PUISSANCE DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION.—DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

21-22 GEORGE V, 1931

EN QUATRE TOMES

Tome I: Pages 1-1107 — **Tome II: Pages 1109-2248**
Tome III: Pages 2249-3408 — **Tome IV: Pages 3409-4512**

Vol. CLXXXVII

EMBRASSANT LES JOURS ÉCOULÉS DU 12 MARS 1931 AU 29 AVRIL DE LA MÊME ANNÉE

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1931

MEMBRES DU MINISTÈRE

FORMÉ PAR LE

TRÈS HON. RICHARD BEDFORD BENNETT,

LLD., K.C.

1931

Premier ministre, Président du Conseil Privé, Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures et ministre des Finances.....	Le très hon. RICHARD BEDFORD BENNETT, LL. D., K.C.
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. SIR GEORGE HALSEY PERLEY, K.C.M.G., B.A.
Ministre du Travail.....	L'hon. GIDEON DECKER ROBERTSON, LL.D.
Ministre de la Justice et Procureur général..	L'hon. HUGH GUTHRIE, K.C.
Ministre des Pêcheries.....	L'hon. EDGAR NELSON RHODES, K.C., B.A., LL.B., D.C.L.
Ministre du Commerce.....	L'hon. HENRY HERBERT STEVENS.
Ministre des Chemins de fer et des Canaux..	L'hon. ROBERT JAMES MANION, M.C., M.D., C.M., L.R.C.P.
Ministre du Revenu national.....	L'hon. EDMOND BAIRD RYCKMAN, M.R., LL.B., K.C.
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. JOHN ALEXANDER MACDONALD.
Ministre des Postes.....	L'hon. ARTHUR SAUVÉ.
Ministre des Pensions et de la Santé nationale.	L'hon. MURRAY MACLAREN, colonel, C.A.M.C., C.M.G., B.A., LL.D., M.D., C.M., M.R.C.S.
Ministre des Travaux publics.....	L'hon. HUGH ALEXANDER STEWART, K.C.
Secrétaire d'Etat.....	L'hon. CHARLES HAZLITT CAHAN, B.A., LL.D., K.C.
Ministre de la Défense nationale.....	L'hon. DONALD MATHESON SUTHERLAND, lieutenant-colonel, M.B., D.S.O.
Ministre de la Marine.....	L'hon. ALFRED DURANLEAU, C.R.
Ministre de l'Intérieur et Surintendant général des Affaires indiennes.....	L'hon. THOMAS GEROW MURPHY.
Solliciteur général.....	L'hon. MAURICE DUPRÉ, C.R., LL.D.
Ministre de l'Immigration, de la Colonisation et ministre des Mines.....	L'hon. WESLEY ASHTON GORDON, K.C.
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. ROBERT WEIR, major.

22111—A½

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur ..... L'hon. GEORGE BLACK.

Orateur suppléant ..... ARMAND RENAUD LAVERGNE, B.L.

Greffier de la Chambre ..... ARTHUR BEAUCHESNE, C.R., M.A., M.S.R.C., LL.D., D. Litt.

Greffier suppléant ..... THOMAS MUNRO FRASER, LL.B.

Sergent d'Armes ..... Lieut.-Colonel H. J. COGHILL.

Sergent d'Armes suppléant ..... J. L. Williams.

Rédacteur des Débats ..... GEORGE SIMPSON.

Corédacteur des Débats ..... EARL C. YOUNG.

Rédacteur des Débats français ..... MARCEL GABARD.

Traducteurs des Débats:

Traducteur en chef: Léon Gérin, LL.B. M.S.R.C.

Sous-chef, Wilfrid Gascon.

Lt.-colonel Rodolphe Girard, L.-J. D'Astous, J.-P. Chevassu, Jean Dumont, H. Vallières, E. Fauteux, Th.-J. Keliher, A.-H. Beaubien, Wilfrid Baril, A. Cinq-Mars, P. Daviault, E. Schenck, A. Lemont.

Comité spécial du compte rendu officiel des Débats: MM. Arthurs, Bouchard, Coote, Cormier, Harris, Laflèche, Macdougall, Marcil, Rinfret, Stirling, Young.

Président: M. W. K. Esling

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de la Chambre des Communes

Deuxième session, dix-septième législature

AHEARN (T. FRANKLIN), Ottawa.
ANDERSON (ALEXANDER JAMES), Toronto-High-Park.
ANDERSON (ROBERT KING), Halton.
ARSENAULT (TÉLESPHORE), Kent (N.-B.).
ARTHURS (JAMES), Parry Sound.

BAKER (RICHARD LANGTON), Toronto Nord-Est.
BARBER (HARRY JAMES), Fraser Valley.
BARIBEAU (JEAN-LOUIS), Champlain.
BARRETTE (JOSEPH-ARTHUR), Berthier-Maskinongé.
BEAUBIEN (ARTHUR-LUCIEN), Provencher.
BEAUBIER (DAVID WILSON), Brandon.
BELEC (CHARLES), Pontiac.
BELL (CHARLES WILLIAM), Hamilton-Ouest.
BELL (LESLIE GORDON), St-Antoine.
BELL (THOMAS), St-Jean-Albert.
BENNETT (Très Hon. RICHARD BEDFORD), Calgary-Ouest.
BERTRAND (ELIE-OSCAR), Prescott.
[1] BETTEZ (ARTHUR), Trois-Rivières-St-Maurice.
BEYNON (WILLIAM ADDISON), Moose Jaw.
BLACK (L'hon. GEORGE), Yukon.
BLACK (L'hon. WILLIAM ANDERSON), Halifax.
BLAIR (JOHN KNOX), Wellington-Nord.
BOTHWELL (CHARLES EDWARD), Swift Current.
BOUCHARD (GEORGES), Kamouraska.
BOUCHER (AIMÉ), Yamaska.
BOULANGER (OSCAR-L.), Bellechasse.
BOURASSA (HENRI), Labelle.
BOWEN (FRED WELLINGTON), Durham.
BOWMAN (JAMES LANGSTAFF), Dauphin.
BOYES (FRANK), Middlesex-Est.
BRADETTE (JOSEPH A.), Témiskamingue-Nord.
BRASSETT (MAURICE), Gaspé.
BROWN (JOHN LIVINGSTONE), Lisgar.
[2] BUCKLEY (JOHN FRANCIS), Athabaska.
BURNS (WILLIAM HERBERT), Portage-la-Prairie.
BURY (AMBROSE UPTON GLEDSTANES), Edmonton-Est.
BUTCHER (HARRY), Last Mountain.

CAHAN (L'hon. CHARLES HAZLITT), St-Laurent-St-Georges.
CAMPBELL (MILTON NEIL), Mackenzie.
CANTLEY (THOMAS), Pictou.
CARDIN (L'hon. PIERRE-J.-A.), Richelieu.
CARMICHAEL (ARCHIBALD M.), Kindersley.
CASGRAIN (PIERRE-F.), Charlevoix-Saguenay.
CASSELMAN (ARZA CLAIR), Grenville-Dundas
CAYLEY (THOMAS MERRITT), Oxford-Sud.
CHAPLIN (L'hon. JAMES DEW), Lincoln.
CHARTERS (SAMUEL), Peel.
CHEVRIER (EDGAR-RODOLPHE-EUGÈNE), Ottawa.
COOTE (GEORGE GIBSON), Macleod.
CORMIER (MAXIME-D.), Restigouche-Madawaska.
COTNAM (IRA DELBERT), Renfrew-Nord.
COWAN (DONALD JAMES), Port-Arthur-Thunder Bay.
COWAN (WALTER DAVY), Long Lake.

DENIS (JOSEPH-ARTHUR), Saint-Denis.
DESLAURIERS (HERMAS), Ste-Marie.
DESROCHERS (JOSEPH), Portneuf.
DICKIE (CHARLES HUBERT), Nanaïmo.
DONNELLY (THOMAS F.), Willow Bunch.
DORION (CHARLES-NAPOLÉON), Québec-Montmorency.
DUBOIS (LUCIEN), Nicolet.
DUBUC (JULIEN-EDOUARD-ALFRED), Chicoutimi.
DUFF (WILLIAM), Antigonish-Guysborough.
DUGUAY (JOSEPH-LÉONARD), Lac Saint-Jean.
DUMAINE (CYRILLE), Bagot.
DUPRÉ (L'hon. MAURICE), Québec-Ouest.
DUPUIS (VINCENT), Laprairie-Napierville.
DURANLEAU (L'hon. ALFRED), Chambly-Verchères.

EDWARDS (ALEXANDER MCKAY), Waterloo-Sud.
ELLIOTT (L'hon. JOHN CAMPBELL), Middlesex-Ouest.
EMBURY (ALEX T.), Hastings-Peterborough.
ERNST (WILLIAM GORDON), Queen-Lunenburg
ESLING (WILLIAM KEMBLE), Kootenay-Ouest.
EULER (L'hon. WILLIAM D.), Waterloo-Nord.

FACTOR (SAMUEL), Toronto-Centre-Ouest.
FAFARD (J.-FERNAND), L'Islet.
FERLAND (CHARLES-EDOUARD), Joliette
FISET (SIR EUGÈNE), Kt., Rimouski.
FONTAINE (T.-ADÉLARD), Saint-Hyacinthe-Rouville.
FORTIN (EMILE), Lévis.
FOURNIER (ALPHONSE), Hull.
FRASER (JOHN ANDERSON), Caribou.

[1] Décédé, le 4 janvier 1931. Charles Bourgeois élu le 10 août 1931.
[2] Décédé, 27 novembre 1931.

FRASER (WILLIAM ALEXANDER), Northumberland.

GAGNON (ONÉSIME), Dorchester.
GANONG (ARTHUR DEINSTADT), Charlotte.
GARDINER (ROBERT), Acadia.
GARLAND (EDWARD J.), Bow River.
GARLAND (WILLIAM FOSTER), Carleton.
GEARY (GEORGE REGINALD), Toronto-Sud.
GERSHAW (FREDERICK WILLIAM), Medicine Hat.
GIROUARD (WILFRID), Drummond-Arthabaska.
GOBEIL (SAMUEL), Compton.
GORDON (L'hon. WESLEY ASHTON), Témiscamingue-Sud.
GOTT (ECCLES JAMES), Essex-Sud.
GRAY (ROSS WILFRED), Lambton-Ouest.
GOULET (ALFRED), Russell.
GUTHRIE (L'hon. HUGH), Wellington-Sud.

HACKETT (JOHN THOMAS), Stanstead.
HALL (WALTER ALLAN), Bruce-Sud.
HANBURY (WILFRID), Vancouver-Burrard.
HANSON (OLOF), Skeena.
HANSON (RICHARD B.), York-Sunbury.
HARRIS (JOSEPH HENRY), Toronto-Scarborough
HAY (THOMAS), Springfield.
HEAPS (ABRAHAM ALBERT), Winnipeg-Nord.
HEENAN (L'hon. PETER), Kenora-Rainy River
HEPBURN (MITCHELL FREDERICK), Elgin-Ouest.
HOWARD (CHARLES B.), Sherbrooke.
HOWDEN (JOHN POWER), St-Boniface.
HURTUBISE (JOSEPH-RAOUL), Nipissing.

ILSLEY (JAMES LORIMER), Hants-King.
IRVINE (WILLIAM), Wetaskiwin.

JACOBS (SAMUEL WILLIAM), Cartier.
JOHNSTONE (LEWIS WILKIESON), Cap-Breton-Nord-Victoria.
JONES (L'hon. GEORGE BURPEE), Royal.

KENNEDY (DONALD M.), Rivière-de-la-Paix.
KENNEDY (WILLIAM WALKER), Winnipeg-Centre-Sud.
KING (Le très hon. W. L. MACKENZIE), Prince-Albert.

LACROIX (EDOUARD), Beauce.
LAFLÈCHE (FRANÇOIS-JOSEPH), Richmond-Wolfe.
LAPOINTE (L'hon. ERNEST), Québec-Est.
LARUE (JOSEPH-ERNEST-HENRI), Matane.
LAURIN (GEORGE-P.), Jacques-Cartier.
LAVERGNE (ARMAND-RENAUD), Montmagny.
LAWSON (JAMES EARL), York-Ouest.
LENNOX (T. HERBERT), York-Nord.
LOUCKS (WILLIAM JOHN), Rosetown.
LUCAS (WILLIAM THOMAS), Camrose.
LUCHKOVICH (MICHAEL), Vègreville.

MACDONALD (FINLAY), Cap-Breton-Sud.
MACDONALD (L'hon. JOHN A.), King.
MACDOUGALL (ISAAC DUNCAN), Inverness.
MACINNIS (ANGUS), Vancouver-Sud.
MACKENZIE (L'hon. IAN ALASTAIR), Vancouver-Centre.
MACLAREN (L'hon. MURRAY), St-Jean-Albert.
MACLEAN (ALFRED EDGAR), Prince.
MACMILLAN (FRANK ROLAND), Saskatoon.
MACNICOL (JOHN RITCHIE), Toronto-Nord-Ouest.
MACPHAIL (AGNES CAMPBELL), Grey-Sud-Est.
MCDADE (GEORGE MANNING), Northumberland.
MCGIBBON (PETER), Muskoka-Ontario.
MCGILLIS (ANGUS), Glengarry.
MCGREGOR (ROBERT HENRY), York-Sud.
MCINTOSH (CAMERON ROSS), Battleford-Nord.
MCKENZIE (ROBERT), Assiniboïa.
MCLURE (W. CHESTER S.), Queen.
MCMILLAN (THOMAS), Huron-Sud.
MCPHEE (GEORGE W.), Yorkton.
MALCOLM (L'hon. JAMES), Bruce-Nord.
MALONEY (MARTIN J.), Renfrew-Sud.
MANION (L'hon. ROBERT JAMES), Fort-William
MARCIL (L'hon. CHARLES), Bonaventure.
MATTHEWS (ROBERT CHARLES), Toronto-Centre-Est.
MERCIER (JOSEPH-ALEXANDRE), Laurier-Outremont.
MERCIER (PAUL), St-Henri.
[1] MITCHELL (HUMPHREY), Hamilton-Est.
MOORE (JOHN CLARKE), Châteauguay-Huntingdon.
MOORE (WILLIAM HENRY), Ontario.
MORAND (L'hon. RAYMOND D.), Essex-Est.
MOTHERWELL (L'hon. WILLIAM R.), Melville.
MULLINS (HENRY ALFRED), Marquette.
MUNN (ALBERT EDWARD), Vancouver-Nord.
MURPHY (L'hon. THOMAS GEROW), Neepawa.
MYERS (JOHN HOWARD), Queen.

NEILL (ALAN WEBSTER), Comox-Alberni.
NICHOLSON (GEORGE BRECKEN), Algoma-Est.

PARENT (LOUIS-ETIENNE), Terrebonne.
PECK (EDWARD ARMOUR), Peterborough-Ouest.
PERLEY (Le très hon. sir GEORGE HALSEY), K.C.M.G., Argenteuil.
PERLEY (ERNEST EDWARD), Qu'Appelle.
PERRAS (F. WILLIAM), Wright.
PETTIT (GEORGE HAMILTON), Welland.
PICKEL (FOLLIN HORACE), Brome-Missisquoi.
PLUNKETT (D'ARCY BRITTON), Victoria (C.-A.).
PORTEOUS (VICTOR CLARENCE), Grey-Nord.
POULIOT (JEAN-FRANÇOIS), Témiscouata.
POWER (CHARLES GAVAN), Québec-Sud.
PRICE (OTTO BAIRD), Westmoreland.

[1] Elu, élection complémentaire, 10 août 1931.

QUINN (FELIX PATRICK), Halifax.

RALSTON (L'hon. JAMES LAYTON), Shelburne-Yarmouth.
RAYMOND (MAXIME), Beauharnois.
REID (THOMAS), New-Westminster.
RHÉAUME (MARTIAL), Saint-Jean-Iberville.
RHODES (L'hon. EDGAR NELSON), Richmond-Cap-Breton-Ouest.
RINFRET (L'hon. FERNAND), St-Jacques.
ROBERGE (EUSÈBE), Mégantic.
ROBINSON (SIDNEY C.), Essex-Ouest.
[1] ROBITAILLE (CLÉMENT), Maisonneuve.
ROGERS (L'hon. ROBERT), Winnipeg-Sud.
ROSS (ARTHUR EDWARD), Kingston-Ville.
ROWE (WILLIAM EARL), Dufferin-Simcoe.
RUTHERFORD (JAMES WARREN), Kent (Ont.).
RYCKMAN (L'hon. EDMOND BAIRD), Toronto-Est.
RYERSON (ROBERT EDWY), Brantford-Ville.

ST-PÈRE (EDOUARD-CHARLES), Hochelaga.
SANDERSON (FREDERICK GEORGE), Perth-Sud.
SAUVÉ (L'hon. ARTHUR), Laval-Deux-Montagnes.
SÉGUIN (PAUL-ARTHUR), L'Assomption-Montcalm.
SENN (MARK CECIL), Haldimand.
SHAVER (FRANK THOMAS), Stormont.
SHORT (HARRY B.), Digby-Annapolis.
SIMPSON (JOHN THOMAS), Simcoe-Nord.
SIMPSON (THOMAS EDWARD), Algoma-Ouest.
SMITH (BENJAMIN-FRANKLIN), Victoria-Carleton.
SMITH (ROBERT KNOWLTON), Cumberland.
SMOKE (FRANKLIN), Brant.
SPANKIE (WILLIAM), Frontenac-Addington.
SPEAKMAN (ALFRED), Red Deer.
SPENCE (DAVID), Parkdale
SPENCER (HENRY ELVINS), Battle River.
SPOTTON (GEORGE), Huron-Nord.
SPROULE (JOHN T.), Lambton-Est.
STANLEY (GEORGE DOUGLASS), Calgary-Est.
STEVENS (L'hon. HENRY HERBERT), Kootenay-Est.
STEWART (L'hon. CHARLES), Edmonton-Ouest.
STEWART (L'hon. HUGH ALEXANDER), Leeds.
STEWART (JOHN SMITH), Lethbridge.
STINSON (THOMAS HUBERT), Victoria (Ont.).
STIRLING (GROTE), Yale.
STITT (BERNARD MONROE), Nelson.
STITT (JAMES HERBERT), Selkirk.
SULLIVAN (JOHN ALEXANDER), Sainte-Anne.
SUTHERLAND (L'hon. DONALD-M.), Oxford-Nord.
SWANSTON (JAMES BECK), Maple-Creek.

TAYLOR (WILLIAM HORACE), Norfolk-Elgin.
TÉTRAULT (J.-EUGÈNE), Shefford.
THAUVETTE (JOSEPH), Vaudreuil-Soulanges.
THOMPSON (ALFRED BURKE), Simcoe-Est.
THOMPSON (THOMAS ALFRED), Lanark.
TOTZKE (ALBERT FREDERICK), Humboldt.
TUMMON (WILLIAM ERNEST), Hastings-Sud.
TURNBULL (FRANKLIN WHITE), Regina.

URQUHART (MARTIN LUTHER), Colchester.

VALLANCE (JOHN), Battleford-Sud.
VÉNIOT (L'hon. PIERRE-JEAN), Gloucester.
VERVILLE (J.-ACHILLE), Lotbinière.

WEESE (JOHN AARON), Prince-Edouard-Lennox.
WEIR (L'hon. ROBERT), Melfort.
WEIR (WILLIAM GILBERT), Macdonald.
WHITE (JOHN FRANKLIN), London.
WHITE (ROBERT SMEATON), Mont-Royal.
WILLIS (ERRICK FRENCH), Souris.
WILSON (GORDON CROOKS), Wentworth.
WOODSWORTH (JAMES SHAVER), Winnipeg-Centre-Nord.
WRIGHT (DAVID MCKENZIE), Perth-Nord.

YOUNG (EDWARD JAMES), Weyburn.

[1] Décédé, le 16 janvier 1932.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

CIRCONSCRIPTIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

ET NOMS DE LEURS REPRÉSENTANTS

Deuxième session, dix-septième législature

ACADIA.—Gardiner (Robert).
ALGOMA-EST.—Nicholson (George Brecken).
ALGOMA-OUEST—Simpson (Thomas Edward).
ANTIGONISH-GUYSBOROUGH.—Duff (William).
ARGENTEUIL.—Perley (Le très hon. sir George Halsey), K.C.M.G.
ASSINIBOÏA.—McKenzie (Robert).
ATHABASKA.—[1] Buckley (John Franklin).

BAGOT.—Dumaine (Cyrille).
BATTLEFORD-NORD.—McIntosh (Cameron Ross).
BATTLEFORD-SUD.—Vallance (John).
BATTLE RIVER.—Spencer (Henry Elvins).
BEAUCE.—Lacroix (Edouard).
BEAUHARNOIS.—Raymond (Maxime).
BELLECHASSE.—Boulanger (Oscar-L.).
BERTHIER-MASKINONGÉ. — Barrette (Joseph-Arthur).
BONAVENTURE.—Marcil (L'hon. Charles).
BOW RIVER.—Garland (Edward J.).
BRANDON.—Beaubier (David Wilson).
BRANT.—Smoke (Franklin).
BRANTFORD (VILLE).—Ryerson (Robert Edwy).
BROME-MISSISQUOI.—Pickel (Follin Horace).
BRUCE-NORD.—Malcolm (L'hon. James).
BRUCE-SUD.—Hall (Walter Allan).

CALGARY-EST.—Stanley (George Douglass).
CALGARY-OUEST.—Bennett (Le très hon. Richard Bedford).
CAMROSE.—Lucas (William Thomas).
CAP-BRETON-NORD-VICTORIA.—Johnstone (Lewis Wilkieson).
CAP-BRETON-OUEST-RICHMOND (*voir* Richmond).
CAP-BRETON-SUD.—MacDonald (Finlay).
CARIBOU.—Fraser (John Anderson).
CARLETON.—Garland (William Foster).
CARTIER.—Jacobs (Samuel William).
CHAMBLY-VERCHÈRES. — Duranleau (L'hon. Alfred).
CHAMPLAIN.—Baribeau (Jean-Louis).
CHARLEVOIX-SAGUENAY.—Casgrain (Pierre François).
CHARLOTTE.—Ganong (Arthur Deinstadt).
CHÂTEAUGUAY-HUNTINGDON. — Moore (John Clarke).
CHICOUTIMI.—Dubuc (Julien-Edouard-Alfred).
COLCHESTER.—Urquhart (Martin Luther).
COMOX-ALBERNI.—Neill (Alan Webster).
COMPTON.—Gobeil (Samuel).
CUMBERLAND.—Smith (Robert Knowlton).

DAUPHIN.—Bowman (James Langstaff).
DIGBY-ANNAPOLIS.—Short (Harry B.).
DORCHESTER.—Gagnon (Onésime).
DRUMMOND-ARTHABASKA.—Girouard (Wilfrid).
DUFFERIN-SIMCOE.—Rowe (Wm. Earl).
DURHAM.—Bowen (Fred Wellington).

EDMONTON-EST.—Bury (Ambrose Upton Gledstanes).
EDMONTON-OUEST.—Stewart (L'hon. Charles).
ELGIN-OUEST.—Hepburn (Mitchell Frederick).
ESSEX-EST.—Morand (L'hon. Raymond D.).
ESSEX-SUD.—Gott (Eccles James).
ESSEX-OUEST.—Robinson (Sydney Cecil).

FORT-WILLIAM. — Manion (L'hon. Robert James).
FRASER VALLEY.—Barber (Harry James).
FRONTENAC-ADDINGTON.—Spankie (William).

GASPÉ.—Brassett (Maurice).
GLENGARRY.—McGillis (Angus).
GLOUCESTER.—Véniot (L'hon. Pierre-Jean).
GRENVILLE-DUNDAS.—Casselman (Arza Clair).
GREY-NORD.—Porteous (Victor Clarence).
GREY-SUD-EST.—Macphail (Agnes Campbell).

HALDIMAND.—Senn (Mark Cecil).
HALIFAX.—Black (L'hon. William Anderson). Quinn (Felix Patrick).
HALTON.—Anderson (Robert King).
HAMILTON-EST.—[2] Mitchell (Humphrey).
HAMILTON-OUEST.—Bell (Charles William).
HANTS-KING.—Ilsley (James Lorimer).
HASTINGS-PETERBOROUGH.—Embury (Alexander Thomas).
HASTINGS-SUD.—Tummon (William Ernest).
HOCHELAGA.—St-Père (Edouard-Charles).
HULL.—Fournier (Alphonse).
HUMBOLDT.—Totzke (Albert Frederick).
HURON-NORD.—Spotton (George).
HURON-SUD.—McMillan (Thomas).

INVERNESS.—Macdougall (Isaac Duncan).

[1] Décédé le 27 novembre 1931.
[2] Elu, élection complémentaire, 10 août 1931.

JACQUES-CARTIER.—Laurin (Georges-P.)
JOLIETTE.—Ferland (Charles-Edouard)
KAMOURASKA.—Bouchard (Georges).
KENORA-RAINY RIVER.—Heenan (L'hon. Peter).
KENT (N.B.).—Arsenault (Télesphore).
KENT (ONT.).—Rutherford (James Warren).
KINDERSLEY.—Carmichael (Archibald M.).
KING.—Macdonald (L'hon. John A.).
KINGSTON (VILLE).—Ross (Arthur Edward).
KOOTENAY-EST.—Stevens (L'hon. Henry Herbert).
KOOTENAY-OUEST.—Esling (William Kemble).

LABELLE.—Bourassa (Henri).
LAC-SAINT-JEAN.—Duguay (Joseph-Léonard).
LAMBTON-EST.—Sproule (John T.).
LAMBTON-OUEST.—Gray (Ross Wilfred).
LANARK.—Thompson (Thomas Alfred).
LAPRAIRIE-NAPIERVILLE.—Dupuis (Vincent).
L'ASSOMPTION-MONTCALM. — Séguin (Paul-Arthur).
LAST MOUNTAIN.—Butcher (Harry).
LAURIER-OUTREMONT.—Mercier (Joseph-Alexandre).
LAVAL-DEUX-MONTAGNES.—Sauvé (L'hon. Arthur).
LEEDS.—Stewart (L'hon. Hugh Alexander).
LETHBRIDGE.—Stewart (John Smith).
LÉVIS.—Fortin (Emile).
LINCOLN.—Chaplin (L'hon. James Dew).
LISGAR.—Brown (John Livingstone).
L'ISLET.—Fafard (J.-Fernand).
LONDON.—White (John Franklin).
LONG LAKE.—Cowan (Walter Davy).
LOTBINIÈRE.—Verville (J.-Achille).

MACDONALD.—Weir (William Gilbert).
MACKENZIE.—Campbell (Milton Neil).
MACLEOD.—Coote (George Gibson).
MAISONNEUVE.—[1] Robitaille (Clément).
MAPLE CREEK.—Swanston (James Beck).
MARQUETTE.—Mullins (Henry Alfred).
MATANE.—Larue (Joseph-Ernest-Henri).
MEDICINE HAT.—Gershaw (Frederick William).
MÉGANTIC.—Roberge (Eusèbe).
MELFORT.—Weir (L'hon. Robert).
MELVILLE. — Motherwell (L'hon. William Richard).
MIDDLESEX-EST.—Boyes (Frank).
MIDDLESEX-OUEST. — Elliott (L'hon. John Campbell).
MONTMAGNY.—LaVergne (Armand-Renaud).
MOOSE JAW.—Beynon (William Addison).
MONT-ROYAL.—White (Robert Smeaton).
MUSKOKA-ONTARIO.—McGibbon (Peter).

NANAÏMO.—Dickie (Charles Herbert).
NEEPAWA.—Murphy (L'hon. Thomas Gerow).
NELSON.—Stitt (Bernard Munroe).
NEW WESTMINSTER.—Reid (Thomas).
NICOLET.—Dubois (Lucien).
NIPISSING.—Hurtubise (J. R.).
NORFOLK-ELGIN.—Taylor (William Horace).
NORTHUMBERLAND (N.B.).—McDade (George Manning).
NORTHUMBERLAND (ONT.).—Fraser (William Alexander).

ONTARIO.—Moore (William Henry).
OTTAWA.—Ahearn (T. Franklin).
Chevrier (Edgar-Rodolphe-Eugène).
OXFORD-NORD.—Sutherland (Hon. Donald M.).
OXFORD-SUD.—Cayley (Thomas Merritt).

PARKDALE.—Spence (David).
PARRY SOUND.—Arthurs (James).
PEEL.—Charters (Samuel).
PERTH-NORD.—Wright (David McKay).
PERTH-SUD.—Sanderson (Frederick George).
PETERBOROUGH-OUEST.—Peck (Edward Armour).
PICTOU.—Cantley (Thomas).
PONTIAC.—Belec (Charles).
PORTAGE-LA-PRAIRIE.—Burns (William Herbert).
PORT-ARTHUR-THUNDER BAY.—Cowan (Donald James).
PORTNEUF.—Desrochers (Jules).
PRESCOTT.—Bertrand (Elie-Oscar).
PRINCE-ALBERT.—King (Le très hon. W. L. Mackenzie).
PRINCE-EDWARD-LENNOX. — Weese (John Aaron).
PRINCE.—MacLean (Alfred Edgar).
PROVENCHER.—Beaubien (Arthur-Lucien).

QU'APPELLE.—Perley (Ernest Edward).
QUÉBEC-MONTMORENCY.—Dorion (Charles-Napoléon).
QUÉBEC-EST.—Lapointe (L'hon. Ernest).
QUÉBEC-SUD.—Power (Charles Gavan).
QUÉBEC-OUEST.—Dupré (L'hon. Maurice).
QUEEN-LUNENBURG.—Ernst (William Gordon).
QUEEN.—McLure (W. Chester S.).
Myers (John H.).

RED DEER.—Speakman (Alfred).
RÉGINA.—Turnbull (Franklin White).
RENFREW-NORD.—Cotnam (Ira Delbert).
RENFREW-SUD.—Maloney (Martin J.).
RESTIGOUCHE-MADAWASKA.—Cormier (Maxime D.).
RICHELIEU.—Cardin (L'hon. Pierre-J.-A.).

[1] Décédé, le 16 janvier 1932.

RICHMOND-CAP-BRETON-OUEST. — [1]Rhodes (L'hon. Edgar Nelson).
RICHMOND-WOLFE. — Laflèche (François-Joseph).
RIMOUSKI.—Fiset (Sir Eugène), Kt.
RIVIÈRE-DE-LA-PAIX.—Kennedy (Donald M.).
ROSETOWN.—Loucks (William John).
ROYAL.—Jones (L'hon. George Burpee).
RUSSELL.—Goulet (Alfred).

SAINTE-ANNE.—Sullivan (John Alexander).
SAINT-ANTOINE.—Bell (Leslie G.).
SAINT-BONIFACE.—Howden (John Power).
SAINT-DENIS.—Denis (J.-Arthur).
SAINT-HENRI.—Mercier (Paul).
SAINT-HYACINTHE-ROUVILLE. — Fontaine (T.-Adélard).
SAINT-JACQUES.—Rinfret (L'hon. Fernand).
SAINT-JEAN-ALBERT.—MacLaren (L'hon. Murray).
Bell (Thomas).
SAINT-JEAN-IBERVILLE.—Rhéaume (Martial).
SAINT-LAURENT-SAINT-GEORGES.—Cahan (L'hon. Charles Hazlitt).
SAINTE-MARIE.—Deslauriers (Hermas).
SASKATOON.—MacMillan (Frank Roland).
SELKIRK.—Stitt (James Herbert).
SHEFFORD.—Tétrault (J.-Eugène).
SHELBURN-YARMOUTH.—Ralston (L'hon. James Layton).
SHERBROOKE.—Howard (Charles B.).
SIMCOE-EST.—Thompson (Alfred Burke).
SIMCOE-NORD.—Simpson (John Thomas).
SKEENA.—Hanson (Olof).
SOURIS.—Willis (Errick French).
SPRINGFIELD.—Hay (Thomas).
STANSTEAD.—Hackett (John Thomas).
STORMONT.—Shaver (Frank Thomas).
SWIFT CURRENT.—Bothwell (Charles Edward).

TÉMISCOUATA.—Pouliot (Jean-François).
TERREBONNE.—Parent (Louis-Etienne).
TÉMISCAMINGUE-NORD.—Bradette (Joseph-A.).
TÉMISCAMINGUE-SUD.—Gordon (L'hon. Wesley Ashton).
TORONTO-EST. — Ryckman (L'hon. Edmond Baird).
TORONTO-CENTRE-EST. — Matthews (Robert Charles).
TORONTO-CENTRE-OUEST.—Factor (Samuel).
TORONTO-HIGH PARK.—Anderson (Alexander James).
TORONTO-NORD-EST.—Baker (Richard Langton).
TORONTO-NORD-OUEST.—MacNicol (John Ritchie).
TORONTO-SCARBOROUGH.—Harris (Joseph Henry).
TORONTO-SUD.—Geary (George Reginald).
TROIS-RIVIÈRES-S.-MAURICE.—[2]Bettez (Arthur)

VANCOUVER-BURRARD.—Hanbury (Wilfred).
VANCOUVER-CENTRE.—Mackenzie (L'hon. Ian Alastair).
VANCOUVER-NORD.—Munn (Albert Edward).
VANCOUVER-SUD.—MacInnis (Angus).
VAUDREUIL-SOULANGES.—Thauvette (Joseph).
VEGREVILLE.—Luchkovich (Michael).
VICTORIA (C.-A.).—Plunkett (D'Arcy Britton).
VICTORIA (ONT.).—Stinson (Thomas Hubert).
VICTORIA-CARLETON (N.-B.).—Smith (Benjamin Franklin).

WATERLOO-NORD. — Euler (L'hon. William Daum).
WATERLOO-SUD.—Edwards (Alexander McKay)
WELLAND.—Pettit (George Hamilton).
WELLINGTON-NORD.—Blair (John Knox).
WELLINGTON-SUD.—Guthrie (L'hon. Hugh).
WENTWORTH.—Wilson (Gordon Crooks).
WESTMORELAND.—Price (Otto Baird).
WETASKIWIN.—Irvine (William).
WEYBURN.—Young (Edward James).
WILLOW-BUNCH.—Donnelly (Thomas F.).
WINNIPEG-CENTRE-NORD. — Woodsworth (James Shaver).
WINNIPEG-CENTRE-SUD. — Kennedy (William Walker).
WINNIPEG-NORD.—Heaps (Abraham Albert).
WINNIPEG-SUD.—Rogers (Hon. Robert).
WRIGHT.—Perras (F.-W.).

YALE.—Stirling (Grote).
YAMASKA.—Boucher (Aimé).
YORK-NORD.—Lennox (T. Herbert).
YORK-OUEST.—Lawson (James Earl).
YORK-SUD.—McGregor (Robert Henry).
YORK-SUNBURY.—Hanson (Richard B.).
YORKTON.—McPhee (George W.).
YUKON.—Black (Hon. George).

[1] Elu, élection partielle, 2 septembre 1930.
[2] Décédé, le 4 janvier 1931.

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

JEUDI, 12 mars 1931.

OUVERTURE DE LA 2e SESSION DE LA 17e LEGISLATURE DU PARLEMENT FEDERAL

Le Parlement, qui avait été prorogé à diverses reprises au 12 mars 1931, s'est réuni à cette date pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire intérimaire de l'Administrateur annonçant que le très honorable Lyman P. Duff, administrateur, se rendra au Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, pour ouvrir formellement la session du Parlement fédéral.

M. le major A. R. Thompson, l'huissier à verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre à la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat.

VACANCES DE SIEGES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, depuis la clôture de la dernière session, les vacances suivantes sont survenues dans la députation, à savoir:

Dans le district électoral d'Hamilton-Est, M. George Septimus Rennie, décédé;

Dans le district électoral de Trois-Rivières, M. Arthur Bettez, décédé.

En conséquence, j'ai ordonné au directeur général des élections d'adresser un nouvel avis de convocation aux électeurs de ces divisions électorales.

PRESTATION DU SERMENT

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) dépose un projet de loi (bill n° 1) concernant la prestation du serment d'office lequel est lu pour la première fois.

LECTURE DU DISCOURS DU TRONE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à S. Excellence l'Administrateur de faire aux deux Chambres un discours dont j'ai eu soin, pour éviter toute méprise, de me procurer le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis heureux de vous accueillir dans l'exercise de vos fonctions, au moment où les nations du monde subissent une crise économique intense. Le Canada n'a pas été épargné. Cependant, le peuple canadien en a supporté les épreuves avec patience et fermeté et il envisage l'avenir avec ce courage et cette confiance qui doivent triompher de tous les obstacles. Dans la prospérité, il était uni. Dans l'adversité, l'union s'est trouvée affermie par l'esprit de coopération et par cette bonne entente qui est la sauvegarde la plus sûre du succès et du bonheur d'une nation.

Ces attributs du canadianisme sont des richesses nationales de réelle valeur, que je vous félicite sincèrement de posséder.

Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation, de trouver de nouveaux moyens qui faciliteront la marche de notre peuple vers la réalisation d'une prospérité encore inconnue, et de lui procurer pour l'avenir toutes les garanties possibles contre le retour des conditions actuelles qui sont subordonnées aux forces du monde.

Le fait que, dans cette période de détresse universelle, le Canada n'a pas eu à passer par cette acuité de souffrance qui a pesé sur d'autres nations, ne vous empêchera pas de vous rendre compte qu'il y a, entre la situation de notre pays telle qu'elle existe et telle qu'elle devrait exister, un vide à combler par le labeur et le zèle de tous ceux qui ont mission de veiller au bien-être de la nation. Les problèmes qui se dressent entre nous et la prospérité sont nombreux et importants. Avant de les résoudre d'une façon satisfaisante, il faut les comprendre. Toute confusion entre la cause et l'effet ne contribuera qu'à retarder leur solution. Mon gouvernement a retracé les origines de nos difficultés et il croit fermement que plusieurs de nos problèmes ne sont pas la conséquence de la crise universelle mais qu'ils l'ont précédée et que des facteurs d'une nature domestique ont déterminé la dépression économique dont souffre actuellement notre pays.

Voilà la conviction qui a déterminé mes ministres, à la session d'urgence du parlement, tenue en septembre dernier, à faire disparaître l'une des faiblesses fondamentales de notre régime industriel, en apportant alors dans le tarif toutes les modifications possibles qui, à leur avis, constitueraient une garantie importante contre les dangers de la concurrence mondiale. Bien que, dans l'intervalle, la situation universelle ne soit guère changée, cette législation tarifaire a provoqué une amélioration sensible des conditions domestiques, en raffermissant les industries établies, tandis que plusieurs établissements industriels qui, jusqu'ici, étaient engagés dans le commerce d'exportation au Canada, sont passés au domaine de la production au Canada.

L'application de la loi de 1930, remédiant au chômage, a aussi produit d'heureux résultats. Bien que la subvention accordée ne pouvait enrayer immédiatement le chômage provenant de causes que vous connaissez bien, toutefois, l'habile administration de cette loi par mes ministres qui reçurent le précieux concours des gouvernements des provinces et des municipalités et celui de nos deux grands réseaux ferroviaires, a doté le pays d'un programme d'entreprises publiques qui, dans l'ensemble, constituent un projet de développement national et ont procuré de l'emploi au plus grand nombre d'ouvriers qui aient jamais été engagés par l'initiative directe du gouvernement fédéral.

Depuis la dernière session du parlement, quatre de mes ministres ont assisté aux Conférences impériale et économique impériale tenues à Londres. On y a discuté et adopté en principe plusieurs questions contitutionnelles qui ont principalement surgi des résolutions de la Conférence impériale de 1926. Mes ministres, cependant, ont soutenu l'opinion que certaines modifications constitutionnelles, comprises dans ces résolutions, ne peuvent être mises en vigueur, par un Acte du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, avant que les provinces du Canada aient eu l'occasion de les étudier davantage et de se convaincre qu'elles ne restreignent d'aucune façon leurs droits constitutionnels. Cette opinion ayant reçu l'appui unanime des représentants de la Grande-Bretagne, de l'Etat libre d'Irlande et des autres Dominions, mes ministres ont convoqué une Conférence provinciale qui doit être tenue à Ottawa au mois d'avril en vue de considérer les modifications dont il s'agit. Vous serez dans la suite priés de prendre les mesures qui résulteront de cette Conférence.

La Conférence impériale a commencé un examen approfondi des moyens apparemment les plus propres à assurer une politique durable et mutuellement avantageuse de coopération économique au sein de l'Empire et elle a abordé plusieurs questions de nature à produire un accord définitif. Les gouvernements intéressés poursuivent l'étude minutieuse de propositions alternatives, et nous avons le ferme espoir qu'à la Conférence qui doit se réunir à Ottawa l'été prochain, on réussira à conclure des arrangements resserrant les relations commerciales entre les diverses parties de l'Empire, raffermissant encore davantage les liens impériaux et apportant une prospérité générale et durable.

En conformité des principes bien arrêtés de mon gouvernement de combattre tout mouvement de nature à nuire au bien-être social ou économique de ce pays, un décret du conseil a été rendu prohibant l'importation au Canada de certains produits originaires de l'Union des républiques soviétiques socialistes.

Mes ministres ont terminé l'organisation approuvée par une loi de la dernière session du seizième parlement, aux fins d'appliquer la loi des pensions telle que modifiée; ils ont aussi pris des mesures afin de s'assurer que l'on apportera tout le soin possible au règlement juste et équitable des réclamations légitimes.

Mes ministres ont examiné anxieusement les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser. Ils n'ignorent pas que les variations des marchés mondiaux sont de nature à nécessiter une nouvelle intervention de la part de mon gouvernement qui est toujours prêt à accorder l'aide complémentaire exigé par

l'intérêt national. La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

On a déjà fait connaître les grandes lignes du projet d'ordre général de développement national entrepris par mon gouvernement et qui comprend des dispositions au sujet des pensions de vieillesse, de l'assistance à l'agriculture, à l'instruction technique et à la construction de routes. Mes ministres sont persuadés que l'on ne pourrait apporter à ce programme général aucune modification avantageuse. On a donc accordé un soin particulier aux phases successives qui doivent marquer son exécution, et vous serez appelés à étudier des mesures tendant à sanctionner toute ligne de conduite qui pourrait justifier la situation économique actuelle et être suivie sans trop obérer le trésor national.

Vous serez priés d'étudier les nouvelles modifications que l'on apportera au tarif en n'y pratiquant que des rajustements se rattachant à la préférence britannique actuellement en vigueur.

On vous soumettra un projet de loi tendant à créer une commission du tarif qui sera chargée d'assurer la stabilité du commerce, de fournir aux producteurs canadiens les facilités de développer notre marché intérieur dans des conditions de concurrence loyale vis-à-vis des producteurs étrangers et de protéger les consommateurs du pays contre toute exploitation.

Au nombre des autres mesures que vous serez invités à examiner se trouvent des projets de loi visant au contrôle plus efficace de la finance nationale, à la revision des dispositions actuelles régissant les achats gouvernementaux, au remaniement de la loi de naturalisation et de celle du droit d'auteur.

Le renvoi à la Cour suprême du Canada des questions de juridictions respectives du gouvernement fédéral et des provinces en matière de radiodiffusion retarde nécessairement toute action d'ordre législatif jusqu'à ce que soit rendue la décision du tribunal de dernier ressort.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et les prévisions budgétaires de l'année prochaine vous seront bientôt soumis. Les prévisions budgétaires démontreront que mes ministres ont l'intention bien arrêtée de pratiquer une réduction des dépenses compatible avec l'administration convenable de l'Etat jusqu'à ce que le revenu accuse une amélioration sensible de la situation économique.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Les projets et les mesures que je vous ai signalés reposent sur l'opinion bien établie de mon gouvernement que ce pays est à la veille de connaître une nouvelle ère de prospérité, et que l'exploitation rationnelle de ses vastes ressources par un peuple voué à l'unité d'action et à la coopération, un peuple courageux et industrieux, assurera au Canada une place de choix au sein des nations. Je demande à la divine Providence, qui a fait de vous des citoyens de cette terre privilégiée, de guider et bénir vos délibérations.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence l'Administrateur aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et qu'il ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

La motion est adoptée.

COMITE DE SELECTION

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit nommé pour préparer avec diligence la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de l'article 63 du Règlement, ledit comité devant être composé de MM. Rhodes, Dupré, Simpson (Algoma-Ouest), Stewart (Edmonton-Ouest) et Casgrain.

La motion est adoptée.

COMMISSION DE REGIE INTERNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) remet le message suivant de S. Exc. l'Administrateur:

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes la copie certifiée d'une délibération du conseil approuvée nommant l'honorable E. N. Rhodes, ministre des Pêcheries, l'honorable D. M. Sutherland, ministre de la Défense nationale, l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur et l'honorable Maurice Dupré, solliciteur général, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, de 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

SERGENT D'ARMES ADJOINT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre, que le sergent d'armes, avec mon consentement, a nommé le lieutenant J. L. Williams comme son adjoint pour la durée de la présente session du Parlement.

Sur la proposition du très honorable M. Bennett, la Chambre s'ajourne à quatre heures dix de l'après-midi.

VENDREDI, 13 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

CONFERENCE IMPERIALE

IMPRESSION DU RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS ET DES ANNEXES

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je demande à déposer sur le bureau de la Chambre un résumé des délibérations et les appendices de la Conférence impériale de 1930, et je propose de plus:

Que 1,000 exemplaires en anglais et 700 en français du résumé des délibérations et appendices de la Conférence impériale soient imprimés, et que l'application de l'article 64 soit suspendue à cet effet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je savoir de mon très honorable ami si ces documents ont déjà été imprimés, et, dans l'affirmative, seront-ils distribués immédiatement?

Le très hon. M. BENNETT: Nous avons suivi la coutume. Les documents ont été imprimés, mais ils n'ont pas été distribués. Cependant, il est sans doute à la connaissance de mon très honorable ami qu'ils l'ont été en Angleterre il y a déjà quelque temps. Si j'ai bien compris, toutefois, il est de règle ici de ne pas distribuer les documents de cette nature avant d'avoir obtenu l'assentiment formel du Parlement à cette motion. Du moment que la présente motion aura été approuvée, des exemplaires seront distribués sans autre délai.

(La motion est adoptée.)

LA PRINCESSE ROYALE

RÉSOLUTION DE CONDOLÉANCES À L'OCCASION DE LA MORT DE SON ALTESSE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose une motion ainsi conçue:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour exprimer l'affliction profonde de cette Chambre pour la perte subie par Sa Majesté à l'occasion de la mort de Son Altesse, la Princesse royale; pour faire ses compliments de condoléance à Sa Majesté et lui assurer que la Chambre est, avec l'attachement le plus affectueux et le plus soumis, en union parfaite de sentiments et d'intérêts avec Sa Majesté.

Monsieur l'Orateur, la mort prélève son tribut dans le cercle de la famille royale comme dans les rangs de ses plus humbles sujets; elle frappe indifféremment les gouvernants et les administrés. Nous sommes parfois portés à oublier que les humains assis sur des trônes éprouvent les impulsions, les émotions et les souffrances qui sont le partage commun de l'humanité tout entière. En l'occurrence, nous devons nous rappeler que notre souverain, le roi, qui est la couronne pour nous, a éprouvé un deuil profond par la mort de sa sœur bien-aimée. Il sied à cette heure que nous lui témoignions la part que nous prenons à la perte qu'il a subie et au chagrin qu'il a éprouvé.

Ce terme fatal de toute existence qui apparente l'humanité entière, la mort, nous fournit l'occasion de manifester à notre souverain l'intérêt que nous lui portons non seulement dans son présent deuil mais en tout ce qui touche à son bien-être et à son bon-

heur, car, il est le signe et le symbole de cette autorité unique qui relie un quart de la surface du globe à ce que l'on appelle l'empire britannique.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): J'appuie, et je prise fort l'honneur de pouvoir le faire, la proposition d'envoyer une adresse à Sa Majesté pour exprimer la sympathie de cette Chambre à l'occasion du deuil récent qu'elle a subi. Je n'ai rien à ajouter aux observations que le très honorable premier ministre a faites à titre de leader de la Chambre. J'ai la conviction qu'il a formulé la manière de voir de tous les honorables membres non seulement d'une manière appropriée mais aussi d'une manière heureuse. Au nom de l'opposition officielle que je représente, puis-je ajouter que nous désirons nous associer aux sentiments de sympathie exprimés pour Sa Majesté, à l'occasion de la perte de sa sœur bien-aimée.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Au nom du groupe des indépendants dans cette Chambre, on voudra bien me permettre de m'associer au premier ministre, au chef de l'opposition et à tous les honorables membres dans l'expression de nos compliments de condoléance à Sa Majesté à l'occasion de la mort de sa sœur. Nous partageons les sentiments de deuil de notre Souverain et désirons lui exprimer notre profonde sympathie.

(La motion est adoptée.)

ELOGE DE DEUX MEMBRES DECEDES

M. GEORGE SEPTIMUS RENNIE ET M. ARTHUR BETTEZ

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il m'est arrivé parfois de songer que le triste devoir qui, à l'ouverture du Parlement, incombe au chef de la Chambre des communes, est de ceux dont il souhaiterait être dispensé. Depuis notre dernière réunion, deux membres de la députation ont été rappelés à leur Créateur. De ce côté-ci de la Chambre nous avons perdu le député d'Hamilton-Est, le colonel George Septimus Rennie, et du côté de l'opposition mon très honorable ami et ses partisans déplorent le décès du député de Trois-Rivières-Saint-Maurice, feu Arthur Bettez. Le colonel Rennie était Canadien de naissance et avait reçu son éducation au pays. Il perfectionna ses études médicales à l'étranger où il sut acquérir la science qui devait faire de lui un des médecins les plus habiles de la région où il vécut. Ne cessant jamais de s'intéresser aux choses de la milice, il joua un rôle important dans les activités du corps d'artillerie de la ville d'Hamilton dont il fut le commandant. A la déclaration de la guerre, il offrit ses services à son souverain et passa en Angleterre où on lui confia pendant quelque temps la direction d'une zone. Plus tard, il se rendait en France où il resta en activité de service jusqu'à la fin des hostilités. A trois reprises il fut cité à l'ordre du jour et prit sa retraite avec le grade de colonel. Je tiens de ceux qui sont en état de parler en connaissance de cause que ses services en qualité de médecin, son érudition, sa vaste expérience, l'instruction de tout premier ordre acquise dans les universités d'Europe, tant en Angleterre que sur le continent, le mettaient en mesure de s'acquitter des devoirs onéreux qui lui incombaient avec une rare habileté et à la satisfaction complète de ses supérieurs. En tout état de cause, c'est ainsi que l'on appréciait ses services comme en attestent les trois citations à l'ordre du jour que je viens de rappeler.

A son retour au pays, il s'intéressa de nouveau à l'artillerie, comme il l'avait fait aux jours d'avant-guerre, et continua de se consacrer activement non seulement à cette division de la milice, mais également aux affaires publiques de la région où il habitait. Il prenait rarement la parole dans cette Chambre. Après son séjour aux armées il lui semblait parfois voir quelque chose de factice dans les délibérations parlementaires en opposition à ce qu'il lui avait été donné d'observer à l'étranger. Il n'en aimait pas moins son pays et il s'intéressait de près à son avancement et sa prospérité. Par suite de sa mort nous avons perdu, de ce côté-ci, un collègue sincère et dévoué, et ses électeurs déplorent la perte d'un représentant fidèle et consciencieux.

A l'occasion de la mort de M. Arthur Bettez ma sympathie est acquise au très honorable député et à ses amis. Leur ancien collègue était aussi un vrai Canadien. Ceux qui ont suivi l'évolution de la circonscription de Trois-Rivières-Saint-Maurice savent la part active qu'au début de sa carrière, M. Bettez prenait aux affaires municipales. J'ai appris qu'il était tenu en très haute estime par ceux qu'il représentait au Parlement. Il comptait des amis personnels dans tous les groupes, sans distinction de couleur politique, et ceux parmi lesquels il a vécu et qui ont été témoins de sa grande activité perdent en lui un ami à la fois solide et dévoué. Son parti perd un collègue de grande affabilité; peu prodigue de discours en cette enceinte, il s'intéressait toujours vivement à tout ce qui avait trait à sa municipalité, aux questions d'éducation et à l'avancement de son pays. Nous compatissons avec ceux qu'il laisse derrière lui.

Nous avons cependant la conviction que ceux qui ne sont plus des nôtres n'ont pas

vécu en vain et que le souvenir de leurs activités ne cessera pas d'exercer une influence bienfaisante pour l'avancement du pays.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre vient d'exprimer des sentiments qui, j'en suis sûr, sont ceux de tous les membres de la Chambre. Nous, qui constituons ce Parlement, venons de plusieurs régions du pays. Toutefois, nous sommes en réalité un groupe relativement peu nombreux, et pour cette raison, lorsque l'un de nous disparaît, sa mort nous atteint personnellement et collectivement. J'imagine qu'il est peu d'endroits où nous sommes plus impressionnés par la brièveté de la vie humaine que dans ces salles du parlement où, après avoir lutté les uns contre les autres dans le cours de nos débats, nous nous voyons ensuite imposer le silence par respect pour la mémoire de ceux qu'il ne nous sera plus donné d'entendre. Il siérait peut-être de nous rappeler la bienveillance dont nous devrions toujours faire preuve à l'endroit de ceux qui, par la force des circonstances, peuvent se trouver dans des situations qui diffèrent de la nôtre.

Les deux honorables députés dont nous déplorons le décès ne faisaient partie de cette Chambre que depuis peu de temps. Le colonel Rennie était entré au Parlement aux élections générales de 1926, et feu M. Arthur Bettez avait été élu aux élections de l'année précédente.

Comme ils n'ont siégé ici guère plus de cinq ans, la part qu'ils ont prise dans les délibérations du Parlement est moins connue du public que leurs travaux dans d'autres sphères du service public, et surtout dans leurs villes, où l'intérêt qu'ils ont porté aux affaires civiques et publiques leur a mérité d'être choisis pour représenter leurs circonscriptions respectives dans cette Chambre.

Le colonel Rennie, comme le premier ministre vient de le dire, était un médecin et un chirurgien éminent, de même qu'un soldat remarquable. Les services qu'il a rendus à sa profession et à l'armée durant la Grande guerre lui ont gagné une réelle distinction. Il comptait de sincères et intimes amis dans les divers groupes de la Chambre, et j'offre au très honorable premier ministre et à ses associés mes très sincères sympathies à l'occasion de la perte d'un ami véritable et d'un partisan très loyal.

Que le premier ministre me permette de le remercier des sympathies qu'il m'a témoignées ainsi qu'aux membres du parti libéral au sujet de la mort d'Arthur Bettez. Les libéraux de cette Chambre regrettent vivement sa disparition, mais personne n'y est plus sensible que moi-même, vu qu'il m'a toujours accordé une profonde amitié et un appui loyal. Les travaux de M. Bettez concernaient surtout la ville des Trois-Rivières, où il est né et où il a vécu. Elu échevin en 1913, il a été maintenu en fonction une dizaine d'années. En 1923 et en 1925, il fut choisi maire de sa ville, et au moment de sa mort, il occupait encore ce poste. Vu ses qualités et son intérêt pour les affaires civiques, il fut nommé vice-président de l'Union des municipalités canadiennes. Il fut élu trois fois membre du Parlement, ayant remporté la victoire aux deux dernières élections par de très fortes majorités. Comme l'a fait observer le premier ministre, M. Bettez devait son influence et son pouvoir à sa propre personnalité et à l'intérêt profond et soutenu qu'il portait au bien-être des classes ouvrières. Il a consacré beaucoup de temps et d'études à cette cause, lorsqu'il était membre du conseil municipal de sa ville, puis de la législature provinciale, et enfin du Parlement. Ses luttes politiques n'ont pas été faciles, loin de là, et l'on se rappellera les sacrifices qu'il s'est imposés pour la cause qu'il avait à cœur, sacrifices qui lui ont gagné, on l'a dit, un appui personnel et politique.

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vous transmettrez à Mme Rennie et à Mme Bettez, ainsi qu'au fils et à la fille de cette dernière, les sympathies unanimes de la Chambre.

Avant de reprendre mon siège, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous assurer combien nous sommes heureux que vous soyez rétabli de l'indisposition dont vous avez malheureusement souffert jusqu'à ces derniers jours. J'ajouterai que toute la députation a appris avec joie la guérison de deux de ses membres qui ont été gravement malades durant l'intersession. Nous avons été enchantés, hier, de voir à sa place le député de Québec-Est (M. Lapointe) ancien ministre de la Justice. C'est avec plaisir, également, que nous apprenons que le ministre du Commerce (M. Stevens) se rétablit rapidement. Nous espérons qu'il ne tardera pas à être de nouveau en pleine santé, et qu'il prendra sa part accoutumée à nos délibérations.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, il est malheureux qu'au début de chaque session nous ayons à déplorer la perte de l'un de nos collègues. J'ai très bien connu le colonel Rennie lorsque, conservateur, il siégeait parmi les membres de la gauche, tout près de notre groupe, et c'est peut-être pour cela que je le connaissais mieux que notre autre collègue dont nous regrettons la mort également. Nous nous associons au premier ministre et au leader de l'opposition dans l'expression de nos sympathies aux parents des disparus.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, bien qu'il n'y ait pas de motion formelle, ai-je raison de croire que vous allez transmettre à la veuve du colonel Rennie et à la veuve et aux enfants de M. Bettez le témoignage des sympathies de cette Chambre à l'occasion du grand malheur qui vient de les frapper?

M. l'ORATEUR: Les désirs de la Chambre exprimés par le très honorable premier ministre seront exécutés.

EXPOSITION COMMERCIALE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

ARRIVÉE À BUENOS-AYRES DE SIR GEORGE PERLEY ET DES REPRÉSENTANTS CANADIENS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre apprendront sans doute avec plaisir qu'à deux heures aujourd'hui, nous avons été en communication téléphonique avec l'un de nos collègues, sir George Perley, arrivé ce matin à Buenos-Ayres avec ses compagnons. Il nous a appris que tous étaient en bonne santé et d'excellente humeur, mais que la température était chaude. Pour marquer les triomphes de la science dans le domaine de la téléphonie, j'ajoute que nous l'avons entendu aussi distinctement que s'il nous avait parlé dans cette enceinte.

DECRETS DU CONSEIL

RELATIFS AUX SECOURS AUX CHÔMEURS ET À LA LOI DES DOUANES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que nous ajournions, je prie le premier ministre de m'accorder un instant d'attention. Nous aimerions à avoir, si c'est possible, et dans un avenir très rapproché, des copies des décrets du conseil adoptés en vertu des lois édictées à la dernière session. J'en parle maintenant, car je pense que cette façon de procéder nous aiderait à activer le débat sur l'adresse.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Tous les décrets qu'il fallait publier dans la *Gazette officielle* l'ont été. Tout le monde peut les y voir. Je suppose que mon très honorable ami veut parler des décrets qu'il n'est pas nécessaire de publier dans la *Gazette?*

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui. J'ai en vue les décrets adoptés en conformité de la loi des secours aux chômeurs et de la loi des douanes telle qu'elle a été modifiée à la dernière session.

Le très hon. M. BENNETT: Comme la loi des secours aux chômeurs de 1930 nous y oblige, nous déposerons sur le bureau, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session, un état complet de l'exécution de la loi. Nous sommes à préparer ce document. Mon très honorable ami n'ignore pas qu'il me serait impossible de lui dire s'il sera prêt dès lundi ou mardi. Mais nous avons l'intention de le déposer au cours de la semaine prochaine.

(La séance est levée à trois heures et trente-cinq minutes).

LUNDI, 16 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DE LA DEPUTATION

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River) demande à déposer un projet de loi (bill n° 2) modifiant la loi de la représentation.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur l'Orateur, ce bill a été présenté l'an dernier par le Gouvernement, mais il a été laissé de côté parce qu'il touchait à des questions contentieuses. Il a pour but d'accorder le droit de vote à cinq ou six cents hommes qui habitent le district de Patricia, situé au nord du collège électoral de Kenora-Rainy River. Ce district n'a pas été compris dans le dernier remaniement de la représentation, et ses habitants ne peuvent voter au fédéral dans aucune circonscription électorale de la province d'Ontario. Vu l'ouverture de nouvelles régions minières, la législature de l'Ontario étendit le territoire de manière à comprendre le district de Patricia, avant les dernières élections provinciales. Ces gens purent ainsi prendre part aux élections provinciales, mais ils n'ont pas voté aux deux dernières élections fédérales parce qu'on les avaient ignorés dans la représentation. Ce bill a pour objet d'accorder le droit de vote aux habitants du district situé à l'ouest du cinquième méridien.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

ALEXANDRA TOLSTOI

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Est-il vrai, comme le disent les journaux, qu'on a refusé la permission de visiter le Canada à Alexandra Tolstoï, la fille du comte Tolstoï. D'après les journaux, on aurait interdit l'entrée du pays à Mlle Tolstoï parce qu'elle n'a pu obtenir un passeport des autorités soviétiques. Il me semble que le

ministre de l'Immigration devrait nous donner des explications à ce sujet.

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Monsieur l'Orateur, on n'a pas attiré mon attention à cette question, et si on veut bien l'inscrire au *Feuilleton,* il y sera répondu.

LE PONT DU 2e DETROIT A VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): L'hon. ministre de la Marine (M. Duranleau) voudra-t-il nous dire s'il a reçu le rapport de la commission qui a fait enquête sur le pont du 2e détroit à Vancouver, et dans l'affirmative, s'il a l'intention de le publier?

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Je répondrai à l'honorable député que nous avons reçu le rapport, mais nous n'avons pas encore eu le temps de l'étudier.

COMMISSAIRES DU RECENSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. L. BROWN (Lisgar): Puis-je demander au secrétaire d'Etat si on a nommé les commissaires du recensement, et dans l'affirmative, quels sont ceux que l'on a nommé pour le Manitoba?

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Je répondrai en demandant à mon honorable ami d'inscrire la question au *Feuilleton.*

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par S. Exc. l'Administrateur du Canada à l'ouverture de la session.

M. MAX.-D. CORMIER (Restigouche-Madawaska) (texte): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Grey-Nord (M. Porteous) qu'une humble adresse soit présentée à S. Excellence, l'Administrateur du Canada, pour remercier son Excellence du gracieux discours qu'elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, à l'ouverture de cette session.

Monsieur l'Orateur, c'est un honneur et un lourd fardeau qui m'est dévolu: un honneur qui revient au collège électoral que je représente; un fardeau qu'il me faut porter seul. J'ai l'espoir, toutefois, que la bienveillance reconnue de cette Chambre pour tout nouveau député facilitera la tâche ardue que le très honorable premier ministre (M. Bennett) et ses honorables collègues ont bien voulu me confier.

Je crois que c'est la première fois depuis la Confédération qu'un Acadien soit appelé à cet honneur. On a voulu aussi que mes premières paroles, comme député à la Chambre des communes du Canada, fussent prononcées dans la langue de mes ancêtres qui est aussi la mienne. En mon nom et au nom de mes électeurs de langue française de Madawaska et de Restigouche, j'adresse à qui de droit un témoignage de vive reconnaissance.

Les honorables députés qui m'ont précédé à la tâche onéreuse qui m'incombe ont pu, souventes fois, avec vérité, vanter la prospérité du Canada et remercier la Providence de ses largesses à notre égard. Puis-je dire aujourd'hui que le pays est prospère? Le discours du Trône signale le fait que les nations du monde subissent une crise économique intense et que le Canada n'est pas épargné.

Si nous ne pouvons remercier la Providence des difficultés dont nous souffrons, nous pouvons et nous devons la remercier bien sincèrement de nous avoir aidés à placer à la tête du pays une administration qui prendra des mesures pour remédier à la situation et prévenir le retour des conditions actuelles.

Son Excellence nous dit aussi que, quoique le Canada n'ait pas passé par l'acuité de souffrance qui a pesé sur d'autres nations, la situation de notre pays n'est pas ce qu'elle devrait être et que plusieurs de nos problèmes ne sont pas la conséquence de la crise universelle.

Si le Canada avait eu, depuis 1921, un gouvernement prévoyant, une administration déterminée à travailler au bien-être de la population plutôt qu'à capter le support d'un groupe particulier dont la vision n'embrassait pas toutes les parties du Canada, un jeune pays comme le nôtre, immensément riche en ressources naturelles de toutes sortes, avec une population de moins de dix millions d'âmes, aurait pu traverser la crise mondiale sans difficulté.

Mais des théoriciens de la vieille école, foulant aux pieds les leçons de l'histoire tarifaire du pays depuis 1878, dédaignant l'exemple d'après-guerre de presque tous les pays du monde sur cette question, firent volte-face et commencèrent le sabotage du tarif canadien. Le résultat de cette politique néfaste ne tarda pas à se faire sentir: fermeture des usines, achats à l'étranger, malaise chez les classes ouvrières, diminution du pouvoir d'achat, faillite du marché local pour nos cultivateurs; voilà quelques-unes des conséquences immédiates de la politique d'un gouvernement que le peuple a puni, et dont il se souviendra longtemps.

Abraham Lincoln disait un jour: "Je ne connais pas grand'chose de la question du tarif, mais je sais que lorsque nous achetons des rails d'un pays étranger, nous avons les rails et l'étranger a notre argent; mais, lorsque nous achetons des rails chez nous, nous

avons et les rails et l'argent." C'est l'explication simple mais claire d'un grand principe économique. Ce principe peut s'appliquer à tous les produits manufacturés ou non manufacturés que le peuple canadien achète de l'étranger—et qui devraient se produire et s'acheter chez nous.

C'est pourquoi, aussitôt que cela fut légalement possible, le très honorable premier ministre, moins d'un mois et demi après les élections de juillet dernier, convoqua une session d'urgence du Parlement—selon sa promesse; des modifications dans le tarif y furent votées et mises en vigueur, et immédiatement une amélioration des conditions domestiques se fit sentir; des industries étrangères furent invitées à venir s'établir au Canada; le moral de la population remonta, et le pays recommença sa marche ascendante vers le progrès.

A cause de sa situation géographique, le Canada a besoin d'une protection adéquate pour ses industries et pour ses produits de toutes sortes. Le discours du trône indique que des modifications au tarif seront proposées à cette session du Parlement, et qu'un projet de loi tendant à créer une nouvelle commission du tarif sera soumis à la Chambre; que cette commission serait chargée d'assurer la stabilité du commerce, de fournir aux producteurs canadiens l'occasion de développer notre marché intérieur dans des conditions de concurrence loyale vis-à-vis des producteurs étrangers, et de protéger les consommateurs du pays contre toute exploitation. Je suis certain que le pays tout entier applaudira à ces énoncés de haute politique, et que la Chambre ratifiera des projets de loi qui ont pour but de développer nos industries, de chasser le chômage et de rendre à la patrie canadienne le bonheur et la prospérité.

La loi remédiant au chômage, passée à la session de septembre dernier, a produit d'heureux résultats. Avec l'aide des gouvernements des provinces, des municipalités et de nos deux grands réseaux ferroviaires, cette législation d'urgence et toute charitable a donné le pain quotidien à des centaines de milliers de citoyens pendant la saison d'hiver. Dans ma division électorale, cette loi salutaire et providentielle a donné à de nombreuses familles le pain quotidien qui leur était refusé par le manque d'ouvrage dans les chantiers.

Je ne veux pas accaparer le temps de cette Chambre pour citer des statistiques, mais je voudrais mentionner un rapport de l'honorable ministre du Travail (M. Robertson), publié dans un journal d'Ottawa, en date du 11 courant. Ce rapport disait que 231,351 personnes avaient bénéficié de l'aide aux chômeurs, que les jours d'ouvrage procurés par l'aide conjointe du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des chemins de fer se chiffraient à 3,975,355, et que ces chiffres éloquents ne comprenaient pas le rapport du gouvernement de la province de Québec. En plus, il y avait eu l'aide directe aux familles et aux individus dans toutes les parties du pays.

Lorsque le rapport final sera connu, les chiffres que je viens de citer seront considérablement augmentés. La promesse du très honorable premier ministre d'agir immédiatement après les élections pour le soulagement des chômeurs ne ressemble pas au tâtonnement de l'ancien régime qui prétendait que la crise du chômage n'existait que dans l'imagination de l'opposition d'alors, et qui continuait aveuglément à remplir le pays d'immigrants au nombre d'à peu près 100,000 par année.

Le nouveau gouvernement a fermé la porte à tous ceux qui ne peuvent se pourvoir à eux-mêmes. A certains pays, il a fermé la porte complètement, aussi longtemps que les conditions actuelles ne seront pas entièrement améliorées. Cette sage mesure a reçu l'approbation de la population canadienne.

Cette Chambre comprend, et le pays comprend aussi, que, lorsqu'une maladie a été aggravée par le manque de soins, la guérison se fait lentement. Le parti opposé, par la voix de ses orateurs et de ses journaux, accuse le nouveau gouvernement de n'avoir pas guéri la maladie du pays dans quelques mois. L'argument n'est pas sérieux. L'ancien gouvernement aurait dû prévoir. Gouverner, c'est prévoir. Une once de prévention vaut mieux qu'une livre de remèdes. Ce manque de prévoyance, ce manque de vision est la cause immédiate d'un grand nombre de nos difficultés, et le peuple canadien a placé, et continuera de placer le blâme où il convient.

Le discours du trône fait mention des conférences impériale et économique tenues à Londres l'automne dernier. Des questions constitutionnelles ont été discutées et adoptées en principe, mais ces résolutions ne seront pas mises en vigueur avant que les provinces du Canada n'aient eu l'occasion de les étudier. Une conférence interprovinciale aura lieu dans la capitale, au mois d'avril prochain, pour considérer les modifications constitutionnelles dont il s'agit et pour assurer que les droits des provinces ne soient pas lésés. La population canadienne est heureuse d'apprendre que les représentants de tous les Dominions de l'Empire se réuniront à Ottawa, dans le courant de l'été prochain, pour continuer la discussion de questions déjà touchées aux conférences de Londres, afin de conclure des ententes commerciales entre les diverses parties de l'Empire et formuler une politique durable et avantageuse pour le Canada et pour l'Empire. Le peuple canadien suivra avec attention ces différentes conférences, lesquelles,

nous l'espérons, sans léser les droits provinciaux, donneront des résultats de nature à rendre notre peuple plus heureux et prospère.

Le discours du trône mentionne le décret du Conseil prohibant l'importation au Canada de certains produits originaires de l'union des républiques soviétiques socialistes—autrement dit, l'embargo russe. Cette mesure a reçu de tous les coins du Canada des commentaires tellement élogieux qu'il n'est pas nécessaire d'en parler longuement dans cette Chambre. Le décret est daté du 27 février dernier, mais il a sa source dans une loi adoptée à la session spéciale du parlement fédéral, au mois de septembre dernier. Qu'il me suffise de dire que le parlement de Québec a témoigné son approbation au gouvernement du Canada pour avoir prohibé l'importation des produits russes qui font concurrence à ceux de notre pays. Pour que le gouvernement de Québec félicite le gouvernement actuel du Canada, il faut que la mesure adoptée soit de la plus haute importance pour toutes les classes de la société.

La loi des pensions approuvée à la dernière session du seizième Parlement sera modifiée; telle qu'elle existe, elle n'est pas satisfaisante. Le trésor fédéral paie 50 pour cent des pensions aux provinces qui s'engagent à payer l'autre moitié. Vu que les finances de plusieurs provinces ne permettent pas l'application de cette loi, ces provinces qui ne peuvent pas en bénéficier sont aujourd'hui obligées de payer leur quote-part, sans en recevoir aucun avantage. Une modification s'imposait. Les provinces du Canada seront allégées d'un lourd fardeau et ceux que les infirmités de l'âge empêchent de gagner leur vie béniront la main qui les secoure.

L'assistance aux écoles techniques recevra de la population un accueil sympathique. L'instruction technique mérite l'encouragement de la députation. Dans mon comté, à Edmundston, nous avons une école technique qui justifie son existence. Nous avons dépensé un capital initial considérable, croyant que le gouvernement fédéral continuerait l'octroi déjà voté. Lorsqu'on apprit que l'ancien gouvernement avait décidé de discontinuer cet octroi, il y eut presque une panique dans notre ville. Cela voulait dire la fermeture de l'école technique presque indispensable à nos jeunes gens qui désirent apprendre un métier pour mieux gagner leur vie. Je félicite donc le gouvernement de prendre des mesures pour continuer l'aide aux écoles techniques.

Je n'ai pas le temps de toucher à toutes les mesures préconisées dans le discours du trône, mais ces mesures font prévoir pour le pays une période de grande prospérité. Elles sont, entre autres: révision du tarif; nomination d'une nouvelle commission du tarif; économie dans les finances; remaniement de la loi de naturalisation et de celle du droit d'auteur; modifications à la loi des pensions; aide à l'agriculture, aux écoles techniques et à la construction d'une route Trans-Canada; assistance à l'écoulement de notre récolte de blé; conférences interprovinciale et impériale, à Ottawa; contrôle plus efficace des achats gouvernementaux. C'est tout un programme d'action, un programme qui démontre que les promesses faites au peuple n'étaient pas des promesses vaines pour capter des votes, mais des promesses qui devaient se réaliser et donner aux citoyens du pays la certitude du retour aux conditions qui devraient toujours exister dans notre beau et grand pays.

Un vétéran de notre politique canadienne, l'honorable Thomas Chapais, disait l'autre jour, à Québec: "Le 28 juillet dernier, le verdict électoral mettait à la tête du pays le grand homme d'Etat qu'est M. Bennett, un des plus grands hommes d'Etat que le Canada ait jamais produits. Remarquez-le bien, disait-il, ce sera le verdict de l'histoire."

Ce grand homme d'Etat, aimé et respecté par ceux qui siégeront longtemps à votre droite, Monsieur l'Orateur, peut compter dans cette Chambre sur l'appui d'un parti uni et loyal. Il peut compter aussi sur le suffrage des électeurs du Canada. La province du Nouveau-Brunswick, sa province natale, est fière de lui, et le peuple canadien se rend compte qu'il a trouvé en lui un sauveur.

(Traduction.) On a dit, monsieur l'Orateur, que c'était une chose nouvelle lorsque, la semaine dernière, pour la première fois depuis la Confédération, Son Excellence le gouverneur général n'était pas présent à l'ouverture du Parlement.

Si je ne me trompe, c'est aussi la première fois depuis la Confédération qu'un Acadien a l'honneur de présenter la motion en réponse au discours du trône. Ce fait importe probablement peu au reste du Canada. Cependant, les Acadiens, élément important de la partie est du pays, se rappelleront longtemps cette occasion et n'oublieront pas la largeur d'esprit du premier ministre et de ses collègues à cet égard. Permettez-moi de dire que les Acadiens sont des citoyens paisibles, fiers de leurs ancêtres, fiers de leurs coutumes et de leur langue, et plus fiers encore de vivre sous la couronne britannique. Tout mouvement tendant à affaiblir le lien qui nous unit à la métropole serait fortement désapprouvé. J'apprécie absolument l'honneur qui m'est conféré. Cet honneur ne m'est pas dû personnellement; il revient plutôt à mes commettants qui ont loyalement appuyé notre parti le 28 juillet dernier.

La division électorale de Restigouche-Madawaska compte des gens de race et de religion différentes. Il me fait plaisir de dire que l'harmonie règne entre eux; il existe un commerce social des plus satisfaisants; le problème de races a complètement disparu, si jamais il a existé. Le comté de Madawaska, dont la population est presque exclusivement française, a été représenté dans cette Chambre pendant plusieurs années par feu l'honorable John Costigan. A la législature provinciale, nous avons eu comme représentants M. Thomas Clair et le colonel Jesse W. Baker. Dans la ville d'Edmundston, dont 85 p. 100 de la population est française, nous avons élu comme maire, depuis notre constitution en corporation, M. Burpee, M. Hall et M. Lawson. Dans le comté de Restigouche, dont 65 p. 100 environ de la population est française, nous élisons à la législature provinciale un membre de langue anglaise et un de langue française. Dans la ville de Campbellton, dont la majorité de la population est de langue anglaise, le maire est anglais tandis que le président de la chambre de commerce locale est d'origine française. Lors des dernières élections fédérales, les districts de langue anglaise de ma circonscription m'ont donné un appui loyal bien que mon adversaire fut de langue anglaise.

Cette harmonie qui règne parmi des gens de race et de religion différentes est des plus désirables et c'est par déférence pour les membres de langue anglaise de cette Chambre et par gratitude envers mes commettants d'origine anglaise que je fais ces quelques remarques dans la langue anglaise à l'occasion de mon premier discours dans cette Chambre, discours que je devais, selon la coutume, prononcer en français.

La modération en tout est une vertu. Dans une société composée d'éléments hétérogènes, la bonne entente repose sur le principe de savoir donner et recevoir. Si nous voulions tout simplement pratiquer le grand précepte de la charité chrétienne et les enseignements du sermon sur la montagne, que de rancœur et de conflits inutiles nous pourrions faire disparaître de la surface de la terre!

J'ai dit, il y a un moment, que nous écrivions une page d'histoire. Lorsque l'on écrira l'histoire politique du comté de Madawaska, l'on constatera que cette circonscription a appuyé le parti conservateur de 1867 à 1900; en 1900, malheureusement pour elle et aussi pour le reste du pays, cette circonscription a fait un faux pas et, jusqu'en 1930, a donné de fortes majorités aux candidats du parti libéral. Son erreur a même été si grande qu'en 1908 notre parti n'y a recueilli que 84 voix. Au mois de juillet dernier, la différence entre les voix données aux deux partis a été de 87 en dépit des appels les plus vils lancés ouvertement d'un bout à l'autre du pays par nos adversaires, à un moment où il était impossible d'y répondre. Monsieur l'Orateur, l'enfant prodigue revient à son foyer pour ne plus jamais le quitter.

J'ai dit que la modération est une vertu. Lorsque l'on écrira l'histoire politique de notre pays, pour peu que l'on s'en tienne aux faits, l'on constatera qu'aux heures de crise nationale cet élément modéré et, partant, les hommes vertueux des deux partis du Canada se sont unis pour défendre les principes politiques qui ont assuré le progrès et le bonheur de notre peuple. Ce fait s'est produit en 1854 et c'est la confédération qui a été le résultat de cette union. Il s'est produit de nouveau aux élections de 1878, alors que notre pays traversait une crise. Et encore en 1911, alors que la réciprocité avec une autre nation menaçait l'existence économique du Canada. L'histoire s'est répétée au cours de la Grande guerre, lorsque les esprits modérés des deux partis se sont unis dans l'intérêt commun. De nouveau en 1930 quand la famine était à notre porte, les esprits modérés des deux partis politiques ont uni leurs efforts pour donner à notre pays un des hommes d'Etat les plus habiles qu'il ait encore connus.

L'énergie, le courage, la détermination dont a fait preuve notre chef depuis qu'il a assumé les devoirs de ses hautes fonctions sont bien connus de tous les Canadiens. Tout cela est encore si frais dans notre mémoire que je n'ai pas besoin d'insister davantage. Que l'on me permette cependant de dire à cette Chambre qu'en dépit de ce qu'en a dit une presse alimentée à des sources que nous connaissons tous, de l'avis du *Montreal Star*:

...il peut compter sur l'appui d'un parti loyal et uni et peut être assuré que le pays place en lui une confiance populaire basée sur la courageuse exposition qu'il a faite d'une politique nationale. Cette confiance est fondée également sur la preuve qu'il a donnée de sa détermination bien arrêtée d'appliquer cette politique jusqu'au bout afin que le progrès dans l'ordre économique affermisse notre pays dans la voie qui lui assure de nouvelles conquêtes et sa prospérité matérielle. L'application de cette politique se fera en harmonie avec un plan bien conçu et généreux tendant à augmenter notre commerce avec l'empire. Le premier ministre est à la fois un grand travailleur et un grand animateur. Il ne piétine pas sur place, mais il va directement au but. Confiants dans ces grandes qualités, les Canadiens croient sincèrement que M. Bennett accomplira avec succès et en temps et lieu la grande tâche qui l'attend.

M. V. C. PORTEOUS (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, en me levant pour appuyer la motion sur l'adresse en réponse au discours du trône je voudrais, avec votre bienveillante permission, toucher brièvement à quelques questions qui me concernent personnellement. Le

premier avis que je reçus de ma participation à ce débat me désignait comme proposant de la motion. Je suis très heureux cependant de pouvoir m'effacer pour céder ma place à un député de langue française et, en sa personne, toute la population de langue française de notre Dominion. Je professe la plus grande estime pour cette partie de notre population et il me fait plaisir de reconnaître les droits justes et équitables que lui donne notre coutume parlementaire.

J'apprécie au plus haut point l'honneur que m'a fait le Gouvernement en me choisissant et en associant mon nom à cette motion. Tout en me rendant compte de mon indignité, je veux essayer de m'acquitter de mon devoir en y mettant le meilleur de moi-même, persuadé déjà que les deux côtés de la Chambre voudront bien m'écouter avec indulgence. Je suis fier d'être le représentant de Grey-Nord et de pouvoir, à ce titre, reporter sur ma circonscription tout l'honneur qui peut rejaillir du fait que, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, on a confié à un représentant de cette circonscription la mission d'appuyer l'adresse en réponse au discours du trône.

Bien que les traditions d'aucun des deux partis ne soient pas encore bien implantées dans notre circonscription, Grey-Nord a fourni aux deux Chambres un bon nombre de représentants intègres et éclairés dans les deux partis. La circonscription que je représente a à cœur le bien-être, non esulement, de Grey-Nord, mais encore celui du pays tout entier. Elle a fourni des hommes et des femmes qui ont travaillé à assurer, par tout le Canada et notamment dans les provinces de l'Ouest, le développement de l'agriculture, de l'industrie, de la marine et du commerce. Je partage avec l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) l'honneur de représenter une circonscription qui est, à plusieurs titres, un des principaux comtés agricoles de la province de l'Ontario.

Je suis fier également de pouvoir, au même titre, représenter les cultivateurs de ce Dominion car, malgré cette période de fléchissement que nous ressentons vivement, à l'heure actuelle, nous ne désespérons pas. Nous savons tous qu'en dépit de ce que nous réserve l'avenir, l'agriculture restera toujours l'industrie fondamentale du Canada. Je suis heureux d'avoir été choisi à titre d'agriculteur; cela me prouve, comme aux citoyens de ce Dominion, que les agriculteurs seront traités justement par le Gouvernement actuel.

Monsieur l'Orateur, on nous a conviés au moment où une grande crise économique sévit dans tout l'univers. Puissions-nous dans l'exercice de nos fonctions ne jamais oublier les privations qu'endurent particulièrement nos classes ouvrière et agricole; puissions-nous avoir à cœur le bien de nos concitoyens et en particulier de ceux qui, actuellement souffrent de la crise économique; souhaitons que le Canada, grâce à une saine législation et une bonne administration, puisse recouvrer la prospérité à laquelle a droit un pays aussi riche en ressources naturelles. Nous croyons que certaines mesures législatives peuvent avoir l'effet désiré; nous croyons que dans un pays qui, comme le Canada, est riche en ressources agricoles, minérales, industrielles, en moyens de transport et en forces hydrauliques, il ne devrait pas y avoir le marasme qui y existe aujourd'hui.

Afin de corriger promptement et efficacement la situation, le Gouvernement a convoqué une session parlementaire d'urgence en septembre dernier, au cours de laquelle ont été adoptées certaines mesures douanières, propres, suivant nous, à améliorer l'état de choses. C'était là non seulement faire renaître la politique nationale historique de sir John A. Macdonald; c'était la réaliser. Jamais durant l'existence du grand premier ministre conservateur, la protection n'avait été soumise à une expérience aussi complète qu'elle le fut en septembre dernier. Cela a eu pour effet de ranimer l'industrie. Plusieurs usines qui avaient fermé leurs portes ont recommencé à fabriquer et plusieurs autres qui ne fonctionnaient qu'une partie du temps marchent maintenant à plein rendement. Le fait que beaucoup de gens, devenus incapables d'acheter, ont récupéré leur faculté d'achat a eu sa répercussion sur l'industrie; celle-ci se ressent non seulement de l'élan que lui a donné l'élimination de la concurrence étrangère, mais aussi du regain d'activité dû à l'augmentation du pouvoir d'achat de l'ouvrier canadien. Cela a été accompli sans hausser les prix que doivent payer les consommateurs, fait sans précédent dans l'histoire du Canada. Mais ce qui nous donne le plus d'espoir, c'est que les chefs d'industrie, aussi bien en dedans qu'en dehors du Canada, ont confiance dans le Gouvernement actuel comme étant un gouvernement efficace, stable et protecteur. Ne craignant pas de changements subits dans la politique fiscale du pays, ils se proposent d'ériger de nouvelles usines et d'agrandir celles qui existent déjà.

La loi d'aide aux chômeurs, adoptée en septembre dernier, a grandement contribué à atténuer les privations dont souffraient beaucoup de familles; tout en étant provisoire, cette mesure a atteint son objectif, pour le plus grand bien de milliers de Canadiens d'un océan à l'autre.

Le Canada a participé aux conférences impériales qui ont eu lieu dans l'automne de 1930. Nos représentants se sont acquittés de leur mission, en dépit du ridicule dont ont voulu les couvrir certains partis politiques adverses et des pays étrangers à l'empire. L'attitude du Canada à l'égard du commerce impérial a été habilement présentée et nous croyons que cela aura pour effet de resserrer les liens de l'empire britannique grâce à une politique avantageuse pour tous les intéressés, qui créera de nouveaux débouchés pour nos produits agricoles, tout en consolidant l'empire.

Le Gouvernement a jugé à propos d'interdire, par ordre en conseil, l'importation de certains produits de l'Union des républiques soviétiques. Nous croyons qu'en ce faisant, non seulement nous protégeons notre propre bien-être économique et social, mais aussi éventuellement nos concitoyens contre un régime que nous n'approuvons pas. Nous avons appris que la guerre n'est pas le meilleur moyen de s'opposer aux visées d'un pays.

Grâce à l'organisation prévue par la loi des pensions, nous sommes convaincus que tout le monde sera traité justement et qu'aucune réclamation légitime ne sera ignorée.

La situation de notre agriculture est sans précédent. Les prix n'ont jamais été aussi bas depuis les derniers douze mois. Les prix des produits agricoles, comme des autres matières brutes, dépendent directement de l'offre et de la demande et sont, par conséquent, les premiers à fléchir. Les autres suivront, mais pas aussi subitement. Nous devons tâcher d'améliorer la situation de nos régions agricoles, tant dans l'est que dans l'ouest; elles souffrent également de la crise économique actuelle. Pour cela on peut employer différents moyens. On doit essayer de trouver des débouchés pour nos produits et à l'intérieur et à l'extérieur. C'est ce que nous tâchons de faire, d'abord en fournissant du travail à nos nationaux, ensuite en créant des marchés à l'étranger. Nous devons, si nous en sommes capables, réduire le coût du transport des produits agricoles en utilisant les routes les moins dispendieuses, et à cette fin nous croyons que celle de la baie d'Hudson sera avantageuse. Il nous faut réduire les frais d'écoulement des produits de la ferme, du moins dans la mesure où le Gouvernement peut le faire, et nous devons de plus réduire autant que possible, les frais de production par l'emploi de méthodes scientifiques. J'oserais dire, monsieur l'Orateur, que le coût de la production sur les fermes du Canada est sujet à une grande variation. Je puis dire à la suite de ma courte expérience qu'il a été réduit de moitié sur bien des fermes par l'emploi de méthodes plus scientifiques. Je crois qu'il reste encore beaucoup à faire en ce sens.

Nous avons au Canada les meilleures terres arables du monde. On ne saurait trouver de meilleurs agriculteurs que les nôtres. Nos produits agricoles surpassent ceux de tout autre pays et nous sommes en mesure de réduire, et nous réduirons, le coût de production ici de manière à pouvoir soutenir la concurrence de tout autre pays.

Le Gouvernement s'applique à rechercher les méthodes les moins coûteuses de production pour nos produits de qualité que nous pouvons vendre avantageusement au pays même et à l'étranger. A mon avis, il ne s'agit pas tant de réduire la production que d'en diminuer les frais. Si nous pouvons obtenir ce résultat nous remédierons dans une grande mesure au fléchissement actuel dans le domaine de l'agriculture. Puis nos efforts doivent se porter vers le dégrèvement des fermiers. On se propose d'atteindre ce but en soulageant les municipalités du fardeau des pensions de vieillesse. Lorsque nous aurons réussi à remettre l'agriculture sur un pied avantageux nous aurons un Canada plus prospère tant dans les villes que dans les campagnes.

Dans les circonstances, dans l'incertitude de l'heure, notre devoir est de rester unis comme jamais peut-être il nous a fallu le faire dans le passé, nous rappelant que si une classe doit réussir les autres doivent réussir aussi. Dans notre pays, nous avons une grande variété d'occupations et de genres d'affaires, mais avec cette variété nous pouvons être forts si nous travaillons ensemble. Ce n'est pas le temps pour une classe de prospérer au détriment de l'autre ni pour le riche d'exploiter le pauvre ou pour le pauvre d'exploiter le riche; mais nous devons nous unir sur un terrain de concurrence équitable pour le bien-être de la nation.

J'aimerais vous citer ici un passage du poème d'Edgar A. Guest *Our Country,* dans son livre *The Path to Home.*

> God grant that we shall never see
> Our country slave to lust and greed;
> God grant that men shall always be
> United for our nation's need.
> Here selfishness has never reigned,
> Here freedom all who come may know;
> By tyranny our flag's unstained!
> God grant that we may keep it so.

Et en terminant, messieurs, le peuple du Canada peut être certain du progrès futur de notre pays, sous le régime des sages mesures qui sont le fruit de la sagesse et de la détermination qui ont été la caractéristique du présent gouvernement et qui lui ont valu la

confiance du peuple dans le peu de temps qui lui a été donné pour l'application de ses principes.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes prête toujours une oreille très attentive aux premiers discours de ses nouveaux membres, surtout lorsqu'il s'agit de ceux qui proposent et appuient l'adresse à Son Excellence le Gouverneur général, qui dans la présente circonstance se trouve être l'administrateur de Son Excellence, pour le remercier du discours qu'il a prononcé au parlement.

Parler dans la Chambre des communes n'est jamais une chose facile en aucun temps. C'est surtout difficile pour ceux qui viennent à la Chambre pour la première fois et la difficulté augmente lorsque les circonstances sont ce qu'elles sont aujourd'hui alors qu'il s'agit de la résolution particulière qui vient d'être proposée et appuyée. Le Parlement accorde la plus grande latitude au cours de la discussion sur l'adresse, mais l'auteur de la motion et celui qui l'appuie sont assujétis à des limitations précises. Avant tout, ils sont censés ne s'occuper que de ce qui paraît dans l'adresse elle-même et ils sont choisis parce que l'on croit qu'ils approuveront tout ce que l'adresse contient et qu'ils ne parleront qu'en termes élogieux du Gouvernement. Ce sont des limitations très prononcées surtout relativement à l'adresse que Son Excellence a soumise cette année au Parlement, comme je crois pouvoir le démontrer lorsque j'en viendrai à vous signaler l'étendue et plus particulièrement la nature des mesures législatives qui y sont indiquées comme devant faire l'objet de nos études au cours de la présente session.

En tenant compte de ces circonstances je puis dire, et le dire en toute sincérité, que ceux d'entre nous qui sont de ce côté-ci de la Chambre, quoique nous ne soyons pas prêts à accepter beaucoup de ce que les honorables messieurs ont dit, pouvons cependant leur offrir nos chaleureuses félicitations sur la manière dont ils ont présenté leurs vues.

L'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) nous a donné un exemple tel que peuvent nous en donner uniquement, ou du moins le plus souvent, ceux qui sont d'origine française et qui pour la plupart sont en état de parler avec une égale facilité les deux langues française et anglaise. Nous devons le féliciter et le louer de s'être servi des deux langues en cette circonstance. Sa grande expérience dans la vie publique, dans l'administration des affaires, au bureau et ailleurs, nous justifiaient de compter qu'il s'acquitterait habilement de sa tâche. J'eusse préféré qu'il ne lût pas son discours, bien qu'il soit probablement excusable de l'avoir fait dans les circonstances; j'espère cependant que ce précédent ne se répétera pas. Cela m'a d'ailleurs paru une précaution inutile chez lui car, après l'avoir entendu, je suis bien convaincu qu'en parlant sans texte écrit devant lui, il eût été encore plus éloquent qu'il ne l'a été en se servant d'un manuscrit.

Mon honorable ami de Grey-Nord (M. Porteous) voudra bien me permettre de lui dire que, tout en n'ayant pas l'expérience que possède le proposeur de l'adresse (M. Cormier), il a pour lui la jeunesse; et je l'assure que c'est là un avantage dont il ne manquera pas de se rendre compte ici. Nous le félicitons cordialement, surtout pour un bon nombre des sentiments qu'il a manifestés.

Les sentiments exprimés par ces deux orateurs, les aspirations et les espérances qu'ils ont proclamées m'ont fortement impressionné. De ce côté-ci de la Chambre, nous pouvons sincèrement partager ces sentiments. Je crains cependant que, s'ils y tiennent, ils ne soient obligés d'engager leur chef à modifier un grand nombre de ses idées politiques, sans quoi ils ne verront jamais leur idéal se réaliser.

Ceci étant dit, monsieur l'Orateur, je réitère à l'honorable député de Restigouche-Madawaska et à l'honorable député de Grey-Nord les cordiales félicitations de l'opposition pour leurs discours de début.

Le proposeur de l'adresse a rappelé que, cette année, l'ouverture du Parlement a été présidée par Son Excellence l'Administrateur, qui est un citoyen distingué de notre Dominion. Cela est dû, on le sait, à la nomination imminente de Son Excellence lord Willingdon, qui est encore notre Gouverneur général, au poste peut-être le plus important que puisse attribuer le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne, c'est-à-dire celui de vice-roi des Indes. Tous les citoyens du Canada, sans distinction de parti, reconnaissent, j'en suis sûr, que Son Excellence doit cette nomination à ses aptitudes exceptionnelles d'administrateur, à ses qualités de cœur et d'esprit, à la belle carrière qu'il a fournie dans le service public, au rôle qu'il a déjà joué aux Indes comme gouverneur de Bombay et de Madras, et à la manière dont il s'est acquitté de ses hautes fonctions de représentant de Sa Majesté dans notre pays. Nous, Canadiens, qui aimons le gouvernement constitutionnel autonome et qui désirons voir répandre ses bienfaits dans toutes les parties de l'empire, nous croyons que le choix de Son Excellence lord Willingdon comme vice-roi des Indes est d'un heureux augure pour ce pays. A ce moment critique de l'existence de l'Hindoustan, on ne pouvait, croyons-nous, faire un choix plus judicieux pour le poste

éminent et lourd de responsabilités qu'est celui de représentant du roi dans cette partie de l'empire. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les partis et de toutes les classes de notre pays quand je dis que lord Willingdon, en acceptant cette lourde tâche, emporte avec lui les meilleurs vœux, l'espoir et les prières du peuple canadien.

J'en arrive au discours qui nous a été lu par Son Excellence l'Administrateur. Nous pouvons facilement le diviser en cinq parties. La première se rapporte aux conditions économiques de l'univers et du pays; la seconde a trait aux lois adoptées à la dernière session; la troisième, à la conférence impériale et à la conférence économique impériale qui ont eu lieu l'an dernier à Londres; la quatrième, à l'application de certaines lois adoptées au cours de la session spéciale; et la cinquième, qui tient une importance proportionnée à celle des autres dans le discours du trône, nous expose le programme législatif de la présente session.

Je me propose de commenter brièvement ces diverses parties. La première, relative aux conditions économiques de l'univers et du Canada, tient à la fois du sermon et du diagnostic. L'appréciation de ce sermon et de ce diagnostic dépend de l'interprétation que l'on peut faire de certaines phrases de cette partie du discours. Je présume que c'est le premier ministre (M. Bennett), qui a mis dans la bouche de Son Excellence l'Administrateur, le texte que nous avons sous les yeux, et je n'entends aucunement viser l'administrateur en commentant ce texte. Sur ce point, je désire appeler l'attention de la Chambre sur un passage ou deux de ce discours. Je le répète, l'appréciation d'un sermon dépend de l'interprétation que l'on peut faire de quelques-unes de ses phrases. Par exemple, à propos des conditions économiques, voici ce que nous lisons:

> Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation, de trouver de nouveaux moyens qui faciliteront la marche de notre peuple vers la réalisation d'une prospérité encore inconnue, et de lui procurer pour l'avenir toutes les garanties possibles contre le retour des conditions actuelles qui sont subordonnées aux forces du monde.

Que signifie "subordonnées aux forces du monde"? Le premier ministre entend-il par là placer le Canada dans un état d'isolement, dans l'état de se suffire à soi-même au point de se passer d'échanges avec l'étranger, de façon à ce que le pays ne subisse pas les contre-coups de la situation dans les autres parties du monde? A considérer les mesures présentées et celles qu'il continuera de présenter au Parlement, il y a lieu de croire qu'il croit pouvoir faire du Canada un pays se suffisant à soi-même, sans échanges avec l'étranger. Au cours de la session, nous aurons à examiner très attentivement, à supposer ce but réalisable, si la chose sera dans l'intérêt national présentement ou à l'avenir.

Dans un autre passage du discours, mon très honorable ami parle du vide à combler entre la situation actuelle et celle qu'il espère voir se produire avec le temps. Quant à l'état actuel des choses au pays, tout le monde reconnaît, je pense, l'existence du très large fossé à combler pour que le Canada se remette sur la route de la prospérité, mais la réussite dépend, dans une large mesure, du programme du Gouvernement. Je crains, monsieur l'Orateur, que si les honorables députés d'en face continuent à appliquer la politique qu'ils ont cherché jusqu'ici à appliquer, le fossé s'élargira de plus en plus pour ressembler à l'abîme entre le mauvais Riche et Lazare. D'un côté, les riches s'enrichiront de plus en plus; de l'autre, les pauvres s'appauvriront davantage, au grand détriment de la future prospérité du pays.

Mon très honorable ami ajoute dans le discours du trône que plusieurs de nos problèmes tirent leur origine de la situation mondiale. Il est intéressant de remarquer l'importance que nos honorables vis-à-vis attachent aujourd'hui à la situation mondiale. A les en croire, il fallait s'attendre à cette situation au Canada; c'est le résultat naturel d'influences mondiales et notre pays subit la répercussion de la situation universelle. Le premier ministre et ses partisans ne tenaient pas ce langage quand ils sollicitaient les suffrages du peuple, l'an dernier. Ils ne disaient pas alors aux électeurs que la situation universelle contribuait à l'état de choses existant. L'auteur de tout le mal, c'était le gouvernement d'alors chargé de la responsabilité entière et exclusive de la situation. Mais les conservateurs n'étaient pas au pouvoir depuis cinq minutes qu'ils ont tout à fait changé de ton et ont commencé à attribuer à la crise universelle la cause de la situation à laquelle il leur incombait de remédier.

Mon très honorable ami parle de certains problèmes antérieurs à la crise universelle...

> ...que plusieurs de nos problèmes ne sont pas la conséquence de la crise universelle mais qu'ils l'ont précédée et que des facteurs d'une nature domestique ont déterminé la dépression économique dont souffre actuellement notre pays.

Ici encore demandons-nous ce qui signifient "les problèmes antérieurs" dans cet alinéa. Quel est l'état de choses antérieur dont parle mon très honorable ami? A juger par une partie de sa correspondance que diverses personnes m'ont montrée, il veut parler, je le

présume, du lourd fardeau qu'il porte aujourd'hui, dit-il, une succession onéreuse comme jamais n'en a connu un premier ministre canadien, sauf à l'époque de la guerre. J'ai lu des lettres de ce genre portant la signature de mon très honorable ami...

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami les déposera-t-il et en donnera-t-il lecture?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis en produire quelques-unes, je pense.

Le très hon. M. BENNETT: Si mon très honorable ami les mentionne, il doit les déposer et les lire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis obtenir la permission, je pense, d'en déposer quelques-unes.

Le très hon. M. BENNETT: S'il s'agit d'une correspondance personnelle, il ne faut pas s'y référer; dans le cas contraire, mon ami doit la déposer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dis que je parle d'une certaine correspondance qu'on m'a montrée.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas suffisant, j'en appelle au Règlement. Qu'il soit parfaitement compris que nous devons observer les règles de la discussion à la Chambre. D'après l'un de ces usages, aucun député ne peut paraphraser une déclaration écrite d'un collègue, à moins d'en déposer le texte, car c'est interpréter à sa façon le texte et non en donner le sens. Il ne faut pas entendre parler de lettres anonymes dans cette enceinte. Que l'orateur dépose la correspondance ou n'en fasse pas mention.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami peut se démener tant qu'il voudra en ce moment...

Le très hon. M. BENNETT: Je ne suis pas celui qui se démène.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il est tout à fait visible que mon très honorable ami se rappelle certaines de ses lettres portant l'indication "personnelle", mais qui m'ont été montrées par celui qui les a reçues.

Le très hon. M. BENNETT: La Chambre a un règlement à ce sujet. Que faut-il penser d'un chef de l'opposition qui lit une lettre personnelle qu'il n'avait pas le droit de voir et qui en dévoile le contenu? Dans une cour de justice, tout avocat employant ce procédé recevrait une admonestation du juge; le même usage doit prévaloir dans la bonne société et la Chambre tombe sûrement dans ce cas. Il est tout à fait irrégulier qu'un honorable député aille mentionner une lettre personnelle qu'on lui a montrée, mais qu'il n'aurait pas dû voir, et essaie ensuite de la paraphraser.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le premier ministre m'avait adressé une lettre marquée "personnelle', je la considérerais à ce titre. En réponse à un ouvrier du pays, qui se plaignait de ce que le premier ministre et son gouvernement n'avaient pas tenu leurs promesses aux travailleurs, mon très honorable ami lui écrivit un dithyrambe qui en réalité faisait insulte à son malheur et cet ouvrier me l'a montré.

Le très hon. M. BENNETT: Je demande une décision sur ce point. Un député peut-il parler d'une lettre écrite par un autre député à une tierce personne et marquée "personnelle", sans la produire? Le règlement ne permet pas d'attribuer une signification aux paroles d'un autre homme, sans en produire le texte, pour la raison que les autres députés sont tout aussi capables de les comprendre que celui qui en fait mention. Ce point du règlement est bien clair et on l'a appliqué fréquemment dans cette Chambre.

M. l'ORATEUR: Le très honorable député admettra qu'il ne devrait pas mentionner la lettre dont il parle, s'il n'a pas l'intention de la produire. S'il s'agit d'une lettre publique, il devrait la produire. Si c'est une lettre privée, il ne doit pas le faire, mais je pense que le très honorable député admettra en principe que l'on ne doit pas faire de citations de lettres que l'on n'a pas l'intention de produire.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'exposais à la Chambre les raisons qui me portent à dire que mon très honorable ami a trouvé le moyen de prendre toute la charge sur ses épaules et de dire aux gens que le fardeau retombe entièrement sur lui. Il ne parle jamais de ses collègues; il ne fait jamais mention du Cabinet; il n'est question que du fardeau retombant sur un seul homme, dont la tâche en ce moment est la plus pénible qu'aucun autre citoyen du Canada ait jamais été appelé à accomplir. S'il entreprenait moins personnellement et distribuait une plus forte partie de la tâche entre ses collègues, il remplirait mieux le véritable rôle d'un chef de ministère car, après tout, dans notre pays nous nous attendons d'être gouvernés par un ministère plutôt que par un seul homme.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce point pour l'instant; je reviens à ce que je me proposais de dire au sujet de ce prétendu fardeau, de ce legs écrasant qu'il aurait à porter et dont mon très honorable ami aime tant à parler dans le pays. Il essaie de

faire croire qu'il s'agit là d'un héritage laissé par le gouvernement qui l'a précédé au pouvoir. Comment pouvons-nous juger du succès d'un gouvernement dans la gestion des affaires d'un pays? Si cette gestion a nui à la prospérité du pays, il est facile de le constater par certains indices bien connus. Par exemple, il y a les chiffres du commerce, la statistique concernant la dette publique, les états des déficits ou des surplus, la marche des impôts. On peut examiner tout ce qui a trait à l'union, à l'harmonie et au progrès en recherchant l'existence du prétendu legs auquel un certain honorable député voudrait nous faire croire. Au cas où mon très honorable ami voudrait, quand il me répondra, ou au cours de la session, prétendre que les difficultés actuelles sont imputables au passé, je vais inscrire au compte rendu des débats quelques chiffres propres à illustrer la situation du Canada sous l'ancien régime.

En premier lieu, je vais donner les chiffres relatifs au commerce, car la grande question pendant cette session et toute la durée du Parlement actuel sera de savoir si la politique des honorables messieurs d'en face est de nature à aider ou à détruire le commerce du pays. Il est possible de démontrer, semble-t-il, que le plus grave résultat de la politique du Gouvernement sera le fléchissement du commerce que nous pourrons constater partout et qui atteindra toutes les classes de la population. Qu'il s'agisse des patrons ou des employés, des directeurs des grandes industries, des compagnies de transport, des financiers, des marchands de gros ou de détail, tous ressentiront les effets de ce resserrement du commerce du pays résultant de la politique appliquée par les honorables députés d'en face. Je cite la statistique du commerce. Quand le gouvernement libéral que j'avais l'honneur de diriger a pris les rênes du pouvoir en 1921, nous avons trouvé le pays dans un état semblable à celui d'aujourd'hui. C'était le marasme. Les industries ne fonctionnaient qu'une partie du temps; le chômage était général et les affaires dans un état pitoyable. Puis, peu à peu une amélioration très sensible eut lieu. Voici le tableau du chiffre total des affaires pour les diverses années financières se terminant le 31 mars:

Année financière se terminant le 31 mars	Total du chiffre d'affaires
1922	$1,502,000,000
1923	1,748,000,000
1924	1,952,000,000
1925	1,878,000,000
1926	2,256,000,000
1927	2,298,000,000
1928	2,360,000,000
1929	2,655,000,000
1930	2,393,000,000

[Le très hon. Mackenzie King.]

Notons comment le volume du commerce du Dominion a augmenté pendant que nous étions aux affaires.

Permettez-moi d'examiner la partie la plus intéressante de cette statistique qui a trait aux exportations. Je produirai sous peu les chiffres qui ont trait aux exportations qui sont tout à fait domestiques. Pendant l'année financière terminée le 31 mars 1922, le Canada a exporté pour 754 millions de dollars; en 1923, ce chiffre montait à 945 millions; en 1924, à $1,059,000,000, et ainsi de suite. Voici le tableau statistique de ce commerce:

Année financière terminée le 31 mars	Total des exportations
1922	$ 754,000,000
1923	945,000,000
1924	1,059,000,000
1925	1,081,000,000
1926	1,329,000,000
1927	1,268,000,000
1928	1,251,000,000
1929	1,389,000,000
1930	1,145,000,000

Passons aux exportations de produits domestiques, c'est-à-dire à celles de notre excédent de production. J'insiste ici sur l'importance qu'il y a à exporter cet excédent. Deux millions de Canadiens au moins doivent compter sur ce commerce. Tout ce qui nuit au mouvement de ces marchandises nuit par le fait même à toutes les catégories de notre population. Voici le tableau de ces exportations:

Année financière se terminant le 31 mars	Exportations de produits domestiques
1922	$ 740,000,000
1923	931,000,000
1924	1,045,000,000
1925	1,069,000,000
1926	1,315,000,000
1927	1,252,000,000
1928	1,228,000,000
1929	1,364,000,000
1930	1,120,000,000

Notons que le total est passé de 740 millions qu'il était en 1922, à 1,120 millions en 1930, et que l'augmentation a été plus marquée pour les quatre années antérieures. Voilà qui indique la prospérité dont a joui le Canada durant la période précédant immédiatement celle-ci.

Qu'on me permette d'examiner un autre aspect de la question, lequel nous servira à démontrer si la chose publique était ou non administrée sagement au cours de cette période. Je veux dire la dette nationale. Cette dette augmente quand il y a déficit budgétaire et elle diminue quand il y a excédent. Pendant plusieurs années avant le régime libéral, le Canada accumula déficit sur déficit. La

dette augmentait considérablement. Elle constituait le problème le plus ardu qui se posait pour nous. Qu'est-il arrivé? L'année financière terminée le 31 mars 1924, au lieu d'indiquer un déficit, a été marquée par un excédent de $35,993,594. Depuis, jusqu'à ce que nous abandonnions les affaires, il y a eu excédent chaque année. Voici le tableau de ces excédents, dont le chiffre indique la somme de la réduction de la dette de 1923 à 1930.

Année financière terminée le 31 mars	Total des réductions de la dette
1924	$35,993,594
1925	345,589
1926	27,706,587
1927	41,896,729
1928	50,984,137
1929	71,345,528
1930	47,740,746

Ce tableau démontre que, pendant sept des huit ans et demi que nous avons été au pouvoir, nous avons eu des excédents budgétaires plutôt que des déficits. En outre, ces excédents se montent à la somme considérable de plus de $275,000,000. N'est-ce pas là, monsieur l'Orateur, un bel héritage à laisser à ses successeurs? La Chambre voudra bien noter que ces excédents n'étaient nullement le fruit d'emprunts: durant tout le cours du régime libéral toutes les dépenses, tant ordinaires qu'imputables sur le capital, furent prises sur les recettes courantes. Les excédents cités constituaient un surplus sur tous les décaissements tant courants que sur le compte du capital.

Ce qui prouve encore notre succès ce sont les réductions d'impôts effectuées.

M. HANSON (York-Sunbury): Six pour cent.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député trouvera, je pense, que ce 6 p. 100 ne tardera pas à revenir. Afin de mettre les finances nationales en état de faire face aux obligations découlant du régime précédent, et de boucler notre budget, nous avons dû momentanément relever les impôts. Je prie les honorables vis-à-vis de remarquer que nous y avons été carrément: pour faire honneur à nos obligations nous avons eu recours non pas à l'emprunt mais à l'impôt. Le Canada compte que ses gouvernants actuels feront de même; il compte que le Gouvernement recourra à l'impôt et non pas à des emprunts ultérieurs, héritage funeste, en vue de liquider les engagements qu'il a été si prompt à contracter pour servir son ambition lors des élections générales.

Dès que nos recettes ont permis de boucler le budget, nous avons commencé à réduire les impôts. La Chambre se souvient que nous avons abaissé les taxes indirectes que constituent les droits de douane. Dans les chiffres que je vais citer, je ne ferai pas mention de cette réduction. Il est estimé que les autres réductions d'impôt se sont chiffrées, en 1926, à 25 millions de dollars; en 1927, à 27 millions; en 1928, à 19 millions; en 1929, à 25 millions et à 22 millions en 1930. Une estimation modeste montre donc que dans les cinq dernières années les abaissements d'impôt ont atteint le chiffre considérable, aujourd'hui, de 116 millions de dollars par année, car chaque diminution effectuée était maintenue pour les années suivantes.

Les chiffres sous forme de tableau sont les suivants:

Année financière	Réduction estimative des taxes (autres que l'impôt douanier)
1926-1927	$25,000,000
1927-1928	27,000,000
1928-1929	19,000,000
1929-1930	25,000,000
1930-1931	22,000,000

Voilà des chiffres, monsieur l'Orateur, qui se passent de commentaires. C'est d'après ces indices que le pays jugera si ses affaires ont été bien gérées par le ministère qui a précédé le Gouvernement du jour, si le programme suivi a été sage, éclairé et efficace. C'est sous le régime libéral que le Canada a connu ce grand relèvement de son commerce et cette diminution de la dette publique. Sur huit ans et demi nous avons eu, pendant sept ans, un surplus. Il y a eu un abaissement ininterrompu des impôts; tout s'est passé dans un esprit d'harmonie, d'union et de cordialité entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, esprit qui n'avait pas régné depuis de longues années auparavant. Il est incontestable que pareil esprit n'existe pas en ce moment. En outre, monsieur l'Orateur, cette bonne volonté, cet esprit d'union, caractérisaient nos relations avec les autres pays de l'empire, avec la Grande-Bretagne en particulier. Là encore la cordialité fait défaut aujourd'hui.

ELECTIONS GENERALES DE 1930 ET SESSION QUI LES A PRECEDEES

A présent, monsieur l'Orateur, j'aborde ce que dit le discours du trône touchant la législation adoptée à la session spéciale. Pour le moment je ne scruterai pas bien avant cette question; je me contente de faire observer que le Gouvernement lui-même n'a pas osé prétendre qu'il avait racheté, au moindre degré, les promesses faites aux électeurs lors de la dernière campagne. Mon très honorable ami en face a été porté au pouvoir grâce à certaines promesses explicites et claires qu'il fit alors aux électeurs. Il s'était engagé à mettre fin

au chômage, à enrayer le malaise des campagnes; il devait faire tout cela ou succomber à la tâche. Il n'a pas mis fin au chômage, il n'a pas guéri le malaise rural; et il n'a pas succombé à la tâche. Même cette dernière promesse, il ne l'a pas tenue; mais je lui signifie qu'il succombera sûrement avant de remplir ses autres engagements, car il ne pourra jamais le faire.

Dans le discours du trône il est dit ce qui suit:

Bien que, dans l'intervalle, la situation universelle ne soit guère changée, cette législation tarifaire a provoqué une amélioration sensible des conditions domestiques.

Amélioration sensible! Où la voit-on cette amélioration sensible? Je ne ferai pas perdre le temps de la Chambre en exposant aux membres comme au pays ce que tout le monde sait. Il est inutile d'affirmer que la situation, loin de s'être améliorée, est pire qu'avant; en effet, chaque homme, chaque femme, chaque enfant, sait qu'il en est ainsi. Ce n'est pas en faisant débiter pareil propos par Son Excellence, monsieur l'Administrateur, que l'on va réconforter les hommes et les femmes dans toutes les régions de notre pays qui, aujourd'hui, cherchent encore un emploi, cherchent encore à purger les obligations qui grèvent leurs terres, s'efforcent d'éviter la nécessité d'hypothéquer leur demeure, cherchent de quoi vivre tout simplement et ne pas être à la charge de la Croix-Rouge ou d'autres sociétés d'assistance publique. Monsieur l'Orateur, tout le monde se rend bien compte de la situation du pays. Tous ceux qui l'ont quelque peu étudiée savent que les affaires sont dans un état désespéré, qu'une foule de gens sont dans le plus grand dénûment, et cela peut malheureusement se dire de certaines parties du pays, mais surtout de l'Ouest central. En résumé, la situation du Canada est telle aujourd'hui qu'il n'en a jamais connu de semblable, heureusement, au cours de notre histoire.

Un MEMBRE: Quand avez-vous constaté cela?

Le très hon. MACKENZIE KING: Constaté cela? Tout le monde a pu le constater depuis que ce Gouvernement est au pouvoir. Permettez-moi d'ajouter, monsieur l'Orateur,—et je désire être très explicite sur ce point, car cela m'aidera à répondre à mon honorable ami,—que le Gouvernement ne peut pas dire que nous l'avons d'aucune façon empêché d'exécuter son programme politique, ou de tenir ses promesses électorales. Je puis affirmer, je crois, sans crainte d'être contredit, que sauf ce que j'ai dit au cours de la brève session spéciale du Parlement, je n'ai pas critiqué publiquement le ministère depuis qu'il est en fonction jusqu'à cet après-midi, si ce n'est par voie de commentaires une ou deux fois. Ce que je dis à mon sujet s'applique également à la grande majorité des membres de cette Chambre qui appartiennent au parti dont j'ai l'honneur d'être chef. Nous avons donné toute la liberté d'action possible à nos adversaires. Nous avons fait cela afin de leur permettre, si la chose était possible, de montrer ce qu'on pouvait attendre de leur politique. Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous d'ajouter aussi que nous nous étions rendu compte de la situation au pays. Nous en avons parlé pendant toute la campagne électorale, nous avons parlé de ses causes tant d'ordre domestique que d'ordre mondial, et nous avons indiqué ce qui nous semblait la meilleure politique à suivre pour améliorer la situation. Lorsque les électeurs préférèrent accepter les promesses et les engagements de nos honorables adversaires, nous avons dit, "Très bien, il apartient aux électeurs de choisir; nous ne mettrons aucun obstacle à l'exécution du programme politique que nos honorables adversaires veulent mettre en pratique; nous allons leur donner la chance de montrer ce qu'ils peuvent faire." Ils sont en fonction depuis bientôt huit mois; ils ont tenu une session spéciale du Parlement où il leur a été loisible de présenter toute la législation voulue. Nous avons voté les crédits qu'ils ont demandés, et nous ne nous sommes pas opposés aux modifications qu'ils ont voulu apporter au tarif ou à la loi des douanes. Ils étaient parfaitement libres de présenter toute législation qu'ils pouvaient désirer. Nous leur avons donné libre cours à la conférence impériale. Ils ont tout conduit à leur guise, et si aujourd'hui la situation au Canada est pire au lieu d'être meilleure, la faute doit retomber sur mon très honorable ami, ses collègues et ses partisans. A l'avenir, je crois, il n'aura plus raison de demander à l'opposition de s'abstenir de le critiquer.

Le très hon. M. BENNETT: Nous ne l'avons jamais demandé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami dit qu'il ne nous a jamais demandé de s'abstenir de le critiquer. Quelle a été la substance du discours qu'il a fait à Régina, lorsqu'il a parlé des obstacles et des difficultés que mettaient dans son chemin certains qui ne pouvaient plaider ignorance?

Le très hon. M. BENNETT: Très bien, très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami s'empresse de dire qu'il n'a jamais demandé l'exemption de la critique, mais personne au monde n'est aussi sensible à la critique que lui. Monsieur l'Orateur, si vous voulez vous en rendre compte vous n'avez

qu'à remarquer comment il a déjà bondi deux ou trois fois sous l'aiguillon.

Le très hon. M. BENNETT: Je proteste par simple convenance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voyez, mon très honorable ami a happé de nouveau l'amorce.

Le très hon. M. BENNETT: Je proteste par simple convenance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suis pas étonné de voir les honorables députés rire de la sensibilité de mon très honorable ami.

Le très hon. M. BENNETT: Pour des raisons de courtoisie élémentaire, les lettres d'un caractère personnel ne devraient pas être rendues publiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami prend-il l'amorce de nouveau?

Le très hon. M. BENNETT: Non. Je suis peiné de constater qu'un ancien premier ministre se permette d'agir de la sorte.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'y a-t-il?

Le très hon. M. BENNETT. Rien du tout. J'ai simplement dit, et je le répète, que, dans toutes les annales du Parlement, on ne voit rien de comparable à la conduite d'un ancien premier ministre qui donne la teneur d'une lettre marquée "personnelle".

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, le trait que j'ai lancé a dû s'enfoncer profondément. Il y a vingt minutes que mon très honorable ami a été atteint, et il lèche encore sa blessure. Je passe maintenant au paragraphe suivant du discours du trône, qui se rapporte à la loi remédiant au chômage. On nous dit que celle-ci a eu aussi d'heureux résultats. Eh bien! je pense que cette expression est juste probablement, si l'on compare les heureux résultats de cette loi avec ceux qui ont découlé de l'autre mesure législative alors adoptée, mais on ne dit guère jusqu'à quel point dans les deux cas. Cependant, fait assez curieux, le ministère avoue que le chômage sévit plus que jamais au Canada. Prenons la dernière partie du paragraphe:

...toutefois, l'habile administration de cette loi par mes ministres qui reçurent le précieux concours des gouvernements des provinces et des municipalités et celui de nos deux grands réseaux ferroviaires, a doté le pays d'un programme d'entreprises publiques qui, dans l'ensemble, constituent un projet de développement national et ont procuré de l'emploi au plus grand nombre d'ouvriers qui aient jamais été engagés par l'initiative directe du gouvernement fédéral.

En d'autres termes, jamais dans l'histoire du Canada, le gouvernement fédéral n'a eu à soulager un si grand nombre d'hommes. C'est ce que nous dit le discours du trône lui-même, corroborant l'opinion que nous avons toujours nourrie.

Permettez-moi d'aborder le troisième paragraphe qui a trait à la conférence impériale. J'insisterai peut-être sur ce sujet plus que sur tout autre cet après-midi, de sorte que je me contenterai pour le moment de mentionner qu'il y a eu deux conférences, la soi-disant conférence impériale et la conférence économique impériale. C'est de cette dernière que je me propose de parler cet après-midi, parce que, touchant la première, je suppose que nous aurons l'occasion de la discuter plus tard. Toutefois, je ferai observer que, relativement à la conférence impériale, le Gouvernement, dans le discours du trône, approuve en principe tout ce qui a été fait à la conférence de 1926. Voici ce que nous lisons:

On y a discuté et adopté en principe plusieurs questions constitutionnelles qui ont principalement surgi des résolutions de la Conférence impériale de 1926.

Les honorables députés qui étaient ici après la conférence de 1926 se rappellent que le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) et d'autres membres de la droite ont reproché à mon collègue le ministre de la Justice de cette époque (M. Lapointe) et à moi-même d'avoir soutenu que cette conférence avait affirmé un certain statut pour le Canada et que, comme résultat, il était besoin de quelques modifications pour faire disparaître ces anachronismes dans les lois actuelles. Ils ont ridiculisé et amoindri tout ce que nous avions prétendu; ils ont dit que nous nous vantions d'une manière outrageante en maintenant que nous avions accompli quelque chose d'appréciable. Aujourd'hui, cependant, le premier ministre et leader du parti conservateur, dans un discours du trône qui restera toujours, déclare que, en principe, son cabinet a appuyé tout ce qui a été fait à la conférence de 1926.

Le quatrième paragraphe concerne certaines décisions administratives du Gouvernement depuis la dernière session. La première a trait à un décret prohibant l'importation de diverses marchandises de Russie. J'imagine que nous entendrons beaucoup parler de ce sujet durant la session. Il est probable que je reviendrai là-dessus plus tard.

Il est ensuite question dans le discours du trône des mesures qui ont été complétées en vertu de la loi des pensions. C'est vrai, mais mes honorables amis ne nous ont pas dit que, bien que les amendements à la loi des pensions aient été appuyés par les représentants de tous les groupes politiques de la Chambre,

le Gouvernement n'a pour ainsi dire nommé que des membres de son propre parti.

Je passe maintenant au sujet suivant qui se rapporte à la situation dans l'Ouest. Le discours du trône contient les lignes suivantes:

Mes ministres ont examiné anxieusement les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser.

J'espère que le premier ministre, lorsqu'il aura la parole, nous dira ce qu'il entendait par mesures effectives: s'il s'agissait des instructions écrites données par le ministre du Commerce (M. Stevens) à ses agents dans le monde entier, de faire de leur mieux pour aider le commerce canadien; ou des échanges que nous allons commencer bientôt avec la Bolivie; ou des ouvertures de crédits à la Chine, qui achèterait du blé canadien. Le premier ministre nous dira, je l'espère, si c'est cela qu'il avait dans l'esprit; et si c'est autre chose, il voudra bien l'indiquer, car jusqu'à présent le pays se demande et cherche en vain ce que l'on a bien pu faire d'utile et d'encourageant pour l'agriculture, principalement pour l'agriculteur de l'Ouest. Récemment, le ministre de l'Agriculture (M. Weir) s'est engagé à payer sur le revenu provenant de la taxe, moyennant certaines conditions, le transport du bétail d'un endroit du Canada à un autre, aux frais du public. C'est autant de pris, je le suppose, mais si c'est là tout ce que l'on se propose en fait de mesures effectives, je crains que l'action du Gouvernement n'enthousiasme pas l'agriculteur canadien.

Je passe maintenant au programme législatif. Mon très honorable ami s'exprime ainsi dans le discours du trône:

On a déjà fait connaître les grandes lignes du projet d'ordre général de développement national entrepris par mon gouvernement et qui comprend des dispositions au sujet des pensions de vieillesse, de l'assistance à l'agriculture, à l'instruction technique et à la construction de routes.

Quant à cela, c'est vrai: Dieu sait si on l'a dit et redit. Mais la teneur du paragraphe suivant, savoir la date de l'accomplissement, est bien moins connue.

On a donc accordé un soin particulier aux phases successives qui doivent marquer son exécution, et vous serez appelés à étudier des mesures tendant à sanctionner toute ligne de conduite que pourrait justifier la situation économique actuelle...

M. HANSON (York-Sunbury): Evidemment.

Le très hon. MACKENZIE KING: "Evidemment", dit mon honorable ami. Lui et ses amis tenaient un autre langage durant la dernière campagne: la situation économique exigeait, disaient-ils, que cela se fasse non seulement tout de suite mais sans égard à la question de la dépense. On aurait une grande route nationale s'étendant d'un océan à l'autre et en territoire entièrement canadien; la canalisation du Saint-Laurent entièrement en territoire canadien aussi; le débouché vers la mer de la région de la rivière de la Paix, et d'autres voies conduisant à la baie d'Hudson; et tout cela, tout de suite. L'on devait contribuer davantage à aider l'agriculture, l'enseignement technique et à la pension de vieillesse. Vieilles gens des deux sexes furent induits à croire qu'ils toucheraient une pension aussitôt que ce Parlement se réunirait, tandis qu'on leur dit maintenant qu'ils en jouiront aussitôt que la situation économique le permettra, et, remarquons-le, avec cette réserve: ...et à être suivie sans trop obérer le trésor national.

L'administration libérale, lorsqu'elle était au affaires et maîtresse de la trésorerie, aurait pu, monsieur l'Orateur, eût-elle voulu agir à la manière de nos honorables amis de la droite, dire, au cours de la campagne: "La caisse est à notre disposition; nous allons y puiser pour donner à tous la pension de vieillesse, aider l'agriculture de façon à ce que chacun en bénéficie, et de même l'enseignement technique, et aussi pour établir une grande route nationale. Et nous allons faire cela tout de suite avec l'argent des contribuables." Nous aurions pu dire tout cela et obtenir le résultat atteint par nos honorables amis de la droite.

M. COTNAM: Vous êtes pris de regrets?

Le très hon. MACKENZIE KING: Du tout. Ce sont mes honorables amis de la droite qui ont raison de le regretter et qui auront lieu de le regretter davantage avant longtemps. Ce que je veux faire bien comprendre, c'est que nous nous rendions parfaitement compte de l'aspect financier de ces obligations, des impôts qu'il faudrait pour s'en charger, et que nous voulions être francs avec le peuple.

J'arrive maintenant au paragraphe touchant la revision du tarif et à l'établissement d'une commission du tarif. Je présume qu'il s'agit comme à la session spéciale d'un relèvement, sujet sur lequel je reviendrai tantôt. Quant à la commission du tarif, naturellement nous attendrons pour nous prononcer de connaître les fonctions qu'on se propose de lui attribuer. Le premier acte de mon très honorable ami, en prenant le pouvoir, a été d'abolir la commission du tarif qui existait alors, laquelle avait recueilli une documentation précieuse et, dans la mesure du possible, contribué à atténuer les divergences d'opinions et à rapprocher les éléments divers en servant toutes les classes de la société telles que l'industrie, l'agriculture, etc. Telle fut l'œuvre de la

commission du tarif dirigée par M. Moore. Mais mon honorable ami l'a abolie aussitôt après son avènement. Maintenant il se propose d'en établir une autre. A-t-on aboli la commission simplement dans le but d'appeler des amis à faire partie de la nouvelle commission de façon à ce que cette dernière réflète les opinions politiques de notre honorable ami? Cette commission du tarif va-t-elle devenir un autre instrument qui dépouillera le Parlement de son autorité sur la fixation des impôts et le tarif douanier et, conséquemment, sur les deniers publics? Si mon honorable ami a l'intention de donner à une commission le pouvoir de changer le tarif à son gré, sans consulter d'abord ce Parlement, je l'avertis dès maintenant qu'il aura à lutter fortement avant d'arriver à ses fins. Je rappellerai à mon honorable ami que la session actuelle n'est pas une session spéciale. Je lui dirai de plus qu'il y a lieu de supposer que la conférence différée se réunira de nouveau et qu'il ferait mieux de fixer la date de cette conférence de façon à ce qu'il ait le temps de s'en occuper. Qu'il n'aille pas s'imaginer que parce qu'il a réussi l'an dernier à invoquer la conférence impériale pour proroger le Parlement il va réussir par un moyen semblable, cette année, à précipiter les travaux de cette Chambre. Nous allons procéder d'une façon régulière, ou le pays saura pourquoi.

On mentionne ensuite des mesures concernant la loi de naturalisation et celle des droits d'auteur. Nous attendrons que ces mesures soient présentées pour les discuter. Cela conclut le programme sauf la remarque concernant les comptes publics, laquelle contient la déclaration intéressante qui suit:

> Les prévisions budgétaires démontreront que mes ministres ont l'intention bien arrêtée de pratiquer une réduction des dépenses compatible avec l'administration convenable de l'Etat jusqu'à ce que le revenu accuse une amélioration sensible de la situation économique.

Je me demande ce qui se passera lorsque le revenu du pays s'améliorera,—si jamais il s'améliore,—en face d'une telle déclaration. Va-t-on pratiquer l'économie qui convient à la bonne administration de l'Etat seulement jusqu'à ce que le revenu du pays permette d'en agir autrement? Il nous faut attendre une explication.

Le discours du trône contient un paragraphe sur lequel je désire attirer l'attention du Parlement. Je dirai que, personnellement, j'approuve entièrement ce que contient ce paragraphe qui a sans doute été placé là, comme bien d'autres paragraphes que l'on trouve dans les déclarations de mon honorable ami, dans le seul but de jeter de la poudre aux yeux; c'est une déclaration de fait que nous admettons probablement tous. On dirait l'exposition d'un programme politique. Je vais en donner lecture. Quiconque étudie la situation actuelle au Canada doit conclure que ce que dit ce paragraphe est exact. Le voici:

> La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

Ce paragraphe, à mon sens, expose exactement la situation non seulement telle qu'elle existe aujourd'hui mais telle qu'elle existe depuis quelque temps déjà. Il expose la situation telle qu'elle était lorsque le Parlement siégeait il y a un an. Je vais en donner lecture en songeant à la situation qui existait au Canada il y a un an afin que les honorables membres de cette Chambre puissent juger s'il ne s'applique pas également à cette époque:

> La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

C'est ce que prétendait le Gouvernement au pouvoir il y a un an—que le plus important de tous les faits relatifs à la situation économique du Canada concerne la situation des producteurs de grain de ce pays. En d'autres termes, il s'agissait de trouver un marché pour le blé de l'Ouest. Le grand problème économique du Canada, le problème des problèmes, se résume dans cette seule question: Où trouverons-nous des marchés pour notre blé de l'Ouest? Allons plus loin et demandons-nous où trouver des marchés pour notre surplus de produits agricoles et autres produits naturels; nous aurons alors une meilleure idée de notre problème commercial. Allons plus loin encore et incluons non seulement nos produits naturels mais également nos produits manufacturés. Demandons-nous où trouver des marchés pour notre blé, pour le surplus de nos produits agricoles et naturels, pour l'excédent de nos produits manufacturés, et nous avons là le problème commercial du Canada sous son aspect le plus large. C'est là la situation.

Je me réjouis de voir que les honorables députés de la droite et ceux de la gauche sont du même avis,—j'ai raison, je crois, de dire que nous sommes du même avis,—sur ce qui constitue le problème. Et cela, après tout, nous permet d'entamer la discussion.

Je me permets de dire que mes remarques cet après-midi ne sont pas faites dans un seul but de critiquer, mais avec le désir sincère d'exposer ce que je crois être le meilleur remède à apporter à la situation telle que dé-

crite et ce qui, à mon sens, dans la politique de mes honorables amis de la droite, compromet la situation.

Que mon honorable ami me permette de lui dire, et de lui dire tout de suite: Je crois à la profonde sincérité des motifs sur lesquels il fonde tout son programme. Je le crois convaincu que les mesures conformes à sa politique seront avantageuses pour le Canada, dans le moment et aussi dans l'avenir. En tout cela, je le crois bien sincère. J'espère qu'en retour il admettra chez nous, de ce côté-ci de la Chambre, une sincérité égale lorsque nous disons ne pouvoir envisager les choses sous le même jour; que son programme n'est pas bon à notre avis, que ses méthodes sont défectueuses et que, loin d'améliorer les conditions actuelles, les mesures qu'il veut appliquer et qu'il applique de fait nous conduiront dans un marasme pire que celui dans lequel nous nous trouvons actuellement.

C'est ce qui nous sépare. Nous admettons tous la nécessité d'un commerce d'exportation pour écouler le surplus de nos produits, et mon honorable ami nous offre des mesures qui, à son avis, contribueront à améliorer la situation. Nous croyons que ces mesures seront désavantageuses au lieu d'être utiles. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date le débat autour de cette question; il dure, et sous des formes différentes, depuis bien longtemps.

Au cours de la dernière session, cependant, il a pris une forme bien concrète. Nous avons tous admis alors la situation telle que l'expose ce paragraphe. De quelle manière l'avons-nous reconnue? Tout d'abord, nous avons vu—et nous nous entendions sur ce point—que les anciens marchés pour le blé canadien nous étaient fermés; que certains pays, comme l'Allemagne, la France et l'Italie, érigeaient des murs tarifaires qui rendaient plus difficiles pour nos fermiers la concurrence et la vente de leur grain sur ces marchés. Nous n'avons pas seulement admis la diminution du nombre des marchés disponibles pour le blé de l'Ouest, mais encore le fait que le marché britannique était le meilleur possible pour le Canada, que la Grande-Bretagne était notre meilleur client et que nous tailler sur le marché britannique une place qui nous permette de maintenir notre position, de l'affermir et de la développer était après tout le grand but vers lequel nous devions faire tendre tous nos efforts. Nous nous entendions encore sur le point suivant: que le problème du chômage ne serait en fin de compte résolu que le jour où l'on aura trouvé une solution à la grande question du commerce d'exportation du Canada. Je crois avoir ici raison, bien que mon honorable ami de la droite n'ait pas appuyé avec autant de force sur cet aspect de la question. Nous avons, nous, donné une grande importance à ce point; nos honorables amis de la droite ont dit que le chômage était principalement attribuable à la politique du précédent ministère. Ils n'ont pas dit, comme nous l'avons affirmé et le prétendons encore, que s'il existait et s'il existe encore aujourd'hui du chômage au Canada, c'est parce qu'il n'est pas donné à l'agriculture de notre pays d'exporter les denrées qu'elle produit dans la mesure où cette exportation devrait se faire; c'est encore parce que les producteurs de grain n'ont pas les marchés sur lesquels ils devraient pouvoir compter. La conséquence de tout cela, c'est que n'existe pas dans l'Ouest du Canada le pouvoir d'achat propre à l'établissement d'un marché domestique pour un grand nombre de nos manufactures, car le marché domestique n'est pas une affaire de région, mais plutôt de pouvoir d'achat. C'est une caisse de pouvoir d'achat. Une forte partie de cette caisse, en premier lieu, doit provenir de la vente du blé et des produits agricoles.

Nous nous entendions sur un autre point: c'est que la conférence économique impériale qui devait avoir lieu au mois d'octobre aurait une grande portée sur cette situation. Le but de cette conférence était d'étudier les conditions économiques et les questions relatives au commerce interimpérial. Ce fut là la raison—entre bien d'autres—qui a motivé un appel au peuple au moment où il a été fait, afin de fournir à notre population, avant la tenue de la conférence, l'occasion de se prononcer sur le programme exposé par chacun des partis. Lorsque nous dirigions les affaires du pays, nous avions compris que si nous pouvions faire approuver par la population du Canada les mesures exposées dans le budget Dunning, nous pourrions nous rendre à la conférence impériale forts de l'appui du peuple. Nous croyions que nous pourrions très probablement retirer de cette conférence des résultats qui seraient très avantageux pour toute l'agriculture en ce pays. Je n'ai pas l'intention de repasser ici les causes de notre insuccès, mais le fait demeure que nous avons exposé notre programme au peuple en le basant sur notre désir de nous tailler une place plus importante sur le marché britannique.

Puisque nous étions ainsi d'accord sur toutes ces questions, d'où peut donc venir la différence qui nous sépare? Je la trouve, non pas dans la question de savoir ce qu'est la situation présente, mais dans la méthode d'aborder cette question et aussi dans les mesures de nos programmes. Je demande aux membres de cette Chambre de bien vouloir porter la plus grande attention possible à ce que je vais dire cet après-midi touchant la différence des méthodes d'aborder l'étude de ces questions, car il y a une différence fondamentale dans l'attitude prise par chacun

des deux partis. Il existe une différence réelle entre mon honorable ami et moi-même relativement à cette manière d'aborder la question, et je ne crois pas qu'il le nie—tout au plus pourra-t-il me reprendre si, en cela, je fais erreur. Pour aborder l'étude de ces questions il place une certaine confiance dans ce qu'il appelle du marchandage et dans une action qui ressemble beaucoup à de la contrainte. Personnellement, je ne crois pas que cette façon d'approcher les gens, autrement dit que la méthode coercitive puisse, au bout du compte, produire un bon résultat. Elle peut réussir pendant un jour, une semaine ou une année, mais après un certain temps elle produit de très étranges renversements. Pour moi, la conciliation vaut beaucoup mieux que la coercition. On réussit mieux à s'entendre en manifestant de la bonne volonté et en découvrant si possible un terrain d'accord qu'en invoquant la puissance et la force, qu'il s'agisse de la force économique ou d'une autre. Voilà la différence entre le parti de mon très honorable ami et le nôtre. Nous différons dans nos méthodes de négociation et, partant, dans nos politiques. La politique des honorables députés d'en face s'appuie sur le mode de négociation que j'ai signalé; la nôtre repose sur les méthodes dans lesquelles nous avons foi et que nous avons toujours suivies.

En prévision de la conférence impériale et connaissant les sujets qui devaient y être soulevés, nous avions tracé notre ligne de conduite en conséquence. Nous avions tâché de paver le chemin pour que les demandes que nous aurions à présenter à la conférence fussent favorablement accueillies. Avec les lois que nous avions fait adopter par le Parlement, nous voulions que cet octroi volontaire de préférences puisse, dans l'ordre naturel des choses, faire de la Grande-Bretagne et des autres gouvernements de l'empire les obligés de notre pays. Si cette méthode avait échoué, le Parlement aurait toujours eu le temps d'aviser; mais nous agissions ainsi parce que nous pensions que c'était là la façon régulière d'entrer en négociation.

Pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, je citerai les paroles que l'ex-ministre des Finances (M. Dunning) prononça à la fin de son exposé budgétaire. Quelle était la nature de ce budget? Brièvement, nous cherchions à favoriser ceux qui commerçaient avec nous. Nos voisins du sud avaient, suivant leur droit, relevé leur tarif douanier, si bien qu'il nous était plus difficile de commercer avec eux. La Grande-Bretagne qui avait été notre meilleur client, n'avait pas adopté la même attitude à notre égard. Nous avons dit alors: Nous tâcherons, avec notre législation, de transférer à la Grande-Bretagne certains achats qui se font actuellement aux Etats-Unis. Cela ne faisait de tort à personne au Canada. Dans les débats parlementaires, sur les tribunes publiques et dans les journaux, vous n'avez jamais entendu dire: Le budget Dunning fait du tort à mon commerce; mes affaires souffrent de la préférence accordée à la Grande-Bretagne. Tout avait été arrangé pour que le pays s'en trouve bien, pour que les consommateurs en profitent immédiatement, de même que les manufacturiers qui espéraient écouler leurs produits sur le marché domestique grâce aux ventes effectuées à l'extérieur en échange de ce qui y était acheté. Voilà l'atmosphère que nous cherchions à créer et les nouveaux débouchés possibles que nous tâchions d'obtenir.

Pour faire bien comprendre le but du budget Dunning relativement à ce qu'on espérait obtenir à la suite de la conférence impériale, qu'on me permette, comme je l'ai déjà dit, de citer les paroles mêmes du ministre des Finances de l'époque. On les trouvera à la page 1594 du compte rendu officiel du 1er mai 1930. Les voici:

> Ces faveurs tarifaires accordées à ceux qui donnent la préférence à nos produits ne sont pas le résultat d'une entente avec tout autre pays, mais d'une attitude dans nos relations internationales qui sera, croyons-nous, d'un avantage mutuel et donne une idée de l'esprit avec lequel le Canada se présentera à la conférence économique impériale dans quelques mois d'ici. En d'autres termes, nous ne voulons pas nous présenter devant les autres pays du Commonwealth britannique d'une façon mesquine, mais plutôt bien disposés à devenir de meilleurs clients pour ceux qui sont prêts à nous accorder la même générosité. C'est dans cet esprit que nous désirons traiter avec toutes les autres nations, mais nous croyons que dans le Commonwealth britannique nous avons toutes les facilités voulues d'augmenter le volume de notre commerce mutuel, vu notre héritage commun, nos institutions similaires, et notre patriotisme commun.

Ainsi était exposé le point de vue libéral. Certes, à l'époque, mon très honorable ami (M. Bennett) n'avait pas dit grand'chose, dans cette enceinte, contre les préférences alors annoncées. Il en parla effectivement à la dernière heure de la campagne électorale; mais durant la session spéciale il visa à les abolir complètement: changement subit d'attitude dont je parlerai plus tard. Telle était la situation pendant que le Parlement était assemblé, et telle fut l'attitude que suivirent dans tout le pays, au moment de l'appel au peuple, les honorables députés, partisans de notre politique.

Nous avons établi on ne peut plus clairement que la conférence impériale avait été grosse de conséquences sur la question de la vente du blé de l'Ouest et nous avons appuyé en maintes circonstances sur l'importance qu'il y avait pour le Canada de savoir quel

parti devait représenter ce pays à la conférence. Nous avons appuyé sur ce point non seulement relativement aux individus, bien que les noms de certains personnages aient été mentionnés parce qu'il y avait raison de croire qu'à la suite du rôle qu'ils avaient joué au cours des conférences antérieures ils auraient été le mieux en état d'obtenir des résultats avantageux; mais aussi parce que nous croyions que le programme que nous avions adopté devait être utile au Canada. Nous avons appuyé sur tous ces points avec vigueur jusqu'au dernier jour de la campagne électorale.

Afin de ne pas commettre d'injustice à l'égard de mon très honorable ami par suite de fausse représentation quelconque de nos points de vue, je demanderai à la Chambre la permission de référer à mes propres discours pendant la campagne sur cette question de politique à suivre et des moyens de négocier. Je demanderais de nouveau aux honorables députés de ne pas oublier le point de vue libéral de la préférence facultative et le point de vue, si je puis dire, du parti conservateur qui vise à marchander, et de les considérer comme les points de vue opposés des parties en cause. Notre attitude était toute de conciliation; l'attitude des honorables députés de la droite a été celle de la contrainte économique. En citant un passage de mon dernier discours de la campagne, je pourrais peut-être vous exposer d'une façon plus précise que par d'autres moyens la politique sur laquelle nous faisions avant tout notre appel au peuple. Le dernier discours que j'ai prononcé au cours de la campagne et qui a été irradié d'une extrémité du Canada à l'autre contenait l'exposé de notre politique, de nos méthodes et de ce que nous croyions devoir être la politique convenable à suivre au sujet du grand problème économique intéressant le Canada et en particulier du problème de l'Ouest du Canada. C'était en grande partie une répétition de ce qui avait été dit du haut de toutes les tribunes, mais il avait gagné en importance vu que c'était le dernier appel de la campagne. Voici les paroles, comme elles ont été rapportées dans la presse le jour même du scrutin:

> Dans la vie de toute nation il y a des moments où le peuple est appelé à prendre une grande décision devant influencer non seulement sa condition présente mais toute la marche de son développement futur. Je crois que le peuple canadien est actuellement rendu à un de ces moments pour ce qui est de la tout importante question du commerce interimpérial. Sous ce rapport le peuple a droit de s'attendre que les chefs politiques traiteront ces questions avec justice et avec franchise, et feront face au problème sans hésitation de manière à éclairer le peuple sur la véritable portée de ces problèmes relativement à ses propres intérêts.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Un peu plus loin, parlant particulièrement d'un marché en Grande-Bretagne pour le blé canadien, je disais:

> Le budget libéral de 1930 est non seulement un pas en avant dans la direction du commerce interimpérial et un nouveau facteur vers l'établissement d'une coopération plus intime entre le Canada et les autres membres du commonwealth britannique, il a aussi pour objectif de résoudre l'un des problèmes économiques les plus graves qui s'imposent à nous à l'heure actuelle, savoir, la nécessité d'obtenir un marché sûr et permanent pour le blé canadien et d'avoir l'assurance par là d'un mouvement continuel vers le Canada de ce pouvoir d'achat dans les provinces des Prairies dont dépend en grande mesure la prospérité de notre pays.

Les paroles qui suivent sont tout aussi vraies qu'une prophétie pourrait l'être relativement à ce dont le Canada a été témoin depuis.

> Voyageant comme je l'ai fait, par les champs de blé de l'Ouest, il y a moins d'une quinzaine, j'ai été consterné par l'idée du danger qui menaçait la vie économique du Dominion si nous ne trouvons pas le moyen d'obtenir un marché pour le plus important de nos produits primaires et la plus grande source individuelle du pouvoir d'achat qui fournit à la fois le trafic à nos réseaux de transport, des commandes à nos fabriques, et qui active le commerce de nos marchands de gros et de détail.

J'ai fait ressortir davantage le rapport intime existant entre la solution du problème du chômage et la question d'un marché pour le blé canadien en ces termes:

> Le blé du Canada de l'Ouest est la plus grande source individuelle du pouvoir d'achat dans le Dominion. Lorsque ce pouvoir d'achat est resserré, comme il l'a été l'année dernière, l'effet en est inévitable dans toutes les phases d'activité s'étendant du consommateur par l'intermédiaire des marchands de gros et de détail aux manufacturiers et aux compagnies de transport, les organisations qui emploient la plus forte main-d'œuvre de tout le pays. A part le fléchissement mondial, avec la baisse qui en résulte dans le prix des denrées, la cause principale du chômage au Canada a été la faible récolte de blé l'année dernière et la réduction des exportations de blé canadien.

Je disais aussi:

> Les propositions importantes touchant le commerce impérial contenues dans le budget libéral de 1930 constituent la seule solution réelle et permanente de ce grand problème du chômage.

Venons-en, maintenant, à l'attitude des conservateurs au cours de la campagne. J'en ai parlé aussi pendant mon discours irradié dont j'ai parlé. J'aimerais à appeler l'attention sur ce fait que, comme je l'ai déjà démontré, les honorables députés de la droite ont dit bien peu de chose au cours de la campagne relativement à la conférence économique. Je crois qu'ils n'ont pas été tout à fait justes vis-à-vis des électeurs du Canada sous ce rapport. Je crois qu'ils savaient ou qu'ils auraient dû

savoir et qu'ils auraient dû expliquer la portée de leur politique et ce qu'ils avaient à l'esprit relativement à la conférence économique. Je voudrais aussi signaler qu'au début de la campagne on a dit bien peu de chose au sujet de changement dans le tarif. La session spéciale qu'on allait convoquer devait être consacrée à la question du chômage. C'est ce qu'on entendait dire d'un bout à l'autre du pays. Certains députés actuels de l'Ouest ne siégeraient pas aujourd'hui à votre droite, monsieur l'Orateur, si leur chef avait dit au peuple, durant la campagne électorale, qu'il avait l'intention de modifier le tarif au cours de la dernière session. Je me permets de dire ceci en passant à mes amis de l'Ouest: j'espère que les habitants de l'Ouest se rendront compte qu'ils ont le remède à leur disposition; j'espère qu'ils se souviendront que nos institutions parlementaires ont des origines glorieuses; qu'après tout elles n'ont pas été créées en un jour, mais sont le fruit de plusieurs années de luttes entreprises pour donner aux hommes le droit d'exprimer leurs opinions et d'adopter les lois qu'ils désirent se donner. Si l'Ouest pense que la politique des ministériels ne convient pas aux besoins de cette région, il n'a pas besoin de proposer la sécession ou autre chose semblable; la population de l'Ouest canadien n'a qu'à exiger de ses représentants d'appuyer uniquement la politique servant les intérêts de l'Ouest. A ces représentants des comtés de l'Ouest, qui souffrent présentement et qui souffriront de jour en jour davantage des résultats de cette politique, je ne dis pas qu'ils doivent déserter leur chef. Je n'y songe pas un seul instant. Je dis cependant qu'ils ont non seulement le droit mais le devoir de faire observer à leur chef que la politique qu'il a adoptée et qu'il se propose de poursuivre au cours de la présente session va empirer la situation des populations de l'Ouest; ils ont le devoir de faire des instances auprès de lui, au nom du parti qu'ils appuient, pour l'engager à modifier ses vues et à ne pas consommer le mal que nous prévoyons.

M. IRVINE: Le très honorable député veut-il nous dire de quelle autre manière on aurait pu aborder le consommateur anglais pour le décider à acheter le blé canadien à un prix plus élevé qu'il ne paie pour le blé des autres pays?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prétends que la nation anglaise non seulement achèterait volontiers le blé canadien de préférence à tout autre, à prix égal; que non seulement elle y verrait son intérêt, mais qu'elle considérerait la chose comme avantageuse. Je prétends que, si la politique exposée dans le budget Dunning avait été acceptée par notre population, c'est ainsi que le peuple des Iles-Britanniques aurait compris ses obligations, et que la dernière conférence impériale aurait eu pour résultat de nous procurer, au moyen d'un système de pourcentage ou autrement, un moyen d'assurer au blé canadien une situation privilégiée en Grande-Bretagne.

Je me permets de rappeler ce que je disais le dernier soir de la campagne électorale au sujet de l'attitude du parti conservateur:

> Dans les derniers jours de la campagne, M. Bennett a annoncé son intention de convoquer une session spéciale du Parlement pour faire décréter une hausse générale du tarif, ce qui revient à dire que le parti conservateur se propose de bloquer le grand mouvement qui se fait en faveur du commerce interimpérial, de traiter la mère patrie comme les pays étrangers, en durs commerçants, et d'exiger que le peuple de Grande-Bretagne modifie une politique douanière qu'il a adoptée depuis près d'un siècle.

Voilà qui prévoyait assez bien ce qui s'est passé depuis. C'est là ce que je déclarais en juillet 1930 aux électeurs canadiens. Je reconnais qu'avant la fin de la campagne, mon très honorable ami a formellement déclaré qu'il avait l'intention de relever le tarif et de demander à la Grande-Bretagne de modifier sa politique douanière. Je ne veux aucunement soutenir que mon très honorable ami a été inconséquent. Il a été conséquent, mais cela le conduit de plus en plus à sa perte.

M. SPENCE: Mon très honorable ami ne se tourmente sûrement pas pour lui?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce qui me tourmente, c'est la situation du Canada. Je tiens à dire à mon très honorable ami que je ne mets aucunement en doute sa sincérité, mais je condamne sa politique. Je blâme ses méthodes parce que je n'y crois pas. Je pense qu'il se trompe en se fiant trop exclusivement à son propre jugement et en ne voulant même pas accepter les avis de ses ministres. Je prétends, monsieur l'Orateur, que notre système de gouvernement au moyen d'un cabinet, qui existe dans les institutions parlementaires britanniques, a été imaginé en vue d'empêcher la volonté d'un seul homme de dominer tous les autres. Ce système de gouvernement a été créé parce qu'on croyait que c'est de la sagesse de plusieurs individus qu'on peut obtenir le meilleur jugement. La sagesse collective n'a pas sa place dans les décisions du gouvernement de mon très honorable ami. Demandez à n'importe quel ministre de quel poids est son opinion quand elle vient en conflit avec celle de mon très honorable ami.

L'hon. M. RYCKMAN: Où mon très honorable ami prend-il ce renseignement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le prends partout, dans le regard même de

mon honorable ami (M. Ryckman) quand je le vois sortir de la salle du conseil. Permettez-moi de dire à mon très honorable ami (M. Bennett) qu'à mon avis, en assumant la responsabilité entière, il ne tient pas une conduite équitable, ni envers ses collègues ni envers les électeurs. Il n'a jamais été prévu qu'il ne doit pas y avoir d'autre ministre des Finances que le premier ministre; il n'a jamais été prévu que le premier ministre doive exercer ces fonctions. Certes, il doit exister au moins un conservateur dont les talents puissent s'employer utilement à diriger le ministère des Finances. Dans les circonstances actuelles, s'il surgit une divergence d'opinions entre le premier ministre et le ministre des Finances, comment la règle-t-on? Sauf erreur, mon très honorable ami nous a déclaré lors de la dernière session que la raison pour laquelle il ne nommait point de ministre des Finances, c'est qu'il ne voulait point imposer à un collègue le fardeau des projets de loi qu'il entendait déposer à cette époque. Il ne jugeait pas équitable de charger un collègue de faire adopter tous ces importants projets de loi financiers. Je demande à mon très honorable ami si c'est exact.

Le très hon. M. BENNETT: Pas tout à fait, mais mon très honorable ami ne saurait atteindre à plus d'exactitude.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous avons expédié la session spéciale et nous commençons la session ordinaire. Mon très honorable ami manque d'équité, dis-je, envers lui-même et envers les autres, il n'agit pas comme il le devrait en s'efforçant de remplir tant de fonctions. Il devrait appeler sur-le-champ dans son cabinet un homme ayant la compétence voulue pour être ministre des Finances.

Un MEMBRE: Hâtez-vous.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de vous signaler une chose: durant plus de six mois, j'ai laissé le premier ministre parler et agir à sa guise. Assurément, ils auront maintenant la patience de m'accorder une couple d'heures pour m'exprimer à ma manière. Je le répète, mon très honorable ami devrait augmenter son cabinet comme je l'ai indiqué et accorder à ses collègues un peu plus d'influence dans l'orientation de la politique ministérielle.

M. BELL (Hamilton-Ouest): Que mon très honorable ami apprenne à conduire son propre parti.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour revenir à l'attitude de mon très honorable ami au cours de la campagne, qu'il me soit permis d'exposer comment il a traité certaines questions. En ouvrant la campagne du parti conservateur à Winnipeg, le 9 juin 1930, mon très honorable ami le chef actuel du Gouvernement, alors chef de l'opposition, a défini avec une clarté absolue son attitude de coercition. Il a déclaré sans ambages que c'était de haute lutte et de vive force qu'il entendait s'assurer des débouchés pour le blé canadien et l'excédent de nos produits en général. Le langage de mon très honorable ami était d'autant plus remarquable qu'il a dit qu'il avait écrit son discours et en a lu la majeure partie. Le passage du discours que je tiens à citer était un appel direct aux cultivateurs, à ceux de l'Ouest en particulier. Voici ses paroles:

Ecoutez, agriculteurs de l'Ouest et des autres parties du Canada, on vous a appris à vous moquer du tarif douanier et à applaudir le libre-échange. Dites-moi, quand le libre-échange vous a-t-il favorisés? Selon vous, le tarif douanier ne profite qu'aux fabricants. Je le ferai servir vos intérêts aussi bien. Je m'en servirai pour vous livrer les marchés qui vous sont fermés.

Puis, après d'autres promesses à propos d'améliorations et de remaniements radicaux, il a pris l'engagement suivant, marqué par les expressions de la plus tendre sollicitude:

Vous aurez des débouchés plus étendus et pour toujours. Vous avez souffert et avez été patients. Mettons fin à cela. Prenez courage.

Une autre promesse, non de soulager mais de guérir le mal! Je me demande ce que les cultivateurs du pays entier et de l'Ouest en particulier disent aujourd'hui à mon très honorable ami de leurs souffrances et de leur patience.

Mon honorable ami a réitéré à Victoria, le 17 juin, l'assurance qu'il fermerait la porte des marchés, sans faire de restriction quant aux produits agricoles.

Je cite ces extraits parce que ce ne sont pas des phrases prononcées au hasard. Quand je parle de nous lancer à la conquête de nouveaux marchés, mon honorable ami hoche la tête en signe d'approbation. La méthode qu'il préconise est l'opposée de celle qu'a pratiquée mon parti.

Une VOIX: Le chef de l'opposition est un homme pacifique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne rougis pas d'avoir le désir d'employer des moyens pacifiques. Nous avons eu une guerre mondiale désastreuse; les honorables députés d'en face s'imaginent, semble-t-il, qu'ils vont améliorer les choses en déclenchant aujourd'hui une guerre économique. Nos adversaires ont une fausse conception de ce qui est nécessaire à la prospérité. Pour montrer les intentions de mon très honorable ami quant à la question des marchés, je citerai l'extrait suivant du *Victoria Colonist* du 17 juin:

Il est vrai qu'il nous faut des débouchés à l'étranger et, comme je le disais l'autre soir,

nous allons prendre d'assaut ces marchés dans le monde entier, avec tous nos excédents disponibles pour l'exportation. Nous n'avons pas à nous préoccuper sur ce point.

A Vancouver, le même jour, il promettait de recourir à la même méthode pour trouver la solution de nos difficultés. Je cite la *Gazette* de Montréal du 19 juin:

> Quand je détiendrai le pouvoir, je continuerai à me frayer de vive force un passage à travers nos difficultés.

Monsieur l'Orateur, je vous demande de bien noter cette déclaration: "Quand je détiendrai le pouvoir, je continuerai à me frayer de vive force un passage à travers nos difficultés." A ce moment, mon très honorable ami parlait du jour où il pourrait devenir premier ministre. Ce jour est venu. Il détient maintenant le pouvoir et il a commencé ses assauts et ses luttes. Il les a même commencés dès le premier jour de son accession au pouvoir. Il aurait pu être plus heureux dans le choix de ses paroles, mais la vérité nous échappe souvent d'une manière inattendue. Mon très honorable ami parle de "son" gouvernement. Il eût pu, en tenant compte de ce qu'il doit aux autres, désigner le gouvernement comme celui du parti conservateur, ou parler du gouvernement dirigé par lui-même et ses collègues. Il eût pu même avec raison en parler comme du gouvernement de Son Excellence le Gouverneur général, dont il est l'un des ministres *primus inter pares,* le premier entre ses égaux. Mais non, le gouvernement est à lui, il en est le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga, il est tout. Je le répète, mon très honorable ami est tout à fait sincère.

LA SESSION SPECIALE DE 1930

Et le gouvernement lui apartenant, il a commencé ses assauts. Ses débuts ont eu lieu à la session spéciale. Si je passe ainsi la situation en revue, c'est parce que l'on va continuer à recourir aux mêmes méthodes et la nation devra décider si c'est ainsi quelle désire être gouvernée et qu'elle veut conduire ses relations avec les autres pays du monde. On ne peut plus prétendre que l'expression "prendre d'assaut" a été un mot échappé dans la chaleur d'un débat ou d'une campagne politique. Il s'agit là d'une méthode délibérément choisie par mon très honorable ami, parce qu'il y a foi; c'est la méthode qu'il entend employer dans l'application de sa politique et il a déjà indiqué son intention de l'appliquer même dans ce Parlement; c'est la coercition. C'est la définition de cette méthode en un mot; il ne s'agit pas de conciliation, mais de contrainte, d'obtenir des résultats par la force d'une pression économique. Tel est le moyen qu'il a l'intention d'employer.

Comme il disposait de ce pouvoir et que l'occasion se présentait de l'exercer, il y eut recours immédiatement lors de la session d'urgence. Tous savent que cette session fut convoquée pour une fin particulière, celle de trouver un remède au chômage. Dès le début, nous devions découvrir que la question du chômage était un simple subterfuge; cette session avait réellement pour but de relever le tarif douanier et de modifier la loi des douanes afin de donner au Gouverneur en conseil le pouvoir de régler au goût du Gouvernement un grand nombre de questions touchant le tarif. Mon très honorable ami s'est servi de cette session, ainsi que de la conférence impériale, comme d'un moyen de coercition, la mention de la conférence impériale a été pour lui aussi efficace que toute autre méthode de clôture. Les honorables députés le savent bien.

Une VOIX: Du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous nous étions réunis afin d'approuver un crédit destiné à atténuer le chômage. Comme on l'a maintes fois répété, l'on aurait pu aussi bien atteindre ce résultat par un mandat du Gouverneur général. Dans de telles circonstances, l'on aurait pu émettre un mandat du Gouverneur général pour une somme de 20 millions sans soulever un mot de critique. (*Exclamations.*) Je dis qu'il n'y aurait pas eu un mot de blâme pour la bonne raison que pendant la campagne électorale j'ai répété à différentes reprises qu'en cas de nécessité, l'on pourrait obtenir un mandat du Gouverneur général à cette fin, en attendant la réunion du Parlement immédiatement après la conférence. Quels reproches aurais-je pu faire au Gouvernement après m'être exprimé aussi clairement? Mais dans mon for intérieur, je sais bien que mon très honorable ami n'avait pas d'abord le chômage en vue quand il a convoqué cette session. Il songeait aux intérêts spéciaux qui étaient venus à son secours à la fin de la campagne électorale et qui l'avaient aidé à atteindre le poste qu'il occupe. Ce n'est que dans les tout derniers jours de la campagne électorale, qu'il énonça publiquement son intention de relever le tarif contre la Grande-Bretagne. La campagne était alors avancée et ce point passa inaperçu de la masse; cependant, ceux qui espéraient en tirer profit ne manquèrent pas d'en prendre note. Mais il a parlé en ce sens dans les tout derniers jours de la campagne. Je l'ai noté dans le discours que je viens de citer. Il a fallu attendre presque au dernier soir de la campagne pour signaler ces paroles, parce que mon très honorable ami, après avoir parcouru tout le pays pour faire des promesses

ayant pour prétexte les besoins du peuple, a attendu les derniers jours de la campagne pour annoncer ce qu'il avait l'intention d'exécuter, c'est-à-dire de relever le tarif à la première occasion et de façon à procurer de grands avantages à certaines classes de la population. C'est pourquoi il a convoqué une session d'urgence pour forcer l'adoption de ces mesures. Supposons que l'opposition ait dit, au cours de cette session: "Nous n'avons pas l'intention de vous laisser procéder de cette manière arbitraire et tyrannique. Nous resterons ici assez longtemps pour que chaque article du tarif douanier soit discuté comme il convient et pour que la portée de chacun soit examinée à fond". Que serait-il arrivé si nous avions adopté cette attitude, comme nous l'aurions dû de l'avis de plusieurs? Mon très honorable ami a bien indiqué quelles auraient été les conséquences dès le premier jour de la session, quand il a dit: "Je n'irai pas à la conférence impériale, à moins que chaque article du programme ne soit adopté". Mais quelques jours plus tôt, à Toronto, il avait dit que la solution du chômage et la question du blé dépendaient largement du congrès impérial. Si donc nous avions agi comme je viens de l'indiquer, et si mon très honorable ami ne s'était pas rendu à la conférence, on nous dirait maintenant que si le blé canadien ne se vend pas mieux en Angleterre, c'est que nous avons empêché le chef du Gouvernement d'aller à Londres. Nous l'avons laissé partir. Je veux mettre en lumière qu'il a, en tout, agi de façon à forcer le Parlement à adopter les mesures en question. A l'ordinaire, quand une dépense considérable doit être faite, le Gouvernement dépose un bill de subsides, lequel est discuté en comité. On n'a pas procédé de cette façon, durant la session d'automne. Mais, afin de restreindre la discussion, on a déposé un projet de loi extraordinaire, tendant à approuver la dépense de 20 millions de dollars. Habituellement, quand on désire remanier les droits de douane, le ministre des Finances présente un exposé budgétaire où il indique dans quelle mesure ces modifications toucheront au revenu du pays et aux impôts dont le peuple est grevé. Aucun budget n'a été déposé durant la petite session, mais mon très honorable ami a présenté des mesures particulières, qu'il a fait adopter en un temps limité en nous menaçant de ne pas aller à la conférence impériale tant qu'elles n'auraient pas été ratifiées. Il a donc obtenu les lois qu'il désirait par cette forme de restriction de la discussion, au moyen de ces méthodes de coercition.

En quoi consistaient ces mesures? Il y avait trois bills, dont l'un se rapportait aux secours aux chômeurs; un autre à la modification du tarif douanier et le troisième, aux changements à apporter à la loi des douanes. Le plus extraordinaire est qu'à la veille de partir pour une conférence impériale, mon très honorable ami a relevé les droits imposés sur les marchandises anglaises. J'espère qu'il nous expliquera la raison de cette action, quand il prendra la parole. Permettez-moi de revenir sur ce que je disais au début. Nous avions convenu que la vente du blé canadien en Angleterre était le but principal à atteindre, comme il l'est encore. Comment peut-il concilier cette nécessité et l'abolition, effectuée à la session d'urgence, des faveurs douanières consenties à l'Angleterre par le budget Dunning? Il a été jusqu'à relever les droits, en plusieurs cas, de façon à empêcher toute importation de marchandises anglaises en notre pays. J'espère qu'il expliquera son attitude à cet égard. Je n'aimerais pas à penser qu'il a agi de la sorte simplement parce qu'il avait promis à certains personnages de le faire, s'il était porté au pouvoir. Nous savons que certains industriels égoïstes désireraient empêcher toute concurrence de la part de l'Angleterre en notre pays. Nous savons qu'ils redoutent, pour leur monopole, la concurrence de l'Angleterre encore plus que celle des Etats-Unis. J'espère que mon très honorable ami ne s'est pas inspiré de tels motifs pour effectuer les changements qu'il a faits. Et j'espère qu'il n'a pas non plus agi de la sorte parce qu'il pensait pouvoir forcer la main au gouvernement anglais. Qu'avait-il en vue? S'il avait une telle idée à l'esprit il aurait dû loyalement en faire part au Parlement.

Je tiens à déclarer à mon très honorable ami qu'il n'a pas agi loyalement envers nous sur le sujet de la conférence impériale. Fort poliment, je lui ai demandé au début de la session spéciale de nous dire ce qu'il entendait faire à Londres, de nous indiquer quel était son programme. L'honorable représentant de Bow River (M. Garland), sauf erreur, lui a posé une semblable question. A deux ou trois reprises, il a parlé du congrès impérial, mais il n'a jamais communiqué à la Chambre quelles étaient ses intentions. J'affirme qu'en cela on a manqué de loyauté envers le Parlement et envers le pays. Sans doute avons-nous tous cru que mon très honorable ami était très affairé, qu'il avait rarement un moment pour penser à toutes ces choses; donc, nous ne l'avons pas pressé, naturellement. Seulement, s'il était décidé à se rendre en Angleterre et forcer la main à ce pays; s'il avait l'intention d'aller à Londres et mettre le gouvernement de la métropole en demeure d'accepter une proposition qu'aucun gouvernement de la

Grande-Bretagne ne pouvait pas ne pas refuser, il aurait dû nous faire part de ses intentions.

Je répète qu'il aurait dû révéler ses intentions au Parlement. Et puis-je réitérer ici qu'à mon avis il serait opportun d'étudier la question de savoir si sous le régime des institutions parlementaires britanniques il est loisible à un individu, voire à un ministère, de chercher à réaliser un programme où sont en jeu tous les intérêts futurs de l'empire, et de lancer ce programme dans l'arène internationale sans aucune discussion préalable soit au Parlement soit dans le pays. Après tout, l'opinion publique est un élément tout aussi important qu'un autre rouage administratif; et nos institutions britanniques établissent que tout programme politique doit être débattu à fond devant les assemblées publiques, devant les Chambres et, cela va sans dire, dans les séances du conseil des ministres. Je ne sais ce qui s'est passé au conseil; mais je doute fort que mon très honorable ami ait révélé à ses collègues ce qu'il allait faire à Londres. S'il a divulgué ses intentions je ne m'explique pas la présence de certains ministres à ses côté aujourd'hui. Quant à l'un ou deux d'entre eux, j'ai la conviction que s'ils avaient su d'avance quels propos on allait tenir vis-à-vis du gouvernement de Londres ils auraient eu le courage de dire: "Je remets mon portefeuille plutôt que d'être associé à un ministère qui adopte pareille attitude." Autrement, ils y ont tous été pour une part, selon notre théorie de la responsabilité collective des ministres. Je suis d'avis que le très honorable premier ministre n'a pas divulgué son programme à ses collègues; à coup sûr il ne l'a pas révélé au Parlement, ni au pays. En cela, je juge qu'il a dérogé à nos saines traditions parlementaires et administratives.

Mais voici le côté sérieux de l'affaire,—et je reviens au problème de l'écoulement du blé canadien en Angleterre. Nous comprenons l'échec du premier ministre, sans aller à la conférence de Londres; nous n'avons pas besoin de savoir ce qui s'est passé à Londres pour nous expliquer que la vente du blé canadien en Angleterre ne se soit pas accrue en conséquence. L'échec essuyé par le premier ministre était fatal avant même son départ du Canada s'il préparait déjà le projet qu'il exposa dans la suite; son insuccès devenait certain dès qu'il imposait à ce Parlement, à la veille même de son départ pour l'Angleterre, les .relèvements tarifaires qui provoquèrent un revirement complet de l'attitude du public anglais à l'endroit de notre pays. Je dis encore une fois que je n'arrive pas à comprendre sa conduite ni le mobile qui l'a inspiré. Je me suis posé cette question: Se peut-il qu'il ait été formulé des engagements qu'il ne comptait pas être obligé de racheter et qu'étant un homme de parole il a résolu de réaliser ces promesses coûte que coûte? Je me suis demandé: Est-ce parce qu'il croit à la force et qu'il s'estime assez fort pour réaliser ce programme malgré la résistance du gouvernement de la Grande-Bretagne? Je suis revenu à cette pensée; et peut-être me reprendra-t-il si je fais erreur. Je crois qu'il a voulu réaliser sa conception de l'intégralité économique du Canada: il veut un Canada entier au point de vue économique, un pays qui se suffise à lui-même, et n'ait nullement recours aux échanges à l'extérieur. Dans son for intérieur, il est convaincu que pareil programme est ce qu'il y a de mieux dans l'intérêt de notre pays; seulement, voilà, cette conviction dépasse l'intelligence humaine. En effet, il est extrêmement difficile de comprendre comment le Canada, par suite de cet isolement économique, va prospérer et se développer avec les autres nations du globe; mais plus j'examine les actes du premier ministre tant ici qu'à la conférence impériale, plus je crois que tel était son objet: il a formulé ses propositions dans l'attente qu'elles seraient rejetées, ce qui facilitait le relèvement ultérieur du tarif, au besoin, contre la Grande-Bretagne, afin de supprimer tous les échanges avec ce pays et garantir davantage le monopole des magnats qui jouissent déjà de la plus haute protection douanière. Si je ne m'abuse, j'espère que mon très honorable ami le dira à la Chambre lorsqu'il prendra la parole.

J'apporte à la Chambre une ou deux pièces qui semblent confirmer ce que je viens de dire. Le changement d'attitude relativement à la préférence britannique est vraiment remarquable en présence des propos tenus par mon honorable ami à la dernière session lors du dépôt du budget Dunning. A ce moment le tarif de faveur existait; mon très honorable ami était au fait; nous discutions la conférence impériale, et, dans cette Chambre des communes, mon très honorable ami se tenant où je suis en ce moment nous déclara qu'il approuvait ce tarif comme marque d'attachement et de bon vouloir envers la métropole. Que s'est-il passé entre ce moment et la date de la visite de mon très honorable ami en Angleterre où il n'a plus ce sentiment d'attachement et de bon vouloir envers la mère patrie? Il nous donnera peut-être la réponse à cette question. Permettez-moi de vous lire ce qu'il dit à la page 1798 de l'édition revisée des *Débats*, nº du 6 mai 1930. Il s'exprime ainsi:

> Afin d'éviter tout malentendu quant à notre attitude au sujet de la préférence britannique, je dirai ceci: Comme preuve de sincérité de notre attachement et de notre bon vouloir et afin

de manifester notre désir de voir un jour une alliance économique plus étroite entre les diverses parties de l'empire, je souscris aux projets du ministre en ce qu'ils visent la préférence britannique.

Il a fait ce discours dans cette Chambre; il l'a fait dans le but de le faire servir aux fins du parti conservateur pendant toute la campagne. Lorsque mes honorables amis parlaient dans des parties du pays où les habitants étaient favorables à la préférence britannique, on citait les paroles du premier ministre actuel sur le maintien de la préférence comme marque d'attachement et de bon vouloir envers la mère patrie. Je demande à mon très honorable ami, lorsqu'il prendra la parole, de dire à cette Chambre et au pays ce qui s'est passé au cours de la campagne électorale qui a pu le faire changer d'avis à ce sujet, et ce qui, pendant la session spéciale du Parlement, lui a fait abolir ces préférences que l'on devait maintenir comme preuve d'attachement et de bon vouloir dans nos relations avec la mère patrie.

Inutile de rappeler aux honorables députés ce que j'ai dit au cours de la session d'urgence sur les effets de l'attitude de mon honorable ami à la conférence impériale. Cependant, vu que certaines de ses observations et les commentaires faits par d'autres peuvent s'interpréter comme si c'était à cause des activités ou du manque d'activité de la part du gouvernement britannique actuel, le cabinet travailliste qui est au pouvoir, que mon très honorable ami n'avait pu rien faire à la conférence impériale, je dois, il me semble, donner lecture à la Chambre des paroles que j'ai prononcées ici même avant le départ de mon très honorable ami pour l'Angleterre sur la politique qu'il avait adoptée. Je le répète, la faillite attendait le premier ministre à la conférence impériale, même avant son départ du Canada, si nous tenons compte de ses propositions et de la méthode qu'il avait l'intention de suivre. On trouvera la citation que je vais donner à la page 37 de l'édition revisée des *Débats* et aux pages 41 et 42 de l'édition non revisée, n° du 9 septembre. Voici:

> Mon honorable ami ne me semble guère avoir confiance dans les conventions conclues de plein gré. Je lui ferai observer qu'il se rendra compte, lorsqu'il ira à Londres, que les seules choses qu'il sera en mesure d'accomplir,—et il en va ainsi pour tous les gouvernements,—en ce qui regarde le commerce entre les différentes parties de l'empire britannique le sera grâce à des conventions de plein gré et à la coopération. Il se rendra compte qu'il est très difficile d'aller bien loin en choisissant une autre voie. Mon honorable ami croit-il qu'il détient à cette heure un mandat du peuple canadien l'autorisant à prendre d'assaut le marché britannique? Est-ce là la nature du mandat qu'il détient? Quelle est la situation? Par les mesures qu'il est sur le point de soumettre au Parlement, a-t-il l'intention de relever les droits contre la Grande-Bretagne aussi bien que contre les autres pays? Il a déclaré qu'il allait relever les droits sur les marchandises anglaises aussi bien que sur celles des autres pays. Est-ce là l'une des mesures qu'il se propose de prendre avant de se rendre à la conférence économique où toutes les parties de l'empire seront représentées? Croit-il qu'il va raffermir sa position de cette façon-là?
>
> Après avoir prononcé son discours où il était question de prendre d'assaut les marchés du monde, mon honorable ami, lorsqu'il fut pris à partie de ce chef, déclara qu'il avait plutôt l'idée de jalonner la voie vers les marchés mondiaux que de les prendre d'assaut; il adoptait plutôt l'attitude du croisé que celle du guerrier; tout ce qu'il ambitionnait, c'était de prendre son rang dans la longue lignée des grands hommes qui ont aidé à jalonner la voie suivie par le Canada et l'empire britannique. Et lorsque mon honorable ami tenta d'expliquer ce qu'il entend par le mot "jalonner" il finit par employer le mot "marchander"; il admit que certaine méthode de marchandage constituerait son seul moyen de nouer des relations commerciales, peu importe qu'il s'agisse des autres parties du monde ou des autres parties de l'empire britannique.
>
> Qu'est-ce que cela veut dire? D'après les propres déclarations de mon honorable ami, cela signifie un relèvement du tarif canadien pour commencer. Voilà la première partie du projet. D'autre part, en ce qui regarde les autres parties de l'empire britannique, cela veut dire que ces pays seront obligés de modifier leurs régimes douaniers, pour les faire concorder avec le nôtre. Or, mon honorable ami le sait fort bien, l'empire britannique est fondé sur le principe de l'autonomie et, en tant qu'il s'agit de ce principe, cela veut dire l'autonomie en tout et surtout en ce qui regarde la question du régime douanier. S'il se rend en Angleterre avec l'idée de chercher à influencer les habitants de la Grande-Bretagne au sujet de cette politique douanière, il emploierait son temps bien plus utilement au pays. S'il compte transformer la salle du conseil de Downing Street en lieu de négoce, il n'avancera guère l'intérêt bien entendu du Canada ou de l'empire britannique. Il devrait nous donner des précisions sur la ligne de conduite qu'il entend suivre, et nous informer de son attitude sur les questions qui viendront sur le tapis à la conférence impériale.

Lorsque j'ai fait cette déclaration à mon honorable ami, parlant à titre de leader de l'opposition au chef du Gouvernement, j'ai laissé entendre que nous croyions au moins que s'il allait faire une demande comportant un changement de régime tarifaire en Angleterre, s'il devait montrer des exigences il n'aboutirait à rien. Si c'est là ce qu'il avait l'intention de faire, il aurait dû en faire part au Parlement et donner à la Chambre et à ses propres amis l'occasion d'exprimer leurs vues sur cette manière de procéder.

Le 17 septembre j'ai de nouveau montré la futilité de s'attendre à une augmentation du commerce dans les limites de l'empire en haussant le tarif contre la Grande-Bretagne à la veille de la conférence, ou d'activer la vente du blé canadien par négociation ou en forçant la note. Je crois que ce qui a été prédit alors s'est réalisé presque à la lettre. Telles sont les observations que j'ai adressées à mon très

honorable ami. On les trouvera à la page 329 du hansard non revisé, 17 septembre 1930, et à la page 307 de l'édition revisée (v.f.):

Je n'ajouterai qu'un mot, c'est pour répéter avec énergie ce que j'ai dit il y a un instant du fait que le Gouvernement présente cette mesure législative à la veille de la conférence impériale. Le premier ministre le sait fort bien, présentement il n'existe pas pour le Canada de problème plus grave que celui de vendre notre grain de l'Ouest et l'excédent de nos produits agricoles en général. Il sait que le pouvoir d'achat de l'Ouest moyen déterminera, en définitive, l'expansion que prendront les diverses branches de l'industrie, et que cela est grandement subordonné au débouché plus ou moins grand que nous pouvons assurer au grain de l'Ouest sur les marchés d'outre-mer. Il n'ignore pas que nombre de débouchés qui nous étaient ouverts autrefois nous sont maintenant fermés, comme le marché français, le marché allemand, le marché italien. Il n'ignore pas, non plus, que le régime protecteur ne remédiera pas au chômage. Il n'a qu'à jeter les yeux au delà de la frontière sur les Etats-Unis, le pays le plus fortement protégé au monde et il verra le nombre des chômeurs et apprendra ainsi que la protection n'est pas un remède au chômage. On eût cru que mon très honorable ami, du moins à la veille d'une importante conférence économique qui s'occupera du commerce au sein de l'empire, aurait jugé désirable pour son Gouvernement et le parlement, représentant la population du Canada, de garder vis-à-vis de la Grande-Bretagne une attitude propre à assurer un accueil cordial de la part du peuple anglais aux demandes qu'il pourrait, à bon droit, formuler en vue d'améliorer le commerce entre les deux pays. Comment peut-il s'attendre d'être bien accueilli par le gouvernement ou par le peuple anglais le jour où il demandera d'accorder plus d'avantages à nos produits sur le marché anglais quand, à la veille de son départ, son dernier geste a été d'imposer des droits plus élevés sur les produits anglais que nous achetons et que ses premières paroles, en mettant le pied en Angleterre, seront pour dire à quel point il a relevé notre tarif douanier? C'est là une manière d'agir fort extraordinaire. Peut-être songe-t-il à déblayer le terrain, à ouvrir de nouvelles voies où à marchander à la suite de ce qu'il a fait, mais je tiens à lui redire que, selon moi, les méthodes de ce genre ne donnent pas beaucoup de résultats dans l'empire, et que c'est grâce à une collaboration volontaire, et avec des sentiments d'amitié et de bonne volonté que nous réussirons vraisemblablement, à développer beaucoup et en permanence le commerce intraimpérial.

* * *

Permettez-moi d'ajouter qu'au cours d'une campagne électorale précédente il a été beaucoup question de "croisée des chemins". On en a encore entendu parlé au cours de la dernière campagne. En conséquence de l'attitude adoptée par l'ancien gouvernement, j'espérais que nous serions en mesure de nous rencontrer au croisement des routes en tant qu'il s'agit des différentes parties de l'empire britannique et du commerce interimpérial, à la conférence impériale qui tiendra prochainement ses assises à Londres; j'avais pensé aussi que l'exemple du Canada serait suivi par toutes les autres parties de l'empire britannique. Mais l'attitude que mon honorable ami a prise aujourd'hui, je le crains, loin de nous rapprocher au croisement des routes nous en éloigne quant au développement des relations commerciales entre les différentes parties de l'empire britannique.

J'ai repassé la situation jusqu'au moment du départ de mon très honorable ami pour la conférence impériale. J'espère avoir bien expliqué la différence entre nos lignes de conduite,—la méthode que mon très honorable amis se propose de prendre et a déjà appliquée, c'est-à-dire, prendre les marchés d'assaut, en un mot la coercition économique, et celle que nous eussions adoptée, je veux dire la conciliation, dans le but de créer une atmosphère d'amitié propre à en arriver à une commune entente. Je crois avoir montré clairement que mon très honorable ami n'a pas usé de justice envers le pays lorsqu'il a parlé d'une session d'urgence pour remédier au chômage, et quand, invoquant le besoin de venir en aide aux pauvres, il a fait adopter ici des lois qui ont élargi l'abîme entre le riche et le pauvre, entre celui qui jouit de l'abondance de biens et celui qui manque de plusieurs des choses nécessaires à la vie. J'espère avoir démontré clairement qu'il a aussi fait preuve d'injustice envers le Parlement, vu qu'ayant des vues de cette nature il nous a tenus dans l'ignorance de ses intentions, et qu'en parlant de prendre d'assaut les marchés de la Grande-Bretagne, en faisant des propositions inacceptables, il a pris, avant son départ pour l'Angleterre et avant l'ouverture de la conférence, une attitude qui était de nature à changer, il devait le savoir, les sentiments de la Grande-Bretagne à l'égard du Canada. J'espère avoir expliqué clairement qu'avant même de quitter le Canada, il avait compromis toute chance de succès, tant pour lui-même que pour son parti, ou notre pays, à la conférence impériale.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA CONFERENCE IMPERIALE—EXPOSE PRELIMINAIRE

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant d'entamer le sujet de la conférence impériale et de commenter l'attitude que mon très honorable ami y a tenue, je me permettrai, monsieur l'Orateur, de rappeler ce que le premier ministre disait lui-même lorsqu'il remplissait le rôle qui est maintenant le mien, c'est-à-dire le devoir particulièrement délicat qui incombe parfois au chef de l'opposition de dire certaines choses désagréables, lesquelles s'imposent cependant pour le bien général. Je préférerais de beaucoup pour ma part avoir à louer le rôle tenu par mon honorable ami à la conférence impériale. De fait, je crois avoir

bien témoigné de mon désir de le voir réussir lorsqu'il est parti pour Londres, et, en m'abstenant de toute observation durant la conférence, prouvé que je ne voulais en aucune manière lui rendre la situation difficile. Le grand objectif de mon honorable ami était, disait-il, d'accroître la clientèle anglaise pour le blé canadien et je voulais vraiment lui éviter tout embarras de ce côté. L'esprit dans lequel le premier ministre s'est présenté à la conférence, les déclarations qu'il y a faites, et les mesures qu'il y a proposées, voilà sur quoi doit reposer le jugement que nous avons à porter sur son attitude en cette circonstance et ce sont les trois aspects de la question que je me propose d'analyser ce soir. Son rôle doit être apprécié selon les résultats accomplis. La situation en Canada est-elle meilleure actuellement qu'au moment du départ de mon honorable ami pour la conférence, et si elle est meilleure, le devons-nous à sa participation à la conférence? Voilà une question raisonnable à se poser. Les relations entre l'Angleterre et le Canada sont-elles meilleures aujourd'hui qu'antérieurement? Deux questions appropriées dont la réponse nous permettra de conclure sur les résultats de la mission du premier ministre à Londres.

La Chambre sait fort bien que toutes les conférences impériales comportent une certaine procédure. La dernière n'était pas la première réunion de ce genre, soit politique, soit économique. Sauf erreur, c'était la douzième ou la quatorzième depuis trente à quarante ans. Durant cette période, ces conférences ont réuni des hommes politiques d'opinions différentes pour discuter les sujets soumis à leurs délibérations, et dans le cours des choses des méthodes de procédure, certaines pratiques et des précédents se sont établis dont il faut tenir compte dans ces réunions. Pratiques et précédents bien connus dont l'objet est d'ordonner les délibérations de manière à tenir compte des situations délicates et compliquées qui se présentent, et à éviter l'éveil des susceptibilités étrangères à l'égard de l'empire dans les solutions préconisées aux différents problèmes à résoudre. Et pour faciliter la tâche des conférences on les prépare de longue main. Les divers gouvernements se communiquent respectivement les sujets qu'ils se proposent de soumettre, et l'ordre de procédure s'établit sur le programme arrêté. Puis la conférence s'ouvre selon un cérémonial destiné à créer une atmosphère favorable aux discussions. L'échange officieux de vues et les déclarations dont le public peut être informé immédiatement, comme les sentiments réciproques des différents gouvernements représentés, forment le thème des premières séances. Retenons bien que les conférences sont précisément ce que le mot comporte: des réunions pour discuter. Ce ne sont ni des séances de cabinets pour arrêter des directives impériales, ni des parlements réunis pour discuter d'affaires publiques d'intérêt mutuel. Aucun gouvernement ne consentirait à une conférence d'où seraient exclues certaines formalités préliminaires et une certaine discrétion au début. Si mon très honorable ami est d'avis que tous les sujets en discussion dont les conférences sont susceptibles d'être saisies doivent être connus et publiés d'avance et que ce doit être là chose convenue et arrêtée, je lui dirai qu'il ne trouvera pas de gouvernements disposés à participer. Il faut, dans une certaine mesure du moins, que chacun d'entre eux puisse prendre position en toute liberté avant que de s'exposer à la critique publique. Je veux être bien compris. Je serais le dernier à souscrire à l'idée que tout doit se passer dans le mystère ou qu'une politique sera arrêtée dans le secret. Il n'est pas au pouvoir d'une conférence d'établir une directive. Les différents représentants à une conférence peuvent échanger leurs vues; ils peuvent exposer des manières de voir qui, à leur avis, sont susceptibles de rendre le plus grand service, mais ils doivent accomplir ce devoir d'une façon qui n'embarrassera pas les gouvernements auxquels ils s'adressent ou qui sont représentés à la conférence.

Il a toujours été entendu aux conférences impériales que chaque représentant est libre d'exposer au Parlement de son pays, à son retour, l'attitude qu'il a prise et les objections, s'il y en a, que l'on a faites à son attitude et à ses propositions. Il est absolument libre de faire toute déclaration qu'il juge à propos de faire à son propre Parlement dans le but de faire connaître chaque aspect de la situation; mais il n'est pas supposé entraver toutes les délibérations de la conférence en prenant publiquement, dès le début, une attitude susceptible de rendre toute négociation impossible.

Ces choses sont si évidentes qu'il semble extraordinaire d'avoir à les mentionner. Dans une conférence impériale, comme dans toute conférence entre des gouvernements, chaque gouvernement doit de toute nécessité respecter la politique et les affaires domestiques reconnues d'un autre gouvernement. Aucun gouvernement n'a le droit dans une conférence de critiquer les affaires domestiques d'un autre pays, de discuter les questions concernant la politique de ce pays ou de critiquer la politique des gouvernements représentés à la conférence. Il peut tenter d'obtenir tel ou tel changement, mais il ne peut en imposer aucun. Dans une conférence, un gouvernement doit respecter l'attitude d'un autre gouvernement; tous doivent respecter le point de vue des

autres. Si un gouvernement conservateur est au pouvoir en Grande-Bretagne et qu'un gouvernement libéral se rend à Londres pour représenter le Canada, comme la chose s'est faite en 1923 et en 1926, il serait des plus inconvenant pour le chef du ministère libéral de reprocher dès le début au gouvernement conservateur telle ou telle politique concernant les impôts, le tarif et le reste. Si mon collègue l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) et moi-même avions, dès le début de la dernière conférence, déclaré que nous n'aprouvions pas la politique de M. Baldwin et de son gouvernement et que si tel ou tel changement ne prenait effet il en résulterait probablement le démembrement de l'empire ou autre chose de cette nature, ce Parlement en aurait été complètement offusqué. A mon sens, quelle que soit la politique du gouvernement au pouvoir, cette politique doit être respectée.

De plus, ce gouvernement représente le peuple du pays. Dans certains cas, il peut être malheureux qu'il en soit ainsi,—ce l'est, à mon avis, dans le cas actuel pour ces messieurs de la droite,—mais le gouvernement représente vraiment le pays. Lorsque mon honorable ami se rendit en Angleterre pour prendre la parole à la conférence, il était censé parler au nom du pays. Malheureusement, peut-être, ses attaches de parti l'ont porté un peu à s'oublier. Il déclara, dès le début, qu'il représentait le parti conservateur, déclaration plutôt extraordinaire à toute conférence de gouvernements; mais laissant cela de côté, il reste clair et évident que chaque gouvernement doit respecter le gouvernement au pouvoir et respecter sa politique. La situation, pour ce qui est de la récente conférence impériale, était encore plus critique sous ce rapport; la Grande-Bretagne, dans un sens, était l'hôtesse en l'occurrence. Elle avait invité à la conférence les gouvernements des divers dominions et, de ce fait, toute la procédure devait être arrêtée en conséquence. De même, le Canada sera l'hôte à la conférence qui doit avoir lieu plus tard cette année et, naturellement, la procédure voudra que le Canada ne se fasse pas entendre le premier et n'expose pas ses propositions mais qu'il entende les autres d'abord. Comme je l'ai dit, la Grande-Bretagne était l'hôtesse à la conférence et on arrangea les choses de façon à ce que le premier ministre du Canada, représentant le plus ancien dominion, parlât le premier. Dans ces circonstances, le premier ministre devait tout particulièrement au pays qu'il représentait de faire les choses convenablement, d'une façon courtoise, tenant compte des précédents et de la procédure établis aux conférences antérieures. Il a commis plusieurs erreurs, la plus grave, cependant, est bien d'avoir ignoré complètement les précédents et la procédure établis aux conférences antérieures. Cavalièrement, suivant son habitude, il se départit de toute la procédure établie; il fit la loi à tous et à chacun sans même les avoir entendus. Il ne fit aucune allusion aux gouvernements auxquels il s'adressait, non plus qu'au gouvernement britannique et à ceux des autres dominions; aucune mention du premier ministre de la Grande-Bretagne ou des autres premiers ministres présents. Sa première et unique allusion fut à lui-même comme premier ministre du Canada, puis il exposa les articles du programme qu'il allait préconiser à la conférence

Des MEMBRES: Très bien, très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Les honorables membres de la droite disent "très bien, très bien" et applaudissent. J'espère que le pays remarquera leur attitude—on les reconnaît à leur manière—une attitude d'assurance et d'arrogance comme on n'en a jamais vu jusqu'ici au Canada.

Je vais discuter l'attitude du premier ministre sous quatre angles différents. J'ai bien l'intention de parler tout d'abord de la manière dont il aborde la question, manière à laquelle j'ai déjà fait allusion. Je parlerai ensuite des propositions qu'il a faites à la conférence, puis je dirai un mot ou deux de son vif et puéril emportement contre la critique modérée que l'on a faite de ses propositions à la Chambre des communes anglaise. Enfin, j'aimerais à dire un mot de son ingérence dans les affaires domestiques des autres pays, prenant fait et cause pour des partis politiques d'autres pays, alors que l'on est censé représenter le pays tout entier, non pas un parti politique quelconque, et ne pas perdre de vue tous les bons usages qui, en tout pays, sont de mise dans l'expédition des affaires nationales.

Quant à la façon d'aborder ces questions, que l'on me permette de dire que dès ses premières remarques mon honorable ami a dit que dans une journée ou deux il ferait connaître à la conférence ses vues motivées. Il est donc évident que, lorsqu'il était ici au cours de la session spéciale, il avait déjà arrêté la ligne de conduite qu'il allait suivre, le programme qu'il allait énoncer. Chacun de ses pas était calculé et calculé avec soin. Cette attitude, il l'a prise, et cette proposition il l'a faite dans le dessein de les entourer d'une grande publicité, nonobstant le fait—et il devait bien le savoir—que cette proposition était des plus embarrassantes pour le gouvernement qu'il allait rencontrer à la conférence en Angleterre. Je ne saurais mieux faire que de prendre les propres paroles de mon honorable ami et de citer ici certaines parties de son discours. Je ne le

lirai pas au long. Je me contenterai d'en lire des passages qui feront ressortir sa manière d'aborder la question.

Cette méthode d'aborder une question, que l'on me permette de faire ici cette remarque, ressemble ni plus ni moins à la présentation d'un ultimatum à une nation ennemie à la veille d'une guerre. Telle en fut la nature. Le premier ministre aurait dû savoir qu'il était impossible d'accepter cette proposition. Il a dû la présenter avec l'intention de la voir délibérément rejetée. C'est de cette manière que les conflits sont délibérément engendrés entre les nations, de cette manière que les difficultés naissent toujours dans les relations internationales—faire des propositions que l'on sait être en quelque sorte un affront au gouvernement à qui elles s'adressent, propositions destinées à être rejetées et susceptibles d'entraîner des mesures qui seront la conséquence de leur insuccès. Telle fut la méthode d'aborder la question en y ajoutant toutes les formes et expressions de langage que comporte un ultimatum ainsi présenté. Observez bien: c'est de cette manière que le Canada s'y prend pour obtenir en Grande-Bretagne un marché pour son blé. Ce que je voudrais que les membres de cette Chambre, que ce Parlement, le pays tout entier et les honorables messieurs de la droite qui approuvent cette manière d'agir ne perdent pas de vue, c'est que le premier ministre lui-même a déclaré que son but était d'établir un marché pour la vente du blé canadien. C'est de cette manière qu'il s'en est allé chercher en Grande-Bretagne un marché et une préférence qui seraient refusés aux autres pays. Je vais vous lire ce qu'il a dit. Comme je l'ai déjà laissé entendre, il ne fait allusion à aucun premier ministre actuel autre que lui-même et il se présente en disant pompeusement: "Je suis."

M. GOTT: C'est enfantin.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas enfantin. Ce sont les propres paroles du premier ministre. J'ai bien l'intention de les citer dans un moment.

M. HANSON (York-Sunbury): L'honorable député regrettera cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je vous prie de bien remarquer les paroles de mon honorable ami. Il dit que je le regretterai. Il ne fait que s'en tenir à sa ligne de conduite habituelle de faire des menaces à ses adversaires. Tout le monde connaît l'arrogante manière de s'exprimer de mon honorable ami. Il pourra bien me répéter jusqu'au jour du jugement dernier que je le regretterai, mais je n'en continuerai pas moins à rester à mon poste pour dire ici ce qu'à mon sens toute la population du Canada désire entendre dire en ce moment. Prenons les paroles

[Le très hon. Mackenzie King.]

du premier ministre, ses paroles aimables du commencement de son discours. Laissez-moi citer le texte même et s'il m'arrive de faire quelque erreur, j'espère que mon honorable ami voudra bien me reprendre.

Avant de soumettre à cette Conférence le plan qui, une fois mis en train, apportera, à mon sens, une ère de plus grande prospérité à tous les pays de l'Empire, je me propose d'exposer en peu de mots la politique fiscale du gouvernement canadien dont je suis le chef.

Les voici les mots "Je suis." Il parle ensuite, non pas au nom du Canada ou de la population du Canada, ni même au nom du Gouvernement canadien, mais au nom du parti conservateur du Canada:

le parti conservateur...

Ceci se passe en Angleterre, à la conférence.

...du Canada croit, et y conforme ses actes, au principe de protéger celui qui, au pays, produit les denrées agricoles ou les articles manufacturés contre la concurrence dommageable exercée par les rivaux du dehors.

Remarquez bien ces mots:

Cette attitude du parti conservateur s'est exprimée par la devise: "Le Canada d'abord". En abordant les problèmes économiques de notre Empire, je fonde mon attitude sur cette politique.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: La Chambre voudra bien noter les applaudissement de nos amis d'en face quand, un peu plus tard, en guise d'exemple, je prêterai les mêmes paroles au premier ministre de Grande-Bretagne. Je continue de citer:

Le principal souci du Canada à l'heure présente est la mise sur le marché de son blé. Nous croyons pouvoir saisir la clef de ce problème si nous réussissons à nous assurer un marché plus actif en Grande-Bretagne. Ce marché, il nous le faut, et pour l'avoir nous sommes disposés à y mettre le prix en octroyant sur le marché canadien la préférence à l'article britannique...

Je propose donc que nous, de l'Empire britannique, pour notre avantage individuel et commun, reconnaissions le principe d'une préférence impériale et que sans plus de délai nous fassions tout le nécessaire pour l'appliquer.

Notez ces mots: le principe de notre préférence impériale.

Et d'abord il nous faut soit approuver, soit rejeter le principe. Je vous pose la question une fois pour toutes, et c'est une fois pour toutes qu'il convient d'y répondre. Point de chance de compromis et aucune possibilité d'évasion. Le temps est arrivé de parler franc et net, et je parle franc et net quand j'affirme que les temps sont révolus et exigent des peuples de l'Empire qu'ils disent une fois pour toutes si nos destinées reposent dans une union économique plus étroite ou dans un système contraire. Toute temporisation serait pleine d'embûches, et discuter davantage le principe serait sûrement oiseux. Le moment est venu d'agir.

On vous a soumis des projets différents de celui-ci. Notre délégation les a étudiés soigneusement et tout en nous refusant à une attitude dont on pourrait tirer l'idée d'un rejet inconsidéré, il nous faut bien nous résoudre à déclarer qu'aucun de ces projets n'est acceptable par le Canada comme pouvant offrir des chances de satisfaire les vues que nous partageons.

En attendant la reconnaissance de ce principe, il serait vain d'en discuter l'application sur une échelle quelque peu étendue...

Suit la prétendue "offre" à la mère patrie et à toutes les autres parties de l'Empire, offre basée sur une augmentation de 10 p. 100 dans les tarifs existants ou dans les tarifs à venir et la façon dont le premier ministre conçoit l'emploi et l'application du principe. On souligne que "l'objet visé est la protection suffisante des industries existantes ou de celles qui pourront surgir". La déclaration suivante le confirme:

Il suit donc que cette préférence ne doit pas être envisagée comme constituant un premier pas vers le libre-échange impérial. A notre sens, le libre-échange impérial n'est ni désirable, ni possible; en effet il irait à l'encontre de l'objet même de nos travaux.

Je parlerai de "l'offre" dans un instant. Ensuite il est dit ceci:

Toutefois, quel que soit le mode de modifications jugé nécessaire, il ne pourra pas venir en opposition—au vrai, il ne pourra avoir pour effet que de donner un cachet plus avantageux et plus durable—au principe général de la protection impériale...

Mais en même temps qu'on scrutera avec tout le soin possible le mode d'application du principe de la préférence impériale, il faudra voir à ce que nos délibérations soient réglées par le facteur temps. Si jamais ces modifications doivent prendre corps dans nos relations économiques, elles devront le faire sans temporisation injustifiable...

Là on suggère à la conférence "si elle approuve le principe, de constituer des comités qui soient en mesure, avec la plus grande célérité et sans rien omettre, de scruter les problèmes que pourra susciter son application". Le premier ministre ajoute:

J'ai de bonnes raisons de croire que, quelle que soit la nature des modifications à apporter au système général que le Canada aura à proposer, ces modifications seront couchées dans leur forme définitive d'ici six mois. J'imagine que, tous, vous pouvez apportez la même célérité.

Suit une invitation à la conférence de se réunir à Ottawa, de bonne heure, cette année. Enfin cet avertissement final:

Je viens de déclarer que le temps est venu d'épouser la doctrine d'une association économique intraimpériale de plus en plus étroite si nous ne voulons pas laisser échapper l'occasion sans espoir de jamais la voir revenir. Car une fois évanouie, il serait vain d'imaginer que les ententes d'une existence plus précaire entre les parties de l'Empire pourraient lui survivre, et dans ce cas nous verrons surgir à l'horizon un jour où il nous faudra batailler pour avoir notre place au soleil des marchés interimpériaux contre les nations du monde entier, privées de cet avantage qu'il serait de notre intérêt individuel de nous assurer et de conserver.

Pour moi la chose ne peut seulement s'imaginer, et je fais appel aux représentants nationaux réunis ici en conférence, pour qu'ils oublient, individuellement, les divergences qui pourraient empêcher la réalisation de ce projet de construction d'un bloc impérial, grâce auquel nous pourrions tous nous acheminer vers un état de vie nationale de plus en plus prospère.

J'attends votre décision avec confiance.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur: A quoi peut aboutir cette façon d'aborder le gouvernement de Grande-Bretagne? On ne fait aucune allusion à la politique de ce gouvernement, ni aux points de vue des autres dominions. Il n'est fait mention que du Canada et du parti conservateur de ce pays. Il faut que la conférence entière soit satisfaite de cette politique. On dit à la conférence qu'elle ne peut poursuivre ses délibérations si elle n'approuve pas le principe énoncé par mon très honorable ami.

Quel accueil M. Ramsay MacDonald aurait-il reçu de la part de mon très honorable ami si, comme on l'avait d'abord espéré, la conférence avait eu lieu à Ottawa et non en Angleterre, et si M. MacDonald avait adopté dès le début de ses remarques la même attitude que mon très honorable ami? M. Ramsay MacDonald a, au même titre que mon très honorable ami, le droit d'avoir ses idées sur ce qui peut amener l'union et la prospérité de l'Empire. Supposons que M. MacDonald eût dit que le gouvernement au pouvoir en Grande-Bretagne, le gouvernement travailliste, croyait à la politique du libre-échange, et qu'à son sens, l'empire britannique devait son prestige à la politique du libre-échange suivie depuis cent ans dans les îles britanniques; que le régime libre-échangiste a contribué à l'expansion de l'empire. Supposons que M. Ramsay MacDonald eût ajouté: "Telle est la politique du parti travailliste en Angleterre; je suis sans réserve en faveur de cette politique et je ne suis pas prêt à considérer quoique ce soit d'autre jusqu'à ce que la conférence approuve le principe du libre-échange, principe que notre gouvernement a adopté. C'est le temps d'agir; ce n'est plus le temps des paroles. Le temps nous échappe. Il ne sera d'aucune utilité de discourir sur la situation tant que vous ne tomberez pas d'accord sur la politique que j'ai exposée devant vous." Quelle sorte de réception mon honorable ami aurait-il faite à M. Ramsay MacDonald? Supposons que M. MacDonald eût ensuite soumis certaines propositions au gouvernement à la tête duquel se trouve mon honorable ami; supposons qu'il eût fait des offres conformes à ses vues

aux fins de réduire ou d'abolir le tarif. Supposons que M. MacDonald eût dit: "Nous voulons vendre nos marchandises au Canada. Nous sommes prêts à y mettre le prix; nous sommes prêts à vous donner une chance, à vendre sur le marché britannique, mais nous vous disons qu'avant de considérer la question nous voulons vous voir souscrire au principe du libre-échange. Nous voulons vous voir consentir à réduire votre tarif ou à l'abolir tout à fait. A moins que vous ne fassiez cela sur-le-champ, il est inutile pour nous de discuter la question davantage."

Telle est l'attitude prise par mon très honorable ami. Je n'entends pas beaucoup d'applaudissements de l'autre côté de la Chambre.

Quelle sorte de réception aurait-on faite à M. MacDonald au Canada s'il avait fait les mêmes propositions que le premier ministre du Canada a faites en Grande-Bretagne? Je demande à mes honorables amis comment on aurait accueilli le représentant de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Afrique-Sud dans ce Dominion s'il s'était exprimé comme l'a fait mon très honorable ami? Je me demande ce qui serait advenu de l'objectif de leurs missions respectives. Au cas où je lui ferais la moindre injustice, puis-je lire, comme si elle tombait des lèvres de M. Ramsay MacDonald, une déclaration qui peut se rapprocher autant que faire se peut d'une autre faite par mon honorable ami au gouvernement britannique? J'ai remplacé naturellement la politique du libre-échange qui a été adoptée par le gouvernement MacDonald par la politique de haute protection adoptée par le gouvernement de mon très honorable ami. Supposons pour l'instant que M. Ramsay MacDonald ait la parole. Nous devons faire cette supposition parce que ,selon toute probabilité, on ne saurait trouver au monde un autre que mon très honorable ami pour se servir d'un tel langage. Employons autant que possible les mêmes paroles que celles dont M. Ramsay MacDonald eût pu se servir:

Avant de soumettre à cette conférence le plan qui, une fois mis en train, apportera, à mon sens, une ère de plus grande prospérité à tous les pays de l'Empire, je me propose d'exposer en peu de mots la politique douanière du gouvernement britannique dont je suis le chef.

Le parti travailliste de la Grande-Bretagne croit, et il conforme ses actes, au principe du libre-échange comme étant le plus avantageux pour le producteur indigène des produits agricoles et manufacturés écoulés sur le marché mondial.

Cette politique du parti travailliste s'est exprimée par la formule: "La Grande-Bretagne d'abord". En abordant les problèmes économiques de notre empire je fonde mon attitude sur cette politique.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Où sont les applaudissements de mes honorables amis de la droite? Telle est l'affirmation du premier ministre qu'ils ont applaudie il y a quelques instants, pourquoi n'applaudissent-ils pas maintenant?

Le principal souci de la Grande-Bretagne à l'heure présente est la mise sur le marché de ses articles manufacturés. Nous croyons pouvoir saisir la clef de ce problème si nous réussissons à nous assurer un marché plus actif en Grande-Bretagne. Ce marché, il nous le faut, et pour l'avoir nous sommes disposés à y mettre le prix en octroyant sur le marché canadien la préférence à l'article britannique,

Je propose donc que nous, de l'Empire britannique, pour notre avantage individuel et commun, reconnaissions le principe du libre-échange impérial et que sans plus de délai nous fassions tout le nécessaire pour l'appliquer.

Et d'abord il nous faut soit approuver, soit rejeter le principe. Je vous pose la question une fois pour toutes, et c'est une fois pour toutes qu'il convient d'y répondre. Point de chance de compromis et nulle possibilité d'évasion. Le temps est arrivé de parler franc et net, et je parle franc et net quand j'affirme que les temps sont révolus et exigent des peuples de l'Empire qu'ils disent une fois pour toutes si nos destinées reposent dans une union économique plus étroite ou dans l'attitude contraire. Toute temporisation serait pleine d'embûches, et discuter davantage le principe serait sûrement oiseux. Le moment est venu d'agir.

Rien d'étonnant que le premier ministre n'applaudit même pas à ses propres sentiments.

On vous a soumis des projets différents de celui-ci. Notre délégation les a étudiés soigneusement et tout en nous refusant à une attitude dont on pourrait tirer l'idée d'un rejet inconsidéré, il nous faut bien nous résoudre à déclarer qu'aucun de ces projets n'est acceptable par la Grande-Bretagne comme pouvant offrir des chances de rencontrer les vues que nous partageons.

En attendant la reconnaissance de ce principe, il serait vain d'en discuter l'application sur une échelle quelque peu étendue.

Puis viendrait la prétendue "offre" au Canada et à toutes les autres parties de l'empire, basée sur une réduction de 10 p. 100 des tarifs actuels ou futurs, puis l'idée du premier ministre de Grande-Bretagne sur la manière d'appliquer ce principe et sur les méthodes de cette application. Il entendrait proposer le libre-échange et déclarerait que cela ne saurait être considéré comme un pas vers la protection intraimpériale; que, dans l'opinion de la Grande-Bretagne, la protection intraimpériale n'est ni désirable ni possible, car cela serait contraire au but même visé. Supposons que M. MacDonald aurait dit ensuite:

Toutefois, quel que soit le mode de modifications jugé nécessaire, il ne pourra venir en opposition—au vrai, il ne pourra avoir pour effet que de donner un cachet plus avantageux et plus durable—au principe général du libre-échange intraimpérial...

Mais en même temps qu'on scrutera avec tout le soin possible le mode d'application du principe du libre-échange intraimpérial, il faudra voir à ce que nos délibérations soient réglées par le facteur temps. Si jamais ces modifications doivent prendre corps dans nos relations économiques, elles devront le faire sans temporisation injustifiable.

Il aurait proposé ensuite, "si nous approuvons le principe", de constituer des comités chargés d'étudier, avec toute la célérité possible et sans rien négliger, les questions touchant l'application de ce principe. Puis le premier ministre de Grande-Bretagne aurait dit:

J'ai de bonnes raisons de croire que, quelle que soit la nature des modifications à apporter au système général que la Grande-Bretagne aura à proposer, ces modifications seront couchées dans leur forme définitive d'ici six mois. J'imagine que tous, vous pouvez apporter la même célérité.

Suivrait une invitation à une conférence convoquée à Londres à une époque peu avancée de cette année, et enfin cet avertissement final:

Je viens de déclarer que le temps est venu d'épouser la doctrine d'une association économique intraimpériale de plus en plus étroite si nous ne voulons pas laisser échapper l'occasion sans espoir de jamais la voir revenir. Car une fois évanouie, il serait vain d'imaginer que les ententes d'une existence plus précaire entre les parties de l'empire pourraient lui survivre, et dans ce cas nous verrons surgir à l'horizon un jour où il nous faudra batailler pour avoir notre place au soleil des marchés interimpériaux contre les nations du monde entier, privés de cet avantage qu'il serait de notre intérêt individuel de nous assurer et de conserver.

Pour moi, la chose ne peut seulement s'imaginer. En effet, notre idéal est le même, et je fais appel aux représentants nationaux ici réunis en conférence, pour qu'ils oublient, individuellement, les divergences qui, dans leur esprit, pourraient s'opposer à la réalisation de ce système de construction du bloc impérial grâce auquel nous pouvons tous marcher vers un état de vie nationale de plus en plus prospère.

J'attends votre décision avec confiance...

Je vous le demande, monsieur l'Orateur,—et le silence de mes honorables amis de la droite est pour moi plus éloquent que tous leurs discours ou que tous leurs applaudissements,—je vous le demande, monsieur l'Orateur, que serait-il arrivé si M. Ramsay MacDonald était venu dans notre pays et avait parlé sur ce ton à notre premier ministre et à son gouvernement? Je pense bien que nous aurions assisté à une explosion sans précédent. Mon très honorable ami n'aurait rien enduré de tel, et la population de notre pays aurait ressenti avec lui l'injure. Mais quand on songe que ceci a été fait dans le but avoué de trouver un débouché en Grande-Bretagne pour le blé canadien, il est impossible de concevoir comment mon très honorable ami a pu penser qu'il allait réussir avec un pareil procédé. Supposons que je sois allé à la conférence et que j'y aie fait des déclarations de ce genre. (*Exclamations.*)

Je ne m'étonne pas de ces exclamations de mes honorables amis de la droite. Si j'avais parlé comme l'a fait le très honorable premier ministre à cette conférence, tous les députés ministériels se seraient rendus sur le littoral de l'Atlantique pour m'empêcher de débarquer. Ils auraient tous protesté en chœur.

Parlons sérieusement. Je le demande à la Chambre, la nature humaine est-elle différente en Angleterre de ce qu'elle est ici? Le peuple de Grande-Bretagne est-il moins sensible à la façon dont on l'aborde que le peuple canadien? La nation anglaise a maintenu une attitude fort réservée en apprenant ce qu'avait dit mon très honorable ami, attitude bien différente de ce qui se serait produit ici en pareille circonstance. Mais il ne faut pas nous laisser tromper par cette discrétion du peuple britannique. On a agi ainsi par courtoisie, en considération des relations qui doivent exister entre les diverses parties de l'empire et dans le but d'aider à les maintenir. On ne saurait aucunement y voir une espèce d'acquiescement aux propositions de notre premier ministre ou à ses procédés.

Je l'ai dit cet après-midi, la conduite de mon très honorable ami ne me paraît nullement se rattacher à la vente du blé canadien en Grande-Bretagne. La seule explication qui s'offre à mon esprit, étant donné ce que je connais de la mentalité de mon très honorable ami, c'est qu'il voulait voir refuser cette offre, et cela pour des raisons qu'il est le plus en mesure de connaître. Etait-ce qu'il croyait travailler ainsi à assurer l'unité économique de l'empire? Je l'ignore. Mais, chose notoire, on soupçonne fortement que mon très honorable ami n'est pas sympathique au gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne, qu'il préférerait y voir le parti conservateur au pouvoir. Quelques-uns ont imputé la conduite de mon très honorable ami au fait qu'il devenait, en secret ou ouvertement, à votre gré, un allié du parti politique qui, en Grande-Bretagne, prêche des principes à peu près semblables aux siens, qu'il désirait créer des préventions contre le gouvernement travailliste et le mettre dans une posture telle qu'il paraîtra avoir décliné l'offre du Canada, d'avoir rejeté un principe aussi simple que celui de la préférence, et ainsi de suite. Cette opinion s'est fort répandue. Je ne la partage pas. (*Exclamations.*) Je puis me tromper. Après tout, mes honorables amis comprennent mieux l'esprit tory que moi. Ils se sont sûrement trahis par cette interruption. Au peblic de tirer ses propres conclusions, monsieur l'Ora-

teur, et mon très honorable ami nous expliquera peut-être son attitude. Mais, dis-je, quand le gouvernement anglais a reçu des ouvertures de cette manière, sous le prétexte apparent de trouver des débouchés pour le blé canadien, nous devons chercher d'autres explications et, à plusieurs, celle-ci paraît la plus plausible.

CONFERENCE IMPERIALE—NATURE DES PROPOSITIONS

J'en arrive aux propositions elles-mêmes. La façon de faire les ouvertures était mauvaise; les propositions elles-mêmes étaient encore pires. Elles étaient inacceptables pour le gouvernement actuel de la Grande-Bretagne ou pour tout gouvernement qui puisse s'y constituer. Je pourrai, je crois, en faire la démonstration. J'espère que les électeurs se feront une juste idée de ces propositions. Jusqu'ici, le peuple en général ne comprend pas la nature des offres faites au gouvernement anglais par mon très honorable ami, parce que celui-ci a cherché à embrouiller la question entière en proclamant son acceptation du prétendu principe de la préférence. Il est un point au moins que j'ai élucidé au sujet de la proposition de mon honorable ami, c'est son caractère péremptoire. Permettez-moi de citer quelques phrases employées dans son exposé des propositions faites au gouvernement anglais: "nous voulons ce marché", "adhérez-y sans retard", "à approuver ou à rejeter", "le temps de parler clairement", "le jour est venu", "régler une fois pour toutes", "toute discussion supplémentaire... est superflue", "le temps d'agir", " le facteur temps doit régir les délibérations", "il faut opérer un changement... sans délai inutile", "le temps est venu d'embrasser la doctrine", "j'attends votre décision". Voilà des échantillons des moyens de persuasion employés par mon très honorable ami au cours de son attitude intransigeante à la conférence impériale: maintenant ou jamais, c'est à prendre ou à laisser.

Permettez-moi d'examiner ces propositions d'abord quant à leurs termes et à leur nature exacte. Je veux rendre pleine justice à mon honorable ami et je lirai le texte de ses offres. Elles sont bien simples. Pour les bien saisir, il faut lire ensemble trois alinéas. Le premier ministre a proposé d'abord une préférence sur le marché canadien au moyen d'un relèvement de droit de 10 p. 100, à condition que le gouvernement anglais opère le même relèvement chez soi, le fond de la proposition étant la protection suffisante de toutes les industries canadiennes. Le premier ministre a expliqué ensuite plus loin que par "protection suffisante" il veut dire que tout ce qui peut être produit ou fabriqué au pays

[Le très hon. Mackenzie King.]

doit y être produit et fabriqué à l'abri de toute concurrence extérieure. En troisième lieu, il a énoncé la doctrine qu'il faut accepter le principe de la préférence. La chose ainsi énoncée a l'air fort plausible. Mais quand on scrute ses paroles, on s'aperçoit que ce qu'il entendait par le principe de la préférence, ce n'est pas du tout, je l'ose dire, ce que le peuple et ce que la plupart des députés fédéraux pensent qu'il entendait. Il parlait d'un genre de préférence à lui, conçu expressément de façon à être inacceptable au gouvernement anglais. Pour citer textuellement le premier ministre, permettez-moi de lire la proposition:

J'offre à la mère patrie ainsi qu'à toutes les autres parties de l'empire la préférence sur le marché canadien en retour d'une préférence identique sur les leurs, préférence basée sur un relèvement dans une proportion de dix pour cent de l'échelle tarifaire générale actuelle ou de l'échelle à venir. L'acceptation par chacun de vous de cette offre, et la proposition aussi bien que l'acceptation par tous les autres pays de l'empire d'offres identiques nous permettront d'atteindre à l'idéal de la préférence dans l'empire.

Pour ce qui est de la base sur laquelle repose l'offre, l'alinéa suivant développe et explique la proposition. Le voici:

J'explique, ainsi qu'il suit, ma proposition:
D'abord et avant tout, le tarif que je viens d'indiquer ne peut pas être appliqué uniformément. L'objet visé est la protection suffisante des industries existantes ou de celles qui pourront surgir. Pour cette raison, il faut prévoir une certaine souplesse du tarif de préférence, tout en ne perdant pas de vue la nécessité fondamentale de stabilité dans les conditions d'échange; il importe par ailleurs de tenir compte des ententes de préférence en vigueur qui dépassent le niveau du tarif que je propose.

Il s'agit donc d'approuver en principe les préférences. Cette offre ainsi expliquée est conditionnelle à l'acceptation d'une préférence impériale dont la nature apparaît plus ou moins dans l'explication de l'offre faite. Au début, on en parle comme de l'acceptation en principe de la préférence et j'ai déjà lu les termes dans lesquels cette condition fut posée. Je ne les répéterai pas au long, mais je vais en extraire les passages essentiels:

Je propose donc que nous, de l'Empire britannique, pour notre avantage individuel et commun, reconnaissions l'opportunité d'une préférence impériale et que sans plus de délai nous prenions les mesures nécessaires pour l'appliquer.
Et d'abord il nous faut soit approuver, soit rejeter le principe...
En attendant la reconnaissance de ce principe, il serait vain d'en discuter l'application sur une échelle quelque peu étendue.

Cette offre se trouve donc réduite à trois simples propositions, dont chacune doit être étudiée en regard des deux autres. Voici toute l'affaire en résumé: c'est une offre de préfé-

rence sur le marché canadien, accordée essentiellement en retour d'une préférence semblable et fondée sur une augmentation de 10 p. 100 des tarifs généraux actuels ou de tarifs à créer ultérieurement. Le fond de cette proposition comporte une protection suffisante des industries en existence ou de celles qui pourront surgir. Les parties intéressées doivent d'abord approuver le principe de la préférence impériale, ce terme ayant ici le sens que mon honorable ami entendait lui donner.

La première chose digne de remarque dans cette offre, monsieur l'Orateur, c'est l'ambiguïté de chacun de ses termes. Il y a ambiguïté dans la signification de l'augmentation de 10 p. 100; ambiguïté encore en ce qui a trait à la protection suffisante et ambiguïté au sujet du principe de préférence dont mon honorable ami demande l'adoption préalable et immédiate.

Prenons d'abord ces trois points et examinons-les pour un instant. On offre une préférence sur le marché canadien, fondée sur un relèvement de 10 p. 100 des tarifs en vigueur ou des tarifs à établir ultérieurement. Quand cette offre fut faite, le public en Angleterre, le public dans notre pays, le correspondant de la presse canadienne et les autres qui nous câblaient des nouvelles semblaient avoir l'impression, d'ailleurs générale, que l'augmentation de 10 p. 100 signifiait un relèvement de 10 p. 100 dans l'échelle du tarif, non pas simplement de 10 p. 100 des droits préexistants. En explication, le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'une augmentation égale à 10 p. 100 du droit préexistant. En d'autres termes, dans le cas d'un droit de 30 p. 100, on n'accorderait pas la préférence en relevant ce droit à 40 p. 100, mais à 33 p. 100 seulement. Le public en général avait eu l'impression que mon très honorable ami voulait ajouter un autre 10 p. 100 au tarif contre les pays étrangers. C'est cette impression qui porta d'abord les réformateurs du tarif en Grande-Bretagne à voir dans cette offre un avantage pour la Grande-Bretagne. Comme je le disais, après explication, il ne s'agissait pas d'un relèvement de 10 p. 100, mais seulement de 3 p. 100.

Il faut cependant relever soigneusement le point suivant: il ne s'agissait pas de créer une préférence comme on l'avait fait auparavant, en diminuant le tarif pour donner à un autre pays l'avantage de jouir de notre marché à la faveur de cette réduction; on créait la préférence en augmentant les tarifs actuels. On n'avait jamais encore envisagé cette méthode de préférence dans aucune partie de l'Empire, dans aucune des discussions à ce sujet et c'est ce qui créa tant de confusion au sujet de l'offre de mon très honorable ami. Dans toutes les discussions antérieures, quand le Canada parlait d'accorder une préférence à la Grande-Bretagne, on voulait dire que si notre tarif était, disons, de 30 p. 100 pour les autres pays, il y aurait un pourcentage moins élevé, disons 20 p. 100, applicable à la Grande-Bretagne. Ce n'est pas ainsi que mon très honorable ami l'entendait. Il dit: "Ma préférence s'explique ainsi: j'ai déjà relevé autant que je l'ai pu le tarif contre la Grande-Bretagne et contre les autres pays; si vous nous donnez l'avantage de vendre notre blé sur le marché anglais et si vous nous donnez la préférence, nous allons relever de 10 p. 100 les tarifs élevés que nous avons déjà."

Ainsi se résume cette offre. Est-il surprenant que le peuple de la Grande-Bretagne l'ait repoussée et se soit indigné, par-dessus le marché, qu'on leur eût fait une proposition semblable? Je le demande de nouveau à la Chambre, comment mon très honorable ami pouvait-il espérer agrandir le marché pour le blé canadien sur une base semblable? Quel avantage cette offre comportait-elle pour la Grande-Bretagne? J'examinerai un peu plus tard ce qu'elle pouvait espérer retirer de ce marché. Notez, tout d'abord, que la préférence devait nécessairement être réciproque; elle ne pouvait être expliquée que par les pays l'accordant en retour. Il en résultait que la Grande-Bretagne devait commencer par créer des droits de douane, et c'est seulement après cela que le Canada lui accorderait un traitement de faveur. Cela entraînait un changement complet de la politique douanière de l'Angleterre, et ce changement devait porter sur les denrées alimentaires et les matières premières, c'est-à-dire qu'il devait consister en l'imposition de droits sur le blé et autres denrées importées en Angleterre. N'oublions pas que la Grande-Bretagne devait, à ce propos, non seulement examiner la proposition de mon très honorable ami, mais aussi se demander ce qu'elle ferait pour les autres dominions, vu les circonstances. Si l'on devait accorder un avantage particulier au blé canadien, en empêchant l'importation du blé des autres pays, l'on devait accorder un traitement équivalent à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à l'Afrique du Sud, pour d'autres denrées. Mon très honorable ami demandait donc au gouvernement anglais de changer complètement sa politique douanière, en élevant des barrières contre les importations des autres pays, tandis que lui-même accorderait aux Anglais une préférence, non pas en abaissant les droits déjà si élevés qu'ils ne pouvaient introduire leurs marchandises au Canada, mais en élevant encore les barrières douanières au désavantage des autres nations. Telle était la proposition.

Mon très honorable ami a insisté avec soin sur le caractère prohibitif de son projet en ce qui regarde les marchandises qui nous viendraient de la Grande-Bretagne, disant qu'on ne devait pas oublier qu'il était fondé sur l'idée d'assurer à l'industrie canadienne une protection suffisante. Lui-même devait décider en quoi consisterait cette protection suffisante. Il nous a dit que son idée est de faire du Canada un tout économique, d'agir de telle sorte que nous produisions ici au lieu d'importer tout ce que le pays peut ou pourrait produire ou fabriquer. Ce n'est qu'après avoir élevé ces barrières, après avoir fait du Canada un tout économique, qu'il serait loisible à l'Angleterre de tenter de surmonter ces obstacles pour nous vendre ses denrées. En d'autres termes, le projet du premier ministre consistait en ceci: que le Canada devait avoir le droit de vendre son blé en Grande-Bretagne, mais que celle-ci n'aurait pas le droit de vendre ses marchandises chez nous.

Arrêtons-nous à l'examen du principe qui préside au tarif de préférence britannique, car il est d'une grande importance. Il était injuste envers le gouvernement anglais et envers les autres gouvernements représentés au congrès de laisser entendre que quelqu'un avait l'air de vouloir rejeter ce principe. Le gouvernement anglais avait indiqué clairement qu'un traitement de faveur était accordé au Canada à propos de denrées grevées d'un droit, puisque notre pays pouvait jouir d'un rabais des droits. Le très honorable M. Snowden, chancelier de l'Echiquier, s'engagea à maintenir la préférence pendant trois ans, au moins tant que les droits mêmes ne seraient pas abolis. Comme tous les autres dominions accordaient des droits différentiels, on ne pouvait contester qu'ils approuvaient le principe de la préférence. Néanmoins, mon très honorable ami parle à notre peuple de manière à laisser entendre que le gouvernement anglais n'était pas disposé à accepter l'idée que les dominions voulaient adopter. Il nous dira sans doute que tous les autres dominions ont appuyé sa demande d'un traitement de faveur. Certes: tous les dominions ont un tarif de protection et ils étaient disposés à maintenir leur manière d'agir actuelle, c'est-à-dire maintenir la préférence accordée à l'Angleterre avec l'espoir d'obtenir un relèvement du régime de faveur dont nous jouissons en Angleterre. Tout gouvernement canadien, libéral ou conservateur, a toujours exprimé l'avis que nous désirions un tel traitement. Mais nous n'avons jamais donné à nos désirs la forme d'un ultimatum. Jamais auparavant un premier ministre canadien ne s'est adressé au gouvernement anglais comme l'a fait mon très honorable ami; aucun premier ministre n'a posé un ultimatum comme celui qu'il a posé au gouvernement anglais sommant celui-ci d'accepter un principe de son cru. Les vues de mon très honorable ami sur la préférence différaient entièrement de celles des autres délégués. Qu'il me reprenne si je me trompe, afin que nous sachions à quoi nous en tenir sur le genre de préférence qu'il avait en vue, ou sur ce qu'il entendait par préférence. Il ne voulait pas parler d'une préférence effectuée au moyen d'un abaissement du tarif, c'est évident. Mon très honorable ami en convient par son silence.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voilà quelle était sa proposition, qu'il en convienne ou non. (*Exclamations.*) Parfaitement. J'espère que mon très honorable ami s'exqliquera en temps opportun, mais je veux que la question soit exposée avec exactitude. Encore une fois, je fais observer, car je tiens à ce que la chose soit bien comprise,—c'est de la plus haute importance,—que le régime préférentiel proposé par mon très honorable ami au nom du Canada ne comportait pas la diminution des tarifs existants, mais découlait au contraire d'un relèvement des droits douaniers imposés aux produits étrangers. Voilà précisément le principe qui a tant déplu au gouvernement de la métropole. Bien plus, mon très honorable ami se sert de l'expression "préférence impériale" et par "préférence impériale" il entend une préférence bilatérale ou réciproque; il l'a dit et redit,— c'est à cela qu'il revient toujours,—qu'une préférence comme celle que je viens de décrire, qui résulte de la diminution du tarif dans un pays quelconque, est une préférence unilatérale. Selon lui ce n'est pas là de la préférence: il manque d'observer que tout échange a sa valeur pour les deux parties, que le but d'un traitement préférentiel est de stimuler le commerce, que les consommateurs peuvent en bénéficier d'un côté et les producteurs de l'autre, que le commerce naît du commerce et que tout ce qui encourage le commerce dans un sens l'encourage dans un autre. Mon très honorable ami refuse de reconnaître que la diminution des droits de douane en vue d'assurer une préférence puisse constituer un avantage. Il doit y avoir mutualité, dit-il. Il ne se rend pas compte qu'à défaut d'avantages mutuels il n'y aurait pas de commerce, peu importe qu'il y eût préférence ou non. Pour qu'il y ait échange il faut deux intéressés. Le premier ministre ne se contente même pas d'une préférence ouvertement mutuelle, où les deux parties trouvent chacune leur avantage. Ici encore

je prie mon très honorable ami de mettre les choses au point si je fais erreur. La préférence doit exister au-dessus des tarifs existants des deux côtés. Voyons par exemple la campagne que mène actuellement lord Beaverbrook en Angleterre. Elle est fondée sur l'idée de prélèvements tarifaires, lesquels pourront ensuite être mitigés ou supprimés en vue d'accorder un régime de préférence aux membres de l'empire. Mon très honorable ami a dit expressément: "Selon mon interprétation, cela ne constitue pas du tout une préférence. La chose est impossible. En ce qui concerne mon offre, cette proposition barre la route à la réalisation de mes fins: ce que je veux, en effet, ce n'est pas d'encourager le libre-échange, ni la plus grande liberté des échanges dans les confins de l'empire, mais bien tout le contraire: je veux assurer l'intégralité économique du Canada."

A mes yeux, il est très important que ceci soit bien compris, car cet aspect de la question ne manquera pas d'influer sur toutes nos discussions et toutes nos opinions à ce sujet; j'ose dire que nombre d'honorables représentants, des deux côtés de la Chambre, n'ont jamais très bien saisi quelle est au juste l'attitude du premier ministre sur ce point.

Mais afin d'établir nettement que tel était l'avis du gouvernement anglais en l'espèce, qu'il me soit permis de donner lecture de ce qu'a dit lord Passfield à la Chambre des pairs lorsqu'il a exposé l'attitude du ministère. En passant puis-je noter qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que le premier ministre de la Grande-Bretagne, parlant aux Communes anglaises de cette offre, se soit cru tenu de dire: "Grever le blé? Nous ne le pouvons point." Voilà la réponse laconique que fit le premier ministre de la Grande-Bretagne à la Chambre des communes. Frapper le blé? Etablir un tarif d'abord? C'était la condition. Pour atteindre à l'élément de réciprocité, l'aspect impérial de la préférence, comme le désirait mon très honorable ami, l'Angleterre devait au préalable frapper de droits de douane les aliments et les matières premières. Cela, M. MacDonald l'a vu; ils l'ont tous vu. Il a énoncé: "Comment faire cela? Grever le blé? Nous ne le pouvons pas." Voilà quelle fut sa réponse; et quiconque connaît tant soit peu la situation de la Grande-Bretagne, doit savoir que telle eût été la réponse de tout premier ministre de la Grande-Bretagne à toute proposition de cette nature.

Voyons maintenant ce que lord Passfield a dit à la Chambre des lords le 2 décembre. On se rappellera que lord Passfield fut pendant un temps secrétaire d'Etat pour les dominions et qu'il est actuellement secrétaire d'Etat pour les colonies. Il a assisté à toutes les réunions de la conférence...

Le très hon. M. BENNETT: Pas du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: A un certain nombre, en tout cas. Toujours est-il qu'il a été présent assez longtemps pour bien saisir les offres et leur portée; il a rédigé un résumé admirable de toute la question. Voici le discours de lord Passfield tel qu'il est reproduit au compte rendu de la séance du 2 décembre à la Chambre des lords:

La proposition principale qui se trouve résumée dans l'offre formulée par M. Bennett, lors de la deuxième séance générale, consacrait le principe de la préférence que M. Bennett pria, du coup, les délégués y compris ceux du Royaume-Uni d'approuver. L'on en a toujours parlé comme si c'était une question de préférence; mais nous avons vite constaté que ce n'était pas une question de préférence selon l'interprétation usuelle du terme. Il ne s'agissait pour ce pays ou pour les dominions d'accorder une préférence sous le régime des tarifs existants, établis dans leurs propre intérêt ou pour subvenir aux besoins du gouvernement; on nous proposait d'approuver l'établissement d'un tarif sur les produits alimentaires importés dans notre pays, sur le blé particulièrement, non pas parce qu'un droit de douane sur le blé était nécessaire ou motivé par quelque raison valable, mais tout crûment pour nous mettre en mesure d'accorder au blé de production impériale un préférence d'ordre considérable sous la forme d'une diminution dudit droit. . . Rappelez-vous que l'on demanda au gouvernement de Sa Majesté d'approuver cette proposition avant qu'elle ait été étudiée dans ses détails. . .

M. Bennett proposa de tenir une conférence à Ottawa, dès le début, et on accepta cette proposition pour la bonne raison qu'on n'avait pas alors le temps d'étudier cette question. La déclaration de M. Bennett, publiée dans les journaux d'aujourd'hui (2 décembre)...

C'est la déclaration au sujet de l'incident de cette conférence de la "blague" (*humbug*) ...a été citée. Il a prétendu qu'au cours de toute la conférence on n'a pas discuté sérieusement le principe des préférences douanières, ni ses plans pour les mettre en vigueur...

On n'a rien déféré à un comité quelconque au cours de cette conférence sauf du consentement unanime des délégations. Si on n'a pas soumis au comité économique ce que M. Bennett appelle le principe des préférences, y compris un droit sur les produits alimentaires, particulièrement le blé, j'oserai dire que ce n'est pas à la demande du gouvernement de Sa Majesté qu'on ne l'a pas fait; c'est parce qu'on n'a pas pu obtenir le consentement unanime des délégations. . . Ainsi M. Bennett peut dire que ces choses n'ont pas été discutées, et je crois, sérieusement discutées, au cours des réunions des chefs de délégations. . . Vos seigneuries trouveront en lisant les journaux quotidiens des preuves que l'on a discuté ces choses lors des réunions de chefs de délégations. J'étais moi-même présent tous les jours alors qu'on les discutait. Mais il est vrai qu'on le faisait comme on étudie un projet de loi en deuxième lecture, car comme l'avait dit M. Bennett dans son discours à la deuxième réunion plénière, il voulait que la conférence approuvât le principe avant que l'on étudiât la question en détail. Nous n'avons jamais pu approuver ce principe. . .

Parce que, rappelez-vous ce qu'était le principe de M. Bennett. Ce n'était pas un principe de préférence comme se l'imaginent bon nombre de gens naïfs. Il n'était pas même question d'étendre cette préférence à tous les droits douaniers qui existaient, ou pourrait être créés. Il s'agissait de frapper de nouveaux droits sur les produits alimentaires importés en ce pays, et en ce pays seulement, ou d'obliger ce pays à frapper d'impôts substantiels les vivres, et particulièrement le blé, afin d'accorder une préférence généreuse aux dominions sur toutes ces choses. Tout cela est compris dans le principe de M. Bennett, et se trouve dans son discours qui a été rapporté mot à mot.

Après avoir entendu une déclaration semblable, y a-t-il lieu de s'étonner qu'une telle proposition ait été qualifiée de "blague". Comment le peuple britannique pouvait-il la considérer autrement? On leur demandait de taxer les aliments et les matières premières qui entraient dans leur pays, et en retour il ne devait y avoir aucun abaissement au Canada des droits plus élevés imposés sur leurs produits au cours de la dernière session; mais on devait frapper de droits encore plus élevés les denrées semblables de provenance étrangère entrant en ce pays. C'est la proposition que l'on a faite, et encore une fois je pose la question: comment le premier ministre du Canada pouvait-il espérer écouler le blé canadien sur le marché anglais en faisant une telle proposition? Cette question nous revient constamment à l'esprit. Il faut nécessairement conclure qu'il devait avoir autre chose en vue, et de nouveau je reviens à cette idée. Son but en ce qui concerne le Canada devait être de faire de ce pays, comme il l'a déclaré maintes et maintes fois, un tout économique, capable de se suffire par lui-même; un pays qui produirait tout sur son territoire, qui fabriquerait tout ce dont il a besoin et n'importerait rien du reste de l'univers; tout se ferait au pays. Il croit qu'il serait sage de suivre une telle politique, et étendant cette idée au domaine de l'empire, il parle d'un tout économique impérial au sein duquel,—après que chaque partie serait devenue capable de subvenir à ses propres besoins,—l'empire s'isolerait du reste de l'univers. Avec de telles idées on peut concevoir qu'une proposition de cette nature soit soumise bien que certaine d'être rejetée, mais il est impossible de comprendre comment on arrivera à écouler notre blé sur le marché anglais par ce moyen.

L'hon. M. CAHAN: Mon très honorable ami me permettra-t-il de lui poser une question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. M. CAHAN: Mon très honorable ami voudra-t-il nous dire comment on pourra faire bénéficier le blé canadien d'une préférence sur le marché anglais sans frapper de droits les blés étrangers exportés sur ce marché?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne me crois pas obligé d'envisager la question exactement sous le jour où s'est placé mon très honorable ami, mais je lui ferai remarquer que lui et ceux qui pensent comme lui ne peuvent concevoir qu'un genre de préférence, la préférence douanière. Ils ne peuvent pas comprendre qu'une chose comme la préférence volontaire puisse exister.

Des MEMBRES: Très bien, très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Les honorables députés peuvent rire, mais ils ne peuvent comprendre une telle chose que le bon vouloir ou reconnaître le fait que nous sommes une partie du Commonwealth britannique. Je le répète, ils ne peuvent pas comprendre comment peut exister une telle chose que la préférence volontaire.

L'hon. M. CAHAN: Qu'entendez-vous par "volontaire"?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suis pas surpris que mon honorable ami me demande ce que cela veut dire. Cela signifie exactement ce qui est exprimé, c'est-à-dire une chose accomplie, volontairement, quel que soit le motif, non pas à la suite d'un marchandage, mais comme conséquence peut-être d'offres ou de propositions de l'adoption d'une attitude que l'on juge justifiée ou que, même, l'on espère et croit devoir rapporter autre chose en échange.

L'hon. M. CAHAN: Est-ce une préférence volontaire qui est accordée au blé russe sur le marché britannique?

Le très hon. MACKENZIE KING: La préférence volontaire à laquelle j'ai fait allusion est de la nature de celle qui a été soumise par M. Fielding en ce Parlement en 1897, préférence qui a été offerte à maintes reprises dans les tarifs Laurier et Fielding, maintenue par sir Robert Borden et son gouvernement, et appuyée par tous les ministères depuis trente ans.

L'hon. M. CAHAN: Mais n'est-ce pas à cette prétendue préférence volontaire dont parle l'honorable député, qu'il n'a pas été accordé d'équivalent depuis trente ans?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est là où je diffère entièrement d'opinion. Mon honorable ami connaît les statistiques du commerce entre le Canada et l'Angleterre. Il n'ignore pas que ce dernier pays a été notre

meilleur client, et qu'il a acheté, tous les ans, plus de marchandises canadiennes que nous n'avons importé de produits britanniques. Veut-il dire que ce résultat n'est pas dû à l'attitude prise par le Canada et qui a été si admirablement expliquée par...

L'hon. M. CAHAN: L'Angleterre n'a jamais acheté un seul dollar de marchandises du Canada à moins qu'elle ne pût se les procurer à meilleur marché chez nous qu'ailleurs.

M. POULIOT: Puis-je poser une question au leader de l'opposition? Le très honorable député ne croit-il pas que le premier ministre s'est grandement trompé en ne se faisant pas accompagner en Angleterre par l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan)?

Le très hon. MACKENZIE KING: Que mon honorable ami me permette d'ajouter qu'il existe une autre forme de préférence aussi importante que celle du tarif, celle qu'on désigne préférence administrative. Quelle était la situation, à l'arrivée au pouvoir de l'ancien ministère libéral, touchant l'expédition des bestiaux en Grande-Bretagne ? Les bêtes à cornes étaient exclues du marché britannique, vu l'embargo qui était en vigueur depuis quelques années. L'une des premières décisions du haut commissaire du Canada à Londres à cette époque, l'honorable Peter Larkin, obéissant aux instructions de son gouvernement, fut de discuter avec le gouvernement anglais l'annulation de cette interdiction contre le bétail canadien. Le Canada invoqua entre autres motifs que, puisqu'il avait donné à l'Angleterre une préférence sur son marché, le maintien de cet embargo contre notre pays était injuste. L'interdiction fut donc levée, et les bêtes à cornes du Canada furent admises sur le marché britannique, non pas à la suite de marchandage, mais comme résultat d'une attitude courtoise prise à l'égard de l'Angleterre, dans l'intérêt des deux, attitude à laquelle il fut répondu d'une manière courtoise. Je suis surpris que mon honorable ami ne comprenne pas les effets de la courtoisie, car il est l'un des hommes les plus courtois que je connaisse.

L'hon. M. CAHAN: Je n'ai pas voulu manquer de courtoisie envers mon très honorable ami.

M. MULLINS: Le très honorable député ignore-t-il que l'embargo a été levé avant l'arrivée de M. Larkin en Angleterre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami fait erreur. Je sais que c'est le contraire. Je suis au courant des instructions qui avaient été données à M. Larkin, et des délibérations qui ont eu lieu.

M. MULLINS: J'étais en Angleterre lorsque la question est venue devant la Chambre des communes, et le très honorable député n'a pas le droit de s'attribuer le mérite d'avoir fait lever l'embargo.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je maintiens l'exactitude de mon assertion, mais que l'interdiction ait été annulée ou non, cela n'enlève rien à mon argument; mon point n'en demeure pas moins et je veux dire que si l'attitude des honorables députés de la droite avait prévalu, l'embargo existerait encore. Il n'y aurait eu aucun résultat; mais parce qu'une préférence a été accordée volontairement à l'Angleterre sur nos marchés, ce fut un motif de plus en notre faveur, l'entrée des bestiaux canadiens en Grande-Bretagne s'en est trouvée facilitée. Si je ne me trompe, le ministre de l'Agriculture (M. Weir) est en pourparlers avec le gouvernement britannique depuis une couple de semaines au sujet des dispositions à prendre relativement à l'exportations des bêtes à cornes du Canada en Angleterre. Si sa démarche réussit, le devra-t-il à un marchandage excluant de ce pays les produits britanniques? Il peut y avoir des préférences volontaires, administratives, tarifaires, mais les négociations interimpériales ont été en grande partie le résultat de préférences volontaires.

Je le demande à mon honorable ami: que se passe-t-il actuellement dans la République Argentine? Pourquoi tous ces représentants britanniques rendus là? L'Argentine s'est efforcée de disposer l'Anglais en faveur de son blé; et l'Angleterre a répondu à l'avance en disant à l'Argentine: si vous voulez faire du commerce avec nous, nous en sommes. Pourquoi l'Argentine et l'Angleterre se rapprochent-elles ainsi dans le domaine commercial, —l'une vendant son blé et l'autre ses produits comestibles, alors que entre le Canada et la Grande-Bretagne le sentiment est autre? Mon très honorable ami veut d'un commerce à sa manière basé sur ses propres conceptions exclusives, au lieu de consentir à un accord de bon gré, réciproquement avantageux.

LA CONFERENCE IMPERIALE—L'INCIDENT DU "HUMBUG"

Je ne veux pas m'étendre longuement sur ce que l'on a appelé l'incident de la "blague". Mais l'on a beaucoup discuté la sincérité de cette offre et il est aussi bon de savoir exactement à quoi s'en tenir sur la pensée de M. Thomas lorsqu'il l'a ainsi qualifiée. Et le mieux pour cela est peut-être de citer ce que M. Thomas lui-même en disait aux communes d'Angleterre, laissant aux honorables députés le soin de juger s'il n'était pas amplement justifié d'employer cette expression. Quelles sont les paroles prononcées par le très honorable M. Thomas qui ont provoqué cette tem-

pête? On les trouvera à la page 1550 du compte rendu du hansard britannique, séance du 27 novembre 1930. Voici l'extrait:

On nous reproche d'avoir refusé d'entretenir l'offre faite par les dominions. Quelle était cette offre? Je le dis nettement et résolument, il eût été de notre devoir, non seulement d'accueillir, mais d'accepter toute offre de nature à aider le commerce de ce pays, à donner de l'emploi à nos gens, et non pas à leur nuire. (Un membre: "Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?") Pour la raison bien simple, je vous l'affirme, que cette proposition était une blague comme il ne s'en est jamais vue.

M. Thomas explique alors pourquoi cette proposition était une blague:

On nous a demandé clairement et formellement de taxer les produits alimentaires. C'était la première proposition. L'on ne saurait s'y tromper. (Des membres: "Qui cela?") M. Bennett et tous les dominions. . . Je le répète, la première chose que l'on nous a demandée, à nous gouvernement britannique, ça été de consentir à taxer les produits alimentaires; en retour de quoi, le gouvernement canadien était prêt à relever de 10 p. 100 ses droits de douane sur les marchandises de provenance étrangère. L'on ne nous a pas dit,—je veux être bien compris,—nous abolirons toute taxe sur les produits qui font concurrence aux nôtres. Au contraire,—je ne me plains pas, je me borne à rapporter les faits,—mais pour être juste à leur endroit l'on nous a dit: "Non, quant à nous, nous ne donnerons pas de préférence à quiconque entre en concurrence dans le domaine où nous pouvons fabriquer". Cela a été mis au clair parfaitement. En d'autres termes, l'on nous a dit: "Il faut que vous changiez votre politique douanière, mais quant à nous, nous ne modifierons que certains détails de la nôtre".

Puis, plus loin dans son discours, faisant allusion à son expression "blague" (voir page 1554) M. Thomas a dit:

Evidemment, je n'ai jamais voulu ni ai-je eu l'intention d'appliquer cela aux personnes. J'ai dit bien clairement que ce sont les propositions que je considérais une "blague".

Et comme explication additionnelle du sens véritable, M. Thomas spécifiait:

En échange d'un 10 p. 100 sur les produits alimentaires, la houille grasse, actuellement sujette à un droit canadien de un shilling et sept deniers et demi, la tonne eut bénéficié de cinq cents la tonne. L'Allemagne, l'Argentine, les Etats-Unis et les Pays-Bas admettent actuellement notre houille en franchise. Les rails de chemins de fer,—je me borne aux grandes entreprises affectées par le chômage,—acquittent en Australie un droit de deux shillings et quatre deniers le quintal. Les Pays-Bas et l'Argentine les admettent en franchise. Le droit sur l'article étranger est bien plus élevé, mais voyons ce que cela signifie. Supposons un tarif qui nous empêche de faire la concurrence, à quoi sert une préférence. Toute l'affaire est absurde. Je pourrais citer une longue liste, cotonnades, lainages. Je pourrais établir que l'Australie frappe d'un droit préférentiel de 15 p. 100 nos machines à coudre, industrie assez importante en notre pays, tandis que l'Allemagne se contente d'un droit de 9 p. 100. Cotonnades: l'Australie, 55 p. 100; Canada, 15 p. 100; Allemagne, 6; France, 10; Pays-Bas et Argentine, en franchise. Cotons à la pièce, industrie importante: Canada, 31 p. 100; Pays-Bas, 8 p. 100; Argentine, 15 p. 100. Tissus de laine: Canada, 37 p. 100; Australie, 61 p. 100; Allemagne, 22 p. 100; France, 12 p. 100.

Enfin, pour bien montrer que "blague" s'appliquait aux propositions, à la prétendue offre du premier ministre du Canada, et aucunement aux motifs du premier ministre ni à la personne du premier ministre, M. Thomas relevant les paroles d'un préopinant disait (voir page 1562):

S'il prétend que j'en ai déduit que M. Bennett ne les considérait pas sérieuses, je dois mettre la chose au clair. Je n'ai jamais rien dit dans ce sens.

En d'autres termes, M. Thomas reconnaissait que mon très honorable ami considérait ses propositions sérieuses, mais que, à l'examen elles prenaient forme de blague, du point de vue de la Grande-Bretagne.

Mon honorable ami me permettra de lui citer l'opinion d'une autorité très éminente en matière de préférence relativement à des propositions de préférence basée comme celle-ci sur un tarif qui est déjà si élevé que la préférence se résume en réalité à rien du tout. Le premier ministre est, j'en suis sûr, un grand admirateur du très honorable Joseph Chamberlain. Il se croit sans doute un second Joe Chamberlain, le Joe Chamberlain des dominions d'aujourd'hui qui va inaugurer cette politique de la nouvelle unité impériale. J'ai ici une déclaration de M. Chamberlain faite à la conférence de 1902:

L'expérience très précieuse que l'on a tirée de l'histoire du tarif canadien démontre que bien que nous puissions très volontiers et avec beaucoup de reconnaissance accepter de vous toute préférence que vous êtes prêts à nous accorder volontairement, nous ne pouvons rien donner en retour, nous ne pouvons vous la payer, à moins que vous n'alliez beaucoup plus loin et nous permettiez de pénétrer sur votre marché domestique sous un régime de plus grande égalité. . . Tant qu'un tarif de préférence, même une préférence libérale, reste suffisamment protecteur pour nous exclure entièrement, ou peu s'en faut, de votre marché, nous ne profitons aucunement du fait que vous avez imposé un droit encore plus lourd sur les mêmes marchandises qui viennent des marchés étrangers.

C'était là exactement le genre de proposition de mon très honorable ami. Les marchandises britanniques avaient déjà été exclues du marché canadien. Conséquemment, l'offre de mon honorable ami ne pouvait être d'aucun avantage à la Grande-Bretagne puisque son seul effet était d'imposer un droit encore plus lourd sur les mêmes marchandises venant des marchés étrangers.

J'ai clairement expliqué, je crois, en quoi les propositions de mon honorable ami étaient

ridicules en tant que la Grande-Bretagne était concernée. Examinons maintenant la situation du point de vue canadien. Je demande aux honorables membres s'il se trouve quelque chose en ce qui concerne le Canada qui cadre mieux avec le qualificatif de *humbug*, que la proposition faite par mon honorable ami en notre nom. D'abord il devait être entendu qu'aucune marchandise ne pouvait être importée de la Grande-Bretagne au Canada si ces marchandises sont déjà produites et manufacturées dans ce pays ou pouvaient être produites ou manufacturées ici. On établissait de plus que si un droit n'existait pas déjà pour empêcher l'importation de produits étrangers, un droit serait créé. Cette mesure serait-elle avantageuse pour le pays? Je n'entends pas les membres de la droite dire, oui; je n'en entends pas un seul. C'était là la proposition de mon honorable ami et, à mon avis, c'était une blague dans le sens le plus pur du mot.

Qu'était la proposition si on l'examine à un autre point de vue? La Grande-Bretagne est déjà notre meilleure cliente. Nous avons rencontré des difficultés lorsque nous avons voulu atteindre les marchés des autres parties du monde. La proposition de mon honorable ami rendrait encore plus difficile l'exportation de notre surplus en Grande-Bretagne, car l'Angleterre devait modifier sa politique douanière; elle devait créer un tarif et notre préférence devait résulter de l'établissement de ce tarif. Quel résultat cela aurait-il amené relativement à l'importation du blé? Quelqu'un ira-t-il supposer que si l'on établissait un tarif en Grande-Bretagne pour empêcher l'importation des produits manufacturés afin de protéger certains intérêts, la classe agricole resterait silencieuse? Si l'on imposait des droits sur la plupart des denrées qui entrent en Grande-Bretagne ne croyez-vous pas que le cultivateur réclamerait la protection de ses propres produits? Dans ces circonstances, trouveriez-vous un gouvernement en Grande-Bretagne qui refuserait une telle demande de la part des cultivateurs? Et si le tarif était relevé pour la protection des cultivateurs, comment pourrions-nous compter sur le marché anglais pour la vente de notre blé? La dernière situation serait infiniment pire que la première et j'affirme qu'au point de vue du Canada, comme celui de la Grande-Bretagne, les propositions de mon honorable ami constituent la blague la plus inconcevable.

S'il fallait autre chose pour prouver le ridicule de cette proposition, je dirais que non seulement le gouvernement ouvrier actuel en Angleterre mais qu'aucun gouvernement en Angleterre ne pourrait signer une entente avec le Canada sur la base qu'a suggérée mon honorable ami. C'est là un fait des plus important, car la conférence doit se réunir de nouveau ici l'automne prochain et, à moins que mon honorable ami ne change ses propositions dans l'intervalle rien ne pourra se faire alors, même s'il y avait changement de gouvernement en Grande-Bretagne d'ici là, comme il pourrait le désirer.

Permettez-moi de résumer la situation. Pour ce qui concerne le gouvernement ouvrier, nous savons qu'il refuse de négocier sur la base qu'a suggérée mon honorable ami. Ce gouvernement peut être ou ne pas être au pouvoir l'automne prochain, mais sûrement s'il est encore au pouvoir aucune négociation ne pourra être entamée avec l'offre actuelle. Pour ce qui est de tenter d'en venir à une entente, il vaudrait aussi bien contremander la conférence immédiatement,—je désire insister sur ce point,—car on a déjà clairement déclaré en Angleterre que le gouvernement britannique ne changera pas sa politique douanière. La proposition de mon honorable ami comporte un changement de politique fiscale en Grande-Bretagne.

Un MEMBRE: Comment le savez-vous?

Le très hon. MACKENZIE KING: Comment peut-on savoir quoi que ce soit? En se servant de ses facultés.

Avant même de se rendre en Angleterre, le premier ministre savait que le présent Gouvernement de ce pays ne modifierait pas sa politique douanière. Depuis des années, le parti libéral d'Angleterre a placé sa fortune dans la politique du libre-échange. Va-t-il changer? Va-t-il maintenant adopter des mesures commerciales de nature à modifier la politique fiscale de la Grande-Bretagne? Il n'y aurait rien à gagner à vouloir négocier avec le parti libéral et, cependant, ce parti réuni au parti ouvrier représente de beaucoup la majorité de la population britannique. Prenons le parti conservateur. Pour ce qui est du groupe de lord Beaverbrook, celui des *Empire Crusaders*, mon honorable ami a bel et bien déclaré en bon anglais, "nous ne nous occuperons pas de vous", et ce groupe a été écarté. Que nous reste-t-il? Il nous reste une certaine partie de l'opposition conservatrice officielle en Grande-Bretagne. Mais pour quelle raison désire-t-on la préférence en Angleterre? Pour quelle raison désire-t-on la protection? En voulant obtenir la préférence, on voulait élaborer un plan qui aurait permis à ce pays de vendre ses produits sur les marchés étrangers. Mon honorable ami a dit à ces messieurs: "N'oubliez pas que notre préférence est basée sur la politique du Canada d'abord". "Le Canada avant tout", cela

veut dire que tout ce qui peut être produit et manufacturé au Canada ne doit pas y être importé. La seule préférence possible serait celle qui pourrait résulter de l'érection de barrières douanières encore plus élevées. C'est cela que mon honorable ami a appelé la préférence impériale. La préférence impériale définie par mon honorable ami est cette politique du "Canada avant tout" entourée d'une feuille d'étain et flanquée d'un *union jack* de chaque côté. C'est tout ce que cela signifie. C'est d'abord d'exclure toute possibilité d'importer de la Grande-Bretagne dans notre pays des denrées que l'on peut produire ou fabriquer ici. Peu importe le gouvernement au pouvoir en Grande-Bretagne, tant que cette proposition de mon honorable ami vaudra sous sa forme actuelle, nous ne pourrons mener à bien aucune négociation avec la métropole.

Que dire maintenant du mot "blague"? Je ne sais pas pour quelle raison mon honorable ami s'est formalisé à ce point de l'emploi de ce mot, si ce n'est qu'il était mal aguerri, car, en somme, le mot est assez bénin. Un certain nombre des expressions employées par mon honorable ami lui-même lorsqu'il était chef de l'opposition et appliquées par lui à la préférence exposée par le Gouvernement d'alors étaient bien plus sévères que celle-là. De fait, au cours de la dernière session régulière du Parlement, mon très honorable ami a blâmé très sévèrement le Gouvernement dont j'étais alors le chef. A-t-il employé le mot "blague"? Non, cette expression n'était pas assez énergique pour lui; il a eu recours au mot "déception".

Le très hon. M. BENNETT: Oui, c'est exact.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, une expression blessante, et il l'a fait entrer dans une résolution qu'il a déposée dans cette Chambre. Mais voici qu'un membre du gouvernement de la Grande-Bretagne applique le mot "blague" aux propositions faites par mon honorable ami et, tout de suite, celui-ci lance dans la presse anglaise une bordée dirigée contre le gouvernement de la Grande-Bretagne. Il y en a eu deux colonnes dans le *London Times* à l'adresse, non pas d'un seul ministre, mais à l'adresse de tout le cabinet anglais. Il a dit au ministère de la Grande-Bretagne qu'il avait attendu un jour ou deux pour voir s'il allait renvoyer le ministre qui avait osé critiquer ses propositions. Le Gouvernement du Canada, à son avis, ne pouvait plus entretenir des relations heureuses avec le gouvernement de la Grande-Bretagne si l'on devait maintenir cette attitude. Nous avons bien failli assister à la rupture complète des relations entre le Canada et la

[Le très hon. Mackenzie King.]

Grande-Bretagne par suite de cette démarche. Si l'on croit que j'exagère, que l'on se reporte aux paroles mêmes du premier ministre.

Je me suis vivement intéressé à connaître la signification exacte du mot *humbug* (blague). Mon très honorable ami trouve beaucoup de satisfaction à citer le dictionnaire d'Oxford. J'ai consulté cet ouvrage pour voir ce qu'il disait du mot *humbug,* ne sachant même pas si le mot s'y trouvait. Mais il s'y trouvait bien et voici la définition qu'il en donne.

Fraude, supercherie, déception, baliverne.

Déception—exactement le mot qu'il a employé lui-même, à titre de chef de l'opposition et parlant au nom de son parti dans cette Chambre pour décrire la proposition faite par M. Dunning—proposition qui ne méritait pas cette caractéristique, tandis que celle-ci le mérite bien davantage.

On pourrait citer d'autres dictionnaires—celui de Murray, par exemple. Le *New English Dictionary* en donne une définition dans ce sens:

Chose qui n'est pas réellement ce qu'elle prétend être; une imposture, une déception, une fraude, une supercherie.

Pour donner un exemple de l'application de ce mot à la législation, ce dictionnaire va même jusqu'à citer les paroles suivantes prononcées par lord Randolph Churchill en 1884:

Toute la législation du gouvernement a été une blague monumentale.

Si lord Randolph Churchill pouvait décrire toute la législation du gouvernement impérial du temps en employant le mot *humbug* (blague), il ne doit pas être contraire aux usages parlementaires d'appliquer le même mot aux propositions destinées à être transformées en lois. C'est là toute la gravité de l'offense commise et qui a porté mon très honorable ami de la droite à soulever toute cette tempête en Grande-Bretagne.

Il est intéressant de noter,—sans vouloir dire toutefois que cela s'applique d'une façon quelconque à notre Parlement,—que la même autorité, pour indiquer les cas où le terme est applicable aux individus, cite l'exemple suivant (1807 dans *Sheridaniana* 211):

Père dit-il, je crois que beaucoup d'hommes qu'on appelle patriotes dans la Chambre des communes sont de grands blagueurs.

Le dictionnaire Impérial, qui devrait faire autorité en ce qui concerne tout ce qui se passe aux conférences impériales, indique l'affinité des deux expressions: *humbug* (blague) et "deception" (tromperie). Il définit ainsi le mot *humbug* (blague):

Idée de tromperie, d'imposture.

Pour trouver le sens exact du mot, il est utile de le décomposer.

Humbug vient sans doute de *hum* et de *bug*; le premier probablement dans son sens de tromper et le deuxième dans son vieux sens de "bugbear", c'est-à-dire d'épouvantail. En réunissant les deux mots on a peut-être songé aussi à *bug* dans le sens d'insecte et à *hum* dans le sens de bourdonner: si bien que les deux réunis signifieraient: du bruit pour ne rien dire.

Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons là une définition qui s'applique exactement à la situation: parole vide de sens.

Je suis porté à croire que M. Thomas est peut-être arrivé à se servir de cette expression à la suite de ses rapports avec le haut commissaire actuel du Canada à Londres. J'ai remarqué que lorsque M. Ferguson faisait la campagne électorale avec mon très honorable ami, c'était le terme qu'il employait pour décrire les propositions de préférence du gouvernement d'alors. Il disait que ces propositions étaient "de la blague", "de l'hypocrisie".

Un MEMBRE: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami dit: Très bien.

Le très hon. M. BENNETT: Non, je n'ai rien dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande pardon à mon très honorable ami; c'est quelqu'un juste derrière lui qui a approuvé cette expression. Apparemment, la réalité est que M. Thomas, ayant fréquenté M. Ferguson, a pensé qu'en employant cette expression il serait bien compris dans cette partie de l'univers.

IMMIXTION DANS LA POLITIQUE ANGLAISE—CONTRAINTE ECONOMIQUE

J'arrive maintenant, monsieur l'Orateur, à un aspect de cette situation qui, à mon sens, a autant de gravité que n'importe quel autre sujet d'intérêt impérial: je veux parler de la tentative d'immixtion dans les affaires domestiques de Grande-Bretagne de la part de mon très honorable ami le premier ministre. Je le répète, je considère que le premier ministre, à partir du moment où il a quitté le pays et même avant cela, a commis erreur sur erreur, se coulant toujours de plus en plus à mesure qu'il poursuivait ses marchandages pour l'écoulement du blé canadien. Le plus grave de tout, parce que si on le tolérait une fois cela aurait de très graves conséquences pour l'avenir de l'empire britannique, c'était la tentative de la partie de l'empire que nous représentons de s'immiscer dans les affaires d'une autre. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, à ces conférences impériales il est absolument nécessaire que les gouvernements aient de la considération pour leurs politiques intérieures réciproques. Chaque gouvernement doit respecter la politique intérieure des autres. Quel droit une partie de l'empire a-t-elle de critiquer la politique intérieure d'une autre? Elle a encore bien moins le droit de chercher à forcer une autre partie de l'empire à modifier sa politique intérieure en essayant d'influencer l'opinion publique, comme mon très honorable ami a cherché à le faire dans sa déclaration à la conférence, laquelle a été publiée à droite et à gauche. Non seulement il s'est présenté devant le gouvernement britannique avec une proposition nécessitant une modification de sa politique douanière et avec la mention de la possibilité du démembrement de l'empire si son offre n'était pas acceptée, mais, dans un discours radiophonique qu'il a adressé au public de Grande-Bretagne—certains d'entre nous l'ont entendu de ce côté-ci de l'océan—il a fait appel directement à la nation britannique, en passant pour ainsi dire par dessus la tête du gouvernement de Grande-Bretagne. Commentant son discours à la conférence, il a dit ensuite: Mon intention n'était pas de faire des menaces. Comment cette idée de menace pouvait-elle venir à son esprit si elle n'était déjà là qui y couvait à moins qu'on ne la sût exister dans l'esprit de certains citoyens de Grande-Bretagne? Mon très honorable ami a dit ensuite que si son offre n'était pas acceptée et son principe approuvé, pareille occasion ne se représenterait peut-être plus.

Nous connaissons tous les luttes politiques qui se sont déroulées entre conservateurs et libéraux et entre conservateurs et travaillistes à propos de certaines questions fiscales, et je dis que personne dans ce Dominion n'a le droit d'aller en Grande-Bretagne et de tenter, par la parole, d'influencer le public anglais en matière de politique intérieure. Si nos premiers ministres doivent avoir ce droit, alors le même droit doit être accordé aux premiers ministres des autres pays de l'empire. Que dirait mon très honorable ami si M. Ramsay MacDonald arrivait ici demain et parlait comme mon très honorable ami a parlé en Angleterre, lui disant qu'il lui faudrait modifier sa politique de protection, et si parlant à la radio, il disait au peuple canadien qu'à moins que ce changement ne fût effectué immédiatement il ne répondait pas du démembrement de l'Empire qui pourrait en résulter? Mon très honorable ami n'ignore pas que certain parti politique de la Grande-Bretagne va utiliser ses paroles au cours de la prochaine campagne électorale. Peut-on concevoir rien de plus injurieux relativement

aux intérêts généraux de l'Empire que de voir le nom de ce pays traîner dans les luttes politiques de l'Angleterre en vue d'influencer les électeurs britanniques dans un sens ou dans l'autre et si un changement dans la politique fiscale britannique devait jamais avoir lieu par suite du fait de l'immixtion du Canada dans les affaires domestiques de la Grande-Bretagne, et si plus tard les choses allaient mal en raison de certains autres facteurs ou du changement fiscal lui-même, qu'adviendrait-il alors des relations entre les différentes parties de l'Empire une fois que des efforts auraient été tentés en vue de modifier un marché résultant de conditions qui auraient été ainsi imposées?

Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui se demandent s'il doit y avoir d'autres conférences dans l'avenir entre les différentes parties de l'Empire à moins qu'il ne soit bien entendu qu'une chose de ce genre ne se répétera plus. Je doute que l'on trouve un gouvernement prêt à aller en conférence avec un autre gouvernement à moins que, par-dessus tout, le droit de tout pays à maintenir sa propre politique douanière ne soit reconnu par tous. Mais, monsieur l'Orateur, une des sections de cette conférence en Angleterre travaillait à certaines résolutions résultant de la conférence de 1926; et qu'avait-on établi à cette conférence de 1926? On y avait déféré le présent statut des différents Dominions et de la Grande-Bretagne. Comment avait-on défini ce statut? On en trouve les termes très précis dans le rapport Balfour qui a été approuvé par ce même gouvernement tandis qu'il négociait en Grande-Bretagne. Que dit le rapport? Relativement à la Grande-Bretagne et aux Dominions ce rapport dit:

> Leur statut et leurs relations mutuelles doivent être clairement définis. Ce sont des communautés autonomes dans les limites de l'empire britannique, ayant un statut égal, nullement subordonnées les unes aux autres en ce qui regarde leurs affaires domestiques ou extérieures, quoique unies par une commune allégeance à la couronne et librement associées comme membres de la communauté des nations britanniques.

En d'autres termes, vous avez là une déclaration distincte que chaque partie de l'Empire a le droit d'arrêter sa propre politique douanière, que la chose doit être ainsi reconnue et qu'il ne saurait s'exercer aucune influence coercitive, dans un sens quelconque, pour ce qui concerne cette politique. Vraiment, il semble que ce soit par une ironie du sort que l'un des ministres de sir John A. Macdonald ait pris pareille attitude dès avant la Conférence. Mon très honorable ami aime à dire de sa politique qu'elle est la politique nationale de sir John A. Macdonald, mais l'un des ministres de ce dernier fit bien comprendre au gouvernement britannique, immédiatement avant la Confédération, que le Canada ne s'en laisserait pas imposer par la Grande-Bretagne en matière de tarif. Ceci se passait en 1859. Laissez-moi soumettre des extraits de la correspondance échangée entre sir Alexander Galt et le duc de Newcastle qui, à cette époque, était secrétaire des Colonies. Voici ce que sir Alexander Galt, alors ministre des Finances de sir John A. Macdonald, disait:

> Le respect dû au gouvernement impérial doit toujours dicter le désir de les convaincre que la politique de ce pays ne saurait être envisagée comme étant bonne ou mauvaise et qu'elle tient raisonnablement compte des intérêts de la mère patrie tout aussi bien que de ceux de la province. Mais le gouvernement du Canada, agissant au nom de sa législature et de ses ressortissants ne peut pas, en raison des sentiments de déférence qu'il doit aux autorités impériales, abandonner ou limiter le droit du peuple canadien de décider pour lui-même tant du mode que de l'étendue des impôts dont il doit être frappé. L'autonomie d'un gouvernement serait complètement abolie si l'on devait préférer aux vues du peuple canadien celles du gouvernement impérial. Par conséquent, le devoir du présent gouvernement est d'affirmer clairement le droit de la législature canadienne de répartir les impôts sur le peuple de la meilleure façon qu'il l'entend, même au cas où malheureusement cette conduite ne devrait pas recevoir l'approbation du ministère impérial.

Je n'ai jamais pensé qu'un jour viendrait au Parlement, monsieur l'Orateur, où il incomberait à un membre quelconque de la Chambre des communes de protester contre la tentative d'un ministère canadien de faire violence à un ministère britannique, mais puisque ce jour est venu il semble y exister un élément de justice poétique dans la circonstance du fait que j'aie le privilège d'être le premier à protester. Je proteste, il est vrai, en termes très énergiques contre tout ministère canadien qui chercherait au moyen de mesures coercitives à influencer le gouvernement de la Grande-Bretagne au sujet de toute question politique qu'elle est entièrement en droit de résoudre elle-même. Si nous aimons l'autonomie dans notre propre pays; si nous la respectons; si nous voulons la maintenir, il nous faut adopter envers les autres l'attitude qu'on désire les voir adopter à notre égard. Que dirait mon très honorable ami si M. Ramsay MacDonald ou M. Lloyd George ou M. Churchill, ou tout autre homme d'Etat britannique, venait au Canada et dénonçait la politique de protection en disant qu'il était essentiel pour nous d'adopter le libre-échange afin de sauver l'Empire? Il serait le premier à lui dire de ne pas remettre les pieds chez nous, et la presse entière de notre pays dénoncerait cette intrusion dans nos affaires domestiques. On ne tolérerait pas la chose un seul instant. Dans ce cas, pourquoi le Gouvernement canadien embarrasserait-il le gouverne-

ment de Ramsay MacDonald et ajouterait-il ce problème à tant d'autres auxquels ce dernier doit faire face?

Je voudrais citer à ce sujet une couple d'autres autorités fort respectées de notre Parlement. Je pourrais en citer davantage, mais je me contenterai de deux, les prenant dans chacun de nos deux grands partis politiques. Sir Wilfrid Laurier a parlé plusieurs fois sur cette question. Le 27 mars 1907, avant la conférence impériale qui eut lieu cette année-là, il fit à titre de premier ministre une déclaration que je désire citer. On en trouvera le texte dans le hansard de la session de 1906-1907, à la page 5708. La voici:

Nous ne permettrions pas à la nation anglaise de nous imposer ses doctrines fiscales, et elle ne consentirait pas à adopter les nôtres. Par conséquent, le seul moyen d'assurer le maintien de l'empire anglais sur ses bases actuelles, c'est de conserver à chaque nation qui le compose la liberté dont elle jouit et de lui permettre de choisir librement sa politique douanière.

L'autre autorité que je désire citer est sir Robert Borden, qui a aussi été premier ministre du Canada et chef du parti conservateur. Voici ce qu'il disait, d'après le *London Times,* dans un banquet donné en son honneur le 31 juillet 1918:

Sir Robert Borden a déclaré qu'il importe de bien faire savoir que ni le cabinet impérial de guerre ni la conférence impériale de guerre ne se sont occupés cette année de la question de la préférence. La récente déclaration faite à ce sujet l'a été de la part du gouvernement britannique qui voulait faire connaître la politique intérieure du Royaume-Uni. Attendu que le Canada a réclamé et exercé le droit absolu de déterminer lui-même sa politique douanière, a dit sir Robert, les représentants des dominions se sont nécessairement abstenus de tenter aucune intrusion dans la politique douanière du Royaume-Uni.

C'est là une attitude diamétralement opposée à celle du premier ministre actuel. Sir Robert a dit ensuite:

Bien plus, le peuple canadien ne voudrait pas voir la nation anglaise modeler ou modifier sa politique douanière dans le seul but de favoriser les produits canadiens, surtout si ces modifications comportaient une injustice possible ou pouvaient être tenues pour irraisonnables ou oppressives par une partie considérable de la nation anglaise.

De retour au Canada, sir Robert Borden, parlant à Toronto, déclara qu'il importait de ne pas tenter d'influencer la conduite politique de la Grande-Bretagne. Voici ce qu'il disait, d'après le *Globe* de Toronto du 3 septembre 1918:

Nous nous croyons libres de considérer les problèmes de la préférence à la lumière des besoins et des conditions du Canada. C'est pour la même raison que le Canada ne doit pas essayer de s'immiscer dans la politique intérieure de la Grande-Bretagne.

Je pourrais aussi citer l'attitude prise par le très hon. George P. Graham, l'un des représentants du Canada à la conférence impériale de 1923, et celle que j'ai prise moi-même à la même conférence au cours des discussions qui se sont élevées au sujet de la préférence. Ces attitudes étaient tout à fait identiques: c'est que, si le gouvernement britannique, pour des raisons qui lui étaient propres et qui convenaient à ses propres besoins, désirait accorder une préférence au Canada, nous serions heureux de l'accepter, mais que nous n'en ferions pas l'objet d'un marché. Nous ne voulions pas l'obtenir de force. Nous avons formellement déclaré que, si jamais la Grande-Bretagne établissait un tarif douanier, le Canada compterait sur un traitement de faveur sous le régime de ce tarif, mais qu'il appartenait à la Grande-Bretagne elle-même de déterminer et d'établir sa propre politique douanière. Telle a été l'attitude de tous les anciens premiers ministres; mon très honorable ami a voulu s'écarter de ce principe qui, pour moi, est de première importance pour assurer le maintien des droits économiques de chaque partie de l'empire.

Pour en finir sur ce chapitre, je me permets de dire qu'il existe plusieurs formes de contrainte et que la contrainte s'est exercée de diverses façons dans le passé. Durant assez longtemps, la contrainte militaire a été celle dont les diverses parties de l'empire ont eu à s'occuper. La contrainte militaire a fait perdre à la Grande-Bretagne la partie du continent nord-américain qui s'appelle aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique. La contrainte militaire exercée par une partie de l'empire contre une autre est une chose que nous pouvons, je l'espère, regarder comme chose du passé. Mais ce n'est pas là la seule forme de contrainte possible dans l'empire. La contrainte peut s'exercer par des lois, et cette forme de contrainte aurait pu être exercée dans nos dominions si nos hommes d'Etat l'avaient voulu. D'ailleurs l'objet même de la dernière conférence était d'essayer de supprimer ce qui restait de contrainte exercée au moyen des lois et d'effacer des statuts de la Grande-Bretagne certaines lois qui enlevaient à notre Parlement le plein exercice de ses droits en matière de législation. Voilà une forme de contrainte qui disparaît.

Mais aujourd'hui il existe le danger d'une autre forme de coercition, et c'est peut-être le plus grave de tous: la coercition économique. Quand un gouvernement cherche à influer sur la politique douanière d'un autre gouvernement par des menaces quant à ce qui peut arriver à l'empire entier, il exerce assurément une coercition économique et fait ainsi une démarche excessivement dangereuse. Je ne vois pas

de péril plus grand pour l'avenir de l'empire que celui qui puisse découler d'une démarche de ce genre.

La députation me pardonnera d'avoir parlé aussi longtemps, j'ai confiance, et jugera peut-être que j'ai droit de parler un peu plus longuement que de coutume, étant donné que depuis six ou huit mois je n'ai rien dit de nature à causer le moindre embarras au Gouvernement du jour.

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE ECONOMIQUE IMPERIALE

Jusqu'ici, j'ai borné mes remarques aux relations entre le Canada et la Grande-Bretagne. Mais la portée des propositions de mon très honorable ami est plus grande, si vous les scrutez; elles impliquent l'idée plus compréhensive de faire de l'empire, comme il dit, un tout économique ou une union économique. Telle est la fin ultime qu'il vise. Plusieurs partagent ses idées sur cette question, mais je doute que quelqu'un ait la même conception que lui sur le mode de constitution de cette communauté impériale. Il commence d'abord par faire des dominions autant de communautés économiques. En tout cas, il me paraît important qu'on reconnaisse que c'est là une partie du dessein de mon très honorable ami: la création d'une union économique,—parfois il parle d'une union économique et d'autres fois, d'un tout économique,—en d'autres termes, il veut que le commerce de l'empire soit entièrement interimpérial, si possible. Il part de l'idée que le Canada fera toutes ses opérations d'échange et de fabrication dans les limites de son territoire, mais, de quelque façon, il lui vient à l'esprit qu'on puisse produire ou fabriquer ailleurs des choses qu'on ne produit ou ne fabrique pas ici et il dit: "Erigeons un grand mur autour de l'empire en général de façon à nous assurer que nous obtiendrons ces choses de quelque partie de l'empire."

Cette proposition, pour l'énoncer d'une façon concrète qui la rende facilement intelligible, rappelle l'organisation de l'ancien empire de Chine, autant qu'une chose différente puisse en rappeler une autre. En Chine, la crainte des barbares et des étrangers avait fait murer toutes les villes, ce qui en faisait des communautés se suffisant à elles-mêmes. Persuadés qu'ils avaient accompli quelque progrès en ce sens, et jugeant opportun de se tenir à l'écart du monde, les Chinois ont conçu l'idée d'une autre muraille autour de l'empire de Chine tout entier. C'est exactement ce que mon très honorable ami propose pour l'empire britannique d'aujourd'hui au point de vue douanier. Il propose d'abord d'ériger un mur autour de chacun des dominions pour en faire une communauté se suffisant à soi-même, sans échanges avec l'étranger. Il propose ensuite d'ériger un autre mur autour de l'empire tout entier de façon à en faire un tout économique. Mais il existe une différence entre le système chinois et le sien, et je pense que le chinois est plus sensé: le système chinois n'excluait pas tout à fait le commerce avec le monde extérieur. Dans la muraille des villes, les Chinois laissaient des ouvertures par où les gens pouvaient aller et venir, de plain-pied, se livrant à des échanges, quand les habitants s'y prêtaient. Mais mon très honorable ami n'entend pas pratiquer les issues de cette façon. Il propose de ménager les ouvertures non dans la partie inférieure de la muraille, où les gens peuvent entrer, mais au-dessus du mur, en érigeant un autre mur au-dessus du premier, laissant de petites issues pour les allées et venues des échanges. C'est exactement la communauté économique impériale qu'il suggère dans ses propositions comme l'idéal. Je n'exagère pas, je crois. Lisez ses propositions attentivement et vous verrez que c'est précisément ce qu'il préconise.

Mais permettez-moi de faire les observations suivantes à mon très honorable ami. Supposons qu'il atteigne son dessein de faire de l'empire une communauté économique: la chose est-elle désirable? Il dira que oui, je le sais, mais l'expérience démontrera que ce serait une grande infortune. Qu'arriverait-il? Lisez un peu plus loin son programme qu'il a énoncé à la conférence. Il explique comment la chose se réalisera. Les échanges interimpériaux s'effectueront par le transport des marchandises sur des navires appartenant à l'empire. Pour obtenir des privilèges spéciaux, ces vaisseaux devront utiliser les ports de l'empire. Tout doit se faire dans l'empire même. C'est son dessein et la fin qu'il vise: la constitution de fortunes colossales au moyen des fortunes déjà colossales d'une poignée d'hommes, tandis que, pour le commerce en général et pour d'autres domaines, ces restrictions joueront. Qu'arriverait-il si l'empire acceptait demain les propositions de mon très honorable ami? Il faudrait protéger les routes commerciales ainsi monopolisées par des navires appartenant aux différentes parties de l'empire. Des jalousies s'éveilleraient dans les pays qui se verraient refuser le privilège de commercer avec quelque partie de l'empire.

Mon très honorable ami étant le créateur de cette nouvelle forme d'empire, on s'attendrait de le voir assumer une part de sa protection, peut-être bien différente de celle que nous discutons en ce moment: la protection des routes commerciales. Et c'est là le fond de la pensée de tous ceux qui, en Angleterre, voudraient faire de l'empire un tout économique. Ils voudraient transférer le fardeau des armements militaires et navals sur l'Empire tout entier et distribuer les voies com-

merciales de telle manière que les dominions eux-mêmes devraient se charger des frais d'armement naval, comme mesure de protection. C'est là le fondement des propositions de mon très honorable ami et ce qui en résulterait infailliblement. Va-t-on contribuer par là au resserrement des liens entre les différentes parties de l'Empire? En outre, si l'on crée un empire sur ce modèle, il faudra un conseil impérial pour en déterminer la politique; il faudra établir une capitale quelque part où toutes ces questions seront réglées par le conseil. Là encore, mon très honorable ami a fait une grave erreur. Il est allé en Angleterre et a essayé de transformer la conférence en un cabinet arrêtant la politique impériale. A la suite de la dernière conférence, le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) a fait remarquer avec beaucoup de vigueur que sir Wilfrid Laurier et d'autres avaient maintenu qu'une conférence devait rester une conférence et qu'une conférence impériale n'avait pas pour fin d'élaborer les programmes politiques de tout l'empire. Cependant, c'est là une politique impériale à laquelle tous ont été priés de se rallier sans délai et de rechercher les moyens de la mettre à exécution. En agissant ainsi, mon très honorable ami a fait la démarche la plus grave qu'un premier ministre ait rêvée jusqu'à présent et encore moins essayé d'accomplir.

RESULTATS DE LA REPRESENTATION DU CANADA A LA CONFERENCE ET POLITIQUE ACTUELLE

Pour terminer mes remarques, quel a été le résultat de la visite de mon très honorable ami en Angleterre? Quels ont été les résultats accomplis par la conférence impériale jusqu'à présent? Il n'y a aucun doute,—mon très honorable ami l'admet lui-même, bien qu'il soit porté à en rejeter la faute sur le gouvernement anglais,—que la conférence a été un immense fiasco, et qu'elle n'a eu aucun résultat. Quand il parlera sur ce sujet, il dira probablement que la conférence n'est pas finie, qu'elle se continuera cet automne. Mais la partie de la conférence qui a eu lieu à Londres, celle dont on espérait tant pour la vente de notre blé en Angleterre, est finie et a été un échec et un fiasco complets. En passant, j'ajouterai qu'on ne saurait attribuer cet insuccès à l'incompétence du gouvernement Ramsay MacDonald, en ce qui a trait aux conférences. En même temps que celle-ci, avait lieu une autre conférence portant sur une situation beaucoup plus grave et beaucoup plus critique que toutes les questions de commerce. Elle avait à déterminer le sort de tout l'empire des Indes, et à traiter avec des peuples de races, de castes et de classes différentes. Cependant cette conférence, présidée par M. Ramsay MacDonald, comme l'autre, passera dans l'histoire comme l'un des plus grands triomphes jamais remportés par un gouvernement. On ne saurait blâmer le gouvernement Ramsay MacDonald pour la faillite de la conférence impériale. Comme je le disais, il y a un instant, en ce qui concerne la participation du Canada, elle était vouée à l'insuccès avant que mon très honorable ami ait laissé le sol canadien. Vu la manière dont il a soumis ses demandes, il était impossible qu'elles fussent acceptées. En tentant de modifier la politique douanière du gouvernement britannique, il prenait une attitude qui rendait la chose plus impossible.

Non seulement cette conférence est tournée en faillite, mais elle a engendré un sentiment d'animosité. N'est-il pas vrai que les relations du Canada et de l'Angleterre sont plus tendues aujourd'hui que jamais dans le passé? Vu ce qui s'est passé à la dernière conférence impériale, peut-on prétendre que les relations entre le gouvernement de mon très honorable ami et le ministère actuel en Grande-Bretagne puissent être aussi amicales et cordiales qu'elles devraient l'être et de la nature que nous souhaiterions? Non seulement nos relations avec la mère patrie ont changé, mais celles que nous avons eues avec tout l'empire ont souffert de ce qui a eu lieu à cette conférence. Du commencement à la fin celle-ci a eu plus l'aspect d'une querelle que d'une véritable conférence, querelle qui a débuté par l'attitude intransigeante du premier ministre canadien lorsqu'il a présenté son ultimatum au gouvernement britannique, et qui s'est terminée par la violente attaque de mon très honorable ami, la veille de son départ de l'Angleterre. Aujourd'hui, le prestige du Canada est moindre en Grande-Bretagne que jamais dans le passé.

Des VOIX: Non, non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, c'est malheureux, mais le prestige du Canada en Angleterre n'est jamais tombé aussi bas qu'aujourd'hui.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'a jamais été si grand depuis dix ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous n'avons pas réussi à augmenter nos ventes de blé en Angleterre. Non seulement nous n'avons pu obtenir des garanties pour la vente de notre blé en Angleterre, mais nos concurrents ont eu gain de cause de toute manière.

Cet après-midi, j'ai parlé de l'Argentine. Que s'y passe-t-il, à l'heure actuelle? Pendant toute la campagne électorale de l'été dernier, nous avons insisté sur la possibilité

qui s'offrait à la Grande-Bretagne de s'approvisionner de blé en Argentine, à moins qu'il ne fût trouvé possible de nouer des relations commerciales plus intimes avec le Canada. Ce matin, les journaux racontaient que Son Altesse Royale le prince de Galles a indiqué la nécessité des échanges commerciaux et l'utilité, pour l'Angleterre, de pouvoir s'assurer la bienveillance de l'Argentine, non pas par le marchandage, notez-le bien, mais par la bienveillance, la coopération volontaire en matière de commerce. Pourquoi n'entendons-nous pas exprimer de semblables sentiments au Canada, à l'heure actuelle?

Mes honorables vis-à-vis ont beaucoup parlé de la Russie. Nous en entendrons parler énormément dans les prochaines années. Mais ces honorables députés pensent-ils qu'ils ont augmenté les possibilités de vendre le blé canadien à l'étranger en traitant la Russie d'une manière si brutale? Ont-ils reçu du gouvernement russe une seule requête exigeant l'acte dont il est question dans le discours du trône? Ont-ils reçu de ce pays une communication telle qu'elle imposait l'adoption, de la façon qu'on connaît, du décret du conseil en question? Je ne m'attarderai pas à discuter le décret, pour l'heure, mais je veux examiner d'une façon générale comment le Gouvernement procède dans l'expédition des affaires.

On a parlé de la possibilité de convoquer des conférences en vue de rationaliser, comme on a dit, les approvisionnements du monde en blé. Un jour, sans doute, les gouvernements des diverses nations se réuniront pour étudier les moyens d'arriver à une entente en vertu de laquelle chaque pays pourra expédier son excédent de blé dans une région donnée. Ce que j'ai lu des pourparlers engagés me porte à croire que la Russie a indiqué la possibilité d'une telle éventualité; qu'elle serait disposée à s'entendre avec les autres pays au sujet de la distribution de la récolte mondiale du blé. Si une telle conférence se produit, le Canada ne sera-t-il pas assuré d'obtenir sa part du marché britannique? Mais, après ce qui s'est produit, supposons que la Russie se trouve froissée des agissements de mon très honorable ami et fasse ce raisonnement: Nous n'avons aucunement concurrencé le Canada, nous n'avons pas cherché à lui enlever ses débouchés, mais il nous a ostracisés parce que nous étions prêts à lui envoyer de l'argent et des denrées pour avoir l'occasion de lui acheter des marchandises? Supposons qu'en conséquence, la Russie décide de faire au Canada une concurrence d'une manière qu'on n'aurait jamais imaginée, pour nous montrer qu'il est impossible de l'exclure des marchés du monde. Qu'en résulterait-il pour nos cultivateurs de l'Ouest?

[Le très hon. Mackenzie King.]

Quelques VOIX: Honte!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mes honorables vis-à-vis ont convoqué une session d'urgence pour relever les tarifs sous prétexte de venir en aide aux nécessiteux. Sous le couvert de la charité et du patriotisme, ils ont lancé le cri: "Le Canada d'abord", et fait adopter des lois particulières en vue de défendre leurs intérêts particuliers. Pourquoi? Afin d'augmenter la protection et aider les privilégiés qui sont de leurs amis. Ils veulent maintenant arriver à la même fin protectionniste en prenant la religion comme prétexte. Parce que la Russie a adopté certaines doctrines en matière religieuse, ils prétendent que ce pays ne peut faire d'échanges commerciaux avec une autre partie de l'Empire.

Le très hon. M. BENNETT: Une autre partie de l'Empire?

Le très hon. MACKENZIE KING: Avec d'autres parties du monde et intéressant d'autres régions de l'Empire. La manière d'agir de mon très honorable ami nuit beaucoup aux relations de l'Empire avec la Russie. Je n'examine pas, pour l'heure, le but qu'il pourrait avoir en vue; je parle de la façon dont il a procédé et aussi des conséquences de cette manière d'agir, étant donné l'état économique du monde entier. Voilà encore une des façons dont nous avons souffert de la conférence. Nos concurrents ont eu gain de cause sur nous et l'ont encore.

Quand l'Angleterre s'apercevra qu'il est plus difficile de faire le commerce avec le Canada parce que les droits de douane ont été relevés en vue de marchandage, elle cherchera ailleurs pour son commerce et il nous sera impossible de conserver même les débouchés que nous y avons encore. La guerre nous a enseigné qu'un débouché perdu se retrouve difficilement. Qu'il s'agisse d'une guerre par les armes ou d'une guerre économique, si la tactique tend à empêcher certaines nations de commercer entre elles, le résultat sera le même par rapport à la perte des marchés.

Cette question revêt une importance primordiale lorsqu'on songe qu'une autre conférence doit être tenue à l'automne. C'est précisément en vue de cette conférence que j'ai étudié le sujet assez à fond: je veux la voir couronner de succès.

Des MEMBRES Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Libre aux honorables vis-à-vis de railler; cela reflète peut-être leur attitude. Ce n'est pas la mienne. Je tiens au succès de la conférence; c'est pour cela que je consigne tous ces faits au hansard: ils s'y trouveront en permanence.

Je veux obliger notre Gouvernement à prendre connaissance de la nature des propositions et de leur portée. Nous ne voulons pas d'un autre échec; nous voulons éviter à l'avenir toute mésintelligence, toute rupture. Je veux faire ma part pour former l'opinion publique du Canada; au besoin je ferai une tournée d'une extrémité à l'autre de notre pays. Je suis résolu de tout tenter pour que mes honorables amis d'en face, soucieux de protéger le petit groupe de leurs amis spéciaux, et à cette fin de créer encore plus de monopoles au Canada, ne réussissent pas à rendre plus difficile encore le sort du cultivateur et de l'ouvrier canadiens.

Mes honorables amis savent,—je l'ai dit cet après-midi,—que ces propositions telles qu'elles sont rédigées à cette heure, sont vouées à l'insuccès. Le Gouvernement doit modifier ce qu'il propose s'il veut arriver à quelque chose cet automne. Si j'ai parlé aussi longtemps, j'ai eu pour autre raison que le discours du trône, cité cet après-midi, indique non pas que le Gouvernement modifie son attitude extraordinaire, mais qu'il compte bien persister dans son programme de relèvements tarifaires et accaparer des pouvoirs de plus en plus étendus à ce sujet. S'il maintient cette attitude extraordinaire, la situation du Canada ira de mal en pis; il nous incombe donc de surveiller de très près les gestes du Gouvernement actuel.

Puis-je faire observer aussi que nous commençons déjà à ressentir le contre-coup de la législation édictée par le ministère à la session spéciale? Notre commerce décline à vue d'œil. Nos recettes provenant des droits de douane ne cessent de tomber. Lors du dépôt du budget nous verrons quelles seront les taxes nouvelles. Déjà nous apercevons chez le cultivateur de l'Ouest le résultat de cet affaiblissement de sa faculté d'achat. Puisque ces cultivateurs ne peuvent vendre leur grain, et que les producteurs en général n'arrivent pas à écouler leur excédent de production, où trouverons-nous le pouvoir d'achat pour stimuler nos industries? Il se peut que par-ci par-là, où une industrie jouit d'une protection d'ordre spéciale, les choses marchent bien pour le moment. Assurément cela peut avoir lieu dans certains cas lorsqu'est supprimée d'un coup toute concurrence extérieure. Mais qu'advient-il lorsqu'on arrive au point où il ne reste plus personne pour acheter les produits de l'industrie ainsi stimulée artificiellement? Lorsque la demande sera affaiblie, qu'arrivera-t-il aux compagnies de transport, aux banques, aux maisons de gros et de détail? Quel sort attend tout chef de famille canadien le jour où le commerce canadien se contractera davantage? Ces choses sont de la plus haute importance et nous ne saurions trop y réfléchir. Pourquoi le très honorable premier ministre, nonobstant tout cela, tient-il quand même à la ligne de conduite qu'il s'est tracée? J'ai affirmé, et je le répète, ma conviction que mon très honorable ami croit sincèrement que la solidarité économique du Canada, et de tout l'empire, est un bel idéal. Seulement, il n'a pas bien examiné tous les aspects de la situation et ne les a pas bien analysés; autrement il n'eut pas agi comme il l'a fait.

Où nos amis de la droite ont eu tort, c'est lorsqu'ils ont dès le début accepté des hypothèses dénuées de fondement; ils ont cru que cet idéal de solidarité économique était excellent, ils ont cru que cette idée d'un tout économique, à cause de l'unité qu'elle implique, est une chose excellente en soi, et ils ne se sont pas soucié d'en bien comprendre la teneur et la portée réelles. Ils ont entrepris d'établir la solidarité économique du Canada sans bien examiner d'abord où nous mènerait dans le domaine des échanges internationaux la réalisation de cet idéal. Depuis la première heure, ils ne cessent de commettre l'erreur de confondre une idée abstraite et un projet d'ordre pratique. Je livre cela à la réflexion des honorables représentants. Plus d'un idéal abstrait nous sont communs à tous: "Le Canada d'abord", parfaitement, dans le vrai sens du terme; "l'empire d'abord", oui, dans le vrai sens du mot; l'union canadienne, oui; l'union de tout l'empire, oui; tout cela, si l'on veut. Cet idéal abstrait est très beau; mais voyons ce qu'il arrive à signifier dans l'esprit de nos honorables amis d'en face. Nos amis de la droite le confondent avec des projets d'ordre pratique dont la mise en exécution ne réalisera pas l'idéal visé.

Prenez l'idéal du "Canada avant tout". Si par "Canada avant tout" on entend que, dans les questions nationales, un homme doit penser à son pays avant tout et faire naturellement ce qui est dans l'intérêt de ce pays, tous approuveront le principe du "Canada avant tout". Mais si vous entendez par là une politique économique particulière,—et c'est ce que laisse entendre mon très honorable ami,—si par "Canada avant tout" il entend une forme particulière de protection poussée à l'extrême comme il l'a déclaré au gouvernement britannique, un tarif élevé qui empêchera les marchandises étrangères d'entrer au pays, vous mettrez une fin aux échanges commerciaux. Si vous donnez le nom de "Canada avant tout" à une proposition concrète de ce genre, vous ne pourrez jamais atteindre un idéal digne de porter le nom de "Canada avant tout". C'est comme si vous disiez: "Mon foyer avant tout", en parlant de vos relations do-

mestiques. Il est tout naturel que l'on pense d'abord à son chez soi, mais si vous vouliez concrétiser cette idée comme l'ont fait nos amis de la droite pour l'idée du "Canada avant tout", vous auriez quelque chose comme ceci: un individu qui entourerait son jardin, sa propriété d'une haute muraille, empêchant tout le monde d'entrer et disant c'est "mon foyer avant tout". Vous avez là un cas parallèle. De même pour l'unité impériale si, par là, vous entendez le maintien de l'unité entre les diverses parties de l'empire. C'est une bonne chose; mais si vous analysez ce que nos amis d'en face entendent par cela, vous constaterez qu'ils n'atteindront pas cette fin par les moyens qu'ils veulent utiliser. On peut dire la même chose de la préférence. Nous sommes tous en faveur d'une préférence bien comprise; mais lorsque vous en faites une préférence impériale basée d'abord sur des murs tarifaires et que vous ne lui permettez d'exister qu'en la superposant à ces mesures, vous obtenez un résultat qui ne réalise pas la fin que l'on a en vue, et qui peut même l'exclure tout à fait. Non seulement ces messieurs ont pris une mauvaise attitude, mais ils poussent l'erreur au point de ne pas vouloir admettre qu'une autre opinion puisse être bonne. Ils ne veulent pas comprendre et ils ne veulent pas admettre qu'il puisse exister une autre conception, une autre manière d'en arriver à l'unité impériale, de promouvoir les intérêts du Canada et de l'empire, que les moyens particuliers préconisés par eux-mêmes.

En terminant, je ferai remarquer à mon très honorable ami qu'un jour il se rendra compte que l'expression "le Canada avant tout" bien comprise est une chose bien différente de tout ce qu'il peut incorporer dans un programme financier, et encore moins dans une forme extrême de protection. Il constatera que par "Empire avant tout", s'il désire utiliser cette expression particulière, il faut entendre quelque chose de très différent de tout ce qui peut s'énoncer en termes de politique financière, ou encore de politique d'impérialisme économique centralisé. Ce sont des choses qui ne se ressemblent pas. Un programme financier n'est pas une chose spirituelle. Tout ce qui a trait au "Canada avant tout" et à "l'Empire avant tout" est du domaine spirituel; ce ne sont pas des choses matérielles, ni des substances, ni des forces matérielles. Il devra constater que la position primordiale de ce pays et de l'empire britannique repose sur quelque chose de plus profond qu'un programme financier, pour ne rien dire d'une politique financière qui tend à isoler le Dominion et l'Empire. Ce n'est pas un programme financier quelconque qui a permis à l'Empire d'atteindre sa position actuelle, qui a fait le Canada ce qu'il est aujourd'hui. Ce sont des choses qui émanent de l'esprit; ce sont des forces spirituelles qui ont poussé les missionnaires et les explorateurs à s'aventurer en pays éloignés, les coureurs des bois à scruter les points les plus reculés des forêts, les pionniers et les commerçants à franchir les limites de la civilisation; c'est ce qui a poussé les navires britanniques à sillonner tous les océans du globe et c'est à cause de cela que le drapeau britannique flotte sur tous les continents. C'est l'esprit de lumière qui a brisé tous les obstacles, non pas l'esprit de ténèbres qui les a fait surgir, l'esprit de liberté qui, dans le monde du commerce comme dans le monde de la politique, a permis d'obtenir une mesure de liberté plus grande, et d'établir des relations plus étendues dans l'univers; c'est l'esprit non d'une seule nation, ni d'un seul empire, mais l'esprit d'une société de nations; non pas l'esprit de crainte mais l'esprit de foi.

Nous qui siégeons de ce côté-ci croyons qu'il faut préconiser les mesures qui ont favorisé le développement du Canada et qui ont contribué au progrès de l'Empire. Nous croyons qu'en permettant à ce même esprit de se manifester, notre pays se développera et atteindra une plus grande somme de liberté et de bonheur. Nous sommes d'avis que notre très honorable ami ne contribuera pas à l'union du Canada en mettant en pratique les politiques extrémistes qu'il préconise, qu'il n'aidera pas à développer l'harmonie, l'unité et le progrès du pays. Nous croyons qu'on n'arrivera à cette harmonie, à cette unité et à ce progrès qu'en adoptant des politiques qui tiendront compte du bien-être de tous. Nous pensons que les politiques qui ont amené l'unité, l'harmonie et le progrès en ce pays dans le passé le feront encore si on continue de les appliquer. Mais nous pensons également que nulle politique extrémiste,—qu'il s'agisse d'une protection ou d'un libre-échange à outrance,—appliquée à un grand pays comme le Canada, ne saurait y maintenir l'union et l'harmonie et favoriser son développement. Une politique qui réalisera cette unité, cette harmonie et ce progrès, devra tenir compte de toutes les classes et de toutes les conditions, aider à concilier tous les différends, et mon très honorable ami constatera que c'est la politique de conciliation et non de coercition qui triomphera en définitive.

Le programme économique, extrémiste du point de vue national, impérial et international, que propose le premier ministre du jour, et les méthodes de contrainte qu'il invoque pour sa réalisation font tout le contraire d'assurer l'harmonie, la concorde et le progrès dans notre pays, dans l'empire et dans le monde entier.

Nous, qui tenons à la conservation du véritable esprit qui anime notre pays et le com-

monwealth des nations britanniques, sommes opposés irrévocablement à ces méthodes et à ce programme dans la forme extrémiste qui les caractérise à cette heure. Nous voulons que notre pays, que notre empire soient au premier rang, non pas en sans-gêne et en arrogance, et en utilisant les méthodes du dynamitard et de l'assassin, mais plutôt en faisant siennes les caractéristiques de véritable grandeur auxquelles le Canada et l'empire sont redevables de la situation éminente dont ils jouissent aujourd'hui.

J'ai l'honneur de proposer, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable M. Stewart (Edmonton-Ouest), que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse qui doit être présentée à Son Excellence:

Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que cette Chambre, tout en reconnaissant les conditions économiques graves qui sévissent dans le monde entier, regrette que le programme du gouvernement de Sa Majesté, a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable des intérêts agricoles, causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

La Chambre croit que les propositions soumises à la Conférence économique impériale, et la manière dont elles furent soumises et discutées par le premier ministre du Canada, furent responsables de l'impossibilité où la Conférence s'est trouvée d'accomplir sa fin à Londres, et que l'heureux développement des relations commerciales du Canada avec la Grande-Bretagne ont ainsi été affectées d'une manière défavorable.

La Chambre est encore d'avis que si ces propositions, de même que certaines autres idées du gouvernement, sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du gouvernement, ainsi qu'il est indiqué dans le discours du trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées.

(M. Bennett propose le renvoi de la suite du débat.)

La séance est levée à dix heures et demie.

MARDI, 17 mars 1931.

RECLAMATIONS DE GUERRE ILLEGALES

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport provisoire d'Errol Malcolm McDougall, c.r., de Montréal, commissaire chargé de tenir une enquête sur les réclamations de guerre illégales, et le montant juste de ces réclamations, daté à Ottawa le 6 mars 1931.

Avec l'assentiment de la Chambre je propose, appuyé par l'hon. M. Ryckman:

Qu'il soit imprimé sans délai 500 exemplaires en anglais et 200 en français du rapport provisoire à S. Exc. l'Administrateur du Gouvernement en conseil, daté le 6 mars 1931, d'Errol Malcolm McDougall, c.r., commissaire chargé de tenir une enquête et de faire rapport sur les réclamations de guerre illégales et les réparations payables en conséquence, déposé sur le bureau ce jour, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.

(La motion est adoptée.)

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA NATURALISATION

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat) demande à déposer un projet de loi (bill n° 3) tendant à modifier la loi de naturalisation.

Des VOIX: Expliquez-vous.

L'hon. M. CAHAN: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de modifier l'article 13 de la loi de naturalisation, chapitre 138 des Statuts revisés du Canada, de 1927, qui décrète que l'épouse d'un sujet britannique est réputée être sujet britannique, et l'épouse d'un étranger est censée être un étranger.

En 1923, un comité parlementaire du Royaume-Uni a présenté un rapport en faveur de la modification de cet article. La raison apportée était que les femmes qui étaient sujets britanniques et avaient épousé des citoyens américains étaient placées dans une situation presque impossible en raison de la mise en vigueur de la loi dite *Cable Act*, passée par le congrès des Etats-Unis, le 22 décembre 1922, qui décrète qu'une étrangère mariée à un citoyen américain ne devient pas, en vertu de ce mariage, citoyenne des Etats-Unis. D'un autre côté, la loi du Royaume-Uni et des Dominions décrète que la femme d'un étranger est reputée étrangère. Il en est résulté, qu'il y a au Canada des centaines de femmes qui étaient sujets britanniques et des nationaux du Canada, mais qui, ayant épousé des citoyens américains, ne devenaient pas de ce fait citoyennes des Etats-Unis et, en vertu de leur mariage, cessaient d'être sujets britanniques et nationaux canadiens. Par conséquent, elles ne peuvent obtenir de passeports aux Etats-Unis ou au Canada pour aller à l'étranger. L'ancien ministère, dans le but de remédier à cette incapacité légale, a été partie à la convention des nationalités adoptée à La Haye en 1930, dont certains articles ont été soumis à la dernière conférence impériale et approuvés par les représentants du gouvernement impérial et ceux des dominions. Ce bill a simplement pour but de donner effet aux articles de la convention de La Haye qui ont alors été approuvés.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1*re* fois.)

DISCOURS DU TRONE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-D. Cormier proposant que soit votée une adresse à S. Exc. l'Administrateur du Canada en réponse au discours d'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement peut être, comme le prétend le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), le gouvernement d'un seul homme, mais il compte plus d'un adepte.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Nous le savons.

Le très hon. M. BENNETT: Certains n'ont pas l'air de s'en rendre compte. Tout d'abord je veux féliciter l'honorable député (M. Cormier) qui a proposé, et notre autre collègue (M. Porteous) qui a appuyé la motion qui figure maintenant à l'ordre du jour, pour les discours qu'ils nous ont adressés. C'est toujours un plaisir d'avoir à louer des députés nouveaux, particulièrement en une occasion comme celle-ci. L'honorable député qui a proposé l'adresse est un enfant de ma province natale, circonstance qui pour moi double le sentiment que j'éprouve à le féliciter pour son discours prononcé dans l'une et l'autre langue. L'honorable député de Grey-Nord a montré lui aussi qu'il comprend les problèmes qui se posent actuellement au pays.

Le très honorable chef de l'opposition a fait observer pour la forme que l'un des orateurs a lu son texte. Dirai-je que cela m'a quelque peu surpris de le voir lui-même lire ensuite la plus grande partie de ses observations? En cela comme en tout ce qu'il touche le très honorable chef de l'opposition n'est guère conséquent. Je n'entends pas m'attarder bien longuement au discours préélectoral de mon très honorable ami. Je lui rappellerai toutefois une chose qu'il a oubliée. C'est que partout dans le pays j'ai dit aux électeurs qu'ils pouvaient être sûrs que si notre parti triomphait nous proposerions à la première occasion des mesures non seulement pour remédier au chômage mais aussi pour assurer aux Canadiens l'exercice de leurs activités dans des conditions de concurrence loyale en vue du développement du Canada.

Cela, nous l'avons fait en partie au cours de la brève session de l'automne dernier; en partie, dis-je, parce que nous nous sommes rendus compte que nous n'avions pas le temps de faire davantage à ce moment-là. Mais il fallait cependant agir sans retard dans une certaine mesure, sans quoi l'industrie eût été irrémédiablement compromise. Les neuf années du régime de mon très honorable ami avaient conduit l'industrie à une situation inquiétante, qui demandait une intervention immédiate. Mon très honorable ami a dit que nous avions par là rempli des promesses faites à la haute finance. Je lui en donne le démenti formel. Nous avons agi pour faire honneur à notre engagement envers le peuple canadien, à savoir que si le pouvoir nous en était donné nous légiférerions sur le tarif douanier.

Je désire ajouter ceci pour le très honorable chef de l'opposition: trêve d'insinuations; qu'il ait le courage d'affirmer ouvertement. S'il veut donner à entendre que certaines mesures présentées à cette Chambre découlaient d'ententes ou de conventions avec ce que l'on appelle les puissances d'argent, qu'il le dise franchement. S'il est quelqu'un qui doit savoir ce que signifie l'emprise des privilégiés sur le Gouvernement, ce devrait être le chef du gouvernement qui a précédé celui-ci. Au fur et à mesure que sera dévoilée la véritable situation relativement aux finances et autres choses, au cours de cette session, mon très honorable ami comprendra ce que cela veut dire, et il pourra, comme il s'y est engagé hier, remplir sa promesse d'examiner les choses à fond. La Chambre ne sera pas pressée. On aura tout le temps voulu pour enquêter sur les sujets qu'il a mentionnés et je ne crois pas qu'ensuite mon très honorable ami ni ceux qui l'entourent veuillent continuer de pratiquer l'insinuation là où apparemment ils n'ont pas le courage d'affirmer formellement. Il croient encore à leur ancienne méthode, à laquelle ils sont si habiles, et qui consiste à leurrer le peuple jusqu'à lui faire croire qu'ils sont les dépositaires et les gardiens de son bonheur et qu'eux seuls songent, comme le disait hier, les larmes aux yeux, le très honorable chef de l'opposition, qu'eux seuls songent au bien-être de l'ouvrier et de l'agriculteur.

Pendant que mon très honorable ami s'appliquait à extraire des dictionnaires tant de définitions du mot *humbug* (blague) je ne pouvais me défendre de penser qu'il n'y mettait peut-être tant de soin que pour apprendre aux honorables membres de cette Chambre et au peuple canadien à bien reconnaître son propre ministère composé de libre-échangistes, de croque-morts de la protection, de partisans du tarif pour les besoins administratifs, offrant une chose à l'Est une autre à l'Ouest et entonnant ici hier le grand air de l'unité nationale. Nous avons tous entendu l'appel pathétique que faisait hier l'honorable chef de l'opposition en faveur de l'unité nationale, et l'insinuation déguisée qu'il faisait à la fin de son discours relativement à une marine. Avez-vous saisi le but de ces paroles, mon-

sieur l'Orateur? Se trouvait-il dans cette Chambre un seul homme qui n'ait compris ce que mon très honorable ami tentait encore une fois de faire? Nous nous rappelons tous la nouvelle lancée par *La Presse* à la veille des élections; nous nous rappelons les dénonciations de Taschereau et les appels aux passions et aux préjugés populaires dans le but de faire croire aux gens de Québec que j'avais l'intention de créer une marine. C'est cet homme qui a parlé d'unité nationale hier, pour ensuite discuter à la légère l'un des problèmes les plus épineux auxquels le peuple canadien ait à faire face relativement à la Russie. C'est cet homme qui prétend qu'il n'y a rien que nous ne soyons capables de faire; que nous sommes disposés à donner suite à nos appels au nom du patriotisme, de l'intérêt personnel et même de la religion. Cette déclaration vient du ministre qui, en 1927, adoptait un décret du conseil pour rompre nos relations avec la Russie et chasser son représentant de notre pays, parce que, disait-il, ses quinze caisses d'affiches et de publications ne lui avaient pas prouvé que les agissements de ce pays n'étaient pas à l'encontre de l'intérêt public. Puis quelques instants plus tard, dans son discours, il se tourne vers le peuple, dans la personne des membres de cette Assemblée, et dit: "L'homme ne vit pas uniquement des choses matérielles; il lui faut les choses de l'esprit". Ces paroles furent prononcées deux minutes après avoir parlé de l'avantage matériel de la Russie et du Canada. C'est ainsi que mon très honorable ami explique, dans sa propre personne et son propre discours, la signification réelle du mot "blague".

Comme je l'ai dit, je n'ai pas l'intention de discuter longuement les mesures que nous soumettons à la Chambre. Ces mesures seront nécessairement étudiées suivant le programme de la session et ce serait perte de temps de les discuter maintenant, car, comme je l'ai dit, on pourra le faire au moment où elles seront lues pour la deuxième fois, en comité et, au besoin, lors de leur troisième lecture; nous aurons donc l'occasion d'étudier tous les aspects de ces mesures. Conséquemment, je les passe sous silence, sauf pour dire que celles dont la Chambre sera saisie sont, de l'avis du Gouvernement, de nature à promouvoir les intérêts, le bien-être et la prospérité du peuple canadien. Nous conseillons aux membres de cette Chambre de les étudier et de les discuter, sûrs que nous sommes qu'envisagées de ce point de vue, et de ce point de vue seulement, elles recevront l'approbation générale et donneront les résultats que j'ai mentionnés.

Passons maintenant à une question qui a fait l'objet de la principale partie du discours de l'honorable chef de l'opposition. Après tout, un discours de quatre heures et demie devrait suffire à compenser un silence de six mois. Si l'on songe à la somme énorme de labeur qu'il s'est imposé dans la préparation de l'analyse de tout ce qui s'est passé, de ce que nous réserve l'avenir,—qu'il scrute avec les yeux d'un prétendu voyant, d'un mauvais prophète,—on se demande ce qu'il a bien pu dire dans ce discours de quatre heures et demie. De quoi s'agissait-il? Il a déclaré que le discours du trône se divise en deux parties, le sermon et le diagnostic. Le sermon lui a permis des diatribes et des excès de langage d'un genre rarement entendu dans cette Chambre, tandis que le diagnostic lui a fourni l'occasion d'une opération chirurgicale qui, pour le moins, constitue un désastre pour ceux qui l'entourent.

Pourquoi les conditions actuelles existent-elles au Canada? Comprenez-vous que notre jeune pays, au milieu du fléchissement universel, aurait dû, avec une politique convenable, échapper à ces résultats? Ne croyez-vous pas que si ce pays avait songé à l'avenir, que si ses gouvernants avaient fait preuve de perspicacité, le peuple canadien aurait échappé à ce désastre? Ne savez-vous pas que nous ne sommes au pouvoir que depuis huit mois et qu'on ne saurait nous imputer la responsabilité des conditions actuelles, qu'il faut en rejeter la responsabilité sur les gouvernements qui nous ont précédés? Qu'aurait dit l'honorable chef de l'opposition si, huit mois après son arrivée au pouvoir en 1921, on l'avait tenu responsable des conditions qui existaient alors? Que fit-il en la circonstance? Que dit-il? Quelle fut son attitude? Il déclina toute responsabilité et déclara que ses prédécesseurs étaient responsables de la situation qui existait. Et maintenant il s'adresse au peuple canadien et dit que ce gouvernement constitué depuis sept ou huit mois, qui a dû se faire aux conditions qui existaient alors, est responsable et seul responsable de ces conditions. Croyez-vous qu'il se trouve dans le pays un seul homme sérieux et juste qui accepte cette opinion? Croyez-vous que les gens qui s'occupent de ces problèmes au Canada sans parti pris soient de cet avis?

Je voudrais poser à mon très honorable ami et à cette Chambre la question suivante: Dans quelle situation notre pays se serait-il trouvé si nous ne nous étions pas réunis en session l'automne dernier pour donner du travail à plus de deux cent mille personnes? Etudiez quelque peu, si vous le désirez, les statistiques industrielles. Dans l'espace de huit mois on ne peut pas construire et outiller des manufactures, mais on peut les mettre en train, et le nombre de celles qui ont été organisées dans notre pays au cours de ces huit mois

dépasse celui des manufactures organisées pendant une même période au cours de ces dernières années. De nouvelles manufactures? Combien de commettants de mes honorables amis de la gauche trouvent maintenant un emploi continu, au lieu des courtes journées de travail et des faibles salaires qui était leur lot avant le 28 juillet? Quel en est le nombre? Que dire des filatures de coton, des fabriques de lainages? (*Exclamations.*) Mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) est moins renseigné sur les filatures de coton que sur les voiles de coton.

M. DUFF: Je vous demande pardon, je n'ai pas ouvert la bouche.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, je retire totalement ce que j'ai dit.

M. DUFF: J'écoute mon très honorable ami avec la plus grande attention.

Le très hon. M. BENNETT: Je dirai alors que mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough est mieux renseigné sur les voiles de coton que sur l'industrie cotonnière.

M. DUFF: J'ai inscrit une question au *Feuilleton* de la Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: Quand le chef du parti libéral affirme que vous pouvez obtenir un mandat du Gouverneur général dans le but de remédier au chômage et faire des arrangements avec les provinces, il méconnaît totalement le principe de la responsabilité de nos institutions de représentants. La chose ne s'est jamais faite et j'espère qu'elle ne se fera jamais dans notre pays. Il fallait convoquer le Parlement en session comme nous l'avons fait, et c'est ce qui a donné du travail à plus de deux cent mille personnes. Ainsi donc, grâce à cette impulsion donnée à la vie industrielle de notre pays, grâce à l'amélioration des conditions de l'emploi, grâce enfin au travail fourni à des centaines de milliers de personnes en vue de remédier au chômage, j'affirme que le Canada se trouve actuellement dans une situation qui, tout en étant encore précaire, ne saurait être comparée à ce qui serait si nous n'avions pas agi comme nous l'avons fait. J'irai plus loin en disant que cette opinion est aussi l'opinion de la grande majorité de la population intelligente de notre pays.

Un MEMBRE: Que dites-vous de l'agriculture?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne manquerai pas de parler de l'agriculture. Cette opinion, ai-je dit, est celle des observateurs sérieux de par tout le Canada et je suis fier de ce que le Gouvernement ait eu la bonne fortune de rendre alors ce service à notre pays. Nous ne sommes pas de la tournure d'esprit de ceux,—et vous en trouvez un grand nombre parmi les chefs du parti libéral,—qui parcourent le pays en s'écriant "Réjouissons-nous du fait que cette responsabilité ne pèse pas sur nous! Grande est notre reconnaissance et profonde notre joie, car cette responsabilité pèse sur d'autres épaules." Monsieur l'Orateur, on doit être fier d'être Canadien et de pouvoir servir son pays. Nous ne passons pas notre temps à faire des excuses de ce genre et nous ne le ferons pas. La tâche est lourde, nous n'en doutons pas. Les difficultés sont nombreuses et nous nous en rendons compte. Mais, c'est à la vérité une grande satisfaction de penser que, grâce à nos grandes ressources, grâce aux talents de ceux qui constituent le Gouvernement, nous pouvons servir ainsi notre pays. Et je tiens à dire un mot à mon très honorable ami de la gauche et à ses amis. Il est très amusant et émouvant à la fois d'entendre parler du premier ministre comme s'il était à lui seul tout le Gouvernement. Je me demande s'il a jamais existé depuis des années, en ce pays, un gouvernement dont les membres se soient mieux entendus et aient entre eux des relations plus amicales. Je me demande s'il a jamais existé un gouvernement qui, avant d'agir, ait étudié avec plus de soin, et jusque dans les moindres détails, chacune des questions d'intérêt public. En toute justice pour mes collègues,—pour ma part, je suis rassuré,—je désire simplement déclarer que jamais le chef du Gouvernement n'a tenté d'imposer ses vues à ses collègues du cabinet, mais qu'à la suite d'un échange d'opinions les conclusions arrêtées représentent l'opinion unanime du cabinet, et ont pour objet d'assurer le bien-être général. Telle fut notre attitude par le passé, telle elle le sera toujours. Si parfois le Gouvernement a agi avec un peu plus de rapidité qu'il avait accoutumé de le faire par le passé, et s'il a cru que tout ce qui valait la peine d'être fait, valait également la peine d'être fait le mieux possible et le plus rapidement possible,—si c'est ce que l'on nous reproche, ma foi, vous pouvez fort bien m'en blâmer moi-même, si vous le désirez, au lieu de blâmer le cabinet.

On va répétant que je garde pour moi-même un trop grand nombre de portefeuilles. Eh bien, j'en ai un de plus que l'ancien premier ministre. Il est vrai que je détiens le portefeuilles des Finances, et lors de la première session j'ai donné à cela une raison qui est encore la même aujourd'hui et que je vais répéter ici. J'avais fait certaines promesses bien claires dans chacune des parties du Canada. Je suis arrivé au pouvoir...

Des VOIX: Oh, oh.

Le très hon. M. BENNETT: Notre ministère fut formé. Les premiers ministres ont parfois l'habitude de parler ainsi à la première personne; si on le désire, je pourrai signaler des précédents dans le parti adverse. Tout en l'évitant autant que possible, on est parfois obligé d'employer la première personne. En tout cas, je dirai ceci: Ayant recueilli des renseignements que j'estimais précieux, je m'en suis servi durant la session spéciale relativement aux lois douanières que nous avons adoptées. J'ai été ensuite à la Conférence impériale. Là-bas, ayant reçu, en ma qualité de ministre des Finances, de nombreuses informations additionnelles, et ayant établi le rapport que les conditions existant dans les différentes parties de l'empire avaient entre elles, j'ai cru, une fois la conférence ajournée, qu'il était de mon devoir, au lieu de chercher à transmettre à une autre personne les connaissances que j'avais acquises et les renseignements qui m'avaient été fournis, de continuer la tâche jusqu'à la fin de la conférence, même si cela devait m'imposer plus de travail que je ne me sentais disposé à entreprendre à mon âge. Et c'est ce que j'ai l'intention de faire avec l'aide de la Providence. C'est tout ce que je peux dire à cet égard.

Maintenant, en ce qui concerne ces indices de la prospérité de notre pays, je ne sais parfois ce que je dois le plus admirer chez le leader de l'opposition: soit qu'il suppose un manque d'intelligence chez les gens qui n'ont pas pu se rendre compte des réalités, soit qu'il ait, sans le savoir, mal interprété leurs sentiments.

Hier, le leader de l'opposition a parlé de la réduction des impôts. J'ai ici les chiffres démontrant que pendant la dernière année du régime libéral les contribuables ont versé 395 millions de dollars en impôts, soit 100 millions de plus qu'en 1925 et plus aussi que dans n'importe quelle année précédente. Les chiffres pour 1931 n'ont pas été publiés, mais pour l'année finissant le 30 mars 1930, les impôts se sont élevés à 378 millions; c'est plus qu'en n'importe quelle autre année, sauf 1925.

L'hon. M. RALSTON: Nous avons fait plus d'affaires.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne parlais pas de cela, mais cette déclaration n'est pas exacte. Le très honorable leader de l'opposition ne parlait pas de cela non plus, hier; il signalait la réduction des impôts effectuée par le précédent Gouvernement. Voici les faits en chiffres ronds:

1925	$293,000,000
1926	327,000,000
1927	346,000,000
1928	364,000,000
1929	395,000,000
1930	378,000,000

Les contribuables du Canada ont payé moins d'impôts durant les derniers huit mois que pendant n'importe quelle période correspondante depuis dix ans. On penserait que cela dût être un encouragement pour nos amis d'en face, mais cela n'a pas l'air de leur plaire.

Un MEMBRE: Et à vous?

Le très hon. M. BENNETT: Puis le très honorable leader de l'opposition a soulevé la question de commerce. C'est la vieille histoire qui apparaît dans presque tous les discours sur le budget. Ainsi, en déterminant la valeur du blé, par exemple, ou de la pâte de bois ou du papier exportés cette année, on n'a pas tenu compte de l'avilissement de l'argent, comparativement à l'année précédente. Si la prospérité avait été telle qu'il l'a dépeinte, elle aurait permis aux gens de faire face sans difficulté à la période d'adversité.

L'hon. M. MACKENZIE: Ces prix étaient censés monter après le 28 juillet.

Le très hon. M. BENNETT: Quand on fait des comparaisons avec les années précédentes, il est toujours bon de déterminer les prix. Je dis cela simplement en passant.

Ensuite est venue la question de la vente de nos récoltes de l'Ouest. En écoutant mon très honorable ami on aurait pu penser que son Gouvernement a participé activement à cette vente du blé dans les marchés du monde et que son bilan est tellement inattaquable que personne ne peut discuter ses actes passés. Les députés de l'Ouest se rappelleront peut-être ces paroles de l'ancien ministre du Commerce (M. Malcolm) qui disait: "Nous ne nous intéressons pas à la vente du blé, car le blé se trouve lui-même un débouché sur les marchés du monde". Ainsi, voilà comment mon très honorable ami a contribué à l'écoulement du blé: Cela ne nous intéresse pas; le blé s'écoule de lui-même. En parcourant les discours prononcés par quelques-uns des amis de l'honorable député, on penserait qu'il a été vendu plus de blé en Angleterre l'année dernière que cette année. Voici les faits: dans les sept mois commençant en août 1930, nous avons vendu à la Grande-Bretagne 90 millions de boisseaux de blé, tandis que dans la période correspondante de 1929-1930, il en avait été vendu 65 millions de boisseaux.

M. VALLANCE: Puis-je poser une question au premier ministre?

Un MEMBRE: Asseyez-vous.

Le très hon. M. BENNETT: Non, non.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. VALLANCE: Est-ce que. . .

Le très hon. M. BENNETT: Le prix d'achat total du blé vendu en 1931 s'élevait

à seulement $67,000,000 pour les 90,000,000 de boisseaux, tandis que les 65,000,000 de boisseaux vendus en 1930 ont rapporté $80,000,000. Peut-être que c'est ce que l'honorable membre désirait savoir? Pourquoi cette différence de prix?

M. YOUNG: C'est dû au tarif.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis convaincu que si les électeurs de l'honorable député avaient pu l'entendre faire cette déclaration, ils auraient beaucoup moins bien pensé de lui que lorsqu'il se promenait dans tout le pays avec sa paire de chaussettes blanches.

M. McKINSTOSH: Elles étaient de belle façon.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, l'honorable député s'en souvient.

M. VALLANCE: Elles ont gagné l'élection.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout.

M. VALLANCE: L'honorable député occupe un siège dans la Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: On pourrait bien demander à l'honorable député pourquoi le prix du blé a fléchi ainsi en Angleterre. C'est le point essentiel de la question. Le blé canadien n'a pas été le premier à baisser en valeur; c'est le blé importé de la Russie, au cours de l'automne dernier, qui a fixé le prix.

M. YOUNG: Importé?

Le très hon. M. BENNETT: Importé en Angleterre, oui, et le blé russe y rentre encore.

M. VALLANCE: Parce que vous n'avez pas voulu accepter le charbon russe.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député semble oublier que nous importons un million de tonnes d'anthracite gallois.

M. VALLANCE: Tout en important du charbon américain.

Le très hon. M. BENNETT: Et il a été possible de vendre ce million de tonnes d'anthracite gallois parce que nous avons pu éliminer l'injuste concurrence russe.

M. DONNELLY: Il s'importe encore du charbon américain.

Le très hon. M. BENNETT: Je vous demanderais de réclamer le silence, monsieur l'Orateur. Ces murmures de mécontentement contre la vérité n'ont rien de nouveau, c'est vieux comme la vérité elle-même.

M. DONNELLY: Vous avez raison.

Le très hon. M. BENNETT: L'introduction du blé russe sur le marché britannique a déplacé le blé canadien de même que l'importation du bois du nord de la Russie a ruiné le marché pour la bois canadien. Afin d'éviter tout malentendu, je me suis donné la peine de me renseigner sur le nombre de cargaisons de blé qui ont été déchargées en Angleterre pendant le temps de mon séjour en ce pays et sur le prix auquel ce blé fut vendu. J'ai appris que le prix était inférieur au coût de production dans l'Ouest du Canada. L'effet a été que le prix du blé canadien immédiatement a atteint un niveau inférieur à ce qu'il avait été depuis des années. Il y a eu plus de 200 millions de boisseaux de blé de la Russie qui étaient offerts en concurrence avec le blé canadien et nous sommes menacés encore d'une plus grande quantité de blé.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Pas 200 millions de boisseaux?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit 200 millions de boisseaux.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): De la Russie?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

M. VALLANCE: Sur le marché britannique?

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. J'ai dit "étaient offerts". Naturellement, tout ce blé n'a pas été déversé sur le marché britannique, mais, d'après ma connaissance personnelle, un peu plus de 60 millions de boisseaux s'y sont rendus. Je ne saurais dire exactement le total aujourd'hui, mais je déclare—et on ne saurait contester le fait—que l'introduction libre de ce blé sur les marchés de Liverpool, de Londres et autres ports de la Grande-Bretagne a eu pour effet de fixer pour le blé un prix qu'il était impossible aux Canadiens d'accepter sans perdre de l'argent. Voilà les faits et telle est la situation lorsque nous sommes débarqués en Angleterre. Je ferai seulement quelques observations relativement à la conférence impériale, du moins en ce qui touche notre départ d'ici. Nous sommes arrivés au pouvoir le 7 août et nous avions à assurer la réélection des ministres. Cela nous a conduits jusque vers la fin du mois d'août. La conférence devait se réunir le premier octobre. L'ancien gouvernement avait nommé un comité en vue de préparer certains renseignements et des données relativement aux questions qui devaient y être discutées. J'avais fait savoir au public, autant qu'il était humainement possible de le faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette Chambre, ce qu'était précisément et ce que serait la politique du gouvernement à cette conférence, savoir: le désir d'obtenir des préférences réciproques dans les limites de l'empire. Tel était le but de nos

efforts; et c'est cela que nous avons promis. Voilà ce que nous avions dit au pays, dans cette Chambre et en dehors. La conférence se réunit. Le premier jour, certains messages furent lus et des hommages furent rendus à ceux qui étaient disparus, puis il fut convenu qu'une réunion plénière aurait lieu plus tard. Voyons quels étaient les dominions représentés autour de la table de réunion. Il y avait d'abord le plus ancien dominion, le Canada; puis l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Sud-Africain, l'Etat libre irlandais; Terre-Neuve et, naturellement, la mère patrie. A la seconde réunion plénière, les premiers ministres de chacun de ces pays firent certaines déclarations; on a lu ici hier une partie de ce que j'ai dit en cette circonstance. A la page 31 des Appendices au sommaire des délibérations, on peut lire le commencement des remarques que je fis alors. J'essayai d'établir que les conventions de commerce réciproques sont absolument nécessaires à la conservation et au maintien de la vie économique de notre empire. Voici dans quels termes je l'ai fait:

Et si cette conférence doit vraiment se mettre à l'étude de ces questions et y aporter une solution efficace. Il me semble que mon attitude à l'endroit de mon propre pays devra être celle qu'adoptera chacun de vous à l'endroit du sien. Nulle autre voie ne nous permet d'aspirer à une entente qui satisfasse chacun de nous. Je vais donc vous exposer les besoins de mon propre pays, et si vous faites de même pour vos gens il deviendra possible de nous rencontrer et d'entreprendre tous ensemble des recherches sur les moyens de nous aider mutuellement en vue de ces besoins.

Le gouvernement du Canada, je le constate avec plaisir, se rend compte que, dans le régime que je vais proposer, se trouve le moyen le plus sûr de satisfaire à ses responsabilités envers son pays. Nous sommes en effet d'avis que, si l'on facilite l'accès des marchés domestiques des dominions aux produits de l'empire de préférence à ceux des pays étrangers, chacun de nous y trouvera son profit. Je me hâte toutefois de nier que par là nous cherchions à exclure des marchés de l'empire les produits des autres pays.

Tous et chacun de nous doivent posséder des ouvertures en pays étrangers; or, pour nous assurer ces débouchés et les développer, il ne faut pas que nous dressions de barrière infranchissable sur la route des échanges industriels mondiaux. Ce que je veux dire, c'est que notre devoir consiste à diriger le cours actuel de nos échanges par des voies permanentes et impériales en préférant les produits de l'empire à ceux des autres pays. Or on n'y arrivera que par un unique procédé: la création d'un tarif de préférence en faveur des produits de l'Empire.

On voit que, loin de refuser de commercer avec l'étranger, j'ai dit tout le contraire. Et le très honorable député qui m'a accusé hier soir d'avoir voulu élever un mur autour de l'empire ou du pays, ou bien n'a pas lu ce que j'ai dit à cette conférence, ou bien, l'ayant lu, a délibérément dénaturé mes paroles. Je veux répéter mes paroles que l'on peut lire à la page 31:

Je me hâte toutefois de nier que par là nous cherchions à exclure des marchés de l'Empire les produits des autres pays. Tous et chacun de nous doivent posséder des ouvertures en pays étrangers; or, pour nous assurer ces débouchés et les développer, il ne faut pas que nous dressions de barrière infranchissable sur la route des échanges industriels mondiaux.

Puis j'ai parlé de l'empire. Ici encore l'affirmation faite hier soir à la Chambre et au pays par le chef de l'opposition n'est pas conforme aux faits. Il faut savoir que ces observations faisaient partie d'un discours que je fis en cette circonstance. Mon très honorable ami n'avait pu lire le paragraphe précédent dans lequel il a pris sa citation sans se rendre compte de mon attitude. J'ai dit aussi:

Il nous a semblé que ce système de préférence tournerait au bénéfice du Canada et des autres parties de l'Empire, et nous en venons à la conclusion que nous, des états de l'Empire, avons à notre propre disposition les moyens de favoriser nos intérêts individuels en mettant sur pied un système de coopération économique qui repose sur le principe de tarifs de préférence au sein de l'Empire.

Plus loin:

Je le répète, il est permis de croire que ce tarif de préférence devrait nécessairement être moins élevé pour ce qui touche toute la matière première, ou encore chaque fois que la production impériale ne sutisfait pas aux exigences des pays de l'Empire. Par ailleurs, il est toujours possible de dépasser ce pourcentage de dix pour cent chaque fois que ce chiffre, par rapport au tarif général, s'avère impuissant à assurer aux produits de l'Empire un avantage appréciable sur ceux des autres pays.

Plus loin encore, à la page 33:

Tous ces problèmes demandent à être étudiés avec la plus scrupuleuse attention. Il s'en trouve même qui pourraient du jour au lendemain se transformer en difficultés tellement arrêtées qu'elles défieraient tout effort de la volonté humaine pour les faire disparaître si l'on ne prenait grand soin de les prévenir et de les éviter.

Je le demande à la Chambre et au pays: Un Canadien digne de ce nom pouvait-il dire moins que cela dans une conférence de ce genre? Un Canadien pouvait-il faire autre chose que de dire que son premier devoir et sa première obligation devaient être d'abord de travailler pour son pays qui l'avait envoyé là-bas et qui l'avait honoré de sa confiance et de son appui? Je suis allé plus loin et j'ai dit que nous espérions organiser un système destiné à profiter à notre pays et aux autres parties de l'Empire, reconnaissant en même temps que nous ne devons aucunement fermer nos portes aux échanges commerciaux avec le reste de l'univers, car tout le monde sait bien

que c'est une nécessité. Si les choses en étaient restées là, les observations faites hier soir par l'ancien premier ministre pourraient avoir quelque valeur. Mais a-t-il dit hier à la Chambre, dans son discours de quatre heures, quelle a été l'attitude prise par les premiers ministres des autres dominions de l'empire?

Ensuite, dans l'effort qu'il a tenté pour faire échouer la conférence qui se tiendra à Ottawa, cet automne, dans son effort pour détruire toutes les chances du succès du Gouvernement à cet égard, qu'a-t-il fait? Il a cherché à imputer au représentant de son propre pays un blâme immérité, à moins que le blâme s'applique aussi à tous les autres premiers ministres des dominions de l'empire.

M. Scullin, le premier ministre de l'Australie, m'a suivi à la tribune. J'avais parlé le premier comme représentant du plus ancien des dominions. Qu'a dit M. Scullin?

Je souscris entièrement avec M. Bennett à la nécessité d'en venir à quelque décision sur ce principe. Déjà une certaine mesure de préférence mutuelle est en vigueur entre les dominions et le Royaume-Uni. Il existe déjà des traités entre certains gouvernements des dominions. Nous avons adhéré dans une large mesure au principe de la préférence, mais c'est notre devoir à cette conférence d'affirmer d'abord le maintien de ce principe et l'extension de son application.

L'orateur a analysé ensuite en détail les diverses dispositions prises par son pays et a parlé de la préférence dont jouit l'Australie sur le marché anglais. Puis il a dit:

J'ai exposé les grandes lignes de ce que l'Australie est disposée à faire et des décisions que nous devrions arrêter, selon moi, à cette conférence. Je préconise la formation d'un comité de la conférence devant lequel je suis prêt à faire un exposé détaillé de propositions pour appliquer cette politique de coopération économique.

Tel a été le langage tenu par M. Scullin. M. Forbes, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, a pris la parole après lui. M. Forbes a fait un très long exposé bourré de chiffres sur les divers aspects de la situation et, à la fin, il en est arrivé à la conclusion suivante. Voici ses paroles (page 107):

En premier lieu, je ne saurais trop vivement exhorter les représentants du Royaume-Uni...

Remarquez-le: "les représentants du Royaume-Uni", pas les représentants de son propre pays, pas les représentants de son gouvernement ou de la Nouvelle-Zélande. Il a ajouté:

En premier lieu, je ne saurais trop vivement exhorter les représentants du Royaume-Uni à envisager une aide suffisante aux industries stagnantes de ce pays. Cela est réalisable, selon moi, par l'établissement de droits protecteurs contre le "dumping" de l'excédent de production d'autres pays qui entravent les échanges par leur tarif douanier, et contre la concurrence de produits importés souvent sous un régime inéquitable et invariablement à des conditions avantageuses par rapport à l'article produit dans le Royaume-Uni.

[Le très hon. M. Bennett.]

M. Forbes est allé plus loin. Il a ajouté:

En second lieu, l'établissement d'un tarif de préférence en ce pays en faveur des produits de l'Empire (y compris les denrées alimentaires) accompagné de l'augmentation de la préférence dont jouissent les produits anglais dans les colonies d'outre-mer serait le plus grand facteur individuel tendant à accroître le commerce intraimpérial. A mon sens, le commerce intra-impérial doit jouer dans l'avenir un rôle bien plus important que par le passé dans la vie économique du Commonwealth, et il faut n'épargner aucun effort pour encourager et accroître l'état d'esprit favorable à l'achat des produits de l'Empire.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande appuient donc l'attitude du Canada.

Puis M. Havenga, ministre des finances du Sud-Africain, a fait ensuite sa déclaration dans des termes encore plus vigoureux. Il a dit:

Pour ce qui est de l'Union, il faut chercher le remède ailleurs que dans le libre-échange, et nous sommes disposés à explorer toutes les routes qui peuvent mener à une solution.

La question semble pouvoir se résumer en peu de mots: la Grande-Bretagne ayant des difficultés industrielles cherche des marchés dans les dominions pour ses produits ouvrés, tandis que les dominions, en butte à des difficultés d'ordre agricole, désirent s'assurer en Grande-Bretagne un marché pour l'écoulement de leurs produits.

Il a ensuite discuté au long les divers articles que le comité devait étudier, selon lui.

Le représentant de l'Etat libre irlandais, M. McGilligan, a ensuite porté la parole. Il a exposé son attitude avec une très grande franchise en disant que, pour ce qui regarde la situation économique, l'Etat libre irlandais devra étudier chaque problème qui se pose en fonction de sa situation géographique par rapport au Royaume-Uni. Il a traité ce sujet sous le titre: La relation des facteurs géographiques envers la politique économique et, peu de temps après il a appliqué le principe ici mentionné.

Sir Richard Squires, premier ministre de Terre-Neuve, qui a succédé et a dit:

Je mentionne M. Bennett en particulier parce que la politique et le programme du Canada, territoire éloigné d'à peine 80 milles marins de Tere-Neuve, sont tout naturellement de nature à avoir leur répercussion sur mon propre pays, bien que nos deux peuples soient des nationalités distinctes tant au point de vue politique qu'au point de vue géogragraphique. Je me joins donc à lui, ainsi d'ailleurs qu'aux autres chefs distingués de l'Empire qui ont dit avant moi que le temps est arrivé d'agir, pour affirmer que nous constituons une assemblée qui captive l'attention non seulement de toutes les parties de l'Empire mais du monde entier dans

l'attente d'une pensée d'ordre pratique, non pas seulement d'une pensée exprimée avec élégance mais d'une pensée génératrice d'action. La politique de préférence impériale si bien formulée par M. Bennett est sûre d'obtenir l'approbation enthousiaste de Terre-Neuve.

Voilà toute la question.

J'entendais commenter à une date ultérieure un aspect particulier des discussions qui ont eu lieu à la conférence, mais il semble à propos que j'en parle maintenant.

Quand les comités eurent été choisis et les questions étudiées dans leurs détails, on nous représenta qu'un système de pourcentage nous donnerait peut-être satisfaction. Par exemple, si l'Angleterre consentait à acheter ses approvisionnements dans les proportions suivantes: 15 p. 100 de blé domestique, 55 p. 100 de blé produit dans l'empire, formant un total de 70 p. 100 et laissant 30 p. 100 pour les achats à l'étranger, l'on pensait par là accorder une préférence. L'on entendit des témoignages et des expressions d'opinions et le docteur Addison alla même jusqu'à faire préparer un projet de loi fixant le pourcentage pour le blé domestique. Mais le comité eut alors un revirement d'opinion et le gouvernement jugea à propos, vu l'insuffisance des données en main, de continuer son étude de la question pour le moment, en exprimant l'opinion que l'on pourrait revenir sur ce sujet si la conférence était ajournée à Ottawa.

Voyons maintenant ce qui se passa lors des derniers jours de la conférence. A la page 230, vous trouverez les discours de clôture, prononcés le 14 novembre 1930. Vous y trouverez les remarques que j'ai faites au nom de la délégation canadienne, mais il y a un point que je tiens à mentionner dès maintenant, parce qu'il revêt une importance particulière en regard d'une observation faite hier. Au bas de la page 231, vous trouverez le passage suivant:

M. Bennett: Je me contenterai d'ajouter que l'expérience de nombreuses années me confirme dans l'idée, dont je ne me suis jamais départi, que la politique traditionnelle du parti dont j'ai l'honneur d'être le chef est celle qui convient le mieux au Canada. Cette politique, je l'ai exposée dans ses détails à la Conférence, ce qui m'évite de me répéter hormis pour l'amplifier et déclarer que, étant donné le rapport du comité de coopération économique que nous avons étudié, vu également l'examen auquel je me suis livré personnellement sur la situation agricole de l'Angleterre, je sens le besoin d'affirmer que nous, du Dominion du Canada, sommes tout disposés à étudier l'opportunité d'accepter le mode de quotité présenté comme solution du problème de la vente de notre blé dans le Royaume-Uni, compte tenu, en particulier, du blé venu des pays étrangers. Cette vue, je l'ai déjà soumise aux chefs des délégations et pour cette raison il me semble absolument à propos de la rattacher à l'avis exprimé à la seconde réunion plénière de la Conférence, opinion que je ne me sens nullement disposé à modifier d'aucune façon. L'offre que j'ai faite alors à cette Conférence demeure et sera, j'en ai le ferme espoir, acceptée à l'unanimité à Ottawa.

Ceci dit, je propose, monsieur le président, que la section économique de la Conférence s'ajourne pour se réunir de nouveau à Ottawa dans les douze mois à venir et à une date à fixer d'un mutuel accord. En prenant congé momentanément des personnes que j'ai coudoyées ici, qu'il me soit permis de dire quel plaisir j'ai goûté au contact de personnages que je n'avais jamais eu l'avantage de connaître, et avec quelle force leurs mérites se sont imposés à mon esprit et enfin avec quelle satisfaction je me souviendrai de les avoir rencontrés ici dans une atmosphère quelque peu énervante.

M. Cullin parla ensuite et émit l'opinion suivante:

Il suit que nous nous trouvons dans l'obligation d'ajourner les travaux de cette partie de la Conférence, quittes à y revenir et à délibérer de nouveau, une fois mieux documentés sur l'ensemble de la question. Il n'en reste pas moins que la partie économique de la Conférence ne mérite à aucun titre l'épithète de faillite.

M. Forbes fit ensuite des remarques dans le même sens. Puis M. Hertzog s'exprima ainsi:

Mes collègues et moi sommes venus ici avec la conviction qu'il ne fallait pas nous attendre à trop et comme nous avons pratiqué la modération, nous ne nous en retournons pas trop fortement désappointés.

M. McGilligan ajouta:

D'ici là, il peut se passer beaucoup de choses et si alors il nous faut revoir ces questions d'une façon quelque peu désintéressée, néanmoins nous verrons avec beaucoup d'intérêt si les conditions de climat peuvent concilier nos opinions divergentes, lesquelles sous ce ciel, ont paru tellement inconciliables.

Je laisse à la Chambre et au pays le soin de décider si l'attitude adoptée par le Canada en cette occasion n'a pas été la même que celle des représentants de chacun des dominions à la conférence. Quelques-uns même s'exprimèrent en termes plus énergiques que les miens au sujet du besoin, de la nécessité même, d'un changement d'attitude du gouvernement du Royaume-Uni sur certaines de ces questions.

Je vais maintenant faire connaître les vues de M. Richard Jebb sur la conférence. Je demande aux honorables députés de lire attentivement l'article qu'il a écrit dans le *Nineteenth Century*, du mois de décembre dernier et intitulé: *From Referendum to Free Hand*. A la page 98, je relève le passage suivant:

Au cours des trente dernières années, ils se sont montrés empressés d'entrer en relations commerciales dès que nous étions prêts à le faire.

Il s'agit du Canada et des autres dominions.

En ce qui a trait au Canada en particulier, la première offre de Laurier, faite en 1902, est restée sur le bureau en attendant que nous soyons disposés à taxer le blé étranger. Elle était exactement dans le même sens que celle de M. Bennett. Rappelons que Laurier, *a* spécifia que le marché du blé offrait un intérêt spécial au Canada; *b* demanda à notre gouvernement d'accepter d'abord le principe d'imposer des droits, ou plutôt de conserver des droits sur le blé étranger; *c* offrit de négocier sur cette base un accroissement de la préférence britannique au Canada. M. Bennett n'a offert rien de plus, rien de moins.

Une VOIX: Dans un autre langage.

Le très hon. M. BENNETT: Je vais prouver à la Chambre que le langage a été à peu près semblable. On s'est plaint de ce que quelque chose dans mes manières manquait du sang-froid d'un Vere de Vere. En tout cas, l'examen du compte rendu a convaincu mon très honorable collègue que j'ai parlé avec franchise. Je n'ai employé aucune circonlocution; on ne pouvait se méprendre sur ma pensée. Mon très honorable collègue peut difficilement comprendre que quelqu'un agisse de cette manière. Il a tellement acquis l'habitude de maintenir un gouvernement sans majorité, sujet aux caprices et aux fantaisies de ceux qui pouvaient l'induire à changer d'idée du soir au lendemain, que je comprends qu'il eût voulu voir les délégués du Canada, par des manières doucereuses et par la flatterie, tenter d'amener d'autres personnes à modifier leur point de vue. C'est ce dont il parlait à la fin des quatre heures et demie qu'a duré son discours. Je rappelle qu'il n'a fallu que dix-sept minutes pour exposer la manière de voir du Canada à la deuxième réunion plénière de la conférence. Il y avait là au moins un Canadien qui, bien que ne faisant pas partie de la délégation, a trouvé l'exposé aussi clair et aussi concis qu'il était possible de le faire.

Une VOIX: Howard Ferguson.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'était pas M. Ferguson. Si l'honorable député peut seulement lui ressembler d'assez près pour les facultés intellectuelles et l'habileté, il sera en bien meilleure posture qu'aujourd'hui.

Je passe au compte rendu du congrès impérial de 1902 dont parle M. Richard Jebb dans le *Nineteenth Century*. Au moins un ou deux de mes collègues se rappelleront la manière de voir adoptée par sir Wilfrid Laurier et ses collègues à cette occasion. Combien savent de quel langage on s'est alors servi. On voit,

[Le très hon. M. Bennett.]

p. 38 (v.f.) du compte rendu, que sir Wilfrid Laurier et d'autres adoptèrent ce texte:

La résolution d'ordre général, finalement adoptée parce qu'elle renfermait le principe sur lequel reposaient les diverses propositions comprises dans le mémoire de M. Balfour, se lit:

1. La Conférence reconnaît que le principe d'un tarif de faveur entre la Grande-Bretagne et les possessions de Sa Majesté au delà des mers activerait et faciliterait les échanges commerciaux et fortifierait la situation de l'Empire britannique en stimulant la mise en valeur des ressources et des industries des divers pays qui en font partie.

Un MEMBRE: Très bien!

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député n'approuvait pas, hier, quand le chef de l'opposition lisait le compte rendu de mes paroles. Je continue:

2. La Conférence reconnaît que, dans l'état actuel des colonies, il n'est pas possible d'adopter un système général de libre-échange entre l'Angleterre et les colonies.

On trouvera la même chose dans le discours que j'ai prononcé à la deuxième réunion plénière du congrès.

3. Il est à désirer, toutefois, en vue de développer le commerce à l'intérieur de l'Empire, que les colonies, qui n'ont pas encore établi ce système commercial, accordent autant qu'il leur sera possible une réduction convenable de droits aux produits de la Grande-Bretagne.

4. Les premiers ministres des colonies recommandent respectueusement au gouvernement de Sa Majesté d'établir dans la Grande-Bretagne un tarif de faveur à l'égard des produits agricoles et industriels des colonies, soit en les libérant des droits présents ou à venir, soit en réduisant ces droits.

5. Les premiers ministres présents à la Conférence se chargent d'exposer aussitôt que possible à leurs gouvernements respectifs le principe de cette résolution et de leur conseiller de prendre les mesures nécessaires à la mise en vigueur de ladite résolution.

Mais sir Wilfrid Laurier n'en resta pas là. Il déposa une note couvrant une page et demie du livre que j'ai entre les mains. Que mes collègues en écoutent bien le texte, pour voir quelle différence il y a entre les paroles employées par le premier ministre du Canada en 1930 et ce que disait le premier ministre du Canada en 1902, à ce propos. Comme toujours, il y a une différence dans la phraséologie. M. Chamberlain, ministre des Colonies, était présent, car le ministère des Dominions n'avait pas encore été créé. Voici un extrait de la note en question:

Les ministres canadiens ont constamment prétendu, depuis l'ouverture de la Conférence, qu'en retour du tarif de faveur accordé, en ces dernières années, par le Canada aux produits de l'Angleterre, les produits alimentaires du Canada devraient être exempts des droits récemment imposés en Angleterre. Ils ont tant dans leur correspondance que dans leurs entre-

vues avec les ministres anglais, ajouté de nouveaux arguments à ceux que le haut-commissaire canadien avait précédemment exposés.

Voilà ce qu'on demandait, il y a vingt-huit ans. Le Canada l'a demandé de nouveau, l'an dernier. Voilà tout. Mais il l'a fait sous une forme quelque peu différente, comme je vais l'indiquer. Poursuivons:

M. Chamberlain, agissant au nom du gouvernement impérial, ne put se rendre aux propositions des ministres canadiens. Il exposa que le gouvernement impérial, tout en étant très reconnaissant envers le Canada, considérait que la réduction de droits que celui-ci accordait n'avait pas sur le commerce anglais un effet aussi considérable que le prétendaient les ministres canadiens. Il ajouta de plus que le changement demandé par le Canada révolutionnerait la politique douanière de l'Angleterre, et que, dans le cas où les propositions concernant ce changement seraient acceptées, ce à quoi il n'était pas prêt à s'engager, il faudrait que le Canada accordât des réductions de droits encore plus considérables.

Les ministres canadiens ont donc préparé un mémoire au sujet des avantages déjà concédés à la Grande-Bretagne, grâce au tarif préférentiel du Canada, pour montrer que lesdits avantages étaient d'une grande valeur et devaient entrer en ligne de compte lorsqu'on étudiait toute la question.

Voici maintenant le passage sur lequel j'attire tout particulièrement l'attention des honorables représentants:

Tout en exposant que les avantages de la préférence étaient assez considérables pour légitimer l'exemption réclamée des droits sur les substances alimentaires en Grande-Bretagne, les ministre canadiens ont énoncé qu'ils étaient disposés, dans certaines limites, à étudier la proposition de M. Chamberlain demandant certaines nouvelles concessions en échange de l'exemption voulue sur le marché de la Grande-Bretagne. Sans juger nécessaire de scruter bien à fond la question de savoir si la politique suivie par tous les gouvernements du Canada...

Notez bien: "par tous les gouvernements du Canada."

...de prélever les recettes du trésor surtout des droits de douane était ou non éclairée, les ministres canadiens ont fait observer que, grâce à cette politique, des industries considérables s'étaient établies au pays et qu'il fallait en tenir compte lorsqu'il était question de modifier le régime tarifaire. Depuis quelques années il avait été effectué de fortes réductions de droits, sur des produits de provenance anglaise en particulier.

Et ainsi de suite. Or je demande à la Chambre et au pays si cette proposition diffère, quant au fond, de celle formulée en 1930. M. Jebb affirme que les deux propositions sont identiques. Voyons un peu plus loin:

Les ministres canadiens ont énonçé qu'en présence de la certitude que le gouvernement impérial accepterait le principe général des échanges préférentiels, et particulièrement accorderait aux produits alimentaires canadiens l'exemption des droits présents ou futurs en Grande-Bretagne, eux, les ministres canadiens, étaient prêts à étudier la question plus à fond et à tenter d'assurer au fabricant anglais quelque autre avantage sur ses rivaux dans les marchés du Canada.

Des VOIX: Très bien! très bien!

Le très hon. M. BENNETT: N'est-ce pas qu'il est délicieux d'entendre ces applaudissements qui approuvent aujourd'hui le sentiment que la gauche a dénoncé hier? Faut-il s'étonner que mon très honorable ami soit expert dans l'emploi de ce terme? Monsieur l'Orateur, voilà la proposition soumise par les ministres canadiens en amplification des exposés faits devant la conférence le 11 août 1902.

Un MEMBRE: C'est différent.

Le très hon. M. BENNETT: Je laisse là la question de savoir si c'est différent. Quant à moi on pourrait sans doute me taxer de partialité; mais quelque grande que soit mon admiration pour les Canadiens, je persiste à croire que Richard Jebb a le cerveau aussi bien meublé, pour le moins, que ceux qui ont soulevé la question ici, le dernier surtout.

Discutons franchement. Voilà la proposition formulée en 1902, et qui gît sur le bureau depuis cette date, comme le dit M. Jebb. Mais je n'ai pas fait lecture du passage le plus indélicat de cet exposé; c'est ce passage précisément que je veux vous lire puisqu'il contient la menace faite par un homme aussi peu violent que le regretté sir Wilfrid Laurier. Je voulais terminer avant d'entendre vos applaudissements; je voudrais entendre des applaudissements maintenant. Ecoutez ces paroles:

Dans l'intervalle, les ministres canadiens ont pris la décision de saisir la conférence d'une résolution affirmant le principe du commerce préférentiel et l'opportunité de son adoption par les colonies en général, et exprimant en outre l'avis des premiers ministres des colonies portant qu'il incombait au gouvernement de Sa Majesté d'accorder en échange sur les marchés de la métropole la préférence aux produits des colonies.

En 1902 les représentants canadiens n'hésitèrent pas à présenter un pareil projet de résolution; la question délicate de savoir si la proposition plairait ou non à M. Chamberlain ne les embarrassa pas. Pas plus que moi. Ecoutez bien maintenant ce qui suit:

Les ministres canadiens voulaient faire bien comprendre qu'ils adoptaient cette ligne de conduite dans l'espoir et l'attente que le principe du commerce préférentiel serait agréé de manière plus large par les colonies et que la métropole ne tarderait pas à consacrer le même principe en dégrevant les produits coloniaux.

Ceci se passa voilà vingt-huit ans. Ecoutez ces mots:

Si, après avoir tout mis en œuvre pour assurer ce remaniement de la politique fiscale de l'empire, le gouvernement canadien constatait que le principe du commerce préférentiel n'est pas acceptable aux colonies en général ni à la métropole, le Canada se considérerait libre de faire les démarches qu'il jugerait nécessaires dans les circonstances.

Qu'a dit le Canada en 1930, vingt-huit ans plus tard? Dans l'intervalle il y a eu, certes, la Grande guerre; il y a eu les conférences de 1917, 1923 et 1926,—ô, ces glorieuses banalités, ces mots flamboyants. Comme elles sonnent bien ces tirades doucereuses sur les beautés de la concorde fraternelle, et patati patata. Faut-il s'étonner que lorsque les journaux d'Angleterre ont publié au complet le discours de dix-sept minutes ils aient dit: "Réjouissons-nous de ce que nous ayons passé l'âge des vaines formules." Mais quiconque a écouté hier mon très honorable ami vis-à-vis se rendait bien compte qu'à une conférence comme celle de l'automne dernier, il ne ferait pas une déclaration comme celle que je viens de citer. Oh non! il dirait: "A moi les biens spirituels, à moi l'espérance; ces choses sont plus précieuses que les biens matériels. Mais ne touchez pas au marché russe."

Le très honorable député a parlé de la rupture des relations avec l'empire. Vous avez là une démonstration de l'égoïste outrancier, incapable de croire qu'un autre que lui peut représenter le Canada à un titre quelconque. Lorsque j'ai employé les paroles que l'on a publiées dans une déclaration concernant M. Thomas, où je disais que nous devrions chercher à conclure des ententes au sein de l'empire sans tenir compte de l'attitude de la métropole, je ne faisais que répéter des paroles prononcées par sir Wilfrid Laurier il y a vingt-cinq ans. Il est vrai que je n'étais pas premier ministre depuis cinq ou six ans lorsque j'ai parlé ainsi, comme lui l'avait été; il est vrai également que mon langage était peut-être un peu plus brusque, mais il était compris plus facilement. Pour répondre à ce que le très honorable chef de l'opposition a dit au sujet du langage que j'ai employé, je me contenterai de lui faire remarquer que tous les journaux en Grande-Bretagne, excepté un seul, ont grandement apprécié le fait que quelqu'un avait posé la question clairement au public. Il suffit de prendre les journaux du jour et de les lire pour vérifier l'exactitude de cette assertion. Il n'était pas question de rompre les relations et même la déclaration faite après la clôture de la conférence, en réponse au discours de M. Thomas, était modérée et digne, au dire des journaux anglais. C'est tout, mais le très honorable chef de l'opposition, désirant soulever les préjugés de nos concitoyens à mon égard, dit que je me suis servi d'un langage impertinent et enfantin. A ce sujet l'opinion des plus grands journaux du monde me suffit.

[Le très hon. M. Bennett.]

Il y a encore une autre question à considérer. Je ne suis pas entré dans beaucoup de détails, mais j'ai cru qu'il était bon de révéler à cette Chambre les circonstances qui nous ont porté à prendre l'attitude que nous avons prise. Le très honorable député a dit hier que nous ne devrions pas parler de préférence au sein de l'empire, que tout le monde pouvait se rendre compte que nous parlions à une conférence impériale. Je dis que nous parlions à une conférence impériale, et il était question d'une chose mentionnée par sir Wilfrid Laurier, de la préférence impériale. Nous n'avons pas fait allusion à la préférence entre la Grande-Bretagne et le Canada mais entre toutes les parties de l'empire, de préférence réciproque entre les diverses parties, à l'avantage mutuel et au bénéfice général de tous. C'est ce que nous avons essayé de faire. Il n'a pas été question de préférence entre l'Australie et le Canada, entre la Grande-Bretagne et le Canada, ou entre la Grande-Bretagne et l'Afrique-Sud; nous traitons de préférences réciproques, de préférences impériales intéressant toutes les parties de l'empire britannique. C'est ce qui préoccupait Laurier en 1902; c'est ce qui nous préoccupait en 1930; c'est ce que nous avons tenté de faire et c'est ce qui nous occupera lorsque cette conférence se réunira ici à l'automne. Toutes les parties de l'empire britannique y seront représentées, et nous verrons si des enquêtes mises en marche il sortira quelque plan concret qui nous permettra de donner suite à l'idée qui nous est commune avec ceux qui partagent notre avis et avec nos adversaires sur les questions de préférence et de libre-échange, à savoir la préférence impériale. Nous croyons que la meilleure manière d'atteindre cette préférence est d'inaugurer un régime de faveurs douanières, mais il y en a qui pensent qu'on pourrait y arriver avec un système de quotité, particulièrement au sujet du grain et de certaines autres denrées. Nous avons dit: poussons nos enquêtes afin de déterminer où se trouve la vérité. Telle est la situation aujourd'hui. Et il me semble que le chef d'un grand parti, dont le plus grand chef a employé un langage semblable au nôtre, a mauvaise grâce de renier ici le passé de son parti afin de pouvoir nous attaquer sans raison ni justification sur la méthode que nous avons adoptée pour présenter la cause du Canada à la conférence, lorsque cette conférence n'est pas encore terminée, qu'elle n'est qu'ajournée, alors qu'il sait très bien que je ne peux pas discuter plusieurs des questions soulevées hier, pour la bonne raison

que cette conférence en est encore saisie et ne s'est pas prononcée à ce sujet. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit, pas un mot, pas une syllabe, pas une ligne. J'ai parlé un quart d'heure,—dix-sept minutes, pour être exact,—et je me suis contenté de résumer ce qui avait été fait dans le passé. J'ai dit, "Depuis vingt-huit ou trente ans que nous attendons, le temps est venu de nous demander si nous allons marcher de l'avant et réaliser le rêve de sir Wilfrid Laurier, le but qu'il voulait atteindre en 1902, et que d'autres ont visé avant cela; allons-nous essayer d'établir un système de préférence entre nous, sans égard à l'attitude de la métropole?"

On a fait allusion à deux ou trois questions hier qui réclament quelques commentaires de ma part. L'une traitait de l'état d'esprit, de l'atmosphère des relations entre le gouvernement britannique et le nôtre. J'ai montré que l'on ne s'est pas exprimé autrement dans les autres parties de l'empire, et je crois que le gouvernement britannique n'accueillera pas avec plaisir l'assertion du leader de l'opposition disant que les relations entre ce gouvernement et celui du Canada ne sont pas des plus cordiales. Je sais le contraire. Je n'ignore pas que mes rapports même avec le représentant le plus intransigeant à cette conférence, un homme dont les opinions sur les questions financières sont bien connues, ont été d'une telle nature qu'il a dû respecter mes vues. Et mes relations avec les hommes publics d'Angleterre ont été tout autres, dirai-je, que celles du très honorable chef de la gauche. Je ne les ai jamais trouvés désireux d'un dévouement officieux, ainsi que l'a dit l'un d'eux à la conférence. Je ne les ai jamais connus comme cherchant à être les victimes de la flatterie ou de la protection mielleuse de qui que ce soit. Au contraire, j'ai toujours constaté qu'ils s'attendaient sincèrement à des déclarations franches et nettes, qu'ils peuvent comprendre et apprécier. Et en affirmant que mes relations avec eux se sont améliorées plutôt qu'autrement, je ne dis que la vérité. Je ne veux pas que l'on donne à croire à l'étranger que ces messieurs viendront ici sous peu comme des hôtes récalcitrants. Je ne veux pas qu'ils se figurent que le leader de l'opposition se fait l'écho des sentiments du peuple canadien. Qu'il soit bien connu qu'ils seront les bienvenus chez nous, et je pense que mes rapports avec eux se compareront toujours avantageusement avec les relations de mon très honorable ami avec qui que ce soit dans l'univers. Si la franchise a plus de mérite que les périphrases, si une assertion claire vaut mieux que les lieux communs et la rhétorique, alors je ne doute pas de l'avenir.

En toute justice pour un membre au moins de cette Chambre, il est de mon devoir de corriger une déclaration erronée. Hier, on a parlé de l'interdiction des bêtes à cornes. Je me trouvais être dans les tribunes lorsque la motion relative à cet embargo a été présentée et à la Chambre des communes et à la Chambre des lords à Londres. En réalité, en 1917, lorsque sir Robert Borden, M. Rogers, sir George Perley et sir Douglas Hazen représentaient le Canada à la Conférence impériale, la question de l'interdiction du bétail a été discutée. M. Walter Long, depuis le vicomte Long of Wraxall, présidait à cette assemblée à titre de secrétaire d'Etat au département des colonies, et il a dit que sir Robert Borden s'était efforcé de lui démontrer qu'il était désirable, nécessaire même, d'effacer ce "stigmate" et cette "flétrissure" touchant le bétail du Canada. M. Prothero, plus tard, le baron Ernle, dit: "Oui, nous allons le faire". Là-dessus, M. Rogers de déclarer—les minutes sont ici—"Je crois que nous devrions déposer une motion". M. Long répondit: "Vous n'avez certainement pas besoin de motion, mais nous allons faire une proposition, et c'est ce qui fut fait. Puis la guerre prit fin. Mais on n'a pas voulu lever cette interdiction malgré l'engagement pris. Une conférence fut convoquée, présidée par le vicomte Findlay. M. Tolmie, aujourd'hui premier ministre de la Colombie-Anglaise, est celui qui a réellement présenté la cause,—cause qui fut plus admirablement exposée que jamais nulle part, —au dire de ceux qui en furent témoins. Puis, demande pressante ayant été faite d'abolir l'interdiction, M. Prothero, alors baron Ernle, dit à la Chambre des lords, tout étrange que cela paraisse, que nulle promesse n'avait été donnée et qu'il serait désastreux pour l'Angleterre de prendre cette décision. Le vicomte Birkenhead était alors chancelier, et il a assumé une attitude énergique au sujet de cet engagement. Le duc de Devonshire ayant pris la parole, dit: "Tout ce que je puis dire, c'est que le peuple canadien croyait au retour de sir Robert Borden et de M. Rogers que l'engagement pris signifiait que l'Angleterre avait donné sa parole que l'embargo serait levé, et nous devons le faire". Alors le vicomte Long de Wraxall, après avoir passé en revue toute la question, dit: "Même si cela nous expose à des ennuis, il faut respecter notre engagement". Aux Communes les mêmes sentiments prévalurent, et, bien que l'on ait tenté un effort désespéré pour empêcher l'annulation de l'embargo, l'engagement fut tenu. Mais on ne saurait dire que le ciel fût sans nuages à cette époque. Il n'y avait certainement pas une atmosphère de conciliation, au dire de mon très honorable ami, quel qu'en soit le sens. On soutenait qu'une promesse avait été donnée, et qu'il fallait y faire honneur. Telle était l'attitude de M. Larkin. Il

me demanda de parler à un certain monsieur en particulier qui était opposé à cette interdiction, et c'est ce que j'ai fait. Je dis: "Vous ne pouvez maintenir votre place au soleil si vous ne tenez pas cet engagement après l'avoir pris". Et celui qui a eu bien soin de voir que cette promesse fût donnée, promesse qui a eu pour résultat cette décision, est l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers). J'ai rappelé cette affaire parce que j'ai cru qu'il était de mon devoir de le faire en toute justice. Et elle montre bien de nouveau la situation.

Le secret du succès se trouve dans la conciliation et les formules onctueuses, dit mon très honorable ami, qui m'accuse de pratiquer la contrainte et les méthodes coercitives. J'ai parlé avec franchise, j'ai exprimé mon avis sans acrimonie, j'ai ouvert et non déguisé ma pensée. Est-ce mieux? En tout cas c'est toute la coercition que j'ai pratiquée. Je n'invoquerai pas l'étymologie du mot "coercition"; mais prétendre que l'on a eu recours à cette méthode, que j'ai été plus loin que sir Wilfrid Laurier en 1902, est tout à fait erronné. Les faits sont là. La vente du blé canadien reste un problème encore à résoudre, si la production continue sur la même échelle. Peut-être le moment est-il approprié pour faire remarquer que la consommation totale de l'Angleterre ne dépasse pas 250 millions de boisseaux, parfois 275 millions, selon les circonstances. C'est méconnaître la situation que de dire que ce Gouvernement-ci ou tout autre peut amener l'Angleterre à changer sa politique en un temps où ses propres producteurs de blé perdent 5 louis l'acre à le cultiver. On m'a montré dans l'Essex une ferme de 500 acres, la meilleure terre de la région, m'a-t-on dit, dont le propriétaire perd 5 louis l'acre à vouloir soutenir la concurrence du blé étranger.

J'ai lu ce que les premiers ministres des autres dominions ont à dire sur ce sujet. Le très honorable chef de l'opposition dit que nous aurions dû trouver des acheteurs pour ce blé et l'un de ses amis a même été jusqu'à prétendre que si Mackenzie King et Dunning eussent été à la conférence ils eussent trouvé à placer le blé canadien. Cela a été dit publiquement.

Un MEMBRE: C'était pour badiner.

Le très hon. M. BENNETT: Pas par badinage, pour induire en erreur. J'espère que l'honorable député trouvera l'occasion de s'exprimer pour être compris.

On a dit aussi que l'attitude adoptée par le Canada l'automne dernier avait nui à son prestige. De l'avis de ceux qui sont en état de juger, le nom Canadien n'a jamais sonné si haut. Je ne prétends pas que le mérite m'en revient particulièrement, mais je crois que l'on a compris que le peuple canadien, comme pour le cas de l'embargo, en est venu à la décision qu'une attente de trente ans suffit, et que faute de solution, nous devrons chercher ailleurs.

L'amendement porte principalement sur ce point. Voici tout ce que j'ai à en dire. Un groupe de Canadiens choisis par leurs compatriotes s'efforcent de remplir les engagements qu'ils ont pris envers le peuple dans le cas où le pouvoir leur serait confié. Cela ne peut se faire dans l'espace de huit mois et personne ne l'a jamais prétendu. Ils continueront de s'y appliquer, en donnant suite à leurs convictions. Nous n'oublions pas que nos honorables amis de la gauche restent fidèles à leur vieille méthode préférée d'exploiter les différences géographiques de notre pays, semant les préjugés, dénonçant les puissances d'argent et aggravant les difficultés de la situation. Je ne crois pas que le peuple canadien continue d'être dupe de cette méthode. Adressant la parole à la réunion des Fermiers-Unis du Manitoba, le mercredi, 19 mars 1926, M. J. G. Gardiner, ancien premier ministre du gouvernement libéral dans la Saskatchewan, disait:

> "Guerre aux intérêts de la finance de l'Est" est la formule la plus malfaisante qu'on ait jamais mêlée à l'étude des choses de l'Ouest, laquelle formule a conduit au projet d'organiser l'Est contre l'Ouest et l'Ouest contre l'Est. Ce sont des membres de mon parti qui ont acclimaté cette formule dans le passé, et je m'engage, à titre de chef de ce parti, à ne rien épargner pour déraciner de notre association un sentiment aussi déplorable.

Ce que je viens de citer est un extrait du compte rendu textuel d'un discours prononcé au dîner annuel des Fermiers-Unis du Manitoba et publié dans le *Regina Leader,* édition du mercredi, 10 mars 1926. Parlant en qualité de premier ministre de la Saskatchewan, M. Gardiner déclarait que l'introduction de cette formule était l'œuvre de son parti. En ce temps d'appels aux préjugés, aux mauvais instincts, et d'insinuations visant à représenter le Gouvernement actuel sous la coupe de la haute finance, cet aveu serait bon à méditer par les honorables membres de l'opposition. Pour mettre en valeur les grandes richesses à leur portée, nos Canadiens demandent d'être assurés de conditions égales de concurrence avec les citoyens d'autres pays pareillement préoccupés de faire fructifier leurs propres ressources, et s'il est au pouvoir d'une administration d'exaucer leur désir, c'est leur droit d'obtenir cette parité dans la concurrence.

A propos de l'agriculture je dirai seulement que nous avons pris le moyen d'éviter une

panique au sujet du blé, ce que tout gouvernement pénétré de la gravité de la situation eut fait à notre place, je crois. Cette démarche eut au moins pour résultat de sauver la situation pour le moment. Tout ce que je puis dire c'est que nous ferons tout ce qui est nécessaire pour placer l'agriculture sur une base ferme et stable; mais quiconque a suivi l'histoire des mouvements mondiaux depuis dix-huit mois comprend que le fait de n'avoir pas prévu ce qui venait est la cause de ce qui existe. Le très honorable membre a mentionné hier la nécessité d'étudier et de discuter, et j'ai lu dans les journaux libéraux qu'il n'avait pas pris une décision précipitée mais, oh! combien profonde. On a dit qu'il avait scruté l'avenir; mais laissez-moi citer deux ou trois exemples. Il avait conclu un traité avec l'Australie et ce n'est qu'en ayant recours à un *modus vivendi* que nous avons réussi à sauver l'industrie laitière canadienne, cette industrie allait bientôt se trouver dans le même état que sous l'ancien régime. Il en fut de même avec la Nouvelle-Zélande en vertu d'un décret du conseil; puis il dit: Comment aurions-nous pu savoir ce qui se produirait? Que s'est-il produit? Il donna avis de la révocation du traité. Les relations entre la Nouvelle-Zélande et le Canada aujourd'hui sont si tendues qu'il est difficile de les supposer pires. Avec le traité négocié en vertu d'un décret du conseil il créa une avenue commerciale et les gens de la Nouvelle-Zélande ont profité de cette avenue. Nous avons acheté 50,000,000 de livres de beurre de la Nouvelle-Zélande l'an dernier tandis qu'il y a quelques années nous n'en achetions pas du tout. Cette avenue de commerce a été fermé subitement et ce pays devra en trouver une nouvelle. Il aurait été mieux pour la Nouvelle-Zélande de n'avoir jamais compté sur ce marché que d'avoir eu à souffrir ce qui est arrivé. C'est là un exemple de perspicacité et de finasserie politique que l'on blâmerait fortement chez tout autre.

Considérez maintenant le traité avec la France et voyez le tort qu'il cause au peuple de notre pays. Comme notre collègue le disait hier, l'Italie et la France ont relevé leur tarif contre le blé canadien tandis que nous ne pouvons rien faire; il nous faut nous contenter du minimum que nous accorde le traité.

Je passe maintenant à un autre point. Il a demandé pourquoi nous avons adopté des mesures relatives au tarif de préférence avec la métropole avant de nous rendre à la conférence impériale. Je vais dire à la Chambre pourquoi nous l'avons fait et tout homme d'affaires sait déjà pourquoi. Quelqu'un suppose-t-il que nous soyons allés en Angleterre avec ces tarifs dans le but de conclure un marché quelconque? Tout le monde savait la chose impossible, mais nous avons fait ce que feu James Robb tenta vainement de faire. Comme on se le rappelle, il tenta de relever les droits avant la signature de la convention avec l'Australie, mais il lui fut impossible de le faire à cause de l'opposition de certains membres de son parti. Il n'avait pas une majorité, mais nous l'avions et il nous fut possible de passer la mesure. Mes honorables amis de la gauche comprennent cela facilement.

Puis, on nous dit que nous ne pouvions marchander à une conférence impériale. Juste après, cependant, mon honorable ami parle de la république Argentine. Quelle est la situation dans ce pays? L'ambassadeur britannique en est venu à une entente avec ce pays d'après laquelle l'Argentine doit livrer tant de boisseaux de blé à la Grande-Bretagne en échange de produits manufacturés; les quantités sont fixées pour chaque produit. C'est le seul genre de marché que vous réussirez à leur faire accepter, et le chancelier de l'Echiquier m'a dit qu'il s'est personnellement rendu aux banques pour voir au crédit nécessaire.

M. DONNELLY: Ils vendent leur blé.

Le très hon. M. BENNETT: A quel prix?

M. DONNELLY: A un prix supérieur au nôtre.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. J'espère que l'honorable député est mieux renseigné. De fait, nous avons vendu à la Grande-Bretagne 25 millions de boisseaux de blé de plus que l'an dernier.

M. DONNELLY: On le donne pour rien.

Le très hon. M. BENNETT: Si tel est le cas, la Russie paye une subvention aux acheteurs. Puis-je faire remarquer que le marchandage a formé la base de toutes les conventions avec l'Angleterre. Se trouve-t-il ici présent quelque membre qui se rappelle la convention de Cobden avec la France, la convention qui a suivi le rappel des droits protecteurs sur le blé? Lisez la vie de Cobden et voyez les difficultés qu'il a eues à ce sujet. Prenez notre convention actuelle avec la France; tous les traités d'une certaine valeur suppose le marchandage. Ceux qui ne s'intéressent qu'au côté académique de ces questions dénoncent toujours les actes des hommes pratiques. Nous avons un gouvernement pratique et, dans ces circonstances, nous nous proposons de poursuivre ce marchandage. Nous avons négocié avec d'autres parties de l'empire et continuerons de le faire à l'occasion.

Lorsque j'ai pris la parole, je n'avais pas l'intention d'abuser si longuement du temps de la Chambre, mais je ne puis que réaffirmer ma conviction profonde de n'avoir pas négligé mes devoirs au service de la cause canadienne, et mon attachement à l'empire est certainement aussi grand que celui de mes honorables amis de la gauche. Je n'ai pas l'intention de méconnaître un seul moment les principes généraux qui nous ont guidés dans l'étude des problèmes économiques du Canada, à la conférence impériale qui aura lieu dans notre ville au cours des prochains mois.

Un mot encore. Mon très honorable ami de la gauche a laissé entendre que nous pourrions tenter de forcer la législation en y mettant trop de hâte et il nous avertit que nous ne pourrons pas le faire. Nous nous en réjouissons, car, plus l'étude des mesures proposées sera minutieuse, plus les résultats obtenus seront satisfaisants; mais je tiens à déclarer que nous n'avons pas l'intention d'assister ici à des manifestations burlesques du genre de celles que nous a données, à la dernière session, l'honorable député de Weyburn (M. Young). Une discussion intelligente, très bien; mais les discussions qui ont eu lieu alors n'avaient d'autre but que de lasser la patience du ministre en cause, et je crois que les propres amis de l'honorable député n'en pensaient pas moins.

Je remercie la Chambre de m'avoir écouté avec une si bienveillante patience et je tiens à affirmer de nouveau la conviction que nous avons de n'avoir pas failli à notre devoir, de n'avoir pas manqué au dévouement pour le Canada et l'Empire qui inspire tous nos actes. Guidés par cette pensée, réconfortés et inspirés par l'appui des électeurs intelligents qui se sont ralliés autour de nous dans le passé et qui continueront de le faire dans l'avenir, nous marcherons de l'avant et nous nous acquitterons des devoirs qui sont devenus les nôtres.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, d'après le règlement, seuls le premier ministre et le chef de l'opposition officielle ont l'avantage de parler plus de quarante minutes. Tenant compte de ce qui est pour moi un désavantage, je prie les orateurs qui m'ont précédé de me pardonner si je ne dis qu'un mot de leurs discours, en passant, et confine mes remarques à l'exposition de notre propre attitude. Il est peut-être assez difficile, dans cette atmosphère d'Ottawa, de ne pas perdre de vue le sens de l'importance primordiale des besoins des ouvriers et des fermiers que nous représentons. La ville d'Ottawa s'intéresse au sort du parti conservateur et au sort du parti libéral; sa population s'intéresse aux démonstrations sociales qui marquent l'ouverture du Parlement, à l'arrivée du nouveau Gouverneur général, à la visite prochaine du roi de Siam, aux commentaires qui se font autour de la nomination du nouveau ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire aux Etats-Unis. Puis-je oser lire ici les manchettes de la première page du *Manitoba Free Press* le jour de mon départ de Winnipeg, le 26 février. Cela nous fera peut-être revenir à la réalité.

Les gendarmes jouent de leurs bâtons sur la tête des manifestants pour rétablir l'ordre—Le tumulte et les coups marquent la procession de 4,000 chômeurs et communistes—De petites querelles marquent la réunion d'ouvriers sans travail—Les gendarmes empêchent une manifestation de chômeurs qui devait couvrir tout le pays—On dépose une loi portant sur la manière de soulager le chômage—Troisième lecture du bill Bracken tendant à la ratification des mesures pour venir en aide aux chômeurs—Les riches du jour étaient fort bien au courant de la situation, déclare Haig—La Russie fait des offres commerciales au Canada—Les Fermiers-Unis réunis en convention lèvent la dernière barrière qui s'opposait à l'action politique—par un vote écrasant, les délégués annulent la règle qui s'oppose aux alliances politiques—Adoption de la charte de liberté, à l'exception de la menace de séparation.

Je passe à une page intérieure où je lis ce qui suit: "Seize nations décident d'acheter des approvisionnements de blé européen." Cela veut dire que l'Europe se sépare le plus possible de l'Amérique. Une autre manchette a trait à la fermeture du collège de Brandon:

Au cours des exercices religieux réguliers au collège de Brandon, le docteur J. R. C. Evans a fait allusion à la nouvelle parue récemment dans les journaux relativement à l'impossibilité où se trouve l'Union baptiste de fournir des fonds au collège jusqu'à la fin de la présente année académique.

Pas de fonds! En voici une autre:

Les écoles de Brookland seront fermées—Congé de rigueur pour les enfants par suite du manque de fonds.

Brookland est un faubourg de la ville de Winnipeg et les enfants de ces écoles sont jetés dans la rue parce que l'on ne peut pas payer les instituteurs.

Pour bien comprendre ce que ce chômage signifie en espèces palpables, que l'on me permette de citer des statistiques empruntées au dernier bulletin sur le chômage dans ma propre cité. On y constate que le nombre des hommes célibataires sans emploi est de 4,148 et que le coût du soulagement du chômage pendant le mois de décembre a été d'environ $22.82 par tête, ce qui donne un total de $94,657 par mois. Le nombre des hommes mariés était de 2,325 et le coût moyen d'environ $37.57 par tête, donnant le total de $87,370 par mois. Le coût total du soulagement du chômage à Winnipeg est donc d'environ

$182,000 par mois, la ville payant elle-même $69,000 par mois. J'ai dit que cela représentait le coût en argent. Je ne crois pas qu'il soit possible d'essayer de décrire la dégradation morale et les misères mentales également comprises dans ces statistiques.

A mon arrivée dans l'Est, je constate que les journaux financiers du moins et, à la vérité, la plupart des journaux quotidiens ne reconnaissent pas l'existence d'un fléchissement économique bien grave. Je trouve, par exemple, dans le *Standard* de Montréal, du 3 janvier, que les dividendes à verser, tout en étant un peu inférieurs à ceux de l'an dernier, s'élèvent cependant à 21,557,937 et que certaines compagnies paient en plus une prime. Ainsi la Consolidated Mining and Smelting Company verse une prime de $5. Prenons un autre exemple: le dernier rapport de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated, indique, pour 1930, un revenu brut de $23,484,079.70 et une dépense de $11,401,894.62, ce qui laisse un revenu net de $12,082,185.08. Les dépenses, y compris le traitement de sir Herbert Holt et le reste, n'équivalent qu'à 48 p. 100 des recettes; le reliquat de 52 p. 100 va aux propriétaires anonymes. On pourrait presque conclure que tout marche à merveille à Montréal et dans l'Est en général; mais il y a un autre aspect à envisager. En effet, voici ce que je lis dans l'appel de fonds fait à Noël par le Royal Edward Institute et l'Institut Bruchési:

Il faudra beaucoup plus d'argent cette année pour faire face à l'augmentation des cas de tuberculose. Cette augmentation se manifeste déjà et est due...

Notez bien ceci:

...aux privations provenant du chômage qui a sévi durant tout le cours de l'année.

Je vois encore dans les numéros de janvier du *Montreal Daily Star,* qu'on ne peut pas accuser d'être un journal socialiste, une série d'annonces publiées par l'Advertising Club of Montreal, au nom de maisons bien connues comme Case Limited, Dunfields Limited, Dupuis Frères Limitée, Fit-Reform Wardrobe, Henry Marks, John Henderson & Company, Max Beauvais Limited, James A. Ogilvie Limited, Riley Hern Inc., R. J. Tooke Limited, The Robert Simpson Company, Montreal, Limited. Ces annonces sont illustrées et je lis dans l'une d'elles, à côté de l'image d'un ouvrier, que son salaire lui permettra d'acheter de la nourriture, mais non des vêtements. Voici ce qui est dit:

Beaucoup d'hommes gagnent juste assez pour vivre eux et leur famille; ils n'ont pas de quoi se vêtir. Aidez vos concitoyens nécessiteux au milieu des rigueurs de l'hiver. Achetez vous-même un beau complet et donnez votre vieux vêtement à celui qui est sans ressources Cet acte de générosité le mettra peut-être, lui et sa famille, à l'abri de la misère et de la souffrance, cet hiver.

En face de pareilles annonces, je dois avouer que je ne suis guère enthousiaste quand le discours du trône nous dit:

Dans la prospérité il (le peuple canadien) était uni. Dans l'adversité l'union s'est trouvée affermie par l'esprit de coopération et par cette bonne entente qui est la sauvegarde la plus sûre du succès et du bonheur d'une nation.

Est-ce là la coopération à laquelle on vise? Voici une autre annonce puisée à la même source:

Voici le genre de philanthropie que vous avez rêvé: celui qui ne vous coûte pour ainsi dire rien. Cela élèvera votre amour-propre à plusieurs égards et il est possible que cela procure du travail à un chômeur; au moins cela le tiendra chaud. Achetez un nouveau vêtement et donnez votre vieux à un chômeur. Ce que vous jetez est un luxe pour l'homme en haillons. Cela élèvera son amour-propre à lui aussi. Pensez à celui qui doit pelleter de la neige pour vivre jusqu'à ce qu'il trouve un emploi dans son métier.

Telle est la situation dans la capitale financière du Canada.

Malgré ce qu'en disent le premier ministre et le leader de l'opposition, la crise actuelle provient en grande partie de causes universelles et, suivant l'avis de beaucoup d'entre nous, des vices du présent régime de concurrence. On devrait le reconnaître franchement et le premier ministre, dans tout ce qu'il a proposé, ne réussira guère à corriger la situation. Pour confirmer ce que je viens de dire, on me permettra de citer un paragraphe ou deux d'un article publié récemment par la Carnegie Foundation et intitulé: *Studies in World Economy.* L'auteur, très connu, est un ancien Canadien: le professeur James T. Shotwell. Voici ce qu'il dit:

Voici ce qui ressort de la situation actuelle: Toutes les nations souffrant pareillement de la même dépression économique, on se trouve chez tous les partis politiques, pour la première fois dans l'histoire, à mettre en doute la nature même du commerce. Sans aucun doute toutes les parties du monde civilisé souffrent de la mauvaise organisation des procédés de production et de distribution.

Les banquiers se préoccupent des crédits immobilisés, de l'industrie paralysée, du prix et de la circulation de l'or et de l'argent. Dans les régions agricoles, il y a en même temps pénurie et excédent de denrées. Dans le monde industriel, la consommation ne peut pas atteindre la capacité de rendement dans la production en masse, sans qu'il y ait diminution des besoins essentiels. Il y a un écart si marqué entre la production de la richesse et le pouvoir d'absorption que les critiques de l'heure sont aussi étendues que l'expansion du commerce mondial et d'une aussi grande portée que le régime capitaliste lui-même.

Le professeur Shotwell dit plus loin, et j'espère que les quelques membres du parti ministériel actuellement présents le noteront:

Plus le commerce est important et plus il est organisé d'après le principe des affaires, et indépendant de l'appui temporaire que les tarifs peuvent offrir au moyen d'impôts frappant les consommateurs, soit d'ici soit de l'étranger, plus on y voit une tendance propre à accentuer la démocratisation de la richesse qui permet à l'homme ordinaire d'acheter les articles qu'il produit. Les salaires doivent être augmentés non pas jusqu'à une certaine limite que l'expérience du passé a déterminée mais proportionnément au développement de l'industrie elle-même.

Permettez-moi de citer une autre déclaration que faisait le 14 janvier George Soule au nom des éditeurs de *The New Republic,* après que ces derniers eurent mûrement examiné toute la situation:

Il y a aujourd'hui aux Etats-Unis, d'après le directeur du recensement, quelque neuf millions d'hommes sans travail. Nos villes donnent le spectacle de privations et de misères à un degré qui stupéfie l'imagination; notre agriculture est en banqueroute, notre industrie s'achemine vers le sud, on est revenu presque à l'état pitoyable des fabriques britanniques d'il y a cent ans et la lutte pour la reconnaissance des unions est toute à recommencer. Les faillites de banques sont tellement fréquentes que les journaux ont peur d'imprimer la vérité à ce sujet. Et lorsque nous portons les regards sur l'Europe, à l'ouest de la Russie ou dans l'Amérique du Sud, nous y voyons le même chaos économique, le même manque de volonté ou de capacité pour y remédier, la même pauvreté et les mêmes ennuis qui en résultent. Ne pouvons-nous pas avec raison craindre que ce qui a été brisé cette année ce n'est pas simplement le mécanisme du gouvernement représentatif mais le système capitaliste lui-même?—et que, même avec la meilleure volonté du monde il est peut-être impossible au capitalisme de garantir non seulement la justice sociale mais même la sécurité et le bon ordre? Mais ne pouvons-nous pas craindre que notre société américaine ne finisse un jour par s'effondrer, aussi ignominieusement que le régime féodal de la Russie ou de la France?

Et s'il y a quelque chose qui pourrait nous faire craindre ce danger pour le Canada, ce serait les discours qu'il nous a fallu écouter jusqu'ici au cours du présent débat, discours dans lesquels il n'y a pas la moindre lueur d'espérance, rien pour démontrer que le chef de l'opposition ou le premier ministre se rendent compte de la gravité de la situation ou sont prêts à offrir quelque solution pratique pour y remédier.

Permettez-moi de citer un autre article très important paru récemment dans le *Harper's Magazine* du mois de novembre dernier, sous le titre *The Enemy of Prosperity—Over-production.* Dans cet article, Stuart Chase, un écrivain distingué en économie politique, attire l'attention sur le fait que sous le régime des conditions présentes mieux nous faisons les choses plus mal nous sommes; que plus nous pourrons doter l'humanité de biens potentiels, moins bien sera l'humanité. Il démontre que les Etats-Unis ont pu se maintenir à la surface jusqu'à la présente crise grâce à leur vaste marché domestique, à leurs immenses ressources naturelles, à l'accroissement soutenu de leur population, à leur industrie de l'automobile qui a assuré du travail à quatre millions d'ouvriers, à leur système de vente à tempérament et à leur politique économique de hauts salaires. Mais l'auteur de cet article démontre ensuite que même dans l'industrie de l'automobile le nouveau marché a été en bonne partie supprimé par un autre de remplacement. Il fait voir que dans l'industrie de la chaussure les Etats-Unis sont capables de produire trois fois autant que le public peut acheter. Lorsque toutes les fabriques de lainage du Canada seront en activité et auront commencé à produire, j'aimerais à demander au premier ministre où elles pourront écouler leur production? M. Chase montre que les mines de charbon des Etats-Unis peuvent produire 750,000,000 de tonnes, mais que le marché ne peut en absorber que 500,000,000, et ainsi de suite. Il y a aujourd'hui trop de puits de pétrole, trop de raffineries, une multiplicité de dépôts d'essence. Chaque individu dans les affaires pousse de l'avant et étend son commerce comme il l'entend, ignorant que la demande qu'il constate n'est qu'une demande temporaire.

M. Chase continue:

Il a été proposé que nous vendions notre excédent à l'étranger. Malheureusement, le même conseil a été donné à toutes les autres nations dont plusieurs ont sur les bras les mêmes excédents exportables. Ce qui est plus regrettable encore, toutes suivent ou se proposent de suivre bientôt notre courageux exemple en décourageant le commerce d'importation par une muraille tarifaire aussi élevée que la tour de Babel.

Mais notre gouvernement actuel est parmi ces nations. Laissez-moi vous citer le paragraphe de la fin, de première importance, sous la signature d'un homme de la valeur de M. Chase:

En Russie on ne construit pas plus de fabriques de chaussures qu'il n'en faut pour répondre à la demande russe. Le kremlin s'applique scientifiquement à conformer l'offre à la demande et les résultats obtenus jusqu'ici sous le régime du plan de cinq ans ont donné à réfléchir au monde entier. Nos méthodes ne sont pas les méthodes russes, mais sommes-nous moins bien doués en matière d'intelligence, de sagesse humaine et de prévoyance humaine. Je ne suis pas assez peu patriote pour en douter mais, malheureusement, je suis doué d'un sens prophétique suffisant pour être profondément certain que si nous ne nous lançons pas dans un programme de coordination industrielle selon

nos propres besoins, et cela à brève échéance, nous serons poussés quelque jour, Dieu sait après quelles souffrances et effusions de sang, vers la formule russe. A mon avis, le défi de la surproduction dans cette ère d'énergie calculée au billion de chevaux vapeurs est d'aussi mauvais augure que ce qui précède.

Comme je m'arrête à penser aux majorations tarifaires, aux programmes politiques exagérés et aux promesses vers lesquelles le premier ministre a été poussé, je me rappelle les paroles d'un homme de ma propre ville de Winnipeg qui, pour peindre le caractère du très honorable député, s'exprimait ainsi: "M. Bennett cherche à nous convaincre que nous pouvons tous nous asseoir à la même table pour une partie de poker et que nous pouvons tous gagner de l'argent".

Maintenant, je me suis efforcé d'établir que nos problèmes sont simplement une partie des problèmes mondiaux. Cela devrait être bien compris, parce que nous pourrons résoudre nos problèmes seulement dans la mesure où nous collaborerons à la solution de ceux de tout l'univers. Je me propose d'essayer de vous donner en très peu de mots mon analyse de la situation dans l'Ouest, car, que nous soyons ouvriers, gens d'affaires ou cultivateurs, nous avons tous le même intérêt dans la situation du blé de l'Ouest. L'Ouest vit surtout de l'agriculture. Il existe une tendance à blâmer et à menacer le syndicat de vente en coopération du blé. Dans une brochure souvent citée et que l'on dirait presque inspirée, M. Sydney S. Gampell a dit:

> Si la coopérative désire continuer ses tactiques des années dernières, les banquiers canadiens, qui s'y connaissent en affaires, ne le lui permettront pas.

Le premier ministre a demandé qu'on ne parle plus de division entre l'Ouest et l'Est. C'est à des propos et à des menaces de ce genre de la part des banques, c'est à leur absence de tact que l'on doit les malaises qui existent entre l'Est et l'Ouest. Je n'ai pas le temps, et ce n'est pas nécessaire, d'entreprendre ici la défense de la coopérative de vente du blé, mais qu'on me permette de faire là-dessus quelques remarques. La coopérative a été blâmée pour la grande quantité des stocks reportés. Durant cinq ans, de 1925-1926 à 1929-1930, le syndicat a vendu en moyenne 51.4 p. 100 de la récolte canadienne et il a reporté 43.6 p. 100 des stocks de la campagne précédente. Les stocks reportés du syndicat ne sont pas proportionnellement plus considérables que ceux des autres agences de vente. De plus, on a accusé la coopérative de retarder la vente du blé afin d'obtenir des prix plus élevés. Je me permets de dire que l'on n'entendait pas de pareilles critiques dans ce temps-là. Le *Grain Trade News*, même le 30 novembre 1929, disait:

> Les prix se sont élevés considérablement et paraissent devoir se maintenir.

Il est évidemment plus facile de porter des jugements après coup, mais je me permets de dire que, si blâme il peut y avoir, le syndicat n'était pas seul à blâmer. A propos des efforts tentés pour maintenir les prix en échelonnant les ventes, je puis dire que le premier ministre lui-même a déclaré que l'un des principaux buts de son gouvernement est de maintenir la régularité dans les marchés. Le syndicat lui-même expose les causes universelles qui influencent la situation:

> 1. L'énorme production mondiale du blé en 1928, dépassant de plus de 450 millions de boisseaux la moyenne de la production mondiale durant les cinq années précédentes, de 1923 à 1927, l'Europe seule ayant produit cette année-là 171 millions de boisseaux de plus que la moyenne des cinq années précédentes.
>
> 2. Une autre récolte européenne extraordinaire en 1929, dépassant de 175 millions la moyenne de 1923 à 1927 et portant à 346 millions de boisseaux pour ces deux années l'augmentation de la production européenne.
>
> 3. Résultat, importations européennes réduites en 1929-1930 à 490 millions, soit une réduction de 143 millions sur la moyenne des importations durant la période des cinq années de 1923 à 1927, moyenne qui était de 633 millions de boisseaux.
>
> 4. Augmentation graduelle du chômage en Europe, résultat de la restriction du crédit par les Etats-Unis et continuation des suites de l'après-guerre.
>
> 5. Le krach financier de la Bourse aux Etats-Unis, événement qui a affecté les valeurs dans le monde entier et qui a été le prélude de la dépression économique universelle qui existe.
>
> 6. Le relèvement considérable des tarifs européens contre les grains importés, conséquence des abondantes récoltes européennes et effort politique destiné à aider à l'agriculture européenne en même temps qu'à créer des balances favorables du commerce.

Or, quelle est la situation actuelle dans l'Ouest? Qu'on me permette d'exposer très brièvement ce qui semble être les principales causes de cette situation. Voyons la baisse formidable survenue dans le prix du blé, qui a tombé, de $1.39 le boisseau qu'il était en janvier 1930, à 60c. en novembre de la même année. Quel effet cela a-t-il sur l'Ouest et sur tout le Canada? Le blé et la farine de blé constituaient 36.2 p. 100 du chiffre total de la valeur des exportations canadiennes durant l'année financière 1929. Voici ce qui est arrivé: Un acre de terre à blé de la Saskatchewan, qui rapportait $20.40 en 1925, n'en rapportait plus, six ans plus tard, en 1930, que $6.92. Le *Winnipeg Free Press* a publié là-dessus une série d'articles dont je recommande la lecture aux gens

de l'Est. Je veux simplement donner une couple de faits tirés des conclusions de ces articles. Bien que nous ayons livré cette année six millions de boisseaux de plus, la valeur de notre production a diminué de plus de 113 millions de piastres. Un autre fait: Dans un trimestre de 1930, nous avons exporté 40 millions de boisseaux de blé et de farine de plus que nous ne l'avions fait durant le même trimestre de 1929, mais nous n'en avons retiré que 7 millions de piastres de plus. Et encore: Le pouvoir d'achat du cultivateur de l'Ouest a été réduit de plus de moitié. Voici qui intéresse aussi bien l'Est que l'Ouest: Le Canada a perdu 51 millions de piastres en n'exportant qu'environ 25 p. 100 de son excédent de production de blé, comparativement aux valeurs de l'an dernier. (Voir le *Manitoba Free Press* du 6 décembre 1930.)

Quelles solutions a-t-on offertes? M. E. W. Beatty propose la création d'une corporation de crédit agricole. C'est le même M. Beatty qui nous a demandé d'augmenter l'étendue de nos terres en culture et de faire venir un plus grand nombre d'immigrants. Je désire poser quelques questions, attendu que je n'ai pas le temps de discuter le sujet dans ses détails. S'il est nécessaire d'avoir une corporation de crédit de cinq millions, qu'est-ce que c'est qui ne va pas dans notre système bancaire actuel? Voilà qui me paraît être la plus grave accusation qu'on ait encore portée contre notre système bancaire. On a même entendu le ministre de l'Agriculture (M. Weir) déclarer à Montréal, le 16 février:

> Des fermiers possédant des valeurs absolument sûres ne peuvent obtenir de crédit de nos institutions financières, même pour acheter des bestiaux qu'ils pourraient engraisser pour utiliser leurs céréales secondaires.

Les choses étant ainsi, il est facile de comprendre la nécessité de quelque autre institution. C'est une très grave condamnation de notre présent monopole d'opérations de banque.

Je le demande de nouveau: pourquoi faut-il que cette institution appartienne à des particuliers? Dans quelle mesure cinq millions de dollars nous remettraient-ils vraiment à flot dans l'Ouest? Où sont les débouchés pour tout le beurre et les œufs et les céréales secondaires que nous produisons? Dernièrement, dans diverses parties de l'Ouest, les œufs frais de première qualité se sont vendus 10 c. la douzaine. Mon honorable ami de Bow-River (M. Garland) dit qu'ils se sont vendus 8 c. Je parle des environs des grands centres; mon honorable ami demeure plus loin dans l'Ouest. En outre, nous avons beau nous vanter de nos belles terres cultivables, presque la moitié de la superficie des terres à blé de l'Ouest—le *Free Press* de Winnipeg l'estime à 11 millions d'acres sur 24 millions—est tout à fait impropre à la culture mixte.

Qu'allons-nous faire de ces acres de terre? Le ministre de l'Agriculture (M. Weir) et aussi M. John I. McFarland, administrateur général de la coopérative de vente du blé, préconisent une diminution de la superficie mise en culture, mais je prie ces messieurs de préciser cette diminution. Ne devons-nous produire que dans la mesure de nos besoins? Qu'en résulterait-il? En 25 ans, depuis 1905, la superficie des terres à blé mises en culture a augmenté de moins de 5 millions d'acres à plus de 24 millions. Que ferons-nous de cet excédent de terres? Permettez-moi de citer un extrait de la série d'articles, publiée par le *Manitoba Free Press* de Winnipeg:

> ...cinq millions cinq cent mille acres suffiraient à la production de tout le blé que la population actuelle du Canada peut consommer pour son pain, pour l'alimentation des bestiaux, comme grain de semence et comme réserve raisonnable. A juger par la superficie en culture en 1930, 23,960,000 d'acres, il resterait plus de 18 millions d'acres de terre à affecter à d'autres usages.

Que devons-nous faire? Certains cultivateurs ont préconisé la fixation des prix du blé, la majoration des prix et ainsi de suite, et nous discuterons probablement ces questions au cours de la session. De prime abord, selon moi, si d'autres industries doivent bénéficier de subventions et d'une aide quelconque, il n'y a pas de raison pour que l'agriculture n'en bénéficie pas aussi, mais je n'y vois pas une solution économique ou permanente.

En outre, on nous prêche la nécessité de nouveaux débouchés. Où allons-nous les trouver? Cela cadre avec une certaine déclaration du premier ministre, mais je ne crois pas que les chiffres coïncident tout à fait. La consommation de blé importé faite par le Royaume-Uni ne s'élève qu'à environ 190 millions de boisseaux, tandis que l'excédent du Canada est 250 millions de boisseaux, et celui de l'Australie 100 millions, soit 350 millions de boisseaux en tout. Où écoulerons-nous cet excédent, sinon en dehors de l'empire? On nous conseille de réduire les frais de production. Une organisation soignée pourrait peut-être mettre en œuvre plus de machines, mais cela augmenterait peut-être la production du blé. Le moyen le plus simple, c'est de diminuer le coût de la production et j'y reviendrai. Mais dès que nous faisons cette proposition, nous nous heurtons au fait que le Gouvernement est résolu à accroître les frais de production en relevant le tarif douanier.

Il y a aussi l'abaissement des tarifs de transport des marchandises, mais sur ce point aussi nous nous butons à de grands obstacles. En terminant ce bref examen, je vous fais remarquer que le véritable problème pour les agriculteurs de l'Ouest, c'est celui d'une surproduction universelle. C'est-à-dire ils produisent du blé en excédent sur les débouchés ou le pouvoir d'achat des consommateurs. Je citerai le témoignage de deux autorités sur ce point. D'après une estimation faite par la Bristol Corn Trade Association, l'excédent mondial exportable de blé pour l'année agricole terminée le premier juillet dernier, s'élevait à 1,224,000,000 boisseaux et les besoins globaux des pays importateurs de blé se montaient à 752,000,000 de boisseaux. Dans un bulletin publié en décembre dernier, la National City Bank de New-York estime les récoltes de 1930-1931 pour les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine et l'Australie à 1,831 millions de boisseaux, le blé entreposé à 496 millions de boisseaux, ce qui fait 2,327,000,000 de boisseaux, tandis que les importations nettes de vingt pays européens n'atteignent que le chiffre de 580 ou 650 millions de boisseaux.

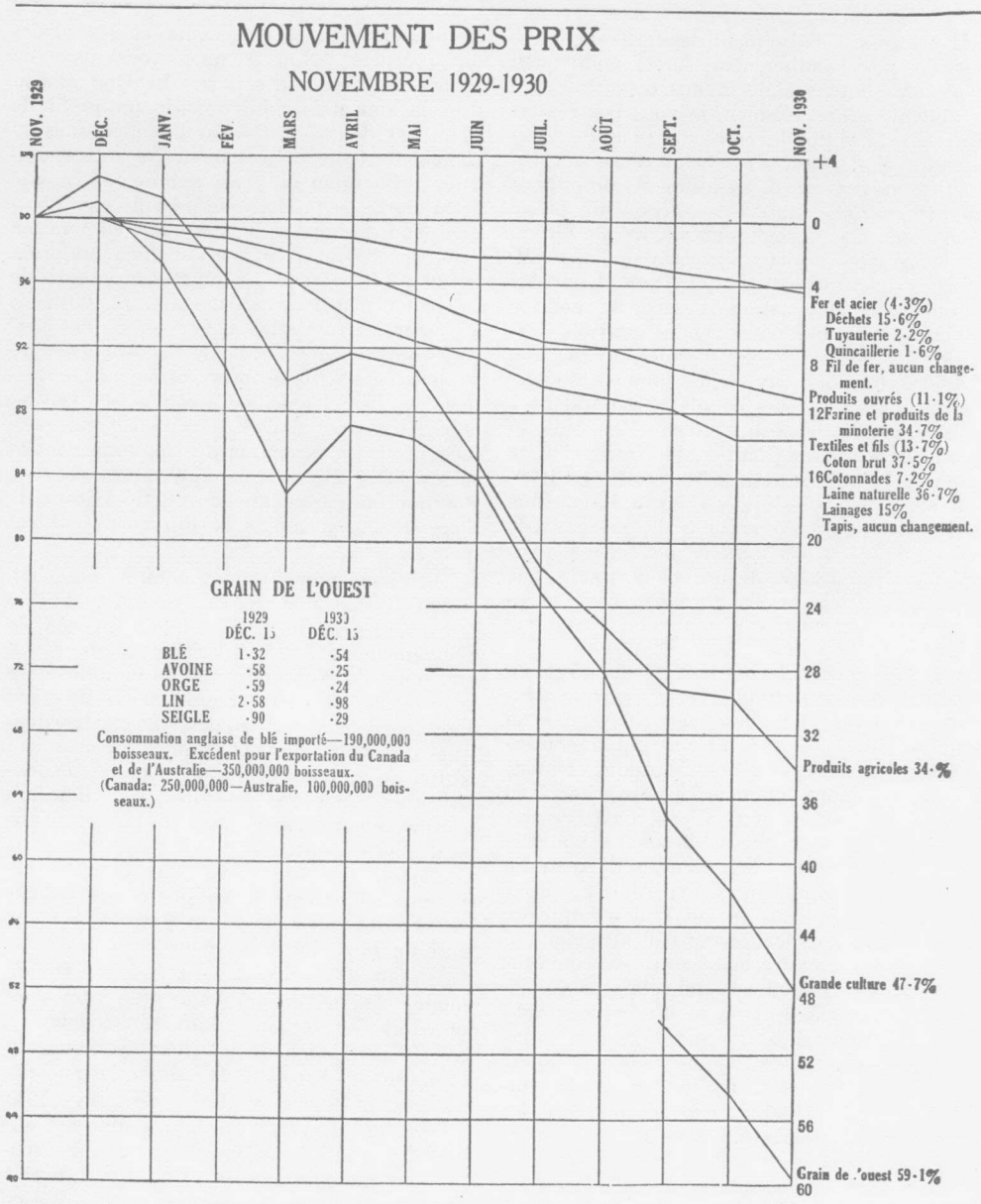
Qu'est-ce que cela veut dire? Si c'est un problème mondial, il doit y avoir quelque solution mondiale. La chose peut impliquer un syndicat de vente mondial, une entente internationale, mais dès que nous abordons ce point le Gouvernement commence par exprimer son refus d'entretenir des relations avec certains grands pays exportateurs. Nous ne pouvons ignorer la Russie, l'Argentine ou l'Australie dans cette question, monsieur l'Orateur. Pour résoudre le problème, il faut tenir compte de tous ces pays. Selon certains d'entre nous, il faudra modifier entièrement notre système économique pour résoudre la difficulté, mais puisque le Gouvernement se rebiffe contre toute solution d'apparence internationale ou socialiste, a défaut de cela, la méthode qui donne le plus de promesses sous un régime de concurrence, c'est la politique de diminution des frais de production. S'il nous faut continuer l'application de ces méthodes de forbans, les gens de l'Ouest devront diminuer le coût de leur production afin de faire concurrence à l'Argentine et à la Russie.

A quoi cela aboutira-t-il? Ne perdez pas de vue que je suggère là une alternative. Si le Gouvernement refuse la solution d'une entente internationale, il devra adopter un programme fondé sur les directives suivantes: En premier lieu, abaisser le prix des transports. Pourquoi ne pas diminuer les tarifs de transport des marchandises? La compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien a eu d'assez beaux résultats depuis quelques années. J'ai en main des états indiquant comment la compagnie et ses filiales ont prospéré. Nous sommes tous plus ou moins au courant des faits. La Commission des chemins de fer lui accorde un profit de 10 p. 100, dont 7 p. 100 sur les opérations du chemin de fer et 3 p. 100 sur les autres activités. Pourquoi ne pas réduire de moitié cette marge de profits? Je ne puis voir pourquoi l'on garantit à une grande corporation comme celle du Pacifique-Canadien un profit de 10 p. 100, tandis qu'un grand nombre de cultivateurs ne font pas même 1 p. 100, mais au contraire subissent chaque année des pertes. Naturellement, M. Beatty s'oppose immédiatement à toute intervention du Gouvernement. Le Pacifique-Canadien et d'autres corporations semblables doivent leur existence même à une intervention du Gouvernement et plus tôt ils le comprendront, mieux ce sera. Pourquoi ne pas réduire de moitié le taux de l'intérêt ou au moins le diminuer sensiblement?

Les bilans annuels des banques indiquent, malgré leurs nombreuses réserves, qu'elles réussissent assez bien, et le monopole dont le Gouvernement les favorise leur permet non seulement de réaliser les profits indiqués dans leurs bilans, mais leur accorde encore un grand nombre d'autres avantages financiers dont leurs directeurs peuvent profiter grâce à leur participation dans différents conseils d'administration. S'il se présente des difficultés d'ordre constitutionnel dans l'adoption d'une loi destinée à diminuer le taux de l'intérêt, je proposerais que le ministère des Finances entreprenne lui-même le commerce de banque en vertu de notre législation actuelle et assure ainsi un taux d'intérêt moins élevé.

Le coût de la vie devrait ensuite être diminué. J'ai ici un graphique très intéressant reproduit par certains journaux agricoles et, avec la permission de la Chambre, j'aimerais à l'inscrire au hansard. Il indique la tendance des prix de novembre 1929 à novembre 1930. Le prix du fer et de l'acier n'a diminué que de 4.3 p. 100. La quincaillerie, d'usage courant, n'a diminué que de 1.6 p. 100. Les produits de la ferme en général ont baissé de 34 p. 100, tandis que le prix du grain de l'Ouest est tombé de 59 p. 100. Cet écart immense entre le prix des produits fabriqués et celui des produits de la ferme devrait être comblé de quelque manière. Il faut que le coût de la vie du cultivateur diminue ou que l'on augmente le prix de son grain. C'est le problème dont nous devons trouver la solution aujourd'hui. Si nous n'y parvenons pas, c'est la ruine de l'agriculture dans l'Ouest.

Voici ce graphique:



J'aimerais avoir le temps de parler de l'interdiction des importations russes, question qui m'intéresse fort. Je m'oppose moins au décret du conseil qu'à l'exposé qui l'accompagnait:

Le gouvernement est convaincu que l'on contraint des ouvriers à travailler à la coupe et au transport du bois et à l'extraction de la houille; que les prisonniers politiques sont exploités; que le mode d'existence est au-dessous de tout niveau dont on peut avoir idée au Canada et que, d'une façon générale, toute la main-d'œuvre est sous la direction exclusive du gouvernement communiste, qui réglemente toutes les conditions du travail et cherche à imposer sa volonté au monde entier. C'est le communisme,

[M. Woodsworth.]

ses doctrines et ses résultats que nous combattons en notre pays et que nous devons refuser d'appuyer par les échanges commerciaux.

Je considère ces paroles comme une injure gratuite. On n'a jamais établi les accusations relatives à l'extraction de la houille. On parle de l'exploitation des prisonniers politiques. Que dit-on des prisonniers politiques d'Italie? On dit que le mode d'existence de la Russie soviétique est peu relevé. J'en conviens, mais il est supérieur à celui de la Russie tzariste, comme à celui de la Chine et des Indes. Il me semble que nous nous trouvons

ici en présence d'une théorie relative au commerce, d'après laquelle nous devons supprimer tous échanges avec ceux dont nous n'approuvons pas les mœurs ou les coutumes. Je veux attirer l'attention de la Chambre sur un article fort intéressant paru dans le dernier numéro de la revue *Foreign Affairs,* dont le rédacteur est sir Norman Angell. A la suite d'une critique de la politique de la Russie, sir Norman Angell dit ce qui suit:

Du côté matériel l'expérience réussit. Cela ne signifie pas que le commun de l'existence soit plus relevé dans la Russie que dans l'Occident; sans doute la réalité est-elle tout autre. Mais cela signifie qu'à plus d'un point de vue il est bien supérieur à celui de l'ancienne Russie, qu'il promet l'amélioration et,—ce qui est l'aspect le plus important de tous,—que la grande masse des Russes y ont confiance et l'appuient. Cent millions de paysans voient cette terre qui jamais dans le passé ne les a nourris, chauffés, vêtus et abrités comme il faut, devenir tout à coup, dans certaines régions du moins, immensément plus productive; déjà, ci et là, elle rend des récoltes surabondantes, alors qu'auparavant on en tirait peu de chose, et encore pas toujours. . . C'est précisément cet espoir radieux de salut qui anime des millions de Russes, en contraste avec le pessimisme de l'Occident, qui constitue peut-être l'aspect le plus important de toute la situation.

Si le temps ne manquait j'aurais voulu citer certains passages du rapport de la conférence de l'association dite Institute of Politics, tenue à Williamstown (Massachusetts) au mois d'août 1930; cette conférence a étudié les problèmes de la Russie tant d'ordre intérieur que d'ordre extérieur. Elle fut présidée par M. Ivy Lee, bien connu des hommes d'affaires américains comme un spécialiste éminent en matière de grande publicité. Le travail que je voudrais citer est du colonel Hugh L. Cooper, directeur de la maison Hugh L. Cooper & Company, Incorporated, qui, depuis cinq ans, s'occupe en Russie de la construction d'une immense usine hydroélectrique qui va coûter environ 110 millions de dollars.

M. MacDOUGALL: Quel est le chiffre des salaires payés aux ouvriers qui ont travaillé à cette construction?

M. WOODSWORTH: Je n'ai pas ces données devant moi.

M. MacDOUGALL: Si vous les aviez vous ne parleriez pas de la sorte.

M. WOODSWORTH: La même chose. Voici ce qu'affirme le colonel Cooper:

Tout en commençant, permettez-moi de vous signifier sans ambages que je ne crois nullement aux dogmes du communisme, du socialisme, du fascisme ou de tout autre "isme" opposé au gros bon sens américain, ou qui ne reconnaît pas les lois fondamentales de la psychologie humaine.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je regrette d'interrompre l'honorable représentant; mais on m'apprend que son temps est expiré.

M. WOODSWORTH: Me permettrez-vous, monsieur l'Orateur, de terminer ma citation?

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Assurément.

M. WOODSWORTH: L'article continue:

Bien au contraire je crois fermement à la forme du capitalisme que nous avons aux Etats-Unis, malgré ses imperfections; et je suis persuadé que notre régime de gouvernement américain est le meilleur que l'humanité ait encore conçu et offre au monde le plus grand espoir pour l'avancement de la race humaine. . . le travail des ouvriers s'est amélioré au point que chez moi il n'existe plus aucun doute que l'ouvrier russe est susceptible d'être bien formé, à la longue, à toute activité spécialisée que pourront exiger les besoins industriels de l'avenir . . . nous ne pouvons refuser de tenir compte des 150 millions d'habitants de la Russie qui occupent un sixième des terres du globe et dont les ressources naturelles inexploitées dépassent assurément celles de tout le reste de l'Europe. . . . Depuis sept ou huit ans il y a eu des échanges d'une valeur de plus de 600 millions de dollars entre des hommes d'affaires américains et la Russie et jamais il n'y a eu l'ombre d'un pot-de-vin. . . Je tiens encore à signaler que les chefs communistes en Russie sont pour la plupart des hommes d'une rare force intellectuelle et qu'ils prêchent d'exemple.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser mes félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Comme mon chef l'a si bien fait observer, c'est une rude épreuve pour deux jeunes gens, sans expérience antérieure du travail et de l'atmosphère du Parlement, de porter la parole pour la première fois à une occasion comme celle-ci. Nos honorables amis s'en sont tirés avec éclat; je n'ai qu'un regret, c'est que deux jeunes gens aussi brillants se trouvent de l'autre côté de la Chambre.

Comme nous n'avons que quarante minutes à notre disposition force nous est d'abréger tout préambule. Le discours du trône n'a nullement étonné les membres assis à votre gauche, monsieur l'Orateur. Hier mon honorable leader (M. Mackenzie King) en a commenté presque tous les aspects. Il a exposé nettement l'attitude du parti libéral à l'endroit de ce discours comme à l'endroit des actes du ministère qui nous régit depuis bientôt huit

mois. Le premier ministre n'a pas répondu aussi longuement aujourd'hui, et je ne peux m'empêcher de songer qu'il était beaucoup plus heureux lorsqu'il était chef de l'opposition et beaucoup plus énergique qu'il ne l'a été cet après-midi. J'ai le plaisir de le connaître depuis assez longtemps et j'ai eu l'occasion de l'entendre faire de très brillants discours, mais je dois avouer que la défense qu'il a présentée des activités de son Gouvernement n'est pas à la hauteur de ses discours d'autrefois.

Il a dit que mon chef l'avait accusé de constituer un gouvernement à lui seul, et il a répondu que si tel était le cas qu'il pouvait compter sur l'appui de plusieurs députés. Nous le savons, et il est évident qu'on nous le fera sentir avant la fin de la session. Nous n'espérons pas convaincre les messieurs qui appuient le premier ministre; ils voteront avec lui chaque fois que l'occasion le demandera; notre seul espoir est qu'il recevra la réponse qu'il mérite du peuple lorsque le temps sera venu, à moins qu'il ne change sensiblement son programme législatif au cours des deux ou trois prochaines années.

Il tient le gouvernement libéral responsable de plusieurs de ses difficultés. Pourquoi blâme-t-il ce gouvernement? Nos amis n'ont-ils pas dit aux électeurs de toutes les parties du pays qu'ils remédieraient à la situation ou périraient à la tâche si on leur donnait le pouvoir? Alors pourquoi blâmer le gouvernement libéral des difficultés qui leur sont échues? Lors de son appel aux électeurs le premier ministre de ce pays s'est révélé le prometteur le plus prolifique que le Canada ait jamais connu. Nous voyons que dans toutes les provinces du pays il a promis quelque chose aux personnes qu'il croyait pouvoir amener à ses idées par de telles tactiques. Il a fait des promesses à droite et à gauche promettant mer et monde à tous ceux qui voudraient bien l'appuyer et lui donner le pouvoir. Il me semble que mon très honorable ami n'a pas lieu de se plaindre à ce sujet.

Il prétend qu'il a hérité du chômage, mais il a dit à tous les électeurs du pays qu'il ferait disparaître le chômage s'il était élu, que les remèdes qu'il appliquerait donneraient des résultats immédiats. Nous avons patienté et attendu pendant un certain temps,—je crois que nous pouvons être patients et dire que nous attendrons encore un peu,—mais s'il continue à augmenter les droits je crois qu'on attendra longtemps la guérison de la plaie du chômage.

Il s'est plaint du fait que le gouvernement libéral avait perçu 100 millions de dollars en impôts de plus qu'il n'aurait dû. Le très honorable premier ministre et ses partisans ne peuvent pas et n'ont jamais pu comprendre comment on pouvait diminuer les impôts tout en percevant des revenus plus consirérables, mais c'est exactement ce qu'à fait le gouvernement libéral de 1924 à 1930. Comment pouvions-nous tirer plus d'argent des goussets des contribuables en abaissant les impôts d'année en année? Les habitants d'un bout à l'autre du pays étaient en mesure de payer leurs taxes à cause du programme politique inauguré par le gouvernement libéral, et comme les affaires étaient florissantes les revenus étaient plus considérables. Il n'est pas nécessaire, je crois, de discuter davantage cet aspect de la question.

Le très honorable député a parlé ensuite de l'embargo sur le charbon russe et il a voulu laisser entendre que nous avions fait la même chose en bannissant du pays les envoyés commerciaux parce qu'ils y faisaient circuler des imprimés qui ne servaient pas les meilleurs intérêts du Canada, à notre avis. Nous est-il arrivé de mettre un embargo sur le commerce avec la Russie? Jamais. Je n'ai pas l'intention de critiquer cet embargo, parce que la responsabilité de cette politique retombe sur les épaules du très honorable député et de ses partisans. Si dans leur sagesse ils croient bon d'exclure le commerce de la Russie, de la Chine ou de l'Inde, c'est leur affaire. Ce sont des adeptes en ces choses; mon honorable ami le ministre du Revenu national (M. Ryckman) pratique cela presque tous les jours, non seulement contre la Russie mais contre plusieurs autres pays. On prend cette attitude chaque fois qu'un commerce quelconque est censé empiéter sur les droits des industries manufacturières du pays.

Mon très honorable ami a dit que l'importation du charbon russe empêchait l'importation de l'anthracite anglais. Il connaît, je n'en doute pas, les chiffres concernant l'importation au Canada de la houille anglaise. Il sait qu'il y a quelques années on n'importait qu'environ 10,000 tonnes de houille anglaise au Canada, et que le Gouvernement qui l'a précédé a fait tout en son pouvoir pour encourager l'importation de ce charbon. Quels ont été les résultats? Nous avons commencé par 10,000 tonnes et l'an dernier nous en avons importé environ 900,000 tonnes. J'ose espérer que mon très honorable ami ne se trompera pas lorsqu'il affirme qu'environ un million de tonnes de charbon anglais entrera au Canada cette année. J'espère que nous allons continuer l'importation de toute la houille anthracite que l'Angleterre peut fournir pour nos besoins. Les 150,000 ou 200,000 tonnes de houille russe n'ont nullement nui à notre importation britannique. L'achat de la houille de Russie n'a eu pour résultat que de déplacer un certain tonnage du produit américain.

Mon très honorable ami ne peut prétendre qu'une tonne de la houille russe a déplacé une semblable quantité des importations de la Grande-Bretagne.

Puis il a cherché adroitement à se protéger sous le manteau de sir Wilfrid Laurier. En 1902 sir Wilfrid Laurier a proposé la préférence britannique.

Une VOIX: Non, en 1897.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): En 1897. Lorsque cette préférence fut presentée pour la première fois, ce n'était pas dans le but d'obtenir quelque chose en échange. C'était une offre de plein gré, faite dans l'espoir qu'elle profiterait au Canada. Quiconque maintiendrait qu'il n'avait pas à cœur l'intérêt du Canada en négociant des conventions avec la Grande-Bretagne et les dominions, serait dans l'erreur. Nous sommes tous en faveur du Canada avant tout.

Un MEMBRE: Non, non.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Cette devise adoptée par mes honorables amis durant la dernière campagne électorale était une tentative de leur part de s'approprier ce qui ne leur a jamais appartenu le moins du monde. Ils ont réussi à leurrer le pays. Pour la première fois depuis quarante ans que je suis dans la vie publique et que je prends part à des élections, ils reconnaissaient qu'ils avaient une certaine affection pour le Canada plus même que pour la mère patrie. Ils se sont toujours vantés d'être le parti du loyalisme, le parti qui prenait la défense de l'empire. Mais cette fois, "le Canada d'abord" était leur cri de guerre; tout le reste était secondaire. Qu'aurait-on dit de mon chef et de ses amis, de quels horions n'auraient-ils pas été assaillis par les membres de la droite, s'ils avaient pris cette attitude? Mais il n'en demeure pas moins que toutes nos conventions commerciales, peu m'importe avec qui, doivent toujours avoir pour condition première une ample protection de nos intérêts. Le ministère de sir Robert Borden, celui de sir Wilfrid Laurier, tous ceux qui ont précédé le Gouvernement actuel, n'ont jamais pensé autrement.

Que mon très honorable ami ne croie pas qu'il va revêtir le manteau de sir Wilfrid Laurier, et je vais expliquer pourquoi dans un instant. Il a déclaré que tous les ministres d'outre-mer ont appuyé sa demande pour que cela fût une entente, un marchandage de la part de tous les autres dominions par l'intermédiaire de leurs représentants à la conférence impériale. J'ai examiné les procès-verbaux, bien que pas très soigneusement, mais je n'ai lu nulle part que les représentants des dominions à l'exception de ceux du Canada, après avoir eu soin d'augmenter les tarifs avant leur départ pour la conférence, aient jamais laissé entendre que c'était leur intention. Cela était réservé à ce Gouvernement qui a pris la précaution, comme mon très honorable ami l'a déclaré cet après-midi, de hausser le tarif afin d'être en état de marchander. Puis le premier ministre a ajouté: "Nous avons agi exactement comme M. Robb, lorsqu'il négociait la convention de commerce avec l'Australie, aurait fait lui-même, s'il n'en avait été empêché par des membres de son propre parti. Se trouve-t-il un honorable collègue qui prétendra que M. Robb ait jamais par sa conduite ou ses paroles manifesté l'intention de hausser le tarif contre la Grande-Bretagne ou les autres dominions? Jamais. Mon très honorable ami a besoin d'être bien renseigné à ce sujet. La proposition de M. Robb consistait à augmenter le tarif général afin de donner aux Australiens une préférence sur notre marché, mais mon très honorable ami ne peut en aucune manière soutenir qu'il n'a fait qu'imiter sir Wilfrid Laurier et l'honorable M. Robb, lorsqu'il a pris sur lui de hausser les droits sur les marchandises anglaises. N'est-il pas étrange de voir comment le ministère s'y prend pour augmenter le commerce canadien à une époque où, chacun le sait, le besoin s'en fait sentir plus que jamais. Qu'avons-nous fait à la session spéciale? Nous nous sommes hâtés pour permettre à nos délégués d'assister à la conférence, et obtenir quelques bons résultats pour notre pays. Mais qu'ont-ils fait? D'abord, ils ont porté à 22½ p. 100, sans mentionner l'addition d'un droit spécifique de 3 cents la livre, le tarif sur les tissus de coton imprimés et teints, que nous importions de Grande-Bretagne jusqu'à concurrence d'une valeur de 4 millions de dollars, et sur lesquels nous jouissions d'une préférence britannique de 20 p. 100. Sur les filés de laine, dont nous importions de Grande-Bretagne une valeur d'un million de dollars, ils ont abaissé le droit de 12½ p. 100 à 10 p. 100, mais ont ajouté un droit spécifique de 10 cents la livre.

Sur les draps peignés et les serges que nous avions dégrevés à 27½ p. 100 le mois de mai précédent, on a relevé le droit à 30 p. 100 et ajouté encore un droit spécifique de 25c. la livre. Les bas dont nous avons importé de la Grande-Bretagne pour une valeur de près de 3 millions de dollars. . .

M. GOTT. Des bas blancs.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Les bas blancs, oui. Les bas importés de la Grande-Bretagne étaient admis en franchise; les bas blancs. C'était le sujet de reproche de l'honorable député de Weyburn (M. Young).

Ils ont grevé cet article d'un droit de 30 p. 100, plus un droit spécial de 1 dollar la douzaine de paires. Rien d'étonnant que mon honorable ami se soit promené dans son comté avec des bas blancs pour les dames. Mon honorable ami dénonçait un relèvement pareil du droit sur cet article et ce n'est pas pour me surprendre. Le droit sur les appareils électriques,—je ne cite que les produits dont l'Angleterre est au nombre de nos fournisseurs,—a été porté de 15 à 25 p. 100, et sur la chaussure, de 17½ à 25 p. 100.

Qu'est-ce que mon très honorable ami a dit en Angleterre où il est allé pour la conférence impériale? Il s'est cité lui-même cet après-midi, mais de crainte que l'on n'oublie ses paroles, je me permettrai de donner lecture de cet extrait de la page 32 du deuxième volume du rapport de la conférence impériale. Voici ce qu'a dit le premier ministre:

> J'offre à la mère patrie ainsi qu'à toutes les autres parties de l'Empire la préférence sur le marché canadien en retour d'une préférence identique sur les leurs, préférence basée sur un relèvement dans une proportion de dix pour cent de l'échelle tarifaire générale actuelle ou de l'échelle à venir. L'acceptation par chacun de vous de cette offre, et la proposition aussi bien que l'acceptation par tous les autres pays de l'Empire d'offres identiques nous permettront d'atteindre l'idéal de la préférence dans les limites de l'Empire.
>
> J'explique ainsi qu'il suit ma proposition:
>
> D'abord et avant tout, le tarif que je viens d'indiquer ne peut pas être appliqué uniformément. L'objet visé est la protection suffisante des industries existantes ou de celle qui pourront surgir.

Voilà l'offre qu'il a faite. Une augmentation de droit avant de partir pour la conférence, et par-dessus cette augmentation que les produits anglais devaient sauter pour entrer en Canada, un autre relèvement de 10 p. 100 afin de les bien protéger. Pense-t-on qu'ils pouvaient s'accommoder d'un tarif comme celui-là? Notre gouvernement s'est étrangement trompé s'il a cru que les moyens d'accroître le commerce britannique pour vendre davantage à l'Angleterre c'était d'augmenter la préférence britannique, ou bien nos amis de la droite n'ont plus à se vanter de leur loyauté à l'empire car je ne puis arriver à comprendre comment le fabricant anglais pourrait réussir avec un pareil tarif. C'est tout à fait impossible et parfaitement absurde. Peut-on concevoir quelque chose de plus absurde pour des gens intelligents que d'aller dire à des Anglais intelligents eux aussi; voici ce que nous avons à vous offrir, mais il nous faut quelque chose en échange. Si mon très honorable ami leur avait dit: nous nous proposons de faire un tarif qui facilite le commerce entre nous; je suis disposé par exemple à favoriser le libre-échange de nos produits.

[L'hon. M. Stewart (Edmonton).]

Voilà qui eut été raisonnable. Mais ce n'est pas ce qu'il a dit; il ne dit jamais cela. Ce qu'il veut et ce que veulent ses collègues, c'est fermer la porte à toute importation de nature à déplacer le produit canadien. (*Dénégations*).

Voilà ce à quoi ils tendent et ce qu'ils font tous les jours. Ils interdisent tout ce qui peut faire concurrence à la fabrication canadienne. Voilà leur objectif. Leur politique fera du Canada une petite colonie isolée dans l'Amérique du Nord.

J'avoue, monsieur l'Orateur, qu'il me fait plaisir de voir le parti tory se trouver pour une fois le courage de ses convictions et appliquer sa politique. Dans l'Ouest nous sommes passablement pauvres actuellement. Près de 75 p. 100 de nos agriculteurs sont dans une sérieuse situation financière et se demandent s'ils doivent persister. Pourquoi? Parce que l'avenir ne leur offre aucun espoir prochain. J'ai vu des moments bien durs au cours des vingt-cinq ans que j'ai vécus dans l'Ouest, mais je n'ai jamais connu de situation pareille à celle d'aujourd'hui. Au cours des élections; mes honorables amis de la droite ont dit avoir le remède général aux difficultés de l'Ouest canadien. Ils ont frappé le beurre d'un droit de 8c. la livre et relevé le droit sur les œufs; mais quand le buerre et les œufs se sont-ils vendus aussi bon marché? (*Approbations.*) Pas depuis les derniers jours de la politique nationale, monsieur l'Orateur. On nous dit à nous les cultivateurs de l'Ouest: Cessez de produire du blé et faites de l'industrie laitière et de l'aviculture. Cela vous apprendra à produire tant de blé et à refuser l'avantage de pouvoir vendre de la volaille et des œufs et du bacon à votre porte. C'est ce qui arrive. Ce Gouvernement offre de soulager les difficultés du cultivateur de l'Ouest. Ce dernier vend des œufs à 10c. la douzaine. En 1893, j'ai vendu du lard, poids mort, dans la ville de Barrie à 4c. la livre et il me faudra le vendre encore au même prix si ce Gouvernement reste longtemps au pouvoir. Je suis heureux, cependant, que les effets de sa politique feront ressortir la fausseté de l'argument des honorables membres de la droite lorsqu'ils prétendent que la protection est à l'avantage du peuple canadien.

Les membres de la droite ont relevé le tarif afin d'aider l'industrie manufacturière. Ils vont procurer de l'emploi à 250,000 hommes au Canada immédiatement. Ils devaient faire disparaître le chômage à l'aide du tarif. Je ne parlerai pas de la somme de 20 millions votée dans le but de diminuer le chômage, car je suis en faveur de la mesure. Je dirai, cependant, que le Gouvernement n'avait pas besoin de convoquer une session spéciale pour

obtenir ce crédit, quoi qu'en ait dit le premier ministre cet après-midi. S'il avait demandé un mandat du Gouverneur général pour cette somme, je suis sûr qu'il aurait pu compter sur l'approbation des deux côtés de la Chambre. Mais tel n'était pas son but. Il allait faire disparaître le chômage en relevant le tarif. Que s'est-il produit? Cette politique est maintenant en vigueur depuis huit mois. Des gens grassement payés publient des articles dans le *Montreal Star* dans lesquels on prétend que l'industrie manufacturière s'améliore, et si vous ne lisez pas ce journal on est assez bon de vous adresser une brochure contenant ces articles. Mon honorable ami le premier ministre, cet après-midi, nous a dit en baissant la voix que l'on espérait voir bientôt certaines industries s'établir dans le pays. Je doute, monsieur l'Orateur, de voir s'établir ici d'autres filatures, car je tiens de bonne source que les entrepôts des filatures canadiennes sont assez bien remplis aujourd'hui et elles n'ont aucun marché pour ces produits. J'aimerais à connaître les salaires que l'on paye dans ces filatures.

On nous dit qu'il se produit un chômage saisonnier en hiver. Certainement, mais ce chômage est beaucoup plus général aujourd'hui que dans le passé en dépit du fait que le Gouvernement a dépensé 20 millions ou une partie de cette somme, pour diminuer le chômage. Pendant la dernière lutte électorale, les membres de la droite ont prétendu que le chômage était si grave qu'il était devenu une question nationale et que l'ancien gouvernement manquait à son devoir parce qu'il ne voulait pas admettre ce fait. Le chômage avait atteint de telles proportions, disaient-ils, qu'il était devenu une question nationale et qu'il était du devoir du gouvernement fédéral d'entrer dans cette sphère d'action et de prendre des mesures pour mettre fin à cette calamité. Qu'avons-nous dit, monsieur l'Orateur, concernant le chômage? Nous avons dit que si une province ou une municipalité se trouvait en difficultés nous serions prêts à demander immédiatement un mandat du Gouverneur général. Des honorables membres de la droite avaient déclaré que des gens mouraient de faim dans le pays. Le chef du Gouvernement lui-même nous a dit qu'il avait découvert une mère et son enfant dans cet état; son cœur a saigné à la vue de ce spectacle; il fallait s'occuper d'y porter remède immédiatement. Je veux que la Chambre n'oublie pas ce fait: il allait remédier à la situation immédiatement, car son cœur saignait à la vue de la pauvreté et de la misère qui existaient dans tout le pays. C'était une question nationale qu'il fallait régler immédiatement. Le parti libéral offrit, si telle était la situation, de se procurer un mandat du Gouverneur général et nous aurions pu obtenir un tel mandat si nous avions conservé le pouvoir et aurions remédié immédiatement à la situation. Mais nous n'avons pas eu l'occasion d'en agir ainsi; le peuple en a jugé autrement. Nous avions préconisé une triple contribution, un tiers par le gouvernement fédéral, un tiers par la municipalité et un tiers par la province. Mais le Gouvernement actuel avait promis qu'il n'y aurait aucun délai. Le chômage était devenu un problème national et des secours devaient être accordés immédiatement. Nous eûmes alors la session spéciale et l'argent fut voté. Ce Gouvernement prit le pouvoir le 7 août dernier et avant d'être en mesure de distribuer des secours on était rendu en novembre. Dans l'intervalle que devinrent cette mère et l'enfant qui étaient dans le dénûment? Que devinrent ces gens qui souffraient de la faim que mon honorable ami avait vus par tout le pays? D'après une déclaration du ministre du Travail (M. Robertson) pendant que le Gouvernement avait alloué une somme de 11 millions de dollars pour venir en aide aux chômeurs, les provinces et les municipalités dépensaient plus de 63 millions; c'est-à-dire, le Gouvernement fédéral contribuait aux dépenses dans une proportion de un à six. C'est dans cette proportion que le Gouvernement actuel a contribué à cette œuvre. C'est sur cette base qu'il a administré les fonds destinés à remédier au chômage.

C'est la vieille tactique du régime conservateur de toujours faire quelque chose pour obérer les provinces et les municipalités. Je déclare bel et bien ici, monsieur l'Orateur, que les municipalités canadiennes se trouvent dans une impasse financière des plus graves. Elles ne peuvent pas résister bien longtemps à ce régime. Je ne puis pas comprendre pour quelle raison, puisque le problème était de portée nationale, nos honorables amis de la droite l'ont éludé avec un aussi grand soin, ni pour quelle raison ils n'ont déboursé qu'un sixième, au lieu du tiers, pour aider les provinces et les municipalités dans une période, disaient-ils, de calamité nationale.

Je reviens au tarif et à la répercussion que peut avoir le régime douanier sur la main-d'œuvre. Je ne parlerai pas de l'effet qu'il a eu sur la main-d'œuvre agricole, parce qu'il n'est plus question de main-d'œuvre aujourd'hui sur la ferme. Mais quel effet a-t-il eu sur la main-d'œuvre dans les fabriques? Je vais citer des statistiques portant sur la saison d'hiver des cinq ou six dernières années, afin que nous puissions apprécier l'effet que la dépense de ces 20 millions de dollars, dépense

qui a entraîné, nous dit-on, un débours total de 90 millions de dollars, a eu sur le chômage dans notre pays; deuxièmement, l'effet qu'a produit ce relèvement du tarif qui, au dire de nos amis de la droite, devait faire cesser immédiatement le chômage. En 1921, le chiffre de la baisse saisonnière de l'emploi dans les industries manufacturières était de 11.4; en 1922, 9.1; en 1923, 14; en 1924, 9.8; en 1925, 6.8; en 1926, 10.1; en 1927, 8.6; en 1928, 8.9; en 1929, 13.3, en 1930, 14.5. Je pense bien que mon honorable ami va dire, "Bien, le chiffre était aussi fort en 1922-1923." Je veux lui dire, pour sa gouverne, qu'en dépit de toutes les déclarations de mes honorables amis sur le chômage, au mois de juillet dernier, la situation était de beaucoup plus grave en 1922 et en 1923 qu'elle ne le fut jamais au mois de juillet 1930—bien plus grave. J'ai passé par les deux périodes de crise et je parle en connaissance de cause. Ce que les plus ardents orateurs conservateurs ont pu dire de plus terrible au cours de la campagne de 1930, c'est qu'il y avait alors 150,000 ouvriers sans travail. Mais quel en est le nombre aujourd'hui? Plus de 300,000.

Mon très honorable ami a dit que cet état de choses était attribuable à l'ancien régime, que c'était notre œuvre. Nous avons répondu: "Non, ce fut le résultat de conditions existant dans le monde entier." Et comme les honorables membres de la droite croient opportun de parler des conditions mondiales aujourd'hui! Il est certain que ces conditions étaient générales. Personne de ceux qui ont étudié quelque peu cette question ne pourra le nier un seul instant, mais ce n'était pas ce que disaient mes honorables amis de la droite l'an dernier. Je ne veux pas attribuer au Gouvernement la totalité des difficultés que le Canada doit surmonter aujourd'hui. Mais c'est mon honorable ami lui-même et ses partisans qui ont affirmé pouvoir les faire disparaître. Cet après-midi encore, n'a-t-il pas déclaré que si nous avions su être d'habiles administrateurs des affaires du pays, nous aurions dû prévoir ce qui est arrivé. Je le défie, lui ou l'un quelconque de ses partisans, d'indiquer un seul acte que l'ancien Gouvernement aurait pu faire et qu'il n'a pas fait pour détourner cette calamité qui pèse sur le Canada comme sur tous les autres pays du monde. Il faut sûrement à ce sujet établir des comparaisons entre notre pays et les autres. Tous les pays qui ont pris part à la Grande Guerre ont cherché à soulager leurs misères en augmentant leur tarif,—personne ne le niera,—et c'est peut-être les Etats-Unis qui ont le plus fait dans ce sens. Mais les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Allemagne,—l'un quelconque de ces pays a-t-il réussi à se soustraire à la dépression qui s'est fait sentir dans le monde entier depuis y a un an? Non, aucun de ces pays n'a été épargné. Mes honorables amis de la droite ont cependant la hardiesse d'affirmer que ce sont les mesures de l'ancien régime qui ont été la cause des difficultés qui assaillent le Canada à l'heure actuelle.

L'an dernier, mon honorable collègue a dit à la population de l'Ouest: "Portez-moi au pouvoir et je vous tirerai de l'impasse où vous vous trouvez relativement à la vente de votre blé." Que signifiait cette promesse? Allait-il fixer un prix pour le blé? Trouvera-t-on une seule personne insensée au point de prétendre que le prix d'une denrée qui doit être vendue sur les marchés du monde puisse être soumis à l'action du Gouvernement? Le jour est loin où la population du Canada pourra consommer tout le blé qu'elle peut produire, et d'ici là le Canada doit trouver des débouchés à l'étranger pour sa surproduction de blé.

Voyons tout de même ce qu'a fait l'honorable premier ministre. Il affirme avoir fait quelque chose, il a tendu la main aux banques et, par ricochet, aux fermiers qui viennent après, en l'occurence, en garantissant leurs comptes. Or, il ne voulait pas consentir à ce faire l'automne dernier lorsque les premiers ministres des trois provinces de l'Ouest sont venus lui exposer leurs difficultés. Je dois avouer que je lui sais gré de ce qu'il a fait pour la récolte de cette année. Je crois qu'il a sensiblement amélioré la situation par les mesures qu'il a prises. Pour autant qu'il s'agisse du prix du blé, le fermier ne reçoit pas aujourd'hui pour son blé pour payer ses premiers frais, autant que les compagnies de chemin de fer reçoivent elles-mêmes pour le transporter. C'est ce qui se passe dans l'Ouest du Canada. Que l'on me permette d'ajouter que si les entreprises commerciales de ce pays avaient eu à subir une dépréciation égale à celle qu'ont dû subir les fermiers du Canada—car il ne s'agit pas seulement de l'Ouest, mais de tout le pays—bien peu de ces établissements auraient pu éviter la faillite.

Le relèvement de tarif effectué durant la session spéciale doit avoir eu un certain effet, car je remarque que le prix de vente de l'acier et de ses produits n'a baissé que de 3¼ p. 100, celui des objets manufacturés que de 4½ p. 100, et celui des tissus que de 13 p. 100, tandis que le prix des produits de la ferme a baissé de 34 p. 100 et celui des grains de 45 p. 100, c'est-à-dire presque de moitié. Avec cette réduction de 45 p. 100 dans le prix de vente de leurs grains les cultivateurs doivent acheter tout ce dont ils ont besoin pour leur foyer et leur ferme aux prix résultant de l'imposition de

tarifs plus élevés, laquelle avait pour unique objet d'empêcher les prix d'atteindre leur niveau normal. Pendant la discussion de ce relèvement de tarif, durant la session spéciale, nos honorables amis ont pris le soin de dire qu'ils avaient obtenu des manufacturiers la promesse qu'ils ne hausseraient pas leurs prix, si on leur accordait la protection qu'ils demandaient. A l'époque, nous avons fait remarquer que les prix étaient sur le point de baisser? Avions-nous tort? Certes non. Nous avons dit aussi que le relèvement du tarif empêcherait la baisse naturelle et forcerait les consommateurs à payer d'autant plus. Je prétends que ce n'est pas en élevant le tarif qu'on peut faire disparaître le chômage. Les statistiques ouvrières, dans tous les pays où l'on a augmenté la protection, indiquent que cela a aggravé le chômage au lieu de l'atténuer.

M. l'ORATEUR: Je rappelle à l'honorable député que son temps est expiré.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Monsieur l'Orateur, le règlement de la Chambre, de même que mon âge, m'empêchant de parler très longuement, je limiterai mes remarques, ce soir, à la proposition d'amendement du très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King), ainsi qu'à certaines parties de son discours, me réservant le droit que tout député possède de discuter, s'il le faut, la motion principale, après qu'on se sera prononcé sur l'amendement.

Je dois avouer que je ne suis pas prêt à dire si je vais voter pour ou contre la motion. C'est assez embarrassant, car tout en approuvant une grande partie de la proposition, elle contient aussi certaines choses que je réprouve. Peut-être me tirerai-je d'embarras en la discutant.

J'approuve assez bien le premier paragraphe. Tout le monde au pays est parfaitement convaincu, je crois, que, suivant les termes même de la motion...

le programme du gouvernement de Sa Majesté a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, mais n'a servi qu'à empirer encore plus la situation déplorable des intérêts agricoles.

J'en suis moi-même fermement convaincu et je l'ai clairement manifesté durant la campagne qui a précédé ma réélection, l'été dernier. Je n'insisterai pas sur ce point, me réservant le droit d'en parler lors de la discussion du budget. La motion dit plus loin:

...causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

S'il m'appartenait d'exposer un programme ou plutôt de formuler une politique en opposition à celle énoncée par le Gouvernement, je n'irais pas si loin que cela. Je ne pense pas que la politique du Gouvernement soit seule responsable de l'aggravation du chômage qui sévit actuellement, ou de la diminution des revenus. Sur ce point j'adopte aujourd'hui la même attitude que j'ai prise lors de la session spéciale et pendant les élections générales. Il est tout aussi injuste et inexact de faire retomber toute la responsabilité de la situation actuelle sur le Gouvernement qu'il était injuste de la part des conservateurs de rendre le gouvernement libéral responsable de l'état du Canada, il y a un an.

J'approuve aussi le dernier paragraphe. Je suis absolument "d'avis que si les propositions" du Gouvernement "et certaines autres idées du Gouvernement sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du Gouvernement ainsi que l'indique le discours du trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées". Pour moi, c'est absolument exact, quoique je puisse différer d'opinion avec mon très honorable ami le leader de l'opposition quant à ces "certaines" choses.

J'ai l'intention de discuter principalement le deuxième paragraphe. Là je diffère totalement d'opinion avec mon très honorable ami le leader de l'opposition, pour la même raison que j'ai invoquée en discutant le budget Dunning, pour les mêmes raisons aussi que j'ai exposées durant la dernière session et depuis trente ans, pour combattre la soi-disant politique de préférence adoptée en 1900 par le gouvernement libéral et maintenue constamment depuis ce temps-là par tous les gouvernements.

Le très honorable leader de l'opposition, dans son très éloquent discours—un des meilleurs qu'il ait jamais prononcés dans cette enceinte, bien qu'il n'eût rien perdu à être quelque peu abrégé—s'est étendu sur la politique de préférence du gouvernement libéral qu'il fait remonter à 1897. J'ai déclaré au moins deux fois dans cette Chambre, depuis que j'y suis revenu, que je ne laisserai jamais passer une telle déclaration sans la relever, parce qu'elle n'est pas fondée. J'ai expliqué la situation dans des circonstances antérieures et je vais répéter mes paroles, parce que je crois être le dernier témoin à connaître les faits qui ont donné lieu à cette blague fondamentale, cette politique qui a été appelée le tarif préférentiel. Pendant de nombreuses années précédant les élections générales de 1896, le parti libéral, par la voix de ses chefs et de la plupart de ses candidats et de ses organes publics, s'était engagé à faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges du tarif canadien. Telle était sa promesse au peuple

du Canada; mais à la veille des élections générales de 1896, il y eut un rayon d'espoir. A cette époque, la crise économique, les troubles scolaires du Manitoba et diverses autres questions firent naître l'espoir que le parti libéral pourrait sortir victorieux de la lutte; mais comme le disait une de ses nouvelles recrues, M. Tarte, "on ne gagne pas les élections avec des prières". Par conséquent, il lui fallait de l'argent pour influencer l'opinion publique qui commençait à se manifester en sa faveur. Il reçut des contributions de l'association des manufacturiers, de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, de la banque de Montréal et d'autres organisations importantes, quoique ces contributions fussent modestes, si on les compare à celles que ces très morales institutions versent maintenant à la caisse des deux partis à chaque campagne électorale, et très modestes comparées à celles qui ont été versées au parti conservateur qui était alors au pouvoir. Cependant, avec la faveur populaire, elles ont suffi pour assurer la victoire.

Lorsque le temps vint de formuler le premier budget du gouvernement libéral, afin d'équilibrer les choses entre les engagements pris envers le peuple à qui ces promesses furent faites et les engagements privés pris envers des manufacturiers canadiens, le parti maintint le principe de la protection comme constituant la base de la politique libérale et inaugura le soi-disant tarif préférentiel comme fiche de consolation à ceux qui demandaient à grands cris le libre-échange et qui, comme mon honorable ami d'Edmonton-Ouest (M. Stewart), sonnaient le glas de la protection depuis vingt ans passés. Mais du moins, jusqu'ici nous n'avons pas à nous plaindre; cette politique, tout immorale qu'elle pût être dans sa conception, n'était pas dans l'ensemble mauvaise; et je puis dire que, novice ignorant que j'étais alors, j'ai voté en faveur de cette politique avec la meilleure bonne foi du monde. Mais pourquoi ai-je voté et pourquoi tout le parti libéral a-t-il voté en 1897? Le parti a voté en faveur d'une réduction du tarif à l'égard de toute nation, britannique ou étrangère, qui tendrait la main au Canada sur une base équitable de réciprocité. Le parti libéral n'avait pas décidé alors de renchérir sur le parti tory dans ses superficielles professions de loyauté ou ses professions de loyauté superficielle à l'empire britannique. Cette attitude a été adoptée comme constituant la politique du Canada pour le bénéfice du peuple canadien.

Nous étions au milieu de nos premiers accès de *delirium tremens* impérialiste en 1900 et c'est alors que M. Fielding fit très adroitement présenter par un ami de la Nouvelle-Ecosse, un homme de très haute culture qui au moins avait la sincérité de ses convictions comme impérialiste—un des rares libéraux impérialistes de l'époque—un amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité général. M. Fielding induisit M. Russell, un député d'Halifax, à se lever devant la Chambre pour proposer une résolution par amendement à la motion du ministre des Finances en exprimant l'espoir que le principe de la préférence britannique serait adopté. Je ne cite pas les termes précis de l'amendement. Je parle de mémoire; mais je sais que c'était bien là le sens de la motion. A cette époque la mère patrie était engagée dans sa lutte avec l'Afrique du Sud et on parlait dans cette motion de la dette de gratitude que notre pays avait contractée envers la métropole occupée dans le temps à rassembler les forces du plus grand empire que le monde ait connu afin de réduire deux petites nations dont la population réunie n'égalait même pas celle de la ville d'Hamilton. On exprimait le sentiment qu'afin de prouver notre loyauté à cet empire généreux qui alors était à perpétrer le crime le plus odieux qui ait été commis au cours du siècle dernier—et je tiens ces paroles de la bouche même des hommes d'Etat anglais les plus respectables de l'époque et appartenant à tous les partis en Angleterre—nous devrions créer un troisième tarif, inférieur à tous les autres et l'appliquer uniquement aux marchandises britanniques. Voilà le début de la préférence britannique préconisée alors par le gouvernement libéral et combattu par le parti conservateur auquel j'ai accordé mon humble et seul vote.

Puis survint la conférence de 1902 à laquelle M. Fielding prit part. Eh bien, de 1900 à 1902, le Gouvernement et les Canadiens avaient eu le temps de s'assagir suffisamment à l'école de l'expérience pour être en mesure de juger sainement des choses; et c'est à ce moment-là que M. Fielding prépara ce mémoire dont le très honorable premier ministre a cité des extraits cet après-midi, un mémoire qui se terminait par une phrase qui se retrouve presque mot pour mot dans la fameuse explosion du premier ministre, le 2 décembre, explosion dont je parlerai tout à l'heure. Or, quand on voit les deux partis se lancer des défis, à la manière des héros d'Homère et de Virgile, séparés par de profondes divergences, impatients d'établir lequel des deux est le plus loyal à l'empire, lequel des deux défend le mieux l'idéal de l'empire, je me vois forcé de répéter cette parole sensée d'un Anglais sensé: "*humbug*" des deux côtés. N'est-ce pas là me montrer fort impartial, monsieur l'Orateur?

Les dernières paroles de M. Fielding voulaient dire quelque chose ou elles ne voulaient rien dire. Si elles signifiaient quelque chose,

c'est que le gouvernement canadien allait proposer au Parlement canadien, à la session suivante, une révision de sa politique. Cela n'a jamais été fait; c'est resté sur le papier; cette déclaration de principes ne s'est jamais réalisée; et l'on pourrait fort justement la qualifier en lui appliquant les mots employés hier par mon très honorable ami le chef de l'opposition: "paroles sans aucun sens", et sans résultats.

Mon très honorable ami a consacré une bonne partie de son éloquent discours à démontrer que le résultat pratique de ce beau geste de loyauté du parti libéral, de cette manifestation de bonne volonté, a été de faire lever l'embargo sur le bétail canadien. J'aborde ici un sujet qui m'est familier. J'avais comme voisin de siège ici, dès 1896, M. Robert Bickerdike, député de Saint-Laurent, prédécesseur de vieille date de mon honorable ami le secrétaire d'Etat (M. Cahan). Le commerce de M. Bickerdike, comme celui de mon honorable ami de Marquette (M. Mullins), se trouvait fort atteint par cet embargo; et à chaque session, de 1896 à 1907, année de mon départ, et ensuite jusqu'à sa mort, il inscrivait toujours deux motions au *Feuilleton* et préparait toujours un bon discours à l'appui de chacune de ces motions: l'abolition de la peine de mort et la levée de l'embargo. Son succès fut le même dans les deux cas.

Cet embargo avait été décrété par l'Angleterre en 1892 pour de fausses raisons. Les ministres anglais ne voulaient pas reconnaître qu'ils prenaient une mesure de protection en faveur des éleveurs d'Ecosse, d'Angleterre et surtout d'Irlande, et c'est pourquoi ils eurent recours au mensonge au sujet des bestiaux canadiens: ils déclarèrent que nos bestiaux étaient malades. Les gouvernements canadiens, tant conservateurs que libéraux, démontrèrent au moyen des témoignages des meilleurs experts possible qu'il n'en était rien. Le gouvernement anglais n'en maintint pas moins l'embargo. Vint le premier régime de préférence en 1897: l'embargo subsista. Vinrent les années 1899 et 1900, où débordèrent des flots d'éloquence et d'argent et où l'on envoya des jeunes Canadiens conquérir le Sud-Africain pour le bénéfice des chercheurs d'or de la Rhodésie. L'embargo fut maintenu. Puis vinrent les années 1911 et 1913, où l'on vit les deux partis faire deux propositions différentes pour aider à gagner les batailles navales de l'empire, la proposition libérale de créer une marine appelée canadienne en temps de paix et impériale en temps de guerre, selon l'expression même de M. Fielding, et la proposition d'homme d'Etat de sir Robert Borden qui voulait prendre 35 millions dans le trésor de notre riche pays pour porter secours à la pauvre Angleterre, courbée et gémissant sous le poids de son or et le fardeau de son commerce mondial. Il fallait que la puissante nation canadienne fît un cadeau de 35 millions à la pauvre et petite Angleterre. Je n'oublierai jamais ce que me demandait un jour mon cher vieil ami lord Fisher: "Lequel des deux partis en Canada est le plus fou?" Et l'embargo subsistait encore. Nous déclarâmes la guerre à l'Allemagne avant que l'Angleterre ne le fît. Nous commençâmes à envoyer la chair humaine de notre pays à la boucherie des champs de bataille européens, et le gouvernement anglais fut bien aise de l'accepter. Mais on continua de maintenir l'embargo sur les bestiaux canadiens parce que les éleveurs des Iles-Britanniques avaient plus d'influence sur le gouvernement anglais que les phrases sentimentales des Canadiens en faveur de leurs bestiaux. Ce n'est qu'en 1924, je crois, que l'embargo fut finalement levé.

Or, si mes honorables amis de la droite avaient été maintenus au pouvoir l'an dernier, quelle serait la situation? Et j'ai fait mon grand possible pour les maintenir au pouvoir, de même que j'avais un peu contribué à les empêcher de tomber du pouvoir une couple d'années auparavant; ils portaient alors une grande attention à mes remarques, car la majorité était faible. En 1930, la majorité était plus forte et leur budget fut adopté. Supposons qu'ils eussent été appuyés par le peuple canadien et qu'ils fussent allés en Angleterre. Peut-être quelques honorables députés se rappellent-ils ce que j'ai dit. Je pensais et je pense encore que le chef actuel de l'opposition aurait dû aller à Londres avec l'ancien ministre de la Justice pour prendre part à la conférence impériale, à celle qu'on appelle la conférence politique. Mais j'ai dit que j'avais plus de confiance dans le valeureux impérialiste de l'autre côté de la Chambre pour aller soutenir les intérêts commerciaux du Canada contre les intérêts commerciaux des Anglais parce qu'il est lui-même intéressé personnellement dans le commerce canadien et qu'il n'y a rien comme deux égoïstes pour se contrebalancer. Cela ne pouvait évidemment pas arriver. Mais supposons que l'ancien gouvernement eût été maintenu au pouvoir. Supposons que mon très honorable ami fût parti avec M. Dunning, avec ce magnifique discours, après avoir effectué de nouveaux dégrèvements sur les produits anglais importés, après avoir établi une plus grande préférence et au lendemain de ces belles déclarations contre le mesquin esprit de marchandage. Au bout de trente-deux ans, les cultivateurs de l'Ouest auraient peut-être obtenu quelque avantage,

quelques sous de plus pour leur blé sur le marché anglais, pourvu que, dans l'intervalle, on eût trouvé le moyen de faire monter le prix du blé récolté ailleurs.

Car, monsieur l'Orateur,—et c'est un des motifs pour lesquels je suis resté et deviens de plus en plus un profond admirateur de la nation anglaise,—malgré les méfaits de la politique de son gouvernement que j'ai dénoncés, le peuple anglais, tout en ayant égard à la situation universelle et étant prêt à négocier équitablement avec les autres nations, y compris ses associés dans l'empire, songe à lui-même d'abord et par-dessus tout et se place en bonne posture pour conclure un marché. Que signifient ces propos sur le marchandage, cette assertion qu'il ne faut pas marchander? Balivernes! Quel est le grand juriste anglais ou français qui a dit que, somme toute, toute question de droit,—de droit en général, remarquez-le bien,—la chose suprême dans le gouvernement des pays et le maintien de l'ordre parmi les hommes et les peuples,—que toute question de droit est susceptible de se ramener au texte de la loi des contrats convenablement comprise et interprétée? De même, toute question diplomatique, tout sujet de litige entre les gouvernements et entre les nations, se prête nécessairement à un marchandage. La seule question qui se pose est celle-ci: allez-vous négocier équitablement, honnêtement et en hommes d'Etat, ou bien comme des ladres? Napoléon a traité un jour les Anglais de peuple de boutiquiers, mais comme l'a dit plus tard lord Rosebery, son grand admirateur, les Anglais ont eu grand tort de se formaliser autant de ce qualificatif. Qu'est-ce qui a fait leur grandeur? Ce n'est pas leurs soldats, ce n'est pas leurs marins, ce n'est pas même leurs hommes d'Etat, mais leurs boutiquiers, leurs marchands et leurs industriels, car, tout en soignant leurs intérêts collectifs ou particuliers, ils n'ont jamais oublié leur devoir envers leur peuple et leur pays. Le Canada, l'Australie et les autres parties de l'empire britannique seront en mesure de traiter avec la Grande-Bretagne sur un pied d'égalité,—pas au point de vue juridique, ce n'est rien,—mais au point de vue moral, social et économique, de conclure un marché équitable, honnête et convenable avec la nation anglaise, quand ils auront appris d'abord à prendre position sur leur propre terrain, à comprendre leurs véritables intérêts et puis à échanger leurs vues avec le gouvernement anglais. Tant que nous continuerons, —j'allais dire à agiter le drapeau britannique, mais ce n'est pas l'expression propre,—tant qu'un parti continuera à se servir du drapeau en guise de couverture pour empêcher le peuple de voir ce qu'il recouvre, et que l'autre parti en fera un mouchoir pour se moucher chaque fois qu'il sera enrhumé, tant que nous ferons ce sot usage du drapeau britannique au lieu d'appliquer à notre usage ce qu'il y a de meilleur dans les traditions britanniques, nous ne serons pas en mesure de conclure un marché équitable avec le gouvernement anglais, non plus qu'avec aucun autre gouvernement ou aucun autre pays.

A mon avis, et je l'affirme après mûre réflexion, le premier ministre a pris l'attitude qu'il convenait à l'ouverture de la conférence. Mais qu'est-il arrivé? Le premier ministre a oublié certaines choses comme mon très honorable ami en a oublié quelques autres. Le premier ministre affirme à très juste titre qu'il a suivi l'exemple, donné par sir Wilfrid Laurier en 1902, mais jusqu'ici il n'a pas suivi l'exemple de sir John Macdonald en butte à l'accusation portée par ses adversaires libéraux, dans l'un de leurs premiers accès de feint loyalisme, de mettre en danger le lien britannique par l'adoption de sa politique nationale. Il leur répondit: "Ma seule réponse, c'est: tant pis pour le lien britannique. Je n'adopte pas cette politique par hostilité pour les intérêts anglais, je l'adopte pour servir les intérêts canadiens. J'espère que le peuple anglais trouvera le moyen de s'y adapter; quoi qu'il en soit, c'est ma politique." Le très honorable chef de l'opposition a lu très à propos un extrait d'une lettre d'un autre Canadien énergique, sir Alexander Galt, sur le droit du Canada d'exercer son autonomie dans l'ordre douanier. Il aurait pu donner aussi lecture de la correspondance échangée entre le gouvernement de Sandfield Macdonald et le même duc de Newcastle, et dont il ressort que le Canada entendait garder ses fils sur son propre territoire et non les mettre à la disposition d'un gouvernement à Londres, pour la défense des intérêts anglais. Les deux partis peuvent tirer des leçons précieuses de ces vieilles archives. Les accessoires de la politique nationale de 1878 étaient peut-être mauvais et la supposition que la protection constituait une panacée était peut-être erronée. Je ne le croyais pas, il y a nombre d'années, quand j'ai été élu. Chose étrange à dire, j'ai été élu comme libéral-protectionniste. Je ne pouvais me résoudre à prêcher le libre-change dans mon comté, et à voter en protectionniste à la Chambre. Après avoir obtenu un mandat des électeurs, je n'ai pu en arriver à exposer un aspect de la situation au peuple et un autre à la Chambre.

Une VOIX: Alors, vous ne pouvez pas faire un bon libéral.

M. BOURASSA: Je ne ferais pas non plus un bon tory. En réalité, je ne pense pas qu'il soit possible d'être un bon tory.

Le premier ministre a eu tort, à Londres, de croire qu'il pourrait remplir le rôle de Neptune et apaiser les eaux agitées de la mer, ou de penser qu'il serait capable à lui seul de faire de l'empire britannique la plus grande agglomération humaine de l'histoire. Et ce n'est là qu'un côté de la question. Il ne pouvait espérer que ce fût accepté par le peuple anglais. M. Joseph Chamberlain, qui était presque aussi puissant que le très honorable premier ministre, a essayé la même chose et a succombé à la tâche. Auparavant, un autre Anglais que l'on ne pourrait vraiment pas comparer à notre Richard Cœur de Lion, sir Charles Dilke, fit la même tentative et succomba à la tâche également. C'est pourquoi il aurait dû faire preuve de plus d'humour et d'esprit et recevoir avec toute l'humilité dont il était capable la réponse de M. Thomas. Il a commis une erreur en répondant à M. Thomas sur ce ton. La plupart de nos hommes publics qui vont à Londres commettent l'erreur de penser que les Anglais, habitués de traiter avec le monde entier, vont les prendre aussi au sérieux qu'ils se prennent eux-mêmes. Tous nos représentants à Londres ont fait cette erreur. M. Thomas avait agi d'une façon tout à fait juste et correcte et mon très honorable ami a commis la faute de prendre la chose trop au sérieux.

Le très honorable premier ministre a pensé que c'était la fin de l'empire britannique si tout le monde ne l'écoutait pas; le chef de l'opposition a tort au même degré quand il appréhende la ruine de l'empire parce que son adversaire a été un peu bruyant dans ses expressions d'opinions en Angleterre. Rien de tel n'est à craindre. Le gouvernement actuel passera et les honorables députés de ce côté-ci (*la gauche*) reviendront peut-être au pouvoir. Le Canada suivra la marche du monde, grandira et aura parfois à traverser des périodes de crise. L'empire britannique finira sans doute un jour, parce qu'il est une institution humaine. Il finira comme l'empire romain a fini et comme finissent toutes les choses de ce monde, mais sa fin ne sera sûrement pas causée par l'un ou l'autre des deux excellents célibataires que nous avons dans cette Chambre.

Par une étrange coïncidence, l'explosion du 2 décembre fut publiée le jour même de l'anniversaire du fameux coup d'Etat qui, en 1851, changea les destinées de la république française. Celui-ci n'a pas eu exactement le même résultat. Le peuple ne s'est pas révolté. Il est vrai, comme le très honorable premier ministre le dit, que la plupart des journaux anglais ont approuvé ses propositions. Mais cette approbation signifiait réellement qu'il avait réussi à faire saisir les difficultés de la situation à la plupart des journaux, car la politique qu'il prêchait était tellement inacceptable à l'Angleterre qu'aucun homme public responsable ne pouvait l'approuver, et c'est ce qui explique la satisfaction des journaux anglais. Quand il eut son explosion du 2 décembre, chacun se mit à l'abri afin d'échapper à l'odeur des gaz et à la chaleur de la vapeur perdue s'échappant de la machine brisée. Mais heureusement pour lui et pour nous, le très honorable premier ministre a survécu. Il est certainement appelé à jouer un grand rôle et il accomplira beaucoup s'il n'entreprend pas de gouverner le monde. Il est revenu en bonne santé et j'espère maintenant qu'il va inaugurer une modeste et saine politique canadienne, suivant les principes qu'il a adoptés d'une manière générale. Mais qu'il se méfie des incursions dans la politique impériale et qu'il n'entreprenne pas de prêcher un évangile nouveau à une vieille nation qui a su assez bien se gouverner depuis sept ou huit siècles.

M. F. H. PICKEL (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'offre mes félicitations au proposeur de l'adresse (M. Cormier) et à l'honorable député qui l'a appuyée (M. Porteous). Je désire également féliciter l'orateur qui m'a précédé au sujet de son exposé historique. L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) a rappelé que le premier ministre avait dit que l'ancien gouvernement aurait dû prévoir la catastrophe qui attendait le peuple canadien et prendre des mesures pour l'empêcher. Il y a beaucoup de vérité dans cette assertion.

Depuis 1925, l'application du traité de commerce avec l'Australie, dont bénéficiait également la Nouvelle-Zélande, a presque ruiné le plus important et le meilleur groupe de citoyens que nous ayons au Canada. Je veux parler des laitiers, des aviculteurs et des maraîchers canadiens. Depuis quarante-cinq ans au moins je m'occupe activement de culture. J'ai aussi fait de la médecine, et je puis assurer à la Chambre qu'il a fallu tout le revenu que je pouvais tirer d'une profession protégée pour entretenir ma ferme. Je puis vous faire visiter mon comté et vous montrer une quantité de fermes qui ont été abandonnées depuis 1925, à cause du traité avec l'Australie. Je pourrais vous faire passer sur une route de 11 milles de longueur dans une bonne région agricole et où vous verriez quarante-sept maisons dont les portes et les fenêtres sont condamnées. Sur une autre route de 6 milles de longueur, douze maisons sont fermées et la même situation se répète dans tout le comté. Ce qu'on constate dans Brome-Missisquoi, on le remarque dans tous les cantons de l'Est. On peut dire que 3,000 fermes ont été abandonnées dans cette région, parce qu'on ne peut en tirer un revenu suffisant.

Pourquoi? Parce qu'en 1925, on a permis à l'Australie et à la Nouvelle-Zélnade d'expédier leurs produits en notre pays en vertu d'un droit de 1 c. par livre.

Les cultivateurs de l'Ouest se plaignent de la crise. Je partage leur avis et je sympathise avec eux. Je serais sûrement disposé à faire tout en mon pouvoir pour leur venir en aide, mais on ne sait pas dans l'Ouest ce qu'est le marasme. Depuis 1925, les producteurs de lait de l'Est ont perdu tout ce qu'ils avaient amassé durant toute une vie de labeur. Ils sont ruinés. Les gens de l'Ouest ne souffrent que depuis un an.

M. DONNELLY: L'honorable député a-t-il jamais été dans cette partie du pays?

M. PICKEL: Oui. Autrefois, les cultivateurs de l'Ouest obtenaient de bons prix; ils faisaient de bonnes affaires. Mais, dans les Cantons de l'Est, nous souffrons depuis sept ans et notre situation est précaire. La mévente du blé pose un problème sérieux. Les gens de l'Est le comprennent et sont disposés à faire tout en leur pouvoir pour remédier à cet état de choses. Je ne saurais dire ce qu'il faudrait faire, mais je suis prêt à appuyer toute mesure tendant à améliorer l'état du cultivateur de l'Ouest.

Quand on parle d'agriculture ici, on ne songe jamais au producteur laitier de l'Est. Depuis longtemps, on ne pense qu'aux producteurs de grain de l'Ouest. Tout ce que la plupart des députés savent de l'agriculteur de l'Est vient du laitier qui, pour expliquer les hauts prix auxquels il vend son lait, raconte partout que le cultivateur le vole. Il ne dit pas que, tandis que le cultivateur touche un dollar, le laitier en reçoit trois. Que mes honorables collègues examinent sérieusement l'état du producteur laitier de l'Est. Depuis 1925, les fermes expérimentales et de démonstration du pays nous ont démontré que la production d'une livre de beurre coûte 40 c. avec du son à $30 la tonne et de la moulée à $38 la tonne. Mais, si le son coûte $40 la tonne et la moulée $50, comme il nous a fallu payer durant trois ou quatre de ces six années, le beurre revient à 50 c. la livre, de sorte que les cultivateurs perdaient 10 c. par livre de beurre qu'ils produisaient. Ils auraient mieux fait, en 1925, d'abandonner leur terre et d'attendre...

Une VOIX: Un changement de gouvernement?

M. PICKEL: ...un changement de gouvernement.

On a beaucoup parlé des méfaits du tarif douanier. Durant la session de septembre, l'honorable représentant de Bruce-Nord (M. Malcolm), à propos du projet de relèvement des droits, a mentionné que l'industrie du caoutchouc était dans un état prospère. Afin de ne pas prolonger la discussion, je ne lui ai pas alors demandé la raison de cette prospérité. En 1878, on n'ouvrait pas le caoutchouc au Canada et, de 1878 à 1885 ou 1886, je pouvais économiser le prix de mon voyage aller et retour en allant m'acheter une paire de caoutchoucs de l'autre côté de la frontière, à vingt milles de distance. Aujourd'hui, nous pouvons acheter des caoutchoucs un peu mieux faits au Canada par des ouvriers canadiens et à meilleur compte qu'aux Etats-Unis. Voilà ce que la protection a fait pour l'industrie du caoutchouc et ce qu'elle fera pour tout autre industrie. Les industries ont besoin de protection, et non seulement les industries manufacturières, mais l'agriculture aussi. Les gens de l'Ouest récoltent beaucoup plus de produits que nous ne pouvons en consommer au pays. Si leur production était limitée à notre consommation, ne demanderaient-ils pas la protection contre les produits russes?

Je m'arrête à l'examen de l'industrie laitière. Comme je représente une circonscription où cette industrie a beaucoup d'importance, je m'y intéresse fort et je prie la Chambre d'accorder toute la considération voulue au producteur laitier de l'Est. On peut lui venir en aide. Nous ne produisons pas, à l'heure actuelle, autant de beurre que nous en consommons. En entrepôt frigorifique, à Montréal, il y a environ quatre millions de livres de beurre de la Nouvellè-Zélande, et environ trois millions de douzaines d'œufs. On les garde en réserve pour s'en servir comme d'une arme en vue d'empêcher la hausse des prix. Quand on commencera à produire du beurre au Canada, au printemps, les marchands l'achèteront à bas prix et le mettront en entrepôt frigorifique, afin de renouveler la tactique l'hiver prochain. En 1924, nous avons exporté 24 millions de livres de beurre classé n° 1, le meilleur au monde. Depuis deux ans, cependant, nous n'avons pas exporté de beurre et il n'y a plus de classement. Si bien que nous avons perdu l'art de fabriquer le beurre. Le pacte conclu avec l'Australie nous a forcés à trouver des débouchés pour nos produits laitiers en dehors du Canada. La Nouvelle-Zélande a capté notre marché du beurre; nous avons dû expédier notre lait et notre beurre aux Etats-Unis; nous avons cessé de faire du beurre. Il nous faudra rapprendre ce métier. Si l'on fait en sorte que l'industrie laitière soit rémunératrice au Canada il n'y aura pas à s'inquiéter, monsieur l'Orateur, quant à la production: elle ne manquera pas. Si cette production nous rapporte, nous la ferons; si elle ne nous profite pas, nous ne pouvons pas la faire.

Nous avons importé aussi cinq millions de livres de bacon. Est-ce concevable qu'un pays agricole comme le Canada ait importé pareille quantité de bacon? A mes yeux, la chose est criminelle. En tout, nous avons importé des Etats-Unis l'an dernier pour une valeur de 30 millions de dollars en viande et en produits secondaires. Voilà une situation intolérable. Il nous incombe d'encourager l'agriculture dans l'Est. L'on m'apprend qu'il existe un mouvement pour encourager l'agriculteur de l'Ouest à faire de la culture mixte. Mais j'ai un peu lieu de croire que cela ne réussira pas trop dans l'Ouest canadien, parce que la plupart des fermiers de l'Ouest que je connais ont quitté l'Est parce qu'ils ne voulaient pas travailler. Dans l'Est, l'agriculture veut dire quinze ou seize heures de travail tous les jours de l'année. Cela plaît-il à l'agriculteur de l'Ouest? Pas du tout. Et que gagne-t-il le cultivateur par ces quinze ou seize heures de travail? Rien, moins que rien. Le cultivateur ne souffre pas du chômage, pas du tout. Il se trouve dans une situation telle qu'il ne peut pas faire le travail qu'il devrait faire et qu'il ne peut engager la main-d'œuvre nécessaire.

Je veux dire un mot ou deux touchant l'expansion industrielle dans ma région depuis le relèvement du tarif, en septembre dernier. Même les producteurs laitiers ont gagné en confiance: ils savent qu'il ne nous arrive plus de beurre de la Nouvelle-Zélande sans qu'il paye une entrée de 8c. par livre. Ils voudraient qu'il en fût de même de l'Australie; je crois qu'alors ils seraient satisfaits. Personnellement je suis d'avis que le droit devrait être de 10c. ou de 12c. par livre et qu'il devrait frapper également le beurre australien.

Une usine dans ma ville qui occupait en septembre dernier 180 employés, en compte actuellement 500. L'on y fabrique la soie à meilleur compte qu'avant le relèvement du tarif. Un autre établissement de chez nous, un des plus grands du pays, emploie aujourd'hui 75 ouvriers contre 30 au mois de septembre. La fabrique de peluche à Farnham qui avait fermé ses portes en septembre fonctionne aujourd'hui et donne de l'emploi à 52 personnes. Je puis ajouter que ses opérations augmentent chaque jour. Nous avons construit là aussi une fabrique de linoléum au prix de deux millions de dollars. Mes collègues des Cantons de l'Est conviendront, je pense, qu'en raison de l'amélioration de la situation industrielle, fruit du remaniement tarifaire de l'automne dernier, le malaise dans tout le district est bien moindre que l'année dernière. Cette expansion des industries va créer un meilleur marché intérieur pour nos fermiers. Nous voulons que tout le pays jouisse de l'amélioration économique au même degré que notre petite région.

Je maintiens, monsieur l'Orateur, que si l'on établit un tarif ce dernier doit être assez élevé. A quoi peut servir un faible tarif si l'on sait qu'il ne protège pas notre manufacturier? Si un droit de 30 p. 100 barre la route aux rivaux étrangers qu'est-ce que cela peut bien faire que ce droit soit porté à 50 p. 100 ou plus encore, dès qu'on réalise l'objet visé, c'est-à-dire, assurer notre marché au fabricant canadien et ainsi protéger les employés de ce dernier et en autant que le Gouvernement nous donne l'assurance que le consommateur ne sera pas exploité?

Dans le discours du trône on nous laisse entrevoir la création d'une commission du tarif. J'espère que nous aurons une commission efficace, et non pas une comme la récente commission consultative dont l'unique souci était d'abaisser le tarif le plus possible. A coup sûr nous ne voulons pas d'une commission tarifaire comme celle qui était greffée sur la défunte ligne des consommateurs qui cherchait l'avantage d'un parti et non celui du pays.

Il s'est dit quelque chose au sujet du gouvernement par un seul homme. Si cet homme est celui qu'il faut, il ne peut y avoir de meilleur gouvernement sur la terre. Va sans dire que le gouvernement démocratique est établi en permanence, pour la simple raison qu'en général toute forme autocratique de gouvernement se termine par la mort de l'homme fort, et la confusion qui résulte du décès de l'autocrate dépasse les avantages que le pays a pu tirer de son régime. Seulement, je ne vois pas en quoi les honorables vis-à-vis puissent prétendre que le ministère actuel ne fonctionne que par la volonté d'un seul homme. C'est une simple supposition; et celui qui l'a exprimée a bel et bien rêvé. J'affirme qu'avec notre chef si bien doué et si ingénieux, fort de l'appui d'un parti ferme et uni, nous aurons un bon gouvernement et les intérêts nationaux du Canada seront bien gardés comme ils ne l'ont jamais été sous le régime de nos amis d'en face.

M. G. G. COOTE (Macleod): Monsieur l'Orateur, le malheur veut que le règlement de la Chambre me restreigne à quarante minutes. Je ne pourrai donc pas suivre toutes les observations de l'honorable préopinant (M. Pickel). J'ai l'intention de m'en tenir à un paragraphe du discours du trône, qui traite des conditions de l'Ouest. Il se lit en partie comme suit:

> Mes ministres ont examiné anxieusement les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser.

La lecture de cette phrase me porte à croire que le Gouvernement n'est pas très bien renseigné sur la situation de l'Ouest du Canada. Le discours continue ainsi:

Ils n'ignorent pas que les variations des marchés mondiaux sont de nature à nécessiter une nouvelle intervention de la part de mon gouvernment qui est toujours prêt à accorder l'aide complémentaire exigé par l'intérêt national.

Cette phrase, monsieur l'Orateur m'encourage. Il se peut que le Gouvernement n'ait pas été bien au courant des variations. Le discours dit ensuite:

La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

Il est de mon devoir, monsieur l'Orateur, d'attirer votre attention et celle de la Chambre, sur les prix que touchent actuellement les producteurs de grain. Les chiffres cités plus bas sont tirés du *Calgary Herald,* en date du 13 mars, et sont les prix courants payés pour le grain livré aux élévateurs de compagnie dans l'Alberta, aux centres où le tarif de transport à Fort-William est de 26 cents:

Blé: n° 1, 36 cents; n° 2, 33 cents; n° 3, 29 cents; n° 4, 25 cents; n° 5, 23 cents; n° 6, 23 cents le boisseau.
Avoine: n° 2 OC, 15 cents le boisseau.

C'est la classe la plus élevée.

Avoine n° 1 de provende, 10 cents le boisseau.
Orge: n° 3 OC, 14 cents; n° 4 OC, 11 cents le boisseau.
Seigle: n° 2 OC, 12 cents; n° 3 OC., 10 cents le boisseau.

Personne ne soutiendra, j'en suis certain, que ces prix sont satisfaisants. En réalité ils sont si peu satisfaisants qu'il est impossible que la situation commerciale au pays soit stable tant qu'ils ne changeront pas. Me permettez-vous de vous donner un ou deux exemples pour montrer à quel point ces prix sont insuffisants. Il y a quelques semaines quelqu'un m'a dit qu'il avait donné cinq boisseaux de blé pour faire poser des semelles aux chaussures de son garçon; du blé n° 2. Un autre avait été obligé de donner 60 boisseaux d'orge pour acquitter le prix d'une paire de chaussures de travail qu'il s'était achetée. Je connais un homme qui était heureux d'avoir trouvé un dollar pour 11 douzaines d'œufs qu'il avait apporté en ville. Son garçon l'avait accompagné, et leur dîner au restaurant coûta 90 cents pour les deux repas. Avec les dix cents qui restaient il acheta des lacets de chaussures pour son garçon. Il ne lui restait rien pour payer l'essence qu'il avait consommée pour se rendre en ville et retourner chez lui. Il faut exactement 75 boisseaux d'avoine n° 1 pour acheter deux socs de charrue. On m'a dit que lors de son passage dans l'Ouest, pendant la campagne électorale, le ministre actuel des Chemins de fer s'est plaint du fait qu'un paquet de cigarettes coûtait au Manitoba autant que deux boisseaux d'orge, mais celui qui m'a donné ce renseignement me disait, "Quand vous irez à Ottawa dites-lui qu'il en coûte maintenant trois boisseaux d'orge dans notre district pour acheter un paquet de cigarettes".

Ces prix ridicules, monsieur l'Orateur, ont semé le plus profond découragement dans l'Ouest, et la chose n'est pas surprenante. Des prix que j'ai cités il faut déduire toutes les dépenses faites par le fermier, y compris le battage, le transport du grain à la ville, la mise en quintau des gerbes, la ficelle d'engerbage, les repas des moissonneurs, les réparations à la lieuse, et toutes les dépenses nécessitées par la préparation du sol pour les semailles. Dans bien des cas le fermier est incapable de payer ses comptes au magasin, ses taxes, ou les intérêts sur ses emprunts hypothécaires ou bancaires. J'ai en main une découpure du *Calgary Herald* contenant une dépêche d'Edmonton dans laquelle il est dit que la Retail Merchants' Association, au cours d'une entrevue avec le gouvernement provincial, aurait déclaré que les cultivateurs de cette province devaient une somme de 40 millions de dollars à leurs marchands. Et comme on m'a dit il y a quelques années qu'il y avait 70,000 cultivateurs en Alberta, vous pouvez vous faire une idée de la moyenne du compte de magasin de chaque cultivateur.

Voici dans quelle position se trouvent bon nombre de nos agriculteurs: Ils comptent faire leurs semailles au printemps avec un tracteur, mais il ne leur reste pas assez d'argent pour acheter l'essence et l'huile nécessaires pour le faire fonctionner, et dans bien des cas on leur refuse absolument toute avance. Comment les semailles se feront-elles au printemps? C'est la question d'actualité, et j'espère que la Chambre et le Gouvernement étudieront cette question avant la fin de ce mois. Un gérant de banque aurait exprimé l'opinion, me dit-on, que dans son district un tiers du terrain ne serait pas ensemencé, ce printemps, parce que les cultivateurs ne pourraient pas se procurer les fonds nécessaires pour entreprendre ces opérations. Je sais une région de l'Alberta, et non l'une des pires, loin de là, où trois cultivateurs seulement ont pu acquitter l'impôt scolaire de 1930. S'ils ne peuvent obtenir du crédit pour leur exploitation du printemps, ils seront certainement incapables de payer

leurs taxes en 1931. Sans taxes, on ne peut avoir d'écoles, et sans écoles quelle civilisation pouvons-nous espérer?

Ce paragraphe mentionne que le Gouvernement s'intéresse à la question d'obtenir des prix de revient moins élevés. Si les cultivateurs de l'Ouest sont obligés d'attendre l'amélioration de leur sort jusqu'à ce que le coût de la production soit moins élevé, il n'en restera plus parce qu'ils ne peuvent continuer leurs travaux dans les conditions actuelles. Je ne toucherai même pas au tarif ce soir. Si l'agriculteur est forcé d'attendre l'abaissement des tarifs, il aura cessé d'exister le jour où on en fera l'application.

Ce soir, durant les quelques moments que j'ai à ma disposition, je suggérerai à la Chambre et au Gouvernement d'étudier sérieusement, à cette session, notre problème monétaire. Je proposerais d'abandonner sous peu l'étalon d'or au Canada. De 1914 à 1926, il y a eu suspension du rachat de nos billets en or, et je ne crois pas que personne s'en soit mal trouvé. C'était nécessaire en 1914, et, à mon avis, ce l'est autant aujourd'hui. Je vais citer brièvement le *Calgary Albertan,* dans lquel se trouve une partie du discours prononcé à la chambre de commerce de Liverpool par le vicomte d'Abernon, qui, si je comprends bien, est un banquier éminent de cette ville. Je ne retiendrai pas l'attention de mes collègues par une longue lecture de cet article, mais, dans son discours, le vicomte attaque l'étalon d'or, et conclut en disant:

> Si vous désirez un retour de conditions favorables sur le marché du coton, du blé ou de tout autre produit, si vous voulez plus de transports et plus d'activité dans le commerce, vous obtiendrez ces résultats avec plus de certitude et de rapidité en étudiant le problème de l'or et du numéraire plutôt que par tout autre moyen.

Je crois que le vicomte a raison, et voilà pourquoi je prends le temps de la Chambre ce soir pour discuter ce problème. Les ennuis du cultivateur proviennent aujourd'hui des bas prix, et le remède le plus efficace serait des prix plus élevés. Les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont demandé au gouvernement fédéral de s'engager à payer aux cultivateurs 70c. le boisseau pour le blé n° 1 à Fort-William. Cela ne signifie que 50c. le boisseau pour les agriculteurs de ma circonscription, soit moins que le prix de revient. Ce ne serait certainement pas encourager la surproduction du blé. Personne ne cultivera du blé dans ces conditions s'il peut s'occuper à autre chose sur sa terre.

Je sais bien que l'on est fortement opposé à cette proposition, mais, en toute justice pour les habitants des provinces des Prairies, qui, je crois, approuvent presque unanimement la demande de leurs premiers ministres, je dirai que le gouvernement australien garantit à ses cultivateurs 68c. le boisseau de blé. Il ne faut que 8c. le boisseau, me dit-on, pour voiturer le blé de la voie de garage, en Australie, au port de mer, de sorte que le cultivateur touche 60c. le boisseau. Si le Canada ne fait pas plus pour ses agriculteurs qu'il n'a fait jusqu'à ce jour, cela signifie tout simplement que le cultivateur canadien laissé à lui seul est en concurrence avec la nation australienne lorsqu'il essaie de vendre son blé sur les marchés de l'univers Ce n'est certainement pas juste.

Maintenant, je passe à la Russie. En date du 24 novembre, je trouve un article du *Calgary Herald* intitulé: "La menace du commerce rouge", écrit par M. Knickerboker de l'*Evening Post,* de New-York. Il est peut-être bon de lire cette citation:

> Cultivateurs de blé bien payés
>
> L'Union du grain, association du commerce du grain du gouvernement, paie cette année aux cultivateurs individuels et aux fermes collectives dans toute l'union des soviets un prix moyen d'un rouble quarante copecks la livre pour le blé, d'après un renseignement officiel qui m'a été donné par la commission du projet ministériel. En calculant le rouble au pair, ou le taux du rouble de la banque d'Etat des soviets à 94 copecks au dollar, cela veut dire $1.20 le boisseau.

Selon cet article, le cultivateur canadien est en concurrence avec la nation russe aussi bien qu'avec l'Australie. Aux Etats-Unis, le gouvernement, par le canal de la commission agricole fédérale, a dépensé des millions dans le but de faire monter le prix du blé. Il est peut-être vrai que le succès n'a pas été complet, mais, d'après ce que je vois, le blé américain est coté à 19c. environ de plus que le nôtre, bien que durant de nombreuses années, le produit du Canada ait eu plus de valeur sur le marché que le blé américain, jusqu'au moment de l'intervention de cette commission d'avances agricoles.

Je ne crois pas que le Canada puisse laisser disparaître ses cultivateurs. En raison de sa situation géographique, notre pays doit toujours être un fort importateur, si les nôtres doivent vivre d'une manière convenable. Vu le climat canadien, il nous faut importer de grandes quantités de certaines marchandises. L'exportation est notre seul moyen d'acquérir le prix de ces produits et je constate par la statistique de nos exportations pour l'année 1928 que le blé représentait une somme de 352 millions de dollars, sur un total de 1 milliard 228 millions de dollars, soit 28 p. 100, tandis que, en 1929, la proportion atteignait 31 p. 100, avec 428 millions pour le blé sur un total de 1 milliard 363 millions. Par contre, en 1930, nos exportations tombèrent à 1 milliard 120 millions, dont 215 millions représen-

taient du blé, ou 19 p. 100 du total. Cette année-là nos exportations baissaient de 243 millions, en regard de 1929, et dans ce fléchissement le blé représentait 213 millions de dollars. Voilà, ce me semble, un état de choses grave quant à nos exportations. Les chiffres que je viens de citer ne comprennent pas la farine, laquelle représentait, comme exportation, 59 millions en 1928, 65 millions en 1929, et 45 millions en 1930.

A moins qu'il ne soit fait quelque chose pour aider le producteur de blé, il devra disparaître ne pouvant continuer dans ces conditions. Les producteurs de cette denrée, en Australie et en Argentine, ont sur les nôtres un autre avantage dont le Gouvernement ne tient peut-être pas assez compte. D'après une lettre circulaire de la National City Bank de New York la devise britannique détenue en Australie, fait prime de 30 p. 100, et ainsi, par l'effet du change, le producteur australien se trouve à toucher 30 p. 100 de plus sur son prix de vente. C'est la même chose absolument en Argentine. Il est dit dans la lettre de la National City Bank:

La suspension des paiements or, vu la balance défavorable des paiements, a provoqué une dépréciation de la devise, qui représente actuellement 30 p. 100 approximativement.

Evidemment la conséquence est d'augmenter de 30 p. 100 le prix que le producteur de l'Argentine touche pour son blé. Si le Canada suspendait son régime or, comme il l'a fait en 1914, et comme l'a fait l'Argentine, le dollar canadien se trouverait déprécié je n'en ai pas le moindre doute; je veux dire, si le gouvernement canadien cessait de négocier des emprunts à l'étranger.

Un extrait du *Commercial Intelligence Journal*, édition du 14 février montre ce que le producteur australien en retire. C'est une dépêche télégraphique adressée par notre commissaire du commerce en Australie en date du 5 janvier, avant la dépréciation accentuée de leur devise. Il y est dit:

L'administrateur de la coopérative du blé à Victoria est d'avis que le relèvement du change devrait augmenter de 1¾ d. (3c. ½) le boisseau le revenu des producteurs. L'avantage dans le cas du blé s'appliquera évidemment aux exportations des autres produits australiens en Angleterre et ailleurs.

Cela ne fait pas le moindre doute.

Si le Canada est pour se lancer dans la culture mixte et produire du bacon, du fromage, et autres denrées destinées à l'exportation, il va lui falloir aller en Angleterre et prendre sa part de la clientèle. Comment y arrivera-t-il s'il s'en tient à l'étalon or, et avec son dollar à prime.

Voici un mémoire sur le bacon danois que j'ai eu du département de l'Agriculture il y a six à sept ans. J'y trouve entre autres choses:

Un facteur tout aussi important que tout autre probablement résulte du taux du change de la devise danoise en devise britannique qui a prévalu depuis la guerre, le kronen se tenant généralement entre 24 et 25 à la livre sterling. Ainsi donc, la conversion de la devise anglaise en monnaie danoise représente pour l'agriculteur danois un grain de 1/3 sur le régime normal, alors que pour nous le change nous fait perdre entre 15 et 50 c. par livre britannique. Cela peut ne pas paraître important; cependant cela a suffi pour engager le producteur danois à pousser l'élevage du porc, tout comme les prix élevés durant la guerre incitaient le producteur canadien à stimuler sa production. L'augmentation considérable dans l'abatage des porcs au Danemark est dû en grande partie à ce facteur.

Je tiens à faire bien comprendre que la plus value qui en résulterait pour le blé canadien s'appliquerait également à tous les autres produits et que ce sont les exportateurs qui souffrent actuellement de la situation. Le gouvernement actuel a pour politique d'assurer au fabricant canadien le marché domestique dans de justes conditions. Et l'exportateur? On le laisse se débattre tout seul. Lors de la session spéciale, l'année dernière, le Gouvernement a présenté une mesure fort rigoureuse pour prévenir le dumping; cependant tout le blé produit en Canada et consommé ou non au pays se vend à vil prix. Chacun sait cela.. Et que fait-on?

A l'appui de ma thèse savoir que cela relèverait les prix, je tiens à citer un extrait d'un discours prononcé par le ministre actuel du Commerce (M. Stevens) et rapporté dans le hansard du 8 juin 1922. M. Stevens traitait alors de la dépréciation des devises et faisait remarquer à M. Fielding, ministre des Finances du temps, qu'il était impossible pour les fabricants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada de concurrencer le fabricant allemand. Il cita ensuite les paroles du docteur Melchior qui était l'économiste allemand officiellement attaché à la délégation allemande chargée de négocier le traité de Versailles. Cette autorité est citée comme suit:

La dépréciation de la monnaie a, il est vrai, apporté une prospérité apparente à l'industrie allemande au moyen de primes sur les exportations qui, en même temps, se trouvent à nuire aux industries des pays concurrents.

Nos principaux concurrents dans la production du blé sont l'Argentine, l'Australie et la Russie. L'Argentine est notre plus forte concurrente et ce pays a une monnaie dépréciée de 30 p. 100. Il en est de même de l'Australie. Si la déclaration du docteur Melchior est juste, ce que l'on ne peut nier, je pense, ces deux pays possèdent un avantage marqué sur nous à cause de cette prime sur les exportations; et,

répétant ses dernières paroles, elle nuit aux industries des pays concurrents. Elle nuit à l'industrie du blé au Canada. L'Australie s'assure notre marché en Chine surtout parce qu'elle a une monnaie dépréciée, ce qui la met en mesure de vendre à la Chine à un prix permettant à ses producteurs de poursuivre leurs opérations. Il en est ainsi également de l'Argentine pour ce qui est du marché britannique. La chose est regrettable pour nous. Que pourrait-on faire? Je suggérerai de laisser déprécier notre dollar. En maintenant sa valeur au pair nous faisons le jeu des Etats-Unis. Ce pays est responsable plus que tout autre pays au monde de la dépression qui existe. Je pourrais citer de fortes autorités à l'appui de cette déclaration.

Peut-être devrais-je citer quelques preuves indiquant que notre dollar se déprécierait si ce but était visé. Il existe trois moyens de maintenir le dollar au pair: premièrement, en exportant des denrées; deuxièmement, en exportant de l'or; et, troisièmement, en vendant nos obligations dans les pays étrangers. Notre balance de commerce a considérablement diminué cette année. Je me suis procuré au bureau de la statistique un bulletin qui traite de notre état financier international et, d'après ce bulletin, les item invisibles dans notre balance de commerce de l'an dernier, forment une balance au débit, contre nous, s'élevant à 88 millions de dollars. Je suppose que ces item varieront peu cette année. Pour les huit premiers mois de l'année financière actuelle, la balance réelle pour les denrées s'élevait contre nous à une somme de 80 millions; il est permis de supposer que pour toute l'année elle atteindra peut-être les 200 millions. Comment réussira-t-on à maintenir notre dollar au pair en face d'une telle situation? Nous ne produisons en somme qu'entre 30 et 40 millions d'or au Canada. Nous ne pouvons exporter de l'or pour maintenir notre dollar au pair. L'or entre les mains du Gouvernement aujourd'hui forme à peine une réserve pour nos billets du Dominion.

Le très hon. M. BENNETT: Environ 10 millions.

M. COOTE: Nous ne sommes pas en mesure d'exporter assez d'or pour maintenir notre dollar au pair. Je suis d'avis qu'il serait déprécié déjà si le Gouvernement n'avait pas l'automne dernier contracté un emprunt de 100 millions à New-York. Le produit de cet emprunt a été aussi efficace au maintien du taux du change que si nous avions vendu à ce pays pour un autre 100 millions de marchandises. Si notre balance de commerce n'est pas assez forte pour maintenir notre dollar au pair, sommes-nous justifiables de nous efforcer de l'y maintenir? Sommes-nous justifiables d'en agir ainsi si, en ce faisant, nous détruisons nos industries et saignons les cultivateurs et les exportateurs du pays à blanc? Nous ruinons notre industrie agricole et plaçons la moitié de notre population presque dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations. Supposons que notre dollar soit déprécié au chiffre de 1920, soit environ de 20 p. 100, on ajouterait du fait 15 c. par boisseau au prix du blé, ce qui créerait une différence énorme pour le commerce du pays en général.

Le très hon. M. BENNETT: Assûrément mon honorable ami ne veut pas dire cela?

M. COOTE: Cette différence de 15 c. donnerait du courage à nos cultivateurs; elle permettrait à la coopérative du blé de faire un autre versement et à plusieurs cultivateurs d'acheter de la gazoline pour le fonctionnement de leurs tracteurs au printemps.

La baisse dans le prix du blé est en grande partie responsable de la diminution de notre commerce d'exportation. C'est ce qui amènerait la dépréciation du dollar et, pour cette raison, on ne devrait pas l'empêcher. Cela allégerait le fardeau qui pèse sur le cultivateur et en sauverait un grand nombre de la ruine. Les cultivateurs de l'Ouest ont une dette collective de plusieurs millions qu'il est impossible d'acquitter. Plusieurs de ces créances ne valent pas 50 c. du dollar. Plusieurs ne valent pas 25 c. du dollar, mais si l'on permettait la dépréciation de notre monnaie le prix du blé monterait, je pense, suffisamment pour permettre le rachat de la plus grande partie de ces dettes en souffrance. Peut-il y avoir quelque chose de plus désirable que la détermination chez le peuple de payer 100 c. par dollar? Les conditions actuelles rendent la chose absolument impossible; nos cultivateurs ne peuvent payer leurs dettes bien qu'ils en aient le désir.

L'une des objections que l'on fera à cette proposition, c'est qu'elle fera hausser le coût de la vie. D'aucuns vont jusqu'à dire que l'augmentation sera égale à la dépréciation de notre monnaie. Je contredis cette affirmation. Cette théorie a été lancée par des économistes avant la guerre, mais après la guerre les faits ont établi dans un grand nombre de pays qu'il n'en en était pas ainsi. J'ai sous la main un article qui dort dans mes liasses depuis six ou sept ans—ces vieilles liasses ont parfois leur utilité. Cet éditorial a trait à un article écrit par M. Arthur Greenwood, député, et paru dans *The Contemporary Review* et portant sur la plainte des manufacturiers anglais se disant dans l'impossibilité de faire concurrence aux fabricants de lainages

français par suite de la dépréciation de leur monnaie. Voici ce qu'on y lit:

Mais M. Greenwood est d'avis que les avantages dont joui actuellement le manufacturier français sur le marché anglais ne sont pas dûs à la dépréciation du change français, mais à l'écart de la valeur du franc en France et à l'étranger. En France les prix n'ont pas été augmentés—et partant le coût de production n'est pas plus élevé...

Je cite encore les remarques de M. Stevens en 1922 où il cite lui-même M. Maynard Keynes:

Au cours de l'été de 1921 la valeur du mark-or était égale à celle de 20 marks-papier. La valeur d'achat du mark-papier en Allemagne, pour fins de consommation, était encore près du double de sa valeur correspondante à l'étranger.

M. Stevens cite ensuite le docteur Melchior:

La valeur d'achat au pays du mark. . . est actuellement (avril 1922) de deux à trois fois sa valeur internationale...

Il est assez facile, je crois, d'écarter l'affirmation que l'augmentation du coût de la vie suffira à absorber les avantages que pourrait apporter la monnaie dépréciée.

J'ai dit, il y a un moment, que tout cela était avantageux pour les Etats-Unis et que c'était surtout à ce pays qu'il fallait attribuer le fléchissement actuel dans le monde, fléchissement qui a son contre-coup sur le prix du blé et dont l'effet est si grave pour nos fermiers. Pourquoi devrions-nous continuer à considérer l'or comme l'étalon monétaire quand c'est justement ce que les Etats-Unis veulent nous faire faire parce que cela nous met à leur merci, ce pays ayant accumulé 40 p. 100 de l'or dans le monde entier. A l'appui de ce que j'avance, je vais citer un extrait d'un discours prononcé à la réunion annuelle de la banque Royale du Canada par M. Neil, qui en est le vice-président et gérant général:

Si les banques centrales de tous les pays qui ont adopté l'étalon d'or allaient délibérément adopter une politique commune, elles pourraient presque à leur gré, dans un certain espace de temps, affaiblir, hausser ou baisser le niveau des prix. Sans une politique commune, les déplacements d'or paralyseraient au moment voulu l'action d'un pays qui ne serait pas en harmonie avec les mesures adoptées par les autres, bien que les Etats-Unis, en possession d'une immense réserve d'or, pourraient probablement encourir la perte d'une quantité d'or qu'aucun autre pays ou groupe ne voudrait consentir à recevoir. D'un autre côté, au cours de la période 1921-1925, ce pays a reçu de l'or en quantités jusqu'alors inconnues sans permettre que ces recettes fussent suivies d'une inflation.

C'est parce que les Etats-Unis commandent une position si favorable au point de vue de la richesse, possédant en propre 40 p. 100 de la quantité d'or dans le monde, que le niveau des prix dans le monde relève en grande partie de l'autorité de ce pays.

J'aurais désiré vous lire une ou deux autres citations, mais je ne crois pas en avoir le temps. Bien qu'ils puissent en ressentir un certain effet, mais je ne le crois pas, la réduction du coût de production et la réduction du coût de la vie ne suffiraient pas à remettre nos fermiers sur pieds. La réduction du coût de la vie ne réduira pas le chiffre des obligations du fermier, ni celui des intérêts qu'il a à acquitter, ni celui de ses taxes, et les paiements qu'il doit faire de ces trois chefs absorbent presque le tiers de son revenu. Un dollar déprécié paiera tout autant d'obligations, tout autant de taxes et d'intérêts que le dollar amélioré. Il paie tous ces comptes avec un dollar qu'il lui en a coûté deux à obtenir. Cette injustice persiste parce que nous suivons cette politique de l'étalon d'or. J'aimerais de pouvoir vous citer un extrait d'un article intitulé "Devons-nous abandonner l'or comme étalon monétaire" paru dans le *Toronto Saturday Night*. Le voici:

En donnant suite à ces mesures, les Etats-Unis et la France modifient directement la valeur de toute dette due au Canada et représentée sous la forme de la monnaie canadienne.

Le dollar canadien vaut actuellement en denrées environ le double de ce qu'il valait il y a trois ans, et ce changement n'est pas causé par une modification quelconque de l'étalon ou du volume de la monnaie canadienne, ou tout simplement à une action quelconque du Canada. Ce changement est dû tout simplement à une mesure illogique de la part des Etats-Unis et très logique de la part de la France, qui refuse en quelque sorte de payer.

Il semble donc à l'auteur de ces lignes que le moment est venu d'étudier sérieusement la question de savoir si nous désirons une monnaie qui pourra être ainsi modifiée au gré des pays étrangers. On a toujours invoqué en faveur de l'étalon d'or le grand argument disant que la valeur de l'or ne pouvait être modifiée que par les conditions naturelles, soit le volume de la production d'or au cours d'une période donnée. Il est évident que dans les circonstances actuelles cet argument ne vaut presque plus. Le Canada devrait-il alors persister, même apparemment, à mesurer la valeur de sa monnaie sur celle de la monnaie des Etats-Unis et aussi sur celle du franc légalement déprécié de la France?

L'article continue en disant:

La situation commerciale au Canada s'améliorerait sensiblement si on laissait baisser le dollar canadien au niveau qu'il avait atteint à la fin de guerre; en le laissant ainsi déprécier le Canada ne ferait qu'exercer le droit souverain qu'il possède de maintenir son unité monétaire à une valeur aussi rapprochée que possible de celle d'un groupe donné de marchandises assorties.

Et plus loin:

L'objet de la dépréciation apparente dont je parle est de corriger une appréciation déjà

existante, autrement dit de maintenir la stabilité. Aujourd'hui une dépréciation ne ferait que réduire la valeur des réclamations des créanciers à ce qu'elle était environ au moment où les prêts ont été effectués.

Je veux faire bien comprendre que je ne préconise pas cela comme un remède propre à guérir tous les maux dont souffrent les agriculteurs du Canada. Mais ce serait un très bon moyen à prendre pour le moment. Cela aiderait le cultivateur dans la situation très embarrassante où il se trouve. Ce n'est qu'un des remèdes à appliquer, et il n'obère pas les finances de l'Etat. Ce n'est pas là soutenir artificiellement les prix. En réalité, ce que je suggère, c'est de cesser de maintenir notre dollar au pair en donnant notre billet pour acheter l'or qui le tiendra là, et je considère que ma proposition est tout à fait logique. Je suis sûr que le premier ministre, s'il discutait le cas d'un cultivateur dirait: Vous devriez proportionner vos dépenses à vos revenus. Or j'estime qu'à l'heure actuelle le Canada a bien tort d'aller à l'étranger pour y emprunter des fonds. Je ne comprends pas un gouvernement qui dirait: Vous devez acheter des produits canadiens, même s'ils vous coûtent 40 ou 50 p. 100 plus cher. Cela me paraît entièrement illogique. La suggestion que j'ai faite est parfaitement naturelle; elle ne contient rien d'artificiel et elle a cet avantage, c'est que cette méthode stimulerait nos exportations, si bien qu'au bout de deux ou trois ans elles égaleraient nos importations et le dollar reviendrait au pair à cause de l'équilibre de notre commerce international. Dans l'occurrence il ne serait que juste d'agréer ma proposition.

Pour terminer, j'espère que le Parlement et le Gouvernement étudieront sérieusement ma suggestion avant la prorogation, parce qu'il faut faire quelque chose pour améliorer le sort de nos cultivateurs; autrement ils seront obligés de cesser d'exporter du blé du Canada.

M. THOMAS McMILLAN (Huron-Sud): Monsieur l'Orateur, beaucoup d'événements se sont produits durant les quelques mois qui se sont écoulés depuis la fin de la dernière session. Je suis vraiment heureux de l'accueil qui a été fait au premier ministre du Canada (M. Bennett) par les grandes universités de la métropole et je sais qu'il nous fait plaisir à tous de l'appeler le très honorable premier ministre du Canada, mais il est encore l'archiministre des promesses non réalisées. Certes il a contribué à convoquer la récente session d'urgence dont le but était avant tout de faire cesser le chômage par l'intervention fédérale; mais, dans le temps de le dire, son Gouvernement a abandonné la théorie de responsabilité fédérale en matière de chômage et a annoncé un projet suivant lequel les deux cinquièmes du fardeau retombaient sur les municipalités et les provinces.

Il est vrai aussi que son Gouvernement a fait adopter quelques-unes des lois les plus préjudiciables qui aient jamais été imposées à un parlement, lois qui font que le peuple canadien a été rejeté à l'époque antérieure à la signature de la *Magna Charta,* cette grande charte de liberté pour la protection des droits du peuple.

Mais ce que je veux souligner en ce moment, c'est la promesse solennelle faite par le premier ministre aux agriculteurs du Canada. Après avoir dit à Calgary que "l'agriculture est l'industrie fondamentale du Canada" et à Ormstown, province de Québec, que "l'agriculture occupe la première place dans le développement du pays", il déclarait à Woodstock, au Nouveau-Brunswick: "Si je suis élu le 28 juillet 1930, je considérerai comme une de mes grandes responsabilités le soin de veiller à ce que toutes les forces du pays soient mises au service de l'agriculture; autrement, je serais indigne de diriger le Gouvernement du Canada". Telle a été la promesse qu'il a donnée aux agriculteurs canadiens en termes bien clairs et pas du tout équivoques. Qu'ont-ils fait, lui et son gouvernement, pour réaliser cette promesse? Il sait que le premier besoin du cultivateur canadien est d'obtenir de meilleurs et de plus grands marchés pour l'excédent de sa production agricole. Il sait que le cultivateur canadien pouvait seulement avoir accès au marché américain à des conditions avantageuses. il capterait le meilleur marché du monde, et bien que le gouvernement actuel des Etats-Unis persiste dans son obstination, il n'y a aucun doute qu'un courant d'opinion favorable se dessine rapidement parmi le peuple de ce pays en général.

Il sait aussi que pendant les cinq années de 1915 à 1920, alors que le gouvernement américain de l'époque accorda l'entrée libre de ce marché aux bestiaux gras, aux viandes fraîches, aux produits laitiers, la farine de blé et aux pommes de terre, c'était le pactole pour les cultivateurs canadiens, mais pendant ce temps le gouvernement conservateur canadien a-t-il jamais fait des avances pour rendre la réciproque ou manifester son appréciation. Il n'est donc pas étonnant qu'en vue d'une telle manière d'agir le gouvernement des Etats-Unis retira bientôt ce privilège. Mais maintenant que le tarif Hawley-Smooth nous a fermé ce marché américain, notre seul marché disponible est celui de la mère patrie qui a toujours maintenu la porte ouverte aux produits agricoles du Canada. Bien plus, si le très honorable ministre a la moindre notion des lois commerciales et économiques, il sait que les marchandises vendues

doivent être payées par l'acceptation de marchandises en échange, de sorte que si nous devons vendre notre blé ou autres produits en Grande-Bretagne, nous devons être prêts à accepter des marchandises britanniques en paiement. Et sachant, selon ses propres paroles, "que la grande préoccupation du Canada est de vendre son blé", qu'a fait le très honorable ministre? Sa première proposition au parlement comme premier ministre du Canada a été "que autant que possible les marchandises requises par les dix millions de Canadiens devraient être produites au pays", indiquant dès lors que son gouvernement ne tenait pas du tout à encourager le commerce international.

Son second geste a été de relever le tarif des marchandises britanniques à un niveau prohibitif, chassant ainsi du bout du pied les produits britanniques des marchés canadiens dont ils jouissaient depuis un siècle. Ensuite, il part en fanfaron pour la Grande-Bretagne pour prendre d'assaut le marché britannique. Comment s'y prend-il? En enjoignant péremptoirement au gouvernement britannique d'imposer des taxes sur les produits alimentaires de l'étranger, associant ainsi dans l'esprit de millions d'Anglais le nom toujours honoré et respecté du Canada à la politique odieuse et très détestée d'impôts sur la nourriture du peuple britannique. Et ensuite il s'exaspère et quitte la Grande-Bretagne en proférant une menace déguisée de séparation économique parce qu'un ministre anglais, M. Thomas, avait appliqué délicatement à toute sa conduite l'expression de "blague". Il s'était, à la vérité, exprimé en termes modérés. Et à l'appui, il soumit les faits et les chiffres, le chapitre et la page. Il prouva que bien que les nations étrangères comme l'Allemagne, l'Argentine, les Etats-Unis et les Pays-Bas admettaient en franchise du charbon britannique sur lequel le Canada imposait un droit de 1s. 7d. ½ par tonne et que:

Sur les rails destinés aux chemins de fer britanniques l'Australie impose 2s 4d par quintal; le Canada impose $4.50 par tonne, l'Argentine les admet en franchise ainsi que les Pays-Bas.

Sur les machines à coudre britanniques le tarif canadien est de 20 p. 100; celui de l'Australie de 15 p. 100; celui de l'Allemagne de 9 p. 100.

Sur les grues et monte-charges britanniques le tarif de l'Australie est de 55 p. 100; celui du Canada de 15 p. 100; celui de la France de 10 p. 100; de l'Allemagne 6 p. 100; de l'Argentine, en franchise; des Pays-Bas, en franchise.

Sur les cotonnades britanniques à la pièce, le Canada impose une taxe de 21 p. 100, les Pays-Bas, de 8 p. 100; l'Argentine les admet en franchise.

Sur les lainages britanniques le tarif de l'Australie est de 61 p. 100; celui du Canada, de 37 p. 100; celui de l'Allemagne de 22 p. 100 et celui de la France de 12 p. 100.

[M. McMillan (Huron-Sud).]

Et, remarquez-le bien, le charbon, le fer et l'acier, les cotonnades et les lainages font l'objet d'industries fondamentales en Grande-Bretagne.

Les dominions ne nous ont pas caché que leur politique inspirée par le premier ministre du Canada était "le Canada avant tout", "l'Australie avant tout", et le "Sud-Africain avant tout". Peut-on blâmer le gouvernement britannique, lorsqu'il connut leurs dispositions, de s'être dit: "Eh bien, dans ce cas-là notre politique doit être la Grande-Bretagne avant tout"; de même, quand l'année dernière, la Grande-Bretagne acheta des dominions pour 150 millions de dollars de plus de marchandises que les dominions n'ont acheté de la Grande-Bretagne.

Il n'est pas étonnant que la proposition Bennett ait été rejetée avec si peu de cérémonie. La simple idée qu'un gouvernement, —ou plutôt je devrais dire qu'un seul homme, parce que nous avons affaire à un homme qui à lui seul est tout le gouvernement, avec une suite si timide et si docile et inepte pendant la dernière session que vous auriez presque pensé qu'elle s'était soumise à un régime d'hibernation, du moins pour la plupart; l'idée, dis-je, d'un chef s'attendant à obtenir un marché en Grande-Bretagne pour le blé canadien ou pour toute autre denrée au moyen d'un tel traitement de la mère patrie dépasse tout ce que les gens sensés peuvent concevoir. Aucun groupe d'hommes en possesion de leurs facultés songerait un instant à examiner une offre de cette nature et faite de cette façon.

Les anciens premiers ministres du Canada qui ont représenté notre pays aux conférences impériales tenues dans la vieille cité de Londres ont toujours fait preuve d'une grande sagacité, d'une grande sagesse, surtout lorsqu'il s'agissait de questions relevant du gouvernement britannique. Mais, monsieur l'Orateur, au sujet de l'attitude du premier ministre actuel, que dirons-nous? Toute son attitude pendant son séjour outre-mer démontre d'une façon indiscutable qu'il a une araignée au plafond. Il a dû être possédé par une idée exagérée de sa propre importance.

Faut-il s'étonner que l'organe officieux du gouvernement britannique ait dit de la proposition Bennett que c'était "un véritable échec d'homme d'Etat et qu'elle était manifestement et intentionnellement stupide et inutile."

Je n'ai pour ma part qu'une explication à donner à cet étrange procédé. Je reconnais absolument que le premier ministre n'a été aucunement mal intentionné. Le fait est qu'après avoir humé l'air salin quelque part sur l'Atlantique son esprit s'est tellement dérangé qu'en arrivant en Angleterre il s'est mis à regarder autour de lui pour voir qui il

pourrait bien attaquer. Il s'est d'abord attaqué au cabinet anglais en lui enjoignant péremptoirement de taxer les vivres du peuple d'Angleterre. Il a ensuite accusé les fabricants de chaussures de Northampton de payer des salaires de famine à leurs ouvriers et d'encombrer le marché canadien de leurs produits; et quand ces fabricants irrités nièrent la chose et sollicitèrent une entrevue de lui à ce sujet, selon ce qu'en disent les journaux, il refusa de les recevoir.

Il s'en prit ensuite aux manufacturiers de coton du Lancashire, les accusant des mêmes méfaits. Ce sont là quelques exemples de son procédé violent qui devait nous ouvrir des marchés et dont on avait tant parlé au cours de la dernière campagne électorale.

J'ai été marin durant une vingtaine d'années et je sais qu'il se produit en mer de ces cas de dérangement d'esprit. Un jour je vis débarquer un de mes voisins sur les quais de Glasgow; le capitaine du navire voulait le confier aux autorités sanitaires pour lui faire subir un examen mental. Je réussis à me le faire confier et le conduisis chez un de ses amis à Edimbourg. On l'y maintint en observation durant six semaines, mais aucune amélioration ne se produisit dans son état; on lui permit alors de retourner chez lui. A son retour, il me déclara qu'en passant précisément à l'endroit de l'océan où son esprit s'était dérangé, il se sentit revenir à son état normal. Si c'est là ce qui est arrivé au très honorable premier ministre, il a toute ma sympathie. Mais nous ne constatons pas qu'il se soit sensiblement amélioré, car il devrait au moins se hâter de s'excuser auprès du gouvernement anglais.

Si notre distingué chef se permettait de parler et de se conduire ainsi en représentant notre pays dans la mère patrie, nous le mettrions de côté à l'instant. Nous avons cependant le droit de savoir et de demander ce que les honorables députés de la droite en pensent et ce qu'ils entendent faire d'un chef qui a ainsi nui à la bonne renommée du Canada et abusé de la confiance qu'on avait mise en lui.

Le peuple canadien veut savoir ce que les partisans du très honorable premier ministre vont faire en cette circonstance grosse de conséquence pour le bon nom du Canada. Plusieurs bons citoyens m'ont dit que le gouvernement actuel ne ferait pas son temps, mais je leur ai répondu qu'il le ferait à moins que les députés qui l'appuient ne se lèvent pour protester et pour se rebeller contre cet état de choses. Quand j'ai raconté à ces braves gens comment les partisans de ce gouvernement sont restés muets comme des carpes et ont laissé passer sans sourciller tout ce qu'on a voulu au cours de la dernière session spéciale, ils se sont émerveillés de la simplicité de pareils représentants. Je leur ai dit que le pouvoir et l'autorité du chef sur ses suivants étaient si absolus que, par exemple, l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) s'est levé un jour pour adresser la parole à la Chambre et que le premier ministre, sans même se lever de son siège, a simplement tourné la tête et lui a ordonné de s'asseoir, disant que la question pourrait se discuter plus tard, et ces bonnes gens se sont étonnés qu'un député puisse endurer aussi passivement une pareille rebuffade.

Mais que pouvons-nous attendre de mieux de la petite coterie de manipulateurs millionnaires qui ont depuis longtemps prouvé qu'ils se moquent des pauvres fermiers et de ceux qui produisent la richesse dans notre pays. Je pense qu'il se trouve du côté ministériel plusieurs députés qui dans leur for intérieur n'approuvent pas la conduite du Gouvernement. Plus tôt ces députés se lèveront pour revendiquer leur dignité, pour briser les chaînes du parti et pour travailler pour les meilleurs intérêts du pays, mieux ce sera pour eux-mêmes et pour le pays.

Que l'on compare la conduite du premier ministre actuel à la conférence impériale avec celle de ses prédécesseurs. Le chef de notre gouvernement, dans ses déclarations à la conférence économique impériale, s'est mêlé à l'élément protectionniste du parti conservateur anglais et aux luttes de partis de la mère patrie. Voilà qui contraste beaucoup avec la réserve manifestée par les représentants du Canada aux conférences impériales antérieures. Que l'on se rappelle les sages paroles prononcées par sir Wilfrid Laurier dans une circonstance semblable:

> Nous ne permettrions pas à la nation anglaise de nous imposer ses doctrines fiscales, et elle ne consentirait pas à accepter les nôtres. Par conséquent le seul moyen d'assurer le maintien de l'empire anglais sur ses bases actuelles, c'est de conserver à chaque nation qui le compose la liberté dont elle jouit et de lui permettre de choisir librement sa politique douanière.

Assurément, ce sont des paroles courtoises et sensées. Voyez aussi quel langage a tenu sir Robert Borden dans une circonstance semblable:

> Nous, Canadiens, nous nous réservons la liberté de résoudre le problème ou d'établir la préférence selon les besoins et la situation du Canada. Pour la même raison, le Canada doit se garder de toute tentative d'ingérence dans la politique intérieure de la Grande-Bretagne.

Ce sont des paroles également courageuses et sensées. On peut en dire autant de M. Mackenzie King qui, par sa conduite sage et prudente, a mérité le respect et l'admiration de tous les grands chefs de la politique anglai-

se, et nous sommes fiers de savoir qu'il jouit de la rare distinction d'être au moins l'égal de tout homme d'Etat du Royaume-Uni.

Examinez aussi les propositions de préférence énoncées dans le budget Dunning et l'esprit qui les inspirait. Dans l'exposé du budget qui comportait une augmentation si appréciable de la préférence accordée aux produits anglais et comprenait 589 produits entrant en franchise sur une liste de 1,118, M. Dunning a dit:

Ces faveurs tarifaires accordées à ceux qui donnent la préférence à nos produits ne sont pas le résultat d'une entente avec tout autre pays, mais d'une attitude dans nos relations internationales qui sera, croyons-nous, d'un avantage mutuel et donne une idée de l'esprit avec lequel le Canada se présentera à la conférence économique impériale dans quelques mois d'ici. En d'autres termes, nous ne voulons pas nous présenter devant les autres pays du Commonwealth britannique d'une façon mesquine mais plutôt bien disposés à devenir de meilleurs clients pour ceux qui sont prêts à nous accorder la même générosité. C'est dans cet esprit que nous désirons traiter avec toutes les autres nations, mais nous croyons que dans le Commonwealth britannique nous avons toutes les facilités voulues d'augmenter notre commerce mutuel, vu notre héritage commun, nos institutions similaires et notre patriotisme commun.

Ce budget et les commentaires qui l'accompagnaient eurent pour effet d'électriser pour ainsi dire la masse du peuple anglais ainsi que les grands chefs de la politique anglaise. Les journaux anglais publièrent des commentaires fort élogieux. Le *Manchester Guardian*, Journal libéral, appela le budget canadien un beau geste à la générosité duquel tous les Anglais devaient être sensibles. Les journaux conservateurs dirent:

Le Budget Dunning constitue le plus grand progrès dans les relations impériales accompli depuis la guerre.

M. J. L. Garvin écrivit dans l'*Observer* (journal indépendant):

Le budget canadien est l'un de ces rares traits de génie politique qui, comme la préférence accordée à la Grande-Bretagne par Laurier, illuminent les réalités de l'empire.

Ramsay Macdonald déclara:

Le dernier budget du Canada est un exemple de l'aide que les dominions peuvent donner et donneront.

Mais, monsieur l'Orateur, les dominions ne peuvent donner et ne donneront de l'aide que si le parti animé d'un esprit droit est au pouvoir. Malheureusement pour tous, ce n'est pas aujourd'hui le cas au Canada. Malheureusement, très malheureusement pour le Canada, et l'empire entier, ces brillants espoirs ne devaient pas se réaliser dans l'année écoulée. Par contre, quel avantage le Canada a-t-il obtenu jusqu'ici? Je ne saurais donner de réponse plus au point qu'en empruntant les paroles adressées par le général Smuts à ses partisans:

La Conférence qui aurait pu être la plus brillante et la plus féconde de toutes les conférences impériales a eu une fin qui a désillusionné et désappointé tous les pays du commonwealth des nations. Si le règlement final du statut des dominions avait coïncidé avec un grand geste d'amitié et de camaraderie, et avec la manifestation de mains secourables tendues et serrées à la ronde à cette heure d'épreuve commune, quelle date cette conférence n'aurait-elle pas marquée dans l'histoire de l'empire.

Je ne puis m'empêcher de penser que chaque fois que le premier ministre se rappelle de quelle façon lamentable il a manqué le but, il doit en être navré.

L'ancien premier ministre du Sud-Africain voit dans la conférence une rupture de vieux liens sans que rien les ait remplacés. Un vide dangereux est resté et, dans un langage plus empreint de tristesse que de colère, il s'exclame:

Je suis sûr que l'esprit existe, mais quel dommage qu'il ne soit pas exprimé à la conférence impériale.

La conférence a pris des dispositions pour régler la question du statut impérial, se déclarant par écrit en faveur d'une indépendance des dominions qui existait déjà avec assez de plénitude. Ensuite, les divers membres, dirigés par le premier ministre du Canada, ont cherché à entamer des négociations fondées sur l'intérêt égoïste. Nous pouvons répéter avec à propos ces vers:

But o! mankind are unco' weak
And little to be trusted,
When self the wavering balance thrusts,
It's rarely right adjusted.

C'est ce que déplore le général Smuts et, au lieu de cela, il voudrait voir un nouvel esprit de coopération et d'entr'aide dans nos relations mutuelles.

S'il y avait eu à la conférence un Laurier, un sir Robert Borden, un général Smuts, ou un Mackenzie King et un Lapointe, elle aurait donné des résultats importants dont tout sujet britannique aurait lieu d'être fier. Mais aucun avantage n'en est résulté; tout au contraire.

L'opposition parlementaire eût-elle adopté une attitude malveillante envers le premier ministre dans sa préparation de la conférence, on pourrait dire que si nous étions restés tranquilles, le résultat aurait pu être différent. Mais maintenant, de toute évidence, il y eu la faculté de faire ses preuves et sa politique, loin d'améliorer les choses, les a empirées incommensurablement. Dans l'intervalle, je crains bien que sur le continent européen, aussi bien que dans la mère patrie, son mot

d'ordre "le Canada d'abord" ne résulte en un concert de cris "le Canada en dernier lieu", quand il s'agira de vendre nos denrées aux nations que nous aurons ostracisées.

Les Canadiens espéraient de nouveaux débouchés pour leurs produits agricoles, mais la froideur qui a succédé à la chaleur enthousiaste précédant la conférence est trop apparente pour qu'il y ait lieu de la commenter. Il faut augmenter de beaucoup notre commerce avec la Grande-Bretagne si nous voulons voir revivre notre prospérité. Comme Ramsay MacDonald le disait:

Nous voulons l'adoption d'un programme d'aide mutuelle. La préférence n'est pas notre formule. Nous voudrions augmenter les échanges commerciaux.

Avec sa politique de libre-échange, comment le gouvernement anglais peut-il accroître la préférence en faveur des marchandises canadiennes? Le gouvernement travailliste a expliqué sa politique commerciale et douanière hardiment et à maintes reprises longtemps avant la convocation de la conférence; aucune délégation des dominions n'avait raison de croire qu'il voudrait la modifier. Les dominions n'avaient aucunement le droit de demander ou d'espérer un changement; c'est là une prérogative des électeurs anglais. Les délégués d'outre-mer avaient le devoir de reconnaître la politique fiscale de la Grande-Bretagne; c'est ce qu'avaient toujours fait les premiers ministres antérieurs du Canada. Le chef actuel de l'opposition et ses collègues ont constamment refusé d'engager le Canada en faveur d'un parti politique quelconque de l'Angleterre et jusqu'à la dernière conférence, tous les hommes publics du Canada, des deux partis, s'étaient accordés à reconnaître la sagesse de cette attitude.

Maintenant, nous avons à la direction des affaires, un prétendu homme d'Etat qui a tout changé l'ordre existant; après avoir respiré une bouffée de l'air marin, il devint d'une franchise tellement brutale qu'il commença à se chercher des adversaires. Il en est résulté que le Canada semble hostile aux deux grands partis politiques anglais qui, aux dernières élections, ont recueilli 13,676,614 votes sur un total de 22,500,000; à la même occasion, le parti tory n'avait obtenu que 8,700,000 votes. Des milliers, pour ne pas dire des millions de ces électeurs étaient opposés à tout système de protection.

Non seulement il y a eu là ingérence indue dans les affaires domestiques de la Grande-Bretagne, mais l'on a commis une grave injustice envers le peuple canadien qui, lors des dernières élections, n'a pas approuvé cette politique et ne désire aucunement voir le gouvernement actuel de la Grande-Bretagne remplacé par un gouvernement protectionniste. Le premier ministre actuel du Canada n'avait pas le droit de le mettre dans ce dilemme lorsqu'il est allé en Angleterre. En outre, monsieur l'Orateur, par cette attitude qu'il a adoptée à la conférence, le premier ministre a failli à sa tâche de représentant du peuple canadien, en jetant le nom du Canada dans la mêlée politique anglaise et en posant comme condition de la préférence impériale que l'Angleterre devrait nécessairement établir un système de protection contre les importations étrangères. Depuis près d'un siècle, ce système a été rejeté par tous les partis politiques anglais.

A toute cette propagande insidieuse, le chancelier de l'Echiquier anglais a bien fait de répondre dans un important discours, dont le thème principal était "Pas de protection". Voici le compte rendu que la presse associée en a donné:

La protection plongerait la Grande-Bretagne dans des luttes industrielles interminables et produirait le chaos. Les journaux ont publié une rumeur dénuée de fondement, voulant que le gouvernement ait mis à l'étude un projet d'augmenter les droits de douane de 10 p. 100 en général. Aucun gouvernement dans lequel j'aurai la garde des finances nationales, ne prêtera l'oreille à de semblables propositions...

Si nous étions les seuls à souffrir et si tous les pays protectionnistes étaient dans l'abondance, il y aurait lieu de nous demander si notre politique fiscale ne serait pas la cause de cette disparité...

La crise mondiale est temporaire. Elle jette une foule de gens dans la panique. Avant de modifier notre politique, il doit être établi indiscutablement que la ligne de conduite que nous avons suivie depuis un siècle n'est pas celle qui convient le mieux à notre pays...

L'introduction d'un système de tarifs dans notre pays serait un coup porté à la pureté de la vie politique nationale. Le Parlement deviendrait un cloaque de corruption. Les députés ne représenteraient plus les intérêts nationaux, mais ils seraient engagés à défendre les intérêts égoïstes de certaines industries...

L'adoption d'une politique de protection nous placerait sur une pente glissante vers un abîme sans fond.

Je demande à tous les soi-disant protectionnistes de méditer ces paroles, c'est le défi le plus cinglant que j'aie jamais lu contre l'application d'une telle politique. M. Snowden a déclaré que la préférence impériale, si vigoureusement débattue en Angleterre depuis le début de la conférence impériale, ne pouvait être obtenue qu'en taxant les denrées alimentaires. Les premiers ministres des dominions avaient expliqué clairement leurs intentions; ils demandaient à l'Angleterre de modifier sa politique fiscale afin de pouvoir donner une préférence à leurs produits qu'elle importerait.

Lors de la discussion au sujet de la conférence dans la Chambre des Communes

anglaise, M. Snowden prit de nouveau part au débat et prononça des paroles qui devraient intéresser tous les Canadiens au plus haut point. La seule occasion manquée par le gouvernement britannique, dit-il, a été de taxer les vivres du peuple. Voici comment il décrit la proposition de M. Bennett.

Seule la proposition de M. Bennett a été soumise à la conférence par les dominions. Elle peut se résumer ainsi, "Je ne réduirai pas les droits imposés sur les marchandises du Royaume-Uni, mais j'augmenterai de 10 p. 100 le tarif actuel sur les marchandises étrangères".

Cela veut dire qu'un droit de 30 p. 100 sur une marchandise de provenance étrangère serait porté à 33 p. 100...

Le premier ministre du Canada avait fait des préparatifs en vue de cette conférencve. Il avait été porté au pouvoir quelques semaines avant son ouverture et pendant les quinze jours qui précédèrent son départ du Canada il s'était préparé pour la conférence en augmentant considérablement les droits sur les produits britanniques. Puis M. Bennett nous est arrivé en disant. "Si vous voulez frapper de droits les blés étrangers je vous donnerai, non pas la réciprocité, mais je laisserai les droits imposés sur vos produits tels qu'ils sont". Ces droits . . . étaient prohibitifs. M. Bennett et M. Scullin (le premier ministre de l'Australie) ont été parfaitement sincères lorsqu'ils ont déclaré que leur politique consistait à accorder la préférence aux marchandises britanniques s'il y avait lieu d'importer de telles marchandises, mais lorsque les marchandises britanniques concurrenceraient les marchandises canadiennes ou australiennes, ils frapperaient ces importations d'un droit afin de protéger leurs propres marchandises...

Les dominions, continue M. Snowden, élèvent des murailles tarifaires telles que nous sommes forcés de démolir nos usines ici, comme on l'a fait il y a quelques semaines dans le cas d'une usine du Yorksire dont on a expédié la machinerie au Canada.

Telle était, en substance, la proposition canadienne, la seule soumise à la conférence sous une forme définie. M. Snowden laissa entendre que les conservateurs d'Angleterre en appelleraient maintenant au pays au nom de l'unité impériale afin de permettre aux dominions d'exclure les marchandises anglaises et d'accentuer le chômage en Grande-Bretagne. Le programme conservateur disait également:

Nous vous demandons de vous taxer vous-mêmes au bénéfice des dominions et nous désirons que le peuple anglais paient les dominions pour les encourager à élever des murs tarifaires qui excluront les marchandises anglaises.

Qui osera prétendre que ce n'est pas là une analyse fidèle de la proposition du premier ministre. Ses amis ne peuvent certainement pas répudier cette version. Et j'ajouterai que le premier ministre et son Gouvernement n'étaient aucunement autorisés à faire une telle proposition au nom du peuple canadien. On n'a jamais soumis cette proposition aux électeurs du Canada, et si on leur demandait de

[M. McMillan (Huron-Sud).]

se prononcer sur cette question, il ne pourrait justifier cette mesure d'aucune façon. Il serait écrasé ainsi que son Gouvernement.

Quelle autre réponse pouviez-vous attendre d'hommes d'Etat anglais à une proposition qui, si elle était acceptée, entraverait ainsi le commerce britannique. Les Canadiens intelligents ne s'arrêteront même pas un instant à considérer une telle offre. Si les membres de cette Chambre, étaient libres de toute attache de parti ils se lèveraient et rejetteraient tout gouvernement qui oserait avancer une telle proposition, dans les limbes de l'oubli politique d'où il n'aurait jamais dû sortir. Et je leur demande à tous de le faire maintenant.

L'hon. M. RINFRET propose le renvoi de la suite du débat.

A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.

MERCREDI, 18 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Je prends la parole au sujet d'une question de privilège personnel. En terminant son discours hier, le premier ministre déclarait que la Chambre aurait durant cette session tout le temps voulu pour discuter et examiner à fond la législation proposée, mais qu'elle ne souffrirait pas, ou que le Gouvernement ne se proposait pas d'écouter des représentations burlesques semblables à celles auxquelles le député de Weyburn s'était livré durant la session spéciale.

Je sais que mon très honorable ami est surchargé de travail, que la fatigue l'accable et que ses nerfs sont à bout; je veux bien tenir compte de cela. . .

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Les observations de l'honorable député de Weyburn (M. Young) seraient plus à leur place lors de l'appel de l'ordre du jour, à supposer qu'alors elles n'enfreignent point le règlement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): La question de privilège peut se poser en tout temps. Au fait le règlement indique qu'il est préférable qu'elle le soit le plus tôt possible. Je prétends humblement...

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député de Weyburn soulève la question de privilège, il n'est pas en contravention avec le règlement. Je n'ai pas compris qu'il s'agissait de cela.

M. YOUNG: Oui, Votre Honneur, il s'agit d'une question de privilège personnel.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Il ne discutait certainement pas une question de privilège lorsqu'il a été rappelé à l'ordre.

M. YOUNG: Voici le point, monsieur l'Orateur. Tel que je le comprends, et que le comprennent tous ceux avec qui j'ai discuté la chose depuis, il s'agit de savoir si le premier ministre a le droit de dire qui parlera ou ne parlera pas dans cette Chambre et s'il peut s'arroger cette autorité?

Un MEMBRE: Il n'y a pas là une question de privilège.

M. YOUNG: Tout ce que j'ai dit au cours de la session spéciale était bien pertinent (*Exclamations.*) au sujet en discussion. Si mon très honorable ami et ses adeptes veulent réduire au silence le député de Weyburn, ils n'ont qu'à démolir ses arguments. . .

Plusieurs MEMBRES: A l'ordre!

M. YOUNG. . . mais lorsque le premier ministre prétend vouloir désigner qui parlera ou ne parlera pas dans cette Chambre, je crois. . .

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Lorsque le très honorable premier ministre interviendra de manière à toucher aux privilèges de l'honorable député de Weyburn ou de tout autre membre de cette Chambre, il sera temps de régler la question. Je suis sûr que l'honorable député de Weyburn ne suppose rien de la sorte.

M. YOUNG: Le premier ministre l'a dit.

M. l'ORATEUR: Il se peut que le très honorable premier ministre ait désapprouvé les paroles prononcées par l'honorable député de Weyburn au cours de la dernière session, mais celui-ci ne peut présumer que l'on veuille attenter à son droit de parole tant que le très honorable premier ministre ou un autre membre de la Chambre n'interviendra pas dans ce sens. L'honorable député de Weyburn jouit de tous les droits et privilèges d'un membre de cette Chambre, et je suis certain que le très honorable premier ministre n'a pas l'intention de les lui dénier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dirai un mot, monsieur l'Orateur, sur les privilèges de la Chambre elle-même relativement aux questions de ce genre. La déclaration sur laquelle je désire appeler l'attention de Votre Honneur a été faite durant le discours du premier ministre hier. Je ne voulais pas interrompre mon très honorable ami alors, mais j'avais certainement l'intention de faire quelques remarques relativement à l'apostrophe gratuite qu'il a adressée à l'honorable représentant de Weyburn. D'après le compte rendu non revisé d'hier, à la page 82, le très honorable premier ministre aurait dit:

> Je tiens à déclarer que nous n'avons pas l'intention d'assister ici à des manifestations burlesques du genre de celles que nous a données, à la dernière session, l'honorable député de Weyburn (M. Young). Une discussion intelligente, très bien; mais les discussions qui ont eu lieu alors n'avaient d'autre but que de lasser la patience du ministre en cause, et je crois que les propres amis de l'honorable député n'en pensaient pas moins.

Je référerai la Chambre aux *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, article 157, dans lequel se trouve la référence suivante de l'ouvrage de May, *Parliamentary Practice* (12*e* édition):

> Toute intervention auprès d'un membre, ou toute critique à son égard, ont été considérées comme une insulte à la Chambre elle-même.

Parlant au nom de l'opposition, je désire déclarer que nous considérons comme une insulte à la Chambre elle-même les remarques que le premier ministre adressait hier à l'honorable représentant de Weyburn et, en conséquence, je crois qu'elles ne peuvent être trop fortement répudiées. Ces critiques visaient un honorable député qui au cours de cette session a fourni une contribution des plus utile et pratique. Le tort qu'il a eu, au point de vue de mon très honorable ami, c'est de s'être montré utile et pratique à ce point dans l'accomplissement de ses devoirs.

J'appellerai aussi l'attention sur l'article 158 de May:

> Dans la Chambre des communes, le 12 avril 1733, et le 1er juin 1780, il fut résolu que tout assaut, toute parole injurieuse ou menace dirigée contre un membre de la Chambre, lorsqu'il se rend à la Chambre ou en revient, ou relativement à sa conduite au Parlement constituent une violation des privilèges de la Chambre, un crime et un délit.

Je demande à Votre Honneur si les paroles employées hier par le premier ministre ne constituaient pas une menace à l'adresse d'un honorable député concernant sa manière d'agir qu'il a qualifiée de "manifestations burlesques".

Le très hon. M. BENNETT: Certainement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre dit que oui. Je prétends alors qu'il offense la dignité de la Chambre en faisant cette déclaration. Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que l'attitude du premier ministre sous ce rapport est des plus extraordinaires si l'on songe à la courtoisie dont ont fait preuve tous les membres de l'opposition à son égard au cours de la dernière session.

M. C. W. BELL (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Je

prétends que l'honorable député ne peut s'adresser ainsi à vous, s'il n'expose pas le fait personnel en question...

Quelques MEMBRES: Il l'a fait.

M. BELL (Hamilton-Ouest): ...lequel ne peut faire le sujet d'un débat, et que, sa déclaration faite, il doit s'en tenir là.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, j'ai fait ma déclaration. Je discute des règlements relatifs à la dignité de cette Chambre et aux privilèges des honorables députés, et mes remarques ont été strictement limitées à la discussion de ce point. Je désire répéter que l'allégation du premier ministre hier était des plus surprenantes, vu la courtoisie dont on a fait preuve à son égard et à l'égard de ses collègues durant la session spéciale du Parlement. Le premier ministre...

M. BELL (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande votre décision sur la question de règlement.

M. l'ORATEUR: Je crois que le très honorable député est dans la question.

M. BELL (Hamilton-Ouest): Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il prononce un discours. Je demande une décision de la part de Votre Honneur.

M. l'ORATEUR: Je décide que le très honorable député n'enfreint pas le règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, il est évident que certains honorables membres de la droite ne se contentent pas de dicter leur manière de voir aux membres de la gauche; ils désirent en agir de même vis-à-vis de Votre Honneur.

Le très hon. M. BENNETT: Ceci n'est pas conforme au règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est là un point que nous allons surveiller au cours de la session, et...

Le très hon. M. BENNETT: Continuez à surveiller.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...cette manière arrogante et intolérante qu'adopte mon honorable ami...

Le très hon. M. BENNETT: Quel spectacle!

Le très hon. MACKENZIE KING: ...et l'exemple qu'il donne à ses partisans sous ce rapport...

Quelques MEMBRES: A l'ordre, à l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: ...ne peuvent durer si mon honorable ami espère avancer les travaux de la Chambre.

[M. Bell (Hamilton-Ouest).]

Le très hon. M. BENNETT: Quel spectacle!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je tiens à dire à mon très honorable ami, dès l'instant, que les membres de l'opposition ont l'intention de se prévaloir totalement de leur droit de discussion et que, tant qu'ils resteront fidèles à leur devoir en discutant à fond et librement toute question soulevée en Chambre, ils doivent pouvoir compter sur la protection de Son Honneur et, à la vérité, sur l'appui de tous les honorables députés. L'honorable premier ministre doit non seulement à l'honorable député de Weyburn, mais encore à toute la Chambre, de déclarer catégoriquement que, dans ses remarques d'hier, il n'avait aucunement l'intention de blesser qui que ce soit, pas même de proférer une menace, et qu'il est disposé à accorder à l'honorable député une latitude égale à celle qu'il espère lui-même obtenir au cours des débats dans cette Chambre.

M. l'ORATEUR: La question de privilège a été bien établie et, comme je l'ai dit dès le début, l'honorable député de Weyburn, de même que tous les autres honorables députés, pourront jouir en tout temps des privilèges qui sont les leurs.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. F. P. QUINN (Halifax): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur un article paru dans les numéros du matin et du soir du *Citizen* d'Ottawa du 17 mars. Cet article s'adresse à moi personnellement et censure ma conduite dans cette Chambre. Je vais le lire.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. QUINN: Voici ce que je lis sous le titre *Claquers*.

M. Mackenzie King respecte profondément les institutions parlementaires. Il a exhorté hier le premier ministre Bennett à rechercher davantage les conseils de ses ministres et des députés qui l'entourent. Le niveau du sens politique manifesté par certains interrupteurs bruyants du parti ministériel, pourrait tout de même justifier amplement le peu de cas apparent que le premier ministre semble faire de cette forme courante de démocratie politique. Des députés du genre de MM. Cotnam, Felix Quinn, Eccles Gott et autres, tous bien normaux hors de l'enceinte parlementaire, semblent s'appliquer à croire que le claqueur constitue une partie essentielle du rouage parlementaire. On devrait en vérité leur fournir des bonnets de papier et des claquets de deux sous.

Je désire, monsieur l'Orateur, démentir les intentions que l'on me prête dans cet article. Je n'ai d'aucune manière interrompu ou gêné le très honorable député au cours de ses re-

marques et, par votre entremise, monsieur l'Orateur, je vais demander au *Citizen* d'Ottawa d'accorder à ce démenti, dans ses colonnes, une place aussi importante que celle qu'il a donnée à l'article que je viens de lire.

M. POULIOT: L'honorable député a-t-il parlé également au nom de ses collègues?

MODIFICATION DE LA LOI DU DROIT D'AUTEUR

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat) demande à déposer un projet de loi (bill n° 4) tendant à modifier la loi du droit d'auteur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Expliquez-vous, s'il vous plaît.

L'hon. M. CAHAN: Le but de cet amendement à la loi du droit d'auteur est d'insérer, entre autres, un article autorisant le Gouverneur en conseil à déposer à Rome la ratification par le Canada de la convention des droits d'auteur de Rome en 1928, laquelle a été alors signée par le représentant du Gouvernement précédent; insérer dans la loi certaines définitions portant sur les changements nécessaires dans le but de donner suite à certaines dispositions de la convention des droits d'auteur de Rome; modifier l'article 40 de la loi existante portant sur l'enregistrement, l'ancien Gouvernement ayant été saisi de la non conformité de cet article aux exigeances de la convention de Berne que modifie maintenant la convention de Rome; et enfin autoriser la réglementation des compagnies, associations et sociétés qui accordent des droits de représentation d'œuvres encore protégées par un droit d'auteur. Après la deuxième lecture de ce projet de loi, s'il survit jusque-là, j'ai l'intention de demander à la Chambre de le renvoyer à un comité spécial chargé d'en étudier les dispositions, car les questions que comporte le droit d'auteur sont très complexes. Nous avons reçu un grand nombre de suggestions à ce sujet et ce serait probablement répondre au désir de la Chambre que de le confier à un comité spécial qui en continuera l'étude après la deuxième lecture.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu la 1*re* fois.)

MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) demande à déposer un projet de loi (bill n° 5) tendant à modifier la loi des Chemins de fer nationaux canadiens.

Le très hon. MACKENZIE KING: Expliquez-vous, s'il vous plaît.

L'hon. M. MANION: Ce projet de loi vise à augmenter le nombre des directeurs des Chemins de fer nationaux en le portant de quinze à dix-sept, dans le but définitif de donner une représentation à deux des provinces qui jusqu'ici n'étaient pas représentées dans le bureau de direction des chemins de fer. Il y a une autre disposition qui a pour but tout simplement de corriger une erreur de forme dans la loi existante.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu la 1*re* fois.)

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE A L'INSPECTION DU POISSON

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Pêcheries) demande à déposer un projet de loi (bill n° 6) tendant à modifier la loi de l'inspection du poisson.

Des MEMBRES: Veuillez expliquer.

L'hon. M. RHODES: Ce bill a pour objet d'apporter certaines modifications à la loi de l'inspection du poisson, afin de rendre le mode d'inspection plus efficace, y compris, dans certains cas, l'inspection obligatoire. Le bill traite aussi de l'inspection des contenants et de leur marquage suivant les spécifications des règlements.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 1*re* fois.

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny) demande à déposer un projet de loi (bill n° 7) tendant à modifier le Code criminel.

Monsieur l'Orateur, ce bill qui a pour objet de modifier le Code criminel demande en premier lieu que le plaidoyer de la défense ait lieu après le réquisitoire du représentant de la couronne. Jusqu'ici l'accusé a dû se défendre avant de savoir exactement comment on l'attaquerait devant le jury. Le bill propose aussi que le président de la cour soit autorisé à commenter uniquement les points de droit et non les faits. La troisième disposition demande que, dans la province de Québec, les cours d'assises soient présidées par les juges de la Cour d'appel et non des juges de la Cour du banc du roi.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 1*re* fois.

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE AU JOUR DE L'ARMISTICE

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni) demande à déposer un projet de loi (bill n° 8) tendant à modifier la loi relative au jour de l'Armistice.

Monsieur l'Orateur, la loi du jour de l'Armistice, adoptée en 1921, comprend deux articles. Elle décrète que la fête de l'Armistice

aura lieu le lundi de la semaine dans laquelle tombe le 11 novembre. Le deuxième article fixe le jour d'Actions de grâces à la même date. Le bill que voici propose d'abroger ces deux articles et de les remplacer par une seule disposition fixant la célébration de l'Armistice au 11 novembre de chaque année exclusivement. Il n'est pas fait mention du jour d'Actions de grâces; par conséquent, on reviendrait à l'ancienne coutume antérieur à 1921, alors que le Gouvernement pouvait fixer la date à son gré, par proclamation. Il n'y a rien dans le bill concernant le jour d'Actions de grâces; il est simplement proposé que l'Armistice soit célébré le 11 novembre et pas à une autre date.

M. BOURASSA: Je m'y oppose.

(La motion est adoptée.)

Le projet de loi est lu une 1re fois.

LE DETROIT DE SEYMOUR

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. I. A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) s'il a reçu un rapport de la commission chargée de l'examen du récif qui se trouve à l'entrée du détroit de Seymour, en Colombie-Anglaise, et, dans l'affirmative, à quelle date il a l'intention de le communiquer au Parlement?

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Mon département a reçu le rapport, mais il ne l'a pas encore étudié.

LE CHEMIN DE FER DE LA RIVIERE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour:

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, le ministre des Chemins de fer (M. Manion) voudrait-il informer la Chambre s'il a reçu le rapport de son département au sujet du tracé du chemin de fer de la rivière de la Paix?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) ayant eu l'amabilité de m'avertir à l'avance de la question qu'il poserait, je me suis renseigné. Les fonctionnaires de mon département m'informent que tous les rapports reçus ont été déjà déposés sur le bureau de la Chambre; on peut se les procurer au bureau de distribution. Je pense que le dernier, qui se rapportait aux embranchements, a été déposé au mois de mai 1929. Si mon ami vise quelque autre rapport, qu'il veuille bien m'en avertir et je ferai des recherches.

[M. Neill.]

LE SERVICE CIVIL

FONCTIONNAIRES ACCUSÉS D'INGÉRENCE POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Justice (M. Guthrie) sait-il que des lettres sont adressées par au moins un département, celui des Postes, et peut-être par d'autres, à des employés de l'Etat qu'on accuse d'ingérence politique sans mentionner le nom de l'accusateur ni aucune autre information? Les fonctionnaires sont requis de faire une déclaration sous serment par laquelle ils se disent innocents sous peine de destitution, si cette déclaration n'est pas faite. Cette pratique est contraire à la règle suivie jusqu'ici, et je crois que le ministre de la Justice sera le premier à reconnaître qu'un homme est censé être innocent jusqu'à preuve du contraire. Est-ce que l'honorable ministre pense à faire revenir ces lettres, vu qu'elles sont une violation des règlements qui ont toujours existé relativement au service civil?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): J'ignore si l'on a agi dans un ministère quelconque d'une manière contraire à la pratique ordinaire en de telles matières, ni ai-je eu une connaissance personnelle des lettres dont mon honorable ami vient de parler. J'irai aux renseignements et si je constate quelque chose d'irrégulier, je n'aurai aucune objection à attirer l'attention du ministère sur ce point. Jusqu'ici, je ne suis pas au fait que l'on ait employé une méthode contraire à la coutume suivie dans ces sortes de choses.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

ATELIERS DE LIMOILOU

A l'appel de l'ordre du jour:

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) sur le fait que les ateliers du National-Canadien à Limoilou ont été incendiés hier. Vu que plusieurs centaines d'employés ont été renvoyés de la Rivière-du-Loup à Saint-Malo, en 1920, est-ce que la direction des Chemins de fer nationaux a l'intention d'envoyer quelques-uns des hommes autrefois employés aux ateliers de Limoilou à la Rivière-du-Loup.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Le point soulevé par l'honorable député relève tout à fait de l'administration, mais je serai très heureux de signaler la chose à l'attention de la direction.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 17 mars, sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière campagne, l'argument principal du parti conservateur a été qu'une situation désastreuse existait au Canada, que le pays était tout près de la ruine et de la banqueroute à cause de la conduite du gouvernement King, et que si le parti conservateur était appelé au pouvoir il remédierait immédiatement à ces conditions. Ces remarques étaient fausses à trois points de vue. En premier lieu, la situation qui existait alors a été énormément exagérée pour convenir aux vues intéressées de nos adversaires et afin de faciliter la conduite de leur campagne électorale. En second lieu, on ne s'est nullement occupé du fait que la crise revêtait un caractère universel, que le Canada en souffrait peut-être moins que tous les autres pays et, par conséquent, on ne pouvait en tenir le gouvernement King responsable.

Nos honorables amis de la droite auraient dû savoir que s'ils étaient portés au pouvoir il ne serait pas possible d'apporter immédiatement un remède à cette situation, situation qui n'intéressait pas uniquement le Canada et ne résultait aucunement de la politique du Gouvernement. Mes honorables amis de la droite semblent le comprendre maintenant; à la vérité, c'est mon humble opinion qu'ils l'ont toujours compris. Lorsqu'ils prétendaient que les conditions au Canada étaient la conséquence des actes du gouvernement libéral et qu'ils seraient immédiatement en mesure de guérir tous nos troubles économiques, ils savaient fort bien qu'ils ne pourraient le faire. Dans le temps, ils réclamaient le pouvoir pour accomplir cette tâche et, maintenant ils demandent du temps pour s'en acquitter, ils prétendent qu'ayant été au pouvoir pendant huit mois seulement il n'est pas juste de nctre part que nous leur demandions compte de leur conduite à cet égard. J'attire l'attention des honorables députés sur les efforts collectifs tentés par mon très honorable ami, et surtout par ses ministres, en vue de faire disparaître l'impression qu'ils ont créée pendant la dernière campagne électorale et de dissiper le pessimisme qu'ils ont jusqu'à un certain degré réussi à répandre dans toutes les parties du Canada. Par leurs communiqués et leurs déclarations officielles, depuis les élections, ils ont essayé de se soustraire aux effets de la fausse situation qu'ils ont créée pendant la campagne.

Le premier ministre s'est formalisé du fait qu'on désigne son gouvernement le gouvernement d'un seul homme et il déclara qu'il avait la coopération de ses collègues. Eh! bien, dans ses efforts pour dissiper la mauvaise impression qu'il a lui-même créée par ses discours électoraux, il a eu du moins la coopération de quelques-uns de ses collègues, mais il en est un certain nombre d'entre eux qui ont cherché à démontrer qu'après tout les conditions existant au Canada ne sont pas si mauvaises qu'ils le prétendaient avant le 28 juillet 1930. Il faudrait faire insérer au *Hansard* toute une collection de découpures de journaux, si j'allais entreprendre de communiquer à la Chambre toutes les citations tirées des différents discours qui portent sur ce point, mais on me permettra peut-être de citer quelques extraits des déclarations officielles faites par le gouvernement précédent. Environ un mois après les élections, le 22 août, la presse de notre pays a publié une déclaration émanant du ministre du Travail (le sénateur Robertson), et j'espère que personne ne s'opposera à ce que je lise un paragraphe de ce document officiel qui fait un vif contraste avec les déclarations faites par le parti conservateur durant la campagne électorale. Je cite de la *Gazette* de Montréal, qui a publié le texte du rapport du ministre du Travail:

> Je ne veux aucunement prétendre que le chômage actuel soit dû à un gouvernement quelconque ou à la négligence des gouvernements. Le chômage n'est pas un problème exclusivement canadien. Il est universel. Mais le gouvernement du Canada n'a pas à s'occuper de tout l'univers. Il me semble que le premier devoir du gouvernement canadien est de s'occuper du peuple canadien et de lui aider à subsister.

Voilà qui est bien parler; tout ce que j'ai à reprocher à cette déclaration, c'est d'être venue un mois trop tard. On aurait dû parler ainsi au peuple canadien avant le jour du scrutin, et non pas après.

L'autre déclaration officielle que je désire citer a été faite au pays le jour d'Actions de grâces, qui se trouvait le 11 novembre, dirai-je à mon voisin d'en arrière (M. Neill), par celui qui était alors le premier ministre suppléant du Canada (sir George Perley), et c'était une déclaration officielle, remarquez bien:

> Le monde entier traverse une période de grande perturbation économique et politique. Le Canada n'a pas échappé pour sa part aux difficultés du rétablissement de l'état normal. Plusieurs de nos compatriotes sont encore dans les transes et dans l'incertitude. Cette épreuve n'a cependant servi qu'à prouver la force et la solidité de la structure économique du Canada et la détermination des Canadiens ainsi

que leur volonté de s'entr'aider. Peu de pays ont eu ce bonheur.

Voyez le premier ministre suppléant du Canada remerciant le Tout-Puissant de ce que notre pays ne soit pas ce que ses amis avaient dépeint aux électeurs! Il me faut laisser de côté plusieurs déclarations et arriver à celle que fit le premier ministre à son retour d'Angleterre et qui était à peu près sur le même ton. Voici ce que le premier ministre disait au *Standard* de Montréal le 14 décembre 1930.

Je ne puis que vous répéter ce que j'ai déjà dit et j'espère faire bientôt une autre déclaration. Nos difficultés sont moindres qu'ailleurs. Ce sont celles d'un jeune pays et elles sont inhérentes à son développement. Nous ne pouvons cependant les surmonter qu'en coordonnant nos efforts et après nous être rendu compte des causes qui les ont fait naître.

Je pourrais citer une autre déclaration analogue faite le premier janvier 1931 par le même premier ministre. Il disait alors que notre pays, tout en souffrant d'une certaine dépression, résultant, dirai-je, de la crise mondiale, nous devons nous féliciter de ce que nos diifficultés, suivant son expression, sont moindres qu'ailleurs, et que, si nous comparons notre pays aux autres, nous constatons que nous sommes bien mieux partagés que les autres. Mais une autre déclaration bien plus catégorique a été faite par le ministre du Commerce pour la revue financière annuelle de la *Gazette* de Montréal publiée au commencement de cette année. Voici ce que le ministre du Commerce disait sous sa signature:

Bien que le Dominion ait moins souffert que la plupart des autres pays, comme on le constate en comparant l'état de nos valeurs sur les marchés financiers de Londres et de New-York...

Comparaison qui n'avait guère été faite par les conservateurs dans leurs discours de la dernière campagne électorale.

...il a sans aucun doute beaucoup souffert de la répercussion de la situation mondiale. La cause immédiate de la dépression provient d'une baisse énorme et anormale des prix dans tout l'univers, surtout pour les produits alimentaires et les matières premières que nous fournissons en grandes quantités aux autres pays.

Je pourrais continuer longtemps à citer des discours et des déclarations officielles du même genre pour prouver qu'au moins mes honorables amis de la droite ont un peu de repentir et que, canstatant les mauvais effets de leurs discours électoraux de juin et de juillet derniers, ils veulent maintenant essayer d'amoindrir et de dissiper ces effets.

Des déclarations semblables à celles que je viens de lire se retrouvent même dans le discours du trône, discours tombé des lèvres de Son Excellence l'Administrateur mais émanant du Gouvernement, tous le monde le sait. Quelques honorables députés peuvent penser

[L'hon. M. Rinfret.]

que j'insiste trop sur ce point, mais je tiens à dire que tout cela tendait à prouver—chose difficile à dire au peuple durant la campagne électorale—non seulement que le gouvernement King n'était pas responsable de la situation existant en Canada en juin et en juillet derniers, mais que, pour être justes, nous devons le louer de ce que le Canada soit l'un des pays les moins affectés par la crise mondiale, l'un des pays les plus capables de sortir de cette crise.

De longs rabâchages sur le passé ne sont pas mon fait,—nous avons perdu les élections et faisons contre mauvaise fortune bon cœur,—mais ce qui m'intéresse particulièrement, s'est la promesse faite par nos honorables vis-à-vis de remédier à la situation et une fois pour toutes. Que dit le premier ministre lui-même? Que disent les ministres, ces grands hommes d'Etat, ces grands économistes, ces docteurs et ces magiciens merveilleux qui devaient répandre le bonheur par tout le Canada? Le beurre se vend-il 60 c. depuis leur élection? Le prix des œufs a-t-il augmenté de sorte que chacun désire se livrer à l'aviculture? Mes honorables amis voulaient le pouvoir. Ils ont dit: accordez-nous du temps; nous ne sommes au pouvoir que depuis six mois, nous ne sommes au pouvoir que depuis huit mois. Combien de temps faut-il à mes honorables amis? Combien de temps leur faut-il pour racheter leurs promesses d'élection? Six mois? Un an? Quatre ans? Ils l'ignorent, nous l'ignorons et, malheuresement, les pauvres électeurs l'ignorent aussi. Mais les gens attendent, ils vendent leur beurre et leurs œufs meilleur marché que jamais et, en général, souffrent d'une situation qui, loin de s'améliorer a empiré dans plusieurs régions. Dans une couple d'années, je suppose, étant donné le cours ordinaire des événements et l'évolution normale de la situation commerciale dans le monde, le pays reviendra, malgré la présence de mes honorables amis aux affaires, à l'état dans lequel il était, il y a deux ou trois ans, et mes honorables amis diront: C'est notre œuvre, accordez-nous en le mérite; nous avons guéri le mal, pas instantanément, mais il s'est guéri tout seul sans notre aide. Accordez-nous en le mérite. Nous avons enfin tenu nos promesses d'élection.

Mes honorables amis d'en face se targuent volontiers d'avoir tenu leur promesse de convoquer une session spéciale d'urgence au mois de septembre dernier. La convocation de cette session équivaut à ce que j'appellerais racheter la lettre de leur promesse. En réalité, je partage entièrement l'avis de mon honorable chef quant à la superfluité d'une session spéciale d'urgence, à seule fin de faire voter une cer-

taine somme. Eu égard à la situation d'alors et après la campagne menée par tout le pays, le Gouvernement était certes justifiable de se procurer des fonds sans convoquer les députés de toutes les parties du pays et simplement au moyen d'un mandat du Gouverneur général. Le premier motif de la convocation d'une session spéciale d'urgence, je le répète, c'était de tenir, quant à la lettre, la promesse faite par le Gouvernement; le second, comme je m'efforcerai de le démontrer plus tard, c'était de faire adopter des résolutions tarifaires sans rapport avec le chômage; mais auxquelles le premier ministre tenait beaucoup.

Après le vote des 20 millions de dollars en septembre dernier et après la session, une conférence a eu lieu entre le ministre du Travail (M. Robertson) et certains ministres provinciaux, et, dit-on, le Gouvernement s'est assuré la coopération de plusieurs gouvernements provinciaux pour entreprendre certains travaux publics.

Je suis tout à fait disposé à le croire, mais, pour ce qui regarde Montréal que j'habite, la plupart des travaux publics en cours dans cette ville non seulement ne se rattachent en rien au vote des 20 millions de dollars de la session spéciale, mais sont des travaux arrêtés par le gouvernement King et exécutés avec les fonds qu'il a fait voter dans la session précédente de 1930. Au cours de la session précédente, un projet de loi a affecté la somme de 50 millions de dollars à la construction d'une gare terminus des Chemins de fer nationaux à Montréal. C'est plus du double de la somme que le Gouvernement a demandé au Parlement de voter pour tout le Canada au cours de la session spéciale de septembre dernier. Non seulement cette entreprise, œuvre du gouvernement King à Montréal, fournit de l'emploi à un grand nombre de personnes, mais je tiens à dire qu'elle s'exécute malgré l'opposition active du parti conservateur à Montréal qui a tout fait pour empêcher l'exécution des travaux.

Le gouvernement King a fait affecter 5 millions de dollars au port de Montréal et une bonne partie de cette somme restait à la disposition des autorités pour l'aménagement du port. Eh bien, au mois de janvier, dans presque tous les journaux de Montréal, vous pouviez lire des lettres de gens demandant pourquoi l'Etat ou la commission du port n'exécutait pas certains travaux comportant un déboursé de $1,500,000 au quai de la pointe du Moulin-à-Vent. Monsieur l'Orateur, c'est là un autre exemple d'argent accordé par le gouvernement King et que l'on ne dépense pas dans la ville de Montréal. Pour certaines raisons que j'ignore, mais que mon honorable ami le ministre de la Marine (M. Duranleau) doit connaître, la commission du port ou le Gouvernement a retardé les travaux que l'on devait faire et pour le paiement desquels le gouvernement libéral avait accordé l'argent nécessaire dans le cours ordinaire des choses, bien avant la session d'urgence.

Parlons maintenant du tunnel sous le canal de Lachine. C'est encore là une entreprise dans la ville de Montréal que l'on attribue aux mesures contre le chômage adoptées à la session spéciale. Mais y a-t-il dans cette Chambre un honorable député de la ville de Montréal qui ignore que ce projet était à l'étude depuis longtemps et que les honorables messieurs Dunning et Crerar en avaient promis l'exécution? Bien plus, non seulement on avait promis cette entreprise, mais il était entendu que l'argent serait accordé aussitôt que les autorités de la ville de Montréal seraient en mesure de commencer les travaux.

C'est là l'énumération des travaux que l'on fait en ce moment ou dont on retarde l'exécution dans la ville de Montréal et que le parti conservateur voudrait porter au crédit de son programme pour soulager les chômeurs. En ce qui nous concerne, je puis dire que s'il n'y avait pas eu de changement de gouvernement en juillet dernier, ni de session spéciale, non seulement l'on aurait dépensé cet argent dans la ville de Montréal, mais on aurait procédé à ces travaux sans les retards causés par le changement de gouvernement.

Mais le but réel de la session spéciale, monsieur l'Orateur, n'était pas de faire adopter des crédits que l'on aurait pu aussi bien avoir autrement, il s'agissait surtout de modifier le tarif. Les honorables députés n'ont pas oublié les résolutions tarifaires présentées à la session spéciale et qui couvraient vingt pages des *Débats* de la Chambre. Cependant, on nous demande de les adopter sans que nous eussions eu la moindre occasion d'examiner les différents articles. Je prétends que l'on n'aurait pas dû apporter ces changements au tarif pour bien des raisons. D'abord le Gouvernement lui-même n'avait pas eu le temps voulu pour étudier les changements proposés et il se laissa guider par des renseignements incomplets.

Dès son arrivée au pouvoir, mon très honorable ami le premier ministre abolit la commission du tarif. C'était là un organisme qui avait été constitué afin de recueillir tous les renseignements sur les questions tarifaires et d'aider le Gouvernement à formuler sa politique à ce sujet. Il est très regrettable que mon très honorable ami ait décidé d'abolir cette commission et il est encore plus regrettable qu'après l'avoir abolie, le premier ministre ait pris des décisions tout comme s'il avait en main les renseignements voulus pour justifier

les modifications qu'il a apportées au tarif lors de la session spéciale. Il est vrai et en même temps intéressant de constater que le premier ministre a essayé d'une certaine façon de faire revivre une espèce de commission du tarif composée d'un groupe de membres de son cabinet, qui devaient essayer d'obtenir des renseignements du public en général sur des points particuliers du tarif. Me serait-il permis de raconter comment ce comité du cabinet procéda en une certaine occasion, car on pourra voir par là le désir ardent qu'il a déployé pour se renseigner sur les questions fiscales?

J'étais à Ottawa le 16 février et le rapport que je vais citer de cette première réunion des ministres chargés d'étudier le tarif est daté du 17 février et vient d'Ottawa. Il est tiré de la *Gazette* de Montréal. On avait annoncé une réunion de ce comité spécial du cabinet pour le 16 février, mais il y eut quelque malentendu quant à l'heure de l'ouverture de la séance. Certains avaient l'impression que la convocation était pour 10 heures et d'autres qu'elle était pour 11 heures. Qu'arriva-t-il? Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture (M. Weir), je crois, se rendirent à une certaine salle de la Chambre des communes et y restèrent l'espace d'une minute. Comme personne n'était arrivé, ils décidèrent d'ajourner la réunion *sine die;* c'est ainsi que se termina cette séance du comité. Si c'est là un exemple, monsieur l'Orateur, de la discipline arbitraire que mon très honorable ami veut introduire dans l'administration des affaires du pays, il y a peut-être lieu de le féliciter, mais comme moyen d'obtenir des renseignements sur les questions tarifaires, ce n'est sûrement pas très encourageant. Mais il y a plus encore. Quand le premier ministre ajourna cette assemblée, ses propres ministres n'étaient pas arrivés. Les honorables députés ne voudront peut-être pas me croire. Je vais citer la *Gazette:*

> Les ministres qui arrivèrent trop tard pour la réunion sont: l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur, l'honorable Alfred Duranleau, ministre de la Marine, et l'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes. Les fonctionnaires du ministère du Revenu national eux-mêmes, y compris Robert W. Breadner, commissaire des douanes, n'étaient pas fixés sur l'heure de la séance et s'y rendirent, pensant qu'elle commencerait à onze heures.

Et la séance a été levée, monsieur l'Orateur, exactement à dix heures et trente et une minutes, par le premier ministre du Canada. Si l'on admet le principe de la solidarité ministérielle, on doit conclure que le premier ministre a levé la séance avant d'être réellement arrivé en qualité de gouvernement. L'économiste éminent qui préside aux destinées du pays consent à venir en contact avec le commun des mortels pour recueillir des données qui feront le fondement de sa politique douanière. Il n'est pas étonnant qu'il ait commis une telle gaffe quand il a modifié les droits de douane portant sur le verre. Je n'aurai peut-être pas le temps d'étudier ce sujet à fond, mais, en résumé, je rappelle que le relèvement de ces droits a été stupéfiant. Nous importions de Belgique du verre grevé d'un droit *ad valorem* de 12½ p. 100. Ayant obtenu certains renseignements, le Gouvernement décida qu'il fallait mettre fin à ces importations et, en conséquence, il imposa une taxe de tant par livre. Des gens de Montréal, intéressés dans le commerce du verre, m'ont appris qu'un droit de 26c. sur un article évalué à $2.30, soit environ 12½ p. 100, aurait été porté à $3, $3.50 ou $4 en vertu des nouveaux droits. Le premier ministre a affirmé que, se fondant sur les données recueillies dans toutes les parties du Canada, on n'avait pas à se préoccuper du prix, puisque le Canada devait produire le verre. Son idée était que la somme des droits ne devait pas entrer en ligne de compte, puisqu'il n'y aurait plus d'importation. Songeons à l'attitude adoptée par un de nos honorables collègues, M. Bell (Hamilton-Ouest), qui nous assura que la mesure tendrait à protéger une fabrique de verre de sa circonscription électorale. Cet honorable député se servait de la phraséologie que nous avons entendue pendant tout le cours de la session. Il nous dit qu'il avait examiné la situation avec un soin extrême et qu'à son avis, dans les dix jours qui devaient suivre le prononcé de son discours, le nombre des ouvriers employés à cette usine augmenterait de 100 à 150.

L'hon. M. VENIOT: Il attend encore l'usine.

L'hon. M. RINFRET: Qu'est-il arrivé? Immédiatement, le prix du verre augmenta dans les proportions énormes. Non seulement le prix du produit importé, mais celui du verre entreposé dans tout le pays. Le relèvement a été si extraordinaire que mon honorable ami, l'affable ministre du Revenu national (M. Ryckman), se servit sans tarder de ses pouvoirs discrétionnaires pour apporter la correction voulue à ce chapitre du tarif douanier. Il fit disparaître l'article en question. On ne parlait plus d'établir une usine et d'employer tant de centaines d'ouvriers. Dans un cas au moins, le ministre a reconnu que le Gouvernement avait agi avec précipitation et qu'il fallait reviser les droits. Comme conclusion de l'affaire, le vieux journal conservateur, la *Gazette,* a publié un premier-Montréal portant le titre fort significatif: *A tragedy of errors.*

Nous avions une autre raison de nous plaindre de la précipitation avec laquelle les droits de douane ont été modifiés. Non seulement les projets de modification avaient été déposés dans un état insuffisamment mûri, mais on ne nous laissa pas le temps de les discuter. Le premier ministre nous dit très rudement que nous devions les accepter sans retard et les approuver tels quels, sinon il n'irait pas à la conférence de Londres. Nous pensions alors que le Canada se devait d'être représenté au congrès. J'avoue, monsieur l'Orateur, que, si nous avions pu prévoir les propositions qu'y devaient faire le premier ministre, la manière dont il devait les présenter et la façon dont on devait le recevoir, je me demande si nous n'aurions pas mieux fait de le garder ici un peu plus longtemps. Mais le temps passe et il me fait plaisir de profiter de l'admirable récit qu'a fait de la conférence impériale, lundi dernier, le chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Le discours de mon très honorable chef a démontré, non seulement pourquoi les méthodes violentes du premier ministre ont échoué piteusement, mais aussi comment les méthodes du très honorable député étaient vouées à l'insuccès total. Le premier ministre a affirmé qu'il a simplement agi comme sir Wilfrid Laurier en 1902. S'il voulait dire, d'une façon générale, qu'à diverses époques les gouvernements canadiens ont tâché d'obtenir la préférence dans le marché anglais, je ne le contredirai pas. Toutefois, j'ose croire qu'il ne veut pas comparer sa manière d'agir avec le ton suave, diplomatique, harmonieux adopté par sir Wilfrid Laurier. J'espère qu'il ne comparera pas la manière brusque, agressive et, comme il l'a dit lui-même, "brutale", avec laquelle il s'est adressé au congrès impérial, avec la méthode suivie par l'ancien chef du parti libéral. Peu importe, du reste, que son attitude ait été semblable à celle de nos délégués d'il y a trente ans alors que les conditions n'étaient pas les mêmes, ou qu'il ait cru bon de présenter son point de vue de telle ou telle manière. Le fait brutal reste qu'il est allé à Londres afin de chercher des débouchés pour notre blé et qu'il est revenu les mains vides. On ne saurait le nier, monsieur l'Orateur.

Ce n'est pas en nous relatant un incident analogue survenu voilà trente ans passés que l'on fera vendre aujourd'hui sur le marché anglais un boisseau de plus de notre blé. A mes yeux le grand tort de mon très honorable ami c'est qu'il a bien trop confiance dans la doctrine protectionniste et dans sa manière, à lui, qui n'est pas précisément délicate, de présenter cette doctrine. Nous convenons tous, je pense, que les deux grands problèmes que le monde entier doit résoudre aujourd'hui sont la surproduction et le dumping. L'univers a trop produit et n'a pu effectuer une distribution suffisante des fruits de son labeur. Voilà quelle est notre difficulté, monsieur l'Orateur; il n'en était pas de même en 1902. Forcément, nous devons faire face au problème de 1931: il faut, non pas relever notre production, mais, trouver des débouchés pour notre excédent. Nos amis parlent de la protection élevée; lorsqu'ils proposent la préférence à quelqu'un cela signifie qu'ils protègent quelqu'autre davantage. Voilà qui constitue à leurs yeux le programme fiscal qui convient au Canada; ils affichent comme devise "Le Canada avant tout". Nous savons que le parti conservateur a toujours maintenu que le patriotisme était sa prérogative exclusive. C'est un grand chef conservateur qui s'est écrié: "Je suis né sujet britannique; je mourrai sujet britannique", comme si cela ne pouvait arriver qu'à lui. Cet honorable chef a proposé un programme tarifaire qu'il affubla de l'étiquette de politique nationale, laissant entendre par là que toute autre proposition de même ordre était antinationale parce qu'elle ne concordait pas avec ses visées personnelles. La même situation existait en 1911. A cette époque je n'étais pas très âgé, mais je n'ai pas oublié les comptes rendus que publiait le *Montreal Star* des discussions qui battaient leur plein pendant la campagne sur la question de réciprocité. Il nous souvient des mots "Sous quel drapeau voulez-vous vivre?" Mais qui donc va prétendre sérieusement que si sir Wilfrid Laurier avait remporté les élections de 1911 nous ne vivrions pas encore sous le drapeau britannique? Et aujourd'hui de même: Mon très honorable ami s'arroge l'exclusivité de la devise "Le Canada avant tout", mais personne ne voudra nier que tous nos politiques aient à cœur d'abord les intérêts du Canada. Ici l'on ne peut pas se payer de mots: il faut des actes, il faut une méthode. Personnellement je suis persuadé que le régime de la haute protection ne correspond pas aux besoins de notre pays. Je ne crois pas que le Canada doive s'isoler derrière de hautes barrières tarifaires et chercher à vendre ses produits à tous les pays du globe sans rien acheter de ces pays. Ce n'est pas là une politique de *Canada first*. Au contraire, elle aura pour résultat d'isoler notre pays du reste de l'univers. Nous voulons un programme où les intérêts du Canada priment tous les autres; mais nous ne voulons pas que notre pays soit isolé dernière des barrières douanières impénétrables. Le Canada doit faire face à l'univers en toute confiance, fort de ses immenses ressources naturelles, de la loyauté et de l'énergie intelligente de sa population. En un mot,

nous voulons que le Canada échange ses produits avec les autres pays du globe. Encore une fois nous voulons une politique *Canada First*; une politique qui permettra la vente des produits canadiens sur tous les marchés de l'univers.

M. F. W. TURNBULL (Régina): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'associer à ceux qui ont déjà offert leurs félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse. Permettez-moi aussi de dire combien je suis heureux de voir Votre Honneur remis de sa récente indisposition ce qui nous permet de jouir de votre présidence pendant la session actuelle. Tous mes compliments aussi à l'honorable représentant d'Acadia (M. Gardiner) qui depuis la dernière session a eu l'honneur signalé d'être appelé à la présidence des Fermiers-Unis de l'Alberta.

Je veux aussi féliciter le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Mackenzie King) de ce qu'il ait retrouvé la foi dans le principe de l'union. Puis-je aussi féliciter l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) dont la circonscription, grâce à la libéralité du précédent gouvernement, pouvait se tirer d'affaire sans session spéciale du Parlement. Je note en passant que si le comté de mon honorable ami et la ville de Montréal en général ont reçu des millions de dollars, d'autres régions du pays n'ont pas été servies avec la même générosité. Sans doute peut-on s'en réjouir, car n'eussent été de ces immenses crédits votés à la veille des élections générales nous n'aurions pas eu le plaisir d'écouter cet après-midi le charmant discours de l'honorable préopinant (M. Rinfret).

Je suis heureux de voir de parti libéral revenir au principe de l'union et de l'harmonie. Dans l'Ouest canadien ces messieurs n'ont jamais fait une élection, depuis vingt ans du moins, sans invoquer à outrance les préjugés du régionalisme. Dans les campagnes électorales de l'Ouest canadien nos amis de la gauche ont toujours dit et redit à nos citoyens de souche étrangère qu'advenant le triomphe du parti conservateur, soit dans la province soit à Ottawa, leurs temples seraient brûlés, leurs écoles fermées, leurs homesteads enlevés et eux-mêmes rapatriés. Ils ont également tenté d'effrayer les étrangers avec des histoires de guerres avec l'Egypte et avec la Turquie si les conservateurs prenaient le pouvoir. A ces guerres éventuelles ils ont ajouté le danger d'une guerre avec l'Angleterre. Si cette guerre a lieu un jour,—et mon très honorable ami de Prince-Albert (M. Mackenzie King) ne croit pas que cela soit possible,—il y a une chose certaine, c'est qu'ils ne pourront pas nous accuser de prêter les troupes canadiennes pour aider la Grande-Bretagne.

[L'hon. M. Rinfret.]

Hier, le chef du Gouvernement nous a fait part de ce que je pourrais appeler un aveu de l'honorable M. Gardiner, chef des libéraux dans la province de la Saskatchewan. Il s'agit d'une déclaration faite par M. Gardiner à Portage-la-Prairie peu de temps après qu'il devint premier ministre de la province. Mais je crains qu'il n'ait été aussitôt réprimandé par son chef à Ottawa, car il oublia rapidement cette profession de foi, et nous constatons qu'à l'automne de 1926, au lieu de chercher à promouvoir l'union et la concorde dans ce pays, il essayait de créer un bloc; il favorisait la création d'un bloc solide en Saskatchewan et dans la province de Québec pour gouverner le Canada.

M. VALLANCE: La chose est impossible, et vous le savez.

M. TURNBULL: Vous le savez.

M. VALLANCE: Soixante-cinq et vingt et un,—cela fait quatre-vingt-six sur deux cent quarante-cinq membres.

M. TURNBULL: Je suis prêt à répondre à toutes les interruptions utiles, quoique je n'aie que quarante minutes à ma disposition, mais je signale certains membres de la gauche au *Citizen* d'Ottawa. Je citerai maintenant un extrait du *Saskatoon Daily Star*, en date du 9 août 1926,—journal qui défend la cause de mes honorables amis de l'opposition. Il fait dire au premier ministre du Canada d'alors, le chef actuel de la très loyale opposition de Sa Majesté, ce qui suit:

> Lorsque Québec et la Saskatchewan sont réunis autour de la même table, exposent leurs points de vue et en arrivent à une décision commune, nous avons là le gage de l'union et du succès.

Un des aspects réconfortants des dernières élections, à part le remplacement d'un gouvernement vacillant par un gouvernement d'action, c'est la rupture des blocs politiques établis par de fausses représentations, comme je l'ai démontré, et maintenant la Saskatchewan et Québec sont réunis à la table du conseil, non pas seules mais avec les autres provinces du Canada. Ce n'est que par des décisions mûries dans de telles conditions qu'on aura cette union et cette harmonie que tous désirent.

Pour prouver à cette Chambre que l'attitude de M. Gardiner a dû être désapprouvée par son chef à Ottawa, je lui ferai remarquer que son repentir ne dura pas longtemps. Au cours de la dernière session de la législature de la Saskatchewan il se prononça en faveur des sécessionnistes. Laissez-moi vous citer le *Regina Leader-Post* du 13 janvier 1931; il attribue les paroles suivantes à M. Gardiner:

> Nous avons plus de liens avec nos clients naturels en Grande-Bretagne qu'avec ce groupe

arrogant de ploutocrates de Montréal et de Toronto qui s'engraissent du produit de nos labeurs, a déclaré le chef libéral. L'existence de l'empire m'intéresse plus que le maintien de nos relations entre Regina et Montréal.

C'est ainsi que nos amis de la Saskatchewan défendent le principe de l'unité que nous entendons prôner si éloquemment à Ottawa.

Laissez-moi vous dire qu'il n'y a pas de mouvement sécessionniste sérieux dans l'Ouest du Canada, et que les habitants de cette partie du pays, lorsqu'ils liront les journaux, n'aimeront pas la déclaration faite en cette Chambre par le chef du parti libéral à l'effet que l'Ouest est sécessionniste.

Quelques MEMBRES: Il n'a jamais dit cela.

M. TURNBULL: Si mes honorables amis veulent bien se reporter à la page 33 des Débats, ils le verront.

M. CASGRAIN: L'honorable député voudra-t-il nous citer les paroles du chef de l'opposition.

L'hon. M. GUTHRIE: Lisez la page 33 des *Débats*.

M. TURNBULL: Voici ce qu'il a dit:

Si l'Ouest pense que la politique des ministériels ne convient pas aux besoins de cette région, il n'a pas besoin de proposer la sécession ou d'autre chose semblable.

Quelques MEMBRES: Très bien, très bien!

L'hon. M. RALSTON: Continuez.

M. TURNBULL: Il n'a été question de sécession qu'une fois dans l'Ouest, et c'est à une réunion de six messieurs tenue à Wilkie dans le comté de mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance).

M. VALLANCE: Et ce n'est pas exact.

M. TURNBULL: L'honorable membre qui représente ce comté est le seul homme qui soit au courant du mouvement sécessionniste dans l'Ouest.

J'ai très peu de choses à vous dire au sujet de la conférence impériale. D'après mon souvenir,—on me reprendra si je fais erreur,—c'est la première fois que l'on se fait accompagner aux conférences impériales par des représentants des producteurs et du commerce de grains et par des économistes: M. John I. McFarland, négociant en grains en retraite; le docteur D. A. MacGibbon, vice-président de la commission des grains; le docteur W. W. Swanson, directeur de la faculté d'économie politique de l'université de Saskatchewan; et M. A. J. McPhail, président de l'agence centrale de vente de la Coopérative du blé. Les représentants canadiens à la conférence ont au moins tenté de résoudre le problème de la vente du blé et tant que cette conférence n'aura pas terminé ses travaux, personne n'a le droit de dire qu'il reste sans solution.

Quant à l'attitude et aux propositions du premier ministre, qu'il me suffise de dire qu'elles sont approuvées par la finance en Angleterre. Le très honorable Stanley Baldwin les a approuvées, de même que les premiers ministres de tous les autres dominions. Seul le premier ministre de la Grande-Bretagne s'y est opposé. Les professeurs et les économistes qui accompagnaient le premier ministre les ont également approuvées.

D'après le compte rendu de ses observations, publié le 28 novembre 1930, le professeur Swanson disait à Toronto,—à remarquer qu'il ne s'agit pas d'un conservateur:

Le Dr Swanson s'est déclaré un libre-échangiste de naissance, mais tout de même vivement favorable à l'offre de préférence du premier ministre Bennett. En l'appuyant à Londres, dit-il, j'étais convaincu que je servais mieux que de toute autre manière l'idée de la liberté mondiale du commerce,—que je contribuais à la mobilisation de la plus forte armée destinée à renverser les barrières injustement dressées contre le commerce par les puissances étrangères.

Et ce libre-échangiste à tous crins ajoutait:

Le premier ministre du Canada a été la grande vedette de la conférence impériale.

Pour moi, je préfère l'avis du Dr Swanson à tout ce que j'ai entendu ici depuis l'ouverture de la session. Mais parlons du Canada, car c'est le sujet qui nous intéresse davantage. J'ai écouté ce qu'avaient à nous dire les représentants de l'opposition sur le remède à apporter à la situation économique dont l'état déplorable est admis et je n'ai rien appris de réconfortant. Pas d'espoir du côté libéral; seulement de la critique mesquine. Si nos honorables amis de la gauche n'ont pas mieux réussi à exposer leur politique au peuple qu'à représenter celle des conservateurs depuis le commencement de la session, il n'est pas étonnant qu'ils soient passés de ce côté-là de la Chambre (*la gauche*).

Il est évident que la situation dans l'Ouest n'est pas ce qu'elle devrait être, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle pourrait être pire, et qu'elle est loin d'être aussi sombre que l'opposition la dépeint. L'Ouest canadien ne se complaît pas à voir tout en noir; l'Ouest canadien n'est pas réduit à la famine; mais il se rend compte du conflit économique et se raidit pour y faire face et tirer le meilleur parti possible de la situation. Celle-ci pourrait être pire, sauf dans certains districts du sud de la Saskatchewan où la récolte ayant manqué deux années de suite les cultivateurs n'ont ni blé pour eux ni de quoi nourrir leur

bétail. C'est un mal qu'aucun gouvernement, pas plus celui de mon honorable ami qu'un autre, ne peut empêcher. Que vaudrait la garantie d'un prix fixe à qui n'a pas de blé; et c'est là en grande partie la raison du mal en Saskatchewan. En fin de compte, la question n'est pas tant la situation dans l'Ouest que de savoir à qui en incombe une certaine responsabilité; et ensuite d'aviser aux moyens d'y remédier. Pour ma part, à titre de représentant de la capitale de la Saskatchewan, j'ai hâte d'entendre, de quelque côté qu'il vienne, le mot révélateur d'espoir et de progrès pour le Canada, et je n'ai encore rien appris de ce genre venant de l'opposition, sauf l'idée émise par l'honorable député de Macleod (M. Coote), à savoir que le pays devrait recourir à la dépréciation de sa monnaie. De quoi l'Ouest a-t-il souffert, et sous quel régime cela est-il arrivé? Voici un relevé du mouvement des exportations entre 1920 et 1929, lequel indique que nos exportations de viande de mouton et d'agneau ont diminué de 340 p. 100; de beurre, 240 p. 100; d'œufs, 140 p. 100; de moutons et d'agneaux 90 p. 100; de produits du porc, 80 p. 100; de bœuf abattu, 61 p. 100; de bétail sur pied, 52 p. 100; de fromage, 12 p. 100. Et le fait que certains articles ont été réduits de plus de 100 p. 100...

Des VOIX: Comment cela?

M. TURNBULL: . . . est dû aux importations considérables qui ont remplacé nos exportations.

L'hon. M. RALSTON: Parlez-nous de production.

M. TURNBULL: Le résultat de cette réduction a été une balance défavorable de 257 millions l'an dernier. Et, comme le disent mes collègues, les marchés une fois perdus sont assez difficiles à reconquérir. C'est de 1920 à 1929, sous le régime libéral, que ces marchés des produits agricoles ont disparu. La vente du blé est nulle. Il est vrai que le prix du grain baissait, mais il n'a pas commencé à descendre le 28 juillet; il a fléchi deux fois autant l'an dernier que depuis. Il s'est mis à pérécliter à la suite de l'amoncellement graduel des excédents non seulement au Canada mais dans les autres pays producteurs de blé. Et, tout ce temps-là, le ministère du Commerce, qui aurait dû s'occuper de nos marchés, ne donnait pas la moindre attention aux intérêts des cultivateurs. Cependant, il n'en était pas ainsi dans d'autres contrées, et, en 1927, une conférence fut convoquée à Rome par Benito Mussolini. Comme résultat, les vignes de l'Italie furent arrachées et remplacées par du blé. C'est alors que commença ce que Mussolini a appelé la bataille du blé.

[M. Turnbull.]

Cette politique s'est propagée en France et en Allemagne, et, bien que nous eussions une convention commerciale avec la France, le ministère du Commerce, coupable de nonchalance, a laissé ce pays fermer ses portes à notre grain. La même chose s'est répétée en Allemagne et autres contrées européennes. Durant neuf ans d'administration libérale, cinquante-trois conventions commerciales ont été conclues, mais on n'a pas vendu un seul boisseau de blé. Les libéraux ont assuré aux cultivateurs de l'Ouest qu'ils s'intéressaient beaucoup à leur sort et que les conservateurs étaient les amis des capitalistes. Cette légende des cultivateurs en lutte contre les grosses compagnies existe depuis des années dans l'Ouest. Le ministère du Commerce a laissé nos marchés nous échapper l'un après l'autre.

Qu'a fait ce département? Le 14 mars 1929, celui qui le dirigeait alors a dit:

> Le ministère du Commerce ne s'inquiète pas de la vente de produits tels que le blé, parce que ces marchandises se vendent d'elles-mêmes, mais nous nous efforçons de favoriser la vente des produits manufacturés.

Voilà la déclaration d'un membre d'un parti qui nous dit que les conservateurs sont les amis des manufacturiers et des capitalistes alors que les libéraux sont ceux des malheureux cultivateurs. L'honorable député ajoute ce que nous lisons à la page 948 du hansard de l'an dernier:

> Sans vouloir trop flatter les fonctionnaires de mon ministère, je crois que nos commissaires du commerce dans tout l'univers sont aussi intelligents et actifs que l'on puisse désirer.

Ce n'est pas la faute de son personnel si ces marchés ont disparu. Voici comment il s'exprime au sujet de la convention avec la Nouvelle-Zélande:

> Voulons-nous exporter en Nouvelle-Zélande pour une valeur de 15 millions de marchandises manufacturées? Si nous désirons commercer avec ce pays, il n'y a qu'un produit qu'il puisse nous vendre.

Voilà ceux qui prétendaient être les amis du cultivateur, mais, comment en ont-ils pris soin? Voici ce que dit l'honorable député à la page 944 des Débats:

> La Province met à la portée de l'homme des ressources dont il sait tirer parti, s'il est industrieux.

Des accords commerciaux ont été conclus pour l'amélioration du sort des manufacturiers, et des marchés canadiens ont été donnés aux produits agricoles d'autres pays, alors que la Providence a pris le pauvre cultivateur sous sa tutelle.

Durant la dernière campagne dans la Saskatchewan nous avons lu dans les brochures élec-

torales que nous avons perdu tous les débouchés de notre blé à l'exception de celui de l'Angleterre, et que si le budget Dunning ne réussissait pas à écouler notre grain sur ce marché tout serait perdu. Tel est le seul remède que les libéraux pouvaient apporter à nos maux. Les habitants de l'Ouest ont répondu qu'ils ne pouvaient se fier à un parti qui n'offrait qu'un seul remède. J'ai sous la main le bulletin du commerce du grain pour l'année culturale expirée le 31 juillet 1926, qui indique les endroits où nous avons exporté du grain. A la page 146 se trouve un tableau des exportations de blé et de farine canadiens effectuées par les ports américains de l'Atlantique, et nous voyons que nous avons expédié ces produits à quarante-six pays. Si les publications électorales du parti libéral disaient la vérité, nous avons alors, en cinq ans, perdu quarante-cinq débouchés pour notre blé. C'est là un merveilleux résultat pour un gouvernement qui prétend s'intéresser au sort du cultivateur. Nous avons négocié cinquante-trois traités de commerce en neuf ans et perdu quarante-cinq débouchés en cinq ans. Naturellement, la déclaration qui veut que nous n'ayons plus qu'un seul marché est exagérée, comme d'ailleurs le sont la plupart des publications électorales; nous avions un plus grand nombre de marchés que cela. La situation actuelle du Canada n'est pas le résultat d'un manque d'intelligence chez les commissaires de commerce, mais provient de ce qu'ils se sont occupés plutôt des produits manufacturés. Le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) ignorait la situation comme le prouve son discours de Régina. D'après le *Regina Leader-Post* du 19 juillet 1930, il aurait déclaré:

> Le Canada, dans le but de développer son commerce, a négocié certains traités. "Lorsque le traité avec la Nouvelle-Zélande fut signé, on ne songeait pas plus à l'importation du beurre de ce pays qu'à celle du grain de Grande-Bretagne". C'est là la déclaration de M. King.

Le ministère du Commerce a négocié un traité qui nous a valu l'importation de 50 millions de livres de beurre en un an, ainsi que de quantités considérables en d'autres années; et l'on n'avait pas songé à la possibilité de ces importations.

M. BOTHWELL: L'honorable député dira-t-il à la Chambre l'époque à laquelle le traité avec la Nouvelle-Zélande fut négocié, ou si ce traité a jamais existé?

Un MEMBRE: En vertu d'un décret du conseil.

M. TURNBULL: En vertu d'un décret du conseil adopté en décembre 1925, les avantages du traité avec l'Australie furent accordés à la Nouvelle-Zélande; c'est là un autre exemple du manque d'intelligence du parti libéral lorsqu'il s'agit des conditions commerciales.

Personne ne regrette plus que moi de constater que les conditions dans l'Ouest ne sont pas ce qu'elles devraient être, mais cette situation n'est pas le résultat de tout ce qui s'est fait depuis le 28 juillet 1930; elle est le résultat d'une politique économique en existence depuis plusieurs années. Que penseriez-vous d'un homme qui ferait descendre un toboggan chargé du haut d'une colline et blâmerait ensuite quiconque arriverait sur la scène au moment où le toboggan aurait presque atteint le bas parce que le nouvel arrivé n'aurait pas arrêté le toboggan plus tôt? C'est exactement l'attitude que prennent les honorables membres de la gauche en face de la baisse des prix de nos produits.

L'Ouest s'occupe de plus en plus de la production du beurre et autres produits laitiers. La production en janvier et février 1931 a augmenté de 80 p. 100 si on la compare à celle de janvier et février 1930. J'admets avec mon honorable ami que le prix du beurre n'est pas ce qu'il devrait être, mais il ne faut pas oublier qu'il reste encore une quantité énorme de beurre de la Nouvelle-Zélande dans les entrepôts. Ce beurre a été importé avant l'adoption du décret du conseil révoquant le traité le 12 octobre 1930. On a conseillé aux cultivateurs de l'Ouest de s'occuper de culture mixte; si on le faisait sur une vaste échelle, ce serait, à mon sens, désastreux jusqu'à ce que l'on ait trouvé des marchés pour nos produits dans les pays consommateurs du monde. Nous n'avons pas notre part équitable de ces marchés et, pour l'obtenir, il nous faudrait une production régulière de denrées de bonne qualité. Lorsqu'il en sera ainsi, la culture mixte s'implantera dans l'Ouest canadien.

A mon sens, on devrait accorder une réduction des prix de transport domestique pour les produits dans l'Ouest. Si l'on pouvait réduire les tarifs domestiques jusqu'à la côte pour le transport du blé et de ses sous-produits en les fixant à peu près au niveau des tarifs d'exportation, on aurait un débouché pour une quantité considérable de provende de l'Alberta, ce qui serait d'un grand avantage pour les cultivateurs de la vallée du fleuve Fraser et les aviculteurs de Vancouver et des autres parties de la Colombie-Anglaise. Plusieurs de ces choses devraient se faire. Nous pourrions nous efforcer de vendre notre blé d'après la qualité pendant quelque temps au lieu d'attendre qu'il trouve son propre marché. Nous avons fait des essais à Winnipeg dans le but de montrer la différence entre

un pain fabriqué de farine européenne et un pain de farine canadienne, ou avec un mélange contenant diverses proportions de farine canadienne. La publication des différences qui résultent de cette expérience contribuerait beaucoup, à mon avis, à ramener le Canada au rang qu'il occupait autrefois sur les marchés mondiaux, car aucun autre blé ne possède les mêmes qualités pour la fabrication du pain. Nous avons un produit de haute qualité; vendons d'après la qualité; reprenons notre place sur les marchés au moyen de négociations et de bonnes méthodes d'affaires.

J'espère que le chemin de fer de la baie d'Hudson aidera à l'exportation d'animaux vivants. Relativement à la question du blé, j'espère que nous tirerons avantage du congrès du grain qui sera tenu à Régina en 1932; nous devrions y inviter les experts internationaux et discuter avec eux la question de la mise du blé sur le marché.

Un MEMBRE: Y compris ceux de la Russie.

M. TURNBULL: Si nous pouvons obtenir de la Russie qu'elle respecte ses engagements, très bien.

L'heure n'est pas aux discussions sur les partis politiques ou sur les situations désespérées, ni à la panique. Le Canada est un des plus beaux pays du monde. Il est vrai que pendant neuf ans ce pays a été amoindri par un gouvernement qui se souciait bien peu ou pas du tout des besoins du Canada, s'intéressant davantage à faire naître des jalousies de clocher dans le but de se maintenir au pouvoir, plutôt que d'essayer d'atteindre le but visé en exposant les faits d'une manière pratique. Nous avons dans notre pays d'immenses quantités de produits naturels, réduites dans une certaine mesure, il est vrai, par une méthode désavantageuse de les manutentionner. Notre énergie hydraulique est abondante et peut être captée à bon marché bien que, à certains endroits, on ait laissé faire de la surcapitalisation. Nos facilités de transport, par voie de terre et par voie d'eau, ne sauraient être surpassées par aucun pays au monde. Nous avons des capitaux en abondance. Des capitaux canadiens atteignant le chiffre de deux billions de dollars ont été placés à l'étranger, parce que ceux qui les détiennent ont reposé plus de confiance dans les gouvernements étrangers que dans le gouvernement du Canada. Notre population est intelligente et industrieuse. Tout cela est à notre disposition, nous pouvons compter sur tout cela et, maintenant que nous avons au pouvoir un gouvernement d'action, un gouvernement en qui le peuple peut avoir confiance, nous pouvons espérer dans l'avenir. Si nous accomplissons notre part de besogne pour conduire le Canada d'une manière pratique et suivant le sens des affaires, le Canada redeviendra la nation la plus prospère du monde, et sa population recueillera sa récompense dans le bien-être et la prospérité dont elle aurait dû jouir pendant les neuf années écoulées.

Ce qui m'a le plus frappé dans toute la littérature électorale distribuée au cours de la dernière campagne, c'est une brochure intitulée *From Gloom and Depression to Unparalleled Prosperity*. Vous n'aviez qu'à prendre cette brochure, en lire la page frontispice, dire au peuple qui en étaient les auteurs et lui demander s'il voyait régner cette prospérité sans précédent que cette brochure décrivait avec tant de couleur. Il s'est produit un changement au Canada; le peuple sent passer sur lui un vent de prospérité. Je tiens à féliciter mes amis les manufacturiers—et quand je dis mes amis les manufacturiers je parle également des ouvriers qui travaillent dans ces manufactures—qui ont obtenu de l'emploi à la suite de ce que nous avons fait à la dernière session. Dans l'Ouest, nous sommes assez forts et assez larges d'esprit pour féliciter ces ouvriers qui ont pu ainsi trouver de l'emploi. Nous espérons qu'en retour nous pourrons compter sur la sympathie et la coopération de nos amis de l'Est dans le travail que nous voulons entreprendre pour améliorer les conditions dans l'Ouest. Lorsque l'Est donne dans le même sens que l'Ouest, au lieu de mettre obstacle à son action, lorsque nous voyons de la coopération entre le manufacturier et l'agriculteur au lieu de la dissension que l'on a trop souvent encouragée dans ce pays, nous pouvons alors travailler à faire disparaître les difficultés qui assaillent notre pays et à placer de nouveau notre Canada sur le piedestal où il doit rester.

M. G. W. McPHEE (Yorkton): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout ce qui s'est dit jusqu'ici. Le geste qu'à fait l'honorable député de Grey-Nord (M. Porteous) envers la population canadienne-française du Canada, en se départissant de son droit de proposer l'adresse en réponse au discours du trône—ce qu'on lui avait demandé de faire—en faveur du député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) est certainement un acte qui mérite l'approbation de tous les citoyens bien intentionnés du Canada. Je me suis demandé—et cette déclaration m'est inspirée par les remarques que je viens d'entendre de la bouche de l'honorable député de Régina (M. Turnbull) relativement aux appels de clocher—ce que les députés conserva-

teurs de la Saskatchewan pensent de ce geste. Un des appels, et un des plus énergiques, faits aux électeurs de la Saskatchewan au cours des trois ou quatre dernières années par la presse et le parti conservateurs, est bien celui qui disait que sous le régime libéral le Canada était sous le talon de la domination française. Naturellement, tout cela était faux. Grâce à une sage administration dans le passé, deux races, anglo-saxonne et française, ont vécu l'une à côté de l'autre en paix et en parfaite harmonie. Le monument que l'on voit à Québec en l'honneur de Wolfe et de Montcalm, le vainqueur et le vaincu, constitue la meilleure preuve d'unité que l'on puisse trouver dans tous les pays du monde. La plus grande part de crédit en doit aller à ce grand vieillard canadien-français qui, pendant plus de quarante ans, a dirigé le parti libéral dans ce pays. La foi de sir Wilfrid Laurier dans le Canada et dans les institutions britanniques trouve sa plus belle expression dans le discours qu'il a prononcé aux fêtes qui ont marqué trois cents ans de vie française en Canada. Voici ce qu'il a dit:

A mesure que j'avance en âge, j'apprécie de plus en plus la sagesse de la constitution britannique sous laquelle je suis né, j'ai grandi et j'ai vieilli; de cette constitution qui a donné aux diverses parties de l'empire leurs libres gouvernements. Nous sommes fiers de proclamer que le Canada est le pays le plus tolérant du monde. Nous sommes fiers de proclamer que dans notre pays la liberté dans tous les domaines—civil et religieux—fleurit dans le plus complet épanouissement.

L'honorable député de Grey-Nord mérite donc des compliments pour avoir reconnu les droits des Canadiens de langue française. Mais que dire de ses collègues de la province de Saskatchewan? L'honorable député de Regina (M. Turnbull) a soulevé cette question et il me pardonnera si je lui emboîte le pas. Comme je l'ai déjà dit, la grande récrimination du parti conservateur et de la presse conservatrice dans l'Ouest a été que l'élément français dominait le pays sous le régime libéral. J'ai ici une nouvelle publiée par *l'Orange Sentinel* que l'honorable député de Régina ne contestera pas, je pense. Cette nouvelle dit:

Protestent énergiquement contre les timbres bilingues. Les frères de Régina demandent à un député de soulever la question à Ottawa.

Le nouveau timbre-poste bilingue de distribution par exprès émis par l'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes dans le cabinet Bennett, a été le principal sujet de discussion au dîner annuel de la loge orangiste Sam Hughes, qui a eu lieu ici, à l'hôtel Champlain, le 30 octobre.

C'est le T. V. F. R. J. Gibson, de Saskatchewan, ancien grand-maître, qui s'est lancé le premier à l'attaque. Il a demandé à F. W. Turnbull, député de Régina, et au Dr W. D. Cowan, député de Long Lake, qui étaient à la table d'honneur de combattre cette politique du timbre bilingue du nouveau gouvernement et de défendre les principes "auxquels nous les croyons attachés".

M. GOTT: Dans quel journal cela a-t-il paru?

M. McPHEE: Dans l'*Orange Sentinel*. J'ai ici aussi la page éditoriale du *Regina Star*, un journal conservateur de Saskatchewan qui, le 1er novembre 1930, c'est-à-dire il y a un peu plus de quatre mois, s'exprimait ainsi au sujet de l'émission de timbres-poste bilingues et de certaines publications officielles en français:

L'emploi de la langue française dans les formules du département des Postes, les timbres-poste, les timbres d'accise, les demandes de radio, les rapports officiels ou les formules des ministères, n'est nullement autorisé par la loi. Quand l'honorable M. Véniot prétend que son émission illégale de timbres-poste bilingues et ses autres tentatives pour faire avaler de force la langue française aux Canadiens qui ne l'emploient pas "tendent à unir plus étroitement les deux races", c'est là abuser de la faculté de pensée et faire insulte à l'intelligence des Canadiens de langue anglaise.

Puis écoutez bien ceci:

Le premier ministre Bennett a reçu comme mandat de l'Ouest de faire cesser ces tentatives inconstitutionnelles et blessantes de propagande bilingue par l'entremise du gouvernement fédéral, en même temps que son mandat touchant les questions économiques. Sur cette question bilingue, les gens de l'Ouest s'attendent à voir respecter leurs désirs.

Mon honorable ami va-t-il dire maintenant que c'est le parti libéral qui se montre sectaire? Qu'est ce que mon honorable ami de Régina a à dire? Qu'est-ce que les autres députés conservateurs de la Saskatchewan, qui ont été élus précisément sur le programme de préjugés et qui ont adhéré à cette même doctrine, ont à dire au sujet de ce geste très digne de l'honorable député de Grey-Nord à l'égard des Canadiens de langue française?

Je vais attaquer maintenant les problèmes qui affligent la population de l'Ouest à la suite des actes du Gouvernement actuel. Ce qui préoccupe le plus les cultivateurs de l'Ouest et tous ceux qui comptent sur eux, c'est de savoir quoi faire pour améliorer la situation. Comment doit-on s'y prendre pour sortir le cultivateur de l'abîme de désespoir dans lequel il est actuellement plongé? Je dis, monsieur l'Orateur, que tout le malheur vient d'une mauvaise politique fiscale. Les divers pays de l'univers, sauf la Grande-Bretagne, se sont lancés, surtout depuis la guerre, dans une véritable orgie de protection. Seule la Grande-Bretagne a refusé de répondre au cri de protection et quel a été le résultat? Dans le cours des trois dernières années, elle a vendu pour dix milliards de ses produits aux pays protectionnistes, surmontant ainsi le désavantage des barrières douanières grâce au

bon marché et à la supériorité de ses marchandises. Les exportations de l'industrie du coton du Lancashire ont dépassé les exportations des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la France, du Japon et de la Tchéco-Slovaquie réunis. La Grande-Bretagne construit aujourd'hui plus de la moitié des navires du monde. Durant les neuf premiers mois de cette année le commerce de la Grande-Bretagne se décomposait ainsi: 34 p. 100 avec l'Europe, 21 p. 100 avec l'Asie et 18 p. 100 avec l'Afrique. Ces faits sont d'autant plus significatifs quand on les rapproche de l'attitude adoptée par le premier ministre du Canada avant et pendant la conférence impériale: avant, quand il a élevé les droits sur les produits manufacturés de Grande-Bretagne et pendant la conférence, quand il a exigé de la nation britannique qu'elle taxe les denrées alimentaires pour donner au Canada la préférence sur son marché.

Sir George Paish, l'éminent économiste anglais, a écrit, il y a trois ans, un article qui confirme ce que j'ai dit au sujet de la Grande-Bretagne et de la protection. Je crois qu'il est bon de le faire consigner au hansard. Le voici:

Les nations qui comptent sur les marchés mondiaux pour l'écoulement de leurs produits sont presque autant en danger que les nations qui sont obligées d'acheter de l'étranger pour la subsistance de leur population.

Les industries agricoles de toutes les nations, et surtout ce que nous appelons les jeunes nations, sont lourdement obérées, et si elles ne peuvent pas vendre leurs produits à peu près dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui et si la quantité réduite ne peut être vendue qu'à des prix bien inférieurs à ce qu'ils sont actuellement, ils seront vraiment dans une situation embarrassante.

Mais si ces pays agricoles n'achètent pas de produits manufacturés ou autres marchandises en quantité suffisante pour permettre aux nations industrielles d'acheter leurs subsistances alimentaires, leurs matières premières et leur tabac, comment pourront-ils vendre leurs propres produits?

Et si les agriculteurs du monde ne peuvent pas vendre leurs produits en quantité suffisante, et à des prix raisonnables, comment pourront-ils acheter des marchandises dans les mêmes proportions qu'ils ont eu l'habitude d'acheter au cours des années passées des manufacturiers de leur propre pays? Ils ne peuvent pas le faire, et à leur tour, les manufacturiers et les marchands de toutes les nations se verront en difficultés.

Ainsi, avec tout le monde en dette comme jamais auparavant, la présente tendance politique des nations vers les tarifs élevés et des restrictions commerciales signifie la rupture complète du grand organisme constitué par le crédit et le commerce.

Mais on ne saurait permettre qu'une telle politique et qu'une telle situation puissent se maintenir. Ces conséquences seraient si désastreuses que nous serions en présence de la ruine non seulement de l'organisme commerciale mais également de l'organisme politique. Le remède, et le seul remède efficace à la situation dangereuse de l'heure serait de supprimer toutes les barrières artificielles du tarif et autres qui entravent le mouvement commercial et de permettre l'échange et la vente des produits du monde sans aucune restriction.

Mais l'expérience prouve de façon concluante que la liberté du commerce augmenterait à un tel degré les revenus de tous les pays que les difficultés actuelles des nations et des individus au chapitre crédit seraient heureusement et définitivement surmontées.

Ce n'est qu'en intervertissant la présente politique universelle de hauts tarifs et en poursuivant sans plus de délai la politique d'une réduction tarifaire si fortement préconisée par la Chambre internationale du commerce et par les grands banquiers et industriels de l'Europe, et de l'Amérique et de notre pays, de même que par la Conférence financière de Bruxelles et la Conférence mondiale économique convoquée par la Société des nations, que les nations pourront surmonter le grave danger qui les menace aujourd'hui.

[M. McPhee.]

Ensuite nous avons la déclaration du chancelier de l'Echiquier britannique, M. Snowden, dans un discours qu'il a prononcé à la Conférence économique impériale:

L'introduction d'un système tarifaire en ce pays porterait atteinte à la moralité de la vie politique de cette nation, le Parlement deviendrait un centre de corruption. Les membres du Parlement s'y rendraient non pas pour représenter les intérêts nationaux mais engagés d'avance à appuyer l'intérêt égoïste d'industries particulières. Si vous vous lancez dans une politique de protection vous vous engagerez sur une pente glissante qui vous conduit vers un abîme sans fond.

Faisant suite à mon argument contre la politique de mon très honorable ami, je dois dire que j'ai été très impressionné par la lecture d'un article écrit par un industriel bien connu et publié dans une revue d'hommes d'affaires. Sans aucun doute, l'auteur de cet article est une connaissance intime de mon très honorable ami, vu qu'il est à la tête d'une grande compagnie d'allumettes suédoise qui possède des établissements en Pologne, au Pérou, en Grèce, dans l'Equateur, en Esthonie et dans plusieurs autres pays du monde. Ce monsieur s'exprime dans les termes suivants:

Je ne sais trop comment commencer à définir ma philosophie commerciale d'une manière plus simple qu'en disant que le monde se débarrasse rapidement de son provincialisme traditionnel. Les nations, naturellement, vont demeurer des nations, mais les esprits des hommes s'ouvrent vers un horizon international. En l'ère présente de machinisme, nous produisons en quantités si énormes, d'une manière si rapide, que les marchés domestiques—les marchés nationaux—ne suffisent plus, il nous faut pousser à l'étranger afin de vendre une grande partie de notre production. Dites-moi à quelle nation ceci ne s'applique pas? Cela est vrai de toutes; nous le savons.

Eh bien alors, comment obtiendrons-nous des commandes? Comment nous ferons-nous une clientèle? au moyen de coup et d'abus, ou bien par le sourire et de petits gestes d'amitié et de bons procédés? La question est absurde, c'est vrai. Cependant, les nations doivent agir exac-

tement comme les individus si elles désirent en arriver à des résultats correspondants.

J'espère que l'on me pardonnera de parler de votre tarif, je doute que l'Amérique ait fait, au cours des vingt dernières années, plus pour soulever du mécontentement et des critiques à l'étranger—de fait dans le monde entier—qu'elle ne l'a fait en élevant une muraille tarifaire élevée par-dessus laquelle il est presque impossible au commerce européen de passer. A mon point de vue, envisageant le monde commercial dans son ensemble, connaissant les sentiments qui existent à l'étranger et au fait des représailles qui se préparent, je vous dirai que votre tarif est une pièce législative très dangereuse pour le bien de votre commerce. Vous suscitez une guerre commerciale coûteuse.

Il s'adressait en cette occasion au peuple américain.

J'en viens maintenant à la situation agricole au Canada. Au mois de juillet dernier, et avant l'élection, le très honorable ministre qui dirige le parti conservateur déclarait que si ce parti était porté au pouvoir il mettrait immédiatement en vigueur un tarif de protection élevée qui assurerait aux cultivateurs un prix plus avantageux pour leur blé et leurs produits laitiers. Il devait se faire une trouée sur les marchés du monde. Afin de ne pas faire d'erreur, il vaut peut-être mieux de lire ses paroles exactes:

Ecoutez, vous les agriculteurs de l'Ouest et de toutes les autres parties du Canada, on vous a appris à ridiculiser le tarif et à applaudir le libre-échange. Dites-moi, quand le libre-échange vous a-t-il été secourable? Dites-moi, quand le libre-échange s'est-il occupé de vous? Vous dites que les tarifs ne sont faits que pour les manufacturiers. Je leur ferai entreprendre les bons combats pour vous. Je m'en servirai pour conquérir les marchés qui vous ont été fermés.

Quel a été le résultat de cette offensive? Le résultat de la législation tarifaire inique, adoptée en septembre dernier et qui n'a abouti qu'à ralentir le mouvement ordinaire du commerce, c'est que le cultivateur de l'Ouest vend aujourd'hui son blé la moitié du prix qu'il en recevait au mois de juillet dernier. Il vend ses œufs au prix de deux douzaines pour 25 cents; le gras de beurre se vend de 10 à 12 cents de moins qu'en juillet dernier. Le prix du blé est inférieur au coût de production et le cultivateur de l'Ouest ne peut subsister avec le présent tarif de protection. Le fermier est un producteur exploitant les produits naturels au premier degré et personne ne saurait prétendre que tous ses produits puissent se consommer en Canada. Il lui faut compter sur les marchés de l'étranger. Si on lui ferme ces débouchés par suite d'une protection élevée, il en résulte le marasme que nous constatons dans l'Ouest canadien. En lisant une dépêche de la Presse associée lors de la visite de mon honorable ami le ministre du Revenu national (M. Ryckman), j'ai constaté en souriant qu'il a déclaré avoir constaté dans l'Ouest canadien un fort courant en faveur du principe de la protection. Qui a-t-il donc consulté?

L'hon. M. RYCKMAN: Les meilleures gens de cette région.

M. VALLANCE: Les marmottes.

M. McPHEE: Mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance) dit que ce sont les marmottes. Or pour renseigner les honorables députés de l'Est qui ne connaissent peut-être pas bien ce petit animal, je dirai que, sous maints rapports, une marmotte ressemble beaucoup à un tory. La marmotte est un petit animal très doux qui mange le grain des fermiers. Quand il a bien mangé, il lui pousse une panse, et j'ose dire que marmottisme et torysme sont à peu près synonymes. Ils se ressemblent en ce sens que tous deux sont des fléaux et des *humbugs*. Et si j'avais à choisir entre la marmotte et le tory, je crois que je préférerais la marmotte, car elle commet ses déprédations par instinct et non pas de propos délibéré.

Après avoir dédaigné de commercer avec la Grande-Bretagne, le continent européen et les Etats-Unis, le chef du Gouvernement a essayé de négocier avec la Chine pour la vente du blé canadien. Je me rappelle très bien le discours qu'il a prononcé à Régina le 30 décembre dernier. Les journaux tories de l'Ouest canadien avaient annoncé durant deux semaines ce discours qui devait être un message de délivrance. Il y avait à ce moment-là une élection complémentaire dans la circonscription d'Estevan, en Saskatchewan, et la visite tant annoncée du premier ministre en Saskatchewan tombait fort à propos. J'étais au nombre de ceux qui écoutèrent son discours au radio. Voici quel était ce message: "Compatriotes canadiens qui m'écoutez, l'ambassadeur canadien à Tokio, M. Marler, est en ce moment en route pour la Chine où il va négocier la vente de votre blé chez cette grande nation." En entendant cela au radio, je constatais l'heureux hasard qui faisait M. Marler se trouver au Japon et je me rappelais qu'en cette Chambre, il y a deux ou trois ans, quand il s'agit de voter les crédits pour l'établissement d'une légation au Japon, mon très honorable ami fit un violent discours pour s'opposer à ce projet. La chose fut aussi combattue par un de ses collègues qui proposa de réduire la dépense de $50,000 à $10,000. Si mon très honorable ami avait pu se faire écouter en cette circonstance, il n'y aurait pas eu de légation au Japon et M. Marler n'aurait pu se trouver là pour négocier en Chine la vente du blé canadien. Qu'est-il résulté de la visite de M.

Marler en Chine? Combien de blé avons-nous vendu à la suite de cette visite? Cet homme allait entreprendre de négocier un traité avec une grande nation pour la vente du blé canadien et, d'après les journaux, il disait à son retour:

La Chine achète présentement en Australie de grandes quantités de blé que ce pays, par suite de la baisse des taux d'échange, peut vendre jusqu'à quatre piastres de moins par tonne de 2,000 livres que nous ne pouvons le faire.

Cela, ajoute M. Marler, empêche absolument le Canada et les Etats-Unis de faire concurrence à l'Australie sur le marché chinois durant la présente saison.

Puis il y a un certain M. Lockhart, conseiller technique du gouvernement chinois pour les affaires de chemins de fer, qui, dans une interview accordée en janvier dernier et rapportée dans un journal de Victoria, disait:

Pays essentiellement agricole, la Chine possède d'immenses territoires capables de produire plus de blé qu'il n'en faut pour sa population et il faudra y voir un concurrent le jour où les fertiles plaines de la Mandchourie seront en pleine production.

Le prêt d'argent qu'on propose pourrait être employé avantageusement, si on l'applique honnêtement et sans détour, à placer le pays sur une base productive. Ce n'est probablement pas ce qui se produira. Si les nations contribuant à ce prêt consentaient à placer l'administration de ces fonds entre les mains d'un comité de la Société des nations, cela résoudrait beaucoup la difficulté, mais une pareille proposition ne sera probablement pas acceptée.

Dans tous les cas, je ne crois pas qu'il soit de bonne politique de faire ce prêt à moins qu'on ne prenne des précautions. Il ne saurait être ici question de sentimentalité.

A propos du projet de participation du Canada au prêt en question de plusieurs millions de dollars en argent, M. Lockhart a dit:

Si le Canada avançait sa part subordonnément à la seule vente du blé, l'affaire ne marcherait pas.

Plus tard, le ministre des Finances de Chine a fait savoir à mon très honorable ami et à l'univers entier que la Chine a tous les fonds dont elle a besoin, que ses banques regorgent de numéraire et qu'y déposer plus d'argent n'améliorerait pas le pouvoir d'achat du peuple chinois. Il a dit:

La Chine est tellement endettée qu'elle ne désire pas d'autre emprunt, soit en or, soit en argent.

Et ainsi ce grand message de délivrance, comme les promesses d'avant les élections, ne veut rien dire. Mais le prix auquel les cultivateurs vendent leur blé dans l'Ouest n'a jamais été si bas, il est inférieur aux frais de production. En vérité, mon très honorable ami et ses collègues sont sur le chemin glissant qui mène à l'abîme sans fond. Et cependant il se fraye toujours un chemin de force

vers le commerce. Je puis consigner ici à son intention un poème composé par un de ses anciens collègues conservateurs dans le conseil des territoires du Nord-Ouest, autrefois, et qui est aujourd'hui un de ses adversaires les plus intransigeants. Voici ce poème, intitulé *The Blaster Blasted:*

There once was a blaster who blasted;
From blasting he could not refrain;
Opportunity came and he passed it,
And all of his blasting was vain.

Friends and foes were alike flabbergasted
By this "builder of castles in Spain";
He nailed the wrong flag to the masthead,
His blast was no boon, 'twas a bane.

Let us pray that the blasts of this blaster,
Like hail on a field of ripe grain,
Portentous of loss and disaster
May bring nothing worse in its train.

Les tarifs douaniers élevés nuisent aux échanges. Sous le régime du budget Dunning, le pouvoir d'achat national eût été plus grand parce que nous aurions reçu de la Grande-Bretagne plusieurs importations en franchise. On a mentionné, l'autre jour, l'offre amicale de la préférence à la mère patrie. Le secrétaire d'Etat (M. Cahan), je crois, a interrogé à ce sujet mon très honorable ami le chef de l'opposition. Au cours de la campagne électorale, je me souviens d'avoir lu dans un vieux journal un article faisant ressortir que les dégrèvements conduisent à l'accroissement des échanges et contribuent à des relations d'amitié entre le Canada et la mère patrie. Juste après le dépôt du budget Dunning, en mai dernier, la ville de Bristol a inauguré une campagne dite Semaine du Canada. Pour la gouverne de nos honorables vis-à-vis qui doutent du mérite d'un tarif douanier peu élevé et d'une plus grande liberté de commerce, permettez-moi de signaler la portée de ce geste du Canada à l'égard de notre commerce en Grande-Bretagne, à cette époque-là. Voici l'article en question:

La Semaine du Canada, organisée comme partie de la campagne de publicité qui attire l'attention de la nation anglaise sur l'immense variété des produits du Canada, vient de se tenir avec succès à Bristol, en Angleterre.

Cinq cents des principaux magasins ont affecté leurs montres à l'étalage attrayant de produits canadiens, et des milliers de personnes ont pris part à un concours fondé sur la popularité respective des produits qu'elles avaient vus ou achetés.

Les importateurs et les marchands de gros signalent une augmentation marquée de la demande et l'on peut dire que le Canada tient définitivement l'affiche quant à l'ouest de l'Angleterre.

Le lord-maire et le conseil municipal ont accordé à la Semaine du Canada l'appui le plus entier de la municipalité. Les organisateurs de la campagne de lancement des produits canadiens avaient établi leurs bureaux dans le

cœur de la ville et ils y ont vendu chaque jour des milliers d'échantillons.

Il faut que le Canada renonce au tarif protecteur. Des débouchés plus étendus et une plus grande liberté d'échanges sont la seule solution pour le cultivateur de l'Ouest. Si la politique présente de protection persiste, l'Ouest canadien réclamera l'établissement d'un port franc à Churchill. Je reviendrai sur ce sujet avant la fin de la session. Ce n'est pas la sécession, ce n'est pas le soviétisme, ce n'est pas le communisme, ce n'est pas le bolchévisme qui résoudront les difficultés de l'Ouest canadien. Nous n'avons que faire de ces choses-là au Canada. Nous sommes un pays britannique respectueux des lois et de l'ordre et il n'y a rien à gagner en s'insurgeant contre les pouvoirs établis. Le remède, c'est le renoncement immédiat à la politique de protection pour y substituer une politique tendant à nous assurer de plus grands débouchés et une plus grande liberté d'échanges. Grâce à un tel programme, notre pays prendra parmi les nations du monde la place que la Providence lui a réservée, en mettant à notre disposition des ressources naturelles presque illimitées.

M. F. T. SHAVER (Stormont): Monsieur l'Orateur, à titre de l'un des nouveaux députés, je m'efforcerai de discuter le plus brièvement possible quelques-uns des problèmes étudiés jusqu'ici dans ce débat. Mais auparavant, je voudrais féliciter les deux collègues qui ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse. Dans cette partie de la Chambre nous sommes fiers d'avoir parmi nous un jeune homme disert et éloquent comme mon honorable ami de Grey-Nord (M. Porteous). Comme l'a dit le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) en le félicitant de son discours, il a en sa faveur la jeunesse outre l'éloquence, et je lui prédis un bel avenir au Parlement.

Je suis également heureux d'avoir l'occasion de féliciter l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier). Ses remarques m'ont d'autant plu qu'il représente une circonscription semblable à bien des points de vue à la mienne: une circonscription bilingue. J'ai été heureux de l'entendre parler de la bonne entente existant entre les différentes classes de la population du comté qu'il représente et il me fait plaisir d'ajouter à mon tour que les mêmes conditions règnent dans la circonscription de Stormont.

En passant, j'invite les honorables députés et en particulier ceux qui habitent les régions les plus lointaines du Canada, de venir sur la route de Prescott, ou celle de Morrisburg, quand les chemins seront praticables au printemps, un samedi ou un dimanche, après l'office du matin à l'église, et de visiter le comté de Stormont, l'un des plus historiques du pays et que le premier ministre a décrit comme représentant tous les aspects de la vie nationale et économique du Canada, quand il y vint pour la première fois à son titre de chef de l'opposition. Il offre tous les aspects de la vie nationale du Canada, parce qu'il renferme tous les divers éléments qui composent la population de notre pays. Nous avons parmi nous un grand nombre de descendants des pionniers qui remontèrent autrefois le Saint-Laurent—nous voyons par là comme le temps passe vite, car il y aura bientôt quatre siècle de cela—et fondèrent la civilisation chrétienne dans la partie septentrionale du continent nord-américain. Nous avons aussi dans les townships riverains un certain nombre de ces héros, quelques-uns de souche allemande, d'autres de descendance écossaise, irlandaise ou anglaise, qui, il y a un siècle et demi laissèrent des foyers confortables et s'en vinrent dans ces solitudes du nord afin de demeurer sous le drapeau britannique. Nous avons également dans le comté de Stormont un grand nombre de gens originaires des Iles britanniques, ou descendants des premiers colons des Iles britanniques et de toutes les parties de l'Europe.

Je suis également heureux de pouvoir dire que la ville de Cornwall, un centre industriel dont la population, y compris celle de ses banlieues, est d'environ 17,000 âmes, a élu pour son deuxième terme un maire de la race juive. Parmi les membres du conseil municipal il y en a qui parlent l'anglais et le français et, dans la ville de Cornwall comme dans tout le comté de Stormont, nous constatons le meilleur esprit de concorde et de bonne entente parmi toutes les classes de la population. C'est bien l'esprit qui doit régner dans tout le Canada et je déplore le fait que l'honorable député qui m'a précédé ait tenté de faire appel aux préjugés entre les différentes classes de notre pays.

Je vais essayer de traiter brièvement quelques-uns des problèmes que l'on a discutés. A mon titre de nouveau député, j'ai porté un vif intérêt à toute la discussion en cours ainsi qu'aux débats de la session spéciale et j'ai écouté attentivement les députés des diverses parties du Canada quand ils expliquaient les difficultés propres à leurs régions et les questions auxquelles ils s'intéressent davantage. Le débat qui a eu lieu entre le premier ministre et le chef de l'opposition m'a surtout intéressé. Le chef de l'opposition a parlé très longuement. Plusieurs d'entre nous envient sans doute sa facilité de parole, et son habileté à entourer des lieux communs et de vaines formules d'une multitude de mots qui les rendent acceptables. Je voudrais faire ressortir

le contraste avec le raisonnement clair et incisif du premier ministre qui, dans le tiers du même temps, a réfuté complètement les arguments du chef de l'opposition. J'ai noté un passage du début du discours du chef de l'opposition, dans lequel il a parlé de l'esprit de concorde. Lorsqu'il était premier ministre, dit-il:

Il y a eu un abaissement ininterrompu des impôts; tout s'est passé dans un esprit d'harmonie, d'union et de cordialité entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, esprit qui n'avait pas régné depuis de longues années auparavant.

Cette assertion m'a semblé étrange. Je me rappelle que pendant les mois qui ont précédé les élections, il n'y avait guère d'esprit d'harmonie et de bonne entente entre son Gouvernement et les gouvernements des provinces dirigées par des administrations conservatrices, qui ne pouvaient même espérer une mauvaise pièce de 5 c. du premier ministre pour venir en aide aux chômeurs. Je ne puis voir comment il a pu promouvoir l'harmonie et la bonne entente dont il parle. En outre, le chef de l'opposition a commencé son discours par toute une statistique tendant à prouver que le Canada était prospère quand il a laissé le pouvoir. Cela me remémore un incident survenu dans la ville de Cornwall. Le chef de l'opposition y a parlé le vendredi précédent le jour du scrutin. J'ai entendu son discours par le T.S.F. Il donna la statistique qu'il a citée dans diverses parties du pays, tendant d'établir que le pays était prospère. A un ouvrier que je rencontrais le lendemain, j'ai demandé s'il avait aimé le discours de M. King. Je note qu'il ne s'agissait pas d'un conservateur. Il répondit: "J'ai été déçu. Je suis sans travail depuis six mois. J'espérais qu'en venant à Cornwall, M. King nous offrirait quelque chose, mais, au lieu de pain, il nous a présenté une pierre". Les gens de Cornwall ont indiqué ce qu'ils pensaient du discours par la façon dont ils se sont prononcés le lundi suivant.

Le chef de l'opposition a omis un point que j'espérais l'entendre traiter dans son discours. A Cornwall, il avait longuement parlé du danger qui menaçait le Canada au cas où les conservateurs pourraient former le gouvernement fédéral, étant donné qu'ils étaient aux affaires, dans diverses provinces, de l'Atlantique au Pacifique. Nous devions perdre le patrimoine que nous tenons de nos ancêtres, ce patrimoine de liberté pour lequel ils ont consenti de grands sacrifices et offert leur vie. Il devait se former une oligarchie, composée du premier ministre conservateur du Dominion et des premiers ministres conservateurs des provinces, lesquels, d'une façon inexpliquée, nous enlèveraient la liberté. Mais ce que ne pouvait concevoir le premier ministre de l'époque est arrivé et je ne pense pas que personne ne souffre des maux qu'il prédisait. D'un autre côté, le très honorable député a abandonné le rôle de champion de la liberté du peuple canadien pour se révéler, dans la présente discussion, comme le champion de la liberté du peuple anglais contre l'oppression du premier ministre actuel du Canada.

Le chef de l'opposition a condamné la méthode du marchandage; il l'a appelée "coercition économique". Il préfère la méthode qu'il a suivie durant son régime, celle de la conciliation. Comment peut-on faire des affaires de cette manière? Un particulier pourrait-il commercer par le moyen de la conciliation, laissant de côté le marchandage? A mon sens, les affaires se font entre les nations de la même façon qu'entre particuliers. Supposons que le cultivateur Brown dise à son fils: "Notre cheval brun ne vas pas bien avec le noir; il n'est pas assez rapide. Va l'échanger pour un autre. Mais, je ne veux pas de marchandage; use de conciliation. Va chez le voisin, met le cheval dans l'écurie et dit au voisin: 'Voici un cheval. Si vous jugez bon de nous en envoyer un en retour, ce sera parfait'". Le garçon se dit que c'est là une façon étrange de conclure une affaire, mais il agit comme on le lui a dit. Le voisin pense que le propriétaire du cheval n'a pas toutes ses facultés mentales, puis il est d'avis que le cheval doit avoir de graves défauts; c'est pourquoi, il envoie une vieille jument grise affligée de deux tumeurs. Le très honorable chef de l'opposition croit que les nations doivent faire des affaires de cette façon.

Il a rappelé qu'il a assisté à des conférences économiques en 1923 et 1926. Si la méthode de conciliation avait été adoptée en 1923, puis accentuée en 1926, elle aurait acquis assez de force en 1929 pour permettre à l'Angleterre d'acheter tout l'excédent de blé du Canada. Je suis sûr que le très honorable député a eu toutes les occasions voulues, durant les neuf ans qu'il a été au pouvoir, de mettre sa théorie en pratique. Mais je crois que le peuple canadien a agi sagement, en juillet dernier, en portant aux affaires un homme qui préfère la méthode du marchandage.

Le très honorable chef de l'opposition a dit que la situation s'aggrave. Plusieurs orateurs de la gauche ont exprimé le même avis. Ils affirment que la situation s'aggrave depuis que le nouveau Gouvernement a pris les rênes du pouvoir. Au nom de ma circonscription, j'assure que la situation ne s'aggrave pas, ni dans les campagnes ni dans Cornwall. Un culti-

vateur, qui n'est pas conservateur, m'a dit l'autre jour que les agriculteurs de l'Est ont au moins une lueur d'espoir puisque le ministre de l'Agriculture est un homme qui a leur intérêt à cœur. Ce ministre a élaboré et publié récemment dans le *McLean's Magazine* un programme d'une grande portée. C'est le programme d'un homme qui voit grand et d'un homme d'énergie, comme nous le savons tous. Ce cultivateur m'a appris qu'il vendait son gras de beurre à peu près le même prix que l'an dernier; mais il se demandait où il en serait si le Canada avait continué pendant l'hiver dernier à importer le beurre dans la même proportion que l'hiver précédent, soit 50 millions de livres par année.

M. POULIOT: L'honorable député permet-il une question?

M. SHAVER: Assurément.

M. POULIOT: L'honorable député affirme-t-il que le Canada n'a pas importé de beurre de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie depuis le 12 octobre 1930?

M. SHAVER: Pas de beurre de la Nouvelle-Zélande.

M. POULIOT: Ni de l'Australie?

M. SHAVER: Nous en avons reçu une faible quantité à raison de 2c. la livre.

Avant mon départ de chez moi, samedi, je me suis renseigné sur le cours des œufs; j'ai appris qu'il est de 22c. en deçà du prix de l'an dernier. Que serait-il advenu si notre marché avait été inondé des immenses quantités d'œufs que nous importions l'année précédente? Le prix d'un grand nombre de produits est bien tombé; mais si l'on avait admis les œufs américains comme l'année d'avant les cultivateurs de l'est d'Ontario ne recevraient aujourd'hui que la moitié du prix actuel. En janvier 1930 le Canada importa des Etats-Unis 529,048 douzaines d'œufs évalués à $215,067, et d'autres sources 7,800 douzaines valant $1,852. Dans le cours du mois suivant les importations de provenance américaine furent de 1,060,922 douzaines valant $373,032, et les autres, 6,454 douzaines, soit $1,479. En mars les Etats-Unis nous envoyèrent 1,168,073 douzaines, évaluées à $322,830, et les autres pays 9,440 douzaines, cotées $2,408. Je ferai la comparaison entre janvier et février de l'année dernière et les mêmes mois de cette année,—notre statistique ne va pas au delà pour le moment. En janvier et février 1930 nos importations ont été de 1,604,224 douzaines valant $591,430, tandis que cette année, grâce à la protection du nouveau tarif, nous n'avons importé pendant la même saison que 15,557 douzaines cotées à $5,754. Il faut reconnaître, n'est-ce pas, que cela est à l'avantage de nos producteurs d'œufs?

M. BERTRAND: Lorsqu'il était impossible de vendre des œufs dans la Colombie-Anglaise pendant ces deux mois pourquoi y a-t-il eu importation?

M. SHAVER: Cette année, entendez-vous?

M. BERTRAND: Oui.

M. SHAVER: La valeur totale des importations pendant ce temps n'a été que de $5,754; et il y a tout lieu de croire que bon nombre de ces œufs était pour la couvée. L'an dernier sous le Gouvernement précédent qui avait, je suppose, l'appui de mon honorable ami, nos importations ont atteint une valeur de $591,430.

Quant aux cultivateurs de l'est de l'Ontario, un débouché pour leur bacon s'impose. Pour le moment je ne discuterai pas cette question bien avant; seulement nous savons, d'après le hansard, que l'honorable représentant de Melville (M. Motherwell) qui pendant longtemps dirigea le ministère de l'Agriculture, visita toute la Grande-Bretagne dans une automobile; on était porté à croire qu'un des fruits de cette tournée serait un relèvement dans nos ventes de bacon. Il me souvient que voilà deux ans il fit envoyer des circulaires aux cultivateurs les implorant presque de relever leur production. Heureusement qu'aujourd'hui ce département est sous la direction d'un ministre dont le programme est éclairé et efficace. Il encourage les cultivateurs canadiens à élever des porcs à bacon pour le marché d'Angleterre.

En passant puis-je saluer l'excellent jugement et le tact de notre ministre de l'Agriculture en présence des situations délicates qui peuvent surgir. Le comté de Stormont fait partie d'une zone où le bétail est soumis à l'épreuve de la tuberculinisation. Il fallait y aller avec circonspection; grâce à la bienveillance et au tact du ministre, tout le monde est content: les animaux ont été examinés et toute la population est enchantée de notre ministre de l'Agriculture.

Pendant la courte session d'automne j'ai entendu, des lèvres d'un député conservateur de l'Ouest, une suggestion qui me paraît fructueuse pour surmonter les difficultés des fermiers de l'Ouest canadien: il nous a conseillé de remplacer, dans l'Est, le maïs des Etats-Unis et de l'Argentine par l'orge et le blé de l'Ouest. Je crois qu'il a raison et je sais que dans notre commerce de provende dans le village d'Aultsville, comté de Stormont, comme en maint autre endroit du comté, nous avons en grande partie substitué l'orge et le blé de l'Ouest au maïs de l'Argentine et des Etats-Unis. Nous avons encouragé les cultivateurs

à faire cette substitution et ils ont compris que la chose était nécessaire. Ils trouvent moyen d'utiliser cette provende et sous bien des rapports elle donne de meilleurs résultats que le maïs qu'ils utilisaient autrefois. Voilà comment les gens de l'Est peuvent aider l'Ouest. J'ajouterai que les cultivateurs de l'Est ont beaucoup de sympathie pour les gens de l'Ouest. Ces derniers savent que nous avons nos difficultés dans l'Est, nous savons qu'ils en ont également qui peuvent différer entièrement des nôtres, mais nous voulons qu'ils réussissent dans leurs entreprises comme ils désirent, j'en suis certain, que les nôtres soient fructueuses.

Quant au renouveau qui s'est produit dans l'industrie, depuis que le Gouvernement actuel est en fonction, tous ceux qui ont parlé du côté de l'opposition ont prétendu qu'il n'y en avait pas eu ou qu'il était fictif, et ainsi de suite. Depuis le mois de septembre dernier, vingt succursales d'usines se sont établies au Canada, comportant des frais de premier établissement de 5 millions de dollars et l'emploi de 2,000 Canadiens. Neuf industries canadiennes doivent dépenser 7 millions de dollars pour agrandir leurs établissements, et lorsque ce programme de construction sera terminé il y aura place pour 3,500 autres ouvriers dans ces usines. Cinq nouvelles industries ont dépensé $1,600,000 dollars pour s'établir au pays et elles donneront du travail à 500 personnes. Vous avez là quelques exemples de ce que l'on a fait dans les diverses régions industrielles du Canada, mais j'aimerais à vous parler particulièrement des conditions industrielles dans la circonscription que je représente. L'industrie textile est implantée dans la ville de Cornwall; nous y avons trois filatures de coton. La situation de cette industrie était très précaire au Canada avant les dernières élections. Le Gouvernement, dirigé par le chef actuel de l'opposition, réduisit le tarif à plusieurs reprises. On se rappellera qu'il y a environ deux ans on augmenta la préférence britannique de 10 p. 100, on appliqua la clause de la nation la plus favorisée à plusieurs pays qui exportent du coton, et comme résultat, du moins en ce qui concerne Cornwall, la production normale qui était évaluée à environ 10 millions de dollars par année tomba à 8 millions en 1929. Pendant toute l'année 1929 et jusqu'au mois de septembre dernier, en 1930, les ouvriers ne travaillaient que trois ou quatre jours par semaine. Quelle est la situation aujourd'hui? Je veux donner un exemple concret à ces messieurs qui prétendent que la situation ne s'est pas améliorée. Les 1,300 employés des filatures de coton à Cornwall travaillent actuellement plein temps, et dans une filature on fait des heures supplémentaires de travail depuis deux ou trois semaines. Un honorable député prétend qu'ils accumulent peut-être le produit manufacturé. On ne serait pas assez insensé, je crois, de demander aux ouvriers de faire du travail supplémentaire pour emmagasiner le produit; ces industriels ne feraient pas preuve d'un tel altruisme. Les ouvriers travaillent tout le temps à Cornwall, et les employés des filatures touchent $6,000 par semaine ou $300,000 de plus par année depuis les dernières élections générales. Un médecin de la ville de Cornwall qui m'a appuyé au cours de la dernière campagne électorale,—et vous avez là un exemple très frappant,—me rapportait qu'une dame s'était présentée à son bureau au mois de janvier et lui avait dit: "Je désire vous remercier, docteur, du conseil que vous m'avez donné l'été dernier." Il ne se rappelait pas quel conseil il lui avait donné, et lui demanda, "Que dites-vous?" Elle répondit: "Vous m'avez dit avant les élections de voter pour Shaver si je voulais que la situation s'améliore",—c'était notre cri de guerre dans le comté de Stormont,—"je désire vous dire combien je remercie le ciel au nom de ma famille; la situation s'est en effet améliorée."

M. POULIOT: A-t-elle changé depuis?

M. SHAVER: Je vous expose quelle était la situation de cette femme en particulier, de cette mère de famille. Elle disait: "Pendant dix-huit mois mon mari n'a travaillé que trois ou quatre jours par semaine, et nous avions beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts, mais au cours de ce mois il a touché son salaire au complet à la fin de chaque semaine". Voilà un des résultats de la politique du gouvernement actuel.

Au cours de la récente session spéciale presque tous les honorables membres de l'opposition en commençant par l'honorable député, qui il y a quelques années devait sonner le glas de la protection, jusqu'aux députés qui étaient nouveaux comme moi, ont prétendu qu'on ne pouvait pas relever le tarif sans faire monter les prix. Dans l'industrie dont je viens de vous parler où l'on paie $6,000 par semaine en salaires de plus qu'on ne le faisait avant les dernières élections générales, voici quels étaient les prix le 17 mars 1930, le 26 septembre 1930 et le 1er mars 1931. Ceci couvre une période d'une année, y compris la période qui suit la petite session du Parlement où le nouveau tarif fut mis en vigueur. J'ai pris au hazard quatre articles sur la liste des prix, et vous verrez d'après le tableau suivant quelles ont été les diminutions dans les prix et le pourcentage de la diminution des prix à la verge:

Prix courants

Article	17 mars 1930	26 septembre 1930	1er mars 1931	Pourcentage de réduction
Calot (*shirting*)	15c. $\frac{3}{4}$	15c.	14c.	11 p. 100

C'est la toile ordinaire employée dans la fabrication des chemises d'ouvriers.

Prix courants

Article	17 mars 1930	26 septembre 1930	1er mars 1931.	Pourcentage de réduction
Coutil A.C.A.	26c. $\frac{1}{2}$	23c.	22c.	17 p. 100
Coton croisé (*denim*)	21c. $\frac{1}{4}$	19c. $\frac{1}{2}$	18c.	15 p. 100

Ce coton croisé est employé dans la fabrication des salopettes ordinaires de grosse toile à l'usage des ouvriers.

Prix courants

Article	17 mars 1930	26 septembre 1930.	1er mars 1931.	Pourcentage de réduction
Coton à chemise rayé, de 28 pouces . . .	17c. $\frac{1}{2}$	16c. $\frac{3}{4}$	16c.	9 p. 100

Ce coton rayé de 28 pouces de poids moyen est employé dans la fabrication des vêtements d'enfants et autres articles de même nature. La réduction moyenne sur ces articles est de 14 ou 15 p. 100.

L'hon. M. RALSTON: Mon collègue a-t-il les réductions américaines pour la même période?

M. SHAVER: Je ne parle pas des Etats-Unis dans le moment. Je réponds à l'argument de l'ancien ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Il a dit que la hausse du tarif fait monter les prix.

L'hon. M. RALSTON: J'ai dit que, dans les conditions universelles, les prix du Canada ne descendraient pas autant qu'ailleurs en raison de ce tarif, et je maintiens ce que j'ai affirmé.

M. SHAVER: Les prix ont fort baissé.

L'hon. M. RALSTON: Pas dans la même proportion qu'aux Etats-Unis. Je demande simplement à mon collègue de citer les chiffres des Etats-Unis afin de montrer si les réductions du Canada sont égales à celles de ce pays.

M. SHAVER: Je vais vous apprendre ce qui est arrivé dans une usine américaine.

L'hon. M. RALSTON: Parlez-nous des prix.

M. SHAVER: Les Américains ont diminué leurs prix, mais l'usine que je mentionne ne l'a pas fait. L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) a prétendu que le tarif empêchait une baisse naturelle des prix.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Vous rapportez exactement mes paroles.

M. SHAVER: Si les honorables députés de la gauche portent des salopettes, et je suppose que mon collègue d'Edmonton-Ouest en a portées, il y a quelque temps du moins...

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Certainement.

M. SHAVER: Eh bien! ils peuvent acheter une paire de salopettes à un quart meilleur marché que le printemps dernier, et cela s'applique à tous les vêtements d'ouvriers. On nous a dit, à la session de septembre, que cela serait impossible. Je sais, naturellement, que l'honorable député d'Edmonton-Ouest est celui qui a sonné le glas de la protection. A en juger par ses observations, mon préopinant, l'honorable député de Yorkton (M. McPhee) est un apôtre zélé du libre-échange. Pour lui, les paroles de Richard Cobden sont presque aussi sacrées que celles d'Allah lui-même, et il regarde peut-être R. J. Deachman comme le grand prophète canadien.

L'industrie de la soie artificielle est très importante à Cornwall. Elle existe depuis cinq ans et demi dans cette ville, et a été en butte à une concurrence étrangère injuste. Elle se trouve dans la même situation que celle du coton dont j'ai parlé. Comme exemple de cette concurrence, laissez-moi vous citer les salaires payés dans divers pays aux ouvriers de cette industrie. Ces chiffres se rapportent également à la fabrication du coton.

Salaires hebdomadaires

	France	Italie	Hollande	Allemagne (Cologne)	Canada
Machinistes..	$9 24	$7 54	$12 65	$15 20	$31 20
Fileurs (hommes)..	8 51	7 30	8 76	13 13	21 60
Dévideuses (femmes)	3 89	3 89	4 86	6 85	12 à $12 96

Ces salaires des pays étrangers sont l'une des raisons pour lesquelles les industries canadiennes ont besoin de protection.

Un honorable député a dépeint, tout à l'heure, la situation en Grande-Bretagne comme idéale, au point de vue ouvrier, et à tout autre, je le suppose, parce que ce pays a adopté le principe du libre-échange. Laissez-moi vous faire observer qu'à Cornwall, dans l'usine de soie artificielle, les fileurs travaillent de huit heures du matin à quatre heures du soir, puis forment l'équipe de nuit durant une semaine. Il touchent $21.60 par semaine. En Angleterre, les ouvriers qui font le même travail reçoivent 54 shillings par semaine, occupés en quatre équipes chaque deuxième semaine, et durant l'autre semaine ils sont à la charge du fonds de chômage.

Durant les deux semaines qui ont suivi la mise en vigueur des augmentations du tarif adoptées à la session spéciale, la compagnie Courtauld a commencé la construction d'une aile de 2 millions à son usine de Cornwall. Ces travaux lui coûtent $17,000 en salaires hebdomadaires, et elle emploie actuellement mille hommes qui sont occupés tout le temps. Lorsque cette construction sera terminée vers le 1er septembre, le nombre des employés sera porté à quatorze cents. Est-ce avantageux pour les habitants du Canada ou non?

Quant à l'industrie du papier, l'article 1060 du tarif a été rayé à la session spéciale. Cet article permettait l'importation du papier à livres à un rabais de 80 p. 100, ce qui a réduit le tarif sur le papier américain à 5 p. 100, droit absolument insuffisant. Cette industrie aurait tout aussi bien pu avoir le libre-échange qu'une protection de 5 p. 100. Comme résultat de la disparition de cet article, les usines de papier de Stormont expédient maintenant des wagonnées de papier à livres à divers éditeurs de magazines canadiens, qui, l'an dernier, s'approvisionnaient aux Etats-Unis.

On nous a dit au cours de ce débat que notre leader est un autocrate. A titre de nouveau membre, sans grande expérience des affaires politiques en dehors de mon comté, je désire remercier sincèrement le premier ministre de sa bonté et de son obligeance, ainsi que de l'empressement qu'il met à écouter les propositions de ses plus humbles partisans. Je suis sûr que c'est l'opinion de tous mes collègues de la droite, et je crois que les Canadiens reconnaissent que nous avons aujourd'hui l'un des plus brillants hommes d'Etat qui aient jamais été à la tête du pays. Avec l'appui loyal de son parti, qu'il est certain d'avoir durant cette session et celles qui suivront, il pourra résoudre les grands problèmes du Canada.

M. SPENCER propose le renvoi de la suite du débat.

Adopté.

La séance est levée à six heures moins cinq minutes.

[M. Shaver.]

JEUDI, 19 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat, conçu en ces termes:

Que le président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McDougald, McLennan, Poirier, Taylor et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat, conçu en ces termes:

Que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Donnelly, Farrell, Green, Hatfield, Horsey, Legris, Lewis, McDonald, McLean, McLennan, Pope, Raymond, Robertson, Sharpe, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

RESTAURANT DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat, libellé ainsi qu'il suit:

Que le président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Sharpe, Tanner et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

CONTRAT RELATIF À L'USAGE EN COMMUN DE CERTAINES VOIES ET LOCAUX À RÉGINA

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) demande à présenter un projet de loi (bill n° 9) tendant à confirmer certains contrats relatifs à l'usage en commun de certaines voies et de certains locaux de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à Régina par les Chemins de fer nationaux canadiens, lequel est lu une 1*re* fois.

Le très hon. MACKENZIE KING: Veuillez expliquer.

L'hon. M. MANION: Il y a peu d'explications à fournir. Le titre du bill en indique suffisamment l'objet. Il s'agit de confirmer certaines conventions signées entre la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien et les Chemins de fer nationaux concernant l'usage en commun de certaines têtes de ligne dans la ville de Régina.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1*re* fois.)

RELATIONS COMMERCIALES AVEC CUBA

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Avant de passer à l'ordre du jour et par suite de l'intérêt que certains honorables membres, notamment des Provinces maritimes, semblent porter à la question de nos relations commerciales avec Cuba, il serait bon, je crois, de vous informer que l'honorable J. A. Macdonald, ministre sans portefeuille, a été prié de se rendre à Cuba pour étudier avec les autorités de là-bas ces relations commerciales et particulièrement ce qui a trait à l'introduction des pommes de terre sur le marché cubain.

M. DUFF: Le très honorable député a-t-il examiné la question des droits sur le poisson?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, nous examinerons cela aussi.

LE MINISTRE DU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour:

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Le premier ministre peut-il faire connaître à cette Chambre si le Gouvernement a l'intention de nommer un ministre du Travail qui ferait partie de cette Chambre?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): On connaîtra l'intention du Gouvernement par ses actions.

M. HEAPS: Je n'ai pas saisi la réponse.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que l'on connaîtra les intentions du Gouvernement par ses actions.

M. HEAPS: Elle ne sont guère manifestes dans le moment.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): J'espère que l'honorable député qui m'a précédé dans ce débat ne me reprochera pas de lui manquer d'égards si je passe sous silence son très intéressant discours d'hier. Le délai accordé aux orateurs dans cette Chambre a ses inconvénients aussi bien que ses avantages, et comme les quarante minutes qui me sont accordées me suffiront à peine pour ce que je désire dire ici, en ce qui a trait particulièrement à la situation actuelle dans l'ouest du Canada, il me sera impossible de m'en tenir à toutes les exigences de la courtoisie comme je désirerais le faire en commentant le discours de l'honorable préopinant.

A mon arrivée à Ottawa, il y a quelques jours, quelqu'un me dit: "J'espère bien que lorsque la session sera commencée nous n'aurons pas à entendre de nombreux discours sur la situation lamentable qui existe dans les différentes parties du Canada." Voici ce que j'ai répondu: "Si les conditions pénibles qui existent dans une partie quelconque du Canada, ou dans une industrie quelconque, sont bien connues de toute la population du Canada, et partant bien comprises par la Chambre, il n'est certainement pas nécessaire de nous étendre sur des cas particuliers. Mais quand une industrie particulière se trouve dans une impasse, quand certaines parties de notre pays, bien à regret, du moins je l'avoue pour ma part, ne comprennent pas, et probablement ne veulent pas comprendre, la situation faite à d'autres parties du pays, je crois, dans ce cas, qu'il est très important d'exposer bien exactement les conditions existantes dans ces autres parties où le malaise persiste."

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien d'un pessimiste. Je crois qu'un brillant avenir est reservé au Canada et je le crois tout particulièrement si nous savons tirer tous les avantages possibles des inventions scientifiques dont nous avons besoin en vue de la production. Nous devons tout de même mettre en pratique un système économique sain, prudent et juste qui permette à notre population d'acheter nos produits.

Ce n'est pas une tâche agréable que de venir dans cette Chambre exposer des conditions qui, j'en suis certain, ne plaîront pas à un grand nombre de ses membres. Et cependant je ne croirais pas m'acquitter de mon devoir envers mes commettants ou envers la population de cette partie du Canada d'où j'ai l'honneur de venir, si je ne faisais pas ici un tableau fidèle des conditions qui existaient làbas lors de mon départ. Connaissant bien ces conditions, connaissant les misères que nos gens endurent, connaissant le sombre avenir qui leur est réservé, j'ai certainement été fort désappointé de lire la toute petite allusion que contient le discours du trône relativement à l'agriculture. Voici la première allusion qui y est faite:

Mes ministres ont examiné anxieusement les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser.

Lorsque l'on songe à la faillite où se trouve acculé l'Ouest canadien—je dis faillite, car la seule raison qui empêche que ce ne soit actuellement le cas, c'est que les créanciers ne se montrent pas trop exigeants;—si l'on considère que le bétail et le grain se sont vendus à un prix inférieur au coût de production; si l'on songe aux souffrances, aux privations et aux misères qu'il faut endurer, et l'aide infiniment petite que le Gouvernement fédéral a accordée, ce passage que je viens de citer ne me semble être qu'une plaisanterie vide de sens. Et je lis encore dans le discours du trône:

Mes ministres n'ignorent pas que les variations des marchés mondiaux sont de nature à nécessiter une nouvelle intervention de la part de mon gouvernement qui est toujours prêt à accorder l'aide complémentaire exigé par l'intérêt national.

La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

[M. Spencer.]

Je suis heureux de voir que le Gouvernement reconnaît que le bien-être de l'ensemble du pays dépend de la prospérité des trois provinces de l'Ouest.

J'ai écouté, hier, avec beaucoup d'intérêt, le discours de l'honorable député de Regina (M. Turnbull), mais après l'avoir entendu, j'ai conclu que ce sont peut-être des députés comme lui que le Gouvernement a consultés avant de préparer son progamme. L'honorable député, quoiqu'il vienne de l'Ouest et qu'il doive connaître la situation qui y existe, a dit: "Ça ne va mal que dans quelques endroits." Je demeure dans l'Ouest depuis vingt-trois ans et j'ai vu des périodes très critiques, surtout pendant la déflation, mais jamais une situation comme celle d'aujourd'hui. L'honorable député se serait rapproché une peu plus de la vérité, s'il eût dit que les choses allaient bien dans quelques endroits; mais il a prétendu que la situation n'était pas aussi mauvaise qu'elle pourrait l'être. Si elle était pire, dans quel état serait alors l'Ouest? L'honorable député a dit en terminant que les gens commencent à espérer. Peut-être a-t-il avantage,—ou le désavantage,—de demeurer à Régina, et cet espoir règne peut-être parmi ceux de sa profession, mais un pareil sentiment n'existe certainement pas chez les agriculteurs.

N'eussé-je pas connu ce qui se passe en Saskatchewan, je n'aurais pas tenté de répondre aux remarques de l'honorable député, mais j'ai eu l'occasion et le plaisir d'assister à la convention des Fermiers-Unis du Canada, à Saskatoon. C'est un des groupements agricoles les plus représentatifs de cette grande province. Or, au bout de trois jours de délibération, j'ai fini par conclure que si la situation était mauvaise dans l'Alberta, elle l'était autant, sinon plus, en Saskatchewan.

Le Gouvernement, depuis six mois, est au courant de la baisse effroyable des prix des grains et des autres produits de la ferme. Les membres de notre groupe souhaitent que le Gouvernement, quel qu'il soit, réussisse à résoudre les problèmes du pays. Nous ne revendiquons nullement le titre d'opposition; nous savons que le Gouvernement a la responsabilité et nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès. S'il réussit nous l'en féliciterons; sinon, nous le critiquerons. Il y a déjà six mois qu'il est au courant de la situation et qu'a-t-il fait? D'après le discours du trône, il semble que ce soit la répétition de la scène de Néron jouant du luth pendant que Rome brûle.

En m'entendant exposer les faits tels que j'ai l'intention de les présenter, on pensera peut-être que j'exagère, mais il est vraiment très difficile de convaincre ceux qui ne comprennent pas les faits tels qu'ils sont. Pour être juste envers la région que j'ai l'honneur de représenter, je m'expliquerai devant la Chambre aussi clairement que possible.

J'ai dans la main un échantillon de blé n° 3, qu'on appelle "gourd" (*tough*), parce qu'il est légèrement humide. Ce blé fait de la très bonne farine. Or, certains de nos collègues seront probablement surpris si je leur dis que le prix offert pour cette qualité de blé dans un élévateur de ma localité dans le centre de l'Alberta n'a été que de 20c. le boisseau,—paiement de syndicat,—par lot d'un wagon, ou 17c. ½ le boisseau par plus petite quantité. J'ai déjà vu le versement initial du syndicat à un cent près du prix du marché. La qualité suivante, le n° 4, est descendu jusqu'à 13c. ½ le boisseau, ce qui équivaut juste aux frais de transport, jusqu'à Fort-William.

Prenons le cas du cultivateur qui a eu la chance de recevoir 20c. le boisseau pour ce blé en vendant par lots d'un wagon. Quel usage doit-il faire de cet argent? Cela lui coûte une moyenne de 5c. par boisseau pour transporter son grain au chemin de fer, 10c. pour le battage et environ 5c. pour le moissonnage. Il ne lui reste donc rien pour couvrir les frais de première installation, semage, culture, loyer, impôts et autres. Tel est l'état dans lequel se trouve aujourd'hui le cultivateur de l'Ouest.

M. MACDOUGALL: A combien revient un boisseau de blé dans l'Ouest?

M. SPENCER: Cela varie beaucoup.

M. MACDOUGALL: Combien, d'après l'expérience de l'honorable député? Combien cela lui coûte-t-il, comme cultivateur dans l'Ouest, pour produire un boisseau de blé?

M. SPENCER: Cela varie beaucoup, mais je ne crois pas qu'un cultivateur moyen. puisse produire un boisseau de blé à moins de 70 ou de 75 c. par boisseau, d'une année à l'autre.

M. MACDOUGALL: Mais dans votre propre cas, est-ce qu'il vous en coûte autant?

M. SPENCER: L'honorable député aura quarante minutes du temps de cette Chambre pour exposer son point de vue.

Je connais des cas dans l'Ouest du Canada où le prix de l'orge et de l'avoine était si bas que les cultivateurs n'ont pas cru devoir moissonner leur récolte. On se débarrassera de ces récoltes au printemps d'une manière assez facile en y mettant le feu. La situation est mauvaise lorsqu'il faut se résoudre à en agir ainsi. Je connais un homme qui demeure à moins d'un mille et demi de la ville, ce qui veut dire des frais de charroi bien faibles, qui avait une splendide récolte d'orge; cependant, à cause du très bas prix offert, dans le temps, par les élévateurs, soit 4 cents le boisseau, il s'est rendu compte qu'il ne lui serait guère profitable d'en faire la récolte. Je connais un autre homme, qui cette année, récolta quelque 25,000 boisseaux de blé, d'avoine et d'orge. Après avoir rentré cette récolte, une des meilleures qu'il eût eues dans l'Ouest du Canada, et après avoir déduit les dépenses pour la vente de la récolte, il constata qu'il était en déficit de $2,000.

Nous entendons beaucoup parler de la culture mixte. Mon honorable vis-à-vis qui cherchait à m'interrompre il y a quelques instants est un de ceux qui voudraient suggérer aux fermiers de l'Ouest d'entreprendre la culture mixte. C'est là un conseil très intéressant parce qu'il est toujours donné par ceux que nous appelons les "cultivateurs en chambre." Je me demande comment ces cultivateurs en chambre qui nous donnent ce conseil aimerait à se livrer à la culture mixte à de tels prix. Dans l'Ouest du Canada, l'année dernière, les moutons rapportaient la somme énorme de $1 à $3 par tête. Le bétail est descendu à 6 c. la livre. Le porc en est rendu au prix de 4 à 5 c. la livre et nous nous attendons à un fléchissement sérieux l'année prochaine parce que les cultivateurs, vu l'énorme quantité de provendes grossières qu'ils ont en main, se livrent sur une grande échelle à l'engraissement des porcs pour s'en débarrasser. Au mois de février dernier, dans les prairies, le beurre était tombé à 15 c. la livre et les œufs de 8 à 15 c. la douzaine. La laine a atteint le prix le plus bas depuis des années. Quel est le résultat? Les dettes se sont accumulées; l'intérêt sur les hypothèques doit être acquitté; plusieurs emprunts à la banque ne peuvent pas être remboursés, on ne peut pas payer les taxes, et le peuple en général se demande non pas comment il va pouvoir continuer mais comment il va pouvoir vivre. Au cours de toutes ces difficultés, la seule institution financière au Canada qui aurait pu aider quelque peu—je veux parler du système bancaire privé—n'a fait que plus ou moins aggraver la situation en général. J'en dirai quelques mots plus tard.

Et pendant tout ce temps, quelle a été la conduite du gouvernement fédéral? Pouvons-nous dire qu'en dehors des promesses très généreuses faites au mois de juillet dernier qu'il ait accompli quoique ce soit, sauf une ou deux choses que je vais mentionner à l'instant. Je veux cependant féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Weir), un homme qui a eu le courage de se prononcer ouvertement et de critiquer ce que tout le monde voulait critiquer, c'est-à-dire le système bancaire de ce pays. Bien que le prix des produits de la ferme ait fléchi, nous constatons que les taux d'intérêt sont maintenus à leur limite, soit de 8 à 9 p. 100 pour les prêts bancaires. Nous constatons aussi qu'on nous impose exactement les mêmes tarifs pour le transport de notre grain à destination de Fort-William, aujourd'hui, que le blé ne vaut que 10 ou 20 c. le boisseau, que lorsqu'il valait $1.50 le boisseau. Pourquoi le cultivateur devrait-il subir toutes les pertes? Nous voyons M. Beatty, du Pacifique-Canadien, qui vient nous recommander de former une compagnie de prêts afin de permettre aux cultivateurs de s'endetter pour se lancer dans la culture mixte. Nous apprécions fort l'offre de M. Beatty, à cet égard, mais nous aurions eu une meilleure idée de lui s'il nous avait proposé, connaissant la situation des cultivateurs de l'Ouest et leurs difficultés, de réduire les tarifs de transport pour notre grain et pour nos animaux. Je crois que M. Beatty est le même qui, il n'y a pas bien longtemps, dépensait de l'argent pour amener en ce pays un plus grand nombre d'immigrants s'établir sur la terre, pour agrandir la superficie des terres en culture, semer plus de grain, et incidemment augmenter le volume du trafic, et payer plus de dividendes aux actionnaires du Pacifique-Canadien.

Je vais vous soumettre maintenant quelques comparaisons des prix entre l'industrie et l'agriculture. Si, il y a un an, le cultivateur avait acheté un semoir à 24 lignes, en tenant compte de la qualité moyenne, non pas en prenant la qualité la meilleure ou la plus mauvaise mais simplement la moyenne du prix du grain vendu à l'automne, il lui aurait fallu vendre pas moins de 2,000 boisseaux de grain pour payer le semoir. S'il avait voulu acheter une paire de chaussures, il aurait eu le choix entre trois choses: il pouvait vendre 30 boisseaux de blé ou 60 boisseaux d'avoine, ou si son seigle était quelque peu ergoté, il lui aurait fallu en vendre 150 boisseaux. S'il voulait prendre un bon repas dans un wagon-restaurant de l'un ou l'autre de nos chemins de fer canadiens, il lui aurait fallu conduire un mouton au marché et le vendre afin d'avoir assez d'argent pour payer son repas. Actuellement, cet hiver, si le cultivateur portait son beurre au magasin, il serait très heureux si, avec ce qu'il obtient pour chaque livre de beurre, il avait assez d'argent pour acheter une livre de graisse à essieu. Mais s'il lui faut une tonne de son, il est obligé de parcourir le pays pour trouver du blé n° 1 nord, le meilleur au monde, et l'échanger contre une tonne de son. Voilà quelques-uns des cas extraordinaires que je pourrais citer.

J'ai écouté avec intérêt le discours prononcé l'an dernier à Winnipeg par le très honorable premier ministre. Deux passages m'ont surtout frappé. D'un côté il a promis de faire en sorte que le tarif fût favorable au fermier, et d'un autre côté il a promis de trouver un marché pour le grain canadien. Nous avons eu plus tard la session spéciale. Quelle fût nécessaire ou non, je ne saurais le dire, mais cette session spéciale ne fut consacrée qu'à voter 20 millions des fonds publics pour le chômage et à augmenter les droits sur un grand nombre d'articles. L'agriculture n'en a pas été relevée pour cela. Si nous comparons le prix des instruments aratoires au prix du grain que nous produisons, nous constatons que l'écart est bien plus considérable qu'il ne l'était avant ces mesures. Huit mois se sont écoulés depuis les élections. Qu'a-t-on fait? Que s'est-il produit? Nous voyons que le prix du grain a encore baissé et que celui des bestiaux a diminué de moitié depuis un an. Le beurre se vend sans profit. Nous produisons à perte l'orge, l'avoine et le seigle. Le prix du seigle, je le répète, est rendu à quatre sous le boisseau.

Le premier ministre est allé à la conférence impériale. Faute de temps, je ne m'attarderai pas sur ce sujet qui d'ailleurs a été fort bien traité par d'autres orateurs. Nous étions tous impatients de le voir revenir. Nous savions qu'il avait continué à se tenir en contact avec ce qui se passait dans notre pays, et quand, à son retour, il décida d'adresser la parole dans la Saskatchewan, dans le centre de nos régions productrices de grain, nous avions tous hâte d'entendre son discours de Regina. Que nous a-t-il dit dans ce discours? Il a d'abord rejeté les requêtes des premiers ministres des provinces de la prairie et des organisations coopératives qui voulaient le voir fixer le prix du blé à 70 c. le boisseau. Cela eût aidé aux producteurs; sans encourager les gens à cultiver le blé; cela eût contribué à surmonter les difficultés de la pire situation que nous ayons jamais affrontée. Il a refusé. Les banques ont cependant obtenu une garantie contre toute perte résultant de la manutention du blé du syndicat coopératif. Je reconnais que cela aidait un peu au

fermier; mais en aidant un peu au cultivateur, on accordait aux banques une garantie de cent pour cent contre toute perte. Je crois pouvoir dire que, cette année, les institutions financières du Canada ont pu annoncer leurs gros dividendes ordinaires dans leurs domaines respectifs, tandis que les industries, et surtout l'agriculture, dont ces institutions retirent leurs profits, n'ont jamais été dans un marasme plus complet.

Il y a une chose que le premier ministre a offerte. Je ne crois pas qu'il ait réfléchi beaucoup quand il a offert aux cultivateurs des grains de semence. Le fait est que nous n'avons jamais eu tant de grains de semence et à si bon marché que nous n'en avons aujourd'hui dans les provinces de l'Ouest. Les gens des quelques endroits dont a parlé l'honorable député de Regina (M. Turnbull) pourraient facilement obtenir des grains de semence sans aller bien loin.

Il nous a aussi promis de trouver un marché en Chine pour notre blé en établissant des crédits pour cette fin. Ce projet n'a pas eu de suite. Il nous a encore dit que la France avait promis de nous commander de grandes quantités de blé; nous constatons cependant que la quantité de blé que nous vendons à la France est à peu près la même qu'auparavant.

J'attribue à une inadvertance un autre passage de ce discours, car je sais que le premier ministre est mieux renseigné que cela. Selon les journaux, il a dit:

> Les banques n'ont pas d'autre argent pour aider à financer la récolte de grain que celui que lui confient les déposants.

Le premier ministre doit savoir que la distribution du crédit constitue la plus grande partie des opérations des banques. Je me contenterai d'une couple de citations pour le prouver. A la question de savoir comment on peut augmenter le crédit, le très honorable Reginald McKenna répond:

> Le montant de l'argent existant varie selon que les dépôts dans les banques augmentent ou diminuent. Nous savons comment cela se produit. Chaque prêt de banque crée un dépôt et chaque remboursement de prêt de banques en détruit un.

Voici ce que dit H. D. McLeod dans son livre *Elements of Banking:*

> La fonction essentielle et distinctive d'une banque et d'un banquier est d'accorder du crédit remboursable à demande, et ce crédit peut être mis en circulation et servir d'argent.

Autre citation du même auteur:

> Quand on dit qu'une grande banque par actions de Londres a peut-être 25 millions de livres de dépôts, il est presque universellement reconnu qu'elle a 25 millions de livres d'argent à prêter, comme on le dit à tort. C'est tout à fait une illusion. Ces dépôts ne sont pas du tout des dépôts en argent. Ce n'est rien qu'une énorme superstructure de crédit.

Enfin, je tiens à citer un extrait de J. M. Keynes, l'économiste bien connu qui, dans *A Tract on Monetary Reform,* dit:

> Les gens ont peine à comprendre, semble-t-il, que leur argent est un simple intermédiaire sans signification en lui-même et disparaît quand les services qu'il rend sont imputés sur l'ensemble de la richesse nationale.

J'étudierai pendant quelques instants les services ou plutôt le manque de services rendus par les banques canadiennes à l'agriculture. Je constate que les banques violent encore la loi en outrepassant le taux légal d'intérêt. Le taux est presque toujours de 8 à 9 p. 100 dans l'Ouest. Un honorable député derrière moi dit qu'elles constituent le Gouvernement et il y a probablement plus de vrai que de faux dans cette boutade. En second lieu, nous constatons que bien qu'une industrie comme l'agriculture ait besoin de crédit pour une période d'au moins un an à trois ans, les agriculteurs sont forcés de renouveler leurs billets tous les trois ou quatre mois à intérêt composé. C'est un inconvénient sans raison d'être. Depuis quelques mois, au cours de cette crise, j'ai reçu un grand nombre de lettres de cultivateurs d'après qui les banques n'ont que trop volontiers promis de reprêter de l'argent aux agriculteurs, pour les aider à payer leurs dettes locales, à condition qu'ils remboursent d'abord ce qu'ils doivent à la banque. Malheureusement, cette promesse n'a pas toujours été tenue.

A la tombée de la deuxième neige, en octobre de l'an dernier, une petite proportion seulement du battage avait eu lieu dans certaines régions de l'Ouest, en particulier en Alberta. Des cultivateurs établis depuis vingt ou trente ans, des gens sérieux qui ont contribué au développement du pays, qui ont élevé leurs familles, qui ont construit des écoles, ouvert des chemins, acheté des terres et du matériel et n'ont aucune intention de quitter le pays méritaient certes d'obtenir quelques petites avances pour passer l'hiver. Dans la plupart des cas, ils n'avaient pas de fonds et ils avaient besoin d'argent pour se procurer des vivres et des vêtements durant l'hiver. Mais presque chaque fois les banques les ont cavalièrement éconduits. Des nombreuses lettres que j'ai reçues, je ne citerai qu'une, pour ne pas abuser des instants de la Chambre. Quelqu'un m'écrit qu'il n'avait jamais eu à emprunter d'une banque dans le passé, mais qu'il a dû solliciter une avance, cette année. Il a dressé son actif à la banque et le banquier a dû admettre qu'il s'élevait à environ $17,000, tandis que son passif était esti-

mé à quelque $400. Après beaucoup d'instances, le banquier a prêté de mauvaise grâce à cet homme $150 et, en lui avançant les fonds, il a dit: "N'en parlez pas dans votre voisinage, car j'ai reçu instruction de ne pas prêter d'argent."

Cet état de choses, monsieur l'Orateur a forcé plusieurs cultivateurs à s'approvisionner à crédit chez les fournisseurs locaux, au grand détriment du commerce, cela va de soi, car on ne devrait pas exiger des marchands qu'ils fassent vivre les gens. En Alberta la situation a tellement empiré qu'une délégation de détaillants est allé trouver le premier ministre de la province en janvier dernier et lui a dit que les détaillants pensaient succomber sous le fardeau. Ils craignaient une pression de la part des marchands de gros. Ils ont informé le premier ministre que leurs seuls livres accusent un montant de créances d'au moins de 40 millions de dollars. L'énormité de ces dettes dans une province dont la population ne dépasse pas 680,000 habitants indique la gravité de la situation.

Nous avons à faire face à l'une des déflations des plus sérieuses qui se produisent de temps à autre. Je citerai quelques paroles du très honorable Reginald McKenna qui disait en 1923 de la déflation forcée:

> Il n'y a guère à argumenter pour démontrer qu'une politique visant à abaisser ou à tenir bas les prix en restreignant le pouvoir d'achat doit jeter le commerce dans le marasme. . . Quelle est la conséquence? Des hommes et des femmes sont jetés sur le pavé, on paye moins d'argent en salaires et la somme déboursée pour la consommation est réduite.

Si le premier ministre s'occupait un peu plus de finances et un peu moins de droits de douane, le pays serait en fin de compte en meilleure posture. Comprenant les difficultés auxquelles nous sommes et serons en butte dans l'avenir pour vendre notre blé, le congrès des Fermiers-Unis de l'Alberta tenu en janvier dernier a adopté le vœu suivant:

> Considérant que le prix actuel du blé est de beaucoup inférieur aux frais de production;
>
> Considérant que la continuation de cet état de choses abaissera inévitablement le mode d'existence des cultivateurs;
>
> Et considérant que le consommateur n'obtient aucun avantage de diminution de prix sous forme de pain à meilleur marché;
>
> Il est donc résolu qu'une conférence internationale représentant tous les pays exportateurs de blé devrait être convoquée, dans le but de stabiliser le prix de production et d'exportation du blé, afin que le producteur puisse faire ses frais de production et réaliser un profit raisonnable;
>
> Il est de plus résolu que le Canada, par l'entremise de son premier ministre, prenne l'initiative de la convocation de cette conférence, qui devrait avoir lieu à une date aussi rapprochée que possible.

Quelle a été la réponse? Depuis quelques semaines, on nous a séparés presque complètement de l'un des grands pays exportateurs. L'effet de cette action est en réalité très grave. Nous gagnerons peut-être quelque chose par la coopération avec nos concurrents sur les marchés mondiaux, mais si au contraire nous les indisposons contre nous, nous pourrons en souffrir considérablement. A mon avis, la vente de notre blé est actuellement le problème le plus urgent que nous ayons à résoudre. Si j'en avais le temps, je dirais quelques mots à l'appui de la suggestion de l'honorable député de Macleod (M. Coote) que le Canada devrait abandonner l'étalon d'or, ce qui nous permettrait de faire concurrence à l'Australie, l'Argentine et la Russie.

En terminant, je ferai remarquer que l'agriculture a peine à subsister. M. Brownlee, le premier ministre de l'Alberta, a été jusqu'à dire que nous ne pouvons pas permettre la destruction de notre industrie agricole; il se rend compte qu'elle est sur le chemin de la ruine. D'autres industries dépendent également de l'agriculture, parce qu'elle est essentielle à notre vie industrielle. Si l'on ne prend pas quelque mesure, il n'y a que deux résultats possibles: ou les gens quitteront le sol en grand nombre, ou bien ils y resteront et, pour faire face à la concurrence, ils devront accepter un niveau de vie moins élevé. Cette alternative est des plus regrettables. J'ai donc ample raison de faire appel au Gouvernement et de lui demander de venir en aide à l'agriculture avant qu'il ne soit trop tard.

L'hon. P. J. VENIOT (Gloucester): Monsieur l'Orateur, comme le règlement me limite à quarante minutes, je me bornerai à offrir mes félicitations au proposeur de l'adresse (M. Cormier) et à son collègue qui l'a appuyée (M. Porteous) sans entreprendre de disséquer leurs remarques. J'ajouterai cependant quelques mots au sujet du proposeur de l'adresse. Il est de ma race et je dois le féliciter de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche, sans cependant approuver les arguments qu'il a employé en faveur du Gouvernement. Mon honorable ami a remercié avec raison le Gouvernement qui avait fait l'honneur à la race acadienne de le choisir comme proposeur de l'adresse. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point et je dois également remercier le Gouvernement d'avoir reconnu le peuple acadien des Provinces maritimes. Cependant, s'il fallait en croire l'honorable député et accepter tout ce qu'il a dit, l'on penserait que c'est la première fois qu'un gouvernement rend justice aux Acadiens. Mes honorables amis d'en face ne devraient pas oublier que le plus bel exemple de justice envers ce groupe de la population a été donné par un gouverne-

ment libéral. En 1926, pour la première fois, le Gouvernement reconnut la justice des réclamations des Acadiens et appela l'un d'eux à la direction de l'un des plus importants ministères du pays. Si le Gouvernement actuel n'a pas jugé à propos d'imiter cet acte de justice, je me joins néanmoins au proposeur de l'adresse pour dire: Remercions-le et en même temps remercions le Seigneur de ce qu'il nous a aimé dans les petites choses.

Mon honorable ami a parlé de la bonne entente qui existe entre les gens de langue anglaise et ceux de langue française au Nouveau-Brunswick. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Les deux races qui composent la population de notre province vivent dans l'harmonie. J'espère que cette situation se perpétuera, mais je crains, monsieur l'Orateur, que les actes de certains membres du parti conservateur lors des dernières élections fédérales dans le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard ne mettent bientôt cette bonne entente en danger. Quand l'on passe en revue la campagne électorale de juillet dernier, l'on découvre que certaines personnes agissant au nom du parti conservateur, ou dans son intérêt, ont adressé par la poste des milliers de circulaires demandant à la population du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard de voter contre le gouvernement libéral parce qu'il avait trop rendu justice aux Acadiens. Il est temps que l'on condamne ces actions et qu'on les dévoile à la Chambre. Plus tôt elles seront exposées à la lumière du jour et plus tôt elles cesseront. Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'inscrire au hansard aujourd'hui la preuve des sordides tactiques auxquelles l'on a eu recours dans la chaleur de la lutte politique. Je ne veux cependant pas par là exciter les préjugés ou me faire une arme politique. J'ai à la main une circulaire distribuée généralement dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. Je ne mentionne pas la Nouvelle-Ecosse parce que je n'ai aucune preuve au sujet de cette province, tandis que j'en ai dans le cas des deux autres. Je veux faire consigner cette circulaire aux *Débats* afin d'illustrer les tactiques adoptées lors des élections fédérales, dans au moins deux provinces, pour induire la population en erreur. Cette circulaire porte le titre:

Sommes-nous un pays britannique?

Ensuite:

Liste des ministres du Gouvernement et des présidents des plus importants comités de la Chambre des communes, en 1930, qui étaient des catholiques romains. Le ministre de la Justice, l'honorable Ernest Lapointe, français; le ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable P.-J.-A. Cardin, français; le solliciteur général, l'honorable L. Cannon, français; le ministre des Postes, l'honorable P.-J. Véniot, français.

Et il en est très fier.

Le secrétaire d'Etat, l'honorable F. Rinfret, français; le ministre du Travail, l'honorable Peter Heenan, catholique...

On n'indique pas sa nationalité. Mais on ne s'arrête pas là. On mentionne encore les dignitaires de la Chambre des communes et les présidents des commissions parlementaires. De sorte qu'on lit:

Orateur de la Chambre des communes, l'honorable R. Lemieux, français.

Il occupait ce poste en vertu de la loi non écrite de la Chambre qui veut qu'un député de langue française et un autre de langue anglaise remplissent à tour de rôle les fonctions dont vous êtes actuellement chargé, monsieur l'Orateur.

Greffier de la Chambre des communes, A. Beauchesne, français; greffier adjoint, T. M. Fraser, catholique.

Comme il vient d'une bonne viellle famille presbytérienne du comté de Pictou, je suis sûr que ses ancêtres se retourneraient dans leur tombe s'ils lisaient ce document.

Whip libéral en chef, Pierre Casgrain, français.

Chacun sait qu'il est de langue française.

Présidents des commissions permanentes en 1930:

Chemin de fer, F. S. Cahill, catholique.
Bills d'intérêt privé, G. Parent, français.
Ordres permanents, L.-S.-R. Morin, français.
Impressions, l'honorable C. Marcil, français.
Mines, forêts et cours d'eau, E.-A. Lapierre, français.
Chemins de fer nationaux canadiens, sir E. Fiset, français.

Notez bien ceci:

Pensions militaires, etc., C. G. Power, mi- français et irlandais.

Le document se termine sur ces mots:

Hommage de Roy N. Stapleford, secrétaire de la Loyal Orange Association du Nouveau-Brunswick.

Je ne tiens pas le parti conservateur responsable de cela, mais le personnage qui a publié cette circulaire et qui n'a pas eu la loyauté d'indiquer que, sur seize ou dix-sept ministres de l'ancien gouvernement, cinq étaient de langue française et un d'origine irlandaise catholique. Il n'a pas eu la loyauté d'indiquer que, des dix-sept commissions de la Chambre, six ou sept avaient pour présidents des députés d'origine française ou des Irlandais catholiques. L'objet évident était de soulever les préjugés du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard contre le parti libéral.

Ayant exposé ces tactiques, je reviens à certains raisonnements du parrain de la motion (M. Cormier). Il a parlé des améliorations réalisées au Nouveau-Brunswick depuis que le Gouvernement a pris les rênes du pouvoir. Il

a oublié de dire, toutefois, que, depuis la modification des droits de douane à la session d'urgence, une des quatre usines de cotonnades que nous avions a été fermée. Il a oublié de mentionner que l'argent fourni par les gouvernements fédéral et provincial ont amené les exploitants forestiers du Nouveau-Brunswick à réduire presque à rien les salaires de leurs employés, à un point presque aussi déplorable que les salaires versés, prétend-on, aux travailleurs russes de même catégorie. Il a oublié de dire que, tandis que le gouvernement provincial abaissait les droits de coupe en vue de porter les exploitants forestiers à intensifier leur exploitation, et que le gouvernement fédéral versait $60,000 à la province pour compenser la diminution des recettes, les exploitants réduisaient de $18 à $28 par mois les salaires de leurs ouvriers. Le ministre du Travail (M. Robertson) ne s'est pas préoccupé de faire respecter la clause des salaires raisonnables pour protéger ces hommes. Quelle réponse mon honorable collègue a-t-il obtenue de ce ministre quand il lui a demandé, en sa qualité de représentant de Madawaska-Restigouche, de faire en sorte que ces gens obtiennent un salaire convenable? Il a oublié de nous dire que, depuis, la principale entreprise de la ville où il demeure, l'une des plus grandes usines de pâte de bois et de papier à journal du Dominion a réduit peu à peu sa production, jusqu'à ne plus produire qu'environ 60 p. 100 de son rendement total et qu'en sa qualité de maire d'Edmonton, il sait que le conseil municipal a dû soutenir plus de cent familles dont le chef était sans emploi. Voilà ce qu'a oublié de dire à la Chambre mon honorable collègue.

Il a encore oublié de dire que le Nouveau-Brunswick, et sa circonscription électorale en particulier, n'ont pas touché un seul sou des subventions du trésor fédéral destinées aux chômeurs. Il a oublié de mentionner que le ministre des Travaux publics de la province, chargé de déterminer les conditions dans lesquelles devait se débourser l'argent dépensé conjointement avec le Dominion en vue de remédier au chômage, a conseillé de n'accorder aucun secours aux municipalités de la province. Toute allocation fédérale pour atténuer le chômage doit être déboursée pour la construction de routes et de ponts pendant l'hiver, alors que le sol est recouvert de quatre ou cinq pieds de neige dans cette province.

M. HANSON (York-Sunbury): L'honorable député aurait-il la bonté de nous spécifier où et quand, M. Stewart a parlé de la sorte?

L'hon. M. VENIOT: Oui. Il l'a dit à une conférence à Bathurst en réponse à une question que je lui avais adressée moi-même; il y avait là au moins cinquante personnes qui l'ont entendu.

J'ai parlé tantôt, monsieur l'Orateur, des industries du Nouveau-Brunswick qui ont dû cesser leurs opérations. Si je ne m'abuse, l'honorable député de Stormont (M. Shaver) nous a dit que les filatures de Cornwall avaient gagné en activité grâce à l'augmentation du tarif lors de la session spéciale en septembre dernier. Son comté a pu en bénéficier; mais ce relèvement tarifaire a été désastreux au Nouveau-Brunswick. Permettez-moi de vous raconter un incident survenu lors de la fermeture de la fabrique de coton à Saint-Jean. La rumeur circulait que l'usine devait fermer ses portes au mois de décembre. La ville de Saint-Jean, par l'intermédiaire de son maïre, a adressé un appel au premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui de son côté, a prié la compagnie Canadian Cottons Limited de ne pas fermer l'usine. En conséquence de l'agitation, une réunion a été convoquée à Saint-Jean à laquelle a été invité M. Dawson, président de la Canadian Cottons Limited. M. Dawson y a rencontré le premier ministre de la province, le maire de la ville et les échevins, de même que les membres du Board of Trade et bon nombre des principaux hommes d'affaires. Il y a vu aussi mon honorable ami d'York-Sunbury (M. Hanson). On l'a prié instamment, mais en vain, de ne pas fermer les portes de la fabrique. Il a répondu carrément que cette usine était fermée et qu'elle resterait fermée: on finirait d'en démonter l'outillage. Il faut croire que les appels adressés aux autorités d'Ottawa par le premier ministre du Nouveau-Brunswick laissaient M. Dawson tout à fait indifférent. Mais voici: l'honorable ministre des Pensions et Santé nationale (M. MacLaren), qui représente au ministère la province de Nouveau-Brunswick, a assisté à cette conférence. Si l'on en juge par les comptes rendus publiés dans les journaux, l'harmonie n'a pas présidé à l'assemblée; bien au contraire. Mais M. Dawson n'a pas reculé d'un pouce. Voici ce que disait le lendemain le *Telegraph-Journal*, de Saint-Jean:

M. Dawson a déclaré définitivement que non seulement il ne rouvrirait pas l'usine de Cornwall, mais qu'il fermerait aussi celle d'York (la seconde de St-Jean) si ses opérations n'étaient pas profitables. M. Dawson a été plus loin: si la situation financière de la Canadian Cottons Limited ne n'améliorait pas, a-t-il affirmé, il fermerait également les usine de Milltown et de Marysville.

L'établissement de Marysville est dans le comté d'York-Sunbury. Voici ce qu'a dit le *Telegraph-Journal* dans un article de la rédaction sur le résultat de la conférence:

Autrement dit, M. Dawson, parlant au nom de sa propre compagnie, a affirmé sans ambages

que, de son avis, appuyé de ses directeurs, le tarif canadien a pour premier objet...

Prière aux honorables députés du Nouveau-Brunswick de bien écouter ceci.

...d'assurer l'avantage des provinces centrales et que lorsque les intérêts de la compagnie sont menacés il ne faut pas se soucier des Provinces maritimes. Cela revient à dire qu'à ses yeux les intérêts de sa compagnie priment les intérêts nationaux du Canada; il oublie que tous les Canadiens payent les taxes pour créer du travail et non pas pour enrichir certains industriels. Si M. Dawson est sincère, il nous offre un des plus beaux arguments en faveur du libre-échange qui soit venu d'un manufacturier depuis bien des années. Le président de la Canadian Cottons Limited et ses directeurs ont pendant longtemps réclamé la protection; leur attitude d'aujourd'hui peut leur susciter de graves ennuis un jour.

Le premier ministre Baxter a appris de M. Dawson que depuis les seize ans qu'elles fonctionnaient les usines n'ont rien perdu. M. Baxter a voulu savoir pour quelle raison l'on fermait cette fabrique; M. Dawson, paraît-il, s'en prenait au premier ministre à Ottawa. M. Baxter a dit que:

Il n'incombait pas au Gouvernement de diriger des filatures de coton, mais le public doit voir à ce qu'aucun groupe ne tire avantage du tarif, quitte ensuite à déterminer à sa guise quelles régions du pays allaient bénéficier de cette protection. Ce serait préférable d'importer les cotons en franchise de Lancashire.

Ces paroles sont d'un des plus ardents protectionnistes dans tout le Dominion. Dans un autre article de fond publié plus tard, le *Telegraph-Journal* s'exprime comme suit:

M. Dawson a affirmé pour la troisième fois que la fermeture des usines de Saint-Jean doit être imputée au premier ministre du Canada, le très honorable R. B. Bennett. Il a dit à son auditoire que selon le programme de M. Bennett le bon fonctionnement et le maintien conséquent des cours actuels faisaient la base du tarif récemment adopté.

Le *Telegraph-Journal* continue en affirmant que M. Dawson ignore complètement le principe posé par le premier ministre lors du débat sur cet article du tarif au cours de la session spéciale du Parlement; ce dernier déclara alors qu'il espérait que l'industrie du coton tiendrait les promesses qu'elle lui avait faites, c'est-à-dire que les ouvriers sans emploi de ces filatures auraient de nouveau du travail. Ces industriels ont tenu leurs engagements vis-à-vis du premier ministre en fermant la filature de Cornwall. Ils l'ont fermée et ils ont diminué le nombre des employés à la filature de coton York de Saint Jean; cette dernière ne travaille que quatre jours par semaine maintenant.

M. HANSON (York-Sunbury): L'honorable député veut-il nous laisser entendre que la fermeture de la filature de Cornwall est attribuable au relèvement du tarif. Ne sait-il pas que la raison est tout à fait différente?

L'hon. M. VENIOT: Je n'affirme rien de la sorte; j'aborderai cet aspect de la question dans un instant. Je n'ai pas dit que le relèvement du tarif avait causé la fermeture de la filature de Cornwall. Le premier ministre nous a dit en septembre dernier que l'augmentation maintiendrait cette filature en opération, et il n'en a pas été ainsi.

M. HANSON (York-Sunbury): Ils ont transféré les opérations à Marysville.

L'hon. M. VENIOT: D'après la Canadian Cottons Limited il est impossible d'augmenter le nombre des employés et en même temps de maintenir le niveau des prix actuels; il leur faut diminuer le nombre de leurs filatures et priver des milliers de personnes de leur emploi. Or, s'ils mettent en pratique le principe posé par le premier ministre, ils devront augmenter les prix exigés des consommateurs.

Telle est la situation exposée par M. Dawson aux citoyens de Saint-Jean. Je ne sais quel est celui qui se trompe dans l'interprétation de ce tarif. Est-ce M. Dawson, lorsqu'il déclare que ce tarif ne produira pas les effets attendus?—Est-ce M. Dawson, qui est censé être très versé sur ces questions? Ou, est-ce le premier ministre qui releva le tarif aveuglément sans puiser les renseignements nécessaires aux bonnes sources, et, qui, en faisant ces augmentations ne considéra que les intérêts des manufacturiers et ne consulta aucunement les consommateurs? Voici ce que répondit M. Dawson au ministre des Pensions et de la Santé nationale:

Si le tarif ne les aide pas, l'élimination se continuera et les usines les moins profitables devront fermer leurs portes.

Et je constate que mon honorable ami d'York-Sunbury a déclaré qu'en augmentant le tarif le Gouvernement n'avait pas l'intention de centraliser l'industrie. A cela le premier ministre du Nouveau-Brunswick répondit: "Alors, si telle n'était pas l'intention, qu'ils changent le tarif".

Vous connaissez maintenant l'histoire de la cessation des travaux dans les filatures de coton au Nouveau-Brunswick. Et lorsqu'on demanda à M. Dawson, pour quelle raison il fermait la filature de Saint-Jean plutôt que celle de Marysville, il répondit: Il y a environ vingt ou vingt-cinq ans, feu Alexander Gibson engagea des capitaux si considérables dans la construction d'un grand nombre de maisons de brique à cet endroit que nous ne pouvons pas abandonner. C'est la seule raison avançée pour ne pas fermer la filature de coton à Marysville, dans les limites du comté représenté par l'honorable député

d'York-Sunbury. Je n'ai pas entendu l'honorable député de ce comté, ni l'honorable ministre des Pensions et de la Santé nationale et pas davantage l'honorable représentant de Saint-Jean-Albert (M. Bell) protester une seule fois depuis leur retour à Ottawa. Rien n'indique ce qu'ils ont pu faire pour empêcher la destruction d'une industrie dans leur propre province. Me permettra-t-on à mon tour de seul représentant de la province du Nouveau-Brunswick d'élever la voix, puisque les députés conservateurs ne veulent pas le faire, au nom des habitants non seulement de Saint-Jean, la métropole commerciale de la province, mais au nom de toute la province du Nouveau-Brunswick. Je demande au Gouvernement d'écouter la protestation du premier ministre Baxter contre la fermeture de cette filature de coton, de faire droit à sa requête lorsqu'il leur demande d'avoir recours aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des modifications apportées à la loi en septembre dernier et d'annuler ou de diminuer le tarif sur le coton de manière à ce que les habitants du Nouveau-Brunswick n'aient plus à souffrir cette injustice. Comme dit le proverbe, c'est la dernière goutte d'eau qui fait déborder le vase, et c'est à la suite de cela et après que la province conservatrice du Nouveau-Brunswick par l'entremise de son premier ministre eut supplié le Gouvernement de lui accorder de meilleures conditions en matière de chemins de fer, que le premier ministre de cette province exprima l'opinion, qui fut répandue par tout le pays, que les provinces maritimes avaient le droit de se séparer de la Confédération.

Un MEMBRE: Certainement pas.

L'hon. M. VENIOT: Si ces paroles avaient été prononcées par un libéral, il aurait été condamné à tout jamais et accusé d'être le citoyen le plus déloyal au Canada. Au cours de la dernière campagne, le parti libéral a été blâmé de la dépression qui existait au pays, mais j'appellerai l'attention de la Chambre sur deux discours prononcés par le très honorable premier ministre après les élections à Régina, l'un à un dîner que lui a offert l'Association conservatrice, et l'autre, à une assemblée publique tenue le même soir. Dans son premier discours voici ce qu'on lui fait dire:

On veut charger le Gouvernement de la responsabilité de la situation actuelle. Mais personne ne saurait nier que la présente crise n'est que le résultat de neuf ans de complet mépris des principes fondamentaux du gouvernement constitutionnel et des lois élémentaires de l'économie politique.

Une VOIX: Très bien, très bien!

L'hon. M. VENIOT: Je me demande ce que mon collègue qui applaudit va penser de la citation suivante tirée du deuxième discours. Voici:

La crise actuelle est la plus grave que l'on ait connue dans l'univers, vu que les temps durs dans toutes les autres parties du globe ont, au point de vue psychologique, exercé une influence déprimante sur les Canadiens.

Un MEMBRE: Très bien!

L'hon. M. VENIOT: Mon honorable ami applaudit. Qu'il me permette de rapporter les paroles d'un autre collègue en qui, je le sais, l'honorable député a une grande confiance, et voyons s'il peut concilier l'attitude du ministre du Commerce avec celle du premier ministre. Le ministre du Commerce a cru de son devoir d'adresser au peuple canadien un message du premier de l'An, dans lequel il dit:

L'année 1930 a été une année de crise sérieuse au Canada, comme dans presque tous les pays de l'univers.

Il continue:

Vu ses ressources fondamentales, le Canada a moins souffert que la plupart des autres contrées.

Au moins, il apprécie la situation avec plus de sincérité que le premier ministre. Le message continue:

La crise mondiale est due à la baisse des prix du gros, ceux surtout des produits alimentaires et des matières premières.

Je n'entends pas d'applaudissements maintenant. Il poursuit:

Le fléchissement des prix du gros est presque arrivé à sa fin. Il y aura un retour de prospérité avec un rajustement des prix du gros et du détail et du coût de la production.

Et encore:

Bien qu'il soit reconnu que la situation actuelle est difficile pour la nation et désastreuse pour nombre de nécessiteux, les jours que nous vivons maintenant ne sont certainement pas aussi graves que ceux que nous avons déjà traversés dans le passé. Cet hiver, tout dur qu'il soit pour plusieurs, est relativement moins décourageant que ceux de 1913-1914 et 1920-1921.

Laissez-moi ajouter, lorsque le parti conservateur était au pouvoir. On avoue ici que, sous le régime tory, avec un tarif protecteur élevé, la crise était alors plus sensible au Canada. L'honorable ministre continue:

Le Canada, comme nation, est bien plus riche et plus en mesure de faire face à l'adversité qu'il ne l'était à aucune période analogue dans le passé, alors que la question de notre solvabilité était sérieusement discutée à Londres et à New-York.

C'était en 1920 et 1921, lorsque le pays était sous la direction des conservateurs. Les marchés monétaires de Londres et de New-York n'avaient pas foi en la solvabilité financière du Canada.

Tout ce changement considérable ne pouvait s'opérer en six ou sept mois. Il a com-

mencé après 1922, quand, comme l'a dit le très honorable leader de l'oposition, le Canada s'est mis à sortir de l'abîme du désespoir, grâce à la création de nouveaux marchés, l'augmentation du commerce avec l'étranger, l'établissement de nouvelles manufactures au Canada avec des prix avantageux pour leurs produits. Ainsi, le pays s'est relevé peu à peu jusqu'à la position qu'a reconnue le ministre du Commerce, le rétablissement de notre crédit sur les marchés monétaires de New-York et de Londres. Je ferai une dernière citation extraite du manifeste du ministre du Commerce:

Aujourd'hui, le Canada est bien plus haut coté à Londres, New-York et chez nous qu'il y a dix ans, et nous pouvons commanditer nos propres entreprises d'une manière qui était alors impossible.

Je le demande au pays, était-ce honnête de la part du ministre du Commerce, durant les élections de juillet, de prêcher les principes qu'il a énoncés d'une extrémité à l'autre du Canada, de rejeter complètement sur le parti libéral le blâme de la crise existante, puis, se repentant, sans doute, de ses péchés politiques, d'adresser un message du premier de l'An aux Canadiens en avouant que ce qu'il leur avait dit en juillet n'était que des blagues. Il cherche maintenant à faire germer un esprit d'optimisme au sein de la nation en s'écriant: "Comment donc! mais le Canada va très bien!" Parfaitement, mais les tories ne peuvent en réclamer le mérite.

L'indignation du premier ministre au sujet de ce qu'il a qualifié d'insinuations et d'allusions malignes,—je crois qu'il a employé ce dernier terme,—m'a bien amusé; on n'a qu'à relire le hansard de ces dernières années pour y retrouver l'abondance d'insinuations et d'allusions malveillantes du très honorable leader du Gouvernement à l'adresse du chef de l'administration de ce temps-là et de ses partisans. L'insinuation est sa science. Je ne lui connais pas son pareil au Canada en matière d'insinuation et de sous-entendus méchants. Je rappellerai, entre autres, ses insinuations à l'égard de la commission du tarif qu'il représentait partiale dans ses investigations des faits; ses allusions aux ministres qu'il jugeait fautifs lorsqu'il n'en pouvait pas parler avec respect; et, ce qui pis est, ce que qu'aucun autre premier ministre n'a jamais osé, ce fut d'insinuer contre celui qui devint par la suite son chef, qu'il était l'instrument, l'outil de Mackenzie et Mann. Tous ses discours de ces quatre dernières années fourmillent d'insinuations. Son cas, ce me semble, est celui du coupable qui cherche à se couvrir en accusant l'autre.

Il a traité aussi d'absurde l'argument du très honorable chef de l'opposition à l'effet que la petite session n'était pas nécessaire pour ouvrir un crédit destiné à atténuer le chômage. Le premier ministre disait que l'on ne pouvait émettre de mandat spécial. Et en 1926? Lui-même, le premier ministre actuel, étant, si je ne me trompe, le ministre des Finances du cabinet fontôme, proposa et obtint un mandat spécial de 55 millions. Pourquoi ne pouvait-il pas faire de même pour les 20 millions destinés à remédier à l'urgence de l'automne dernier? Mon temps est expiré et je ne veux pas abuser de l'indulgence de la Chambre.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Je veux, moi aussi monsieur l'Orateur, féliciter celui qui a proposé l'adresse (M. Cormier), son partenaire (M. Porteous), et tous les jeunes qui ont pris la parole pour la première fois en cette Chambre. Mon ignorance du français m'a empêché de suivre le proposeur et je n'ai pas encore eu l'occasion de le lire dans la traduction. Quant à l'honorable député qui a appuyé la motion, et aussi l'honorable député de Stormont (M. Shaver), tous deux se sont exprimés avec une facilité qui mérite des félicitations.

Le discours de l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Pickel) m'a particulièrement intéressé. L'honorable député n'est plus jeune, à en juger par le *Parliamentary Guide*, qui rappelle toutes les élections auxquelles il a été candidat. Mais combien ses opinions diffèrent de celles qu'exprimaient autrefois dans cette Chambre des représentants de la même circonscription, l'honorable Sidney Fisher et l'honorable Andrew McMaster. Le *Parliamentary Guide* indique aussi que l'honorable député pratique la médecine, mais je n'ai pu me rendre compte si l'homéopathie est son système ou non. Par certaines de ses paroles j'ai cru qu'il pouvait l'être, mais certaines autres formules m'ont porté à en douter. Sa théorie de la guérison des semblables par les semblables m'a induit à penser qu'il est homéopathe, mais le dosage de ses prescriptions m'a fait supposer le contraire. Encore et plus de protection, dit-il, présumant sans doute qu'on ne saurait trop avoir d'une bonne chose.

L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a fait remarquer au premier ministre que le ministre du Travail n'appartient pas à la Chambre des communes. Nous avions déjà remarqué que le portefeuille des Finances est vacant. Etant donné la suite nombreuse du Gouvernement en cette Chambre, cela s'explique difficilement, et j'ai souvent pensé à une histoire qui, je crois, peint parfaitement la situation. Un professeur de théologie avait coutume d'insister auprès de ses élèves sur le tact qu'ils devraient mettre dans leurs relations avec les femmes de leur église: considérer les vieilles comme des mères et les jeunes comme des sœurs. Car vous savez, concluait-

il, que bon nombre d'entre elles se jugent aptes à faire d'excellentes femmes de ministres. Je suis certain que bon nombre de députés de la droite se considèrent en état de faire honneur au Cabinet. Au fait, je pense à deux ou trois honorables députés qui siègent à l'autre extrémité de la Chambre dont la mine serait bien plus réjouie qu'elle ne l'est depuis leur arrivée ici s'ils avaient été appelés à faire partie du ministère. Le premier ministre a aussi semblé se formaliser de ce que l'on ait dit que ce Gouvernement est la chose d'un seul homme. Il croit sans doute qu'il a consulté ses collègues et qu'il n'est pas l'autocrate que le public s'imagine; mais, pendant qu'il faisait cette déclaration, il était intéressant de jeter un coup d'œil sur la droite et de noter l'air ahuri du ministre de la Justice (M. Guthrie) et le sourire contraint du ministre du Revenu national (M. Ryckman).

Le premier ministre s'est indigné de ce qu'on lui ait demandé de remplir ses promesses et a réclamé un nouveau délai. Si le premier ministre s'était montré plus sobre dans ses promesses, nous nous serions montrés plus sobres dans nos demandes; c'est à cause de la prodigalité dont il a fait preuve, de son manque d'esprit de responsabilité, que le pays le somme aujourd'hui de tenir ses promesses. Pour donner un exemple de l'attitude du premier ministre durant toute la campagne, je désire lire un extrait d'un de ses discours. Bien que cet extrait ait déjà paru dans le hansard, il est bon d'appeler l'attention de la Chambre de nouveau sur ce passage qui donne une juste idée du tempérament,—permettez-moi l'expression,—du premier ministre. Parlant à Vancouver, le 8 janvier, il disait:

> Si M. Mackenzie King pense que je ne réussirai pas à organiser notre vie agricole et industrielle de façon à nous permettre de vendre nos produits sur les marchés de l'univers, il se trompe, car c'est ce que je vais faire. S'il pense que je n'établirai pas de nouveaux marchés pour ces produits et que je ne travaillerai pas de toutes mes forces pour diriger nos produits vers de nouveaux marchés ou vers les anciens marchés ou encore vers des marchés récalcitrants, il se trompe, car c'est ce que je vais faire.

D'autres promesses ont été faites. Durant la courte session de septembre, le ministre de la Justice a repoussé l'allégation que lui attribuait le *Manitoba Free Press:* que le gouvernement Bennett remédierait au chômage en trois jours. Il nia avoir prononcé ces paroles et prétendit avoir déclaré qu'en trois jours la Chambre des communes pourrait adopter les mesures nécessaires pour remédier au chômage. Même si nous acceptons cette version revisée, nous avons, je pense, le droit de demander: Les conditions sont-elles meilleures aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a huit mois? Le Gouvernement a-t-il fait quelque chose pour donner suite à sa promesse?

En entendant les nombreuses promesses des membres de la droite durant la dernière campagne, je ne pourrais m'empêcher de songer à l'histoire très intéressante d'un vieux cocher possesseur d'une chienne dont il était très fier. Allant son chemin, il promettait à chacun de lui réserver un petit chien. Finalement, un voyageur protesta et lui demanda comment il comptait remplir sa promesse. "Ah! bien", répondit-il, "il faudrait être bien mesquin pour refuser de promettre un petit chien à un ami". Quand des hommes parcourent le pays et posent aux thaumaturges, lorsqu'ils promettent des choses qu'aucun homme sensé ne les croit capables de faire, il ne faut pas être trop surpris si l'on exige d'eux qu'ils remplissent leurs promesses. De fait, aujourd'hui, le peuple demande ses petits chiens et nous ne les voyons pas encore venir.

M. SPENCE: Donnez-leur le temps de grossir.

M. BROWN: D'aucuns prétendent que les difficultés de l'Ouest se résument à une question de psychologie. Hier, l'honorable représentant de Regina (M. Turnbull) a tenté de nous expliquer que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'elle pourrait l'être; naturellement, il a admis qu'elle pourrait être meilleure. Je suis sûr que les gens de l'Ouest seront peu satisfaits de ce qu'il a exposé ainsi la situation dans cette partie du pays devant tout le peuple canadien. Il ne fait pas de doute que la situation ne soit mauvaise. Il est ridicule de dire que nous sommes à un tournant et que ce n'est qu'une question de psychologie. Il n'en est pas ainsi. Les cultivateurs savent qu'ils ont à faire face à la plus grande crise possible. L'honorable représentant de Regina a quelque chose de commun avec ceux dont les convictions religieuses lui enseignent que la maladie n'existe que dans l'imagination. Un jour, un adepte de cette croyance demandait à un jeune garçon comment était son père. "Il est bien malade", répondit l'enfant. "Oh! non',, répondit l'homme, "il se croit simplement malade". Une semaine plus tard l'homme demanda de nouveau à l'enfant comment allait son père. "Il se croit mort", répondit le garçon. L'entrepreneur de pompes funèbres était évidemment du même avis, puisqu'il alla l'enterrer. Je crains, monsieur l'Orateur, que quelques-uns des cultivateurs soient morts au point de vue financier avant que l'honorable représentant de Regina ne se soit rendu compte que la misère sévit dans l'Ouest canadien.

Il ne fait pas de doute, monsieur l'Orateur, que la difficulté se trouve dans l'énorme disparité qui existe entre les prix que nous rece-

vons pour les choses que nous avons à vendre et ceux des denrées qu'il nous faut acheter. Plusieurs exemples de cette disparité ont déjà été fournis dans cette Chambre. Nous avons déjà traversé une période d'avilissement des prix. Ceux d'entre nous qui habitent l'Ouest depuis près d'un demi-siècle savent qu'au début les prix étaient bien bas. Je me rappelle fort bien le temps où le blé se vendait 40 cents le boisseau, et l'avoine 9 et 10 cents. J'ai moi-même transporté du blé et de l'avoine à une distance de vingt milles pour ces prix. J'ai transporté des porcs abattus à une distance de 20 milles pour en avoir 4 cents la livre. Oui, nous avons connu ces prix si peu élevés, mais nos produits avaient alors une puissance d'achat plus grande que celle d'aujourd'hui. La difficulté se trouve dans le fait que les prix des denrées que nous produisons ont baissé considérablement, tandis que les prix des marchandises que nous achetons n'ont que relativement fort peu baissé. Permettez-moi de vous donner un autre exemple de cette disproportion. Nous, qui vivons sur la ferme, nous sentons le besoin de faire un bout de toilette avant de venir à Ottawa. J'ai donc été chez le coiffeur pour me faire faire les cheveux et la barbe et j'ai constaté qu'il m'en coûtait environ le prix de 10 boisseaux d'orge pour ce service. Ce prix est trop élevé, même lorsque le travail a été assez bien fait pour mériter les félicitations du premier ministre.

Le discours du trône n'est qu'un des nombreux désappointements qu'a eu à subir récemment notre pays. Le premier, naturellement, a été le fiasco du voyage de notre premier ministre en Angleterre, voyage dont on a déjà suffisamment parlé. Je devrais peut-être expliquer ce que je veux dire ici par désappointement. Tous les vrais patriotes regrettent sans doute que le premier ministre n'ait pas mieux réussi en Angleterre à nous sortir du malaise dont nous souffrons. Un grand nombre de ses plus ardents partisans ont sans doute été désappointés, car eux-mêmes attendaient quelque chose de lui. Un des plus fidèles partisans du premier ministre a dit ce qui suit: "M. Bennett croit qu'il a reçu la mission de tirer le Canada du chaos, et je le crois également." Un tel homme, naturellement, devrait être désappointé. Quelques-uns d'entre nous n'avaient pas ces illusions. Nous ne croyions pas que l'attitude que le premier ministre se proposait de prendre en Angleterre produirait de bons résultats, de sorte que dans ce sens nous n'avons pas été désappointés. Nous n'avions qu'à nous contenter de la promesse de la dixième béatitude: "Bienheureux ceux qui demandent peu car ils ne seront pas désappointés."

Le discours du premier ministre à Régina a constitué un autre désappointement pour la population de l'Ouest. Le premier ministre est venu dans l'Ouest où tout avait été bien préparé pour l'accueillir. L'assemblée avait été annoncée plusieurs jours à l'avance et tout le pays était dans l'attente, croyant bien que le discours de Régina nous apporterait de grandes choses. Le premier ministre est venu et il a parlé. J'ai écouté son discours au radio et, même dans cette attitude, je pouvais me rendre compte du sentiment de désappointement qui courait dans son auditoire. "La montagne en travail a enfanté une souris." Ce discours a causé un profond désappointement dans tout l'Ouest. C'est alors que la population de ces provinces a pu se rendre compte à quel point elle avait été bernée, tout comme on l'a été en Angleterre—du moins, on en est persuadé là-bas.

Le discours du trône reconnaît l'importance de la question de la vente du blé. Je suis heureux de constater que le Gouvernement en reconnaît toute l'importance, parce que je sais que quelques membres du Gouvernement ont refusé d'admettre l'importance dans notre politique nationale de la vente du blé. Je désirerais à ce propos revenir sur la déclaration de l'ancien ministre du Commerce (M. Malcolm) dont on a déjà parlé. Lorsqu'il s'agit de critiquer une déclaration, il faut toujours tenir compte des circonstances qui existaient lorsque cette déclaration a été faite. Que l'on me permette de dire que jusqu'au premier février de l'an dernier, on se rendait bien peu compte du fait que les marchés du blé se trouvaient dans une grave situation. Je crois pouvoir dire que si jusqu'à cette époque le Gouvernement avait fait quoi que ce soit de nature à nuire à la vente du blé, les fermiers n'auraient certainement pas été satisfaits.

L'hon. M. CAHAN: S'agit-il de février 1931?

M. BROWN: Non, de février 1930, parce que c'est alors que nous avons commencé à nous rendre compte de l'accumulation de fortes quantités de blé. Comme je l'ai dit, jusque-là les fermiers que la coopérative et le commerce régulier de grain portaient à croire que les prix seraient élevés et continueraient de l'être n'auraient pas aimé voir le Gouvernement prendre une part active dans la vente du blé. Cela ne fait aucun doute, je crois. Vers le temps où cette Chambre s'est réunie en session, l'an dernier, les conditions commençaient à changer d'aspect et c'est alors que le parti de l'opposition s'est mis à critiquer le Gouvernement, lui reprochant sa négligence touchant cette question de la vente

du blé. Dans cette partie de la Chambre nous regrettons l'absence du ministre du Commerce (M. Stevens). Je prie le Gouvernement de lui transmettre nos meilleurs vœux de prompt retour à la santé, car s'il nous arrive de différer d'opinion avec l'honorable ministre, nous savons reconnaître en lui un digne adversaire. Je parle de l'honorable ministre, parce qu'il lui a été donné de visiter ma circonscription alors qu'il a remplacé l'honorable député de Fort-William (M. Manion). Pour certaines raisons, celui-ci a été empêché de porter la parole chez nous.

Un MEMBRE: Toujours des suppositions.

M. BROWN: En tout cas, le ministre du Commerce est venu dans ma circonscription et s'est montré indigné de la négligence du Gouvernement à propos de la récolte de blé. Il a rappelé aux électeurs ce que M. Arthur Meighen avait fait pour les cultivateurs de 1918 à 1922, disant qu'il avait institué une commission, fait vendre le blé, rendu la commission permanente, et qu'ensuite les électeurs l'avaient chassé du pouvoir. M'adressant à mes électeurs, je leur ai dit que dans tout cela une seule chose était vrai, c'était la défaite de M. Meighen. Voilà les paroles qu'on prête à l'honorable ministre du Commerce:

Si ceux qui sont allés l'an dernier en Angleterre en quête d'un marché pour le blé canadien avaient eu l'appui d'un gouvernement fort, énergique, dont les opinions et les déclarations eussent été écoutées par les autres pays de l'univers, cela n'aurait-il pas eu un bon effet?

Il est très intéressant de noter que pendant que le ministre du Commerce s'exprimait ainsi devant les gens de l'Ouest, le secrétaire d'Etat adoptait une attitude totalement différente dans la province de Québec. Voici, d'après les journaux d'Ottawa, ce que M. Cahan déclarait à Buckingham:

Le véritable objet du budget est de créer des débouchés pour le blé des provinces de l'Ouest, mais la culture du blé n'est pas la seule industrie au Canada. Celui qui donne $10 de travail dans les manufactures fait autant pour le pays que celui qui produit dix boisseaux de blé dans l'Ouest. Nous avons fait des sacrifices...

Que les ouvriers écoutent bien ceci:

Nous avons fait des sacrifices pour ces provinces de l'Ouest...

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que l'Est n'a pas fait de sacrifices; il n'a rien donné à l'Ouest que nous n'ayons payé bien des fois. (*Exclamations.*) Le premier ministre sera le premier à me corroborer. M. Cahan a dit ensuite, comme le rapportait le *Montreal Star* du 12 juillet:

M. Dunning ne pense qu'au blé; il n'a guère eu à penser à autre chose. La récolte totale de blé en Canada n'a jamais dépassé une valeur de 500 millions, tandis que les produits des fabriques de l'île de Montréal seule représentent environ 575 millions par an.

M. Dunning propose de paralyser et de détruire ces fabriques de Montréal, en laissant entrer en franchise les produits des usines de Grande-Bretagne, espérant par là que la Grande-Bretagne fera preuve plus tard de bonne volonté et achètera plus de blé canadien.

Les Canadiens ne peuvent pas compter uniquement sur le blé pour vivre.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que le secrétaire d'Etat semblait voir un conflit entre les cultivateurs de blé de l'Ouest et les artisans des usines de Montréal. J'espère qu'il se rend compte aujourd'hui que les intérêts des ouvriers de Montréal dépendent absolument du pouvoir d'achat des cultivateurs de l'Ouest et que ses gens ne peuvent réussir que dans la proportion où nous réussirons nous-mêmes.

On a conseillé à beaucoup de cultivateurs de l'Ouest, durant cette période de marasme, d'adopter la culture mixte. C'est vraiment amusant de venir dans l'Est et d'entendre les conseils qu'on donne. Des gens qui ne connaissent rien en agriculture se permettent de préconiser la culture mixte et affirment que l'Ouest sera obligé de l'adopter. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que ce genre de culture a toujours existé dans ma région, quoique nous cultivions beaucoup de blé. Notre sol se prête à la culture mixte et nous l'avons toujours faite. En réalité, je me demande si cette région expédie aujourd'hui autant de bestiaux qu'elle en expédiait il y a trente ans. Je me rappelle être venu de l'Ouest, il y a environ quarante ans, avec tout un train de Gordon et d'Ironsides, et ces bestiaux avaient été réunis dans un très petit rayon. Nous avons toujours fait de la culture mixte. Je suis tout à fait de l'avis de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), quand il dit qu'il y a une grande partie du territoire de l'Ouest qui n'est pas propice à la culture mixte. Le manque d'eau convenable suffit à lui seul pour empêcher l'élevage des bœufs ou des porcs sur une plus grande échelle qu'on ne le fait actuellement. En supposant qu'on intensifie la culture mixte, où trouvera-t-on des débouchés? Où vendra-t-on? Il n'existe rien pour encourager la culture mixte, qu'il s'agisse de bestiaux, d'œufs, de miel ou d'autres produits. Certes, tout le monde reconnaît la valeur de la culture variée. Nous savons qu'il vaut mieux ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, là où l'on peut s'en dispenser. Mais les gens de l'Est ne se rendent pas compte que, actuellement, nous produisons une grande quantité de produits variés. Voici des chiffres:

En 1930, le Manitoba produisit 10 millions de livres de miel; la Saskatchewan et l'Alberta, 2 millions de livres. Le Manitoba fabriqua 8 millions de livres de beurre de ferme et 15 millions de beurre de fabrique; la Saskatchewan produisit 30 millions de livres de beurre de fabrique et l'Alberta 35 millions. Les cultivateurs du Manitoba vendirent 200 millions de gallons de lait et 4 millions de gallons de crème. Les trois provinces des prairies donnèrent un million de livres de fromage. Les parcs à bestiaux de l'Ouest du Canada reçurent près de 800,000 porcs, 330,000 bêtes à cornes, 73,000 veaux et 184,000 moutons. Le syndicat de la laine vendit 3 millions de livres de laine.

M. GOTT: Parlez-vous de l'année dernière?

M. BROWN: De 1930?

M. GOTT: Il serait intéressant d'avoir les statistiques de l'année 1927. Est-ce que l'honorable député les aurait à sa disposition?

M. BROWN: Je le regrette, mais je dois me hâter. Relativement à la proposition de M. Beatty, les cultivateurs de l'Ouest seraient naturellement heureux de jouir de l'argent à bon marché. Mais point n'est besoin de l'argent de M. Beatty pour induire les cultivateurs de cette région à se lancer davantage dans l'industrie de l'élevage. Sans un sou de M. Beatty, le Manitoba sera probablement l'automne prochain encombré de porcs. Je sais que les cultivateurs eux-mêmes se préparent à augmenter leurs troupeaux de porcs. Dans ce cas-là, qu'adviendrait-il à ceux qui empruntent de l'argent de M. Beatty pour faire l'élevage des cochons? Avec l'abondance qui existera alors sous ce rapport la situation sera infiniment plus mauvaise qu'aujourd'hui.

Si M. Beatty désire nous aider de quelque manière, je crois pouvoir lui donner quelques conseils. Par exemple, une réduction des tarifs de transport nous aiderait mais, naturellement, cela nuirait aux dividendes sacrés de la compagnie du Pacifique, ces dividendes doivent être servis en tout temps, que les fermiers puissent rentrer dans leurs frais de production ou non. M. Beatty pourrait consacrer aussi un peu d'attention au problème de la mise en vente des produits de notre industrie animale. Quelle est la situation que nous devons envisager? Les délégués que nous avons envoyés en Angleterre pour étudier les possibilités d'y écouler les produits de notre industrie animale nous disent qu'il y a un marché sans limite pour le bacon canadien, mais que la difficulté repose dans l'absence d'une offre continuelle. Eh! bien, pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un approvisionnement constant? Tout simplement parce que chaque fois que survient un nouveau chargement de wagon de porcs sur le marché, le prix fléchit. Si M. Beatty peut faire quelque chose en vue de stabiliser le marché pour le porc à des prix qui soient tant soit peu raisonnables, il n'y a aucun doute que nous ne puissions garantir un approvisionnement constant de bacon. La perte de notre commerce d'exportation est attribuable, sans doute, à d'autres raisons que celles qu'invoquait l'honorable député de Régina (M. Turnbull). Il a oublié de parler de la consommation toujours croissante au pays. Mais nous pouvons fournir de grandes quantités de porcs pour l'exportation si l'on pouvait nous garantir la moindre stabilité dans notre marché. Il est vrai que nos cultivateurs devront reconnaître que de temps à autre il leur faudra accepter des prix un peu moins élevés, mais actuellement nous sommes obligés de supporter tout le fardeau. Il y a trois semaines, à Winnipeg, il y avait un grand nombre de bêtes à cornes et de porcs dans les parcs à bestiaux et les acheteurs ne prenaient même pas la peine de quitter leurs bureaux; ils ne voulaient pas acheter, avec le résultat que le prix du porc a fléchi jusqu'à 5 cents ½ la livre. L'acheteur de Swift vint dans notre district et nous déclara qu'il ne devrait pas payer plus de 5 cents. Il est vrai que le marché a repris un peu plus d'activité de sorte que les conditions ne sont pas aussi mauvaises qu'elles l'étaient dans le temps.

Ensuite, il est question de réduire le coût de la production—je crois que nous relevons cette phrase dans le discours du trône—et cependant tout ce que fait le Gouvernement tend à augmenter le coût de la production. Au mois de septembre dernier, nos amis de la droite prenaient plaisir à nous dire que si les droits du tarif étaient relevés, il n'y aurait pas d'augmentation dans le prix des marchandises que nous avons à acheter. Sans doute, il n'est guère facile pour nous dans le moment de prouver que nous n'avons pas eu, à la suite de la réduction des prix, tout le bénéfice que nous étions en droit d'espérer. On a vivement insisté, à ce sujet, auprès du Gouvernement. Comme je l'ai dit, présentement il n'est guère facile pour nous de jouir des conséquences réelles des amendements apportés au tarif lors de la session spéciale, mais j'ai un cas à signaler à ce propos. L'honorable député de Weyburn (M. Young) a été ridiculisé à cause des chaussettes exhibées au cours de la campagne électorale d'Estevan. Je vais vous en montrer une paire. Je tiens maintenant ces chaussettes dans mes mains et elles ont joliment bonne apparence. Je ne crois pas que le premier ministre les porterait, mais les électeurs des honorables députés de Régina et Long Lake (M. Cowan) ainsi que les électeurs des autres députés de la Saskatchewan seraient très heureux de les porter—s'ils sont tant soit peu en état de pouvoir acheter des chaussettes l'été prochain. Ces

chaussettes se vendaient couramment 10 cents la paire à Pilot Mound.

Un MEMBRE: Qu'ont-elles de défectueux?

M. BROWN: Rien du tout. Lorsque le tarif douanier a été modifié l'automne dernier, outre la majoration des droits *ad valorem,* on a imposé un droit de $1.35 la douzaine sur les chaussettes dont le prix de détail était alors de 10 cents la paire. Le marchand local m'a déclaré qu'il faisait un profit assez raisonnable à ce prix-là, mais comme résultat de la législation tarifaire de septembre dernier, il lui est impossible de se procurer ces chaussettes. Je le répète, nombre de pauvres fermiers de la Saskatchewan seraient bien contents de porter ces chaussettes de dix sous. Je serais même heureux de m'en procurer moi-même. Les marchands de campagne ne peuvent plus vendre ces chaussettes à dix cents la paire à cause du relèvement du tarif décrété l'automne dernier. Les honorables députés de la droite devraient bien me dire où je puis m'en procurer aujourd'hui à ce prix.

D'un côté on nous conseille de nous livrer à l'élevage des bestiaux, et le discours du trône nous dit qu'il faut réduire le coût de production. Je tiens à faire observer qu'au moment même où l'on nous demande d'entreprendre l'élevage des bestiaux et où nos amis de la droite parlent de diminuer le coût de production, le ministre du Revenu national fait un geste qui ressemble à un soufflet. Je veux parler du fil de fer barbelé. Cet article entrait en franchise depuis le début de l'administration Laurier. Je me rappelle avoir acheté du fil barbelé en 1898 pour clôturer une demi-section et d'avoir bénéficié de l'abolition des droits. Quelle absurdité que de nous demander d'élever des bestiaux et en même temps de relever le prix d'un des articles nécessaires à la garde de ces animaux! Si nous pouvions nous procurer non seulement le fil barbelé mais le fil de fer uni à la moitié du prix actuel, les fermiers pourraient se livrer à l'élevage. Les moutons pourraient aujourd'hui s'élever avec profit sur nos fermes. Mais quelle est la principale entrave à l'élevage des moutons? Les frais de clôturage. Voici à ce sujet un extrait d'une dépêche d'un correspondant du *Manitoba Free Press:*

On importe annuellement pour environ $250,000 de fil barbelé. Nous le faisons venir de plusieurs pays, entre autres la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Et voici le passage que je tiens à signaler à la Chambre:

Depuis l'été dernier, le prix du fil de fer a baissé rapidement. Je ne saurais donner les chiffres exacts, mais l'Hardware and Metal, de Toronto, dit que la dernière baisse a été de 25 c. par rouleau de 80 perches. Les fabricants canadiens en ont éprouvé plus de difficulté à soutenir la concurrence. C'est pourquoi ils ont demandé l'établissement de droits anti-dumping.

Le Gouvernement a fixé une règle arbitraire, mais il n'a pas encore annoncé ce que c'était. Son intention est de fixer un prix suffisamment élevé pour contrebalancer les baisses récentes des prix et pour permettre aux fabricants canadiens de faire un profit. Si les fabricants étrangers vendent à un prix inférieur au chiffre ainsi fixé, ils auront à payer un droit de dumping de 50 p. 100.

Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, exiger que l'on fixe des prix pour nos produits, car je ne crois pas que ce soit de bonne politique économique. Mais qu'allons-nous faire si le ministre du Revenu national fait en sorte que chaque manufacturier canadien obtienne nécessairement un prix qui lui assure le marché de notre pays à un certain profit? Je le demande à la Chambre. Je ne voudrais pas me voir forcé à exiger que l'on fixe le prix du blé, mais voici un problème qui se pose. Le gouvernement actuel prétend assurer à tout manufacturier un certain prix pour ses produits. Qu'allons-nous faire?

Que faut-il faire dans l'Ouest? Je reconnais, monsieur l'Orateur, que toute mesure qu'on peut proposer aujourd'hui sera sans effet, sauf celle de secours financiers directs. Il va être difficile de secourir les fermiers. A part un subside réel en argent à chaque fermier de la prairie, rien ne pourrait l'aider. Mais nous connaissons la difficulté qui se présente de ce côté. L'honorable député de Régina (M. Turnbull) a dit que les gens ne meurent pas de faim. Non, c'est possible. Mais ils se tourmentent et se demandent ce qu'ils vont faire. Ce qu'il faut, c'est faire quelque chose pour rendre la confiance au fermier et lui relever le moral. Une fois leur moral relevé, ils pourront maintenir quelque espoir. Mais s'il leur faut affronter des impôts comme celui qu'on veut établir sur le fil de fer barbelé, je ne sais pas ce qu'ils vont faire. Le prix n'a pas été augmenté et ne le sera probablement pas, mais il n'a pas été diminué, et c'est là l'important. A moins qu'on ne prenne des mesures pour rétablir la confiance des agriculteurs de l'Ouest, la situation va présenter de graves dangers pour la vie commerciale du Canada.

L'hon. M. MORAND: L'honorable député voudrait-il voir fermer une manufacture et chômer un grand nombre d'ouvriers afin d'obtenir le fil de fer barbelé à un peu meilleur marché?

M. BROWN: Je ne crois pas que cette question mérite une réponse. Nous avons sûrement autant le droit qu'on nous garantisse un prix pour nos produits qu'en ont les fabricants de fil de fer barbelé.

M. MULLINS: Le fil de fer barbelé ne se vend-il pas moins cher aujourd'hui dans l'Ouest qu'il ne se vendait?

M. BROWN: En effet, mais il se vend plus cher qu'en 1898. Je ne demande pas qu'on nous vende le fil de fer barbelé moins cher qu'auparavant; mais je ne veux pas que le ministre du Revenu national nous empêche de bénéficier d'une réduction à laquelle nous avons droit.

M. WILSON: Existait-il un droit sur le fil de fer barbelé en 1898?

M. BROWN: Non.

M. THOMAS REID (New Westminster): Comme l'un des députés nouvellement élus, j'hésite à me lever en ce moment pour commenter l'adresse. Il y a cependant certaines questions sur lesquelles je voudrais appeler l'attention du Gouvernement et dont il devrait s'occuper. L'une d'elles, et c'est la première fois qu'on la mentionne ici, je pense, a trait aux soins d'hôpital des anciens combattants qui ne reçoivent pas de pensions de l'Etat. Pour ma part, j'aurais aimé à trouver dans le discours du trône la mention d'une assurance d'Etat contre la maladie. Je crois que le temps est venu au Canada d'étudier sinon d'inaugurer ce système en faveur de la masse des gens qui n'ont pas les moyens de payer les frais d'hôpital et de médecin, quand leur famille a besoin de ce service et qui, dans plusieurs cas, préfèrent souffrir que de contracter des dettes auxquelles ils sont incapables de faire honneur.

Pour ce qui est des anciens soldats, je puis dire sans crainte, je pense, que plus d'anciens combattants ont élu domicile en Colombie-Anglaise, à cause de son climat tempéré, qu'il ne s'en est enrôlé dans cette province. Plusieurs de ces anciens combattants souffrent aujourd'hui d'infirmités contractées à l'armée et, parce que ces maladies ne se sont déclarées qu'après la fin de la guerre, ils n'ont pas la faculté de se faire soigner gratuitement dans les hôpitaux militaires. Cette situation aggrave beaucoup les frais d'hospitalisation des villes et municipalités dont le fardeau s'alourdira sans doute, à mesure que vieilliront les anciens combattants. La plus grande incommodité, ce sont les anciens combattants qui en sont victimes; ils auraient souvent besoin de se faire traiter à l'hôpital et sont incapables d'en supporter les frais.

J'exhorte le Gouvernement à prendre des mesures pour assurer un service d'hôpital gratuit à tous les anciens combattants qui, du fait de la guerre, ont contracté quelque mal ou infirmité qui requiert des soins d'hôpital. Faute de ce service gratuit, plusieurs de ces hommes ont souffert de graves ennuis.

Je note que le discours du trône mentionne un certain projet de modification de la loi des pensions de vieillesse. Je reconnais avec le premier ministre que le gouvernement fédéral devrait assumer une part plus grande des frais du service de pensions aux vieillards, mais je voudrais aussi qu'il réduisît l'âge de soixante-dix ans à au moins soixante-cinq ans. Quiconque connaît la situation dans l'industrie sait que, sous le régime de vie difficile d'aujourd'hui au point de vue social et industriel, il est pour ainsi dire impossible à la moyenne des gens de faire des économies pour leurs vieux jours, et quand sur le marché de la main-d'œuvre, il y a des milliers de jeunes gens disposés à travailler si l'occasion se présente, quelle chance a l'homme de plus de soixante ans de garder sa position, pour ne rien dire de celle de s'en trouver?

J'observe que le Gouvernement a déposé un projet de loi tendant à modifier la loi de naturalisation. Je désirerais des modifications de nature à préciser plus clairement la distinction entre les Canadiens et les Britanniques et je crois qu'il faut modifier la loi pour permettre aux Canadiens de faire dénombrer comme Canadiens leurs enfants nés au Canada. Il y a quelque chose qui ne va pas quand, désireux de faire enregistrer la naissance d'un enfant né au pays, un Canadien se voit rappeler que "Canadien" n'est pas une nationalité.

Je désire aussi mentionner l'alinéa du discours du trône ainsi conçu:

> En conformité des principes bien arrêtés de mon gouvernement de combattre tout mouvement de nature à nuire au bien-être social ou économique de ce pays, un décret du conseil a été rendu prohibant l'importation au Canada de certains produits originaires de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Je me demande si, à propos du programme arrêté du Gouvernement de combattre toutes les influences préjudiciables à l'intérêt social et économique du pays, la Colombie-Anglaise est trop éloignée pour être regardée comme une partie du pays. Dans notre province, surtout dans la partie inférieure, nous avons un problème social et économique qui pour ainsi dire ne se pose pas hors de nos frontières et j'aimerais à voir appliquer la prétendue politique arrêtée du Gouvernement à cet égard. Je parle de la question asiatique. S'il y a des influences contraires à l'intérêt économique d'une région du Canada, c'est l'énorme augmentation et l'influence des Orientaux en Colombie-Anglaise. Une race n'est assimilable que par le mariage et les mariages entre les blancs et les jaunes répugnent aux deux races. Je ne saurais mieux décrire la

gravité de l'accroissement des Orientaux dans la vallée inférieure du Fraser qu'en disant que, dans Richmond, mon comté, 40 p. 100 des élèves dans nos écoles sont Japonais. Dans la ville de Steveston, où il y a une école ayant quatorze salles de classe, dix salles sont remplies exclusivement d'élèves japonais, trois ont des classes mêlées et une seule n'a que des élèves de race blanche. L'on doit blâmer le Gouvernement d'avoir permis l'admission des Orientaux au moment même où le ministre de l'Immigration (M. Gordon) prenait des mesures pour fermer la porte aux immigrants des autres pays. Si le Canada doit exclure une certaine classe d'immigrants, il faudrait d'abord commencer par ceux qui sont réfractaires à l'assimilation et qui sont habitués à un genre de vie bien inférieur. Même les Russes et leurs enfants pourraient devenir de bons citoyens de notre pays. Personnellement, je voudrais que le Gouvernement fermât la porte aux Orientaux, disons pendant une période de dix années ou jusqu'à ce que la population de la Colombie-Anglaise n'ait plus à craindre la domination des Asiatiques, comme c'est le cas maintenant

Donnant suite à sa politique arrêtée de combattre toutes les influences contraires au développement social et économique du Canada, le Gouvernement a décidé de prohiber l'importation de certains produits de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Je ne puis comprendre pourquoi l'on a ainsi mis la Russie dans une classe à part, à moins que ce ne soit parce que le gouvernement de ce pays semble être dirigé par le peuple et dans les intérêts du peuple. Cette mesure semblait répugnante à sir Herbert Holt, dont l'opinion fut publiée au Canada avant l'adoption du décret du Gouvernement. C'est peut-être une simple coïncidence; le Gouvernement peut avoir pris sa décision sans voir été au courant de cette opinion, mais s'il désire réellement venir en aide à l'industrie houillère, il devrait placer des droits sur l'importation du mazout. Il aurait rendu ainsi un meilleur service au Canada qu'en interdisant le commerce avec la Russie.

J'appellerai également l'attention du Gouvernement sur une autre question d'intérêt général pour le Canada et particulièrement pour la Colombie-Anglaise, celle de l'industrie avicole. A l'heure actuelle, il n'y a aucune disette d'œufs au Canada et nous n'en avons pas manqué depuis quelque temps; en réalité les œufs frais se vendent meilleur marché et sont plus abondants depuis un an que depuis de nombreuses années. La production des œufs a été si considérable depuis cinq ou six mois qu'à certains moments le marché en était encombré et qu'on ne pouvait les vendre. Le climat de la Colombie-Anglaise se prête admirablement à la production des œufs, surtout pendant les mois de l'hiver. Ses œufs sont les meilleurs du Canada sinon du monde entier et, l'an dernier, la circonscription que je représente a établi un record, avec une poule leghorn blanche qui a pondu 357 œufs en 365 jours. Cette poule fait honneur non seulement à ses propriétaires, M. et Mme W. Whiting, de Port-Kells, mais au Canada tout entier. Pendant une période de trois semaines, on a sacrifié 70,000 poules dans la vallée du Fraser, parce que les œufs étaient en trop grande quantité sur le marché et se vendaient aussi bas que 12c. la douzaine. Un grand nombre d'aviculteurs ont dû se débarrasser de leurs volailles pour essayer de payer leurs dettes; un bon nombre ont même dû abandonner ce commerce.

[M. Reid.]

On rendrait un service considérable aux laitiers et aux aviculteurs de la Colombie-Anglaise en réduisant les tarifs de transport domestique au même niveau que les tarifs de transport pour les marchandises destinées à l'exportation. La différence de quelque $4.20 par tonne serait une économie moyenne de $100 à $500 par an pour les aviculteurs de la Colombie-Anglaise; dans bien des cas, cette somme serait suffisante pour leur permettre de rester sur leurs terres au lieu d'aller grossir les rangs des sans-travail dans les villes. Le plus grand problème que le Canada ait à résoudre aujourd'hui, c'est celui de l'écoulement de notre excédent de produits et je ne puis voir comment on le résoudra avec la politique du gouvernement actuel.

Avant de terminer mes remarques, je voudrais parler de l'enquête faite par l'honorable ministre du Travail (M. Robertson) sur le prix du pain. Bien que le ministre ait recueilli une quantité considérable de données sur le prix du blé, on a apparemment oublié un point essentiel, c'est-à-dire le coût élevé de la farine relativement au prix du froment. Un examen même superficiel du rapport du ministre indique qu'il s'est donné beaucoup de peine pour découvrir le prix de la main-d'œuvre, de la distribution, des ingrédients, des frais généraux, etc., mais il ne nous dit pas que l'on ait cherché à savoir pourquoi le prix de la farine est aussi élevé. A en juger par ce rapport, la farine ne serait qu'un détail secondaire dans la fabrication du pain, un simple ingrédient de peu d'importance, comme le sel ou le sucre. Le passage suivant paraît à la page 30 de ce rapport:

> Dans la fabrication du pain, le coût de la farine ne représente que 36 p. 100 et prend de moins en moins d'importance dans le pain de nos jours.

A la page 41:

Nos archives indiquent qu'en 1929, les boulangeries sous le contrôle des minoteries ont acheté en tout plus d'un million de barils. De plus ce marché d'un million de barils était entre les mains de quatres grandes minoteries seulement et représentait un huitième de la consommation totale de farine au Canada en 1929.

De la sorte, ces minoteries sont assurées d'un débouché pour une grande partie de leur production et, par conséquent, devraient pouvoir réduire de beaucoup leurs frais de vente. Voici un paragraphe que je signale particulièrement à l'attention du Gouvernement:

Les minoteries ont un avantage certain, c'est qu'elles ne rencontrent aucune espèce de concurrence dans ce commerce.

Ce qui donne aux minoteries un véritable monopole du commerce de la farine, le genre de monopole le plus grave, puisqu'il touche à la vie même des masses.

Qu'on me permette d'établir la comparaison entre le prix du blé et de la farine au Canada et en Australie. Je parle de l'Australie parce que ce pays jouit d'un mode d'existence élevé. Le prix de vente courant du blé, livré au bateau dans les principaux ports d'Australie, était de 61c. en décembre 1930; le prix de la farine, aux mêmes conditions de livraison, était de $27.37 par 2,000 livres, ce qui équivaut à 1c.4 la livre. Au Canada, pendant la même période, les prix étaient de 56c. le boisseau pour le blé et $4.76 par 90 livres pour la farine, soit 2c.4 la livre. Par conséquent, le blé australien se vend cinq cents de plus par boisseau, mais le prix de la farine est de 64c. par sac de 49 livres, tandis que le même sac se vend au prix du gros $1.19 au Canada. Il est temps que l'Etat examine à fond la question et, s'il est nécessaire, détruise le monopole des minoteries qui exploitent le peuple canadien à propos de l'un des articles les plus essentiels à la vie, c'est-à-dire la farine. Pour paraphraser les mots de Thomas Hood, auteur du poème intitulé *The Song of the Shirt:*

O God! that bread should be so dear,
And men and wheat so cheap.

Les habitants du sud de la Colombie-Anglaise avaient demandé au ministre du Travail d'examiner la question du prix de tous les produits du blé. Le prix du pain était secondaire. L'un des objets en vue était de protéger les boulangeries indépendantes et les autres consommateurs de farine. L'état de choses existant est tel qu'il excuserait l'Etat d'intervenir de façon permanente, surtout si l'on songe que le *Vancouver Province* écrivait, le 10 mars dernier, que les quatre grandes entreprises de minoterie se préparent à se fusionner.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je regrette l'absence du premier ministre (M. Bennett), car je voudrais m'adresser personnellement à lui, à cause des réflexions qu'il a récemment faites sur mon compte. L'autre jour, il a dit, dans cette enceinte, que j'ai parcouru la région d'Estevan avec deux paires de bas dans ma poche. Je sais qu'il a su ce détail de son ami de cœur, le docteur Anderson, premier ministre de la Saskatchewan. Mais le renseignement n'est pas exact. Je n'avais pas de bas dans ma poche. Mais, pour la gouverne de la Chambre et pour rassurer tout le monde, je vais raconter ce qui s'est passé. On se rappelle qu'à la session de l'automne dernier, le Gouvernement a relevé énormément les droits imposés sur certaines denrées, entre autres sur les bas, et il l'a fait de façon que le pauvre diable en souffre plus que les autres. Avant de quitter Ottawa, j'ai pris trois paires de bas que j'ai apportés dans l'Ouest pour montrer aux gens comment le Gouvernement avait agi. J'avais une paire de chaussettes d'ouvrier, le meilleur marché qu'il m'a été possible de trouver, c'est-à-dire le genre de chaussettes que les chômeurs doivent porter. A ce propos rappelez-vous que la session d'urgence avait été convoquée pour remédier au chômage. J'ai encore ces chaussettes.

M. CASGRAIN: Montrez-les.

M. YOUNG: Je les ai dans ma main. J'ai montré ces chaussettes aux habitants d'Estevan, en leur expliquant que, sous le régime libéral, elles étaient grevées d'un droit de 30 p. 100 et que, sous le régime du premier ministre actuel, ce droit a été porté d'un seul coup à 165 p. 100 de la valeur de l'article. J'avais aussi une paire de bas d'enfant bon marché, de ceux que les pauvres achètent pour leurs petits. Je les ai à la main. J'ai montré ces bas aux gens, leur disant que, sous le régime libéral, ces bas acquittaient un droit de 30 p. 100, mais que le Gouvernement actuel a porté ce droit à 185 p. 100 de la valeur de l'article. J'avais une autre paire de chaussettes, mais de belles chaussettes celles-là.

Une VOIX: Où sont-elles?

M. YOUNG: Dans ma poche. Ce sont des chaussettes que le premier ministre même ou son riche ministre du Revenu national (M. Ryckman) porteraient, que quiconque serait heureux de porter. Je les ai à la main. J'ai montré ces chaussettes aux gens et je leur ai expliqué que sous le régime libéral le droit sur ces bas était de 35 p. 100, parce que, de l'avis des libéraux, le riche devrait payer plus cher que le pauvre; mais que le gouvernement actuel avait augmenté ce droit à 51 p. 100. A une session

spéciale du Parlement convoquée pour soulager la détresse et enrayer le chômage mon très honorable ami augmente de 165 ou 185 p. 100 le droit sur les chaussettes du pauvre ou du chômeur; mais sur ses propres chaussettes, il se contente d'un tarif de 51 p. 100. L'honorable député de Lisgar (M. Brown) l'a fait observer, tout à l'heure, certaines chaussettes n'étaient plus sur le marché à cause du gros tarif. Un de mes amis, associé aux producteurs lainiers de la Saskatchewan, est entré dans le bureau de Regina l'autre jour et a demandé le prix des couvertures 4-points de la compagnie de la Baie d'Hudson, la meilleure qualité qu'on puisse acheter. On lui a répondu: "Nous pouvons vous donner à un prix raisonnable quelques couvertures 4-points baie d'Hudson qui nous reste de l'année dernière". Mais mon ami voulait des couvertures neuves. On lui a dit: "Il n'y en a pas; nous ne les vendons plus. Le tarif est si élevé maintenant que nous ne pouvons plus les vendre". Et mon ami de dire: "Voulez-vous me dire que je ne puis plus acheter de couvertures 4-points de la compagnie de la baie d'Hudson?" Et la réponse: "A cause des droits actuels qu'impose le Gouvernement il n'est plus possible de vendre ces couvertures au Canada". A cause de ce tarif la population canadienne doit se contenter de couvertures inférieures.

M. McGIBBON: L'honorable député ne sait donc pas que pour la plupart ces couvertures de la compagnie de la baie d'Hudson sont fabriquées au pays; il s'en fait même dans ma propre ville.

M. YOUNG: Je ne parle pas du lieu de leur confection.

M. McGIBBON: Mais si elles sont fabriquées au Canada comment peuvent-elles être frappées d'un droit de douane?

M. YOUNG: Voilà la réponse aux arguments du ministère: ces couvertures sont faites au Canada, et pourtant le prix en a été augmenté.

Le premier ministre a dit aussi qu'il n'écouterait plus des discours comme ceux que j'ai prononcés au cours de la petite session. C'est à peu près le même propos qu'il a tenu l'autre jour à R. J. Deachman lorsque ce dernier, en sa qualité de représentant de la ligue des consommateurs, s'est présenté devant un comité du ministère, sur la prière du Conseil canadien de l'agriculture. Le ministère étudiait l'opportunité de relever certains droits et le Conseil de l'agriculture tenait à ce que les agriculteurs fussent représentés. Le premier ministre a signifié à M. Deachman: "Nous ne voulons pas de votre ergoterie". Voilà ce que le premier ministre a dit à notre représentant devant le cabinet. C'est ce qu'il nous dit dans l'Ouest. Il a tenu le même langage dans son discours de mardi: "Nous ne voulons pas de vos raisonnements". Que trouve-t-on à redire aux discours que j'ai prononcés à la dernière session? Revenons un moment sur ce que j'ai dit alors.

Une des premières mesures, sinon la première, présentées à la Chambre à cette session d'automne a été un projet de loi autorisant le Gouvernement à débourser 20 millions de dollars pour atténuer la crise du chômage. Comme c'était mon devoir j'ai pris la parole à cette occasion et j'ai dit au premier ministre ce que je pensais de son bill. Je lui ai dit qu'à mon avis le bill ne servirait pas du tout à diminuer le chômage. J'ai tenté d'expliquer qu'à la base de cette crise du chômage il y avait le fait que la population n'avait pas de pouvoir d'achat. J'ai cherché à expliquer qu'avant de dépenser 20 millions de dollars ou seulement $20 pour venir en aide aux chômeurs il lui fallait d'abord prendre cet argent dans la bourse du public. J'ai voulu expliquer que s'il dépensait 20 millions dans une partie du pays pour créer de l'emploi, il relevait le chômage dans la même proportion dans les autres régions du pays où il percevait les fonds, car du fait même de cette perception il affaiblissait davantage le pouvoir d'achat de la population. N'est-ce pas que j'avais raison?

Quelques MEMBRES: Du tout.

M. YOUNG: Voyons un peu. Les fonctionnaires mêmes du ministre nous ont appris alors que le Canada comptait 200,000 sans-travail. Aujourd'hui il y en a trois cent mille. A-t-on atténué le chômage? N'est-ce pas que j'avais raison?

En outre le premier ministre a saisi la Chambre d'autres mesures portant un relèvement immense du tarif; pour assurer de l'emploi aux ouvriers canadiens et encourager l'industrie canadienne, a-t-il dit. Là encore j'ai voulu lui expliquer que la cause de la mauvaise situation était que le public n'avait pas de pouvoir d'achat. J'ai voulu lui expliquer qu'il lui serait impossible au moyen de son tarif d'accroître le prix des produits que nous avions à vendre à l'étranger. J'ai tenté d'expliquer que le pouvoir d'achat de la population ne pouvait être restauré que lorsqu'il y aurait parité entre le prix des produits que nous avions à vendre et le prix des effets qu'il nous fallait acheter; et que la seule manière d'accroître le pouvoir d'achat du public canadien était d'abaisser le prix des objets que nous sommes forcés d'acheter.

Je lui ai fait remarquer que les mesures qu'il prenait pour soulager le chômage auraient exactement l'effet contraire, qu'elles tiendraient

les prix élevés, et qu'en conséquence le pouvoir d'achat serait diminué et le chômage augmenté. N'avais-je pas raison? Quels ont été les résultats? Voyons ce qu'à dit le premier ministre lui-même l'autre jour au sujet du travail de la session spéciale:

Dans quelle situation notre pays se serait-il trouvé si nous ne nous étions pas réunis en session l'automne dernier pour donner du travail à plus de deux cent mille personnes? Etudiez quelque peu, si vous le désirez, les statistiques industrielles. Dans l'espace de huit mois on ne peut pas construire et outiller des manufactures, mais on peut les mettre en train, et le nombre de celles qui ont été organisées dans notre pays au cours de ces huit mois dépasse celui des manufactures organisées pendant une même période au cours de ces dernières années.

Je désire m'arrêter à cette déclaration. Le *Montreal Star* a envoyé un représentant visiter les régions industrielles, afin de constater quels avaient été les effets des augmentations tarifaires. Il publia ses observations en une série d'articles dans le *Montreal Star,* dont copie a été envoyée à tous les membres de la Chambre. Qu'a-t-il constaté? Il rapporta que de nouvelles industries s'étaient établies au pays, grâce à ce tarif, et que cela représentait le placement d'environ 14 millions de dollars. Incidemment il a compris dans ces 14 millions environ six millions de dollars affectés à la construction d'une usine d'engrais chimiques à Trail (Colombie-Anglaise), mais il a oublié de nous dire que cette usine avait été établie sous le régime libéral il y a quatre ans. Cependant laissons-lui ce six millions. En le comprenant, il n'a pu trouver que 14 millions de capitaux nouveaux engagés dans l'industrie, et il attribue tout cela au relèvement du tarif. Soyons généreux, et doublons son estimation, portons-la à 28 millions de dollars. Disons que les nouveaux capitaux engagés dans l'industrie se chiffrent à 28 millions. Sur ce pied de 28 millions en quatre mois nous obtiendrons 84 millions de dollars en une année, tandis que les placements de capitaux nouveaux sous le régime libéral s'établissent à 227 millions par année au cours des sept dernières années. Le premier ministre a prétendu que jamais une somme égale à celle qui avait été engagée dans l'industrie de ce pays depuis la mise en vigueur du nouveau tarif n'avait été engagée par le passé au cours d'une période semblable de huit mois. J'ose dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a jamais eu dans l'histoire du Canada une période de huit mois où si peu de nouveaux capitaux aient été placés dans l'industrie du pays.

Le même journaliste, M. MacLeod, écrivant dans le *Montreal Star* sur les avantages de cette nouvelle politique, nous dit qu'elle a donné du travail à 2,000 ouvriers. Nous savons d'après les statistiques du Gouvernement que l'automne dernier il y avait deux cent mille chômeurs, et aujourd'hui il y en a trois cent milles. Etablissons le bilan. On a donné du travail à deux mille hommes, et on en a mis cent mille sur le pavé. N'avais-je pas raison? A quoi se résument les avantages de cette politique tarifaire si vous les comparez à ce qu'ils coûtent au Canada? Ce n'est que "La poignée de pièces d'or glanée par le pirate sur le rivage où il a traîtreusement attiré un galion".

Le Gouvernement nous a également dit lors de la session extraordinaire que les manufacturiers s'étaient engagés à ne pas hausser les prix si on accordait les augmentations de tarif désirées. J'ai posé alors une question au ministre du Revenu national (M. Ryckman), je lui ai demandé si certains manufacturiers avaient refusé de prendre ces engagements. Je n'ai pas posé cette question simplement par taquinerie, ou pour l'importuner, comme le premier ministre l'a prétendu, mais parce que je savais alors que certains manufacturiers avaient carrément refusé de prendre cet engagement. Voici un article du *Mail and Empire* de Toronto, un bon journal conservateur. Parlant des nouveaux règlements douaniers concernant l'estimation des automobiles, on y lit ce qui suit dans son numéro du 20 février 1931:

Nous croyons savoir que la General Motors, Durant, Willys-Overland Company, Chrysler et d'autres manufacturiers canadiens demandent ce changement au Gouvernement fédéral depuis la dernière session du Parlement, quand on laissa entendre que le Gouvernement avait l'intention d'augmenter les droits de quelque 20 p. 100 sur les automobiles. On essaya alors d'obtenir la promesse qu'on n'augmenterait pas les prix au pays, mais il appert que M. Bennett et ses ministres furent carrément et franchement avertis qu'une augmentation des droits comporterait une augmentation automatique des prix domestiques, une diminution de la consommation, et un accroissement conséquent du nombre des chômeurs.

Le Gouvernement se trouvait dans une impasse. Il voulait hausser les droits sur les automobiles. Il avait promis au pays et à la Chambre qu'il ferait d'abord promettre aux manufacturiers de ne pas augmenter les prix. Lorsque ces derniers refusèrent de prendre cet engagement, le Gouvernement se trouva en face de cette difficulté: comment puis-je accomplir cette chose sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une promesse des manufacturiers? L'ingéniosité du ministère des Douanes vint à son aide. On trouva un moyen. Les messieurs qui habitent le château féodal situé sur les bords du canal peuvent toujours trouver un moyen. Celui qui a préparé les plans de ce château devait être un humoriste consommé. Et il est là, sur les rives du canal, avec ses bastions, ses créneaux, ses tours, ses canons, ses donjons, ses oubliettes.. Cela

nous rappelle les châteaux des bandits sur le Rhin dont nous lisions les récits dans notre enfance. Tous les passants étaient forcés de s'en approcher et de payer tribut. Voici le bulletin n° 3684, signé par R. W. Breadner:

Le décret du conseil n° 297, en date du 19 février 1931, fixe et décide "un taux d'escompte de 20 pour cent applicable aux prix des automobiles et autres véhicules à moteur, sauf les motocyclettes, ainsi que ces prix sont publiés par les fabricants ou producteurs de ces véhicules. Ces prix publiés ou prix de liste, déduction faite dudit escompte de 20 pour cent, sont censés la juste valeur marchande desdits véhicules à leur importation au Canada sous le tarif général, et ils en sont la valeur imposable à l'importation au Canada par d'autres que des consommateurs. Toutefois, cette juste valeur marchande desdits produits ne peut être inférieure au prix qui en a été payé par l'importateur à l'exportateur. Pour les fins de la douane sur ces produits à leur importation au Canada lorsque l'escompte accordé sur le marché du pays de production est inférieur à 20 p. 100, l'escompte accordé en Canada sur lesdits prix publiés ou prix courant ne sera pas supérieur à celui accordé sur le prix de vente aux consommateurs du pays de production".

Qu'est-ce que cela signifie? La meilleure explication, peut-être, en sera donnée par un exemple. Prenons une automobile dont le prix de détail est de $1,000 aux Etats-Unis, et qui n'est pas manufacturée au Canada. Le prix de gros de cette machine chez nos voisins serait de $700. Le prix de gros pour l'importateur canadien serait le même. Le droit sur cette voiture serait de 20 p. 100 de $700, soit $140. La valeur de l'auto, une fois le droit acquitté, serait de $840. Ajoutez à cela une taxe d'accise de 5 p. 100 et un impôt de vente de 1 p. 100, qui sont basés sur la valeur de la machine dont le droit a été payé et qui se montent à $50.40, et l'Etat retire de cette vente un revenu total de $190.40. Cela porte le prix de la voiture, le droit compris, à $890.40 à notre frontière. En plus, le vendeur est obligé de payer le transport et d'ajouter sa commission. Sous le régime de ces nouveaux règlements, le ministère des Douanes dit que la valeur, pour le droit, sur cette auto sera de $800 et non de $700. Qu'arrive-t-il? La valeur pour le droit est de $800; le tarif est de 20 p. 100, ce qui veut dire $160. La valeur de la voiture à l'acquitté, est alors de $960. Je désire que le ministre des Douanes et du Revenu national écoute mes observations, parce que, s'il comprend ce qu'il a fait, il consentira, je pense, à corriger son erreur. La valeur de cette voiture, avec le droit, est de $960. Ajoutez-y la taxe d'accise de 5 p. 100 et l'impôt de vente de 1 p. 100, et vous avez un revenu global de $217.60 pour le Gouvernement.

M. LAVERGNE: Pourquoi pas?

M. YOUNG: Tel est le revenu de l'Etat pour cette machine. Le ministère des Douanes, cependant, n'en reste pas là. Il demande ce qui a été payé pour cette automobile aux Etats-Unis. L'acheteur répond: $700. Le département fait observer qu'il n'aurait pas dû payer cette somme, mais $800, et que, pour avoir osé acquérir la voiture aux Etats-Unis au prix de $700 au lieu de $800, il lui est imposé une amende de $100 sous forme de droit de dumping. Et, c'est exactement ce qui est fait. Mon honorable ami rira de cela peut-être, mais c'est ce qu'a fait le ministère, et j'en ai la preuve sous la signature de son propre commissaire des douanes.

Une VOIX: Quel en est l'effet?

M. YOUNG: Celui-ci: Avant l'application de ce règlement, l'auto dont je parle était détaillée au Canada au prix de $1,187. Aujourd'hui, afin de donner au vendeur la même commission qu'auparavant, la voiture devrait être vendue au prix de $1,347.

M. LAVERGNE: Quelle est la commission du vendeur?

M. YOUNG: Il est privé de sa commission. Ce règlement a été adopté de propos délibéré afin d'empêcher le vendeur et l'importateur des automobiles américaines de continuer leur commerce.

Supposons que ce but soit atteint. Le vendeur doit cesser ses affaires. Dans quelle position se trouve alors le citoyen de ce pays qui désire acheter cette voiture? Que fera-t-il? Il devra aller aux Etats-Unis et acheter l'auto au prix de détail de $1,000. Il lui faudra acquitter un droit de 20 p. 100 sur l'évaluation de $1,000, et en plus les impôts d'accise et de vente, ce qui portera le prix de la machine à $1,272.

L'hon. M. MORAND: Pourquoi ne pas acheter une auto canadienne?

M. YOUNG: Je parlerai des voitures canadiennes dans un instant.

M. BROWN: On a certainement le droit d'acheter l'auto que l'on veut.

M. YOUNG: Comme je l'ai dit, l'objet de ce règlement est d'empêcher l'importation de ces voitures au Canada, et de les faire manufacturer chez nous. Supposons un moment, comme l'a suggéré mon collègue de Windsor (M. Morand), que les importations cessent, et que les autos sont manufacturées au Canada. Nous importons annuellement environ trente mille voitures évaluées à moins de $1,200. Le revenu que le trésor touche sur ces 30,000 automobiles sous forme de droit de douane, d'accise, et de taxe de vente est de quatre millions et demi de dollars. "Achetez des voitures canadiennes", dit mon honorable ami. Eh bien, si nous suivons ce conseil, c'est tout de suite une perte de quatre millions et demi pour le revenu.

L'hon. M. MORAND: Calcul habile. Je prierais l'honorable ministre du Revenu national de suivre bien attentivement.

M. YOUNG: Oui calcul habile et les fabricants d'automobiles savent comment s'y prendre pour dissimuler. Le pays commencera donc par y perdre quatre millions et demi qui tombent dans la caisse des fabricants.

L'hon. M. MORAND: Le pouvoir d'achat s'en trouvera accru.

M. VALLANCE: On devrait passer la parole à l'honorable député qui vient d'interrompre.

Des MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. YOUNG: Quatre millions et demi de moins pour le revenu du pays, parce que ces voitures ne s'importeront pas. Puis les Canadiens qui achèteront les voitures de fabrication canadienne devront payer plus cher. On estime à une moyenne de $85 l'augmentation du prix des modèles bon marché, si les négociants absorbent le plus possible de l'escompte. Je n'insiste pas sur le chiffre 85, préférant m'arrêter à $70 chiffre de la hausse constatée déjà sur le prix d'un de ces modèles.

L'hon. M. MORAND: De fabrication américaine?

M. YOUNG: Oui, de fabrication américaine. Une augmentation de $70 l'unité représente approximativement $2,100,000 tirés du gousset du contribuable. Environ quatre millions et demi de dollars de moins dans le revenu, et 2,100,000 dollars de plus à payer par le contribuable, cela représente un total de $6,615,000 prélevés sur le peuple canadien pour établir une industrie qui fabriquera annuellement 30,000 automobiles. Nous savons que la fabrication de l'automobile représente en Canada une moyenne de 18 voitures par ouvrier en sorte que cette production de 30,000 voitures donnera de l'emploi à environ 1,660 hommes, touchant un salaire annuel moyen, selon la statistique officielle, de $1,600 environ. D'où il suit que pour établir une industrie dont l'exploitation répandra en salaires un total annuel de $2,656,000 il en coûtera au peuple canadien $6,615,000. D'après ces chiffres, c'est une perte nette de $3,959,000, laquelle représente un gain d'autant pour les manufacturiers d'automobiles.

Combien cette industrie a-t-elle coûté au pays? Je me souviens parfaitement qu'en 1926 lorsqu'il fut proposé de dégrever les automobiles, M. McLaughlin survint tout en larmes pour nous avertir qu'il devrait fermer son établissement. M. Robb passa outre. Et M. McLauglin ferma-t-il son usine? Oui, pour trois jours.

L'hon. M. MORAND: La question fut réglée ensuite.

M. YOUNG: Les voilà qui reviennent encore dire au gouvernement: "Si vous ne nous accordez pas plus de protection, il faudra fermer." Le Gouvernement se rend et leur donne ce qu'ils demandent.

Les honorables députés connaissent-ils bien la sollicitude des fabricants canadiens pour la main-d'œuvre canadienne, le cas qu'ils font de l'emploi des ouvriers canadiens? Je vais le leur dire. Un importateur de voitures américaines avait pris pour habitude de les faire monter de pneus en Canada. Les fabricants d'autos intervinrent auprès du fabricant canadien de pneus et le décidèrent à refuser de lui en fournir. Voilà leur souci pour la main-d'œuvre canadienne.

L'hon. M. MORAND: Pourquoi ont-ils agi ainsi?

M. YOUNG: Voilà un exemple du cas qu'ils font de l'ouvrier canadien. Voyons maintenant ce que cet état de choses représente en blé canadien. (*Exclamations.*)

L'hon. M. RYCKMAN: Pourquoi pas en chaussettes?

M. YOUNG: Le premier ministre m'a répondu tout à fait à côté l'autre jour, lorsque je lui ai dit que le tarif douanier étaient l'explication du bas prix de notre blé. Une hausse de $70 dans le prix des automobiles représente, à 40c. le boisseau, prix actuel du blé 175 boisseaux. Nous savons que les importations s'acquittent avec des exportations, et *vice versa*. Quand nous exportons du blé il nous faut acheter quelque chose en échange. Nous vendons du blé, disons pour avoir une automobile. Le ministre du Revenu national dit: "Je ne vous laisserai pas acheter cette automobile pour le nombre de boisseaux de blé que les Américains sont prêts à accepter en paiement; j'insiste pour que vous donniez 175 boisseaux de plus." L'honorable membre se demande ensuite pourquoi nous n'obtenons pas un prix raisonnable pour notre blé. Il nous faut accepter des marchandises d'importation en échange pour notre blé. Tout ce qui constitue un obstacle à l'importation de marchandises dans le pays est une pierre au cou du cultivateur de l'Ouest. Tout obstacle de ce genre les empêche d'accepter le prix mondial pour leur blé; il leur faut accepter un prix moindre.

Mon honorable ami de Regina (M. Turnbull) déclarait l'autre jour que les gens de l'Ouest ne meurent pas de faim. Naturelle-

ment, non; nous avons trop de denrées alimentaires. Pourquoi mourir dans ces conditions?

L'hon. M. MORAND: Vous êtes chanceux.

M. YOUNG: D'un autre côté, nous manquons de vêtements, de machines, de meubles, de bâtiments.

L'hon. M. RYCKMAN: L'orateur manque-t-il de chaussettes?

M. YOUNG: Nous manquons de bien des choses nécessaires à la vie. Nous voulons échanger notre surplus de denrées alimentaires pour le surplus des produits que les autres ont à vendre; mais le Gouvernement répond que nous ne pouvons le faire. Comme l'expliquait l'honorable représentant de Yorkton (M. McPhee) hier,—lorsqu'il cita les paroles de sir George Paish,—tout le mal dans le monde aujourd'hui vient de ce qu'il y a abondance de denrées alimentaires dans certaines parties de l'univers et abondance de produits manufacturés dans d'autres parties, et les gouvernements disent: Nous ne vous permettrons pas d'en faire l'échange. Voilà toute la difficulté.

Bien que ses intentions puissent avoir été bonnes, le Gouvernement, par chacun de ses actes depuis qu'il est au pouvoir, a aggravé la situation pour ce qui est du chômage. Il a augmenté la misère dans les provinces de l'Ouest et dans toutes les autres parties du pays. Jamais depuis que j'habite l'Ouest, et j'y ai vécu toute ma vie, avais-je vu, avant l'hiver dernier dans les magasins de l'Ouest, des affiches disant: "Nous n'avons pas besoin de beurre". Pourquoi en a-t-il été ainsi?

Un MEMBRE: Trop de beurre de la Nouvelle-Zélande.

M. YOUNG: Non, telle n'en est pas la cause. Dans une certaine ville de ma circonscription se trouve une beurrerie qui appartient aux cultivateurs de la localité et est exploitée par eux. En décembre dernier, je causais avec le fabricant et voici ce qu'il me dit: "Je fabrique tout le beurre consommé dans cette ville. Autrefois, il fallait de 300 à 400 livres de beurre par semaine pour répondre aux besoins des gens; cette année, la consommation n'est que de 50 livres par semaine. Les gens ne mangent plus de beurre". Vous avez réduit le niveau de vie de plus en plus, jusqu'à ce que vous ayez, comme l'avaient prédit des membres de la gauche dans cette Chambre l'automne dernier, ruiné le marché que vous tentiez de créer.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre du Revenu national d'étudier cette question des automobiles. Il rit et dit qu'il sagit de bien peu, mais je prétends que ce que j'ai dit est exact, et son commissaire de la douane lui dira la même chose s'il est à même de comprendre. Nous devrions obtenir une enquête sur toute l'industrie de l'automobile, car cette industrie a coûté au pays nombre de fois ce qu'elle vaut.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. MAURICE BRASSET (Gaspé) (*Traduction*): Je désire d'abord rendre un témoignage de respect au président de cette Chambre. Durant la session spéciale de septembre dernier, et jusqu'à présent durant la session actuelle, j'ai constaté que l'Orateur s'est montré absolument juste à l'égard des deux côtés de la Chambre. Parlant en mon nom, et pour la plupart de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je vous dirai, monsieur l'Orateur, que vous pouvez compter sur notre entière coopération. Comme l'immense majorité de mes commettants sont de langue française, je vais poursuivre mes remarques dans ma langue maternelle bien qu'une forte proportion des membres de cette Chambre ne comprennent pas le français.

(*Texte*) Monsieur le président, je désire d'abord féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse. Ils ont prononcé leurs discours avec beaucoup de brio, et c'est tout à leur honneur. Je dis que c'est tout à leur honneur car c'était une lourde tâche que celle de défendre le Gouvernement actuel. Je pourrais dire que ce Gouvernement, bien qu'il ne soit au pouvoir que depuis huit mois, a réussi à créer le record d'avoir doté le pays de l'une des administrations les plus impopulaires que nous ayons eues depuis la Confédération. Pendant la dernière campagne électorale, par la voix des orateurs conservateurs, par la radio, par tous les moyens de propagande conservatrice, nous entendions chanter les louanges, les hauts faits d'armes du chef de l'opposition de l'époque (M. Bennett). D'un bout à l'autre du pays, les promesses abondaient: cessation du chômage, diminution du coût de la vie, de l'ouvrage pour tout le monde, hauts salaires, etc., etc. Bref, c'était l'âge d'or qui devait revenir sur la terre, et on nous disait: "Elisez M. Bennett; élisez le chef de l'opposition conservatrice et vous aurez dans le pays tout ce que vous désirez. Tout le monde aura de l'ouvrage, les manufactures ouvriront." Eh bien, depuis huit mois, le peuple du Canada attend, et qu'avons-nous, monsieur le président? Le peuple de ce pays a attendu huit mois sans entendre les coups de canon, sans voir exploser la dynamite qui

devait ouvrir les marchés étrangers. Le peuple a attendu huit mois sans voir arriver l'âge d'or promis, et, au lieu de l'âge d'or, qu'est-il arrivé? Voyons le bilan du parti conservateur depuis qu'il est au pouvoir, comparé à celui du régime libéral. Je cite de *L'Avenir du Nord*:

Avec les conservateurs, la crise du chômage qu'ils devaient faire disparaître aussitôt au pouvoir est beaucoup plus aiguë que sous les libéraux.

Avec les conservateurs, l'union nationale, l'accord entre toutes les provinces, obtenus par les libéraux, menacent de se briser fatalement.

Et si nous avions plusieurs discours comme celui que prononçait hier dans cette Chambre le député de Régina (M. Turnbull), je dois dire que, malheureusement, l'accord entre les provinces ne durerait pas longtemps.

Avec les conservateurs, le commerce du Canada s'affaisse; avec les libéraux, il avait atteint le plus haut sommet de notre histoire.

Le Canada a perdu le cinquième rang parmi les pays exportateurs, pour céder le pas à l'Inde. (Bureau fédéral de la statistique).

Avec les conservateurs, le coût de la vie augmente; avec les libéraux, il diminuait...

Avec les conservateurs, les taxes montent; avec les libéraux, elles baissaient.

Une VOIX: Elles montent vite.

Oui, malheureusement, elles montent et vont monter vite.

Avec les conservateurs, les dépenses excèdent les revenus; avec les libéraux, on avait des surplus.

Avec les conservateurs, la dette nationale monte; avec les libéraux, elle baissait.

Avec les conservateurs, les revenus du pays décroissent; avec les libéraux, ils croissaient.

Voilà le bilan conservateur, et voilà le bilan que nous avait donné l'administration libérale. Les conservateurs crient partout que le premier ministre a rempli ses promesses. Le peuple du Canada serait facile à contenter s'il était satisfait des œuvres du gouvernement.

Monsieur le président, on a parlé du chômage, on en a parlé beaucoup et ce que je pourrais dire ne changerait rien à la situation. Toutefois, en écoutant les orateurs qui m'ont précédé ces jours derniers, je me disais que l'effort tenté par le gouvernement pour remédier au chômage n'a pas produit l'effet que même les conservateurs en attendaient. Le chef de l'opposition d'alors, le premier ministre d'aujourd'hui, avait fait une promesse solennelle,—que tout le monde a entendue, les membres de la droite comme ceux de la gauche,—non pas d'essayer de remédier au chômage, mais de le faire cesser complètement. Quel résultat le premier ministre a-t-il obtenu depuis son accession au pouvoir? Est-ce qu'il y a moins de chômage? Est-ce qu'il a cessé? Je dirai que non seulement le chômage n'a pas cessé mais qu'il est plus répandu que jamais. Les appels de détresse qui arrivent aux députés de tous les points du Canada sont une réponse suffisante.

Monsieur le président, nous entendons souvent discuter la position où serait placé le Gouvernement si de nouvelles élections devaient avoir lieu maintenant. On se demande quel serait le verdict du peuple si après huit mois de pouvoir nos amis de la droite étaient en face de nouvelles élections. L'opinion presque unanime que nous entendons chez le peuple du Canada c'est que si nous avions des élections aujourd'hui le parti conservateur serait balayé d'un bout à l'autre du pays. Ce que le peuple canadien attendait comme remède au chômage, ce n'est pas quelques millions de dollars jetés comme une aumône. Le peuple canadien est plus fier que cela. Ce n'est pas une aumône que nous demandions; nous espérions, à l'arrivée du premier ministre au pouvoir, une politique constructive qui donnerait de l'ouvrage au peuple et non pas une aumône. Et comment cette aumône de vingt millions a-t-elle été faite? Avec le geste dédaigneux de l'homme riche qui jette quelques sous au mendiant de la rue pour s'en débarrasser. Le gouvernement a obligé des municipalités pauvres à se saigner à blanc pour pouvoir contribuer leur part et assurer ainsi quelques jours d'ouvrage aux chômeurs. Savez-vous ce qui est arrivé dans mon propre comté? Les chômeurs ont travaillé huit, dix, quinze jours, et maintenant ils sont plus pauvres que jamais. Il est malheureusement arrivé que bien des paroisses pauvres, bien des municipalités pauvres ont été obligées d'emprunter pour pouvoir satisfaire aux exigences du gouvernement, pour aider le gouvernement à soulager la misère. Ces municipalités-là avaient déjà à secourir de grandes misères et elles n'avaient nullement besoin que le gouvernement les obligeât à aider les miséreux, ce qu'elles avaient commencé à faire bien avant que le gouvernement ne fît adopter sa loi des 20 millions.

M. J.-L. DUGUAY (Lac Saint-Jean): Monsieur le président, si l'honorable député de Gaspé veut me le permettre, je voudrais lui poser une question.

M. BRASSET: Vous parlerez tout à l'heure, monsieur.

M. DUGUAY: Que l'honorable député de Gaspé me le permette ou non, je vais lui demander de nous dire de quelle manière l'argent destiné au chômage a été distribué dans la province de Québec et de quelle manière le gouvernement provincial...

M. E.-C. ST-PERE (Hochelaga): Le gouvernement provincial n'est pas intéressé.

M. l'ORATEUR (Traduction): L'honorable député de Gaspé (M. Brasset) a la parole; s'il lui plaît d'autoriser un de ses collègues à lui poser une question, fort bien; mais nul autre député n'a le droit de faire un discours.

M. BRASSET: Je répondrai d'ailleurs à l'honorable député du Lac-Saint-Jean que l'argent du chômage a été bien dépensé dans la province de Québec, peut-être mieux sous le régime libéral de la province de Québec qu'il n'eût été distribué sous le régime conservateur d'Ottawa.

Lors de la session d'urgence, en septembre dernier, j'avais demandé moi-même au Gouvernement et au premier ministre de prendre les mesures nécessaires pour faire faire l'arpentage d'un chemin de fer projeté dans le comté de Gaspé. Cela eût donné de l'ouvrage aux chômeurs de Gaspé et l'argent n'eût pas été dépensé inutilement à charroyer du gravois sur la neige pour tâcher de remédier au chômage; l'argent eût été dépensé d'une manière pratique et efficace et cette entreprise eût eu pour résultat de remédier au chômage pendant tout l'hiver. Mais le premier ministre et l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion) n'ont même pas daigné répondre à ma question et n'ont pas voulu accepter cette suggestion.

Monsieur le président, je remarquais l'autre jour, lorsque le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) parlait de la situation lamentable du peuple de ce pays, qu'un sourire de béatitude flottait sur les lèvres du très honorable premier ministre. On dit que le premier ministre est un homme qui a une fortune personnelle. Je n'ai rien à redire à cela, mais je crains qu'il ne comprenne pas la misère du peuple, parce qu'étant donné les responsabilités qui pèsent sur ses épaules, s'il se rendait compte de cette misère, on ne verrait pas un sourire de dédain flotter sur ses lèvres lorsqu'on en parle.

Monsieur le président, on nous parlera souvent, au cours de cette session, du déficit du Gouvernement, et le Gouvernement essaiera d'en rejeter la cause sur la crise universelle, et il aura en partie raison; mais il nous dira aussi que le revenu des douanes et de l'accise a accusé une diminution d'environ $50,000,000 depuis le mois de juillet dernier et que c'est la cause principale du déficit du Gouvernement. Mais alors je dirai que le Gouvernement n'est pas logique puisque le premier ministre lui-même a déclaré, au cours de la session d'urgence, qu'en augmentant le tarif son but était précisément de diminuer les importations et, par conséquent, de restreindre les opérations de ce département. Puisque c'est le Gouvernement qui a restreint les opérations du département des douanes et de l'accise, pourquoi vient-il se plaindre que ce département est la cause du déficit du Gouvernement? Il se contredit, et d'ailleurs c'est là un bien pauvre argument à invoquer.

On nous parlera aussi du régime libéral et du tarif libéral. Pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs criaient partout que le tarif libéral était la cause de tout le mal, la cause du chômage, la cause de la dépression économique, la cause de tous les maux qui existaient au pays. Mais dès que les conservateurs arrivèrent au pouvoir, leur tactique changea, et leur ton a changé aussi. Quelques jours à peine après les élections du 28 juillet, l'honorable ministre du Travail (M. Robertson) disait, à Ottawa: "que le malaise économique ne peut être attribué à aucun gouvernement, que c'est un fait mondial". A la session d'urgence, le premier ministre déclara à peu près la même chose, et à peu près dans les mêmes termes que M. Robertson. Enfin, le 8 novembre dernier, sir George Perley, parlant à Ottawa, disait:

"L'univers a passé par une période de dépression économique et politique sérieuse. Le Canada n'a pu y échapper entièrement. Cependant, ce temps de dépression n'a servi qu'à mieux démontrer la solidité de la structure économique du Canada. Peu de pays ont été aussi heureux que le Canada."

Cela est bien différent de ce que nos amis les conservateurs disaient pendant la campagne électorale, lorsqu'ils affirmaient que le Canada était voué à la ruine et que, grâce au régime libéral, le Canada était peut-être devenu l'un des derniers pays du monde. On change son fusil d'épaule lorsque la situation change.

Monsieur le président, nous avons eu pendant neuf ans une administration libérale. Que nous a-t-elle donné? D'abord, elle nous a donné sept années consécutives de surplus, ce qui n'a jamais été égalé par aucun gouvernement canadien depuis la Confédération, pas même par le gouvernement de sir Wilfrid Laurier tant vanté aujourd'hui par nos amis conservateurs.

Pendant cette administration libérale, les taxes ont diminué d'année en année; les charges nées de la guerre commençaient à diminuer et à disparaître. En un mot le peuple était prospère. C'est donc dire, monsieur le président, que nous avions un bon gouvernement.

L'été dernier, fort des résultats obtenus, le très honorable premier ministre d'alors (M. Mackenzie King) soumit son admi-

nistration à l'électorat. Au début de la campagne, tout le monde était sûr que le parti libéral reviendrait au pouvoir. Je pourrais citer les noms de plusieurs de mes honorables amis qui maintenant siègent à votre droite et qui, au commencement de la campagne, disaient eux-mêmes qu'ils allaient être battus. Je citais moi-même, pendant cette campagne, des extraits des journaux de nos amis les conservateurs qui affirmaient que le gouvernement libéral reviendrait au pouvoir. Cependant, peu à peu, au cours de la lutte électorale, nous arrivaient des rumeurs d'un surhomme qui parcourait le pays d'un bout à l'autre, en promettant des merveilles. Il jetait les promesses à droite et à gauche, un peu comme certain milliardaire américain, dont tout le monde connaît le nom, jette des poignées de dix sous. Les promesses du chef de l'opposition d'alors (M. Bennett) étaient lancées d'un bout à l'autre du pays et il n'y en avait jamais assez. Peu à peu, le peuple se laissa prendre à ces belles promesses. M. Bennett disait qu'avec l'avènement du parti conservateur il n'y aurait plus de misère dans le monde; qu'il y aurait des ponts, des routes et des chemins de fer partout; que les producteurs de l'Ouest canadien vendraient leurs produits avec des bénéfices considérables; que l'Ontario et le Québec verraient leurs manufactures augmenter et donner plein rendement; que les pêcheurs de Gaspé et des provinces maritimes, sous la parole magique de l'ancien chef de l'opposition, feraient des pêches miraculeuses, tout comme autrefois les apôtres à la parole du Maître, il y a vingt siècles.

Maintenant, tout est changé, et la réalité brutale s'est chargée de rétablir la vérité des faits. Le peuple du Canada prend conscience qu'il a été trompé. Il attend son heure, et cette heure viendra. Il demandera alors aux conservateurs—et je cite ici un passage d'un journal que tout le monde connaît:

Il demandera aux conservateurs comment il se fait qu'après avoir promis de mettre fin au chômage dès les premiers mois de leur entrée en office, ils n'ont rien fait pour soulager efficacement les sans-travail;

Il leur demandera comment il se fait que le premier ministre, après avoir promis de vendre le blé canadien, a posé des actes qui nous ont fermé le marché britannique et accru la crise de l'agriculture dans l'ouest canadien;

Il leur demandera comment il se fait que la conférence impériale a été le plus lamentable fiasco de toutes les réunions de ce genre depuis la Confédération;

Il leur demandera pourquoi le pays doit faire face à un déficit de plus de $100,000,000, alors que, sous l'administration libérale, il n'y eut que des surplus, de 1922 jusqu'en 1930 inclusivement;

Il leur demandera pourquoi ils ont accru la dette nationale, alors que les libéraux l'avaient diminuée de $300,000,000 depuis 1924;...

Un honorable DEPUTE: Est-ce *Le Soleil* que vous lisez?

M. BRASSET: C'est un journal qui dit la vérité.

...Il leur demandera pourquoi notre commerce d'exportation est déficitaire sur tous les marchés britanniques où, avant le 28 juillet dernier, nous avions régulièrement une balance favorable;

Il leur demandera pourquoi, après avoir gagné des comtés ruraux en promettant d'élever les prix du beurre par la suppression des importations néo-zélandaises, ils n'ont réussi qu'à faire baisser ces prix de dix centins au-dessous des prix de 1929;

Il leur demandera pourquoi, en pleine crise, alors que des milliers de Canadiens chôment, ils ont désorganisé le commerce d'importation de l'automobile et jeté sur le pavé environ dix mille employés.

Il leur demandera compte de toutes leurs promesses et de toutes leurs erreurs. Le peuple attend son heure et cette heure viendra.

M. H. A. MULLINS (Marquette): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif des questions que je désire discuter ce soir, permettez-moi de vous offrir mes félicitations pour votre nomination. Je désire aussi féliciter les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône.

Il s'est écoulé déjà quelques années depuis l'époque où j'ai occupé un siège en cette Chambre et il y a eu bien des changements dans le personnel; cependant, je revois quelques-unes des physionomies anciennes et cela me donne de la joie et de l'encouragement.

Après avoir entendu formuler les attaques portées par les honorables députés de la gauche contre mon honorable chef, je ne puis m'empêcher de prendre part au débat. Je ne le ferais pas ce soir si je n'avais pas entendu ces honorables députés déclarer que nous avons une dictature.

Mlle MACPHAIL: N'est-ce pas vrai?

M. MULLINS: Je représente la circonscription de Marquette et je prétends être aussi libre que tout autre honorable député de cette Chambre. J'ai été envoyé ici pour représenter Marquette, région essentiellement agricole, mais je n'oublie pas que je représente tout le Canada.

Une VOIX: Vous avez raison.

M. MULLINS: Marquette, où demeurent nombre d'électeurs intelligents, est l'une des circonscriptions les plus pittoresques de l'Ouest canadien. Nous nous occupons beau-

coup d'élevage et nous avons foi dans la culture mixte. Je ne puis souffrir d'entendre formuler des attaques contre mon chef que je connais de longue date, depuis plus longtemps même qu'aucun autre membre de cette Chambre. Je me rappelle l'avoir vu arriver à Calgary où il venait exercer sa profession d'avocat. J'ai suivi sa carrière et je suis convaincu que les affaires du Canada sont entre bonnes mains, quoi qu'en puisse dire l'honorable député de Lisgar (M. Brown). J'ai absolument confiance dans l'honorable premier ministre.

J'ai été élu en 1925. L'année suivante, j'ai été battu par un libéral progressiste ou progressiste libéral, Dieu sait quoi.

Une VOIX: C'était un homme sérieux.

M. MULLINS: Oui, mais il affichait deux couleurs. Cette fois, au lieu d'avoir été battu par mille voix, j'ai été élu par près de 2,700 voix de majorité.

Je reconnais que la situation dans l'Ouest n'est pas bonne. Elle n'est pas fameuse pour celui qui cultive la terre, mais elle est excellente pour celui qui fait de l'élevage. J'ai déjà déclaré ici que le cultivateur qui ne s'occupe pas d'élever des porcs ou des volailles n'est pas celui qu'il nous faut dans l'Ouest. Il faut de la culture mixte; on ne saurait se contenter de cultiver exclusivement du blé. J'entends se lamenter des gens établis sur des terres au sud de la voie principale du Pacifique-Canadien, entre Swift Current et les Rocheuses, et qui n'auraient jamais dû prendre la place des éleveurs. Nous avons laissé ces gens s'établir là, croyant qu'ils allaient améliorer la situation. Mais qu'est-il arrivé? L'honorable ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) a fait venir des Etats-Unis des professeurs chargés de découvrir si l'enherbement du sol n'aurait pas l'effet de rétablir la terre qu'on nous avait enlevée. Nous avions laissé cette terre fertile et riche, mais elle a été exploitée avec le piètre résultat que l'on sait. On n'aurait jamais dû labourer ce sol et l'on n'aurait jamais dû l'enlever aux éleveurs.

Un de mes commettants vient de m'écrire une lettre en m'envoyant deux photographies qui m'ont fait grand plaisir, car ces dernières me font voir comment réussit cet homme qui s'occupe d'engraisser et d'élever des bestiaux. Voici ce qu'il dit:

> Mon expérience quotidienne m'apprend à augmenter ma confiance en vous. D'après ce que j'ai pu voir de ce qui se passe sur le continent nord-américain, je constate que nous pouvons produire des bestiaux dans nos régions de l'Ouest à meilleur marché que dans les autres parties du Canada et même que dans la plus grande partie des Etats-Unis, et vous connaissez les conditions de l'élevage en Europe.

[M. Mullins.]

Une VOIX: Qui a signé cette lettre?

M. MULLINS: Edouard Dupont, de Binscarth.

Une VOIX: Produisez cette lettre!

Une autre VOIX: Continuez!

M. MULLINS: Je suis heureux de constater que les sièges des députés ne sont pas vides, et que mes honorables amis sont ici pour m'écouter. J'ai suivi la conduite du gouvernement que nous avons eu à partir de 1922 jusqu'à sa défaite en 1930. Ces gens promettaient toujours de faire quelque chose. L'ex-ministre de l'Agriculture nous avait dit que les taux de fret, qui étaient de $20, seraient réduits. Qu'est-il arrivé? Durant tout le temps que ces gens ont été au pouvoir, ils n'ont jamais obtenu une réduction quelconque des taux de fret.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces taux ont été abaissés à $15.

M. MULLINS: Il n'y avait pas soixante jours que nous étions au pouvoir quand nous avons obtenu le taux de $15. On m'a fait venir de Winnipeg à Ottawa,—et je n'y suis pas venu à titre de partisan,—pour rendre témoignage devant ce que l'ancien gouvernement libéral appelait la commission Petersen, le plus grand fiasco qui ait jamais été imposé au peuple canadien. Je suis venu ici avec l'espoir de pouvoir aider à faire réduire le tarif de fret pour les bestiaux de l'Ouest. Le parti libéral mit l'affaire entre les mains d'un nommé Preston. Je suis venu de Winnipeg à mes dépens et j'y ai trouvé un nommé Symington, engagé comme conseil à $20 par jour sans compter ses frais de subsistance. C'est le monsieur qui a irradié dans l'Ouest une causerie contenant des assertions tout à fait fausses, mais lesquelles ont contribué à notre défaite. Je me suis demandé ce que masquait la mise en scène de cette commission Petersen et j'ai commencé à ouvrir l'œil. Il y avait en Angleterre une importante compagnie maritime qui se dissimulait derrière Petersen et Petersen n'était pas en scène. Il ne mettait pas de navires en service, mais il avait conclu un marché avec une puissante compagnie maritime, la ligne Thompson, qui devait fournir les vaisseaux. Tel est ce que nous obtenions de mes honorables amis d'en face. Nos adversaires réclament maintenant des actes, ils nous demandent pourquoi nous n'avons rien fait? Mais que constatons-nous? Je le répète, il n'y avait pas soixante jours que nous étions élus quand le ministre actuel de l'Agriculture (M. Weir) a obtenu pour l'Ouest un tarif de transport de $15 pour les bestiaux et avant longtemps, nous obtiendrons un tarif beaucoup plus bas, $10.

L'honorable député de Prince-Albert (M. Mackenzie King), le chef de l'opposition, s'est arrogé le mérite d'avoir fait lever l'interdiction dont était frappé le bétail canadien. Je puis dire pour la gouverne de l'Assemblée et, en particulier des jeunes députés qui ne sont pas au courant de la question que, pendant trente ans, j'ai lutté contre l'interdiction. J'étais à Dundee quand l'*Huronia* est arrivé outre-mer et les autorités ont saisi une vache, sous prétexte qu'elle était contaminée, assertion tout à fait injuste pour le Canada. Les inspecteurs ont examiné les poumons de l'animal et stigmatisé le bétail canadien. Edward Watson, président de l'association en faveur de la libre importation du bétail canadien dans les Iles britanniques m'a dit: "Mullins, c'est injuste pour le Canada." J'ai répondu: "Watson, je combattrai cette décision tant que la Providence me prêtera vie." Il a rétorqué: "Moi aussi." Nous avons lutté ensemble pour faire lever l'interdiction. J'ai traversé plusieurs fois l'océan à ce sujet. En 1917, sir Walter Long a posé devant la conférence de guerre la question de ce qu'on devait faire pour le Canada et c'est le présent député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) qui a répondu: "Levez l'interdiction et effacez la flétrissure infligée au bétail canadien." C'est ce qui a rendu possible l'entrée des bestiaux canadiens dans les Iles britanniques. Les dossiers sont là et le chef de l'opposition a beau dire, on ne saurait nier les faits; les procès-verbaux et les documents officiels existent. Les ministres anglais ont répondu qu'ils lèveraient l'interdiction à la déclaration de paix. Après avoir fait cette promesse, après avoir donné leur parole qui, pour un Britannique, valait une promesse écrite, ils ont laissé les choses traîner en longueur. Sir Arthur Griffith-Boscawen, ministre anglais de l'Agriculture, était opposé à cette disposition. Il brigua les suffrages dans Dudley contre un candidat travailliste et fut battu par 10,000 voix sur cette question de l'entrée du bétail canadien dans les Iles britanniques. Cela excita son hostilité et quand Lloyd George lui demanda d'être candidat dans Taunton, l'Association Federal Meat Traders s'abstint de la lutte pour permettre à sir Arthur Griffith-Boscawen d'obtenir un siège à la Chambre des communes. Il redevint ministre de l'Agriculture, mais il était hostile et refusa de rien faire pour réhabiliter le bétail canadien.

Les choses ont traîné de 1917 à 1922. Dans l'automne de 1922, comme simple citoyen, j'ai cru de mon devoir d'aller outre-mer. J'ai discuté avec lord Beaverbrook les raisons motivant la levée de l'interdiction prononcée contre l'importation du bétail canadien. La question s'est discutée à la Chambre des communes anglaise qui a adopté une loi levant l'interdiction. Je le demande à mon très honorable ami: qui a permis l'abrogation de cette interdiction? Pourquoi en attribue-t-il le mérite à M. Larkin et à lui-même? Je ne vois pas à quel titre il puisse le faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami veut-il indiquer la date à laquelle l'interdiction a été enfin levée.

M. MULLINS: Le 15 décembre 1922.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le parti libéral est arrivé au pouvoir en décembre 1921.

M. MULLINS: Oui, mais il n'a rien fait pour faire rappeler cette interdiction. Pendant mon séjour en Angleterre, je n'ai pas remarqué que M. Larkin s'y soit le moindrement employé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pendant le séjour de mon honorable ami outre-mer, rien n'a été fait pour faire lever l'embargo. Je reconnais les efforts tentés par mon honorable ami, mais ils ont échoué. Tous les efforts furent vains jusqu'à un an après l'arrivée au pouvoir des libéraux.

M. MULLINS: Je n'ai été témoin d'aucun travail, sauf de la part de Duncan Marshall qui est allé outre-mer recevoir la première cargaison de bétail canadien et a placardé une étiquette rouge sur la passerelle du premier navire qui est arrivé à Glasgow. Le bouvillon qu'il conduisait, le premier à quitter le vaisseau, a aperçu l'étiquette rouge et a failli précipiter Duncan Marshall dans la Clyde. Nous réussîmes à conquérir ce marché, qui était merveilleux. Je ne sais pas ce que le Canada aurait fait de tout le bétail que nous avions dans l'Ouest sans le marché anglais. Je ne vois aucune raison qui permette aux honorables députés d'en face de se vanter d'avoir obtenu notre admission sur ce marché ou une diminution des prix de transport.

Afin de renseigner la Chambre, je vais lire un télégramme en date du 17 mars 1923, juste après l'adoption du projet de loi, et que je reçus d'un monsieur qui venait de faire un voyage au pays:

Arriverai sur le *Paris* le 25. Adresse: Hôtel Mont-Royal, Montréal.

(*Exclamations.*)

Il n'y a là rien de comique, monsieur l'Orateur. La situation dans l'Ouest du Canada est trop grave pour en rire. Je n'ai jamais ri des honorables députés d'en face et je ne les ai jamais interrompus; je ne me propose pas de le faire non plus. J'ai une trop haute opinion de ma responsabilité de représentant de

l'Ouest pour traiter cette question si importante pour l'Ouest du Canada, comme une plaisanterie. Le télégramme continuait:

J'ai l'intention d'acheter immédiatement mille animaux mi-gras. Répondez. Mettez-moi en communication avec les meilleurs marchés. Achat et expédition immédiats. Confirmez par sans-fil adressé au navire *Paris*.

Cet homme arriva au pays et je lui aidai à acheter cinq cents bœufs qu'il expédia en Angleterre où ils se vendirent merveilleusement. Ensuite nous avons expédié des milliers d'animaux à un moment où le commerce était dans le marasme. On ne pouvait rien faire tant que nos animaux avaient un mauvais nom et que le marché anglais ne nous était pas ouvert.

Tant que l'interdiction d'importation de notre bétail fut en vigueur, l'Irlande nous fit beaucoup d'opposition. Je regrette que l'ancien ministre du Travail (M. Heenan) ne soit pas à son siège, car c'est un bon Irlandais. Monsieur l'Orateur, l'Irlande ne pouvait faire concurrence à nos animaux. Ils conquirent le marché d'emblée.

Je me suis élevé fortement dans l'Ouest du Canada contre l'exportation de nos jeunes animaux aux Etats-Unis. L'ancien ministre de l'Agriculture aurait dû prendre des moyens pour arrêter l'exportation aux Etats-Unis de notre jeune bétail que l'on engraissait et que l'on nous renvoyait ensuite sous forme de viande de bœuf. Pouvez-vous imaginer que, dans un pays comme le nôtre, des milliers d'animaux soient expédiés de Winnipeg, où l'on pourrait les engraisser vu l'abondance des matières alimentaires et exportés aux Etats-Unis où ils sont engraissés à point, alors que la viande de bœuf est renvoyée aux principaux hôtels du Canada. C'est là un autre exemple de l'exportation de nos matières premières. Je demande avec instance au ministre de l'Agriculture et au Gouvernement de prendre des mesures pour empêcher l'exportation de nos jeunes animaux aux Etats-Unis. Renvoyons-les sur la ferme où les aliments sont peu coûteux. Aucun autre pays au monde ne saurait surpasser le Canada pour l'engraissage du bétail en liberté. L'Ouest du Canada est insurpassable à cet égard. Quel avantage n'aurions-nous pas pour élever ce bétail à peu de frais, lorsque des milliers de tonnes de foin sont en meules autour de Winnipeg; cependant on n'y engraisse aucun animal. Songez-y, vos jolies petites fermes de l'Ontario pourraient s'occuper du finissage de ce bétail pour le marché et on l'expédierait ensuite en Angleterre. Dans l'Ouest, nous avons encore un espoir, l'expédition de notre bétail par la baie d'Hudson. La voie ferrée sera bientôt terminée et ce sera une route merveilleuse. Le transport s'y fera par une température fraîche et le bétail arrivera en meilleur état en Angleterre.

Les Ecossais voudraient avoir notre bétail et nous pourrions leur vendre des centaines de mille animaux. Ils désirent des bœufs de mille livres, aux trois quarts engraissés et qu'ils pourraient finir eux-mêmes. L'Irlande a envoyé un représentant dans notre pays afin de faire un examen des conditions et il découvrit qu'il n'y avait rien à faire parce que l'ancien ministre de l'Agriculture avait cessé de fournir des taureaux de race pure. C'était un véritable suicide que de cesser la pratique de distribuer des taureaux de race pure dans l'Ouest. En abandonnant cette pratique, l'ancien ministre de l'Agriculture a été injuste envers le commerce du bétail et c'est la principale cause de l'état dans lequel nous nous trouvons actuellement. Nous n'en serions jamais venus là si ce n'avait été de la politique des honorables députés d'en face.

Je ne veux pas gaspiller le temps de la Chambre, mais je suis au courant des faits; j'ai essayé dans le passé de venir en aide aux honorables députés d'en face, qui refusèrent de m'écouter et je ne puis garder le silence sur ce sujet. J'espère que le ministre actuel de l'Agriculture va prendre des mesures pour empêcher l'expédition de nos jeunes animaux de Winnipeg et obtenir des prix de transport assez modiques pour en permettre l'expédition sur les fermes où l'on pourra les engraisser avec la provende grossière que nous avons dans l'Ouest. J'espère qu'il se développera un commerce inconnu au temps où les honorables députés d'en face détenaient le pouvoir.

Quelques mots au sujet des méthodes de vente. J'ai confiance en la coopération, mais non dans le genre de coopération appliquée par l'ex-ministre des Chemins de fer, (M. Crerar). Il a mis le nez dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, mais il n'a pas été reconnu. Partout où il a parlé, j'ai reçu les plus grandes majorités de ma carrière. Je ne puis m'imaginer pourquoi l'ex-premier ministre a pris un tel homme dans son cabinet. M. Crerar a tenté de négocier, mais en vain, avec le petit groupe de l'extrême-gauche. J'ai toute confiance en ce groupe; je connais son point de vue. M. Crerar a tenté de négocier avec eux à Saskatoon, en leur disant: Si vous passez au parti libéral, nous vous obtiendrons trois ou quatre portefeuilles. Mais ils ne les a pas gagnés. Les gens se sont fatigués de ce marchandage.

Qu'a fait M. Crerar, à part cela? Il a été président des United Grain Growers. Les cultivateurs avaient alors confiance en lui et dans le régime qu'il établit. Ils lui amenèrent leurs bestiaux. Il fit venir des Etats-Unis un homme qui devait vendre ces animaux, mais ce dernier ne pouvait distinguer un bouvillon

d'une génisse. Excusez-moi, monsieur l'Orateur, de parler le langage de l'Ouest, mais j'expose les vues de cette région. Je ne veux pas enfreindre le Règlement, mais m'exprimer avec clarté: je n'oublierai pas le Règlement au point de lire mon discours comme certains de nos vis-à-vis. Chaque fois qu'ils agissent de la sorte, ils oublient les règles telles que les expose Beauchesne dans ses *Parliamentary Rules and Forms*.

L'ex-ministre des Chemins de fer, (M. Crerar) établit une méthode, conseillant aux agriculteurs d'expédier conjointement leurs bestiaux. J'ai eu connaissance d'animaux évalués de 2 c. ½ à 3 cents la livre par la coopérative, quand ils auraient rapporté environ 4 c. dans le marché libre. On distribua ensuite environ 30 c. par 100 livres. On avait construit, dans un enclos avoisinant les balances, une tourelle où le cultivateur devait s'asseoir de façon à ne pas se trouver dans le chemin et à ne pas entendre ce qui se passait. Voilà l'homme que les libéraux ont nommé ministre des Chemins de fer. Les agriculteurs ont vendu leurs bestiaux à des prix ridicules. Un jour, j'ai surveillé le fonctionnement du système et j'eus froid dans le dos en entrevoyant la fin prochaine de l'industrie de l'élevage. Je ne ferais pas partie de la Chambre, si ce n'était pour défendre cette industrie et, raconter ce qui se passe dans l'Ouest.

A l'heure actuelle, il existe là-bas une autre coopérative exploitée par des gens dont je ne sais pas le nom. J'avais, toutefois, surveillé le fonctionnement de l'autre syndicat. J'ai surveillé M. Crerar, président des United Grain Growers, organisme qui a été abandonné dès que les cultivateurs ont été entièrement dépouillés. C'est pourquoi les agriculteurs ont pensé que l'élevage n'est pas rémunérateur. Qu'a encore fait l'ex-ministre des Chemins de fer? Il a persuadé les cultivateurs d'exporter leurs bestiaux et, pour la gouverne de nos vis-à-vis, j'avoue que je n'ai jamais compris pourquoi l'ex-ministre de l'Agriculture n'a pas mis fin à ce mouvement. L'exportateur touchait un dollar par tête de bétail expédié en Angleterre. On a expédié 100,000 bêtes dont la moitié n'auraient pu servir à fabriquer des bouchons pour bouteilles d'huile de ricin. (*Exclamations*). Vous étonnez-vous de la ruine de l'industrie de l'élevage? J'ai vu ces bestiaux à Glasgow. Les Ecossais sont d'habiles acheteurs; ils savent reconnaître les bons animaux. Comme ils n'achètent pas de mauvais produits, ils ont dédaigné nos bêtes à cornes. Les cultivateurs de l'Ouest se demandaient ce qui n'allait pas dans le commerce des animaux: l'élevage ne leur rapportait rien et ils y ont renoncé. L'ex-ministre doit porter la responsabilité de cet état de choses, dû à l'exportation de mauvais animaux. Pour réaliser des profits, il faut expédier les meilleurs bestiaux possible. Depuis un an, l'exportation du bétail a changé d'aspect, parce qu'on se préoccupe de choisir les animaux destinés à l'étranger. Il faut des gens compétents pour opérer un tel choix. Je le répète, il ne faut pas envoyer d'animaux de qualité inférieure, seuls les meilleurs doivent être exportés.

Passons à un autre point. Les cultivateurs vendent leur seigle à 20 ou 25 c. le quintal. Dans le comté de Marquette les cultivateurs touchent 10 ou 11 c. le boisseau pour l'orge; ce qui est dérisoire. Ensuite les fermiers expédient leurs animaux aux abattoirs de Winnipeg et ils sont forcés de payer $1.50 le quintal. Est-il possible de réussir l'élevage dans ces conditions-là? Le cultivateur doit payer $1.40 le foin qui ne devrait pas lui coûter plus de 35 à 40 c. Il est indispensable qu'on vienne en aide à cette industrie en effectuant une baisse des frais d'exploitation.

Je préférerai toujours l'élevage à la culture exclusive du blé. Il exige un travail bien moins ardu. Nos terres de l'Ouest pourront être commercialisées lorsque le commerce du bétail sera établi sur des assises solides. Les cultivateurs demandent: "Si nous nous adonnons tous à l'élevage qu'adviendra-t-il?" Je réponds que les marchés d'outre-mer prendront tous nos animaux s'ils ont la qualité requise. Je vois en face l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Il fut toujours aux côtés du regretté Robert Bickerdike qui pendant de longues années partageait ici le même pupitre que l'honorable représentant de Labelle.

M. BOURASSA: En effet.

M. MULLINS: M. Bickerdike était un bon ami des éleveurs bien qu'il demandât sans cesse la suppression de la peine de mort. L'on peut traiter ce problème à la légère ici, monsieur l'Orateur, mais je dis qu'il faut le prendre au sérieux, car la situation dans l'Ouest n'est pas rose. Ma mission ici, comme membre de la députation, est de m'efforcer d'assurer la restauration de la prospérité agricole dans l'Ouest. Non seulement je tiens à la prospérité du comté de Marquette; je veux voir amender la situation de toutes les provinces des prairies. Nous avons là le sol le plus fertile sur la surface du globe: Dieu nous a dotés d'une couche de six pouces de profondeur dont la terre est la plus riche au monde. Je viens d'une circonscription qui est la plus pittoresque du Canada. (*Exclamations.*) Il y a lieu de croire que l'été prochain l'on va ouvrir un parc national dans le comté de Marquette. Ce sera le parc le plus pittoresque dans tout le Canada; et je puis ajouter qu'il ne le cède en rien au parc de Prince-Albert. Le site en est établi sur le lac Clair. La région que je représente est en tous points

adaptée à l'élevage et à la culture variée. Lorsque nous aurons distribué parmi les terres les animaux reproducteurs de race pure et que nous empêcherons nos bouvillons d'être exportés aux Etats-Unis je crois que l'élevage se trouvera dans une situation plus avantageuse et que la population de l'Ouest sera plus prospère. L'agriculteur qui n'a que sa récolte de blé est tout comme le producteur qui n'a que sa récolte de coton: il ne peut vivre du blé seul. Les fermiers de l'Arkansas traversent une mauvaise passe ces temps-ci parce qu'ils se livrent exclusivement à la culture du coton.

Je veux voir l'industrie de l'élevage plus prospère; et j'ai une entière confiance dans notre très honorable premier ministre. A défaut de cette confiance je passerais de l'autre côté de la Chambre et donnerais mon appui à la gauche. Il n'est pas vrai que le Gouvernement actuel ne reflète que la volonté d'un seul homme. Je ne veux pas que les honorables membres aient cette opinion. Je trouve déloyale la conduite de ceux qui font pareille insinuation. Notre honorable chef nous a laissé toute notre liberté. Il n'a exercé aucune contrainte sur moi: jamais il ne m'a signifié que j'avais à faire ceci ou cela. Il m'a laissé parfaitement libre; voilà pourquoi je vous ai parlé comme je l'ai fait ce soir.

Je ne veux plus abuser de l'indulgence de la Chambre pour cette fois; j'aurai, plus tard, certaines observations à vous offrir. Je ne me présenterai pas devant vous une paire de chaussettes à la main. Après avoir écouté l'honorable député de Lisgar (M. Brown) j'ai marchandé les chaussettes dans les magasins d'Ottawa; je n'en ai pas trouvé à 10c. Je ne sais pas où mon honorable ami a pêché ses chaussettes à 10c.; elles sont peut-être de production étrangère. Je ne comprends pas l'honorable député; je veux quelque chose de plus grand, quelque preuve qui apporte mieux la conviction. Nos gens de l'Ouest, surtout de la région nord-ouest du Manitoba, ne veulent pas de ces objets à vil prix. Ils ne m'envoient pas ici pour vous parler une paire de chaussettes à la main.

Un MEMBRE: Et la vieille poule donc?

M. MULLINS: La vieille poule se porte bien. Je ne suis pas responsable du bas prix des œufs. J'ai entendu dire par un honorable député de la Colombie-Anglaise que là-bas les poules pondaient 340 ou 350 œufs par année. Il faut se rappeler que dans l'Ouest l'hiver n'a pas été rigoureux; si les poules sont à la besogne on ne peut pas me le reprocher. Le Canada a déjà traversé des crises de dépression; à la longue il en a triomphé et il va triompher encore. Lors de ma dernière campagne j'ai vu un vieillard de quatre-vingt-quatre ans qui labourait sa terre en été: il préparait sa récolte de l'année suivante. Voilà l'esprit qui ramènera l'Ouest du Canada à l'état normal. Nous qui habitons les régions à l'ouest des Grands lacs disons à nos concitoyens de l'Est: Soyons canadiens, pénétrons-nous de cet esprit, et nous hâterons le retour de la prospérité par tout le Canada.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami de Marquette (M. Mullins) et moi avons souvent discuté la question qu'il vient de traiter. Je partage son avis sous plusieurs rapports et je l'approuve lorsqu'il dit qu'on n'aurait jamais dû mettre en culture une grande partie du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. C'est probablement une des choses les plus sensées qu'il aît dites ce soir.

Maintenant que nous ne sommes pas aussi pressés que nous l'étions pendant la session spéciale, je me permettrai de féliciter M. Bennett d'avoir choisi un député de la Saskatchewan comme ministre de l'Agriculture. Je constate qu'il n'est pas à son siège. J'ai le plaisir et la bonne fortune de connaître l'honorable Robert Weir, comme dirait Harry Lauder, "depuis un nombre considérable d'années". Je l'ai connu d'abord comme inspecteur d'écoles dans mon arrondissement scolaire, et il remplissait très bien ses fonctions. Je souhaite à Bob Weir, comme nous nous complaisons à le nommer dans l'Ouest, qu'il réussisse aussi bien comme ministre de l'Agriculture que comme inspecteur d'écoles.

Certaines déclarations faites hier par l'honorable député de Regina (M. Turnbull), dans lesquelles il mentionne mon nom, m'ont fort surpris. J'ai l'intention de m'y arrêter un instant. A la page 125 de l'édition non revisée des *Débats* (v.a.) l'honorable député, faisant allusion à mon chef (M. Mackenzie King) parle ainsi:

> Hier le très honorable chef du Gouvernement nous a parlé d'un aveu de la part de l'honorable M. Gardiner, le chef du parti libéral de la province de la Saskatchewan. M. Gardiner fit cette déclaration à Portage-la-Prairie, peu de temps après avoir été nommé premier ministre de la province. Mais je crains fort qu'il n'ait été mis à la raison par son chef à Ottawa, parce qu'il changea bientôt d'opinion, et à l'automne de 1926 nous constatons qu'au lieu d'essayer de promouvoir l'union et la concorde en ce pays, il cherchait à créer un bloc en prêchant la doctrine d'un bloc solide de la Saskatchewan et de Québec pour gouverner le Canada.

Maintenant, comme...

M. TURNBULL: L'orateur me permettra-t-il de faire une correction?

M. VALLANCE: Je remercie l'honorable député du compliment. Je lui demanderai d'attendre un instant.

M. TURNBULL: Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de prendre la parole pour un fait d'ordre personnel?

M. l'ORATEUR: Oui, s'il s'agit d'une question de privilège.

M. TURNBULL: L'allusion que j'ai faite, monsieur l'Orateur, au très honorable député qui favorisait la formation d'un bloc de la Saskatchewan, se rapporte au très honorable chef de l'opposition à Ottawa (M. Mackenzie King) et non à M. Gardiner. Je sais que dans l'édition non revisée des *Débats* mes remarques sont telles que les cite mon honorable ami, mais en retournant les épreuves j'y ai fait les corrections nécessaires. Nos collègues, je crois, admettront avec moi que ces remarques s'adressaient au très honorable chef de l'opposition à Ottawa.

Un MEMBRE: Non, vous avez mentionné son nom.

M. VALLANCE: Je n'ai pas en main l'édition revisée qui contient les corrections de l'honorable député, et je me suis contenté de citer ce qu'il a déclaré sur le parquet de la Chambre. J'ai essayé alors de lui poser une question, mais il n'a pas été aussi obligeant envers moi que je l'ai été envers lui. Cependant, je lui ferai remarquer, comme j'ai essayé de le faire alors, que même si Québec élisait soixante-cinq libéraux et la Saskatchewan vingt et un, il serait absolument impossible à ces quatre-vingt-six députés de dominer cette Chambre.

Je désire également démontrer à l'honorable député que notre politique dans la Saskatchewan a toujours été, particulièrement lorsque nous avons élu dix-sept représentants aux élections générales de 1925, que le groupe de députés venant de l'Ouest,—appelez-les conservateurs, libéraux, indépendants, progressistes, ou de tout autre nom, si vous le voulez, —devrait toujours être en mesure de coopérer avec les groupes des autres provinces. Vous direz avec moi, monsieur l'Orateur, que les dix-sept députés libéraux de la Saskatchewan ont démontré la possibilité de la chose. Il est vrai qu'en plusieurs occasions, comme je l'ai déclaré, nous avons bénéficié de la coopération des autres groupes de l'ouest du Canada. Ainsi sa déclaration n'est guère exacte. Cependant il dit qu'il l'a corrigée dans l'édition revisée des *Débats*.

L'honorable député a attaqué mon chef dans un autre endroit de son discours d'hier. Il a dit:

> Laissez-moi dire qu'il n'y a pas de mouvement sécessionniste important dans l'Ouest du Canada. Lorsque les habitants de ce territoire liront les journaux, ils seront mécontents de l'assertion du leader du parti libéral qui a dit à la Chambre que l'Ouest cherche à rompre l'union.

Ce qu'il a dit a été répété par mon chef plus tard. Maintenant, l'honorable député prétend qu'il n'existe pas de mouvement sécessionniste dans l'Ouest. Il va un peu plus loin. Il dit:

> Le seul bruit de sécession dans l'Ouest provient de la réunion de six citoyens de la ville de Wilkie, dans la circonscription de mon collègue de Battleford-Sud (M. Vallance). Et le seul qui sache quelque chose de la sécession dans l'Ouest est le représentant de ce comté.

J'ai l'honneur de représenter cette circonscription, et je vais parler franchement à mon honorable ami de Régina. Il ne sait pas ce qui se passe à Battleford-Sud, car il n'aurait pas fait cette assertion. Qu'il sache bien, non pas parce que je suis sécessionniste, mais parce que je suis renseigné, que cette réunion de six citoyens n'a pas eu lieu.

J'ai sous la main le document officiel appelé la charte de liberté des cultivateurs, et jamais, durant les vingt-cinq ans que j'ai eu l'avantage de vivre dans ce comté, je n'ai vu ses habitants poussés à des limites aussi extrêmes qu'en cette occasion. Lorsque j'ai reçu ce document officiel, c'était à une assemblée publique composée de quatre ou cinq cents personnes. L'organisateur ou l'orateur de la soirée discutait la charte de liberté. Il a fait certaines déclarations—ou les a lues dans la charte—que j'ai désapprouvées. Je lui ai fait observer qu'il m'était impossible d'entreprendre la discussion de cette charte avec lui, vu que je n'avais pas eu le loisir de la lire. Je lui ai demandé s'il serait assez bon de m'en donner une copie. Il a eu l'obligeance de m'offrir celle-ci. Je ne me propose pas de la lire, car je ne crois pas que ce soit à propos. Je veux simplement montrer, en dépit de ce qu'a dit l'honorable député de Régina (M. Turnbull), que la situation est aussi grave que l'ont dépeinte la plupart des orateurs précédents.

Cette brochure est adressée au très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada. J'ai demandé à l'orateur, ce soir-là, s'il l'avait déjà présentée au premier ministre et il m'a affirmé que non, ajoutant qu'il était possible que le très honorable député ne la reçut pas avant un an. Quoi qu'il en soit, on adresse cinq demandes au Gouvernement, et je ne me crois pas me tromper en disant que, lorsque le très honorable député était à Régina, on a formulé les mêmes cinq demandes dans la note que lui a remise le président des Fermiers-Unis du Canada, en Saskatchewan.

Nous connaissons tous le résultat de l'assemblée de Régina. Je n'ai pas eu le privilège

d'assister à cette réunion, mais, de même que mon collègue de Yorton (M. McPhee), j'écoutais au radio. J'avais invité plusieurs cultivateurs de différentes opinions politiques. Nous étions tous dans l'attente. J'étais l'un des députés fédéraux qui avaient pris part à l'élection complémentaire d'Estevan, et je me rappelle bien le jour de la campagne où tous les journaux de l'Ouest ont publié en grosses manchettes que le 30 décembre le très honorable R. B. Bennett adresserait la parole à une assemblée à Régina, et qu'il dirait aux cultivateurs exactement ce que ce ministère se proposait de faire pour eux. Le résultat de cette élection était très important, tant pour le Gouvernement du Dominion que pour celui de la province. C'était, je crois, la première élection complémentaire dans tout le pays depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau ministère, et celui-ci était fort préoccupé de ce que serait le suffrage populaire. J'ai pris la parole plusieurs fois durant la campagne, et, le soir qu'a paru l'annonce de cette assemblée, j'apportai un journal pour montrer à l'auditoire ce qu'étaient au juste les promesses du premier ministre. Je lui ai dit, comme en cette Chambre, que jusqu'à cette date les cultivateurs de l'Ouest en particulier—je ne suis pas aussi bien renseigné au sujet de l'Est—avaient dû se contenter de simples promesses.

Mon collègue de Battle River (M. Spencer) dit que ce Gouvernement a garanti les coopératives. Je n'ai encore entendu parler d'aucune déclaration définitive relativement à la liaison entre le Gouvernement fédéral et les coopératives. Je regrette l'absence du premier ministre, car j'aimerais à savoir de lui quelle est l'attitude du ministère envers ces coopératives. Néanmoins, j'ai fait observer à mes auditeurs que le Gouvernement s'était jusqu'à cette date, limité à des promesses, et je crois que cela est encore vrai à l'heure actuelle. Etant donné l'élection partielle qui devait avoir lieu à ce moment-là, je leur dis que si le très honorable premier ministre avait quelque chose en réserve pour eux il le leur annoncerait pour obtenir leur suffrage. Mais il se contenta d'une promesse et j'attendis, en espérant, le 30 décembre. Une immense assemblée s'était réunie à Régina pour l'entendre; des milliers de personnes poussées par l'intérêt et, si vous voulez, le désir d'acclamer les déclarations qu'ils attendaient. J'écoutai et j'examinai les figures des voisins. Leur impression se lisait sur leur figure et manifestait leur déception à mesure que l'orateur procédait, et le très honorable premier ministre termina sans provoquer la manifestation que la foule aurait été toute disposée à lui faire si la réalité avait correspondu à ses espérances.

[M. Vallance.]

Deux ou trois agriculteurs qui faisaient partie de l'ancienne opposition sont venus nous faire visite durant la dernière compagne fédérale. L'un d'entre eux ne s'est peut-être pas rendu jusqu'en Saskatchewan, mais les deux autres, de mes bons amis, l'honorable député d'Haldimand (M. Senn) et l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) nous les avons entendus. Ni l'un ni l'autre n'est à son siège présentement. L'honorable député de Dufferin-Simcoe qui ne le cède en rien à mon honorable ami de Marquette (M. Mullins), adressa la parole dans la ville de Moose Jaw, et je me souviens de ses doléances sur l'état de l'agriculture et de l'industrie du bétail. Il décrivit l'état lamentable de l'agriculture auquel avait réduit la politique du Gouvernement qui demandait alors le renouvellement de son mandat, et il énonça ce que ferait le Gouvernement actuel s'il était porté au pouvoir. Je suis l'un de ces agriculteurs et depuis j'attends ce que ce Gouvernement-ci doit faire pour l'agriculture. Le ministre actuel a convoqué il y a quelque temps tous les ministres provinciaux de l'Agriculture pour arrêter un plan. Dans l'Ouest l'on a critiqué quelque peu sa décision de restreindre l'invitation aux ministres. Les agriculteurs syndiqués n'étaient pas représentés à cette conférence, et, comme eux, je croyais qu'ils auraient dû l'être. Cet oubli fut signalé au ministre de l'Agriculture, mais en vain. Les Fermiers-Unis apprirent que les femmes des ministres provinciaux avaient été invitées également; ils s'enquérirent auprès du ministre, à Ottawa, lequel nia la chose, et je ne crois pas que les délégués des provinces aient amené leurs compagnes. Cette conférence mixte formula ce que l'on appelle, ou ce que l'on appela dans le temps, la politique agricole du Gouvernement actuel.

L'hon. M. WEIR: Dois-je comprendre que l'honorable député veut dire que j'ai invité les ministres d'agriculture des différentes provinces à venir formuler la politique agricole du Gouvernement actuel?

M. VALLANCE: Je l'ai dit, je veux être juste pour le ministre de l'Agriculture. Tout ce que j'en sais, c'est ce que m'ont appris les journaux. J'ai à la main une dépêche de la Presse associée canadienne.

Un MEMBRE: Dans le *Saskatoon Star?*

M. VALLANCE: Non, publiée dans l'*Ottawa Journal.* J'en donne lecture:

Le major Robert Weir, ministre de l'Agriculture, a convoqué une conférence de tous les ministres provinciaux d'agriculture pour les 17 et 18 novembre afin de formuler une politique agricole nationale.

Je ne veux pas nuire à l'honorable ministre, ni lui attribuer ce qui n'est pas. S'il contredit cette information, je prends sa parole. La contredit-il?

L'hon. M. WEIR: Je croyais avoir dit bien explicitement qu'il s'agissait d'administration. Je croyais l'avoir dit aux Fermiers-Unis de l'Ouest; je l'ai certainement dit aux Fermiers-Unis de l'Ontario.

M. VALLANCE: Cette conférence fut convoquée pour les 17 et 18 novembre, et en lisant la dépêche télégraphique de la Presse canadienne en date du 19 j'ai cru qu'elle rendait compte du travail accompli. Cette dépêche était ainsi conçue:

L'honorable Robert Weir, ministre de l'Agriculture, a annoncé ce soir une politique d'agriculture pour le Dominioin. A l'occasion de l'ouverture de l'exposition d'hiver, le ministre a fait connaître d'importantes directives comme conclusion des trois jours de délibérations des ministres provinciaux d'agriculture, dont l'ensemble sera dénommé politique nationale d'agriculture.

L'hon. M. WEIR: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable ministre ne peut poser de question sans le consentement de celui qui a la parole.

M. VALLANCE: Pourvu que cela ne compte pas sur mon temps, je n'ai pas d'objection.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Si l'honorable député consent, c'est parfait.

L'hon. M. WEIR: J'imagine que l'honorable représentant de Battleford-Sud (M. Vallance) désire connaître la vérité, et rien de plus, au sujet de notre conférence. Comme je l'ai déjà dit, la conférence fut convoquée uniquement dans un but d'administration; aucun programme n'y fut discuté. La déclaration que j'ai faite à l'Exposition royale d'hiver ne s'y rapportait pas et aucun rapport à cet effet n'est sorti de mon bureau.

M. VALLANCE: Monsieur l'Orateur...

M. SPENCE: Laissez votre journal et dites quelque chose de votre cru.

M. VALLANCE: Qui parle? Encore une fois on a mal rapporté les paroles des ministres ou, du moins, on ne les a pas comprises.

Un MEMBRE: Blâmez-en les journaux.

M. VALLANCE: Je désire être juste envers le ministre de l'Agriculture, car il ne se trouvait pas à son siège lorsque j'ai commencé à parler. Je crois en sa sincérité, et je sais qu'il a l'intérêt de l'industrie agricole à cœur. J'ai l'intention de lui prêter mon entier concours lorsqu'il présentera des mesures favorables aux cultivateurs. Si je puis approuver ces mesures, je serai le premier à prendre la parole pour les appuyer. Il me connaît suffisamment pour savoir que j'en agirai ainsi. Mais les cultivateurs du Canada désirent savoir en quoi consiste la politique agricole du Gouvernement. L'honorable ministre nie ces choses, et j'accepte sa dénégation, mais je ferai remarquer à la Chambre que plusieurs de ces déclarations, dirai-je articles de propagande, ont été publiées dans les journaux au sujet du Gouvernement et de ceux qui en font partie; et nous avons le droit de connaître la vérité. Plusieurs membres de l'exécutif sont des hommes nouveaux, inconnus dans le pays; et quand je lis dans les journaux que ces messieurs font telle ou telle chose, il me faut baser mon raisonnement sur ces déclarations. J'ai d'autres coupures, mais si le ministre nie celle-ci, je me dispenserai de citer les autres. Cette nouvelle expose la politique du ministère sous quatre titres; les voici:

1. L'introduction de meilleur sang dans les troupeaux.
2. L'utilisation scientifique des produits domestiques pour la nourriture des troupeaux.
3. Etude soignée de la science de la mise sur le marché.
4. La prévention de l'apparition et de la diffusion des maladies qui attaquent les volailles.

En voici une autre qui compte douze chapitres.

Un MEMBRE: Lisez le tout.

M. VALLANCE: De novembre à mars, on est passé de quatre chapitres à douze. Combien en comptera-t-on lors des prochaines élections?

L'hon. M. WEIR: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: A l'ordre!

M. VALLANCE: J'ai la parole.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député a raison; mais le ministre soulève la question de règlement.

L'hon. M. WEIR: Je crois que l'honorable représentant de Battleford-Sud et d'autres honorables membres de la gauche savent que dans le passé, comme aujourd'hui, lorsqu'une nouvelle politique...

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. VALLANCE: Je sais que le ministre est nouveau dans cette Chambre et je veux lui donner toute la latitude voulue, mais je désire connaître sur quoi il base son rappel au règlement.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable ministre devrait exposer sa question de

règlement mais ne devrait pas se mettre en frais de faire un discours.

L'hon. M. WEIR: Tout ce que je désire déclarer est ceci: Lorsqu'une politique est énoncée...

Plusieurs MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. VALLANCE: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Si l'honorable ministre désire poser une question, il devrait d'abord en obtenir la permission de l'honorable représentant de Battleford-Sud.

L'hon. M. WEIR: Je désire rectifier une affirmation.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je ne pense pas que l'honorable ministre puisse le faire.

M. VALLANCE: J'ai discuté cette question avec les cultivateurs de ma localité, et voici ce qu'ils me disent: En quoi consiste cette politique? J'espère qu'avant la fin de ce débat le ministre expliquera au pays en quoi consiste cette politique agricole. Je n'ai pas l'intention de lire cette autre coupure, car je sais que la Chambre acceptera ma déclaration. Cependant, on la trouvera dans *MacLean's Magazine,* numéro du 15 mars.

Si l'on consulte le hansard de la session spéciale, on verra que durant toute la discussion des questions agricoles il y a eu subterfuge continuel de la part du Gouvernement. Durant cette session, j'ai tenté de demander au premier ministre quel intérêt le Gouvernement portait à l'agriculture. J'ai questionné l'honorable ministre du Commerce et il répondit que l'on discuterait la question à un autre moment. Les cultivateurs commencent à se fatiguer de "cet autre moment"; ils désirent savoir immédiatement.

Au cours de cette session spéciale, nous avons voté la somme de 20 millions de dollars pour soulager le chômage. Nous n'avons fait aucune objection, mais nous voulions savoir de quelle manière ce crédit allait être dépensé. On a augmenté le tarif pour donner plus de travail à la classe ouvrière. On a prétendu que si les marchandises jusqu'ici importées étaient manufacturées dans notre pays, cela donnerait plus de travail. Je n'y avais aucune objection, pourvu que le but visé pût être atteint, mais j'ai douté quelque peu de l'exactitude de cette affirmation. Et maintenant, monsieur l'Orateur, vous pouvez parcourir l'édition revisée des *Débats* de cette session extraordinaire, et vous ne trouverez aucune déclaration de la part du Gouvernement portant sur l'aide à donner à l'agriculture. Soixante-dix pour cent de mes commettants vivent de cette grande industrie, et voici ce qu'ils m'ont dit lorsque je suis retourné dans ma circonscription: "Eh! bien, qu'avez-vous fait pour nous? Nous avons vu que vous aviez approuvé un crédit de 20 millions de dollars pour soulager le chômage. Vous avez augmenté les droits de douane pour aider les industries et les manufacturiers. Qu'avez-vous fait pour nous?" Que pouvais-je leur répondre? La veille de la prorogation du Parlement j'ai demandé au premier ministre exactement la même chose en lui disant: Lorsque les cultivateurs me demanderont ce que nous avons fait pour eux au cours de la session spéciale que devrai-je leur répondre? Il ne m'a jamais répondu; il ne pouvait pas me répondre, parce que le Gouvernement n'a rien fait. Je désire maintenant savoir ce que le Gouvernement se propose de faire pour l'agriculture au cours de cette session?

[M. l'Orateur Suppléant.]

M. SMITH (Victoria-Carleton): L'honorable député se rend-il compte qu'il y a des agriculteurs dans l'Est tout comme dans l'Ouest du Canada? Ses remarques ont porté exclusivement sur l'Ouest.

M. VALLANCE: Je me rends très bien compte qu'il y a des cultivateurs dans l'est du Canada. Je parle pour le compte des agriculteurs que je représente, des fermiers organisés de la Saskatchewan, et c'est la question posée par ces fermiers que j'adresse en ce moment au Gouvernement, parce que ces cultivateurs tiennent à obtenir une réponse. J'espère bien qu'avant la fin de ce débat nous verrons se lever le ministre de l'Agriculture et qu'il nous fera connaître son programme.

Lors de la visite du premier ministre à Regina, les Fermiers-Unis lui ont présenté un mémoire. Rien n'a été fait. Le premier ministre n'a rien fait dans le sens de la requête contenue dans ce mémoire. Il y a quelque temps m'est tombé sous la main un journal dans lequel j'ai lu ce qui suit:

Montréal, Québec, 6 février.—La *Gazette* a publié aujourd'hui la dépêche suivante venant d'Ottawa.

Le premier ministre a parlé à Regina le 30 de janvier, de sorte que ceci se passait environ sept jours plus tard.

La *Gazette* a publié aujourd'hui la dépêche suivante venant d'Ottawa.

Ainsi, mon honorable ami ne le niera peut-être pas.

Bien que le gouvernement fédéral n'ait eu d'abord aucunement l'intention de reviser davantage le tarif au cours de la prochaine session, par suite du fait qu'une conférence économique impériale aura lieu ici au mois d'août prochain, on laisse entendre que les manufacturiers canadiens ont demandé avec tant de vi-

gueur et tant d'insistance de nouvelles mesures de protection le plus tôt possible que le premier ministre a décidé d'acquiescer à leur demande.

Vous pouvez vous imaginer, monsieur l'Orateur, dans quelle mesure la charte de liberté des fermiers est exploitée dans l'Ouest lorsqu'après avoir remis un mémoire au chef du Gouvernement de passage à Régina, les cultivateurs voient ce mémoire méconnu et qu'ensuite il leur tombe sous la main une nouvelle de ce genre. L'honorable député de Marquette a parlé de la routine et de l'ineptie. C'est bien ce qu'en pensent les fermiers de l'Ouest. A la session spéciale nous avons accordé à ces mêmes manufacturiers des augmentations de droits et voici que maintenant, si cette dépêche n'est pas contredite, le Gouvernement a l'intention d'accorder de nouvelles mesures de protection, parce que les manufacturiers ont insisté avec une telle persistance. Si les statistiques que l'on m'a remises sont exactes, tout près de 50 p. 100 de la population, y compris l'honorable député qui m'a posé une question tout à l'heure, sont des agriculteurs et ils ont formulé demandes sur demandes. Vous admettrez, je crois, monsieur l'Orateur, que l'autre moitié de la population n'est pas composée entièrement de manufacturiers. Le premier ministre écoute les demandes d'une partie de la population, mais écoute-t-il la grande voix du peuple de l'Ouest? Je pose la question: Que fait le Gouvernement? Les journaux ne nous disent pas que le Gouvernement se propose de prendre des mesures semblables pour aider l'agriculture.

J'ai lu dans les journaux, l'autre jour, qu'un représentant du gouvernement russe avait proposé au gouvernement un marché comportant 10 millions de dollars pour notre pays. Cette offre a été repoussée. Je suppose que le Gouvernement nous fera connaître les raisons de ce refus, mais peu importe que nous ayons confiance dans la Russsie, ou dans un système d'éducation par l'Etat, ou dans quoi que ce soit, il n'en reste pas moins que la Russie existe encore et la Russie aujourd'hui, comme nous le savons tous, essaie de mener à bonne fin un programme de rénovation industrielle. Je n'étudie pas la question de savoir si nous devons sympathiser avec ce pays. La Russie veut réussir dans l'exécution du plan qu'elle a conçu. Il lui faut des crédits et elle ne peut compter que sur quatre produits: le bois de construction, la pulpe, la houille et le blé, pour obtenir ces crédits. Ce que nous recherchons aujourd'hui, c'est un débouché pour notre blé. La Russie nous suggère de lui acheter du charbon. Notre Gouvernement refuse. Or, uniquement parce que notre Gouvernement refuse de commercer avec elle, la Russie fera un marché avec un pays quelconque auquel elle ne pourra peut-être pas vendre de charbon, mais auquel elle pourra fournir du blé, et chaque boisseau de blé russe qu'on écoule sur nos marchés d'exportation prend la place d'un boisseau de blé canadien. Si nous pouvions extraire de notre sol la même houille que la Russie produit, l'attitude du Gouvernement serait logique, mais nous importons de grosses quantités de charbon d'Ecosse et du Pays de Galles; on en importe aussi beaucoup de Pensylvanie. J'estime qu'il serait préférable d'acheter un peu plus de houille de Russie que de Pensylvanie, parce que nous serions peut-être en mesure d'écouler un peu de blé là où la Russie est autrement obligée de s'introduire pour avoir des crédits. La Russie a besoin de machines. Et pourquoi? Pour développer son grand commerce. Mais le fait que nous refusons d'acheter 10 millions de dollars de charbon de la Russie ne veut pas dire qu'elle ne se procurera pas ces machines; elle les aura, et un autre pays recevra d'elle les dix millions, ou leur équivalent en houille ou en blé. Je pourrais exposer longuement le travail que cela aurait procuré, mais le temps passe et j'ai un ou deux autres sujets à discuter.

Les trois premiers ministres des provinces de la Prairie ont conseillé au gouvernement fédéral de fixer le prix du blé. La chose a été discutée et la plupart des gens trouvent que c'est une erreur économique; mais comme on l'a fait remarquer le prix de tout ce que le cultivateur a besoin d'acheter est majoré. Je n'ai pas l'intention d'invoquer cet argument, mais je dirai que le prix du blé a déjà été fixé au Canada, non pas à l'avantage, mais au détriment des cultivateurs, non pas pour que le producteur retire plus, mais bien pour l'empêcher de recevoir son dû. J'estime que la demande faite aujourd'hui par les agriculteurs est très juste.

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* deux demandes de renseignements. J'ai ici une lettre d'un monsieur Whiteside, de Birsay (Sask.) Elle est assez longue; je voudrais bien en donner lecture, mais cela prendrait trop de temps. Ce correspondant m'a écrit pendant la session spéciale me signalant certaines sommes d'argent dues aux cultivateurs de l'Ouest, à la suite de la vente de leurs récoltes par l'Etat en 1917 et 1918. Nous avions l'impression que le blé pour lequel nous avions reçu $2.21 la première année et $2.24 la deuxième année, avait été livré aux Alliés à ces prix-là. D'après mon ami Whiteside, sir George Foster lui aurait dit que le blé n'avait pas été vendu à raison de $2.21 le boisseau, mais bien aux prix universels. Or, nous, cultivateurs de Saskatchewan, nous croyons qu'il est possible de démontrer, d'après

les registres officiels qui doivent se trouver quelque part dans les archives du Gouvernement, que l'on nous a dépouillés d'environ 70 millions de dollars et que cet argent a été versé dans les coffres de l'Etat. Il est possible que ce ne soit pas exact, et c'est pourquoi j'ai fait inscrire une demande de dépôt de documents, afin qu'on sache la vérité, car j'estime qu'il est temps de débrouiller cette affaire. Voici ce que dit M. Whiteside:

J'arrive maintenant au point important de la question: Le gouvernement d'union a déclaré que ce blé avait été remis à la Commission des vivres de Grande-Bretagne à raison de $2.21 le boisseau, plus les frais de manutention. Dans le but de me renseigner, j'ai écrit au département du Commerce à Ottawa que dirigeait alors sir George Foster, et, à mon grand étonnement, l'on m'a répondu que notre blé avait été vendu à différentes époques aux cours du marché mondial et qu'après déduction faite des frais de manutention, le reliquat avait été versé dans la caisse fédérale.

J'ai écrit à M. Whiteside lui demandant de montrer la lettre que sir George Foster lui avait adressée, mais il ne peut le faire; c'est pourquoi je demande les documents en question.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à dire que j'habite Battleford-Sud depuis vingt-cinq ans et que j'ai vu cette grande région surgir de ce qui était alors le désert. Pendant les deux premières années, nous étions à 110 milles de toute voie ferrée, plus tard à 70 milles, et, aujourd'hui, il y a à onze milles de ma ferme—sept villes, villages ou hameaux—huit points de distribution. J'ai vu construire des routes, des lignes de téléphone et de télégraphe, j'ai vu surgir des villes, des villages, des hameaux, tout ce qui contribue à créer un monde civilisé. J'ai vu les richesses s'accroître par millions dans cette grande région, d'où, chaque jour, partaient des trains entiers de produits.

Si nous tenons compte du fait que le peuple de cette partie du pays a créé cette richesse on devrait naturellement s'attendre à ce qu'il soit aujourd'hui en bonne position. Mais laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, qu'après avoir passé vingt-cinq ans dans cette région pour travailler à son développement, ces gens, si leurs fermes étaient vendues pour le montant des hypothèques qu'ils doivent, ne pourraient seulement pas rembourser leurs hypothèques.

Où est allé l'argent? Parlez donc de vos chartes de liberté. Telle est la situation dans l'Ouest du Canada aujourd'hui et que l'honorable député de Regina le croie ou non, le ministre de l'Agriculture sait bien que c'est là la situation.

[M. Vallance.]

M. ELIE-O. BERTRAND (Prescott) (*Texte*): Monsieur le président, en me levant pour la première fois dans cette Chambre où l'on dit qu'il est très difficile d'adresser la parole, je désire vous demander, monsieur le président, ainsi qu'aux honorables membres de vouloir bien m'accorder votre bienveillance. Avant de passer aux considérations politiques, me serait-il permis de dire quelques mots du beau comté que je représente ainsi que de sa population? L'histoire du comté de Prescott remonte déjà assez loin dans l'histoire du Canada, c'est-à-dire au régime français, et notre comté a l'honneur d'être le seul dans la province d'Ontario qui ait eu une seigneurie sous ce régime. En effet, vers 1755, le canton actuel de Longueuil était alors la seigneurie du baron de Longueuil. Le premier blé semé aux environs d'Ottawa fut vendu par Josiah P. Cass, de l'Orignal, et ses descendants sont encore de bons cultivateurs de notre comté et de mon village. En 1801, Prescott était représenté au Parlement du Haut-Canada par Alexander McDonnell, homme d'une rare habileté qui, à l'âge de 24 ans, fut nommé président de ce Parlement. Aide de camp du général Brock, il fut tué par une balle américaine, en 1812, à la bataille de Queenstown Heights.

Notre population, née de ces deux grandes races de pionniers, de colons venus sous le régime français, et plus tard de colons venus sous le régime anglais, s'est entendue et s'est développée d'une manière extraordinaire. Si notre population n'est pas riche, elle n'en est pas moins saine et laborieuse. Son histoire indique qu'elle sait bien choisir entre nos partis politiques, et il n'est pas étonnant que l'on ait eu à enregistrer une superbe victoire libérale aux dernières élections.

Le comté de Prescott est presque essentiellement agricole. La très grande partie de notre comté est formée de sol argileux et très riche qui s'adapte plutôt à la culture des grains, des céréales, et à la production du foin. Toutefois, nous avons certaines élévations de terrain sablonneux et aussi de terre qui convient mieux pour l'industrie laitière. Nous avons aussi la petite ville de Hawkesbury, notre seul centre industriel, qui s'est développée rapidement grâce à l'établisement d'une scierie et d'une pulperie. Malheureusement, en ces derniers temps, le commerce du bois et de la pulpe ayant périclité, la population ouvrière de Hawkesbury n'est pas plus prospère que la population agricole de notre comté.

Toutefois, avant de discuter les questions politiques que je veux traiter,—il me fait un peu de peine, monsieur le président, d'être obligé d'y faire allusion,—je crois que comme Canadien français de la province d'Ontario je dois nécessairement me référer au discours malheureux du député de Régina (M. Turnbull), prononcé hier. Nous de l'Ontario, nous sommes très surpris qu'un conservateur de la Saskatchewan tente de donner une leçon d'unité, d'entente et d'harmonie à une partie quelconque de la population du Canada, surtout au moment où nous lisons dans les journaux qui ont aidé la culture française dans la province d'Ontario dans ses luttes les plus acharnées, des articles comme celui du *Droit*, d'Ottawa, en date du 5 mars 1931:

"L'iniquité est consommée.—M. Anderson premier ministre de la Saskatchewan spolie les droits scolaires de nos compatriotes.—Le français disparaît comme langue de communication. —Nouvelle question scolaire.—Les conditions de l'unité nationale.

"Le premier ministre de la Saskatchewan n'a pas perdu son temps depuis sa victoire aux élections du 6 juin 1929. Il a proscrit des écoles publiques de sa province l'image du crucifix et le costume des religieuses enseignantes, il a défendu que l'enseignement religieux soit donné dans une autre langue que l'anglais; obligé les commissaires d'école, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, à délibérer en anglais; chassé le représentant Canadien-Français du Conseil provincial de l'Instruction publique; aboli l'échange des diplômes d'enseignement entre Québec et la Saskatchewan.

Le 18 février dernier, au Congrès de la "Saskatchewan School Trustees Association" il annonçait que la loi scolaire serait modifiée afin d'abolir l'enseignement en français pendant la première année du cours primaire. Hier, cet amendement a été adopté en deuxième lecture à la législature de la Saskatchewan."

Direz-vous, messieurs de cette Chambre, que cela est fait sous le prétexte de favoriser l'entente et l'unité nationale à travers notre pays?

Je demande aux honorables membres de cette Chambre, surtout à la députation canadienne française de la province de Québec et à ceux qui font partie du ministère,—l'honorable M. Duranleau, ministre de la Marine, est à son siège, et je lui demande, comme je le demande aux autres,—s'ils approuvent cette attitude et la croient de nature à promouvoir l'union et l'entente dans notre pays.

M. DUGUAY: Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une question?

M. BERTRAND: J'ai prié monsieur le président d'avoir de l'indulgence parce que c'est la première fois que je parle dans cette Chambre et je préférerais ne pas être interrompu aujourd'hui. Dans les débats futurs nous aurons l'occasion de toucher à d'autres questions; j'aurai alors pris de l'aplomb et je répondrai aux honorables députés.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: On ne peut poser de questions qu'avec la permission de celui qui parle.

M. BERTRAND: A la session spéciale de septembre, le parti conservateur a augmenté le tarif, a donné de larges pouvoirs au ministre du Revenu national et a fait voter 20 millions pour les chômeurs. Mais cela n'a pas aidé les cultivateurs. Le tarif n'a pas empêché la baisse des prix de leurs produits et maintenant ils ne reçoivent pas même les prix d'avant-guerre, c'est-à-dire ceux de 1913, pour les produits qu'ils sont obligés de vendre, alors que les prix des produits qu'ils sont obligés d'acheter, tels que machines aratoires et autres commodités de la vie qu'ils ne produisent pas, sont beaucoup plus élevés.

Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais faire inscrire dans les *Débats* un tableau comparatif, d'après les statistiques de 1913 et de 1930, des prix de quelques produits achetés par les cultivateurs canadiens et des prix qu'ils sont obligés de payer pour certaines machines aratoires.

En 1913, le cultivateur canadien payait une faucheuse de six pieds $43.50; en 1930, $96.50; une lieuse de six pieds, $102, en 1913; en 1930, $225.50; une chargeuse à foin de six pieds, en 1913, $60, en 1930, $122; une semeuse à 15 disques, $69 en 1913; $166 en 1930.

Les cultivateurs doivent nécessairement acheter ces articles qui sont augmentés d'au delà de 200 à 250 p. 100.

Voici maintenant les prix de quelques-uns des produits que les cultivateurs doivent placer sur les marchés. Prenons d'abord le fromage de l'Ontario qui est même un peu plus cher que celui de la province de Québec, ayant été classé comme tel, surtout à cause de sa provenance. En 1913, le prix moyen était de $12.53 par cent livres. Je regrette de n'avoir pu obtenir du département de la Statistique le prix moyen pour 1930, mais on m'a dit qu'au mois de décembre 1930, le fromage valait $11.50 par cent livres. Oeufs, la douzaine, prix moyen 30 cents en 1913, en 1930, 26 cents. Blé, le boisseau, en 1913, $1.30; en 1930, 66 cents. Avoine, en 1913, 69 cents par boisseau; 28 cents en 1930. Bouvillons, par cent livres, $6.90, en 1913, $6 en 1930. Lard, par cent livres, $7.80 en 1913; $5.75 en 1930.

Ces chiffres ont été cités au comité d'agriculture de la législature de l'Ontario et je tiens absolument à le spécifier afin qu'il n'y ait aucun doute quant à leur authenticité. Ces chiffres accusent des diminutions extraordinaires dans les revenus, de 1913 à 1930, sur

les produits vendus par les cultivateurs alors qu'ils paient de 200 à 250 p. 100 de plus pour les machines aratoires qui leur sont absolument nécessaires.

Le très honorable premier ministre (M. Bennett) a dit pendant sa campagne, faisant appel à la classe agricole: "Agriculteurs, vous croyez au bas tarif, on vous a appris à croire à cette politique. Quand la politique libre-échangiste vous a-t-elle valu quelque chose? Moi, je ferai en sorte que la protection soit en votre faveur."

Maintenant, nous sommes à nous demander, puisque la protection a commencé au mois de septembre: Qu'a fait la protection pour augmenter le prix de notre blé? Qu'a fait la protection pour augmenter le prix de l'avoine; le prix de notre foin, de notre beurre, de nos œufs et du fromage?

Je veux parler plus particulièrement du fromage, et je crois pouvoir donner comme exemple, par cette commodité que le Canada produit, ce que l'on pourrait faire pour aider le cultivateur canadien au moyen de la protection. Quant au beurre, étant donné que la production locale n'est pas encore suffisante pour répondre aux besoins de notre consommation, il peut très bien se faire qu'à un moment donné on puisse majorer le prix de ce produit. Mais il ne faut pas perdre de vue que, pour un grand nombre de produits canadiens, il nous faudra nécessairement chercher un marché à l'extérieur. Comme nous exportons notre fromage, nous ne pouvons rien faire pour améliorer la situation.

Dans l'industrie laitière, Prescott s'est livré surtout à la production du fromage. Nous produisons un excellent type de "*cheddar*" et nous sommes l'un des meilleurs comtés de la province d'Ontario pour produire du fromage numéro un. Et je dirai que notre quantité de "spéciaux" est réellement encourageante pour cette industrie, dans notre comté.

La protection a-t-elle fait vendre le blé de l'Ouest plus cher? Non. Il a baissé comme le fromage.

Monsieur le président, avec votre permission, je désire placer au hansard un tableau comparatif pour les années 1929 et 1930. Avec ce tableau, vous pourrez constater plus facilement la situation exacte. Je n'ai pas l'intention d'ennuyer les honorables membres de cette Chambre par la lecture de tous ces chiffres. Toutefois, permettez-moi, monsieur le président, de mentionner quelques-uns de ces prix en faisant des comparaisons.

Prix du fromage numéro 1, livré à Montréal, durant les années 1929 et 1930, pour le samedi de la première semaine de chaque mois: en

[M. Bertrand.]

1929, en janvier, fromage coloré .17½, blanc .16¾; en 1930, en janvier, fromage coloré, .18½, blanc .18½. Par conséquent, une augmentation en 1930 sur 1929, de .01¼ la livre, ou à peu près. En juin 1929, fromage coloré, .17¾, blanc, le même prix; en 1930, fromage coloré, 16⅝, blanc .16½. Par conséquent, il y a une diminution de .01¼ la livre.

Mais voyons ce qui est arrivé depuis le régime de protection: décembre 1929, .18¾, coloré; .18½, blanc; décembre 1930 .11½ coloré et .11½ pour le blanc. C'est un produit que nous devons nécessairement placer sur les marchés du monde et que nous ne pouvons pas aider excepté en créant de nouveaux débouchés; c'est un produit qui ne peut pas être protégé, pour lequel on ne peut pas majorer les prix par un tarif artificiel et que nous devons vendre sur les marchés étrangers comme tous les autres pays producteurs. Je crois que cela démontre qu'il est difficile de protéger les produits agricoles. Par conséquent, s'il est impossible de protéger les produits du cultivateur, pourquoi protéger les autres industries et croire que le pouvoir d'achat du cultivateur va ensuite absorber les prix majorés par un tarif fictif dans nombre de circonstances et que cela pourra être ajouté au pouvoir d'achat du cultivateur lorsqu'il sera ruiné? Car, il n'y a pas à sortir de là, sur notre terre canadienne, le plus grand pouvoir d'achat est certainement créé par le cultivateur canadien.

Maintenant, voyons ce que le cultivateur retire. Le coût du transport doit être déduit. Par conséquent, pour notre région, vous devrez enlever un demi-sou de ces prix. Je reviendrai à cela tantôt en donnant des chiffres plus éloquents de la véritable situation. L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Pickel) disait l'autre jour dans son discours que l'agriculture canadienne périclitait depuis ces dernières années. Permettez-moi de dire que si l'agriculture a périclité depuis quelques années, son état a infiniment empiré depuis les derniers mois. En effet, si vous faites un relevé, d'après les statistiques, du prix de vente que le cultivateur obtenait pour ses produits pendant ces dernières années, vous trouverez qu'il n'était pas en aussi mauvaise posture qu'il ne l'est actuellement.

En 1928, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, la moyenne du prix du fromage était de 22 cents la livre. En 1929, pour les mêmes mois, la moyenne était de 19 cents, et en 1930 la moyenne de prix du fromage pour les mois d'octobre, novembre et décembre est de 13 cents ½ la livre. Vous comprenez maintenant la réduction et le peu de revenus que le cultivateur canadien retire de ce produit.

Je disais tout à l'heure que le transport doit être déduit de ce montant. Le coût de fabrication est de 2 cents ¼ et celui du transport ½ cent, formant 2 cents ¾, et la balance au producteur est de 10 cents ¾ la livre. Quiconque s'est occupé de l'industrie du fromage, dans quelque région que ce soit, sait que c'est là une bonne proportion, et que si l'on peut avoir 9 livres ½ par cent livres de lait, c'est réellement une bonne moyenne. Par conséquent, 9 livres ½ de fromage à 10 cents ¾ donneront $1.02 par cent livres de lait, et c'est exactement la situation actuelle dans le comté de Prescott. C'est ce qui me faisait dire que notre population agricole n'est pas prospère dans le moment. Ce n'est pas tout, $1.02 de moyenne est donnée d'après l'épreuve du lait, parce que le lait doit passer à l'épreuve, et comme durant ces mois l'épreuve varie de 3.6 à 4.2, le lait de celui qui reçoit $1.02 doit contenir 3.9 de gras; celui dont l'épreuve est de 3.6 recevra seulement 4 cents par point de moins; par conséquent, il recevra 90 cents par cent livres de lait, et celui qui aura la bonne fortune d'avoir du lait dont l'épreuve sera de 4.2 recevra $1.14 par 100 livres de lait. Cela est absolument en bas du coût de production dans notre région, et j'en suis tout à fait certain pour avoir fait faire des enquêtes minutieuses par des cultivateurs qui tiennent leurs livres d'une façon parfaite.

On chante sur tous les toits—non pas seulement en politique, je veux être absolument sincère—qu'il faut protéger l'agriculture parce que c'est l'industrie principale de notre pays, l'industrie sur laquelle repose tout notre système économique. Maintenant, pourrais-je ajouter qu'il faut nécessairement que le cultivateur canadien obtienne une extension de marchés ou de nouveaux marchés, et, d'un autre côté, que le prix des machines qui lui sont nécessaires soit mis à sa portée. J'entendais cet après-midi cette réflexion d'un honorable membre de cette Chambre: "Mais, va-t-on empêcher la fabrication du fil de fer barbelé dans ce pays? Quelques centaines d'ouvriers canadiens se trouveraient sur le pavé". Je dis que ce serait de la protection pour quelques centaines d'ouvriers. Mais que dit-on de la sauvegarde, de l'intérêt de l'industrie agricole, la base économique de notre pays?

Me serait-il permis de souligner que le budget de M. Dunning, à la session régulière de 1930, avait justement ces deux points en vue: abaisser le coût de la matière première pour le consommateur canadien, non pas seulement pour l'agriculteur, en donnant une préférence à l'empire britannique, et ensuite, tâcher d'ouvrir non seulement le marché anglais mais ceux de tout l'Empire aux produits canadiens, agricoles et manufacturés.

Je crois qu'il serait intéressant pour les membres de cette Chambre de savoir combien coûte au cultivateur et combien lui rapporte un acre de terre cultivée. Et, avec votre permission, monsieur le président, je voudrais placer ce tableau dans le *hansard*.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: D'après les règlements de la Chambre, l'honorable député n'a pas ce droit. Seul le ministre des Finances a ce privilège, en certaines occasions.

M. BERTRAND: Alors, je vais le lire. Je suis heureux que vous me donniez les indications qui me permettront d'observer strictement les règlements de la Chambre.

Coût de la production d'un acre d'avoine:		
Loyer du terrain		$ 8 00
Labourage		3 85
3 minots d'avoine semence à $1		3 00
Parce que cette avoine était enregistrée "bonne semence".		
Hersage, rigole, etc.—		
5 heures, homme à 25 cents l'heure	$ 1 25	
5 hommes et chevaux, à 30 cents l'heure	1 50	
		$ 2 75
Mettre la semence en terre:		
2 heures. Hommes et chevaux.	$0 60	
Loyer de la machine	50	
		1 10
Récolte—		
3 heures, hommes à 25 cents l'heure	$ 0 75	
1½ chevaux, 30 cents	45	
		1 20
Charroyage—		
4 heures, hommes à 25 cents.	$ 1 00	
2 heures, chevaux, 30 cents	60	
		1 60
Battage—		
79 minots à 5 cents		3 95
		$25 45
Criblage gratis pour les grains fins;		
Bon grain: 72 minots ½ à 25 cents		18 13
Dette d'opération par acre		$ 7 32

1930 fut certainement la plus mauvaise année de notre histoire et nos cultivateurs sont désespérés. Ils ne peuvent compter sur rien pour faire des profits; au contraire, tout se fait en bas des prix de production. Leur pouvoir d'achat est détruit. Que feront nos manufactures, je le répète, si elles n'ont pas de clients capables d'acheter leurs produits dans notre propre pays et si les marchés étrangers leur sont fermés, parce que le Gouvernement a établi une politique de commerce hostile aux autres pays, en érigeant un mur tarifaire qui empêche le libre échange de nos produits? Si le Gouvernement veut empêcher le nombre des sans-

travail de s'accroître, il faut nécessairement qu'il vienne en aide à la classe agricole. Le cultivateur restera sur la terre s'il réussit à en retirer des revenus raisonnables. On pourra garder les cultivateurs qui sont déjà établis, parce qu'ils ne veulent pas perdre ce qu'ils ont passé toute leur vie à acquérir, mais nous ne pourrons pas amener la jeune génération à s'établir sur les terres dans les conditions actuelles. Il faut que l'agriculture fasse vivre son homme. Pour lui aider, voici quelques suggestions que je soumets au ministre de l'Agriculture et au parti conservateur, et j'espère qu'ils feront adopter des lois de nature à favoriser la solution de ce problème agricole —ce qui serait un bien pour tout le pays:

Premièrement,—et ceci, nous devons y tenir absolument,—réduction substantielle du tarif et augmentation de la préférence britannique.

Deuxièmement, taxes imposées sur ceux qui sont le plus capables de les payer.

Troisièmement, augmentation de l'impôt sur le revenu.

Quatrièmement, diminution de la taxe de vente ou taxe d'affaires.

Cinquièmement, réduction des taux de transport dans l'intérêt de l'agriculture.

Sixièmement, établissement des principes coopératifs pour la vente des produits agricoles et l'achat des articles nécessaires à la ferme.

Septièmement, aide financière directe pour l'amélioration de la semence, du bétail et de la ferme.

Huitièmement, prêt agricole à trois pour cent ou trois et demi pour cent qui permettra aux cultivateurs de faire face à leurs obligations dans les cas d'absolue nécessité.

Je crois avoir démontré ce qu'est, pour le moment du moins, notre situation agricole. Je ne voudrais pas terminer, monsieur le président, sans dire quelques mots de notre situation ouvrière. On sait qu'en septembre, l'honorable premier ministre a fait voter 20 millions pour les sans-travail du Canada. Je n'ai pas l'intention de critiquer cette mesure. Toutefois, les ouvriers espéraient, comme la promesse en avait été faite lors de la campagne électorale, que tous et chacun d'eux obtiendraient du travail. L'honorable premier ministre l'avait dit un peu partout dans le pays, et son candidat dans le comté de Prescott faisait la campagne sur cette question en promettant que le prix des produits agricoles augmenterait dans la région, et que tous auraient du travail dans la petite ville industrielle de Hawkesbury. Tel ne fut pas le cas. Le travail n'a pas augmenté. Cette ville de notre comté a consenti a dépenser $10,000 de son argent contre $5,000 de l'argent du gouvernement fédéral et $5,000 de l'argent du gouvernement provincial, et, malgré cela, les sans-travail devaient supplier pour obtenir de l'ouvrage. Toutefois, ils devront plus tard payer ce montant, par des taxes sur leurs propriétés. J'irai même jusqu'à dire que les chômeurs devaient mendier du travail, et qu'ils pouvaient travailler à tour de rôle pendant quelques jours seulement. Pendant ce temps, chose extraordinaire, un contrat de chemin était exécuté tout près de la ville de Hawkesbury, à la pelle mécanique plutôt qu'à la main-d'œuvre. Ce contrat aurait pu donner de l'emploi à environ une cinquantaine d'hommes pendant tout l'hiver, mais on les a remplacés par la machinerie. En temps de crise, ne croyez-vous pas qu'il serait à propos, dans ce pays où nous surproduisons, que le ministre du Travail (M. Robertson) prenne les mesures nécessaires—qui ne seraient pas plus arbitraires que nombre d'autres mesures de protection—pour mettre fin à cet état de choses. Si la protection vaut quelque chose pour nos industriels, si la protection vaut quelque chose pour nos manufacturiers, la protection devrait aussi valoir quelque chose pour les sans-travail. Ne vaudrait-il pas mieux en ces temps de crise empêcher ce progrès ou ce soi-disant progrès de la machinerie, qui enlève à nos travailleurs ce qui leur revient de droit.

Un MEMBRE: Transmettez le message au gouvernement de Québec.

M. BERTRAND: Avant de reprendre mon siège, je supplie le gouvernement de s'occuper de l'ouvrier et du cultivateur de ce pays et de moins protéger les gros intérêts dont les appétits ne seront jamais rassasiés.

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette d'exposer brièvement les désiderata de ma circonscription. Quelques industries y sont établies, qui ne connaissent pas la prospérité. Il nous faudra trouver des moyens de stimuler la vie industrielle de nos villes et villages. Nos magasins sont remplis de marchandises et nos agriculteurs, incapables d'acheter parce que leur crédit est épuisé, se demandent ce qui va arriver. Les villes dont je parle dépendent dans une large mesure de l'agriculture. Si le Gouvernement pouvait faire quelque chose dans ce domaine, nous en serions heureux. L'agriculture est l'industrie fondamentale de notre région. Par conséquent, lorsque les cultivateurs connaissent l'aisance, tout le monde est prospère. Je rappelle au premier ministre que, durant la campagne électorale, son portrait était affiché dans tous les coins du comté, au-dessus d'affiches renfermant des promesses aux agriculteurs. Qu'on me permette de

lire certains des messages adressés par le premier ministre aux cultivateurs:

Nous nous engageons à favoriser l'agriculture, l'élevage et l'industrie laitière maintenant si négligés.

On cite ces paroles du premier ministre:

Ce groupe de mercenaires se cramponnant aux affaires par le moyen d'impostures et de subterfuges, considérez-les comme des traîtres envers vous, qui avouent leurs fautes et qui méritent votre condamnation la plus véhémente.

A Woodstock, le premier ministre a dit:

Notre industrie laitière est ruinée. Nous avons 140,000 vaches laitières de moins qu'en 1925, et le nombre de nos porcs a diminué dans les mêmes proportions.

A Calgary:

A mon sens, l'industrie fondamentale est l'agriculture. Elle a toujours été le fondement de la prospérité nationale. Le succès du producteur de blé se reflète dans la puissance d'achat du peuple.

Songeons aussi au problème le plus important, celui de la mise en vente de notre blé. Voilà un champ où peut s'exercer l'activité du Gouvernement.

La France, l'Allemagne et l'Italie ont relevé les droits imposés sur le blé canadien. Nous chercherons ailleurs des débouchés pour nos cultivateurs. Il faudra résoudre cette question. J'ai dit à Winnipeg et je vous répète que je ne souffrirai pas plus longtemps cet état de choses.

Voici ce qu'il a dit à Victoria:

Il est vrai qu'il nous faut des débouchés à l'étranger, et comme je l'ai dit l'autre soir nous ferons une trouée sur les marchés mondiaux grâce au nombre de nos excédents exportables. Nous n'avons pas à nous inquiéter à ce sujet.

Voici le compte rendu, publié par l'*Ottawa Journal*, d'un discours prononcé à Woodstock (Nouveau-Brunswick):

Continuant, M. Bennett dit combien il avait été peiné de voir les terres abandonnées dans le Nouveau-Brunswick, dans la province de Québec, et dans les autres provinces. "Eh bien", a-t-il affirmé " je dis ici même qu'advenant mon élection le 28 juillet j'aurai la grande responsabilité d'appuyer l'industrie agricole de toute la force collective de notre dominion. Si j'y manquais je n'aurais pas qualité pour diriger un gouvernement".

Et voici le compte rendu paru dans le *Citizen* d'Ottawa d'un discours fait à Ormstown:

Le chef conservateur a exposé, en le soulignant fortement, le programme de son parti en ce qui concerne l'aide aux écoles d'agriculture, la diminution des frais de transport, de distribution et de vente. Il fallait, a-t-il continué, assurer aux cultivateurs la juste récompense de leurs efforts, et des "revenus égaux à ceux des professions" si l'on voulait garder les jeunes Canadiens sur les terres.

Les honorables membres savent de quelle manière on a rempli ces promesses. Après avoir tant promis le premier ministre a convoqué une courte session où il a fait tout en son pouvoir pour entraver l'agriculteur. Ne comprenant pas la situation précaire des cultivateurs il a anéanti leur dernier espoir par son attitude à la conférence impériale. Les fermiers canadiens comptaient qu'à cette conférence notre premier ministre s'entendrait pour assurer l'écoulement de notre blé. Ils ont été amèrement déçus. Lorsque le premier ministre a visité Calgary les journaux ont annoncé qu'il apportait un message du plus grand intérêt pour les cultivateurs de la région. Ils attendaient sa visite avec impatience. Nous avons écouté par radio ce merveilleux message; nous avons été bien désappointés pour la plupart: cela nous faisait plutôt l'effet d'un pneu dégonflé. Dans mon district, nous avons de belles récoltes et toute la main-d'œuvre qu'il nous faut. Nos greniers regorgent. Bref, nous sommes en possession de tout ce que l'homme peut désirer; et pourtant la détresse sévit par tout le Dominion. Elle résulte de plusieurs causes. Il est sûr que les tarifs-transport sont trop élevés; aussi nos affaires nationales ne bénéficient pas d'une direction éclairée. Les cieux nous ont été cléments; mais l'ineptie de nos gouvernants a annulé cet avantage. Nous avons une abondance d'aliments et cependant notre population souffre de la faim; une abondance de vêtements et pourtant des gens meurent chez nous parce qu'ils n'ont pas de quoi se vêtir. Je dois insister auprès des honorables membres d'en face pour qu'ils viennent en aide aux cultivateurs. J'ai répété leurs promesses pour leur rafraîchir la mémoire. Peu m'importe l'empirisme de leurs méthodes pourvu qu'ils obtiennent des résultats. Nous sommes convaincus que leurs méthodes,—celles qu'ils proposent et appliquent jusqu'ici,—sont tout à fait erronées. Nous savons que ce n'est pas en relevant nos tarifs que l'on guérira les maux dont notre pays souffre actuellement. Nous savons que l'augmentation du tarif enrichit les riches et appauvrit les pauvres: elle fait tomber le prix de ce que vend le cultivateur et monter le prix de ce qu'il doit acheter.

Le premier ministre s'est engagé à garantir au manufacturier l'intérêt sur son placement, un certain pourcentage sur son volume d'affaires, et une balance suffisante pour payer des salaires équitables. A mes yeux, ce n'est là qu'une déclaration défavorable au cultivateur et au consommateur. Si le premier ministre veut garantir la sécurité économique d'une classe de la société il doit offrir les mêmes avantages à toutes les autres classes. C'est là ni plus ni moins que de la législation d'exception; et si l'agriculteur imagine qu'il pourra prospérer sous un régime pareil il se trompe. En d'autres termes, on le met à la merci du manufacturier. Voilà quelque 2,000

ans Platon a dit que tout parti politique devait sa destruction à l'abus de son principe fondamental. Or, le principe fondamental du parti conservateur, c'est la protection élevée; le développement excessif de ce principe détruira non seulement le parti responsable, mais aussi malheureusement la nation dont les affaires lui sont confiées.

Le premier ministre a parlé de son diagnostic. Lorsque le médecin examine un malade il fait d'abord le diagnostic du mal, ensuite il a recours à la prognose pour se faire une idée de la durée probable du mal et déterminer le traitement à appliquer. Le très honorable premier ministre dit: Nous ne prétendons pas guérir le chômage, nous enrayerons le chômage en trois jours. Son diagnostic était plutôt exact, je crois; mais sa prognose faisait un peu défaut. Je crois aussi qu'il a administré à son malade une dose beaucoup trop forte de protection. Le pays,—son malade,—est presque épuisé; je crains fort que si l'on n'a recours à un autre médecin le traitement n'entraîne la mort du malade. A cette heure le Canada souffre d'un tarif trop élevé; je puis me dispenser de citer des chiffres: la Chambre les a déjà entendus si souvent qu'il serait inutile de les répéter. Le premier ministre a déclaré à diverses reprises qu'il n'était pas en faveur d'un régime d'indemnités de chômage sous forme d'aumônes. Personne ici je crois n'approuve ce système. Malheureusement il est dans une situation tellement difficile qu'il semble prêt à appliquer le système des distributions d'aumônes pour en sortir, système qui a été si désastreux en Angleterre, qui a pratiquement ruiné le moral des classes ouvrières. Il est vrai que nous ne pouvons pas laisser nos indigents mourir de faim, mais le premier ministre doit être capable d'inaugurer un programme quelconque, susceptible de donner du travail à ceux qui veulent travailler. C'est un fait reconnu qu'un citoyen aimera son pays s'il a l'occasion de faire quelque chose pour ce pays, mais que son patriotisme se refroidira s'il devient un parasite. Victor Hugo dit que les hommes détestent ceux à qui ils ont fait du tort. Et celui qui fait du tort à son pays le détestera. Ceux qui dépendent d'aumônes pour vivre n'aimeront pas leur pays; seuls ceux qui ont fait quelque chose pour lui seront prêts à mourir pour le défendre.

Me permettrez-vous de citer Victor Hugo de nouveau? Il dit que les dépenses effectuées pour la perception des impôts constituent un baromètre infaillible des temps difficiles. Malheureusement, les événements récents ne le démontrent que trop, car bon nombre de nos concitoyens n'ont pu acquitter leurs impôts. On peut attribuer cette situation en bonne partie au Gouvernement actuel. Nous croyons que la législation adoptée à la session de septembre dernier est loin d'être favorable aux fermiers du Canada. Pour aggraver la situation, le premier ministre n'a rien fait pour les aider lorsqu'il est allé à la conférence impériale. Son attitude me rappelle un automobiliste qui voyant un homme qui s'en allait chez lui à pied, l'arrêta et lui dit, "Comment, John, tu marches? Attends un instant, je vais aller chercher ma voiture et je te conduirai chez toi." Il arrive en automobile, se dirige tout souriant vers John, et comme il arrivait tout près il donne un tour au volant et passe sur le dos de mon pauvre type. Il saute en bas de sa voiture, accourt auprès du blessé, le relève et lui assure que c'est un simple accident. Il ajoute, "Attends un instant je vais tourner ma voiture, et je te conduirai chez toi". Mais la même chose se répète; comme il arrivait près du piéton, il donne un coup de volant et passe sur lui une deuxième fois. Il saute en bas de son automobile, dit combien il regrette la mésaventure et dit de nouveau, "Reste là je vais tourner ma voiture; je vais te prendre avec moi et tout sera parfait." A ce moment survint un ami du malheureux piéton qui lui dit, "Imbécile, ne reste pas; ne vois-tu pas qu'il va te passer sur le dos une troisième fois". Je pense que le premier ministre a passé sur le dos des cultivateurs lors de la session spéciale, il leur a de nouveau passé sur le dos à la conférence économique impériale, et je crois qu'il se prépare à en faire autant une troisième fois. Et à moins qu'il ne nous vienne quelque secours de l'autre côté, je ne vois personne ici capable de tirer ce malheureux de l'ornière. Le volant semble en bon état, et le langage de ce monsieur est assez engageant, mais il ne veut rien dire. Le premier ministre s'est servi de paroles magnifiques dans la métropole; son style était attrayant, mais en l'analysant, particulièrement les deux ou trois dernières phrases, les Anglais se sont vites aperçus que ce discours était vide de substance. En d'autres termes, les actes du très honorable député n'étaient pas conformes à ses paroles.

On entend souvent parler du fléchissement qui a marqué la dernière année du stage de l'honorable chef actuel de l'opposition à la direction des affaires du pays. Nos amis d'en face nous parlent constamment de cet affaissement économique. Puis-je faire remarquer que nous liquidions notre dette à raison de 50 millions par année lorsque le chef actuel de l'opposition dirigeait la barque de l'Etat. Je voudrais voir nos amis les conservateurs inaugurer quelques années de fléchissement semblable. Mais alors que le Gouvernement de mon

honorable chef faisait ces progrès, que faisaient nos amis d'en face? Ils s'efforçaient de faire couler le navire de l'Etat. Chaque fois que le capitaine d'alors voulait franchir une vague, ces messieurs essayaient d'ébranler le navire. Ils ont réussi à affrayer le public, et il en est résulté un changement de capitaines. Mais le pays pourra se compter heureux si l'avenir ne nous réserve qu'une période de fléchissement du genre de ce que nous avons connus sous le Gouvernement précédent.

Le premier ministre a fait des déclarations retentissantes au sujet de l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux. Pourquoi ces nouveaux débouchés lorsque le Gouvernement a fermé les anciens? Ils ferment tous les débouchés actuels, et ils parlent d'ouvrir de nouvelles routes maritimes et ainsi de suite. Le Gouvernement ferme nos ports océaniques et de cette façon nos navires sont immobilisés. Je me demande pour quelle raison on n'a pas laissé la barque de l'Etat entre les mains de l'ancien capitaine, lorsqu'il la conduisait paisiblement, et en était parvenu à liquider notre dette à raison de 50 millions de dollars par année.

Je comparerais le Gouvernement au Phœbus de la mythologie grecque. Phœbus était un astre très fier, et, tandis que les autres corps parcouraient la voie céleste, soudain, au sein d'une grande confusion, il lançait d'immenses balles de feu, troublant ainsi l'harmonie des cieux, mais content tout de même de sa gloriole en se mettant en vedette durant quelque temps.

C'est aux dépens du pays que le très honorable député s'est fait une place en vue.

Le Canada me fait penser à une vaste manufacture dont les voyageurs de commerce sont actuellement le premier ministre et ses collègues. Nous les avons délégués à la conférence impériale dans l'espoir qu'ils reviendraient au pays avec quelque convention avantageuse au commerce du Canada. Mais le premier ministre s'est plutôt conduit en dictateur qu'en homme d'affaires. Si l'un de nous avait un voyageur de commerce de cet acabit, il ne le garderait pas longtemps. Le premier ministre n'a pas fait preuve de cette amabilité qui est de nature à favoriser les affaires. Il a ignoré l'avertissement de l'oracle de Delphes que tout Grec était censé connaître avant de se lancer dans la vie: "Les dieux rendent d'abord insensés ceux qu'ils veulent perdre". Il me semble que ceux qui embrassent une carrière publique devraient se rappeler ces paroles. Le premier ministre aurait dû s'en souvenir lorsqu'il était en Angleterre.

Un mot, maintenant, au sujet du soulagement des nécessiteux. Les gouvernements conservateurs ont toujours eu pour habitude en accordant des secours de cette nature, de faire officieusement l'affaire des gouvernements subordonnés. Dans notre région, nombre de gens ont cherché, avec empressement, à profiter du fonds de secours du Gouvernement. Mais ce n'était pas pour eux. Ceux qui étaient trop pauvres ne pouvaient en bénéficier. Il fallait souscrire une certaine somme avant de toucher quoi que ce fût, et être en bonne posture financière. Il me semble que c'est le propre des gouvernements conservateurs, non seulement du Dominion, mais des provinces, d'arranger toutes choses au grand détriment des municipalités, qui se trouvent réduites à l'impuissance.

Permettez-moi de discuter un instant ce qui a lieu en Argentine. Que signifient toutes ces fêtes dans ce pays, avec la participation de l'héritier du trône? Pourquoi le même accord agréable ne se manifesterait-il pas au Canada? Je crains, je regrette de le dire, que nous n'ayons perdu une partie de nos droits. Tout ce déploiement en Argentine indique clairement, il me semble, la faiblesse de notre premier ministre, qui n'a pu attirer le commerce de cette contrée chez nous. Je ne vois aucune autre explication, et c'est une grande perte pour le Canada.

Selon moi, le parti conservateur a une tendance à enrichir le riche et appauvrir le pauvre. J'ai ici une lettre adressée par l'Imperial Oil, Limited, à l'Independent Oil and Gas Company, Limited, de Montréal. Je désire la citer pour montrer ce qui se passe. La lettre est ainsi conçue:

> Nous avons votre demande du 3 novembre au sujet de la livraison de l'essence pour 1931, et l'apprécions.
>
> Nous ne pouvons, maintenant, donner les expéditions de 1931, mais nous serons peut-être en mesure de le faire vers la fin de l'année, et nous vous écrirons alors. A l'heure actuelle, nos expéditions sont en retard, et, bien que nous dussions être capables de faire face à vos besoins, nous préférons attendre un peu plus tard.
>
> Dans l'intervalle, vous remerciant de nouveau pour votre demande, nous sommes,

Un droit plus élevé a été imposé afin que l'essence soit achetée de compagnies canadiennes, telles que l'Imperial Oil Company, mais, d'après cette lettre, il semblerait que ces compagnies refusent de vendre. Apparemment, elles cherchent à ruiner les compagnies indépendantes. Le 18 octobre, un wagon-citerne d'essence coûtait $821.95, alors que le 5 novembre, ce prix avait été porté à $949.16, soit une augmentation de plus de $120. Les honorables députés de la droite répondront, peut-être, qu'en dépit de cette augmentation le consommateur n'a pas été obligé de payer son essence plus cher. Parfaitement, parce que le consommateur a payé un peu moins, mais cela donne aux grosses compagnies pétro-

lières l'occasion de réduire la marge entre les prix du gros et du détail afin d'éliminer les petits vendeurs indépendants. On a dit qu'un droit plus élevé a été accordé afin que ces compagnies pussent recevoir une aide financière. Les commentaires du *Financial Counsel*, publiés en date du 18 mars 1930, semblent conduire à une conclusion différente.

A propos de la somme de $874,000 portée au compte de dépréciation, il a dit que la somme de $174,000 soit 700,000 de moins eût été suffisante. L'on s'est arrêté au chiffre plus élevé parce que le revenu net comporte une taxe de 9 p. 100 à verser au gouvernement fédéral. Par ailleurs, un amortissement pour la forme eût relevé de façon appréciable le rendement par action ainsi que l'indiquent les chiffres ci-dessus.

Voilà qui indiquerait que pour éviter l'impôt fédéral il a été porté à $700,000 de trop au compte de dépréciation. C'est pour ces compagnies-là qu'on a relevé les droits afin de leur permettre d'exister.

(Sur la proposition de M. LaVergne la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance est levée à dix heures cinquante-cinq minutes du soir.

VENDREDI, 20 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

MODIFICATION DE LA LOI DE LA PREUVE EN CANADA

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) demande à déposer un projet de loi (bill n° 10) tendant à modifier la loi de la preuve en Canada.

Un MEMBRE: Expliquez-vous.

L'hon. M. GUTHRIE: Ce bill vise à modifier une des dispositions de la loi concernant la preuve que des certificats n'ont pas été délivrés. Actuellement, la délivrance de certificats ou de permis peut être attestée par la simple production d'un affidavit fait devant une personne autorisée à Ottawa, et l'amendement a pour but de suivre la même procédure dans les cas où aucun permis n'a été délivré. Le fonctionnaire *ad hoc* pourra attester un affidavit établissant que le permis n'a pas été accordé et cette attestation sera admise comme une présomption que le permis n'a pas été accordé.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA LIBERATION CONDITIONNELLE

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) demande à déposer un projet de loi (bill n° 11) tendant à modifier la loi concernant la libération conditionnelle.

Le très hon. MACKENZIE KING: Expliquez-vous.

L'hon. M. GUTHRIE: Le but de ce bill est de légaliser une coutume qui s'est propagée au cours des quinze ou vingt dernières années. La loi en vigueur décrète que le ministre de la Justice doit aviser S. Exc. le Gouverneur général sur toutes les requêtes qui relèvent de la présente loi et jusqu'ici ce travail a été accompli par la division du solliciteur général du ministère de la Justice. Aucune disposition de la loi n'autorise cette manière d'agir et le but de l'amendement est d'autoriser légalement le ministre de la Justice, ou tout autre membre du cabinet que pourra désigner le Gouverneur en conseil, à aviser Son Excellence sur toute matière qui se rapporte à l'application de la loi relative à la libération conditionnelle.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

CHEMIN DE FER DE LA RIVIERE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. I. A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser à l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux une question portant sur ce dont a parlé, l'autre jour, l'honorable député de la Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy). J'aimerais savoir si le rapport Crysdale préparé conjointement par le chemin de fer du Pacifique-Canadien, les Chemins de fer nationaux et la province de la Colombie-Anglaise, portant sur le chemin de fer Pacific-Great-Eastern et le chemin de fer de la rivière de la Paix a été déposé?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'honorable député m'a informé ce matin qu'il avait l'intention de me poser cette question. Je suis allé aux renseignements et je constate que le rapport dont il parle, et probablement aussi celui auquel pensait l'honorable député de la Rivière-de-la-Paix, n'a pas encore été reçu. Ce rapport a trait à une investigation faite par la province, le Pacifique-Canadien et les Chemins de fer nationaux. Je comprends que l'on a déboursé près de $500,000 pour ce travail d'investigation de ces ressources, mais le rapport n'en a pas encore été transmis au gouvernement provincial pas plus qu'à mon ministère. Je vais demander des renseignements à ce sujet au premier ministre de la Colombie-Anglaise et, dès la réception de ce rapport, je me ferai un plaisir de le déposer.

RAPATRIEMENT D'UKRAINIENS

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Immigration (M. Gordon) à la suite d'un télégramme que j'ai reçu m'informant que plus de 800 jeunes filles sont en grève à Toronto et qu'une jeune ukrainienne, condamnée à trente jours de prison pour avoir lancé des boules de neige, est menacée d'être renvoyée dans son pays. Je voudrais savoir si le ministre a reçu cette demande pour le rapatriement de la jeune fille.

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la chose ne m'a pas été signalée. Si l'honorable député veut bien me fournir le nom de la jeune fille en question, je me ferai un plaisir de répondre à la question en temps et lieu.

LE CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail faisant fonction si le Gouvernement projette quelques mesures spéciales pour parer à la gravité du chômage.

Des MEMBRES: Pas de réponse.

Le très hon. MACKENZIE KING: Devons-nous supposer que le Gouvernement n'a rien à répondre à cette question?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être serait-il bon d'avertir la Chambre que le Gouvernement a l'intention d'adopter la ligne de conduite que le très honorable leader de l'opposition a lui-même considérée comme étant la bonne et qui est de refuser de répondre aux questions visant les projets étudiés par le Gouvernement. Le très honorable leader de l'opposition a, d'après moi, exposé de façon exacte la règle, et nous avons l'intention d'y adhérer.

M. HEAPS: Dois-je supposer, d'après la réponse qui vient de m'être donnée, que le très honorable premier ministre est le ministre du Travail faisant fonction?

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) peut supposer ce qu'il veut, mais le premier ministre a parfaitement le droit de refuser de répondre.

A PROPOS DE LA PARTICIPATION DE L'ORATEUR SUPPLEANT AUX DEBATS

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens à soulever une question touchant essentiellement aux droits et prérogatives de la Chambre. En fin de séance, hier et soir, l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), qui occupe le poste important d'Orateur suppléant, a proposé le renvoi du débat. J'ai compris par là qu'il avait l'intention de participer cet après-midi au débat sur l'adresse. Je prends la parole maintenant, parce que je ne voudrais pas interrompre notre collègue pendant son discours. Si l'honorable député a vraiment l'intention que j'ai mentionnée, il serait important, d'après moi, que la Chambre exprimât sérieusement la portée exacte de la participation de l'Orateur suppléant dans les discussions politiques.

Mon honorable ami me permettra de lui dire que je ne songe nullement, en ce moment, à l'embarrasser ou le décourager à prendre part aux débats. J'avoue que j'ai été un peu surpris quand je l'ai vu accepter le poste d'Orateur suppléant, car je connaissais non seulement son talent de parole, mais aussi son penchant pour la discussion publique. Je supposais que celui qui accepterait le poste d'Orateur suppléant s'en tiendrait à la coutume suivie, je crois, par la Chambre, c'est-à-dire qu'il ne participerait pas aux débats. Aussi ai-je été surpris de voir mon honorable ami accepter ce poste qui, à mon sens, devait lui imposer des restrictions, en matière de discussion dans cette enceinte.

La question que je soulève ne vise personne en particulier; elle a trait exclusivement au poste d'Orateur suppléant, et c'est à ce titre que je demande à la Chambre d'examiner, sans parti pris, le sujet qui touche essentiellement aux droits et prérogatives de tous ses membres.

Le poste d'Orateur est le plus important de tous les postes de la Chambre, à l'exception peut-être de celui de premier ministre; peut-être même est-ce le poste le plus élevé de tout le pays. La position d'Orateur suppléant, si elle n'est pas égale à celle d'Orateur, est cependant très importante, et je prétends, monsieur l'Orateur, qu'en matière de participation aux débats, il devrait y avoir une règle, si elle n'existe pas déjà ou que ce ne soit la coutume, empêchant le titulaire de ce poste de participer aux débats de la Chambre des communes. Je prétends que la position d'Orateur suppléant devrait être identique à celle d'Orateur. Il y a eu des occasions dans le passé où l'Orateur s'est permis de quitter le fauteuil pour prendre part à la discussion et même défendre les intérêts de son parti, mais cela avait lieu en Grande-Bretagne il y a plus d'un siècle et cette coutume ne s'est pas maintenue ici au pays pendant bien longtemps. Bien qu'il n'y ait pas de règle spéciale

à cet égard, j'estime que tous les honorables députés reconnaîtront que, suivant la coutume ou la tradition, l'Orateur n'est pas censé prendre part à la discussion des questions politiques soumises en Chambre et que telle a été la pratique ici. J'estime aussi, monsieur l'Orateur, que celui qui agit en qualité d'Orateur suppléant devrait suivre la même règle et la même conduite que votre Honneur suivrait relativement aux discussions qui ont lieu au Parlement.

Me permettra-t-on de signaler que la position de l'Orateur suppléant est différente quelque peu de celle des autres honorables députés de la Chambre afin de pouvoir accorder à celui qui remplit cette fonction un peu plus d'indépendance pendant qu'il en est le titulaire. De même que pour l'Orateur, ses fonctions sont rétribuées. Le traitement n'est pas aussi élevé mais il est voté par la Chambre en vue d'assurer la complète indépendance de celui qui occupe le fauteuil: c'est une garantie d'indépendance. Il est bien évident qu'il y a une raison motivant cette conduite spéciale à l'égard de l'Orateur suppléant et j'estime que ce qui, entre autres choses, a induit le Parlement à lui voter un traitement, c'est que le titulaire de cette position, quel qu'il soit, est censé accorder tout son temps et toute son attention aux nombreuses questions importantes qui surgissent pendant sa présidence et qu'il ne soit pas tenté d'envisager à un point de vue de partisan les différentes questions qui penvent être discutées en Chambre. Comme les honorables députés le savent, l'Orateur suppléant préside aux comités et la Chambre reconnaîtra que les délibérations des comités prennent environ les deux tiers du temps de la Chambre. Il préside le comité général, le comité important des subsides, le comité important des voies et moyens et, en qualité de président de ces comités, il est dans la même situation que le président de cette Chambre à peu près les trois quarts du temps consacré ici à la discussion de ces questions. Tous les honorables députés de même que, j'en suis sûr, l'honorable député lui-même, désirent que les autres aient une confiance complète dans son impartialité. Je signalerai à mon honorable ami que s'il devait maintenant prendre une part active au présent débat et se montrer homme de parti au sujet des nombreuses questions soulevées au cours de la discussion, il nous serait difficile à nous, de ce côté-ci de la Chambre, d'avoir la même confiance dans son impartialité que nous désirerions avoir et que nous aurons, avons-nous lieu de croire, s'il suit la coutume qui a prévalu dans le passé.

Voilà quelques-unes des raisons. Je pourrais en ajouter une autre qui a son importance dans la procédure de la Chambre, savoir le rôle que la coutume et la tradition jouent en ces matières. Il serait malheureux pour nous de renoncer à une pratique qui a été généralement suivie depuis la création de la position d'Orateur suppléant. Je ne dis pas que l'Orateur suppléant n'a jamais pris part à un débat, mais je crois avoir raison de dire que, règle générale, tous ceux qui ont occupé cette position ont cru devoir suivre, dans l'exercice de leurs fonctions, la même ligne de conduite qui aurait été suivie par Son Honneur l'Orateur.

A ce propos, puis-je signaler à mon honorable ami, que si Son Honneur l'Orateur n'occupait pas le fauteuil en ce moment, selon toute probabilité, ce serait mon honorable ami qui l'occuperait, et il se trouverait mis en demeure à ce même instant, vu les représentations que je fais au président, d'avoir à décider un point très important, soit celui de savoir si l'Orateur suppléant devrait ou ne devrait pas prendre part à la discussion des questions politiques. S'il y prend part, évidemment, il sera à peine en mesure de se pronocer sur cette question qui intéresse les privilèges de la Chambre en général.

M. LAVERGNE: Et pourquoi?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit: "Et pourquoi?" Parce que, quelle que soit la sincérité de ses opinions, s'il allait décider que l'Orateur suppléant a le droit de prendre part aux débats, je suis fondé à croire que le public en général, sans parler des honorables députés, pourrait entretenir l'idée qu'en arrivant à une telle décision, mon honorable ami a été influencé par ses propres sentiments personnels concernant ses fonctions et par la pensée des privilèges que l'on devrait accorder au titulaire de la position, et ne pourrait pas croire que telle décision a été rendue d'une façon tout à fait impartiale et non influencée par les sentiments qu'il pouvait personnellement avoir en la matière. En m'exprimant ainsi je ne veux rien dire de dérogatoire à l'égard de mon honorable ami; je cherche à exposer la question sous le même angle que le public l'envisagerait. Il est tout aussi important que ceux qui occupent de hautes positions dans l'Etat soient, dans l'esprit du public, au-dessus de tout soupçon, si cela est possible, qu'il leur faut eux-mêmes être convaincus que leur conduite doit être sans reproche.

Je me sens un peu plus à l'aise en soulevant ce point à cette heure parce que cette question a déjà été discutée au Parlement d'une façon très complète et très intelligente par deux honorables messieurs qui ont occupé chacun pendant très longtemps la position de

premier ministre du Canada. Je ne saurais, relativement aux droits et aux privilèges de la Chambre et de ses membres en particulier, citer des autorités plus estimées et plus respectées des deux partis que le très honorable sir Wilfrid Laurier et le très honorable sir Robert Borden. Il y a quelques années, ces deux hommes d'Etat ont discuté très sérieusement ici la question de l'Orateur suppléant. La question fut soulevée au moyen d'un projet de résolution présenté par sir Wilfrid Laurier qui prétendait que l'Orateur suppléant doit s'abstenir de participer aux discussions politiques en dehors de la Chambre et que la nature même de sa position doit l'obliger à suivre exactement, dans les élections partielles et dans les grandes campagnes électorales, la conduite de Son Honneur l'Orateur lui-même. Je ne veux pas insister là-dessus; je pense qu'à cette époque il fut généralement reconnu que l'opinion de sir Wilfrid Laurier était partagée par sir Robert Borden, et c'est pour cela que l'on ne jugea pas nécessaire de formuler une règle. Je soutiens cependant que, si l'on avait raison de penser ainsi de la participation de l'Orateur suppléant aux discussions politiques en dehors de la Chambre, nous avons encore plus raison d'appliquer une règle semblable aux débats qui ont lieu ici même. Je vais rappeler quelques-unes des paroles prononcées en cette circonstance. Le débat eut lieu le 5 mars 1914. Sir Wilfrid Laurier avait présenté la motion suivante:

Que cette Chambre est d'avis que, dans l'accomplissement de ses fonctions et dans l'acquittement de ses devoirs vis-à-vis de cette Chambre, l'Orateur suppléant est soumis aux mêmes règles que celles qui s'appliquent à l'Orateur, et qu'en conséquence il lui est interdit de prendre part aux luttes électorales.

Votre Honneur remarquera qu'il y est dit que, dans l'accomplissement de ses fonctions et de ses devoirs envers la Chambre, l'Orateur suppléant est soumis aux mêmes règles que celles qui s'appliquent à l'Orateur. Voilà la proposition. On veut empêcher l'Orateur suppléant de prendre part aux luttes électorales. Il en résulte qu'il ne pourrait pas prendre part aux discussions politiques dans la Chambre. Sir Wilfrid Laurier a défendu longuement sa proposition. Il a exposé quelle est la position de l'Orateur dans le Parlement de la mère patrie et dans notre pays, puis, après avoir cité diverses autorités, il a discuté la situation de l'Orateur suppléant. Je me contenterai de lire quelques-unes des observations de sir Wilfrid Laurier qui s'appliquent directement à la question que j'ai soulevée. Parlant de la pratique qui existe en Angleterre, sir Wilfrid Laurier dit:

Je dois répéter que, dans les ouvrages que j'ai consultés et qui font autorité, me semble-t-il, je n'ai pu relever le moindre indice quant aux infractions possibles de cette règle par l'Orateur suppléant. Impossible pour moi de trouver, dans ces ouvrages, qu'il fût jamais arrivé que le président du comité général d'une assemblée législative ou d'un parlement se fût départi de cette règle pour prendre part à un débat politique quelconque. Que l'Orateur, ou l'Orateur suppléant, ou le président du comité général du Parlement britannique ait ou non le droit de prendre part à un débat politique, c'est une question sur laquelle je n'ai pu me renseigner comme je l'aurais voulu. Mais du silence de ceux qui font autorité en la matière, sur ce point, je conclus à l'évidence de l'application de cette règle, et je ne crois pas me tromper en disant que dans cette Chambre même, ni l'Orateur suppléant ou le président du comité général ou son remplaçant.

Il y a évidemment erreur dans ce texte. Ce que sir Wilfrid Laurier voulait dire, c'est que ni l'Orateur ni l'Orateur suppléant ou son remplaçant ne peut prendre part à la discussion. Sir Wilfrid disait ensuite.

Si je me trompe sur ce point, je demande qu'on me signale mon erreur. Pourtant, après l'étude que j'ai fait de cette question, j'en arrive à la conclusion...

Et voilà le point important.

...Que les règles qui s'appliquent à M. l'Orateur s'appliquent également à l'Orateur suppléant et son remplaçant et, sans me préoccuper de précédents pour discuter la question au point de vue du raisonnement, je crois qu'il est parfaitement certain que l'Orateur suppléant doit être soumis aux règles mêmes qui s'appliquent à l'Orateur, ce qui revient à dire qu'ayant à remplir véritablement la fonction assignée à l'Orateur, son assistant devrait être lié par les mêmes règles et les mêmes restrictions.

L'Orateur suppléant préside le comité général de la Chambre, le comité des subsides et le comité des voies et moyens. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que les trois quarts de la besogne qui lui est soumise sont expédiés par l'un ou l'autre des ces comités. La mise en vigueur du régime parlementaire a fait reconnaître le principe que l'Orateur de la Chambre, qui préside aux délibérations, ne devrait pas avoir la permission de prendre part aux luttes politiques et que cette règle devrait s'appliquer également au membre de la Chambre à qui est confiée l'importante fonction de président du Comité soit des voies et moyens soit des subsides, sans compter celle de président du comité général, c'est-à-dire le président de la Chambre lorsque celle-ci expédie la plus grande partie de son travail. Je pose donc en principe que l'Orateur suppléant est soumis aux mêmes règles que celles qui s'appliquent à l'Orateur lui-même.

Sir Robert Borden, portant la parole sur la résolution, déclara un peu plus loin, et je relève ce passage à la page 1433 du hansard du 5 mars 1914:

Je ne cache pas qu'il importerait de faire en sorte que l'Orateur suppléant se tînt hors de l'arène politique—du moins autant que faire se pourrait.

Sir Robert continue à définir son attitude de façon très concise. Il ajoute un peu plus loin:

Le mieux à faire serait, ce me semble, d'observer à l'égard de l'Orateur suppléant les usages et les traditions qui régissent la position de l'Orateur de cette Chambre.

Ces citations suffisent, monsieur l'Orateur, à indiquer le parfait accord de sir Wilfrid Laurier et de sir Robert Borden sur la participation de l'Orateur suppléant aux débats des partis à la Chambre.

Sir Robert Borden ajoute cependant encore ceci:

La seule question est de savoir si nous ferions bien de comprendre la position de l'Orateur suppléant de la même manière que celle de l'Orateur ou si nous ne ferions pas mieux d'établir des règles formelles. Je me déclare satisfait si la question est envisagée de manière à satisfaire les goûts de mon très honorable ami.

En concluant qu'il me soit permis de dire à la Chambre que j'ai soulevé la question pour la raison que je crois préférable de suivre la ligne de conduite préconisée alors par sir Robert Borden et dont sir Wilfrid Laurier a reconnu aussi le bien fondé. Sir Wilfrid Laurier n'a pas insisté pour faire adopter sa résolution. Il a exprimé l'avis que la discussion du principe suffirait pour que l'Orateur suppléant se conforme au vœu manifeste des deux partis quant à son attitude dans les débats politiques. Je ne tiens à embarrasser ni Votre Honneur ni le député de Montmagny (M. LaVergne) en sollicitant une décision de l'Orateur, cet après-midi, sur une question qui n'est point tranchée par le règlement. J'avais espéré que mon honorable ami de Montmagny, l'Orateur suppléant actuel, reconnaîtrait l'à-propos de soumettre la question à une conférence entre Son Honneur l'Orateur, le premier ministre et peut-être le chef de l'opposition, pour décider s'il n'est pas possible de s'entendre sur l'usage à suivre le plus conforme non seulement aux meilleures traditions de notre Parlement, mais encore de celui de Westminster.

M. LAVERGNE: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: Un débat général ne saurait s'engager en l'occurrence. La coutume autorise un honorable député, avant le passage à l'ordre du jour, à s'expliquer sur un fait personnel, mais il ne saurait y avoir de débat général à moins qu'une motion n'ait été présentée à cet effet.

M. A. R. LAVERGNE (Montmagny): Je demande la parole sur une question de privilège, monsieur l'Orateur, si le règlement m'y autorise. Mon très honorable ami le chef de l'opposition présuppose, je pense, que je vais prononcer un discours de

[Le très hon. Mackenzie King.]

parti. Je ne l'ai pas donné à entendre du tout et j'étais en lieu de m'attendre à ce que tout député s'intéressât davantage à l'intérêt du Canada qu'à une déclaration de principe entachée d'esprit de parti. S'il n'en est pas ainsi du parti dirigé par mon très honorable ami, je puis l'assurer que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne prononçons pas de discours de partisans, à ma connaissance. Nous portons la parole dans l'intérêt du Canada. (*Exclamations.*) Je parle en mon propre nom. Je vais plus loin. Mon très honorable ami le chef de l'opposition est un vieux parlementaire. Il sait que la position d'Orateur suppléant n'existe pas. Il n'en est fait mention ni dans le règlement de la Chambre ni dans les commentaires de Beauchesne, Bourinot ou May. Je ne suis que le président du comité plénier de la Chambre. Des députés choisis par mon très honorable ami, le chef de l'opposition, ou son parti, ont présidé plusieurs comités de la Chambre et il n'est jamais arrivé qu'on ait refusé à l'un de ces députés le privilège de parler comme membre ordinaire de la Chambre. Le président d'un comité parlementaire a le droit de s'expliquer sur toute question en délibération.

La discussion dont mon très honorable ami a cité le compte rendu n'est pas très pertinente, parce qu'il s'agit de la participation de l'Orateur suppléant à une discussion en dehors de la Chambre. Le très honorable sir Wilfrid Laurier n'insista pas pour obtenir l'adoption de sa motion, et si mon très honorable ami avait continué sa lecture un peu plus loin, il aurait vu que le chef de l'opposition à cette époque, sir Wilfrid Laurier, abandonna sa première attitude et reconnut, avec raison, que le vice-président n'est qu'un simple membre de la Chambre.

Je vais aller plus loin pour donner satisfaction à nos honorables collègues qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur. J'ai essayé par tous les moyens d'être aussi impartial que possible. Quand vous occupez le fauteuil, monsieur l'Orateur, je me suis toujours considéré comme un député ordinaire, et quand je prends le fauteuil je ne fais que vous remplacer provisoirement. Je me suis toujours efforcé d'être juste, mais si l'on veut que la vice-présidence, qui n'existe pas officiellement, ou le poste de président du comité plénier de la Chambre, qui dirige les délibérations d'un comité parlementaire, tout comme des honorables députés qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, l'ont fait dans le passé quand le très honorable chef de l'opposition était premier ministre, n'ait pas le droit d'exprimer les vues de ses électeurs et de dire ce qu'il pense sincèrement au sujet du bien-être et de la prospérité du pays; s'il faut que le vice-pré-

sident, ou le président du comité général, devienne l'esclave d'un parti ou soit soupçonné au point qu'il n'ait plus le droit d'élever la voix dans l'enceinte du Parlement, monsieur l'Orateur, je vous demande, avec l'autorisation du très honorable premier ministre et du très honorable chef de l'opposition, l'autorisation de donner ma démission. J'ai accepté le poste de vice-président afin d'aider à l'expédition des travaux de la Chambre, mais on n'a sûrement jamais songé à empêcher le député de Montmagny d'exprimer son opinion lorsqu'il le juge dans l'intérêt général. C'est là sans doute ce que craignent les honorables députés siégeant de l'autre côté de la Chambre. Je ne pense pas que l'on ait jamais songé à empêcher l'honorable député de Montmagny de dénoncer les campagnes de préjugés faites au nom d'un parti ou d'un autre. Monsieur l'Orateur, je vous demande la permission de résigner immédiatement le poste que j'ai l'honneur d'occuper. La Chambre m'a choisi comme son vice-président et ce n'est pas une fonction ministérielle. Si les honorables députés jugent bon d'exiger ma démission, la question est entièrement entre leurs mains. Cependant, tant que j'aurai à cœur les intérêts du comté de Montmagny, je devrai les défendre; de même je parlerai au nom de la province de Québec, au nom de mon parti et au nom du Canada tout entier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais discuter ce que j'ai cru être une décision de Votre Honneur. Si j'ai bien compris, vous avez exprimé l'opinion qu'il s'agit d'une question de privilège personnel. A mon avis, c'est une question qui touche aux privilèges de la Chambre elle-même, et tous les membres ont le droit de la discuter. Vu l'importance de cette question, il me semble que la Chambre devrait pouvoir bénéficier de l'opinion du premier ministre et nos collègues devraient se sentir parfaitement libres de s'exprimer sur ce point. Comme il est question des privilèges de la Chambre, la discussion est ouverte à tous les honorable députés.

M. LAVERGNE: Puis-je me retirer pendant la discussion?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, je demande que l'honorable député demeure dans la salle.

Des VOIX: Restez ici.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble que le très honorable chef de l'opposition eût pu attendre pour faire ses observations que l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) se fût engagé dans une controverse. Je ne pense pas qu'il puisse exister de doute sur le droit de l'honorable député à porter la parole dans cette Chambre. C'est là mon avis. A lui de juger s'il doit s'engager dans des disputes politiques. Il n'existe cependant aucune règle qui limite ses droits de député parce qu'il occupe la vice-présidence.

Une objection semblable a été soulevée en 1927, au sujet de l'Orateur de la Chambre, M. Lemieux. L'Orateur prit part à une discussion en comité général. Mon honorable ami le ministre de la Justice (M. Guthrie), qui dirigeait alors l'opposition, appela l'attention de la Chambre sur cette innovation et l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) prenant part à la discussion, exprima l'opinion que l'Orateur ne devait pas participer aux débats de la Chambre. Il se demandait même s'il devait prendre part aux délibérations du comité général. Dans des cas exceptionnels, toutefois, il était d'avis que l'Orateur avait raison d'intervenir. Sur quoi, l'Orateur cita des précédents et lut de longs extraits à ce propos. La dernière fois qu'un Orateur a pris part à un débat, en Angleterre, fut en 1870 quand M. l'Orateur Denison prit la parole au comité des voies et moyens. On connaît plusieurs exemples de discours prononcés par des orateurs dans un comité, mais jamais, il va sans dire, pendant une séance de la Chambre même. Il est évident que l'Orateur ne peut prendre part aux délibérations et présider la séance, tout à la fois. Par conséquent, le sens commun, la raison, aussi bien que la tradition et la règle, l'empêchent de prendre part à une discussion quand il occupe le fauteuil. Je le répète, on a reconnu à l'Orateur le droit de se mêler à la discussion quand la Chambre se forme en comité. Dans un cas, un Orateur a discuté une question relative aux contributions indirectes; dans un autre, il s'agissait d'un rappel au règlement; à plusieurs reprises, encore, un Orateur a pris la parole au sujet de mesures d'intérêt public, la Chambre siégeant en comité.

Passons au poste de vice-président. En Angleterre, il n'existe pas tel que nous l'entendons ici. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que, lorsque l'Orateur actuel de la Chambre des communes, le capitaine Fitzroy, était président des comités, on discuta fortement certaines de ses décisions; on pensa même, pendant un temps, que son élection au poste d'Orateur rencontrerait une opposition énergique. Néanmoins, on a écouté la voix de la sagesse et il a été élu. Comme le poste de vice-président n'existe pas en Angleterre, nous devons examiner la question au point de vue du principe en cause. Si l'on doit accepter la règle exposée par le chef de l'opposition, il faut adopter le corollaire, c'est-

à-dire que, si le vice-président ne peut prendre part aux débats, on ne doit pas l'attaquer. C'est juste. Comment pourrait-il répondre aux attaques, s'il ne peut se mêler à la discussion? Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui me paraît être le nœud de la question et l'on peut constater qu'en discutant une motion du chef de l'opposition de l'époque, sir Wilfrid Laurier, sir Robert Borden signala ce point en particulier. Est-il juste que l'un de nos collègues, parce qu'il a été choisi comme président des comités et du comité plénier de la Chambre, n'ait pas le droit de prendre la parole dans cette enceinte?

M. POWER: Notre régime parlementaire comporte le poste de vice-président.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, je l'ai dit.

M. POWER: J'avais cru entendre le très honorable député dire que ce poste n'existait pas.

Le très hon. M. BENNETT: Non, j'ai dit qu'il n'existe pas en Angleterre.

M. POWER: L'honorable représentant de Montmagny (M. LaVergne) l'a dit.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne l'ai pas dit. Je sais que nous avons établi le poste de vice-président par un article de notre Règlement. Je regrette que mon honorable ami ne m'ait pas bien saisi; j'ai exprimé l'avis qu'en Angleterre il n'existe pas de dignitaire comparable à notre vice-président. Examinons la question dont nous sommes saisis au point de vue du principe en cause. Un de nos collègues est élu vice-président et président des comités. A-t-il abandonné, par le fait même, ses droits de membre de la Chambre? Il n'occupe le fauteuil que lorsque l'Orateur n'y est pas. Bien qu'on ne dise pas qu'il est le président permanent des comités, il est néanmoins président du comité plénier, du comité des voies et moyens et du comité des crédits. Il exerce un pouvoir très grand, subordonnément aux règles de procédure de la Chambre. Considérons, toutefois, ce qui s'est passé l'autre jour quand un membre l'a attaqué. Il siège en qualité de membre de la Chambre; doit-il alors garder le silence? Peut-il répondre? Est-il juste qu'il doive garder le silence?

Le très hon. MACKENZIE KING: Qui l'a attaqué? Tout député, même le vice-président a toujours le droit de s'expliquer sur un fait personnel, dans le but de se défendre.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) l'a attaqué. Mes honorables vis-à-vis l'ont sûrement entendu.

[Le très hon. M. Bennett.]

M. CASGRAIN: Je ne m'en souviens pas.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, on a posé une question tendancieuse au député de Montmagny. Doit-il garder le silence? Ayant accepté le poste de vice-président, se trouve-t-il dans une position qui l'empêche de répondre aux attaques? Sir Robert Borden a parfaitement éclairci ce point. Je n'ai pas relu la discussion récemment; mais je répète qu'il avait bien saisi l'aspect important de la question.

Vous vous attaquez à un député en sa qualité de député. Vous prétendez que ses attributions officielles comme Orateur suppléant de cette Chambre lui imposent le silence. Voici ce qu'on peut vous répondre: L'Orateur suppléant de la Chambre n'est assujetti à aucune restriction, ni par le règlement, ni par la tradition, ni par l'usage: en effet, des Orateurs suppléants ont déjà pris part aux discussions dans cette Chambre. Il est vrai qu'à une occasion le leader du jour, sir Wilfrid Laurier, s'est opposé, si je m'en souviens bien, à ce que l'un des membres de son parti participât à un débat; là-dessus cet honorable représentant a cessé de parler, signifiant son intention d'exprimer son opinion à une autre occasion.

Voici quelle est la situation à mes yeux: L'Orateur suppléant subit, comme l'a fait observer le très honorable chef de l'opposition, les restrictions imposées à l'Orateur en ce qui concerne l'impartialité dans la conduite des délibérations de la Chambre. Quant à décider s'il doit ou non prendre part aux discussions, il doit s'en remettre à son tact et à son jugement personnel. Et vous pouvez toujours compter, il me semble, sur le bon sens et la discrétion de tout honorable représentant choisi comme Orateur suppléant de cette Assemblée, sachant qu'il saura respecter ce principe général. En d'autres termes, il a toute liberté d'exposer son attitude en tant que la chose est nécessaire. Quant à prendre part à toute discussion plutôt vive d'ordre,—dirai-je politique?—son propre jugement, son propre bon sens doivent déterminer le degré de cette participation. Car la rançon est tout indiquée: il perd l'estime et le respect de la Chambre, et s'il se révèle violent partisan on en conclura qu'il ne saurait plus servir utilement comme vice-président de la Chambre. Par contre, s'il se montre bien à la hauteur des lourdes responsabilités que nous l'avons prié d'assumer, selon la tradition de cette Chambre,—car en ce moment il n'y a pas de président adjoint à Westminster,—il aura le droit à toute la reconnaissance et toute l'estime de la députation. Voilà, me semble-t-il, la règle qui devrait régir toute question de cet ordre.

Selon mon avis, le très honorable chef de l'opposition fait un geste plutôt prématuré lorsqu'il tente d'aborder la question avant qu'il ne se soit produit quelque chose indiquant que l'Orateur suppléant ait de quelque façon enfreint le principe qui nous régit. Je maintiens toujours que l'Orateur suppléant, comme tout honorable membre de la députation, a plein droit de répondre, comme bon lui semble, à toute attaque dont il peut être l'objet. Autrement dit, vous ne devriez pas le nommer juge si vous ne le traitez pas comme tel; et si vous entamez une discussion avec lui vous devez lui offrir l'occasion de répondre aux observations qui le visent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela, personne n'entend le nier.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable Orateur suppléant continuera à remplir ses fonctions avec ce beau sentiment du devoir qui a toujours caractérisé sa conduite dans le passé. J'espère qu'il voudra se raviser sur la démission qu'il a offerte à la Chambre; car tous ceux qui ont suivi sa conduite des délibérations reconnaissent que l'observance rigoureuse des articles de notre règlement constitue la meilleure sauvegarde de la dignité de nos délibérations. A mon sens, c'est une leçon salutaire de faire observer strictement tout le règlement là où trop souvent on en a toléré l'infraction. Toute la Chambre conviendra avec moi, je pense, que la connaissance à fond de tous les articles de notre règlement de la part de l'Orateur suppléant, et son application des règles à tout honorable membre, quel qu'il soit, sont une excellente garantie du décorum de notre Assemblée.

M. l'ORATEUR: L'occasion ne demande pas une décision de l'Orateur, que je sache. L'incident évoqué par le très honorable chef de l'opposition n'était pas identique au présent incident. A cette autre occasion la Chambre, du consentement unanime, laissa la question en suspens avec l'intention de la tirer au clair lors de la prochaine révision du règlement de la Chambre. L'on a effectué depuis la révision générale des articles du règlement; mais cette question n'a pas été abordée.

Selon mon avis, l'honorable représentant de Montmagny (M. LaVergne), mon suppléant, a toute liberté de prendre part aux discussions dans cette Chambre. Si la Chambre ne voit pas les choses de cet œil, qu'elle modifie le règlement ou qu'elle adopte une résolution en ce sens.

Si j'ai bien compris l'Orateur suppléant, tout à l'heure, il n'a pas offert de se démettre; il a dit simplement qu'il donnerait sa démission si on lui imposait des restrictions pareilles.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

M. ARMAND LaVERGNE (Montmagny) (*Texte*): Je me rends compte, dans les circonstances, que je dois parler en anglais. Je demande à mes collègues de langue française de vouloir me permettre de parler en anglais, parce que les quelques remarques que j'ai à faire s'adressent aux députés de langue anglaise.

(*Traduction.*) Monsieur l'Orateur, comme les quelques observations que je voudrais faire dans cette Chambre s'adressent surtout à mes compatriotes de langue anglaise, je crois qu'il est de mon devoir de parler en cette langue. Je prie les honorables députés d'être indulgents à mon égard, et ils attribueront, je l'espère, les fautes que je pourrai faire à mon manque de formation anglaise. Il me semble que la meilleure manière de se comprendre les uns les autres c'est de se parler franchement, et ainsi connaissant mutuellement notre pensée nous comprendrons plus vite et mieux nos points de vue respectifs.

Puis-je, sans enfreindre les règlements de la Chambre, faire allusion aux remarques du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Je puis l'assurer qu'il n'a pas raison d'avoir le moindre doute sur mon attitude. Je suis conservateur par conviction, non pas par éducation ou naissance, et parle comme tel aujourd'hui.

Parlant à titre de conservateur et non à titre de partisan, je crois que le libéralisme a vécu. Le libéralisme, comme l'a dit un grand philosophe français, est une doctrine qui pense que le bien seul est dangereux et qu'il faut y mêler un peu de mauvais pour le rendre acceptable au peuple. Vingt-cinq années se sont écoulées depuis que j'ai eu l'honneur d'élever la voix dans cette Chambre, mais j'ai vécu assez longtemps pour me rendre compte que nous devons choisir entre le matérialisme, l'esprit qui domine aujourd'hui, ou le conservatisme, l'esprit de tradition. J'en suis venu à cette conclusion.

Mon honorable ami de Yorkton (M. McPhee) et d'autres honorables députés ont affirmé qu'au cours de la campagne électorale on avait essayé de soulever les préjugés de reli-

gion et de race par tout le pays. Je suis prêt à dire que les deux partis l'ont fait, mais mes mes honorables amis qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, doivent admettre que si l'on a fait appel à de tels préjugés en ce pays ils ont eux-mêmes fort bien réussi avec de tels appels au cours des campagnes électorales de 1917, 1921, 1925 et 1926. Par exemple, ce n'est pas le parti conservateur qui a soulevé la question de la guerre. J'admettrai immédiatement que je suis un de ceux qui se sont opposés à la participation du Canada à la Grande Guerre, mais je défie mes honorables amis de l'opposition de prouver que je me sois permis de faire appel aux préjugés au cours des derniers vingt-cinq ans. Les honorables députés à votre gauche, monsieur l'Orateur, étaient en faveur de la participation à la guerre. Comment se fait-il qu'au cours des quatre dernières campagnes, même dans la dernière, tout juste à la veille des élections, ils ont fait publier des rumeurs à l'effet que le Canada serait entraîné dans une nouvelle guerre, uniquement pour en retirer des avantages politiques, ou pour essayer de reprendre le pouvoir? Ce sont des faits que mes honorables amis ne peuvent pas nier. Servaient-ils ainsi les intérêts du Canada? Etait-ce le moyen d'assurer la prospérité de ce pays? Je laisse la réponse à mes honorables amis. Je suis d'avis que, quelque soit le parti qui soulève les préjugés, nous sommes quand même tous des Canadiens. Inutile de parler de la langue en usage dans telle ou telle province. Nous sommes ici pour y demeurer, les deux races; les deux langues sont établies au pays pour de bon; et le Canada verra les plus beaux jours de son existence lorsque nous oublierons que nous sommes Français, Ecossais ou Irlandais pour n'être que Canadiens.

Le discours fait l'autre jour par l'honorable député de Labelle m'a beaucoup intéressé. Il a dit qu'il ne ferait pas un bon tory, et à son avis il semble qu'il ne puisse pas y avoir de bons tories. Je ne sais s'il a tort ou raison. Je prétends qu'étant parfaitement indépendant de toute politique de partis je suis devenu un bon tory, parce que je suis devenu un bon Canadien. (*Exclamations.*)

J'avais espéré que mes honorables amis de l'opposition applaudiraient ces sentiments. Je sais qu'il y a de bons Canadiens de l'autre côté de cette Chambre; il y en a évidemment, et je reviendrai à cet aspect de la question plus tard. Je m'efforcerai d'être impartial, monsieur l'Orateur, et mes honorables amis peuvent compter que je soulignerai les fautes ou les erreurs des deux partis, que je déclarerai la vérité telle que je la verrai. Dieu sait que mon honorable ami de Labelle n'avait pas d'adhérent plus loyal que l'honorable député de Montmagny. Mais allons-nous continuer

à aviver d'anciennes plaies, à rouvrir d'anciennes blessures sans nous rendre compte, du moins comme je le fais, que la protection est nécessaire à notre pays? Pourquoi envenimer ces blessures passées, oubliant le devoir du moment? Depuis les dernières élections, j'ai suivi le chef de ce parti (M. Bennett). Le Gouvernement du jour a commencé par arrêter l'immigration. Je me rappelle les années alors que mon honorable ami de Labelle, l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil), l'honorable député de Mount-Royal (M. White) et, malheureusement, moi-même aussi, étions députés dans cette Chambre, les seuls de cette époque qui restent à l'heure actuelle. Si vous consultez le hansard de 1906, lorsque les honorables députés de la gauche étaient au pouvoir, vous verrez que, quand le représentant libéral de Montmagny a parlé pour la première fois sur le danger de l'immigration, j'ai dit à la Chambre que, en répétant les paroles mêmes du sous-ministre de l'Immigration, le but de notre immigration était de noyer la nationalité canadienne-française. Et, lorsque j'ai vu que le leader de ce Gouvernement restreignait l'immigration par un décret du conseil, je dois dire, à titre de Canadien d'origine française et de conservateur par éducation, que j'ai été forcé d'appuyer cette politique.

Aujourd'hui, en ce Parlement même, nous entendons nos amis de l'extrême-gauche exposer des doctrines, des propositions de sécession, que nous ne pouvons accepter. Mon honorable collègue de Battleford-Sud (M. Vallance) a dit, hier, qu'il y avait plus de six cents personnes à une assemblée qui discutait la question de sécession.

Une VOIX: Non, non.

M. VALLANCE: J'ai simplement mentionné le fait comme exemple, pour montrer que non pas six personnes, comme l'honorable député de Regina (M. Turnbull) l'avait dit, pensaient à la sécession, mais que plusieurs centaines de citoyens dans tout l'Ouest avaient assisté à des assemblées de sécession, cherchant à obtenir quelques renseignements sur ce sujet.

M. LAVERGNE: Mon honorable ami n'avait pas besoin de me contredire. J'ai dit six cents; la réunion était probablement plus nombreuse. Au sujet de ces bruits de sécession, en dépit de leur persécution, de la dénégation de leurs droits, ce sont les Canadiens français de l'extrême-Ouest qui ont protesté les premiers contre la sécession. Voilà ce que je voulais montrer à cet égard, et rien autre. Mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance) et plusieurs de ses collègues ont parlé des misères des cultivateurs de l'Ouest.

Nous comprenons cela. Nous croyons comme lui que les tarifs de transport devraient être réduits, et que les agriculteurs de cette région ne sont pas en aussi bonne situation qu'ils devraient l'être. Mais que l'honorable député vienne dans la province de Québec. Dans cette province, l'amour du sol, l'esprit de patriotisme sont tels que nous ne nous plaignons pas, ne regimbons pas, ne parlons pas de sécession, mais acceptons notre devoir comme le Canada y a droit. J'irai plus loin. Pour rassurer le très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King), et, parlant à titre de conservateur mais non de partisan...

Un MEMBRE: Pouvez-vous faire autrement?

M. LAVERGNE: Si je le puis? En n'étant pas libéral, très aisément. Le chef de l'opposition a parlé de l'attitude du premier ministre à la conférence impériale. Il a parlé de la prise d'assaut des marchés. Pourquoi pas? Le libéraux n'ont rien fait en ce sens depuis 1897. Ils sont allés aux conférences munis de vaseline et de glycérine, mais non de nitro-glycérine. Le très honorable leader de ce Gouvernement a-t-il pris une attitude différente de celle de sir John A. Macdonald ou de sir Wilfrid Laurier? N'a-t-il pas le droit de parler en faveur du Canada avant tout, lorsque la Grande-Bretagne maintient depuis 1897 cette même politique de la Grande-Bretagne avant tout? Si j'étais aussi Anglais que je suis Canadien, je dirais que l'Angleterre a parfaitement raison. C'est une question d'affaires, et qui doit être discutée au strict point de vue des affaires. L'Irlande a conquis sa liberté simplement en luttant pour ses propres intérêts en premier lieu, et, parlant en mon nom personnel, je dirai: Le Canada, nous d'abord. Naturellement, mon honorable collègue d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) n'est pas originaire de Québec, et je regrette que l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) ne soit pas à son siège. On accuse le premier ministre de s'être conduit d'une manière antibritannique. Ce grief a déjà été formulé dans Québec; je l'ai entendu lorsque je luttais contre les honorables députés de la gauche. Est-il antibritannique de prétendre que les intérêts du Canada sont supérieurs à ceux de la Grande-Bretagne? Si les intérêts de la Grande-Bretagne viennent en conflit avec ceux du Canada, je me range du côté de mon pays natal. Telle est l'attitude qu'a prise le premier ministre. L'honorable leader du Gouvernement a prononcé, l'autre jour, un discours dans cette Chambre, et il a semblé partager les vues des honorables députés de Québec-Est et de Québec-Sud (M. Power). On parle de déloyauté parce que ce pays essaie de faire un marché avec le gouvernement britannique. Nous avions attendu depuis 1897 ce que le chef de l'opposition appelle une conciliation généreuse, et nous n'avons rien eu.

Le très honorable leader de l'opposition dit-il que nous n'avons pas le droit de maintenir notre position de gouvernement canadien? Nous faisons partie du commonwealth des nations britanniques, et la seule manière de nous exprimer est de parler franchement. Depuis 1902, malheureusement c'est ce que n'a pas fait le parti libéral. Jamais je n'ai été aussi fier d'être Canadien et chrétien que lorsque le premier ministre de ce pays, parlant non seulement au nom du Canada, mais de la civilisation, a dit: "Nous ne voulons rien avoir à faire avec la Russie." Je prétends, à l'encontre de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), que la preuve contre la Russie est surabondamment établie. L'empereur assassiné, trois princesses royales massacrées dans une cave et un enfant, le jeune tsarévitch, mis à mort; la civilisation bafouée; l'enseignement divin interdit; le sacrement de mariage prohibé; le droit de propriété abolie: la preuve n'est-elle pas complète? On dit que nous y perdrons financièrement, mais l'homme ne vit pas seulement de pain.

Un MEMBRE: Il en faut pour vivre.

M. LAVERGNE: L'argument peut valoir pour la bête, mais l'homme possède l'esprit qui demande autre chose. La matière n'est pas tout: le moral et le spirituel lui sont bien supérieurs; et en refusant de commercer avec la Russie, l'honorable chef du Gouvernement s'est inspiré d'idées bien plus élevées que celles exprimées par le chef de l'opposition. Je parle pour moi seulement, et si l'on trouve l'expression dure je veux être seul à en porter la responsabilité. En mettant fin au commerce avec la Russie, le très honorable premier ministre a donné non seulement au Canada mais au monde entier l'exemple du respect des enseignements de la Bible. Encore une fois, je parle en mon nom seul, et à titre de citoyen qui ne s'inspire pas seulement du matériel mais aussi des exemples et des enseignements que nous ont légués nos ancêtres et nos missionnaires.

J'ajouterai en terminant que la diversité des races chez nous est la conséquence de l'introduction d'éléments étrangers imbus de ces doctrines bolchévistes que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) s'applique à dissimuler mais qui percent quand même dans ses discours. Est-ce là faire œuvre dans le sens du bien général? Je ne le crois pas, et je dis à mes honorables amis de l'Ouest que si leur région était peuplé de Canadiens d'origine française, de traditions françaises,

d'habitants de Québec comme on dit familièrement, au lieu de ces immigrants amenés là, vous n'y entendriez pas ces effusions bolchévistes inspirées des théories de Lenine. La faute en est aux chefs du parti que dirige actuellement le très honorable chef de l'opposition, lesquels firent de cette immigration une affaire de spéculation. Mes honorables amis de l'Ouest peuvent se frapper la poitrine: c'est probablement leur punition.

Le Canada doit s'édifier sur les deux grandes races que la Providence y a dirigées. L'on s'attend sans doute à ce que je dise toute ma pensée et je n'y manquerai pas. Je viens de parler des appels aux préjugés dans Québec. Mes honorables amis de gauche n'ont pas soufflé mot, parce qu'ils n'ont pas la conscience bien en paix. Quant à ce qui se passe dans la Saskatchewan et l'Alberta, mes seules paroles ne pèseraient probablement pas assez, et j'en emprunterai de plus autorisées: je crois comme sir John Macdonald que toutes les campagnes entreprises contre la langue française en Canada sont "absolument sans fondement, (*absolutely without foundation*)". Et cela vise tous les cas, celui du premier ministre de la Saskatchewan comme les autres. Pour ma part, j'accepte la lutte partout où ma langue sera attaquée, en quelque province que ce soit. L'histoire de notre pays est là pour démontrer que dans toutes les provinces et sous tous les régimes, sauf dans Québec, les minorités ont été persécutées. Mais dans le cas de la Saskatchewan, allons au fond des choses, et rétablissons toute la vérité. Si M. Anderson peut faire ce qu'il se propose dans sa province, à qui la faute? A l'opposition actuelle. (*Exclamations.*) Mes honorables amis se moquent. Riront-ils si je leur rappelle 1896? Se moqueront-ils de l'affirmation que le parti conservateur perdit le pouvoir à vouloir faire respecter les droits constitutionnels de la minorité manitobaine, alors que M. Yeo s'alliait à Joe Martin et à Dalton McCarthy. Le parti conservateur succomba à la tâche. Et qui trahit la province de Québec, si ce n'est le grand sir Wilfrid Laurier?

Des MEMBRES: Honte de vous.

M. LAVERGNE: Qui crie "honte"?

M. DUPUIS: Moi.

Quelques MEMBRES: Nous aussi, tous.

M. BRADETTE: Vous ne serez jamais aussi grand que lui.

M. LAVERGNE: Non, et mon honorable ami non plus, pas même avec le concours de toute la presse libérale. Mais n'est-il pas vrai qu'en 1896 le parti conservateur soutint le bill remédiateur? J'irai plus loin; en 1905, j'étais député libéral dans cette Chambre, et si M. Anderson est en mesure de faire ce qu'il fait aujourd'hui, qui lui en a donné le droit et le pouvoir? L'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) et moi, nous fûmes les deux seuls députés libéraux qui défendirent les droits de la minorité. C'est maintenant le temps de crier "honte", mais la honte est sur vous et sur votre parti.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce n'est pas le temps de montrer de l'esprit de parti.

M. LAVERGNE: Je croyais que l'honorable député désirait poser une question. S'il le désire, il est le bienvenu. Mais l'honorable député sait que ce que je dis est exact.

M. CHEVRIER: Pas du tout, je repousse cette affirmation, pour ma part.

M. LAVERGNE: L'honorable député ne faisait pas partie de la Chambre, à ce moment-là, mais on m'a excommunié du parti libéral à cause de mon attitude sur cette question.

Un MEMBRE: Le masque a été enlevé.

M. LAVERGNE: Oui, il est temps d'enlever le masque. Vous ne pouvez vous adresser à la province de Québec comme vous le faisiez dans le passé. C'est pourquoi vous appréhendiez notre succès. Vous aviez peur de la vérité, et maintenant vos appels aux préjugés ne prendront plus. Vos efforts tendant à soulever une race contre l'autre sont maintenant futiles, et vous le savez très bien. J'étais membre de cette Chambre en 1905, et si M. Anderson fait ce qu'il fait aujourd'hui, c'est dû à l'attitude de l'honorable représentant de Québec-Est qui alors dénonça l'honorable représentant de Labelle. Le parti libéral s'appuyait sur le roc de la constitution le 21 février 1905, mais il était tombé au pied du rocher le 21 mars suivant. C'est là la vérité, et mes honorables amis le savent. C'est maintenant le temps de rire, mais si les honorables membres rient, ils rient d'eux-mêmes.

Le Chambre connaît mon opinion. Je crois que la conduite de M. Anderson est répréhensible. Il fait du tort à sa province, au Canada tout entier. Nous sommes ici pour y rester, n'en déplaise à nos adversaires. Pour ce qui est de moi, ayant appris dans mon enfance la langue de la province de Québec, ayant appris à l'aimer et à la chérir, je suis d'avis que la Providence a favorisé admirablement la province de Québec. Nous sommes ici pour y rester. Pourquoi ne pas cesser nos luttes sur ces questions? Si nous désirons maintenir notre pays au rang qu'il occupe aujourd'hui, si nous voulons maintenir la Confédération, il nous faut admettre la nécessité,

la légalité des deux langues. J'ai lu quelque part l'autre jour que l'on s'opposait au projet des timbres bilingues. Je suis d'avis que toutes les publications du Gouvernement devraient paraître dans les deux langues, et je vais vous dire pourquoi. Je voudrais être un Canadien de langue anglaise pour un moment, pour un moment seulement, car je suis fier de mon sang français, fier de mon sang acadien, du côté de ma mère, fier de ma langue maternelle, fier de mon respect de l'autorité, croyant que le serviteur n'est pas plus grand que le maître, considérant notre souverain roi comme l'oint du Seigneur, le représentant du Tout-Puissant, croyant qu'il existe dans ce pays un danger beaucoup plus grave que celui que j'ai dénoncé autrefois—je n'ai jamais hésité à dénoncer les dangers de l'impérialisme, mais parlant aujourd'hui à titre de Canadien de langue française et d'origine française, je déclare qu'à mon avis le salut de ce pays se trouve dans l'empire britannique; et j'ai payé bien cher pour avoir le droit de faire cette déclaration. Je ne suis pas un Canadien-Français, je suis un Canadien parlant le français, et si ce pays doit avancer dans la voie du progrès et si la Confédération doit survivre, que nous soyons des Canadiens d'origine écossaise, irlandaise ou française, nous devons tous admettre, je crois, que notre seul salut se trouve dans l'édification d'un pays dont la civilisation sera différente de celle des Etats-Unis.

Nous avons ici deux civilisations, deux langues. Nous avons les lois admirables de la Grande-Bretagne; nous avons la clarté des lois civiles françaises; nous avons de plus, ce qui constitue notre bien le plus important, le grand esprit de charité des Français pour les misères humaines, l'amour et l'affection qui résident dans le Christ notre Sauveur. Conformément à l'esprit des deux civilisations que nous avons dans ce pays, nous devons, si nous voulons que notre pays grandisse, développer ce dernier conformément à l'esprit de nos ancêtres, à la doctrine de Cartier et de Macdonald, Lafontaine et Baldwin, et constituer une nation dans laquelle il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus, mais deux races jouissant des mêmes droits et des mêmes privilèges.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud): Je désire d'abord, monsieur l'Orateur, parler d'un incident qui s'est produit dans cette Chambre hier, et de nouveau aujourd'hui, alors que le premier ministre répondait à certaines questions de mon honorable ami le représentant de Winnipeg-Nord (M. Heaps). En réponse, le premier ministre a déclaré que les intentions du Gouvernement se traduiraient par des actes. Nous nous rappelons tous qu'au mois de juin dernier le premier ministre n'était pas aussi réservé dans ses réponses. Au contraire, il énonçait très clairement les intentions du Gouvernement, si jamais il obtenait le pouvoir. Devons-nous supposer que, parce qu'il est maintenant au pouvoir, nous ne verrons plus cette franchise dont il nous donnait des preuves lorsqu'il dirigeait l'opposition?

Je n'aurais pas aujourd'hui consacré mon temps à parler de la Russie, si je n'avais entendu certaines remarques faites par l'honorable préopinant (M. LaVergne), relativement à nos relations avec la Russie. Il nous a dit que la tricherie revient toujours à son maître. C'est justement ce qui s'est produit dans le cas de la Russie. Pour ce qui est de la classe dirigeante en Russie, elle a connu le juste retour des choses d'ici-bas. J'aimerais signaler à ce propos ce qu'a dit lord Macaulay au sujet de la guerre civile en Grande-Bretagne au XVIIe siècle, quand le roi Charles a été décapité. Je crois que ces paroles valent la peine d'être citées à ce moment-ci. Les voici:

S'il était possible à un peuple qui a grandi sous un régime d'intolérance et d'arbitraire de renverser ce régime sans avoir recours à des actes sanguinaires et de démence, on verrait disparaître la moitié des objections au pouvoir despotique. Nous serions alors forcés de reconnaître qu'au moins il ne produit aucun effet pernicieux sur le caractère intellectuel et moral d'une nation. Nous déplorons les violences qui accompagnent les révolutions. Mais plus ces violences sont grandes et plus nous devons admettre que la révolution était nécessaire. La violence de ces outrages sera toujours proportionnée à la cruauté et à l'ignorance du peuple, et cette cruauté et cette ignorance du peuple seront toujours déterminée par le régime d'oppression et de dégradation sous lequel on l'a forcé de vivre.

N'est-ce pas le fait de la Russie? Si le peuple russe s'est montré cruel lorsqu'il s'est révolté, c'est parce que la classe qui le gouvernait a été elle-même cruelle. La même chose s'est produite pendant la guerre civile en Grande-Bretagne. Ce fut, comme le dit lord Macaulay:

Il en fut de même dans nos guerres civiles. Les chefs de l'Eglise et de l'Etat n'ont récolté que ce qu'ils avaient semé.

Je prierais mon honorable ami de Montmagny de noter tout particulièrement ce passage. Macaulay dit encore:

Le Gouvernement avait interdit la libre discussion; il avait fait de son mieux pour tenir le peuple dans l'ignorance de ses devoirs et de ses droits. La rétribution n'a été que juste et naturelle. Si nos gouvernants ont eu à souffrir de l'ignorance du peuple, ce fut parce qu'eux-mêmes lui avaient enlevé les moyens de s'instruire. S'ils furent assaillis avec une rage aveugle, ce fut parce qu'eux-mêmes avaient exigé du peuple une soumission aveugle

Si ces remarques pouvaient être appliquées à la Grande-Bretagne pendant la période que je rappelle, je suis convaincu qu'elles peuvent l'être également à la Russie pendant les années qui ont précédé 1917. Il parle de l'énormité du crime commis lorsque cinq, six ou sept ou même douze personnes ont été massacrées, et il passe sous silence les millions d'ouvriers mis à mort par le régime tsariste. Ces malheureux étaient des ouvriers et ne méritent pas, à son dire, qu'on en tienne compte. On peut massacrer là-bas tous les ouvriers que l'on voudra, mais si l'on a le malheur de toucher à un seul des gouvernants on commet un crime. De l'avis du groupe dont je fais partie, le sang de l'ouvrier est tout aussi précieux que celui du plus puissant monarque de la terre.

Il a laissé entendre que nous ne devions avoir aucune relation avec la Russie. De fait, nous avons interdit l'entrée chez nous de quelques denrées seulement de ce pays. Nous n'avons pas encore interdit l'entrée du caviar que les riches doivent trouver sur la table de leurs banquets. L'importation de cette denrée se fait en franchise. Elle peut du moins se faire sans restrictions. Nous n'avons pas interdit l'or. Les Russes peuvent acheter tout dans notre pays avec de l'or. Le ministre du Revenu national (M. Ryckman) croit que les mœurs de la population du Canada seraient mises en danger si nous pouvions échanger des machines contre de la houille, mais lorsque ces mêmes articles sont échangés contre de l'or, nos mœurs n'en souffrent pas. Comme ces idées s'harmonisent bien! Quelle logique merveilleuse de la part des chefs de notre Gouvernement!

Permettez-moi de rappeler ici un article de fond paru tout récemment dans le *Vancouver Province*. Il s'agit d'un journal conservateur, du moins il a appuyé les candidats de ce parti. Il a mis tout en œuvre pour faire battre votre humble serviteur lors de la dernière campagne électorale. Je vous prie de croire qu'il a fait ce travail en y mettant de la manière et de la finesse. Je vous ferai la brève citation suivante:

> Le Canada a déclaré une guerre économique à la Russie. C'est ce à quoi se résume le décret du conseil adopté vendredi à Ottawa.
>
> Ce n'est pas la première fois que le Canada part en guerre contre la Russie sans la formalité d'une déclaration.
>
> On donne plusieurs raisons motivant l'adoption de ce remarquable décret. Le Gouvernement est convaincu, déclare-t-on, que l'on y a recours au travail forcé pour la coupe du bois et l'extraction de la houille. On prétend que le niveau de la vie en Russie est bien inférieur à celui du Canada. On accuse le gouvernement soviétique de chercher à imposer sa volonté au monde et on déclare que, puisque le Canada, comme nation, est apposé au communisme, il doit refuser de le favoriser par des échanges commerciaux.
>
> Le commerce avec l'étranger est une affaire de pur intérêt.

Nous admettons cela. Affaire d'intérêt non seulement le commerce avec l'étranger, mais encore le commerce domestique; de fait tout commerce est intéressé.

> Nul pays ne l'entreprend (le commerce avec l'étranger) autrement que pour son bénéfice. Le Canada, qui est une des six plus grandes nations commerçantes du monde devrait le savoir et devrait avoir appris les méthodes reconnues pour la protection de ses propres intérêts; or les décrets du genre de ceux qui ont été adoptés à Ottawa n'en sont pas.

Cet article est extrait d'un journal conservateur très respectable, mais il explique peut-être assez bien pourquoi ces décrets ont été rendus. J'ai entendu dire que certaines institutions religieuses avaient fait une pression sur le Gouvernement; j'ignore si ces rumeurs sont fondées ou non. Si j'en juge par le passé, je dirai qu'elles sont peut-être vraies; mais ce n'est pas le point que discute le *Vancouver Province*:

> On a prétendu que le bois et la pâte de bois de Russie étant le produit d'un travail forcé constituent une concurrence injuste pour le bois et la pâte de bois du Canada. Très bien! Qu'on en interdise l'entrée. Il y a des tarifs pour cela. On a prétendu que le charbon russe s'emparerait du marché du charbon de la Nouvelle-Ecosse et du pays de Galles. C'est une très bonne raison pour ne pas l'admettre. Mais le charbon que la Russie propose d'expédier ici est de l'anthracite et le Canada en achète de 20 à 30 millions de dollars par an des Etats-Unis. Quel intérêt avons-nous à protéger les propriétaires de houillères de Pensylvanie? Le tarif Smoot-Hawley a-t-il été si généreux pour nous que nous devions repousser un client possible dans l'intérêt de l'Oncle Sam, qui lui n'a pas repoussé la Russie? L'an dernier, pendant que les exportations du Canada en Russie baissaient de 50 p. 100 ou à peu près, celles des Etats-Unis augmentaient. En réalité, sur les trente-huit principaux pays commerçant avec les Etats-Unis en 1930, la Russie était le seul à accroître ses exportations et ses importations.

Libre au Gouvernement de répondre ou non, mais n'est-il pas vrai que l'on a interdit l'entrée du charbon russe pour permettre aux propriétaires de houillères des Etats-Unis d'expédier le leur au Canada et aux fabricants de pâte de bois du Canada d'expédier leur produit aux Etats-Unis? On a entendu parler des conditions qui existent dans les houillères américaines; si elles sont pires en Russie, elles doivent être réellement bien mauvaises.

Je regrette d'avoir eu à discuter ce sujet en ce moment, car je considère qu'il y a d'autres questions plus importantes. C'est à cause de cette conviction que j'ajouterai maintenant quelques mots à ce qui a déjà été dit et j'attaquerai un point qui n'a pas encore été soulevé:

Avec une surabondance de richesse jusqu'ici inconnue, notre pays se trouve plus pauvre qu'il ne l'a jamais été. Voilà les deux conditions qui existent simultanément; c'est le problème qu'il s'agit de résoudre et on l'a à peine effleuré jusqu'ici. Avant d'aborder le sujet, il y a une autre chose importante que je tiens à mentionner. J'en ai parlé à quelques-uns de mes collègues dans ce coin-ci de la Chambre. C'est une impression que tous les nouveaux députés peuvent avoir. Je veux parler de la manière peu efficace et peu pratique dont on semble administrer les affaires du pays. Mes collègues m'ont dit que je m'habituerai à cette façon de procéder. En réalité, ils se rendent compte de l'inefficacité de nos méthodes parlementaires et ils sont devenus cyniques. Si ce qui s'est déroulé ici cette semaine constitue un critère de rapidité pour la guérison de nos maux, alors nous sommes bien loin de voir améliorer notre sort. Une vendetta entre le leader de l'opposition et le premier ministre a consumé six heures et demie du temps de la Chambre. Tout le monde conviendra que le discours du leader de l'opposition, qui a duré quatre heures et demie, représentait un magnifique effort, et je suppose que si le discours du premier ministre n'a pas aussi bien atteint son but, c'est parce que mon très honorable ami est très occupé et que le temps dont il dispose pour se préparer est restreint. Qu'est ce que tout cela signifie? Est-ce ainsi qu'on va régler nos problèmes? Voici deux hommes doués d'une intelligence au-dessus de la moyenne—du moins nous voulons le croire—qui, dans 95 p. 100 des cas où il s'agit de leurs relations ordinaires n'auraient aucune difficulté à se mettre d'accord; en réalité, l'accord serait conclu avant même de se rencontrer officiellement. Dans les conseils d'administration des grandes institutions commerciales du Canada nous voyons des conservateurs et des libéraux siégeant côte à côte, qui n'ont certes aucune difficulté à tracer la ligne de conduite de leurs organisations pour tondre le reste de la société. Dans le 5 p. 100 des autres cas où il pourrait y avoir divergences d'opinions, il est probable que ces hommes de nuances politiques différentes arriveraient vite à s'entendre, en se faisant mutuellement des concessions. Mais quand il s'agit de problèmes d'importance nationale, la situation change totalement, et ces mêmes libéraux et conservateurs ne peuvent tomber d'accord sur aucune des questions qui se présentent à la Chambre. Ce qu'un côté propose doit être, dans ses grandes lignes, combattu par les autres. Pour ceux dont la chose peut intéresser permettez-moi de dire que la confiance du peuple, dans l'efficacité de ses institutions parlementaires à résoudre nos problèmes nationaux, va s'amoindrissant. Et certainement, si la démonstration de futilité dont nous avons été témoins depuis le commencement de la session est appréciée par les électeurs, ils auront assurément besoin de cette confiance dont il est question dans nos livres de prières:

Faith which will not shrink,
Though pressed by every foe;
That will not tremble on the brink
Of any earthly woe.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aime à être élogieux, on en éprouve du plaisir. J'ai lu attentivement le discours du trône pour voir s'il renferme quelque chose de nature à mériter des éloges. J'ai cherché à y découvrir la promesse de quelque mesure législative qui améliorerait le mode de vie de la classe pauvre. Je n'y ai pas trouvé grand'chose, mais pour le peu que j'y ai trouvé, j'en sais gré au Gouvernement. A la vérité, il y a de vagues allusions aux pensions de vieillesse et à la continuation de l'assistance à l'enseignement technique, mais même cela est subordonné à la condition d'un état satisfaisant du trésor public. Or, si le trésor n'est pas riche en fonds, permettez-moi de rappeler au premier ministre que le pays est immensément riche—non pas en richesses éventuelles, —mais, en denrées, de nature utilisable, qui constituent la véritable richesse, c'est-à-dire si vous faites abstraction de la main-d'œuvre, laquelle, à vrai dire, en est la vraie fondation. Dans le discours du trône, je lis ces paroles et elles me font beaucoup réfléchir à cause de leur précision et j'avais pensé d'abord qu'on pourrait les prendre au sérieux:

Les problèmes qui se dressent entre nous et l'ultime prospérité...

"L'ultime prospérité" n'a pas été définie, mais de peur que le premier ministre n'oublie de nous en donner la définition, je la lui donnerai maintenant: L'"ultime prospérité", suivant moi, consiste à assurer à la masse du peuple le genre de vie le plus élevé que la richesse nationale et sa propre initiative peuvent lui mériter.

Les problèmes qui se dressent entre nous et la prospérité sont nombreux et importants. Avant de les résoudre d'une façon satisfaisante, il faut les comprendre. Toute confusion entre la cause et l'effet ne contribuera qu'à retarder leur solution.

Je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais je crains bien qu'il n'y ait, à ce moment-ci, une confusion considérable dans cette Assemblée entre ce qui constitue la cause et ce qui constitue l'effet. Il me semble qu'il doit en être ainsi, parce que je n'ai encore entendu personne qui ait voulu expliquer le rapport entre la surabondance de la richesse et la pauvreté extrême. Il doit exister un rapport en-

tre ces deux conditions et à moins de trouver ce rapport autant vaudrait s'en aller chez nous et laisser d'autres entreprendre la tâche.

M. GARLAND (Bow River): Il nous faudrait découvrir l'anneau qui manque.

M. MacINNIS: Oui. C'est ce que nous devons faire. Il y a environ un an, mon honorable ami de Winnipeg-Nord (M. Heaps) souleva ici la question du chômage. Le débat continua environ une semaine. Un des espects regrettables de ce débat a été l'inhabilité du chef du gouvernement de l'époque (M. Mackenzie King) à reconnaître la situation économique du pays. Je n'ai pu comprendre jusqu'ici son aveuglement en face d'une aussi grave situation. Je m'étonne qu'un homme de sa sagacité politique n'ait pu voir ce qui était évident à tout le public en général. Le chef de l'opposition d'alors, le premier ministre actuel était entièrement au courant de la situation et il a fait du chômage la grande question de la campagne électorale. C'est ainsi que pour la première fois dans l'histoire de ce Dominion, après la période la plus prospère que l'on ait jamais connue, de 1925 à 1929, le chômage—la pauvreté du peuple—devenait la grande question débattue au cours d'une campagne électorale. Après le changement de gouvernement l'honorable premier ministre, pour remplir la promesse qu'il avait faite, convoqua une session spéciale en vue de mettre fin au chômage. Au cours de cette session spéciale, certaines mesures ont été adoptées en vue de remédier immédiatement à la situation. C'était en septembre. Je désire vous signaler que le chômage sévit aujourd'hui encore plus qu'en mars 1930, et il est plus accentué qu'il ne l'était en septembre 1930, et, cependant, le discours du trône ne dit pas un mot des mesures que le Gouvernement entend décréter pour remédier à la situation après que les crédits votés à la session spéciale auront été épuisés.

M. COOTE: A la fin du présent mois.

M. MacINNIS: Ce sera dans bien peu de temps.

M. COOTE: Les élections sont finies.

M. MacINNIS: Oui. Nous sommes en droit de connaître les intentions du Gouvernement sous ce rapport, parce que le peuple sent l'étreinte de la pauvreté. A ce propos, permettez-moi de lire une dépêche parue dans le *Vancouver Province* du 12 mars. Voici ce qu'on y lit:

Calgary—Chassés de Vancouver lundi, quand les autorités municipales ont supprimé les mesures de secours, un grand nombre de chômeurs sont partis pour Calgary. On en a vu descendre une soixantaine de deux trains de marchandises mercredi soir, à l'ouest du parc Mewata.

[M. MacInnis.]

Les gens du refuge de l'Armée du salut ont déclaré que ces chômeurs arrivent en bandes à cette institution. Ils disent que la plupart des quinze cents personnes auxquelles on a coupé les vivres à Vancouver vont se rendre à Calgary. Ces hommes sont déguenillés et plusieurs sont pouilleux. Tous racontent la même histoire. Ils ont été obligés de quitter Vancouver quand on a cessé de leur distribuer des secours et ils ont décidé de s'arrêter à Calgary, dans l'espoir d'y obtenir de la nourriture et des vêtements.

Le maire de Calgary, Andy Davison, a déclaré:

Je tiens à dire immédiatement que la cité de Calgary n'accordera aucun secours à ces hommes, quoi qu'il arrive. Nous avons assez de nous occuper de nos propres chômeurs. Nous ne tolérerons pas la mendicité dans les rues et nous allons faire en sorte que ces gens s'en aillent ailleurs.

Mais des gens qui n'ont rien à manger ne peuvent aller bien loin; il faudra tout de même pour cela leur donner quelque nourriture.

Nous ne pouvons rien faire pour les empêcher de venir à Calgary, mais la cité ne leur accordera aucun secours.

Telle est la situation actuelle à Calgary. Et que fait le premier ministre? Moins d'un an s'est écoulé depuis qu'il a promis qu'on ne laisserait pas un seul homme de notre pays souffrir de la faim; voici pourtant des hommes qui ont faim et qui sont dans la misère, et l'on ne relève rien dans le discours du trône sur les mesures à prendre à ce sujet.

Le courrier de ce matin m'a apporté les statistiques suivantes sur la situation qui existait à Vancouver le 28 février dernier. L'enregistrement des chômeurs donnait le résultat suivant: hommes mariés, 5,994; célibataires, 5,399; et les femmes, 155. Le nombre des chômeuses à Vancouver est bien plus élevé que ne le révèle l'enregistrement. Voici donc à Vancouver 10,548 personnes qui se sont enregistrées comme étant sans travail; et il y en a un grand nombre d'autres qui, vivant des petites économies qu'elles avaient pu amasser, depuis qu'elles ont cessé de travailler, sont dans une situation précaire. Les fonds créés pour procurer du travail aux chômeurs sont à peine suffisants pour occuper 2,000 hommes jusqu'à la fin d'avril. J'étais membre du conseil municipal de Vancouver l'an dernier, et je sais que la situation est aujourd'hui bien pire que dans ce temps-là. On nous dit que le régime du travail obligatoire existe en Russie. Nous avons dans notre pays le régime du chômage obligatoire. Quel est le plus mauvais? Plusieurs de ces hommes préféreraient être soumis au régime du travail obligatoire, mais ils ne peuvent s'en procurer. Avant de lancer des pierres chez le voisin, occupons-nous donc de remédier au mal qui existe chez nous.

J'ai d'autres statistiques qui me prouvent la gravité du mal et qui ne nous font pas prévoir une amélioration prochaine. Je les prends dans la *Gazette du travail* et ils sont fournis par le Bureau fédéral de la statistique. Du premier janvier 1928 au premier février 1928, dans 6,358 établissements ayant fait rapport, le nombre des travailleurs employés a augmenté de 11,993. En 1929, du premier janvier au premier février, dans 6,391 établissements, le nombre des travailleurs employés a augmenté de 12,539. En 1930, l'année durant laquelle le chômage est devenu sérieux d'après le premier ministre actuel que contredisait le chef actuel de l'opposition, le nombre des travailleurs a augmenté de 4,234 durant le même mois. Cette année, du premier janvier au premier février, les rapports fournis concernant 74 établissements de plus et le nombre des travailleurs employés a diminué de 8,085.

Voyons-nous là un motif d'espérer une amélioration? Pouvons-nous espérer une amélioration prochaine? En attendant, que va-t-on faire de ces gens? Nous avons droit de savoir non seulement quand on va agir mais aussi quand on va songer à agir.

Si le chef du Gouvernement veut faire quelque chose pour mettre fin au chômage, je me permettrai de lui donner quelques conseils. Je suis sûr que le chef de l'opposition ne saurait être tenu responsable de cet état de choses et je suis également certain que le chef du Gouvernement ne peut guère y mettre fin. Néanmoins, s'il désire essayer un remède, voici quelques-unes des choses qu'il pourrait faire. Je voudrais avoir le temps d'expliquer les causes du chômage, de dire pourquoi la misère existe dans notre pays qui possède tant de richesses. D'après notre système social actuel, le régime de la production est fondé sur le profit. Le travailleur est obligé de produire plus que la valeur de l'argent qu'il reçoit et il ne peut acheter qu'une partie des biens qu'il a produits. D'un autre côté, les patrons, les chefs de l'industrie, sont nécessairement limités, comme tous les humains, dans ce qu'ils sont capables de consommer. Il y a un excédent de production qui ne cesse d'aller en augmentant. Comme il y a de moins en moins de place pour de nouveaux établissements et que les capitaux disponibles pour ces établissements ne cessent d'augmenter, il en résulte nécessairement du chômage qui ne cessera que le jour où l'on aura remédié à la défectuosité de ce système. Le seul remède possible est de réduire les heures de travail et d'augmenter les salaires, afin que la production serve davantage au peuple consommateur et moins aux capitalistes. Ce plan n'offre pas de difficulté, étant donné que les fonds actuellement disponibles ne trouvent pas d'emploi.

C'est le premier avis que je donne au premier ministre. Le second, c'est qu'il devrait chercher de nouveaux champs d'exploitation pour les capitaux en quête de placement. C'est un rude besogne, mais il peut étudier la chose. Il y a ensuite la possibilité de quelque invention utile qui accomplisse pour la prochaine période décennale la révolution accomplie par l'automobile.

Reste une autre hypothèse: une guerre universelle. Si nous étudions les crises qui se sont produites par le passé, nous constatons qu'il y a eu marasme en 1913, en 1914 et en 1915. Une guerre mondiale a dissipé ce marasme. La stagnation du commerce a sévi de 1921 à 1924. Ell s'est dissipée du fait des énormes prêts accordés à l'Europe par les Etats-Unis à condition que l'Europe s'approvisionnât aux Etats-Unis, après la reconstruction des régions dévastées par la guerre. Une cause du changement, ç'a été l'énorme développement du transport automobile et la quantité de capitaux et de travail exigée par le développement de cette industrie. Le marasme provient aussi dans une certaine mesure du système dit de vente à tempérament. Toutes ces choses ont atteint leur limite. La crise devient plus aiguë; elle continuera à s'aggraver et les bavardages parlementaires ne la règleront pas.

M. J.-A. BRADETTE (Témiscamingue-Nord): Monsieur l'Orateur, je crois de mon devoir de participer à la discussion à cause des nombreux problèmes à résoudre dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. J'ai beau siéger ici depuis cinq ans, j'ai encore peine à m'exprimer comme je le voudrais. Voilà pourquoi je félicite sincèrement l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier), celui qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Il a bien débité un bon discours et, comme Franco-Ontarien, j'ai certes goûté le délicieux accent acadien de mon honorable ami. Je tiens à répéter quelques paroles dont j'ai été fort frappé. Les voici:

> Cette harmonie qui règne parmi des gens de race et de religion différentes est des plus désirables.

Tous les groupes de la Chambre font écho à ce sentiment. Mais l'honorable député de Regina (M. Turnbull) ne semble pas de cet avis. Je citerai quelques-unes des déclarations qu'il a faites à une assemblée conservatrice tenue à Regina. Il était présent à cette convention et il avertit les auditeurs que les Anglais perdraient leurs droits en Saskatchewan. Il a dit que les Canadiens français de la Saskatchewan ont eu l'audace de tenir des débats en fran-

çais dans leurs écoles et distribuaient des livres de prix venant de la province de Québec. On lui fait dire:

Voici les preuves. De toute évidence, la lutte pour livrer la Saskatchewan à la domination de Québec ne fait que commencer.

L'honorable député a félicité l'honorable chef de l'opposition d'avoir recouvré sa foi dans le principe de l'unité. Il aurait dû parler du parti conservateur au lieu du parti libéral, mais il a parlé ainsi, il me semble, pour pouvoir travailler côte à côte avec ses collègues de la province de Québec. Je suis sûr qu'ils lui inculqueront des idées plus larges sur ces questions.

Adressant la parole à une grande convention conservatrice à Toronto, en 1928, l'honorable et sympathique député de Parkdale (M. Spence) a déclaré, selon le compte rendu:

Québec mérite des coups de bâton sur la tête, car il ne se ralliera jamais à la politique conservatrice. Qu'on ne fasse plus d'avances à Québec. Il faut entreprendre la canalisation du Saint-Laurent et expédier le blé canadien des ports des Provinces maritimes durant l'année entière, non de Québec et de Montréal durant l'été.

M. SPENCE: De quel journal l'honorable député tire-t-il cette citation?

M. BRADETTE: De l'*Ottawa Journal.*

M. SPENCE: Je croyais que c'était une coupure d'un journal de Québec.

M. BRADETTE: Cela montre quelle prudence il faut apporter avant de faire des déclarations de ce genre. L'honorable député de Régina redoute la domination de Québec, mais il a tort. L'honorable député, avocat très prospère, orateur capable et homme de talent, devrait se donner la peine de visiter Québec et certaines régions de l'Ontario septentrional. Un tel voyage lui ferait du bien. Il élargirait sa façon de voir et lui ferait comprendre que les Canadiens français ont le droit naturel de travailler côte à côte avec les autres Canadiens au développement et à la prospérité de notre cher pays.

Comme le vice-président (M. LaVergne) le disait il y a quelques instants, nous pouvons vivre et travailler côte à côte. Nous sommes tous des Canadiens et il ne sied guère à l'honorable député de Régina d'adopter une semblable attitude.

La politique canadienne devrait être propre, mais quel spectacle a été donné à la population du pays lors des élections générales quand, dans la province d'Ontario, on a vu un homme, aujourd'hui parti pour aller occuper un poste élevé, dire publiquement qu'il ne faisait pas la lutte au parti libéral comme tel, mais parce qu'il détestait un homme en particulier. Parlant à Port-Arthur, en juin dernier, un ministre de la province d'Ontario a appelé l'attention du public sur le fait qu'il s'occupait des élections fédérales, non pas parce qu'il en voulait aux libéraux, qu'il estimait disait-il, mais parce qu'il haïssait le premier ministre d'alors. Est-ce juste? Et l'on voit des députés de l'autre côté de la Chambre qui ont l'audace de soulever ces questions. Nous avons le devoir de leur répondre d'une façon aussi concise que possible, mais il faut mettre les choses sous leur vrai jour aux yeux de la population du pays.

Ensuite, nous avons vu le premier ministre essayer de ternir la réputation du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Il l'a accusé de trahison envers le Canada et lui a reproché d'avoir trop de sympathie pour les Américains. Il a prétendu qu'il n'était pas digne de gouverner notre pays et qu'on devrait l'envoyer en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Les membres de la députation ont individuellement le devoir de faire cesser les pratiques auxquelles on a eu recours aux dernières élections.

J'ai fait allusion à mon charmant ami de Toronto. Ce qu'il a dit n'était de grande importance, mais il ne pensait sans doute pas alors qu'il y aurait des députés conservateurs de langue française dans la Chambre—aujourd'hui ils s'entendent très bien. L'union devrait régner continuellement. La situation actuelle dans la Saskatchewan est due plutôt à l'ignorance qu'à une divergence de croyance. Quand l'honorable député de Régina (M. Turnbull) aura été dans cette Chambre un peu plus longtemps, il aura une plus grande largeur de vue et il envisagera les choses à un point de vue plus national. Je voudrais donner lecture d'un très bref article publié aux Etats-Unis et je ne voudrais pas être blâmé pour cela par les honorables députés de l'autre côté de la Chambre, parce qu'il se dégage une morale et une certaine philosophie de cette brève citation. Cet article est très juste et se lit ainsi:

En certains milieux, on a longtemps pensé que deux nations venant de la même souche et parlant la même langue seraient plus en commun, dans leurs sympathies, leurs goûts et leurs opinions que des nations d'origines et de langues différentes, qu'elles seraient moins exposées aux malentendus, aux querelles et à la guerre. Mais le nouveau lord maire de Londres est d'un avis différent; il pense que le fait que les Anglais et les Américains se comprennent mutuellement si bien est plutôt nuisible qu'utile et, dans une certaine mesure, est un obstacle à l'existence de relations vraiment amicales. Un Français ou un Allemand peut vous accabler des invectives les plus violentes de son vocabulaire sans que vous en soyez bien ému, mais qu'un Anglais vous décoche quelques-unes de ses saillies favorites et fortement épicées et aussitôt la lutte s'engage et les spectateurs se disputent les meilleures places. Ainsi chaque insinuation un peu mé-

prisante, chaque piqûre d'épingle qu'un Américain ou qu'un Anglais publie dans un journal afin d'agacer ou de vexer ses cousins d'outre-Atlantique, va droit au but avec tout son venin.

C'est le spectacle que la conférence impériale nous a donné tout récemment, alors que des délégués parlant la même langue ont tenu un langage qui a eu sa répercussion dans chaque partie de l'empire britannique.

Je désire féliciter l'honorable député qui a approuvé le proposeur de l'adresse (M. Porteous). Il s'est dit un peu intimidé lorsqu'il a pris la parole, mais il n'avait sûrement aucune raison de l'être car il a fait un excellent discours et s'est montré très éloquent. Je veux surtout le complimenter pour avoir cédé le pas au proposeur. Si M. l'Orateur était à son fauteuil, je le féliciterais également pour la connaissance du français qu'il a acquise dans cette brève période de six ou sept mois. Cela fait plaisir à tous les Canadiens français et je pourrais également dire aux Canadiens de tout le pays. Les gens comprennent par là que nous travaillons de concert à l'avancement et à la prospérité du Canada tout entier.

Il y a quelques jours, j'ai lu un communiqué du ministre du Travail dans lequel on disait qu'au cours de l'hiver dernier l'on a donné de l'emploi à 220,000 personnes, grâce aux mesures adoptées à la session spéciale. Après un examen attentif de ces chiffres, je me suis demandé où l'on a bien pu prendre ces renseignements. J'ai sur ma table de travail plusieurs lettres contenant des douzaines, sinon des centaines de noms de gens qui se plaignent de ne pouvoir trouver de travail dans ma circonscription. Je conçois qu'il est impossible de distribuer les secours de façon à plaire à tout le monde; il n'en est pas moins vrai que dans ma circonscription un grand nombre de gens sont sans travail et ne peuvent bénéficier des fonds de secours des chômeurs, tandis que leurs voisins sont employés continuellement. Grâce à la subvention du gouvernement fédéral, quelques-uns ont touché la magnifique somme de $2.40 pour une journée de travail de huit heures et n'ont été employés qu'un seul jour. Il y a quelques instants, monsieur l'Orateur suppléant, vous avez parlé du bon esprit des gens,—nous possédons cette qualité,—surtout dans le nord de l'Ontario Nous avons foi en l'admirable patriotisme du peuple canadien, en l'esprit de ces pionniers qui, d'un désert, ont fait une des plus belles régions de l'Ontario. Mais cet esprit doit s'accompagner de quelque chose de concret, il doit se traduire dans les actes. On partagera mon avis sur ce point, j'en suis sûr. Comment pourrait-on créer un peuple vigoureux en ne comptant que sur le sentiment et des promesses? Peut-on acheter assez de pain pour vivre, avec $2.40 par jour? Cela dépasse mon entendement. Nous nous demandons, dans notre région, pourquoi, en vertu des mesures relatives au chômage, nous ne touchions que $2.40 pour une journée de huit heures, quand on recevait que $2.80, dans le sud de la province, comme le disait un ministre provincial durant la dernière campagne électorale, à Hamilton? Quelle est la raison de la différence entre les deux parties de la province? Chacun sait que personne ne saurait vivre, au Canada, avec $2.40 par jour, surtout si l'on ne travaille que trois jours par semaine. Rappelons-nous que dans plusieurs des hommes employés aux travaux exécutés pour remédier au chômage se trouvaient dans ce dernier cas, de sorte qu'ils recevaient $7.20 par semaine, soit environ $30 par mois, sans la pension. Un charretier avec ses deux chevaux touchait la somme ridiculement minime de $5.20 par jour. Durant la dernière campagne électorale, le parti maintenant au pouvoir racontait partout que les Candiens voulaient du travail et non la charité. A-t-on réellement donné du travail et une rémunération suffisante? Qu'on me permette de citer des extraits de journaux indépendants des partis politiques. Le *Northern Tribune*, de Kapuskasing, écrit:

> Dans les journaux de l'Ontario, personne n'a même tenté d'expliquer l'insuffisance des salaires versés pour les travaux exécutés dans les régions de Cochrane et de Kenora.

Pourquoi cette différence? Comme le premier ministre est absent et que je ne sais pas qui dirige nos délibérations, puisque le Gouvernement actuel est celui d'un seul homme, paraît-il, je ne pourrai obtenir de réponse. Pourquoi y a-t-il eu une différence de 50c. par jour dans les salaires versés aux ouvriers du nord ou du sud de la province? On doit conclure qu'il y a eu ingérence politique dans certaines parties du pays. Est-ce parce que la région du nord est représentée par un libéral? Je ne veux pas le croire, mais j'ai mon idée sur le sujet. Ce n'était pas agir loyalement avec l'argent accordé à l'unanimité à la session d'urgence. L'article ajoute:

> Quand les travaux entrepris pour remédier au chômage ont été exécutés en vertu de la méthode du gouvernement fédéral, comportant nécessairement la journée de huit heures, les salaires ont été fixés à $2.80 pour Kenora et $2.40, ici. L'honorable Peter Heenan, ex-ministre du Travail, a longuement expliqué qu'un salaire de $2.80 par jour est loin de suffire à un colon pour faire vivre sa famille. C'est encore pis si le salaire est de $2.40. Mais pourquoi y a-t-il une différence quelconque?

Je sais qu'on ne me répondra pas. Voici une citation d'un bon journal conservateur,

le *Porcupine Advance*, prise dans le numéro du 11 décembre 1930:

Les hommes employés aux travaux exécutés par le gouvernement ontarien pour remédier au chômage ne touchent que $2.40 par jour. Ils ne sont pas payés les jours de congé, ni les jours où la température rend le travail impossible. Ils ne peuvent faire plus de $600 par année. L'honorable Wm. Finlayson, ministre des terres et forêts et chargé de la mise en valeur du Nord, fait semblant de croire que le salaire est suffisant. L'honorable M. Finlayson a un revenu annuel bien supérieur à $10,000. A cause de ce fait, il peut être en mesure de penser qu'un autre est capable de vivre convenablement et d'élever une famille avec $600 par année, mais, l'*Advance* fait aimablement remarquer à l'honorable M. Finlayson que les gens, en général, se moquent amèrement des personnes à l'aise qui approuvent, pour les autres, des salaires ne permettant pas de vivre convenablement. L'honorable M. Finlayson désappointerait l'*Advance* s'il ne changeait pas d'avis pour faire en sorte que les hommes employés dans toutes les divisions de son ministère touchent un salaire raisonnable. Il est irritant et injurieux de recevoir $2.40 par jour pour des travaux exécutés en vue de secourir les chômeurs. Cela veut dire que le père de famille doit user ses forces au travail, puis demander d'autres secours pour vivre et faire vivre sa famille.

Voilà ce qu'ont à endurer les gens de notre région. C'est de cette source que doit venir le pain. Mais, dans l'exécution de ses promesses, le Gouvernement fait en sorte que les habitants de notre région ne puissent obtenir assez de pain.

Il y a quelques jours, le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) a prononcé un discours à Fort-William où il disait que le National-Canadien a gardé presque tout son personnel à l'œuvre sur toutes ses lignes. Il a été plus heureux que moi. Je ne veux pas critiquer les administrateurs du National-Canadien, mais je suis convaincu que, tandis que les dirigeants de la région font leur part, l'administration centrale ne fait pas la sienne pour poursuivre les travaux chez nous. Dans la région de Fitzpatrick (Québec) jusqu'à Nakina (Ontario), soit une distance de 1,000 milles, on a congédié 250 employés. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux a beau proclamer par tout le Canada que le réseau national n'a destitué personne, c'est faux pour ce qui est de mon comté; du reste le chemin de fer n'y a jamais donné des services aussi satisfaisants que dans d'autres régions. A la petite session j'ai appris à la Chambre que la ligne entre Québec et Winnipeg ne bénéficie pas de capitaux suffisants pour l'entretien et l'exploitation, sans parler des améliorations. L'entretien du réseau devrait être au moins uniforme. En ceci je n'impute pas de blâme à l'administration locale, mais plutôt aux autorités centrales.

[M. Bradette.]

Je veux dire quelques mots sur le tarif. Voilà quelques semaines le ministre du Revenu national, après une tournée de cinq semaines dans la Colombie-Anglaise et les provinces de l'Ouest, est revenu à Ottawa, porteur d'un message merveilleux pour le public canadien. Voici ce message tel que je l'ai lu dans le *Globe* de Toronto, numéro du 10 décembre 1930:

L'honorable E. B. Ryckman, ministre du Revenu national, revient d'une visite de cinq semaines au littoral du Pacifique et ce qu'il y a vu le rend optimiste. La population de la Colombie-Anglaise refuse de reconnaître que les temps sont durs. Sans doute y a-t-il eu des plaintes des mineurs de charbon et des exploitants houillers, et les cultivateurs de l'Alberta ont-ils demandé que le prix du blé fût fixé à $1.15, nonobstant le faible cours mondial; mais en maint endroit le ministre a été surpris de découvrir que l'on considérait un tarif protecteur comme le remède à bien des maux dont souffre l'agriculteur.

Je regrette l'absence du ministre du Revenu national. Il est malheureux que lorsqu'un humble député veut adresser une question à un ministre de la couronne ce dernier se trouve rarement à son siège. Si le ministre avait visité mon district et interrogé nos gens il aurait su qu'ils ne sont pas du tout contents de cet accroissement des droits de douane. Je demande si les gens de la Colombie-Anglaise et des Prairies sont en fait contents de notre tarif élevé. Si j'en juge par les observations faites sur le parquet de cette Chambre par d'honorables collègues de l'Ouest et de la Colombie-Anglaise, il n'en est pas ainsi. L'honorable préopinant (M. MacInnis) nous a assuré que le tarif n'apportait pas de solution au problème du chômage en Colombie-Anglaise. Il en est de même du nord de l'Ontario. L'augmentation du tarif ne fait que relever les frais de production et le coût de la vie, directement ou indirectement. L'on entrave ainsi nos efforts pour avancer la frontière canadienne dans les régions septentrionales de l'Ontario. Là-bas la colonisation n'est pas comme dans les régions méridionales du pays ou sur les bords du fleuve. Le climat est tout autre; et ce relèvement du tarif prend à la gorge les colons dans ce vaste territoire du nord de la province.

Ces colons cherchent un marché pour leur bois à pâte. Au cours de la dernière campagne des acheteurs de ce bois sont venus me dire qu'ils allaient se retirer du marché américain. En présence du programme du parti conservateur nos bons amis les Américains qui, dans le passé, achetaient d'ordinaire 400,000 cordes de notre bois, ont jugé préférable de s'approvisionner en Russie, car le parti conservateur menaçait de frapper d'un droit d'exportation tout bois à pâte partant du Canada.

Voici un des principaux articles du programme du parti conservateur pendant la dernière campagne électorale:

Interdire la libre exportation du bois à pâte, au lieu de permettre que notre bois assure les opérations ininterrompues des papeteries américaines alors que nos usines canadiennes n'ont qu'un rendement intermittent.

Voilà qui montre bien l'ignorance du parti conservateur concernant ce qui se passe dans notre région. La circonscription de Témiscamingue compte trois grandes pulperies, dont l'une à Kapuskasing, une autre à Iroquois-Falls et une troisième à Smooth Rock Falls. Ces établissements achètent tout le bois qu'ils peuvent des colons dans un rayon de trente à soixante milles; mais le colon qui demeure trop loin doit de nécessité trouver ailleurs un débouché pour son surplus de bois à pâte. S'il ne trouve pas ce marché à l'intérieur ce doit être à l'étranger; le seul autre marché que nous ayons eu pour notre bois du nord de l'Ontario a été les Etats-Unis. M. Finlayson, ministre des terres et des forêts à Toronto, de même que l'honorable représentant d'Algoma-Est ont réclamé pendant la dernière campagne électorale un droit d'exportation sur le bois à pâte exporté aux Etats-Unis. Voilà comment les choses se sont passées: l'automne dernier, ce Gouvernement a convoqué une session d'urgence pour enrayer le chômage; il a relevé le tarif et du coup a augmenté le coût de la production et le coût de la vie dans notre région du pays et il a privé les colons du seul marché qu'ils avaient pour leur bois à pâte.

Le colon du nouvel Ontario, en ce qui concerne ses produits, est exactement dans la même position que le fabricant d'automobiles. Lorsque l'automobile est manufacturée, il faut la vendre. De même le colon doit trouver un marché pour vendre son bois à pâte, et malheureusement sa situation est pire que celle du fermier de l'Ouest qui, s'il ne peut pas vendre son blé, peut du moins le transformer en farine. Sans un marché d'exportation pour ce bois à pâte, nos colons doivent simplement mourir de faim.

De nouveau je demanderai au premier ministre s'il a l'intention de faire disparaître cet article du programme du parti conservateur. Je le répète, les Etats-Unis sont le seul marché où nos colons peuvent écouler leur excédent de bois à pâte, et en mettant cet article de son programme en vigueur le Gouvernement prive ces gens de leur seul débouché. L'application d'une telle politique ne donne pas justice à ma région ou au Canada tout entier. Sault-Sainte-Marie, où se trouvent des aciéries, est la seule partie du nord de l'Ontario qui a pu tirer avantage du relèvement du tarif. Le reste de l'Ontario septentrional paie tribut aux grands centres industriels par suite des augmentations de droits mises en vigueur.

Je ne suis pas comme l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan). Pour moi il ne doit pas y avoir d'Est et d'Ouest; nous ne devons former qu'un tout solide en ce pays. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a laissé entendre que l'Ouest avait obtenu plus que sa part de l'Est, comme l'a fort bien dit un honorable député. Je lui ferai remarquer que les centres industriels comme Toronto, Hamilton et Windsor doivent une grande partie de leur développement à la croissance et à l'essor du nouvel Ontario et des provinces de l'Ouest; ils y trouvent le meilleur marché possible pour écouler leurs produits.

De quel secours nous sera un tarif élevé dans les régions agricoles du nouvel Ontario? Comment aidera-t-il l'industrie du papier à journal et l'industrie minière? Actuellement les mines d'or sont les plus prospères, et on extrait même du minerai qui ne rapporte que sept dollars la tonne. La moindre augmentation du coût de la machinerie peut les obliger à fermer leurs portes, et à priver des milliers d'hommes de leur emploi. On peut dire la même chose de l'industrie du papier à journal. Dans mon comté, on fabrique trois chargements de train complet de papier à journal tous les jours. Nous pouvons en fabriquer suffisamment pour approvisionner tous les journaux du Canada. Il nous faut nécessairement trouver un marché à l'extérieur. J'ai maintes fois entendu le premier ministre actuel demander de ne pas exporter, mais de consommer les produits au pays. Je le répète, dans mon comté, nous produisons assez de papier à journal pour satisfaire aux besoins de tous les journaux au Canada. Que feraient les autres pulperies de leur production si nous approvisionnions tout le marché canadien? Je soutiens que nous devons nécessairement trouver un marché à l'étranger, et les Etats-Unis constituent le seul débouché à notre disposition. Ce Gouvernement trouve moyen de venir en aide à certaines parties du pays, cependant, il ne s'occupe aucunement des besoins des colons du nouvel Ontario et pas davantage de la situation des industries du papier à journal et des mines.

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Comment mon honorable ami explique-t-il le fait que cinq collèges électoraux du nord de l'Ontario ont appuyé la politique du Gouvernement?

M. BRADETTE: Ils se sont laissés prendre par le *humbug*. Ils auraient voté presque solidement en faveur du budget Dunning, mais on a embrouillé les questions en jeu. Le parti

conservateur ne leur a jamais parlé du budget Dunning au cours de la dernière élection. Ce parti s'est contenté de faire une campagne de haine et de personnalités. Je sais ce que je dis, et j'affirme que le parti conservateur n'aurait jamais remporté la victoire dans ces comtés en s'en tenant simplement à la question du relèvement du tarif. Ils ne l'ont jamais fait par le passé, parce qu'alors ils ne préconisaient pas une telle politique. Les honorables députés d'en face disent que l'Ontario septentrional demande un tarif élevé. C'est une fausseté. Mon ami d'en face. . .

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. BRADETTE: Je retire le mot, mais je dirai quelque chose de semblable. Mon honorable ami veut laisser entendre que les industries n'étaient pas protégées sous le régime libéral. Est-ce cela que vous voulez dire?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Je demanderais à l'honorable député de continuer son discours.

M. BRADETTE: Je vous demande de répondre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Je ne suis pas sur la sellette.

M. BRADETTE: Je voudrais que vous le fussiez. Certains membres répondraient plus directement si on les y mettait. Ils nous parlent de tarif élevé; je vais leur donner lecture d'un article publié dans l'*Ottawa Journal*, numéro du 24 janvier 1930. Ecoutez bien:

M. Bennett a protesté contre les "affirmations malicieuses" à l'égard de la politique douanière des conservateurs. Ce n'était pas, a dit le leader de l'opposition, une politique de tarif élevé, mais une politique permettant de traiter avec justice les pays de l'univers, d'être avec eux sur un pied de concurrence égale, pour la protection de l'agriculture, du travail, de l'industrie et du consommateur.

Telles sont les paroles du premier ministre. Le très honorable député parle-t-il de droits élevés maintenant? Ce n'est certainement pas de la sorte qu'il s'exprimait à cette date. Je cite encore l'*Ottawa Journal*:

Il y a des conservateurs qui se vante que leur parti se trouve aujourd'hui dans la position de sir John Macdonald en 1878. Ce n'est pas se vanter d'être sages. Les problèmes qu'avait à résoudre sir John Macdonald en 1878 ne sont pas ceux qui se présentent aux hommes d'Etat de 1930. Les politiques fiscales de sir John Macdonald se limitaient au centre et à l'Est du Canada.

C'est ce que fait maintenant le parti du très honorable député. Il a la même politique qu'il y a vingt-cinq ou trente ans.

Les politiques fiscales de sir John Macdonald se limitaient au centre et à l'Est du Canada, et ne comportaient pas les immenses changements d'un quart de siècle passé. Il est moralement certain que si sir John Macdonald vivait aujourd'hui il ne se montrerait aussi intransigeant qu'en 1878. Sa perspicacité d'homme d'Etat était d'autre nature.

Ce n'est pas son programme d'un tarif élevé dans le nord de l'Ontario qui a porté mon honorable ami au pouvoir. Je vais expliquer comment vous et autres avez été élus.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. BRADETTE: Vous avez été élus sur la question de la construction de la route nationale transcanadienne.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. BRADETTE: Je le regrette; je ne veux pas violer le règlement de la Chambre. Vous avez été élus...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. BRADETTE: L'honorable député a été élu avec la construction de la route nationale transcanadienne. Le niez-vous?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. BRADETTE: L'honorable député nie-t-il cette assertion?

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Mon collègue a-t-il appuyé la proposition relative à une subvention pour la construction d'une route nationale transcanadienne lorsqu'il en a eu le loisir?

M. BRADETTE: Quand cette motion a-t-elle été présentée?

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Il y en a eu une.

M. BRADETTE: L'honorable député ne connaît pas l'histoire de sa propre région, parce que, en 1919, des subsides ont été votés sur le trésor public pour la construction de grandes routes dans l'Ontario. Et, écoutez bien, pas un sou de cette allocation n'a été dépensé pour le nord de la rivière Severn dans l'Ontario septentrional. Mon collègue le sait-il? Pas un sou de cette subvention n'a été employé dans ma circonscription.

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): L'argent a été dépensé lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir.

M. BRADETTE: Non, sous le régime conservateur à Toronto. Que mon honorable ami ne l'oublie point. La législature provinciale avait la haute main sur l'emploi de cette allo-

cation. Pas un sou de l'argent voté en 1919 pour le soulagement du chômage n'a été utilisé dans le nord de l'Ontario. Pourquoi pas? Au cours de la dernière session, le premier ministre a dit que l'itinéraire de la route nationale transcanadienne serait complété, et que l'argent nécessaire serait fourni par le trésor fédéral. L'honorable député est-il prêt à me dire qu'on a fixé le tracé de la route dans le nord de l'Ontario.

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Non.

M. BRADETTE: Non, parce que ce ministère et autres veulent se laver les mains de cette responsabilité. Voilà pourquoi j'ai inséré une motion au *Feuilleton* afin de discuter l'itinéraire de la route nationale. Dans le nord de l'Ontario, nous prétendons que la route septentrionale est la meilleure de l'Atlantique au Pacifique. A la dernière session, après avoir lu un article du *Mail and Empire* de Toronto, j'ai posé une question directe au premier ministre, et, au lieu de me répondre directement, il m'a dit que je faisais allusion aux paroles d'un homme d'Etat distingué. Nous l'ignorons, mais nous espérons qu'il tiendra compte de ces paroles et qu'il deviendra un grand homme d'Etat. Je n'ai jamais entendu la réponse du premier ministre. Je vais maintenant citer les paroles de M. Ferguson, tels que nous les lisons dans le numéro de samedi du *Mail and Empire* de Toronto:

> Dès que le gouvernement fédéral aura commencé la construction de la route nationale transcanadienne en puisant dans le fonds de 20 millions demandé par le premier ministre Bennett pour le soulagement du chômage, le gouvernement de l'Ontario offrira toute l'aide possible pour la construction de la division de l'Ontario de cette route.

C'est là ce que déclarait l'honorable M. Ferguson lorsqu'on lui demanda ce que ferait la province au sujet du coût de construction des routes, et le reste. Le premier ministre Ferguson déclarait de plus:

> C'est une question qui relève du fédéral et, sans doute, on la règlera. L'Ontario donnera toute l'aide aux autorités du Dominion.

Relativement à la construction d'une route nationale, la question la plus importante, en ce qui concerne ma circonscription, est de savoir ce qu'en sera le tracé. L'honorable ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Gordon) était en faveur de la route du nord; j'étais également en faveur de ce projet. Tous les habitants du nord de l'Ontario étaient en faveur de ce tracé et ils n'ont pas changé d'avis. Il nous faut en venir à une entente, à un compromis quant à ce tracé. Dans le nord de l'Ontario il nous faut une autre route. Les gens du sud auront leur route et ceux du nord de la province ont droit de priorité quant à la route qui reliera North Bay, Cochrane et Winnipeg. Ce Gouvernement doit se rendre compte de la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne le tracé de cette route nationale. Il y a quelques semaines, parlant à Fort-William, le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) déclarait que durant l'hiver dernier on avait prélevé des fonds pour la construction de cette route nationale sur la somme de 20 millions votée à la dernière session spéciale. S'il en est ainsi, je dirai que pas un seul dollar n'a été dépensé dans ma circonscription. De plus, le premier ministre de ce pays, parlant à Winnipeg, aurait déclaré:

> Le premier ministre prédit que toute la route nationale sera pavée en dix ans. Deux déclarations de très grande importance pour le Canada, au point de vue de son développement, de sa prospérité et de son unité,—déclarations qui intéressent spécialement les touristes,—ont été faites à la récente réunion annuelle, à Winnipeg, de la Canadian Association of Tourist and Convention Bureaux.
>
> Le premier ministre Bennett, dit Son Honneur le maire Ralph H. Webb, dans son discours, aurait déclaré à la conférence des maires de l'Ouest, qu'avant dix ans la route nationale canadienne serait pavée de l'Atlantique au Pacifique et que le gouvernement fédéral contribuerait la moitié du coût de l'achèvement et de l'amélioration de la "grande artère nationale", tandis que les provinces y contribueront l'autre moitié.

Maintenant que le premier ministre est à son siège, je désire qu'il réponde à ma question, si possible.

Le très hon. M. BENNETT: Poursuivez.

M. BRADETTE: A-t-on pris une décision quant au tracé de la route nationale dans le nord de l'Ontario?

Quelques MEMBRES: Le très honorable ministre n'a pas répondu.

M. BRADETTE: Ceci indique, monsieur l'Orateur, qu'aujourd'hui nous n'avons pas de gouvernement responsable. Les membres du Gouvernement, au cours de la dernière lutte électorale, ont déclaré qu'ils construiraient la route nationale sur le pied de 50 p. 100; aujourd'hui, ils nient toute responsabilité. La construction de cette route faisait partie de leur programme avant les élections. Ils ont dit qu'ils se proposaient de construire une route à travers le Canada, afin que les touristes n'aient pas à suivre les routes américaines pour passer les Grands lacs. Il s'ensuivrait que les touristes achèteraient leurs produits au Canada au lieu de s'approvisionner aux Etats-Unis; ce serait un avantage pour notre pays. Le haut commissaire canadien à Londres, l'honorable

Howard Ferguson, déclarait clairement l'automne dernier, avant son départ pour la conférence économique, que la responsabilité du tracé de la route nationale retombait uniquement sur les autorités fédérales. Cette déclaration est-elle juste? Je pose la question au premier ministre et j'attends une réponse. Son silence indique qu'il est inutile d'espérer obtenir satisfaction. La partie du pays que je représente a le droit d'exposer ses vues à ce sujet dans cette Chambre. Nous désirons que nos problèmes soient discutés d'un point de vue national. Je soutiens que cette question n'a rien à faire avec celle de la politique. Il ne devrait pas en être ainsi; le nord de l'Ontario est prêt à accepter un compromis raisonnable, mais nous voulons savoir ce qui en est. Quelques circonscriptions du nord de l'Ontario ont favorisé le Gouvernement aux dernières élections, à cause de la promesse formelle du Gouvernement actuel de construire une route nationale. Aujourd'hui, nous constatons que le Gouvernement refuse de répondre à la question que j'ai posée, bien que tout le pays attende des renseignements à ce sujet.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Le temps de l'honorable député est expiré.

M. CASGRAIN propose le renvoi de la suite du débat.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

LUNDI, 23 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

BILLS D'INTERET PRIVE

1re LECTURE

Bill n° 12, concernant la Guarantee Trust Company of Canada.—M. Robinson.

Bill n° 13, concernant la Grain Insurance and Guarantee Company.—M. Kennedy (Winnipeg).

Bill n° 14, concernant The Kettle Valley Railway Company.—M. Stirling.

Bill n° 15, concernant la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.—M. Willis.

LA GREVE DES OUVRIERES DE CONFECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Une grève, à laquelle participent 800 ouvrières, s'étant déclarée à Toronto au sujet du maintien du principe du contrat collectif, je voudrais savoir du premier ministre si le Gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir, pour tâcher d'amener un rapprochement entre employeurs et employés.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Le ministre de l'Immigration, qui est chargé, devant la Chambre, des affaires du département du Travail, est actuellement absent. Quand il sera ici, peut-être un peu plus tard dans la journée, ou demain, il répondra. Rien ne m'est parvenu à ce sujet.

L'AIDE AUX CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. PETER HENNAN (Kenora-Rainy-River): J'ai deux autres questions à poser; j'essaierai de les réunir. L'une s'inspire d'un article publié par l'*Hamilton Herald*, le 21 mars, à propos d'une assemblée de chômeurs dans la ville de Guelph. Voici le passage que je désire citer:

> Entretemps, on ne peut rien faire pour atténuer le chômage à Guelph, car le conseil n'a pas de fonds pour cela, ni aucun travail à donner d'ici à quelque temps.

Un autre article a paru dans le *Fort Frances Times*, disant que le Gouvernement a interrompu la construction de la grande route entre Kenora et Fort-Frances, les crédits étant épuisés. Les travaux ont été suspendus au milieu de mars, et l'on ne pense pas pouvoir les reprendre avant le mois de mai. Je voudrais savoir ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour soulager les chômeurs dans cette région.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La question peut être réservée, pour la raison que j'ai déjà mentionnée.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

L'EMBRANCHEMENT DE SAINT-WALBURG-BONNYVILLE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Le ministre des Chemins de fer me permettra de lui poser une question. Où en sont rendus les travaux pour l'achèvement de l'embranchement qui doit prolonger la ligne des chemins de fer nationaux entre North-Battleford et Edmonton? C'est un embranchement important, et, non seulement Edmonton et Battleford-Nord y sont intéressés, mais d'autres endroits le sont aussi, tels que Saint-Walburg, Red Cross, Loon Lake, Makwa et autres endroits dans "le Nord" de la rivière du Castor.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Est-ce que l'honorable monsieur veut parler de la ligne Saint-Walburg-Bonnyville?

M. McINTOSH: Oui.

L'hon. M. MANION: J'ai reçu plusieurs dépêches d'organisations de là-bas prétendant que les Chemins de fer nationaux avaient interrompu les travaux. La raison en est que les recettes du réseau national ont diminué cette année, imposant la nécessité de réduire les dépenses de la compagnie. Mais ayant reçu de si nombreuses plaintes relativement aux embarras sérieux que cette décision pourrait entraîner, je me suis mis en communication avec les autorités des Chemins de fer nationaux et nous sommes à discuter les moyens à prendre afin de poursuivre les travaux dans une mesure suffisante pour atténuer la misère autant que possible.

EXAMINATEUR DE PENSION A SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour:

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): J'aimerais à poser une question au ministre des Pensions au sujet d'une dépêche que j'ai reçue de la section Unity de la Légion canadienne. La dépêche se lit comme suit:

Protestez vigoureusement contre toute action relativement au renvoi du docteur Cox, examinateur de pensions à Saskatoon.

Est-ce que la rumeur est fondée?

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): C'est là une question qui relève plus particulièrement de la commission de pension. Je suis fondé à croire que la rumeur n'est pas vraie.

ACOUSTIQUE DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): J'aimerais bien demander au premier ministre si ses techniciens ont trouvé un moyen quelconque d'améliorer l'acoustique de cette Chambre. Il me semble tout à fait regrettable que probablement un tiers des députés ne peuvent rien entendre de ce qui se dit. On devrait y remédier immédiatement.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'administration précédente a épuisé toutes les ressources scientifiques à la disposition du Gouvernement en vue d'effectuer les améliorations nécessaires, mais sans pouvoir arriver au résultat désiré. Je puis seulement dire à l'honorable député de Muskoka que ce que nos prédécesseurs n'ont pu faire, nous pourrons peut-être l'accomplir, mais jusqu'ici nous n'avons pas réussi.

VANCOUVER—PONT DU 2e DETROIT

A l'appel de l'ordre du jour:

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord): Est-ce que le ministre de la Marine a reçu un rapport quelconque des ingénieurs au sujet du pont du détroit à Vancouver et dans l'affirmative quelle action a-t-on décidée? On me dit que le rapport a été soumis récemment.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): J'ai déjà répondu à une question semblable posée par un autre honorable député.

M. MUNN: Il y a plusieurs jours.

L'hon. M. DURANLEAU: Oui. Nous avons reçu un rapport mais il est très long et nous n'avons pu jusqu'ici en faire une étude suffisante. J'ignore s'il sera à propos de déposer ce rapport.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 20 mars, sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

M. PIERRE-F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, en écoutant vendredi dernier les remarques de l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) on était forcé à se rappeler la parabole du pharisien et du publicain. L'honorable député se tenait debout dans le temple de la Prétention pour proclamer bien haut ses mérites: je vous remercie, ô Seigneur, parce que je suis un bon Canadien, parce que je suis un bon tory, parce que je suis un homme qui vit non seulement de pain mais aussi de l'esprit de la vie éternelle. Je vous remercie parce que je ne suis pas comme ces libéraux matérialistes qui croient encore que le pain est nécessaire au soutien de la vie et qui sont si mauvais qu'ils soulèvent les préjugés et osent aimer le pays autrement que moi. Amen! Eh bien, monsieur l'Orateur, comme tout le monde le sait, je ne suis pas un tory. Je prétends être un bon libéral et un bon Canadien.

Dans sa vertueuse indignation, l'honorable député de Montmagny dit qu'il voulait démasquer les libéraux. Mais, dans sa hâte, il a fait tomber le sien et il s'est montré sous ses vraies couleurs. Nous savons aujourd'hui ce qu'il est. C'est un homme animé d'esprit de parti, c'est un tory, un mauvais tory. Si l'honorable député siège aujourd'hui où il est, c'est parce qu'il ne peut trouver place dans

aucun autre parti politique de notre pays; et nous n'avons sûrement pas besoin de lui ici. Qu'il reste où il est. L'honorable député a remonté fort loin dans l'histoire pour ressusciter de vieilles querelles et pour nous accuser d'avoir fait appel aux préjugés. Je n'essaierai pas de le suivre partout sur ce terrain, car je ne crois pas que ce soit dans l'intérêt du pays de le faire en ce moment et que cela nous aiderait à résoudre nos problèmes. L'honorable député de Montmagny devrait pourtant savoir que, si jamais de vibrants appels aux préjugés ont été faits dans notre pays, ce ne sont pas les libéraux de Québec qui les ont lancés; ce sont ceux qu'on appelle les tories qui se sont servis de ces moyens dans les diverses autres provinces du Canada, surtout en 1911, de nouveau en 1917 et aux élections subséquentes. La Chambre doit être rassurée de savoir que l'honorable député de Montmagny sera là pour lui rappeler les fautes et les erreurs commises par nos deux grands partis. Quant au chef de l'honorable député, nul doute qu'il n'apprécie le talent de critique de sa nouvelle recrue et ne goûte le spectacle qui lui est offert par le député jadis libéral-nationaliste et aujourd'hui tory de Montmagny.

L'honorable député de Montmagny s'est proclamé fier d'être chrétien et bon Canadien quand il a rappelé que le premier ministre a décidé que le Canada cesserait toutes relations avec la Russie. La plupart d'entre nous, gens de la province de Québec, ont éprouvé autant de satisfaction en cette circonstance, mais je pense que l'honorable député de Montmagny, s'il a quelque bon sentiment dans son for intérieur, n'a pu se croire aussi bon chrétien vendredi dernier quand il s'est attaqué si violemment à la mémoire de notre ancien chef vénéré, feu sir Wilfrid Laurier. Il était vraiment pitoyable d'entendre cet honorable député accuser un homme d'Etat aussi éminent, l'un des plus grands et des plus aimés de notre histoire, d'avoir trahi son pays et sa race. De telles paroles, monsieur l'Orateur, portent en elles-mêmes leur propre condamnation. Qu'il me suffise de dire que la postérité jugera lequel des deux a le mieux servi son pays, ou de l'honorable député de Montmagny ou de feu sir Wilfrid Laurier. Quand l'honorable député sera disparu, son nom tombera absolument dans l'oubli, tandis que le souvenir de notre vénéré chef, feu sir Wilfrid Laurier, vivra à jamais et que l'histoire enregistera son nom parmi ceux des plus grands hommes d'Etat que le Canada ait jamais produits et le classera même parmi les plus grands hommes d'Etat de l'empire britannique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien!

Plusieurs VOIX: Très bien! très bien!

M. CASGRAIN: Je reviens au discours du trône et j'y relève un passage plutôt amusant. On semble vouloir que tous les Canadiens se lèvent ensemble pour chanter en chœur leur joie de voir à la tête des affaires de notre pays un Gouvernement aussi merveilleux que le Gouvernement actuel. Et cependant, monsieur l'Orateur, depuis plus d'une semaine que nous assistons à ce débat, aucun ministre, sauf le premier ministre, n'a élevé la voix pour défendre le Gouvernement. Aucun n'ose se lever. Peut-être le premier ministre ne le leur permet-il pas, et pourtant il n'aime pas que nous l'appelions dictateur. Il est le seul qui ait essayé de répondre au discours de mon honorable chef, et je pense, monsieur l'Orateur, que vous reconnaîtrez avec moi combien piètre a été son succès. Le discours prononcé lundi dernier par mon honorable chef constitue, selon moi, l'une des charges les plus brillantes et les plus graves qui aient jamais été faites contre un gouvernement, et cette charge est encore sans réponse. Un journal l'a fort bien dit, quiconque a pu douter que le discours du trône soit de la main du premier ministre lui-même s'est grandement trompé. Tous ceux qui connaissent la manière d'agir du premier ministre ont dû reconnaître, à la lecture de ce document, que c'est son œuvre, du commencement à la fin. On n'a jamais vu un amas aussi obscur de vagues promesses relativement aux problèmes qui se présentent devant nous.

Certains honorables députés de l'Ouest ont posé avec beaucoup de raison quelques questions au chef du Gouvernement. Ils lui ont demandé ce qu'entend faire son Gouvernement pour l'agriculture, quels remèdes il entend apporter à la situation qui est aujourd'hui si grave dans l'Ouest. Pas de réponse. Plusieurs de mes collègues de la gauche lui ont posé des questions fort opportunes au sujet de leurs circonscriptions respectives. Pas de réponse. Le premier ministre ne semble pas se préoccuper de ces choses; il entend surtout diriger lui seul son gouvernement et tous les ministères.

Au lieu de secours à fournir sur-le-champ ou en perspective, le citoyen ordinaire recherche en vain dans le discours du trône l'annonce d'œuvres pratiques. Il ne peut échapper à l'anxiété en face d'une crise universelle comme celle que nous traversons, quand la seule perspective immédiate pour notre population, c'est l'augmentation des impôts pour combler l'énorme déficit dans nos finances, selon le discours du trône, et pour tenir quelques-unes

des promesses coûteuses faites par le Gouvernement afin de parvenir au pouvoir.

A en croire le discours du trône, dans cette période de détresse universelle notre pays a moins souffert que d'autres. Nous l'admettrons volontiers. Mais nous différons d'avec le Gouvernement quant à ce passage du discours du trône qui attribue nos difficultés non à la crise universelle, mais à des causes antérieures et, d'après lequel des raisons d'ordre intérieur ont déterminé, dans une large mesure, le marasme économique dont nous souffrons. Examinons un instant ces deux assertions, monsieur l'Orateur, pour voir si elles sont conciliables. Il est notoire que, dans une épidémie d'influenza, par exemple, les personnes les plus atteintes sont les personnes épuisées, surmenées et incapables de la moindre résistance. Cependant, selon le discours du trône, de tous les pays au monde, le Canada sera peut-être le premier à se remettre. S'il en est ainsi, la politique du dernier gouvernement n'a pu être aussi néfaste et préjudiciable que les conservateurs le prétendent.

Inutile de répéter les statistiques consignées par mon honorable chef dans son discours, lundi dernier. Elles attestent le merveilleux progrès du Canada sous le régime libéral durant les neuf années que mon honorable chef a dirigé les affaires. Tout le monde sait que jusqu'à la mi-juillet, le Canada occupait le cinquième rang au point de vue du commerce mondial, mais il a reculé et depuis le 28 juillet il est à l'arrière-plan.

Sur la loi adoptée au cours de la dernière session pour remédier au chômage, le discours du trône renferme aussi des commentaires qui ne sauraient commander notre assentiment à tous, non plus que ceux qui ont trait à la prétendue amélioration de notre situation intérieure, du fait des remaniements tarifaires de septembre dernier. Le Gouvernement a promis l'établissement de fabriques ici et là pour fournir du travail. Il a promis qu'il y aurait de l'ouvrage en abondance dans tout le pays. Au cours de la dernière campagne électorale, dans toutes les paroisses de ma circonscription, mon adversaire a promis que, passé le 28 juillet, l'exploitation des fabriques de pâte de bois et de pulpe se maintiendrait six jours par semaine au lieu de trois. Aujourd'hui, à de très rares exceptions près, ces mêmes fabriques sont closes. J'ai reçu aujourd'hui de mes électeurs de Beaupré des lettres disant que la principale industrie de là-bas, la papeterie Saint-Ann Paper Company, Limited, est fermée pour un an et demi. Le parti au pouvoir a promis de fournir de l'ouvrage à tous et que les fabriques fonctionneraient à plein rendement. Nous lisons dans les journaux que, même dans la bonne ville de Toronto, les choses ne sont pas aussi satisfaisantes qu'elles devraient l'être. Dans les feuilles du 22 mars nous lisons:

Chômeurs en colère. Attentat d'incendiaires qui ne trouvaient pas d'emploi.

Dans la circonstance, certaines gens ont cherché un emploi et la situation était si mauvaise qu'ils ont apparemment dû se faire justice eux-mêmes pour obtenir de l'ouvrage. Cet état de choses ne devrait pas exister, surtout étant donné le projet de loi que le Gouvernement a fait adopter en septembre dernier.

Une centaine d'ouvriers s'en vont en Russie.

Voilà ce que disait un titre de la *Gazette,* le 18 mars.

Selon le *Toronto Star,* un groupe d'artisans partira en mai.

Voici ce que disait le texte de la dépêche à la *Gazette*:

Toronto, 18 mars.—"L'appel lancé par la Russie soviétique aux artisans expérimentés et hommes de métier qualifiés du monde entier a embauché 100 briqueteurs, charpentiers, techniciens et entrepreneurs, qui ont eu l'assurance d'avoir un emploi en Russie soviétique et qui quitteront le Canada au commencement de mai. Les billets pour la traversée ont été retenus", dit aujourd'hui le *Toronto Star.*

Le groupe se composera de Russes, de Canadiens, de Français, de Finlandais et de gens d'autres nationalités. Les femmes et le enfants voyageront avec les chefs de famille et plusieurs apporteront leurs effets.

Les conservateurs nous avaient promis qu'il y aurait plus de travail après leur arrivée au pouvoir, mais, dans une grande ville comme Toronto où il y a censément de l'ouvrage en abondance et où les fabriques fonctionnent à plein rendement, les gens sont forcés de s'expatrier et de chercher un emploi en Russie. Le Gouvernement va-t-il encourager ce mouvement en interdisant l'achat des produits russes et en disant: "Nous n'aurons plus aucune relation avec la Russie"? Je serais heureux de voir le Gouvernement prendre des dispositions pour obvier à la nécessité dans laquelle se trouvent les nôtres de quitter le Canada pour la Russie. Nous savons que le chômage au Canada est aussi aigu, sinon plus prononcé encore qu'en juillet dernier. Des orateurs qui m'ont précédé ont déjà inscrit aux *Débats* des chiffres indiquant que le nombre des chômeurs dépasse plus 300,000. Ayant suivi la situation de près dans la ville de Montréal, je soutiens que la loi adoptée en 1930, pour venir en aide aux chômeurs n'a pas donné les résultats attendus. A ma connaissance, monsieur l'Orateur, dans la ville

de Montréal, il y a un grand nombre de chômeurs, mais beaucoup trop de gens demandent de l'aide. On avait accordé une certaine partie du crédit adopté en septembre dernier à la ville de Montréal, mais jusqu'à présent le plus grand secours que les chômeurs aient reçu est venu des quelques tempêtes de neige que nous avons eues. Le chef du Gouvernement ne saurait certainement pas s'attribuer le mérite de ces tempêtes. Les travaux que l'on devait faire dans la ville ne viennent que d'être commencés et ne donnent de l'emploi qu'à quelques centaines d'hommes. La construction de la gare du National-Canadien est la seule entreprise en cours et Dieu sait comme le conseil exécutif de la ville de Montréal a systématiquement retardé les travaux, car il avait plus à cœur son intérêt propre que celui de la ville. Je lis dans la *Gazette* de Montréal de ce matin que les mêmes membres du conseil municipal sont venus en visite à Ottawa à la fin de la semaine et ont réussi à obtenir du Gouvernement une autre prolongation de délai. Ils essaient de faire adopter leurs propres vues dans une question qui concerne les secours aux chômeurs de Montréal. Les opérations du National-Canadien sont suspendues, et l'on essaie de renverser la politique adoptée par l'ancien Gouvernement en 1929. Ceux qui ont lu les journaux de Montréal savent que la situation n'est pas satisfaisante. Par exemple, le 13 mars, *Le Canada* publiait un article écrit par un de ses reporters qui avait visité les divers travaux de la ville et fait enquête sur la question, sous le titre suivant:

Les fameux travaux de secours

Tels sont les faits constatés par un reporter du *Canada* au cours d'une visite à chaque chantier

Une partie des hommes employés étaient des étrangers au lieu de nos bons Canadiens français. La *Gazette* de Montréal du 6 mars 1931 publiait sous le titre "On dit que le système de secours aux chômeurs est tout à fait défectueux", une déclaration du docteur Pedley, le chef de la faculté d'hygiène de l'université McGill. Dans cet article, le docteur Pedley passe en revue les conditions qui prévalent dans la ville de Montréal. Je vais lire ses paroles rapportées par le journal afin que vous ayez son opinion sur la manière dont l'on a distribué les secours aux chômeurs en 1930. Voici:

L'argent accordé eût pu aussi bien être jeté à l'égout. Le directeur du conseil des agences sociales de Montréal prétend que la démoralisation a résulté d'une distribution faite au hasard.

A un déjeuner du club des Lions, qui a eu lieu hier à l'hôtel Mont-Royal, le docteur F. G. Pedley, directeur du conseil des agences sociales de Montréal et professeur adjoint d'hygiène

[M. Casgrain.]

à l'université McGill, a fait une conférence intitulée "Les secours aux chômeurs à Montréal en 1930-1931", au cours de laquelle il a critiqué le mode de distribution de ces secours et soutenu que l'argent accordé par le Gouvernement pour distribution directe eût pu aussi bien être jeté à l'égout. Il prétend que l'on a distribué des aliments aux chômeurs, mais qu'on n'a rien fait pour leur venir en aide d'une façon efficace. On a bourré leurs estomacs, mais ni la ville, ni les agences de secours n'ont rien fait pour "remettre ces gens sur leurs pieds".

"Notre système est tout à fait défectueux" dit le docteur Pedley. "On a tort de donner quelque chose pour rien, car c'est là un système qui a une influence démoralisante sur les chômeurs et fait qu'ils comptent seulement sur les autres. Nous devrions exiger quelques services de ceux à qui nous distribuons des secours de chômage".

Il a insisté sur le point que dans certaines villes, particulièrement dans l'Ouest, on exige du travail de ceux à qui l'on distribue des secours. A Winnipeg, on exigeait que les chômeurs à qui l'on venait en aide aillent travailler dans les chantiers municipaux. Jusqu'à ce que Montréal soit en état de faire travailler les hommes pour les secours qu'on leur donne, le système actuel est dangereux et n'est qu'un palliatif.

Le conférencier rapela que le gouvernement fédéral a voté 20 millions, à la session spéciale, pour les secours directs et indirects aux chômeurs. Sur cette somme, on a réservé 4 millions pour les secours directs. La part de Montréal a été de $150,000 et la condition était que la province de Québec et la ville contribuent une somme égale. La somme totale disponible pour des secours directs était donc de $450,000; on achève de la dépenser et la partie la plus rigoureuse de l'hiver n'est pas encore arrivée.

Les travaux publics insuffisants

"Les travaux publics entrepris par la ville n'ont guère été utiles aux chômeurs" ajoute le docteur Pedley. "Nos archives indiquent que le nombre des chômeurs n'a guère été diminué par ces travaux. Le nombre des indigents réduits à cet état par le manque de travail n'a pas changé." Nous avons distribué des secours" continua-t-il, "mais nous avons essayé de trop bien faire, bien que l'on nous accuse de parcimonie. Nous avons fait à Montréal la réputation d'être un excellent endroit où les nécessiteux peuvent passer l'hiver; l'an prochain, nous serons probablement débordés par les indigents qui auront entendu raconter la chose, malgré notre discrétion sur les secours que nous distribuons et ce que nous faisons pour venir en aide aux indigents et aux sans-travail. Notre système est tout à fait défectueux."

Il a ajouté que la méthode adoptée à Montréal pour venir en aide aux chômeurs produit la démoralisation parmi ces gens. Ce résultat est arrivé quand ils ont été absolument sûrs qu'ils pouvaient continuer à rester oisifs, puisqu'ils auraient toujours un lit et trois repas par jour, sans aucun effort de leur part.

"Autant vaudrait jeter à l'égout l'argent déboursé par l'Etat en secours de cette sorte", a dit le docteur Pedley, qui a poursuivi en ces termes: "La situation est celle-ci: On ne laisse personne souffrir de la faim à Montréal. Il y a abondance de nourriture, mais aucun plan réfléchi pour permettre aux hommes de se tirer d'affaire eux-mêmes. La méthode adoptée est celle du moindre effort".

Voilà ce qu'a produit le régime de secours dans la ville de Montréal, régime confié à l'administration du comité exécutif de la métropole, lequel est composé d'amis du Gouvernement. L'argent accordé à la session de septembre a été dépensé sans amoindrir sensiblement le chômage dans Montréal. Il en est à peu près de même dans les campagnes. Comme le disait l'honorable M. Francœur, ministre des Travaux publics du gouvernement provincial, le gouvernement fédéral aurait dû demander leur avis aux gouvernements provinciaux relativement à la répartition de la caisse de secours. En beaucoup d'endroits les travaux pour lesquels de l'argent a été accordé ne sont pas encore entrepris et ne le seront pas avant la fonte des neiges. En d'autres termes, les règles établies par le ministre du Travail sont telles que les municipalités ne peuvent pour ainsi dire pas entreprendre de travaux de crainte d'être forcées de contracter des dettes et, ainsi, de relever les taxes pour compenser toute insuffisance des crédits fédéraux. En vertu de ce règlement, on ne pouvait se servir des fonds de secours pour réparer les églises ou les édifices publics appartenant aux commissions scolaires ou aux fabriques; de sorte que plusieurs municipalités n'ont pu se servir de la mesure pour soulager leurs sans-travail.

Le gouvernement libéral, monsieur l'Orateur, avait affecté, lors de la dernière session de la législature précédente, des sommes considérables à des travaux publics de la province de Québec, mais on n'a pas encore commencé l'exécution de certaines de ces entreprises. Pour Montréal, par exemple, comme le rappelait l'honorable représentant de Saint-Jacques (M. Rinfret) la semaine dernière, on avait accordé un million et demi pour la construction de quais dans le port. On n'a pas encore entrepris ces travaux. On n'a pas encore déboursé certains crédits accordés à mon comté et, il va sans dire, on n'y a exécuté aucun ouvrage. Je parle en particulier des travaux qui devaient être exécutés à la Pointe-au-Pic et à la Baie-Sainte-Catherine. Eût-on déboursé les sommes affectées à ces projets, on aurait diminué de beaucoup le chômage dans cette région où les gens n'ont rien à faire. Le Gouvernement agit-il à cause de considérations politiques? Retarde-t-il les travaux parce que le représentant de la circonscription siège à gauche? Pense-t-il que s'il dépense plus tard l'argent consacré à ces travaux, c'est lui qui en tirera un avantage?

Comme l'ont indiqué certains préopinants, les produits de la ferme se vendent meilleur marché que jamais. Le beurre, dont se sont tellement servis mes honorables vis-à-vis pendant la dernière campagne électorale, se vend meilleur marché qu'en juillet dernier. Il en est de même du fromage et des œufs. Le blé a touché le point le plus bas qu'il ait atteint en plus de trente ans et il se vend au-dessous du prix de revient. A la session d'urgence, le premier ministre avait promis de trouver des débouchés pour notre froment et de faire cesser la concurrence de la Russie et de l'Argentine. Il est allé en Angleterre, mais, nous le savons tous, il n'a pas réussi à y vendre notre blé. Il a cherché des débouchés en Chine, mais en vain. Il a fait un voyage en France, dont le résultat tendait à nous faire croire que le gouvernement français nous achèterait une quantité de blé beaucoup plus considérable, mais, récemment, j'ai appris que nous n'exporterons en France que ce qu'elle nous achète habituellement.

Une VOIX: Moins encore.

M. CASGRAIN: Oui, moins encore. Il a aussi tenté de négocier un traité pour remplacer celui qu'avait conclu l'ancien gouvernement. Là encore, les résultats ne sont pas encourageants.

Nos honorables vis-à-vis ont dénoncé, dans cette enceinte, les pactes conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et durant la campagne électorale de juillet dernier, ils ont assuré les électeurs que, s'ils étaient portés aux affaires, ils négocieraient des traités beaucoup plus avantageux pour le Canada. Après la conférence impériale, on nous a dit que le ministre du Commerce (M. Stevens) avait pu conclure une convention satisfaisante avec les délégués de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; mais nous n'avons plus entendu parler de ces projets de traités, des merveilleuses négociations engagées pour conclure des pactes supérieurs à ceux du Gouvernement précédent. J'ose prédire que les résultats n'indiqueront pas une amélioration sur ceux qu'avait obtenus le Gouvernement précédent.

Durant l'absence du premier ministre en Angleterre le président du Pacifique-Canadien énonçait un plan pour l'organisation d'un système de crédit en vue d'aider les cultivateurs de l'Ouest à vaincre les difficultés auxquelles ils ont à faire face en leur permettant de se vouer à la culture mixte. Je suis prêt à favoriser l'adoption de ce plan s'il est susceptible d'amener des résultats satisfaisants, mais, d'après ce qu'ont déclaré les membres de l'Ouest au cours de ce débat, le projet ne semble pas pratique au point de vue des cultivateurs de cette partie du pays. Nous avons besoin en ce moment,—et c'est là l'avis des honorables députés de l'Ouest,—de marchés plus vastes et plus libres, de crédits plus faciles et de tarifs de transport moins élevés et, jusqu'à ce que ces résultats soient obtenus, le Gouvernement ne sera pas en mesure de

prétendre qu'il a réglé aucun des problèmes économiques qui pèsent si lourdement aujourd'hui sur le pays, sur les provinces de l'Ouest surtout.

Dans le discours du trône, on nous dit que le Gouvernement a l'intention de réduire le coût de production pour les cultivateurs afin de les aider à faire face aux difficultés actuelles. Comment peut-on attendre ces résultats lorsque le coût de la plupart des denrées que doit acheter le cultivateur a augmenté d'environ 300 p. 100 à la suite des remaniements tarifaires adoptés durant la session spéciale? A cette occasion, on nous avait promis que les mesures législatives adoptées stimuleraient le commerce et diminueraient le chômage,—si elles ne le faisaient pas disparaître complètement,—sans que le consommateur ait à payer davantage. Mais le premier ministre n'était pas encore rendu en Angleterre, que déjà les fabricants de verre canadiens avaient augmenté leurs prix à un tel point que l'on se mit en communication avec lui et qu'il autorisait son ministre du Revenu national à annuler l'augmentation des droits sur le verre. Les modifications apportées au tarif à la session spéciale devaient également venir en aide aux industries des textiles et de l'acier; mais les statistiques prouvent que l'augmentation la plus forte des chômeurs s'est produite dans ces deux industries, ainsi que dans celle du papier et de la pulpe de bois. Avec les mesures adoptées par le Gouvernement en septembre dernier, le commerce et l'industrie se trouvent aujourd'hui dans un état de stagnation. Le commerce durant les derniers six mois est à la baisse. Il est inutile de croire qu'en fermant la porte aux importations nous allons augmenter nos exportations. Nous sommes aujourd'hui en face d'une forte augmentation de la dette nationale avec une diminution du revenu de la douane et de l'accise et de la taxe de vente. Nous avons un déficit de plus de 100 millions de dollars. Et, en dépit de ce résultat, le Gouvernement nous annonce une nouvelle révision du tarif. Personne ne peut croire, d'après les résultats obtenus depuis septembre dernier, qu'une telle politique nous sera favorable. Nous ne pouvons que regretter de constater que le Gouvernement s'entête à croire que la protection, qu'une plus forte protection, est le seul remède à apporter à tous nos maux. Plus tôt le Gouvernement changera d'avis sur le tarif, mieux ce sera pour le pays. La politique fiscale du Gouvernement actuel semble être un expédient plutôt qu'une solution relativement à notre situation économique. De fait, pour un pays comme le Canada, dont les produits sont si variés, un tarif élevé n'est pas pratique. Je ne puis faire mieux, je pense, monsieur l'Orateur, que de lire maintenant

l'opinion d'un économiste publiée dans la revue de la banque Canadienne nationale durant le mois d'octobre dernier. La voici:

Le plus grave danger du protectionnisme, c'est qu'il prête à des abus. Les producteurs sont organisés, tandis que les consommateurs ne le sont guère, de sorte que les revendications des premiers sont toujours exprimées avec plus de force que celles des seconds. Du reste, l'avantage qu'un excès de protection confère à un groupe de producteurs est beaucoup plus évident que le préjudice qu'il cause à la masse des consommateurs. La protection appelle la protection. Lorsque le gouvernement intervient en faveur d'une industrie, d'autres industries réclament à leur tour son intervention, au nom de l'égalité et quand un Etat prend une initiative d'ordre protectionniste, d'autres Etats sont enclins à suivre son exemple, afin d'égaliser les conditions de la concurrence.

Aussi les excès du protectionnisme portent-ils en eux-mêmes leur propre correctif. La protection, en se généralisant, perd une partie de son efficacité. Les pays qui pratique le protectionnisme à outrance s'efforcent de développer leurs exportations et de restreindre leurs importations. Mais lorsqu'un grand nombre de pays essaient de vendre aux autres le plus de marchandises possible et de leur en acheter le moins possible, il va de soi que les échanges internationaux en subissent un sérieux ralentissement, d'autant plus que dans tous les pays les droits de douane excessifs élèvent le coût de la vie, alourdissent les prix de revient et diminuent le pouvoir d'achat. La nécessité apparaît alors de négocier des traités de commerce, c'est-à-dire d'atténuer les rigueurs du protectionnisme. Ainsi, par la force des choses, est-on toujours ramené à cette vérité première, souvent perdue de vue, que le commerce est un échange.

C'est là, monsieur l'Orateur, l'opinion d'un homme indépendant, d'un financier qui expose ainsi ses vues dans une revue distribuée dans tout le Canada; c'est l'opinion d'une banque importante de la banque Canadienne nationale.

Dans le discours du trône, on nous promet la création d'une nouvelle commission du tarif. Nous avions une telle commission dans le passé; elle avait été créée par l'ancien gouvernement. Cette commission n'était pas consultative; elle devait recueillir et, de fait, recueillait des renseignements importants en tenant de nombreuses séances auxquelles pouvaient assister les manufacturiers, les producteurs et les consommateurs; tous étaient libres d'y exposer complètement leurs vues quant à tels ou tels changements à apporter au tarif. Le gouvernement profitait alors de ces enquêtes, et savait ce qu'il allait faire. Pourquoi abolir cette commission il y a six mois, lorsque le Gouvernement actuel constate maintenant qu'il lui faut en nommer une nouvelle? Est-ce pour favoriser certains amis du Gouvernement? Sous le nouveau régime cela ne se pratique guère. Cette nouvelle commission se composera de membres choisis par le ministère actuel, et, connaissant le chef du

Gouvernement comme nous le connaissons tous, j'ose dire que ceux qui en feront partie seront de bons protectionnistes. Nous sommes assurés que ce nouvel organisme n'aura qu'un but, c'est-à-dire de relever le tarif et de protéger les industries qui comptent de nombreux amis du Gouvernement. Ce sera ce qui arrivera si la nouvelle commission adopte l'attitude des membres du cabinet à l'égard des délégations qui se sont rendues à Ottawa il y a environ un mois pour présenter leurs vues, et auxquelles mon honorable ami de Saint-Jacques (M. Rinfret) a fait allusion l'autre jour. Si tel est le cas, cette commission n'obtiendra certainement pas de résultats, parce que le chef du Gouvernement qui devait recevoir une délégation il y a quelques semaines, partit avant l'arrivée des représentants et n'écouta pas ce qu'ils avaient à dire. Je crains que, sous le présent régime, cette commission ne soit pas une commission tarifaire mais une comédie tarifaire.

On nous a également laissé entendre que cette commission jouira peut-être de pouvoirs statutaires. Il n'en était pas ainsi dans le cas de l'ancienne commission. Ces pouvoirs statutaires peuvent autoriser cet organisme à relever ou abaisser le tarif à son gré. Monsieur l'Orateur, si le Gouvernement a l'intention d'accorder de tels pouvoirs à cette commission, nous de l'opposition ne pourrons pas appuyer une mesure semblable, parce que, à mon avis, le Parlement renoncerait ainsi aux pouvoirs qu'il doit exercer lui-même sur la fixation des impôts et le prélèvement des revenus publics. Ces pouvoirs appartiennent exclusivement aux membres du Parlement, en vertu de la loi de l'Amérique britannique du Nord.

Monsieur l'Orateur, nous trouvons une autre déclaration fort surprenante dans le discours du trône; on y parle du succès de la conférence impériale. Ceux qui ont entendu le discours éclairé de mon honorable chef ont dû se rendre compte que cette déclaration s'éloigne fort de la vérité. Les projets soumis par le premier ministre du Canada à cette conférence ont été rejetés carrément, après avoir été étudiés avec soin. Les autres représentants à la conférence ont dit: "Nous ne pouvons pas accepter cette proposition." Ils ont presque renvoyé le premier ministre chez lui. La conférence a été pour ainsi dire un fiasco à cause de l'attitude du premier ministre du Canada, et ce n'est que pour sauver les apparences qu'on l'a ajournée à Ottawa, l'été prochain. Après la conférence, le premier ministre a voyagé en Europe, et je ne crois pas qu'il ait fait beaucoup de bien au Canada partout où il est allé. Il y a joué le rôle d'un casseur de vitres, et on ne peut pas dire, à mon estimation, qu'il ait fait de la bonne publicité pour notre pays. Je dirais plutôt qu'il a fait baisser le Canada dans l'estime des autres nations du monde. Le très honorable ministre qui conduit le Canada a toutes sortes de projets en tête. (*Exclamations.*) Je crois qu'on peut dire qu'il "conduit le Canada" Il avait plusieurs grands projets en tête au cours des dernières élections et pendant la session spéciale du mois de septembre dernier. Aujourd'hui nous avons un nouveau projet d'amélioration nationale, comprenant les pensions de vieillesse, l'enseignement technique et la construction des grandes routes. Cependant, monsieur l'Orateur, le Gouvernement est plus prudent maintenant. Il dit que, peu à peu, il donnera suite à ces projets après les avoir étudiés soigneusement. Je suis heureux de voir que le très honorable député qui mène le Gouvernement fait du progrès, en un sens. Nous avons entendu parler de la pension des vieillards, de l'enseignement technique et des routes nationales au cours de la dernière session du Parlement, et le très honorable député nous avait promis alors que ces problèmes seraient résolus immédiatement. Il voulait s'emparer du pouvoir avec ces promesses, mais aujourd'hui il le détient, et il demande un délai pour s'exécuter.

D'après le discours du trône, nous aurons un contrôle plus efficace des finances et des achats. Avec un chef comme le premier ministre, je crains un peu tous ces contrôles; je crains qu'ils ne fassent tort au crédit du pays et qu'ils ne soient nuisibles au parti que dirige le très honorable membre. Nous avons déjà fait l'expérience de ces contrôles, sous le gouvernement d'union, et Dieu sait ce qu'ils ont coûté au pays. Si le Gouvernement désire réellement pratiquer l'économie et faire quelque chose d'utile, il devrait, je crois, faire disparaître certains des ministères qui n'ont peut-être plus raison d'exister aujourd'hui, comme celui de l'Intérieur. Si mon très honorable ami assume la direction de tous les départements, il pourrait même se dispenser des services de certains ministres, qui, à l'heure actuelle, ne sont pas assez surchargés de besogne pour qu'ils soient nécessaires à la bonne gouverne de la chose publique. Le très honorable premier ministre a été très occupé, semble-t-il, depuis son avènement à la direction des affaires; il a tenté nombre d'efforts pour apporter une solution aux problèmes de l'heure, mais il n'a guère réussi.

Avec la permission de la Chambre, je citerai l'opinion qu'a formulée à l'égard du premier ministre l'un de ses collègues de l'époque, en 1917. Je relève dans le hansard de cette année-là les paroles suivantes de feu sir Sam Hughes visant l'un des projets cher au cœur

de mon très honorable ami, la Commission du service national:

Il a porté malchance à toutes les entreprises, compagnies et capitalistes avec lesquels il a été associé. . . Il représente la plus éclatante faillite qui se soit jamais produite dans la vie publique du Dominion du Canada.

C'est bien cela, le très honorable premier ministre a porté malchance au pays, et c'est les insuccès sur toute la ligne à mon humble avis. La malchance et l'insuccès seront le partage de son propre parti s'il se maintient assez longtemps à la direction des affaires.

M. J. L. BOWMAN (Dauphin): Puis-je joindre mes félicitations à celles des orateurs qui m'ont précédé à l'égard des deux honorables députés qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, pour l'excellente et habile manière avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche. Me permettra-t-on aussi de féliciter le très honorable premier ministre (M. Bennett) et son ministère des efforts sérieux et sincères qu'ils ont tentés en vue d'apporter une solution aux graves problèmes qu'ils ont dû envisager depuis leur arrivée au pouvoir et des succès appréciables qu'ils ont remportés de ce chef. Je me fais l'écho de la reconnaissance que professe le peuple canadien à l'égard du Gouvernement.

Il y a lieu de s'attendre, cela va de soi, à des remarques de cette nature de la part des honorables membres de la droite. A mon avis, cependant, mes honorables amis de la gauche ont involontairement rendu un tribut d'éloges encore plus éclatant au Gouvernement du jour. Le présent débat se continue depuis environ une semaine. Le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a prononcé un discours éloquent dont chaque mot, c'est évident, dénote qu'il a été préparé avec le plus grand soin; nombre d'honorables députés de la gauche ont prononcé des discours dans le même ordre d'idées que leur chef. Fait à noter, cependant, il est impossible de relever dans tous ces discours une seule observation d'ordre pratique, sauf le plan formulé par mon honorable ami de Macleod (M. Coote), si je me rappelle bien, touchant le numéraire. Voilà à mes yeux un indice assez clair que le Gouvernement a pris en somme toutes les mesures qui s'imposaient en l'occurrence pour la bonne gouverne des affaires du pays.

Et, à mon titre de représentant d'une circonscription essentiellement agricole, puis-je faire entendre quelques observations touchant l'agriculture. Un si grand nombre d'honorables députés ont déjà abordé ce sujet qu'il est assez difficile d'éviter les redites. En résumé, voici quelle est la situation dans les régions agricoles. Les prix que le cultivateur retire de la vente des produits de la ferme ne sont pas proportionnés aux prix des articles qu'il doit acheter. Et dans cet ordre d'idées, j'ai une couple d'observations à faire.

Depuis nombre d'années, il existe dans l'Ouest un fort courant d'opinion, à savoir que les prix des instruments aratoires sont trop élevés. Voilà l'opinion qui prévaut dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici. Non seulement depuis 1929, mais depuis plusieurs années, mes commettants sont d'avis,—et je partage leur opinion,—que le coût des machines agricoles est trop élevé. Je n'ai pas vu le bilan financier de la compagnie Massey Harris pour l'année dernière; cependant, si j'ai bien compris, ce bilan vise à établir que les opérations de l'année se soldent par un déficit d'environ 2 millions de dollars. Si c'est là la situation,—et je n'ai pas la moindre raison de douter de l'exactitude de ce bilan,—il y a évidemment quelque chose qui ne va pas quelque part. A la lumière de ce qui se passe dans ma région, je relève au moins une cause à cet état de choses. La compagnie ne vend pas autant d'instruments aratoires qu'elle le devrait pour l'unique raison que les cultivateurs de l'Ouest n'ont pas les moyens de s'en procurer.

Pour ma part, je l'avoue candidement, je ne suis pas assez au fait de la situation pour me prononcer sur la question de savoir si les prix des machines agricoles sont trop élevés ou non.

Cependant, le Parlement a sans doute les moyens de se renseigner de ce chef et je soumets humblement le plan qui suit: Nous avons un comité parlementaire de l'Agriculture ayant le pouvoir, si mes renseignements sont exacts, de citer à comparaître toute personne ou toutes personnes dont il désire entendre les témoignages sur n'importe quelles questions concernant cette industrie; je propose donc que les représentants des compagnies de machines agricoles du Canada soient cités à comparaître devant le comité de l'Agriculture. Ce serait là le moyen de nous rendre compte si les prix des instruments aratoires sont raisonnables ou trop élevés. Nous serions alors en mesure de savoir une fois pour toutes les bénéfices réalisés par les fabricants et si oui ou non ces machines ne pourraient pas être vendues à des prix moins élevés.

L'honorable préopinant (M. Casgrain) a parlé du projet conçu par le Pacifique-Canadien, annoncé par M. Beatty, le président de ce chemin de fer. Avec l'honorable député, je conviens que cette collaboration peut être avantageuse. Mais j'ajouterai ceci que le chiffre du capital engagé est si faible qu'il ne

saurait à l'heure actuelle satisfaire aux exigences de l'Ouest canadien ou d'une bien petite section de cette partie du pays. A mon sens, il est une chose que les cultivateurs de par tout le pays désirent tout spécialement aujourd'hui, et cela, c'est du crédit. Dans le passé, l'Ouest se serait peut-être trouvé dans une situation plus avantageuse si nous avions eu moins de crédit. Mais le fait demeure que nous avons été habitués à obtenir du crédit des banques, et aujourd'hui, nous constatons qu'au moment où le besoin s'en fait le plus sentir ces avances de crédit sont plus ou moins supprimées dans les centres agricoles. Je n'entends pas par cela manifester la moindre animosité à l'endroit des banques; je dis simplement que dans ma propre circonscription, comme dans d'autres divisions de l'Ouest, des cultivateurs qui méritent d'obtenir du crédit n'ont pu en obtenir.

Avec les taux d'intérêt, se pose une question d'importance. Je crois que dans l'Ouest, les taux d'intérêts sont exagérés. Un remaniement à cet égard serait dans l'ordre. Je ne réclame pas du crédit pour le cultivateur qui n'a rien ou est incapable de fournir des garanties; tout ce que je demande, c'est que les banques accordent du crédit là où l'emprunteur offre une garantie raisonnable.

On a beaucoup parlé du prix du blé. A coup sûr, on ne saurait attribuer au Gouvernement l'état actuel de notre marché des céréales. J'ai remarqué que, dans le passage de son discours où il est question du blé, l'honorable préopinant s'est borné à signaler à la Chambre que le prix du blé s'est affaissé depuis que ce Gouvernement est à la direction des affaires. Cependant, je constate que depuis l'ouverture de cette session-ci, il n'est venu de la part des honorables membres d'en face aucune proposition quant à ce que le Gouvernement pourrait ou aurait dû faire pour relever le cours du blé. Il en a été de même pour le prix du beurre. Si nous n'avions pas eu en entrepôt frigorifique au Canada des millions et des millions de livres de beurre importé de la Nouvelle-Zélande, le prix du beurre sur le marché canadien serait peut-être sensiblement plus avantageux aujourd'hui.

Nous avons aussi entendu, de maints endroits de la Chambre, des plaintes sur les difficultés de l'Ouest canadien. Pour ce qui est de la province du Manitoba, où j'ai habité la plus grande partie de ma vie, je puis dire que les gens ne sont pas à bout de ressources. Il peut se faire qu'ils soient fort ébranlés, mais ils sont encore pleins d'activité et sauront se tirer de leur impasse. Tout ce que nous voulons au Manitoba, c'est que l'on vienne en aide, autant que faire se pourra, aux cultivateurs de cette province.

Je désire dire un mot de certaines observations que faisait ici vendredi dernier l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) lorsqu'il prétendit que certains éléments étrangers de l'Ouest canadien étaient des citoyens dangereux, de tendance bolchéviste et la cause de dissensions de races dans cette partie du pays. J'affirme catégoriquement qu'il n'existe aucune division parmi les habitants de différentes origines dans l'ouest du Canada. On a beaucoup exagéré le peu qui s'est dit dans l'Ouest au sujet de la sécession; on a fait d'une mouche un éléphant, et quiconque est le moindrement renseigné sur la situation conviendra avec l'honorable député de Régina (M. Turnbull) que dans l'ouest du Canada il n'existe aucun mouvement sérieux en faveur de la sécession. J'ajouterai, de plus, que le petit nombre de ceux qui ont provoqué tout cet emportement ne sont certes pas tous d'origine étrangère. Pour ce qui est du Manitoba, la plus vieille province de l'Ouest, je n'y ai pas encore entendu un seul individu évoquer, même de loin, l'idée de sécession. On n'y pense même pas, et je rappellerai à la Chambre que cette province compte une population d'environ 675,000 âmes. Ensuite, s'il en est au Canada qui professent des doctrines bolchévistes ou communistes, ils sont bien peu nombreux, je vous assure, et ils ne se limitent pas plus à l'Ouest qu'à l'Est, ni sont-ils d'une nationalité quelconque.

Pour ce qui a trait spécialement à ma propre circonscription, je représente un groupe d'électeurs assez important des provinces de l'Ouest. Si je ne me trompe, on en compte de 15,000 à 17,000 sur la liste électorale. A peu près la moitié de la population de ma circonscription se compose de gens venus de l'Europe continentale. Ils sont arrivés au Manitoba après que nos propres Canadiens se fussent établis sur les terres sises à proximité de la voie ferrée. Les terres étaient de qualité inférieure et plus difficiles à mettre en culture. Ces nouveaux venus se mirent cependant à l'œuvre, et malgré ces désavantages, ils réussirent dans leur entreprise. Après avoir défriché ces terres qui, sans eux, seraient encore inoccupées aujourd'hui, ils les ont fait produire et rapporter du revenu. Se contentant d'exploitations modestes, s'occupant plutôt de culture mixte et plus économes que d'autres, peut-être, ils traversent ces temps durs plus facilement que quelques-uns des nôtres qui dirigent de plus grandes exploitations. Ces gens sont on ne peut plus désireux d'apprendre la langue anglaise. Leurs enfants fréquentent tous les écoles publiques. Leurs enfants sont exceptionnellement capables et intelli-

gents et, dans bien des cas, ils sont à la tête de leur classe dans les écoles publiques ou supérieures. Plusieurs des garçons et filles ont fréquenté l'université et occupent aujourd'hui des positions honorables dans les professions ou le commerce dans toutes les parties du Canada. Vu leur esprit d'économie et leur industrie, ils forment une partie intégrante de la vie économique de l'Ouest canadien. Chez eux, comme le savent tous ceux qui les ont visités, ils sont des plus hospitaliers. Ils s'intéressent à tout ce qui peut améliorer les conditions du foyer ou de la communauté. De plus, la plupart de ces gens sont naturalisés et ont par conséquent droit à tous les privilèges dont jouissent les citoyens du pays. En résumé, je dirai qu'à mon avis ce sont des citoyens travailleurs, attachés à leur foyer et de bons Canadiens.

Je ne demande pas à la Chambre d'accepter mon opinion personnelle. Je désire mentionner un concours qui a eu lieu dans l'Ouest l'an dernier et qui doit avoir lieu de nouveau cette année parmi les gens venus de l'Europe continentale qui habitent l'Ouest canadien; ce concours, organisé par le docteur Black, directeur de la colonisation et de l'immigration du réseau national, a pour sujet le progrès social. Voyons le but de ce concours. J'ai ici un article tiré du *Queen's Quarterly*, sur "les gens de l'Europe continentale qui habitent l'Ouest canadien"; l'auteur de cet article est le docteur Walter Murray, président de l'université de la Saskatchewan. Le docteur Murray déclare que la base du jugement des comités qui s'occupaient de l'affaire était celle-ci:

Les comités devaient être jugés d'après leur progrès dans l'éducation, l'agriculture, les œuvres sociales et les arts et tout ce qui se rapporte à la vie sociale et familiale.

Le docteur Murray fournit ensuite d'autres renseignements plus précis quant à l'éducation, l'agriculture, les œuvres sociales et le reste.

Au point de vue social, plusieurs œuvres ont occupé l'attention; entre autres, les entreprises coopératives, les organisations locales, telles les sociétés agricoles, les clubs sociaux, les clubs de garçons et de filles, les expositions scolaires et, surtout, les œuvres en vue de promouvoir l'hygiène dans les écoles, les foyers et la communauté en général.

Puis-je attirer l'attention des membres de cette Chambre sur le bureau des juges? Dans le Manitoba, il y avait le docteur Mackay, principal du collège du Manitoba, Mme David Wartt, autrefois présidente des Federated Women's Institutes of Canada et le Frère Joseph, principal de l'école Provencher de Saint-Boniface. Pour la province de la Saskatchewan, le docteur Murray, président de l'université, était à la tête du comité, avec Mme McNaughton, pendant plusieurs années une des têtes dirigeantes des œuvres sociales parmi les cultivateurs, et le docteur Hugh Rose, du collège de Darmouth, boursier Rhodes du Manitoba, qui a consacré quinze ans à l'étude du caractère des races européennes, dans l'Alberta, le docteur Wallace, président de l'université provinciale, Mlle Gunn, pendant plusieurs années présidente des United Farms Women, et le docteur Fairfield, surintendant de la ferme expérimentale fédérale de Lethbridge.

Les membres de cette Chambre admettront, je crois, que ces juges sont des autorités dans la sphère éducationnelle et sociale de l'Ouest canadien.

Qu'ont dit les juges sur les conditions qu'ils ont trouvées chez les colons de l'Europe continentale établis au Canada? Le docteur Black se rendit à Saskatoon pendant le concours et prononça une allocution devant le club Canadien. Il publia ensuite un résumé de cette allocution; je l'ai ici. Le docteur Black commence ce résumé comme suit:

Les concours de progrès social organisés parmi les colons de l'Europe continentale de l'Ouest et qui ont eu lieu pour la première fois l'an dernier, ont déjà démontré que parmi les milliers de colons qui nous sont venus d'autres pays depuis un demi-siècle on compte des citoyens industrieux et intègres, des gens très précieux pour l'édification d'une nation.

J'ai omis de mentionner il y a un instant que 40 municipalités prirent part à ce concours dans les trois provinces, représentant environ 125,000 personnes, 600 écoles et près de 25,000 élèves. Treize nationalités de l'Europe continentale y étaient représentées. Que découvrirent les juges en charge de ce concours?

Partout les juges ont été reçus avec la bonté et la courtoisie qui caractérisent les meilleurs milieux européens. Il est difficile de peindre exactement les impressions qui nous restent. Peut-être l'impression la plus générale est la surprise et le plaisir de constater autant de progrès et tout ce que promet l'avenir. Ces gens sont venus s'établir au Canada pour y fonder un foyer et non pour y amasser une fortune pour ensuite retourner en Europe ou à la côte pour y vivre dans l'oisiveté. Ils sont industrieux et économes et sont attachés à la terre. Bien qu'ils conservent un certain amour pour leur pays d'origine, pour leurs coutumes, leur langue et leur histoire, ils désirent être considérés comme Canadiens. Certains groupes s'indignent d'être considérés autres et tous chante "O Canada" et l'hymne national avec une ferveur et une vigueur qui feraient rougir bien des Canadiens d'origine.

Cette citation est tirée de la brochure du docteur Murray dont j'ai déjà parlé. L'auteur ajoute:

On peut dire que les édifices, l'aménagement, les mesures sanitaires et le terrain sont en aussi bon état que tout ce que l'on trouve dans l'est du Canada, parfois même meilleur. Les efforts que font, pour le maintien de leurs éco-

les, ces colons qui nous viennent de l'Europe continentale, de même que la valeur qu'ils attachent à l'enseignement, l'emportent sur ceux des Canadiens ou des Anglais. La taxe scolaire dépasse 30 millièmes dans certaines régions. A un endroit, trois familles ont presque assumé le coût de construction d'une nouvelle école et les frais de subsistance de l'institutrice. Nous avons été surpris de constater le grand désir des enfants, et des parents pour leurs enfants, de fréquenter les écoles supérieures, les écoles normales ou les universités.

Permettez-moi de vous citer ce que dit le docteur Black en résumant les résultats des examens tenus dans les trois provinces de l'Ouest:

Dans l'Alberta, la région qui remporte la palme est une colonie d'Ukrainiens, fondée il y a à peine vingt ans et dont les progrès sont des plus satisfaisants. Les maisons de ce territoire sont en grande partie de style moderne et les écoles sont remarquablement bien organisées et dirigées.

Voici comment il résume la situation dans la Saskatchewan:

Dans la Saskatchewan nous ne faisons que passer de surprise en surprise. Le groupe qui a décroché la palme est une colonie d'Allemands fondée il y a environ trente ans, et dont la population est formée de colons laborieux et économes. On sent à les voir qu'ils sont dans l'abondance et la prospérité, mais aussi qu'ils ont acheté tout cela au prix des plus grandes difficultés.

Voici comment sont résumées les constatations des juges dans la province du Manitoba:

Nous avons trouvé dans le Manitoba des groupements d'Ukrainiens, de Polonais, de Hollandais, de mennonites allemands et autres nationalités qui non seulement nous ont mis sous les yeux des pages d'histoire étonnantes des misères et des luttes pour la vie de ces pionniers, mais encore constituent un témoignage probant des succès que peuvent assurer des travaux agricoles accomplis dans des conditions telles que bien peu d'Anglo-Saxons, du moins j'en doute, auraient eu la patience et le courage de surmonter. Dans le village ukrainien d'Ethelbert, situé bien plus au nord...

Je pourrais dire ici qu'Ethelbert se trouve dans ma circonscription électorale. Un prix a été décerné à ce village pendant ce concours. Je dois dire, toutefois, que ce n'était qu'un second prix, le premier ayant été mérité par le village de Rossburn dans la circonscription de mon honorable ami de Marquette (M. Mullins). Je continue:

Dans le village ukrainien d'Ethelbert, situé bien plus au nord, les juges ont de nouveau constaté des succès dus à plus de trente années d'efforts pour surmonter les difficultés du labeur agricole. Ils y ont aussi admiré les résultats les plus satisfaisants de l'enseignement de cette vaste population et des écoles supérieures qui peuvent rivaliser avec les meilleures de la province...

Dans tous les endroits qu'ils ont visités, les juges ont entendu raconter les sacrifices faits par ces colons venus de pays étrangers afin que leurs enfants puissent jouir pleinement des avantages et des moyens de s'instruire que nous mettons à leur disposition. Aucun sacrifice semble avoir été trop grand pour atteindre ce but.

Nous avons constaté partout l'activité et l'ingéniosité de ces colons et aussi les résultats merveilleux qu'ils obtiennent dans les travaux manuels et la musique. Dans tous les endroits visités nous avons été reçus de la façon la plus charmante et avons entendu des chœurs intéressants et des solistes de talent. Ajoutons à cela des danses du pays et des expositions de travaux manuels des mieux réussis.

Quant à la langue anglaise et aux efforts faits pour l'apprendre, je veux citer encore le discours du docteur Black au Canadian Club. Voici ce qu'il dit:

Ce travail a également établi à n'en plus douter, je crois, que le problème de langue anglaise ne se pose pas dans ces régions. Dans toutes les écoles visitées, et les juges se faisaient un devoir de visiter au moins quatre écoles dans chaque région, cette langue était bien enseignée et bien parlée dans toutes les classes au-dessus de la première.

Bien que mon opinion en cette matière ne soit qu'une opinion personnelle, je ferai observer à cette Chambre que l'opinion d'hommes et de femmes de la valeur des juges qui ont dirigé ce concours doit être respectée par tous les membres de ce Parlement. Que l'on me permette, à ce propos, de déclarer ici que, à titre de nouveau député dans cette Chambre, j'ai essayé de donner une faible mesure de justice à ces nouveaux Canadiens établis dans l'Ouest et dont, je crois, nous n'avons aucune raison de rougir.

M. ALFRED SPEAKMAN (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole après qu'un si grand nombre de députés ont prononcé des discours intéressants et éloquents, il semble bien que tout a été dit, que chacun des aspects de la situation présente a été clairement exposé, que toutes les complications possibles ont été fouillées et que l'on a fait connaître toutes les nuances de l'opinion publique dans le Canada toute entier. Néanmoins, monsieur l'Orateur, toute l'importance de ce débat, à mon avis, se trouve dans le fait que c'est une occasion unique de montrer à cette Chambre les diverses conditions et les opinions différentes qui existent dans tout le Canada. Ce débat nous permet de considérer le Canada dans son ensemble et de chercher une compréhension plus claire de nos problèmes pour suggérer les solutions désirées. Monsieur l'Orateur, comme le règlement limite mon discours à quarante minutes, on me pardonnera de passer sous silence les nombreux et intéressants discours qui ont été prononcés ici. Un bon nombre ont pu nous surprendre par les idées émises, mais la plupart ont été marqués au coin de la sincérité et de la facilité d'expression. Je tiens tout

particulièrement à dire la satisfaction que j'ai éprouvée en entendant le discours de notre nouveau collègue de Dauphin (M. Bowman) dont je veux souligner l'esprit de justice et de bienveillance. Pour la même raison, on me pardonnera, monsieur l'Orateur, si en présentant quelques fragments d'observation sur cette mosaïque vaste et compliquée qu'est le Canada, je me limite à discuter la situation que je comprends le mieux et à résumer les conditions de culture dans l'Ouest qui me sont les plus familières. Il n'y a pas si longtemps qu'il suffisait aux membres de notre groupe de mentionner les mots "cultivateurs de l'Ouest" ou "agriculture" pour s'attirer aussitôt les railleries et les sarcasmes, parfois même des injures. Heureusement cette époque est passée, probablement pour de multiples raisons. Les membres de cette Chambre comprennent peut-être aujourd'hui qu'un homme, tout en étant cultivateur, membre d'un parti agraire et représentant d'une circonscription rurale, peut cependant reconnaître pleinement le lien essentiel qui unit nos institutions et nos industries, et envisager avec sympathie les divers problèmes qui se présentent à nous, qu'ils soient d'ordre local, national ou international. La dépression actuelle est probablement la plus grave que nous ayons jamais eue à déplorer dans ce pays. Mais, presque toujours, c'est un bien pour un mal, et ce marasme économique a su faire comprendre à tous les esprits réfléchis de cette Assemblée et du pays que l'agriculture et les industries fondamentales sont les assises de la nation; il a su leur faire comprendre qu'on ne peut menacer, ni ébranler, ni détruire ce fondement sans mettre en péril toutes les pièces de notre structure économique dans toute l'étendue du Canada.

Des MEMBRES: Très bien!

M. SPEAKMAN: Certes, on trouve encore des gens, de moins en moins nombreux, qui ne s'émeuvent point du marasme agricole et qui, lorsqu'on le mentionne, disent: "Oh, ces cultivateurs sont toujours à se plaindre; ce sont des pleurnicheurs." Monsieur l'Orateur, c'est calomnier la classe la plus courageuse et la plus optimiste du pays: celle des cultivateurs de l'Ouest.

Deux idées ont été exprimées dans cette enceinte, toutes deux contraires à ma façon d'envisager la situation. Il y a le point de vue de l'honorable député de Régina (M. Turnbull) qui semble être d'avis que la situation, si elle n'est pas très bonne, pourrait être pire, qu'elle s'améliore rapidement, que tout le monde est plein d'espoir et que,—ceci est ma conviction à moi,—il est par conséquent inutile de faire quoi que ce soit. Il y a aussi le point de vue de l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) disant que les cultivateurs de la province de Québec, dont il a, avec raison d'ailleurs, vanté les qualités, ne se plaignent pas et sont près à accepter volontiers toutes les privations qui leur seront imposées. L'honorable député a prétendu que les cultivateurs de la province de Québec sont disposés, par devoir envers leur pays, à accepter la situation actuelle. Monsieur l'Orateur, je ne sais lequel de ces deux points de vue représente l'attitude du Gouvernement. J'espère que c'est ni l'un, ni l'autre, car ils n'offrent aucune perspective de solution. Je connais assez bien les cultivateurs de l'Ouest, et je dis qu'ils ne sont pas satisfaits de l'état actuel; ce serait insulter à leur intelligence que de prétendre le contraire. Le cultivateur de l'Ouest n'est pas satisfait, et il ne le sera que lorsqu'il aura les mêmes conditions d'existence que ses concitoyens. Il ne sera satisfait que le jour où il recevra sa juste part de la richesse qu'il a créée. Je demeure dans le centre de l'Alberta depuis environ quarante ans; j'y ai vécu, comme tous les autres cultivateurs, des bonnes et des mauvaises années, des périodes de dépression et d'expansion. Mon expérience a dû me permettre d'acquérir, j'espère, un peu de cette philosophie et de ce sens des proportions qui doivent venir à tout homme sain d'esprit dans ce laps de temps. Mon attitude dans cette enceinte démontrera, je pense, que je ne suis pas porté à exagérer. Or, je peux dire que je n'ai jamais vu un état de choses aussi décourageant, ni un avenir aussi inquiétant pour nos cultivateurs. Il y a quelques jours, j'avais l'avantage d'écouter cet homme à l'esprit si doux qu'est le député de Marquette (M. Mullins). Il a oublié un instant cet esprit d'impartialité et de bonté en représentant le cultivateur de blé comme un agriculteur sans vaches, ni porcs, ni volailles et responsable lui-même en grande partie de la misère où il se trouve. Je mentionnerai, sans les discuter, la merveilleuse contribution de la classe agricole au développement de notre commerce extérieur et à l'essor du pays, —nul n'y a contribué plus qu'elle,—et aussi le fait que beaucoup de régions, au Canada, ne sont propices qu'à un seul genre de culture: celle du grain, et je poserai ensuite cette question: La culture mixte vaut-elle mieux?

J'ai vécu quarante années dans la circonscription électorale de Red Deer et le district voisin; et je puis dire à cette Chambre que cette partie du centre de l'Alberta est considérée comme l'une des meilleures régions de l'Ouest où la culture mixte est en honneur. C'est à Red Deer que fut organisée la première association coopérative de l'Alberta pour

l'expédition du bétail et c'est de cet endroit et des places voisines qu'il a été expédié depuis ce temps-là pour plusieurs millions de dollars d'animaux et de produits de l'industrie animale. Je puis dire sans exagération que la situation du cultivateur adonné à la culture mixte n'est pas différente de celle du cultivateur de blé. Je ne connais pas un seul de ses produits, blé, porc, bœuf, volaille, laitages, bêtes à cornes, qui puisse se vendre maintenant à un prix égal au coût réel de la production.

Mais cela veut dire davantage. Non seulement les conditions sont mauvaises—et nous ne gagnons rien en cherchant à nous tromper nous-mêmes par un optimisme idiot—mais je n'ai jamais vu le moral des hommes de cette région à un point aussi bas qu'il l'est aujourd'hui. Pour apprécier la gravité de la situation il vous faut connaître le type des hommes de là-bas. Vers 1890 nous avons traversé quelques très mauvaises années. Dans ce temps-là, la population du centre de l'Alberta se composait de quelques centaines de familles vivant dans des petites maisons en pièces. Elles étaient en présence de difficultés presque insurmontables. Parties de l'est du Canada et des pays étrangers, elles avaient laissé derrière elles le confort et les commodités de la civilisation pour s'établir dans les prairies, élargir les frontières de la civilisation dans l'Ouest, et aussi pour développer au profit du Canada et de l'empire une belle et grande contrée nouvelle. Cette population regardait l'avenir avec un courage sans pareil et un optimisme sans bornes. Elle envisageait en souriant les épreuves de la sécheresse, de la grêle, de la gelée, du vent et des insectes nuisibles, et toutes les privations et tout l'ennui qui doivent être le sort d'une colonie de pionniers. Comme je le disais, l'on traversa ces épreuves le sourire aux lèvres, sans perdre de vue l'objectif assuré, ce confort relatif, cette aisance modeste que l'on rêvait. Je vais donner à la Chambre une illustration du type de ces gens parce que, comme je l'ai dit, vous devez connaître le type avant de pouvoir apprécier ce que signifie le découragement là-bas et à quel degré sérieux la situation se trouve aujourd'hui. Parmi mes voisins, à quelques milles de ma propre terre, se trouvait le jeune ménage d'un soldat-colon, avec sa femme et une famille de trois enfants. Dans l'année en question, au prix de sacrifices considérables et d'un travail sans relâche, ils avaient mis en culture et ensemencé en blé une superficie de terrain raisonnablement étendue pour une petite ferme. La perspective d'une bonne récolte était très encourageante et, tous les jours et à la veillée, le mari et la femme s'entretenaient de ce que la récolte leur apporterait toutes ces choses dont ils avaient dû se passer, toutes ces petites commodités pour la maison et la ferme, dont ils avaient besoin: de nouveaux vêtements pour la femme et les enfants, un nouveau complet pour le mari, des bottines et des chaussures, et des jouets pour le jour de Noël. Puis, comme la foudre tombée du ciel, s'abattit une tempête de grêle, et en cinq minutes il ne restait plus de traces de leur récolte. Toutes leurs espérances s'étaient envolées. Mais ils ne s'attardèrent pas à gémir inutilement. La femme dit aux enfants: "Ramassons la grêle et faisons-nous de la crème glacée pour dîner". L'homme ajouta: "Avec toute cette humidité, quelle belle récolte nous aurons l'année prochaine!" Voilà le type—escomptant toujours le lendemain; optimiste le plus convaincu qui soit. Et, monsieur l'Orateur, lorsque j'entends ces hommes, que j'ai connus pendant quarante ans, qualifiés de plaignards et de grogneurs, mon cœur éclate. Maintenant, quelle est la situation dans le moment? Elle est mauvaise, comme je l'ai dit; pour la première fois, il y a des centaines d'hommes que je connais qui se demandent s'il en vaut la peine d'ensemencer leur terre. Ils sont prêts à affronter la nature; mais ils prétendent que tout tourne contre eux. Même au cas où ils auraient une bonne récolte, à quoi bon la vendre au prix actuellement en cours? D'autres en grand nombre n'ont pas le sou pour continuer. Ils se présentent aux banques—ces institutions créées par la loi de ce pays pour faire face à une telle situation—et ils constatent qu'ils n'ont plus de crédit et qu'ils ne peuvent compter obtenir un seul dollar. Que vont-ils faire? Quelquefois, quand je n'ai rien de mieux à faire, je lis les discours des présidents de quelques-unes de nos banques et des chefs de la finance, dans lesquels ils décrivent splendidement l'avenir de ce pays si riche de ressources naturelles inépuisables et où ils expriment particulièrement leur confiance dans la solidité foncière de l'agriculture dans l'Ouest et leur croyance qu'elle atteindra une prospérité qu'elle n'a jamais connue jusqu'ici. Mais, monsieur, les actions parlent plus haut que les paroles. Où trouverons-nous l'avis sincère des gens qui sont à la tête de nos banques et de nos institutions financières? Est-ce dans le langage qu'ils tiennent à leurs actionnaires, lors des assemblées annuelles ou dans leur réponse à l'agriculteur de l'Ouest qui se présente à la banque locale pour en obtenir un emprunt? Notre cultivateur dans l'Ouest est dans l'impossibilité d'emprunter à la banque. Le sentiment dans l'Ouest se répand de plus en plus qu'un régime financier dont l'action cesse pitoyablement aussitôt que la gêne succède à la prospérité, à l'extension des affaires et à la hausse des

prix ne saurait suffire aux besoins du pays. Les gens de l'Ouest canadien sont heureux de savoir que les banquiers croient de leur devoir de protéger leurs déposants, de ne pas mettre en danger les faibles épargnes des pauvres veuves et orphelins dont on nous parle si souvent. Quiconque a la moindre notion des affaires de banque sait qu'une très faible proportion des prêts provient des dépôts. Mais en admettant la vérité de cette assertion, nous pensons que, si le principal devoir des banques est de voir à la sûreté des dépôts, et s'il leur faut pour cela sacrifier le crédit et les besoins de la nation, nous devrons chercher et trouver un autre système financier pour obtenir ce crédit. Pour ma part, je crois qu'il nous faudra en arriver à un système bancaire national. Dans tous les cas, si le système actuel fait défaut, nous devrons en établir un autre qui nous procurera la garantie voulue. Je suis plus optimiste que la plupart des banquiers ne le font voir. Le jour où la situation deviendra telle qu'il faille l'intervention du Gouvernement, on se décidera à changer d'attitude et l'agriculture progressera.

Je le répète, les perspectives sont aujourd'hui décourageantes. L'avenir est sombre. On m'a demandé souvent si c'est la faute du Gouvernement. Or, monsieur l'Orateur, je répondrai bien franchement que ce n'est pas cela, à proprement parler. Le Gouvernement actuel, selon moi, n'est pas beaucoup responsable de cette situation; et il n'était pas juste non plus, il y a quelques mois, d'en faire porter la responsabilité à l'ancien Gouvernement. En somme, les causes de la dépression sont de caractère universel; on aurait pu y porter remède dans le passé et l'on pourrait y remédier aujourd'hui si les gouvernements n'étaient pas si cramponnés aux vieilles idées. Sans blâmer le gouvernement actuel, je me contenterai de lui demander simplement une chose qu'il a promise lui-même, rien de plus, rien de moins. Quand ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir étaient dans l'opposition, ils ont déclaré qu'ils avaient diagnostiqué le mal et qu'ils avaient un remède à offrir. Aujourd'hui, dans tout le pays, aussi bien les gens qui les ont appuyés que ceux qui les ont combattus leur demandent de racheter quelques-unes de leurs promesses. Je ne blâme pas le Gouvernement en ce moment. Il n'est au pouvoir que depuis peu de mois et il n'a eu ni le temps ni l'occasion de modifier la situation d'une façon tangible. Il est cependant juste de lui dire que, dès la présente session, nous comptons le voir améliorer cette situation. C'est le temps d'agir et nous le jugerons d'après les efforts qu'il va faire au cours de la présente session. Non seulement mes vœux sont avec lui, monsieur l'Orateur, mais de même que le Gouvernement se doit d'apporter ces remèdes, ainsi notre devoir impérieux, comme représentants de la population agricole, est de l'aider dans ses efforts.

[M. Speakman.]

Nous pouvons cependant aller plus loin. Je le répète, je ne cherche pas de bouc émissaire, je cherche un remède. Rien pour moi ne saurait être plus ironique ou démontrer davantage la futilité des discours dictés par l'esprit de parti que ce que nous entendons aujourd'hui. Durant neuf ans, d'après les membres qui siègent de l'autre côté de la Chambre, nous avons eu un Gouvernement qui a sacrifié l'agriculture, qui nous a fait perdre nos marchés et qui n'a rien fait pour cette industrie. Et nous avons aujourd'hui un Gouvernement qui s'engage à nous faire retrouver ces marchés et à faire progresser l'agriculture. Néanmoins, depuis deux ou trois mois, pour la première fois dans l'histoire de ma province, le bacon du Danemark prend la place du nôtre sur les marchés de l'Alberta. Cela ne dépend pas absolument du Gouvernement; cela montre simplement le peu d'influence que les gouvernements ont ou peuvent avoir, d'une façon générale. Mais il y a des raisons à cela. Comment se fait-il que le cultivateur danois puisse acheter le grain de l'Alberta, payer les frais de transport, engraisser ses porcs dans son pays et nous expédier ensuite son bacon qu'il vend ici moins cher que le nôtre? Voici une raison. Récemment, quand le porc se vendait 5c. et demi la livre, le prix du bacon était en moyenne de 40c. la livre, soit une proportion de 7 à 1 entre le porc et le bacon. Je ne parle pas du bacon à déjeuner et des qualités supérieures; je parle du prix moyen du bacon. A la même époque, le cultivateur danois vendait son porc 7c. ½ et son bacon, 22c., proportion de 3 à 1 seulement. Aucun producteur de notre pays n'est capable de soutenir la concurrence dans de pareilles conditions, quand il y a un écart de 7 à 1 entre la matière première et le produit fini, alors que cet écart n'est que de 3 à 1 chez ses concurrents. La chose est impossible. Le Gouvernement pourrait faire au moins une chose, selon moi; il devrait créer des établissements d'expérimentation pour voir s'il n'y aurait pas moyen de réduire cet écart énorme et de nous permettre de lutter contre la concurrence étrangère.

J'irai plus loin. Notre seul espoir d'écouler notre lard fumé—chose importante devant la perspective du prix du grain se maintenant à la baisse et parce qu'aujourd'hui même la quantité des porcs d'engrais dans les enclos a considérablement augmenté sur la prairie et que, dans quelques mois, il y aura un énorme excédent de porcs—notre seul espoir, c'est

d'obtenir une clientèle à l'étranger et surtout sur les marchés britanniques. Qu'est-ce qui nous en empêche? Ce n'est pas la qualité inférieure de notre bacon, il vaut celui de n'importe quel autre pays et plaît au consommateur anglais. En réalité, le fournisseur britannique ne prendra pas la peine de constituer une clientèle pour le bacon canadien sans avoir la certitude de pouvoir répondre à la demande de semaine en semaine, et de mois en mois. Autrefois, nous n'expédiions qu'une petite quantité en Angleterre, quand les prix étaient bas ici ou aux Etats-Unis, et le raffermissement des prix sur le marché local a enrayé cette exportation. Me faisant simplement l'interprète des vœux exprimés par le congrès des Fermiers-Unis de l'Alberta en janvier dernier, je prie le Gouvernement de convoquer une conférence le plus tôt possible —il y a urgence et le temps presse—entre les maisons de salaison canadiennes et les principaux producteurs, afin de voir si nous ne pouvons pas nous engager à livrer chaque semaine ou chaque mois une certaine quantité de nos porcs, et nous constituer là-bas une clientèle permanente.

On nous a demandé de donner quelques avis pratiques. Ils ne sont pas très nombreux, mais ils sont pratiques, je pense, et leur application nous aiderait au moins à traverser la crise. Ces sujets, sans être de premier ordre, ont leur importance.

Mais il est une question bien plus capitale et de solution plus urgente. Supposez un instant, monsieur l'Orateur, qu'un habitant intelligent de Mars ou d'un autre monde tombe parmi nous aujourd'hui, une personne capable d'embrasser la situation et de saisir le véritable état des choses, sans avoir la moindre connaissance préalable de notre histoire ou de notre système économique. Que constaterait-il? Il serait excusable, je crois, de nous appeler une race étrange, mélange de sagesse et d'imbécilité, de science et de manque total de sagesse, car il trouverait ici un peuple intelligent au-dessus de la moyenne. Il verrait un pays inférieur à nul autre quant à la fertilité et aux ressources naturelles. Il verrait partout l'accumulation de richesses sous une forme utilisable à côté de la plus abjecte pauvreté. Nous parlons de marchés et je comprends la nécessité de marchés extérieurs autant que quiconque. Je sais que le cultivateur de l'Ouest dépend pour vivre de notre commerce extérieur, de notre commerce d'exportation, et que, sans eux, c'est la mort relativement à la production, mais il existe un autre marché que celui-là. Nos amis d'en face aiment à parler du marché intérieur. Moi aussi. Mes honorables amis d'en face comprennent-ils l'étendue, la valeur potentielle de ce marché? Je donnerai un autre exemple. Les exemples donnent parfois l'intelligence d'un fait qu'il est difficile de faire comprendre autrement. Il y a quelques mois, j'étais à Calgary et j'ai vu deux choses qui m'ont fortement impressionné par leur juxtaposition. D'abord, l'élévateur de tête de ligne regorgeait de blé qu'on ne pouvait vendre. En second lieu, durant la même semaine le conseil de Calgary a mis les sans-travail au régime d'un repas par jour, faute de pouvoir leur acheter de la nourriture.

Voilà au moins un débouché pour nous, un débouché à notre portée sans l'obstacle de droits douaniers et de la distance qui entraîne d'énormes frais de transport. Rappelons-nous que tout adulte ayant faim et tout enfant insuffisamment nourri est un client en puissance de nos agriculteurs. Tout ce qui nous sépare de ce marché, c'est la folie de l'homme, les lacunes de notre système de comptabilité et un système de distribution et de finances qui ne fonctionne plus comme il le devrait. Quelqu'un peut-il affirmer qu'il fonctionne comme il devrait? Pourquoi traversons-nous des cycles périodiques de marasme? Je ne saurais vous le dire, mais j'affirme que je ne suis pas un pessimiste à cet égard. Le véritable pessimiste, c'est celui qui proclame la fatalité de ces crises que nous avons connues à diverses époques et à des degrés divers, leur fatalité comme la loi de la gravitation et le cours quotidien du soleil. Voilà le véritable pessimiste. Je suis un optimiste, parce que j'attribue ces crises à des causes humaines et que j'affirme que l'homme peut y remédier. Je suis un optimiste, parce que depuis le commencement de l'histoire du monde, l'homme a apporté une solution à tous les problèmes principaux qui menaçaient de ruiner la civilisation. Il faut résoudre ce problème, mais nous n'y parviendrons pas en nous croisant les bras et en attendant des temps meilleurs. Nous ne le résoudrons pas à moins d'être prêts, en hommes courageux...

Mlle MACPHAIL: Et en femmes courageuses.

M. SPEAKMAN: Je croyais qu'il était inutile de parler du courage féminin. Nous n'y parviendrons pas sans avoir le courage de proposer de nouvelles idées et de modifier la situation. J'ai entendu parler du danger du communisme, du danger des ultra-radicaux qui exercent leur propagande répandant leurs fausses doctrines d'un bout à l'autre du pays Personne ne m'a jamais accusé d'avoir de la sympathie pour ces doctrines. L'on m'a déjà reproché de n'être pas assez radical, mais jamais de l'être trop. Je ne crois aucunement en ces doctrines, car je les trouve subversives plutôt que d'ordre pratique, bien que je comprenne les conditions qui leur ont donné nais-

sance. Cependant, il n'y a pas à les craindre aujourd'hui; leur propre violence les fait repousser. Le danger vient plutôt de l'inertie béate de ces hommes qui, entourés de tout le confort, ne se rendent pas compte de ce qui se passe autour d'eux. Si nous allons au chaos, si nous nous trouvons tout à coup plongés dans une révolution, ce qu'à Dieu ne plaise, la responsabilité en retombera sur ces mêmes hommes, qui, ayant des oreilles, n'entendent pas ce qui se passe et se dit autour d'eux; qui, ayant une intelligence, ne savent pas comprendre et qui, ayant des yeux, ne voient pas les souffrances des êtres humains qui les entourent.

J'ai fait deux ou trois humbles suggestions à ma manière; je ne puis aller plus loin. Mais je répète ce que j'ai déjà dit, afin que mes paroles aient plus de force, il faut d'abord comprendre la situation; c'est pourquoi j'ai parlé en termes plutôt pessimistes. J'ai dit la vérité comme je l'entends depuis quarante ans et surtout depuis quelques mois. Nous devons d'abord nous ouvrir les yeux et reconnaître les problèmes et les conditions de nos jours. Il est inutile de se fermer les yeux et de prétendre que tout va bien quand tout va mal. Ensuite, il faudra s'appliquer à résoudre ces problèmes. Les responsabilités en retombe sur le Gouvernement d'abord, il ne saurait en être autrement. Il a accepté cette responsabilité et ne saurait s'en décharger; il doit maintenant tenir ses promesses, étudier la situation, la comprendre et y apporter remède. La session lui en offre l'occasion. C'est là qu'il saura s'élever ou qu'il tombera. Jamais, depuis nombre d'années, un gouvernement n'a été chargée d'une telle responsabilité; jamais gouvernement n'a eu les mêmes occasions. En ce qui concerne la politique agricole, je vais réserver mon jugement, car le discours du trône peut vouloir dire beaucoup et peut-être rien du tout. Mais, en mon nom et en celui de mes électeurs, je dis que nous sommes disposés à lui donner tous les avantages et à tenir compte des difficultés. Mais nous n'accepterons pas de faux-fuyants. Nous voulons simplement que le Gouvernement comprenne la situation, sente le poids de sa responsabilité et remplisse ses promesses. S'il le fait, ou s'il s'efforce honnêtement de le faire, je lui promets tout l'appui et l'aide en mon pouvoir.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa) (*Texte*): Monsieur le président, aux honorables membres qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, j'offre des félicitations pour leur effort méritoire. En effet, il fallait un très grand courage pour dire les choses qu'ils ont dites de l'administration actuelle, et puissent leurs électeurs, lors des prochaines élections, ne pas leur en tenir un compte trop sévère.

(*Traduction.*) Avant d'aborder le discours du trône, je dirai quelques mots de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. C'est avec beaucoup d'hésitation et d'appréhension que j'aborde ce sujet, et la tâche ne m'est pas rendue plus facile par le fait que l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), qui est le vice-président de la Chambre, occupe en ce moment le fauteuil. Je ne suis cependant pas responsable de cette situation. Il est prévu que le vice-président puisse occuper le fauteuil en des occasions comme celle-ci. Vendredi dernier. l'honorable député de Montmagny a pris sur lui de prononcer dans cette Chambre un discours qu'il aurait mieux valu ne pas faire, à mon avis. L'honorable député a invoqué l'excuse qu'il parlait au nom de ses électeurs. J'ai lu son discours et je n'y ai rien trouvé qui se rapporte directement aux intérêts des électeurs du comté de Montmagny. L'honorable député a prétendu qu'il voulait guérir les plaies et les blessures, mais il a passé les quatre cinquièmes de son temps à aviver les anciennes plaies et il en a attribué la responsabilité au gouvernement libéral. Je ne le suivrai pas dans cette voie, je n'essaierai pas de démontrer que l'honorable député a eu tort ou a eu raison. Mais cet incident de vendredi a donné lieu à une situation toute particulière. L'honorable membre a dit que le poste de vice-président de la Chambre n'existe pas. Je cite ses paroles que je tire des *Débats* non revisés du 20 mars, à la page 195:

> Il n'en est fait mention ni dans le règlement de la Chambre ni dans les commentaires de Beauchesne, Bourinot ou May. Je ne suis que le président du comité général de la Chambre.

Il importe que nous sachions si le poste de vice-président de la Chambre existe. Je ne veux que m'appuyer sur les *Parliamentary Rules and Proceedings* de Beauchesne. Je me préoccupe moins de May ou Bourinot. Beauchesne, p. 372 de l'édition de 1927, à propos de l'article 56 du Règlement, écrit:

> On élira, au début de chaque législature, un président des comités qui sera en même temps vice-président de la Chambre...

Puis, paragraphe 2:

> Le député élu pour remplir les fonctions de vice-président et de président des comités devra posséder une connaissance entière et pratique de la langue qui n'est pas celle de l'Orateur actuel.

Encore, paragraphe 3:

> Le député, ainsi élu vice-président...

Et ainsi de suite. Paragraphe 4:

> En l'absence du vice-président...

Et ainsi de suite. Cela suffirait à établir mon point de vue. Mais je reviens au recueil de Beauchesne. L'honorable représentant de Montmagny, qui est vice-président, ne doit pas ignorer l'article 480 du Règlement:

Le vice-président...

Et non le président des comités.

..touche un traitement annuel de $4,000, en plus de son indemnité parlementaire.

L'honorable représentant de Montmagny, qui est vice-président de la Chambre, s'il désire toucher le traitement additionnel, doit le faire en qualité de vice-président et non de président des comités.

L'honorable représentant de Montmagny, comme on le voit à la p. 201 du hansard non-revisé, ajoute:

J'espère qu'ils attribueront toutes les fautes que je pourrais faire à mon éducation incomplète.

Jamais, dans le passé, je n'ai entendu des paroles aussi modestes de sa part. Education incomplète? Un peu plus tard, il poursuivait:

Je parle aujourd'hui en tant que conservateur par conviction, et non par éducation ou de naissance.

Je commenterai ces diverses paroles toutes à la fois. A la p. 202, on voit que l'honorable député a dit:

Je dois dire, en qualité de Canadien d'origine française et de conservateur par éducation...

Monsieur l'Orateur, je me trouve dans une situation embarrassante, puisque l'honorable représentant de Montmagny, c'est-à-dire le vice-président, est absent. Il me faut sortir de là par mes propres moyens. L'honorable député ne peut s'en tirer à si bon compte. Education incomplète; conservateur par conviction, et non par éducation ou de naissance! Je me rappelle fort bien que mon honorable collègue était à l'université d'Ottawa avec moi; nous y avons fait une partie de nos études ensemble. La biographie de l'honorable représentant de Montmagny, publiée dans le *Parliamentary Guide*, m'apprend qu'il est né en 1880 et qu'il a reçu son éducation au collège du Sacré-Cœur d'Arthabaska, au séminaire de Québec, à l'université d'Ottawa et à l'université Laval; il était à l'université d'Ottawa aux environs de 1896 ou 1898. Je me rappelle le temps où le distingué père du vice-président actuel faisait partie de la magistrature. Le *Parliamentary Guide* nous ramène à 1887, alors que l'honorable Joseph LaVergne était député libéral de Drummond-Arthabaska au Parlement fédéral. Il a été élu en 1887, en 1891 et en 1896. Puis, l'oncle de mon honorable ami remplaça l'honorable Joseph LaVergne en 1900; il a été réélu en 1904 et en 1908. Je me rappelle ces années, alors que mon honorable collègue était un assidu de la maison de sir Wilfrid Laurier, son père demeurant à Ottawa et exerçant sa profession d'avocat en société avec sir Wilfrid. Aucun habitant d'Ottawa n'a mieux connu la doctrine libérale que l'honorable représentant de Montmagny. En 1904, ce dernier a été élu pour représenter cette circonscription grâce à l'intervention de sir Wilfrid Laurier lui-même.

M. LAVERGNE: Si mon honorable ami me le permet, je lui fais remarquer que, dans le hansard de 1906, il trouvera un document que j'ai remis à sir Wilfrid Laurier et qu'on m'avait demander de signer. Il y verra que j'ai refusé de me présenter autrement qu'en qualité de libéral indépendant.

M. CHEVRIER: Il est heureux que mon honorable ami soit maintenant à son siège.

M. LAVERGNE: Pas pour mon honorable ami.

M. CHEVRIER: L'honorable député a été élu en 1904. Il est peut-être devenu indépendant par la suite. Il s'est démis en 1908, pour devenir nationaliste. Il en avait le droit. En 1917, il s'est présenté en qualité de libéral indépendant, dans Montmagny, et il a été battu. En 1921, il s'est présenté en qualité de conservateur pur et simple dans le comté de Québec.

M. LAVERGNE: Je vous demande pardon; je me suis présenté en qualité de libéral.

M. CHEVRIER: Tant mieux. L'honorable député montre son bon goût. En 1925, il s'est présenté comme conservateur dans Montmagny et il a été battu. En 1926 il s'est présenté comme candidat conservateur dans le comté de Montmagny où il a été battu. Si je comprends bien, mon honorable ami a brigué les suffrages en 1930 non pas comme libéral mais comme conservateur indépendant et il a été élu.

L'honorable député aurait dit ceci, tel qu'il appert un peu plus loin, à la page 201 (v.a.) du hansard non revisé:

Je maintiens que m'étant entièrement dégagé de tout esprit de parti en matière politique je suis devenu un bon Tory.

Si l'honorable représentant est devenu un conservateur c'est par suite ou de sa formation ou de l'évolution. Il pourrait difficilement prétendre qu'il est conservateur aujourd'hui à cause de la formation libérale qu'il a reçue. S'il a fait ainsi le chemin de Damas, la route a dû être fort accidentée. En présence de cette merveilleuse conversion de mon honorable ami, je ne puis que répéter les paroles de sir Wilfrid: "Quelle salade!" Si l'honorable député est arrivé aujourd'hui à l'état de perfection, à présent qu'il est bon conservateur, et dégagé de tout esprit de parti; si c'est là le résultat de la formation ou de l'évolution de mon honorable ami, de quelque façon qu'il l'entende, je tiens à lui

signaler les paroles dites par le premier ministre à Guelph, le 11 mai 1930. Si l'honorable représentant de Montmagny est un converti ces paroles s'appliquent à lui:

Chaque fois que vous verrez un converti à l'œuvre, faisant une chose qu'il n'a pas été formé à faire, il fera toujours du gâchis.

Je trouve au hansard des paroles qui n'auraient jamais dû être proférées, des mots qui n'auraient jamais dû être insérés au compte rendu, surtout venant d'un fils de la vieille province de Québec; des mots qui étant tout le contraire de parlementaires devraient être rayés. Je consulte *Beauchesne's Parliamentary Procedure,* et c'est bien à contre-cœur que je répète les paroles telles que je les trouve à la page 203 (v.a.) du hansard:

M. LaVergne: ...Qui a trahi la province de Québec si ce n'est le grand sir Wilfrid Laurier?

Pourquoi greffer le terme de trahison sur le nom du grand sir Wilfrid Laurier? Je ne saurais lire ce qui se passe dans la tête de mon honorable ami, et cela pour plus d'une raison; seulement pourquoi cette association des mots en question? Quiconque trahit est un "traître" par définition. Je pourrais demander que ces mots fussent rayés du hansard, car selon May et Beauchesne des expressions de pareille teneur ont dans le passé été dénoncées comme étant contraires au règlement. Mais je ne demanderai pas cette radiation; bien au contraire, je tiens à ce que ces mots restent au hansard comme une épée dans son fourreau. Je veux qu'ils y restent, pour qu'ils résonnent toujours aux oreilles de l'honorable député de Montmagny. Je veux qu'ils y restent pour qu'ils puissent être lus par ses commettants et par les gens de la province de Québec, Anglais comme Français, quelle que soit leur croyance. Je veux qu'ils y demeurent pour que le public canadien puisse bien peser la valeur de mon honorable ami. En terminant j'adresserai à l'honorable député les paroles de Victor Hugo: "L'œil était dans la tombe et regardait Caïn."

M. LAVERGNE: Si l'honorable député veut discuter la question avec moi dans la province de Québec il sera le bienvenu; mais je ne crois pas qu'il accepte.

M. CHEVRIER: Oui. Je serai heureux de considérer cette invitation en temps opportun. Pour conclure je vais citer les paroles du premier ministre que l'on trouvera reproduites à la page 200 (v.a.) du hansard non revisé. Ces paroles s'adaptent on ne peut mieux à cette occasion. Elles sont ainsi conçues:

Quant à prendre part à une discussion plutôt vive où se font jour des divergences assez prononcées,—dirai-je d'ordre politique,—son propre jugement, son propre bon sens doivent déterminer le degré de cette participation. En effet,

la rançon est claire; il sacrifie l'estime et le respect de la Chambre, et s'il se révèle violent partisan, on en conclura que ses services en qualité de vice-président n'auront plus aucune utilité. Si, par contre, il se montre à la hauteur des lourdes responsabilités que nous l'avons prié d'assumer, suivant les traditions de cette Chambre,—car en ce moment il n'y a pas d'Orateur adjoint à Westminster,—il aura droit à la reconnaissance et à l'approbation de cette Chambre. Voilà, me semble-t-il, la règle qui doit nous régir en pareille occurrence.

Je laisse l'honorable député; je laisse son discours et je laisse son destin aux honorables membres de la Chambre.

J'ose dire que si le premier ministre trouvait assez de courage pour retourner dans la cité de Calgary, il ne saurait faire un usage plus à propos des paroles qu'il y a prononcées l'été dernier. Sans doute verrait-il un nombre encore plus grand de promeneurs dans la rue, arborant le bouton blanc. Les mots qu'il a dits à cette occasion s'appliquent fort bien à la situation du moment. Ecoutez:

Assurément il ne pourrait pas, content de lui-même et jouissant de sa propre estime, se boucher les oreilles et refuser d'entendre ce cri qui arrivait de tous les coins du pays, le cri des miséreux et des affamés, le cri des pères et des mères de petits enfants qui nous implorent, comme Canadiens et comme chrétien, de soulager leurs souffrances.

Ces paroles sont aujourd'hui plus à propos que jamais dans le passé. Voici plus que jamais l'occasion pour le très honorable premier ministre, après son voyage stérile à la conférence impériale, après l'échec de ses efforts pour "faire une trouée" dans les marchés de l'univers, voici, dis-je, l'occasion pour lui de répéter les paroles prononcées à Calgary le 13 juin dernier. Puisse-t-il y trouver des consolations, et espérons qu'elles apporteront quelque secours au peuple canadien. Ce sont les paroles qu'il prononça alors, et telle est la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui:

Nous jetterons un coup d'œil au-dessus du mur, et scruterons l'horizon afin de venir en aide aux agriculteurs canadiens et de leur trouver des marchés.

Après avoir jeté un coup d'œil au-dessus du mur et cherché des marchés pour les agriculteurs! Un nouveau Moïse à la recherche de la terre promise. Je me permettrai, pour mieux décrire la situation présente, de citer les paroles du premier ministre, parlant à Régina, telles que les a rapportées le *Leader-Post* de Régina, le 11 juin dernier. On lui attribue les paroles suivantes:

Un avenir meilleur s'annonce.

Mais il ajoute:

Il ne nous sera peut-être pas donné de le **voir.**

Je ne chercherai pas de meilleure autorité pour décrire la situation actuelle que M. O'Leary, un des rédacteurs de l'organe libéral-conservateur d'Ottawa. Il a publié, sous sa signature, un article dans le *Commonweal Review,* intitulé: "Le Canada fait face à ses problèmes". On le trouve dans le numéro du 21 janvier 1931. Le voici:

Le Canada, comme les Etats-Unis, est assailli par un malaise politique et une dépression économique. Le problème de la prohibition, les difficultés des cultivateurs du Nord-Ouest, et la révolte du congrès peuvent faire ployer M. Hoover sous le faix, mais je doute que sa position soit plus onéreuse que celle de M. Bennett de retour de la conférence impériale les mains vides, devant faire face aux demandes des agriculteurs qui veulent un prix fixe pour leur blé; à un chômage qui s'étend par tout le pays, et à la menace d'un déficit énorme dans les finances du pays.

Jamais depuis la dépression d'après-guerre, qui a donné naissance à un soulèvement agraire dans l'Ouest et une nouvelle orientation à la politique de parti, le Dominion n'a rencontré de telles vicissitudes.

M. O'Leary, écrivant sur les efforts tentés par le premier ministre pour établir de meilleures relations commerciales avec la Grande-Bretagne, ne les qualifie pas de balivernes, mais il dit:

L'attitude de M. Bennett n'était pas approuvée par ses plus fidèles partisans.

Il ajoute:

Ce fut un rude coup pour les foyers canadiens lorsqu'ils apprirent que la conférence impériale ne donnait pas le moindre espoir aux agriculteurs de l'Ouest.

Plus loin il dit:

En réalité, le principal résultat de la conférence, du moins en ce qui concerne le Canada, a été que M. Bennett, qui s'était rendu en Angleterre imbu du noble désir de réaliser l'unité économique impériale au moyen d'un régime tarifaire, est parti de Londres en proférant la menace voilée d'un séparatisme économique.

M. O'Leary continue:

Et ce ne fut pas tout. M. G. Howard Ferguson, premier ministre de l'Ontario, que l'on a nommé récemment haut-commissaire canadien à Londres, a commis un impair extraordinaire en attaquant vigoureusement la politique socialiste du gouvernement travailliste auprès duquel il a été accrédité. Ceci, tout naturellement, a tendu davantage les relations entre Ottawa et Downing Street, et a rendu difficile la coopération entre les deux gouvernements, sinon impossible. M. Philip Snowden, le chancelier de l'Echiquier au verbe mordant, a bonne mémoire.

Mais le sommaire de la présente situation par M. O'Leary est encore plus intéressant. Il dit:

Ainsi, M. Bennett est de retour au Canada, où il reste encore quelque 250 millions de boisseaux de blé non vendu, où le problème du chômage est très aigu, et où les revenus à la baisse menacent de produire un déficit énorme à la fin de l'exercice. La grande difficulté, est que, comme M. Hoover, M. Bennett a atteint le pouvoir avec un programme de prospérité.

Il continue ainsi:

Après quatre mois...

Il y en a six maintenant.

...et après avoir voté des millions en secours de chômage, le problème du blé de l'Ouest n'est pas encore résolu.

Vous avez là un exposé fait par un des partisans les plus fidèles du parti conservateur. J'aimerais citer des extraits d'un article, écrit sur le même ton, et publié dans *MacLean's Magazine.* Je ne dis pas que M. O'Leary en est l'auteur, mais je sais qu'il est un collaborateur assidu de cette publication. Nous d'Ottawa avons de bonnes raisons de nous le rappeler, parce que M. O'Leary écrivit un article sur les fonctionnaires de l'Etat, il y a quelques années, intitulé: *The Pork Barrel.* Le parti conservateur a toujours traité le personnel administratif avec bienveillance. M. O'Leary est l'auteur de l'article auquel je viens de faire allusion. C'est l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) qui, il y a quelques années, fit des remarques désobligeantes à l'adresse des fonctionnaires. C'est l'honorable député de Mont-Royal (M. White) qui, il y a quelques semaines, proposa de tailler dans les services de l'Etat, et c'est un député conservateur de la législature de l'Ontario qui désigna les fonctionnaires sous le nom de "parasites".

L'article dont je vais vous donner lecture est intitulé: *Back Stage at Ottawa, by a Politician with a Notebook.* Voici ce qu'on y lit:

Les gouvernements commencent à mourir dès l'instant de leur naissance...

On n'a jamais dit si vrai en parlant du Gouvernement actuel.

...et certains vieux politiciens, connaissant les dessous de la politique et sachant ce qui se passe dans les coulisses, conviennent que le ministère de M. Bennett établi, semble-t-il, sur des bases si vigoureuses, renferme des éléments de décadence. Ils reconnaissent qu'il a un bon record dans certains domaines. Ils concèdent au premier ministre une ferme volonté d'agir; ils rendent hommage à la vigueur et au courage qu'il a déployés au cours de la session spéciale du Parlement; ils applaudissent au fait qu'il a procuré du travail aux chômeurs. Et pour un bon nombre, ils en restent là. Ils s'en tiennent à l'assertion que la force de M. Bennett constitue sa faiblesse; ils sont d'avis que son attitude dominatrice à l'égard de tout le monde et de toutes choses, pour ainsi dire, jointe à la réserve distante qu'il manifeste à l'égard de ses ministres et des membres de son parti, ne présagent rien de bon pour l'avenir. C'est un second Woodrow Wilson, au dire d'un vétéran éprouvé. Cependant, M. Bennett n'est nullement entouré de ténèbres impénétrables en dépit des écueils et des récifs qui lui barrent la

route. Quelques membres de son parti se plaignent peut-être à la dérobée ou manifestent peut-être des doutes en sourdine; cependant, la majorité est loyale et bien disciplinée; on est disposé à lui donner carte blanche.

Autocrate, constituant une force dynamique et terrible, ne souffrant pas d'opposition et doué d'une certaine supériorité intellectuelle, il est le maître de son cabinet; il faudrait une formidable révolution de palais pour le renverser. Ses ministres diffèrent assez souvent d'opinion avec lui. D'aucuns n'ont pas goûté sa réplique au Thomas de la Grande-Bretagne; ils n'ont pas approuvé son plan d'assurer l'aide de l'Etat aux banques afin de stabiliser le prix du blé de l'Ouest. Mais, M. Bennett l'a emporté. Et il continuera à l'emporter aussi longtemps que ses plans réussiront ou auront une chance de réussite. Le présent cabinet constitue un gouvernement par un seul homme autant qu'il est possible de le faire.

Cet extrait provient d'un article de l'*Ottawa Journal* du 11 courant. Analysant d'avance l'attitude de la loyale opposition de Sa Majesté, le rédacteur ajoute:

Les députés de la gauche s'appliqueront à démontrer,—et M. King est passé maître en ces tactiques,—que M. Bennett incarne un tyran et un autocrate; il constitue à la fois une sorte de Mussolini et de maréchal Pilsudski; c'est un dictateur qui voile les yeux du peuple et gouverne le pays à coup de décrets.

Et le même article ajoute encore:

Lorsque arrivera le moment propice et que les orateurs seront fatigués, M. Bennett, soumettra son programme, mobilisera ses whips, provoquera le vote et utilisera la majorité dont il dispose.

Je tiens à relever certaine assertion que le premier ministre a faite à Vancouver. Voici les paroles que le compte rendu de la *Gazette* de Montréal du 19 juin 1930 lui met dans la bouche:

Ainsi continuerai-je, lorsque j'aurai pris en mains les rênes du pouvoir, à frayer une voie à travers tous nos ennuis et toutes nos difficultés.

Et tout récemment encore, dans le hansard du 17 courant, à la page 70, il a déclaré:

J'ai pris en main les rênes du pouvoir,—c'est-à-dire que notre ministère fut constitué.

Lorsque le Gouvernement libéral arriva à la direction des affaires, en 1921, nous constatâmes que le trésor fédéral était vide et les recettes disparues tout comme nous le constaterons encore une fois lorsque le parti libéral reviendra au pouvoir, à la première occasion.

Au cours de la session de 1930, nous avons déposé notre budget. Nous avions diminué les impôts, réduit le chiffre de la dette publique et remboursé des emprunts sur les revenus; de fait, le pays jouissait d'une ère de prospérité incontestable. Quelques mois plus tard, les élections générales eurent lieu et le Gouvernement du jour prit en main la direction des affaires. Sans tarder, mes honorables amis s'employèrent à déranger, modifier et détruire les principaux articles du programme du Gouvernement libéral; on les a remplacés par de nouveaux principes. La réaction fut terrible et il en est résulté un désastre. C'est véritablement à cette heure que le pays traverse la crise que mes honorables amis se sont appliqués à décrire au cours de la dernière campagne électorale. Sous le régime libéral, bien qu'il eût à faire face à une situation particulière assez grave, le Canada s'en était mieux tiré que n'importe quel autre pays au monde.

[M. Chevrier.]

Cependant, les modifications soudainement apportées au tarif douanier par le Gouvernement nous ont brusquement fermé toutes les avenues ouvertes à l'industrie et au commerce canadiens et ont implanté au cœur de notre population la crainte, le mécontentement et la méfiance. Les inquiétudes d'avant les élections générales sont devenues des réalités dès que le Gouvernement fût arrivé au pouvoir. Les recettes ont commencé à diminuer sans tarder. Au lieu d'être enrayé, le chômage est devenu bien plus sérieux, et la dépression financière s'est accrue. Pour ce qui est du chômage, je désire citer quelques chiffres extraits de la *Gazette du travail*, édition de février 1931. L'article en question est publié avec l'autorisation du ministre du Travail (M. Robertson), qui ne siège pas à la Chambre des communes. Voici un passage que je relève à la page 208:

Au cours des mois d'août et de septembre, la situation n'a guère différé de ce qu'elle était en juillet...

Voilà qui confirme exactement les observations que j'ai faites tout à l'heure.

...elle accuse toutefois une tendance à empirer. Le nombre des chômeurs a continué d'augmenter constamment...

C'est-à-dire après la convocation de la session spéciale en vue de mettre un terme au chômage.

...jusqu'à la fin de l'année; la situation s'est aggravée de plus en plus chaque mois à venir jusqu'au dernier jour de décembre, alors que le pourcentage des sans-travail était à 17.0; ce fut le plus élevé de l'année.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, aussitôt que le médecin entreprit de soigner le malade et lui administra son remède, la condition du sujet empira. Loin de moi le désir d'entreprendre une discussion pour savoir si oui ou non le mot historique de M. Thomas, le secrétaire d'Etat pour les colonies s'appliquait bien à la circonstance dans laquelle il fut prononcé; cependant, je suis d'avis qu'il convient parfaitement en l'occurrence, au Canada, si on l'applique au programme que le Gouvernement a formulé.

Je dois me hâter, mais, en passant, puis-je faire quelques observations touchant les mesures législatives que l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan) a l'intention de présenter. Je le félicite d'avoir préconisé les modifications qui s'imposent au sujet du droit d'auteur. J'espère sincèrement qu'une fois que le bill aura été examiné à fond, on aura atteint tout ce à quoi l'on visait en présentant cette mesure. Il est temps que la voix de ceux que les auteurs de cette proposition de la loi cherchent à protéger soit entendue et que la loi des droits d'auteur protège réellement les titulaires de droits d'auteur et ne soit plus un texte qui favorise le plagiat et l'exploitation irrégulière et préjudiciable de ces droits par de gros industriels dépourvus de tout scrupule.

Je désire dire un mot d'un autre aspect de la situation. J'ai su qu'il a été question de fortes compressions qui seraient effectuées dans les traitements du service civil. Dans certains cas, cela se ferait au moyen de mises à la retraite et ailleurs au moyen de réorganisations des personnels. Je dois prévenir le Gouvernement qu'il ne devrait pas songer à diminuer les salaires des employés; ce serait une calamité. L'Etat n'a pas le droit de donner pareil exemple à des manufacturiers ou à des chefs d'industries sur lesquels il n'a aucune juridiction immédiate. Si l'Etat commence à diminuer les salaires de ses propres fonctionnaires, ce sera un fort mauvais exemple pour le reste du Canada.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

M. CHEVRIER: Non seulement, le Gouvernement devrait se refuser à diminuer les traitements, mais il devrait s'en tenir à la lettre aux marchés conclus avec ceux qui font partie du service public. Je crois savoir qu'un certain nombre de fonctionnaires seront mis à la retraite. D'après la nouvelle loi, le Gouvernement peut mettre à la retraite ceux qui ont atteint l'âge de soixante-cinq ans; l'ancienne loi ne fixait aucune limite d'âge à cet égard. On ne doit démettre quelqu'un de ses fonctions que lorsque l'intérêt public l'exige ou lorsque le fonctionnaire n'est plus en état, au point de vue physique ou intellectuel, de remplir les devoirs de sa charge. Je préviens le Gouvernement qu'il ne se soustraira pas à ses engagements en priant simplement la Commission du service civil d'effectuer une réorganisation et en faisant retomber sur elle l'obligation de désigner ceux qui devraient partir et ceux qui devraient être maintenus en fonctions. Il nous a été donné dernièrement un exemple éclatant de la façon dont le Gouvernement peut agir à sa guise lorsqu'il s'agit de destitutions; j'y reviendrai plus tard. Si ceux qui ont atteint leur soixante-cinquième année doivent être mis à la retraite, il est pénible d'apprendre, grâce à l'indiscrétion des éditeurs du *Parliamentary Guide,* que le premier ministre approche l'âge de soixante-cinq ans. Qui croirait que l'honorable ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. MacLaren) aura soixante-dix ans le 1er avril prochain? Le 3 octobre, le secrétaire d'Etat entrera dans sa soixante-dixième année. L'honorable député qui représente si habilement le premier ministre lorsque celui-ci s'absente, l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley), aura soixante-quinze ans le 12 septembre. Encore vigoureux et bien portant, il est en ce moment à Buenos-Ayres. Personne ne croirait que le ministre de la Justice (M. Guthrie) aura soixante-six ans le 15 août. Le 13 avril, le ministre du Revenu national (M. Ryckman) sera du même âge. Par conséquent, le Gouvernement devra réfléchir le jour où il interviendra au sujet des traitements de ses fonctionnaires. S'il faut le faire dans l'intérêt public, on devra agir avec beaucoup de circonspection. Ces changements peuvent être inspirés par le désir de rétablir le régime du favoritisme politique au lendemain des élections. Il peut arriver que l'on souhaite ces changements en vue de procurer de l'avancement à d'autres fonctionnaires de rang inférieur. Ce serait une injustice que ceux qui doivent occuper de nouveaux postes soient moins rétribués que les anciens titulaires de l'emploi. Si celui qui a été avancé touche le minimum du traitement de celui qui a été mis à la retraite, il n'en résulterait guère de différence pour le trésor, puisque il faudra nommer quelqu'un pour remplir la vacance créée par l'avancement d'autres commis. Rien ne serait plus injuste que d'exiger du nouveau titulaire qu'il continue de toucher le traitement minimum. Je le répète, il s'agit d'une question que, dans l'intérêt public, l'on devra examiner à fond. En temps opportun je suivrai de près les diverses nominations et remaniements effectués. Ce que je viens de dire s'applique également aux augmentations annuelles. Les honorables députés, me semble-t-il, supposent que le Gouvernement a l'intention de supprimer les augmentations dans le cas de traitements dépassant $2,500. Le Gouvernement n'a pas le droit d'agir ainsi parce que, le jour où ces employés entrèrent en fonctions, il fut entendu, et c'est ainsi que le décrète la loi, que tant qu'ils s'acquitteraient de leur tâche à la satisfaction de leurs chefs, ils auraient droit à ces augmentations régulières. Ce sont des contrats que le Gouvernement ne peut violer. Il n'a pas le droit de statuer ou d'intervenir au sujet des salaires de ceux qui ne font pas partie du personnel administratif,

—ceux-là ont notre sympathie,—mais le Parlement ne peut rien quant à leur salaire; de même, le Gouvernement ne peut agir ainsi lorsqu'il s'agit des traitements de ceux qui constituent le service civil. Le Gouvernement devrait donner immédiatement l'instruction à la commission Beatty de poursuivre le travail qu'on lui avait confié. Je ne crois pas que le très honorable premier ministre ait l'intention d'équilibrer son budget aux dépens des employés de l'Etat. Je ne crois pas qu'il ait l'intention de donner un mauvais exemple au reste de la nation sous ce rapport.

Toujours les membres de cette Chambre ont une dure responsabilité puisqu'il leur faut adopter les mesures les plus susceptibles d'assurer le confort, le bonheur et la prospérité du peuple canadien. Mais cette responsabilité n'a jamais été aussi grande qu'elle l'est aujourd'hui. Nous sommes actuellement en face d'une situation pire que celle qui existait avant la guerre. Mais pour faire face à cette dépression universelle, les nations n'ont pas recours aux armes, à des tactiques et opérations défensives. Dans cette crise financière et économique, elles s'efforcent de découvrir les moyens de faire disparaître pour toujours ces facteurs et ces principes qui ont amené la crise. Il existe actuellement deux grands facteurs ou systèmes opposés l'un à l'autre, le tarif élevé et le tarif modéré. La question est de savoir lequel de ces deux systèmes assure davantage la situation financière et économique de la nation, protège son commerce intérieur et, en même temps, permet l'expansion de son commerce extérieur. Le premier ministre et ses suivants croient que la sécurité financière du Canada réside dans la création d'un tarif plus élevé que tout ce que l'on a vu dans le passé. Je respecte ces idées et ces doctrines. Nos amis de la droite sont sincères, je crois, mais, à mon sens, la destinée du Canada ne peut se régler ainsi. Je ne crois pas que le salut financier et économique de notre pays se trouve dans la création d'un tarif très élevé et inflexible; il vaudrait mieux, à mon sens, mettre en vigueur un tarif qui réponde aux circonstances et aux conditions du moment et d'après des principes qui permettent l'élasticité et la flexibilité.

Je suis convaincu que la prochaine fois que le peuple canadien aura l'occasion de se prononcer entre les deux doctrines, il favorisera de nouveau résolument et complètement les principes et les doctrines qui lui ont permis de vivre dans la paix, le progrès, le bonheur et le contentement de 1921 à juillet dernier sous le régime libéral.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Chevrier.]

Reprise de la séance

M. T. A. THOMPSON (Lanark): Monsieur l'Orateur, avant de poursuivre ce débat, je désire féliciter le proposeur (M. Cormier) et celui qui (M. Porteous) a appuyé l'adresse pour les magnifiques discours qu'ils ont prononcés dans cette Chambre, ce qui leur fait honneur non seulement à eux-mêmes mais aussi aux circonscriptions qu'ils représentent.

A son arrivée au pouvoir, le régime actuel se trouvait en face d'une tâche herculéenne. Il luit fallait régler une situation pour laquelle il n'était pas responsable, mais il se mit à l'œuvre sans hésiter. Comme il l'avait promis, le premier ministre (M. Bennett) convoqua une session spéciale du Parlement et, malgré les critiques des membres de l'opposition, cette session spéciale a soulagé beaucoup de misères dans tout le Dominion. Les 20 millions votés en cette occasion ont enlevé un lourd fardeau qui pesait sur bien des épaules et procuré des vivres, du combustible et des vêtements à bien des familles. Non seulement on vota de l'argent, mais plusieurs changement furent apportés au tarif et malgré les critiques de l'opposition, il est certain que ces changements ont contribué à faire disparaître le chômage. Ils ont encouragé les gens du pays, donné une nouvelle vigueur à l'industrie et aidé les laitiers de l'Ontario et du reste du Canada. Je parle tout particulièrement de l'est de l'Ontario lorsque je parle de l'industrie laitière. L'importation du beurre de la Nouvelle-Zélande avait à peu près ruiné cette industrie; l'importation de millions de livres de beurre dans ce pays chaque année, que l'on aurait pu et dû produire ici, constitue une erreur grave du gouvernement alors au pouvoir. Aujourd'hui nos laitiers reprennent partout courage et déjà la production du beurre a augmenté.

Je désire citer un exemple tiré du comté de Lanark, que j'ai l'honneur de représenter, relativement à l'effet des mesures prises durant la session spéciale pour remédier aux conditions actuelles. Dans les quatre villes du comté de Lanark, on a dépensé $150,000 durant l'hiver dernier afin de remédier au chômage. Cette somme représente l'aide accordée par le Gouvernement actuel, le reste ayant été fourni par les municipalités. En conséquence, le chômage a disparu dans les villes et les districts ruraux de Lanark; quiconque désirait travailler obtenait un emploi et les conditions étaient excellentes. Et ce n'est pas tout.

Une maison anglaise du nom de Hearst qui a réussi a établir un important commerce de tissus au Canada, qui a des entrepôts de gros à Montréal et des voyageurs qui parcourent tout le pays, a envoyé ses représentants au Canada pour y chercher un endroit approprié.

Elle voulait conserver sa clientèle canadienne, de sorte qu'elle a fait l'acquisition des usines Hawthorne dans la ville de Carleton Place, inutilisées depuis six ans, et, depuis l'automne dernier, y a dépensé un demi-million de dollars. Cette fabrique est aujourd'hui exploitée à son plein rendement et donne de l'emploi à environ deux cents hommes. Le président de la compagnie m'a appris, l'autre jour, qu'il ne pouvait remplir toutes les commandes, et qu'il lui faudrait augmenter le rendement de cette manufacture. A un dîner auquel il assistait dans la ville de Carleton Place, il n'y a pas bien longtemps, M. Hearst, président de cette compagnie, a déclaré que s'il fabriquait son produit dans la ville de Carleton Place, c'était dû à la politique du parti conservateur.

Je demande à nos collègues d'établir une comparaison entre cette politique de l'honorable premier ministre en vue de soulager le chômage et de ramener la prospérité dans notre pays et la politique du très honorable chef de l'opposition, la politique de ne donner "pas même cinq sous à une province conservatrice." Où serions-nous aujourd'hui si l'on avait donné suite à cette politique? J'ai été vraiment surpris d'entendre le très honorable chef de l'opposition exprimer dans cette Chambre l'opinion que les modifications apportées au tarif au cours de la session spéciale étaient un cadeau fait à quelques industries ou capitalistes de ce pays. Le très honorable député est un fervent de l'économie politique. Il sait tout aussi bien qu'aucun de nous que créer la méfiance au sein de la population de ce pays occupée à des emplois divers ne peut avoir que des résultats néfastes.

Je crois qu'une bonne partie des malheurs qui accablaient notre pays lorsque le présent ministère est arrivé au pouvoir aurait pu être évitée si le gouvernement des neuf dernières années avait fait montre d'un peu de prévoyance et de sage administration. Nous avons entendu les honorables députés de la gauche se plaindre que les conditions ne sont pas plus avantageuses. Le gouvernement libéral a employé neuf ans à désorganiser le commerce, l'industrie et l'agriculture dans notre pays. Est-il raisonnable de prétendre que tout cela puisse être restauré dans l'espace de quelques mois? Au reste, je crois que le premier ministre applique actuellement le remède efficace et qu'en temps opportun le malade se rétablira.

Je tiens à dire de plus que la restauration de l'industrie sur ses bases constituera un grand encouragement pour les agriculteurs du Canada. Nul cultivateur ne peut vendre ses produits à son voisin, car pour la consommation de nos produits agricoles nous devons compter entièrement sur les hommes et les femmes employés dans les établissements industriels de notre pays et des pays étrangers. Si ces ouvriers obtiennent de bons salaires et un emploi continu ils auront une puissance d'achat, et nous trouverons un marché facile pour l'écoulement de nos produits. Vous ne pourriez pas adopter une loi dont les dispositions nuiraient à une classe de la société sans nuire en même temps à toutes les autres. Nos intérêts sont indissolublement liés; nous devons résister ou céder ensemble, et celui qui prêche la défiance se rend coupable d'un acte anti-patriotique. Que nous importe que notre voisin parle la même langue ou adore le même Dieu? Que nous importe qu'il soit né au Canada ou que notre pays soit devenu sa patrie d'adoption, s'il est bon Canadien et prêt à travailler au progrès de ce pays et à édifier son avenir sur les bases si bien établies par les pères de la Confédération?

Un collègue de ce côté de la Chambre a demandé l'autre jour à l'honorable représentant de Battle River (M. Spencer), qui avait alors la parole, ce qu'il en coûtait pour produire un boisseau de blé. Après avoir hésité quelque peu, l'orateur répondit 70 à 75 cents, d'après des conditions différentes. Je veux faire connaître à cette Chambre l'histoire d'un de mes voisins qui, il y a environ vingt ans, est allé dans la Saskatchewan avec un bien faible capital. Depuis un certain nombre d'années il revient passer l'hiver dans l'Ontario, quand il ne se rend pas en Floride ou dans la Californie. Il a passé le présent hiver dans l'Ontario. Je lui ai posé la même question: Que vous coûte la production d'un boisseau de blé dans la Saskatchewan? Il me dit qu'à l'heure actuelle lui et son garçon cultivent 5,000 acres de terre, ajoutant que la production d'un boisseau de blé dans la Saskatchewan leur coûtait 40 cents. Ce n'était pas un vantard. Comme je voulais connaître le secret de son succès, il me répondit: "Tout le secret de mon succès, c'est de vivre selon mes moyens et de fuir les banques." Je vous rapporte ce qu'il m'a dit—c'est un cultivateur prospère de la Saskatchewan. Je crois qu'il avait raison.

Nous entendons beaucoup parler de l'argent facile à avoir, et j'apprendrais avec peine qu'un cultivateur dans le besoin, dans la misère, ne pourrait obtenir un prêt raisonnable en retour de garanties satisfaisantes. Mais j'affirme que les cultivateurs prospères, soit dans l'Est, soit dans l'Ouest, sont ceux qui n'ont pas eu affaire avec les banques. Il y a bien peu d'opérations agricoles aujourd'hui, dans l'Est comme dans l'Ouest, pour lesquelles un homme puisse emprunter de l'argent des banques et réaliser un bénéfice avec l'intérêt qu'il doit payer. Aussi, personnellement, je me suis toujours tenu à l'écart des banques, sauf lorsque j'avais un chèque à recouvrer ou un dépôt de fonds à faire.

Il y a une chose à laquelle le Canada doit faire face aujourd'hui et dont nous ne devons

pas ignorer l'importance: c'est la menace de la Russie. Le Gouvernement mérite des félicitations pour avoir si promptement annoncé la cessation des relations commerciales avec le gouvernement des Soviets, dussent-elles même être avantageuses. La Russie produit aujourd'hui pour ainsi dire les mêmes choses que le Canada. Ses produits forestiers, agricoles et miniers font concurrence aux nôtres sur les marchés mondiaux, et ils sont l'œuvre du travail forcé. C'est le produit d'une sorte d'esclavage, et tant que la Russie ne sera pas revenue à son état normal, nul pays qui se respecte ne devrait avoir de relations commerciales avec elle. La Russie, dans son état actuel, est une menace pour tout le monde civilisé.

L'honorable député de Lisgar (M. Brown) a montré, l'autre jour, une paire de chaussettes. Ce n'est pas nouveau; je suis habitué à ces genres d'exhibition. Il y avait quelqu'un qui en avait toujours une paire avec lui pendant la campagne électorale, l'été dernier, et elle portait le même prix: 10 cents. Nous nous sommes renseignés et nous avons appris que ces chaussettes étaient fabriquées au Japon par des ouvrières qui reçoivent 12 cents par jour. Notre honorable collègue désire-t-il que des articles fabriqués à l'étranger dans de pareilles conditions viennent faire concurrence à ceux de nos manufactures au Canada? Personnellement, si j'en avais le pouvoir, j'élèverais le tarif autant que possible contre les importations d'un pays étranger où les conditions d'existence et les salaires sont si inférieurs à ceux du Canada.

Dans un jeune pays comme le nôtre, la crise économique ne devrait pas durer. Nous avons de grandes ressources naturelles et notre peuple est à la hauteur de sa tâche. Nous venons de bonne souche, de deux grandes races; nous sommes les descendants de deux grands empires qui, pendant mille ans, ont été au premier rang des civilisateurs et des colonisateurs de tout l'univers. Qu'avons-nous à craindre?

M. POULIOT: Quand les colons français sont venus au Canada, la France n'était pas un empire, mais un royaume.

M. THOMPSON (Lanark): Je remercie l'honorable député du renseignement. Certes la situation au Canada n'est pas tout à fait celle que nous désirons. Mais je ne crains pas pour l'avenir de notre grand pays. Le Canada, dans sa détresse, a rejeté les sophismes du parti libéral et il a mis sa confiance dans les principes et la politique du parti conservateur. Celui-ci, sous la direction du très honorable premier ministre, ne trahira pas la confiance que le peuple du Canada a placée en lui.

[M. Thompson. (Lanark).]

M. A. F. TOTZKE (Humboldt): Avant de discuter les questions soulevées par le discours du trône et l'amendement à l'adresse proposé par mon très honorable chef (M. Mackenzie King), j'aurai quelques mots à dire sur le discours prononcé l'autre jour par l'Orateur suppléant (M. LaVergne).

Je commencerai par dire que je vis depuis nombre d'années parmi les Canadiens français et que je les connais bien. J'ai combattu pour eux et avec eux. Quelques-uns de mes amis les plus intimes appartiennent à leur race et j'ai beaucoup d'admiration pour eux. J'ai entendu beaucoup d'entre eux exprimer leur admiration pour mon honorable ami, monsieur l'Orateur suppléant, mais je pense qu'après son discours de l'autre jour, cette admiration se changera en un autre sentiment, peut-être en une pitié comme celle qu'on ressent pour un grand cerveau abattu par l'effort. Mon honorable ami voudrait faire croire à la Chambre qu'il vise à l'union et à l'harmonie, mais je dirai ceci, monsieur l'Orateur: Quoique je ne sois pas d'origine française, anglaise, écossaise ou irlandaise, lorsqu'il s'agit de fidélité envers mon pays natal et de servir le Canada dans la mesure de mes forces, je ne céderai le pas à personne et surtout à l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne). Il se dit Canadien. Monsieur l'Orateur, si le Canada doit compter à l'avenir sur un patriotisme de ce genre, alors que Dieu ait pitié de lui. J'ai dans ma circonscription beaucoup de gens qui n'appartiennent pas aux races mentionnées par mon honorable ami, mais ce sont des Canadiens fidèles et respectueux des lois. La jeune génération, née en ce pays, se compose de Canadiens aussi fidèles qu'on puisse l'être. Ils étudient l'histoire de leur pays, ils cherchent tout ce qui pourra affermir leur fidélité et leur attachement pour leur pays natal, le pays choisi par leurs pères. Je fais des vœux pour que ces jeunes gens ne lisent pas le discours de l'honorable député de Montmagny. L'honorable député dit dans son discours, tel qu'il est consigné à la page 203 de l'édition non revisée des *Débats:*

> Je dis à mes honorables amis de l'Ouest que si leur région était peuplé de Canadiens d'origine française, de traditions françaises, d'habitants de Québec, comme on dit familièrement, au lieu de ces immigrants amenés là, vous n'y entendriez pas ces effusions bolchévistes inspirées des théories de Lenine.

Malgré ce qu'en a dit l'honorable député de Régina (M. Turnbull), la question de la séparation a été discutée dans une certaine mesure dans l'Ouest. Je ne désire pas m'étendre à ce moment sur ce point, sauf pour dire que les auteurs de cette idée n'appartenaient pas à l'élément étranger, selon la prétention de mon honorable ami, mais apparte-

naient aux nationalités privilégiées, ces races qui, à son avis sont les seules dont on puisse former un Canada uni et harmonieux.

M. LAVERGNE: Je crois que mon honorable ami me cite d'une façon inexacte.

M. TOTZKE: Je ne fais pas de citations du tout et ne puis faire erreur dans le moment.

M. LAVERGNE: Si mon honorable ami ne me cite pas, je demande l'application du règlement. Il n'a aucun droit de m'attribuer des paroles que je n'ai jamais prononcées.

M. TOTZKE: Je lis l'extrait pris dans le discours de mon honorable ami. Voici ce qu'il a dit:

Je dis à mes honorables amis de l'Ouest que si leur région était peuplée de Canadiens d'origine française, de traditions françaises, d'habitants de Québec, comme on dit familièrement, au lieu de ces immigrants amenés là, vous n'y entendriez pas ces effusions bolchévistes inspirées des théories de Lenine.

Si c'est ainsi qu'on pense favoriser l'harmonie au Canada, je n'y comprend rien. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de gens de ces nationalités qui ont pris part au mouvement, mais on ne peut leur en attribuer l'initiative ni la direction. Je déplore autant que quiconque les appels aux préjugés de race et de religion en vue d'un avantage politique. J'ai eu parfois moi-même à en souffrir. Je déplore, autant que l'honorable député, l'attitude du premier ministre de la Saskatchewan à l'égard de la langue française, mais voici, ce que mon honorable ami dit, tel qu'on le voit à la page 203 de l'édition non revisée des *Débats*:

Si M. Anderson peut faire ce qu'il se propose dans sa province, à qui la faute? A l'opposition actuelle.

M. LAVERGNE: Très bien!

M. TOTZKE: Mon honorable ami approuve. Je le cite bien maintenant?

M. LAVERGNE: Oui.

M. TOTZKE: Plus loin il dit encore, suivant l'édition non revisée des *Débats*, page 204:

Et si M. Anderson est en mesure de faire ce qu'il fait aujourd'hui qui lui en a donné le droit et le pouvoir?

M. LAVERGNE: Parfait.

M. TOTZKE: Assurément la conversion de l'honorable membre à la politique du parti conservateur a été complète. Il dénonce la conduite du premier ministre de la Saskatchewan et ensuite il continue en l'excusant. Il dit que si M. Anderson possède le droit et le pouvoir de faire ces choses, c'est parce que, il y a plusieurs années, le parti libéral n'a pas protégé les droits des minorités au Canada. N'est-ce pas là une logique étrange? La conduite du premier ministre de la Saskatchewan est mauvaise, mais il a le droit et le pouvoir de faire ce qu'il a fait, parce que, à une certaine époque dans le passé, quelqu'un a fait exactement la même chose.

M. LAVERGNE: Mon honorable ami me permettra-t-il de rectifier? J'ai dit qu'en 1905, lorsque les lois concernant l'autonomie de ces provinces ont été adoptées, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) et moi-même nous avons demandé à sir Wilfrid Laurier de ne pas accorder ce pouvoir aux nouvelles provinces mais de protéger les droits minoritaires; et le 21 février il était en faveur de cette demande, mais le 21 mars il avait changé d'idée.

M. TOTZKE: Je crois avoir été très juste à l'égard de l'honorable membre. J'ai cité ses remarques et j'en tire des conclusions. Je laisse à la Chambre et au pays le soin de dire si mes conclusions sont justes ou non. Je dis encore que le premier ministre de la Saskatchewan a tort; je le dis aussi sincèrement que l'a dit mon honorable ami, mais l'honorable député ajoute que le ministre de la Saskatchewan a le droit et le pouvoir de faire ce qu'il a fait, parce que, à une certaine époque, il y a des années, quelqu'un a fait la même chose. Nous ne pouvons pas avoir la paix, l'harmonie et la prospérité dans ce grand pays tant que l'honorable député de Montmagny et les autres qui pensent comme lui ne finiront pas par comprendre qu'il y a au Canada de vrais, de bons et fidèles Canadiens qui descendent de nationalités autres que la race française, anglaise, écossaise ou irlandaise.

Permettez-moi de discuter pendant quelques instants certaines questions qui ont été soumises à notre attention. Nous avons beaucoup entendu parler dans cette Chambre des conditions qui existent dans l'Ouest du Canada. L'honorable député de Régina nous a dit que la situation dans l'Ouest canadien n'est pas bonne, mais qu'elle n'est pas trop mauvaise. Avant de lire des extraits d'une lettre que j'ai reçue d'un de mes mandataires et d'un autre que j'ai sur mon pupitre, je tiens à dire que l'honorable député de Régina représente une population urbaine. Il représente surtout la cité de Régina. Je doute fort qu'il soit en état de juger de la situation des campagnes dans l'Alberta. Je suis heureux de l'entendre déclarer que la situation n'a pas été trop mauvaise cet hiver à Régina. J'aimerais à demander à l'honorable député de Saskatoon (M.

MacMillan) si la situation a été aussi bonne à Saskatoon qu'à Régina. S'il nous parle de cette situation, l'honorable député de Saskatoon ne devra pas oublier les centaines de chômeurs que nous avons vus à l'Exposition durant tout l'hiver et auxquels nous avons donné à manger. Il dira, j'en suis sûr, que la situation n'a guère été brillante à Saskatoon, et il reconnaîtra au contraire qu'elle a été très mauvaise. Je désire citer un extrait d'une lettre qu'un de mes mandataires m'a envoyée à Ottawa depuis mon arrivée. Sans révéler son nom, je puis dire qu'il n'appartient pas à une des races dont l'honorable député de Montmagny a parlé. Il est d'une race étrangère de la mienne. On remarquera combien correctement il s'exprime en anglais. Voici ce qu'il écrit:

Vous pouvez dire à votre ami le premier ministre que, s'il pense que notre misère réside surtout dans nos imaginations, je suis prêt à échanger ma position contre la sienne à l'instant même. Il verra alors à quoi un homme peut être en butte.

Vous connaissez le site avantageux de ma ferme. Jamais la récolte n'y a été aussi belle que l'automne dernier. Je me suis esquinté à travailler nuit et jour et j'ai pu ainsi battre jusqu'au dernier boisseau avant l'arrivée du mauvais temps; et chaque boisseau que j'ai fait parvenir à l'élévateur n'a fait que m'appauvrir. En faisant tout l'ouvrage moi-même et en épuisant jusqu'à mon dernier sou de crédit, je pourrais ensemencer ce printemps, mais à moins que la situation ne change et à moins de pouvoir espérer un profit raisonnable de ma récolte, je ferais aussi bien de me déclarer en banqueroute. Ce sera bien dur après vingt-huit années passées à travailler fort et à faire ma part pour le développement du pays.

M. POULIOT: Quelle est la date de cette lettre?

M. TOTZKE: 16 mars 1931. Il y a bien d'autres cas de ce genre dans la Saskatchewan. Cet homme, que je connais très bien, est l'un des meilleurs cultivateurs de ma région. S'il existait quelqu'un capable de supporter ces difficultés, ce serait bien lui. Je connais, dans ma circonscription et dans la Saskatchewan en général, un grand nombre de gens dont la position est bien plus mauvaise que la sienne.

Je veux maintenant citer une requête qui fut présentée au premier ministre (M. Bennett) quand ce dernier parla à Régina en décembre dernier. C'est cette assemblée que non seulement les fermiers de la Saskatchewan mais aussi les membres de son parti attendaient avec une vive impatience; c'est là qu'ils espéraient le voir jeter une lueur d'espoir sur la situation dans notre pays. Cette lettre est celle dont mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance) a parlé l'autre jour dans son discours. On l'a remise au premier ministre lors de l'assemblée de Régina, en décembre dernier:

La situation des fermiers de l'Ouest est tout simplement déplorable, et à moins qu'on n'y remédie elle devra nécessairement entraîner la détresse d'abord dans les villes de la prairie, puis chez la population des villes de l'Est canadien.

On a tort de penser que certaines parties de la province sont dans un état relativement satisfaisant, parce que les bonnes récoltes y ont rarement manqué depuis quelques années. C'est faire erreur, monsieur. La vérité, c'est que le fermier a dû payer si cher pour les choses nécessaires à la production...

Les honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre voudront bien écouter la suite:

La vérité c'est que le fermier a dû payer si cher pour les choses nécessaires à la production, telles que les machines, pour les choses nécessaires à la subsistance, telles que les vêtements, et qu'il a été obligé de payer des taux d'intérêts si élevés que, dans presque tous les cas, même où les récoltes ont été abondantes, il n'a pu mettre d'argent de côté. Aujourd'hui, les récoltes pauvres d'un côté, les récoltes abîmées, de l'autre, ainsi que la chute générale des prix ont épuisé les dernières épargnes, et le fermier est dans le besoin.

Je pense, monsieur l'Orateur, que ces citations sont une réponse suffisante à mon honorable ami de Régina qui prétend que la situation n'est pas aussi mauvaise dans l'Ouest qu'elle pourrait l'être. Je crois, comme mon honorable ami de Red-Deer (M. Speakman) l'a dit cet après-midi, que la situation n'a jamais été pire dans l'Ouest canadien. Je désire aussi corroborer mon honorable ami de Red Deer sur l'adresse de pessimisme de l'agriculteur de l'Ouest canadien. Ce dernier est loin d'être pessimiste; c'est même l'optimiste par excellence. A diverses époques, dans l'Ouest canadien, nous avons souffert de plusieurs sortes de fléaux, de la gelée, de la grêle, de la sécheresse et même de ce petit animal appelé *gopher* (marmotte), dont mon honorable ami de Yorkton (M. McPhee) a parlé l'autre soir. En général les gens de l'Ouest sont optimistes.

Il n'y a pas sur terre de gens pour compter comme eux "sur l'an prochain", mais aujourd'hui ils ne sont pas optimistes. Pourquoi? Permettez-moi de citer de nouveau un extrait du discours de mon honorable ami de Régina. A la page 126 des *Débats* du 18 mars dernier, il appert qu'il a dit:

Pour ma part, à titre de représentant de la capitale de la Saskatchewan, j'ai hâte d'entendre, de quelque côté qu'il vienne, le mot révélateur d'espoir et de progrès pour le Canada.

Faut-il s'étonner, monsieur l'Orateur, du manque d'optimisme des gens de la Saskatchewan par le temps qui court? De leur pessi-

misme? L'honorable député de Régina déclare qu'il a écouté les paroles de son chef sans trouver le mot révélateur d'espoir qui annonce une amélioration de la situation. Je suis d'accord avec lui. Moi aussi, j'ai écouté le discours du très honorable premier ministre et les discours de tous les honorables députés conservateurs, et j'attends encore un rayon d'espoir.

M. COTNAM: L'honorable député nous en fera peut-être entrevoir un.

M. TOTZKE: Plus tard. Une des causes peut-être de la dépression dans l'ouest de la Saskatchewan, c'est la façon dont la province est représentée dans le cabinet. Autrefois la Saskatchewan avait pour représentant dans le ministère, le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et l'honorable Charles Dunning, ministre des Finances dans le dernier gouvernement. Aujourd'hui, elle est représentée dans le Gouvernement par le ministre de l'Agriculture (M. Weir), dont le comté est situé juste au nord du mien. Je regrette que l'honorable ministre ne soit pas à son siège en ce moment. J'aurais aimé à entendre son avis sur la situation dans l'Ouest canadien et la solution de nos difficultés. Nous, de la gauche, nous attendons le mot révélateur d'espoir. Nous nous faisons une idée des moyens à employer pour supprimer le marasme et remédier à la situation. Les habitants de la Saskatchewan attendent l'exposé des remèdes suggérés par le ministre de l'Agriculture.

Dans son discours, cet après-midi, l'honorable député de Red Deer s'est dit très désireux de faire tout son possible pour aider à la solution de nos difficultés. Malgré les moqueries de nos honorables vis-à-vis, je suis dans les mêmes dispositions, abstraction faite de l'avantage que peut en retirer un parti. Nous, les libéraux, nous croyons que le budget déposé en mai dernier à la Chambre représentait jusqu'à un certain point la solution de nos difficultés. A notre sens, en accordant un tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne, nous nous assurions son bon vouloir envers le peuple canadien. Comprenant que le principal marché pour notre blé était en Grande-Bretagne, nous étions résolus à tout lui accorder en retour, comme elle achète notre blé. Nous étions certains que ce qui est arrivé à la conférence impériale, du fait du voyage du premier ministre et de ses collègues, était inévitable, quand on agit ainsi avec la Grande-Bretagne. Nous comprenions l'impossibilité de persuader le peuple anglais, à présent et peut-être d'ici nombre d'années, d'imposer des denrées alimentaires. Nous savions que la Grande-Bretagne avait été notre meilleure cliente et avait acheté de nous deux ou trois fois plus que nous n'avions acheté d'elle, et nous avons cru que c'était un geste amical de notre part de lui accorder certaine préférence pour lui permettre d'écouler au pays une plus grande quantité de ses produits ouvrés. Nous avons cru qu'il serait possible et à notre avantage de passer à la mère patrie quelques-unes des commandes placées aux Etats-Unis. Tel était le dessein dont s'inspirait le budget du premier de mai. Nous en avons appelé au peuple en préconisant ce programme et nos adversaires connaissent le résultat: nous siégeons ici et ils occupent les banquettes d'en face. Ils ont assuré les gens de l'Ouest, les gens de mon comté, je le sais, que, s'ils obtenaient le pouvoir, ils remédieraient au marasme. Ils ont dit: Votre état s'améliorera immédiatement et vous vendrez votre blé à meilleur compte. Mes collègues de la Saskatchewan savent que je ne débite pas un mensonge. Je n'impute pas ces déclarations à mes amis d'en face, mais des entrepreneurs d'élections du parti conservateur et d'honorables députés conservateurs de la Saskatchewan ont tenu ce langage. Ils ont dit: Immédiatement, les prix du blé, du beurre et des œufs monteront et immédiatement le chômage disparaîtra. Qu'est-il arrivé? Nos honorables amis d'en face sont au pouvoir depuis environ huit mois. Je ne sais pas ce qu'ils entendent par "immédiatement", mais en Saskatchewan et dans l'Ouest en général, son sens immédiat. c'est: vite. Telle était la situation. Nous avons exposé à la population notre plan d'action que nous pensions être de nature à stimuler le commerce et à nous permettre de vendre plus facilement notre blé en Angleterre.

Examinons maintenant la politique de mes honorables amis d'en face, ou du moins ce que nous en connaissons. Nous ne pouvons nous guider que d'après ce que l'on a discuté pendant la dernière campagne électorale, d'après les assertions des candidats conservateurs ou de ceux qui parlaient en leur nom. Leur politique était fondée sur la construction d'un mur tarifaire autour du Canada, un mur si élevé que les marchandises des autres pays ne puissent le franchir, afin de garder notre marché pour les marchandises que nous pouvons fabriquer au pays. On voulait par là, monsieur l'Orateur, soulager le chômage. Maintenant, nous avons recours à ce moyen pour combattre le chômage, si nous élevons un mur tarifaire autour du Canada et empêchons par là l'importation des produits étrangers, et si nous conservons à nos fermiers de l'Ouest le marché domestique, quel sera le résultat? Nous avons une population de neuf à dix millions d'habitants. On estime la consommation de blé à cinq ou six boisseaux par

tête, de sorte que notre consommation totale serait de 50,000,000 ou 60,000,000 de boisseaux. Il nous faut exporter le reste de notre production, c'est-à-dire le vendre à l'étranger. Sans cela, que ferions-nous de l'excédent de notre production? Qu'arriverait-il aux cultivateurs de l'Ouest? Ils devraient cesser de produire du blé. Mes honorables amis d'en face prennent plaisir à répéter qu'à cause du relèvement du tarif le nombre des employés des fabriques de l'est du Canada va s'accroître, d'où un marché plus considérable pour nos produits, y compris le blé et les autres produits agricoles. Qu'est-ce que cela signifie exactement? Avec un tarif maximum, nous pourrions peut-être donner de l'emploi à 200,000 ouvriers de plus. La consommation de blé s'en trouverait accrue de 1,000,000 ou 2,000,000 de boisseaux. Il nous faudrait quand même trouver un débouché pour notre excédent dans les autres pays. A l'heure actuelle, les cultivateurs de l'Ouest doivent compter sur l'exportation, il n'y a aucune possibilité de développer un marché domestique suffisant pour absorber notre excédent de blé. L'honorable ministre de l'Agriculture a suggéré aux cultivateurs de l'Ouest de s'adonner à la culture mixte. Il leur propose d'abandonner la culture exclusive du blé. La culture mixte se fait déjà sur une assez grande échelle dans l'Ouest. Il est vrai qu'elle n'a pas encore atteint son plein développement. Comme explication, je dirai que dans la seule province de la Saskatchewan, nous avons environ 12,000,000 d'acres de terre impropre à la culture mixte. On n'y trouve ni pâturages ni eau potable en quantité suffisante pour le bétail et ces deux choses suffisent pour rendre impossible l'adoption de la culture mixte. Même s'ils entreprenaient ce genre de culture, je me demande ce qu'ils feraient de leurs bœufs et de leurs porcs, dont le prix actuel est de 5c. ½ la livre. Combien de temps pourraient-ils exister dans de telles conditions?

Puis-je maintenant dire un mot de la conférence impériale? Mon très honorable ami le premier ministre y est allé, accompagné de ses conseillers. On dit qu'il se proposait de trouver une solution à la dépression par laquelle nous passons. Il allait trouver un marché pour notre blé, suivant son expression favorite, il allait prendre d'assaut les marchés du monde. Monsieur l'Orateur, ces assauts ont échoué. Au lieu d'en avoir obtenu des avantages, le cultivateur de l'Ouest est dans une plus mauvaise situation qu'auparavant.

Supposons que nous puissions obtenir pour notre blé tout le marché britannique. Au cours des trois dernières années, l'Angleterre a importé en moyenne 166,000,000 de boisseaux. Notre part en a été de 66,000,000.

Nos exportations s'élèvent de 200 à 300 millions de boisseaux par an. Il est évident que nous devons trouver d'autres débouchés. Il nous faut des relations plus étroites avec les autres marchés du monde. Qu'arrivera-t-il si nous adoptons la politique préconisée par mes honorables amis d'en face et si nous élevons un mur tarifaire contre les autres pays? Nous perdrons leur commerce, tout comme les Etats-Unis commencent à perdre le commerce des nations contre qui ils ont élevé un mur tarifaire.

J'ajouterai quelques mots, monsieur l'Orateur, au sujet de mon attitude sur la question du tarif dans notre pays. On a répété à maintes reprises que les députés de l'Ouest sont libre-échangistes. En un sens, c'est exact; au fond du cœur nous sommes libre-échangistes, parce que nous ne pouvons pas protéger les produits de l'Ouest du Canada. Nous vendons nos produits sur les marchés du monde et il est facile de se rendre compte qu'un tarif ne saurait nous être utile. Nous n'espérons cependant pas obtenir le libre-échange dans un avenir bien rapproché. Je ne pense pas que nous l'ayons au Canada pendant la durée de mon existence. J'ai dit, dans l'Est, que nous ne voulons pas nuire aux industries établies. Nous pensons, toutefois, que les droits actuels accordent une protection trop considérable à ces industries. Cela ne saurait faire de doute. C'était vrai sous le régime antérieur et des tentatives ont alors été faites en vue d'amener un abaissement des droits. Le gouvernement précédent avait établi une commission du tarif pour recueillir des données sur le relèvement ou l'abaissement possible des droits. Cette commission avait mis fin à la méthode en vertu de laquelle les experts industriels pouvaient présenter leurs requêtes en secret, et exposer leur point de vue au ministre des Finances sans que le public en sût rien. Les consommateurs ne pouvaient se faire entendre. Ceux que touchaient le plus les modifications des droits ne pouvaient connaître les arguments des requérants, ni les réfuter. Le premier ministre actuel a aboli cette commission. Des articles de journaux de l'Est, en particulier d'Ottawa, ont appris à l'Ouest que le pays a ainsi épargné dans les $200,000. Les gens de l'Ouest se demandent combien l'abolition de la commission du tarif leur a fait perdre de plus par le relèvement des droits sur les objets de première nécessité. Le premier ministre nous annonce qu'il va former une autre commission du tarif. Mais, comme il n'a pas donné de détails, nous attendrons de connaître son projet pour le critiquer.

Je répète que je regrette l'absence du ministre de l'Agriculture. Pour le congé de Pâques, certains d'entre nous retourneront en Saskatchewan où les cultivateurs viendront nous demander: "Que fait-on pour nous venir en aide; qu'a dit le ministre de l'Agriculture?" Jusqu'ici, le ministre n'a rien dit. Comme le notait l'honorable représentant de Battleford-Sud, le ministre de l'Agriculture a déjà laissé entendre au-dehors qu'il a deux ou trois programmes différents pour la solution des ennuis des agriculteurs. Mais il n'a rien dit dans cette enceinte. Avant que nous ne partions pour l'Ouest, j'espère qu'il indiquera quelle est sa politique.

M. E. F. WILLIS (Souris): Monsieur l'Orateur, nouveau venu ici, j'éprouve quelque embarras à prendre la parole pour féliciter mes collègues qui ont proposé et appuyé l'adresse. Je félicite aussi l'honorable représentant d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) d'avoir été nommé chef du parti libéral de l'Ontario, depuis la session d'automne. J'espère qu'il restera longtemps chef de l'opposition de cette province. J'exprime le désir que, lorsqu'il nous quittera, son successeur siégera dans notre coin de la Chambre, apportant avec lui ses jumelles et son cornet acoustique. Je me rappelle le discours brillant prononcé par l'honorable représentant d'Elgin-Ouest à propos de certains membres du parti conservateur qui s'étaient rendus dans sa circonscription. Moi aussi, j'ai reçu la visite d'adversaires durant la campagne électorale. M. Thomas Alexander Crerar, alors ministre des Chemins de fer et des Canaux, est venu à Killarney. L'ex-ministre des Finances, Charles Avery Dunning, dont on a parlé ce soir, est allé à Boissevain, encore dans ma circonscription électorale. Puis ce fut Joseph Thorarinn Thorson, qui avait l'habitude de réjouir les membres de mon groupe: il a parlé à Deloraine. Je souligne ces faits, non pas parce qu'à Killarney, où M. Crerar a parlé, les conservateurs ont obtenu une majorité pour la première fois depuis 1904; non pas parce que nous avons obtenu les plus grandes majorités de la circonscription dans les endroits où M. Dunning a pris la parole; non pas parce que nous avons eu les premières majorités conservatrices depuis que le Manitoba a été détaché des territoires du Nord-Ouest partout où M. Thorson, ancien professeur, s'est fait entendre; mais plutôt parce que l'on est porté à se demander où sont rendus maintenant les trois brillants hommes de l'Ouest, si prolixes sur des insignifiances, qui m'ont rendu visite.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter est située à l'angle sud-ouest du Manitoba. Il s'y trouve, comme dans le comté de Marquette, une magnifique réserve forestière, de 36 milles par 6, où se rencontrent un grand nombre de lacs, des prairies, du bois, de la terre à foin et des pâturages. A l'extrémité sud s'étend la frontière, à l'ouest, il y a la province de la Saskatchewan, au nord, la rivière Souris et, à l'est, le comté représenté par l'honorable député de Lisgar (M. Brown) depuis dix ans. J'ai goûté les histoires ecclésiastiques insérées par l'honorable député dans son discours, la semaine dernière, mais j'espère qu'il ne les répétera pas du haut de la chaire. Dans ma circonscription, ainsi que l'honorable député l'a indiqué, nous pratiquons la culture mixte; nous cultivons le blé, l'avoine, l'orge et nous élevons du bétail, des porcs et des volailles, mais le blé est notre principal produit. L'orge vient ensuite et somme toute, c'est un produit important au Manitoba. Notre province en récolte plus que toute autre. D'ordinaire nos terres ont une superficie de 320 acres, mais parfois elles ont dix fois cette étendue.

Je parlerai surtout de l'orge. Voici le relevé de la production pour 1929 et 1930:

1929: Manitoba, 36,518,000 boisseaux; Saskatchewan, 30,755,000 boisseaux; Alberta, 12,514,000 boisseaux.

1930: Manitoba 49,974,000 boisseaux; Saskatchewan, 40,522,000 boisseaux; Alberta, 18,999,000 boisseaux.

Ce sont les chiffres fournis par le bureau des statistiques. Ils décèlent à quel point la production de l'orge nous intéresse au Manitoba. Cette année, jusqu'ici nous n'avons écoulé que 14,000,000 de boisseaux d'orge. L'an dernier, jusqu'à la même date nous avions déjà vendu 23,500,000 de boisseaux. Soustrayons la quantité vendue de la statistique de la production et il nous reste sur les bras plus de 95,000,000 de boisseaux d'orge dans l'Ouest. En outre, l'excédent de l'an dernier s'élève à 23,000,000 de boisseaux. En retranchant du chiffre global la quantité donnée aux bestiaux, il nous reste dans l'Ouest, vous me l'accorderez, plus de 100,000,000 de boisseaux d'orge que nous ne pouvons écouler. Cette céréale vaut aujourd'hui quelque 10c. le boisseau.

Mais en même temps, je tiens à le signaler, nous importons des Etats-Unis et de l'Argentine du maïs en très grande quantité. Avec votre permission, je consignerai la statistique de nos importations de maïs depuis douze mois. Il s'agit des importations pour d'autres fins que la distillation. La statistique s'applique à la période entre mars 1930 et février 1931 et il en ressort que nous avons importé plus de 10,000,000 de boisseaux de maïs pour d'autres fins que la distillation. D'après l'estimation que le bureau des statistiques m'a fournie, plus de 8,000,000 de boisseaux de cette quantité ont servi comme fourrage, sur-

tout dans l'Est canadien. Le maïs entre en franchise comme fourrage; quand il sert à la distillation, il est frappé d'un droit de 7c. ½ par boisseau. Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons dans l'Ouest canadien. Nous avons versé à nos grands concurrents, l'Argentine et les Etats-Unis, plus de 6 millions de dollars pour du maïs destiné au fourrage. Le prix de Toronto, le 2 mars, tel que me l'a communiqué le bureau des statistiques, était le suivant: orge, 38c. le boisseau; maïs, à Port-Colborne, 63c. Cela indique que même dans l'Est, il y a un écart de 25c. par boisseau entre le maïs et l'orge.

J'appelle maintenant votre attention sur un fait: dans presque tous les cas, l'orge vaut le maïs comme provende. Depuis longtemps l'Etat fait faire sur ses fermes de démonstration des expériences pour découvrir la possibilité de substituer l'orge au maïs et, en implorant votre indulgence, je noterai au compte rendu quelques résultats obtenus. Je tiens à la main la brochure n° 127, nouvelle série, publiée par le département de l'Agriculture sous le titre: *Usage plus répandu du maïs dans l'alimentation du bétail.* Voici quelques-unes des conclusions données. D'expériences menées dans le Canada entier, il ressort, est-il dit dans la brochure, que la quantité de 66 p. 100 ou même 75 p. 100 d'orge est utilisable et peut même remplacer en tout temps le maïs dans tous les usages auxquels sert celui-ci. Elle ne doit pas représenter plus de 25 à 33 de l'alimentation en grain des vaches laitières. Les chevaux peuvent en consommer jusqu'à 25 p. 100. Son usage est aujourd'hui très répandu en Afrique, en Orient, en Europe et aux Etats-Unis. Pour l'alimentation des porcs il vaut le maïs. Le maïs engraisse un peu mieux mais, par ailleurs, l'orge est supérieure. Eu égard à la différence de prix, il n'y a pas de comparaison à établir entre les deux. Pour ce motif j'exhorte nos gens, en particulier ceux de l'Est, à substituer l'orge au maïs qu'ils emploient dans l'alimentation du troupeau. Ils serviront ainsi leur pays, ils aideront l'Ouest canadien et ils obtiendront des prix aussi avantageux qu'ils peuvent en obtenir maintenant pour tout ce qu'ils dépensent pour le nourrissage. Permettez-moi de vous lire les conclusions de la brochure:

Elle est généralement reconnue comme la céréale canadienne la plus utile dans l'alimentation des porcs.

Elle vaut presque les autres dans l'alimentation et la mise à point du bœuf de boucherie.

Avec l'avoine, elle constitue une bonne base à des mélanges de grains destinés aux vaches laitières, pourvu qu'on ait soin d'y ajouter un supplément de protéine en vue d'équilibrer la ration, par exemple, de foin de luzerne ou autres céréales légumineuses à haute teneur de substances azotées.

On peut en toute sécurité et de manière économique la faire entrer dans l'alimentation des chevaux en guise de grains. Elle est meilleure roulée ou écrasée.

L'orge roulée, broyée ou grossièrement moulue fait un bon mélange avec l'avoine pour l'engraissement des agneaux.

Je désire également attirer l'attention sur une autre brochure que le département de l'Agriculture a publié, et, incidemment, je ferai remarquer que l'on peut se procurer ces opuscules en écrivant au département à Ottawa. Je fais allusion en ce moment à la Brochure n° 128, nouvelle série, qui traite de l'alimentation des volailles, et qui en arrive aux mêmes résultats. Pour ceux qui sont experts en ces questions il serait peut-être bon que je mentionne certains chiffres que la collège d'agriculture du Manitoba m'a donnés concernant des expériences faites sur l'alimentation des porcs. Ce tableau indique le poids de l'animal au début et le poids à la fin, le gain, le nombre de jours à l'engrais, la quantité de nourriture consommée, la quantité requise pour faire un gain de 100 livres et le gain quotidien; il indique exactement les résultats obtenus en nourrissant les porcs d'orge au lieu de maïs. A Winnipeg, le maïs se vend actuellement 66c. le boisseau, tandis qu'on peut se procurer l'orge à raison de 15c. le boisseau. Dans l'Est où nous désirons vendre notre grain, l'écart n'est peut-être pas aussi considérable, mais il atteint au moins 25c. le boisseau.

M. REID: L'honorable député pourrait-il nous donner des chiffres concernant l'alimentation des volailles au maïs?

M. WILLIS: Oui, j'ai des chiffres que je donnerai à mon honorable ami. J'étais sur le point d'aborder cette question. La division de l'élevage des animaux au collège d'Agriculture du Manitoba déclare que la valeur alimentaire du maïs moins de 5 p. 100 plus élevée que celle de l'orge, et que cette dernière est beaucoup plus économique si l'on tient compte de la différence des prix. Voici quels ont été les résultats obtenus au collège d'agriculture du Manitoba quant aux volailles: En vue de la croissance l'orge est aussi bonne que le maïs; elle est aussi satisfaisante pour la ponte, mais sous d'autres rapports elle est légèrement inférieure en valeur. Ce sont les conclusions auxquelles on en est arrivé après avoir fait des expériences à ce sujet. Le coût de production de 100 livres de poulet avec une ration d'orge se chiffre à $9.54, tandis qu'il est de $9.90 avec une ration de maïs. Ces chiffres valent pour le 1er mai 1930. Cependant, sur la base des prix de l'année, le coût de production de 100 livres de poulet

serait de $7.38 avec une ration d'orge, et de $8.02 avec une ration de maïs.

Au cas où les honorables députés présents n'auraient pas une haute idée du collège d'agriculture du Manitoba, je leur citerai un passage d'une lettre du professeur de l'élevage des animaux au collège d'agriculture de l'Ontario où il dit:

Nous avons constaté que l'on peut échanger le maïs et l'orge, dans presque tous les cas, lorsqu'on les donne dans un mélange aux bestiaux, aux moutons ou aux porcs.

Maintenant, je vous ferai remarquer qu'il y a trois choses à considérer à ce sujet. D'abord, il y a le fait que l'on peut substituer l'orge au maïs. Puis on laisse entrer au pays en franchise 10,000,000 de boisseaux de maïs, que l'on utilise pour l'alimentation des animaux et que l'on devrait remplacer par de l'orge. Et, en troisième lieu, nos tarifs de transport sont trop élevés. Par exemple, le transport d'un boisseau d'orge aux Provinces maritimes coûte 13c. de plus que le transport au Danemark, et le transport d'un boisseau d'orge à Vancouver coûte 3c. de plus que le transport à Shanghaï. Voici quelles sont les conditions actuellement. On a beaucoup parlé de choses agricoles ce soir, et je dois avouer que le ministre de l'Agriculture (M. Weir) s'est efforcé de faire baisser ces tarifs de transport depuis qu'il est en fonction.

A ce sujet, permettez-moi de dire que je ne suis pas un de ceux qui croient que l'Est essaie toujours d'étouffer l'Ouest. J'ai entendu quelqu'un soutenir cela ici, mais je ne partage pas cet avis. Je ne crois pas davantage que les gens de l'Ouest sont tous des plaignards. Je suis né dans les vastes plaines de l'Ouest, et plus j'avance en âge plus je suis convaincu que l'Est et l'Ouest dépendent l'un de l'autre, et plus tôt on s'en rendra compte mieux ce sera pour les deux. Je dis que nous avons en ce moment l'occasion de mettre ce principe en pratique. Tout habitant de l'Est du Canada qui nourrit son bétail de maïs peut se dire: "Si je nourrissais mes animaux d'orge j'aiderais mes concitoyens de l'Ouest à gagner leur vie." C'est cette attitude que l'on devrait adopter, et le bétail, les porcs et les volailles de l'Est n'en souffriraient aucunement si on faisait ce changement.

On a dit que les dernières élections s'étaient faites sur le beurre et les œufs, et nous avons beaucoup entendu parler de ces denrées récemment. Pour ma part, je demande que l'on cesse la discussion et que l'on s'occupe des faits. J'ai obtenu les chiffres exacts du bureau de la Statistique concernant les importations mensuelles de beurre au Canada, du 1er mars 1930 au 28 février 1931. Je constate qu'en mars 1930 nous avons importé 8,029,435 livres de beurre, tandis qu'en février 1931 nous en avons importé seulement 468,851 livres. Je désire consigner ces chiffres au hansard, car, je tiens à établir exactement en quoi consistent ces importations. Je ne veux pas choisir un mois ici et là, bien qu'il soit exact que nous avons, à l'heure actuelle, plus de 11,000,000 de livres de beurre en entrepôt.

M. l'ORATEUR: Loin de moi l'idée de vouloir interrompre le fil du discours de l'honorable député; cependant, j'ai remarqué qu'il a fait parvenir aux reporters divers documents dans l'intention de les faire insérer au hansard. Je citerai l'article 291 du règlement qui est ainsi conçu:

Il est contraire au Règlement qu'un député remette au hansard des documents écrits ou des déclarations qu'il n'a pas communiqués de vive voix au cours de ses observations. Parfois, cependant, par simple courtoisie, la Chambre a permis au ministre des Finances de le faire, lorsqu'il prononce son exposé budgétaire et qu'il fait allusion à d'importants bilans financiers ou à des passages d'iceux.

Je tiens à rappeler cet article du règlement à l'attention de l'honorable député pour le cas où, par suite d'un malentendu, il omettrait de mentionner certaines observations se fiant qu'il suffit de transmettre les documents au hansard sans les lire pour qu'ils y soient consignés.

M. WILLIS: Je lirai volontiers les documents que je tiens à faire insérer dans les colonnes du hansard. Voici un tableau assez intéressant:

Importations de beurre au Canada
(Par mois—du premier mars 1930 au 28 février 1931)

1930	Quantité Liv.	Valeur $
Mars	8,029,435	2,733,265
Avril	2,698,270	893,182
Mai	2,952,367	904,749
Juin	2,855,415	771,859
Juillet	438,559	121,074
Août	1,806,472	497,222
Septembre	878,298	246,181
Octobre	2,243,196	593,655
Novembre	124,943	41,820
Décembre	404,902	120,781
1931		
Janvier	448,447	134,172
Février	468,851	130,864

Voilà à quoi se résument les importations de beurre au Canada. Et, à ce sujet, j'ai été fort surpris, cet après-midi, d'entendre encore discuter le traité conclu avec la Nouvelle-Zélande. De fait, je n'ai que trois observations à faire touchant la convention de commerce conclue avec la Nouvelle-Zélande. En premier lieu, je dois à ce traité, je le crois fermement, l'honneur d'occuper un siège ici. En second lieu, si le traité avec la Nouvelle-Zélande était une si bonne affaire, pourquoi a-t-il été dénoncé? Troisièmement enfin, si

ce traité constituait une mauvaise affaire, pour quelle raison l'a-t-on défendu pendant quatre ans? Je n'en dirai pas plus concernant la convention de commerce conclue avec la Nouvelle-Zélande.

J'aborde maintenant la question de l'importation des œufs puisqu'elle a été mise sur le tapis au cours du présent débat. Etant donné la décision de monsieur l'Orateur, je ne serai pas en mesure de traiter la question sous ses divers aspects du fait que je n'ai que quarante minutes à ma disposition. Cependant, j'ai par devers moi les chiffres pour l'année écoulée. Or, je constate que dans le cours du mois de mars 1930, nous avons importé 1,177,513 douzaines d'œufs d'une valeur de $325,238 et 3,972 douzaines d'une valeur de $1,361 durant le mois de février 1931. De fait, voilà la conséquence de l'abrogation de ce traité.

Maintenant, je désire faire quelques courtes observations relativement au discours fameux que le premier ministre a prononcé à Régina. Veuillez prendre note que je fais allusion en ce moment au discours prononcé par le présent premier ministre et non pas au chef actuel de l'opposition. Le *Free Press* de Winnipeg a publié sous le titre de *Salient Features* une dépêche de la Presse canadienne donnant un résumé du discours du très honorable premier ministre. Or, je relève le passage qui suit:

Régina (Sask.), 30 décembre.—Ce soir le premier ministre a énoncé le programme du gouvernement fédéral relativement à la situation du blé.

Les faits saillants de son discours sont:

1. Création d'une compagnie particulière visant à prêter des fonds et à venir en aide aux cultivateurs qui désirent faire de la culture mixte.

2. Promesse que les prix de transport du grain sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, lorsqu'il sera en exploitation, seront les mêmes que les tarifs en vigueur sous le régime de la convention du pas du Nid-de-Corbeau.

3. Aide aux gouvernements provinciaux afin de procurer gratuitement des vivres, des vêtements et des grains de semence aux cultivateurs dans le besoin.

4. Avances de crédit en vue d'éviter la vente forcée de la récolte de 1930.

5. Garantie obtenue du gouvernement de la république française d'acheter de 7 millions à 9,500,000 boisseaux de blé de la récolte de 1930.

6. Ouverture de négociations avec le gouvernement chinois touchant la vente du blé canadien en Chine.

Et, fait assez singulier, je relève immédiatement au-dessous de cette dépêche une nouvelle intitulée:

Bracken déclare que le discours de Bennett est encourageant.

Voilà qui constitue en soi un excellent témoignage. Cependant, pour ce qui est de la création d'une compagnie de crédit, je sais fort bien que je reçois, lorsque je suis chez moi, au moins une lettre par jour, dans laquelle on s'informe de la date à laquelle cette institution ouvrira ses portes; de fait, mes commettants sont d'avis qu'ils bénéficieront largement de la création d'une pareille institution et ils attendent avec impatience le jour où elle ouvrira ses portes.

Au cours du présent débat j'ai entendu nombre d'allusions à un chef d'Etat qui se nomme Mussolini. J'ai entendu plusieurs orateurs, dans cette Chambre, comparer le premier ministre à Benito Mussolini. Mais, en somme, Mussolini n'a-t-il pas été le sauveur de son pays? Je remarque toutefois que les journaux ne comparent jamais Mussolini au très honorable premier ministre; on le compare plutôt au très honorable chef de l'opposition quant à la question de savoir lequel des deux détient le record mondial pour avoir prononcé le plus long discours.

Dans ma circonscription, nous sommes reconnaissants envers le Gouvernement des mesures qu'il a fait adopter au cours de la session spéciale; or, indépendamment de toutes les réformes que nous obtenons il faut nous rendre compte aussi que le Gouvernement sait agir. Et à un moment comme celui-ci, c'est ce que le peuple réclame—des actes. Cela me rappelle une anecdote que je pourrais raconter au sujet de l'incident Mussolini. Un jour, j'étais étudiant dans la province d'Alberta. On se souviendra qu'en 1920 l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) se trouvait dans cette province et, pour dire comme Amos et Andy il était à ce moment-là "le chef de la troupe". Or, je me souviens qu'un soir il était venu adresser la parole à une réunion d'étudiants. Je n'ai pas oublié une déclaration retentissante qu'il fit dans cette circonstance. Il disait: "Plus je vois ce qui passe au nom de la démocratie plus j'ai foi en une autocratie de bon aloi". Voilà ce qui en est et cela, vous le tenez de l'honorable député d'Edmonton-Ouest lui-même. J'ai entendu force reproches à l'adresse du premier ministre et j'invite les honorables députés à me reprendre si les faits ne sont pas tels que je les indiquerai. Il me semble que le premier ministre de ce pays-ci a été choisi à la plus grande convention qui ait eu lieu en Canada. C'est bien vrai, dois-je croire. Il est également vrai que de tous les membres qui siègent dans cette enceinte, c'est le premier ministre qui a remporté les plus brillants succès dans le domaine des affaires. Il y a également lieu d'en dire autant lorsqu'il s'agit du domaine professionnel et de la politique. Je parle ainsi parce que c'est aussi ce que dit le plus grand journal de l'empire; ce journal, parlant de lui,

dit que c'était la grande vedette de la conférence impériale. Mais ce que le premier ministre a fait de plus remarquable, ce fut de rompre ces blocs que nous avions autrefois dans la province de Saskatchewan et dans la province de Québec. Grâce à cela, le Gouvernement qui a la direction des affaires aujourd'hui nous assure la meilleure garantie qui soit que tous les intérêts du pays seront convenablement sauvegardés. Toutes les provinces du Dominion ont une représentation suffisante dans ce Gouvernement. Lorsque je citerai les chiffres à ce sujet les honorables députés conviendront avec moi du bien-fondé de cette assertion. Sur quatorze représentants de la Colombie-Anglaise nous en comptons sept de ce côté-ci de la Chambre; d'Alberta, nous avons quatre conservateurs, trois libéraux et neuf Fermiers-Unis. En passant, je dois dire que je me réjouis de la contribution fournie au débat par les Fermiers-Unis d'Alberta. De la Saskatchewan, nous avons sept conservateurs, et le Manitoba nous en a fourni onze sur dix-sept députés. De l'Ontario nous en comptons cinquante-neuf, ce qui constitue une majorité, et Québec a élu vingt-quatre conservateurs. Il serait peut-être à propos de répéter ce que me disait un journaliste ces jours derniers. "Vous avez à la droite de M. l'Orateur, disait-il, le plus brillant groupe de Canadiens de langue française qui aient jamais appuyé un premier ministre au pays". Le Nouveau-Brunswick est représenté par dix conservateurs et un libéral à tous crins; la Nouvelle-Ecosse par dix conservateurs et quatre libéraux; quant au Yukon, il nous a envoyé un conservateur. C'est ainsi que l'agriculture compte dans cette Assemblée une représentation supérieure à tout ce que l'on a vu jusqu'ici et lorsque des honorables députés d'en face, élevant la voix et tonnant comme un récepteur radiotélégraphique, prennent la parole au nom de la classe agricole, qu'ils n'oublient pas qu'il y a d'aussi bons agriculteurs de ce côté-ci de la Chambre que parmi tout autre groupe de la députation.

Pour ce qui est de la situation dans l'Ouest, je n'aime pas tout à fait la manière dont les banques se comportent dans cette partie du pays; je ne crois pas, non plus, que les compagnies de prêts hypothécaires tirent parti des excellentes occasions qui s'offrent à elles. Au surplus, je tiens pour certain que les compagnies de machines aratoires ne pourront écouler leurs produits que le jour où elles diminueront leurs prix de 25 à 50 p. 100. Nous pouvons nous dispenser de bien des choses que l'on nous donne. Nous pouvons nous passer d'alémite et de ressorts sous les sièges de noc voitures, de coussinets à billes et de maintes autres choses. Les machines que nous avions autrefois nous ont servi quinze ans et c'est suffisant. De cette façon seule, les fabricants de machines pourront vendre ce qu'ils produisent.

Dans l'Ouest, la situation est précaire; inutile de prétendre le contraire. Ce n'est pas le moment de se montrer optimiste par soumission. Ce n'est pas le moment de dire qu'il s'agit simplement d'une question d'ordre psychologique. On ne saurait prétendre que la prospérité est à la veille de renaître. C'est plutôt le temps de mieux réfléchir et de travailler ferme, le temps de sacrifices mutuels. Si nous pouvions seulement acquérir le courage de ces pionniers qui vinrent s'établir dans l'Ouest vers 1880, on aurait de suite la solution de plusieurs de nos difficultés, car ils ont su faire des sacrifices que nous ne serons jamais appelés à faire dans ce pays-ci. Loin d'être à la veille de renaître la prospérité se fera encore attendre bien longtemps. Nous, dans l'Ouest canadien, nous cultivons le meilleur blé du monde et nous le cultivons à moins de frais que les autres nations. Nous sommes desservis par les deux plus beaux réseaux de voies ferrées dont un pays de dix millions d'habitants ait été doté. Le reste du monde doit manger pour vivre et il nous faut l'alimenter; c'est là la clef de notre succès. C'est ainsi que nous sortirons de cette ère de crise pour remonter le courant et jouir encore du soleil bienfaisant de la prospérité.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): En prenant la parole pour faire quelques observations sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai l'intention de m'en tenir à mes habitudes et d'être bref. Tout d'abord j'exprime mon regret que M. l'Orateur ne préside pas la séance en personne, car je tiens à lui offrir mes félicitations sur la connaissance qu'il a acquise de la langue française depuis sa nomination au poste élevé qu'il occupe. Tous les Canadiens qui aiment leur pays et qu'anime le véritable esprit qui a guidé les auteurs de la Confédération peuvent à bon droit être fiers de ce que l'Orateur de la Chambre, bien que l'anglais soit sa langue maternelle, puisse faire lecture des prières en langue française. Il me semble aussi qu'en notre pays bilingue un homme qui sait réciter ses prières dans les deux langues, anglaise et française, a peut-être plus de chance de les voir exaucer.

Je fais également tous mes compliments aux honorables représentants qui ont proposé (M. Cormier) et appuyé (M. Porteous) l'adresse. Ce n'est pas une tâche facile que celle de proposer ou d'appuyer l'adresse en réponse au discours du trône. Cette tâche, j'ai déjà eue à l'accomplir et ce n'était pas facile, là sous les yeux des journalistes et de tous les membres de la députation. Ces deux honorables députés

ont réussi à merveille, surtout lorsqu'on songe qu'ils avaient à défendre un Gouvernement qui, selon moi, et en ce qui concerne la masse de notre population, est le pire gouvernement que le Canada ait jamais eu. Ce que je dis là, je l'amplifierai plus tard.

Me sera-t-il permis de commenter les observations de l'honorable député de Marquette (M. Mullins)? Comme il l'aime, la vieille vache! Il nous a narré l'autre soir comment il avait remporté son élection; il nous a parlé de sa grosse majorité. Je vais vous dire comment il s'y est pris pour gagner son élection. Il s'est rendu chez le ferblantier et il a fait faire en miniature un bidon comme ceux qui servent pour la crème. A toutes ses assemblées il a parlé de la vieille vache et du prix du gras de beurre; et alors brandissant le petit bidon il disait: "Si je suis élu et si M. Bennett devient premier ministre, la crème que la vieille vache met dans ce bidon, au lieu de se vendre 26 c. se vendra 40 c. la livre pour le gras de beurre."

M. MULLINS: Ce que dit l'honorable député est absolument inexact. Je ne conçois pas que la Chambre permette des propos pareils. Je n'ai rien dit de la sorte: ce n'était pas nécessaire, du reste.

M. BEAUBIEN: J'espère, monsieur l'Orateur, que vous me compenserez pour le temps enlevé à mon discours par l'interruption de l'honorable député. Chaque fois qu'il nommait le gras de beurre, la vieille vache, qui était à l'extérieur de l'édifice, mugissait son approbation. Voilà comment mon honorable ami a eu sa majorité de 2,700. S'il revenait dans le même comté avec le même petit bidon, et parlait à la même vieille vache, loin de l'approuver elle l'encornerait. J'ai été réellement étonné l'autre jour d'entendre l'honorable représentant attaquer l'honorable T. A. Crerar, et affirmer que M. Crerar avait exploité les cultivateurs. M. Crerar était président de la Grain Growers' Grain Company; en réalité c'est lui qui a formé la compagnie, la plus grande compagnie qu'aient jamais eue les producteurs de grain dans l'Ouest canadien, une compagnie qui comptait 36,000 actionnaires, tous cultivateurs; et qui a rapporté en dividendes des milliers de dollars, qui tous ont été versés dans les coffres des fermiers. Est-ce là l'homme qui a roulé les fermiers? L'honorable député de Marquette, malgré la grande considération que je lui porte, ne dit pas toujours la même chose. Si l'on en juge par sa conduite lorsqu'il se trouve à la campagne c'est le meilleur libéral qu'on puisse trouver, et il prêche la doctrine libérale. Tout ce que l'honorable représentant de Marquette a fait pour les cultivateurs, c'est de parler de la vieille vache. A cours de la dernière campagne, il a parlé aussi de la vieille poule. Il ne se souciait pas de la poulette du printemps; c'est la vieille poule qui l'intéressait.

Un mot maintenant sur les observations faites par l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Pickel) l'autre soir. Il a plutôt taxé de paresse les cultivateurs de l'Ouest. Je crois que l'honorable député de Brome-Missisquoi s'y connaît en ce qui concerne l'agriculture dans l'Ouest comme je m'y connais en médecine; ce qui équivaut à dire qu'il n'en sait rien du tout. Mais j'invite l'honorable député à visiter l'Ouest après la session; s'il veut bien m'adresser un télégramme je consacrerai un certain temps à lui faire connaître notre situation dans l'Ouest. Je lui signifie aussi que le soleil se couche beaucoup plus tard dans l'Ouest; par conséquent que notre cultivateur travaille bien plus longtemps que le fermier de l'Est.

Je tiens à féliciter l'honorable préopinant le député de Souris (M. Willis). Sans convenir de tout ce qu'il a dit je trouve que son discours était remarquable, surtout vu que c'était là son début oratoire à la Chambre.

Je veux commenter brièvement ce qu'a dit cet après-midi l'honorable représentant de Dauphin (M. Bowman). Me sera-t-il pardonné si je fais allusion à l'honorable Orateur suppléant qui préside à la séance présentement? L'autre jour, l'honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) à pris l'attitude que le vice-président de la Chambre ne devrait pas prendre part aux débats.

On pourrait probablement discuter sur l'exactitude ou la fausseté de cette affirmation, mais, en écoutant le discours de l'honorable représentant de Dauphin, je n'ai pu m'empêcher de croire que le chef de l'opposition avait raison, parce que presque tout ce discours a été consacré à contredire les déclarations faites l'autre jour par l'Orateur suppléant au sujet des habitants du Canada nés en pays étrangers. Je m'accommode fort bien de ce qu'a dit l'honorable député de Dauphin. Je suis tout aussi Canadien qu'aucun autre habitant de notre pays, mais je déclare sans craindre que l'on me contredise sur ce point, que lorsque nous laissons entrer un homme au Canada, peu importe son pays d'origine, que nous lui permettons de devenir sujet britannique, nous devrions lui permettre de jouir de tous les droits et privilèges propres à tout sujet britannique. Ces colons qui nous viennent de pays étrangers, que ce soit de l'Europe centrale ou d'ailleurs, contribuent au progrès de l'Ouest canadien dans une mesure que plusieurs d'entre nous ne savons pas apprécier. Ils nous apportent leur littérature, leurs traditions. Ils se sont établis sur une terre qui est plus ou moins fertile et ils ont réussi là où bon nombre d'entre nous auraient échoué. Nous leur avons

permis de venir sur nos rives et d'être des citoyens de notre pays, et il est de notre devoir de leur accorder tous les droits et privilèges dont jouit ici tout sujet britannique.

L'honorable représentant de Dauphin a découvert encore que le prix des machines était trop élevé. Je crois qu'il a raison. Il a constaté de plus que l'agriculteur payait trop cher les denrées dont il a besoin. De ce côté-ci, nous savons bien qu'il en est ainsi, mais toutes les mesures du Gouvernement et des honorables députés de la droite ne font que tendre à faire augmenter encore le prix de toutes ces denrées dont nous avons besoin sur la ferme. Comment mon honorable ami de Dauphin peut-il se plaindre du coût des machines et en même temps appuyer des mesures qui auront inévitablement pour effet de faire augmenter encore le prix qu'il en doit payer? Comment peut-il espérer obtenir une réduction lorsqu'il appuie un ministère qui permet aux fabricants de ces machines de se cacher derrière un mur tarifaire de 25 ou 30 p. 100? Cela est impossible. Le manufacturier est un être humain et il profitera du tarif naturellement, comme il l'a toujours fait.

J'en arrive au discours du trône. J'ai lu et relu ce document plusieurs fois, tant en français qu'en anglais. Jusqu'ici, cependant, je n'y ai encore rien trouvé qui me permette, lorsque je retournerai chez moi à Pâques, de dire à mes commettants ce que le Gouvernement se propose de faire pour soulager le présent état de choses. Un seul paragraphe du discours du trône qui a trait quelque peu à l'agriculture. Le voici:

> Mes ministres ont examiné avec soin les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser.

Lorsque le premier ministre est revenu de la conférence impériale, j'ai appris par les journaux que l'on avait pris les moyens d'assurer la distribution rationnelle de notre récolte de blé, mais je cherche encore à connaître les détails et les déclarations indiquant en quoi consiste cette distribution rationnelle. Je ne sais pas s'il s'en trouve ici qui en ont entendu parler plus longuement que moi. J'affirme que le premier ministre devrait déclarer immédiatement à la population de l'Ouest comme à celle de tout le Canada en quoi consistent ces moyens. L'industrie agricole attend des renseignements à ce sujet, mais ces renseignements ne lui sont pas donnés. Pourquoi tenir dans l'ombre le travailleur du sol, qu'il s'agisse de l'est ou de l'ouest du Canada? Pourquoi ne pas lui faire connaître les mesures que l'on prend, si toutefois l'on en prend, afin de faire renaître chez lui un espoir qui soulage sa misère? Nous voici au moment où le cultivateur va commencer ses semailles et ses travaux du printemps, mais il ne sait que faire. Si le premier ministre, ou le ministre de l'agriculture, a trouvé quelque moyen de soulager la condition du cultivateur, qu'il le lui dise donc afin de remonter son courage.

D'aucuns prétendent que les cultivateurs qui demandent de fixer le prix du blé prennent une mauvaise attitude. Pouvez-vous les blâmer de faire cette demande? Le ministère a trouvé le moyen de protéger les manufacturiers en fixant le prix des marchandises fabriquées. Le cultivateur sait bien que toutes les denrées qu'il doit acheter pour l'exploitation de sa ferme sont protégées par un mur tarifaire et il se dit naturellement: Si les manufacturiers peuvent avoir accès aux faveurs, je veux pouvoir en faire autant.

On nous corne les oreilles en disant que la prospérité nous attend au détour du chemin, mais nous n'avons pas encore trouvé ce détour. Les présidents de banques, des puissantes compagnies de chemin de fer et toutes les institutions financières nous ont dit dans leurs rapports annuels de l'année dernière que la prospérité était à deux pas de nous. On ne peut guère reprocher à un individu, qu'il soit cultivateur ou artisan, de se montrer mécontent, quand il lit ces rapports financiers d'institutions commerciales qui étouffent l'agriculture avec leurs taux d'intérêt trop élevés, quand il voit couvrir toute une page de journal par un bilan de banque accusant pour l'anné passée des profits assez considérables pour permettre de verser les mêmes dividendes qu'en 1929 et même plus dans certains cas, et qu'il compare l'état florissant de ces institutions à celui du cultivateur qui accuse un déficit considérable à la fin de l'année. La prospérité renaîtra au pays lorsque l'agriculture sera en mesure de rapporter, et pas avant. Comment y arrivera-t-on? On peut le faire en abaissant le taux d'intérêt sur l'argent dont le cultivateur a besoin, en diminuant les prix des articles qu'il lui faut acheter, en réduisant les taux de transport qui, aujourd'hui, pèsent si lourdement sur lui; voilà la seule façon d'y arriver. Si les prix actuels des produits agricoles, grains ou autres, restent ce qu'ils sont, le cultivateur sera obligé d'abaisser énormément ses frais de production; or il ne peut le faire que si l'on diminue les taux d'intérêt et les frais de transport et qu'on cesse cette folie de tarifs douaniers.

Je parlerai brièvement du projet Beatty, qui a été annoncé il y a quelque temps. M. Beatty est président d'une des meilleures compagnies de transport que nous ayons au Canada. C'est un homme très en vue dont les déclarations sont remarquées pour ainsi dire par tout le monde. Je ne sais si M. Beatty a été choisi à dessein pour prononcer ce fameux

discours à Winnipeg, ou si c'est purement accidentel. Toutefois, il appert que M. Beatty et les financiers du Canada sont disposés à prêter cinq millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest pour leur permettre d'entreprendre la culture mixte. Je me permettrai, à cette phase du débat, de rappeler à mon honorable ami de Brome-Missisquoi, que j'ai quitté la province de Québec il y aura quarante-neuf ans en mai prochain et que lorsque j'étais âgé de dix ans, nous avions sur la ferme de mon père dix vaches à traire. M. Beatty, dis-je, et ces financiers sont disposés à avancer 5 millions aux cultivateurs de l'Ouest pour leur permettre de faire de la culture mixte. Or, nous avons eu d'autres projets de ce genre. En 1921, il y a eu une épidémie d'engraissement de bestiaux. Les banquiers conseillaient aux cultivateurs d'acheter des bœufs et de les engraisser et les cultivateurs pourraient emprunter des banques pour acheter les bœufs à des prix élevés. Il arriva que la plupart des fermiers de l'Ouest se lancèrent dans l'engraissement des bœufs. Puis qu'est-il arrivé? Les prix baissèrent aussitôt et presque tous ceux qui avaient entrepris ce genre d'exploitation perdirent de l'argent; mais il leur restait à rembourser aux banques l'argent qu'ils avaient emprunté, sans compter l'intérêt. Il y a environ deux ans, certains financiers vinrent dans l'Ouest et conseillèrent d'élever des moutons. Je crois que le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) en était un peu responsable, car il s'était beaucoup plaint des importations de moutons d'Australie en Canada. Quelle a été la conséquence? Ces gens-là allèrent aux Etats-Unis, y achetèrent un grand nombre de brebis qu'ils revendirent aux cultivateurs à $14.50 par tête. Beaucoup de cultivateurs entreprirent l'élevage du mouton, sans rien y connaître et sans posséder l'outillage voulu; aussi ce fut un échec complet. Actuellement l'agneau du printemps se vend $3 au marché de Winnipeg. Aujourd'hui, M. Beatty veut nous engager dans une autre entreprise. Mais, cette fois-ci, il a adopté le projet de sir Herbert Holt et préconise l'élevage des porcs, Dans ma circonscription, il y a environ trois semaines, M. Burnell, président du syndicat de vente du blé du Manitoba, a déclaré qu'une augmentation de 15 p. 100 dans la production des porcs inonderait le marché. Je ne pense pas que M. Burnell ait fait cette déclaration sans être certain de ses chiffres. Or, avec ce projet d'élevage de porcs, la production monterait non pas de 15 p. 100, mais bien de 300 ou 400 p. 100. Alors que ferait-on de nos produits? Cela me rappelle une caricature

[M. Beaubien.]

que j'ai vue dans le *Manitoba Free Press*—je me permets de citer ce journal parce qu'il a été mentionné par mon honorable ami de Souris (M. Willis)—laquelle montrait un cultivateur debout sur une montagne de blé. A côté de lui se trouve le premier ministre. Le cultivateur demande: "Que vais-je faire de mon blé?" On lui répond: "Mangez-le". Il s'agit uniquement d'une caricature et le premier ministre peut ne pas avoir employé exactement ces termes. Eh bien, je crois que le cultivateur sera obligé de manger ses porcs. Si M. Beatty, sir Herbert Holt ou n'importe quel autre de nos grands financiers, veulent améliorer l'état de l'agriculture au Canada, qu'ils abandonnent leurs gros profits. Que M. Beatty lâche une part des 39 millions de recettes nettes réalisées par sa compagnie en 1930. Que les banques, qui ont fait chaque année des bénéfices fabuleux, subissent leur part de pertes. Que tous ces gens-là abandonnent leurs profits jusqu'à ce que la crise soit passée. Je vais vous en donner un exemple concret: Supposons que nous avons un quart de section de terre dans l'Ouest du Canada et que sur cette terre il y ait des bâtisses évaluées à $5,000 ou $6,000 et une hypothèque de $3,500 sur la terre. Le montant n'est pas élevé parce qu'un grand nombre de terres dans l'Ouest sont grevées de plus fortes hypothèques. Les honorables députés ne pourraient pas vendre ces terres aujourd'hui pour le montant de l'hypothèque. Que faut-il en conclure? Cela veut dire que tout ce que le cultivateur pourrait retirer de la propriété est perdu. Est-ce juste qu'un groupe de la communauté soit seul à supporter tout le poids de la dépression économique? Je dis que ce n'est pas juste. Si M. Beatty, sir Herbert Holt et les autres financiers désirent sincèrement aider l'industrie agricole qu'ils se contentent de bénéfices moins élevés. Je connais la situation dans la province de Québec tout autant que l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne). Je sais que les cultivateurs de sa circonscription sont en aussi mauvaise passe que nous. La situation dans l'Ontario n'est pas très bonne, non plus. Si les financiers sont sincères qu'ils renoncent à une partie de leurs dividendes et des profits qu'ils ont faits.

Je ne supposerai pas que, de ce côté-ci de la Chambre, nous puissions influencer le premier ministre au sujet de sa politique de protection. Je vais l'attaquer d'une autre façon. On l'a accusé d'être à lui seul le gouvernement. Ses partisans, l'honorable député de Marquette, l'honorable député de Souris et l'honorable député de Régina (M. Turnbull) ont dit que c'était faux. Si ce n'est pas

vrai, je vais proposer aux honorables députés quelque chose qui leur permettra de prévenir la destruction économique de ce pays dont nous sommes menacés avec leur rage de haut tarif. Je vais demander au ministre de l'Agriculture (M. Weir), au ministre de l'Intérieur (M. Murphy), à l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Burns), à l'honorable député de Brandon (M. Beaubier), à l'honorable député de Selkirk (M. J. H. Stitt), à l'honorable député de Souris (M. Willis), à l'honorable député de Nelson (M. B. M. Stitt), à l'honorable député de Dauphin (M. Bowman), à l'honorable député de Springfield (M. Hay) et à l'honorable député de Marquette (M. Mullen), d'avoir un petit caucus demain matin. Ils sont bien au courant des conditions dans l'Ouest. Ils savent qu'il n'y a pas un seul cultivateur qui puisse continuer à exploiter sa terre s'il doit acheter ce dont il a besoin en marché ferme et vendre ses denrées sur un marché ouvert à la clientèle du monde entier, aussi bien que les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, et il n'y a pas un honorable député qui le sache mieux que l'honorable député de Marquette.

M. MULLINS: Les gens de Marquette sont fatigués de cette chanson. Ils m'ont donné une majorité de 2,700; c'est bien la preuve de ce que je dis.

M. BEAUBIEN: Quel doit être l'état d'esprit des électeurs en temps de dépression lorsque, dans un moment de faiblesse, ils envoient à cette Chambre l'honorable député de Marquette au lieu de M. Allison Glen, son prédécesseur? Je ne puis pas m'expliquer cette chose, je vais demander aux honorables députés de se réunir demain matin. J'ai pris part aux discussions de quelques-uns de ces petits groupes.

Un MEMBRE: Que dites-vous des Sept-Sœurs?

M. BEAUBIEN: Je ne connais rien de ces dames. Je demanderais aux honorables députés de dire au premier ministre: Telle est la situation des cultivateurs de l'Ouest; vous devez mettre fin à cette folie d'édifier des murailles tarifaires ou vous allez ruiner l'industrie agricole de l'Ouest. Si nous n'avons pas un gouvernement sous le contrôle d'un seul homme, ces honorables messieurs auront une chance de convaincre le premier ministre; il les écoutera peut-être mieux que nous. Avant de m'asseoir, permettez-moi de dire que si les mesures adoptées par le premier ministre et son gouvernement en septembre dernier doivent être maintenues, si cette folie tarifaire ne cesse pas, au lieu de s'améliorer, l'industrie agricole se trouvera dans une situation beaucoup plus mauvaise.

M. W. J. LOUCKS (Rosetown): Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est un grand privilège et un plaisir en ce moment de pouvoir m'adresser à la Chambre. Comme je prononce mon premier discours, j'espère que les honorables députés m'accorderont quelque indulgence si mes remarques pèchent de quelque façon. Au début que l'on me permette de féliciter à la fois le proposeur de l'adresse (M. Cormier) et celui qui l'a appuyée (M. Porteous). Plusieurs orateurs qui m'ont précédé vous ont fait une description des conditions dans l'Ouest du Canada et il semblerait superflu à cette heure d'ajouter aux observations qu'ils ont faites. Cependant, j'aimerais à corroborer l'opinion exprimée par l'honorable député de Red Deer (M. Speakman) à l'effet que nous devrions étudier les mesures qui seraient de nature à améliorer la situation non seulement dans l'Ouest du Canada mais aussi dans tout le Dominion. On a formulé de splendides recommandations qui, une fois mises en pratique, seraient d'une grande assistance à l'Ouest du Canada.

Premièrement, je désire m'occuper du sujet de nos relations commerciales avec la Russie soviétique. Le Gouvernement a été blâmé à cause de sa conduite en prohibant certaines importations de la Russie. A l'instant je désire féliciter à la fois le premier ministre (M. Bennett) et le cabinet à ce sujet. Probablement, une des meilleures choses qui soient arrivées pour le cultivateur de l'Ouest, c'est lorsque le Gouvernement a décrété cette prohibition. Plusieurs de mes mandataires, et de mes ennemis politiques même, m'ont demandé: "Qu'est-ce que votre Gouvernement va faire de la proposition de dix millions de la Russie?" Ils ont ajouté: "Nous allons maintenant voir si le premier ministre et ses collègues étaient bien sincères en se disant sympathiques aux fermiers. Si leurs sympathies vont d'abord aux manufacturiers, ils vont évidemment accepter la proposition." Je puis déclarer que quelques-uns de mes adversaires politiques sont venus me voir après que le premier ministre eut rejeté l'offre de la Russie et m'ont dit: "Nous sommes maintenant convaincus que le premier ministre et son cabinet pensent d'abord aux fermiers avant de penser aux manufacturiers; nous croyons qu'ils pensent à nous, fermiers de l'Ouest canadien."

Je vais maintenant rappeler quelque chose qui s'est passé en 1929. Cette année-là, il est arrivé à Ottawa une délégation venant non pas de Russie, mais de Grande-Bretagne. Nos amis de l'autre côté de la Chambre étaient alors au pouvoir et, si je ne me trompe, cette délégation avait à sa tête l'honorable J. H. Thomas. Ce dernier proposa au gouverne-

ment canadien l'arrangement suivant: le gouvernement anglais achèterait la plus grande partie de notre blé à $1.47 le boisseau et, en retour, le gouvernement canadien s'engagerait à acheter une certaine quantité de charbon anglais. J'affirme que, fermier de l'Ouest canadien moi-même, j'attendis impatiemment le résultat de cette offre. J'espérais que le gouvernement de cette époque songerait aux intérêts des fermiers de l'Ouest canadien. A mon grand désappointement, le chef de cet ancien gouvernement, aujourd'hui chef de l'opposition (M. Mackenzie King), nous dit, en résumé, "que notre blé trouverait naturellement preneur sur les divers marchés du monde". Si le gouvernement avait alors accepté l'offre de M. Thomas, j'aurais, pour ma part, retiré au delà de $4,000 de plus pour ma récolte.

Quand j'entends nos amis de l'autre côté de la Chambre exprimer la foi qu'ils ont dans la préférence britannique et afficher le grand intérêt qu'ils portent aux cultivateurs de l'Ouest canadien, je ne puis m'empêcher de me demander s'ils sont sincères. Je dis ceci à dessein car, au moment du refus de l'offre de M. Thomas, on laissait entrer dans l'Est canadien le charbon russe. On pourra peut-être me demander ce que cela peut bien faire aux fermiers de l'Ouest canadien. Je répondrai que le président de notre syndicat coopératif du blé, quand il est allé en Angleterre, y a constaté un réel changement d'attitude à l'égard de notre blé, changement dû à ce que notre gouvernement de cette époque avait indisposé le peuple anglais en refusant l'offre de M. Thomas qui nous proposait d'acheter du charbon anglais en échange de notre blé et en permettant à la Russie de pratiquer le dumping et d'encombrer l'Est canadien de son charbon. Je tiens à louer le Gouvernement actuel d'avoir repoussé la récente proposition de la Russie. Il a dit à la Russie: "L'intérêt des fermiers de l'Ouest canadien est celui qui nous occupe d'abord". Le marché le plus naturel que nous ayons pour notre blé est l'Angleterre, et je suis heureux de constater que le Gouvernement actuel de notre pays surveille nos intérêts de ce côté. S'il avait répété l'erreur du gouvernement précédent, il aurait indisposé davantage la Grande-Bretagne.

L'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), parlant ici hier, a dit que nous devons nous occuper de choses plus importantes que le pain. C'est aussi mon opinion. Je pense que nous ferions bien de porter un peu plus d'attention à la propagande bolchéviste qui se fait dans tout le Dominion. Je suis un peu surpris d'entendre mes honorables amis représentant l'élément ouvrier plaider

en faveur du gouvernement soviétique. Quelques jours avant de quitter l'Ouest pour venir à Ottawa, j'ai appris qu'il y a présentement 121 écoles soviétiques dans nos cités et villes. Dans ces écoles, on apprend à nos jeunes garçons et à nos fillettes à ne pas se préoccuper de l'avenir; on y prêche le matérialisme et l'on y ridiculise le spiritualisme. Je le demande en toute sincérité à mes honorables collègues, que pouvons-nous attendre de la génération qui pousse si l'on enseigne des doctrines aussi pernicieuses à nos jeunes garçons et à nos jeunes filles? J'ai eu récemment l'occasion d'adresser la parole à une assemblée dans ma circonscription. Il y avait foule et je terminai mon discours en disant: "Mesdames et messieurs, si le matérialisme est tout ce qui compte, alors vous pouvez approuver le système du gouvernement soviétique de la Russie ou le communisme; mais je pense que vous ne songez pas seulement au côté matériel des choses". Même des gens qui m'avaient combattu aux dernières élections m'ont serré la main et félicité. Ils m'ont dit: "Vous avez raison, M. Loucks; après tout, ce n'est pas seulement la matière qui compte. Si nous songeons à ce qui se passe dans l'Ouest canadien, nous commençons à penser que le péril soviétique est plus grand que nous ne le croyions jusqu'ici."

En commentant le discours du trône, mon honorable ami de Vancouver-Sud (M. MacInnis a dit qu'il n'y voyait aucun augure favorable aux fermiers pour la vente normale de leurs produits. Je tiens à lui dire, ainsi qu'à mes autres honorables collègues, que les mesures prises par le Gouvernement pour assurer l'écoulement normal de nos produits ont été d'un grand secours aux fermiers de l'Ouest canadien. Ses observations me portent à croire qu'il connaît peu ce que c'est que l'écoulement normal des produits. Sans les dispositions prises par le Gouvernement, les cultivateurs de l'Ouest canadien seraient aujourd'hui dans une situation bien plus embarrassée. Si le Gouvernement n'avait pas persuadé aux banques de se porter garants pour le consortium du blé nous aurions dû déverser notre blé sur le marché. Si jamais la vente méthodique a été essentielle, c'est aujourd'hui, surtout quand il y a surproduction. Permettez-moi de signaler quelques résultats de la vente rationnelle. Le syndicat de vente du blé n'aurait jamais vu le jour, n'était que quelques-uns d'entre nous, agriculteurs, étaient convaincus de la nécessité de modifier nos méthodes quant à l'écoulement de notre grain. Le fonctionnement de l'ancienne commission des grains démontra les grands avantages d'une vente rationnelle. J'entends beaucoup de critiques contre le consor-

tium du blé, mais, malgré toutes ses bévues, je n'hésite pas à dire que les cultivateurs de l'Ouest ne reviendront jamais à l'ancien système de vente par l'intermédiaire de la Bourse des grains. Ce système n'a jamais éliminé la baisse des prix à l'automne. Nous, cultivateurs de l'Ouest, nous avons à faire face à nos obligations en cette saison. Qu'arrive-t-il? Tous nos créanciers nous assiègent pour se faire payer. Il n'y a qu'une chose à faire, porter précipitamment notre blé au marché. Cela fait dégringoler les cours. Nous avons constaté sous l'ancien régime qu'isolés nous ne pouvions pas éliminer cette baisse, mais le pouvions collectivement. A présent, nos créanciers doivent attendre que nous ayons reçu notre premier versement. Puis, nous payons une partie de nos dettes et le reste plus tard.

A mon siège, j'ai écouté avec beaucoup de patience tous les commentaires faits sur le tarif douanier au cours du débat. D'après l'argumentation de nos honorables vis-à-vis, surtout ceux de l'Ouest, on croirait que le relèvement des droits va ruiner les cultivateurs de l'Ouest. Je puis dire sans exagération que mon comté exporte plus de blé que toute autre région de l'Ouest. J'ai été candidat contre le libre-échangiste le plus forcené du pays, M. John Evans, représentant de la circonscription depuis neuf ans. On me dit que le libre-échange était à peu près son seul sujet de discours à la Chambre. Je sais qu'il n'a pas parlé d'autre chose durant la campagne, mais il a failli perdre son dépôt. J'ai préconisé des droits douaniers dès le début et les agriculteurs m'ont donné leurs suffrages, parce que j'avais reçu du premier ministre l'assurance que le peuple ne serait pas exploité. Les libéraux ont beaucoup parlé d'exploitation, mais je prie les honorables députés de me citer un seul cas d'exploitation depuis l'arrivée du Gouvernement au pouvoir. Quelques jours seulement avant mon départ, j'ai assisté à une assemblée. J'y ai dit: "Je suis ici en quête de renseignements. Avant de me rendre à Ottawa, je veux savoir si vous pouvez m'indiquer une seule denrée essentielle à propos de laquelle on vous ait exploités depuis l'augmentation du tarif douanier en septembre dernier", et dans ce nombreux auditoire, pas une seule personne n'a pu me citer un seul exemple.

Je tiens à ajouter un mot sur le droit dont le maïs est frappé. Je puis voir les résultats que cela donnera. L'opposition a prétendu que jusqu'ici les agriculteurs n'ont pas obtenu de protection. Ce n'est pas tout à fait la vérité. Nous avons été protégés, du moins quant au beurre, depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement. Si le tarif douanier a quelque sens, il signifie la protection du cultivateur. Nous avons reçu cette protection au sujet des produits laitiers, mais nous voulons aller plus loin. Je me suis engagé à appuyer l'imposition de ce droit sur le maïs. Avant mon départ pour la session, mes adhérents m'ont demandé si je m'emploierais de mon mieux à faire adopter ce droit, et je suis donc venu ici pour appuyer la proposition.

En toute équité, mes honorables collègues ont lieu de me poser une couple de questions à cet égard. Voici la première: "Comme cultivateurs de l'Ouest, allez-vous exploiter les agriculteurs de l'Est si nous relevons le droit sur le maïs?" Une question de ce genre n'est qu'équitable et je répondrai qu'ils ne le feront pas. Certes, quelque honorable député peut me demander: "Comment en êtes-vous sûr?" Je réponds: Nous savons qu'il n'y aura pas d'exploitation. Nous savons ce qui est arrivé l'automne dernier relativement au droit sur le verre. Le Gouvernement a sévi dans ce cas et il agirait de même à juste titre à notre égard, je puis le dire avec assurance, si nous exploitions les agriculteurs de l'Est à propos du maïs.

Il est une autre question que vous pouvez me demander à bon droit: "Etes-vous sûrs d'être en état de suffire à la demande?" Les statistiques citées ce soir ne laissent aucun doute à ce sujet. Certes, quand les entrepôts de l'Ouest renferment des millions de boisseaux de grain, il n'y a pas de doute à y avoir là-dessus. Oui, nous sommes capables de subvenir aux besoins de l'Est.

Je retourne au sujet posé par mon honorable ami qui s'intéresse à l'élevage. J'entrevois l'occasion d'une bonne affaire pour les cultivateurs de l'Est adonnés à l'élevage, ainsi que pour ceux de l'Ouest. Nous pouvons nous aider mutuellement. Les cultivateurs de l'Est peuvent venir dans l'Ouest, nous leur fournirons des animaux mi-gras, ainsi que de l'orge et de l'avoine pour les engraisser; vous pourrez de cette manière venir en aide aux éleveurs. En faisant cette suggestion, je pense seulement qu'il serait peut-être avantageux à cause de la différence de climat de coopérer de cette manière. Vous pourriez nous payer un prix raisonnable et nous vendrions également à bon compte les grains secondaires pour engraisser ces animaux mi-gras.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant passer à un autre sujet, et prêcher la préférence interprovinciale au lieu de la préférence impériale; je crois le moment venu d'étudier cette question. Afin de rendre fructueuse cette proposition, il sera cependant nécessaire de commencer par abaisser les prix de transport des marchandises. Le moment est arrivé de faire concorder nos tarifs de transport domestiques avec les tarifs d'exportation. Depuis des années, les premiers sont environ le double

des seconds. A mon titre de cultivateur, j'ai éprouvé une grande surprise quand je me suis renseigné sur ce point pendant la campagne électorale. Je me rendis dans l'extrême ouest albertain et j'y découvris que le tarif de transport domestique de Calgary à la Colombie-Anglaise était un peu plus du double du tarif d'exportation. Avec le système actuel, il serait plus avantageux d'expédier notre blé en Angleterre et de le ramener afin de le vendre dans la Colombie-Anglaise. J'ai confiance dans le Gouvernement actuel, il saura réduire les tarifs de transport domestiques au même niveau que les tarifs d'exportation et je serai désappointé s'il ne le fait pas. Nous pourrons montrer aux honorables députés d'en face que le Gouvernement s'efforce de rendre service à l'ouest du Canada.

On a aussi parlé de notre système bancaire dans l'ouest du Canada. Je ne l'aime pas beaucoup, pas plus que les autres cultivateurs de l'Ouest. Je ne suis qu'un cultivateur ordinaire, et je n'avais aucune idée que le taux légal de l'intérêt des banques était fixé à 7 p. 100. Les honorables députés de l'opposition, qui ont dirigé les affaires pendant neuf ans, devaient être au courant, mais je n'en savais rien, car je n'ai jamais pu emprunter de l'argent des banques sans payer moins de 8 p. 100 d'intérêt. Si je vais emprunter $100 à la banque, le banquier prend mon billet à ordre et ne me remet que $92 pour mes affaires. Je demandai au gérant d'une banque s'il ne violait pas la loi en agissant ainsi. Il me répondit que non, que ce n'était pas là de l'intérêt, mais une opération d'escompte de mon billet. C'est ainsi que l'on élude la loi des banques. Encore une fois, j'espère que le Gouvernement saura faire respecter la loi. J'ai reçu des demandes de la part de plusieurs associations de cultivateurs, pour que l'on remédie à cet état de choses et j'espère qu'on va le faire. J'irai plus loin, je ne pense pas que les cultivateurs aient les moyens de payer plus de 6 p. 100 d'intérêt. Nous rendrons un grand service à l'ouest du Canada si nous pouvons faire diminuer le taux de l'intérêt et, à mon titre de représentant de l'Ouest, je me suis engagé à obtenir de l'argent à meilleur marché pour les cultivateurs de cette partie du pays.

Sur un cultivateur ordinaire, le Parlement produit une singulière impression, si je puis employer cette expression. Depuis plus d'une semaine j'écoute cette discussion; j'ai entendu les honorables députés d'en face ridiculiser le Gouvernement, mais je n'en ai entendu aucun faire de suggestions. L'opposition semble se laver les mains de toute la question et penser que le Gouvernement porte maintenant toute la responsabilité. Si le chef de l'opposition était à son siège, je pourrais lui dire sans craindre d'être contredit qu'il aurait plus de chances dans l'Ouest aux prochaines élections s'il restait assis bien tranquille, les bras croisés, et n'essayait pas d'entraver le programme du Gouvernement. Quelques-uns de mes voisins sont venus me conduire à la gare lors de mon départ et ils me firent leurs adieux en me disant: "Bill, la session va être longue et dure là-bas, n'est-ce pas?" Je leur répondis: "Non, je ne le pense pas, nous aurons probablement une espèce de Gouvernement de coalition cette fois-ci. L'opposition doit avoir asez de bon sens pour coopérer avec le Gouvernement afin de lui aider à améliorer les conditions". Cette situation ne s'est pas produite seulement depuis huit mois; il ne faut pas se leurrer sur ce point. Quand les honorables députés essaient de jeter du ridicule sur le Gouvernement et représentent les choses sous un faux jour en voulant faire porter toute la responsabilité de la situation actuelle à un Gouvernement au pouvoir depuis huit mois seulement, ils doivent avoir l'impression que les gens de l'Ouest ne sont pas très intelligents. Ces honorables députés vont-ils nous appuyer et accorder aux cultivateurs de l'Ouest la protection dont ils ont besoin? Tous les honorables députés de l'opposition devraient en ce moment faire des gestes d'approbation. S'ils sont sincères, je me demande comment ils refusent d'accorder la protection aux agriculteurs. Mais aucun d'eux n'opine du bonnet. Leur cou doit être dans un mauvais état. Je vais leur donner une ordonnance: qu'ils se procurent de l'huile lubrifiante, si leur cou est trop raide pour qu'ils puissent approuver d'un hochement de tête un programme politique destiné à sauvegarder les intérêts de l'Ouest.

Que pensent ces honorables députés des tarifs de transport? Pendant les neuf ans qu'ils ont été au pouvoir, ils n'ont rien fait pour nous venir en aide à cet égard. Consentiront-ils maintenant à nous aider à établir un tarif d'exportation qui contribuera à améliorer l'état économique de l'Est aussi bien que de l'Ouest? Ils devraient approuver ces paroles d'un signe de tête. S'ils n'appuient pas ce projet, ils ne reviendront pas ici après les prochaines élections.

J'aimerais à toucher plusieurs autres points, mais, nouveau venu dans cette enceinte, je suis quelque peu intimidé. Imaginez un vieux cultivateur des Prairies, à qui ses camarades de la région viennent dire: "Nous voulons te confier cette besogne; nous avons confiance en toi; nous voulons que tu représentes la circonscription dont tu connais les besoins". Je sais qu'ils raisonnaient ainsi, sinon je ne serais pas ici. J'indique quelques-unes des raisons qui les ont portés à m'élire. L'une d'elles est que nous avons maintenant un premier ministre qui n'a pas craint de dire aux établis-

sements industriels de tout le pays: "Je ne veux pas que la protection que je vais vous accorder soit cause d'exploitation". Tant que nous aurons un tel homme à la tête des affaires du pays, nous n'avons pas à nous préoccuper de l'état de l'Ouest. Nous le suivons. Le malheur est que nous avons été exploités, par le passé; mais il n'en sera plus ainsi. Nous avons confiance que l'exploitation restera une chose du passé.

Avant d'accepter le candidature, j'ai reçu de l'ancien représentant de la circonscription une lettre fort sympathique. Il disait en substance: "Monsieur Loucks, je vous conseille de vous tenir à l'écart aussi bien des libéraux que des conservateurs. Sinon, vous serez en butte à toute sorte d'ennuis. Vous serez sous le joug d'un whip". Cela m'a amusé. Cultivateur, j'ai l'habitude de me servir d'un fouet (*whip*) et je me demandais de quelle sorte de *whip* il voulait parler, et s'il s'agissait du chat à neuf queues ou non. Je suis heureux de constater que je n'ai encore remarqué aucun *whip* de ce genre. Mais, quand le chef de l'opposition a pris la parole, j'avoue que j'ai commencé à trembler. Quand il parlé de la façon dont le premier ministre dirige le pays, je me suis dit: "Peut-être la prédiction de M. Evans se réalise-t-elle". Je n'ai pu me répondre que ceci: s'il y a jamais eu un *whip,* on s'en servait du côté libéral sous le régime du gouvernement antérieur, quand M. Evans était ici. Je suppose que cet ancien député songeait aux précédentes législatures quand il m'a mis sur mes gardes.

En terminant, j'assure le Gouvernement, en ma qualité de cultivateur de l'Ouest, qu'il aura mon appui quand il agira comme il l'a fait jusqu'ici. Tant qu'il prendra des mesures pour venir en aide à l'Ouest, je l'assure de mon appui. Je ne doute pas qu'avant la fin de la session, les desiderata que j'ai mentionnés ce soir ne passent du domaine de la spéculation à celui de la pratique.

M. HARRY BUTCHER (Last Mountain): Deux ou trois des nouveaux députés qui ont pris la parole ont exprimé leurs craintes, au début de leur discours. Dire que je me suis levé avec appréhension ne rendrait pas avec exactitude mes sentiments. J'avoue que je n'ai pas encore surmonté la sensation d'angoisse que j'ai éprouvée en entrant dans cette enceinte. Quand je considérais la figure de ces hommes des deux partis connus dans chaque foyer du pays, dont j'avais lu les discours pendant tant d'années, de ces hommes que je croyais connaître personnellement bien que je ne les eusse jamais vus et que je ne leur eusse jamais parlé, il me semblait qu'il serait impertinent à un homme tel que moi, aux connaissances si limitées, à l'habileté si restreinte, d'exprimer mes vues ici. Néanmoins, je crois de mon devoir d'exposer les opinions que je me suis formées à la suite de lectures et de contacts avec des gens qui connaissent le monde de la politique, car c'est une des raisons pour lesquelles j'ai été élu en juillet dernier.

Dès l'abord, j'affirme qu'on ne peut tenir le parti conservateur actuellement aux affaires entièrement responsable de l'état de choses déplorable existant à l'heure actuelle par suite du manque de débouchés pour nos produits agricoles et du chômage. Je dois cependant ajouter que la situation, du côté des marchés pour nos produits agricoles, me paraît avoir été aggravée par la loi adoptée au cours de la session spéciale du Parlement; et je crois même que l'histoire nous dira que la loi adoptée pour remédier au chômage a plutôt aggravé la situation de ce côté.

Au cours de la dernière campagne électorale, nos adversaires, dans l'Est comme dans l'Ouest, blâmaient le Gouvernement du chômage qui sévissait. Nous ne pensions pas que nous étions à blâmer. D'un autre côté, nous étions disposés à écouter les opinions raisonnées de personnes bien au courant de la situation mondiale. J'ai ici le texte d'une opinion exprimée par sir Frederick Williams-Taylor, vice-président de la banque de Montréal et publiée dans le *Financial Times* de Londres. Il disait:

> Sauf la situation du blé, qui d'ailleurs se rétablit peu à peu, le Canada a été moins atteint que la plupart des autres pays par la crise économique et industrielle que le monde entier traverse en ce moment.

A peu près à la même époque, M. J. C. Waugh, président de la Brydges and Waugh, Limited, agents financiers, de Winnipeg, disait:

> J'ai eu récemment le plaisir de rencontrer un homme d'affaires anglais éminent, qui venait de faire le tour du monde. Comme je lui parlais de la situation du grain dans notre pays, il dit: "Votre situation n'a rien de singulier, savez-vous. Le marché du blé australien, le marché de l'argent mexicain, le marché du café brésilien, le marché du sucre de Cuba, le marché du grain et du coton des Etats-Unis et généralement les marchés de presque tous les pays producteurs du monde sont dans une situation tout aussi difficile que la vôtre. Il y a neuf ans que nous souffrons de ce marasme en Angleterre, et le Canada semble avoir été le dernier pays atteint.

Je suis porté à conclure que même nos adversaires conservateurs dans l'Ouest n'étaient pas bien sincères quand ils nous tenaient responsables de ce malheureux état de choses dont j'ai parlé. Je constate aujourd'hui qu'ils sont enclins à en attribuer la cause à la dépression universelle. J'ai même lu dans une dépêche de la Presse canadienne que le premier ministre lui-même (M. Bennett), dans un discours prononcé à Calgary le 3 janvier, a parlé

à peu près dans ce sens. Les paroles que je vais citer ne sont pas celles qu'il a employées; c'est le compte rendu du correspondant que je cite:

Le premier ministre Bennett ne se contentera pas de mesures temporaires pour remédier à la situation. Il est bien résolu à rechercher les causes profondes de la dépression actuelle et à faire quelque chose pour assurer la prospérité future. C'est ce qu'il a assuré à une nombreuse assemblée de ses concitoyens de Calgary vendredi, à un lunch organisé par la chambre de commerce, par la section des jeunes de la chambre de commerce et par le club Kiwanis.

"Je ne puis comprendre, dit-il, pourquoi la partie de notre population habitant la région située entre les Grands lacs et les montagnes puisse souffrir de la dépression actuelle, comment des gens qui ont demeuré dans cette région durant plusieurs années puissent se trouver aujourd'hui sans ressources et privés même des choses les plus nécessaires à la vie."

M. Bennett a déclaré qu'il n'a pas encore de réponse à ces questions qui se présentent à son esprit, mais qu'il est résolu à en trouver. Dans un pays possédant un crédit comme celui que possède le Canada, des palliatifs sont faciles, mais il importe d'assurer dans l'avenir une prospérité permanente. La tâche qui s'impose au Gouvernement n'est pas seulement de rétablir l'équilibre, mais de rechercher et de faire disparaître les causes de dépression.

On voit donc que le premier ministre lui-même n'attribuait pas la cause de la dépression à la politique libérale; d'un autre côté, il déclarait qu'il allait se mettre à l'œuvre pour découvrir quelles sont ces causes. Bien que je ne puisse raisonnablement blâmer le gouvernement conservateur actuel pour la situation qui existe, je crois avoir le droit de rappeler au premier ministre et à ses amis qu'ils se sont engagés à remédier sans retard à cette situation. Le premier ministre lui-même a dit que, porté au pouvoir, il ferait cesser le chômage, qu'il en ferait une chose du passé. Il a aussi dit qu'il allait frayer un chemin pour notre blé vers les marchés de l'univers. Nous avons le droit de croire qu'il était sincère quand il a parlé ainsi et nous avons le droit de lui dire: "Rachetez vos promesses; on vous a mis au pouvoir avec l'entente que vous alliez accomplir cette promesse aussitôt après les élections".

Je dois ajouter que le premier ministre a tenu réellement deux des promesses qu'il a faites et qu'il les a tenues sans tarder. La première, c'était qu'il convoquerait une session spéciale pour la discussion de ces questions; la seconde, qu'il ferait voter des fonds, au cours de cette session spéciale, pour venir en aide aux chômeurs. Il a tenu ces deux promesses. La session spéciale a été convoquée aussitôt après le verdict populaire. A cette session spéciale, on le sait, une somme de 20 millions a été votée pour venir en aide aux chômeurs; mais ce crédit de 20 millions, quelque important qu'il fût, n'était rien à côté de ce qu'on a donné aux grands intérêts financiers et industriels du pays au moyen du relèvement du tarif douanier. On a fait tout cela au cri de "Canada d'abord!" Vous trouverez ce sentiment "le Canada avant tout" dans le cœur de tous les députés en cette Chambre; tous veulent le Canada d'abord. Je ne suis pas né en ce pays; je suis originaire d'Angleterre. J'avais trente ans lorsque je suis venu ici, mais je suis aussi patriote que tout autre habitant de ce pays. J'ai de bonne raisons d'aimer le Canada. Il y a vingt-sept ans aujourd'hui, je passais pour la première fois à quelques milles au sud d'Ottawa. La voie du Pacifique-Canadien était située alors à quelque 30 ou 40 milles au sud de cette ville; à tout événement, nous ne sommes pas entrés à Ottawa. Pour moi et les miens ce pays n'a pas seulement été la terre où nous désirions venir, mais où nous avons vécu heureux depuis vingt-sept ans. Notre amour pour le Canada ne le cède en rien à personne, mais nous ne nous accordons pas quant à la meilleure manière de servir les intérêts du pays. Nos amis de la droite, monsieur l'Orateur, croient le faire en édifiant une muraille tarifaire très élevée pour exclure les produits manufacturés des autres contrées. J'avais pensé me servir d'une comparaison à laquelle on a déjà eu recours, de comparer le tarif au mur de Chine, où il n'est pas tant question de hauteur, que de masse, d'impraticabilité. Mais je crois qu'un honorable député a employé une autre illustration qui est meilleure. Il a employé l'expression "aussi élevé que le gibet d'Aman". Me permttra-t-on de rappeler quelques faits à la Chambre concernant cette haute construction que l'on désigne sous le nom de gibet d'Aman? Un grand homme, qui aurait fort bien pu s'appeler l'honorable M. Aman, conçut l'idée de la construction de ce gibet. (*Exclamations.*) Nous savons qu'il était honorable parce qu'il jouissait de la confiance de son roi. Il avait trois choses en vue lorsqu'il entreprit cette construction. D'abord, il voulait évidemment le bien de son pays; ensuite, il désirait s'élever, et enfin il cherchait à faire disparaître son rival. Inutile de rappeler aux honorables députés qu'il réussit plus ou moins bien en premier lieu. Il mena à bonne fin la construction entreprise et tout semblait d'abord bien aller. Il marchait de l'avant et montait graduellement, mais lorsqu'il atteignit l'apogée de sa carrière, le pinacle du succès, il fit une chute soudainement. Ce fut la fin de tous ses projets et l'élévation une fois de plus de son rival à une position de confiance. L'honorable député d'en face n'a pas

été très aimable, je crois, en suggérant que la muraille tarifaire élevée de ce pays ressemble en quelque sorte à la construction connue sous le nom de gibet d'Aman. Je ne suis pas superstitieux, et j'espère que ce n'est pas un avertissement qui a poussé le premier ministre à déclarer, avant qu'il assumât ces fonctions, qu'il était prêt à se sacrifier sur l'autel de la patrie.

Nous avons actuellement sous les yeux des exemples démontrant très clairement qu'un haut tarif n'est pas toujours la preuve de la prospérité d'un pays. Nous avons les Etats-Unis et l'Australie. Les Etats-Unis ont haussé de plus en plus leur tarif, au point de le rendre prohibitif, et cependant il y a plus de chômage chez nos voisins aujourd'hui, plus de misère et plus de mécontentement qu'au Canada. On ne peut certainement pas citer le cas des Etats-Unis comme un exemple des bienfaits de la haute protection. L'Australie a suivi l'exemple des Etats-Unis sous ce rapport, et ce pays n'est certainement pas prospère. J'ai constaté à la lecture d'un livre que j'ai en main, et que bon nombre d'honorables députés possèdent certainement, le *Journal des Parlements de l'Empire*, que l'Australie a dû verser la somme de 800,000 livres sterling pour couvrir le solde défavorable du change dans ses négociations avec Londres; ce qui n'indique pas un état de très grande prospérité.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller aux Etats-Unis ou en Australie pour trouver un exemple. L'histoire du Canada nous démontre qu'un tarif élevé ne veut pas nécessairement dire la prospérité. J'ai ici *The Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier* par Oscar Douglas Skelton, et je trouve le passage suivant à la page 242:

Le tarif resta une question importante dans l'arène fédérale. Le Gouvernement s'empressa d'exécuter le mandat qu'on lui avait confié aux élections de 1878: "Dites-nous ce que vous voulez", déclara Macdonald aux manufacturiers, "et nous vous donnerons ce dont vous avez besoin". Manufacturiers gouvernant n'eurent guère de difficulté à s'entendre en ce qui regarde les textiles, les meubles, les chaussures, le sucre, les vivres, et les produits du fer et de l'acier, depuis le fer en gueuse jusqu'aux instruments aratoires. Les budgets de 1879 et des années suivantes apportèrent des relèvements importants du tarif, accompagnés de substitutions de tarifs spécifiques ou composés aux tarifs *ad valorem*. Et la longue période de dépression qui se faisait sentir sur tout le continent se termina en même temps. Le commerce reprit aux Etats-Unis, ce qui stimula l'industrie de son voisin du nord. La construction du Pacifique-Canadien et d'autres routes intensifia la demande d'ouvriers, de marchandises et de crédit. Et après la période des soupes gratuites et des banqueroutes au Canada on connut la période des spéculations intenses et de la construction des manufactures. Le public en général, c'est tout naturel, attribua tout le mérite de l'amélioration de notre situation industrielle au remède breveté qui avait été si bien annoncé aux quatre coins du pays. Le peuple était disposé à rendre un témoignage éclatant à la politique nationale.

Et un peu plus loin, à la page 351, je relève le passage qui suit:

En 1887, le Canada avait acquis une expérience de vingt ans sous le régime du pacte de la Confédération; il y avait près de dix ans que la politique nationale était en vigueur. Et qu'est-ce qu'a établi l'inventaire qui fut fait à cette époque? La Confédération devait cimenter l'unité nationale, créer chez les diverses races un sentiment commun qui submergerait les préjugés provinciaux, mettre un terme à tout désir d'annexion avec les Etats-Unis et préparer le Dominion à assumer un rang d'égalité avec la métropole. Or, l'unité nationale avait-elle gagné du terrain? Dans la majeure partie du Canada cette unité constituait encore un espoir qui était loin de la réalité.

Et à la page 358 du même ouvrage.

D'où pouvait donc provenir le moyen d'échapper à la discorde nationale et au marasme économique? A une situation désespérée il faut un remède extrême. Le Canada n'avait pu trouver le salut dans ses propres ressources.

A cette époque, monsieur l'Orateur, le Canada a mis dix ans à découvrir que la politique nationale ne pouvait apporter remède aux maux économiques dont il souffrait. Or, je n'hésite pas à l'affirmer, au lieu de dix ans cette fois, le Canada se rendra compte en moins de quatre ans qu'il a gravement erré en adoptant cette politique particulière. M'est avis de plus que cette politique sera nuisible aux intérêts des manufacturiers eux-mêmes. De fait, je crois que nous avons déjà une preuve à l'appui de cette assertion.

Dans les colonnes de la *National Revenue Review* dont tous les députés ont un exemplaire sous la main, je le suppose, je relève les chiffres suivants: Au cours des onze mois terminés au mois de février 1931, le total des exportations canadiennes accuse une diminution de $302,538,151 tandis que les importations ont diminué de $303,969,259. Les recettes provenant des douanes et de l'accise, d'autre part, accusent une diminution de $74,430,972. Or, que signifient ces chiffres au point de vue du chômage? Songez donc un peu au nombre d'hommes qui eussent obtenu du travail n'eût été ce fléchissement de notre commerce tant d'importation que d'exportation.

J'ai également sous la main le rapport annuel de la compagnie du Pacifique-Canadien publié le 31 décembre de l'année dernière, et mon attention a été tout particulièrement appelée sur le paragraphe suivant:

La réduction des recettes brutes s'explique par la diminution du transport du grain qui a été bien au-dessous de la moyenne; aussi par la

diminution du volume des produits ouvrés et des marchandises en général transporté par la compagnie, suite de la réduction du pouvoir d'achat qui a été si manifeste au cours de l'année.

J'ose prédire, monsieur l'Orateur, qu'avant longtemps les manufacturiers eux-mêmes se rendront compte que l'on a commis une bévue tout comme ils constatent, qu'à l'heure actuelle, le programme du Gouvernement produit deux résultats: En premier lieu, il a amoindri le pouvoir d'achat des cultivateurs canadiens, et notamment, dans l'Ouest du pays; en second lieu, il nous a fait perdre notre commerce d'exportation à la suite de notre refus d'effectuer des achats réciproques. Nous ne saurions nous attendre à ce que d'autres pays importent de nous à moins que nous n'achetions d'eux. Je sais que certains honorables députés d'en face répliqueront que la situation a déjà commencé à s'améliorer. A n'en pas douter, ils invoqueront cette brochure intitulée: *The Tariff and Business,* qui est une réimpression de quelques articles parus dans le *Star de Montréal.* Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je désire rappeler les avantages que, d'après cet auteur, la politique du Gouvernement a déjà valu en Canada:

Sous forme concrète, on peut résumer ainsi qu'il suit les résultats obtenus jusqu'à ce jour des relèvements de droits effectués en septembre dernier, résultats vérifiés par le *Star*:

1. L'établissement au Canada de vingt-quatre usines succursales d'industries étrangères comportant une dépense de 5 millions de dollars en frais de premier établissement et, assurant du travail à plus de deux mille artisans canadiens.

Le peu de frais auxquels ces industries d'origine étrangère peuvent s'établir ici et qui constitue, dans les chiffres ci-dessus, une note dominante de nature à captiver notre attention s'explique par le fait que les usines inactives et en disponibilité ne sont pas rares et, qu'elles ne sont pas la plupart du temps obligées de construire leurs propres fabriques.

2. Des projets d'agrandissement de leurs usines de la part de neuf industries canadiennes existantes, comportant la dépense de $7,045,000 et l'emploi, après la construction, de 3,500 ouvriers de plus.

3. L'établissement de cinq nouvelles industries canadiennes qui se proposent de dépenser un ensemble de $1,600,000 et emploieront plus de 500 personnes.

4. La remise en activité de quatre usines canadiennes qui étaient fermées depuis des années et qui emploieront quatre cents ouvriers.

5. Une recrudescence d'activité dans une foule d'industries, ce que l'on ne saurait estimer par le nombre de nouveaux emplois, mais qui a substitué, pour des milliers d'artisans, par tout le pays, du travail ininterrompu et même supplémentaire au travail intermittent d'autrefois.

6. Un plus grand nombre de renseignements de la part d'industries étrangères intéressées à s'établir au Canada ont été reçus dans l'espace de trois mois qu'il n'en était parvenu au cours des trois dernières années.

[M. Butcher.]

Parlant hier ou le jour précédent, un honorable député de ce côté-ci de la Chambre a fait observer que cet ensemble de placements est en vérité d'une valeur inférieure à celle de la moyenne des placements ordinaires effectués annuellement au cours des neuf ou dix dernières années.

Quoi qu'il en soit, je désirerais signaler à la Chambre les derniers passages de cette brochure. A la dernière page, nous lisons ce qui suit:

Si aucun pays n'avait de tarif; en d'autres termes, si le Canada était un pays idéal au lieu d'évoluer dans un monde réel, la protection, en tant que programme politique, serait chose inutile. Mais il est aussi important pour les nations que pour les individus de s'adapter à leur ambiance réelle, pour qu'elles puissent survivre Ainsi, lorsque le voisin le plus rapproché du Canada dans le domaine économique juge à propos d'ériger des murs tarifaires infranchissables, le Canada court simplement à une catastrophe économique s'il continue d'ouvrir les portes de son marché aux marchandises d'une nation qui ne veut rien acheter en échange.

Je vais me servir précisément de ces paroles et en faire une paraphrase en les modifiant légèrement. Permettez-moi de lire de nouveau cet article, mais en le libellant comme suit: Lorsque des pays voisins de l'Angleterre et d'autres nations jugent à propos d'ériger des murailles tarifaires infranchissables, l'Angleterre court simplement à une catastrophe économique si elle continue d'ouvrir les portes de son marché aux marchandises d'une nation qui n'achète rien en retour. J'invite les honorables députés à prendre note de l'avertissement que je viens d'emprunter à ce petit volume. Assurément, nous constaterons que l'Angleterre ne sera pas disposée à acheter de nous si nous continuons à ne pas vouloir acheter d'elle. Je sais que mes honorables amis qui siègent à la droite de l'Orateur répliqueront: "Mais nous avons bien l'intention d'acheter de la Grande-Bretagne." Que se proposent-ils de lui acheter? Les honorables députés comptent-ils dire ce que la Grande-Bretagne achètera de nous et ce que nous achèterons d'elle? Elle veut nous vendre des cotonnades, des lainages et des marchandises dans la fabrication desquelles entrent le fer et l'acier. Nous disons, cependant, que nous n'achèterons pas de ces marchandises et nous relevons nos droits au point que les marchandises de cette catégorie ne sauraient entrer au Canada. Nous avons fermé la porte de notre marché aux fabricants anglais. Etant donné notre geste, faut-il nous formaliser de ce que la Grande-Bretagne fasse sienne l'opinion de ce M. MacLeod qui, écrivant dans le *Montreal Star,* dit qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si le Canada, ayant relevé ses droits à un niveau prohibitif, l'Angleterre refuse

d'acheter les marchandises d'un pays qui ne voudra rien acheter d'elle en échange?

Ici, on me permettra de dire quelques mots au sujet du discours du trône. Je viens d'une circonscription agricole. Je puis même affirmer que les trois quarts des électeurs de Last Mountain sont ou cultivateurs ou épouses de cultivateurs. De plus, de 60 à 70 p. 100 des cultivateurs sont insolvables à l'heure actuelle. Je suis en relations étroites avec mes commettants car ils viennent me voir en grand nombre et nous examinons ensemble leurs affaires. A en juger par ces entretiens personnels, je sais quelle est la situation au double point de vue économique et financier; ils sont à peu de chose près insolvables. Ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu ce que disaient certains honorables députés de l'Ouest qui siègent à la droite de l'Orateur. Le premier ministre, qui revient d'une tournée dans l'Ouest, a déclaré que ce que l'on avait dit au sujet des difficultés de l'Ouest était exagéré, ou quelque chose dans ce sens. Je ne crois pas devoir faire un reproche au premier ministre d'avoir parlé ainsi. J'imagine qu'il était venu en contact avec des gens qui n'étaient pas au courant de la situation telle qu'elle existe. J'ai aussi été fort étonné d'entendre l'honorable député de Régina (M. Turnbull) déclarer que la situation était précaire à quelques endroits seulement et que les choses pourraient être pires. En toute probabilité, cette déclaration de sa part s'explique par le fait que, confortablement installé dans son luxueux bureau de Régina, il n'est guère en contact avec les véritables victimes de la crise. Je vois de plus que le ministre de l'Agriculture (M. Weir), cultivateur d'une circonscription agricole, aurait, au cours d'une interview accordée à un journaliste de Régina, dit qu'il n'avait entendu aucune plainte de la part de ses électeurs. Aux honorables députés je dirai que le ministre de l'Agriculture est tenu en haute estime par tous les cultivateurs et par les citadins du district où il habite. Il jouit d'une grande popularité, mais je crois qu'il peut s'attendre à des reproches le jour où il retournera dans sa circonscription. Peu de temps après l'interview qu'il aurait accordée, je me trouvais à traverser sa circonscription et j'occupais un siège en face de quatre cultivateurs qui discutaient la situation dans l'Ouest. J'entendis l'un d'eux dire: "Eh bien, il va falloir faire une semence à l'honorable Bob",—j'imagine qu'il s'agissait du ministre de l'Agriculture,—"lorsqu'il reviendra dans l'Ouest." A vrai dire, l'Ouest canadien est en proie à d'énormes difficultés. D'aucuns parmi les honorables députés d'en face semblent être d'avis que nous ne saurions parler d'autre chose que de ces difficultés. Il peut se faire que nous ne soyons pas au courant de la situation agricole dans l'Est du Canada, mais nous savons ce que souffrent les cultivateurs qui habitent dans l'Ouest.

J'inviterais ceux des honorables députés de l'autre côté de la Chambre qui seraient portés à le faire, à venir visiter l'Ouest, avec l'entente qu'ils s'y prendront d'une des manières que je vais proposer. En premier lieu, nous pourrions partir de Winnipeg après avoir pris rendez-vous à l'hôtel Fort-Garry. De là nous irions à la gare et monterions à bord d'un wagon pullman. Nous choisirions nos compagnons de route et, rendus à Régina, nous logerions à l'hôtel Saskatchewan. A Calgary, nous descendrions au Palliser et à Edmonton au Macdonald. Une fois notre randonnée terminée nous reviendrons à Winnipeg et logerions au magnifique hôtel du Pacifique-Canadien.

Nous aurions raison de dire, après un tel voyage, qu'il n'existe pas de difficultés dans l'Ouest. Il nous serait donné de rencontrer quelques personnes riches et nous garderions l'impression qu'il ne monte pas de plainte de cette partie du pays. Il y a tout de même une autre manière de voyager, et celle-là peut laisser une impression bien différente. Au lieu de voyager en wagon-salon à partir de Winnipeg, nous pourrions nous réfugier dans le wagon-fumoir, ou la voiture de deuxième classe, et nous asseoir avec ceux qui travaillent sur la terre. Nous causerions avec ces ouvriers au lieu d'avoir comme compagnons les riches associés de tout à l'heure, et nous ne tarderions pas à constater que les conditions diffèrent beaucoup de celles que nous avions d'abord supposé exister. Nous pourrions visiter la région où je vis et nous y trouverions des cultivateurs qui, après vingt ou vingt-cinq années de labeur, sont aujourd'hui ruinés. Un des honorables députés qui ont parlé l'autre jour,—j'oublie le nom de la circonscription qu'il représente,—a déclaré que ceux de son comté qui se sont dirigés vers l'Ouest sont des paresseux. Je crois que si mon collègue allait visiter la circonscription électorale de Last Mountain il constaterait qu'il en est tout autrement. Il y a dans ce territoire un grand nombre d'hommes qui ont peiné pendant des années et des années et qui ont aujourd'hui les mains vides.

J'aimerais à dire un mot pour le compte de ces agriculteurs et, à ce propos, je veux citer le paragraphe suivant du discours du trône:

> La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante

Je crois qu'il n'y a rien de plus vrai que la dernière phrase de ce paragraphe. Il est indéniable que la prospérité de toutes les parties du Canada dépend de la juste rétribution que reçoivent les producteurs de grain. Je veux citer ici un article de fond paru dans le *Winnipeg Free Press* le 16 décembre dernier. Cet article a trait tout particulièrement à la nécessité de trouver un débouché pour notre grain. Le voici:

Et l'on ne saurait appuyer trop énergiquement sur le fait que ce ne sont pas seulement les moyens d'existence de ceux qui tirent leur vie de la terre,—ils sont au nombre d'au moins un demi-million,—qui sont en péril. Il faut également tenir compte,—bien que moins directement,—du nombre bien plus considérable de ceux qui dans toutes les parties imaginables de l'activité humaine gagnent leur vie au service de ces personnes qui peinent sur la terre et dont l'avenir est aujourd'hui menacé. Il y a les ouvriers dans les usines de l'Est, les employés de chemin de fer, les voyageurs de commerce, les employés de toute sorte dans les agences de distribution, les commerçants de toute espèce de marchandises dont la demande est générale, les professionnels, les instituteurs. Les capitalistes, —non seulement les créanciers à titre direct, mais presque toutes les personnes qui ont placé des capitaux dans des valeurs sujettes aux risques du marché,—sont également menacées de subir des pertes considérables. Nous nous trouvons tous dans cette embarcation ballottée sur des flots agités.

La situation n'a jamais été mieux exposée. Mais j'entends les honorables députés me demander: "Que proposez-vous?" J'ai été plus d'une fois frappé du fait que nos collègues de l'autre côté nous ont reproché de ne pas faire de propositions. C'est tout naturel. Pourquoi en ferions-nous? Nos honorables amis de la droite ont prétendu connaître le remède à appliquer, ajoutant qu'ils allaient y avoir recours. Ils savent ce qu'il y a à faire, et ils vont le faire.

J'ai fort remarqué la phrase suivante dans le discours du trône.

La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution.

De quoi est formé le prix de revient? Nous avons déjà parlé du coût élevé des instruments aratoires. Nous avons encore le haut coût des lourdes machines, tels les tracteurs et les écrémeuses, les taux de l'intérêt et les taux du transport des marchandises. On peut me demander ce que je proposerais de faire dans les circonstances. Eh bien, je crois que le ministère agirait sagement en donnant suite à ce que qu'a déjà suggéré l'honorable député de Dauphin (M. Bowman). Il a prononcé un magnifique discours. Il a déclaré que le ministère ferait bien de s'enquérir des prix des instruments aratoires dans le but de voir s'il ne serait pas à propos d'en obtenir la réduction. Pour ma part, je crois qu'ils devraient être réduits. Les prix des tracteurs, des écrémeuses et des batteuses devraient être réduits de manière à être mieux en rapport avec ceux du grain. On a déjà parlé des tarifs de transport; on devrait également les réduire. Tandis que le manufacturier est suffisamment protégé contre l'adversité, que les puissantes compagnies, telles que les chemins de fer, peuvent compter sur un chiffre uniforme de profit, le cultivateur, lui, n'est aucunement protégé contre les difficultés de toutes sortes. Je voudrais suggérer au Gouvernement de dire à ceux qui déterminent les prix des instruments aratoires et des lourdes machines, les taux de l'intérêt et les tarifs de transport des marchandises, d'avoir à réduire ces prix et ces taux excessifs, sans quoi ils ne seront plus l'objet de la protection dont ils jouissent actuellement.

[M. Butcher.]

Mais, monsieur l'Orateur, je crois que l'heure est venue où mes collègues désirent que la Chambre s'ajourne. Je vais donc mettre fin à mes remarques bien que j'aurais aimé pouvoir toucher à plusieurs autres questions.

(M. COWAN propose le renvoi de la suite du débat.)

La séance est levée à onze heures moins cinq minutes du soir.

MARDI, 24 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

GREVE DES OUVRIERES EN CONFECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Hier, avant l'ordre du jour, j'ai posé deux ou trois questions et le premier ministre m'a fait la promesse que le ministre de l'Immigration me donnerait une réponse aujourd'hui. Je me demande s'il est maintenant en mesure de le faire.

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration): Relativement à la question posée hier par mon honorable ami au sujet de la grève de 800 ouvrières, à Toronto, un représentant de l'International Ladies Garment Workers Union vint à Ottawa au moment où cette organisation négociait avec les patrons, et après discussion avec le ministre du Travail, il a été convenu que la question étant un différend purement local l'affaire devait être portée à l'attention du gouvernement provincial. C'est ce qui a été fait et le ministre du travail de l'Ontario a convoqué les représentants des deux parties intéressées en con-

férence avant la déclaration de grève. Le ministère du Travail à Ottawa s'est tenu constamment au courant de la situation et de ses progrès. Depuis, une forte majorité des employés qui s'étaient mis en grève en sont venus à une entente avec leurs patrons. On dit que ces accords sont mutuellement satisfaisants et les travaux ont repris dans ces fabriques. Le reste des employés qui sont encore en grève cherchent à en arriver à une même entente avec leurs patrons. Le ministère du Travail continue ses efforts en vue d'effectuer une réconciliation complète entre les patrons et les employés. J'ai tout lieu de croire que d'ici peu la question sera réglée à la satisfaction de tous les intéressés.

SECOURS AUX CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration): Mon honorable ami de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) a aussi posé une question relativement au chômage que l'on disait exister dans la ville de Guelph. Les autorités municipales de cette ville n'ont formulé aucune représentation au ministère du Travail. De concert avec la province, la municipalité y poursuit certains travaux dont le coût s'élève à $92,500. Si les autorités municipales de Guelph font savoir au ministère que la situation des sans-travail y a pris un caractère grave, alors, naturellement, le ministère prendra la chose en main.

L'hon. M. HEENAN: Il y a une autre question que j'ai posée. J'ai parlé d'un article paru dans le *Fort-Frances Times* où il était dit que le gouvernement provincial avait arrêté les travaux sur la grande route entre Kenora et Fort-Frances et que l'on ne s'attendait pas de voir les travaux reprendre avant le mois de mai. J'aimerais demander ce que le Gouvernement entend faire pour venir en aide aux chômeurs dans cette partie du pays.

L'hon. M. GORDON: Le ministère n'a reçu aucune plainte à ce sujet. Naturellement, si l'on en reçoit il s'en occupera.

L'hon. M. HEENAN: Alors, monsieur l'Orateur, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, en qualité de leur représentant attitré, j'aimerais signaler maintenant à l'attention du Gouvernement le fait qu'il y a de la misère parmi les chômeurs dans cette partie du pays. Ces hommes demandent de l'ouvrage.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

EXAMINATEUR DE PENSIONS A SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour:

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): J'aimerais demander au ministre des Pensions (M. MacLaren) s'il est en mesure maintenant de nous donner une réponse définitive au sujet de la dépêche que j'ai lue devant la Chambre hier. Plusieurs d'entre nous, des environs de Saskatoon, reçoivent de nombreux télégrammes à ce sujet. Le ministre a déclaré hier que la rumeur était sans fondement. Est-il aujourd'hui en mesure de nous dire si le Dr Cox ne sera pas révoqué de ses fonctions

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Je ne sais rien de la rumeur, mais je connais les faits.

M. VALLANCE: N'est-ce qu'une rumeur?

L'hon. M. MacLAREN: Je ne sais rien de la rumeur. Je présume qu'elle existe, puisque mon honorable ami a reçu un télégramme relatif à une rumeur. J'affirme que les faits ne justifient pas la rumeur. Il n'est pas question de démission.

L'ATELIER DE VETERANS DE WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. P. HOWDEN (Saint-Boniface): L'atelier de vétérans de Winipeg a été détruit par un incendie en juin 1930. On a laissé entendre aux employés que cet établissement serait reconstruit en août de la même année. On leur a dit que la chose serait facile, attendu que ce n'était pas une question de politique et que l'établissement était du ressort de la Commission du service civil. On semble n'avoir encore rien fait pour la reconstruction. Je désire demander au ministre des Pensions et de la Santé nationale s'il est au courant des faits et s'il connaît quelque obstacle à la reconstruction de cet établisement.

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Pour ma part, j'ignore que la reconstruction de cet établissement ait été promise ou qu'on s'y attende. Nous avons cependant payé un certain montant comme compensation aux ouvriers qui avaient été ainsi privés soudainement d'ouvrage; je crois que nous leur avons accordé deux mois de salaire.

M. HOWDEN: Devons-nous penser. . .

Quelques VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. MacLAREN: Je suis prêt à répondre à la question.

M. HOWDEN: Puisque le ministre est disposé à répondre à ma question, je voudrais

savoir si je dois comprendre que cet établissement ne sera pas reconstruit. Nous recevons des lettres de ces gens et nous aimerions à leur répondre.

Quelques VOIX: A l'ordre!

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

M. W. D. COWAN (Long-Lake): Depuis une huitaine d'années, monsieur l'Orateur, les députés libéraux de la Saskatchewan dans notre Parlement s'en sont donné à cœur joie. Leurs amis de la Saskatchewan en ont fait autant. C'est toujours la même chose: quand le chat n'est pas là, les souris dansent. Ceux qui étaient ici dans ce temps-là savent que la Saskatchewan n'a pas envoyé de député conservateur durant un certain temps et que par conséquent il n'y avait personne du côté conservateur pour maintenir les libéraux dans le bon chemin. Ils ont erré sans cesse et n'ont pas cessé de le faire. Ce qu'ils ont dit aux gens au sujet de la Saskatchewan est simplement surprenant, consternant. Il ne faut pas s'étonner de ce que la population du Canada pense de la Saskatchewan après ce que les députés libéraux de la Saskatchewan ont dit de notre province. Mais les temps sont changés, monsieur l'Orateur. Les nombreuses affirmations fausses et trompeuses qui ont été faites et répandues sur la Saskatchewan ont porté le peuple canadien, je regrette de le dire, à penser que les gens de la Saskatchewan sont des sécessionnistes, des socialistes, des bolchévistes, des communistes, voire des anarchistes. Je ne sais trop s'il existe encore d'autres qualificatifs en "iste", mais si vous en connaissez, monsieur le reporter du hansard, ajoutez-les à la liste. Le peuple canadien a été absolument induit en erreur à l'égard des gens de la Saskatchewan par cette campagne de propagande trompeuse. Nous avons maintenant ici quelques députés conservateurs de la Saskatchewan et je puis avoir quelque chose à dire aux députés libéraux de cette province. Je vais parler en mon nom personnel et m'adresser exclusivement aux députés libéraux de la Saskatchewan. Je vais concentrer mes forces pour les repousser dans leurs propres tranchées et ils ne tarderont pas à réintégrer leurs cagnas pour y demeurer. J'espère qu'en ce faisant je ne m'exposerai pas au reproche de manifester trop d'esprit de clocher. En Saskatchewan, nous avons un esprit canadien aussi large qu'ailleurs, mais après la propagande fallacieuse menée durant huit ans sur la situation dans notre province, les auteurs de cette propagande feront l'objet de nos efforts tant que nous n'aurons pas eu raison de l'ennemi. Je suis fort aise des changements de politique et de méthodes inaugurées par le présent ministre de l'Agriculture.

Une VOIX: Quels sont-ils?

M. COWAN (Long-Lake): L'autre jour, un de mes amis de la Saskatchewan a mentionné certaines modifications de la politique de ce département. Il a dit d'abord que le programme arrêté par le ministre comportait quatre articles. Il a parlé ensuite de douze articles et subséquemment il a dit qu'il ignorait si le département avait ou non une politique. Je m'explique cette déclaration; le député en question n'a jamais eu un esprit clair. Le ministre de l'Agriculture est peut-être entré en fonctions avec l'idée que le programme de son prédécesseur comprenait quatre articles et il s'est efforcé de les reviser. Ensuite il a peut-être constaté qu'il y en avait douze et, ayant à cœur les intérêts des cultivateurs, il y a remédié. Le Gouvernement a pris des mesures pour résoudre les difficultés des cultivateurs, mais, pendant des années, mes honorables amis d'en face sont restés les bras croisés derrière l'ancien ministre de l'Agriculture. Ils sont restés dans l'inaction plusieurs années. Où serons-nous aux prochaines élections? Je réponds que nos honorables vis-à-vis ne seront jamais à la hauteur des améliorations inaugurées par le ministre de l'Agriculture d'aujourd'hui. Que nos adversaires enlèvent le voile de leurs yeux et les toiles d'arraignés qui tapissent leur cerveau.

Hier soir, mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance) a discuté notre nouvelle politique agricole. Il s'est efforcé de l'analyser. Son analyse n'était pas fameuse, car, de toute évidence, il ne comprend pas cette politique. En résumé, le programme du ministre de l'Agriculture consiste à substituer la culture mixte à la production exclusive du blé en Saskatchewan. Tout en étant de la Saskatchewan, j'admettrai volontiers que l'agriculture est une industrie aussi importante dans l'Ile du Prince-Edouard que partout ailleurs. Toutefois, j'ai à cœur les intérêts de la Saskatchewan. Nous avons eu le spectacle de l'opposition de mon honorable ami de Battleford-Sud à la culture mixte. Notez-le, mon honorable ami représente Battleford-Sud, le comté le plus approprié du Canada à la culture mixte. La région comprise entre Battleford-Sud et Battleford-Nord est une des plus belles régions au monde, une région convenant bien à la culture mixte. Au lieu de nous dire

cela, mon honorable ami a proclamé l'impossibilité d'adopter cette méthode.

M. VALLANCE: Si l'honorable député voulait m'en croire, il bornerait ses remarques à sa propre circonscription. (*Exclamations.*)

Un MEMBRE: Attrapez!

Quelques VOIX: Asseyez-vous.

M. COWAN (Long-Lake): J'ai parcouru le comté de Battleford-Sud que je connaissais longtemps avant que mon honorable ami y ait mis les pieds. C'est une contrée magnifique et particulièrement appropriée à l'élevage. Au sud, s'étend la région de la rivière Bataille hérissée de collines fertiles qui constituent d'excellents pâturages. Le foin sauvage y abonde. La vallée est d'une grande fertilité et il y a des prés partout. Il n'y a pas au Canada de région mieux adaptée à l'élevage que le comté de mon honorable ami, cependant, à la Chambre, il se dit opposé à la culture mixte dans sa circonscription.

M. VALLANCE: J'invoque l'application du règlement. (*Exclamations.*)

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous.

M. VALLANCE: Je ne m'assoirai pas.

Plusieurs VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. VALLANCE: Je ne m'assoirai pas. L'honorable député de Régina vient de déclarer...

M. COWAN (Long-Lake): Pardonnez-moi, je ne représente pas Régina, je suis le député de Long-Lake.

M. VALLANCE: L'honorable député de Long-Lake a prétendu que je suis opposé à la culture mixte. Je prie l'honorable député de retirer cette assertion. Je le défie de relire mon discours et d'en arriver à cette interprétation.

M. COWAN (Long-Lake): Je ne me rétracterai pas. J'ai vécu vingt-six ans en Saskatchewan et les libéraux de la province ont reçu la pire raclée de leur vie, il y aura un an en juin. Depuis ce temps-là nous n'entendons que des plaintes et des gémissements. Les honorables députés d'en face nous ont dit les choses les plus extraordinaires; l'un d'eux, j'oublie lequel, a mentionné que 70 p. 100 des cultivateurs de la Saskatchewan sont insolvables et en banqueroute. Monsieur l'Orateur, c'est là une fausseté. Cette assertion ne renferme pas la moindre parcelle de vérité. J'admets que 70 ou 80 p. 100, et peut-être davantage se trouvent temporairement dans des embarras financiers. (*Exclamations.*)

Oui, vous pouvez vous esclaffer. Les membres de l'opposition doivent savoir qu'un grand nombre des principaux hommes d'affaires du Canada peuvent se trouver souvent dans des circonstances semblables. Sont-ils pour cela en faillite? Que non pas. Je suis continuellement dans des embarras temporaires. (*Exclamations.*)

Les paroles de nos collègues de l'opposition vont être connues dans le monde entier; je voudrais qu'on puisse les effacer du compte rendu des débats. On ne devrait pas tromper le monde avec de semblables assertions. Quel est l'effet de ces paroles? A l'heure actuelle, nous avons déjà de la difficulté à obtenir de l'argent des banques, mais si l'on répand des bruits comme ceux-là, on peut imaginer que les banques refuseront certains prêts simplement à cause de cette propagande. Les honorables députés de l'opposition ne devraient pas faire cette réputation à ceux qui travaillent au développement du pays. Quels sont les faits réels en ce qui concerne la Saskatchewan? Sommes-nous en faillite? Mon honorable ami ne sait pas ce qu'il dit. Afin de renseigner la Chambre, je vais citer certains faits relatifs à la province de la Saskatchewan et les honorables députés pourront en conclure si nous sommes en faillite ou non. Les renseignements que je vais citer m'ont été communiqués par des fonctionnaires responsables du gouvernement de la Saskatchewan.

Valeur nette imposable des terres	
Municipalités rurales	$887,122,979
Villages	10,690,294
Villes	15,610,180
Cités	60,604,753
	$974,028,206

Ces chiffres ne comprennent pas la valeur du bétail, du matériel de ferme ou des choses de cette nature. Je cite ces chiffres simplement afin de prouver que nous ne sommes pas en faillite. Nous avons des débits d'un peu plus de 200 millions contre un actif de $1,200,000,000. Et ils prétendent que c'est la faillite. J'avoue que cet argent est en grande partie immobilisé, mais il est immobilisé dans des excédents de garantie. Je vais vous dire ce que j'entends par là. Le ministre de l'Agriculture avait parfaitement raison quand il a averti les banques du Canada de modifier leurs méthodes. Je vais vous donner un exemple—je pourrais en mentionner un grand nombre—de ce que j'entends par un excédent de garantie. Le cultivateur en question est propriétaire d'une section et demie de terrain dans la région de Long-Lake, pour lequel il a payé $55 l'acre. Les terres de cette région se sont même vendues plus cher. Il a payé $16,200 comptant pour cette terre sur laquelle il a ensuite construit une maison de $6,000; son matériel de ferme et ses animaux lui coû-

tent de $5,000 à $6,000. Il y avait une hypothèque de $5,000 sur une demi-section. Il y a un an, il s'adressa à une banque et emprunta $1,800, car sa récolte avait manqué. Sa réputation dans la région était assez solide pour justifier une avance beaucoup plus considérable. Mais avant de lui avancer l'argent, le gérant de la banque exigea une garantie pour cet argent. Remarquez qu'il n'était aucunement question de répudier cette dette. Le cultivateur répondit: "Très bien, que désirez-vous?" Il exigea d'abord une deuxième hypothèque sur la section et demie de terre ainsi que le paiement des frais, ensuite une première hypothèque sur une demi-section de terre dans le township voisin, qui avait coûté $6,400 et qui était libre de charges. Le cultivateur consentit à tout cela, mais le gérant de la banque n'était pas encore satisfait, il exigea en outre un privilège sur les animaux et le matériel de la ferme, ce qui fut également consenti. Il n'y avait aucune tentative de répudiation. Ce n'est pas là l'attitude de nos cultivateurs, ils ont à cœur de faire face à leurs obligations et veulent bien fournir toutes les garanties nécessaires. Ce cultivateur consentit donc à engager ses animaux et son matériel de ferme. La banque se trouvait en possession de trois garanties pour cet emprunt de $1,800. Il y a trois semaines, le même cultivateur retourna à la même banque et demanda un prêt suffisant pour lui permettre d'ensemencer 670 acres de terre qu'il avait en jachère d'été. Le gérant de la banque lui refusa sa demande. "Mais il me faut de l'argent pour ensemencer ma terre", dit le cultivateur,—"Peu importe, nous ne pouvons pas vous satisfaire." "Comment obtiendrai-je de l'argent?"—"Vous devrez nous donner de nouvelles garanties". —"Cela m'est impossible". La banque avait des sûretés en excès pour un prêt de $1,800, mais ne voulait pas prêter l'argent nécessaire à l'achat de grains de semence.

Des VOIX: C'est honteux.

M. COWAN (Long-Lake): Oui, c'est honteux. Pour ma part, je ne puis accepter ces méthodes financières et je ne crains pas de le dire à qui que ce soit. Je dis aux gérants et aux surintendants de banques que ce n'est pas juste et je pense que le ministre de l'Agriculture avait parfaitement raison d'agir comme il l'a fait à l'égard des banques. Nous avons une méthode de banque stable. Nous n'en voulons pas d'autre. Il n'y a pas assez de bolchévistes au pays pour diriger un kiosque pour la vente de pistaches de terre. Mais nous voulons une méthode de banque qui nous permette de faire des affaires et de maintenir nos exploitations agricoles. (*Approbations.*) Mes honorables vis-à-vis applaudissent bruyamment. Mais, bien qu'ils aient été au pouvoir pendant neuf ans, ils n'ont pas autant accompli pendant cette période que le ministre de l'Agriculture en deux mois. J'ai une confiance absolue dans le Dominion. Nos diverses provinces ont été établies en vertu de méthodes financières différentes. Je suis né dans la vieille province d'Ontario. Il n'existe pas de contrée plus recommandable dans le monde entier, à ma connaissance. J'ai parcouru tout le continent, mais je ne donnerais pas l'Ontario et la Saskatchewan pour tout le reste de l'Amérique du Nord. Il était fatal que le progrès de l'Ontario fût lent. Ses pionniers avaient bien réussi quand, après avoir construit une cabane et une étable de bois rond, ils pouvaient mettre en culture un ou deux acres de terre; mais l'Ouest présente un cas tout à fait opposé, et nos banquiers doivent le reconnaître.

Ils devraient se rendre compte d'un autre aspect de la question. Récemment, à Toronto, sir William Mulock a conseillé de traiter les communistes comme il convient. Il ferait mieux de commencer chez lui. Les gens d'ici ne savent pas ce qui se passe dans l'Ouest; ils en ignorent le premier mot et je doute que nos vis-à-vis soient mieux éclairés. Je voudrais qu'ils vinssent se mêler aux gens, comme je l'ai fait pendant quarante ans. En Saskatchewan, nous avons des salles communales et un régime d'enseignement insurpassables. Les maisons d'école sont les meilleures possible et constituent le centre de nos activités sociales. Les gens y viennent de milles à la ronde pour discuter les questions économiques, sociales et politiques; ils chantent et s'amusent franchement. Durant la soirée, certaines personnes adressent la parole. De quoi parlent-elles? Eh! bien, c'est de là que part la propagande communiste; c'est-à-dire de ce que notre régime financier n'a pu régler la crise actuelle. Je vais vous dire ce que certains orateurs racontent de nos banquiers, et nous verrons si nos honorables collègues en sont bien contents. Pour tout ce qui se rapporte à la propagande, les socialistes l'emportent de loin sur les libéraux et les tories: ils peuvent nous en apprendre beaucoup sur ce sujet. Ils sont intelligents et habiles. Nous devons tenir compte de ce fait et nous demander quelles mesures il faudrait adopter dans les circonstances. Je vais lire un article qui circule depuis dix ans et que nos financiers ne connaissent peut-être pas: ils restent dans leurs wagons de luxe et s'occupent peu du peuple. Il s'agit d'un article de fond publié le 26 août 1924 dans le *Bankers' Magazine*, publication dont j'ignorais l'existence. L'*Idaho Leader* l'a reproduit,

après quoi il est parvenu au Canada. On y affirme que l'association des banquiers des Etats-Unis et celle du Canada travaillent de concert et qu'elles ne constituent à vrai dire qu'un seul et même organisme; puis l'article ajoute:

Le capital doit se protéger de toutes les manières possibles par les coalitions et les lois. Il faut encaisser les dettes et s'emparer des gages donnés par les emprunteurs le plus tôt possible. Quand, par le recours aux procédures judiciaires, les gens de classe modeste ont perdu leur foyer, ils sont plus dociles, et l'on peut les soumettre plus facilement au bras puissant du Gouvernement, agissant par l'entremise d'un pouvoir central de richesse sous la direction de grands financiers. Un peuple sans foyers ne s'élèvera pas contre les dirigeants. L'histoire se répète par cycles réguliers. Cette vérité est bien connue des gens qui s'occupent actuellement à établir un impérialisme capitaliste pour gouverner le monde. En divisant les électeurs par le régime des groupes politiques, on peut les amener à user leurs énergies à se battre sur des questions d'aucune importance pour nous, sauf en notre qualité de conducteurs de la masse. Par une intervention discrète, nous pouvons nous assurer ce qui a été imaginé avec générosité et accompli avec succès.

Imaginez un orateur qui parle en ce sens à quatre ou cinq cents personnes. Cela est inconcevable et nous ne devons pas laisser se perpétuer un tel état de choses. Mettons-nous à l'œuvre. Mais le seul moyen d'agir est de renseigner les gens sur ce qui se passe au pays, non seulement par rapport aux finances, mais encore sur toutes les autres questions. Pour contre-balancer cette propagande nous devons faire discuter ces questions par les cultivateurs sensés, raisonnables de notre pays. Il faut nous enquérir directement de ce que font les agriculteurs, savoir ce qu'ils veulent et pourquoi; ensuite nous efforcer de réaliser une situation qui soit plus ou moins satisfaisante.

A présent, un mot sur un autre sujet. Les honorables députés d'en face n'ont cessé d'affirmer que nous n'avons rien fait pour les fermiers. Ils semblent croire que pour contenter les cultivateurs on n'a qu'à faire baisser un peu le prix des marchandises. A toutes les assemblées pendant la dernière campagne j'ai dit que c'était entièrement une question de revenu, que l'homme qui touche un revenu saura toujours s'arranger. Quelle est la situation en ce moment? J'ai certains chiffres ici; ils concernent la Saskatchewan seulement; mais les représentants des autres régions trouveront que ces données s'appliquent également à leurs districts. Dans la Saskatchewan nous sommes plus que las d'entendre dire que le relèvement tarifaire de la dernière session devait fatalement provoquer une hausse des prix. Nous savions dans le temps que c'était faux. Le Gouvernement a fait préparer une liste des prix en cours à Régina même, et en a fait part à la législature dont la prorogation a précédé l'ouverture de notre Chambre ici. Voici des chiffres:

	Pourcentage de réduction dans les prix
Tapis de toile cirée	6½
Couvertures grises tout laine	11
Bas pour dames, première qualité	28½
Bas pour dames, seconde qualité	26½
Bas en coton, pour enfants	13
Laine en écheveau	14
Combinaisons pour hommes, coton	6
Combinaisons pour hommes, laine	10
Combinaisons pour hommes, soie	20
Chaussettes pour hommes, laine et coton	7
Chaussettes pour hommes, laine	10
Chemises pour hommes, en coutil khaki	15
Chemises pour hommes, en coutil de fantaisie	15
Salopettes à dos rouge, pour hommes	9
Gants de cuir (hommes) à paroi intérieure en peau de cheval	12½
Coton à taie	14
Coton pour draps de lit	21½
Coton gris à drap	15
Coton blanc	11
Coton écru	23
Indiennes *standard*	15
Croisé pour voiles et tentes	24
Satinette	8
Flanellette	12½
Coton croisé (denim) pour salopettes	20

Cette liste compte nombre d'objets nécessaires aux cultivateurs du pays. Elle a été soumise à la législature de Saskatchewan. L'honorable James Gardiner dirigeait l'opposition. Pas plus que les autres chefs libéraux, il n'a constaté l'exactitude de ces chiffres; car dans un rayon de deux milles du Parlement se trouvent cinquante ou cent maisons de gros qui fournissent ces articles à la population de la région. Ces messieurs savaient que les chiffres étaient exacts; ils n'ont pas osé les contester. Cela prouve-t-il que l'augmentation du tarif ait été au bénéfice ou au détriment du public consommateur? Faites votre choix. Quant à moi, je dis que si cela s'est fait à notre détriment, nous sommes prêts à souffrir bien davantage.

M. BROWN: J'espère qu'à présent que l'honorable député a dit son fait à l'honorable représentant de Lisgar...

(*Interruptions.*)

M. COWAN (Long-Lake): Nos amis de la Saskatchewan demandent aussi en quoi les cultivateurs ont bénéficié des travaux d'urgence autorisés l'an dernier. Dans le temps ils savaient bien quel serait le résultat de ce programme au point de vue des producteurs de blé; ils savaient parfaitement qu'il n'y aurait plus de récolte cette année-là. L'agriculture au Canada est régie par une loi naturelle: nous semons notre grain au printemps et nous le récoltons à l'automne. La session extraordinaire a eu lieu au mois de septembre. Nos honorables amis de la gauche auraient-ils

voulu que l'honorable ministre de l'Agriculture invitât les cultivateurs de l'Ouest à semer du blé en pareille saison? J'assure mon honorable ami de Lisgar que ce n'est pas comme cela que nous faisons les choses dans la Saskatchewan: nos fermiers ne cultivent pas des citrouilles sur des banquises. Nous sommes régis par une loi naturelle; selon cette loi la saison des semailles est le printemps. Nos amis n'ignorent pas qu'il fallait adopter des mesures d'urgence pour venir en aide aux gens des Prairies et que cela s'est fait. Les honorables représentants de la Saskatchewan savent parfaitement ce qui s'est passé. Avant même que le crédit fût voté, l'honorable M. Stewart, ministre de la voirie en Saskatchewan, m'a dit: "Je savais que lorsque l'honorable R. B. Bennett s'était engagé à faire voter ces fonds, ils le seraient dès son avènement au pouvoir; parce que nous savons que lorsque les conservateurs se décident à faire une chose ils la font." En conséquence toute cette zone atteinte par la sécheresse se trouvera dans une situation bien améliorée. On a fourni du travail à neuf mille cultivateurs et leurs 25,000 chevaux dans la province de Saskatchewan.

Ils ont été occupés à la construction de routes. On ne leur a pas fait l'aumône; on ne leur a pas fait de présents. On leur a donné du travail, et on a établi des camps par toute la province pour les loger. On permettait à un homme de travailler jusqu'à ce qu'il eût gagné 100 dollars, et ensuite on le renvoyait chez lui afin de permettre à un autre de prendre sa place. Le travail a été bien fait. On a dépensé 10 millions de dollars à bon escient, et les honorables députés viennent ensuite demander: "Qu'ont-ils fait?" Laissez-moi vous dire qu'on n'a jamais exécuté de travail plus économiquement ou mieux que celui que l'on a accompli dans la province de la Saskatchewan; on a pu donner de l'emploi avec les deniers fournis en partie par ce Gouvernement pour secourir les habitants de la région souffrant de la sécheresse. Mais est-ce que les habitants de la Saskatchewan et de l'Alberta étaient les seuls à souffrir à cet égard? Nullement, ceux d'une grande partie des Etats-Unis eurent plus à souffrir de la sécheresse que nous. Cependant, les Américains ne jetaient pas les hauts cris, ils ne se plaignaient pas et ils ne se lamentaient pas; ils s'efforçaient d'améliorer la situation à laquelle ils avaient à faire face. Et c'est ce que nous faisons maintenant. La sécheresse que nous subissons est chose temporaire, et, pour ma part, je ne veux pas désespérer de l'avenir de la Saskatchewan à cause des conditions des deux ou trois dernières années, et je ne dirais certainement pas aux habitants de cette province, "Vous êtes des non-valeurs, vous ne pouvez pas produire suffisamment." Je suis prêt à faire une estimation de la capacité de production des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, basée non sur les résultats de ces deux années mais sur la moyenne de la production depuis que j'habite cette province, c'est-à-dire depuis environ trente ans. J'affirmerai sans crainte que la moyenne de ces trente années est de beaucoup supérieure à celle des deux dernières années, et je me servirai de cette norme pour juger. Quels ont été les résultats au cours de cette longue période? Demandez aux citoyens de la Saskatchewan et vous constaterez que des milliers de fermiers ont très bien réussi. Vous ne trouverez rien de mieux dans l'Ontario ou Québec. Je pourrais faire visiter quantité de maisons de cultivateurs dans l'Ouest aux honorables députés et ils verraient qu'elles sont meublées aussi confortablement que celles de l'Est. Plusieurs sont munies de leurs propres installations électriques et sont tout à fait modernes. Elles sont bien construites et confortables. Je peux assurer la Chambre que les résultats de ces trente années de travail de la part des cultivateurs sont très satisfaisants, et je ne peux pas comprendre que l'on puisse soutenir que la Saskatchewan n'est pas susceptible de développements agricoles. Nous sommes aussi compétents aujourd'hui que nous l'étions dans le passé. Le sol est aussi fertile, il a besoin d'humidité. Je dirai qu'il a soif, si je puis me servir d'une telle expression. J'ai appris avec plaisir ces jours derniers qu'il avait plu récemment. C'est la nouvelle la plus agréable dont on m'ait fait part depuis longtemps, et j'espère qu'il y aura de la pluie en abondance à cet endroit.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata) (Texte): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) de son excellent discours. Au moment où il a proposé l'adresse, il a déclaré que le peuple canadien se rend compte qu'il a maintenant un sauveur. Quelle candeur! On me permettra de citer un extrait de "La Russie des tsars" par Maurice Paléologue, qui raconte une conversation qu'il a eue avec le grand métallurgiste et financier russe Poutilow, en 1917:

M. Paléologue.—Vous ne doutez pas cependant que la Russie ne finisse par se ressaisir et se relever?

Après un silence grave, il reprend, avec une étrange acuité du regard:

Monsieur l'ambassadeur, je répondrai à votre question par un apologue persan. . . Il y avait une fois, dans les plaines du Khorassan, une grande sécheresse, dont le bétail souffrait cruellement. Un berger, voyant dépérir ses brebis, va trouver un sorcier fameux et lui dit: "Toi qui es si habile et si puissant, ne pourrais-tu

faire repousser l'herbe de mes prairies? —Oh! rien de plus simple, répond l'autre. Cela ne te coûtera que deux tomans". Aussitôt, marché conclu. Et le magicien procède immédiatement à ses incantations. Mais, ni le lendemain, ni les jours suivants, on ne voit paraître le moindre nuage au ciel; la terre se dessèche de plus en plus; les brebis continuent de maigrir et de mourir. Effrayé, le berger retourne bientôt chez le sorcier, qui lui prodigue les paroles rassurantes et les conseils de patience. Néanmoins, la sécheresse persiste encore, la terre devient tout à fait aride. Alors, le berger désespéré accourt de nouveau chez le sorcier et lui demande avec angoisse: "Tu es bien sûr de faire repousser l'herbe de mes prairies? —Absolument sûr; j'ai même fait cent fois des choses beaucoup plus difficiles! Je te garantis donc que tes prairies reverdiront. . . Mais je ne peux pas te garantir que, d'ici là, toutes tes brebis ne seront pas mortes."

Je crois donc, monsieur l'Orateur, que mon collègue a confondu le sauveur avec le sorcier du Khorassan.

(Traduction.) Monsieur l'Orateur, je désire également féliciter mon honorable ami de Stormont (M. Shaver) de son très habile discours sur l'adresse. L'honorable député a déclaré qu'une très petite quantité de beurre était entrée au pays à raison de 32 cents la livre depuis que ce Gouvernement est en fonction. Mon honorable ami de Souris (M. Willis), a cité, hier, des chiffres établissant que du 1*er* août 1930 au 28 février 1931, 6,375,109 livres de beurre ont été importées au pays. Du 1*er* octobre au dernier jour de février, nous avons importé plus de 3,600,000 livres de beurre. J'ai répliqué à l'honorable député de Stormont qu'il ne serait pas capable de manger cette quantité de beurre en un seul repas. Cette observation n'a pas été consignée au *hansard;* je désire la retirer mais j'ajouterai qu'il est tout probable que mon honorable ami n'a pas seulement consommé cette quantité de 6,000,000 livres de beurre à son dîner, mais qu'il a de plus pris mes remarques comme pousse-café.

Au cours de la dernière campagne électorale, le très honorable premier ministre a démontré qu'il est un grand psychologue. Il savait que ses observations concernant l'industrie du beurre seraient favorablement accueillies. Nous avons beaucoup entendu parler de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au cours de la dernière campagne. Cependant, le parti tory chantait une autre chanson en 1928. D'après le compte rendu de la *Gazette* du 3 décembre 1928, le présent ministre du Commerce (M. Stevens) a prononcé les paroles suivantes à Victoria:

La difficulté en ce qui concerne le Canada et sa participation au pacte australien est que le Gouvernement n'a jamais témoigné des sentiments de bienveillance à l'égard de l'Australie.

Le premier ministre déclara, le 17 mars, que nos relations avec la Nouvelle-Zélande étaient si tendues qu'il serait difficile qu'elles soient pires. Je regrette qu'il ne soit pas à son siège, car, j'aurais aimé à savoir de lui si cette situation est bonne ou mauvaise, si les négociations ont avancé en ce qui regarde la préparation du projet de convention commerciale à conclure entre le Canada et l'Australie.

A la session spéciale du mois de septembre dernier, mon honorable ami de Dorchester (M. Gagnon) a appuyé par un discours éloquent l'adresse en réponse au discours du trône. Je connais l'honorable député depuis plusieurs années et, quoique nos vues diffèrent dans le domaine politique, nous avons toujours été de bons amis. En l'occurrence, il a attribué le succès des conservateurs aux dernières élections au fait que le parti est revenu à la politique traditionnelle de Macdonald et de Cartier,—une politique basée sur le bon sens et visant à la stabilité dans l'ordre des choses, à faire régner l'harmonie et à développer le respect mutuel des deux grandes nationalités, dont la mission est de maintenir la civilisation et la liberté sur le sol de l'Amérique. Et il ajouta:

Et voyez ce qui s'est passé en quelques heures. Voici que la province de Québec tient entre ses mains le poids de la balance du pouvoir.

Pour l'instant, je soumets ces paroles à la méditation de l'honorable député de Long-Lake (M. Cowan). Et mon honorable ami de Dorchester ajouta:

Qu'il les jette à droite, qu'il les jette à gauche, qu'il ne s'en serve point et le sort de la nation défend de son geste. C'est ma province qui donne à l'honorable premier ministre la force et le moyen de gouverner. Fût-elle restée sourde à sa voix, les choses n'en auraient pas été changées.

Le 9 septembre, le premier ministre répondit ainsi qu'il suit à ces paroles:

En notre qualité de Canadiens—nous avons lieu de nous réjouir de compter dans ce gouvernement des collègues de la vieille province de Québec qui depuis de longues années avait foi dans les principes du parti conservateur.

Un MEMBRE: Très bien, très bien!

M. POULIOT: J'entends un honorable membre frapper sur son pupitre. Or, s'il vient de la province de Québec, est-il disposé à assumer la responsabilité de la conduite du Gouvernement jusqu'à ce jour?

La *Gazette* de Montréal du 20 courant annonce que l'honorable J. A. Macdonald s'en va à Cuba afin d'ouvrir un débouché aux pommes de terre des Provinces maritimes. Il n'est pas du tout question de la province de Québec. Je me permettrai d'appeler l'attention de l'honorable ministre de l'Agriculture sur les besoins du producteur de pommes de terre de

la province de Québec. Le ministre devrait tenter de faire disparaître le droit de $3 qu'ils doivent acquitter pour l'inspection des chargements de pommes de terre et de légumes.

J'offre mes félicitations à mes collègues du parti tory pour les efforts méritoires qu'ils tentent afin de défendre une mauvaise cause. Si le Gouvernement joue une partie d'échecs, il le fait avec un trop grand nombre de pions sur les banquettes ministérielles. On a dit que le Gouvernement est un gouvernement constitué par un seul homme. Cette assertion doit être exacte, puisque le premier ministre est le seul membre du cabinet qui ait encore pris part au débat.

Certains honorables députés de la droite nous reprochent parfois d'être impolis parce que nous les désignons sous le nom de tories. J'offre mes félicitations à l'honorable représentant de Montmagny (M. LaVergne) qui a eu le courage de s'exprimer dans ces termes sur le parquet de la Chambre:

Je suis devenu un bon tory parce que je suis devenu un bon Canadien.

Mon honorable ami est né le 21 février 1880 et il a été élu député le 28 juillet 1930. N'a-t-il pas été un bon Canadien pendant cinquante ans et six mois? A son point de vue n'est-il un bon Canadien que depuis six mois? Voilà donc pourquoi il a toujours été traité en enfant gâté par tout le monde. Au lieu de devenir un bon tory, il aurait dû suivre le conseil du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et continuer à garder son discours dans son gousset. Si mes honorables amis d'en face rougissent de s'entendre appeler des tories, il y a un remède à cela; ils n'ont qu'à modifier leur politique et le calme se ferait dans leur conscience.

La *Gazette*, de Montréal, contient dans son numéro du 29 novembre un passage d'un discours prononcé à Toronto par le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion). Ce discours fut prononcé après la convention de Winnipeg, alors qu'il était plein d'enthousiasme et en mesure de parler en toute sincérité et avec franchise. On lui attribue ce qui suit:

Je crois que le parti conservateur a été trop honnête dans le passé. Notre parti a exagéré sous ce rapport en exposant trop fidèlement son attitude et son programme sur des questions sujettes à controverse et d'ordre régionaliste.

J'espère que durant le carême, l'honorable ministre modifiera sa manière de voir à cet égard.

L'honorable député de Marquette (M. Mullins) a dit que l'on devrait reconnaître au parti conservateur le mérite d'avoir fait lever l'embargo contre nos bestiaux. Cette interdiction fut levée en 1922, un an après l'avènement des libéraux au pouvoir. Point ne m'est besoin d'en dire plus long à ce sujet, car cela aurait l'air d'un anachronisme.

A propos des instruments aratoires, l'honorable député de Dauphin (M. Bowman) a dit:

Nous serions alors en mesure de savoir une fois pour toutes les bénéfices réalisés par les fabricants et si oui ou non ces machines ne pourraient pas être vendues à un prix moins élevé.

Au cours de la dernière campagne on a affirmé, dans plusieurs comtés de la province de Québec, que les cultivateurs ne devraient pas se plaindre du prix auquel se vendent les machines agricoles parce qu'ils n'achètent ces instruments qu'une fois durant leur existence et que s'ils les payaient plus cher, ils en seraient amplement indemnisés par le prix auquel se vendrait le beurre. On a dit également que l'ouvrier n'avait pas lieu de se plaindre de ce qu'il lui fallait payer le beurre plus cher parce qu'il aurait plus de travail à un salaire plus rémunérateur le jour où les conservateurs seraient portés au pouvoir. Au lieu de cela, c'est le chômage qui sévit.

Parlant hier, l'honorable député de Rosetown (M. Loucks), a dit:

En terminant, j'assure le Gouvernement, en ma qualité de cultivateur de l'Ouest, qu'il aura mon appui tant qu'il agira comme il l'a fait jusqu'ici.

On n'a encore rien fait, et nous aurons l'œil sur l'honorable député afin de voir s'il tiendra parole.

Commentant la situation ouvrière et le chômage, la *Gazette*, de Montréal, dit dans son numéro du 28 février 1930:

On ne saurait trouver à redire à l'attitude générale prise par le premier ministre lorsqu'il a répondu à la députation des provinces de l'Ouest qui, mercredi dernier, venait solliciter du gouvernement de l'aide fédérale pour les chômeurs. M. King avait raison...

La *Gazette* dit cela, non pas durant la campagne électorale, mais six mois avant les élections.

...de dire qu'aucune obligation n'incombe au gouvernement fédéral de faire les frais d'entreprises provinciales destinées à venir en aide aux chômeurs. Pour ce qui est de la question du chômage, dans son ensemble, les obligations du Dominion sont tout à fait distinctes de celles de provinces et des municipalités et ces obligations, comme le premier ministre l'a rappelé à la députation, sont suffisamment onéreuses.

Pendant la dernière campagne électorale les tories disaient du Canada que c'était un pays plongé dans la désolation, bien que toutes les villes que visitait le premier ministre actuel étaient des terres promises. C'est aux tories qu'il faut s'en prendre si la situation au pays est pire qu'elle ne l'a jamais été. Sous l'an-

cien gouvernement, le Parlement a voté des fonds pour des travaux à effectuer dans ma circonscription, et on n'a pas dépensé un seul sou de ces crédits.

M. CASGRAIN: C'est ce qu'ils ont fait partout.

M. POULIOT: Ils ont agi ainsi dans presque toutes les paroisses de mon comté qui longent le Saint-Laurent. Afin d'atténuer le chômage, l'ancien gouvernement a été assez généreux pour voter des fonds suffisants en vue d'assurer du travail aux sans-travail de mon comté. Ce qui est arrivé relativement à la gare de Rivière-du-Loup est chose que je dois dénoncer ici. J'ai déjà donné au premier ministre et au ministre des Chemins de fer des explications complètes à ce sujet.

Voici ce qui en est. On a voté les fonds et les travaux ont été mis en adjudication. Qu'est-il arrivé ensuite? Le candidat tory, j'imagine, était intéressé aux soumissions et la première chose qu'il fit fut de prier le ministre des Chemins de fer de ne prendre aucune décision immédiate au sujet des offres qu'avaient faites la Compagnie des chemins de fer nationaux. Le ministre est à son siège et il ne peut nier cela. De plus, aucune décision ne fut arrêtée si ce n'est un mois et demi après la réception des soumissions.

L'hon. M. MANION: L'honorable député aurait-il l'obligeance de me citer les paroles de celui qui m'a prié de ne rien faire? Je n'ai aucun souvenir à ce sujet.

M. POULIOT: Le fait est qu'aucune décision ne fut prise pendant un mois et demi, et quand je demande des renseignements au ministre des Chemins de fer, il dit qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays de dévoiler quoi que ce soit concernant les chemins de fer nationaux.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami devrait, je crois, citer mes propres paroles au lieu de me faire dire des choses que je n'ai jamais dites.

M. POULIOT: Mon honorable ami sait que je l'aime et c'est pourquoi je le châtie. Les soumissions devaient être reçues le 26 août. Elles le furent, mais aucune décision ne fut prise avant le 7 octobre. Je sais que mon honorable ami le ministre des Chemins de fer est un homme très actif et un bon ministre pour ce qui est de l'administration de son département; ces soumissions ont donc dû être réservées avec l'approbation du ministre. Ce ne sont pas les anges qui les ont réservées.

L'hon. M. MANION: Puis-je informer mon honorable ami que le département n'a rien à faire avec les soumissions? Elles sont remises au bureau de direction de la compagnie du chemin de fer. Nous ne nous en occupons pas.

M. POULIOT: Alors le ministre a dû correspondre avec la compagnie du chemin de fer afin de voir à ce qu'elle ne prenne aucune décision sur cette question dans l'intervalle. Dans les annonces concernant les soumissions on mentionnait que la gare devait être terminée pour la fin de février; ce délai empêcha la construction de la gare pour la simple raison que les entrepreneurs avaient fait leurs calculs et, conséquemment, fixé le chiffre de leur soumission, pour une gare à construire en été et non en hiver, ce qui fait une grande différence dans le coût. Mon honorable ami ne saurait nier cela, car je cite les faits. Je dis que pendant un mois et demi on a retenu les soumissions et aucune décision ne fut prise. D'après mes renseignements, le candidat conservateur dans mon comté était intéressé à ce qu'un des soumissionnaires obtienne le contrat. C'est là ma première déclaration.

Plus tard, alors que le ministre était en route pour Fort-Churchill, le ministre suppléant prit sur lui de refuser de sanctionner la construction de cette gare, bien qu'une somme suffisante eût été votée à cette fin. Cela se fit le même jour où le ministre du Travail accordait des travaux pour une somme de $1,500,000 en plus de la somme autorisée par le Pacifique-Canadien et le réseau national, soit 21 millions. Cet homme était ici à Ottawa le même jour,—on a vérifié ce point,—où le Gouvernement accordait des millions de dollars et demandait aux deux compagnies de chemins de fer d'entreprendre des travaux que n'avait pas approuvés le Parlement.

L'hon. M. MANION: Puis-je dire, pour l'information de mon honorable ami, que M. Dubé, maire de Rivière-du-Loup, a travaillé et travaille encore autant que mon honorable ami pour obtenir la construction de cette gare? M. Dubé travaille continuellement pour obtenir cette gare.

M. POULIOT: Cela est très bien et vient à l'appui de ce que je disais. Mon honorable ami déclare qu'il s'est efforcé d'obtenir cette gare. C'est vrai dans un sens. Il désirait voir construire la gare, pourvu qu'il ait sa part dans la soumission d'un de ses amis, un associé.

L'hon. M. MANION: Il ne me posa aucune condition.

L'hon. M. DUPRE: Peut-être, pourrais-je...

M. POULIOT: Je suis heureux de voir le solliciteur général prendre la parole. J'espère que nous l'entendrons au cours de ce débat.

L'hon. M. DUPRE: L'honorable député semble avoir été mal informé. Son ami, M. Dubé, maire de Rivière-du-Loup, s'est plaint au ministre des Chemins de fer et à moi-même, parce que cette gare n'avait pas été construite et, contrairement à ce que dit notre collègue, il voulait que l'entreprise fût adjugée, peu importe à qui.

M. POULIOT: J'accepte la parole du ministre, mais c'est tout du *humbug*.

L'hon. M. DUPRE: Est-ce la seule réponse que mon honorable ami puisse donner?

M. POULIOT: Veuillez me permettre de conclure mes remarques. Vous pourrez prendre la parole lorsque j'aurai terminé.

L'hon. M. DUPRE: Avec la permission de l'Orateur...

M. POULIOT: L'honorable ministre ne peut m'interrompre ainsi.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a la parole et on ne peut l'interrompre sans sa permission. Autrement, il a le droit de continuer son discours.

M. POULIOT: Je n'ai personne à ménager, on fait une telle injustice à mon comté. L'auteur de cet acte est actuellement dans l'Amérique du Sud, c'est l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley).

Je suis très heureux de lire dans l'*Evening Journal* que l'honorable ministre apprend à emboîter le compas. Je vais vous dire cependant ce qu'un de mes amis, un Américain démocrate, m'a télégraphié de Buenos-Ayres: "Vous avez ici une représentant merveilleux dont je suis très fier. Notre parti aux Etats-Unis trouverait en lui un emblême épatant."

J'apprends par les journaux du 9 décembre 1930 que les représentants de vingt-huit nations ont déterminé douze causes du chômage. Quelques jours plus tard, le 12 décembre, le très honorable Arthur Meighen, ancien chef du parti conservateur, a expliqué la situation qui naît du chômage et a dit qu'il fallait étudier les causes premières de ce malaise. Puis, quelques jours plus tard, le premier ministre a déclaré qu'il voulait trouver les causes définitives du chômage. En 1913, le premier ministre d'aujourd'hui a dit de M. Arthur Meighen qu'il était "le gramophone de Mackenzie et Mann". Or, je constate qu'aujourd'hui le premier ministre n'est que l'écho de ce gramophone de Mackenzie-Mann. Alors qu'il parlait de la conférence impériale à Québec, mon honorable ami le solliciteur général a déclaré que la Grande-Bretagne pouvait être à bon droit considérée comme l'une des nations du monde qui savent résister et garder leur sang-froid. Cela semblerait être une bonne raison motivant la réponse du premier ministre de la Grande-Bretagne aux propositions du premier ministre du Canada: "Nous ne pouvons pas faire cela."

Le solliciteur général a parlé également de sir Wilfrid Laurier. Il a dit que sir Wilfrid Laurier avait établi la préférence britannique en suivant la politique de sir George Foster. Je suis porté à croire que mon honorable collègue a dû lire le *Toronto Daily Star* qui déclare que sir George Foster est leur papa à tous. Il se peut que M. Arthur Meighen parlait à titre de papa de tous les conservateurs quand il a prononcé son discours, rapporté dans les journaux du 9 février, sur la politique du Gouvernement à l'égard des soviets avant même que le ministère eût fait connaître son attitude.

Mais que dire de la Saskatchewan? On nous a rappelé que charité bien ordonnée commence par soi-même. J'ai écouté l'excellent discours de mon honorable ami le brillant élève de seconde, député de Régina (M. Turnbull). Il fut un temps où mon collègue était en faveur de l'union, et je suis heureux de constater que le parti conservateur remet en honneur le principe de l'union et de l'harmonie. Il n'a pas parlé de cela cependant lorsqu'il a proposé l'adresse à la dernière session, mais voici ce qu'il a dit mercredi de la semaine dernière:

> Dans l'Ouest canadien, ces messieurs (les libéraux) n'ont jamais fait une élection, depuis vingt ans du moins, sans invoquer à outrance les préjugés du régionalisme. Dans les campagnes électorales de l'Ouest canadien nos amis de la gauche ont toujours dit et redit à nos citoyens de souche étrangère qu'advenant le triomphe du parti conservateur, soit dans la province soit à Ottawa, leurs temples seraient brûlés.

C'est justement ce qui est arrivé aux églises Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste à Ottawa. Je n'en veux pas blâmer le parti conservateur, mais qui pourrait dire que ce ne fût pas l'œuvre du Ku Klux Klan?

Nos amis de la droite favorisent l'union nationale. A une assemblée à laquelle assistait l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin) un monsieur du nom de Charles-Edouard Guérin a dit ce qui suit:

> Ajoutez-vous encore foi aux paroles que ce monsieur (M. Cardin) est venu vous dire touchant la prospérité en 1925 et 1926? "Demandez à vos femmes; demandez à vos voisins s'ils vont encore croire ces bons libéraux—ces bons libéraux qui se laissent lier les mains par l'Ouest. Vont-ils croire notre naïf premier ministre, M.

King, qui signe des conventions sans même savoir où cela doit nous conduire?"

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, qu'il emploie les mots "ces bons libéraux qui se laissent lier les mains par l'Ouest". Le dernier ministère a également été blâmé d'avoir donné plusieurs portefeuilles à l'Ouest. Un autre collègue que je respecte personnellement, est le ministre des Postes. C'est un gros canon. Je vais vous traduire ce qu'il a dit à Saint-Eustache au mois de juin dernier, en citant le *Devoir*. Ce rapport est daté du 2 juin 1930:

Le budget a été préparé par quatre ministres de l'Ouest, tous quatre nés en Angleterre, MM. Dunning, Crerar, Stewart et Motherwell. Et l'on sait que les gens de l'Ouest sont prêts à admettre au pays tous les produits de l'Angleterre, pourvu qu'ils puissent y écouler leur blé.

M. Dunning est né en Angleterre, ce dont on ne peut le blâmer. M. Crerar, cependant, est né dans l'Ontario, et il en est de même de M. Stewart. Quant à M. Motherwell, il est natif de Perth, dans le comté de Lanark, Ontario. Si l'honorable ministre des Postes prend part à ce débat il devrait présenter des excuses à ses collègues de la Chambre pour cette erreur, qu'il l'ait commise délibérément ou à son insu. Il est bien certain que les membres de la droite lisent les journaux de l'Ouest, et s'ils avaient jeté les yeux sur l'*Edmonton Bulletin* du 30 juillet ils auraient appris que l'honorable représentant d'Edmonton-Est (M. Bury) est un grand admirateur du Ku Klux Klan. Cette association a marqué sa victoire en brûlant des croix flamboyantes sur le versant d'une colline non loin d'Edmonton. Ils s'y étaient rendus revêtus de leurs chemises de nuit, et je puis bien avouer ma grande surprise de constater que l'honorable représentant de Long-Lake (M. Cowan) qui a parlé cet après-midi n'a pas revêtu sa chemise de nuit officielle. Quand il s'agit d'un membre du Parlement on devrait probablement appeler cela une robe, car il doit y avoir quelque honneur à la porter. L'honorable député d'Edmonton-Est est l'un des délégués du Ku Klux Klan dont je veux parler. Il y a un autre personnage très lié avec ce groupe et qu'on a entendu prêchant l'union. C'est le brillant second de Régina, qui assistait avec l'homme en chemise de nuit de Long-Lake au dîner au cours duquel un orateur protesta contre l'émission de timbres-poste bilingues. J'ai mentionné deux membres du Ku Klux Klan. Monsieur l'Orateur, je tiens à employer un langage parlementaire.

Des MEMBRES: Très bien!

M. POULIOT: Je ne dirai pas que l'honorable député de Long-Lake (M. Cowan) est semblable à un sépulcre blanchi; non, car un sépulcre blanchi ne peut pas parler.

Je m'adresserai maintenant aux députés tories de la province de Québec, pour employer l'expression du député de Montmagny (M. LaVergne). Je dédie les remarques suivantes à ceux de qui dépend l'existence du ministère actuel. A ce propos, je ferai consigner un état financier préparé par MM. Dawson et Rosborough, comptable-experts de Régina. Cet état est daté du 9 janvier 1929 et est adressé aux officiers et délégués de l'empire invisible, chevaliers du Ku Klux Klan, réunis en "klonvokation". Voici le texte:

J'ai préparé un état des recettes et dépenses du bureau impérial des chevaliers du Ku Klux Klan, depuis la dernière "Klonvokation" du 26 octobre 1927, et je vous l'envoie ci-joint. Notre trésorier impérial, le Dr W. D. Cowan, n'est pas en bonne santé...

(*Exclamations.*)

Un MEMBRE: Cela explique son discours.

M. POULIOT: Le texte continue:

...et n'a pu préparer son rapport, si bien que j'ai fait ce relevé qui tiendra lieu des rapports financiers du secrétaire et du trésorier.

Le "kloncilium" a chargé un expert comptable de Régina membre du Klan, de vérifier les livres, mais celui-ci a pris d'autres dispositions qui l'obligent de s'absenter jusqu'à la fin de mars. Ne voulant pas confier nos livres à un autre qu'un membre du Klan...

Nous, de ce côté (*la gauche*), nous ne sommes pas membres du klan mais il y en a sûrement parmi les députés ministériels, et mon honorable ami les applaudit sans distinction.

M. COTNAM: Vous en avez de votre côté.

M. POULIOT: Nommez-les.

M. COTNAM: A vous de les trouver.

M. POULIOT: Nommez-les et mettez votre siège en jeu. Je continue la citation:

"J'ai entrepris de préparer cet état moi-même et j'espère que vous l'approuverez", dit le comptable.

Voici quelques-uns des item:

"Kloctoken" reçu..	$33,437 42
Cotisations	6,604 41
En trop-perçu et prêts..	873 36
Articles vendus..	1,753 35

M. McINTOSH: Faites consigner le tout au hansard.

M. POULIOT: Très bien! Vient ensuite une petite somme provenant de la vente de livres. Cela s'explique du fait que la plupart sont distribués gratuitement.

Livres du K.K.K. vendus..	$ 30 00
Reçu de Maloney..	549 90

Cet apostat est plus honnête que je ne pensais: il donne le montant de ce qu'il a recueilli. Les item que j'ai cités représentent

quelques-unes des recettes; j'arrive maintenant aux dépenses:

Dépenses du wizard impérial.. .. $1,284 50
Traitement du kligrappy impérial .. 2,170 00

Le député de Long-Lake est le Kligrappy impérial.

Un MEMBRE: Qu'est-ce que c'est?

M. POULIOT: C'est quelque chose avec des longs cheveux. Il a droit à ses frais de déplacement quand il va à différentes réunions.

Frais de déplacement.. .. .. $87 57

Puis il y a des versements aux assistants du bureau impérial près de $300 pour les frais de "kloncilium" et de "klonvokation", et aussi l'achat d'articles de bureau et le service du concierge. Pourquoi avoir un concierge? Le "Kligrappy" pourrait assurer ce service.

Avance pour procès en diffamation à la suite de l'assemblée de J. J. Maloney et Freedman.. .. ..$ 912 26
Loyers divers pour salles de réunion.. 631 95

Un nommé Elliott a reçu $698.15. Il a été désigné par le gouvernement Bennett pour faire une enquête sur des accusations d'ingérence politique dirigées contre certains employés du gouvernement fédéral. Quelle chance un Canadien français aurait-il entre ses mains? Le Ku Klux Klan a une publication que s'appelle le *Klansman*. Le numéro de juillet 1930, publié à Régina, dans la Saskatchewan, porte ce qui suit en première page, compris dans la table des matières:

Comment dois-je voter?

L'un des articles de cette revue contient la phrase suivante; imprimée en caractères gras:

Sur les ordres de Québec, M. King retira sa promesse à l'Alberta, vendu qu'il était corps et âme à Québec.

Je me demande si le "Kligrappy" approuva une telle propagande ou signa lui-même le chèque. Voilà un exemple de ce que fait le parti tory.

Mon honorable ami de Montmagny (M. LaVergne) disait: "Qui a trahi la province de Québec, si ce n'est le grand sir Wilfrid Laurier lui-même?" Je lui répondrai que la politique de Laurier a été d'unir les Canadiens de toutes races et de toutes religions. La doctrine des tories est: *divide ut imperes*—diviser pour régner.

Un MEMBRE: N'en croyez rien.

M. POULIOT: Vous ne voulez pas le croire, mais vous êtes prêt à exploiter les divisions de race contre les Canadiens français, tandis que votre devoir serait de chasser le "Kligrappy" de cette Chambre. Les tories cherchent à détruire le grand œuvre de Laurier. Mais son influence est encore telle, douze ans après sa mort, que le premier ministre actuel est obligé de se cacher derrière son nom afin de pouvoir se justifier de la position qu'il a prise à la conférence impériale l'automne dernier. Laurier est vengé par ceux qui ont été si injustes envers lui de son vivant. Quelle juste rétribution!

L'histoire se répète. Je puis vous citer comme exemple l'abolition de la commission du tarif. Mes honorables amis de la droite n'en voulaient pas parce que les libéraux la désiraient; mais maintenant il leur faut reconnaître la nécessité de nommer une autre commission du tarif, parce que l'ancienne commission a accompli une tâche véritablement utile et qu'elle était absolument nécessaire dans le rouage administratif. De ce côté-ci de la Chambre nous n'attendons pas que le chef de l'opposition soit décédé pour appuyer sa politique. Nous l'appuyons de son vivant, parce que nous savons que sa politique est saine. C'est vraiment pitoyable que ceux qui ont des yeux ne puissent pas voir.

M. GOTT: Il y en a un ici qui voit.

M. POULIOT: Je pose cette question à mon honorable ami: comment a-t-il fait pour s'envoler du sanctuaire des oiseaux de Jack Miner?

M. GOTT: Voilà une remarque tout aussi sensée que celles que vous nous faites depuis quarante minutes.

M. POULIOT: C'est le plus beau compliment que je puisse recevoir. Qui a trahi la province de Québec? Qui a trahi le Canada? Les traîtres sont ceux qui sont assis sur les banquettes de la droite et leurs partisans, les Ku-Klux-Klansmen dans les rangs du parti conservateur. Mes honorables amis de la droite rendent tardivement justice à Laurier. Nous appuyons son successeur comme chef du parti libéral de son vivant parce que sa politique est saine. J'ai confiance que quelques-uns de nos amis qui sont à votre droite, monsieur l'Orateur, vivront assez longtemps pour admettre qu'après Laurier le plus grand premier ministre que nous ayons eu est le chef actuel de l'opposition, M. Mackenzie King.

M. SAMUEL GOBEIL (Compton) (Texte): Monsieur le président, à titre de représentant d'un comté de la province de Québec, je devrais m'exprimer en français, mais, désirant que certaines de mes remarques soient comprises des honorables députés de langue anglaise, je me permettrai de parler en anglais, quoique cette langue ne me soit pas très familière.

(Traduction.) Je viens justement de dire en français qu'en ma qualité de député de la

province de Québec je préférerais parler dans ma langue maternelle, vu surtout que je connais peu la langue anglaise; mais comme je voudrais bien que les députés de langue anglaise comprissent ce que je dois dire, j'espère qu'ils voudront bien ne pas oublier que je possède bien imparfaitement leur langue.

Les membres de la gauche ont critiqué la politique du Gouvernement, surtout le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) au cours de ses brèves remarques. Son argument principal a été que le présent ministère est une dictature. On nous a parlé aussi des nouvelles méthodes violentes comparées aux méthodes conciliantes du très honorable membre quand il était au pouvoir.

Nous avons entendu parler de sécession dans l'Ouest. Les prohibitions d'importations russes ont été aussi critiquées et naturellement la politique de la protection a été attaquée. Je n'exagère pas en disant qu'au moins 75 p. 100 de ceux qui, du côté de la gauche, critiquent la protection sont tout aussi protectionnistes que nous. Mais c'est un fait bien connu que pendant au moins vingt-cinq ans l'habitude des libéraux a été de maintenir la protection pendant qu'ils étaient au pouvoir et de la dénoncer en faveur du libre-échange, une fois dans l'opposition. De sorte qu'il n'est pas surprenant d'entendre maintenant les arguments des députés de l'opposition.

Dans les quelques remarques que j'ai à faire, monsieur l'Orateur, je me propose d'aborder quelques-unes des questions soulevées par les honorables membres de l'opposition et je désire en peu de mots suivre le raisonnement très succinct du chef de l'opposition. On a émis l'opinion que ce Gouvernement est le gouvernement d'un seul homme. Le chef de l'opposition a certainement rendu là un bel hommage au premier ministre, car si ce dernier est uniquement responsable de tout ce que le Gouvernement actuel a fait depuis qu'il est au pouvoir, il est encore meilleur que nous ne le croyions, nous, les conservateurs, et pourtant nous avions une haute opinion de lui. Mais le chef de l'opposition se tourmente beaucoup à ce sujet et j'aimerais à le rassurer un peu de ce côté. Je tiens à lui dire que le peuple canadien ne veut guère se soucier de savoir si nous avons une dictature ou un gouvernement de parti, pourvu que ce gouvernement administre les affaires du Canada dans les meilleurs intérêts de tous les citoyens du pays. Je tiens aussi à lui dire que ceci regarde surtout le parti conservateur et qu'il n'a donc pas besoin de tant se tourmenter à ce sujet. Il pourrait employer mieux son temps à s'occuper de son propre parti; il ferait mieux d'essayer de concilier les opinions libre-échangistes de son aile de l'Ouest avec les opinions protectionnistes de ses amis de l'Est.

On a aussi parlé des méthodes "à la dynamite". Comparons-les donc avec les méthodes conciliatrices de nos adversaires. Depuis neuf ans, on a suivi le système mélangé d'une forte dose de préliminaires onctueux, de quelques génuflexions et d'égards particuliers pour les Yankees. Ayant préparé cette médecine, le chef de l'opposition en a donné une petite dose à Miss Canada à peu près chaque mois durant les neuf années qu'il a été au pouvoir. Quel a été le résultat? Après neuf ans de ce traitement, la plupart de nos manufactures ont fermé leurs portes car le Canada était devenu le pays du dumping par excellence. Au commencement de cette période de neuf années, les agriculteurs canadiens exportaient leurs produits, mais à la fin ils importaient les produits agricoles, si bien que, durant la dernière année du régime libéral, on a importé 50 millions de livres de beurre. Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, pourquoi ne pas essayer quelques-unes de ces méthodes dynamiques dont le très honorable chef de l'opposition a parlé, et attendre les résultats?

Le très honorable chef du parti libéral parle de ces méthodes comme si c'était une chose nouvelle, mais c'est très ancien, monsieur l'Orateur. Je voudrais lui rappeler un certain passage de la Bible qu'il n'a pas oublié, je l'espère. Il y a environ deux mille ans, notre Sauveur est allé au temple de Jérusalem et il y a trouvé des marchands malhonnêtes. Qu'a-t-il fait? A-t-il essayé d'appliquer les méthodes conciliatrices? S'est-il adressé à ces hommes en leur donnant un petit coup sur l'épaule et en leur disant: "Mes chers amis, voulez-vous avoir la bonté de sortir et d'aller exercer votre négoce dehors?" Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a saisi un fouet qui se trouvait à sa portée et il les a chassés du temple en disant: "Ma maison est une maison de prière et vous en avez fait une caverne d'iniquité". Voilà qui me paraît beaucoup ressembler aux méthodes "à la dynamite" dont parlent les honorables députés de la gauche. Le très honorable chef de l'opposition n'a pas besoin de se tourmenter; si le Gouvernement actuel donne à notre pays, comme je le crois, la prospérité à laquelle il a droit, notre population ne se souciera pas de savoir si l'on emploie pour cela des méthodes "à la dynamite" ou des méthodes conciliatrices.

Je vais maintenant parler, monsieur l'Orateur, de l'embargo sur les marchandises russes. Le très honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) ont critiqué cet embargo; d'après ce

qu'ils ont dit, cet embargo n'aurait jamais été décrété si l'ancien Gouvernement avait été maintenu au pouvoir. L'honorable député a dit que le rejet de cette offre a fait perdre au Canada plusieurs millions de dollars. Je ne veux pas essayer de répondre à cette partie de son discours, car l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) nous a rappelé que nous ne vivons pas seulement de pain et de viande. L'honorable député de Montmagny a dit que le premier ministre a parlé au nom de la civilisation. J'irai même plus loin en disant que le premier ministre a parlé non seulement au nom de la civilisation, mais au nom de la chrétienté. Dès que le peuple canadien eût connu la décision du Gouvernement, des messages d'approbation et de félicitation lui sont parvenus de toutes les parties du pays, de libéraux comme de conservateurs. Chose étrange, cependant, aucune voix ne s'est élevée chez les députés libéraux représentant ici la province de Québec. L'opinion publique dans la province de Québec était tellement unanime que la Législature de cette province a adopté une résolution approuvant l'embargo décrété par le gouvernement fédéral actuel contre les marchandises russes, et cependant les députés de Québec qui siègent dans l'opposition n'en ont pas encore soufflé mot. L'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) a pris part à ce débat; il occupe un rang élevé dans son parti, mais il est resté muet sur cette question. L'honorable député de Gaspé (M. Brasset) et l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) ont aussi pris la parole, mais aucun d'eux n'a abordé le sujet.

M. CASGRAIN: L'honorable député n'est pas tout à fait juste. J'en ai touché un mot, l'autre jour, au cours de mes commentaires.

M. GOBEIL: Si je me trompe, toutes mes excuses. J'ai cru exact de dire que l'honorable député n'a pas mentionné la chose.

M. CASGRAIN: J'en ai parlé.

M. GOBEIL: Je ne me souviens pas que l'honorable député ait approuvé la chose.

M. CASGRAIN: Si fait.

M. GOBEIL: Je puis me tromper sur ce point aussi, mais c'est le souvenir que j'en ai. Les électeurs de la province de Québec voudraient apprendre de la députation libérale de cette province si elle approuve ou non le chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Qu'elle m'en croie, elle serait bien avisée de s'exécuter maintenant, car elle devra le faire tôt ou tard. Encore ici, le chef de l'opposition ferait bien de s'appliquer à résoudre les difficultés dans sa famille. En agissant ainsi, il obtiendra peut-être de meilleurs résultats qu'en critiquant le gouvernement qu'il qualifie de dictature.

Laissez-moi signaler aussi une autre omission de la part des députés libéraux de la province de Québec qui ont déjà porté la parole. Je parle de la question de l'immigration. Depuis quelques années, on réclamait dans plusieurs provinces la restriction sinon l'arrêt complet de l'immigration. Dans Québec, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) et son journal le *Devoir* ont toujours été les champions de cette politique et ils ont toujours prétendu que le programme de l'ancien Gouvernement était néfaste au Canada. L'ancien Gouvernement n'a pas écouté leurs doléances et l'un des membres de ce ministère, l'honorable M. Crerar, a toujours conseillé d'ouvrir les portes toutes grandes aux immigrants, quand il était ministre. Quelques semaines seulement après l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le nouveau Gouvernement a arrêté pour ainsi dire l'immigration. Quelle est l'attitude des députés libéraux de Québec? Pas un mot; silence. Cela ne me surprend pas de leur part, mais je suis fort surpris que l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) n'ait pas reconnu le mérite du Gouvernement actuel à cet égard. A juger par les opinions exprimées par lui dans le passé, je m'attendais qu'il se ferait un point d'honneur d'approuver le Gouvernement sur cette question. Je tiens à affirmer mon approbation complète de cette mesure administrative. Et à ce sujet encore, les électeurs de Québec comptent que les députés libéraux de la province se prononceront sur cette question, et j'espère qu'ils le feront.

Une VOIX: Nous nous expliquerons.

M. GOBEIL: Certains d'entre eux ont eu l'occasion d'exprimer leur pensée, mais ils ne l'ont pas fait.

J'en arrive à la conférence impériale. Je décline tout de suite toute compétence à ce sujet et, comme je ne suis pas une autorité sur la question de la conférence impériale, je ne la discuterai pas. Mais j'aimerais à faire ce commentaire. Permettez-moi de rappeler au chef de l'opposition que lorsqu'il condamne le premier ministre il condamne non seulement le premier ministre du Canada, mais aussi tous les autres gouvernements des dominions.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh! non.

M. GOBEIL: Parce que chacun d'eux a catégoriquement approuvé la politique du premier ministre canadien. N'est-il pas étrange —et les gens de Québec s'en souviendront— qu'avant les dernières élections, nos adversaires représentaient le premier ministre

comme un impérialiste à tous crins? On le disait encore plus impérialiste qu'un ancien premier ministre, le très honorable Arthur Meighen, et ce n'est pas peu dire pour ce qui est de nos honorables vis-à-vis. On a même évoqué la perspective d'une guerre, au cas où le présent premier ministre et son parti obtiendraient le pouvoir. Mais que voyons-nous aujourd'hui? Le chef de l'opposition dénonce le même homme comme traître à l'empire. Il ne faut pas s'étonner que les députés de Québec siégeant à votre gauche, monsieur l'Orateur, montrent peu d'empressement à commenter l'embargo, la politique d'immigration des conservateurs pas plus que l'attitude du premier ministre à la dernière conférence impériale. Mais je les assure que, tôt ou tard, ils devront se présenter devant les électeurs de Québec et nous les contraindrons à définir leur attitude, leur approbation ou leur désapprobation.

Permettez-moi de dire quelques mots du projet de loi adopté pour venir en aide aux chômeurs. Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé pour divers membres de cette Chambre, mais j'ai en main plusieurs lettres de maires et de secrétaires-trésoriers de diverses municipalités de ma circonscription. Chacune de ces lettres exprime une plainte au sujet des retards exagérés apportés au paiement de l'argent après l'exécution des travaux. Que l'on me permette de citer quelques paragraphes de l'une de ces lettres, bien propre à jeter la lumière sur la situation. Elle m'est adressée par un curé de mon comté. Voici:

> En décembre, nous avons dépensé $4,000 des $9,000 qui nous avaient été accordés. Puis nous avons tenté d'obtenir les 70 p. 100 dus par les gouvernements. Nos listes sont revenues. Nous avons remonté les salaires. Nos listes sont reparties. . . et aucune nouvelle depuis un mois.
>
> Voudriez-vous être assez bon de passer au bureau du comité de chômage à Ottawa et me dire si ces listes pour Whitton sont là et quand donnera-t-on l'ordre à Québec de payer?

Voici ce qu'il ajoute et qui est de nature à intéresser nos collègues de gauche:

> Vu cette disposition du gouvernement fédéral à traîner en longueur, les municipalités éprouvent de la crainte. Elles ne veulent plus emprunter à leurs risques ni poursuivre les travaux. Nos gens ne font rien depuis deux mois au moins; ils manifestent leur mécontentement contre Bennett et sa maudite loi. Ils la compare au reste.

Qu'est-ce que les honorables députés pensent de cela? La lettre continue:

> Vous constaterez cet état de choses dans vos voyages au cours de l'été. Je crois vous rendre service en vous mettant au courant. Il est bien entendu que notre municipalité ne recommencera ses travaux que lorsqu'elle aura reçu son chèque.

Plus loin:

> Si vous causiez avec les électeurs qui vous ont élu en juillet, vous seriez surpris de leur mentalité actuelle. D'un autre côté les adversaires profitent de la chose. Je voyais ces jours derniers une lettre de M. Lacroix, député de Beauce, adressée au maire Filion, de Spalding, dans laquelle il disait que les octrois pour chômage ne seraient pas acquittés si ce n'est au printemps, après les travaux terminés. . . et il mettait un gros point d'interrogation sur la sincérité de cette loi.

Je regrette que l'honorable député de Beauce (M. Lacroix) ne soit pas là. La lettre continue:

> Je vous dis ces choses non pour vous froisser, mais pour vous mettre sur la piste et vous permettre de donner satisfaction à ceux qui se plaignent et ils sont très nombreux dans votre comté.
>
> D'aucuns prétendent que c'est Québec qui bloque volontairement en vue de démontrer l'inefficacité de la loi et de mieux préparer l'élection qui s'en vient. A vous de vous défendre. Je ne comprends pas que des ministres canadiens français comme MM. Sauvé et Duranleau ne saisissent pas l'occasion de prouver et démontrer où sont les causes de ce retard qui cause un mécontentement général.

En ce qui concerne la lettre de l'honorable député de Beauce au maire de Spalding, disant que les subventions pour le chômage ne seraient pas payées avant le printemps, je me suis enquis au ministère du Travail et qu'ai-je appris? J'ai découvert que cette municipalité a commencé des travaux dès les premiers jours de décembre et correspond depuis trois mois avec le gouvernement de Québec, sans que le ministère du Travail ait reçu de communication de la province à ce sujet. La commission a accordé une certaine somme d'argent à cette municipalité l'été dernier, mais l'accord entre le Gouvernement et la municipalité n'a pas encore été signé. Un fonctionnaire du ministère m'a dit pas plus tard qu'hier que, si l'accord n'était pas signé avant la fin du mois, la municipalité n'aurait pas droit à la subvention. L'honorable député a dit au maire qu'il n'avait aucune confiance en cette loi et que l'argent ne serait pas payé avant le printemps prochain, après l'achèvement des travaux. Est-il venu à Ottawa et a-t-il essayé de vérifier l'exactitude de ces paroles ou de découvrir si les comptes avaient été produits? Vu les assertions contenues dans cette lettre, je dois en venir à la conclusion que le gouvernement de Québec cherche systématiquement à indisposer les citoyens de la province de Québec contre le Gouvernement actuel afin d'en tirer des avantages politiques aux élections qui auront lieu prochainement dans cette province. C'est une honte de voir le gouvernement provincial profiter de la misère et de la pauvreté de ces gens pour en tirer un avantage politique.

Les membres de cette Chambre ont là un exemple de l'esprit qui anime les libéraux dans la province de Québec. Ils sont prêts à tout faire pour en tirer quelque avantage pour leur parti. C'est pourquoi nous avons vu depuis quinze ans dans cette Chambre un parti qui était en faveur de la participation illimitée à la guerre, mais qui, sur les tribunes politiques de Québec, faisait une campagne de cris de race et d'appels aux préjugés.

Avant de reprendre mon siège, puis-je ajouter quelques mots au sujet de la politique tarifaire du gouvernement actuel? Les honorables députés de l'opposition n'aiment pas à avouer que les modifications apportées au tarif ont été à l'avantage du Canada, principalement en ce qui concerne les produits laitiers. Ils ne veulent pas admettre que les droits de 8 c. sur le beurre de la Nouvelle-Zélande ont aidé le cultivateur canadien. Il est vrai que, à l'heure actuelle le beurre canadien ne se vend pas 8 c. de plus qu'au mois d'août dernier, mais comparons l'état présent des producteurs de beurre avec ce qu'il était à la veille de la session d'automne. Le beurre se vend, à Montréal, 31 ou 32 c. la livre; à New-York. 29 c. et à Londres, de 23 à 25 c. Le beurre de la Nouvelle-Zélande se vend à Londres à peu près à ces prix. Le prix canadien dépasse de 3 c. celui de New-York et de 6 c., celui de Londres. Que se passait-il au mois d'août? Le beurre valait 28 c. au Canada; 33 c. aux Etats-Unis et 29 c. la livre, à Londres. Par conséquent, dans l'intervalle, le prix est tombé de 3 à 4 c. à New-York; de 4 à 5 c. à Londres, tandis qu'il est monté de 3 c. au Canada. Le cultivateur canadien a donc bénéficié complètement du droit de 8 c. imposé sur le beurre de la Nouvelle-Zélande.

Tout ce que peuvent dire nos honorables vis-à-vis ne changera rien à ces chiffres. Je m'étonne de les entendre parler comme ils le font. Plus ils chercheront à faire croire aux habitants du pays que le pays n'est pas dans un état économique satisfaisant, mieux ce sera pour nous aux prochaines élections.

Quel député n'est pas protectionniste? Tous les conservateurs le sont, nous ne l'ignorons pas; mais quel membre de la gauche ne l'est pas aussi? Nous savons que tous les libéraux de Québec, de l'Ontario et des Provinces maritimes sont protectionnistes. Les députés de l'extrême-gauche le sont également. Quand ils demandent l'établissement d'un prix minimum du blé, qu'exigent-ils sinon la protection? Quand ils demandent l'abaissement des prix de transport pour amener leur houille vers le centre du pays, ne réclament-ils pas la protection? Quand les représentants des Provinces maritimes demandent que leurs produits soient transportés à meilleur compte, n'agissent-ils pas de même? Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes tous protectionnistes.

J'ai suivi attentivement, hier, le discours de l'honorable représentant de Red-Deer (M. Speakman). Je l'assure que j'accorde toute ma sympathie aux cultivateurs de l'Ouest. Je ne vois aucune raison qui nous empêche de nous entendre avec l'extrême-gauche, puisque nous désirons tous la protection pour chaque partie du pays. L'honorable député de Red-Deer a parlé, hier, de l'état déplorable où se trouve certain cultivateur de l'Ouest, ajoutant que cet homme devrait au moins recevoir un emploi de son pays. C'est exactement ce que nous disons, monsieur l'Orateur, et, je le répète, aucune raison n'empêche les députés des provinces centrales ou des Provinces maritimes d'adopter des lois qui assureront aux citoyens canadiens le marché domestique. Alors, nos cultivateurs trouveront des débouchés pour leurs produits, et les ouvriers de notre pays pourront fabriquer les objets dont se servent les citoyens canadiens.

M. MICHAEL LUCHKOVICH (Vègreville): J'aimerais, monsieur l'Orateur, à imiter l'humour et l'esprit de l'honorable représentant de Long-Lake (M. Cowan) et de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), mais, pour l'heure, je ne suis pas d'humeur à abonder dans la veine humoristique. Je prends la parole à cause d'un désir sincère et ardent de signaler au Gouvernement l'état anormal de l'agriculture, et de noter l'état d'esprit singulier de cet élément de la société qui a précipité l'agriculteur avec tant de perversité, au dernier échelon de l'échelle pour ce qui est de la prospérité, des bénéfices et d'un mode de vie convenable.

Dès le début, par conséquent, j'assure la droite qu'on ne peut compter sur la prospérité des diverses industries quand l'agriculture est dans le marasme. Si le travailleur du sol, pilier de la civilisation depuis le début des âges et qui, comme Atlas, a porté le fardeau du monde pendant des siècles sans nombre, abandonnait maintenant son entreprise, le résultat ne serait pas douteux. Toutes les autres industries arrêteraient de produire et l'humanité retournerait à son état primitif.

Il y a des milliers d'années, quand l'agriculture en tant qu'industrie était encore inconnue, quand l'homme menait une vie précaire et incertaine, errant partout à la recherche épuisante de la nourriture, on ignorait la civilisation telle que nous l'entendons. Pourquoi? La raison en est évidente. Parce qu'il n'existait pas alors de groupements agricoles stables et, partant, pas de progrès, pas d'occasion pour que se développât une philosophie de la vie. Mais lorsqu'à la fin l'homme apprit à garder ses troupeaux et à planter ses

grains de semence les groupements commencèrent à s'établir: là un certain nombre de travailleurs produisaient le manger pour tout le monde; les autres s'adonnaient aux divers arts et métiers. C'est de là que date la division du travail, basée sur l'agriculture, à laquelle remontent les nombreuses activités de notre civilisation moderne. Notre situation d'aujourd'hui n'eût pas été possible à défaut de l'agriculture la mère du progrès, de la culture et de la civilisation que nous ont léguées des millions de générations maintenant disparues.

Je crois que les députés des deux côtés de la Chambre conviennent que l'agriculture est l'industrie fondamentale de notre pays, notre industrie la plus importante. L'honorable préopinant (M. Gobeil) a dit qu'il aimerait voir coopérer les groupes des deux côtés de l'Orateur. Je voudrais cette coopération, moi aussi, quant aux tarifs pour le transport des marchandises, et particulièrement quant aux crédits agricoles, aux taux d'intérêt, et maintes autres choses que je n'énumère pas, faute de temps. L'agriculture constitue notre industrie la plus importante, notre industrie fondamentale au Canada; et pourtant, monsieur l'Orateur, quelle différence entre la rémunération de l'agriculture et celle des autres industries.

Confrontons, par exemple, l'agriculture et l'industrie manufacturière. Un relevé général de nos richesses, publié sous l'autorité de l'honorable ministre du Commerce nous donne les faits suivants pour l'année 1928:

Valeurs agricoles (terres, édifices, instruments, machines et animaux)	$6,251,081,000
Produits agricoles possédés par les cultivateurs et les marchands	1,801,440,000
	$8,052,521,000
Manufactures (machines et outils, et valeur estimative des terrains et édifices)	$1,356,306,000
Manufactures (matières en main, et produits en fabrication)	795,775,000
	$2,152,081,000

Bien que les valeurs agricoles dépassent de près de 6 milliards de dollars celles de l'industrie manufacturière, les chiffres suivants montrent la très grande marge qui existe entre les rapports des deux industries:

Manufactures	$3,769,847,364
Agriculture	1,905,311,588

Les honorables représentant reconnaîtront qu'il y a là une différence formidable. Je ne veux rien exagérer, ni dépeindre une situation qui n'existe pas; seulement, lorsqu'on se rend compte que la détresse des cultivateurs est plus prononcée aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis la confédération; que les prix des instruments aratoires et des objets nécessaires à la vie sont plus hauts que jamais, alors que le prix des produits agricoles sont tombés bien au-dessous de leur coût de production, ce qui entraîne un affaiblissement notable de notre pouvoir d'achat; que les agriculteurs se sont trouvés dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations, et pour un bon nombre d'obtenir même ce qui est nécessaire à la simple existence; que la pression constante des créanciers a plongé dans la faillite nombre des fermiers de l'Ouest; lorsque les honorables représentants verront ces faits j'ai la conviction qu'ils en tireront la même conclusion que moi. L'on conçoit facilement qu'une situation pareille rejette l'agriculture dans le marasme de la servitude et de la paysannerie d'autrefois. L'on prévoit sans difficulté quelle sera la réaction du Gouvernement devant le tableau que j'ai tracé. Sans doute, nos honorables amis de la droite voudront-ils prétendre que ce tableau n'est pas véridique. Mais je sais que tous les députés consciencieux de l'Ouest, et assurément tous mes collègues dans cet angle de la Chambre, avoueront que j'ai décrit exactement la situation qui règne dans leurs régions. Toutefois, si le Gouvernement reconnaît la vérité de ce que je dis, il lui incombe de venir en aide à l'agriculture d'une manière plus généreuse qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

A ce propos, je tiens à féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture sur son attitude concernant les crédits agricoles. Il a montré la bonne voie à ses collègues du ministère qui devraient en profiter. Je crois que l'honorable ministre est un homme brillant et sincère qu'attend un glorieux avenir. Les passages suivants cueillis dans un article de magazine indiquent l'attitude du ministre en matière le crédits:

> Pendant ce temps l'honorable Robert Weir, ministre de l'Agriculture au fédéral, est en négociations avec les banques pour obtenir des avances en faveur des fermiers qui ont encore des titres de propriété substantiels sur leurs fermes, qui sont propriétaires de leur bétail, de leurs instruments aratoires et de leurs bâtiments, mais qui, par suite de la baisse des prix, ne disposent pas d'argent comptant pour leurs approvisionnements d'hiver et les semailles du printemps. M. Weir est en bonne position, parce qu'il est allé récemment dans l'Ouest, et c'est alors qu'on lui a fait part de cas authentiques où les banques ont refusé des prêts même sur les meilleures garanties. Les banques ont répondu à ceci en lui demandant de produire la preuve de ces assertions, mais cela n'embarrasse aucunement M. Weir, parce qu'il a la preuve à son bureau ici.
>
> Il ne se presse pas de répondre aux banques parce qu'on l'a invité à parler aux membres du Canadian Club de Montréal, lundi prochain sur la situation dans l'Ouest, et il fournira toutes les preuves de ses assertions aux hommes d'affaires de cette ville.

M. Weir ne vise pas à développer des sentiments de clocher ou à punir les banques, mais il veut s'emparer d'une arme qui autrement, croit-il pourrait devenir très puissante aux mains des agitateurs professionnels de l'Ouest, car ces derniers s'empressent de moissonner alors que le soleil de la prospérité subit une éclipse temporaire. Le ministre fédéral veut que les cultivateurs qui y ont raisonnablement droit obtiennent de l'aide, et il a averti les intéressés que si les banques refusent de l'accorder, d'autres le feront.

La publication qui renferme la déclaration du ministre de l'Agriculture, que je viens de vous lire, contient aussi, par coïncidence, deux extraits semblables mais qui diffèrent beaucoup au point de vue du temps. Je lis ce qui suit:

On s'imagine que les "difficultés agricoles" sont des choses nouvelles ou propres aux temps modernes, mais, en consultant l'histoire ancienne, il nous arrive parfois d'être rudement détrompés. Récemment on a mis à jour une tablette cunéiforme d'argile sur l'emplacement d'une ancienne ville. On lisait sur cette tablette qu'il y a 3,500 ans un nommé Arilludupti, cultivateur en Mésopotamie, avait été obligé de donner toute sa ferme en garantie d'un prêt de trois livres et demie de plomb. Que le prix du plomb ait été élevé ou le crédit agricole bas, à cette époque, il n'en reste pas moins vrai que ce cultivateur était en face d'une difficulté, comme les cultivateurs en ont rencontré, et résolu, depuis que l'homme à commencé à cultiver le sol ou à apprivoiser les bêtes sauvages pour son usage. Le problème agraire est une partie de la lutte de la race, d'abord pour l'existence, puis pour le confort et maintenant pour toutes ces choses qui constituent notre civilisation compliquée.

Je vous donnerai maintenant lecture d'un extrait qui décrit un incident arrivé dans mon propre district. Il attira tellement l'attention que même un journal de Chicago jugea à propos d'en donner un compte rendu. Je cite:

Dilemme des Grain Growers
(*Chicago Drovers Journal*)

Il y a moins d'une génération les moutons et les agneaux se vendaient tellement peu cher que les expéditeurs de l'Ouest se trouvaient souvent en dette vis-à-vis des courtiers qui s'occupaient de leurs consignations. Une dépêche de Winnipeg, Manitoba, nous rapporte le cas d'un producteur de blé de l'Alberta qui se trouva dans une situation semblable.

Il s'agit d'un fermier de la région de Vègreville dans le nord de l'Alberta, qui fut obligé de livrer immédiatement une certaine quantité de grain donnée en garantie à la banque pour un billet dont l'échéance était passée. Pour se conformer aux instructions de la banque, il transporta immédiatement un premier voyage de grain à l'élévateur, mais on le déclara de qualité inférieure et on le rejeta à cause de son état humide.

Le cultivateur était dans l'embarras; on refusait son grain et son billet était échu, mais il eut soudain une inspiration. Il avait donné son grain en garantie à la banque. Celle-ci lui demandait de régler son billet et, puisque l'élévateur refusait d'accepter son grain pour l'emmagasiner, la seule chose logique à faire était de le livrer à la banque.

En conséquence, il se rend à la banque, recule sa voiture près de la porte d'arrière, et réussit à décharger la plus forte partie de son grain sur le plancher de la banque avant l'arrivée de la police. Il doit encore son billet, et il est de $25 plus pauvre qu'avant, car il a dû payer l'amende pour usage de monnaie illégale.

Il y eut une suite, cependant, à cet incident. Le fermier ayant rechargé son grain, ne savait trop quoi en faire. Il trancha cette difficulté en le semant le long de la route alors qu'il retournait chez lui. C'aurait été la fin de l'épisode, si le cheval d'un voisin n'eut découvert ce blé; mais ce dernier en mangea, enfla et en mourut. Maintenant notre héros devra faire face à une poursuite en dommages.

Dans ce cas, monsieur l'Orateur, notre homme et le cheval souffraient tous les deux du même malaise. La maladie de notre homme était attribuable à l'inflation et à la déflation de la circulation, tandis que celle du cheval était causée par le gonflement de son estomac. Cependant, le cheval est mort immédiatement de ce malaise, tandis que notre fermier traîne sa misérable existence dans des conditions qui dépendent de l'inflation et de la déflation.

Maintenant, monsieur l'Orateur, pour illustrer davantage la situation ridicule où se débat notre industrie agricole, je vous donnerai lecture d'un article tiré de *Commerce of the Nation*, numéro de février 1931. L'article est intitulé: *Partners in a Great Enterprise*, et est ainsi conçu:

"L'agriculture est l'associé qui a joué le rôle du pionnier. Sans elle il n'y aurait pas eu d'Ouest, ni d'Est canadien. L'agriculture est une des bases réelles de la prospérité et du développement du pays."

Le sénateur W. A. Buchanan, à la convention des chambres de commerce du Canada en 1929, sur "L'Association économique du Canada."

L'agriculture est un facteur primordial dans le progrès du Dominion. Elle a permis au Canada d'atteindre sa position dominante actuelle, —son commerce étranger par tête d'habitants est plus élevé que celui de tout autre pays au monde. Le blé et la farine de blé sont les denrées qui atteignent le plus fort chiffre d'exportation; ils constituent plus du tiers des exportations totales de 1928.

La banque de Toronto a joué un rôle important dans le développement de l'agriculture. Ses ressources en capitaux et en expériences, toujours à la disposition des entreprises légitimes, servent les fermiers et les intérêts agricoles depuis trois quarts de siècle. Elle n'a jamais refusé des prêts, du crédit et une coopération amicale aux cultivateurs canadiens. Aujourd'hui, assise sur des bases financières solides...

Je souligne ces mots:

A l'heure actuelle, dans une situation financière solidement établie et ayant à son actif un record du service enviable, la banque de Toronto revêt une importance sans cesse croissante en ce

qui regarde l'industrie agricole et toutes les autres entreprises fondées sur l'intégrité et la prévoyance.

Personne ne trouvera à redire aux conclusions du sénateur Buchanan concernant l'agriculture à titre d'élément essentiel des progrès du Dominion; cependant, lorsque la banque de Toronto proclame "sa situation financière solidement établie et l'importance sans cesse croissante qu'elle acquiert en ce qui regarde l'agriculture", en face des resserrements de crédit ci-dessous mentionnés et du manque de pouvoir d'achat du cultivateur, la magnanimité ampoulée étalée dans cette réclame est du dernier comique.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, la réclame en question n'est pas sans quelque mérite; sciemment ou non, ce document admet l'existence au Canada de puissants intérêts acquis et solidement établis qui sont toujours disposés à assumer le rôle de parrains à l'égard de l'industrie agricole; cependant, voici le point de la difficulté: Ces capitalistes ne font rien de la sorte, car, dans leurs relations avec la classe agricole, ils assument plutôt le rôle d'un beau-père à l'égard d'un beau-fils.

Trois mille cinq cents ans se sont écoulés depuis l'incident de la Mésopotamie et cependant, la situation ne s'est guère modifiée à l'heure qu'il est. Personne ne s'étonne des terribles privations qui étaient le partage de l'humanité il y a trente-cinq siècles. Cependant, dans ce soi-disant siècle éclairé du développement industriel, il est assez difficile de s'expliquer pour quelle raison l'agriculture est encore languissante et occupe toujours la situation chronique et éternelle, semble-t-il, du pauvre, qui attend les miettes tombant de la table du riche. Certes, lorsque le blé se vend au prix de 35 c. le boisseau, le cultivateur n'obtient pas même les miettes.

L'une des principales difficultés auxquelles le Canada doit faire face, à cette heure, c'est le manque d'équilibre entre le chiffre de la population des campagnes et celle des centres urbains—entre l'agriculture et les autres industries. Sous le régime existant notre situation peut se comparer à celle d'une pyramide en équilibre sur son sommet; nous ressentons une frayeur mortelle que notre structure industrielle ne s'affaise et s'écroule, ce qui pourrait en fin de compte se produire d'un moment à l'autre. Afin de prévenir un pareil désastre, il faut examiner la structure et la modifier afin de lui assurer l'équilibre voulu et tous les autres accessoires nécessaires à sa solidité, son efficacité et sa stabilité.

Il faut que notre système industriel soit terriblement désengrené quand le prix des produits de la ferme sont descendus à un niveau sans précédent tandis que le prix des autres articles restent au niveau de grande activité de la période d'avant-guerre Voilà pourquoi je partage l'avis du *Business Trend* lorsqu'il écrit:

> Le fait que le cultivateur a été obligé d'accepter des prix réduits pour ses produits tandis qu'il a continué de payer des prix relativement élevés pour les produits ouvrés crée une situation qui exige d'être rectifiée avant que les affaires en général puissent reprendre leur ancienne activité.

Pour quelle raison, aux époques de crise, les cultivateurs du Canada doivent-ils subir de plus lourdes pertes que les manufacturiers? Pour quelle raison l'Etat se porte-t-il au secours des industries manufacturières, grâce à de nombreux relèvements du tarif douanier et d'autres primes tandis qu'on abandonne l'agriculture à ses propres ressources et qu'on s'abstient de l'aider de la même manière? Si le cultivateur réclame une prime sur le blé, on invoque aussitôt l'argument que les experts en grain, les économistes, les hommes d'affaires et les banquiers sont unanimement d'avis que l'imposition d'un prix fixe pour le blé n'est pas du ressort de l'Etat dans l'ordre pratique. Mais que faut-il penser de la somme globale de 20 millions de dollars qui fut votée au mois de septembre dernier afin de parer aux effets du chômage dans les villes et les villages? Que dire des primes que nous accordons aux chemins de fer, aux charbonnages et à l'industrie sidérurgique? Ce qui est bon pour une industrie doit l'être également pour l'autre. Dans cet ordre d'idées toutefois, il est fort possible que le Gouvernement estime que l'agriculture n'est pas aussi importante que les industries ci-dessus mentionnées.

Voici l'opinion d'un économiste en vue de l'Ouest:

> Si l'agriculture est la plus importante des industries canadiennes,—et on le concède généralement,—on devrait profiter de tous les avantages naturels et écarter autant que possible tous les obstacles artificiels qui s'opposent à son développement. En agissant ainsi, non seulement nous contribuerions à asseoir l'agriculture sur une base plus permanente et plus prospère, mais toutes les autres industries du pays bénéficieraient du régime en conséquence.
>
> Je repose la plus grande confiance dans l'agriculture au Canada. C'est là une puissante industrie. Cependant, on peut la rendre encore plus puissante. Si la population canadienne en général, les cultivateurs aussi bien que les hommes d'affaires, les gens de l'Est aussi bien que ceux de l'Ouest, pouvaient embrasser la situation d'un coup d'œil et obtenir une claire vision des éléments diversifiés et compénétrants de la plus importante industrie du Canada, l'on se rendrait compte de la suprême nécessité de la coopération; l'on s'efforcerait d'écarter autant que faire se peut tous les obstacles afin d'asseoir cette industrie sur une base perma-

nente et prospère et faire régner par tout le Canada une ère de prospérité sans précédent.

Le Canada possède assurément d'autres industries, mais aucune n'occupe le même rang ni n'exerce la même influence que l'industrie agricole sur une classe aussi nombreuse de notre population. Cependant, on s'efforce peu d'encourager le développement de cette industrie fondamentale.

Le Gouvernement, il est vrai, tente d'améliorer la situation par l'application rigide du régime de la protection, en mettant en jeu son sort politique. Cependant, le premier ministre ne peut certes prétendre sérieusement que le relèvement du tarif douanier est de nature à aider une industrie qui compte presque uniquement sur les débouchés à l'étranger pour écouler ses produits. Il me semble que seul peut profiter de la chose celui qui est propriétaire d'une usine ou vit de dividendes servis sur les actions d'une entreprise industrielle; règle générale, il ne se préoccupe guère du cultivateur des prairies de l'Ouest. Si l'on songe que seulement 16 p. 100 de notre revenu national représentent l'impôt sur le revenu prélevé sur ces privilégiés à l'intention desquels la protection fut d'abord établie, et que la plupart des autres impôts sont constitués par nos droits d'accise et de douane, droits qui pèsent le plus sur les classes pauvres et le moins en état de payer, on ne peut s'empêcher de penser que la protection est une espèce de piraterie domestique régularisée qui permet à l'individu de voler l'Etat en interdisant l'importation afin de supprimer toute concurrence loyale et en créant des monopoles sous le contrôle de riches personnages plus soucieux de leurs écus que de l'âme de leur prochain.

En soutenant que l'agriculture doit constituer notre industrie fondamentale et en désapprouvant la protection comme étant l'arme au service des grandes industries, je m'expose, sans doute, à me voir accuser de provincialisme; mais à ceux qui pourront avoir des notions contradictoires à ce point je demanderai s'ils croient sincèrement que l'agriculture est chose d'ordre régionaliste. Si mes renseignements géographiques sont exacts, de toutes les industries du Canada c'est l'agriculture qui est la plus généralisée. Indiquez-moi une province où la culture du sol n'est pas l'occupation la plus importante; pour ce qui est des provinces de l'Ouest, les autres industries sont insignifiantes au point d'être pour ainsi dire une quantité négligeable. L'agriculture n'est pas le propre d'une région, monsieur l'Orateur; elle constitue le plus important problème qui se pose au Canada à l'heure actuelle, et à ce titre elle devrait l'emporter sur tout le reste dans nos délibérations de la présente session.

[M. Luchkovich.]

Dans les discours qu'il a prononcés au cours de la campagne électorale, le premier ministre s'est engagé à prendre d'assaut les marchés de l'univers et à favoriser l'essor de l'agriculture au Canada. Le malheur, toutefois, lorsqu'il est question de forcer résolument l'ouverture des marchés étrangers pour y vendre notre blé, c'est qu'il est absolument impossible et futile au Canada d'imposer sa volonté quant aux prix à exiger de nos clients de même qu'au sujet de la politique douanière à maintenir dans leurs pays respectifs. Je ne crois pas que nous puissions conserver le marché anglais en comptant sur l'éventualité problématique d'un bouleversement politique en Grande-Bretagne et des modifications douanières qui s'ensuivraient, car il n'est guère probable qu'un gouvernement d'outre-mer, qu'il soit libéral, conservateur ou travailliste, ose jamais imposer les produits alimentaires. Même si les îles Britanniques manifestaient des tendances en ce sens, le cultivateur canadien, étant donné la situation déplorable où il se trouve aujourd'hui, ne peut attendre un autre siècle une amélioration du commerce qui dépend d'une éventualité que l'on imagine devoir apporter la solution recherchée, soit l'uniformité d'un régime politique et douanier dans les pays britanniques des deux côtés de l'Atlantique.

Je crois que nous pouvons renoncer sans risque à tout appel au sentiment en affaires. La question de parenté n'entre pour rien dans les relations commerciales. Nous en avons la preuve, monsieur l'Orateur, dans la façon dont les négociants de l'Angleterre ont ignoré le Canada en faveur de l'Argentine et de la Russie. Tout se rapporte à une question d'argent, à acheter là où les marchandises se vendent à meilleur compte et à vendre là où il est plus avantageux d'offrir ses produits. A mon avis c'est ce qui explique par-dessus tout le succès remporté contre nous par la Russie, l'Argentine sur les marchés mondiaux. Par conséquent, le seul moyen par lequel le Gouvernement pourrait prendre d'assaut les marchés mondiaux consiste à triompher de nos concurrents en jouant leur propre jeu, et pour cela, il nous faut d'abord apporter une solution à quatre problèmes. Le premier problème qu'il s'agit de résoudre en Canada c'est celui de savoir ce qu'il faut faire pour produire à meilleur marché, pour réduire nos frais de production. Vient ensuite la question d'améliorer nos produits, et ce en vue de l'exportation. Troisièmement, il nous faut chercher à écouler nos produits plus économiquement, à en faciliter et à en améliorer la mise

en vente, et enfin, il nous faudra obtenir du crédit à des conditions plus avantageuses.

Pour ce qui est du marché anglais ces questions fondamentales sont aussi d'application qu'elles le sont à d'autres pays. Depuis des générations on nous a accoutumés à croire que la métropole devrait acheter de nous simplement parce qu'elle est notre mère patrie. En ces dernières années, cependant, le sentiment de parenté entre les deux a été plutôt celui d'une belle-mère. Voici ce qu'en réalité la Grande-Bretagne nous dit: "Vous êtes maintenant arrivés à la maturité et il est temps que vous vous suffisiez à vous-mêmes. Si vous voulez nous vendre quelque chose, il vous faudra le faire aux mêmes conditions que le font les autres pays. Vous ne pouvez compter obtenir quelque chose sans rien donner en retour. Si vous voulez que nous achetions plus de grain canadien il vous faudra acheter plus d'autres marchandises de nous.

Nous voulons bien user de réciprocité en affaires, mais il faut que ces relations soient avantageuses des deux côtés."

Si cette réciprocité est la seule condition commune à laquelle nous pouvons faire des affaires avec la Grande-Bretagne, monsieur l'Orateur, le Gouvernement actuel devrait commencer, sans tarder, à supprimer les obstacles et les désavantages qui s'y opposent, afin que les deux pays puissent se donner l'un l'autre ce que la Providence a voulu qu'ils se donnent et échanger en plus grande liberté les produits dont ils ont besoin mais qu'ils ne peuvent fabriquer ou produire avantageusement ou en quantité suffisante chez eux. Le moyen pratique d'encourager l'agriculture consiste, non pas à lui imposer de nouvelles charges mais à alléger celles qu'elle porte déjà. Quel avantage le cultivateur canadien retire-t-il de ce fait que le tarif sur les instruments aratoires est porté de 6 à 25 p. 100? Sans aucun doute, le prix d'une lieuse n'est pas réduit comme conséquence; pour ce qui est des promesses écrites dont cette Chambre a tant entendu parler, et qui veulent que les prix actuels soient maintenus, les cultivateurs de l'Ouest ont autant de chance d'obtenir justice sous ce rapport qu'un cheval de course a de maintenir son allure habituelle si on lui attache un poids au cou.

Si on réussit à encourager l'agriculture au Canada ce ne sera pas au moyen d'augmentations tarifaires qui tendent à stabiliser les prix des marchandises au haut niveau actuel sans augmenter dans la même proportion le prix des produits agricoles. Bien qu'il soit vrai qu'il est impossible de protéger l'industrie des graminées au moyen de droits, il ne s'ensuit pas que les autres industries doivent jouir de droits qui en fin de compte devront être payés par le cultivateur canadien. La prospérité au Canada ne saurait revenir à moins que le pouvoir d'achat des cultivateurs soit rétabli en proportion de l'importance de l'industrie agricole. Je sais que c'est là demander beaucoup d'un gouvernement, mais ce n'est rien de plus que la justice économique que les cultivateurs ont toujours réclamée comme leur appartenant de droit. Assurément, monsieur l'Orateur, les hommes qui constituent nos consommateurs réels et nos premiers producteurs, les hommes qui payent la plus forte proportion des impôts, des frais de transport et de notre intérêt, les hommes dont les placements représentent la plus grande partie de notre richesse tangible, mais dont le pouvoir d'achat est demeuré de beaucoup inférieur à celui de toutes les autres industries et entreprises, ont le droit de demander dans cette Chambre que l'on accorde à l'agriculture le même traitement que l'on accorde aux autres industries.

Permettez-moi de répéter, monsieur l'Orateur, que pour encourager l'agriculture il faut d'abord faire disparaître les embarras qui nuisent à son progrès. Un de ces obstacles est notre système fiscal qui comme toujours tourne au désavantage du cultivateur. Ce dernier paye une plus grande proportion des impôts que toute autre classe au Canada et est doublement frappé. Comme consommateur définitif, il ne peut se défendre. Lorsqu'il achète une paire de souliers l'impôt est inclus mais il ne peut charger cet impôt sur le prix de son blé qu'il vend sur les marchés mondiaux. Conséquemment, j'espère sincèrement, en face de ces faits, que le Gouvernement n'ira pas empirer la situation en augmentant le tarif, ce qui ne ferait qu'ajouter au fardeau déjà bien lourd que porte le cultivateur.

Je voudrais parler longuement des tarifs de transport, mais le temps qui m'est alloué est très limité; il ne me reste que cinq minutes, je pense. Je regrette beaucoup que le discours du trône ne donne aucune assurance quant à la diminution des tarifs de transport dans le but de contrebalancer la dépression qui existe actuellement dans l'industrie agricole. Non seulement le cultivateur paye plus d'impôts, de frais de transport et d'intérêt que toute autre classe au Canada, mais si l'on compare entre l'Est et l'Ouest, le cultivateur de la Prairie paye de 2 à 3 p. 100 d'intérêt de plus que paye l'homme d'affaires de l'Est. Dans ce cas encore, le Gouvernement a l'occasion de promouvoir l'agriculture en adoptant des mesures en vue d'empêcher ce traitement injuste envers le cultivateur. On s'est montré injuste à son égard en lui imposant des taux excessifs d'intérêt et son industrie

est menacée de la ruine parce qu'on lui a retiré presque tout crédit.

J'ignore ce que le ministre de l'Agriculture avait à l'idée lorsqu'il déclara que dans le cas où les banques refuseraient de faire crédit au cultivateur, d'autres leur en feraient; mais je sais que les cultivateurs de l'Alberta reconnaissent l'insuffisance du système actuel de crédit dans la crise économique que nous traversons. Ils croient qu'une distribution adéquate de crédit est absolument essentielle au maintien de l'industrie agricole et ils demandent la nationalisation complète de notre système de crédit. Ils conseillent de plus:

Que, comme mesure immédiate, le gouvernement fédéral voit à l'organisation d'une banque fédérale de réserve pour l'émission et l'escompte; cette banque sera sous la direction entière du gouvernement et fera crédit à un taux raisonnable d'intérêt à toutes les entreprises productives et commerciales nécessaires.

Nous sommes convaincus que ce projet s'impose si l'on veut faire disparaître la situation intolérable actuelle qui fait que les besoins financiers du public en général en matière de crédit soient sacrifiés à la prétendue nécessité dans laquelle se trouvent les banques autorisées de protéger les dépôts d'épargne.

Cette résolution a été adoptée à la convention des cultivateurs à Calgary en janvier dernier. Les denrées ne peuvent être produites et distribuées sans l'aide du crédit; il n'existe aucun doute sur ce point. Si les banques du Canada, auxquelles on a confié ce facteur économique si vital à titre de privilège, refusent plus longtemps de faire crédit elles constateront quelque beau matin que le Canada est dénué des denrées nécessaires et elles verront le peuple canadien, exaspéré, se faire justice et confier à la nation, au peuple du Canada, le privilège qu'elles possèdent actuellement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. ALPHONSE FOURNIER (Hull) (Texte): Monsieur le président, c'est en français que je vais prononcer mon premier discours dans cette Chambre. Je le dois d'abord au comté que je représente qui est composé d'une population mixte, mais dont la très grande majorité est de langue française. Je le dois ensuite à la province de Québec dont la population est aux trois quarts d'origine française et je le dois enfin à mon pays dont le tiers de la population est aussi d'origine française. D'ailleurs, je ne fais que suivre un geste cher à des prédécesseurs de ma langue et de ma race de vouloir affirmer dans cette Chambre les privilèges et les droits que nous possédons. Je le fais aussi dans le but de faire respecter un peu plus la langue française par ceux qui parlent l'anglais et pour les encourager à apprendre et parler notre langue. On a parlé depuis quelque temps de l'harmonie qui existe entre les différentes races de notre pays, de la concorde qui règne entre les différentes provinces et entre les législatures provinciales et le gouvernement fédéral. Immédiatement après les discours prononcés par le très honorable premier ministre (M. Bennett), par le député de Régina (M. Turnbull) et par le député de Dauphin (M. Bowman), nous pouvions lire dans les journaux locaux que cette harmonie n'est pas aussi grande qu'on l'a prétendu dans cette Chambre et que même certains de ces messieurs étaient responsables s'il y avait dissension parmi nous. J'ai extrait des journaux d'Ottawa quelques remarques faites par certains de nos concitoyens qui n'aiment pas beaucoup notre langue et notre nationalité. Dans le *Droit* du 18 mars 1931, nous voyons, sous le titre:

Les Orangistes d'Ontario contre le français dans les écoles publiques

A une séance de mardi, le Grand Black Chapter de l'Est de l'Ontario, Royal Black Knights of Ireland, a protesté contre l'enseignement du français dans les écoles publiques du comté de Russell et du nord de l'Ontario. Il a décidé de faire des représentations à cet effet auprès du gouvernement ontarien pour faire discontinuer cet enseignement.

Le chapitre s'est aussi objecté à tout projet pour l'établissement d'écoles industrielles catholiques romaines pour les garçons, dont le maintien sera un fardeau sur les fonds éducationnels souscrits par le public.

Cette coupure est reproduite dans un autre journal, *The Evening Journal* du même jour, le 18 mars 1931:

Orangemen Score French Teaching in Public Schools

Single Out North Ontario and Russell County for Attack—Officer Elected at Kingston

Kingston, Ont., March 17.—The Grand Black Chapter of Ontario East, of the Royal Black Knights of Ireland, at today's session protested against the teaching of French in public schools in Russell county and northern Ontario, and decided to petition the Ontario Government to have this discontinued.

The chapter also objected to any proposals for the establishment of Roman Catholic institutional schools for boys, the upkeep of which is to be a charge on the funds of the public for education.

Quelques jours plus tard, le 20 mars, nous voyions encore nos bons amis recommencer à North Bay. La *Presse* du 20 mars rapporte la nouvelle suivante: "Les orangistes demandent le retrait de privilèges aux écoles séparées".

"North Bay, Ont., 20 (P.C.).—Les délégués à l'assemblée de la grande loge orangiste de

l'ouest d'Ontario ont adopté hier, à la séance de clôture, une résolution demandant le rappel de tous les amendements à la loi des écoles séparées depuis 1863, lesquels accordent des privilèges additionnels aux écoles séparées de la province, et demandant aussi qu'on fasse tous les efforts possibles pour s'opposer à d'autres amendements tendant à accorder des privilèges spéciaux."

Les Canadiens français, surtout ceux de la région de Montréal, d'après les journaux, ont cru bon de protester eux aussi contre l'acte commis par le premier ministre de la Saskatchewan en faisant disparaître des écoles le crucifix ou tout signe religieux et en ordonnant aux religieuses et aux religieux enseignant dans cette province de ne plus porter leurs costumes. La Société St-Jean-Baptiste de Montréal a adopté une résolution protestant contre la manière d'agir du premier ministre de cette province. Je ne croyais pas—il est vrai que je manque beaucoup d'expérience—que des honorables députés de cette Chambre participaient à des mouvements de cette nature. J'ignorais même que le député de Régina (M. Turnbull), pendant la campagne de juillet 1930, avait, lui aussi, participé à la lutte contre le français et contre la province de Québec. Je me trompais. Dans le *Regina Star* du 29 mai dernier, on a rapporté certaines paroles de M. Turnbull, peu flatteuses pour ses collègues de la province de Québec. Je me permettrai de citer le *Droit* du 20 mars 1931. Ce journal rapporte et commente l'article suivant du *Regina Star* du 29 mai dernier:

"M. Turnbull a déclaré que l'influence française de Québec était jetée dans la balance contre les conservateurs à cause des mesures prises par le gouvernement d'union (provincial) pour libérer les écoles des influences qui sont incompatibles avec le système des écoles publiques". Et à l'appui de sa preuve, M. Turnbull, dans un geste dramatique, brandit au-dessus de sa tête un numéro du *Patriote de l'Ouest*, édicté à Prince-Albert. "Ce journal, dit-il, annonce qu'un examen en français sera tenu dans les écoles de tous les districts de langue française de la province. Des prix seront offerts pour les meilleures copies à la suite de cet examen dont le but est de faire progresser "notre belle langue". Ce journal, continue-t-il, publie une liste des donateurs de ces prix, et plusieurs d'entre eux sont des résidents de la province de Québec. Cette liste prend plus d'une colonne. Voilà les preuves. Il est donc évident que la lutte pour libérer la Saskatchewan de la domination de Québec ne fait que commencer".

Et c'est ce même monsieur qui, ici, en Chambre, déclarait que l'harmonie semblait régner et que si des préjugés avaient été soulevés, ils l'avaient été par des Canadiens français de la province de Québec. Vous n'ignorez pas, ainsi que le disait l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), que l'homme ne vit pas seulement de pain. Si l'on me permet de me servir d'une expression assez vulgaire, le député de Régina ne se contente pas de vivre seulement de pain, mais il mange aussi du Français et du Canadien. Si en faisant cette lutte contre la langue du tiers de la population du Canada, ces messieurs augmentaient leur influence dans notre pays; si ces menées avaient une influence sur leurs affaires commerciales, si elles servaient à développer leur mentalité ou leur intelligence, je comprendrais leur attitude. Selon moi, ils perdent absolument leur temps. Il a été dit souvent, en anglais et en français, que les Canadiens français ou les Canadiens d'origine française étaient ici pour y rester. Puisque nous devons vivre ensemble, pourquoi ne pas vivre en paix. Pour ma part, je promets que je ne soulèverai pas de préjugés contre la langue anglaise ou contre mes concitoyens qui n'ont pas la même mentalité que la mienne et qui ne parlent pas la même langue que la mienne. Je promets de plus que je ferai mon possible pour que nos relations soient toujours amicales, afin que nous puissions coopérer ensemble à l'avancement de notre pays.

Monsieur le président, mon prédécesseur, qui a siégé dans cette Chambre de 1917 à 1930, le docteur Fontaine, décédé quelque temps avant l'élection, mérite une mention spéciale dans mon premier discours. Lorsque pour la première fois je suis entré dans cette enceinte, je n'ai pu m'empêcher de penser aux grands hommes de notre histoire—tant du parti conservateur que du parti libéral—qui ont illustré par leurs talents, leur éloquence, leur bonne volonté, les débats de cette Chambre. Je me suis aussi souvenu de ceux dont les connaissances n'étaient pas aussi étendues, dont les talents étaient moins grands, mais qui ont eu aussi beaucoup de bonne volonté et qui ont contribué dans une très grande mesure à rendre notre pays plus grand et plus beau. Je crois que mon prédécesseur était un de ces hommes. Il avait passé sa vie au milieu de la classe ouvrière, il la connaissait très bien et il était dévoué à ses intérêts. Il était médecin de son état. Chez nous on le surnommait le médecin des pauvres.

En 1922, lorsque le parti libéral reprit le pouvoir, il existait dans le pays une condition économique semblable sur plusieurs points à celle qui existe aujourd'hui. Le Gouvernement du temps n'avait pas, je crois, une majorité absolue, mais il se mit à l'œuvre et administra les affaires du Canada suivant les revenus ou le montant des taxes que la population pouvait lui verser. Il réalisa chaque année des surplus et réduisit graduellement la dette qui écrasait notre pays. Les neuf années d'administration libérale ont été sans contredit des années de prospérité. On me répondra que cela ne dépendait pas seulement du Gouvernement de l'époque. Il y a probablement du vrai là dedans, de même qu'on ne

peut tenir les gouvernements entièrement responsables de la dépression économique qui existe aujourd'hui. Nous avions vu, pendant ces années, les surplus s'accumuler, la dette diminuer, les taxes réduites et la balance du commerce de notre pays nous être favorable. Cette balance favorable du commerce avait augmenté pendant au moins les 5 ou 6 dernières années qui ont précédé 1930. En 1930, par suite du krach de la Bourse, de la mévente du blé, de la surproduction, des dépenses exagérées, des dettes de guerre, la dépression économique et mondiale a commencé à se faire sentir. Au début de 1930, le public a commencé à s'émouvoir. Il fallait trouver les moyens de parer à cette crise qui était menaçante. En 1930, après une courte session, le premier ministre du pays (M. Mackenzie King) décida d'en appeler au peuple. La campagne politique commença. Les conservateurs, au lieu de parler, au cours de la campagne électorale de 1930, de l'administration des neuf années précédentes, choisirent certains sujets qui leur étaient plus familiers, peut-être, ou du moins qu'ils préféraient discuter parce qu'ils les considéraient de nature à capter des votes. Ils traitèrent particulièrement,—surtout dans les dernières semaines,—du chômage, de la dépression économique et quelque peu de la Conférence impériale.

Ils parlèrent tellement de chômage que même ceux qui ne chômaient pas ressentaient un certain malaise. Il ne faut pas perdre de vue que, même aujourd'hui, malgré le grand nombre de chômeurs, il y a encore certaines personnes qui travaillent. A cette époque, j'ai découpé, à titre de curiosité, dans une revue, une caricature qui illustre bien les effets de cette campagne de dépression. On parlait de chômage, de découragement, on disait que le pays s'en allait pratiquement à la banqueroute et qu'il s'y rendrait sûrement si le parti libéral restait au pouvoir. J'ai découpé, dis-je, une caricature qui illustre bien les effets de cette campagne sur la mentalité de nos travailleurs. Cette caricature représente un ouvrier entrant chez son patron pour lui demander un congé. Et le patron, dont l'industrie fonctionnait bien, probablement, lui demanda la raison de ce congé; l'ouvrier répondit à son patron: "Yes, sir! I'd like to get off to attend an unemployment demonstration". Cet ouvrier travaillait, seulement il voulait obtenir un congé pour aller voir ce que c'était que ce chômage dont il entendait tant parler.

Par cette campagne, les conservateurs augmentaient leur capital politique mais faisaient baisser le moral et le courage de la population; ils détruisaient au lieu de construire.

Depuis l'avènement du parti conservateur, nos ministres canadiens français ont rarement parlé en Chambre, mais on les entend presque tous les jours à des banquets. Le but de leurs discours est celui-ci: Tâcher de relever le moral de la population, des gens qui souffrent, qui ne travaillent pas. Ils essaient de guérir les maux qu'ils ont eux-mêmes causés, en partie, avant le 28 juillet 1930. Et ils voudraient que de ce côté-ci de la Chambre on les aide à faire leur travail. Nous sommes prêts à coopérer avec le parti au pouvoir, mais nous ne cacherons pas la vérité lorsque nous parlerons en cette Chambre ou en public.

Il existe réellement du chômage, il n'y a pas à le dissimuler. J'habite une ville industrielle et je constate tous les jours que le chômage existe. On a même fixé le chiffre des chômeurs à 1,500, au mois de septembre, en prévoyant que ce chiffre augmenterait à 2,500 au mois de janvier. Après le mois de janvier, cela devait nécessairement disparaître à cause du $20,000,000 qui avait été voté. Dernièrement, par curiosité, je prenais des renseignements à l'hôtel de ville et ailleurs et je constatais que le chômage n'avait pas diminué dans notre ville, malgré les sommes dépensées pour des travaux publics.

Personne ne s'est opposé au vote des $20,000,000; mais nous nous sommes objectés lorsque le gouvernement fédéral a obligé la province de Québec à dépenser—sans avoir été consultée, sans avoir eu son mot à dire—une somme d'au delà de 4 millions, et lorsque le gouvernement fédéral a forcé la ville de Hull, dont le pouvoir d'emprunt est épuisé, à dépenser une somme de tout près de $250,000. Passe encore si l'on avait pu exécuter ces travaux de bonne heure, afin de donner du travail aux chômeurs dans les mois de janvier et décembre, alors que la crise était à son paroxysme! Mais non, on a retardé l'exécution des travaux publics jusqu'à ces dernières semaines.

Je sais personnellement que le gouvernement fédéral a fourni un montant de $100,000 pour la construction d'un pont entre Hull et la Pointe-Gatineau. Il y eut toute une polémique entre l'honorable ministre du Travail (M. Robertson)—qui ne siège pas en cette Chambre—et certains messieurs de mon comté. Une polémique non entre le ministre et le représentant du comté,—je n'en ai jamais entendu parler personnellement,—non avec ceux qui étaient en autorité, mais avec des citoyens. On tentait de blâmer le gouvernement de Québec du retard apporté dans l'exécution des travaux. Je regrette de

ne pas avoir ici la fameuse lettre que le ministre du Travail a adressée à un citoyen de mon comté, dans laquelle il dit:

"Ce n'est pas de ma faute si les travaux ne commencent pas, dans le mois de novembre nous avons accordé $100,000; maintenant, c'est la province de Québec qui ne bouge pas."

La construction de ce pont ne pouvait être entreprise avant que le ministère des Travaux publics, à Ottawa, n'approuve les plans, et l'approbation de ces plans a été retardée pendant deux mois. Le travail n'est commencé que depuis quelques semaines, après que les plans eurent été approuvés.

On dit que la crise du chômage a été améliorée par l'octroi des 20 millions. Je le crois. Tout le monde va admettre que cela a fait du bien. Mais nos amis conservateurs, le premier ministre particulièrement, nous avaient promis, au cours de la campagne politique, que ce n'était pas de la charité qu'ils voulaient faire, mais du travail qu'ils entendaient donner à tous ceux qui en voudraient. Dans ma propre ville on a dû distribuer, en charité, en assistance publique pour les indigents, une somme de $50,000. Cela ne s'était jamais vu auparavant. Sur cette somme, il y a probablement eu des secours directs qui ont été accordés sur le $20,000,000. Les promesses faites avant les élections n'ont certainement pas été remplies. A Hull, le nombre de ceux qui ont vécu de la charité publique a plus que doublé cette année. En 1921 et 1922, alors qu'il y avait dépression économique, nous n'avions pas l'armée de chômeurs qui se rend chaque matin à l'hôtel de ville pour tâcher d'obtenir quelques heures de travail. Et quand ils peuvent réussir à travailler pendant quinze jours ou trois semaines dans l'espace de six mois, à même les octrois municipaux, provinciaux et fédéraux, c'est le plus qu'ils peuvent obtenir. Par la *Gazette du travail* de janvier, nous constatons que du travail a été donné à 196,000 personnes, mais on oublie de dire que ces 196,000 personnes n'ont travaillé que 15 à 18 jours depuis septembre ou octobre. Ceux qui vivent avec le produit de dix-huit jours de travail pendant six mois ne doivent pas vivre grassement. Lorsqu'on nous dit que le $20,000,000 a été un bon remède pour guérir le chômage, je proteste énergiquement. Chez nous, cela n'a certainement pas rendu les services promis et nécessaires.

M. LAFLECHE: M. King disait qu'il n'y avait pas de crise, avant l'élection.

M. POULIOT: La pire crise, c'est celle qui a fait élire l'honorable député.

M. FOURNIER: Je ne me rappelle pas d'avoir lu que le chef du parti libéral ait prétendu qu'il n'y avait pas de crise. Nous prétendions même que c'était une crise mondiale. Nous reconnaissions une crise universelle. Il y avait crise. D'ailleurs, les gens intelligents n'avaient qu'à se renseigner, à lire pour constater que cette crise existait dans tout les pays du monde, mais se faisait surtout sentir dans les pays à haute protection. C'est en Australie, aux Etats-Unis, en Allemagne, que la population souffrait le plus de la crise économique et, aujourd'hui, c'est encore en Australie qu'on souffre le plus de cette crise. Si je m'en rapporte aux journaux de ces jours derniers, on prétend qu'au mois de janvier, aux Etats-Unis, où la haute protection existait même avant que vous éleviez le tarif, en septembre, il y avait six millions de chômeurs. Nous n'avons jamais prétendu qu'il n'y avait pas de crise, seulement nous soutenions que le Gouvernement du Canada ne devait pas être tenu exclusivement responsable de cette crise. Dans sa campagne, pendant un certain temps, le premier ministre actuel a prétendu que cette crise était causée par l'administration libérale; il a même dit ceci dans un de ses discours:

(Traduction.) Neuf années d'efforts perdus avant la grande trahison. Allez-vous permettre à ces gens de vous gouverner plus longtemps? Il ne devrait pas y avoir de chômage en Canada si nous avions une politique douanière convenable.

(Texte) Un peu plus tard, après les élections du 28 juillet, il a fallu nécessairement que le Gouvernement prenne des mesures pour tâcher de remédier au chômage. Le ministre du Travail a convoqué des représentants des différentes provinces pour recueillir des renseignements sur l'état du chômage dans leurs provinces respectives. Dans son discours, à l'ouverture de cette conférence, voilà qu'il change un peu les cartes et avoue que la crise du chômage n'était pas due à la mauvaise administration ou à la politique fiscale du gouvernement libéral. Voici ce qu'il disait:

(Traduction.) Je ne prétends aucunement que le chômage actuel soit dû à une action quelconque ou à l'inaction du Gouvernement. Ce n'est pas simplement un problème canadien, c'est un problème mondial.

(Texte.) Donc, il nous dit, après les élections, que c'est un problème mondial. Ils avaient le pouvoir; c'était à eux de faire disparaître cette crise. L'ont-ils fait? Du tout. Ils n'ont qu'un remède reconnu, qu'ils veulent appliquer à toutes les circonstances. L'ont-ils appliqué? Ont-ils diminué le chômage? Ont-ils rempli leurs promesses? Tout homme sérieux doit se demander si ceux qui devaient faire des guérisons miraculeuses y ont réussi, et si leurs huit mois d'administration ont produit un effet bienfaisant sur la population. L'augmen-

tation du tarif, au mois de septembre, a-t-elle produit les effets qu'on en attendait? Je vous avoue franchement que je vis beaucoup avec le peuple. Chez nous, les ouvriers sont en grand nombre; la classe professionnelle est restreinte; la classe commerciale n'est pas très nombreuse, parce que nous faisons beaucoup d'affaires avec la capitale; nous avons aussi des industriels. Depuis la hausse du tarif, en septembre, je n'ai entendu qu'un seul industriel de chez nous dire que cette hausse du tarif avait eu un effet bienfaisant. J'ai beaucoup de respect pour M. Drury, qui est le président de la plus grande compagnie industrielle de ma ville. Il y a quelque temps, M. Drury assistait au banquet de la Chambre de commerce de Hull et j'avais l'honneur et le plaisir d'être son voisin de table. Je n'avais pas compris que l'on parlerait politique à cette réunion mais la péroraison de M. Drury a été très touchante. Il a essayé, lui aussi, de relever le moral de la population de Hull. En terminant son discours, il a dit: "Nous ressentons déjà les effets bienfaisants de la hausse du tarif." Le lendemain, tout inquiet, et pour me renseigner, j'ai consulté plusieurs des chômeurs de ma ville et pas un seul n'avait trouvé de l'emploi depuis l'augmentation du tarif; ils étaient encore parmi ceux qui avaient besoin de secours directs. L'augmentation du tarif fait du bien à M. Drury,—je n'en ai aucun doute. C'est un financier, un homme d'affaires, un industriel. Je sais qu'il en profite et je suis heureux que certains de nos concitoyens puissent profiter de la hausse du tarif; mais je crois que le gouvernement conservateur, à l'heure actuelle, devrait penser aussi aux habitants des villes qui ne bénéficient pas ou qui bénéficient très peu de cette hausse du tarif.

Le Gouvernement ferait œuvre utile en apprenant au peuple à conduire ses propres affaires comme le gouvernement King a conduit les siennes pendant neuf années, c'est-à-dire dépenser moins que ses revenus et économiser, afin que, lorsque nous aurons des administrations conservatrices, il ait un peu d'économies pour pouvoir faire face à la misère et au chômage qui se feront toujours sentir. La hausse du tarif a-t-elle augmenté le chiffre des affaires? Je ne le crois pas. Elle l'augmente dans le cas de certaines industries qui en profitent, mais il n'en est pas moins vrai que d'autres industries en souffrent. Dernièrement, on a augmenté l'escompte sur les importations d'automobiles. Cela devait aider nos manufacturiers. Toutes les compagnies américaines devaient venir établir des usines au Canada. Il n'y en a pas encore, que je sache. On a semblé oublier, malgré

les protestations des importateurs d'automobiles, que cette législation ou hausse du tarif nuisait à une partie de la population. On a semblé oublier que les importateurs d'automobiles avaient placé un capital de trente millions et qu'il y avait dix mille personnes employées dans cette industrie, et qu'en augmentant le tarif leurs ventes diminueraient. Beaucoup de ces importateurs devront discontinuer leurs affaires et augmenter ainsi le nombre des chômeurs. Nous avons tous reçu le rapport de la "Canadian Automobile Importers Association", où l'on donne beaucoup de renseignements. Les chiffres ci-dessus sont extraits de ce rapport. Dans certains milieux on ne croyait pas que les importateurs devraient discontinuer leurs opérations. On se trompait. Dans le *Droit* du 18 mars, je constate ce qui suit:

W. H. MacIntyre, gérant général de "l'Ottawa Car Garage" et de l'"Ottawa Car Manufacturing", a déclaré au "Droit" ce matin que sa compagnie ne vendrait plus les automobiles "Marmon", "Nash", ainsi que les camions automobiles "Federal". Il explique que le département de vente nest pas profitable, en raison des nouvelles restrictions tarifaires sur les automobiles de construction américaine du département de la vente des automobiles de l'"Ottawa Car Garage". M. MacIntyre n'a voulu faire aucune précision.

La rumeur circulait que les immenses établissements de l'"Ottawa Car Garage" et de l'"Ottawa Car Manufacturing" fermeraient leurs portes sous peu. M. MacIntyre fait savoir que ceci est faux et que seulement le département de la vente de l'"Ottawa Car Garage" sera abandonné. Le garage lui-même et le département des réparations aux automobiles continuera d'exister. Une quinzaine d'hommes sont affectés par cette décision.

Si on discontinue ce commerce, nécessairement des employés seront sur le pavé et ils devront attendre pour avoir du travail que les compagnies américaines viennent construire des usines au pays. Ils souffriront pendant ce temps-là. Cela démontre que le tarif, s'il aide d'un côté, peut nuire d'un autre côté.

Je découvre aussi que les usines de la Ste-Anne Paper Co., à Beaupré, seront fermées à la fin du mois pour un temps indéfini. Le surintendant des usines dit que cette décision augmentera de 300 à 400 le nombre des chômeurs. On croit que ces usines resteront fermées pendant un an.

Je crois, moi, qu'elles resteront fermées pendant quatre ans, jusqu'à ce que les libéraux reviennent au pouvoir.

Un MEMBRE: Est-ce le vœu de l'honorable député?

M. CASGRAIN: Le premier ministre (M. Bennett) disait au cours de la campagne électorale que les ouvriers travailleraient tous les jours.

M. GOBEIL: C'est le résultat de la politique de Taschereau.

M. FOURNIER: Je n'ai qu'une suggestion à faire avant de terminer mon discours, et cette suggestion n'est pas personnelle. Je me suis rendu compte, après les élections du 28 juillet dernier, que j'avais certaines responsabilités qui ne m'incombaient pas avant cette date et j'ai tâché depuis de me renseigner. Je suis un de ces nouveaux députés qui ont beaucoup de bonne volonté, peu de connaissances au point de vue politique, mais j'espère en acquérir avant la fin de mon mandat, et je remplirai mon devoir du mieux possible. Je crois que, pendant la période de prospérité que nous avons eue durant les dernières années, il aurait été utile de prêcher l'économie à la population. Sous l'influence des manufacturiers, des industriels, des spéculateurs, par l'annonce, par des campagnes appelées en anglais *"high pressure salesmanship"*, et par d'autres moyens, on a fait en sorte que le peuple, que l'ouvrier qui avait du travail en abondance ne s'en tenait pas à son budget et dépassait ses limites. Je crois qu'il est du devoir des hommes publics d'enseigner à la population à développer dans la famille l'esprit d'économie et à lui apprendre à vivre suivant ses moyens. Si la famille est un succès dans un pays ou dans une ville, vous pouvez être assurés que la ville elle-même aura une administration sage et économe. Et si vous continuez le raisonnement, cette ville bien administrée contribuera à rendre meilleure l'administration de la province, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à l'administration du pays. Mais je ne crois pas que le devoir de faire cette éducation incombe seulement aux hommes publics et au gouvernement. Il faudrait que l'homme d'affaires fasse un peu cette éducation chez ses employés. Je me trompe peut-être, mais à la lecture des journaux je constate que les industriels et manufacturiers, les hommes d'affaires, semblent avoir un but déterminé, celui de produire et de vendre de manière à toucher des dividendes à la fin de leurs exercices financiers, et des dividendes aussi considérables que possible. Ils tâchent d'augmenter leur chiffre d'affaires en oubliant l'élément humain qui entre dans leurs différentes industries et en pensant surtout,—de façon égoïste,—à leurs capitaux, qui doivent leur rapporter de gros revenus.

Je ne sais pas si Henry Ford est *"persona grata"* auprès des membres de cette Chambre, mais parfois il dit des choses qui sont remplies de sens. J'ai découpé, il y a quelque temps, le passage suivant d'un de ses articles:

(Traduction.) La famille est à la base de toute prospérité. Chaque famille est, ou devrait être, son propre administrateur financier. Les affaires matérielles de la famille constituent un commerce tout comme les affaires d'une corporation industrielle.

(Texte.) Il ajoute que plusieurs familles comprennent cela mais que le nombre n'en est pas assez grand encore.

Et, plus loin, un autre passage de cet article me frappait:

(Traduction.) Les gens ne sauraient être plus dépensiers que le commerce ne leur permet; ils ne peuvent contracter plus de dettes que le commerce veut bien leur consentir; ils ne peuvent spéculer que si le commerce—ou ce qui est désigné sous ce nom—leur en donne l'occasion.

(Texte.) C'est-à-dire qu'il met sur les hommes d'affaires la responsabilité de ne pas donner au peuple l'éducation voulue en prévision des années de dépression. Je crois que cela existera continuellement dans le monde; les périodes de prospérité succéderont aux périodes de dépression, et si la population est bien préparée par des campagnes éducationnelles, nous aurons fait un grand pas vers le bien général de notre pays.

Je ne veux pas m'attarder. J'ai quelques mots à ajouter pour appuyer les remarques de mon collègue d'Ottawa (M. Chevrier) concernant les employés civils. Durant l'administration du gouvernement libéral, tout semblait tranquille dans cette classe de la société. Les employés civils vivaient confiants que leurs salaires seraient payés et qu'à la fin de l'année ils recevraient l'augmentation statutaire. Ils vivaient dans une quiétude qui semble avoir été troublée en ces derniers temps. Le Gouvernement actuel—je ne sais pas si c'est réellement dans un but d'économie ou dans le but de changer le personnel de certains départements—laisse filtrer certaines informations à l'effet qu'on renverra bientôt chez eux trois cents employés temporaires, seulement dans certains départements. Je ne sais pas si le Gouvernement le fera. Je dis franchement que cela n'aidera aucunement à la bonne administration de ces différents départements à remédier au chômage qui existe dans notre région.

Il est question aussi de remplacer ceux qui ont atteint l'âge de 65 ans. C'est parfois chez ces gens-là que vous trouvez les meilleurs serviteurs, à cause de leur longue expérience. Je crois qu'on devrait aller tranquillement dans cette voie. On m'informe—je ne le sais pas personnellement—qu'on a déjà remplacé un sous-ministre qui avait atteint l'âge de 65 ans et, ironie des choses, on l'a remplacé, paraît-il, par un homme qui en aurait 70. Je me demande si c'est pour le bien de l'administration de ce département.

On veut supprimer l'augmentation statutaire de ceux qui reçoivent plus de $2,500. Je ferai remarquer que plus le salaire d'un employé est élevé, plus ses charges dans la société, au

point de vue de sa famille et de lui-même, sont élevées. Je ne crois pas que ce soit le temps de faire des rognures dans les augmentations de salaire et surtout de déplacer les gens qui peuvent encore rendre de grands services au pays par leurs connaissances et leur expérience. Tant que je serai ici, je m'appliquerai attentivement à constater si les renvois sont réellement justifiés.

Je pourrais encore parler de menaces de renvoi faites à des maîtres de poste et certains employés de mon comté, mais je crois que plus tard j'aurai l'occasion de discuter ces questions.

En terminant, je crois comme mon chef l'a dit si fièrement la semaine dernière, que dans un gouvernement il n'y a pas à considérer que la partie matérielle, la partie pratique des affaires, mais qu'il y a aussi la partie de l'esprit, de l'intelligence, et des choses qui intéressent l'intelligence, qui contribuent à rendre la population plus heureuse et le pays plus prospère. Nous voulons notre pays aussi grand et aussi beau que n'importe quel autre pays du monde. La population est composée de deux grandes races qui viendront à s'aimer si elles apprennent les deux langues officielles du pays, si elles apprennent à se respecter et à s'estimer, et tous mes efforts dans ce parlement tendront à atteindre ce but.

M. C.-N. DORION (Québec-Montmorency) (Texte): Monsieur le président, il est dans la tradition parlementaire de féliciter l'honorable président de la Chambre. Je veux, moi aussi, remplir cet agréable devoir, et remercier cette Chambre de vous avoir choisi. Vous avez prouvé, d'une façon évidente, que vous aviez les qualités requises: intelligence, modération, impartialité. Cependant, ce qui m'a frappé davantage, c'est votre connaissance des deux langues officielles et l'usage que vous faites de l'une comme de l'autre dans la direction de nos débats. Ce trait révèle une belle largeur de vue et un sentiment profond de véritable canadianisme.

L'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), votre substitut, connaît trop bien l'estime que je lui porte pour qu'il soit nécessaire de la lui rappeler. Depuis au delà de 15 ans, dans notre district, nous avons soutenu les mêmes combats et poursuivi le même idéal avec le ferme désir de secouer le joug des préjugés et de restaurer sur notre coin de terre les saines idées d'ordre, de progrès et de concorde.

Monsieur le président, c'est aussi l'habitude de remercier profondément les artisans de sa victoire. Je le ferai avec d'autant plus de plaisir et de fierté que j'ai eu pour m'aider, au cours de la lutte, des personnages politiques très brillants et des voix aussi autorisées que

celle du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King).

J'avais à lutter, comme vous le savez, contre M. Lavigueur, alors et encore maire de la ville de Québec et en même temps député de Québec-Montmorency. Ce monsieur cumulait donc deux mandats. Il n'en fallait pas davantage pour que l'honorable chef de l'opposition trouvât l'occasion de dénoncer le double mandat, ici-même à Ottawa, une semaine avant le scrutin, en demandant aux électeurs de la capitale fédérale de voter contre le maire Plant. Evidemment, l'honorable premier ministre d'alors, aujourd'hui chef de l'opposition, avait eu sous les yeux l'exemple de mon prédécesseur, et il en avait tiré pour son parti des leçons précieuses. Comme près de 5,000 chômeurs dans la ville de Québec attendaient le retour de leur maire, mes électeurs ont cru de leur devoir de l'y renvoyer, obéissant en cela aux désirs et à la voix puissante de l'honorable chef de l'opposition. Tous mes remerciements.

L'honorable premier ministre de la province de Québec (M. Taschereau) a contribué à ma victoire, lui aussi, non seulement de sa voix mais aussi de sa maigre personne. Des 25 paroisses que comprend Québec-Montmorency, une dizaine se trouvent précisément dans le comté de Montmorency, représenté à la législature provinciale par M. Taschereau. C'est surtout là qu'il concentra ses énergies, c'est là qu'il construisit un pont légendaire qui doit relier un jour la côte nord du fleuve à l'Ile d'Orléans et sur lequel mon prédécesseur avait réussi à bâtir au moins quatre élections.

Pour des promesses, c'étaient des promesses. Il n'en fallait pas davantage. Les deux paroisses mêmes que ce pont électoral devait relier me donnaient une belle majorité.

C'est encore dans cette partie de mon comté que le premier ministre de la province de Québec déclara la guerre des Indes, réorganisa la conscription et dénonça le premier ministre actuel du Canada comme l'un des plus farouches adversaires de notre race, de notre langue et de nos traditions.

Voici quelques exemples de l'éloquence dont usait abondamment ce politicien que l'on a tenté de faire passer en certains milieux pour un grand politique. Je trouve, dans *Le Soleil* de Québec, du 18 juillet 1930, le compte rendu suivant:

> Le parti libéral sera au pouvoir le 28 et vous auriez, vous du comté de Québec, M. C. N. Dorion pour vous représenter? Non, pensez à notre race. Nous avons trop de belles traditions, trop d'idéals à sauvegarder pour que nous nous confiions à M. Bennett, le bras droit d'Anderson qui enlevait les crucifix des écoles et disait aux bonnes sœurs: "Vous ne pouvez pas enseigner avec votre habit de religieuse".

Une VOIX: C'est vrai.

M. DORION: Ce n'est pas vrai, de la manière que cela a été dit par le premier ministre de la province de Québec.

M. FERLAND: Est-ce que l'honorable député est pour ou contre les lois d'Anderson?

M. DORION: Je me prononcerai en temps et lieu, en réponse au député de Joliette.

Maintenant, voici ce que disait M. Taschereau—qui, en cette occasion, était accompagné de l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain)—à Ste-Anne de Beaupré, tel que rapporté dans la Gazette de Montréal, du 21 juillet 1930:

(Traduction) "La première chose qu'ait faite M. Anderson a été de tenter d'enlever les crucifix des écoles françaises de cette province de l'Ouest, a dit M. Taschereau. Quand M. Bennett est allé en Saskatchewan, qui se trouvait à ses côtés sur la plateforme? Le même premier ministre Anderson. Allons-nous placer en de telles mains nos droits de Canadiens français, nos traditions et notre bien-être futur?

"Vous, Canadiens français qui m'entendez, vous, pères et mères, vous rendez-vous compte de la responsabilité qui vous incombe? La façon dont vos enfants seront élevés dépend de vous. Vous êtes responsables de leur éducation et de leur sauvegarde spirituelle. Vous devez faire en sorte qu'ils deviennent, à leur tour, de dignes membres de notre race. Réfléchissez bien avant de choisir le gouvernement que vous appuierez".

Ce texte se passe de commentaires, pour la plus grande honte de celui qui l'a prononcé. Le succès que j'ai recueilli, dans cette partie de mon comté où M. Taschereau avait ainsi parlé, constitue une fière réponse à cette surenchère électorale et à ces mesquins appels aux préjugés, méthode en honneur dans le parti libéral en notre province depuis trente ans et dont M. Taschereau a été un des premiers à donner le ton.

L'hon. M. RINFRET: Je ne veux pas manquer de courtoisie envers l'honorable député, mais qu'il me permette de lui faire remarquer que s'il est mal de dire ces choses-là, il est encore plus mal de les faire comme les a faites M. Anderson, de la Saskatchewan.

M. DORION: Ce que nous condamnons, monsieur le président, c'est de prêter à l'honorable premier ministre de ce pays les intentions que pouvait avoir un autre homme politique du Canada.

L'honorable sénateur Béland nous fit aussi une gracieuse visite au cours de la lutte. C'était à St-Grégoire de Montmorency, village de 6,000 âmes groupées autour d'une fabrique de coton. L'honorable sénateur y fit un magnifique discours, parla lui aussi comme tous les autres: de guerre et de conscription, vanta les bienfaits du budget Dunning, sans tout de même faire ressortir les clauses relatives aux textiles. Quelques jours plus tard, plusieurs des électeurs de ce village apprenaient que le magnifique orateur se trouvait dans le comté de Beauce et y dénonçait toute imposition douanière sur les importations de textiles. Une pareille habileté ne pouvait passer inaperçue. Cette forteresse libérale donna une belle majorité au parti conservateur. Je ne puis faire autrement que d'en remercier l'honorable sénateur.

Quant à l'honorable Lucien Cannon qui, lui aussi, nous fit visite, je vous renvoie, monsieur le président, à l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) qui sait mieux que tout autre de quel précieux concours il a été, tant pour lui que pour nous tous du district de Québec, par ses dénonciations et ses appels aux préjugés, à la conscription et à la guerre.

Mais, monsieur le président, le principal artisan de notre grande victoire dans la province de Québec, c'est la forte personnalité du très honorable premier ministre du Canada. Par son programme politique véritablement canadien, par ses connaissances profondes, sa science économique, l'uniformité de ses déclarations dans l'Est comme dans l'Ouest, le premier ministre a conquis et le cœur et l'estime de mes compatriotes. Il ne tardera pas à conquérir leur profonde reconnaissance.

Un autre facteur de victoire fut l'entrée dans l'arène fédérale de deux hommes qui avaient déjà joué un rôle considérable à la législature provinciale: l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) et l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau).

Le premier, champion reconnu et admiré des doctrines conservatrices dans notre province, a inspiré confiance chez un grand nombre de nos compatriotes. Ses connaissances et l'expérience qu'il a acquise au cours de sa longue carrière, l'amitié qu'il a toujours manifestée pour les vrais lutteurs du parti, l'estime dont il a toujours joui parmi les siens, nous inspirèrent une profonde confiance.

La grande expérience légale de l'honorable ministre de la Marine, ses luttes mémorables dans le domaine provincial, furent aussi d'un précieux encouragement pour les lutteurs du parti. J'ajouterai combien nous fûmes heureux, nous du district de Québec, du choix que fit l'honorable premier ministre, en invitant l'un des nôtres, l'honorable Solliciteur général, dont nous connaissons les talents, à l'accompagner à la conférence impériale.

Monsieur le président, j'aurai l'occasion, je l'espère, au cours des débats qui suivront, de parler des besoins de ma province, de mon district et de mon comté; mais je dois dire tout de suite que mes électeurs ne vivent pas.

eux non plus, seulement de pain. L'honorable député de Labelle (M. Bourassa), pour qui j'ai une profonde admiration, mais dont je ne partage pas toujours les vues, le sait fort bien, lui qui, un jour, vers 1908, vint dans mon comté au cours d'une campagne restée mémorable.

Mes électeurs m'ont confié le mandat d'exprimer leurs vues, leurs sentiments, leur manière de voir sur les diverses questions d'ordre national et économique qui ont été soulevées au cours des dernières élections. Ces vues, ces sentiments, ces manières de voir, ont été partagées par 23 autres comtés dans la province de Québec, rejoignant les 112 comtés des autres provinces de la Confédération qui apportaient au chef du parti conservateur l'appui dont il avait besoin pour le triomphe de ses doctrines économiques et politiques. Sans nous, sans la province de Québec, le pays, comme depuis neuf ans, aurait été probablement à la merci d'un gouvernement de coalition, sans boussole, sans principes déterminés. Grâce à l'attitude de notre province, grâce aux brèches pratiquées dans le bloc solide, le ministère pourra non seulement régner mais gouverner. Plus que jamais nous avons besoin d'un ministère qui gouverne.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, de revenir sur ce qui a été dit dans cette Chambre au sujet de la crise économique. Qu'il me soit permis, cependant, d'ajouter quelques considérations d'ordre mondial, national et provincial.

La première cause de la crise mondiale, c'est la surproduction des matières premières et des produits de la terre. La crise financière a été la conséquence immédiate de cette surproduction. Cette crise financière a été aggravée d'une façon considérable par le maintien artificiel des prix. C'est à ces deux crises: crise de surproduction et crise financière, qu'il faut attribuer aujourd'hui, dans le monde entier, le malaise industriel et commercial.

J'ai parlé, il y a un instant, de surproduction. Elle se manifeste surtout dans les produits alimentaires, tels que le blé, le sucre, le café, etc. Le même phénomène s'est produit pour certaines matières premières servant aux industries basiques: charbon, coton, laine, cuir, etc. En même temps qu'augmentait la production, comme conséquence logique, d'après les économistes, apparaissait la sous-consommation. La Grande guerre vit apparaître une époque de haut rendement dans tous les domaines. Une partie de l'humanité consommait sans cesse pendant que l'autre partie augmentait sans cesse sa production.

[M. Dorion.]

Quand vint la paix, monsieur le président, la production continua d'augmenter et certains pays de consommateurs devinrent producteurs. L'ordre des choses fut complètement changé dans le monde. On vit alors une grande vague de nationalismes économiques se développer, chaque pays s'efforçant de développer ses propres industries de façon à pouvoir se suffire à lui-même. Dans certaines parties du monde, pour remédier à cette surproduction, on a imaginé la politique de soutien artificiel des prix. C'était une politique artificielle qui ne pouvait réussir. En passant, monsieur le président, je félicite l'honorable premier ministre de ce pays de n'avoir pas accepté l'idée de fixer le prix du blé au Canada. Non seulement cette politique aurait eu pour conséquence d'obérer considérablement le budget national, mais elle aurait eu le même résultat que la fixation des prix pour le café, le sucre et le caoutchouc. Car si une telle politique a stimulé la production pendant un certain temps, elle a abouti à la diminution de la consommation par l'immobilisation des capitaux et des crédits. Monsieur le président, la sous-consommation est le produit de la surproduction. Pendant que les pays européens se faisaient la guerre, le marché de l'Extrême-Orient s'est fermé pour eux, le Japon s'est industrialisé. Si on ajoute les troubles dans les Indes, la révolution en Chine et en plusieurs pays de l'Asie, les malaises politiques dans l'Amérique du Sud, c'est autant de marchés fermés aux pays producteurs.

La destruction des usines en Belgique et dans le nord de la France a obligé ces pays à refaire à neuf leur outillage, à réorganiser leurs industries de fond en comble et d'après les données les plus modernes. Cette réorganisation leur permit alors de concurrencer d'une façon efficace sur certains marchés avec les industries des pays qui avaient conservé leur ancien outillage. Mais ce qui a compliqué davantage la situation, ce fut le bouleversement russe et son fameux plan quinquennal.

Pendant que la population de Russie va pieds nus, on exporte en Angleterre des quantités énormes de chaussures; pendant que les ouvriers russes vivent sous le régime de la ration, de nombreux navires chargés de blé quittent la Mer Noire pour être déchargés en Angleterre ou dans d'autres pays, à des prix que ne peuvent concurrencer aucun pays capitaliste.

Monsieur le président, je rends hommage au grand homme d'Etat canadien, premier ministre de son pays, qui, le premier, a donné au monde l'exemple qu'un Etat chrétien ne pouvait avoir de relations commerciales avec un pays dont la population vit

en véritables parias par la faute de ses gouvernants.

Je le répète, le bouleversement de la Russie, la guerre civile en Chine, le boycottage aux Indes, l'insurrection en Asie, les troubles dans l'Amérique du Sud ont fait un mal énorme au commerce mondial.

Cette crise mondiale a eu ses répercussions chez nous, mais elle a été aggravée par la politique suivie par le parti libéral pendant neuf ans. De 1921 à 1930, c'était l'époque de l'aveuglement voulu, de l'optimisme insouciant, de l'aboulie complète. Les portes de notre pays ouvertes aux produits étrangers de toutes sortes; balance commerciale défavorable. Voilà autant de causes qui ont fait naître la crise économique chez nous.

M. Tardieu, ex-premier ministre de la République française, parlant de la crise mondiale, disait:

"C'est que si, très évidemment, nous ne sommes pas maîtres de ce qui se passe sur les marchés extérieurs, par contre, nous sommes maîtres et responsables de ce qui se passe sur les marchés intérieurs. Cela, c'est notre affaire; comme le disait le président Roosevelt autrefois, c'est une question où nous pouvons bien jouer ou mal jouer, mais ce n'est pas une question où nous puissions ne pas jouer."

Avec son optimisme qui est une faiblesse, le parti libéral ne se demandait pas s'il pouvait bien ou mal jouer, mais il ne jouait pas du tout. Nous n'étions plus maîtres chez nous, nos marchés intérieurs mêmes ne nous appartenaient plus. Si nous étions restés sous ce régime anticanadien, si le peuple canadien n'avait pas secoué le joug, où en serions-nous aujourd'hui avec la concurrence étrangère toujours de plus en plus grande, avec en plus, la disparition complète de nos marchés intérieurs? Il est pour le moins étrange qu'un jeune pays comme le nôtre, malgré sa participation à la guerre mondiale, ait été affecté infiniment plus que la France, par exemple, et ait connu à un point aussi aigu la dépression économique d'après-guerre. Comme le disait le très honorable premier ministre du Canada, rien ne dénote davantage l'absence totale de prévoyance chez nos administrateurs d'hier.

Le gouvernement libéral, loin de prévoir la crise, loin d'adopter une saine politique de protection à l'égard de ses indigènes, s'imaginait que le Canada devait servir de dépotoir à toutes les nations de l'Europe et devait faciliter la venue et l'entrée au pays à des milliers et des milliers d'immigrants. De 1921 à 1926, $13,000,000 ont été dépensés pour l'établissement d'étrangers au pays. Et pendant ce temps, des milliers de Canadiens nous quittaient et s'en allaient dans des pays plus hospitaliers. Voulait-on alors simplement favoriser les compagnies de transport ou s'imaginait-on qu'un pays peut se construire avec toutes sortes de matériaux, tout comme une mosaïque? Avec l'importation de produits étrangers est venue l'importation de la main-d'œuvre étrangère. Et nos bons amis de la gauche s'imaginent que l'on peut guérir en six mois tous les maux qu'un gouvernement de neuf ans a apportés au pays. Je profite de cette occasion, monsieur le président, pour féliciter le ministère de sa vigoureuse attitude sur cette question de l'immigration; ce geste, qu'il en soit convaincu, comptera parmi les événements historiques qui concourent à l'édification d'un peuple.

Pendant ce temps, dans la province de Québec, les amis de l'opposition, atteints eux aussi de cette rayonnante cécité, vendaient nos ressources naturelles à l'étranger, sacrifiaient l'agriculture à l'industrie et au commerce, légitimaient la main-mise illégale sur d'immenses terrains en culture au profit de capitalistes étrangers, encourageaient la surproduction du papier, créaient des centres urbains là-même où existaient d'importants centres agricoles, drainaient nos populations de laboureurs vers des villes artificielles qui sont aujourd'hui à deux doigts de la faillite. Après dix ans d'une telle politique, on constate aujourd'hui que ces villes-grenouilles que M. Taschereau voulait faire plus grosses que le bœuf sont en train de crever, et que les usines à papier ferment leurs portes les unes après les autres, jetant sur le pavé des centaines de travailleurs.

Après cela, peut-on s'étonner que des milliers de chômeurs se promènent dans les rues de nos villes, sans ressources, sans espoir,—agriculteurs d'hier fascinés un jour par ces fondations de villes artificielles.

C'est également dans notre province, dont l'honorable député de Richelieu (M. Cardin) vantait la politique d'affaires, que des interventions excessives de l'Etat, dans le domaine de l'entreprise privée, ont entravé et même,—dans certains cas,—ont empêché effectivement l'accumulation nécessaire des capitaux particuliers et leur placement dans les entreprises privées. Il faudra faire des changements radicaux dans notre province pour que se fasse sentir le relèvement économique dont le gouvernement fédéral actuel s'est fait l'artisan par les mesures intelligentes et efficaces qu'il a adoptées depuis son accession au pouvoir. Malgré ces obstacles d'ordre local dont les amis de l'opposition sont responsables, je suis en mesure d'affirmer que les efforts tentés par le gouvernement de ce pays ont déjà produit leurs effets, et que l'on constate dans les esprits et dans les affaires une amélioration sensible, une confiance plus généreuse.

D'après un rapport que je reçois à l'instant même de la Dominion Textile Company, à St-Grégoire, gros village de mon comté, depuis les changements tarifaires on a donné du travail à 200 ouvriers de plus et le rendement des moulins a augmenté de 30 p. cent.

Comme je le rappelais, il y a quelques instants, un autre acte qui a réjoui le cœur de notre population fut la fermeture du marché canadien aux importations de la Russie. Au moment même où était adopté à Ottawa un arrêté ministériel à ce sujet, le gouvernement de la province de Québec faisait adopter par la Chambre une motion au même effet.

Pourquoi les amis de l'opposition fédérale n'avaient-ils pas adressé ce vœu alors qu'un gouvernement libéral était au pouvoir à Ottawa? Est-ce une marque de confiance qu'ils ont voulu donner à la fermeté et au désintéressement de l'honorable premier ministre de ce pays? Se sont-ils rendu compte qu'il est plus profitable au pays d'avoir à sa tête des hommes qui peuvent agir librement, qui ne sont pas astreints aux étroites exigences des coteries ni obligés de compter toujours sur une sempiternelle coalition avec des éléments radicaux? Tout cela est un beau certificat d'impuissance à l'adresse de l'ancien gouvernement.

En faisant ce geste, monsieur le président, le gouvernement de ce pays a démontré toute l'affection, toute l'estime, toute la considération qu'il porte à l'ouvrier canadien. Il a condamné la conscription du travail non rémunéré, l'abrutissement dans lequel on tient le prolétariat russe sous prétexte de l'affranchir. C'est aussi un geste social et moral d'une haute portée puisqu'il condamne l'anarchie, le désordre sous toutes ses formes, le renversement des valeurs et des institutions.

L'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) et ses collègues de Québec se sont émus au cours de la dernière campagne électorale, à la pensée que le premier ministre actuel pourrait aller à la Conférence impériale représenter le Canada. L'électorat s'est moqué de ces craintes et l'attitude prise par la délégation canadienne jette un lustre nouveau sur notre cher pays. Comme Mackenzie Bowell en 1894, le premier ministre du Canada a réclamé une réciprocité préférentielle, sans dissimuler qu'il avait en vue d'abord et avant tout le service des intérêts canadiens. Il est évident que la priorité réclamée par chaque chef de délégation pour les intérêts de son pays n'exclut pas le souci de servir en même temps ceux de l'Empire. Mais notre premier ministre appliquait dans le domaine économique le principe dont était imbu sir Robert Borden et en vertu duquel le Canada, à la Société des nations, avait été enfin reconnu

comme personnalité indépendante et autonome dans l'Empire.

La province de Québec a particulièrement goûté cette attitude. Attachée à sa terre par toutes les fibres de son âme, gardienne de sa langue, de ses lois et de ses traditions, amoureuse de son passé plein d'épreuves et de conquêtes morales, elle aime bien que sa patrie soit délimitée et ne comprenne pas autre chose que le Canada: la limite de ses devoirs comme de ses droits s'arrête à la limite du territoire canadien. Voilà l'idée qu'elle a du patriotisme, la portée qu'elle donne au sentiment national. Contre ce sentiment canadien deux écueils venant de l'extérieur sont à redouter: l'américanisme et le colonialisme. L'américanisme, cela veut dire, chez nous, qu'il y a, d'un côté, un peuple jeune, faible, formé de deux races ayant chacune son tempérament et son caractère ethnique; de l'autre côté, un peuple gigantesque, riche, puissant, enivré de sa force, de sa richesse, de sa puissance, et qui projette par delà ses frontières, ses idées, ses goûts et ses mœurs. C'est, a-t-on dit, l'annexion morale, mentale, économique du premier par le second, du faible par le fort; c'est l'engloutissement de la brebis par le loup. Quant au colonialisme, il n'est pas besoin de le définir. L'honorable chef de l'opposition nous a bien enseigné ce que c'est, lorsqu'en mai dernier, ici, dans cette Chambre, il interrompait l'honorable premier ministre actuel développant sa doctrine du Canada d'abord! Il lui demandait: "Mais que faites-vous de l'Empire britannique?"

Quant aux obstacles domestiques proprement dits et qui sont de nature à énerver le sentiment national de mes compatriotes, je me permettrai de citer un extrait d'un article écrit par le directeur du *Devoir*, le 27 août 1910:

"En d'autres termes, les Canadiens français aimeront et défendront le lien et les institutions britanniques tant qu'on leur reconnaîtra le droit de discuter librement tous les problèmes qui affectent l'avenir national du Canada, pourvu qu'on ne les force pas à assumer pour la gloire de la Grande-Bretagne des fardeaux et des responsabilités que la constitution et la justice ne leur imposent pas, et à condition surtout qu'ils trouvent dans toute l'étendue du Canada un régime politique et social qui leur permette de pourvoir à leur organisation cultuelle, de conserver l'usage de leur langue et d'élever leurs enfants dans l'amour de leurs traditions religieuses et nationales."

Ce que nous voulons, c'est le maintien de l'esprit fédératif et le respect mutuel des deux grandes races qui habitent ce pays. Un éminent Français, le comte de St-Aulaire, disait:

"En politique, une synthèse, si elle était possible, du génie anglais et du génie français, nous mettrait à l'abri de l'erreur, de même qu'une alliance de la flotte anglaise et de l'armée française nous mettrait à l'abri de l'agression."

Chez nous, dans le parti conservateur, on a démontré déjà la possibilité de cette synthèse; ce sont d'éminents hommes d'Etat imbus de ses principes qui, en Ontario, reconnaissiaent généreusement aux nôtres le droit d'être élevés et enseignés dans leur religion et leur langue maternelle. Je voudrais que l'on fît preuve de la même intelligence dans la Saskatchewan et qu'on mette fin à cette lutte étroite et mesquine poursuivie contre les éléments qui nous sont chers. Dans un temps où il est nécessaire plus que jamais de nous unir, de nous entendre et de nous comprendre, pourquoi gaspiller nos énergies à nous quereller mutuellement? La province de Québec n'a jamais connu de telles difficultés parce qu'elle a voulu respecter dans son entier le contrat qu'elle signait avec les autres provinces en 1867.

Un de mes ancêtres collatéraux, Antoine-Aimé Dorion, conduisit, contre l'adoption de ce pacte, une lutte vigoureuse. Il appréhendait les luttes que nous avons dû subir depuis 1867. Il se rallia cependant, bon gré mal gré, à l'opinion de la majorité, après l'adoption du pacte, et vint même siéger dans cette Chambre. Plusieurs avaient pensé comme lui, contrairement à l'opinion de sir Georges-Etienne Cartier; mais dès que le pacte fut signé, au nom de la province, ce fut chez nous la fin des dissensions, le point final de cette distinction entre vainqueur et vaincu.

Au nom de mon comté, au nom de ma province, pour le plus grand bien de mon pays, je demande la même mesure de justice pour mes compatriotes dans toutes les parties de la Confédération. Sous la direction intelligente et vigoureuse du premier ministre de ce pays, j'ai foi en l'avenir et j'ai espoir qu'un jour le Canada jouira complètement de la paix, de la concorde et du progrès à l'intérieur, de l'indépendance morale, politique, et économique à l'extérieur, dans le grand empire britannique. Soyons confiants. Regardons le présent avec courage. Espérons dans l'avenir. Nous d'origine française, puisons ce courage dans l'histoire de ces preux qui, il y a trois cents ans, découvraient cet immense pays et le colonisaient, et vous, mes concitoyens d'origine anglaise, puisez ce courage dans le patriotisme de ces royalistes qui souffrirent tant pour garder leur allégeance à leur roi. Unissons-nous, travaillons ensemble à l'édification d'un grand pays.

M. OSCAR-L. BOULANGER (Bellechasse): (Texte) Monsieur le président, comme mes deux collègues qui m'ont précédé, je me servirai de ma langue maternelle vu que c'est la première fois que je prends la parole dans cette Chambre au cours de la présente session. Naturellement, il m'est beaucoup plus facile de parler le français que l'anglais, mais ça n'est pas paresse si je ne parle pas anglais, c'est plutôt pour affirmer les droits que nous avons de nous faire entendre dans notre langue maternelle dans l'enceinte de la Chambre des communes du Canada. Je suis convaincu, d'ailleurs, monsieur le président, que ce droit continuera toujours à exister dans notre pays, quoi qu'en puisse dire M. Anderson, de la Saskatchewan, et le *Regina Star*. Je suis convaincu que le bon sens du peuple canadien finira par triompher de ces appels au fanatisme, de ces idées creuses et croches qu'on sème un peu partout dans le pays dans l'intention et dans le but de capter le pouvoir, ou, quand on l'a obtenu, de s'y maintenir.

Maintenant, monsieur le président, ma première pensée en me levant cette année en cette Chambre doit être pour les braves gens qui me font l'honneur de m'élire pour les représenter ici. Je profite donc de ce débat sur le discours du trône pour attirer l'attention du Gouvernement sur une situation excessivement critique et pénible qui existe dans la partie supérieure de mon comté.

Je suis heureux, monsieur le vice-président (M. LaVergne), que vous soyez présent en cette Chambre ce soir, et je suis heureux aussi de voir mon bon ami le député de Dorchester (M. Gagnon) présent également à la séance, parce que je suis convaincu que la situation qui existe chez nous existe également dans la partie supérieure de vos comtés. Je demande l'aide de mes deux excellents collègues pour faire comprendre au Gouvernement le besoin pressant dans lequel se trouve la population de nos comtés, et surtout pour m'aider à obtenir un remède à la situation qui existe. Mes collègues le savent, si le Gouvernement ne le sait pas, la misère est réellement sensible dans cette partie de la province de Québec dont je parle.

Dans la paroisse de St-Camille, par exemple, qui est la paroisse supérieure du comté de Bellechasse, qui touche à la frontière du Maine, je pourrais citer une cinquantaine de cas de misère noire, de gens qui n'ont pas suffisamment à manger et qui ont besoin de vêtements, qui ont besoin de toutes les nécessités de la vie. Et je suis convaincu que dans les deux comtés voisins la même situation existe.

Cela est dû à quoi? Cela est dû au fait que l'emploi manque dans les bois. Les gens qui habitent le haut de ces comtés sont des gens qui travaillent principalement dans le bois. Ils sont réellement plutôt des bûcherons que des cultivateurs. Jusqu'à présent la culture de la terre a été pour eux une opération secondaire. Le travail dans le bois était leur principale occupation et ils travaillaient à leurs terres quand ils n'avaient pas autre chose à faire.

Cette année, la frontière est pratiquement fermée. Ces gens ne peuvent pas aller travailler dans les bois du Maine comme ils le faisaient autrefois. Et même dans la province de Québec les opérations forestières ont beaucoup diminué et, surtout, les salaires sont énormément réduits. Ceux qui ont pu trouver de l'ouvrage ne gagnent pratiquement rien dans les bois, dans les chantiers. Ils gagnent juste pour subsister.

Dimanche dernier, justement, je voyais au moins une centaine de bûcherons, de *"lumberjacks"*, facilement reconnaissables à leur accoutrement et à leur teint basané, se diriger en groupe vers la cuisine publique établie sur la rue St-Louis, à Québec, où l'Armée du salut donne des repas gratuits. Ces pauvres gens reviennent du bois sans un sou dans leurs poches et sont obligés pour manger de s'adresser à la charité publique. Le jour, ils passent le temps dans les gares ou à se promener dans la rue et ils n'ont que juste l'argent nécessaire pour se rendre chez eux. Voilà la situation faite aux gens travaillant dans le bois, dans cette partie de la province de Québec que j'ai l'honneur de représenter avec mes deux excellents voisins.

Les habitants de cette partie du pays, comme je le disais il y a un instant, se sont plutôt occupés de travailler dans le bois. Ils n'ont fait sur leurs terres que les travaux absolument nécessaires pour obtenir leurs lettres-patentes, et une fois leurs lettres-patentes obtenues, ils ont pratiquement abandonné la culture. Ces terres ne sont pas assez avancées pour faire vivre leur homme, et c'est la raison pour laquelle leurs occupants sont obligés de se trouver une besogne accessoire. Ils sont forcés de travailler dans le bois. Pour employer une expression pittoresque que j'entendais il y a quelque temps, ces gens-là, au lieu de vivre de leurs terres, font vivre leurs terres. Ils dépensent dans l'été sur leurs terres l'argent qu'ils ont gagné dans le bois pendant l'hiver.

Quelle serait la solution de ce problème? Quel serait le remède à apporter à la situation que je viens de décrire brièvement? Je n'ai aucune hésitation à indiquer le remède. D'ailleurs, il n'est pas de moi; l'idée n'est pas la mienne. Plusieurs avant moi en ont parlé, et je n'ai pas le scrupule qu'avait le premier ministre (M. Bennett) alors qu'il était chef de l'opposition, l'année dernière, quand on lui demandait, après une sortie violente contre les lois du gouvernement: "Mais, si vous étiez à notre place, qu'est-ce que vous feriez?" Alors, le chef de l'opposition du temps répondait: "Attendez que je sois à la tête du gouvernement et alors je vous dirai ce que je ferai". Il répondait à peu près comme répondait tout à l'heure mon honorable ami de Québec-Montmorency (M. Dorion): "Je répondrai en temps et lieu", ce qui n'avance pas beaucoup la Chambre au point de vue pratique. Je n'ai aucune hésitation à signaler le remède que j'aimerais à voir apporter à la situation dont nos électeurs se plaignent. Et ce remède, dans mon humble opinion, consisterait à fournir à ces bûcherons, à ces colons-bûcherons, le moyen de défricher leurs terres davantage afin qu'elles puissent donner un revenu suffisant pour faire vivre leurs occupants.

Il y a quelque temps, j'avais l'honneur avec plusieurs députés provinciaux de la région d'accompagner S. G. Mgr. Plante auprès de l'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, précisément pour lui expliquer cette question et lui suggérer d'accorder des primes de défrichement ou des primes de labour, de donner enfin de l'aide à ces colons afin qu'ils puissent mettre en valeur leurs terres, et les défricher davantage de façon qu'elles puissent leur donner les revenus dont ils ont besoin. Malheureusement, dans la province de Québec le premier ministre est comme le premier ministre du Canada, il est en même temps ministre des Finances; et quand nous nous sommes adressés à lui à propos de cette question, ce n'est pas le premier ministre qui nous a répondu mais c'est le ministre des Finances de la province de Québec qui nous a dit que cela coûterait trop cher. D'après les estimés qu'on m'a communiqués, pour aider les colons dont je viens de parler cela coûterait une somme d'à peu près trois millions. Le gouvernement de la province de Québec, à l'heure actuelle, se ressent de la crise comme tous les gouvernements, bien qu'il puisse administrer les affaires de la province avec un surplus, contrairement aux gouvernements des autres provinces du Canada. Voilà pourquoi je m'adresse cette fois au Gouvernement du Canada et je demande l'aide de mes bons amis. Je sais qu'ils ne me la refuseront pas. Je demande au Gouvernement du Canada de coopérer avec le gouvernement de la province de Québec pour donner des primes de défrichement ou des primes de labour qui permettront aux occupants de la partie supérieure de nos comtés de ne plus être obligés de s'en aller dans le bois l'hiver pour gagner leur vie et celle de leurs familles; pour en faire, en un mot, de véritables cultivateurs, vivant de la culture et des revenus de la terre.

J'espère que ce projet peut être mis à exécution aussi bien que tous les autres qui ont été élaborés déjà en collaboration et en coopération avec les gouvernements provinciaux. Il n'y a aucune objection à faire à

ces primes de défrichement et ces primes de labour, ce qui s'est fait pour la pension des vieillards ou pour l'aide au chômage, ou pour l'aide à l'agriculture, ou pour l'éducation technique, ou pour l'amélioration des routes, pour tous ces projets réalisés en collaboration et en coopération avec les deux gouvernements.

J'ai soumis cette question dans l'intervalle entre la session du mois de septembre et la session actuelle à l'honorable ministre du Travail (M. Robertson). Il m'a répondu très poliment et a cherché à m'expliquer du mieux qu'il a pu que la loi du chômage ne permettait pas d'affecter une partie des vingt millions votés à la session de septembre à ces primes dont je lui suggérais l'idée. Mais il n'avait pas besoin de me le dire parce qu'à la session de septembre le Gouvernement ne s'est occupé en aucune manière de la classe agricole. Il ne s'est occupé en aucune manière de l'agriculture. La seule classe dont le Gouvernement s'est occupé, c'est la classe des manufacturiers. Il a totalement oublié la classe agricole. Il n'a absolument rien fait pour elle et c'est parce que le Gouvernement n'a rien fait que nous sommes obligés de citer des cas de détresse comme ceux-ci. Ou plutôt on s'est occupé de la classe agricole indirectement. On s'en est occupé pour augmenter le coût de tout ce qu'elle est obligée d'acheter. On s'en est occupé pour augmenter le coût de tous les produits manufacturés que la classe agricole est obligée d'acheter. On a augmenté le coût de la vie mais on n'a rien fait pour augmenter le prix des articles que la classe agricole vend.

Maintenant, monsieur le président, vous me permettrez de relever quelques erreurs qui ont été commises tout à l'heure par mon bon ami le député de Québec-Montmorency (M. Dorion). Il nous parlait des appels aux préjugés et surtout de cette fameuse question de la conscription qu'on accuse les libéraux de traiter à chaque élection. Malheureusement, aux dernières élections, ce sont nos amis les conservateurs qui ont surtout parlé de conscription, du moins dans mon comté. Le grand argument dont on s'est servi pendant les élections c'est que le parti libéral était devenu conscriptionniste en admettant dans le cabinet libéral l'honorable M. Crerar, qui était conscriptionniste et membre du gouvernement d'Union. On nous parlait aussi de l'honorable M. Fielding, devenu ministre des Finances dans l'administration libérale après 1921, et qui était lui aussi, paraît-il, un conscriptionniste. Et on faisait un reproche violent au parti libéral d'avoir dans son cabinet de ces conscriptionnistes comme l'honorable M. Fielding et l'honorable M. Crerar.

Le député de Québec-Montmorency parlait tout à l'heure de l'immigration. Notre ami est nouveau dans cette Chambre et, connaissant ses bonnes dispositions, je suis certain que l'erreur qu'il a commise est absolument involontaire, et qu'il est disposé à en souffrir la correction. Mais nous qui sommes un peu plus vieux que lui dans cette Chambre, nous nous rappelons que cette attitude qu'il prétend maintenant être l'attitude du parti conservateur à propos d'immigration est une attitude tout à fait nouvelle pour le parti conservateur. Nous nous rappelons, nous qui sommes ici depuis quelques années, que l'attitude du parti conservateur dans cette Chambre a toujours été l'attitude de l'immigration à outrance et que le grand reproche que le chef de l'opposition d'alors, premier ministre maintenant (M. Bennett), et que les conservateurs siégeant à votre gauche, monsieur le président, faisaient au parti libéral dans ces dernières années, c'était de ne pas faire venir assez d'immigrants, c'était de ne pas égaler les exploits du parti conservateur lorsqu'il était au pouvoir, c'était de ne pas travailler assez à la colonisation et à l'augmentation de la population canadienne.

Je me rappelle encore l'honorable premier ministre, alors qu'il était chef d'opposition, lancer une attaque particulièrement méchante contre l'honorable M. Forke, ministre de l'Immigration. Pourquoi? Parce que l'honorable M. Forke, d'après lui, ne travaillait pas assez à remplir le pays d'immigrants.

Afin qu'on ne m'accuse pas d'erreur, j'ai quelques citations à offrir. Evidemment, je n'ai pas l'intention de citer tout ce que nos adversaires ont dit à ce sujet alors qu'ils étaient dans l'opposition. Je citerai simplement le premier ministre, alors chef de l'opposition, et je donnerai aussi les déclarations de son organisateur en chef, le général McRae, pour démontrer que le parti conservateur, le chef du parti conservateur, l'organisateur en chef des conservateurs et notre bon ami disparu, le docteur Edwards, ancien député de Frontenac-Addington, faisaient des reproches sanglants au parti libéral parce qu'il n'activait pas assez l'immigration. Et lorsque le député de Québec-Montmorency (M. Dorion) disait tout à l'heure que ce changement d'attitude est dû au parti conservateur, notre ami se trompait. Franchement, c'est le parti libéral qui le premier a commencé à dire dans cette Chambre qu'il fallait freiner au mouvement de l'immigration au pays. Sans parler de votre humble serviteur, ce sont des députés libéraux comme l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) et autres qui ont mis le Gouvernement en garde quand le chômage a commencé à se faire sen-

tir. Ce sont les députés libéraux qui ont commencé à demander qu'on ralentisse ce mouvement. Ce sont les députés libéraux qui ont commencé à dire dans cette Chambre: Au moins, quant à faire de la colonisation qu'on commence par employer le surplus des vieilles parties du Canada pour coloniser les parties nouvelles; quant à donner de l'aide aux colons, qu'on commence par donner de l'aide aux citoyens du pays avant d'en donner aux étrangers.

M. DORION: L'honorable député de Bellechasse me permettrait-il une question?

M. BOULANGER: Avec plaisir.

M. DORION: Qui a passé l'ordre en conseil pour arrêter l'immigration?

M. BOULANGER: Voilà encore un des mystères de la politique du parti conservateur. C'est une politique aussi mystérieuse que la politique de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) qui, l'autre jour, a été obligé d'avouer que tout ce que les journaux ont dit au sujet de sa politique était inexact, et qui n'a pas été capable de dire quelle était sa politique. Pour cet ordre en conseil, c'est encore la même chose: personne ne l'a vu. On en a bien entendu parler mais personne ne l'a vu, rien n'a été déposé devant cette Chambre. Si l'immigration a ralenti au pays je crois que le mérite n'en est pas au gouvernement ou au parti conservateur, mais c'est plutôt dû aux circonstances difficiles que le pays traverse.

Et cependant, malgré ces circonstances difficiles, malgré le chômage, malgré la saison rigoureuse, il est venu dans les derniers cinq mois une moyenne de 5,000 immigrants par mois. C'est-à-dire qu'il est venu 25,000 immigrants au pays pendant les derniers cinq mois, malgré les conditions difficiles, malgré le chômage et malgré l'hiver. Ce qui prouve que le fameux ordre en conseil dont parle mon honorable ami n'a pas tout au moins arrêté immédiatement l'immigration.

Mais pour revenir aux citations que je mentionnais tout à l'heure, je vous donnerai d'abord les chiffres de l'immigration sous le régime conservateur et sous le régime libéral. C'est-à-dire que je referai l'argument que nos adversaires faisaient avec tant de brio lorsqu'ils étaient dans l'opposition, lorsqu'ils prenaient les livres bleus et lorsqu'ils disaient: "Voici le nombre des immigrants que nous avons fait venir quand nous étions au pouvoir. Comparez cela avec le petit nombre, le nombre ridicule que le parti libéral a fait venir depuis qu'il est au pouvoir."

Je vous donnerai d'abord les chiffres de 1912 à 1921. Le parti conservateur est arrivé au pouvoir au mois de septembre 1911. Il en est

reparti au mois de décembre 1921. En 1912, le total des immigrants entrés au pays est de 354,237; 1913, 402,432; 1914, 384,878; 1915, 144,789; 1916, pendant la guerre, 48,537; 1917, 75,374; 1918, 79,074; 1919, 57,702; 1920, 117,336; 1921,—et je fais remarquer ceci à la Chambre, en 1920 et en 1921, alors que la démobilisation existait au pays, alors qu'il fallait trouver des places ou des emplois pour nos vétérans, en 1920, le parti conservateur admettait 117,336 immigrants, et en 1921, 148,477.

Maintenant, prenons le record du gouvernement libéral: 1922, 89,999; 1923, 72,887; 1924, 148,560; 1925, 113,362; 1926, 96,064; 1927, 143,991; 1928, 151,597; 1929, 167,722; 1930, 163,288.

Et c'est d'après ces chiffres-là que le chef de l'opposition du temps (M. Bennett) disait: "Qu'est-ce que vous faites? Comparez vos résultats avec les résultats magnifiques que nous obtenions lorsque nous étions au pouvoir."

Et la première citation que je veux faire est un passage du discours du chef de l'opposition, le 12 avril 1927, rapporté dans les *Débats* de 1927, volume 2, page 2316. Sur motion, que la Chambre se forme en comité des subsides, le député de Bow River (M. Garland) attire l'attention du gouvernement sur le fait qu'il y a 2,000 mineurs sans ouvrage à Drumheller; et voici ce que dit M. Bennett:

> Je m'abstiendrai de discuter le problème du chômage. Je déplore sincèrement les observations faites ce matin par le représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth); de fait, si nous voulons que le Canada s'achemine sur la voie du progrès, il est absolument nécessaire d'augmenter le chiffre de notre population; plus nous aurons d'immigrants, plus il y aura de travail au pays. C'est une absurdité que de vouloir faire du Canada un territoire d'où seront exclus les artisans étrangers, c'est un fait notoire; l'idée est absurde; au lieu d'encourager une pareille mentalité, nous devrions la repousser avec dédain.

C'est en 1927.

Maintenant, au mois de janvier 1928, parlant lors du débat sur le discours du trône, l'honorable chef de l'opposition du temps, actuellement premier ministre du Canada (M. Bennett), prononçait, sur la question de l'immigration, les paroles suivantes, rapportées au vol. 1, page 20:

> Je m'empresse, monsieur l'Orateur, de passer à une autre question d'ordre domestique que j'estime de haute importance; il s'agit de l'immigration. Il est de fait que l'immigration constitue d'emblée la question la plus importante qui s'impose à l'attention de cette Chambre ou de ce Parlement. Je constate que, dans tout le Dominion, il existe un malaise à ce sujet; le public se méfie de la manière dont le ministère est administré, il a des doutes à l'égard de ses directeurs, il croit que des considérations poli-

tiques exercent une influence sur l'octroi des permis relatifs à l'admission des colons. On retrouve ces idées dans tout journal aussi bien dans les dépêches des correspondants que dans les articles de rédaction et on les discute dans les réunions des membres des diverses églises. Il est grand temps de faire en sorte que le Parlement accorde sans réserve son appui aux efforts faits en vue d'attirer les gens et de les établir en notre pays. Nous ne pouvons persévérer dans la voie actuelle et maintenir longtemps notre situation. Il nous faut de toute nécessité attirer un plus grand nombre de colons au Canada. . .

Et, un peu plus loin, au cours du même débat, à la page 21, voici ce que M. Bennett disait après avoir cité les chiffres que je citais il y a un instant:

J'ai déjà lu le passage du discours du trône de 1927 relatif à cette question et j'ai cité les chiffres des recensements relatifs aux années 1916 à 1921 et 1921 à 1926. Cette statistique, consignée au Hansard, indique que, bien que nous ayons établi quelques colons dans l'Ouest, un grand nombre d'entre eux ont quitté le pays. Ils sont entrés par une porte et sortie par une autre; nous n'avons même pas maintenu l'augmentation naturelle de notre population. Bien plus: en aucune année, depuis 1921, nous n'avons fait entrer au Canada la moitié du nombre de gens que nous admettions en 1913. Voilà les faits et les chiffres.

Mil neuf cent-treize était l'année championne du régime conservateur. Cette année-là, il était entré au delà de 400,000 immigrants au pays. Et chaque fois que les conservateurs parlaient de l'immigration, on nous citait toujours l'année 1913 comme étant l'objectif à atteindre, comme étant un exemple devant entraîner ces paresseux de libéraux.

M. DORION: L'honorable député de Bellechasse me dira-t-il, lui qui semble s'y connaître en statistiques, combien il est entré d'immigrants au pays, de 1896 à 1911, sous le régime de sir Wilfrid Laurier?

M. BOULANGER: J'aurai le temps une autre fois de renseigner l'honorable député qui, je suis content de le voir, semble désireux de s'instruire.

M. DORION: Il en est entré 2,000,000.

M. BOULANGER: L'honorable chef de l'opposition (M. Bennett) continue:

Monsieur le président, cette question dépasse en importance l'existence des partis politiques, car elle intéresse la vie même du Dominion. Il nous faut des colons. Le Canada possède les ressources voulues pour faire vivre un surcroît de population de 15 à 17 millions. Nous avons 10 millions d'acres de terre vierge dans un rayon de 20 milles de la voie ferrée. La région de la rivière de la Paix et d'autres aussi restent en friche, tandis que le Gouvernement exprime des espoirs sur les éventualités futures. Le temps des actes est arrivé, dis-je.

Et au cours de la même session, l'honorable chef de l'opposition d'alors, premier ministre actuel, discutant le rapport du comité sur l'agriculture et la colonisation, qui, vous vous le rappelez, avait fait une enquête très longue et très minutieuse sur la question de l'immigration, l'honorable chef de l'opposition disait, le 7 juin 1928, page 3877 du hansard:

Je regrette de ne pouvoir partager l'opinion de mon honorable ami le ministre des Chemins de fer qui veut s'en remettre aux efforts individuels et sans coordination comme on le faisait il y a vingt-cinq ans.

Cela, c'est pour l'honorable député de Québec-Momorency (M. Dorion), ce qu'on faisait il y a 25 ans.

Les choses ont bien changé depuis ce temps-là. Elles ont tellement changé que nous demandons instamment des colons en Grande-Bretagne et dans les divers pays du nord de l'Europe, comme on l'a dit cet après-midi, et nous sommes incapables d'en obtenir autant que nous le désirons. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont dans le même embarras. D'un autre côté, nous pourrons avoir notre bonne part si nous faisons en sorte que l'on puisse trouver ici des avantages semblables à ceux qu'offrent les autres pays; il est donc nécessaire d'accorder aux immigrants une aide que, sans cela, nous ne serions pas obligés de leur donner.

Et au cours du même débat, le même jour, à la page 3878, l'honorable chef de l'opposition faisait une attaque violente contre le ministre de l'immigration, M. Forke, dans les termes suivants:

Maintenant, je regrette d'avoir à ajouter—vous allez penser qu'il est cruel de parler ainsi. Mais c'est un fait que nous n'avons pas en ce moment, à la tête du département, un homme dont les aptitudes naturelles ou la formation soient susceptibles de produire de bons résultats dans le ministère de l'Immigration. J'ai autant de respect que quiconque dans cette Chambre pour mon honorable ami de Brandon (M. Forke). Mais, en Angleterre, depuis longtemps, au Parlement, on a pris l'habitude dans des circonstances semblables à celles qui existent ici aujourd'hui d'exprimer ouvertement des opinions relativement aux ministres de la couronne en charge d'un ministère. Et, dans le cas actuel, je regrette de dire qu'il est malheureusement apparent aux yeux de tous, libéraux ou conservateurs, membres de la droite ou de la gauche, que l'honorable député de Brandon, homme intègre et honnête, est incapable, d'après son tempérament ou sa formation, de remplir les devoirs variés et difficiles de ministre de la Colonisation et de l'Immigration dans ce pays. C'est là une des difficultés réelles. Vous n'auriez pu obtenir un succès avec le projet d'irrigation du Pacifique-Canadien, si vous n'aviez eu en charge un homme de la trempe de feu lord Shaughnessy. De même, relativement à notre politique d'immigration vous ne pouvez compter sur le succès si vous en confiez la direction à un incompétent,—du moins à un homme qui n'a pas la compétence voulue,—incapable, au point de vue de la formation ou du tempérament, de remplir les devoirs onéreux et difficiles que comporte le poste. C'est pourquoi nous disons dans cet amendement qu'il faudrait avoir à la tête du département un ministre responsable, bien qu'en Australie on ait eu recours à une commission. Et nous avons dans ce pays des gens qui croient qu'une commission, indirectement responsable au Gouvernement, pourrait réussir.

Au Canada, il ne semble pas aussi certain qu'une commission réussisse. Nous prétendons que le département devrait être confié à un ministre énergique, à un ministre expérimenté, qui possède des aptitudes, le tempérament, le désir et la détermination et la vigueur nécessaires pour faire un succès de l'entreprise. Il aurait ces deux grandes organisations travaillant de concert, l'une en coopération avec les provinces et d'autres organisations, tâchant d'obtenir de nouveaux colons, l'autre procurant de l'emploi à ces gens qui arrivent ici afin de les retenir dans le pays. Car je nie que ce pays, vu ses ressources naturelles, soit inhabitable, incapable de procurer de l'emploi aux gens qui viennent s'y établir.

Maintenant, passons à l'organisateur en chef du parti conservateur, le général McRae qui, lui aussi, en 1928, avait un plan magnifique pour augmenter la population du Canada et faire venir des centaines de milliers d'immigrants aux frais du gouvernement. Quelques extraits de son plan feront voir si le parti conservateur était contre ou pour l'immigration. Pas plus tard qu'il y a trois ans, le 9 mars 1928, à la page 1145 des *Débats*, voici ce que dit le général McRae, député de Vancouver-Nord:

Monsieur le président, je m'estime en quelque sorte dans l'obligation de prendre la parole cet après-midi parce que le ministre de l'Immigration (M. Forke) a fait si peu au cours de l'an dernier afin de résoudre la grave question de la population de notre pays en général, que certains membres de la Chambre pourraient la croire insoluble...

A la page 1146:

A l'heure actuelle, le pays ne projette pas de travaux considérables. Nous devrons nous lancer dans de telles entreprises, si nous voulons faire vivre un nombre considérable d'immigrants. De ces entreprises dépend la solution du problème de l'immigration. . . Par conséquent, je propose que le Gouvernement entreprenne un vaste programme de mise en valeur des terres plus ou moins difficiles à défricher et modérément boisées, comme il en existe tant dans les provinces du Nord-Ouest, mais dont le sol est merveilleux et presque inépuisable et qu'on peut facilement atteindre par des embranchements de voies ferrées. On pourrait inclure, comme au Manitoba, d'immenses superficies susceptibles d'être rendues cultivables. Une estimation modeste des terrains qu'on pourrait utiliser de la sorte, au Manitoba et dans la Saskatchewan, peut-être aussi dans une partie du nord de l'Alberta, serait de 10,000,000 d'acres, de quoi suffire à 65,000 familles, soit une population agricole approximativement de 250,000. Tout cela à part le région de la rivière de la Paix, où l'on pourrait faire servir au bas mot 30 millions d'acres, d'un sol encore plus fertile et d'une préparation moins difficile, qui une fois développés pourraient faire vivre 175,000 familles, où près de 750,000 habitants, soit plus que toute la population actuelle de la province d'Alberta...

A la page 1147, M. McRae résume la première partie de son programme comme suit:

Pour résumer, monsieur l'Orateur, ma proposition vise au peuplement de 50 millions d'acres

[M. Boulanger.]

par 250,000 ou 300,000 cultivateurs. Ceux-ci, avec leurs familles et la population urbaine nécessaire à ces régions, de même que les développements qui suivront, augmenteront de deux millions le nombre des habitants des provinces du Nord-Ouest. Je propose que nous entreprenions de doubler la population de l'Ouest. Si nous faisons cela le reste du pays se développera et deviendra prospère...

...Je me suis renseigné à fond sur ce que coûte le défrichage. Les méthodes d'autrefois ne peuvent plus suffire. Le hoyau à essarter devra céder devant la charrue défricheuse à vapeur...

Il y allait en grand, M. McRae. . .

... qui se fraye un chemin dans la brousse ordinaire comme au travers d'autant de chaume. Les travaux, quoique sous la direction de l'Etat, seraient plutôt coopératifs. Avec les méthodes modernes, en défrichant seulement la moitié la plus facile de chaque homestead, et laissant de côté les endroits trop boisés, le coût, si on le répartissait parmi les intéressés de tout un district, ne dépasserait pas, selon moi, $12.50 à l'acre; c'est-à-dire qu'il faudrait dépenser $1,000 pour défricher chaque homestead. En outre, il faudrait défrayer la construction d'une modeste habitation et d'une grange en tronc d'arbre, soit $500, ce qui porterait à $1,500 le total déboursé pour le compte de chaque homestead...

Naturellement, il n'est pas suffisant de les faire venir et de payer leur passage, de leur donner des terres pour rien; il fallait encore leur bâtir une maison et une grange aux frais du pays. Un peu plus loin M. McRae continue:

...Entre les mains de directeurs éclairés et énergiques, le programme que je propose devrait se réaliser en dix ans. L'Etat devra y consacrer 30 millions de dollars par année, pendant dix ans, soit en tout 300 millions. Bien peu de cet argent serait remboursé dans l'intervalle; il n'en serait pas remboursé un sou au cours des cinq premières années.

Je vous crois!

Le pays pourrait très bien négocier un emprunt à cette fin en émettant des obligations immobilières d'une échéance assez éloignée pour que les remises effectuées par les colons en permettent le remboursement...

A la page 1148:

En procédant par tranches, le projet pourrait en peu de temps être organisé en vue d'établir de 25,000 à 35,000 familles en une année. Il ne faut, cependant, pas perdre de vue qu'une fois bien lancé, un sage mouvement d'immigration fera boule de neige, et se développera graduellement. Les immigrants viendront d'eux-mêmes et feront leurs propres arrangements. Dans un vaste projet je ne crois pas qu'il faille aider plus de 50 p. 100 des immigrants, si on s'en tient aux suggestions que je soumets. Les autres, attirés par cette expansion et la prospérité qui en découlera, s'établiraient par tout le Dominion. Si nous obtenons 200,000 immigrants par année au moyen de ce programme de colonisation, nous pouvons espérer facilement deux fois ce nombre, ou le maximum d'immigration dont a joui le pays. Je demande au Gouvernement de coopérer avec le gouvernement impérial et les provinces de l'Alberta et de la

Colombie-Anglaise pour faire de la région de la rivière de la Paix un grand établissement impérial. L'Alberta et la Colombie-Anglaise réunies pourraient fournir 30 millions d'arres de terre pour des homesteads le gouvernement fédéral pourrait payer le coût du défrichement du sol et des constructions nécessaires selon le plan que j'ai indiqué; de son côté, la Grande-Bretagne pourrait pourvoir aux besoins temporaires des colons comme elle le fait aujourd'hui jusqu'à un certain point.

En voilà assez, monsieur le président, pour démontrer quelle était l'attitude du parti conservateur sur l'immigration lorsque ce parti était dans l'opposition. Mais quand les élections sont venues, le parti conservateur, toujours apte à s'approprier les idées des autres, s'est aperçu que l'immigration était une question qui pouvait prendre chez les électeurs de Québec. Le parti conservateur, au moins dans la province de Québec, a donc adopté la question de l'immigration comme la sienne et s'en faisait un argument aux dernières élections, contrairement à l'attitude et à la conduite de ce parti à la Chambre à venir jusqu'aux dernières élections.

Je désirerais faire remarquer, que lors de la dernière session, lorsque l'honorable M. Forke a été promu au Sénat, le parti libéral a pratiquement aboli le ministère de l'Immigration,—c'est-à-dire qu'on ne lui a pas nommé de remplaçant,—et c'est le gouvernement conservateur, après les élections de juillet 1930 qui a rétabli le ministère de l'Immigration en nommant un ministre pour présider ce département.

Maintenant, monsieur le président, s'il est mal d'importer des immigrants dans un pays aux frais du pays, il est encore beaucoup plus mal et plus condamnable d'importer des fonctionnaires civils qui viennent remplir des positions du service civil et vivre aux dépens de la population qui paient leurs salaires. Nous avons été surpris de constater à notre arrivée à l'ouverture de la session que nous avions un monsieur venant d'Angleterre comme maître-barbier en charge du salon de coiffure de la Chambre des communes. Nous avons aussi été surpris de constater que nous avions un assistant maître de poste qui vient d'Angleterre en charge du bureau de poste de la Chambre des communes. Nous avons été aussi surpris de constater que nous avions un monsieur venant d'Angleterre en charge du restaurant de la Chambre des communes, de même que nous avons en charge des constables supposés veiller à notre protection un monsieur venant d'Angleterre et dont le personnel est composé d'un certain nombre de citoyens qui ne sont pas nés au pays. J'attire aussi l'attention de la Chambre sur le fait que dans l'intervalle entre la session du mois de septembre et la session actuelle on a gardé, pour prendre charge des édifices parlementaires et les faire visiter aux touristes, sept ou huit constables faisait partie de cette force constabulaire de protection de la Chambre des communes et que, sur ces sept ou huit, il y en avait deux ou trois nés au Canada, tous les autres étant nés à l'étranger. Maintenant, relativement à cette importation de fonctionnaires, je désire attirer l'attention de la Chambre et de mon bon ami de Québec-Montmorency (M. Dorion), sur le fait que lorsque ses amis étaient au pouvoir en 1917, 1918, 1919 et 1920, on a fait venir des comptables vérificateurs pour organiser le bureau de l'impôt sur le revenu. Je n'ai pas les chiffres pour cette année, mais l'année dernière, il y avait dix-sept comptables vérificateurs non-Canadiens au bureau de l'impôt sur le revenu contre quinze Canadiens. Naturellement, c'étaient les non-Canadiens, arrivés ici les premiers, qui avaient les meilleures positions et qui retiraient les meilleurs salaires. La même chose s'est produite lorsqu'on a organisé le service de la radio et le service de l'aviation. Là encore il n'y avait apparemment pas de Canadiens compétents pour prendre charge du service de la radio et de l'aviation. Là encore, on a fait venir des gens de l'autre côté et les directeurs, les fonctionnaires supérieurs, les inspecteurs, enfin ceux qui dirigent le service de la radio à l'heure actuelle ne sont pas nés au pays. Aux quartiers généraux à Ottawa il y a onze Canadiens contre onze non-Canadiens, et ce qui est vrai à Ottawa est encore plus vrai des bureaux de ce service dans les autres villes du Canada.

M. B. M. STITT (Nelson): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis d'offrir mes félicitations au proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône (M. Cormier) et à l'honorable député qui l'a appuyée (M. Porteous). Les honorables députés ont prononcé de magnifiques discours, qui leur font honneur ainsi qu'aux électeurs qui les ont chargés de les représenter dans cette Chambre.

Je représente la circonscription de Nelson, l'une des plus étendues du Dominion. Elle a un peu plus de 600 milles de longueur et une largeur moyenne de 400 milles, offrant une superficie d'au delà de 200,000 milles carrés. On pourrait dire qu'elle est un royaume, mais je n'en suis pas le roi; j'en suis le représentant. Cette circonscription se divise en deux parties. La partie méridionale est entièrement agricole et est connue sous le nom de la vallée de la rivière Swan. On pourrait avec raison appeler cette région le paradis agricole de l'ouest du Canada. Presque toute la population de cette région s'occupe de culture mixte.

Depuis le début de la session, j'ai entendu dire bien des choses sur le sujet de l'agriculture dans l'Ouest. Je ne suis pas en mesure de parler des provinces des Prairies en général; je me bornerai à la vallée de la Swan. Une grande partie de ce que mes honorables amis de l'extrême-gauche ont dit au sujet des cultivateurs de l'Ouest est vraie, bien que ceux de la vallée de la Swan n'aient pas autant souffert de la dépression que ceux du sud de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui habitent la zone de sécheresse. Les cultivateurs de la vallée de la rivière Swan ne manquent pas de nourriture; leurs greniers sont remplis de grain; leurs caves, pleines de pommes de terre et autres légumes, et ils possèdent d'abondants bestiaux. Mais ils se plaignent du bas prix qu'ils touchent pour leurs produits, tandis qu'ils doivent verser un prix relativement trop élevé pour les denrées qu'ils achètent. Je pense qu'ils ont raison de se plaindre. Par exemple, le prix des instruments aratoires n'a pas baissé dans la même proportion que les produits agricoles. De fait, ces instruments se vendent à peu près aussi cher qu'il y a dix ans, bien qu'il y ait une diminution sensible cette année, ce qui n'empêche pas nos honorables vis-à-vis de dire, depuis la session d'urgence, que le relèvement du tarif amènerait la hausse de tout ce que les cultivateurs de l'Ouest doivent acheter.

Ce n'est pas ce qui est arrivé. J'ai sous les yeux le prix courant de la Cockshutt Plow Company pour 1930 et 1931. On y remarque plusieurs diminutions substantielles pour cette année. Pour la gouverne de la gauche et de crainte que les gens de l'Ouest ne l'oublient, je répète que sous le régime libéral, c'est-à-dire de 1922 à 1930, le prix des instruments aratoires a continuellement augmenté. J'ai sous les yeux le compte rendu d'un discours prononcé par l'honorable représentant de London (M. White), lequel paraît dans le hansard revisé du 14 mars 1930. Cet orateur avait indiqué en détail le prix des instruments aratoires de 1922 à 1930 et, bien que j'aie lu entièrement ce volume du hansard, je n'y ai pas vu qu'aucun libéral ait tenté de réfuter ces affirmations. Voici la statistique qu'il citait:

	Prix de 1922	Prix de 1930	Augmentation
Moissonneuse-lieuse de 6 pieds	$219 00	$225 50	$ 6 50
Moissonneuse-lieuse de 8 pieds, avec porte-gerbes et chariot de transport	251 00	263 50	12 50
Faucheuse de 6 pieds	95 50	96 50	1 00
Chargeuse à foin avec râteau d'acier et avant-train	112 00	122 00	10 00
Cultivateurs canadiens, 7 pds. ½, pour 3 chevaux	99 50	113 50	14 00
Semoir à disques simples, pour l'Est, 13 disques, pour 2 chevaux	142 00	154 00	12 00
Semoir à disques simples, pour l'Ouest, à 20 rayons et attelage à poulies pour 4 chevaux	206 00	232 00	26 00
Herse à disques, terrage intérieur, 12 disques, 16 pces, pour 3 chevaux	45 50	48 50	3 00

L'augmentation se produit pour tous les articles, bien que nos amis libéraux prétendent avoir fait beaucoup pour l'Ouest quand ils étaient au pouvoir. Nous savons tous que le prix des machines constituent la partie principale du coût de revient, en agriculture. Je rappelle que le gouvernement libéral a réduit les droits de douane imposés sur ces articles, ce qui n'a pas empêché la hausse. On ne crie pas, on n'applaudit pas à gauche; pourquoi? Je défie la contradiction.

Allons plus loin. Je répète que le prix courant de la Cockshutt Plow Company, pour 1930 et 1931, indique une baisse substantielle des prix. Voici quelques chiffres qui intéresseront mes honorables amis:

	Réduction
Charrue polysoc à relèvement automatique, avec balance de palonniers en bois	$25
Charrue à disque d'angle	25
Charrues à tracteur nos 1 et 2, toutes tailles	25
Charrues à disque de sillon nos 2 et 3, toutes tailles	30
Charrues à 4-5-6 disques de sillon	35
Semoir de 36 disques, n° 8	50
Herse à disques n° 6, 7 et 8 pieds	5
Herse à disques n° 8, 12 pieds	10
Herse à disques n° 8, 16 pieds	12
Herse à disques, n° 8, 24 pieds	15
Herse à disques n° 9, 12 et 18 pieds	8
Herse à disques n° 9, 16 pieds	10
Herse à disques n° 9, 24 pieds	15
Réservoir à grain de wagon, 125 boisseaux	20

Voilà ce qui se produit au lieu de ce qu'ont prédit les honorables membres de la gauche, par suite du relèvement des droits effectué par le Gouvernement. Ces députés affirmaient que nous allions ruiner le cultivateur de l'Ouest, mais que peuvent-ils répondre aux chiffres que je viens de citer?

Je conviens, avec la gauche, que nous devrions faire quelque chose pour aider les cultivateurs de l'Ouest. Je ne sais pas ce que le

Gouvernement veut proposer. Je sais que le premier ministre a fait des promesses; je sais qu'il tient toujours ses promesses, et je suis sûr qu'il tiendra celle qu'il a faite à propos de la question qui nous intéresse. Je conviens avec certains des membres qui siègent dans l'angle opposé que les banques ne se montrent pas très justes envers les cultivateurs de l'Ouest. Lorsqu'on songe à tout l'argent qu'ont récolté les banques pendant les dernières dix ou quinze années de prétendue prospérité, il me semble qu'elles devraient consentir à réduire un peu leurs taux d'intérêt, du moins jusqu'à ce que la situation se soit améliorée. Nous savons tous que les banques du Canada payent des dividendes de 12 p. 100 ou de 10 p. 100; pas une banque ne rapporte moins que ce dernier chiffre, que je sache. En outre, elles font construire d'immenses édifices pour masquer une somme d'autres profits presque égale à celle des dividendes: elles ne veulent pas que le public comprenne l'étendue de leurs bénéfices.

Je conviens aussi de l'opportunité d'abaisser les tarifs-transport pour les marchandises. J'ignore quelles sont les intentions du Gouvernement quant à la nouvelle capitalisation du réseau national; mais j'espère sincèrement qu'elle sera réduite à des proportions convenables dès que la chose sera possible; car je suis d'avis que tant que cette capitalisation restera où elle est présentement tous les chemins de fer du Canada continueront à bénéficier de ces tarifs élevés. Si l'on diminuait la capitalisation du National-Canadien, la situation deviendrait tellement meilleure dès la première année que le Pacifique-Canadien, qui ne cesse de proclamer tout le bien qu'il a fait pour le Canada, serait démasqué de telle manière que ces tarifs seraient vite réduits; et le fermier de l'Ouest en récolterait le bénéfice. Je l'ai dit tantôt, je ne sais quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'aide aux cultivateurs de l'Ouest, mais j'affirme que le cultivateur a droit à ce qu'on lui vienne en aide, puisque l'agriculture constitue l'industrie fondamentale du pays. Notre industrie a droit à l'aide tout comme l'industrie du fer et de l'acier et toute autre qui jouit d'une forte protection tarifaire. Le cultivateur de l'Ouest a droit au même traitement et pour cette raison, qu'a noté l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance), qu'environ 50 p. 100 de la population du Canada s'adonne à l'agriculture. Sans l'agriculture de l'Ouest l'industrie manufacturière de l'Est serait nulle. Il me semble, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement actuel se verra obligé de légiférer, peut-être d'une façon plus ou moins rigide, pour venir en aide au fermier de l'Ouest. Le Gouvernement se verra peut-être forcé d'adopter à contre-cœur certaines mesures extrêmes. Mais je maintiens qu'il faudra en venir là si l'on ne veut pas sacrifier le rang que nous avons acquis dans le monde du commerce.

Quant au nord du Manitoba, mon comté est formé de deux parties. Au nord de Le Pas nous avons une superficie de quelque 178,000 milles carrés. Comme l'a si bien dit l'honorable député de Marquette (M. Mullins) c'est une région où l'on ne voit "pas une vache, pas une truie, pas un poussin; mais où les chaussettes ne manquent pas, bien au contraire". A propos de chaussettes, je pourrais faire observer à l'intention de l'honorable député de Weyburn (M. Young) que les chaussettes nous coûtent bien moins cher aujourd'hui que voilà sept ou huit mois, bien que dans ces régions du nord pareils objets se vendent de 5 à 15 p. 100 plus cher que partout ailleurs au Canada. Et il n'en est pas ainsi des chaussettes seulement. Tout ce que nous mangeons, tout ce que nous portons coûte beaucoup moins cher qu'il y a huit mois. A vrai dire tout le monde à peu près convient que le niveau des prix est revenu à ce qu'il était avant la guerre. Je regrette qu'il me soit impossible de dire la même chose pour Ottawa. J'aimerais que les agriculteurs de l'Ouest puissent toucher pour leurs produits les prix qui règnent à Ottawa. Par exemple, l'autre jour ma femme a acheté un poulet d'un boucher; elle l'a payé $2; le même poulet ne me coûterait pas plus de 75c. à Swan River dans mon comté. Je dis cela pour montrer que, sans doute, les cultivateurs de l'Est ne se rendent pas compte de la situation précaire des fermiers de l'Ouest; ici ils vendent leurs produits deux fois plus cher.

Dans le nord du Manitoba, nous avons des industries qui exploitent surtout les mines, les forêts, les pêcheries et les fourrures. En novembre dernier, nous avons inauguré la production d'une des plus grandes mines du Dominion, la Flin Flon, appartenant à la Hudson Bay Mining & Smelting Company. Depuis l'ouverture, cette mine a donné un rendement de 247 wagonnées de cuivre poule et de zinc. En ce moment, son rendement quotidien atteint une valeur d'environ $30,000, soit 3,000 tonnes valant en moyenne $10. Ce sont là des richesses nouvelles que nous créons dans le Manitoba. Nous avons encore la mine Sherritt-Gordon qui a commncé sa production l'autre jour seulement; elle rend quelque 500 tonnes de minerai par jour valant environ $14 la tonne. Nous comptons plusieurs autres mines, moins considérables que ces deux-là, mais dont les ressources s'adaptent très bien à l'exploitation marchande. Ces mines se-

raient en exploitation à l'heure qu'il est si la situation était aussi avantageuse que voilà quelques années. Mais tout le monde sait que le prix de ces métaux est tombé à zéro; il est donc impossible à ces petites mines d'entreprendre des opérations. Dès qu'on pourra se procurer de l'énergie à meilleur compte je suis certain qu'on ouvrira un grand nombre de ces mines.

En plus de l'exploitation des mines nous avons celle des forêts. A Le Pas nous avons une des plus grosses scieries de l'Ouest; son rendement est d'environ 3,000,000 de pieds par semaine. Dans un rayon de 10 milles des deux côtés du chemin de fer de la baie d'Hudson, jusqu'au mille 300, il y a environ 7,000,000 de cordes de bois à pâte de sapin; il suffirait d'établir une usine pour qu'on coupe et transforme ce bois en papier. Sur les fleuves Nelson et Churchill on pourrait développer plus de 3,000,000 de chevaux. On a pu dire que le Nord n'était qu'une immense région marécageuse, cependant nous y trouvons de vastes étendues de terre arable de première qualité. On l'a prouvé, et je félicite mon honorable ami l'ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) d'avoir établi le long de ce réseau quelques petites stations expérimentales qui ont donné des résultats merveilleux. En réalité, il m'est arrivé d'amener M. Guild, de la ferme expérimentale de Brandon, visiter ces terrains d'expérimentation à l'automne, et il me disait qu'il craignait de mettre Ottawa au courant des résultats obtenus parce qu'on ne voudrait pas y croire tellement ils étaient merveilleux.

Le chemin de fer de la baie d'Hudson est à peu près terminé, de Le Pas à Fort-Churchill, soit une distance de 500 milles, et nous croyons qu'on pourra en commencer l'exploitation à l'automne. Sa pente maximum n'atteint pas 1 p. 100. Une grosse locomotive peut facilement remorquer cent wagons de blé de Le Pas à Churchill. Il y a très peu de trafic intermédiaire. La plus forte partie sera du trafic d'entier parcours, ce qui ne coûte pas cher et permettra aux agriculteurs de l'Ouest de réaliser de fortes économies. En passant, me permettra-t-on, pour éclairer les honorables députés qui ne sont pas bien au courant de la situation, de donner quelques chiffres comparatifs sur les tarifs de transport afin d'indiquer ce que le chemin de fer de la baie d'Hudson représente pour les fermiers de l'ouest du Canada. C'est une comparaison des tarifs de transport sur le grain et la farine expédiés à Montréal, d'une part, et à Churchill d'autre part. Prenons Swan River et Yorkton comme centres d'expédition; Yorkton comme le point central en Saskatchewan et Swan River au Manitoba.

Tarifs de transport du grain et de la farine à Churchill et à Montréal

De	à Montréal	à Churchill	Economie dans les tarifs du transport à la mer
	(Tarif en cents les 100 livres)		
Swan River	19 — 12 = 31 cents	19	12 cents
Yorkton	19 — 12 = 31 cents	19	12 cents
	ou 7.2 cents le boisseau de blé.		

Ces tarifs ne sont pas simplement théoriques; ils ne sont pas imaginaires. Ils sont en vigueur actuellement sur la ligne de la baie d'Hudson.

En ce qui concerne le bétail, l'honorable député de Marquette, traitant cette question, nous démontra quels résultats on devrait obtenir, à son avis, sur la voie ferrée de la baie d'Hudson. Laissez-moi vous donner des chiffres pour indiquer les économies que l'on réalisera sur le transport du bétail:

Tarifs de transport du bétail à Churchill et à Montréal

De	à Montréal	à Churchill	Economie dans les tarifs du transport à la mer
	(Taux par wagon de 20,000 livres)		
Parc à bestiaux de Winnipeg	$170	$116	$ 54 00
Swan River	202	94	108 00
Yorkton	202	96	106 00
Saskatoon	225	102	123 00
Moose Jaw	221	108	113 00
Edmonton	229	126	103 00
Calgary	229	132	97 00
			$704 00
Diminution moyenne par wagon ou 50¼ cents par 100 livres			100 57

[M. Stitt (Nelson).]

En plus, je vous ferai remarquer que la déperdition en cours de route ne sera pas aussi considérable, et les cultivateurs de l'Ouest en profiteront d'autant. Les bestiaux perdent jusqu'à 10 et 15 p. 100 au cours d'un long trajet en chemin de fer. Ils ne perdent plus de poids lorsqu'ils sont sur le bateau, car alors on peut les nourrir et ils ne sont pas bousculés autant que sur les trains. J'attire l'attention de la Chambre à ces choses pour lui montrer ce que le fermier de l'Ouest attend du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Ne serait-il pas de beaucoup préférable pour les cultivateurs de l'Ouest canadien que ce chemin de fer fût terminé et en pleine exploitation à l'heure actuelle? Je rejette le blâme sur les épaules du régime libéral si cette voie ferrée n'est pas en pleine exploitation à cette heure. Au cours des élections générales de 1921, les libéraux accusaient le gouvernement conservateur de l'époque d'avoir négligé le parachèvement de cette voie ferrée en discontinuant les travaux de construction, en 1918. C'est parfaitement exact, car l'Etat avait besoin de toutes ses ressources cette année-là afin de poursuivre la guerre tandis qu'en 1919, les fonds furent utilisés pour le rapatriement de nos soldats. Voilà pourquoi les travaux de construction furent discontinués à cette époque-là. Or, qu'est-il arrivé? J'ai l'intention de citer quelques chiffres qui sont de natures à éclaircir la situation. Les libéraux admettent que ce chemin de fer signifie beaucoup aux yeux de la classe agricole de l'Ouest, mais qu'ont-ils fait ? Pendant les cinq ans qui ont suivi son avènement à la direction des affaires le parti libéral s'est fait un tremplin politique de cette affaire de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Les seules sommes déboursées le furent uniquement pour l'entretien de cette voie ferrée. Je suis au fait de la situation, car, à cette époque, j'occupais les fonctions de chef du service forestier dans le nord du Manitoba, et je parcourais constamment cette voie sur un wagonnet à essence. J'étais parfaitement au fait de la situation, mais, à titre de renseignements, je citerai quelques chiffres. Durant l'année financière 1922-1923, le gouvernement libéral déboursa une somme de $40,118 pour acquitter surtout les frais de gestion. Ce montant aurait à peine suffi à maintenir une vingtaine de cantonniers sur le parcours des 332 milles de voie ferrée qui avaient été parachevés avant l'arrivée des libéraux au pouvoir. En 1923-1924, le gouvernement de l'époque déboursa une somme de $322,279; en 1924-1925, $294,158 et $173,334, l'année suivante. Au cours des élections générales, l'honorable Charles Dunning, qui était ministre des Chemins de fer et des Canaux, ainsi que le parti libéral tout entier, prirent l'engagement solennel de compléter le chemin de fer de la baie d'Hudson. A titre de conservateur, j'ai assez de loyauté pour reconnaître que M. Dunning, plus que quiconque au Canada, a le droit de revendiquer le mérite d'avoir mené cette entreprise à bonne fin. Dans l'année qui suivit l'avènement de M. Dunning à la direction du ministère des Chemins de fer et des Canaux, le gouvernement dépensa à cette fin une somme de $2,808,549, et un autre montant de $2,674,224 l'année suivante. On affecta à cette entreprise une somme le 3,389,-084 durant l'année financière 1928-1929; $5,357,-692 en 1929-1930 et $1,550,787 en 1930-1931. La voie ferrée est terminée, sauf les réparations à effectuer concernant certaines déclivités et gonflements, qui ne sauraient manquer de se produire dans une région de cette nature, durant les mois d'hiver. Je le répète, le parti libéral s'est fait un tremplin politique de cette question pendant plus de cinq ans malgré qu'il fût à la connaissance de mes honorables amis que l'ouverture de cette nouvelle route de transport signifiait une économie de 7 cents le boisseau de grain au bénéfice du cultivateur de l'Ouest. Si le cultivateur avait pu encaisser ce supplément de 7 cents, il serait en bien meilleure posture à l'heure actuelle.

Fort-Churchill, c'est incontestable, constitue l'un des plus beaux ports du continent nord-américain. C'est un port abrité de tous côtés et dont l'entrée est située entre deux hautes falaises de granit. Il forme un bassin d'environ 8 milles de longueur par environ 2 milles de largeur. On y a fait exécuter des travaux de dragage au cours des deux ou trois dernières années et, en toute justice pour l'ancien régime, je dois dire qu'ils l'ont été à la perfection. Des ingénieurs compétents ont dirigé les travaux et personne ne peut trouver à redire quant à la qualité du travail qui a été accompli là-bas.

L'automne dernier, j'ai eu le plaisir de faire le voyage à Fort-Churchill en compagnie du ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion). C'était la première visite du ministre dans ces parages où il est resté deux jours. Je n'ai jamais vu un homme parcourir une pareille distance dans un espace de temps aussi restreint ni poser autant de questions. Le ministre est revenu enthousiasmé de tout ce qu'il a vu et je suis fermement convaincu que Fort-Churchill est en aussi bonnes mains à l'heure actuelle qu'il l'était sous le régime de l'honorable M. Dunning. M'est avis que l'honorable ministre est bien décidé à mener l'entreprise à bonne fin. Cependant, je le ferai observer en passant, il ne se trouve peut-être pas une autre circonscription électorale au Canada qui souffrira autant que celle que représente l'honorable ministre, de la concurrence de ce nouveau port de mer; nombre de cargaisons de grain seront détournées de Port-

Arthur et de Fort-William vers la route de la baie d'Hudson.

Il est incontestable que cette route est praticable. Je pourrais évoquer pendant des heures les événements qui se sont déroulés à la baie d'Hudson à partir de sa découverte par Henry Hudson, en 1611. Des centaines de navires de tous genres au service de la compagnie de la baie d'Hudson ont silonné les eaux de cette baie. Nombre d'autres navires nolisés par le département des Chemins de fer et des Canaux ont navigué le détroit et la baie d'Hudson, quelques-uns par leurs propres moyens et d'autres à la remorque; cependant, les accidents furent assez rares, j'ai conversé avec des capitaines de navires qui m'ont avoué candidement qu'ils préféreraient de beaucoup conduire leurs navires dans le port de Churchill que dans le port de Montréal. Voilà l'opinion des marins relativement aux périls qu'offre la navigation dans les eaux du détroit et de la baie d'Hudson. J'ai ainsi obtenu l'opinion d'une cinquantaine de capitaines au long cours et tous s'accordent à dire que la saison de navigation s'étendra en moyenne de dix-sept semaines à quatre mois et demi. Si on le désire, je puis citer les noms de ces marins et leurs années de service dans les mers arctiques. On devrait parachever le chemin de fer et le port de Churchill pour faire un loyal essai de cette nouvelle route. C'est tout ce que les gens de l'Ouest canadien réclament. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux l'a déclaré à maintes reprises, des cargaisons seront expédiées de ce port, à titre d'essai, au cours de la présente année. On a terminé la construction de bassins de 800 pieds, ayant une profondeur de 30 pieds à basse marée et la construction de l'élévateur à grains sera terminée vers le mois de septembre prochain. L'honorable ministre m'a persuadé, ainsi que la plupart des habitants de l'Ouest canadien, que l'on ferait un essai loyal de ce port. On nous a accordé les avantages des taux de la convention du pas du Nid-de-Corbeau, ce dont il faut savoir gré au premier ministre actuel, Je ne veux pas dire que ce tarif n'aurait pas été mis en vigueur si le très honorable député n'avait pas été élu, mais il en a décrété l'application et il l'a proclamé par tout le Canada. La population de l'Ouest a des appréhensions au sujet de cette route dont l'utilité pourrait être compromise par des taux d'assurance maritime prohibitifs. Je suis bien aise de voir l'honorable ministre à son siège ce soir et j'espère qu'advenant le cas où les Lloyd et d'autres compagnies d'assurance se refuseraient à y appliquer les mêmes taux qu'à Montréal, ce Gouvernement consentira à parfaire l'écart. C'est là le seul moyen de faire un essai loyal de cette route; il ne faut pas que son utilité soit compromise par des taux d'assurance maritime outrés.

J'espère que l'honorable ministre verra à ce que les navires qui serviront à ces expéditions d'essai soient en état de prendre la mer. Je compte bien que l'on n'y enverra pas de vieux navires, de vieux cabotiers hors d'état de naviguer, afin de détruire la confiance dans cette route. Je sais qu'il en est qui sont capables d'agir de la sorte et qui le feraient si on les laissait libres; mais j'ai pleine confiance dans le ministre des Chemins de fer (M. Manion) et le Gouvernement qui n'épargneront rien pour faire un essai loyal de la route et c'est tout ce que demande la population de l'Ouest.

Avant de terminer, on me permettra de faire quelques observations en me plaçant au point de vue d'un député nouvellement arrivé dans cette Chambre et, en particulier, à cette session-ci. Tous les honorables députés, j'imagine, conviennent qu'aujourd'hui la situation au Canada est précaire. Tous ceux parmi nous qui ont réellement à cœur le bien du pays sont prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parer aux conditions qui se dressent devant nous et, s'il y a moyen, trouver le remède qui s'impose dans les circonstances et remettre le Canada en l'état où nous le voulons voir. Avec tous les égards qui leur sont dus, je me permettrai d'adresser un conseil aux honorables députés des deux côtés de la Chambre, car les deux se valent sous ce rapport; durant cette session, alors que nous envisageons un état de choses de pareille gravité, nous devrions nous abstenir, autant que faire se peut, d'importuner l'autre côté, d'avoir recours aux personnalités blessantes ou de susciter des obstacles. Dans la mesure du possible nous devrions nous unir, exalter ce sur quoi nous sommes d'accord et amoindrir ce en quoi nous différons; comme un médecin à l'endroit de son malade nous devrions diagnostiquer le mal dont le pays souffre, suggérer le remède propice, chercher à décréter les lois qui s'imposent par l'intermédiaire de cette Chambre, et ensuite voir à ce que les lois ainsi adoptées soient appliquées dans l'intérêt bien entendu de tout le pays. C'est en ma qualité de nouveau membre que je demande cela. D'aucuns, parmi les honorables députés, penseront peut-être que je leur fais la leçon. Ce n'est pas ainsi que je l'entends. Je leurs fais simplement part des conclusions auxquelles j'en suis arrivé à la suite de mes constatations depuis le peu de temps que je fais partie de la Chambre. Les électeurs s'attendent à ce que nous fassions tout ce que nous sommes capables de faire au cours de cette session-ci, la plus importante de toutes les sessions. J'ai également la conviction que mes propres électeurs, de même que ceux de par tout le pays, n'apprécieront pas la con-

[M. Stitt (Nelson).]

duite d'un député selon le plus ou moins d'obstacles qu'il suscitera au Gouvernement pour l'empêcher de mettre à exécution son programme, mais qu'il l'appréciera en raison des services qu'il rendra et de la collaboration qu'il apportera au Gouvernement dans l'application des mesures que celui-ci estime sincèrement de nature à favoriser l'avancement du Canada dans son ensemble.

M. J. P. HOWDEN (Saint-Boniface): J'espère que l'honorable député de Nelson (M. Stitt) me pardonnera si je ne l'ai pas suivi de très près, mais franchement, je n'ai pu saisir tout ce qu'il disait à cause des conversations à voix basse qui s'y poursuivaient. Je désire le féliciter de nous avoir servi un discours vraiment remarquable, le premier qu'il prononce en cette Chambre. J'ai pu saisir ici une couple des questions qu'il a abordées et il peut être certain que, si j'ai des observations à faire, je les ferai sans la moindre malveillance.

Au début de son discours l'honorable député a parlé de prix des machines aratoires, et à ce que j'ai pu saisir, il dit qu'il n'y a pas en hausse de prix dans ce domaine. Je n'habite pas à la campagne et il m'est donné très rarement de me renseigner au sujet des prix de machines agricoles, mais j'ai entendu dire que les frais de réparation de ces machines étaient sensiblement augmentés depuis l'arrivée de ce Gouvernement aux affaires. J'invite les honorables députés d'en face à ne pas se décourager si le prix des machines n'a pas encore augmenté, mais à se réjouir, car il est presque certain que, après quelque temps, la hausse se produira.

L'honorable député a aussi demandé à savoir ce que le parti libéral avait fait pour le cultivateur de l'Ouest. Bien peu au Canada, monsieur l'Orateur, ignorent ce que le parti libéral a fait pour le cultivateur de l'Ouest. Il lui a donné le tarif des montagnes qu'il a incorporé en permanence dans notre code de lois. Il a construit pour lui le chemin de fer de la baie d'Hudson. Il a réduit le tarif à plusieurs sessions consécutives. Il a accordé au cultivateur de l'Ouest à peu près tout ce qu'il a demandé relativement à la nouvelle loi au sujet du transport du grain. Puis, ce qui est très important, il lui a procuré de nombreux marchés rémunérateurs, marchés que le cultivateur de l'Ouest, malheureusement, n'a plus aujourd'hui. Ainsi, je crois que l'ancien régime libéral n'a pas besoin de crier sur les toits ce qu'il a fait pour le cultivateur de l'Ouest; ses œuvres sont trop bien connues.

J'ai conclu des paroles de mon honorable ami que, d'après lui, le parti conservateur a fait presque autant que le parti libéral en ce qui concerne la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. C'est là une histoire sur laquelle nous ne devons pas revenir ce soir, car tout le monde est au courant de la question. Nous savons que durant la campagne de 1925, le très honorable Arthur Meighen, alors leader du parti conservateur, déclara que pas une autre pièce de cinq cents serait dépensée sur vette voie jusqu'à ce que la dette du Canada soit éteinte. Si nous avions attendu cette époque, avant de poursuivre cette entreprise, il nous aurait fallu, je pense, attendre longtemps avant de construire cette voie. Je crois de plus que l'honorable premier ministre (M. Bennett) a déclaré dans cette Chambre qu'il ne dépenserait pas cinq sous pour la construction de cette voie jusqu'à ce que la question fût étudiée de nouveau. Cela aurait également exigé un délai considérable. Je suis donc fier, monsieur l'Orateur, de constater que le parachèvement de cette voie est à l'honneur du gouvernement libéral. Je ne suivrai pas davantage l'honorable député dans les remarques qu'il a faites.

Nous avons entendu des discours excellents durant ce débat; d'abord ceux de (M. Cormier) et de (M. Porteous) qui ont proposé et appuyé l'adresse, et je me fais un plaisir de les féliciter sur la manière dont ils se sont acquitté de leur tâche difficile; nous avons entendu de plus plusieurs discours très bien préparés même de la part de nouveaux députés. Comme ils ont couvert et recouvert le terrain entièrement et, comme le disait un honorable député un jour dans cette Chambre, n'ont rien laissé à picorer pour ceux qui viennent à leur suite, je ne tenterai pas de revenir sur le sujet. Toutefois, comme nous avons été élus après une campagne acharnée et très chaude, après une campagne durant laquelle nous avons dû faire appel à toutes nos énergies afin d'exposer nos croyances et nos convictions politiques devant nos électeurs, afin d'obtenir la majorité de leurs suffrages, il est, je pense, de notre devoir, et il n'est que raisonnable que nous nous efforcions dans cette Chambre d'exposer notre point de vue et le leur. Je désire, conséquemment, parler brièvement des conditions qui existaient au Canada à l'époque des dernières élections et de celles qui existent dans ce pays en ce moment.

Durant la dernière campagne électorale la question du chômage a été un cheval de bataille très important. On discutait d'autres questions moins importantes, il est vrai, mais la lutte se concentrait principalement sur le chômage et la dépression nationale. Peu de gens au pays ignorent quelles sont les causes

du chômage. On nous dit qu'il est le résultat d'une surproduction et de l'insuffisance de consommation dans le monde entier. A mon sens, nous nous accordons à peu près tous au Canada à reconnaître que le chômage et la dépression nationale ont pour cause la perte de nos marchés. Sans ces derniers, nous ne pouvons vendre et si nous ne vendons pas nous ne recevons rien. Si nous ne recevons rien, les fonds manquent et sans ces fonds nous ne pouvons acheter. Nous produisons annuellement au Canada sept fois la quantité de grain dont nous avons besoin pour notre peuple, nous produisons de vastes quantités de pulpe de bois et de papier et de bois à pulpe, des millions de pieds de bois de charpente, des millions de livres de poisson, du nickel, de l'amiante, du bœuf et du bacon, du fromage et tous nos produits nationaux, pour des millions de dollars de produits manufacturés, assez de denrées pour subvenir aux besoins d'une population plusieurs fois plus forte que la nôtre, et le reste. Cependant les recettes provenant de la vente de tous ces produits sont nécessaires à la subsistance de notre peuple et à l'enrichissement de quelques millionnaires. Aujourd'hui, nous avons perdu nos marchés, nous sommes sans argent, nous avons un grand nombre de chômeurs et la misère se fait sentir partout dans le pays.

Les membres de la droite blâment le gouvernement libéral et le tiennent responsable de cet état de choses. Nous sommes au courant de tout cela, monsieur l'Orateur. Nous savons que l'ancien régime libéral n'est pas responsable de la situation actuelle dans ce pays. Il fut, il est vrai, responsable du traité avec la Nouvelle-Zélande, mais en réalité ce traité ne nous a jamais causé de tort. Depuis l'époque de sa mise en vigueur le prix de la crème et du gras augmenta de mois en mois et d'année en année si l'on compare aux prix des années précédentes. Finalement, lorsqu'on nous ferma les marchés américains et, naturellement, il y eut surplus de ces produits au Canada. D'un autre côté, nos ventes dans ces pays, qui se chiffraient lors de la signature du traité à un ou deux millions augmentèrent rapidement jusqu'à ce qu'elles aient atteint, au moment de la défaite du parti libéral, environ 12 millions dans un cas et 19 millions dans l'autre. C'est là un chiffre important pour le commerce canadien et qui représente une forte somme de travail pour la main-d'œuvre du Canada.

De fait, monsieur l'Orateur, le régime libéral a accompli dans notre pays une œuvre que le présent ministère ferait bien de s'efforcer d'imiter. Sous l'administration de l'ancien gouvernement, le Canada s'est dégagé de l'état d'abaissement où il languissait et il a connu une période d'expansion et de prospérité dont on ne trouve aucun autre exemple dans les annales de notre pays ou d'aucune autre contrée. Dans toutes les crises du genre de celle que nous traversons actuellement, c'est toujours les gouvernements que l'on blâme. Qu'on l'accuse à tort ou à raison, le ministère n'en doit pas moins essayer de trouver un remède efficace. Dans les circonstances actuelles, les marchés constituent évidemment ce remède. Nous avons besoin de débouchés et il nous faut en trouver, et le seul de quelque importance qui s'offre à nous dans le moment est celui de l'Angleterre. L'ancien régime a essayé de rétablir le marché anglais que nous avions perdu en offrant au commerce britannique les avantages importants que comportait le budget Dunning. Il a soumis ces propositions au peuple. Se fiant aux conseils de nos amis de la droite, cependant, notre pays n'a pas voulu de cette politique. Il a préféré la méthode du chef de l'opposition d'alors qui consistait à se tailler, à force d'explosifs, une place sur les marchés anglais ou autres, et il a confié à nos amis de la droite la mission de mettre le feu aux poudres. En n'acceptant pas le budget Dunning, monsieur l'Orateur, les électeurs du Canada ont non seulement traité cavalièrement l'ancien gouvernement,—punition que celui-ci ne méritait pas,—mais encore ont fermé la voie à toutes les propositions amicales qu'auraient pu nous faire les commerçants anglais. Cette action a eu un effet plus dommageable encore par le geste du ministère actuel qui a augmenté les droits canadiens au point d'en faire un régime d'exclusion complète et qui a ensuite offert aux commerçants anglais un pauvre petit avantage de 3 p. 100 en retour d'une préférence sur notre blé.

C'est le 7 août que le présent régime est arrivé au pouvoir. On avait déclaré aux électeurs qu'ils constateraient une amélioration immédiate. On a même été jusqu'à dire à Winnipeg qu'au bout de trois jours on constaterait un changement. Pour autant qu'il m'a été donné de me renseigner dans la circonscription que je représente, il n'y a eu jusqu'ici aucune amélioration. En dépit des droits élevés, les denrées principales de mon comté se vendent à un prix qui ne laisse aucun profit au producteur, de sorte que la production n'en est pas avantageuse. Les œufs qui se vendaient naguère sur le marché de Winnipeg de 50 à 75 c. la douzaine, et parfois même jusqu'à un dollar la douzaine en hiver, ont été offerts cet hiver au prix de 25 à 30 c. la douzaine. On peut acheter au prix de 20 c.

la livre le beurre de beurrerie de première qualité. Ce qu'il y a de plus lamentable dans cette situation est qu'il y a aujourd'hui à Winnipeg des centaines de personnes qui ne peuvent pas acheter une livre de beurre et un grand nombre d'autres qui n'ont même pas leur pain quotidien. On peut aujourd'hui acheter les pommes de terre sur le marché de Winnipeg au prix de 15 c. et même 10c. le boisseau. Un bon nombre de maraîchers les offrent même à qui veut les prendre. Mes honorables amis de la droite ont prétendu que le bas prix du beurre du Canada était dû à ce que nous avions importé des billions de livres de beurre de l'Australie.

Un MEMBRE: Et c'est vrai.

M. HOWDEN: Nos collègues ont dit que nos entrepôts frigorifiques regorgeaient tellement de beurre de la Nouvelle-Zélande que nous ne pouvions recevoir un prix raisonnable pour notre beurre. Nous n'avons tout de même pas importé des millions de boisseaux de pommes de terre de l'Australie et, cependant, nos pommes de terres se gâtent et il nous faudra en jeter au rebut des milliers de boisseaux. Je parle ici des pommes de terre récoltées dans la province du Manitoba.

M. GOBEIL: Nous avons importé des pommes de terre des Etats-Unis le printemps dernier.

M. HOWDEN: Nous n'avions pas besoin d'aller chercher des pommes de terre aux Etats-Unis. Mon honorable ami aurait pu trouver tout ce dont il avait besoin à Winnipeg.

M. GOBEIL: Nous le savons tous.

M. HOWDEN: Au cours de la session spéciale du mois de septembre dernier, le Gouvernement a fait adopter son crédit de 20 millions de dollars pour soulager le malaise dont je viens de parler. En passant cette loi le ministère a exigé des municipalités une contribution égale au chiffre de l'octroi qu'elles recevraient. Je crois que la plus forte partie de cette énorme somme a passé dans le gousset d'entrepreneurs prospères et de leurs employés à salaires réguliers. Au lieu de faire faire des travaux par de nombreuses équipes d'ouvriers, on a utilisé des machines avec un petit nombre d'ouvriers seulement, pour les servir. On construit actuellement à Winnipeg deux ponts qui coûteront environ $1,100,000. On érige les nouvelles structures à côté des vieux ponts. J'ai traversé ceux-ci tout l'hiver et j'ai constaté que l'on y employait régulièrement pas plus de cent hommes. Environ une centaine d'hommes ont été employés aux travaux d'excavation, de construction des formes et de mise en place du ciment. A peine une cinquantaine d'autres ont travaillé à la fabrication de l'acier et au transport par attelages ou camions. A raison d'un dollar par heure pour une journée de dix heures—il n'y aura certainement pas la moitié qui atteindra ce salaire—ces ouvriers, au bout de cinq mois, lorsque la superstructure sera édifiée, auront reçu environ $180,000; une fois les travées placées, les salaires représenteront environ $250,000. Il faut se rappeler que ces travaux ont été entrepris dans le but d'atténuer le chômage et de fournir du pain aux hommes et aux femmes qui n'en avaient pas. C'est une somme comparativement minime—$250,000 sur $1,100,000—comme secours immédiat aux chômeurs.

Entretemps le premier ministre a passé plusieurs semaines à le conférence impériale pour tâcher de se frayer un chemin vers le marché britannique. Malheureusement sa dynamite devait être bien humide, de toute façon, la fusée a ratée. Mais il nous faut des débouchés et même si nous en avons, cela nous prendra du temps pour rattraper le temps perdu. Certains pourront dire que le Canada devrait pouvoir se suffire à lui-même, que tous les cultivateurs canadiens devraient pouvoir trouver sur leurs propres fermes les choses essentielles à l'existence. Mais le Canada n'a jamais été capable de se suffire à lui-même et depuis des années nos cultivateurs n'ont pu vivre avec les seuls produits de leurs fermes. Ce serait d'ailleurs une existence bien monotone, et dénuée de tous les avantages et distractions de la ville. Néanmoins, mieux vaut vivre à la campagne que de mourir de faim à la ville, et dans les villes, aujourd'hui, il y en a beaucoup qui n'ont pas de quoi manger. C'est peut-être de cette façon qu'on pourra remédier au présent état de choses. L'homme depuis les temps les plus reculés a tiré ses moyens d'existence du sol. Il en est de même aujourd'hui, mais les goûts sont devenus si variés et si raffinés qu'il faut des produits de sols différents et aussi des manufactures. On attendra lontemps avant de voir beaucoup de Canadiens désireux ou capables de vivre directement de l'exploitation du sol. Autrement dit, il nous faut des marchés et le seul moyen d'en avoir, c'est de rétablir notre commerce extérieur. Or, nous ne pourrons jamais le faire tant que nous aurons un tarif élevé; il appartient au Gouvernement de l'abaisser.

Comme beaucoup d'autres membres de la Chambre, les remarques faites par l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) l'autre jour m'ont frappé. J'avoue que je l'ai cru bien intentionné; j'ai apprécié le ton de son discours, et je suis sûr qu'il n'avait pas l'in-

tention de blesser qui que ce soit, comme l'ont pensé de prime abord les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre; mais je trouve que ses allusions au vénéré sir Wilfrid Laurier ont été des paroles malheureuses. Ce Canadien français courtois et chevaleresque, cet auguste et magnanime homme d'Etat, dont le peuple canadien a et sera toujours fier, ne méritait pas d'être attaqué dans cette enceinte et je ne peux faire autrement que déplorer les paroles de l'honorable Orateur suppléant.

Je n'en dirai pas plus long sur cette partie de son discours; mais j'aurai quelques commentaires à faire sur ses remarques concernant la république des soviets. Je ne suis pas sûr que le Canada ait eu raison de cesser ses rapports commerciaux avec la république soviétique. Je ne suis pas communiste, mais la Russie fonctionne très bien. Avant longtemps, ce vaste pays sera indépendant du monde, en temps de paix, comme en temps de guerre. J'ai tout lieu de croire qu'avant bien des années, les nations de l'univers seront disposées à accepter l'amitié de la Russie soviétique et à renouer leurs rapports commerciaux avec elle. Certes le peuple russe, opprimé et sans instruction, a brisé ses liens et s'est livré au pillage et au meurtre; il a abattu ses autels et a assassiné son empereur; mais dans tout cela il avait des précédents. Ce n'est pas la première fois que l'histoire enregistre un pareil événement. César est tombé sous les coups des assassins; trois fois l'Angleterre s'est révoltée, deux fois elle força son monarque à quitter son trône et, une autre fois, elle le fit décapiter. A l'époque de la Révolution française, si violente devint la colère du peuple que non seulement il fit guillotiner son roi, mais que tous les aristocrates de titre ou d'allure furent l'objet de sa rancune et les victimes de sa haine. Je dis donc que les soviets de Russie n'ont pas plus transgressé les lois de la société plus que les Romains, les Anglais et les Français ne l'ont fait dans le passé, et le temps viendra, je crois, où nous serons heureux de tendre de nouveau la main à la Russie soviétique et de rétablir nos relations commerciales avec elle.

Un seul mot pour finir. Comme l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), je déplore les préjugés de race et de religion auxquels ont fait appel dans les différentes parties du pays les journaux et certains individus. Si nous pouvions bannir les brandons de discorde, les fauteurs de troubles et les bigots, la nation s'en trouverait très bien. Si je ne me trompe les deux races s'entendent bien depuis nombre d'années dans la province de Québec; là il n'y a pas de désaccord. Nous n'avons pas eu cet avantage dans le Manitoba: à commencer par la première révolte de Riel il y a eu là-bas des luttes de race.

M. SPENCE: Pourquoi le rappeler?

M. HOWDEN: Je ne blesserai personne. Je dispose encore de quelques minutes, pourvu qu'on ne m'interrompe pas. En 1885, les difficultés surgirent de nouveau, et en 1896 on eut un exemple de ces préjugés à propos de la législation scolaire. Toutefois, aujourd'hui, nous sommes bons amis. Dans Saint-Boniface, ville française où je demeure, et ailleurs dans la province de Manitoba, il n'y a pas de ressentiments entre les deux races. Nous vivons en amis et en frères. Nous avons nos écoles; eux ont les leurs. Nous sommes satisfaits, et, comme je le disais tout à l'heure, si nous pouvions pendre ou noyer les brandons de discorde et les fauteurs de troubles, ce serait la fin des préjugés de race et des luttes religieuses dans notre pays.

L'hon. M. RALSTON propose le renvoi de la suite du débat.

A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.

MERCREDI, 25 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

LES DROITS DES VÉTÉRANS DOIVENT ÊTRE SAUVEGARDÉS DANS L'OBSERVATION DES RÈGLEMENTS

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je désire poser une question au premier ministre. Sait-il que, depuis la signature de l'armistice, tous les gouvernements ont accordé la préférence aux vétérans dans le choix des fonctionnaires? Va-t-on accorder la même préférence pour le choix des fonctionnaires qui doivent rester en fonction? Je demande cela parce que j'entends dire que certains fonctionnaires vont être remerciés de leurs services.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): D'après ce que j'en sais, les droits accordés aux vétérans par les règlements du service civil seront maintenus.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

EMBRANCHEMENTS SAINT-WALBURG-BONNYVILLE

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est): Je désire demander à l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion) s'il a quelque nouvelle à communiquer à la Chambre au

sujet de l'embranchement Saint-Walburg-Bonnyville des Chemins de fer nationaux du Canada. Je crois savoir que la compagnie va continuer la construction du pont. Je voudrais savoir si l'on va dépenser de l'argent pour le régalage ou autres travaux de ce genre.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): J'ai reçu à ce sujet un grand nombre de télégrammes et de lettres. J'ai dit ces jours derniers que le Gouvernement était en pourparlers avec les autorités du chemin de fer pour voir s'il n'y aurait pas moyen de continuer les travaux, vu la détresse qui sévit dans la région. Je suis heureux de déclarer que la compagnie de chemin de fer a décidé, avec l'appui du Gouvernement au point de vue de la dépense,—car cela est nécessaire,—de faire exécuter une somme de travaux assez considérable à cet embranchement de Saint-Walburg à Bonnyville pour alléger la détresse. On exécute ainsi des travaux qui sans cela ne se feraient pas.

CONSTRUCTION PROJETÉE DE LA VOIE DE RACCORDEMENT DE MAFEKING

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. L. BROWN (Lisgar): Puis-je savoir du ministre des Chemins de fer si le Gouvernement fait quelque chose pour remplir les promesses de ses amis quant à la construction de la voie de traverse de Mafeking.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je crois que l'honorable député aura maintes occasions de discuter plus tard cette question. Je ne pense pas que ce soit le moment de soulever une question de ce genre.

STATION DU CHEMIN DE FER À LIMOILOU

A l'appel de l'ordre du jour:

M. C. G. POWER (Québec-Sud): En l'absence de mon collègue l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), je désire donner lecture d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la ville de Québec et poser à ce sujet une question au ministre des Chemins de fer et des Canaux. Voici le texte de cette résolution:

(Texte.) A une séance du Conseil de ville, tenue vendredi, 20 mars 1931, à l'Hôtel de ville, il a été résolu:

Que ce Conseil prie Sir Henry Thornton, président, et les membres du Bureau de direction des chemins de fer nationaux du Canada, de bien vouloir considérer l'extrême importance qu'il y a de pourvoir sans retard à la reconstruction des usines desdits chemins de fer à Limoilou, lesquelles ont été détruites par un incendie et privent de leur gagne-pain un grand nombre d'ouvriers de Québec, dont la plupart sont des soutiens de famille. Ladite reconstruction des usines sera, dans la crise actuelle du chômage, d'un grand secours à toute la population qui bénéficiait largement de cette importante industrie et qui perd dans ce désastre une source précieuse de revenus.

(Traduction.) Le ministre peut-il nous dire s'il se propose de faire des observations à la direction des Chemins de fer nationaux, afin d'assurer sans autre retard la réalisation des vœux exprimés par le conseil municipal de Québec?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une question à peu près semblable il y a quelques jours et j'ai promis alors de signaler la chose à la compagnie. Ce sont les directeurs du réseau qui décideront de la construction des usines à Limoilou. J'ai déjà attiré leur attention là-dessus et je le ferai encore.

LA CANALISATION DU ST-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Puis-je demander à mon très honorable ami, en sa qualité de secrétaire d'Etat au département des Affaires extérieures, s'il y a eu, depuis la dernière session, échange de correspondance entre le gouvernement d'Ottawa et le cabinet de Washington, au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, et, dans l'affirmative, s'il peut déposer la correspondance avant les vacances de Pâques?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Nous avons déposé, je pense, la dernière communication pendant la courte session. Il n'y a pas eu de correspondance depuis.

COMMISSION ROYALE DES GRAINS

ARRIVÉE PROCHAINE DE SIR JOSIAH STAMP AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. G. COOTE (Macleod): Je crois savoir que, suivant un câblogramme reçu aujourd'hui à Ottawa, sir Josiah Stamp doit s'embarquer à Londres, la semaine prochaine et, qu'à son arrivée au Canada, il remplira les fonctions de président de la commission royale des grains. Le premier ministre confirmera-t-il cette dépêche et nous indiquera-t-il l'étendue des pouvoirs de la commission?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Sir Josiah Stamp s'embarquera pour le Canada la semaine prochaine.

M. WOODSWORTH: Est-ce que cela fait partie de la politique du Canada d'abord?

M. McINTOSH: Ce sera certainement "estampé".

LA DEFENSE NATIONALE

DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MAJOR-GÉNÉRAL McNAUGHTON, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROSS W. GRAY (Lambton-Ouest): J'attire l'attention du ministre de la Défense nationale sur un compte rendu publié ce matin par le *Citizen* d'un banquet militaire tenu hier soir. Le major-général McNaughton, chef de l'état-major, aurait déclaré que le Gouvernement entend pratiquer d'importantes coupures dans le budget de la défense nationale et déposera bientôt ce renseignement à la Chambre. Je demande au ministre de la Défense nationale s'il a autorisé cette déclaration, et, dans le cas contraire, s'il va réprimander ce fonctionnaire. S'il a autorisé la déclaration, faut-il en conclure que désormais nous serons informés de la politique ministérielle à des banquets de ce genre plutôt qu'à la Chambre?

L'hon. D. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale): Je prie l'honorable député de donner avis de sa question.

M. GRAY: Ma question tient-elle lieu d'avis, monsieur l'Orateur?

M. l'ORATEUR: Le ministre vous prie de donner avis de la question et de l'inscrire au *Feuilleton*.

L'ATELIER DES VETERANS DE WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. L. BEAUBIEN (Provencher): J'ai reçu du Manitoba une lettre dans laquelle on me demande si l'atelier des vétérans incendié au mois de juin 1930 sera reconstruit ou non. Hier, on a posé une question à peu près dans le même sens; mais je veux savoir si le ministre a reçu d'autres renseignements à cet égard.

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): J'ai répondu à la question hier.

M. BEAUBIEN: L'honorable ministre n'a pas reçu d'autres informations?

L'hon. M. MacLEAN: Non, j'ai répondu à la question, hier.

[Le très hon. R. B. Bennett.]

RECENSEMENT DU DOMINION

RÉCEPTION DE DEMANDES D'EMPLOI DES CANDIDATS AU POSTE DE RECENSEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Nord): Tous les jours, nous recevons plusieurs demandes de personnes désireuses de travailler au recensement. Puis-je demander au secrétaire d'Etat (M. Cahan) si le Gouvernement a l'intention de nommer les agents du recensement par l'entremise de la Commission du service civil, ou par celle des comités de patronage des diverses circonscriptions? En outre, s'occupe-t-on de maintenir la préférence accordée jusqu'à présent aux anciens soldats?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Cette question n'a pas besoin de réponse.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, à mon titre de ministre suppléant du Commerce, je puis dire que la nomination des commissaires du recensement se fait exactement comme lors du dernier recensement.

LES SECOURS AUX CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour:

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Vu que le ministre du Travail ne siège pas dans cette Chambre, le premier ministre voudrait-il nous dire si nous pouvons avoir un rapport complet, correct et exact des sommes dépensées sur le crédit accordé en septembre en vertu de la loi de secours aux chômeurs, et de la situation du chômage dans tout le Canada?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce rapport a été déposé sur le bureau il y a quelques instants.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max-O. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Vu que je commence mon discours dès le début de la séance, j'espérais que le premier ministre, qui vient de quitter la Chambre, aurait au moins écouté une partie de mes observations. Les honorables députés qui ont pris la parole depuis quelques jours n'ont pas eu souvent l'occasion de parler devant le premier ministre. Nous savons qu'il

est très occupé et qu'il porte un lourd fardeau de responsabilités, mais il devrait comprendre que ce débat reflète l'état de la nation. Par ce débat, la Chambre peut renseigner S. Exc. l'Administrateur sur l'exactitude de la description de la situation actuelle du pays que l'on a faite dans le discours du trône et exprimer son opinion sur les mesures que ses conseillers lui proposent en vue d'améliorer le présent état de choses. Que les ministres le jugent ainsi ou autrement, il me semble important qu'ills entendent les honorables députés de tous les partis de la Chambre—je ne parle pas seulement au nom de mon parti—exposer la situation de chaque région. Les discours prononcés depuis le commencement du présent débat, d'une manière générale, n'ont pas été surpassés au cours des autres sessions auxquelles j'ai pris part et je soutiens qu'ils sont dignes de l'attention du premier ministre et de ses collègues.

Après avoir étudié attentivement le discours du trône, j'en suis venu à la conclusion que Son Excellence n'a pas été très bien renseignée sur les affaires nationales. On a mentionné, en passant, les conditions actuelles dans l'Ouest, et l'on représente à mes amis des provinces des Prairies que l'on a organisé un système pour la vente du blé. Cela ne signifie pas grand'chose; on peut simplement vouloir dire par là que l'on n'exigera pas le remboursement des avances consenties aux producteurs de blé. On n'a aucunement résolu le problème de la vente de notre récolte. Mais mes honorables amis de l'Ouest peuvent encore se trouver chanceux qu'il soit fait mention d'eux dans le discours du trône, car il n'y est aucunement question des producteurs de l'Est. Mon très honorable ami le premier ministre est venu dans les Provinces maritimes en juillet dernier. A cette occasion, il passa en revue la situation avec sa vigueur habituelle et il annonça sur les tribunes ce qu'il fallait faire pour améliorer la situation. L'Est attend encore la fameuse politique nationale du combustible qu'on lui a promise en juillet 1930. La situation a été aussi mauvaise, sinon pire, cet hiver dans les régions minières, si l'on en juge par les rapports du comité de secours de Sydney. Non seulement on n'a pas mis en vigueur la politique promise, mais il n'en est pas même fait mention dans le discours du trône.

M. GARLAND (Bow River): L'Ouest attend également cette politique.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami de Bow River (M. Garland) dit que l'Ouest est également très intéressé à la prétendue politique nationale du combustible que l'on devait inaugurer après les élections générales. Dans les régions minières de l'Est en particulier, on n'a pas tenu la promesse de "donner du travail et non des secours" et il y a encore du chômage. On n'a pas pris les mesures promises à cette époque, comme le hansard en fait foi, et, je le répète, il n'est aucunement question dans le discours du trône des producteurs de denrées primaires de l'Est. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes en général sont dans le même état. Ils ont travaillé dur pour s'organiser de façon à établir leur industrie sur un solide fondement, industrie qui représente leur gagne-pain et qu'il vaut la peine de maintenir au Canada. Mon très honorable ami le premier ministre, dans ses discours électoraux, a débordé de sympathie pour les pêcheurs et a gémi sur le fait que le tarif américain leur rend difficile de vendre leurs produits aux Etats-Unis. Malgré cela, il y a cinq ou six semaines, le Gouvernement a délibérément frappé les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse dans le dos en imposant un droit de dumping de 5 c. ½ la livre sur 10 tonnes de corde importée à Yarmouth. Pour la première fois que les pêcheurs avaient l'occasion d'acheter en coopération le matériel nécessaire à leur exploitation, ce geste du Gouvernement les a privés de tout avantage. Des protestations véhémentes se sont fait entendre; on a perdu deux ou trois semaines et l'on n'a donné satisfaction aux pêcheurs de homard qu'au moment où il leur fallait poser leurs pièges. Mêmes alors, on n'a pas communiqué directement avec eux: ils ont appris du douanier de l'endroit que l'envoi serait dédouané sans versement de droits. Evidemment, mon honorable ami, le ministre du Revenu national (M. Ryckman), ne soutient plus, comme en septembre, que le prix du produit domestique devrait déterminer celui de la corde importée. J'ai fait remarquer à cette époque, ce que je répète maintenant, que les pêcheurs doivent vendre leur poisson en concurrence avec d'autres pays et que, par conséquent, ils ont le droit d'obtenir leurs instruments de production aux prix les plus favorables possible.

Comme le temps ne me le permet pas, je ne toucherai pas d'autres points que j'aimerais à traiter au sujet de l'état des Provinces maritimes. J'en aurai l'occasion plus tard et je vous assure, monsieur l'Orateur, que la gauche débattra ces questions en temps opportun. Pendant les minutes qui me restent, comme certains députés et même M. E. W. Beatty, président du Pacifique-Canadien, ont posé comme axiome que le Canada ne connaîtra pas une prospérité marquée tant qu'on n'aura pas résolu le problème de la mévente des blés, je me propose d'examiner les paroles prononcées par le premier ministre, la semaine dernière, à propos de la conférence impériale

où il est allé pour vendre le blé canadien. (*Protestations.*) Pourtant, nous avons toujours pensé que tel était le but de son voyage. Un certain professeur Swanson, qui l'accompagnait, a affirmé que toute la question du commerce canadien tourne autour de la vente des blés et que notre meilleur débouché se trouve dans les Iles-Britanniques. Si mon très honorable ami était présent...

M. MacDOUGALL: Mon honorable ami me permet-il de l'interrompre?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai que quarante minutes à ma disposition.

M. MacDOUGALL: La conférence impériale a-t-elle été convoquée en vue de discuter de la vente du blé canadien?

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous.

L'hon. M. RALSTON: Je pensais qu'en allant à la conférence économique de l'empire mon très honorable ami et ses collègues se proposaient comme objet primordial de trouver des débouchés pour notre blé.

M. MacDOUGALL: Ce n'est pas ce que vous avez dit.

L'hon. M. RALSTON: Je suppose qu'il en était ainsi et le peuple, en général, croit que c'était là leur mission principale. Considérons ce que mon très honorable ami a accompli dans ce domaine. Dans son discours de la semaine dernière, il m'a amusé, comme beaucoup de mes collègues, et il m'a fait plaisir en tâchant d'expliquer l'attitude qu'il a adoptée à la conférence de l'automne dernier en rappelant ce qu'a fait sir Wilfrid Laurier au congrès de 1902. J'assure mon très honorable ami que s'il agissait toujours comme le faisait sir Wilfrid Laurier aux conférences impériales, il ne se tromperait guère.

M. MacDOUGALL: Si vous suiviez son exemple vous-même, vous ne vous tromperiez pas non plus.

L'hon. M. RALSTON: Que mon honorable ami, l'ex-aspirant ministre des Pêcheries, me permette de poursuivre. En présence d'une affirmation pareille nous ne devons pas perdre de vue dans quelles circonstances la conférence a été convoquée. Mon très honorable ami a cité un passage du compte rendu des délibérations de la conférence de 1902. A ladite conférence sir Wilfrid Laurier proposa que la préférence fût accordée, sur le marché britannique, aux produits agricoles de provenance canadienne. A cette époque l'Angleterre imposait un droit d'entrée sur les aliments; sir Wilfrid demandait le dégrèvement des denrées alimentaires importées du Canada. Sa proposition était diamétralement opposée à celle formulée en 1930 par le très honorable premier ministre, qui demandait à la Grande-Bretagne de modifier tout son régime tarifaire afin d'accorder un traitement préférentiel au grain canadien. Cela, je ne saurais mieux le démontrer qu'en citant ce qu'a dit le très honorable W. S. Fielding dans un discours prononcé à la Chambre après son retour de la conférence impériale de 1902. Ecoutez-le:

> D'un côté, on aurait pu proposer, comme l'ont fait nos adversaires en 1897, que le gouvernement britannique imposât les aliments de sa population à notre bénéfice, afin d'exempter de l'impôt les importations canadiennes. Vu l'état de l'opinion publique en Angleterre à ce moment-là il était inutile de s'attendre à ce que la Grande-Bretagne adoptât un programme de préférence. C'était bien différent d'offrir au gouvernement anglais non pas d'imposer les aliments de sa population au bénéfice des colonies, mais bien de supprimer l'impôt en accordant la préférence aux produits coloniaux.

Voilà qui expose, avec bien plus de concision que je ne pourrais le faire, à quel point la véritable situation est différente; en présence de ces paroles mon très honorable ami ne peut pas très bien applaudir les sentiments exprimés par M. Richard Jebb, au dire duquel, paraît-il, les offres de 1930 et de 1902 étaient identiques. Peu m'importe que le très honorable premier ministre accepte ce que dit M. Jebb ou ce que disent les honorables représentants de ce côté de la Chambre, je soumets les faits à la députation. Ce que dit M. Jebb est tout à fait inexact: la proposition de sir Wilfrid Laurier était entièrement différente de celle faite par mon très honorable ami.

Mais que disait sir Wilfrid Laurier lorsque la situation fiscale en Grande-Bretagne était à peu près la même qu'en 1930? Voyons si mon très honorable ami le suivra là encore. Voici ce qu'a dit sir Wilfrid Laurier en 1907, lorsque les substances alimentaires avaient été dégrevées et qu'en général ont avait adopté le régime du libre-échange pour les provisions de bouche; voici donc ces paroles,—on reconnaît bien là sir Wilfrid Laurier. Je signalerais ce passage à l'attention particulière de mon très honorable ami s'il était présent; j'espère qu'il ne manquera pas de le lire et qu'il y verra un exemple à suivre à la conférence impériale:

> Cette question de la préférence réciproque relève uniquement du public de la Grande-Bretagne; s'il croit qu'en somme ses intérêts conseillent le maintien du régime actuel, l'électeur anglais en décidera. Je suis d'avis que la meilleure manière de servir le tout est de permettre à chacune des parties de servir et de reconnaître ses propres intérêts immédiats.

C'est ce qu'énonça en 1907 sir Wilfrid Laurier, que j'offre comme modèle à mon très

honorable ami lorsqu'il cherche des précédents en matière de conférences impériales. A vrai dire, monsieur l'Orateur, vous scruterez en vain les annales des conférences impériales pour trouver un précédent légitimant l'attitude adoptée par le premier ministre et ses collègues à la dernière conférence. Qu'ont-ils fait?

M. MacDOUGALL: Ils ont agi en Canadiens.

L'hon. M. RALSTON: Son seul remède, l'unique remède de mes honorables amis d'en face, est la protection. Un gros tarif, voilà le seul remède qu'ils aient dans leur pharmacie, le remède que prescrit toujours en fortes doses, comme panacée, mon très honorable ami le premier ministre. Voici comment le premier ministre s'est exprimé au sujet de cette politique; sans doute ces sentiments seront-ils applaudis par l'honorable député qui vient de dire que le premier ministre et ses collègues avaient agi en Canadiens:

> Si M. Mackenzie King croit qu'au nom du Canada je n'implorerai aucun pays d'acheter nos produits, il a raison: je ne le ferai pas. S'il croit que je n'irai pas, le chapeau à la main, parmi les nations,—soucieux de ne pas les provoquer,—les prier humblement de bien vouloir échanger de produits avec nous, il a raison; je ne le ferai pas. Mais s'il croit que je ne développerai pas notre vie agricole et industrielle à tel point que sa force imposera nos produits aux marchés de l'univers, il a tort; car cela, je le ferai.
>
> S'il croit que je n'établirai pas de nouveaux débouchés pour ces produits, que je ne m'efforcerai pas de tout mon cœur pour les maintenir, que je ne recourrai pas à toutes mes forces pour imposer nos produits à des marchés nouveaux, à des marchés anciens, à des marchés qui résistent, il a tort; car cela, je le ferai.
>
> C'est en cela qu'on reconnaît le véritable guide; il fraye un chemin. Au travers de tous les obstacles qui barrent la route vers le développement national, se frayer un chemin.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

L'hon. M. RALSTON: J'ai cru que mes honorables amis applaudiraient à ces sentiments. Voyons maintenant ce que mon très honorable ami a fait pour réaliser son programme à la conférence impériale. Son programme, dit-il, n'est pas de supplier les gens d'acheter nos produits, mais de les contraindre à les acheter, de se frayer un chemin à travers monts et vaux et d'imposer les produits canadiens aux autres marchés. Il ne demandera de faveurs à personne. Il se met en route pour la conférence impériale, où il veut entamer des négociations commerciales avec un pays qui, au cours de l'année financière 1929, acheta de nous des marchandises évaluées à 290 millions de dollars, tandis que nous lui en achetions pour 190 millions de dollars.

M. MacDOUGALL: Sous quel gouvernement?

L'hon. M. RALSTON: Il s'en va négocier avec un pays dont les achats chez nous, au cours de l'année terminée le 30 septembre 1930, dépassent par 94 millions ceux que nous avons faits chez lui. Il part avec la politique bien arrêtée d'imposer nos produits sur leur marché. Voyons quelle est sa méthode? Il commence par relever le tarif sur les produits de la Grande-Bretagne de 25 ou de 30 p. 100, puis il s'en va avec sa hache, ou sa cartouche de dynamite; s'il doit miner sa route il se servira de dynamite, s'il doit la défricher il se servira de la hache. Il se rend en Grande-Bretagne pour inaugurer son programme, et son offre, dégagée de tout verbiage inutile, déclare que la Grande-Bretagne devra s'engager à acheter notre blé, mais il n'y a pas d'engagement réciproque de notre part d'acheter des produits anglais.

M. MacDOUGALL: Mais, oui.

L'hon. M. RALSTON: Je traiterai cet aspect de la question dans un instant, si mon honorable ami veut bien me permettre de continuer. Puis l'honorable premier ministre cita l'attitude des différents dominions, et, si je le comprends bien, il prétendit qu'ils étaient tous de son avis.

M. MacDOUGALL: Très bien! très bien!

L'hon. M. RALSTON: Examinons les faits, et voyons s'il en est ainsi. Comme je l'ai dit il y a un instant, au cours de l'année 1929, la balance du commerce avec la Grande-Bretagne nous a favorisé par environ 100 millions de dollars. L'année qui se termine en septembre 1930, juste au moment où mon très honorable ami se rendait en Grande-Bretagne, démontre que la balance du commerce avec ce pays nous est favorable par 94 millions de dollars. Nous avons vendu des marchandises évaluées à 264 millions de dollars à la Grande-Bretagne, et nous en avons acheté de ce pays pour une somme de 170 millions de dollars. Quelle est la situation de l'Australie à ce sujet? La balance commerciale lui est défavorable; l'Australie a importé plus de la Grande-Bretagne que cette dernière n'a acheté d'elle. L'Afrique du Sud a également eu une balance défavorable; ce pays a acheté plus de la métropole que cette dernière n'a acheté chez lui. L'Etat libre irlandais se trouve dans la même situation, et il aurait été naturel que ces premiers ministres n'en démordassent pas de leur attitude vu qu'ils accordent une grosse proportion de leur commerce à la Grande-Bretagne comparée à ce que cette dernière leur donne. Mais comparez l'attitude de mon très honorable

ami à celle des messieurs qui l'appuyaient, dit-il. Il insistait fortement, tandis qu'eux faisaient preuve de sentiments de conciliation. Voici quelques phrases que j'ai relevées dans le discours de mon très honorable ami: "prendre sans tarder les mesures nécessaires", "point de chance de compromis", "aucune possibilité d'évasion", "le temps est arrivé de parler franc", "les temps sont révolus", "dire une fois pour toutes", "toute temporisation serait pleine d'embûches", "le moment est venu d'agir", "d'autres projets ont été étudiés soigneusement et tout en nous refusant à une attitude dont on pourrait tirer l'idée d'un rejet inconsidéré, il faut bien nous résoudre à déclarer qu'aucun de ces projets n'est acceptable par le Canada comme pouvant offrir des chances d'atteindre le but visé", "l'acceptation par chacun de vous", "délibérations doivent être réglées par le facteur temps", "si jamais ces modifications doivent prendre corps dans nos relations économiques, elles devront le faire sans temporisation."

Ce sont les paroles prononcées par le très honorable premier ministre, et à son retour au Canada il nous a dit qu'il avait l'appui des représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique-Sud et de l'Etat libre irlandais. Voyons quelle est l'attitude prise par l'Australie à ce sujet. Dans son discours, l'autre jour, mon très honorable ami a cité quelques paroles du premier ministre de l'Australie. Je me reporte à la page 74 de l'édition non revisée des *Débats* où mon très honorable ami cite les paroles suivantes de M. Scullin:

J'ai exposé les grandes lignes de ce que l'Australie est disposée à faire.

Cependant il ne nous a pas dit ce que l'Australie était disposée à faire. Ecoutons ce que le premier ministre d'Australie dit, et voyons si son attitude ressemble à celle qu'a prise mon très honorable ami lorsqu'il a soumis sa proposition. Voici ce qu'il était disposé à faire, comme on peut le voir à la page 41 du Rapport de la conférence.

J'ai parlé de la valeur du marché australien et des préférences que nous accordons au commerce britannique pour la simple raison que, comme nous faisons déjà tant en ce sens, il est plus difficile à l'Australie de trouver d'autres moyens d'aider qu'à un autre pays qui a fait moins qu'elle. Cependant l'Australie examinera volontiers, comme partie d'une politique définie de coopération économique impériale, toute méthode d'assistance. Volontiers nous rechercherons l'avis des représentants de vos manufacturiers pour voir s'il est possible, sans sacrifier des intérêts importants d'Australie, d'accorder à certaines marchandises une préférence plus considérable, et nous considérons aussi avec sympathie toute les représentations que désireraient faire vos manufacturiers relativement à votre système de préférence.

[L'hon. M. Ralston.]

Comparez cette attitude à celle de mon très honorable ami qui relève le mur tarifaire à tel point que les marchandises anglaises ne peuvent le franchir et offre ensuite une certaine préférence par l'addition d'un autre droit de 10 p. 100 sur les marchandises de provenance étrangère. M. Scullin était prêt à relever le tarif préférentiel en faveur de la métropole et il ajouta:

Je dois déclarer nettement que le tarif de préférence est, à mon sens, la forme d'assistance de beaucoup la plus satisfaisante.

Qu'on ne voie pas dans cette déclaration quelque velléité d'imposer mon point de vue. Il appartient au Gouvernement et au Parlement de décider, s'il y a lieu, quelles méthodes feront foi. Notre coopération est assurée en faveur de tout projet d'ordre pratique approuvé conjointement. Je manquerais toutefois de franchise si je ne rendais pas notre position bien claire.

Est-ce que ces paroles sont dans la note des déclarations du premier ministre du Canada? Est-ce qu'elles sont à l'appui du plan de mon très honorable ami. Est-ce que le premier ministre a proposé de relever le tarif de préférence? Je prétends que le premier ministre d'Australie a fait une proposition absolument contraire à celle du premier ministre du Canada. Et quelle fut l'attitude de M. Forbes? Mon très honorable ami a cité un passage des remarques qu'il a faites pour établir que le premier ministre de la Nouvelle-Zélande l'a appuyé. Voyons donc un peu jusqu'à quel point M. Forbes a souligné la proposition de mon très honorable ami. Voici le passage du discours de M. Forbes que le premier ministre a cité et qui est consigné à la page 74 du hansard:

En second lieu l'établissement d'un tarif de préférence en ce pays en faveur des produits de l'empire (y compris les denrées alimentaires), accompagné...

Prenez note de ceci:

...de l'augmentation de la préférence dont jouissent les produits anglais dans les colonies d'outre-mer.

Et ainsi de suite. Peut-on donner à ses paroles le sens qu'elles sont à l'appui des déclarations du premier ministre du Canada? De fait, il déclare: "Je ne permettrai pas que l'on modifie d'aucune façon le programme que je soumets. Nous avons examiné tous les projets possibles et c'est le seul que nous puissions accepter." M. Forbes propose de relever le tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne. D'autre part, le premier ministre du Canada laisse entendre que le Dominion souscrira peut-être à cette politique; cependant, il propose de le faire en relevant les droits sur les marchandises étrangères et non pas en abaissant le mur tarifaire qui ferme l'entrée du Canada aux marchandises anglaises. Il fait mine de relever quelque

peu cette préférence illusoire pour atteindre son but.

Et mon très honorable ami a ajouté: "Nous avons donc eu l'appui de la Nouvelle-Zélande". Ce sont là deux des premiers ministres des dominions d'outre-mer qui sont censés avoir appuyé le premier ministre du Canada relativement à cette proposition.

Avec votre permission, je citerai un autre passage qui est de nature à éclairer la situation à mon humble avis. Il souligne l'attitude adoptée par le premier ministre de la Nouvelle-Zélande. J'aimerais à voir mon très honorable ami à son siège, afin de savoir de sa bouche si oui ou non la Nouvelle-Zélande est dans la même situation que ces autres pays, c'est-à-dire si elle a une balance de commerce défavorable contre elle. Je n'en sais rien et je n'ai pu m'en convaincre en examinant le compte rendu des délibérations de la conférence impériale. Cependant, voici un passage du discours d'adieu que M. Forbes a prononcé et que je relève à la page 236 du rapport.

Nous acceptons l'état de choses...

C'est-à-dire l'attitude adoptée par la Grande-Bretagne, savoir qu'elle n'est pas en mesure d'imposer des droits sur les denrées alimentaires.

Nous acceptons l'état de choses et désirons qu'il soit bien entendu que nos regrets sur ce terrain n'auront aucune répercussion sur notre attitude sentimentale et politique à l'endroit de ce pays. Nous allons faire voile pour la Nouvelle-Zélande bien déterminés à poursuivre notre politique de préférence en faveur des produits britanniques; je dirai plus, à hausser cette préférence chaque fois que la chose se pourra, et nous ferons tous les efforts humainement possibles pour maintenir et fortifier l'idée de nous approvisionner sur le marché britannique, idée qui existe déjà chez nous. Par ailleurs et pour ce qui nous concerne, nous laissons à la population des Etats-Unis d'acheter nos produits chaque fois qu'elle le peut, nous faisons grand cas vraiment de ce bon sentiment, et nous le lui rendons bien cordialement; enfin nous nous proposons de continuer de faire tout en notre pouvoir pour renforcer ce sentiment.

Et quelles furent les paroles d'adieu du premier ministre du Canada en quittant l'Angleterre? Les voici:

Et si nos propositions sont ainsi rejetées avec dédain, les Canadiens n'ont qu'à s'incliner et à agir en conséquence, c'est-à-dire avoir recours à d'autres moyens que nous avons sous la main pour renforcer notre situation économique mondiale.

Je compare ces deux déclarations. Le premier ministre laisse entendre que M. Forbes l'a appuyé. Voilà la nature de l'appui qu'il lui a donné et voilà l'attitude qu'il adopta en l'occurrence.

Voyons maintenant quelle fut l'attitude du Sud-Africain. Ce dominion avait une balance de commerce défavorable à son passif et son représentant s'exprima ainsi qu'il suit:

L'Union sud-africaine verrait d'un bon œil que l'on envisage l'expansion éventuelle des relations économiques et commerciales actuelles par le moyen de conventions commerciales qui accorderaient ces avantages tarifaires réciproques. . . et nous espérons qu'il sera possible, à cette conférence, de trouver des moyens par lesquels nous serons en mesure d'écouler de plus grandes quantités de nos produits sur le marché anglais et d'absorber sur nos marchés plus de produits de la Grande-Bretagne.

Voilà ce que pense le premier ministre de L'Union sud-africaine. M. McGilligan a parlé de la balance défavorable contre l'Etat libre irlandais et il a formulé l'espoir que les échanges s'accroîtraient rapidement et en volume et en valeur. Sir Richard Squires, le premier ministre de Terre-Neuve, a fait observer que son pays se trouvait dans une position quelque peu différente à cause de son commerce international et à ce sujet il a mentionné la Grèce et d'autres pays.

Mon très honorable ami cite ces premiers ministres en se réclamant de leur appui. L'Australie, l'Union sud-africaine et l'Etat libre irlandais ont tous des balances de commerce défavorables, alors que le Canada a toujours eu un solde créditeur. C'est ce dont il convient de prendre note avant tout. En second lieu, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont proposé, en termes précis, une plus grande préférence, et l'Union sud-africaine a fait de même en termes d'application générale. Aucun de ces pays n'a approuvé l'offre du premier ministre, dont je parlerai dans un instant, et qui en réalité est le plus important, vu qu'il a fait voir l'application pratique de sa proposition générale. Ils ont parlé de préférences mutuelles, mais personne ne s'est dit d'accord avec l'offre du premier ministre. Ils se sont tous montrés susceptibles de persuation, tandis que d'autre part, mon très honorable ami est resté inflexible et tranchant. Voilà en quoi différaient les exposés que les premiers ministres firent de leurs thèses respectives.

M. MacDOUGALL: Vous parlez à tort et à travers.

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'orde!

L'hon. M. RALSTON: Je veux bien que l'on m'adresse des questions, mais je proteste contre une interruption de cette nature. Je tiens à faire observer tout spécialement que mon très honorable ami, même s'il a parlé longuement de ce qui s'était passé à la conférence impériale, n'a pas donné à la Chambre la moindre explication de l'offre qu'il a faite ni de la façon dont sa théorie générale serait appliquée dans la pratique. Il nous faut alors supposer que cette offre est bien ce que l'on

a dit à maintes reprises. Voici ce qui en est: Avant de quitter le Canada, il relève les droits contre la Grande-Bretagne, et se rendant ensuite en Angleterre, il dit: "Si vous voulez imposer un droit sur le blé provenant de la Russie, de l'Argentine et de tous les autres pays, à l'exception du Canada, nous augmenterons notre tarif général de 10 p. 100; mais nous n'imposerons pas cette majoration de 10 p. 100 sur cette partie du mur tarifaire qui nous sépare, lequel est déjà si haut que les droits sont prohibitifs et excluent vos marchandises.

M. MacDOUGALL: Mon honorable ami me permettra-t-il...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

D'autres MEMBRES: Asseyez-vous.

M. MacDOUGALL: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. MacDOUGALL: Si mon honorable ami...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. MacDOUGALL: Je veux dire...

M. l'ORATEUR: Silence!

M. MacDOUGALL: Pourquoi? N'ai-je pas le droit...

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a manifesté le désir de ne pas être interrompu pour écouter des questions. L'honorable député voudra bien le laisser poursuivre son discours.

L'hon. M. RALSTON: Je dois apporter une légère rectification à ce que vous venez de dire, monsieur l'Orateur. J'ai donné à entendre que, vu la nature de l'interruption, je n'entendais pas répondre à des questions sur mon temps.

Or, telle est l'offre que mon très honorable ami fit à la Grande-Bretagne. Je ne sais pas encore, et le pays non plus, que je sache, si oui ou non la Grande-Bretagne imposera un droit de 10 p. 100 sur le blé. Plus tard, il a expliqué cette offre en disant que ce 10 p. 100 n'était pas une taxe de 10 p. 100 sur la valeur des marchandises, un droit *ad valorem,* mais un relèvement de 10 p. 100 sur le taux du droit. En d'autres termes, si le taux du droit était de 30 p. 100, il ne serait pas relevé à 40 p. 100 mais à 33 p. 100. Je ne saurais dire de quelle façon cela s'appliquerait à la Grande-Bretagne. Cette dernière n'a pas de droit sur le blé. Débuterait-elle avec un droit de 10 p. 100 et y ajouterait-elle ensuite un dixième, ou commencerait-elle avec un droit de 3 p. 100, c'est ce que je ne saurais dire. Le premier ministre ne nous a pas éclairés sur ce point, mais il me semble que, si c'était bien ce que le premier ministre sollicitait de la Grande-Bretagne, elle devrait imposer un droit de 10 p. 100 sur ses produits alimentaires en échange d'une préférence de 3 p. 100 que nous lui accorderions. Mon honorable ami n'a encore fourni aucune explication à cet égard et pour cette raison nous ignorons sa manière de voir.

Nous avons lu le compte rendu de cette proposition et nous nous sommes demandé qui en était réellement l'auteur. Trois membres du cabinet accompagnaient le premier ministre en Angleterre. Le ministre de la Justice (M. Guthrie) est un légiste de grand savoir et je sais qu'il pourrait examiner une proposition sous tous les angles et dire si oui ou non elle renferme quelque chose de logique et de nature à convaincre. En examinant cette offre j'ai peine à croire que l'on ait demandé l'avis de l'honorable ministre de la Justice à ce sujet. Je connais l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens), et je ne crois pas que son sens commercial lui permette d'agréer une offre de ce genre. Je ne puis facilement me le figurer à la table du conseil avec le très honorable premier ministre, écoutant la lecture de ce mémoire et lui donnant son approbation comme proposition susceptible de tenter un client déjà important. Je connais mon honorable ami le solliciteur général, le seul des membres du cabinet présents à la conférence impériale qui est à son siège dans cette Chambre en ce moment. Je connais sa courtoisie et son affabilité et la politesse innée de sa race, et je puis difficilement concevoir qu'il ose soumettre une proposition aussi arrogante que celle-ci. Quant au premier ministre, il fait grand honneur au barreau canadien et il sait quels arguments peuvent gagner ses auditeurs, et je doute quelquefois qu'il ait été l'auteur et l'initiateur de cette proposition. Je me demande quelquefois si le monsieur qui est maintenant le ministre désigné pour les Etats-Unis n'aurait pas essayé sa main sur les documents d'Etat et pratiquer la rédaction des notes ministérielles et des messages d'ambassade. Si tel est le cas, quelque brillant soit-il, à ce qu'on dit, on pourrait désirer qu'il se fût exercé sur quelque chose de moins important et qui ne comporte pas de conséquences aussi graves pour le Canada. Dans tous les cas, le premier représentant commercial du Canada est directement responsable de l'offre. Nous n'avons pas sujet de nous plaindre de lui personnellement, mais nous prétendons que dans l'exercice de ses fonctions officielles il aurait dû se conformer aux principes ordinaires qui guident le travail des agents de commerce, c'est-à-dire, d'abord, créer une atmosphère de bienveillance et de confiance et, ensuite, convaincre l'autre partie qu'elle est traitée équitablement.

Ces principes établis, il reste à savoir si mon honorable ami a réussi. Qu'a-t-il fait? Pre-

mièrement, à cause de son insistance, de son arrogance et de son attitude qui excluait toute autre forme de marchandage, sauf la sienne, il a créé une atmosphère de mécontentement et d'irritation. Deuxièmement, il a demandé et presque exigé que la Grande-Bretagne changeât complètement sa politique fiscale; ce pays devait changer du tout au tout ses droits sur les denrées alimentares. Troisièmement, il propose de compenser ce changement de politique en offrant ce que beaucoup de gens ont considéré un geste tout à fait illusoire. A mon sens, il ne peut blâmer le peuple de la Grande-Bretagne d'avoir regardé sa proposition un peu de travers. Toutefois, il semble être mécontent de certains personnages de là-bas. Le très honorable monsieur se glorifie d'employer un langage clair et franc, mais lorsque ces personnages lui rendirent le change, il osa se plaindre. Je lisais il y a un instant sa réponse plutôt sèche lorsqu'il dit que le Canada conclurait des arrangements économiques ailleurs si l'on rejetait ainsi avec mépris l'offre faite. Je me demande où le premier ministre et ses collègues se proposent de conclure ces autres arrangements économiques.

Un MEMBRE: A Washington.

L'hon. M. RALSTON: Non, pas à Washington. Le très honorable premier ministre a déclaré, l'autre soir, qu'il s'agissait de traiter avec d'autres parties de l'empire. Je me demande quelle quantité de blé nous pourrons vendre à la Nouvelle-Zélande, à l'Australie ou à l'Afrique-Sud. En 1929, nous vendions aux autres dominions des denrées pour une valeur de quelque 54 millions de dollars, tandis que durant la même période, la Grande-Bretagne nous en achetait pour une somme de 290 millions, et de ces 54 millions, 15 millions seulement représentaient des produits agricoles. Comment mon très honorable ami se propose-t-il de donner suite à la menace qu'il faisait à son départ d'Angleterre relativement à ces autres arrangements?

Mon très honorable ami a de plus déclaré que son attitude avait reçu l'approbation de tous les journaux de la Grande-Bretagne sauf d'un. Le temps qui m'est alloué ne me permettra pas de donner lecture des extraits que j'ai ici et qui sont tirés de journaux anglais, mais le suivant a paru dans le *New Statesman* le 1er novembre 1930:

> M. Bennett peut avoir espéré mais pouvait difficilement croire que nous pouvions accepter cette offre absurde.

Cela ne semble pas approuver avec beaucoup d'enthousiasme la proposition de mon honorable ami. Le 25 octobre 1930, le même journal déclarait:

> De fait, un Canada dominé par les manufacturiers, bien déterminés à nous fermer leur marché domestique, ne peut rien offrir aux manufacturiers britanniques qui ait l'importance que représente la protection du blé canadien sur le marché britannique.

The Nation and Atheneum du 18 octobre 1930 contenait un article critiquant fortement l'offre, mais je n'aurai pas le temps de le lire. Voici maintenant un paragraphe tiré du *Spectator* du 25 octobre 1930:

> Il ne fait pas de doute que les protectionnistes ne soient moins enthousiastes de la proposition Bennett qu'ils ne l'étaient à première vue. Ses premières déclarations ambiguës portèrent les gens à croire que son offre était plus généreuse qu'elle ne l'est en réalité. On a cru qu'il offrait une préférence de 10 p. 100 tandis qu'il ne s'agit, en réalité, que d'une préférence de 3 p. 100.

The Round Table de décembre 1930 publie ce qui suit:

> Deux mois auparavant, il (M. Bennett) avait considérablement augmenté les droits sur les principales exportations de la Grande-Bretagne au Canada, notamment les tissus, et voici qu'il demande un remaniement presque complet du réseau douanier britannique sans même suggérer une diminution correspondante des droits de préférence anglaise dans le tarif du Canada dont le niveau élevé ne peut manquer d'entraîner un ralentissement des exportations de la Grande-Bretagne au Canada.

J'appelle l'attention de la Chambre sur ces extraits par suite de ce que nous a dit le premier ministre de l'attitude prise par les journaux anglais. Je pourrais également rappeler l'attitude hostile du *Manchester Guardian* et du *Herald*.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami a-t-il des extraits de journaux canadiens autres que le *Manchester Guardian*?

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai ici que ceux que je vous ai cités. J'ai mentionné le *Manchester Guardian* et le *Herald* qui tous deux traitaient de cette question d'une façon qui n'indiquait précisément pas une bien grande approbation du projet du premier ministre.

Un MEMBRE: Pourquoi l'honorable député ne cite-t-il pas les autres?

L'hon. M. RALSTON: C'est la situation actuelle en Grande-Bretagne. Mon très honorable ami semble croire que l'atmosphère n'y a jamais été aussi pure. S'il est vrai qu'il en soit ainsi, et si nos relations ne sont pas tendues, ce n'est pas à cause, mais bien en dépit des actes du ministère et du premier ministre. Il faut en chercher la cause dans la retenue proverbiale de nos amis d'outre-mer. Ce sont eux qu'il faut louer et plus particuièrement encore quand nous pensons non seulement à l'attitude qu'a prise mon très honorable ami mais aussi à celle de celui qui a été nommé récemment haut commissaire en Grande-Bretagne et qui a

pris sur lui de déclarer ce qu'il se proposait de faire en ce pays. Je vais vous citer un court extrait des paroles qu'il a prononcées avant son départ du Canada:

Maintenant, je ne m'en vais pas là-bas pour y vendre du blé. Je m'en vais à Londres avec l'espoir de pouvoir contribuer quelque peu à remodeler ou faire revivre l'esprit contemporain de la population de la Grande-Bretagne. Mes observations là-bas sont brèves et peut-être mal fondées. Dans la métropole la chaleur du patriotisme, la persistance anglaise et les traditions britanniques ont perdu beaucoup de leur intensité.

Il parle du chômage et continue ainsi:

Je puis vous assurer que l'idée ne me serait jamais venue de quitter les douces et agréables occupations qui ont été ici les miennes depuis quelque temps, si je n'avais été convaincu qu'il fallait réellement la présence de quelqu'un pour faire revivre là-bas l'esprit de fierté et de respect de soi-même.

Il fait ensuite suivre cette déclaration d'une autre que les journaux anglais ont publiée en laissant entendre qu'il avait fortement déploré la pensée exprimée dans la devise: "Achetez des produits anglais fabriqués en Angleterre par la main-d'œuvre britannique." Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que cette plainte vient d'un homme qui a été choisi par un Gouvernement qui s'est hissé au pouvoir au cri "Canada d'abord" et dont toute la politique n'a qu'un but, disent ses partisans, celui d'assurer le bien-être du producteur canadien. Et c'est là la critique audacieuse faite par notre représentant dans un pays qui achète déjà de nous deux fois autant de marchandises que nous en importons. Il y a plus, ce représentant a été nommé par un Gouvernement dont le ministre du Commerce a consacré beaucoup de son temps et dépensé une somme considérable des fonds de l'Etat à envoyer des lettres demandant aux consommateurs canadiens de s'engager, par une profession de foi inspirée, à acheter des marchandises fabriquées au Canada.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, on admettra sans peine, je crois, que la situation faite à l'agriculture au Canada constitue le problème le plus compliqué qui se pose à l'attention de cette Chambre. Le succès ou la faillite du Gouvernement sera en grande partie déterminé par l'attitude qu'il prendra en face de ce problème et par les résultats plus ou moins heureux des mesures qu'il adoptera pour le résoudre. Les cultivateurs de l'Ouest reçoivent force conseils que leur donnent généreusement et tout particulièrement ceux qui sont le moins renseignés sur l'industrie agricole. Le conseil le plus souvent répété est celui qui a trait à la culture mixte. Au moment où les œufs se vendent dans l'Ouest à 10c. la douzaine au milieu du mois de février, et à 7c. la douzaine aujourd'hui, il est évident que l'augmentation des produits de la culture mixte ne contribuera pas à résoudre le problème. A ce propos, on pourrait signaler le fait qu'un grand nombre des cultivateurs de l'Ouest que l'on calomnie, outre qu'ils récoltent d'énormes quantités de grain, produisent par tête d'habitant une quantité plus considérable de produits de la culture mixte, comme les bêtes à cornes, les porcs, le beurre, les œufs et les volailles préparées, que celle que produisent les cultivateurs de l'est du Canada.

J'ai sous la main des chiffres qui m'ont été fournis par le Bureau de la statistique et qui prouvent bien ce que je viens de dire. Aux fins d'établir une comparaison j'ai réuni les provinces d'Ontario, de Québec et les Provinces maritimes dans le groupe des provinces de l'Est et le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta dans le groupe des provinces de l'Ouest. Ces statistiques donnent le nombre ou la quantité moyenne des bêtes à cornes et des porcs en 1930, et du beurre et des œufs en 1929, sur les fermes du Canada.

	Fermes de l'Est Par ferme Juin 1930	Fermes de l'Ouest Par ferme Juin 1930
Bêtes à cornes.	10.65	13.62
Porcs.	4.44	5.85

Les chiffres pour le beurre et les œufs sont ceux de 1929; ce sont les plus récents.

	1929	1929
Beurre.. .. ..liv.	345	355

Les œufs sont calculés par le poids plutôt que par douzaines.

	1929	1929
Œufs.. .. ..liv.	291	345

Même ces chiffres ne sont pas justes pour l'agriculteur des Prairies; car il y a, dans l'Ouest canadien, de vastes étendues de terrain où l'insuffisance d'eau et d'autres désavantages peu communs dans l'Est interdisent totalement la culture mixte. Donc, en prenant les régions de l'Ouest où cette culture est possible, on verra que la différence dans les chiffres de production est beaucoup plus marquée que ne l'indiquent les quantités données. A ce sujet on me permettra de citer un journal de Régina, qui, le 28 janvier dernier, disait ceci:

Le professeur Howes conseille de réfléchir avant de se lancer dans la culture mixte.

Le professeur E. A. Howes, doyen du collège d'agriculture d'Edmonton, adressant la parole, mercredi matin, aux délégués de la vingt-deuxième convention annuelle de l'Association laitière de Saskatchewan, a conseillé aux cultivateurs de ne pas se jeter tête baissée dans la culture mixte aux moindres avis qu'ils reçoivent par le radio de différentes parties du pays. Le doyen a signalé les arguments irrésistibles qu'on s'est mis à invoquer en faveur de la culture variée,

au moment de la baisse des prix du blé. Il a rappelé qu'on en avait fait autant autrefois en faveur du grain. Il a déclaré que les cultivateurs avaient manqué de logique dans le passé et qu'ils devraient tâcher d'éviter la répétition des mêmes erreurs.

Je ne veux pas dire que ces difficultés sont particulières au Canada. Nous sommes en face d'un problème mondial, et tout ce qu'on peut attendre du Canada, c'est qu'il prenne sa part de responsabilité et cherche à résoudre sa part du problème. J'ai en main près de 100 vœux divers exprimés par des sociétés agricoles, des chambres de commerce et autres corps publics des provinces du Manitoba, de Saskatchewan et d'Alberta. Tous recommandent au Gouvernement de résoudre totalement ou en partie le problème agricole. Plusieurs de ces avis se contredisent. Il y en a que je considère erronés, contraires aux principes économiques et susceptibles, si on les appliquait, d'amener des résultats désastreux. Il y en a d'autres que je considère non seulement pratiques mais acceptables dès maintenant par l'opinion publique; c'est de ceux-là que je m'inspirerai pour faire certaines suggestions au Gouvernement. Je les diviserai en sept parties qui sont les suivantes:

1. Nécessité de mieux régler le système monétaire, afin qu'il remplisse mieux le but dans lequel il a été créé.

2. Elimination des frais d'annonce, de vente et de recouvrement relativement aux prix des instruments agricoles.

3. Réduction des frais de transport du grain destiné à la consommation domestique au niveau des tarifs d'exportation.

4. Cessation de la part de nos compagnies de chemin de fer de leur encouragement à l'immigration, l'économie ainsi réalisée devant être reportée sur les cultivateurs sous forme de diminution de taux de transport.

5. Application de l'article de la loi des banques relatif au taux d'intérêt de 7 p. 100.

6. Intervention du Gouvernement pour amortir les hypothèques dont les fermes sont actuellement grevées et pour réduire les taux d'intérêt.

7. Faire tous les efforts possibles en vue d'obtenir, à la prochaine conférence impériale, une préférence pour notre blé sur le marché de Grande-Bretagne et offrir de notre côté en échange une diminution sensible des droits sur les articles manufacturés de la métropole.

En ce qui concerne la première condition, le temps dont je dispose ne me suffit pas pour donner toute mon opinion sur le système monétaire; je devrai me contenter de quelques brefs commentaires. M. C. E. Neil, président de la banque Royale du Canada, dans sa récente allocution aux actionnaires de cette banque, disait que si les banques centrales des grandes puissances voulaient adopter une politique commune, elles pourraient à leur gré stabiliser, élever ou abaisser les prix. Cette doctrine n'est pas nouvelle. Elle a été souvent énoncée dans cette enceinte et aussi par des professeurs d'économie politique; mais elle a rarement été mise de l'avant par un banquier orthodoxe et aussi en vue que M. C. E. Neil. Cela signifie que les banques ont réellement le pouvoir de créer la prospérité ou de provoquer une dépression économique.

On me permettra de citer un autre banquier distingué. Voici un article de M. T. B. Macaulay, président de la Sun Life Assurance Company of Canada, que le *MacLean's Magazine* a publié le 15 janvier dernier. Au sujet de la baisse des prix, M. Macaulay dit ceci:

> C'est la cause principale de la gravité de cette dépression.

Et il continue en ces termes:

> Les économistes sont généralement d'accord que ce fléchissement du prix moyen des denrées doit être attribué à la dévalorisation du dollar qui à son tour est fonction de l'importance du numéraire en circulation et des crédits monétaires en cours.

Plus loin il dit:

> C'est un fait admis que dans les Etats-Unis le pouvoir d'achat du dollar dépend entièrement de l'argent en circulation et des crédits monétaires que les autorités de la réserve fédérale laissent subsister.

Rien ne saurait être plus clair que cette déclaration qui vient non pas d'un économiste politique, non pas d'un membre du groupe dont je fais partie, mais bien d'un banquier éminent, l'un des plus éminents au Canada. Son opinion corrobore de façon convaincante les idées préconisées à maintes reprises en cette Chambre par notre groupe. Dans le discours que je viens de mentionner, M. Neil a attribué la responsabilité de la présente dépression en grande partie à la banque de la réserve fédérale des Etats-Unis parce que, à l'automne de 1929, cette banque procéda résolument à la déflation et limita le crédit. Par conséquent, je crois qu'il sera généralement admis que le prix des denrées est en grande mesure déterminé par le montant de l'argent en circulation. D'une manière générale, je crois qu'il sera difficile de nier que si vous doublez le montant de l'argent en circulation vous doublerez le prix des denrées. C'est un fait généralement connu. Si le montant de l'argent en circulation est réduit de moitié, le prix des denrées fléchira d'autant. Il est de toute évidence, alors, que toute contraction soudaine du côté de la circulation ou du crédit aura un effet désastreux sur le com-

merce. L'agriculture souffre toujours plus que toute autre industrie à cause de son manque d'organisation. Pendant la période de dépression, les manufacturiers peuvent réduire leur rendement en renvoyant leurs employés et aussi, peut-être, en se groupant ensemble pour stabiliser les prix. Nos cultivateurs se font concurrence, et, par conséquent, ils ne peuvent pas faire de même. Un bulletin émis par la banque de la Nouvelle-Ecosse, au mois de mars, établit clairement à quel point l'industrie agricole est atteinte, si on la compare avec l'industrie manufacturière. A la page 2 de ce bulletin, il y a un graphique très intéressant avec une ligne indiquant la chute relative dans le prix des diverses denrées. En adoptant le chiffre 100 comme base des prix élevés de septembre 1929, la graphique fait voir que les articles manufacturés ne sont tombés qu'à 85 tandis que les produits agricoles sont tombés à 54. Puis vient le commentaire suivant:

Depuis septembre 1929, le chiffre-indice des produits agricoles a fléchi de 48 p. 100 tandis que celui des articles manufacturés n'a fléchi que de 15 p. 100.

Sans vouloir pour le moment suggérer aucune modification fondamentale de notre système monétaire, que l'on me permette de signaler que nous devrions avoir un expert ou plus, qui aurait le pouvoir de surveiller et de contrôler dans une certaine mesure notre système bancaire. Ces hommes devraient avoir le pouvoir d'intervenir dans toute action ou décision rigoureuse touchant l'inflation ou la déflation, sauf les cas où ces deux facteurs agissant modérément. A ce sujet, puis-je mentionner un économiste distingué, sir George Paish. Au printemps de l'année 1925, il prédisait que nous étions menacés du krach financier le plus remarquable de notre histoire. A l'époque, ces observations n'ont pas été prises au sérieux par les hommes d'affaires, ni par les économistes et ni surtout par la grande majorité de l'élément financier. L'état de plusieurs de ces financiers me fait penser à un grand nombre de gens qui conduisent des automobiles. Des milliers d'hommes et de femmes conduisent de puissantes machines d'une façon satisfaisante tant que le moteur marche bien. Ils sont capables de démarrer et d'arrêter leur voiture, d'appliquer les freins d'une manière convenable et on peut dire avec raison qu'ils sont de bons chauffeurs. Cependant, ils n'ont pas la moindre conception de l'action mécanique des voitures qu'ils conduisent. Ils ne connaissent absolument rien du principe des moteurs à combustion interne, ni comment l'énergie du moteur agit sur la voiture elle-même. Lorsque quelque chose va mal, ils sont absolument sans ressource et ils ont besoin des services d'un mécanicien. Il me semble qu'un grand nombre de nos financiers, importants sont de même. Tant que les choses vont bien, ils peuvent conduire les choses d'une façon très satisfaisante et réaliser des bénéfices sur les opérations. Cependant, quand les choses vont mal, ils ne savent pas où est la difficulté et ils ont besoin d'un homme du caractère de sir George Paish pour le leur indiquer. En toute sincérité, je recommanderais au gouvernement de recourir aux services d'un tel homme pour nous conseiller et nous aider à trouver une solution à la situation actuelle.

[M. Campbell.]

Aux périodes de déflation le changement dans la valeur des dettes a pour effet d'imposer de très grandes misères aux gens du commerce et aux cultivateurs. Ceux qui ont emprunté de l'argent en 1918, 1919 et 1920 ont obtenu réellement un dollar qui valait cinquante cents et ils ont été obligés de rembourser pendant la déflation qui a suivi 100 cents au dollar. Leurs dettes ont été virtuellement doublées. Cette vérité s'applique aux dettes publiques tout aussi bien qu'aux dettes privées.

De fait, c'est dans ces périodes d'inflation que se font la plupart des emprunts, car c'est seulement dans ce temps-là que l'argent est abondant, que les banques le prêtent facilement et que les maisons de prêt hypothécaire et les autres institutions financières ont de l'argent en abondance. La plupart de nos dettes, tant publiques que privées, se contractent dans ces périodes d'inflation, et c'est pour cela que nous en souffrons aujourd'hui.

La Chambre me permettra de lui exposer comment fonctionne ce système. Prenons le cas d'un boulanger dont la fonction est de fournir du pain à la population. Il cuit mille pains par jour, suffisamment pour sa clientèle. Pour obtenir un appui financier, il fait un arrangement avec une banque, s'engageant à lui donner le monopole de l'émission des bons de pain et s'engageant aussi à ne vendre son pain qu'en échange de bons de pain. Dans le cours ordinaire des choses, mille personnes se présentent à la banque et demandent mille bons. Ayant acheté les bons, ces personnes peuvent ensuite aller acheter du pain chez le boulanger. Tant que les affaires vont bien, le système fonctionne parfaitement. Il arrive cependant un jour où, ces mille personnes se présentant à la banque, le banquier hausse les épaules et dit: "C'est malheureux, mais les bons de pain sont rares; le bureau-chef m'a ordonné de réduire leur émission". Les gens de l'endroit ont l'argent qu'il faut pour acheter mille pains; leur capacité de consommation est de mille pains, et cependant il leur faut souffrir de privation. Pourquoi? A cause de

la rareté des bons de pain, pas autre chose. On me dira qu'il n'y a pas ici d'analogie et que la difficulté actuelle est que nous manquons d'argent. Je désire établir une distinction entre le véritable argent et le numéraire en circulation. Dans ce cas-ci, le numéraire en circulation est le bon de pain; le véritable argent du cultivateur est le blé, les bêtes à cornes, les porcs, le beurre et les œufs qu'il produit. La véritable monnaie de l'ouvrier est le travail de ses mains. La véritable fonction du numéraire en circulation est de procurer aux gens un moyen d'échanger leurs produits contre ceux dont ils ont besoin. Quand le système monétaire cesse de remplir cette fonction, son utilité a cessé, et je prétends que c'est ce qui arrive aujourd'hui.

Qu'on me permette de citer un extrait d'un article publié dans le *MacLean's Magazine* du 15 janvier dernier sous la signature du ministre du Commerce (M. Stevens). C'est un diagnostic fort sensé de la situation présente et qui fait grand honneur au ministre qui en est l'auteur. Il écrivait:

> Il faut reconnaître qu'il n'y a pas surproduction, mais que par contre il y a insuffisance de consommation et, ce qui est pis, mauvaise organisation de la distribution.

En conclusion, le ministre disait:

> Voilà, selon moi, le grand problème que doivent immédiatement s'attacher à résoudre ceux qui veulent conserver notre civilisation actuelle.

Voilà qui est parler sérieusement, et il faut prendre au sérieux ces propos d'un ministre de la couronne. Je ne crois pas que l'affirmation soit trop forte. Le ministre dit que nous devons résoudre le problème de la mauvaise distribution si nous voulons conserver la civilisation actuelle. Mon opinion, et je la crois grandement partagée, c'est que notre système défectueux de crédit est la principale cause de ce que le ministre appelle la mauvaise distribution.

Parlons maintenant de la Russie, notre plus grand concurrent actuel sur le marché du blé. La Russie achète ses machines agricoles au prix coûtant, plus les frais de transport à partir de la manufacture. Elle ne paie rien pour les frais de publicité, rien pour la perception, aucune commission de vente. Ces machines parviennent aux fermes russes à un prix bien plus bas que celui qu'on exige de nos cultivateurs. Si l'on éliminait les frais dont je viens de parler, on pourrait, je crois, vendre ces machines à nos fermiers de 35 à 40 p. 100 moins cher que le prix qu'ils paient aujourd'hui. Ces chiffres peuvent paraître étranges, je le sais, invraisemblables même, mais je les tiens des chefs d'au moins deux de nos grandes manufactures de machines agricoles. Par exemple, les pertes dues aux mauvaises créances sont immenses et, d'après notre système de comptabilité, on les inclut dans les frais de perception. Il faut dire que, si nous éliminons tous ces frais, le cultivateur serait obligé d'acheter ses machines agricoles argent comptant. Or il y a trop longtemps qu'il achète à tempérament, et je crois que, si l'on réduisait le prix des machines, il pourrait acheter comptant. Par sa nouvelle politique douanière adoptée en septembre dernier, le Gouvernement entreprend jusqu'à un certain point de fixer les prix, et il a prouvé que cela peut se faire, car je dois me reconnaître incapable de citer un seul cas où il n'a pas réussi à le faire.

J'exhorte le Gouvernement à examiner la question et à recourir à la contrainte législative, si besoin est, pour opérer une réforme de ce genre. Il y a quelques jours, l'honorable député de Dauphin (M. Bowman) nous a fait une suggestion très précieuse à mon sens, celle de renvoyer à un comité de l'agriculture la question des prix des instruments aratoires. J'ai approuvé et appuyé cet avis, et je suggère aussi que le comité étudie ce moyen donné d'éliminer les éléments mentionnés et énonce les partis à prendre à ce sujet. Pour pouvoir soutenir la concurrence de la Russie sur les marchés mondiaux, nous devons libérer nos producteurs de grain de toutes les entraves possibles et, bien que ceci ne représente qu'un obstacle sur plusieurs, j'y attache une très grande importance.

Quant à la question numéro trois, la différence entre le tarif de transport du grain pour l'exportation et le commerce domestique, les cultivateurs de la Colombie-Anglaise et des provinces de l'Est payent à peu près un prix de transport double pour l'exportation des céréales secondaires, et cela a contribué beaucoup à éliminer à peu près l'unique débouché que nous ayons pour ces grains. Au lieu de citer mes propres chiffres, je ferais mieux de vous communiquer quelques extraits d'un discours prononcé par M. Shaw, doyen du collège de l'agriculture de la Saskatchewan. Le *Western Producer* a publié ce discours dans son numéro du 22 janvier. L'orateur a dit:

> Comment faire l'application de ces tarifs de transport? Par exemple, on peut expédier un wagon de grain de Saskatoon à Liverpool, au prix de 62c. par quintal, ou à Copenhague pour quelques cents de plus.
>
> Par contre, si un agriculteur canadien vivant dans les cantons de l'Est de Québec, disons à Sherbrooke, veut se procurer le même wagon de grain de Saskatoon, il devra payer 57c. ½ par quintal de Saskatoon à Montréal, et 13c. par quintal de Montréal à Sherbrooke, soit en tout 70c. ½ par quintal.
>
> S'il habite Truro (N.-E.), il paiera 74c. par quintal. S'il vit dans le centre de l'Ontario, disons à Guelph, le prix de transport s'élève à 65c. ½ par quintal. Maintenant, expédions ce wagon de grain vers l'Ouest, par voie de Vancouver et du canal de Panama, jusqu'à Liverpool. Cela coûtera environ 57c. par quintal, mais si un agriculteur de la Colombie-Anglaise,

domicilié à Langley, à quelque trente milles de Vancouver, désire acheter le même wagon de grain et le faire venir de Saskatoon, il devra payer 50c. ½ par quintal, bien que le tarif de transport de Saskatoon à Vancouver s'élève seulement à 24c. par quintal.

Prenez un autre exemple. Si j'achète un wagon de grain à Melfort (Sask.), et l'expédie à Assiniboïa (Sask.), une distance d'environ 300 milles, cela coûtera 24c. ½ par quintal. L'expédition du même wagon de grain de Melfort ou d'Assiniboïa à Fort-William, coûterait 22c. par quintal, bien que dans ces deux cas la distance soit triple.

Le professeur ajoute:

Un résultat direct de cet état de choses, c'est que les cultivateurs de l'Est canadien sont incapables d'employer le grain de l'Ouest. Au contraire, ils achètent une grande quantité de maïs américain et argentin, pas parce qu'il est meilleur, mais parce qu'il coûte moins cher.

Passons à la question numéro quatre. Des statistiques citées il y a quelques années devant le comité spécial des chemins de fer, il ressort que le National-Canadien affecte chaque année plus de $800,000 à l'immigration. On peut supposer raisonnablement que le Pacifique-Canadien fait le même déboursé. La propagande faite en faveur de l'immigration par ces deux compagnies ne me paraît pas seulement injustifiable et inutile au point de vue national, mais encore préjudiciable aux intérêts de l'agriculture. En établissant à prix fort plus de gens sur la terre et en accroissant la production, elles ont abaissé le mode d'existence de nos cultivateurs.

Pour ce qui est de la cinquième question, l'intérêt perçu par les banques, permettez-moi de dire que les banques font payer aux agriculteurs de l'Ouest de 9 à 10 p. 100 d'intérêt sur les emprunts. La loi des Banques fixe le taux maximum de l'intérêt à 7 p. 100 mais des subtilités juridiques mettent cette disposition au rancart. Le Gouvernement aurait dû intervenir depuis longtemps à ce sujet et je l'exhorte à faire respecter les intentions du législateur.

La question numéro six a trait aux hypothèques sur les terres. A mon avis, le plus grand problème isolé pour les cultivateurs de l'Ouest canadien, c'est celui des hypothèques. La possession incontestée d'une terre est fondamentale en agriculture. Dernièrement, à la législature de la Saskatchewan, on a estimé à 215 millions de dollars le chiffre des hypothèques dont sont grevées les terres de la province, et à 32 millions, le service annuel des intérêts sur les lettes de tout genre: hypothèques, prêts des banques, billets sur l'achat d'instruments agricoles, et ainsi de suite. Les hypothèques sur les terres portent intérêt à 8 et, dans quelques cas, à 9 p. 100. Dernièrement, j'ai lu une déclaration de sir John Aird, je crois, dans laquelle il mentionnait le taux de 7 p. 100 perçu par les banques dans l'Ouest.

Je crois comprendre que dans certaines régions du Manitoba les cultivateurs obtiennent des avances sur hypothèque à 7 p. 100, mais après avoir habité la Saskatchewan depuis vingt-cinq ans, je n'ai jamais entendu dire que les compagnies de prêts hypothécaires aient prêté de l'argent aux agriculteurs à un taux inférieur à 8 p. 100. Le taux est parfois 9 p. 100. Les billets donnés en paiement des instruments aratoires, portent intérêt à 9 p. 100. Aucune industrie ne saurait supporter une taxe semblable, et je suggérerais l'adoption d'une loi limitant à 7 p. 100 le taux de l'intérêt. Je ne partage aucunement la crainte exprimée par quelques-uns qu'une restriction de cette nature imposée aux banques ou aux compagnies de prêts hypothécaires ne tourne au désavantage des cultivateurs en limitant le montant d'argent disponible. Le cultivateur qui doit payer plus de 7 p. 100 d'intérêt se trouverait en meilleure posture s'il se voyait refuser ce prêt. Il y a eu trop de faux développement dans l'Ouest du Canada, on a trop dépensé d'argent à droite et à gauche pour développer le pays. Au lieu de faire du bien, on a fait du tort à la population et la réaction a été défavorable.

M. ARTHURS: A titre de renseignements, l'honorable député voudrait-il nous dire approximativement le chiffre des hypothèques contractées pour l'achat des terres en premier lieu?

M. CAMPBELL: Cela serait difficile à dire, car un grand nombre de ces hypothèques n'ont jamais été payées. On achète généralement les terres au moyen d'un contrat de vente; plus tard, quand la somme due est très diminuée, on demande à l'acheteur d'obtenir de l'argent d'une compagnie de prêts hypothécaires pour finir ses paiements, de sorte que cette question est assez difficile à répondre.

J'ai reçu un grand nombre de demandes pour que le Gouvernement se charge des hypothèques sur les fermes. Je ne pense pas que l'opinion publique au Canada soit encore prête à accueillir cette proposition, et je ne m'attends pas à ce que le Gouvernement entreprenne ce commerce et se charge de toutes ces hypothèques. Cela est impossible pour le moment, avec la mentalité actuelle, mais il y a des moyens termes. Je demanderais au Gouvernement d'étudier le système français. Il y a quelques années, le gouvernement français obligea toutes les compagnies de prêts hypothécaires à se fusionner et l'on forma ainsi une compagnie qui a le monopole de ce genre d'affaires en France. Nous craignons les monopoles, mais si nous pouvions par là diminuer les frais et permettre au peuple d'en profiter, je serais en faveur d'un monopole de cette nature. Je suggérerais l'adoption du système

français, si l'on veut faire quelque chose de ce genre, et le Gouvernement devrait fixer le taux de l'intérêt. Le gouvernement français, par quelque organisme officiel, exerce sur cette compagnie de prêts hypothécaires un contrôle assez semblable à celui que notre commission des chemins de fer exerce sur nos compagnies de transport. Je propose au Gouvernement de mettre à l'étude quelque système de ce genre.

M. GEARY: Les banques donnent-elles quelque raison pour justifier un taux d'intérêt aussi élevé?

M. CAMPBELL: Sir John Aird, dans un communiqué qu'il a donné aux journaux il y a quelque temps, a allégué comme raison de ce taux élevé de l'intérêt les lourdes pertes que les banques ont subies dans l'Ouest. Ma réponse est que si l'on n'a été prudent en avançant de l'argent à certains cultivateurs, on n'a pas le droit pour cela d'en faire souffrir toute l'industrie. Qu'on soit plus prudent en consentant des prêts.

M. ARTHURS: Les banques ne prêtent pas d'argent sur les terres.

M. CAMPBELL: En réalité, les banques ont prêté beaucoup d'argent sur les terres; on fait d'abord un prêt direct qu'on garantit ensuite par une hypothèque. Les banques prêtent sur les terres aujourd'hui presque autant que les compagnies de prêts hypothécaires. L'honorable député de Red Deer (M. Speakman) prétend que les taux exorbitants d'intérêt augmentent les risques, et cela est exact. Si l'on ne fait pas quelque chose, la classe des cultivateurs va disparaître de l'Ouest; une classe de fermiers sans terres remplacera les cultivateurs énergiques et confiants à qui l'on doit le développement actuel. Cette éventualité est trop terrible pour qu'on s'y arrête et il faut faire quelque chose avant qu'il ne soit trop tard.

Je passe à mon septième point. Il faut reconnaître que la Grande-Bretagne est presque le seul marché que nous ayons pour notre blé et l'avenir de notre industrie agricole dépend des arrangements que nous pourrons conclure avec la mère patrie pour la vente de cette denrée. Je ne pense pas qu'il soit possible d'y arriver autrement qu'en consentant une diminution importante des droits d'importation sur les produits de fabrication anglaise entrant au Canada, en échange d'une préférence ou de quelque chose de ce genre sur le marché anglais. Si le Gouvernement fait une offre de cette nature à la Grande-Bretagne lors de la conférence impériale et qu'on la repousse, personne ne pourra le blâmer. Voilà au moins une façon avec laquelle le Gouvernement peut donner satisfaction à l'opinion publique, et je le prie instamment de faire une telle offre avant qu'il soit trop tard.

Avant de terminer, je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Weir) du courage dont il a fait preuve en osant critiquer ouvertement les banques, presque dans l'ombre de la rue Saint-Jacques, comme un journal a dit. A ce sujet, je me permets de citer un extrait d'un éditorial paru dans le *Western Producer* du 26 février:

> L'honorable Robert Weir, ministre de l'Agriculture, a brisé avec la tradition en critiquant, ouvertement et à Montréal même, les banques du pays. Critiquer les banques canadiennes n'est pas un jeu interdit par la loi, mais on pourrait compter, sur les doigts d'une main d'un homme sans bras, les ministres qui s'y sont livrés.

Je crois que ce n'est pas une exagération. Je ne me rappelle pas qu'un seul ministre de la couronne ait osé critiquer ces institutions sacro-saintes. Quand j'ai lu le compte rendu des paroles du ministre dans un journal, j'ai cru que le journaliste se trompait, et j'ai cherché la dénégation du ministre. Comme il n'en venait pas, j'ai attendu sa démission de son poste de ministre; cela non plus ne se produisant pas, j'ai conclu qu'une ère nouvelle commençait. Je siège dans cette enceinte depuis dix sessions et jamais auparavant, je n'ai vu des membres de la droite se lever, à tour de rôle, pour critiquer les banques. S'ils le font maintenant, ce n'est pas qu'ils soient différents de ceux qui les ont précédés pendant neuf ans, mais parce que le ministre de l'Agriculture a brisé la glace.

Sans considérer le fond même des arguments du ministre, sans me demander s'il a exposé des points exacts, j'affirme qu'il n'est pas bon que les hommes publics, les hommes d'affaires et les agriculteurs ne parlent qu'en tremblant de ces institutions. L'an dernier, des cultivateurs et des hommes d'affaires m'ont chargé de régler plusieurs cas au bureau des réclamations de la Saskatchewan. Ces gens n'hésitaient aucunement à me confier les cas relevant des sociétés de prêts ou des fabricants de machines, mais il n'en était pas de même quand il s'agissait de banques. A de nombreuses reprises, on m'a raconté des faits indiquant clairement que les banques avaient commis des injustices criantes, mais deux ou trois personnes seulement m'ont autorisé à porter ces faits à la connaissance du bureau des réclamations. Au fond, ces gens craignaient qu'en agissant ainsi, ils ne pourraient plus obtenir de crédit. Cet état d'esprit dénote une défectuosité quelconque. Il se remarque chez les hommes d'affaires aussi bien que chez les cultivateurs. Mais les banques ne sont pas des institutions particulières. Elles ont un caractère mi-public. Elles obtiennent des privilèges précieux du Parlement, et il est déplorable que les citoyens craignent de les

critiquer. On devrait pouvoir les soumettre à la critique aussi bien que le Gouvernement, aussi bien que tout organisme public. Sans considérer si elles traitent les gens avec justice, j'affirme qu'il s'agit d'un principe essentiel. Je félicite le ministre de l'Agriculture de son courage moral et je félicite le cabinet d'avoir dans ses rangs un homme qui possède ce courage.

M. J. C. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): La Chambre, monsieur l'Orateur, a toujours fait bon accueil et montré de l'indulgence envers les nouveaux venus quand ils prennent la parole pour la première fois dans cette enceinte. Je demande cette indulgence pour moi-même.

Personne plus que moi, qui représente une circonscription agricole, ne regrette l'état déplorable où se trouve l'agriculture dans l'Ouest. Quand le prix du blé est bas, le prix des autres céréales et de tous les produits de la ferme suit l'exemple. Les cultivateurs de l'Est ne sont pas exempts du malaise qui sévit malheureusement dans l'Ouest et, au nom de mes commettants, j'affirme que nous désirons le retour prochain de jours plus brillants et l'adoption de lois destinées à diminuer la crise. A cette fin, on doit remplacer les dénonciations, les gémissements et les menaces par des avis d'ordre pratique. On n'ajoutera pas un sou au prix du blé en ruinant les industries de l'Est par l'abaissement des droits de douane, ni en acculant les chemins de fer à la ruine par la réduction des prix de transport au-dessous des frais d'exploitation: ce serait courir au-devant d'un désastre et détruire le crédit national. La seule banque qui ait encore son siège social et qui fasse toutes ses affaires dans l'Ouest a dû accepter la fusion avec une autre parce que ses clients ne pouvaient lui rembourser les avances qu'elle leur avait consenties.

A propos du taux de l'intérêt exigé par les banques, point n'était besoin de l'avis ou des critiques du ministre de l'Agriculture pour me convaincre qu'il est trop élevé, quand il est à 7, 8 ou 9 p. 100. A mon sens, aucune banque n'a raison de demander plus de 6 p. 100 aux cultivateurs. Tel est, si je ne m'abuse, le taux légal d'intérêt dans la province de Québec. L'argent peut être prêté sans attente de remboursement. Cela n'est pas l'affaire des banques. Le Parlement, sur la proposition du Gouvernement, peut avancer des deniers, pour atténuer une détresse passagère, dans la conviction que ces débours seront compensés à la longue. Il me semble que les honorables députés de l'Ouest devraient invoquer cette méthode.

[M. Campbell.]

L'histoire ne cesse de se répéter. Comme toutes les autres régions du pays, comme tous les autres pays, l'Ouest a déjà vécu des jours difficiles. Il a déjà connu les prix dérisoires pour le grain, de faibles récoltes, la pauvreté presque universelle. L'Ouest a surmonté ces difficultés; et il les surmontera encore. Je ne dirais pas à un homme qui souffre de la faim: "Ayez de la patience: vivez en cheval et vous aurez de l'herbe". Ce n'est pas ainsi qu'agit ce Gouvernement. Il manifeste sa sympathie par l'action. J'ai la certitude que ce qui peut être fait, sans préjudice de l'intérêt général, sera fait: l'initiative privée, les fortunes particulières et le patriotisme de nos citoyens contribuent déjà à la solution du problème.

Je fais remarquer aux honorables représentants de l'opposition que l'agriculture est une industrie importante dans nos régions centrales et dans les Provinces maritimes. Nous exportons nombre de produits de ferme et de produits laitiers; mais notre meilleur marché se trouve à notre porte. Il est probable que le Canada consomme pas moins de 80 à 85 p. 100 de ce que produisent les cultivateurs entre Fort-William et Halifax. Le marché intérieur est le plus avantageux pour nos agriculteurs, et tout ce qui contribue à l'agrandissement de ce marché augmente la prospérité du cultivateur.

Lorsque j'étais chez moi j'ai consulté un fermier sur le prix du lait à la frontière: ce cultivateur exporte son lait à l'Etat de New-York. Les honorables membres de la gauche ne cessent de nous dire que la protection n'offre aucun avantage au cultivateur. Tous les honorables représentants savent que la république des Etats-Unis est un pays protectionniste à outrance; qu'elle l'a été depuis ses premiers temps. Nulle part au monde il n'existe un pays plus riche que les Etats-Unis; il n'est pas au monde un pays où tout le public jouit du luxe comme le fait la population américaine. Cet homme continue à envoyer son lait là-bas. Il paie un droit de 76c. par cent livres; et au mois de février il en touchait un rapport clair de $1.46c.½; alors que les cultivateurs qui gardent leur lait au pays ou l'envoient aux crémeries ne reçoivent que $1 ou moins. Et pourtant nos adversaires continuent à dire que la protection n'a pas d'utilité pour un pays. Depuis des années, le long de la frontière, dans le comté de Châteauguay-Huntingdon, les fermiers expédient leur lait aux Etats-Unis; et depuis les dix ou douze dernières années ils ont reçu entre 75c. et $1 de plus pour ce lait qu'ils n'en pouvaient toucher au Canada. Pourquoi? Parce qu'ils ont un marché et une population. Pouvons-nous avoir une population sans industrie? Si nous voulons jamais assurer un

marché intérieur à nos agriculteurs il nous faut un tarif protecteur. Supposons qu'aujourd'hui nous supprimions le tarif et adoptions le régime du libre-échange, quelque honorable représentant de la gauche ose-t-il prétendre qu'il trouverait un débouché pour notre blé? On est mieux renseigné que cela. Et pourtant les honorables représentants d'en face nous parlent toujours du libre-échange et de l'abaissement tarifaire.

Les industries sont essentielles à la création d'un marché intérieur; dans les campagnes de la province de Québec, et, je crois, de toutes les provinces de l'Est, personne plus que l'agriculteur ne réclame la protection pour le développement de l'industrie. Mon collègue, l'honorable représentant de Brome-Missisquoi (M. Pickel), dans son discours admirable, a entièrement exposé les maux soufferts par les cultivateurs sous le régime de nos prédécesseurs; tout particulièrement à cause de l'extension gratuite à la Nouvelle-Zélande, des concessions du traité avec l'Australie, ce qui a eu pour résultat que la fabrication du beurre a presque disparu du Canada. Je ne parlerai plus de cette industrie, sauf de dire que ce qui est vrai pour le beurre est vrai aussi pour tous les produits de la ferme. Les cultivateurs des comtés qui m'honorent de leur mandat exigent une politique fiscale qui leur réserve les marchés intérieurs, laissant réglementer les prix par la concurrence domestique.

Le jour viendra où les cultivateurs de l'Ouest auront un gros marché intérieur créé par l'établissement d'industries manufacturières dans ces régions. Quiconque jette un coup d'œil sur l'histoire des Etats-Unis sait qu'à telle époque le sud dominait l'arène politique: les présidents venaient de la Virginie. Plus tard les Etats de l'Est, grâce à l'accroissement de leur population, conséquence du développement industriel, ont acquis plus d'influence. Alors on a ouvert les immenses étendues de l'Ouest où a surgi une nombreuse population agricole, laquelle, comme cela se voit dans mainte région du Nord-Ouest canadien aujourd'hui, réclamait un bas tarif. Mais à mesure que la population croissait en nombre, et que l'on perfectionnait les moyens de transport, les usines et les manufactures ont surgi partout; de nos jours le centre non seulement de la population mais de l'industrie s'est déplacé; il est maintenant dans l'Ouest des Etats-Unis, et nulle part au pays on ne réclame avec plus de vigueur la protection tarifaire.

Dans le Nord-Ouest canadien on verra se répéter l'expérience des Etats-Unis. On y a déjà établi d'importantes industries manufacturières; d'autres viendront, et il est absolument certain qu'un jour les cultivateurs des Prairies pourront écouler avec profit les produits de la culture mixte sur leur propre marché.

Au cours de ce débat et pendant les dernières élections le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) nous a cité des chiffres à profusion pour illustrer le développement atteint par le commerce sous son régime. Il a essayé de démontrer qu'il y avait eu des augmentations dans les dépôts de banque, dans la circulation du numéraire, dans le trafic ferroviaire, et il a cité d'autres exemples de prospérité croissante. Je ne mets pas ces chiffres ou ces faits en doute, mais il est à propos de demander: Comment se fait-il que le Gouvernement n'a pas maintenu cette prospérité? Pour quelle raison a-t-il changé sa ligne de conduite, et soudainement fait la sourde oreille et montré un cœur de pierre au peuple du Canada? Si son Gouvernement était l'artisan de la prospérité, pourquoi ne l'a-t-il pas maintenue? Cette question est raisonnable. Un Gouvernement ne peut pas s'attribuer la prospérité du pays sans qu'on le tienne responsable de l'adversité. On ne peut nier que la situation au pays était mauvaise au cours des derniers mois du régime libéral. Les honorables députés d'en face n'ont pas manqué de dire que les conditions sont lamentables depuis que le gouvernement Bennett est en fonction, mais ils ne voudront pas admettre,—et en faisant de la politique vous ne pouvez pas vous attendre à ce qu'ils le fassent,—que la dépression commença longtemps avant que le ministère Mackenzie King perdît le pouvoir.

Quelques chiffres prouveront cette assertion. Au cours des cinq mois terminés le 31 août 1930 les revenus du Dominion accusent un fléchissement de $26,380,000, si on les compare à ceux de la période correspondante de l'année précédente, tandis que les dépenses accusent une augmentation de $7,519,000. Durant cette courte période le fort excédent de 1929-1930 disparut presque entièrement, et nous nous acheminions rapidement vers le déficit auquel le Gouvernement actuel a à faire face. Le commerce étranger, que le très honorable chef de l'opposition trouve si important, se chiffre à $788,241,000 pour les cinq mois écoulés le 31 août 1930, soit une diminution de $267,835,000 sur le chiffre de la période correspondante en 1929, ou de 25 p. 100. Personne ne peut nier des faits bien simples. Pourquoi le ministère libéral a-t-il permis cette diminution d'un quart dans le commerce étranger du Canada si, comme il l'a souvent prétendu, sa politique était de nature à accroître ce commerce? La seule réponse est que les vantardises des honorables députés d'en face ne sont que de la blague, du *humbug*.

Je ne mets le patriotisme de personne en doute, mais j'affirme que certains en font des professions qui me paraissent étranges. Il y a:

Those steady patriots of the world alone
The friends of every country but their own.

Le patriotisme mondial sur des questions matérielles peut convenir aux honorables députés de l'opposition, mais il ne me dit rien qui vaille. J'ai été renversé d'entendre l'apologie en cette Chambre de la Russie soviétique et de sa façon d'agir. Je ne comprends pas que des membres de cette Chambre, pour l'amour de quelques pièces d'argent, consentent à mettre une arme entre les mains des bolshévistes, qui causera peut-être la ruine de la vie industrielle du Canada, détruira notre régime social et abaissera notre mode de vie. Donnez-moi plutôt des hommes de qui on peut dire:

Such is the patriot's boast, where'er we roam,
His first, best country ever is at home.

La politique préconisée par le parti conservateur est celle du "Canada avant tout". Nous voulons assurer le bien-être, le bonheur et la propérité du peuple canadien par nos efforts et nos mesures. La majorité du peuple a accepté les promesses faites par le premier ministre au cours des dernières élections, et déjà on a donné suite à une grande partie de ces promesses. La présente session en verra d'autres se réaliser, et il y a tout lieu de croire qu'on les aura toutes remplies avant longtemps au grand avantage et à la satisfaction des citoyens du Canada.

Le discours de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) m'a plutôt désappointé. Je m'attendais à un discours bien plus fort qu'il n'a été, car notre honorable collègue possède l'estime de la grande majorité de la Chambre. Il semble être descendu des sphères élevées où il discute ordinairement les questions publiques et avoir eu recours au camouflage.

Je n'ai pas l'intention de discuter longuement la dernière conférence impériale, mais le discours du très honorable chef de l'opposition sur cette question me rappelle un livre amusant publié récemment et intitulé *If it Had Happened Otherwise*. On y trouve des considérations d'auteurs sur ce qu'auraient été les conséquences pour l'univers si certains combats herculéens s'étaient terminés différemment. Nous admettrons tous, je suppose, que si la conférence impériale s'était terminée autrement, les conséquences auraient été différentes; mais personne, j'oserai dire, ne voudra imputer des motifs de basse politique à M. Ramsay MacDonald ou à M. Philip Snowden lorsqu'ils ont rejeté le projet des préférences tarifaires, ou supposer qu'ils ont été influencés par le fait que le premier ministre et non le chef de l'opposition représentait le Canada à la conférence.

Le peuple canadien,—et il ne peut en être autrement,—a vu d'un très bon œil l'attitude qu'a prise le premier ministre du Canada, à la conférence impériale. De fait, à quoi se résume la proposition du très honorable premier ministre en termes clairs et sans équivoque? L'on invitait le premier ministre de la Grande-Bretagne à se mettre à l'œuvre et à tenter sérieusement de découvrir un moyen de développer les relations commerciales au bénéfice des divers pays du Commonwealth afin de consolider l'empire. Ce projet sera remis à l'étude à Ottawa dans un avenir assez rapproché. Le projet soumis à la conférence par le premier ministre du Canada n'a pas été rejeté; on a remis la décision à plus tard; voilà tout. Quant à savoir si le plan du leader du Gouvernement sera accepté ou rejeté, lorsque la conférence reprendra ses délibérations, à Ottawa, c'est là le secret de la Providence. Cependant, je suis certain d'une chose: le peuple canadien désire l'application du régime de préférence au sein de l'empire et applaudit des deux mains à l'attitude nette et ferme que le premier ministre a adoptée à Londres. Il a manifesté le sentiment du Canada et obtenu l'assentiment des représentants de tous les dominions qui l'entouraient. Mes honorables amis de la gauche ont fait grand état du fait que le premier ministre préside à la direction de deux ministères, bien qu'il ne s'agisse que d'un arrangement provisoire. A maintes reprises, l'on a insinué que le Gouvernement est le ministère d'un seul homme. Je regrette infiniment que les honorables membres surtout visés par mes remarques ne soient pas à leurs sièges. Je ferai observer, cependant, que ceux qui habitent des maisons de verre ne devraient pas lancer de pierres à leurs voisins. Les honorables députés auxquels je fais allusion et qui sont absents cet après-midi ont souvent reproché au premier ministre de constituer à lui seul le cabinet et de détenir plusieurs portefeuilles à la fois. Quelle est la situation dans la province de Québec sous le régime de l'honorable M. Taschereau? Je viens de cette province et je suis au fait de la situation. L'honorable M. Taschereau, c'est notoire, occupe les fonctions de premier ministre, de trésorier et de procureur général. Or, si le premier ministre du Canada est un autocrate,—et mes honorables amis lui ont lancé cette épithète à maintes reprises,—que diront-ils de M. Taschereau. En comparaison de M. Taschereau, le premier ministre est aussi suave et docile qu'un agnelet.

M. ST-PERE: Vous avez refusé d'élire l'un des vôtres dans la province de Qué-

bec. Voilà pourquoi M. Taschereau a été obligé d'assumer les fonctions de trésorier provincial.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Je m'aperçois que quelques-uns de mes honorables amis sont à leurs sièges. J'avais pensé qu'ils seraient tous conciliants, cet après-midi. Relativement à des procédures en contestation d'élection qui se déroulent à Sorel, l'*Ottawa Journal* de ce jour rapporte qu'un électeur libéral a signé, sous serment, une déclaration solennelle attestant qu'il avait touché $50 pour son vote.

M. JACOBS: C'est un conservateur qui a reçu cette somme; un libéral n'aurait pas voulu consentir à cela.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Est-ce une plaisanterie? Un libéral l'aurait très bien acceptée. Cet incident sort quelque peu de l'ordinaire, mais je le rappelle pour élucider ma pensée.

M. ST-PERE: Vaus n'avez pas élucider grand'chose jusqu'à présent.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Mes honorables amis regimbent sous l'aiguillon. A titre d'exemple, on se rappelle sans doute que nous avons eu une élection provinciale dans le comté d'Huntingdon, au mois de septembre dernier. Le parti libéral a parlé d'effectuer un compromis. Des démarches furent faites afin que les candidats respectifs du Gouvernement et de l'opposition fussent élus par acclamation dans Huntingdon et Deux-Montagnes. A mon titre de représentant d'un comté à la Chambre des communes, j'ai été passablement mêlé à tous ces pourparlers. C'est la coutume suivie en pareil cas, ainsi que l'honorable député de Richelieu (M. Cardin) le sait fort bien.

L'hon. M. CARDIN: Je ne rougis pas de mon nom.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Personne ne rougit de son nom. Au cours de la dernière campagne électorale, mon honorable ami est venu dans mon comté et il a tenu une réunion à Sainte-Martine où il a passé une bonne partie de l'après-midi. Or, pour la première fois dans les annales de Sainte-Martine, les voix se sont également divisées entre les deux partis.

L'hon. M. CARDIN: Autrement le résultat eût peut-être été pire.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Je regrette de faire ces observations ici, car elles s'adressent à des collègues qui sont absents aujourd'hui. M. Taschereau s'était choisi lui-même un trésorier provincial.

M. ST-PERE: Un bon Ecossais.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Oui, un charmant garçon. Je le lui ai dit du haut de la tribune politique. On l'a envoyé dans Huntingdon pour y servir d'appât aux électeurs de cette circonscription, mais heureusement, il y a dans ma division des gens d'intelligence ordinaire qui n'ont pas cru devoir accepter la position.

Je pourrais ajouter que M. Taschereau lui avait promis une élection par acclamation, sans quoi je ne crois pas que M. Scott aurait consenti à se porter candidat.

M. BROWN: Ce serait pour cette raison que M. Taschereau est encore trésorier provincial.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Ce serait une des raisons, et la même chose s'appliquerait à notre propre ministre. Nous avons eu une des luttes les plus vives que nous ayons jamais eues, et j'ai trouvé intéressant cet entrefilet que publiait un journal d'Ottawa au sujet d'un libéral qui avait reçu $50 pour son vote et a fait une déclaration sous serment à ce sujet, car ils ont déboursé des milliers de dollars dans la circonscription et $50 pour un vote était un prix bien ordinaire. Il y a, en Canada, une certaine classe de gens qui, au lendemain de l'élection, se sont trouvés en meilleure posture qu'ils n'étaient auparavant. Je crois qu'ils prévoyaient les événements; ils ont accepté l'argent et ont voté à leur guise. Toutefois, M. Fisher a été élu et nous avons aussi remporté le comté des Deux-Montagnes. Par conséquent, nous avions lieu de ne pas transiger. Dans la circonscription de Deux-Montagnes l'élection fut gagnée par le fils de notre brillant ministre des Postes (M. Sauvé). Ce jeune homme n'est âgé que de vingt-deux ans, et a déjà démontré que le fils était aussi bien doué que le père.

L'honorable député de Provencher (M. Beaubien) a, au cours de ses observations, tourné en ridicule le tarif douanier du Gouvernement actuel. Je suis renversé de voir à quel point d'aucuns n'aiment pas à entendre mentionner le nom de sir Wilfrid Laurier. Il fut un temps où j'étais un de ses admirateurs et en deux circonstances j'ai voté pour lui.

Quelques MEMBRES: Bravo! bravo!

Un MEMBRE: Avant que l'honorable député eût ouvert les yeux?

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Oui, probablement avant que j'eusse ouvert les yeux. J'ai voté une ou deux fois pour sir Wilfrid Laurier, et je vais dire pourquoi j'ai

changé d'opinion. La principale raison c'est que le parti conservateur s'est toujours montré logique dans son programme. (*Exclamations.*)

M. BEAUBIEN: Et dans ses promesses.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Le parti libéral avait un programme lorsqu'il était dans l'opposition et un autre lorsqu'il était au pouvoir.

M. ST-PERE: Pourquoi l'honorable député a-t-il voté pour sir Wilfrid Laurier?

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Je ne regrette pas mon vote.

M. ST-PERE: Nous espérons que l'honorable député le fera encore. Cela ressemblerait à la conversion du pécheur.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): J'ai eu le plaisir, en 1911, d'entendre sir Wilfrid Laurier parler du pacte de réciprocité, comme il l'appelait. Je me rappelle fort bien ce que disait alors le grand orateur; je me souviens surtout de ses remarques parce qu'elles peignaient le programme libéral de cette époque. Il disait:

> Ces conservateurs vous disent que si ce pacte de réciprocité, comme ils l'appellent, est adopté, il entraînera la ruine du pays. Lorsque nous étions dans l'opposition, ils vous disaient que le pays serait ruiné si nous arrivions au pouvoir. Le pays a-t-il été ruiné depuis que nous sommes à la direction des affaires? Jamais, depuis l'établissement de la Confédération, le pays n'a été aussi prospère que depuis notre entrée en fonctions.

De fait, ils ont joui d'une ère de prospérité. Sir Wilfrid Laurier, cependant, n'a dit que la moitié de la vérité; il a oublié de dire que la prospérité était revenue grâce à la politique nationale de sir John A. Macdonald. Il n'a pas dit qu'il avait combattu cette politique lorsqu'il était dans l'opposition. Quelques-uns de nos collègues se souviennent sans doute que M. Fielding était libre-échangiste à son entrée dans le cabinet Laurier. N'est-ce pas le cas?

Quelques MEMBRES: Oui.

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Après avoir parcouru le pays et s'être rendu compte de l'importance des industries canadiennes, M. Fielding déposa ce que l'on appelait alors le tarif Laurier-Fielding, dont les droits, sous maints rapports, étaient plus élevés que ceux de tout tarif préconisé par le parti conservateur.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

M. MOORE (Châteauguay-Huntingdon): Je regrette que quelques-uns de mes honorables amis d'en face ne soient pas restés à leur siège car certaines des observations que je suis sur le point de faire ne seront pas entendues de ceux à qui je les destinais. Toutefois, je dirai que nous avons entendu tout un méli-mélo de statistiques et de théories inapplicables, en un mot, un tableau des moins encourageant. Ces théories tournent dans un cercle vicieux et n'aboutissent à rien.

[M. Moore (Châteauguay-Huntingdon).]

Mes honorables amis d'en face sont d'avis qu'il faudrait exempter les importations de droits pour faire du Canada une puissante nation. Ils oublient que depuis son origine la plus riche nation du monde a imposé les droits les plus élevés sur les importations. La ligne qu'a tendue le Gouvernement actuel, monsieur l'Orateur, n'a pas tombé dans des milieux agréables. Il a hérité de son prédécesseur un régime de gaspillage, d'indécision dans des matières de haute importance, d'une politique fiscale faible et vacillante; le peuple, qui demandait du pain et du travail, n'a reçu que des phrases et des promesses vides. Le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir durant une période de dépression universelle, de stagnation commerciale, au moment où les prix accordés pour les diverses denrées étaient insuffisants. Sa tâche est difficile, mais le Gouvernement possède le courage et la compétence. Comptant sur ce courage, je suis convaincu que le Canada verra une nouvelle ère de progrès, de prospérité et de bonheur.

M. SAMUEL FACTOR (Toronto-Centre-Ouest): Monsieur l'Orateur, à titre de porte-parole unique et quelquefois solitaire du libéralisme dans cette Chambre pour la grande ville de Toronto, il me sera peut-être permis en ce moment de prendre part à ce débat intéressant et très instructif. Je désire d'abord, monsieur l'Orateur, vous féliciter de votre élévation au poste éminent et honorable que vous occupez. Je suis sûr d'exprimer l'opinion de tous les honorables membres de cette Chambre si je dis que vous avez accompli et accomplissez les devoirs et avez assumé les responsabilités de votre charge avec diligence, dignité et distinction.

Des VOIX: Très bien! très bien!

M. FACTOR: Me sera-t-il également permis de féliciter sincèrement mon honorable chef, le très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King), pour le discours si remarquable qu'il a prononcé au commencement de ce débat. J'exprime sans doute l'opinion unanime de tous les membres qui l'entourent et l'appuient, ainsi que l'opinion d'un très grand nombre des membres de la droite—bien qu'ils ne l'admettent pas—lorsque je dis que le discours de

mon très honorable leader passera à l'histoire comme l'un des exposés politiques les plus puissants et les plus éloquents qui aient été faits dans cette Chambre. Je suis sûr que ses partisans trouveront plus tard dans cet exposé une source d'information et d'inspiration.

Me sera-t-il maintenant permis, monsieur l'Orateur, à titre de nouveau membre de cette Chambre et de jeune homme, d'exprimer mon étonnement et ma profonde admiration pour la compétence et l'énergie du très honorable leader du Gouvernement. Qui a prétendu que l'époque actuelle appartient aux jeunes? L'activité et la capacité que déploie le très honorable ministre réfutent cette théorie; ou bien cela indique que bien qu'il ne soit pas jeune en années, il est encore jeune d'esprit. C'est le désir de tous les membres de cette Chambre, je crois,—certainement de ceux de la gauche,—bien que nous n'approuvions pas toujours absolument la politique du premier ministre, ni certains de ses actes,—qu'il jouisse longtemps d'une forte santé et conserve la même vigueur et la même vitalité dont il a déjà fait preuve dans la conduite des affaires publiques.

Mais, monsieur l'Orateur, permettez-moi de suggérer respectueusement au très honorable monsieur que l'action sans la pensée est inutile; que l'action politique sans la pensée politique est souvent très dangereuse. Lui et ses collègues semblent imbus de l'idée, semblent avoir l'impression, que l'action constitue le progrès, et le progrès, le succès; dans leur précipitation, ils négligent de s'arrêter et de peser la conséquence de leurs actes ou l'effet de leurs mesures législatives. Un bel exemple de cette façon d'agir nous est fourni dans le fameux fiasco de l'imposition de droits sur les vitres, ou, pour me servir de l'expression d'un journal, de la "tragédie de l'effort." Nous en avons eu un autre exemple il y a deux ou trois semaines. Le Gouvernement avait mis l'interdit sur les fourrures importées de Russie dans le but évident de protéger l'industrie de la fourrure au Canada. Mais nous voyons que la même industrie de la fourrure,—toutes les branches de cette industrie,—envoie une délégation à Ottawa pour protester contre l'embargo. C'est un autre exemple d'action politique dépourvue de pensée politique.

J'avais l'intention de soumettre à la Chambre quelques exemples choisis des promesses du très honorable leader du Gouvernement, promesses qui lui ont valu la position de premier ministre, mais le temps qui m'est alloué ne me permettra pas d'entrer dans beaucoup de détails. Je résumerai en disant que le premier ministre avait promis de mettre fin au chômage, de procurer un emploi à tous ceux qui désiraient travailler, de construire des routes, des chemins de fer et des canaux, des ponts, et le reste, de ramener la prospérité dans le pays tout entier, de mettre les ouvriers canadiens et leurs familles à même de vivre dans le confort. Et toutes ces promesses devraient être remplies à la lettre ou le très honorable membre périrait à la tâche. Ni lui, ni aucun de ses collègues, je crois, ne prétendra qu'il ait mis fin au chômage ou seulement commencé de remplir aucune de ces promesses. Que prétend avoir accompli l'honorable ministre et son Gouvernement depuis qu'il est au pouvoir? Ce qu'il prétend avoir accompli se trouve dans son discours du 17 mars. On peut le lire dans l'édition non revisée du hansard de cette date, à la page 70. En voici un extrait:

> Je voudrais poser à mon très honorable ami et à cette Chambre la question suivante: Dans quelle situation notre pays se serait-il trouvé si nous ne nous étions pas réunis en session l'automne dernier pour donner du travail à plus de deux cent mille personnes? Etudiez quelque peu, si vous le désirez, les statistiques industrielles. Dans l'espace de huit mois on ne peut pas construire et outiller des manufactures, mais on peut les mettre en train, et le nombre de celles qui ont été organisées dans notre pays au cours de ces huit mois dépasse celui des manufactures organisées pendant une même période au cours de ces dernières années. De nouvelles manufactures? Combien de commettants de mes honorables amis de la gauche trouvent maintenant un emploi continu, au lieu des courtes journées de travail et des faibles salaires qui était leur lot avant le 28 juillet? Quel en est le nombre? Que dire des filatures de coton, des fabriques de lainages?

Un peu plus loin je trouve les remarques suivantes:

> Il fallait convoquer le Parlement en session comme nous l'avons fait, et c'est ce qui a donné du travail à plus de deux cent mille personnes. Ainsi donc, grâce à cette impulsion donnée à la vie industrielle de notre pays, grâce à l'amélioration des conditions de l'emploi, grâce enfin au travail fourni à des centaines de milliers de personnes en vue de remédier au chômage, j'affirme que le Canada se trouve actuellement dans une situation qui, tout en étant encore précaire, ne saurait être comparée à ce qui serait si nous n'avions pas agi comme nous l'avons fait.

Ce sont là de belles paroles et des chiffres imposants, mais l'on voudra bien me permettre d'analyser cette déclaration et d'examiner à fond tous ces chiffres. D'après les derniers renseignements communiqués au journaux, le 11 mars, nous constatons que 228,351 personnes ont obtenu de l'emploi et que 3,975,355 journées de travail leur ont été accordées depuis le commencement des travaux exécutés sous le régime de la loi tendant à soulager le chômage jusqu'au 28 février 1931. Pour la province de Québec, les statistiques ne sont pas complètes. Ces chiffres paraissent vraiment imposants, mais analysons-les d'un peu plus près. Je vois que le Gouvernement est au pouvoir depuis

plus de sept mois et plus de six mois se sont écoulés depuis la session spéciale. Je crois de plus que quatre bons mois se sont écoulés depuis que la division du ministère du Travail à qui a été confiée l'application des mesures en vue de soulager le chômage a commencé ses travaux. Pendant ce temps, environ 230,000 personnes ont obtenu de l'emploi, d'après les statistiques que j'ai citées, 230,000 personnes ont obtenu 4 millions de journées de travail. J'ai ajouté au chiffre de tout à l'heure 25,000 journées de travail pour compléter les statistiques de la province de Québec. En d'autres termes, pendant quatre mois chaque ouvrier a travaillé dix-sept jours, soit une moyenne de quatre journées de travail par mois. Si j'analyse ces chiffres d'une autre façon, je constate qu'au cours des quatre mois pendant lesquels la loi a été appliquée, nous avons eu 100 journées de travail, ou 4 millions de journées de travail pour un ouvrier. Il en résulte que 40,000 ouvriers ont obtenu du travail continu pendant ces quatre mois. Quel en fut le coût? Je vais renvoyer la Chambre au compte rendu du Sénat du 18 mars. Mais, avant d'en citer un extrait, monsieur l'Orateur, que l'on me permette de dire ceci: la réponse du très honorable premier ministre à la question que lui a posée il y a quelques jours l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Heaps) disant que le Gouvernement ferait connaître par ses actes ses vues sur la nomination d'un membre de cette Chambre au poste de ministre du Travail, peut être considérée, ce me semble, comme une réponse diplomatique ou la réponse d'un homme d'Etat. Je suis d'avis, cependant, que notre pays a droit à ce que le ministre du Travail soit un membre de cette Chambre. Au fort d'une période où un grand nombre de nos problèmes portent sur le chômage et se posent autour de la question de la main-d'œuvre et de l'industrie, cette Chambre a le droit d'être renseignée directement plutôt que par un ministre suppléant. C'est ainsi que les questions relatives à la grève des fabricants de vêtements, à Toronto, ont reçu une réponse de la bouche du ministre de l'Immigration (M. Gordon). Le ministre du Travail a déclaré qu'une somme de 69 millions de dollars, sous diverses formes d'emploi, avait été mise à la disposition de la population du Canada, et cela ne comprend pas tous les avantages et les formes d'emploi accordés par les deux compagnies de transport, municipalités, une somme d'environ 80 millions de dollars. Pour résumer, monsieur l'Orateur, grâce à l'initiative du présent ministère, avec les contributions de toutes les provinces et les municipalités, une somme d'environ 80 millions de dollars a fourni à quelque 40,000 ouvriers du travail pendant quatre mois, ou à 230,000 ouvriers environ quatre jours de travail par mois pendant cette même période. Le premier ministre et ses collègues ne prétendront certainement pas qu'ils ont fait cesser le chômage. Ils n'ont même pas réussi à le faire diminuer. Il y a autant de chômeurs aujourd'hui que par le passé, et même davantage. Dans la ville de Toronto, il y a eu deux semaines dimanche dernier, il y avait 5,500 hommes qui enlevaient la neige et ces hommes ont été embauchés en moins d'une heure ou deux. Ce fait montre bien que le problème que pose le chômage n'a pas été résolu à Toronto. Le chômage ne disparaîtra totalement que lorsque l'on diagnostiquera exactement quelques-uns de nos maux d'ordre social et économique et que l'on appliquera le remède efficace, même si l'application de ce remède exige le redressement de ce qu'il y a de défectueux dans les relations entre le capital et le travail, entre l'employeur et l'employé et entre la production et la distribution des richesses.

Examinons encore les déclarations de l'honorable premier ministre. Combien de commettants de mes honorables amis de l'autre côté trouvent maintenant un emploi continu au lieu des courtes journées de travail qu'ils obtenaient avant le mois de juillet 1928? Que dire des filatures de coton et des fabriques de lainages? Je veux citer ici un document officiel contenant des faits et des statistiques, et, en réponse à mon honorable préopinant, je puis dire qu'il ne s'agit pas d'une accumulation de chiffres et de théories sans rapport avec la question. Ce document, publié par le département du Commerce et par ordre de l'honorable H. H. Stevens, ministre de ce département, contient des chiffres que tous les membres de la Chambre admettront; ce sont les statistiques d'emploi pour le mois de février.

Je prends d'abord la page 5, contenant un tableau des nombres-indices d'emploi par zones économiques. On a fixé l'année 1926 à 100 pour établir la moyenne. Nous voyons que le 1er août 1930, la moyenne d'emploi dans tout le Canada était de 118.8; le 1er février 1931, elle était de 100.7, soit une diminution de 18.1. J'aurais dû avertir la Chambre que ces chiffres sont basés sur les renseignements que le Bureau de la statistique a reçus de 7,431 maisons, employant 904,315 personnes. Donc, si l'indice du 1er février 1931, soit 100.7, représentait 904,315 employés émargeant à la caisse de ces maisons, il suffit d'un simple calcul mathématique pour savoir que l'indice du 1er août 1930, soit 118.8, représentait une liste de 999,570 personnes. D'après ces chiffres, il y avait, le 1er février 1931, 95,255 employés de moins dans les diverses industries du Canada que le 1er août 1930.

Les honorables députés d'en face diront peut-être que cela représente la baisse saison-

nière annuelle. Je les prierai de se reporter au tableau de la 1re page qui indique ces baisses saisonnières depuis un certain nombre d'années. Le tableau prouve de façon concluante que la baisse pour 1931 a été la plus grave et la plus prononcée depuis 1924. Nous voyons dans ce même tableau N° 1 les indices d'emploi pour l'Ontario. Là encore la même situation existe. L'indice est de 115.7 le 1er août 1930 et de 101.7, le 1er février 1931, soit une diminution de 14. L'indice était de 117.1, le 1er février 1930 et de 101.7, le 1er février 1931 soit une diminution de 15.4.

Je signalerai maintenant à la Chambre un autre tableau très intéressant qu'on trouvera à la page 5 de ce document. Il contient les indices d'emploi par industries; j'en mentionnerai deux en particulier: celle des tissus et celle du fer et de l'acier. Avant de donner les chiffres, je dirai que nos honorables collègues d'en face ont, avec leur imprévoyance habituelle, reproché au parti libéral et à sa politique douanière d'avoir ruiné l'industrie textile. (*Exclamations.*) J'entends des exclamations à droite. Je ne sais si elles sont provoquées par ma remarque concernant leur témérité ou bien à ce que j'ai dit au sujet de la ruine de l'industrie. Il est faux de dire que l'industrie a été ruinée, et, pour le prouver, je vais citer quelques chiffres du rapport de l'industrie textile au Canada pour 1928 qui a été publié récemment par le Bureau de la statistique. Nous voyons que la production des tissus au Canada, en 1928, a dépassé de 100 millions de dollars la valeur de celle de 1922, cela sous un régime libéral et avec un tarif libéral.

Les indices d'emploi pour l'industrie textile sont 103.5, le 1er février 1930 et 99.7, le 1er février 1931, soit une diminution de 3.8.

J'arrive maintenant à l'industrie du fer et de l'acier, autre industrie que le premier ministre choye et protège. L'indice était de 115.5, le 1er février 1930, et de 93, le 1er février 1931, soit une diminution de 22.5. Ce tableau contient les statistiques de 63 industries; sur le nombre, 56 accusent une diminution d'emploi le 1er février 1931, comparativement au 1er février 1930. Sept seulement indiquent une augmentation, et parmi elles il y a la construction, la confection des routes et le reste qui ont été artificiellement stimulées.

Je passe maintenant à la page 6 qui donne certains renseignements au sujet de Toronto. J'ai failli dire: Toronto la ville tory; mais on ne peut plus la désigner ainsi. Nous voyons que le 1er août 1930, l'indice d'emploi était de 115.4, tandis qu'il était de 107.1, le 1er février 1931, soit une diminution de 8.3. A la dernière page du document on trouve les indices d'emploi calculés par villes et industries principales. Ainsi à Toronto, l'indice de l'industrie textile qui était de 108.1 le 1er février 1930 n'était plus que de 97.5, le 1er février 1931. Pour le fer et l'acier, les chiffres sont respectivement de 110.3, le 1er février 1930 et de 88.2, le 1er février 1931, soit une diminution de 22.1. Il n'y a eu augmentation que dans un seul cas: dans le commerce de détail. Les chiffres sont: 122.3 le 1er février 1930 et 123.7, le 1er février 1931.

Je crois que les déclarations du premier ministre au sujet du regain d'activité industrielle ne sont pas exactes. De fait, l'industrie n'a pas gagné en activité sous le régime de la politique inaugurée par le Gouvernement et elle ne recouvrera jamais s'il maintient cette politique, comme j'espère pouvoir vous le démontrer dans l'instant. Quelle était la situation lors des élections générales? Le monde entier se trouvait aux prises avec une dépression économique sans précédent comme sans parallèle; la hausse exagérée des valeurs de bourse s'écroulait, le flot des chômeurs s'étendait de toutes parts; et le monde perdait presque la tête, cherchant à surmonter les difficultés économiques et sociales. Telle était la situation. C'était une situation bien connue des honorables députés de la droite; et le chômage et les souffrances qui existaient en ce pays étaient dues à des conditions mondiales et non à la politique de l'ancien ministère. Nos honorables amis de la droite et leurs partisans, exploitèrent, et de méprisable façon, cet état de choses. Ils rendirent le gouvernement libéral responsable des conditions mondiales et profitèrent de la situation psychologique; ils profitèrent de la misère du peuple et lui firent tant de promesses qu'ils montèrent au pouvoir. Mais outre ces conditions mondiales, nous avions en ce pays notre propre problème national comme pays producteur de blé, un problème qui était essentiellement le nôtre, et ce problème était de trouver des débouchés profitables pour notre excédent de blé. Je désire rappeler un passage tiré des *Débats*, édition révisée, de la dernière session spéciale. Même le très honorable ministre se rendait compte de cette situation; il connaissait la nature de ce problème et il en connaissait la solution. En consultant la page 29 des *Débats* revisés, nous trouvons que le premier ministre s'était exprimé comme suit:

> Reconnaissant que l'écoulement de nos produit naturels est un élément primordial de notre bien-être national, je m'engage à ce que l'administration du pays, coopérant avec les organisations financières privées, établisse d'une façon permanente des organisations efficaces pour l'écoulement de nos produits dans les pays étrangers. Grâce à ces remaniements et à ces améliorations que vous avez le droit d'exi-

ger, grâce aussi à l'utilisation totale de nos moyens de transport, vous aurez des débouchés plus considérables, et cela pour toujours. Vous avez appris à souffrir et vous avez été patients. Finissons-en. Prenez courage.

Eh! bien, le peuple prit courage et porta le très honorable membre au pouvoir et que constatons-nous? Je crois qu'en dehors des conditions mondiales cette difficulté de la mévente de notre excédent de blé pour lequel nous ne pouvons pas trouver un débouché profitable a été la source et la cause principale de notre dépression économique parce que son effet immédiat a été d'entraîner une réduction terrible dans le pouvoir d'achat de la nation avec les suites inévitables de misères, de privations et de malaise dans les provinces des Prairies. Mais l'Ontario et les autres provinces devaient en souffrir presque au même degré, parce que nous devons nous rappeler que les provinces de l'Ouest font une consommation annuelle d'environ $200,000,000 de produits manufacturés et, avec ce pouvoir d'achat en baisse, les manufacturiers de l'Ontario et des autres provinces devaient nécessairement être atteints, déterminant une dépression économique accompagnée de chômage et de misère dans les provinces de l'Ouest. Telle était la situation lorsque le très honorable ministre monta au pouvoir.

Reconnaissant la gravité de la situation et désirant ardemment qu'il se rendît à la conférence de Londres afin d'en rapporter quelque soulagement pour tirer les cultivateurs de leur misère et aider l'industrie à sortir de cette dépression, nous avons, de ce côté-ci (*la gauche*), coopéré par tous les moyens possibles avec le Gouvernement lors de la session spéciale. Nous avons laissé passer toute la législation sans une discussion convenable, nous avons permis la majoration du tarif douanier sans une analyse convenable; nous avons même permis au ministre du Revenu national (M. Ryckman) de se substituer à la loi elle-même et de pouvoir, sans consulter le Parlement, effectuer des changements au tarif du pays par le subterfuge des droits de dumping. Nous avons laissé faire tout cela, parce que nous avions conscience de la gravité de la situation et désirions coopérer avec le Gouvernement, afin de pouvoir apporter certains soulagements au pays. Nous espérions aussi que le premier ministre reviendrait de la conférence de Londres apportant un remède aux souffrances du peuple.

Eh! bien, la conférence économique eut lieu et ses résultats sont connus en ce pays, comme ailleurs. Je n'ai pas le temps de lire certains commentaires sur cette conférence, mais j'aimerais vous dire en toute sincérité que

[M. Factor.]

j'ai eu l'occasion de parler avec plusieurs de mes amis conservateurs de Toronto—et j'ai quelques amis conservateurs à Toronto—concernant la politique de mon très honorable ami. Je constate que même ses partisans les plus ardents ne l'approuvent pas; parce qu'un tory de Toronto peut être protectionniste au détriment des Etats-Unis, mais non pas protectionniste au détriment de l'empire britannique, de la Grande-Bretagne. Il ne veut pas de barrières érigées contre la mère patrie.

A titre de nouveau membre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les paroles prononcées par le premier ministre pour expliquer pourquoi il revenait les mains vides de la conférence de Londres. Je dois admettre que ma surprise a été bien grande, lorsque je l'ai entendu se comparer à sir Wilfrid Laurier à la conférence de 1902. L'ancien ministre de la Défense nationale a donné une explication complète de la différence. Mais je me suis rendu à ma chambre pour lire son discours avec soin et je déclare que même l'extrait cité par le ministre détruit cette prétention et ses allégations. Il n'y a aucune ressemblance, aucune comparaison à faire entre les façons de procéder, ni y existe-t-il aucune ressemblance ou comparaison du côté des propositions formulées. La façon de procéder de sir Wilfrid Laurier en 1902, comme je le comprends, ne comportait aucune demande, aucune menace. Sir Wilfrid Laurier ne cherchait pas à montrer à la métropole comment elle devait conduire ses affaires; il ne cherchait pas à dicter la politique douanière intérieure de la mère patrie. Je le répète, il n'y a pas la moindre ressemblance, le moindre sujet de comparaison même dans les propositions soumises.

Voici ce que sir Wilfrid Laurier disait: 'Si vous enlevez la taxe sur les substances alimentaires du Canada, nous augmenterons la préférence." Le chef du Gouvernement a diminué la préférence britannique. Il a relevé les barrières contre la Grande-Bretagne et il s'est exprimé ainsi: "Frappez d'impôts les substances alimentaires étrangères et en retour nous vous offrirons", quoi? Non pas une entrée plus libre sur nos marché pour les produits britanniques, mais "de rendre plus difficile l'entrée des autres pays sur les marchés du Canada". Voilà ce qu'il a fait. Il n'y a certainement pas de similitude et, avec tout le respect que j'ai pour le très honorable premier ministre, je crois que le geste aurait été plus digne et le fait d'un homme d'Etat plus averti, s'il se fût levé en cette Chambre pour admettre qu'il n'avait pas eu de succès à la conférence, au lieu de chercher à embrouiller les choses en se comparant à sir Wilfrid Laurier.

Bien que l'on puisse différer d'avis sur ce point, je désire offrir une suggestion en vue de stimuler notre progrès national. Le progrès commercial, industriel et même le progrès agricole est impossible avec le chiffre restreint de notre population actuelle. Si nous avions une plus forte population notre progrès national serait accéléré, nos problèmes nationaux seraient en grande partie résolus et notre avenir raisonnablement assuré. Je ne suis pas en faveur d'une politique d'immigration en ce temps de chômage, mais si nous nous arrêtons à penser que nous avons une population de neuf millions d'âmes dans un pays aussi étendu la conclusion s'impose que ce pays peut soutenir une nation plus populeuse, et qu'il faut plus de neuf millions d'âmes pour le développer. Maintenant c'est le temps pour l'honorable ministre de l'Immigration (M. Gordon), de concert avec les têtes dirigeantes de nos deux réseaux de transport, avec les chefs des classes ouvrières, de la finance, de l'industrie et du commerce, d'élaborer une politique d'immigration saine, sensée et régulière qui dans un avenir rapproché permettra à des gens honnêtes, robustes et énergiques de venir s'établir au pays et participer à sa vie et à ses idéals. Je proteste contre ces déportations inhumaines et injustes, et contre la défense faite à ces gens de revenir au pays. Je ne veux point blâmer le ministre, au contraire, je crois qu'il s'acquitte, lui et ses fonctionnaires, de leurs devoirs de façon impartiale, efficace et aussi humaine que les lois du pays leur permettent de le faire, mais je proteste vigoureusement contre les lois stupides et insensées en matière d'immigration et de déportation Plus vite ces lois seront effacées de nos statuts, mieux ce sera pour l'avancement et le progrès de la nation.

Je supplie les honorables députés des deux côtés de la Chambre, sans acception de parti, à leur titre de représentants du Canada tout entier d'extirper de notre organisme politique le chancre du fanatisme religieux et des passions de races. Nous pouvons différer d'opinion en politique, dans la manière de résoudre nos problèmes économiques et sociaux, mais nous devrions tous être unis pour le bien du pays. Anglais et Français, catholiques et protestants, juifs et gentils, pauvre ou riche, ouvrier et capitaliste, citoyens d'hier ou citoyens d'aujourd'hui, unissons-nous tous pour créer au Canada une atmosphère plus saine, plus heureuse, et donner à nos conceptions nationales un idéal dont nous puissions vraiment être fiers. Débarrassons-nous de cette mentalité anti-étrangère qui nous porte à ne considérer comme bons citoyens que ceux qui sont nés au pays et à ne voir dans les nouveaux citoyens que des étrangers. Si nous en agissons ainsi, malgré nos épreuves, malgré les graves problèmes qu'il nous faut résoudre, malgré la politique du Gouvernement actuel, je suis de ceux qui ont une foi inébranlable et une confiance sans borne dans l'avenir de ce pays parce que le peuple possède cette force inépuisable et cette vitalité qui lui permettront de résoudre nos problèmes difficiles.

L'hon. M. SAUVE propose le renvoi de la suite du débat.

La séance est levée à cinq heures et demie.

JEUDI, 26 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DE PÂQUES

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Appuyé par M. Guthrie, je propose, monsieur l'Orateur

Que, lorsque la Chambre se séparera le premier avril, elle soit et demeure ajournée jusqu'au lundi 13 avril 1931.

Avant l'adoption de la motion, monsieur l'Orateur, je puis expliquer pourquoi les vacances sont plus longues que nous ne le voudrions. Notre nouveau Gouverneur général s'embarque demain à Liverpool et nous l'attendons à Halifax, samedi, dans une huitaine. Il s'impose que les membres du Gouvernement soient là pour lui souhaiter la bienvenue à son débarquement. Il doit arriver ici le mardi suivant. Dans les circonstances, si la Chambre se réunissait le mercredi ou le jeudi, il y aurait très peu de monde. Nous avons donc jugé à propos de prolonger le congé jusqu'au lundi suivant. Je propose la motion en ayant égard à toutes ces considérations. Je les expose pour faire comprendre à la députation que nous eussions volontiers abrégé la durée du congé, mais, dans les circonstances, nous n'entrevoyons pas la possibilité de le faire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur je ne prends pas la parole pour m'opposer à la motion de mon très honorable ami, mais parce qu'il est à propos de signaler la date tardive à laquelle nous avons été convoqués, cette année. Comme le savent les honorables députés, c'était presque au milieu de mars...

Le très hon. M. BENNETT: Le 12 mars.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, le 12 mars, et vu la proximité du congé de Pâques il s'ensuit que l'année sera déjà avancée avant que nous ayons abattu beaucoup de besogne. Si l'on tient compte de la fin de l'année financière, je ne me souviens pas que le Parlement ait jamais été convoqué si tard. Je me rappelle que, lors de l'entrée en fonctions de l'ancien gouvernement libéral, la session a commencé au mois de mars, mais avant le 12. Toutefois, le gouvernement d'alors s'est constitué à la fin de décembre. Le présent Gouvernement a été formé au commencement d'août. Il aurait dû être possible au Gouvernement de convoquer le Parlement en janvier ou, au plus tard, en février.

A ce sujet quel que soit le parti au pouvoir, il devrait examiner l'à-propos de convoquer le Parlement en janvier et puis fixer le congé de Pâques d'une durée raisonnable. Plussieurs raisons militent en faveur de vacances de Pâques d'au moins dix jours ou une quinzaine, surtout quand le Parlement a déjà siégé une couple de mois. Le ministère a besoin d'un répit de ce genre pour mettre à point la besogne administrative et les travaux de la session. Pour les honorables députés eux-mêmes il sera salutaire d'avoir un intervalle de repos pour réfléchir à loisir aux questions discutées. Sauf pour ce qui est de la date tardive de la session, je n'ai pas de critiques à exprimer contre le congé proposé, surtout eu égard aux circonstances mentionnées par le premier ministre.

Permettez-moi de dire toutefois à mon très honorable ami qu'il demandera probablement à la Chambre de voter des crédits intérimaires avant les vacances. Nous nous efforcerons de lui être agréable, mais nous espérons qu'en même temps il aura certains égards pour la députation. Plusieurs demandes de documents figurent au *Feuilleton*. Quand le Gouvernement fera suspendre l'application du règlement pour faire adopter le bill intérimaire des subsides, je le prie d'en demander la suspension pour assurer, si c'est possible, le dépôt des documents avant le congé de Pâques. Il nous serait utile d'obtenir les renseignements sollicités dans les avis de motion, pour les étudier pendant l'ajournement.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre apprécient hautement le bon esprit dont le très honorable chef de l'opposition a fait preuve en indiquant son intention relativement à cette motion. Quand le gouvernement libéral prit le pouvoir après les élections générales de 1896, il y eut une brève session à laquelle on vota des crédits et l'on adopta quelques lois. La Chambre ne fut ensuite convoquée que le 25 mars 1897 et, bien que l'on y ait approuvé un remaniement du tarif et plusieurs lois importantes, la prorogation eut lieu le 29 juin. C'était la première session régulière du gouvernement de sir Wilfrid Laurier. En ce qui concerne le Gouvernement actuel, je n'ai pas été au Canada plus de quatre mois depuis son accession au pouvoir; ce sont les mois de janvier, février et mars et le mois qui s'est écoulé entre l'organisation du Gouvernement et mon départ pour la conférence impériale. Nous nous sommes efforcés d'expédier les affaires publiques avec toute la diligence possible et mon très honorable ami en conviendra sans doute.

Quant au choix du 12 mars pour l'ouverture de la session, la nomination inattendue de lord Willingdon au poste de vice-roi des Indes a compliqué la question. Nous espérions que son successeur arriverait avant la session, mais quand nous eûmes appris qu'il ne pouvait pas s'embarquer avant le 27 mars, nous avons convoqué le Parlement le plus tôt que nous l'avons pu. Je dois dire à la Chambre que j'avais fait des démarches afin de me renseigner sur les intentions du gouvernement anglais quant au départ de lord Willingdon pour les Indes et si l'imprévu ne s'était produit, nous aurions pu éviter les difficultés qui ont retardé l'ouverture du Parlement.

Je reconnais la justice de la demande de mon très honorable ami en ce qui a trait aux motions demandant la production de documents, mais je puis lui dire que nous sommes actuellement à préparer les documents tout comme si les résolutions avaient été adoptées. Nous voulons en préparer le plus grand nombre possible pendant la vacance, afin de pouvoir les déposer sur le bureau dès la reprise des séances de la Chambre. A moins que la chose ne devienne indispensable,—et si la Chambre se réunit de nouveau le 13 ou le 14 avril, il n'y aura pas lieu de le faire,—nous n'aurons pas besoin de voter de crédits provisoires avant l'ajournement de mercredi prochain; mais il sera nécessaire d'adopter les crédits supplémentaires nécessaires pour l'année financière finissant le 31 mars 1931. La plupart portent sur des choses qui sont indépendantes de notre volonté, quelques-uns ont trait à des questions soulevées dans le rapport de l'auditeur général et d'autres se rapportent aux chemins de fer. Je me proposais de décider demain avec mon très honorable ami du moment le plus propice pour soumettre ces crédits à la Chambre. Ils se rapportent à presque tous les ministères; il s'agit de petites sommes dépensées

au delà des crédits adoptés et de mandats du Gouverneur général relativement à l'entretien des soldats invalides pendant l'hiver. Je me propose de lui soumettre cette question demain, quand on m'aura fourni les derniers détails. Comme je le disais, je pense que nous pouvons nous passer de crédits provisoires en attendant que la Chambre se réunisse de nouveau.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il serait désirable que mon très honorable ami puisse déposer les crédits supplémentaires demain. Après en avoir pris connaissance, nous pourrons ensuite juger du moment le plus propice et du temps nécessaire à leur discussion.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que j'espérais faire.

(La motion est adoptée.)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le très hon. R. B. BENNETT (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre se forme demain en comité des subsides pour examiner certains crédits à être accordés à Sa Majesté.

Monsieur l'Orateur, je fais cette motion afin de permettre demain le dépôt des crédits supplémentaires sur le bureau de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

MODIFICATION DE LA LOI DE L'INDUSTRIE LAITIERE

M. SAMUEL GOBEIL (Compton) demande à déposer un projet de loi (bill n° 16) tendant à modifier la loi de l'industrie laitière.

Des VOIX: Expliquez-vous.

M. GOBEIL (texte): Monsieur le président, ce projet de loi est à l'effet d'augmenter l'amende imposée à ceux qui falsifient les produits laitiers.

(La motion est adoptée et le projet de loi lu pour la 1*re* fois).

SOULAGEMENT DU CHOMAGE

OBLIGATION DE PAYER LES SALAIRES COURANTS POUR PARTICIPER AUX SECOURS DE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Comme il était entendu que les provinces et les municipalités qui devaient toucher des fonds de la caisse du chômage devraient payer à leurs employés les salaires courants, ou des salaires raisonnables, je prie le Gouvernement de m'assurer que, si on lui signale des cas où cette condition n'a pas été observée, il prendra des mesures pour remédier à cet état de choses.

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Chaque fois qu'on apprendra de source sûre que les ouvriers ne reçoivent pas le salaire courant, on retiendra la subvention fédérale tant qu'un examen du cas n'aura pas été fait et, s'il est démontré que la province ou la municipalité ne versait pas le salaire courant, la subvention sera retenue jusqu'à ce qu'un tel salaire soit versé.

LES GLACES DANS LE DETROIT DE NORTHUMBERLAND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. C. S. McLURE (Queen): Je signale au ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) que la présence des glaces dans le détroit de Northumberland nuit au transport des marchandises, entre le continent et l'île du Prince-Edouard. Plus de 1,100 wagons de marchandises sont retardés à cause de cet état des glaces. Qu'a fait le ministère des Chemins de fer pour y remédier?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Mon honorable collègue et les autres députés de l'île du Prince-Edouard m'ont signalé cet état de choses, au cours des deux ou trois derniers jours. J'ai discuté la question avec les fonctionnaires du National-Canadian qui s'occupent du transport entre l'île et le continent. Jusqu'à ce matin, ceux qui s'y entendent étaient d'avis qu'il n'y avait rien à faire. Tout dépendait des éléments, et l'on pensait que seul un vent favorable pouvait chasser les glaces. Ce matin, toutefois, l'honorable député qui vient de parler m'a montré un télégramme d'une société, l'Association des commerçants de pommes de terre de l'île du Prince-Edouard sauf erreur, demandant au ministère de la Marine de lui prêter un brise-glace à la condition que l'Association fournisse un vaisseau pour le transport des pommes de terre. Nous avons discuté la question avec le ministère de la Marine et le ministre a consenti à envoyer à l'île du Prince-Edouard, au début de la semaine, le brise-glace qui se trouve actuellement en Nouvelle-Ecosse, comme le demandait l'association. Nous serons heureux d'apporter toute l'aide possible.

CONFERENCE INTERPROVINCIALE

EXAMEN DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET REMÈDE À APPLIQUER CONTRE LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. I. A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je désire poser une question au pre-

mier ministre. Je crois que des délégués du Dominion et des provinces se réuniront pendant le congé de Pâques. Se limitera-t-on à la discussion des questions constitutionnelles, ou abordera-t-on l'étude de l'état économique du pays et des moyens de remédier au chômage?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La conférence a pour objet l'examen des questions constitutionnelles qu'a posées la conférence impériale. Il est évident que les premiers ministres provinciaux soulèveront divers points, mais, officiellement, on n'abordera que les sujets dont je viens de parler.

RENVOI À LA CONFÉRENCE DE LA QUESTION DE L'ASSURANCE CONTRE LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Je signale à mon très honorable ami (M. Bennett) que, à la dernière session régulière de la Chambre, il a été adopté une résolution demandant au Gouvernement de soumettre à la prochaine conférence des délégués du Dominion et des provinces la question de l'assurance contre le chômage.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je fais remarquer que cette conférence n'aura pas le caractère ordinaire des conférences de ce genre; elle a été convoquée spécialement pour étudier un seul sujet, et seul ce sujet sera abordé.

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. F. HEPBURN (Elgin-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux adresser au premier ministre une demande découlant d'un discours prononcé l'autre jour devant la législature de l'Ontario par M. Challies, député conservateur de Dundas. Il a énoncé des choses importantes au sujet du canal maritime du Saint-Laurent; voici un passage de son discours:

J'ai tout lieu de croire que les autorités fédérales apporteraient un concours enthousiaste à la réalisation de ce projet du canal maritime du Saint-Laurent. Que le projet se réalise le plus tôt possible; tel est le vœu unanime de cette Assemblée.

Puisque l'un des engagements formulés par le premier ministre au cours de la campagne comportait l'étude dudit projet. . .

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faut mettre un terme à ces abus.

M. HEPBURN: Le très honorable premier ministre a promis de s'intéresser directement

[L'hon. M. Mackenzie.]

à ce projet de la canalisation du Saint-Laurent. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! A l'ordre!

M. HEPBURN: Vous pouvez crier tout l'après-midi, si vous voulez: je suis bien décidé à poser cette question. Le premier ministre a promis d'aborder la question de la canalisation en disant que ce projet serait mis à exécution sans retard.

Le très hon. M. BENNETT: Je me vois forcé d'invoquer le règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre ne doit pas tolérer des discours au moment des questions orales; l'expérience du passé est là pour nous éclairer là-dessus. Je demande à Votre Honneur de se prononcer.

M. l'ORATEUR: L'honorable représentant d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) semble prolonger sa question au delà des limites ordinaires. Je le prie d'en venir au point et de formuler sa question.

M. HEPBURN: Quant à l'affirmation, nous avons promis d'étudier le projet de la canalisation du Saint-Laurent...

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. HEPBURN: Voici la question. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

Des MEMBRES: Asseyez-vous.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable représentant n'est pas prêt à poser sa question. . .

M. HEPBURN: La question. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. l'ORATEUR: Si l'honorable représentant n'est pas prêt à poser sa question immédiatement je devrai le prier de la faire inscrire au *Feuilleton*.

M. HEPBURN: Je demande l'indulgence de la Chambre pour que je termine ma question. Je ne parlerai qu'un instant. Cette promesse, est-ce encore un leurre. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. HEPBURN: Je veux poser une autre question. Celle-ci est bien conforme au règlement. L'autre jour dans le *Mail and Empire*..... (*Interruptions.*)

M. l'ORATEUR: Je dois prier l'honorable député d'observer les articles du règlement.

M. HEPBURN: M. C. O. Smith, représentant canadien. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. HEPBURN: . . . représentant spécial des journaux de Southam aux Etats-Unis, a écrit un article qui intéresse directement cette Chambre.

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. HEPBURN: Voici cet article. . .

M. l'ORATEUR: L'honorable député veut-il. . .

M. HEPBURN: Monsieur l'Orateur. . .

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député pourrait s'asseoir.

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'a pas encore pris part au présent débat; lorsqu'il portera la parole il aura toute l'occasion voulue de dire ce qu'il veut énoncer en ce moment. L'honorable député ne pose pas une question. Il sait très bien que les ministres, pour obliger les membres répondent aux questions posées à ce moment de la séance; seulement la Chambre n'est pas d'humeur à écouter une longue dissertation, ni un discours; et le règlement ne souffre pas qu'il en soit fait. L'honorable représentant, vu ses hautes responsabilités, doit comprendre cela.

M. HEPBURN: J'en appelle au règlement. Nous de ce côté de la Chambre. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. HEPBURN: Nous de ce côté de la Chambre. . .

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. HEPBURN: Le premier ministre n'est jamais à la Chambre. . .

M. l'ORATEUR: Je demanderai à l'honorable député de se conformer au règlement de la Chambre; sinon il me faudra recourir à d'autres mesures. Je désapprouve le bruit que l'on fait. J'ai rendu ma décision, et je crois que l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) devrait s'y conformer.

M. HEPBURN: Je soulève la question de règlement. Les députés de ce côté (*la gauche*) qui prennent part à la discussion aimeraient à voir le premier ministre à son siège, mais il n'y est jamais. Comment pouvons-nous poser des questions? (*Protestations.*)

M. COTNAM: Depuis quand êtes-vous arrivé? Vous n'êtes ici que depuis hier.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes) (Traduction): Monsieur l'Orateur, tout Canadien qui connaît bien l'histoire de son pays, qui est attaché à ses traditions et ses institutions, qui a une connaissance exacte des problèmes résultant de son vaste territoire, de l'abondance et de la variété de ses richesses à peine un peu développées, avec une population relativement petite, disséminée par groupes épars d'un océan à l'autre, composée maintenant d'éléments si différents de race, d'éducation, de sentiments, d'intérêts et d'aspirations; un vrai Canadien, dis-je, qui s'arrête à réfléchir sur l'idée fondamentale de ce parlement, sur le but de la Confédération, sur ce que déjà représente aujourd'hui l'union de nos provinces et ce qu'elle pourrait bien être demain à cause des éventualités et des prétentions qui se développeront davantage dans son sein sous le souffle des évolutions qui se produisent dans toutes les parties de l'Empire et même dans le monde entier; un bon Canadien, je le réalise en ce moment, doit éprouver une émotion indicible lorsque, pour la première fois, il adresse la parole dans cette Assemblée. C'est pourquoi vous me permettrez, monsieur l'Orateur, en vous offrant mes sincères félicitations pour la distinction et la justice qui vous caractérisent dans l'exercice de vos hautes fonctions de "First Commoner", de solliciter aussi l'indulgence et l'attention dont j'ai, certes, besoin sous l'impression qui s'empare de moi à la pensée qu'après avoir siégé pendant vingt-deux années à la législature de la vieille province française de mon pays, j'ai maintenant à débuter devant cette Chambre composée des représentants les plus attitrés de toutes les provinces du Canada, dont la plupart, comme leurs devanciers de la droite et de la gauche, se font remarquer par leur talent, leur savoir, leur éloquence et leur courtoisie.

La présence de l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mademoiselle Macphail) dans cette Chambre et l'intérêt que, dans le passé, j'ai porté à ses discours où toujours se marient l'art de bien dire et la subtilité du raisonnement, ne sont guère pour me rendre plus hardi, mais par contre me porteraient bien à l'excuser pour ce qu'elle a dit contre la résistance de la province de Québec au suffrage féminin, et à accepter davantage ce droit nouveau, si j'avais complètement réussi à changer l'opinion que j'ai de la famille chrétienne et de l'importance essentielle du rôle éducationnel de l'épouse et de la mère au foyer canadien, si nécessaire pour nous préserver des dangers d'une immigration d'idées

et d'individus, ennemis de nos institutions les plus sacrées et de nos jeunes générations.

Habitué à parler dans une de nos langues officielles, qui cependant n'est plus celle de la majorité dans le parlement canadien, je vous demanderai, monsieur l'Orateur, d'excuser l'imperfection de ma prononciation et de parler anglais un peu en français.

En acceptant le mandat qui me fut instamment offert par la grande majorité du comté que je m'honore de représenter ici, j'ai désiré et je suis bien résolu d'apporter avec ma plus entière loyauté, une consciencieuse contribution au travail que doivent s'imposer les législateurs, surtout dans cette crise alarmante dont les causes sont multiples. Je ne suis pas de ceux qui tentent de faire croire que tous les malheurs et les épreuves du pays sont attribuables à l'adversaire politique. Je suis plutôt de ceux qui se réjouissent de voir dans tous les partis au parlement des hommes disposés à envisager avec largeur de vues nos problèmes nationaux, et capables de les discuter de façon à les solutionner, non pas à l'avantage d'un parti seulement mais du pays avant tout.

En vérité, j'ai siégé trop longtemps dans l'opposition de Sa Majesté pour ignorer l'importance de son rôle et le respect qui lui est dû. Et j'ai trop souvent réclamé au nom de mon parti le pouvoir du gouvernement pour ne pas m'efforcer de m'en montrer digne, même aux heures de ses plus lourdes exigences, et pour ne pas apporter au premier ministre (M. Bennett) qui m'a accordé confiance et honneur, la loyauté et la modeste collaboration que je puis lui donner dans la tâche qu'il a assumée avec tant d'ardeur, et dans ce travail où il met au service de son pays la force de son caractère, l'extraordinaire puissance de ses talents et un temps que bien d'autres, moins fortunés que lui, préfèrent passer en des lieux de repos ensoleillés.

Dans l'effort extraordinaire que consacre le chef du nouveau gouvernement à la solution des problèmes nationaux, effort qui étonne en dépassant les limites ordinaires de la capacité humaine, il y a quelque chose de plus remarquable que l'endurance physique, de bien supérieur au caractère, au tempérament, de plus grand que le talent, de plus beau que la ténacité à la tâche: c'est le patriotisme.

Nous savons à quoi s'expose l'homme public qui se donne tout entier au service de son pays, et mon honorable ami l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) s'en est bien rendu compte dans la maladie dont il a pu triompher à la grande joie de ses concitoyens.

En écoutant un bon Acadien, mon honorable ami de Restigouche-Madawaska (M. Cormier), proposer si éloquemment l'Adresse, et l'honorable sénateur Bourque l'appuyer au Sénat; me souvenant aussi qu'à la dernière session un Canadien français de l'Ouest avait proposé l'Adresse au Sénat, et que mon honorable ami de Dorchester (M. Gagnon) l'avait appuyée dans cette Chambre, je me disais que tout cela devait faire réfléchir mes compatriotes à qui l'on avait enseigné que le parti conservateur, par sa raison d'existence, ne pouvait être autre que l'ennemi acharné des Canadiens de langue française.

Le langage tenu, récemment, par le nouveau premier ministre conservateur d'Ontario reconnaissant cette vérité que la province de Québec a réagi et réagira toujours, encore plus que les autres provinces du pays, contre la pénétration politique et sociale de l'américanisme et, aurait-il pu ajouter avec le juge en chef d'Ontario, sir William Mulock, contre les idées révolutionnaires des agents communistes, nous fait maintenant considérer comme une malheureuse exception ceux qui veulent encore regarder les Canadiens français comme des étrangers au pays qu'ils ont fondé et ouvert à la civilisation.

Je remercie sincèrement le premier ministre de l'Ontario, sir William Mulock et les autres pour avoir ainsi exprimé leurs sentiments de justice et leurs vœux de bonne entente.

Un autre fait que je me plais à signaler: Me sera-t-il permis d'exprimer le plaisir particulier que mes compatriotes éprouvent à partager avec leurs concitoyens de langue anglaise l'honneur qui leur est fait et la joie qui leur est procurée par Sa Majesté le Roi en nous donnant comme gouverneur le comte de Bessborough dont la digne compagne représentera aussi chez nous une heureuse conquête pour l'Angleterre, et le lien qui attache le Canadien français à la Couronne britannique. On dit que lorsque la chaîne des collines qui traversent l'ouest de l'Angleterre se rapproche de la mer, elle dessine quelque chose de grandiose qui ressemble aux falaises normandes et aux côtes de la Bretagne, rappelant que les descendants de l'Angleterre et de la France étaient autrefois unis par un même sang et qu'ils ne sont physiquement séparés que par une nappe aux eaux bien peu profondes. La présence du comte et de la comtesse de Bessborough sur notre sol, sous les plus beaux rayons de notre soleil canadien, ne nous donnera-t-elle pas cette vision agréablement impressionnante et inspiratrice de bons sentiments?

(Texte). Maintenant, monsieur le président, me permettrez-vous, avec le consentement de la Chambre, de poursuivre mon discours dans ma langue maternelle? Je ne voudrais pas être plus désagréable à cette Chambre, et surtout à mes adversaires, que je ne l'ai été dans l'autre langue, mais ils me permettront probablement d'accentuer mes remarques en

soulignant ici quelques-unes des idées qui ont été émises du côté de la gauche, et bien qu'habitué à des adversaires qui leur ressemblent, je n'ai pas été moins étonné des idées qu'ils ont exprimées.

L'hon. M. DUPRE: Très bien!

L'hon. M. SAUVE: Nos honorables amis —cela a été dit bien souvent dans ce pays— sont nés pour l'opposition. Les libéraux sont fameux dans l'opposition, dit-on.

M. FAFARD: Vous avez fait votre part à Québec.

L'hon. M. SAUVE: C'est pourquoi vous consentez à faire la vôtre dans l'opposition. Le pays décidera, j'espère, que mon honorable ami n'a pas assez d'arguments sérieux pour dire que c'est lui qui va décider du sort et de l'avenir du Canada.

M. FAFARD: Vous ne serez pas même *sauvé*.

L'hon. M. SAUVE: Les jeux de mots sont aisés à faire quand on n'a pas d'arguments et je veux reconnaître la supériorité de mon honorable ami pour cette spécialité parfois facile. Nos amis de la gauche reprochent au Gouvernement de n'avoir pas présenté, depuis son récent avènement au pouvoir, toutes les mesures pouvant remédier à la crise qu'ils niaient eux-mêmes, il y a quelques mois. Je ne leur fais pas injure en disant...

Des VOIX: Ah, non! ah, non! On ne l'a pas niée.

L'hon. M. SAUVE: A entendre les exclamations de l'opposition, on dirait, monsieur le président, que je suis né d'hier, que je n'ai jamais lu les journaux, que je n'ai jamais entendu les discours de mes honorables amis de la gauche. En somme, qu'avons-nous entendu du côté de nos adversaires? Une espèce de débat sur le budget qui semble être préparé pour agiter certains sentiments au lieu d'offrir d'utiles suggestions, de judicieuses représentations, et d'exprimer sur l'Adresse les idées fondamentales qui devraient guider les partis dans une session où les problèmes nationaux se posent et doivent être discutés d'une façon particulière, dans le meilleur esprit. Ils ont préparé des discours sur le budget—on ne voit pas cela dans notre législature de Québec— avant même d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances et de connaître toute la politique fiscale que le Gouvernement se propose de présenter à la Chambre pour le bien du pays. Ils ont dénoncé de toutes façons, sur tous les tons possibles et les plus singuliers, ce Gouvernement déjà si mauvais quoique tout naissant, et qui pourtant, au lendemain de son avènement, convoquait une session d'urgence pour venir en aide à ceux qui souffraient, pour atténuer, autant que possible dans la circonstance, les souffrances du peuple, les souffrances dues au chômage; pour protéger le cultivateur canadien contre les dumpings qui le ruinaient, pour faire des traités en vue de mieux protéger la production agricole, le producteur canadien en général, et pour protéger aussi l'industriel de chez nous, en mettant un frein à une concurrence fatale ou en prohibant certaines importations ruineuses, importations favorisées par le tarif Dunning. (*Exclamations.*)

Je ne déteste pas d'entendre les murmures de la gauche. Aussitôt après cette session, le chef du Gouvernement s'est rendu en Angleterre et en France en vue de protéger le cultivateur de l'Ouest et de négocier des échanges afin de lui assurer un marché plus avantageux pour son blé. Depuis, il a protégé l'Ouest et l'Est du Canada en protégeant les industries nationales, notamment en protégeant les industries du charbon et de la pulpe contre la dangereuse concurrence de la Russie. Voilà, monsieur le président, ce qu'a fait le Gouvernement depuis quelques mois. Je vous demande pourquoi les honorables membres de la gauche seraient si sévères sur son compte et exigeraient de lui les résultats d'une administration de longue durée.

A la Conférence impériale, il a fait une proposition intéressant l'empire, mais le Canada avant tout,—c'est probablement ce qui a froissé nos honorables amis de la gauche,— proposition qui fut appuyée—fait à noter— par tous les représentants des Dominions. A entendre la gauche, on dirait que l'honorable premier ministre a vendu, a trahi son pays en faisant une pareille proposition. Cette proposition ne pouvait, évidemment, être acceptée sur-le-champ par le gouvernement de la Grande-Bretagne, surtout par le gouvernement de M. Ramsay MacDonald. Elle demandait d'être mûrement considérée. C'est pourquoi une autre conférence a été convoquée pour cette année. Nous souhaitons, nous devons tous souhaiter que les autorités du gouvernement impérial représenteront à cette conférence la volonté et les intérêts du peuple d'Angleterre. Pourquoi, au cours de cette session, les partis ne chercheraient-ils pas plutôt à s'entendre pour protéger le Canada, pour préparer le pays à retirer le plus de bien possible de cette conférence? Les intérêts du pays, en ce temps de crise surtout, ne devraient-ils pas passer avant les intérêts d'un parti? Chaque parti aurait le mérite des propositions qu'il aurait fait adopter par cette Chambre pour le bien du Canada.

Nos adversaires vont jusqu'à critiquer la politique du Gouvernement concernant la Russie, et le très honorable chef de l'opposition me permettra d'exprimer, avec tout le respect que je lui dois, la surprise que j'ai

eue lorsque, l'autre jour, je l'ai vu s'indigner ou laisser ses amis s'indigner de la conduite tenue par le premier ministre et le Gouvernement au sujet de la Russie. Monsieur le président, le Gouvernement n'a pas l'intention de priver le Canada des marchés nécessaires à l'écoulement de ses produits. Si nous voulons utiliser les richesses de notre pays, il faut—et nous l'avons dit souvent—il faut des marchés à l'étranger. Il faudrait être aveugle, aussi, pour ne pas voir que le monde tend maintenant non plus au militarisme pour la conquête de territoires, mais à la production, à l'expansion économique. Avec les machines à production formidable que la science fournit au monde, chaque pays cherche à s'emparer des marchés, mais, avant tout, à protéger le sien. Il ne faut pas oublier que nous sommes à une époque de reconstruction et que la politique du Gouvernement doit contribuer à faciliter l'équilibre nécessaire après la grande guerre qui a bouleversé le monde. Notre pays s'est donné lui aussi un régime compliqué par des exigences sociales suggérées par la science et multipliées par l'exemple de nos riches voisins. C'est ainsi qu'il s'est créé, avec des moyens de production difficiles, une situation aggravée par la lutte que venaient faire chez nous, sur nos marchés, des pays à centaines de millions d'hommes, aux mœurs simples, et pouvant aussi à cause de leur climat, produire à des conditions qui défiaient toute concurrence de notre part. Il faut tenir compte du fait, monsieur le président, que notre marché agricole local a été désorganisé par le véhicule moteur.

Quant à la Russie, mes honorables amis de la gauche, comme ceux de la droite, savent qu'elle est sous le coup d'une révolution, et elle fait chez nous une propagande dangereuse signalée par les autorités les plus respectables du pays, non seulement au point de vue économique mais surtout à cause de ses fausses idées philosophiques qu'elle cherche à faire germer dans le cerveau de l'humble ouvrier et de nos jeunes générations. Voilà ce qu'il est important de considérer quand nous avons à discuter la nouvelle politique du Gouvernement au sujet de la Russie.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je d'abord féliciter mon honorable ami le ministre des Postes (M. Sauvé) de faire maintenant partie de cette Chambre, et du discours qu'il a prononcé cet après-midi. Je le remercie de ses bonnes paroles à mon égard et je puis lui assurer qu'en ce qui concerne notre amitié personnelle, j'éprouve à son égard absolument les mêmes sentiments que ceux qu'il a exprimés.

Pour ce qui est des remarques que mon honorable ami a formulées en langue anglaise,

[L'hon. M. Sauvé.]

je dois dire que j'approuve à peu près tout ce qu'il a dit, sauf peut-être celle qui concerne la question du suffrage féminin dans ma province. Contrairement à lui, je suis en faveur d'accorder à la femme l'électorat sans restriction aucune. Quant à ses observations dans l'autre langue officielle du pays, j'y répondrai dans quelques instants.

Je regrette, monsieur l'Orateur, d'avoir été dans l'impossibilité d'assister à toutes les séances de la Chambre depuis l'ouverture de la session, mais je puis vous assurer que j'ai lu attentivement les débats qui ont eu lieu. J'ai été un peu surpris de voir dans le discours de mon très honorable ami le premier ministre qu'il prétend de nouveau que les conditions qui existent dans tout le pays sont le résultat de la stagnation industrielle qui s'est fait sentir sous le régime libéral. On dirait là un discours du ministre prononcé avant les dernières élections. J'ai remarqué que, depuis le scrutin de juillet dernier, les honorables membres de la droite sont plutôt portés à chercher dans la dépression universelle une bonne excuse. Je pourrais remplir les pages du hansard de citations à l'appui de cette déclaration. Mais aujourd'hui, dans la chaleur du débat, le premier ministre parle de nouveau de la stagnation industrielle sous le régime libéral. Je dois dire que mon honorable ami le ministre des Postes, qui s'est montré très modéré cet après-midi, a aussi souligné cette fameuse stagnation dans des discours prononcés à des banquets politiques. Aux arguments qu'avance le Gouvernement dans la chaleur d'un débat, je vais opposer les arguments exprimés par le même Gouvernement dans un moment de sobriété, par la bouche de l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens). A Philippe ivre, j'en appelle à Philippe sobre, —parlant strictement au figuré, naturellement. Dans une brochure que vient justement de publier le ministère du Commerce, sous le titre de: *Canada, 1931,* portant l'imprimatur du ministre du Commerce, se trouve une introduction signée de sa main, et je trouve ensuite le passage suivant; je ne veux pas perdre mon temps en citations, et, conséquemment, je n'en lirai qu'une phrase:

> Le volume de la production atteint à l'époque de notre plus grande prospérité, dans la première partie de 1929, était supérieur dans la plupart des industries à celui de toute autre période similaire dans l'histoire du Dominion. Des bas niveaux atteints durant la dépression d'après-guerre qui a eu son point culminant en 1921, les industries productives ont marché régulièrement de l'avant, les magnifiques résultats effectués durant la période de neuf ans devenant évidents surtout durant les six premiers mois de 1929.

A la page suivante, je trouve ce qui suit:

Le progrès rapide et continu de la dernière décade est plus significatif que la rétrogression actuelle, que l'on estime généralement passagère.

Plus loin, on expose les causes de la crise financière universelle. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que les mesures du gouvernement King n'y sont pas mentionnées. Mais, naturellement, ceci diffère considérablement de ce que l'on entendait durant la campagne électorale. Nos adversaires étaient alors occupés à changer un malheur national en un spectacle de partisans enragés.

Un MEMBRE: La guerre avec les Indes.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami peut être tranquille. Je n'ai pas parlé de la guerre avec les Indes; c'est à lui que je fais la guerre en ce moment. Toutes les difficultés que mentionne la publication officielle que je viens de citer furent invoquées pour capter des votes en faveur de nos honorables amis de la droite. Le drapeau tory fut promené d'un bout à l'autre du pays et hissé à tous les vents. Le Gouvernement doit son existence à la dépression financière. Mes honorables amis de la droite doivent leur élection à cette dépression. Naturellement, tous firent des promesses; tous devaient mettre fin au chômage ou périr à la tâche. Tous prédirent que la prospérité allait revenir. Voyez-les, toute une rangée de prophètes; vraiment, plusieurs rangées de prophètes, les gros et les petits. Aujourd'hui, ils sont désireux d'oublier tout cela; au lieu de périr à la tâche, ils demandent à leurs électeurs un renouvellement de leurs billets. Là-bas en Angleterre, un jeune aristocrate, perdu dans les rangs des travaillistes, sir Oswald Mosley, s'est indigné des conditions qui existent dans la métropole, et tente de former un nouveau parti. Il a lancé un manifeste dans lequel il propose la création d'un cabinet d'urgence de pas plus de cinq membres, investi de pouvoirs pléniers lui permettant d'adopter et de mettre en vigueur toute mesure d'urgence nécessaire. Permettez-moi de dire à nos cousins d'outre-mer qu'ici au Canada nous avons fait beaucoup mieux que ce que sir Oswald Mosley propose; nous avons en réalité un super-cabinet investi de tous les pouvoirs qu'une majorité docile peut lui donner. Mais ce super-cabinet a été incapable de résoudre nos problèmes; au contraire, ces problèmes sont de plus en plus graves. Le seul remède que le spécialiste ait appliqué au corps de la nation est une dose de haute protection qui n'a eu d'autre effet que celui de propager la maladie. Nous sommes maintenant menacés d'une autre dose de ce remède. Les apôtres de la haute protection profitent de l'occasion favorable. Ces nouvelles entraves au commerce n'auraient aucune chance de succès sans cet argument que la protection aura pour effet de donner à la classe ouvrière plus de travail et de meilleurs salaires. Le patriotisme et la charité ont servi d'excuse à la spoliation fiscale. Cette affirmation que le coût de la vie ne serait pas relevé par suite des nouvelles augmentations des droits est, pour me servir d'un mot cher à mon très honorable ami, une déception. Le peuple n'est pas assez fou pour croire que le coût de la vie ne ressentira pas le contre-coup des droits sur le commerce. Un homme d'Etat anglais qui a été le défenseur de la protection, mais un honnête défenseur, feu lord Balfour, a dit un jour que la protection ne signifierait rien si elle n'entraînait pas une augmentation des prix. De même, feu lord Melchett, lui aussi grand-prêtre de la protection, a déclaré qu'elle n'aurait aucune utilité si elle ne produisait pas cet effet.

Pour vous donner un exemple de ce que peut entraîner la haute protection, laissez-moi vous citer le cas de deux pays que les Canadiens connaissent bien, les Etats-Unis et l'Australie. Les droits douaniers de ces deux contrées ont été portés à un niveau si élevé que même le présent ministère hésiterait à prendre de telles mesures. Or, dans ces deux pays, plus encore peut-être qu'au Canada, la question du chômage est alarmante. Il y a quelque temps, les directeurs de l'Office international du travail ont nommé des experts pour étudier la question du chômage. Dans le sommaire mensuel du *Journal de la Société des nations* du mois de janvier, je constate qu'une des causes données par ces experts est la suivante:

g) La confusion dans le commerce international causée non seulement par la création de nouvelles zones industrielles mais encore par l'érection de barrières artificielles entravant le commerce international et aussi par les difficultés que suscite, dit-on, le problème des dettes politiques.

C'est ce que pensent aussi les grands économistes du monde, mais notre école de protectionnistes, nos croisés ou nos mousquetaires se moquent de ces principes économiques. Notre nouveau diplomate, M. Ferguson, a dit dans un de ses nombreux discours au public anglais, que tout cela n'était que du charlatanisme et de la théorie, comme si les lois économiques devaient être sujettes à une sorte de limite de vieillesse. En quoi une politique aveugle et mesquine d'isolement économique peut-elle être avantageuse à un pays comme le Canada? Celui-ci est aussi vaste que l'Europe, peut-être plus encore, et sa population ne compte que 10 millions d'habitants. Nos ressources et nos perspectives sont illimitées et nous voulons réussir. Nous croyons à l'évangile du travail et nous som-

mes animés de courage, d'initiative et d'audacieuse activité. Comment un pays de ce genre peut-il s'enrichir en s'entourant de murailles douanières et en dédaignant d'avoir des relations commerciales avec le reste du monde? Pour le Canada, la meilleure manière de faire cesser le chômage, mes honorables amis de l'autre côté l'admettront eux-mêmes, je crois, —est de vendre le surplus de sa production, et il n'y peut certainement pas réussir sous un régime d'isolement économique. Un des membres du cabinet a loué le Gouvernement, l'autre jour, du fait que nos importations de certains pays avaient été réduites, mais il s'est bien gardé de parler de la diminution de nos exportations. Si, pour réduire les importations, nous diminuons également les exportations, nous ne donnons pas plus de travail à nos ouvriers, au contraire nous leur en procurons moins. Le seul résultat possible est parfois de faire passer les capitaux d'une industrie qui retire un profit de son commerce à une autre dont le profit vient du contribuable. Le chiffre indice du chômage publié par le Gouvernement lui-même est la meilleure preuve que la politique du premier ministre est erronée.

Un grand nombre de ceux qui avaient foi dans les modifications effectuées au cours de la session spéciale sont maintenant dans le doute et se méfient des résultats. J'ai à la main le *Financial Times* qui est l'organe de la haute finance de Montréal, édition du vendredi 14 novembre. Je ne veux pas vous en faire la lecture, parce que le temps me manque, mais on y déclare que la politique du ministère a fait naître du malaise et des doutes considérables dans les milieux commerciaux du Canada, particulièrement en ce qui a trait à la stabilité du tarif menacée par les pouvoirs arbitraires que s'est donnés le Gouvernement de modifier les droits à son gré. Tout cela est parfaitement vrai, et ceux-là qui ont applaudi au mois de septembre seront du nombre de ceux qui viendront demander l'abrogation de ces mesures arbitraires. Quant à nous de cette partie de la Chambre, nous ferons tout ce que nous pourrons pour rendre au Parlement,—à qui seul il appartient,— le pouvoir de fixer les impôts.

Je veux maintenant aborder la question qui est en réalité la raison qui m'a fait prendre part au débat cet après-midi. Je veux parler de la conférence impériale.

M. HANSON (Skeena): C'est un point sensible.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est ce que pensait mon honorable ami, et il n'a pas toujours tout à fait tort. Avant de parler de la conférence économique, cependant, j'aimerais à toucher un mot de la conférence impériale proprement dite, bien que, naturellement, je vais réserver le gros de mes commentaires jusqu'à ce que le rapport en ait été présenté à la Chambre. J'aurai un mot à dire à mon très honorable premier ministre que je regrette de ne pas voir ici, cet après-midi. J'étais venu avec l'intention de m'adresser à lui; son absence est regrettable, mais j'espère qu'il me fera l'honneur de lire mes remarques dans le hansard. Je tiens à lui dire que sa conversion me fait plaisir. Pendant la campagne électorale, mon bon ami le ministre des Postes—cela surprend peut-être certains députés—était plutôt de mon avis sur cette question de conférence impériale. A chaque assemblée, il disait qu'il était pleinement d'accord avec M. Lapointe, au sujet des questions d'ordre constitutionnel et des travaux de la conférence impériale, je suis fier de cet appui. Evidemment, nos rangs grossissent, puisque même le très honorable premier ministre approuve maintenant le rapport relatif à la législation des dominions qui fut l'œuvre de la conférence à laquelle j'eus l'honneur de représenter le Canada. L'an dernier, mon très honorable ami était plutôt d'avis contraire, mais il est clair qu'il ne pense plus que ces innovations arriveront à briser le câble et à emporter le navire loin des petites îles de la mer du Nord, comme il le disait si éloquemment, l'an dernier. Mon très honorable ami a compris que la meilleure façon de maintenir l'association des nations britanniques, est de les laisser libres, autonomes et avec un statut égal.

Que dire du secrétaire d'Etat (M. Cahan) dont je vois aussi le fauteuil vide en ce moment? L'an dernier, parlant des changements recommandés au sujet de la loi de la navigation et des lois maritimes, il disait, avec cette modération qu'il emploie parfois pour qualifier les opinions de ceux qui ne s'accordent pas avec lui, qu'ils étaient puérils, enfantins. Pourtant, ce rapport a été approuvé par la conférence et par le Gouvernement. Le secrétaire d'Etat a-t-il changé d'avis? Ses idées sont-elles devenues puériles, enfantiles?

J'aurai aussi un mot à dire à l'honorable ministre de la Justice (M. Guthrie), qui est également absent. Dans le rapport de la conférence, je vois partout les mots "*British Commonwealth of Nations*" pour désigner notre association. Mon honorable ami a approuvé cela; néanmoins, au dîner annuel de l'Association du Barreau canadien, l'automne dernier, il a protesté contre cette appellation, disant que le vieux nom d'empire britannique lui suffisait. M. Ferguson notre diplomate, qui a toujours été un colonial, de l'école de

ceux qui prêchent la subordination, exprimait le même point de vue, l'autre jour, à Londres. J'espère sincèrement que là-bas il reconnaîtra lui aussi son erreur et qu'il découvrira la vérité, comme l'a fait le ministre de la Justice.

Au sujet de la conférence impériale, je suis pleinement d'accord avec mon très honorable chef (M. Mackenzie King). J'irai même plus loin que lui. Je crois sincèrement et je suis convaincu que les propositions du premier ministre et la manière dont il les a présentées ont créé une situation qui offre de grands dangers. Le Commonwealth britannique est une association de nations librement unies sous la même couronne. L'empire se maintient parce qu'il est uni et parce qu'il est basé sur le principe qui accorde à chacune de ses parties la faculté la plus libre et la plus complète de se développer de la façon qui convient le mieux à ses besoins. La liberté, dans sa plus large acception, est la garantie de l'union; liberté pour chaque dominion, pour chaque partie, de régler sa politique fiscale, militaire, défensive, économique ou autre, suivant ses idées, ses besoins et ses désirs.

Le Commonwealth britannique est une idée, une âme. C'est rechercher un désastre que de la fonder sur le gain. Le sentiment est un lien ténu, mais résistant. Il peut sembler faible et invisible pour ceux qui ne voient pas autre chose qu'un livre de comptes. Mais ce lien a résisté aux épreuves auxquelles il a toujours été soumis en temps de crise et de difficulté. Je ne voudrais pas le voir remplacé par de mesquins accords dans lesquels les intérêts d'un dominion quelconque de l'empire britannique fussent susceptibles d'être sacrifiés pour en faire bénéficier d'autres parties du Commonwealth. Imposer la protection à la Grande-Bretagne, comme le premier ministre du Canada a tenté de le faire, était non seulement baser l'empire sur une fausseté économique, mais c'était aussi intervenir, de la manière la plus directe, dans la politique intérieure du Royaume-Uni.

Aucune des nations britanniques n'a le droit de prescrire à une autre la ligne de conduite qu'elle doit adopter ou suivre. C'est une règle que jamais un autre Canadien n'a enfreinte. Tout le monde sait que depuis vingt-cinq ans certaines personnes en Grande-Bretagne ont tâché d'induire les représentants des dominions à s'interposer pour faire approuver une certaine politique commerciale par le peuple anglais. Mais, jusqu'ici, il y a eu des représentants des dominions qui ont refusé de jouer ce rôle. Pour la première fois, vu la conduite du premier ministre du Canada, les dominions sont devenus de simples pions dans le jeu de la politique anglaise. Et parlant en ce Parlement du Canada, en ma qualité d'homme public canadien, je dois dire que le libéralisme canadien et le sentiment de la majorité du peuple du Canada sont opposés à la politique suggérée par le premier ministre de ce pays. Je dirai de plus aux hommes publics de la Grande-Bretagne et surtout à ceux que j'ai eu l'avantage de rencontrer en différentes circonstances, que s'ils viennent au Canada, soit pour la conférence ou soit pour d'autres motifs et cherchent à se mêler de nos affaires et à nous dicter une politique quelconque sur un sujet controversé ou une question entre les partis politiques au Canada, comme le premier ministre a fait en Angleterre, non seulement nous en serons formalisés mais cette intervention sera le meilleur moyen de manquer le but qu'ils se proposent d'atteindre.

Si le système tarifaire actuel en Angleterre est celui qui convient le mieux pour assurer son expansion, pour la rendre prospère, pour lui donner la prépondérance dans le commerce mondial, l'intérêt de toutes les autres parties de l'empire sera de le conserver et de le continuer; et avec tout le respect dû à mon très honorable ami je dirai que le peuple de la Grande-Bretagne, les hommes publics de la Grande-Bretagne sont les meilleurs juges en la matière. Ils sont, dirai-je, meilleurs juges sur ce point que mon très honorable ami.

Exiger que les dominions se mettent en désavantage pour l'avantage de la Grande-Bretagne ou vouloir que la Grande-Bretagne se place dans une position désavantageuse pour l'amour des dominions, ce n'est pas le moyen de resserrer les liens de l'empire. L'introduction de cette mentalité briserait certainement les liens qui nous unissent. J'ai ici les paroles de M. Asquith prononcées devant le parlement britannique au sujet d'une politique à peu près semblable:

> A mon avis, il est impossible d'imaginer une proposition sérieuse qui tendrait plus sûrement à provoquer des froissements, occasionner des querelles, et à susciter à la longue des sentiments séparatistes.

Et il ajouta:

> C'est introduire entre les parties constituantes de cette grande société, l'Empire britannique, une nouvelle et constante source d'hostilité, de rivalité, de jalousie et de discorde.

Est-ce que M. Asquith n'avait pas raison? Peut-on édifier l'empire sur des dollars et des cents? Monsieur l'Orateur, bien souvent la question d'argent est la cause de querelles de famille; des frères se divisent sur les questions d'argent. Est-il à désirer que nos relations réciproques prennent ce caractère? Comme le disait le premier ministre, un groupement économique impérial ferait surgir des problèmes de grandes conséquences. Si les denrées alimentaires sont frappées d'impôt en

Grande-Bretagne, comme l'a demandé le représentant du Canada, n'y a-t-il pas danger qu'aux heures de dépression et de crise les classes ouvrières, d'accord avec M. Lloyd George, pensent que leur premier devoir est de mettre le pain du peuple à l'abri des attaques des rongeurs protectionnistes? Quel serait le résultat? Je sais que le premier ministre est sincère, mais je lui dirai également en toute sincérité, et profondément convaincu, que, si jamais l'on eût désiré introduire un élément de discorde et de froissement, on ne pouvait concevoir de meilleure méthode pour ce faire qu'un tarif douanier impérial. Il y a eu déjà des manifestations de mauvaise humeur; des paroles acerbes ont été échangées. Et mon très honorable ami a presque soulevé un incident diplomatique parce qu'un ministre, homme très sensé (M. Thomas), avait employé un certain adjectif.

Monsieur l'Orateur, le danger est devant nous et je crois que mon très honorable ami le verra. Nous avons accordé une préférence ici au Canada. Je crains qu'il ne me soit pas possible de traiter ce point, parce que mon temps est limité, mais je dirai que les conditions sont tout à fait différentes. Pour accorder une préférence nous n'avons pas eu à modifier en aucune façon le régime douanier du Canada; tandis que ce que mon très honorable ami demande à l'Angleterre de faire c'est d'abandonner un principe et de le remplacer par un autre.

L'Angleterre fait des affaires avec l'univers. Il lui faut acheter de ses clients. Le commerce international c'est sa vie même. A cette heure même, des personnalités marquantes visitent dans l'Amérique du Sud dans le but de développer des relations commerciales avec des nations qui dans l'ordre naturel des choses sont des rivales du Canada. Et devons-nous nous plaindre? Lorsque l'on compare les chiffres on constate que l'Angleterre achète beaucoup plus de nous qu'elle ne nous vend.

Je suis opposé à cette politique parce que je ne crois pas plus à l'impérialisme économique qu'à aucune autre sorte d'impérialisme. Je suis opposé à une unité impériale économique, comme je suis opposé à l'unité impériale diplomatique, navale, ou militaire, comme c'est le rêve de tant d'impérialistes et qui seraient, je crois, la conséquence naturelle de l'unité économique. Si notre commerce est un commerce impérial, toutes les nations constituant l'empire, tout aussi bien que la mère patrie, seront intéressées à la protection de ce commerce en haute mer. Le peuple de l'Angleterre voit sa nourriture frappée d'impôts parce que l'on a exclu le blé à provenance des autres pays du marché britannique. S'il doit compter uniquement sur le Canada et l'Australie pour ses aliments, il aura le droit de nous demander de protéger ce commerce en haute mer. Je suis pour la liberté et pour l'économie. Que nos relations soient libres en matière de commerce comme ailleurs et n'allons pas nous lier comme le voudrait mon honorable ami. En parlant au dîner de l'Empire Parliamentary Association, le premier ministre a emprunté une phrase des Trois Mousquetaires. Il a dit que l'empire devrait adopter pour devise: "Tous pour un et un pour tous". Comment concilier cela avec sa prétendue politique de "Canada d'abord"? Ainsi que le disait un Anglais malin à ce dîner, "chacun pour nous et tous pour chacun" est bien bel et bon à dire, mais comment le premier ministre du Canada peut-il concilier cela avec cette autre devise: "Nous d'abord, et les autres ensuite"? La liberté et la coopération sont les seuls moyens de maintenir l'empire; la contrainte n'en fera rien.

Mon honorable ami a essayé de se retrancher derrière la noble figure de sir Wilfrid Laurier. Le mémoire présenté par les ministres canadiens à la conférence coloniale de 1902 contenait ce passage que nous trouvons à la page 37:

> Dès le commencement des délibérations, les ministres canadiens ont soutenu que, vu la préférence marquée que le Canada accorde depuis quelques années aux produits de la mère patrie, les produits canadiens devraient être exemptés des droits récemment imposés en Grande-Bretagne.

A la conférence de 1907, après qu'un nouveau gouvernement en Grande-Bretagne eut rapporté ces droits, sir Wilfrid Laurier déclara qu'il appartenait à l'Angleterre de prendre des décisions quant à cette politique et qu'il n'avait lui-même rien à dire. Je regrette de ne pas avoir le temps de lire de longs extraits de son discours, mais je prie mes honorable collègues de consulter le rapport des délibérations de la conférence de 1907, à la page 441; et ils constateront que l'attitude prise par sir Wilfrid Laurier a été le contrepied de celle prise par le premier ministre actuel.

Une VOIX: Votre temps est expiré.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami est en avant de son temps. Pourquoi nos adversaires essaient-ils de recourir à sir Wilfrid Laurier pour se défendre? Ce n'est pas la première fois qu'ils tentent de rejeter sur les épaules de sir Wilfrid Laurier le fardeau de leur politique protectionniste.

Je suis arrivé à la Chambre en 1904, il y a vingt-sept ans, avec tout l'enthousiasme de ma jeunesse. J'étais alors libéral comme je le suis encore. Par inclination comme par conviction, je ne pouvais être autre chose. J'y étais poussé par une admiration sans bor-

nes pour cet illustre chef qu'était sir Wilfrid Laurier. J'ai marché dans son sillage jusqu'au dernier jour de sa vie et sa mémoire est encore le flambeau qui me guide dans la solution des problèmes difficiles qui se présentent à moi.

Une VOIX: Votre temps est expiré.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Les quarante minutes sont expirées.

L'hon. M. LAPOINTE: Je terminerai plus tard ce discours quelque part.

Mlle AGNES MACPHAIL (Grey-Sud-Est): Monsieur l'Orateur, vous comprenez, je le crois, la difficulté qu'éprouve une personne inexpérimentée comme moi à parler à la suite d'un discours éloquent comme celui que nous venons d'entendre. L'ancien ministre de la Justice est l'un des honorables membres de cette Chambre que j'ai toujours admirés le plus. Il aurait bien dû se montrer toujours le parfait libéral qu'il est aujourd'hui.

Une VOIX: Et vous-même?

Mlle MACPHAIL: Je ne parle pas à titre de membre du parti libéral, mais comme libérale dans le sens large du mot. Au point de vue constitutionnel, l'ancien ministre de la Justice a toujours été libéral; il ne l'a pas toujours été au point de vue économique. Il est toujours libéral dans l'opposition. Cela fait du bien d'entendre les discours libéraux faits dans l'opposition. Les bons discours sont toujours bien acueillis dans notre Parlement: ils sont si rares.

En d'autres termes, les partis qui se succèdent au pouvoir ne diffèrent guère, mais il y a une grande différence entre un parti qui occupe le pouvoir et le même parti dans l'opposition. Cette différence va bientôt disparaître quand les rôles vont changer. Cependant, pour être juste envers les deux partis, je dois dire que leur manière d'agir diffère beaucoup. Pour moi, le Gouvernement actuel n'est pas un bon échantillon de ce que sont généralement les conservateurs au pouvoir. Je me suis fort amusée du ton arrogant de presque tous les membres du Gouvernement et surtout de celui du chef. Ils veulent aller trop loin. Ils devraient se rappeler que les gouvernements passent, mais que le peuple reste et aussi les représentants du peuple à la Chambre. La courtoisie et les bonnes manières sont toujours de mise. La réponse faite l'autre jour par le premier ministre à l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) n'était certainement pas digne du caractère aimable et charmant que le chef du Gouvernement avait quand il était dans l'opposition.

L'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) a lui-même signalé le danger très réel qu'il y a de faire dans l'opposition des discours qui peuvent se retourner plus tard contre celui qui les a faits. Comme il l'a si bien démontré par ses citations empruntées aux discours du secrétaire d'Etat (M. Cahan), l'ancien ministre de la Justice sera bien avisé, quand il sera redevenu ministre, de se rappeler son éloquent discours d'aujourd'hui.

L'hon. M. LAPOINTE: Je puis prédire que je le ferai.

L'hon. M. MANION: Il aura besoin d'une bonne mémoire.

Mlle MACPHAIL: Je n'en suis pas trop sûre. Je tiens à féliciter le ministre des Postes (M. Sauvé) de son courageux effort pour parler l'anglais. Dans quelques années, il prononcera en anglais des discours d'une éloquence et d'une beauté à nous faire honte, à nous, dont l'anglais est la langue maternelle. J'ai toujours admiré l'habileté et la promptitude avec laquelle les députés canadiens-français parlant à peine l'anglais à leur arrivée à la Chambre, en arrivent à maîtriser cette langue. Je n'ai pas tout à fait saisi ce qu'a dit le ministre des Postes, je le crains. Il a apparemment parlé de moi. Je regrette de lui avoir déplu, comme il le semble, mais j'ignore pourquoi.

Quarante minutes sont bientôt écoulées et je commence mes commentaires. Nous sommes dans un âge où l'on fait l'article par tous les moyens possibles. Nous en avons vu un bel exemple, l'été dernier, quand le parti conservateur a offert aux cultivateurs canadiens un hochet d'or, le hochet doré de la protection de l'agriculture. Le marché a été conclu. Les cultivateurs s'y sont laissé prendre. Les agriculteurs, comme nous à la Chambre des communes, avaient entendu le parti conservateur répéter maintes et maintes fois, avec éloquence et de façon diserte, comme il pourrait remédier au marasme s'il détenait le pouvoir. Il possédait le remède, il savait comment guérir le mal. Les cultivateurs, sentant les affres d'une autre crise, se sont dit: Eh bien, ces messieurs prétendent qu'ils peuvent y remédier; voyons, s'ils y parviendront. Ils ont donc acheté le hochet doré de la protection de l'agriculture et, depuis lors, ils restent pantois, comme plus d'un client après le départ du vendeur élégant. Le remède proposé est bien simple, aujourd'hui comme hier: écarter toutes les marchandises qui peuvent entrer au pays pour faire concurrence à nos produits, mais vendre notre excédent sur les marchés mondiaux. C'est un remède excessivement simple: refuser d'acheter, mais vendre.

Plusieurs honorables députés lisent le *Canadian Forum*, je suppose. Je déplore la mort récente du rédacteur en chef, Richard de

Brisay. C'était une des voix claires qui prêchaient le bon sens au pays. En le perdant, le Canada a fait une grande perte. Je pourrais citer d'autres extraits de publications canadiennes. J'expose la politique ministérielle qui devait nous sauver, selon le ministre du Commerce. Peu de temps après les élections, le ministre a élevé l'achat d'articles canadiens par les Canadiens à la hauteur d'un devoir patriotique et presque tous les journaux ou magazines canadiens ont publié des annonces, car c'étaient des annonces, de ce genre:

Chaque fois que nous achetons un article importé...

Dit le ministre du Commerce.

...quand un article canadien aurait fait tout aussi bien notre affaire, nous contribuons à faire perdre la place d'un Canadien et à rendre d'autant plus stable l'emploi d'un ouvrier étranger. Inversement, chaque fois que, de propos délibéré, nous achetons de préférence l'article canadien nous contribuons à fournir un emploi aux ouvriers canadiens et nous collaborons à l'accroissement de la prospérité du Canada.

Des VOIX: Très bien! très bien!

Mlle MACPHAIL: Les applaudissements sont moins bruyants qu'autrefois. On a exhorté même nos instituts féminins et associations de tout genre, du moins le gouvernement provincial de l'Ontario l'a fait, à inaugurer une campagne en faveur de l'achat des produits canadiens. Commentant la chose, de Brisay disait que le ministre aurait pu terminer ainsi la citation dont il s'agit:

Inversement, chaque fois que nous achetons de préférence un article canadien nous contribuons à jeter un étranger sur le pavé. Mais ce sont ces étrangers qui achètent notre excédent de denrées essentielles jusqu'à concurrence de $1,300,000,000 par année. Si nous n'achetons pas leurs produits, ils ne voudront pas ou ne pourront pas acheter les nôtres. Au bout du compte, sous le régime du plan Bennett-Stevens, nous nous trouverons à jeter un Canadien sur le pavé chaque fois que nous faisons perdre son emploi à un autre.

En réalité, c'est une politique tellement erronnée que je ne puis comprendre comment des hommes cultivés, instruits et intelligents y croient vraiment. A une époque j'ai douté de la bonne foi des protagonistes. Je suis convaincu maintenant qu'ils ont la foi. Je ne sais vraiment si c'est un compliment ou le contraire. Quoi qu'il en soit, la sincérité du premier ministre est manifeste. Immédiatement après les élections, nous avons eu une courte session destinée à fournir un emploi aux sans-travail ou à remédier au chômage. Mais tout en produisant ce résultat dans une certaine mesure, c'est-à-dire en donnant à manger à ceux qui avaient faim, ce fut une session consacrée presque en entier au relèvement du tarif. En ce qui a trait à la première partie du programme, qui voulait empêcher les produits étrangers de faire la concurrence aux nôtres, le Gouvernement, je dois l'admettre pour être juste, bien qu'il me soit difficile de l'être sur ce sujet, procéda rapidement. La qualité la plus agréable de ce Gouvernement, c'est qu'il agit. On peut ne pas approuver ses actions, mais au moins il se meut et c'est un véritable soulagement pour moi. Donc, pendant la session spéciale, nous nous mîmes en devoir d'arrêter les importations. Pendant la campagne électorale, nous avions fait beaucoup pour offenser l'Australie et la Nouvelle-Zélande et si nous n'y avons pas réussi, c'est qu'elles ne sont pas très susceptibles. Pendant cette brève session, nous avons mis en vigueur une politique de protection plus complète qui a permis de rendre plus difficile l'importation des produits des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Est ensuite venue la conférence impériale qui n'a guère contribué à améliorer les sentiments que la Grande-Bretagne nourrit à l'égard du Canada. Nous interdisons maintenant l'importation du bacon danois, sous prétexte d'une prétendue fièvre aphteuse, mais en réalité pour qu'il ne vienne pas en concurrence avec le bacon canadien. Nous avons aussi interdit l'importation de certains produits de la Russie, de sorte que le Gouvernement n'a pas trop mal fait, à son point de vue, pour empêcher l'importation des produits étrangers. Mais quand il s'est agi de trouver des débouchés pour notre excédent de produits, le progrès n'a pas été aussi marqué.

Une VOIX: Il n'y a eu aucun progrès.

Mlle MACPHAIL: On a fait moins que rien. Nous recevons tous le petit bulletin du ministère du Revenu national. Nous y voyons que pendant les onze premiers mois de l'année financière 1931, le commerce total du Canada a diminué de plus de 26 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Nous n'avons pas trouvé de marché pour les produits canadiens. Quand le premier ministre partit pour la conférence impériale, s'il faut en croire les journaux, ce qui n'est pas toujours bon, il se proposait entre autres choses de trouver un marché pour le blé canadien. Je suis portée à croire que c'est ce qu'il se proposait, car il se fit accompagner de plusieurs experts dans la vente du blé. Nous devons reconnaître à regret qu'il est revenu sans avoir atteint ce but. Le *Manchester Guardian* exprime si bien ce que je pense au sujet de l'attitude du premier ministre à la conférence impériale, que je vais le citer. Je tire cette citation d'une reproduction d'un article du *Manchester Guardian*, publiée dans le *Farmers Sun* du 15 janvier 1931.

Il n'y avait aucun gain à espérer de la fameuse offre de M. Bennett à la conférence im-

périale, et, si on l'avait considérée à ce point de vue, on aurait pu nuire aux bonnes relations entre les diverses parties de l'empire, bien plus que ne pouvaient le faire les brusques remarques de M. Snowden ou de M. Thomas.

On continue:

Quand M. Bennett se plaint de la manière dont le gouvernement a reçu son offre et quand lord Hailsham essaie, comme il l'a fait à la chambre des lords, de tirer quelque avantage politique du grief de M. Bennett, ils semblent oublier que l'offre du Canada à la Grande-Bretagne ne méritait pas cinq minutes d'examen, car elle demandait à l'Angleterre de renverser tout son système tarifaire, d'augmenter le prix des aliments et de nuire à son commerce avec l'étranger.

L'article mentionne ensuite que d'aucuns ont prétendu qu'il y aurait eu moyen d'atteindre quelque résultat si la Grande-Bretagne avait continué les négociations. Je continue ma citation:

Mais M. Bennett ouvrit les négociations en déclarant qu'il ne considérerait aucune demande de diminution du tarif canadien sur les produits ouvrés de l'industrie britannique. Comme c'était là le seul moyen qui eût permis au Canada de donner quelque chose en retour à la Grande-Bretagne pour l'impôt dont il lui demandait de se charger, il n'aurait pu résulter que du froissement et de l'irritation de tout simulacre de la part du gouvernement anglais d'accepter la proposition de M. Bennett comme point de départ des négociations.

Toutes les personnes bien pensantes du Canada, sans distinction de parti, se rendent compte qu'en intervenant ou en faisant semblant d'intervenir dans la politique fiscale de la Grande-Bretagne, le premier ministre est allé trop loin, quelque haute idée qu'elles puissent se faire de l'autonomie des dominions. Nous savons tous combien nous ressentirions toute intervention de la Grande-Bretagne dans notre politique fiscale, si elle tentait de nous dicter ses volontés sur ce point. Dans un monde de plus en plus petit, on ne réussira à rien sans une véritable coopération internationale. Il se peut que, à la faveur du nationalisme économique en vogue dans le monde entier, on élabore temporairement une entente entre les diverses nations du Commonwealth britannique, mais, pour atteindre ce but, il faut faire preuve d'une grande tolérance et être réellement déterminé à sacrifier un gain immédiat pour en arriver à nos fins. On ne saurait y parvenir en essayant de dicter à l'Angleterre.

En passant, je dois remercier le premier ministre, du fond de mon cœur, d'avoir nommé l'honorable Howard Ferguson ministre plénipotentiaire à la cour de St. James. C'est pénible pour la cour de St. James, mais c'est un grand soulagement pour la province d'Ontario. Quand je lisais, dans les journaux, les discours de M. Ferguson et les récits de sa carrière, quand je lisais que le Canada doit être fier d'avoir un tel représentant à Londres et quand je voyais ses photographies, je me disais: La sincérité et l'honnêteté sont-elles mortes en notre province? Je suis heureuse de son départ, mais, je regrette qu'un homme de son type politique—je ne dis pas de sa couleur politique—soit nommé ministre plénipotentiaire du Canada en Angleterre.

Bien que j'en aie parlé sans doute, l'an dernier, à props de l'exposé budgétaire, je veux revenir sur cetains sujets, pour ma propre satisfaction. Les Canadiens, comme les habitants du monde entier, ont tendance à créer un chaos économique qui va nous conduire au désastre. Des experts ont étudié la question: je n'entrerai pas dans les détails. On peut résumer les conclusions de la conférence économique internationale de 1927 en disant que les tarifs douaniers, à cette époque, étaient trop élevés et qu'il fallait tendre à les réduire pour sortir de difficulté. Nous savons que, à la dixième assemblée de la Société des nations, l'Angleterre à proposé une trève douanière et que, en conséquence, environ dix-huit pays se sont réunis, il y a un an, pour conclure une trève d'une année. Nous savons encore qu'un millier de spécialistes ont prévenu M. Hoover, en termes bien clairs, avant qu'il ne signât le tarif Hawley-Smoot, des conséquences qu'il devait avoir à leurs sens. Des économistes distingués de partout se sont exprimés dans les mêmes termes. Qu'on me permette de citer des phrases, écrites dans le *Contemporary Review* par Gilbert Murray, au sujet de la protection:

Non seulement la protection restreint les échanges commerciaux quand nous voulons les accentuer, elle commet l'erreur fatale de transformer la concurrence entre groupes économiques en une lutte entre nations.

Plus loin:

En politique pure, les nations ont abandonné leur souveraineté et leur indépendance absolues. Nous avons convenu de ne pas faire la guerre, de ne pas nous constituer juges en notre propre cause, de soumettre nos différends à un organisme d'arbitrage. Mais, en économie politique, nous sommes encore dans l'état d'anarchie internationale qui a conduit à la Grande Guerre. Toute nation à le droit indéniable de nuire au commerce de sa voisine. Elle peut interdire les exportations nécessaires; elle peut jouer de ses pactes commerciaux pour ruiner tel commerce et encourager tel autre. Ce n'est qu'une question de politique intérieure; l'étranger ne peut protester.

Il ajoute:

Si je considère l'avenir de notre civilisation, je ne vois que deux motifs qui puissent en amener la ruine: une autre guerre entre grandes puissances européennes, et l'adoption de la protection dans la plupart des pays. Au fond, ces deux motifs n'en font qu'un.

Nous persistons quand même dans cette voie, roulant vers l'abîme. Mes honorables collègues ne partagent peut-être pas cet avis. Le Gouvernement ne le pense pas, sans doute, car il est composé de Canadiens aussi sincères que ceux de la gauche; s'ils le croyaient, ils abandonneraient leur programme politique. Celui-ci ne peut se recommander que de cette façon: puisque nous traversons une crise grave et que le Gouvernement est formé par le parti qui croit posséder la solution, espérons qu'il appliquera sa méthode jusqu'au bout afin que nous puissions constater qu'elle n'est pas la bonne. J'espère qu'il en sera ainsi, car nous avons trop entendu parler des merveilleux résultats qu'aurait la protection. En écoutant le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion), cet orateur à la parole de feu, je me suis souvent demandé s'il avait raison. Nous verrons bien. Il me semble, cependant, que nous devons faire face à un état de choses absolument neuf et que les crises qui deviennent de plus en plus nombreuses et prolongées ne sont pas causées par un parti ou l'autre; les causes en sont beaucoup plus profondes. Nous devons convenir que nous sommes entrés dans une nouvelle ère industrielle. Le machinisme règne partout; le capital réalise des profits plus considérables, et un nombre de plus en plus grand d'ouvriers perdent leur emploi. Je n'ai pas le temps d'examiner les méfaits du régime des crédits publics laissés à l'entreprise privée. Nous n'avons pas une circulation monétaire suffisante pour faire face aux conditions nouvelles. Tout le monde doit en convenir. Je cite encore de Brisay:

> La nouvelle révolution industrielle nous a amenés au point où le numéraire et les crédits du monde entier ne suffisent plus pour nous permettre de consommer les produits de notre main-d'œuvre si bien outillée.

L'autre jour, l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. MacInnis) a si bien exposé l'état de choses existant que, sans pouvoir le citer, je renvoie à son discours. Il a dit, en deux mots, que les ouvriers industriels, à cause du chômage et de l'insuffisance des salaires, n'ont pas assez d'argent pour consommer les produits qu'ils veulent consommer et que les capitalistes n'ont pas la capacité de consommer les produits qu'ils peuvent acheter avec leur argent. A cause de cette pénurie d'argent d'un côté, et du manque de capacité de l'autre, il s'accumule un surplus de produits jusqu'au jour où le manufacturier ne peut plus trouver un débouché pour son rendement; alors il ferme ses usines et la multitude des chômeurs est accrue d'autant.

Il est clair que de nouvelles méthodes s'imposent, car les anciennes ne servent plus. Un homme que nous devons, je suppose, appeler conservateur, le très honorable Winston Spencer Churchill, l'a énoncé carrément, dans une de ses conférences à Oxford. Je cite le *Toronto Saturday Night* du 31 janvier 1931:

> La difficulté fondamentale dans le domaine économique du monde moderne est l'étrange divergence qui existe entre la faculté de consommation et la faculté productrice. Se peut-il que tous nos triomphes de recherche et d'organisation ne nous aient légué qu'une nouvelle peine,—l'affliction de l'abondance?

J'aime bien cette expression: "*the curse of plenty*" (l'affliction de l'abondance). Churchill a suggéré aux Anglais la création d'un "sous-parlement", ou du moins d'une commission de spécialistes qui examineraient toutes les méthodes,—voire les méthodes radicales,—d'arriver à une solution du problème: ces experts aborderaient la difficulté d'une manière scientifique, non pas en se demandant "avons-nous cru ceci dans le passé, oui ou non?"; mais cherchant, sans esprit de parti, un remède aux maux actuels. Je suis d'avis que le Gouvernement pourrait très bien profiter de cette suggestion.

Dans les quelques moments qui me restent je veux parler de l'agriculture. Sans contredit, notre agriculture canadienne est dans une situation plus que précaire. Non seulement le fermier reçoit peu pour tout ce qu'il vend et paie beaucoup plus cher tout ce qu'il achète, mais cette année, 1931, il n'a pas de réserve qui lui permette de faire face à la dépression, comme lors du fléchissement de 1920-1924 qui a suivi l'ère prospère d'après-guerre. A cette dernière époque les cultivateurs étaient en possession d'un excédent plutôt considérable; qu'ils ont épuisé, il est vrai, dans les quatre mauvaises années; mais du moins ils avaient ce surplus. Cette année ils n'en ont point; tout le monde le sait. Depuis les neuf ou dix derniers mois on m'a demandé plus d'emprunts dans ma circonscription,—à mon regret, je n'avais par l'argent demandé,—que dans tout le temps que j'ai passé ici. Les gens cherchent de l'argent partout parce qu'ils n'ont pas de surplus. D'aucuns prétendent que la meilleure manière d'améliorer la situation serait d'abaisser les prix de ce que doit acheter le cultivateur au niveau de ce qu'il touche pour ses produits. Il y aurait toujours cela de gagné; et je serais heureuse de voir mettre cette proposition en pratique. Mais c'est fort peu probable sous le régime d'un Gouvernement qui a monté au plus haut point possible le prix de tout ce qu'achète l'agriculteur. Le Gouvernement se vante de ne pas avoir fait augmenter les prix,—juste ciel! a-t-il cru que la chose était possible cette année?—mais il a assuré le maintien des prix et, partant, a grossi les bénéfices des manufacturiers. Même advenant une chute des

prix, le fermier a contracté toutes ses obligations, taxes, frais indirects, et le reste, au moment des cours précédents, fort élevés; en sorte qu'il n'a tout simplement pas d'argent pour payer ce qu'il doit. Il me semble que le Gouvernement serait sage de bien peser ce qu'a proposé l'honorable représentant de Macleod (M. Coote): la dépréciation immédiate du dollar canadien. A défaut de cela, les cultivateurs n'arriveront jamais à solder leurs obligations.

Or, l'on devait protéger l'agriculture. Mais les experts nous démontrent qu'aujourd'hui l'agriculture subit la régie de forces mondiales. Mais alors où trouverait-on le moyen de la protéger? La chose est impossible; même si le Gouvernement actuel imposait un tarif protecteur de 100 p. 100. Qu'il me soit permis de citer un article paru dans l'*Economic Annalist* de février 1931, de la plume de M. J. H. Grisdale, sous-ministre de l'Agriculture, et qui a pour titre: "Comme entreprise l'Agriculture exige l'analyse économique". Voici ce qu'il dit:

> De nos jours il faut faire face à la concurrence mondiale, et l'élément important que nous devons considérer est la classe plutôt que l'individu.

M. McOuat, agent agricole général du réseau de l'Est de la compagnie du Pacifique-Canadien, exprime à peu près le même avis. Ecoutez plutôt:

> L'important n'est pas le prix des porcs ou du bétail à Toronto ou du blé à Winnipeg, mais bien celui du bacon à Londres ou du blé à Liverpool.

Lorsque les porcs, le bétail et la volaille des Prairies que, présentement, l'on nourrit d'un grain de qualité inférieure, arriveront sur les marchés d'Ontario nos cultivateurs d'ici verront tomber les prix à un niveau plus bas qu'ils n'ont connu depuis de nombreuses années. La situation est mauvaise, certes, en ce moment; mais elle va devenir bien pire encore. Tout le marché de l'Est sera désorganisé quand les cultivateurs de l'Ouest, soit par besoin, soit convertis par les experts de l'Etat, s'adonneront à la culture mixte. Avant que le Gouvernement n'encourage trop les fermiers de l'Ouest à faire de la culture mixte, je tiens à lui signifier que le jour où l'Ouest se lancera dans cette culture, ceux qui s'y livrent dans l'Est seront ruinés. L'Ontario et Québec se trouveront dans la même situation à l'égard de la culture mixte qu'ils l'ont été à l'égard du blé lorsque l'Ouest commença à produire ce grain et que l'Est cessa de le faire.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et une certaine tristesse l'exposé du nouveau programme agricole canadien fait dans *MacLean's Magazine* du 15 mars. Au centre de l'article on voit une photographie très ressemblante de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir). Me permettra-t-on d'ajouter que l'honorable député semble bien triste et que cela dénote de l'intelligence et du bon sens de sa part. Je le serais également si je préconisais un tel programme pour résoudre les difficultés de l'industrie agricole. Je demanderai à tous les honorables députés de lire cet article. Ne dînez pas avant de vous être procuré un exemplaire du *MacLean's Magazine* du 15 mars. Tous les points du programme sauf un préconisent une production plus considérable; produisez plus efficacement. Je suis d'avis que l'on doit produire plus efficacement, mais augmenter la production? Si le fermier améliore son efficacité au point d'accroître sa production, il est tout probable que dans les circonstances actuelles il en résultera des prix moins élevés. Cependant, on y met de l'avant une chose nouvelle, c'est la création d'une commission nationale des marchés qui peut avoir de l'importance ou non.

Je constate avec plaisir que le Gouvernement a autre chose en vue à ce sujet. L'auteur, M. Richard Churchill, la résume en ces mots, "s'efforcer davantage d'éliminer les parasites". Si par cela on entend le coupe-jarret aussi bien que la chenille qui coupe les plantes, très bien; si cela veut dire que les fermiers seront débarrassés du fardeau de la protection accordée à l'industrie manufacturière, de la voracité des banques, des taux élevés de chemins de fer, des lourds impôts, et ainsi de suite; si ce sont là les parasites, j'en suis. Mais si d'autre part, cela signifie simplement qu'il y aura moins d'insectes, on pourrait tout aussi bien leur laisser le blé, car on ne trouvera pas à le vendre. Vous ne trouverez pas de l'Atlantique au Pacifique une seule école relevant d'un gouvernement où l'on donne les notions nécessaires concernant l'administration ou la comptabilité des coopératives, et cependant les gouvernements cherchent ce qu'ils pourraient faire. Faites cela. Vous accomplirez quelque chose de plus important que de faire croître deux brins d'herbe où il n'en poussait qu'un antérieurement, lorsque vous ne pouvez vendre ni l'un ni l'autre.

Alors que le Gouvernement commence des expériences sur l'achèvement des produits agricoles, afin d'en diminuer le coût à un chiffre raisonnable, qui nous permettra de soutenir la concurrence des autres pays, lorsque nous mettrons nos produits agricoles achevés sur les marchés mondiaux? Je crois que le ministre de l'Agriculture veut aider les cultivateurs, mais sa tâche dans ce Gouvernement est ardue, et il le sait. Que les agriculteurs du Canada achèvent leurs produits, et le plus tôt ils le feront le mieux ce sera. Le Gouverne-

ment devrait leur accorder tout son appui moral, et leur avancer l'argent nécessaire sous forme de prêts à long terme, à un taux d'intérêt peu élevé. A moins de faire ces choses comment pourrons-nous concurrencer le Danemark, où les fermiers achèvent leurs produits coopérativement, ou la Russie, où l'Etat se charge lui-même de cette opération. Nous entendons beaucoup parler de la Russie. Si le Gouvernement de notre pays poussait la vente de nos produits sur les marchés mondiaux avec autant d'énergie et de vigueur que le fait la Russie en ce moment, ce ne serait peut-être pas une mauvaise chose. Il est évident que c'est de la concurrence de coupe-jarret, lorsqu'il s'agit de la Russie mais non en ce qui concerne nos manufacturiers. C'est ce qu'ils font depuis assez longtemps, car ils vendent leurs instruments aratoires plus cher au pays qu'à l'étranger.

De plus, les fermiers devraient commencer dès maintenant à acheter leurs approvisionnements par l'entremise de la succursale locale de leur coopérative. Il devrait exister une agence centrale d'achat, et le Gouvernement devrait accorder toute l'aide possible à ces organisations. Nous savons que les agriculteurs du Danemark et de la Hollande paient leurs engrais chimiques moins cher que partout ailleurs au monde, parce qu'ils les achètent coopérativement. On pourrait faire la même chose au Canada pour tout ce qu'achète le cultivateur.

Je crois aussi que le coût de production devrait être moins élevé, et on pourrait en arriver à cela non seulement en produisant plus efficacement mais en diminuant considérablement le tarif. En outre, un programme agricole qui ne renferme rien au sujet de la modernisation de notre régime financier n'est pas tout ce qu'il pourrait être, je crois.

Voici un programme qui, je le sais, ne verra pas le jour, mais que je soumettrai respectueusement au ministre de l'Agriculture. Tous les collèges d'agriculture et les fermes expérimentales devraient maintenant enseigner la vente coopérative des produits aussi énergiquement qu'ils ont enseigné et enseignent encore l'accroissement de la production. Ils devraient faire converger leur programme vers la vente coopérative des produits agricoles, et le Gouvernement devrait accorder son appui moral à tout effort tenté en ce sens. Ceux d'entre nous qui s'efforcent d'implanter l'idée des coopératives chez les agriculteurs savent très bien qu'il est impossible de trouver des hommes expérimentés lorsque nous cherchons des gérants de coopératives. L'on devrait spécialement s'occuper des besoins de l'agriculture, à mon humble avis. M. Beatty a élaboré un projet sous le régime duquel une somme de 5 millions de dollars serait mise à la disposition de l'Ouest canadien. Voilà qui équivaut au paiement d'une somme de 5 cents sur le prix d'acquisition d'une ferme de 100 acres. Que dites-vous des fortes sommes que les banques ont consacrées à l'embellisment des édifices abritant leur siège social au cours des derniers douze mois—cathédrales de la haute finance qui sont des monuments élevés à l'avidité. Si les banques avaient mis ces fonds en circulation au bénéfice de la classe agricole du Canada elles auraient mieux servi les intérêts du pays.

De plus, si nous voulons inaugurer un programme agricole digne de ce nom, nous devrons constituer à la Chambre des communes un groupe puissant d'hommes et de femmes libres de toutes attaches de parti qui parleront, travailleront et voteront dans les meilleurs intérêts de l'agriculture. Je suis également d'avis qu'il faudrait immédiatement renoncer à l'étalon d'or et nous assurer des débouchés tant au pays qu'à l'étranger afin qu'ils absorbent une part de notre surplus de production si nous achetons certaines quantités de leurs produits en retour.

Une autre chose dont le besoin se fait grandement sentir au Canada, à cette heure, est l'inauguration d'un système d'enseignement rural indispensable, bien vivant et s'adaptant parfaitement aux besoins de nos populations des campagnes. Sous le régime du programme agricole poursuivi par le Gouvernement, je remarque que les fermes expérimentales seront utilisées à titre de centres d'instruction. J'ose espérer que ce système d'instruction aura pour effet d'encourager les gens à penser par eux-mêmes au lieu de continuer à modeler les esprits dans les anciens moules. J'estime que le moment est arrivé de mettre à exécution un programme de coopération et d'efforts mutuels. C'est le temps d'aller de l'avant lorsque la situation est critique. Ce fut à l'époque où le Danemark traversait la période la plus difficile de son histoire que le grand Grundtwig élabora son nouveau système philosophique et d'enseignement. Or, à partir de ce jour, les fermiers danois ont marché dans la voie du progrès; à l'heure actuelle, ils font l'étonnement du monde entier et ils gardent la haute main sur leurs produits tant qu'ils ne sont pas rendus sur les marchés mondiaux. Les cultivateurs canadiens peuvent accomplir la même chose.

M. THOMAS HAY (Springfield): Monsieur l'Orateur, avant de faire quelques observations sur l'adresse en réponse au discours du trône, qu'il me soit permis de féliciter les deux honorables députés qui ont respectivement proposé (M. Cormier) et appuyé (M. Porteous) cette adresse, à l'instar des orateurs précédents.

Le discours du trône a été prononcé dans des circonstances qui sortent de l'ordinaire, en un temps où le Canada et tous les autres pays du monde en général traversent une terrible crise. Nous les députés qui siégeons à votre droite, monsieur l'Orateur, croyons que le Gouvernement a inauguré un programme destiné à ramener la prospérité au Canada, s'il est mené à bonne fin.

Mes honorables amis de la gauche murmurent et se plaignent; ils rejettent sur les épaules du Gouvernement la responsabilité de la situation dans laquelle se trouve le pays à l'heure actuelle.

Quoique huit mois à peine se sont écoulés depuis l'avènement du parti conservateur à la direction des affaires, les honorables membres de la gauche n'en persistent pas moins à le tenir responsable de la situation présente.

L'amendement que le très honorable chef de l'opposition a proposé, en terminant son discours sur l'adresse, renferme un paragraphe qui est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable de l'agriculture, causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

Voilà l'accusation que porte le très honorable chef de l'opposition. Or, si l'on tient compte de tous les faits, je ne crois pas que mon très honorable ami soit justifiable de proposer un amendement de cette nature; de fait, je suis convaincu,—et il le sait fort bien lui-même,—que le ministère ne peut être tenu responsable de la situation actuelle. Au contraire, j'estime que le Gouvernement qui a été renversé le 28 juillet est bien plus responsable de la présente crise que le présent ministère. Je vais tâcher d'établir l'exactitude de cette assertion dans quelques moments.

Certains membres de la gauche ont fait allusion au fléchissement du prix du blé et ils ont voulu rejeter tout le blâme sur la tête du Gouvernement. Or, si ces honorables collègues avaient consacré quelques minutes à l'étude de la question et scruté quelque peu les faits, ils se seraient abstenu de faire une assertion aussi erronée que celle-là. Je désire appeler l'attention de cette Chambre, du pays et des honorables membres de la gauche sur ce fait-ci: le cours du blé, c'est-à-dire le prix au comptant, était de $1.78 du boisseau, le 28 juillet dernier d'après les journaux de Winnipeg. Or, au premier d'août dernier, c'est-à-dire à peu près vers l'époque où l'ancien Gouvernement abandonnait la direction des affaires, le prix du blé était baissé à 90 c. du boisseau, soit un fléchissement de 88 c. du boisseau, au cours de la dernière année du régime libéral. Etant donné ce fait, l'opposition n'a pas le droit de chercher à répandre dans tout le pays l'opinion erronée que le Gouvernement est responsable du fléchissement des prix du blé.

Mais, je veux être juste; je ne prétends pas non plus que la responsabilité de la baisse du prix du blé puisse être attribuée à l'ancien Gouvernement. Selon moi, ils n'ont contribué en rien à déterminer cette baisse. Je ne crois pas non plus qu'on puisse l'attribuer au gouvernement actuel. A ce que je puis voir, aucun gouvernement n'a agi de façon à provoquer cet affaisement du prix du blé. Il faut être juste dans nos discussions.

Pour ce qui est du cours du blé, d'aucuns reprochent aux coopératives de l'Ouest la baisse des prix qui est survenue l'année dernière ou vers ce temps-là. A mon sens, ces syndicats n'ont pas été étrangers au fléchissement des prix. J'ai la conviction que la ligne de conduite qu'ils ont suivie a contribué à déterminer la baisse des prix du blé en Canada, et je ne suis pas le seul de cet avis. On me permettra de rappeler un article paru dans le *Saturday Night*, numéro du 28 février. Il s'agit d'un article dû à la plume de l'honorable Frank Oliver, autrefois ministre de l'Intérieur sous le régime Laurier, un homme qui a suivi de près la situation générale du pays et dont l'avis, me semble-t-il, doit être d'un grand poids aux yeux du public canadien. L'article en question est ainsi libellé:

A partir de 1924 jusqu'en 1930, la Coopérative s'est activement employée à la mise en vente de la récolte du blé. Son avènement a été le point de départ de l'application d'un nouveau principe dans cette sphère. Au lieu de vendre le blé d'après un régime subordonné aux fluctuations du marché, dans l'intention de mettre toute la récolte d'une année en consommation avant la mise en vente de la récolte suivante, la politique reconnue de la Coopérative consistait à maintenir, à stabiliser ou à faire monter les cours en restreignant les approvisionnements. Cette organisation étant la plus forte de l'univers, d'autres prirent exemple sur elle.

Plus loin, nous lisons:

L'intention avouée de comprimer les stocks disponibles de blé canadien au cours de l'année déficitaire de 1929 causa des appréhensions aux pays consommateurs et les engagea à s'approvisionner à d'autres sources.

Cet article se termine comme suit:

Le problème le plus inquiétant du Canada consiste dans la vente de son excédent de l'année agricole courante, ainsi que de ses stocks reportés des deux années précédentes. Si le pays avait, comme il aurait pu le faire en juillet 1929 et le mois suivant, vendu ses récoltes de 1929 et de 1930 à un joli bénéfice, le problème de l'heure actuelle ne se poserait pas.

Voilà ce que pense l'honorable Frank Oliver. Il dit que, pour ce qui est du Canada, c'est la Coopérative qui doit porter le blâme de la

crise que nous traversons. Selon lui, si la Coopérative avait vendu son blé au bon moment, le Canada n'aurait pas les difficultés auxquelles il cherche une solution en ce moment.

Au cours de la dernière session, le Parlement a apporté certaines modifications au tarif. On a augmenté la somme de protection dont jouissaient nos industries manufacturières. Dans le temps, le premier ministre et le Gouvernement avait obtenu des divers manufacturiers l'assurance qu'ils ne profiteraient pas du relèvement des droits pour augmenter les prix exigés des consommateurs. Or, cela était parfait jusque-là. Mais, monsieur l'Orateur, on me permettra de dire que, si je ne me méprends pas sur l'état d'esprit des cultivateurs de l'Ouest, ils ne se contenteront pas de cette promesse au sujet du prix des instruments agricoles. J'ai la certitude que ces cultivateurs s'attendent à une baisse appréciable du prix de ces machines; et je crois également que s'ils n'obtiennent pas cette réduction les manufacturiers canadiens ne jouiront pas longtemps de la protection qu'on leur a accordée. Toutefois, je compte bien que la politique du Gouvernement contribuera largement à abaisser le prix des machines agricoles pour les cultivateurs du Canada.

Je désire dire quelques mots au sujet du tarif. Les deux honorables préopinants ont discuté la question longuement et je crois qu'il y a lieu, quant à moi, d'y consacrer quelques instants. Lorsqu'il s'est agi de modifier le tarif, le parti libéral s'est toujours abstenu d'y apporter les modifications propres à répondre aux exigences de l'époque. C'est ainsi que s'est toujours comporté le parti libéral depuis qu'il existe; de tout temps, il n'a jamais su modifier le tarif d'une manière avantageuse pour la population canadienne. Le régime douanier n'est pas chose nouvelle au Canada; le pays a toujours appliqué ce régime et ce avec d'excellents résultats.

La politique douanière de ce Gouvernement vise à assurer aux industries manufacturières du pays la somme de protection qui les mettra en mesure de conserver leurs marchés domestiques. D'aucuns pensent que nous faisons en ce moment l'essai d'un régime protecteur et que d'ici à deux ou trois ans on verra la fin de cette lutte qui se poursuit depuis des siècles entre les partisans d'un bas tarif et ceux de droits élevés. Lorsqu'il a apporté des modifications au tarif le gouvernement libéral n'a jamais su se faire aux exigences de l'heure et en certaines circonstances son refus de modifier le tarif a été suivi d'un désastre. Je citerai, à l'appui de ma thèse, un ou deux cas où il en a été ainsi. En 1873, lorsque le parti libéral prit la direction des affaires, le Canada traversait une crise à peu près semblable à celle qui existe aujourd'hui. Les industries manufacturières languissaient, le chômage sévissait, les cultivateurs ne pouvaient vendre leurs produits et la crise que le Canada traversait à cette époque était peut-être pire que celle de l'heure actuelle. Les fabricants s'adressèrent au gouvernement et sollicitèrent un relèvement du tarif susceptible de protéger les industries naissantes et en voie de développement. Le gouvernement refusa fermement de prendre des mesures, et la situation dans le pays devint très grave. Je désire lire un extrait de l'*Histoire du Canada*, par Hopkins, qui indique ce qui s'est produit durant cette période, comment il s'est produit et pourquoi il s'est produit. Ceci se rapporte à la période du régime libéral, alors qu'un tarif modéré, comme celui que certains de nos amis de la gauche préconisent, était en vigueur:

> Entre 1873 et 1878, leurs marchandises affluèrent à travers la frontière et réduisirent les prix au-dessous de ce que les petites compagnies canadiennes avec leurs capitaux, leur production et leurs marchés limités, devaient exiger. Puis, après la chute de l'industrie locale, les prix furent augmentés de nouveau et les maisons américaines maintenaient le marché qu'elles avaient conquis et sur lequel elles s'étaient établies en toute sécurité. Cela se produisit dans tout le pays, et le cultivateur lui-même commença à souffrir de l'affluence de blé et autres produits alimentaires américains. De tous côtés venaient des demandes de changement de politique, mais M. Mackenzie et sir Richard Cartwright, son ministre des Finances, restaient fermes dans leur opinion que, alors qu'un tarif devait dans les circonstances être imposé pour le revenu et à des taux uniformes...

Permettez-moi de citer un autre paragraphe de la même histoire.

> En attendant, les affaires allaient de mal en pis au point de vue commercial et financier. Quelle que fût la valeur du marché américain, il était absolument fermé aux produits canadiens en ce qui concerne la plupart des productions les plus importantes tandis que les manufacturiers et producteurs américains avaient leurs coudées franches dans tout le Dominion. Le blé, le seigle, l'orge, le maïs, la farine de blé, la farine d'avoine, la houille, le sel, la laine, le fer en gueuse, les rails de fer et d'acier, les briques et la filasse venant des Etats-Unis avaient leur entrée libre au Canada, tandis que les produits analogues du Canada étaient frappés d'un droit élevé aux Etats-Unis.

Voilà ce qui s'est passé de 1873 à 1878 sous le régime d'un tarif modéré.

Actuellement, le vent souffle vers la protection: la France, l'Italie, l'Allemagne, les Etats-Unis et notre propre pays marchent dans cette direction. En Grande-Bretagne, pays du libre-échange, l'opinion change, comme dans les autres pays. Si nous devons exister économiquement comme nation dans des conditions actuelles, il nous faut un tarif qui protège nos industries. Les autres nations relèvent leurs

tarifs pour protéger leurs industries domestiques. L'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) et l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) semblent croire qu'aucun avantage ne peut résulter d'un tarif, mais je désire appeler leur attention sur un article qui a paru dans le *Winnipeg Tribune;* comme extrait du *London Daily Times.* Le voici:

La politique fiscale britannique gagne du terrain
Le *London Times* dit que l'idée se répand graduellement en faveur du système

Londres, 17 mars.—Bien que la presse travailliste, sans doute inspirée par le premier ministre MacDonald, nie qu'il y ait possibilité de l'imposition d'un tarif de revenu de 10 p. 100 dans le prochain budget, le *Times* dit aujourd'hui que le nombre des gens influents qui se convertissent à cette nouvelle politique augmente graduellement en Grande-Bretagne.

Il cite en particulier sir Josiah Stamp, économiste et industriel de réputation mondiale, et M. J. M. Keynes, qui tous deux dans le passé se sont opposés à tout système de tarif général, mais qui prétende maintenant qu'il devrait y avoir deux catégories de droits: l'une s'appliquant aux marchandises en général et l'autre, beaucoup moins élevée, aux denrées alimentaires.

L'article ajoute:

Il existe bien peu d'aspects de notre situation financière, industrielle et commerciale qui ne réclame une politique tarifaire en vue de prélever un revenu et de rétablir la confiance.

Cet article semble indiquer que le sentiment des peuples est de plus en plus favorable à un système tarifaire. Je ne puis comprendre la mentalité de quelques gens qui prétendent qu'il serait sage de réduire nos droits. Ils doivent savoir qu'une telle réduction créerait un état de choses similaire à celui qui existait en 1878, et que le Canada deviendrait le dépotoir commercial de l'univers.

J'ai déjà dit que le gouvernement libéral, chaque fois qu'il avait apporté des changements au tarif, n'avait pas répondu aux besoins de l'époque. Permettez-moi de parler d'une autre révision du tarif sous un régime libéral. Il y a plusieurs années, je me rappelle très bien avoir entendu sir Wilfrid Laurier prononcer un discours dans la ville de Selkirk sur la question de la protection et du libre-échange. Je me rappelle ses paroles mêmes; il déclara que la politique du parti conservateur créait des rois du sucre et des lords du coton dans ce pays. La révision du tarif dont je parle en ce moment est celle qui fut faite après l'arrivée au pouvoir de sir Wilfrid Laurier en 1896. Je regrette que l'honorable député de Lisgar (M. Brown) ne soit pas à sa place, car j'aurais aimé appeler son attention sur la déclaration que je vais faire. Après son arrivée au pouvoir, sir Wilfrid Laurier porta à la liste des denrées admises en franchise plusieurs articles parmi lesquels se trouvaient le pétrole, la ficelle d'engerbage et le fil de fer barbelé. L'autre jour, l'honorable représentant de Lisgar se plaignait de ce que l'on avait augmenté les droits sur le fil de fer barbelé venant d'autres pays au détriment de notre propre produit. Depuis que ces articles furent inscrits sur la liste des denrées admises en franchise, sous le régime Laurier, nous n'avons pu les acheter à aussi bon marché qu'auparavant. C'est pourquoi je répète que chaque fois que les libéraux ont tenté de reviser le tarif, les résultats ont été contraires à l'intérêt public.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. HAY: Lorsque la séance a été suspendue à six heures, monsieur l'Orateur, j'étais en train de montrer que chaque fois que le parti libéral a apporté des modifications à la politique tarifaire de notre pays les résultats en ont été désastreux. J'avais cité un ou deux exemples établissant bien qu'une période de fléchissement avait toujours suivi les modifications faites au tarif par les libéraux. Je ne comprends pas bien la mentalité des libéraux. Ils semblent incapables de se mettre dans la tête que des droits élevés ne sauraient entraîner un abaissement de prix pour le consommateur. Mes collègues de la gauche sourient, mais ceux d'entre nous qui sont assez vieux savent que lorsque les droits de protection sur les instruments aratoires étaient d'environ 33 p. 100, nous achetions ces instruments pour la moitié du prix actuel. Naturellement, il n'est pire aveugle que celui qui ne veut point voir.

Je crois, monsieur l'Orateur, que nous constatons déjà les bons résultats de l'augmentation des droits du mois de septembre dernier. Pas plus tard que l'autre soir, un orateur qui siège sur ces bancs rapportait le fait qu'une fabrique inutilisée depuis plus de six ans était maintenant exploitée à son plein rendement, donnant de l'emploi à environ deux cents hommes, et que c'était la conséquence directe de l'augmentation des droits effectuée au mois de septembre.

J'aimerais à vous citer un autre exemple des conséquences désastreuses des modifications apportées par les libéraux à notre politique tarifaire. Je veux parler de l'entente commerciale conclue entre l'Australie et le Canada en 1926. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que le parti conservateur s'était alors prononcé contre cette convention en faisant remarquer au gouvernement libéral qu'elle nuirait considérablement à l'industrie laitière du Canada. Mais on n'a pas tenu

compte de nos observations, naturellement, et le Gouvernement libéral a signé la convention. Plus tard on a étendu les mêmes avantages à la Nouvelle-Zélande. Parlant de cette question, le ministre de l'Agriculture d'alors (M. Motherwell), comme on le verra à la page 860 de la version anglaise du compte rendu de 1926, a dit que les discours des conservateurs contre cette entente commerciale n'étaient faits que dans un but de propagande. Il a déclaré que si ce traité était conclu d'énormes quantités de beurre allaient encombrer le marché canadien. Eh! bien, monsieur l'Orateur, cette avalanche de beurre s'est produite et elle a désorganisé en partie notre production laitière. Ce n'est pas tout: cette avalanche de beurre qui a encombré notre marché a failli mettre fin à la carrière politique de l'ancien ministre de l'Agriculture et a certainement fait battre un bon nombre des députés qui ont favorisé cette convention en 1926.

J'ai dit en commençant mes remarques que cette année le discours du trône avait été prononcé à un moment où existaient des conditions extraordinaires, au cours d'une période de fléchissement, non seulement au Canada, mais encore dans le monde entier. Il est du devoir des gouvernements d'aujourd'hui, dans le monde entier aussi bien qu'au Canada, de trouver une solution aux problèmes qui se posent à l'attention générale. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est la surproduction de toutes les denrées qui est la cause de ce fléchissement. Il nous a été impossible de vendre nos denrées sur les marchés du monde et c'est pour cette raison que nous avons connu la période de fléchissement que nous traversons aujourd'hui. Il est du devoir du Gouvernement, dis-je, de trouver un remède à cette stagnation générale du commerce dans le monde. Nous en connaissons la cause; quel en est le remède? Les savants économistes ordonnent différents remèdes à suivre pour nous guérir de ces maux. Les uns déclarent qu'il faut réduire le nombre d'acres occupés par la culture de telle ou telle espèce de grain. Les autres nous disent qu'il faut diminuer le coût de production, et d'autres enfin qu'il nous faut nous lancer dans la culture mixte. Tous ces conseils sont excellents, mais nous apporteront-ils les résultats désirés, nous ne le savons pas.

Quant à la réduction du nombre d'acres occupées par la culture de telle ou telle espèce de grain, je ne puis comprendre comment nos agriculteurs du Canada peuvent le faire d'une manière quelque peu appréciable. Autrefois, lorsqu'ils ne cultivaient que 200 ou 300 acres de terre ils réussissaient à peine à pourvoir à leur subsistance même aux prix avantageux de ce temps-là. Comment pourraient-ils subsister aux prix actuels, s'il leur fallait diminuer le nombre d'acres en culture? Je dis qu'il serait dangereux de tenter l'aventure et il ne serait pas sage, je crois, de se laisser emporter à l'extrême en ce faisant.

J'ai une foi absolue dans les avantages de la culture mixte. Je crois que celle-ci a sauvé la province du Manitoba où elle est grandement en honneur. C'est grâce à la culture mixte que les conditions sont aujourd'hui meilleures dans cette province que dans les autres de l'Ouest.

Pour ce qui a trait à la réduction du prix de revient, le cultivateur par lui-même se trouve en quelque sorte impuissant à accepter ce conseil et à le suivre. Le seul moyen à notre disposition de réduire les frais de production,—et je suis convaincu que nous y réussirons grâce à la politique du présent Gouvernement,—est d'obtenir des instruments aratoires à meilleur marché, des tarifs-transport réduits et un taux d'intérêt moins élevé,—bien que ce dernier moyen ne me dise pas grand'chose, mais il peut être de quelque utilité. Voilà, monsieur l'Orateur, quelques-uns des remèdes prescrits par les docteurs en économie politique dans notre pays. Nous ne pouvons pas dire si la guérison prédite par eux s'effectuera. Cependant, je tiens à affirmer de nouveau mon adhésion à la politique de protection du Gouvernement, car je crois qu'elle nous amènera la prospérité.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est un remède pour guérir nos maux économiques. Bien entendu, personne ne peut, sur-le-champ, en formuler un. Je crois qu'on améliorerait sensiblement la situation en créant une société de crédit universel, qui serait chargée d'arranger les crédits pour les nations qui en ont besoin.

Monsieur l'Orateur, au Manitoba en général et dans ma circonscription, en particulier, les gens de diverses nationalités travaillent harmonieusement à la prospérité et à l'union du pays; je crois fermement que c'est la seule manière de voir le Canada accomplir un jour sa glorieuse destinée.

M. J. L. ILSLEY (Hants-King): Monsieur l'Orateur, quand j'ai décidé, il y a environ une semaine, de participer à ce débat, je pensais pouvoir y apporter quelques idées nouvelles; mais on a fait, dans l'intervalle, de si excellents discours que je crains de ne pouvoir réaliser cet espoir.

Je tiens à féliciter les honorables députés qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse; ils s'en sont fort bien acquitté. Je conviens, avec l'honorable député de Provencher (M. Beaubien), qu'un premier discours est une lourde épreuve pour un jeune député,

et je suis vraiment très heureux que mon collègue des Provinces maritimes l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) et l'honorable député de Grey-Nord (M. Porteous) aient si bien réussi dans leur première tentative.

Cet après-midi, l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) a fait un remarquable discours. L'honorable député mérite toujours d'être écouté, mais il me semble que, aujourd'hui, il a parlé avec plus de chaleur, plus d'ardeur qu'habituellement, et je suis sûr que tous les membres de la Chambre ont senti qu'il était convaincu. Je désire féliciter aussi l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) de son excellent discours. Elle a déclaré que l'ex-ministre de la Justice était un meilleur libéral dans l'opposition qu'au pouvoir, mais mes souvenirs des discours qu'il a prononcés dans cette enceinte depuis quelques années ne confirment pas cette opinion. J'estime qu'il a parlé, cet après-midi, comme il l'a toujours fait des banquettes ministérielles.

Je limiterai mes remarques à quelques passages du discours du trône, entre autres celui-ci:

> Bien que, dans l'intervalle, la situation universelle ne soit guère changée, cete législation tarifaire...

C'est le tarif adopté durant la session spéciale.

> ... a provoqué une amélioration sensible des conditions domestiques, en raffermissant les industries établies, tandis que plusieurs établissements industriels qui, jusqu'ici, étaient engagés dans le commerce d'exportation au Canada, sont passés au domaine de la production intérieure.

Les articles que j'ai lus dans les journaux m'avaient porté à croire que ces changements de tarif avaient considérablement stimulé l'industrie. Il serait étrange qu'il en fût autrement. Les tarifs protecteurs ont pour objet essentiel de stimuler certaines industries. Or, j'ai été surpris d'entendre des députés dire, au cours de ce débat, que l'emploi, même dans les industries hautement protégées, n'est pas aussi général qu'il l'était avant ce surcroît de protection. Si ces industries spécialement favorisées n'en ont pas bénéficié, on peut dire positivement que cela a dû être préjudiciable aux autres industries qui paient pour stimuler les premières. Il est trop tôt pour dire si, en fait, le relèvement du tarif effectué en septembre a eu ou non d'heureux effets dans une partie quelconque du pays. Il faut se rappeler que le relèvement de 1879 fut suivi de quelques années d'activité industrielle considérable, puis vint la réaction, si bien que vers 1890, une section du parti conservateur préconisa "d'élaguer les branches mortes de la protection". Ce sera peut-être aussi le sort de la loi adoptée en septembre dernier.

A titre de député des Provinces maritimes, je suis catégoriquement opposé à ces relèvements de tarifs. Je considère que cette politique de protection aggrave la situation dans les Provinces maritimes et appauvrit graduellement ces provinces. Si l'on veut persister dans cette politique, alors notre avenir est vraiment bien sombre. Les cultivateurs et les producteurs de fruits, qui se comptent par milliers dans ma circonscription, se plaignent amèrement des effets de ces changements de tarif effectués durant la session spéciale. Avant mon départ pour Ottawa un importateur de pulvérisateurs a été obligé de payer environ $2,000 de plus de droits sur une seule expédition. Les importateurs de machines à classer les pommes et pour les engrais chimiques sont aussi obligés de payer des droits plus élevés. Nous ne devons pas oublier que si nous consolidons une industrie en majorant les droits nous le faisons seulement au détriment des autres classes. Cela s'accomplit tout aussi sûrement, bien que pas aussi ouvertement ou équitablement, que si les industries favorisées étaient subventionnées par le Trésor public. Il se peut qu'un tarif plus élevé profite à une région du Dominion, ce que nous sommes convenus d'appeler la partie centrale ou industrielle. Mais alors nous sommes en présence de la devise: "Le Canada central d'abord" et certainement pas de celle "Le Canada d'abord". L'effet de cette politique est de rompre et de désintégrer l'unité nationale au lieu de la promouvoir.

Le discours du trône parle ensuite de l'application de la loi remédiant au chômage de 1930, que l'on dit avoir été également avantageuse. Lors de la session spéciale nous n'avons pas, de ce côté-ci (*la gauche*), désapprouvé le principe de cette mesure et nous ne la condamnons pas aujourd'hui. Cependant, je désire vous signaler que certaines assurances ont été données et insérées dans la loi et dans les règlements s'y rattachant d'après lesquels l'argent ne devait pas être dépensé selon les exigences du favoritisme politique. Parlant en ma qualité de député des Provinces maritimes, je puis déclarer positivement que dans une partie de la Nouvelle-Ecosse que je connais très bien, cet argent a été dépensé selon ces exigences. Je dirai que je me suis renseigné sur la manière d'utiliser ces crédits dans mon comté et j'ai constaté chaque fois que de 75 p. 100 à 95 p. 100 des hommes employés aux travaux appartenaient au parti conservateur ou à un groupe de gens que le contremaître espérait pouvoir amener au parti conservateur au moyen de l'argent voté pour remédier au chômage. Cela est vrai pour ce qui concerne les Provinces maritimes, du moins c'est le cas pour la Nouvelle-Ecosse. C'était là non seulement une violation, mais une violation ma-

nifeste et flagrante des engagements pris en septembre.

Je m'empresse de passer à l'autre question mentionnée dans le discours du trône qui a trait à la conférence impériale tenue à Londres l'automne dernier. Le discours nous apprend que plusieurs questions constitutionnelles, découlant des résolutions adoptées à la conférence impériale de 1926, ont été discutées au long et approuvées en principe. L'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) a traité ce sujet cet après-midi de façon très habile, mais laissez-moi vous dire que pour ceux d'entre nous qui pendant quatre ans avons toujours soutenu que les principes constitutionnels posés à la conférence impériale de 1926 et confirmés dans les conclusions de la sous-conférence de 1929, cette déclaration contenue dans le discours du trône est une source de joie et de grande satisfaction. Je me souviens, monsieur l'Orateur, des discours prononcés même le printemps dernier, surtout de ceux du premier ministre actuel et du secrétaire d'Etat. Le premier ministre actuel glosa longuement sur la prétendue séparation d'avec la mère patrie. Je n'aurais certainement jamais appuyé cette formule de 1926 si j'avais cru qu'elle devait briser l'empire. Je l'ai appuyée parce que je croyais—et nous le croyions tous—que cette formule constituait la seule base pouvant assurer l'unité de l'empire britannique, et garantir l'autonomie la plus complète aux nations qui en font partie. Les honorables députés qui combattaient et ridiculisaient cette attitude se rangent maintenan à notre avis.

Je me rappelle ce que le secrétaire d'Etat disait des lois sur la navigation. Ce qui était proposé relativement à la marine marchande, c'est que dorénavant chaque dominion aurait le plein pouvoir d'édicter ses propres lois concernant la navigation dans son propre territoire au lieu de laisser, comme présentement, son code maritime relever du parlement impérial. Nous prétendions que l'uniformité pourrait exister quand même; qu'il pourrait y avoir une entente entre les divers dominions et qu'il était possible d'édicter des lois d'application commune, et, permettez-moi de dire que les principes déterminés en ce qui concerne la marine marchande et les conclusions du sous-comité de la conférence de 1929 sur la marine marchande ont été approuvés dans leur ensemble par la conférence de 1930. De fait, on trouvera au long dans le rapport de la conférence impériale un projet de convention entre les divers dominions et la mère patrie. Les principaux membres du parti conservateur se sont entièrement convertis sur cette question constitutionnelle et je crois que c'est ce qu'ils ont fait de mieux depuis qu'ils sont au pouvoir.

[M. Ilsley.]

Il y a un autre aspect à envisager relativement à la conférence impériale, je veux parler du point de vue économique. Le discours de l'ancien premier ministre (M. Mackenzie King), le présent chef de l'opposition, a été des plus complet. Il traite tous les points soulevés à la conférence impériale économique et je ne pourrais en dire davantage, que je sache. Je tiens cependant à dire que la question d'obtenir des conditions favorables pour nos produits sur le marché anglais, soit par un tarif de préférence ou autrement, en est une qui n'intéresse pas seulement les producteurs de blé de l'Ouest, comme semblent le croire quelques orateurs. C'est une question qui intéresse tout le Canada. Aucune question n'a occupé l'attention dans ma circonscription depuis une dizaine d'années autant que celle d'un traitement de faveur sur le marché anglais pour les produits canadiens. J'ai fait deux campagnes électorales au cours desquelles on a beaucoup discuté cette question, et je puis dire que les gens de ma circonscription n'ont jamais perdu de vue les agissements du premier ministre à ce sujet. Ils étaient impatients de voir comment il allait se tirer d'affaires dans le marchandage, et je ne suis pas de ceux qui s'opposent à la politique de donnant donnant. Je n'aime pas le marchandage maladroit, désastreux ou imprévoyant, mais mes mandataires voulaient voir ce que le premier ministre du Canada allait faire à cette conférence impériale. Nous savons tous qu'il n'a rien fait; il a même fait moins que rien.

Il était vraiment intéressant l'autre jour d'entendre le premier ministre actuel comparer sa conduite et ses propositions à celles de sir Wilfrid Laurier en 1902. D'autres orateurs l'ont dit avant moi, on ne saurait faire une telle comparaison. Tout d'abord, sir Wilfrid Laurier, par la préférence britannique de 1897, a abaissé les droits canadiens avant de traiter avec le gouvernement anglais, tandis que notre premier ministre actuel a relevé ces droits. Puis sir Wilfrid Laurier a demandé simplement la remise de certains droits existants qui frappaient les produits canadiens ou de ceux que le gouvernement britannique pourrait imposer plus tard. Le premier ministre actuel a demandé au gouvernement britannique d'imposer de nouveaux droits, il a même exigé la chose. En troisième lieu, sir Wilfrid Laurier a fait clairement savoir qu'il était prêt à faire de nouvelles concessions en abaissant les droits canadiens frappant les produits anglais, tandis que le premier ministre actuel a affirmé formellement qu'il n'abaisserait pas les droits; il a même dit qu'il maintiendrait les droits prohibitifs contre la Gran-

de-Bretagne et que, le jour où ces droits cesseraient d'être prohibitifs, il les rendrait tels. Il n'y a donc pas de comparaison possible entre les propositions de sir Wilfrid Laurier en 1902 et celles du premier ministre actuel en 1930. Ce serait une excellente chose pour le premier ministre actuel de se couvrir du grand prestige de sir Wilfrid Laurier, mais on ne saurait comparer les deux propositions.

En résumé, mes mandataires ont quatre objections à faire contre la manière dont le premier ministre du Canada s'est comporté à cette conférence impériale. C'est d'abord qu'il a relevé le tarif canadien d'une façon prohibitive avant de s'embarquer pour la Grande-Bretagne. L'un des droits a même été augmenté de 96 p. 100 environ. Dans la Chambre des communes, M. Snowden, qui représente une circonscription où l'industrie des tissus de laine est importante, a déclaré que ses gens sont particulièrement atteints par ce relèvement des droits canadiens. Il a dit que les droits sur les tissus de laine de 30 onces ont été portés de 7 pence et demi à plus de deux shillings. Puis il a ajouté: "Comment M. Bennett peut-il nous demander des concessions quand, à la veille même de la conférence impériale, il a relevé les droits canadiens d'une façon prohibitive?"

La seconde objection que mes gens ont contre la conduite de M. Bennett, c'est qu'il a fait au gouvernement britannique des propositions qu'aucun gouvernement britannique ne pouvait accepter. La troisième objection, c'est qu'il a fait ces propositions sur un ton offensant, c'est-à-dire sur un ton d'ultimatum. La quatrième, c'est qu'il a signalé la fin de son séjour en Angleterre par une véritable querelle avec M. Thomas, secrétaire d'Etat des dominions, et avec le gouvernement britannique lui-même. Je ne crois pas avoir besoin d'en dire davantage pour montrer combien le premier ministre s'est fourvoyé à la conférence impériale.

Je trouve dans le discours du trône, monsieur l'Orateur, quelques autres passages qui intéressent les Provinces maritimes et j'y constate aussi certaines omissions. Par exemple, on a oublié de nous annoncer ce qu'on veut faire pour l'industrie du charbon canadien. Dans les Provinces maritimes, et surtout dans la Nouvelle-Ecosse, on s'est évertué à réclamer une politique nationale pour notre charbon. Dans les circonscriptions où l'industrie du charbon est importante,—et il y en a plusieurs dans cette province,—le premier ministre et ses amis ont promis aux gens qu'une fois au pouvoir ils inaugureraient ce qu'ils appelaient une politique nationale pour le charbon canadien. Ils n'ont jamais défini clairement ce qu'ils entendaient par là, et je crois même qu'ils ne l'ont jamais défini du tout. Les gens de nos régions minières ont cependant cru en ces promesses; ils ont pensé que le parti conservateur, porté au pouvoir, ferait quelque chose pour assurer un débouché au charbon canadien sur le marché canadien. Et le Gouvernement n'a encore rien fait pour racheter cette promesse. Je n'exagère aucunement. Nous lisons dans le discours du trône où les gens de la Nouvelle-Ecosse s'attendent à trouver quelque mention d'une politique nationale du combustible, et pas un mot, pas une syllable, pas une indication pour déceler que le premier ministre ou son Gouvernement soupçonne que la région houillère du pays espère pareille initiative de sa part. J'ignore ce que le premier ministre voulait dire quand il a promis une politique nationale du combustible, mais je sais qu'il parlait d'une intervention de l'Etat. Il désignait une chose qu'un gouvernement ou un parlement pouvait faire. Cependant, quand les représentants de la chambre de commerce sont venus ici, il y a quelques semaines, pour demander au premier ministre de faire part de ses desseins quant à une politique nationale du combustible, il a déclaré, suivant le compte rendu des journaux:

> Il est plus facile d'appliquer une politique nationale du combustible sur le papier qu'en pratique, a dit le premier ministre. A son avis, la solution du problème du combustible, ce sont probablement les chimistes et les savants qui la trouveront.

En sommes-nous là monsieur? Est-ce l'aboutissement de ce programme qui a fait gagner des sièges au parti conservateur en Nouvelle-Ecosse? En sommes-nous là: les chimistes et les savants vont élaborer la politique nationale du combustible? Les mineurs de la Nouvelle-Ecosse voient l'imposition de forts droits sur les produits ouvrés, des droits de 50 à 100 p. 100 qui empêchent l'importation des produits américains et anglais, et on leur dit que la raison d'être de ces droits, c'est d'empêcher la main-d'œuvre étrangère d'exécuter le travail que peuvent accomplir des ouvriers canadiens. C'est-à-dire, si un droit douanier peut procurer à nos gens de l'ouvrage qui, sans cela, serait confié à des ouvriers à l'étranger, en ce cas, il faut imposer ce droit. Voilà à quel titre le Gouvernement décrète ces droits sur les produits ouvrés, des droits prohibitifs, des droits énormes. La population voit l'application de ces droits et, en même temps, elle voit les usines grandement protégées, qui consomment beaucoup de charbon, acheter aux Etats-Unis de 100 à 125 millions de dollars de houille par année. Le charbon importé est frappé de droits très modiques et les gens,

cela va de soi, se disent entre eux: ce qui est bon à prendre est bon à rendre. Pourquoi deux poids et deux mesures? Pourquoi la politique nationale ne doit-elle pas dépasser Montréal? Pourquoi ne pas l'appliquer aussi à l'Est jusqu'à Sydney? Les houilleurs néo-écossais envisagent la question de cette manière et il est difficile de les en blâmer. Jusqu'ici, cependant, le Gouvernement n'énonce d'autre proposition que celle de faire résoudre le problème par les chimistes et les savants.

Comme de raison, on peut citer l'embargo sur le charbon russe. Mais assurément aucun honorable député n'attache une grande importance à cette interdiction. Elle écarte 300,000 tonnes de charbon russe importé annuellement, tandis que nous recevons chaque année 18 millions de tonnes de houille américaine. Elle prohibe l'importation de deux ou trois millions de dollars de charbon russe sans empêcher l'entrée d'environ cent millions de dollars d'autre houille. En réalité, le premier ministre ne voit pas dans l'embargo sur le charbon russe une solution ou même le commencement de la solution du problème national de la houille, car il annonce triomphalement l'importation d'un million de tonnes de charbon gallois, indiquant que cela fait partie de sa politique de commerce impérial. L'interdiction dont est frappé le charbon russe est destinée, semble-t-il, à encourager l'importation de la houille galloise. Il a apparemment oublié les 13,000 mineurs de la Nouvelle-Ecosse qui attendent encore son exposé d'une politique nationale du combustible.

M. ERNST: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. ILSLEY: Je sais ce que l'honorable député va demander.

M. ERNST: L'honorable député s'attend-il que le Gouvernement annoncera les relèvements de droits douaniers dans le discours du trône ou bien dans l'exposé budgétaire?

M. ILSLEY: Le parti conservateur n'a pas du tout posé d'abord la question nationale du combustible comme une question de politique douanière. Le discours du trône devrait certes en faire mention, c'est là que les gens de la Nouvelle-Ecosse comptaient en trouver avis. Ce n'est pas une question négligeable en Nouvelle-Ecosse ou en Alberta. Dernièrement, la législature de la Nouvelle-Ecosse a adopté une résolution fort radicale par laquelle elle demande au Gouvernement d'énoncer ses propositions quant à une politique nationale du combustible.

L'hon. M. VENIOT: La législature du Nouveau-Brunswick aussi.

[M. Ilsley.]

M. ILSLEY: La législature du Nouveau-Brunswick aussi, dit l'honorable député. Et des délégations sont venues à Ottawa à ce sujet. Donc, si le premier ministre, ne s'était pas désintéressé de la question, il en aurait parlé dans le discours du trône. Je voudrais bien savoir où se trouvaient les représentants des régions houillères. Depuis que je fais partie de la Chambre, l'honorable député de Cumberland (M. Smith) demande l'application d'un droit prohibitif sur le charbon étranger; l'honorable député de Pictou (M. Cantley) demande un droit de $1.50 par tonne et l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) veut des droits aussi élevés que possible. Comment se fait-il que ces honorables collègues aient permis cette omission? Et où peut bien se trouver le ministre de la Nouvelle-Ecosse? Que faisait-il quond on a préparé un discurs du trône omettant toute mention de la politique nationale du combustible?

M. ERNST: L'honorable député voudrait-il que le tarif fût mentionné dans le discours du trône?

M. ILSLEY: J'ai déjà répondu à cette question. Il y a maintenant une autre question que je désire discuter: celle des pensions aux vieillards. Si l'on a surtout insisté sur la question de la politique nationale du combustible dans la province de la Nouvelle-Ecosse lors des dernières élections c'est la promesse des pensions aux vieillards qui a eu le plus de succès. On a préparé des listes de tous les vieillards pouvant recevoir ces pensions. Les organisateurs du parti conservateur allèrent voir ces gens et leur promirent qu'aussitôt après le changement de gouvernement, le cas échéant, des pensions de vieillesse leur seraient versées entièrement par le gouvernement fédéral. J'ai ici un rapport des paroles que le premier ministre a prononcées dans la Nouvelle-Ecosse en juillet dernier:

> Je vous le dis, si le parti conservateur arrive au pouvoir, nous ferons supporter les pensions de vieillesse au trésor fédéral, de sorte que les provinces n'auront pas à contribuer un sou et que celles pour qui le fardeau semble trop lourd puissent en profiter avec toutes les autres provinces du pays. Le premier ministre a soulevé à ce sujet une question d'ordre constitutionnel. S'il est légal de payer 50 p. 100, pourquoi ne le serait-il pas de payer 100 p. 100? Nous adopterons une loi nous permettant de payer le tout et elle sera constitutionnelle.

Et le ministre des Pêcheries (M. Rhodes) a dit que si cela ne se faisait pas dès la première session du Parlement, il quitterait la vie publique pour toujours. On dit qu'il est même allé plus loin et il me reprendra si je fais erreur. Je sais qu'il a dit ce que je viens de répéter, mais je ne suis pas sûr de moi au sujet de ce que je vais ajouter. Il aurait dit que si cela ne se faisait pas dans les trois mois

qui suivraient le changement de gouvernement, il renoncerait à la vie publique pour toujours.

L'honorable M. RHODES: Mon honorable ami sait que je n'ai pas le droit de l'interrompre. Je n'ai pas entendu la première partie de ses remarques sur mon compte, mais je lirai demain le compte rendu pour m'en assurer. Je n'ai certainement pas dit trois mois. Je ne puis rien dire au sujet de la première partie des observations de mon honorable ami.

Une VOIX: Vous êtes plus prudent que d'autres.

M. ILSLEY: Si le ministre soutient qu'il n'a pas dit cela, je m'incline. Je suis très prudent quand il s'agit d'avancer certaines choses. Mais il a fait la première remarque que j'ai mentionnée dans ma propre ville de Kentville.

Le discours du trône dit que l'on va aborder la loi des pensions de vieillesse par étapes successives et en tenant compte de l'état des finances publiques. Dernièrement, le ministre du Travail (M. Robertson), qui ne fait pas partie de cette Chambre, a fait des discours et envoyé des télégrammes disant que les pensions de vieillesse ne seraient pas payés entièrement par le gouvernement fédéral, qui ne se propose pas de se charger de l'application de la loi cette année, mais que rien n'empêche le versement d'une contribution plus élevée que maintenant. Nous sommes loin des promesses de la campagne électorale. Cette question des pensions intéresse vivement la population des Provinces maritimes. Si le Gouvernement se réfugie derrière l'état des finances publiques ou quelque autre excuse, pour ne pas tenir sa promesse de payer en entier les pensions de vieillesse à la population des Provinces maritimes, on trouvera que c'est là une action méprisable. Il se peut qu'il se propose de tenir ses promesses, mais il y a des rumeurs inquiétantes à ce sujet. Je tiens à appeler aussi énergiquement que possible l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur cette question, parce que ce sont ces promesses qui lui ont permis de remporter certaines circonscriptions des Provinces maritimes.

Apparemment, mes propres vues au sujet de l'interdit mis sur certaines importations de Russie ne coïncident pas avec celles d'un certain nombre des honorables députés assis sur ces bancs. Elles ne coïncident peut-être même pas avec celles de mes électeurs, mais en toute justice, je dois les exprimer ici. Il me semble que le Gouvernement a agi avec trop de précipitation à l'égard de la Russie. Le plan quinquennal des Soviets promet fort de réussir. Pour assurer l'avenir de nos producteurs de blé, on devrait réunir une conférence de tous les pays producteurs de blé afin d'assurer la distribution du blé, dans les marchés acheteurs, d'une façon rationnelle, méthodique et en réduisant la concurrence au minimum possible. A mon sens, la décision du Gouvernement n'aide pas à procurer cette fin. J'ai lu dans les journaux que le représentant du Canada à Londres, M. Ferguson, assiste aux réunions de l'Institut international d'agriculture qui commencent aujourd'hui à Rome. Les Soviets y ont aussi des délégués, sauf erreur, et le Canada doit adopter la politique de l'expectative. Il est probable que, tôt ou tard, il nous faudra nous entendre avec la Russie. Il me semble donc que le décret du conseil, injurieux dans ses termes et établissant que nous ne pouvons rester en relations commerciales avec un pays dont nous désapprouvons le régime économique social, constituait une mesure prématurée et malavisée. Cette mesure ne pouvait protéger nos houillères, car, si nous interdisons l'exportation de 300,000 tonnes de charbon, nous en laissons entrer 18 millions par ailleurs. Si l'on avait un motif particulier d'adopter ce décret du conseil, on devrait le faire connaître au public. Je sais que bien des gens ne l'approuvent pas, et je pense que le Gouvernement a le devoir de donner une explication au pays avant la prorogation du Parlement.

Qu'on me permette d'examiner brièvement l'état économique du monde. Vers la fin de 1930, plusieurs personnages éminents ont exprimé leur avis sur les causes du marasme actuel. Mussolini a prononcé des discours pour critiquer sévèrement la politique des Etats-Unis. M. Hoover a tenté de diagnostiquer exactement, dans son discours de l'anniversaire de l'armistice, les causes de la crise. M. Thomas W. Lamont a affirmé à une réunion d'une société d'économistes que le marasme dans certaines industries est dû à la surproduction; à la tentative de certains pays de maintenir les prix par des moyens artificiels; à la baisse du prix de l'argent; à la mauvaise distribution de l'or; au malaise politique de certains pays et à la spéculation effrénée qu'on a remarquée en ces dernières années, surtout dans l'Amérique du Nord. Dans un discours prononcé à Calgary, le premier ministre du Canada a attribué le marasme à ses adversaires politiques et, à ma connaissance, il est le seul homme d'Etat éminent du monde, le seul homme d'Etat du monde...

Quelques VOIX: Bravo!

Un MEMBRE: Modifié.

M. ILSLEY: ...qui ait parlé de la sorte. Le peuple canadien ne prendra pas au sérieux cette tentative du très honorable premier ministre de rejeter sur les adversaires politiques les causes du marasme. De fait, le Gouvernement même attribue maintenant ces

maux à l'état économique du monde entier. Les gens ne prennent pas au sérieux ceux qui veulent se servir de la crise pour en tirer un avantage politique. Voilà, monsieur l'Orateur, l'un des indices politiques les plus rassurant.

M. J. H. MYERS (Queen): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un devoir et un plaisir de suivre la vieille coutume de féliciter celui qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône (M. Cormier) et celui qui l'a appuyé (M. Porteous). Je félicite le premier avec d'autant plus de facilité et je sympathise avec lui d'autant plus que je me suis déjà trouvé dans la même situation.

Il m'a été agréable d'entendre les langues française et anglaise et de voir les honneurs divisés entre les deux grandes nationalités. Je suis heureux de remarquer le beau groupe de députés qui nous est venu, de ce côté-ci (*la droite*), de la vieille et historique province de Québec. C'est avec plaisir, comme le premier ministre sans doute, que je constate que ce dernier tire ses appuis de chaque province du Dominion. C'est ce qui doit se produire. Nous ne voulons aucune division entre les nationalités, ni entre les religions.

Voilà tout ce que j'aurais dit sur ce sujet, n'eussé-je pas relevé dans le hansard le compte rendu de paroles prononcées par l'honorable représentant de Gloucester (M. Veniot). Je crois de mon devoir de réfuter ses affirmations. Je note, à la page 149 (v.a.) du hansard non revisé qu'il a dit qu'au cours de la campagne électorale une circulaire quelconque a été répandue dans le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard en vue de discréditer le parti libéral auprès d'une certaine secte religieuse et de semer la division au point de vue religieux. Il n'y a pas un homme d'une extrémité à l'autre de l'île du Prince-Edouard qui connaisse mieux que moi cette province et sa population; et je nie catégoriquement qu'au cours de la dernière campagne électorale il ait été distribué une circulaire pareille par le parti libéral ou par le parti conservateur. Nous ne voulons pas d'une telle circulaire dans l'île du Prince-Edouard; pas un seul instant nous ne tolérerons l'esprit étroit, sordide, qui pourrait l'inspirer.

Dans la présente discussion on a beaucoup parlé de la dépression qui sévit actuellement dans notre pays. Du moins nous avons une certaine consolation à savoir que le Canada n'est pas seul à connaître cette expérience. La dépression est universelle, dans tous les pays du monde. Si cette dépression ne sévissait que dans notre Dominion, si le reste de l'univers jouissait de la prospérité, je serais porté à conclure que la faute en était au Canada, que notre Gouvernement, que notre population avaient manqué. Mais il n'en est rien; le Canada ne se trouve pas dans une situation pire que les autres nations; peut-être sommes-nous moins à plaindre que certains. J'ai confiance que notre pays, grâce à ses immenses ressources naturelles, à ses grands réseaux de transport, à ses usines hydrauliques, sera un des premiers pays à se dégager de ce marasme économique, et qu'il ne tardera pas.

Jusqu'ici personne n'a su nous expliquer la cause de cette dépression; et sans doute un cultivateur sans instruction, comme moi, ne peut pas venir à Ottawa et éclaircir ce qui est un mystère pour tous les autres ici. J'ose tout de même affirmer que deux choses ont contribué à ce fléchissement. Tout le monde sait qu'à venir jusqu'a voilà un an environ l'univers entier était en proie à une frénésie de spéculation sur la bourse. Quiconque avait dix sous achetait des actions; tout le monde faisait de l'agiotage, qu'il fût millionnaire ou contrebandier de spiritueux. Tous les honorables membres savent quel krach en a résulté, que le pouvoir d'achat du public a été anéanti en quelques heures. Une autre raison,—et l'on en parle peu: on élude la question,—c'est que nous vivons sur un grand train. L'auto, la T. S. F. et le cinéma émargent fort à nos budgets; et forcément quelqu'un doit payer. Si la dépression actuelle n'a d'autre effet que de nous donner une leçon de bonne et saine économie, notre expérience n'aura pas été vaine.

Dans ce débat on a parlé souvent de l'agriculture. Voilà qui est bien. L'agriculture vaut qu'on la discute. C'est la meilleure et la plus grande de nos industries canadiennes; et je suis persuadé qu'elle le sera toujours. Il y a trois ou quatre semaines j'ai vu, dans un magazine, un intitulé: "Quelles sont les fautes de l'agriculture?" Cet article, je l'ai lu du commencement à la fin. On a parlé de diverses causes du fléchissement actuel; on a suggéré plus d'un remède; mais après avoir tout lu l'article, je suis revenu au titre: "Quelles sont les fautes de l'agriculture?" et j'ai décidé que l'agriculture n'était nullement en faute. Elle est aussi saine qu'elle l'a jamais été; le sol est toujours le même. Nous avons toujours la même pluie; le même soleil. Grâce aux machines modernes et aux leçons que nous avons apprises de nos fermes expérimentales et des stations agronomiques, nous savons mieux que jamais choisir, trier et traiter nos semences. Grâce à nos instruments et aux connaissances que nous avons acquises sur les maladies des plantes, nous sommes plus que jamais en mesure de bien surveiller la croissance de nos récoltes. Il en est de même de l'automne: nos moissons se

font avec plus de rapidité, plus de sécurité. Nous n'avons jamais fait autre chose; nous n'avons jamais espéré autre chose. Seulement, lorsque nous cherchons à vendre notre produit, ah voilà! Mais cela n'est pas la faute de l'agriculture. Ce n'est pas l'agriculture qui se trouve en défaut; mais bien le commerce. A ce qu'il semble, le pouvoir d'achat du public est affaibli. Je ne saurais prescrire un remède à tous ces maux; mais assurément ce remède doit exister quelque part.

On a beaucoup parlé des cultivateurs de l'Ouest. Lorsque j'écoute les honorables représentants qui portent la parole dans cette Chambre, je me dis que l'agriculture canadienne peut être séparée en celle de l'Ouest et celle de l'Est. Je me suis toujours fait l'idée que l'on pouvait diviser le peuple du Canada en deux catégories seulement. Certains prétendent qu'il y en a beaucoup plus: Anglais, Irlandais, Ecossais, Français, et ainsi de suite. Mais lorsque vous résumez le tout, vous constatez qu'il n'y a que deux catégories,—ceux qui veulent travailler, et ceux qui ne le veulent pas.

Je ne suis jamais allé dans l'ouest du Canada, je le regrette. J'ai visité l'ouest des Etats-Unis, mais je n'ai jamais visité notre bel Ouest canadien, cependant j'irai un jour si je puis conserver ma passe de député assez longtemps. J'ai lu beaucoup de choses, toutefois, sur les magnifiques champs de blé de l'Ouest. Je suppose qu'au cours des vingt-cinq dernières années on a dû verser à l'Ouest des billions de dollars en paiement de son blé, et les représentants de ces provinces me pardonneront si je dis qu'on aurait dû en économiser une partie. L'honorable député de Long Lake (M. Cowan) a dit, l'autre jour, qu'une grande partie de cet argent était restée dans l'Ouest, que cette région était parsemée de fermes magnifiques, de belles maisons, de bons bestiaux et d'excellentes machines. Cela démontre qu'on n'a pas tout dépensé cet argent, qu'on en a transformé une bonne partie en propriétés. Il se peut que les agriculteurs de l'Ouest aient fait comme nous dans l'Est, qu'ils aient dépensé un peu trop.

On cultive le blé dans l'Ouest du Canada un peu comme la pomme de terre dans l'île du Prince-Edouard. Tout homme, peu importe sa personalité ou sa résidence, qui ne se livre qu'à ce genre de culture, rencontrera toujours des années de dépression; il aura des bonnes et des mauvaises années. Nous en avons fait l'expérience dans l'île du Prince-Edouard. Jusqu'à il y a quelques années nous nous occupions tous de culture mixte, mais depuis quatre ou cinq ans la fièvre de la culture de la pomme de terre nous a atteint. C'est une bonne affaire si on sait comment l'entreprendre, mais lorsque cette fièvre atteignit la province quelques-uns de nos fermiers abandonnèrent sottement la culture mixte, vendirent leurs bestiaux, et se livrèrent exclusivement à la culture de la pomme de terre. Il leur arriva quelquefois ce qui arrive aussi aux producteurs de blé de l'Ouest. Ils ont leurs mauvaises années, et, ce qui semble étrange, certains d'entre eux souffrent de ces revers lorsque le reste de la province réussit très bien. En 1928, la pire à ma connaissance pour la pomme de terre, alors que les producteurs de cette denrée ne touchaient que 12 cents le boisseau, les autres agriculteurs de la province n'avaient aucunement sujet de se plaindre. Les porcs, les bestiaux, les volailles, le foin, le grain et toutes les autres choses que nous avions à vendre alors rapportaient de bons prix. Nous faisions très bien, mais le spécialiste en culture de pommes de terre rencontra certainement son Waterloo cette année-là. A l'île du Prince-Edouard rien ne justifie la culture exclusive de la pomme de terre, parce que cette province se prête merveilleusement bien à la culture mixte. Cependant, l'agriculteur de l'Ouest est excusable, je crois, de se livrer à l'exploitation exclusive du blé. J'ai causé avec de nombreux agriculteurs de l'Ouest depuis que je suis député, et ils me disent qu'il y a de vastes étendues de terrain dans l'Ouest qui se prêtent admirablement bien à la culture du blé, mais qui ne sont pas aussi bien adaptées à la culture mixte et à l'élevage du bétail. C'est leur affaire; et je ne suis pas ici pour leur donner des conseils à ce sujet.

L'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) a fait une observation, cet après-midi, que j'approuve de tout cœur, savoir que la culture mixte ne guérira pas tous les maux dont souffre actuellement l'Ouest. Je suis de cet avis. Elle a également parlé des sociétés coopératives et de la vente coopérative, et on a critiqué aussi bien que louangé le syndicat du blé, je crois. Dans l'est du Canada nous trouvons des associations de ce genre qui ont atteint leur apogée. Nous vendons nos œufs, nos porcs et notre bétail par l'entremise de sociétés d'expédition. Nous avons aussi une association de producteurs de pommes de terre dans l'île du Prince-Edouard, une des meilleures coopératives de vente dans tout le Dominion du Canada. Tous louangent l'association lorsque les pommes de terre se vendent bien, mais lorsqu'elles ne rapportent que 12 cents le boisseau, c'est à peu près la chose la plus néfaste qui puisse se trouver sur terre. Toutes ces associations sont bonnes et utiles si elles sont bien administrées, mais vous aurez beau faire des lois et des règlements, les gouvernements, provinciaux et fédéral, pourront adopter force lois pour leur venir en aide, et

il n'en restera pas moins vrai qu'aucun parlement sur terre n'a pu encore abroger ou annuler cette loi vieille comme le monde, la loi de l'offre et de la demande. Cette loi a toujours existé et existera toujours.

Monsieur l'Orateur, on me pardonnera de parler de la pomme de terre, car presque tous ceux qui m'ont précédé ont parlé du blé. Je considère que le tarif imposé par les Etats-Unis sur nos pommes de terre est très, très élevé; il me semble qu'un droit de 75 cents le 100 livres n'est pas une chose raisonnable. Notre gouvernement a jugé à propos, et à bon droit,—les deux partis sont du même avis sur cette question puisque le budget Dunning déclarait la même chose,—d'imposer des droits semblables sur les pommes de terre des Etats-Unis. Cependant, je crois me faire l'écho des producteurs de pommes de terre de l'île du Prince-Edouard et de tout l'est du Canada en déclarant que le jour où les Etats-Unis jugeront à propos d'abaisser leur tarif douanier nous serons parfaitement disposés à leur rendre le réciproque.

Pour ce qui est des pommes de terre, cependant, il existe une situation qui n'est pas tout à fait juste suivant moi. A l'île du Prince-Edouard et dans l'Est du Canada, nous avons un système de classement obligatoire des pommes de terre. Celles qui sont destinées à l'alimentation sont surtout classées: *Canada n° 1* et *Canada fancy*.

Toutes les pommes de terre contenues dans un sac doivent être parfaites; si une pomme de terre est meurtrie, entaillée, égratignée on a n'importe quelle autre imperfection, il faut la mettre de côté sans quoi l'inspecteur refusera d'accepter le sac. Chaque wagonnée de pommes de terre expédiée de l'île du Prince-Edouard doit être accompagnée d'un certificat portant la signature d'un inspecteur de l'Etat. Nous nous sommes pliés à ce règlement afin de relever la qualité de nos produits destinés aux marchés mondiaux. Nous sommes satisfaits du régime et nous nous conformons à la lettre de la loi. Si quelqu'un se rend compte que nous nous négligeons, il n'a qu'à déposer une plainte; nos numéros sont inscrits sur les wagons et la plainte revient directement au cultivateur en faute. Or, l'on m'assure qu'au début de la saison d'expédition, nos concurrents des Etats-Unis peuvent expédier leurs pommes de terre sur le marché canadien sans qu'ils soient tenus de se conformer strictement aux règlements sévères auxquels nous sommes astreints en ce qui regarde le classement. Loin de nous le désir de fermer nos marchés au producteur des Etats-Unis; cependant, nous prétendons qu'il devrait être astreint aux mêmes règlements que nous lorsqu'il expédie ses pommes de terre au Canada.

[M. Myers.]

Les orateurs qui m'ont précédé ont soulevé à maintes reprises la question des prix des instruments aratoires. Ils sont bien trop élevés, à mon avis, et il est incontestable qu'il y aurait quelque chose à tenter de ce côté. J'ai entendu avec plaisir, l'autre soir, le représentant de la région qui s'étend au sud-ouest du pôle nord, admettre que les prix des machines agricoles ont baissé dans sa circonscription. Voilà une nouvelle qui est de nature à remonter notre courage; cependant, j'ose espérer que mon honorable ami a voulu parler des charrues de labourage et non pas des charrues à neige. A l'heure actuelle,—et je le constate avec regret,—les gens de l'est du Canada n'ont guère eu l'occasion de se rendre compte des prix des machines agricoles. Je n'ai pas la moindre hésitation à conseiller au cultivateur, à l'heure actuelle, de s'en tenir au strict nécessaire pour ce qui est de l'achat des instruments aratoires. Certains de mes honorables collègues répliqueront peut-être que c'est là un mauvais conseil au point de vue des affaires. Personne ne le sait mieux que moi, je l'avoue; de fait, lorsque le cultivateur suspend les achats, les fabricants d'instruments aratoires voient diminuer le volume des ventes et alors, ce sont les ouvriers travaillant dans ces fabriques qui reçoivent le contre-coup. Cependant, monsieur l'Orateur, j'affirme que la conservation de soi-même est encore la première des lois naturelles; or, le cultivateur qui se surcharge de dettes que ce soit par l'achat de machines agricoles, d'une automobile ou de tout autre chose constitue un poids et pour lui-même et pour la région où il vit.

Je le répète, il faut prendre des mesures afin de diminuer les prix des instruments aratoires. Cependant, je veux être bien compris. Je ne m'en prends pas au manufacturier. Il fait de son mieux et il se fait peut-être autant de mauvais sang que nous pour ce qui est de la situation existante. J'affirme toutefois que l'écart est trop considérable entre le prix des produits de la ferme et celui des machines agricoles. Le pays ne saurait être prospère tant que les cultivateurs ne seront pas en meilleure posture. Il ne m'appartient pas de donner des conseils aux manufacturiers; je ne suis ni un manufacturier ni un homme d'affaires; je ne suis qu'un cultivateur. Cependant, il m'arrive parfois de penser par moi-même, en somme, que toutes les difficultés ne proviennent pas de la fabrique. Je ne crois pas être très loin de la vérité en affirmant que la vente et la distribution des machines agricoles et de nombre d'autres articles de première nécessité coûtent plus cher que la fabrication. Si vous prenez n'importe quel train ou encore si vous allez à l'hôtel, que voyez-vous? Vous vous heurtez

aux voyageurs de commerce et aux agents de machines agricoles; ils buttent les uns sur les autres et font la vie très dure aux marchands afin d'obtenir des commandes; ils vivent aussi dans les meilleurs hôtels. Et qui paie les violons? C'est le client, suivant moi. L'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) a foi dans le système des coopératives, a-t-elle dit. J'irai encore un peu plus loin; je voudrais que le système coopératif s'appliquât aux manufacturiers eux-mêmes. Ils devront certes découvrir quelque méthode leur permettant de livrer leurs produits aux clients à meilleur marché. En voilà assez, monsieur l'Orateur pour ce qui est de la situation économique du Canada; cependant, j'ai quelques autres observations à faire.

Un MEMBRE: Dépêchez-vous.

M. MYERS: Parfaitement; je regrette que le temps à ma disposition se soit écoulé aussi rapidement. Au cours du présent débat, il a été question à maintes reprises des nombreuses promesses du Gouvernement. Le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a fait un discours de quatre heures et demie,—ce qui est bien long pour un homme, —et je crois qu'il a consacré la moitié de ce temps à parler de promesses, des promesses que le premier ministre avait faites aux électeurs au cours de la dernière campagne. Le chef de l'opposition m'a paru avoir des inquiétudes à ce sujet, mais je me demande encore ce qui le préoccupait ainsi; craignait-il que le premier ministre ne remplisse pas ses engagements ou son inquiétude provenait-elle simplement de ce que le premier ministre avait fait ces promesses? Il est allé jusqu'à dire que le premier ministre n'avait pas tenu la promesse qu'il avait faite de périr à la tâche. Or, je puis dire au très honorable chef de l'opposition qu'entre lui-même et le premier ministre il existe cette différence que si ce dernier périt à la tâche, ce dont Dien nous préserve, il succombera dans un courageux effort en vue de faire quelque chose à l'avantage de la population canadienne; d'autre part, le chef de l'opposition a déjà succombé, sur le terrain politique du moins, en cherchant à convaincre le peuple qu'il n'y avait rien à faire.

Je n'ai plus que quelques instants à ma disposition, monsieur l'Orateur; j'aurais voulu qu'il me restât encore une demi-heure. Ce n'est pas la première fois que les tories font des promesses; le premier ministre actuel n'est pas le premier tory qui en ait fait. Depuis l'établissement de la Confédération, depuis notre adhésion à l'union en 1873, on n'avait cessé de nous promettre des moyens de communication ininterrompue avec la terre ferme. Tous les gouvernements ont a maintes reprises essayé de tenir ces promesses mais, pour ce qui est du commerce de l'île du Prince-Edouard, ces efforts ont échoué. Pendant des années, on a essayé de maintenir un service de navires brise-glaces entre l'île et la terre ferme, mais on imagine facilement à quoi pouvait servir un petit navire pris dans les glaces un mois durant pour maintenir la navigation. En 1911, il nous arriva dans l'île du Prince-Edouard un tory du nom de Robert Borden. Il fit un discours dans la salle du marché de Charlottetown, et nous fit une promesse merveilleuse. "Si vous m'élisez premier ministre du Canada", dit-il, "je ferai un raccordement du chemin de fer que vous avez sur cette île avec ceux de par tout le Canada." C'était là une excellente promesse, mais qu'arriva-t-il? Il ne remplit pas cet engagement dans trois mois; il ne s'y conforma pas dans huit mois ni dans un an, mais au bout de trois ans, il l'avait tenue dans son intégralité.

Nous avons besoin d'autres choses dans l'île du Prince-Edouard. Certaines régions de notre province sont encore fort éloignées de la voie ferrée. Nous avons ce village de Rustico où habitent de robustes Acadiens. C'est un des meilleurs centres de pêches du littoral atlantique. On y prend de la morue, du maquereau et du homard dont la qualité ne le cède en rien à celle du poisson que l'on prend partout ailleurs, et s'il était donné à ces pêcheurs de mettre ces fruits de leur labeur dans des wagons frigorifiques dès leur arrivée sur la rive et de les expédier ensuite aux centres urbains du Canada central, ce serait une excellente chose, non seulement pour ces villes, mais aussi pour la population de notre province. Pareillement, du côté sud de l'île, l'établissement d'où je viens se trouve à une distance de dix-huit milles de la voie ferrée. A ceux qui parmi vous habitent l'Ouest, cette distance ne paraît peut-être pas importante, mais c'est assurément un grand désavantage lorsqu'il s'agit du transport des pommes de terre, denrées d'un poids lourd. De plus, nous souffrons du manque de routes plus praticables. Avant les dernières élections, le premier ministre s'est rendu dans notre province et nous a promis qu'advenant son élection au pouvoir il nous aiderait à améliorer nos grandes routes, et nous comptons qu'il saura donner suite à cet engagement.

Il y a encore une autre chose dont je voudrais parler, monsieur l'Orateur, et je suis content de voir le ministre des Chemins de fer et des Canaux à son siège. C'est par Tormentine (Nouveau-Brunswick) que l'on a accès à l'île du Prince-Edouard et l'été prochain nous inaugurerons un service de traversiers qui diffèrent beaucoup de l'ancien système. A l'heure actuelle, lorsqu'il s'agit de

transporter des automobiles il faut les installer sur des wagons à plate-forme et effectuer le passage de cette façon. Le nouveau bac transbordeur est muni d'un pont à automobiles; on a élargi les jetées et, l'été prochain, nous pourrons conduire nos automobiles sur le navire même et, quarante minutes plus tard, nous serons sur l'île du Prince-Edouard. Cependant, pour arriver là, il faut traverser un certain nombre de voies ferrées à Tormentine, au milieu de la manœuvre des trains qui s'y fait continuellement. Mon collègue et moi, nous avons sur nos pupîtres une résolution du Board of Trade de Charlottetown qui réclame la construction d'un tunnel pour faire disparaître ce passage à niveau. J'ai parlé de l'affaire au ministre des Chemins de fer qui m'a dit qu'à l'heure actuelle les fonds manquent pour exécuter ces travaux. J'approuve fort les économies que le Gouvernement pratique en ce moment; c'est la seule chose à faire et il agit sagement. J'appuie le ministre des Chemins de fer à ce sujet, mais je tiens à lui dire que, lorsque la situation financière se sera améliorée,—ce qui ne peut manquer d'arriver, —nous, les représentants de l'île du Prince-Edouard, ne lui laisserons de repos que le jour où nous aurons obtenu ce tunnel.

Le temps qui m'est alloué est à peu près expiré, je crois. En conclusion, permettez-moi de dire que j'ai confiance dans le premier ministre actuel et en ses collègues; si on leur en donne le temps, je crois qu'ils rempliront chacune des promesses faites au peuple canadien et qu'ils n'auront pas à périr à la tâche, mais au contraire s'assureront la gratitude et l'admiration du peuple canadien.

M. WILFRID GIROUARD (Drummond-Arthabaska. (Texte): Monsieur le président, le lendemain de l'élection, il y eut beaucoup de réjouissance parmi ceux qui avaient donné leur appui au parti tory. Les perspectives souriantes que l'on avait fait entrevoir et qui allaient se transformer en alléchantes réalités dès l'avènement d'un nouveau gouvernement, ne justifiaient-elles pas dans une certaine mesure ces manifestations de joie! En effet, tous ceux qui n'avaient pas d'ouvrage ne devaient-ils pas dans les trois jours trouver un emploi permanent? L'ouvrier devait être rémunéré, grâce à des concessions tarifaires accordées à la haute finance et à cette filiale active et dévouée du parti tory, le comité exécutif de l'Association canadienne des manufacturiers; les produits de la ferme devaient sans délai augmenter considérablement en valeur; la vente du blé devenait assurée. En un mot, alors que toutes les nations de l'univers avaient à faire face à une crise économique qui les atteignait profondément, que partout dans les autres pays se manifestaient la misère et le mécontentement, auxquels s'ajoutaient, en plusieurs endroits, les révolutions et les guerres civiles, le parti conservateur promettait, aussitôt élu, de faire du Canada le seul pays au monde où la prospérité régnerait et où le contentement et la satisfaction s'allieraient à une félicité durable et permanente. Il y avait de quoi se réjouir, et je croyais, pour ma part, que le discours du trône refléterait un tableau si prometteur qu'il serait en quelque sorte un chant d'allégresse.

Je suis certain que tous en cette Chambre nous avons lu *Chanteclerc*, de Rostand: Chanteclerc était ce coq qui régnait en maître absolu sur sa basse-cour, mais il avait une illusion, il croyait que c'était son chant qui faisait lever le soleil qui dispensait la lumière au monde. Un matin, le soleil se leva sans son intervention et l'on connaît sa douleur et sa tristesse. L'honorable premier ministre souffre de la même illusion. Il croyait—ou voulait faire croire—que sa voix ferait lever le soleil sur notre pays, qu'il lui suffirait de formuler des promesses pour qu'elles deviennent immédiatement des réalités, qu'il n'avait qu'à se faire entendre pour qu'aussitôt, de même que la nuit s'évanouit devant la clarté du jour, à la crise succéderaient des jours prospères. Ceux qui se réjouissaient ont connu la déception et le discours du trône, au lieu d'être un chant, est un aveu lamentable d'incapacité.

Ceux qui l'ont rédigé ont accompli un travail laborieux et pénible: leurs efforts se sont étendus sur une période de plusieurs jours et, en faisant une récapitulation complète de leurs promesses électorales, ils se sont aperçus qu'il y en avait une qu'ils avaient oublié de mentionner aux électeurs; ils se sont empressés de corriger ce péché d'omission; et voilà pourquoi, dès les premières phrases, ils ne trouvent rien de mieux à offrir au peuple de ce pays que de lui promettre l'espoir et l'espérance. En effet, le discours du trône commence dans les termes suivants:

> Je suis heureux de vous accueillir dans l'exercice de vos fonctions, au moment où les nations du monde subissent une crise économique intense. Le Canada n'a pas été épargné. Cependant, le peuple canadien en a supporté les épreuves avec patience et fermeté et il envisage l'avenir avec ce courage et cette confiance qui doivent triompher de tous les obstacles.

Cette confiance et ce courage à envisager l'avenir, où le peuple canadien va-t-il les puiser? Convient-il bien au gouvernement de parler de courage et de confiance, lui qui durant la période électorale, et depuis, a tout fait pour diminuer l'un et détruire l'autre? Tout le monde admet aujourd'hui que la campagne des "tories" avait pour effet, d'un côté, d'exagérer la dépression, d'alarmer la popula-

tion et de créer un état de pessimisme général, alors que d'autre part, par des promesses de rétablissement immédiat des affaires et de retour aux conditions normales, il cherchait à créer l'impression qu'il n'y avait pas de salut pour notre pays en dehors de l'avènement d'un gouvernement tory. Ils ont réussi, non pas à capter la confiance de l'électorat, mais à surprendre sa bonne foi, et je suis certain d'employer une expression bien charitable en disant que le gouvernement actuel a été élu sous de fausses représentations. Il commence d'ailleurs à s'apercevoir du danger de ses manœuvres et à comprendre que le pessimisme exagéré qu'il a créé n'a servi qu'à paralyser les affaires et à accentuer les ravages de la dépression. Il a constaté que depuis son avènement notre commerce a diminué dans des proportions alarmantes, que la dette du pays a augmenté, que la valeur des produits agricoles s'est dépréciée davantage, que le mécontentement d'une population déçue a amené une forte réaction contre sa politique. Voilà pourquoi il s'efforce maintenant de diriger l'opinion publique dans un autre sens. Après avoir voulu mettre la responsabilité de la dépression sur le gouvernement King, le gouvernement actuel veut maintenant donner l'impression que le pays traverse bien une crise, mais qu'elle est moins accentuée que chez les autres nations et que notre pays, étant jeune et vigoureux, la surmontera facilement. Il eut été plus sincère de faire ces déclarations avant les élections, puisque les conditions économiques au Canada sont actuellement pires qu'elles ne l'étaient alors. A entendre parler l'honorable premier ministre, il aurait remonté à la racine du mal, aux causes du malaise, et lui seul pouvait les écarter; par conséquent, si, au lieu de s'améliorer, la situation économique est la même ou aggravée, il s'en suit que le gouvernement ou bien a manqué à son devoir, ou bien doit admettre son incompétence. Dans l'un ou l'autre cas, le peuple de notre pays retirera bien peu de profit. Je parlais, il y a un instant, du changement d'opinion qui s'était produit au sujet du gouvernement immédiatement après son arrivée au pouvoir. Le pays a certainement assisté à l'une des plus rapides volte-face qui puissent être constatées chez des personnes qui veulent être considérées comme des experts dans le domaine de la compétence. C'est tout d'abord le ministre du Travail qui déclarait, quelques jours après les élections, que notre situation n'était l'œuvre d'aucun gouvernement, mais la résultante de la crise mondiale. L'organe du gouvernement dans la province de Québec, la *Gazette*, de Montréal, dans son édition du 10 septembre, disait:

Le Canada a passé à travers 10 à 12 mois de rajustement commercial comparable à celui qui eut lieu dans la période d'après-guerre. La situation n'aurait pas été aussi mauvaise, n'eut été le non-mouvement du grain. Quand le grain n'est pas vendu pour être exporté, le pays, temporairement du moins, doit se maintenir comme il peut sans cette richesse, et en temps de dépression générale tant au Canada qu'ailleurs, cette perte en est une très sérieuse.

Le mois de septembre, ajoute la *Gazette*, a amené des marques d'amélioration dans l'état général du pays.

L'honorable premier ministre s'est lui-même exprimé sur le sujet, à son retour d'Angleterre. Parlant aux journalistes, à St-Jean, il prononçait les paroles suivantes:

Je suis heureux de me voir de nouveau dans le pays, dit-il. Ce fut toujours d'ailleurs mon sentiment à chaque retour de mes nombreux voyages à l'étranger. Nous revenons tous on ne peu plus reconnaissants de la généreuse bienvenue, de l'amabilité jamais lassée et de l'hospitalité du peuple anglais. Les Canadiens n'ont pas besoin de quitter leur pays pour savoir ce qu'il vaut, mais ça vous inspire quand même de recevoir de partout la preuve que vos frères de race d'outre-mer voient avec la plus franche admiration les progrès triomphants du Canada. Ils lui accordent déjà la place qu'il est destiné à occuper dans l'Empire et dans le monde.

J'attire votre attention spéciale sur ces mots: "les progrès triomphants du Canada."

Le premier ministre ajoute:

Nos difficultés sont moindres, car ce sont celles que rencontre un jeune pays. Dans un sens on peut les considérer comme un incident dans l'œuvre de son développement.

Ce qu'il qualifiait devant les électeurs de misère noire et de ruine commerciale et agricole est maintenant devenu un simple incident. Un incident, l'époque difficile que nous trouvons aggravée par les échecs successifs de sa politique! Un incident, la baisse constante et d'autant plus remarquable à cette époque de l'année, de la valeur des produits de la ferme! Je crois qu'il ne serait pas prudent pour lui d'aller tenir ce langage devant les cultivateurs de la division que je représente.

M. Beatty s'est également exprimé sur le même sujet de manière à rencontrer les vues actuelles de son ami, le premier ministre. La faconde du président du Pacifique-Canadien est extraordinaire depuis la dernière élection générale. Le 3 mars dernier, parlant à Toronto, les journaux rapportent de lui ce qui suit:

Selon M. E. W. Beatty, l'Ouest comprend que la crise actuelle ne dépend pas des conditions du marché d'un seul pays et qu'elle ne sera pas résolue par les mesures, si judicieuses et opportunes soient-elles, d'un seul gouvernement. Les gens se rendent fort bien compte, là-bas, que cette crise est le résultat d'un ensemble de causes multiples dont le réseau compliqué étreint les marchés du monde entier.

M. Beatty aurait acquis plus de sympathie et aurait montré plus d'indépendance s'il avait prononcé ce discours avant les élections. Toutes ces expressions d'opinion indiquent bien le désarroi du Gouvernement, son impuissance à remédier immédiatement à la situation, une reconnaissance bien humiliante de la faillite de ses promesses et une recherche fiévreuse de subterfuges pour expliquer l'insuccès de la politique qu'il a mise en œuvre et qui n'a servi qu'à intensifier la crise économique, spécialement la crise agricole.

Plus loin, dans le discours du trône, il est dit:

"Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation."

Et un peu plus loin...

Les problèmes qui se dressent entre nous et la prospérité sont nombreux et importants. Avant de les résoudre d'une façon satsifaisante, il faut les comprendre.

L'application de la loi de 1930, remédiant au chômage, a aussi produit d'heureux résultats.

Il ajoute que les mesures prises ne peuvent enrayer immédiatement le chômage. Quel aveu d'impuissance, et combien il a dû en coûter au gouvernement d'avoir à admettre qu'il était encore à la recherche d'une remède. Pourtant j'ai encore à la mémoire certains discours où le Canada était comparé à un malade que seuls les tories pouvaient, non pas fortifier mais guérir, du jour au lendemain: ils se vantaient d'avoir en leur possession le remède voulu; et cependant, après huit mois de pouvoir, le discours du trône nous informe qu'ils sont à faire des recherches. S'ils avaient le remède, ils ne l'ont pas appliqué puisque l'état du malade est empiré et, par conséquent, ils peuvent être taxés de négligence coupable. S'ils ne l'avaient pas, ils ont trompé l'électorat. Je laisse aux honorables députés de la droite le soin de choisir entre l'une ou l'autre alternative.

Me permettrez-vous, monsieur le président, sur la question du chômage, de rappeler l'une des phrases que l'honorable premier ministre aimait à prononcer devant ses auditoires, avant les élections.

Quelqu'un doit être tenu responsable du chômage, et cette responsabilité ne repose pas sur les individus mais sur le gouvernement. Il ne devrait pas y avoir de sans-travail dans un pays comme le nôtre et il n'y en aurait pas si le gouvernement faisait son devoir.

Ces paroles sont aujourd'hui sa propre condamnation. Si le gouvernement King ne faisait pas son devoir parce qu'il y avait du chômage, que dire d'un gouvernement sous lequel le chômage s'est accentué? Je préfère un gouvernement que ses adversaires accusent injustement de ne pas faire son devoir et sous lequel il y a un nombre restreint de chômeurs, à un gouvernement qui prône qu'il fait son devoir et sous lequel cependant les affaires périclitent, l'agriculteur souffre et le nombre des sans-travail va en croissant.

Le discours du trône annonce la création d'une Commission du tarif. Vous savez, monsieur le président, que depuis cinq ans le gouvernement King avait établi une telle commission, et qu'elle avait démontré son utilité; cependant, l'un des premiers actes du premier ministre actuel fut de passer un ordre en conseil abolissant cette commission. L'ère de l'administration du pays par arrêtés ministériels commençait. La commission établie il y a cinq ans avait été créée par acte du Parlement et je doute fort qu'un simple arrêté ministériel put ainsi annuler une loi adoptée par le Parlement. En tout cas, il eut été plus conforme à la doctrine constitutionnelle et au droit parlementaire de proposer son abolition par un projet de loi soumis à la Chambre des communes; mais le Gouvernement n'avait pas le courage voulu. Il lui aurait fallu répondre à des questions embarrassantes et il eut été obligé d'admettre que sa seule raison d'agir était que le personnel de la commission existante, composée d'hommes devenus experts en matière de tarif, serait plus apte à protéger les véritables intérêts des consommateurs, à mettre un frein aux demandes extravagantes des gros intérêts, qu'un personnel composé de ses propres créatures. Sait-on ce que certains journaux ont déclaré lorsque l'arrêté ministériel abolissant la commission a été passé?

Voici ce que disait le *Forum* de Sherbrooke:

L'un des premiers actes officiels du gouvernement Bennett fut de disperser la Commission du tarif. Cet acte a sauvé au pays $200,000 par année.

L'annonce de cette mesure d'économie a été généralement applaudie.

Maintenant que le premier ministre a décidé de créer une autre commission, je suis anxieux de voir quels seront les commentaires du *Forum*. Je suis persuadé qu'il n'en fera aucun, le parti pris de ce journal étant à ce point aveugle qu'il est prêt à adorer aujourd'hui ce qu'il brûlait hier.

A la session de septembre, le Gouvernement a augmenté le tarif et il se propose de faire d'autres remaniements tarifaires. Il est malheureux que ses accointances avec la haute finance l'empêchent de voir les dangers d'une politique qui ne peut conduire qu'à isoler notre pays des autres nations commerciales du monde.

Le mur tarifaire dont le Gouvernement voudrait encercler le Canada constitue un nonsens économique. Croit-on vraiment que les autres pays viendront acheter nos produits si nous les empêchons de vendre ici? Le Gouvernement a-t-il songé que les autres nations, par mesure de représailles, pourraient imiter la politique insensée du Canada et empêcher à leur tour, par des droits élevés, l'importation de nos produits sur leurs marchés?

Il est malheureux que le Gouvernement ne puisse comprendre qu'il faut, à la classe agricole spécialement, des débouchés pour la vente de ses produits. La répercussion chez les autres nations des lois tarifaires de ce Gouvernement rendra plus difficile l'exportation de nos produits chez elles. Elle est déjà commencée.

La Chine a modifié son tarif, la république de Panama, l'Argentine, l'Egypte ont élevé leurs tarifs sur un certain nombre des produits que nous leur vendions. La Belgique nous a donné un avertissement qui devrait être suffisant. Et l'avertissement est tellement important que je crois de mon devoir d'en lire un extrait dans cette Chambre. *L'Echo de la Bourse de Bruxelles,* en date du 10 janvier 1931, s'exprimait comme suit sur la politique de l'honorable M. Bennett:

Au moment de partir pour la conférence impériale de Londres, M. Bennett déposait sur le bureau de la Chambre canadienne un projet de relèvement tarifaire.

Ces modifications mises en vigueur immédiatement étaient ratifiées par le Parlement canadien.

Il n'est pas sans intérêt pour la Belgique, dont les échanges avec le Canada se sont favorablement développées au cours de ces dernières années, d'examiner la situation et de faire en quelque sorte le point.

La première constatation qui s'impose en consultant les statistiques relatives au commerce, c'est que la balance des échanges entre les deux pays est fortement en faveur du Canada.

Elles nous enseignent en outre que la Belgique est, après la Grande-Bretagne, le plus fort acheteur européen de froment, d'avoine et d'orge, et elle occupe le deuxième ou troisième rang dans l'ensemble des clients du Canada pour ces produits; qu'elle absorbe la quasi-totalité de la production canadienne en minerai de zinc et la plus grosse partie de celle d'amiante.

La balance commerciale entre les deux pays, déjà fortement déficitaire pour la Belgique, ne manquera pas d'être encore défavorablement influencée par cette dernière mesure.

La Belgique ne peut donc pas demeurer indifférente au projet de M. Bennett, de procéder dans un sens nettement protectionniste à une refonte totale du tarif douanier canadien. On s'expliquerait mal en effet qu'elle continuât à être l'un des meilleurs clients d'un pays qui ferme délibérément la porte à l'entrée de ses produits.

Pour combattre le dumping russe, le Gouvernement a pris les mesures de sauvegarde que commandait la situation. Sans qu'il soit besoin de recourir à de semblables méthodes vis-à-vis du Canada, la Belgique pourrait fort bien s'abstenir désormais d'y effectuer ses achats. Il n'y a pas en effet que le Canada qui produise du froment, de l'avoine, de l'orge, de l'amiante et du minerai de zinc. Et rien ne s'oppose à ce que la Belgique s'approvisionne en ces matières sur des marchés qui se montrent plus hospitaliers pour ses produits.

J'espère de tout cœur, monsieur le président, que le Gouvernement actuel tiendra compte de ces avertissements en face de la répercussion de sa politique dans les pays commerciaux. Nous n'avons pas besoin d'aller de l'autre côté des mers pour savoir quel est l'effet d'un haut tarif sur le commerce d'exportation d'un pays; nous n'avons qu'à constater ce qui se passe aux Etats-Unis. Quel a été, aux Etats-Unis, l'effet d'un haut tarif sur le commerce d'exportation? Il y eut, dans le cours de l'année dernière, des conférences où des experts de toutes les nations se sont réunis afin d'étudier ce point-là. Un rapport a été déposé à la Chambre, à Paris; il se lit comme suit:

Le programme douanier des Etats-Unis a eu pour effet de réduire leurs exportations de 25 pour cent en raison des mesures de représailles adoptées par les autres Etats, déclare un rapport sur le budget du ministère des affaires étrangères présenté à la Chambre des députés aujourd'hui.

Ici même, au Canada, depuis les derniers remaniements tarifaires, la diminution de notre commerce se chiffre par centaines de millions de dollars. Au lieu de servir les fins d'un petit groupe dont les vues égoïstes les empêcheront toujours de trouver le tarif suffisamment élevé, le gouvernement devrait bien s'occuper un peu de promouvoir les intérêts de la classe agricole.

Immédiatement après la session de septembre, le premier ministre s'est empressé de s'embarquer pour Londres, où il allait représenter notre pays. Cette Chambre se rappelle ses menaces! Il fallait que la session finisse au temps indiqué par lui, autrement il n'assisterait pas à la conférence impériale. Tous ses discours laissaient entendre les merveilles qu'il y accomplirait. Il trouverait en Angleterre un marché pour la vente du blé et réglerait, une fois pour toutes et au profit du Canada, la question de nos échanges commerciaux dans l'Empire. Une campagne se poursuivit dans les journaux, demandant aux libéraux de laisser partir le premier ministre.

La *Gazette,* de Montréal, dans son édition du 11 septembre 1930, insistait auprès de l'opposition afin que cette dernière permît à l'honorable premier ministre de se rendre à Londres à temps.

M. DORION: Merci de votre permission.

M. GIROUARD: Je suis heureux que l'honorable député suive aussi attentivement mes remarques. Il va certainement apprécier la citation que je vais faire de la *Gazette,* journal qu'il doit lire tous les jours, évidemment.

Je prie mon honorable ami de Québec-Montmorency de suivre. Voici ce que disait la *Gazette*:

Le sort de la conférence impériale dépend de la rapidité du travail de la session spéciale, puisqu'il est évident que si le Canada n'est pas représenté par son premier ministre, les résultats de la conférence ne pourront être que partiels. M. Bennett en met la responsabilité sur l'opposition.

Si le premier ministre n'était pas parti, nous entendrions encore des cris d'indignation et de malédiction à l'adresse des libéraux. Imaginez, nous aurions fait perdre au Canada l'occasion unique de remédier à la crise économique! Quelles déclarations l'honorable premier ministre n'aurait-il pas faites sur les choses qu'il aurait été capable d'accomplir, sur les avantages qu'il aurait obtenus et sur les bienfaits de toutes sortes dont il aurait gratifié le peuple canadien. Cette occasion ne lui a pas été donnée, et le premier ministre s'est rendu à Londres. Il devait ouvrir le marché anglais par l'emploi de la dynamite. Après qu'il eut prononcé le discours où il voulait obliger le gouvernement d'Angleterre à taxer les vivres au détriment de ses citoyens, il y eut, en effet, une explosion, mais cette explosion ne nous a donné aucun marché. Elle a eu simplement pour effet d'amoindrir le prestige du Canada. Son représentant ne s'est pas relevé de la chute inévitable où ses propositions l'ont conduit. Les Canadiens qui auraient eu raison d'attendre un résultat plus satisfaisant, vu les espérances que le premier ministre lui-même avait fait naître, en furent d'autant plus désappointés.

Dès le 12 novembre 1930, la *Gazette,* parlant de la conférence impériale, disait:

"La conférence impériale est à mettre fin à ses délibérations. Ceux qui y prenaient part, entre autres le premier ministre du Canada, ont réussi à ne rien faire en particulier et à le faire très bien. De toutes les belles phrases employées à la conférence exprimant les sentiments les plus exaltés, il en est sorti peu de résultats pratiques. L'intérêt du peuple canadien concernait principalement la question du développement commercial dans l'empire, il semble bien qu'aucun progrès n'a été accompli."

De son côté, la *Patrie,* de Montréal, en date du 14 novembre 1930, disait ce qui suit.

La conférence impériale clora aujourd'hui ses délibérations, sans avoir réalisé les espérances qu'elle avait fait naître.

A l'heure actuelle l'Angleterre et les dominions ont à affronter un problème dont l'urgence leur fait reléguer tous les autres à l'arrière-plan. C'est le problème économique, et il n'a nullement profité des travaux de la conférence.

Et, pour notre pays en particulier, le résultat de la conférence reste extrêmement désappointant.

On fait entrevoir que le problème sera remis à l'étude dans six mois, mais ce n'en est pas un qui peut attendre.

Le *Devoir* du 16 octobre nous raconte un incident, au sujet de la conférence impériale, que l'on pourrait qualifier d'amusant n'eussent été les conséquences funestes pour notre pays. En parlant du premier ministre du Canada et de ses démêlés avec M. Thomas, il s'exprime ainsi:

Là-bas comme ici, M. Bennett est brusque, péremptoire, décisionnaire. Il pose des conditions, veut que tout marche aussi vite qu'il le souhaite, hâte les solutions, sollicite les réponses. L'occasion échéant, il n'hésite pas à tancer les ministres de la Grande-Bretagne. C'est le correspondant du *Citizen* d'Ottawa à Londres qui câble à celui-ci qu'à l'issue d'un banquet offert aux délégués par l'Empire Marketing Board, la semaine dernière,—banquet où il n'y avait au menu que des produits des différentes parties de l'empire,—M. Bennett se leva et s'adressant à M. Thomas, président de la réunion, dit: "A quoi servent toute cette publicité, toute cette propagande, si vous permettez à l'étranger d'envahir votre marché?" Pour appuyer ce qu'il disait, M. Bennett rappela que le blé russe, parce qu'il s'y vend à vil prix, déplace sur le marché britannique le blé canadien. M. Thomas accepta le coup de boutoir sans broncher. Il eut bien pu rappeler à M. Bennett que ce blé russe, il est semé et récolté au moyen de machines aratoires de fabrication canadienne et que M. Bennett n'en devrait pas parler, puisque le Canada, lui aussi, trouve son profit à commercer avec la Russie. Ce qui est bon pour le Canada est-il mauvais pour Londres? M. Thomas recevait M. Bennett, et l'hôte ne put secouer son invité même si celui-ci ne se comportait pas tout à fait comme il l'aurait dû. M. Thomas s'en tint à l'étiquette.

Il y a quelques heures, M. Thomas s'est expliqué, répondant à M Bennett, de façon détournée. C'était mardi soir, à Londres, à un autre banquet, où les délégués ont rencontré d'importants hommes d'affaires du Royaume-Uni. M. Thomas y était, à titre de secrétaire d'Etat pour les colonies. Il y eut des discours, —onze discours,—ce qui fit incidemment dire à M. Thomas que "si la conférence impériale doit réussir, ce ne sera pas simplement en votant des résolutions, ni même en écoutant les onze discours qu'il lui faut par malheur entendre ce soir même." M. Thomas alla plus loin. "Il n'y a rien de plus périlleux en temps de dépression que de se servir de remèdes qui tiennent du charlatanisme... Et des mesures dictées par la panique ne nous aideront pas".

Le premier ministre est revenu de Londres, et s'il veut être sincère il admettra avec tout le monde qu'il est responsable du fiasco de la conférence.

Me permettrez-vous, monsieur le président, d'attirer votre attention sur un point qui a dû vous étonner. La vente du blé de l'Ouest était certainement un des plus importants problèmes à résoudre, mais le premier minis-

tre sait-il, et, ceux qui l'accompagnaient savent-ils qu'il y a dans les provinces de Québec et d'Ontario plusieurs comtés où le fromage est fabriqué sur une grande échelle? Ils savaient que le marché anglais est pratiquement le seul débouché où nos cultivateurs peuvent exporter leur fromage; comment se fait-il que les représentants du Canada aient failli à leurs obligations et à leurs promesses envers la classe agricole en ne cherchant nullement à s'assurer le marché anglais et en ne disant pas un mot de ce qui pourrait se faire pour le maintien de ce marché en faveur du fromage canadien.

M. LaVERGNE: Les Anglais ne veulent pas taxer les produits comestibles, alors...

M. DORION: Ils peuvent recevoir notre fromage comme autrefois.

M. GIROUARD: Depuis les dix dernières années, l'Angleterre était notre principale cliente au point de vue de l'exportation de notre fromage. Chaque année, la province de Québec a exporté pour des milliers et des milliers de piastres de ce produit. Cette année le premier ministre est allé en Angleterre. Par son attitude, il a fait un fiasco de la conférence, et, depuis un an, depuis environ six mois, depuis trois mois spécialement, nos exportations de fromage canadien à Londres ont diminué dans des proportions considérables. Dans ma circonscription, nos adversaires promettaient aux cultivateurs que si M. Bennett arrivait au pouvoir, du jour au lendemain le prix du fromage augmenterait considérablement. On disait: "Mettez les conservateurs au pouvoir. Vous verrez que M. Bennett ira à Londres et qu'une fois là il trouvera des acheteurs pour activer vos ventes." Ce qui s'est passé, monsieur le président, démontre bien que les promesses faites aux cultivateurs de mon comté auront le même sort que les promesses qui ont été faites aux Canadiens en général.

Le Gouvernement nous annonce que la conférence impériale de Londres sera reprise cette année à Ottawa. Je crois représenter les vues de mes électeurs en informant le premier ministre que, s'il s'en tient à une politique qui a été déjà jugée inacceptable, il s'en va de nouveau à un échec humiliant pour lui-même et pour le pays.

La visite du premier ministre en Angleterre a déjà commencé à produire des fruits, mais au détriment du Canada. Le chef du parti libéral disait la semaine dernière que son gouvernement avait réussi à faire lever l'embargo sur le bétail canadien qui avait été imposé par le gouvernement anglais et que la classe agricole en avait retiré un profit considérable. Le premier ministre actuel est revenu d'Angleterre et le seul résultat de la conférence a été l'adoption, par le gouvernement anglais, de nouveaux règlements qui vont faire un tort considérable au commerce canadien. *La Gazette* de Montréal, en date du 4 mars 1931, nous donne ce renseignement dans les termes suivants:

"Les exportateurs de bétail ont à faire face à un problème: les nouveaux règlements anglais sont de nature à nuire à notre commerce. L'imposition par le département de l'agriculture anglais de nouveaux règlements concernant l'expédition de bestiaux canadiens en Angleterre a créé un problème pour les exportateurs canadiens. Ils auront pour effet d'élever les taux de transport et d'enlever complètement la petite marge de profit actuelle.

Je me demande ce que va faire l'honorable ministre de l'Agriculture en face de ces nouveaux règlements. Monsieur le président, je n'ai qu'un mot à ajouter: Je désire attirer l'attention de la Chambre sur la fin du discours du trône. Le Gouvernement comprend tellement bien qu'il ne peut trouver grâce auprès du peuple canadien qu'il termine ce discours par une invocation à la Providence. Il a grandement besoin d'implorer la miséricorde divine. J'espère sincèrement qu'il l'obtiendra; toutefois, je suis convaincu qu'il ne pourra échapper à l'indignation croissante des contribuables de notre pays.

M. GEORGES-P. LAURIN (Jacques-Cartier) (texte): Monsieur l'Orateur, je me sens vivement impressionné en me levant pour la première fois, dans cette Chambre, en ma qualité de député du comté de Jacques-Cartier. Je profite aussi de cette circonstance qui m'est offerte pour réitérer l'hommage de mes sentiments les plus distingués, à mes bienveillants électeurs.

Dans le passé, nous avons eu l'honneur d'être représentés à Ottawa par des hommes politiques d'une réelle valeur et dont la parole et le geste ont fait écho dans les annales de ce pays. Des hommes supérieurs comme messieurs Girouard, Monk, Descarries, ont préconisé dans notre comté la politique traditionnelle de Cartier et de Macdonald; politique de bon sens, de justice, de tolérance, de respect mutuel des deux grandes races qui, sur la terre d'Amérique, ont reçu pour mission d'assurer le maintien de nos droits et de nos libertés.

Jeune, par conséquent plus en état de m'instruire en obéissant pour commander un jour, que de commander maintenant, je me ferai un devoir d'essayer dans la mesure du possible de marcher au moins de loin sur leurs traces glorieuses, et pour ce faire, je n'ai d'autres désir, présentement, que de continuer d'être juste envers tous ceux avec qui j'aurai

à transiger, modéré dans mes appréciations, fidèle dans mes allégeances, et surtout impossible à décourager. Avant de se jeter dans la lutte, il importe de la prévoir et de la craindre, mais quand on y est, il ne reste plus qu'à y montrer un cœur plus grand que tous les obstacles à vaincre, pour réussir.

C'est à mon humble avis, une sagesse plus estimable que toutes les prospérités. Au surplus, quand on a l'avantage de servir sous un chef, à l'autorité reconnue, à l'énergie insurpassable, et au cœur humainement accessible, comme l'est le très honorable Richard B. Bennett; quand on a l'étonnant privilège d'être protégé par des ministres de la Couronne, des sénateurs pour qui l'on éprouve chaque jour une plus ardente admiration, il est de toute évidence qu'on aurait infiniment tort de ne pas se bercer de la douce illusion qu'on pourra inévitablement être utile à ses concitoyens et contribuer à la grandeur de la patrie commune.

La province de Québec est essentiellement conservatrice; les dernières élections fédérales ont eu pour résultat de commencer à rétablir cette belle tradition, et l'avenir prouvera que la majorité des comtés de la province de Québec redeviendra conservatrice comme aux jours d'antan. Le drapeau conservateur flottera longtemps au-dessus de la bâtisse du Parlement fédéral.

Député, je me souviendrai constamment d'avoir été auparavant mêlé au peuple, d'avoir participé à ses joies et à ses souffrances, je ne cesserai de l'aimer sincèrement, trouvant un réel plaisir à la soulager et à le défendre, en considérant que le mérite s'acquiert par-dessus tout dans la maîtrise de soi et dans l'exercice de son devoir.

Le temps des promesses électorales est passé. Il faut tenir parole et agir. Notre chef a rempli jusqu'à date presque toutes les siennes; session spéciale pour le chômage, révision partielle du tarif, politique essentiellement canadienne, "Canada First". Il a ramené la confiance dans la maison du cultivateur comme dans celle de l'ouvrier; sa politique économique et nationale, objet de nos désirs prolongés, triomphe enfin pour le bénéfice de tous les Canadiens.

La session spéciale a eu pour effet d'alléger la crise du chômage, dans mon comté de Jacques-Cartier. Qu'il me suffise de dire qu'à même les 20 millions votés à la session spéciale, il a été possible de faire des travaux dans la cité de Verdun pour le montant de $166,000; dans la cité de Lachine, pour le montant de $75,000; dans la ville Saint-Laurent, pour $18,000; dans Sainte-Anne-de-Bellevue, pour $4,000; dans Dorval, pour $2,000.

J'avais promis, monsieur l'Orateur, lors de la dernière campagne électorale de faire mon possible, si j'étais élu député de Jacques-Cartier et si le parti conservateur arrivait au pouvoir, pour décider le gouvernement à contribuer pour un tiers dans la construction des deux tunnels sous le canal Lachine à Montréal. J'ai écouté avec intérêt le discours de l'honorable député de St-Jacques (M. Rinfret) prétendant que le gouvernement libéral avait promis depuis longtemps de contribuer à la construction de ces tunnels. En effet, monsieur l'Orateur, le gouvernement libéral avait fait cette promesse depuis 1921, à la veille de chaque élection générale et il n'avait jamais tenu parole. Je suis heureux de constater que la construction de ces tunnels sera commencée sous le régime conservateur, et je remercie publiquement dans cette Chambre, le très honorable premier ministre (M. Bennett) et les membres de son cabinet d'avoir bien voulu accéder à ma demande ainsi qu'à celle de mon distingué collègue l'honorable député de Sainte-Anne (M. Sullivan) qui a travaillé en collaboration avec moi, afin de démontrer à nos électeurs que nous étions sincères.

J'irai plus loin. L'honorable député de St-Jacques a déclaré que les subsides pour les travaux, qui se font actuellement par l'entremise du C.N.R., ont été votés par le gouvernement libéral. Je concède à l'honorable député de St-Jacques que sa déclaration est exacte, mais il me permettra d'ajouter que, depuis que le gouvernement libéral avait fait voter les subsides pour ces travaux, le peuple de Montréal n'en avait pas profité sous le régime libéral. Seules les expropriations des bâtisses avaient été faites, mais les travaux intéressant les ouvriers de Montréal sont commencés depuis que les conservateurs sont au pouvoir.

Durant la dernière campagne, monsieur l'Orateur, je me suis déclaré protectionniste en différentes circonstances, comme je l'avais toujours fait avant d'être choisi candidat conservateur. Lors de la dernière session j'ai voté en faveur de la revision partielle du tarif, et j'espère que j'aurai l'occasion de contribuer par mon vote à donner toute la protection voulue à nos industriels, à nos manufacturiers, à nos ouvriers, à nos cultivateurs.

Sans insister trop longuement sur ce sujet, je dirai qu'il s'est produit une amélioration très sensible dans mon comté. La Dominion Textile qui avait presque fermé ses portes avant les élections fédérales, emploie maintenant un nombre considérable d'ouvriers et

d'ouvrières. La Dominion Bridge, dont je suis allé visiter les usines récemment, est satisfaite de la dernière revision du tarif et on emploie là comme ailleurs un nombre considérable d'ouvriers.

Je me permettrai, monsieur l'Orateur, de remercier l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) de l'aide qu'il a donné aux ouvriers de la Canada Car & Foundry Co. en suggérant à sir Henry Thornton d'aider, selon la mesure du possible, cette fonderie. Et, grâce à l'appui obtenu, la Canada Car & Foundry Co. a ouvert ses portes de nouveau et au delà de 800 hommes y sont employés actuellement.

Monsieur l'Orateur, je me suis aussi prononcé en faveur des pensions de vieillesse. Au cours des nombreuses assemblées que j'ai tenues dans mon comté, devant des foules considérables, je suis revenu à maintes reprises sur ce sujet si intéressant. Je ne pourrais pas dire que ma victoire et due exclusivement à mon attitude sur cette question, car les problèmes qui se posaient alors à l'attention du peuple étaient nombreux et importants; mais je suis certain qu'elle m'a valu une grande partie des suffrages que j'ai reçus. Les électeurs ont voulu m'appuyer, m'encourager, m'aider à continuer la campagne que je menais dans ce sens. Pour cette raison, il me serait bien difficile de ne pas revenir sur ce sujet devant cette Chambre et de dire avec sincérité ce que j'en pense.

La plupart des membres de cette Chambre connaissent dans ses grandes lignes et ses principes généraux le projet de loi adopté en 1927. Un comité l'avait étudié attentivement pendant quelques semaines. Il avait fait venir des témoins, entendu des témoignages, élaboré un rapport très étendu et très au point.

C'est après cette première étude que le bill prit la forme définitive que nous lui connaissons aujourd'hui. On en connaît la teneur générale: il comporte le paiement d'une somme de $240 par année aux vieillards de plus de 70 ans. Cette pension est payable par versements trimestriels aux sujets britanniques qui résident au pays depuis 20 ans et dont les revenus ne dépassent pas $365 par année.

De cette somme, le fédéral qui n'y était aucunement obligé verse actuellement la moitié. La province où le vieillard réside doit payer l'autre moitié. C'est même la province, ou plutôt les provinces qui décident en dernier ressort si ce système de pension aux vieillards s'appliquera dans leurs frontières. Elles doivent, en effet, adopter une loi semblable à la loi fédérale, s'engager à payer la moitié de la pension, payer les frais d'administration, soumettre pour examen et approbation au gouvernement central la législation qu'elles ont adoptée. Si elles n'agissent point, il n'y a aucune action possible.

Deux autorités doivent en un mot se rencontrer à mi-chemin. Le fédéral a fait la moitié du sien; il reste aux provinces à parcourir l'autre moitié.

1. Le ministre des Finances de ce pays tient en sa main, prêt à la donner, la moitié de la pension;

2. Les trésoriers provinciaux n'ont qu'à fournir l'autre moitié et le montant de la pension sera complet.

Depuis quatre ans que la loi fédérale est inscrite dans les statuts, cinq provinces, à des dates et pour des motifs différents, ont décidé d'en tirer partie. Elles ont passé les lois appropriées, créé une organisation spéciale, consenti à payer la moitié de la pension, et aujourd'hui leurs vieillards reçoivent, quatre fois par année, un chèque de soixante dollars.

Je dois faire remarquer ici, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral n'avait aucune obligation à ce sujet. L'acte de l'Amérique britannique du Nord réservait exclusivement aux provinces la juridiction en cette matière. Elle entre dans la catégorie des droits provinciaux. Une interprétation de notre grande charte constitutionnelle donnée durant les débats, en 1927, par les avocats du ministère de la Justice, me semble le prouver amplement. Ces avocats ont même affirmé que la loi fédérale serait invalide si elle comportait le paiement de toute la pension et n'était qu'exclusivement fédérale.

Nonobstant cette difficulté, le fédéral a voulu aller de l'avant, faire sa part, montrer sa générosité.

Lors du débat qui a marqué l'étude de ce projet de loi, de très intéressantes observations ont été faites. Certains députés ont affirmé que les provinces d'où ils venaient, ne pourraient tirer parti de la loi, n'en pourraient jamais bénéficier, et cela pour une raison fort simple: c'est qu'elle exigeait, de la part de ces provinces, la dépense d'une somme trop considérable. Leurs ressources financières, disaient-ils, étaient trop limitées pour y ajouter un fardeau aussi lourd. Parmi ces provinces il fallait remarquer les trois provinces maritimes, dont les exercices financiers se résolvent souvent par des déficits, dont les budgets ne sont pas très élevés, dont les revenus en un mot sont fort restreints.

Cette objection était certainement fort sérieuse puisque après quatre ans on trouve encore quatre provinces qui n'ont pas jugé à propos de profiter de la loi.

Cette objection en attirait une seconde non moins importante: les taxes payées par les provinces non sujettes à cette loi serviraient

au paiement des pensions des vieillards dans les autres provinces. Ainsi les taxes payées dans Québec et les trois Provinces maritimes sont employées, pour une partie, au paiement des pensions de vieillesse dans les autres provinces, elles aident à secourir les vieillards des autres provinces.

Oserai-je dire, monsieur l'Orateur, que cette situation est radicalement fausse, que l'objection est sérieuse. Un jour ou l'autre, il faudra certainement recourir à une législation remédiatrice; car en équité il ne me semble point qu'on puisse me contredire.

Je n'insisterai pas sur ce point difficile. Le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir étudie attentivement cette question et il aura, je crois, assez prochainement, l'honneur de réparer cette injustice et d'établir un régime plus équitable, en obtenant du gouvernement fédéral une part plus considérable et plus importante des pensions. Ce sera de sa part une générosité extraordinaire, il faut bien le dire, mais qui viendra en son temps.

Il est opportun de secourir les vieillards qui ont travaillé toute leur vie pour le bien du pays.

La circonscription électorale que je représente en ce Parlement est urbaine et rurale. On rencontre, surtout dans les villes, de nombreux chefs de familles qui ont consacré toute leur existence à des tâches obscures, mais indipensables et nécessaires, de l'organisme économique. Souvent, ils eurent de nombreux enfants à élever; souvent ils durent dépenser tout leur salaire pour vêtir, nourrir, loger ces enfants, pour leur donner l'instruction voulue. Quelquefois ils gagnaient des salaires peu élevés et ils étaient absolument incapables, malgré toute l'économie possible, de mettre de l'argent de côté. Quelquefois aussi, ils avaient réussi à déposer de modestes sommes à la banque, mais les mauvaises années sont venues; ils ont manqué de travail, ils ont dû dépenser l'argent économisé.

Je ne dirai pas, monsieur l'Orateur, toutes les façons qu'il y a de rester pauvres à soixante-dix ans, car il faudrait parler de la maladie, des infirmités, des accidents, de toutes les sortes de malheurs qui se produisent dans les familles et dont l'existence des hommes est continuellement parsemée. Qu'il me suffise d'affirmer, et tout le monde en conviendra, que dans la plupart, dans la majorité des cas, les ouvriers étaient de bonne volonté, l'ambition n'a pas fait défaut, ni la volonté, mais le hasard et la chance ont été contre eux.

Cependant, ne l'oublions pas, pendant ce temps-là ils travaillaient au bien général de la société, ils étaient utiles au pays.

J'insistais tout à l'heure sur le fait que les villes comptent peut-être plus de cas de ce genre que les campagnes. Les cultivateurs canadiens ont presque tous de belles fermes ou un beau bien, comme ils disent. Devenus âgés et impotents, lorsqu'ils ne peuvent plus exécuter les travaux de la ferme, ils continuent à vivre avec leurs enfants, entourés de soins, et finissent paisiblement leur existence dans une modeste aisance. Les vieillards des villes sont moins bien partagés. Avec la vieillesse viennent aussi l'impotence souvent complète et la pauvreté absolue. Positions instables, lutte pour la vie trop dure, pain qui manque dans la maison, voilà ce que l'on trouve malheureusement trop souvent.

C'est en faveur de ces déshérités de la vie que j'ai voulu élever la voix aujourd'hui pour retenir l'attention de cette Chambre. Les paroles que je viens de prononcer, mes électeurs les approuvent de tout cœur, je le sais. Ma sympathie en faveur des vieillards pauvres est semblable à la leur, elle s'est alimentée aux mêmes spectacles de misère et de souffrance.

Je ne suis pas le seul d'ailleurs, dans cette Chambre, à partager ces sentiments. Plusieurs de mes collègues ont les mêmes idées que moi. Et j'espère que tous ensemble, en réunissant nos efforts, nous pourrons préparer pour tous les vieillards du Canada un avenir meilleur et plus paisible.

Monsieur l'Orateur, presque tous les journaux du pays, au lendemain de la grande victoire du parti conservateur, célébraient les mérites et la longue carrière de l'homme d'Etat que le pays venait de placer à la gouverne de ses activités. Les publications conservatrices disaient leur reconnaissance émue au grand chef dont le programme "Canada First" avait ouvert à notre parti, dans la vieille province de Québec, un débouché à nos aspirations nationales et communiqué à notre cause un nouvel essor: elles ont loué le bienfaiteur et le vainqueur de cette merveilleuse éclaircie qu'il a faite à travers le pays.

Je dis, pour conclure, que je vois dans notre parti la certitude plus grande d'une vie nationale, individuelle et collective.

La faiblesse des gouvernements dominés par la peur de passer pour rétrogrades ou celle de provoquer les clameurs de la presse adverse, mais qui ne craignaient pas d'apeurer nos femmes et nos jeunes filles par la menace de guerre n'existant que dans leurs imaginations fertiles, et la crainte de l'opinion publique maintiennent encore dans la réserve ceux-là dont les idées sont le plus opposées à notre régime, mais qui ont connu les colères d'un peuple qu'ils ont trompé tant de fois.

C'est une consolation de penser et de constater que notre bon peuple sait discerner ceux qui le servent véritablement, tandis qu'il honnit et rejette avec horreur ceux qui le flagornent pour le mieux asservir.

La lutte engagée pour la constitution d'une majorité responsable et capable de travailler efficacement au sein du Parlement canadien s'est terminée d'une façon imposante le 28 juillet dernier.

Dans la période d'une grande crise économique, et de dangereuse insécurité politique, le parti libéral s'est révélé impuissant. Incapable d'agir lui-même, dépendant d'amis occasionnels, craignant de prendre ses responsabilités, il a été balayé aux dernières élections.

Depuis le dernier scrutin électoral, le parti conservateur, hissé au pouvoir, s'est efforcé d'empêcher toute crise financière ou tout au moins de l'endiguer et par là même de surmonter le danger qui menaçait ceux qui souffrent de la crise économique et du chômage. Il a soumis, dans une session d'urgence, des propositions pratiques qui devaient faire face à une dépression financière considérable et servir à relever le moral de nos classes industrielles et agricoles.

Son mot d'ordre "Canada First" a toujours eu comme pendant nécessaire—ne pas remettre au lendemain, agir. Ce que le gouvernement King n'avait pu réussir, le gouvernement Bennett l'a repris à son compte, décidé à le mener à bien.

Le peuple de nos villes et de nos campagnes appréciera le parti qui, dans une période difficile, a fait son devoir et n'a pas reculé devant les responsabilités.

Or, le peuple canadien, dans toutes ses couches sociales, a prouvé qu'il sait avoir la volonté et la force d'imposer un parti capable d'être à la hauteur de la tâche et de mieux servir ses intérêts. Il veut vivre dans la paix et la sécurité; il veut l'ordre, il veut reconstruire.

Monsieur l'Orateur, je termine ce premier discours, en Chambre, de ma carrière politique, mais j'espère que je continuerai ici, comme je l'ai toujours fait publiquement, à appuyer le parti conservateur dans toutes les mesures justes qu'il présentera, dans toutes les mesures qui intéresseront mes concitoyens et mes compatriotes. Quand, dans plusieurs années, ayant fait notre devoir comme francs conservateurs, ayant fait notre devoir comme citoyens, nos enfants étudieront cette phase mémorable de notre histoire politique que nous traversons aujourd'hui, ils diront à leurs contemporains: "Nos pères y étaient". C'est la seule et unique récompense que j'attends dans ce mouvement d'épuration et de reconstruction de notre politique nationale.

M. F. W. GERSHAW (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de féliciter bien sincèrement, selon l'usage établi, les honorables députés qui ont proposé et appuyé avec tant d'éloquence l'adresse en réponse au discours du trône.

Au cours des quelques minutes à ma disposition d'ici onze heures, je voudrais parler de la situation dans l'Ouest et faire quelques observations à ce sujet. Ceux qui se livrent à la culture dans ce grand pays retournent rapidement aux conditions primitives de l'existence; ils parcourent des milles et des milles pour se rendre au moulin à farine où ils font moudre leur blé; ils rapiècent leurs vieux vêtements, ils réparent leurs propres machines, et, dans bien des cas, ils brûlent leurs moissons parce qu'ils ne peuvent pas vendre le grain. Comment un fermier peut-il solder avec 400 boisseaux de blé une dette qui n'en représentait qu'environ 100 lorsqu'il la contracta? Le pouvoir d'achat de ces gens n'existe plus parce qu'il n'y a pas eu baisse correspondante dans les prix de ce qu'il leur faut acheter et de ce qu'ils ont à vendre. Les statistiques démontrent qu'il y a eu une diminution de 9 p. 100 dans la valeur des produits manufacturés, tandis qu'elle varie de 50 à 60 p. 100 dans le cas des produits agricoles. Plusieurs fermiers de l'Ouest sont en face de la ruine la plus complète à moins qu'ils ne reviennent à l'état de serf ou à un mode de vie que nous n'osons pas envisager. Les députés de l'Ouest ont une mission à remplir, je crois. Ils devront convaincre le Gouvernement et la Chambre de la justice de leurs réclamations lorsqu'ils demanderont qu'on aide davantage les producteurs de cette région.

Voici quelques-unes des inconséquences dont nous avons à souffrir. Le fabricant de textiles jouit d'une protection de 35 p. 100, plus une taxe spéciale de 25 c. la livre, sur les vêtements importés de Grande-Bretagne. Si ces vêtements sont importés de pays étrangers ils devront acquitter une taxe de 40 p. 100 en entrant au pays, plus un droit spécial de 35 c. la livre. D'autre part, celui qui élève des moutons, qui passe de grandes journées à les garder sur les collines solitaires, reçoit peu ou point d'aide, et j'espère que le Gouvernement voudra bien s'occuper des éleveurs de moutons. On a accordé des subventions et des primes à l'industrie du fer et de l'acier, à diverses reprises. Lors de la session spéciale, par exemple, on a porté les droits sur les instruments aratoires de 7 à 25 p. 100 dans bien des cas. Cependant, l'agriculteur qui utilise ces instruments sur sa ferme doit courir sa chance sur les marchés du monde où il doit vendre ses produits. Les banques, en vertu des dispositions de la loi des banques, jouissent de privilèges qui leur assurent un rendement profitable sur leur argent en tant que l'aide du Gouvernement puisse leur assurer de tels profits. Nous avons la commission des chemins de fer; elle remplit les fonctions

d'un corps judiciaire pour régler les difficultés qui peuvent surgir entre les compagnies ferroviaires et les particuliers. La commission ne croit pas que l'exploitation ferroviaire doive se faire en bas du prix coûtant, et, à maintes reprises, on a avancé des millions pour sauver des compagnies de chemin de fer de la banqueroute.

Les industries secondaires sont de plus en plus protégées contre la concurrence de l'extérieur, ce qui leur permet d'opérer à profit. En réalité, l'agriculteur est à peu près seul à courir sa chance sur les marchés du monde, et actuellement il vend ses produits à moins de la moitié du coût de production.

Au début de l'hiver, les premiers ministres des provinces de l'Ouest sont venus à Ottawa et ont demandé que le gouvernement fédéral fixât à 70c. du boisseau le prix du blé Nord n° 1, rendu à Fort-William. Par malheur, cette demande n'a pas été exaucée. Si le Gouvernement s'était rendu à cette requête, cela aurait contribué à alléger de beaucoup les souffrances et les misères causées par le fléchissement accentué et inégal du prix du blé; cette mesure eut fait naître l'espoir et la consolation dans le cœur des agriculteurs qui sont dans une situation désespérée à cette heure. Les compagnies de transport auraient bénéficier d'une pareille mesure; le manufacturier, le marchand de gros et le détaillant se seraient ressenti des effets de cette concession. Je désire souligner en ce moment la situation malheureuse à laquelle se trouve acculé le marchand de la campagne à cette heure. Guidé par son bon cœur, il a fait crédit à sa clientèle et, maintenant, dans l'impossibilité où il se trouve d'opérer les rentrées, il est harcelé par les marchands de gros qui réclament leur dû. Bien que nombre d'autres industries aient reçu de l'aide au Canada, que constatons-nous dans les pays étrangers? Nous nous rendons compte qu'en sus de la grande industrie le producteur des matières premières a obtenu de l'assistance de la part de l'Etat. L'Australie protège ses producteurs de beurre et de blé. La France a frappé le blé canadien d'un droit de 86c. le boisseau; l'Italie a imposé un droit de 90c. sur le blé étranger et l'Allemagne un droit de $1.62. Nombre d'autres pays d'Europe ont prêté aide et assistance à la classe agricole grâce à l'établissement du système de quotité et à l'imposition des droits d'importation.

J'ai sous la main une brochure publiée par la Co-operative Wheat Producers of Saskatchewan. Elle souligne le fait que l'Italie, l'Allemagne, la France, la Bulgarie, l'Espagne, la Grèce, la Suisse, la Norvège, la Pologne, la Finlande, la Belgique et un bon nombre d'autres Etats européens ont pris des mesures sous le régime desquelles les producteurs de blé touchent un prix bien plus élevé que celui qui prévaut sur le marché mondial. Je ne soutiens pas que le principe soit sain au point de vue des affaires. Même nous concédons peut-être qu'il ne le serait pas en ce qui concerne le Canada. Cependant, pour quelle raison l'Etat s'abstiendrait-il de prêter aide et assistance à l'agriculture lorsqu'il est si prodigue à l'égard d'autres industries? Je le reconnais, les cartels injustifiables, les tarifs douaniers déraisonnablement élevés et les barrières artificielles imprudentes constituent un barrage à l'écoulement normal et légitime du commerce international. Conséquemment, ces mesures font obstacle au progrès sain et retardent le retour de la prospérité.

Je n'ai plus qu'une autre observation à soumettre à l'attention du Gouvernement et j'ai l'espoir qu'elle sera jugée d'ordre pratique.

Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, il se trouve plusieurs milliers d'acres de terres irriguées. Les colons, découragés à la perspective des bas prix que commandent les produits ordinaires de la ferme, se sont énergiquement livrés à la culture de la betterave à sucre. Avec un peu d'aide, cette industrie pourrait être établie sur une base solide et permanente. Le Canada a toujours importé plus de 90 p. 100 du sucre nécessaire à la consommation au coût annuel de 40 à 50 millions de dollars. La population canadienne consomme annuellement 900 millions de livres de sucre dont 75 millions de livres à peine proviennent de matières premières récoltées au Canada. Il se trouve à Raymond une usine bâtie au coût d'un million de dollars et il y a place encore pour deux autres établissements de même nature dont l'un pourrait être érigé à Brooks et l'autre près de la région de Vauxhall où les terres sont irriguées. Avec l'aide de l'Etat, ces usines pourraient être construites et exploitées. Ces établissements procureraient du travail à des milliers de personnes; les mineurs des charbonnages et les ouvriers des carrières de pierre calcaire y trouveraient également leur compte. Ces usines procureraient du trafic aux compagnies de chemins de fer et à leurs employés. Il faudrait de la main-d'œuvre dans les champs et dans les fabriques. Les sous-produits aideraient à l'alimentation des troupeaux laitiers et les industries secondaires seraient encouragées. Des capitalistes anglais et canadiens ont dépensé plus de 50 millions de dollars pour l'irrigation des terres au Canada. En face de la présente situation et vu le fléchissement des prix des produits de la ferme, ces entreprises d'irrigation sont vouées à l'insuccès. Le gouvernement de l'Alberta est intéressé sur une vaste

échelle à l'une de ces entreprises au moins. Cela serait de nature à sauver la situation si l'industrie de la betterave à sucre recevait quelque encouragement.

Une autre raison particulière qui milite en faveur de l'encouragement de cette industrie, à l'heure actuelle, est que le prix est tombé de $7 à $5.50 la tonne de sorte que les producteurs se trouvent en fâcheuse posture. Si je suis bien renseigné, le premier ministre a des intérêts dans cette industrie, car, à la page 453 du hansard de la dernière session, il a déclaré qu'il avait rencontré les producteurs de betterave à sucre et qu'on l'avait prié de relever quelque peu les droits afin d'asseoir l'entreprise sur une base solide. Voici ses paroles:

Si j'en avais eu le temps, je me serais efforcé de me rendre à leur désir. Mais le peu de temps que j'ai à ma disposition ne m'a pas permis de revoir la liste si complexe des sucres.

L'industrie de la betterave à sucre dans le sud de l'Alberta est justement à ses débuts et elle mérite que l'on s'en occupe en vue du développement qu'elle peut prendre. Etant donné la surproduction du blé et des autres produits agricoles, je suis d'avis que, si le Gouvernement voyait jour de prêter main forte à cette industrie, cela serait de nature à ramener la joie dans nombre de foyers.

Voici une résolution de la succursale Scandia des Fermiers unis de l'Alberta:

Arrête: dans l'intérêt de l'industrie de la betterave à sucre, cette succursale se déclare favorable à la protection de cette industrie sous forme d'un subside aux fermiers et aux autres intéressés.

Le gouvernement fédéral a des fermes de démonstration dans diverses parties du Canada et il a prouvé que la betterave à sucre peut se cultiver avec succès dans notre pays; il a aussi été établi que notre betterave contient un fort pourcentage de sucre. Voici une résolution adoptée à une grande assemblée de fermiers de la région irriguée de Brooks, en Alberta:

Considérant que le gouvernement fédéral a parfaitement démontré, sur sa ferme de démonstration de Brooks, la possibilité de cultiver la betterave à sucre, nous lui demandons de prendre des mesures immédiates pour améliorer la pénible situation faite aux producteurs dans les régions irriguées du sud de l'Alberta par la dépression économique générale et pour leur aider en faisant tout ce qu'il est possible de faire pour favoriser l'industrie de la bettrave à sucre dans l'Alberta au moyen de subsides ou du tarif; cette industrie aiderait à diminuer le chômage en fournissant du travail à une dizaine de mille personnes pour chaque manufacture fonctionnant dans l'Alberta.

J'ai aussi une résolution adoptée par la législature de l'Alberta, où le gouvernement n'est ni libéral ni conservateur. Voici ce que dit cette résolution, qui a été adoptée par un vote de 41 contre 6:

Qu'en attendant une diminution générale importante de tous les droits de douane, cette assemblée recommande au gouvernement fédéral de placer l'industrie agricole de l'Ouest canadien sur un pied d'égalité à côté des autres industries canadiennes soit en stabilisant les prix soit en examinant soigneusement l'incidence de l'impôt douanier de façon à sauvegarder d'une façon complète et équitable les intérêts économiques des fermiers.

Il y a des gens qui demandent aujourd'hui que le Gouvernement accorde de moins en moins d'aide au commerce. Cependant, les grandes compagnies manufacturières canadiennes ont obtenu des avantages, des chartes, des concessions douanières et autres privilèges. Ce n'est pas le temps d'exécuter pareille volte-face quand les Canadiens qui se livrent à l'industrie fondamentale du pays réclament une aide semblable.

Le Canada traverse une période de dépression économique, de sombres nuages s'amoncellent à l'horizon, mais nous avons encore les produits de nos grandes ressources naturelles qui peuvent trouver place sur nos propres marchés et sur les marchés étrangers. Nos gens n'ont pas perdu tout esprit d'initiative et nous avons encore de bons vendeurs. Les Canadiens vont persévérer courageurement, s'efforçant d'atteindre l'idéal élevé qu'ils recherchent pour faire le Canada plus prospère et pour maintenir la paix, l'unité et l'harmonie. Avec le poète, nous dirons pour le Canada:

When from the winter of thy dark night
Thine angels of sunlight call.
Oh! waken me to my highest, my best,
Or waken me not at all.

L'hon. M. MACKENZIE propose le renvoi de la suite du débat.

A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.

VENDREDI, 27 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1930-1931

Un message de l'Administrateur suppléant, transmettant un budget supplémentaire pour l'année financière expirant le 31 mars 1931, est déposé par le très honorable R. B. Bennett (ministre des Finances), lu par M. l'Orateur et renvoyé au comité des crédits.

Un message de l'Administrateur suppléant, transmettant un budget supplémentaire additionnel pour l'année financière expirant le 31 mars 1931, est déposé par le très honorable R. B. Bennett (ministre des Finances) et lu par M. l'Orateur.

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre) propose que ce budget soit renvoyé au comité des crédits.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Au sujet de la motion de mon très honorable ami (M. Bennett), je dois dire qu'il est d'habitude de soumettre les crédits des Chemins de fer nationaux à un comité spécial de la Chambre qui s'occupe uniquement des crédits des chemins de fer. Mon très honorable ami a-t-il songé à ce point?

Le très hon. R. B. BENNETT: On n'a pas toujours soumis tous les crédits supplémentaires à ce comité. Il s'agit d'un budget nécessité par les conditions spéciales de l'an dernier et pour lesquelles le Parlement n'avait pas accordé des sommes suffisantes. La compagnie du chemin de fer a demandé qu'on lui accorde les sommes supplémentaires inscrites dans ce budget. Je n'ai pas examiné ce point moi-même, mais l'on m'a dit qu'il n'était pas habituel de renvoyer les crédits supplémentaires au comité spécial, car il arrive très souvent que ce comité spécial n'est pas encore nommé quand il devient nécessaire d'accorder les crédits avant la fin de l'année courante. Mon très honorable ami verra qu'une disposition spéciale rend ces crédits disponibles jusqu'à la fin de mai, bien que cet argent ait été en grande partie dépensé ou déjà engagé. Cela s'applique en particulier à l'article le plus important qui provient de la diminution du trafic et de l'augmentation correspondante du déficit.

M. DUFF: Ces articles pourront être discutés quand le comité se réunira.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): Mon honorable ami ne demande sûrement pas qu'on lui accorde des crédits supplémentaires allant au delà du 31 mars.

Le très hon. M. BENNETT: Non, cela s'applique aux chemins de fer seulement. Mon honorable ami remarquera cette mention inscrite aux crédits:

Somme additionnelle requise, en sus de la somme de 51 millions déjà votée, pour couvrir l'augmentation du déficit, résultant des opérations pendant l'année 1930, $11,410,400.85.

Viennent ensuite les mots suivants:

Nonobstant les dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, ce crédit ne deviendra pas périmé avant le 31 mai 1931.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mais ce n'est plus un crédit supplémentaire.

Le très hon. M. BENNETT: On a déjà fait la même chose; il s'agit là d'obligations existantes. Les comptes ne sont pas tous entrés et ne le seront pas pour mardi prochain; c'est pourquoi nous demandons jusqu'au 31 mai pour la vérification de ces comptes et leur paiement. Quand le bill sera soumis à la Chambre, si celle-ci trouve que cette disposition ne devrait pas être adoptée, bien qu'il s'agisse simplement d'une opération de tenue des livres, on pourra la retrancher. Le budget imprimé ne lie pas la Chambre.

[L'hon. M. Mackenzie.]

Sir EUGENE FISET: Pourrons-nous avoir des exemplaires de ce budget?

Le très hon. M. BENNETT: Il y en a au bureau de la distribution, actuellement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je signale à mon très honorable ami que le budget qu'il vient de déposer sera toujours considéré comme relatif à l'année financière qui se terminera le 31 mars. C'est pourquoi, si les sommes doivent servir à la prochaine année financière ou à une autre année on devrait considérer ce budget comme un budget de l'année prochaine. J'espère que mon très honorable ami examinera ce point avant lundi.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne veux pas retarder indûment les travaux de la Chambre, mais il me semble que mon très honorable ami n'a pas bien saisi ce que je viens de dire. Les sommes incluses dans le budget ont été dépensées, ou serviront à combler des déficits qui se sont déjà produits, mais on n'a pas encore reçu toutes les factures. Il faut apurer les comptes avant de les régler et, si nous n'adoptions pas de disposition comme celle-ci, le National-Canadien se trouverait, mercredi prochain, avec des dépenses qu'il n'a pas acquittées mais qu'il a engagées au cours de l'année présente. J'assure mon très honorable ami que nous discuterons de nouveau ce point au comité spécial, comme à l'ordinaire. Le réseau m'a assuré sans l'ombre d'un doute qu'on ne doit imputer aucun dollar de ces sommes sur une autre année financière que celle de 1930. J'ajoute que l'année financière du réseau est la même que l'année civile, et non pas notre année financière.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je fais remarquer que votre façon d'agir est inusitée, puisque les comptes du chemin de fer, bien qu'ils n'aient jamais été présentés avec ceux de l'Etat, comportaient les mêmes restrictions que ces derniers, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Vous demandez d'accorder au chemin de fer un délai de trente jours plus long que celui dont jouit l'Etat.

La motion est adoptée.

VOIES ET MOYENS

Le très hon. R. B. BENNETT (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour étudier les voies et moyens

de prélever les crédits à être accordés à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

CONFERENCE MONDIALE DU BLE

ENTENTE PROJETÉE ENTRE LES PAYS EUROPÉENS POUR UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Je signale au premier ministre une dépêche reçue de Rome ce matin, conçue en ces termes:

Les délégués européens ont exposé un plan tendant à boycotter le blé d'outre-mer afin de protéger leur propre agriculture. La dépêche ajoute: "Les délégués du Canada et d'autres pays d'outre-mer ont écouté d'un air sombre l'exposé de ce projet". On a discuté la possibilité de conclure une entente en vertu de laquelle les nations européennes s'accorderaient mutuellement des tarifs de faveur en vue d'arrêter les importations et de consommer sur place la moisson européenne.

Le premier ministre a-t-il reçu un message en ce sens, et, si tel est le cas, le Gouvernement prendra-t-il des mesures en conséquence le plus tôt possible?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Le Gouvernement n'a pas entendu parler de ce projet, mais ceux qui ont suivi les pourparlers antérieurs à la réunion, au congrès de Rome, des nations de l'Europe productrices de blé, savent bien ce qu'indique la dépêche et, bien que ces pays aient exposé les mêmes vues à Rome, ces vues n'en sont pas plus acceptables aux autres ni à nous.

BANQUE INTERNATIONALE

PROJET POUR FACILITER LE COMMERCE DANS DE NOUVEAUX MARCHÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Cente-Nord): Voici une dépêche reçue de Londres ce matin:

Montagu Norman, gouverneur de la banque d'Angleterre, qui est en route pour les Etats-Unis, se rend à New-York au sujet du projet d'établissement d'une banque internationale destinée à financer le commerce dans de nouveaux marchés, surtout en Russie soviétique.

Le premier ministre peut-il me dire si l'on a demandé au Canada de participer à cette affaire?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je réponds par la négative.

COMBINAISON DES PAPETERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Je signale au Gouvernement une question qui me semble d'importance nationale.

Le *Globe* d'hier rapporte que l'on projette une fusion de compagnies productrices de papier au Canada, capitalisées à 690 millions de dollars. L'article donne aussi les noms des compagnies intéressées et leur actif. Cependant c'est la phrase suivante qui m'intéresse le plus:

On croit pouvoir réaliser de fortes économies d'exploitation par cette fusion, principalement en fermant les usines où le coût de la production est élevé et en concentrant l'exploitation aux endroits où le coût est le plus bas.

Je ferai remarquer au Gouvernement que l'on a établi des villes aux environs de ces usines au prix de revient élevé, et qu'un grand nombre de familles tirent leur subsistance de ces usines. Je me demande si le Gouvernement a l'intention de voir à ce que le public soit protégé, en ayant recours à la loi des enquêtes sur la coalition ou à un autre mécanisme.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La construction des pulperies est une question qui relève des gouvernements provinciaux, sauf celles que l'on a construites au Manitoba. L'honorable député sait très bien que la situation dont il parle remonte à son régime, et, aujourd'hui, le Gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir, à ma connaissance, d'empêcher une usine de fermer ses portes. Comme c'est une question de droits civils, apparemment, cette question relève des gouvernements provinciaux. Le ministère ne connaît rien de plus à ce sujet que ce que les journaux ont publié, et il n'est pas en mesure de dire si ces derniers font un exposé fidèle de la situation. La loi des enquêtes sur la coalition ne s'y applique certainement pas.

FRAIS DE TRANSPORT DES REPRODUCTEURS DE RACE BOVINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Je crois savoir que le Gouvernement fédéral est prêt à payer le transport du bétail de reproduction approuvé, des provinces de l'Est dans l'Ouest, pour tous les sujets âgés d'au moins huit mois et d'au plus cinq ans. On doit faire l'inspection et l'épreuve de ce bétail, et délivrer un certificat à cet effet. Est-ce que ces mesures s'appliquent également au bétail des provinces de l'Ouest, ou expédié d'une province à l'autre dans l'Ouest, et dans le cas contraire, pour quelle raison?

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): Elles s'appliquent au bétail qui doit servir à l'établissement de centres de reproduction, et non seulement aux expéditions de l'Est à l'Ouest, mais aussi entre les provinces des Prairies et même de la Colombie-Anglaise aux provinces des Prairies.

M. DONNELLY: Le ministre dit qu'elles s'appliquent d'une province à une autre. S'appliquent-elles à l'intérieur d'une province aussi?

L'hon. M. WEIR: Oui, au sein des provinces des Prairies.

M. DONNELLY: A l'intérieur de chaque province?

L'hon. M. WEIR: Dans chaque province.

ATELIERS DE VETERANS DE WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. L. BEAUBIEN (Provencher): Hier, j'ai posé une question au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. MacLaren), et les *Débats* n'en font aucunement mention. Voici quelle était cette question: Le Gouvernement a-t-il l'intention de reconstruire les ateliers des vétérans, brûlés à Winnipeg en juin dernier? Le ministre a répondu négativement. Je demanderais que l'on insère cette réponse dans les *Débats*.

M. l'ORATEUR: Je ferai corriger cette omission. Si mon souvenir est exact, le ministre a dit, je crois, qu'il avait répondu à cette question avant-hier.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉLIBÉRATION LUNDI SUR LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Afin de savoir à quoi nous en tenir au sujet du programme de lundi,—je n'aurai peut-être pas l'occasion de le demander à mon très honorable ami à la fin de la séance du jour,—qu'il me dise si c'est le désir du Gouvernement d'étudier les crédits supplémentaires dès l'ouverture de la séance lundi, ou seulement plus tard au cours de la séance?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je remercie le très honorable député d'avoir soulevé cette question. J'avais l'intention de m'entendre avec lui cet après-midi afin de savoir ce qui lui conviendrait le mieux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le moment le plus convenable serait à huit heures.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis entièrement à la disposition du très honorable député. Je croyais qu'au cas où le Sénat siégerait, nous pourrions délibérer sur ces crédits au cours de l'après-midi jusqu'à achèvement. Si ce n'est pas trop demander à l'obligeance de mon très honorable ami, nous pourrions d'abord commencer l'examen des crédits; cela permettrait peut-être au Sénat d'en achever la délibération au cours de l'après-midi, pourvu qu'ils aient été adoptés par la Chambre des communes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas eu le loisir d'examiner attentivement les crédits. Il n'y a rien dans ces crédits qui puisse prêter à discussion, j'imagine; cependant, il pourrait se faire que nous réclamions des renseignements concernant certains articles avant de consentir à leur adoption. Avec cette réserve, nous acceptons que les crédits soient inscrits en tête de l'ordre du jour.

Le très hon. M. BENNETT: Si mon très honorable ami, ainsi que l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner), y consentent, nous passerons immédiatement à l'examen des crédits supplémentaires dès l'ouverture de la séance. Cependant, si mes honorables amis y voient le moindre inconvénient, nous remettrons la délibération à la séance du soir, car leur consentement est absolument nécessaire et c'est à eux qu'il appartient de décider.

Le très hon. MACKENZIE KING: On est à faire la distribution du budget supplémentaire en ce moment. Nous voilà à vendredi et un bon nombre de membres trouveront peut-être impossible de l'examiner avant lundi. Nous consentons à ce que la discussion des crédits supplémentaires constitue le premier article de l'ordre du jour lundi prochain. Nous sommes satisfaits du moment qu'il est bien entendu que nous obtiendrons tous les renseignements nécessaires et que des exemplaires du budget supplémentaire seront distribués à la députation sans délai.

Le très hon. M. BENNETT: Je remercie mon très honorable ami. Nous prisons fort son concours, car nous serons en mesure de disposer de cette affaire avec promptitude.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. C.-N. DORION (Québec-Montmorency) (Texte): Monsieur le président, je désire soulever une question de privilège. Le *Soleil*, de Québec, dans son numéro du mercredi 25 mars, dans son compte rendu des débats de cette Chambre, me prête des déclarations qui sont absolument fausses. Dans le titre du compte rendu, on lit les mots suivants:

Le député du comté de Québec, M. Dorion, ne veut pas dire à la Chambre s'il approuve ou non Anderson, le chef conservateur de la Saskatchewan, dans sa lutte contre les Canadiens français.

Je déclare, monsieur le président, que c'est une fausseté, comme celles d'ailleurs qu'a l'habitude de publier ce journal. Le député de Joliette (M. Ferland) me posait la question suivante:

Est-ce que l'honorable député est pour ou contre les lois d'Anderson?

J'ai répondu:

Je me prononcerai en temps et lieu, en réponse au député de Joliette.

Et on trouve, à la page 301 du hansard, le compte rendu suivant de mes paroles; c'était une réponse à l'honorable député de Joliette.

Je voudrais que l'on fît preuve de la même intelligence dans la Saskatchewan et qu'on mettre fin à cette lutte étroite et mesquine poursuivie contre des éléments qui nous sont chers.

Je répète donc de nouveau que le rapport de ce journal est absolument faux, c'est d'ailleurs dans les habitudes du *Soleil* et de son représentant.

M. GEORGES BOUCHARD (Kamouraska): Quels sont les éléments qui vous sont chers?

M. DORION: Je pense qu'il n'est pas nécessaire de donner d'explications au député de Kamouraska. Il est assez intelligent pour comprendre le sens de mes paroles.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, en apportant mon humble concours au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, je réitère les sentiments exprimés par les orateurs qui m'ont précédé et j'offre mes sincères félicitations aux honorables députés qui ont respectivement proposé (M. Cormier) et appuyé (M. Porteous) l'adresse. Puis-je aussi répéter les sentiments formulés hier par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) touchant la merveilleuse facilité et le bonheur dans l'expression qu'ont manifesté nos collègues qui ont le privilège de parler les deux langues officielles du pays.

Vu que c'est la première fois qu'il m'est donné de participer à un débat important dans cette auguste assemblée, puis-je réclamer l'indulgence de la Chambre, car il ne m'est pas permis de prononcer mon premier discours dans ma langue maternelle.

Votre Honneur a déjà reçu les félicitations de quelques-uns des représentants des provinces de l'Est. Au nom des représentants de la Colombie-Anglaise, on me permettra de vous féliciter d'une manière toute spéciale et personnelle et vous dire à quel point nous apprécions la distinction que vous mettez dans l'accomplissement des fonctions honorables que vous remplissez actuellement.

Si le très honorable premier ministre (M. Bennett) avait été à son siège,—et je regrette fort qu'il soit absent,—je me serais uni à l'honorable député de Huron-Sud (M. McMillan) et à l'autre côté de la Chambre pour le féliciter au sujet de son entrée dans le Conseil privé impérial, ce qui constitue la plus haute distinction qui puisse être conférée à un sujet britannique. Je crois que nous avons lieu de compter, même du côté oppositionniste, que ce n'est là qu'un signe avant-coureur d'autres honneurs que le très honorable député se verra conférer par les plus hautes autorités de l'empire.

On me permettra de me faire l'écho de tous les membres de cette Chambre pour dire combien nous sommes peinés de constater l'absence, pour cause de maladie, de l'ancien ministre du Commerce (M. Malcolm) et du chef actuel du même ministère (M. Stevens). Un de ces honorables messieurs est un ami personnel que j'estime beaucoup, tandis que l'autre est un adversaire politique que je considère beaucoup. Je n'en doute pas, toute l'Assemblée fait des vœux pour qu'ils se rétablisse rapidement et reprennent l'exercice de leurs fonctions avec la vigueur, l'activité et l'ardeur dont ils ont toujours fait preuve au service de la nation.

Avant d'aborder la discussion de questions d'ordre national que comporte l'examen de l'adresse en réponse au discours du trône, la Chambre souffrira peut-être que j'expose en quelques mots le point de vue de la Colombie-Anglaise au sujet de questions qui, il pourrait se faire, participent plus du domaine provincial que de la sphère nationale. Je sollicite la bienveillance et les bonnes dispositions de l'Assemblée au sujet d'une question de transport qui est de première importance pour Vancouver et la banlieue. Cette session-ci, la Chambre sera saisie d'un projet de loi dont l'adoption intéresse 300,000 personnes. Le 19 septembre 1930, le pont du Second-Détroit a été démoli par un navire que l'on était à remorquer. Ce pont représente un débours de $2,000,000 de la part des municipalités qui avoisinent Vancouver. Ce moyen de communication est de première nécessité pour notre population et indispensable à nos activités municipales et collectives. En ce moment-ci, j'invite cette Chambre à faire bon accueuil à la mesure en question le jour où elle lui sera soumise.

En discutant la question des pêcheries de la Colombie-Anglaise je crois devoir solliciter tout spécialement l'attention de l'honorable ministre des Pêcheries. Je saisis l'occasion pour féliciter le ministre de l'heureuse impression qu'il a produite lors de son passage dans

ma province. Il n'a été ni trop important ni trop hautain pour refuser de recevoir ceux qui s'adressaient à lui et j'espère que, après cette session du Parlement, il nous fera, comme il l'a promis, une visite plus prolongée et se documentera davantage sur une des plus importantes ressources naturelles du littoral du Pacifique. Cependant, je dois prévenir l'honorable ministre d'une chose; nous tenons à la conservation de nos pêcheries, mais nous avons également à cœur l'existence de la population blanche qui se livre à la pêche, laquelle représente 20,000 âmes. Je proteste contre l'introduction de procédés de machinisme outré dans notre industrie de la pêche, ce qui compromettrait la vie et les moyens d'existence d'une certain nombre des meilleurs citoyens que nous ayons au pays, hommes qui ont collaboré au développement de la province, à la subsistance et à l'alimentation de notre Dominion.

Je désire dire un mot à l'honorable ministre des Mines (M. Gordon) au sujet d'une théorie qui, si je ne m'abuse, lui a déjà été signalée. Je veux parler de l'opinion des économistes relativement à l'approvisionnement mondial de l'or. J'ai été porté à croire,—l'honorable ministre me reprendra si je suis dans l'erreur,—qu'à l'heure actuelle le Canada occupe le second rang parmi les pays producteurs d'or. L'Union sud-africaine, qui est au premier rang, entrevoit l'épuisement progressif de son approvisionnement, et à ce propos, je citerai l'opinion du président de la banque canadienne du Commerce qui disait dernièrement:

Il y a lieu de prévoir que d'ici à dix ans la production de l'or en Canada pourrait atteindre 100 millions de dollars, et pour cette raison nous devrions poursuivre nos recherches sur une plus grande échelle et favoriser par tous les moyens possibles l'exploration de nouveaux domaines en vue d'y découvrir des minéraux.

On attribue les paroles qui suivent à M. S. H. Logan qui dernièrement adressait la parole au cours d'une réunion tenue dans la capitale:

"Les nations pourraient parer à une pénurie éventuelle de l'or en se concertant entre elles pour subventionner les prospecteurs. Une initiative de cette nature", ajoutait-il, "serait d'un grand avantage pour le Canada où l'extraction de l'or est en voie de devenir une des principales industries."

J'aurais une proposition à faire à l'honorable ministre, proposition dont Votre Honneur, si je ne trompe, sait déjà quelque chose. Je serais d'avis qu'au cours de la présente session, le Gouvernement contribuât au transport, disons, de cinquante prospecteurs dans la région nord-est de la Colombie-Anglaise et dans la partie sud-est du Yukon. Ce territoire, que Votre Honneur connaît, mesure

100 milles de largeur par 250 milles de longueur et à en juger par les nouvelles reçues de cette région elle serait pleine de promesses pour la découverte et la production de l'or. Une mise de fonds de $35,000 seulement, de la part du Gouvernement, suffirait à un service mensuel de deux aéroplanes qui auraient leur base à White-Horse, dans la circonscription de Votre Honneur. Ceci permettrait à cinquante ou soixante prospecteurs de pénétrer dans ce territoire immédiatement, tandis que par les moyens ordinaires il leur faudrait de quatre à six semaines. On réduirait ainsi le chômage dans ce district tout en rendant possible la découverte de nouveaux terrains aurifères, qui ajouteraient à la richesse de la nation.

Mon quatrième point n'intéresse pas la Colombie-Anglaise seulement mais est, sous tous rapports, une question nationale. Je veux parler de l'établissement du débouché du district de la rivière de la Paix à la côte du Pacifique. A ce sujet, je désire souligner la promesse que faisait, au nom du parti conservateur, le très honorable premier ministre dans son fameux discours de Winnipeg. Il s'agit de la promesse n° 5 qui se lit comme suit:

Nous nous engageons à améliorer les modes de transport dans le nord du Canada en parachevant la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson et en construisant les embranchements qui peuvent être nécessaires pour rendre cette route utilisable aussitôt que possible par toutes les parties du Canada?

Je désire souligner les mots qui suivent:

...vers le littoral du Pacifique par un débouché à travers la région de la rivière de la Paix, vers l'est et l'ouest par la canalisation du Saint-Laurent; et nous nous engageons à améliorer les routes commerciales actuelles, à augmenter les aménagements maritimes sur les Grands lacs, dans la baie d'Hudson, sur l'Atlantique et sur le Pacifique et à établir une grande route nationale.

Comme pendant à cette promesse, écrite de la main du premier ministre à cette occasion, il déclarait, dans un discours prononcé à Renfrew le 10 juillet 1930:

J'ai fait ces promesses et je les tiendrai ou périrai à la tâche.

Parlant dans cette Chambre le 9 septembre 1930, il disait:

Il faut se rappeler que les promesses relatives aux diverses politiques ne sont pas sans importance pour les Canadiens, et les mesures que nous avons promis d'adopter, nous allons les mettre en vigueur immédiatement.

J'appelle l'attention du ministre des Chemins de fer (M. Manion) sur le mot "immédiatement". Il me semble différer un peu des étapes faciles, douces et progressives dont parle le discours du trône. A la page 44 du

hansard de la session spéciale, le premier ministre disait:

Qu'il me suffise d'assurer le très honorable chef de l'opposition et ses amis que nous allons tenir nos promesses.

Et, à la page 45:

Ce sont les projets dont le corps électoral a été saisi, sur lesquels il a été renseigné et dont avec l'avènement au pouvoir de notre parti, il attend la réalisation. Nous allons essayer de donner effet aux propositions dont nous avons entretenu les électeurs.

Relativement à cette grande question d'un débouché pour la région de la rivière de la Paix, le premier ministre, parlant à Vancouver-Nord, le 18 juin 1930, s'exprimait ainsi:

Lorsque je serai premier ministre après le 28 juillet, je verrai à ce que mes promesses soient accomplies ou le gouvernement périra à la tâche.

Parlant au nom de la Colombie-Anglaise, province de l'extrême-ouest,—et non pas au point de vue du parti,—je déclare que nous regrettons sincèrement que le discours du trône ne mentionne rien concernant les intentions du Gouvernement relativement à l'établissement de cette ligne. Je désire rappeler au Gouvernement que la construction de cette voie ferrée est d'une importance vitale, non seulement pour la Colombie-Anglaise, mais pour le Canada tout entier. Si on lançait cette grande entreprise, on contribuerait à diminuer le chômage dans la Colombie-Anglaise tout en jetant les bases d'un vaste et riche empire dans la région de la rivière de la Paix.

Je passe maintenant aux questions nationales que mentionne le discours du trône. Je vois d'abord la question du chômage. Nous avons débattu la question dans cette Chambre depuis trois semaines et, jusqu'à présent, le Gouvernement n'a pas exposé ses vues pour l'année courante sur les mesures nécessaires relativement à la solution de ce problème. La Chambre ne devrait pas, je crois, conclure ce débat avant que le ministre de l'Agriculture (M. Weir) nous ait exposé sa politique concernant les remèdes à apporter aux conditions agricoles dans tout le Canada et avant que le ministre suppléant du Travail (M. Gordon) nous ait fait part des intentions du Gouvernement relativement à la situation ouvrière qui est pire que celle à laquelle nous avions à faire face en septembre dernier à la session spéciale.

Je désire protester avec vigueur contre l'absence continuelle du premier ministre dans cette Chambre. Je me rappelle très bien qu'en septembre dernier, alors que nous discutions l'urgence du départ du premier ministre pour la conférence impériale, notre très honorable ami prit la parole et déclara qu'il considérait de son devoir de rester dans cette Chambre plutôt que de se rendre à la conférence impériale en Angleterre.

M. BELL (Saint-Antoine): Pas en ces termes.

L'hon. M. MACKENZIE: On trouvera sa déclaration dans le hansard de la session spéciale. Je fais remarquer au ministre des Chemins de fer et des Canaux que le problème du chômage, est, à mon avis, plus compliqué encore qu'au mois de septembre dernier. Je puis lui citer des statistiques établissant qu'il en est bien ainsi dans ma province et dans les autres, et que si le premier ministre devait nécessairement assister aux séances de la Chambre pendant la session spéciale, il lui est à coup sûr aussi nécessaire de se trouver ici à l'heure actuelle. De fait, les représentants de tous les partis s'efforcent de trouver le meilleur remède possible à la crise économique qui bouleverse le Canada tout entier.

Un MEMBRE: Il fait un travail plus utile.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est insulter le Parlement. Aucun député ne saurait faire un travail plus utile que celui d'être au poste que lui a fait l'honneur de lui confier les électeurs qui l'ont envoyé ici. Il est utile maintenant de rappeler les promesses faites. Je regrette que le premier ministre ne soit pas ici, mais je suppose que le ministre de la Justice (M. Guthrie), le ministre des Pêcheries (M. Rhodes), et le ministre des Chemins de fer et des Canaux assumeront solidairement la responsabilité de chacune des paroles tombées des lèvres du premier ministre au cours de la campagne. Ils doivent agir ainsi ou cesser de le reconnaître comme leur chef. Parlant dans sa propre ville de Calgary le 12 juin, le premier ministre a dit ce qui suit:

Nous sommes dans un pays neuf et rien ne peut excuser le chômage au Canada lorsque le Gouvernement fait son devoir.

Ces paroles sont vraies ou elles ne le sont pas. Si elles n'étaient pas exactes le premier ministre s'est lui-même rendu coupable de ce dont il m'a accusé l'autre jour lorsque, parlant sur cette résolution, il a employé le mot "déception" à mon endroit. Si ces paroles étaient vraies, elles le sont encore et je tiens à les répéter pour le bénéfice de la bonne judiciaire du ministre de la Justice:

Nous sommes dans un pays neuf et rien ne peut excuser le chômage au Canada lorsque le gouvernement fait son devoir.

Parlant à Edmonton le 13 juin le premier ministre a dit encore:

Je répète ici que je convoquerai le Parlement le plus tôt possible pour appliquer immédiatement le remède: de l'emploi pour tous ceux qui peuvent et veulent travailler.

De l'emploi pour tous ceux qui peuvent et veulent travailler! Quelle est la situation faite au Canada aujourd'hui? Je répondrai à cette question dans un instant. Puis, revenu dans ma belle province de la Colombie-Anglaise, il a dit à Victoria, le 17 juin:

Peut-on excuser le Canada de se trouver dans cette impasse, si le Gouvernement s'acquitte de ses devoirs comme il devrait le faire?

Un MEMBRE: Non.

L'hon. M. MACKENZIE: Dans ce cas, mon honorable collègue lance la pierre à son propre chef. La déclaration que je vous ai citée était vraie ou fausse. C'est une déclaration faite par le chef du parti conservateur, le premier ministre du Canada. Si elle était vraie au mois de juin 1930, elle l'est également au mois de mars 1931. Puis, le *Vancouver Sun* rapporte ce qui suit du discours du premier ministre à Vancouver le 18 juin 1930:

Ainsi il entreprendrait l'achèvement d'une route transcanadienne, du Cap-Breton à Vancouver.

Où est-elle, mais où est-elle donc cette route transcanadienne dont nous avons tant entendu parler? (*Exclamations.*)

L'hon. M. MACKENZIE: J'ai confiance, monsieur l'Orateur, que vous ne tiendrez pas compte de ces interruptions sans valeur dans mon temps précieux. D'après un compte rendu de la Presse canadienne daté du 10 juillet 1930, le premier ministre a dit ce qui suit à Moncton, au Nouveau-Brunswick:

Le parti conservateur procurera du travail à tous ceux qui veulent travailler.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

L'hon. M. MACKENZIE: Je demanderais aux honorables députés de retourner dans leurs circonscriptions respectives pour y applaudir les mêmes sentiments. Je leur demande d'applaudir encore en présence des milliers de personnes qui crèvent de faim dans la ville de Vancouver, par exemple. Ils n'osent pas le faire. Le premier ministre a dit encore:

M. King promet qu'il étudiera le problème du chômage. Je promets de mettre fin au chômage.

Je demande au ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion), l'un des plus brillants debaters de la droite, s'il partage cette opinion de son chef? Qu'a voulu dire son chef en affirmant qu'il mettrait fin au chômage?

Un MEMBRE: Quand?

L'hon. M. MACKENZIE: Immédiatement. A la page 63 du compte rendu de la session spéciale du mois de septembre, le premier ministre dit ce qui suit:

Je constate que l'Alberta compte actuellement 5,155 chômeurs et que ce total atteindra 6,650 l'hiver prochain.

Je voudrais demander à mes honorables amis de l'Alberta s'il n'y a pas plus de six mille chômeurs dans cette province aujourd'hui. Je sais qu'il y en a plus que cela.

Un MEMBRE: Comment le savez-vous?

L'hon. M. MACKENZIE: J'ai vu les chiffres officiels. Le premier ministre a continué en disant:

Dans la Colombie-Anglaise, actuellement les chômeurs sont au nombre de 7,692, avec une probabilité de 14,700 l'hiver prochain.

A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, il y a plus de 20,000 chômeurs dans ma province, d'après une récente déclaration du ministre du Travail de la Colombie-Anglaise. Cela démontre le succès de la politique du très honorable premier ministre. Ensuite viennent les totaux:

On remarquera que le nombre actuel dépasse un peu 117,000 et qu'il sera d'à peu près 177,000 l'hiver prochain. Si les mesures que nous proposons à la Chambre produisent tout le bien que nous en attendons, nous espérons que le nombre des chômeurs va diminuer considérablement au lieu d'augmenter et que le chiffre de 177,000 ne sera pas atteint. . . il me semble incroyable que nous ayons 200,000 hommes sans travail en ce moment.

Mais si l'on examine comme il faut l'état du chômage au Canada aujourd'hui, on trouve qu'il y a plus de 300,000 personnes sans emploi dans le Dominion. Je suis donc forcé de conclure que le Gouvernement a complètement échoué; non seulement il n'a pas mis fin au chômage, mais il ne l'a même pas atténué, comme l'avait promis le premier ministre dans la campagne électorale. Je suis aussi obligé de conclure que la politique adoptée dans ce but par le Gouvernement durant la session spéciale a été un gigantesque et grotesque échec.

J'aborderai maintenant une phase de la situation qui peut-être ne troublera pas autant les tendres susceptibilités de mes honorables collègues d'en face. Je vais envisager notre situation du point de vue universel. En effet, malgré les accusations injustes et mal fondées du premier ministre et de ses collègues contre l'ancien ministère qu'ils veulent rendre responsable de la dépression des douze derniers mois, personnellement, je crois que la situation actuelle est due principalement, sinon entièrement, à des causes universelles. Mais cette situation a été aggravée, accentuée par la politique douanière désespérée que le Gouvernement a inaugurée en septembre dernier, politique qui a semé la ruine autour du Domi-

nion et épuisé toute la faculté de consommation et d'achat de l'ouvrier canadien ordinaire. Je ferai maintenant consigner au hansard, sans commentaires, les causes de la dépression universelle, telles que je les ai puisées dans les avis de quelques économistes très en vue:

1. La spéculation sur les valeurs, la déflation de valeurs injustifiées et le retrait de crédits consentis mal à propos;

2. L'insuffisance de pouvoir d'achat due à la mauvaise distribution du crédit;

3. L'insuffisance de consommation due au manque de confiance ou à la perte de la faculté d'achat;

4. La surproduction dans les produits provenant de ressources naturelles, les articles de manufactures, la construction et le matériel industriel;

5. Les tarifs douaniers prohibitifs;

6. L'amélioration des méthodes commerciales et industrielles augmentant la production et la distribution de chaque homme;

7. L'échec de la base établie du crédit, dû aux causes suivantes:

a Le rétablissement de l'étalon d'or;

b La manque d'or;

c La mauvaise répartition de l'or;

d Le fait de ne pas avoir accepté l'argent pour appuyer l'or dans l'établissement du crédit et de la circulation fiduciaire.

8. Les dettes nationales;

9. Le déclin inévitable de la confiance, réaction de l'optimisme injustifié de la période précédente;

10. Le développement et l'activité économique de la Russie.

Je résumerai ces dix causes en les groupant sous trois chefs. La vraie cause de la dépression actuelle—ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est l'avis de gens autorisés—a été d'abord la somme terrifiante des obligations nationales existant actuellement; deuxièmement, l'impossibilité de distribuer la quantité restreinte d'or pour suffire aux demandes de crédits suscitées par la période de liquidation; et, troisièmement, le fait que la Russie est devenue une force dans les affaires internationales et le commerce mondial.

Un MEMBRE: Faut-il ajouter le changement de gouvernement?

L'hon. M. MACKENZIE: Que le gouvernement soit libéral ou conservateur, cela ne change pas les conditions qui sont mondiales, mais je dirai que la politique du gouvernement actuel a accentué la dépression au Canada.

L'honorable député de Macleod (M. Coote) a cité, au cours du débat, l'autre jour, un avis que je tiens à souligner. Il a été extrait d'un discours du vicomte d'Abernon, sur la crise économique, ses causes et sa solution. Le voici:

> Si vous désirez un retour de conditions favorables sur le marché du coton, du blé ou de tout autre produit, si vous voulez plus de transports et plus d'activité dans le commerce, vous obtiendrez ces résultats avec plus de certitude et de rapidité en étudiant le problème de l'or et du numéraire plutôt que par tout autre moyen.

J'ai à soumettre à la Chambre une question qui est d'une très grande importance à l'heure présente. Nous n'ignorons pas que la délégation du comité des finances de la Société des nations chargé d'étudier la question de l'or a présenté un rapport de haute compétence au sujet des réserves d'or dans l'univers. La banque pour les Règlements internationaux a déjà été établie dans des limites très restreintes, mais l'espérance existe qu'elle deviendra une vraie banque internationale par l'intermédiaire de laquelle, en vertu de la coopération internationale, les crédits mondiaux et une circulation mondiale pourront être établis sur une base réellement internationale. Les honorables députés savent peut être que les chambres internationales de commerce de l'univers se réuniront à Washington le 6 mai prochain en vue d'étudier la question du système monétaire international. Je crois que ce Parlement ferait bien, à une période quelconque de la présente session, de proposer au Parlement impérial peut-être la convocation d'une conférence des parlements de l'empire ou une conférence mondiale dans le but de discuter le système monétaire international.

Cela me ramène, monsieur l'Orateur, de la situation mondiale à celle du Dominion du Canada. Au cours de ce débat plusieurs idées précises ont été émises. Quelques honorables membres ont suggéré de modifier l'étalon-or. D'autres ont proposé la revalorisation de l'argent, et d'autres, la dépréciation de notre monnaie. Ces honorables députés ont attaqué nos banques canadiennes au cours du présent débat. Je me soucie peu de l'équité ou de l'iniquité de ces attaques, mais c'est mon avis que le système bancaire canadien est sérieusement impliqué dans les présentes causes de dépression au Canada. Je veux faire une suggestion à ce moment à la Chambre. Je n'irai pas jusqu'à invoquer la dépréciation de notre monnaie, l'abandon de l'étalon-or ou la revalorisation de l'argent dans les circonstances actuelles, mais je dirai que lorsque nous nous plaignons des banques du Canada, on devrait se rappeler que pendant la présente crise, alors que dans la grande république du sud quelque 900 millions de l'argent des déposants ont été mis en péril, au Canada il n'y a pas eu une seule banque où un seul centin

de l'argent des déposants qui ait été en danger; de sorte que nous avons raison, je crois, d'être fiers de notre système bancaire. Mais rappelons-nous une chose, c'est que le déposant d'aujourd'hui peut être l'emprunteur de demain. Je crois que le premier ministre, qui est aussi le ministre des Finances, devrait immédiatement consulter les institutions financières de tout le Canada ainsi que les banques canadiennes, parce qu'il serait souverainement injuste de laisser des établissements industriels de toutes catégories exposés à la ruine par l'action des banques canadiennes, d'ici dix-huit mois. Par conséquent, je suggère au Gouvernement,—sans vouloir lui commander, —qu'il serait opportun de songer à l'établissement d'un moratoire conditionnel au sujet des dettes au compte du capital pour une période limitée. Cela, naturellement n'aurait rien à faire avec les intérêts et il devrait de plus y avoir des garanties établies relativement au placement des déposants; les nouveaux emprunts ne doivent pas être exposés; et le moratorium ne s'appliquerait pas aux entreprises qui n'offriraient pas nulle perspective raisonnable de remboursement. C'est la suggestion que je fais dans le meilleur esprit à l'honorable ministre de la Justice (M. Guthrie) actuellement leader du Gouvernement. Maintenant, monsieur l'Orateur, je prétend que ma proposition assurerait une protection réelle aux industries légitimes dans tout le Canada, autrement efficace que la protection illégitime accordée à certaines entreprises spécialisées et privilégiées par l'effet des rafistolages tarifaires. Nous avons entendu l'honorable député de Régina (M. Turnbull) dire que les conditions n'étaient pas si mauvaises dans la province de la Saskatchewan. J'ai devant moi, monsieur l'Orateur, les procès-verbaux de la législature de la Saskatchewan pour la séance du 2 mars 1931. Ce document contient un amendement proposé par un membre du gouvernement de la Saskatchewan, rédigé dans les termes suivants:

L'Assemblée est d'avis...

Et je demanderai aux ministériels de se rappeler que cette résolution est proposée en face de la prospérité merveilleuse dont jouit la province de la Saskatchewan à l'heure actuelle grâce aux efforts d'un gouvernement tory.

L'Assemblée est d'avis que le Gouvernement devrait convoquer une autre conférence entre créanciers et débiteurs dans le but d'élaborer un projet quelconque pratique pour le redressement ou le rajustement des dettes et que le gouvernement de la Saskatchewan sollicite le gouvernement du Canada d'établir sans retard une commission (semblable à la commission Duncan pour les Provinces maritiques), cette commission, une fois établie, devant faire enquête aussi rapidement que possible sur les conditions économiques de l'Ouest du Canada touchant les question suivantes:

a) Coût de production des produits agricoles dans l'Ouest.

b) Coût des marchandises achetées par les consommateurs de l'Ouest.

c) Tarif des marchandises dans l'Ouest du Canada, soit pour les expéditions partant des province de l'Ouest soit pour les expéditions en destination de ces provinces, et d'une manière générale pour le trafic dans les limites des provinces de l'Ouest.

d) Taux de l'intérêt.

e) Rajustement de la dette et amortissement des dettes et rajustement et amortissement des emprunts sur les fermes.

f) Marchés domestiques et marchés d'exportation pour les produits de l'Ouest.

g) Effet du tarif par rapport au bien-être économique de l'Ouest

h) Toutes autres choses susceptibles de favoriser l'écoulement des produits agricoles ou concernant les conditions économiques de l'Ouest.

i) Que, si le Gouvernement du Canada ne donne pas suite à cette résolution, le gouvernement de la province de Saskatchewan soit requis de faire des démarches auprès des gouvernements de la Colombie-Anglaise, de l'Alberta et du Manitoba en vue de la formation d'une telle commission par les provinces de l'Ouest.

Ainsi, monsieur l'Orateur, sept mois après ce merveilleux relèvement du tarif effectué en septembre dernier par mes honorables amis de la droite, relèvement qui devait être, selon eux et surtout selon mon honorable ami de Régina (M. Turnbull), une panacée incomparable, voici que le Gouvernement tory de la Saskatchewan, ayant à sa tête son ami de cœur, demande au Gouvernement fédéral de nommer une commission royale. Et pourquoi? Pour remanier le tarif de façon à améliorer la situation économique dans l'Ouest.

Plusieurs VOIX: Très bien!

L'hon. M. MACKENZIE: Au cours du présent débat, l'honorable député de Stormont (M. Shaver) a rappelé que nous avons importé cette année un million et demi de douzaines d'œufs de plus que l'an dernier et il a prétendu que, si nous laissons persister cet écart, le prix magnifique de huit ou neuf sous la douzaine que reçoivent aujourd'hui les cultivateurs pour leurs œufs sera coupé en deux. Je me demande si l'honorable député sait quelle est la production annuelle des œufs au Canada. Je me demande s'il sait que la production des œufs au Canada est à peu près égale à la consommation, soit environ 300 millions de douzaines par année. On voit donc que le million et demi de douzaines d'œufs dont mon honorable ami a parlé avec tant d'éloquence et tant de chaleur équivaut à la consommation canadienne d'un jour et demi. Je laisse à mes honorables collègues de juger de l'absurdité de l'argument de mon honorable ami.

Je veux dire quelques mots de la question russe dont on a beaucoup parlé au cours du débat. Je puis avouer que j'apprécie comme il convient les motifs qui ont porté le Gouvernement à adopter sa ligne de conduite. D'un autre côté, après ce que j'ai entendu au cours du présent débat, je pense que cette conduite est la plus insensée que puisse tenir un Gouvernement apparemment normal. Que voyons-nous aux Etats-Unis? J'ai ici un rapport concernant les relations de la Russie avec les Etats-Unis et j'y vois le passage suivant:

D'ici à vingt-cinq ans, la Russie va nous faire une grosse concurrence...

Et la Chambre sait peut-être que le plan quinquennal de la Russie n'est pas nécessairement limité à cinq ans et qu'il va durer vingt-cinq ans. Le plan quinquennal actuel n'est qu'une partie du plan total. Je reviens à la citation:

D'ici à vingt-cinq ans, la Russie va nous faire une grosse concurrence, on ne saurait en douter. Mais, dans une période de chômage et de dépression comme celle que nous traversons, pouvons-nous nous permettre de dédaigner d'ici à vingt-cinq ans cette occasion de commencer? Sir Henry Deterding a dit que l'une des causes principales de la dépression est que les marchés du monde ont fermé leurs portes à cent cinquante millions de consommateurs.

Rappelons-nous que l'an dernier, le commerce des Etats-Unis avec la Russie s'est élevé à 145 millions; que les exportations des Etats-Unis en Russie ont été six fois et demi plus considérables que les exportations de la Russie aux Etats-Unis; que quarante-quatre des plus grosses compagnies des Etats-Unis font affaires avec la Russie en accordant un délai considérable pour payer; que les Russes doivent aujourd'hui à ces quarante-quatre compagnies plus de 170 millions de piastres; que le gouvernement des Etats-Unis ne reconnaît pas la Russie, mais que ses hommes d'affaires y placent leurs capitaux et y font des affaires; que le colonel Cooper, qui aide à construire en ce moment le plus grand établissement hydroélectrique du monde sur la Dnieper, a déclaré l'autre jour devant la commission du Sénat que, d'ici cinq ans, la Russie va acheter des Etats-Unis un billion de piastres de marchandises chaque année.

Je soutiens donc qu'en dépit des motifs probablement louables qui ont guidé le Gouvernement, cette politique va être néfaste aux intérêts canadiens, car elle va accentuer la concurrence contre les produits exportables du Canada sur les marchés étrangers. Avant de terminer, monsieur l'Orateur...

M. ROBINSON: Qu'est-ce que M. Taschereau en pense?

L'hon. M. MACKENZIE: Je suis heureux que le Gouvernement veuille accepter quelques leçons du premier ministre de Québec. Nous avons assisté à un spectacle magnifique au cours du débat sur l'adresse. Nous avons d'abord entendu l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), puis l'honorable député de Régina (M. Turnbull). En les écoutant, je voyais se dessiner à mes yeux une manifestation nouvelle de l'unité canadienne. Nous voyons au centre ce grand champion qu'est le très honorable premier ministre du Canada. A sa droite se tient son vassal politique, le premier ministre Anderson, de la Saskatchewan. On voit à sa gauche l'homme qu'il a nommé au poste d'Orateur suppléant de la Chambre, l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne). C'est l'unité dans la diversité, comme le disait lord Milner il y a plusieurs années. Je puis me figurer l'honorable député de Régina (M. Turnbull) présentant ce trio au peuple et chantant:

Behold how good a thing it is
And how becoming well
Together such as brethren are
In unity to dwell.

(*Exclamations.*)

Et pour compléter le tableau, l'honorable député de Long Lake (M. Cowan) ferait la quête, pour la cause de l'union nationale.

Mes quarante minutes sont presque expirées, monsieur l'Orateur. La députation québécoise a déploré les attaques contre la mémoire de sir Wilfrid Laurier, mais moi, député de la côte ouest, je pourrais peut-être y aller de mon éloge envers le grand disparu. Certes, la discorde est assez grande parmi les vivants pour que nous nous abstenions de troubler les cendres de nos grands morts. Laurier est aujourd'hui un des immortels et son exemple et son souvenir nous guideront toujours comme un phare dans l'avenir, sous la magnifique direction de mon très honorable chef, l'honorable député de Prince-Albert (M. Mackenzie King).

Je terminerai mon discours par ces paroles d'un grand Anglais, le très honorable Stanley Baldwin:

Canadiens, l'avenir est à vous. Ne vous hâtez pas trop. Votre pays est fait pour les hommes virils. Peuplez-le avec une élite. Qu'importe qu'un siècle ou deux s'écoulent avant qu'il soit entièrement peuplé. Conservez le type d'hommes et de femmes que vous avez et veillez à ce que les générations futures ne leur soient inférieures en rien. Le temps est votre allié. Gardez vos valeurs et vos modèles, et puissent votre prière ressembler à celle du marin grec transcrite par Sénèque:

"O Dieu! vous pouvez me sauver si vous le voulez, vous pouvez me faire périr si s'est votre volonté, mais quoi qu'il arrive, j'aurai toujours la main au gouvernail."

M. W. T. LUCAS (Camrose): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) de l'excellent effort qu'il a fait en prononçant son premier discours dans un grand débat à la Chambre.

Le Parlement se réunit cette année dans des circonstances peut-être sans pareilles jusqu'ici. Nous avons souffert de marasmes passagers dans le passé, il est vrai, mais il est douteux que nous ayons jamais été plongés dans une crise universelle marquée par autant de chômage au milieu d'une si grande abondance dans tous les pays industriels, et dans laquelle tout notre système social et capitaliste est mis si vigoureusement en question. Tous les hommes réfléchis admettent la gravité de la situation, et cependant, la chose la plus décourageante, c'est qu'en face des problèmes à résoudre et que nous, les représentants du peuple, nous sommes censés étudier et résoudre, si c'est possible, pour soulager les gens en proie aux soucis et aux prises avec les difficultés chez eux, nous gaspillons autant de temps dans des conflits politiques et de partis, des chamailleries sur les questions tarifaires et les tactiques qui ont fait gagner les dernières élections, au lieu de nous appliquer à diagnostiquer le mal et de rechercher une solution scientifique et rationnelle, en hommes d'affaires. Le peuple canadien ne s'intéresse pas du tout à une étude rétrospective du résultat des dernières élections, mais, il s'intéresse à faire adopter à cette session des mesures remédiatrices.

Nous attachons trop d'importance aux questions de tarifs douaniers. Ces crises périodiques ont déjà sévi à des époques où les tarifs n'étaient pas un élément aussi important qu'aujourd'hui. Un diagnostic bien fondé établira que nos problèmes fondamentaux tirent leur origine ailleurs que du tarif douanier. Il y a du chômage dans l'Angleterre libre-échangiste comme dans les pays protectionnistes. Les différents pays ont des politiques douanières différentes, mais ils souffrent tous du même malaise. Tous les pays ont le même système monétaire et financier, fondé sur l'étalon-or. A mon sens, la Chambre obtiendrait des résultats plus utiles à approfondir la question au lieu de discuter si longuement les questions tarifaires, surtout étant donné le temps consacré au sujet à la Chambre et dans tout le pays depuis cinquante ans, et avec quels résultats. Lord d'Abernon, financier et diplomate anglais bien connu, attribue la présente crise mondiale à deux causes. La première, ce serait une cause d'ordre monétaire, et la seconde, une question de dettes. Il impute nos difficultés financières au monométallisme. Quand nous voyons que deux pays détiennent aujourd'hui environ 60 p. 100 de l'or, nous sommes enclins à croire cette opinion joliment fondée.

Si la Chambre le permet, je lirai un court extrait du discours prononcé par lord d'Abernon devant la Chambre de commerce de Liverpool. Voici un passage de ses remarques:

[M. Lucas.]

Nous traversons en ce moment une grave crise industrielle, commerciale et financière. On ne saurait dire qu'elle est plus grave que d'autres que l'on a surmontées autrefois, mais elle en diffère par certains détails importants. Elle sévit dans tout le monde industriel; le chômage aux Etats-Unis et en Allemagne est aussi accentué que dans notre pays, sinon davantage.

Un autre aspect particulier de cette crise, c'est que bien loin d'être produite par la rareté, ou les mauvaises récoltes, ou les perturbations politiques, elle se produit en pleine période de production, tant agricole qu'industrielle; elle ne provient pas de l'insuffisance ou de la rareté des produits, ni des perturbations politiques, ni des conflits ouvriers. D'une part, nous avons une récolte abondante; d'autre part une industrie produisant des marchandises en quantités plus grandes que jamais auparavant. C'est tellement le cas que l'on entend crier à la surproduction.

Je suis sceptique au sujet de la surproduction, surtout dans les industries régulières et les produits indispensables à l'humanité. Plus la Providence se montre généreuse, plus nous développons notre capacité de rendement et plus l'humanité doit en bénéficier, si les hommes sont assez intelligents pour comprendre la situation et distribuer les produits d'une manière convenable. Cela semble une vérité évidente. Quand, d'un côté, l'on constate une production énorme et que, d'un autre, l'on voit des millions d'hommes qui manquent des choses nécessaires à la vie, comme la nourriture et les vêtements, il faut en conclure que le mal se trouve dans des méthodes de circulation et d'échange insuffisantes, plutôt que dans la trop grande facilité de production.

Un autre point saillant de cette crise c'est que les hommes d'Etat d'aucun pays n'aient pu en suggérer une solution. Quelle est la raison de cette étrange carence? A mon avis, c'est que l'on a mal diagnostiqué les causes réelles de la misère actuelle. On l'a vue simplement comme une crise commerciale, tandis que, en premier lieu, c'est une crise monétaire et, en deuxième lieu, le résultat d'une accumulation de dettes; ces deux conditions s'enchevêtrent et s'aggravent par le fait que la circulation de l'argent et des instruments du commerce est défectueuse.

Il cite comme deuxième cause de la dépression actuelle les dettes du monde entier et à ce sujet, il ajoute ceci:

Je passe maintenant au sujet des dettes, qui sont l'une des causes de la crise actuelle. Il est généralement admis que le monde entier est plongé dans les dettes, d'individu à individu, de nation à nation. L'on se refuse à reconnaître qu'une baisse du prix des marchandises, ou, en d'autres termes une hausse du prix de l'or, augmente indûment le fardeau des débiteurs.

Je pense qu'il a raison. Nous vivons aujourd'hui avec un système d'augmentation des dettes, qui devient graduellement plus lourd à porter et qui, avec le temps s'effondrera de lui-même. Il est également vrai, comme lord d'Abernon le soutient, qu'une baisse du prix des marchandises ou, en d'autres termes, une hausse du prix de l'or, augmente indûment le fardeau des débiteurs. L'une des principales

difficultés de nos cultivateurs réside justement dans cette valeur changeante du dollar. On fait des dettes surtout pendant les périodes d'inflation, et c'est même le seul temps où le crédit soit illimité et facile à obtenir. Prenons le cas d'un cultivateur qui contracte de bonne foi un emprunt quand le blé se vend $1.25 le boisseau et qui essaie ensuite de le rembourser quand le blé se vend 35c. Sa dette se trouve en réalité le triple de ce qu'elle était et il est incapable de payer. Je n'ai jamais bien pu comprendre cette politique des banques, à moins qu'elles ne veuillent tout simplement embarrasser les cultivateurs et, franchement, je ne veux pas le croire. Je ne déroge pas aux faits en disant que pendant les périodes d'inflation, quand en réalité on devrait limiter les crédits, on nous oblige presque à faire des dettes, tandis que pendant les périodes de déflation, alors que l'élément de risque se trouve réduit à son minimum, il est impossible d'obtenir du crédit. Cette situation existe en ce moment au Canada. Le prix de tous les produits de la ferme est au plus bas et il ne devrait y avoir aucun risque à prêter de l'argent sur les valeurs actuelles; cependant le cultivateurs sont dans l'impossibilité d'obtenir du crédit.

L'opinion générale est que la Grande-Bretagne ne pourra pamais payer son énorme dette de guerre, contractée alors que les prix étaient à leur maximum; de même, les cultivateurs de l'Ouest ne pourront jamais payer leurs dettes contractées quand le blé se vendait $1 ou $2. A moins que l'on ne veuille comprendre cette question et en chercher la salution, on n'aura jamais de réelle prospérité. La France a essayé de résoudre ce problème par l'inflation de sa circulation et en réduisant le franc à un cinquième de sa valeur d'autrefois; cependant, on n'a pas mis la France au ban des nations à cause de cela.

Jamais dans l'histoire des peuples l'industrie et la science n'ont fait des progrès aussi rapides qu'aujourd'hui. Mais on s'aperçoit de plus en plus que nos systèmes de monnaie et de crédit sont désuets. A l'appui de cette assertion, je vais lire un extrait du *Business Week*, de New-York:

> Les affaires en général ont assez bien été depuis la guerre. On a réussi à atteindre un niveau de vie élevé dans notre pays grâce à des efforts énergiques pour arriver à fabriquer et à distribuer les marchandises à bon marché et en quantité. Le commerce a fait tout ce qu'il a pu, au moyen de l'initiative privée, pour adoucir le choc de la dépression à l'ouvrier et au capitaliste.
>
> Avec le temps, nous comprendrons que l'origine et la fin de cette dépression auront dépendu d'éléments fondamentaux plus importants que l'administration d'entreprises individuelles, commerciales ou industrielles.

Voici le paragraphe le plus important:

> Notre système monétaire, notre système de crédit et les rouages administratifs sont les plus importants de ces éléments. Les deux retardent de plus d'un siècle. Les méthodes d'administration ne peuvent compenser les défauts de leur organisation que dans une mesure restreinte. La stabilité du progrès des industries est limitée par ces éléments.

A mon sens, rien ne demandera plus de courage que le règlement de cette question considérable. Je crois aussi qu'aucun Canadien ne comprend les questions financières autant que le premier ministre. Il a le courage nécessaire pour entreprendre de les résoudre, s'il peut avoir ses coudées franches. Je me rappelle un excellent discours qu'il a prononcé dans cette enceinte, en 1927, sauf erreur, au sujet du régime financier. Quiconque a alors suivi son raisonnement avec attention n'a pu s'empêcher de penser qu'il comprenait parfaitement la question. Il conseillait de créer des titres de l'Etat portant intérêt à 4 p. 100, que les banques et les entreprises d'assurance devraient être forcées de souscrire. De la sorte, le Canada épargnerait plus de 15 millions de dollars par année sur le service des intérêts. J'ajoute que, si l'on vendait ces titres au pays, notre dollar prendrait une tournure différente et il ne serait pas nécessaire de le soutenir par des emprunts étrangers, comme à l'heure actuelle.

Je suis porté à partager l'avis exprimé l'autre jour par l'honorable représentant de Macleod (M. Coote), qui a conseillé la déflation du dollar. Je crois que notre dollar devrait suivre la marche de notre commerce. Si nos exportations n'équilibrent pas nos importations, notre dollar devrait subir les fluctuations voulues. Cela serait le meilleur moyen de rétablir l'équilibre dans les échanges, car la déflation de la monnaie constitue une source de protection, et la monnaie finit par se redresser.

Quant à la question du commerce avec la Russie, dont la Chambre a beaucoup parlé, je ne crois pas que le Gouvernement a agi sagement en refusant de faire des affaires avec ce pays, à moins qu'il n'ait appris que d'autres pays doivent suivre son exemple. Pourquoi le Canada doit-il se montrer plus intransigeant que les autres nations, en refusant de se livrer aux échanges avec la Russie, quand les autres pays semblent rivaliser entre eux pour obtenir ce commerce? Comme le racontaient les journaux ce matin, même les banquiers anglais cherchent les moyens d'accorder des crédits à ce grand pays. Il est vrai que l'Angleterre n'a pas refusé d'acheter le blé russe. Personne ne saurait dire si la tentative russe réussira. Nous avons méprisé ses efforts des dix dernières années, mais, malgré tout, la

Russie a si bien réussi, que les capitalistes du monde entier en éprouvent beaucoup plus d'inquiétude qu'ils ne veulent en convenir. Il faut peut-être une menace de ce genre pour réveiller nos dirigeants, car il y a environ quinze millions de gens sans emploi dans le monde, à l'heure actuelle, menacés de famine ou vivant de charité, ne pouvant trouver de travail bien qu'ils soient entourés de la plus grande richesse que le monde ait jamais connue. On est donc porté à se demander si notre régime n'exige pas quelques améliorations. Entourés de richesse, nous sommes dans la pauvreté: nous sommes comme un homme à la dérive sur l'océan, entouré d'eau de tous côtés, mais ne trouvant pas un goutte à boire. Pourquoi craindre l'expérience russe? Si notre régime est juste envers tout le monde, nous n'avons pas à nous inquiéter.

Le sénateur Borah, président du comité des relations étrangères du Sénat américain, a dit à propos du projet de reconnaître la Russie:

Craignons-nous que le régime capitaliste s'effondre au contact du communisme? Dans une telle lutte, nous avons l'expérience de trois mille ans pour nous, en plus de la plus puissante aspiration du cœur humain, c'est-à-dire le désir de la propriété.

Avons-nous perdu confiance en nos institutions? Notre religion est-elle si faible qu'elle n'ose pas entrer en relations avec des hommes qui disent, au fond de leur cœur: "Il n'y a pas de Dieu?"

Je ne crains rien. Durant la Révolution française, on a aboli la religion et confisqué la propriété, mais le peuple français s'est ressaisi. La nation russe fera de même.

La nation russe se rend compte que ses dirigeants actuels ont plus fait pour lui en dix ans que l'ancien régime au cours de deux siècles. Mais je ne pense pas à Lénine, Trotzky ou Staline. Je pense aux 150 millions d'habitants qui, à leur façon et dans des circonstances défavorables, travaillent à leur salut.

Les dirigeants passent, le peuple reste. Le peuple déterminera la destinée de la Russie.

Nos ennuis ne viennent pas de la dissémination des doctrines communistes. Ils sont suscités par les problèmes laissés en suspens par le capitalisme. La modernisation des industries a forcé des millions de gens à chercher des moyens de s'adapter aux circonstances nouvelles, à recommencer leur vie. Ils demandent au capitalisme de leur dire comment ils y arriveront. Le capitalisme ne répond pas.

Je partage les avis exprimés dans cette enceinte au sujet de l'état économique des cultivateurs de l'Ouest. Plus nous nous hâterons d'envisager carrément cette réalité, plus vite nous trouverons une solution. Selon M. Legge, ex-president de la commission de stabilisation du prix des produits agricoles aux Etats-Unis, le prix du blé a été plus bas, l'automne dernier, qu'au cours des derniers trois cent trente-sept ans. Il est avéré que la baisse des produits de la ferme n'a été aucunement en proportion de celle des autres denrées.

[M. Lucas.]

Les habitants de l'Ouest sont des optimismes; règle générale, ils le sont trop et c'est ce qui leur a permis de traverser plusieurs de leurs difficultés dans le passé. Les hommes et les femmes qui ont été les pionniers de ces prairies, qui ont enduré les revers causés par la gelée, la grêle et la sécheresse, qui par leur ténacité et leur courage ont permis à la civilisation de s'implanter dans l'Ouest du Canada, ne sont pas faciles à décourager, mais je n'ai jamais vu le moral de ces gens aussi bas qu'actuellement. Le prix du grain sont si inférieurs au coût de production, la disproportion entre les prix de tout ce que le fermier doit acheter et de ce qu'il vend est tellement grande et il y a si peu d'espoir de voir les prix s'améliorer, que ce dernier, écrasé de dettes contractées alors que les produits rapportaient davantage, devant payer des intérêts de 8 à 10 p. 100 et se voyant refuser des avances par les banques, est sur le point de perdre les fruits d'une vie entière de labeurs. L'Ouest a toujours espéré en l'avenir, il a toujours été optimiste, mais actuellement il voit approcher la nouvelle saison dans un état d'esprit plus ou moins confus. On dit de toutes parts au cultivateur de se lancer dans la culture mixte, mais en ce moment le pauvre agriculteur ne sait ou donner de la tête. Ses expériences en culture mixte n'ont pas toujours été heureuses.

Je me rappelle fort bien la saison de 1919-1920 lorsque, à la suite de la déflation, il se produisit une forte baisse dans les prix du blé. On leur donna alors ce même conseil et on leur fit remarquer combien les éleveurs étaient prospères. A l'automne de cette même année il y eut rareté de fourrage causée par la sécheresse: Le bétail commandait un bon prix, un prix réellement trop élevé, mais les banques conseillèrent aux éleveurs de le garder et s'offrirent à leur avancer de l'argent pour l'achat de fourrage qui leur permettrait d'hiverner ces animaux. Le printemps suivant les prix tombèrent et le fermier ne put réaliser la moitié de ce qu'il avait payé pour acheter ce fourrage. Vous avez là un autre exemple de la politique des banques, dont je vous ai parlé il y a quelques mois. Les agriculteurs de l'Ouest se rappellent cette expérience, car ceux qui ne perdirent pas tout leur avoir à la suite de la baisse du blé se trouvèrent sans le sou, lorsque la baisse se produisit dans le prix du bétail. On constatera, je crois, que de nombreuses dettes contractées alors ne sont pas encore payées.

En dépit des expériences du passé, je suis d'avis que le cultivateur de l'Ouest devra en arriver à une production mieux équilibrée. Rien n'empêche le plein développement de l'agriculture sous toutes ses formes au Ca-

nada, mais il faudra aider l'agriculture en lui accordant de plus grandes facilités de crédit à des taux d'intérêt moins élevés. Le fermier ne peut pas continuer à payer 8 et 10 p. 100 d'intérêt et espérer obtenir le succès dans ses entreprises. La proposition de M. Beatty, le président du Pacifique-Canadien, me semble avantageuse, mais je ne suis pas prêt à la critiquer ou à l'approuver, n'en connaissant pas les détails. J'espère qu'elle donnera de bons résultats et j'appuierai tout ce qui sera de nature à aider l'agriculture. Alors que nous avons un système bancaire comptant dans tous les petits hameaux du pays, des succursales régies par des gérants renseignés sur les conditions locales et connaissant tous les fermiers du district, alors que nous avons une commission de prêts agricoles et des sociétés provinciales de crédit, ne semble-t-il pas étrange qu'il nous faille doubler tout ce rouage en établissant un autre organisme financier dispensateur de crédit.

M. Beatty pourrait venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest autrement. Il y a la question de la diminution des prix de transport, et je parle tout particulièrement des tarifs domestiques. D'autres orateurs ont fait allusion à cette question, mais j'indiquerai la différence qu'il y a entre les tarifs domestiques et les tarifs d'exportation. Prenez deux chargements de grain en route de Calgary à Vancouver, tous deux faisant partie du même train remorqué par la même locomotive. Les tarifs sur le wagon destiné à l'exportation ne seront que de 20c. les 100 livres, tandis que l'autre, qui doit rester au pays, devra acquitter des tarifs de 41c. ½. Je ne vous dis rien de neuf, car je sais que la Chambre est saisie de cette question depuis huit ou neuf ans, mais on ne lui a pas encore donné de réponse satisfaisante. On devrait, il me semble, y voir immédiatement.

L'autre jour, nous avons entendu un excellent discours par l'honorable député de Souris (M. Willis), où il parlait d'un marché possible pour l'orge. On s'occupe beaucoup de l'industrie laitière et de l'aviculture en Colombie-Anglaise, tandis que nous de l'Ouest produisons beaucoup de grain bien adapté à ces deux fins. Si on transporte ce grain en Colombie-Anglaise c'est au tarif domestique, ce qui nous met dans l'impossibilité de faire affaire avec le cultivateur de cette province.

M. Beatty pourrait aussi s'occuper d'une autre question, d'une nouvelle estimation des terres de la compagnie. De graves mécontentements se sont produits dans certaines régions de l'Ouest où se trouvent des centres de colonisation du Pacifique-Canadien. Quelques colons, n'ayant pu faire face à leurs obligations à temps, ont été dépossédés de leurs terres. La compagnie réduit le prix de la terre et l'offre en vente à un nouveau colon à bien meilleur marché, au lieu de donner le même avantage au premier occupant, qui a consacré plusieurs années à l'amélioration de sa ferme et aidé au développement de la région. Il arrive assez souvent que le nouveau colon est un Européen sans aucune expérience; cependant, on préfère l'avantager au détriment de l'ancien propriétaire qui est acclimaté et a acquis quelque expérience; on lui refuse la chance de recommencer.

Je désire proposer certaines réformes raisonnables, suivant moi, et de nature à aider à l'amélioration de la situation agricole. Quelques-unes de ces réformes ont déjà été proposées, je le sais, mais il n'y a pas de mal à les répéter.

1. Le Gouvernement devrait créer un service expérimental afin d'établir l'écart entre le prix du porc sur pieds et le prix de l'article fini.

Pour moi, je le répète, il est incontestable qu'il faudrait adopter un plan de production mieux équilibré et l'industrie du porc à bacon est l'une de celles qui sont susceptibles d'être développées sur une vaste échelle au Canada. Cependant, en comparaison de ce qui se passe en Danemark, notre principal concurrent, nous constatons que l'écart entre les prix est tel que le cultivateur se rend compte que toutes les chances sont contre lui et qu'il est inutile pour lui de tenter un effort sérieux sur ce terrain. Pour ce qui est de la création de ce service expérimental, il existe un précédent; de fait, il y a quelques années, le gouvernement fédéral a créé une laiterie modèle, à titre d'expérience, à Finch, en Ontario. Quiconque est au courant des faits sait fort bien que cet établissement a fait beaucoup de bien à l'industrie laitière. Si j'ai bien compris, cette laiterie modèle s'est maintenue par ses propres ressources et plus tard elle fut vendue à bénéfice.

A l'heure actuelle, le Gouvernement ne saurait rien tenter de plus populaire que la création d'un service expérimental afin d'établir exactement l'écart qui existe entre le prix du porc sur pieds et le produit fini afin d'encourager les cultivateurs à élever les porcs à bacon.

2. Les propriétaires de salaisons et les principaux producteurs devraient être convoqués en conférence afin de s'assurer s'il ne serait pas possible de fournir au marché anglais des approvisionnements constants de bacon.

Au cours du discours pratique qu'il a prononcé ces jours derniers, l'honorable député de Red Deer (M. Speakman) a examiné la question sous ses divers aspects; cependant, vu que le temps à ma disposition est limité, je ne m'étendrai pas sur le sujet. Il y a certaine-

ment quelque chose qui ne va pas dans un pays aussi essentiellement agricole que le nôtre lorsqu'on se rend compte que, l'année dernière, nous avons importé les quantités de produits agricoles ci-dessous énumérés:

Produits	Quantité
Porc..liv.	22,000,000
Bœuf..liv.	5,241,937
Mouton et agneau..liv.	4,979,227
Viandes en conserves, volailles et gibier..liv.	7,029,956
Beurre..liv.	42,000,000
Œufs..douz.	2,853,277

Or, nous constatons que le Danemark, qui est obligé d'importer une bonne partie de la provende nécessaire, à l'alimentation de ses troupeaux, d'acquitter les frais de transport, de nourrir les porcs et d'expédier son bacon sur le marché canadien, exporte ses produits jusque dans les provinces des Prairies.

3. L'abaissement du tarif de transport, surtout sur les produits destinés aux besoins du marché domestique.

4. La création d'un système de crédits intermédiaire pour l'achat du bétail sur pied à un taux d'intérêt assez bas.

5. La réduction de tous les taux d'intérêt en insérant dans la loi des banques une clause de sanction afin de donner force de loi au présent taux légal de 7 p. 100.

6. L'encouragement à la création de coopératives.

A l'époque actuelle, la mode est de former de formidables consolidations et coalitions. Il est assez rare de voir s'écouler une semaine sans que nous entendions parler de la formation de quelque combinaison ou trust gigantesque. Les magasins syndiqués déplacent les établissements d'initiative personnelle, et les puissantes coalitions déplacent les petites compagnies afin de faire face à l'âpre concurrence qui fait sentir son effet dans le monde entier, à l'heure actuelle.

Pour le cultivateur, la seule manière de faire face à cette concurrence, c'est d'avoir recours au système des sociétés coopératives, car, il ne peut former de coalitions à l'instar des compagnies industrielles. A mon humble avis, c'est le devoir du Gouvernement de concentrer tous ses efforts afin d'aider au développement de nos sociétés coopératives.

7. La création d'une banque fédérale de réescompte et d'émission.

J'estime que ce serait là un grand pas de fait dans l'amélioration du système bancaire en vigueur. L'agriculture se trouve en si mauvaise posture à l'heure actuelle qu'il faudra la coopération sans réserve de toutes les classes de la population canadienne afin de la rétablir sur une base solide. Je suggère ces réformes pour l'amélioration de la situation agricole au Canada dans l'espoir que le Gouvernement,

[M. Lucas.]

qui a fait de son mieux pour prêter main forte aux autres industries par le relèvement du tarif douanier, après avoir affecté un crédit de 20 millions de dollars au soulagement des chômeurs, verra jour de faire droit à ces demandes raisonnables étant donné les promesses formelles du premier ministre de venir en aide à l'agriculture. Tout le monde admet la gravité de la situation en ce qui regarde l'écoulement du blé.

Il est vrai qu'il a été question de sécession dans l'Ouest canadien, mais ce mouvement n'a pas été approuvé par la masse. Comme quelqu'un le disait au cours de la discussion à ce sujet,—et je crois que c'était là l'avis d'un grand nombre,—nous ne voulons pas la séparation, mais il n'en existe pas moins dans l'Ouest un courant d'opinion d'après lequel la population de l'Est ne reconnaît pas la gravité de la situation qu'envisage l'Ouest en ce moment. Cet homme disait: "Je ne veux pas de sécession, mais je crois que si nous ne faisons rien pour éveiller l'attention des gens de l'Est, nous n'obtiendrons pas l'aide qui s'impose."

Ceux qui habitent dans l'Ouest sont tout aussi loyaux, aussi bons patriotes, et aiment autant leur pays, que les gens de l'Est. Hommes et femmes de l'Ouest font leur part, et la font noblement, pour assurer le développement de ce vaste pays. Ils ne réclament pas de faveurs spéciales; tout ce qu'ils demandent c'est une chance tolérable, et qu'il leur soit donné comme à d'autres de réussir. Parlant de la province d'où je viens, je sais qu'on ne saurait trouver ailleurs de gens qui s'appliquent plus résolument à la solution des problèmes essentiels qui se posent à eux, et qui cherchent autant à devenir d'excellents citoyens afin de faire du Canada un pays où il sera plus agréable de vivre.

La nature a mis des obstacles d'ordre géographique entre l'Est et l'Ouest, mais tous ceux qui sont larges d'idées se rendent compte que l'on ne saurait assurer l'expansion de ce vaste pays, avec ses ressources inépuisables, que par des moyens d'application générale, que l'agriculture et l'industrie doivent agir à l'unisson, et personnellement, je souhaite que l'on n'entende plus dans cette Chambre de ces discours qui tendent à faire naître des préventions de race ou de religion ou des dissensions entre l'Est et l'Ouest. Je songe à ces vers admirables où Wilson MacDonald traduit le point de vue de tous les Canadiens dignes du nom:

The East hath her genius and culture; the West hath her vigour and brawn;
And one hath the splendour of noonday, and one hath the glory of dawn.
So, God give Thy smile to the Westland, wherever a true heart abides;

And God give Thy smile to the Eastland, and blot out the line that divides.

M. W. A. BEYNON (Moose Jaw): En prenant, pour la première fois, part aux délibérations de cette Chambre, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je suis on ne peut plus heureux de joindre mes sincères félicitations à celles que mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont adressées à ceux qui ont respectivement proposé (M. Cormier) et appuyé l'adresse (M. Porteous). Cela peut sembler être plus ou moins une simple formalité, mais ces honorables membres peuvent être certains que c'est plus que cela, car je crois sincèrement qu'ils méritent les plus chaleureuses félicitations pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs missions dans cette circonstance.

Plusieurs autres orateurs ont contribué à ce débat et j'aimerais aussi à leur adresser des félicitations, mais les discours dignes de mention sont tellement nombreux que je ne pourrais les signaler tous sans abuser des instants de la Chambre. Toutefois, je voudrais m'associer à mon ami et collègue, le député de Régina (M. Turnbull) pour féliciter le représentant d'Acadia (M. Gardiner) à l'occasion de son élection à la charge importante de chef du parti agraire d'Alberta. Je lui souhaite tous les succès dans ses nouvelles fonctions, et le meilleur vœu que je puisse formuler à son endroit c'est qu'il s'en acquitte avec le même attachement à ses principes et la même largeur de vues que son illustre prédécesseur.

Je désire aussi mentionner tout spécialement deux discours prononcés de cet autre côté de la Chambre, l'un par l'honorable député de Red Deer (M. Speakman) et l'autre par l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell). De ces deux discours je dirai que l'un était de la plus haute éloquence et l'autre un chef-d'œuvre de débat parlementaire. Chez un nouveau député, ces discours ont non seulement créé une vive impression, mais ils ont été aussi une véritable inspiration, et un exemple que nous tous, nouveaux venus dans cette Chambre, devrions nous appliquer à suivre.

Quant à l'adresse en réponse au discours du trône, je dois dire qu'il y a, dans les délibérations de cette Chambre, des moments plus ou moins embarrassants, sinon déconcertants, pour un nouveau membre; et si telle est l'impression qui s'en dégage aux yeux de celui-ci, je crois que l'on peut dire, sans manquer de justice, qu'il en est de même pour le simple citoyen. Au commencement de la semaine, je suis allé rendre visite à un ami qui habite dans cette ville d'Ottawa. Il me dit qu'il avait lu tous les discours prononcés dans cette Chambre cette session-ci, et il ajouta: "Il me fait plaisir de rencontrer quelqu'un qui vient de l'Ouest, car j'aimerais à savoir où en sont réellement les choses dans cette partie du pays." Après tous les discours que nous avons entendus dans cette Chambre depuis le commencement de la session sur la situation dans l'ouest du Canada, on semblerait voir un reproche dans cette remarque d'un citoyen d'Ottawa qui, après les avoir lus, demande à se renseigner sur la véritable situation. Mais, à mon sens, monsieur l'Orateur, la chose n'est pas tout à fait aussi étrange qu'elle le paraît au premier abord. A en juger par ce que disait ce monsieur, les honorables députés qui ont pris la parole à ce sujet, n'auraient pas dit la vérité ou ils ne savaient pas ce qui en était. Toutefois, les différences sont plus apparentes que réelles. A cause surtout de notre forme particulière de gouvernement, il y a, je crois, une tendance à accentuer plutôt qu'à atténuer ces différences. La diversité des opinions exprimées sur l'Ouest canadien est due, je pense, à deux causes. D'abord, l'Ouest canadien est très vaste; les conditions dans un district peuvent être beaucoup moins mauvaises que dans les autres et l'on est porté naturellement à juger de la situation d'après nos conditions locales.

Un autre facteur contribue à accentuer cette diversité apparente et c'est que les gens ont une façon entièrement différente d'exprimer les mêmes vues et les mêmes émotions. Par exemple, l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), qui a parlé il y a un instant, étant d'origine écossaise, pourrait répondre si on lui demandait de décrire une certaine condition: Elle n'est pas trop bonne. Peut-être certains membres d'origine irlandaise de ce côté-ci de la Chambre répondraient: Elle est très mauvaise. Ou, peut-être: Elle est horrible. Tous décrivent la même condition, et veulent exprimer la même chose, mais ils emploient des expressions tout à fait différentes pour exprimer leur pensée. Somme toute, il n'existe peut-être pas en réalité une si grande différence entre l'opinion de l'honorable représentant de Régina et celle de l'honorable représentant de Red-Deer sur les conditions actuelles dans l'Ouest canadien, bien que les opinions qu'ils ont exprimées dans ce débat semble différer considérablement. Lorsqu'il s'agit de juger des conditions qui existent dans l'Ouest canadien il est bon de ne pas perdre cela de vue.

Au sujet des conditions qui existent dans cette partie du pays, on a dit, à mon sens, bien des choses que l'on aurait pu taire. Nous sommes tous prêts à admettre, cependant, que la situation est critique. Nous sommes même prêts, peut-être, à aller un peu plus loin et à dire qu'elle est urgente, qu'il ne s'agit plus d'un état passager mais d'un problème, d'un

problème national si urgent qu'il fait à ce Gouvernement un devoir de trouver une solution en mettant à contribution les meilleurs cerveaux et les meilleurs moyens dont il dispose. Cela admis, pourquoi discuter longuement les nuances d'opinions sur les conditions actuelles dans l'Ouest canadien? Ce point admis, le Gouvernement sait tout ce qu'il a besoin de savoir, et, à la lumière de ces faits, il peut prendre les mesures nécessaires.

Il y a quelques autres choses dans la procédure parlementaire qui surprennent un peu un nouveau député. En certaines occasions, il semble aux nouveaux membres que les anciens sont inconséquents dans les déclarations qu'ils font dans cette Chambre. J'ai dit "il semble" de propos délibéré, car je ne voudrais pas commettre une injustice envers aucun honorable membre de cette Chambre. A ce sujet, je veux parler de certaines déclarations que faisait le très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King) dans son vigoureux discours sur l'adresse d'il y a quelques jours. Il prétendit qu'il n'était pas nécessaire de convoquer cette session spéciale, que l'argent voté pour le soulagement du chômage aurait pu et aurait dû s'obtenir au moyen d'un mandat du Gouverneur général. A la page 36 du hansard de la session actuelle, le très honorable leader de l'opposition, parlant du premier ministre s'exprimait ainsi:

Comme il disposait de ce pouvoir et que l'occasion se présentait de l'exercer, il y eut recours immédiatement lors de la session d'urgence. Tous savent que cette session fut convoquée pour une fin particulière, celle de trouver un remède au chômage. Dès le début, nous devrions découvrir que la question du chômage était un simple subterfuge; cette session avait réellement pour but de relever le tarif douanier et de modifier la loi des douanes afin de donner au Gouverneur en conseil le pouvoir de régler au goût du Gouvernement un grand nombre de questions touchant le tarif.

Et, en plus, on trouve ce qui suit:

Ce n'est que dans les tout derniers jours de la campagne électorale qu'il énonça publiquement son intention de relever le tarif contre la Grande-Bretagne.

Ce sont là les raisons, d'après le leader de l'opposition, pour lesquelles le premier ministre a eu tort de convoquer une session spéciale. Si je consulte la page 24 du hansard de la session spéciale, je trouve ce qui suit:

Parlant à Régina le 10 juin, le premier ministre actuel a affirmé, selon le compte rendu paru dans le *Regina Leader-Post* du 11 juin 1930:

Si, le 28 juillet, le parti auquel j'appartiens, reçoit l'autorisation de diriger les affaires de ce pays, à la première session de notre parlement, le gouvernement que je dirigerai adoptera des lois qui assureront aux Canadiens chance égale avec leurs rivaux étrangers, ou bien nous abandonnerons le pouvoir.

[M. Beynon.]

Puis, à la page 25:

Le chef conservateur a déclaré que, dès la première session du Parlement, il verrait à ce que les Canadiens soient assurés d'une juste concurrence, ou qu'il succombera dans sa tentative. Les Canadiens doivent, avant tout, posséder le marché domestique et ensuite les marchés étrangers.

Puis, toujours à la même page, je trouve ce qui suit:

Je me propose, si je suis porté au pouvoir de convoquer le parlement en session aussitôt après le 28 juillet afin de régler le problème du chômage et autoriser des entreprises nationales qui procureront du travail à nos ouvriers.

Maintenant, écoutez ceci:

Concurremment, je me propose de faire adopter les mesures nécessaires afin d'assurer aux Canadiens une juste concurrence et une chance égale en face des autres pays du globe. Après cela, l'épouvantail du chômage sera détruit.

Par suite des affirmations bien catégoriques de la part du premier ministre au cours de la campagne électorale énonçant ce qu'il se proposait de faire s'il était porté au pouvoir, je trouve vraiment étrange que le chef actuel de l'opposition ait pu dire qu'à aucun moment l'on n'a cru que les droits allaient être modifiés sensiblement. Je pense que le chef de l'opposition était sincère lorsqu'il a fait cette affirmation. Au cours de la session spéciale, le leader de l'opposition a fait consigner au hansard les engagements pris par le premier ministre devant les électeurs du pays. Si nous tenons compte des actes passés du parti libéral, il n'est pas difficile de comprendre que quelques députés aient cru que le grand parti conservateur ne remplirait pas ses promesses électorales s'il arrivait au pouvoir. L'inexécution des promesses électorales faites par le parti libéral dans le passé était de nature à porter le peuple à croire qu'il en serait de même de celles du chef du parti conservateur.

Le leader de l'opposition a affirmé que nous serions pleinement justifiés d'accepter ces crédits en vertu d'un mandat du Gouverneur général. Si nous nous reportons de nouveau à la page 139 du compte rendu de la dernière session, nous constatons que le chef de l'opposition a protesté énergiquement sur la manière d'agir du premier ministre à ce sujet. Voici ce qu'il a dit:

Sur un point cependant je dois protester, et il a trait au projet de loi tel qu'il est présenté, à la manière dont le Gouvernement s'adresse à cette Chambre pour obtenir l'argent nécessaire aux fins mentionnées. Pourquoi, à une session spéciale, devrait-on se départir de la procédure suivie aux sessions ordinaires du Parlement pour l'adoption des crédits nécessaires aux diverses entreprises et obligations du Gouvernement? Comme nos honorables collègues le savent très bien, la coutume suivie et qui permet au Parlement de surveiller les dépenses veut que la Chambre se forme en comité

des subsides afin que le ministre des Finances demande les sommes nécessaires sous forme de crédits; ces derniers sont soigneusement discutés en comité des subsides et l'argent est voté pour des fins spécifiques exposées dans le bill des subsides.

La protestation est basée sur le fait que le premier ministre n'a pas agi comme l'aurait désiré le très honorable chef de l'opposition. Au cours de la session spéciale, cependant, le chef de l'opposition a affirmé que si le premier ministre avait obtenu un mandat du Gouverneur général et n'avait fourni aucun renseignement au Parlement, cette manière d'agir aurait été entièrement satisfaisante. A la page 148 le chef de l'opposition dit encore:

N'en déplaise, monsieur le président, puisqu'on nous demande de voter 20 millions de dollars, nous avons certainement le droit de poser toutes les questions se rapportant à la manière d'attribuer cette somme. La Chambre ne peut voter une somme aussi considérable si on ne lui fournit pas les détails sur la manière de l'appliquer.

En présence de ces assertions du chef de l'opposition, le premier ministre n'aurait sûrement pas agi avec sagesse en s'en tenant à un mandat du Gouverneur général et en comptant sur l'appui incontestable que nous aurait donné l'opposition, au dire de nos adversaires. Je crois que le chef de l'opposition était sincère en déclarant dans cette Chambre qu'il ne s'attendait à aucune modification des droits au cours de la session spéciale du Parlement. Il y en eut d'autres de nos collègues à ne pas croire que le premier ministre avait l'intention de remplir les promesses qu'il avait faites au cours de la campagne électorale. Le discours du trône prononcé à l'ouverture de la session d'urgence laissait entendre que des modifications seraient apportées aux droits de douane. Au cours de la discussion sur l'adresse, des discours ont été prononcés par quelques-uns de nos collègues siégeant à la gauche de l'opposition officielle et aussi par des conservateurs. Je me rappelle avoir entendu dans plusieurs de ces discours la phrase suivante: "Vous ne devez pas vous attendre à améliorer considérablement la situation en jonglant avec le tarif." Cette expression "jongler avec le tarif" a été employée dans presque tous les discours jusqu'au moment où le projet de loi a été déposé. Lorsque la mesure législative a été déposée, cependant, cette phrase a brillé par son absence. Les membres de la Chambre ont alors compris, par un coup rapide et qui ébranle, que le Canada avait enfin à la tête de son Gouvernement un homme qui voulait dire "protection" lorsqu'il parlait de "protection"; un chef qui, après avoir déclaré qu'il ferait adopter une loi pour notre pays, avait ensuite le courage de le faire; un chef qui croyait agir pour le plus grand bien du Canada et qui était prêt à mettre en jeu son avenir politique pour faire honneur aux promesses qu'il avait faites au peuple. Lorsque le projet de loi a été déposé, l'opposition officielle a senti que sa respiration se faisait plus difficile. Quand elle eut repris suffisamment ses sens, elle a crié haro sur le premier ministre. Cette homme qui, quelques heures auparavant, avait été qualifié de simple rétameur, peu disposé à tenir les promesses qu'il avait faites au peuple, devenait tout à coup un autocrate, brutal, arrogant, pourfendeur, abattant, massacrant bouleversant tout. Et ce changement s'était opéré apparemment, du soir au matin.

L'opposition a prétendu que le Gouvernement actuel est le gouvernement d'un seul homme et que ce chef est un autocrate. A ce sujet, tout ce que je peux dire, c'est qu'un premier ministre doit être assez influent et assez fort pour grouper autour de lui les meilleurs cerveaux du pays. Il doit siéger à la table des ministres avec eux et être leur chef incontesté. Celui qui n'aurait pas cette force de caractère et ce pouvoir ne serait pas l'homme qui conviendrait pour être premier ministre de ce pays.

Je dirai aussi que durant la dernière campagne électorale on a inondé le pays de caricatures représentant le chef actuel du Gouvernement en train de se baigner, pendant que le ministre ds Finances d'alors, M. Dunning, lui dérobe ses vêtements. Pour moi l'allusion était très claire, mais le parti libéral a craint que le public ne se méprenne sur le sens de cette image. Tout joyeux, il a dit à qui voulait l'entendre que le ministre des Finances avait volé la politique protectionniste du parti conservateur, et c'est la même politique que les membres de l'opposition dénoncent si violemment aujourd'hui. Parmi eux, c'est à qui la dénoncera le plus; ils prétendent qu'elle a accentué le chômage, annulé les travaux de la conférence impériale, menacé nos relations avec la métropole, risqué de démembrer l'empire et amené au Canada la ruine et la destruction. Pourtant l'opposition était prête à commettre un larcin pour s'assurer ce programme. On a aussi prétendu que le premier ministre, ainsi dépouillé de son vêtement après le vol commis par le parti libéral, s'était impudemment approprié la devise de ce parti: Le Canada avant tout. On nous dit que le parti conservateur n'avait pas droit à cette devise, qu'elle ne lui avait jamais appartenu. Il eut été dommage qu'une si belle devise ne fût pas employée; or le parti libéral ne pouvait pas s'en servir, puisqu'elle ne concordait pas avec sa politique.

Tout cela, monsieur l'Orateur, est chose du passé. Depuis nombre d'années on se demande au Canada quel effet la protection pourrait avoir sur notre commerce et la prospérité de

notre pays. La question se discute depuis des générations. Enfin elle est sortie du domaine de l'hypothèse; aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, c'est un fait accompli. Nous avons maintenant un premier ministre et un cabinet qui vont éprouver cette politique. Il ne s'agit plus de la discuter, de faire des conjectures et de prédire ce qu'elle produira; nos honorables collègues d'en face verront quel en sera l'effet. Nous avons maintenant à la direction des affaires un parti qui est prêt à jouer sa vie sur les résultats de cette politique.

Toutefois, je tiens à signaler que les partisans de la protection sont soumis à une épreuve beaucoup plus difficile que les partisans d'un tarif peu élevé. On se rappelle que sous le régime libéral, lorsqu'on abaissait le tarif et que les prix montaient, les libéraux répondaient: Nous avons fait tout notre possible, nous nous en lavons les mains; tant pis si les prix montent, nous avons abaissé le tarif. Lorsqu'ils élevaient les droits sur un produit qu'on importait et que le prix de cet article montait, ils disaient: Il nous faut des revenus; c'est un tarif uniquement pour des fins de revenu; payez et ne divisez pas les voix favorables au tarif peu élevé. D'autre part, quand les partisans de la protection élèvent le tarif et que la concurrence intérieure force les prix à baisser, on nous dit, comme on l'a fait hier, que nous avons marqué le prix à un prix maximum et qu'il serait descendu plus bas sans le tarif. Avec cette manière de raisonner, ils peuvent toujours trouver des arguments irréfutables, car nul ne sait jusqu'où les prix auraient été sans le tarif. Voilà ce qui est mis à la charge des partisans d'un tarif protecteur.

L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) a fait un bien sombre tableau, non seulement du présent, mais aussi de l'avenir. Il nous a dit qu'il n'y a pas le moindre vestige d'espoir, que le pays court à sa ruine si le Gouvernement persiste dans sa politique. Peut-être l'honorable député ne désire-t-il pas poser de nouveau sa candidature à la fin de cette législature? Mais il a un collègue qui, lui, a l'intention d'être de nouveau candidat. Je veux parler de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) qui n'a pas voulu approuver les propositions de son collègue d'Edmonton-Ouest. Il n'a pas voulu dire que le pays allait être ruiné si le Gouvernement ne changeait pas de politique; il est tout disposé à prendre à l'avance le crédit qui pourra revenir au Gouvernement, et cela coûte que coûte. Voici ses paroles rapportées à la page 121 du hansard:

Dans une couple d'années, je suppose, étant donné le cours ordinaire des événements et l'évolution normale de la situation commerciale dans le monde, le pays reviendra, malgré la présence de mes honorables amis aux affaires, à l'état dans lequel il était, il y a deux ou trois ans, et mes honorables amis diront: C'est notre œuvre, accordez-nous en le mérite; nous avons guéri le mal, pas instantanément, mais il s'est guéri tout seul sans notre aide. Accordez-nous-en le mérite. Nous avons enfin tenu nos promesses d'élection.

[M. Beynon.]

Vous voyez donc que déjà l'honorable député reconnaît que la politique inaugurée par le Gouvernement ramènera le Canada dans deux ou trois ans à ce qu'ils prétendent eux-mêmes être une condition prospère. Mais lorsque cela arrivera ils chercheront à priver le Gouvernement du mérite qui lui appartient pour ce qu'il a accompli.

Dans le très habile discours prononcé hier par l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe), ce dernier critiqua l'attitude du premier ministre à la conférence impériale. Il exposa que l'empire est maintenu ensemble par un lien sentimental plutôt que par la préoccupation des dollars et des cents. L'honorable député remarqua que notre commerce avec l'empire est régi par le sentiment, mais je m'étonne qu'il n'ait jamais songé à se demander si, lorsque les gens de la mère patrie s'en vont dans l'Argentine, ils s'y rendent parce qu'ils ont de meilleurs sentiments à l'égard du peuple argentin qu'ils n'en ont pour le Canada ou bien s'ils y vont à cause de la question de bénéfices. Lorsque le précédent ministère ouvrit notre marché aux produits laitiers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'a-t-elle fait comme question de sentiment ou est-ce que le peuple australien expédia ses marchandises ici pour un profit, cependant que nous leur vendions nos produits manufacturés pour la même considération? Après tout, vous ne pouvez pas faire verser bien des larmes à un meunier anglais en lui racontant des histoires sentimentales, mais si vous allez là et lui parlez d'affaires, probablement que vous pourrez traiter avec lui.

On nous a dit aussi que la déclaration du premier ministre à l'assemblée de Régina a été ce qu'il y avait de plus mal reçu de tout ce qu'on avait dit aux habitants de l'Ouest. On nous a dit que tout avait été préparé pour une grande démonstration et que le succès a été bien mince. J'admettrai que tout avait été bien préparé, mais je vous dirai que les préparatifs n'avaient pas été faits par le Gouvernement ni par les partisans du Gouvernement. C'était l'œuvre de la presse libérale de la Saskatchewan qui s'était étudiée à porter l'attente à un degré auquel seul un magicien eût pu correspondre. Pendant des jours et des semaines le peuple de la Saskatchewan et de l'ouest du Canada ont été poussés à espérer outre mesure. Et qu'est-ce que le premier

ministre a dit lorsqu'il est venu? Je tiens à la main un article commentant cette assemblée, publié dans un journal qui n'est certainement pas un organe du premier ministre. Le journal en question est le *Saskatoon Star-Phenix* qui fait bon menage avec le *Regina Reader*. L'auteur résume les diverses propositions analysées par le premier ministre à cette réunion et voici son commentaire:

Voilà une série impressionnante de propositions dont l'importance échappera à bien peu de citoyens de l'Ouest. D'une façon générale ce journal approuve le programme énoncé et il est prêt à reconnaître que M. Bennett en a loyalement admis l'importance, discuté chacune des nombreuses propositions qu'il renferme, et formulé ses conclusions sans biaiser. Beaucoup dépendra de la manière que cette politique sera traduite en actions, mais telle quelle est sur le papier cette politique est saine et destinée à accorder aux cultivateurs au moins un soulagement temporaire.

Ce n'est pas mal de la part d'un journal aussi foncièrement opposé à la présente administration. Je parlais il y a un instant des discours prononcés par l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) et par l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell). Nous avions lieu d'attendre—du moins c'était mon impression en arrivant en cette Chambre—une critique raisonnée de la part de l'extrême gauche, étant donné ses sources d'inspiration. Je n'ai pas été déçu. Les honorables membres de ce groupe ont présenté leurs suggestions au Gouvernement d'une façon pratique, pondérée, bienveillante. L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) serait assez homme, ne répugnerait probablement pas à l'idée de se croire l'homme particulièrement apte à tirer le pays de ses difficultés; et cela est bien humain. Mais je vais lui donner ce mérite. Mais je reconnais que son amour,—non pas des partis puisqu'il n'en a pas,—mais son amour du pays, plus fort que son aversion des partis, le dispose bien qu'étranger au Gouvernement à aider ce dernier à trouver une solution aux problèmes nationaux. Je crois que cela s'applique aussi à ses partisans en général, qui m'ont vivement impressionné par leurs discours.

L'honorable député de Battle-River (M. Spencer) s'est laissé emporter, je crois par le son de certaine formule qu'il a employée. Je m'imagine qu'en déclarant que le passage relatif à l'agriculture dans le discours du trône n'était, ni plus ni moins, qu'une moquerie redoutante, la piperie des mots l'emportait sur le bon sens. Je ne pense pas qu'il croyait cela réellement. L'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) a été bien plus sage, selon moi, en disant que le discours du trône, en ce qui concerne l'agriculture, veut peut-être dire quelque chose ou ne veut peut-être rien dire. Cela est vrai, je crois, de tous les discours du trône. Tout ce à quoi on peut s'attendre, après tout, c'est d'y voir annoncer les projets du Gouvernement en fait de législation, projets qu'il exécutera peut-être ou qu'il évitera d'exécuter. C'est ainsi que tous les discours du trône peuvent vouloir dire quelque chose ou peuvent ne vouloir rien dire.

J'ai écouté avec intérêt ce que l'honorable député de Red Deer a dit au sujet de l'attitude qu'on a généralement adoptée dans cette Chambre il y a quelques années à l'égard du groupe agraire. Il a attribué ce changement d'attitude, je crois, au changement analogue manifesté à l'égard de l'agriculture. C'est passablement vrai; cela est dû à ce que l'on croit maintenant, non plus seulement durant les campagnes électorales, que l'agriculture est l'industrie fondamentale de notre pays. Je me rappelle qu'autrefois cette vérité était reconnue une fois tous les quatre ans et qu'elle ne l'était pas le reste du temps. L'honorable député de Red Deer a peut-être raison de dire que les gens ont commencé à se rendre compte, en dehors des périodes de luttes électorales, que l'agriculture est l'industrie fondamentale du pays. J'ai déjà dit et je suis prêt à répéter ici que les citoyens qui se livrent à l'industrie fondamentale du pays devraient avoir un mode d'existence au moins aussi convenable que celui de n'importe quelle autre classe au Canada. Il est bien bel et bon d'aller voir le cultivateur une fois tous les quatre ans et de lui dire qu'il est le roi de la terre, que son travail est le plus noble de tous et que l'industrie agricole est la plus importante qui soit dans le pays. Mais si cela veut dire quelque chose, c'est qu'il a droit à un mode d'existence équivalent à celui du reste de la population.

Je crois cependant que le changement d'attitude à l'égard des députés qui siègent à la gauche de l'opposition officielle est dû à une autre cause. Je sais que mes honorables amis prendront en bonne part ce que je vais dire. Je crois que leur conduite à l'égard du Gouvernement a bien changé depuis dix ans, quand ils se sont rendu compte des difficultés inhérentes au Gouvernement. Ils doivent reconnaître cela. Ils ont modifié plusieurs de leurs idées, ou bien ils ont peut-être abandonné l'espoir de les voir se réaliser. Ils connaissent les obstacles que rencontrent les gouvernements et combien nos objectifs sont difficiles à atteindre malgré tous les efforts possibles. C'est probablement là l'une des causes du changement d'attitude à l'égard du groupe agraire. Il y a aussi autre chose. Personne n'a pu écouter les deux discours dont j'ai parlé sans être convaincu que ces honorables députés sont devenus des parlementaires possédant une autorité capable de commander l'attention

de n'importe quel Parlement, soit au Canada soit ailleurs.

Je voulais toucher plusieurs autres sujets. L'honorable député de Red Deer a dit que cela le fâche d'entendre dire que le cultivateur se plaint toujours. J'ai été élevé sur une ferme de l'Ouest canadien. L'honorable député dit qu'il est allé là-bas il y a quarante ans. J'y étais avant cela. Je sais quelle a été la tâche des pionniers canadiens et je connais le caractère des hommes qui ont conquis la prairie. Je ne m'étonne pas de ce que dit l'honorable député, car j'éprouve le même sentiment que lui quand j'entends des gens qui, ne connaissant rien des difficultés de la culture du sol, ne sachant pas ce qu'il faut de courage pour faire ce qui s'est fait dans l'Ouest, prétendent que les fermiers sont d'éternels plaignards. Remarquez ce qui se passe et vous constaterez que, dans les périodes de hausse des prix, le produit agricole est toujours le dernier à monter, tandis que, dans le cas contraire, quand les prix se mettent à baisser, ceux des produits de la ferme sont les premiers à baisser. Quand il y a lieu de se plaindre, les fermiers sont les premiers à le faire parce qu'ils sont les premiers atteints. C'est l'explication.

Je ne puis rien ajouter à ce qui a été dit au cours du débat au sujet de l'intérêt. C'est l'honorable député de Battle River, je crois, qui a parlé de certaines choses qui se pratiquent. Par exemple, les banques diront à un homme que, s'il veut bien payer son compte, on lui ouvrira un crédit plus tard, après le premier janvier. Cela est bien injuste à l'égard du fermier. Je regrette de dire que l'honorable député rapporte exactement les faits. La chose est venue trop souvent à ma connaissance pour que j'y voie là un cas exceptionnel. Je suis cependant certain que les directeurs des banques ne sont pas au courant de cette pratique et qu'ils ne l'autorisent pas, mais ils n'en sont pas moins responsables. S'ils ordonnent à leurs gérants locaux de faire rembourser les prêts et ne s'enquièrent pas des méthodes employées pour cela, ils doivent être tenus responsables des abus commis. J'espère donc qu'ils noteront le fait que le public s'occupe de la question et j'espère que les gérants des succursales de banques recevront instruction de traiter les cultivateurs avec équité, probité et droiture, parce que cette façon d'agir n'est pas équitable.

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable est expiré.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Monsieur l'Orateur, je me joins aux honorables péopinants pour féliciter sincèrement celui qui a proposé (M. Cormier) et celui qui a appuyé (M. Porteous) l'adresse. C'est le privilège des jeunes députés élus pour la première fois de proposer et d'appuyer l'adresse, et la Chambre s'accordera avec moi que nos deux collègues se sont acquittés de leur tâche d'une façon qui leur fait honneur à eux et à leurs électeurs. Ils se trouvaient néanmoins dans une situation embarrassante, ayant à défendre la conduite du Gouvernement depuis la date de son entrée en fonctions, l'été dernier. Dans leur for intérieur, ils devaient savoir, comme d'autres de leurs collègues conservateurs, que la conduite du Gouvernement est indéfendable.

Il leur incombait de défendre aussi, si je puis employer ce mot, le discours du trône que le Gouvernement a fait lire par S. Exc. l'Administrateur. Il y avait un difficile effort d'imagniation à faire pour défendre le discours du trône. Je suis fort surpris que l'honorable député de Grey-Nord ait été chargé d'appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, non qu'il n'ait pas le talent voulu, mais parce qu'en sa qualité de cultivateur il a démontré qu'on l'a choisi pour jeter de la poudre aux yeux. Le Gouvernement s'est efforcé de montrer aux agriculteurs qu'il existe au moins un cultivateur de l'Ontario prêt à défendre l'attitude du ministère envers une grande industrie fondamentale. Si l'honorable député de Grey-Nord, cultivateur, représentant une circonscription agricole de l'Ontario, peut trouver la moindre consolation jusqu'à présent dans le dossier des œuvres du Gouvernement au point de vue agricole ou dans le discours du trône, en ce cas, il est dans une catégorie à part. Je doute fort que les agriculteurs de mon comté approuvent son apologie de la conduite du Gouvernement et du discours du trône.

J'ai l'honneur de représenter un comté de l'Ontario en grande partie rural et, en passant, je puis dire que Perth-Sud est un comté rural sans supérieur au pays. Il est réputé depuis plusieurs années non seulement pour la fertilité de son sol, mais encore pour l'initiative de ses cultivateurs. Il prime non seulement en culture mixte, mais aussi pour l'élevage et l'industrie laitière. Dans tout le cours de ma carrière d'hommes d'affaires, j'ai été en étroites relations avec les agriculteurs de mon comté, non seulement mes amis les libéraux, mais aussi mes amis les conservateurs et les progressistes, et jamais je n'ai constaté autant de critiques contre un gouvernement, autant de mécontentement, autant d'amertume au sujet des résultats, que parmi les cultivateurs de Perth-Sud, abstraction faite de leur parti politique. Je crois qu'il en va de même de tous les comtés ruraux de l'Ontario.

Les raisons de ces sentiments sont évidentes. Pour les découvrir, il n'est point besoin de

remontrer plus loin que les élections de l'été dernier. Le chef de l'opposition d'alors, aujourd'hui le premier ministre, s'est mis à faire des promesses. Il a fait la leçon à ses hommes d'élection et ceux-ci ont commencé à faire des promesses avec l'appui de leur chef. Ils ont répété: cet homme est un thaumaturge, il peut changer le jour en nuit et la nuit en jour. On l'a représenté comme l'homme doué de l'esprit des affaires le plus pénétrant au pays, un homme ayant accumulé une vaste fortune et persuadé que le devoir lui incombait, si son parti était élu et s'il devenait premier ministre, de remédier sur-le-champ à tous les maux et à tous les préjudices existants. Les cultivateurs de l'Ontario, quelques-uns dans mon comté et d'autres dans les comtés voisins, ont pris ces promesses au sérieux, mais ils ont maintenant conscience du fait, comme l'a exposé l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) dans son admirable discours, que ces promesses étaient des hochets dorés. C'étaient des promesses irréalisables par un être humain ou un parti. Nos honorables amis ne voulaient pas entendre parler d'une crise universelle, ils sont allés jusqu'à soutenir qu'il n'y avait pas de crise universelle, mais que les présentes difficultés économiques provenaient du régime libéral de 1921 à 1930. Les agriculteurs, pour leur malheur, ont gobé ces promesses.

Je vous donnerai un exemple de ce qui s'est passé dans mon comté pendant les élections et je suis convaincu qu'on a eu recours aux même méthodes dans les autres circonscriptions. Un propagandiste s'amenait avec un candidat conservateur et disait au propriétaire d'une terre: vous avez une belle terre. Ne vendez qu'après les élections, en septembre, car si le parti conservateur obtient le pouvoir, le prix de votre terre va augmenter de moitié. Bien plus, on leur a dit que si M. Bennett, le prodige, le surhomme, arrivait au pouvoir, ils pourraient vendre leur blé $1.25 le boisseau. On répéta que le prix des porcs allait revenir au prix du temps de guerre et que leur beurre, pour lequel ils ne touchaient alors que 32c. la livre, allait monter à 60c.

M. DUFF: Dans la Nouvelle-Ecosse, l'on a même dit 70 c.

M. SANDERSON: Jusqu'à présent, les hauts faits du Gouvernement se réduisent à des promesses violées. Il n'en a tenu qu'une, celle de convoquer une session spéciale pour venir en aide aux chômeurs. On n'avait mentionné dans aucune des campagnes de la province d'Ontario la possibilité d'une augmentation du tarif à cette session d'urgence. On avait gardé le silence sur ce point, mais les cultivateurs se sont aperçus que le relèvement du tarif n'a pas été à leur avantage. Il ne leur sera d'aucune utilité et, si la majorité des cultivateurs de la province d'Ontario avait pensé que, en plus de s'occuper du chômage, on profiterait de la session spéciale pour relever les droits sur 150 ou 200 articles, de 30, à 150, 200 et même 300 p. 100, je doute fort qu'ils eussent voté pour les candidats conservateurs. C'est pourquoi je dis que le Gouvernement n'a fait jusqu'à présent que violer ses promesses. Comme d'habitude, et je le répète, bien que plusieurs honorables députés de ce côté-ci de la Chambre l'aient déjà mentionné, il a eu recours à sa vieille panacée du tarif. C'est la seule médecine qu'il connaît dans les temps de dépression ou lorsque les affaires vont mal. C'est une très ancienne histoire. Cela me rappelle les jours d'autrefois, quand les charlatans vendaient leurs drogues sur la place du marché. Ils avaient une panacée pour tous les maux, depuis les engelures jusqu'à la tuberculose. Le tout se trouvait dans une même bouteille, enveloppée dans une garantie imprimée, pour un dollar. Le charlatan proclamait: "Nous garantissons que ce remède guérira de tous maux". Après avoir touché le dollar, il ajoutait: "Si vous n'êtes pas guéri, vous pourrez conserver la garantie". Telle est la situation dans laquelle le pays se trouve aujourd'hui, après avoir eu la politique de protection à outrance du Gouvernement comme panacée pour toutes ses difficultés.

Les modifications apportées au tarif en septembre n'ont pas été à l'avantage du cultivateur, de l'ouvrier, de l'artisan ou du salarié ordinaire. Les seules gens qui en aient profité sont les manufacturiers, que le Gouvernement est disposé à aider en tout temps, au détriment de la masse. Il est vrai que, à la session spéciale du Parlement, on a voté 20 millions pour apporter du soulagement aux chômeurs, mais nos amis les conservateurs avaient promis pendant la campagne électorale de faire disparaître le chômage. Certains orateurs avaient même été jusqu'à promettre que le chômage aurait cessé trois jours après l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Ils prétendent qu'on avait mal rapporté leurs paroles. Cependant, des centaines de gens qui ne les avaient pas lues dans les journaux, mais les avaient entendues par le radio sont prêtes à affirmer avoir entendu annoncer que le chômage cesserait trois jours après l'avènement des conservateurs au pouvoir. Qu'est-il arrivé? Ils n'ont aucunement fait disparaître le chômage. Je veux cependant être juste envers le Gouvernement; il peut avoir temporairement atténué le chômage dans certaines parties du pays. Mais, comme les honorables députés de l'opposition l'ont fait remarquer, il plaçait dans les mains des gouvernements provinciaux des armes politiques; on leur donnait l'équi-

valent d'un blanc-seing alors que pendant la campagne électorale on avait fait de la question du chômage une affaire fédérale. Les membres de ce côté-ci de la Chambre ont signalé au cours de la session spéciale qu'il n'y aurait aucun contrôle, aucune vérification des dépenses faites sur ces 20 millions pour soulager le chômage, que la contribution du Gouvernement fédéral sortait du trésor public, en même temps qu'une somme égale était contribuée par le gouvernement provincial et par les municipalités; nous disions que le Gouvernement fédéral n'exercerait aucun contrôle sur cet argent après qu'il serait sorti de la caisse fédérale. Les faits l'ont démontré. Comme je le disais, on a placé dans les mains des gouvernements provinciaux des armes politiques que l'on pouvait employer et auxquelles on a eu recours en réalité. En ce qui a trait à la province d'Ontario, lors des huit ou neuf élections complémentaires provinciales qui ont eu lieu depuis le mois de septembre, le gouvernement provincial a profité du fait qu'il exerçait le contrôle sur cet argent pour acheter des votes. Si j'en avais le temps, je pourrais fournir les détails de ce que j'avance et il se peut que j'aie l'occasion de le faire avant la fin de la session. Je le répète, le Gouvernement n'a pas fait honneur à ses promesses qu'il était d'ailleurs impossible de tenir et qui ne le seront jamais. Il n'a tenu que la promesse de convoquer une session d'urgence.

Quant au congrès impérial, si le premier ministre et ses collègues désiraient l'insuccès de cette réunion au point de vue du Canada, ils ont fait exactement ce qu'il fallait pour rendre le succès impossible en relevant les droits imposés sur les marchandises anglaises. Ils avaient assuré d'avance leur défaite avant de s'embarquer pour Londres. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le Gouvernement a haussé ces droits, pas plus que la majorité du peuple canadien d'ailleurs. Il y a quelques années, les conservateurs s'enveloppaient dans les plis de l'Union Jack et étalaient leur loyalisme en toute occasion. Ils proclamaient qu'ils constituaient le seul parti politique loyal du Canada. Mais, en septembre dernier, ils ont adopté la façon d'agir qui pouvait le plus nuire aux relations du Canada avec la métropole. Le premier ministre est allé à Londres avec une délégation nombreuse, mais il n'y a rien accompli. Les conservateurs nous diraient en vain que la visite du premier ministre à Londres a été couronnée de succès. Ce fut un fiasco complet. La nation le sait et elle en fait porter le blâme au chef du Gouvernement et à ses collègues.

Plusieurs orateurs ont parlé de la façon dont le premier ministre a exposé ses vues à Londres. Dans le discours qu'il prononçait ici l'autre jour, le premier ministre s'est glorifié de n'avoir parlé que dix-sept minutes au congrès. Qu'on me permette de citer ses paroles, dont le compte rendu se trouve à la page 76 (v. f.) du hansard:

> Je rappelle qu'il n'a fallu que dix-sept minutes pour exposer la manière de voir du Canada à la deuxième réunion plénière de la conférence. Il y avait là au moins un Canadien qui, bien que ne faisant pas partie de la délégation, a trouvé l'exposé aussi clair et aussi concis qu'il était possible de le faire.

La nation apprendra avec plaisir qu'au moins un Canadien a approuvé les paroles prononcées alors par le premier ministre. Toutefois, je fais remarquer au premier ministre qu'un homme qui possède son vocabulaire et son tempérament ardent peut faire plus de dommage en dix-sept minutes qu'il ne pourra en réparer en dix-sept ans. En apprenant que le premier ministre a exposé son point de vue en dix-sept minutes, nos concitoyens vont se dire: rendons grâces à Dieu qu'il n'ait pas parlé une heure.

La façon avec laquelle parlait le premier ministre ne pouvait amener le succès. Il est impossible d'en imposer aux autres, dans une réunion traitant de questions commerciales, car il s'agissait d'une telle réunion, la plus importante du congrès. A l'ordinaire, le défi est relevé. On a relevé le défi du premier ministre, au détriment du pays. Le chef du Gouvernement a voulu se livrer à un petit jeu politique, à Londres; du moins, ses agissements l'ont donné à penser. Par ses gestes et ses discours, il a laissé entendre au peuple anglais que s'il changeait de gouvernement pour porter les conservateurs aux affaires, ce serait mieux pour eux et pour le Canada. Il n'avait pas reçu mandat du Canada de parler politique en Angleterre, monsieur l'Orateur; en agissant de la sorte, loin d'aider sa cause, il lui a nui. En somme le congrès a fait fiasco. Voyons quelle opinion le ministre de la Justice a exprimée au sujet de la conférence en revenant au pays. Un reporter du *Toronto Star* l'a interrogé à bord du bateau, avant qu'il débarquât.

Le compte rendu de l'interview est daté du 21 novembre 1930 et est intitulé, "la conférence a fait fiasco". On y lit:

> Le congrès impérial a fait fiasco, puisque la partie économique, qu'il trouve la plus importante, n'a pu arriver à une décision, a avoué au *Star*, dans une interview avant de débarquer, l'honorable Hugh Guthrie, ministre de la Justice et le premier délégué canadien à revenir au pays.

Voici les raisons de cet insuccès, de l'avis du ministre de la Justice:

> L'insuccès vient du défaut de données exactes sur le commerce de la Grande-Bretagne et des dominions, auquel s'ajoutaient deux complications: la nécessité où se trouvait le parlement impérial de se réunir et l'arrivée des princes

indiens pour la conférence préparatoire qui se tient actuellement.

Ce sont les excuses données par le ministre de la Justice pour expliquer la faillite de la conférence. L'entrevue continue ainsi:

Le *Star* attira l'attention de M. Guthrie sur le compte rendu, publié dans le *Manchester Guardian* du 5 novembre, d'un discours prononcé au banquet que lui donna la National Citizens' Union à Londres, où on lui attribue les paroles suivantes: "Je ne crois pas que la conférence aboutisse à quoi que ce soit de sérieux en ce moment". Lorsqu'on lui demanda si ce rapport était exact, le ministre de la Justice répondit qu'il l'était. "La section économique de la conférence n'a pas donné de résultats pour les raisons que j'ai déjà énoncées", dit-il.

Il me semble, monsieur l'Orateur, et je vois que tous les membres de cette Chambre et le public en général seront de cet avis, que les excuses données par le ministre de la Justice pour expliquer l'insuccès de la conférence n'en sont réellement pas. La délégation canadienne était certainement accompagnée d'un nombre suffisant de conseillers, de secrétaires et de secrétaires adjoints pour se procurer tous les renseignements dont elle pouvait avoir besoin en Angleterre. Je me suis donné la peine de me renseigner sur la force numérique du personnel qui accompagna la délégation, et j'ai constaté que, en plus du premier ministre et des membres de son cabinet, il y avait un personnel de vingt-deux personnes. Ces messieurs étaient certainement assez nombreux pour recueillir les renseignements nécessaires aux travaux de la délégation. Je prétends donc que cette excuse ne vaut rien; ce n'est même pas un semblant d'excuse, et le ministre de la Justice a eu raison de dire que la conférence a croulé (*was a flop*). On rapporte également que le ministre de la Justice aurait dit, au cours de cette entrevue, qu'il y aurait bientôt des élections en Grande-Bretagne, que M. Snowden et M. Thomas seraient balayés et que les conservateurs prendraient le pouvoir.

Ce mot *flop*, écroulement, n'est pas un mot extraordinaire, mais j'ai consulté le dictionnaire pour en obtenir la définition exacte. Je regrette de ne pas voir le ministre de la Justice à son siège en ce moment, car je suis certain que *flop* est un mot auquel il a dû songer souvent, et il lui est venu tout naturellement à l'esprit lorsqu'il a voulu parler de l'insuccès de la conférence impériale, au cours de cette interview qu'il a donnée à bord du navire. Je trouve trois définitions du mot *flop* dans le dictionnaire Webster: la première, "se jeter lourdement ou gauchement"; la deuxième "frapper ici et là avec quelque chose de large et plat, comme un poisson avec sa queue, ou un oiseau avec ses ailes; s'élever et tomber". Le ministre de la Justice songeait peut-être au coup qu'il reçut sur la tête avec quelque chose de large et plat de la convention conservatrice de 1927. Le troisième sens donné est: "changer soudainement", et on y trouve comme exemple de ce troisième sens la phrase suivante, "Il changea d'allégeance politique." Ce sont les définitions du dictionnaire, non les miennes. Ainsi je crois, monsieur l'Orateur, que le ministre de la Justice était tout à fait justifié de se servir du mot *flop*.

J'aimerais également vous donner lecture de ce que notre bon ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) a dit de son chef lors de son retour d'Angleterre, mais mon temps est limité.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. SANDERSON: Lorsque nous avons levé la séance à six heures je venais justement de terminer quelques remarques au sujet des déclarations faites par le ministre de la Justice (M. Guthrie) sur la conférence impériale, à son retour au Canada. Je disais qu'à la reprise de la séance j'aurais peut-être quelques observations à faire au sujet des propos tenus par le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) sur les agissements de son chef à la conférence. Je voudrais citer le *Globe* de Toronto du 3 décembre 1930. monsieur l'Orateur. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux, au cours d'un banquet à Toronto, le soir du 2 décembre, où il était le principal orateur, parla tout naturellement de la conférence. Il parla de l'attitude prise par son chef le premier ministre à cette conférence et des grands succès qu'il y remporta. Je cite le rapport du *Globe* de Toronto du 3 décembre 1930:

"Le parti conservateur", dit-il, "est certainement assis au sommet du monde, tel que le monde existe aujourd'hui."

M. YOUNG: Ce siège n'est pas très confortable.

M. SANDERSON: Je répondrai au ministre des Chemins de fer et des Canaux qu'actuellement, de l'avis de tous, le monde est à l'envers, et si le parti conservateur est assis au sommet du monde...

L'hon. M. MANION: Où le parti libéral est-il assis?

M. SANDERSON: Il reviendra au sommet lorsque le monde aura fait un tour en l'autre sens. Laissez-moi dire au ministre que lorsque la situation se sera améliorée il se trouvera en bas avec ses collègues, dans l'abî-

me sans fond, et le ministre des Chemins de fer et des Canaux sera avec eux.

L'hon. M. MANION: Voilà où vous êtes en ce moment.

M. SANDERSON: Mais mon honorable ami n'était pas entièrement satisfait de cette assertion. Et le compte rendu du *Globe* continue:

L'honorable M. Bennett dominait tellement ses collègues, à la Conférence impériale, ajouta le docteur Manion, "que nombre de gens des Iles-Britanniques, m'a-t-on dit, verraient d'un bon œil que M. Bennett devint l'un de leurs grands leaders".

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que les Canadiens n'auront pas pareille chance. Une bonne partie de la population du Dominion serait heureuse d'un changement de régime, si la chose était du domaine de la possibilité. Nombre de Canadiens verraient avec plaisir le présent premier ministre du Canada quitter le pays pour devenir l'un des chefs politiques de la Grande-Bretagne. Et le compte rendu du *Globe* ajoute:

Etant donné les nombreuses questions posées dans la presse touchant le sentiment des ministres fédéraux au sujet du discours de M. Bennett à Londres, voici la réponse de Manion: "Lorsque M. Bennett parle il le fait au nom du gouvernement du Dominion du Canada dans son ensemble". En d'autres termes, le Gouvernement n'a qu'une manière de voir et non pas vingt, ainsi que nous l'avons constaté sous le régime de M. Mackenzie King.

Nous tenons donc de la bouche du ministre des Chemins de fer et des Canaux que le cabinet actuel n'a qu'une manière de voir. Cependant, l'opposition est d'avis,—et la majorité de la population canadienne partage notre opinion,—que nous avons actuellement à la direction des affaires un cabinet constitué par un seul homme.

L'hon. M. MANION: Vous rendez hommage à ses éminentes qualités!

M. SANDERSON: Je comprends parfaitement pour quelle raison le sympathique ministre des Chemins de fer et des Canaux interrompt constamment le fil de mes remarques. Les honorables membres le savent, mon honorable ami s'est converti à l'idée conservatrice. Or, son chef a affirmé qu'il faut toujours se méfier d'un converti; qu'il est toujours susceptible de faire du gâchis. Il est incontestable, cependant, que l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux désire se racheter aux yeux de son chef; voilà pourquoi il ne manque pas une occasion de frapper au but, et personne ne saurait l'en blâmer.

Cependant, monsieur l'Orateur, c'est un fait avéré que nous avons à l'heure actuelle un Gouvernement constitué par un seul homme, et je suis fermement convaincu que le ministre des Chemins de fer sera toujours le premier à opiner du bonnet tant qu'il fera partie de ce ministère. Il ne voudrait pour rien au monde froisser son chef. De fait, s'il avait cette audace, il sait fort bien qu'il ne continuerait pas longtemps à faire partie du ministère.

Je relève encore le passage suivant dans ce compte rendu du *Globe*:

La presse libérale, a-t-il dit, s'efforce de faire croire que la dernière conférence impériale et le parti qu'y a prise le Canada ont abouti à un insuccès. "Puis-je savoir de la presse libérale", a déclaré le docteur Manion, "quel meilleur résultat eût obtenu M. King s'il avait représenté le Canada à cette conférence?" Qu'est-ce que M. King aurait pu accomplir, a-t-il ajouté, en face de l'attitude de M. Snowden? Qu'est-ce que M. King aurait bien pu rapporter de cette conférence que M. Bennett n'a pu obtenir?

A ces interrogations je répondrai que si le très honorable Mackenzie King était allé à cette conférence à titre de premier ministre et armé du budget Dunning, qui a été mis au rancart par le Gouvernement, la situation commerciale et économique du Canada serait bien différente de ce qu'elle est à cette heure. L'attitude qu'a adoptée le très honorable M. Mackenzie King aux conférences impériales auxquelles il a représenté le Canada a soulevé l'admiration de toute notre population. L'on regrette que par suite de la tournure des événements politiques, il n'ait pas pris part à la dernière conférence.

L'hon. M. MANION: Le peuple a témoigné de son désir de le voir aller là-bas en lui intimant l'ordre de rester chez lui.

M. SANDERSON: Si le ministre des Chemins de fer a des questions à poser, il devrait observer le règlement et se lever à chaque fois.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas posé de questions.

L'hon. M. VENIOT: Les honorables membres espèrent que le ministre des Chemins de fer et des Canaux participera au débat prochainement.

M. SANDERSON: En tenant compte du temps limité que j'ai à ma disposition, j'ose espérer, monsieur l'Orateur, que l'on ne fera pas compter le temps que je consacre à répondre à ces interruptions. Quoiqu'il en soit, nous pouvons toujours compter sur le ministre des Chemins de fer et des Canaux pour se porter à la secousse du parti tory. Il y eût un temps dans sa carrière politique où il fut libéral, mais il est maintenant un tory d'entre les tories.

L'hon. M. MANION: Je me suis instruit avec l'âge.

M. SANDERSON: Mon honorable ami n'a pas acquis ses connaissances à la lumière de

l'expérience, et je crois parfois qu'il regrette infiniment de ne pas s'être gardé une porte de sortie.

J'ai cité l'opinion d'un autre ministre de la Couronne concernant le soi-disant succès qu'a remporté le premier ministre à la conférence impériale. Le temps me manque pour citer d'autres passages du discours du ministre des Chemins de fer. Cependant, on me permettra d'ajouter qu'il était de fort bonne humeur le soir où il fit ce discours, et au cours de ses observations, il dit, ce qu'il avait déclaré à maintes reprises pendant la campagne, que la situation actuelle en Canada ainsi que le fléchissement de notre commerce et de nos industries pouvaient être attribués exclusivement au gouvernement Mackenzie King.

D'autres opinions, toutefois, furent avancées au sujet de la participation du Canada à la conférence impériale, et à ce propos, je citerai une lettre qui a paru dans le *Star* de Toronto, numéro du 6 décembre 1930. Cette lettre est attribuée à un individu du nom de E. H. Durnin. Je ne le connais pas; je ne sais rien de son allégeance politique, mais il semble s'être tenu au courant des délibérations de la Conférence impériale et de l'actualité politique dans le Dominion du Canada. Dans une lettre adressée au rédacteur du *Star* de Toronto, il dit ce qui suit:

Monsieur, quel bourdonnement autour de ce *humbug*! Quel formidable beuglement sort de ce soufflet! M. Bennett a pris d'assaut la direction de son parti. Il a pris d'assaut la direction du cabinet. Il a emporté d'assaut la session spéciale du parlement. Il a fait tout ce qu'il a pu pour emporter d'assaut la conférence impériale. Voilà qu'il a fait sauter ce satané Thomas. Il voudrait maintenant faire sauter ce satané Ramsay Macdonald, Thomas et ses collègues: "What a blast this blasting blaster has blasted!"

Cet homme brillant, habile, vain et pompeux pourrait très bien s'écrier: "Mon royaume pour un peu de bonne humeur!" Feu Elbert Hubbard avait un mot à ce sujet: "Ne vous prenez jamais trop au sérieux."

En s'abstenant de repliquer à M. Bennett, M. Thomas laisse ce fier personnage dans une posture à la fois douloureuse et pitoyable, celle d'un homme s'isolant dans sa dignité méconnue. Le difficile dans tout cela, c'est de reprendre son aplomb après pareille aventure.

Voilà ce que pense au moins un électeur canadien, un homme qui, selon les apparences, est au courant des choses politiques au pays.

Maintenant, j'aimerais à souligner certaines observations que le premier ministre lui-même a faites depuis qu'il est revenu de la conférence. La Chambre se souvient, et le public se rappelle fort bien, qu'au cours des élections de l'été dernier, le chef du parti conservateur et tous les membres de ce parti, ont attribué la crise exclusivement au gouvernement King. Ils ne voulaient pas entendre parler de crise mondiale, bien que le fléchissement fût en évidence par tout l'univers. Je tiens à dire, toutefois, qu'on ne saurait trouver de pays au monde qui soit sorti de la crise en meilleure posture que le Canada, et cela, il faut l'attribuer en bonne partie à l'honnête et sage administration du gouvernement King durant les neuf années qu'il a été à la direction des affaires.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son tour de parole.

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, au risque de répéter ce que l'on a déjà dit, au cours de ce débat, dans cet angle de la Chambre et du côté ministériel, je me propose de parler, ce soir, de la situation dans l'Ouest canadien, en ce qu'elle a trait tout spécialement à cette partie que je connais le mieux, c'est-à-dire l'Alberta septentrional et la région de la rivière-de-la-Paix.

La situation est grave, et fort grave, pour une forte proportion des cultivateurs de la région de la rivière-de-la-Paix et de l'Alberta septentrional, même s'ils ne sont pas, dois-je dire, dans une plus mauvaise posture que ne le sont la plupart de ceux qui habitent ailleurs dans les trois provinces des Prairies. Plusieurs ont prétendu que ces conditions défavorables avaient été déterminées par la politique mal avisée appliquée à l'ouest du Canada, mais je crois que l'Ouest a une raison spéciale pour avoir fait la culture du blé de préférence à toute autre chose. C'est que le pays s'y prête mieux, et du commencement à la fin de l'année ce genre de culture est plus rémunérateur que toute autre exploitation agricole. On peut compter sur les cultivateurs de l'Ouest, comme sur ceux de l'Est, pour modifier leur genre de culture le jour où on pourra leur démontrer qu'ils gagneront au changement, et l'intérêt bien entendu de l'Ouest canadien et du Canada dans son ensemble est subordonné à la mesure dans laquelle les agriculteurs poursuivent l'exploitation qui leur rapporte le plus.

Je désire citer quelques statistiques de l'année 1927, la dernière au sujet de laquelle l'Annuaire du Canada, de 1930, nous fournit des données complètes sur l'ensemble de la production. La valeur nette de la production des trois provinces des Prairies a été de $978,608,283. Ce montant comprend la production de l'agriculture, de la forêt, des pêcheries, de la chasse au piège, de l'énergie électrique, de la construction,—ouvrages courants et réparations,—et des manufactures. Dans ce total, l'agriculture est représentée par $761,206,000, soit environ 70 p. 100 de la somme. La valeur brute de la grande culture était de $703,028,300, dont environ $400,000,000 de blé, soit 60 p. 100 en chiffres ronds. On peut donc facile-

ment se faire une idée de l'importance, pour l'Ouest du Canada, de la culture du blé, mais il convient de ne pas oublier que cette même culture est aussi de grande importance pour l'est. A ce propos, on me permettra de citer ce que disait le premier ministre lorsqu'il était dans l'opposition, il y a quelques années. Je veux parler de la session de 1926 et j'emprunte ma citation à la page 1944 du deuxième volume du hansard de cette année-là:

Quand on sait combien la situation économique du pays est difficile, quand on sait que nous avons une dette de deux milliards et demi et qu'il nous faut trouver chaque année près de 400 millions, on se rend compte que le véritable problème est de savoir où et comment on peut facilement créer de nouvelles richesses. Or, la chose est plus facile dans l'Ouest que dans n'importe quelle autre partie du Dominion; là-dessus je ne pense pas qu'il puisse y avoir le moindre doute. Et ce n'est pas du point de vue régional que je fais cette observation. Tous les Canadiens doivent être fiers de ce rendement de 900 millions de dollars pour une population de moins de 2 millions d'habitants en 1925. Il n'y a pas de doute que le pouvoir d'achat dans l'Est ne se soit trouvé accru bien des fois à la suite de cette nouvelle richesse introduite au Canada à cette époque-ci.

Le prix du blé forme la base de la vie économique du cultivateur. Naturellement, le blé est avant tout un produit d'exportation. Les autres produits de la culture mixte, comme le bœuf, les autres viandes et les produits laitiers et le reste sont surtout vendus sur le marché domestique; mais d'une façon générale, les prix de ces autres produits suivent celui du blé. Si le prix du blé monte, le prix des autres denrées monte également, et *vice versa*. Du blé à bon marché signifie des produits laitiers à bon marché, bien que, cependant, les fluctuations peuvent être plus ou moins subites pour tel ou tel produit. D'une façon générale, cependant, les variations dans les prix se suivent. Le blé est la principale source de revenu du cultivateur de l'Ouest et le sera jusqu'à ce que l'on produise autre chose à meilleur marché tout en donnant un revenu aussi considérable.

La critique que l'on fait des cultivateurs de l'Ouest en ce moment est des plus pauvres et des plus mesquines dans la plupart des cas. Il est toujours facile de s'adresser à quelqu'un qui se trouve dans l'embarras, que ce soit un manufacturier, un cultivateur ou tout autre, et de lui dire: "Si vous en aviez agi autrement il y a quelque temps, vous ne seriez pas dans le même embarras". A mon sens, le cultivateur de l'Ouest n'aurait pu adopter aucune autre politique qui aurait amélioré sa situation actuelle.

Une forte proportion de la critique que l'on adresse au cultivateur de l'Ouest aujourd'hui est basée sur les résultats d'une année, mais le culture est une occupation permanente;

[M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

c'est l'occupation de toute une vie. Le succès ou l'insuccès fondamental de toute politique agricole dans telle ou telle partie du Canada, ou la conduite d'une ferme, ne peut être jugée sur les résultats d'une seule année, bonne ou mauvaise, mais sur une série d'années allant d'une année de disette à l'autre, ou comprenant un cycle d'affaires. J'ai tenté la culture mixte, et je serais en meilleure posture aujourd'hui si j'avais refusé de m'en occuper et avais produit du blé seulement. Je désire exprimer simplement qu'il nous est impossible de nous soustraire à notre responsabilité, et le Gouvernement ne peut se soustraire à la sienne en prétendant que les cultivateurs ont suivi une fausse politique par paresse ou ignorance, et qu'ils auraient été prospères s'ils avaient cultivé ou produit autre chose.

Qu'en résulterait-il pour Ontario et Québec si l'Ouest se lançait subitement dans la culture mixte? Le bœuf et les autres viandes et beaucoup de produits laitiers se vendent sur le marché domestique et ce qui inquiète surtout nos producteurs laitiers aujourd'hui c'est qu'apparemment ils auront un fort surplus d'exportation dans quelques années, et notre protection contre la Nouvelle-Zélande et toute autre partie du monde ne créera aucune différence pour ce qui est du prix du beurre, quel qu'en soit le prix dans l'intervalle. On devra me prouver que les conditions dans les régions de culture mixte de l'Ouest, ou même de l'Est, sont beaucoup meilleures que celles qui existent dans les régions de culture du blé. Naturellement, la manie de critiquer et de placer le blâme sur le voisin existe depuis le commencement du monde. Le livre de Job est le plus ancien dans la Bible, et cette dernière est probablement le plus ancien livre que nous ayons. Quelques-uns des amis de Job vinrent le réconforter dans sa maladie. Ils demeurèrent assis pendant sept jours, étudiant sa maladie et ses souffrances, songeant probablement aux péchés qu'il avait dû commettre pour être ainsi affligé. Quelques-uns des critiques et des conseillers des cultivateurs me rappelle Eliphaz le Thémanite qui disait à Job:

Think now, what guiltless man has ever perished?
When have the just ever been swept away?
Men as I see it, reap the evil that they plough;
The trouble that they sow.

Et bien d'autres gens qui n'ont pas une meilleure solution des maux économiques du Canada tentent de prendre la même attitude vis-à-vis des cultivateurs de l'Ouest. Je ne dis rien au sujet de l'Est; je parle de la section du pays que je connais. La même situation existe peut-être dans l'Est; je n'en sais rien.

La culture mixte a été tentée dans l'Alberta. Nous avons eu le bill Duncan Marshall concernant l'industrie laitière, mais l'expérience n'a pas eu un grand succès. En 1919 et 1920, le gouvernement de l'Alberta et les banques de l'Ouest tentèrent maints efforts pour amener les producteurs de blé du nord de la province à s'occuper de l'élevage des bestiaux, et un grand nombre de ceux qui firent des emprunts et achetèrent des bestiaux en 1919 et en 1920, ont été forcés de vendre leurs troupeaux quelques années plus tard à un prix inférieur de 25 p. 100 au prix d'achat. Permettez-mois d'insister et de dire, conséquemment, que la culture mixte n'est pas plus facile que la culture du blé. Le tarif Fordney-McCumber, quelques années de sécheresse et une pénurie de fourrages placèrent, en 1922, l'industrie de l'élevage dans une situation aussi difficile que celle dans laquelle se trouve le commerce du blé aujourd'hui.

Il peut être assez intéressant de placer le blâme là où il doit l'être, mais il faut tout de même chercher les méthodes propres à améliorer la situation. Un bon nombre de cultivateurs qui s'occupent de la culture du blé dans l'Ouest ne sont pas aujourd'hui dans l'embarras. Plusieurs sont dans l'aisance et peuvent supporter une ou deux saisons comme celle de 1930. Le nombre n'en est pas considérable; le pourcentage n'est pas très élevé, mais tout de même il s'en trouve. Un certain nombre —peu considérable—seraient très à l'aise s'ils ne s'étaient pas lancés dans les spéculations en bourse. Cette espérance de vendre le blé à un gros prix a fait tort à plusieurs agriculteurs de l'Ouest. D'un autre côté, je n'en connais aucun là-bas qui ait retiré quelque profit de ses travaux agricoles en 1930. Il peut s'en trouver, mais je n'en connais aucun.

Les gouvernements, les ministères et les propagandistes ont fait connaître partout que l'Ouest canadien était un endroit où pouvaient s'établir tous ceux qui voulaient travailler avec l'assurance que dans un laps de temps raisonnable ils pourraient y construire une maison où eux et leurs familles vivraient dans le confort. De nombreuses personnes, nous prenant au mot, vinrent dans l'Ouest où l'on trouve aujourd'hui un nombre considérable de cultivateurs qui peinent depuis dix, quinze ou vingt ans, les uns réussissant à faire des petites économies chaque année, et augmentant d'année en année leur part de capital payé sur leurs fermes et leurs bâtiments. Mais ils n'ont jamais réussi à se libérer totalement de leurs dettes, et voici que maintenant ils ont à faire face à une situation qui peut entraîner la ruine. Voyant la diminution de leur pouvoir d'achat à crédit, par suite du fléchissement des prix, englobant presque tout ce qu'ils avaient payé sur leurs fermes, ils constatent qu'en dépit des économies amassées pendant des années ils s'en vont à la ruine si l'on ne prend les moyens de leur venir en aide. Or, je suis convaincu qu'il s'agit ici d'une classe de colons qu'aucun gouvernement ou parti ne peuvent laisser partir. Il existe, naturellement, des cultivateurs qui ne feront jamais rien de bon, peu importe l'aide qu'on leur donne, et de ceux-là, je suppose, nous ne devons pas nous inquiéter grandement. Mais, pour ce qui a trait à ces cultivateurs économes, qui ont tiré pleinement parti de leur crédit dans l'espoir de se construire de véritables maisons—des cultivateurs qui ont été forcés par les conditions financières et les exigences de leur commerce de se servir de leur crédit—pour ces cultivateurs qui quittent leurs fermes, voient leurs bâtiments, leurs terres déjà en culture, s'en aller à la ruine parce qu'on ne prendra pas les mesures nécessaires en 1931, le Gouvernement et le Parlement auront failli à leur devoir et auront mérité la censure du peuple canadien. Si les mesures prises ne répondent pas aux besoins de cette classe de cultivateurs en 1931, l'agriculture aura à souffrir considérablement dans l'Ouest. Ces agriculteurs ont grandement souffert de la forte baisse dans les prix. Il n'en peut être autrement, sans doute, quand on tient compte du fait que la récolte de cette année se vend à des prix si inférieurs au coût de production.

D'aucuns, et parmi eux des membres de cette Chambre, ont demandé combien il en coûtait pour produire un boisseau de blé. Naturellement, le coût varie suivant les saisons. La température et diverses autres causes le peuvent modifier. Nous trouvons des chiffres, cependant, auxquels nous pouvons nous fier avec assez d'exactitude, tenant compte des faits qui ont été étudiés et des années qui ont fait l'objet de cette étude. Ceux qui voudront consulter les témoignages rendus devant le comité relatif aux conditions de l'agriculture, il y a quelques années, constateront que l'on y rapporte des faits des plus intéressants. En 1924, le professeur H. C. Grant, du Collège d'agriculture du Manitoba, a rendu témoignage devant le comité spécial relatif aux conditions de l'agriculture. Il a étudié tout spécialement le prix de revient au Manitoba en 1923. Il a constaté que le coût de production dans la région de Portage était de $1.41 le boisseau; dans celle de Deloraine, de $1.08 et dans celle de Waskada, de 92 cents. Il s'agissait des récoltes faites sur jachère d'été.

M. C. W. Peterson a donné récemment des statistiques dans le *Farm and Ranch Review* de Calgary, dans un article de fond intitulé "La crise agricole et son antidote". Il montre le coût de production pour les années 1912, 1913, 1919 et 1920, de même qu'un chiffre estimatif pour les années subséquentes. Sous la rubrique "Quelques chiffres utiles" je lis ce qui suit:

J'ai analysé les comptes tenus avec beaucoup de soin d'une importante ferme de l'Ouest exploitée par moi-même et quelques autres cultivateurs depuis plusieurs années, et j'en extrais les statistiques que l'on trouvera ci-après pour des périodes d'avant-guerre et d'après-guerre de deux années chacune. Elles jettent un jour nouveau et très utile sur la question du coût comparatif des travaux agricoles. Ces statistiques portent sur les travaux de la ferme à titre de travaux industriels. Elles concernent la dépréciation, les frais d'exploitation et d'administration, et tous les chapitres d'un relevé de commerce. D'ordinaire, le petit cultivateur laisse de côté plusieurs de ces chapitres, de sorte que le coût d'exploitation à l'acre est plus faible.

	Période d'avant-guerre		Période d'après-guerre	
	1912	1913	1919	1920
Boisseaux à l'acre	17 57	31.50	12.91	20.50
Prix moyen par boisseau reçu	62	0.71	1.81	**2.03**
Coût total d'exploitation	$12,587 00	$17,506 73	$43,686 53	$54,340 43
Profit net pour l'année	2,944 27	13,154 68	5,881 36	22,835 79
Coût à l'acre	9 16	14 44	21 84	30 90
Coût par boisseau	0 52	0 47	1 68	1 50

Frais d'exploitation de la ferme

Ce petit relevé contient beaucoup de renseignements utiles. Par exemple, il indique que la baisse du prix du blé au-dessous d'un dollar n'effraie pas le cultivateur dont les frais d'exploitation sont relatifs. Il indique aussi clairement qu'avec les frais d'exploitation d'après-guerre les prix de vente d'avant-guerre entraîneraient vite la ruine. Toutefois il faut dire qu'il n'est pas très juste de se baser sur le coût de 1919-1920 pour évaluer celui d'aujourd'hui. Nos comptes accusent une réduction d'environ 20 p. 100 en 1925 et d'un autre 10 p. 100 en 1929. Cela équivaudrait à environ un dollar par boisseau pour un rendement de 20 boisseaux par acre. Le petit cultivateur pourrait faire des économies, en évitant les gros frais généraux de la grande exploitation et réduire peut-être le coût à 50 ou 70 cents.

En ce moment le prix du blé à la ferme varie autour de 45 cents le boisseau.

Pour faire des économies et éviter les frais généraux le petit cultivateur serait obligé de mobiliser toute sa famille, pour les travaux de la ferme.

A Calgary, Edmonton et ailleurs dans l'Ouest, ce blé qui coûte de 50 cents à un dollar le boisseau se vend à 45 cents. Il faut se rappeler que la moyenne du blé dans l'Ouest, cette année, ne sera pas du N° 1 du nord, mais à peu près du N° 3 gourd, qui vaut environ 15 cents de moins le boisseau. Depuis ce temps-là, le prix du blé à Edmonton et à Calgary est descendu à environ 35 cents le boisseau, ce qui met le N° 3 gourd à environ 25 cents. Tel est l'état exact de l'agriculture dans l'Ouest; or je le demande à la Chambre: Que serait-il advenu si le même état de choses avait existé dans n'importe quelle autre industrie? Que ferait le Gouvernement si les chemins de fer étaient dans le même état? Que ferait-il si les manufactures se trouvaient en face d'une semblable crise? Je prétends que ce qu'il ferait pour les autres, il doit le faire pour la grande industrie fondamentale qu'est l'agriculture. Dans la propagande envoyée par nos amis conservateurs durant les dernières élections, j'ai trouvé ceci:

[M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

Nous nous engageons à établir des compensations qui assureront le bénéfice de ces politiques à toutes les parties du pays.

J'ai entre les mains un état concernant un wagon de blé expédié de Fairview. Le transport jusqu'à Vancouver coûte 26 cents ½ par 100 livres. C'est une consignation du syndicat et le wagon contenait environ 1,700 boisseaux de blé. Le paiement initial par le syndicat était de 32 cents pour le N° 4 gourd. C'était du N° 2 du nord au moment de la moisson, mais le mauvais temps l'avait déprécié. La compagnie de chemin de fer a pris pour elle $262.73 et le cultivateur a reçu $209.70, c'est-à-dire moins que la compagnie de transport. Les autres frais s'élevaient à $66.50. Le moissonnage avait coûté $170 et le charroyage $85, de sorte que le cultivateur a reçu moins que ne lui avaient coûté le moissonnage et le charroyage. Le tout réuni dépeint bien ce qui se passe aujourd'hui dans l'Ouest canadien.

Le relevé de M. Peterson de le *Farm and Ranch Review* est basé sur un rendement moyen de 20 boisseaux par acre; mais la moyenne de rendement dans l'Ouest se rapproche plus de 17 boisseaux et au lieu du N° 1 du nord, c'est plutôt du N° 3, qui rapporte 5 cents de moins par boisseau. Depuis dix ans le rendement moyen a été de 17.2 boisseaux et le prix moyen de $1.04.

Cela ne sert pas à grand'chose de rejeter le blâme sur le cultivateur, pas plus qu'il n'est utile de blâmer le Gouvernement actuel ou son prédécesseur. C'est une situation universelle. On ne pouvait pas attendre des cultivateurs qu'ils la prévoient et qu'ils arrangent leurs affaires en conséquence. Combien l'avaient vue? Bien peu de gens, et, s'il y en a eu, ils sont restés bien tranquilles ou ils n'ont pas eu le courage de parler. Je me rappelle avoir lu, il y a environ deux ans, un article de sir George Paish, dans lequel il prédisait une crise économique avant deux ans par suite du relèvement des tarifs dans le monde entier et de la situation du crédit. Le cultivateur de l'Ouest ne lit pas les arti-

cles de sir George Paish ou d'autres économistes anglais; il a trop à faire. Que disaient nos banquiers en 1928 et en 1929 au sujet de l'avenir du Canada? C'était le temps d'agir en prévision de la catastrophe qui venait; si quelqu'un devait être au courant de la situation, c'était bien les banquiers. A l'assemblée annuelle de la banque de Montréal, le 3 décembre 1928, le président sir Charles Gordon, disait ceci:

Notre gouvernement n'a pas à s'excuser d'inviter des immigrants agricoles à venir ici, car nul pays au monde n'offre de plus grandes possibilités que nos provinces de l'Ouest.

Le 2 décembre 1929, le même personnage s'exprimait ainsi:

Pour la première fois depuis cinq ans, la moisson des provinces des Prairies a partiellement échoué. Le rendement de 270 millions de boisseaux pour le blé ne représente que la moitié de celui de 1928 et le rendement des autres céréales a diminué dans les mêmes proportions.

Néanmoins les cultivateurs du Nord-Ouest ne sont pas découragés.

Il disait plus loin:

Les conditions fondamentales sont bonnes, et il n'y a pas lieu de craindre pour l'avenir du Canada.

Lors de l'assemblée annuelle de la banque de Montréal, tenue le 3 décembre 1928, sir Frederick Taylor disait:

Somme toute, le Canada a joui d'une prospérité plus grande que jamais. Au début de l'année 1928 une suite de bonnes récoltes avait déjà mis le pays sur la voie de la prospérité et cette année la situation est encore rendue meilleure en raison des récoltes généralement bonnes obtenues dans toutes les plus anciennes provinces tandis que les provinces des Prairies ont toutes largement dépassé le rendement des années précédentes.

Dans l'Ouest du Canada la présente année a été remarquable non seulement au point de vue de l'abondance des récoltes de grain dans les provinces des Prairies, mais aussi au point de vue de la réduction du coût de la moisson par boisseau, ce qui est en grande partie dû à la bonne température et aussi un peu à l'efficacité croissante des machines agricoles.

Ces développements indiquent que le cultivateur canadien aujourd'hui est un homme d'affaires qui adapte rapidement ses méthodes à celles des grandes industries progressives de la ville.

Sir Herbert Holt, président de la banque Royale du Canada, parlant à Montréal le 10 janvier 1929, disait:

Le problème intérieur le plus pressant est le besoin d'une population plus forte. Si la prospérité actuelle doit se maintenir, nous aurons besoin d'un plus grand nombre de cultivateurs sur la terre et plus d'hommes dans nos mines et dans nos industries afin d'assurer une consommation plus considérable de nos produits.

Sans une augmentation sensible de l'immigration nous ne pourrons pas maintenir cet équilibre essentiel à notre expansion et à l'établissement d'une prospérité solide. Cependant, nous pouvons dire sans exagération qu'à l'heure actuelle il n'y a aucune autre partie du monde qui soit plus prospère que le Canada.

Parlant à la même assemblée, M. C. E. Neil, le gérant général disait:

Les récoltes abondantes de ces dernières années et surtout la récolte sans précédent de 1928 ont placé nos cultivateurs dans un état de grande prospérité.

A une réunion de la banque Royale, le 9 janvier 1930, sir Herbert Holt disait:

Si nous envisageons l'avenir soit du côté du commerce étranger, soit du côté de la situation au Canada dans le domaine de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, il n'y a rien qui puisse nous porter au découragement, pour ce qui concerne l'année prochaine. Il est bien vrai que la récolte peu abondante, la stagnation dans le comerce du bois, les prix peu satisfaisants du papier à journal et le fléchissement des valeurs de Bourse ont quelque peu refroidi l'enthousiasme, mais j'entrevois pour l'année 1930 une activité normale dans les affaires à moins que des développements imprévus dans la situation mondiale du blé n'aient pour effet de nuire davantage aux intérêts du Canada.

Bon nombre de fermiers de l'Ouest ont souffert de rudes pertes par suite de la sécheresse.

Malgré deux années défavorables nous avons eu la surprise de voir le volume des affaires dans l'Ouest se maintenir a un niveau fort satisfaisant.

J'ai sous la main d'autres extraits dans le même sens que je voudrais bien vous lire mais je n'en ai pas le temps. Mais laissez-moi, cependant, vous lire l'exposé suivant de sir John Aird tiré de son discours à la banque du Commerce lors de son assemblée annuelle du mois de novembre 1928:

Cette revue des progrès du Canada nous ramène à l'importante question de l'immigration, et, au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux semblent avoir abordé ce problème de nouveau. Si nous pouvions voir se réaliser seulement un dixième du progrès que l'avenir semble réserver à ce pays nous serions en mesure d'offrir de l'ouvrage, nous pourrions offrir une carrière à des milliers de nouveaux colons de toutes sortes et ce serait dommage que l'ont entretînt des vues trop étroites à ce sujet.

Les discours de tous les présidents de banque et de tous les gérants généraux de ces banques étaient dans le même sens. Il prédisaient une prospérité abondante. Ils admettaient bien certaines régressions mais à leur avis elles ne devaient pas entraver le progrès ni le développement normal du pays.

J'estime qu'il est ridicule d'avancer que les cultivateurs auraient dû prévoir ce désastre. Ensuite, prenons la question du paiement initial de la Coopérative du blé, lequel fut déterminé à une réunion des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des maisons de banque. Le paiement initial a été fixé à 60 c. par boisseau et j'apprends qu'à cette réunion il n'y a eu personne qui ait songé que le prix du blé pourrait peut-être tomber si bas qu'il leur faudrait

même réduire le chiffre du paiement initial. Où étaient nos experts en économie? Ils n'en savaient absolument rien ou s'ils le savaient ils n'ont rien dit. Tout ce que nous avons à faire maintenant c'est de voir aux moyens à prendre dans les circonstances. Je ne vois pas ce que l'on peut gagner en blâmant celui-ci ou celui-là, mais je veux vous dire ce que nous pourrions faire dans les circonstances.

Je comprends que la situation est difficile pour tout le monde, pour les cultivateurs, pour les chemins de fer et pour le Gouvernement. Je sais que l'exposé du budget sera loin d'être agréable au Gouvernement, au premier ministre et au ministre des Finances. J'ignore si l'opposition y verra quelque chose de réjouissant ou non; dans tous les cas nous sommes certains que nos recettes seront énormément réduites si on les compare avec celles de l'année précédente. Je ne parlerai pas des directives politiques à long terme dont la suggestion est quelquefois venue de ce coin-ci de la Chambre. Ce qui me préoccupe, c'est ce que nous ferons en 1931. Le printemps s'en vient et les semailles commenceront dans une couple de semaines dans les provinces des Prairies. Quelles sortes de semences aurons-nous? Lors de son passage dans l'Ouest, le ministre de l'Agriculture dit que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'ensemencer tout le terrain dont la condition pouvait promettre une bonne récolte, et mettre tout le reste en jachère. Il faut de l'argent pour les labours d'été; il faut de l'argent pour cultiver convenablement. A moins qu'on ne procure du crédit suffisant aux fermiers de l'Ouest en 1931 pour leur permettre de continuer à cultiver, de semer ce printemps et de labourer durant l'été afin que la terre soit prête l'année prochaine, il faudra se contenter de semer ce qu'on pourra et de laisser faire. La valeur de la terre ayant diminué avec la baisse des prix des produits agricoles, plusieurs fermiers ont épuisé leur faculté d'emprunter. Ils ont été incapables de réduire les dettes qu'ils avaient contractées en 1930. Si on ne leur accorde pas d'autre crédit, la prochaine récolte va être compromise. Que va-t-il en résulter? On peut fermer une manufacture, mais non pas une ferme. Quand on ferme une manufacture, les frais obligatoires se continuent; les machines peuvent bien se rouiller, mais la propriété ne subit guère de dommage. On ne peut cesser d'exploiter une ferme durant un an sans lui faire subir des dommages qu'il faudra mettre plusieurs années à réparer. La terre doit se cultiver jusqu'à un certain point chaque année sans interruption, sans quoi le fermier se ruinera. Nous ne pouvons voir améliorer les choses, nous ne pouvons espérer voir l'ère de prospérité annoncée dans le discours du trône à moins que l'agriculture ne soit rétablie sur une base normale dans tout le Dominion. Je demande au Gouvernement d'étudier cette question, de voir à assurer le crédit nécessaire et de seconder pour cela les banques, s'il le faut.

[M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

Les cultivateurs de l'Alberta, par l'entremise des premiers ministres de leurs provinces, ont réclamé la stabilisation du prix du blé à 70c. Un peu plus tard, le Gouvernement a prêté main forte aux banques au sujet des avances faites au consortium du blé. Je crois que cela a aidé à soutenir le marché, mais, vu les cours subséquents et la situation universelle, je ne crois pas que cela ait coûté bien cher au Gouvernement. Cela ne se montera pas à grand'chose, et la proposition d'accorder aux fermiers de l'Ouest une prime assez élevée pour leur assurer un prix de 70c. pour le blé nord n° 1 à la tête des lacs est très raisonnable. On n'exige pas la stabilisation des prix; on demande simplement une prime équivalent à la différence entre le prix auquel se vendra le blé et 70c. le boisseau, ce qui est très inférieur au coût de production. Car une fois rendu à Fort-William le blé rapportera au producteur bien moins que 70c. le boisseau. Toute l'affaire peut coûter environ vingt millions de piastres. Est-ce ruineux pour le Canada? Quels avantages en retirerait-on? Le cultivateur a autant que les fabricants le droit de retirer des avantages financiers de la protection. A un gouvernement protectionniste, la seule chose que je puisse demander pour l'agriculture, c'est celle-ci: Quelle protection va-t-il donner à l'agriculture? Je tiens M. Fielding pour une autorité sur la question de savoir ce que la protection représente pour les fabricants. Son opinion est consignée dans le hansard de 1921 et, à ma connaissance, personne ne l'a jamais contestée. Voici ce que nous lisons à la page 3151 du hansard du 10 mai 1921:

> Si vous vous reportez à la politique libérale de 1897—je n'en dirai qu'un mot—vous vous apercevrez que, pour comprendre la mesure dans laquelle le tarif a été modifié, il faut envisager cette révision de trois points de vue. En premier lieu, il y avait l'avantage que procurerait au peuple la réduction directe des droits. On peut établir d'une façon positive, je crois, que, si vous prenez seulement la différence entre les droits payés sous le régime libéral et ceux qui auraient été exigés si le tarif des conservateurs était resté en vigueur, le peuple a profité directement de ce chef d'au moins 85 à 100 millions. Mais il faut se rappeler—et les économistes sont d'accord sur ce point—que l'économie faite dans pareille circonstance ne peut pas être évaluée seulement d'après le montant qui n'a pas été payé en droits de douane; il faut tenir compte aussi que cela a eu pour effet de limiter les prix à l'intérieur, et que, pour chaque dollar ainsi épargné directement, le peuple a aussi sauvé

deux dollars représentant la différence entre les prix existants et ceux qu'auraient exigés les fabricants du pays.

Les droits de douane rapportent à l'Etat plus de cent millions par année, et, si l'opinion de M. Fielding vaut encore quelque chose, les fabricants retirent chaque année du régime protecteur bien plus que les cultivateurs n'en ont jamais demandé. Nous ne devons pas entreprendre de subventionner l'agriculture chaque année, car cela accroîterait trop la production du blé dans les circonstances présentes. Mais les années ne sont pas toutes pareilles. M. Legge, président de la commission agricole des Etats-Unis, déclare que nous avons atteint le point d'étiage le plus bas depuis 335 ans, et si nous ne pouvons pas prêter cette année une aide financière au cultivateur de l'Ouest, même sous forme de primes ou de subventions, nous n'avons pas lieu de croire que nous avons une politique vraiment efficace. Si le Gouvernement ne veut pas adopter des dispositions de ce genre, il devrait, dans l'intérêt du pays entier ainsi que des cultivateurs, avancer des fonds suffisants, pour l'exploitation raisonnable des terres en culture, à tout cultivateur capable de prospérer dans des conditions normales dans l'Ouest et aussi dans le pays entier. Il devrait le faire en établissant un système de primes au *pro rata* de 70c. pour le blé, ou pour tout autre moyen qu'il lui plairait d'adopter en 1931, de même que nous avons accordé du crédit et des fonds pour la mise en œuvre des ressources que nous avons créées depuis quelques années. Il nous faut prendre une attitude d'optimisme intelligent, pourrais-je dire. Nous ne pouvons prendre l'attitude du désespoir, ce serait fatal.

La crise du blé dans le monde est une crise de surproduction. Comment s'est elle-produite? Si je saisis bien la situation, elle est due en partie à des bonnes récoltes phénoménales dans le monde entier, et en partie à la température phénoménalement bonne durant la moisson qui a permis de sauver les récoltes. Les mêmes conditions ne se renouvelleront peut-être pas d'ici un demi-siècle. Les cours d'aujourd'hui tendront certainement à diminuer la surproduction. Il est raisonnable de dire que le prix du blé ne peut pas plus se maintenir aux cours actuels qu'il ne pouvait demeurer à $1.50 le boisseau.

Il est dit dans le discours du trône que le Gouvernement tourne les yeux vers une ère de prospérité. Qu'il veille donc à aider l'agriculture en cette année de difficultés immenses, dans l'intérêt du pays entier dont la prospérité dépend d'une prospérité raisonnable des agriculteurs de l'Ouest et d'une production agricole raisonnable. Le Gouvernement sera amplement récompensé de toute initiative prise en ce sens par l'amélioration de la situation non seulement pour le cultivateur de l'Ouest, mais encore pour tout le Canada.

M. ROBERT McKENZIE (Assiniboïa): L'honorable préopinant (M. Kennedy) et les autres orateurs des deux côtés de la Chambre, y compris notre collègue qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône (M. Cormier) et notre collègue qui l'a appuyée (M. Porteous) ne verront pas un manque de courtoisie de ma part, je l'espère, si je m'abstiens de relever dans le détail leurs commentaires. Il est un sujet que je veux traiter; il a trait aux remarques de deux députés conservateurs de l'Ouest. Je veux parler des commentaires de l'honorable député de Souris (M. Willis) à propos d'un droit sur le maïs, et de ceux de l'honorable député de Rosetown (M. Loucks) qui a déclaré, selon le compte rendu à la page 256 de cette année:

> Je me suis engagé à appuyer l'imposition de ce droit sur le maïs. Avant mon départ pour la session, mes adhérents m'ont demandé si je m'emploierais de mon mieux à faire adopter ce droit, et je suis donc venu ici pour appuyer la proposition.

A merveille, monsieur l'Orateur, mais si ces honorables collègues désirent vraiment l'imposition d'un droit sur le maïs importé d'Argentine ou d'ailleurs, pourquoi ne pas avoir inscrit au Feuilleton une résolution à cet effet? Des déclarations à la Chambre en faveur d'un droit sur le maïs ne suffisent pas; il faut qu'ils s'assurent l'appui de leurs collègues des autres régions du Canada. Je me suis demandé pendant le discours de ces deux honorables députés quelle attitude prendra mon honorable ami de Dufferin-Simcoe (M. Rowe). L'an dernier, il réclamait bruyamment un droit sur les produits agricoles, mais jusqu'ici, il n'a pas soufflé mot de la session, non seulement d'un droit, mais aussi de toutes ses théories favorites de l'an dernier. Je me demande pourquoi nous n'avons pas entendu la voix de mon honorable ami d'Haldimand (M. Senn), représentant d'un comté rural, ou celle de l'honorable député de Durham (M. Bowen). Pourquoi ces honorables membres n'expriment-ils pas leur avis sur cette proposition de frapper le maïs d'un droit?

M. ROWE: Je le veux bien.

M. McKENZIE (Assiniboïa): Je mentionnerai aussi brièvement le discours prononcé cet après-midi par mon homonyme de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Il est remarquable vraiment qu'il ait attiré autant l'attention de la droite et de la gauche au cours de son premier discours important dans cette enceinte. Son discours méritait toute l'attention qu'il a éveillée.

Depuis que je suis dans cette ville, une quinzaine de jours, l'unique sujet de discussion

à la Chambre, dans les couloirs, dans les bureaux des députés, dans la rue, partout, c'est la gravité de la situation économique du pays. Il est à regretter que le premier ministre (M. Bennett) n'ait pas été à son siège pour entendre le discours de l'honorable député de Vancouver-Centre. Nous sommes ici pour offrir ce que nous pensons être des solutions pratiques des problèmes économiques du pays. L'honorable député de Vancouver-Centre a touché plusieurs de ces problèmes et a fait des suggestions d'ordre très pratique, mais le premier ministre n'était pas là pour les entendre. Un honorable député d'en face a dit qu'il avait mieux à faire. Monsieur l'Orateur, la population du Canada va se demander si le premier ministre pourrait faire quelque chose de mieux que d'écouter la discussion et les propositions faites en vue du règlement de nos difficultés. Le chef du Gouvernement n'est pas le seul à s'absenter des séances. Si vous promenez vos regards sur les banquettes d'en face, vous y voyez rarement plus d'un ou deux ministres sur dix-sept ou dix-huit qui écoutent les suggestions faites en vue de guérir les maux économiques du Canada que tous s'accordent à trouver si graves.

La dépression était si évidente dans ma circonscription que je décidai avant mon départ pour me rendre ici de la visiter et de prendre contact avec le plus grand nombre possible de gens, afin de connaître leurs vues. Partout où j'allai, chez les cultivateurs, les hommes d'affaires et les gens de profession de nos villes et de nos villages, l'on me posa la même question: "Comment se fait-il que, malgré toutes les promesses faites aux dernières élections par les conservateurs dans tout le pays, les prix des produits de la ferme soient aujourd'hui plus bas qu'alors?" En juillet dernier, le prix du blé à Winnipeg était de 95 c. à $1; les derniers journaux de l'Ouest rapportent qu'il est maintenant de 50c. pour le blé n° 1 du Nord, rendu à Fort-William, soit une diminution de 40 c. le boisseau. Le prix du beurre dont l'on a tant fait état dans toutes les circonscriptions du pays est au prix le plus bas que nous ayons connu depuis plusieurs années. Les céréales secondaires se vendent à si vil prix que, dans certaines parties du Canada, on les emploie comme combustible, et on ne tente même pas de les vendre. Les peaux brutes, les fourrures brutes sont dans le même cas; les prix de ces marchandises sont tombés considérablement depuis que nos amis posaient tellement l'été dernier aux grands amis des cultivateurs canadiens. Je n'insisterai cependant pas sur ces faits bien significatifs.

Dans ma circonscription, on trouve que le Gouvernement a fait un faux pas en septembre dernier, quand il a relevé le tarif sur tout

[M. McKenzie (Assiniboïa).]

ce que les cultivateurs ont à acheter. Je vais répéter à la Chambre les expressions d'opinions que j'ai entendues. On voudrait profiter de cette session pour faire voir à la population du pays et, si possible, au Gouvernement le mythe de la protection à outrance. J'ai entendu répéter également à maintes reprises que le temps n'est pas propice à l'adoption de lois au bénéfice du petit nombre et contraires aux intérêts de la masse. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les honorables députés de Stormont (M. Shaver) et de Lanark (M. Thompson) nous vanter les conditions qui règnent dans leurs circonscriptions. Leurs paroles prouvent d'une manière concluante la vérité de ce que je dis. Certaines gens profitent largement des lois adoptées à la dernière session, mais en admettant que ces lois soient utiles à 15 ou 20 p. 100 de la population, elles vont à l'encontre des intérêts de 80 à 85 p. 100. Nos cultivateurs de l'Ouest ne demandent de faveurs d'aucun gouvernement; ils veulent seulement l'avantage de pouvoir commercer à chances égales avec la Grande-Bretagne, comme le prévoyait le budget Dunning. On blâme peut-être le ministère trop sévèrement, mais on se plaint surtout de ce qu'il soit incapable d'envisager les questions économiques au point de vue de la baisse.

Pendant la campagne électorale de l'an dernier, le principal cheval de bataille de mes honorables amis les conservateurs a été la question du chômage. J'ai à la main une coupure du *Montreal Star* du 28 mai 1930; l'on sait que ce journal n'est pas un organe libéral ni un ami des libéraux. Voici ce que j'y lis:

> La situation du travail est excellente au mois de mai. C'est le mois où il y a eu le moins de chômage, à une exception près.
>
> Le bureau fédéral de la statistique a préparé les rapports de 7,208 établissements qui indiquent une augmentation sensible du nombre de personnes employées depuis le premier mai; les feuilles de paie de ces établissements contiennent les noms de 31.470 personnes de plus, soit un total de 976,224 à la date en question...

L'article continue en mentionnant que c'est le chiffre le plus élevé depuis que l'on dresse ces statistiques, à l'exception du 1er mai 1929. Les conditions du travail étaient favorables dans notre pays le 1er mai 1930. Nous lisons également que, le 1er juin, le nombre des personnes employées avait encore augmenté. Le 1er juillet, le nombre des gens au travail avait encore augmenté. Le 1er août, pour des raisons que connaissent bien nos honorables vis-à-vis qui viennent de provinces à gouvernements conservateurs et où il s'est fait peu de travail à la voirie durant le mois de juillet, les rapports de 7,357 établissements au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre indiquaient que 1,042,710 personnes étaient inscrites sur leurs

feuilles de paye, comparativement à 1,043,681 au 1er juillet, soit une diminution de 971 personnes environ. En septembre, les rapports de 7,334 établissement comportaient une diminution de 18,800 sur le 1er septembre. En octobre, autre diminution de 2,900 environ dans le nombre des employés de 7,384 maisons. En novembre, 7,406 établissements indiquaient une diminution de 28,000 environ. Le 1er décembre, dans 7,514 établissements, il y avait baisse de 31,000 environ.

Voici ce que publie le bulletin du Bureau de la statistique pour le 1er janvier 1931:

Au 1er janvier, se révélait une diminution accentuée, laquelle, toutefois, comportait un nombre plus restreint d'ouvriers qu'à la même date de 1929 et 1930. Malgré l'abaissement de ces chiffres, dû surtout aux travaux entrepris pour remédier au chômage, l'emploi de la main-d'œuvre était moins favorable qu'à la même date des deux années précédentes.

Dans 7,431 établissements, en février 1931, la diminution du nombre des employés s'établissait à 8,765.

Bien que nos honorables vis-à-vis aient parlé beaucoup du chômage pendant la campagne électorale, on constate que le *Montreal Star* a démontré que la situation de l'emploi de la main-d'œuvre était favorable au 1er mai. Le nombre des gens employés a augmenté constamment jusqu'au mois d'août. Depuis, il y a diminution continuelle.

Le 30 décembre dernier, le premier ministre a prononcé un discours à Régina. Comme le disait un préopinant, cette après-midi, il apportait un message à l'Ouest à propos de la mévente des blés et de l'état économique en général. Je crois, monsieur l'Orateur, que jamais désappointement n'a été plus fort, non seulement pour les amis du premier ministre, mais pour l'Ouest tout entier. Nous espérions qu'il nous annoncerait un moyen d'améliorer l'état de choses existant. J'avais entendu son discours par le radio, mais j'ai acheté un journal, le lendemain matin, pour le lire. De crainte que ce journal, le *Regina Leader-Post*, n'ait pas tout dit, j'ai acheté un exemplaire du journal du premier ministre, le *Regina Daily Star*. Le compte rendu du discours était à peu près le même dans les deux feuilles. Je signale une affirmation fort intéressante par le premier ministre, après avoir énuméré ses promesses:

Rappelez-vous que nous avons trouvé cet état de choses comme un héritage des neuf années du régime libéral.

Quelques MEMBRES: Bravo!

M. McKENZIE (Assiniboïa): Pourquoi mes honorables amis applaudissent-ils? Quand nous avons quitté le Parlement, il y a environ dix mois, après sa dissolution, nous étions tous fiers de rentrer dans nos circonscriptions pour dire aux gens que, malgré la crise universelle, le Canada se trouvait dans un état plus prospère qu'aucun autre pays. Nous pouvions affirmer que le chômage n'était pas aussi grave au Canada qu'ailleurs, surtout que dans les pays à protection excessive.

Puisqu'on parle de l'héritage libéral, qu'on me permette de citer des chiffres révélés par mon très honorable chef dans son discours du 16 mars et qu'on trouve à la p. 25 du hansard non revisé. Il a dit que, durant l'année financière terminée le 31 mars 1922, le commerce total du Canada s'est élevé à 1,502 millions de dollars. Ce chiffre a augmenté chaque année jusqu'à ce qu'il soit de 2,655 millions, en 1929. A cause du marasme général des affaires, il retomba à 2,393 millions, en 1930. Nos exportations totales pour l'année terminée le 31 mars 1922 avaient été de 754 millions de dollars, tandis qu'en 1930 elles étaient de 1,145 millions. Le commerce total du Canada, par tête de la population, était plus considérable que celui de tout autre pays. Voilà la position favorable dont pouvait se glorifier le Canada. En outre, le discours du premier ministre laissait entendre que l'état financier du pays était déplorable quand il est arrivé aux affaires. Mais on sait que la diminution de la dette, qui s'est élevée à $35,993,594 en 1924, a continué chaque année, atteignant $47,740,746, en 1930, soit un total de plus de 276 millions de dollars en sept ans. Voilà l'héritage dont se plaignent les conservateurs, et dont ils ont tant parlé depuis le début de la session.

On a glosé sur le relèvement des droits de douane. Nous nous demandons ce qu'il en résultera. Je ne saurais mieux faire à ce sujet que de lire un article de fond du *Toronto Star*, numéro du 18 octobre 1930. Intitulé: *Résultats inévitables*, il renferme ces mots:

Henry Ford dit aux Anglais, lors de sa présente visite, que "d'ici deux ans on n'importera pas un seul produit Ford en Angleterre des Etats-Unis".

Plus loin l'article continue ainsi:

La politique commerciale actuelle des Etats-Unis fait surgir des barrières par tout le monde pour exclure les produits manufacturés de ce pays. Le Canada a bénéficié industriellement de cet état de choses pendant des années, car on y a établi des succursales de fabriques pour y produire les articles d'exportation et bénéficier de la réception favorable accordée aux produits canadiens à l'étranger. Mais si la politique commerciale d'Ottawa doit maintenant être semblable à celle de Washington,—seulement vendre et ne pas acheter,—pendant combien de temps la marchandise canadienne jouira-t-elle de cet accueil favorable à l'étranger, qui a été le secret d'une grande partie de nos succès industriels ces dernières années? Pas très longtemps.

L'article ajoute:

Cette étrange illusion qu'un pays peut vendre ses produits à l'étranger et n'acheter que chez

soi,—qu'il peut vivre par lui-même et être d'autant plus prospère qu'il pratique davantage cette politique,—a cours dans le monde aujourd'hui et rien, sauf peut-être quelque expérience désastreuse, nous débarrassera de ces conceptions embrouillées.

Cela nous semble bien exprimer ce que seront les résultats inévitables d'une telle politique.

Je désire m'arrêter brièvement à une autre question. Il s'agit de la campagne faite, sans doute avec les deniers publics, par le ministère du Commerce pour activer l'achat des produits canadiens. J'ai découpé l'annonce que je tiens en main du *Canadian National Railways Magazine*, et est intitulée: "Achetez des produits canadiens pour donner du travail aux Canadiens". L'annonce est ainsi conçue:

Vous avez aujourd'hui l'occasion de rendre un précieux service à votre pays. Et vous pouvez le faire sans qu'il vous en coûte en temps ou en argent. Il vous suffit d'un choix intelligent en faisant vos achats quotidiens et la chose est accomplie.

Ceux qui ont lu cette annonce ont trouvé la chose bien simple, mais nous avons constaté un changement après qu'on eût publié cette annonce pendant un certain temps. Je désire faire ressortir un autre fait en ce moment. On a confié ces annonces aux quotidiens et aux magazines, mais les journaux imprimés dans mon comté, par des ouvriers qui paient des taxes et devront contribuer leur part du coût de ces annonces, n'ont bénéficié d'aucune façon de cette campagne de publicité. Je crois que les hebdomadaires publiés dans les petits centres méritent autant de considération que les publications et les quotidiens des grandes villes.

On exprime de beaux sentiments dans cette publicité, si vous ne l'examinez pas de trop près. Nous y voyons que le ministre du Commerce, ou quelqu'un dans son département, mit le mouvement en branle en décrivant une belle grande courbe. Les uns devaient vendre aux autres; en un mot ils devaient se rendre des services mutuels. Ils devaient commercer uniquement les uns avec les autres et on obtiendrait ainsi des résultats merveilleux. Mais en surveillant ces annonces de semaine en semaine nous avons constaté que la courbe du début se rétrécissait de plus en plus. Ces messieurs s'aperçurent que ce mouvement concentrique allait naturellement les faire se rencontrer près du centre avant longtemps, et ils durent s'arrêter soudainement.

Il y a quelques jours, un de mes électeurs m'envoya une coupure de journal pour montrer jusqu'à quel point ceux qui prêchent cette doctrine de l'achat des produits canadiens la pratiquent eux-mêmes. Cet extrait est tiré du *Montreal Chronicle*. Il se passe de commentaires:

Dommages aux filatures de la Dominion Textile évalués à $350,000.

Un incendie qui s'est déclaré le 19 janvier dans le département du filage de l'usine de la Dominion Textile Company, section Sainte-Anne, rue Notre-Dame-Est, a causé des dommages évalués à environ $350,000. La filature est assurée dans des compagnies américaines d'assurance mutuelle enregistrées dans la province, et dont le pricipal agent est M. A. O. Dawson, président de la Canadian Cottons Company, de Montréal.

On est quelque peu surpris d'apprendre qu'une corporation représentant une industrie qui s'est tellement mise en évidence en demandant une plus grande protection tarifaire n'ait pas jugée à propos d'encourager les compagnies d'assurance domestiques régulières. Dans les circonstances, les compagnies d'assurance locales ont plus raison de s'amuser aux dépens de cette compagnie que de s'en plaindre, mais on n'oublie pas que bon nombre des propagandistes en faveur du mouvement des "achats au pays" sont gravement en faute sur cette question d'assurance-feu.

La chose me semble grave. Nous savons que la Dominion Textile Company a bénéficié de la législation tarifaire adoptée à la session de septembre. Nous leur avons accordé cet avantage au détriment du public consommateur. Nous constatons aussi que M. A. O. Dawson, président de la Canadian Cottons Limited, est le principal représentant de ces compagnies mutuelles américaines dans Québec. Je ne doute pas que ces deux compagnies ne soient prêtes à soutenir qu'elles ont bien agi. Elles approuvent la publicité faite par le ministère du Commerce. Cependant voici ce qu'elles font en pratique: elles confient leurs propres assurances à des compagnies mutuelles américaines, et elles ignorent le principe du "Canada avant tout".

Je me suis occupé assez longtemps d'assurances pour savoir qu'il y a au pays nombre de compagnies canadiennes dont le siège social se trouve à Montréal. Pour quelle raison n'ont-elles pas adhéré à leur programme: fabriqué au Canada en faisant affaire avec des compagnies canadiennes.

Je regrette que le ministre du Revenu national (M. Ryckman) ne soit pas à son siège. Je me demande s'il ne pourrait pas trouver un moyen de frapper ces compagnies d'un droit de dumping. Il est très habile lorsqu'il s'agit de frapper d'un droit de dumping tout ce qui est américain. Et que dire du ministre de l'Agriculture (M. Weir), qui, je le regrette, est aussi absent? Pourquoi n'a-t-il pas jugé à propos de soulever l'affaire lorsque le conseil des ministres a examiné la question dernièrement et autorisé le ministre du Revenu national à frapper d'un droit de dumping le fil barbelé? Pour quelle raison n'a-t-il pas élevé la voix s'il veut que les gens de

l'Ouest adoptent le programme de culture mixte qu'il préconise? Nos cultivateurs de l'Ouest ne peuvent se livrer à l'élevage à moins d'avoir du fil barbelé pour enclore leurs terres, car ils n'ont pas les moyens de se procurer d'autres matériaux de clôture. Tout indiquait que cette année ils achèteraient le fil de fer à meilleur marché que par le passé. Pourquoi donc, si le ministre de l'Agriculture assistait à cette réunion du conseil, ne s'est-il pas opposé à l'imposition de ce droit de dumping sur le fil barbelé? Avant la fin du présent débat, j'aimerais à l'entendre formuler son avis touchant l'imposition de ces droits de dumping et expliquer pour quelle raison il a gardé le silence et permis que le cabinet conférât ces pouvoirs au ministre du Revenu national. Mon honorable ami (M. Ryckman) n'est pas du tout au fait de la situation dans l'Ouest, quoique à son retour, l'automne dernier, il ait déclaré s'être rendu compte que la population de l'Ouest voyait d'un œil très bienveillant l'application du programme élaboré par le parti conservateur. J'aurais fort désiré que le ministre eût visité certaines régions du sud de la Saskatchewan afin de se rendre compte de l'optimisme qui règne là-bas.

Ainsi qu'un bon nombre d'honorables membres l'ont fait observer, la classe agricole de l'Ouest se trouve dans une situation déplorable; les choses sont dans un état désespéré. Nos cultivateurs sont à bout d'expédients afin de savoir ce qu'ils feront ce printemps. Ils ne savent pas encore si oui ou non ils ensemenceront leurs terres; ils attendent la direction du ministre de l'Agriculture afin de savoir au juste qu'est-ce qu'il a l'intention de faire afin d'apporter une solution aux problèmes de l'heure. Ils attendent une direction quelconque de sa part. Plus que cela, lorsque nous retournerons prochainement dans nos foyers, nous devrons rencontrer un certain nombre de chômeurs, dans nos circonscriptions respectives, qui voudront savoir de nous quel programme le ministère du Travail a l'intention d'appliquer en l'occurrence. Je le répète, le ministre du Travail occupe un siège à la Chambre haute; cependant, son porte-parole ici, quel qu'il soit, devrait être en mesure d'annoncer les mesures qui seront prises afin de procurer du travail aux chômeurs. Les sans-travail se demandent qu'est-ce que le sort leur réserve au cours de l'été prochaine et il leur faudra se prémunir contre les rigueurs d'un autre hiver. Et il y a lieu de se demander, monsieur l'Orateur, pour quel motif le Gouvernement, qui applique le régime de protection à outrance, ne se rend pas compte de ce qui s'est produit dans les autres pays où cette politique a été mise en vigueur. Je me rappelle très bien d'avoir entendu le très honorable M. Meighen, alors qu'il dirigeait l'opposition en cette Chambre, reprocher au gouvernement de l'époque: Pourquoi le Canada ne suit-il pas l'exemple de l'Australie et ne relève-t-il pas le tarif douanier afin de procurer du travail à notre population?" Eh bien! l'Australie a haussé son tarif tandis que le Canada fut le seul pays au monde qui refusa de le faire. Cependant, à l'heure qu'il est, l'Australie a bien plus de difficulté que le Canada à résoudre le problème du chômage. Elle est acculée à une situation financière désespérée, bien pire encore que la nôtre, bien que celle-ci soit plus grave que dans le passé. Le Gouvernement ne se rend-il pas compte que les pays qui ont refusé de hausser leurs droits ont été les derniers à ressentir les effets de la crise? Pourquoi nous lançons-nous à tête perdue dans une aventure qui a abouti à l'insuccès aux Etats-Unis, en Australie et dans tous les autres pays qui l'ont tentée? Un peu plus tard, au cours de la présente session, je m'étendrai plus longuement sur cet aspect du problème. Mon droit à la parole est sur le point d'être epuisé.

M. T.-A. FONTAINE (Saint-Hyacinthe-Rouville) (Texte): Monsieur le président, je ne veux pas prendre inutilement le temps de la Chambre, surtout à cette heure déjà avancée, et je ne voudrais pas non plus prolonger plus que de raison ce débat qui dure maintenant depuis deux semaines entières; seulement, comme nous n'en sommes plus aux heures fugitives de la session spéciale de septembre dernier, je crois que nous devons tous ici remplir notre devoir de représentants du peuple et, en cette qualité, servir, au meilleur de notre connaissance, suivant nos faibles capacités, de bonne foi, sans parti pris comme sans animosité, les intérêts de nos électeurs et les intérêts de l'entière population de ce pays.

Je vous avoue que je n'ai peut-être jamais réalisé autant qu'en ce moment la vérité profonde de cette parole évangélique: *Tarde venientibus ossa,* parole que je traduirais dans les circonstances à peu près comme suit: Lorsqu'il vient à la suite de tant de brillants orateurs, de tant de grands parlementaires, de tant de *debaters* distigués comme ceux que nous avons entendus depuis le commencement de cette discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône, un jeune député sent la tâche bien lourde et il constate qu'il lui reste bien peu de questions à traiter.

Je me fais, moi aussi, un devoir, à titre de député canadien français de la province de Québec, comme le soulignait, ces jours derniers, mon bon ami le distingué député de Hull (M. Fournier), d'adresser la parole dans ma langue maternelle en cette première circonstance où j'ai l'occasion de parler dans cette

Chambre comme représentant du peuple. Car je crois que c'est le devoir de tout Canadien français qui, en cette Chambre, a l'occasion d'adresser la parole pour la première fois, de le faire dans la langue française.

Monsieur le président, vous me permettrez peut-être, en toute humilité et en toute modestie, de me joindre à mes collègues pour vous offrir le témoignage bien sincère de mes félicitations à l'occasion de votre nomination à l'importante fonction d'Orateur de la Chambre. Il me semble qu'en ce qui me concerne j'ai peut-être une raison toute spéciale de le faire puisque j'ai le privilège d'occuper dans cet édifice la chambre que vous occupiez vous-même au cours du dernier parlement.

Il me reste aussi à adresser mes félicitations les plus sincères et les plus cordiales, comme l'ont fait tous les orateurs qui m'ont précédé, aux honorables députés de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) et de Grey-Nord (M. Porteous), pour l'heureuse façon dont ils se sont acquittés de leurs fonctions en proposant et en secondant respectivement l'adresse en réponse au discours du trône.

Des félicitations, il faudrait aussi, si nous en avions le temps, en adresser à tous les députés canadiens-français comme à tous les honorables membres de cette Chambre, pour les discours très complets et très au point que nous avons eu l'occasion d'entendre depuis le commencement de ce débat.

Si j'étais un ancien député, on ne me pardonnerait peut-être pas de faire la louange du comté que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre. Comme les nouveaux députés peuvent compter sur votre indulgence et sur celle des honorables membres de cette Chambre, vous me permettrez peut-être de dire, non pas que je représente le plus beau comté du pays, les protestations parmi mes amis que je vois à côté de moi seraient trop nombreuses, mais que je représente l'un des plus beaux comtés,—c'est l'expression que je choisirai pour être de bon compte avec tout le monde,—l'un des plus beaux comtés de la province de Québec. C'est un comté à la fois mi-agricole et mi-industriel. Nous y avons, sous le rapport de l'agriculture, la culture générale, la culture du foin, l'industrie laitière, l'élevage, la culture maraîchère, la culture du tabac sur une grande échelle, dans la région de St-Césaire particulièrement. Nous y avons aussi de superbes vergers, et c'est avec raison qu'on a dit que la région de Rougemont, de St-Hilaire et d'Abbotsford était le plus beau jardin de la province. Nous avons encore l'industrie de l'érable, l'industrie des conserves, l'aviculture, l'apiculture, et le reste. Au point de vue de l'industrie, nous y trouvons celle des textiles, des soieries, des tricoteries, des manufactures de chaussures, tanneries, manufactures d'orgues, moulins. Nous avons des distilleries, des manufactures de chapeaux, de vêtements, et le reste.

Dans mon comté, au cours des dernières élections, comme à peu près dans tous les autres comtés de la province de Québec, comme dans tous les comtés agricoles du pays, on s'est adressé à la classe des cultivateurs, et pour capter leurs votes on a essayé de leur faire croire que s'ils accordaient leur suffrage au parti conservateur ils verraient leurs produits recevoir une augmentation considérable. On a promis aux ouvriers des villes qu'ils auraient plus d'ouvrage. Aucune de ces promesses ne s'est réalisée. Mais, comme partout ailleurs aussi, l'on a eu recours au cri célèbre et fameux du *Canada first*. Monsieur le président, le parti conservateur est habitué, lorsqu'il veut remporter une victoire, à avoir recours à de ces paroles qui sonnent comme un appel de clairon. On en a eu un exemple déjà aux élections de 1911 lorsque le parti conservateur avait eu recours pour gagner la victoire à cette fameuse devise: "Ni troc, ni échange avec les Yankees". Et en 1911, puisque nous y sommes, les conservateurs avaient, comme en 1930, joué un double jeu. Dans une certaine partie du pays, l'on avait combattu en faisant toutes espèces de représentations à la population concernant la réciprocité. Dans une autre partie du pays, on avait fait des représentations identiques aux électeurs en parlant de la question de la marine. Pour gagner les élections de 1930, le parti conservateur, par la voix de son chef, a eu recours à une formule un peu plus voilée, la fameuse formule du "Canada d'abord". Sans doute, c'est une belle devise, monsieur le président, c'est peut-être même la plus belle qu'on puisse inscrire en tête d'un programme électoral à la veille d'une consultation populaire. Le Canada d'abord, cela paraît bien dans une proclamation, cela produit un bon effet dans un discours. Sans doute, nous l'approuvons tous cette formule magique, mais à condition de lui accorder sa signification juste, réelle et exacte.

Si, par ce programme, on entend prendre le moyen d'ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits, de créer de nouveaux marchés, ou même simplement de garder ceux que nous avons, nous en sommes! Si, par ce programme, on entend travailler à cimenter l'union nationale, entre les provinces, entre les classes, entre les races, entre les croyances, nous en sommes! Si, par ce programme, on entend protéger le consommateur et les classes moyennes au lieu d'avoir uniquement en vue les intérêts des grands capitalistes du pays,

nous en sommes! Si, par ce programme, on entend protéger le cultivateur et l'ouvrier autant que les grands industriels et les rois de la finance, nous en sommes, et ce programme recevra notre adhésion la plus complète, la plus franche et la plus sincère, car il a toujours été, Dieu merci, celui du parti libéral. Mais, monsieur le président, si, au moyen de cette formule magique, on désire surtout et avant tout la protection pour les puissants, la haute protection pour les riches et les grands; si, pour en arriver à ce résultat, on ne recule devant rien; si, par une élévation inconsidérée du tarif, on voit les autres pays, les uns après les autres, nous fermer leurs portes; si, au lieu d'avoir un tarif de revenu, nous voyons le revenu des douanes, par exemple, diminuer misérablement de jour en jour; si notre pays perd le rang enviable qu'il occupait, au point de vue du commerce extérieur, parmi les premières nations du monde; si, au lieu d'accumuler des surplus, et par ce moyen de réduire la dette nationale, l'administration accuse des déficits; si, par voie de conséquences, au lieu de diminuer ou même de faire disparaître certaines taxes qui pèsent lourdement sur la nation, on est obligé de les augmenter et même d'en créer de nouvelles; si, au lieu de cette paix, de cette confiance mutuelle, de ce respect, de cette concorde et de cette harmonie qui doivent fleurir sur le sol canadien si l'on veut voir survivre le pacte fédératif, si, au lieu de tout cela, dis-je, l'on voit naître la méfiance, le soupçon, l'animosité, les conflits d'intérêts entre les provinces, entre les sections de notre territoire, entre les classes et, même, en certains cas, faut-il le dire, le mépris des droits des minorités, oh! alors, monsieur le président, ne sommes-nous pas en droit de nous demander si cette belle formule n'avait pas pour seul et unique objet la possession du pouvoir par l'application de ce principe souverainement faux et mauvais "la fin justifie les moyens".

Au cours des élections de juillet dernier, nos bons amis de la droite ne voyaient partout que malaise, dépression, chômage, misère, et afflictions de toutes sortes. Nous admettions bien, de notre côté, qu'il y avait une dépression économique, mais nous avons toujours prétendu qu'elle avait des causes générales, surproduction, mévente des blés, progrès du machinisme, dégringolade de la bourse, et le reste. Cependant, nos adversaires refusaient absolument de jeter les yeux au delà des frontières de notre pays; ils ne voulaient voir ni les pays d'Europe, ni la république voisine; ils refusaient de faire la moindre enquête sur la situation économique des autres pays. Après les élections, cependant, cela ne tarda pas à changer. Plusieurs autres honorables députés qui ont eu l'occasion d'adresser la parole avant moi ont déjà souligné à l'attention de cette Chambre des déclarations qui ont été faites, immédiatement après les élections, par l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens), par l'honorable ministre du Travail (M. Robertson), par l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley). L'honorable premier ministre lui-même, dans le discours qu'il prononçait à l'ouverture de la conférence impériale, à Londres, le premier octobre dernier, s'empressait lui aussi de souligner que cette conférence s'ouvrait à une époque de dépression industrielle et que cette situation était universelle. Voici d'ailleurs les propres termes dans lesquels il s'exprimait. J'emprunte le texte du compte rendu officiel de la conférence, imprimé par ordre du Parlement:

"Nous nous assemblons à une époque de dépression industrielle, de chute de prix, de ralentissement commercial, de diminution de revenus et de croissance dans le chômage. Cette situation est universelle, et si quelques pays ne la connaissent qu'à un moindre degré, tous sont également intéressés à y trouver remède. Ces facteurs qui ont pu autrefois contrôler le cours du commerce et de l'industrie des nations ont fait place à d'autres. Le vieil ordre de choses n'existe plus. Dans quelle mesure l'état malheureux du présent peut indiquer un changement vers des conditions nouvelles des affaires mondiales, il est probablement inutile de le rechercher en ce moment."

Pourtant, monsieur le président, à entendre le très honorable premier ministre au cours de la campagne électorale dans tous ses discours, si une telle situation économique existait en notre pays, cela ne pouvait être dû qu'à la négligence, l'incurie et l'incompétence de l'administration libérale. Et quelque temps après les élections, il n'hésitait pas à accepter le point de vue libéral. Monsieur le président, c'est le temps de dire avec le poète, *Quantum mutatus ab illo!*

Nos amis de la droite ont, pour tous les maux qui se présentent, une réponse toute prête, toujours la même après comme avant les élections. Si cela va mal, disent-ils, c'est la faute aux libéraux, comme on disait autrefois, c'est la faute à Papineau. L'honorable député de Labelle le rappelait dans un de ses discours de la dernière campagne électorale. Je le connais bien, ce refrain, disait-il, c'est celui qui avait cours au temps de mon arrière-grand-père. En ce temps-là, s'il ne faisait pas beau, c'était la faute à Papineau. S'il pleuvait trop, la faute à Papineau. Si les chemins n'étaient pas beaux, la faute à Papineau. Si les vaches n'avaient pas de veau, la faute à Papineau.

Pourtant, si j'ai bonne mémoire, nos amis de la droite, au cours des dernières élections, se vantaient d'avoir le remède efficace et mer-

veilleux capable de guérir instantanément les maux dont souffrait notre pays. Ils disaient aux électeurs: "Si vous nous donnez une chance, la face des choses sera immédiatement changée. Avec la protection, nous allons tout régénérer et tout restaurer." L'honorable premier ministre, lui-même, déclarait en Nouvelle-Ecosse—nous n'aurions qu'à consulter, si nous en avions le temps, les extraits du *Halifax Herald* des 3 et 4 juillet, qui sont d'ailleurs consignés au hansard, page 37 de la version française:

Si le parti conservateur triomphe le 28 juillet, je verrai à ce que l'on paie dans toutes les provinces des pensions aux vieillards, sur le trésor fédéral.

Je félicite en passant l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin) du magnifique discours qu'il a fait hier soir, et qui était particulièrement éloquent pour ce qui concerne cette question de la pension aux vieillards. En l'écoutant attentivement, je me disais: "S'il a fait ce discours dans presque toutes les paroisses de son comté, il n'est pas étonnant qu'il ait remporté la victoire." Monsieur le président, qui pourrait dire combien de votes cette question, cette promesse de la pension aux vieillards a pu rapporter au parti conservateur dans la province de Québec comme dans les autres provinces de la Confédération?

Le premier ministre continuait—ceci est très important:

Je demanderai aux candidats conservateurs de cette province qui seront élus au Parlement de voter contre moi et contre mon gouvernement si ces promesses ne sont pas tenues.

Hélas! comme Sœur Anne, nous ne voyons encore rien venir. Par le discours du trône, on nous dit: "Patientez donc, cela viendra avec le temps, nous ne sommes au pouvoir que depuis huit mois." Mais nos amis de la droite ne se servaient pas de ce langage pendant la dernière campagne électorale. Ces maux devaient être guéris immédiatement. Il n'était pas alors question de délais. Ces promesses devaient être remplies immédiatement. C'est sur la foi de ces promesses spéciales et formelles qu'ils ont pu obtenir, dans la province de Québec comme dans les autres provinces, un si grand nombre de votes. Croit-on un seul instant, sincèrement, que le résultat du vote eût été le même si nos amis de la droite, au lieu d'une promesse de solution immédiate, avaient dit aux électeurs: "Nous croyons pouvoir faire mieux que les libéraux mais nous ne savons pas combien de temps cela prendra. Une chose certaine, c'est qu'il ne nous sera pas possible de remédier à la situation avant de longs délais". C'est ce qu'ils disent aujourd'hui. Cela est tellement vrai que même aujourd'hui, après avoir exercé le pouvoir depuis huit mois, nos amis de la droite ne sont même pas encore en mesure de dire quand leurs fameux remèdes produiront quelques résultats.

Mais, disent encore nos amis de la droite si la situation n'est pas meilleure qu'elle n'était, si les revenus ont baissé d'environ 72 millions pour les premiers dix mois de l'année fiscale qui se terminera dans quelques jours, si les dépenses durant la même période ont augmenté d'environ vingt millions et la dette publique de 44 millions, si l'administration des affaires du pays doit se boucler avec un déficit d'environ 100 millions, d'après la déclaration du très honorable premier ministre, il n'y a rien d'étrange dans tout cela, c'est la faute du tarif Dunning. Mais encore ici nos amis se prennent à leur propre piège car ils oublient que le tarif Dunning, si je ne me trompe, n'est venu en vigueur que le premier mai dernier et que le Gouvernement s'est empressé de l'abroger au cours de la session spéciale de septembre dernier. A qui peut-on faire croire que ce tarif, qui n'a ainsi été en vigueur que durant quelques mois, a pu être aussi désastreux? Non, le tarif Dunning ayant pour but de nous ouvrir des marchés à l'étranger avait nécessairement pour effet d'augmenter nos revenus. La meilleure preuve de ce fait c'est que précisément nos revenus ont commencé à accuser une baisse considérable après l'abrogation de ce tarif.

On a souvent parlé des promesses qui ont été faites par l'honorable premier ministre (M. Bennett) au cours de la dernière campagne électorale. Plusieurs de nos amis de la droite ont essayé de prétendre, sans, je crois, pouvoir en donner une preuve satisfaisante, que ces promesses avaient été réalisées. En fait, et à tout événement, je crois qu'il n'y en a qu'une qui a été réalisée, pour une moitié, celle de la session spéciale. Quelles sont les principales promesses que le premier ministre et le parti conservateur avaient faites pour capter les faveurs de l'électorat? La première: disparition immédiate du chômage au moyen d'une session spéciale tenue à cet effet. La deuxième: augmentation du prix des produits de la ferme et en particulier de celui du beurre. Celle-là non plus n'a pas été remplie.

La troisième: système de pensions de vieillesse dans toutes les provinces et aux frais du trésor fédéral. Celle-là encore n'a pas été remplie.

Quatrième promesse: une grande route nationale de l'Atlantique au Pacifique, du Cap-Breton à Vancouver. Où en est-on rendu avec cette promesse, monsieur le président? Une autre promesse qui n'a pas encore été remplie.

Cinquième promesse: construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Lachine, et un pont, s'il vous plaît, sans droits de péage. Ca n'est pas le gouvernement fédéral, c'est le gouvernement provincial de Québec qui est en train de la remplir, celle-là.

Sixième promesse: la canalisation du Saint-Laurent. Monsieur le président, est-ce qu'on peut prétendre sincèrement et de bonne foi, aujourd'hui, en cette Chambre, que toutes ces promesses ont été accomplies, ou sont sur le point de l'être, par le parti qui est maintenant au pouvoir?

Je n'ai pas l'intention—l'heure avance si vite—de rappeler ici la plupart des déclarations très importantes qui ont été faites par le premier ministre à la veille du scrutin du 28 juillet dernier. Tout de même, j'en citerai quelques-unes, et le plus brièvement possible.

Lorsque je serai devenu premier ministre, le 28 juillet, disait-il, je verrai à ce que toutes mes promesses soient réalisées ou mon ministère perdra le pouvoir dans cet effort à atteindre ce but.

Parlant dans la ville d'Halifax, il disait:

Je demanderai aux candidats conservateurs de cette province (la Nouvelle-Ecosse) qui seront élus au Parlement de voter contre moi et contre mon gouvernement si ces promesses ne sont pas tenues.

Il disait aussi:

M. King vous promet de mettre à l'étude le problème du chômage. Je vous promets, moi, de mettre fin au chômage. Lequel de ces deux plans préférez-vous?

Comme cela sonnait bien dans un discours électoral, des déclarations comme celle-là.

Il ajoutait encore:

C'est du travail que vous voulez et non pas des conférences, vous allez en avoir—du travail.

Et le très honorable premier ministre ajoutait, parlant cette fois dans la ville de Québec,—ceci est très important pour nos bons amis de la droite; je n'ai pas encore le plaisir de connaître personnellement et intimement les députés conservateurs de la province de Québec, mais ils ont l'air remplis de bonnes dispositions; tous ceux que j'ai pu rencontrer dans cette Chambre me paraissent être des hommes de bonne volonté et je suis sûr qu'à la première occasion ils se feront un devoir d'être obéissants et dociles à cette recommandation que leur faisait leur chef dans la ville de Québec,—l'honorable premier ministre disait qu'il voulait que les représentants de la province de Québec et les autres membres de son parti le précipitassent du pouvoir s'il ne remplissait pas les promesses faites au peuple canadien après avoir été victorieux aux élections.

Une VOIX: Il n'y a pas de danger.

M. FONTAINE: Je n'ai pas le plaisir de connaître personnellement l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), seulement je sais qu'il jouit d'une grande réputation, et à bon droit; il a l'honneur d'occuper actuellement, ou il a occupé,—je ne suis pas positif sur ce point,—un poste de confiance dans le Barreau de Québec, je crois qu'il a été bâtonnier ou qu'il l'est encore, même. Je le félicite en passant. Il s'est acquis dans cette province et dans ce pays la réputation d'un défenseur de la langue française. Il n'a pas craint, lui, dans cette Chambre, de critiquer comme il fallait le faire la conduite du premier ministre de la Saskatchewan à l'égard de nos frères de là-bas. L'honorable député de Montmagny cependant a dit que les libéraux avaient fait une campagne de préjugés dans la province de Québec au cours de la dernière élection, qu'ils étaient tous des partisans et que lui était devenu un bon tory parce qu'il était devenu un bon Canadien. Vu ma situation de jeune député, je ne voudrais pas le moins du monde lui être désagréable en quoi que ce soit, mais je crois que ce sont là des paroles qu'il aurait sûrement pu s'empêcher de prononcer. C'est plutôt son chef lui-même qui, au cours des dernières élections, faisait cet appel aux préjugés en disant que le gouvernement n'était qu'un groupe de mercenaires, se maintenant au pouvoir par la feinte et les subterfuges, n'agissant que dans leurs propres intérêts, oubliant tout sauf leurs avantages personnels, et en les comparant à des traîtres et à des Judas.

Je crois que c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'on avait vu le chef d'un grand parti être aussi dur et aussi injuste pour les chefs du parti adversaire.

Les campagnes de préjugés, il ne faut pas les chercher chez les libéraux de la province de Québec. En juillet dernier, on sait l'attitude que le parti conservateur tenait dans notre province lorsqu'il s'adressait aux électeurs. D'après lui, les trois provinces de l'Ouest du Canada étaient représentées dans le gouvernement par MM. Mackenzie King, Dunning, Crerar, Stewart et Motherwell. Ces cinq ministres, disait-on, contrôlaient le gouvernement et déterminaient sa politique financière et économique. Et je crois que c'est l'honorable secrétaire d'Etat lui-même (M. Cahan) qui, parlant un soir à la radio au poste C.K.A.C. de Montréal, disait que depuis dix ans ce groupe-là avait tenu en laisse le bloc solide de Québec.

Qu'est-ce que disait pendant ce temps-là, dans l'Ouest, le *Regina Daily Star,* ce journal stupide, ce journal qui n'a qu'un idéal, qu'un but et qu'un programme: la persécution des nôtres dans l'Ouest; ce journal qui ne devrait

pas oublier pourtant qu'il y a dans la province de Québec et dans les autres provinces, une presse canadienne-française qui depuis longtemps constitue un mur infranchissable à tous les mouvements ou à toutes les attaques qui peuvent se faire dans ce pays contre le droit des minorités. Cette presse mène de bons combats depuis vingt ans dans notre province, et, Dieu merci, le journal de la Saskatchewan peut méditer sur la fable de Lafontaine. "Le serpent et la lime"; il aura beau faire ce qu'il voudra, jamais il ne réussira à entamer dans ce pays les droits, les privilèges qui sont garantis à la minorité canadienne-française par les dispositions de la Constitution qui nous régit. Mais que disait ce journal qui favorisait les campagnes de nos amis de la droite dans l'Ouest, que disait ce journal sur le compte du gouvernement libéral? Ce journal qui n'avait et qui n'a encore aucune sympathie pour les Canadiens français disait que le cabinet fédéral, le gouvernement d'alors, était dominé par la province de Québec et que, par l'entremise du ministre des Postes et du secrétaire d'Etat on prenait tous les moyens possibles pour imposer la langue française en ce pays et pour imposer,—chose surprenante, et qui montre bien jusqu'où peut conduire la mauvaise foi,—pour imposer, disait-il, la protection dans le pays!

Dans l'Ouest, on cherchait à faire croire aux gens que le gouvernement libéral était protectionniste, et dans l'Est, on cherchait à capter les suffrages de l'électorat en disant que le gouvernement libéral était dominé par les intérêts libre-échangistes de l'Ouest. A Montréal, on disait que les députés de l'Ouest contrôlaient le cabinet King, tandis qu'en Saskatchewan on soulevait les préjugés en affirmant que le bloc de Québec imposait au pays la langue française et la protection. Si ce n'est pas là semer et répandre le préjugé, les mots n'ont plus aucune signification.

Quelques-uns des honorables députés qui ont eu l'occasion d'adresser la parole en cette Chambre ont fait grand état de la nouvelle politique d'immigration du Gouvernement. A ce sujet et sous ce rapport, je n'ai pas l'intention de revenir sur l'excellent réquisitoire que prononçait l'autre soir l'honorable député de Bellechasse, mais il serait peut-être important de bien mettre devant la population de ce pays ce fait-ci: que depuis vingt ans celui des deux partis qui a amené le plus d'immigrants en ce pays n'est pas le parti libéral mais bien le parti conservateur puisqu'il est entré au pays venant de l'Angleterre, des Etats-Unis et des autres pays, sous l'administration conservatrice de 1911 à 1921, un total de 2,123,920 alors qu'au cours des neuf dernières années du régime libéral, c'est-à-dire de 1922 à 1930, il nous est venu 1,145,475 immigrants, ce qui est environ la moitié moins.

Il ne faut pas oublier non plus que lorsque nos amis de la droite se vantent d'avoir fait disparaître l'immigration, cela non plus n'est pas exact car, d'après le ministère de l'Immigration réorganisé par le premier ministre, il nous est arrivé pour les cinq mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre, près de 25,000 immigrants. Encore en janvier dernier il nous est arrivé 1,480 immigrants en ce pays, alors que nous souffrions de la crise du chômage, alors que le parti conservateur s'était engagé à remédier à ce mal, alors qu'on se plait à déclarer dans tout le pays que depuis qu'il y a un parti conservateur au pouvoir l'immigration a été arrêtée complètement. Il y aurait encore à souligner le fait que le premier ministre actuel s'est empressé de rétablir le ministère de l'Immigration que l'ancien premier ministre avait aboli, et aussi le fait qu'à la session de 1929, comme on l'a déjà fait remarquer ces jours derniers, le général McRae, organisateur en chef du parti conservateur, proposait une dépense de trois cents millions pour faire venir ici des chômeurs anglais et les établir à nos frais dans les provinces de l'Ouest.

On nous parle souvent de la haute protection comme le meilleur remède au chômage. On oublie, cependant, de jeter un coup d'œil sur nos puissants voisins des Etats-Unis, pays par excellence de la plus haute protection. Veut-on savoir dans quelle progression le chômage a augmenté aux Etats-Unis en ces dernières années? Consultons les statistiques. En l'année 1928, il y avait aux Etats-Unis 800,000 chômeurs; en l'année 1929, il y avait 500,000 chômeurs; en juin 1930, 4,500,000 chômeurs; en octobre 1930,—il y a quelques mois,—ce chiffre était augmenté à 7,200,000. Ce qui veut dire que si la progression s'est continuée dans la même proportion pour les derniers mois, il y aurait actuellement, aux Etats-Unis, un nombre de chômeurs presque égal à la population entière du Canada.

Mais, monsieur le président, il n'y a pas que les Etats-Unis qui souffrent de la haute protection. Il y a un autre Dominion dans l'empire britannique qui a cru lui aussi devoir recourir au système de la haute protection: c'est le dominion de l'Australie. Il a actuellement une dette de plus de cinq milliards dont le paiement des intérêts absorbe à lui seul presque tous ses revenus. Il est actuellement sur la route qui conduit à la faillite et il ne sait pas comment il fera pour payer sa dette ni s'il pourra la payer. Il a bâti des chemins de fer qui ne paient pas même leurs frais, des grandes routes extrêmement coûteuses, comme

nous en ont promis nos amis de la droite, et d'autres travaux du même genre. Malgré son système de haute protection, il est quand même victime de la crise des blés et des textiles. L'état contrôle une infinité de choses et en Australie, plus qu'ailleurs, il y a excès d'étatisme. Tout cela, cependant, ne peut servir à restaurer ses finances et aujourd'hui sa situation financière est considérée tellement désespérée que les grandes maisons de finance internationales ne veulent même plus consentir à lui prêter de l'argent.

Tout cela prouve, monsieur le président, que chaque élévation des tarifs d'un pays encourage simplement les autres pays à élever encore davantage leurs propres tarifs.

Nos adversaires, au cours de la dernière campagne électorale, ont entièrement mis sur le compte du traité que nous avions avec la Nouvelle-Zélande le fléchissement des prix du beurre pendant l'année 1930. Ce traité a pu en être une des causes et c'est pour cela qu'il a été abrogé le 12 octobre, de l'initiative de l'ancien gouvernement lui-même. Cependant, notre traité avec la Nouvelle-Zélande n'était pas la seule cause de cet état de choses et je dirai même qu'il n'en était pas la cause principale. Il ne faut pas oublier que la mise à effet du nouveau tarif américain sur le lait et la crème avait eu, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre, pour effet immédiat d'arrêter l'exportation de nos produits laitiers aux Etats-Unis, exportation qui avait lieu surtout dans le sud des provinces d'Ontario et de Québec, et tout particulièrement dans les cantons de l'est de cette dernière province. Avant la mise en vigueur de ce nouveau tarif américain, nos cultivateurs du sud de la province de Québec avaient aux Etats-Unis un excellent marché pour leurs produits laitiers, c'est-à-dire pour le lait et la crème, et lorsque ce marché fut fermé, le surplus de ces produits laitiers dut être écoulé sur le marché de Montréal et des autres grandes villes canadiennes, ou dut être converti en beurre et en fromage, ce qui eut pour effet d'occasionner un nouveau fléchissement des prix. Pour bien illustrer la vérité de ces faits, il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques qui établissent qu'au cours de l'année 1929 nous avons exporté aux Etats-Unis des produits laitiers, lait et crème, ayant une valeur de $5,476,254, tandis que pour l'année 1930 nous n'en avons exporté que pour un montant de $2,661,076. (Ces renseignements sont pris dans une revue commerciale et financière de l'année 1930, imprimée et publiée par le journal la *Gazette* de Montréal, le 3 janvier 1931). Au surplus, pour ce qui concerne cette question du beurre, il serait facile d'établir, si nous en avions le temps, que la situation n'était pas différente en notre pays de celle des Etats-Unis, qui étaient pourtant protégés par leur haute muraille tarifaire.

Monsieur le président, avant de terminer, je voudrais dire un mot, puisque le discours du trône en parle, de cette question de la bonne entente. On y lit, en effet, ce qui suit:

> Dans l'adversité, l'union s'est trouvée affermie par l'esprit de coopération et par cette bonne entente qui est la sauvegarde la plus sûre du succès et du bonheur d'une nation.

Est-ce qu'il y a vraiment, actuellement, dans tout le pays, dans toutes les provinces, dans certaines provinces surtout où il y a une minorité, cette bonne entente que nous serions en droit de voir régner dans un pays comme le nôtre? Dans les journaux du mois de mars courant, dans le *Patriote de l'Ouest,* en date du 4 mars 1931, il y a un appel qui revêt le caractère d'un cri de poignante douleur et de navrant désespoir de la part de ceux qui constituent là-bas la minorité canadienne-française et catholique. Voici comment se lit cet article du *Patriote de l'Ouest* que je désire souligner à l'attention de cette Chambre:

> Citoyens du Canada depuis des siècles, explorateurs et pionniers laboureurs de l'Ouest, il est dur aux Canadiens français de se voir mis, dans leur patrie, sur le même pied que l'immigrant d'hier. Il lui est dur que lui seul n'ait rien à dire sur des lois qui ne concernent que lui. Il lui est pénible de se voir spolier d'un droit acquis à l'aurore de notre histoire et pour des motifs qui n'ont pas même une apparence de vérité.
>
> Indépendamment de l'aspect catholique et français, nous croyons que M. Anderson, premier ministre de la Saskatchewan, fait un faux pas en légiférant contre l'enseignement de notre langue. Ce n'est pas une union plus étroite entre les citoyens de notre province qui va en résulter, ni un progrès pédagogique. Sciemment ou non, M. Anderson achemine le pays vers le régime de la terreur communiste, non pas vers la fraternité qui suppose le respect des sentiments. Cet esprit de contrainte par la force se déploiera sur d'autres terrains, blessera d'autres groupes que le nôtre, peut-être des personnes chères à M. Anderson. La tyrannie une fois déchaînée opère des ravages plus étendus que ne le voulait son maître.
>
> La langue française réveillera les échos de nos immenses territoires longtemps après la chute et la disparition du premier ministre actuel, et beaucoup d'aventures religieuses ou areligieuses auront terminé leur carrière que l'on entendra encore la voix argentine descendre des clochers catholiques pour consoler les âmes par l'espoir de la vie future.

C'est par là que je termine. J'espère que des appels comme celui-là seront entendus et compris, et que la province de la Saskatchewan à l'instar de la province de Québec saura, elle aussi, accorder à la minorité canadienne-française et catholique de là-bas les droits, les avantages et les privilèges qui lui sont garantis par la constitution de ce pays, avan-

tages, droits et privilèges dont a toujours bénéficié et dont bénéficiera toujours dans la province de Québec la minorité anglaise.

L'hon. M. DUPRE propose le renvoi du débat.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Guthrie, la séance est levée à dix heures et douze minutes du soir.

LUNDI, 30 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

PETITION CONTRE LA VIVISECTION

M. R. S. WHITE (Mont-Royal): Je demande à déposer une pétition de citoyens de Montréal et de la région, comme d'autres parties du Canada, qui prient la Chambre d'adopter une loi tendant à abolir la vivisection.

MODIFICATION DE LA LOI DU SERVICE CIVIL

M. O.-L. BOULANGER (Bellechasse) demande à déposer un projet de loi (bill n° 18) tendant à modifier les dispositions de la loi du service civil relatives à la préférence accordée aux anciens combattants.

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

M. BOULANGER: Ce projet de loi est semblable à celui que j'ai présenté à la dernière session. Il a un triple objet. Il tend, en premier lieu, à limiter aux soldats canadiens la préférence accordée aux anciens combattants, le mot Canadien étant pris dans le sens que lui donnent la loi des ressortissants du Canada, chap. 21 des Statuts revisés et la loi de l'immigration. En second lieu, il tend à prolonger de trois à cinq ans l'obligation de la résidence en Canada imposée aux candidats à des emplois de l'Etat. Enfin, il est proposé de mettre fin à la coutume adoptée par la commission du service civil de faire des exceptions à la règle exigeant trois années de résidence. La commission a adopté des règles d'application générale qui semblent contredire les termes de la loi du service civil, et en vertu de certaines desquelles des candidats sont admis, pour ainsi dire dans l'ordre ordinaire des choses, sans remplir les conditions exigées par la loi à cet égard. Le projet de loi a pour objet de mettre fin à cette coutume et de revenir à l'esprit de la loi du service civil. Quand il sera nécessaire de faire une exception à la loi, cette exception constituera un cas spécial et sera étudiée comme tel par le conseil des ministres.

[M. Fontaine.]

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois).

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord) demande à déposer un projet de loi (bill n° 19) tendant à modifier les articles du Code criminel relatifs aux réunions illégales.

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

M. WOODSWORTH: Le projet de loi a simplement pour objet l'adoption d'un article établissant sans l'ombre d'un doute que le caractère illégal d'une réunion dépendra uniquement de la tournure générale et de la substance des discours relatifs à la chose publique. Dans certaines villes, récemment, on a semblé abuser de la loi, en sévissant contre certains orateurs et en déclarant que certains de leurs auditeurs avaient pris part à une réunion illégale, sans se préoccuper de la tournure générale des discours en question. Le projet de loi n'a pour objet que d'empêcher la répétition de ces incidents.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois).

DISCUSSION DES SUBSIDES

ADMINISTRATION CENTRALE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Conformément à l'avis qui en a été donné et à l'entente que nous avons conclue, je propose, monsieur l'Orateur, que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. LaVergne).

Agriculture.—Dépenses casuelles, crédit supplémentaire, $3,000.

Le très hon. M. BENNETT: Cet article représente le dépassement du crédit accordé au ministère de l'Agriculture pour ses dépenses casuelles de l'année courante. Ce dépassement résulte surtout de l'excédent des dépenses des délégations envoyées à l'étranger pour étudier des questions agricoles.

M. POWER: Si les règlements de la Chambre me le permettent en ce moment, je demanderais au premier ministre de déposer tous les documents, toute la correspondance et tous les états de compte se rapportant au crédit, n° 61, que nous étudierons cet après-midi ou ce soir. Ce crédit a trait à un mandat du Gouverneur général et porte sur certaines questions relevant du département de la Défense nationale.

Le très hon. M. BENNETT: Je verrai à ce qu'on le fasse.

M. POWER: Je crains que nous ne puissions discuter cet article à moins que ces documents ne soient déposés.

(Le crédit est adopté.)

Commission du service civil.—Dépenses casuelles, crédit supplémentaire, $20,000.

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit est semblable à plusieurs autres que l'on trouvera dans ce budget supplémentaire. On a pris l'habitude de reporter des soldes d'une année à l'autre. La Commission du service civil devait un compte d'impressions de $25,000 au département des impressions publiques à la fin de l'année dernière. La Commission paya ce compte lorsque ses crédits de l'an dernier furent votés et il fallut déduire cette somme des crédits qu'on lui avait accordés pour l'administration de ses affaires. Il aurait dû en résulter un déficit d'environ $22,000 pour l'année courante, mais par suite d'économies effectuées ailleurs la commission n'a besoin que d'une somme de $20,000 pour solder sa dette envers le département des impressions publiques.

M. POWER: Je ne sais si c'est le bon temps de soulever une discussion au sujet de la Commission du service civil, mais je demanderais au Gouvernement s'il en est arrivé à une décision quant à l'abolition de ce corps. J'ai en main le rapport d'un discours prononçé le 23 février 1931 par l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon). Je traduirai librement du français. *Le Franc parler*, un journal publié à Québec sous les auspices et avec l'approbation de l'Orateur suppléant de la Chambre, rapporte les paroles de l'honorable député.

Sir EUGENE FISET: L'Orateur suppléant est-il seul à avoir la haute main?

M. POWER: On pourrait inscrire cette question au Feuilleton, et je suis certain que l'Orateur suppléant, avec l'esprit d'indépendance qui le caractérise, donnerait une réponse impartiale. Cependant, l'honorable député de Dorchester parle ainsi:

A mon tour je dénonce cette commission. Au prochain caucus du parti...

Je suppose qu'il fait allusion au parti Tory à Ottawa...

...on discutera cette question. M. Sauvé s'en est plaint récemment, et il a dit combien il regrettait que les députés conservateurs ne pussent pas récompenser les fidèles serviteurs de notre parti. Cette loi est une négation du principe du gouvernement responsable.

Me permettra-t-on de dire à l'honorable député de Dorchester qu'il n'est pas le premier à faire cette découverte. L'article ajoute:

Aujourd'hui un ministre ne peut pas nommer un messager dans son bureau ou un chauffeur sans être obligé de passer par des commissaires, et par une commission et ses employés où nous trouvons souvent des imbéciles et des personnes vénales. Nos ministres de Québec...

Ce qui suit est important et j'attirerais l'attention du premier ministre...

...partagent mon avis et je suis positif, je suis certain qu'on modifiera cette loi au cours de la prochaine session, si on ne l'abroge pas.

Un MEMBRE: Attendez, vous verrez.

M. POWER: Mon honorable ami dit "Attendez et vous verrez". J'attendrai avec plaisir si le Gouvernement m'assure qu'il n'a pas l'intention de donner suite à la déclaration de l'honorable député de Dorchester. Me permettra-t-on d'ajouter que les journaux décernaient publiquement le titre de solliciteur général suppléant à l'honorable député, au cours de l'infortuné voyage en Angleterre du très honorable premier ministre et du solliciteur général (M. Dupré). Ainsi, sa déclaration a un caractère presque officiel ou du moins quasi officiel. Il dit qu'il parle au nom des députés de la province de Québec, et on trouve sa déclaration dans un journal dont le possesseur ou le directeur du moins est un fonctionnaire important de cette Chambre, l'Orateur suppléant. Je crois que les ministres de la province de Québec et le premier ministre devraient renseigner le comité sur cette question. On devrait le faire avant de nous demander de voter d'autres crédits, et je prie le premier ministre de nous donner ces renseignements.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, je m'empresse de renseigner le comité. On a dépensé cette somme de $20,000 l'an dernier, et ce crédit a pour but de combler le déficit résultant de l'emploi fait par la commission de ses fonds pour solder un compte d'impressions de $25,000, dont le paiement était dû le 1er avril 1930. Mon honorable ami donne raison à l'argument que j'avançais l'autre jour lorsqu'il se moque du président du comité à cause de son caractère indépendant, sachant très bien que le président ne peut pas répondre.

M. DUFF: Il peut quitter le fauteuil.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne peut quitter le fauteuil.

M. DUFF: Assurément qu'il le peut; il n'a qu'à se faire remplacer.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne peut le faire à moins d'obtenir au préalable la permission du comité. Cette attitude n'est guère en conformité des excellentes qualités de franc joueur dont se targue d'ordinaire mon honorable ami. En ce qui regarde le problème

complexe du Service civil à la lumière de l'avertissement qui nous est donné, j'ai la ferme conviction que ce crédit soulèvera un débat prolongé lorsque le budget sera mis en délibération. Pour l'instant, ce budget supplémentaire n'est pas du tout le nôtre; il s'agit simplement de légaliser des déboursés qui ont été faits dans les circonstances que j'ai expliquées.

M. POWER: Pour ce qui est de l'observation sarcastique du très honorable premier ministre...

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. C'est mon honorable ami qui a été sarcastique.

M. POWER: Et j'ajouterai ceci quant à mon attitude de franc joueur ou de loyal adversaire, l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne), après que le premier ministre lui eut tracé la conduite à tenir, s'en est écarté de propos délibéré et a prononcé ici un discours de partisan. L'honorable député est en mesure de comprendre la nature des observations que j'ai faites à son égard et il ne saurait s'en offusquer. A ma connaissance, il n'a nullement tenté de cacher qu'il s'intéresse au journal en question pas plus qu'il n'a, —je pourrais citer plusieurs articles à l'appui de mon assertion,—tenté publiquement ou privément de dissimuler ses sentiments à l'égard de la Commission du service civil. Le président du comité général, s'il le désire, peut quitter le fauteuil et répondre aux observations de n'importe quel député. Si le président estime que mes remarques sont injustes ou déraisonnables en ce qui le concerne, il a le droit de réplique. Je m'insurge contre l'attitude qu'adopte le premier ministre sur cette question. Nous siégeons ici depuis nombre d'années et mon très honorable ami devrait savoir que je n'ai jamais abusé de ma situation pour attaquer injustement un collègue par derrière. Pour ce qui est de la thèse que soutient le premier ministre, à savoir que cette question ne devrait pas être amenée sur le tapis au cours d'un débat concernant le budget du service civil...

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai jamais dit cela.

M. POWER: Pardon.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami doit avoir entendu mes observations.

M. POWER: En ce qui regarde le budget en discussion.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que l'on aurait amplement le loisir de discuter chaque crédit

Un MEMBRE: Tout comme nous l'avons eu au cours de la session spéciale.

[Le très hon. M. Bennett.]

M. POWER: Je dois accepter l'opinion de mon très honorable ami, à savoir que ce sont là des questions qui ne doivent pas être discutées à l'occasion de l'adoption de ces crédits; cependant nous, les représentants de la province de Québec, avions cru que c'était là une question d'urgence. Il est fort douteux que nous abordions l'examen du budget de la Commission du service civil d'ici à plusieurs mois. Or, dans l'intervalle, d'ici à la fin de la session, alors que d'habitude les crédits de la Commission du service civil sont mis en délibération, des centaines d'amis politiques du très honorable premier ministre, de mon honorable ami de Dorchester (M. Gagnon), du solliciteur général et de l'honorable ministre des Postes essaieront d'entrer au service de l'Etat; cependant, ils ne pourront obtenir satisfaction, étant donné les règles et règlements édictés par la Commission du service civil. Un bon nombre de ces gens sont mes commettants et plusieurs même étaient des amis dévoués jusqu'au mois de septembre dernier. Au nom de ces anciens amis et afin que le public sache quelle est l'attitude prise par les honorables députés de la droite; pour que la population des circonscriptions qu'ils représentent aussi bien que le public en général se rendent compte de la valeur de leurs promesses, le devoir incombe aux ministres de la province de Québec nommés dans l'article en question,—si le premier ministre refuse de le faire,—de formuler leur manière de voir sur cette question. Mes honorables amis ne devraient pas se faire tirer l'oreille et les gens au nom de qui je parle ont le droit de savoir quelle est leur attitude.

M. le PRESIDENT: La résolution est-elle adoptée?

M. POWER: Non. Je suis prêt à prolonger le débat. A mon humble avis, le premier ministre doit à la Chambre de définir son attitude à l'occasion de la discussion de ces crédits. Loin de nous le désir d'être désagréables; cependant, à l'époque où mes honorables amis siégeaient à votre gauche, monsieur le président, nous faisions de notre mieux pour leur faciliter la tâche de toute façon. Mon très honorable ami doit l'admettre, il a obtenu, ainsi que ses amis, tous les renseignements demandés; les anciens ministres ont toujours répondu à toutes les questions posées. Le Gouvernement est tenu, sinon par devoir du moins par simple courtoisie, de fournir tous les renseignements demandés. Je me refuse à croire que le premier ministre manquerait d'égards envers des représentants du peuple. En conformité des bons usages de la vie publique, il doit répondre à une question qui lui est posée suivant toutes les formes. Je ne lui demande pas un exposé gé-

néral de la politique du Gouvernement, ce à quoi cependant j'estime avoir droit, mais je le prie, s'il ne veut rien dire lui-même, de permettre à ses ministres, le ministre des Postes. le solliciteur général, de nous renseigner. Ayons quelqu'un, du côté ministériel, qui dise à la Chambre des communes du Canada ce qu'ils n'ont cessé de répéter par tout le pays. L'honorable député de Dorchester, qui se montrait si courageux à un banquet, ne devrait pas se refuser à expliquer son attitude à la Chambre. Il intéresserait fort, j'en suis sûr, les honorables députés, et si, à l'examen de ce crédit, il veut proposer l'abolition de la Commission du service civil, je l'appuierai de tout cœur. Je le seconderai de mon mieux. Nombreux sont les députés de ce côté-ci de la Chambre qui, comme lui, ont eu à se plaindre de la commission dans le passé.

M. HANSON (York-Sunbury): Pourquoi ne prenez-vous pas l'intiative vous-même à ce sujet?

M. POWER: Si l'honorable député veut consulter le hansard de 1923 il verra qu'une résolution en ce sens fut inscrite au *Feuilleton* et mise en discussion. Si, à cette époque-là, nous avions eu l'appui des honorables membres d'en face qui, aujourdh'ui, sont tout à fait disposés à abolir la commission, cette infâme commission, composée d'imbéciles, aurait été abolie depuis longtemps. La question est de celles dont le public se préoccupe vivement. Si le premier ministre ne veut pas répondre, le ministre des Postes devrait le faire. Si ce dernier s'y refuse également, de même que le solliciteur général, son sous-ministre, l'honorable député de Dorchester, devrait s'en charger.

Le très hon. M. BENNETT: De tous les membres de la Chambre, l'honorable représentant de Québec-Sud (M. Power), qui vient de reprendre son siège, sait peut-être mieux que quiconque que même les observations faites au sujet des articles des prévisions budgétaires à l'étude, devraient se rapporter à l'objet de la délibération. Si l'honorable député, ou un autre honorable membre, désire des renseignements au sujet de ce crédit, j'estime que j'ai le privilège et le devoir de les communiquer au meilleur de ma connaissance, mais j'abonde sans réserve dans le sens des observations que mon honorable ami a faites au début de ses remarques. Il a dit qu'il ignorait si oui ou non il était bien dans l'ordre de discuter la chose à ce moment-ci. En sa qualité de membre du barreau, il conviendra avec moi, dois-je croire, que ce n'est pas le moment de le faire et que ses observations, non plus, ne se rattachent pas à la question parce qu'il devrait viser à obtenir des renseignements concernant une dépense déjà effectuée et au sujet de laquelle j'aurai quelque chose à dire plus tard quant à l'à-propos ou l'inopportunité de subordonner complètement des dépenses aux crédits sauf là où l'on peut avoir recours à un mandat du Gouverneur général. Pour ce qui est de cela, tous les renseignements que l'honorable député exige lui seront fournis sur-le-champ. Quant à une discussion sur la Commission du service civil, l'honorable membre peut l'obtenir tant qu'il voudra en faisant inscrire une résolution au *Feuilleton*, et j'ai beau chercher, je n'y vois aucune motion inscrite en son nom et demandant l'abolition de cette commission. Lorsque la Chambre passe à l'examen des crédits, il lui est loisible, cela va sans dire, de déplorer, par voie d'amendement, le maintien de la Commission du service civil. Tous ces moyens d'action sont à sa disposition, mais personne ne sait mieux que lui que ce n'est pas le moment de déclencher un débat de cette nature, et, dans le meilleur esprit du monde, je dirai à l'honorable député que c'est en vain qu'il cherchera à rallier ses compatriotes de Québec à sa manière de voir.

M. POWER: Puis-je dire que bon nombre parmi eux ne se réjouiront guère de s'entendre appeler mes compatriotes. Quant à la question de savoir si le moment est approprié, je n'entends pas entamer une discussion avec le premier ministre. Il sait fort bien que si ses partisans les plus en vue désirent l'abolition de la Commission du service civil, ils peuvent très bien faire inscrire une motion au *Feuilleton* à cette fin. Ils pourraient également, dans la discussion des subsides, en proposer l'abolition. Ils pourraient même, à ce moment-ci,—et je sais que je pourrais le faire moi-même si je le voulais,—proposer, conformément à l'usage constitutionnel suivi en Angleterre, usage que le premier ministre connaît très bien, que le crédit soit diminué d'un dollar. Cela pourrait se faire; je sais gré au premier ministre d'avoir soulevé la question.

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit ne comprend pas de traitements.

M. POWER: Cela ne fait rien à la chose.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, cela importe beaucoup.

M. POWER: Je diffère bien rarement d'avis avec le premier ministre sur des questions d'ordre constitutionnel, mais il me semble, à moins de me tromper grandement, que l'on pourrait demander la réduction de ce crédit d'un dollar,—à un dollar.

Le très hon. M. BENNETT: Oh! à un dollar!

M. POWER: Je suis bien aise que le premier ministre ait indiqué cette façon de procéder. Maintenant, j'invite l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) à agir en conséquence. Le premier ministre a indiqué exactement ce qu'il devrait faire. L'honorable député devrait le faire avant de retourner à Québec pour les vacances de Pâques, car je suis sûr qu'il devra expliquer au public de Québec pourquoi il n'a pas suivi l'avis de son leader et proposé une réduction de ces crédits. Cela ne m'intéresse plus guère: que la Commission du service civil disparaisse ou non n'offre plus qu'un intérêt platonique pour moi. Dans les meilleurs jours, lorsque nous siégions sur les banquettes de la droite, j'avais l'habitude de dire à mes honorables collègues que la Commission du service civil semblait avoir été créée pour les tories et les libéraux de l'arrière-plan. Je crois que, en toute probabilité, elle est maintenant instituée pour les membres tories de l'arrière-plan et les libéraux. Personne autre que je connaisse ne paraît en souffrir. Si le menu fretin désire se débarrasser de cette institution, il n'a qu'à suivre l'avis du premier ministre, et, pour une fois, nous lui promettons notre cordial appui.

Sir EUGENE FISET: Monsieur le président, afin d'élucider le point soulevé par le chef du Gouvernement, je désire votre décision au sujet de la question qui peut être discutée. Je vous ferai d'abord observer que c'est le seul article de ces crédits supplémentaires où le nom de "Commission du service civil" est mentionné. Dans le passé, lorsque quelque allocation générale d'un ministère était soumise à leur étude, les honorables députés avaient pour règle de débattre tout sujet qui relevait de ce département. Je demande votre décision à cet égard.

M. POULIOT: Tandis que vous réfléchissez sur le sujet, monsieur le président, que le premier ministre me permette de lui demander si, oui ou non, son cabinet a résolu de réorganiser plusieurs des ministères, et s'il est vrai que nombre de fonctionnaires vont être destitués sous peu?

M. le PRESIDENT: En réponse à l'honorable député de Rimouski, je dirai que je ne suis pas ici pour expliquer les règles de la Chambre, mais que, si l'honorable député désire soulever une question de Règlement, je lui donnerai ma décision.

M. POULIOT: Dois-je comprendre, monsieur le président, que ma question n'a pas été posée poliment? Je me suis adressé au très honorable député dans les termes les plus doux et les plus suaves. Si j'ai dit quelque chose de blessant, je n'en ai pas la moindre idée. J'apprécierais fort une réponse du très honorable député, quand même elle ne signifierait rien.

Sir EUGENE FISET: Je crois, monsieur le président, que vous avez déjà rendu votre décision. Comme vous avez donné cette réponse, tout honorable député peut continuer le débat. Je suis parfaitement satisfait.

M. POULIOT: Ce qu'il y a de consolant au sujet de votre décision, monsieur le président, c'est que personne n'a de frais à acquitter, et, sous ce rapport, elle diffère d'une décision des tribunaux. Puis-je demander une fois de plus au premier ministre, avec toute la suavité que je possède, s'il sera assez bon de répondre à ma question. Tant de fonctionnaires et leurs familles sont inquiets de leur sort, surtout en ces temps durs. Pas de réponse? Si ma demande a quelque chose de répréhensible, je prie le premier ministre de me dire en quel sens. Je ne puis répondre moi-même. Voulez-vous bien, monsieur le président, me laisser savoir s'il n'y a aucune réponse à ma question. Je ne suis pas sourd, et je n'ai rien entendu.

M. GOTT: La question est une plaisanterie.

M. POULIOT: Nullement. C'est un sujet très sérieux pour le service civil. Nous représentons le peuple dans cette Assemblée. Deux de nos collègues représentent la ville d'Ottawa dans cette Chambre, et tous les autres députés représentent le pays en général. Cette question nous intéresse tous. Le Gouvernement ne saurait se contenter de dire qu'il va faire ceci et cela, et puis ne pas agir du tout. D'un autre côté, s'il fait quelque chose, il se trompe la plupart du temps. Je veux être aimable à l'égard du très honorable député, mais s'il n'a pas l'intention de me répondre je me verrai forcé de lui parler énergiquement.

M. HANSON (York-Sunbury): L'honorable député...

M. POULIOT: Je crois savoir pourquoi l'honorable député est de si mauvaise humeur. C'est parce qu'un intrus a gagné la course internationale Bennett pour le ministère. C'est très triste, monsieur le président. Nous voyageons sur un vaisseau-fantôme vers une île du trésor. Nous ne savons rien, et l'on ne nous dit rien. Le ministère nous demande de sanctionner ces crédits à l'aveuglette. Conformément aux institutions parlementaires, qui remontent à la Grande Charte, les représentants du peuple ont droit de connaître la politique du Gouvernement. Nous sommes prêts à coopérer à toutes les mesures ministérielles. Les membres de la gauche ne sont pas animés d'un esprit étroit. Nous avons des vues larges. Je siège au Parlement depuis plusieurs années, et lorsque les

honorables députés de la droite occupaient nos sièges, je n'ai jamais vu un ministre libéral leur refuser aucun renseignement désiré. Il est arrivé souvent à des ministres libéraux de renseigner confidentiellement des députés conservateurs, se fiant sur la discrétion de ceux-ci. Ils traitaient tous les membres de cette Chambre impartialement, sans tenir compte de leur opinion politique. L'année financière se clôt demain, monsieur le président, et nombreux sont ceux qui tiennent à connaître la politique du Gouvernement au sujet du service civil. Le Gouvernement entend-il la faire connaître par les journaux avant d'en informer la Chambre. Je n'en serais pas le moindrement surpris. Va-t-on me donner une réponse? Je veux bien traiter le très honorable premier ministre, ses collègues et son parti avec tous les égards qui leur sont dus mais je tiens à leur faire observer que je demande des renseignements qui intéressent tous mes commettants, conservateurs comme libéraux. De nouveau, je prie le premier ministre de nous dire ce que le Gouvernement se propose de faire au sujet de la Commission du service civil.

M. BOULANGER: Je demande au premier ministre de me renseigner sur un point. La rumeur veut que l'on coupe dans le service administratif et que les employés d'un département, en particulier celui de l'Intérieur, soient absorbés par d'autres. Je voudrais savoir si le Gouvernement va donner la préférence aux Canadiens de naissance dans ce remaniement. L'association des Native Sons of Canada m'a adressé une résolution dans ce sens. Je regrette de ne pas l'avoir ici. Elle est dans mon bureau, et, avec la permission du premier ministre, je lui en ferai remettre un double. Il s'agit d'une association influente qui s'intéresse beaucoup aux affaires du pays et qui demande que les Canadiens de naissance soient, autant que possible, choisis de préférence à ceux qui ne sont pas nés en Canada.

M. POULIOT: Monsieur le président,—Central? Mettez-moi en communication avec le Gouvernement. La ligne est occupée? Je voudrais parler au premier ministre. Bien, je comprends: la ligne était en mauvais état, on l'a réparée, et le premier ministre écoute maintenant. Je le prie de nouveau de dire ce que le Gouvernement entend faire à propos des employés de l'Etat. La presse a souvent traité cette question et je voudrais savoir ce qui va arriver. Les fonctionnaires actuels seront-ils renvoyés si l'on abolit la commission? Renouvellera-t-on entièrement le personnel des départements (*Exclamations.*) On rit, mais je parle sérieusement. Le premier ministre aussi sourit. Son sourire me réjouit: cela lui va mieux; c'est plus dans son rôle. Mais voici la communication coupée de nouveau. C'est bien désagréable, monsieur le président. (*Rumeurs à droite.*)

Nos collègues se font entendre. Ce qui prouve qu'ils comprennent. Ils ne sont pas sourds, mais ils sont muets. Oui, muets. La chatte leur a mangé la langue: *"the cat has eaten their tongue"*. Ils ne parlent pas, ils n'ont rien à dire. Mais ils pensent; de fait ils songent tant qu'ils ne trouvent rien à dire. Ils songent continuellement. Mes honorables amis me rappellent ce petit garçon qui, étant allé voir son grand-père, lui demandait du bonbon. (*Protestations.*)

Un MEMBRE: L'honorable député fait perdre le temps de la Chambre.

M. POULIOT: S'il vous plaît, s'il vous plaît, écoutez donc. "Il ne parle pas", dit le petit garçon. J'en dirais autant du premier ministre. Je me demande s'il a tout dit ce qu'il avait à dire durant la campagne électorale. (*A l'ordre! à l'ordre!*)

Après les longues pluies, le soleil paraît plus brillant; c'est la comparaison que me suggère le sourire du premier ministre. C'est pour le tenir en bonne humeur que de ce côté-ci nous prenons la liberté de badiner un peu. Et puisque le voici de bonne humeur, j'en profite pour lui demander une réponse.

Plusieurs MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

Un MEMBRE: Asseyez-vous.

M. POULIOT: Non, je ne suis pas ici pour me taire. Le très honorable premier ministre sait que je lui céderai la parole aussitôt qu'il voudra la prendre. Mais jusque là je m'en tiens à mon droit, à titre de député, d'être renseigné autant que possible sur cette question. La mutisme est chose contagieuse et me paraît se répandre parmi nos amis de la droite, sauf lorsqu'il s'agit d'interrompre à contretemps. Pas de réponse? Nous en donnera-t-on une? Et de qui viendra-t-elle? L'honorable secrétaire d'Etat sous l'autorité de qui la commission du service civil a été placée, est absent et c'est le premier ministre qui présente les demandes de crédits de ce département. Je sais fort bien que le premier ministre doit être au courant de tous les détails qui s'y rapportent et je lui serais reconnaissant de nous les communiquer. Le silence de nos honorables amis d'en face me rappelle une coutume de collège. Quand j'étais étudiant, il y avait, entre huit heures du soir et six heures du matin, une période dite de grand silence, durant laquelle personne n'avait le droit de parler. La situation est la même aujourd'hui; personne, du côté ministériel, ne veut parler. Mais nous avons des médecins

dans cette Assemblée. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) en est un, et un très bon, me dit-on. Le ministre de la Santé (M. MacLaren) est également médecin. Le mutisme n'est-il pas une maladie? L'honorable ministre ne répond pas. Peut-être souffre-t-il de cette maladie contagieuse? Le premier ministre devrait charger le chef du service médical du département de soigner le mutisme de tous les tories qui sont de l'autre côté de la Chambre. Je suis heureux de signaler leur maladie au ministre de la Santé. Aucune réponse! Ce doit être Rip Van Winkle qui est devant nous! La Belle au bois dormant!

L'hon. M. HEENAN: Puis-je demander au premier ministre si cette somme de $20,000 se rapporte à des comptes d'impression? Est-ce pour l'Imprimerie nationale?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, en partie, mais pas entièrement.

M. BOULANGER: Il y a quelques minutes, j'ai posé très sérieusement une question, et je voudrais avoir l'avis du Gouvernement à ce sujet.

M. POULIOT: Le premier ministre se lève.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis prêt à répondre à toutes les questions qui se rapportent directement aux articles en discussion et à fournir tous les renseignements que les ministères possèdent à leur sujet. Ce crédit ne vise pas les employés; il n'a nullement trait à leurs salaires. L'excédent de dépense porte sur les travaux d'impression et des frais imprévus. On se prononcera en temps voulu sur la question de réorganisation; mais mon honorable ami comprendra que ce n'est pas le moment de la discuter.

M. POULIOT: Si cette commission est abolie, elle ne fera plus rien imprimer.

M. DONNELLY: Le très honorable premier ministre a dit que ce crédit vise des dépenses d'impression et des frais imprévus. Qu'entend-on par frais imprévus?

Le très hon. M. BENNETT: Dans tous les départements il y a des comptes de frais imprévus et des crédits votés pour des dépenses qui ne sont pas énumérées dans le budget. Parfois ces dépenses imprévues dépassent les crédits votés à cet effet. Ce n'est pas le cas, cette fois-ci. En réalité, il restait $22,532.50 de comptes non-acquittés de l'année précédente; mais grâce aux économies faites dans le département, il suffira de $20,000 seulement pour payer ces comptes.

L'hon. M. VENIOT: A-t-on les détails des frais imprévus qui ont été payés?

[M. Pouliot.]

Le très hon. M. BENNETT: Ils figurent au rapport de l'auditeur général. Les comptes ont été approuvés par les vérificateurs et acquittés. Quand nous aborderons le rapport de l'auditeur général, qui comporte une somme d'un demi-million, la Chambre devra, je crois, adopter une ligne de conduite bien déterminée dont on parlera à ce moment-là.

(Le crédit est adopté.)

Assurance.—Dépenses casuelles.—Somme additionnelle, $11,500.

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit est nécessaire pour payer l'impression du deuxième volume du rapport des assurances pour l'année finissant le 31 décembre 1929. Le report de l'année précédente comprenait certains crédits, mais celui-ci n'était pas du nombre. L'impression a coûté $11,500.

(Le crédit est adopté.)

Justice.—Dépenses casuelles.—Somme additionnelle, $2,500.

Le très hon. MACKENZIE KING: A quoi cela se rapporte-t-il?

Le très hon. M. BENNETT: Il y a des frais de personnel surnuméraire, mais la majeure partie est destinée à payer des frais d'impression et de papeterie. Je dois dire au comité que la plus grande partie de ces crédits concerne tout juste les éventualités de ce genre dans l'administration de la chose publique. Quand nous en serons rendus au crédit important de $500,000, je m'efforcerai de vous expliquer clairement toute la question.

(Le crédit est adopté.)

Marine.—Traitement.—Somme supplémentaire pour la rémunération d'un sous-secrétaire particulier, $1,710.—Dépenses casuelles.—Sommes supplémentaire, $13,000.—Total, $14,710.

Le très hon. M. BENNETT: La somme de $13,000 représente un excédent de dépense sur les crédits reportés de l'année précédente; celle de $1,710 est destinée au paiement du traitement d'un sous-secrétaire pour une période de six mois, jusqu'au 31 mars 1931. Le crédit pour l'année courante paraîtra dans le budget.

M. WOODSWORTH: Est-ce que le fonctionnaire nouvellement nommé tombe sous le régime de la loi du service civil?

Le très hon. M. BENNETT: Tous les secrétaires, secrétaires particuliers et sous-secrétaires ne sont pas assujétis aux dispositions de la loi. C'est là une des difficultés que nous avons eues depuis ces derniers mois.

Sir EUGENE FISET: Est-ce qu'une partie des $13,000 a été utilisée en frais de déplacement des employés civils et des ministres? Les dépenses casuelles comprennent ordinaire-

ment les frais de déplacement d'employés civils.

Le très hon. M. BENNETT: L'expérience que l'honorable député a acquise au département de la Défense nationale lui permet de parler avec beaucoup d'autorité sur une question de ce genre, mais tout ce montant de $13,000 représente une excédent de dépense, c'est-à-dire une somme reportée de l'année précédente qui diminue d'autant le montant des crédits votés pour l'année courante et cette somme de $13,000 représente exactement ce qu'il a fallu payer du budget des dépenses courantes à cause précisément de la somme reportée de l'année précédente.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Puis-je demander au premier ministre si le traitement du sous-secrétaire doit être de $3,400 par année? C'est $1,710 pour six mois.

Le très hon. M. BENNETT: Le traitement du sous-secrétaire particulier, M. Laflamme, est de $3,420 par année.

(Le crédit est adopté.)

Ministère de la Défense nationale.—Dépense casuelle.—Somme supplémentaire, $10,000.

Le très hon. M. BENNETT: Cela représente seulement l'excédent de dépenses afin le crédit de l'année précédente.

M. le PRESIDENT: Adopté.

M. POULIOT: Puis-je demander à ce sujet...

M. le PRESIDENT: Le crédit est adopté.

(Le crédit est adopté.)

Administration de la Justice.—Cours suprême du Canada.—Manuel de loi et livres de références pour la bibliothèque et leur reliure.—Crédit supplémentaire, $2,500.

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit représente seulement l'excédent de dépenses afin de pouvoir commencer l'année fiscale sans un déficit.

(Le crédit est adopté.)

Le Sénat.—Traitement et dépenses casuelles.—Somme supplémentaire, $7,296.39.

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. COOTE: Non.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de MacLeod désire une explication. Ce crédit concernant le Sénat représente les dépenses de la session spéciale. En ce qui concerne la Chambre des communes le crédit correspondant représente une partie des dépenses de la session spéciale ainsi que les dépenses pour le traitement des commis de la session et de certains crédits qui ont été reportés et au sujet desquels l'occasion sera offerte aux honorables députés de les discuter lorsque le rapport de l'auditeur général sera mis à l'étude au comité des comptes publics.

Législation.—Chambre des communes.—Dépenses des comités, aide aux écritures, *etc.*—Somme supplémentaire, $6,000.—Dépenses casuelles.—Somme supplémentaire, $18,500; budget du sergent d'armes.—Somme supplémentaire, $23,000.—Total, $47,500.

Le très hon. MACKENZIE KING: La question que j'aimerais poser à mon très honorable ami ne concerne pas tant le crédit même que la question de procédure qui devrait, il me semble, être expliquée plus à propos à cette phase. Jusqu'ici, il n'y a que le très honorable premier ministre qui nous a donné les renseignements relativement aux crédits qui intéressent les divers ministères. Je ne sais pas si mon honorable ami se charge de ce budget à titre de premier ministre ou bien à titre de ministre des Finances, mais je désire savoir si les autres ministres vont avoir la faculté d'expliquer les budgets de leurs départements respectifs ou s'il nous faut attendre de lui seul les explications des dépenses exposées dans le budget qui a été présenté à la Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: La pratique généralement suivie jusqu'ici a été de laisser le ministre des Finances expliquer le budget supplémentaire, attendu que les articles en sont peu nombreux. Comme c'est le ministre des Finances qui pilote le bill général des subsides présenté chaque année à la Chambre, j'ai cru bon de me tenir prêt à donner les explications requises au sujet de ce budget supplémentaire, comme la chose s'est pratiquée dans le passé, et c'est ce que je fais. Il y a peu d'articles et j'ai pensé que je pourrais répondre aux demandes d'explications en ma qualité de ministre des Finances.

Le très hon. MACKENZIE KING: Devons-nous comprendre que nous ne devons pas attendre de réponse des divers ministres responsables aux questions que nous pourrions leur poser sur les questions qui touchent leurs départements respectifs, quand ces questions se présentent dans l'examen des crédits qui sont en délibération?

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas la pratique. J'ai suivi la coutume.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas mon avis.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, c'est la pratique qui a été suivie l'an dernier lors de l'examen des crédits supplémentaires pour l'année précédente. Les crédits dont il s'agit ici ne concernent pas des dépenses futures. Il s'agit de dépenses déjà faites, et je puis dire à mon honorable ami que la plupart de ces dépenses ont été faites avant notre arrivée au pouvoir. Mon devoir,—et je pense que mon

honorable ami va me donner raison,— est de voir à ce que chaque ministre inaugure l'année commençant le premier avril sans avoir à faire un report qu'il serait obligé de payer sur les crédits de cette année-là et à s'exposer ainsi à manquer de fonds pour les dépenses de cette année courante. C'est ce que j'essaie de faire, et je crois que c'est raisonnable. C'est aussi l'avis de l'auditeur général. J'ai rapporté ici le volume du rapport de l'auditeur général qui contient cet avis. Dans son rapport pour l'année finissant le 31 mars 1930, à la page 9, l'auditeur général signale la difficulté qui s'est présentée chaque année. En 1928-1929, le report a été de $1,572,000; l'an dernier, il a été de $505,000; et l'on a pris un million sur les fonds votés pour cette année afin de payer des dépenses de l'année précédente. Etant donné que les crédits en discussion sont de cette nature, j'ai cru bon de suivre la pratique que veut que le ministre des Finances, ministre chargé du bill général des subsides, donne ici les explications jugées nécessaires. J'allais donner des explications plus complètes sur cette question et demander au comité de reconnaître avec moi que les divers départements ne devraient pas dépenser plus que les sommes votées. Certes aucun département n'a le droit de laisser ses fonctionnaires dépasser les dépenses prévues dans le budget voté par le Parlement. Ce principe me paraît avoir été clairement établi, bien qu'on s'en soit parfois départi hors la connaissance des ministres. Le temps est venu de voir à prendre des mesures rigoureuses pour empêcher que cela ne se répète.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis absolument de l'avis de mon très honorable ami quant à ce qui est d'empêcher les fonctionnaires de dépenser plus que les sommes votées et je crois qu'il a raison d'essayer de mettre fin à cette pratique. Je ne puis cependant reconnaître qu'il est de règle pour le premier ministre ou pour le ministre des Finances de se charger de l'adoption des crédits supplémentaires. On a toujours donné au Parlement tous les renseignements requis en réponse aux questions convenables qui ont été posées, et je soutiens que nous ne pouvons obtenir de renseignements complets sur les divers départements que des ministres intéressés, aidés de leurs sous-ministres.

M. BOULANGER: Puis-je obtenir des renseignements sur le crédit de $23,000 qu'on nous demande de voter pour le sergent d'armes?

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit du département du sergent d'armes et de toutes les dépenses faites jusqu'au 31 mars. Comme cela comporte plusieurs dépenses faites au sujet de ce qu'on appelle la régie interne au cours de la session spéciale et dans d'autres circonstances, dépenses dont les détails se trouvent dans le rapport de l'auditeur général pour l'année courante, je demande simplement à la Chambre d'autoriser le paiement de ces sommes déjà dépensées.

M. DONNELLY: Cela comprend-il les dépenses relatives à la session spéciale et jusqu'au 31 mars, ainsi qu'au cours de la présente session?

Le très hon. M. BENNETT: Jusqu'au 31 mars 1931, fin de l'année financière. Ces crédits supplémentaires sont affectés à des déboursés déjà effectués, peut-être en 1929. Ils s'appliquent aussi à toutes les dépenses dont la nécessité s'est imposée jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire demain.

M. DONNELLY: Y a-t-il de ces dépenses qui remontent à 1929? Le premier ministre peut-il nous fournir ce renseignement?

Le très hon. M. BENNETT: Un déboursé remonte à 1929, mais il ne s'agit pas du sergent d'armes. A cause du report de 1929 à 1930, les fonds votés n'ont pas suffi et une somme a été répartie sur 1931.

M. DONNELLY: Le département de l'Agriculture a dépensé la somme de $500,000 depuis le premier septembre dernier. Le ministre de l'Agriculture ne nous exposera-t-il pas l'emploi et la raison d'être de cette somme? Ne sera-t-il pas autorisé à s'expliquer là-dessus et à nous fournir quelque renseignement?

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami s'exprimera autrement, j'en suis sûr. A son dire, le ministre n'est pas "autorisé" à s'expliquer. On ne fait pas usage de ce mot à la Chambre. Les honorables députés jouissent de toute la faculté possible de poser des questions et réponse leur sera donnée.

M. POULIOT: Le détail de ces comptes figurera-t-il dans le rapport de l'auditeur général?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Agriculture.—Fruits.—Somme additionnelle, $20,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: Quel est l'objet de ce crédit? Le crédit voté il y a un an a-t-il été insuffisant jusqu'à concurrence de ce chiffre?

Le très hon. M. BENNETT: Ces $20,000 se rapportent en grande partie à l'aide sollicitée en Nouvelle-Ecosse et en Colombie-Anglaise au sujet de la récolte exceptionnellement abondante de fruits. Le crédit n'a pas suffi pour cette raison, et aussi, à cause du report d'autres déboursés de l'an dernier imputé aux crédits généraux. Cette somme a trait à l'ins-

pection des fruits en Nouvelle-Ecosse et en Colombie-Anglaise, à un travail supplémentaire raisonnable.

M. DONNELLY: Que est le report de l'an dernier?

Le très hon. M. BENNETT: Je n'en connais pas le chiffre.

Elevage.—Somme additionnelle, $100,000.

Le très hon. M. BENNETT: La cause du déficit dans ce cas, c'est que le ministère a entrepris un travail supplémentaire dans la section des moutons et des porcs et a aidé aux cercles agricoles et à l'achat des porcs reproducteurs préconisé par le Gouvernement. Une augmentation imprévisible a aussi marqué les subventions arbitraires accordées aux expositions et la somme consacrée au développement de sujets exceptionnels en élevage et en aviculture, programme du ministère quand le dernier ministre a démissionné. Il s'est produit un accroissement de dépenses dans d'autres domaines. Je puis obtenir le détail de tous ces déboursés, si on le désire.

M. VALLANCE: Je prie le ministre de l'Agriculture (M. Weir), s'il le veut bien—il est probablement plus en mesure de nous fournir le renseignement que le premier ministre—de nous dire quelle partie des $100,000 a été affectée à l'exécution du programme ministériel concernant l'élevage. Il pourrait aussi nous exposer le programme exact du département à cet égard, chose qu'on a fort souvent demandée au cours de la session.

Le très hon. M. BENNETT: Nous pouvous réserver le crédit et le comité obtiendra des renseignements. Réservons le crédit pour l'instant.

(Le crédit est réservé.)

Service des épizooties.—Application de la loi concernant les maladies contagieuses des animaux et les conserves de viande et d'aliments. —Somme additionnelle, $300,000.

Le très hon. M. BENNETT: Le comité tient peut-être à connaître le détail de ce crédit. Il est affecté pour une bonne part aux indemnités payées; le nombre des animaux trouvés malades a été plus grand que celui que représentait la somme prévue dans les crédits. Une somme supplémentaire considérable est requise à cette fin. Réservons le crédit et je verrai à ce que le détail soit fourni.

(Le crédit est réservé.)

Application de la loi concernant les insectes et parasites nuisibles.—Somme supplémentaire, $20,000.

Le très hon. M. BENNETT: L'ancien ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) est au courant de ce crédit. Elle représente un surcroît d'activité des inspecteurs sous le régime de la loi concernant les insectes et les parasites nuisibles. La majeure partie de cette dépense, sinon la dépense intégrale, a été effectuée avant l'arrivée au pouvoir du Gouvernement. Ces dépenses ont été rendues nécessaires par la présence de grandes quantités d'insectes dans différentes parties du pays, ce qui a demandé une augmentation du personnel.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est là un article des plus importants et le comité aimerait à savoir à quel point le service entomologique en est rendu dans l'extermination du ver gris qui a fait tant de dégâts dans la région des Prairies l'été dernier.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne m'attendais pas à ce que l'on eût changé la méthode suivie jusqu'à présent. A mon avis, ce n'est pas le moment de débattre la question générale de la destruction causée par les insectes. Cet argent a été dépensé suivant les directives de l'ancien Gouvernement. Je pourrais en donner les détails à l'honorable député, mais ils se trouvent disséminés parmi la masse des dépenses du ministère. On n'a pas préparé d'état séparé pour ces $20,000 qui ont simplement été dépensés en sus de la somme inscrite aux crédits. Le budget principal avait prévu une somme de $625,000 et l'on a dépensé $645,000.

M. BEAUBIEN: Vu que l'on commence aujourd'hui les semailles sur les fermes, je demanderais au premier ministre de réserver ces articles jusqu'à ce que le ministre de l'Agriculture soit à son siège pour nous fournir les renseignements voulus. La plupart des députés de l'Ouest retournent dans leurs foyers et partiront mercredi et nous aimerions réellement à savoir si le ministre de l'Agriculture a préparé un programme d'action et s'il a l'entention de venir en aide aux cultivateurs. Il devrait nous éclairer sur ce point. Il est raisonnable que l'on donne ces renseignements au comité, même s'il s'agit d'argent déjà dépensé. La Chambre et le pays ont le droit de les exiger. J'aimerais à pouvoir dire à mes électeurs, dont la plupart sont des cultivateurs que le Gouvernement a un programme offrant quelques avantages.

Le très hon. M. BENNETT: Les membres du comité admettront que l'on n'a jamais encore demandé au Gouvernement d'expliquer son programme à l'occasion de la discussion des crédits supplémentaires d'une année en cours. Ces dettes ont été contractées en grande partie par le gouvernement de mon honorable ami et il me semble de justice élémentaire d'en ratifier le paiement sans délai. A l'exception d'un article, c'est tout ce que ces crédits supplémentaires comportent.

M. BEAUBIEN: La présente session a commencé plutôt tard dans la saison et nous

sommes déjà dans nos travaux du printemps. Si je ne fais erreur depuis dix ans, les honorables députés ont toujours eu le droit de discuter la politique générale d'un ministère en particulier quand l'on examinait ses crédits, que l'argent ait déjà été dépensé ou non. Je désire aucunement embarrasser le premier ministre, mais vu la convocation tardive de la session et le désappointement des cultivateurs qui n'ont reçu aucune assurance nette, malgré les paroles du premier ministre à son assemblée de Régina, il me semble que le Gouvernement devrait faire connaître son programme. Je fais cette demande en toute justice pour les gens que je représente qui s'intéressent vivement à la politique agricole du Gouvernement. Je ne veux pas dire que le Gouvernement soit tout puissant pour venir en aide aux cultivateurs et aux chômeurs, mais tout de même ils espèrent quelque chose. Si nous n'avons rien à leur offrir, il faut le leur dire et ils pourront agir en conséquence.

M. le PRESIDENT: Cet article est-il adopté?

Des VOIX: Non, réservez-le.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami ayant répété à deux ou trois reprises que l'on ne se départit pas de la procédure employée dans le passé et comme j'ai occupé pendant quelque temps le poste qu'il détient aujourd'hui, je rappellerai respectueusement au comité qu'à l'occasion de la discussion des crédits, supplémentaires ou réguliers, les ministres étaient toujours présents pour donner les renseignements demandés; en outre, pendant toute la discussion, leurs sous-ministres se tenaient dans la galerie et étaient toujours prêts à venir sur le parquet de la Chambre donner les éclaircissements exigés par le comité. Mon très honorable ami, tant à la session spéciale que depuis le début de celle-ci a été traité très généreusement par l'opposition quand il a voulu faire progresser certaines mesures. Il doit au comité d'interpréter libéralement l'obligation que le Gouvernement et les ministres ont de répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement aux divers articles des crédits supplémentaires. Quand la séance de la Chambre s'est ouverte cet après-midi, le ministre de l'Agriculture était à son siège, mais il est sorti dès que le premier article concernant l'agriculture a été mis en discussion. Le comité a droit à plus de considération de la part des honorables ministres. On ne doit pas laisser les questions sans réponse et les ministres ne devraient pas s'absenter de propos délibéré quand on discute des questions qui se rapportent à leur ministère. Si mon honorable ami permet à ses ministres de nous donner les renseignements qu'ils peuvent, nous nous montrerons indulgents pour les faiblesses trop évidentes.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, cette dernière parole n'est pas digne d'un chef de l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: On n'a pas répondu à nos questions.

Le très hon. M. BENNETT: A ma demande, le ministre de l'Agriculture a quitté la Chambre pour aller chercher certains renseignements qu'il croyait avoir sous la main. Il ne s'est pas absenté de propos délibéré. La coutume veut que le Parlement, en examinant le budget des dépenses, discute à son gré la politique du Gouvernement et tous les points relatifs aux crédits, mais je pense qu'on doit adopter un autre point de vue quand nous voulons simplement légaliser des dépassements de crédits faits en toute connaissance de cause, si l'on s'en rapporte au rapport de l'auditeur général. Le comité, désireux de garder une apparence d'intégrité dans ses agissements, cherche à légaliser les actes injustifiables de ceux qui ont engagé certaines dépenses prétendant avoir reçu des instructions à cet effet. A mon sens, les fonctionnaires dénotent en cela une conception erronée de leurs fonctions. Je cherche simplement à faire adopter les crédits à l'étude sans trop de délai, comme le ferait tout ministre des Finances. Le total de ces articles n'est pas considérable, sauf le crédit de deux millions destiné au canal Welland. Ce crédit a permis aux entrepreneurs de poursuivre les travaux pendant une saison particulièrement favorable, mais ils l'ont fait avec l'entente qu'ils ne seraient pas payés tant que le Parlement n'aurait pas accordé les fonds. Le montant de $505,510.46 a pour objet de régler des dépenses engagées de façon irrégulière, selon le rapport de l'auditeur général pour l'année 1930.

Quant aux questions relatives au crédit à l'étude, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture d'obtenir de ses services la liste des montants déboursés car il a été impossible de séparer ces sommes de l'ensemble. Le crédit primitif de $25,000 a été porté à $645,000, et les versements en trop sont légalisés par l'article que nous discutions, lequel a pour objet de compenser le découvert.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a dit que les crédits actuels diffèrent des budgets supplémentaires ordinaires en ce qu'ils ont pour objet le règlement de dépenses non autorisées. Veut-il dire que le budget à l'étude diffère dans son essence du budget supplémentaire déposé à chaque session?

Le très hon. M. BENNETT: J'avoue qu'il ne diffère pas des budgets des quelques der-

nières années, mais, puisque mon très honorable ami a soulevé la question, je vais l'examiner.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Je voulais examiner ce point à propos du crédit de $505,510.46.

Sir EUGENE FISET: Que le président mette ce crédit à l'étude.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce crédit a-t-il trait à des dépenses non autorisées?

Le très hon. M. BENNETT: L'article 64.

Sir EUGENE FISET: Il serait plus régulier que le président mette cet article à l'étude.

Le très hon. M. BENNETT: Ce serait beaucoup plus régulier, mais puisque le chef de l'opposition a posé cette question, je suis prêt à répondre. Si le comité désire que nous abordions l'article 64, j'y consentirai avec plaisir, mais nous avons abordé l'examen d'un article et je suis d'avis d'en finir d'abord avec cet article.

M. le PRESIDENT: L'article est-il adopté?

M. DONNELLY: La question du chef de l'opposition est très à propos. Nous discutons un crédit relatif à la destruction des insectes et des animaux nuisibles, et nous voulons savoir ce qu'on a fait pour la suppression du ver gris, lequel détruit beaucoup de moissons dans l'Ouest. Il importe que le Gouvernement nous renseigne sur ce sujet.

M. le PRESIDENT: Le comité va-t-il discuter l'article ou le réserver?

Le très hon. M. BENNETT: Le réserver.

(L'article est réservé).

Crédits non prévus, 1929-1930. Crédits non prévus d'après le rapport de l'auditeur général, vol. I, page 5, 1929-1930, $505,510.46.

Le très hon. M. BENNETT: Je résumerai mes observations au sujet de ce crédit en vous lisant ce que l'on voit à la page LX du Rapport de l'auditeur général pour 1929-1930:

Le total global des balances inemployées de crédits s'est élevé à $73,609,335.23, soit une augmentation de $15,353,248.78 sur 1928-1929. Les crédits furent par contre dépassés de $505,510.46 qui devront être couverts par un vote spécial du Parlement.

Le tableau comparatif suivant donne, par service, le montant de ces dépassements au cours des trois dernières années:—

Service	1929-1930	1928-1929	1927-1928
Administration de la justice	.....	.....	$ 31 47
Agriculture	$6,055 87	.....	
Défense nationale	.....	$1,524 30	
Divers (Archives publiques)	.....	5,649 46	

On trouve ensuite la page de son rapport sur ces crédits:

Ces crédits sont donnés à la suite jusqu'à ce que nous arrivions à celui de la Gendarmerie royale à cheval.

Gendarmerie royale à cheval	$8.141 86

Puis il continue dans les termes suivants:

Il ressort du tableau précédent que, déduction faite des $1,048,482.21 de dépassements extraordinaires dus au paiement des pensions de 1928-1929, les dépassements de cette année sont supérieurs d'environ $20,000 à ceux de l'an dernier. Comme je le faisais remarquer dans mon dernier rapport (page liii), la responsabilité en repose entièrement sur les ministères, chargés de l'administration des argents votés, et tout particulièrement sur leurs comptables dont les devoirs, dans de tels cas, sont clairement définis par un règlement ayant force de loi qui fut approuvé par un arrêté en Conseil du 7 juillet 1892. A moins d'être rendus inévitables par suite de circonstances imprévues, comme ces dépassements affaiblissent le contrôle du Parlement sur les dépenses, des mesures devraient être prises pour les empêcher.

Deux ministères ne fournirent pas d'explication sur ceux de leurs crédits non-employés en totalité et, ces argents ayant été votés d'après le budget présenté par chacun des ministères, la Chambre, à mon avis, a le droit de connaître les raisons pour lesquelles un crédit ne fut pas employé, aussi bien que celles qui occasionnèrent son dépassement.

Il aborde ensuite la discussion d'autres questions. Chaque ministre est tenu de demander à son département quelle somme d'argent il faudra faire voter dans les crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses encourues avant le 31 mars 1931, et à chacun on a fourni les demandes détaillées que j'ai présentées à la Chambre. Ce crédit de $505,510.46 est une de ces demandes. Je ne sais si cette coutume remonte bien loin avant 1927-1928, mais il est évident qu'au cours de ces trois années le chiffre est passé de $109,000 à $1,572,000. La responsabilité retombe, comme le déclare l'auditeur général, sur les comptables des départements. Si on doit maintenir le contrôle du Parlement sur les crédits votés, sauf lorsque des conditions tout à fait exceptionnelles surgissent, il faut appliquer la dis-

cipline, sinon tout le sytème croulera car en permettant aux comptables et aux sous-ministres relevant des ministres de faire des dépenses se chiffrant à un million de dollars, en sus des crédits votés, rien ne les empêchera d'atteindre le chiffre de 5 millions ou de 10 millions de dollars. Nous voulons arriver au premier avril libres de dettes, c'est tout, et les crédits que l'on demande au comité aujourd'hui ont pour but de légaliser ce que l'on a fait et de solder les dettes encourues par les départements.

Le très hon. MACKENZIE KING: Lorsque j'ai parlé il y a un instant, comme mon très honorable ami j'ai dit qu'il était désirable d'exercer un contrôle très rigide pour empêcher les fonctionnaires du Gouvernement de sanctionner ces suppléments de déboursés. Au sujet des articles en discussion j'aimerais à lui faire remarquer qu'il a eu les rênes en main pendant huit mois, tandis que nous ne les avons eues que pendant quatre mois. S'il y a eu de forts excédents de dépenses, mon très honorable ami et ses ministres en sont les premiers responsables, car ils étaient au pouvoir lorsqu'il s'agissait d'exercer ce contrôle. De plus, je suis bien certain, quoique je n'aie pas eu l'occasion de voir le budget des dépenses, que si nous nous reportons en arrière, nous verrons que le crédit soumis présentement au comité s'est trouvé régulièrement dans les budgets supplémentaires des années précédentes. Il ne résulte pas seulement de paiements faits en trop durant l'année. Comme mon très honorable ami l'a fait remarquer il y a un instant, il y a beaucoup de choses imprévues, il s'en présente que même les sous-ministres et les ministres n'ont pu prévoir et que l'auditeur général n'a pas davantage prévu. Lorsqu'il s'agit d'une administration comportant une dépense annuelle de 300 à 400 millions de dollars, ce serait extraordinaire si quelques crédits s'élevant à quelques milliers de dollars n'échappaient pas à la surveillance par-ci par-là. Le crédit en discussion est inscrit au budget supplémentaire pour acquitter ces débours imprévus. En réalité, cela n'implique nullement qu'il y ait eu négligence de la part de qui que ce soit à moins que le montant ne dépasse les bornes raisonnables.

L'hon. CH. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami se rendra compte à la longue qu'il est assez difficile d'acquitter au complet tous les comptes échus au cours d'une année financière étant donné que nombre d'entreprises publiques ne sont pas terminées. Il faut réserver une courte période pour avoir le temps d'acquitter ces comptes. Je suis parfaitement au fait de la coutume à laquelle mon honorable ami fait allusion. Puis-je lui faire observer toutefois que ces affaires sont du ressort de l'auditeur général; il exerce la haute main et il a plein pouvoir de l'exercer.

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: Je le sais. Cependant, la grande difficulté, c'est que ces sommes sont déboursées avant qu'il ait une chance d'intervenir.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): C'est fort possible; cependant, mon très honorable ami admettra que l'auditeur général est autorisé à en empêcher le paiement. Ce qui arrive assez souvent, c'est que les entreprises se poursuivent d'une année à l'autre et il est assez difficile de calculer exactement les montants déboursés à la fin de l'année financière. Il est pour ainsi dire impossible d'établir le compte exact et complet des sommes déboursées pour les entreprises en voie d'exécution pour l'année financière finissant au 31 mars.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai pu me procurer un exemplaire du budget supplémentaire déposé à la session de 1922-1923 et renfermant le crédit destiné à acquitter les débours imprévus pour l'année 1921-1922. Ce budget supplémentaire correspond à celui déposé à la présente session. Le Gouvernement libéral avait pris la direction des affaires depuis environ trois mois lorsque ces crédits supplémentaires furent déposés. Il y aura bientôt huit mois que le Gouvernement du jour a pris en main les rênes du pouvoir. Le crédit en discussion est destiné à acquitter des dépenses imprévues atteignant le chiffre de $505,510.46.

Le crédit inscrit au budget supplémentaire de 1922-1923, pour dépenses imprévues au cours de l'année 1921-1922, c'est-à-dire sous le régime conservateur, s'élève à $2,055,030.86. Mon très honorable ami peut constater à la lumière de ces chiffres jusqu'à quel point le Gouvernement libéral a exercé une surveillance prudente et minutieuse sur les dépenses effectuées par les divers départements du service public en comparaison de ce qu'ont fait ses propres amis.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami aurait-il l'obligeance de me passer ce document?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais citer le texte du crédit pour l'information de la Chambre. Voici:

Crédits non prévus, 1921-1922, d'après le rapport de l'auditeur général, partie *b*, page 3, 1921-1922, $2,055,030.86.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami, je le suppose, se rappelle les circonstances relatives à ce crédit?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il existe toujours des raisons particulières.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y en a pas relativement au crédit en discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les mêmes raisons existent.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. Mon très honorable ami se rappellera les saignées extraordinaires qui furent pratiquées sur le trésor fédéral pour parer aux effets du chômage en 1920-1921. Le budget supplémentaire pour 1922-1923 dont il a cité un crédit concerne l'année financière terminée au 31e jour de mars 1923. Il s'agit de crédits supplémentaires à être ultérieurement déboursés; mon très honorable ami a cité un crédit global au lieu de donner les détails ainsi que je l'ai fait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je lis précisément le même crédit que mon très honorable ami a inscrit au présent budget supplémentaire. Voici le texte du crédit en discussion:

Crédits non prévus, 1929-1930, d'après le rapport de l'auditeur général, vol 1, page 5, 1929-1930.

Il s'agit d'un crédit destiné à rembourser des dépenses imprévues effectuées au cours de l'année écoulée.

Le très hon. M. BENNETT: Les crédits supplémentaires qui furent déposés pour l'année terminée au 31 mars 1923 étaient destinés à cette année-là et non pas à l'année terminée au 31 mars 1922. Il s'agit actuellement des sommes qui ont été dépensées et je donne les détails. Je préfère suivre cette méthode au lieu de renvoyer ces comptes à l'année prochaine et d'insérer au budget supplémentaire un crédit spécial à cet effet. L'auditeur général déclare que ces dépenses s'élèvent à la somme globale de $505,510.46 qui se compare avantageusement au montant qu'a mentionné mon très honorable ami. Ce dont il ne s'est pas rendu compte, apparemment, c'est que nous prenons des mesures à l'heure actuelle pour commencer l'année financière en neuf.

Le très hon. MACKENZIE KING. Nous visions aussi le même but.

Le très hon. M. BENNETT: Pas du tout, puisque vous avez suivi la même procédure l'année suivante. Pour ma part, j'essaie d'éviter d'avoir à recommencer l'année prochaine.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est ce qui est arrivé tous les ans depuis qu'il existe un système de comptabilité.

Le très hon. M. BENNETT: Non. Il y peut y avoir une petite somme. Mon très honorable ami dit que le montant était de quelque $2,055,000 pour l'année 1921-1922. Le montant était de $1,500,000 en 1928-1929. L'auditeur général signale une chose qui, malheureusement, doit sauter aux yeux de tout le monde. Cela veut dire que vous remplacez le Parlement par le ministre et un comptable, car les fonds sont épuisés et il n'y a rien de voté. Au lieu de faire ce que j'aurais pu faire, c'est-à-dire, en faire l'objet d'un crédit supplémentaire l'année prochaine, ou l'inscrire au budget supplémentaire de cette année au moyen d'une allocation destinée à "couvrir un montant non prévu", je donne les détails au sujet de chaque service où existait un découvert, afin de consigner officiellement la nature de ces découverts et de nous mettre en bonne posture aux yeux du public. C'est ce que l'on a fait. La question d'administration ne se pose pas dans la circonstance parce que je pourrais renoncer à tous ces articles des prévisions et en faire simplement l'objet d'un seul crédit comme on l'a fait dans le budget principal. Mais je vais essayer du moins,—on ne réussit pas toujours; un ancien ministre dit que nous n'y parviendrons pas, mais je ne suis pas de cet avis,—à faire en sorte qu'à l'avenir, les comptables et les sous-ministres des départements ne dépensent pas plus que le montant de leurs crédits respectifs, ce avec le concours d'un ministre, lequel peut ne rien connaître des déboursés en question...

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Sauf en vertu d'un mandat du Gouverneur général.

Le très hon. M. BENNETT: Précisément, mais c'est là une tout autre affaire. Ensuite, ces dépenses sont régularisées dans les crédits dont la Chambre est saisie. Encore une fois, je tiens à bien faire comprendre au comité, même si la conception que je me fais de mes fonctions en qualité de ministre des Finances n'est pas de nature à me permettre de m'en acquitter,—c'est que l'honorable député d'Edmonton-Ouest le prétend...

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Non.

Le très hon. M. BENNETT: Mais il en est bien ainsi. Nous demandons au comité, cet après-midi, d'adopter ces crédits pour des dépenses déjà effectuées afin que cette Chambre puisse tenir le cabinet actuel responsable de ce qui se fera à compter du 1er avril prochain, après quoi nous ne pourrons dire qu'une partie des dépenses est attribuable à l'ancien gouvernement. A mon avis, on devrait chercher à faire en sorte que chaque département ne dépasse pas le chiffre de son allocation. Sans

cela, certains fonctionnaires perdront leur emploi. C'est tout ce que j'ai à dire.

Sir EUGENE FISET: Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous donner des éclaircissements sur un aspect de la question. Il dit que ces dépenses ont été faites par divers ministères, mais qu'aucun paiement n'avait été effectué. Les dépenses étaient autorisées, mais les déboursés n'ont pas été effectués.

Le très hon. M. BENNETT: Les paiements ont été faits intégralement dans plusieurs cas.

Sir EUGENE FISET: A en juger par mon expérience, je dirais que certaines assertions de mon très honorable ami ne sont pas tout à fait,—je n'aime guère le mot,—exactes, mais je me souviens que lorsque j'étais sous-ministre, et le ministre de la Justice que j'ai eu l'honneur d'avoir à la tête de mon département, corroborera mon dire, aucune dépense supplémentaire de cette nature ne fut autorisée. La dépense a pu être faite, mais elle n'était jamais acquittée avant que l'on eût voté les fonds voulus. Je crois que cela s'applique également au cas dont il s'agit, à moins qu'il ait été effectué des paiements extraordinaires dont je ne sais rien.

Autre chose: Dans tous les départements, il faut la sanction de l'auditeur général avant que le comptable ou même le sous-ministre puisse faire un déboursé supplémentaire de cette nature.

Le très hon. M. BENNETT: Il dit que non.

Sir EUGENE FISET: Il se trompe, parce que, du temps où j'étais sous-ministre, il n'est jamais arrivé à un comptable d'émettre un chèque sans l'autorisation de l'auditeur général. C'est ce que prescrit la loi.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je crois que mon honorable ami se méprend parce qu'il se présente des cas où, le crédit étant épuisé, il faut retarder le paiement des comptes jusqu'au jour où les fonds sont votés ou...

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce qu'ils ne font pas.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Où se procurent-ils les fonds?

Le très hon. M. BENNETT: Au moyen d'un découvert.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je n'ai jamais pu en obtenir sauf au moyen d'un mandat du Gouverneur général. Mon honorable ami s'apercevra que le système de comptabilité n'est pas aussi relâché qu'il nous le dépeint.

Le très hon. M. BENNETT: Je répliquerai simplement à mon honorable ami que son propre ministère devait à l'imprimerie de l'Etat une somme importante qu'il nous a fallu débourser, ce qui réduisit d'autant l'allocation disponible pour les fins indiquées. L'Imprimerie nationale a rendu ses comptes promptement, et il n'y avait aucune raison de ne pas les acquitter, mais, en ne les payant pas, il y a eu d'autant moins d'argent inclus dans les crédits à voter. Si vous voulez continuer ainsi, c'est tout ce qu'il est nécessaire de faire. Cependant, il faudra payer une autre année.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas ce que je discute.

Le très hon. M. BENNETT: Laissez-moi citer les chiffres. Les divers ministères devaient plus de trois quarts de million à l'Imprimerie nationale. Une partie de cette somme était due aux élections, de même que pour le crédit relatif au recensement, qui est considérable, mais des sujets de cette nature peugent et doivent être examinés. Mon honorable ami dit que l'auditeur général vérifie le compte. Je puis simplement déclarer qu'il dit non.

Sir EUGENE FISET: C'est un nouveau fonctionnaire; on lui en a imposé.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne m'explique pas comment l'auditeur général voit nécessairement les comptes avant leur paiement. Il ne connaît pas la somme totale. Il ne vérifie que l'exactitude de la facture.

Sir EUGENE FISET: Dans mon ministère, il y avait une vérification préalable, une vérification continue et une vérification subséquente.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas suffisant pour lui permettre de dire si l'allocation est épuisée. Il dit dans son rapport:

> Comme je l'ai fait observer à la page V de mon rapport de l'an dernier, la responsabilité de ces dépassements repose entièrement sur les ministères administrant les allocations dont le chiffre a été dépassé, et en particulier sur les comptables de ces ministères, dont les devoirs en ces circonstances sont clairement définis.

Puis le décret du conseil est donné. Depuis que j'ai pris la direction du ministère des Finances, j'ai constaté que tel est le cas, et, j'ai essayé autant que possible,—ce que je me propose de faire à l'avenir,—qu'il n'y ait pas de dépassements.

Sir EUGENE FISET: Le très honorable premier ministre me permettra-t-il une autre observation? Mon honorable ami se rappelle-t-il que, durant la guerre, et même au cours de la démobilisation, en vertu de la loi des allocations de guerre, la vérification a été modifiée de façon à permettre à l'auditeur général d'être chargé de la vérification des dépenses du ministère de la Milice et de la Défense? Je suis plus

au courant de ces dépenses que de celles du département dont parle mon très honorable ami.

Je sais, cependant, que la loi de vérification contient une disposition en vertu de laquelle tout comptable, avant de faire aucune dépense non absolument votée par le Parlement, doit se consulter avec l'auditeur général.

M. VALLANCE: Je désire poser une question au premier ministre. Devons-nous comprendre que l'objet de ces crédits supplémentaires est de combler un déficit dont ce Gouvernement n'est pas responsable? Certaines nouvelles politiques auxquelles le Gouvernement est étranger sont-elles la raison de ces dépenses? Prenons, par exemple, l'agriculture.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas employé le mot déficit en général, comme le constatera peut-être l'honorable député. Je me suis servi de l'expression déficit au sujet des allocations dans tous les cas, et les détails ont été donnés bien plus complètement que d'habitude. Au lieu d'inscrire dans les crédits supplémentaires le compte entier sous un seul chapitre, nous avons adopté l'autre ligne de conduite et donné au comité les détails de chaque ministère touchant les dépenses en vue. Quelques-uns des déboursés représentent la continuation de certaines politiques, et quelques-unes des sommes déjà dépensées. En voici un exemple. Supposons qu'une subvention soit de $600 et que la dépense se monte à $700. Toutefois, on suit la même politique qui comporte la dépense de $600 seulement. Des circonstances extraordinaires, cependant, ont nécessité le relèvement de cette somme à $700, et nous avons demandé un crédit supplémentaire parce que l'argent a été payé. Je dirai à mon honorable ami, l'ex-sous-ministre de la Milice et de la Défense nationale, qu'en plusieurs cas la somme n'a pas été acquittée. Mais la plupart du temps elle a été payée. Quel que soit son avis sur la manière dont on aurait dû procéder, et j'abonde dans son sens, l'auditeur général a dit que ce n'est pas la façon d'agir, et, comme c'est lui qui est responsable, je suis tenu d'accepter son interprétation. Mon honorable ami conviendra, je crois, qu'il n'y a pas encore eu d'erreur en ce qui me concerne.

Sir EUGENE FISET: Je voulais simplement me renseigner.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le très honorable premier ministre a expliqué à la Chambre que le crédit de $2,055,000 non prévu dans les comptes de 1921-1922 provenait de ce que le montant était dû à des subventions spéciales pour le chômage.

Le très hon. M. BENNETT: Les années 1922 et 1923.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, 1921-1922. Je cite. . .

Le très hon. M. BENNETT: J'avais compris que mon très honorable ami disait 1922 et 1923.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Mon très honorable ami avait les livres devant lui, lesquels indiquent des dépassements pour 1921-1922. Le crédit mentionné était destiné à couvrir des dépenses non prévues pour 1921-1922, ainsi qu'il appert par le rapport de l'auditeur général, page 3, partie *b*. Je l'ai à la main et j'en citerai un extrait qui explique le dépassement. La subvention pour l'agriculture avait été dépassée de $12.72; les frais d'administration de ce crédit, de $3,088.31; les traitements du personnel administratif, de $5,416.95; les dépenses casuelles du personnel administratif, $507.22; Douane et revenu de l'Intérieur, $167,705.67 et le crédit de la démobilisation, $976,322.89.

Le très hon. M. BENNETT: C'est à ce dernier que je faisais allusion.

Le très hon. MACKENZIE KING: La démobilisation, oui. Mais cela ne représente pas un million de dollars; le montant de 2 millions de dollars dont parlait en outre mon très honorable ami. Ensuite il y a le crédit pour la Milice et la Défense qui fut dépassé de $2,999.14; le crédit pour les pénitenciers, $161,738.24; celui des pensions, $298,428.06; Postes, extérieur, $417,935.29; Travaux publics, imputables sur le revenu, $20,510.36; Perception du revenu, $350.84; Commerce. $15.17; soit un total de $2,055,030. En déduisant la somme de $976,322.89 destinée à la démobilisation, laquelle mon très honorable ami avait à l'esprit, il reste au delà de $1,055,000 de dépassements pour 1921-1922, dépense réglée durant neuf mois par nos honorables amis, et durant trois mois par le parti libéral. Dans le cas qui nous occupe présentement, il s'agit, non pas de $2,055,000, mais, de $505,000 et, ce, pour une période répartie ainsi: quatre mois d'administration libérale et huit mois d'administration conservatrice. Je prie la Chambre et le pays de juger eux-mêmes.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je ne voudrais pas laisser mon honorable ami avec l'idée que j'ai voulu dire qu'il y avait eu contrôle absolu. Je conviens qu'il y a probablement lieu de surveiller davantage. Ainsi la désaffectation des crédits, qui se pratique dans les départements, devrait, je crois, être interdite, en tout cas restreinte. Toutefois, je tiens à lui dire que je ne me suis jamais aperçu, durant mes neuf années d'administration, que l'on ait émis un chèque imputable sur un crédit épuisé; et un crédit supplémentaire ne s'impose que dans ce cas-là. Je dirai

à mon très honorable ami que cela ne peut se faire. Il faut soit obtenir l'argent au moyen d'un mandat spécial, soit recourir à la pratique que critique mon très honorable ami, celle de reporter la dépense sur l'année suivante pour l'acquitter sur les crédits ouverts pour cette année-là. Je reconnais que cela s'est pratiqué, mais pas très souvent; mais je suis d'avis qu'il est préférable de mettre fin immédiatement à ce système.

Le très hon. M. BENNETT: Tout ce que je puis dire c'est que l'auditeur général s'est servi de cette expression:

"Le dépassement des crédits"...

et cela est très clair:

...a pour effet d'affaiblir le contrôle de la dépense par le Parlement, et bien qu'il faille probablement la tolérer dans des cas tout à fait exceptionnels, c'est une pratique à décourager et à prévenir.

Voilà ce qu'en dit l'auditeur général.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Il ne parle pas de paiements?

Le très hon. M. BENNETT: Dans certains cas les paiements ont été effectués.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): C'est le point sur lequel nous ne nous accordons pas.

Le très hon. M. BENNETT: Nous ne différons pas tant que cela, je crois. Je saisis le point que présente mon honorable ami. Le département de l'Intérieur doit à l'Imprimerie plusieurs milliers de dollars pour travaux d'impression. Au lieu de s'acquitter entre la fin de mars et le 1*er* mai, ce qui eût grossi d'autant ses demandes de crédits, il attendit pour payer le vote des crédits suivants ce qui épuisait proportionnellement ceux-ci.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): A n'en pas douter, cela se pratique sur toute la ligne.

Le très hon. M. BENNETT: Les honorables députés constateront que j'ai déjà protesté contre cette méthode qui donnait lieu à des cas de trois quarts de million de dollars. Un relevé m'a démontré que cela se pratiquait couramment. Le secrétaire d'Etat s'adresse à divers départements et leur demande des fonds; ils répondent qu'ils n'en ont pas, l'argent ayant été affecté à d'autres fins, par exemple: au paiement de déficits de l'année précédente. Si c'est ce que l'honorable député veut dire, alors nous sommes d'accord.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): C'est sans doute ce qui a dû arriver. Ce n'est pas sur cela que je discute; je conteste la déclaration de mon honorable ami. Les sommes que nous votons maintenant ne pouvaient pas

[L'hon. M. Stewart (Edmonton-Ouest).]

être payées sans mandats; or tous les mandats émis sont ici.

Le très hon. M. BENNETT: Ils n'ont aucun rapport avec ceci.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Les comptes pour lesquels vous demandez maintenant le consentement du Parlement devront être acquittés, après que les crédits auront été votés.

Le très hon. M. BENNETT: On m'informe qu'ils ont déjà été payés, et l'auditeur général le confirme.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Ils ne peuvent pas avoir été payés, à moins que l'auditeur général n'ait permis un virement de fonds. Il était impossible de le faire autrement.

(Le crédit est adopté.)

Agriculture.—Publications, somme additionnelle, $3,000.

M. McINTOSH: Puis-je demander au premier ministre de quelles publications au juste il s'agit?

Le très hon. M. BENNETT: Des publications du département de l'Agriculture, de brochures concernant les mauvaises herbes, les semences, le bétail, *etc.*, et pour lesquelles on avait voté $28,000, l'an dernier. Elles ont coûté $31,000, surtout parce qu'on occupait un nouveau local et que le déménagement des publications a entraîné des frais considérables.

(Le crédit est adopté.)

Pensions.—Appointements et frais imprévus de la Commission des pensions du Canada, somme additionelle, $40,000.

Le très hon. M. BENNETT: C'est une dépense pour laquelle le Parlement n'avait voté aucun crédit durant la dernière session, et qui est due à l'organisation des tribunaux créés par la loi de l'an dernier. Il y a un avocat en chef à $4,000 par an; sept avocats adjoints à $3,600; un avoué à $2,640; deux commis de 4*e* classe à $1,680 chacun, et un personnel médical consistant en un médecin-conseil adjoint à $4,020; quatre examinateurs de pensions à $3,040; un sténographe de 2*e* classe et quatre autres sténographes, formant un total de $59,420. Puis il y a des frais de déplacement et de subsistance pour six mois, qui se montent à $12,600. Ce que j'ai cité forme un total de $59,420 et les besoins du service exigent un crédit additionnel de $40,000.

Sir EUGENE FISET: Je crois qu'on a mal intitulé ce chef de dépenses. Il porte: appointements et frais imprévus de la Commission des pensions du Canada. Or, le premier ministre, dans ses explications, nous dit que cet argent est nécessaire pour l'établissement des tribunaux, ce qui est totalement différent.

Le très hon. M. BENNETT: Tout est désigné sous le nom de Commission des pensions.

Sir EUGENE FISET: Non, la Commission des pensions constitue l'organisation permanente, tandis que ces crédits se rapportent aux tribunaux. Je crois que c'est une erreur.

M. POWER: On devrait diviser cet article: d'un côté, les dépenses d'avocats, imputables au budget de la Commission des pensions; et les autres, imputables sur le budget du département des Pensions et de la Santé.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a raison de dire que l'article comprend deux services: le service de la commission et le personnel médical. Le personnel médical dont j'ai parlé est visé par l'article 1051 du chap. 35, Geo. V; l'autre par les articles 1, 2 et 3 de la même loi qui se rapportent aux avocats de la commission. Pour l'un, il faut $23,820; pour l'autre, $35,600.

Sir EUGENE FISET: Peut-être suffirait-il d'ajouter: et du personnel?

Le très hon. M. BENNETT: Tout cela été considéré jusqu'ici dans les comptes de l'auditeur général comme faisant partie de la Commission des pensions. C'est ainsi qu'ont été formés les tribunaux, mais les crédits seront distincts dans le budget général de ce service. Je crois comprendre que cette sommeci est suffisante pour combler le déficit.

M. CASGRAIN: Le très honorable premier ministre veut-il nous donner les noms des avocats qui ont été nommés et aussi le traitement de chacun d'eux?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai soumis les traitements, mais je n'ai pas les noms dans le moment. Ces crédits seront votés de nouveau dans le budget principal des dépenses

(Le crédit est adopté.)

Chemins de fer et Canaux.—Canal maritime Welland.—Construction et améliorations.—Somme supplémentaire, $2,000,000.

L'hon. M. VENIOT: Le premier ministre nous a expliqué brièvement ce qui en était il y a quelques instants. Voudra-t-il bien nous répéter cette explication maintenant?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, avec plaisir. La construction du canal maritime Welland, comme le comité le sait bien, se poursuit à l'entreprise. Il arrive habituellement, par suite de notre climat, que les travaux cessent à une certaine saison de l'année pour reprendre au printemps. Eu égard à la situation du chômage, le ministre autorisa les entrepreneurs qui emploient plusieurs milliers d'ouvriers à continuer les travaux avec l'entente formelle que le coût n'en serait pas plus élevé pour le pays. Les entrepreneurs continuèrent et donnèrent de l'ouvrage pendant l'hiver mais ils furent avertis qu'ils ne seraient pas payés avant l'adoption de nouveaux crédits par le Parlement et c'est là la raison du crédit demandé.

L'hon. M. VENIOT: Voilà au moins $2,000,000 pour lesquels le précédent ministère ne sera pas tenu responsable.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement; je n'avais rien laissé entendre de la sorte.

M. POWER: Je ne suis pas sûr d'avoir compris l'explication du très honorable premier ministre. Dois-je comprendre que les entrepreneurs devaient recevoir plus d'argent parce qu'ils avaient continué les travaux à une période plus avancée de la saison?

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas eu d'entente en vue de leur payer du supplément mais on leur a demandé de continuer les travaux à cause du grand nombre de gens qui étaient sans ouvrage. Ils n'ont pas été payés. Ils ne l'ont pas été et ils ont été avertis qu'ils ne le seraient que lorsque le Parlement aura voté les crédits nécessaires à cette fin.

M. POWER: Mais je suis porté à croire qu'une somme a été votée l'année dernière pour le canal Welland. Des soumissions ont dû être demandées et les contrats adjugés. Dois-je comprendre que le premier ministre veut dire que les contrats ont été modifiés de manière à comprendre des travaux additionnels ou si les ouvrages prévus ont été agrandis?

Le très hon. M. BENNETT: Le crédit total était l'année dernière de $7,600,000 et l'on s'attendait à une dépense de $5,000,000 à $6,000,000. De fait, ce chiffre a été dépassé et ces $2,000,000 sont destinés à y pourvoir, vu que la somme sera utilisable après le 31 mars. Ces entrepreneurs avaient simplement leur contrat et les travaux prévus furent exécutés. Il n'y avait rien dans les crédits pour la dépense en question.

M. POWER: Alors, c'est une nouvelle entreprise qui leur a été donnée?

Le très hon. M. BENNETT: Non, c'était la même.

M. POWER: La même entreprise, mais il s'est fait plus de travail qu'on ne l'avait prévu lorsqu'elle a été adjugée.

L'hon. M. MANION: Les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et Canaux avaient calculé que les entrepreneurs, qui ont un contrat pour poursuivre les travaux jusqu'à la fin, dépenseraient l'année dernière près de sept millions de dollars. Mais la température était si favorable, l'automne a été si

beau, que les entrepreneurs avaient terminé cette partie des travaux pour lesquels les sept millions avaient été votés et se trouvaient alors dans la nécessité de renvoyer leurs ouvriers. Nous étions en septembre et la question était de savoir si nous devions leur dire de continuer en attendant que ce crédit fût voté par le Parlement, ou bien de les laisser mettre deux mille hommes sur le pavé.

M. POWER: Les prix de série sont restés les mêmes?

L'hon. M. MANION: Oui.

M. McINTOSH: A quelle période s'appliquaient exactement les travaux compris dans ces deux millions supplémentaires?

L'hon. M. MANION: Nous estimions qu'il faudrait deux millions de dollars jusqu'au 31 mars, et lorsque ce crédit sera voté les entrepreneurs auront leur part.

M. DONNELLY: Quelle autre somme faudra-t-il consacrer au canal Welland? Où en sont les travaux?

L'hon. M. MANION: Evidemment, les travaux avancent rapidement, sinon nous ne dépenserions pas ces deux millions additionnels.

M. DONNELLY: Combien d'autres millions désirez-vous?

L'hon. M. MANION: Il faudra environ de sept à huit millions de dollars—plutôt sept millions—pour achever les travaux. Mais nous ignorons si tous ces travaux seront terminés cette année ou non.

L'hon. M. VENIOT: Je crois comprendre que, dans les circonstances ordinaires, on aurait fait cesser ces travaux à un moment donné...

L'hon. M. MANION: Ce n'est pas tout à fait cela.

L'hon. M. VENIOT: ... et les sommes votées à la dernière session auraient été suffisantes pour payer ces travaux jusqu'à ce moment-là. Soit à cause du beau temps, soit nécessité de prolonger le travail plus longtemps qu'à l'ordinaire en vue de venir en aide aux chômeurs, les entrepreneurs ont été autorisés à poursuivre leurs travaux, ce qui comportait une dépense supérieure à la somme votée au cours de la dernière session. Cette permission de dépasser les crédits votés ayant été donnée, et attendu qu'on pouvait naturellement s'attendre à ce que ces travaux, exécutés durant la mauvaise saison, coûtent plus cher, le département s'est-il engagé à payer aux entrepreneurs un prix de série plus élevé que celui fixé dans le contrat?

L'hon. M. MANION: Pas du tout. Je puis signaler à mon honorable ami qu'il fait erreur. Dans les circonstances ordinaires, dans des conditions climatériques ordinaires, la somme de 7 millions votée l'an dernier aurait suffi à payer les travaux exécutés jusqu'à la gelée. Mais il faisait si beau, le temps était si doux et la gelée si éloignée que les entrepreneurs pouvaient continuer leurs travaux plus tard qu'à l'ordinaire. Ils ont donc pu avancer leurs travaux plus qu'ils n'avaient compté le faire. Plutôt que de les laisser congédier environ deux mille hommes à une époque difficile, nous avons permis à ces entrepreneurs de poursuivre leurs travaux à condition de ne les payer qu'après que la Chambre aurait voté l'argent. La seule différence, c'est qu'on a exécuté cette année des travaux qui, dans le cours ordinaire des choses, auraient été retardés.

L'hon. M. VENIOT: Si nous avions eu les gelées en temps ordinaire, ces travaux n'auraient pas été poursuivis?

L'hon. M. MANION: C'est cela.

L'hon. M. VENIOT: Je prétends que la gelée est venue comme à l'ordinaire. Elle est arrivée un peu plus tard que de coutume, mais elle est venue et ces gens ont continué leurs travaux après la gelée.

L'hon. M. MANION: Non pas les travaux qui ne pouvaient se faire à la gelée. On a fait une grande partie de l'ouvrage plus tôt que l'on ne prévoyait à cause du retard de la gelée, mais on a exécuté d'autres travaux qui pouvaient se faire malgré la gelée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre a parlé de la nécessité de contrôler les dépenses du Gouvernement. L'un des principes fondamentaux de cette théorie, c'est que les fonds votés par le Parlement pour une certaine fin doivent être employés uniquement à cette fin. S'il devient nécessaire de dépenser davantage, le ministre n'a que l'alternative suivante: il peut demander au Parlement de voter de nouveaux crédits; ou, si le Parlement ne siège pas et qu'il y a urgence, il peut obtenir un mandat spécial de S. Exc. le Gouverneur général pour autoriser cette dépense additionnelle. Le ministre nous a dit que l'on a continué les travaux afin de procurer de l'ouvrage à des hommes qui sans cela auraient chômé. C'est ce que dit le ministre. Je soutiens que, dans les circonstances, le Gouvernement aurait dû faire l'une des deux choses dont je viens de parler. Il aurait pu prendre une partie des vingt millions votés pour venir en aide aux chômeurs et procurer ainsi de l'emploi. Comme il existait déjà là un contrat, je ne sais trop si le Gouvernement eût été bien justifiable d'en agir ainsi. A tout événement, on avait voté des fonds pour venir en aide aux chômeurs. Il restait cependant une alternative. Si la chose

était absolument nécessaire, le Gouvernement pouvait faire ce qu'il paraît avoir fait dans d'autres cas; il aurait pu obtenir un mandat spécial du Gouverneur général pour se faire autoriser à faire ces dépenses. Il n'avait cependant aucunement le droit de prendre sur lui d'autoriser les entrepreneurs à exécuter des travaux au canal Welland ou ailleurs avant que le Parlement ait voté les crédits requis. Dans ce cas-ci, le Gouvernement s'est permis de dépenser deux millions sans obtenir un mandat spécial du Gouverneur général et sans avoir fait voter de crédit par le Parlement. Je prétends que cette façon d'agir est absolument condamnable. Si le premier ministre désire réformer les méthodes de contrôler les dépenses,—et il me paraît sincère,—il ferait mieux de commencer avec ses propres collègues et son propre Gouvernement.

M. DENIS (Texte): Monsieur le président, il est clair que ce montant de $2,000,000 a été dépensé pour venir au secours des chômeurs de la province d'Ontario. C'est un traitement privilégié. Le Gouvernement n'a pas le droit de faire voter par ce Parlement $2,000,000 pour la province d'Ontario en plus des $20,000,000 qu'il a votés pour toutes les provinces, au cours de la session d'urgence. Je le répète, c'est un traitement privilégié que l'on accorde à la province d'Ontario en vue de remédier à la crise du chômage qui existait alors et qui existe encore aujourd'hui. Je crois que le Parlement devrait refuser de voter ce montant. D'ailleurs, pourquoi la province d'Ontario serait-elle mieux traitée que les autres provinces?

Le très hon. M. BENNETT: Il sied de relever une inexactitude de mon très honorable ami (M. Mackenzie King). Nous n'avons conclu aucun nouveau marché; c'est le Gouvernement du très honorable député qui avait conclu le marché. Il y a des sommes prévues par des contrats qu'il faudra payer. Les entrepreneurs avaient épuisé les fonds votés. Il s'agissait simplement de décider s'ils allaient continuer ou cesser les travaux. Peu importe, il faut qu'ils reçoivent la rémunération prévue par le marché conclu par l'ancien Gouvernement et que nous ne pouvions pas rompre. La seule question qui se posait, c'était donc de savoir s'ils continueraient les travaux au lieu de congédier la main-d'œuvre, comme ils l'eussent fait dans le cours ordinaire des choses. Il s'agissait de suspendre les travaux ou de permettre aux employés de travailler pendant que la saison le permettait encore. Nous avons dit: "Nous n'avons pas de fonds pour vous payer, parce que le Gouvernement en prévision des besoins a fait voter les crédits qu'il jugeait nécessaires à cette fin." Et comme il y avait insuffisance de fonds pour l'exécution des travaux aux termes du contrat—ce n'était pas un nouveau contrat, mais le même—nous avons autorisé les entrepreneurs à continuer l'ouvrage à condition qu'ils en défrayassent le coût et que le Parlement, quand il serait convoqué, votât, comme il le doit, les crédits nécessaires. Le Parlement devait en tout cas voter les fonds.

L'hon. M. VENIOT: Le Gouvernement pouvait faire continuer les travaux en imputant le coût sur les crédits généraux.

Le très hon. M. BENNETT: Il l'a fait, mais les fonds étaient épuisés.

L'hon. M. VENIOT: Je veux dire les crédits généraux pour l'année courante.

Le très hon. M. BENNETT: Non. Nous avons jugé à propos de faire connaître à la Chambre la somme déboursée, au lieu de reporter à l'année prochaine un déficit ou un surcroît de dépenses relativement aux travaux de l'an dernier. Nous faisons au comité l'exposé de la situation exacte: nous avons dépensé 2 millions de dollars.

L'hon. M. CARDIN: Après coup.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, mais aux termes du marché conclu par le gouvernement de mon honorable ami et que nous devions tenir.

L'hon. M. CARDIN: Pour ce qui est du crédit voté l'an dernier. Le Parlement ne s'est pas prononcé sur ce débours de 2 millions.

Le très hon. M. BENNETT: D'accord, mais la chose ne relève pas d'un crédit déterminé. Le contrat prévoit un travail destiné à se prolonger d'année en année. Les fonds votés pour payer les entrepreneurs étaient affectés à la quantité de travail prévue. Cet ouvrage était accompli. Les entrepreneurs, ayant leur matériel sur place, ont dit qu'ils pouvaient continuer l'ouvrage à condition que le Gouvernement inscrivît un crédit dans le budget des dépenses. Ils voulaient savoir s'ils poursuivraient ou suspendraient les travaux et nous leur avons dit: "Continuez-les".

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi ne pas inscrire la somme dans les crédits généraux?

Le très hon. M. BENNETT: Nous ne l'avons pas inscrite dans les crédits généraux...

L'hon. M. VENIOT: Inscrivez-la alors.

Le très hon. M. BENNETT: ...pour la simple et manifeste raison que les travaux sont antérieurs au 31 mars 1931.

L'hon. M. VENIOT: L'ouvrage est accompli, mais le marché n'a pas été encore exécuté.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi ne pas inscrire la somme dans les crédits généraux?

Le très hon. M. BENNETT: Ces fonds ont été dépensés avant le 31 mars 1931 et nous avons voulu porter le fait à la connaissance du comité et de la Chambre.

L'hon. M. VENIOT: C'était pour avantager les entrepreneurs et leur permettre de continuer les travaux.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas notre avis.

L'hon. M. VENIOT: Il ne fallait pas inscrire la somme dans les crédits supplémentaires. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux nous a informés que l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement a autorisé le déboursé n'a été que le souci d'aider aux chômeurs. Je suis heureux de l'apprendre et de savoir que le Gouvernement fait quelque chose dans cette partie de l'Ontario. Il n'a rien fait au Nouveau-Brunswick et surtout dans mon comté. L'an dernier, la Chambre a affecté des crédits à des travaux publics au Nouveau-Brunswick, nous avons demandé des soumissions...

Quelques VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. VENIOT: Je parle sur la question du chômage et je ne viole aucunement le Règlement. La Chambre a accordé l'argent, les soumissions ont été demandées, mais on n'a jamais fait d'adjudication.

Une VOIX: La même chose a eu lieu pour la Colombie-Anglaise.

Une VOIX: Pour Québec également.

L'hon. M. VENIOT: On a appelé l'attention du ministre du Travail sur la crise aiguë du chômage qui sévissait à Caraquet et à Little Shippigan et demandé au Gouvernement de procéder à ces travaux. On ne l'a pas fait et aucun secours de chômage n'a été accordé à la population de ces régions. Dans le cas en discussion, on a dépensé 2 millions, sans autorisation préalable, dans d'autres parties du pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: A-t-on accordé par décret l'argent nécessaire à ces travaux ou autorisé les entrepreneurs à continuer après l'expiration de leur contrat?

Le très hon. M. BENNETT: Le contrat n'est pas expiré.

Le très hon. MACKENZIE KING: Après que l'allocation votée par le Parlement eût été dépensée?

Le très hon. M. BENNETT: Parlant de mémoire seulement, le décret disait que le paiement aurait lieu quand le Parlement aurait voté les fonds.

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous avons là une idée bien claire de la manière dont les dépenses vont se faire à l'avenir. Généralement, le Parlement accorde une certaine somme et, quand celle-ci est dépensée, le Gouvernement doit revenir au Parlement demander un crédit additionnel à cette fin...

L'hon. M. MANION: C'est ce qu'il fait présentement.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...ou si les travaux sont très urgents et doivent être continués avant la nouvelle session du Parlement, on demande un mandat du Gouverneur général pour les terminer. Le premier ministre a recours à une troisième méthode par laquelle, lorsque les crédits sont épuisés avant la fin de l'année financière, le Gouvernement ordonne par décret aux entrepreneurs de continuer les travaux et les dépenses; il vient ensuite demander au Parlement un crédit supplémentaire pour légaliser la chose. On n'avait pas encore procédé de cette façon et c'est tout à fait irrégulier.

Des VOIX: Non, non.

Le très hon. MACKENZIE KING: On ne saurait justifier cette manière d'agir.

M. HANSON (York-Sunbury): Le Gouvernement du très honorable député a souvent procédé de cette manière.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas que je sache, bien que je puisse être dans l'erreur. Puisqu'il est question de réformer les méthodes financières du Gouvernement, j'aimerais à savoir si nous créons là un précédent. Devons-nous comprendre que l'an prochain, si le Parlement accorde des crédits pour le canal Welland, pour des édifices publics ou pour d'autres services, le Gouvernement aura le droit par décret, après avoir dépensé l'argent voté, d'ordonner la continuation des travaux et des dépenses supplémentaires sans demander au Parlement de nouveaux crédits avant l'achèvement des travaux?

Le très hon. M. BENNETT: Je pourrais citer un grand nombre de cas—j'en ai deux ou trois à la mémoire dans le moment—dans lesquels, après avoir obtenu l'adjudication, les entrepreneurs ont hâté les travaux et dépassé les crédits accordés. Ceci s'applique à la construction des édifices et aux autres entreprises publiques; les entrepreneurs ont le choix entre le recours en dommages pour inexécution de contrat ou la confiance en la justice infaillible de la couronne. Le canal Welland est construit à l'entreprise et les entrepreneurs auraient pu cesser les travaux l'automne dernier. Cependant, la température était propice, l'on donnait de l'emploi à un

grand nombre de gens et le ministre donna l'ordre de continuer les travaux. Cette autorisation du ministre n'était pas nécessaire et les entrepreneurs auraient pu continuer de leur propre chef. Cependant, ils ont fait du travail que les ingénieurs certifient avoir coûté 2 millions. La même situation s'est présentée au sujet d'édifices publics; il y en a eu un ou deux cas dans cette ville même, on a dépensé beaucoup plus d'argent qu'il n'en avait été voté. Il en sera toujours ainsi. Nous venons demander au Parlement un crédit supplémentaire pour l'année durant laquelle les travaux ont eu lieu. Nous disons au Parlement: Cette somme a été dépensée en vertu d'un contrat déjà accordé et nous voulons la payer et la porter au compte de l'année financière pendant laquelle elle a été utilisée. Les entrepreneurs, exerçant leur droit, ont préféré continuer les travaux et attendre que le Parlement ait voté les fonds nécessaires pour les payer. Le très honorable député n'a pas examiné les dossiers du ministère des Travaux publics ou ne s'est pas renseigné auprès de l'ex-ministre des Travaux publics (M. Elliott), autrement il saurait que dans la moitié au moins des cas où un entrepreneur a installé son outillage, il pousse les travaux avec toute la rapidité possible et compte sur ce qu'un magistrat éminent a appelé la justice infaillible de la couronne pour le maintien du marché et le versement du solde des frais.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami veut-il m'indiquer en quoi diffèrent sa méthode et celle du gouvernement précédent?

Le très hon. M. BENNETT: On dépose maintenant le crédit, prévenant le comité que les travaux ont été exécutés durant l'année financière. On ne s'inspire d'aucun principe nouveau.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami laissait entendre qu'on posait un nouveau principe.

Le très hon. M. BENNETT: On agit de la sorte afin que l'entrepreneur puisse toucher son dû le plus tôt possible.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami se vante d'une vertu exceptionnelle parce qu'il demande au Parlement d'accorder deux millions de dollars en vue de solder des dépenses qui ont été engagées. Comment pourrait-on espérer obtenir l'argent autrement? On n'a aucun mérite à demander au Parlement d'accorder cet argent, puisqu'on ne pourrait l'obtenir d'une autre manière. Je signale, non seulement au premier ministre, mais à toute la Chambre, que les fonds sont accordés non seulement en tenant compte du projet envisagé, mais en songeant aux rapports de ce projet avec les travaux exécutés dans tout le Dominion. Quand il s'agit d'une entreprise considérable, comme celle du canal Welland où les travaux se poursuivent depuis des années, il me semble qu'on s'est toujours demandé combien le Gouvernement pourrait accorder à cette entreprise, compte tenu des sommes accordées aux autres provinces et aux autres projets. Si l'on favorise le canal Welland plutôt que toute autre entreprise, si on veut lui accorder un crédit additionnel de deux millions sans traiter de la même façon les autres parties du pays, ce dernier récriminera bientôt sur la méthode suivie dans l'adjudication des marchés de travaux publics. Mon très honorable ami aurait été en bien meilleure posture, s'en fût-il tenu aux raisons avancées par son ministre et nous eût-il dit en toute franchise: L'année a été dure; les chômeurs ont été nombreux et, comme le marché était expiré, nous avons décidé de demander à l'entrepreneur de poursuivre quand même les travaux, afin de procurer du travail à un certain nombre d'hommes. Les années précédentes, l'entrepreneur a dû faire ses plans en conformité des crédits accordés par le Parlement. Le ministre pouvait défendre la chose à ce point de vue, mais on ne cherche pas à expliquer pourquoi le Gouvernement a ouvert un crédit de deux millions, au moyen d'un décret du conseil, ou a agi comme s'il ouvrait un crédit...

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas ouvert de crédit.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est un terme technique,—par décret du conseil pour garantir à l'entrepreneur et aux ouvriers qu'il demanderait au Parlement d'accorder les deux millions et, malgré l'irrégularité de cette façon d'agir, d'imposer sa proposition en se servant de sa majorité. En ouvrant des crédits de cette façon, on n'accorde pas justice à toutes les parties du pays ni à tous les services que le Gouvernement doit doter de fonds. J'espère que le premier ministre ne pense pas à poser un précédent. Notre groupe ne considérera pas comme un précédent la décision qu'il a prise de demander au Parlement d'approuver des dépenses engagées sans que le Parlement ait accordé les crédits voulus ou sans qu'on ait obtenu un mandat du Gouverneur général quand le Parlement ne siégeait pas.

M. POULIOT: Il y a un point que je ne comprends pas à propos de cet article. Le ministre des Chemins de fer m'a télégraphié, au sujet d'une station de chemin de fer, qu'il ne pouvait pas trouver la somme d'un peu

moins de $7,000, nécessaire pour compenser la différence entre le crédit et la soumission la plus basse, ou la soumission que je connais; cependant, voici une affaire de deux millions de dollars pour laquelle il a trouvé l'argent voulu. Il n'y a pas un ministère distinct pour les chemins de fer et un autre pour les canaux: le département s'appelle ministère des Chemins de fer et des Canaux. Je crois donc avoir raison de demander au ministre comment il a découvert deux millions de dollars pour les canaux quand il ne pouvait trouver $7,000 pour les chemins de fer, en vue de construire une gare à la Rivière-du-Loup. Le premier ministre et le ministre des Chemins de fer sont parfaitement renseignés à ce sujet car je leur ai fait parvenir des documents et tous les détails voulus. Je me suis adressé à eux en vain. Je n'en suis pas surpris, mais j'en appelle maintenant à la Chambre des communes.

Rien n'est comparable à une panique de tories. Il y en eut une en 1911 au sujet de la réciprocité, une pendant la guerre, une au sujet de la loi des élections en temps de guerre, une concernant le chômage, et aujourd'hui nous en avons une autre alors que les tories veulent faire passer les affaires de la Chambre à la vapeur. Plutarque dit que l'on juge les grands hommes à leurs petites actions. Aujourd'hui nous jugerons de petits hommes par leurs grands méfaits. Je m'en prendrai à plusieurs ministres, j'en accuserai quelques-uns de complicité avant le fait, d'autres de complicité directe de participation au délit, et finalement quelques autres de complicité après coup. J'ai en main un rapport volumineux transmis à la commission des chemins de fer par le bureau provincial d'hygiène, concernant...

M. le PRESIDENT: Je demanderais à l'honorable député de s'en tenir à la question.

M. POULIOT: Je me contenterai d'ajouter, monsieur le président, que vous me comprendrez mieux vu que je parle sur une question de principe. Il s'agit de savoir pourquoi le ministre est incapable de trouver $7,000 quand il trouve 2 millions sans difficulté. Nous aimerions bien débrouiller ce mystère. Le rapport a trait à la construction d'une gare à la Rivière-du-Loup.

M. le PRESIDENT: Je n'ai pas d'objection à ce que mon honorable ami discute son principe, mais il doit restreindre ses remarques au crédit discuté en ce moment.

M. POULIOT: Me permettra-t-on de lire la correspondance échangée avec mon honorable ami où il dit qu'il ne peut pas trouver d'argent pour construire cette gare?

[M. Pouliot.]

M. le PRESIDENT: Certainement, si cela se rapporte à la question.

M. POULIOT: Merci, je continue.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander à mon très honorable ami...

M. POULIOT: Je regrette d'interrompre mon honorable chef, mais je suis certain qu'il suivra mon exposé avec plaisir. Le 14 octobre,—et je dirai en passant que les habitants de mon comté espéraient recevoir des briques d'or du ministre des Chemins de fer, mais qu'ils n'en ont reçu que du confetti irlandais, —j'envoyais une dépêche au ministre des Chemins de fer, rédigée ainsi:

Rivière-du-Loup, 14 octobre 1930.

L'hon. R. J. Manion,
ministre des Chemins de fer et des Canaux,
Ottawa, Ontario.

Les fonctionnaires des Chemins de fer nationaux canadiens sont censés avoir averti les soumissionnaires de la nouvelle gare ici que votre département a refusé d'autoriser cette construction. Veuillez me répondre par dépêche si tel est le cas, et dans l'affirmative, pourquoi et sur quelle demande vous avez refusé votre autorisation.

M. le PRESIDENT: Je ne vois pas comment cela se rapporte à la construction du canal Welland.

M. POULIOT: Si le président veut avoir la bonté et la patience d'attendre un instant, j'en arriverai à la question de l'argent, et il verra comment le ministre s'est trouvé dans l'impossibilité de se procurer le moindre argent. Le télégramme ajoute:

Me permettrez-vous de vous faire remarquer que la gare actuelle est condamnée par le bureau d'hygiène.

Voici la réponse que j'ai reçue:

Ottawa, Ontario, 15 octobre 1930.

Jean-François Pouliot, m.p.,
Rivière-du-Loup, Québec.

Accuse réception de votre dépêche. La construction de la nouvelle gare de la Rivière-du-Loup est retardée, comme beaucoup d'autres entreprises, à cause des frais. Les réparations nécessaires à la gare ont été autorisées.

R. J. Manion.

Les frais se seraient élevés à environ $7,000. J'ai en main une autre lettre où l'on se plaint d'une grande pauvreté. Elle se lit ainsi:

Cabinet du ministre des Chemins de fer et des Canaux
Ottawa, Canada, 25 février 1931.

Cher monsieur Pouliot,

J'accuse réception de votre lettre du 23 février. Comme vous le savez déjà, nous n'avons pas pu construire une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup pour des questions de finance. Vous n'ignorez pas davantage que les recettes des chemins de fer diminuent, au lieu d'augmenter...

Tout l'argent est dépensé sur les canaux.

...et ces recettes dans le cas de la Rivière-du-Loup et des environs subissent une autre dimi-

nution par suite de la baisse de 20 p. 100 sur les taux normaux, accordée aux expéditeurs des Provinces maritimes. Dans les circonstances, je ne prévois pas que nous puissions construire prochainement une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup. L'administration du chemin de fer s'efforce, cependant, de trouver les $15,000 requis pour effectuer les réparations nécessaires à la gare actuelle, en utilisant une partie des recettes et une partie des crédits votés sur le revenu. Personnellement, j'espère que rien ne surgira pour empêcher cette dépense.

Bien à vous,

R. J. Manion.

N'est-il pas extraordinaire, monsieur le président, que le ministre des Chemins de fer puisse consacrer une aussi forte somme au canal de Welland et qu'il n'ait pas de fonds pour la construction d'une gare lorsqu'au dire d'un homme d'affaires aussi averti que M. Atterbury, le président du chemin de fer Pennsylvanie...

M. le PRESIDENT: A l'ordre! Je veux être juste autant que possible; cependant, mon honorable ami a mal choisi le moment de discuter la construction d'une gare à Rivière-du-Loup, alors qu'il s'agit d'une entreprise concernant le canal de Welland. Je dois prier l'honorable député de s'en tenir au crédit en discussion.

M. POULIOT: Me sera-t-il permis, monsieur le président, de continuer mes remarques lorsque nous aborderons l'examen des crédits affectés au réseau national?

M. le PRESIDENT: Assurément.

M. BEAUBIEN: Au cours de la précédente législature, un crédit fut inscrit au budget pour la construction d'un bureau de poste dans ma circonscription. Le ministre des Chemins de fer a déclaré tout à l'heure qu'un somme de 2 millions de dollars a été dépensée sur le canal de Welland afin de parer aux effets du chômage. Le crédit auquel je fais allusion, $10,000 pour la construction d'un bureau de poste, fut inscrit sur les instances du reeve de la municipalité où l'édifice devait être construit; il a aussi envoyé un télégramme au ministre des Travaux publics (M. Stewart) insistant pour que l'entreprise fût adjugée au plus tôt afin d'alléger le chômage. Or, si le Gouvernement a pu consacrer une somme de 2 millions de dollars pour faire exécuter des travaux sur le canal de Welland dans le but d'atténuer le chômage, il aurait pu à mon sens trouver les fonds pour construire le bureau de poste avec le même résultat en vue. Le ministre n'a pas répondu au télégramme du reeve de cette municipalité insistant pour que l'entreprise fût adjugée au plus tôt afin da procurer du travail aux chômeurs.

M. le PRESIDENT: Je ne vois pas en quoi cette affaire a rapport au crédit en discussion.

M. BEAUBIEN: Si les remarques du ministre des Chemins de fer concernant des travaux exécutés pour atténuer les effets du chômage sont régulières, mes observations le sont aussi.

M. le PRESIDENT: Je dois faire en sorte que les honorables membres s'en tiennent au crédit en discussion.

M. BEAUBIEN: Dans ce cas, voyez à ce que le ministre s'en tienne aussi au sujet en discussion.

M. le PRESIDENT: Je suis bien prêt à le faire si c'est possible.

Le très hon. MACKENZIE KING: A propos du canal de Welland, le ministre ou le premier ministre est-il en meseure de donner les noms des entrepreneurs ainsi que la date à laquelle ils ont reçu les derniers paiements provenant du crédit voté par le Parlement?

L'hon. M. MANION: Les entrepreneurs étaient: la cie Porter, la Lyall Construction Company, la Canadian Dredge Company, la Atlas Construction Company et A. W. Robertson. Voilà qui complète, je crois, la liste des gros entrepreneurs auxquels l'ancien gouvernement a adjugé des entreprises. Je ne suis pas en mesure de dire au pied levé,—et je le regrette,—à quelle date le dernier paiment fut effectué; cependant, il provenait des crédits votés sous l'ancien régime. Lorsque les crédits furent épuisés, il va sans dire que nous avons cessé de payer. A l'heure qu'il est, nous demandons des fonds afin d'acquitter le reliquat du coût de ces travaux. Les entrepreneurs les ont continués de leur plein gré. Ils auraient pu se retirer de l'entreprise, mais ils ont préféré le continuer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il est très important de savoir de la bouche du ministre la date à laquelle le dernier paiement fut effectué. Le ministre consentira peut-être à réserver le crédit. Après le congé de Pâques, le ministre sera sans doute en mesure de communiquer à la Chambre les renseignements suivant: les sommes versées aux entrepreneurs sur les crédits votés par le Parlement et la date à laquelle ces paiements ont été effectués.

(Le crédit est réservé.)

Ottawa.—Annexe à l'usine de chauffage centrale.—Somme supplémentaire, $21,500.

Ottawa.—Laboratoires du Conseil de recherches nationales et outillage.—Somme supplémentaire, $41,330.

M. CHEVRIER: J'aimerais à avoir des détails touchant ces crédits.

Le très hon. M. BENNETT: Cette somme de $21,500 est requise pour le paiement de reliquats dus sur les entreprises ci-dessous énumérées relativement à l'annexe de l'usine de chauffage central à Ottawa:

1. Reliquat dû sur l'entreprise adjugée à A. I. Garvock pour construction d'une annexe à l'édifice, $6,122.
2. Reliquat dû sur l'entreprise adjugée à W. G. Edge Limited pour changements à l'outillage mécanique, $8,217.
3. Reliquat dû sur l'entreprise adjugée à J. Inglis Co. Ltd., pour l'outillage de pulvérisation et de combustion, $3,660.
4. Reliquat dû sur l'entreprise adjugée à la Canadian Vickers Ltd., pour chaudières, $1,550.
5. Reliquat dû sur l'entreprise adjugée à la Bailey Meter Co. Ltd., pour compteurs de débit, $1,888, soit un grand total de $21,437.

Les travaux de construction de l'annexe à cette usine furent commencés au cours de l'année 1929-1930 et l'on avait prévu que, sur le crédit de $200,000 affecté à cette fin, l'on débourserait durant l'année un somme de $80,000 pour l'exécution des entreprises susmentionnées.

Aux prévisions budgétaires de 1930-1931 figurait un montant de $130,000 pour terminer l'ouvrage, mais cette somme n'était pas suffisante, parce qu'en 1929-1930 l'on ne dépensa que $58,500 au lieu de $80,000, ce qui grevait l'allocation de 1930-1931 de $21,500 de plus qu'on ne l'avait prévu. C'est afin de rembourser cette obligation que cette somme de $21,500 est requise.

Le montant voté de nouveau en 1930-1931 était de $120,000.

Pour ce qui est de l'entreprise adjugée à A. I. Garvock pour une allonge à l'édifice, un décret ministériel adopté le 3 septembre 1929 acceptait l'offre d'Alex. I. Garvock au prix de $82,000 pour la construction d'une annexe à l'usine de chauffage central à Ottawa. On ne reçut qu'une seule soumission pour ces travaux. Dans la suite, le coût de l'entreprise fut augmenté en vertu d'un décret ministériel du 23 octobre 1929 qui acceptait l'offre de M. A. I. Garvock au prix de $4,756. Le prix d'ensemble de l'entreprise était de $87,312, et l'entrepreneur reçut $81,190, ce qui laisse à payer un reliquat de $6,122.

L'autre crédit a trait aux laboratoires en construction pour le Conseil national de recherches. Les détails sont un peu longs mais, si la Chambre les désire, nous pouvons les lui communiquer. Ce montant de $41,330 est requis pour payer aux entrepreneurs, Robertson et Janin, de l'Ontario, le prix des travaux exécutés au cours de l'année 1930-1931 conformément à leur contrat pour la construction de laboratoires destinés à abriter le Conseil national de recherches et pour lesquels il n'y avait pas de fonds, vu que le crédit de $1,500,000 voté à cette fin était épuisé. La dépense de 1930-1931 était de $1,541,330, et le montant versé de $1,500,000, ce qui laisse à payer la somme de $41,330.

(Le crédit est adopté.)

Chenal Burlington.—Améliorations.—Crédit supplémentaire.—$151,495.

Port-Arthur et Fort-William.—Améliorations au havre.—Somme supplémentaire, $288,530.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aimerais à savoir du premier ministre s'il s'agit ici d'une affaire semblable à celle du canal Welland. Le chenal en question se trouve dans la circonscription du ministre des Chemins de fer et des Canaux. Je constate que l'on vote plus d'un quart de million de dollars pour poursuivre les travaux. Je dirai à mon très honorable ami que là où il est besoin de petits montants, comme par exemple, de quelques milliers de dollars pour parachever certains ouvrages dans l'année financière, il peut y avoir lieu d'accorder quelque latitude. Cependant, lorsqu'il s'agit de crédits s'élevant à un quart de million, un demi-million ou deux millions, je crois que des explications spéciales s'imposent.

Le très hon. M. BENNETT: Sans doute, mon très honorable ami a constaté que, relativement au dernier crédit dont j'ai parlé, l'entrepreneur avait poursuivi les travaux et que le crédit avait été épuisé. Dans le cas dont il s'agit, le crédit supplémentaire demandé pour payer ce qui est encore dû sur les trois contrats pour les travaux exécutés en 1930 et 1931 à l'élargissement et à l'approfondissement du chenal de Burlington est de $151,495. Il reste encore à verser $61,104.90 à la R. C. Huffman Construction Company Limited sur le contrat n° 21051 pour les nouvelles assises du pont des chemins de fer nationaux ainsi que pour les fondations et les abords de la nouvelle section du pont à bascule. La balance due à l'Hamilton Bridge Company sur le contrat n° 21098 pour la construction du pont basculant à tourillon Strauss, de la nouvelle bascule, y compris les modifications et allonges de la travée existante, est de $75,900. Il reste encore à payer à la Compagnie des chemins de fer nationaux, la somme de $15,300 pour travaux exécutés au cours de 1930, soit le ballastage, la pose des traverses et des rails pour le nouveau pont tournant devenu nécessaire à la suite de l'élargissement du chenal. L'ensemble du crédit requis est de $151,494.90. Ces montants représentent les dépenses autorisées par contrats et que n'avaient pas faites l'administration actuelle. Pour ce que j'en sais, ces dépenses ont été effectuées régulièrement en vertu de ce contrat. Le crédit ayant été épuisé,

les compagnies intéressés demandent aujourd'hui au Gouvernement de voter le montant auquel elles ont droit.

L'hon. M. VENIOT: Les entreprises ont-elles été terminées?

Le très hon. M. BENNETT: Celle dont il s'agit?

L'hon. M. VENIOT: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: D'après les renseignements que je possède, les travaux autorisés par le contrat dont il s'agit sont terminés. Il y a encore d'autres travaux à exécuter à cet endroit; mais l'ouvrage dont il s'agit est terminé. La somme de $15,300 est due à la Compagnie des chemins de fer nationaux pour le ballastage, la pose des traverses et des rails aux abords du pont. Ainsi que je l'ai dit, le montant requis est de $151,494.90.

M. DONNELLY: Quel était le prix de l'entreprise en premier lieu?

Le très hon. M. BENNETT: La somme originale était considérable. L'allocation en 1930 et 1931 se chiffrait à un million. J'ai sous la main le rapport des fonctionnaires. Voici:

Lorsque la somme d'un million de dollars a été votée au budget principal de 1930-1931, elle était jugée suffisante pour tous les travaux de l'année, mais, vu la température favorable de l'automne et du commencement de l'hiver, on a fait plus de travaux que l'on ne s'y attendait.

Ce rapport semblerait expliquer cette dépense. Je suppose que mon honorable ami désire connaître les détails relatifs à la balance due à Huffman et compagnie. Voici:

Montant dû pour l'entreprise terminée		$505,084 90
Montant payé en 1929-1930	$113,180	
Montant payé en 1930-1931	330,800	
		443,980 00
Balance due		$ 61,104 90

Quatre soumissions ont été reçues pour cette entreprise en réponse à des avis d'adjudication. Les quatre compagnies qui ont soumissionné sont: la R. C. Huffman Company Limited, la Canadian Engineering and Contracting Company, la Port Arthur Construction Company Limited, et la Russell Construction Company. La soumission de la R. C. Huffman Company Limited était de $385,508.30. La Canadian Engineering and Contracting Company a demandé $360,054.90; la Port Arthur Construction Company Limited, $404,544.30, et la Russell Construction Company, $418,566.40. Au cours des travaux, on a trouvé nécessaire d'autoriser une augmentation de quantités dans les fondations, l'excavation, le pilotage en bois et en plaques d'acier de la jetée. Cette autorisation a été donnée par un décret du conseil du 26 juillet 1930,—deux jours avant le tremblement de terre.

J'ai de plus devant moi un rapport montrant la balance due à la Hamilton Bridge Company. Le voici:

Montant dû sur l'entreprise n° 5, pour le travail accompli jusqu'à la fin de février 1931	$248,170
Moins la remise	24,810
Montant net gagné	$223,360
Montant payé	148,270
Montant dû, vu l'épuisement de l'allocation	$ 75,090

Le décret du 28 avril 1930 acceptait la soumission de la Hamilton Bridge Company pour la construction d'un pont à bascule et à tourillons Strauss, y compris les changements et les additions à la travée actuelle.

Trois soumissions ont été reçues le 25 mars 1930, en réponse à des annonces publiques:

1. Hamilton Bridge Company Limited, Hamilton	$236,005 85
2. Canadian Brige Company, Limited, Walkerville	243,627 15
3. Domonion Bridge Company, Montréal	248,606 00

L'entreprise a été accordée au montant de $236,005.85. La somme due au National-Canadien, déduction faite pour le vieux matériel, tel que les rails, les boulons, les noix, et ainsi de suite, au sujet de la construction de la nouvelle voie du nouveau pont, était de $15,227.

En réponse à la question de mon honorable ami de Gloucester (M. Veniot), je vais lire ce qui suit:

On espère que les deux ponts seront ouverts au trafic sur la nouvelle grande route vers le 15 avril, et que tous les travaux, comprenant le dragage, la nouvelle jetée septentrionale, et le reste, seront complétés le 15 juin 1931.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je ne saisis pas les déclarations de mon très honorable ami. Dit-il que $75,000 seulement des $151,000 requis ont été réellement dépensés en 1930, ou durant l'année financière de 1930-1931?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai montré à mon honorable ami comment sont formés les totaux.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): D'après l'explication du premier ministre, il semblerait que la dépense réelle n'était que de $75,000.

Le très hon. M. BENNETT: Non; mon honorable ami se méprend, j'en ai peur. La première somme concerne la compagnie de construction; la deuxième, la compagnie du pont, et la troisième, la compagnie de chemin de fer. La somme se monte en tout à $151,495, chiffre qui est inscrit dans les crédits. Le montant de $75,090 est celui qui était dû à la compagnie du pont.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami s'est aperçu, je crois, combien il est difficile de s'occuper des entreprises. Il y en a de multiples et de variées dans tout le Canada pour la construction de bâtiments et autres travaux publics; ces entreprises dépendent des crédits votés par le Parlement. Il lui faudra de temps à autre faire sanctionner ces allocations.

Le très hon. M. BENNETT: Naturellement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle est l'explication de la deuxième partie de l'article?

Le très hon. M. BENNETT: L'explication de la deuxième partie de l'article concernant Port-Arthur et Fort-William est un peu plus longue. La voici:

Cet autre montant est requis pour défrayer le coût de trois entreprises exécutées en 1930-1931; le crédit accordé dans ces cas était insuffisant.

Balance due à MM. Chambers, McQuigge et McCaffrey sur le contrat n° 15924, pour l'achèvement d'une section du brise-lames en moellon et pour l'agrandissement de cette jetée dans le port de Port-Arthur, jusqu'à la fin de la saison des travaux de 1930, $524,308.01.

Solde dû à la Great Lakes Dredging and Contracting Company, conformément à l'estimation définitive des travaux d'achèvement de l'entreprise n° 22,088, savoir: le creusage et l'élargissement du chenal d'accès à la cale de radoub et à la cale de hâlage de la Port Arthur Shipbuilding Company, et l'enlèvement d'une partie du lot 10, au confluent des rivières Kaministikwia et de la Mission, $29,969.12.

Somme due à MM. Chambres, McQuigge et McCaffrey pour un remblai enroché servant à protéger les berges de la rivière Kaministikwia à Fort-William, entre l'élévateur maritime de Fort-William et l'élévateur commun, $4,252.50. Montant total nécessaire, $288,529.63.—disons $288,530.

Crédit, 1930-1931, $140,000.
Dépense, 1931, 140,000.

En d'autres termes tout cela provient d'un marché passé il y a un an et demi approximativement. L'entreprise a avancé lentement au début, plus vite ensuite, et voilà comment cette somme reste à payer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ressemble à l'entreprise du canal Welland qui représente un débours de 2 millions de dollars. Je ferai observer à mon très honorable ami et à la Chambre que le gouvernement précédent avait déposé des crédits demandant un chiffre déterminé pour cette entreprise-là. A la veille de la prorogation, le gouvernement modifia ses demandes de crédits afin de s'assurer de ce qu'il faudrait demander dans les crédits supplémentaires pour terminer les travaux commencés durant l'année. Lorsque ces demandes de crédits furent déposées elles comprenaient ce qui était jugé nécessaire pour exécuter certains travaux durant l'exercice financier ou pour couvrir la période que nous croyions à propos. La plupart de ces crédits représentent ce que les entrepreneurs ont été autorisés à faire en plus des prévisions budgétaires. En fait, ils semblent venir en contradiction avec la volonté exprimée par le Parlement relativement au prix global à payer. Tout cela est irrégulier, et le fait que dans certains cas, celui-ci pour un, le Gouvernement actuel a autorisé pour ainsi dire deux fois ce que le Parlement, à sa session régulière, avait prescrit d'appliquer cette année à cette entreprise particulière, ne le rend pas plus recommandable. Je me rends bien compte que nous sommes à la merci du Gouvernement à ce sujet, mais je tiens à ce que la Chambre comprenne bien que nous payons là aux entrepreneurs de grosses sommes dont la dépense n'a jamais été régulièrement autorisée par le Parlement pour des travaux exécutés sur la seule parole du Gouvernement, lequel ordonne aux entrepreneurs de continuer et de s'en rapporter à lui et à sa majorité pour le vote des deniers nécessaires.

M. ARTHURS: Je comprends que toutes ces entreprises ont été adjugées par le ministère libéral, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Quant à cela, je veux me faire bien comprendre. Il s'agit de travaux en cours d'exécution depuis plusieurs années, et tous les ans le Parlement votait ce qui lui paraissait amplement suffisant pour l'année financière courante. L'adjudication de ces travaux par le précédent ministère ne change rien à la situation. Le vrai point est de savoir, d'une part combien le Gouvernement aux affaires à ce moment a demandé au Parlement de voter, et, d'autre part, pour combien le Gouvernement actuel a engagé le pays de son propre chef par décret du conseil, sans autorisation du Parlement, et sans mandat de S. Exc. le Gouverneur général.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. le PRESIDENT: L'article en discussion porte le n° 18.—Havres et rivières, $440,000.

Le très hon. M. BENNETT: Il me semble avoir fourni des détails complets sur cet article avant que le comité suspende sa séance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami peut-il me dire combien il a été payé cette année pour les améliorations dans le havre à Fort-William et à Port-

Arthur, et a quelle date le dernier paiement a été effectué. Je crois que ce crédit de $288,530 s'applique aux travaux exécutés dans le cours de la présente année et auxquels les crédits antérieurs ne prévoyaient pas.

Le très hon. M. BENNETT: C'est cela. Ce cas-ci démontre bien nettement un point qui a échappé à l'attention de mon très honorable ami, et il importe d'employer un moment à tirer cela au clair. Toute ouverture de crédit est ordinairement suivie d'une demande d'adjudication et d'un marché. Le contrat oblige l'Etat d'une part à payer le prix fixé et l'entrepreneur, d'autre part, à exécuter les travaux. Dans tous ces contrats on fixe habituellement la date à laquelle les travaux doivent être terminés et tout ce qu'on peut exiger de l'entrepreneur, c'est qu'il achève son travail dans le délai indiqué. Mais si, faisant preuve de diligence, il le termine en moins de temps, il peut parfois toucher son argent plus tôt qu'il ne l'aurait reçu autrement, pourvu que le Parlement ait voté les crédits voulus, sans quoi, il lui faut attendre que le Parlement se réunisse. Il serait tout à fait irrégulier d'émettre des mandats du Gouverneur général dans des cas semblables. On n'émet pas de mandat, lorsqu'il y a un contrat. Cela a été le principe général des gouvernements; on estime, en effet, que la nécessité justifiant l'émission d'un mandat n'existe pas dans le cas d'un contrat. C'est le principe qu'on a généralement suivi, bien qu'on s'en soit parfois écarté, par exemple: en cas de désastre ou autre raison du même genre, ayant causé la destruction des travaux. Le cas qui nous occupe en ce moment confirme mon raisonnement: un contrat, portant le numéro 15914, avait été adjugé le 19 septembre 1928 à MM. Chambers, McQuigge & McCaffrey, pour $472,500. Les travaux devaient être achevés le 28 juillet 1930, et je prie le comité de vouloir bien en prendre note. L'entrepreneur a commencé ses travaux en septembre 1928. L'entreprise avait été autorisée par un arrêté du conseil daté du 26 août 1928 et avait été adjugée au plus bas soumissionnaire. Les détails que je possède décrivent les travaux exécutés. Le prix était de tant l'unité. Dans une lettre datée du 8 octobre 1930, le ministre a autorisé MM. Chambers, McQuigge & McCaffrey à fournir et poser, suivant les conditions de leur contrat actuel, de la pierre de fond et de la pierre de surface sur le prolongement de la partie de la digue suivant immédiatement celle visée par le contrat précédent. Cette autorisation fut donnée en partie pour atténuer le chômage à Port-Arthur; elle devait expirer à la fin de la saison ouvrable. Les entrepreneurs devaient attendre le paiement et le Gouvernement demander les fonds nécessaires au Parlement à sa prochaine session. Ces travaux supplémentaires ont été autorisés par un arrêté ministériel daté du 28 juillet 1931, après qu'on se fût assuré de l'étendue exacte des travaux exécutés. Cette dépense additionnelle se monte à $219,225. On doit en tout $254,308 aux entrepreneurs. Telle est la situation.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'entreprise est-elle terminée?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Il n'y a pas d'autre crédit engagé.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Dans les limites des prévisions budgétaires?

Le très hon. M. BENNETT: Pas tout à fait, mais la différence n'est pas sensible: seulement $35,000. Il y a un reliquat dû à La Great Lakes Dredging & Contracting Company à ce même propos. Les prévisions sélèvent en tout à $62,146.37 et l'on a payé $32,177.25; il reste donc $29,969.12. D'après ce contrat, il y avait en premier lieu certains travaux que je n'ai pas besoin de mentionner. Puis, le 19 septembre 1930, on a étendu l'entreprise de 100,000 pieds cubes à partir du lot N° 10 au confluent de la Kaministikwia et de la rivière de la Mission, afin que les navires aient plus de place pour tourner; mais il fut entendu que l'entrepreneur attendrait pour être payé, que le Parlement ait voté des crédits supplémentaires. J'ai mentionné la chose ici même en septembre dernier, quand il en a été question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai remarquer ceci au premier ministre: Dans plusieurs localités où des travaux avaient été soit prévus, soit commencés, on les a fait cesser, créant ainsi du chômage. On a demandé au Gouvernement s'il ne lui serait pas possible de continuer les travaux, mais il a été répondu que le Parlement n'avait pas voté de crédits suffisants et qu'il serait donc illégal d'aller plus loin. L'honorable député de Provencher a cité cet après-midi, un exemple fort à point. De deux choses l'une: cette raison est vraie ou elle ne l'est pas; l'excuse donnée doit s'appliquer à tous les cas ou pas du tout. Il appert que dans certaines localités les entrepreneurs ont eu, en quelque sorte, un traitement de faveur; on leur a permis de continuer les travaux. On leur a accordé un nouveau contrat, tout en leur disant qu'il leur faudrait attendre la réunion du Parlement pour se faire payer leurs déboursés de main-d'œuvre. D'un autre côté, lorsque d'autres groupes ont demandé l'adoption de la même ligne de conduite, on leur a répondu que c'était illégal d'en agir ainsi. On doit avoir raison dans un cas et tort dans l'autre, et j'estime que la bonne méthode à suivre est de restreindre les travaux dans les limites du crédit voté par

le Parlement pour l'exécution du contrat. Je me rappelle que plusieurs marchés se rapportant à des crédits compris dans le budget supplémentaire des dépenses ont été entièrement et soigneusement discutés par l'ancien Gouvernement. On avait reconnu qu'il était possible que les travaux ne fussent pas terminés pendant l'année financière mais on s'attendant à ce qu'ils fussent poursuivis l'année suivante. Je suis certain que mon très honorable ami admettra que son budget principal contiendra plusieurs crédits qui se liront à peu près comme suit: Pour terminer les travaux, somme supplémentaire requise, tant, outre le crédit antérieurement voté. Voilà la manière dont les crédits sont présentés au Parlement. Telle entreprise ou tel service entraînera peut-être une dépense de $1,000,000 et le ministre, en présntant le crédit informera la Chambre que, bien que les travaux une fois terminés comporteront une dépense de $1,000,000, le Gouvernement ne demande cependant que $500,000 pour ce qui doit être fait au cours de l'année financière. Le crédit pour l'autre $500,000 ou une partie de ce crédit paraîtra dans le budget de l'année suivante. Voilà comment les crédits sont votés lorsque l'on veut suivre la méthode régulière et j'estime que si l'on s'éloigne de cette ligne de conduite on agit alors d'une façon irrégulière.

Le premier ministre nous a expliqué que cette dépense a été encourue dans une certaine mesure dans le but de remédier au chômage. C'est là en partie l'explication qu'il en a donnée. Je dirai de nouveau que lors de la session spéciale, le Parlement a voté 20 millions pour venir en aide aux sans-travail. Si on avait l'intention de poursuivre ces travaux au delà des limites que lui avait assignées l'administration précédente dans le but de fournir de l'ouvrage aux chômeurs, les honorables messieurs de la droite auraient dû soumettre des crédits supplémentaires lors de la session spéciale et déclarer alors qu'ils prévoyaient tant de chômage au cours de l'hiver prochain qu'ils se proposaient de poursuivre les travaux de dragage dans les ports, de prolonger les quais et de construire des édifices publics sur une plus grande échelle que le précédent ministère ne l'avait proposé. Ces crédits auraient dû être soumis au Parlement et on aurait dû nous dire qu'ils étaient soumis dans le but de remédier au chômage. Cette manière d'agir eût été plus juste et équitable pour le Parlement et pour le public mais la présente méthode est absolument irrégulière et injustifiable.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis heureux de la dernière observation de l'honorable monsieur parce qu'elle me permet de démontrer au comité qu'à la session spéciale,

[Le très hon. Mackenzie King.]

le 10 septembre, je signalais à l'attention de la Chambre exactement la politique que le Gouvernement entendait suivre. Voici mes paroles telles qu'elles sont rapportées à la page 68 des *Débats*:

> On exécute des travaux pour la construction d'un brise-lames, disons à la tête des lacs, et les crédits à cette fin sont épuisés. Il serait utile de poursuivre ces travaux, qui procureraient du travail à plusieurs centaines d'hommes pendant bon nombre de semaines. On proposerait donc de terminer ces travaux, au même prix par unité.

Et le 11 septembre, je m'exprimais en ces termes. Voir page 94 des *Débats*:

> Je répète ce que j'ai dit hier; nous avons l'intention de maintenir les entreprises adjugées, à base de l'unité, par nos prédécesseurs lorsqu'en ce faisant nous assurerons de l'emploi à des gens qui, autrement, se trouveraient sans travail. J'ai cité l'exemple d'un brise-lames, qu'on m'avait signalé. Voici: Le crédit pour l'année est épuisé; l'entreprise fut adjugée, sur un prix de série, par voie de publicité et concurrence. Si nous laissons les travaux aux mains des mêmes entrepreneurs, aux mêmes conditions quant aux prix, nous pourrons fournir du travail à quelques centaines d'hommes jusqu'à la clôture de la saison de navigation. Voilà selon moi un cas qui mérite notre attention et qui l'aura.

Le très hon. MACKENZIE KING: Sur les 20 millions?

Le très hon. M. BENNETT: Non. On nous a demandé souvent comment nous allions résoudre le problème et nous avons répondu que nous nous proposions de prolonger les quais, par exemple, d'après des prix de série et c'est ce que nous avons fait. La distinction est claire et le comité n'aura aucune difficulté à décider ce qui constitue une nouvelle entreprise et ce qui constitue la continuation d'une entreprise déjà adjugée. Si les travaux à la tête des lacs avaient été terminés, l'outillage aurait été enlevé. On reconnaissait que ce brise-lames de pierre devait tôt ou tard être prolongé et les prix par unité ont été prévus dans l'adjudication de l'entreprise. L'outillage étant sur le terrain, on a continué les travaux d'après les prix de série mentionnés dans le marché principal.

Quelques-unes des questions discutées cet après-midi comportent le vote de certaines sommes pour de nouvelles entreprises et j'ai la certitude que lorsque le budget principal sera mis à l'étude mon très honorable ami admettra qu'aucun gouvernement à sa connaissance n'a jamais réussi à poursuivre l'exécution des entreprises d'un gouvernement précédent dans la même mesure que nous l'avons fait. Dans bien des cas, on a demandé des soumissions et accordé des entreprises pour la raison dont parlait mon très honorable ami, c'est-à-dire pour procurer de l'emploi à des gens qui sans cela se seraient trouvés sans tra-

vail. Plusieurs comtés où ces travaux ont été exécutés avaient élu des adversaires de notre parti et je suis sûr que, lors de l'examen du budget général, ces députés se rendront compte que la conduite du Gouvernement a été extraordinaire de ce côté. Nous n'avons annulé aucun contrat pour des travaux publics en arrivant au pouvoir, comme la chose s'est faite dans le passé. Quelques jours avant de remettre le pouvoir à leurs successeurs, les membres de l'ancien Gouvernement ont fait passer plusieurs décrets ministériels acceptant des soumissions pour travaux publics.

Une VOIX: Après leur défaite.

Le très hon. M. BENNETT: Nous n'avons pas pensé à annuler ces contrats. Combien différente était la conduite de nos prédécesseurs! A leur arrivée au pouvoir, ils constatèrent que la Journal Publishing Company avait loué une partie de son immeuble à bureaux au ministère de l'Agriculture. Le département de l'auditeur général décida qu'il fallait trouver un autre local, et le contrat fut annulé. Il en résulta pour le pays une perte de $22,000 en dommages-intérêts. On devra reconnaître que ceux qui ont eu à s'occuper de ces contrats ont pensé d'abord à servir l'intérêt du public avant l'intérêt du parti.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a parlé d'un certain contrat et il a tenté de faire croire que son Gouvernement a agi, quant aux contrats qui existaient à son arrivée au pouvoir, d'une façon différente de celle de ses prédécesseurs. Je puis faire observer que c'est pour une raison bien simple que nous avons agi comme nous l'avons fait au sujet de ce contrat et de certains autres analogues. C'est que le Gouvernement qui était en fonction avant la rupture de ce contrat était un Gouvernement qui n'avait reçu aucune autorité d'agir, ni du Parlement ni du peuple. C'était un Gouvernement fantôme qui n'a existé que peu de temps en 1925 sans avoir l'appui du Parlement ou du corps électoral du pays.

Une VOIX: C'est bien différent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce gouvernement fantôme s'étant mis à distribuer des entreprises à ses amis, le devoir du Gouvernement qui lui succéda était de voir à faire cesser des abus de cette sorte. Mon très honorable ami a tort de se vanter d'avoir laissé subsister des contrats et d'avoir ainsi fait mieux que ses prédécesseurs. On constatera que les adjudications qu'il a maintenues après son arrivée au pouvoir avaient trait à des travaux pour lesquels des soumissions avaient été demandées avant les élections. L'argent avait été voté par le Parlement à une session antérieure, l'autorité requise avait été obtenue du Parlement et le Gouvernement qui était au pouvoir au moment de la signature de ces contrats ne faisait qu'accomplir un acte d'administration conforme aux vœux du Parlement. Mon très honorable ami n'a donc aucun droit à des remerciements de ce côté.

(Le crédit est adopté.)

Département de l'Agriculture

Industrie animale.—Somme supplémentaire, $100,000.

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit servira d'abord à payer des subventions aux expositions et autres dépenses qui s'y rattachent, soit $19,300. Sur cette somme, on aura besoin de $6,000 pour quatre nouvelles expositions que l'ancien Gouvernement a promues à la classe B, c'est-à-dire celles de Chilliwack, d'Armstrong, d'Assiniboine et de Waterloo. Je pourrais ajouter que cette attribution de la classe B à ces expositions a été faite au cours de la dernière campagne électorale, mais cela ne dit rien du fait qu'elles le méritaient. L'exposition de Valleyfield a été portée de la classe A à la classe B, et cela a coûté $3,500. On a inauguré une exposition d'hiver à Sherbrooke, et cela a coûté $9,800.

Dans la division des bestiaux, on avait voté $55,000 pour le service des épreuves des vaches, et l'on a dépensé $62,500. Ce n'est pas une augmentation anormale. Quand il s'agit d'une dépense évaluée à $55,000, une augmentation de $7,500 n'est pas extraordinaire.

La dépense relative aux volailles est la plus considérable de la liste que je suis à lire; elle s'est élevée à $290,000; la somme autorisée était de $258,000. Les chefs du département font remarquer que l'augmentation de la dépense est due aux raisons suivantes:

1. Recrudescence d'activité dans le mouvement de l'élevage des volailles dans la province de Québec, de concert avec les autorités provinciales. Six nouveaux propagandistes ont été engagés et l'on a dépensé $3,000 pour aider à la distribution des cochets.

2. Augmentation du travail d'inspection des volailles habillées expédiées des provinces de l'Ouest par wagons complets, augmentation qui a facilement atteint 30 p. 100. On a employé à ce travail quinze hommes de plus que l'année précédente. En outre, les employés ont travaillé durant une bien plus longue période que les années précédentes, à cause de plus nombreuses démonstrations de la manière de tuer et de plumer les poules et du fait qu'on a persuadé aux gens de plusieurs localités d'expédier leurs volailles plus tôt que de coutume.

Au chapitre de l'élevage des moutons, il y a un déficit de $15,000. La somme votée pour les propagandistes relativement à cet élevage s'élève à $34,000 et le déboursé à $42,000, ce

qui laisse un déficit de $8,000. Dans le cours de l'année, l'accroissement de la demande de béliers de race pure, l'organisation de nouveaux cercles d'élevage du mouton, l'accroissement de la demande d'agnelles pour fins de reproduction, y compris les démonstrations quant à la laine, à l'écourtage, à la castration, à l'immersion des moutons, et à la destruction de leurs parasites, ont augmenté les frais de voyages des fonctionnaires chargés de ce travail. La somme votée pour les primes concernant les béliers est de $10,000. La somme dépensée s'élève à $17,000, soit un déficit de $7,000.

Comme je l'ai dit cet après-midi, il ne s'agit pas de l'exécution du programme de mon Gouvernement. Ces crédits sont affectés à des initiatives à propos desquelles, je dois le dire en toute équité, il était impossible de prévoir la dépense exacte, mais on les regardait comme suffisants. En réalité, une somme quelque peu plus considérable a été dépensée.

Le crédit consacré au chapitre des subventions se montait à $10,000 et le déboursé dépasse un peu $37,000. En voici la répartition:

Association des producteurs de dindes de Manitoulin, $10,000.
National-Canadien (transport d'adolescents en Grande-Bretagne), $600.
Union des éléveurs de l'Est canadien, $1,000.
Union des éléveurs de l'Ouest canadien, $2,500.
Coopérative canadienne des éleveurs de bestiaux, $20,000.
Parade de chevaux de Toronto, $500.
Parade de chevaux d'Ottawa, $400.
Ottawa Riding Club, $300.
Parade de chevaux de Montréal, $400.
Concours hippique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, $450.
Canadian Hunter and Light Horse Society, $5,000.
Commission de vente du bétail des Provinces maritimes, $1,000.
Association des laboureurs de l'Ontario, $300.
Association coopérative des œufs et de volailles des Provinces maritimes, $1,250.
Concours de labour de la Colombie-Anglaise, $75.
Association des exposants de renards argentés, $1,500.
Bourse des bestiaux de Winnipeg, $455.
Exposition de volailles de Montréal, $1,407.

C'est ainsi que sont constitués les crédits mentionnés et je crois que le chiffre global est de $100,000.

M. CARMICHAEL: Selon le premier ministre, il y a quatre expositions de la catégorie B qui reçoivent chacune une subvention de $1,500 et l'ancien gouvernement, a-t-il dit, je pense, a contracté cette obligation. L'ancien gouvernement avait établi une injuste disparité contre certaines expositions de la catégorie B dans l'Ouest. Je connais une foire agricole, celle de Kindersley, en Saskatchewan,

[Le très hon. M. Bennett.]

de la catégorie B et l'égale des autres, qui n'a jamais reçu les $1,500. Je crois qu'une couple d'autres sont dans le même cas. Je sais bien qu'il ne faut guère espérer le redressement de cette injustice dans la discussion de ce crédit, mais cette inégalité doit cesser. Il n'y a aucune raison pour qu'une région du Canada reçoive une subvention fédérale de $1,500, tandis qu'une autre ne l'obtient pas. Le Gouvernement veut se montrer équitable, je pense, et en justice pour toutes les régions, quand la répartition de ces subventions se fera l'an prochain, j'ai confiance que les régions négligées bénéficieront aussi de la somme accordée aux expositions de la catégorie B.

M. VALLANCE: Puis-je signaler au Gouvernement l'existence de deux classes d'expositions de la catégorie B? (*Exclamations.*) C'est la vérité. Le ministre de l'Agriculture corroborera mon dire. Dans les foires de la catégorie B, il y a la classe 1 et la classe 2. On lui a demandé, comme le signale l'honorable député de Kindersley, que les expositions de la catégorie B-1 reçoivent la même somme que celles de la catégorie B-2. Les expositions de la classe B-1 ont pour ainsi dire la haute main sur les expositions de la catégorie B et elles n'ont pas jugé à propos d'admettre dans leur classe les nouvelles expositions de la catégorie B, et elles entendent les ranger dans la classe B-2. L'affirmation de l'honorable député de Kindersley est tout à fait exacte. Dans la ville où j'habite, c'est la même situation. Les solliciteurs de cette subvention ont abordé le ministre à ce sujet, et je voudrais que le ministre, par l'intermédiaire du ministre des Finances, définit la position des foires de la catégorie B-2.

Le très hon. M. BENNETT: Les honorables députés écriront au ministre, je le présume, relativement aux conditions requises pour bénéficier de la subvention. La seule difficulté que j'aie éprouvée à cet égard, ç'a été pour vérifier comment il se faisait que, sur simple envoi d'un télégramme au cours des élections, les quatre expositions eussent soudain droit à une subvention, mais il s'agit peut-être d'une négligence. La question était peut-être devenue urgente parce qu'on l'avait oubliée, comme tant d'autres affaires du ministère, et il fallut la régler de cette manière. Je ferai remarquer que dans toutes ces questions le ministre de l'Agriculture n'a rien inauguré. Si les honorables députés veulent se donner la peine de retourner aux crédits supplémentaires présentés le 11 mai 1922, par l'ancien gouvernement relativement aux dépenses de l'année financière précédente, ils verront que feu M. Fielding, alors ministre des Finances, en eut la direction entière. Ils verront à la co-

lonne 1662 du hansard comment il s'y prit pour les faire adopter. On n'a alors donné aucun des renseignements que nous avons fournis aujourd'hui.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Ni l'honorable M. Fielding, ni son successeur n'ont entrepris de répondre pour tous les ministères. Les ministres étaient à leur place prêts à répondre aux questions.

Le très hon. M. BENNETT: Cela se peut, mais ce fut le ministre des Finances (M. Fielding) qui répondit à toutes les questions.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): J'étais présent cette fois-là dans la Chambre et je l'ai toujours été depuis et les ministres ont répondu aux questions qui leur étaient posées. Naturellement, le ministre des Finances dirigeait la procédure.

M. McINTOSH: Au sujet du programme agricole, je dirai au premier ministre qu'il serait peut-être sage de modifier la coutume suivie jusqu'à présent au sujet de ces expositions. Il y a deux subdivisions de la classe B: 1-B et 2-B. Je ne sais pas quelles subventions le Gouvernement va accorder aux expositions de la classe 2-B, mais je sais que l'on accordait $1,500 par an aux expositions de la classe 1-B. Les expositions de la classe A recevaient $5,000 par an. L'on donne $5,000 à Régina, à Saskatoon et ailleurs, où les expositions ne sont pas aussi utiles à l'agriculture que celles des plus petites villes, comme Yorkton, Prince-Albert, North-Battleford et autres. Je conseillerais au premier ministre de redresser ce grief quand il en sera à étudier le chapitre des expositions agricoles. Celles de la classe 1-B devraient peut-être être placées dans la même catégorie que celles de la classe A et recevoir également une subvention de $5,000.

M. DONNELLY: Depuis plussieurs années, quand nous en sommes venus à la discussion du chapitre des expositions, nous avons demandé de modifier les règlements au sujet de la classe B. Ces subventions aux expositions de la classe B furent inaugurées il y a plusieurs années, par le gouvernement d'union, pour encourager l'agriculture, principalement dans les régions isolées. L'on établit une liste et si l'exposition avait une certaine importance on lui accordait une subvention; autrement elle n'en avait pas. Chaque année, nous avons soutenu dans cette Chambre qu'il fallait modifier le programme au sujet de ces expositions de la classe B et accorder des subventions à toutes celles qui avaient une certaine importance. Je demande maintenant la même chose au ministre actuel de l'Agriculture (M. Weir); qu'il établisse une règle et accorde la subvention à toutes les expositions qui s'y conformeront; de même il pourra retrancher la subvention à celles qui ne s'y conformeront pas. On accorde une subvention à la ville d'Assiniboïa pour une exposition de la classe B. Quand on a commencé ce système de primes, cette région était alors à ses débuts et à peine peuplée, mais son exposition est maintenant plus importante que celle de villes plus considérables. Nous avons toujours soutenu avoir le droit à la subvention et qu'on ne devait pas nous la refuser parce que notre exposition ne datait pas d'aussi longtemps. Finalement nous l'avons obtenue. Je demande de nouveau au ministre de préparer des règles pour ces expositions et d'accorder des subventions à toutes les expositions qui s'y conformeront.

(Le crédit est adopté.)

Loi sur les épizooties.—Application de la loi des épizooties et des viandes et aliments en conserves; somme additionnelle, $300,000.

Le très hon. M. BENNETT: Les membres du comité se rappelleront sans doute qu'en 1929 il a fallu inscrire $500,000 dans les crédits supplémentaires pour la même fin. Cette année, l'augmentation provient des sommes additionnelles qu'il a fallu payer dans les régions infestées. Dans l'est de l'Ontario, ce furent les comtés de Stormont, Dundas et Russell; dans Québec, les comtés de Stanstead, Sherbrooke, Chicoutimi et Lac-Saint-Jean; dans le Nouveau-Brunswick, le chiffre des indemnités a dépassé de $25,000 la somme prévue; le total s'élève à $500,000. Avec les meilleures intentions du monde, aucun gouvernement ne saurait estimer correctement la somme à inclure dans cet article. On découvrit un plus grand nombre d'animaux contaminés qu'on ne l'avait pensé.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je dois féliciter le ministre d'avoir continué cet excellent travail. Je pense que le surcroît de dépenses est principalement attribuable aux nouvelles zones créées par le présent Gouvernement. La *Gazette* m'a appris, au cours de l'hiver, que le Gouvernement a établi une nouvelle zone dans la Manitoba, une autre dans la province de Québec près de Sherbrooke et une troisième au Nouveau-Brunswick. On fait d'excellente besogne, mais le dépassement du crédit est dû à l'établissement de nouvelles zones Les rumeurs voulaient qu'on abandonne le service, mais on a maintenant la preuve qu'on le gardera et j'en félicite le ministre. Il a une valeur inappréciable, non seulement parce qu'il restreint la propagation de la tuberculose bovine, mais parce qu'il contribue à empêcher la propagation aux êtres humains de cette terrible maladie.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a raison. Au Nouveau-Brunswick, on a versé environ $25,000 en dédommagements de plus qu'on ne prévoyait, et, dans l'Est

ontarien, on a déboursé $125,000 de plus qu'en temps ordinaire.

M. BEAUBIEN: On a établi de nouvelles zones au Manitoba, une, entre autres, dans le voisinage de ma circonscription. On m'a envoyé plusieurs lettres pour me demander si le Gouvernement doit poursuivre ce bon travail. Quand j'irai chez moi, à Pâques, pourrai-je assurer mes commettants qu'on va le continuer?

Le très hon. M. BENNETT: Certainement.

M. GRAY: Le premier ministre sait-il que le service des épizooties du ministère de l'Agriculture, par l'entremise de l'inspecteur en chef, a conseillé aux inspecteurs, au nom du ministère, de se retirer à l'hôtel Lord-Nelson quand ils vont à Halifax pour affaires administratives? Je signale la chose, car il existe un hôtel de l'Etat à Halifax. Bien que je ne demande pas de favoriser cet hôtel au détriment des autres, m'est avis qu'on ne devrait pas demander aux fonctionnaires d'aller à un hôtel exploité par l'entremise privée en concurrence avec un établissement appartenant à l'Etat.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable collègue veut-il nous montrer cette lettre?

M. GRAY: Le premier ministre nie-t-il qu'elle ait été envoyée?

Le très hon. M. BENNETT: Je n'en connais rien, pas plus que le ministre intéressé. Nous voulons voir la lettre afin de traiter le fonctionnaire en conséquence.

M. GRAY: J'ai sous les yeux une lettre signée de A. E. Moore, chef des inspecteurs. Elle est datée du 16 décembre 1930; elle a été envoyée à tous les inspecteurs de la division des épizooties et se lit:

Aux inspecteurs:
Monsieur,

Je me permets de vous signaler que le cabinet du ministre invite les fonctionnaires du ministère à se retirer à l'hôtel Lord-Nelson quand ils vont à Halifax pour affaires du service. Veuillez agir en conséquence quand vous vous rendez à titre officiel dans cette ville.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

L'inspecteur en chef.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle est la signature?

M. GRAY: A. E. Moore.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a-t-il vu l'original?

M. GRAY: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, monsieur le président, je me hâte d'assurer le comité qu'on examinera l'affaire. Le ministre lui-même n'en sait rien, et n'en avait pas entendu parler avant que l'honorable député nous la signale. Je n'en avais pas entendu parler. Le ministre, ni le Gouvernement, n'a donné d'instructions en ce sens, à ma connaissance.

M. DUFF: En ma qualité d'actionnaire de la société qui exploite l'hôtel Lord-Nelson, je ne m'oppose pas à ce que les fonctionnaires en question se retirent à cet hôtel.

(L'article est adopté).

Application de la loi concernant les insectes et les animaux nuisibles.—Somme supplémentaire, $20,000.

Le très hon. M. BENNETT: Les remarques faites au sujet des articles précédents s'appliquent à celui-ci. Le relèvement des traitements représente $9,500; les frais de déplacement, $8,000; l'outillage de laboratoire ou nécessaire aux travaux à l'extérieur, $2,500. Ces augmentations résultent d'inspections en nombre inusité en vue de la production de semence de pommes de terre attestée, dans la province de Québec et l'île du Prince-Edouard, ce qui a entraîné une augmentation des frais d'exploitation des laboratoires et d'outillage des inspecteurs. Le nombre des plantes importées qu'il a fallu inspecter aux ports d'entrée a augmenté de neuf millions. Il a fallu en outre agrandir ou améliorer deux ou trois laboratoires de pathologie végétale. On avait évalué à $30,000 les frais d'inspection des pommes de terre dans l'île du Prince-Edouard, et ces frais se sont élevés en réalité à $37,000. On pensait dépenser $20,000 dans la province de Québec, mais on a dû débourser $31,000. Le coût de l'outillage des laboratoires représente $2,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: Au cours de la séance de l'après-midi, j'ai fait remarquer à la Chambre qu'un fléau d'une extrême gravité envahissait l'Ouest, je veux parler de la chenille de l'agrotide ou ver gris. J'ai en main une carte qui m'a été transmise par la division de l'entomologie du département de l'Agriculture, une division très bien organisée. Je voudrais savoir si l'on a réussi à repousser cette invasion des Prairies par le ver gris. J'aimerais savoir si on a fait des expériences pour déterminer comment ont hiverné les larves de cette chenille. Nous espérons que les gels et dégels intermittents de l'hiver dernier en auront fait mourir une forte partie. Si on pouvait donner des renseignements exacts aux fermiers sur l'état présent de fertilité ou d'infertilité de ces larves, ils sauraient à quoi s'en tenir concernant les semailles du printemps. Ce bulletin leur conseille de ne pas ensemencer leurs champs avant qu'on ne connaisse les résultats de pe-

tites expériences faites sur des lopins de terre, et si le 15 mai on constate qu'il n'y a pas de chenilles, ils pourront alors faire leurs semailles. Cependant, il sera alors trop tard, car s'ils attendent au 15 mai pour ensemencer leurs champs ils s'exposent aux gelées d'automne. Je suggère que le ministre fasse éprouver la couche supérieure du sol où les larves se trouvent, qu'il les fasse incuber afin de s'assurer de l'état des œufs. Si on constate que les larves sont dans un état stationnaire le fermier sera rassuré; mais si d'autre part ils sont fertiles en dépit du fait qu'ils ont été exposés aux rigueurs de l'hiver par l'absence de neige, les cultivateurs feront bien de suivre les conseils donnés dans le bulletin. Cependant je puis assurer mes honorables amis d'en face que semer le blé après le 15 mai serait trop tard dans bien des districts. Je suggère donc de nouveau que l'on fasse faire des expériences sur la capacité d'incubation de ces œufs, de la même manière qu'on le fait pour les œufs de poule dans un incubateur. On pourrait déterminer la quantité de larves susceptibles de se transformer en chenilles, et de ce dernier état en agrotide. Si on suivait cette recommandation on pourrait obtenir des résultats précieux pour les cultivateurs en leur aidant à fixer la date des semailles du printemps, car si les œufs ne sont pas fertiles, on pourra ensemencer les champs dès la venue du printemps.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député sait que le département de l'Agriculture travaille de concert avec les départements provinciaux d'Agriculture lorsqu'il s'agit de questions semblables. Actuellement on fait des études en campagne dans le sens indiqué par mon honorable ami. Il est évident que dans un pays aussi vaste que le nôtre ces études sont plutôt d'importance locale et sont faites par les autorités provinciales avec le concours de techniciens habiles fournis par le département fédéral de l'Agriculture. On fait actuellement ce travail, et une brochure renfermant les renseignements obtenus à la suite des expériences faites par les autorités fédérales et provinciales est actuellement sous presse. Nous espérons que les renseignements obtenus de ces études faites sur place seront de nature à indiquer de quelle manière les fermiers pourront le mieux combattre le fléau mentionné par l'honorable député.

(Le crédit est adopté.)

Canal maritime Welland.—Construction et améliorations.—Crédit supplémentaire, $2,000,000.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami a demandé des renseignements sur les derniers paiements effectués.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quant au total des paiements effectués.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, au sujet du canal Welland. J. P. Porter a touché son dernier argent le 12 décembre 1930; Lyall and Sons, le 13 novembre 1930; J. P. Porter sur son autre contrat, division (B), le 12 décembre 1930; la Canadian Dredging Company, le 13 novembre 1930; l'Atlas Construction Company, le 11 décembre 1930; la Canadian Dredging Company sur la division 7, le 11 décembre; A. W. Robertson, le 13 novembre. Le dernier versement effectué relativement à la construction de la substructure de la station d'énergie l'a été le 16 septembre à messieurs Aiken, Inness & MacLachlan and McLachan. On a payé la Canada Cement Company le 12 décembre; le 20 novembre on a fait des paiements relatifs aux travaux métalliques que comportent la construction et l'installation des portes d'écluse; le 20 novembre on a fait un versement ayant trait à la porte d'acier, ou mécanisme de cette porte et à son installation, et le 11 décembre au sujet de la superstructure du pont. Le 11 novembre on a payé la note des lignes de transmission, et le 13 du même mois on a versé un acompte de $7,200 sur le contrat Ryan.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela termine la série des paiements effectués?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Afin de bien s'entendre sur la signification qu'il faudra donner au budget principal des dépenses lorsqu'on le déposera, je demanderai à mon très honorable ami si le Gouvernement suivra au cours de la prochaine année financière la procédure qu'il met de l'avant et préconise aujourd'hui. Si par exemple, on demande au Parlement de voter la somme de $7,000,000 pour le canal Welland dans le budget principal, devrons-nous supposer que ces 7 millions représenteront la somme totale que l'on dépensera sur ce canal au cours de la prochaine année financière, ou le total sera-t-il porté à 9 ou 10 millions au moyen de décrets du conseil afin de permettre aux entrepreneurs de poursuivre leurs travaux? L'allusion que mon très honorable ami a faite aux prévisions budgétaires signifie quelque chose ou rien et je demande qu'il s'explique.

Le très hon. M. BENNETT: En faisant ses observations, je crois que mon très honorable ami a outre-passé les bornes. Il est tout à fait évident que s'il n'y a pas d'entreprise en voie d'exécution, il ne peut y avoir de déboursés; de plus, l'entrepreneur a le choix de terminer les travaux dans la limite du dé-

lai stipulé au contrat. Le Gouvernement d'autre part a le choix de ne plus verser un seul sou, à moins d'obtenir un nouveau crédit du Parlement. Aux termes mêmes du contrat, cependant, l'Etat est tenu d'acquitter le coût des travaux exécutés. Si le Gouvernement refuse de payer cela constitue une violation du contrat intervenu entre les parties. Voilà pourquoi le Parlement est tenu de procurer au Gouvernement les fonds nécessaires ou d'assumer les conséquences de cette violation de contrat. Voilà tout ce qu'implique le versement de ces sommes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Du tout.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami doit se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle entreprise.

Un MEMBRE: Cela n'a rien à faire avec la question.

Le très hon. M. BENNETT: Même si l'on attachait quelque valeur à ce que marmotte l'honorable membre, personne n'y reconnaîtrait grande importance au point de vue juridique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai rien marmotté.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement; mes remarques ne visent nullement mon très honorable ami, mais l'un de ses collègues de la gauche. La classe 43 est ainsi conçue:

Advenant le cas où la somme votée par le Parlement applicable au paiement des travaux ci-dessus adjugés à l'entreprise, soit en aucun temps déboursée antérieurement à l'achèvement desdits travaux, le ministre ou l'ingénieur peuvent signifier à l'entrepreneur un avis par écrit à cet effet. Au reçu de tel avis, l'entrepreneur peut, s'il le juge à propos, arrêter les travaux,—mais, il n'aura droit, pour les travaux exécutés, à aucun paiement en sus du montant voté, ainsi qu'il est dit ci-dessus,—tant que les fonds nécessaires n'auront pas été votés par le Parlement à cette fin. Et en aucun cas, l'entrepreneur n'aura le droit de réclamer ni ne réclamera de dommages ou d'indemnité de Sa Majesté du fait de cette suspension des paiements ni d'aucun délai ou pertes pouvant résulter de l'arrêt desdits travaux. Et advenant le cas où l'entrepreneur déciderait de continuer l'exécution desdits travaux après avoir reçu tel avis...

Un avis de cette nature a été signifié aux entrepreneurs dans le cas qui nous occupe.

...et avant que des fonds supplémentaires aient été votés, aucun acte de la part de l'ingénieur ou de toute autre personne au nom de Sa Majesté, sous forme d'ordres, d'instructions, de directions ou autres agissements concernant lesdits travaux, ne devra être regardé ou considéré comme étant de nature à raffermir d'une façon quelconque les droits de l'entrepreneur ni à un désistement sous quelque forme que ce soit d'aucune des dispositions dudit article.

[Le très hon. M. Bennett.]

Bref, dans son ensemble, le contrat en question prévoit la possibilité qu'un entrepreneur soit en avance pour l'exécution des travaux de sorte qu'il assume le risque d'attendre que les fonds soient votés par le Parlement. De plus, cinq fois sur dix, c'est la coutume qui prévaut le pays; j'irai même plus loin en disant que c'est la méthode en vigueur dans ce qui regarde 75 p. 100 des grandes entreprises. Le ministre a lieu d'espérer qu'une somme de $25,000 sera suffisante pour une année quand il devra débourser $100,000. Et la même situation peut se répéter l'année suivante.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami n'est pas sérieux.

Le très hon. M. BENNETT: Cela, je le sais et il se passe quelque chose de cette nature à Edmonton à l'heure actuelle.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mais mon très honorable ami sait fort bien que le budget est préparé sur la recommandation des ingénieurs du département.

Le très hon. M. BENNETT: Je sais aussi combien les crédits sont rognés. L'ingénieur recommande peut-être une dépense de $100,000, mais le premier ministre peut réduire le montant de 50 p. 100 et déclarer que cela suffit.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): C'est parfaitement exact.

Le très hon. M. BENNETT: C'est bien cela, mais cette attitude n'affecte en rien la validité du contrat et la nécessité d'acquitter le prix de l'entreprise. C'est la pratique suivie en ce qui regarde le plupart des contrats. Le très honorable chef de l'opposition y trouve à redire; elle contrevient tellement, suivant lui, à ce qui s'est fait jusqu'à présent qu'elle met en péril la stabilité de nos institutions sociales et politiques. De fait, la procédure suivie dans le cas qui nous occupe l'a été dans les trois quarts des grandes entreprises exécutées au Canada. C'est là la situation en ce qui regarde toutes les entreprises que j'ai citées cet après-midi touchant les décrets du conseil signés en juillet dernier et elle se perpétuera tant qu'il y aura une limite assignée à l'entrepreneur pour le parachèvement des travaux. L'entrepreneur, lorsqu'il continue quand même les travaux, se voit contraint d'attendre que le Parlement vote des fonds pour le payer.

L'hon. M. VENIOT: Il attend que les crédits aient été votés et la procédure suivie d'ordinaire n'est pas celle qu'adopte mon très honorable ami.

Le très hon. M. BENNETT: Arrive-t-il jamais un moment où le Gouvernement est justifiable de régler ses comptes avec l'entrepreneur?

L'hon. M. VENIOT: Seulement lorsque son entreprise est terminée, s'il prend sur lui de continuer les travaux.

Le très hon. M. BENNETT: La clause que je lis porte que l'entrepreneur touchera son argent, mais que, dans l'intervalle, il doit dépenser ses propres fonds.

L'hon. M. VENIOT: Cette clause stipule également que le Gouvernement ne peut faire aucun paiement tant que les fonds ne sont pas votés.

Le très hon. M. BENNETT: Tant qu'ils ne seront pas votés, cela va sans dire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Tout ce que vient de lire mon très honorable ami tend simplement à corroborer l'opinion de ceux qui siègent de ce côté-ci (*la gauche*), à savoir que l'entrepreneur ne peut rien réclamer du trésor pour des travaux qui n'ont pas fait l'objet d'une prévision spéciale de la part du Gouvernement. C'est là la substance de la clause dont mon très honorable ami vient de donner lecture.

Le très hon. M. BENNETT: Non, c'est tout le contraire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Peu importe la nature des ouvrages dont il poursuit l'exécution, l'entrepreneur ne peut rien réclamer s'il n'a pas été adopté de crédit pour ces travaux, et je le dis de nouveau, cela nous autorise simplement à affirmer que dans la circonstance le ministre s'est trompé absolument.

On me permettra maintenant de revenir au canal Welland. Cette entreprise se poursuit depuis de nombreuses années; si je ne me trompe, les débuts en remontent à dix ans ou plus. D'une année à l'autre, la Chambre a voté un montant pour l'exécution d'une certaine somme d'ouvrage à faire. Je ne me souviens pas d'une seule année, dans le passé, où un entrepreneur travaillant sur le canal Welland ait dépassé la somme de travaux pour laquelle le Parlement avait voté les fonds, mais cette année, après que le Parlement eut, au lendemain de leur avènement au pouvoir, voté 7 millions, mes honorables amis disent aux entrepreneurs: "Le Parlement n'a voté que 7 millions, mais vous pouvez poursuivre les travaux et faire une dépense de 9 millions. Nous avons la majorité à la Chambre et nous verrons à ce que vous touchiez ce supplément de 2 millions, si vous attendez jusqu'à ce que les Chambres se réunissent." Voici ce que je veux savoir de mon très honorable ami. Si cette année, cette manière de procéder est régulière et conforme à la loi, il en sera de même l'année prochaine, et si, après le congé de Pâques, mon très honorable ami soumet ses prévisions budgétaires au Parlement et qu'il y figure un montant de 7 millions pour le canal Welland, quelle garantie la Chambre peut-elle avoir que ce montant représente ce que le Gouvernement se propose de dépenser pour le canal Welland l'année prochaine? Si le Gouvernement procède de la manière dont il agit en ce moment, la dépense ne sera pas de 7 millions; elle sera de 9 millions. Si nous permettons que cela se fasse et devienne un précédent, rien n'empêche que ce ne soit 10 millions ou 11 millions. En d'autres termes, tout le principe qui préside à l'affectation des deniers publics par un vote du Parlement ne vaut plus; il devient de nullité absolue. Je le dis, monsieur le président, cette manière d'agir est tout à fait irrégulière. Je ne conçois pas ce à quoi peut songer mon très honorable ami lorsque, presque au même moment où il parle de la nécessité qui s'impose de modifier notre régime financier, comme si la chose était d'un autre domaine que le sien, il se présente devant le Parlement et nous invite à voter un crédit de 2 millions pour des ouvrages exécutés en vertu d'un décret ministériel et non à la suite d'une autorisation quelconque de la part du Parlement.

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adopté?

Le très hon. M. BENNETT: Non, monsieur le président; je ne puis pas laisser passer ces assertions erronées sans donner l'explication voulue. Encore une fois, je dirai au très honorable député qu'il ne semble pas comprendre ou apprécier l'importance d'un contrat. A son dire, tout ce qu'il faudrait faire, ce serait de laisser l'entrepreneur continuer les travaux et achever l'entreprise, quitte à trouver ensuite des fonds pour le rétribuer, et ces fonds n'existeraient pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne laisserais pas poursuivre les travaux; je lui ferais cesser tout travail une fois les fonds épuisés.

Le très hon. M. BENNETT: Vous ne sauriez le faire, parce que vous agiriez exactement à l'encontre du marché.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Que faut-il entendre par ce dont mon très honorable ami a donné lecture il y a un instant?

Le très hon. M. BENNETT: Cela prévoit précisément le cas dont il s'agit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Lisez cette clause.

Le très hon. M. BENNETT: Je vais la lire de nouveau:

Advenant le cas où la somme votée par le Parlement et applicable au paiement des travaux ci-dessus adjugés à l'entreprise, soit en aucun temps déboursée antérieurement au parachèvement desdits travaux, le ministre ou l'ingénieur peuvent signifier à l'entrepreneur un avis par écrit à cet effet.

Tous ceux qui savent interpréter les marchés n'ignorent pas que cela signifie simplement que lorsque le crédit est épuisé l'entrepreneur doit être informé en conséquence. Le contrat porte encore:

Au reçu de cet avis, l'entrepreneur peut, s'il le juge à propos, arrêter les travaux,—mais il n'aura droit, pour les travaux exécutés, à aucun paiement en sus du montant voté et applicable, ainsi qu'il est dit ci-dessus tant que les fonds nécessaires n'auront pas été votés par le Parlement à cette fin.

Quelques MEMBRES: Très bien, très bien!

Le très hon. M. BENNETT: Qu'est-ce que cela signifie?

L'hon. M. RALSTON: Qu'il n'y a pas de responsabilité tant que le Parlement n'a pas voté l'argent.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement; la responsabilité est là, mais il n'y a pas de réclamation. Puis-je dire aux honorables députés qui sont avocats que la cause du chemin de fer de Windsor contre Annapolis appuie ce que je viens de dire. Si ce n'est pas une autorité suffisante, il y a aussi la cause d'Onderdonk contre le roi. La troisième est celle de McEwen contre le roi, et celle de Creelman contre le roi. Je connais ces causes, parce qu'il m'est arrivé d'avoir eu quelque chose à faire avec deux d'entre elles. Le paragraphe que je viens de lire décrète simplement que sur réception de cet avis l'entrepreneur peut, s'il le juge à propos, cesser ses travaux. S'il le fait, fort bien, mais il ne peut les suspendre; il est obligé d'aller de l'avant et d'achever son entreprise dans le temps limité.

L'hon. M. RALSTON: Il n'est pas tenu de continuer, s'il reçoit avis de ne pas aller plus loin.

Le très hon. M. BENNETT: Non; ce n'est pas la nature de son avis. Si un avocat faisait une telle assertion devant un tribunal, je sais ce que dirait le juge. On le prévient qu'il ne touchera pas son argent avant que le Parlement l'ait voté, voilà tout. Voici ce qui est simplement suggéré de l'autre côté: ne lui donnez jamais cet argent, et ne payez pas son travail. En d'autres termes, on nous dit que nous devrions répudier le contrat en ne votant pas l'argent. Les honorables députés de la gauche prétendent-ils qu'aucun entrepreneur ne pourrait obtenir une ordonnance pour cela?

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. M. RALSTON: Vous n'annulez pas le contrat si vous respectez ses conditions.

Le très hon. M. BENNETT: Mais vous n'agissez pas en conformité de ses clauses.

L'hon. M. RALSTON: Que mon très honorable ami me permette de terminer. J'allais dire que l'intention du contrat est de donner avis et de faire cesser les travaux, et que l'entrepreneur n'aura pas droit à son argent, à moins que celui-ci n'ait été voté par le Parlement. L'entrepreneur s'expose donc à ce danger, et il le sait, lorsqu'il signe le contrat. Par conséquent, il n'y a pas répudiation.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami sait certainement ce que contient ce contrat; il dit que l'entrepreneur peut cesser ses travaux s'il le juge à propos. S'il continue...

L'hon. M. RALSTON: Il court un risque.

Le très hon. M. BENNETT: Lequel?

L'hon. M. RALSTON: Que l'argent ne soit jamais voté.

Le très hon. M. BENNETT: J'avais une certaine estime pour la capacité juridique de mon honorable ami, mais, sans doute, ce n'est pas ce qu'il veut dire.

L'hon. M. RALSTON: Encore une fois, il s'expose à ce que le crédit ne soit jamais voté.

Le très hon. M. BENNETT: Par le Parlement?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

M. POULIOT: C'est le danger que court le ministre des Postes.

Des VOIX: Oh! oh!

Le très hon. M. BENNETT: Je ne pense pas que cet appoint de jeune science juridique nous soit d'un grand secours. Dirai-je à mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth de se rappeler la vieille maxime: "La justice infaillible de la couronne". La couronne ne peut répudier un contrat en négligeant de faire ce qui s'impose au Parlement. Ayant conclu un contrat pour que quelqu'un finisse un travail dans un temps déterminé, et n'ayant pas voté assez d'argent pour que ce travail soit terminé la première année, ou dans le délai fixé pour son achèvement, si l'entrepreneur continue à s'exposer à ce danger, que le Parlement ne vote pas les fonds nécessaires, la couronne ne peut échapper à sa responsabilité en ne s'acquittant pas de l'obligation qui lui incombe en vertu de ce contrat, celle de payer le montant requis. Cette condition ne soustrait pas la couronne de l'obligation de payer.

L'hon. M. RALSTON: Le contrat dit qu'il ne sera pas payé.

Le très hon. M. BENNETT: C'est tout le contraire.

Sir EUGENE FISET: Alors, quel était l'objet du décret ?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami n'a pas lu la clause qui dit qu'un délai a été fixé pour la fin des travaux. Tel est le point vital de son argument. A ce sujet, qu'il me permette de lui rappeler ce qu'a dit le ministre qui dirige ce département. Il nous a appris que ces travaux additionnels ont été exécutés afin de donner de l'emploi aux chômeurs. Les deux déclarations ne concordent pas. Le ministre dit, d'un côté: "Nous avons dépensé 2 millions de plus pour le canal Welland parce qu'il y avait des chômeurs cet hiver, et le Gouvernement a cru que c'était une manière de les occuper". Maintenant, le premier ministre déclare que ces 2 millions sont requis parce que le contrat doit être exécuté en un certain temps spécifié, et que cela n'a pas été fait. L'une ou l'autre de ces explications est exacte, mais l'autre ne l'est pas. Les deux sont peut-être erronées. Ce que je voudrais que mon très honorable ami m'indique maintenant, c'est la clause du marché qui prescrit que cette entreprise doit être terminée dans un certain délai.

Le très hon. M. BENNETT: L'état d'esprit de mon très honorable ami ne saurait se révéler mieux que dans ce qu'il vient de dire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Peu importe mon état d'esprit; allons aux faits.

Le très hon. M. BENNETT: Du calme; que mon honorable ami se possède. J'ai cité cet après-midi l'exemple, qui me venait à la mémoire, d'un marché fixant un délai d'achèvement,—précisant la date, 30 juillet 1930. Il s'agissait de l'entreprise touchant le système central de chauffage en cette ville. Je n'avais pas les pièces se rapportant à celle du canal Welland. Je procédais par voie d'illustration et je n'ai pas dit qu'une date avait été déterminée ou que c'était là la raison de ces travaux. J'ai dit "supposons que l'entrepreneur le désire." Le 7 septembre dernier, en cette Chambre, j'ai dit que si les conditions s'y prêtaient le Gouvernement procéderait avec ses travaux à prix par unité, si le coût ne devait pas en être accru, afin de fournir de l'emploi dans une région donnée, et j'ai pris Port-Arthur pour exemple. Ce cas-ci en est, de fait, un autre exemple. Avec les prix par unité convenus, l'entrepreneur a employé 1,000 hommes dans un cas et plusieurs centaines dans un autre. Je ne vois pas que je me sois mis en contradiction avec le principe général, à savoir que laisser continuer les travaux en pareilles circonstances était parfaitement légal et conforme à l'exercice approprié du pouvoir, puisqu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle résultant du chômage, devenu un problème national, et que l'entrepreneur, en exécutant à prix de l'unité une entreprise en cours se trouvait à fournir du travail a une main-d'œuvre nombreuse. Au Parlement incombe l'obligation légale de justifier l'équité infaillible de la couronne, en votant à l'entrepreneur l'équivalent de ses débours. Cela, je n'en ai pas le moindre doute a toujours été et continuera d'être la règle constante en ce pays. Lorsque pour exécuter des travaux dans le temps déterminé l'entrepreneur court un risque, le Gouvernement est tenu à la première session qui suit de le rembourser et de prévenir sa banqueroute, comme cela est arrivé dans le cas d'un entrepreneur qui a failli faute d'avoir été remboursé de ses débours par l'Etat.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous voilà avec une troisième raison. Mon très honorable ami dit que le Parlement doit pourvoir de cette manière afin de prévenir la banqueroute d'un entrepreneur.

Un MEMBRE: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais oui, c'est ce qu'il a dit; ce sont ses dernières paroles.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne s'agit pas de cet entrepreneur-ci.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas celui-ci, non. Nous voilà avec trois explications distinctes. Ce serait exposer l'entrepreneur à la faillite. (*Exclamations.*) Si mes honorables amis ne tiennent pas à ce que ces crédits soient votés, comme il leur plaira. Ce n'est pas nous qui les demandons; il faut que cela soit bien compris. Lorsqu'il avait la direction des affaires, l'ancien gouvernement libéral présenta un budget principal qu'il revisa attentivement par la suite et fit suivre d'une demande de crédits supplémentaires, avant la clôture du Parlement, mes honorables amis de la droite étaient à gauche alors et libres de les critiquer. Nous avons déclaré que, au meilleur de notre jugement. . .

Le très hon. M. BENNETT: Cet article ne fut pas critiqué.

Le très hon. MACKENZIE KING: . . nous demandions là tout ce qui était considéré nécessaire. Pour le canal Welland, je cite ce seul cas, nous avons demandé 7 millions pour l'année financière. C'était notre estimation. Maintenant l'on nous présente une demande de 2 millions en plus des 7 millions que nous trouvions suffisants pour l'année dernière, étant donné ce que l'on affectait aux travaux publics dans d'autres parties du pays. Pour les honorables députés tant de la droite que de la

gauche, la question à se poser est celle-ci: Pourquoi faisait-on aux entrepreneurs du canal Welland et à ceux de Fort-William et de Port-Arthur cette faveur spéciale d'un crédit additionnel de deux millions dans un cas et d'un quart de million dans l'autre, pendant que d'autres entrepreneurs, ailleurs au Canada, ne recevaient rien de plus et même, dans certains cas, ne pouvaient pas, au moment où les chômeurs battaient le pavé, continuer les travaux pour lesquels le Parlement avait voté des fonds? Les excuses et les circonlocutions invoquées jusqu'ici par mon très honorable ami ne sont pas suffisantes pour nous décider à voter dès maintenant ce crédit. Avant de l'adopter, je veux obtenir du premier ministre la clause du contrat disant que l'entreprise devait être achevée dans un délai déterminé.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors que le premier ministre dise que cette clause n'existe pas.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que je ne le savais pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous attendrons que mon très honorable ami ait obtenu le renseignement. Nous y avons droit.

M. le PRESIDENT: La résolution sera-t-elle adoptée?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non.

Quelques MEMBRES: Adoptée.

D'autres MEMBRES: Réservée.

Le très hon. MACKENZIE KING: La Chambre a le droit de se renseigner. Durant la dernière session, nous avons voté sans discussion 20 millions pour secourir les chômeurs, et l'on nous dit aujourd'hui qu'on a dépensé 2 millions de plus au canal de Welland, encore dans le même but, suivant la déclaration du ministre. Le premier ministre explique la chose en disant que c'est à cause d'une condition d'ordre légal l'obligeant à faire payer l'entrepreneur si les travaux étaient exécutés dans un laps de temps déterminé; il dit aussi qu'on ne doit pas acculer un entrepreneur à la faillite. Le pays a le droit de connaître toutes les conditions du contrat et pour quels motifs on nous demande de voter ce supplément de 2 millions. C'est pourquoi je prie le premier ministre ou le ministre du département de communiquer à la Chambre les conditions du contrat à cet égard, indiquant le délai fixé, en même temps qu'une copie de l'arrêté du conseil.

Le très hon. M. BENNETT: Les honorables membres de l'opposition ont le droit, s'ils le désirent, de retarder l'adoption de ce crédit, et, dans ce cas, je leur souhaite bien du plaisir. Le peuple appréciera leur geste à sa juste valeur. Voici les faits exacts: Les entrepreneurs ont déboursé cet argent et ils ont exécuté les travaux. Les raisons qui ont motivé cette entreprise sont connues. Cela a aidé les chômeurs et a permis aux entrepreneurs de conserver leurs équipes. Le gel a eu lieu plus tard que d'habitude et le terrain était libre en automne. Le pays n'a pas dépensé un sou de plus pour ce travail à cause de cela; mais le leader de l'opposition, qui a naguère dirigé un gouvernement, essaie d'abord de soulever des questions de clocher, en disant: Pourquoi avoir dépensé tant ici et non ailleurs? L'esprit de clocher! Depuis des années on vote des millions de dollars pour le canal de Welland, qui est un des anneaux d'une grande chaîne de voies de transport. C'est une très grosse entreprise pour une nation de moins de 10 millions d'habitants et qui coûtera 100 millions ou plus, peut-être 125 millions, avant d'être achevée. Le ministre a eu raison de dire qu'on avait continué les travaux pour fournir de l'emploi; c'est parfaitement exact, et je signale encore une fois que cet article figure au budget, parce qu'il représente du travail et des matériaux fournis par les entrepreneurs, suivant les contrats, visant les différentes sections du canal, lesquelles sont nombreuses, comme le Chambre le sait. Par conséquent, je dis que les entrepreneurs ont droit, dès la première session après l'exécution des travaux, à un vote de fonds suffisants pour payer leurs services; sinon, le Parlement cesse de tenir parole à ses entrepreneurs.

J'ai dit, cet après-midi, qu'il y avait un arrêté du conseil à ce sujet. Le ministre me dit qu'il n'y en a pas. On n'avait pas besoin d'arrêté du conseil pour autoriser la continuation des travaux, et l'on n'en a pas adopté. Les entrepreneurs ont simplement continué, parce qu'il n'y avait aucune restriction pour les arrêter. Ils savaient que les crédits n'avaient pas été votés, mais ils ont couru le risque. L'exemple que j'ai cité se rapportait par hasard au canal de Welland. On sait que c'est un vieux procédé que celui d'essayer d'appliquer un exemple à un cas particulier dont la Chambre est saisie. En réalité, ce n'est pas ce que j'ai tenté de faire, car je n'avais pas les chiffres m'indiquant quand l'entreprise devait se terminer. Le délai pouvait être de plusieurs années ou peut-être même aller jusqu'à l'achèvement de la totalité de l'ouvrage. Je l'ignorais et cela m'importait peu. Mais j'ai cité un exemple: celui d'une entreprise pour laquelle le département des travaux publics avait fixé la date d'exécution.

J'ai démontré que l'ancien ministère rendit un décret en date du 26 juillet dernier. Je n'ai pas voulu dire qu'il l'avait adopté de façon irrégulière, parce que si les affaires du pays doivent être conduites d'une manière légitime et convenable, il faut que les travaux soient exécutés sans en augmenter le coût pour la nation et sans qu'il soit dépensé un seul sou de plus qu'il n'est nécessaire pour les services rendus. La chose est particulièrement vraie lorsqu'il s'agit de donner de l'ouvrage à plusieurs milliers d'employés à une époque où l'emploi est à prime. Dans ces circonstances, ce n'est pas le privilège mais le devoir d'un gouvernement de fournir aux entrepreneurs l'occasion d'exécuter les travaux. Lorsque les entrepreneurs, comme dans le cas qui nous occupe, ont manifesté leur intention de se fier à la bonne foi du Gouvernement, j'estime que le Parlement ne fait que s'acquitter de ses pouvoirs en demandant de voter les crédits nécessaires à cette fin. Si le comité désire d'autres renseignements et exige le dépôt des contrats qui pourront lui être soumis lorsque le budget principal sera déposé à la Chambre, il faudra bien s'y résigner. Si l'opposition désire bloquer ce crédit du canal de Welland jusqu'à demain elle a le pouvoir de le faire. Il ne m'appartient pas de dire si l'opposition abuse de ce pouvoir ou non; cela regarde plutôt la gauche. Le budget général des dépenses offrira une occasion d'étudier cette question dans son ensemble ainsi que dans tous les détails que nous avons discutés. Sans doute, les crédits ne seront pas présentés au comité sous une forme identique mais en ce qui concerne toute discussion relative au principe des prévisions budgétaires et des dépenses, le budget général offrira amplement aux honorables députés l'occasion d'obtenir des ministres qui dirigent les divers départements tous les renseignements désirés. Je prétends que jamais dans le passé cette Chambre a suivi la ligne de conduite que mon honorable ami suggère de suivre dans le cas qui nous occupe. Dans le passé nonobstant ce que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) a dit, la discussion au sujet des crédits de même nature ne semble jamais avoir été conduite par un autre ministre que le ministre des Finances. Ces crédits étaient votés très rapidement en bloc et c'était la fin. Je pensais bien dans le temps, et je pense encore que j'avais raison de suggérer qu'il fallait donner le plus de renseignements possible dans le cahier des crédits même, afin que les membres du comité aient devant eux tous les détails utiles concernant ces dépenses. Lorsque l'ancien ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) voulut se renseigner, je crus qu'il était raisonnable de communiquer les détails de ce crédit, indiquant combien chaque entrepreneur gagnait, suivant le rapport des surveillants des travaux. Cela n'a pour but que de les libérer des obligations nécessairement encourues et aussi de faire en sorte que le pays soit de bonne foi avec les entrepreneurs.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a parlé des droits que possède l'opposition. Puis-je lui rappeler que non seulement l'opposition a certains droits, mais qu'elle a aussi certains devoirs et le premier devoir de l'opposition est...

Le très hon. M. BENNETT: De faire de l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...de surveiller la dépense publique, de voir à ce que l'argent du peuple soit dépensé d'une manière conforme aux méthodes prescrites dans la Constitution et que les exigences de la loi et la coutume du Parlement soient observées dans tous leurs détails. A la suite des dernières explications données, la situation va de mal en pis. Le premier ministre a admis cet après-midi qu'aucun crédit n'avait été voté par le Parlement à cette fin et nous avons supposé naturellement dans ces circonstances l'existence possible d'un mandat du Gouverneur général. Mon très honorable ami déclara qu'aucun mandat n'avait été émis et nous commençâmes à nous demander comment les entrepreneurs en vinrent à croire qu'ils avaient le droit de recevoir $2,000,000 du trésor public pour des dépenses effectuées au cours de la construction du canal. Nous avons cru que le Gouvernement devait être tenu responsable dans une certaine mesure de cet état de choses et je demandai à mon très honorable ami comment le Gouvernement avait assumé cette responsabilité. Sa réponse a été qu'un décret en conseil avait été adopté. Si nous avions laissé l'affaire au point où elle en était cet après-midi, là où mon très honorable ami eût voulu qu'on la laissât afin de gagner du temps, il en serait resté acquis qu'un décret avait été rendu, et le public aurait supposé que les membres du Gouvernement, qui sont collectivement responsables connaissaient quelque chose de la transaction. J'estime que le Parlement et le pays ont le droit de supposer que le premier ministre devrait être très prudent en faisant une déclaration de ce genre.

Le très honorable ministre me blâme parce que je me suis plaint—je me suis plaint dans l'intérêt du pays—du fait qu'il prenait à lui seul les rênes du gouvernement. Si nous voulions trouver une raison pour exiger que chaque ministre de la couronne explique les dépenses de son département, nous l'aurions

dans les remarques faites cet après-midi par le premier ministre. A titre de président du conseil, c'est lui qui signe les décrets, et il a dit au pays qu'un décret ministériel autorisant cette dépense avait été adopté. Et ce soir, après avoir consulté le ministre du département, il nous dit qu'un tel décret n'a pas été adopté. Que nous reste-t-il d'autorité au sujet de cette dépense de deux millions? Tout se résume à un mot du ministre. En d'autres termes, voici le précédent que le Gouvernement actuel est à établir, et c'est la première fois que nous avons à critiquer ses méthodes. Ce précédent, c'est que tout entrepreneur qui, ayant été chargé d'une entreprise nécessitant une dépense d'argent déterminée, voudra exécuter d'autres travaux après que les fonds votés par le Parlement auront été épuisés, n'aura qu'une chose à faire; il lui suffira d'obtenir du ministre du département intéressé l'ordre verbal de poursuivre les travaux. On demandera ensuite au Parlement de voter l'argent, et cet argent sera payé en temps et lieu parce que le Gouvernement est en majorité. Mon collègue de droite me dit que l'entrepreneur n'a même pas besoin de faire cela, et je suis porté à le croire quand je réfléchis aux paroles du premier ministre. D'après ce qu'il a dit, l'entrepreneur n'a qu'à continuer ses travaux et à dépenser autant d'argent qu'il le désirera; alors la justice infaillible de la couronne—telle est l'expression employée—verra à ce que cette dépense soit payée. Si telle est la façon dont le Gouvernement actuel entend dépenser les fonds publics, il vaut mieux le savoir tout de suite. C'est une méthode absolument irrégulière et qui ne devrait pas être tolérée un seul instant.

Je ne veux aucunement retarder l'adoption des crédits de mon honorable ami, et je crois même avoir fait ma part pour en faciliter l'adoption. Je veux cependant, en essayant de faciliter le travail de la Chambre, voir à ce qu'on nous donne tous les renseignements auxquels nous avons droit et à ce qu'on ne nous blague pas.

Quelques VOIX: A l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous allons examiner les faits de façon à les comprendre. Je demande à mon très honorable ami de nous communiquer le texte de ce contrat, ainsi qu'un état des dépenses faites en vertu de ce contrat, et de nous permettre d'en faire l'examen. En attendant, on pourrait remettre cette question à demain.

Le très hon. M. BENNETT: Je croyais qu'un décret avait été adopté. Renseignements pris, je vois que, bien qu'on eût préparé le décret, les légistes du département ont jugé que cela n'était pas nécessaire. Le sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux a alors écrit aux entrepreneurs:

Le désir du département des Chemins de fer et des Canaux est que lesdits travaux soient incessamment continués en attendant que le Parlement ait voté les fonds nécessaires. Dans le cas où vous décideriez de vous pourvoir de la faculté accordée par l'article 43 pour continuer ainsi ces travaux, je dois vous assurer qu'au début de la prochaine session le Parlement sera invité à voter une somme additionnelle pour payer les dépenses faites conformément audit contrat pour les travaux ainsi poursuivis.

Cette lettre était signée par le sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux.

L'hon. M. MACKENZIE: A qui était-ce adressé?

Le très hon. M. BENNETT: A chaque entrepreneur.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est encore pis que nous ne pensions.

Le très hon. M. BENNETT: Cette lettre est datée du 27 décembre 1930. Les entrepreneurs nous avaient représenté que, vu les circonstances, ils poursuivraient incontinent les travaux aux mêmes prix de l'unité, qu'ils procureraient ainsi de l'ouvrage aux chômeurs et qu'ils avanceraient d'autant l'entreprise. Le contrat qui existait au sujet de ces travaux n'a pas été changé; c'est le même. Je regrette d'avoir dit qu'un décret ministériel avait été adopté. On m'avait posé la question et j'ai répondu comme je l'ai fait parce que je savais qu'on avait préparé un décret ministériel. Je me suis rappelé plus tard que nos légistes nous ont dit qu'un décret ministériel n'était pas nécessaire. Le contrat était rédigé de telle sorte qu'un avis donné par le sous-ministre suffisait, et la lettre que je viens de lire nous apprend à quelles conditions les entrepreneurs ont poursuivi les travaux.

Je serais le dernier homme à demander à l'opposition de faillir à son devoir, mais je conçois difficilement qu'on puisse y gagner à faire produire devant la Chambre une douzaine de contrats que je n'ai pas lus, contrats qui, mon très honorable ami le sait, remontent au moins à dix ans, qui sont encore en vigueur et qui le seront encore d'ici à quelque temps. Je ne crois pas essayer de priver le comité des renseignements dont il peut avoir besoin et je crois même l'avoir renseigné plus qu'on ne l'a jamais fait au sujet de crédits supplémentaires s'appliquant non pas à une année à venir mais à une année passée.

Je pense que, les années précédentes, vous eussiez vainement cherché des détails à propos de crédits de ce genre.

M. POWER: La lettre dont le premier ministre vient de donner lecture, a-t-elle été écrite à la demande de l'entrepreneur?

Le très hon. M. BENNETT: Elle a été écrite après une entrevue entre l'entrepreneur et le sous-ministre, pour régulariser une question qui a trait à l'article 43 du contrat, lequel j'ai lu il y a quelques minutes.

M. POWER: Cela ne donne-t-il pas à l'affaire un autre sens que celui que le très honorable député a voulu lui donner? Nous constatons maintenant l'existence d'une nouvelle convention entre le ministère des Chemins de fer et l'entrepreneur. Ou plutôt, ce n'est pas une nouvelle convention, mais le ministère autorise une obligation qui lie la prétendue justice infaillible de la couronne, parce que c'est un contrat écrit. D'après l'exposé fait par le premier ministre, sous le régime de l'ancienne convention dont il a donné lecture, l'Etat est tenu de payer le travail pourvu que l'entrepreneur décidât de le continuer, et c'était au gré de l'entrepreneur. Il ressort maintenant de la lettre lue par le premier ministre que ces entrepreneurs, à la suite de leur entrevue avec le sous-ministre, ont obtenu de celui-ci une lettre régularisant leur situation.

Le très hon. M. BENNETT: Cela avancerait peut-être la discussion si je fournissais à l'honorable député l'autre partie de la lettre. Je ne me suis occupé que d'une partie de la lettre.

M. POWER: Si mon honorable ami ne nous fait pas part de tous les faits, comment pourrons-nous porter un jugement?

Le très hon. M. BENNETT: L'autre partie de la lettre indique la convention en question. Je n'en ai pas jugé la lecture nécessaire et je ne crois pas que mon honorable ami l'eût fait à ma place. La voici:

En conformité des dispositions de l'article 43 de votre contrat, n° 24275, daté du 18 août 1921 et conclu avec Sa Majesté le Roi, représentée en l'espèce par le ministre des Chemins de fer et des Canaux, au sujet de la construction et de l'achèvement des sections 1 et 2 du canal Welland, je vous donne avis par la présente que la somme votée par le Parlement et affectée au paiement des travaux exécutés à cette fin est épuisée.

Vient ensuite la deuxième partie tout à fait conforme à la teneur de l'article 43.

L'hon. M. RALSTON: Non pas. Il n'en est pas ainsi de la deuxième partie.

Le très hon. M. BENNETT: Le second alinéa cite les articles.

L'hon. M. RALSTON: L'alinéa ne tend-il pas à suggérer que les entrepreneurs continuent les travaux sur la promesse d'un crédit du Parlement? Le ministre cherche à faire régulariser par le Parlement la lettre écrite par le sous-ministre...

M. DUFF: Monsieur le président...

Un MEMBRE: Un autre avocat.

M. DUFF: Non; je ne suis pas un avocat. Les avocats seraient peut-être bien avisés de laisser des profanes comme moi discuter l'affaire. Ai-je raison de supposer que le sous-ministre des Chemins de fer a écrit à l'entrepreneur sur l'avis et d'après les instructions du ministre?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

M. MERCIER (Saint-Henri): Selon le contrat, l'Etat devrait-il payer l'argent aux entrepreneurs, si le sous-ministre n'avait pas écrit la lettre?

Le très hon. M. BENNETT: Assurément, même sans l'envoi de la lettre.

M. MERCIER (Saint-Henri): Y avait-il encore des comptes dus?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, des comptes importants et l'Etat serait encore tenu de payer. L'entrepreneur a décidé de poursuivre les travaux.

M. DUPUIS: Je prie le premier ministre de déposer la lettre et d'en indiquer la date.

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai fait. Elle est daté du 23 décembre 1930.

M. DUPUIS: Je crois comprendre qu'une partie des 2 millions de dollars avait déjà été dépensée à cette époque.

L'hon. M. MANION: Pas un sou.

Le très hon. M. BENNETT: Pas à cette époque. J'ai cité la date du dernier versement en répondant à une question du chef de l'opposition.

M. DUPUIS: Ce n'est pas la date à laquelle l'ouvrage a été exécuté.

Le très hon. M. BENNETT: L'ouvrage a été exécuté subséquemment et la partie des travaux accomplie par Porter s'élevait à $40,000; la partie accomplie par Peter Lyal and Sons à $203,000, ainsi de suite, ce qui donne un chiffre global d'un peu plus de 2 millions de dollars.

M. POWER: Le très honorable ministre voudrait-il donner les noms de ceux qui ont profité de ces 2 millions?

Le très hon. M. BENNETT: Je les ai nommés il y a quelques instants en réponse à une question de mon très honorable ami.

L'hon. M. MACKENZIE: Cette situation me semble extraordinaire. Si je la comprends bien—et le premier ministre ou son collègue le ministre des Chemins de fer voudront bien me reprendre si je fais erreur—l'an dernier à sa session régulière, le Parle-

ment a voté la somme de 7 millions pour le canal Welland. Il y a au dossier une lettre du sous-ministre à l'entrepreneur lui annonçant que la somme accordée par le Parlement était épuisée. En expliquant cette affaire au Parlement aujourd'hui, le premier ministre a dit qu'au sujet des 20 millions accordés pour venir en aide aux chômeurs, lors de la session spéciale, il avait en vue certaines entreprises au nombre desquelles se trouvait peut-être celle qui fait l'objet de la discussion, pour atténuer la crise du chômage dans tout le Canada. Si cette somme de 2 millions avait été prise sur les 20 millions accordés régulièrement par le Parlement, je ne ferais pas la moindre opposition. Mais on a fait encore plus mal que de procéder par décret. Voici un entrepreneur, ou un groupe d'entrepreneurs exécutant des entreprises publiques sur la foi d'une simple lettre d'un sous-ministre, sans même l'autorisation du Parlement. Telle est la situation et ces entrepreneurs ont financé l'entreprise au moyen des banques, sur une lettre du sous-ministre que le premier ministre vient de produire. Voilà donc qu'une lettre d'un fonctionnaire permanent de la Couronne est substituée à l'autorité régulière du Parlement quand un crédit devient une subvention. Pendant la session spéciale, le premier ministre a enlevé au Parlement son droit d'établir les impôts. Il lui enlève maintenant son contrôle sur les contrats publics du Dominion.

M. CASGRAIN: Je comprends que le sous-ministre a écrit deux lettres à l'entrepreneur; dans l'une il lui disait que la somme accordée était épuisée, dans la seconde il disait aux entrepreneurs de continuer les travaux et qu'ils seraient payés plus tard avec de l'argent voté par le Parlement. S'il y a deux lettres, je demande au Gouvernement de les produire.

L'hon. M. MANION: Il n'y en a qu'une.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit qu'il n'y en avait qu'une et j'en ai donné lecture.

M. CASGRAIN: Dans ce cas, les deux paragraphes se trouvent dans la même lettre.

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

M. FRASER (Northumberland): Vu le malaise résultant du chômage, le premier ministre voudrait-il nous dire si la méthode adoptée pour le canal Welland a également été pratiquée par le Gouvernement depuis le 28 juillet dernier pour d'autres contracts?

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Le premier ministre a naturellement pris la direction de la discussion des crédits supplémentaires, mais chacun des ministres du Gouvernement dont je faisais partie devait être à son siège dans la Chambre afin de répondre aux questions concernant son ministère. Il a fallu attendre longtemps la production de cette lettre, mais nous savons maintenant que le Gouvernement est irrévocablement engagé à payer les 2 millions de dollars.

L'hon. M. MANION: Votre gouvernement l'était également.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Pas nécessairement et je me permets de différer d'opinion.

L'hon. M. MANION: Le contrat avait été accordé.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je l'admets, mais jusqu'à tout récemment, le Parlement exerçait la haute main même sur les contrats. Si la situation doit changer, on devrait nous le dire. Si le Gouvernement et les entrepreneurs sont tout puissants et peuvent supplanter le Parlement, il vaut mieux le savoir au plus tôt. Mais le gouvernement dont je faisais partie ne procédait pas de cette manière. Je ne veux pas dire que le Gouvernement peut répudier les contrats, mais il serait commode d'avoir un contrat par progression valable pendant deux ou trois ans sans que le Parlement puisse exercer le moindre contrôle avant la fin de l'entreprise.

L'hon. M. MANION: Nous exerçons ce contrôle. La question est présentement à l'étude.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je diffère d'avis. Chaque année, les crédits pour le canal Welland ont été déposés et adoptés par le Parlement. Les dépenses étaient faites en vertu de ces crédits et quand ils étaient épuisés le travail cessait. Voilà la méthode suivie à l'égard des travaux du canal Welland. Je conviens que l'année dernière a été exceptionnelle. Le Gouvernement n'aurait pas eu autant d'ennui au sujet de l'article à l'étude, s'il nous avait dit que les travaux ont été entrepris pour procurer de l'ouvrage aux chômeurs et si l'on nous avait montré la lettre par laquelle le Gouvernement s'engageait à rembourser les frais.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable représentant de Northumberland a posé une question à laquelle il est en droit d'attendre une réponse. Nous sommes encore dans l'incertitude au sujet de la politique du Gouvernement en la matière. Le premier ministre a indiqué que la température et l'aspect juridique du marché sont entrés en ligne de compte, mais je suis disposé à accepter l'opinion exprimée par le ministre des Chemins de fer et des Canaux et à laquelle s'est subséquemment rallié le premier ministre, à l'effet qu'on a poursuivi les travaux en partie

à cause du chômage qui sévissait. Sans demander trop de détails, il me semble que telle était bien l'intention. L'honorable représentant de Northumberland a demandé si l'on a adopté la même manière de voir à l'égard d'autres entreprises, ou si l'on n'a agi ainsi que pour le canal Welland. Si l'on a appliqué la même méthode à d'autres entreprises, quelles sont ces autres entreprises? Nous avons droit à une réponse.

M. McGIBBON: Comme je représente une circonscription ouvrière, l'attitude adoptée par l'opposition, ce soir, me plaît beaucoup. Le chef de l'opposition vient de dire qu'à son sens on a exécuté les travaux en question pour diminuer le chômage; cependant lui et son parti blâment le Gouvernement d'avoir dépensé deux millions de dollars pour remédier au chômage.

M. DUPUIS: Nous ne blâmons pas le Gouvernement. Nous voulons des éclaircissements.

M. McGIBBON: Vous usez de subterfuges. Pendant des heures, ce soir, l'opposition a blâmé le Gouvernement d'avoir dépensé ces deux millions: ce n'était pourtant pas de l'argent qui lui appartenait. Les entrepreneurs ont déboursé l'argent, et il n'en a pas coûté un dollar de plus au Dominion. L'opposition s'oppose au remboursement des frais encourus par les entrepreneurs. Voilà ce qui en est et, en ma qualité de représentant d'une circonscription ouvrière, il me fait plaisir de constater que l'opposition a fait connaître sa manière de voir.

M. SANDERSON: Le représentant de Muskoka-Ontario parle-t-il au nom du premier ministre ou du ministre des Chemins de fer?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne sais pas si l'honorable député de Muskoka-Ontario a suivi la discussion attentivement, mais il n'a certes entendu aucune parole de ma bouche tendant à blâmer le Gouvernement d'avoir contribué à diminuer le chômage. Précisément, je m'efforce de savoir si les travaux ont été exécutés en vue de remédier au chômage. Si l'entreprise s'inspirait d'un plan d'ensemble, je veux savoir si ce plan ne se rapportait qu'au canal Welland ou bien aussi à d'autres entreprises, et à quelles entreprises. Je prie mon très honorable ami de me répondre sur ce point.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit, cet après-midi, que le Gouvernement a pris les crédits préparés par nos honorables vis-à-vis et que, lorsqu'il était possible, il a demandé des soumissions en vue d'exécuter les marchés dans l'intention de réaliser les entreprises voulues. On l'a fait surtout quand cette façon d'agir pouvait fournir du travail à un certain nombre d'ouvriers. Que mes honorables collègues, quand le budget principal sera déposé, examinent les crédits de l'an dernier et les comparent avec les sommes déboursées au cours de l'année, les marchés non encore exécutés et les sommes qu'il sera nécessaire d'inclure dans le budget principal pour terminer les travaux entrepris: ils devront convenir, je pense, qu'on a fait un effort réel et sincère pour exécuter, partout où on le pouvait, des travaux qui, non seulement répondraient à des besoins, mais contribueraient à procurer de l'emploi.

M. FRASER (Northumberland): Les faits portés à ma connaissance ne me convainquent pas que le Gouvernement a appliqué à d'autres marchés de l'Etat la méthode suivie dans le cas du canal Welland.

L'hon. M. RALSTON: Le premier ministre, me semblait-il, a promis au comité de lui présenter une copie du décret du conseil. Je suppose qu'il déposera aussi, sur le bureau, tout document relatif à la question.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit qu'il n'y avait pas de décret du conseil.

L'hon. M. RALSTON: Pardon, je veux dire le contrat.

Le très hon. M. BENNETT: Qu'il n'y ait pas de malentendu. Je n'ai pas dit le contrat. J'ai dit que la production de ce document ne servirait aucune fin utile.

L'hon. M. RALSTON: Si mon très honorable ami ne l'a pas déjà admis, je ferai remarquer que la discussion nous en a révélé suffisamment, je crois, pour démontrer que nous ne pouvons pas être parfaitement renseignés sur les termes du contrat ou sur les documents au dossier sans qu'on les produise.

Le très hon. M. BENNETT: Vous devriez savoir ce que renferme le contrat. Vous l'avez signé il y a dix ans.

L'hon. M. RALSTON: Nous ne pouvons pas nous rappeler tous les détails.

Le très hon. M. BENNETT: Mais vous vous imaginez que les autres le peuvent.

L'hon. M. RALSTON: Il est probable que, si nous y avions eu accès comme mon très honorable ami, nous nous rappellerions s'il y est question d'une limite de temps, car si je ne me trompe c'est un des points essentiels pouvant entraîner la responsabilité, comme l'a suggéré mon très honorable ami. Nous ne savons pas s'il y a réellement une limite de temps.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas laissé entendre qu'il y avait une limite de

temps, car j'ai dit que je n'en connaissais pas le contenu.

L'hon. M. RALSTON: Mon très honorable ami donnait cela comme une raison motivant, règle générale, la responsabilité aux termes de ces contrats et notre obligation de payer l'entrepreneur parce que, dit-il, la plupart de ces contrats renferment une limite de temps, et si l'entrepreneur a accompli sa tâche à temps nous sommes responsables envers lui, que le Parlement ait ou n'ait pas voté l'argent. Je comprends maintenant que le premier ministre ne sait pas si le contrat renferme une limite de temps ou non. On ne pourra décider de la chose qu'en examinant le contrat lui-même. En second lieu, on a cru qu'il existait un décret du conseil prolongeant le temps et demandant aux entrepreneurs de continuer les travaux. Apparemment tel n'est pas le cas; on a rédigé un projet de décret du conseil que l'on n'a pas jugé nécessaire d'adopter d'après l'avis des légistes de la couronne. Mais une chose remarquable est sortie de cette discussion, c'est la lettre lue par mon très honorable ami. Aux termes du contrat il semble que si les crédits sont épuisés le Gouvernement peut donner avis qu'il ne dispose plus de fonds à cette fin et si l'entrepreneur continue les travaux il le fait à ses risques. Apparemment le Gouvernement voulait que l'on continue les travaux, même si les crédits étaient épuisés. S'il désirait que les travaux se continuent, pour quelle raison donner un avis à l'entrepreneur? Quelle est l'utilité de cet avis d'arrêter et de commencer,—et c'est tout ce que ça veut dire,—donné en même temps. Le Gouvernement donne avis d'une part que les crédits sont épuisés, avec les conséquences spécifiées aux termes du contrat mais, d'autre part, voici ce qu'il leur dit l'instant d'après: "Même s'il n'y a pas de crédits et même si votre contrat stipule que vous poursuivez les travaux à vos risques, continuez; nous serons très heureux de vous voir poursuivre les travaux et nous demanderons au Parlement de voter un crédit à cette fin au cours de la prochaine session." Telle est la situation à la lumière des documents dont nous avons pris connaissance, et il me semble, ainsi qu'à plusieurs autres honorables députés, qu'on devrait produire le contrat et tous les documents afin de connaître l'attitude réelle du Gouvernement concernant la dépense de cette somme d'argent. Il ne s'agit pas de critiquer la dépense si on l'a faite pour soulager les chômeurs; il s'agit de la régularité de cette dépense et de la politique suivie par ce Gouvernement au sujet de dépenses faites sans l'autorisation du Parlement. Lorsque nous signons un contrat nous voulons savoir si l'entrepreneur doit cesser les travaux dès que les crédits sont épuisés, ou, s'il continue, s'il le fait à ses propres risques. Nous désirons savoir si le sous-ministre peut se contenter d'écrire une lettre et d'annuler les termes exprès du contrat, et obliger absolument le Parlement à voter cet argent en vertu du principe "de la justice infaillible de la couronne" que l'on a si souvent invoqué ce soir. Je soumets, monsieur le président, que vous ne pressiez pas l'adoption de ce crédit, et que vous cessiez de recommander que ce crédit soit "adopté". Je suggère que ce crédit ne soit pas adopté tant que le premier ministre n'aura pas déposé le contrat et les autres documents.

Quelques MEMBRES: Adopté.

M. DUPUIS: Le premier ministre me permettra-t-il de lui demander s'il peut dire au comité, avec les documents qu'il a en main, combien de ces 2 millions ont été versés en salaires aux ouvriers ordinaires.

Le très hon. M. BENNETT: Je peux dire qu'environ 2,000 hommes ont eu de l'emploi. Ils ont travaillé au cours des mois de décembre, janvier, février et mars. La plus forte partie de l'argent dépensé l'a été en salaires.

M. DUPUIS: Il est impossible de donner le montant?

Le très hon. MACKENZIE KING: Au nom de l'opposition, je demande au premier ministre de produire le contrat en vertu duquel ces fonds sont déboursés. Dois-je comprendre qu'il refuse de déposer le document?

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit du même contrat en vertu duquel mon très honorable ami a déboursé de fortes sommes durant les neuf années qu'a duré son régime. Il s'agit d'un contrat que tous les anciens collègues de mon très honorable ami connaissent sur le bout de leurs doigts. Je ne l'ai pas ici. Il est daté du 18 août 1921 et on ne lui a jamais apporté la moindre modification. Je fais allusion à l'un des contrats signé avec la cie Porter; les autres portent peut-être des dates différentes. Le fait de l'avoir ici ne peut servir aucune fin utile et on ne cherche point à le faire produire ici non plus dans un bon but.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: La dernière observation qu'a faite mon très honorable ami est absolument gratuite et irrégulière. Puis-je faire remarquer au premier ministre qu'il est parfaitement plausible que le contrat primitif renferme des clauses prohibant les agissements qu'il a tenus; c'est peut-être la raison pour laquelle il tente de cacher à la Chambre et au pays le texte de

ce document. Je l'affirme sans la moindre hésitation, mon très honorable ami serait fort en peine de citer un seul précédent dans nos annales parlementaires où le Parlement ait été mis en demeure de voter des fonds pour une entreprise en voie d'exécution tout en refusant de lui laisser voir le contrat conclu à cette fin. Ainsi que mon très honorable ami le sait fort bien, les honorables membres de la gauche ne peuvent se souvenir des conditions insérées dans des contrats conclus il y a nombre d'années. Il n'ignore pas que personne, dans les rangs de la gauche, n'a jamais tenté d'administrer les affaires de tous les départements du service public ou de retenir dans sa mémoire tous les détails ayant trait aux affaires des divers ministères. Nous avons droit à ces renseignements. J'ose espérer que le premier ministre se rendra compte de la grave responsabilité qu'il assume en refusant de déposer sur le bureau un contrat sous le régime duquel on demande au Parlement de voter une somme de deux millions de dollars.

Le très hon. M. BENNETT: A ce que je sais, monsieur le président, le cas ne s'est jamais produit qu'une opposition ait réclamé le dépôt d'un contrat en vertu dequel l'Etat effectue des paiements depuis une dizaine d'années. Mon très honorable ami a-t-il à la mémoire un cas de cette nature?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour ce qui est de cette affaire l'opposition n'a jamais versé un seul sou.

Le très hon. M. BENNETT: Se trouve-t-il quelqu'un qui ait jamais entendu parler d'une chose pareille? Quel rapport cette affaire a-t-elle avec le crédit en discussion? Quel rapport a-t-elle avec le paiement d'une somme de deux millions de dollars pour services rendus et travaux exécutés?

L'hon. M. RALSTON: Pour quelle raison mon très honorable ami a-t-il cité cette clause du contrat?

Le très hon. M. BENNETT: L'un de mes amis l'a cherchée et copiée, durant la suspension de la séance, afin d'établir que le Parlement est autorisé à voter ce montant.

L'hon. M. RALSTON: C'est un fait digne de remarque que nous n'ayons pas le droit de voir les autres clauses du contrat.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas là la question; je n'ai pas le document sous la main et les bureaux sont fermés. Si l'on avait réclamé le dépôt du contrat avant le souper, il serait sur le bureau à l'heure qu'il est.

Un MEMBRE: Déposez-le demain.

Le très hon. M. BENNETT: Nous pourrons le déposer demain si les honorables membres désirent entraver l'adoption des crédits. Pour moi, la seule question à décider, c'est de savoir s'il est à propos et dans l'intérêt bien entendu du pays d'entraver l'expédition des affaires publiques de cette façon. Il s'agit d'un contrat dont l'ancien gouvernement connaît tous les détails et en vertu duquel de fortes sommes ont été déboursées pendant neuf ans; cependant, mes honorables amis de l'opposition veulent faire croire au peuple que leur sollicitude pour l'intérêt public est si grande qu'à cette heure, alors que nous sommes arrivés au dernier jour de l'année financière, il faut absolument qu'ils voient ce contrat avant de verser les fonds aux entreprises. Mes honorables amis se targuent de leur sollicitude pour l'intérêt public; d'autre part, il faut absolument qu'ils voient un contrat qui date de neuf ans. Puis-je savoir de le bouche de l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Stewart), qui pose si bien à la vertu dans les observations qu'il a faites touchant nos institutions parlementaires et les paiements effectués au moyen des fonds publics, s'il a obtenu au préalable un mandat du Gouverneur général afin de payer les frais de la pose d'un nouveau plancher au bénéfice de l'un de ses favoris politiques, à la veille des dernières élections générales? Avait-il, oui ou non, obtenu un mandat du Gouverneur général à cette fin? Au début de la session, un mandat du Gouverneur général a-t-il été déposé sur le bureau concernant M. Marshall, un ancien citoyen d'Edmonton et un entrepreneur, lui accordant une certaine somme en pur don, par mandat, à la veille des élections générales?

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Pour quoi faire?

Le très hon. M. BENNETT: Pour l'exécution de certains travaux concernant un élévateur dans la ville d'Edmonton.

M. DUPUIS: Il s'agit d'un montant d'environ $25.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député n'est pas habile.

M. DUPUIS: Le premier ministre dit que je ne suis pas habile.

M. le PRESIDENT: A l'ordre! Le premier ministre a la parole.

M. DUPUIS: Je demande l'application du Règlement. Je ne crois pas que le ministre ait le droit de parler de la sorte.

M. le PRESIDENT: Si l'honorable député prend la parole sur une question de règlement, il lui faut dire en quoi consiste son

objection, et le premier ministre reprendra son siège.

Le très hon. M. BENNETT: Où se pose la question de règlement?

M. DUPUIS: Je voudrais savoir si le très honorable député qui passe pour constituer à lui seul un gouvernement...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. DUPUIS: Un instant.

M. le PRESIDENT: Quelle est la question de règlement?

M. DUPUIS: J'aimerais à savoir s'il est juge à ce point qu'il puisse ainsi porter atteinte à la réputation d'un honorable membre de cette Chambre.

M. le PRESIDENT: L'honorable député doit exposer son appel au règlement et ne peut faire un discours. Tant que je présiderai aux délibérations de cette Chambre, je ferai observer le règlement, et si les honorables députés ne sont pas satisfaits, il peuvent appeler la Chambre à se prononcer.

M. DUPUIS: Voici mon objection, monsieur le président: Je proteste, non pas à cause de moi-même...

M. le PRESIDENT: Ce n'est pas là une question de règlement.

M. DUPUIS: Je proteste contre l'expression dont s'est servi le très honorable député, et je lui demande de la retirer, non pas à cause de mon humble personne, mais parce que je suis ici à titre de représentant du peuple et il n'a pas le droit de parler de la sorte à mon endroit. Je me souviens que l'on a dit du très honorable député qu'il était un *humbug* et que la chose lui a déplu; aussi je n'aime pas qu'il dise cela de moi. Je demanderai au très honorable député de se rétracter.

M. le PRESIDENT: L'honorable député aurait-il l'obligeance d'exposer son appel au règlement?

M. DUPUIS: Je voudrais que le très honorable député retire ce qu'il a dit.

M. le PRESIDENT: Qu'il retire quoi?

M. DUPUIS: Cette expression.

M. le PRESIDENT: Quelle expression? Mon honorable ami doit se rendre compte que je ne puis entendre tout ce qui se dit dans cette Chambre. S'il veut dire quelle expression il veut faire retirer je rendrai ma décision, mais j'ignore ce dont il veut parler. S'il n'en sait rien lui-même, je ne saurais le deviner.

M. DUPUIS: Naturellement je n'entends pas pousser la chose très loin, monsieur le

[M. le Président.]

président, mais vous savez fort bien que cette expression est antiparlementaire.

M. le PRESIDENT: Quelle expression? Si mon honorable ami veut me dire quelle est cette expression, je pourrai rendre une décision. Si elle est contraire au règlement j'inviterai le très honorable premier ministre à la retirer, mais l'honorable député doit dire de quelle expression il veut parler.

M. DUPUIS: Je regrette fort que le président...

M. le PRESIDENT: Je ne saurais entendre tout ce qui se dit.

M. DUPUIS: Je regrette fort...

M. le PRESIDENT: Encore une fois, je prie l'honorable député de dire en quoi consiste son objection, et s'il ne le dit pas, je l'inviterai à reprendre son siège.

M. DUPUIS: Si le président veut me laisser parler je vais le dire.

M. le PRESIDENT: Je ne puis permettre à l'honorable député de faire un discours; il doit dire où se pose la question de règlement puisqu'il a pris la parole à cette fin.

M. FAFARD: Au sujet de la question de règlement, monsieur le président, si je disais de l'Orateur suppléant qu'il n'est pas adroit, serais-je tenu de retirer l'expression?

M. le PRESIDENT: Est-ce là la question de règlement que soulève mon honorable ami? S'il en est ainsi, je ne m'y arrêterai pas.

Quelques MEMBRES: Rétractez-vous.

Le très hon. M. BENNETT: Après ces interruptions, monsieur le président, je reprends mes observations. Je conçois très bien, ainsi que je l'ai dit, le souci que manifestent les honorables députés d'en face pour l'intérêt public, mais j'ai quelque peine à l'apprécier étant donné qu'il s'agit ici d'un contrat pour lequel on vient de dire qu'un crédit de 7 millions a été voté l'année dernière. Il s'agit du même marché, conclu avec les mêmes parties; le paiement doit être effectué pour des services de même nature, attestés par les mêmes inspecteurs. La seule différence consiste en ce qu'ils poursuivent l'exécution des travaux pour une valeur dépassant le crédit voté par le Parlement au cours de la dernière session.

L'hon. M. RALSTON: Voilà le hic.

Le très hon. M. BENNETT: Qu'est-ce que cela comporte, exactement? Tous les contrats conclus dans ce pays sont dans ce sens, et cinq fois sur dix c'est ce qui a été fait. Si je remonte en arrière dans les délibérations du Parlement je ne vois pas que l'on ait tenté de condamner cette manière de procéder au sujet

des contrats sanctionnés par la Chambre. Si ce contrat n'avait pas été approuvé par le Parlement, je comprendrais, mais, dans les circonstances, les honorables députés conviendront qu'on fait perdre le temps. A quoi servirait la production du contrat? Tel est le point, en réalité. La députation a droit de connaître ce document. Dans les crédits principaux, nous devons voter de nouvelles sommes pour ce canal; il y a des balances impayées, et la Chambre, une fois de plus, décidera si ce contrat pour lequel le gouvernement libéral a voté des allocations durant neuf ans va être l'objet d'un crédit pour deux ans de plus de la part d'un ministère conservateur. Tout le bruit s'est fait autour de cette question. Pour me servir du langage du très honorable chef de l'opposition, est-ce là hausser la réputation du Parlement? Celui-ci grandira-t-il dans l'estime du public? Faisons-nous mieux apprécier la valeur de nos institutions parlementaires par ceux qui sont au loin? Voilà des questions que pose si fréquemment le très honorable député que l'on me pardonnera de les répéter. Apparemment, on veut retarder les délibérations de la Chambre, parce que l'on exige le dépôt d'un certain document dont il n'a pas été fait mention avant six heures. Les honorables députés savaient que les bureaux seraient fermés à cette heure, qu'il serait impossible de nous procurer le document à ce moment, mais maintenant ils demandent que le contrat soit produit. Ils n'ont pas manifesté ce désir avant la suspension de la séance. Maintenant que les voûtes sont fermées et que les bureaux sont vides, ils veulent que ce contrat soit déposé afin que ce crédit soit retardé. Eh bien! que leur volonté soit faite; je puis attendre aussi bien qu'eux. Je ne suis point le moins du monde ennuyé à ce sujet. J'espère qu'ils amélioreront leur situation aux yeux du pays, et que mon très honorable ami aura l'occasion de parler de la place élevée que les institutions parlementaires doivent avoir dans l'esprit du peuple. Il devrait avoir amplement le loisir de faire ces observations, étant donné la scène dont nous avons été témoins depuis quelques instants. Un honorable député a soulevé une question de règlement quand j'ai fait allusion à sa remarque relative à un mandat du Gouverneur général à l'effet que M. Robert Marshall avait touché un peu plus de 25 dollars pour des travaux. J'ai dit que l'honorable député n'avait pas été habile en faisant cette observation. Prétend-t-on qu'il a fait preuve d'habileté? Je n'en dirai pas plus. Il se passe cinq ou dix minutes; on se consulte à voix basse; on amène les troupes d'arrière-garde; l'honorable député de Weyburn (M. Young) dit à son collègue ce qu'il devrait faire pour corriger son erreur. Le spectacle continue, et l'on nous dit que c'est un signe et un symbole d'habileté au Parlement du Canada. Eh bien! monsieur le président, quant à moi, je suis d'avis que ce crédit devrait être adopté. Nous pouvons rester ici encore une heure, cependant, et laisser le peuple voir ce spectacle, si les honorables députés de la gauche insistent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre est friand de l'expression "quel spectacle!" et de parler du temps perdu dans une discussion inutile. Si mon très honorable ami se donne la peine de consulter le hansard demain, il sera surpris de voir qu'il s'est donné lui-même en spectacle ce soir, et qu'il a fait perdre le temps de la Chambre au sujet de cette allocation, en donnant d'abord une version, puis une autre, les deux ne concordant pas.

Laissez-moi montrer clairement notre attitude. On nous demande de voter 2 millions, somme considérable, en vertu d'un contrat dont les clauses nous sont inconnues à l'heure actuelle.

M. COTNAM: Vous les avez eues sous la main durant neuf ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement du très honorable député les a eues récemment dans la salle du conseil, et j'oserai dire qu'il n'en connaît rien.

M. SPENCE: Vous n'en savez pas plus long, vous-même.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voilà pourquoi je demande à être renseigné. Le premier ministre a dit qu'il ignore ce dont il s'agit; le ministre des Chemins de fer ne connaît pas les conditions du contrat, et il n'est pas un honorable membre de cette Chambre qui soit au courant de ces clauses. Nous demandons simplement de voir le contrat afin d'en lire les clauses.

Un MEMBRE: Mais vous avez fait voter des crédits pour cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, et l'on a dit que nous avions adjugé l'entreprise. Dans ce cas, si c'est un gouvernement libéral qui a passé le marché, sauf erreur, l'on y trouvera une clause spécifiant qu'aucun argent ne sera disponible pour cette entreprise à moins d'avoir été voté par le parlement. Et si cette clause existe, mon très honorable ami y voit une fort bonne raison de ne pas déposer le marché, ni ce soir, ni un autre jour. Je ne lui demande pas de réserver l'examen de tous les crédits jusqu'à ce que le document soit déposé. J'ai dit en autant de mots, il y a une heure passée, qu'il y a lieu de réser-

ver cet article jusqu'à ce que le marché soit déposé, et je suis encore du même avis. Evidemment on ne peut le déposer ce soir, mais l'on peut passer à d'autres articles. Si le premier ministre refuse de déposer le document et exige que la discussion continue jusqu'à ce qu'on le dépose, qu'il en prenne la responsabilité. Nous voulons bien faciliter l'expédition des affaires et passer à d'autres articles, mais nous allons voir à obtenir ce document avant de voter les deux millions que l'on demande à son sujet.

Le très hon. M. BENNETT: Nous l'aurions, si on l'avait demandé avant six heures. Ce sont des documents auxquels on attache de l'importance, et, le soir, les fonctionnaires du département des Chemins de fer et des Canaux ne sont pas là. L'un des chefs du département qui suivait la discussion cet après-midi a eu une copie de la lettre et aussi de la clause 43 du marché Porter dont j'ai donné lecture à la Chambre, croyant que c'étaient les seuls articles qui importaient. Le sujet reviendra de nouveau devant la Chambre à l'occasion du budget principal et je m'engage à déposer le marché, et même à en faire prendre des copies si l'on y tient. Mais je ne vois pas qu'il se rapporte du tout à l'article en discussion. Je ne vois pas en quoi il pourrait servir au vote de ce crédit, et ce serait bien regrettable si la Chambre allait s'entêter, d'un côté à ne pas continuer la discussion de l'article tant que le marché ne sera pas déposé, et, de l'autre, à continuer. Je reconnais parfaitement que la Chambre a le droit d'en exiger le dépôt, mais je ne puis le déposer maintenant, faute d'avis, et dans la croyance où j'étais que l'on ne demanderait pas à voir un marché vieux de neuf ans et au sujet duquel mes honorables amis de la gauche ont fait voter des sommes fort considérables. Le ministre a demandé à l'un de ses fonctionnaires de lui procurer la clause s'y rapportant, du moins je croyais qu'elle s'y rapportait; il l'a fait demander aussitôt qu'il en a été question, mais il ne l'a pas reçue. L'on ne peut la déposer maintenant, c'est ce que l'on me dit. Je me ferai certainement un plaisir de déposer des copies de ces marchés relatifs au canal Welland, et avant que l'on attaque l'examen du budget principal. Au vrai, je le regrette, j'ai commis l'erreur de ne pas attacher suffisamment d'importance à ces estimations supplémentaires, croyant que, les obligations ayant été contractées et les dépenses encourues, le Parlement les approuverait sans plus. Lorsque viendra le budget principal, l'on aura toute liberté de discuter et de demander tous les renseignements que l'on désire obtenir. A la place du chef de l'opposition, je voudrais certainement obtenir tous les renseignements qu'il est possible de se procurer; mais l'on ne m'a jamais entendu m'enquérir au sujet d'un marché remontant à sept ou huit ans et ayant déjà donné lieu à de nombreux débours. Cela peut se faire et d'habitude se fait lorsque la Chambre est saisie pour la première fois de la chose; et dans le cas en discussion je crois que tout s'est passé de même. Le marché a été conclu en août 1921, je crois. Peut-être est-ce après l'avènement du gouvernement, mais je pense que c'est dans le mois d'août 1921. Ce n'est pas le seul, du reste, l'entreprise du canal Welland en a occasionné plusieurs à différentes dates et pour les différentes sections. Quoiqu'il en soit, les demandes de crédits sont là et, demain, c'est le dernier jour de l'année financière pour les utiliser. Voilà le court et le long. Si l'opposition est d'avis qu'ils ne doivent pas l'être nous nous accommoderons du mieux possible à la situation. Dans le passé l'habitude était de voter ces crédits sans beaucoup de discussion. D'après le hansard, il est vrai que je parais avoir occupé beaucoup de temps en explications, mais c'est parce qu'on me les a demandées et non pas parce que je tenais à les imposer. Et si on les trouve trop décousues, que l'on veuille bien se rappeler que notre décision de payer aux entrepreneurs ce à quoi ils ont droit, décision conforme au bien général, croyons-nous, est fondée sur de nombreux motifs.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami a fait allusion à des travaux entrepris par un nommé Marshall pour le paiement desquels on m'accuse d'avoir obtenu un mandat du Gouverneur général. Il n'a pas donné d'explication. Je dois avouer que je ne me souviens pas du tout de la chose, mais si M. Marshall a été payé en vertu d'un décret du conseil, le cabinet a certainement dû être parfaitement au courant et je ne vois pas pourquoi mon très honorable ami mentionne particulièrement ce cas aujourd'hui. Autant que je puisse me rappeler, je n'ai jamais demandé un mandat qui ne fût pas motivé et nécessaire dans l'intérêt public. Si mon très honorable ami veut faire adopter ses crédits, la façon la plus rapide d'y arriver est de déposer tous les documents demandés ou de réserver l'article jusqu'à ce qu'on les obtienne. Quand il était de ce côté-ci de la Chambre, il n'avait pas peur de demander des documents aux ministres avant de laisser adopter un crédit. Nous avons parfaitement le droit d'exiger tous les renseignements et tous les documents voulus, et cela ne fera pas de mal à mon très honorable ami de réserver l'article jusqu'à demain, vu qu'il y en a bien d'autres à étudier.

Le très hon. M. BENNETT: Les sages observations de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) et le conseil qu'il a donné sont peut-être excellents; je suppose qu'ils le sont. Mais ils ne s'appliquent point au cas qui nous occupe, car, cet après-midi, quand la question a été soulevée, j'ai proposé de réserver l'article et j'ai fourni tous les renseignements demandés. Si l'opposition avait demandé les contrats, ils seraient ici ce soir. Mais on ne les a pas demandés.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Il n'a pas été fait de sages observations. Personnellement, je n'aime pas qu'on parle de mes actes passés sans me fournir l'occasion de les discuter, lorsqu'on crée ou que l'on cherche à créer l'impression qu'il y a eu irrégularité. Je dois dire à mon très honorable ami que chaque fois qu'il essaiera d'agir de la sorte à mon égard, j'exigerai de lui des explications raisonnables. Ce n'est pas parler comme un sage que de faire cette observation. Toutefois, je ferai remarquer qu'il nous donnait lui aussi des conseils de sage, lorsque nous occupions les banquettes qu'il occupe aujourd'hui avec ses collègues. Et nous étions liés par ce qu'il prétendait alors être dans l'intérêt public; nous déposions les documents qu'on nous demandait.

Le très hon. M. BENNETT: On déposera sur le bureau de la Chambre le document original qui se rapporte à cette question. L'honorable député s'est attiré lui-même les critiques.

M. IRVINE: J'ai écouté soigneusement la discussion entre le premier ministre et le leader de l'opposition. J'ai fait mon possible pour découvrir quelle est au juste la question en jeu et arriver à une conclusion quelconque. Le spectacle de ce soir confirme ce que j'ai souvent prétendu dans cette enceinte: ce n'est pas en comité général qu'il sied de discuter des crédits. Je souhaite qu'on nous donne un jour plus de facilité pour les examiner. Il est à remarquer que le Parlement vote de l'argent depuis des années pour l'entreprise actuellement en discussion. On a été mis au défi de dire au juste ce que contient le contrat et personne n'a relevé le défi. Ayant voté depuis ce temps-là tant d'argent sans connaître le contrat, cela ne me fait rien de continuer. Nous ne ferons pas plus de mal qu'il n'en a été fait jusqu'ici. Pour moi toute cette discussion est de la chinoiserie. On a déclaré que le crédit est irrégulier. Si j'ai bien compris le premier ministre, il prétend que ce n'est pas irrégulier, et que cela a été fait précédemment par les libéraux. Ceux-ci ne le nient pas; je dois conclure que si c'est irrégulier, cela s'est fait déjà, et si on l'a déjà fait, pourquoi ne pas le faire encore et continuer l'irrégularité? C'est une chinoiserie. Il faudra acquitter ce compte. S'il est autorisé par le contrat, il faudra le payer; s'il a été autorisé par le Gouvernement, indépendamment d'un contrat, il faudra aussi le payer. Personnellement, cela ne me fait pas une grande différence qu'on l'adopte ce soir ou demain.

On a dit que ce crédit met en danger l'autorité du Parlement. Le Parlement n'a jamais eu d'autre autorité que celle du parti ministériel. L'autorité vient du cabinet, et c'est la seule que le Parlement ait exercée depuis que je fais partie de cette assemblée. Je ne vois pas pourquoi l'on s'opposerait à suivre le même système. Peut-être devrait-il être meilleur, mais bien que j'eusse demandé un changement, le leader de l'Opposition, quand il était premier ministre, n'a pas jugé à propos de le proposer. Je ne vois aucune raison de bloquer ce crédit, surtout lorsque nous sommes informés qu'en vertu du contrat la compagnie avait été autorisée à continuer les travaux à cause du chômage. Nous savons que cette situation existait et nous savons que ces travaux devaient fournir de l'ouvrage à plusieurs personnes. Nous savons que les chômeurs ont obtenu de l'emploi et je crois que le temps est propice pour la conciliation. J'ai fort goûté le discours du chef de l'Opposition sur la conciliation relativement à la Conférence impériale; si c'est une bonne chose pour la Conférence impériale, ce doit être une chose excellente pour le Parlement du Canada. Soyons conciliants, faisons preuve de conciliation à cette heure même et continuons le travail du comité.

Le très hon. M. BENNETT: Le contrat original avec Johnston P. Porter a été obtenu par le ministre des Chemins de fer et des Canaux. Ce document étant l'original, il est évidemment impossible de le déposer sur le bureau. Cependant, je vais le communiquer à mon très honorable ami. Le contrat qui porte la date du 18 août 1921 a été autorisé par le décret du conseil du 13 août 1921. Il pourvoit à la construction des sections 1 et 2 du canal maritime Welland qui doivent être terminées le 31 mars 1925. Les entrepreneurs fournirent des garanties pour la somme de $400,000. Ce contrat figure au dossier départemental N° 14902 et les polices d'assurance furent déposées conformément à l'article 125. Le temps fixé pour le parachèvement des travaux fut prorogé au 31 mars 1927 en vertu d'un accord supplémentaire qui a été annexé au contrat. Il fut de nouveau prorogé au 31 mars 1929 par décret du conseil. De nouveau prorogé au 31 mars 1930 par le décret du conseil du 16 mars 1929, il fut finalement

prorogé jusqu'au 31 mars 1931 en vertu d'un nouvel accord supplémentaire en date du 8 janvier 1931 annexé lui aussi au contrat.

M. POWER: Une bonne partie de ces détails sont du nouveau pour nous, surtout ce qui concerne l'accord supplémentaire du 8 janvier 1931.

Le très hon. M. BENNETT: C'est le même accord que ceux de 1927 et 1929.

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi n'aurions-nous pas le droit de le voir?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne conteste pas le droit de l'honorable député de le voir.

M. POWER: On nous a répété tout l'après-midi qu'il n'y avait pas de nouveau contrat.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y en a pas, non plus.

M. POWER: Je dirais qu'un accord supplémentaire ressemblerait beaucoup à un contrat.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne fait que prolonger le délai pour le parachèvement des travaux.

M. POWER: C'est une nouvelle condition?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

M. POWER: Le délai a été prolongé. Bien que la chose n'ait pas une grande portée, je crois que nous avons lieu de nous formaliser de l'attitude du très honorable ministre à notre égard pendant l'après-midi. Il n'y avait personne de ce côté-ci de la Chambre qui ne pensât que ce contrat avait été autorisé autrement que par un décret du conseil et par conséquent nous n'avons pas demandé de le déposer.

Le très hon. M. BENNETT: Ce contrat original a été autorisé par décret du conseil.

M. POWER: Si le très honorable ministre m'a mal compris, je le regrette. Lorsque la question a été discutée cet après-midi, on nous a donné l'impression que ces 2 millions étaient autorisés par décret du conseil. Avant six heures nous n'avons pas demandé le dépôt du contrat parce que nous ne croyions pas la chose nécessaire; mais après l'ajournement le très honorable ministre prit une attitude puis une autre. Il se mit ensuite à citer une clause du contrat sans déposer le contrat au complet sur le bureau de la Chambre, comme il aurait dû le faire. Il sait très bien que si nous avions invoqué le Règlement et demandé au président d'exiger le dépôt du contrat, d'après les règlements de la Chambre, il aurait été obligé de le déposer.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne le crois pas.

[Le très hon. M. Bennett.]

M. POWER: Vu que le très honorable ministre croie qu'il n'en est pas ainsi, la prochaine fois que la chose se présentera nous demanderons au président de rendre sa décision. Dans tous les cas, ce n'est qu'après l'ajournement que survint cette question du contrat. On nous a cité une clause du contrat et lu une lettre, et maintenant nous constatons qu'il y a eu un contrat supplémentaire. J'estime que les événements ont prouvé que nous avons parfaitement raison de demander les renseignements que nous avons reçus du très honorable ministre. Il a fortement appuyé sur le fait que ce contrat existe depuis neuf ans et que des millions de dollars ont été votés aux mêmes fins, mais j'attirerais son attention sur le fait qu'en toute occasion, lorsque des crédits ont été votés relativement à ce contrat, il y avait des ministres responsables assis à leurs sièges et qui étaient prêts à nous donner les renseignements demandés. Ce soir nous avons entendu le très honorable ministre déclarer qu'il ne connaissait rien de ce contrat; il nous laisse entendre que le ministre des Chemins de fer et des Canaux n'était pas au courant des détails — le ministre me reprendra si je fais erreur et il ajouta: "Il faut que vous votiez cet argent parce que vous en avez déjà voté". Je soutiens que nous avons le droit d'établir une différence entre la manière dont ce contrat a été traité autrefois et celle dons il l'est cette année.

Mon très honorable ami a aussi avancé quelque chose susceptible de froisser les honorables députés de la gauche. Il a affirmé que nous essayons, durant les derniers jours de l'année financière, d'obstruer ou de retarder l'adoption de ces crédits. Il aurait pu les déposer la semaine dernière.

Le très hon. M. BENNETT: Non, il ne le pouvait pas.

M. POWER: Pourquoi pas?

Le très hon. M. BENNETT: Il ne pouvait les présenter sans l'approbation de la Chambre.

M. POWER: Il aurait pu obtenir ce consentement lundi dernier; il n'était pas nécessaire d'attendre les derniers jours de l'année financière pour les déposer. On nous demande de voter deux millions sans nous donner les renseignements requis et sans nous laisser voir les documents que nous avons le droit de voir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie mon très honorable ami d'avoir déposé ce contrat. La chose est d'autant plus remarquable que le premier ministre nous a dit tout à l'heure que les voûtes étaient fermées à clef, que les commis étaient couchés et qu'il était impossible de rien obtenir.

Néanmoins nous avons ce contrat, qu'il a été assez bon de nous faire voir. Je crois avoir découvert la raison qui empêchait mon très honorable ami de produire ce document. La dernière explication donnée à ce sujet est qu'il n'y avait pas de décret ministériel. Je vois ici un contrat où il est dit:

Cette convention faite le 8 janvier 1931 entre Johnston P. Porter, de la cité d'Halifax, comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, d'une part, et Sa Majesté le Roi, représenté aux présentes par le ministre des Chemins de fer et des Canaux, d'autre part.

Voici un contrat en bonne et due forme signé par M. Porter, l'entrepreneur, et le sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux. Il y est question d'un décret ministériel sous l'autorité duquel ce contrat a été passé.

L'hon. M. MANION: Ne s'agit-il pas simplement d'une extension de contrat?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, mais c'est grâce à un décret ministériel autorisant une extension de temps qu'on a pu faire un nouveau contrat. J'espère que l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) ne nous accusera pas de manquer d'esprit de conciliation quand nous essayons simplement d'obtenir des détails sur des contrats comportant des dépenses qui s'élèvent à plusieurs millions de piastres. Une des raisons apportées à la passation de ce contrat est la suivante:

Et considérant que, sous l'autorité et en vertu d'un décret ministériel (C.P. 2303) daté du 30 septembre 1930, on a accordé une extension de temps, pour le parachèvement des travaux entrepris d'après le contrat n° 24275 par la partie de première part, jusqu'au 31 mars 1931.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas là le décret ministériel dont mon très honorable ami a parlé.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est le décret ministériel se rapportant au contrat et en vertu duquel le contrat a été passé.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas pour 2 millions.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le décret en vertu duquel on a conclu l'arrangement relatif à la dépense de 2 millions qu'on nous demande ce soir de payer.

L'hon. M. MANION: Le Gouvernement de mon très honorable ami, sous le régime libéral, a accordé des extensions de temps à trois reprises; depuis notre arrivée au pouvoir, nous n'en avons accordé qu'une fois. Il s'agit ici d'une simple extension de contrat. Le contrat n'a pas été modifié. L'ex-ministre de la Marine fait un signe de la tête. Il est de mon avis.

L'hon. M. RALSTON: Nous avons prolongé le contrat, c'est vrai.

Le très hon. MACKENZIE KING: Parlons du premier contrat. Nous avons maintenant devant nous un décret ministériel prolongeant le délai fixé pour le parachèvement des travaux, un décret dont la Chambre n'avait pas jusqu'ici été informée et dont elle n'aurait jamais eu connaissance sans les instances que nous avons faites cet après-midi et ce soir pour en obtenir la production. En vertu de l'extension de temps donnée par le décret du 30 septembre 1930, le ministre des Chemins de fer et des Canaux a fait passer un contrat entre l'entrepreneur et son sous-ministre.

L'hon. M. CHAPLIN: Quelle est la date du décret ministériel?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le décret ministériel prolongeant le délai est daté du 30 septembre 1930, date fort significative. Après la session spéciale du Parlement, après le vote de 20 millions par le Parlement pour remédier au chômage et après qu'il eût été donné à mon très honorable ami de demander au Parlement tous les privilèges ou toutes les autorisations nécessaires pour remédier au chômage, c'est alors que, par un décret du conseil, le Gouvernement prolonge la durée de cette convention. Nous passons au mois de décembre.

Sir EUGENE FISET: A l'expiration des crédits votés pour la même année.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le 30 septembre, il restait encore des fonds, mais après leur utilisation...

Le très hon. M. BENNETT: Nous n'avions pas utilisé tous les fonds.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas en septembre, mais mon très honorable ami et ses collègues préparaient la voie à l'autorisation d'employer plus tard cette somme supplémentaire.

Le très hon. M. BENNETT: Le premier ministre était absent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les collègues de mon très honorable ami n'ont rien fait, j'imagine, sans qu'il en ait eu pleine connaissance. Mais pendant son absence, il était au courant de tout, je crois. Mais cette convention porte la date du 8 janvier 1931, une convention formelle signée par l'entrepreneur et le sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux.

Le très hon. M. BENNETT: Elle prolonge simplement la durée de la convention.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, elle autorise des déboursés supplémentaires. Ce n'est même pas la lettre dont il a été question. Tout ce qu'on nous a dit, c'est que le sous-ministre avait écrit une lettre. Il n'était pas question d'un nouveau contrat. Mais il s'agit d'un contrat signé, déposé en présence de M. F. S. Lazier, pour la partie de première part, et de M. J. Proulx, pour la partie de deuxième part, et portant le sceau des parties.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami veut-il lire la partie exécutoire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais lire le texte entier. Le voici:

Convention conclue ce huitième jour de janvier 1931 entre Johnston P. Porter, de la ville d'Halifax, dans le comté d'Halifax et la province de la Nouvelle-Ecosse, de première part, et Sa Majesté le Roi, représenté en l'espèce par le ministre des Chemins de fer et des Canaux du Canada, d'autre part:

Par devant moi a été produit un contrat portant le n° 24,275, daté du 18 août 1921 (désigné désormais comme le "contrat n° 24,275"), entre la partie de première part et la partie de deuxième part, concernant la construction et l'achèvement des sections 1 et 2 du canal Welland, pour la somme et subordonnément aux stipulations, conventions, clauses conditionnelles, accords, conditions et réserves stipulés dans le contrat n° 24,275, et dont il sera fait mention plus longue et plus détaillée quand il sera question du document;

Et considérant que la période de temps relative à l'achèvement par la partie de première part des travaux accordés à l'entreprise sous le régime du contrat n° 24,275, a été fixée au 31 mars 1925, dans ce document, comme il appert et comme il est stipulé dans la clause 3 du contrat n° 24,275.

Et considérant qu'une convention supplémentaire, datée du 20 avril 1925, a prolongé jusqu'au 31 mars 1927 la période de temps relative à l'achèvement des travaux prévus par le contrat n° 24,275;

Et considérant que la période de temps relative à l'achèvement des travaux prévus par le contrat 24.275 a été de nouveau prolongée au 31 mars 1929 par un décret du conseil (c.p. 395) daté du 14 mars 1927, et par un décret du conseil (c.p. 448) daté du 16 mars 1929, au 30 juin 1930;

Et considérant que la partie de première part n'a pas encore terminé, exécuté et livré les travaux prévus par le contrat n° 24,275;

Et considérant que sous le régime et en vertu d'un décret du conseil (c.p. 2303) daté du 30 septembre 1930, autorisation a été donnée de prolonger de nouveau au 31 mars 1931 la date de l'achèvement des travaux que la partie de première part s'est engagée à exécuter en vertu du contrat 24,275;

Par devant moi, eu égard à ces considérants, les parties en cause ont arrêté et décidé ce qui suit:

1. La date, fixée et stipulée dans la clause 3 du contrat n° 24,275 par la partie de première part pour la partie de deuxième part, quant à l'exécution des travaux prévus par le contrat n° 24,275, et prolongée par une convention supplémentaire et les décrets du conseil ci-haut mentionnés est, par les présentes, prolongée de nouveau au 31 mars 1931, et, sauf les exceptions et subordonnément aux conditions ici et précédemment énoncées, toutes les stipulations, conventions, clauses conditionnelles, conditions et réserves et tous les accords prévus et stipulés dans le contrat n° 24,275 continueront à être en vigueur entre les parties et auront un aussi plein effet que si la date (le 31 mars 1925) énoncée et stipulée dans la clause 3 du contrat n° 24,275, quant à l'achèvement des travaux prévus par le contrat 24,275 eût été le 31 mars 1931 (la date mentionnée et fixée dans les présentes), au lieu de la date d'abord mentionnée et fixée à ce sujet dans le contrat n° 24,275.

Par devant moi les parties à cette convention ont exécuté les présentes le jour et l'année mentionnés ci-haut.

La partie de première part a signé et déposé la copie et l'a marquée de son sceau en présence de F. S. Lazier.

J. B. Porter.

La partie de deuxième part a signé et déposé la copie et l'a marquée de son sceau en présence de J. Proulx.

V. I. Smart,
Sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux.

J. W. Pugsley,
Secrétaire.

[Le très hon. M. Bennett.]

En d'autres termes, la somme de 2 millions qu'on nous demande maintenant, ne résulte pas d'un budget du gouvernement antérieur, ou d'un de ses actes administratifs, mais en vertu d'une prorogation de délai accordée par le Gouvernement actuel le 30 septembre dernier et d'un nouveau contrat conclu entre les entrepreneurs et le Gouvernement au cours du mois de janvier dernier, alors qu'il n'existait aucun crédit à cette fin. Telle est la situation. Il s'agit d'argent qu'on n'avait pas voté antérieurement. Puis-je rappeler à mon très honorable ami les propres paroles qu'il a prononcées lors de la session spéciale au sujet des crédits qui n'avaient pas reçu la sanction du Parlement? Il voulait parler des remarques de l'ancien ministre de la Justice au cours du débat sur le chômage; je tire cette citation de la page 90 des *Débats* de la session spéciale:

Comme mon très honorable ami affirme l'à-propos de faire approuver au préalable les dépenses par le Parlement...

Il ne s'agit pas d'une sanction subséquente, mais d'une autorisation parlementaire préalable des dépenses comme celles que nous discutons.

...il reconnaîtra j'en suis sûr que l'approbation du Parlement doit procéder l'emploi des fonds, quand il s'agit de l'attribution d'une somme aussi importante que celle que prévoit la résolution.

Et mon très honorable ami ajoutait ces mots:

C'est un principe fondamental des institutions représentatives et du gouvernement responsable.

Ce sont les paroles que le premier ministre prononçait le 11 septembre, avant qu'il n'ait été question de cette prorogation de délai pour ce contrat de 2 millions et trois ou quatre mois avant que le marché n'ait été signé par les entrepreneurs. Mon très honorable ami est condamné par son propre témoignage. Je me bornerai à ces remarques.

Le très hon. M. BENNETT: Maintenant que le contrat a été produit, je ne ferai pas plus que réitérer le principe général qui m'a toujours guidé, c'est-à-dire que le Parlement doit autoriser au préalable les dépenses publiques. Dans le cas en discussion, il y avait eu autorisation préalable parce que le Parlement avait approuvé ce contrat et les termes dans lesquels il était fait, en votant de l'argent chaque année, pendant neuf ou dix ans de suite pour l'exécution des travaux. L'on doit tenir compte du fait que ces travaux devaient être terminés en mars 1925. Cependant, quand le gouvernement de mon très honorable ami fut défait en juillet 1930, l'entreprise n'était pas encore terminée. C'est pourquoi il y eut trois prorogations et enfin cette dernière, jusqu'au 31 mars courant. Le Parlement avait donné son approbation préalable du contrat nous engageant dans cette grande entreprise, mais il n'avait voté qu'une partie de l'argent.

L'hon. M. MACKENZIE: Mais il n'avait pas approuvé cette dépense même.

Le très hon. M. BENNETT: Le Parlement avait déjà approuvé au préalable le contrat et toutes les dépenses nécessaires pour le mettre à exécution. Il n'avait cependant voté qu'une partie de l'argent. La Couronne avait l'obligation de fournir l'argent dû pour l'ouvrage exécuté. Je ne discuterai pas ce point plus longuement.

Quand le très honorable député et ses associés prétendent tellement qu'ils n'ont jamais procédé de cette manière, puis-je leur demander si, en 1928-1929, le gouvernement d'alors n'a pas autorisé des travaux sur le chemin de fer de la baie d'Hudson et ordonné de les continuer après épuisement des crédits accordés. Plus tard, on inclut la somme de $1,700,000 dans les crédits de 1929-1930 pour ces travaux. Que les députés examinent le budget et ils verront que c'est la vérité. Il n'était pas alors question de chômage. Il s'agissait simplement de continuer les travaux et le Gouvernement s'arrangea pour trouver l'argent nécessaire sans venir devant le Parlement. Les Chemins de fer nationaux fournirent l'argent et le Parlement le vota plus tard. L'honorable député s'en rendra compte en examinant les crédits pour ces deux années.

Je me suis donné beaucoup de peine afin d'obtenir le contrat pour mon très honorable ami et ses collègues. Rien dans toute cette affaire n'est irrégulier ou ne déroge des principes que j'ai posés. C'est pourquoi on n'a pas fait les travaux dans certains cas où il s'agissait de quelque chose de nouveau. L'on pensait, et mon opinion est très tranchée sur ce point, que, si l'on ne pouvait les terminer avant la fin de ce mois-ci, on ne devait pas les commencer et l'argent voté était insuffisant pour les mener à bonne fin. C'est pourquoi, au lieu de demander des soumissions et de passer des marchés, nous avons décidé de tirer le meilleur parti possible des circonstances. Personne ne saurait affirmer que les libéraux, eussent-ils été au pouvoir et en face du même état de choses, n'aurait pas poursuivi les travaux aux mêmes fins, c'est-à-dire n'auraient pas permis à l'entrepreneur d'exécuter les travaux dont il était chargé pendant la période en question, afin de remédier au chômage.

Mon honorable ami de Québec-Sud (M. Power), qui a parlé du décret du conseil, sait fort bien que le décret lu ce soir n'est pas celui dont il était question cet après-midi, et qu'en réalité, il n'a été conclu aucun marché nouveau. On a simplement prolongé le délai d'exécution jusqu'au 31 mars 1931. On n'a certes pas violé en cela les principes du gouvernement responsable ou des institutions parlementaires, car on a simplement permis à l'entrepreneur de poursuivre les travaux: de toutes façons, il devait terminer en mars.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Sont-ils terminés?

Le très hon. M. BENNETT: A ma connaissance, non.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): L'entreprise se poursuivra donc.

Le très hon. M. BENNETT: Oh! oui.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami devait penser que l'Etat était obligé de laisser le même entrepreneur terminer l'entreprise.

Le très hon. M. BENNETT: Si le Gouvernement prolongeait le délai d'exécution, comme cela se fait toujours.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon très honorable ami a prétendu le contraire, aujourd'hui.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Tant que l'entreprise au sujet de laquelle le marché a été conclu en 1921 ne sera pas terminée, le Gouvernement se croira obligé de faire exécuter les travaux par le même entrepreneur.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas au delà du délai d'exécution, à moins que ce délai ne soit prolongé.

M. POWER: Je ne veux pas retarder plus longtemps les travaux de la Chambre. Nous avons obtenu ce que nous avons demandé toute la journée. Le premier ministre a bien voulu déposer le marché, et je n'ai plus rien à désirer. Mais nous notons que le crédit de deux millions est autorisé par un document déterminé, c'est-à-dire un contrat accordé, ou une prolongation du délai d'exécution si le très honorable député préfère, le 30 septembre 1930. Voilà qui change bien les choses. On nous a d'abord dit qu'il n'y avait pas de nouveau contrat. On nous a dit qu'il existait un décret du conseil, puis qu'il n'y en avait pas. On nous disait qu'il s'agissait d'un marché conclu en 1921 par nous-mêmes, puis nous avons constaté qu'il a été passé par les conservateurs. Nous apprenons encore qu'on a prolongé le délai d'exécution du marché à trois ou quatre reprises et, la dernière fois, depuis que le très honorable député a pris les rênes du pouvoir. Cela change tout et indique, en tout cas, que nous avions parfaitement raison de demander tous les éclaircissements possibles.

(Le crédit est adopté.)

Québec.—Ville-Marie, édifice public, crédit supplémentaire, $14,370.

M. POULIOT: Quand un crédit n'est pas employé, devient-il périmé ou l'emploie-t-on pour un autre objet?

Le très hon. M. BENNETT: Il devient périmé.

Sturgeon-Falls.—Edifice public, crédit supplémentaire, $1,873.95.

L'hon. M. HEENAN: Le premier ministre, ou le ministre des Travaux publics peut-il me dire quel salaire était versé aux ouvriers employés à ces travaux?

Le très hon. M. BENNETT: 40c. de l'heure, me dit-on.

M. BRADETTE: Paiera-t-on ce salaire pour toutes les entreprises de l'Etat? C'est-à-dire 40c. de l'heure aux journaliers.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne saurais dire; on ajoute à tous les marchés la clause dite des salaires raisonnables et mon honorable ami sait ce qu'elle signifie aussi bien que moi.

(Le crédit est adopté.)

Saskatchewan.—Edifices publics du Dominion, améliorations: réparations, *etc.*, crédit supplémentaire, $3,500.

M. TOTZKE: De quels édifices publics s'agit-il?

[L'hon. M. Stewart (Edmonton-Ouest).]

Le très hon. M. BENNETT: Le crédit relatif aux réparations et autres travaux de ce genre s'élevait à $17,000, mais les déboursés ont dépassé cette somme de $3,500.

M. McINTOSH: Le très honorable député peut-il nous donner le nom des endroits intéressés?

Le très hon. M. BENNETT: On faisait de petites réparations à maints endroits; je n'ai pas les noms ici.

(Le crédit est adopté).

Alberta.—Delia, édifice public, crédit supplémentaire, $2,000.

M. BEAUBIEN: Il n'y a aucune dépense supplémentaire dans la province du Manitoba, peut-être n'a-t-on pas utilisé tous les fonds votés par le dernier Parlement?

Le très hon. M. BENNETT: Non.

(Le crédit est adopté).

Edifices et terrains publics à Ottawa—

Préposés aux ascenseurs.—Crédit supplémentaire, $2,700.

Départements en général.—Nettoyage des édifices.—Crédit supplémentaire, $23,300.

Réparations, améliorations, annexes et entretien.—Crédit supplémentaire, $17,000.

Eau.—Crédit supplémentaire, $2,250.

Rideau Hall.—Montant requis pour acquitter le paiement des meubles et fournitures supplémentaires, y compris l'achat d'objets d'art chinois ayant appartenu au Gouverneur général sortant de charge, $15,000.

Edifices publics fédéraux—

Fixtures, fournitures en général et meubles. —Crédit supplémentaire, $5,000.

Eclairages et énergie.—Crédit supplémentaire, $40,000.

Fournitures pour gardiens.—Crédit supplémentaire, $12,000.—Total, $117,250.

M. POWER: J'aimerais à obtenir des éclaircissements au sujet de l'acquisition de la collection d'objets d'art chinois. Le premier ministre pourrait-il nous dire si, oui ou non, c'est là une manifestation de nos bonnes dispositions envers la Chine pour l'engager à acheter notre blé?

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit représente un montant que le Gouvernement est convenu de payer à Leurs Excellences pour la collection d'objets d'art chinois de Rideau Hall et l'ameublement que l'on n'a pas enlevé de la citadelle. Le ministère des Travaux publics a fait évaluer les objets en question avant de conclure le marché. Vu que l'on estimait devoir dépenser ce montant pour l'ameublement de cette partie de Rideau Hall et étant donné la modicité du prix de ces objets qui étaient d'une grande valeur, le marché a été conclu et des arrangements ont été pris en conséquence.

M. BEAUBIEN: L'évaluateur était-il un Chinois?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne saurais dire.

M. BEAUBIEN: Il me répugne de me servir de l'expression: "Je vous le disais bien", mais les honorables membres se souviendront qu'il y a deux ou trois ans, le très honorable député et ses amis, alors qu'ils étaient dans l'opposition, ont combattu vivement toute nouvelle dépense pour l'achat de mobilier, d'ornements et de tentures destinés à Rideau Hall et à la citadelle de Québec.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne s'agit pas ici d'ornements et de tentures.

M. BEAUBIEN: C'est pour l'achat de mobilier.

Le très hon. M. BENNETT: De deux choses il fallait faire l'une; soit acheter le mobilier qui se trouvait déjà dans les édifices ou en acheter un autre.

M. DUFF: Monsieur le président, au début de la soirée, on a dit de moi que j'étais avocat. J'aurais une question d'ordre constitutionnel à adresser au premier ministre. D'après la constitution, le Gouvernement peut-il verser au Gouverneur général les deniers fixés par ce crédit?

Le très hon. M. BENNETT: On m'informe que le Gouverneur général peut être payé après qu'il a cessé d'être en fonctions.

M. DUFF: Par qui?

Le très hon. M. BENNETT: La durée des fonctions du Gouverneur général doit expirer samedi.

M. DUFF: Le marché n'a-t-il pas été conclu par le Gouverneur général lorsqu'il était en fonctions?

Le très hon. M. BENNETT: Le marché a été conclu avec son représentant. On m'informe que ce représentant était tout à fait autorisé à conclure le marché et les fonds seront versés à Son Excellence après qu'il aura cessé d'être Gouvernur général.

L'hon. M. VENIOT: Ce crédit ne pourrait-il pas être réservé jusqu'à l'examen du budget principal sans manquer de justice envers Son Excellence?

Le très hon. M. BENNETT: Dans les circonstances, je crois qu'il serait injuste de réserver le crédit.

M. MERCIER (Saint-Henri): Le premier ministre croit-il que le nouveau Gouverneur général voudra de cette collection d'objets d'art chinois?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne crois pas que nous ayons de peine à en disposer.

(Le crédit est adopté).

Nouvelle-Ecosse

Breen's Pond.—Prolongement du brise-lames —Crédit supplémentaire, $1,009.55.

Lloyd Cove (Sydney Mines).—Brise-lames.—Crédit supplémentaire, $3,086.14.

Lunenburg. — Dragage. — Crédit supplémentaire, $39,441.74.

Meteghan.—Prolongement du brise-lames.—Crédit supplémentaire, $2,034.60.

Meteghan.—Améliorations du havre.—Crédit supplémentaire, $4,714.04.

Yarmouth Harbour.—Dragage.—Crédit supplémentaire, $30,442.40.

Nouveau-Brunswick

Fairhaven.—Réparations au quai.—Crédit supplémentaire, $2,218.12.

L'hon. M. VENIOT: Ces travaux furent-ils exécutés à l'entreprise ou en régie?

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami fait sans doute allusion aux travaux exécutés au coût de $2,218.12. Cette somme est requise pour acquitter le reliquat dû pour des travaux de réparations exécutés au quai de Fairhaven; ils furent exécutés à l'entreprise.

L'hon. M. VENIOT: Ces travaux ont été exécutés à l'entreprise?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Québec

Anse-à-Louise (Cap-des-Rosiers). — Quai. — Crédit supplémentaire, $2,011.45.

Baie-des-Sables.—Prolongement du quai.—Crédit supplémentaire, $2,063.80.

Berthierville.—Dragage.—Crédit supplémentaire, $1,803.76.

Grande-Anse (comté de Gaspé).—Quai.—Crédit supplémentaire, $780.

Lachine.—Réparations au quai.—Crédit supplémentaire, $2,123.63.

Laprairie.—Prolongement de la jetée.—Crédit supplémentaire, $41.070.

Louiseville.—Dragage.—Crédit supplémentaire, $3,026.49.

Rivière-Blanche (St-Ulric.—Améliorations et réparations au quai.—Crédit supplémentaire, $9.805.49.

Rivière-des-Prairies.—Amélioration — Crédit supplémentaire, $10,031.04.

Ste-Anne-de-la-Pocatière.—Prolongement du quai.—Crédit supplémentaire, $1,461.65.

St-Joachim.—Prolongement du quai.—Crédit supplémentaire, $15,629.24.

Rivière Yamaska (Baie-Lavallière).—Dragage.—Crédit supplémentaire, $18,752.20.

Ontario

Cobourg.—Améliorations du havre.—Crédit supplémentaire, $48.995.40.

Port-Elgin. — Réparations au brise-lames. — Crédit supplémentaire, $2,909.93.

Sarnia.—Améliorations du havre.—Crédit supplémentaire, $11,770.

Sault-Ste-Marie.—Amélioration du havre.—Crédit supplémentaire, $56,556.58.—Total $120,-231.91.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne m'oppose pas à l'adoption de ces crédits; cependant, monsieur le président, je désire appeler votre attention sur le fait qu'il est d'usage de discuter ces crédits séparément. Si nous

permettons leur adoption en bloc, ce n'est qu'afin d'épargner du temps. Cependant, il ne faudrait pas que cette méthode soit invoquée à titre de précédent lorsque nous aborderons l'examen du budget principal ou à l'avenir.

M. le PRESIDENT: Le très honorable chef de l'opposition a parfaitement raison. Cependant, on m'a demandé d'appeler uniquement les numéros des crédits.

Le très hon. M. BENNETT: J'approuve absolument les remarques du très honorable chef de l'opposition.

M. le PRESIDENT: Crédit n° 29. Les honorables membres désirent-ils que je lise le texte en entier?

Quelques MEMBRES: Du tout.

Colombie-Anglaise

Comox.—Réparations au quai, $2,200.

Rivière Fraser.—En règlement complet et final des réclamations de Coast Quarries, Ltd., Vancouver, C.-A., en conformité de leur contrat n° 15,942 pour la section 5 de la jetée nord, à Steveston, C.-A., $12,260.16.—Total, $14,460.16.

M. REID: Le premier ministre est-il en mesure de donner des détails concernant le second crédit?

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement; je vais fournir à l'honorable député les renseignements qu'il désire. Le mémoire est ainsi conçu:

En règlement final et entier de la réclamation de la Coast Quarries Ltd., de Vancouver, C.-A., concernant l'exécution de son contrat portant le n° 15,942 pour la construction de la section 5 de la jetée nord à Steveston, C.-A., $12.260.60. Cette somme de $12,260.60 est requise en règlement final et entier de la réclamation de la Coast Quarries Ltd., de Vancouver, C.-A., relativement à son contrat portant le n° 15,942 pour la construction de la section n° 5 de la jetée nord à l'embouchure du Fraser, à Steveston, C.-A.

Dans son mémoire en date du 25 novembre, 1930, l'ingénieur en chef Cameron déclare ce qui suit:

En vertu d'un arrêté du conseil, daté du 16 août 1928, un contrat a été conclu avec la Coast Quarries Ltd., de Vancouver, C.-A., pour la construction de la section n° 5 de la jetée nord, à l'embouchure du Fraser, à Steveston, district de New-Westminster, C.-A.

Le contrat porte la date du premier octobre 1928 et stipule que les travaux devront être terminés au premier avril 1930.

Le contrat stipule de plus que la compagnie devra fournir et placer la pierre nécessaire au prolongement de la jetée nord existant à Steveston. La longueur de la section n° 5 de la jetée est fixée à 5,000 pieds linéaires et, d'après le contrat, la quantité approximative de matériaux est de 41,300 tonnes de pierres pesant chacune 150 livres au prix de $1.72½ par tonne; 106,200 tonnes de pierres de 500 livres chacune au prix de $1.67½ par tonne comportant une dépense approximative de $249,127.50.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'estimation définitive a été transmise le 24 mars 1930 et payée. Elle certifiait ceci:

24,093 tonnes à $1,72..	$ 72.610 42
105,164 tonnes à $1.07½..	176,149 70
Elle accusait une dépense totale de	$248,760 12

C'est à peu près, on le remarquera, la somme mentionnée dans le budget.

En transmettant l'estimation finale, j'ai fait remarquer que la Coast Quarries Limited avait déposé une réclamation de paiement additionnel. Ce rapport traite de cette réclamation. L'avocat des entrepreneurs, M. J. E. Bird, de Vancouver, a écrit le 3 février 1930 puis le 13, pour exposer les raisons de la réclamation. Ces lettres ont été suivies de nombreuses conversations avec M. W. A. Bickwell, de la compagnie d'entreprise, à Ottawa, et avec l'ingénieur régional Worsfold, qui était à Ottawa pour des affaires du département.

Les entrepreneurs demandaient, comme dédommagement additionnel, les sommes suivantes:

Pour bornes additionnelles..	$ 3,036
Pour pierre basculée à la main du 10 août au 31 décembre 1929, 43,700 tonnes..	17,480
Pour pierre basculée à la main du 31 décembre 1920 à concurrence de 17,000 tonnes..	6,800
	$27,316

Un rapport au conseil a été préparé le 26 février 1931 recommandant de verser une somme additionnelle de $12,260.16 à la Coast Quarries Limited.

M. REID: Quelle est la date du règlement?

Le très hon. M. BENNETT: Le rapport adressé au conseil par le département est en date du 26 février 1931.

Un MEMBRE: Ce règlement a-t-il été accepté par l'entrepreneur?

Le très hon. M. BENNETT: Le département, à la suite du rapport des ingénieurs, a décidé que ce serait là tout le paiement et il en a avisé les entrepreneurs. Je sais qu'ils auraient aimé avoir davantage, mais ils n'ont pas pu.

M. MacLEAN: Avant l'adoption de ces crédits de travaux publics, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre la somme votée à la dernière session régulière pour des travaux publics et non utilisée? Si j'ai bien compris le premier ministre, il a dit récemment que le ministère actuel n'avait annulé aucun contrat déjà signé par l'ancien gouvernement et pour lequel la Chambre avait voté des crédits. Je tiens à dire, au nom de mon propre comté, que je sais deux contrats qui avaient été signés, qui ont été annulés et dont les travaux n'ont jamais été exécutés.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député serait-il assez bon de donner les noms?

M. MacLEAN: Dans un cas, il s'agissait de travaux au quai de Summerside pour la somme de $7,500. Non seulement l'entreprise n'a pas été exécutée, mais le chèque des entrepreneurs est demeuré à Ottawa; on l'a retourné il y a à peu près un mois. On a dit aux entrepreneurs que l'entreprise avait été adjugée à d'autres et, à ma connaissance, l'autre entrepreneur n'avait pas même soumissionné. On a donné un petit chèque à ces entrepreneurs pour leur rembourser l'intérêt du chèque déposé qu'on détenait depuis le mois de juillet. Vu que l'argent avait été voté à la dernière session régulière du Parlement, qu'il y avait du chômage dans le pays et qu'on avait tenu une session spéciale au cours de laquelle on avait voté 20 millions de dollars pour le chômage, je crois qu'en toute justice on aurait dû dépenser cette somme de $25,000 votée pour le comté de Prince, surtout lorsque des soumissions pour ces travaux avaient été demandées et acceptées. Cette dépense aurait grandement aidé les cultivateurs, les pêcheurs et les travailleurs du comté l'automne dernier, lorsque le chômage sévissait. Au lieu de cela, on a détenu le chèque des entrepreneurs et l'on n'a pas commencé les travaux. Je crois que si le Gouvernement, pour des raisons politiques ou autres, ne voulait pas laisser exécuter l'entreprise par ces entrepreneurs, il a eu amplement le temps de demander de nouvelles soumissions pour permettre à ses amis d'obtenir l'entreprise et de commencer les travaux. Nous avons travaillé des années pour obtenir ces crédits et ils étaient très importants. L'un d'eux concernait un port pour les pauvres pêcheurs le long de la côte. Ils demandaient ce port depuis trente ou quarante ans. Le crédit était approuvé par le ministre de la Marine et des Pêcheries, il avait été adopté à la Chambre et l'entreprise était adjugée. Les travaux n'ont jamais commencé. Je demande que mon honorable ami le ministre des Travaux publics explique pourquoi le chèque déposé a été détenu ici à Ottawa quatre ou cinq mois et pourquoi les travaux n'ont pas été exécutés. Je crois que le gouvernement doit s'expliquer pour se justifier auprès des électeurs de ce comté en ce qui concerne ces deux contrats.

Le très hon. M. BENNETT: Les renseignements que mon honorable ami désire seront fournis en temps et lieu, soit lorsque nous étudierons le budget principal, soit par la réponse à une question placée au Feuilleton. Il est évident que les renseignements ne sont pas disponibles dans le moment. Le ministre des Travaux publics les fournira d'une manière ou d'une autre. Je dirai que d'après mes renseignements il doit y avoir une erreur dans la manière dont mon honorable ami apprécie les faits.

M. DUFF: L'honorable député de Prince (M. MacLean) a fait une affirmation très sérieuse concernant le ministère des Travaux publics. Il a dit qu'un contrat a été annulé et que le ministre des Travaux publics ou ses fonctionnaires en ont conclu un autre avec de nouveaux entrepreneurs sans demander des soumissions. Nous avons droit à des explications à ce sujet avant d'aller plus loin.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis sûr que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough comprend que cela est étranger au crédit à l'étude. Nous discutons maintenant celui de la Colombie-Anglaise.

M. DUFF: Comme dirait l'Orateur suppléant, c'est une question de principe.

Le très hon. M. BENNETT: Nous examinons maintenant le crédit relatif à la Colombie-Anglaise.

M. MacLEAN: La raison pour laquelle j'ai mis cette allocation sur le tapis est que nous discutons les travaux publics des diverses provinces, et qu'il n'y a rien pour l'île du Prince-Edouard. J'ai donc dû profiter de l'occasion qui m'est fournie par l'examen des allocations pour travaux publics. Le seul autre crédit qui m'aurait permis d'en parler eût été celui des dragages, et l'on m'aurait peut-être imposé silence. Je veux bien que ce sujet soit réservé, mais nous devrions avoir des explications touchant ces contrats.

(Le crédit est adopté).

Travaux publics.—Ponts et routes.—Ponts et routes du Dominion, en général.—Crédit supplémentaire, $10,100.

Pont interprovincial au-dessus de la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant contribuer seulement du tiers du coût de sa construction, le gouvernement de l'Ontario devant contribuer du quart du coût de sa construction et payer annuellement le quart dans l'avenir des frais d'entretien, $28,300.

M. BERTRAND: Combien d'argent a-t-on payé jusqu'à date aux entrepreneurs du pont de Hawkesbury-Grenville, et combien a-t-on perçu des provinces d'Ontario et de Québec?

Le très hon. M. BENNETT: Les entrepreneurs ont touché $96,340; le montant versé par le trésor fédéral est de $35,926, et par le gouvernement de Québec, de $32,114. Reste une balance de $28,300. Sur ce dernier montant les gouvernements provinciaux finiront par rembourser ce qu'ils doivent.

M. BERTRAND: Le budget principal contiendra-t-il une autre somme pour ce pont,

car je désirerais demander de plus amples renseignements.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, il doit y avoir un autre crédit, car le contrat exige $150,000.

M. BERTRAND: Alors, il y aura une autre allocation dans le budget principal?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

(Le crédit est adopté).

Il est fait rapport sur l'état de la question.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. ARMAND-R. LAVERGNE (Montmagny): Je demande la parole sur une question de privilège. Mon honorable ami de Québec-Sud (M. Power) a dit cet après-midi que j'étais propriétaire et directeur d'un journal de Québec appelé le *Franc-Parler*. Je désire déclarer que, tout en étant collaborateur de ce journal, je n'en suis ni propriétaire ni directeur. Mon honorable ami m'a aussi dénigré en un sens, en laissant entendre que je pourrais être un partisan. Si je comprends bien, du moment que vous ne déposez pas des fleurs aux pieds de mon honorable ami, vous êtes censé être partisan, mais j'en appelle à la loyauté de mon honorable ami de Québec-Sud: Il sait mieux que tout autre que je ne suis pas partisan.

M. C. G. POWER (Québec-Sud): Il me répugne de retenir la Chambre à cette heure avancée, mais que l'on me permette d'expliquer pourquoi j'avais l'impression que l'honorable député était particulièrement intéressé dans le journal qu'il mentionne. J'ai sous la main une coupure de la feuille en question contenant ce qui suit:

"Le Franc-Parler"

Armand LaVergne, c.r., m.p., Président.
[vice-président de la Chambre des communes]
Eugène-F. Dussault, directeur.
Hormisdas-D. Langlais, administrateur.
Publié par la compagnie "La Publication Laurentienne, Limitée" 105, Côte-de-la-Montagne, Québec, P.Q. Tél. 2-6203.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle est la date?

M. POWER: Décembre 1930. Cependant, si la Chambre n'est pas convaincue, je pourrais...

M. l'ORATEUR: Je ne vois pas que les observations actuellement faites à la Chambre par l'honorable député constituent une question de privilège. Elles pourraient être présentées en temps voulu. L'Orateur suppléant a pris la parole sur une question de privilège évidente, et elle ne peut être discutée.

[M. Bertrand.]

M. POWER: Monsieur l'Orateur, je demande la parole sur une question de privilège.

M. l'ORATEUR: C'est fort bien pour un honorable membre de soulever une question de privilège mais il faut que ce soit à propos.

M. POWER: Je conviens avec Votre Honneur que l'on a peut-être abusé à ce sujet en cette Chambre, mais je désire exposer ma raison.

M. l'ORATEUR: Jusqu'à l'instant l'honorable député n'a pas encore énoncé sa raison.

M. POWER: Ma raison c'est que l'Orateur suppléant a mis ma parole en doute.

M. l'ORATEUR: Je ne puis admettre cela. L'honorable député a donné à entendre que l'Orateur suppléant était directeur d'un certain journal ou était intéressé dans ce journal, et l'Orateur suppléant vient de le nier. Evidemment cela clôt l'incident.

M. POWER: Je veux expliquer pourquoi j'ai fait cette affirmation.

M. l'ORATEUR: C'est déjà fait, je pense.

M. POWER: Je désire citer le journal en question afin de motiver ma prétention et expliquer à cette Chambre pourquoi j'ai dit que l'Orateur suppléant n'était pas étranger à ce journal, — qu'il en était le directeur. Je me propose de donner lecture d'une lettre publiée dans ce journal. J'ai certainement le droit de m'expliquer.

Le très hon. M. BENNETT: Cela date de décembre 1930.

M. POWER: Cette lettre...

M. l'ORATEUR: Je ne suis pas de l'avis de l'honorable député. Il n'a pas parlé sur la question de privilège et ce qu'il vient de dire ne s'y rapporte pas non plus.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Au sujet du programme pour demain...

Le très hon. M. BENNETT: Nous continuerons l'examen des crédits.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Nous commencerons par là j'imagine. Alors, pour éviter les retards d'aujourd'hui relativement à certains dossiers, je désire indiquer les renseignements que nous voulons avoir. On trouve dans les crédits supplémentaires une somme de $30,000 touchant les rentes viagères dans le département du Travail. Je prierais le substitut du ministre du Travail, le premier ministre...

Le très hon. M. BENNETT: Non, le ministre de l'Immigration.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Je désire savoir si cette somme comprend quelque chose affectée à la publicité ou aux travaux d'impression du service des rentes viagères. Je comprends que le département afferme sa publicité à une agence. Dans ce cas, j'aimerais avoir demain un relevé des journaux auxquels la division des rentes viagères du ministère du Travail a fourni de la publicité ou commandé des impressions depuis l'avènement du gouvernement actuel. Sous la rubrique Pension et Santé se trouve un crédit pour le chômage. S'il a été échangé de la correspondance entre le ministre et toute association de soldats ou qui que ce soit, je demande que cette correspondance soit déposée. Mon honorable ami le député de Québec-Sud (M. Power) a demandé aussi, je crois, quelque chose portant sur le crédit nº 61, le déménagement des munitions de l'armurerie Ross à Québec.

(La séance est levée à onze heures du soir conformément au règlement.)

MARDI, 31 mars 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

CONFERENCE MONDIALE DU BLE

PROJET D'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR RÉGLEMENTER LES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, une dépêche de la Presse canadienne arrivée ce matin déclare que l'honorable Howard Ferguson a fait la proposition suivante à Rome:

Il est désirable que les délégués des pays exportateurs de blé, à savoir: l'Argentine, l'Australie, la Bulgarie, le Canada, la Hongrie, l'Inde, la Pologne, l'Union des républiques soviétiques, la Roumanie et la Yougoslavie se réunissent le plus tôt possible pour organiser sur une base internationale l'exportation de la moisson de 1931-1932.

J'aimerais savoir du Gouvernement si M. Ferguson est autorisé à faire une proposition qui comporte des négociations avec le gouvernement soviétique. Dans l'affirmative, j'ajouterai que c'est la meilleure nouvelle qui nous est parvenue depuis quelque temps.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Nous considérerons la demande de l'honorable député comme un avis de motion.

LE CHOMAGE

PROPOSITION D'AJOURNEMENT POUR DISCUTER UNE QUESTION URGENTE D'INTÉRÊT PUBLIC

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je demande la permission, en vertu de l'article 31 du règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question d'importance publique urgente, à savoir: attirer l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur la gêne extrême dans laquelle se trouvent un grand nombre d'ouvriers industriels par tout le Dominion.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le texte de la proposition, mais si j'en juge par les paroles de mon honorable ami elle n'est pas conforme au règlement, vu que cette question a été discutée dans cette Chambre et est mentionnée dans le discours du trône.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Pourrions-nous prendre connaissance de la motion?

M. l'ORATEUR: Si la Chambre désire discuter le point de savoir si cette proposition est conforme au règlement, qu'ils le fassent avant que je rende ma décision.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voulez-vous avoir la bonté de lire la requête, monsieur l'Orateur?

M. l'ORATEUR: La requête est faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). On y demande, conformément à l'article 31 du règlement, à proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question d'importance publique urgente, à savoir: attirer l'attention du Gouvernement sur la gêne extrême dans laquelle se trouvent un grand nombre d'ouvriers industriels par tout le Dominion.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous de dire un mot sur la question de règlement? Sans vouloir mettre en doute l'importance de la question soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord, je prétends que l'on a toujours interprété ce règlement, en ce sens que la question doit être d'occurence récente. De plus, elle doit être tellement urgente qu'on causerait une injustice en empêchant les honorables députés de la discuter. Je prétends, en premier lieu, que ce n'est pas une question d'occurence récente, et, en second lieu, qu'il est loisible aux membres de discuter cette question au cours du débat qui occupe la Chambre présentement. En conséquence, le règlement ne permet pas, à mon avis, de discuter cette question comme une question urgente d'importance publique.

M. HEAPS: En faisant cette proposition, je me suis basé sur les actions. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. DUFF: L'honorable député doit s'en tenir au point de règlement.

M. HEAPS: Je parle sur le point de règlement et je désire attirer l'attention de la Chambre sur un précédent. En 1926, alors que les conservateurs étaient dans l'opposition, je constate que la Chambre adopta l'attitude suivante: Le député de Cap-Breton-Nord-Victoria, M. L. Johnstone, invoquant l'article 39 du règlement, proposa l'ajournement, pour discuter une question précise d'une importance publique urgente, à savoir: appeler l'attention du Gouvernement et de la Chambre sur la terrible détresse existant parmi les mineurs de houille de la Nouvelle-Ecosse, dont un bon nombre étaient sur le point de mourir d'inanition. Or, la proposition que je fais reproduit mot à mot pour ainsi dire le texte de la motion de 1926.

Je ferai aussi observer que le discours du trône de 1926 fait allusion à la situation qui existe à la Nouvelle-Ecosse et je relève un passage ainsi conçu:

Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une commission royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces maritimes quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

La situation des mineurs de la Nouvelle-Ecosse n'était pas d'occurrence récente. J'appellerai également l'attention de la Chambre sur le fait qu'en 1926 cette motion fut proposée au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Ma proposition est donc identique pour ainsi dire à la motion de 1926 et, à mon avis, nous devrions pouvoir la discuter.

Le discours du trône, cette année, ne fait aucune allusion directe aux mesures que le Gouvernement a l'intention de prendre, afin de parer au chômage. Il n'y a donc pas lieu à cette heure d'insister sur des formalités étant donné qu'il n'y a pas de question plus importante que celle-là, à mon humble avis, qui puisse être discutée par le Parlement. Le discours du trône fait une allusion assez vague à la situation économique générale à l'heure actuelle; cependant, il n'est pas fait mention du tout des mesures définitives que le Gouvernement entend prendre pour faire face à cette situation. Le mot "précise" apparaît dans le texte de l'article du règlement que j'ai cité ci-dessus et nous avons à régler une question déterminée. Puis-je faire observer de plus que les crédits votés par le Parlement seront périmés à partir de demain; il n'y aura donc plus de fonds disponibles pour aider les municipalités et les gouvernements provinciaux à faire face à la présente situation.

[M. Duff.]

J'estime donc qu'il y a un besoin pressant de discuter la question, qui, je le répète, est la plus importante qui puisse être soulevée dans cette Chambre.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, relativement à l'objection soulevée, m'est avis que l'affaire met en jeu les droits des honorables membres. Le paragraphe 3 de l'article 31 du règlement trace la marche à suivre et il est ainsi conçu:

Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de la question dont il propose la mise en discussion. Si l'Orateur estime qu'elle est dans l'ordre, et qu'elle est d'un caractère grave et urgent, il en donne lecture et demande à la Chambre si ce député doit être autorisé à faire ladite motion. S'il y a opposition, l'Orateur demande aux députés qui appuient la motion de se lever de leur place et, si plus de vingt députés se lèvent en l'occurrence, l'Orateur accorde la parole au député qui a solicité l'autorisation en question.

Je prétends que l'auteur de cette résolution (M. Heaps) s'est conformé au règlement. Il a remis à l'Orateur un exposé par écrit de la question dont il propose la mise en discussion. La disposition suivante de l'article décrète que si l'Orateur estime que la proposition est régulière, il en donne lecture; je suppose, cependant, que ce n'est là qu'une formalité. Il peut se faire que la motion proposée ne soit pas absolument conforme au règlement. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, c'est à vous de le dire et de la rejeter. Cependant, nous avons à régler ici une question toute différente. Avec tout le respect que je dois à Votre Honneur, je doute fort que l'on puisse soutenir que l'admissibilité d'une motion de cette nature puisse dépendre de la décision que rendra Votre Honneur quant à ce qui constitue une affaire d'urgence; la décision est du ressort des vingt députés qui peuvent se lever et appuyer la proposition. Il est incontestable que la motion est strictement conforme au règlement.

Il y a quelques années, une motion exactement semblable fut proposée dans une occurrence identique et l'Orateur n'a jamais mis en doute la question de savoir si oui ou non elle était réglementaire. Un précédent a donc été créé et je ne vois pas que l'on ait raison de prétendre que la présente motion est antiréglementaire. L'unique raison pour laquelle cette proposition pourrait être rejetée, c'est la décision que rendront vingt députés, à savoir si oui ou non la question est pertinente. Je prétends, monsieur l'Orateur, que votre rôle se borne, dans les circonstances, à poser tout simplement la question, à savoir si vingt députés sont d'avis qu'il s'agit d'une affaire urgente et d'intérêt public. Certains honorables membres de la droite ont fait observer

qu'un passage du discours du trône fait allusion à la situation économique du pays. Toutefois, il faut concéder que c'est là une allusion d'application très générale et mon collègue a plus que suffisamment répondu lorsqu'il a démontré que l'on avait agi précisément de la même façon dans une circonstance antérieure, à l'époque où les membres du Gouvernement actuel étaient dans l'opposition. Pour ce qui est de l'urgence dans le cas qui nous occupe, je ferai observer que la subvention cesse aujourd'hui et que, déjà, plusieurs municipalités cessent d'accorder directement de l'aide à bon nombre d'hommes et de femmes. Les municipalités allèguent pour raison qu'elles ne reçoivent plus d'aide du gouvernement fédéral. Que fera-t-on en pareilles circonstances? Le gouvernement fédéral n'a laissé entrevoir aucune idée de ce qu'il compte faire, et demain ces gens seront sur le pavé. J'ai même reçu aujourd'hui une lettre d'une ville de l'Ouest où l'on dit qu'il en est ainsi.

M. l'ORATEUR: J'inviterai l'honorable député à s'en tenir à la question de règlement.

M. WOODSWORTH: Je prétends qu'il y a urgence et je ne saurais le signaler en termes plus énergiques qu'en affirmant que, seule, une décision arrêtée avant l'ajournement de Pâques, empêcherait les émeutes qui se produiront.

Quelques MEMBRES: Balivernes!

M. WOODSWORTH: Certains honorables députés peuvent dire que ce sont des balivernes, mais je ne saurais mieux faire voir qu'il y a réellement urgence qu'en ajoutant que des milliers de citoyens sont sans travail et sans pain et qu'il surviendra inévitablement des émeutes. Pour cette raison, j'insiste pour que l'on fasse quelque chose, avant l'ajournement de Pâques, afin de parer à cette situation critique.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Au sujet de la question de règlement, on me permettra de dire que l'affaire de 1926 peut avoir été ou n'avoir pas été tout à fait à propos à cette époque-là, mais aucune objection n'avait été soulevée dans le temps. Aujourd'hui, on demande à Votre Honneur une décision sur un rappel formel au règlement. Je prétends que la motion est irrégulière. L'article 31, paragraphe 6, alinéa *c*, du Règlement dit:

> La motion ne doit remettre en discussion aucune affaire ayant déjà été prise en considération au cours de la même session.

Et l'alinéa suivant porte que la motion ne doit pas devancer une affaire de cette nature. A mon sens, l'amendement du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) porte précisément sur cette question. La Chambre discute cette affaire depuis que la motion d'amendement a été faite, et elle continuera de la discuter tant que le vote n'aura pas été pris à son sujet. L'amendement est ainsi conçu:

> Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que cette Chambre, tout en reconnaissant les conditions économiques graves qui sévissent dans le monde entier, regrette que le programme du gouvernement de Sa Majesté a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable des intérêts agricoles, causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

Toute cette question du chômage à l'heure actuelle est expressément soulevée dans l'amendement présentement en délibération devant la Chambre, et cela étant, je prétends que la motion est d'une irrégularité manifeste.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Je ne sais pas de question d'urgence nationale qui l'emporte sur celle que vient de soulever l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Si l'on s'est opposé à la discussion en 1926, c'était probablement parce que le Gouvernement de l'époque a favorisé la discussion sur le chômage au même titre que relativement à toute autre affaire. Je suis étonné de voir le Gouvernement actuel faire une objection de forme afin d'empêcher le débat sur cette même question, car au cours de la dernière campagne électorale, nos honorables amis disaient eux-mêmes que c'était...

M. l'ORATEUR: L'honorable député voudrait bien s'en tenir à la question de règlement. La ligne de conduite d'un parti politique au cours d'une campagne électorale n'a rien de commun avec la question de savoir si cette motion est réglementaire ou non.

L'hon. M. HEENAN: Si Votre Honneur me permet de finir ma phrase, il verra où je veux en venir.

M. l'ORATEUR: Pourquoi ne pas le dire en premier lieu?

L'hon. M. HEENAN: Je ne pouvais intervertir l'ordre de ma phrase. Comme je disais, le Gouvernement actuel a prétendu au cours de la campagne électorale qu'il s'agissait là d'une question d'intérêt national et, comme la situation est pire aujourd'hui qu'elle ne l'était à ce moment-là, la question est encore plus d'intérêt national qu'auparavant. Indépendamment de la question de savoir si la

motion est réglementaire ou non, la Chambre devrait consentir à l'unanimité à ce que l'honorable député de Winnipeg-Nord passe à l'examen de sa motion.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Sur la question de règlement, j'approuve sans réserve l'intention qui inspire la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). D'autre part, je trouve fondée l'objection soulevée par le ministre des Pêcheries au sujet de laquelle le ministre de la Justice a pris la parole. La Chambre se trouve donc en présence d'une question de politique, et bien que ceci ne se rattache pas distinctement au point de règlement, je crois important, à l'heure actuelle, que nous terminions l'étude des crédits supplémentaires, comme le comprennent les honorables députés de la gauche. Le leader du Gouvernement devrait, toutefois, permettre la discussion soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord, si elle ne peut avoir lieu de cette manière-ci. Au cours du débat,—et ce n'est qu'une question de politique,—on a demandé au ministre intérimaire du Travail et au ministre de l'Agriculture de se prononcer sur leur politique au sujet des conditions ouvrières et agricoles. S'ils le faisaient, ils se rendraient en grande partie aux désirs de l'honorable député de Winnipeg-Nord. En ce qui concerne la question de règlement, je me vois forcé de partager l'opinion du ministre de la Justice.

M. l'ORATEUR: Cette demande est faite en vertu de l'article 31 qui dit:

1. Permission pour présenter une motion d'ajournement de la Chambre, afin de discuter une affaire déterminée d'importance publique urgente, doit être demandée après que les travaux de routine ont été achevés et avant la prise en considération des avis de motion ou de l'ordre du jour.

2. Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place et demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée d'importance publique urgente, et indique le sujet.

3. Il remet alors une déclaration écrite du sujet qu'il veut discuter à l'Orateur, qui, s'il croit qu'elle est dans l'ordre et d'importance publique urgente, la lit et demande si le député a l'autorisation de la Chambre.

En premier lieu, avant que la question soit lue à la Chambre, l'Orateur doit examiner si elle est dans l'ordre et d'importance publique urgente. Peut-être ne pourrais-je mieux faire que de lire l'opinion écrite que j'ai donnée à l'honorable député de Winnipeg-Nord ce matin, quand il m'a aimablement avisé qu'il avait l'intention de demander cette permission. J'ai dit:

[L'hon. M. Heenan.]

Depuis que j'ai discuté avec vous votre intention de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question d'importance publique urgente, savoir: appeler l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur la détresse aiguë qui existe chez un grand nombre de travailleurs dans les industries par tout le Canada, je l'ai examinée avec soin et il me semble que le sujet sur lequel vous voulez appeler l'attention de la Chambre est actuellement en discussion dans les débats sur l'adresse, et qu'elle est spécifiquement mentionnée dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième paragraphes du discours du trône et dans l'amendement du chef de l'opposition.

Pour le moment, la Chambre a mis de côté le débat sur l'Adresse pour étudier les crédits supplémentaires requis pour l'administration des affaires publiques. Dans quelques jours le débat sera repris, et si la Chambre considère que le sujet que vous proposez de soumettre à son attention doit être discuté immédiatement, elle n'a, pour ce faire, qu'à retourner au débat sur l'adrese.

Si l'on excepte que les membres qui demandent de proposer l'ajournement ont déjà parlé sur l'adresse, je dois faire remarquer que tout membre est libre de proposer un sous-amendement à l'adresse, et de discuter alors le sujet, et que lorsqu'il aura été statué sur l'amendement actuellement en discussion devant la Chambre, il y aura encore une autre occasion de discuter sur la motion principale.

La raison permettant une telle motion d'ajournement est de donner l'occasion aux membres de discuter une question précise d'importance publique urgente, qu'ils ne pourraient nullement discuter autrement, mais comme ce sujet a été et va continuer d'être discuté à fond dans le présent débat, je suis forcé de décider que cette demande n'est pas recevable en ce moment.

Pour appuyer cette décision, je citerai *May's Parliamentary Practice*, 13e édition, page 248:

"Les motions d'ajournement relativement à des matières pour la discussion desquelles le comité des subsides ou autres affaires ont été désignés,

L'affaire nommée en ce cas étant le débat sur l'adresse·

"fourniraient une occasion prochaine, ou une matière qui est examinée par un comité spécial, ont été déclarées non-recevables."

Je décide donc que la motion n'est pas recevable pour la raison donnée dans cette lettre, et pour les raisons énoncées par le ministre de la Justice, en vertu du paragraphe *d* de l'alinéa 6 de l'article 31, que cette motion devance un objet qui a été antérieurement énoncé pour la considération de la Chambre, et particulièrement par l'amendement proposé à l'adresse par le chef de l'opposition.

PERMIS D'ABATAGE DU BISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS DONNELLY (Willow Bunch): Je vois dans les journaux de l'Ouest que permission a été accordée aux missionnaires de tuer les bisonnes stériles dans le parc de Wood

Buffalo. Cette permission a-t-elle été accordée également aux voyageurs, commerçants, Indiens, prospecteurs et habitants de la région? Dans l'excitation de la chasse, comment les missionnaires jugeront-ils quels animaux tuer?

L'hon T. G. MURPHY (ministre de l'Intérieur): Si l'honorable député inscrit sa question au *Feuilleton*, j'y répondrai volontiers.

LE DEBOUCHE DE LA RIVIERE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour:

M. O. HANSON (Skeena): Je désire savoir du ministre des Chemins de fer et des Canaux s'il a reçu le rapport commun des compagnies de chemins de fer sur le débouché de la rivière de la Paix, et dans l'affirmative si ce rapport sera déposé avant le congé de Pâques.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je n'ai pas saisi parfaitement la question de mon honorable ami, mais je crois qu'il s'agit du rapport au sujet duquel l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) s'est déjà informé. J'ai écrit au premier ministre de la Colombie-Anglaise pour savoir si la législature avait été saisie du rapport présenté à son gouvernement, mais je n'ai pas encore reçu de réponse.

PRIME A L'EXPORTATION DES CEREALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. CARMICHAEL (Kindersley): Je reçois depuis quelques jours maintes dépêches télégraphiques au sujet de résolutions adoptées à des réunions d'agriculteurs dans ma circonscription. Je vais donner lecture d'une de ces communications, que je ferai suivre d'une question ou deux:

A une réunion de cent cinquante personnes tenue à Glidden, une résolution a été adoptée pour demander au Gouvernement d'établir une prime d'exportation de 15c. sur le blé, 10c. sur l'orge, 5c. sur l'avoine.

F. B. Hailes.

Etant donné la pénurie financière qui règne parmi les agriculteurs, je demande au Gouvernement s'il est disposé à accueillir favorablement la proposition d'une prime à l'exportation du grain canadien, ou, à défaut de cela, s'il a quelque chose à proposer pour soulager la situation financière des agriculteurs.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je demande, monsieur l'Orateur, que la question soit inscrite au *Feuilleton*.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

RUMEUR DE MISE À LA RETRAITE D'EMPLOYÉS DE L'INTÉRIEUR ET D'AUTRES MINISTÈRES

A l'appel de l'ordre de jour:

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Vu les rumeurs persistantes et les nouvelles de presse touchant le retrait d'emploi et les mises à la pension, principalement dans le ministère de l'Intérieur, et l'inquiétude qui s'ensuit, je désire savoir du ministre de l'Intérieur ce que l'on fait actuellement ou ce que l'on se propose de faire à ce sujet dans ce département.

L'hon. T. G. MURPHY (ministre de l'Intérieur): C'est là une question d'administration au sujet de laquelle le Gouvernement s'expliquera en temps et lieu.

MAINTIEN EN ACTIVITE DES CANADIENS DE NAISSANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O.-L. BOULANGER (Bellechasse): J'ai reçu communication d'une lettre me transmettant le texte d'un vœu exprimé par l'association des Native Sons of Canada:

Vu que la rumeur publique persiste a attribuer au Gouvernement l'intention de se dispenser prochainement des services de plusieurs fonctionnaires permanents, l'exécutif de la Capital Assembly, No. 86, Native Sons of Canada, exprime le vœu que si la rumeur est fondée le Gouvernement, toutes choses égales d'ailleurs, maintienne en fonction de préférence à tous autres les Canadiens de naissance.

Si le Gouvernement met des employés à la retraite, commencera-t-il par ceux qui ne sont pas Canadiens de naissance?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Le Gouvernement agira conformément aux lois du pays.

L'EXAMINATEUR POUR LES PENSIONS A SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Puis-je poser au ministre des Pensions et de la Santé nationale une question motivée par des télégrammes et des communications que je reçois du nord de la Saskatchewan, m'informant que l'on exerce une pression politique sur le département pour l'amener à renvoyer le Dr Cox examinateur pour les pensions à Saskatoon. Il y a huit jours, le ministre a fait à ce sujet une déclaration dont je le remercie. J'aimerais cependant savoir s'il s'en tient encore à cette déclaration ou s'il a quelque chose à ajouter à sa déclaration antérieure.

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): La déclaration faite la semaine dernière vaut encore, et la situation reste la même.

M. McINTOSH: C'est parfait.

L'UNION DOUANIERE AUSTRO-ALLEMANDE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. E. J. YOUNG (Weyburn): J'ai à la main une information de la presse sur l'accord douanier entre l'Autriche et l'Allemagne, et je remarque que le paragraphe 2 de l'article 1*er* est ainsi conçu:

> Les deux parties s'engagent explicitement par ce pacte à négocier avec tout autre pays désireux de participer à un accord semblable.

Etant donné que l'Allemagne fut à une époque l'un de nos meilleurs clients pour le blé et qu'elle ne l'est plus maintenant, je demanderai au premier ministre s'il est disposé à profiter de cette offre et à négocier un traité avec les pays en question.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Les remarques de l'honorable député seront considérées comme un avis de question écrite.

LE CHOMAGE

Le très hon. R. B. BENNETT (ministre dse Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Avant que vous quittiez votre fauteuil, monsieur l'Orateur, je tiens à suivre le conseil que vous m'avez donné en vous prononçant sur ma motion, il y a quelques instants. Vous avez déclaré que cette motion n'était pas sujette à débat, mais que d'autres occasions se présenteraient où la question du chômage pourrait être soulevée. Je profite de l'occasion qui se présente maintenant pour le faire.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'est guère régulier de la part de l'honorable membre de discuter une question dont la Chambre est saisie par un amendement et sur laquelle vous vous êtes déjà prononcé.

M. HEAPS: Je prétends qu'à l'occasion d'une motion pour l'étude des crédits tout membre a le droit imprescriptible de discuter les griefs qu'il désire porter devant la Chambre.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): A propos de cette question de règlement, je prétends monsieur l'Orateur, qu'un membre ne peut pas, sur une motion pour le passage à l'étude des crédits, faire n'importe quel genre de proposition. Par exemple, il ne peut pas discuter une question qui est inscrite au *Feuilleton*, ni un sujet que la Chambre est en train d'étudier et il ne peut pas non plus devancer la discussion d'une motion inscrite à son nom sur le *Feuilleton*. Votre Honneur a décrété que la Chambre est en train de délibérer sur cette question; aussi je prétends que votre décision s'applique aux remarques que fait actuellement l'honorable député.

M. l'ORATEUR: Sur une motion pour l'examen des crédits les règles ordinaires du débat sont applicables. Par exemple, voici l'avis de Bourinot:

> Une question sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée ou dont avis a été donné ou qui est inscrite à l'ordre du jour, ne peut pas être discutée et l'on ne peut non plus discuter à cette occasion un sujet ou une question de détail qu'on doit discuter en comité.

Le sujet que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a entrepris de discuter est sans aucun doute inscrit au *Feuilleton*, puisque la Chambre en a été saisie par l'amendement du leader de l'opposition et aussi par le discours du trône dont la discussion n'est pas encore terminée.

M. HEAPS: Monsieur l'Orateur, puis-je faire observer...

M. l'ORATEUR: Je discute une question...

M. HEAPS: N'ai-je pas le droit de parler?

Des MEMBRES: A l'ordre.

M. HEAPS: Les membres qui, l'an dernier, tenaient tant à discuter la question du chômage, devraient bien faire preuve du même enthousiasme maintenant. (*A l'ordre! à l'ordre!*)

N'ai-je pas le droit de proposer un amendement à la motion pour l'étude des crédits? C'est ce que je vais faire.

Une VOIX: Pas cet amendement-là.

M. HEAPS: Mes honorables collègues ne peuvent pas restreindre la nature d'un amendement. Aucune décision de la Chambre ne peut restreindre la nature de l'amendement que j'ai l'intention de proposer. J'en ai un à proposer, si c'est nécessaire.

Un MEMBRE: Alors proposez-le.

M. l'ORATEUR: Un amendement comme celui que l'honorable député cherche à proposer n'est pas conforme au règlement.

M. GARDINER: Je ferai remarquer qu'aucun amendement n'a encore été proposé. Tout membre a le droit, sur une motion pour passer à l'étude des crédits, de discuter un sujet

quelconque et de présenter un amendement. Je prétends, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas votre devoir de vous prononcer sur un amendement qui n'a pas encore été proposé.

M. l'ORATEUR: J'ai compris que l'honorable député proposait un amendement concernant la même question que j'ai déjà déclarée irrégulière.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a dit qu'il allait proposer le même amendement.

M. HEAPS: J'exposerai d'abord mon grief, ensuite je présenterai mon amendement. En ce moment, la Chambre n'est saisie d'aucun amendement. L'an dernier, j'ai procédé exactement de la même façon, sur la proposition d'aborder l'examen des crédits. A cette époque, certainement, il n'y eut aucune objection dans cette Chambre, ni du côté du Gouvernement ni du côté de l'opposition. En 1930, l'opposition nous a donné un appui considérable au cours de la discussion de certaines questions en comité des subsides. Jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, je n'ai demandé à la Chambre que peu de temps si ce n'est pour poser deux questions. Relativement à l'une de ces questions, j'ai eu l'honneur de recevoir une réponse et quant à l'autre on m'a prié de l'inscrire au *Feuilleton*.

J'estime, monsieur l'Orateur, que ce serait manquer à mon devoir vis-à-vis les électeurs que je représente si je ne profitais de cette occasion avant l'ajournement de Pâques d'attirer l'attention de la Chambre sur quelques-unes des conditions qui existent présentement dans le pays. Ces conditions sont de telle nature que le Parlement devrait, il me semble, nous dire exactement, avant l'ajournement de demain, la conduite qu'il entend suivre à l'avenir sur cette question. Lorsque la Chambre ajournera, un grand nombre de députés retourneront dans leurs comtés et rencontreront les électeurs qui les ont envoyés ici. Il n'y a presque pas un seul comté au Canada dans le moment qui ne souffre pas sous une forme ou une autre de la dépression économique. La première question que nous poseront nos électeurs et la première question à laquelle nous aurons à répondre en retournant chez nous sera: "Qu'a fait le Parlement pour remédier à la crise actuelle?" Les membres de cette Assemblée, sauf probablement quelques ministres du Gouvernement, ignorent complètement les intentions du cabinet en vue de remédier aux conditions qui existent à l'heure actuelle. Nous avons eu une session spéciale du Parlement. Au mois de juillet de l'année dernière, il y eut un changement de gouvernement et, à cette époque, l'opposition crut qu'il était opportun et convenable de convoquer le Parlement immédiatement après les élections pour étudier la situation du chômage qui était alors très grave. (*A l'ordre! à l'ordre!*)

Si la situation était telle au mois de septembre qu'il a été jugé utile de s'en occuper, je dis que la chose est beaucoup plus nécessaire à l'heure présente. Aucun de nos collègues ne niera que la situation est par beaucoup plus mauvaise maintenant qu'elle ne l'était au mois de septembre dernier. Si elle est plus mauvaise au mois de mars qu'elle ne l'était au mois de septembre, il est grandement temps que le Parlement soit mis au courant des mesures qu'on se propose de prendre pour remédier d'urgence au problème du chômage. Lorsque nous retournerons chacun dans notre comté pour le congé de Pâques nous avons l'idée que la moitié de la session est terminée. Jusqu'à présent, cependant, il n'y a eu rien de fait; pas une seule mesure qui en vaille la peine n'a été adoptée et il n'y a eu aucune indication donnée au pays laissant entrevoir la ligne de conduite qui sera probablement tenue à cet égard. Après tout, monsieur l'Orateur, je crois que le cabinet aurait dû mettre la Chambre et le pays au courant de ce qu'il se propose de faire. Nous sommes rendus au 31 mars et l'argent voté en septembre dernier est à peu près tout épuisé, parce que le Parlement n'est pas en état, sauf par une autre voie, de voter de nouveaux crédits. Outre cela, les 20 millions votés par le Parlement ont été plus ou moins utilisés par les municipalités pour remédier au chômage. A l'heure présente, monsieur l'Orateur, je trouve que les conditions du chômage sont plus mauvaises en ce pays que je ne les ai jamais connues dans le passé. (*Approbations.*) Nous pourrions voyager de l'Atlantique au Pacifique et nous trouverions les mêmes conditions déplorables. J'ai par devers moi certaines communications dont je veux parler brièvement. En voici une de Calgary qui se lit comm suit. Elle vient de la Mine Workers Union of Canada:

> Vu les conditions déplorables qui existent dans l'industrie minière par tout le Canada...

Une autre vient de la province de la Nouvelle-Ecosse. L'exposé est contenu dans un rapport du comité spécial d'une conférence tenue à Halifax le 20 janvier. Le rapport dit ce qui suit, entre autres choses:

> Le chômage, d'un caractère grave et désastreux, existe depuis quelque temps et se manifeste à cette heure dans les champs houillers de la Nouvelle-Ecosse.

Que constatons-nous dans la ville de Vancouver? 10,000 personnes sont inscrites au registre des chômeurs. Le nombre de ceux qui se sont déclarés n'indique pas nécessaire-

ment le nombre total des gens sans travail, parce qu'il y en a des milliers qui refusent de se faire enregistrer et qui cependant sont sans emploi. Je pourrais visiter Calgary, Edmonton et Winnipeg et y trouver une situation semblable. Dans la ville de Winnipeg, plus de 7,000 hommes recevaient des secours de la ville. Dans la ville de Fort-William et de Port-Arthur les mêmes conditions déplorables existent. Dans la ville de Toronto il y a des groupes nombreux de chômeurs. La semaine dernière encore, dans cette même ville, des chômeurs ont reçu des coups de bâton parce qu'ils osaient chercher de l'ouvrage.

Un MEMBRE: C'est inexact.

M. HEAPS: Tout récemment, à Montréal, un grand nombre de chômeurs sont entrés dans un bureau, et le gardien de ce bureau a tiré un coup de feu sur l'un de ces hommes qui était allé là pour chercher de l'ouvrage. Celui qui a tiré craignait sans doute qu'on ne lui fît un mauvais parti. Le malheureux chômeur a été atteint par une balle qui lui a traversé le corps.

Telle est la situation qui existe dans tout le Canada. Il me semble que le Parlement ne devrait pas ajourner pour la semaine de Pâques avant que le Gouvernement ait disposé des mesures pour remédier sans délai à cette misère. On pourra me répondre que nous ne siégeons que depuis le 12 mars. Mais aucune raison ne nous empêchait de nous réunir deux mois plus tôt pour nous occuper de ce problème. Si l'on a pu convoquer le Parlement en septembre pour une session d'urgence, pourquoi n'a-t-on pu nous réunir cette année à l'époque ordinaire afin de nous permettre de faire quelque chose pour améliorer la situation?

A la dernière session du Parlement, le Gouvernement a fait approuver trois mesures qui, selon lui, feraient diminuer le chômage dans notre pays ou peut-être y mettraient fin. Je n'ai jamais cru un seul instant que le parti actuellement au pouvoir pût mettre fin au chômage et je ne veux pas le blâmer de ne pas l'avoir fait. Je lui reproche simplement d'avoir fait des promesses retentissantes et irréfléchies aux électeurs et d'avoir prétendu qu'il pouvait seul résoudre ce problème.

J'ai dit que nous aurions pu nous réunir plus tôt pour nous occuper du chômage. Je regrette, monsieur l'Orateur, que le premier ministre, quand je lui ai demandé il y a quelques semaines ce que le Gouvernement entendait faire pour remédier à cette grave situation, se soit contenté de me répondre que je devais inscrire ma question au *Feuilleton*. Et encore ne m'a-t-il répondu qu'après avoir été prié de le faire par le très honorable chef de l'opposition. Il me fallait inscrire ma question au *Feuilleton*, et alors seulement l'on m'eût répondu. C'est une façon d'éluder une question, mais ce n'est pas ainsi qu'on doit répondre à une question importante posée dans cette Chambre. Si le premier ministre m'avait répondu comme il aurait dû le faire à une question de ce genre, je n'aurais probablement pas cru nécessaire de me lever aujourd'hui pour exiger du Gouvernement qu'il fasse quelque chose. Puisque le premier ministre élude une pareille question, il me semble que la seule ressource qu'il nous reste, à nous les députés, c'est de signaler à l'attention du Parlement et du pays la situation telle qu'elle existe. Quand le premier ministre m'a répondu comme il l'a fait, il a dit qu'il allait suivre les traces de l'ancien Gouvernement. Voilà une attitude plutôt étrange de la part d'un premier ministre conservateur. J'avais cependant remarqué depuis longtemps la tendance du premier ministre à suivre les coutumes libérales. A son retour de la conférence impériale, il a affirmé qu'il suivait les traces de feu sir Wilfrid Laurier. Quand il était dans l'opposition, il citait toujours la vie de William Ewart Gladstone par lord Morley. Il semble avoir un faible pour ces citations, il paraît vouloir marcher dans les sentiers battus des anciens libéraux. Je veux cependant croire que le premier ministre ne se contentera pas de marcher sur les traces des libéraux, mais qu'il innovera et nous présentera de nouvelles idées, car les vieilles méthodes ne suffisent plus à résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Il est inutile d'essayer de résoudre les problèmes du vingtième siècle avec les idées du dix-neuvième siècle; c'est impossible.

En septembre dernier, le Gouvernement avait trois propositions à faire pour soulager les chômeurs. La première était d'empêcher le dumping en Canada. Cette proposition est devenue loi. Bien plus, le Gouvernement s'est arrogé à ce sujet les droits et les privilèges qu'avait jusqu'alors exercé le Parlement. On n'a donc aujourd'hui aucune excuse à donner quand on voit des marchandises étrangères envahir le marché canadien où elles font concurrence aux nôtres. C'était là le premier remède. Le second consistait à voter 20 millions de piastres pour accorder une aide immédiate aux chômeurs là où on le jugerait nécessaire. Et l'on a à peu près dépensé ces 20 millions. Or je prétends qu'en principe dépenser de l'argent n'est pas un remède au chômage. Je dirai même que plus on dépense de l'argent pour des travaux improductifs, plus on aggrave une situation déjà sérieuse. Voter de l'argent pour des travaux publics ne saurait donc régler le problème du chômage. J'en arrive au troisième remède offert par le Gouvernement. C'était sa carte

d'atout. A l'en croire, en augmentant beaucoup les droits de douane, de façon à enrayer les importations, il fournirait de l'ouvrage à nos gens et règlerait pour ainsi dire le problème du chômage. Aujourd'hui, après un essai de six mois, nous constatons l'inanité de ces prétendus remèdes.

Je tiens à montrer au moyen de statistiques fédérales l'étendue du chômage au pays. Je constate que 228,351 personnes ont obtenu du travail grâce à la loi d'urgence adoptée par le Parlement en septembre dernier. Elles ont travaillé en tout 3,975,355 jours, c'est-à-dire que chacune a travaillé en moyenne environ 18 jours depuis cinq ou six mois. Chacune a reçu en moyenne un salaire de quelque $60, en d'autres termes, chacune a gagné en moyenne $60 du fait du projet de loi adopté l'an dernier. Quelles autres constatations faisons-nous? Outre les gens qui ont obtenu de l'ouvrage, un grand nombre ont reçu des secours sous forme d'articles d'épicerie, de repas et ainsi de suite, 49,946 familles, 64,728 individus, comme il appert à la page 11 du rapport de 1931 sur le chômage. Autrement dit, plus de 130,000 personnes ont reçu des secours directs, outre les 228,351 qui ont travaillé depuis quelques mois. Cela donne une indication de la gravité du chômage.

Je constate que le chiffre-indice des gens ayant un emploi était 118.8 le premier août 1930, et que le 1*er* février 1931 il n'était plus que 100.7. Eliminons ceux à qui des travaux d'urgence, une aide quelconque de l'Etat ont fourni de l'ouvrage. Dans cette période, le chômage a augmenté d'environ 30 p. 100, état de choses certes fort grave et qui commande l'attention du Parlement. Nous devons tenir compte aussi du grand nombre de gens employés par intermittence. Employés auparavant la semaine entière, ils travaillent maintenant trois ou quatre jours par semaine et ont beaucoup de peine à joindre les deux bouts. Quelle amélioration de leur sort peuvent espérer les sans-travail? Les années antérieures, au printemps, les hommes s'attendaient à trouver de l'ouvrage à la campagne. Cette année, il n'en ira pas de même. Je suis enclin à croire que ce ne sont pas les citadins qui iront à la campagne, mais les campagnards qui viendront chercher un emploi dans les villes. Ce mouvement à rebours empirera donc la situation déjà mauvaise dans nos centres industriels, c'est probable. Dans les quelques discours publics que le premier ministre a prononcés depuis la session d'urgence de septembre dernier, il a mentionné ce qu'il ferait si les choses ne s'amélioraient pas jusqu'à la convocation du Parlement. Portant la parole à Régina, le 30 décembre, le premier ministre a dit:

Je vous dis que si lors de la réunion du Parlement il n'y a pas augmentation manifeste du nombre des gens ayant un emploi, nous prendrons d'autres dispositions pour remédier à la situation.

Nous avons le droit, monsieur l'Orateur, de connaître ces dispositions supplémentaires.

M. GARLAND (Bow River): Oui, si le Gouvernement en prend.

M. HEAPS: Oui, comme dit l'honorable député de Bow River, les dispositions supplémentaires que prendra le Gouvernement, s'il en prend. Les centaines de milliers de chômeurs qui font des démonstrations dans la rue, les gens qui souffrent de la faim et dont plusieurs meurent presque de faim, ont les yeux fixés sur le Parlement et s'attendent à ce que nous prenions des moyens pour résoudre en quelque manière ce problème très urgent. Aujourd'hui, le 31 mars, nous ignorons les décisions éventuelles du Parlement à ce sujet et la Chambre s'ajournera jusqu'au 13 avril. J'attache la plus grande importance à cette question du chômage. Il n'en est pas qui doive attirer davantage l'attention de la Chambre et du Parlement. Néanmoins, on s'en occupe peu. Quand mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a traité la question dernièrement, je l'ai observé, la députation conservatrice presque tout entière est sortie. Je me demande combien d'honorables députés se soucient vraiment des chômeurs et de leurs souffrances. Quand mon honorable ami de Vancouver-Sud (M. MacInnis) a porté la parole sur la même question, il a reçu tout à fait le même accueil, il s'est heurté à une complète indifférence à l'égard des souffrances de nos concitoyens.

M. SPOTTON: Vous ne préconisez jamais de remède.

M. HEAPS: C'est au Gouvernement qu'il appartient de présenter des motions à la Chambre. Quand il exposera des propositions complètes, je leur donnerai tout l'appui dont je suis capable et je crois qu'elles amélioreront la situation. Si le Gouvernement veut bien m'écouter et adopter mes propositions, il peut compter sur mon appui. Avant de terminer mes remarques aujourd'hui, il se peut que je fasse quelques propositions que l'on ferait bien d'adopter.

M. GARLAND (Bow River): Mais il n'y a que quarante-six députés conservateurs qui vous écoutent dans le moment.

M. HEAPS: C'est tout de même trois fois plus que l'autre jour, quand mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord a prononcé son discours. Quand l'honorable député de Vancouver-Sud a abordé cette question, les honorables députés d'en face ont accueilli par des

cris de dérision sa description des souffrances des chômeurs de Vancouver. Les partis dans l'opposition semblent trouver facile de montrer de la sympathie pour les hommes et les femmes sans travail, mais quand ils sont au pouvoir tout change.

Une coïncidence plutôt étrange m'a frappé aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Le 31 mars de l'année dernière, je me suis levé à mon siège pour appeler l'attention du Parlement et du Gouvernement sur cette question du chômage. Ce jour-là, je présentai une motion demandant au Gouvernement de prendre des mesures immédiates pour venir en aide aux chômeurs. Le parti conservateur était alors dans l'opposition et ses membres étaient presque tous à leurs places. Il n'y eut pas de cris de dérision et l'on ne me demanda pas de faire de proposition. Le parti conservateur insista pour que le Gouvernement d'alors fît ses propres propositions en vue de soulager le chômage et j'espère que ce parti sera aussi logique aujourd'hui et va s'occuper immédiatement de la situation.

J'ai dit que le Parlement a un devoir collectif à ce sujet. Nous avons une responsabilité que nous ne pouvons éluder individuellement ou collectivement. La principale responsabilité retombe naturellement sur le Gouvernement et il doit s'occuper de cette grave menace suspendue sur nos têtes. Nous ne devons pas perdre de vue que la population du pays attend sa direction du Parlement, mais si nous laissons des centaines de mille ouvriers et leurs familles dans le dénuement, sans les choses nécessaires à la vie, je vous demande, monsieur l'Orateur, quelle confiance ces gens auront dans nos institutions parlementaires. La compétence du Parlement à gouverner le pays dans des circonstances comme celles que nous traversons est en jeu. Si nous ne nous rendons pas compte de nos responsabilités, nous méritons tout ce que le peuple pourra nous dire d'injures.

Nous prétendons vivre sous une certaine forme de démocratie politique; j'ai entendu le premier ministre parler de la dignité du Parlement et du respect que la population du pays doit lui témoigner. Le degré de respect dont nous serons entourés par le peuple dépendra de la mesure dans laquelle nous aurons donné aux gens ce à quoi ils ont droit. Je prétends très sérieusement que le Parlement perd son emprise sur le peuple parce que, tout en étant une certaine forme de démocratie politique, nous avons toléré l'existence côte-à-côte d'une autocratie financière qui est aujourd'hui plus puissante que la démocratie. Il s'agit maintenant de savoir si nous allons nous laisser dominer par ces forces économiques qui semblent régir la vie même de millions d'individus. Voilà la situation et aujourd'hui que la question se pose, qu'est-ce que le Parlement va faire pour résoudre les difficultés que l'on rencontre partout dans le pays?

Les honorables députés d'en face ont soutenu que la crise du chômage est d'abord attribuable au parti libéral qui était au pouvoir avant eux et, en deuxième lieu, à certaines conditions économiques générales dans le monde entier. Afin de réagir contre la mauvaise administration des neuf années du régime libéral et pour donner plus de travail aux ouvriers, le parti conservateur se mit en frais de relever le tarif. Si les conditions mondiales sont la cause de la crise du chômage, aucune application locale d'un tarif ne saurait les modifier, cela va sans dire. Si nous avons à lutter contre des causes mondiales, le tarif ne constitue aucun soulagement à la situation du chômage au Canada.

Il semble qu'il faille rechercher les causes du chômage bien plus loin que le tarif et c'est de ce point de vue qu'il faut envisager les choses. Dans notre puissance collective de nation, nous ne souffrons pas d'une rareté de marchandises; nous ne savons que faire de notre excédent. Nos élévateurs regorgent de blé et l'on a produit tellement de grain que le cultivateur ne peut l'expédier avec profit, vu qu'on lui offre si peu en échange. Cependant, en même temps, nous avons un grand nombre de gens dans les villes qui doivent se passer des choses les plus essentielles à la vie. Comment pourrions-nous assurer une distribution plus équitable des produits? La politique douanière du Gouvernement se fonde sur le postulat de l'intensification de la production. Si l'on augmente la production, comment arrivera-t-on à consommer ce surcroît de produits, puisqu'on est déjà incapable de consommer la production actuelle? Il faut donner à la masse la puissance d'achat qui lui permettra de consommer une plus grande quantité de denrées qu'à l'heure actuelle. Pendant des années, la production a augmenté dans des proportions considérables, cependant que le pouvoir d'achat de la masse restait à peu près le même. Si la production augmente, le pouvoir d'achat restant stationnaire, les marchandises s'accumuleront et, tôt ou tard, les ouvriers se trouveront sans travail, incapables de consommer les marchandises qu'ils produisent.

Les salaires, en rapport avec le pouvoir d'achat, sont restés à peu près au même point. La machine exploite l'être humain au bénéfice de celui qui possède la machine. Henry Ford a dit, il n'y a pas très longtemps, que la machine doit être l'esclave de l'homme. Mais, en réalité, l'homme est devenu l'esclave de la machine. Le Gouvernement n'a pas la

moindre idée des moyens à employer pour faire face à un tel état de choses. On prétend que l'ouvrier est un collaborateur dans l'exploitation d'une industrie, mais il n'en est rien. Il n'est qu'un homme de peine qui touche une maigre pitance pour son labeur.

On m'a demandé quel remède nous pouvons proposer. Je prétends que le capital tire un profit trop considérable de l'industrie. La statistique peut établir que la somme totale des intérêts versés sur les capitaux égale chaque année le total des salaires du pays. Malheureusement, notre Bureau de la statistique ne nous fournit pas ces chiffres, mais celui des Etats-Unis démontre le bien-fondé de mon affirmation. Comme le régime industriel est le même dans les deux pays, il doit en être ainsi au Canada.

L'industrie devrait modifier ses méthodes de telle sorte que l'ouvrier soit assuré d'un salaire annuel suffisamment stable. A l'heure actuelle, il touche tant de l'heure quand il peut travailler; s'il n'y a pas de travail à exécuter, il ne reçoit rien. Un homme qui peut placer $10,000 reçoit un revenu annuel et je prétends, monsieur l'Orateur, que l'homme qui consacre à l'industrie tout ce qu'il possède a droit également à un revenu annuel. Il a plus de mérite que celui qui place quelques milliers de dollars.

Quand le pays traverse une crise aiguë, l'Etat réquisitionne toutes les ressources de la nation. Nous traversons une telle crise, puisque des milliers de nos gens sont menacés de famine: une crise si aiguë que le Gouvernement devrait mobiliser toutes nos ressources nationales pour y faire face. Je le répète, nos entrepôts regorgent de denrées, mais, à côté de cette immense richesse, des centaines de milliers de Canadiens ne savent d'où viendra leur prochain repas. Voilà le problème que le Gouvernement doit résoudre. Le premier ministre croit s'en tirer avec les propositions nébuleuses du discours du trône, mais il nous faut des projets d'ordre pratique pour sortir de l'impasse. Il est question, dans le discours du trône, du retour à un état normal et prospère comme nous n'en avons jamais connu dans le passé. J'assure le premier ministre que les belles phrases de ce discours ne rempliront pas un seul estomac vide. Nous voulons des mesures qui nous ramèneront au genre de prospérité qu'il faut. Nous ne voulons pas d'une prospérité qui se dénote par l'abondance de l'argent dans les banques et par les rapports annuels favorables des établissements financiers ou industriels, c'est-à-dire une aisance dont profite le petit nombre et non la masse. Nous ne voulons pas d'une prospérité qui fera de quelques-uns des millionnaires et des miséreux de millions d'êtres humains. Nous voulons une prospérité qui procurera un mode d'existence convenable au cultivateur ou à l'ouvrier des villes, une prospérité qui permettra à ces gens de faire vivre dans une aisance relative leurs enfants et les personnes à leur charge, et leur donnera ce sentiment de sécurité dont ils ne jouissent pas aujourd'hui.

Au Gouvernement incombe la responsabilité de régler cette question. Le premier ministre a dit qu'il trouverait une solution, ou qu'il périrait à la tâche. Le temps est venu de réaliser cette parole. Bien que notre groupe soit restreint, bien que la Chambre ne compte que trois travaillistes, nous parlons au nom de centaines de milliers de personnes de toutes les parties du pays. On sait que, lorsqu'une question relative aux ouvriers se pose dans les circonscriptions représentées par des députés ministériels ou de l'opposition officielle, les vœux envoyés à ces représentants sont aussi envoyés aux députés travaillistes. Les ouvriers, qu'ils demeurent en Nouvelle-Ecosse, dans les provinces centrales ou dans l'Ouest, comptent sur le petit groupe travailliste pour faire exposer ces questions à la Chambre. Les ouvriers des circonscriptions dont je parle jugeront le Gouvernement et les députés en général d'après la manière avec laquelle ils traiteront ces sujets.

Lorsque mes collègues, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et l'honorable député de Vancouver-Sud (M. MacInnis) et moi soulevons des questions en cette Chambre, nous sentons que nous parlons non seulement au nom des électeurs de nos comtés mais aussi au nom d'un grand nombre de citoyens par tout le pays. Les résolutions et les douzaines de lettres qu'on nous envoie nous prouvent que l'on compte sur nous pour soulever cette question; on nous demande d'en bien faire sentir l'urgence au Gouvernement et à la Chambre. J'espère donc que le Gouvernement sera à la hauteur de la situation, et qu'il ne traitera pas cette question comme si elle était sans importance, car cette Chambre n'a jamais été saisie d'une question aussi importante que celle du chômage actuel. D'un océan à l'autre, une multitude de personnes demandent au Gouvernement d'agir et j'espère qu'il ne désappointera pas les ouvriers et les agriculteurs de ce pays.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Je veux assurer la Chambre que nous n'avons pas soulevé cette question aujourd'hui dans le but de retarder les travaux ordinaires de la Chambre, mais parce que le chômage par tout le pays est actuellement si sérieux que nous ne pouvions pas laisser passer le congé de Pâques sans au moins

essayer d'obtenir une déclaration quelconque du Gouvernement à ce sujet. Il peut être très important d'étudier les crédits avant le congé de Pâques, il peut être important de payer les entrepreneurs du canal Welland, mais il est aussi important que l'on prenne soin des chômeurs du pays au cours des deux prochaines semaines.

M. GARLAND (Bow River): Beaucoup plus important.

M. WOODSWORTH: Mon honorable ami de Bow River dit que c'est beaucoup plus important. Je suis tout à fait de son avis, parce que, après tout, ces entrepreneurs pourrons toujours se tirer d'affaire pendant quelques semaines. D'autre part, un grand nombre de ces chômeurs vivent de charité et sont sur le point de succomber d'inanition. Il est extrêmement important que l'on s'occupe de cette question sans tarder.

Il y a dans cette Chambre des honorables députés qui se font les champions des anciens droits du peuple britannique. Je constate avec plaisir qu'au cours des siècles le Parlement a toujours permis aux députés d'exposer leurs griefs avant que les crédits soient votés, et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui profiter de cette occasion pour exposer les griefs d'un grand nombre de citoyens de ce pays.

Lorsque la question de règlement et de la présentation de cette proposition fut soumise à monsieur l'Orateur, j'ai osé dire que cette question me semblait urgente et que nous nous exposions à avoir des émeutes au cours des deux prochaines semaines si nous ne nous occupions pas de cette question. Tous ceux qui font partie de cette Chambre depuis quelque temps admettront, je crois, que je n'incite aucunement à l'émeute, mais je ferai remarquer que le premier devoir du Gouvernement consiste à prendre les mesures qui permettront au peuple de vivre, au moins, de manger; actuellement nombre de gens ne sont pas en état de se procurer le nécessaire, il faut qu'on fasse quelque chose pour leur venir en aide. Je constate avec plaisir que les honorables députés des deux côtés de cette Chambre s'occupent aujourd'hui de cette question. Je sais très bien qu'individuellement ils s'y intéressent beaucoup, et j'ose croire que l'on pourra discuter une question de cette importance en dehors du domaine de la politique de parti. Je ne sais quels sont les sentiments des autres députés à ce sujet, mais bien que je fasse partie de cette Chambre depuis dix ans, l'autre jour j'ai été fort peiné du peu de sérieux que l'on apportait à la discussion du chômage. Il me semblait que l'on en faisait un ballon politique, que l'on essayait d'en tirer des avantages au point de vue du parti,

et que l'on ne la discutait aucunement à son mérite. Je sais que les députés individuellement s'intéresseront beaucoup aux pauvres qui se présenteront à leurs portes, mais bon nombre des honorables députés n'ont pas été en contact aussi intime avec les ouvriers que certains d'entre nous l'ont été, et ils ne sont peut-être pas assiégés tous les jours par des sans-travail qui demandent du secours. Dans les circonstances, il nous pardonneront, je crois, si nous insistons plus sur l'importance de la question qu'ils ne sont disposés à le faire. On a essayé, au cours des remarques de mon collègue, de jeter du discrédit sur ses déclarations lorsqu'il a dit que des chômeurs avaient été assommés à coup de bâton. J'ai en main un extrait de l'*Evening Citizen* du 28 mars 1931, et j'y trouve cette déclaration dans un article de rédaction intitulé "Pas d'esclavage chez les ouvriers au Canada":

> Jeudi dernier, le maire de Toronto déclara qu'on ne doit pas frapper à coup de bâton les chômeurs qui s'empressent aux environs des bureaux de placement en quête de travail.

On ne devrait pas mettre en doute l'assertion qu'a faite mon collègue. Et l'auteur de l'article en question ajoute:

> A Montréal, le même jour, des coups de revolver ont été tirés sur une bande de travailleurs Canadiens libres, mais qui chôment, lorsqu'ils se réunirent aux environs des bureaux d'un entrepreneur particulier.

Et l'article en question commente ainsi qu'il suit ces deux faits divers:

> Il faudra peut être invoquer la sagesse de la loi, à Montréal, afin de faire décider jusqu'à quel point on respectera la liberté des Canadiens qui chôment. Ils ont la liberté de souffrir de la faim ainsi que l'on a pu s'en rendre compte au cours du dernier hiver.

Et un peu plus loin:

> Mais on est sur le point d'atteindre la limite; elle se trouve au portail des bureaux de placement où les chômeurs se rendent pour obtenir du travail. La question est de savoir pour combien de temps les sans-travail Canadiens jouiront de cette liberté supérieure.

Il est inutile pour moi de consacrer beaucoup de temps aujourd'hui à l'exposition des faits réels de la situation. Notre groupe a été heureux, l'année dernière, d'avoir l'appui du parti conservateur lorsque nous avons soulevé ici la question du chômage et insisté auprès du gouvernement de l'époque afin qu'il adopte des mesures en conséquence. A l'heure qu'il est, la situation est pire qu'elle ne l'était l'année dernière, on l'admettra en toute franchise je crois. Je m'abstiendrai de discuter la question de savoir si oui ou non le poids de la responsabilité doit retomber sur les épaules du Gouvernement. Dans le principe, je ne crois pas que le Gouvernement soit blâmable; je soutiens, cependant, que le parti con-

servateur a cette heure a encore plus raison que l'année dernière de nous accorder son appui afin de remettre la question sur le tapis et de réclamer des mesures immédiates.

M. SPENCER: La situation a empiré.

M. WOODSWORTH: Parfaitement; la situation a empiré. Je ne me propose pas d'analyser le rapport du Gouvernement concernant l'application de la loi remédiatrice du chômage de 1930, cependant, je tiens à souligner une assertion qu'a faite mon collègue, savoir que nous avons réussi en fin de compte à procurer trois semaines de travail aux chômeurs. La session spéciale fut convoquée; nous avons siégé ici pendant deux semaines et nous avons voté une somme de 20 millions de dollars afin de secourir les sans-travail. En réalité, tous nos efforts ont abouti à procurer trois semaines de travail à un nombre assez restreint de chômeurs, soit à 228,351 malheureux, et les rangs des sans-travail ont fort grossi depuis l'automne dernier. Voilà une situation étonnante; tous nos efforts ont abouti à ceci: nous avons procuré moins de trois semaines de travail à un certain nombre de chômeurs dont les rangs ont fort grossi depuis. On a pris des mesures pour soulager les chômeurs de quelque façon au cours de l'hiver dernier. Mais qu'adviendra-t-il de tous ces malheureux demain, après que les fonds de secours ne seront plus disponibles? Voilà ce qui crée la situation d'urgence. Les représentants du peuple devraient se disperser pour le congé de Pâques avant d'avoir voté des fonds destinés à secourir les chômeurs au moins pour quelques semaines encore; de fait, il s'écoulera encore plusieurs semaines avant la reprise ordinaire des affaires au printemps et il faut tenir compte que le travail saisonnier sera loin d'être aussi abondant que d'habitude, alors que la situation est normale. J'extrairai au hasard une couple de passages du rapport du Gouvernement concernant le chômage. Au Manitoba, pour ne citer qu'un exemple, 36,968 sans-travail ont été secourus directement. Je me reporte à la note inscrite au bas du même tableau, à la page 11 du rapport, et je lis ce qui suit:

De plus, la ville de Montréal fait rapport que l'on a donné 178,659 couchers et 1,063,034 repas aux chômeurs célibataires.

Et ainsi de suite. Ces extraits du rapport nous font voir la situation qui prévaut un peu partout. Et si l'on désire s'écarter des rapports du Gouvernement, les preuves abondent quant à la gravité de la situation. J'ai reçu ces jours derniers le numéro de mars du *Social Welfare*, revue du service de prévoyance sociale, où l'on se rend compte de l'œuvre accomplie par les Eglises et les sociétés philanthropiques en sus de l'aide accordée par l'Etat. L'un des articles a trait à Winnipeg et, dans ce cas particulier, comprend les mesures de secours prises par le Gouvernement. Voici:

Le service des bureaux de placement du Canada fait rapport qu'il n'y a pas de demande pour les ouvriers de ferme et les bûcherons et cette situation existe depuis le début de l'automne 1930. Depuis le premier septembre 1930, 4,012 chefs de famille ont demandé des secours; 347 ont obtenu de l'emploi à la construction des ponts et des tunnels sous les auspices des autorités provinciales et fédérales; 320 autres ont été employés au nettoyage des rues et les sommes déboursées de ce chef sont du ressort exclusif de la ville.

Si je tourne mes regards dans la direction de Montréal, je relève les déclarations suivantes de la part du docteur F. G. Pedley:

Dans le voisinage du square Dufferin où 5,000 chômeurs se sont enregistrés, nos quartiers misérieux déparent l'aspect de la ville. Par tout le pays il existe des passages à niveau qui mettent constamment en péril la vie des citoyens du Dominion. Dans notre propre ville le besoin d'un tunnel se fait grandement sentir afin de dégager le trafic sans cesse croissant. L'excuse qu'il n'y a pas de travaux à exécuter ne tient pas debout en face de ces faits. Si le service de la prévoyance sociale doit être d'ordre pratique à Montréal et par tout le pays, il faut examiner soigneusement les voies et moyens de parer à la situation économique dont nous sommes affligés cette année.

Je pourrais parler d'Hamilton ou de la capitale elle-même. Voici un entrefilet où il est question de ce que fait la United Church dans la ville de Toronto:

Ces institutions ont servi gratuitement 85,000 repas et ont donné 30,250 couchers. Aux gens sans domicile, elles ont distribué gratuitement plusieurs milliers d'effets d'habillement, y compris des chaussures, des chaussettes, de sous-vêtements, des complets et des pardessus.

Voyez ensuite Saint-Jean, là-bas dans les Provinces maritimes. Je cite le passage suivant d'un article de Clarence Smith:

Le 15 janvier, 728 hommes, dont 25 n'étaient pas de la ville, ont été inscrits, et sur ce nombre environ 80 p. 100 étaient des journaliers. Si à cela on ajoute ceux qui ont été inscrits aux bureaux des unions ouvrières, le total des chômeurs serait de 1,000 à 1,100. La population de Saint-Jean est d'environ 60,000.

Je pourrais continuer la lecture d'extraits de journaux publiés d'un océan à l'autre, mais, comme je l'ai dit, je n'en vois pas la nécessité. Tous les jours, nous recevons, moi du moins, des lettres et des résolutions qui nous informent de la situation pitoyable qui existe.

Or, que fait-on à ce sujet? Pour une chose, le Gouvernement rapatrie un grand nombre des chômeurs. Tout en concédant que cela soulage sensiblement les municipalités elles-mêmes, j'estime qu'il est bien déplorable de constater que des gens, qui sont venus au pays avec de bonnes intentions et qui ont cherché du travail, doivent être renvoyés sim-

plement parce qu'ils ne peuvent s'en procurer. J'ai eu connaissance de vingtaines de cas de cette nature. Voici comment l'on procède. Celui qui ne peut se procurer du travail doit crever de faim ou se livrer au crime, ou demander du secours. Si on lui vient en aide, il devient à la charge du public, pour cette raison on le renvoie dans son pays d'origine. Ce n'est guère user de justice envers les immigrants que nous avons priés de venir ici. Les honorables députés qui font partie de la Chambre depuis quelque temps savent que tous les ans je suis revenu à la charge pour protester contre l'immigration. J'étais d'avis que nous faisions venir plus d'immigrants que nous n'étions en mesure de faire vivre. Selon moi, ces nouveaux venus tendaient à grossir les rangs des classes ouvrières et on les exploitait. Après avoir délibérement fait venir ces gens au pays et leur avoir formellement promis du travail, comme on l'a fait par l'intermédiaire des diverses agences d'immigration, nous ne devrions pas, dès que l'ouvrage se fait rare, les renvoyer dans leurs pays d'origine. Plusieurs parmi eux ont rompu les liens qui les rattachaient aux vieux pays. Un bon nombre ont dépensé tout ce qu'ils avaient pour payer le prix de leur passage à ce pays-ci et feraient d'excellents colons pour peu qu'on leur en donnât la moindre chance. Après avoir dépensé des millions pour annoncer le Canada en Grande-Bretagne et en Europe, ce serait, pour ne pas dire plus, bien mal agir de notre part, que de renvoyer en grand nombre ces gens qui estiment, et avec raison, qu'on leur fait une grande injustice. A ce point de vue seul, il me semble qui nous devrions prendre soin de ces gens.

A l'heure actuelle, on est surtout porté à refuser de venir en aide aux célibataires. A cause de la facilité avec laquelle on se procurait du travail dans le passé, l'idée a prévalu qu'un célibataire pouvait être éconduit et se tirer d'affaire seul. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Lorsqu'il s'agit de trouver un emploi, le célibataire ne réussit pas plus que l'homme marié. Naturellement, les célibataires ne sont pas aussi sédentaires que les hommes mariés et peuvent plus facilement se déplacer d'un endroit à l'autre, mais il leur est tout aussi difficile d'obtenir du travail. De fait, dans la plupart de nos municipalités, la préférence va aux gens mariés, et ce avec raison, peut-être, mais il s'ensuit que le célibataire, à qui l'on refuse un emploi, passe simplement dans une autre ville, il lui est pour ainsi dire impossible d'obtenir du travail. Je songe à la situation telle qu'on me l'a fait voir il y a à peine une semaine ou dix jours lorsque j'ai passé une couple de jours chez moi. Un jeune homme que je connaissais depuis plusieurs années vint me voir. C'était

un Anglais qui avait travaillé pour les services téléphoniques de la province. N'ayant plus d'ouvrage, il n'avait pu s'en procurer ailleurs. Il se vit dans l'obligation d'accepter du secours de la ville. Un jour, il protesta contre la façon dont on traitait un de ses concitoyens. A son avis, on agissait brutalement, et, à tort ou à raison, il protesta. Pour le punir, on lui supprima tout secours sur-le-champ. "Maintenant", me disait-il, " que vais-je faire? Je n'ai aucune économie; je suis sans ressources et l'on me chasse comme un criminel". Je lui donnai un peu d'argent, de quoi l'aider pour une journée ou deux. Je prie les honorables députés de noter qu'il ne mendiait pas, mais je lui donnai une petite somme d'argent; et après cela, je suis revenu à Ottawa. Monsieur l'Orateur, je demande aux honorables députés ce que ce jeune homme peut bien faire? Il n'y a pas d'ouvrage du tout pour lui dans la ville où il habite; il en est de même par toute la province. La seule chose qu'il pourrait faire, ce serait d'enfoncer une vitrine.

M. SPENCE: Non, non.

M. WOODSWORTH: Il ne lui reste plus qu'à se faire criminel pour vivre.

M. SPENCE: Ce sont des députés comme mon honorable ami qui les incitent à cela.

M. WOODSWORTH: Nullement.

M. SPENCE: Oui, c'est ce que mon honorable ami fait sans cesse.

M. WOODSWORTH: Vous faites erreur. J'expose la situation difficile de cet homme, et je demande ce qu'il peut faire. Dans ma ville, l'hiver dernier, nombre d'hommes ont supplié de les laisser coucher en prison, et c'est ce qu'ils ont fait depuis des années. Cet état de choses a été exposé, il y a un an, à notre comité des relations industrielles relativement à l'enquête sur le chômage. Cet homme est donc obligé de devenir un criminel, afin de ne pas mourir de faim. J'ignore ce qu'il va faire. Naturellement, il peut mendier. Mais on l'arrêtera probablement pour cela, parce que c'est une infraction à la loi. Cependant, il n'est qu'un de plus parmi les centaines de malheureux qui sont dans la même situation. Si nous ne prenons quelque moyen de nous occuper d'eux, un grand nombre de ces gens seront entraînés au crime. Après tout, c'est un principe fondamental qu'on a droit de vivre. Je le répète, on a droit de vivre. Tous sentent que c'est juste. Au nom du ciel, comment des dirigeants peuvent-ils s'attendre à la loyauté des citoyens, s'ils ne leur permettent pas de vivre. Sans

quelque disposition de cette nature, on méconnaît la base même de tout gouvernement organisé.

Je tiens, en ce moment, à appeler l'attention de la Chambre sur des classes dont on ne s'est pas préoccupé. Prenons par exemple, les vétérans anglais. Nous voyons assez bien au sort de nos anciens combattants canadiens. Toutefois, un grand nombre de sujets ont été encouragés à venir au Canada après la guerre; je parle des vétérans de l'armée anglaise. Ils sont débarqués sur notre sol avec l'intention de se créer un foyer chez nous, et durant un an ou deux ils ont très bien réussi. Puis, est venue la crise actuelle. Que vont-ils faire? Nos lois ne sont pas suffisantes pour les protéger. Nous prenons soin de nos propres vétérans mais non des soldats impériaux. Mes collègues répondront peut-être que cela regarde l'Angleterre. Mais ces anciens combattants, en émigrant au Canada, ont rompu leurs rapports avec leur pays d'origine. Comme particuliers, ils sont sans moyen de se venir en aide à eux-mêmes. Mes collègues comprendront que ces malheureux ne peuvent écrire en Angleterre dans l'espoir de recevoir du secours. Nous devrions donc adopter quelque disposition spéciale pour en prendre soin.

Il y a, de plus, une foule de gens qui sont au pays depuis moins de cinq ans, ou dans des villes depuis moins d'un an. En plusieurs cas, la période d'un an est nécessaire pour qu'un domicile soit reconnu. Ces personnes ne peuvent être blâmées d'avoir été obligées de se transporter d'une ville à une autre. En réalité, un grand nombre de nos ouvriers sont forcés d'aller de place en place pour trouver du travail, de sorte qu'ils ne peuvent établir leur résidence dans aucune ville. Cependant, les conseils municipaux sont d'avis qu'ils ne sont pas responsables du sort de ces citoyens errants. Je sympathise avec les contribuables de ces villes. A Winnipeg, nous avons eu sur les bras des gens venus des quatre coins du pays, et nous avons cru qu'un injuste fardeau nous était imposé. Toutefois, le chômeur nomade est impuissant; que va-t-il faire? Il est allé au Manitoba, dans la Saskatchewan, l'Alberta et dans une douzaine de places du nord de l'Ontario obtenant quelque travail de courte durée. Dans le sens propre du mot, il ne peut établir sa résidence dans aucune de ces localités. Il importe de lui venir en aide. Comme plusieurs municipalités n'apporteront plus de secours à la fin de ce mois, il faut soulager ces sans-travail, du moins durant les quelques semaines prochaines.

L'aspect le plus sérieux de cette situation est que le chômeur est regardé presque comme un criminel. Cette attitude est un vestige des coutumes d'antan d'après lesquelles la plupart de nous avons été formés. Sans doute, dans le passé, il était facile de trouver du travail. Celui qui ne pouvait s'occuper sur sa propre ferme n'avait qu'à s'adresser au voisin, qui ne demandait pas mieux que de l'employer. S'il n'y avait rien à faire sur la terre, on pouvait facilement travailler dans les forêts. La plupart de nos gens étaient employés dans les bois durant plusieurs mois de l'hiver. Celui qui ne pouvait avoir d'ouvrage dans les villes se tournait vers les travaux de construction, mais ceux-ci sont fort restreints aujourd'hui. Le temps de la grande construction des chemins de fer est passé et la main-d'œuvre ne trouve plus à s'employer aussi facilement qu'à l'époque du développement rapide de l'Ouest. Or, qu'allons-nous faire dans ces circonstances? Celui qui ne trouve pas d'ouvrage à Winnipeg ira peut-être à Régina, mais probablement pour découvrir que les chômeurs y sont encore plus nombreux qu'à Winnipeg. Ou bien, il prendra la direction de Le Pas pour constater, comme la chose est arrivée le printemps dernier, que des centaines d'autres attendent là pour se diriger sur Churchill; et de là suivre le mouvement de retour pour essayer Saskatoon. Telle est actuellement la situation, monsieur l'Orateur, et je ne crois pas que nous puissions lui trouver une solution satisfaisante en persistant dans nos idées d'antan sur le chômage. Il faut absolument convenir que le chômage n'est plus un déshonneur, pas le moins du monde; pas même une présomption de faiblesse d'esprit, de paresse, ou de quoi que ce soit de semblable. Nombre de nos bons hommes en sont actuellement victimes. C'est un fait dont il faut tenir compte. Traitons les chômeurs comme des citoyens respectables. Naturellement j'admets que l'ivrogne ou le paresseux ne se recommande pas particulièrement, mais il n'en reste pas moins qu'il est des tâches qu'il peut encore faire. Nous ne devons pas considérer comme des criminels ou des semi-criminels ceux qui se trouvent sans emploi.

Je ne veux pas trop demander au Gouvernement sur ce sujet. S'il est vrai que le premier ministre a promis de mettre fin au chômage, eh bien il s'est évidemment trompé; et si l'on a voté pour lui dans cette espérance on a également fait erreur. Le pire que l'on puisse dire du Gouvernement, c'est qu'il doit son existence à de fausses représentations. (*Approbations.*) Ou bien qu'il doit son succès à une conception erronée de la situation. Je veux toutefois ne tenir aucun compte de l'aspect intéressé sur lequel on a probablement assez glosé. Actuellement nous sommes en face d'une situation très grave; qu'allons-nous faire? Pour nous, nous demandons depuis plusieurs années

l'assurance-chômage que l'on représente dérisoirement comme une aumône (*dole*) et à en juger par un discours relativement récent du ministre du Travail (M. Robertson) il n'y faut pas compter prochainement. Je n'ai jamais dit que l'assurance-chômage réglerait nos difficultés. La seule solution c'est l'emploi, et, ce qui importe encore davantage, le fond du problème, c'est la distribution de la production. Tout de même, je suis d'avis que l'assurance-chômage apporterait une solution provisoire. *Dole,* secours de chômage, a-t-on dit dédaigneusement. Mais connaît-on rien d'aussi humiliant que l'impuissance du système actuel, pour ne pas dire notre absence totale de système d'aide. Connaît-on rien d'aussi démoralisateur que ces processions défilant devant les soupes populaires, mendiant le jour, encombrant les refuges la nuit; que cette pratique courante, dans la ville où je demeure, de se passer les miséreux d'un fourneau et d'un refuge à l'autre? Je demande donc au Gouvernement de songer sérieusement à la possibilité d'instituer avant longtemps l'assurance contre le chômage.

Je ne veux pas méconnaître que le Gouvernement rencontrerait à ce sujet; ce serait de l'hypocrisie. On ne saurait compter sur une réserve accumulée par les contributions. L'on commence à songer à économiser. Je crois que c'est une erreur, mais c'est là le sentiment de la majorité. Je sais que l'établissement de l'assurance contre le chômage présenterait actuellement de graves difficultés pour le Gouvernement. Je me demande même,—et je le dis en toute franchise,—si le chômage n'est pas tel que pour le secourir convenablement toutes les ressources de n'importe quel gouvernement y passeraient. N'empêche qu'il incombe au Gouvernement qui a la direction des affaires de tenter au moins quelque chose de ce genre, même devant l'impossibilité d'appliquer un plan complet.

Certains d'entre nous hésiteront peut-être à préconiser semblables réformes, étant donné la conviction à laquelle ils en sont venus que le système économique actuel ne saurait se suffire et assurer en même temps le pain au peuple. Je sais que beaucoup de gens prennent ces remarques pour du clabaudage. Quand j'expose les méfaits du régime capitaliste ils disent, sans doute, que je profite simplement de l'occasion pour faire de la propagande socialiste de mauvais aloi. Mais nous avons atteint un tel degré de développement qu'il faut envisager les grands faits économiques. Même si quelques-uns des remèdes ne plaisent pas tout à fait à ceux qui dans le passé ont préconisé le système actuel et qui en ont bénéficié, je prétends que s'ils veulent maintenir ce régime,—pour le moment je partirai de ce point de vue,—il leur faudra agir dans le sens que j'ai indiqué. On peut gonfler un ballon jusqu'à un certain point, mais si vous le gonflez trop, comme nous avions l'habitude de le faire quand nous étions enfants, vous savez ce qui arrive: le ballon éclate. Or, je prétends que ballon est bien près d'éclater, et si vous voulez réellement maintenir le régime actuel, ils vous faut laisser échapper un peu d'air, sous forme de secours à certaines gens; sinon, on risque d'avoir une catastrophe. Le ballon est susceptible d'éclater. On ne doit pas considérer que c'est un danger purement chimérique. Devant le système financier actuel, les énormes dividendes sur lesquels nous devons payer l'intérêt, les capitalisations fictives, les impôts et nos dettes internationales, un député qui réfléchit ne peut s'empêcher de comprendre qu'il est difficile d'endurer beaucoup plus, à moins que le système ne soit beaucoup plus élastique que la plupart d'entre nous ne l'imaginent.

Il me semble que nous avons presque atteint le point où il va falloir envisager franchement la situation. Où doit aller notre préférence? Aux dividendes, aux profits, aux gros intérêts, ou bien aux besoins des hommes, des femmes et des enfants? Certains disent qu'on peut très bien payer de gros dividendes en même temps que de gros salaires. Quelques-uns prétendent qu'on peut très bien maintenir nos réserves bancaires et en même temps éviter le chômage. Eh bien, j'estime que le moment est bien choisi pour en faire l'essai. Je doute fort que ce soit possible. Les frais généraux sont devenus si considérables qu'il nous est bien difficile de pourvoir en même temps aux besoins immédiats. Si vous soutenez l'affirmative, alors nous sommes au moins d'accord sur ce point: Pourvoyez à ces besoins immédiats, en attendant, avec l'idée que cela peut être un moyen de perpétuer le régime; j'en ferai autant, avec l'idée que ce n'est que le commencement de la déconfiture du régime, étant convaincu que les besoins de l'homme doivent venir avant les soi-disant droits de la propriété.

Dans diverses municipalités et dans ma propre ville, je m'aperçois que l'intérêt sur les obligations constitue toujours une première créance et que, faute de le payer, il est inutile de parler de la réduction du chômage. Je suis peut-être un hérétique, on me traitera peut-être de bolsheviste ou de ce qu'on voudra, mais je dis que les besoins des membres de la société, hommes, femmes et enfants, doivent passer avant l'intérêt sur les obligations. C'est une chose qu'il faudra envisager tôt ou tard, et à ce propos, je suis tenté de faire la réflexion suivante: Quand on sait que

la plupart de ces dettes ont été contractées alors que le pouvoir d'achat du dollar était presque le double de ce qu'il est aujourd'hui, on devrait les couper en deux si l'on voulait être le moindrement juste pour ceux qui sont obligés de les acquitter en payant des impôts. Telle est la situation actuelle, et ici nous sommes en face de cette alternative: Dans les crédits qu'on nous demande, je remarque une somme considérable que le Gouvernement doit payer en acompte sur notre dette publique; ou encore les paiements sont fixés par la loi et cela règle la question. Dans ce dernier cas, la chose passe sans même être étudiée par la Chambre. Et aussitôt l'on nous dit: Nous ne pouvons pas donner suite à ces projets fantaisistes concernant le chômage; nous ne pouvons pas adopter un système d'assurance ou d'aide contre le chômage parce que nos revenus sont insuffisants. Puis on dresse l'épouvantail des impôts dont tout le monde a peur. Il y a assez de richesses dans le pays pour supporter bien plus d'impôts, si ces impôts étaient prélevés sur les grandes corporations et non, comme cela se fait aujourd'hui, sur les petites gens. Tant qu'on verra engager à l'étranger de l'argent gagné dans notre pays, il y aura de quoi augmenter les revenus de l'Etat. Tant qu'on permettra de transmettre à la génération suivante le gros de la richesse, les sources de revenu ne manqueront pas. Après tout, il me semble qu'on doit aller jusqu'au fond de ces questions financières.

Il y a assez de blé dans le pays pour nourrir nos gens, il y a assez de bois pour les loger et assez de tissu pour les vêtir. Dans tout ce qu'on produit au pays, je ne vois rien en ce moment dont nous puissions manquer. C'est peine perdu de dire à nos gens de sortir et de travailler plus fort; à un point de vue économique nous devrions leur dire plutôt de travailler moins d'heures par jour. C'est parfaitement inutile de dire à nos gens que nous devrions entasser plus de marchandises sur les rayons des entrepôts, lorsque, à la vérité nous devrions les mettre en mesure de quelque façon de retirer ces marchandises de ces rayons. Ainsi que l'admettent tous les économistes modernes, la grande question maintenant n'en est plus une de production mais de distribution; la plupart d'entre nous vivons encore dans l'atmosphère des pionniers des premiers jours alors qu'il nous fallait produire davantage pour ne pas mourir de faim.

Nous vivons dans un âge de surproduction; la question n'est pas de produire davantage mais de distribuer ce que nous avons.

Le chômage dont nous souffrons aujourd'hui est le résultat de l'introduction récente d'appareils qui économisent la main-d'œuvre, suivie de l'organisation de l'économie de la main-d'œuvre; toutes deux ont résulté dans une plus grande efficacité. Le chômage est la conséquence de ces causes et cependant nous traitons les pauvres chômeurs comme s'ils étaient presque des criminels. Si, comme société en général, nous avons profité de tout ce développement merveilleux que nous constatons depuis un siècle, il me semble que le moins que nous puissions faire c'est de prendre soin de ces individus qui, à cause de notre système mal équilibré, sont privés d'ouvrage.

Je demanderais au Gouvernement et au premier ministre de consacrer leur plus sérieuse attention à ces problèmes; je leur signale encore une fois que s'il était urgent de convoquer une session spéciale en septembre pour étudier ce problème, il l'est encore autant, sinon davantage, de s'en occuper à cette phase de la présente session.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je me proposais de parler sur l'adresse et j'avais inscrit cette question du chômage comme l'une des matières que j'avais à traiter pendant la session, mais je suis content de profiter de cette occasion pour exprimer mes vues à la Chambre maintenant. C'est de toutes les politiques du Gouvernement celle qui m'a forcé de le critiquer sans réserve comme sans hésitation, vu l'absence dans le discours du trône de mesures destinées à remédier au chômage non dans le passé mais dans l'avenir. Je reconnais que si vous examinez le discours du trône au microscope, vous constaterez qu'il en est question mais d'une façon très délicate et aussi à la vérité très prudente:

...toutes les garanties possibles contre le retour des conditions actuelles qui sont subordonnées aux forces du monde.

Voilà une façon bien modérée d'aborder la question du chômage. Toutes les autres mentions du chômage dans le discours du trône s'appliquent au passé, relevant ce qui a été fait et parlant du succès que ces mesures ont eu. Le discours ne contient absolument rien pour raviver nos espérances ou nous laisser entrevoir ce que le Gouvernement a l'intention de soumettre à la présente session pour remédier à la menace immédiate ou au danger que nous aurons bientôt devant nous. Je veux parler de la misère dont nous serons témoins l'hiver prochain.

Je crois que la situation du chômage sera plus grave l'hiver prochain qu'elle ne l'a été l'année dernière et j'ai de nombreuses raisons de parler ainsi. Toutes nos réserves sont épuisées. L'ouvrier, l'homme modeste qui avait mis de côté une petite somme d'argent afin de permettre à sa fille d'aller à l'école normale pour se faire institutrice, ou pour envoyer son garçon à l'école technique, a été

obligé d'utiliser cette somme d'argent pour l'entretien de sa famille. L'automobile a été vendue et le reste. Puis, ensuite, les municipalités, et surtout les moins importantes, sont dans un état précaire. Elles croyaient avoir à surmonter des difficultés extraordinaires l'hiver dernier. Elles ont outrepassé leurs ressources. Elles ont dépensé l'argent qu'elles ont dû emprunter afin de remédier à la situation. Il leur a fallu en agir ainsi; autrement elles n'auraient pu recevoir les secours du Gouvernement sur le chômage. Ces municipalités ne seront pas en mesure de faire la même chose l'hiver prochain. Même les compagnies de chemins de fer ne pourront pas offrir la même assistance qu'elles offraient l'hiver dernier. En anticipation de son programme de construction, le Gouvernement a octroyé des subsides aux grosses compagnies de chemins de fer. On peut à peine s'attendre à ce qu'elles devancent leurs projets de développement davantage aux mêmes fins l'hiver prochain.

Nous constatons que d'autres organisations entretiennent le même sentiment. J'ai ici une colonne du *Vancouver Daily Province* qui traite de la situation dans cette ville. Une assemblée spéciale du conseil municipal a été convoquée en vue d'étudier cette question des conditions à prévoir pour l'hiver prochain. Et un des échevins marquants déclara:

Mais il nous faut avoir des propositions concrètes pour l'hiver prochain et non nous laisser aller simplement à la dérive.

Nous allons simplement à la dérive ici, je crains, et continuerons ainsi tant que nous ne serons pas en face d'une situation désespérée. Plus loin, nous relevons, comme l'a dit un honorable député qui m'a précédé, une remarque relativement à une petite émeute qui eut lieu la semaine dernière à Vancouver. Plus de quinze cents hommes sans-travail ont pris part à cette bagarre en plein printemps, à une époque où il ne devrait pas y avoir de chômage. Dieu sait combien d'autres chômeurs n'ont pas pris part à cette démonstration. Le même journal nous apprend qu'une délégation s'est rendue de Nanaïmo à Vancouver pour demander au gouvernement ce qu'il allait faire pour améliorer la situation qui est en ce moment fort mauvaise dans cette région minière. Un journal que m'apporte le dernier courrier m'apprend encore que le premier ministre Tolmie s'en vient ici,—et c'est peut-être du nouveau pour le premier ministre,—pour demander que l'on donne $100,000 à la ville de Vancouver afin de l'aider à secourir les chômeurs sans que cette ville soit appelée à fournir un égal montant, car elle affirme franchement qu'elle ne peut plus le faire, ses fonds affectés à cette fin étant épuisés. Qu'est-ce que ces gens vont faire si le premier ministre Tolmie ne peut obtenir cette somme de $100,000 sans que Vancouver soit appelée à rien fournir de son côté.

C'est aujourd'hui qu'il faut se préparer à faire face aux éventualités pour l'automne prochain et l'hiver prochain. Nous ne voulons pas être obligés de convoquer une session spéciale du Parlement pour remédier à la situation. C'est aujourd'hui qu'il faut préparer les remèdes à apporter à la misère qui sévira l'an prochain. J'ai lu récemment un couplet qui peint bien la situation des chômeurs et je demande la permission de le lire pour le hansard. Le voici:

Five wolves hunt for the soul of men
And all have hunted me.
Hunger and cold and fell disease,
Aloneness, misery.

C'est résumer la situation en quelques mots. Je pourrais aller plus loin et dire: "N'allons pas permettre à ces loups de circuler librement parmi nous". Ils ont flairé le sang, pour ainsi dire, dans les souffrances des malheureux chômeurs, de leurs femmes et de leurs enfants, et ils pourraient bien ne pas être satisfaits et demander davantage. Quelle fête ce serait pour eux s'ils pouvaient se jeter sur les chefs de la société, sur les rois du commerce, sur ces personnages qui se reposent confortablement sur leur fortune et leur situation et dont quelques-uns sont d'autant plus rassurés que leurs biens leur viennent de leur père ou de leur grand-père. Ces gens ont contracté une sorte d'outrecuidance en jetant sur la vie un regard satisfait; ils en sont arrivés à penser qu'ils sont d'une essence supérieure à celle des autres humains et à penser que les misères de la masse ne les atteindront jamais, quoi qu'il arrive. Je leur conseille cependant de n'être pas trop rassurés, car l'histoire pourrait bien se répéter. Nous admirons volontiers les masses gigantesques de béton formant les digues qui retiennent des eaux capables de développer un million de chevaux. On a pourtant vu de ces digues s'écrouler. Plus la digue est énorme, plus le désastre causé par le torrent déchaîné sème la mort où il passe.

De nos jours, il ne fait pas bon de laisser des allumettes trop près de la poudre sèche. On a dit que la révolution française a été causée par une remarque faite par un gentilhomme éminent qui avait dit que, si le bas peuple mourrait de faim, il n'avait qu'à manger de l'herbe. On aurait évidemment tort de penser que des paroles saugrenues prononcées par un ignorant aient causé cette révolution; ce fut simplement l'allumette qui mit le feu aux poudres. Le peuple a vu là le gouffre immense existant entre ce qu'on appelle les classes supérieures et les classes inférieures de la société; il a vu là combien peu la classe dirigeante comprenait la misère des masses populaires et le peu de sympathie

qu'elle professait à leur égard. Le résultat a été que la digue s'est brisée et que les forces jusqu'alors enchaînées de ce peuple au désespoir se sont précipitées en avant, comme l'eau, aveuglément, frappant partout sans pitié et sauvagement, causant des malheurs immenses par les méthodes les moins propres à assurer au peuple les réformes dont il avait besoin et qu'il ne jugeait qu'imparfaitement. Je me permets donc, monsieur l'Orateur, de donner un avertissement aux classes riches, aux classes dirigeantes.

Une VOIX: Où sont-elles?

M. NEILL: Nous devrions aujourd'hui prendre des mesures non pas pour nous mettre en garde contre une révolution, mais pour faire disparaître les causes de révolution. Un honorable député me demande où sont les classes riches et dirigeantes. On les trouve dans presque tous les pays du monde, en dépit de nos prétendus systèmes démocratiques de gouvernement. Si vous en doutez, monsieur l'Orateur, ouvrez le rapport de Bradstreet sur les ressources financières des ministres du cabinet fédéral. Si vous le préférez, consultez ce rapport au sujet des ministres de la Colombie-Anglaise. Si cela ne vous satisfait pas, demandez aux grandes compagnies financières du Canada ce qu'elles comptent retirer en retour de leurs énormes souscriptions aux fonds électoraux. Ont-elles versé ces souscriptions par amour pour l'humanité? J'en doute fort.

Il nous appartient d'étudier les moyens de remédier à cette situation. Il faudra adopter des remèdes et des mesures en regardant loin dans l'avenir. Il faudra assurer une coopération plus intime du capital et du travail. Quelques-uns des industriels prévoyants des Etats-Unis cherchent aujourd'hui à amener cette coopération plus intime. Je n'emploierai pas l'expression: "la production pour la consommation et non pour le profit". Elle froisserait la sensibilité de quelques honorables députés d'en face, mais peut-être devrons-nous incorporer tôt ou tard dans notre système économique quelques-unes des meilleures idées exprimées par cette formule. Cela regarde l'avenir, mais pour faire face à la situation d'ici à une dizaine d'années, une certaine forme d'assurance contre le chômage s'impose. Comme l'a dit l'honorable député de Winnipeg, cette réforme ne saurait s'effectuer en un jour. Elle demande du temps et suppose un système de contributions à établir par nos meilleurs actuaires. La seule chose que nous puissions faire d'ici là, c'est de prendre des dispositions d'urgence et de pourvoir à l'exécution de travaux, l'hiver prochain. La chose entraîne le vote de crédits et le tracé d'un programme peut-être semblable à celui de la session spéciale.

Je termine ces remarques en citant un hymne. Je mentionne le fait que j'emprunte cette citation au livre d'hymnes de l'Eglise unie; on croirait peut-être sans cela que je donne dans la propagande communiste ou bolchévique. Voici cet hymne:

When wilt Thou save the people,
Oh, God of mercy, when;
The people, Lord, the people,
Not crowns and thrones but men.

Lord save the people, Thine they are,
They children like Thine angels fair.
From want, oppression and despair
God save the people.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, la question discutée par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) offre une grande importance pour tous les députés et le pays entier, mais je regrette fort cette façon de la mettre en délibération. Le Gouvernement et la députation tiennent beaucoup à ce que nous expédiions certaines affaires et je ne parlerai que cinq minutes. Le sujet est tellement important que je ne puis rester coi et ne pas prendre part au débat.

Je tiens à préconiser la proposition qui semble pratique dans les circonstances. Si la misère est aussi grande au pays que la dépeignent les honorables députés, il incombe certes au Gouvernement de prendre des dispositions comme l'an dernier. Assurément, sans son intervention, la situation serait aujourd'hui encore plus critique, si mauvaise soit-elle. Le déboursé de fonds publics s'impose si la situation actuelle dure et je préconise le moyen suivant, non comme solution du chômage mais comme mesure de secours immédiate. Les cultivateurs ont besoin d'aide. L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) réclame l'octroi de secours aux agriculteurs et l'Etat devra peut-être le faire. Que le Gouvernement achète les milliers de boisseaux de blé, les œufs qui se gâtent faute d'acheteurs, ainsi que la viande hors de la portée de la bourse de centaines de milliers de personnes et établisse dans chaque ville un centre de distribution de vivres aux chômeurs. L'alimentation de ces gens sera ainsi assurée et ces achats aideront les cultivateurs.

J'exhorte aussi le Gouvernement à construire des grandes routes et à entreprendre d'autres travaux publics le plus tôt possible pour fournir de l'ouvrage au peuple. A cette fin, le Gouvernement devrait émettre des billets de la trésorerie susceptibles d'être remboursés au moyen de taxes au retour de la prospérité. La situation s'améliorera. Nous traverserons une de ces curieuses périodes appelées cycles, quel que soit le Gouvernement au pouvoir, et l'on pourra rembourser ces billets sans que la dette publique augmente. Telles sont mes propositions et je ne m'arrête

pas à les développer. Je suis sûr que le très honorable premier ministre et les ministres ses collègues m'écoutent, et ils prendront probablement quelques dispositions à ce sujet. Les préopinants ont consacré trop de temps à la discussion des problèmes fondamentaux sans étudier la question des secours immédiats. J'espère que les autres orateurs apporteront plus de précisions sur ce qu'il faut faire après demain, quand cesseront les secours.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Je me souviens, monsieur l'Orateur avoir été en butte aux critiques de l'opposition, aujourd'hui le parti ministériel, quand un débat semblable s'est engagé au cours de la dernière session régulière. On me reprochait de laisser tant d'orateurs oppositionnistes discuter cette importante question sans faire une réponse au nom du Gouvernement. J'ai dû avouer alors que, tout en m'intéressant profondément au chômage, si les députés des circonscriptions de Winnipeg et l'honorable député de Winnipeg-Sud, les trois représentants ouvriers, demandent au Gouvernement de faire quelque chose pour venir en aide aux chômeurs, nous devons dire que le Gouvernement s'est chargé lui-même de cette responsabilité. Le premier ministre actuel (M. Bennett) parlant à Régina le 10 juin dernier prononçait au sujet du gouvernement d'alors, les paroles suivantes, reproduites dans le *Leader-Post,* le 11 juin:

Ils jouent avec la vie des gens. Dans quel but? Se rendent-ils compte qu'ils jouent avec les vies humaines, avec les aliments des femmes et des enfants, avec la faim? Neuf années d'efforts stériles avant la trahison. Judas ne prit pas autant de temps.

Parlant encore à Régina le même jour, d'après le *Toronto Globe* du 11 juin, il disait:

Quand vous jouez la prospérité de la nation comme l'enjeu du pouvoir, le résultat est inévitable. Le Gouvernement d'aujourd'hui ne songe pas au lendemain; le résultat, c'est que nous avons du chômage, les gens sont oisifs sur la rue, les hommes et les femmes ont faim; nous voyons tout cela dans notre riche pays.

A Moncton, le 10 juillet, le premier ministre disait:

Le parti conservateur va donner du travail à tous ceux qui voudront travailler, ou il périra à la tâche. Nous allons convoquer le Parlement aussitôt que possible après le 28 juillet et prendre des mesures pour mettre fin à cette crise tragique du chômage et ramener la prospérité. M. King promet de s'occuper de la question du chômage. Je promets d'y apporter un terme. Quel système préférez-vous?

L'*Ottawa Cicizen* du 14 juillet dernier rapporte les paroles suivantes que le premier ministre actuel a prononcées à Québec:

[M. Irvine.]

Il n'y a pas de nécessité de tenir une conférence sur le chômage, dit-il, la solution en est trop apparente. Vous voulez du travail et non des conférences et vous allez avoir du travail. S'il ne tenait pas ses promesses après avoir atteint le pouvoir, M. Bennett dit qu'il voulait que Québec et les autres membres de son parti le renversent.

Il a fait d'autres promesses de même nature, mais je ne gaspillerai pas le temps de la Chambre à les rappeler. Vu toutes ces déclarations, il semble étrange que le discours du trône ne renferme pas un mot sur les mesures que le Gouvernement se propose d'appliquer pour faire cesser le chômage. Il n'a donc pas été surprenant d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) demander il y a quelques jours ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour soulager les chômeurs. Tous les honorables députés ont dû être surpris de voir que le Gouvernement ne répondait pas à cette question. Dans de telles circonstances, l'honorable député de Winnipeg-Nord avait le devoir de soulever cette question dans la Chambre de la seule manière dont il pouvait le faire. Il a aussi été surprenant de voir les membres du Gouvernement tenter de prévenir la discussion, au lieu d'inviter des propositions de la part des membres de l'opposition et de leurs propres collègues. Le Gouvernement a le devoir de dire à la Chambre et au pays ce qu'il se propose de faire pour apporter un terme au chômage.

Il n'y a aucun doute que la crise du chômage ne soit plus grave aujourd'hui qu'au moment où le premier ministre faisait ces promesses. On n'a qu'à étudier les chiffres qui nous ont été communiqués en date du 1*er* mars sous la signature de l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens). Les honorables députés se souviendront que lors de l'accession du Gouvernement au pouvoir au mois d'août dernier, le chiffre-indice du nombre de personnes employées au Canada, d'après les rapports de 7,000 maisons d'affaires, était de 118.8. Ce chiffre tomba ensuite de mois en mois jusqu'au 1*er* mars, alors qu'il était de 100.2, soit une diminution de plus de 18 p. 100 dans le nombre de personnes employées par ces industries, depuis que mon très honorable ami est au pouvoir. C'est là un aveu de faillite. Je ne sais pas quelle occasion mes honorables amis de Québec et des autres parties du pays saisiront pour mettre à exécution ce que le premier ministre les avait invités de faire à Québec, c'est-à-dire pour le renverser du pouvoir. Mais, pendant qu'ils vont réfléchir sur ce point, nous pouvons faire remarquer qu'à la session spéciale le Gouvernement a fait voter 20 millions pour venir en aide aux chômeurs et a fait des contributions aux municipalités et aux provinces, à grand renfort

de trompettes et de grosse caisse, mais en même temps il ne procédait pas à la construction de travaux publics pour lesquels l'ancien gouvernement avait obtenu des fonds et qui auraient pu donner du travail aux ouvriers du pays. D'après les rapports du ministère du Travail, on a donné 3,975,355 jours de travail à 228,355 hommes, soit une moyenne de 16 jours de travail par homme depuis le moment de l'adoption de cette loi jusqu'au 1er mars. Dans quelles conditions? Les règlements en vertu desquels ces contributions étaient faites aux provinces et aux municipalités exigeaient le paiement des taux de gages courants aux ouvriers et l'observance des conditions ordinaires du travail. Cependant, dans le nord ontarien, région que je connais bien, des gens travaillent à des salaires de famine, et non aux salaires courants de la région, et dans des conditions telles que, s'ils protestent le moins du monde, ils sont privés même de la maigre pitance qu'on leur accorde.

M. ARTHURS: Que paient les compagnies de chemins de fer pour le même genre de travail?

L'hon M. HEENAN: 43c. aux ouvriers les moins rémunérés. L'honorable député veut-il que je lui montre le contrat indiquant ce que les hommes touchent?

M. ARTHURS: Je ne pense pas que mon honorable collègue ait raison.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas qu'on m'interrompe. Un ministre provincial de l'Ontario, après mon discours d'Hamilton, a affirmé que le gouvernement provincial verse, dans le nord de la province, les mêmes salaires que les chemins de fer. J'ai, à mon bureau, un tableau des salaires et des conditions de travail où il est indiqué que les cantonniers du chemin de fer touchent de 41 à 43c. de l'heure.

M. ARTHURS: Je parle des surnuméraires.

L'hon. M. HEENAN: Pourquoi l'honorable député ne se demande-til pas ce qu'on paye en Russie, au lieu de chercher les salaires les moins élevés du Canada?

M. ARTHURS: Nous parlons du Canada.

L'hon. M. HEENAN: J'ai sous les yeux un tableau des salaires courants du nord de l'Ontario. Quand j'avais l'honneur de diriger le ministère du Travail, nous avons fait construire des édifices publics dans cette région et nous avons envoyé, au préalable, des fonctionnaires chargés de s'enquérir des salaires courants. Comme le démontre la *Gazette du travail* de décembre 1930, les salaires courants, lors de la construction de l'édifice public de Keewatin, étaient de 42c. ½ de l'heure pour les journaliers et de 50c. pour les ouvriers expérimentés. On a érigé une école pour les Indiens à Kenora, dans la même région, accordant 42c. ½ aux journaliers et 44c., comme l'indique la *Gazette du travail* de février 1929. Si l'on consulte le même périodique, livraison d'octobre 1929, on constate que, pour la construction de l'édifice public de Fort-Frances, on a versé 40c. de l'heure aux journaliers et 50c. aux ouvriers spécialisés. La livraison d'août 1930 indique que, pour la construction d'un quai à Kenora, les journaliers ont touché 42c. ½ de l'heure.

Voici les salaires courants de ma région, monsieur l'Orateur. Mais, malgré l'entente intervenue entre le Dominion et la province, le gouvernement provincial refuse à ses journaliers les salaires convenables qu'exige cette entente. Il m'a fait plaisir, l'autre jour, d'entendre le représentant du ministre du Travail dans cette Chambre (M. Gordon) dire, en réponse à une de mes questions, que, si un gouvernement provincial ou tout autre corps n'accorde pas les salaires courants, le Dominion retiendra la subvention jusqu'à ce qu'on ait changé de manière d'agir. Je le remercie; c'est ce que j'attendais de lui. Je lui fais remarquer qu'en réalité on a volé aux ouvriers du pays des milliers et des milliers de dollars. Comme il y a eu trois millions de jours de travail et qu'ont peut dire, sans se tromper, que, dans un grand nombre de cas, on a refusé aux ouvriers jusqu'à un dollar par jour, soit en tout trois millions de dollars, il serait à propos d'établir une commission royale pour faire en sorte que ces hommes obtiennent justice. Je sais ce qui se passe dans tout le nord de l'Ontario: si un des ouvriers s'était plaint du salaire, il aurait ressenti les effets de la rigueur du gouvernement provincial, qui n'agit que pour atteindre ses fins égoïstes. Je ne veux pas retarder indûment les travaux de la Chambre; mais le Gouvernement devrait nous donner des éclairsissements sur le point en question.

Je pourrais prêcher l'assurance contre le chômage. Si le Gouvernement reprend le programme du gouvernement précédent, je suis sûr que nous aurons cette assurance avant longtemps. La Chambre s'est déjà prononcée pour la création d'un régime d'assurance comportant la participation des intéressés. Elle a affirmé que, conformément à la constitution, la question relève des provinces, mais elle a ajouté que la chose pourrait être débattue à la prochaine conférence que tiendront les provinces et le Dominion. Nous avons communiqué à ce sujet avec les provinces avant de quitter le pouvoir. Certaines

ont accepté l'idée. Je constate que le premier ministre du Manitoba, il y a quelques jours seulement, déclarait que la province était en faveur de l'assurance-chômage. Il en avait averti le Gouvernement et lui avait demandé de tenir une conférence à ce sujet, mais on ne lui avait pas encore répondu au sujet de la tenue de cette conférence. Je considère que c'est le devoir du Gouvernement de dire, non seulement aux honorables députés de Winnipeg, mais à toute la Chambre, ce qu'il a l'intention de faire pour mettre fin au chômage et aussi pour remédier immédiatement à la situation présente.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je voudrais faire quelques observations, monsieur l'Orateur, avant la fin de l'année financière. J'ai demandé hier au très honorable premier ministre si les crédits non dépensés au cours de l'année financière cessaient d'exister ce soir à minuit. Il a répondu, "oui". Je constate avec plaisir que l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) est à son siège. Je regrette que le ministre de la Marine (M. Duranleau) ne soit pas ici, mais je demanderai au premier ministre de prier le messager fidèle, qui nous a apporté le contrat du canal Welland hier soir, de s'occuper du ministre de la Marine cet après-midi.

Le premier ministre et le ministre des Chemins de fer sont tous deux au courant de la question que je soumettrai à la Chambre. Je leur ai déjà fourni tous les renseignements concernant la non construction de la gare à la Rivière-du-Loup par les Chemins de fer nationaux.

Il y a, d'abord, un rapport du directeur du conseil provincial d'hygiène, en date du 21 décembre 1928. Il est en français, mais je le lirai pour l'édification de mes deux honorables amis qui comprennent très bien le français. Il est adressé au commissaire en chef suppléant de la Commission des chemins de fer et dit ce qui suit:

Québec, le 21 décembre, 1928.

Monsieur Thomas Vien, c.r.,
Commissaire en chef suppléant,
Commission des chemins de fer,
Ottawa (Ont.)

Mon cher monsieur Vien,

Conformément à mes instructions, le docteur A. Barabé, officier médical de l'Unité sanitaire du comté de Témiscouata, a fait, en compagnie du docteur Dumais, inspecteur régional d'hygiène, et de monsieur Labelle, inspecteur de l'Unité, l'inspection de la gare des chemins de fer nationaux à la Rivière-du-Loup.

Je viens de recevoir son rapport et je considère qu'il est de mon devoir strict de vous en faire tenir copie sans délai.

La lecture de ce dernier vous mettra au courant de l'état lamentable dans lequel est tenue la gare de la Rivière-du-Loup au point de vue sanitaire. Ce centre ferroviaire est le plus important qui soit entre Lévis et Moncton, et j'ai peine à comprendre pourquoi l'endroit public en question est à ce point négligé.

Nous avons à maintes reprises signalé aux autorités du National-Canadien, depuis sir Henry Thornton jusqu'au surintendant de division, l'état déplorable, pour ne pas dire infect dans bon nombre de cas, des gares desservies par le National-Canadien dans notre province, pour recevoir invariablement comme réponse: "Qu'on s'occuperait de la chose, que le défaut d'appropriation avait empêché jusque-là toute amélioration, que certains rapports reçus par nous étaient exagérés, *etc., etc.,*" avec, en définitive, comme résultat que rien ne se fait jamais ou peu de chose pour répondre à nos réclamations.

Je ne veux, en aucune façon, prêter à quiconque des intentions ou une mentalité qu'on n'a pas, mais je me demande, moi qui ai voyagé dans beaucoup d'endroits du pays, comment il se fait que dans les autres provinces, nous voyons des gares propres où les précautions hygiéniques sont prises, et que, dans la province de Québec, certaines gares sont dans un état si lamentable.

Je regrette beaucoup d'être obligé de m'adresser à vous, mais en présence des moyens dilatoires auxquels on a recours pour ne pas se rendre à nos demandes, il faut bien que je vienne vous importuner avec cette question. Je vous en demande pardon et j'espère que je n'aurai pas besoin de rendre public un rapport comme celui que je viens de recevoir, pour obtenir satisfaction.

Ce qui se passe à la Rivière-du-Loup se passe également dans nombre de gares de la région du lac St-Jean et de Chicoutimi et dans une foule d'autres du réseau des chemins de fer nationaux que j'ai signalées déjà aux autorités compétentes.

J'ai confiance qu'en portant à votre connaissance l'état de choses dont je me plains, vous trouverez un moyen de nous aider pour le plus grand bien de la population desservie par le réseau des chemins de fer nationaux dans la province.

Veuillez agréer, cher monsieur Vien, l'assurance de mon plus entier dévouement.

Le directeur,
Dr A. Lessard.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

"Après la lecture de ce rapport, il nous semble que les conclusions sont assez faciles à tirer. Les défauts sont inhérents à la construction déjà vieille et la propreté n'est certes pas la maîtresse de ces lieux. Des améliorations adéquates seraient difficiles à faire pour des résultats parfois douteux.

Sans être taxés d'exagération, nous devons dire que seule une construction nouvelle serait de mise, si les autorités des chemins de fer nationaux ont à cœur d'améliorer cette gare à la satisfaction du public voyageur."

M. LAVERGNE: A quelle date?

M. POULIOT: Je n'ai pas la date, mais je dirai à mon ami qu'il a été transmis par le docteur Lessard en même temps que la lettre du 21 décembre 1928 à M. Thomas Vien, commissaire des chemins de fer.

Au cours de la session spéciale, monsieur l'Orateur, j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur le fait que l'on devrait épuiser les crédits votés à la session régulière de 1930 avant d'affecter de nouveaux fonds au soulagement du chômage. Au nombre des crédits accordés au réseau national, il y avait un montant d'environ $80,000 pour la construction d'une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup. La gare actuelle, l'une des plus anciennes de la province de Québec, fut construite par l'ancienne compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc. L'administration des Chemins de fer nationaux avait décidé que le temps était arrivé de construire une nouvelle gare. Après que le comité des chemins de fer et de la marine marchande eut été mis au fait de la situation, le Parlement vota les fonds; cependant, le Gouvernement du jour n'a encore rien fait depuis son avènement à la direction des affaires. Un certain montant fut également voté pour l'amélioration du quai de la Rivière-du-Loup; cependant, du fait de certaines circonstances que j'ai expliquées l'autre jour au ministre des Travaux publics, une partie seulement des fonds affectés à l'entreprise a été déboursée. Un crédit avait été également inscrit au budget pour la construction d'un bureau de poste à Trois-Pistoles. Une somme de $20,000 avait été affectée à cette fin, mais pas un seul sou n'a été déboursé. Des fonds avaient été mis de côté pour réparer les quais à différents endroits dans ma circonscription; cependant, une partie seulement de ces deniers a été déboursée afin de parer aux effets du chômage. Le 19 avril 1929, la chambre de commerce de la Rivière-du-Loup adopta une résolution réclamant la construction d'une nouvelle gare. D'autre part, le conseil de ville de la Rivière-du-Loup adoptait une résolution à la même fin, le 22 avril 1929.

Le premier mai 1929, M. Appleton, l'administrateur général du réseau national pour la région de l'Atlantique, répondit par la lettre suivante:

Louis-S. Pommet, écr.,
Secrétaire de la
chambre de commerce,
Rivière-du-Loup (P.Q.).

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre lette du 22 avril, renfermant une copie de la résolution adoptée à une réunion du conseil de la chambre de commerce de la Rivière-du-Loup, tenue vendredi, le 19e jour d'avril 1929, touchant la construction d'une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup. Je dois vous dire que cette question reçoit la plus sérieuse attention de notre part et que des mesures sont prises afin qu'un crédit soit inscrit à notre budget de 1930 prévoyant la construction d'une nouvelle gare et des dépendances; les membres du conseil de direction ont mis la question à l'étude.

Votre tout dévoué,
(Signé): W. U. Appleton,
Administrateur général.

Voici la lettre que j'ai reçue du sous-ministre des Chemins de fer à la date du 10 mai 1930:

En réponse à votre lettre du 5 mai, je désire vous faire savoir qu'une somme de $77,136 a été inscrite au budget du réseau national pour l'année 1930. en vue de construire une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup (P.Q.). Les détails se trouvent à l'alinéa *d* du crédit n° 323, budget de 1930-1931.

Votre tout dévoué,
V. I. Smart,
Sous-ministre.

Le budget du réseau national s'élevait à la somme globale de $52,870,000. Le montant nécessaire à la construction d'une gare est insignifiant en comparaison de la forte somme ci-dessus mentionnée.

Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que les politiciens n'ont exercé aucune pression quant à la construction de cette gare. C'est le bureau d'hygiène qui entama les pourparlers avec la Commission des chemins de fer relativement à cette affaire et, un peu plus tard, l'administration du National-Canadien inscrivit un crédit à son budget pour la construction de cette gare.

Le 28 mai 1930, M. L. V. Hummel, l'adjoint principal du président du réseau national m'écrivit la lettre suivante:

Cher monsieur Pouliot,

En réponse à votre lettre du 19 courant, j'ai l'honneur de vous informer que l'on est à préparer les plans d'une nouvelle gare pour la Rivière-du-Loup.

Aussitôt que les plans seront prêts, nous avons l'intention de demander des soumissions et de faire exécuter les travaux à l'entreprise. Etant donné les dimensions de l'édifice, il ne serait guère pratique de faire construire cette gare par nos équipes régulières B et B.

Votre tout dévoué,
L. V. Hummel.

Le 14 juillet 1930, M. I. C. Rand, avocat général du National-Canadien pour la région de l'Atlantique, adressa la lettre suivante aux autorités municipales de la Rivière-du-Loup:

Nous sommes désireux que les travaux soient exécutés sans aucun délai inutile.

Il parlait au nom du réseau national. J'ai par devers moi une affiche publiée par le candidat conservateur. Cette affiche est remplie de promesses et, dans l'alinéa 2 de l'article 6, l'on promet de construire une nouvelle gare attendue depuis si longtemps par la population de la Rivière-du-Loup. Cette affiche fut distribuée le 24 juillet, c'est-à-dire quatre jours avant les dernières élections.

J'en viens maintenant aux paroles de mon très honorable ami, le premier ministre. Durant la dernière campagne électorale, mon très honorable ami a adressé la parole dans Brandon, la circonscription représentée par l'ex-ministre des Chemins de fer (M. Crerar). Alors qu'a dit le premier ministre? Je relève

le compte rendu qui suit dans les colonnes du *Winnipeg Evening Tribune*, numéro du 23 juin 1930:

Proclamant encore une fois son opposition à la fusion du Pacifique-Canadien et du réseau national, M. Bennett déclara qu'il venait d'être mis au fait d'un nouveau canard à l'effet que, s'il remportait la victoire, il nommerait à la présidence du National-Canadien l'un des hauts fonctionnaires du chemin de fer du Pacifique-Canadien. "Peut-on concevoir quelque chose de plus ridicule?" demanda-t-il. Je tiens à dire que les conservateurs, une fois au pouvoir, appuieront l'administration des chemins de fer nationaux et ce d'une façon plus désintéressé que le faisait le gouvernement King. Il y aura moins de marchandage et d'intervention. L'administration sera plus en mesure de donner suite à son programme sans craindre l'immixtion et les obstacles des politiciens.

Le 22 août, l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux écrivait au candidat conservateur perpétuel dans ma circonscription. Lorsqu'il appuyait M. Patenaude, ce monsieur se disait indépendant de notre chef et de M. Meighen. Plus tard, il devint partisan de M. Meighen et dans la suite celui du premier ministre. J'espère que son attachement au dernier sera de longue durée.

Un MEMBRE: Il a recueilli un grand nombre de voix.

M. POULIOT: Oui, mais depuis ce temps-là il en est, parmi ceux qui ont voté pour lui, qui se sont fait opérer pour la cataracte. Le renseignement que j'ai en main est en français, mais avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais le traduire:

J'ai reçu votre lettre du 20 août, avec son contenu. C'est avec plaisir que je ferai tout mon possible relativement à vos propositions ou recommandations.

Je crois reproduire fidèlement les paroles de mon honorable ami.

Le 19 septembre, au cours de la petite session, j'ai demandé à savoir les prix exigés par chacun de ceux qui avaient soumissionné pour la construction de la gare de la Rivière-du-Loup. On me répondit qu'il n'était pas dans l'intérêt public de communiquer des renseignements de cette nature. Je posai ensuite deux autres questions: Quelle offre avait-on acceptée, et à quelle date; et qui devrait recommander l'exécution immédiate de ces travaux. Il me fut répondu qu'aucune soumission n'avait été acceptée et que la question était encore à l'étude. C'était plusieurs semaines après que l'on eut reçu les soumissions à Moncton. On me dit que les soumissions étaient parvenues à Moncton le 26 août. Le Gouvernement s'occupait alors sérieusement de l'affaire; je crois qu'il y songeait. Le 3 octobre, mon honorable ami, le ministre des Chemins de fer était en route pour la baie d'Hudson. Il fut remplacé par le ministre suppléant, l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) qui était assermenté à ce titre le 7 octobre. Je n'en doute pas, le premier ministre admettra que le représentant d'Argenteuil fut assermenté comme ministre suppléant des Chemins de fer afin de donner suite à la politique de ce Gouvernement, qui consistait à prélever un million et demi de dollars sur le fonds du chômage pour acquitter l'intérêt sur les ouvrages projetés des chemins de fer au montant de 21 millions. C'est la raison pour laquelle l'honorable député d'Argeuteuil a été nommé ministre suppléant des Chemins de fer. Le premier ministre est à son siège et il ne le contestera pas.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne sais pas ce dont parle l'hnorable député.

M. POULIOT: Je vous demande pardon.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne sais pas ce dont parle l'honorable député.

Un MEMBRE: Ni lui non plus.

M. POULIOT: Je vais répéter ce que j'ai dit, à l'intention du très honorable député. C'est la seule répétition que je compte faire vu le peu de temps à ma disposition. Je désire lui donner un bon exemple en lui répondant, afin que plus tard, il me réponde lorsque je lui adresserai des questions. Voici ce qui en est. Son collègue le ministre suppléant des Chemins de fer, l'honorable député d'Argenteuil, a été nommé provisoirement à ces fonctions afin d'appliquer le programme du Gouvernement qui consistait à prélever $1,500,000 sur le fonds du chômage en vue de mettre les compagnies de chemins de fer en mesure d'entreprendre de nouveaux travaux destinés à atténuer le chômage. Mes honorables amis savent que c'est la vérité.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne sais rien de cela.

M. POULIOT: Dans ce cas, je n'en reviens pas si le premier ministre n'en sait rien. Je demanderai au ministre des Chemins de fer s'il n'est pas vrai que la raison pour laquelle l'honorable député a été nommé ministre suppléant des Chemins de fer est bien celle que j'ai donnée.

L'hon. M. MANION: Je suppose qu'il a été nommé pour faire fonction de ministre des Chemins de fer à toutes fins que de droit. Celle que mentionne l'honorable député n'est qu'une de ces fins. Le Gouvernement s'en est occupé.

M. POULIOT: A-t-il été nommé ministre suppléant des Chemins de fer pour refuser d'approuver les travaux de construction à la Rivière-du-Loup?

L'hon. M. MANION: Assurément non.

M. POULIOT: Je suis bien aise d'entendre mon honorable ami dire qu'il n'a pas été nommé à cette fin, mais à vrai dire, ce fut le premier acte du ministre suppléant, car il était assermenté le 7 octobre et la première chose qu'il fit fut d'envoyer aux Chemins de fer nationaux un télégramme leur annonçant qu'il avait refusé d'approuver la construction de cette gare.

Hier, j'ai lu deux télégrammes, et j'ai demandé à mon honorable ami qui avait conseillé au ministre intérimaire de ne pas sanctionner l'exécution de cette entreprise. Il ne m'a pas répondu, mais il a dit que le coût de l'entreprise était la raison pour laquelle la gare n'avait pas encore été construite. Cette décision a été prise en vertu des instructions du ministre intérimaire, parce que le premier ministre est assez homme d'affaires pour avoir soin d'assigner un collègue à la direction de tout département dont le ministre en titre est absent de la capitale. Le 7 octobre est le jour même que les journaux ont annoncé que les chemins de fer nationaux canadiens commençaient ce programme de construction d'un océan à l'autre. J'ai plusieurs coupures sous la main, mais je ne les citerai pas dans le moment; je n'en ai pas le temps.

Il est un autre point que je veux mentionner. Il était entendu que dorénavant la politique serait étrangère au fonds de secours du chômage, et telle est l'intention probable du décret du conseil du vendredi, 26 septembre. Il y a eu échange de correspondance entre les commissaires des chemins de fer et les chemins de fer, qui ont dit que les réparations mentionnées par mon collègue dans le télégramme que j'ai lu à la Chambre hier étaient suffisantes. Mais ils ont ajouté autre chose d'insultant pour ma circonscription.

M. Alistair Fraser, dans une lettre en date du 23 janvier 1931, déclare ce qui suit:

La surface utilisable est d'un peu plus d'un tiers de celle de tout l'édifice, et suffit amplement à tous les besoins.

Il n'y a pas de cave dans cet édifice qui tombe en ruine, mais il est assez bon pour les gens du comté de Témiscouata.

J'ai un autre message, un rapport de l'inspecteur sanitaire adressé au secrétaire de la commission des chemins de fer le 30 janvier 1931, par l'intermédiaire du directeur du conseil d'hygiène provincial:

Cher monsieur,

Il est de mon devoir de vous faire parvenir sous pli un rapport additionnel de l'officier médical de l'Unité sanitaire du comté de Témiscouata, au sujet de l'insalubrité de la gare de la Rivière-du-Loup.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, un édifice de cette importance devrait certainement avoir une cave de mêmes dimensions que celles de la bâtisse. Quant au système d'égout, il est certainement défectueux et de nature à causer une nuisance.

Il serait désirable que votre commission veuille bien faire les représentations nécessaires au chemin de fer intéressé.

Mon temps est limité; je ne lirai donc pas ce rapport maintenant; je le ferai ce soir à l'occasion de l'étude des crédits des chemins de fer. J'ai porté cette affaire à l'attention du ministre des Chemins de fer, à qui j'ai adressé la dépêche suivante le 25 février 1931:

Puis-je appeler votre attention sur mes lettres du 16 et du 23 courant. Comme les réparations projetées à la gare de la Rivière-du-Loup ne comprennent pas la construction d'un sous-sol, la réparation du service des égouts, ni la réparation des fondations, sanctionnerez-vous ces réparations, bien qu'elles aient été censurées par le conseil d'hygiène? Si vous n'approuvez pas les réparations projetées, allez-vous examiner de nouveau la décision relative à la construction immédiate d'une nouvelle gare de chemin de fer?

Voici la réponse:

Votre télégramme reçu en l'absence de l'honorable Dr Manion. Le ministre a accusé réception de la vôtre du 23 avant de quitter la ville hier.

F. T. Collins,
Secrétaire particulier.

Je n'ai pas eu d'autre réponse. Il y a une autre lettre de l'avocat général adjoint, Alistair Fraser, en date du 3 mars 1931, dans laquelle il est dit:

Dans les gares on n'a pas l'habitude de construire un sous-sol sur toute la superficie de l'édifice, et la superficie du sous-sol est généralement limitée à une dimension convenable pour les besoins de l'appareil de chauffage et de la boîte à charbon.

Telle est la politique du National-Canadien. Maintenant, que la Chambre me permettre de lui lire cette coupure de la *Gazette* de Montréal du 25 février 1931:

W. W. Atterbury, président du chemin de fer de Pensylvanie, annonce que le programme d'améliorations de la compagnie au montant de 175 millions, qui comprend la construction de nouvelles gares, embrassera une période de deux ans et demi. Aux Etats-Unis comme au Canada, il est évident que les chemins de fer ont grandement foi en l'avenir. Ils en donnent des preuves tangibles et entreprennent d'autres travaux dont il est besoin.

M. Atterbury, comme tous le savent, a été le mentor de sir Henry Thornton dans ses jeunes années.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je me résume. Tout d'abord, le conseil d'hygiène a condamné la gare comme étant malsaine et

a demandé l'érection d'une nouvelle gare. La chambre de commerce,—et le conseil municipal de la Rivière-du-Loup a appuyé son rapport,—a adopté une résolution qui a été envoyée aux directeurs des chemins de fer. De plus, le gérant général de la région de l'Atlantique a déclaré qu'il était important d'ériger une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup. En réalité, le National-Canadien a inclus dans son budget, sans ingérence indue de la part des politiciens, un crédit pour cet édifice. Le candidat conservateur a promis que la gare serait construite dès l'arrivée au pouvoir de mon très honorable ami. Et ensuite, la première chose qu'il fait, c'est de demander au ministre de ne pas prendre de décision avant qu'il vienne à Ottawa. Il fallait cela parce que le National-Canadien voulait construire le bâtiment de gare. Puis l'on prétend que rien ne se fait parce que le ministre doit approuver toutes les dépenses du chemin de fer, imputables sur le capital ou non. Cela est de règle, le ministre le sait bien. Je dis que l'intervention s'établit du seul fait que le département des chemins de fer n'a pas procédé à la construction conformément à l'avis des Chemins de fer nationaux canadiens.

Le 3 novembre 1930, le conseil municipal de la Rivière-du-Loup adopta une résolution. C'est une pièce assez longue dont je donnerai lecture ce soir lorsque viendront les crédits pour les chemins de fer, si mon honorable ami veut en connaître la teneur. L'autre soir, mon honorable ami disait que le candidat conservateur se démenait autant que moi pour obtenir la construction du bâtiment de gare. Pourquoi ai-je tant insisté. Principalement parce que je suis fier de mon comté; que je trouve l'édifice actuel une horreur pour la localité, et que tout l'hiver dernier, alors que la situation était si dure, tout le monde était d'avis que c'était le bon temps pour construire.

Mon honorable ami le ministre a eu la loyauté de reconnaître que je me suis bien démené pour la station. C'est vrai et je le remercie de son témoignage. Mais il est loin d'être aussi juste quand il dit que le candidat conservateur s'est donné autant de peine que moi. L'honorable ministre lui-même a écrit le contraire au conseil municipal de la Rivière-du-Loup. Il disait dans une lettre en date du 6 novembre 1930, adressée au secrétaire-trésorier du conseil:

"Votre ville ne fut pas proposée d'une manière spéciale lorsque la question fut posée".

Soit en anglais: "Your city was not proposed in a special manner when the question came up." Comment se posa-t-elle la question? Le 7 octobre, le ministère des Chemins de fer et des Canaux et le ministère du Travail décidaient de concert d'autoriser les chemins de fer à dépenser des millions pour soulager le chômage. A ce moment-là même, le candidat conservateur et son assistant étaient dans la ville. Le ministre des Chemins de fer étant allé à la baie d'Hudson, ils ne pouvaient le voir, mais son remplaçant provisoire, l'honorable député d'Argenteuil était au poste, et ils n'allèrent pas le voir; non pas même le ministre provisoire que l'on a peut-être envoyé ensuite à Buenos-Ayres pour le punir d'avoir empêché l'érection de la gare de la Rivière-du-Loup. En tout cas, le ministre intérimaire écrivit au candidat conservateur: "Vous n'êtes certainement pas venu me voir depuis six mois et je n'ai pas eu le plaisir de vous rencontrer depuis les élections l'été dernier." Si ce monsieur s'est donné tant de peine pour la construction du bâtiment de gare pourquoi, étant à Ottawa le 7 octobre, jour bienheureux pour les sans-travail, n'est-il pas allé voir le Santa Claus du ministère des Chemins de fer et des Canaux? Le premier ministre avait peut-être choisi le plus âgé de ses collègues pour jouer ce rôle de Santa Claus, présumé représenter la bienfaisance pour tous. Pourquoi a-t-on traité ainsi mon comté?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, le 7 octobre 1930, M. H. P. Hazen, adjoint de l'ingénieur en chef de la division de l'exploitation des Chemins de fer nationaux canadiens adressait à ceux qui avaient soumissionné pour la construction de cette gare une lettre ainsi conçue:

Montréal, 7 octobre 1930.
Dossier 1920-17

Messieurs,

Au sujet de votre soumission pour la construction d'une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup.

Le département des Chemins de fer et des Canaux a refusé d'autoriser la construction de ce nouveau bâtiment et les soumissions et les chèques les accompagnant ont été retournés au chemin de fer.

Je vous renvoie donc votre chèque pour la somme de $8,398.30, et si vous n'avez pas encore renvoyé les plans et devis je vous prierais de les retourner aussitôt que possible afin que nous vous renvoyions votre chèque pour $50.

Cette lettre ne semble pas concorder avec la déclaration du ministre: à savoir que son département n'avait rien à voir à cela. Il est dit dans la lettre que le département a refusé d'approuver cette construction, et c'est pourquoi elle n'a pas été terminée.

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Me permettra-t-on quelques mots pour essayer de mettre les choses au clair. Le National-Canadien avait préparé

un programme de construction qui ne put être approuvé à cause de la diminution de ses recettes et des grosses sommes que le Gouvernement actuel aurait à lui fournir, et tous ces projets de gare ou autres ont été traités de la même manière, sans tenir compte de l'allégeance politique des comtés intéressés.

M. POULIOT: Quand la décision a été prise par le ministre intérimaire des Chemins de fer, le ministre lui-même n'était pas à Ottawa, pas plus que le premier ministre, ni le solliciteur général qui a abondé dans le même sens. C'est pourquoi je me suis montré indulgent envers le ministre, mais je l'avertis maintenant de ne parler que des choses qu'il connaît.

L'hon. M. MANION: C'est ce que je fais, mais mon honorable ami n'y regarde pas de si près.

M. POULIOT: Ce que je dis, on peut le prouver. Je dis la vérité. Que doit-on penser de cette déclaration faite par mon honorable ami à Toronto, en décembre 1927: "Je crois que le parti conservateur a été trop honnête dans le passé. Notre parti jusqu'ici a été trop honnête en défendant strictement son attitude et sa ligne de conduite en matière de régionalisme et dans les questions prêtant à discussion". Le parti libéral a été honnête dans le passé et le sera à l'avenir; voilà la différence entre le parti libéral et le parti conservateur.

J'ai été assez courtois pour accorder à mon honorable ami deux minutes, c'est-à-dire le cinquième du temps qui me reste, et je tiens à continuer mon raisonnement. Mon honorable ami a prétendu que les deux voyageurs ont cherché à faire achever cette gare, mais il sait que ce n'est pas exact.

L'hon. M. MANION: Oui c'est exact.

M. POULIOT: Si l'honorable ministre ne le sait pas, il ne devrait rien dire.

L'hon. M. MANION: M. Dubé y a travaillé autant sinon plus que l'honorable député.

M. POULIOT: Mon honorable ami peut-il parler de choses qu'il ignore? Avait-il un moyen spécial de communiquer avec son département pendant qu'il était en route vers Fort-Churchill?

L'hon. M. MANION: L'honorable député est venu me voir plusieurs fois et m'a causé de la chose; voilà comment je le sais.

M. POULIOT: Avant même de connaître les chiffres des soumissions, le candidat tory s'attendait à voir adjuger l'entreprise à son protégé ou à son associé et à en bénéficier tous les deux au préjudice des citoyens de ma circonscription. Puis quand mon honorable ami s'est aperçu qu'il ne pouvait pas satisfaire l'appétit de ses amis tory dans ma circonscription, c'est toute la population qui en a souffert.

Des MEMBRES: A l'ordre!

M. POULIOT: J'ai une haute considération pour le premier ministre, et il le sait. J'ai beaucoup de respect pour le ministre des Chemins de fer et je continuerai d'en avoir pourvu qu'il ne répète pas les inexactitudes du candidat tory dans ma circonscription.

Le chemin de fer national avait l'intention de construire cette gare à la Rivière-du-Loup; le Parlement avait voté l'argent; mais vinrent les élections, et quand on a demandé au ministre de retarder la chose, il l'a fait. Le département a refusé de sanctionner la construction de cette gare allant ainsi à l'encontre de la décision des autorités du chemin de fer national. C'est du "marchandage et de l'ingérence" de la pire sorte. On a dit au député: Si vous ne pouvez pas adjuger cette entreprise à mon protégé dont la soumission est l'une des plus élevées, ne l'accordez à personne. On a fait souffrir la population, parce que cet homme ne pouvait pas avoir l'entreprise. J'aurai ceci à dire au premier ministre et au ministre des Chemins de fer: Je n'ai point l'intention de leur causer d'embarras, mais je veux savoir ce qui se passe. Je leur promets que si je ne reçois pas une réponse satisfaisante, j'exigerai des explications pour chaque dollar des crédits du Chemin de fer national. Ces crédits ne seront pas adoptés avant le prochain congé, si cette explication n'est pas donnée. Si l'on agit de la sorte dans le cas d'une somme de $100,000, qu'est-ce que cela doit être quand il s'agit de 13 millions?

Je crois que le premier ministre était sincère quand il a exprimé de si nobles sentiments à Brandon. J'espère qu'il s'y conformera, et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai tâché de lui faire savoir ce qui se passe dans les rangs de son propre parti, afin qu'il puisse mettre fin à ces agissements.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (Texte): Monsieur le président, je suis très heureux que la question du chômage soit discutée dans cette Chambre dès le début de la session, parce que c'est précisément celle qui a été exploitée au cours de la dernière campagne électorale par nos bons amis conservateurs pour s'emparer du pouvoir. Depuis l'ouverture de la présente session, j'ai écouté très attentivement tous les discours si intéressants qui ont été prononcés dans cette Chambre. Toutefois, je me suis demandé pourquoi les honorables ministres ont paru y accorder si peu d'attention. Rarement avons nous vu des ministres s'absenter si souvent de leurs sièges de-

puis le commencement de la session. Ils pourraient certainement bénéficier des jolies choses que nous avons à leur dire et nous prouver certaine reconnaissance des bons conseils que nous leur donnons avec tous les ménagements et la délicatesse possibles, afin de ne pas blesser leur susceptibilité.

Jusqu'ici, un ou deux ministres seulement ont osé se lever pour défendre leur politique. Je comprends facilement leur grand embarras, vu les nombreuses promesses qu'ils ont faites, eux et leurs amis, durant la dernière campagne électorale. Ils se sont trouvés en face d'une situation qui, au lieu de s'être améliorée, s'est aggravée considérablement, et, n'ayant aucune excuse à présenter pour expliquer leur incompétence à remédier aux maux qu'ils s'étaient fait forts de guérir, s'ils arrivaient au pouvoir, ils ont préféré le silence. Il y a huit mois, monsieur le président, que le Gouvernement gère les affaires de ce pays. Avons-nous constaté certains changements dans la crise économique dont nous souffrons depuis au delà d'un an? Le chômage existe-t-il encore? Nos ouvriers ont-ils pu se procurer du travail pour subvenir à leurs bescins et à ceux de leurs familles? Les cultivateurs de la province de Québec et des autres provinces ont-ils trouvé des marchés pour l'écoulement de leurs produits à des prix plus rémunérateurs? Durant son voyage en Angleterre, le très honorable premier ministre (M. Bennett) a-t-il pu trouver des marchés pour faciliter la vente du blé des fermiers de l'Ouest qui souffraient amèrement de la mévente?

Monsieur le président, je puis affirmer sans me tromper que le Gouvernement actuel n'a rien fait pour remédier à la crise économique que nous traversons. C'était pourtant une promesse qu'il avait faite au cours de la dernière campagne électorale: Dans trois jours il devait remédier à la crise du chômage. Le chômage existe encore et même à un degré plus intense qu'au mois de juillet 1930. Le Gouvernement a failli à toutes ses promesses. Je dois cependant, pour être juste envers nos amis de la droite, admettre qu'il y a une promesse qu'ils ont remplie: celle de convoquer les Chambres aussitôt après les élections. La session a eu lieu au mois de septembre de l'année dernière et à cette session spéciale le Gouvernement a jugé bon de faire voter un montant de $20,000,000 pour remédier à la crise du chômage et, par suite, donner de l'ouvrage à nos ouvriers. Ce fut un geste magnifique et je ne vous cacherai pas, monsieur le président, que l'impression créée chez le peuple travailleur qui souffrait a été une impression de satisfaction. Il y a présentement plus de six mois que nous avons

[M. Denis.]

voté ce montant et je lis, dans un rapport qui a été publié ces jours derniers, que la province de Québec, à l'heure actuelle, n'a reçu de ce montant que la somme de $155,414, y compris $36,455 qui ont été donnés en secours directs. Je vous demande, monsieur le président, si ce geste a été d'un grand secours pour les 30,000 chômeurs, et plus, que nous avions durant l'hiver, dans la ville de Montréal? Le Gouvernement peut-il se vanter d'avoir fait quelque chose pour remédier à la crise du chômage? Je crois, monsieur le président, que cette législation—comme d'ailleurs toutes ses promesses électorales—a eu pour but de leurrer le peuple canadien.

L'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) se scandalise lorsque nous accusons le Gouvernement d'avoir manqué à ses promesses et d'avoir prouvé son incompétence en ne remédiant pas immédiatement au chômage qui existait au pays et qui existe encore, crise qu'il devait régler en trois jours. Loin d'avoir été réglée, cette crise existe à un état plus aigu. Nos ouvriers chôment à Montréal, et je puis vous affirmer que le sentiment de satisfaction qu'ils ont éprouvé en septembre dernier est complètement changé. Ils sont unanimes aujourd'hui à dire que le Gouvernement les a trompés et qu'il ne mérite pas la confiance qu'ils avaient mise en lui. Loin de moi l'idée de vouloir blâmer le Gouvernement de la province de Québec et les administrateurs de la ville de Montréal, mais j'affirme que du mois de septembre au commencement de ce mois-ci aucun travail n'a été exécuté pour venir en aide aux sans-travail. Comment expliquer ces retards? Pour ma part, je ne vois d'autre cause que les procédures longues et ennuyeuses auxquelles ont été assujettis le gouvernement provincial et les municipalités avant de pouvoir toucher les octrois. Il me semble que si le Gouvernement actuel avait été sincère quand il a fait voter ces $20,000,000, montant qui devait apporter aux sans-travail quelques rayons de bonheur et de prospérité, il aurait pu les donner aux intéressés d'une manière plus expéditive afin qu'ils soient distribués dans le cours de l'hiver. Il fallait sans doute que la loi suive son cours. Pour le moment, je ne m'y oppose pas, à condition cependant que toutes les provinces reçoivent le même traitement. Ce n'est pas cependant ce qui est arrivé et je vous en donne la preuve immédiatement. Dans sa tendresse pour la province d'Ontario,—qui s'est presque toujours montrée si sympathique pour la politique tory, —le Gouvernement actuel autorisa une dépense de $2,000,000 en plus du montant qui fut alloué à cette province sur les $20,000,000 distribués aux chômeurs et que ce Parlement a votés à la session spéciale de

septembre 1930. Et cela sans autre autorisation que celle de l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion), qui dit aux contracteurs:

"Vu la crise du chômage, vous pouvez continuer à travailler, je vous accorde $2,000,000 de plus. La province ainsi que la municipalité n'auront pas à contribuer pour l'exécution de ce travail."

Pendant tout ce temps-là, qu'a-t-on fait de l'autorité du Parlement? On s'en est moqué, on a passé outre. Maintenant, dans sa candeur naïve, le Gouvernement vient demander au Parlement de légaliser un acte dont le but ultime était de favoriser l'Ontario au détriment de tous les contribuables du pays. Je le répète, c'est toujours la même politique tory: "la protection aux siens".

Quand on pense qu'à Montréal on n'a commencé qu'une seule entreprise au moyen de ces octrois destinés aux sans-travail,—je veux parler du tunnel de la rue Saint-Hubert, à travers les voies du Pacifique-Canadien. Aucun autre travail n'est présentement en voie d'exécution. Il y a bien eu une pelletée de terre qui a été enlevée et déposée dans une petite chaudière, par un certain membre du comité exécutif de Montréal, au tunnel de la rue Wellington, sous le canal Lachine, pour être gardée comme souvenir de ce grand geste, mais depuis ce temps-là les travaux sont arrêtés à cause de certaines difficultés qui se seraient élevées entre le département des Chemins de fer et des Canaux et la ville de Montréal. Si c'est cela ce qu'on appelle remédier à la crise du chômage, je vous dis, moi, comme représentant des nombreux ouvriers du comté de Saint-Denis qui ont souffert sérieusement de la crise, que vous avez failli à vos promesses et à vos responsabilités, et je vous accuse de ne pas avoir fait votre devoir. Vous êtes trop incompétents pour demeurer plus longtemps à la tête de l'administration publique de notre pays. Maintenant, vous vous agenouillez et vous nous suppliez de vous accorder du temps. Nous vous répondons: ce que vous n'avez pu faire dans huit mois, vous ne serez pas plus capables de l'accomplir dans un an ou plus. Votre politique repose sur des principes économiques absolument faux. Les changements tarifaires à la hausse que vous avez adoptés au cours de la session spéciale n'ont pas atteint le but bienfaisant que vous aviez espéré obtenir. Loin de là, le peuple ouvrier qui forme la plus grande majorité des consommateurs est encore obligé de payer, pour les nécessités de la vie, des prix qui ne sont pas en rapport avec les salaires qu'ils gagnent. Pire que cela, votre politique tarifaire de haute protection, messieurs du Gouvernement, n'a profité qu'à une seule classe d'individus: les gros de la finance et de l'industrie. Vous avez enlevé à la classe ouvrière le bénéfice de cette concurrence juste et légitime que nous, les libéraux, étions heureux d'accorder par un tarif modéré qui n'a causé de préjudice à personne. Les consommateurs, comme les producteurs, recevaient un traitement juste et équitable. C'est pour cette raison, monsieur le président, que sous l'ancien régime l'union et la bonne entente ont toujours existé entre le capital et le travail. Notre pays a vécu des jours heureux et prospères, mais je crains qu'avec ce nouveau régime la misère ne s'accentue, et que nous ne soyions voués aux pires calamités.

Huit mois d'administration, c'est trop court pour régler la crise du chômage! mais bien assez long cependant pour augmenter la dette publique de plus de cent millions; trop court pour trouver des marchés pour la vente du blé de l'Ouest.

N'avez-vous pas dit, l'été dernier, monsieur le premier ministre, ainsi que vos amis, que si les électeurs canadiens vous fournissaient l'occasion d'aller à la conférence impériale, vous forceriez l'Angleterre à acheter notre blé? N'avez-vous pas dit que s'il fallait se servir de la dynamite, vous emploieriez ce moyen pour réussir? La conférence impériale a eu lieu. Vous avez été délégué, monsieur le premier ministre, avec quelques-uns de vos ministres, et vous en êtes aussi revenu, mais confus et penaud. Des marchés, il n'y en avait pas pour notre blé.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne a trouvé vos propositions absurdes et il s'est rendu compte qu'un Bennett n'était pas un King ni un Lapointe, et encore moins un Laurier. Vous voulez vous cacher sous le manteau de sir Wilfrid Laurier en essayant de faire croire que les propositions qui ont été faites à Londres par l'honorable premier ministre sont à peu près les mêmes que celles qui avaient été faites par notre grand chef en 1902 et en 1907, aux différentes conférences auxquelles il avait assisté. Sir Wilfrid Laurier demandait qu'une préférence fut accordée aux produits coloniaux, laissant cependant la Grande-Bretagne libre de l'accorder ou de la refuser. Il n'a pas demandé à la Grande-Bretagne de taxer ses produits alimentaires pour favoriser ceux du Canada. Cependant, c'est ce que fit l'honorable premier ministre actuel. Laurier n'aurait jamais osé dire à une conférence impériale, où tous les délégués de l'empire britannique sont réunis pour discuter les intérêts de tout l'Empire: *Canada First*. C'est la première fois qu'un chef de gouvernement canadien commet pareille bévue, et j'espère que c'est la dernière fois. Le Canada a subi de ce fait la pire des humiliations. Je suis fort surpris, monsieur le pré-

sident, que les members du Cabinet ne réalisent pas la gaffe monumentale dont s'est rendu coupable le premier ministre de ce pays. J'entendais, l'autre jour, l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) l'excuser en disant: "Après tout, la proposition du chef du Gouvernement ne fut pas si mauvaise qu'ont essayé de le faire croire nos adversaires, puisque tous les représentants des Dominions l'ont appuyée." L'honorable ministre s'est-il donné la peine d'examiner et de se rendre compte du chiffre d'affaires de chaque Dominion avec la Grande-Bretagne? L'honorable ministre sait-it qu'il n'y a que le Canada parmi les dominions de l'empire qui ait une balance favorable de commerce—et cela ne lui donne-t-il pas à réfléchir un peu? Si nous vendons pour près de cent millions de plus à l'Angleterre que nous achetons d'elle, est-ce que l'honorable premier ministre était justifiable de dire *Canada First*? Il aurait peut-être appartenu aux autres dominions de s'exprimer ainsi, justement pour la raison que je viens de mentionner, comme l'Angleterre a eu raison de dire à l'honorable premier ministre: *England First*.

Il doit y avoir une autre conférence au cours de cette année. Je n'ai aucun doute que l'honorable premier ministre, profitant de l'expérience du passé en se rappelant le fiasco qu'il a fait en Angleterre, ne se rendra pas coupable du même péché. Ce sera pour le plus grand bien des intérêts canadiens. Nul doute qu'il adoptera la politique qui a été suivie jusqu'ici par le parti libéral et qui a produit de si grands résultats. Afin de retirer le plus de bien possible de cette conférence, je crois que les paroles qui ont été dites par l'honorable ministre des Postes trouvent en ce moment leur application: "Les intérêts du pays, en ce temps de crise surtout, ne devraient-ils pas passer avant les intérêts d'un parti?" Le pays a besoin de marchés pour écouler le surplus de sa production; les marchés domestiques sont impuissants à absorber toute sa production, et pour les avoir, ces marchés, il ne faut pas élever de barrières tarifaires infranchissables autour du pays, et ainsi empêcher les produits étrangers de venir sur nos marchés. Comment pouvez-vous espérer vendre si vous ne voulez pas acheter de personne? C'est bien là, cependant, la politique qui a été suivie par le Gouvernement actuel, et qui a été cause que notre commerce d'exportation a diminué de près de 94 millions. Continuez, messieurs, ça va bien! Dans quatre ans, notre pays aura perdu sa place d'honneur parmi les nations commerciales du monde pour retourner au rang de nation inférieure.

J'entends répéter par nos amis de la droite que depuis leur avènement au pouvoir un grand changement s'est opéré dans le commerce et l'industrie. Comme ils sont épatants, ces gens-là! Le ridicule ne leur fait pas peur! Mais la vérité est tout le contraire.

Tout périclite. Il y a des menaces, partout, de bagarres et de révolutions. Pas plus tard que samedi dernier, plus de deux mille chômeurs ont cherché à pénétrer à l'hôtel de ville de Montréal, pour obtenir de l'ouvrage. La police les empêcha d'entrer. Voyant leur insuccès, ils allèrent sur le Champ-de-Mars où des discours furent prononcés, suppliant les autorités de mettre fin à leur misère et à leur jeûne en leur procurant du travail. Le peuple travailleur est fatigué d'attendre. A Montréal, encore la semaine dernière, des centaines et des centaines d'ouvriers firent irruption dans les chantiers municipaux. Ils cherchaient de l'ouvrage et ils n'en trouvaient pas.

Monsieur le président, c'est là la situation qui existe aujourd'hui. Elle existe non seulement dans Montréal mais dans tout le pays. Le Gouvernement ignore-t-il cela? Comment peut-il s'excuser de retarder les travaux de réparations pour $1,500,000,—montant qui a été voté par l'ancien gouvernement,—travaux qui devaient être faits au quai de la Pointe-du-Moulin-à-Vent? Nos chômeurs s'en seraient bien trouvés durant les gros froids d'hiver, quelques morceaux de pain et de beurre ne leur auraient pas fait de tort. Vous n'avez pas pensé à cela,—le sort des pauvres vous est indifférent. Vous avez préféré remettre à plus tard ces travaux parce que le plus bas soumissionnaire n'était pas celui que vous préfériez. Qu'importe la crise que nous traversons. Qu'importent les misères de l'ouvrier sans travail; ce qui importe au gouvernement tory, c'est la protection de ses amis. Périsse le pays, pourvu que les millions tombent dans les goussets de nos amis! Vieille politique conservatrice et tory, toujours la même. Peuple du Canada, mon pays, mes amours, il vous faut vous armer de courage et de patience. Vous êtes au commencement de vos misères et de vos troubles. Priez la divine providence d'éclairer le Gouvernement afin qu'au moins le mal commis envers notre pays ne soit pas irréparable.

Avant de reprendre mon siège, permettez-moi, monsieur le président, de dire à l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin), et à tous ceux qui pensent comme lui, que la province de Québec n'est pas une province conservatrice; elle le fut un temps, avant 1896, quand l'instruction n'était pas répandue dans le peuple. Aujourd'hui, grâce à l'instruction qu'elle possède, la province de Québec sait comprendre mieux; elle est devenue libérale et elle va le rester.

M. DORION: C'est pour cela que les conservateurs ont remporté la victoire dans 24 comtés.

M. DENIS: Vos espoirs sont des rêves chimériques. Vous êtes dans l'opposition à Québec et vous le serez encore longtemps, afin que la justice et la liberté règnent toujours dans notre province de Québec et que les droits des minorités soient respectés. La bonne entente existe parmi toutes les races qui composent sa population. Puisse son exemple être suivi par les autres provinces de la Confédération.

Les événements qui ont eu lieu dans la province de la Saskatchewan,—entre autres la défense d'enseigner le français dans les écoles publiques,—ne sont pas de nature à cimenter l'union et la bonne entente qui doivent exister parmi nous, et ce n'est pas par ces moyens qu'on réussira à faire de notre pays un peuple grand et prospère. Prenons donc la résolution de cesser nos appels aux préjugés de race et de religion. Pratiquons donc la justice et la générosité en tout et partout. Nous finirons ainsi par nous entendre et nous comprendre. C'est par une action commune que notre pays arrivera plus vite et plus facilement à ses nobles destinées.

M. MARTIAL RHEAUME (Saint-Jean-Iberville) (Texte): Monsieur le président, je dois à mes électeurs de vous déclarer que je représente le plus beau comté de la province de Québec et du Canada puisque, depuis la Confédération, il est toujours demeuré fidèle au parti libéral—ce qui est une preuve de la clairvoyance et du patriotisme éclairé des bons Canadiens et des bonnes Canadiennes dont j'ai l'honneur d'être le mandataire.

Je représente un comté agricole et industriel. Les cultivateurs de mon comté font de la culture mixte et ils cherchent continuellement à améliorer leurs troupeaux. Ils ont toujours été satisfaits de la politique du parti libéral et ils comprennent que, dans une crise mondiale, la classe agricole est exposée à souffrir comme les autres classes de la société.

J'ai écouté attentivement le discours prononcé par mon voisin, le député conservateur de Brome-Missisquoi (M. Pickel), qui a prétendu que les conventions commerciales du Canada avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été préjudiciables au cultivateur canadien. Les cultivateurs de son comté—comme ceux du mien—font de la culture mixte. Ils se trouvent par conséquent dans les mêmes conditions.

Monsieur le président, au mois de septembre dernier nous étions convoqués à une session d'urgence pour voter $20,000,000 et ainsi régler la question du chômage, c'est-à-dire pour essayer de remplir les promesses que nos amis de la droite avaient faites durant la dernière campagne électorale. Pour répondre à mon honorable ami le député de Missisquoi qui a dit, l'autre jour, dans cette Chambre, que la ville de Farnham, située dans son comté, avait fait beaucoup de progrès récemment, j'ai devant moi une lettre qui se lit comme suit:

Farnham, Qué., le 21 mars 1931.

M. Martial Rhéaume, m.p.,
Chambre des communes,
Ottawa.

Cher monsieur,

Pour faire suite à notre conversation de cet après-midi au téléphone, je désire vous confirmer que nous avons eu en 1929, vers le mois de mars, deux nouvelles manufactures: l'une la "Collins & Aikman, Company Limited", fabricants de peluche, *etc.*, et l'autre la "Devey & Almy Company, Limited", fabricants de produits chimiques. En 1930, comme j'avais l'occasion de vous le dire récemment, "Barry & Staines Linoleum (of Canada) Limited" s'établirent ici, aussi vers le mois de mars 1930.

J.-E. Lefebvre
Secrétaire trésorier,
Ville de Farnham (Qué.).

Nous n'avons rien eu depuis. Monsieur le président, je dois faire remarquer que si la ville de Farnham a fait du progrès, si ces manufactures s'y sont établies, c'est dû au régime libéral. J'ajoute que si mon ami le député de Missisquoi est au milieu de nous ce soir, il doit son mandat aux promesses qu'il a faites durant la dernière campagne. Ce monsieur s'est promené avec des amis de porte en porte et il promettait à chaque cultivateur qui avait perdu des animaux depuis trois ans, par suite du *test* de la tuberculine, qu'il était autorisé par son chef M. Bennett à promettre $20 pour chaque animal abattu depuis trois ans. Je connais des cultivateurs dans ce comté qui en ont perdu jusqu'à trente. L'offre était certainement alléchante.

En ce qui regarde la question du chômage, je dois dire qu'à Saint-Jean nous possédons une industrie qui employait, 1,400 personnes, durant 1929 et 1930. Depuis le 2 septembre 1930, cette manufacture travaille 32 heures par semaine, et depuis janvier 1931, 24 heures par semaine; pendant la semaine finissant le 21 mars 1931, 42 personnes ont été congédiées. Actuellement, de ceux qui travaillaient à cette usine, il n'en reste qu'environ 900. Je demande à mes amis conservateurs où est le succès au point de vue du chômage? Le député de Jacques-Cartier (M. Laurin) a dit, l'autre jour, que le Gouvernement avait rempli toutes ses promesses; qu'il avait obtenu deux tunnels; je ne veux pas m'y arrêter plus longtemps, car mon ami le député de la divi-

sion Saint-Denis (M. Denis) en a parlé assez longuement.

Maintenant, monsieur le président, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de répondre à une remarque faite tout à l'heure par le député de Québec-Montmorency (M. Dorion); il a dit que les conservateurs avaient conquis 24 comtés dans la province de Québec. Monsieur le président, je crois que le député de Québec-Montmorency—je ne sais pas quelles promesses il a faites dans son comté—doit avoir suivi l'exemple de tous les autres candidats conservateurs de la province de Québec. Je ne voudrais pas reprendre mon siège sans avoir répondu à une remarque faite par l'honorable ministre des Postes, député de Laval-Deux-Montagnes (M. Sauvé), dans son discours de jeudi dernier, lorsqu'il reprocha aux libéraux de ne pas avoir fait de suggestions. Monsieur le président, je crois que si l'honorable ministre des Postes était resté à son siège depuis le commencement du débat sur l'adresse il aurait certainement entendu des suggestions de la part de députés de la gauche. Je sais qu'il a brillé par son absence. Il est à ma connaissnace personnelle que l'an dernier il a reproché à l'ancien député de Laval-Deux-Montagnes de dormir à la Chambre. A l'heure actuelle, l'honorable ministre semble souffrir du même mal; je crois que cela lui est arrivé quelquefois.

Je me rappelle aussi les promesses de l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau), député de Chambly-Verchères, mon voisin, durant la dernière campagne. Je sais qu'il a été élu un peu par surprise, comme plusieurs députés conservateurs de la province de Québec. Je sais que l'honorable ministre a fait de nombreuses promesses, surtout à certains de mes amis personnels qu'il a persuadés de voter pour lui à cause d'avantages et de faveurs que l'honorable ministre de la Marine pourrait leur accorder. Depuis que le Parlement a été convoqué, l'honorable ministre de la Marine n'a encore présenté aucun projet de loi tendant à remplir ces promesses, que je sache. Lui aussi avait promis une indemnité aux cultivateurs pour les animaux qu'ils avaient perdus par le *test* de la tuberculine; il leur avait promis qu'ils pourraient vendre leur lait $2.50 par 100 livres; il leur avait promis que leur beurre se vendrait 45 sous la livre et il leur avait promis que le pont entre Longueuil et Montréal serait libre de tous droits de péage. Les candidats conservateurs dans tout le pays faisaient de nombreuses promesses aux électeurs, mais, s'il y avait aujourd'hui de nouvelles élections le résultat ne serait peut-être pas le même.

Je ne veux pas retarder le débat plus longtemps; je voulais seulement ne pas laisser passer cette occasion d'exprimer mes opinions. Au cours de tout ce que nous avons entendu dire ici par les députés de la droite au sujet de la prospérité renaissante du pays, on nous a fait plusieurs reproches, et en certaines circonstances ces messieurs nous ont dit: "Tâchez de nous donner une chance." J'ai eu l'occasion d'entendre l'honorable ministre des Postes, il y a quelques jours, et je n'ai pas constaté qu'il ait élaboré un programme, lui qui s'est toujours proclamé, quand il était à Québec, le défenseur de la classe agricole. Je crois qu'il suivra plutôt l'exemple de son chef dont la politique tend à protéger les industriels et les manufacturiers.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud): Quelques mots au sujet de la question soulevée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Comme plusieurs députés de circonscriptions urbaines, j'ai reçu, depuis quelques jours, des lettres et des vœux adoptés par diverses sociétés se rapportant à l'état du chômage dans ma région. Comme mon compagnon de chambre, dans cet édifice, est le représentant de Winnipeg-Nord, je lui ai montré ces vœux, dans l'espoir que sa vaste expérience lui permettrait de m'indiquer ce qu'il y avait à faire. Il m'a dit qu'il proposerait l'ajournement de la Chambre en vue d'exposer la question. Je lui ai demandé sur quel appui il comptait. "L'an dernier, m'a-t-il répondu, tout le parti conservateur était avec nous". "C'est encourageant, ai-je dit, car les conservateurs sont beaucoup plus nombreux cette année: nous devrions avoir du succès". Mais, à ma grande surprise, quand la question a été abordée, cet après-midi, le parti conservateur a manifesté son opposition marquée, lui qui se montrait si sympathique l'an dernier, et bien que le chômage soit pire que le 31 mars dernier. Dans mon innocence, je ne pouvais comprendre ce qui a causé un tel changement.

Est-il possible que le fait de passer d'un côté de la Chambre à l'autre puisse changer les esprits si radicalement, bien que les circonstances extérieures n'aient pas le moindrement changé, du moins pas pour le mieux? Lorsque la Chambre ne siégera pas j'ai l'intention d'aller m'asseoir de l'autre côté pendant quelques instants afin de constater l'effet psychologique.

M. EDWARDS: Vous n'y parviendrez jamais autrement.

M. MacINNIS: Peut-être, mais vous pouvez revenir de ce côté-ci. Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de discuter cette question pour critiquer. On devrait la traiter, il me semble, à quatre points de vue au moins. D'abord nous devrions considérer l'é-

tendue et la gravité de la situation présente; en second lieu, les mesures à prendre pour faire face à cette situation urgente; en troisième lieu, l'opportunité d'une enquête approfondie sur les causes du chômage et de la dépression économique; et finalement, les mesures permanentes à prendre pour remédier à la situation, en général, et se prémunir contre le retour de ces périodes de dépression économique.

Si je m'arrête d'abord à la gravité de la situation, je vous ferai remarquer que je suis continuellement en contact avec ma ville, Vancouver. Il se peut que les chômeurs ne soient pas aussi nombreux actuellement qu'il y a un mois, mais il y en a certainement beaucoup plus qu'il y a un an. A part cela, la ville n'est pas aussi en mesure de faire face à la situation qu'elle l'était il y a un an. Une délégation de la ville de Vancouver rencontra les membres du gouvernement provincial à Victoria le 23 mars dernier. Le président du comité de secours fit alors remarquer au gouvernement que les finances de la ville ne lui permettaient pas de profiter des fonds qui pourraient rester des crédits votés à la session de septembre dernier, et qu'en conséquence le gouvernement provincial devrait se charger de secourir les chômeurs de Vancouver. Le même jour une délégation se présentait à l'hôtel de ville demandant que l'on replace sur la liste des éligibles 1,500 célibataires à qui on avait refusé des secours aux termes de la loi. Le 18 mars, il y a quelques jours à peine, 6,064 hommes mariés touchaient du secours de chômage. A la lumière de ces faits, il semble plutôt étrange que personne du côté du Gouvernement ne nous ait fait connaître ses intentions au sujet du chômage. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord a fait remarquer au commencement de son discours, aujourd'hui, qu'il avait parlé de cette question il y a un an. Me permettra-t-on de citer quelques paroles de l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux. Dans les *Débats* du 2 avril voici ce qu'il dit:

L'hon. R. J. Manion (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je conviens, avec le motionnaire, que c'est là le plus important problème du pays à l'heure actuelle.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si le problème du chômage était important en 1930, lorsque la situation n'était pas aussi mauvaise qu'aujourd'hui, lorsque les finances des municipalités n'étaient pas épuisées comme elles le sont en ce moment, et lorsque la bourse des individus n'était pas dégarnie comme elle l'est présentement, combien plus grave doit être ce problème maintenant. Cependant le ministre des Chemins de fer et des Canaux n'a pas encore ouvert la bouche.

M. SPOTTON: On ne lui donne pas la chance de dire un mot.

M. MacINNIS: Il pourra parler lorsque j'aurai fini.

Je ne pense pas que personne puisse comprendre, dans cette grande terre promise...

Il s'agit surtout de choses promises.

...que durant les froids d'hivers septentrionaux du Canada il se trouve de temps à autre—aujourd'hui surtout—des hommes, des femmes, d'innocents petits enfants qui souffrent du manque de nourriture nécessaire à l'existence, sans avoir une profonde et constante sympathie pour la cause qu'a défendue mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps).

Nous sommes encore en face aujourd'hui de "ces froids d'hivers septentrionaux" qui sévissaient en 1930, sauf qu'ils sont peut-être un peu plus rigoureux. L'honorable membre continue ensuite ses remarques, et je me demande si ses sentiments sont les mêmes ce soir qu'alors. Je cite le passage suivant des *Débats:*

J'ai écouté avec attention et profit les théories émises en faveur de la solution permanente du problème par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), de même que par l'honorable membre de Winnipeg-Nord...

Aujourd'hui, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a parlé fort à propos sur cette résolution. Ses remarques doivent ressembler à celle qu'il fit l'an dernier, je n'en doute pas. J'aimerais demander à mon honorable ami le ministre des Chemins de fer et des Canaux si la question l'intéresse autant actuellement, et s'il a écouté avec autant d'attention et de profit cette année qu'il le fit l'an dernier. L'honorable ministre continue ainsi:

...mais tout en reconnaissant qu'une solution définitive sera peut-être trouvée un jour ou l'autre, il n'en demeure pas moins que le chômage sévit aujourd'hui et que des mesures temporaires de quelque nature auraient dû être prises depuis longtemps par le ministère pour faire face convenablement à ce problème.

Voilà ce que nous demandons à l'heure actuelle; on devrait adopter des mesures provisoires afin de faire face à une situation qui dépasse les moyens des municipalités. C'est le devoir sacré du Gouvernement d'édicter les mesures provisoires qui peuvent être nécessaires, dans les circonstances.

Je citerai encore quelques extraits du discours prononcé par l'honorable ministre des Chemins de fer:

Je me permettrai de dire au premier ministre que la population du pays désire des déclarations franches et loyales de la part du Gouvernement touchant toutes les questions d'administration.

L'autre jour, j'ai appelé l'attention des honorables membres sur le fait que nous avons

droit à un peu plus de franchise que ne nous en accorde le Gouvernement du jour. Si le ministre des Chemins de fer et des Canaux exerce quelque influence sur le chef du ministère dont il fait partie, il pourrait lui faire observer que la gauche apprécierait fort le fait d'être traitée avec un peu plus de franchise. Et mon honorable ami ajouta encore:

Elle (la population) est fatiguée du charlatanisme politique, de ces tours de passe-passe destinés à décrocher des votes dans diverses parties du pays.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, est-il nécessaire que je rappelle au souvenir de cette Chambre les promesses qui furent faites à la population canadienne au cours de la dernière campagne électorale. Ainsi que votre humble serviteur, je le sais, le premier ministre n'a pas l'habitude de faire des promesses inconsidérées et, peut-être que s'il m'avait consultée, se serait-il abstenu de prendre l'engagement de mettre un terme au chômage. Quoiqu'il en soit, il a fait cette promesse, mais, dans les circonstances, je ne crois pas que nous devrions insister pour qu'il la remplisse. Cependant, il pourrait prendre certaines mesures, bien qu'il ne puisse tenir sa promesse. Le premier ministre pourrait aider au soulagement du chômage en utilisant les ressources du pays. Les représentants ouvriers dans cette Chambre,—et je crois que nombre d'autres députés partagent notre avis,—adoptent l'attitude qu'une grave situation existe au Canada,—il s'agit d'une crise économique qui fait sentir son effet sur un si grand nombre de citoyens qu'elle revêt à nos yeux l'allure d'un état de circonstances exceptionnelles par tout le pays. Or, il faut prendre des mesures extraordinaires pour faire face à une pareille situation exceptionnelle.

Puis-je signaler à l'attention des honorables membres la situation exacte dans laquelle nous nous trouvons? Nous admettons tous, je crois, que le nombre des chômeurs s'élève au bas mot à environ 300,000 par tout le pays. En supposant que chacun de ces sans-travail a deux personnes à sa charge, on arrive à un grand total de 900,000 personnes qui souffrent des effets du chômage. Voilà qui constitue un concours de circonstances exceptionnelles. Du moins la situation est grave en ce qui regarde ces 900,000 personnes. Or, si le Dominion participait à une guerre de destruction, un conflit peut-être auquel nous ne comprendrions goutte, le Gouvernement mettrait au jeu toutes les ressources dont dispose le pays. Les sans-travail qui, à l'heure qu'il est, se passent de manger, sont mal vêtus et dont les semelles sont usées à force de battre le pavé de nos rues, seraient bien nourris, vêtus d'uniformes et pourvus d'armes et de munitions s'il s'agissait de participer à une guerre de destruction.

[M. MacInnis.]

Cependant, à l'heure actuelle, on ne fait rien pour leur permettre de gagner leur subsistance et de contribuer à l'accomplissement de la richesse du Dominion. Bref, voilà la situation et le Gouvernement peut difficilement récuser toute responsabilité.

Après les dernières élections générales, le Parlement fut convoqué à une session spéciale et le Gouvernement a fait voter un crédit de 20 millions de dollars afin de parer aux effets du chômage. Puis-je faire observer que les membres de notre groupe ont adopté cette mesure avec satisfaction. Nous estimons que le Gouvernement faisait un geste généreux afin de soulager les victimes du chômage. Plus que cela, en vertu du programme inauguré à cette session spéciale, je crois que le Gouvernement a fermé les portes du Canada à toute immigration; de cela aussi nous sommes reconnaissants au Gouvernement et nous l'en remercions. Mais, voici le point que je tiens à faire ressortir: Si le Gouvernement croit que cette somme de 20 millions de dollars suffira à tous les besoins alors que la situation empire constamment, il commet une grave erreur. En réalité, le débours de ces 20 millions de dollars constituera un énorme gaspillage à moins qu'il ne soit suivi d'un effet pratique en vue de diminuer le chômage. Cela équivaut à donner un repas à un misérreux que l'on rencontre dans la rue. Ce n'est pas là le genre d'aide que réclament les sans-travail; ils demandent simplement qu'on les mettre à même de suffire à leurs besoins; toutes les mesures visant un autre but que celui-là ne sont pas de matière à donner une solution permanente au problème du chômage. L'application de cette mesure, je le sais, a été faite à titre de palliatif; cependant, l'emploi des palliatifs tend à créer justement la situation que l'on voudrait éliminer. Je soumets respectueusement ces faits à l'attention du premier ministre.

Lorsque j'ai participé au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai cité quelques chiffres; je n'ai pas eu le temps d'en citer d'autres. Je désire le faire à cette heure afin d'établir qu'il n'y a aucun indice de nature à faire croire que nous verrons bientôt la fin de la crise actuelle. L'administrateur de la banque canadienne de Commerce, M. F. H. Logan, a déclaré ce qui suit à la réunion générale des actionnaires de la banque tenue le 13 janvier dernier: Au cours de l'année écoulée, a-t-il dit, nous avons fait une enquête concernant les projets industriels qui devraient être mis à exécution; nous avons constaté qu'ils représentaient le débours d'une somme d'environ 500 millions de dollars. Or, ces travaux ont tous été exécutés pour ainsi dire. Une enquête de même nature a été faite

pour l'année 1931 et nous avons constaté que la somme disponible à cette fin n'est plus que de 350 millions de dollars. C'est-à-dire que la construction et l'expansion en perspective de 1930 à 1931 accusaient une diminution d'un peu moins des deux cinquièmes.

Je vois, d'après le *Financial Post* qui emprunte ses statistiques à la *Gazette du travail,* que:

Les statistiques relatives à la situation ouvrière, compilées le 1*er* février 1931, indiquent une accentuation du déclin commencé en juillet 1930. L'indice du Bureau fédéral de la statistique, fondé sur la moyenne de 100 de 1926, est de 100.7 à opposer à 101.7 pour le mois précédent. Dans le passé, il y avait généralement amélioration de la situation au cours de janvier, et la baisse signalée en janvier 1931, ainsi que l'indique le chiffre-indice, est la première que l'on mentionne pour cette période le 1*er* février 1931. Pour le Canada, le chiffre-indice était de 111.6.

Voilà qui, selon moi, n'indiquerait guère que la situation s'améliore; décidément, elle va s'aggravant. Mais nous pouvons signaler d'autres indications en ce sens. Sous le titre "La situation commerciale en Canada", un article publié dans le même numéro du 5 mars, dit ce qui suit de la situation:

Prix des denrées: Les produits textiles accusent de la fermeté; les matériaux de construction sont à leur plus bas depuis 1916. Fer et acier: les entreprises de construction adjugées font entrevoir plus d'activité dans la vente de l'acier de construction. Commerce étranger: le ralentissement persiste. Les expéditions de blé constituent le seul élément de fermeté. Mouvement des marchandises par voies ferrées: amélioration saisonnière nulle; volume stationnaire depuis six semaines. Travail: aucun signe d'amélioration tant que durera le ralentissement industriel.

En face d'un semblable état de choses, comment pouvons-nous expliquer le silence du Gouvernement sur la question dont il s'agit?

Bourse: Une période de réalisation de bénéfices provoque une tendance imprécise. Crédit: demande un peu plus ferme. Les virements de dépôts en banque dénotent une plus grande activité.

Passons maintenant à ce que le *Financial Post* dit être le moyen le plus sûr de constater si la situation s'améliore ou s'aggrave. Il s'agit ici du mouvement des marchandises par voies ferrées.

Le mouvement des marchandises par voies ferrées offre un autre moyen de démontrer incontestablement l'absence d'amélioration saisonnière dans les affaires en Canada. Pour la première fois depuis nombre d'années, le diagramme des chargements hebdomadaires jusqu'à, et, y compris la semaine se terminant le 21 février, est d'une uniformité qui contraste avec la courbe décidément ascendante que l'on est accoutumé de voir à cette époque-ci de l'année. Le volume total des chargements est de 17 p. 100 inférieur à celui de la période correspondante de 1930.

Je ne vois rien là dedans qui nous autorise à compter sur une amélioration à brève échéance, ou qu'il y ait la moindre perspective de reprendre notre équilibre économique.

Je vais m'arrêter un instant à l'autre côté du tableau. Voici ce qu'il conviendrait de ne pas perdre de vue; c'est chose que nous devrions tâcher de concilier avec la situation que nous discutons aujourd'hui. On conviendra que, depuis que ce Dominion existe, le Canada n'a jamais possédé en aussi grande abondance les éléments de richesse,—j'entends de richesse utilisable. Non seulement cela, mais force nous est de reconnaître que les instruments dont nous disposons pour la production, au besoin, de nouvelles richesses l'emportent sur tout ce que nous avons eu jusqu'ici. Poussant la chose plus loin, nous pouvons compter, et tout l'indique, que nous avons l'avantage de plus grandes connaissances scientifiques, d'un plus grand savoir technique, d'un plus gros matériel humain, et de plus grandes aptitudes de la part de l'élément ouvrier, au besoin, pour faire usage de ces moyens de production. Cependant, malgré tout cela, nous avons du chômage et le malaise sévit, non seulement dans les villes, mais également dans les centres ruraux, et ce à un degré sans précédent dans nos annales. En face de tout cela mes honorables ami d'en face gardent le silence; il n'ont pas un mot à dire sur ce qu'ils entendent faire, et ils n'ont pas non plus de proposition à faire pour remédier à cet état de choses.

A ce propos, j'aimerais à citer un court extrait du *Commerce of the Nation,* organe officiel de la Chambre de commerce canadienne. Cet article a paru dans le numéro d'octobre 1930 et a pour auteur feu Angus MacLean qui à ce moment-là était président de cette organisation. Il dit:

Antérieurement à l'automne dernier, nous jouissions depuis plusieurs années d'une ère d'expansion et de prospérité inusitées. Un grand nombre des nôtres en sont venus à la conclusion qu'il continuerait d'en être ainsi tant que cette production de nos fermes, de nos forêts, de nos mines et de nos pêcheries se maintiendrait.

A mon sens, c'était là une conclusion logique. Il poursuit:

La situation de l'heure actuelle fait ressortir manifestement que cette opinion était erronée. De l'Atlantique au Pacifique, nos fermes ont donné d'excellentes récoltes. Nos élévateurs sont remplis de grain; nos granges et nos entrepôts regorgent de produits. Nos mines rapportent toujours autant que dans le passé. Nos pulperies et nos fabriques de papier produisent plus que jamais, et aujourd'hui, elles sont les plus importantes du globe, et nos pêcheries sont d'un rendement exceptionnel.

Or, monsieur l'Orateur, ce tableau n'a rien d'exagéré. Avec la richesse du Canada, telle que l'expose ici l'ancien président de la Chambre canadienne de commerce, comment pouvons-nous expliquer la présence de ces chômeurs qui vont par les rues sans chaussures, de ces gens qui manquent de pain et de ceux qui, la nuit, vont dormir dans les wagons ou sous les ponts? Cette richesse n'est pas limitée à ce Dominion; d'autres pays ont été, au cours des quelques dernières années, également mal partagés sous ce rapport. Permettez-moi une autre citation du *Glasgow Evening Citizen,* organe tory fort respectable, que les honorables députés d'en face trouveront digne d'être cité:

Cependant, dans ce même monde, les vallées regorgent tellement de blé que l'on rit et l'on chante; les greniers débordent de grain, les manufactures peuvent produire des quantités colossales de toutes sortes de marchandises, et les eaux abondent en poissons. Les richesses de la terre, de la mer et du ciel sont incalculables; les biens de la nature sont illimités. *The world is our cocoanut,* et cependant nous mourons de faim.

C'est assez étrange; il semble que plus nous avons de noix de coco plus nous sommes affamés.

Une VOIX: Nous ne sommes pas aussi sages que les singes.

M. MacINNIS: J'en conviens, à ce point de vue, du moins. Je suppose que nous croyons avoir beaucoup marché de l'avant depuis que nos sauvages ancêtres rôdaient dans les forêts, mais s'il était possible de faire revivre l'un de ces ancêtres dans l'univers, où il verrait les chômeurs mourant de faim et de froid tandis que nous avons toutes ces richesses à notre disposition, il penserait à bon droit que nous n'avons pas fait tant de progrès, après tout. Je continue la citation:

Au lieu de coopérer, les hommes se divisent en groupes. Ils élèvent des murs autour de ces groupes, et, parfois, l'un d'eux est pris de folie et se met à lancer des pierres à un autre. Ils n'ont pas encore appris à regarder la terre comme appartenant à toute l'humanité en commun; ils n'ont pas découvert comment s'organiser; leurs nations, leurs classes, leurs sectes ne sont pas moins querelleuses et ne sont guère moins insensées que les mouettes ou les mésanges, qui sont de petits oiseaux fort écervelés.

Je pense que c'est dans le sens de la coopération que favorise depuis plusieurs années le représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Il est temps que nous ayons cette coopération, étant donné que nos autres efforts n'ont pas réussi à assurer à la grande majorité des citoyens de ce pays une part honnête des biens que nous produisons en abondance.

Quelle est la raison de tout cela? Mon collègue de Queen (M. Myers),—et je parle de ce sujet parce que l'île du Prince-Edouard est ma province natale,—a dit, l'autre jour, que personne ne semble connaître la cause du chômage. Je me suis demandé si quelqu'un le sait, si peut-être quelques-uns peuvent l'expliquer mais ne le veulent pas dans la crainte de blesser certaines personnes. Je crois connaître cette cause, et, afin que mon honorable ami quitte cette Chambre un peu plus sage que lorsqu'il y est entré, je vais la lui apprendre, qu'il me croie ou non. La cause du chômage est la propriété privée des moyens de production. C'est l'unique cause. Supposons que tous les habitants de l'univers soient réunis dans cette enceinte. J'avoue que ce ne serait pas un endroit amusant, mais pour les fins de mon argumentation, imaginons que tous les peuples du globe soient groupés ici, et que nous possédions tout en commun. Pouvez-vous concevoir qu'un d'entre nous aurait faim ou froid avec toutes ces richesses à notre disposition? Mais supposons que M. l'Orateur, ou quelque autre, possédât tous ces biens, et que les autres ne pussent en bénéficier que selon son bon plaisir en retour d'un tribut. Il est facile de voir que nous serions plongés dans la misère. Telle est l'unique raison du chômage, et il n'y sera pas remédié tant que le rouage pour la production de la richesse ne sera pas entre les mains de la société pour le bien commun de tous.

Les honorables députés penseront peut-être que c'est là une assertion insensée, mais nous ne sommes pas les seuls de cette opinion. J'ai à la main une résolution adoptée à la session régulière de la conférence d'Alberta de l'Eglise unie du Canada, tenue à la McDougall United Church d'Edmonton. Selon le *Guide parlementaire,* c'est l'Eglise de mon tès honorable ami le premier ministre, et pour cette raison, sinon pour aucune autre, il devrait examiner cette résolution. La voici:

Bien que nous endossions et approuvions le *Remit,* en ce sens qu'il indique certaines améliorations relatives aux conditions industrielles, et qu'il cherche à faire reconnaître davantage les droits de l'homme, cependant, nous sommes convaincus que ce n'est pas suffisant dans le moment, et que l'Eglise devrait s'exprimer en d'autres termes que ceux qui appuient simplement les principes qui ont été généralement appréciés depuis quelques années, même s'ils ne sont pas encore entièrement appliqués.

Nous croyons que, d'abord avec les enseignements de Jésus, nous devrions procéder aussi rapidement que possible à la création d'un ordre fondé sur la coopération et le travail, qui déplacerait l'ordre social actuel, basé sur la rivalité et l'appât du gain.

Ce n'est pas moi qui parle, mais la conférence de l'Eglise unie de l'Alberta. Je continue de citer:

La pensée maîtresse de Jésus était pour l'humanité et ses besoins, ce qui contraste bien avec

la préoccupation présente du système économique, tout au lucre.

Voilà ce que nous soutenons depuis des années; ce que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) et l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) n'ont cessé de répéter à cette Chambre. Continuons de lire:

Ce système dure depuis assez longtemps pour être soumis à une critique loyale, et la malheureuse situation actuelle faite de surproduction, de consommation insuffisante, de chômage et de l'angoisse qui en découle le condamne.

Nous n'avons certainement jamais dénoncé en termes plus durs le régime sous lequel nous vivons.

Nous sommes convaincus que le Père a suffisamment pourvu le monde des choses nécessaires aux besoins de ses enfants. Ce que l'on veut c'est l'exploitation et la distribution de ces produits dans un esprit chrétien, chose que la régie privée du capital, lien entre le producteur et le consommateur, n'a pas réussi à accomplir.

En attendant, nous préconisons des méthodes comme l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse à base contribuante, en même temps qu'un programme tendant à la socialisation des moyens de production, de distribution et d'échange.

Nous n'avons jamais demandé davantage. Le fait que le système actuel rend de plus en plus précaire la situation de l'individu à mesure que la production augmente est tout ce que nous voulons faire reconnaître. Et tout ce que nous demandons c'est qu'à ce système il en soit, le plus tôt possible, substitué un qui nous procure une existence conforme à notre habileté et à notre volonté de travailler. Vous figurez-vous ce que les 300,000 chômeurs qui battent actuellement le pavé au Canada pourraient produire avec l'outillage moderne, si seulement ils pouvaient avoir accès aux moyens d'action? Vous le figurez-vous, et pensez-vous à ce que cela représente? Pourquoi ces moyens d'action nous sont-ils refusés? Je le répète, parce que ce sont des particuliers qui les détiennent et que nous ne saurions les atteindre sans payer tribut à quelques uns. Ils sont peut-être une demi-douzaine, en tout cas moins que cent, en Canada, qui prélèvent tribut sur le vêtement, la nourriture et le moindre geste de tous les autres. Lisons encore:

Nous croyons que la société devrait considérer le chômage forcé comme un mal intolérable, d'où résultent une main-d'œuvre inutilisable, la vie miséreuse et louche, la dépression de la volonté, l'affaiblissement du caractère et une atmosphère où s'entretiennent les sentiments de haine et de révolte. Nous croyons que les gouvernements devraient appliquer à la solution de ce problème la même énergie que dans les cas d'urgence nationale.

Je ne crois pas que les membres du Gouvernement se rendent un compte exact de la situation, qui est la même dans toutes les villes et villages du Dominion. Voici l'extrait d'une lettre que j'ai reçue de quelqu'un des environs de Saskatoon:

Nous n'avons pas d'argent pour payer nos taxes, nos comptes chez le marchand, l'intérêt sur nos emprunts, et dans le Nord les gens qui vivent de leurs produits, légumes, *etc.*, n'ont pas de quoi s'acheter des vêtements. Un instituteur demande des vêtements pour 57 enfants; un autre pour 40; un autre pour 34; et un autre pour 16. Les enfants ne peuvent aller à l'école, parce qu'ils n'ont pas d'autre chose à se mettre que les sous-vêtements de coton et les souliers de toile qu'ils avaient l'été dernier.

Je crois que la suggestion faite cet après-midi par l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) nous aiderait beaucoup. Il y aurait beaucoup à dire encore sur les causes de la situation présente et l'impossibilité d'espérer mieux dans un avenir prochain. Sir John Aird disait lors de la réunion annuelle des actionnaires de la banque du Commerce:

Entre 1926 et 1928, la population a augmenté de 2 p. 100, la production alimentaire de 8 p. 100, et la production de la matière brute de 11 p. 100.

Et malgré cette augmentation de 8 p. 100 dans la production alimentaire et de 11 p. 100 dans la production des matières premières, en regard d'un accroissement de population de 2 p. 100, la situation de celle-ci est bien pire en 1929 qu'en 1928. Pour terminer, je demande à proposer...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. MacINNIS: Je demande à proposer que tous les mots après...

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable député est épuisé.

M. MacINNIS: J'allais proposer un amendement.

Un MEMBRE: Trop tard.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé ses quarante minutes.

M. WOODSWORTH: Puis-je faire observer que d'après l'article 37...

Un MEMBRE: C'est faire perdre le temps de la Chambre.

M. WOODSWORTH: Non, je ne fais pas perdre de temps; j'ai le droit de discuter l'objection. L'article 37 du Règlement dit ceci:

Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et le ministre lui faisant réponse, ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

Mon collègue était sur le point de faire une motion; par conséquent, il a le droit de parler pendant plus de quarante minutes.

Un MEMBRE: Il ne l'a pas fait en temps voulu.

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'a pas laissé entrevoir qu'il allait proposer une motion. Son discours se trouvait achevé au bout des quarante minutes.

M. MacINNIS: Je propose...

M. l'ORATEUR: Je rappelle l'honorable député au règlement.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur...

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. WOODSWORTH: Si Votre Honneur décide que nous devons appliquer la règle de quarante minutes lorsqu'un député est en train de donner le texte de sa motion, alors je me verrai obligé d'en appeler de cette décision.

Un MEMBRE: Faites-le.

M. l'ORATEUR: L'honorable député avait quarante minutes pour présenter sa motion; il ne l'a pas présentée. Il ne peut pas dépasser la limite de temps. La motion est-elle adoptée?

(La motion est adoptée.)

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. LaVergne.

Mines et Commission géologique

Division des mines.—Entretien de l'usine pour la fabrication de la tourbe d'Alfred, en Ontario. Somme supplémentaire, $1,450.

M. REID: Est-ce un supplément ou la somme totale à voter pour l'année entière?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Comme l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Stewart) pourra le dire au comité, cette question a occupé plusieurs des gouvernements précédents. On espérait créer là une source de combustible. L'usine est pour ainsi dire fermée et est sous les soins d'un gardien. Ce crédit est nécessaire pour payer son salaire jusqu'à date.

(Le crédit est adopté.)

Département du Travail

Loi des rentes de l'Etat.—Somme supplémentaire, $30,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le très honorable premier ministre devait donner à la Chambre certains renseignements relativement à l'emploi de ce crédit.

Le très hon. M. BENNETT: Cette somme est nécessaire pour acquitter des obligations déjà contractées pour l'annonce des rentes et pour payer aux représentants et aux maîtres de poste les commissions et allocations qu'ils ont gagnées en procurant des clients et pour lesquelles le crédit voté dans le budget principal a été insuffisant. On a posé une question au sujet de la publicité. Le Gouvernement actuel a continué jusqu'en janvier de cette année le système en vigueur sous le gouvernement précédent. A la fin de janvier le contrat avec McConnell & Fergusson Limited a pris fin. Le fait est qu'il y avait, relativement à la publicité, un déficit provenant de l'année précédente, et il a fallu une plus grosse somme pour acquitter jusqu'à ce jour les comptes représentant le service prévu dans le programme de l'ex-ministre du Travail, lequel programme était indiqué dans la note laissée par lui au département. Je ne donnerai pas lecture de cette note, mais je la communiquerai à mon très honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qui sont McConnell & Fergusson?

Le très hon. M. BENNETT: C'est une agence de publicité qui fait affaires à London, en Ontario, et qui se charge de faire de la publicité dans tout le Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce que j'ai demandé particulièrement, c'est le volume des annonces données depuis l'avènement du Gouvernement actuel, ainsi que les noms des maisons à qui ces annonces ont été données et les sommes qu'elles représentent.

Le très hon. M. BENNETT: Les conditions qui existaient à l'avènement du Gouvernement actuel ont continué jusqu'à la fin de janvier, date à laquelle on a cessé de faire de la publicité. D'après ce que me dit le département auquel je me suis renseigné, on n'a fait aucun projet de publicité sur une grande échelle.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ne répond pas à ma question. Si je comprends bien, le département du Travail, par l'entremise d'une agence de publicité, s'est entendu avec certaines maisons commerciales, des journaux et des revues pour annoncer ses rentes. Je désirerais avoir une liste des journaux auxquels cette annoce a été donnée et les sommes d'argent qui ont été payées dans chaque cas.

Le très hon. M. BENNETT: Pour ce qui concerne les crédits actuels, il n'y a pas d'autres comptes, à ma connaissance, que ceux contenus dans l'exposé que j'ai soumis il y a quelques instants. Dans le grand budget de l'année dernière la dépense, sous cette rubrique, était de $75,000. Les crédits demandés aujourd'hui comportent une somme additionnelle de $30,000, soit un total de $105,000. Voici les détails:

Traitements, $4,952.51.
Frais de déplacement, $1,331.16.
Divers, $2,665,86.
Téléphones et télégrammes, $1,055.33
Impressions et papeterie, $11,309.65.
Publicité, $18,049.37.
Commissions et allocations aux agents, $52,671.13.
Dépenses totales à date, $92,035.01.

Entre le 27 et le 31 de ce mois, il faudra pourvoir à des comptes courants s'élevant à $12,000 de plus, soit un total de $105,000, y compris traitement d'employés temporaires, $240, annonces pour rentes viagères, $9,338.75 et commissions aux agents, $3,386.24; la commission aux agents, comme le très honorable membre le remarquera, exige une somme de $55,000 en tout. Voilà la situation autant que je la connaisse. Je n'ai pas une liste des journaux dans lesquels l'annonce a paru, mais j'en ai une indiquant le nombre des contrats qui ont été passés pour des rentes viagères. J'ai un état indiquant les sommes d'argent reçues et une liste des représentants dans les différentes provinces ainsi que les sommes d'argent qui en ont été reçues. C'est tous les renseignements que je possède sur ce point.

Le très hon. MACKENZIE KING: Hier soir, en fin de séance, je me suis exprimé dans les termes que mon honorable ami vérifiera à la page 501 de l'édition non revisée des *Débats*:

> Je suis fondé à croire que le ministère du Travail accorde des annonces par l'entremise d'une agence de publicité. Dans ce cas-là, j'aimerais bien que mon honorable ami nous donne demain un état indiquant les journaux qui reçoivent des contrats d'annonces ou d'impressions relativement au service des rentes viagères du ministère du Travail, depuis que le présent gouvernement est au pouvoir.

J'ai posé cette question hier soir afin de pouvoir obtenir ces renseignements avant l'adoption de ce crédit et je voudrais bien les avoir.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien. Il n'a pas été effectué de nouveau contrat. L'ancien contrat n'existe plus parce qu'il est expiré. Les journaux qui ont reçu des annonces, non du Gouvernement actuel, mais de l'ancien cabinet, par l'entremise de McConnell et Fergusson, sont les suivants:

Halifax.—*Chronicle and Star.*
Halifax.—*Herald and Mail.*
Charlottetown.—*Guardian.*
Charlottetown.—*Patriot.*
Saint-Jean.—*Telegraph and Times.*
Fredericton.—*Gleaner.*
Fredericton.—*Mail.*
Montréal.—*Star.*
Montréal.—*La Presse.*
Québec.—*Le Soleil.*
Québec.—*Chronicle Telegraph.*
Québec.—*L'Action Catholique.*
Ottawa.—*Citizen.*
Ottawa.—*Journal.*
Ottawa.—*Le Droit.*
Toronto.—*Globe.*
Toronto.—*Mail and Empire.*
Toronto.—*Telegram.*
Toronto.—*Star.*
Brantford.—*Expositor.*
Kingston.—*Whig Standard.*
Hamilton.—*Herald.*
Hamilton.—*Spectator.*
St. Catherines.—*Standard.*
London.—*Advertiser.*
London.—*Free Press.*
Kitchener.—*Record.*
Stratford.—*Beacon Herald.*
Peterborough.—*Examiner.*
Oshawa.—*Times.*
St. Thomas.—*Times Journal.*
Windsor.—*Border City Star.*
Winnipeg.—*Free Press.*
Winnipeg.—*Tribune.*
Régina.—*Leader Post.*
Régina.—*Star.*
Moose Jaw.—*Herald Times.*
Calgary.—*Herald.*
Calgary.—*Albertan.*
Edmonton.—*Journal.*
Edmonton.—*Bulletin.*
Vancouver.—*Province.*
Victoria.—*Colonist.*
Victoria.—*Times.*
New Westminster.—*British Columbian.*
Vancouver.—*Star.*
St. Marys'.—*Journal Argus.*

Ensuite, j'ai le tarif des annonces ainsi que la liste des revues. Est-ce que mon honorable ami désire que je lise les noms de toutes ces revues?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Je serai heureux de le faire, quoique la chose ne se soit jamais présentée dans cette Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle absurdité! Je nie l'exactitude de la déclaration de mon très hon. ami.

Le très hon. M. BENNETT: Cela ne s'est jamais fait dans cette Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: On le fera à l'avenir.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, je suis heureux de pouvoir satisfaire la curiosité de mon très honorable ami. Voici la liste des magazines:

Montréal.—*La Broderie Gorci.*
Toronto.—*Canadian Magazine.*
Toronto.—*Canadian Home Journal.*
Toronto.—*MacLeans Magazine.*
Winnipeg.—*Western Home Monthly.*
Toronto.—*Canadian Jewish Review.*

Les journaux du dimanche sont:

Montreal Standard.
Saturday Night.

Ils ont publié 500 lignes pour $205. Voici la liste des journaux hebdomadaires:

Cornwall.—*Freeholder.*
Cornwall.—*Standard.*
Perth.—*Courier.*
Toronto.—*Wilson's List.*
Ailsa Craig.—*Banner.*
Alexandria.—*Times.*
Alvinston.—*Free Press.*
Arichat.—*Record.*
Arthur.—*Enterprise.*
Athens.—*Reporter.*
Ayr.—*News.*

Bancroft.—*Times.*
Beamsville.—*Express.*
Beaverton.—*Express.*
Beeton.—*World.*
Belmont.—*Enterprise.*
Birtle, Man.—*Eye Witness.*
Blind River.—*Leader.*
Blenheim.—*News-Tribune.*
Blyth.—*Standard.*
Bolton.—*Enterprise.*
Bothwell.—*Times.*
Bobcaygeon.—*Independent.*
Bracebridge.—*Herald.*
Bradford.—*Witness.*
Brighton.—*Ensign.*
Bruce Mines.—*Spectator.*
Buckingham.—*Post.*
Burford.—*Advance.*
Caledonia.—*Sachem.*
Campbellford.—*Herald.*
Cannington.—*Echo.*
Carp.—*Review.*
Cayuga.—*Advocate.*
Clinton.—*News Record.*
Cobden.—*Sun.*
Colborne.—*Express.*
Comber.—*Herald.*
Cookstown.—*Advocate.*
Creemore.—*Star.*
Deseronto.—*Post.*
Dovercourt.—*News.*
Dresden.—*Times.*
Dundalk.—*Herald.*
Dunnville.—*Gazette.*
Durham.—*Review.*
Dutton.—*Advance.*
East Toronto.—*Smiles.*
Elmvale.—*Lance.*
Elora.—*Express.*
Embro.—*Courier.*
Englehart.—*Times.*
Erin.—*Advocate.*
Fenelon Falls.—*Gazette.*
Flesherton.—*Advance.*
Fordwich.—*Record.*
Frankford.—*Sun.*
Glencoe.—*Transcript.*
Gore Bay.—*Recorder.*
Grand Valley.—*Vidette and Star.*
Gravenhurst.—*Banner.*
Hagersville.—*News.*
Harriston.—*Review.*
Hastings.—*Star.*
Havelock.—*Standard.*
Hawkesbury.—*Echo.*
Hensall.—*Advertiser.*
Hespeler.—*Herald.*
Highgate.—*Monitor.*
Iroquois.—*Post.*
Jarvis.—*Record.*
Kincardine.—*News.*
Kingsville.—*Reporter.*
Kingston Rd.—*Herald.*
Lachute.—*Watchman.*
Lakefield.—*News.*
Lakeside.—*Leader.*
Lanark.—*Era.*
Lansing.—*Enterprise.*
Little Current.—*Expositor.*
Lucan.—*News.*
Lucknow.—*Sentinel.*
Mara Tp.—*Monitor.*
Marmora.—*Herald.*
Markdale.—*Standard.*
Markham.—*Economist.*
Madoc.—*Review.*
Magog.—*Enterprise.*
Merlin.—*Standard.*
Midland.—*Argus.*

[Le très hon. M. Bennett.]

Millbrook.—*Mirror.*
Midmay.—*Gazette.*
Milton.—*Reformer.*
Milverton.—*Sun.*
Minden.—*Echo.*
Moncton.—*Times.*
Morrisburg.—*Leader.*
Mt. Pleasant.—*News.*
New Hamburg.—*Independent.*
Niagara-on-Lake.—*Advance.*
North Toronto.—*News.*
Norwood.—*Register.*
Oakville.—*Star.*
Oakville.—*News.*
Orangeville.—*Sun.*
Ormstown.—*Bulletin.*
Orono.—*News.*
Paisley.—*Advocate.*
Palmerston.—*Spectator.*
Parkhill.—*Gazette-Review.*
Parry Sound.—*Canadian.*
Penetanguishene.—*Herald.*
Pickering.—*News.*
Port Elgin.—*Times.*
Port Dover.—*Maple Leaf.*
Port Perry.—*Star.*
Port Rowan.—*News.*
Powassan.—*News.*
Prescott.—*Journal.*
Rainy River.—*Record.*
Rich's Landing.—*Herald.*
Ridgetown.—*Dominion.*
Ripley.—*Express.*
Riverdale.—*News.*
Rodney.—*Mercury.*
Russell.—*Leader.*
Smithville.—*Review.*
Seaforth.—*News.*
Shawville.—*Equity.*
Shelburne.—*Economist.*
Southampton.—*Beacon.*
South Mountain.—*Herald.*
St. Claire.—*Gazette.*
Stayner.—*Sun.*
Stouffville.—*Tribune.*
Streetsville.—*Review.*
Tara.—*Leader.*
Tavistock.—*Gazette.*
Teeswater.—*News.*
Thorold.—*Post.*
Thamesville.—*Herald.*
Thessalon.—*Advocate.*
Thornbury.—*Herald Review.*
Tilbury.—*Times.*
Toronto.—*Chronicle.*
Toronto.—*Intelligencer.*
Toronto.—*Record.*
Toronto.—*Truth.*
Tottenham.—*Sentinel.*
Trenton.—*Quinte Sun.*
Tweed.—*News.*
Uxbridge.—*Times-Journal.*
Vankleek Hill.—*Review.*
Waterdown.—*Review.*
West Lorne.—*Sun.*
Westport.—*Mirror.*
Wheatley.—*Journal.*
Winchester.—*Press.*
Woodville.—*Advocate.*
Yonge.—*Gazette.*
Zurich.—*Herald.*
Winnipeg.—*Union List.*
Abbotsford.—*Sumas and Matsqui News.*
Aberdeen.—*Times.*
Acme.—*Sentinel.*
Alameda.—*Dispatch.*
Alix.—*Free Press.*
Alliance.—*Times.*
Alsask.—*News.*

Amisk.—*Advocate.*
Aneroid.—*Magnet.*
Arcola.—*Moose Mountain Star.*
Asquith.—*Record.*
Assiniboia.—*Reporter.*
Athabasca.—*Echo.*
Balcarres.—*Free Lance.*
Baldur.—*Gazette.*
Barrhead.—*News.*
Barshaw.—*Star.*
Bassano.—*Mail.*
Battleford.—*Herald.*
Battleford.—*Press.*
Belmont.—*News.*
Biggar.—*Independent.*
Big Valley.—*Journal.*
Binscarth.—*Express.*
Birch Hills.—*Gazette.*
Blaine Lake.—*Echo.*
Blairmore.—*Enterprise.*
Broadview.—*Express.*
Brooks.—*Bulletin.*
Brownlee.—*Herald.*
Bruno.—*Leader.*
Burns Lake.—*Observer.*
Cabri.—*Times.*
Cadillac.—*Journal.*
Canora.—*Courier.*
Canwood.—*Times.*
Carberry.—*News-Express.*
Carbon.—*Chronicle.*
Carievale.—*News.*
Carmangay.—*Sun.*
Carnduff.—*Gazette.*
Carstairs.—*News.*
Cartwright.—*Review.*
Castor.—*Advance.*
Central Butte.—*Herald.*
Cereal.—*Recorder.*
Champion.—*Advance.*
Chinook.—*Advance.*
Climax.—*Climax.*
Coleman.—*Journal.*
Conquest.—*Enterprise.*
Consort.—*Enterprise.*
Consul.—*Messenger.*
Coronach.—*Courier.*
Coronation.—*Review.*
Craik.—*Weekly News.*
Creelman.—*Gazette.*
Creston.—*Review.*
Crossfield.—*Chronicle.*
Crystal City.—*Courier.*
Cupar.—*Herald.*
Cut Knife.—*Grinder.*
Czar.—*Clipper.*
Dauphin.—*Herald.*
Davidson.—*Leader.*
Daysland.—*Commercial.*
Delia.—*Times.*
Delisle.—*Advocate.*
Didsbury.—*Pioneer.*
Dinsmore.—*Enterprise.*
Dominion City.—*Star.*
Drumheller.—*Review.*
Dundurn.—*Enterprise.*
Eastend.—*Enterprise.*
Edson-Jasper.—*Signal.*
Elkhorn.—*Mercury.*
Elnora.—*Advance.*
Elrose.—*Review.*
Emerson.—*Journal.*
Empress.—*Express.*
Enderby.—*Commonner.*
Esterhazy.—*Observer.*
Eston.—*Press.*
Eyebrow.—*Herald.*
Fairview.—*Northern Review.*
Fleming.—*Review.*
Foam Lake.—*W. Review.*
Forestburg.—*Herald.*
Fort Saskatchewan.—*Record.*
Foxwarren.—*News.*
Gainsboro.—*Post.*
Gleichen.—*Call.*
Glenboro.—*Gazette.*
Glidden.—*Broadcaster.*
Golden.—*Star.*
Govan.—*Prairie News.*
Gravelbourg.—*L'Etoile.*
Grenfell.—*Sun.*
Guernsey.—*Standard.*
Gull Lake.—*Advance.*
Hamiota.—*Echo.*
Hanley.—*Herald.*
Hardisty.—*World.*
Harris.—*Herald.*
Hawarden.—*Pioneer.*
Herbert.—*Herald.*
Hodgeville.—*Standard.*
Holden.—*Herald.*
Holland.—*News.*
Hughenden.—*Record.*
Humboldt.—*Journal.*
Imperial.—*Review.*
Indian Head.—*News.*
Irma.—*Times.*
Kaslo.—*Kotenian.*
Kellihar.—*Monitor.*
Kelvington.—*Radio.*
Kincaid.—*Star.*
Kinistino.—*Representative.*
La Flèche.—*Press.*
Lamont.—*Tribune.*
Lampman.—*Chronicle.*
Landis.—*Record.*
Langham.—*Weekly News.*
Lanigan.—*News.*
Lashburn.—*Comet.*
Leader.—*Enterprise.*
Leduc.—*Representative.*
Lemberg.—*Star.*
Liberty.—*Press.*
Lloydminster.—*Times.*
Lockwood.—*News.*
Loreburn.—*Herald.*
Lougheed.—*Journal.*
Loverna.—*Borderline Budget.*
Lucky Lake.—*Broadcast.*
Lamsden.—*News Record.*
Luseland.—*Despatch.*
MacGregor.—*Herald.*
Macklin.—*Times.*
Macrorie.—*News.*
Maidstone.—*Mirror.*
Manitou.—*West Canadian.*
Manor.—*Advocate.*
Maple Creek.—*News.*
Maryfield.—*News.*
McCreary.—*Times.*
Melville.—*Canadian.*
Meyronne.—*Independent.*
Miami.—*Herald.*
Milestone.—*Mail.*
Miniota.—*Herald.*
Moosomin.—*World Spectator.*
Morris.—*Herald.*
Mossbank.—*Star.*
Naicam.—*Progress.*
Nanton.—*News.*
New Denver.—*Leaser.*
Nipawin.—*Herald.*
Nokomis.—*Times.*
Norquay.—*North Star.*
Oak Lake.—*News.*
Oak River.—*Post.*
Olds.—*Gazette.*
Outlook.—*Outlook.*

Oxbow.—*Herald.*
Oyen.—*News.*
Pense.—*Herald.*
Perdus.—*Record.*
Pincher Creek.—*Echo.*
Plumas.—*Standard.*
Ponoka.—*Herald.*
Preeceville.—*Entreprise.*
Punnichy.—*News.*
Qu'Appelle.—*Progress.*
Radisson.—*News.*
Rapid City.—*Reporter.*
Redcliff.—*Review.*
Rivers.—*Gazette.*
Riverhurst.—*Courier.*
Roblin.—*Review.*
Rocanbille.—*Record.*
Rockglen.—*Review.*
Rocky Mountain House.—*Mountaineer.*
Roland.—*News.*
Rolla.—*Peace River News.*
Rosthern.—*Valley News.*
Rouleau.—*Enterprise.*
Saltcoats.—*Herald.*
Saskatoon.—*Community News.*
Sedgewick.—*Com. Press.*
Selkirk.—*Herald.*
Semans.—*Gazette.*
Shellbrook.—*Chronicle.*
Shoal Lake.—*Star.*
Simpson.—*Lance.*
Sintaluta.—*Times.*
Somerset.—*News.*
Stevely.—*Advertiser.*
Star City.—*Echo.*
St. James.—*Leader.*
Stonewall.—*Argus.*
Stony Plain.—*Sun.*
Stoughton.—*Times.*
Strasbourg.—*Mountaineer.*
Taber.—*Times.*
Three Hills.—*Capital.*
Tisdale.—*Carrot River Recorder.*
Tofield.—*Mercury.*
Tompkins.—*Progress.*
Trochu.—*Tribune.*
Tugaska.—*Globe.*
Turner.—*Valley Observer.*
Turtleford.—*Sun.*
Vanderhoof.—*Chronicle.*
Vanguard.—*Times.*
Vermilion.—*Standard.*
Viking.—*News.*
Viscount.—*Sun.*
Wakaw.—*Recorder.*
Wapella.—*Post.*
Watrous.—*Signal.*
Watson.—*Witness.*
Wawanesa.—*Independent.*
Weldon.—*Weekly Star.*
Welwyn.—*Herald.*
Westlock.—*Witness.*
Wetaskiwin.—*Free Press.*
Weyburn.—*Herald.*
Whitewood.—*Herald.*
Wilkie.—*Press.*
Windthorst.—*Independent.*
Wolselay.—*News.*
Wynyard.—*Advance.*
Yellow Grass.—*Herald.*
Young.—*Journal.*
Zealandia.—*News.*
Ste-Marie de Beauce.—*Guide.*
Québec.—*Le Journal.*
St. Marys.—*Journal Argus.*
Montréal.—*Le Miroir.*
Montréal.—*Le Petit Journal.*

Journaux agricoles

Sussex—*Maritime Farmer.*

[Le très hon. M. Bennett.]

Québec.—*Le Bulletin de la Ferme.*
Montréal.—*Journal of Agriculture.*
Montréal.—*Family Herald and Weekly Star* (Edition canadienne).
Toronto.—*Canadian Countryman.*
Toronto.—*Ontario Farmer.*
London.—*Farmer's Advocate.*
Winnipeg.—*Nor'West Farmer.*
Winnipeg.—*Country Guide.*
Calgary.—*Farm and Ranch Review.*
Regina.—*Saskatchewan Farmer.*
Ottawa.—*Farm Journal.*

Journaux ouvriers et journaux spéciaux

Ottawa.—*Can. Congress Journal.*
Montréal.—*Knight News.*
Québec.—*La Nouvelle Revue.*
Québec.—*Les Affaires.*
Toronto.—*Journal of Medicine and Surgery*
Toronto.—*New Outlook.*
Toronto.—*Canadian Baptist.*
Toronto.—*Catholic Register.*
Toronto.—*Free Mason.*
Toronto.—*Orange Sentinel.*
Montréal.—*The Commerce of the Nation.*
London.—*Catholic Record.*
Winnipeg.—*Western Catholic.*
Estevan.—*Canadian Postmaster.*
Toronto.—*Labour Leader.*
Montréal.—*Federated Railwaymen.*

Ceci termine la liste.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami veut-il nous dire combien a été versé en frais de publicité aux six derniers journaux qu'il a mentionnés?

Le très hon. M. BENNETT: Il semble que ces journaux aient reçu les sommes suivantes:

Montreal Federated Railwaymen, 300 lignes (100 lignes pour chacun des mois de janvier, février et mars), $75.

Toronto Labour Leader, 400 lignes, $57.

Estevan Canadian Postmaster, ½ page, $20.

Winnipeg Western Catholic, 100 lignes, $12.

London Catholic Record, 1,650 lignes, $198.

Montreal Commerce of the Nation, 100 lignes, $25.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami peut-il me dire si le ministre du Travail n'avait pas promis un traitement de faveur à ces périodiques, en matière de réclames du service des rentes viagères?

Le très hon. M. BENNETT: Depuis juillet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas à ma connaissance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami peut-il dire si, de fait, on n'avait pas promis un traitement de faveur à ces journaux en matière de réclames?

Le très hon. M. BENNETT: Comme j'ai lu la liste, très longue, mon très honorable collègue pourrait peut-être m'indiquer le périodique qu'il a en vue et je me procurerai le renseignement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je préfère poser la question comme je l'ai fait,

c'est-à-dire demander si le ministre du Travail a promis de traiter plus favorablement certains périodiques en matière de réclames du service des rentes viagères.

Le très hon. M. BENNETT: Pas que je sache. Que veut dire mon très honorable collègue par traitement de faveur? Veut-il dire des prix spéciaux pour la réclame?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me sers de l'expression de propos délibéré. Je dirai peut-être pourquoi à mon très honorable ami, un peu plus tard.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne sais pas ce que le très honorable député veut dire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je sais. Le très honorable député peut-il assurer, au nom du ministre du Travail, qu'on n'a promis aucun traitement de faveur à un périodique quelconque en matière de réclames du service des rentes viagères?

Le très hon. M. BENNETT: Que le très honorable député soit plus précis. Je n'ai jamais entendu parler de la chose, et mon collègue (M. Gordon) m'assure qu'il n'en a jamais entendu parler non plus. Il serait à propos que le très honorable député explique ce qu'il veut dire par traitement de faveur, afin que nous nous renseignions.

Le très hon. MACKENZIE KING: On pourrait accorder un traitement de faveur à un journal, par exemple, en augmentant les réclames du service des rentes viagères publiées dans ce journal, et justement parce qu'il s'agit de ce journal en particulier.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre me dit qu'il n'a pas fait de promesse de ce genre. Il importe fort qu'il n'y ait pas de malentendu. Mon très honorable ami consentira peut-être à expliquer clairement ce qu'il veut dire par "traitement de faveur". S'il veut dire qu'on a promis de la publicité additionnelle, rien n'indique que ce soit exact, à ma connaissance; je n'en ai jamais entendu parler. S'il veut dire que les périodiques en question devaient recevoir un prix plus élevé pour les annonces, je pense que cela ne pourrait se produire, puisque la publicité est confiée à une agence qui détermine les prix.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie mon très honorable ami de demander au ministre du Travail s'il n'a promis à aucune publication, ou à une personne agissant au nom d'un périodique, l'assurance que le journal recevrait un traitement de faveur. Je me sers des mots que le ministre est censé avoir employés. Je voudrais une réponse précise.

Le très hon. M. BENNETT: Si le ministre est censé avoir prononcé ces mots, je m'enquerrerai sûrement et je renseignerai mon très honorable ami demain.

(L'article est adopté.)

Exécution de la loi des enquêtes sur les coalitions.—Somme supplémentaire, $15,000.

M. REID: Quelle partie de ces $15,000 a servi à l'enquête faite récemment au sujet du prix du pain? Cette somme comprendrait-elle le coût total de l'enquête? A quoi ont servi ces $15,000?

Le très hon. M. BENNETT: On avait obtenu $30,000 par le moyen du budget principal; $50,000, par des mandats du Gouverneur général et le crédit à l'étude accordera une somme additionnelle, portant le total à $95,-000. Les déboursés ont atteint $77,938, au 27 mars. Le procès de l'Amalgamated Builders Council a absorbé $25,784.. L'examen de l'industrie du cinéma a pris environ $20,000. Il y a eu aussi l'enquête sur le pain et divers autres déboursés que le crédit à l'étude servira à solder. Il faut payer les honoraires de l'avocat qui plaida la cause de la validité de la loi des enquêtes sur les coalitions au Conseil privé. L'enquête sur le pain a coûté $1,-728.15. Le total comprend une somme non prévue l'an dernier lorsqu'on vota les crédits, et cela nous oblige à demander une somme supplémentaire pour les fins indiquées.

L'hon. M. HEENAN: L'autre jour, j'ai posé une question au premier ministre. Je n'avais pas donné d'avis à ce sujet, et c'est peut-être pour cette raison qu'il n'a pas été dans sa réponse à la hauteur de la situation. Je faisais allusion à une fusion qui devait s'accomplir dans quelques jours, et grouper des capitaux engagés dans l'industrie de la pâte de papier et du papier au Canada s'établissant à 690 millions. Le rapport disait que cette fusion comporterait la fermeture des usines au coût de production élevé et le maintien en activité de celles dont le coût de production était bas. Comme mon très honorable ami le sait fort bien, on a plus souvent recours à la loi des enquêtes sur les coalitions pour empêcher un mal que pour guérir ce mal lorsqu'il est fait. Je me demandais si le premier ministre ne jugerait pas à propos de faire une enquête quelconque pour savoir si le public aura à souffrir de cette coalition. Si on permet cette fusion, et s'il doit en résulter la fermeture des usines au coût de production élevé et le maintien en activité de celles qui produisent à bon marché, mon très honorable ami se rendra compte, j'en suis certain, que les villes et villages établis dans le voisinage de ces usines au coût de production élevé en souffriront. Si cette coalition doit faire tort au public en général, et particulièrement

aux habitants de Québec et du nord de l'Ontario, le Gouvernement devrait intervenir.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai essayé de faire comprendre à la Chambre, comme je voudrais le faire entendre au comité maintenant, que la juridiction du Parlement en cette affaire pourrait être contestée. L'autorité du Parlement concernant l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions dans un cas semblable ne peut pas être déterminée à l'avance; on ne peut se prononcer sur l'existence d'une coalition qu'après la réalisation de cette coalition. Actuellement il n'en existe pas de semblable à celle que décrit mon honorable ami. Même si on constitue civilement une compagnie fusionnant les entreprises mentionnées par l'honorable député, je doute fort que l'on puisse appliquer la loi des enquêtes sur les coalitions à une telle compagnie. On n'a certainement pas décidé de la chose. Si on en juge par les décisions des tribunaux, une telle fusion ne serait pas considérée comme étant une coalition au sens de la loi. Quant à ce qui concerne les droits de propriété et les droits civils, la fermeture des usines et la disposition des biens sont du ressort des provinces où sont situées les terres de la couronne qui alimentent ces usines de pâte de bois. S'il s'agit de bois tiré des terres de particuliers on peut en dire la même chose, sauf dans le cas de la province du Manitoba où des terres de la couronne ont été louées à des compagnies privées. Si ces terres ont été transportées à la couronne représentée par la province du Manitoba elles sont sujettes aux lois de cette province plutôt qu'à celles du Dominion. Je le répète, on ne peut établir l'existence d'une coalition que d'après les faits, et non à l'avance. Je suppose qu'on ne formera pas de compagnie dont l'existence constituerait une violation des lois du Dominion.

(Le crédit est adopté.)

Pensions et Santé nationale.—Pour remédier au chômage.—Somme supplémentaire, $90,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai demandé au ministre s'il avait reçu de la correspondance d'organisations de soldats ou de toute autre personne concernant la question à l'étude, et, dans l'affirmative, de la déposer, ou de nous en indiquer la nature.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai en main des copies de la correspondance et des dépêches, fournies par le ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre voudra-t-il en indiquer la provenance?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. La première lettre au dossier vient de J. W. McKee, sous-

ministre adjoint, et elle est adressée au major général Ketchen. Elle l'avertit, en réponse à une dépêche reçue concernant la diminution des secours, qu'on les maintiendrait à l'ancien taux. Le télégramme auquel cette lettre répondait avait été envoyé par le major général Ketchen au ministre. Puis il y a une réponse à une dépêche de M. Sharpe, de la succursale dite Earl Haig Memorial de Toronto, dans le même sens. Il y a aussi une lettre adressée à M. Nash, du bureau divisionnaire, en réponse à son télégramme, et une lettre à M. Morris, secrétaire de la légion qui avait envoyée une dépêche. M. Meehan de Toronto nous a également adressée une lettre en réponse à celle qui lui avait été envoyée à ce sujet. C'est tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami voudra-t-il déposer cette correspondance?

Le très hon. M. BENNETT: Assurément; je voulais la transmettre à mon très honorable ami.

M. GRAY: Je ne prends pas la parole pour m'opposer à l'adoption du crédit n° 51; cependant, je désire savoir du ministre des Pensions et de la Santé,—s'il a la permission de répondre à ma question, vu qu'il a supporté le choc de l'attaque de tout à l'heure,—s'il est en mesure de dire pour quelle raison les allocations de secours aux pensionnaires militaires provenant d'un fonds de secours d'urgence voté par le Parlement, furent diminuées sans un mot d'avertissement et rétablies à la suite d'une avalanche de protestations publiques si puissante que même le Gouvernement n'a pu résister à la pression exercée? Pourquoi les associations de vétérans par tout le pays n'ont-elles pas été consultées avant l'adoption d'une pareille mesure? On a affirmé,—et j'aimerais à obtenir quelques explications à ce sujet,—que cette diminution fut décidée afin d'effectuer une certaine économie dans les dépenses publiques.

Le problème du chômage est revenu sur le tapis à maintes reprises au cours du présent débat. Pour ce qui est des chômeurs ordinaires, c'est un fait notoire qu'ils pouvaient recourir au fonds de secours d'urgence à venir jusqu'à aujourd'hui. Or, les vétérans Canadiens et le public en général ont le droit de savoir pourquoi sans un seul mot d'avertissement, les pensions de ces anciens soldats qui n'ont que ce moyen de subsistance, furent diminuées par le ministre des Pensions et de la Santé. J'ai également le droit d'attendre des explications de la part des vétérans qui font partie du présent ministère. Le ministre de la Défense nationale, le ministre de l'Agriculture, le ministre des Chemins de fer et des

Canaux, ainsi que le ministre des Pensions et de la Santé sont tous d'anciens soldats. J'ai ici une déclaration que le *Mail and Empire* a transmise à la presse et qui est ainsi conçue:

En justice pour les autres vétérans de la Grande Guerre qui font partie du cabinet nous devons faire observer qu'ils n'étaient pas au fait du projet du docteur MacLaren et il est fort douteux que les autres, ministres aient été consultés.

Je désire savoir de la bouche du ministre de l'Agriculture si oui ou non il fut consulté relativement à cette affaire. A-t-il consenti à ce que les pensions de ces anciens soldats fussent diminuées? S'il a été consulté, qu'a-t-il fait en l'occurrence? J'ouvre une paranthèse et j'attends une réponse. Le silence du ministre indique qu'il n'a pas été consulté et qu'il refuse de communiquer son opinion à la Chambre. Je pose maintenant la question au ministre de la Défense nationale: A-t-il été consulté par son collègue, le ministre des Pension et de la Santé; dans l'affirmative, qu'a-t-il dit touchant la diminution des pensions versées aux vétérans de la Grande Guerre? A lui aussi, refusera-t-on la permission de répondre à mes questions? Je m'adresse maintenant au ministre des Chemins de fer et des Canaux, le seul membre du Cabinet auquel on ait permis de desserrer les lèvres durant cette session. Son collègue, le ministre des Pensions et de la Santé l'a-t-il consulté lorsqu'il a décidé de diminuer les pensions militaires? Dans l'affirmative, quelle attitude a-t-il prise? La seule observation qui s'offre à mon esprit, c'est qu'il est assez étrange, semble-t-il, que le Parlement assiste à ce spectacle de tout un Cabinet dont trois ou quatre ministres sont des vétérans et qui refusent de fournir des renseignements à la Chambre relativement à cette affaire. Je suis des mieux disposé à l'égard du ministre des Pensions et de la Santé; je crois qu'il a à cœur les intérêts des anciens soldats et qu'il désire leur rendre justice. Cependant, j'aimerais à savoir pourquoi mon honorable ami, après avoir supporté le choc de l'attaque; n'a pas été à l'honneur. Dès qu'il s'est agit de rétablir l'ancien ordre de choses, le très honorable premier ministre a tenté de s'attribuer tout le mérite en annonçant hardiment que les pensions seraient rétablies. De fait, mon très honorable ami n'a pas à se faire gloire d'un pareil incident; il a purement et simplement accompli une fonction qui était du ressort du ministre des Pensions. Je le répète, monsieur le président, le pays attend des explications (*Exclamations.*) La question ne prête nullement à rire. Pour le bénéfice de ceux qui ne sont peut être pas exactement au fait de ce que signifie cette pension, puis-je ajouter que cette allocation de secours ne fut accordée qu'aux pensionnaires militaires. Les vétérans dont les pensions n'étaient pas suffisantes pour subvenir à leurs besoins reçurent une allocation afin de leur permettre de passer l'hiver. Elle s'élève de $30 par mois pour les célibataires jusqu'à concurrence de $67; cependant la pension que touchent les vétérans est déduite de ce montant de sorte qu'il est facile de se rendre compte qu'ils ont bien juste ce qu'il faut pour subsister. Ce sont ces allocations que le ministre des Pensions a diminuées et je veux que le pays sache exactement les moyens adoptés par le Gouvernement afin d'effectuer des économies. Voilà par quoi il a commencé.

Le très hon. M. BENNETT: Puis-je faire observer au comité que le chiffre des pensions n'a jamais été diminué? Peut-être que si l'honorable député avait vérifié les faits un peu plus soigneusement, il n'aurait pas fait autant d'assertions erronées. Il doit être au fait qu'aucun pensionnaire militaire n'a jamais touché une somme moindre que celle qu'il reçoit à l'heure actuelle et qu'il a toujours reçue du reste.

M. GRAY: Je demande pardon à l'honorable député; je n'ai jamais donné à entendre que la pension était diminuée ou qu'un soldat ait touché quelque chose de moins; mais ordre a été donné d'un océan à l'autre de réduire ces montants

Le très hon. M. BENNETT: Aucun ordre n'a été donné; il n'a été rien ordonné.

M. GRAY: Alors pourquoi le ministre a-t-il dit qu'il avait rétabli l'ancien chiffre.

Le très hon. M. BENNETT: Il y eu malentendu de la part de ceux qui, comme l'honorable député, ont imaginé que ce qu'ils voyaient dans les journaux était un compte rendu véridique de ce qui s'était passé. Il n'en était rien. Ce qui est arrivé est bien simple, et je vais l'expliquer à mon honorable ami. Il n'y a pas de quoi en tirer quelque avantage politique. En 1928-1929, le Parlement vota un crédit de $250,000 et l'on dépensa $378,987.86. L'année dernière, le crédit fut de $550,000 et de ce montant on n'utilisa que $517,000, en chiffres ronds. Cette année, nous avons voté un crédit initial de $250,000, et en novembre dernier, nous avons obtenu un montant additionnel de $275,000 par mandat du Gouverneur général. Je suppose que les honorables membres du comité savent que, pour obtenir un mandat du Gouverneur général, il faut qu'il y ait urgence. Le ministre a obtenu ce montant de $275,000 en novembre, et, en février de cette année, il demandait un autre montant de $225,000. On lui fit observer qu'il n'y avait pas urgence au point d'autoriser le remboursement de deniers qui

avaient été versés et on donna à entendre qu'un montant moins élevé suffirait dans les circonstances.

Les dispositions qui régissent l'octroi de secours sont comme suit: Un pensionnaire ne peut obtenir de l'aide que si le chiffre de la pension qu'il touche en son propre nom et celui de ceux dont il est le soutien, ajouté à ce qu'il gagne ou à d'autres revenus de famille, ne dépasse pas le montant maximum fixé pour la catégorie dont il fait partie. Là où il a été démontré que l'aide s'impose le revenu réuni peut être augmenté par la délivrance de bons de secours jusqu'à concurrence de taux maxima arrêtés. Ces taux sont comme suit: Célibataire, $30 par mois; mari et épouse, $45 par mois; mari, épouse et un enfant, $57 par mois; mari, épouse et deux enfants ou plus. $67 par mois. Les hauts fonctionnaires du département intéressé étaient d'avis que le versement d'une plus faible somme suffirait à cette époque-là de l'année, et pour une raison quelconque les journaux représentèrent qu'un ordre avait été donné en conséquence.

Comme le sait l'honorable député, il n'a jamais été donné d'ordre en ce sens, et le département n'a jamais non plus pris de mesures en vue d'effectuer des versements au taux réduit. Le ministre a obtenu un autre mandat du Gouverneur général pour les $225,000, et, le 6 mars de cette année, il en obtenait un autre pour $75,000, soit un total de $825,000. Afin de continuer les paiements à ce jour il faudra une somme additionnelle de $90,000. A venir jusqu'à la réunion du Parlement, le 12 mars dernier, des dépenses avaient été autorisées jusqu'à concurrence d'environ $901,000 en tout et, comme je l'ai dit, le montant additionnel suffira jusqu'à minuit ce soir. J'ajouterai, à titre de renseignement pour le comité, que le nombre de ceux qui reçoivent de l'aide s'est sensiblement accru depuis l'année dernière, et c'est pour cette raison que le ministre veut être certain qu'il y a suffisamment urgence pour autoriser le mandat dont je viens de parler. Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1929, on a accordé de l'aide dans 36,002 circonstances et le nombre de ceux qui ont reçu de l'aide a été de 4,647; 50,620 vétérans ont droit à une pension pour incapacité physique. Jusqu'au 31 mars de l'année dernière, le nombre des personnes secourues s'était accru à 5,548, et cette année, à 8,222; le nombre de fois que l'on accorda du secours s'est accru à 51,000 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1930, et à 79,380 pour cette année.

C'est dans ces circonstances que les secours en question furent accordés, et, si j'ai fait cette déclaration moi-même plutôt que d'en

[Le très hon. M. Bennett.]

laisser le soin au ministre, c'était parce qu'une délégation est venue me voir et m'a demandé de la faire dans les termes que l'on sait parce qu'il n'y avait eu aucun changement et qu'il n'était pas question non plus de faire un changement sauf si les circonstances l'autorisaient.

M. POWER: Je ne saurais dire au juste que le très honorable député a relaté les faits tels que les journaux les ont communiqués au public.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas la même chose.

M. POWER: Le très honorable député me permettra peut-être de discuter l'affaire quelques instants. Je me souviens que les diverses succursales de tout le pays ont reçu de la part des hauts fonctionnaires du département un communiqué comportant qu'à une certaine date une réduction serait effectuée dans les montants versés sous le régime de la disposition concernant l'aide au chômage. A peine ce communiqué était-il rendu à destination que les télégrammes commencèrent à affluer à Ottawa. J'en suis sûr, le très honorable député ne dira pas que ces télégrammes étaient sans fondement ou provoqués par de simples rumeurs. Ils venaient d'hommes importants, tel le président de la Légion canadienne à Winnipeg, ou peut-être était-ce du président de l'Association des vétérans de l'armée et de la marine. Il disait:

La Légion canadienne de Winnipeg, en assemblée générale, proteste très fortement contre la décision du ministère des Pensions de réduire les allocations des pensionnaires à cette saison de l'année.

Il avait été avisé par quelqu'un du département...

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami ne devrait pas ajouter ces mots "du département", parce que j'ai reçu un télégramme comme celui-là, et ai répondu immédiatement que cette décision, à ma connaissance, n'avait pas été prise par ce ministère, et l'on m'apprend que c'est exact.

M. POWER: Je veux bien croire que la déclaration de mon très honorable ami est vraie, mais je suis venu à Ottawa vers cette date, et une déclaration a été faite par le département ou par le ministre lui-même à l'effet qu'il n'y avait plus d'argent. Le mandat du Gouverneur général émis à peu près à cette époque vient à l'appui de mon assertion.

Le très hon. M. BENNETT: C'est vrai.

M. POWER: On a déclaré qu'il n'y avait plus d'argent et que, par conséquent, une réduction était nécessaire. Je n'ai pas sous la main la déclaration ministérielle, mais je

puis facilement me la procurer en envoyant chercher à la Bibliothèque des exemplaires des journaux de ce jour-là. Je ne crois pas que le ministre des Pensions et de la Santé publique nie avoir fait cette déclaration à la presse, en ajoutant que la question serait discutée par le cabinet. Ai-je raison? Le très honorable député fait un signe de tête, apparemment. J'en conclus donc que c'est une réponse affirmative.

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai lue dans les journaux.

M. POWER: Dois-je comprendre que le très honorable député dit qu'il a lu une déclaration censée être du ministre des Pensions et de la Santé?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai lu dans les journaux du matin, dans les deux, je crois, la déclaration dont parle mon honorable ami, et le ministre m'a dit qu'elle n'interprétait pas exactement ses remarques.

M. POWER: Je constate maintenant que l'honorable ministre, qui, apparemment, ne peut parler dans cette Chambre en son propre nom, peut s'adresser aux journalistes, et être mal interprété. Il semble que cela devient une habitude du Gouvernement, et elle devrait être corrigée. Je proposerais au maître d'école, chaque fois que ses ministres parlent, —ils n'ouvrent pas la bouche en cette enceinte,—de se faire donner une copie de leurs déclarations, afin de les corriger, de barrer tous les t et mettre des points sur les i. Autrement, d'autres erreurs semblables seront commises.

Le très honorable député avoue qu'une déclaration censée être du ministre des Pensions et de la Santé a été donnée à la presse. Il prétend que les journaux l'ont mal interprétée, mais, sûrement, le ministre aurait pu la corriger. Cependant, il s'est passé un ou deux jours, et le premier ministre a déclaré que ces sommes d'argent seraient payées. Le ministre n'aurait-il pas pu, dans l'intervalle, annoncer au public, aux anciens combattants, qu'il n'avait pas l'intention de refuser de paiement, et que sa déclaration avait été mal comprise? Je suis certain que si le ministre avait cru que sa déclaration avait été mal interprétée, ou qu'une version inexacte avait été donnée, il aurait été le premier à avertir les journalistes de leur erreur. Il a des vues larges et sympathiques, un bon cœur, et il est fort bien disposé à l'égard des vétérans du pays. Il aurait dû être le dernier à être ainsi mal interprété. Si je lui demande maintenant de dire au pays et au comité s'il a fait une déclaration signifiant que le secours aux pensionnaires allait être diminué dans une certaine mesure, je pense qu'il répondra. S'il le fait, je lui promets d'accepter sa parole, et je ne l'ennuierai pas, même en faisant allusion aux journaux.

Le très hon. M. BENNETT: Les fonds étaient épuisés.

M. POWER: Je vais accepter la déclaration de l'honorable ministre, et je n'insisterai pas.

M. GRAY: Monsieur le président...

Une VOIX: Que le ministre réponde.

M. GRAY: Je désire poursuivre les observations de mon collègue de Québec-Sud (M. Power) en lisant la déclaration donnée à la presse par le ministre, et en lui demandant si, oui ou non, elle interprète exactement ce qu'il a voulu dire. Voici ce qu'a publié dans le *Mail and Empire* du 18 février 1931 un membre très estimable de la tribune des journalistes, M. Blacklock:

Le Dr MacLaren a dit ce jour que la réduction "est considérée de nature plutôt provisoire et qu'on espérait que le relèvement des taux viendrait avant longtemps". Voici le texte de sa déclaration:

"Les secours distribués par le département des Pensions et de la Santé ont toujours été considérés comme une mesure d'urgence. Il n'a jamais été question d'en faire un supplément permanent à la pension. Les secours distribués par ce département s'appliquent exclusivement aux pensionnaires.

"Cette année les demandes ont dépassé de beaucoup le crédit ouvert par le Parlement. Comparé aux années antérieures le nombre des postulants **a plus que doublé. Le 31 janvier,** l'on avait versé plus de deux fois le montant versé l'année dernière à pareille date.

"Le service de ces secours a provoqué des plaintes et la proportion en a été réduite au minimum en attendant une enquête. Les fonctionnaires du département ont en conséquence été avisés que les secours seraient réduits jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit d'une diminution plutôt de nature provisoire et l'on espère que le chiffre sera relevé avant longtemps.

"Personne n'en souffrira car chaque cas sera déterminé **par les circonstances.**"

Je demande au ministre si c'est bien là la déclaration communiquée aux journaux, et je conjure le premier ministre de laisser son collègue répondre lui-même.

Le très hon. M. BENNETT: L'on serait porté à croire que le vote de ces crédits destinés à rendre justice et à verser à qui de droit ce qui lui revient importe davantage que d'y trouver matière à exploitation politique. Ceux qui ont suivi le discours de l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray) n'ont pas le moindre doute qu'il a évidemment voulu en tirer avantage politique.

M. GRAY: Monsieur le président, je proteste vivement...

Le très hon. M. BENNETT: Cela saute aux yeux. La forme même des observations en

trahit l'objet. On a donné lecture d'une déclaration que l'on interprète erronément, pourrait dire le ministre. Le ministre n'avait pas de fonds à sa disposition et un mandat du Gouverneur général manquait. La loi prescrit que l'on ne doit recourir au mandat du Gouverneur général que dans le cas d'urgence, et que les fonds ainsi obtenus doivent être considérés comme une fiducie. Les termes du statut sont clairs; il faut pour le moins un cas de nécessité. L'on ne peut recourir au mandat spécial à plaisir; il faut une raison. J'imagine que quiconque dans cette Chambre s'intéresse aux affaires publiques doit connaître les termes précis de la loi régissant l'usage des mandats du Gouverneur général. Les fonds étant épuisés il fallait émettre un nouveau mandat et dans l'intervalle des plaintes arrivèrent à l'effet que des abus s'étaient produits. C'est ce que le ministre a dit bien clairement, et en ajoutant qu'en attendant le résultat d'une enquête il se proposait de continuer les secours en en diminuant le chiffre. D'où l'on a conclu que l'on allait diminuer les secours. Je ne dis pas que la déclaration ne prêtait pas à cette interprétation, mais en fait les choses se sont passées autrement. On a continué de verser le même secours parce que les représentations parvenant au ministre de toutes les parties du pays témoignaient qu'une diminution ne correspondrait aucunement à la situation. Un autre mandat du Gouverneur général fut donc émis tout de suite, et un autre encore l'a été depuis. Le Parlement siégeant, le recours au mandat du Gouverneur est impossible et si ce crédit n'est pas voté les secours ne pourront être versés.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous ne nous objectons pas, nous demandons des renseignements.

L'hon. M. VENIOT: Nous ne nous opposons pas à ce crédit, mais c'est notre droit de nous renseigner.

Le très hon. M. BENNETT: Je m'efforce de fournir tous les renseignements que l'on demande. Avant de recourir au mandat du Gouverneur général, le ministre doit se convaincre qu'il ne s'agit pas de quelque cas ordinaire et simplement imprévu, mais de quelque chose d'urgent et de suffisant pour le justifier de demander au Gouvernement de se substituer au Parlement; car c'est bien là l'effet du mandat du Gouverneur général. C'est pour cela que le ministre s'est enquis et, comme l'a dit, je crois, l'honorable député de Québec-Sud (M. Power), cela n'a pris que peu de jours. Il est possible que l'honorable député de Lambton-Ouest ait raison de dire que le mouvement de désapprobation qui s'est produit ait hâté les choses. Il n'y a même pas lieu d'en douter; mais le ministre cherchait précisément à savoir ce qui en était exactement et non pas à prolonger la diminution du secours; à s'assurer si les représentations motivant l'enquête étaient ou non justifiées et s'il y avait vraiment lieu pour lui de demander le mandat du Gouverneur général qu'il a de fait demandé. Il l'obtint et les paiements furent acquittés comme je l'ai dit.

Il n'est peut-être pas juste de donner l'impression qu'il est interdit aux députés de prendre la parole. Je me suis chargé de faire voter ces crédits et je vais remplir ma tâche. Bien entendu, il est absolument inexact de dire qu'on ne laisse pas parler les députés. De pareils rapports n'existent pas entre mes collègues et moi. Nous nous étions entendus, pensant que ces crédits seraient traités comme on traiterait des crédits de ce genre pour la période terminant l'année financière courante. Nous pensions qu'on procéderait comme dans le passé et qu'ils seraient adoptés en quelques heures. Nous avons été déçus à cet égard; mais ayant entrepris cette mission et étant muni des informations nécessaires, je m'efforce de l'accomplir en qualité de ministre des Finances chargé du bill de finances. Je ne me plains pas, mais je ne pense pas que ce soit bien de la part des honorables membres de l'opposition de prétendre qu'on empêche certains membres du Gouvernement de parler. Tout membre de la Chambre peut exprimer librement son opinion; mais puisque j'ai entrepris de défendre ces crédits, je continuerai de le faire tant que la Chambre me le permettra.

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce qui concerne ses dernières remarques, mon très honorable ami ne devrait pas être étonné si nous avons l'impression qu'on a interdit à certains membres du cabinet de prendre la parole; en effet, à une exception près, il nous a été impossible d'obtenir une réponse d'un seul ministre au sujet des affaires de son département. Le premier ministre peut s'arroger le droit de défendre lui-même tous les crédits, mais ce n'est pas la coutume parlementaire britannique. Ce n'est pas traiter la Chambre comme elle devrait l'être. Ce n'est pas juste envers son cabinet, ni envers la nation. Il peut dire que ses ministres sont libres de parler, mais le public a l'idée que le ministère est composé d'un certain nombre de nullités.

L'hon. M. SUTHERLAND: Le très honorable leader de l'opposition a été jugé comme une nullité l'été dernier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je parle de l'opinion que le public a des ministres, vu ce qui s'est passé durant la discussion de ces crédits. Je ne dis pas que les honorables ministres sont des nullités. J'en connais quelques-uns, et je sais qu'ils sont parfaitement capables de se défendre tout seuls dans la discussion. En outre, je sais que beaucoup d'entre eux ont une très grande expérience

parlementaire et qu'ils auraient pu, non seulement fournir de très utiles renseignements durant le débat, mais, aussi, faciliter les délibérations, en veillant à ce qu'elles soient conduites comme les membres en général voudraient les voir conduire. Je prétends que le premier ministre, en se chargeant, à la Chambre, du travail de tout le cabinet relativement à l'explication des questions concernant différents départements, ne traite pas la Chambre comme il devrait la traiter. Le département des Pensions et de la Santé est un des plus importants ministères. Les vétérans dans tout le pays désirent savoir ce que le ministre qui le dirige a à dire sur un sujet qui les intéresse essentiellement, eux et leurs familles; ils ont le droit de connaître son opinion. Puisque le premier ministre se met à tancer l'opposition parce qu'elle adopte une certaine attitude à son égard, il mérite de savoir ce que cette opposition pense et ce que le peuple pense. Ce que nous avons vu ici ressemble plutôt à une procédure de jardin de l'enfance qu'à ce qu'on doit attendre d'un gouvernement du Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Bien entendu, je n'ai pas l'intention de relever un pareil langage. Si le très honorable leader de l'opposition pense qu'en s'exprimant de la sorte un ex-premier ministre hausse la dignité de la Chambre, c'est très bien; mais je dirai ceci: Quand il se met à parler au nom du pays, il pense être encore au pouvoir; or, il ne l'est plus.

M. POULIOT: Le premier ministre paraît très facile à blesser ce soir; il va me falloir lui ramener son merveilleux sourire. Je suis fort surpris que le premier ministre s'offusque de l'expression "jardin de l'enfance". On se rappelle qu'un ex-premier ministre du Canada, le très honorable sir Robert L. Borden, qui est encore vivant et qui est un homme distingué, a dit, au cours d'une conférence à Ottawa sur la Société des nations, qui est une institution internationale, que cette société était encore à l'état de jardin de l'enfance, et personne ne s'en est offensé.

(Le crédit est adopté.)

Postes (service extérieur).—Frais divers, impressions et papeterie.—Somme supplémentaire, $375,623.18.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce crédit se monte à plus d'un tiers de million. Peut-être le ministre des Postes ou le premier ministre expliquera-t-il au comité pourquoi l'on a besoin d'une aussi grosse somme?

Le très hon. M. BENNETT: Ni le ministre des Postes ni le premier ministre ne pourront renseigner le comité, mais le ministre des Finances est heureux d'informer le comité que cette somme représente les déficits accumulés provenant des découverts qui ont commencé à exister dans ce ministère en 1927-1928. Cet argent est dû à l'imprimeur du roi. Cette somme comblera ces découverts et mettra le ministère des Postes en règle avec l'imprimeur du roi jusqu'au 31 mars 1931; c'est-à-dire jusqu'à aujourd'hui. De fait, on a eu besoin d'un approvisionnement supplémentaire de papeterie et de fournitures et un découvert a dû être créé en 1927-1928 et reporté à l'année suivante et chaque fois que le ministère des Postes recevait sa facture il n'avait pas l'argent pour payer les sommes additionnelles. Le secrétaire d'Etat mit le ministère des Postes en demeure d'effectuer le paiement de ces arriérés et de la somme requise pour la présente année; le tout s'élève au chiffre du crédit figurant au budget à l'étude.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander si des commandes d'impressions ont été données par le ministère des Postes à quelques maisons de London, en Ontario, depuis que le Gouvernement actuel est au poupoir, et, dans l'affirmative, à quelles maisons a-t-on accordé ces commandes, quelles sommes a-t-on payées ou quelles dettes a-t-on contractées?

Le très hon. M. BENNETT: Sous la présente rubrique, aucune, que je sache.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela ne me donne pas tout à fait ce que je désirais savoir. Le ministre des Postes sait ou il devrait savoir ce qui en est. Je voudrais savoir quelles sommes d'argent ont été payées par le ministère des Postes ou quelles sommes il doit à certaines maisons de London, en Ontario, pour impressions commandées au cours de la présente année financière.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne puis pas fournir ce renseignement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Est-ce que mon honorable ami s'engage à le fournir à la Chambre demain?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien.

L'hon. M. HEENAN: J'aimerais apprendre du ministre des Finances ou du ministre des Postes quel a été le coût moyen des commissions qui ont été nommées depuis l'avènement au pouvoir du présent Gouvernement en vue de faire enquête sur les accusations de favoritisme politique portées contre les maîtres de poste des deux sexes.

Le très hon. M. BENNETT: Les commissions sont nommées suivant les mêmes conditions désignées dans le décret édicté sous le

régime de sir Robert Borden après une conférence entre lui et le chef de l'opposition du jour. Si des accusations de favoritisme politique sont portées, des commissions sont nommées. Si je me rappelle bien, les honoraires payés sont de vingt dollars par jour. Naturellement, le ministre des Postes n'a rien à faire à ces commissions. C'est le Gouvernement comme corps qui en décide. Si quelques accusations de favoritisme politique parviennent à un ministre, il les communique au conseil, et le conseil constitue en conséquence une commission.

L'hon. M. VENIOT: Comment est-il pourvu au paiement des commissaires chargés de ces enquêtes jusqu'à la fin de la présente année financière? Comment sont-ils payés et quels crédits sont prévus à cette fin?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne puis répondre à cette question.

L'hon. M. VENIOT: Evidemment, il n'y en a pas dans le budget supplémentaire.

Le très hon. M. BENNETT: Non, je ne crois pas que les comptes soient encore rentrés.

L'hon. M. VENIOT: Ce sont des excédents de dépenses et, suivant le principe émis par le premier ministre l'autre jour, il ne devrait pas y exister d'excédent de dépenses à reporter à l'année prochaine.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas d'excédent de dépenses dans le ministère. Le crédit en question suffira à couvrir toutes les dépenses d'ici à la fin de la présente année financière.

L'hon. M. VENIOT: Je le sais fort bien, il doit y avoir un excédent de dépenses pour faire face aux nombreuses enquêtes qui se poursuivent dans le moment et qui se sont poursuivies depuis au moins une couple de mois. Suivant le principe émis par le premier ministre l'autre jour, il ne devrait y avoir aucun excédent de dépenses dans un ministère quelconque. Mais je ne vois pas que l'on ait prévu, dans les crédits à l'étude, aucune allocation pour le ministère de la Justice ni pour le ministère des Postes.

Le très hon. M. BENNETT: Je vais me renseigner et j'en informerai l'honorable membre.

L'hon. M. RALSTON: Je désire parler d'une question sur laquelle j'ai attiré l'attention du ministre de la Justice l'autre jour et au sujet de laquelle je n'ai pas eu d'autre réponse de sa part. J'attirais alors son attention sur le fait que certains ministères—je parlais surtout du ministère des Postes—avaient envoyé à ses fonctionnaires des lettres-circulaires contenant une déclaration sous serment que devaient signer les fonctionnaires à l'effet qu'ils ne s'étaient rendus coupables d'aucune ingérence politique. On y disait ensuite que, si le fonctionnaire ne renvoyait pas la déclaration sous serment avec sa signature, il serait destitué. J'ai demandé au ministre de la Justice s'il voulait s'occuper de la chose et, dans le cas où la chose serait vraie, d'intervenir auprès des divers départements pour faire cesser l'envoi de pareilles lettres, parce que c'est contraire à la pratique dont mon très honorable ami le premier ministre a parlé. La pratique clairement établie, c'est que, sauf lorsqu'il y a un certificat d'un membre du Parlement, les accusations d'ingérence politique doivent être examinées au cours d'une enquête régulière et que l'on doit appliquer le principe ordinaire voulant qu'un accusé soit présumé innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable; on ne doit pas lui demander une déclaration sous la foi du serment de ce genre-là. Le ministre de la Justice nous a promis l'autre jour qu'il signalerait la chose à l'attention des départements, mais je n'en ai plus entendu parlé.

Je me permets de soumettre la question au comité à cette heure avancée de la soirée et à la veille même de l'ajournement de Pâques, parce que je suis convaincu qu'un grand nombre de ces lettres ont été envoyées. Il me semble injuste de placer les fonctionnaires dans cette situation. Il faudrait tirer la chose au clair sans tarder, car sans cela tous les fonctionnaires se croiront soupçonnés en étant ainsi appelés à prouver leur innocence, contrairement au principe qui veut qu'un homme soit présumé innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable. Je veux confier au hansard le texte de la lettre qui a été envoyée. Elle a été adressée à plusieurs maîtres de poste et se lit ainsi:

Cher monsieur,

On a fait savoir au département que, dans l'exercice de vos fonctions comme maître de poste, vous vous êtes rendu coupable d'ingérence politique. La loi du service civil dit que tout fonctionnaire, coupable de s'être mêlé de politique, soit dans le domaine fédéral soit dans le domaine provincial, devra être destitué.

Comme cette accusation a été portée contre vous, le ministre des Postes désire vous procurer l'occasion de faire connaître ce que vous avez à en dire.

Le premier ministre constatera qu'il n'est pas ici question de l'accusateur. Il y est simplement dit que quelqu'un a porté cette accusation devant le département. Et l'on demande au fonctionnaire de signer une déclaration faite sous la foi du serment sans connaître le nom de l'accusateur ni les détails de l'accusation.

M. GOTT: L'ancien gouvernement ne se souciait pas beaucoup de cela.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami ne saurait citer un seul cas où l'ancien gouvernement a destitué un fonctionnaire sans faire une enquête et sans observer les règlements.

M. GOTT: Je puis en citer un dans la ville de Leamington, en Ontario. Permettez à l'ancien ministre des Postes d'examiner ce cas.

M. JONES: Et je puis en citer un dans la ville de Cambridge, au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami parle de cas qui ne sont aucunement sous la juridiction de la Commission du service civil. Le premier ministre a dit que le Gouvernement agit comme on l'a fait depuis plusieurs années.

M. GOTT: Le cas dont je parle était du domaine de la Commission du service civil.

L'hon. M. RALSTON: Voici la suite de la lettre:

Si vous vous êtes rendu coupable d'ingérence politique, vous feriez mieux d'envoyer votre démission sans délai; si vous ne le faites pas, le département se verra obligé de voir immédiatement à votre renvoi.

Cela signifie: Si vous ne signez pas la déclaration sous serment affirmant votre innocence, bien que vous ignoriez les accusations portées contre vous et le nom de votre accusateur, vous serez destitué. La lettre dit ensuite:

Si, d'un autre côté, vous êtes prêt à déclarer sous serment que vous ne vous êtes rendu coupable d'aucun acte d'ingérence politique dans le domaine provincial ou dans le domaine fédéral depuis votre entrée en fonction, vous trouverez ci-incluse une formule que vous devrez signer devant témoin.

Si vous ne signez pas cette déclaration sous serment, on considérera cela de votre part comme un aveu d'ingérence politique, et, dans ce cas, le département ne pourra que conclure que vous êtes coupable des actes qui vous sont reprochés et ordonner, en conséquence, votre destitution.

Cette lettre et cette déclaration sous serment vous sont envoyées par lettre recommandée. A moins que vous ne reconnaissiez le bien fondé des accusations portées contre vous, il importe que vous nous renvoyiez la formule remplie par le prochain courrier.

Sincèrement à vous,

Le sous-ministre des Postes.

Voici la déclaration sous serment:

Déclaration solennelle faite sous le régime de la loi des serments extrajudiciaires.

Je, soussigné.....

Maître de poste de.....

Déclare solennellement:

1. Que j'ai été nommé maître de poste en l'année.....

2. Que, depuis ma nomination comme maître de poste, je n'ai pas pris de part active aux élections fédérales ou provinciales. Je n'ai pas fait de sollicitation ou n'ai pas conduit de votant aux bureaux de scrutin, je n'ai pas offert d'argent ou de spiritueux et n'ai représenté aucun candidat dans un bureau de scrutin. Je n'ai pas contrôlé ou vérifié de liste de votants en dehors d'une salle de vote; je n'ai pas été membre non plus d'un comité d'organisation ou n'ai pas porté la parole dans une assemblée en faveur d'un candidat. Je n'ai pas interrompu un orateur au cours d'une assemblée ou n'ai pas commis d'autre acte pouvant être expliqué comme un acte d'ingérence politique.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie dans mon âme et conscience et sachant qu'elle a le même effet que si elle était faite sous serment et sous le régime de la loi du Canada concernant les témoignages.

Et j'ai signé

Déclaration faite devant moi

à.....

ce.....jour de.....

J'ai lieu d'exprimer l'espoir que le Gouvernement ne donnera pas suite à l'alinéa de cette lettre dans lequel il est dit que le fonctionnaire sera mis à pied, faute de renvoyer et de signer la déclaration. Je ne puis croire que le ministère va violer le règlement établi. Je demande au très honorable premier ministre de nous assurer que le département suivra l'usage consacré et ne renverra pas un fonctionnaire, sans une enquête équitable dans laquelle il sera présumé innocent, tant que sa culpabilité ne sera pas prouvée.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, on a attiré mon attention sur les observations faites l'autre jour par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) et la réponse donnée par l'honorable ministre de la Justice (M. Guthrie). Je sais que le département a envoyé certaines lettres du genre de celle qu'a signalée l'honorable député, mais seulement aux employés accusés d'ingérence politique. A ma connaissance, aucun fonctionnaire n'a reçu son congé, sur le refus de répondre à la lettre, sauf aveu de culpabilité. Je dois dire à mon honorable ami qu'on a suggéré de tenir le refus de répondre pour un aveu de culpabilité entraînant destitution. Inutile de dire que nous n'avons pas donné suite à cet avis.

L'hon. M. VENIOT: Et vous ne le ferez pas?

Le très hon. M. BENNETT: Que nous n'y avons pas donné suite et ne le ferons pas. Dans certains cas, pour éviter l'établissement d'une commission et tous les ennuis qui s'ensuivent, et quand les actes d'ingérence politique des employés accusés étaient notoires, le ministère a envoyé le document. La forme de cette communication est bien imparfaite. A mon sens, si un fonctionnaire accusé reçoit

avis qu'on l'accuse d'ingérence politique et qu'il serait bien avisé de démissionner au lieu d'imposer à l'Etat les frais d'une enquête, on ne saurait y trouver à redire. Toutefois, je souscris tout à fait à ce qu'a dit mon honorable ami. Chose étrange, la loi du service civil mentionne à la fois les élections provinciales et fédérales. Je n'ai jamais pu savoir au juste pourquoi la loi mentionne les élections provinciales, mais, d'après le texte du statut, un fonctionnaire public nommé sous le régime de cette loi se rend coupable d'ingérence politique s'il prend part à des élections provinciales ou fédérales. Voilà pourquoi le mot "provinciales" est dans le texte. L'opposition, peut avoir l'assurance que nous ne traiterons pas inéquitablement les fonctionnaires inculpés d'ingérence politique et que nous ne chercherons pas à faire perdre leurs positions à ceux qui refusent de répondre, sous prétexte que leur silence confirme le bien fondé des accusations portées.

L'hon. M. RALSTON: Nous savons gré à mon très honorable ami de l'assurance qu'il nous a donnée. Je tiens à ajouter ceci: il n'est pas tout à fait équitable de la part d'un supérieur de suggérer à un subalterne sa ligne de conduite. C'est-à-dire, on devrait se borner à dire que des accusations ont été portées, et que, si l'accusé en conteste le bien fondé, une enquête aura lieu.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami ne trouve pas malséant que nous disions: "Si vous admettez le bien fondé de ces accusations, votre démission s'impose", ou quelque chose du même genre?

L'hon. M. RALSTON: Ce n'est pas mon avis. Le fonctionnaire a le droit de connaître la procédure suivie et le règlement établi, et il devrait décider librement du parti à prendre, sans recevoir d'avis d'un supérieur. Je conseillerais à mon très honorable ami de ne pas employer cette expression "vous feriez mieux".

M. NEILL: Vu la procédure que l'on vient de décrire, je saisis cette occasion pour demander que l'on fasse preuve de clémence envers un maître de poste. Je n'ai jamais pu voir que le parti politique d'un homme puisse lui faire perdre le droit d'être receveur de la poste et je ne voudrais pas que la chose se produise à l'avenir. Le maître de poste dont je veux parler a été l'organisateur de la campagne de mon adversaire. (*Exclamations.*)

M. POWER: Pendant que nous en sommes sur cette question, nous épargnerions peut-être beaucoup de temps et d'ennuis si le premier ministre voulait nous donner une décision définie au sujet des demandes de destitutions par les députés. Il pourrait nous indiquer ce que ces plaintes doivent porter et jusqu'à quel point on doit les accepter. Je demanderais au premier ministre d'aller un peu plus loin qu'il l'a fait en répondant à mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) et de nous expliquer la coutume relativement à la question que je viens de lui poser.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député pense-t-il qu'il y ait lieu de répondre à sa question à une heure aussi avancée de la nuit? Si l'on n'approuve pas ces crédits, il n'y aura pas d'argent pour ceux qui ont besoin de secours et je tiens à rappeler aux honorables députés de l'opposition qu'il arrive onze heures. Quand viendra la discussion du budget principal, toutes ces questions seront discutées plus au long et nous pourrions éviter des ennuis et des dépenses si mon honorable ami voulait consentir à réserver sa question.

L'hon. M. RALSTON: La seule raison qui me fasse consacrer du temps à cette question, c'est qu'en recevant ces lettres les gens sont pris de panique. Ils semblent croire qu'on va les destituer immédiatement de toute façon, coupables ou non, et puisqu'ils ne comprennent pas leurs droits, il pourraient se faire à eux-mêmes une injustice facile à éviter si mon très honorable ami voulait se prononcer maintenant. Cela ne prendrait pas beaucoup de son temps.

Le très hon. M. BENNETT: Je me suis expliqué.

L'hon. M. RALSTON: Je demanderais à mon très honorable ami de nous dire aussi ses vues au sujet des plaintes des députés.

M. McINTOSH: Je connais un cas dans la circonscription de Battleford-Nord où l'on a eu recours à la procédure décrite par mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth. L'intéressé démissionna en recevant cette lettre de menaces.

Une VOIX: Il devait être coupable.

M. McINTOSH: Il prétend le contraire et je le crois. On a adressé au ministère une pétition demandant de lui rendre son poste. Dans le cas d'une démission suivie d'une pétition et d'une enquête sur le bien-fondé des accusations d'ingérence politique, rendra-t-on le poste au démissionnaire s'il est trouvé innocent?

Le très hon. M. BENNETT: Le comité se rappellera que cette question fut discutée à fond l'an dernier au sujet d'un cas où le solliciteur général avait porté une plainte d'ingérence politique. L'accusé fut trouvé inno-

cent, mais la Commission du service civil statua qu'elle n'avait pas le pouvoir de lui rendre son poste.

M. POWER: On ne mentionna pas si l'inculpé avait été trouvé coupable ou innocent.

Le très hon. M. BENNETT: Il fut destitué.

M. POWER: Oui. Mais le très honorable premier ministre dit qu'il fut trouvé innocent d'ingérence politique. Il n'y eut pas de jugement.

Le très hon. M. BENNETT: Il fut accusé d'ingérence politique.

M. POWER: Et destitué à la demande d'un député.

Le très hon. M. BENNETT: La preuve indiqua que l'on s'était trompé.

M. POWER: A qui la preuve a-t-elle indiqué cela? Au ministre, mais non pas à la Chambre des communes.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a été satisfait au point de vue juridique.

M. POWER: Je ne pense pas que personne l'ait été.

Le très hon. M. BENNETT: Laissons de côté la question de satisfaction. Mais la Commission du service civil a décidé qu'on ne peut rendre son poste à un homme qui a démissionné, même involontairement, ou qui a été destitué, même s'il prouve subséquemment son innocence. Voilà la décision prise à cet égard. J'ai essayé de démontrer qu'on se trompait en cela, mais on m'a convaincu qu'on avait raison, dans l'état actuel de la loi.

M. YOUNG: Est-ce là la justice infaillible de la couronne?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, en conformité de la loi.

L'hon. M. VENIOT: Il y a malentendu. Si un fonctionnaire est congédié pour un motif suffisant, il ne peut être repris à l'emploi de l'Etat, même s'il subit avec succès les examens voulus. Mais, s'il se démet, il a le droit de poser plus tard sa candidature à un poste vacant et de subir les examens d'admission.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement.

L'hon. M. VENIOT: Mais les paroles du très honorable député ne laissaient pas cela à entendre.

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Il a le droit de demander une position, comme tout autre citoyen, mais il recommence au bas de l'échelle.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Il perd les droits qu'il avait acquis.

M. SANDERSON: Monsieur le président...

Une VOIX: Finissons-en.

M. SANDERSON: J'ai le droit de prendre la parole sans que les députés de l'arrière-ban interviennent. Il ne vient pas grand'chose des sièges de premier plan, mais beaucoup de l'arrière-ban. Il s'est produit, dans ma circonscription, un incident qui relève du sujet examiné depuis quinze ou vingt minutes. Le maître de poste d'un petit village a reçu une lettre semblable à celle qu'a lue mon voisin, ainsi qu'un modèle de déclaration sous serment, et je lui ai conseillé de ne pas signer cette déclaration ni de se démettre de ses fonctions. Je prétendais qu'il était innocent jusqu'à ce qu'on eût établi sa culpabilité. J'ai signalé le fait au ministre des Postes qui m'a répondu. Je regrette de ne pas avoir cette réponse sous la main; elle est dans ma chambre.

M. le PRESIDENT: A l'ordre! Il est près de onze heures, et, si le comité veut poursuivre sa séance passé cette heure, il faut le consentement unanime des membres.

Le très hon. M. BENNETT: J'allais demander, monsieur le président, qu'on passe outre à la règle appliquée à l'ordinaire et en vertu de laquelle on propose que l'Orateur reprenne le fauteuil, afin que nous puissions siéger encore une demi-heure.

Quelques MEMBRES: Adopté.

M. le PRESIDENT: La motion est-elle adoptée?

Le très hon. M. BENNETT: Ma proposition est-elle acceptée?

M. POULIOT: J'y consentirais, si j'obtenais le renseignement que je désire; sinon, il n'y aura pas consentement unanime, je m'opposerai.

M. SANDERSON: La réponse, si ma mémoire ne me fait pas défaut,—si je me trompe, que le ministre des Postes me reprenne, au cas où on lui permettrait de parler,—la réponse indiquait que le fait que j'avais conseillé à ce receveur de ne pas signer la déclaration et de ne pas se démettre démontrait sa culpabilité. (*Approbations.*) On applaudit, mais personne ne saurait prétendre que la culpabilité d'un receveur de la poste est établie du fait qu'il refuse de signer ma déclaration ou de se démettre de ses fonctions. Notez que, dans le cas en question, j'ai essayé

de découvrir qui avait accusé le maître de poste, mais je me suis aperçu qu'apparemment personne ne l'avait accusé. Il s'agissait simplement de rumeurs.

Le très hon. M. BENNETT: A-t-il été congédié?

M. SANDERSON: Non, et, dans sa lettre, le ministre des Postes disait que, si ce maître de poste ne voulait ni se démettre ni signer la déclaration, il faudrait nommer une commission pour examiner l'affaire. Je ne m'y oppose pas, mais, si on prend cette décision, il faudra révéler le nom de ceux qui ont porté l'accusation et procéder à un examen à fond. Il ne me paraît pas conforme à la justice britannique de forcer un maître de poste à se démettre de ses fonctions ou à signer une déclaration sous serment avant qu'aucune preuve n'ait été apportée contre lui.

L'hon. M. HEENAN: Le ministre des Postes est-il disposé à donner le nom de ceux qui ont lancé une accusation contre la maîtresse de poste de Vermilion Bay, en Ontario?

Le très hon. M. BENNETT: Sauf erreur, le cas a été l'objet d'audiences publiques et d'un rapport.

L'hon. M. HEENAN: Je demande au ministre des Postes d'indiquer le nom de ceux qui lui ont dénoncé cette employée.

Le très hon. M. BENNETT: Les deux gouvernements ont jugé inutile de le faire, pourvu que l'accusé pût se défendre devant des enquêteurs. On peut ensuite discuter la question au Parlement, en se fondant sur le compte rendu de l'enquête et sur le rapport.

M. POWER: Maintenant que nous avons décidé de prolonger la séance d'une heure, le premier ministre nous donnera certainement les explications que je lui ai demandées et qu'il a refusées à cause du peu de temps à sa disposition. Je ne veux pas créer d'ennui, je veux connaître son interprétation du règlement que l'on a toujours suivi. . .

Le très hon. M. BENNETT: Pas toujours.

M. POWER: . . . c'est-à-dire que l'on peut congédier un fonctionnaire sur le certificat personnel d'un membre du Parlement.

Le très hon. M. BENNETT: Cette question a été inscrite aux *Débats* l'an dernier par le ministre des Postes, et je n'aimerais pas à me prononcer sans voir quels sont les termes exacts du décret. Ma mémoire pourrait me faire défaut quant aux mots exacts employés. Je pourrais demander les *Débats,* ou mon honorable ami pourrait le faire lui-même, et alors il trouverait la déclaration à laquelle je fais allusion. Je me ferai un plaisir, en temps opportun, de me rendre à la demande de mon honorable ami.

M. POULIOT: Je ne veux pas interrompre la discussion, mais je demande l'application du règlement. La Chambre ne peut pas siéger après onze heures, excepté du consentement unanime des membres. Je n'ai pas l'intention d'embarrasser le Gouvernement ou de le menacer, mais je demande qu'on donne une réponse satisfaisante à ma question concernant la construction d'une gare à la Rivière-du-Loup, et j'ai. . .

M. le PRESIDENT: Sur quoi se fonde votre rappel au règlement?

M. POULIOT: Je prétends que la Chambre ne peut pas siéger après onze heures, sauf du consentement unanime des membres.

M. le PRESIDENT: Je déclare que la Chambre ne siège pas; c'est le comité, et il siège de consentement unanime.

M. POULIOT: Non, monsieur le président, vous n'avez pas le mien.

M. le PRESIDENT: A l'ordre.

M. POULIOT: J'ai dit qu'il faudrait remplir une condition.

M. le PRESIDENT: J'ai rendu ma décision. Si l'honorable député n'est pas satisfait il peut en appeler au comité.

L'hon. M. RALSTON: Vu la déclaration du premier ministre, et l'approbation qu'il a donnée aux termes employés dans la lettre que j'ai lue, je désire lui demander s'il donnera l'instruction de retirer ces lettres et d'en faire préparer d'autres où on omettra les parties blessantes dont j'ai parlé. Il admettra qu'on ne devrait pas adresser de telles lettres aux fonctionnaires de l'Etat.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre des Postes a déjà donné instruction, je crois, de ne plus envoyer de telles lettres.

L'hon. M. RALSTON: Cela n'est pas tout à fait suffisant.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'écrira certainement pas d'autres lettres aux personnes qui en ont reçues, mais je puis affirmer qu'on a cessé d'employer cette formule.

L'hon. M. RALSTON: Je prétends avec déférence qu'on devrait le faire. Mon très honorable ami, qui comprend aussi bien que qui que ce soit dans cette Chambre et peut-être mieux que la plupart, les principes généraux régissant les enquêtes faites sur ces accusations, sait qu'on ne peut pas laisser subsister de telles lettres adressées par un chef à des subordonnés. Je demande à mon très honora-

ble ami de faire retirer ces lettres et de les annuler, et s'il le désire d'en faire adresser d'autres qu'il jugera convenables dans les circonstances.

Le très hon. M. BENNETT: Je m'occuperai avec plaisir de cette demande.

L'hon. M. RALSTON: Je voulais parler d'une autre question dont il a déjà été fait mention par mon honorable ami de Québec-Sud (M. Power). Pouvons-nous espérer qu'on ne congédiera plus de fonctionnaires sur de soi-disant certificats de membres du Parlement, à moins que ce membre ne certifie qu'il a eu connaissance personnellement des activités politiques de l'accusé.

Le très hon. M. BENNETT: Comme je l'ai dit il y a un instant, nous avons suivi la coutume établie. Je ne me rappelle pas la procédure exacte en ce moment, et, en conséquence, je ne voudrais pas faire une déclaration sans consulter le décret du conseil afin d'en connaître les termes précis.

M. CASGRAIN: Je voudrais demander au premier ministre quelle attitude les ministres prendront lorsque des accusations d'ingérence politique seront portées par des candidats défaits.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas de renvoi sans enquête.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre a parlé d'un décret du conseil il y a un instant. Veut-il parler du décret en vigueur quand le ministère précédent était au pouvoir? Cela me satisfait si c'est ce qu'il a voulu dire.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que j'ai voulu dire.

(Le crédit est adopté.)

Secours aux victimes de l'incendie de Hébertville-Station, P.Q. (mandat du Gouverneur général du 26 septembre 1930), $5,000.

M. POWER: Par pure curiosité, je désirerais savoir comment il se fait que le gouvernement fédéral soit venu au secours des victimes de cet incendie. Est-ce là quelque chose de nouveau?

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. La province de Québec a accordé une subvention et le gouvernement fédéral a été prié de faire sa part. Nous avons constaté que les Gouvernements précédents ont contribué certaines sommes dans des cas de cette nature et, en conséquence, nous avons souscrit cette somme de $5,000.

M. POWER: Il faut que les circonstances sortent fort de l'ordinaire.

Le très hon. M. BENNETT: Assurément; le village a été rasé.

M. POWER: Il est assez extraordinaire, semble-t-il, que le gouvernement fédéral indemnise les victimes d'un incendie. Les circonstances doivent être assez exceptionnelles.

Le très hon. M. BENNETT: Voilà exactement l'attitude que j'ai prise.

(Le crédit est adopté.)

Secours aux pensionnaires (mandat du Gouverneur général du 20 novembre 1930), $275,000.

M. POWER: A propos de ce crédit, j'ai certaines observations à faire et je puis donner l'assurance aux honorables membres qu'elles ne sont pas de nature à prêter à la controverse ni à la politique de parti. De concert avec un bon nombre d'autres députés qui s'intéressent aux vétérans et à la question des pensions militaires, je commence à craindre que les modifications apportées à la loi des pensions, lors de la dernière session, ne soient pas aussi efficaces que les auteurs de ces réformes l'avaient espéré. Je n'ai pas l'intention pour l'instant de discuter quelles sont les raisons qui militent contre l'efficacité de la loi. Si nous n'obtenons pas plus de succès, cela est probablement dû au fait que la mesure offre des défectuosités inhérentes; il peut se faire aussi que nous n'ayons pas pris les précautions voulues afin que les dispositions de la loi soient strictement appliquées.

Cependant, ce n'est pas là la question que je veux soulever ici, ce soir. Je désire demander au premier ministre, durant l'ajournement de Pâques, de s'entendre avec ses collègues, les membres des différentes commissions et les fonctionnaires du département, en vue de modifier, d'altérer ou de mettre cette loi au rancart, si on le juge nécessaire, afin que nous soyons en mesure de rendre pleine et entière justice aux vétérans, suivant l'idée qui a présidé aux délibérations du comité spécial, lorsque nous avons préparé la législation de l'année dernière. Je ne fais pas ces observations dans le but de critiquer; j'ose espérer que le très honorable premier ministre se rend compte de la situation et je crois aussi que mes collègues du comité parlementaire constitué l'année dernière comprennent l'attitude que j'adopte. Je fais cette proposition afin que l'on entreprenne au plus tôt de remédier aux défectuosités du régime en vigueur; c'est aussi l'unique moyen d'éviter d'avoir à faire face prochainement à une agitation venant des quatre coins du pays qui rendrait impossible la situation, tant des représentants du peuple que du Gouvernement; de fait, pour régler cette situation, il faudrait peut-être adopter des mesures radi-

cales, c'est-à-dire accorder des pensions en masse; or, personne ne désire en venir à cette extrémité.

Au cours de l'ajournement de Pâques, je demande tout particulièrement au premier ministre de consacrer toute son attention à l'examen de ce problème sérieux et urgent au point de vue national, afin qu'à la reprise de nos séances il ait une solution quelconque à soumettre à l'assentiment du Parlement. Pour ma part, je mets à la disposition du premier ministre et du ministre des Pensions et de la Santé publique la faible expérience que j'ai acquise au cours des quelques années que j'ai consacrées à l'étude de ces problèmes. Pas plus que par le passé, je ne me propose de faire intervenir la politique quant au règlement de ces questions. J'ai déjà offert privément mon concours au ministre des Pensions. Je réitère mon offre et j'espère sincèrement, tant dans l'intérêt du pays en général que dans celui du Gouvernement et de l'opposition, que l'on prendra au plus tôt des mesures afin de régler la question.

M. SPEAKMAN: Je désire ajouter un mot à l'appui des observations qu'a faites l'honorable préopinant. Quiconque a eu l'occasion de travailler de concert avec l'honorable député ne peut manquer de se rendre compte qu'il est absolument libre de toutes attaches de parti lorsqu'il s'agit du règlement de ces problèmes. J'ai travaillé de concert avec mon honorable ami, depuis nombre d'années, à la solution de ces problèmes et j'ai constaté qu'il a toujours été d'une impartialité parfaite à son double titre de président et de porte-parole du comité spécial en cette Chambre.

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* un certain nombre de questions parce que je me préoccupe aussi de la situation qu'a exposée l'honorable député de Québec-Sud. A l'instar de nombre d'autres honorables membres qui s'intéressent à la question, je suis fermement convaincu qu'elle est urgente. La loi en vigueur possède peut-être des défectuosités, mais des éventualités se sont déjà produites qui feront naître de sérieuses difficultés dans un avenir assez rapproché. Je prie également le premier ministre et ses collègues d'étudier la question et, à l'instar de mon honorable ami de Québec-Sud, j'offre mes humbles services, si je puis être utile à quelque chose.

Le très hon. M. BENNETT: En réponse à l'honorable préopinant, je dois dire que les mêmes raisons qui ont influencé leur jugement et donné lieu aux déclarations que l'on a faites ont été portées à la connaissance du Gouvernement depuis quelque temps et la question fait déjà l'objet d'un examen. Nous nous ferons certes un plaisir de profiter de leur opinion réfléchie et de leur généreuse collaboration.

(Le crédit est adopté.)

Enlèvement du matériel d'artillerie des locaux de la Ross Rifle Factory de Québec (mandat du Gouverneur général du 27 novembre 1930), $26,000.

M. POWER: Monsieur le président, si le premier ministre me donne l'assurance qu'il me sera permis, à une date ultérieure, de discuter cette affaire, je serai prêt à le faire et me ferai un plaisir de signaler à la Chambre et au public ce qui, à mon sens, a été une grave erreur administrative et a pris pour ainsi dire les proportions d'un scandale au ministère de la Défense nationale. Toutefois, je n'ai pas le temps, ce soir, de poursuivre la discussion, ni ai-je les renseignements voulus à cette fin. Si le très honorable député et le ministre de la Défense nationale consentent à cette discussion, lors de l'examen du budget principal, je n'ai aucune objection à l'adoption de ce crédit.

Le très hon. M. BENNETT: Il sera donné à l'honorable député de discuter l'affaire en question, mais je lui ferai observer qu'elle se rattache probablement au décret du conseil adopté le 9 janvier 1928.

M. POWER: Non, elle ne s'y rattache pas.

Le très hon. M. BENNETT: On est d'avis que le texte de ce décret ministériel est assez large d'application pour comprendre cette affaire.

M. POWER: Si les dispositions de ce décret, adopté en 1928, avaient été assez larges d'application pour prévoir cette affaire, il n'aurait pas été besoin d'un mandat du Gouverneur général. D'après ce décret ministériel, on a inscrit au budget un montant de $100,000 pour l'enlèvement de la fabrique de fusils Ross. J'imagine que le solliciteur général (M. Dupré), ou le ministre de la Justice (M. Guthrie), a informé le très honorable député que cet arrêté en conseil ne prévoyait pas l'enlèvement du matériel d'artillerie à ce moment-ci, et, que, pour cette raison il fallait obtenir un mandat du Gouverneur général. Quoi qu'il en soit, c'est là chose qu'il faudra discuter en temps opportun. Il n'y aura pas, au budget principal, de crédit pour l'enlèvement de ce matériel, mais il y en aura d'autres pour la démolition de la fabrique elle-même, et je suppose qu'il me sera permis de discuter l'affaire à ce moment-là.

Le très hon. M. BENNETT: Assurément.

(Le crédit est adopté.)

Secours aux pensionnaires (mandat du Gouverneur général du 6 mars 1931), $75,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, avec la permission de mon très honorable ami, j'aimerais à faire certains commentaires au sujet de ses observations que l'on trouvera à la page 452 (v.a.) du hansard non revisé, et dont voici le texte:

Le comité, désireux de garder une apparence d'intégrité dans ses agissements, cherche à légaliser les actes injustifiables de ceux qui ont engagé certaines dépenses prétendant avoir reçu des instructions à cet effet.

J'espère que mon très honorable ami n'a pas voulu sous-entendre que les prétendues actes injustifiables se rapportaient à l'ancienne administration. Il doit savoir que nombre de ces dépenses qu'il range dans la catégorie des déboursés non motivés parce qu'elles figurent dans les prévisions budgétaires auxquelles ses remarques s'appliquent, comme par exemple l'allocation de $2,000,000 pour le canal Welland, étaient attribuables à sa propre administration, avec laquelle le gouvernement antérieur n'avait absolument rien de commun. Il importe, à ce moment-ci, de bien préciser la manière dont il faudrait s'y prendre pour obtenir un contrôle parlementaire efficace sur les dépenses. A ce propos, je dirai à mon très honorable ami que ce qu'il a dit au sujet des employés civils s'applique également au ministère dans son ensemble. Le très honorable député a cité comme suit le rapport de l'auditeur général, ainsi qu'on peut le voir à la page 453 (v.a.) du hansard:

A moins d'être rendus inévitables par suite de circonstances imprévues, et comme ces dépassements affaiblissent le contrôle du Parlement sur les dépenses, des mesures devraient être prises pour les empêcher.

La plupart, sinon la totalité, des crédits que nous avons délibérés portent sur des questions de dépenses supplémentaires. Mon très honorable ami poursuit comme suit:

La responsabilité retombe, comme le déclare l'auditeur général, sur les comptables des départements. Si on doit maintenir le contrôle du Parlement sur les crédits votés, sauf lorsque des conditions tout à fait exceptionnelles surgissent, il faut appliquer la discipline, sinon tout le système croulera car en permettant aux comptables et aux sous-ministres relevant des ministres de faire des dépenses se chiffrant à un million de dollars, en sus des crédits votés, rien ne les empêchera d'atteindre le chiffre de 5 millions ou de 10 millions de dollars.

A la page 455 le très honorable député ajoute:

L'auditeur général fait remarquer ce que tous doivent constater avec regret. Cela veut dire que vous substituez un ministre et un comptable au Parlement, parce que l'argent est épuisé et qu'il n'y a pas eu de nouvelle allocation.

Et encore, au bas de la page:

Je crois que chaque ministère devrait s'efforcer de ne pas dépasser ses crédits. Sinon, certains fonctionnaires seront destitués. C'est tout ce que j'ai à dire.

Je partage ici l'avis de mon très honorable ami. Je soumettrai respectueusement que ce qui est vrai pour les fonctionnaires inamovibles, en ce qui concerne les dépassements, devrait s'appliquer, dans une plus grande mesure, et avec plus de force, au ministère même. Nous ne devrions plus être obligés de faire observer qu'un ministère a volontairement excédé ses allocations ou autorisé des dépenses pour lesquelles le Parlement n'avait pas voté de crédits.

De concert avec le premier ministre, je désire que le Parlement surveille avec efficacité les dépenses. C'est l'une des plus importantes fonctions du Parlement: surveiller avec soin les dépenses du pays. Cela ne peut être fait qu'en restreignant ces dépenses aux montants pourvus par les crédits votés par le Parlement d'une façon régulière.

Un mot au sujet des mandats du Gouverneur général. J'ai souvent dit que le Gouvernement aurait pu obtenir un mandat du Gouverneur général dans le but de venir en aide aux chômeurs. J'espère que mon très honorable ami et les membres en général comprendront que lorsque j'ai fait cette déclaration je rappelais qu'une conférence impériale devait être tenue à Londres l'an dernier, et qu'il était au sus de tous que le premier ministre et ses collègues désiraient et devaient prendre part à cette conférence. Dans les circonstances, il n'était guère possible de convoquer le Parlement en temps voulu pour voter les crédits nécessaires de l'année. Je pense donc qu'un mandat du Gouverneur général devait répondre aux fins nécessaires en ce qui concernait le soulagement du chômage. Je ne veux pas que l'on pense un seul instant que j'aie favorisé l'émission de ces mandats excepté dans les circonstances les plus exceptionnelles, ou lorsque le retard apporté à la convocation des Chambres ne peut être justifié que par des motifs raisonnables aux yeux de tous.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, il est assez rare que le très honorable député et moi soyons d'accord, mais c'est une question sur laquelle nous nous sommes entendus depuis des années. Je n'abonde pas entièrement dans son sens touchant les mandats du Gouverneur général, parce que je ne crois pas que les circonstances qui découlent de l'administration de la chose publique entraînent forcément l'émission de ces mandats. Voilà où nous différons. Il se présente des occasions telles que la destruction d'un pont, l'incendie d'un édifice ou l'institution et le maintien du Gouvernement lui-même justifient l'émission de mandats, mais il faut des preuves satisfaisantes de cette nécessité. Ces crédits ont été déposés dans le but de permet-

tre au ministère de commencer à neuf. C'est-à-dire, comme il y a eu des dépassements, quelques-uns étant attribuables à ce Gouvernement, comme dit le très honorable député, le 31 de ce mois, aujourd'hui même, si ces crédits sont adoptés, nous tournerons la page et recommenceront à neuf, ce qui permettra au Gouvernement de faire ce que devraient faire tous les dirigeants, je crois, maintenir les dépenses dans les bornes des crédits. Je regrette de dire au comité que, en dépit des efforts que j'ai tentés personnellement, il est une allocation que je n'ai pas soumise à la Chambre. Elle n'est pas importante, il est vrai, mais elle a été oubliée par le ministre intéressé. Cela montre les difficultés auxquelles nous sommes en butte. Je le répète, c'est une somme peu importante, mais nous ne pourrions l'insérer dans les subsides sans un nouveau message qui ne pourrait être obtenu. Nous nous efforcerons avec la nouvelle année débutant le 1er avril de limiter nos dépenses aux subsides votés, et nous prions la Chambre et le pays de nous juger par l'accomplissement de notre devoir, à la lumière de la déclaration de principe qui, à mon sens, doit régir nos actes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désire que la nouvelle feuille du très honorable député, lorsque nous l'examinerons l'an prochain soit sans tache. Pour ce motif, je désire appeler son attention sur ce qui a été la cause de la confusion d'hier soir lorsque nous discutions les articles non prévus. Ils ne se rapportent pas à l'année financière durant laquelle les crédits supplémentaires sont présentés, mais à l'année antérieure. Ainsi, malgré les bonnes intentions de mon très honorable ami lorsque nous examinerons les subsides à cette époque-ci, l'an prochain, il se verra forcé de soumettre d'autres crédits imprévus pour l'exercice financier 1930-31, c'est-à-dire pour celui qu'il croit avoir si bien nettoyé. Il constatera que l'auditeur général a découvert que dans plusieurs département certains comptes oubliés par les ministres, sous-ministres ou comptables n'ont pas été payés et il devra demander un crédit pour y pourvoir. J'espère, tout comme mon très honorable ami, que ce ne sera pas pour des sommes considérables, mais je crains que malgré ses efforts et en dépit de ses bonnes intentions, les écritures ne soient pas encore parfaites.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami a plus d'expérience que moi sous ce rapport et il a probablement raison d'être incrédule; mais si les ministres avaient la permission de parler ils pourraient dire au comité combien l'on a insisté pour obtenir le relevé de tous les dépassements de crédit, et que l'on a sincèrement voulu tout régler jusqu'à la fin de l'année financière. Je remercie le très honorable chef de l'opposition pour ses avertissements, mais j'espère que ce qu'il prévoit ne se produira pas.

Sir EUGENE FISET: A-t-on demandé à l'auditeur général de ne pas dépasser ses propres crédits?

Le très hon. M. BENNETT: Je dois dire que oui.

(Le crédit est adopté.)

Chemins de fer, navires nationaux du Canada et Loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces maritimes

Prêt à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Crédit supplémentaire ne dépassant pas $11,410,400.85 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant des recettes nettes d'exploitation ou de placements peuvent être insuffisantes) par ou pour la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée "la Compagnie" ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 172 des statuts revisés du Canada, de 1927, et au chapitre 13 du Statut de 1920 ou toute compagnie formée par la fusion de quelques-unes desdites compagnies et faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer nationaux du Canada, ou par la Compagnie relativement à tout chemin de fer, propriétés ou travaux confiés à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 19 du chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, ou par l'une ou plus d'une de ces compagnies, pour l'un ou la totalité des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

a) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; paiement de loyer de lignes et matériel;

b) Matériel: paiement sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets à échoir ou échus et autres obligations garanties ou non;

c) Déficit sur les recettes d'exploitation subi ou constaté;

d) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de biens meubles ou immeubles, et capital d'exploitation;

e) Acquisition des actions ou valeurs de la Grand Trunk Western Railroad Company, lorsqu'elles sont régulièrement émises sous l'autorité de l'Interstate Commerce Commission. Les actions ou valeur ainsi acquises doivent être déposées chez le ministre des Finances et receveur général, et il n'en sera disposé que sur l'autorisation du Gouverneur en conseil;

f) Acquisition des actions ou valeurs de la Central Vermont Railway, Inc. régulièrement émises sous l'autorité de l'Interstate Commerce Commission.

Les actions ou valeurs ainsi acquises doivent être déposées chez le ministre des Finances et receveur général et il n'en sera disposé que sur l'autorisation du Gouverneur en conseil.

La somme autorisée par les présentes peut être appliquée de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en conseil pour solder les dépenses autorisées:—

a) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la compagnie tel que susmentionné;

b) Par rapport aux chemins de fer, propriétés, et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compa-

gnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie: ou en partie d'une façon et en partie de l'autre subordonnément toutefois aux conditions suivantes:—

Si sous cette forme de prêts de la part de Sa Majesté, le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé de temps à autre par le Gouverneur en conseil payables semi-annuellement, garantis si le Gouverneur en conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du Gouverneur en conseil.

Si les prêts proviennent de personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté), les montants, termes et conditions de ces prêts seront tels que le Gouverneur en conseil peut approuver au besoin.

Si sous forme de garantie, celle-ci pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le Gouverneur en conseil, lesquels billets, obligations ou garanties les compagnies ainsi spécifiées sont par les présentes autorisées à faire et émettre, de temps à autre, pourvu que le total de leur montant principal en circulation à une époque quelconque, n'excède pas, avec toute partie des prêts représentés en espèces, le montant total mentionné dans ce crédit, savoir, $11,410,400.85, et ladite garantie peut être signée par le ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le Gouverneur en conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin, que les présentes dispositions ont été observées.

Si des prêts provisoires sont effectués ou négociés avant que le présent crédit soit périmé, de la part de Sa Majesté ou d'autres personnes, des billets, obligations ou valeurs garantis peuvent être émis ensuite, suivant les dispositions du paragraphe précédent du présent décret, pour renouveler, rembourser ou rajuster ces prêts, en totalité ou en partie.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est, par les présentes, autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, ce mot compagnies comprenant ici même et plus ci-après les chemins de fer du Gouvernement canadien, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle peut, pour ses propres besoins et pour les besoins desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières, de temps à autre:

a) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, à discrétion, pour les fins de toute garantie offerte, aux termes des présentes dispositions;

b) Appliquer le produit de cette émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

c) Consentir des avances, pour faire face aux dépenses autorisées, à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations, garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.

Montant supplémentaire requis en outre de la somme de $51,600,000 déjà votée, par suite de l'augmentation du montant du déficit provenant de l'exploitation au cours de l'année 1930, $11,410,400.85.

Le très hon. M. BENNETT: Peut-être pourrai-je donner un bref exposé au comité. La forme de cette demande de crédit a été arrêtée par d'éminents avocats qui ont eu à vérifier la validité de valeurs émises par les chemins de fer. Il y a une partie qui ne se rapporte pas à ce crédit-ci, mais les avocats du chemin de fer désirent qu'on emploie dans l'occurrence la forme adoptée jusqu'ici. Voici les chiffres:

Pour le revenu net et le compte des profits et pertes après paiement des intérêts, $28,327,463.50.

Escompte en espèces et frais d'émissions payés durant l'année, $1,167,833.15.

Remboursement d'emprunts à compte du capital, $4,667,120.

Pour le fonds d'amortissement, $2,957,280.06.

Achat de valeurs, $19,197.

Besoins financiers nets, $37,100,499.71.

Sommes nécessaires pour le compte du capital

Constructions nouvelles et améliorations générales (moins les remboursements), $19,679,172.24.

Emission d'obligations d'outillage, séries L, 25 p. 100, $5,251,143.85.

Frais d'émission et d'escompte pour emprunts d'outillage, $483,379.10.

Somme totale nécessaire (en espèces), $62,514,194.90.

Escompte sur valeurs (pas en espèces), $496,205.95.

Total, $63,010,400.85.

Moins somme autorisée par crédit N° 323, $51,600,000.

Crédit supplémentaire nécessaire, $11,410,400.85.

Il faut donc $11,410,400.85, somme mentionnée dans le crédit, pour acquitter ce qu'on pensait pouvoir payer avec le crédit de $51,600,000 voté par la Chambre. Autrement dit, les dépenses ont dépassé les prévisions de $11,410,400.85. Il faut donc ajouter cette nouvelle somme à celle de $51,600,000, déjà votée.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Avant que le très honorable premier ministre reprenne son siège, voudra-t-il expliquer le délai, qui est le seul fait nouveau.

Le très hon. M. BENNETT: L'ex-ministre de l'Intérieur demande pourquoi, en vertu de ce crédit, l'argent peut être dépensé avant le 31 mai. Les mêmes difficultés qui se présentent dans le Gouvernement se sont aussi présentées dans la comptabilité des chemins de fer, et les vérificateurs désirent que cette somme dont on connaît maintenant l'existence, mais qui n'a pas été entièrement vérifiée et arrêtée

dans le cours ordinaire des opérations, soit à la disposition du chemin de fer pendant un laps de temps raisonnable. La raison principale, c'est que le chemin de fer n'a pas les fonds voulus pour payer cela maintenant et qu'il ne les aura peut-être pas d'ici à quelque temps, car c'est nous qui devons les lui fournir. C'est une assez grosse somme, aussi ils disent que si l'on fixe la date au 31 mai, cela leur donnera la certitude de pouvoir traiter les comptes comme je l'ai indiqué.

Sir EUGENE FISET: Mon très honorable ami doit se rendre compte que la déclaration qu'il vient de faire au comité est plutôt extraordinaire. A ma connaissance, c'est la première fois qu'on voit un bill de subsides modifier la loi de vérification des comptes publics. C'est sérieux. La loi de vérification des comptes publics est la base de notre système financier et je ne crois pas qu'il soit convenable de la traiter de cette façon.

Le très hon. M. BENNETT: Pourquoi?

Sir EUGENE FISET: Je vais dire pourquoi. Je me demande si le premier ministre qui, je le pense, connaît mieux que moi la loi de vérification, se rend bien compte que l'article 49 de cette loi, non seulement permet au Gouvernement de dépenser toutes les sommes votées par le Parlement, dans le budget principal ou supplémentaire, mais, l'autorise à passer un décret ministériel prolongeant le délai pour tout paiement, à le prolonger de la période même qu'il réclame aujourd'hui du Parlement pour prolonger l'année financière, c'est-à-dire du 1er avril au 30 mai. Cela est permis par l'article 49 de la loi de vérification, quand il reste à faire des paiements qui n'ont pas été spécifiquement et précisément prévus par ce crédit. Or ce crédit, je viens de le dire, est extrêmement explicite; il est formulé exactement dans les mêmes termes que le budget principal pour les dépenses au compte du capital des chemins de fer nationaux. C'est la première fois que l'on prend des dispositions de ce genre pour modifier, par un bill de subsides, une loi du Parlement Je crois que le premier ministre a ce pouvoir, conformément à l'article 49 de la loi concernant la vérification et je lui conseille fortement, le sollicite ou le prie de biffer du bill des subsides les mots suivants:

Nonobstant les dispositions de la loi du Revenu consolidé et de la vérification ce crédit n'expirera pas avant le 31 mai 1931.

Je crois que le très honorable député a ce pouvoir sous l'empire de la loi de vérification.

Le très hon. M. BENNETT: La question soulevée par l'honorable député de Rimouski

[Le très hon. M. Bennett.]

est de celles que le Gouvernement a étudiées. L'article 39 de la loi détermine la méthode à suivre. Il déclare:

Lorsqu'une somme d'argent a été accordée à Sa Majesté par le Parlement, pour faire face aux dépenses de quelque service public spécifié, le Gouverneur général peut, au besoin, sous son sceing, contresigné par un membre du Conseil du trésor, autoriser et requérir le ministre des Finances à émettre, au moyen des deniers affectés au paiement des frais de ce service et qui sont entre ses mains, des sommes requises, quand il y a lieu, pour couvrir ces dépenses, n'excédant pas le chiffre de la somme ainsi votée ou accordée.

Cela veut dire que le ministre des Finances doit soumettre sa recommandation au conseil; deuxièmement, que cette recommandation doit être étudiée par le conseil; troisièmement, lorsqu'elle est adoptée, le Gouverneur en conseil accorde son autorisation, et quatrièmement, des lettres de crédit sont émises aux fins déclarées.

Sir EUGENE FISET: Est-ce que le très honorable député voudra bien lire le second paragraphe de l'article 49?

Le très hon. BENNETT: Je l'ai ici, mais je ne veux pas perdre votre temps pour le lire. Il ne s'agit pas de dépenser notre argent à notre guise. On le demande pour faire face à des déficits spécifiques dans l'exploitation du chemin de fer; et il est soumis au contrôle de ses propres vérificateurs et non des nôtres. Tout ce que nous faisons c'est de lui accorder cela dans les circonstances que j'ai mentionnées. Vu les difficultés, dans les présentes conditions, de prélever la somme d'argent nécessaire à brève échéance, je désirerais tant pour le Gouvernement que pour le chemin de fer une extension de temps jusqu'au 31 mai pour permettre de s'occuper de cette question. C'est extraordinaire, je l'admets. La chose ne s'est vue qu'une fois dans le passé, mais les circonstances étaient aussi à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Si le comité croit que l'intérêt public n'est pas aussi bien sauvegardé de cette manière que d'une autre, je suis satisfait; mais comme résultat l'on ne pourra pas trouver l'argent du tout.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): La procédure habituelle est d'emprunter de la banque quand vous en avez l'autorisation.

Le très hon. M. BENNETT: Supposez que la banque ne veuille pas prêter; voilà la difficulté.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je ne croyais pas qu'une banque pût refuser de prêter de l'argent au Gouvernement.

Sir EUGENE FISET: Je ne critique pas; j'attire simplement l'attention de la Chambre

sur ce qui se fait. Je suis fermement convaincu que vous avez le pouvoir d'exercer vos droits sous l'empire de l'article 49 de la loi. Le premier ministre pourrait considérer un moment les quatre moyens d'effectuer ces emprunts; premièrement, par emprunt direct; deuxièmement, par des emprunts du public; troisièmement, par des garanties; quatrièmement, par des emprunts temporaires. Outre cela, ces quatre méthodes doivent être sanctionnées par le Gouverneur en conseil. De sorte que vous avez là tout le mécanisme nécessaire pour prélever l'argent immédiatement; et, de plus, vous pouvez obtenir de l'argent par un mandat du Gouverneur général. Le comité a été d'opinion dans le passé que la manière dont nous avons permis au National-Canadien d'effectuer ses emprunts n'avait pas été peut-être une méthode convenable et je crois que, lorsque la question du redressement des finances générales du National-Canadien sera mise à l'étude, il y aura un fort courant d'opinion à l'effet que la présente méthode n'est pas une méthode convenable pour y arriver. Je crois certainement que vous avez ici tous les pouvoirs nécessaires relativement à ce crédit sous l'empire de la loi de vérification, sans créer de précédent. Telle est simplement mon opinion, mais je croyais que c'était mon devoir de l'exprimer.

Le très hon. M. BENNETT: J'aimerais à dire au comité que, d'après mes renseignements, et suivant ma propre opinion, cette méthode est celle qui répond le mieux à la situation. On demande seulement que cette somme d'argent, nonobstant le fait que le crédit expirerait ordinairement à minuit ce soir, soit utilisable jusqu'au 31 mai.

Sir EUGENE FISET: Avec cette disposition spéciale, mon très honorable ami doit comprendre qu'il importe peu que l'argent soit voté aujourd'hui ou demain, parce que vous avez jusqu'au 31 mai.

Le très hon. M. BENNETT: Telle est la date mentionnée ici et ceux qui en sont responsables croient qu'il est à propos qu'une disposition de ce genre soit insérée dans la loi. Je dois dire qu'à mon avis c'est une disposition pratique dans cette circonstance particulière.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Ce sont précisément les auditeurs de la compagnie qui sont impatients.

Le très hon. M. BENNETT: Mais nous sommes aussi intéressés.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je ne saurais concevoir l'intérêt que vous pouvez avoir.

Le très hon. M. BENNETT: Je vais vous le dire: Nous ne pouvons trouver l'argent du jour au lendemain.

L'hon. M. RALSTON: La loi dit que le crédit va être périmé ce soir à minuit, mais la loi générale, sans qu'il soit besoin de cette disposition spéciale, dit que le Gouvernement peut prolonger de deux mois le délai du crédit.

Le très hon. M. BENNETT: Pas dans ce cas-ci.

L'hon. M. RALSTON: Voici un crédit voté par le Parlement pour une fin déterminée. L'argent pourra aller au chemin de fer National-Canadien, mais, pour l'instant, il va au Gouvernement et il est payé par un chèque du Gouvernement.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami ne pourra certainement pas soutenir cela. Il s'agit ici d'un crédit qui n'est pas destiné au Gouvernement, mais au chemin de fer national du Canada, et, pour notre part, c'est la dernière fois que nous entendons le présenter sous cette forme. Je le répète, c'est un crédit destiné non pas au Gouvernement mais au chemin de fer.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon honorable ami reconnaîtra que le Gouvernement peut obtenir cet argent du Parlement pour cette fin déterminée comme pour toute autre fin. Il n'y a réellement pas de différence. Le Gouvernement ne peut évidemment pas donner cet argent à personne autre que le chemin de fer, mais il est obligé de se procurer l'argent pour le chemin de fer et de le lui remettre. Je ne puis concevoir pourquoi le Gouvernement a besoin d'une extension de temps.

M. DUFF: Avant l'adoption de cet article et des deux suivants, l'un concernant la marine commerciale de l'Etat et l'autre concernant les navires du chemin de fer national du Canada, je désire savoir si, une fois ces articles adoptés, nous pourrons discuter tout ce qui touche ces articles devant le présent comité ou devant le comité des chemins de fer et de la marine, quand nous examinerons l'économie générale des chemins de fer nationaux, de la marine commerciale de l'Etat et des navires du chemin de fer national du Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement.

M. le PRESIDENT: Adopté.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, monsieur le président.

M. le PRESIDENT: Il est près de minuit, et si nous voulons adopter ce crédit ce soir...

Le très hon. MACKENZIE KING: A moins que l'on ne vote le crédit de la manière régulière, je crains qu'il ne soit pas voté à minuit. Quand le premier ministre a parlé sur cette question le 27 mars dernier, il se rendait évidemment compte que la manière dont il agissait n'était pas tout à fait régulière et qu'elle pourrait donner lieu à des critiques.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est ce que j'ai compris. Je vois en effet à la page 395 du hansard:

On a déjà fait la même chose; il s'agit là d'obligations existantes. Les comptes ne sont pas tous entrés et ne le seront pas encore mardi prochain; c'est pourquoi nous demandons jusqu'au 31 mai pour la vérification de ces comptes et leur paiement. Quand le bill sera soumis à la Chambre, si celle-ci trouve que cette disposition ne devrait pas être adoptée, bien qu'il s'agisse simplement d'une opération de tenue des livres, on pourra la retrancher. Le budget imprimé ne lie pas la Chambre.

Pour moi, cela signifie que le premier ministre serait prêt à se ranger à l'opinion d'une partie considérable de la Chambre qui s'opposerait à cette façon d'agir. Je puis dire à mon très honorable ami que notre seul désir est d'assurer le contrôle efficace du Parlement sur les dépenses, chose qu'il a tant prônée tout à l'heure. La loi de la vérification a trait au paiement des comptes. Mon très honorable ami a signalé, peut-être sans que la Chambre le remarquât, qu'on demande ici plus que la permission de payer des dépenses déjà faites. Ce qu'il veut, ou encore ce que les directeurs de la compagnie semblent chercher au moyen de cette disposition, ce n'est pas seulement l'autorisation de régulariser certaines dépenses déjà faites ou de payer des services déjà rendus, seule chose qu'on devrait nous demander, mais encore ceci: on veut effectuer des paiements au moyen d'obligations contractées au sujet de services qui ne sont pas encore rendus et qui ne pourront être payés que plus tard. C'est un faux principe que la Chambre ne devrait pas sanctionner. Le seul but de la loi de vérification est de voir à ce que les comptes pour services rendus soient payés dans un certain délai. Si nous adoptons ce crédit sous la forme ici proposée, nous inaugurons un principe tout à fait nouveau dans la vérification des comptes publics. Cela signifie que, malgré une loi adoptée par le Parlement pour empêcher des abus de ce genre, le Gouvernement dira à une compagnie qu'il peut prendre des engagements aujourd'hui sans les remplir dans un délai déterminé, quitte à payer la somme voulue quelques mois après la fin de l'année financière. Mon très honorable ami a prononcé les paroles suivantes:

[M. le Président.]

Mon très honorable ami verra qu'une disposition spéciale rend ces crédits disponibles jusqu'à la fin de mai, bien que cet argent ait été en grande partie dépensé.

Quant aux sommes déjà déboursées, il n'y a rien à redire et sans l'article critiqué toute ces sommes seront payées. Mais mon très honorable ami a ajouté:

...ou que des engagements aient été pris auxquels ils faut faire honneur.

Nous ne devrions pas demander l'abrogation d'une disposition de la loi concernant la vérification des comptes publics, pour permettre le paiement de sommes dans le cas d'engagements qui dépassent le délai prévu par le Parlement, quand il a entouré l'emploi des fonds publics des garanties mentionnées dans ladite loi. Les paroles suivantes de mon très honorable ami sont consignées à la page suivante des *Débats*:

Les sommes incluses dans le budget ont été dépensées ou serviront à combler des déficits qui se sont déjà produits, mais on n'a pas encore reçu toutes les factures.

La raison d'être d'une vérification, c'est d'assurer l'envoi des comptes dans un certain délai et elle doit s'appliquer à des déboursés accomplis, mais elle ne doit point être élastique au point d'autoriser des engagements auxquels l'Etat doive faire honneur quelques mois après la fin de l'année financière. Pendant la session spéciale, quand le Gouvernement a déposé le projet de loi tendant à remédier au chômage, on a exprimé l'à-propos de décréter que l'application de cette loi cesserait à la fin de l'année financière. Toutefois, mon très honorable ami a alors adopté une nouvelle méthode permettant l'emploi de deniers publics pour une période dépassant la durée de l'année financière. Voici ce qu'il a dit comme il appert à la page 160 des *Débats* (édition revisée):

Toutefois, j'ajouterai par voie d'amendement que toutes sommes qui n'auront pas été dépensées, ou qui n'auront pas à être payées en vertu d'obligations déjà contractées, ne pourront l'être après le 31 mars.

Mon très honorable ami a alors établi un principe tout à fait nouveau quant à l'affectation de crédits par le Parlement. Il n'affectait pas simplement des fonds à des dépenses à effectuer dans l'année, mais des sommes susceptibles d'être payées longtemps peut-être après la fin de l'année financière, de sorte qu'on pourrait faire remonter l'obligation contractée à l'année financière pendant laquelle le projet de loi a été adopté. C'est une innovation fort grave et que souligne et répète la proposition discutée. Je conseille humble-

ment à mon très honorable ami de déférer à l'avis d'un nombre très considérable de députés, sinon à la majorité, et de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la loi concernant la vérification des comptes publics, pour tout ce qui a trait aux finances de l'Etat et surtout aux finances du chemin de fer National-Canadien.

Il me sera peut-être permis d'ajouter quelques mots de nature à nous aider à régulariser la situation et à éviter l'embarras que redoute mon très honorable ami. Immédiatement après le congé de Pâques, il demandera certes au Parlement de voter une partie des crédits généraux. S'il constate que la compagnie est embarrassée faute de la somme voulue pour faire honneur aux obligations contractées dans la nouvelle année financière, et dont une partie est peut-être inscrite dans le présent crédit de $11,410,400.85, je puis lui dire au nom de l'opposition: nous ne nous opposerons pas à un crédit affecté à l'année nouvelle qu'il présentera pour combler la différence et ne pas embarrasser la compagnie. Dans les circonstances, mon très honorable ami jugera à propos, je l'espère, de faire rayer l'article. Son maintien nous obligerait en tout état de cause au sujet de ce crédit, à abroger une importante disposition de la loi concernant la vérification des comptes publics, et à établir un précédent qu'il regretterait beaucoup, immédiatement après l'avoir établi.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'entends certes pas abuser de nos instants en relevant les observations de mon très honorable ami. L'alinéa 4 de l'article 49 de la loi de la vérification a dû échapper à l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset):

Cet arrêté n'est pas rendu ou ce crédit n'est pas ouvert en conséquence si le Parlement a voté, dans l'intervalle, un crédit au moyen duquel ces dettes courantes peuvent être régulièrement payées, ou pour faire face à ces obligations courantes.

Sir EUGENE FISET: C'est précisément la nature du crédit proposé.

Le très hon. M. BENNETT: On ne peut exercer ces droits pendant deux mois. La loi devient en vigueur dès qu'elle est adoptée.

L'hon. M. RALSTON: C'est-à-dire s'il y a un nouveau crédit l'année suivante?

Le très hon. M. BENNETT: Non, je vais lire l'article de nouveau:

Cet arrêté n'est pas rendu ou ce crédit n'est pas ouvert en conséquence, si le Parlement a voté dans l'intervalle, un crédit...

L'hon. M. RALSTON: Après l'adoption de l'arrêté.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

...a voté dans l'intervalle un crédit...

...pour ces fins particulières. En ce qui me concerne, c'est là un sujet de suprême indifférence. A mon titre de ministre des Finances, je m'efforce de remplir mes devoirs et d'être juste envers la corporation pour qui cet argent est voté. Si les honorables députés de l'opposition veulent adopter une attitude contraire, libre à eux de le faire. Cependant, j'ai exprimé mon avis. Je ne fais pas autrement qu'un homme d'affaires ou qu'un avocat. Je me demande: L'intérêt public peut-il en souffrir? va-t-on faire une vérification? va-t-on exercer un contrôle sur le paiement des comptes? Si l'on peut répondre à toutes ces questions dans l'affirmative, il ne peut en résulter rien de contraire à l'intérêt public. Quand j'entends les honorables députés d'en face parler de dérogation aux précédents, je leur réponds: certainement, c'est pour cela que les lois sont faites. Le but des parlements est justement de créer des précédents au besoin. L'année financière de cette compagnie de chemin de fer a expiré le 31 décembre. Nous en sommes maintenant au 31 mars et il lui faut 11 millions pour combler le déficit des opérations de l'année terminée en décembre dernier. Ce crédit nous permettra de lui fournir cet argent jusqu'au 31 mai, avec la même sanction, les mêmes dispositions et la même vérification et il est oiseux de rechercher d'autres moyens pour surveiller ces paiements.

Si mon très honorable ami pense qu'il est dans l'intérêt du public de biffer cet article du budget, très bien. Cela ne me fait ni chaud ni froid. Ce sera cependant causer une grande injustice aux intéressés, occasionner des souffrances et des retards. Le Parlement, avec ses pouvoirs illimités doit prendre garde de causer des ennuis inutiles aux hommes d'affaires dans l'exercice de leurs fonctions.

M. POULIOT: Puis-je poser une question à mon très honorable ami? Quelle somme a-t-on dépensée au moyen du crédit 323 de l'an dernier?

Le très hon. M. BENNETT: De quoi s'agit-il?

M. POULIOT: Quelle partie du crédit 323 a-t-on dépensée?

Le très hon. M. BENNETT: On l'a dépensé en entier: 51 millions.

M. POULIOT: Non, je pense que mon très honorable ami est dans l'erreur, car ce crédit comprenait une somme pour la gare de la Rivière-du-Loup qu'on n'a pas dépensée. Mon très honorable ami veut-il dire que le ministre des Chemins de fer vient de télégraphier aux fonctionnaires du National-Canadien pour leur dire que l'on a accepté l'une des soumissions?

Le très hon. M. BENNETT: Cela signifie que les Chemins de fer nationaux, par l'entremise de leur vice-président dirigeant la partie financière et sous la surveillance des fonctionnaires du ministère des Finances, ont certifié que les $51,600,000 ont été dépensés et 11 millions de plus. C'est ce que cela signifie.

M. POULIOT: Alors, on doit avoir volé une partie de la gare. Afin de bien finir l'année, la délégation tory est venue à Ottawa demander une faveur au Gouvernement, selon l'expression du ministre des Chemins de fer. Quelqu'un a dû mettre des bâtons dans les roues, car cette délégation n'a pas obtenu ce qu'elle voulait. Je ne demande aucune faveur au Gouvernement, je n'ai pas besoin de ses faveurs. Je demande justice pour mes gens et c'est pourquoi je me lève maintenant et je prie le premier ministre de vouloir bien me répondre.

Le très hon. M. BENNETT: Les membres du comité doivent espérer que l'honorable député n'ait pas justice.

M. SPEAKMAN: Monsieur le président, ce serait faire une faveur à la Chambre que de donner sa gare à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot).

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai entendu le premier ministre demander au président de biffer un certain paragraphe.

L'hon. M. RHODES: Je propose de biffer le paragraphe au haut de la page 3.

M. POULIOT: Avant que cette motion ne soit adoptée...

M. le PRESIDENT: A l'ordre.

L'hon. M. RHODES: Les trois premières lignes de la résolution à la page 3.

M. le PRESIDENT: La motion est-elle adoptée?

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme on n'aura pas besoin de tout cet argent dès maintenant, le ministre ne veut-il pas réduire le crédit?

Le très hon. M. BENNETT: L'argent a déjà été dépensé.

Le très hon. MACKENZIE KING: On a simplement engagé une certaine partie de la dépense.

Le très hon. M. BENNETT: Engager veut dire dépenser, dans ce cas.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Il est fait rapport sur les résolutions, lesquelles sont lues pour la seconde fois et adoptées.

[M. Pouliot]

COMITE DES VOIES ET MOYENS

BILL DES SUBSIDES

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre et ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Cette motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. LaVergne.

Le très hon. M. BENNETT propose une motion:

La Chambre décide que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour les dépenses du service public au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1931, la somme de $19,842,664.22 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

La motion est adoptée.

Il est fait rapport sur la résolution, laquelle est lue pour la seconde fois et adoptée.

Le très hon. M. BENNETT demande à déposer un projet de loi (bill n° 17) tendant à accorder à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière finissant le 31 mars 1931.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*ère* fois.

Le très hon. M. BENNETT: Je propose que le bill soit lu pour la 2*e* fois.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous ne désirons pas retarder l'adoption du projet de loi, mais il est près de minuit, et je prie mon très honorable ami de me dire s'il a songé à ajourner pour le congé de Pâques à la fin de la séance de ce soir.

Le très hon. M. BENNETT: Nous devrons nous réunir demain, car la séance du Sénat est terminée. Il faudra en outre, puisque le 31 mars est passé, prendre des dispositions, en ajoutant un article au projet de loi, pour qu'on puisse émettre des chèques en conformité de cette loi de finances pendant quelques jours, quatre, cinq, six, ou tout nombre dont on conviendra. Sinon, les crédits seraient périmés avant d'avoir été approuvés. C'est ce que je voulais faire comprendre à mes honorables amis. Nous pourrions délibérer en comité dès maintenant, mais cela ne réglerait pas la question, car je veux étudier la forme que doit prendre le texte additif pour que l'on puisse se servir des fonds accordés, d'une manière régulière. Je voulais proposer ce qui suit:

Nonobstant les dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, les sommes accordées par la présente loi pourront être versées en tout temps le ou avant le 11 avril 1931, et ces versements seront censés avoir été faits durant l'année financière terminée le 31

mars 1931 et seront imputables sur cette année, mais cette disposition ne devra modifier en rien la disposition particulière relative au délai de validité du crédit n° 65, annexe B de la loi.

Une règle, qui n'a pas force de loi, permet d'antidater les chèques au 31 mars.

Sir EUGENE FISET: Sous réserve de l'approbation de l'auditeur général.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce dont je parle; mais cela ne constitue pas une autorisation. L'honorable député le sait. La loi, qu'il a lue ce soir et à laquelle il attache tant d'importance, doit le lui avoir appris. Je crois que les ministères agissent comme on fait à l'ordinaire dans le commerce, c'est-à-dire qu'ils considèrent comme des éléments de passif les comptes qui se produisent durant la première quinzaine. Il suffirait de faire les chèques avant le 11 avril pour régler la question. Vu les circonstances, la Chambre va s'ajourner jusqu'à demain, alors que nous disposerons du texte additif projeté. Le comité pourra y réfléchir dans l'intervalle. Je n'ai pas pu le faire imprimer, mais il a simplement pour objet de permettre l'émission de chèques jusqu'au 11 avril 1931, en les imputant sur l'année terminée le 31 mars 1931. Sinon, on aura travaillé en vain.

Le très hon. MACKENZIE KING: La motion tendant à l'ajournement est-elle soumise à notre délibération?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Nous terminerons notre besogne demain.

M. GARDINER: Nous examinons toujours la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi?

Le très hon. M. BENNETT: Non, le bill a subi la deuxième lecture.

M. GARDINER: Je ne pense pas que la Chambre ait adopté la motion. Comme nous voici au 1er avril, je conseille à la Chambre de se former en comité plénier, pour en finir avec cette question et s'ajourner pour le congé de Pâques. Il serait préférable que le premier ministre eût le renseignement voulu sous la main.

M. l'ORATEUR: On propose que ce bill soit maintenant lu pour la 2e fois.

(La proposition est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. LaVergne.)

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3:

Le très hon. M. BENNETT: L'annexe B contient les mots qui ont été retranchés en comité. Il faudra les omettre du bill.

M. le PRESIDENT: L'annexe B est modifiée en y retranchant les mots:

Nonobstant les dispositions de la loi du revenu consolidé et de l'auditon, ce crédit ne tombera pas en déchéance avant le 31 mai 1931.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Le très hon. M. BENNETT: Je désire proposer un amendement à l'article 4, mais vu qu'on a retranché de l'annexe B les mots dont on vient de parler, je voudrais qu'on s'entende définitivement sur les termes de l'article 4 d'ici à demain, afin qu'il n'y ait pas de doute quant à leur exactitude. Je crois que c'est la meilleure procédure à suivre étant donné ce qui s'est passé, je propose donc que le comité lève la séance, fasse rapport sur l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau pour ajouter un amendement.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. BENNETT propose l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander au premier ministre s'il est entendu que la Chambre s'ajournera pour le congé de Pâques, lorsque nous aurons terminé la discussion de cet article inscrit à l'ordre du jour? Je le suggère, vu que nous sommes maintenant rendu au mercredi matin.

Le très hon. M. BENNETT: Si le très honorable député croit que la chose est opportune, je me rendrai à sa demande avec plaisir.

(La motion est adoptée et la séance est levée à minuit et dix minutes, mercredi matin.)

MERCREDI, 1er avril 1931.

BILLS PRIVES

1re LECTURE

Bill n° 20, déposé par M. Anderson (Toronto-High Park), concernant un certain brevet de A. R. Wilfley & Sons, Inc.

Bill n° 21, déposé par M. Pickel, concernant la Montreal and Atlantic Railway Company.

Bill n° 22, déposé par M. Dupuis, concernant la construction et l'entretien d'un pont au-dessus du fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.

Bill n° 23, déposé par M. Robinson, concernant The Essex Terminal Railway Company.

CONFERENCE MONDIALE DU BLE

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU HAUT COMMISSAIRE CANADIEN DE SE RÉUNIR À LONDRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux faire part à la Chambre d'une dépêche que j'ai reçue du haut commissaire à Londres, en date de Rome, et dont voici un extrait:

Après quelques jours de discussion j'ai proposé que tous les pays exportateurs de blé se réunissent en conférence. On a adopté la motion à l'unanimité et les représentants des pays intéressés ont organisé la conférence hier soir. En ma qualité de représentant du Canada on m'a choisi comme président permanent. J'ai invité les délégués à se réunir au Canada et ai insisté fortement à ce sujet. Tous auraient aimé s'y rendre, mais ont jugé la chose impossible à cause de la distance et du temps. J'ai alors suggéré de se réunir au Canada House, à Londres. On a accepté à l'unanimité et la conférence s'y assemblera le 18 mai.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): A-t-on invité la Russie à prendre part à cette conférence qui doit se tenir à Londres?

Le très hon. M. BENNETT: Un délégué russe était présent lorsqu'on a décidé de se réunir à Londres et il a manifesté son intention d'assister à cette conférence.

M. POULIOT: A-t-il donné la main à M Ferguson?

COMMISSION ROYALE DES GRAINS

ARRIVÉE PROCHAINE DE SIR JOSIAH STAMP AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Il y a quelques jours j'ai promis de faire une déclaration avant l'ajournement de Pâques au sujet de la commission qui doit faire enquête sur le commerce des grains. Depuis quelques années la classe agricole, particulièrement les agriculteurs de l'Ouest, semblent croire, que la vente en bourse des grains comportant livraison future est contraire aux intérêts des producteurs. Un autre groupe est d'un avis tout à fait opposé. Le Gouvernement croit qu'il est important de faire trancher la question par des autorités compétentes. Il a demandé aux trois provinces de l'Ouest de s'entendre sur le choix d'une personne qui représentera les intérêts agricoles, la bourse des grains nommera un représentant, et le Gouvernement a prié sir Josiah Stamp, qui est le directeur en chef du chemin de fer London, Midland and Scottish, et un des économistes les plus éminents de nos jours, de venir au Canada présider cette commission. Sir Josiah Stamp a bien voulu accepter cette tâche, bien que cela l'incommodât considérablement. Il s'embarquera cette semaine et, si tout va bien, il arrivera à Ottawa vers le 9 avril. Sir Josiah se rendra ensuite dans l'Ouest et cherchera avec ses collègues une réponse à l'unique et très simple question qui suit: Est-ce que la vente du blé à terme joue au détriment du producteur? Il y a lieu d'espérer que les conclusions du rapport de cette commission aplaniront les difficultés qui hantent l'esprit des cultivateurs de l'Ouest canadien depuis si longtemps.

Ces jours derniers, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a fait une observation relativement à notre programme: "le Canada avant tout". Etant donné qu'il existe sur le continent une divergence d'opinion bien tranchée concernant l'à-propos de maintenir des marchés pour la vente du blé à terme, nous estimons que la fin que nous visons sera mieux servie du fait que nous avons retenu les services d'un président absolument dégagé de tous ces conflits d'opinions qui se sont produits sur le continent nord-américain. En conséquence, nous avons invité sir Josiah Stamp à venir ici et il a accepté de remplir cette tâche.

LE BASSIN DE RADOUB DE LAUZON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O.-L. BOULANGER (Bellechasse): Je désire poser une question au ministre des Travaux publics: Est-il vrai, ainsi que le rapportent les journaux, que le Gouvernement est sur le point de concéder à bail à une compagnie particulière l'un des bassins de radoub, à Lauzon?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Tout ce que je puis dire c'est qu'une demande de bail a été faite et que l'affaire est sous examen.

SECOURS AUX CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. STITT (Selkirk): Je désire poser une question fondée sur un rapport publié dans les colonnes de l'*Ottawa Journal* de ce matin. Afin de faire convenablement l'état de la question, je demande la permission à la Chambre de lire une extrait du rapport en question, qui est intitulé:

Le gouvernement fédéral continuera de secourir les chômeurs. Le ministère du Travail publie un rapport établissant qu'il y a des fonds disponibles à cette fin.

Et voici le passage du rapport du ministre du Travail, que je tiens à citer:

Et le rapport conclut d'autre part: "Aucune partie des fonds votés pour l'exécution des travaux d'amélioration par tout le Canada, lesquels s'élèvent à la somme de $68,980,999, ne seront périmés avant le premier juin en ce qui regarde l'Ouest, ou avant le premier juillet en ce qui regarde toutes les autres provinces; à ces dates, il y a lieu de s'attendre que tous les tra-

vaux autorisés par les autorités municipales, provinciales et fédérales seront terminés".

Pour ce qui est des secours directs, la somme de 4 millions de dollars a été spécifiquement mise de côté, en vertu d'un arrêté du conseil adopté le 26 septembre 1930, pour acquitter un tiers des dépenses effectuées par les municipalités pour des secours directs aux endroits où il n'y a pas possibilité de procurer du travail aux chômeurs.

En vertu d'un autre arrêté du conseil adopté le 8 mars 1931, une somme de 4 millions de dollars a été mise de côté afin de secourir directement les sans-travail.

"A venir jusqu'au 31 mars 1931, l'on estime qu'une somme d'environ $1,500,000 a été déboursée à cette fin", ajoute le rapport.

"De cette contribution du gouvernement fédéral destinée à secourir directement les chômeurs, il reste donc une somme de $2,500,000 de disponible. Or, c'est l'intention du Gouvernement de l'utiliser à cette fin aussi longtemps que les municipalités et les provinces, qui ont conclu des arrangements avec le pouvoir fédéral à l'effet d'acquitter un tiers des dépenses encourues de ce chef, jugeront qu'il y a nécessité de continuer les secours".

Et je pose la question: Le représentant du ministère du Travail en cette Chambre peut-il dire si ce rapport a été communiqué aux journaux par le ministre du Travail et s'il est exact?

L'hon. W. A. GORDON (au nom du ministre du Travail):

Le rapport dont l'honorable député a cité un extrait a été communiqué aux journaux par le ministre du Travail et il est exact. Loin de moi l'idée que les honorables représentants de Winnipeg avaient l'intention d'accréditer une erreur en faisant nier les assertions que l'on sait; cependant, il est évident qu'ils se sont fait une idée erronée de la situation lorsqu'ils ont affirmé que les fonds affectés au soulagement des chômeurs deviendraient périmés à minuit et que les débours prendraient fin ou quelque chose en ce sens. Or, les secours seront continués en conformité du plan élaboré par le ministère du Travail. Les travaux qui ont été commencés seront menés à bonne fin et les chômeurs continueront à travailler.

M. BOURASSA: Afin de compléter son exposé de faits, le ministre est-il en mesure d'expliquer pour quelle raison la prorogation de délai est écourtée d'un mois en ce qui regarde la province d'Ontario en comparaison des autres provinces?

L'hon. M. GORDON: Des arrangements ont été conclus avec les municipalités et la province et je suppose qu'il en est ainsi parce que cela fait mieux l'affaire de la province d'Ontario.

M. WOODSWORTH: J'avais l'intention, monsieur l'Orateur, de soulever la question de privilège afin de souligner le rapport que mon honorable ami de Selkirk (M. Stitt) vient de citer. Le sénateur Robertson a également déclaré que les discours que nous avons prononcés hier étaient de nature à égarer le public. Après les observations du ministre qui a parlé au nom de son collègue du Travail dans cette Chambre, il n'y a guère lieu de dire que nous n'avions pas la moindre intention d'induire la Chambre en erreur. Nous n'avons eu aucune explication de la part d'un membre du cabinet sur la véritable situation, sauf celle dont a donné lecture aujourd'hui, et ajouterai-je, la date à laquelle on devait cesser l'octroi de ces secours fut fixée au 31 mars, dans quelques-unes des provinces du moins. Ce matin, le ministère m'informait qu'un arrangement était intervenu entre les provinces intéressées et les municipalités. Il peut en être ainsi, mais j'ai reçu des communications de l'extérieur m'informant que les secours doivent être supprimés à partir du 31 mars et que dans plusieurs municipalités les fonds manquaient pour continuer après cette date l'aide visée par l'arrangement en question. J'espère que la Chambre ne refusera pas de me croire lorsque je dis que nous ne cherchions pas du tout à induire la Chambre en erreur quant à l'urgence dans les circonstances.

LA ROUTE KENORA-FORT-FRANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Pourrais-je demander au ministre du Travail de bien vouloir s'intéresser à certains travaux dans ma circonscription? A l'aide des fonds votés pour atténuer le chômage on a entrepris la construction de deux grandes routes, mais les travaux ont été interrompus et des centaines d'hommes se trouvent aujourd'hui sans emploi. La province d'Ontario dit qu'elle n'a plus de fonds disponibles pour ces travaux. Je prierais le ministre du Travail de s'intéresser à l'affaire et de voir à ce que la population de cette partie de la province ne soit pas l'objet d'une distinction injuste.

L'hon. W. A. GORDON (au nom du ministre du Travail): Je ne crois pas qu'il y ait lieu de dire à mon honorable ami de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) tout l'intérêt que je porte à cette partie du pays dont il parle. Je la connais très bien et il n'a pas à craindre que je cesse de m'y intéresser ou que la région en question ait à souffrir à cet égard.

LE BILAN ANNUEL DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Le ministre des Chemins de fer et des Canaux peut-il nous dire quand sera déposé le bilan annuel des chemins de fer nationaux.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'autre jour, j'ai demandé ce même renseignement au ministère, et on m'a répondu qu'il serait prêt vers ce temps-ci. Nous ne l'avons pas encore, mais je compte le recevoir dans quelques jours.

LE DRAGAGE DU FLEUVE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New Westminster): J'ai quelques questions à adresser au ministre des Travaux publics, à la suite d'une lettre que je reçois ce matin au sujet de la drague n° 303. Le ministre peut-il nous dire pourquoi cette drague est immobilisée, ce qui occasionne du chômage à une époque où la drague devrait fonctionner avant les crues du printemps sur le fleuve Fraser? J'aimerais aussi à savoir si le ministre peut nous donner l'assurance que, lorsque la drague fonctionnera de nouveau, le même capitaine et le même équipage seront repris.

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Comme l'honorable député ne m'a pas prévenu qu'il m'adresserait cette question, je n'ai pas le renseignement demandé. S'il veut faire inscrire la question au *Feuilleton,* je me ferai un plaisir d'y répondre.

M. REID: Etant donné que je suis nouveau député, j'ignorais qu'il fallait d'abord avertir le ministre.

EDIFICES PUBLICS DE NEW WESTMINSTER

M. THOMAS REID (New Westminster): Le ministre des Travaux publics peut-il dire à la Chambre pour quelle raison le service de blanchissage des édifices publics de New Westminster a été enlevé à cette ville et confié à une buanderie de Vancouver?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): En réalité, je ne saurais dire. Ce n'est pas moi qui dirige la buanderie dans cette ville.

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Newcombe, administrateur délégué adjoint, se rendra dans la salle du Sénat à trois heures et demie, aujourd'hui, pour donner la sanction royale à quelques bills.

James F. Crowdy,
Secrétaire adjoint.

LOI DES FINANCES

La Chambre se forme en comité général pour la discussion du projet de loi (bill n° 17) tendant à octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1931.

Sur l'article 4 (crédits imputables sur l'année expirant avec le mois de mars 1931).

Le très hon. M. BENNETT: Depuis hier soir, j'ai vu à faire imprimer l'amendement dans le bill, et je prierais M. le président de le lire afin que les honorables députés en connaissent les termes exacts.

M. le PRESIDENT: L'article 4 modifié est ainsi conçu:

Nonobstant les dispositions de la loi du revenu consolidé et de l'audition, les sommes attribuées par cette loi peuvent être payées en tout temps le ou avant le onzième jour d'avril 1931, et lesdits paiements seront censés avoir été faits au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1931 et imputables sur le budget de cette année financière.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Sur l'article 5 (le compte doit être présenté en détail).

M. le PRESIDENT: Le nouvel article, n° 5, est ainsi libellé:

Un compte détaillé des sommes dépensées par application de cette loi sera présenté à la Chambre des communes du Canada durant les quinze premiers jours de la session suivante du Parlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant que l'étude de ce bill prenne fin en comité général, que le premier ministre me permette de lui rappeler que j'ai demandé des renseignements hier soir. Je l'ai prié de demander au ministre du Travail (M. Robertson) s'il avait donné à une publication quelconque ou à qui que ce soit, au nom de quelque publication, l'assurance que celle-ci recevrait une attention spéciale. Ma question concerne certains périodiques et journaux énumérés par mon très honorable ami, et il m'a répondu qu'il me fournirait ce renseignement aujourd'hui.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, j'ai expliqué à mon très honorable ami que ces documents ou messages n'existent pas, du moins dans les dossiers publics. On m'a permis de lire une lettre adressée par le sénateur Robertson à l'honorable Charles McCrea. C'était une lettre personnelle en réponse à un message confidentiel. Je ne puis dévoiler à la Chambre le renseignement contenu dans cette lettre. Comme celle-ci ne comporte aucun engagement en ce qui concerne le ministère, et qu'elle est d'une nature personnelle, je ne puis donc en donner la teneur à la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai demandé si oui ou non le ministre avait donné une assurance à quelqu'un, non uniquement

par écrit, mais l'assurance que quelqu'une de ces publications recevrait une attention spéciale.

Le très hon. M. BENNETT: A ma connaissance, la réponse doit être négative. Comme je l'ai laissé entendre à mon très honorable ami, cependant, cette interprétation pourrait être appliquée à cette communication. Evidemment, je n'ai eu la permission de lire la lettre que comme message personnel entre deux messieurs, dont l'un n'est pas membre de cette Chambre, et, autant que je sache, n'a rien à faire avec aucun journal.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a parlé de lettres. Je désirerais savoir si une promesse a été faite à quelqu'un au nom d'une publication. Des promesses peuvent être données par un ministre verbalement aussi bien que par écrit.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis sûr qu'il ne l'a pas fait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien! Puis j'ai demandé un renseignement au sujet de l'Imprimerie nationale.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai cette information devant moi. Les fonctionnaires du ministère des Postes déclarent que les seules impressions qui aient été faites l'ont été par l'intermédiaire de l'imprimeur du roi, et que le seul contrat direct a été conclu avec ce dernier. L'imprimeur du roi, relativement à la demande du très honorable député, dit, dans une note que j'ai sous la main, que la seule commande d'impressions pour le ministère des Postes donnée par ou pour l'imprimeur du roi à une maison de London au cours de l'année financière 1930-1931, porte la date du 9 juillet 1930. Cette maison, Lawson and Jones, Limited, de London, en Ontario a reçu une commande de 274,500 étiquettes gommées en anglais et en français, pour le service du courrier. C'était un travail lithographique. L'entreprise a été dûment exécutée et la facture au montant de $137.25 a été approuvée et acquittée par le chèque n° 3551, en date du 29 août 1930. Les archives ne montrent pas que d'autres impressions aient été faites à London pour le ministère des Postes.

(L'article est adopté.)

Sur l'annexe.

Le très hon. M. BENNETT: On a modifié l'annexe, monsieur le président, en biffant certains mots.

M. le PRESIDENT: Oui.

(L'annexe, ainsi modifiée, est adoptée, ainsi que l'exposé des motifs.)

Il est fait rapport sur le projet de loi, lequel est lu pour la troisième fois et adopté.

Le très hon. M. BENNETT: Je saisis l'occasion de remercier la gauche d'avoir consenti à l'adoption de la loi de finances. Le Gouvernement devait compter sur la bonne volonté de nos collègues de gauche, qui nous ont permis d'expédier cette tâche avec le moins de difficulté possible, compte tenu des circonstances.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de ses bons sentiments et je lui souhaite de joyeuses Pâques.

SANCTION ROYALE

Le message suivant est apporté par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, le député de S. Exc. l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent en conséquence au Sénat.

Etant de retour, M. l'Orateur informe la Chambre que le député de S. Exc. l'Administrateur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1931.

La Chambre s'ajourne à quatre heures et quinze minutes, jusqu'au lundi 13 avril.

LUNDI, 13 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

L'HONORABLE NICHOLAS LONGWORTH

MESSAGE DE CONDOLÉANCES DE LA PART DE L'ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES À L'OCCASION DE LA MORT DU PRÉSIDENT DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, durant le congé de Pâques, j'ai envoyé un télégramme ainsi conçu à la veuve du président du congrès des Etats-Unis:

Madame Nicholas Longworth,
Washington, D.C.

Au nom de la Chambre des communes du Canada, je vous offre mes sincères sympathies à l'occasion du décès de votre époux dont la carrière dans la vie publique de son pays a mérité l'admiration de tous.

George Black,
Orateur.

LA POLICE DANS LE PORT DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je désire savoir de la bouche du

ministre de la Marine s'il sait que, le jour même où la Chambre s'est ajournée pour le congé de Pâques, un bon nombre d'anciens soldats ont été renvoyés de la police du port de Vancouver? Le cas échéant, mettra-t-il à l'étude la question de réintégrer ces agents dans leur emploi?

L'hon. ALFRED DURANDEAU (ministre de la Marine): Officiellement, je ne suis pas du tout au courant de la situation qu'a exposée mon honorable ami. Je me renseignerai et je répondrai en conséquence.

LA SITUATION CONCERNANT LE CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): Puis-je poser au ministre intérimaire du Travail (M. Gordon) une question fondée sur deux articles que publie l'*Ottawa Journal* de ce matin? A la page 2 du journal, je relève une dépêche ainsi conçue:

Montréal, 12 avril (Dépêche de la Presse canadienne).—Environ un million de chômeurs ont obtenu du travail grâce au fonds de secours commun créé par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autorités municipales, l'hiver dernier, a déclaré l'honorable Alfred Duranleau c.r., ministre de la Marine, à ses commettants du comté de Chambly-Verchères, au cours d'une grande partie de sucre ayant eu lieu aujourd'hui.

Maintenant, voici un autre article que je relève en me reportant à la page 5 du même journal:

Le crédit de 20 millions de dollars voté par le Parlement, à la session de septembre, afin de parer aux effets du chômage, a procuré du travail à 248.274 personnes, d'après un rapport du ministère du Travail couvrant toute cette période à venir jusqu'à la fin de mars.

Le ministre intérimaire du Travail est-il en mesure de dire laquelle de ces deux dépêches est exacte?

L'hon. W. A. GORDON (pour le ministre du Travail): J'ose espérer que l'on ne me tiendra pas responsable de tout ce que publient les journaux.

M. BEAUBIEN: Le ministre de la Marine nie-t-il l'assertion qu'on lui prête ou est-elle exacte?

LE SERVICE CIVIL

RUMEUR DE MISE À LA RETRAITE D'UN CERTAIN NOMBRE DE FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): J'ai deux questions à poser au ministère par l'entremise du ministre de l'Intérieur:

Premièrement, la nouvelle publiée par les journaux de samedi, savoir, qu'une centaine de situations ont été abolies au ministère de l'Intérieur, est-elle exacte?

Secondement, si cette nouvelle est exacte, est-ce l'intention du Gouvernement d'inscrire sur les listes de la Commission les anciens titulaires des emplois abolis et, à la première occasion, les nommer à des emplois qu'ils sont compétents à occuper dans les autres départements du service public?

L'hon. T. G. MURPHY (ministre de l'Intérieur): A la première question, je dois répondre par l'affirmative. Quant à la deuxième demande, je dirai simplement que le ministère agit en collaboration avec la Commission du service civil qui est au courant de ce qui se fait. Pour ce qui est de l'avenir, cela dépendra, il va sans dire, d'une autre conférence avec la commission du personnel.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. G. POWER (Québec-Sud): Je désire appeler l'attention de Votre Honneur et de la Chambre sur une question de privilège. Dans le numéro du 4 avril du *Journal*, publié à Québec, nous lisons:

Le docteur Duguay se signale par ses paroles opportunes.

C'est-à-dire:

Doctor Duguay, the member for Lake St. John, makes very opportune observations.

Le journal en question va plus loin et ajoute que le benjamin de la Chambre brosse une vibrante esquisse de la politique canadienne, et sur quatre colonnes, poursuit ce qui est censé être le compte rendu du discours de l'honorable député de Lac-Saint-Jean.

Sous la rubrique: "L'honorable M. Dupré, solliciteur général", le *Petit Journal*, publié à Montréal, dit, dans son numéro du 5 avril:

Jeudi dernier, l'orateur du jour était l'honorable Maurice Dupré, ministre du district de Québec. Il faisait son début au parlement. Il s'en est fort bien acquitté. Eloquent orateur, littérateur délicat, il a revu la situation politique et a rectifié les erreurs de l'opposition.

La droite l'a chaleureusement applaudi.

M. HANSON (York-Sunbury): Posez la question de privilège.

M. POWER: Je conseillerais à mon honorable ami de ne pas trop parler ou on en fera un ministre et on l'obligera même à garder un plus grand silence.

Si je consulte le *Parliamentary Practice* de May, douzième édition, je vois, page 75:

A maintes reprises il a été déclaré que la publication des débats de l'une ou l'autre des deux Chambres constitue une infraction de privilèges, et ce surtout lorsque les comptes rendus sont faux et dénaturés; et l'on ne saurait douter que, si l'une ou l'autre des deux Chambres désire ne pas faire connaître ses délibéra-

tions au public, elle n'agisse dans la plénitude de ses droits, et ne puisse punir toute infraction à ses ordonnances.

Dès 1641, la Chambre des communes d'Angleterre décrétait:

Aucun membre ne communiquera le texte de ce qu'il dira ici ou ne le fera imprimer, sans le consentement de la Chambre; et ordre est donné à tous les membres de la Chambre de ne communiquer aucune copie ou note de ce qui est soumis, proposé ou délibéré à la Chambre.

Cette question de la publication des débats a été débattue à fond par les divers parlements qui se sont succédé depuis l'établissement du régime parlementaire en Grande-Bretagne. A la page 75 de May, je vois que les Communes ont permis la publication des débats:

Du moment que le compte rendu des débats est exact et fidèle, on renonce au privilège qui en interdit la publication; mais lorsque les débats sont reproduits de mauvaise foi, les propriétaires de journaux peuvent être blâmés.

Voici ce que je désire signaler tout spécialement à la Chambre. Je n'entends faire aucune allusion malveillante à l'endroit des députés dont les discours ont été mal reproduits par inadvertance, mais je prétends que l'Orateur de la Chambre, et notamment le premier ministre, qui a pour mission de sauvegarder les privilèges parlementaires, devraient de quelque façon signaler à ces journaux l'infraction dont ils sont les auteurs. Si je m'adresse au premier ministre, c'est parce que, premièrement, il a la garde des privilèges de la Chambre des communes, et deuxièmement, je le soupçonne déjà d'avoir pris à partie quelques-uns des journaux en plus d'une circonstance. Au très honorable député je dirai en toute humilité que s'il permettait à ses membres de prendre la parole plus souvent à la Chambre, ils n'auraient peut-être pas besoin de recourir à la publicité des journaux. Si la Chambre était de cet avis je pourrais faire une motion portant que ces articles soient tenus pour des infractions aux privilèges parlementaires. Toutefois je me contenterai, si la Chambre ne s'y oppose pas à m'en rapporter à votre décision, monsieur l'Orateur, et à celle du très honorable premier ministre.

M. l'ORATEUR: Je dois dire que depuis 1600, les choses ont bien changé et, à ma connaissance, des infractions de cette nature se comptent par dizaines de milles. Je ne les excuse pas, mais dans le cas dont il s'agit je ne vois guère qu'il en soit résulté quelque tort. Je crois que l'honorable député serait bien avisé de s'en tenir là à ce sujet.

M. POWER: Je ne me plains pas de la publication des discours mais du faux compte rendu que l'on a fait des délibérations de cette Chambre. A mes yeux, la chose est très grave. Aucun discours n'a été prononcé; l'honorable député (M. Duguay) n'a pas pris la parole, non plus que l'honorable solliciteur général.

M. l'ORATEUR: L'honorable député laisse-t-il entendre qu'un tort a été commis?

M. POWER: A mon sens, dire que quelque chose a eu lieu dans cette Chambre, ce qui est faux, en réalité, constitue un abus de privilège.

CONFERENCE MONDIALE DU BLE

REPRÉSENTATION DU CANADA À L'ASSEMBLÉE DE LONDRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Vu que la date de la conférence du blé à Londres a été fixée, je désire poser une question au premier ministre. L'honorable G. Howard Ferguson doit-il être le seul représentant canadien à cette conférence, et, dans la négative, le très honorable premier ministre est-il en mesure de dire comment sera composée la représentation?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, jusqu'à présent, nous n'avons reçu qu'un rapport câblé. Le statisticien en chef du Dominion, qui était à Rome, revient au Canada. A son retour, et lorsque nous aurons reçu par la poste un message du haut commissaire à Londres, je serai plus en état de renseigner l'honorable député.

CONVENTION DE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Je désire demander au premier ministre, qui remplace le ministre du Commerce (M. Stevens), si une déclaration qu'a publiée un journal de ce matin est exacte. Je n'ai pas l'article sous la main, mais il semblerait qu'une convention commerciale avec l'Australie serait proposée sous peu en cette Chambre. C'est une question fort importante et une manière assez étrange d'annoncer une politique ministérielle. Le discours du trône n'a pas fait mention de ce pacte, et cette décision du Gouvernement toucherait grandement à la Colombie-Anglaise. Cette nouvelle est-elle vraie?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La Chambre comprendra une fois de plus, peut-être, que la presse publie souvent des politiques projetées du Gouvernement. Les journaux, à leur discrétion ont conjecturé que plusieurs choses peuvent arriver. L'honorable représentant devra donner à cet article le poids qu'il juge à propos. A l'heure actuel-

le, le ministère n'a pas l'intention de discuter ce sujet.

M. NEILL: Je voulais savoir quel poids le Gouvernement y attachait?

Le très hon. M. BENNETT: On le saura en temps opportun.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

VISITE À WASHINGTON DU MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): J'ai à la main un article non pas au sujet de ce qui pourrait arriver mais de ce qui a réellement eu lieu. Il s'agit d'une politique que l'on se propose peut-être d'adopter, mais qui, jusqu'à présent, ne l'a pas été. Le président du conseil pourrait peut-être nous renseigner. Le *Journal* d'Ottawa de ce matin publie une dépêche de Washington envoyée par Ken Clark, journaliste de la Presse canadienne. La voici:

Le gouvernement des Etats-Unis espère recevoir sous peu une note d'Ottawa répondant favorablement à la proposition de Washington, qui a suggéré en septembre dernier que le moment est venu d'entreprendre la canalisation du Saint-Laurent.

L'honorable R. J. Manion, ministre des Chemins de fer et des Canaux, du Canada, a dit au secrétaire d'Etat Henry L. Stimson, samedi, que naturellement sans pouvoir parler au nom du gouvernement canadien, il avait l'impression qu'une réponse pourrait être donnée dans un avenir rapproché. Le docteur Manion a fait observer, dit-on, que le premier ministre Bennett s'est déclaré en faveur de ce projet dans ses discours électoraux.

Inutile de citer le reste de la dépêche, mais je désire savoir du chef du Gouvernement, si, oui ou non, le ministre des Chemins de fer et des Canaux a été autorisé, en l'absence d'un ministre plénipotentiaire à Washington, à se rendre auprès du secrétaire d'Etat américain pour discuter avec lui des questions intéressant notre pays. Le premier ministre nous donnera-t-il quelque assurance touchant l'espoir exprimé dans cette dépêche, c'est-à-dire que le projet de la route du Saint-Laurent sera mis à exécution prochainement.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): J'ai vu cette dépêche moi-même. Je savais que mon collègue le ministre des Chemins de fer et des Canaux avait accepté une invitation du Grid Iron Club à un dîner à Washington.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais il n'y a pas assisté.

Le très hon. M. BENNETT: J'allais le dire: le dîner n'a pas eu lieu. Le ministre des Chemins de fer s'est rendu à Washington en compagnie du ministre des Etats-Unis au Canada, mais la mort de M. Longworth, président de la chambre des représentants du Congrès, a fait remettre le dîner. Mon collègue m'assure qu'on lui a proposé des visites de politesse au président des Etats-Unis et à divers fonctionnaires, ce qu'il a fait sans aborder aucune question d'intérêt public. Il est certain que l'honorable ministre n'était pas autorisé à discuter ces choses-là, ni aucune autre d'intérêt général, au cours de sa visite à Washington. Le voyage n'avait d'autre objet que d'assister à un dîner que l'on a dû remettre. Le ministre a tout de même eu l'occasion de faire une envolée agréable à Washington et de se rendre compte des progrès accomplis par la science dans le domaine du transport depuis quelques années.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander au premier ministre si le ministre des Chemins de fer et des Canaux aura de nouveau la permission de voler dans cette direction quand le dîner se donnera.

Le très hon. M. BENNETT: Je comprends que mon très honorable ami veut plaisanter, mais je suis bien certain qu'advenant dans ce cas une invitation bien couchée de la part du ministre des Etats-Unis au Canada, son compagnon de voyage, le ministre des Chemins de fer et des Canaux s'en trouverait flatté et se ferait un devoir de l'accepter.

M. POULIOT: Les vents n'étaient pas propices au début du voyage.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général) (texte): Monsieur le président, veuillez permettre que mes premières paroles en cette enceinte, remplie du souvenir de nos grands parlementaires, soient des paroles françaises. J'ai voulu apporter dans la paix et la concorde, à vous-même, monsieur le président, à mon distingué chef (le très hon. M. Bennett), au distingué chef de l'opposition (le très hon. M. Mackenzie King) et à tous mes collègues des deux côtés de cette Chambre, le salut cordial et fraternel de la province de Québec. Mais j'ai voulu débuter dans la langue de mes ancêtres, enracinés ici depuis plus de dix générations, dans la langue de mon père et de ma mère, dans la langue parlée dès les premières années par ma femme et mes enfants, avant toute autre langue. Cette langue, nous l'aimons, elle fait partie de notre

patrimoine, de nous-mêmes, et jamais nous ne permettrons à qui que ce soit, fût-il électeur, député, ou même premier ministre de sa province, d'y porter atteinte.

Qu'il me soit permis d'adresser d'ici un salut et un mot de gratitude à mes électeurs de Québec-Ouest qui, après cinquante-deux ans d'allégeance au parti libéral, sont revenus à la foi conservatrice.

Je félicite avec plaisir mes honorables amis de Dorchester (M. Gagnon), de Régina (M. Turnbull), de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) et de Grey-Nord (M. Porteous), dont les débuts, l'an dernier et cette année, ont été des plus remarquables.

(Traduction) Qu'on me permette maintenant de continuer mes remarques dans l'autre langue officielle puisque j'ai déjà exposé dans ma propre province les quelques idées que je désire vous soumettre.

Mon premier mot sera pour déplorer la nécessité d'un discours de début, d'un "maiden speech" où les angoisses de celui qui le prononce dépassent en acuité les tortures du moyen-âge. Cette pratique devrait être abolie et nous devrions tous débuter par un second discours. Je félicite donc en passant ceux qui au cours de ce débat ont été soumis à cette épreuve. Chacun d'entre eux, de quelque côté de la Chambre qu'il ait porté la parole, a maintenu bien haut son étendard même si certaines de ces oriflammes ont pu paraître quelque peu "rouges" aux yeux de la droite.

Dirai-je à mon distingué collègue, l'ex-ministre de la Justice, le plaisir que j'éprouve à le voir de retour parmi nous complètement rétabli? Nous sommes heureux qu'avec la santé, son ardeur combative lui soit revenue. Car s'il aime la bataille, nous ne l'aimons pas moins. Et puisque mon honorable ami a jugé bon de nous informer, d'un ton grave, tragique même, qu'il continuerait son discours, "quelque part, un de ces jours", (sometime, somewhere), puis-je l'assurer que nous serons toujours heureux de lui répondre n'importe où, n'importe quand. (anytime, anywhere).

Mon honorable ami, l'ex-ministre de la Justice, dans ses éloquentes remarques vous a dit (p. 356): "Le Gouvernement n'est que le sous-produit de la dépression financière. Mes honorables amis d'en face sont sa progéniture."

Ceci n'est qu'un trait d'esprit, qu'un bon mot. Il est facile de suivre mon honorable ami sur ce terrain et si je voulais le faire, je n'aurais qu'à rappeler les appels aux préjugés et les cris de guerre lancés dans la province de Québec contre le parti conservateur, par le parti libéral aux élections de 1921, 1925, 1926 et 1930. Je rappellerais neuf ans de régime libéral et je clamerais: "Voici les apôtres du pouvoir à tout prix", les beaux parleurs du Canada. Et si je voulais rappeler les appels aux préjugés et les cris de guerre lancés contre le parti conservateur aux élections de 1921, 1925, 1926 et le mensonge politique du vendredi 25 juillet 1930, je pourrais dire, toujours à la façon de mon honorable ami: "Voici le sous-produit des appels aux armes, voici les rejetons électoraux et politiques de la guerre (war babies)."

M. BOUCHARD: Mon honorable ami me dira-t-il si ce fut là la cause de sa défaite en 1925?

L'hon. M. DUPRE: Je le crains, et je fus battu par mon honorable ami lui-même. Je pourrais rappeler son histoire à propos des Allemands et du parti conservateur; cette histoire fut répétée dans chaque discours pendant une période de trente jours.

Cette honorable Chambre me permettra-t-elle de lui faire part de ma première impression lorsque j'ai été appelé à faire partie de ce Gouvernement et que j'ai comme tel pris charge du service des Pardons.

J'ai été surpris du nombre grandissant de prisonniers détenus dans nos pénitenciers et dans nos prisons. Certes, ce n'est ni le temps ni l'occasion d'ouvrir un débat sur la question de savoir qui doit porter la responsabilité de ce fait. Cependant, je soumets que le système d'importation, sans un juste et rigoureux discernement, de certaines classes d'immigrants, doit être corrigé; et sur ce point, la restriction imposée à l'immigration en août dernier doit être vue d'un bon œil, non seulement parce qu'elle aide à la solution du problème du chômage, mais parce qu'elle tend à réduire l'admission au Canada d'éléments indésirables. Si je parle ainsi, qu'il soit bien compris cependant, que je réalise en même temps l'essor donné au développement physique et moral de notre pays par la grande majorité de ceux qui ont traversé les mers pour fixer chez nous leur foyer.

Qu'il me soit permis de féliciter le très honorable leader de l'opposition sur son récent discours. Cette pièce d'éloquence était intéressante et bien qu'elle ait pu lui coûter certains efforts, personne autre n'en souffrira.

Je suis certain que mon très honorable ami demeurera longtemps à la tête de l'opposition. Il n'est pas ce qu'on peut appeler un constructeur, mais c'est un critique averti et même littéraire. Il est encore à planter ses jalons. Il devrait écrire plus de livres et on devrait lui en dédier davantage.

Dans son remarquable discours, mon très honorable ami s'est employé à prouver longuement que l'attitude du très honorable pre-

mier ministre de ce pays était mal accueillie en Grande-Bretagne et dans les autres parties de l'empire britannique; que les relations entre le gouvernement anglais et notre Gouvernement n'étaient pas des plus harmonieuses; que la politique de notre premier ministre était pernicieuse; que ses moyens n'étaient pas les bons.

Puis-je appliquer à mon très honorable ami les paroles dont il se servait lui-même à l'égard de notre premier ministre et dire que "sa sincérité était au-dessus de tout doute mais que malheureusement pour lui, ses affirmations ne sont pas tout à fait exactes".

Puis-je citer à la Chambre quelques expressions d'opinion sur l'attitude de notre premier ministre à la conférence impériale:

Le *London Times*, un des journaux les plus importants de l'univers, dit: Je dédie ce passage à mon très honorable ami le leader de l'opposition.

Le pays insistera pour que les propositions maintenant faites par le Canada, soient étudiées à fond. La nation est fatiguée de cette rhétorique creuse qui porte sur l'aide et l'entente mutuelle, et elle est décidée à considérer avec sympathie un projet concret de coopération pratique, maintenant qu'on lui soumet de façon définie un tel projet.

Et le *Scotsman* commente ainsi:

Cet extrait intéressera mon honorable ami l'ancien ministre de la Justice.

Il est à peine exagéré de dire que les procédures d'hier à la seconde session plénière de la Conférence impériale marquent un tournant dans l'histoire de l'empire. Une offre a été faite à la mère patrie par les représentants des Dominions laquelle, si elle était acceptée, ferait beaucoup pour promouvoir l'unité économique de l'empire, assurant ainsi sa permanence et sa prospérité.

Puis-je attirer l'attention de mon honorable ami, le brillant ex-ministre de la Défense nationale sur certaines remarques qu'il a faites. Mon honorable ami n'a pas été des plus heureux en nous référant au *Manchester Guardian*.

Ceci a son importance, parce que mon honorable ami nous a représenté comme devant succéder au présent leader de l'opposition si quelque accident politique venait altérer la carrière de ce dernier. Je me dépêche naturellement d'ajouter que j'espère sincèrement qu'un tel accident ne se produira jamais. Mon honorable ami semble avoir oublié, dans un moment de distraction, l'extrait suivant du *Manchester Guardian*.

Harold Cox dans le *Manchester Guardian* du 10 octobre, rappelant les propositions faites par sir Wilfrid Laurier en 1902, disait:

C'est exactement ce que propose aujourd'hui M. Bennett; et il définit son attitude avec une louable franchise.

Aucune critique ici, du genre de celles qu'ont avancées certains infaillibles du jour-

nalisme ou d'ailleurs, sur les termes et sur les moyens employés pour présenter la proposition.

La même édition du *Manchester Guardien* contient un exposé du National Council of Industry and Commerce, d'où j'extrais le passage suivant:

Les Dominions par leurs propositions constructives énoncées en termes clairs sur lesquels aucune méprise n'est possible ont indiqué à la mère patrie avec un courage admirable, la voie qu'il fallait suivre. Les Dominions ont fait une offre franche dans un langage d'affaire. La politique préconisée est synonyme d'union et de prospérité pour l'empire tout entier. Avons-nous le sens élémentaire des affaires qu'il faut pour accepter l'offre ou devons-nous permettre que les véritables vœux de la nation croulent sous les dogmes anciens dont le cours des ans a prouvé la profonde inutilité pour tous, sauf pour les théoriciens et doctrinaires dénués de sens pratique.

Il n'y a pas que les journaux et associations des grands centres qui se soient prononcés en faveur des propositions. Le *Bristol Evening World* du 9 octobre, dit dans son article de tête:

Les deux amis du parti libéral, Oreste et Pylade, mes honorables amis de Charlevoix-Saguenay et de Rimouski, devraient lire cet article ensemble.

Les gens d'affaires apprécieront le sens pratique de M. R. B. Bennett, premier ministre du Canada, qui à la Conférence impériale a attaqué le nœud de la question et fait des propositions définies à l'Angleterre et aux Dominions.

Certaines théories qui dans l'atmosphère du débat peuvent paraître désirables peuvent bien ne pas tenir devant telle méthode. La grande valeur de l'attitude définie de M. Bennett provient de ce que l'on devra cesser de théoriser pour agir davantage.

Le problème que confronte M. Bennett n'a rien de sentimental. Il veut vendre du blé canadien aux Anglais et sur les marchés anglais. Et il veut le faire, non pas pour le bien de la Grande-Bretagne ou de l'Empire, mais pour l'avantage du Canada. Il admet qu'il place le Canada avant tout et il s'attend à ce que les autres délégués agissent de même concernant leur propre pays.

Le *Bath Chronicle and Herald* du 9 octobre dit:

M. Bennett, le premier ministre, a soumis à la Conférence une proposition qui indique une solution aux grands problèmes de l'Empire.

Le *Evening Sentinel de Henley*, dans son article de tête du 13 octobre, dit:

Rien de plus vrai n'a été dit que la phrase prononcée par R. B. Bennett, premier ministre du Canada. Le temps d'agir est venu.

Le *Nottingham Guardian* du 9 octobre commente ainsi la situation:

Espérons que le Gouvernement a accordé sa plus sérieuse attention aux remarquables propositions de M. Bennett, car suivant les termes sincères avec lesquels il a terminé son discours, il est maintenant temps de considérer une union

économique plus étroite de l'empire si nous ne voulons pas que cette union nous échappe à jamais.

Le *Bristol Times and Mirror* dit dans son éditorial du 10 octobre, 1930:

Quoi qu'il en soit, M. Bennett a interjeté dans un échange général de compliments et d'aspirations vagues des propositions pratiques qu'il tient à faire examiner à fond par des experts.

Le *Brixton Free Press* du 10 octobre fait un commentaire qui pourrait intéresser mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot). Voici ce qu'il dit:

Les Dominions savent ce dont l'empire a besoin et voilà qu'ils ont fait des propositions définies démontrant de quelle manière une amélioration générale peut être obtenue. Il ne leur reste aucune excuse. Le premier ministre du Canada a indiqué la voie.

Je termine maintenant et à seule fin de plaire à mes amis de l'opposition, puis-je citer un des plus grands journalistes de l'Empire, J. L. Garvin, qui écrivait dans l'*Observer* du 12 octobre 1930:

J'attire sur ce point l'attention de l'un des plus célèbres journalistes et orateurs de ma province, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa).

Mercredi la Conférence s'est réunie au Foreign Office. Les hommes d'Etat d'outre-mer ont parlé avec la franchise sans précédent requise à ce point des délibérations. Chacun et tous ont expliqué la seule politique qui puisse leur servir en même temps qu'à nous. . . . une préférence plus forte pour les produits manufacturés anglais sur leurs marchés et de larges préférences réciproques pour les produits particuliers des Dominions sur nos marchés. D'autres méthodes peuvent supplanter celle-ci, mais subsidiairement seulement. Seule une préférence générale peut établir les fondations d'une plus étroite coopération économique de l'Empire. M. R. B. Bennett, au nom du Canada, conduisit le débat. L'acceptation ou le rejet du principe constitue maintenant le point vital. M. Scullin, au nom de l'Australie, parla avec décision, et sans laisser planer le moindre doute, en faveur du projet. M. Forbes, pour la Nouvelle-Zélande, M. Havenga, pour l'Afrique du Sud, M. McGilligan, pour l'Etat libre d'Irlande, et sir Richard Squires, pour Terre-Neuve suivirent dans le même sens. L'Inde fut plus réservée. Mais pourquoi? Parce que l'Inde tend de plus en plus au protectionisme. Et il y a entente parfaite, hors la mère patrie, que rien ne peut s'effectuer sur une base de libre-échange.

Puis-je référer cette Chambre à un article remarquable publié dans le *National Review*, édition d'octobre 1930, par le très honorable M. Amery, ex-secrétaire d'Etat pour les dominions. A la page 910, M. Amery dit:

Malgré l'importance qu'a pu prendre l'effet individuel et collectif des autres discours, le discours de M. Bennett a été sans contredit l'événement primordial de la discussion tant par sa franchise que par son insistance sur une décision. Si la question avait été nouvelle son attitude aurait pu prêter flanc à la critique et être trouvée trop péremptoire. Mais sur un sujet discuté aux Conférence impériales depuis plus de quarante ans, sur une question de la politique britannique depuis près de trente ans, M. Bennett était parfaitement justifié d'insister pour que le pays prît, sans plus tarder, décision dans un sens ou dans l'autre.

Au cours de la dernière campagne électorale, monsieur l'Orateur, les honorables députés de l'opposition demandaient parfois, ici et là, "Pourquoi voter pour le parti conservateur à la veille de la conférence impériale? Si les conservateurs prennent le pouvoir qui délégueront-ils pour représenter le Canada à la conférence impériale?"

M. POULIOT: J'aimerais poser une courte question à l'honorable ministre. Je voudrais demander à l'honorable ministre de bien vouloir avoir l'amabilité de répondre à l'article paru le 12 novembre 1930 dans le bon journal conservateur qu'est la *Montreal Gazette* et où il est dit que les membres de la conférence impériale ont réussi à ne rien faire de bien précis, mais que cela ils l'ont fait à merveille?

L'hon. M. DUPRE: Je sais et j'admets que j'étais le point faible de la délégation; mais je puis dire ceci: le parti libéral a été particulièrement heureux d'avoir un homme d'Etat et une haute personnalité comme sir Wilfrid Laurier pour représenter le Canada aux conférences impériales, et quoique nous ayons raison d'être fiers de toutes les délégations canadiennes, conservatrices ou libérales, envoyées dans le passé aux conférences impériales, il n'en demeure pas moins que l'opinion publique à Londres a jugé que jamais le Canada n'avait eu délégation plus forte et plus compétente que celle qui s'est composée de notre premier ministre, de l'honorable ministre de la Justice et de l'honorable ministre du Commerce. Tous les Canadiens des vieux pays ont été fiers, très fiers de la réception enthousiaste et chaleureuse qui a partout accueilli notre distingué premier ministre, que c'ait été à 10 Downing Street, au ministère des Affaires Etrangères, au Guildhall, ou à toute autre réunion publique.

Et j'ajouterai que cette réception visait non seulement la personnalité de notre chef, mais aussi les doctrines qu'il appuyait. Tous les Dominions étaient, nous l'avons dit, en faveur de nos propositions.

Mais le point sur lequel je désire insister est celui-ci: l'opinion publique en Angleterre, tout comme les institutions industrielles, commerciales et financières du pays, favorisait les doctrines de notre chef. Dirai-je que, même au sein du cabinet britannique, nos idées semblent gagner du terrain.

Vous plairait-il maintenant de connaître, monsieur l'Orateur, l'explication de la presse libérale sur cette unanimité d'opinion des

Dominions? Voici l'extrait d'un article du *Soleil,* journal de mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot), de mercredi le 18 mars:

A ces accusations précises, M. Bennett répond par deux arguments enfantins. D'abord, il dit que tous les représentants des autres dominions l'ont approuvé. Pouvaient-ils faire autrement? Par solidarité, par simple courtoisie, ils devaient ne pas poser d'objections aux propositions impérieuses, même dictatoriales que faisait M. Bennett à l'Angleterre. Le premier ministre du Canada avait pris les devants. Il avait foncé comme un bœuf contre la partie anglaise de la conférence. Il fallait bien que les autres suivissent par esprit de corps.

Les représentants des autres dominions seront certainement flattés de la conception que se fait *Le Soleil* de leur façon de procéder et des motifs qui ont inspiré les représentations qu'ils ont faites au nom de leurs pays respectifs. Ce journal considère les principaux hommes d'Etat du grand Commonwealth des nations britanniques comme un groupe d'écoliers trop timides pour faire autre chose qu'approuver les frasques de l'aîné.

Je dois maintenant parler d'un sujet très épineux. Les questions de race ou de religion devraient toujours être discutées avec la plus grande prudence. En les abordant je sens que je pose le pied sur un terrain délicat; mais puisque j'apparais pour la première fois sur la scène imposante où se déroule notre vie parlementaire, je crois qu'il est de mon devoir de dire à cette Chambre combien je regrette l'attitude prise depuis dix-huit mois et particulièrement au cours des derniers temps par le gouvernement de coalition de l'une des provinces de l'Ouest. Les lois mises en vigueur en Saskatchewan contre la langue française, l'une des deux langues officielles du pays, sont une insulte aux vrais Canadiens établis ici depuis quatorze ou quinze générations; à ceux qui ont découvert et civilisé le Canada. C'est au nom de Dieu, mais en français, que la première croix fut consacrée sur le sol canadien. Contre ces lois je suis forcé de protester et j'espère qu'elles seront rappelées. Je me permets de souligner de façon générale pour l'édification de ceux qui sont dans la vie publique que l'école qui triomphera toujours à la longue, sera celle de la paix et de l'harmonie, ce sera l'école de la justice, du "fair-play", de la tolérance et de la largeur d'esprit.

Le Canadien de descendance française est le plus canadien du pays; il n'a qu'un chez lui, le Canada; c'est au Canada qu'il est né et c'est au Canada qu'il veut mourir, fidèle à son roi et fier des institutions britanniques: *Pro rege, lege grege.* Mais il ne peut souffrir qu'on le molleste.

Un mot seulement de l'embargo sur certains produits russes. Supposons, pour le

besoin de la discussion, que le Canada y perde quelques dollars, cette question n'en doit pas moins être envisagée du point de vue de la morale chrétienne et de la civilisation. Cependant, j'en suis très surpris, l'*Ottawa Citizen,* le *Manitoba Free Press* et un certain nombre d'autres périodiques libéraux sont contre notre politique.

Je constate que le parti libéral, par l'entremise d'un de ses brillants lieutenants, mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), ex-ministre de l'Immigration, a pris position à ce sujet.

Puis-je recommander la lecture des remarques de mon honorable ami lorsqu'il disait le 27 mars:

Je désire parler brièvement sur la situation russe commentée si souvent au cours de ces débats. Je puis franchement dire à l'administration que j'apprécie peut-être hautement les raisons qui ont motivé l'adoption de cette politique. D'un autre côté, monsieur l'Orateur, c'est là la politique la plus illusoire qu'ait jamais adoptée une administration réputée saine d'esprit et raisonnable.

Quelques VOIX: Très bien! Très bien!

L'hon. M. DUPRE: Je note les applaudissements qui accueillent cette citation du discours de mon honorable ami.

Mais vous voyez le gouvernement libéral de la province de Québec se prononcer en faveur de notre politique!

C'est le vieux système du parti libéral; pour l'embargo à Québec, contre à Ottawa, protectionniste dans l'Est, libre-échangiste dans l'Ouest; pour et contre la conscription en même temps.

Au contraire, monsieur l'Orateur, le parti conservateur est unanime à acclamer, en ce moment et dans les circonstances que nous traversons, l'embargo russe, et sur cette question, notre opinion prévaudra ou nous tomberons.

Maintenant nous savons où nous en sommes. A votre gauche vous voyez non pas les prophètes, petits ou grands,—ils n'ont même pas su voir sous leurs yeux la crise du chômage,—mais les protagonistes du système russe, les agents conscients ou inconscients de la propagande soviétique.

Comme il a été dit, ce Gouvernement est un gouvernement pour les hommes d'affaires, pour les ouvriers et pour les fermiers. D'un côté, vous avez, monsieur l'Orateur, à votre droite, un groupe d'hommes qui veulent agir, qui veulent maîtriser les difficultés et non pas les éviter; qui prêchent et pratiquent une doctrine en laquelle, à tort ou à raison, ils croient.

On les critiques pour deux motifs: d'abord, parce que leur doctrine est mauvaise et ensuite parce que leurs moyens sont mauvais.

De l'autre côté à votre gauche, vous voyez un autre groupe d'hommes qui appartiennent, eux, à la vieille politique du laissez-faire; qui veulent éviter les décisions.

M. POULIOT: Non, nous ne pratiquons pas le "laissez-faire".

L'hon. M. DUPRE: M'est avis que mon honorable ami a porté assez souvent la parole depuis le début de la session. Nous prétendons, et les électeurs avec nous, que notre politique est la meilleure. Le temps saura le dire. L'électeur saura le dire.

Je remercie sincèrement mes amis des deux côtés de cette Chambre de la patience et de la bienveillance avec laquelle ils m'ont écouté.

Qu'il me soit permis d'assurer les électeurs de chacune des provinces que je suis tout plein de bon vouloir.

Mon désir est d'être utile à mes compatriotes du Canada, d'être utile à ce pays, à mon pays. A cette fin, je me dévouerai corps et âme; mais pour réussir il me faut la coopération de mes honorables amis des deux côtés de la Chambre, et je la leur demande respectueusement.

Le bloc solide de Québec, engendré par des appels aux préjugés et...

M. ST-PERE: Mon honorable ami ne fait-il aucune exception? En ce cas, il a tort. Je n'ai jamais fait appel aux préjugés pour me faire élire dans mon comté.

M. POULIOT: Ni moi non plus.

L'hon. M. DUPRE: Je suis heureux, monsieur l'Orateur, qu'au moins deux députés à votre gauche n'aient pas agi ainsi. Le bloc solide de Québec, dis-je, engendré par des appels aux préjugés, maintenu et fortifié par des manœuvres détestables, est chose du passé. Un bloc solide, qu'il soit conservateur ou libéral, qu'il prenne origine en Ontario ou dans Québec, est un danger pour l'unité et la bonne entente qui doivent exister au Canada. A mon distingué chef, à cette Chambre nous nous présentons pour la première fois depuis 1917, un contingent conservateur solide et loyal venu de la province française de Québec; nous venons travailler avec le grand successeur des Macdonald, des Cartier, des Thompson, des Tupper, des Borden et des Meighen. Nous venons servir avec lui et mes distingués collègues du cabinet la cause de la prospérité.

L'édifice doit être construit; les matériaux sont là; le bâtisseur a été désigné par le corps électoral; critiquons moins, agissons. Si nous nous remettons à discuter droits et torts (et le pays sait ce que nous conservateurs de la province de Québec pourrions dire sur la question de préjugés et de cris lancés contre nous), si nous cherchons à déterminer qui a soulevé le plus de préjugés au cours de la dernière campagne ou pendant les années qui l'ont précédée, on ne verra jamais la fin de cette discussion, et pendant que s'agiteront ces dangereuses controverses, l'ouvrier attendra de l'ouvrage et le pauvre espérera en vain les secours dont il a besoin. Ecartons donc ces stériles discussions; travaillons, construisons.

Le fardeau est lourd, la tâche accablante, mais Québec, province de langue française, qui a connu difficultés et persécutions, ne reculera pas en face du devoir.

Maintenant que leurs Excellences sont ici représentant l'union de la fière Albion et de la doulce France, puissent les descendants des deux grandes nations qui ont joué un rôle si important dans l'histoire du monde se donner la main plus fermement et dans une amicale étreinte chercher la solution des problèmes redoutables qui nous confrontent, solution qu'il faut trouver coûte que coûte.

Rappelons-nous, pour les appliquer à notre cher Canada, les paroles que Shakespeare, dans Henri V, met dans la bouche du roi de France alors que celui-ci accorde la main de sa fille au roi d'Angleterre:

> Prenez-la, mon cher fils, et faites naître d'elle
> Une prospérité telle que les rivages
> De nos pays, que fait pâlir de jalousie
> Le bonheur du voisin, cessent de se haïr;
> Que de cette union naissent de bons rapports;
> Dans leurs cœurs adoucis que règne la concorde,
> Et que jamais la Guerre entre ces deux royaumes
> Ne s'avance en dressant son glaive ensanglanté.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): Monsieur l'Orateur, il semble à propos de donner un bref résumé des traits généraux et des points importants de cet intéressant débat. Je reste dans le vrai en disant que la discussion, quant à son caractère général, est à la hauteur de la moyenne de celles du même genre qui ont eu lieu depuis dix ans et qu'elle est marquée par la modération compatible avec l'exposé des faits. Les députés ministériels, et particulièrement les collègues du très honorable premier ministre ont paru embarrassés quand il s'est agi de défendre leur chef. Pendant les deux premières semaines du débat, aucun d'eux n'a pris la parole pour défendre sa politique intérieure ou ses hauts faits à l'étranger. L'honorable ministre des Postes a fait un joli discours qui a eu le don de plaire à tous, mais il n'a point pris la défense de son chef. L'honorable solliciteur général a prononcé un excellent discours, mais il a cité des journaux déjà vieux de plusieurs mois. S'il examine ceux d'aujourd'hui il constatera une différence de ton.

Un autre fait saillant de ce débat, c'est la soudaineté avec laquelle le premier ministre se précipite vers les portières et le couloir

dès que la discussion commence. Dans ces sorties, il est généralement accompagné de l'honorable ministre de l'Agriculture et il est peu réconfortant d'avoir à parler devant ces deux fauteuils inoccupés.

Récemment, la presse ministérielle s'est plainte de ce que l'opposition n'offre aucune alternative au programme du Gouvernement. Le Gouvernement se trouve ainsi à nous faire le plus grand éloge en nous demandant de lui proposer un programme alternatif. C'est une admission accablante des faiblesses du Gouvernement, qui se voit obligé de lever les mains et d'admettre sa défaite. (*Exclamations.*)

Cela fait rire mes honorables amis, mais c'est ainsi que je vois les choses. Aucun collègue du premier ministre n'a voulu prendre la défense de ses actes outre-mer et nous en sommes à la cinquième semaine du débat.

Je renvoie ceux qui nous accusent de ne pas avoir proposé d'alternative au discours excellent, complet, convaincant et éloquent du chef de l'opposition. Celui-ci a mentionné que les pays exportateurs de blé seraient peut-être disposés à s'entendre et à étudier les moyens de disposer de leur excédent de blé, mais il a en même temps fait remarquer qu'une conférence de cette nature serait entravée par l'embargo déclaré sur les produits russes. Maintenant, on s'est décidé à convoquer une conférence.

L'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) a fait des suggestions très utiles. Il a demandé la production des documents concernant l'écoulement de notre excédent de blé en 1917 et en 1918. On a disposé alors d'un surplus considérable et la production de la correspondance échangée entre M. Whiteside et le ministre du Commerce à ce moment-là, indiquera qu'il est entré une somme de 80 millions dans le trésor du Canada. Nous voulons savoir ce qu'il est advenu de cet argent. Nous désirons également être renseignés sur ce que l'on se propose de faire en réponse aux demandes des honorables députés de l'Ouest et des premiers ministres provinciaux en vue de stabiliser le prix du blé. En 1917 et en 1918, le gouvernement n'a pas hésité à fixer le prix du blé afin d'empêcher une hausse exagérée, mais il hésite quand il s'agit de le fixer pour éviter la baisse. Cependant, il n'éprouve aucune hésitation quand il s'agit de fixer les prix des produits de l'Est. Il ne se passe guère une semaine sans que le ministre du Revenu national fixe le prix de l'essence, du charbon, *etc.* Le Gouvernement actuel n'a aucune hésitation à fixer les prix à l'avantage des industries de l'Est, mais il refuse de faire quoi que ce soit en faveur des cultivateurs de l'Ouest. Ce qui est bon pour l'industrie de l'Est devrait être également bon pour le cultivateur de l'Ouest, qui en a bien besoin actuellement.

On a suggéré certaines autres mesures. L'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) a demandé l'établissement d'une salaison expérimentale dans l'Ouest et d'une autre dans l'Est. Cette question a été étudiée à diverses reprises, et, encore l'an dernier, il y a eu une conférence à ce sujet dans le ministère dont j'avais alors la direction. On en est venu à la conclusion qu'avant d'arrêter un programme, il y avait lieu de faire une étude complète de la situation de l'industrie animale. Le budget supplémentaire renfermait un crédit de $25,000 à cette fin; en définitive nous nous trouvons avec trois politiques différentes, l'une fédérale, l'autre provinciale, et celle de l'Association canadienne de crédit. On ne saurait mettre trois programmes différents à exécution sans qu'il y ait conflit.

Je conseille au ministre de l'Agriculture de songer un peu plus à augmenter le nombre des entrepôts frigorifiques. Les producteurs de fruits et d'autres denrées périssables, en particulier de la Colombie-Anglaise, s'accordent à reconnaître l'utilité de ces entrepôts.

Dans les divers manifestes publiés par mon excellent ami et successeur, je n'ai vu aucune mention de la vente collective. Il ne devrait pas se décourager à cause du malaise universel qui nuit à toutes les méthodes de vente. Celle dont je parle finira par offrir aux cultivateurs du pays les plus grands avantages. J'espère qu'on trouvera dignes d'attention les avis que j'ai présentés, comme ceux d'autres membres de la Chambre. Au besoin, il serait possible d'offrir d'autres conseils sur les méthodes à adopter.

Si le premier ministre était à son siège, j'aimerais à lui faire quelques observations. Il s'est lancé dans le domaine des affaires internationales et de la diplomatie, mais son premier essai a été orageux. On a défini le diplomate comme étant un homme qui peut convaincre sans froisser. Je crains que mon très honorable ami ne réponde pas à cette définition, car aucun Canadien n'a moins convaincu ni froissé davantage que mon très honorable ami quand il a accumulé ses gaffes à l'étranger. Par leur silence, mes honorables amis d'en face approuvent ce que je viens de dire. Comme l'a noté mon chef, dans son excellent discours, la mission pour laquelle les délégués conservateurs se rendaient outremer était vouée à l'insuccès, à cause du relèvement des droits imposés sur les marchandises anglaises. La conférence, disaient-ils, devait s'inspirer de la bienveillance; elle devait intensifier les échanges entre les diverses

parties de l'Empire par le relèvement des droits de douane. En paroles, le Gouvernement prétendait tenir beaucoup aux échanges au sein de l'empire, mais, par ses actions, il commençait par fermer la porte aux marchandises britanniques. Après quoi, ayant assuré l'insuccès de leur œuvre, les délégués sont partis le sourire aux lèvres pour traverser l'océan, afin d'assister à un congrès de toutes les nations britanniques.

Nous pensions que la réunion serait réellement une conférence, mais elle n'a été que l'occasion de discours grandiloquents. Une semaine après son arrivée, le premier ministre s'est adressé, non seulement aux délégués, mais au monde entier. Je me rappelle le moment où le télégraphe et la T.S.F. ont apporté ce discours dans l'Ouest. Jamais auparavant, nous n'avions entendu un délégué parler de la sorte à une conférence. Comme le *New York Times* l'a dit, c'était comme un ultimatnum. Nous nous sommes demandé s'il était arrivé quelque chose au premier ministre, s'il existe une rage politique, et s'il l'avait contractée en traversant l'océan. Nous étions étonnés. Puis, un être plus charitable émit l'avis que les journaux se trompaient peut-être et qu'on ferait mieux d'attendre. Les journaux semblent toujours se tromper sur le sens des paroles de mon très honorable ami. Nous avons donc attendu au lendemain. Mais, le lendemain, la confusion était pire; personne ne savait ce que voulait dire le 10 p. 100. Mais les nuages passèrent bientôt et M. Thomas semblait avoir raison d'appeler fumisterie la fameuse proposition. Qu'on me permette de citer le texte même de l'offre de notre premier ministre. Le solliciteur général ne s'est pas arrêté à ce point; il n'en a pas offert de défense; il a simplement cité un ou deux paragraphes, les moins répréhensibles, du flamboyant discours du premier ministre. Voici ce qu'a dit ce dernier:

> Tout d'abord nous devons approuver ou rejeter le principe.

Le principe a été approuvé et mis en pratique longtemps par le gouvernement anglais à l'égard de certains de nos produits et de ceux d'autres dominions. Il ajoute:

> Je vous pose la question une fois pour toutes, et c'est une fois pour toutes qu'il convient d'y répondre. Point de chance de compromis et aucune possibilité d'évasion. Le temps est arrivé de parler franc et net, et je parle franc et net quand j'affirme que les temps sont révolus et exigent des peuples de l'Empire qu'ils disent une fois pour toutes...

On croirait que c'était la seule occasion qui se présenterait jamais. Il devait arriver des choses terribles, si l'on n'acceptait pas immédiatement l'offre.

> ...si nos destinées reposent dans une union économique plus étroite ou dans l'attitude contraire. Toute temporisation serait pleine d'embûches, et discuter davantage le principe serait sûrement oiseux. Le moment est venu d'agir.

Je me demande si ces paroles ont le même son à l'oreille de mon honorable ami qu'à la mienne. Je n'entends pas très bien, mais assez pour savoir que de telles phrases n'ont pas leur place à une conférence de gens de même race. Elles étaient flamboyantes, belliqueuses, querelleuses et même pires, si je pouvais ajouter un autre qualificatif. Mais, bien que ce soit fort répréhensible, ce passage ne l'est pas autant que le suivant:

> On vous a soumis des projets différents de celui-ci. Notre délégation les a étudiés soigneusement et tout en nous refusant à une attitude dont on pourrait tirer l'idée d'un rejet inconsidéré, il nous faut bien nous résoudre à déclarer qu'aucun de ces projets n'est acceptable par le Canada comme pouvant offrir des chances de rencontrer les vues que nous partageons.

La proposition était bien définie. On aurait aussi bien pu en rester là. Le premier ministre ne voulait accepter que des propositions touchant le tarif douanier; il rejetait tout le reste d'un geste de la main. Il n'était pas susceptible de se laisser convaincre, alors que l'essence même d'une conférence est de faire de mutuelles concessions. Dès que l'une des parties se montre aussi intransigeante tout marché tombe par le fait même.

Un mot maintenant sur ce qu'il importe de faire, si l'on veut tirer fruit de la conférence ajournée qui doit se reprendre à Ottawa. Certes, cet ajournement était opportun: il a permis au ministère de se maintenir encore quelque temps. Si le premier ministre, toutefois, adopte une attitude un peu différente de celle de septembre dernier, la conférence peut encore produire quelques résultats. Le gouvernement d'Angleterre et ses amis parlent de la proportion fixe que mon très honorable ami a rejetée arbitrairement. Il lui faudra se raviser s'il veut que nous arrivions à quelque chose. Je sais combien il est difficile pour un homme dans la position du premier ministre de reconnaître une erreur lorsqu'il l'a commise; seulement s'il veut obtenir les résultats il devra changer de ton et il devra aussi se montrer disposé à discuter les propositions qui lui seront soumises. Certes, une proportion fixe vaut mieux que rien. Il 'y a pas de raison qui milite contre l'établissement d'une pareille proportion, répartie équitablement parmi les dominions. Elle devra être généreuse pour qu'elle égale ce que nous vendons aujourd'hui à la Grande-Bretagne. Depuis les cinq dernières années nous lui vendons en moyenne 170 millions de boisseaux par année. Ce chiffre représente une quantité égale à celle que nous vendons au reste de l'univers: le tantième adopté devra donc forcément être

aussi considérable que cela. S'il est plus généreux encore, tant mieux; seulement avant que le premier ministre puisse arriver à quelque chose il lui faudra modifier, et de beaucoup, son attitude. Rien au monde ne nous empêche d'arriver, grâce à ce régime des tantièmes, à une solution, du moins partielle, de ce problème du blé qui se pose pour tous les dominions. A cette heure la concurrence du blé russe, et notre embargo contre la Russie, font de l'ombre au tableau. Qu'adviendra-t-il de l'Ouest si les Russes décident d'inonder encore les ports anglais de leur blé l'automne prochain au moment où nous chercherons à écouler le nôtre? S'ils emploient cette forme de représailles contre l'embargo, la concurrence que nous avons dû subir l'automne dernier sera insignifiante par contraste. Il est grand temps que nous prenions un chemin moins périlleux que celui où nous nous aventurons en ce moment.

Quant à la conférence, nombre d'incidents fort intéressants l'ont accompagnée, et l'ont suivie. Il me souvient qu'après la conférence le premier ministre s'est rendu d'abord à Paris. Souvent nous avons entendu résonner sa voix dans cette Chambre lorsqu'il disait qu'il allait dénoncer le traité avec la France dès qu'il l'aurait en main. Ah! comme il allait montrer son talent de vendeur! Chaperonné par le Solliciteur général, il a quitté Paris sans perte, mais il a vendu à la France de la moitié de blé que nous lui avions envoyé l'année précédente: 9 millions au lieu de 19. Le premier ministre a obtenu la promese que 9 millions de boisseaux de blé seraient vendus à la France l'année suivante. Seulement les registres montrent que l'année précédente, le Canada avait vendu à la France 19 millions de boisseaux. Voilà donc une vente réelle de 19 millions de boisseaux comparer à une promesse de 9 millions. Si le premier ministre continue de ce train-là il aura bientôt fait d'écouler notre blé, n'est-ce pas? Pendant ce temps, l'honorable M. Thomas a fait des siennes. L'opposition dénonçait le gouvernement travailliste et l'honorable M. Thomas défendait le ministère. Un honorable député lui ayant demandé pourquoi il n'avait pas accepté l'offre du premier ministre canadien, il a fait réponse que ladite offre n'était qu'une blague monumentale. Aussitôt, voilà tous les journaux en émoi. Mes honorables amis ont cité nombre de journaux. On me permettra donc de donner lecture d'une ou deux observations cueillies dans les journaux. Voici ce que je trouve dans le *Morning Express*:

Très simplement constitué.

M. Bennett doit être très simplement constitué...

Je ne crois pas que l'on veuille dire par là que le très honorable premier ministre a l'esprit simple.

[L'hon. M. Motherwell.]

M. Bennett doit être très simplement constitué (dit le *News-Chronicle*) s'il s'imagine qu'un Anglais intelligent se laisserait prendre à cette proposition d'imposer nos denrées alimentaires en échange de la générosité du Canada qui ajouterait encore un tout petit peu à sa barrière douanière contre les importations étrangères tout en maintenant cette barrière au même niveau contre les produits de provenance britannique.

Si ce n'est pas là de la blague, qu'est-ce que c'est? Les premiers ministres aiment à revendiquer leur droit de "parler carrément", et ils aiment à l'exercer. Ils devraient savoir bien prendre la chose lorsqu'un homme politique anglais, pour une fois, parle carrément aussi.

Notre très honorable ami, le chef du Gouvernement a-t-il su bien prendre la chose? J'ai lieu de croire qu'il s'est mis immédiatement en comunication avec le premier ministre suppléant; s'il ne l'a pas fait, il aurait dû le faire. Il voulait savoir ce qu'on allait faire de l'incident Thomas. S'il n'a pas reçu un conseil en ce sens, il aurait dû le recevoir. Loin d'accepter de bonne grâce cette petite rebuffade, le premier ministre a crié comme un pourceau qu'on égorge, à tel point qu'il a été entendu dans tout le royaume. Voilà comment mon très honorable ami a su bien prendre la chose lorsqu'il était au loin.

Je ne m'arrêterai pas davantage à cet incident, vu que mon temps est limité, mais j'ajouterai à ce sujet que l'honorable M. Thomas aurait pu en dire beaucoup plus et rester encore dans le vrai. Cette offre, soi-disant, est le plus bel exemple d'hypocrisie fieffée et de fumisterie que l'on puisse trouver. Il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait rejetée là-bas; ce n'est pas surprenant que le premier ministre de la Grande-Bretagne ait déclaré la chose impraticable. Je pourrais citer des journaux pendant une heure qui commentent défavorablement cette proposition. Dans l'intervalle ses collègues s'étaient enfuis au Canada. En tout cas le ministre de la Justice et le ministre du Commerce revinrent au pays. A ce sujet je constate avec plaisir que le ministre du Commerce sera bientôt de retour en Chambre. Apparemment ces messieurs voulaient mettre tout l'espace de l'océan Atlantique entre eux et leur turbulent premier ministre.

En conséquence, lorsque le très honorable monsieur se rendit à Belfast il était seul, sauf son cortège personnel. On l'avait invité à se rendre à Belfast, ce grand centre d'enseignement et d'industrie, où on devait lui conférer un grade universitaire. Il en était tout à fait digne, je crois. Je me contenterai de commenter les déclarations qu'il fit après avoir reçu ce grade. Nous avons l'habitude au pays de donner des banquets et le gouvernement du nord de l'Irlande a suivi cette coutume. La visite du premier ministre du Canada semblait justifier une telle conduite de leur part.

Dans la publication que j'ai en main nous trouvons une photographie du très honorable premier ministre revêtu de sa toge universitaire. Cette photographie et divers commentaires que j'ai l'intention de vous lire sont publiés dans le *Northern Whig and Belfast Post*. Il n'y a pas beaucoup de whigs dans le nord de l'Irlande et le nombre en est assez restreint depuis quelques années. Ce journal est conservateur; il n'est certainement pas libéral. Apparemment, il déteste le gouvernement travailliste au suprême degré et ainsi il doit être conservateur. Ses articles de rédaction indiquent quelles sont ses préférences politiques. En première page je trouve les paroles suivantes de notre premier ministre: "Les liens de l'empire doivent être économiques". Le paragraphe suivant du journal auquel je ferai allusion se lit ainsi:

"Je me rends compte", dit-il, "en parlant à ce banquet, que si nous ne savons pas tirer parti des avantages illimités que nous offre notre vaste empire, nous aurons le même sort que les grands empires du passé".

Le premier ministre semble tenir ici le langage d'un prophète, et d'un prophète très distingué. Apparemment le très honorable membre semble croire que tout sera perdu si on ne se range pas à son avis sur les questions économiques et tarifaires qui intéressent les autres unités de la communauté des nations britanniques. Et pour piquer davantage le très honorable membre rappela le malheureux épisode du Boston Tea Party, au cours de ce banquet. Tous les historiens anglais savent que les colonies américaines ne sont pas responsables de cette révolution, mais qu'il faut l'attribuer à un esprit de toryisme semblable à celui que l'on trouve chez mon très honorable ami. De quel bon goût mon très honorable ami n'a-t-il pas fait preuve en parlant de ces choses au peuple de l'Irlande du Nord. Je cite le passage suivant de ce même journal:

Lorsqu'on vous parle en termes sentimentaux il est toujours bon de se rappeler que la plus grande rupture dont notre empire eut à souffrir n'a pas eu son origine dans une question de sentiment, la plupart d'entre vous se rappelleront le thé jeté dans le port de Boston. Il y avait là plus qu'une question de sentiment, il y avait une question économique, il s'agissait d'affaires. Il s'agissait de l'entrée et de la taxation de produits expédiés de ces îles au pays que l'on nomme aujourd'hui les Etats-Unis.

Bien que le sentiment, affirme-t-il, doit toujours ouvrir la voie, les liens qui unissent les peuples de nos jours doivent reposer sur les fils matériels de la force économique.

Tout ce qu'il y a dans l'esprit du très honorable membre semble conçu en termes mercenaires et monétaires; il a jeté par-dessus bord tout l'idéal qu'on nous a enseigné depuis notre enfance. Pourquoi avons-nous envoyé tant de soldats à la guerre? Etait-ce pour vendre du blé ou à cause des liens de parenté qui nous unissaient aux autres nations engagées dans ce terrible conflit?

Je ne devrais probablement pas prendre le temps de la Chambre pour vous citer davantage ce journal, mais craignant qu'on ne m'accuse de mal interpréter les remarques du très honorable membre je vous lirai une citation tirée de la page de rédaction. Ces observations furent publiées dans le *Northern Whig* lors de la visite en Irlande du Nord de l'honorable M. Scullin et de l'honorable M. Forbes, après le passage de M. Bennett. Mon très honorable ami fit ses remarques le 19 novembre. Apparemment les habitants du nord de l'Irlande furent assez lents à se remettre du choc qu'ils reçurent à la suite de la visite du premier ministre canadien. Cependant, ils reprirent courage après la visite de M. Scullin. Je cite ce qui suit du *Northern Whig*, en date du 3 décembre 1930:

M. Bennett, qui se fit entendre le premier, sonna peut-être inconsciemment une note décourageante lorsqu'il suggéra de rompre les vieux liens du sang et de la parenté et de les remplacer par des liens commerciaux si on ne voulait pas mettre l'empire en danger. Cependant, le premier ministre admettrait aujourd'hui, il est fort probable, qu'il était allé trop loin dans son impatience de faire ressortir l'importance vitale de relations commerciales plus étroites.

Il va sans dire que cette observation est tout à fait bénigne. Et un peu plus loin, l'article en question dit:

M. Scullin, qui suivit M. Bennett à titre de visiteur, démontra clairement que l'Australie ne verrait pas d'un bon œil l'idée de rompre ou même d'affaiblir les liens de parenté. De l'avis de M. Scullin, ces liens constituent la véritable force de l'empire et, s'ils venaient à manquer, il pourrait se faire que les liens commerciaux les plus solides fussent impuissants à maintenir l'union entre les différents pays constituant le Commonwealth britannique. La déclaration de M. Scullin dissipa le nuage passager que la proposition de M. Bennett avait fait surgir à notre horizon.

Et les deux honorables ministres, qui s'empressèrent de revenir au Canada, n'auraient-ils pas dû rester aux côtés de leur leader? Il n'y a pas moyen, apparemment, de mettre en quarantaine ceux qui souffrent de cette maladie de la rage politique. Mes honorables amis sont revenus au Canada, laissant leur chef outre-mer. A la date du 28 novembre, je relève un article de fond ainsi conçu dans les colonnes du *Northern Whig*:

Après les discours froids et didactiques prononcés à Belfast par le premier ministre du Canada, qui a proclamé que les liens de parentés unissant la métropole aux dominions sont rompus et que "le Commonwealth britannique partagerait le sort des grands empires du passé", à moins de les remplacer par des liens commerciaux...

Mon très honorable ami faisait alors allusion, je le suppose, à l'empire romain, à l'empire persan et autres puissants empires du passé qui se sont affaiblis et sont tombés en décadence. Or, le très honorable premier ministre s'est imaginé que l'empire britannique allait s'affaiblir et tomber en décadence si l'on refusait de suivre les grandes lignes du programme qu'il avait tracées à la conférence impériale. Ce n'est pas étonnant qu'il ait parlé de la fuite du temps et qu'il ait été épouvanté à la seule perspective d'un délai de six mois. Et le rédacteur ajoute:

Et ce fut de nature à stimuler le courage d'entendre M. Scullin déclarer que ces anciens liens existent toujours et sont encore forts. "L'unité du Commonwealth des nations", a-t-il dit, "réside dans les liens de consanguinité qui existent entre les différentes parties de l'empire".

Et le journal ajoute:

Nous inclinons plutôt à faire nôtre cette manière de voir encourageante que la conception morose de M. Bennett.

Il n'y a pas lieu d'être surpris que notre chef (M. Mackenzie King) ait posé la question: Par qui les tories seront-ils représentés à cette conférence. Et nous sommes encore à nous demander pour quelle raison ils ont envoyé là-bas les représentants que l'on sait.

Eh bien! de quelle façon la situation sera-t-elle rétablie? Le voyage à Paris n'a servi à rien. L'excursion à Belfast a même empiré les choses. Enfin, le premier ministre a dû reprendre le chemin du Canada. Dans l'intervalle, cependant, les sommités du parti conservateur à Toronto et à Ottawa s'occupaient à préparer des banquets afin de célébrer l'arrivée du héro couvert de lauriers,—du moins ils le croyaient. Il est évident, toutefois, que les plus sages conseils l'emportèrent,—je ne sais s'ils provenaient de Toronto ou d'Ottawa, —car, l'on se rendit compte que si l'on offrait un banquet au chef de parti, il serait obligé de prononcer un discours. Et dans ce cas, qu'allait-il leur dire? Or, quelqu'un a eu une idée lumineuse. Dans le cours de l'été dernier, la population de l'Ouest avait été passablement bourrée d'un tas de contes de fées et d'histoires à dormir debout concernant toutes les mesures que le Gouvernement du jour devait prendre afin de venir en aide à la classe agricole des provinces des Prairies. Quelqu'un a donc conçu l'idée lumineuse que, si le premier ministre administrait une seconde dose de promesses, elle serait peut-être aussi facilement gobée que la première par les gens de l'Ouest. En conséquence, le premier ministre prit donc le train à destination de l'Ouest et, de chaque point divisionnaire, un télégramme était expédié annonçant que le grand émancipateur était en route vers l'Ouest venant leur

[L'hon. M. Motherwell.]

communiquer l'espoir et le courage dont ils avaient tant besoin afin de tenir bon. Il n'y avait pas de neige là-bas, de sorte que les automobiles ont pu circuler durant tout l'hiver. Tous les cultivateurs qui étaient en mesure de ramasser une douzaine d'œufs,—je ne crois pas qu'un douzaine était suffisante,—ou une livre de beurre afin d'acheter un gallon d'essence mirent leurs vieilles Fords en marche et se dirigèrent vers Régina. Tous les chemins menaient à Régina, car un second Abraham Lincoln, un grand libérateur, était venu. Les tories eurent une magnifique réunion, c'est incontestable; les gens qui ne purent assister à l'assemblée entendirent le discours du premier ministre au radio. Le discours de mon très honorable ami fut si bien débité que personne n'aurait pu soupçonner qu'il était lu. Mon très honorable ami prétend parfois que les journalistes ne rendent pas fidèlement le sens de ses discours de sorte que, en l'occurrence, il eut la précaution de lire sa harangue. Le débit fut parfait, je le répète. Ce discours différait grandement de ceux qu'il avait prononcés au cours de l'été; c'était tout naturel, je le suppose. La salle était bondée; tout le monde était dans l'attente. Le premier ministre de la Saskatchewan fut le premier orateur de la soirée et l'adresse de bienvenue fut appuyée par l'honorable député de Régina (M. Turnbull),—je remarque qu'il ne paraît guère éprouver de plaisir à entendre mes remarques, —et tout marcha comme sur des roulettes, sauf l'énoncé des mesures attendues; c'était là la difficulté.

Je ne tenterai pas, monsieur l'Orateur, de répéter ici les commentaires qu'un bon nombre de cultivateurs firent touchant le discours de mon très honorable ami; je me bornerai à rapporter les observations de l'Union des cultivateurs. C'est intitulé: "Le premier ministre Bennett se hâte vers l'Ouest." Le train n'allait pas assez vite à son gré. Et maintenant, de crainte de ne pouvoir résumer exactement le discours de mon très honorable ami, je me suis fait adresser le numéro de l'*Ottawa Journal* du premier janvier 1931, qui donne le compte rendu de l'assemblée de Régina. Nul doute qu'une copie du discours du premier ministre fut remise à ce journal avant son départ pour l'Ouest. Le discours est subdivisé en sept parties. Les trois premières ont trait à des mesures d'urgence, dont l'une consiste à fournir des graines de semences aux cultivateurs dans le besoin, chose qui se fait depuis quarante ans. Les quatre autres divisions sont consacrées aux espoirs que M. Bennett formule à l'intention de l'Ouest. Je cite:

Pour ce qui est de l'avenir, ce que M. Bennett souhaite pour l'Ouest était résumé comme suit:

Voici ce que l'on a laissé entrevoir aux cultivateurs de l'Ouest:

4. Il a réussi à obtenir de la France des conditions plus avantageuses pour la vente du blé.

Je viens de dire à la Chambre ce qui est à prévoir à la suite de ces arrangements, c'est-à-dire que si son espoir se réalise le marché promis de ce côté ne sera pas de moitié aussi avantageux qu'il l'était l'année précédente. Passons maintenant au chapitre suivant:

5. Il a entamé des négociations avec le gouvernement chinois pour la vente de notre blé en Chine.

Je me rappelle fort bien ce soir-là. A ce moment même, le premier ministre disait avec fierté que l'honorable Herbert Marler était en route pour la Chine où il devait conclure avec le gouvernement chinois des négociations merveilleuses pour la vente du blé canadien. C'était une affaire admirable. Rien d'étonnant qu'il comptât sur le succès de l'honorable Herbert Marler, si l'on songe à quel point le très honorable député tenait à le voir d'abord installé là. De quels bruits la voûte de cette salle n'a-t-elle pas retenti le jour où cette nomination fut effectuée! Ses espérances étaient bien fondées, mais malheureusement il est survenu quelque obstacle et nous n'avons guère lieu de compter qu'un arrangement soit conclu dans un avenir immédiat pour l'exportation de notre blé en Chine. Vient ensuite le paragraphe n° 6:

6. Il a plusieurs traités de commerce à l'étude en vue d'obtenir des pays intéressés des débouchés plus avantageux pour l'écoulement de notre blé.

Le premier ministre n'a pas dit de quels pays il s'agissait, mais lorsque l'on est acculé au pied du mur, on n'a pas le choix des moyens. Cela n'était guère encourageant pour les cultivateurs de l'Ouest. Mais la perle est réservée pour la fin:

7. Il promet que, le jour où l'on fixera les prix pour le transport du grain sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, ces prix seront basés sur ceux de la convention du Nid-de-Corbeau.

Voilà qui doit être de nature à consoler ces cultivateurs languissant dans l'attente. Or, on ne saurait appliquer d'autres prix de transport que ceux du tarif des montagnes. Peut-on concevoir qu'un gouvernement puisse faire autrement sur son propre chemin de fer après la décision de l'honorable M. McEwen et l'honorable Frank Oliver dans l'affaire des taux de Vancouver, d'après lesquels on ferait une distinction au détriment de Vancouver en n'appliquant pas le tarif du Nid-de-Corbeau. Et assurément, agir autrement serait commettre une grave injustice à l'endroit de Churchill. Cette promesse de la part du premier ministre est simplement une blague et une baliverne de plus, je vous en donne ma parole, monsieur l'Orateur. Je voudrais bien que la procédure parlementaire me laissât libre de dire ce que je pense à cet égard. De plus, songez donc avec quelle ardeur le parti tory s'est employé depuis des années à rétablir les taux du Nid-de-Corbeau! Les conservateurs en ont suspendu l'application en 1919, et lorsque le Gouvernement les a rétablis en 1922, les honorables députés d'en face l'ont combattu comme des forcenés. Aujourd'hui, ils ont la hardiesse d'en parler comme d'une chose qu'ils auraient faite eux-mêmes. Et que dire de Churchill même? Le terminus du chemin de fer de la baie d'Hudson serait à Nelson, si les honorables membres d'en face avaient fait triompher leurs vues, et ce serait maintenant un cul-de-sac, sans la moindre utilité. Il reste encore bien des choses à dire au sujet de cette affaire Nelson et je compte vivre encore assez longtemps pour les entendre divulguer. Nous savons tous que le choix du terminus ne serait pas tombé sur Churchill si mes honorables amis d'en face avaient pu agir à leur guise. Et cependant, mon très honorable ami et ses partisans parlent de l'application des taux du Nid-de-Corbeau sur le chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à Churchill et ils pensent que les cultivateurs de l'Ouest vont avaler cela sans sourciller!

Ce soir-là, les Fermiers-Unis doivent avoir passé la nuit blanche, parce que l'assemblée se termina à dix heures, et qu'après cela, ils rédigèrent une république qui parut dans le numéro du matin du *Leader* en même temps que le compte rendu du discours du premier ministre. Voici ce qu'on y disait:

"Stupéfiés et déconcertés" disait George H. Williams...

Qui, je crois, était autrefois un conservateur, mais, à ce moment-là, était président de l'union des cultivateurs.

...président des Fermiers-Unis du Canada, division de la Saskatchewan, en parlant de ceux qui avaient entendu le discours prononcé par le premier ministre R. B. Bennett au manège militaire, mardi soir. M. Williams a déclaré que l'enthousiasme manifesté au début de la réunion s'était transformé, vers la fin de la soirée, en de simples applaudissements pour la forme.

Plus loin, dans le même article, je relève ce qui suit:

Déclaration peu rassurante

"A mon sens, le discours de M. Bennett constitue la déclaration la moins encourageante qu'un premier ministre ait jamais faite à un moment de crise dans l'Ouest canadien, et ceci à la suite des prévisions des journaux qui avaient porté les gens à croire que M. Bennett leur exposerait un programme substantiel et sérieux", a dit M. Williams. Nous espérons, cependant, que cette nouvelle conférence de Londres se terminera heureusement.

C'était la gelée de Régina. Vous allez croire qu'il ne pouvait y avoir rien de pire, mais le premier ministre est revenu à Ottawa, et, peu après, nous avons entendu parler de l'interdiction sur les importations de Russie. Je dois avouer que, tout d'abord, la situation russe m'a laissé une impression défavorable. Je n'aime pas la forme de gouvernement de la Russie; je désapprouve son attitude à l'égard de la religion, ou, du moins, ce qu'on la dit être. Cependant, je n'ai aucune preuve pour me former une opinion nette à ce sujet. Je m'adresse à vous, monsieur l'Orateur; vos sentiments sont aussi vifs que les miens sous ce rapport. Vous ne pouvez, toutefois, baser des relations commerciales sur des préjugés, et je reconnais que j'ai d'abord été mû par un préjugé. Il faut laisser parler son jugement, et je me suis dit que le Canada en agissant ainsi se faisait simplement du tort en voulant nuire à d'autres, et s'exposait à un grave danger. Sans contredit, si l'empire britannique a quelque utilité, et je crois qu'il est fort utile, nous aurions dû consulter les autres parties de cet empire avant d'agir nous-mêmes. Cette question est même assez importante pour être discutée par la Société des nations. Mais nous giflons follement la Russie et la frappons d'interdiction. S'il est cité exactement, le ministre du Revenu national aurait déclaré que le Canada ne souffrirait pas cette sorte de gouvernement. J'ai devant moi le compte rendu de ses observations, mais elles ne méritent pas d'être lues. Elles offensent une grande nation avec laquelle il nous faut vivre en voisins.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Le temps de l'honorable député est expiré.

L'hon. M. MOTHERWELL: Merci. De même que mon collègue qui est à ma droite, je continuerai ce sujet dans mon prochain discours, peut-être sur le budget.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Laissant de côté le verbiage des discussions politiques qui ont déjà fait perdre un temps précieux à cette session, je désire soumettre au Gouvernement et à la Chambre un exposé aussi clair, aussi sérieux que possible de la situation des principales industries de ma circonscription et de la Colombie-Anglaise en général, et suggérer quelques moyens de l'améliorer. C'est surtout dans ce but que j'ai été élu. La plupart des industries de ma circonscription sont des industries fondamentales, telles que l'agriculture, la pêche, l'exploitation des forêts et des mines et la fabrication de la pâte de bois. Si nous sommes régis par une protection plus élevée, je prétends que ces industries maîtresses ont besoin d'être protégées maintenant, au lieu des coalitions des riches manufacturiers de l'Est, qui ont aujourd'hui plus qu'elles ne méritent. Comme preuve, je pourrais citer un état qui a souvent paru dans les *Débats*, montrant que les prix des produits fondamentaux du sol et de la mer ont diminué de cinq à huit fois plus que ceux des articles des manufactures de l'Est.

L'industrie laitière a été notablement aidée lorsque l'honorable Charles Dunning a annulé l'arrangement avec la Nouvelle-Zélande touchant le beurre. Les bienfaits de cette décision se feront sentir davantage plus tard, lorsque la provision de beurre, qui a été expédiée en toute hâte au Canada avant la mise en vigueur de l'annulation, aura été épuisée. Il faut aussi donner au Gouvernement actuel le mérite d'avoir conclu avec l'Australie une convention temporaire en vertu de laquelle le beurre de ce pays ne peut être exporté chez nous à moins de 31 ou 32 c. la livre. Tout de même, cette convention n'est que temporaire, et les fabricants de produits laitiers attendent avec impatience le nouveau traité pour voir ce que l'on va faire au sujet des importations de beurre, de mouton, de suif, de miel, et le reste. Il y a quatre ou cinq mois, nous avons beaucoup entendu parler de ce pacte avec l'Australie. A en croire les journaux à cette époque, ce traité était pour ainsi dire conclu. Mais je ne trouve rien à cet égard dans le discours du trône. Il y a si peu dans ce dernier qu'une déclaration relative à la convention avec l'Australie lui eût donné plus de valeur. Je veux bien me rappeler que le ministre du Commerce, qui était à négocier la convention, a été malade. Nous lui souhaitons tous un prompt retour à la Chambre, mais des articles ont paru dans la presse touchant ce traité longtemps avant la maladie du ministre. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement n'en continue pas moins de diriger le pays, et il aurait dû mentionner dans le discours du trône une question aussi importante. Cependant, d'après ce que nous a dit aujourd'hui le président du conseil, il semble qu'il ne sera rien fait à cet égard à cette session.

L'élevage des volailles, qui compte beaucoup dans la Colombie-Anglaise, a aussi été secouru par M. Dunning lorsqu'il a haussé le droit des œufs américains à 10 c. la douzaine, au moyen du tarif de droits compensateurs. Tout en abolissant les droits compensateurs, le Gouvernement actuel a maintenu ce droit de 10 c. par douzaine, lequel est devenu un article permanent du tarif. Cela a bien aidé l'aviculture et arrêté pour ainsi dire l'importation des œufs américains. Il me serait facile de dire que la baisse du prix des œufs a été la conséquence du droit de douane, mais tel n'est pas le cas. La baisse s'est produite en dépit du droit douanier. Cependant c'est une preuve que le tarif n'est pas le remède à tous les maux économiques, principalement lorsque la

surproduction et l'insuffisance de consommation se produisent ensemble.

Qu'y a-t-il à faire pour aider ces deux branches essentielles de l'agriculture? Voici ce que j'ai à proposer, non pas comme remède absolu, mais comme remède appréciable. En premier lieu, il faut stimuler la coopération. L'ancien ministre de l'Agriculture avait commencé à organiser dans son département un service de coopération qu'il avait confié à un homme compétent. On devra étendre ce service, éduquer les agriculteurs dans ce sens et les encourager à pratiquer la coopération sur une bien plus grande échelle. On devrait les induire à faire la vente en commun laquelle importe encore plus peut-être que l'achat collectif; leur enseigner l'achat coopératif aussi, de même, l'acheminement à meilleur compte de leurs produits vers les marchés; et pardessus tout la distribution coopérative, car c'est là que se mange le gros des profits. Comme le disait quelqu'un, il faut diminuer l'écart des frais entre le producteur et le consommateur. La coopération atténuerait beaucoup nos difficultés actuelles.

Notre deuxième sujet de griefs n'est pas nouveau, mais il est d'une importance extrême: il s'agit des tarifs-marchandises. Le blé des Prairies nous coûte, par tonne, $4.20 de plus, à nous acheteurs de la Colombie-Anglaise que le même blé destiné à l'exportation en Chine ou en Grande-Bretagne. Sans compter que le taux maximum s'applique au blé inférieur destiné à la consommation domestique, et le taux minimum au blé de qualité supérieure transporté pour l'exportation, ce qui est doublement injuste. On avait l'habitude de dire que les chemins de fer prélevaient le plus possible sur le fret, mais dans ce cas-ci c'est pousser les choses à l'extrême. Cette question des taux de fret a été portée devant la commission des chemins de fer, puis devant le Conseil privé canadien lequel n'est autre que le Gouvernement. Ce dernier en a été saisi voilà un an passé et peut-être davantage. Le gouvernement antérieur s'en est plus ou moins occupé, il a évité de se prononcer et le Gouvernement actuel semble en faire autant. Il est temps de prendre une décision. Si l'on ne se croit pas autorisé à le régler par décret du conseil qu'on procède par voie de législation comme dans le cas des taux dits du Nid-de-Corbeau.

On a prétendu, chaque fois que la question s'est posée, que l'usage était de donner la préférence aux produits d'exportation. Dans bien des cas, oui, et même presque généralement, si la concurrence maritime intervient et qu'il faille la soutenir. Mais ce n'est pas le cas pour ces marchandises transportées des Prairies en Colombie-Anglaise, et rien n'en démontre autant l'injustice que le résultat des efforts de l'honorable John Oliver depuis douze à quinze ans; malgré sa ténacité et sa vigilance incessantes—il a suivi la question pouce à pouce—il n'a jamais pu obtenir une diminution de tarif pour les marchandises destinées à la consommation domestique, alors que le tarif pour l'exportation a été diminué deux fois.

Pour les besoins du raisonnement, et pour cela seulement car je n'en conviens pas, disons que la différence entre le tarif pour la consommation domestique et le tarif pour l'exportation en vigueur il y a quinze ans était juste; mais par quel procédé de raisonnement ou autrement peut-on la justifier maintenant que le tarif d'exportation a été diminué deux fois et l'autre pas du tout, dans cet intervalle. Le discours du trône ne dit rien de cela, et c'est pourtant un sujet qui devrait y trouver place. Il nous faut bien supposer,—j'espère faire erreur,—que le Gouvernement n'a pas l'intention de régler cette question dans un avenir rapproché.

La pratique intensive de la coopération et les taux de transport: voilà deux choses qui aideraient considérablement à l'industrie laitière et à l'aviculture. Ce sont des moyens qui permettraient la production à meilleur marché et la diminution des prix pour la clientèle extérieure dont le pouvoir d'achat de la catégorie moyenne est à la baisse.

Un autre sujet que je désire mentionner regarde plus particulièrement la Colombie-Anglaise et l'île de Vancouver. Une bonne partie du littoral de la Colombie-Anglaise et de l'île de Vancouver est ou était bien boisée et le défrichement préliminaire à la culture, essouchage et nettoyage, est onéreux même fait à la machine. Ce n'est pas de la terre de toute première qualité mais une bonne terre de deuxième ordre, et ces frais de défrichement représentent cinq fois la valeur du fonds. De là, retard dans l'établissement de ces régions.

J'ai discuté la question avec l'ancien gouvernement l'an dernier et il m'avait promis de demander au Conseil national de recherches de tenter de découvrir un produit chimique à bon marché au moyen duquel on pourrait brûler ces souches. Il existe un produit de ce genre aujourd'hui, mais il est trop coûteux et on avait promis d'en chercher un autre. On n'a presque rien fait cependant. On me dit que l'on songe à d'autres produits qui promettent plus de succès et l'on va s'en occuper. Peut-être; mais je demanderai au Gouvernement d'étudier la question. On en retirerait un bénéfice énorme. Un grand nombre de soldats-colons sont pratiquement en banqueroute et ne peuvent acquitter leur dette envers le département du Rétablissement des soldats; un produit chimique du genre que je suggère les aiderait à se tirer de leurs difficultés financières. De plus, l'Etat

possède de vastes étendues de ces terres abandonnées et les pertes sur ces terres seront considérables. L'administration serait en mesure de vendre ces terres à un prix raisonnable, et, de plus, contribuerait à faire disparaître le chômage en offrant des terres à bon marché. On ne s'imagine pas la vaste étendue qui se trouve dans cet état, des terres couvertes de souches et que l'on pourrait mettre immédiatement à la portée des gens qui y gagneraient leur vie. En ce moment, c'est presque un crime de demander aux gens de s'établir sur ces terres et de les défricher à un coût égalant cinq ou six fois la valeur du terrain lui-même. Si ces terres pouvaient ainsi être nettoyées, la situation agricole s'en trouverait mieux.

Je passe maintenant à une autre industrie qui est sans protection aucune, celle de la houille. Elle souffre de la concurrence du pétrole combustible. On demande l'imposition d'un droit sur ce dernier produit. A une certaine époque, la mesure aurait été immédiatement effective, mais il est douteux qu'elle produise le même effet aujourd'hui. Autrefois, tout le pétrole combustible utilisé dans la Colombie-Anglaise était importé et l'imposition d'un droit en aurait restreint l'emploi. Aujourd'hui, il est presque tout produit,—et sera apparemment bientôt tout produit,—dans la Colombie-Anglaise. C'est un sous-produit qui provient de la production de la gazoline tirée du pétrole brut. Il est douteux qu'un droit sur ce produit ait l'effet désiré, car les manufacturiers traitent ce pétrole comme un sous-produit. Ils tirent leurs profits de la production de la gazoline et si un droit était imposé sur le pétrole combustible, ils vendraient ce dernier à un prix très réduit, détruisant par là l'effet de la mesure. Le Gouvernement en retirerait un revenu, mais l'industrie de la houille n'en bénéficierait pas. Et c'est cette dernière que nous voulons aider. Les experts du Gouvernement feraient bien de s'occuper de cette question.

Maintenant il existe un remède immédiat et sûr. Je souligne ces mots, car l'on ne peut nier qu'il aurait un effet dès qu'il serait mis en vigueur et j'insiste sur la nécessité d'agir immédiatement, parce que l'industrie est dans un état désespéré. Voici ce que je suggère: que le Gouvernement accorde une prime de $1.50 par tonne sur tout le charbon produit dans l'île de Vancouver pour fins d'exportation dans tout pays autre que les Etats-Unis. Je laisse de côté l'est de la Colombie-Anglaise, parce que cette partie de la province tire avantage de certains tarifs favorables de transport accordés à l'Alberta. Je laisse de côté la houille produite pour les fins domestiques dans la province et aussi celle que l'on exporte aux Etats-Unis, parce que nous avons

là une condition réciproque qui ne nous procurerait aucun avantage. Je parle seulement de la houille exportée dans d'autres pays. Il existe un précédent dans ce cas. On a accordé à la Nouvelle-Ecosse des tarifs de transport qui lui permettent d'atteindre les marchés de l'Ontario; l'Alberta obtient un tarif que l'on fixe quelquefois à $1.25, bien qu'il soit de $1.48 et qu'il puisse dépasser ce chiffre, car il est établi sur une échelle mobile. C'est ce que le pays en général paye pour combler la différence entre le tarif accordé à l'Alberta et à la partie est de la Colombie-Anglaise et ce que paye la compagnie de chemin de fer. Le calcul pour la première période, comme je l'ai dit, a donné $1.48 par tonne. Et dans quel but? Pour permettre le transport du charbon en Ontario. Nous suggérons maintenant une prime semblable afin de nous permettre d'exporter du charbon sur les marchés de l'Amérique du Sud, au Pérou, au Chili, à Valparaiso. Le trésor national n'en souffrirait pas énormément et nous développerions, croyons-nous, notre commerce.

A ce sujet, nous demandons la coopération du Gouvernement et en particulier du ministère de la Marine. Je regrette que le ministre ne soit pas présent. Un père peut châtier son enfant qui lui a menti, mais à moins d'être lui-même un exemple de rectitude, il n'en fera qu'un hypocrite. Nous avons la même situation ici. Le ministère de la Marine a un navire du nom de *The Lillooet* sur le Pacifique; on l'utilise pour des études hydrographiques. Il y a quelques années, le département voulait en faire un navire utilisant le charbon comme combustible, mais je m'y suis opposé. Grâce au concours de feu l'honorable M. Sloan, membre du gouvernement provincial et représentant d'un district houiller, nous avons réussi à faire abandonner ce projet par le Gouvernement. Or, l'automne dernier, le ministère de la Marine a décidé de construire un autre navire pour levés hydrographiques et dès que j'ai appris que l'on avait demandé des soumissions j'ai écrit au ministre. J'ai écrit tout de suite, sans attendre qu'il fût trop tard, et lui ai recommandé d'utiliser la houille comme combustible sur ce navire. Je regrette d'avoir à dire que ma lettre est restée sans réponse,—tout comme les enfants d'Ammon. Il est bien certain que l'on a fait la sourde oreille à mon appel car un journal nous annonçait, il y a quelques semaines, que le navire utiliserait l'huile comme combustible. Voici maintenant que sir Henry Thornton, président des chemins de fer nationaux canadiens, nous informe qu'il ne permettra pas l'utilisation d'un combustible autre que l'huile dans le nouvel hôtel que l'on construit actuellement à Vancouver. Il y a mieux encore, car nous

constatons que l'on construit un immense réservoir d'un million de gallons à Port-Mann pour les fins d'utiliser l'huile au lieu de la houille sur un grand nombre des locomotives de nos chemins de fer nationaux, contraste frappant avec la manière d'agir du Pacifique-Canadien qui ne relève pas du Gouvernement. Au cours d'une assemblée des exploitants de houillères tenue l'automne dernier et à laquelle j'assistais, le représentant du Pacifique-Canadien a promis que les locomotives de manœuvre à Vancouver utiliseraient à l'avenir la houille au lieu de l'huile comme combustible. Cela représente une consommation d'environ 20,000 tonnes de houille par année. Le Gouvernement devrait continuer les essais faits par ceux qui l'ont précédé relativement à l'usage du charbon pulvérisé. Récemment, au cours d'une séance de la législature provinciale, un membre a fait une proposition dans ce sens, mais le ministère a proposé, en amendement, de faire une expertise.

Or, c'est bien ce que nous ne voulons pas dans cette question, une expertise. Le Gouvernement de la Colombie-Anglaise a la manie des expertises. Peu importe la nature du malaise, qu'il s'agisse du ver gris ou du numéraire, des taux de transport ou des lapins, le Gouvernement répond toujours à vos plaintes en disant: "Nous allons vous donner une expertise." Les députés de la Colombie-Anglaise savent bien ce que cela signifie; cela signifie beaucoup de belles positions lucratives pour les amis politiques et aussi le renvoi de toute décision à plus tard, manière d'agir si chère au gouvernement provincial. S'il nous arrive de demander quelque chose pendant la session de la législature, nous recevons la promesse qu'une expertise sera faite après la session. Nous avons, en une occasion, accepté une expertise de ce genre et à notre retour pour la session suivante nous avons dit: "Vous avez fait votre expertise, il est maintenant temps d'agir." Savez-vous ce que le gouvernement a fait? Une deuxième expertise! Mais ce n'est pas une pierre que nous voulons, c'est du pain. Il y a dix ans que je me fais le défenseur de cette question, tant dans cette Chambre qu'en dehors de cette Chambre, et je dis aujourd'hui au Gouvernement en y mettant toute l'insistance dont je suis capable: C'est aujourd'hui même ou jamais qu'il vous faut vous occuper de cette industrie. Je vois dans un journal local que l'on a cessé les travaux dans deux importantes houillères et que dans d'autres on ne travaille que deux ou trois jours par semaine. Cet état de choses a duré tout l'hiver et c'est justement sur cette saison que compte le mineur. Si les houillères ne peuvent fournir que deux journées de travail par semaine en hiver, quelle sera donc leur situation en été? J'avertis le Gouvernement que s'il n'agit pas immédiatement, 5,000 mineurs et ceux qui en dépendent directement ou indirectement devront être secourus par des mesures publiques. J'espère que le premier ministre (M. Bennett) agira tout de suite. On ne lui a jamais reproché,—pas même ses pires ennemis,—de ne pas être un homme d'action, et il trouvera certainement le moyen d'améliorer cette situation lamentable.

Je désire maintenant appeler l'attention du ministère sur une autre question, l'industrie du bois de construction et de la pulpe. Cette industrie en est rendue au point où les exploitants se soucient fort peu de tenir leurs chantiers ouverts ou fermés. Lorsqu'il y a de l'activité dans les chantiers le travail est accéléré, parfois grâce aux efforts des bûcherons eux-mêmes qui tiennent à ce que les chantiers restent ouverts, mais ce travail trop accéléré comporte un danger. L'outillage n'est pas maintenu en bon état et dans certains cas on peut même dire qu'il est absolument insuffisant. Un outillage de ce genre et des travaux trop précipités n'ont qu'une seule signification: des dangers plus grands, des accidents plus nombreux et, hélas! des mortalités plus nombreuses aussi, parce qu'il arrive souvent que ces accidents ont des conséquences fatales. Cette industrie a envoyé des représentants en Australie il y a quelques années et ceux-ci ont obtenu la promesse qu'on leur accorderait une préférence dans la convention qui serait faite prochainement. Un journal australien déclare qu'une préférence nous a été accordée sur le bois de construction et le poisson et nous voudrions bien savoir ce que l'on a fait de cette convention. Jusqu'ici, tout ce que nous avons réussi à découvrir, c'est qu'il ne sera pas donné suite à cette convention. On nous avait accordé une préférence assez généreuse, environ cinq dollars par mille pieds, sur le bois. Malheureusement, le numéraire de ce pays n'a plus la même valeur et cette préférence ne représente plus pour nous ce qu'elle est censée nous accorder. Il semble que l'on ait commis une erreur en Australie, par suite du manque de renseignements, car alors que l'on accorde une préférence sur le pin de Douglas on n'en accorde aucune sur la pruche et l'épinette, deux essences également importantes pour cette industrie. J'espère que le Gouvernement s'en souviendra en négociant le traité.

Le Gouvernement devrait continuer à payer une prime aux navires de la route australienne. La situation australienne a grandement affecté ce commerce et le Gouvernement devrait faire son possible pour l'encourager.

Le *Commercial Intelligence Journal* a dit que la vente du bois canadien souffre de ce que d'autres pays vendent leur bois en le

disant de provenance canadienne. On a prétendu qu'avant longtemps il sera trop tard pour essayer de faire apposer sur le bois canadien l'indication de sa provenance. Une association de marchands de bois de la Colombie-Anglaise a entrepris d'apposer une marque de commerce sur ses produits, mais ce n'est pas là ce qu'il faut faire. Nous voulons que le Gouvernement prenne l'initiative de voir à ce que tout le bois expédié du Canada soit marqué sous la surveillance de l'Etat et qu'on y inscrive le mot "Canada" ou quelque chose comme cela. On devrait essayer d'obtenir du gouvernement britannique qu'il décrète que tout le bois qu'il achète de l'étranger porte la marque du pays d'origine. On devrait faire de la publicité pour faire connaître la supériorité du pin de la Colombie-Anglaise sur tous les autres, supériorité qui n'est pas partout reconnue. Peut-être le haut commissaire, après avoir accompli la tâche qu'il s'est imposée de réformer les sentiments, trouvera-t-il le temps d'annoncer le bois canadien.

La pêche est une industrie très importante de la Colombie-Anglaise. Le marché est presque effondré et les prix sont avilis, mais nous vivons dans l'espoir de voir s'améliorer la situation mondiale et de pouvoir trouver des débouchés suffisamment profitables pour notre poisson. L'Australie nous a accordé récemment pour notre saumon une préférence représentant environ $2.50 par caisse. Le Gouvernement devrait voir à nous faire réaliser cet avantage et à l'inclure dans le prochain traité de commerce.

Quand on parle du secours à apporter à l'industrie de la pêche, la pensée se porte naturellement vers les règlements que l'on modifie généralement une couple de fois par année. Qu'il me soit permis de dire au ministre des Pêcheries que nous aimerions à avoir un congé de ce côté, à avoir la paix durant quelque temps. Nous sommes comme le soldat qui gît blessé dans un hôpital. Les sociétés de dames bien intentionnées finissent par l'ennuyer tellement qu'il fait poser cet avis: "Je suis trop malade aujourd'hui pour qu'on me soigne". Je crois me faire l'interprète de la plupart des pêcheurs en disant qu'il y a une exception à cette règle: nous ne voulons pas que le ministre ou son assistant, ou encore les deux, cessent de venir visiter la Colombie-Anglaise chaque automne. C'est l'une des meilleures choses qu'ait entreprises le département. Jadis les pêcheurs n'avaient aucune voix au chapitre; c'étaient les grosses compagnies qui décidaient tout dans le bureau du ministre. Ces dernières pouvaient venir à Ottawa, mais on n'entendait jamais parler du pêcheur. Il pouvait nous arriver d'entendre ici des protestations, mais il était alors trop tard. Les réunions de pêcheurs qui ont eu lieu à Vancouver, à Nanaïmo et à Prince-Rupert ont été d'un grand avantage pour l'industrie de la pêche et pour le département. Les pêcheurs se rendent aujourd'hui compte que l'on prête attention à leurs réclamations et que l'on se rend à leurs demandes quand elles sont raisonnables. Je demande instamment que l'on continue à tenir de ces réunions.

Je tiens à remercier le ministre, au nom de l'industrie de la pêche, d'être venu nous voir l'automne dernier et surtout à le remercier pour ce qu'il n'a pas fait en cette circonstance. Je ne veux pas que l'on prenne ces paroles pour du sarcasme mesquin. Un certain groupe de gens intéressés dans cette industrie avait préparé le programme de ce qu'il devait accomplir, faisant jouer pour cela toutes les influences politiques, financières, économiques et sociales. Il ne pouvait même pas prendre un bain sans être accompagné de quelque membre de ce groupe exclusif. Il y eut des banquets auxquels seule l'élite put assister; on avait décidé de le combler de nourriture, de flatteries et de fiction et de ne le laisser voir les choses que du point de vue des gros intérêts. Mais quel a été leur succès? Il est arrivé que le ministre s'est montré un fin merle, comme on dit en Colombie-Anglaise, à peu près aussi fin qu'il en a l'air. Il a écouté attentivement tout ce qu'on lui disait en restant prudent; plus on lui en disait, plus il paraissait prudent. C'est à peu près tout ce qu'on a pu tirer de lui. Quelques jours plus tard, il tint à assister à une grande réunion de pêcheurs tenue dans la même ville. Il n'y avait là ni fioritures, ni flatteries, ni banquet, ni fleurs, mais il a pris connaissance des vœux exprimés au nom de vingt mille pêcheurs. Il a écouté attentivement et avec courtoisie. Il n'a rien promis, et d'ailleurs nous ne nous attendions pas à cela; nous voulions seulement être entendus. Puis il est parti. Quand nous avons pris connaissance des nouveaux règlements, nous avons constaté qu'il ne nous avait pas donné beaucoup de ce que nous avions demandé, mais qu'il avait rejeté les réclamations des grosses compagnies. Ces dernières lui avaient présenté trois propositions principales qu'elles comptaient bien le forcer d'adopter. Il les a repoussées. Je ne crains pas de dire que, s'il avait accordé ces demandes ou encore l'une d'entre elles, il aurait consommé la ruine de milliers de pêcheurs.

Je dois avouer que le ministre a péché sur un point, ou plutôt je ne devrais pas dire péché, mais flanché. Mais ce n'est qu'un point faible. Il a relâché le règlement sur

deux points secondaires, malheureusement dans ma circonscription, au bénéfice de l'organisateur de la campagne électorale de mon adversaire. Tout en signalant cet écart, je dois convenir qu'au point de vue de l'industrie en général, la chose ne porte que sur des points tout à fait secondaires.

Si le temps ne me fait pas défaut, j'ai une couple d'avis à exprimer. Fort de l'appui des conseils de pêcheurs et des chambres de commerce, je prie le ministre de ne pas accorder de pouvoirs plus étendus à l'inspecteur en chef de la pêche au Colombie-Anglaise. Ce dernier possède déjà trop de pouvoirs. Nous ne voulons pas de Mussolinis en Colombie-Anglaise. Accordez de l'influence et de l'autorité à certains hauts fonctionnaires et ils s'élèvent à la hauteur de la situation et deviennent des hommes plus compétents et d'une plus grande envergure. D'autres deviennent simplement gonflés de leur importance. Je le répète, comme le ministre tient à sa réputation, qu'il s'abstienne de toute accointance avec l'honorable R. Rowe, commissaire de la pêche de la Colombie-Anglaise. (*Très bien! très bien!*)

Je vois que mes paroles éveillent de l'écho parmi la députation de la Colombie-Anglaise. Le monsieur en question est un monsieur fort aimable, mais son ignorance de la pêche est effroyable et sa crédulité colossale. Il y a un an environ, le Conseil privé à Londres a accordé au gouvernement provincial le pouvoir de réglementer l'industrie de la pêche après la prise, pas avant. Dans sa candeur, ce monsieur a formulé une série d'articles de règlement pleins d'arguties pour enlever au ministre fédéral ses pouvoirs. Il allait nous enlever notre autorité quant à la pêche. Il en eût résulté pour le commun des pêcheurs à peu près le sort des gens en Russie. C'eût été certainement l'esclavage économique. Les membres de la législature provinciale, conservateurs et libéraux, se sont unis pour combattre la proposition dans un comité de la législature. Enfin, le commissaire a cédé et a reconnu que le projet résultait d'une combinaison et avait été conçu dans l'ignorance. Cela marqua la fin du projet. Quelques semaines plus tard, j'ai lu dans un de ses journaux de parti,—et je suppose qu'il disait la vérité,—que l'exécution de son projet allait rondement quand le député de Comox-Alberni a parcouru la côte "semant son poison", et que lui-même "a récolté la tempête". Je ne savais pas que la tempête est le résultat du poison. Je croyais que la première réaction, c'était un mal d'estomac. Les métaphores de ce monsieur sont très incohérentes. Ses connaissances en médecine sont médiocres, mais elles sont profondes par comparaison avec sa science ou son ignorance de la pêche. Ayant échoué, il a adopté un autre ligne de conduite. Il fait de la propagande pour amener le Gouvernement et le Parlement à lui céder toute l'autorité concernant l'industrie de la pêche. Dieu nous en préserve! C'est tout ce que j'ai à dire. Nous ne connaissons pas beaucoup le ministre fédéral mais le peu que nous savons de lui lui fait honneur et nous serons d'avis, je pense, qu'il vaut mieux avoir le diable à Ottawa,—qu'il me pardonne cette expression d'une tendre affection,—que nous connaissons peu, que le diable à Victoria, que nous connaissons trop.

Je ne sais si j'ai le temps de traiter la question des gardiens de pêche. Ce sont des employés temporaires en fonction deux ou cinq mois par année. Ils ne sont pas nommés par la Commission du service civil et les titulaires n'ont donc pas droit à la préférence attribuée aux soldats par la loi, mais certes le Gouvernement reconnaîtra l'à-propos de cette préférence dans la mesure où elle dépend de l'influence politique. C'est-à-dire, ces hommes seront nommés sous le régime de l'influence politique, selon la coutume, mais j'espère que le Gouvernement accordera la préférence aux employés actuels et aux soldats démobilisés. D'après le système suivi autrefois, un employé restait en fonctions, à quelque parti qu'il appartînt, quand il avait travaillé deux ans et que le département n'avait rien à lui reprocher. Cela donnait un personnel dévoué et compétent, sachant que l'accomplissement de son devoir et non les influences politiques le maintenait en fonctions. Que fera le Gouvernement? Je crains fort qu'il ne fasse que des nominations d'ordre politique. Je connais un homme qui, après six ans de bons services, a reçu avis d'obtenir l'apuui de l'association conservatrice de la localité. Cela veut dire qu'un partisan, et pas même un ancien combattant, obtiendra la place. Ce n'est pas de nature à améliorer le personnel. Je tiens à lire un passage du vœu adopté par une association de soldats qui, après l'exposé des faits précités, dit:

> La branche de Courtenay de la Canadian Légion préconise donc...
>
> Premièrement, quand des employés sont en fonctions depuis deux ans ou plus, sans avoir donné lieu à des plaintes de leurs supérieurs, on devrait les nommer de nouveau.
>
> Deuxièmement, quand il se produit des vacances, on devrait demander aux conseils de la légion du district (ou aux plus rapprochés) de désigner des anciens soldats capables de les remplir.

Je pense que l'on a adressé deux ou trois résolutions de ce genre au ministre et je lui conseillerais de décider que tous ceux dont les services ont été satisfaisants et qui n'ont pris

aucune part à la politique, en particulier les anciens soldats, ne seront pas inquiétés.

Il me reste tout juste le temps d'ajouter un mot au sujet de la conférence impériale. Je regrette qu'elle ait échoué. On a commenté assez sévèrement la manière dont on l'a commencée et la façon dont elle s'est terminée. Une grande partie de ces reproches semblent malheureusement fondés. On n'a pas adopté les méthodes les plus sages, mais au fond de tout cela n'y a-t-il pas une cause fondamentale: le rejet par le Canada de la préférence britannique? Si ce n'eût été de cela, le résultat eût pu être différent. La Grande-Bretagne a cru que nous repoussions la préférence, bien que nous ne l'ayons pas fait, à mon avis. Cette question s'est trouvée tellement enchevêtrée avec d'autres qu'il a été impossible d'expliquer clairement la situation. Mais la Grande-Bretagne l'avait vue sous ce jour et ce fut la principale cause de la faillite de la conférence. On aurait pu avoir recours à des méthodes plus diplomatiques. J'ai foi en l'axiome: *Vox populi, vox Dei* et j'accepte la décision du peuple. Néanmoins, je regrette cette situation si l'on s'est montré contre la préférence, car je pense que c'est une erreur. Me plaçant à un point de vue égoïste et mercenaire, comme tous ceux dont l'horizon se limite au Canada, je pense qu'il aurait été plus avantageux pour nous et pour notre pays de nous unir par les liens étroits et intimes du commerce avec ceux de notre race outre-mer, plutôt qu'avec nos voisins du sud qui sont toujours prêts, comme ils l'ont déjà fait, à rompre tous les liens du commerce et à nous laisser dans un état de désorganisation dont nous ne pouvons sortir sans des années d'efforts. Laissant de côté la question de sentiment, je pense qu'il vaut mieux traiter avec ceux de notre race. Un jour viendra, je l'espère, où nous pourrons obtenir une plus forte préférence britannique, pour le plus grand avantage du Canada, de la Grande-Bretagne et de l'empire tout entier.

M. L. DUGUAY (Lac-Saint-Jean) (Texte): Monsieur le président, je me joins aux orateurs précédents pour féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à féliciter, d'une manière particulière, l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) de s'être proclamé le représentant de la minorité acadienne. Revenant à cette question des minorités, qu'il me soit permis de remonter au vendredi, 20 mars 1931, alors que l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) déclarait en cette Chambre: "Si M. Anderson peut faire ce qu'il se propose dans sa province, à qui la faute?" Je réponds que la faute en est non seulement à sir Wilfrid Laurier, mais au parti libéral tout entier. L'an dernier, le parti libéral a eu l'occasion de démontrer sa sincérité concernant les droits de la minorité, mais au lieu de proclamer ici, à Ottawa, en cette Chambre des communes, ce qu'il proclame avec fierté dans la province de Québec, je vais vous démontrer quelle attitude il a prise en référant au hansard de l'an dernier, à la page 1662:

M. Speakman: L'honorable député de Labelle et la députation peuvent avoir confiance dans l'équité et la loyauté des gens de la Saskatchewan et de l'Alberta et de leurs gouvernements, pour ce qui est de traiter avec générosité et justice tous les groupes.

L'hon. M. Lapointe: C'est ce qui se fait en réalité.

M. Speakman: En effet, suivant les termes de la Convention. Mais mes remarques s'appliquent plutôt au raisonnement du député de Labelle.

L'honorable M. Lapointe: C'est précisément ce que nous faisons. Nous exprimons notre confiance dans les deux provinces en leur remettant la caisse de dotation que nous gardions ici.

Ils exprimaient alors leur confiance au gouvernement de la Saskatchewan, le même qui gouverne aujourd'hui. Par exemple, lors des dernières élections, le premier ministre de la province de Québec lui-même, au dire de l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Dorion) s'est servi de préjugés contre le parti conservateur de la province de Québec. Heureusement, plusieurs comtés de la province de Québec ne les ont pas crus et, aujourd'hui, plus de vingt députés de cette province sont ici pour remettre les choses au point et dire en cette Chambre que les conservateurs traitent la langue française avec équité, qu'ils sont heureux de proclamer que, sous ce Gouvernement, les droits de la minorité sont aussi bien conservés qu'ils l'étaient sous l'autre Gouvernement.

En plus, monsieur le président, parlant en mon nom personnel, je dois dire que je suis entièrement opposé à la politique de M. Anderson et que je ne sacrifierais pas les droits des minorités pour des intérêts politiques, car, pour moi, les questions de principe sont au-dessus des questions de parti.

Quelques membres de l'opposition se sont écriés: "Honte, honte", quand ils se sont vus démasqués par l'honorable député de Montmagny. Mais que disent-ils, par exemple, de M. Olivar Asselin, le rédacteur en chef du *Canada*, journal libéral de Montréal, qui a écrit, dans sa brochure intitulée: "Sir Wilfrid Laurier", page 8:

Le Cabinet fédéral, où figuraient encore quelques-uns des auteurs de la Confédération et qui, par un reste de décence, hésitait à rompre définitivement avec les traditions Macdonald et Cartier, s'émut. Il a voulu gagner du temps, consulter les tribunaux sur un texte qui à tout homme de bonne foi paraissait suffisamment clair. Les tribunaux ayant reconnu le bon droit des catholiques, après des années d'atermoiement, il se résolut d'agir. Une scission se pro-

duisit parmi les ministres. M. Laurier aurait pu, en se rangeant du côté du droit, en assurer le triomphe et par là même contribuer à ramener l'autorité fédérale dans la voie d'où elle tendait depuis longtemps à s'écarter. Mais l'occasion était trop belle de saisir le pouvoir, ce fut lui au contraire qui, le premier, partit en guerre ouverte pour le gouvernement spoliateur au cri de: *Hands off Manitoba,* (Ne touchez pas au Manitoba!) Le premier dans cette crise et le premier depuis 1867 à l'exception de quelques forcenés que tous les partis avaient constamment tenus à distance, il pose en principe l'absolue souveraineté des provinces en matière d'enseignement. Tout ce que le Canada comptait d'élément anticatholique et antifrançais fit bloc autour de lui.

Voilà ce qu'a écrit lui-même le rédacteur en chef de ce journal libéral de Montréal. Lorsqu'un conservateur a dit presque la même chose, il y a quelque temps, on cria "honte", mais pour celui-là, on savoure ses écrits dans le *Canada* et on est fier de lui confier l'administration de ce journal partisan.

Si c'est ainsi, monsieur le président, que les libéraux protègent les droits des minorités, je suis fier que le gouvernement conservateur soit au pouvoir, car je suis convaincu que les droits des minorités sont mieux sauvegardés sous le parti conservateur que sous le parti libéral.

Monsieur le président, passons à un autre sujet. Puis-je demander ce que nos honorables amis nous ont dit depuis le commencement de la session? Ils ont fait plusieurs discours. Ils ont proclamé surtout que les conservateurs n'avaient pas tenu leurs promesses. Me serait-il permis, avant de démontrer comment le Gouvernement actuel a rempli ses promesses, de vous dire ce que les libéraux ont fait des leurs? A l'ouverture de la première session du gouvernement libéral, le 9 mars 1922, nous lisons ce qui suit dans le discours du trône:

> Tout en étant d'opinion que le remède au chômage relève entièrement de la responsabilité municipale et provinciale, mon gouvernement a senti que la situation actuelle étant le résultat jusqu'à un certain point de la dernière guerre, il serait justifiable de continuer, pendant les mois d'hiver, d'ajouter un supplément de fonds pris dans le trésor fédéral aux secours donnés par les provinces et les municipalités dans le but de soulager la détresse actuelle.

Un peu plus loin, dans le même discours du trône, nous lisons ceci:

> Le flot d'immigration dans le Dominion a bien diminué et a été interrompu durant la guerre. Maintenant que nous jouissons des bienfaits de la paix, il faut renouveler nos efforts pour attirer de nouveaux colons. Mon gouvernement comprend complètement l'importance de cette question et fera tous les efforts raisonnables pour attirer dans notre pays les immigrés de la classe la plus désirable, ayant surtout en vue la colonisation de nos terres incultes.

Le gouvernement libéral a remédié au chômage qui existait en 1922 en faisant venir dans l'espace de 9 ans, de 1921 à 1930, plus de 1,150,000 immigrants qui ont coûté au pays environ $20,000,000. Sous le régime libéral, l'honorable M. King a catégoriquement déclaré qu'il avait fait disparaître le chômage. Et pourtant, il y a un an, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) invitait le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour remédier à la question du chômage. Qu'a répondu le Gouvernement? Je vais citer à l'intention des députés de la gauche qui criaient: "Non, non", lorsque l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) leur a dit qu'ils avaient nié le chômage, les déconcertantes déclarations de leur chef, le 3 avril 1930, page 1199 du hansard:

> ...nous n'avons pas le droit de dire qu'il y a une crise de chômage dans le pays.

Il est même allé plus loin en affirmant:

> ...il n'y a pas de plus sûr moyen d'effrayer le capitaliste en quête de placements, que de créer, à l'étranger et même en Canada, l'impression que les choses vont mal et que la main-d'œuvre chôme.

L'an dernier, il n'était pas permis de parler de chômage, mais cette année ils sont du côté de l'opposition et ils mettent au rancart les paroles qu'ils ont prononcées l'an dernier.

En 1922, le Gouvernement avait l'intention de remédier au chômage en faisant venir des immigrants. Quelles ont été les mesures du Gouvernement conservateur, en 1930? Il admet qu'il y a du chômage et la première chose qu'il fait, c'est d'arrêter l'immigration; deuxièmement, il convoque une conférence des représentants de toutes les provinces; troisièmement, il convoque une session spéciale (qui ne devait jamais être convoquée, au dire de nos honorables amis); quatrièmement, il fait voter un subside de $20,000,000, donnant du travail par le fait même à plusieurs milliers de chômeurs. Et nous entendons nos honorables amis, malgré tout cela, dire que nous n'avons rien fait, nous du Gouvernement conservateur, pour remédier à la crise actuelle!

Monsieur le président, la gauche, pour faire oublier les œuvres de la nouvelle administration, ne cesse de répéter les promesses que nous avons faites. Ces promesses, ni le Gouvernement, ni le peuple ne les oublieront et elles seront accomplies pour le plus grand bien de tous.

Ce qui est aussi intéressant, c'est de rappeler à nos amis de la gauche leurs promesses de 1921 et de voir ce qu'ils en ont fait. Ils devaient d'abord faire payer aux riches les dettes de guerre par l'impôt sur le revenu. Cet impôt, en 1922, rapportait $78,000,000; en 1929, sous le régime libéral, il ne rapportait plus que $69,000,000. Au lieu d'augmenter cet impôt, ils l'ont réduit. C'était la violation de leur première promesse.

Ensuite, ils devaient faire payer par ceux qui font des profits d'affaires les dépenses de la guerre. En 1922, cet impôt donnait $23,000,000; en 1929, sous le régime libéral, il ne donnait plus que $450,000.

On devait abolir la taxe de vente pour soulager les pauvres contribuables. Cette taxe était de 5 p. 100 en 1922. Les libéraux l'ont augmentée jusqu'à 6 p. 100 pour la réduire ensuite à 4, 3 et 2 p. 100. Mais grâce à ces augmentations, le gouvernement libéral a retiré $180,000,000 de plus que le régime conservateur.

On devait aussi réduire le coût de la vie. En 1922, le coût hebdomadaire d'une famille de cinq personnes était de $21.52. Après neuf ans de régime libéral, il est maintenant de $20.21, soit une diminution de $1.31. Le salaire de la main-d'œuvre a diminué beaucoup, de sorte que les conditions de la vie sont plus pénibles aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors. On se demande ce qui serait advenu du Canada si le parti libéral était resté au pouvoir.

Vous les entendez, depuis le commencement de la session, nous dire que nous ne faisons rien pour remédier au chômage. Mais qu'ont-ils suggéré eux-mêmes au Gouvernement pour remédier à la question du chômage? C'est une des rares fois, depuis la Confédération, qu'un gouvernement présentant son premier discours du trône subit une telle avalanche de critiques. S'ils veulent, comme ils savent le proclamer durant les élections, travailler au bien-être du peuple, et pour remédier au chômage, pourquoi obligent-ils aujourd'hui le Gouvernement à écouter tous leurs discours sans faire aucune suggestion qui pourrait venir en aide aux chômeurs? Il me semble que le meilleur moyen pour eux de faire valoir leur sincérité serait de limiter le nombre de leurs discours et de demander au Gouvernement d'agir le plus tôt possible.

Monsieur le président, j'aimerais à faire des suggestions, mais les circonstances actuelles ne me le permettent pas, vu que j'attends de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) des lois qui seront d'un secours précieux pour les cultivateurs.

Ceux de la province de Québec souffrent particulièrement de la crise du chômage. La majorité n'a pas eu de récolte l'an dernier et il existe aujourd'hui parmi eux un malaise général. J'espère que les projets de lois que nous présentera l'honorable ministre de l'Agriculture seront d'un grand secours pour tous les cultivateurs. Dans le comté du Lac-Saint-Jean, que j'ai l'honneur de représenter, nous attendons avec anxiété ce que l'honorable ministre de l'Agriculture va faire.

Monsieur le président, en terminant je dois dire que je suis prêt à fournir tout mon concours au Gouvernement et que je serai heureux de voir un jour la prospérité revenir au pays sous l'étendard du parti conservateur.

M. J.-R. HURTUBISE (Nipissing) (Texte): Monsieur le président, ma première pensée est de dire l'émotion que je ressens en présence d'une assemblée d'honorables ministres et députés, qui sont, en majeure partie, mes aînés en expérience parlementaire. Je demande donc votre bienveillance. C'est en français que je ferai mes premières remarques, parce que je dois ce privilège à une grande partie de mes électeurs qui ont été les pionniers du Nouvel Ontario: défricheurs, artisans, industriels et professionnels. En dépit de beaucoup d'adversités, ils ont réussi à faire respecter leurs langue, us et coutumes, et à se tailler une place enviable dans la société. Ensuite, je continuerai en anglais; je dois cela à mes amis de langue anglaise qui se sont toujours montrés bienveillants envers mes compatriotes et avec qui nous ne formons qu'une grande famille, travaillant ensemble pour le bien commun. Oh! il y a bien chez nous, comme en Saskatchewan, des extrémistes qui prêchent la haine et la discorde, mais le nombre en est limité et les gens bien pensants n'y portent guère attention. J'aurais désiré offrir mes sincères félicitations à l'honorable M. Black à l'occasion de son élévation à la présidence de cette Chambre. J'ai confiance qu'il continuera, avec dignité et compétence, à diriger équitablement les débats de cette Chambre. Mes félicitations encore aux honorables députés qui ont proposé et secondé l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils s'en sont acquittés d'une manière qui leur fait honneur et j'espère qu'ils ne s'arrêteront pas en aussi bonne voie. Je veux aussi féliciter le très honorable chef de l'opposition de son magistral discours, qui passera à la postérité comme le plus documenté, le plus complet et le mieux au point de la présente crise. Ce sera un *vade-mecum* pour les députés libéraux, et probablement pour plusieurs honorables députés de la droite. Des discours très bien préparés et instructifs ont été prononcés depuis le commencement de la session, mais je tiens à signaler particulièrement celui de l'honorable député de Prescott (M. Bertrand)—comté où j'ai eu le plaisir de donner mon premier vote libéral. Il nous a montré le périclitement de l'agriculture, aggravé par les quelques mois de régime protectionniste du présent gouvernement et il nous a suggéré les moyens d'y remédier. Je veux aussi mentionner le discours de l'honorable député de Provencher

(M. Beaubien), qui nous a donné un aperçu de la situation du fermier de l'Ouest. Je suis tout à fait d'accord avec ces honorables messieurs et je désirerais que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) ne reste pas sourd à ces appels et qu'il nous laisse savoir bientôt le programme qui, selon lui, devra remédier à cette situation. Nous attendons déjà depuis quelques mois. Après toutes les promesses faites durant la dernière campagne électorale, et surtout celle du soulagement immédiat du chômage, que voyons-nous? Les vingt millions sont dépensés; mais le chômage règne en maître partout; les prix des produits de la ferme sont en baisse continuelle; les élévateurs regorgent encore de blé; la pension de vieillesse ne nous sera donnée que si les finances le permettent; le parcours de la route carrossable à travers le Canada—qui devait donner de l'emploi à des centaines de mille hommes—n'est pas même décidé. Pour excuse, le gouvernement fédéral blâme notre gouvernement provincial et *vice versa;* le creusage du Saint-Laurent est encore à l'étude, et, du train où vont les choses, il le sera pour quelques années encore. La révision partielle du tarif, faite à la dernière session, a été tellement impopulaire que le Gouvernement a été obligé de modifier ou d'abroger presque toutes ses décisions. Tous les jours encore, par lettres, en conversation, dans les journaux, l'on proteste contre la hausse du tarif et l'on nous supplie de ne pas laisser le Gouvernement continuer dans cette voie pendant la présente session. Monsieur le président, depuis juillet 1930 le peuple du Canada attend une politique déterminée dans les différents ministères, mais les ministres se promènent, font des discours et des conférences, assistent quelquefois aux débats de cette Chambre, et restent muets. Quand viendra donc la prochaine série de promesses? La parole est à messieurs les ministres.

(Traduction): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques observations en anglais, car, j'estime qu'il est de mon devoir d'exposer la manière de voir des commettants que je représente ici et qui se composent d'un nombre considérable tant de cultivateurs que de travailleurs employés dans les mines, les exploitations forestières et par les compagnies de chemins de fer.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du très honorable chef de l'opposition, lequel, à mon avis,—bien qu'il n'ait pas fait l'affaire du Gouvernement par sa longueur, sa substance et sa soigneuse préparation,—constitue l'effort oratoire le plus complet, le plus détaillé et le mieux préparé qu'il m'ait encore été donné d'entendre. J'ai aussi écouté la réponse du très honorable premier ministre qui a parlé avec plus de fatigue qu'au cours de la dernière campagne électorale. Nombre d'autres honorables députés des deux côtés de la Chambre ont aussi prononcé des discours bien préparés et fort intéressants. Les promesses faites par le Gouvernement du jour l'été dernier, les mesures qu'il a fait adopter au cours de la session spéciale et les bénéfices découlant de cette législation ont constitué le thème de ces divers discours.

Dans la région d'où je viens, la population, —bien que la majorité de nos gens aient continué d'avoir la plus grande confiance dans le programme du parti libéral et ait refusé de se laisser blaguer par les promesses alléchantes de nos adversaires,—attend encore l'accomplissement de la plupart de ces promesses et n'a pas encore ressenti les effets bienfaisants des mesures que le Gouvernement a fait adopter depuis son avènement à la direction des affaires. Les cultivateurs, qui, depuis plusieurs années, ont peiné sous le poids d'énormes difficultés par suite du peu d'encouragement qu'ils ont reçu de la part du gouvernement provincial, avaient espéré obtenir une aide provisoire grâce au crédit de 20 millions de dollars que nous avons voté au cours de la session spéciale; cependant, les bénéfices provenant de cette source ont été loin de répondre à l'attente.

J'offre mes félicitations à l'honorable député de Prescott (M. Bertrand) pour les renseignements précieux que renfermait son discours. Il a discuté le problème agricole en homme qui est très au fait du coût de revient des produits de la ferme et des recettes qu'il faut réaliser. Je félicite aussi l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) pour le splendide discours qu'il a prononcé. Le hasard a voulu que je sois quelque peu au fait des difficultés que le cultivateur de l'Ouest doit surmonter, car, j'ai un frère qui est établi dans l'Alberta et je le visite régulièrement. Je partage sans réserve l'avis de l'honorable député, car je crois aussi que l'agriculture est l'industrie fondamentale du pays et à moins que l'on ne prenne les dispositions pour faire cesser le marasme actuel,—état de choses que l'on n'exagère pas, ainsi que le premier ministre nous le donne à entendre,—la situation générale ne cessera d'augmenter les embarras de ceux qui, par devoir et par obligation, doivent diriger la destinée du pays.

Je ne vois pas comment on pourrait venir en aide à l'agriculture si ce n'est, premièrement, en abaissant le tarif et en relevant la préférence britannique, car le Grande-Bretagne constitue le meilleur débouché pour nos marchandises, vu que les Etats-Unis et d'autres pays en refusent l'accès avec leurs tarifs élevés; deuxièmement, il faudrait abaisser les prix de transport qui constituent une part si

importante du prix de revient dans certaines sections du pays; troisièmement, il y aurait lieu d'assurer aux cultivateurs un taux d'intérêt moins élevé sur leurs emprunts, non seulement pour les aider à traverser la crise, mais pour une période indéfinie jusqu'au jour où l'on jugera utile de changer le taux; quatrièmement, il faut que la classe agricole soit représentée au bureau d'administration des Chemins de fer nationaux vu que la question du transport intéresse tout spécialement les cultivateurs.

Tous les ans, les cultivateurs du nouvel Ontario abandonnent leurs fermes, non pas à cause de leurs folles dépenses, mais à cause des frais de production qui sont prohibitifs et du coût de la vie qui est élevé. Tous les ans, il leur faut payer de plus en plus cher leurs machines agricoles, leurs automobiles, leurs camions, leurs effets de ménage, leurs épiceries et leurs vêtements. Au cours de la dernière campagne électorale on les a portés à croire que la prospérité était à la veille de renaître et que le seul moyen de ne pas l'éloigner était de voter pour le candidat conservateur. Ensuite, ils pourraient vendre leurs produits aux prix qu'ils voudraient, et consacrer leurs loisirs à travailler à la construction de cette célèbre route transcanadienne et avoir leur part des sommes importantes que l'on devait voter à cette fin. Quelques-uns le crurent, mais pas la majorité de mes électeurs. Aujourd'hui, le cultivateur ne retire pour ainsi dire rien de son beurre et de ses œufs, et la confection de la route transcanadienne n'a été commencée qu'à certains endroits où quelques gens peuvent obtenir un peu de travail à un salaire qui les réduit à un état voisin de l'esclavage, ainsi que le disait mon honorable ami de Kenora (M. Heenan). Oui, depuis l'automne dernier, il m'est parvenu des lettres dont les auteurs font voir dans quelles conditions ils travaillaient; d'autres me demandaient s'il était raisonnable de travailler pour un salaire aussi dérisoire que 30 cents l'heure, soit $2.40 pour une journée de huit heures ou $14.40 par semaine. Ailleurs, les gens ne travaillaient que trois jours par semaine, ne gagnant ainsi que $7.20. Je connais un individu qui s'adresse aux tribunaux pour obtenir de la division d'expansion septentrionale l'argent qu'il a gagné et qu'on lui refuse. J'en ai la preuve en main.

La situation ouvrière dans le nouvel Ontario s'aggrave de plus en plus. J'ai reçu aujourd'hui le journal de ma région, le *Sudbury Star* du 8 avril, et j'y vois un long communiqué de la part du président du comité de secours local. On me permettra de citer le passage suivant:

> On peut se faire une idée de la situation, cet hiver, en rappelant les activités du comité de secours. Le premier novembre les chômeurs mariés inscrits étaient au nombre de 415. Le 31 décembre, ce chiffre était porté à 1,226 et le 3 avril, à 1,693. Le premier novembre, les célibataires inscrits sur la liste des chômeurs étaient au nombre de 498; le 31 décembre il y en avait 3,052 et le 3 avril, 3,438. Parmi tous les sans-travail ainsi inscrits il s'en trouvait, cela va sans dire, un bon nombre qui obtinrent du travail intermittent tout le long de la saison.
>
> Depuis l'inauguration des fourneaux économiques, en novembre, on a donné 90,329 repas, lesquels ont coûté environ $5,419 à la municipalité. Ces fourneaux sont encore ouverts et l'on y donne une moyenne de 425 repas par jours, et la ville soutient en ce moment 170 familles.

Ces dépenses sont défrayées non pas par le gouvernement, mais par les autorités locales. Voilà qui tend à prouver que j'ai raison de dire que la situation ouvrière dans l'Ontario septentrional va de mal en pis.

En 1919, le ministre des terres et forêts d'Ontario et l'honorable député de Kenora-Rainy River (M. Heenan), qui faisait alors partie de la législature provinciale où il représentait la circonscription de Kenora, se sont entendus pour fixer le salaire régulier dans les travaux publics exécutés dans le nord d'Ontario à 35c. l'heure, c'est-à-dire $3.50 par jour ou $21 par semaine. A la dernière session, en réponse à une question de l'honorable député de Kenora, le Gouvernement promit que l'on adhérerait au salaire courant. Malgré une disposition à cette fin dans la loi du secours au chômage, nous constatons que les salaires ont été diminués. Je dis que le Gouvernement est tenu de rembourser la différece aux employés. Les journaux du 6 mars 1931 nous disaient que la situation ouvrière était excellente dans le nord ontarien. Ces nouvelles n'étaient pas conformes aux faits. Tous les jours, je reçois des lettres, dont quelques-unes sont sans signature parce que les auteurs craignent de perdre leur maigres emplois; dans ces lettres, il est question du favoritisme exercé par les amis du Gouvernement et des ennuis imposés à ces correspondants. De deux choses l'une, lorsque le ministre du Travail dit que la situation ouvrière est excellente dans le nord ontarien, ou il dénature lui-même les faits, ou il est induit en erreur par ses amis. Le premier ministre dit que par tout le pays la situation s'améliore. Il en est peut-être ainsi en certains endroits isolés, mais, en général, la situation va de mal en pis. Au cours de la dernière campagne, les conservateurs ont dit que le gouvernement libéral ne coopérerait pas sur une base de 50 p. 100, mais il n'y a rien dans les documents de la session qui montre qu'une province ait jamais demandé de l'aide.

Lorsque je considère l'effet psychologique créé par la propagande de nos amis les con-

servateurs durant la dernière campagne électorales, les promesses irréalisables qui ont été faites, les politiques proposées que l'on a trouvées dans la suite impraticables et même nuisibles aux consommateurs tout en profitant à quelques privilégiés, je ne suis pas surpris de voir un si sérieux malaise et d'entendre tant parler de communisme dans le pays.

Je ne dirai rien du commerce entre le Canada et la Russie, où règne le communisme, parce que ce sujet semble être discutable. Cela est prouvé par les différentes expressions d'opinions des financiers et des hommes éminents du Canada, et même par quelques honorables membres de cette Chambre. On a fait à Sudbury la réputation d'être une ville communiste. C'est probablement vrai, mais laissez-moi vous dire que parmi la foule d'immigrants de plusieurs nations qui ont immigré dans notre ville, un grand nombre ont été naturalisés, ont adopté les lois et les coutumes des Canadiens, et comptent aujourd'hui au nombre de nos meilleurs citoyens. Ils sont industrieux et respectent nos lois, et je leur dois cet hommage.

Si ce malaise et cette atmosphère de communisme existent, cela est dû en grande partie au manque de prévision de la part de la province en n'empêchant pas le demi-chômage dans plusieurs de nos industries, telles que celle de la pulpe. Une autre raison est que les Canadiens, surtout durant la crise actuelle, se sont laissés leurrés par des promesses. Lorsque celles-ci n'ont pas été remplies, ou qu'on les a trouvées nulles ou mêmes dommageables, et qu'elles ont dû être modifiées ou éliminées, on nous a dit d'être patients. Nous avons attendu, attendu, mais l'espérance qui tarde à se réaliser ne peut que décourager.

Depuis l'ouverture de la session, quelques-uns de mes collègues ont parlé du Canada dans la crise actuelle comme d'un malade gravement atteint. Je suis médecin moi-même, et je crois que notre pays souffre réellement. Il y a une épidémie universelle: les marchés périclitent; les industries ferment leurs portes, et les gens parcourent les rues en cherchant avec anxiété quelque traitement qui les sauvera de la ruine. Le docteur King leur a dit: "Cette épidémie va être sérieuse. Entendons-nous afin de ne pas nous tromper grossièrement. Voyons quels sont les germes qui ont causé cette maladie, quelles sont les raisons de ces symptômes cliniques et trouvons le remède." Mais le docteur Bennett s'est empressé de dire: "Ce n'est pas le moment de tenir un conciliabule; il faut agir. Nous allons avoir recours à un traitement empirique. Donnons d'abord au malade une bonne dose de quelque préparation d'opium, telle qu'une "session spéciale", la "disparition immédiate du chômage", "de bons marchés pour le blé de l'Ouest", des "marchés avantageux pour les œufs et le beurre des cultivateurs", des "pensions aux vieillards", la "construction immédiate d'une grande route transcanadienne qui donnera du travail à des milliers et des milliers de gens", la "canalisation du Saint-Laurent qui facilitera l'écoulement de nos produits agricoles et manufacturiers". Puis nous le frotterons bien avec le fameux onguent appelé la protection, la grande panacée que l'on vante depuis des années.

Le malade, qui attendait avec impatience un secours qui le sauverait de cette épidémie mondiale, a eu confiance dans la cure merveilleuse du docteur Bennett, et a dit: "C'est vous qui allez me soigner dorénavant". Le docteur Bennett a donc commencé son traitement. Il est allé à la pharmacie, pendant la courte session, et a acheté pour une valeur de 20 millions de dollars de travaux pour les chômeurs, mais il a constaté que, même avec les contributions provinciales et municipales, ce n'était qu'une pauvre aubaine pour le peuple, surtout si l'on tient compte de la voracité de quelques-uns et de la faiblesse du grand nombre. Les masses ont donc continué à errer par les rues, et ce calmant, au lieu d'endormir le malade, l'a fait crier plus fort que jamais.

La drogue suivante qu'il a donnée à son malade a été "un marché pour le blé de l'Ouest." Après quelques mois d'un traitement fait de promesses, le malade s'est écrié: "Aidez-nous ou nous allons mourir de faim".

Pour l'apaiser, le médecin lui a donné des pierres au lieu de pain. Le cultivateur a demandé de l'aide avec plus d'insistance; le médecin lui a fait une visite spéciale et lui a dit que sa douleur n'était pas aussi sérieuse, et il lui a recommandé d'être patient. A l'Est il applique l'emplâtre "la situation est un peu meilleure", et il essaie de faire croire à son malade qu'il aurait été bien pire s'il avait continué de se faire soigner par le docteur King. Dans le Nord, à qui il devait donner une bouteille du fameux tonique transcanadien, il y a eu malentendu. Le médecin dit qu'il ne peut plus envoyer ce tonique maintenant parce que son fabricant, le gouvernement provincial, craint qu'il ne soit nuisible à quelque partie de son organisme. Ainsi, l'ordonnance ou programme est encore à l'étude, et le malade faiblit peu à peu.

Le malade demande si l'on prendra soin de sa vieillesse, et le médecin cherche dans sa pharmacie en disant: "s'il me reste des calmants, je vais vous en donner". Ensuite le médecin veut appliquer sa fameuse panacée, la protection, ou l'onguent douanier. Le premier frictionnement fait crier le malade, qui

supplie qu'on arrête pour ne pas le tuer. Le médecin songe à faire une deuxième application, mais le résultat de la première l'inquiète. Et le malade est là à se plaindre, à se tourmenter, maigrissant à l'extrême et regrettant de ne pouvoir rappeler son ancien médecin de famille, le Dr King. Je souhaite que le Dr Bennett renonce à son traitement empirique et refléchisse sur l'état du malade qui est en danger de mourir.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que la population canadienne languit depuis le 28 juillet 1930 de connaître la politique du Gouvernement en matière d'administration. Les ministres sont allés ici et là banquetter, faire des discours, assister à des conférences et de temps à autre on les trouve en cette Chambre à écouter les débats, mais rien de défini, de pratique n'est encore sorti de leurs conseils. Je crois que le premier ministre n'a pas d'autre moyen de prévenir de nouveaux désastres au pays que de modifier sa politique empirique avant que la conférence impériale ne reprenne ses délibérations, l'été prochain.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. H. STITT (Selkirk): En me levant pour prendre la parole pour la première fois en cette Chambre, j'éprouve probablement ce qu'éprouvait Macbeth lorsque Shakespeare lui fait dire:

My functions are smothered in surmise and nothing is but what is not.

Pour un député nouveau la Chambre des communes semble un lieu singulier, monsieur l'Orateur, et bien qu'elle soit dénommée le Parlement, c'est peut-être le dernier endroit où il voudrait adresser la parole, même s'il est avocat. Je m'en ouvrais à l'honorable député de Mont-Royal (M. White) avant la séance cet après-midi et il me conseillait de m'adresser d'abord aux chiens. N'en ayant pas, je suis bien obligé de me rabattre sur le Parlement et de lui infliger mon premier exercice.

De me trouver ici ce soir est chose étrange, qui participe du rêve peut-être, du pressentiment aussi, même du cauchemar peut-être encore. Il y a seize ans environ nous nous trouvions, un jeune ami et moi, sur cette colline du parlement en route pour outre-mer. C'était un soir de la mémorable session de 1915. Nous regardions couler la rivière Ottawa lorsque mon ami, disparu depuis, me dit: "Tu sais, j'ai souvent rêvé de me trouver au Parlement. Je ne sais si mon rêve se réalisera mais si ce n'est pas moi ce sera peut-être toi". Monsieur l'Orateur c'est l'un des mystères insondables de me trouver ici ce soir alors que lui mon ami, William George McIntyre, repose sur la crête de Vimy, et d'avoir à parler à sa place. J'espère du moins que ce sera dans l'esprit même qui l'animait à ce moment-là. Depuis que je suis ici je me suis demandé ce qui l'inspirait ce soir-là; et je crois que sa pensée dominante était la même que celle de tout le monde alors, l'union nationale, la solidarité mondiale. C'est pour ce principe que l'on se battait et j'ai confiance que c'est encore ce principe qui m'a valu de siéger en cette Chambre.

Animé de ce sentiment, je tiens à enregistrer une protestation. A titre de jeune député, je veux tout de suite protester contre les paroles prononcées avant les dernières élections par certains tenants du parti libéral nommément l'honorable sénateur Lemieux, l'honorable sénateur Casgrain, et l'honorable sénateur Dandurand. Je crois de mon devoir en cette circonstance de dénoncer les sentiments énoncés par ces messieurs avant le 28 juillet dernier, alors que par frénésie ou crainte de perdre le pouvoir ils essayèrent de diviser le Canada, à l'encontre des principes qu'ils avaient préconisés naguère et qu'ils auraient dû soutenir encore. C'était mon intention, M. l'Orateur, de citer leurs paroles en cette Chambre et de les consigner au compte rendu pour dénoncer l'usage de pareil langage en ce pays; mais je crois que ce serait leur faire trop d'honneur. Il vaut mieux pour nous tous et pour le Canada tout entier se rappeler les paroles et l'œuvre de Thomas d'Arcy McGee, patriote, grand orateur et martyr de la Confédération. Peut-être est-il préférable de préciser ma pensée en citant ce que Thomas d'Arcy McGee disait en 1861.

Irlandais, protestants ou catholiques, nés dans un pays de controverses religieuses, nous ne devrions jamais oublier que nous devons maintenant vivre et agir dans un pays où règne la plus entière liberté religieuse et civile. Tout ce que nous avons à faire c'est d'empêcher les dissensions qui ne peuvent qu'affaiblir, appauvrir et retarder le pays; chacun devrait faire tout en son pouvoir pour augmenter la force, la richesse et la gloire du pays; chacun de nous devrait saluer tout talent, accepter toute invention, admirer tout ouvrage d'art, favoriser tout effort littéraire, vanter toutes les initiatives et les dons naturels, faire honneur à nos destinées, nous élever au-dessus de tout ce qui est bas et étroit, cultiver cette vraie catholicité d'esprit qui embrasse toutes les croyances, toutes les classes et toutes les races, afin de faire de notre vaste province, si riche en ressources connues et inconnues, une grande nation du Nord.

Lorsque je cite les paroles de Thomas d'Arcy McGee, je ne puis m'empêcher de songer et de me demander pourquoi un ancien Orateur de la Chambre des communes aurait oublié cet esprit et propagé dans la province de Québec des doctrines contraires à cet esprit.

Il existe un incident que M. McGee cite dans ses discours sur la confédération relativement à l'établissement de la première église protestante à Montréal. Il a dit que vers l'année 1790 les presbytériens canadiens et américains se sont organisés en communauté religieuse à Montréal. Ils n'avaient pas d'église, mais obtinrent un local chez les pères Récollets. Imaginez une telle situation, monsieur l'Orateur, où les disciples de John Knox obtiennent un local des pères Récollets de Montréal pour y tenir leurs offices religieux. Les minutes de la première assemblée des presbytériens contiennent des remerciements à l'adresse des pères Récollets et mentionnent qu'on leur fit présent de cinquante-six livres de cierges et d'un hogshead de vin en reconnaissance de ce qu'ils avaient fait pour la première communauté presbytérienne à Montréal. Thomas D'Arcy McGee dit ce qui suit à ce sujet: Messieurs, à mon avis, c'est là un incident que l'on ne pourrait rapporter et qui n'est peut-être pas rapporté dans les annales d'aucun autre pays.

J'appuie le parti conservateur dans cette Chambre et je suis très heureux de voir que le Gouvernement peut compter sur l'appui d'un aussi grand nombre d'honorables représentants de la vieille province de Québec. Je suis incapable de parler leur magnifique langue; mais je leur dirai à titre de Canadien anglais que je suis fier de les voir ici; je suis heureux que l'aurore ait chassé la longue nuit et que ceux qui ont prêché l'unité et la bonne entente entre les deux races reçoivent leur récompense. Non seulement j'en suis fier, mais je sais que le pays l'est aussi et, à mon sens, c'est un grand avantage pour le pays.

Avec la permission de Votre Honneur, je désire commenter un peu les remarques de l'honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Dans la grande harangue qu'il a prononcée, il semble posséder la ferveur d'Edmund Burke tout en laissant percer la satire de Sheridan. Il a parlé pendant quatre heures et demie, et je suis surpris, comme représentant de Selkirk, de constater que le candidat communiste dans cette circonscription a également parlé pendant quatre heures et demie. Il a été, je crois, aussi heureux que le très honorable leader de l'opposition dans sa diatribe contre le premier ministre. Il ne m'appartient pas peut-être d'analyser trop librement ou trop négligement les discours de l'honorable député, mais je relèverai cependant une de ses remarques. Il citait, je pense, les paroles de Sheridan lorsqu'il a dit:

"Je crois, père", dit-il, "que plusieurs membres de la Chambre que l'on considère comme de grands patriotes ne sont que de grands blagueurs".

Peut-être serait-il odieux d'analyser cette déclaration ou de demander à la Chambre s'il se trouve parmi nous un blagueur ou si elle est en mesure de désigner ceux qui méritent le nom de patriotes. (*Exclamations.*) Le patriotisme exige toujours le sacrifice, et je fais cette déclaration en dépit des hilarités des représentants du Manitoba. Je le dis de nouveau, le patriotisme exige le sacrifice, mais je ne crois pas que le très honorable monsieur qui a fait cette remarque ait fait les sacrifices qu'exige le patriotisme.

L'induction à tirer des remarques du très honorable monsieur se résume à ceci: Le premier ministre et leader de cette Chambre a fait, à la dernière conférence impériale, des propositions qui n'étaient que de la blague.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

M. STITT (Selkirk): Si mes facultés ne m'abandonnent pas tout à coup, je crois pouvoir, avant de reprendre mon siège, prouver à cette Chambre que cette expression retombe de fait sur le leader de l'opposition. Je crois que tous nous serons convaincus que l'homme qui a introduit ce mot dans cette Chambre était lui-même le blagueur.

Avec la permission de Votre Honneur, je désire citer un article de M. John L. Garvin, qui a paru dans le *London Observer* du 12 octobre 1930. Parlant de la conférence impériale, M. Garvin dit:

La Conférence s'est réunie mercredi au Foreign Office pour se mettre au travail. Les hommes d'Etat des dominions d'outre-mer ont parlé avec un franchise jusque-là inconnue, mais de rigueur à ce moment critique. Les uns et les autres ont exposé la seule politique qui puisse être utile à leurs pays comme à nous,—une plus grande préférence pour les produits des manufacturiers anglais sur les marchés des dominions et, réciproquement, des concessions plus généreuses et plus larges pour les principales denrées des dominions sur nos marchés. D'autres méthodes peuvent s'ajouter à celle-ci, mais elles ne doivent être que des moyens auxiliaires. Seule la préférence d'une application générale peut servir de base à des relations économiques plus étroites dans tout l'empire.

Je prie les honorables députés de bien remarquer les mots suivants:

C'est M. R. B. Bennett, représentant du Canada, qui a battu la marche.

C'est donc que tous les autres premiers ministres des dominions autonomes marchaient à sa suite. Je préférerais de beaucoup ajouter foi à la déclaration de M. John L. Garvin, le plus grand journaliste de notre époque, qu'à la parole de mon honorable ami de l'opposition. Dans l'*Observer* de la semaine suivante, M. Garvin dit encore:

La proclamation du *Daily Herald* n'est pas une réponse négative du Cabinet à la demande du Canada, mais c'est un non du gouvernement à tous les dominions. C'est la main morte du vieux libéralisme doctrinaire sur la vie même de l'Empire et sur tout ce qui est neuf, qui se développe et qui a une vertu créatrice dans la

vie même du travail. M. Bennett du Canada est un conservateur qui demande un changement; M. Scullin, le premier ministre de l'Australie, est un aussi bon travailleur que l'un quelconque des autres. Le premier enfant venu savait que des mesures réciproques de préférence pour les principaux produits des dominions dans la métropole et des produits des manufacturiers anglais dans les dominions constitueraient la proposition fondamentale de la conférence.

Mes honorables amis de la gauche voudront bien retenir ces mots:

La proclamation du *Daily Herald* n'est pas une réponse négative du Cabinet à la demande du Canada, mais c'est un non du gouvernement à tous les dominions.

Il fut un temps dans l'histoire de ce pays où les Canadiens ont battu la marche. Etant moi-même un de ces Canadiens qui occupaient une modeste place dans les rangs en marche, je suis heureux de déclarer que j'ai suivi le très honorable premier ministre. Il a certainement battu la marche et démontré que le Canada était le plus important des dominions autonomes d'outre-mer.

Qui donc s'est servi du mot *humbug* pour la première fois? Si le chef de l'opposition veut bien m'écouter je dirai ceci: C'est M. Thomas, secrétaire d'Etat pour les colonies, je crois, qui a employé ce mot et je voudrais qu'il me fût permis de citer des extraits des pages 30 et 31 du *Journal des Parlements de l'Empire*. Voici en partie ce qu'a dit M. Thomas:

Vous ne leur rendez pas service en vous éloignant des faits. Ils—parlant ici des premiers ministres des dominions—sont prêts tout comme nous à faire face à la situation. Ils apprécient tout cela et le disent, mais ils préfèrent de beaucoup connaître les faits. Nous ne discutons pas ces questions avec eux comme avec des partisans. M. Bennett n'est pas venu à titre de chef du parti conservateur. M. Forbes n'est pas ici le chef du parti libéral. M. Scullin n'est pas ici le leader du parti ouvrier. Tous viennent ici comme représentants des dominions et sont prêts à laisser de côté les avantages de leurs partis respectifs et à étudier toute cette question à la lumière de ce qui sera le plus avantageux pour tous.

Voulez-vous bien retenir les propres paroles de M. Thomas:

Cette idée qu'ils sont partis amèrement désappointés n'existe que dans l'esprit de ceux qui ne connaissent rien de cette question.

Je crois que j'en ai dit suffisamment pour répondre à la diatribe qui a été faite contre le premier ministre. M. Thomas dit encore:

Cela est faux, et je dis encore que lorsqu'elle aura lieu la Conférence d'Ottawa aura pour résultat heureux de nous faire étudier un très grand nombre de questions comportant de réels avantages pour tous les intéressés. Nous avons dit que nous nous y rendrons avec l'assurance de pouvoir, en toute liberté, étudier chacune des propositions qui y seront faites à son propre mérite et non pour dire aveuglement que nous

l'acceptons avant même d'en connaître la portée. Ce n'est pas de cette manière que l'on dirige un gouvernement.

Notre meilleur témoignage est celui de M. Thomas lui-même qui félicite les premiers ministres des dominions d'outre-mer d'avoir su si bien exposer leurs demandes. Si l'attitude du premier ministre et de ses adhérents à la Conférence impériale avait été réellement contraire au bien-être de l'empire; si nos adversaires sont de véritables patriotes, s'ils ont réellement à cœur la prospérité de l'empire, comment se fait-il qu'ils consacrent des heures et des jours à essayer de faire naître dans l'esprit de la population du Canada, et peut-être aussi dans l'esprit des hommes d'Etat d'outre-mer, l'idée que l'attitude de nos représentants là-bas a été contraire au bien général de l'empire? Peut-on concevoir cela? La chose n'est pas logique. Tous les membres de cette Chambre ont entendu l'admirable défense du premier ministre. Que l'on me permette d'invoquer encore le témoignage de M. Jebb, historien de la conférence impériale, qui a déclaré que la politique du premier ministre actuel était pratiquement la même que celle de sir Wilfrid Laurier. Je constate que nos amis de l'opposition n'ont pas aimé ce rapprochement. L'ex-ministre de la Milice (M. Ralston) a consacré presque tout son discours à expliquer à la Chambre que la politique du premier ministre actuel n'était pas la même que celle de sir Wilfrid Laurier, mais j'appelle l'attention de la Chambre tout particulièrement sur les paroles de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Je le crois assez bien renseigné sur les questions impériales. Qu'a-t-il dit? Nous voyons à la page 98 de l'édition non revisée du hansard que l'honorable député de Labelle a dit que le premier ministre a eu raison de prétendre qu'il a pratiquement imité la politique de sir Wilfrid Laurier. Cela ne jette-t-il pas le ridicule sur les honorables députés de la gauche? Si la proposition du premier ministre était du *humbug*, si M. Scullin et les autres premiers ministres, qui ont suivi notre chef, sont des *humbugs*, et si, comme l'a dit l'honorable député de Labelle, la politique du premier ministre est pratiquement une imitation de celle de sir Wilfrid Laurier, Il faut en déduire que, d'après le chef actuel du parti libéral, les propositions de sir Wilfrid Laurier étaient du *humbug*. Telle est la conclusion logique des commentaires du très honorable chef de l'opposition.

Quand je pense au discours du chef de l'opposition, je me rappelle une histoire racontée par M. Peter McArthur à Toronto, il y a quelques années. En entendant ce long discours de l'ancien premier ministre, je me disais qu'il était phénoménal, vraiment phé-

noménal, dans une situation pénible comme celle dans laquelle se trouve notre pays, de voir un homme chargé de diriger la loyale opposition de Sa Majesté parler ici durant quatre heures et demie pour critiquer, critiquer et critiquer encore la politique du premier ministre sans avoir de remède à offrir pour la solution de nos difficultés. Voici d'ailleurs l'histoire de Peter McArthur. Ce dernier, qui était un bon libéral, nous parlait d'un prédicant nègre qui aimait beaucoup à employer le mot "phénomène". Après un long sermon, le pasteur noir, retournant chez lui en compagnie d'un de ses paroissiens, lui dit: "Avez-vous remarqué que j'ai souvent employé le mot "phénomène"? Le paroissien répondit: "Certainement, mais je ne sais pas ce que cela signifie". Le prédicant reprit: "Je vais vous le dire". Tirant de son gousset une pièce de cinq sous, il dit: "Cette pièce de cinq sous n'est pas un phénomène". Montrant du doigt une vache qui paissait dans un pré, il dit: "Cette vache n'est pas un phénomène". Montrant aussi du doigt un chardon, il dit: "Ce chardon n'est pas un phénomène. Entendez-vous chanter cette alouette? Ce n'est pas là un phénomène. Mais si cette vache essayait de ruminer cette pièce de cinq sous, puis de s'asseoir sur ce chardon en chantant comme une alouette, ce serait un phénomène." Je crois que cette définition du mot "phénomène" rend bien l'attitude que prend le chef de l'opposition à l'égard de l'œuvre accomplie à la conférence impériale par le premier ministre.

J'ai entendu le discours de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe), qui a presque versé des larmes sur le sort de l'empire britannique. Il a dit, je crois, que l'empire britannique est une âme, un esprit, et il a presque versé des larmes sur le sort de cet empire. Je ne pouvais m'empêcher de penser que, si le chef de cet ancien ministre avait eu ses sentiments d'avant les élections, il aurait tiré son mouchoir de la poche de sa redingote et il aurait essuyé ses pleurs en disant: "Moi aussi, je suis avant tout pour le maintien de l'empire britannique." Et je m'imaginais aussi que, pour les consoler tous deux, l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) élèverait sa voix sépulcrale et leur dirait: "Taisez-vous, taisez-vous, mes petits, car le croque-mitaine va vous manger."

Quelques-uns des discours prononcés ici me paraissent ressembler au boisseau de bale qui contenait deux grains de blé; après les avoir cherchés et les avoir trouvés, on constatait qu'ils ne valaient pas la peine d'être cherchés; ils étaient pleins de vent et ne signifiaient rien. L'un des spectacles peut-être les plus remarquables qui nous aient été présentés ici est celui que nous a fourni le chef de l'opposition quand il a mis toute son éloquence à contribution dans son apostrophe à la liberté en faveur de son ami l'honorable député de Weyburn (M. Young) qui, je le crois, est devenu fameux à la Chambre à propos de sa paire de chaussettes blanches. Il me semble parfois que je puis m'exprimer plus facilement en vers qu'en prose. Je me représente le très honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Weyburn sur un rivage rocailleux, au milieu de grandes herbes, à la nuit tombante. Voici à peu près dans quels termes le très honorable chef de l'opposition lancerait son apostrophe à la liberté,—et sans doute l'honorable député de Weyburn tiendrait là le rôle de signaleur:

O Freedom, sweet Freedom, we weep dear for thee,
We're driven, marooned on the Loyalist rocks,
We fly in high heaven our flag dear for thee,
How bravely it floats—'tis a white pair of socks.

Quand le manteau noir de la nuit est tombé sur les honorables députés dans leur île rocheuse, les grenouilles des eaux environnantes ont répondu et une très grosse grenouille mugissante a probablement dit: "Hoom-bug! Hoom-bug! Hoom-bug!"

M. VALLANCE: Je me demande comment les sténographes du hansard vont écrire cela.

M. STITT (Selkirk): Une bonne partie des discours prononcés dans cette enceinte ne sert à rien.

Un MEMBRE: Très bien! très bien!

M. STITT (Selkirk): A titre de représentant du grand comté de Selkirk, je tiens à faire ma petite part pour la solution des problèmes nationaux. Dans ma circonscription, des représentants de presque toutes les races que nous avons au Canada travaillent à la solution des problèmes de la nouvelle nation canadienne. Nous sommes tous pauvres. Au cours de la dernière campagne électorale et depuis que j'ai été élu à la Chambre, en conversation, par lettre, par télégramme, je n'ai pas entendu autre chose que le chant grave et triste de la tragédie humaine. Ces gens travaillent de leurs mains. Je tiens à remercier l'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) qui a dit, voici quelques années, que beaucoup de discours parlementaires ne se rapportent pas aux véritables questions discutées. Selon elle, nous devrions rechercher ici sincèrement et honnêtement la solution des problèmes nationaux et nous efforcer de représenter ceux qui se livrent aux travaux manuels. Il n'y a pas de millionnaires dans mon comté, pas

un seul. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, comme conservateur. . .

Un MEMBRE: Dites comme tory.

M. STITT (Selkirk): Fort bien, comme tory, si mon honorable ami y tient. Je désire remercier le très honorable chef du Gouvernement et le Gouvernement quant à la manière magnifique, directe et rapide avec laquelle ils ont cherché à résoudre le grave problème du chômage.

Un MEMBRE: "Cherché", vous avez raison de dire.

M. STITT (Selkirk): Un courageux effort a été tenté par un monsieur que plusieurs ont appelé un millionnaire, un homme que plusieurs de mes électeurs ne jugeraient pas apte à maîtriser les difficultés du pauvre. Le Gouvernement est aujourd'hui au pouvoir et nous l'appuyons parce que ses chefs ont fait un exposé très courageux aux électeurs et parce qu'il s'est rencontré enfin un homme capable, après avoir fait une promesse, de s'efforcer de la tenir.

On a beaucoup parlé du gouvernement d'un seul homme. Je suis heureux d'appuyer le Gouvernement, même si c'est le Gouvernement d'un seul homme de préférence à un gouvernement qu'on pourrait appeler à juste titre un gouvernement sans membres. Il y a autant de différence entre le chef du Gouvernement actuel et celui de l'ancien, qu'entre 5 c. et 20 millions de dollars. Je le dis en toute sincérité. (*Exclamations.*) Libre à mes honorables amis d'en face de rire. Je tiens cependant à dire que les pauvres réclamaient du pain à grands cris. L'hiver dernier, il y aurait eu dans mon comté plusieurs cas de misère sans l'attitude courageuse du Gouvernement et le vote des 20 millions. Quand je me suis présenté devant mes électeurs en sollicitant un mandat, j'ai dit qu'à mon avis un avocat ne devrait jamais solliciter de mandat. Cette fois-là, j'en ai cependant sollicité un, le plus grand qu'ait jamais demandé un avocat, la mission de représenter les pauvres et de plaider leur cause dans le temple du peuple. Le Gouvernement a entendu et continuera à entendre, je l'espère, l'appel des pauvres. Voyez l'état de l'agriculture dans l'Ouest canadien.

Un MEMBRE: Oui, voyez-le.

M. STITT (Selkirk): Oui, que serait-il si nos honorables vis-à-vis étaient encore au pouvoir? Mes honorables amis parlent de la perte des débouchés pour notre blé. Au cours du dernier Parlement, un député du nom de Fansher s'est levé et a dit au ministre du Commerce: "Et notre blé?"

[M. Stitt (Selkirk).]

Une VOIX: Eh bien, et notre blé?

M. STITT (Selkirk): Et notre blé? Les gouvernants d'alors ont répondu: "Le blé se tirera d'affaire tout seul." Mon honorable ami a reçu la réponse du corps électoral aux dernières élections. Quelle était la doctrine économique de l'ancien ministre des Finances et de M. Crerar? Ils disaient: "Cela dépend de la situation universelle; nous n'y pouvons rien. Tout ce qu'il nous faut, c'est 500 millions de boisseaux de plus." C'est un exemple de la doctrine économique prêchée par nos adversaires. C'est la doctrine économique qu'ils ont prêchée au peuple et celui-ci leur a répondu. C'est qu'il y a aujourd'hui au pouvoir un Gouvernement qui s'est engagé à résoudre ces problèmes d'une façon directe et pratique.

Je vois que certains ex-ministres ne peuvent s'empêcher de rire. En écoutant le débat, je me suis rendu compte que les ex-ministres en particulier ne prennent pas au sérieux les problèmes du pays. Ils en font une farce. C'est ainsi qu'ils voyaient nos difficultés avant les élections et c'est pourquoi ils ont été renversés du pouvoir. Je me demande comment le très honorable Arthur Meighen, s'il eût été dans la Chambre aujourd'hui, eût décrit le discours de quatre heures et demie du chef de l'opposition. Il eût sans doute dit que c'était là une diatribe lamentable et sombre d'un démagogue désappointé et dépossédé. J'ai écouté les discours prononcés dans cette Chambre par les Fermiers-Unis et je trouve qu'ils ont apporté une contribution importante au débat. Après le long discours du très honorable chef de l'opposition, j'ai jeté un coup d'œil dans cet honnête coin de la Chambre et je n'ai pas vu le moindre sourire sur les visages des honorables députés. C'est ainsi que l'on a accueilli le discours du très honorable chef de l'opposition.

Il y a quelques jours, je suis allé revoir mon ancienne demeure à Smith's Falls. J'y ai retrouvé le coiffeur qui m'a rasé pour la première fois, il y a déjà longtemps. Il me demanda: "Jim, êtes-vous au Parlement?" Sur ma réponse affirmative, il me dit: "Ecoutez-vous tous ces discours?" Je lui répondis oui encore une fois. Il continua: "Avez-vous écouté ce discours de quatre heures et demie?" "Je n'en ai pas manqué un mot" lui répondis-je. Quel fut son commentaire? "Cela ne fait aucun bien au pays, ce n'est pas humain". Je ne sais pas si je dépasse le temps qui m'est accordé...

Des VOIX: Continuez!

M. STITT (Selkirk): Je tiens à dire que je suis venu ici pour appuyer le Gouvernement. Je suis heureux de pouvoir suivre un homme du calibre et du

caractère du très honorable premier ministre qui est allé en Angleterre et y a pris l'initiative. Le général Jan Smuts a dit: "L'humanité a levé ses tentes et est en marche". Si nous voulons résoudre les difficultés du pays et ne pas mettre au rancart toutes les formes de notre démocratie, qu'elles s'appellent libérales ou progressistes; si nous voulons surmonter les obstacles, nous devons comprendre que l'humanité a levé ses tentes et est en marche. Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de répondre aux lettres de mes électeurs qui demandent du travail à grands cris. Pendant son discours, le très honorable chef de l'opposition, désignant le premier ministre du doigt, disait: "Rappelez-vous comment nous avons administré les affaires du pays et comment nous avons soldé les budgets avec des impôts. N'allez pas essayer autre chose et tenter de résoudre les difficultés du pays par un emprunt". Je répondrai au très honorable chef de l'opposition que ce sont là les paroles d'outre-tombe d'un libéralisme opportuniste et je ne pense pas que le premier ministre puisse résoudre nos difficultés s'il suit ce conseil. Je suis un honnête homme. Si j'en avais le temps, je prendrais la défense des intérêts agricoles et ouvriers de ma circonscription.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Selkirk a épuisé ses quarante minutes .

M. PAUL MERCIER (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, en juillet dernier, au cours d'une année de détresse commerciale et financière et d'un bouleversement économique mondial, le gouvernement King fit appel au peuple. Il fut naturellement défait. Le parti conservateur remporta ses succès en promettant que son chef, aujourd'hui premier ministre, allait trouver le remède du chômage, un stimulant pour l'industrie et une politique agricole qui ferait des millionnaires des producteurs de blé et des cultivateurs en général.

Huit mois se sont écoulés. Le chômage a-t-il cessé ou a-t-il atteint son apogée? Non. Au Canada, comme dans les pays européens, l'année 1931 s'avance avec son cortège de difficultés financières et politiques et des orages montent à l'horizon. Partout le nombre des chômeurs augmente. En Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Hollande en Tchéco-Slovaquie, en Pologne, aux Etats-Unis, en Australie et même au Canada, dont le gouvernement conservateur a tant promis, les chômeurs forment encore 25 p. 100 du nombre des membres des unions ouvrières. N'est-il pas vrai que l'agriculture se trouve dans un état précaire et que l'industrie manufacturière est elle-même mise en danger par la baisse des prix? En ce moment, le cultivateur canadien doit sacrifier ses produits à des prix ridicules, si bas qu'ils ne suffisent pas à couvrir le prix de revient. Que va-t-il devenir? En quelle posture le gouvernement Bennett et ses amis se trouvent-ils vis-à-vis de leurs promesses d'aider l'agriculture, de lui donner une prospérité comme elle n'en avait pas connu sous le régime libéral depuis 1922, jusqu'aux tristes heures de la crise économique mondiale de 1930? Comment le cultivateur pourra-t-il faire les frais de son exploitation, l'été prochain? Il trouve difficilement les ouvriers nécessaires à ses travaux. Par ailleurs, comme il ne peut compter sur des débouchés à l'étranger et comme le marché intérieur est encombré, il sera alors dans un état bien plus grave qu'à l'heure actuelle.

Que doit-on penser de nos industries de transformation? Le manufacturier n'est-il pas forcé de vendre à des prix trop bas, au pays même, l'excédent de sa production qu'il gardait en réserve en attendant l'amélioration des cours? Depuis deux mois, les industriels jettent leurs marchandises sur le marché intérieur pour des prix qui baissent sans cesse. Il faut tout vendre à des prix ridicules. En conséquence, nos usines ne travaillent que par intermittence. L'exposé budgétaire, qu'on nous fera bientôt connaître, nous permettra de juger si le Gouvernement sera en mesure de donner au Canada la prospérité promise par le premier ministre (M. Bennett) et les membres de son parti, au cours de la dernière campagne électorale. Nous doutons fort que cette promesse soit tenue. Nous aurons sûrement l'occasion, au cours du prochain mois, de discuter l'innovation budgétaire de nos honorables amis, qu'ils appellent la protection élevée. Je suis de ceux qui croient qu'au triple point de vue moral, social et commercial, le Canada doit former une partie de l'ensemble du monde civilisé. Notre pays doit suivre la route que parcourt l'humanité et non pas s'isoler. Nous devons collaborer avec les autres nations dans un esprit de bienveillance. Nous devons arriver à l'échange des produits, pour ranimer notre commerce d'exportation qui dénote une diminution continuelle. Pour le démontrer, je cite les derniers chiffres officiels du ministère du Revenu national, lesquels constituent le baromètre de notre état économique:

a) Diminution nette des recettes de douane et d'accise, en octobre 1930, $11,168,474.04.

b) Diminution nette en novembre 1930, $7,756,012.61.

c) Diminution nette en décembre 1930, $7,570,034.71.

d) Diminution nette en janvier 1931, $4,590,119.12.

e) Diminution nette en février 1931, $6,775,145.91.

Quelle a été la diminution nette, le mois dernier? Nos deux chemins de fer et nos entreprises de transport maritime cherchent

de nouvelles sources de commerce, dont elles ont absolument besoin. Notre réseau national et notre marine marchande avaient un déficit total de $13,694,008.93, à la fin de leur dernière année financière.

Nos honorables vis-à-vis prétendent que la prospérité revient. Je la vois dans leurs discours, monsieur l'Orateur, mais elle n'existe pas en réalité et rien n'indique qu'elle se produira bientôt. Les revenus de nos hommes d'affaires et des gens engagés dans les professions libérales ne diminuent-ils pas? Les bourses de titres mobiliers du pays n'ont-elles pas connu des baisses formidables et n'ont-elles pas été secouées par de véritables ouragans qui ont emporté, morceau par morceau, la fortune des riches, les économies des hommes d'affaires et des représentants des professions libérales et même les économies des ouvriers imprudents? Le premier ministre a annoncé, par la voie des journaux, que, cette année, sous son administration, le Canada aura un déficit de cent millions. Avec une politique de protection et d'isolement, le Canada, pays industriel et agricole, entre dans une période de budgets déficitaires, lesquels remplaceront malheureusement les excédents qu'a connus le gouvernement King de 1924 à 1930. Quand le parti libéral a abandonné les affaires, l'an dernier, les recettes de l'Etat indiquaient un excédent de $44,506,000 sur tous les déboursés. Durant le régime libéral, on a noté aussi un abaissement de la dette colossale contractée par le parti conservateur de septembre 1911 à décembre 1921. N'est-il pas opportun, dans ces circonstances, de dire qu'évidemment les doctrines fausses semblent parfois bonnes?

La lecture des journaux ou des revues d'Europe, du Canada ou des Etats-Unis nous démontre que le monde inquiet tourne les yeux vers New-York, vers cette patrie de la haute protection: les Etats-Unis. Même avec une protection élevée, l'état économique des Etats-Unis s'est aggravé. Les banqueroutes ont augmenté dans la proportion de 46 p. 100; la production du fer a diminué de 37 p. 100; celle de l'acier, de 35 p. 100; la consommation du coton est tombée de 37 p. 100 et les salaires, de 28 p. 100. Voilà les conséquences des droits de douane élevés des Etats-Unis. Que devons-nous penser de l'avenir du Canada, où le Gouvernement doit adopter une politique douanière semblable, surtout si l'on songe à ce qui s'est produit à la suite de la session de septembre dernier? Le peuple canadien aura l'occasion de se prononcer de nouveau: il trouvera alors le remède à ces maux. Le parti libéral recevra la justice qui lui est due, et qu'il n'a pas reçue en 1930, parce qu'on avait trompé le peuple.

[M. Mercier.]

La nation demande au gouvernement Bennett de mettre fin au chômage, comme le premier ministre et ses députés l'ont promis, car le chômage est la ruine financière du pays en général, aussi bien que des provinces et des municipalités, lesquelles doivent venir en aide aux sans-travail. Le premier ministre, qui est aussi ministre des Finances, a répondu et répondra encore par un relèvement des droits de douane. Il donne une médecine non brevetée que la plupart des pays utilisent actuellement. Je parle de l'augmentation des tarifs douaniers, de la fermeture de notre frontière aux individus et aux denrées, des lois contre le dumping et l'augmentation artificielle des prix, qui est une source temporaire de profits plus considérables. Ces expédients ne sont que des moyens de faire tomber sur d'autres le fardeau du malaise qui pèse sur le Canada aussi bien que sur les autres pays du monde. Toutes les nations ont recours à ces stratagèmes en même temps. Ils n'ont profité à aucune, et il en sera de même au Canada. Les augmentations de droits ne serviront de rien; elles susciteront tout au plus une prospérité artificielle qui ne durera que quelques mois. L'avenir le démontrera.

Le Canada, avec le relèvement de tarif adopté à la session de septembre, est en train de s'isoler. Nous constatons qu'il n'y a plus d'équilibre entre la production et la consommation. Cela ne peut signifier que la faillite. Le parti libéral croit qu'il est avantageux de rapprocher le Canada des autres nations du monde; il faut qu'il y ait coopération. Me permettrez-vous de citer les paroles si appropriées d'un économiste bien connu, M. Guglielmo Ferrero:

> Il est évident qu'aucun peuple ne pourra à lui seul, en s'isolant, rétablir l'équilibre entre la production et la consommation. C'est encore un problème universel. Les cinq continents souffrent d'une maladie commune, et ils ne guériront qu'ensemble. Nous vivons dans une époque où la misère et la prospérité font avalanche. Le problème économique n'est pas d'ailleurs isolé; il est, lui aussi, lié étroitement à la paix.
>
> Détruit violemment par la guerre, l'équilibre entre la production et la consommation ne pourra se rétablir sérieusement qu'à la suite d'une longue période de paix. Or la paix est aujourd'hui le plus universel des problèmes.

En terminant, monsieur l'Orateur, je demanderai au très honorable premier ministre d'étudier quelques vers de Sully Prud'homme, un grand poète français, qui semblent bien s'adapter à la situation présente. Je vais vous en donner lecture:

> Viens! ne marche pas seul dans un jaloux sentier;
> Mais suis les grands chemins que l'humanité foule;
> Les hommes ne sont forts, bons, et justes qu'en foule.
> Ils s'achèvent ensemble, aucun d'eux n'est entier.

M. J. H. HARRIS (Toronto-Scarborough): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je vous félicite d'avoir été élevé au poste de *first commoner*. Depuis neuf ans j'ai le privilège de vous connaître, monsieur l'Orateur, et au cours de cette période j'ai appris, de concert avec les autres membres de cette Chambre, à vous aimer et à vous admirer, ainsi que votre gracieuse épouse qui a su s'attirer l'estime de tous à quelque parti qu'ils appartiennent. Vos connaissances légales, votre maintien militaire et votre amitié par le passé envers ceux d'entre nous qui étaient un peu plus jeunes, sont des choses que nous n'oublierons pas, et nous espérons sincèrement que la Providence vous conservera longtemps au poste que vous occupez présentement.

Quant à ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse ma position est plutôt unique. Pendant quatre ans j'ai eu le plaisir d'occuper un siège ici avec celui qui représentait Grey-Nord avant l'élection du jeune homme qui occupe maintenant ce poste. J'ai appris beaucoup de choses sur le compte de ce collège électoral; j'ai eu le plaisir d'y parler en public à diverses reprises et de me mêler à ces gens, et j'y ai ainsi connu l'honorable député actuel (M. Porteous) longtemps avant son entrée au Parlement. Je dirai, monsieur l'Orateur, que nous sommes heureux de le compter des nôtres et avec les années on constatera que c'est une acquisition précieuse pour cette Chambre.

De même, pendant quelques années j'ai eu le plaisir de m'asseoir à côté de M. Doucet, qui nous venait de la terre d'Evangeline,—terre d'origine du député actuel de Restigouche-Madawaska (M. Cormier). J'ai appris alors, monsieur l'Orateur, que ce que nous avions lu au sujet des grands Canadiens originaires de ce district était vrai, et je dirai aux honorables membres de cette Chambre ainsi qu'à vous, monsieur l'Orateur, que ce que nous venons d'entendre n'est que le prélude de ce que l'honorable député nous réserve pour l'avenir. Je le félicite donc bien sincèrement de son discours.

Il serait agréable de continuer sur ce ton, monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être féliciter le très honorable chef de l'opposition du déploiement oratoire de quatre heures et demie dont il nous a gratifié, et ainsi de suite. Mais malheureusement les règlements de la Chambre nous limitent à quarante minutes, et s'il m'était permis de faire une suggestion au Gouvernement à ce sujet, je lui demanderais de poser une horloge sur la table du greffier, divisée en quarante segments, de manière à permettre aux membres de suivre la marche et de débiter leurs péroraisons avant l'expiration de leur temps. J'ai eu de la peine l'autre jour au sujet de l'honorable membre d'Edmonton-Ouest (M. Stewart). Il a mis quarante minutes à ne pas dire grand'chose, et il n'a pas eu le temps de nous donner sa péroraison. Nous l'attendions, et il est probable qu'il aurait trouvé quelque chose de réel à nous dire en la débitant.

En réalité, les quelques observations que je désire faire sont la conséquence des discours qu'ont prononcés une couple d'honorables députés. Je suggère que l'on envoie un page chercher mon honorable ami de Wellington-Nord (M. Blair), car j'entends répondre à certaines assertions qu'il a faites concernant la ville de Toronto. Je constate également l'absence de l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Factor); je voudrais bien qu'il fût à son siège lui aussi. D'autre part, mon honorable ami de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) a également fait certaines observations touchant la ville de Toronto. Je demande qu'un page aille le chercher. En attendant, j'ai une couple d'observations à faire au très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Je lui pose carrément la question: Au cours du présent débat, quelles réformes a-t-il préconisées dans l'intérêt du pays?

D'aucuns ont fait grand état de l'ère de prospérité que le Canada a traversée sous le régime libéral; le très honorable chef de l'opposition s'est étendu longuement sur la question des déficits et ainsi de suite. Je me bornerai à poser une seule question: A venir jusqu'au mois de septembre de l'année écoulée, sous le régime de quel budget les affaires publiques ont-elles été administrées? Etait-ce le budget du premier mai 1930 qui arrêtait le mode d'impôt d'où proviendrait les revenus nécessaires pour faire face aux dépenses courantes du Canada? Sur les épaules de qui doit retomber toute la responsabilité à cet égard? Les lois d'impôts auraient dû être inscrites à ce budget du premier mai. Je l'affirme sans hésiter à la face même du très honorable chef de l'opposition, un véritable budget n'a jamais été soumis à l'assentiment du Parlement depuis l'époque où feu M. Fielding présidait à la direction du ministère des Finances. Le budget Dunning n'était en somme qu'un budget politique. Ce document ne donnait aucunes prévisions quant aux dépenses ou aux recettes publiques; sous le régime d'un budget de cette nature, le bilan financier devait infailliblement se solder par un déficit et c'était visible dès le début. Or, personne n'est plus en mesure de se rendre compte de la chose que le très honorable chef de l'opposition. Mon très honorable ami a cité force statistiques et il a su clore la période passée en revue à une date qui faisait très bien son affaire, savoir le 31 mars 1930. Cependant, il avait sous la main les chiffres

à venir jusqu'au mois de février 1931. Et s'il ne voulait pas utiliser ces chiffres, pourquoi n'a-t-il pas été assez loyal pour citer les chiffres à venir au moins jusqu'à la fin du mois de juillet dernier? Pour quelle raison s'est-il arrêté à l'année dernière? Voici les paroles qu'a prononcées le très honorable chef de l'opposition et que je relève à la page 26 du hansard:

En résumé, la situation du Canada est telle aujourd'hui qu'il n'en a jamais connu de semblable, heureusement, au cours de son histoire.

Quand avez-vous constaté cela, lui a-t-on demandé? Et voici la réponse de mon très honorable ami:

Tout le monde a pu le constater depuis que ce Gouvernement est au pouvoir.

En conscience, mon très honorable ami sait fort bien que c'est là une assertion inexacte. Il sait que cette crise est en grande partie due à une situation mondiale. Sinon, je le renvoie aux déclarations qui sont tombées des lèvres de quelques-uns de ses collègues de la gauche. A la page 258 du hansard, je relève les paroles suivantes de l'honorable député de Last Mountain (M. Butcher):

Dès l'abord, j'affirme qu'on ne peut tenir le parti conservateur actuellement aux affaires entièrement responsable de l'état de choses déplorable existant à l'heure actuelle par suite du manque de débouchés pour nos produits agricoles et du chômage.

D'autre part, voici l'opinion de l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest:

Tout le chômage, toutes les souffrances qui existent au Canada, à l'heure actuelle, sont dus à la situation mondiale.

L'honorable député de Red Deer (M. Speakman) a également discuté ce point. Nous sommes tous heureux de le voir de nouveau à son siège, ayant recouvré la santé et sa vigueur habituelle. Voici son avis sur la situation:

On m'a demandé souvent si c'est la faute du Gouvernement. Or, monsieur l'Orateur, je répondrai bien franchement que ce n'est pas cela à proprement parler. . . Le présent Gouvernement n'est au pouvoir que depuis peu de mois et il n'a eu ni le temps ni l'occasion de modifier la situation d'une façon tangible.

Voilà les déclarations d'honorables députés qui sont dans l'entourage du très honorable chef de l'opposition; il est donc mieux renseigné que ne le donnent à entendre les assertions qu'il a faites. Nous souffrons des effets d'une crise mondiale et tout le monde l'admet. Nous traversons un cycle de dépression qui survient toujours à la suite des grands événements mondiaux. Retournons à 150 ans en arrière, à l'époque des guerres napoléoniennes et vous constaterez la réalité de ce fait par les graphiques de Goldman, lesquels donnent les statistiques en regard de la situation mondiale.

L'on prend comme base l'année 1790 en ce qui regarde les prix de gros des articles de première nécessité de toutes sortes sur le marché de Londres. Les guerres napoléoniennes survinrent deux ans plus tard; cependant, en prenant comme base l'année 1790, et le chiffre-indice 100, nous constatons qu'après huit années de guerre, en 1800, ce chiffre-indice est monté à 175. En 1809, il a atteint 195; cependant, à la fin de ces guerres, en 1830, il est retombé à 100. Le chiffre-indice reste stationnaire à 100 pendant quelques années, c'est-à-dire jusqu'à la déclaration de la guerre de Sécession, 1861-1865, lorsqu'il remonte pour atteindre cette fois jusqu'à 215; en 1875, il retombe encore une fois à 100. Le chiffre-indice reste stationnaire à 100 avec de légères fluctuations à la hausse ou à la baisse jusqu'en 1912, alors qu'il remonte à 110. Cependant, dès le début du grand conflit mondial, en 1914, les prix de gros des articles de première nécessité sont à la hausse et atteignent 215. Et maintenant, les prix sont à la baisse.

Ces graphiques font voir qu'il en était de même au cours de chacune de ces périodes, avec cette différence qu'aujourd'hui, nous avons l'avantage de plus d'un siècle de civilisation moderne. Il faut que nous soyons guidés avec beaucoup de précaution si nous voulons revenir à la situation d'avant-guerre, et c'est au Gouvernement qu'incombe le devoir de nous donner des directives en conséquence. Dans l'hémisphère oriental d'Europe et de Grande-Bretagne les cartels sont à l'ordre du jour. C'est parmi des populations comme celle-ci que ces pays déversent leur excédent de production de la plupart de leurs industries manufacturières. Nous avons les trusts dans cette grande nation au sud du Canada, trusts qui ont une tendance à maintenir la hausse et à réglementer le prix des marchandises annoncées dans toute la république. C'est à cause de cela qu'il nous est difficile de revenir à l'état qui s'impose, c'est-à-dire à peu près à notre situation d'avant-guerre. Nos gens eux-mêmes, constatons-nous, sont habitués à la nouvelle existence de luxe dont ils ont joui jusqu'ici et à laquelle ils ne renonceront pas tout de suite. Mais, peu à peu nous reviendrons à ces conditions d'avant-guerre.

Il y a quelques jours, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) nous a communiqué un graphique faisant voir que les prix des produits de la ferme avaient fléchi beaucoup plus rapidement que ceux d'autres industries. Il est vrai que l'agriculture est une des premières industries à souffrir de notre régime économique, et lorsqu'il en est

ainsi, tout le pays semble être atteint et il s'ensuit un malaise général. Mais heureusement, dans ce pays-ci, c'est parmi les agriculteurs que se trouvent les gens les plus résolus, et aujourd'hui, on les voit aussi disposés à ensemencer leurs terres qu'ils l'étaient dans le passé. Avec cette énergie et ce courage qui les distinguent, avec l'assurance que le pays est dirigé par un gouvernement solide comme celui de l'heure actuelle, le Canada saura, comme nul autre pays au monde, traverser la crise du moment. Dans tout ce que je dis, si je ne puis faire autre chose, je tiens à laisser cette seule impression, c'est-à-dire que notre Canada est un pays idéal où il fait bon de vivre et j'entrevois l'avenir sous les plus brillantes couleurs.

Dans le graphique dont j'ai parlé, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a fait voir que les prix du grain de l'Ouest avaient fléchi de 59 p. 100, alors que ceux des produits de la ferme accusaient un fléchissement de 34 p. 100. Le très honorable chef de l'opposition nous a communiqué des statistiques sur notre commerce d'exportation, et il semble vouloir faire croire au public que cette branche de notre commerce est dans le désarroi. Monsieur l'Orateur, le commerce d'exportation ne saurait invariablement s'apprécier par ce qu'il représente en dollars et en cents; il faut tenir compte du volume des échanges, du nombre de livres, de barils, de boisseaux et ainsi de suite. On me permettra peut-être de faire observer à cette Chambre que le Canada fait encore un commerce d'exportation fort important et qu'il continuera d'en être ainsi. J'aimerais à consigner officiellement quelques chiffres que j'emprunte aux bulletins les plus récents. Ces statistiques établissent que pendant les douze mois terminés en février 1930, nous avons exporté 1,679,740 barils de pommes, tandis que l'ensemble des exportations, au cours de la période correspondante de cette année, a été de 1,928,659 barils. L'année dernière, nos exportations de fruits ont été de $8,807,844, alors que cette année, le chiffre en a été de $9,506,360.

M. YOUNG: Est-ce là la valeur?

M. HARRIS: Oui, c'est la valeur. Mon ami, qui cultive du blé, m'a adressé une question et il sera intéressé d'apprendre que, pendant les douze mois terminés en février 1930, nous avons exporté 186,621,084 boisseaux de blé, tandis que les exportations de la période correspondante de 1931 ont été de 215,939,942 boisseaux, ce qui fait une augmentation fort appréciable.

M. YOUNG: Mon honorable ami pourrait-il dire le prix que l'on en a obtenu?

M. HARRIS: On constate le même accroissement pour le papier à journal, le plomb, le minerai argentifère, les matières d'argent; les minerais de zinc, le nickel et ainsi de suite.

L'honorable député de Winnipeg a parlé de la baisse du prix de gros des denrées, mais si l'on tient compte du tonnage, je n'ai aucune hésitation à affirmer que, malgré la crise mondiale de l'heure actuelle et les barrières tarifaires érigées contre nos produits naturels, le commerce d'exportation du Canada égalera en volume, cette année, celui de toutes les autres années. Nos produits s'écoulent sur les marchés du monde et il continuera d'en être ainsi.

Je suis peiné de voir que l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest n'est pas à son siège parce que je crois qu'une réponse s'impose à ce qu'il a communiqué à cette Chambre. Il a déploré le chômage et a ajouté que la situation n'avait pas été atténuée dans la proportion qu'il aurait souhaitée. A la page 340 du hansard non revisé, voici ce qu'il dit:

> D'après les derniers renseignements communiqués au journaux, le 11 mars, nous constatons que 228,351 personnes ont obtenu de l'emploi et que 3,975,355 journées de travail leur ont été accordées depuis le commencement des travaux exécutés sous le régime de la loi tendant à soulager le chômage jusqu'au 28 février 1931.

L'honorable député dit que le chômage sévit autant qu'auparavant, sinon plus. L'honorable préopinant a exprimé la même opinion et a ajouté que le chiffre-indice du chômage est encore à 25 p. 100 ou à peu près Aux honorables députés de la gauche je demanderai dans quelle posture se serait trouvé le pays, si le peuple avait commis l'erreur de donner le pouvoir en juillet dernier à un gouvernement ayant pour devise *"not a nickel"*? Le peuple a compris que notre démocratie avait besoin d'être conduite à cette époque par un homme d'action au lieu d'un dirigeant qui se contenterait de lieux communs, par quelqu'un qui donnerait du travail plutôt que des statistiques, et qui serait un véritable chef du gouvernement, et ne ferait pas montre d'imbécillité et d'ineptie.

Le très honorable leader de l'opposition a eu quelque chose à dire à cet égard. Cela me rappelle les vers que l'on chantait aux enfants quand on les endormait le dimanche soir: "Ding Dong Bell, Pussy's in the Well". Mais je chanterais aujourd'hui:

> Ding dong bell, Canada's in the well.
> Who put her in? Little Willie King.

Nous pourrions aller un peu plus loin et dire:

> Who'll pull her out? R. B. Bennett, no doubt.

Le très honorable député se plaint amèrement de notre lenteur. Il veut savoir où est la grande route nationale, ou ce qui devient de la canalisation du Saint-Laurent. Mais il n'a pas autant songé à cela les neuf ans qu'il a été au pouvoir. Il nous a demandé où était

l'aide à l'agriculture, à l'enseignement technique, aux pensions des vieillards, et ainsi de suite. Toutes ces questions se règlent peu à peu.

Mon collègue de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) a présenté des observations intéressantes l'autre jour. Il a mentionné la ville de Toronto, et a dit qu'il regrettait que cent mécaniciens, menuisiers, briqueteurs, techniciens et entrepreneurs ont eu l'assurance d'emplois dans la Russie soviétique. Des dispositions avaient été prises pour leur voyage. Ces cent hommes étaient composés de Russes, de Canadiens, de Français, de Finlandais et autres—cent citoyens sur une population de six cent mille âmes. Il vaudrait aussi bien pour le Canada qu'un plus grand nombre de ceux qui pensent que la civilisation bénéficierait des aspirations du gouvernement russe actuel allassent vivre parmi les Soviets. Nous pourrions peut-être suggérer quelques noms parmi les membres de l'autre côté de la Chambre. J'hésite à mentionner celui de l'honorable membre de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) comme chaperon. Puis, afin, d'être bien sûr de ne pas être désapprouvé par ses commettants, l'honorable député a dit: "La plupart parmi nous de la province de Québec se sont sentis aussi fiers que le premier ministre lorsqu'il a appris que les relations commerciales avec la Russie étaient rompues. La logique est une vertu, mais où est la vertu dans cette déclaration de l'honorable député? L'honorable représentant,—je ne semble pas capable de retenir son attention,—a ajouté: "Nous devrions avoir quelque véritable économie dans ce Gouvernement; nous débarrasser de certains ministères, celui de l'Intérieur, par exemple. Il ne pensait pas à cela lors de la rétrocession des ressources naturelles sous l'ancien régime; lorsque les femmes de journée touchaient leurs derniers gages. Mon collègue—il ne veut pas encore m'écouter—a dit que nous allions avoir une nouvelle commission du tarif.

Une VOIX: Il ne vous entend pas.

Un MEMBRE: Plus fort.

M. HARRIS: Il a déclaré qu'il craignait que cette commission fût composée d'amis politiques. Ce n'est pas ce qu'il disait lorsque l'ancien ministère a choisi comme président de sa commission consultative du tarif le représentant actuel d'Ontario (M. Moore). La logique est une vertu, mais où est celle de l'honorable député de Charlevoix-Saguenay? Nous avons son attention maintenant, et aussi celle du leader de l'opposition. Entre autres choses, le très honorable député a eu quelque choses à dire au sujet des pensions de vieillesse. Je regrette qu'un homme aussi distingué se soit abaissé à faire des insinuations du genre de celles que nous trouvons à la page 29 du hansard non revisé. Voici:

Vieilles gens des deux sexes furent induits à croire qu'ils toucheraient une pension aussitôt que ce Parlement se réunirait, tandis qu'on leur dit maintenant qu'ils en jouiront aussitôt que la situation économique le permettra.

Je joindrai à son nom en cette occasion celui de l'honorable député de Wellington-Nord, qui semble fort au courant des pensions aux vieillards. A cet égard, je veux être bienveillant envers l'honorable, l'honnête médecin. Je fais maintenant allusion à son discours de septembre dernier. S'il croyait s'être trompé, il avait toute l'occasion voulue de s'amender en public. J'ai attendu un autre discours de lui en cette enceinte, mais il ne s'est pas corrigé. Je me propose donc ce soir de m'arrêter un peu à ses observations sur les pensions de vieillesse. A la page 132 du *hansard*, session de 1930, l'on trouve ceci:

Je ne crois pas qu'une seule personne de mon comté ait reçu une pension de vieillesse sans qu'on l'ait portée à croire qu'elle perdrait cette pension en votant pour nous.

C'était là exploiter les sentiments des citoyens qui auraient consacré le meilleur d'eux-mêmes au bien général du pays, et un bon nombre à la colonisation de différentes régions. A mon avis le vrai Canadien reste sourd à ces appels. L'honorable député débutait en cette Chambre, et il en prit à son aise avec les privilèges de cette Chambre, mais une dizaine d'articles publiés dans les journaux locaux le mirent en demeure de retracter ce qu'il avait dit. Il disait encore, page 132 du hansard de la dernière session:

On a agi de même avec les fonds des veuves et des orphelins. Je ne crois pas qu'on ait eu l'intention de donner suite à ces menaces, mais cela venait de Toronto et il était bien difficile de faire disparaître cette idée dans le comté.

Pour obtenir des votes dans Wellington-Nord, disait-il, il fallait les solliciter à la cachette, le soir, comme Nicodème. Il ajoutait ce qui suit sur l'état des cultivateurs:

Dans mon comté il se trouve un grand nombre de cultivateurs assez pauvres. Il y a plusieurs fermes que l'on vend pour non-paiement des taxes. Les cultivateurs sont dans un dénument extrême.

Tous les journaux de sa circonscription commentèrent ses paroles. Voici ce que disait le *Palmerston Spectator*:

Le Dr Blair, membre du parlement pour la circonscription de Wellington-Nord, a dit aux membres de la Chambre des communes que l'on avait eu recours à l'intimidation dans cette circonscription durant la dernière élection. Ce sont là des pratiques que tout citoyen, quelle que soit sa couleur politique, réprouvera. Ce qu'en a dit le Dr Blair n'est pas de connaissance générale dans cette circonscription et l'on

attendra avec curiosité des détails complets à l'appui de cette accusation.

Nous sommes d'avis que les électeurs de ce comté ont droit de connaître la situation telle qu'elle est et que le Dr Blair doit expliquer ce qu'il a dit au parlement.

Le *Fergus News-Record* dit:

Ces accusations sont graves.

Ainsi de suite. Je n'ai pas le temps de donner lecture de tous ces articles de presse, mais je les ai en ma possession. Voici comment le bureau des pensions de vieillesse du comté de Wellington-Nord a relevé ces accusations:

Vu les accusations sérieuses portées sur le parquet de la Chambre par le Dr Blair, député de Wellington-Nord au parlement, au cours de la récente session d'urgence, selon le rapport des journaux publiés dans le comté, savoir "qu'il ne croyait pas qu'une seule personne de son comté ait reçu une pension de vieillesse sans qu'on l'ait portée à croire qu'elle perdrait cette pension si elle votait mal", nous, membres du bureau des pensions de vieillesse pour le comté de Wellington-Nord, croyons que les susdites affirmations attaquent sérieusement l'intégrité et l'esprit de justice des représentants du comté dans le bureau local, et nous saisissons l'occasion de cette première réunion depuis que ces accusations sont devenues publiques pour autoriser le secrétaire à demander au Dr Blair de justifier son affirmation ou de faire des excuses publiques au bureau.

Bureau des pensions de vieillesse pour le comté de Wellington.

Udney Richardson, président.
R. J. Holtom.
William Whitelaw.
George W. Dodge.
James Beattie, secrétaire.

Je dis à l'honorable député que son mandat comporte des privilèges en cette Chambre mais qu'il ne doit pas en abuser. C'est son droit de citer les faits à l'appui de ses affirmations. Je croyais qu'il allait le faire lorsqu'il a pris la parole en cette Chambre ces jours derniers mais il a préféré attaquer de la même manière que par le passé et ignorer l'avis des journaux. Il devait par la suite écrire à ses commettants une lettre dont j'ai à la main un exemplaire, laquelle lettre commence ainsi: "Chambre des communes, Ottawa, 23 mars 1931", porte en titre "Cheer up Henry" et est ainsi conçue:

Cher monsieur,

Il fait ici une température charmante, et la session sera certainement animée. Nous travaillons ferme vraiment, et il y a beaucoup à faire, mais je m'y plais beaucoup.

J'ai beaucoup à apprendre. A raison de mon éducation, je suis moins dépaysé que d'autres. Les problèmes mathématiques n'ont pas besoin de m'être expliqués, mais en matière d'opinion et de logique il n'est pas toujours aussi facile de s'y retrouver qu'en arithmétique.

J'ai parlé durant trente-cinq minutes sur le discours du trône, l'autre jour. Je l'ai fait à la demande de l'honorable Mackenzie King. Lorsque je repris mon siège, il vint me féliciter et me dire que j'avais vraiment réussi et que je promettais pour les débats à venir, ce qui m'a remis, car je n'étais pas trop content de mes observations. J'ai essayé de rappeler à M. Bennett ses engagements concernant l'agriculture et je lui ai demandé d'aider les agriculteurs de son mieux.

Ici ce n'est pas comme à Arthur: la salle est très grande et l'auditoire est si nombreux qu'il faut une certaine énergie. M. Sinclair a passé ici quatre ans avant de faire son premier discours. Je suis trop vif pour attendre aussi longtemps, principalement quand je crois que le peuple n'est pas bien traité.

J'écrirai de nouveau plus tard. Dans l'espérance que vous allez bien,

Je suis votre bien dévoué,

Jno. K. Blair, m.p.

Je regrette d'employer le temps de la Chambre pour discuter cette question particulière, mais aucune déclaration de ce genre, non basée sur les faits, ne devrait se faire dans cette Chambre. Aucun membre ne devrait tirer ainsi parti de ses privilèges. Lorsque l'honorable député prétend que cet ancien membre n'a pas prononcé un seul discours dans cette Chambre durant quatre ans, il s'éloigne des faits. L'honorable député prétend bien connaître l'arithmétique, mais il se trompe entièrement. L'ancien représentant de Wellington-Nord prit son siège dans cette Chambre le 5 février 1925 et il prononçait un discours sur le budget le 6 mars 1928. S'agit-il de quatre années? Il soulevait une question dans cette Chambre en 1927. Si l'on soustrait vingt-cinq de vingt-sept reste-t-il quatre? Il prit la parole au comité de l'agriculture la première fois qu'il en fit partie. Est-ce là quatre années? Je dirai à l'honorable représentant de Wellington-Nord qu'il ignore son arithmétique; il a une fausse idée de ses devoirs vis-à-vis de ses commettants. J'ajouterai qu'il apprendra avant longtemps qu'il y a un temps pour parler et un temps pour se taire. Il saura qu'il y a un temps pour représenter ses commettants dans un comité aussi bien que pour perdre son temps dans cette Chambre. Il apprendra qu'il y a certaines convenances à observer ici; que nos commettants espèrent obtenir notre opinion sur les questions qui intéressent toute la nation et non pas seulement sur les questions de clocher. Il apprendra que toute déclaration doit être basée sur les faits; qu'il est condamnable d'inspirer ou d'inculquer dans l'esprit du peuple un dégoût pour le système démocratique de gouvernement. Il apprendra qu'il existe un certain code moral dans la politique comme dans la profession médicale. Il apprendra que ses merveilleuses connaissances qui lui donnent un si grand avantage sur les autres honorables membres de cette Chambre sont contrebalancées plusieurs fois par l'étroitesse d'esprit avec laquelle il étudie les problèmes soumis à l'attention de cette Chambre.

Un MEMBRE: Vous aussi.

M. HARRIS: Mon honorable ami de Wellington-Nord apprendra probablement à accepter avec modestie les félicitations de son chef. Il apprendra que peut-être le vrai bois ne se trouve pas tout dans cette Chambre mais qu'il en reste encore dans les érablières de Wellington-Nord. Relativement à l'honorable député qui représentait cette circonscription avant l'élection de mon honorable ami, je doute beaucoup qu'un seul homme puisse se lever ici et dire qu'il n'était pas l'un des meilleurs hommes que compte le Canada. N'était-il pas un fidèle représentant de sa circonscription? N'était-il pas aimé des membres des deux côtés de la Chambre? A mon humble avis, le représentant actuel de Wellington-Nord, en attaquant l'ancien député de cette circonscription, a commis une faute grave dont il aura amplement le temps de se repentir; comme ses propres journaux lui demandent de faire, il devrait prouver ses assertions ou présenter des excuses.

Je regrette, monsieur l'Orateur, d'avoir employé le temps de la Chambre à ce sujet. Permettez-moi de dire que le Canada dans son ensemble a profité du progrès rapide qu'a fait ce gouvernement dans l'accomplissement de ses devoirs. Le Canada est le seul pays au monde, voire du monde entier, je crois, où l'industrie ait aujourd'hui repris son cours. Les anciennes manufactures sont rénovées et agrandies; des bâtiments abandonnés sont aménagés pour des entreprises nouvelles. Nos braves cultivateurs, même ceux de Wellington-Nord, qui ont si peur de voir leurs terres vendues pour les taxes, se préparent à ensemencer comme auparavant. Je dirai que soixante pour cent d'entre eux ne s'inquiètent guère du Parlement et ignorent peut-être qu'il est en session. Ils s'occupent de leurs labours, ils binent leurs champs et ont confiance dans le pays qui a tant fait pour eux. Ils font preuve, comme tous les autres Canadiens, de plus d'espoir et de courage que ne le font les gens de toute autre partie du monde civilisé, et c'est cet espoir et ce courage qui compteront le plus dans le rétablissement économique des affaires mondiales. Nous voyons aujourd'hui maintes industries nouvelles qui nous viennent non seulement des Etats-Unis, mais de la métropole. On a fourni de l'emploi à un quart de million d'ouvriers. Soixante-cinq manufacturiers américains sont à établir de succursales dans le Dominion et plusieurs autres sont à l'étape des négociations. On déclare souvent que ces industries viennent s'établir dans notre pays à cause de la politique du gouvernement actuel. Les Canadiens nous reviennent de la république voisine et maints Américains les suivent et viennent tenter fortune chez nous. Depuis l'apparition de la dépression économique le développement du Canada a de beaucoup surpassé celui de tout autre pays. Nous voyons poindre des développements plus extraordinaires encore. Graduellement, nous sortons de ce marasme économique et, avec la métropole et d'autres parties de l'empire, nous faisons des progrès réels et constants. Tant que ce parti restera au pouvoir non seulement verrons-nous l'empire maintenir sa place au soleil, mais encore notre glorieux empire aller d'un point à l'autre comme il l'a fait au cours des dix derniers siècles, continuant toujours d'être le plus grand promoteur de bien que la civilisation ait connu.

M. L. DUBOIS (Nicolet) (Texte): Monsieur le président, je suis très heureux d'avoir l'opportunité de me lever dans cette Chambre pour faire entendre à cette imposante assemblée une autre voix de la terre. Vous me permettrez de faire mienne cette parole d'un de nos grands hommes, savoir: que mon premier discours en cette Chambre je le ferai dans la langue de mes aïeux, consacrant ainsi à mon tour le principe de "l'officialité" de la langue française immortalisé dans les statuts de notre Dominion et illustré avec tant d'à-propos par le magnifique monument Baldwin-Lafontaine installé au nord de nos édifices parlementaires. Comme l'astre du pôle, ce monument est l'étoile qui doit guider sur les questions langue et race les deux importants éléments qui composent la nation canadienne.

Pour faire suite aux orateurs qui m'ont précédé, je me fais un devoir de féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont acquittés de leur tâche avec un brio remarquable.

On ne m'en voudra pas, je l'espère, si j'adresse des félicitations spéciales au proposeur, l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier), d'avoir prononcé la première partie de son discours dans sa langue maternelle. Comme il a dû faire plaisir à ses illustres aïeux et comme ceux-ci ont dû tressaillir de joie en entendant résonner sous ces voûtes le verbe qui leur fut cher! Comme ils ont dû être fiers de l'entendre, eux qui laissèrent tant d'espoir aux ronces du chemin lorsqu'ils traînaient leurs pas sur la route de l'exil! De plus, l'honorable député garde bien le caractère typique de son groupe, et, en l'entendant parler, je reconnaissais les accents entendus sur les bords de la Madawaska, à Grand-Pré, à Pubnico et à Shédiac. Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pouvoir le féliciter de son allégeance politique.

Mon deuxième devoir, avant de continuer le débat sur l'adresse, est de féliciter très cha-

leureusement le digne président de cette Chambre de ses efforts à étudier la langue française, depuis la session spéciale. L'automne dernier, monsieur le président, nous vous considérions tous comme un gentilhomme; aujourd'hui, le gentilhomme nous apparaît doublé d'un Canadien à larges vues. Vous avez beaucoup de mérite d'avoir entrepris l'étude du français, à votre âge, et votre étude de notre langue contribuera beaucoup plus au maintien de l'unité nationale que le dernier discours de l'honorable député de Régina (M. Turnbull).

Il me semble que nous avons assez de problèmes d'économie domestique à régler sans soulever des débats comme celui qu'a soulevé l'honorable député et sans amorcer des discussions trop brûlantes pour l'un et l'autre groupe de ce pays. Ce n'est pas mon intention de m'attarder longtemps sur ce sujet et au lieu de répondre aux mensongères accusations de fanatisme de l'honorable député de Régina, à l'adresse de mon parti, j'envoie ce coup de clairon à mes compatriotes de la Saskatchewan: "Compatriotes de là-bas, luttez avec ardeur, luttez avec courage, mais luttez loyalement! Luttez, c'est non seulement votre droit, c'est aussi votre devoir, car trois siècles d'histoire canadienne vous regardent! De plus, vous le devez à vos persécuteurs, car tôt ou tard ils seront forcés de reconnaître l'importance de la culture française dans les provinces de l'Ouest. Vous rencontrerez encore des difficultés, mais elles proviennent d'un petit groupe d'hommes à esprit étroit et à courte vue. N'oubliez pas qu'à côté de ce groupe de maladroits, il y a, Dieu merci, un nombre considérable d'Anglo-Canadiens—et cela je le dis à leur honneur—qui non seulement vous admirent et vous aiment, mais ont assez de largeur de vues et de sens patriotique pour vous aider dans la lutte que vous soutenez pour la défense de vos droits et de vos libertés."

L'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) a prononcé dans cette Chambre des paroles regrettables à l'adresse de sir Wilfrid Laurier; je dois à la mémoire de notre grand compatriote de les relever aujourd'hui. L'honorable député a accusé sir Wilfrid Laurier d'avoir trahi la province de Québec. Qu'on ouvre les journaux de 1905, monsieur le président, et on constatera que l'histoire impartiale fournit des éclaircissements qui surprendront certainement les contemporains de cette époque. Pendant que sir Wilfrid Laurier défendait la cause de la minorité de là-bas en exigeant que les nouvelles provinces établissent des écoles séparées, un autre faisait la lutte contre ce système pourtant rationnel.

Lors de l'élection partielle de M. Hyman, dans un discours qu'il fit à London, en Ontario, et qui fut rapporté par le *Free Press* du 31 mai 1905, M. Bennett disait—et je cite en anglais:

The Parliament of Canada had fastened on the North West a Separate school system. It had said they could do what they like in many other things but they could not interfere with the rights of the minority to a Separate school system.

En 1891 et en 1901, les Parlements ont édicté d'autres ordonnances scolaires, mais on n'a pas donné aux provinces le droit de dire quel système scolaire elles devraient avoir. Elles pouvaient légiférer à leur gré, mais elles ne pouvaient se libérer des écoles séparées, même si elle le voulaient.

(Texte): Continuons,—c'est toujours M. Bennett qui parle:

Si vous battez M. Hyman le 13 juin, je pense qu'ils retireront cette disposition. Jamais des Canadiens n'ont eu sur leurs épaules une responsabilité aussi lourde que la vôtre, électeurs de London. Une fois entrée dans les statuts, cette loi ne peut pas être retirée. Ils disent qu'ils vont aller à Londres pour faire rendre une loi appuyant celle-là avant que nous puissions y aller. Je prétends que l'Ouest ne permettra jamais cela. Il y aura une révolution avant que l'Ouest se soumette à cela.

(Texte): Et, le 5 juin 1905, dans le *Free Press*, toujours:

M. Bennett a dit qu'il a été fort bien établi d'une façon irréfutable que sir Alexander Mackenzie n'avait pas eu l'intention d'insérer la disposition concernant les écoles séparées dans la loi des territoires du Nord-Ouest. Mais une certaine province qui voulait régenter dans toutes les autres provinces en matière d'instruction publique—cette grande province—a dit à sir Alexander Mackenzie: "Il vous faut accorder des écoles séparées ou bien vous en aller." Et ce fut le regret de sir Alexander Mackenzie, à la fin de ses jours, de ne pas être parti.

Je défie qui que ce soit de dire que nous avons le droit de faire autre chose que de maintenir pour toujours cette funeste restriction qui nous impose les écoles séparées.

Sir Wilfrid Laurier dit que les écoles séparées sont la meilleure chose possible pour l'Etat. Je le nie. Aucune Eglise ni aucune croyance n'ont le droit de demander des privilèges spéciaux. Nous devons marcher ensemble. Si nous ne le faisons pas, comment allons-nous accomplir notre destinée?

(Texte): Qui a trahi la province de Québec, monsieur le président? Qui a trahi non seulement la province de Québec, mais le bon sens, l'harmonie et l'esprit de justice si ce n'est le premier ministre d'aujourd'hui (M. Bennett)? Et pourquoi tenir sir Wilfrid Laurier responsable des troubles actuels en Saskatchewan?

Il fut donc bien grand, ce cher disparu, pour que l'envie s'acharne encore à le rapetisser! Oui, il fut grand celui dont la personnalité a projeté sur le firmament de notre histoire une belle et grande traînée lumineuse;

il fut grand celui que tout un peuple pleure encore; il fut grand cet émule de Disraéli et de Gladstone; il fut si grand que ceux qui l'abandonnèrent à un certain tournant de leur vie et qui ne surent pas maintenir leur position sentent aujourd'hui le besoin de jeter de l'ombre sur sa gloire pour mieux excuser leur trahison; il fut si grand que celui qui s'attaque à sa mémoire dans les termes dont s'est servi l'honorable député de Montmagny, celui-là avoue sa propre petitesse et son propre néant politique.

Monsieur le président, le discours du trône a des analogies remarquables avec la campagne électorale de 1930. Même enchevêtrement dans l'exposé des moyens qu'on emploiera pour enrayer la crise économique qui dure toujours et va même en s'accentuant. Même incertitude, même vague, mêmes termes nébuleux, où l'œil le mieux exercé ne peut tirer une conclusion pratique. Cependant, ce discours diffère aussi de la campagne de juillet en ce que la cloche qui est ministérielle aujourd'hui ne donne pas le même son qu'elle donnait alors. En juillet 1930, on est entré dans la mêlée en entonnant ce chant lugubre: "L'administration libérale a semé la ruine dans le pays, le Canada est voué à la banqueroute."

Dans le discours du trône, paragraphe 4, première ligne, au sujet de la crise économique, voici ce que le chef du gouvernement nous dit:

> Dans cette période de détresse universelle, le Canada n'a pas eu à passer par cette acuité de souffrance qui a pesé sur d'autres nations.

Huit mois d'administration seulement, et déjà ne sentons-nous pas la pression de la baguette dictatoriale?

Donnez-moi les rênes du gouvernement, disait en 1930 le premier ministre d'aujourd'hui, et je ramènerai la prospérité au milieu de vous. Donnez-moi le pouvoir, disait-il, et une aurore nouvelle se lèvera sur notre Dominion. Avec un aplomb déconcertant, il affirmait aux électeurs de ce pays qu'il avait compris les causes de la dépression économique et qu'il en avait trouvé le remède.

En 1931, dans le discours du trône, au même paragraphe 4, le chef du gouvernement actuel nous dit que les problèmes qui se dressent entre nous et la prospérité sont nombreux et importants; qu'avant de les résoudre d'une façon satisfaisante, il faut les comprendre. Il ne les comprenait donc pas durant la campagne électorale de 1930?

En juillet dernier, on promettait de tout guérir, mais aujourd'hui, en face de la faillite des prétendus remèdes, au lieu de promettre la guérison, le Gouvernement a repris son sang-

froid et, comme tout le monde, il espère que la situation s'améliorera. Inutile de ressasser toutes les promesses qui ont été faites durant la campagne électorale pour prouver à l'électorat de ce pays que le gouvernement a fait un formidable fiasco de toutes ses promesses.

Le très honorable premier ministre savait fort bien qu'il ne pouvait pas apporter de remèdes à la crise. Pourquoi alors les a-t-il promis? Il a trompé les électeurs, mais les électeurs ont le droit d'exiger qu'il s'acquitte du mandat qui lui a été confié selon la forme et teneur qu'il l'a demandé et obtenu. Qu'il se rappelle ses paroles prononcées à Québec et qui ont été reproduites par le *Citizen*, d'Ottawa, le 14 juillet 1930:

> Je veux que les représentants de la province de Québec et les autres membres de mon parti me précipitent du pouvoir si je ne remplis pas les promesses faites au peuple canadien après avoir été victorieux aux élections. Je ne veux pas des places et du pouvoir au prix de promesses violées.

Le chef du Gouvernement actuel a promis la prospérité et le peuple ne lui pardonnera pas de ne pas la lui donner.

Que dire de la Conférence impériale? Je ne suis pas une des voix les plus autorisées en la matière, mais l'attitude du chef du Gouvernement me paraît assez étrange et évidemment on ne l'a pas pris au sérieux à Londres. Parti du Canada en coup de vent, il est arrivé là-bas en tempête. Il s'est cru lion; il en a à peine imité le rugissement. Après quelques jours de négociations infructueuses, comme le renard de Lafontaine, il reprit le chemin du Canada, et jura, sans doute sur la mer bleue, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Le paragraphe 9 du discours du trône amorce une question de principe que je suis fier de souligner. Comme tous ceux qui s'intéressent au bien-être social, je suis d'avis que la doctrine préconisée par la Russie soviétique est radicalement opposée non seulement au progrès moral et intellectuel d'un peuple, mais encore à son progrès matériel. Il suffit de lire l'histoire contemporaine de ce pays pour se persuader que ses gouvernants actuels sont en train de faire de ce peuple, pourtant bien doué, une épave lamentable au sein de la population européenne.

Mais je veux surtout en venir à l'attitude fausse du premier ministre actuel vis-à-vis de l'agriculture, car je constate que le Gouvernement ne donne pas à la classe agricole tout l'appui qu'elle était en droit d'attendre après les belles phrases prononcées par le chef de ce gouvernement aux endroits suivants:

A Woodstock, au Nouveau-Brunswick, le 2 juillet 1930, M. Bennett disait:

J'affirme ici, dit-il, que, si je suis élu le 28 juillet, mon premier devoir sera de veiller à ce que le Canada appuie de toutes ses forces l'agriculture. Je me croirais indigne de diriger les destinées du pays si je ne faisais pas cela.

A Calgary, le 13 juin 1930, voici ce qu'il nous disait:

Nous nous engageons à encourager l'agriculture, l'élevage et l'industrie laitière qu'a si malheureusement négligés l'ancien gouvernement. Nous devons former nos jeunes gens dans les écoles d'agriculture et, pour cette raison, je m'engage à maintenir la subvention du gouvernement fédéral aux diverses provinces, car seule une population rurale instruite, au sens le plus large et le meilleur, nous permettra d'atteindre les résultats que nous espérons.

A la session spéciale de septembre dernier, le très honorable premier ministre renchérit encore sur la nécessité de l'agriculture et avec des phrases d'une emphase inconcevable il prôna de nouveau l'importance capitale de cette industrie de premier ordre. Et toutes ses belles phrases n'ont abouti qu'à un sabotage du tarif dont le résultat a été la stabilisation des prix des produits manufacturés et l'augmentation d'impôts pour la classe agricole. Sur les 130 articles du tarif retouchés l'automne dernier, 28 seulement concernaient la classe agricole, nonobstant les phrases sonores du premier ministre. Et sur ces 28 articles, 14 seulement favorisent le cultivateur tandis que les 14 autres le grèvent. A l'examen des augmentations tarifaires, on constatera que cette classe agricole si chère au cœur de notre premier ministre gagne $1 sur les 14 premiers articles, mais qu'elle est obligée de débourser $1.50 sur les 14 autres. Belle protection pour l'agriculture!

Quels sont les députés des comtés ruraux siégeant à votre droite, monsieur le président, qui se sont levés pour protester contre ces mesures illogiques et déplorables pour l'agriculture? Quels sont ceux qui se sont souvenus des paroles de leur chef: "Je ne veux pas des places et du pouvoir au prix de promesses violées".

Les députés de Marquette (M. Mullins) et de Long-Lake (M. Cowan) ont essayé d'excuser leur chef en insinuant que le gouvernement libéral n'avait rien fait pour l'agriculture. Pourtant, si l'on feuillette les archives de ce ministère, on constatera que, sous l'administration King, il s'est fait plus dans ce domaine qu'il ne s'en fera probablement jamais sous le régime actuel.

Permettez que je vous donne un résumé très succinct de ces activités, résumé que tous les honorables députés de cette Chambre pourront vérifier au ministère de l'Agriculture d'Ottawa.

Les principaux développements à noter au cours de la période de 1922-1929 sont les suivants:

1. L'établissement à Winnipeg du laboratoire de recherches sur la rouille pour l'étude intensive des rouilles des céréales et de moyens possibles de lutte.

2. Le développement des travaux sur le tabac dans le sud-ouest de l'Ontario et dans le Québec, par l'agrandisssement et l'établissement comme stations expérimentales à tabac spécialisées des petites sous-stations de Harrow (Ont.), et Farnham (Qué.), et l'achat et l'établissement d'une nouvelle station de tabacs à l'Assomption (Qué.).

3. Le développement des facilités pour les travaux de recherches au sujet de la culture non irriguée à Swift Current (Sask.).

4. Les dispositions nécessaires prises pour l'étude des problèmes qui intéressent le "rancher" dans les questions qui se rapportent à la conservation des herbages par l'établissement d'une station expérimentale à Manyberries (Alta.).

5. L'établissement d'une nouvelle station expérimentale de culture irriguée à Windermere (C.-B.).

6. L'établissement de nouvelles stations de démonstration—au nombre de cent trente-trois —dans différentes parties du pays, afin d'appeler l'attention de milliers de cultivateurs, au moyen de démonstrations pratiques, sur la valeur des méthodes, des variétés et des pratiques suivies et recommandées par les fermes expérimentales.

7. Expériences coopératives le long du chemin de fer de la baie d'Hudson.

8. De petites lineries de démonstration ont été établies dans Québec et les Provinces maritimes et il en est résulté l'établissement d'un commerce très prospère de toile du pays dans les districts desservis.

9. Un service d'inspection a été établi pour tous les miels destinés à l'exportation.

10. Un nouveau service de bactériologie a été établi à la Ferme expérimentale centrale, à Ottawa, pour étudier les problèmes agricoles qui exigent l'application des méthodes bactériologiques.

11. La ferme Elwood a été achetée à St-Catherines (Ont.), afin de pourvoir le laboratoire de pathologie végétable de moyens plus efficaces pour le traitement des maladies des fruits, et spécialement celles qui affectent les pêches, le raisin, les tomates et les fraises.

Et le gouvernement libéral n'a rien fait?

Le moyen le plus efficace de lutte contre la tuberculose bovine que l'on ait encore appliqué est celui qui consiste à supprimer par l'abatage tous les animaux qui réagissent à

l'épreuve de la tuberculine dans les régions à bornes définies, sous le système de zones réservées mis en opération en 1924. Il a été éprouvé, depuis cette époque, plus de 800,000 bovins dans les neuf zones et extensions déjà établies ou en cours d'établissement, et 45,000 animaux réagissants ont été abattus. Il y a, à l'heure actuelle, au moins une de ces zones dans toutes les provinces du Canada.

Le système de zones réservées a fourni des régions saines pour des troupeaux sains. Il facilite les opérations de l'élevage, réduit au minimum le danger de réinfection, incite les cultivateurs à mieux loger leurs animaux, dans des conditions plus hygiéniques, et crée une demande active, à des prix plus élevés, pour les vaches laitières.

L'érection du laboratoire de recherches, moderne et parfaitement équipé, de Hull (Qué.), qui a été complété en 1927, est un pas très important dans l'établissement de facilités pour les travaux de recherches sur les maladies des animaux.

Des recherches sur la maladie des marais ont été entreprises dans les provinces des prairies, à Saskatoon et à Lethbridge, et des recherches sur l'hématurie au laboratoire agricole de la ferme expérimentale d'Agassiz.

Et le gouvernement libéral n'a rien fait?

Comme exemple des développements qui se sont produits en vertu de la loi du bétail, les suivants peuvent être notés:

1. L'amélioration remarquable dans la qualité des porcs canadiens, résultant dans une large mesure de l'application des types modèles de classement, qui exigent que la prime payable sur les porcs de qualité de choix revienne au producteur. Il en est résulté une très grande amélioration dans la qualité de notre bacon, qui est aujourd'hui presque l'égal du produit danois sur le marché anglais, sauf en ce qui concerne la quantité. Les consommateurs canadiens peuvent aussi se procurer aujourd'hui du bacon et d'autres produits porcins d'une qualité bien supérieure à ceux que l'on pouvait obtenir autrefois.

2. Un système d'enrégistrement supérieur pour les porcs de race pure a été inauguré au commencement de 1929, et déjà vingt-trois troupeaux ont été inscrits.

3. Des règlements concernant l'inspection et le classement des œufs importés au Canada ont été établis en 1922. Tous les œufs exportés du Canada sont classés, et depuis que ce classement a été établi, les œufs canadiens sont recherchés en Grande-Bretagne.

4. Le ministère a insisté pour que toutes les maisons à commission qui opèrent sur les parcs à bestiaux canadiens aient un compte de garantie d'expéditeur afin que le producteur qui fait vendre ses animaux par des marchands à commission ne soit pas exposé à perdre le produit de ses ventes.

5. D'immenses progrès ont été faits dans les cercles de jeunes éleveurs de vaches, de moutons et de porcs depuis que le ministère a organisé ces cercles d'éleveurs de veaux, en 1923. L'encouragement donné à la jeune génération et l'intérêt que ces activités de cercles ont éveillé chez elle se constatent dans l'amélioration générale et considérable des industries de l'élevage dans tous les districts où ces cercles ont été organisés.

6. La division de l'industrie animale a inauguré récemment un système d'approbation de couvoirs, qui fournit aux cultivateurs une source de jeunes poussins dans laquelle ils peuvent avoir confiance. On inspecte, d'après ce système, les basses-cours où l'on se procure des œufs d'incubation et les couvoirs eux-mêmes. On permet aux basses-cours qui se conforment aux règlements et qui subissent l'inspection de vendre des poussins enregistrés.

L'un des buts principaux de la division des semences du ministère est d'encourager l'emploi et la production de meilleures semences. Le ministère a pourvu à cet effet, en 1929, une augmentation de $3,000 dans les subsides accordés à l'Association canadienne des producteurs de semences.

Il n'y avait en 1921 qu'environ 40,000 boisseaux de semence enregistrée sur le marché. Cette quantité a été portée en 1929 à 952,215 boisseaux.

Et le gouvernement libéral n'a rien fait?

Les initiatives suivantes sont les plus importantes de celles qui ont été prises en ces dernières années par la division de l'entomologie pour rendre service à l'agriculture canadienne, en détruisant les insectes nuisibles.

En vue de faire une guerre efficace à la pyrale européenne du maïs, à la suite de recherches élaborées conduite de concert avec le ministère de l'agriculture de l'Ontario, les recommandations faites par cette division et mises en vigueur par une loi provinciale permettront sans aucun doute de remettre sur pied l'industrie et la culture du maïs à grain dans l'Ontario et délivreront de ce fléau les régions les plus infestées.

Des mesures instituées à la suite des travaux entrepris en collaboration par les services fédéral et provincial d'entomologie ont permis de maîtriser les invasions du coléoptère de l'écorce dans les forêts à pin jaune de la Colombie-Anglaise.

En 1924, les agents de la division de l'entomologie ont découvert dans la province de Québec un certain nombre de masses d'œufs de la dangereuse spongieuse. On a repoussé cette invasion depuis cette époque, grâce à

[M. Dubois.]

la coopération du ministère des terres et forêts de la province de Québec.

Les deux initiatives principales inaugurées par la division de l'industrie laitière depuis 1922 sont le classement des produits laitiers et l'entreprise de recherches en industrie laitière.

Le classement des produits laitiers a résulté en une grande amélioration de qualité, et la publicité donnée à la qualité par l'intermédiaire des notes de classement, a créé une nouvelle émulation chez les producteurs et les fabricants. Ce classement a facilité le commerce des produits laitiers; il a fait mieux voir les produits laitiers canadiens sur les marchés du monde. La prime que le fromage canadien reçoit sur le marché britannique est due principalement au système de classement. L'amélioration de la qualité du beurre et du fromage a été très marquée, non seulement sur le marché d'exportation mais aussi sur le marché domestique, si bien que les ménagères canadiennes ont aujourd'hui plus de confiance dans la qualité des produits laitiers qu'elles achètent qu'elles n'en avaient autrefois.

Ventes coopératives, *etc., etc., etc.*

Le gouvernement libéral ne devait pas s'arrêter en aussi bonne voie.

Et le gouvernement des rêveurs et des idéalistes n'a rien fait pour l'agriculture?

Qu'a fait le gouvernement conservateur, depuis huit mois, en faveur de la classe agricole, et que se propose-t-il de faire cette année? Lisons le discours du trône et au paragraphe 12 nous verrons que le Gouvernement, en vue de protéger l'industrie qu'il appelle avec raison l'industrie fondamentale de ce pays, n'a inséré que quatre mots dans son programme: "Assistance à l'agriculture." Comme si la classe agricole était une mendiante à laquelle on jette une maigre pitance quand on en a le temps! Comme si les cultivateurs, qui constituent environ 52% de la population totale du pays, étaient une quantité négligeable!

Loin de moi l'idée de vouloir soulever ma classe contre les autres classes de la société! Car je sais que c'est dans l'harmonie et la concorde que s'édifient les œuvres durables; mais ayant foi en ma profession, et représentant un comté qui compte 95% d'agriculteurs, je dois réclamer pour eux toute la considération et toute la protection qu'ils méritent. Travailleurs infatigables et pacifiques, ils contribuent plus que tous les autres au développement et au maintien de la prospérité du pays.

Depuis huit mois le gouvernement actuel s'efforce sans succès de trouver les moyens de parer à la crise énconomique et à la crise du chômage. Pourquoi ne s'efforce-t-il pas plutôt d'encourager la classe agricole, de trouver des marchés avantageux pour l'écoulement de ses produits, de favoriser le cultivateur autant que possible afin qu'il se sente heureux sur sa ferme, afin qu'il s'attache au sol qui le nourrit, afin qu'il se constitue un apôtre du retour à la terre. Est-ce que le retour à la terre ne constituerait pas un bon moyen de dégrever les villes des chômeurs qui les assiègent? En agissant ainsi, je crois que le Gouvernement ferait beaucoup plus pour le peuple du Canada qu'en s'attardant à prêcher et à mettre en pratique un protectionnisme outrancier qui ne favorise qu'un groupe restreint de capitalistes.

Qu'il me soit permis de citer l'opinion de M. R. Levrault, économiste français, au sujet de cette protection que l'on vente tant.

"On ne sait ce que le protectionisme a fait de l'Europe," dit M. Levrault, "Nul n'ignore que la plupart des maux dont nous souffrons viennent de lui; qu'il est le père de la vie chère, des impôts élevés, des taxes écrasantes.

"La protection attire la protection, puis le renforcement de la protection. Quand tous les pays sont protégés, aucun pays ne l'est plus. C'est, alors, la course aux droits plus élevés. Chacun voudrait arriver le premier pour profiter, ne fût-ce que quelques années, même quelques mois, de ses tarifs renforcés."

Vous cherchez des moyens pour parer à la crise du chômage. Permettriez-vous à un jeune homme qui a passé les trente-sept ans de sa vie sur la terre canadienne de vous suggérer ce qu'il croit être un bon moyen de trouver les vrais remèdes à la crise économique actuelle? Dans toute démocratie, il y a une chose à craindre: c'est la monarchie du capital. Capitalistes de tous crins, capitalistes jamais repus, faites donc comme certains capitalistes de mon comté, descendez de vos piédestaux, quittez vos tours d'ivoire! Si vous voulez réellement le bien du peuple, allez coudoyer les ouvriers des villes, allez coudoyer les ouvriers des campagnes et ce contact vous en apprendra plus long que toutes les élucubrations des sociologues de surface.

Je termine, monsieur le président, par ces mots: A la session spéciale on a fait allusion dans cette Chambre au soldat inconnu. Comme tout bon patriote, je suis prêt à m'incliner et je m'incline profondément devant celui qui verse son sang pour la patrie. Mais il est un autre soldat inconnu. Son œuvre a moins de publicité mais elle n'a pas moins de mérite. Ce soldat inconnu, c'est le colon du nord dc l'Ontario, c'est le colon du nord de ma province. Ce soldat inconnu, c'est le cultivateur des provinces de l'Ouest; c'est le cultivateur des provinces maritimes; c'est le cultivateur de l'Ontario; c'est le cultivateur de Québec; c'est le cultivateur de mon comté. Devant le soldat de l'épée, on s'incline bien

bas. Que ne doit-on pas faire devant le soldat qui tient les mancherons de la charrue? Devant lui comme devant l'autre, il faut s'incliner. Mais qu'on n'oublie pas une chose: Ce soldat ne vit pas seulement de belles phrases, il lui faut des actes, il lui faut de la substance.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part à cette discussion je commencerai par féliciter les honorables membres qui ont proposé (M. Cormier) et appuyé (M. Porteous) l'adresse en réponse au discours du trône d'une façon si éloquente. Ils ne se sont pas simplement fait justice à eux-mêmes, ils ont aussi fait honneur aux comtés qu'ils représentent. On m'avait laissé entendre que les anciens étaient plutôt indulgents envers les jeunes députés lorsque ces derniers faisaient leurs débuts en cette Chambre, mais si j'en juge par les injures et les railleries lancées de part et d'autres au cours de ce débat il me faut conclure qu'il n'en est pas toujours ainsi. Cependant, je vous demanderai d'être indulgents à mon égard en cette occasion. J'ai écouté avec intérêt les nombreux excellents discours prononcés au cours du présent débat, et si le temps me le permettait j'aimerais à en commenter quelques-uns et vous dire quelle impression ils ont fait sur moi en ma qualité de nouveau député. Je m'arrêterai brièvement à un ou deux.

Le discours du très honorable chef de l'opposition est digne de remarque, je crois. Il a un genre qui lui est particulier et il parle avec beaucoup de vigueur. Je lui dirai que, bien qu'il consacre la plus grande partie de son temps à lire les discours du très honorable premier ministre, nous l'écouterons toujours attentivement dans cette partie de la Chambre et nous ne lui ménagerons pas nos applaudissements. Je pourrais répondre longuement à certains discours de nos amis d'en face, mais le temps ne me le permet pas. A mon avis, cependant, le très honorable premier ministre a prononcé le meilleur discours depuis le commencement de ce débat, il a été précis et au point. Je signale aussi le discours si bien préparé et si bien pensé de mon compagnon de pupitre, l'honorable membre de Moose Jaw (M. Beynon); on me permettra également de mentionner ceux de l'honorable député de Régina (M. Turnbull); de l'honorable député de Long Lake (M. Cowan); et de l'honorable représentant de Rosetown (M. Loucks). J'imagine que nos amis de l'Ontario, de Québec et des Provinces maritimes doivent écouter avec plaisir des conservateurs de la Saskatchewan et du Manitoba.

Maintenant, monsieur l'Orateur, on me permettra de dire quelques mots concernant le

comté que j'ai l'honneur de représenter,—Qu'Appelle. Il est situé au centre et à l'est de la Saskatchewan. Ses premiers citoyens sont les descendants des pionniers de l'Ontario, de Québec et des Provinces maritimes, cependant au cours de ces dernières années, il nous est arrivé des colons de pays étrangers. Je tiens à signaler à l'attention de la Chambre quatre faits qui mettent en excellente lumière la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici. En premier lieu, nous avons chez nous le gagnant du troisième prix dans le concours organisé l'année dernière par les Chemins de fer nationaux du Canada, dit concours du progrès accomplis par les populations d'origine étrangère. Je fais allusion au groupe hongrois établi au sud de la ville de Kipling. C'est là un superbe groupement de citoyens d'origine étrangère et ils réussissent à merveille. Ces colons ont construit de belles maisons, des écoles, des églises et des édifices publics; ils feraient honneur à n'importe quelle partie de l'Ouest canadien.

En second lieu, je désire signaler brièvement cette circonstance que dans ma circonscription réside l'un des maîtres-cultivateurs de la Saskatchewan comme résultat d'un mouvement inauguré par le *Northwest Farmer*, journal agricole. Je parle en ce moment de George Stutt, de Vandura, qui a eu l'honneur d'être choisi comme l'un des trois maîtres-cultivateurs de notre province.

Il est peut-être bon que je donne un aperçu du système adopté pour décerner les points aux concurrents. L'inspection porte sur cinq divisions de l'industrie agricole: La première a trait à l'exploitation et à l'organisation de la ferme; la deuxième concerne l'apparence générale et l'entretien de la ferme; la troisième vise les méthodes d'affaires; la quatrième, la vie familiale et la cinquième, les qualités civiques du cultivateur. N'importe quel candidat qui conserve assez de points pour se classer dans cette catégorie des maîtres-cultivateurs, dans les circonstances, fait honneur à la circonscription où il demeure.

Je tiens également à faire observer en passant que, sur la ligne de démarcation entre les circonscriptions électorales de Qu'Appelle et d'Assiniboïa, habite un cultivateur du nom de George Avery. Or, à la dernière exposition internationale des grains, cet agriculteur a décroché le championnat pour le blé *Durham*. Voilà un point digne de mention; je désire aussi faire consigner au hansard le fait suivant: A la foire annuelle de l'association de l'industrie animale, tenue à Régina, l'équipe des juges choisie parmi les jeunes gens de la société d'agriculture de Fairmede a conquis le premier rang tant au point de vue collectif qu'individuel. Voilà les quatre faits que je

désirais porter à la connaissance des honorables membres.

Cependant, monsieur l'Orateur, bien que ma circonscription se soit distinguée en ces quatre circonstances, nous n'en ressentons pas moins les effets de la crise qui sévit dans l'Ouest par suite d'une situation dont la classe agricole n'est pas entièrement responsable. J'ai assisté à nombre de réunions tenues par les cultivateurs, l'hiver dernier, au cours desquelles ils ont discuté leurs problèmes et adopté certaines résolutions qui furent transmises au Gouvernement; cependant, en dépit des conditions actuelles, il n'est pas à ma connaissance qu'un seul cultivateur, à ces réunions, ait préconisé l'idée de sécession. Au cours du présent débat, il nous a été donné d'entendre nombre de discours traitant des conditions actuelles dans l'Ouest canadien. J'approuve de tout cœur la plupart des observations qui ont été faites et certains membres du groupe de l'extrême gauche, tout particulièrement l'honorable député de Red Deer (M. Speakman), ont démontré qu'ils ont une claire conception de la situation; ils ont exposé les faits d'une façon nette et concise. Si j'ai bien compris, le représentant de Red Deer a succédé au docteur M. J. Clarke. Ce dernier fut l'un des orateurs les plus éloquents de cette Chambre; cependant, j'estime que la circonscription de Red Deer n'a rien perdu au change.

J'ai esquissé avec tout le soin et la concision possible la situation exacte des affaires dans l'Ouest canadien, à mon point de vue, et voici quelles sont mes conclusions: Un très fort pourcentage des cultivateurs de l'Ouest sont très endettés; voilà un fait qui est admis en général. Il faut tenir sérieusement compte de la question de savoir s'ils sont en mesure d'acquitter leurs dettes, car, c'est là un fait notoire, il ne se trouve pas un cultivateur sur 500 qui tente de propos délibéré de se soustraire à ses obligations. Sous le régime des conditions existantes, toutefois, le chiffre des dettes augmente d'une façon disproportionnée par rapport aux ressources dont dispose le cultivateur; or, l'effet mental et moral d'une pareille situation exerce une influence énorme sur la mentalité de la population agricole de l'Ouest. Etant donné la situation mondiale actuelle, tout ce que le cultivateur peut espérer réaliser par la vente de la récolte de 1931, c'est de rentrer dans ses frais.

Voilà la situation telle que je la vois. Mais se trouve-t-il ici un seul honorable député qui croie honnêtement qu'un pareil état de choses a surgi dans l'Ouest au cours des derniers six mois? Il a fallu des années pour acculer notre population agricole à cette impasse; quoique je sois loin de vouloir faire peser sur les épaules de l'ancien régime toute la responsabilité de nos maux et de nos ennuis, je ne puis m'empêcher de comparer la situation que le parti libéral trouva à son avènement aux affaires, en 1921, et celle qu'il a laissée lorsqu'il abandonna les rênes du pouvoir, le 7 août dernier. On ne peut faire autrement que de rejeter une bonne partie du blâme sur les épaules de l'ancien gouvernement. L'honorable député de Régina (M. Turnbull) a très bien fait ressortir ce point, au cours de son premier discours, et je ne m'étendrai pas plus longuement sur le sujet pour l'instant.

La présente situation est due à certaines causes, monsieur l'Orateur, et j'ai tenté de les grouper en quatre catégories. Pour moi, les cultivateurs de l'Ouest désirent être justes lorsqu'ils examinent la situation et, je le déclare en toute franchise, je parle maintenant à mon titre de cultivateur de l'Ouest canadien. Si la Chambre veut bien me le permettre, j'ajouterai que je fais de la culture plutôt sur une vaste échelle,—trop vaste sans doute sous le régime des conditions actuelles, —depuis une trentaine d'années. Je ne dirai pas l'importance de mon établissement agricole, mais lorsque je suis parti de chez moi, mercredi dernier, nous avions, dans nos compartiments de la ferme, 6,000 boisseaux de grain net prêt à semer, ce qui fera voir à quel point l'agriculture m'intéresse. Je dis que les cultivateurs veulent être justes et qu'ils sont, dans une faible mesure, les artisans de la situation actuelle. J'en viens à cette conclusion après avoir entendu dire dans cette Chambre que le plus grand pouvoir d'achat au Canada est constitué par la récolte de blé de l'Ouest, et parce que, au cours des dix dernières années, cette division du pays a produit et vendu du blé pour une valeur de six billions de dollars. D'aucuns, parmi les honorables députés de l'Est, me demanderont peut-être ce qui est advenu de tout cet argent, et à cela je répliquerai que les cultivateurs se sont laissés exploiter. Ils ont été la proie facile de vendeurs avisés, notamment de ceux qui offraient en vente des machines de fabrication américaine et d'autres produits. Les cultivateurs qui font partie de cette Chambre savent qu'ils ont commis cette bévue; moi-même j'avoue l'avoir commise. Ce vendeur avisé se présente chez nous et n'a pas de peine à nous convaincre que nos vieilles lieuses, nos semoirs ou tracteurs sont à moitié hors d'usage et que nous devrions les remplacer par de nouvelles machines modernes et plus chères. C'est ce qui est arrivé.

Une autre cause de moindre importance réside dans notre régime bancaire et la façon dont les banques agissent à l'endroit des cultivateurs de l'Ouest. On a beaucoup parlé des banques. Je n'ajouterai pas grand'chose à ce que l'on a dit, sauf que ceux qui ont pris

la parole à cet égard avaient raison sur toute la ligne. Selon que j'entends la chose aujourd'hui, ce que les banques font par dessus tout c'est de saper le courage des populations de l'Ouest. Il y a un an ou deux un cultivateur se présentait à la banque et en sollicitait un prêt de $200 ou $300. Le banquier lui disait: "Monsieur Smith, ce n'est pas $200 qu'il vous faut; vous devriez emprunter $300 ou $400". Le cultivateur touchait les fonds contre son simple billet à ordre, sans aucune garantie. Aujourd'hui, ces mêmes cultivateurs, lorsqu'ils s'adressent à la banque, constatent qu'il n'ont plus de crédit et que leurs garanties ne valent rien. On sape simplement le courage de ces gens qui, depuis trente ou quarante ans, font de la culture dans l'Ouest.

Il y a une troisième raison. Le mode en vigueur depuis les six dernières années pour la vente de notre grain a jeté le plus grand désarroi dans tout le commerce des céréales, non seulement au Canada, mais par tout l'univers. Je ne trouve pas à redire à la vente par l'entremise du syndicat ou de la coopérative; loin de là. Il faudrait être insensé pour agir de la sorte. Mais leur agence de vente a fait une erreur, et le jour où elle a erré ainsi il entrait dans les attributions du ministère du Commerce de l'ancien Gouvernement de se rendre compte de cette erreur. Selon que je l'entends, le ministère du Commerce ne devrait pas ignorer ce qui se passe dans le domaine du commerce international. C'est pour cela que le ministère existe, et lorsque les marchés s'effaçaient il aurait dû savoir la raison de ce qui se passait et prendre des mesures pour parer à la situation. Il aurait dû signaler à la grande agence de vente les erreurs qu'elle commettait. Tel était le devoir du ministère. Quoi qu'il en soit, nous sommes aujourd'hui en présence d'un certain état de choses; nous devons y faire face et l'incertitude même qui existe présentement quant à la vente de la prochaine récolte influe sensiblement sur le cours du blé.

Quatrièmement, et c'est la cause la plus importante. Depuis les dix dernières années, —oui, dirai-je, depuis un quart de siècle, la politique douanière du Canada, de tout le Canada, a été mal conçue; et je crois que nous pouvons attribuer cela plus ou moins à l'ancien Gouvernement. Nous avons favorisé l'expansion d'une seule industrie, celle de l'agriculture, à l'exclusion de toute autre. Une industrie qui n'emploie la main-d'œuvre à son maximum que deux mois de l'année,—et c'est bien le cas de cette industrie, comme le savent tous les cultivateurs,—ne saurait contribuer de façon satisfaisante à la création d'une grande nation. Il nous faut développer d'autres branches de l'industrie.

[M. Perley.]

J'ai cherché à exposer brièvement une ou deux des causes de la situation actuelle et j'estime qu'il est de mon devoir de formuler une couple d'avis d'ordre pratique. Nous en avons eu des deux côtés de la Chambre, mais personne ne me semble avoir été assez loin pour répondre à l'urgence de l'heure. De cet angle de la Chambre on a proposé de subventionner la récolte de 1930; une autre proposition tendait à l'amortissement des dettes de premier établissement. Je vais subdiviser mes recommandations sous deux rubriques; il s'agit d'un programme de longue portée et qui produira l'effet voulu sur-le-champ. Je crois que le ministère de l'Agriculture contribuera sensiblement à améliorer la situation actuelle. Nous avons un nouveau ministre de l'Agriculture (M. Weir) qui vient de la province de Saskatchewan et dont nous sommes très fiers. C'est un agriculteur avisé, un homme aux intentions sincères et qui, je le sais, fera beaucoup pour inaugurer un nouveau régime agricole pour l'ensemble du Canada. Le ministère du Commerce peut être d'une grande utilité en mettant la récolte en vente ou en prêtant son concours à cette fin. Sur tous les marchés de l'univers le blé canadien a la réputation d'être le meilleur blé qui soit. On s'en est servi surtout pour les mélanges, et les expériences ont démontré que pour la panification il l'emportait sur tous les autres blés. Par là je veux dire qu'une quantité de 15 ou 20 p. 100 mêlée à d'autres grains donne plus que la même proportion de tout autre blé soumis au même mélange. Nous avons donc quelque chose de spécial à vendre. Si une manufacture ou une compagnie s'apercevait qu'elle avait un produit meilleur que les autres elle s'empresserait de le mettre sur le marché. Nous possédons le meilleur blé de l'univers, et il incombe au ministère du Commerce d'aider à l'écouler; il devrait faire de plus grands efforts que dans le passé en ce sens.

Deuxièmement, nous devrions profiter de l'avis des experts à la disposition des cultivateurs, et le ministre de l'Agriculture, je crois, verra à ce que cela soit fait. L'une des plus grandes pertes de l'Ouest depuis quinze ou vingt ans est de ne pas avoir bénéficier de cet avantage. Il n'est pas une région de l'Ouest où un agriculteur expert, un cultivateur en vue, n'ait réussi, alors que ses voisins, dans un rayon de plusieurs milles, ont échoué complètement ou en partie, bien qu'ils aient cultivé le même sol et dans les mêmes conditions de climat. Il faudrait une propagande d'enseignement sous la direction d'un éducateur.

Je suggère de plus une application rigide de la loi des banques. Je n'entrerai pas dans les détails maintenant. On a déjà suffisamment traité ce sujet. Je dirai cependant que l'on

a permis aux compagnies de machines agricoles de vendre leurs produits dans l'Ouest sur billets portant souvent intérêt à 8 et 9 p. 100, et 10 p. 100 après échéance. Cela devrait être défendu.

Je suggérerais un droit sur le maïs importé pour le fourrage. Mon collègue de Souris (M. Willis) a fait un clair plaidoyer en faveur de la culture des céréales secondaires dans l'Ouest. Je ne discuterai pas cette question parce que les chiffres sont dans les *Débats*, et, comme je l'ai dit, l'honorable député a présenté sa cause avec habileté. Nos grandes ressources naturelles devraient être exploitées. Les mines, les forêts et les lacs sont une richesse considérable de l'Ouest. Les suggestions que je viens d'esquisser sont, je dirai, une politique de longue portée. Leur effet ne saurait être immédiat, mais elles porteront leurs fruits plus tard. Ce dont le cultivateur de l'Ouest a besoin aujourd'hui—et comme j'arrive de la Saskatchewan, je sais ce qu'il lui faut—est un secours direct. Le Gouvernement actuel a fait beaucoup; il a vu à ce que le cultivateur de ce territoire fût approvisionné de semences, comme aussi de gazoline pour les semailles. Mais tout cela ne suffit pas, parce qu'il y a beaucoup de cultivateurs qui, avec un peu plus d'aide directe, emploieraient un ou deux hommes de plus. Excusez-moi de mentionner mon nom une fois de plus, mais j'ai cinq locataires, et je sais qu'avec un peu de secours ils donneraient du travail à un autre homme chacun. Et, j'oserai dire que, si les banques étaient plus généreuses, la moitié des cultivateurs de l'Ouest emploieraient un homme de plus. Jusqu'à quel point cela ne tendrait-il pas à résoudre le problème du chômage?

Je vais maintenant faire une suggestion au sujet de l'aide directe. L'un de nos collègues a dit que les capitaux placés par les compagnies de prêts se chiffraient à 215 millions, alors que les intérêts en souffrance se montaient à 20 millions environ. Si nous voulons sauver l'agriculture et montrer aux cultivateurs que nous tenons à les garder sur leurs terres—et c'est ce qu'il importe d'étudier à l'heure actuelle—il ne faut pas que ceux-ci abandonnent leurs fermes dans l'Ouest. Si les banques continuent leur politique, qu'ils ont maintenue si ouvertement, d'ostraciser les fermes, une foule de cultivateurs de l'Ouest quitteront leurs terres. Le Gouvernement devrait convoquer une conférence des compagnies de prêts et leur proposer qu'au cas où elles effaceraient 40 ou 50 p. 100 des intérêts en souffrance, il leur paierait le solde, remettant ainsi les avances sur la base où elles avaient d'abord été placées sur les fermes. La confiance renaîtrait parmi les cultivateurs et ils comprendraient qu'on ne cherche pas à leur enlever leurs terres. Je ne propose pas un pur cadeau de l'Etat, mais un projet d'amortissement de quelque nature s'étendant sur une période de dix ou quinze ans.

Ma suggestion suivante pourra sembler un peu radicale, mais je la présente comme moyen de secours immédiat. Je crois que l'un des membres de la droite a proposé que l'on subventionne la récolte de 1930. Je n'irai pas jusque là, mais je crois que le Gouvernement devrait payer le transport de tout le grain vendu en bas de 70 c. le boisseau. Cela ne s'appliquerait qu'à 50 p. 100 de la récolte approximativement, une bonne partie de celle-ci ayant été expédiée durant le cours de septembre, octobre et novembre, avant que le prix tombe au-dessous de ce chiffre. L'on peut y voir des objections, comme par exemple la multiplicité des détails d'application, mais je suis d'avis que la solution serait équitable pour tous. On pourrait peut-être demander aux compagnies de chemins de fer de faire leur part.

Je passe maintenant à la dernière, mais la plus importante de mes suggestions, une politique de protection complète, telle qu'inaugurée par ce Gouvernement. L'été dernier, le peuple a approuvé la proposition du premier ministre, une même politique pour tout le pays d'un océan à l'autre, préconisée à Halifax comme à Vancouver et à Vancouver comme à Halifax. Le peuple l'a acceptée parce qu'il voulait être fixé sur la politique du Canada. L'honorable député de Grey-Sud-Est a fait l'autre jour une remarque que j'endosse: elle voulait savoir quelle est la meilleure politique douanière du Canada. Eh bien si le pays donne au Gouvernement actuel l'appui qu'il mérite, le Canada la connaîtra cette politique.

Aucun être raisonnable ne s'attendait, j'imagine, à ce que le Gouvernement remédie en six mois à la dépression et au chômage qui sévissaient à son avènement au mois d'août. Si l'on permet au Gouvernement de mettre sa politique en pratique la situation s'améliorera, et l'Est et l'Ouest contribueront à faire du Canada le grand pays industriel qu'il devrait être.

L'on a beaucoup parlé de la conférence impériale, et je ne voudrais pas me mettre à réfuter toutes les critiques que l'opposition a dirigées contre l'attitude du premier ministre: le temps qui m'est alloué ne me le permettrait pas. Le très honorable chef de l'opposition s'est bien tourmenté à ce sujet. La manière dont le premier ministre a amorcé les négociations lui déplaît. L'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) l'a prié avec raison d'indiquer comment des méthodes différentes eussent abouti à un meilleur prix pour le

blé canadien. La réponse du très honorable chef de l'opposition a manqué de précision: il s'est borné à la formule générale de conciliation et à l'évocation du budget Dunning.

La simple mention du budget Dunning me rappelle des souvenirs agréables. C'est dans ma circonscription en effet que l'honorable M. Dunning ouvrit la campagne dans la Saskatchewan aux dernières élections. J'eus le plaisir, car chacun de ses discours m'aidait,—j'eus le plaisir de l'avoir trois fois dans mon comté sur sept ou huit réunions qu'il tint dans toute la province. L'ex-ministre des Chemins de fer, M. Crerar, me consacra aussi deux assemblées. Lors du choix du candidat libéral, à Broadview, s'adressant à huit ou neuf cents personnes, M. Dunning déclara que son budget du printemps dernier avait été préparé en vue de faire vendre le blé canadien. Nous n'avons pas demandé de préférence, disait-il, mais nous en avons donné une, et l'Anglais se sentira obligé et tenu d'acheter davantage notre blé. A quoi s'appliquait cette préférence? Au bétail, chevaux, voitures, odomètres, fleurs coupées et tuyaux de fonte.

On m'a demandé depuis mon arrivée à Ottawa la raison de la défaite de l'honorable M. Dunning. L'honorable député de Régina (M. Turnbull) pourrait probablement la donner mieux que moi, mais je crois que l'explication de sa défaite est celle-ci. Nous avons connu M. Dunning simple membre de la législature, puis ministre, puis chef du cabinet provincial de la Saskatchewan, préconisant à chaque session le libre-échange à l'occasion du même vœu qui revenait toujours. Maintes fois il s'était proclamé libre-échangiste convaincu et en examinant son budget du mois de mai, nos gens se dirent: notre Charlie nous a livrés, et ils votèrent en conséquence. Ils virent dans ce budget une fumisterie. Au commencement de son discours, l'honorable chef de l'opposition a employé vingt minutes près à expliquer le sens du mot *humbug* et je crois que chacune des définitions qu'il en a données pouvait s'appliquer au budget Dunning.

L'honorable chef de l'opposition semble se préoccuper beaucoup du fait que ce Gouvernement lui paraît dirigé par un seul homme. Je préfère suivre un tel gouvernement, s'il vous convient de le désigner ainsi, lorsque la politique énoncée par notre chef est celle que je cherche depuis quinze ou vingt ans. Le premier ministre a prouvé au peuple du Canada qu'il avait du courage et des convictions. Il a prêché une politique qu'il s'engageait à mettre en vigueur si on lui en donnait l'occasion. Le 28 juillet le peuple a répondu que "Le Canada désirait cette politique, et le Canada en jouira maintenant".

[M. Perley.]

Le très honorable chef de l'opposition a déclaré dans son discours que la récolte de blé de l'Ouest canadien constituait le pouvoir d'achat le plus considérable que nous ayons au Canada. Prétend-il que le premier ministre actuel est responsable de la perte de ce pouvoir d'achat? Qu'ont-ils faits eux-mêmes à ce sujet? L'honorable membre de Régina en a parlé dans son discours, je crois. Lorsque l'an dernier on demanda à l'ex-ministre du Commerce (M. Malcolm) ce qu'il entendait faire au sujet du blé, il répondit qu'il n'était pas nécessaire de s'occuper du blé. Nous savons qu'ils n'ont pas fait grand'chose à ce sujet.

L'honorable député de Yorkton (M. McPhee) a parlé de politiques tarifaires fausses. J'aimerais lui demander ce qu'ils ont fait pendant leur stage de huit ou neuf ans à la direction des affaires de l'Etat. Nous sommes tous d'avis, je crois que ce n'est pas le temps des vaines paroles; le temps d'agir est venu. Le peuple du Canada a jugé à propos de donner l'occasion au premier ministre et à son Gouvernement de mettre son programme en vigueur, et je crois que c'est le devoir de tout bon citoyen canadien qui se rend compte du sens du mot "citoyen" d'accorder un appui raisonnable au Gouvernement actuel afin qu'il puisse appliquer sa politique de protection et les autres articles de son programme, développer nos industries et conclure les ententes commerciales nécessaires à la vente de nos produits naturels. Le Canada a l'occasion de marcher de l'avant. Soyons prêts, unissons-nous pour édifier un Canada prospère et heureux sous la direction du plus grand premier ministre que le Canada ait connu depuis l'époque de Sir John A. Macdonald.

(M. McIntosh propose le renvoi du débat.)

BUDGET PRINCIPAL 1931-1932

Un message de S. Exc. le Gouverneur général transmettant le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1932, a été présenté par le très honorable R. B. Bennett (ministre des Finances), lu par monsieur l'Orateur à la Chambre, et renvoyé au comité des subsides.

AJOURNEMENT—AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. BENNETT propose que la Chambre lève sa séance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pourrai-je demander au très honorable premier ministre de nous dire quand il désire faire voter un pourcentage des crédits? Il lui faut le consentement unanime de la Chambre pour obtenir ces crédits.

Le très hon. M. BENNETT: Je me proposais de demander au très honorable membre et à ses amis de consentir à ce qu'on vote un sixième des crédits mercredi. La séance est courte le mercredi, et je croyais que nous pourrions le faire au cours de l'après-midi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il ne devrait pas y avoir de difficulté à obtenir le consentement unanime de la Chambre concernant l'étude des crédits, mercredi. Ce sera le premier objet inscrit à l'ordre du jour mercredi?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, le premier objet mercredi.

(La séance est levée à onze heures moins cinq minutes.)

MARDI, 14 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

CONFERENCES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

TEXTE OFFICIEL DES PROJETS DE CONVENTIONS ET CONCLUSIONS

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le texte officiel des projets de conventions et conclusions adoptés par les dixième, onzième, douzième et quatorzième sessions respectivement de la conférence internationale du travail, en conformité des dispositions de l'article 405 du Traité de Versailles et des clauses correspondantes des autres traités de paix. Je dépose également le texte de certains décrets qui ont été adoptés et qui traitent de la compétence du Parlement et des législatures provinciales respectivement, quant à l'objet de ces projets de conventions et de ces conclusions. Ces textes de projets de conventions et de conclusions, ainsi que les décrets en question ont été transmis aux lieutenants-gouverneurs des diverses provinces.

LOI SUR LES RESSORTISSANTS DU CANADA

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat) demande à déposer un projet de loi (bill n° 24) ayant pour objet de définir l'expression ressortissants du Canada et de statuer sur la renonciation à la nationalité canadienne.

Un MEMBRE: Expliquez-vous.

L'hon. M. CAHAN: Ce bill est une revision du chapitre 21 des Statuts revisés du Canada, de 1927, intitulé: "Loi ayant pour objet de définir l'expression ressortissants du Canada" et de statuer sur la renonciation à la nationalité canadienne. Après mon arrivée à la direction du secrétariat d'Etat, j'ai constaté que l'on avait fait des recherches relativement à l'application de la loi actuelle par les fonctionnaires permanents du secrétariat d'Etat et ceux du département des Affaires extérieures. J'ai constaté également que, sous le régime de l'ancien gouvernement, le premier ministre d'alors, le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) avait obtenu du professeur W. P. M. Kennedy, de l'université de Toronto, une étude fort approfondie sur les conditions essentielles de la nationalité canadienne. Avec le concours des fonctionnaires permanents du secrétariat d'Etat et du département des Affaires extérieures, j'ai rédigé ce bill afin de poser en termes appropriés, pour la législation provinciale, ce que j'estime être les conditions essentielles requises pour la nationalité canadienne. Ainsi, lorsqu'il s'agit de réclamations pour réparations en vertu du Traité de Versailles, des centaines de réclamants sont obligés avant tout d'établir qu'ils sont ressortissants du Canada. Nombre de ces réclamants se sont trouvés dans le plus grand embarras lorsqu'on leur demanda de démontrer si oui ou non ils étaient nationaux canadiens au sens du Traité de Versailles. Depuis la ratification de ce traité le Gouvernement canadien, avec l'approbation du Parlement, a conclu toute une suite de conventions de traités internationaux, et pour ce qui est de l'application de ces traités et conventions au Canada il faut, en maintes circonstances qui se présentent tous les jours et toutes les semaines dans mon département, décider si certaines personnes résidant en Canada sont des ressortissants du Dominion au sens de ces traités et conventions.

De plus, lorsqu'il s'agit de l'application de certaines lois, telles la loi du droit d'auteur, et à un moindre degré, la loi des brevets d'invention, nous sommes appelés tous les jours à décider si oui ou non le requérant est un ressortissant du Canada. Naturellement, les deux conditions fondamentales d'admissibilité à la nationalité canadienne sont, premièrement, que le requérant soit sujet britannique et en second lieu, qu'il ait domicile en Canada. Il existe cependant certaines variantes sur lesquelles il faut statuer. Au moyen de ce bill, nous essayons, avec le concours des spécialistes que nous avons dans les divers départements et à l'aide de rapports d'experts déjà reçus par le gouvernement précédent, de trancher, en termes précis, la question de savoir qui est ressortissants du Canada au sens de nos propres lois et des conventions et traités mentionnés. Il est absolument nécessaire pour la bonne administration du secrétariat d'Etat que l'on détermine clairement quels sont les nationaux canadiens, afin d'éviter les difficultés qui surgissent tous les jours dans ce ministère. En présentant ce bill j'ai eu soin

de ne pas lui donner de teinte politique. Au secrétariat d'Etat nous nous efforçons de donner suite au résultat des enquêtes du Gouvernement précédent et des rapports qui lui ont été soumis, et qui ont été quelque peu amplifiés sous le nouveau régime. Je désire la lecture de ce projet de loi afin qu'il soit distribué aux membres de la Chambre, et je prie les honorables représentants de l'étudier avec soin. Une mesure législative de cette nature ne doit pas être adoptée dans un esprit de parti politique. C'est un projet qui, s'il doit être mis en vigueur, mérite l'approbation de la majorité des membres des deux côtés de la Chambre.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

COMMISSION DES REPARATIONS

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DU COMMISSAIRE CONCERNANT LES PRISONNIERS DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Puis-je demander à l'honorable secrétaire d'Etat si, au cours de cette session, il compte, être en mesure de présenter à la Chambre un rapport supplémentaire du commissaire des réparations concernant les prisonniers de guerre?

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Tout dépendra du travail du commissaire. J'ai déjà déposé un rapport des décisions jusqu'à la date du rapport. S'il est possible d'obtenir d'autres décisions dans des cas qui sont maintenant soumis au commissaire, je chercherai à me rendre à la demande de l'honorable député.

PECHE DU SAUMON AU FILET

PLAINTES AU SUJET DES RÉSULTATS DES RÈGLEMENTS PROJETÉS.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P. J. VENIOT (Gloucester): Je désire appeler l'attention du ministre des Pêcheries sur une situation qui a surgi dans les Provinces maritimes, dans le Nouveau-Brunswick surtout, touchant la pêche du saumon au filet. On a adopté des règlements récemment, et si on les applique sans délai, on dit qu'ils causeront une sérieuse injustice aux pêcheurs de saumon au filet du Nouveau-Brunswick. Et cette injustice se ferait encore plus sentir le long des rivages des baies sans abri. Je ne veux pas discuter les mérites de ces règlements, mais je poserai une question au ministre des Pêcheries à leur sujet. Je ne doute pas qu'il n'ait reçu des protestations, et je désire savoir s'il en prendra connaissance avec soin avant de mettre les règlements en vigueur. Le ministre demandera-t-il à ses fonctionnaires s'il ne serait pas sage de retarder d'un an l'application de ces règlements afin d'avoir tout le temps voulu pour examiner la situation, au cas où cette enquête ne pourrait avoir lieu avant l'ouverture de la saison de pêche cette année?

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Pêcheries): Les règlements en question ont été proposés à la suite d'une conférence tenue à Ottawa au mois de février. Etaient présents à cette conférence plus de trente représentants de l'industrie des pêcheries, et leurs conclusions sont comprises dans ces règlements. Les objections que l'on a soulevées concernent, je crois, la date de l'ouverture de la saison de pêche. Et cette question devient plus épineuse cette année du fait que la saison promet d'être plus hâtive que depuis un demi-siècle. Etant donné ces objections, le sous-ministre a reçu ordre de se rendre dans le Nouveau-Brunswick dans le but d'une nouvelle conférence avec les représentants de cette industrie. Si, à la suite de cette nouvelle enquête, on constate que les pêcheurs et l'industrie souffriraient de l'application de ces règlements, on examinera favorablement la question de les modifier ou de ne pas les mettre en vigueur maintenant.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Ces règlements s'appliqueront-ils à la province de Québec aussi bien qu'au Nouveau-Brunswick? La province de Québec était-elle représentée à cette conférence?

L'hon. M. RHODES: La province de Québec était représentée à cette conférence par M. F.-M. Giboult, surintendant des pêcheries maritimes, au ministère de la colonisation, de la chasse et des pêcheries de la province de Québec. Les règlements furent établis conformément à son opinion afin de se conformer aux exigences de la province de Québec.

LE SERVICE CIVIL

QUESTION RELATIVE À UNE ENQUÊTE SUR LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL À LA SUITE DU PROCÈS FAIT À CERTAINS EMPLOYÉS.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. GARLAND (Bow River): Etant donné le discrédit rejaillissant sur la Commission du service civil, du fait de la preuve entendue au procès de deux de ses employés, le Gouvernement se propose-t-il d'instituer une enquête sur le fonctionnement de la Commission?

M. POWER: Qu'on l'abolisse.

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat: A titre de représentant présumé de la Commission en cette Chambre, je dirai qu'il est im-

possible au Gouvernement de répondre à la question de l'honorable député avant d'avoir analysé sérieusement les témoignages entendus.

RUMEUR DE MISE À LA RETRAITE DE FONCTIONNAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai posé, hier, au ministre de l'Intérieur une question au sujet de l'abolition de certaines fonctions dans le ministère de l'Intérieur. Je lis, ce matin, dans le *Citizen* d'Ottawa, qu'on va remplacer le service automobile affecté aux ministres par une allocation fixe annuelle de $2,000, et à cette occasion l'on garantit une position dans le service civil à tout chauffeur employé depuis trois ans. Hier, l'honorable ministre m'a répondu que l'on s'occupait des fonctionnaires dont les emplois dans son département avaient été abolis et que la Commission du service civil examinait la possibilité de les transférer ailleurs ou de prendre d'autres mesures. J'ai été quelque peu surpris de lire hier soir dans l'*Evening Journal*,—et j'espère que l'on a fait erreur,—une déclaration attribuée au Dr Roche, président de la Commission, disant que la Commission n'avait pas été mise au courant. Naturellement, je prendrai la parole de l'honorable ministre. J'espère que tous les fonctionnaires qui se trouvent à pied pour le moment seront traités aussi bien que les chauffeurs.

M. HANSON (York-Sunbury): Pourquoi n'en avez-vous pas pris soin?

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je l'ai fait, et je serai bien aise de discuter la question avec l'honorable député lorsque l'on procédera demain à l'examen des crédits.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): J'ai posé au ministre de l'Intérieur une question qui mérite, ce me semble, une réponse.

L'hon. T. G. MURPHY: Je n'ai pas saisi la question.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): J'ai exprimé l'espoir que le ministre me donne l'assurance que les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur qui se trouvent sans emploi seraient traités aussi bien que les chauffeurs d'automobiles.

L'hon. M. MURPHY: Je n'ai pas saisi tout à fait la question de l'ex-ministre de l'Intérieur. Il a fait une affirmation. Puis il a exprimé le vœu que l'on s'occupe des employés du département de l'Intérieur qui pourraient perdre leur emploi comme cela se fait pour les chauffeurs susceptibles de renvoi. Il a dit, ce me semble, que l'information avait été publiée dans le *Journal*.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Oui, l'*Ottawa Journal*.

L'hon. M. MURPHY: L'information disait que l'on traitait ainsi les chauffeurs.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Pardon, l'information n'est pas de moi; j'ai dit qu'elle était du *Citizen*.

L'hon. M. MURPHY: Qu'il me suffise de dire, monsieur l'Orateur, qu'on ne saurait me tenir responsable des affirmations des journaux concernant la politique du Gouvernement sur ce sujet.

LA POSTE AERIENNE DANS L'OUEST CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Je désirais poser une question au très honorable premier ministre, mais comme il n'est pas à son siège, je crois... (*Exclamations.*) Je comprends parfaitement qu'il ne lui est pas possible d'être présent en ce moment.

M. GOTT: Faites inscrire votre question au *Feuilleton*.

M. McINTOSH: Je mettrai l'honorable député à l'ordre du jour avant longtemps.

M. GOTT: Où cela se passera-t-il?

M. McINTOSH: Je croyais, monsieur l'Orateur, que l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Sutherland) ou l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) aurait pu répondre à ma question en l'absence du premier ministre.

M. GOTT: Vous êtes tout excité.

M. McINTOSH: Du tout; ma question est des plus raisonnable, monsieur l'Orateur. Je demande des renseignements.

Quelques MEMBRES: Allez-y.

M. McINTOSH: Voici ce que je désire savoir. Des journaux quotidiens et hebdomadaires ont publié la nouvelle que l'on se préparait à réduire considérablement les crédits du service d'aviation et, d'après le budget déposé sur le bureau hier, on voit que la réduction s'élève à deux millions et deux tiers. Ma question porte sur le service de transport du courrier postal dans l'Ouest canadien. Plusieurs de nos centres de cette partie du pays, les villes plus ou moins importantes, se demandent ce que le Gouvernement se propose de faire relativement à ce service. Va-t-on maintenir les services aériens actuels du ministère des Postes dans

l'Ouest canadien? Si l'on décide de les maintenir, se propose-t-on de les développer de façon à établir un vrai service postal aérien réellement effectif?

M. l'ORATEUR: L'honorable député devrait savoir qu'une question ainsi posée n'est pas régulière.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, je désire fournir une explication sur un fait personnel et corriger une certaine déclaration faite ici hier. L'honorable député de Provencher (M. Beaubien) a lu une dépêche de la Presse canadienne envoyée à un journal local dans laquelle on prétend que j'aurais déclaré à une assemblée publique que l'hiver dernier on avait fourni de l'emploi à environ un million de gens grâce au fonds de secours fédéral-provincial-municipal. Je désire déclarer que cette information est erronée. Je n'ai jamais rien dit de la sorte. Je vais répéter en substance ce que j'ai dit à savoir que, en chiffres ronds, 250,000 personnes, hommes et femmes, avaient trouvé de l'emploi grâce à la loi de la dernière session, pour le soulagement du chômage et que, vu le fait que la plupart des hommes ainsi employés sont des chefs de famille, nous pouvons conclure qu'environ 1,000,000 de gens ont reçu la nourriture, le logement et le reste, grâce à cette loi. Cette déclaration, je crois, était conforme aux faits.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'accepte la déclaration de l'honorable ministre. J'ai cité la dépêche du journal de bonne foi, et je l'ai fait parce que je croyais devoir mettre le public au courant des faits.

M. POULIOT: Les enfants non encore nés ont été inclus dans le calcul.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, avant de prendre part à ce débat, je dirai qu'hier soir j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Perley), alors qu'il exposa ce qui, selon lui, constitue quelques-unes des causes de la dépression commerciale et industrielle d'aujourd'hui. Il a déclaré que les cultivateurs sont exploités. Tout en l'écoutant, je me demandais quand les cultivateurs n'ont pas été exploités avec notre régime fiscal actuel, et j'étais surpris de voir qu'il ne comprend pas que la politique que lui et son parti appuient, celle de relever sans cesse les droits protecteurs, aura pour résultat l'exploitation toujours plus grande du cultivateur à mesure que les années passeront. Il a aussi parlé de notre système bancaire et il a dit qu'il n'était pas parfait. Naturellement, nous savons qu'il n'est pas parfait. On me dit que la loi des banques sera revisée durant la session de 1932, et nous verrons alors jusqu'à quel point l'honorable député de Qu'Appelle et son parti amenderont cette loi afin que nos cultivateurs ne soient plus exploités et la prospérité nationale plus longtemps menacée.

Mon honorable ami a aussi parlé de la question du blé. Il a déclaré ne pas vouloir blâmer les coopératives, mais il a insisté sur le fait que l'agence des ventes est à blâmer du surplus anormal de cette denrée. Pour ce qui est des coopératives, à mon sens, les gens de l'Ouest qui favorisent un système d'écoulement qui inclurait 100 p. 100 des producteurs de blé et ceux qui sont en faveur d'une organisation libre et volontaire décideront cette question entre eux et la décideront dans le sens le plus favorable à leurs intérêts. Mon honorable ami a également admis que la politique fiscale que nous suivons au Canada est parfaite; tout ce que nous avons à faire, croit-il, est de l'appliquer plus équitablement à tout le Canada. Il se dit bien certain qu'au point de vue de l'agriculture et de l'industrie nous allons, grâce à ce système, édifier un grand pays ayant une complète organisation d'industries dont tout le Canada. En un mot, tout sera pour le mieux.

L'honorable député a évidemment dit aussi qu'il allait faire des suggestions propres à faire disparaître ces causes et améliorer les conditions commerciales et industrielles. L'une de ces suggestions demande que le ministère du Commerce déploie une plus grande activité. Il a essayé de faire peser sur l'administration de ce ministère par les libéraux toute la responsabilité de la crise industrielle que nous traversons actuellement. Je crois que le ministère du Commerce a fait preuve d'une grande activité de 1922 à 1930. De fait, il a fait plus de besogne pendant ces années-là qu'au cours d'aucune autre période de l'histoire du Canada. Les relevés du commerce l'établissent clairement. En 1922, le commerce total du Canada représentait $1,502,000,000, soit environ $1,500 par tête. Quelle était la situation en 1929, sept années plus tard? Notre commerce total a atteint le chiffre de $2,655,000,-

000 ou environ $2,655 par tête, presque le double de ce qu'il était en 1922. Ces chiffres établissent bien, je crois, que le ministère a fait du bon travail et réfutent l'argument que c'est la politique du département du Commerce sous l'ancien régime qui est la cause des conditions actuelles. Il n'en est rien.

Mon honorable ami dit encore que pour assurer notre prospérité dans le domaine agricole il fallait pouvoir compter sur des agriculteurs experts dans l'Ouest du Canada. C'est bien cette politique qu'a suivie le ministère de l'Agriculture depuis des temps immémoriaux,—à ce que je vois,—du moins depuis la Confédération. Nous avons construit des fermes d'expérimentation et de démonstration pour indiquer la voie à suivre dans la culture d'après des méthodes scientifiques; nous avons travaillé à l'application de ce programme d'un océan à l'autre, de sorte que cet argument ne nous apporte rien de neuf. Il dit encore que l'on devrait imposer des droits sur le maïs qui sert à la nourriture des animaux. Je lui suggérerais, de même qu'aux autres députés conservateurs de l'ouest du Canada, qui partagent cette opinion, de se rallier aux députés du gouvernement venant du centre de l'Ontario et de Québec et de marcher ensemble. Lorsqu'ils agiront ainsi, nous finirons peut-être par trouver le moyen de nous entendre avec eux.

Au Canada, monsieur l'Orateur, il faut nous attendre à ce que dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture il y ait des hauts et des bas. Il nous faut naturellement nous attendre à avoir à résoudre des problèmes de haute importance que pose notre vie à la fois nationale, impériale ou internationale. Nous devons nous attendre à ce que dans la solution de ces problèmes les gouvernements naissent et disparaissent. C'est dans des conditions de ce genre que le Parlement s'est de nouveau réuni cette année. Je veux bien croire que notre but est d'arrêter un programme législatif dont le Canada pourra bénéficier d'un océan à l'autre. Nous avons écouté le discours du trône et j'ai été très heureux d'entendre le représentant de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) dans son discours sur l'adresse. Je connais mon honorable ami depuis plusieurs années. Je l'ai rencontré pour la première fois il y a sept ans lorsque nous avons traversé le nord de l'Atlantique pour visiter les Antilles et les champs de bataille de l'Empire en Europe. En cette occasion, grâce à sa connaissance des deux langues, anglaise et française, mon honorable ami a épargné au groupe qui voyageait avec lui beaucoup d'inconvénients et d'ennuis. Grâce également à son habileté à parler ces deux langues il a réussi à nous épargner bien des pourparlers inutiles qui auraient fait perdre bien du charme à notre voyage en Europe. Je voudrais maintenant suggérer à l'honorable député qu'après s'être rendu si utile en Europe, il y a sept ans, il trouve le moyen de se rendre aussi utile sur ce continent américain, ici même au Canada. Il y réussirait en empêchant son chef et ses adhérents dans cette Chambre de proposer des mesures extrêmes qui peuvent avoir pour résultat de désorganiser le Canada un de ces jours, qui peuvent avoir pour effet, non pas d'édifier un dominion prospère, mais de faire naître et développer un régionalisme outré qui n'apportera rien de bon. Puis-je lui demander de s'employer le plus possible à atteindre ce but très louable. On sent grandement le besoin du travail dans ce sens.

L'honorable représentant de Grey-Nord (M. Porteous), qui a appuyé l'adresse, représente dans cette Chambre le comté où je suis né et je tiens à le féliciter pour les remarques qu'il a faites au cours de son allocution. J'ai applaudi au geste qu'il a fait à l'égard des députés canadiens-français comme aussi de toute la population le langue française du Canada, lorsqu'il a dit que notre sens national devrait être assez large et assez profond pour inclure dans un même sentiment les deux grandes races du Canada, les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française. Je dirais même que notre sens national devrait être assez large pour agir ainsi, naturellement, mais encore pour ne pas nous limiter aux deux grandes races dont je viens de parler, mais s'étendre à tous ceux qui nous viennent de tous les continents du globe et des îles et que nous avons invités à venir au Canada nous aider à former une nouvelle nation dans la région septentrionale du continent de l'Amérique du Nord. L'honorable député de Grey-Nord devrait voir à ce que ses amis conservateurs de l'Ouest qui ne partagent pas ce sentiment soient assez larges d'esprit et assez tolérants pour lui donner libre cours là-bas. Depuis une couple d'années, les chefs du parti conservateur dans la Saskatchewan manifestent des sentiments qui sont loin d'être vraiment nationaux ou sainement impériaux, des sentiments d'intolérance inacceptables.

En examinant bien le discours du trône, monsieur l'Orateur, je constate qu'on peut le comparer à un triangle et le diviser en trois parties inégales. Tout est inégal dans ce discours et l'on est porté à croire que le premier ministre, en le préparant, a envisagé les grands problèmes canadiens d'un point de vue faux. Je n'espère donc pas en voir sortir un programme de législation propre à unir toutes les parties du pays pour en faire une nation grande et unie. On sait qu'un triangle est formé de lignes et de points. Une ligne a une

certaine longueur, mais n'a pas de largeur, et c'est ce que l'on pourrait dire du discours du trône. Il est bien long, rempli de lignes et de paragraphes, mais quant à la largeur, il n'en a pas. Il ne convient pas aux Provinces maritimes, et quelques honorables députés qui siègent à mes côtés l'ont déjà fait remarquer. Il ne convient pas au provinces centrales, pas plus qu'à l'Ouest ou à la Colombie-Anglaise. Malgré sa longueur, on n'y voit donc pas de largeur de vues et son volume est nul. Il faut songer à autre chose qu'à la longueur et à la largeur en Canada pour avoir une politique nationale; il faut aller en profondeur et bien profondément. Toute politique destinée à profiter au Canada doit escalader les sommets et sonder les abîmes des aspirations nationales du Canada. Autrement, elle échouera. Je crains que le programme de la dernière session et ce que nous pouvons augurer du dernier discours du trône n'arrivent pas à résoudre les grands problèmes du pays.

Dans la première partie du discours du trône, le chef du Gouvernement essaie de vendre au peuple canadien ce que nous pourrions appeler un patriotisme artificiel. J'y vois là un exemple de ce que ces gens appellent leur politique de "Canada d'abord". Nous avons aujourd'hui en Canada des conserves alimentaires, de la musique en boîte et de la propagande en boîte, et le discours du trône nous offre un exemple de canadianisme en boîte. Et c'est ce que les honorables membres de la droite essaient de vendre aux Canadiens. Ils nous disent que, si nous essayons de lier les qualités du peuple canadien au programme du parti tory, nous serons heureux et prospères. Lions le programme du Gouvernement à la confiance, au courage, à l'honnêteté et à l'industrie du peuple canadien, et avant longtemps tout ira bien au Canada où nous n'aurons plus à craindre la dépression qui règne dans le reste du monde. C'est simplement insensé; c'est un point de vue impossible. Les Canadiens vont juger par eux-mêmes à quel parti et à quelle politique ils vont donner leur appui à l'avenir. J'espère qu'ils vont faire de leur mieux pour se mettre bien au courant de nos problèmes nationaux, afin de pouvoir, tous les quatre ou cinq ans, se prononcer en connaissance de cause. S'ils le font, nous ne verrons pas se renouveler l'erreur commise en juillet dernier, quand on a renversé l'ancien gouvernement pour le remplacer par un parti peu capable de suffire à la tâche.

La seconde partie de ce discours triangulaire concerne la session spéciale, le conférence impériale et une couple d'autres choses. A cette session spéciale du Parlement, on s'est occupé du chômage et l'on a voté vingt millions en vue de le faire cesser. Le premier ministre et ses collègues, ainsi que tous leurs amis, avaient dit: "Donnez-nous l'occasion et nous allons faire cesser le chômage; nous allons le faire disparaître. Nous ne le discuterons pas, nous allons tout simplement le supprimer." Et le peuple canadien l'a cru. Je ne pense pas qu'un seul chômeur canadien ait voté en faveur de l'ancien gouvernement. Tous les hommes et toutes les femmes sans emploi en Canada ont voté pour nos adversaires. Ces derniers se trouvent donc à l'essai. S'ils ne remplissent pas leurs promesses et ne résolvent pas tout à fait ce problème, leur réputation politique baissera beaucoup d'ici à quelques années.

Que constatons-nous au sujet du chômage? Nous constatons que le 1*er* août 1930, le chiffre-indice du travail était 118.8; le 1*er* septembre, 116.6; le 1*er* octobre, 116.2; le 1*er* novembre, 112.9; le 1*er* décembre, 108.5; le 1*er* janvier, 101.7, et le 1*er* février, 100.7. Cela veut dire que le chiffre-indice des emplois existants dans l'industrie canadienne a diminué de 118 à 100, un déclin de 18 points en neuf mois, c'est-à-dire de 2 points par mois. Si ce n'est pas la preuve mathématique que nos honorables vis-à-vis ne traitent pas convenablement la question du travail et du chômage, je voudrais savoir quelle preuve ils exigent. Prenez aussi la situation au point de vue du chômage. Le chiffre-indice du chômage était 9.2 le 31 juillet; 9.3 le 31 août; 9.4 le 30 septembre; 10.8 le 31 octobre; 13.8 le 30 novembre; (vous remarquez la progression constante) 17, le 31 décembre; 16, le 31 janvier. En d'autres termes, le chiffre-indice du chômage s'est accru de 9.2 à 16, soit un accroissement de 7 points pour environ neuf mois, soit presque un point par mois. C'est une autre preuve que la situation ne s'est pas améliorée au point de vue du chômage. Il incombe au Gouvernement de faire face à la situation et d'effacer cette tache de notre vie nationale, comme il l'a promis.

L'autre partie du discours du trône a trait au présent programme du ministère. Nous ne pouvons ni analyser ni critiquer ce programme avant d'en connaître l'exposé. Quand il aura été présenté, nous l'étudierons. Vis-à-vis le discours du trône qui présente ces trois aspects, s'offre l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition. La rédaction de cet amendement me semble fort judicieuse. La première partie expose le fait que la politique ministérielle n'a pas supprimé le chômage, que l'état de l'agriculture a empiré depuis neuf mois, que le chômage est plus répandu qu'il y a neuf mois, que nos revenus diminuent et que les finances nationales sont en péril, si nous n'y mettons ordre.

La deuxième partie relate l'insuccès de la conférence impériale et indique que le programme proposé, la façon de le proposer et la campagne menée pendant les élections pour faire rejeter un budget plus libre-échangiste, et les dispositions prises pour y substituer à la Chambre des communes des relèvements de droits, avant le départ du premier ministre pour Londres, ont fait de la conférence impériale non seulement une farce, mais une bévue au point de vue impérial. A cet égard, voici la conclusion tirée: nos relations commerciales avec la mère patrie ont subi une atteinte et tant qu'on n'y aura pas remédié, la situation ne s'améliorera pas. Et la dernière partie de l'amendement exprime l'espoir que lors de la nouvelle conférence impériale à Ottawa, le premier ministre et son parti feront meilleure figure qu'à Londres. Car la situation est grave au pays et tous les Canadiens comptent que le Gouvernement leur montrera la voie dans la crise présente.

Permettez-moi de traiter brièvement certaines questions qui intéressent le comté que j'ai l'honneur de représenter. Avant de partir pour Ottawa, en mars, j'ai jugé à propos de tenir un certain nombre d'assemblées dans ma circonscription pour connaître le sentiment populaire relativement à une politique nationale et à l'œuvre du Gouvernement. A cette fin, j'ai tenu des réunions à une douzaine d'endroits. Au cours d'une assemblée tenue à Whitkow, les auditeurs se sont tous prononcés contre la protection et en faveur du libre-échange. A Turtleford, une petite minorité seulement a préconisé des droits élevés. La grande majorité de l'assemblée était en faveur d'une plus grande liberté d'échanges. A Edam, l'assemblée a voté pour trois vœux importants. Un de ces vœux avait trait au chemin de fer de la baie d'Hudson, au port de la baie d'Hudson et aux échanges entre le Canada et la mère patrie par voie de Churchill. On a exprimé l'idée que plus le tarif de transport dans l'Atlantique nord sera bas, plus le port sera prospère, et plus le tarif du Nid-de-Corbeau s'appliquera au chemin de fer de la baie d'Hudson, plus le trafic sera intense sur cette voie. Un autre vœu préconisait l'octroi d'une prime aux producteurs de blé, pour qu'ils pussent réaliser leurs frais de production sur la récolte de 1930. Le troisième vœu préconisait une plus grande liberté d'échanges au lieu de l'augmentation des droits de douane. L'auditoire presque tout entier a approuvé ces vœux.

Le lendemain, j'ai tenu une réunion à Medstead et l'auditoire s'est déclaré contre la protection. Il en a été de même à Borden, à Maymont et à Speers. A Krydor, les 350 auditeurs présents ont été unanimes à approuver une plus grande liberté d'échanges. Le soir suivant, à Hafford, l'assemblée s'est aussi prononcée contre des droits protecteurs. A Glaslyn, l'assemblée se prononça en faveur d'un système fiscal se rapprochant du libre-échange plutôt que d'un système protectionniste qui finirait par diviser le Canada et ruiner son commerce d'exportation.

Antérieurement à ces assemblées, j'avais reçu des résolutions adoptées dans toutes les parties de ma circonscription et je pense que la présente occasion offre le moment propice de les communiquer à la Chambre. Le moment est venu de donner aux députés une idée exacte de ce qui se passe et de la situation qui existe dans différentes parties du Canada. C'est à peu près la seule méthode par laquelle un honorable député puisse se renseigner sur les conditions industrielles et commerciales. La première résolution m'est venue de Meota, situé à quelques milles de North-Battleford, et se lit ainsi:

1. Nous demandons que le Gouvernement exerce un contrôle sur le marché du grain.
2. Nous demandons au gouvernement fédéral de garantir un prix minimum de 70 c. pour la récolte de blé de 1930.

La résolution adoptée à Turtleford est ainsi conçue:

Il est résolu de demander au gouvernement fédéral de fixer un prix minimum de 70 c. par boisseau pour le blé n° 1 du nord, à Fort-William ou à Port-Arthur.

De Speers, j'ai reçu la résolution suivante:

Considérant la situation très grave qui a suivi la baisse des prix du blé:

Nous, les membres du conseil local de Speers, de la Coopérative de vente du blé, demandons instamment au gouvernement fédéral de garantir un prix minimum de 70 c. par boisseau pour le blé n° 1 du nord, récolté pendant la saison de 1930 et livré à Fort-William.

Ces résolutions énoncent plusieurs propositions, dont celle de fixer le prix du blé. La résolution adoptée à Rabbit-Lake est dans les termes suivants:

Résolu que ce conseil demande au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour stabiliser le marché du blé, afin que le prix minimum ne soit pas inférieur à 70 c.

D'un autre endroit plus au nord, Edam, j'ai reçu la résolution suivante:

1. L'on devrait insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il fixe un prix de 70 c. par boisseau pour le blé n° 1 livré à Fort-William.
2. Le gouvernement fédéral est prié de soumettre les banques canadiennes à une réglementation, en ce qui concerne le taux de l'intérêt, dont le maximum devrait être de sept pour cent.
3. Cette assemblée est d'avis qu'il est devenu nécessaire et opportun, dans l'intérêt de la classe agricole, que le gouvernement fédéral déclare un moratorium jusqu'à ce que la situation agricole se soit améliorée suffisamment pour qu'on le suspende.
4. Considérant que le prix du blé est actuellement d'environ 56 c. à Fort-William pour le

boisseau de blé n° 1, tandis que le prix de la farine est d'environ $3.35 par sac de 98 livres, cette assemblée demande avec instance au gouvernement fédéral de fixer le prix du blé servant à la consommation domestique canadienne à $1.25 par boisseau. Elle demande également de fixer le prix de la farine en sacs de 98 livres à un prix raisonnable, ne dépassant pas le prix actuel.

5. Les tarifs de transport pour les marchandises devraient tous être diminués de 20 p. 100.

Ces vœux ont été formulés à différents endroits du nord de la Saskatchewan et donnent un aperçu de la situation dans l'ouest du Canada. Ils viennent de membres de la Coopérative et des Fermiers-Unis qui sont bien au courant des faits. Quand ils disent que la situation est grave, c'est qu'elle l'est réellement. J'aimerais à savoir ce que le Gouvernement se propose de faire. J'ai également reçu une copie des résolutions adoptées à Spiritwood, endroit situé à 80 milles au nord de North-Battleford, dans les termes suivants:

a) Résolu que l'on proclame un moratorium pour une période d'au moins une année, ou jusqu'à ce que la prospérité ordinaire soit revenue chez les cultivateurs.

b) Que l'on biffe tout l'intérêt et les amendes pour non paiement des impositions, jusqu'à ce que l'on soit revenu à une mesure raisonnable de prospérité.

c) Si l'on n'accorde pas un moratorium, cette assemblée demande que l'on ne soit pas sévère à l'égard des personnes écrasées de dettes.

d) Que toutes les dettes des cultivateurs envers les banques, les fabriques d'instruments aratoires et les autres riches corporations soient traitées comme il a été proposé au paragraphe *b*.

e) Qu'un prix fixe soit établi pour le blé et les autres produits agricoles et que, si le prix de vente devient inférieur au prix fixé, la différence soit comblée par des impôts généraux.

f) Que l'on nationalise toutes les banques, les ressources naturelles, les forêts, les mines, les puits de pétrole et les chutes d'eau.

g) Que les crédits soient accordés par l'entremise des banques seules, sous le contrôle du Gouvernement, avec des dispositions spéciales en faveur de ceux qui sont dans le dénuement et qui ont besoin de crédit.

Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Weir) n'est pas à son siège, mais ce n'est là rien de nouveau. Depuis le début de la session, les membres du cabinet ont été continuellement absents. Ils sont individuellement et collectivement responsables au peuple canadien, mais ils ne sont pas là quand il y a des discussions importantes. Bien que le ministre de l'Agriculture et les fonctionnaires de son ministère, ainsi que le premier ministre, n'aient cessé de nous dire depuis six mois que la culture mixte serait le salut de l'Ouest canadien, je lui dirai que cela ne saurait s'appliquer à la circonscription de Battleford-Nord, ni au nord de la Saskatchewan. Cette partie du Canada fait de la culture mixte depuis quinze ou vingt ans. Cette région possède le système d'irrigation et les ressources en fourrage les mieux appropriés à cette forme de culture. En outre, elle est mieux protégée par la nature que les Prairies.

Les gens y sont animés du désir d'aller de l'avant, et ils agissent en conséquence. Ils travaillent presque jour et nuit; ils font tout en leur pouvoir; ils économisent le plus possible, mais ils se trouvent à l'heure actuelle dans un état précaire. Ils éprouvent des difficultés financières; leurs fermes et l'argent qu'ils y ont déjà placé leur échappent. Ils ne peuvent s'acquitter des dettes qu'ils ont contractées envers les banques et les maisons d'instruments aratoires. Il faut donc trouver une solution quelconque. Quand une communauté sociale tout entière, ou toute une catégorie de la population se trouve en danger, elle cherche du secours de tous côtés. Les cultivateurs du nord de la Saskatchewan et de la circonscription de Battleford-Nord, en particulier, ont tourné les yeux vers le ministère de l'Agriculture, vers le ministre de l'Agriculture, vers le premier ministre et son cabinet, depuis des mois, pour apercevoir un rayon d'espoir. J'ai lu de nombreux vœux adoptés par divers organismes, lesquels démontrent que les agriculteurs pensent qu'on devrait taxer le prix du blé. Comme le Gouvernement, à la session spéciale, a déterminé le prix de 170 articles qu'il leur faut acheter, ils sont d'avis qu'en justice le premier ministre est tenu de faire la même chose pour l'agriculture. Il se peut que la fixation du prix du blé s'inspire d'un principe économique faux, mais peut-on concevoir qu'un gouvernement aide les industriels et refuse d'accorder les mêmes secours aux cultivateurs? Ces gens sont le fondement de la principale industrie du pays; ils créent la richesse dont dépend la prospérité du Canada. S'ils sont dans le marasme, les autres industries sont acculées à la ruine. Qu'est-ce qui empêcherait le Gouvernement de leur venir en aide? Je sais que les résolutions dont je viens de parler ont été envoyées au premier ministre et à ses collègues, mais aucun ministre n'a osé en signaler une seule à la Chambre. Voilà pourquoi j'en parle, et je demande au Gouvernement d'agir immédiatement en conséquence.

A Régina, le premier ministre a dit qu'on ne ferait rien. Mais je l'avertis que les cultivateurs ne sont pas satisfaits de cela. Ils verront à ce qu'on agisse, sinon il va se produire quelque chose. Ils vont continuer la lutte et, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, nous savons qu'aux prochaines élections les candidats tories ne recevront pas autant de voix dans l'Ouest.

Une VOIX: Nous courrons le risque.

M. McINTOSH: Le risque sera grand.

Le ministre de l'Agriculture a fait beaucoup de réclame. Je crois à l'utilité de la réclame, à condition qu'elle s'exerce à l'endroit d'une chose ayant une valeur suffisante. Mais on doit se rappeler que, lorsqu'on fait de la réclame, il faut donner satisfaction, sinon l'on s'en trouve plus mal. Le ministre nous a dit ce qu'il va accomplir, il nous a parlé du merveilleux programme de politique agricole qu'il va tracer. Nous ne l'avons pas encore vu. Je voudrais qu'il le fît connaître en même temps que les résolutions dont j'ai parlé. Qu'il le montre, même si ce n'est que pour une demi-heure. Le temps n'est plus aux théories sur la culture mixte, aux promesses, discussions, simples conférences, annonces, commissions, propagande ministérielle, dépêches aux journaux, exposés de doctrine dans les revues ou les autres périodiques. Il est temps d'agir. Le temps n'est plus aux duperies et aux manœuvres stériles: le Gouvernement devrait maintenant agir. On accomplirait quelque chose, si l'on faisait en sorte de démontrer que l'agriculture et spécialement celle du blé ne peut prospérer dans les circonstances actuelles, et sous un régime douanier ne favorisant que les grands capitalistes.

Par exemple, le ministre de l'Agriculture, avec l'appui du parti conservateur, pourrait établir deux ou trois fermes où se ferait du travail pratique, dans la Saskatchewan, afin de le démontrer. Qu'il choisisse une terre dans le nord de la province; une autre, dans la partie centrale et une troisième, au sud. Que ces fermes aient l'étendue qu'il voudra. Qu'il nomme un directeur pour chacune, ce directeur choisissant lui-même son personnel et achetant des machines. Qu'il cultive le sol selon les principes scientifiques, avec toute l'énergie possible. Que le ministre et le premier ministre choisissent ces directeurs, qui tenteront de démontrer à tous les habitants de la Saskatchewan que l'agriculture peut prospérer sous le régime actuel de la protection élevée. J'ose dire qu'une telle expérience ne peut pas réussir, et je voudrais que l'on fasse une épreuve réelle comme on fait dans les affaires pour voir où nous en sommes avec l'agriculture.

Une ferme dirigée de cette manière devrait pouvoir payer les frais d'exploitation, les salaires des employés, l'intérêt sur le capital engagé, la dépréciation, les réparations et les dividendes. Si elle n'est pas en mesure de faire face à ces charges comme le font les grosses entreprises, l'industrie et le commerce, nous aurons une preuve irréfutable qu'au Canada, avec le meilleur sol vierge, la meilleure administration, l'outillage le plus perfectionné et tout ce qui peut l'aider sauf un régime fiscal faux, l'agriculture est dans la dèche et ne pourra en sortir si on ne vient à son aide. Elle est dans le découragement le plus profond. On devrait avoir recours à des mesures pratiques et constructives et démontrer que dans les circonstances présentes il faut faire face au problème agricole résolument et courageusement. Ce n'est plus le temps des théories et des discussions, le temps des promesses est passé. Le moment de l'action coordonné est arrivé, et le peuple du Canada attend avec anxiété les initiatives du Gouvernement.

Nous avons entendu plusieurs membres qui siègent en face nous dire que les fermiers de l'Ouest canadien ne connaissaient pas leur affaire; qu'ils ne savaient pas cultiver le sol; qu'ils n'étaient pas pratiques.

Une VOIX: Qu'ils sont paresseux.

M. McINTOSH: Ils nous disent qu'ils ne sont pas assez économes. Ils nous disent qu'ils ne font pas face aux problèmes agricoles d'une façon pratique comme le font nos autorités ferroviaires et nos experts commerciaux dans leurs domaines respectifs.

M. BEAUBIEN: L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Pickel) les a accusés d'être paresseux.

M. McINTOSH: Oui. Ils nous disent que les fermiers de l'Ouest canadien sont paresseux et que peu importe ce que vous ferez, vous ne pourrez pas faire réussir les agriculteurs qui cultivent actuellement dans l'Ouest. Je considère comme une injure cette affirmation gratuite. Que le premier ministre, qui est versé dans les grosses entreprises, et les autres honorables membres qui sont des hommes de génie, nous dit-on, s'occupent activement de ces fermes pratiques. Qu'ils unissent leurs efforts pour démontrer au peuple du Canada ce qu'ils peuvent faire à ce sujet. S'ils peuvent prouver que l'on peut faire un succès de ces fermes, leur avenir politique est assuré. S'ils ne le peuvent pas, leur avenir politique n'est pas certain; ils sont voués à la faillite la plus complète. Il faudra nécessairement avoir recours à des méthodes constructives par tout le pays pour venir en aide à l'agriculture.

Me permettra-t-on de donner quelques chiffres pour illustrer la situation grave de l'agriculture présentement? J'ai en main une carte commerciale, et je constate que la tendance des prix est tout à fait défavorable aux agriculteurs et tout à l'avantage des industriels.

Mouvement des prix

Baisses dans les prix des denrées de novembre, 1929, à janvier 1931

Fer et acier	5 p. 100
Tuyaux	2.2 p. 100
Déchets	19.4 p. 100
Quincaillerie	1.6 p. 100
Fil de fer	pas de changement

Produits manufacturés.. ..	14.5 p. 100
Farine et produits de mouture	39.5 p. 100
Textiles et fibres..	15.9 p. 100
Coton brut..	41.3 p. 100
Tissus de coton	10.1 p. 100
Laine brute..	37.4 p. 100
Etoffes de laine..	14.0 p. 100
Tapis..	pas de changement
Produits agricoles par tout le Canada..	49.7 p. 100
Céréales par tout le Canada	54.6 p. 100

Le prix du grain dans l'Ouest a baissé d'environ 60 p. 100; en d'autres termes le blé ne vaut aujourd'hui que 40 p. 100, de ce qu'il valait il y a un an, et le fermier, pris comme entre les deux meules du moulin, doit d'une part payer ce que les industriels exigent pour leurs produits ,—prix fixés par le Gouvernement actuel,—et d'autre part accepter ce qu'on veut bien lui donner pour ses produits. Ainsi, il me semble qu'il ne peut pas y avoir de malentendu quant à la raison du présent malaise économique.

M. J.-A. BARRETTE (Berthier-Maskinongé) (Texte): Monsieur le président, je dois d'abord commencer par offrir des félicitations au proposeur et au secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône, qui se sont acquittés de leur tâche en termes très appropriés et avec une éloquence qui leur fait honneur.

Je dois également mentionner la disparition soudaine de deux collègues qui étaient encore parmi nous lors de la session d'urgence, en septembre dernier. Je veux parler du député de Hamilton (M. Rennie), que je n'ai pas eu l'honneur de connaître personnellement, mais qui laisse le souvenir d'un homme de bien qui n'a jamais connu d'autre chemin que celui de l'honneur. Quant à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Bettez), je le connaissais intimement et il m'accordait franchement son amitié. Le député de Trois-Rivières était réellement un député modèle, un bon travailleur, et le résultat du scrutin du 28 juillet 1930 a été la preuve de la grande popularité dont il jouissait. Cependant, la vieille garde libérale lui était hostile. Le chef de cette garde était l'honorable sénateur Jacques Bureau, qui ne se cachait pas pour combattre M. Bettez, et cela a certainement causé des blessures profondes au sein du parti libéral qui, je l'espère, en ressentira les effets à la première opportunité: lors de la prochaine élection partielle.

L'hon. M. CARDIN: C'est à voir!

M. BARRETTE: Il me fait plaisir de constater le retour à la santé de mon ami l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe), que j'ai connu sur les bancs de l'université. C'est un "beau gars" de la race, qui nous fait certainement honneur.

[M. McIntosh.]

Me serait-il permis, monsieur le président, de dire qu'après les élections de 1911, j'avais l'avantage de visiter l'Ouest canadien. En passant à Calgary, j'ai été l'hôte d'honneur de celui qui représentait alors cette circonscription à Ottawa: l'honorable M. Bennett, et en cette occasion j'ai prédit qu'il deviendrait un jour le premier ministre du Canada. Ma prédiction s'est réalisée. Le premier ministre actuel est celui qui m'offrait à dîner ce soir-là.

En 1911, j'ai été élu député du comté de Berthier, et de 1911 à 1917 je prétends avoir fait tout mon devoir comme représentant du peuple dans cette Chambre. Je vous avoue franchement que parfois il a été dur de me séparer de mon parti, surtout sur les questions de première importance. Sur les questions impériales,—questions d'un ordre supérieur,—je me suis presque toujours séparé de mon parti. J'écoutais la voix de ma conscience et je rendais justice à ceux qui m'avaient fait l'honneur de m'élire en 1911. J'ai toujours dit tout haut ce que j'ai pensé tout bas et je vais continuer à suivre la même ligne de conduite.

En 1921, j'étais candidat dans le comté de Berthier. En 1925 et en 1926, j'étais candidat dans le comté de Berthier-Maskinongé—la famille augmentait. A chacune de ces élections, vous vous le rappelez, messieurs les libéraux, on faisait appel au fanatisme, on faisait appel aux passions populaires et on disait que tous les chefs du parti conservateur, dans le temps et auparavant, étaient des impérialistes dangereux. Etre impérialiste, cela voulait dire faire passer les intérêts de l'Angleterre avant ceux du Canada: tout pour l'Angleterre et rien pour le Canada. Vous vous rappelez, monsieur le président, qu'à toutes ces élections, dans les boutiques libérales, on a inventé de nouvelles guerres. En 1921, c'était au Japon. En 1925 et en 1926, c'était en Russie. En 1930, c'était aux Indes. Celle-là, elle devenait très dangereuse et très grave. On disait dans les clubs libéraux: Nous allons nous organiser, nous, les bons libéraux; nous allons encore leur faire peur, nous allons agiter le drapeau de la conscription et avec ces choses-là nous allons gagner nos élections. Ils ont réussi en 1921; ils ont réussi en 1925 et en 1926, mais en 1930 ils ont manqué leur coup. Pour vous montrer que le tour était bien joué, on a même organisé une presse extraordinaire, et je vais vous montrer les menaces de conscription employées par un grand journal de Montréal, trois jours avant les élections de 1930:

Menace de conscription.

Les impérialistes d'Angleterre comptent sur l'arrivée des conservateurs du Canada au pouvoir pour soumettre à la prochaine conférence impériale de Londres la question de la défense

de l'Empire et un projet de conscription militaire pour les Dominions.

On s'est servi d'une pareille publication, on a fait répandre ce journal à profusion dans les rangs les plus reculés de chaque comté français de la province de Québec et même dans les autres provinces, dans les comtés où il y avait des paroisses françaises. C'est dire qu'on n'a absolument rien négligé pour capter l'opinion publique et pour prendre tous les moyens, en agitant le drapeau de la conscription, pour atteindre aux succès de 1921, 1925 et 1926.

Pour vous démontrer le peu de logique de ces prophètes de malheur: qu'ont-ils fait sur l'amendement du député d'Yamaska proposé le 3 décembre 1912 lors de la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône? Est-ce que ceux d'entre eux qui étaient alors membres de cette Chambre ont appuyé cet amendement, rédigé dans les termes suivants:

Cette Chambre est prête et consentante à adopter, en tous temps, des mesures efficaces pour la défense du Canada, colonie autonome de la Couronne britannique; mais cette Chambre est cependant d'opinion que le Parlement du Canada n'est pas justifiable d'imposer au peuple des obligations relatives à la défense générale de l'Empire tant que, sous le régime actuel, des relations constitutionnelles entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le gouvernement de Sa Majesté, responsable au seul peuple du Royaume-Uni, se réservera la direction et le contrôle exclusif de la politique impériale et internationale.

Cet amendement fut combattu par le premier ministre d'alors. Il déclara ne pouvoir l'accepter, soutenant que son adoption empêcherait le Canada de lever un doigt pour la défense de l'Empire. Je remarque que de tous ceux qui siègent dans cette Chambre, je suis le seul qui ait appuyé cet amendement. Pas un seul autre ne l'a appuyé. Pour le résultat du vote, voir les Débats de 1912, à la page 590. Les seuls députés d'alors qui ont voté en faveur de cet amendement sont MM. Achim, Barrette, Lamarche et Mondou.

Au cours de la même session, sir Robert Borden proposait qu'une somme de $35,000,000 soit destinée à augmenter l'effectif des forces navales de l'Empire. J'ai appuyé le chef de l'opposition, sir Wilfrid Laurier, qui demandait le rejet de cette mesure, qui a heureusement été tuée au Sénat.

Le 20 juin 1917, j'avais l'honneur de proposer en cette Chambre, au bill relatif au service militaire, bill 75, appelé communément "loi de conscription", le sous-amendement suivant:

Que tous les mots après le mot "que" soient rayés et remplacés par les suivants: "ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois mais qu'il soit lu la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui".

Voici quelle fut l'opinion du directeur du *Devoir*, dans le temps. L'honorable député de Labelle (M. Bourassa), à une grande assemblée qu'il tenait le lendemain soir, le 21 juin 1917, à St-Henri, s'exprimait comme suit:

Un sous-amendement vient d'être proposé par un député que je ne saurais trop où placer, dont je ne scrute point les intentions, mais qui devrait forcer tout le monde à se prononcer par un "oui' ou un "non" catégorique.

C'est le sous-amendement Barrette qui réclame le renvoi du bill à six mois, en d'autres termes, sa mort sans phrases.

M. Georges Pelletier, un des principaux rédacteurs du *Devoir*, écrivait:

La proposition de M. Barrette, député de Berthier, de renvoyer à six mois le bill Borden est logique, d'où qu'elle vienne. Elle aura cet avantage de montrer au peuple qui est pour et qui est contre la conscription. Il faudra que tout le monde se prononce sur le principe même du bill. Cela sera peut-être embarrassant pour plusieurs politiciens mais il faut considérer d'abord l'intérêt général avant le bien particulier. Les gens sortiront du bois—et c'est ce que l'électeur veut qu'ils fassent.

Et le vote fut pris. Neuf députés appuyèrent le sous-amendement.

Voici quelle fut l'opinion, dans le temps, du rédacteur du journal *La Province*, qui est aujourd'hui l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé):

Le renvoi à six mois équivaut à la mort du bill. Le renvoi à six mois est le moyen parlementaire de s'opposer radicalement à un bill. Nous regrettons que sir Wilfrid Laurier n'ait pas fait voter ses partisans en faveur du sous-amendement Barrette. N'était-ce pas le moyen de prouver sa sincérité et sa ferme détermination de s'opposer à la conscription?

Je ferai remarquer à cette Chambre qu'après avoir voté pour le sous-amendement j'ai appuyé le referendum de sir Wilfrid Laurier. Je crois devoir également vous faire remarquer que j'ai voté ensuite pour le rejet du bill de la conscription.

Le parti libéral, en votant contre mon sous-amendement, a accepté le principe de la conscription, d'après les témoignages que je viens de citer. Les chefs du parti libéral qui ont eu l'avantage de voyager en France après la guerre chantaient une chanson nouvelle de l'autre côté des mers. Ils disaient qu'ici, au Canada, nous étions tous d'accord et que le peuple canadien avait fait un effort extraordinaire. Les uns, avec des voix de mezzo-sopranos, et tous avec un brio inaccoutumé, disaient que nous étions prêts à tout faire pour l'Angleterre, pour la défense de l'Empire et pour venir en aide à la France. Quelque temps plus tard, on voyait les journaux du pays annoncer que les MM. Dandurand, Lemieux, Taschereau et Béland avaient reçu de la France des décorations pour services rendus à ce pays.

Et je n'oublierai pas de mentionner le secrétaire provincial, l'honorable M. Athanase David, qui, en France, s'est fait qualifier de ministre des Beaux-Arts. Lui aussi a reçu une petite rosette pour dévouement à la défense de la politique nationale. Je pourrais en nommer plusieurs autres qui ont été décorés de la même façon. Une fois de retour au pays, ces gens disaient: "Nous sommes encore contre toute participation, nous sommes contre tout effort canadien." Ils faisaient encore appel aux préjugés. Et pourquoi? Est-ce qu'ils voulaient démontrer par là leur sincérité? Si la France avait connu tous ces faits, est-ce qu'elle aurait quand même décoré ces messieurs? J'en doute.

Je ne sache pas que l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe), dont je salue la présence ici en ce moment, ait été décoré. S'il l'a été, il n'y ajoute pas autant d'importance que ses honorables amis. S'il ne l'a pas été, je l'en félicite, parce qu'il est bon que la France connaisse ses véritables amis. Après l'exposé de ces faits, je me demande quelles seront réellement nos véritables gloires nationales.

Je dirai maintenant un mot du sénateur prisonnier. De 1914 à 1918, le sénateur Béland a été prisonnier de guerre. Le parti conservateur a fait absolument tout pour lui venir en aide. On lui a même payé son indemnité parlementaire pendant toute son absence; on lui a payé la somme de $16,000. L'honorable ministre de la Justice de l'époque (M. Doherty) a offert d'échanger deux prisonniers allemands du nom de "Baron Von Polenz et Baron Mundheim" pour rendre la liberté à notre prisonnier canadien. A son retour au pays, dans son village natal de Louiseville, l'honorable sénateur déclarait que le gouvernement canadien avait fait tout son devoir dans la Grande guerre. Mais lorsque les élections étaient déclenchées, il s'en allait tenir des assemblées populaires et faire encore appel aux préjugés pour tâcher de soulever l'opinion publique contre le parti conservateur qui, auparavant, d'après sa propre version, avait fait tout son devoir. C'est ainsi qu'il a récompensé les amis qui l'avaient aidé durant la guerre.

Lors des dernières élections générales, le chef du parti conservateur fit une campagne mémorable. Il promit d'élaborer un programme de politique nationale et vraiment canadienne, celle du "Canada d'abord". La protection, pour la première fois, devait être mise en honneur au pays. Les chefs du parti libéral n'ont jamais été sincères dans l'application de la politique de protection, et chaque fois que le parti libéral a voulu aborder cette question économique, le peuple lui a toujours retiré sa confiance. Ainsi, en 1911, un des

principaux facteurs de la défaite du parti libéral a été—outre la marine de guerre—la politique fiscale que voulait préconiser l'honorable M. Fielding. En 1930, le tarif Dunning a également été rejeté par le vote populaire. Le résultat de la dernière élection a changé du tout au tout la face de cette Chambre. Je regarde mon ami l'ancien ministre de la Justice qui siégeait de ce côté-ci de la Chambre et, parce que c'est un charmant homme, je regrette pour lui de le voir siéger de l'autre côté. Cela diffère de tout le ciel, *toto cœlo differt*. Il y a eu un grand changement. Mais j'ose espérer que le changement s'est opéré pour le mieux et dans l'intérêt du peuple canadien.

Le très honorable Arthur Meighen déclarait un jour:

> Je ne redoute nullement d'affronter l'électorat canadien lorsqu'il s'agira franchement d'une question de protection, parce que le peuple canadien est protectionniste.

Le premier ministre promit aussi aux cultivateurs et aux industriels la pension aux vieillards, l'assistance aux chômeurs et la cessation de l'immigration. Arrivé au pouvoir le 28 juillet, qu'a fait notre gouvernement? Il a commencé par enrayer l'immigration afin de protéger l'ouvrier canadien. Il a convoqué une session d'urgence et fait voter la somme de $20,000,000 pour venir en aide aux chômeurs. Il a ensuite augmenté d'une manière appréciable le tarif sur les produits étrangers afin d'aider la classe agricole et industrielle.

Sous le régime libéral, le chef du parti libéral déclarait:

> Le Gouvernement ne peut être tenu responsable de la crise économique; elle est mondiale et le chômage n'existe que dans le cerveau de nos adversaires.

Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, si cela va mal, ils disent: Cela dépend des bleus. Vous voyez, monsieur le président, la logique de ces messieurs!

Franchement, aurions-nous pu faire davantage? Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons eu une session d'urgence, la conférence impériale et préparé le programme d'une grande session où nous allons adopter des mesures qui vont aider à ramener la prospérité au pays.

Messieurs les libéraux prétendent que le beurre se vend encore bon marché. Cela se peut. Vous avez rempli nos entrepôts, à partir de la première année de votre administration jusqu'au mois d'octobre de l'année dernière, de beurre étranger. Vous avez du beurre pour un an d'avance. Il n'est donc pas surprenant que le beurre ne se vende pas cher.

Une VOIX: Il n'y en a plus.

M. BARRETTE: Pour vous rendre compte que la protection était populaire, même au sein

du parti libéral, demandez aux anciens ministres les plus influents du parti libéral, tels que l'ex-ministre du Revenu national (M. Euler), l'ex-ministre du Commerce (M. Malcolm), l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe). Est-ce qu'ils ont touché au tarif des principales industries qui existaient dans leurs comtés? Je ne le crois pas. Est-ce que dans la division de Québec-Est on a changé le tarif sur les chaussures? Est-ce que dans les divisions de Huron et de Bruce-Nord on a modifié le tarif sur les industries qui étaient exploitées dans ces comtés? Je ne le sache pas.

Les libéraux prétendent de plus que le parti conservateur veut protéger les intérêts particuliers. En quoi consistent donc ces intérêts privilégiés, et quels sont-ils? Est-ce le Pacifique-Canadien, dont le président, M. Beatty, est le grand ami de l'honorable chef de l'opposition, qui a été nommé président d'une commission royale pour enquêter sur le salaire des employés du service civil et pour faire des suggestions? Est-ce la banque de Montréal, où le Gouvernement fait ses dépôts? Sont-ce les compagnies textiles? Ces industries sont-elles trop protégées?

M. ST-PERE: Sûrement.

M. BARRETTE: Elles sont trop protégées?

M. ST-PERE: Oui.

M. BARRETTE: Dites en quoi.

M. ST-PERE: Nous le prouverons.

M. BARRETTE: L'amendement de l'honorable chef de l'opposition propose-t-il des remèdes? Je dis non. Cet amendement n'exprime que le regret de n'être plus au pouvoir, et, deuxièmement, que le Gouvernement au pouvoir n'a encore rien fait sinon d'accentuer la crise du chômage. Je répète donc que l'amendement de l'honorable chef de l'opposition ne suggère absolument rien qui puisse être de quelque secours à la classe agricole et même à la classe des chômeurs.

Maintenant, que dit le discours du trône? Il promet ceci: nous allons faire des arrangements spéciaux avec les pays étrangers, nous allons créer une commisson du tarif.

Je puis vous citer des effets de la politique de protection. Dans mon propre comté, dans la ville de Louiseville, l'Associated Textiles est en opération depuis un an et emploie aujourd'hui 400 personnes; à l'automne, elle en emploiera 800, et cela est dû à la politique de protection préconisée per le très honorable premier ministre. Voici également ce que disait le journal *Le Drapeau,* en date du 24 mars 1931:

Les faits parlent plus haut que les discours.

Comme *Le Drapeau* l'annonçait la semaine dernière, la compagnie Nash ouvrira une fabrique d'autos au Canada. De retour aux Etats-Unis, après être venu faire ici les arrangements necessaires à l'organisation de la nouvelle compagnie qui s'appellera "Dominion Motors Ltd.", M. Nash a fait la déclaration suivante:

1. Le but de la Nash Motors Company, dans cette nouvelle entreprise, c'est de servir les meilleurs intérêts des distributeurs et vendeurs canadiens du Nash conformément aux nouveaux règlements tarifaires du Canada;

2. Par suite de ma longue expérience et de ma pratique des dirigeants parmi les hommes d'affaires canadiens, j'en suis venu à professer une grande admiration pour leurs capacités manufacturières et leur esprit de progrès en matière industrielle.

Voilà deux exemples qui touchent un peu à l'ancienne politique de Mackenzie King. La première compagnie mentionnée affirme que c'est le tarif Bennett qui la force à venir établir une manufacture au Canada. C'est un témoignage qui s'ajoute aux autres à l'appui des bienfaits de la politique que M. King s'obstine à trouver mauvaise. Les ouvriers américains qui fabriquaient les autos que M. Nash vendait ensuite aux Canadiens trouvent, eux aussi, cette politique néfaste puisqu'elle va leur enlever un travail qui passera désormais aux ouvriers du pays.

La déclaration de M. Nash est presque aussi importante, si l'on veut bien se rappeler que M. Bennett a déclaré à la courte session de septembre 1930 qu'il était convenu que le Canada possède les ressources naturelles et l'armature financière technique nécessaires pour subvenir à tous ses besoins de produits manufacturés. Les industriels américains et anglais sont en train de lui donner raison. En moins de huit mois, M. Bennett a déjà donné du travail à au delà de 200,000 ouvriers. M. King aura besoin de faire beaucoup de discours pour faire oublier cela.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

M. BARRETTE: Monsieur le président, lorsqu'on a ajourné le débat cet après-midi, à quatre heures et demie, pour assister à un très joli mariage, j'en étais rendu à la Conférence impériale. Nos adversaires disaient: qui ira représenter le Canada à la Conférence impériale? Ils étaient inquiets du sort de notre pays. Cependant, le temps a démontré que nos délégués nous ont fait honneur et qu'ils ont répondu à l'idéal du peuple canadien. Le premier ministre a joué un des principaux rôles à la Conférence impériale. Il a proclamé la politique du "Canada d'abord" en présence de notre Roi, George V, et du premier ministre de l'Angleterre. Cette politique a reçu l'approbation des dominions de l'Empire britannique et celle du chef du parti conservateur de l'Angleterre. Il me fait plaisir de pouvoir

citer à ce sujet l'opinion du directeur du *Devoir*:

A mon avis, dit-il, et je l'affirme après mûre réflexion, le premier ministre a pris l'attitude qu'il convenait à l'ouverture de la Conférence.

L'ancien premier ministre (le très hon. M. Mackenzie King) a consacré la plus grande partie de son discours à la Conférence impériale. Il semble attacher au sort de l'Empire une très grande importance. Que les rôles sont changés! Aujourd'hui, notre chef revient plus Canadien, et nos bons amis de la gauche trouvent que le premier ministre de ce pays n'est pas assez Anglais. Contrairement à ce qu'on avait dit, que tous les premiers ministres conservateurs et tous les chefs de la nation étaient des impérialistes à outrance, aujourd'hui on trouve qu'ils ne sont pas assez impérialistes.

Voici ce que disait le chef du parti libéral lors de son magistral discours sur l'adresse en réponse au discours du trône:

Je n'ai jamais pensé qu'un jour viendrait au Parlement, monsieur l'Orateur, où il incomberait à un membre quelconque de la Chambre des communes de protester contre les tentatives d'un ministère canadien de chercher à faire violence à un ministère britannique, mais, puisque ce jour est venu, il semble exister un élément de justice poétique dans la circonstance du fait que j'ai le privilège d'être le premier à protester. Je proteste, il est vrai, en termes très énergiques, contre tout ministère canadien qui chercherait, au moyen de mesures coercitives, d'influencer le gouvernement de la Grande-Bretagne au sujet de toute question politique qu'elle est entièrement en droit de résoudre elle-même.

Dernièrement un arrêté ministériel mettant un embargo sur les produits russes a été adopté par nos ministres canadiens. Par cet acte, le premier ministre s'est attiré des félicitations de tout le pays. Parmi les hautes personnalités civiles et religieuses qui ont exprimé leur approbation, je dois citer surtout l'article de M. l'abbé Omer Valois, rédacteur de l'*Action Populaire,* en date du 5 mars 1931:

Tous en conviendront, le gouvernement de M. Bennett vient de prendre une décision d'une grande portée sociale. Par arrêté ministériel, il a prohibé l'entrée au Canada des produits russes: bois de toutes sortes, pâtes à papier, bois de pâte à papier, amiante, fourrures. Les richesses naturelles de notre pays sont incomparables et, comme il y a du chômage, ce n'est pas le temps d'importer des choses que Dieu a mises à notre portée. Nous devons donc nous protéger, comme les Etats-Unis l'ont fait en prohibant l'entrée du bois de la Russie en leur pays, contre une nation qui a normalement réduit les travailleurs au rang d'esclaves.

Me serait-il permis, monsieur le président, de vous parler maintenant un peu de la crise du blé? J'ai détaché dernièrement un article de l'*Action Catholique,* reproduisant l'*Osservatore Romano,* qui proposait une solution

à la crise du blé. Si vous me le permettez, je vais lire cet article; il est intéressant:

"Emmagasinez le blé pendant les années d'abondance, en retirant du marché le surplus afin de pouvoir le remettre sur le marché pendant les années de pauvreté". Cette solution, rédigée en termes bibliques, est offerte, à la crise actuelle du blé, par l'*Osservatore Romano,* organe du Vatican, à la veille de la Conférence Internationale du blé qui s'ouvre aujourd'hui à Rome.

Le journal dit que, de cette façon, les prix du blé pourraient être contrôlés et que, pour arriver à cette fin une petite proportion des ressources d'or du monde suffira.

Le total actuel du surplus du blé est de 420,000,000 de boisseaux. Si l'on achetait ce blé au prix de deux shillings et neuf deniers le boisseau, cela nécessiterait l'emploi de seulement 2½ p. 100 des réserves d'or.

Cela nous reporte au temps de la politique du roi Pharaon qui a eu pour administrateur Joseph vendu par ses frères. Je ne parlerai pas de la femme de Putiphar. Si vous vous rappelez bien cette histoire, Joseph avait été nommé surintendant par Pharaon; il avait amassé dans les greniers du pays tout le surplus du blé provenant des années d'abondance et la légende rapporte que. . .

M. BOUCHARD: L'histoire.

M. ST-PERE: L'histoire, pas la légende.

M. BARRETTE: L'histoire rapporte que dans les années de disette la politique de Joseph a rendu d'immenses services à l'humanité. Je ne vois pas pourquoi on n'adopterait pas la même politique au pays.

Monsieur le président, un tiers de la population du Canada parle la langue française et je crois que proportionnellement au chiffre de la population, nous sommes responsables pour un tiers des dettes de ce pays, comme nous devons jouir également des privilèges en proportion de notre population. J'ai toujours occupé dans le Parlement de mon pays une position indépendante. Le chef du parti conservateur a déclaré, lors des dernières élections, que la province de Québec ne serait pas négligée et qu'il n'y aurait rien de trop bon pour elle. A cette déclaration, j'ai applaudi de tout cœur et avec bonheur. Je sais que notre premier ministre n'a pas encore eu le temps d'accorder à notre province ce que nous avons le droit d'avoir, mais j'espère que le jour viendra où nous aurons tout ce qui nous appartient, où nous occuperons la position à laquelle nous avons droit au pays. Sous l'ancien régime, nous avons été négligés; nous devons faire mieux et je suis convaincu que le chef du Gouvernement nous accordera beaucoup.

Aussi longtemps que j'occuperai un siège au Parlement de mon pays, soyez certain que je lutterai toujours pour réclamer nos droits, les droits de notre race, les droits de notre langue et les droits de notre religion.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, comme je n'ai que quelques minutes à ma disposition, j'espère que les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône m'excuseront si je ne leur fais pas les compliments d'usage.

Le discours du trône actuellement à l'étude dans cette Chambre est, à mon sens, à peu près dans le même sens que tous les autres qu'il m'a été permis d'entendre ici. Naturellement, il attribue aux actes du Gouvernement bien plus de bons résultats que les faits n'en pourraient établir. Dans le but de donner à la population un encouragement dont elle a grandement besoin, il fait passer sous nos yeux des causes de prospérité qui ne sauraient s'appuyer sur les conditions économiques réelles. En somme, ce discours, tant au point de vue de sa portée que de la nature du programme législatif qu'il propose, est aussi vague que le sont d'ordinaire les discours de ce genre. Quant à l'amendement, nous pourrions, je crois, le comparer à un plat de chou refroidi provenant de la table du parti libéral défait, mais, pour avoir été réchauffé, il n'est pas plus acceptable que lorsqu'il été servi la première fois.

Je veux tout d'abord reconnaître bien franchement l'énorminté de la tâche que doit accomplir le ministère. Il est bien certain qu'il y a eu à surmonter des difficultés considérables à l'époque de la Confédération. En 1914, lorsque notre pays a pris une part active à la Grande Guerre, des questions de la plus haute importance ont appelé l'attention du gouvernement alors au pouvoir; mais jamais peut-être dans toute l'histoire de notre pays, un Gouvernement n'a eu à résoudre des problèmes aussi compliqués et aussi déroutants, aussi complexes, aussi chargés de possibilités à la fois graves et faites d'espoirs que le ministère actuel. Je vais essayer dans un instant de vous faire une peinture de la crise économique que nous traversons présentement. Avant de ce faire, toutefois, qu'il me soit permis de dire ici que si je puis être de quelque utilité en ma qualité de membre de cette Chambre je désire offrir au Gouvernement toute la coopération qui se trouve contenue dans les principes mêmes sur lesquels est basée l'opinion que je représente ici. Il est essentiel, à mon avis, que les efforts du Gouvernement soient couronnés de succès. Je constate que le très honorable chef de l'opposition a déjà qualifié de faillite l'action du Gouvernement avant même que celui-ci ait eu le temps de prendre en main les rênes du pouvoir, mais je suis porté à croire que le désir a précédé la pensée. Qu'arrivera-t-il si le Gouvernement ne réussit pas? Si le Gouvernement ne réussit pas, le Canada tout entier se ressentira de son insuccès et notre population devra en souffrir. Je voudrais suggérer à l'opposition qu'elle aura fait preuve d'une plus grande aptitude à gouverner lorsqu'elle aura montré à la population du Canada qu'elle a aidé le Gouvernement à assurer véritablement le succès de sa politique. Admettons que le ministère a déjà fait de la besogne comme l'a affirmé l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). Que ces actes du Gouvernement soient approuvés par tous les membres de cette Chambre ou par tout le pays, cela reste à voir, mais au moins le Gouvernement a fait quelque chose. Il a soulagé dans une certaine mesure la misère causée par le chômage l'hiver dernier; il a bel et bien essayé de trouver un marché pour le blé canadien à des prix supérieurs à ceux qui avaient cours sur les marchés du monde; il a fait cesser l'immigration; il s'est porté garant de la coopérative du blé aux banques, et il a augmenté les droits douaniers. Je crois bien que l'augmentation de ces droits constitue le nœud du programme du ministère actuel. C'est sur l'application de cette politique que le Gouvernement fondait son espoir de faire cesser entièrement le chômage. C'est en travaillant à la mise à exécution de ce programme que le Gouvernement espérait ramener la prospérité au Canada. Je n'hésite pas du tout à affirmer que les espérances de nos amis de la droite étaient trop téméraires à ce sujet, mais c'était la politique même du Gouvernement et je tiens à dire au très honorable chef de l'opposition que si pendant les neuf années que son parti a été au pouvoir il avait diminué les droits douaniers autant que le présent ministère les a augmentés, ses attaques sur la manière de tenir des promesses auraient bien plus de poids, à mon sens, que celui qu'elles ont dans les circonstances.

Permettez-moi maintenant de jeter un coup d'œil rapide sur la situation économique. Je voudrais encore une fois recommander à la Chambre l'examen attentif du discours de l'honorable député de Battle-River (M. Spencer) de même que celui du représentant de Red Deer (M. Speakman). Ces honorables messieurs ne sont pas accoutumés d'avoir recours à l'hyperbole pour décrire la situation faite à l'ouest du Canada. Ils connaissent ce dont ils parlent; ils n'exagèrent pas. Je ne veux pas perdre mon temps à vous exposer des détails navrants comme ceux que cette Chambre a entendus relativement aux conditions qui existent à l'heure actuelle dans l'Ouest. Les honorables députés qui étudient les questions d'ordre public,—et je suis certain que vous en êtes tous,—ont constaté, dans les journaux quotidiens, qu'à des réunions, à des conventions d'agriculteurs et devant les comités de l'agriculture des différentes législatures des provinces de l'Ouest nous avons

déposé des preuves et des pièces volumineuses établissant bien que la situation économique n'a jamais été aussi grave dans l'ouest du Canada. Il ne s'agit pas ici de critiquer le ministère actuel; il s'agit d'un simple exposé des faits et je vais vous indiquer comment cela s'est produit.

Les agriculteurs de l'Ouest ne se trouvent pas dans cette situation précaire seulement depuis la dernière année; ils ont à souffrir de difficultés injustifiées depuis des générations. On doit parfois trouver étrange que l'agriculture dans l'Ouest ne puisse supporter les désavantages d'une seule mauvaise année et d'aucuns de l'Est ne comprennent pas que l'Ouest puisse se trouver dans une telle impasse quand on croit que l'année 1930 seule a été une mauvaise année. Quant on l'examine attentivement, la situation n'est pas difficile à comprendre. Jusqu'en 1930, les agriculteurs avaient à peine réussi à pourvoir à leur subsistance. Le tarif leur avait imposé plus que leur part de taxes; ils avaient à payer pour l'argent qu'ils empruntaient un intérêt plus élevé que partout ailleurs en Canada; il leur fallait payer des taux de transport très élevés pour les marchandises qu'ils expédiaient ou qu'ils faisaient venir, puis ils devaient, comme aujourd'hui, essayer de vendre leur blé sur un marché avili. Il ne leur restait jamais rien; ils n'avaient pas d'économies quand une mauvaise année comme 1930 est arrivée et ils n'y étaient pas préparés.

C'est le premier ministre, je crois, qui a dit dans son discours qu'en dépit de la crise économique mondiale, si le Gouvernement canadien avait appliqué des méthodes rationnelles depuis dix ans, le Canada aurait pu éviter cette crise. Je ne vois pas comment le Canada aurait pu éviter une situation qui est de caractère universel, mais je sais bien que les gouvernements antérieurs auraient pu faire certaines choses qui eussent eu pour résultat d'améliorer la vie économique du pays. Je ne veux pas perdre l'occasion de reprocher à l'ancien Gouvernement l'un des plus grands crimes qui aient jamais été commis contre le Canada par aucun Gouvernement. Je veux parler du retour à l'étalon d'or. Sans comprendre ou sans souci des conséquences, l'ancien Gouvernement a plus que doublé non seulement la dette nationale et les dettes provinciales et municipales, mais aussi toutes les dettes privées contractées sous le régime de l'inflation qui a régné durant la guerre. C'est ce qui a mis les fermiers de l'Ouest dans une situation désespérée.

Le Gouvernement était bien averti. Sans doute croyait-il que cet avertissement était à dédaigner, parce qu'il venait de notre groupe, mais la question d'argent n'est pas au-dessus

de l'intelligence moyenne, et les membres de notre groupe y ont consacré quelque attention. Nous savions qu'on avait tort de retourner à l'étalon d'or et nous avons mis le Gouvernement en garde contre cela. En le faisant, le Gouvernement a fraudé tout le public canadien au bénéfice de quelques détenteurs d'obligations. Rien que de ce côté, une conduite plus judicieuse du Gouvernement aurait épargné au Canada un grand nombre des maux dont il souffre en ce moment.

A part le fardeau résultant de l'encombrement du marché du blé, à part le fardeau résultant d'un tarif frappant surtout les cultivateurs de l'Ouest, à part le taux excessif de l'intérêt, à part le fait d'avoir doublé la dette par le retour à l'étalon d'or, il y a la crise mondiale. Aucun de nous ne peut évidemment blâmer le Gouvernement d'aujourd'hui ou ses prédécesseurs pour cette crise universelle, mais nous ne devons pas, parce qu'elle est universelle, nous désintéresser des moyens à prendre pour nous en débarrasser le plus tôt possible. La dépression est mondiale et il ne serait pas sage d'en blâmer un gouvernement plus qu'un autre, car il existe plusieurs sortes de gouvernements dans le monde. Nous voyons des gouvernements travaillistes, socialistes, communistes, fascistes, conservateurs, républicains, libéraux et même agraires, et aucun n'a pu éviter sa part de la crise universelle. Je puis même dire franchement que pas un gouvernement dans le monde entier ne sait aujourd'hui ce qu'il doit faire. La situation actuelle exige un nouveau genre d'hommes d'Etat, une mentalité que l'esprit de parti ne saurait engendrer et un courage qui ne saurait commander de grosses majorités.

Je crois que nous assistons aujourd'hui à la désagrégation de notre système économique. Cela pourra prendre du temps, mais il me semble que nous assistons à la transformation du système capitaliste en un système de communauté coopérative. Plus vite les gouvernements le comprendront et agiront en conséquence, mieux ce sera pour tous les pays intéressés. Nous pouvons nous attendre à des désastres si nous essayons d'empêcher ces changements et de laisser subsister le vieux système. Nous assistons, je le répète, à une désagrégation, et il faudra certainement réformer les choses si nous voulons éviter des difficultés encore plus grandes.

Je veux consacrer quelques instants à parler de la politique du Gouvernement à l'égard de la classe agricole que je représente ici. La protection n'est pas et ne pourra jamais être un remède pour aucune de nos difficultés économiques. Je la crois néanmoins

nécessaire à cause des lois qui régissent l'existence nationale, lois aussi rigoureuses que celles qui régissent la vie des individus. Il faut s'adapter aux circonstances ou périr, telle est la loi de la vie, et le Canada doit s'y soumettre aussi bien que les individus qui composent sa population.

Quelle est donc la situation à laquelle le Canada est obligé de s'adapter au point de vue tarifaire? Je puis en faire un bref exposé. Presque tous les pays au monde se sont barricadés contre l'importation de produits canadiens. Ils n'ont pas attendu que nous relevions notre tarif douanier; ils ont augmenté le leur. C'est le premier fait. Cette conduite est peut-être stupide et l'histoire future le démontrera, je pense. Mais trève de conjectures sur ce qui aurait pu être ou ce qui devrait être! C'est la situation à laquelle nous devons faire face. Ils ont augmenté leurs droits douaniers, de façon à frapper non seulement nos produits ouvrés, mais encore notre matière première comme le blé et tous les produits de la ferme.

Les honorables députés à ma droite ont dit très justement que, s'il ne nous est pas loisible d'acheter de l'étranger, il ne nous est pas loisible de lui vendre nos produits. C'est très vrai. Mais certes il est également vrai que si nous ne vendons pas aux autres pays nous ne pouvons acheter d'eux. Et les autres pays ont déjà déclaré: "Vous ne pouvez pas nous vendre vos produits parce que nous ne le souffrirons pas." Ils ont tous relevé leur tarif douanier. A ce propos, permettez-moi de citer une déclaration faite à la conférence impériale. On a cité plusieurs extraits des discours prononcées à cette conférence et voici une des déclarations remarquables que nous devons noter. J'extrais ce passage d'un discours de M. Thomas, le très honorable ministre qui a prononcé la fameuse phrase tant commentée en cette enceinte. Voici la citation:

> Au nom du gouvernement du Royaume-Uni, je veux donc examiner ce matin les faits révélés par nos statistiques du commerce. En 1928, le commerce mondial était en chiffres ronds 20 p. 100 plus considérable que dans l'année qui a précédé la guerre, en 1913. En 1928, le commerce de l'empire entier marquait aussi la même progression. Nous nous trouvons donc dans la situation suivante: la part de l'empire britannique entier dans le commerce mondial a augmenté pour ainsi dire autant que celle des autres pays. Mais si nous examinons la portion du commerce mondial échue au Royaume-Uni durant la même période, 1913-1928, nous relevons une diminution de 20 p. 100. Ce sont des chiffres fort remarquables et il en ressort clairement que, tandis que l'empire entier a partagé le développement général du monde dans cette période, le Royaume-Uni, loin de maintenir ses positions, a subi une très grande régression.

Autrement dit, tandis que les pays sous le régime protecteur ont progressé de 20 p. 100, tandis que les membres protégés de l'empire ont augmenté leur part de 20 p. 100 durant cette période, le seul pays libre-échangiste au monde a vu sa part diminuer de 20 p. 100, ce qui donne une différence de 40 p. 100 entre ce pays, le seul protagoniste du libre-échange, et les pays protégés. Je n'attribue pas du tout cette disparité à sa qualité de pays libre-échangiste. Mille autres considérations entrent en jeu. Mais c'est un fait que le libre-échange ne l'a pas empêché de se classer en queue dans les statistiques du commerce. Mes honorables amis à ma droite prétendent—dans l'opposition, cela va de soi—qu'il serait à l'avantage du Canada d'ouvrir nos portes aux produits étrangers. Eh bien, la Grande-Bretagne l'a fait et ses échanges marquent une diminution de 40 p. 100 par rapport à ceux des autres. Tels sont les faits, telle est leur signification au témoignage de M. Thomas. Pourquoi en est-il ainsi? C'est que si la Grande-Bretagne a laissé pénétrer chez elle les produits étrangers, les autres pays n'ont pas ouvert leurs portes à ses produits. Et comme le refus de l'un rend l'échange impossible, le résultat était fatal. C'est ce que je veux dire en affirmant que, si stupides que soient les tarifs douaniers, si opposés aux lois économiques, si préjudiciables aux intérêts bien entendus de l'humanité, si contraires à l'internationalisme, la réalité est ainsi. Et c'est un fait auquel nous devons nous conformer et parer.

C'est ce que je veux dire en affirmant que, pour subsister dans un monde protégé, le Canada doit maintenir un tarif protecteur. Si vous voulez une autre preuve, examinez la conduite de mes honorables amis à ma droite. Pendant quelque temps, ils ont sonné le glas de la protection sur les tréteaux, sans le faire cependant dans le domaine législatif. Pourquoi? Parce que les fabricants menaient le gouvernement d'alors? Certaines gens le prétendent, mais je ne l'affirmerai pas. Ou bien, est-ce que les libéraux ont cherché délibérément à tromper le peuple? Certaines gens le disent, mais je ne l'affirmerai pas. Je ne pense pas que les libéraux trompent plus le peuple que je ne le fais.

Un MEMBRE: Oh! oh!

M. IRVINE: Je puis dire à mon honorable ami que peut-être je lui décerne un meilleur certificat de bonne conduite que je ne devrais, mais pour l'heure, je suis généreux. Le motif qui a fait agir les libéraux, c'est qu'ils se sont aperçus de l'impossibilité de supprimer au Canada le régime protecteur, qu'il soit bon ou mauvais. Et ils l'ont maintenu.

Je ne m'intéresse qu'à ce fait. La protection ne me paraît pas une bonne politique mondiale; je serais plutôt en faveur du libre-échange universel, si quelqu'un cherchait à

l'établir. Mais personne n'en veut. Le monde entier ne s'intéresse aucunement au libre-échange et d'ailleurs le monde est trop loin de nous dans le moment. J'habite l'Ouest canadien et j'y constate les ravages des difficultés économiques rendues encore plus ardues par ce tarif. Néanmoins, je puis me représenter les difficultés de l'Est et du Canada tout entier relativement à celles des autres pays et je dois m'incliner avec regret devant les faits. Nous devons donc trouver des moyens de compenser l'agriculture pour la politique douanière inévitable dans nos relations avec les autres nations. L'Est, à cause des antécédents du parti libéral et de nos relations avec les autres parties du monde, doit avoir un tarif. Les industries de l'Est insistent pour avoir cette protection et on la leur accorde. Mais dans les circonstances actuelles, ce tarif est désastreux pour l'Ouest dans la même mesure qu'il est avantageux pour l'Est. Tel est le problème que nous avons à résoudre: il faut ajuster les droits d'une partie de la population avec ceux de l'autre partie. Le Parlement devrait donner toute son attention à la solution de ce problème qu'il faudrait entièrement soustraire à la politique. J'ai souvent répété dans cette Chambre et je le redis encore, il est honteux de voir les deux grands partis historiques du Canada diviser la nation avec une question qu'ils voient tous deux sous le même jour et exciter l'une contre l'autre les différentes régions du pays, afin de conquérir par là le pouvoir. Le moment est venu de traiter cette question, non pas d'une manière abstraite, mais comme une chose essentielle au bien-être du pays. L'Ouest ne saurait vivre avec le tarif actuel, pas plus que l'Est ne saurait s'en dispenser.

On a déjà mentionné la possibilité d'une sécession. On a pu parler un peu légèrement de ce sujet, mais on ne saurait aborder la question trop légèrement. J'étais présent à la convention des Fermiers-Unis de l'Alberta, l'an dernier, quand on a proposé un ordre du jour dans ce sens. Je m'y suis opposé de mon mieux, parce que je voyais là une initiative désastreuse. Je ne pense pas qu'on puisse y trouver des avantages, mais là n'est pas la question. Une population découragée, désemparée, est prête à tout, et si à la présente session,—non pas à la prochaine, ou à une autre plus éloignée,—nous ne trouvons pas un moyen de compenser la classe agricole pour le fardeau que le tarif lui a imposé, nous assisterons au démembrement de notre pays. (*Exclamations.*)

J'entends des protestations de l'autre côté de la Chambre et je puis protester aussi énergiquement. J'ai pris soin de dire que j'avais combattu cette proposition de mon mieux et je suis disposé à recommencer. Cependant, on a déjà combattu sans résultat des intiatives semblables dans d'autres pays. La pression économique dans l'Ouest est telle que les gens se verront acculés à des mesures semblables à celles que l'on a adoptées dans le passé, dans des circonstances semblables. Les cultivateurs de l'Ouest ne peuvent pas endurer et n'endureront pas une autre année comme celle de 1930. J'engage les membres du Parlement a bien saisir ce point; le cultivateur de l'Ouest ne peut plus supporter ce fardeau.

Un VOIX: Bien d'autres le supportent.

M. IRVINE: D'autres peuvent également avoir à supporter un fardeau, mais ce n'est pas la tâche impossible imposée au cultivateur depuis le début.

La question du tarif a été à l'ordre du jour au Canada depuis la Confédération, ou au moins depuis que l'on a adopté la politique nationale de sir John A. Macdonald. Cette question n'a jamais été résolue, on en a fait simplement un tremplin politique. On n'a jamais essayé sérieusement de trouver une solution au risque de diviser l'Est et l'Ouest.

Le cultivateur ne veut pas tout avoir, il ne s'oppose pas à ce que l'industriel trouve avantage au tarif; il demande simplement de ne pas être obligé de porter tout le fardeau. J'espère que la Chambre va étudier sérieusement ce point et qu'elle va faire son possible pour amener une coopération plus active entre le manufacturier de l'Est et le cultivateur de l'Ouest. Les compromis offrent presque toujours des difficultés énormes, mais il nous faut trouver une solution, si nous ne voulons pas nous trouver en face d'une situation encore plus grave. On y arrivera peut-être par des primes à l'exportation, par la stabilisation du prix du blé, par des subventions ou d'autres manières; il y aurait peut-être avantage à adopter la solution préconisée par l'honorable député de Macleod (M. Coote), mais la nécessité s'impose de faire quelques chose.

Je passe maintenant à la question du commerce du grain, ce qui me ramène au sujet déjà si souvent discuté de la conférence impériale. Je ne saurais sans doute pas mieux aborder ce point qu'en citant les méthodes adoptées par les autres pays pour disposer de leur blé. Par exemple, l'Allemagne impose un droit d'importation de $1.62 par boisseau. La France, en plus d'un droit d'importation de 84 cents, force les meuniers à employer 90 p. 100 de blé domestique dans la fabrication de la farine, et les droits perçus sur les importations servent à verser des primes à l'exportation du blé français. La Grèce impose un droit d'importation de 55 cents par bois-

seau et force ses meuniers à acheter du blé domestique à un prix fixe. La Suisse a établi un monopole d'Etat pour le commerce du blé, ayant fixé un prix maximum de $2.32 par boisseau et un prix minimum de $2.11. La Suède a fixé le prix et impose un droit d'importation de 27 c. par boisseau. En Norvège, il existe un monopole d'Etat qui contrôle tout le commerce du blé, domestique ou importé, nécessitant un budget annuel de 32 millions de dollars. La Pologne verse une prime de 18 c. par boisseau de blé exporté et impose un droit d'entrée de 53 c. par boisseau. L'Espagne interdit l'importation du blé, tant que le prix dû de son propre blé n'a pas dépassé $1.75 par boisseau, puis l'Etat régularise les importations à son gré. Sur vingt-six pays européens vingt-deux ont adopté une des mesures suivantes, sinon toutes:

Droits d'importation.
Primes à l'exportation.
Fixation des prix.
Proportion de blé domestique dans la farine.
Garanties financières aux organismes de vente.
Subventions aux producteurs.
Etatisation du commerce du blé.

Ces mesures adoptées d'une façon si générale, ont eu pour résultat d'accroître la production du blé en Europe, et de réduire, par conséquent, la quantité que ces pays doivent importer. En outre, l'industrialisation de l'agriculture a permis d'augmenter la production dans toutes les parties du monde. Comme ces pays européens ont en grande partie arrêté l'importation, la Grande-Bretagne reste le seul marché libre. Le véritable problème de la conférence impériale consistait donc à déterminer quelle quantité de blé la Grande-Bretagne peut nous acheter. En 1930, l'excédent que le monde devait exporter se chiffrait à 1,200 millions de boisseaux, et l'Angleterre a importé en tout 196 millions de boisseaux, ce qui laissait un milliard de boisseaux cherchant partout des débouchés et n'en trouvant pas. L'Angleterre constitue donc un terrain de dumping et, même si le premier ministre avait réussi à obtenir pour le Canada le monopole du marché anglais, nous n'en aurions été guère mieux. J'ajoute même que cela eût été nuisible, car nous aurions été forcés de vendre notre blé à l'Angleterre, comme nous le faisons aujourd'hui, pour la moitié du prix de revient.

Nous ne le pouvons pas, même pour l'Angleterre. Le premier ministre a cherché à obtenir la seule chose qui nous aurait été utile, c'est-à-dire d'amener le gouvernement anglais à imposer un droit d'importation sur le blé, de façon à relever le prix du blé de l'empire en Angleterre. Il voyait fort bien qu'il ne nous est guère utile de monopoliser le marché anglais, si nous ne pouvons y vendre notre blé un peu plus cher. Il y a échoué. Mais on prétend que, fût-il arrivé en Angleterre avec des opinions acceptables ou en adoucissant ses paroles, le résultat n'aurait pas été le même. Mais l'Angleterre ne se guide pas sur de tels motifs pour ses achats. Nous n'attendons pas cela d'elle. Nous savons que l'Angleterre, comme tout autre pays, achète ses marchandises là où elle peut les avoir à meilleur compte, et, à moins qu'on ne puisse lui offrir un traitement semblable, il n'y a rien à faire. Nous devons donc considérer qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de débouché pour le blé sur la planète. Mes honorables collègues parlent de chercher des débouchés pour le blé, comme s'ils pensaient qu'on peut les trouver en tournant une pierre. Il n'existe pas de débouché. Le Canada doit donc élaborer un programme entièrement différent pour ses industries.

Le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) s'est moqué de l'idée que le Canada devrait devenir autant que possible un tout économique qui se suffise. Il a dit que le premier ministre en a fait le fond de sa politique. Je ne savais pas qu'il l'avait fait, mais j'approuve cette politique. Je n'ignore pas l'unité organique du monde en matière économique; je n'oublie pas que le monde peut finir par se fédérer en un Parlement unique de l'humanité. J'espère voir ces choses, mais j'entretiens quelques doutes à leur endroit. Je conviens qu'elles sont à désirer, mais, si l'on prend le monde tel qu'il est, et considérant que nous avons le devoir de nourrir, de vêtir et de loger nos gens, nous devons trouver une ligne de conduite qui nous permette d'y arriver, sans nous préoccuper de savoir si on le fait à l'étranger. Il est absurde qu'un pays tel que le Canada ne puisse nourrir, vêtir et loger dix millions de personnes. J'ai déjà parlé de la comète qui, espérait Huxley, frapperait un jour le monde, si ce dernier ne faisait pas preuve de plus d'intelligence dans les affaires humaines. Que la Chambre imagine que la comète a frappé le monde, n'épargnant que le Canada. Imaginez dans quel embarras nous serions! Aucun débouché pour nos produits! Pensez-vous que nous attendrions tranquillement la mort? Ne croyez-vous pas que nous pourrions aller de l'avant d'une façon assez satisfaisante? Nous serions peut-être obligés de nous passer de quelques articles de luxe, mais notre virilité ne s'en porterait que mieux, et nous nous tirerions très bien d'affaire. Je ne dis pas que nous devrions essayer de nous aliéner le reste de l'univers; mais je prétends que nous ne devrions pas laisser le peuple canadien mourir de faim simplement parce que nous ne pouvons pas vendre notre blé à l'Angleterre; et notre peuple ne devrait pas être obligé de se passer de chaussures si nos manufacturiers

ne peuvent pas en vendre en Angleterre ou en Europe. Ce qu'il nous faut avant tout c'est un plan.

Je me proposais de parler du grand défi lancé par la Russie au régime capitaliste. Je crois que la Russie lance un défi à l'univers, mais le plus grand défi auquel le Canada doit faire face actuellement se trouve dans le régime dont cette institution est l'expression, c'est le défi de nos malheureux cultivateurs écrasés de dettes, de nos milliers de chômeurs affamés, de nos nombreux marchands dont les livres sont remplis de créances se chiffrant à des millions qu'ils ne pourront pas recouvrer. C'est le défi lancé au capitalisme en Canada, et je dis à cette institution qui est une expression de ce régime capitaliste, qu'il vous faudra le faire fonctionner ou l'abandonner. Vous pouvez critiquer la Russie tant qu'il vous plaira, mais elle occupe le premier rang pour une chose au moins, elle a un plan. Il peut être mauvais,—je n'en discute pas les avantages,—mais c'est un plan. Nous ne pouvons pas en dire autant du Canada actuellement. Nous ne préparons rien; nous allons à la dérive, et personne ne peut dire où cela nous mènera; les récifs apparaissent du côté du vent en ce moment, et le ciel menaçant annonce une tempête. Nous ne pouvons pas laisser la barque de l'Etat aller à la dérive plus longtemps. Je demande à cette Chambre de préparer un plan bien conçu qui permettra au Canada, dans la mesure où la chose est possible, de devenir un tout économique capable de se suffire par lui-même. Il n'y a pas de temps à perdre; ce n'est pas le moment de se disputer le pouvoir.

En terminant, je ferai remarquer que le Gouvernement ferait une excellente chose en nommant un comité parlementaire pour s'enquérir de la situation économique au Canada, et lorsqu'on aura recueilli toutes les données, on devrait préparer un plan et un programme conforme à ces faits, sans égard aux questions de parti et à ces nombreuses idées préconçues qui, mal comprises, sont quelquefois désignées sous le nom de principes.

M. R. W. GRAY (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, mais vu que la moitié du comté que j'ai l'honneur de représenter ici se compose de cultivateurs, et tenant compte du fait que la province d'Ontario produit 29 p. 100 de la richesse agricole du Dominion, il me semble que je ne ferais pas mon devoir si je ne me levais pas pour protester contre le silence du ministre de l'Agriculture (M. Weir) et contre son refus évident de prendre part au débat. Son silence est d'autant plus étrange qu'il doit se rendre compte que tout le pays attend une déclaration de sa part. Mais au lieu de cela, que constatons-nous? Le silence à la Chambre et un soi-disant article exclusif sur l'agriculture dans le *MacLean's Magazine*.

Je crois également que je manquerais à mon mandat si je ne protestais pas aussi vigoureusement que possible contre le fait que ce Gouvernement, tout en étant élu sur la promesse de mettre fin au chômage, n'a pas encore jugé à propos de se prononcer, par la bouche d'un ministre responsable, sur la situation ouvrière ou sur les remèdes qu'il entend appliquer pour faire disparaître le chômage. Cela n'est pas raisonnable, et cela démontre que le premier ministre n'a pas une très haute opinion de ses collègues, dont les seules fonctions semblent consister à applaudir vigoureusement chacun de ses mouvements et chacune de ses actions.

Environ six mois se sont écoulés depuis la session spéciale du Parlement, et de notre côté de la Chambre nous sommes frappés des changements que nous constatons dans l'apparence du ministère. Il guide les destinées du pays depuis plus de huit mois. En septembre dernier ils étaient souriants, heureux, confiants. Leur Moïse les avait conduits dans la terre promise, et je crois que nous pouvons aller plus loin et dire qu'ils ont dû trouver que c'était une terre remplie de promesses. Aujourd'hui ils gardent le silence et ne sourient plus sauf le solliciteur général (M. Dupré), dont le sourire égaie l'image un peu triste du cabinet tel que nous le voyons de notre côté de la Chambre, et on nous pardonnera bien de supposer que ce sourire est causé par le supplément de trois mille dollars que le ministre de la Justice (M. Guthrie) lui a promis, comme l'indique une résolution inscrite au *Feuilleton* de la Chambre.

J'ai fait allusion au silence du ministre de l'Agriculture et à l'absence de cette Chambre du ministre du Travail. Que font les ministres ontariens dans ce débat? Le premier ministre a honoré ma province natale en y choisissant six ministres. Pas un d'entre eux n'a pris part au débat. Que fait le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion)? Puis-je lui faire observer, en passant, que nous lui devons quelque reconnaissance pour l'intérêt qu'il a porté au présent débat en écoutant d'une oreille attentive presque tous les discours qui ont été prononcés? Cependant, n'avions-nous pas lieu de nous attendre à quelque chose de mieux de la part de ce Canadien virile qui est revêtu à cette heure de toute la puissance qu'assure à son titulaire un important ministère? Etant donné le langage qu'il a tenu, au cours de la der-

nière campagne électorale, j'ai pensé qu'il se lèverait ici et porterait de rudes coups au spectre de la crise pour rétablir ensuite la prospérité en quelques traits de sa plume puissante. Et que dire de l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe)? Mon honorable ami a parcouru la province d'Ontario pour faire savoir aux cultivateurs que tous leurs ennuis venaient de ce qu'un gouvernement libéral était à la direction des affaires. Où est-il depuis le début du présent débat? Qu'est-il advenu de l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott), qui, le huit juillet dernier, a publié un manifeste de trois pages? Toute la première page était prise par une photographie de cet illustre représentant du peuple et on lui met dans la bouche les paroles suivantes:

Personne mieux que moi n'a compris ma situation dans les rangs de l'opposition, car, j'ai mené la bataille tout seul dans l'intérêt de la classe agricole.

Fait-il la même chose à l'heure qu'il est? Et un peu plus loin, il ajoute:

Le Canada, à cette heure, est en face d'une crise économique qui ne le cède qu'à la période critique de la Grande Guerre. Sous le régime d'un gouvernement convenable, le problème du chômage ne devrait pas se poser dans un pays comme le nôtre si riche au point de vue agricole et des ressources naturelles encore inexploitées —le plus grand pays au monde.

Devons-nous conclure, si nous envisageons la situation sous l'angle de mon honorable ami, qu'un gouvernement convenable dirige les affaires du pays, à l'heure actuelle? Cependant, la situation concernant le chômage empire constamment. Suivent d'autres déclarations frappées au coin de la modestie de la part de l'honorable député et, à la troisième page, je relève un passage ainsi conçu:

Les gens ne peuvent vivre de budgets—tout remplis qu'ils soient de promesses. Qui peu se nourrir de promesses?

Eh! bien, monsieur l'Orateur, s'il y eût jamais un temps où la question de mon honorable ami peut être posée, c'est bien sous le présent régime. A propos de promesses, quelqu'un a composé et dédié quelques vers au très honorable premier ministre. Voici le texte de ce court poème qui est intitulé: "I promise you":

I promise all things, great and small,
East, west, north, south, to each and all—
Or perish in the attempt.

I promise proofs to make it plain
That all old shibboleth are vain—
I promise my full strength shall bend
All unemployment quick to end—
Or perish in the attempt.

I promise that a seaway wide
At once be built to ocean tide—
I promise quickly and engage
To pensions pay for all old age—
I promise that, without delay,
I'll build trans-Canada highway—
Or perish in the attempt.

I promise that each mill and loom
And factory will forthwith resume—
I promise that all ills endured
By farmers will at once be cured—
I promise, too, when overseas
To bring opponents to their knees—
I promise that I'll make the grade,
And blast a way for world-wide trade—
Or perish in the attempt.

I promise that I'll show the cause
Of Britain's failing trade and laws—
Or perish in the attempt.

I promise—but why specify?
Just mention what you want—and why;
For all you ask I will comply
(A superman indeed am I)—
Or perish in the attempt.

Et l'honorable député d'Essex-Sud termine son remarquable manifeste par les mots qui suivent:

En vous remerciant de l'indulgence que vous m'avez toujours prodiguée en dépit de mes manquements.

Voilà certes une admission que la députation toute entière approuvera en disant: "Ainsi soit-il". Lorsque le très honorable premier ministre est mécontent de quelque chose, nous l'entendons s'exclamer: "Quel spectacle, quel spectacle!" Or, monsieur l'Orateur, je le demande, peut-on contempler plus triste spectacle que celui de tout un ministère dont les membres ne sont pas en mesure de discuter les deux importantes questions de l'agriculture et du travail. Et ce reproche s'applique également aux excellents discours qu'ont prononcés deux des nouveaux ministres; ils n'ont pas osé aborder la discussion de ces grands problèmes.

Plusieurs représentants de l'Ouest ont déjà appelé l'attention du Parlement sur la très grave situation dans laquelle se trouve la population agricole des provinces des prairies. Ils ont réussi à convaincre les représentants des provinces de l'est. Je pense qu'il faut obtenir la coopération complète de toutes les parties du pays, si nous voulons donner une solution à toutes nos difficultés. J'ai déjà fait observer que l'Ontario produit 29 p. 100 de toute la richesse agricole du Dominion. Il faut tenir compte de cette situation. J'estime parfois que nous, les représentants de la province d'Ontario, n'appuyons pas suffisamment sur ce fait important. La situation agricole dans l'Ontario,—et je parle tout particulièrement de l'ouest de la province,—est mauvaise. Les cultivateurs sont en face d'une situation sans issue, à l'heure actuelle. Des terres hypothéquées sont vendues, non pour défaut de rembourser le principal,

mais parce que le cultivateur ne peut acquitter les intérêts. Il ne s'agit pas simplement de l'abaissement des prix; de fait, les prix ont été bas dans le passé. Aujourd'hui, nous constatons que, avec l'accroissement des frais de production, l'augmentation des impôts, le relèvement des taux d'intérêt, tant pour les banques autorisées que pour les compagnies de prêts hypothécaires, la situation s'aggravera au point que cet automne, si nous ne faisons rien pour remédier à cet état de choses, nous verrons se multiplier les banqueroutes, les saisies de terres en paiement d'hypothèques dans une proportion jusqu'ici inconnue dans les annales de la province d'Ontario. Prenons, par exemple, la seule question des impôts. Pendant le congé de Pâques un cultivateur me disait qu'il avait traversé une crise semblable alors que les prix étaient à peu près au même niveau qu'aujourd'hui. Tandis qu'à cette époque-là il lui fallait le prix de quatre porcs pour acquitter ses taxes, il lui en faut maintenant vendre douze.

Je ne saurais parler comme cultivateur moi-même, mais je suis né et ai été élevé sur une ferme, et je prétends savoir quelque chose des difficultés auxquelles le cultivateur est en butte. A mon sens, les propositions que j'ai lues et qui sont censées être du ministre de l'Agriculture n'apporteront pas la solution voulue au problème. Plusieurs de ces propositions n'ont rien de neuf. Par exemple, ce n'est pas la première fois que l'on avance l'idée qu'il devrait être donné aux cultivateurs de se livrer sur une plus grande échelle à l'élevage d'animaux de qualité supérieure. La chose est préconisée depuis des années. Toutefois, je dirai aux honorables députés d'en face qu'il faut, certes, qu'un homme ait du courage pour donner suite à cette proposition à ce moment-ci, sans plus d'encouragement qu'il n'en reçoit et sachant que ses animaux ne pourraient rien lui rapporter avant quatre ou cinq ans. Ce qu'il faut, c'est du secours immédiat. D'aucuns prétendent que la prospérité est à la veille de renaître, mais à ceux-là je répondrai que le jour où les banquiers, les compagnies de voies ferrées, les gens de profession, et même, dirai-je, les salariés en maintes circonstances, seront disposés à faire les sacrifices que le cultivateur s'impose aujourd'hui, nous serons rendus à un point où il sera possible d'entrevoir une reconstitution économique. A la vérité, ce sera alors le temps de dire que la prospérité est sur le point de renaître.

J'aimerais à dire quelques mots au sujet des Chemins de fer nationaux. Depuis quelques mois les bruits courent que la politique est intervenue dans l'administration de ce réseau. S'il existe un moyen de mettre fin à ces bruits, si des discours de la part de quelques collègues ou une déclaration de l'honorable ministre des Chemins de fer peuvent les dissiper, c'est maintenant qu'il faut le faire. Venant moi-même d'une ville où se trouve un important terminus des chemins de fer nationaux je puis dire que, parmi les employés du réseau, règne un malaise que l'on n'a jamais constaté depuis nombre d'années. Au cours des années où la compagnie était en mesure d'annoncer un excédent de recettes tout le monde se proclamait ouvertement un partisan du réseau national canadien. Comme dans l'affaire de la suppression de l'interdiction contre les bestiaux, plusieurs honorables députés s'attribuaient le mérite d'avoir créé notre grand réseau national. Aujourd'hui que les recettes du chemin de fer vont diminuant comme dans d'autres domaines, il en est qui cherchent à faire obstacle à l'avancement du réseau et à le discréditer. Nous avons des indices démontrant que l'on a laissé la politique s'y introduire. L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) nous en a donné une preuve, et nous avons, ce qui me paraît des plus importants, le renvoi à la Commission des chemins de fer de la question de la gare terminus de Montréal à la demande de Camillien Houde, chef du parti conservateur dans la province de Québec. Ceux qui ont fait partie des Chambres antérieures et du comité spécial des chemins de fer nationaux et de la marine commerciale se souviendront que la question fut débattue à fond et que, comme en étaient convaincus le président et ses spécialistes, le plan qu'ils avaient soumis était le plan le plus acceptable. A coup sûr, le ministre des Chemins de fer ne manquera pas de faire connaître les raisons qui ont motivé le renvoi de cette question à une commission réorganisée sous ce Gouvernement-ci. A part cela, j'estime qu'à cette époque où les recettes fléchissent, nous avons le devoir de manifester de nouveau notre confiance dans l'administration du réseau par sir Henry Thornton et de déclarer avec toute l'énergie dont nous sommes capables que le Parlement ne tolérera aucune ingérence politique dans son administration.

Je ne compte pas discuter en détail les maux auxquels nous sommes en butte à l'heure actuelle, mais je parlerai, de façon générale, de l'attitude prise par le Gouvernement, et notamment, par le très honorable premier ministre. Le programme du Gouvernement peut se résumer en un seul mot,—protection. Parlant au cours d'un débat la semaine dernière, l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) disait que l'on nous avait administré un médicament qui, au lieu de guérir le mal, n'avait fait que le propager. Je dirais plutôt que l'on nous a fait prendre une dose trop forte et que celle-ci nous a paralysés. Je me propose de

faire voir comment cette paralysie atteint notre revenu national et notre commerce. J'ai en main un relevé des recettes nettes perçues en droits de douane au cours des cinq derniers mois, octobre 1930 à février de cette année, comparativement à la période correspondante de 1929-1930. On me permettra de signaler ce détail à l'honorable député de Toronto-Scarborough (M. Harris) qui se plaignait de ce que les statistiques que nous avions citées n'allaient qu'au mois de mars 1930. Les diminutions des droits douaniers d'octobre 1930 à février 1931 en regard de la même période en 1929-1930 sont, en chiffres ronds, les suivantes:

Octobre	$6,920,000
Novembre	3,936,000
Décembre	3,425,000
Janvier	1,833,000
Février	4,574,000

Cela donne une diminution totale de $20,691,000. Prenons maintenant nos statistiques du commerce. Nos importations durant la même période ont baissé de $160,565,000; nos exportations, de $147,833,000. Ces chiffres sont étonnants et alarmants. Mais que pouvons-nous espérer, puisque le premier ministre n'a pas voulu profiter de tout ce qui tend aujourd'hui au progrès de l'univers, et a appliqué au Canada des principes destructeurs qui enrayent son essor. Le monde souffre aujourd'hui des barrières artificielles que des groupes nationalistes érigent partout contre le commerce. Depuis le traité de Versailles, a régné un esprit marqué de nationalisme. Des tarifs ont été établis et augmentés contre le commerce international, alors qu'auparavant aucune barrière n'existait. Chaque pays a rêvé d'acquérir la puissance industrielle. Cela a eu pour résultat de créer des obstacles, d'empêcher les peuples du globe de commercer entre eux aussi librement que dans le passé et, plus les murs tarifaires sont nombreux et élevés, plus l'échange des produits devient difficile. Nous avons cessé de comprendre que l'univers ne peut prospérer que si les nations consentent à commercer entre elles. Le gouvernement libéral avait pour politique de commercer dans le monde entier, et d'encourager les pays étrangers à traiter avec nous.

Ce qu'il faut surtout aujourd'hui au monde commercial n'est pas d'encourager ce jeu moderne d'ardent nationalisme, mais des hommes assez courageux et assez capables pour le combattre, pour faire comprendre aux divers pays la nécessité vitale d'un commerce international. Nous avons plus d'un indice pour prouver que nous avançons dans cette direction. Les pays d'Europe ont discuté les possibilités d'une union économique et l'abaissement de leurs barrières douanières réciproques. La dépression actuelle aux Etats-Unis a amené le gouvernement et les hommes d'affaires à examiner l'opportunité de reviser leurs politiques relativement aux dettes de guerre et aux droits élevés en vue de faciliter plutôt que d'obstruer le commerce universel.

En présence de cette situation générale, que nous a appris le premier ministre au sujet de la politique du Canada? Non pas une politique de coopération; non pas une politique qui cherche à remédier aux maux financiers du monde. Au lieu de cela, il nous impose une politique de nationalisme aveugle, de régionalisme, d'égoïsme réactionnaire, en disant à l'empire et à l'univers: "Le Canada d'abord", et "Nous allons faire l'assaut des marchés du monde". Comprenez-vous, vous qui avez entre les mains les destinées du pays, que cela est absolument impossible? Savez-vous que les grandes routes internationales des échanges des produits ne peuvent être converties en rues à sens unique? Comparez la conduite du très honorable premier ministre dans sa tentative de vendeur du pays avec celle du premier vendeur de l'empire, Son Altesse royale le prince de Galles, lorsqu'il a gracieusement ouvert l'exposition de commerce britannique en Argentine, le samedi 14 mars. Il a dit, comme nous l'ont appris les dépêches de la presse du lundi suivant:

> Ne pas reconnaître le commerce comme un échange international, et les obstacles placés dans la voie du commerce réciproque, voilà peut-être les principales causes des embarras actuels de l'univers. Si, comme nous l'espérons tous, la réponse du public acheteur de l'Argentine à l'appel de l'exposition réussit, dans une certaine mesure, à ressusciter la prospérité des industries de la Grande-Bretagne, et, par conséquent ,à diminuer le chômage industriel, il y aura sûrement un effet réciproque dans la consommation britannique des viandes et des céréales de l'Argentine.

A la conférence impériale, le Canada, pays jeune et vigoureux, qui avait résisté peut-être mieux que tout autre aux désastres de la crise mondiale, qui avait refusé énergiquement jusqu'à la session spéciale du Parlement d'élever ses murs douaniers, aurait pu se faire remarquer en travaillant à l'harmonie de l'univers, et à une plus grande coopération entre les contrées du Commonwealth britannique. Le très honorable député a perdu une belle occasion de commencer ce travail en faisant un geste généreux et intelligent à la conférence impériale. Les yeux de l'empire étaient fixés sur lui, et l'on attendait avec impatience ce qu'il allait dire? Qu'a-t-on entendu? Rien que cette rengaine de nationalisme égoïste qui a amené les nations de l'Europe et de presque tout le globe au point où elles doivent trouver une nouvelle orientation.

Puis le premier ministre est revenu au Canada, et l'un de ses premiers actes a été de

nommer un nouveau croisé pour défendre la cause du Canada à la cour de Saint-James. D'autres ont déjà rappelé les paroles de l'honorable George Howard Ferguson, mais le très honorable premier ministre les a traitées de telle manière et les a si peu expliquées que je me propose d'évoquer un instant le personnage choisi par le Gouvernement pour représenter le Canada au cœur de l'empire.

L'honorable George Howard Ferguson fut nommé au poste de haut commissaire canadien à Londres, le 28 novembre 1930. Imitant en cela l'exemple du premier ministre, M. Ferguson profita du dîner du conseil des techniciens du Canada, à l'hôtel York, le 4 décembre, pour énoncer son programme d'action dans la métropole. Voici ce que lui fait dire le compte rendu du *Mail and Empire,* édition du 5 décembre 1930:

Je ne vais pas là principalement pour vendre du blé. J'y vais avec l'espoir de contribuer à modifier et à réveiller la fierté du peuple anglais. D'après mes observations,—trop courtes et peut-être superficielles,—l'ancienne ferveur patriotique de l'Anglais pour l'expansion du prestige britannique a sensiblement fléchi.

Vous savez, nous savons tous, combien l'Anglais se montrait naguère fier de l'industrie de son pays, de ses exportations et de son rang dans le monde. Malheureusement, l'indemnité de chômage servie à des milliers et des milliers d'hommes qui n'ont jamais frappé coup de leur vie, et même à des enfants de quinze ans, détruit le moral de la nation.

Je suis d'avis que là est le principal mal de l'Angleterre. Je vous affirme que l'idée ne me serait jamais venue de quitter cette belle arène ou je me plaisais ni de m'éloigner d'amis de toute une vie, si je n'avais pas cru qu'on a besoin là de quelqu'un en état d'essayer de faire revivre l'ancienne foi dans le rôle, l'avenir et les objectifs du vieux pays. Je me demande si je suis préparé. Je ne le crois pas n'ayant eu dans la province d'Ontario à traiter que de choses relativement peu importantes, alors que là il s'agit de grandes questions internationales. Je vais en Angleterre tâcher de relever ce sentiment puissant dont la force a fait durant des siècles la supériorité et le prestige britanniques.

Rappelant la récente loi anglaise sur l'instruction publique, laquelle indemnise les parents pour les engager à maintenir leurs enfants une année de plus à l'école: "Voilà, dit-il, qui montre jusqu'où va l'outrance de la doctrine socialiste en Angleterre. On en est rendu à manger son capital. Songez à cette taxe du revenu, qui mange 4 shillings et 6 deniers de chaque louis; et à ces taxes sur les successions qui rongent la grande propriété, l'une des plus grandes institutions de l'Angleterre.

Je le demande aux honorables membres de cette Chambre: quel accueil Ottawa eût-il fait à sir William Clark s'il s'était prononcé ainsi sur la situation industrielle et politique du Canada avant de s'embarquer pour venir prendre son poste de haut commissaire britannique.

Comment le discours du haut commissaire a-t-il été accueilli par la presse? Je me bornerai à citer l'opinion d'un seul journal, laquelle représente bien l'avis de la majorité des journaux. Le *Citizen* d'Ottawa écrivait le 9 décembre:

Le bouquet de la représentation a été le geste de ce petit homme comique qui s'est posé comme missionnaire impérial, se sacrifiant sur l'autel du patriotisme. Il renonce aux soucis de l'Etat ontarien pour sauver l'empire britannique, et surtout refaire le moral britannique.

Comment le très honorable premier ministre a-t-il traité cet incident? Le 19 janvier 1931, se faisait à Toronto l'inauguration du club Albany à laquelle assistaient tous les personnages de premier et de deuxième rangs du parti conservateur, et le lendemain on lisait dans le compte rendu du *Mail and Empire:*

Colloque amusant entre M. Bennett et M. Ferguson, à l'inauguration du club Albany

La menace du premier ministre de rappeler le nouveau haut commissaire provoque l'hilarité. L'allusion de M. Bennett à certaines observations récentes de l'ex-premier ministre Ferguson égaya les convives. M. Bennett rappela en plaisantant au nouveau commissaire ce qui advint à Sackville West. Celui-ci fut ambassadeur d'Angleterre à Washington entre 1881 et 1888, alors qu'il fut rappelé à la suite de ce que l'histoire qualifie "d'intervention malheureuse dans la politique intérieure des Etats-Unis.

Sackville West fut rappelé, et l'honorable G. Howard Ferguson aurait dû être réprimandé bien plus sévèrement encore par le chef du Gouvernement, avant de le laisser partir pour rejoindre son poste. Une autre effusion marqua son arrivée en Angleterre. Adressant la parole devant la chambre canadienne de commerce à Londres, M. Ferguson s'exprima ainsi:

Quand je vois en Angleterre ces formules affichées: "Achetez des marchandises anglaises fabriquées en Angleterre par la main-d'œuvre britannique", il me semble que l'on oublie que les produits canadiens fabriqués dans d'autres parties de l'empire sont également de fabrication britannique. La consolidation de l'empire ne saurait se fonder sur l'exclusivisme.

Oublie-t-il que la politique du Gouvernement qu'il représente se résume dans cette formule: "Achetez l'article canadien fabriqué par la main-d'œuvre canadienne?" Oublie-t-il le rôle de l'Empire Marketing Board, lequel coûte des milliers de louis en grande partie payés par le contribuable britannique et qui sert à faire connaître dans tout l'empire les produits canadiens, entre autres la pomme canadienne et le fromage canadien? Pourquoi se plaindrait-il d'une telle formule quand la politique du gouvernement qu'il représente, en imposant des droits élevés, ferme l'entrée du Canada aux marchandises britanniques?

Quels résultats ont produit les discours de ces deux honorables messieurs? En conséquence des méthodes adoptées par l'honorable G. Howard Ferguson et par le très honorable

premier ministre,—qui a fait à la Grande-Bretagne une offre qui est censée accorder un avantage mutuel mais qui en réalité demandait beaucoup et ne donnait rien en retour,—et en conséquence de la teneur de cette offre, ces deux honorables messieurs ont, à mon avis, affaibli notre position et humilié inutilement et injustement les Canadiens aux yeux du peuple anglais.

En dépit de tout ce qui a été dit et fait, cependant, je suis fermement convaincu que si le premier ministre du Canada veut bien se présenter dans un tout autre esprit à la conférence qui doit se tenir à Ottawa, il en résultera beaucoup de bonne entente. Je ne veux pas parler de l'esprit dans lequel il s'est présenté à la conférence impériale de Londres où il a pratiquement dit: "Voici mon plan. Décidez-vous une fois pour toutes," je ne veux pas dire avec l'esprit dans lequel il se trouvait lorsqu'il répondit au très honorable chef de l'opposition ici dans cette Chambre en disant: "qu'il n'avait rien à rétracter" pas un mot, pas une syllabe, pas une lettre," mais plutôt avec l'esprit dans lequel il annonçait la politique du Canada dans son discours de Régina du 30 décembre dernier. Je désire citer le rapport publié dans le *Manitoba Free Press* du lendemain:

> Au lendemain de la fermeture de la session, je prenais le navire pour l'Angleterre afin d'assister à la Conférence impériale. Je quittai le Canada bien résolu de faire tout en mon pouvoir pour promouvoir et appuyer un plan en vue de développer le commerce de l'empire en se conférant des avantages mutuels. Pour atteindre ce but, je soumis une proposition à la conférence en vue d'une association économique plus étroite, basée sur des concessions mutuelles, en ce qui concerne les tarifs de préférence. J'exposai franchement mon attitude. Je déclarai que le motif qui me portait à soumettre cette proposition était l'intérêt du Canada d'abord, et j'ajoutai que notre premier souci alors était de s'assurer un marché plus stable pour notre blé dans le Royaume-Uni. C'est au gouvernement du Royaume-Uni naturellement de décider comment ce marché peut nous être accordé de préférence aux autres pays. Quant à moi, je me suis déclaré bien prêt, à cause surtout de la menace de la concurrence de la Russie, à accepter une préférence quant à la quantité au lieu d'une préférence quant au prix, ce que l'on a appelé la quotité, ce qui nous garantirait un minimum d'exportation de blé dans le Royaume-Uni. Prétendre que cette offre a été définitivement rejetée, c'est anticiper sans raison sur le résultat des délibérations qui se pousuivent en Angleterre.

Ce discours indique-t-il un changement de dispositions? Que l'on décide que le meilleur plan comporte la fixation d'un pourcentage de blé étranger ou la constitution d'une commission d'achats? Le premier ministre n'a-t-il pas l'intention de se présenter à la conférence d'Ottawa bien prêt à accorder à la Grande-Bretagne quelque chose qui sera réellement d'un avantage mutuel. Certains membres de la droite s'écrient: "Pourquoi ne proposez-vous pas quelque chose? Pourquoi ne coopérez-vous pas avec nous?" Le premier ministre a-t-il, au cours de ce débat, exprimé le désir de coopérer? Bien qu'il ne l'ait pas fait, je lui dirai maintenant que s'il veut bien assurer cette Chambre qu'il était sincère dans son discours de Régina, s'il est prêt à abandonner son attitude de "une fois pour toutes", et d'établir un commerce avec la métropole sur une base de concessions mutuelles, s'il veut comprendre, lorsqu'il emploie le mot préférence, que la plus grande préférence que nous pouvons accorder à la métropole est bien celle qui se trouve dans notre cœur, pour ma part, je suis bien prêt alors à faire mon possible pour assurer le succès de cette conférence afin de ramener par là, en partie du moins, cette mesure de prospérité que le peuple canadien mérite si bien.

M. W. A. HALL (Bruce-Sud): Monsieur l'Orateur, le débat est si avancé que l'on me pardonnera bien de ne pas répéter les compliments bien mérités que l'on a distribués au début de presque tous les discours et de passer immédiatement aux remarques que je désire faire.

Le discours du trône, bien qu'il porte les caractéristiques de son auteur sous maints rapports, manque de cette franchise brutale dont s'enorgueillit le premier ministre lui-même. Comme de coutume, le discours annonce un certain nombre de mesures que le Gouvernement se propose de soumettre au Parlement, mais il y a plus; il insinue que l'ancien gouvernement n'a pas su prévoir l'avenir et, en conséquence, il n'a pris aucune mesure pour soulager la misère actuelle. De fait, le discours du trône déclare qu'avec une protection suffisante durant les dernières années la dépression actuelle n'existerait pas; cependant, chose curieuse, le discours admet aussi que le Canada est en meilleure posture que la plupart des autres pays. Si cela signifie quelque chose, c'est que le Canada, sans un tarif élevé, est beaucoup mieux que les pays qui ont relevé leur tarif, comme l'ont fait l'Australie, les Etats-Unis et d'autres. Dans ce cas, pourquoi relever le nôtre?

Ce que ce discours mentionne au sujet de l'agriculture n'est pas très encourageant, surtout pour les cultivateurs de l'Ouest, car il s'agit au plus d'une politique de laisser aller; on attendra les événements sans rien changer aux conditions.

Cela me remet en mémoire, monsieur l'Orateur, un cas grave d'empoisonnement du sang pour lequel on m'avait demandé en consultation. Je demandai au médecin qui soignait la malade quel traitement il lui faisait suivre et

voici sa réponse: "Je la laisse passablement à elle-même en surveillant ce qui peut se produire." C'est là vraiment un traitement efficace et héroïque. Mais la grave dépression des affaires dans l'Ouest devrait constituer une sommation demandant au Gouvernement d'agir immédiatement. Mais ce qu'il a fait jusqu'ici en augmentant le coût de la production et en nous faisant perdre nos marchés a augmenté considérablement le malaise dans l'Ouest tout en décourageant notre population.

D'après le discours du trône, monsieur l'Orateur, de toute manière et de jour en jour notre pays se porterait mieux depuis qu'il a pris la première dose du remède breveté tory qui lui a été administrée à la session spéciale du mois de septembre. Tout ce qu'il faudrait maintenant serait une dose plus forte du même médicament pour assurer une complète guérison. Cette médecine de haut tarif, plutôt répugnante pour un bon nombre d'entre nous, notamment les agriculteurs, paraît délicieuse et fortifiante à beaucoup d'autres, particulièrement les manufacturiers et certains cultivateurs induits en erreur. Comme preuve de cette amélioration, les journaux conservateurs publient des histoires disant que des fabriques qui avaient fermé leurs portes ou s'en allaient à la ruine sous le régime précédent sont maintenant en pleine activité et offrent de longs bordereaux de paie à ceux qui auparavant demandaient du pain.

Mais voyons les faits. D'après le bureau fédéral de la statistique, la production industrielle au Canada en 1930 est de 14 p. 100 moins élevée que celle de 1929. Cette diminution s'est produite en grande partie après le 28 juillet. La diminution pour la période correspondante en Grande-Bretagne n'a été que de 10 p. 100. De 1924 à 1929, au Canada, la production a accusé une augmentation annuelle de 10 p. 100. Quel contraste frappant dans le chiffre du rendement sous les régimes des médecins qui prescrivent le bas et le haut tarif!

Je ne doute pas, monsieur l'Orateur, que certaines industries n'aient été ravivées par le stimulant du premier ministre et ne soient actuellement entretenues par l'aide que leur donnent les tarifs douaniers. Cependant ces gains sont dépassés de beaucoup par les pertes que représentent le ralentissement de la production dans d'autres domaines. Le Gouvernement se rend évidemment compte que les symptômes de malaise deviennent de plus en plus graves et que le nombre des chômeurs augmente également, en dépit de tout ce qu'il peut dire dans le sens contraire. Il prépare donc une dose plus forte et plus énergique de son stimulant sous forme de droits de douane de plus en plus élevés. Mais le premier motif de cette manière d'agir est de récompenser les

capitalistes qui ont dépensé tant d'argent au cours de la récente campagne électorale pour porter au pouvoir le présent Gouvernement. La première dose de la médecine n'avait rassasié qu'un bien petit nombre de la multitude qui réclamait une récompense. Il n'y a pas de doute que cette augmentation des droits ne fasse qu'alourdir le fardeau qui pèse déjà sur ceux que cette dépression générale des affaires aurait pu par ailleurs avantager en réduisant le coût de la vie.

Il semble bien, monsieur l'Orateur, que la grande besogne de la présente session soit d'effectuer un relèvement général du tarif douanier. J'ai à peine besoin de dire que le Gouvernement n'a d'autre souci que celui de servir les intérêts des manufacturiers. Mais il semble n'y avoir personne dans le parti au pouvoir pour s'occuper du consommateur, bien que celui-ci représente toute la population. Le grand argument à la mode, c'est que le travail que tout cela assurera à notre population justifie toutes les augmentations. On ne tient évidemment pas compte du fait qu'il n'existe pas de débouché pour nos produits, nos exportations ayant considérablement diminué parce que l'on a arrêté nos importations. De plus, le haut coût de la vie diminue le pouvoir d'achat et restreint d'autant plus le marché domestique. Puis, à notre époque où la main-d'œuvre est de moins en moins employée, c'est la machine et non pas l'homme qui trouve de l'emploi. Mais qui donc contrôle la machine? C'est celui qui reçoit les profits,—le manufacturier.

Nonobstant cet état de choses, les journaux conservateurs publient chaque jour des bulletins disant que les affaires sont prospères, grâce aux nouveaux droits que le peuple doit payer pour tenir sur pied quelques industries sans ressources. Le discours du trône chante la même chose. Il avait été entendu qu'on les mettrait sur pied et qu'elles pourraient s'attendre à obtenir de nouvelles augmentations du tarif douanier au cours de la présente session. Cela n'est pas de bon augure pour les cultivateurs, notamment ceux des provinces de l'Ouest. Ces agriculteurs de l'Ouest, pratiquement découragés parce qu'ils n'ont pas vendu leurs récoltes, ou parce qu'ils les ont vendues à des prix avilis, ou encore parce qu'ils paient des taux d'intérêt excessifs, des frais de transport également très élevés, en un mot abattus par toutes sortes de difficultés dont le reste du Canada ne se fait qu'une faible idée, sont obligés d'acheter une grande partie des choses dont ils ont besoin de ceux-là mêmes qui cherchent à obtenir des droits plus élevés. Cette augmentation peut fort bien faire augmenter leurs prix, ou du moins faire en sorte qu'ils ne soient pas réduits, alors

que les prix de tous les autres produits le sont. En conséquence, sans même augmenter le prix de ses produits, le manufacturier, grâce à une plus forte protection, fait encore un profit plus considérable. Il peut donc ainsi trouver le moyen de dissimuler le véritable profit que lui rapporte la plus haute protection sous la promesse de ne pas augmenter le prix de ses produits, tout en se contentant d'augmenter ses profits. On remarquera que cette promesse fixe les prix du manufacturier, du moins indirectement. C'est absurde. Pour quelles autres classes de la société fixe-t-on les prix? Les prix ne peuvent plus monter ni même baisser, bien que tout le reste soit à la baisse. Que fait-on de l'agriculteur?

J'ai toujours éprouvé la plus grande sympathie pour les cultivateurs. Personne n'est plus opposé que moi au relèvement du tarif sous la forme des mesures que l'on a si inconsidérément adoptées à la première session du présent Parlement et de celle que l'on semble vouloir établir au cours de la session actuelle aux termes du discours du trône. Puis-je ajouter que les menaces de sécession valent bien peu, qu'elles viennent des Provinces maritimes ou de l'Ouest.

Cependant, monsieur l'Orateur, j'avouerai que le Gouvernement actuel a obtenu du peuple canadien un fort mandat pour tout ce qu'il a fait durant la session d'urgence et pour donner suite à ses promesses exposées dans le discours du trône. Mais, chose curieuse, ce mandat est venu surtout des districts ruraux. Apparemment, les cultivateurs de l'Ouest ont été hypnotisés par le premier ministre à cause des droits qu'il devait imposer contre les autres pays du monde et aussi par l'espoir d'obtenir des industries locales par suite de la protection accordée. De plus, le premier ministre leur a dit que ce remède valait toute bonne vieille médecine de famille dont la valeur a été prouvée depuis longtemps et qui ne peut faillir. De fait, sir John A. Macdonald avait distribué le même remède, il y a cinquante-trois ans, avec des résultats merveilleux,—oui, avec des résultats merveilleux pour le parti tory, mais avec des résultats désastreux pour le pays. D'un autre côté, on avait tenté l'essai du même remède du côté américain.

Les manufacturiers de l'époque avaient réussi à obtenir des taux prohibitifs qui devaient les protéger en surchargeant le consommateur canadien, comme, sans doute, ils réussiront dans le cas actuel. Les tactiques d'aujourd'hui sont les mêmes que l'on employait il y a cinquante-trois ans. Ils obtinrent l'appui des journaux en leur donnant des annonces. Ils gagnèrent l'appui des travailleurs en leur promettant un gros salaire comme leur part du butin. Ils gagnèrent l'appui des laitiers en plaçant un droit de 8 c. par livre sur le beurre. Ils obtinrent l'appui des producteurs de fruits de l'Ouest en fixant des droits que payèrent les gens de la prairie. Ils s'assurèrent l'appui des cultivateurs de la prairie en leur promettant des industries locales. Mais, monsieur l'Orateur, la raison réelle est que l'on était partout convaincu que les choses pouvaient difficilement être pires qu'elles l'étaient l'été dernier et qu'un changement pouvait être pour le mieux. De plus, le premier ministre promettait partout de mettre immédiatement un terme à toutes les souffrances. Il s'engagea à maintes reprises durant la campagne électorale à trouver un emploi pour chacun ou de périr à la tâche. Il disait qu'un jeune pays comme le Canada ne devrait pas connaître le chômage. Bien plus, le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) prétendait que le problème du chômage serait réglé en trois jours si le parti tory était victorieux. Ce parti est maintenant au pouvoir et a voté 20 millions de dollars pour venir en aide aux chômeurs, et maintenant la crise du chômage est deux fois plus grave qu'elle ne l'était.

Le premier ministre a-t-il mis fin à tous les maux dont souffrait le peuple comme il l'a promis avant les élections? Non; au contraire, il les a augmentés de beaucoup. Il a même relevé le tarif contre la métropole, le meilleur client du Canada; et après avoir ainsi refusé ses denrées en paiement des produits canadiens, il l'a maltraité parce qu'elle n'accordait pas un traitement de faveur à notre blé; en conséquence, le producteur canadien en a souffert et n'a plus de marché pour son blé.

Une des graves erreurs qu'un pays puisse commettre c'est de relever les prix des articles que doit acheter le cultivateur, y compris la main-d'œuvre, en augmentant les droits dans le seul but de créer un commerce qui ne rapporte rien au pays. Il en est ainsi surtout dans la crise actuelle qui affecte les industries productives dont dépendent et dépendront toujours les industries artificielles. Il est certain que cette politique va détruire les marchés en excluant les produits importés et augmenter le coût du transport des marchandises qui ne se fera que dans une seule direction.

Apparemment, le Gouvernement n'hésite nullement à commettre cette atrocité car il peut compter sur une majorité docile et sûre, majorité qu'il a obtenue, chose curieuse, avec l'appui d'un tiers des cultivateurs de ce pays. Le Gouvernement semble croire que le remède infaillible à tous les maux commerciaux du Canada se trouve dans le relèvement du tarif; il croit également que c'est là le seul remède à apporter à la crise du chômage. Le

premier ministre semble s'être livré mains et poings liés aux manufacturiers. La chose était évidente à la fameuse enquête relative aux changements à apporter au tarif alors que ses collègues et lui-même se firent les défenseurs des intérêts privilégiés. Je n'ai pas besoin de dire que l'on n'a pas fait le moindre effort pour masquer cette attitude.

Les classes avides et privilégiées qui ont largement contribué à confier le pouvoir au premier ministre semblent croire qu'il est à leur service. En acquit de leurs justes réclamations, il leur donna un court mais plantureux goûter lors de la session spéciale de septembre dernier. C'était là simplement pour les soutenir jusqu'au dîner qui, d'après le discours du trône, sera servi au cours de la session actuelle. Il semble que chaque convive à la session spéciale n'en a eu que juste assez pour aiguiser son appétit. Pourquoi ceux qui ont placé le pourvoyeur au pouvoir avec une forte majorité n'obtiendraient-ils pas ce qu'ils désirent? On le leur a promis, pourquoi s'opposerait-on maintenant à ce qu'il l'obtiennent?

Pas l'opposition en tout cas, car le premier ministre a obtenu un mandat des électeurs, même s'il l'a obtenu par des moyens discutables. Tant que le peuple n'aura pas manifesté un revirement d'opinion aux bureaux de scrutin, ces gens sont en droit d'établir ce qu'ils ont réclamé aux dernières élections: un tarif protecteur élevé et la richesse pour les fabricants, l'esclavage et la pauvreté pour les cultivateurs.

Dans de telles conditions, à quoi bon une commission du tarif? Son maintien n'est qu'un blague et une dépense inutile, comme le Gouvernement ne tiendra aucun compte de ses avis. Son abolition ne serait qu'un acte de brutale franchise et une économie sous le règne d'un autocrate comme le premier ministre. C'est aux affamés qu'il incombe de spécifier ce qu'ils veulent, et qui peut le spécifier aussi bien? C'est au fournisseur qu'il incombe de remplir généreusement la commande. Il n'a pas à bourse délier, les frais s'ajoutent au coût de la vie. En gorgeant ses maîtres, il remplit en toute hâte le mandat qu'il a reçu du peuple, le 28 juillet 1930.

Il y a quelque temps le premier ministre songeait à ajourner jusqu'à la conférence impériale qui se tiendra l'été prochain, à Ottawa, le relèvement de droits demandé. Il a tenu peu, s'il en a tenu quelqu'une, des promesses qu'il a faites pour obtenir des suffrages. La seule chose à peu près qu'il ait réalisée, c'est le secours de 20 millions aux chômeurs. Il semblait rechercher le moyen de masquer son échec. En temporisant il aurait le temps d'exécuter d'autres articles de son programme et il pourrait détourner l'attention des électeurs par des questions controversées, comme le projet de canalisation du Saint-Laurent. Mais il est évident que les classes privilégiées n'ont voulu souffrir aucun délai quant au tarif douanier. Elles ont compris que l'occasion ne se représenterait peut-être jamais. Encore une fois, le premier ministre a dû obéir à ses maîtres, et le discours du trône mentionne les augmentations de droits projetées. C'est un autre soufflet appliqué à la mère patrie, c'est anticiper sur la prochaine conférence d'Ottawa, c'est en ruiner les résultats. C'est la répétition du résultat donné par l'ultimatum de M. Bennett à Londres. Un autre exemple des marchés pris d'assaut.

Il faut se rappeler que le premier ministre a une majorité docile envers laquelle il se montrera aussi loyal qu'envers lui-même. Il sera toujours fidèle aux classes privilégiées qui, dût le monde périr, se gorgent du sang de la nation. Les rapides décisions prises par le premier ministre depuis son arrivée au pouvoir, dans certaines affaires, ont donné lieu à cette exclamation: laissez Bennett agir, il obtient des résultats. Depuis son arrivée au pouvoir il a eu, autant de latitude pour agir que Mussolini, mais qu'a-t-il fait? Permettez-moi d'énumérer quelques-uns de ses exploits.

1. Il a relevé les droits sur nos importations de la Grande-Bretagne au point que c'est pour ainsi dire une interdiction d'importer; dans le cas des étoffes de laine, il les a relevés de 22½ p. 100 à 96 p. 100.

2. Le chômage a presque doublé depuis qu'il est au pouvoir.

3. Il a enrayé nos échanges avec la Nouvelle-Zélande.

4. Il s'est mis à dos le public acheteur de la Grande-Bretagne par ses discours là-bas sur les marchés dont il voulait faire la conquête.

5. Il a enrayé les importations et a diminué par là les exportations, réduisant notre commerce à son état d'avant-guerre.

6. Il a accru les frais de transport en n'autorisant les chargements que dans une seule direction.

7. Il a diminué le prix des produits agricoles de 20 à 40 p. 100, mais il a maintenu les prix de fabrication à leur ancien niveau.

8. Il a diminué le prix des terres en diminuant le prix des produits de la ferme.

9. Il a diminué la production industrielle du Canada.

10. Il a diminué les revenus nationaux.

11. Il a abaissé le niveau moral de la population en faisant des promesses aux électeurs pour obtenir leur appui.

12. Il a empêché le commerce avec la Russie, privant ainsi les ouvriers canadiens de beaucoup d'ouvrage.

Tandis que le premier ministre agissait ainsi, les agriculteurs de l'Ouest ont parlé sécession, au lieu de protester contre la loi qui permet aux fabricants de piller le public en ne baissant pas leurs prix proportionnellement aux prix des produits agricoles. De toute évidence, les promesses faites semblent avoir stabilisé les prix des articles ouvrés. Pourquoi ne pas stabiliser de même le prix des produits agricoles, du blé surtout? Si le Gouvernement permet aux fabricants de maintenir les prix à leur bénéfice et au détriment des consommateurs, il doit aussi, en toute justice, assurer des prix également équitables aux cultivateurs. C'est la trésorerie qui devra payer toute subvention, et il faut reconnaître que les subventions répugnent au pays, mais la nation peut absorber n'importe quelle dose de cette médecine mélangée à sa nourriture, c'est-à-dire si la chose s'ajoute au coût de la vie. Le premier ministre devrait traiter toutes les classes de la même façon.

Le premier ministre a l'appui de la majorité des membres de la Chambre pour toute mesure qu'il lui plaît de présenter, parce que les député d'en face ont été élus pour cela. L'incident de la fabrique de verre d'Hamilton en est un exemple. A la demande de cette fabrique, le Parlement décida à la session spéciale d'augmenter les droits sur le verre à carreaux à un point qui en doublait le coût pour le consommateur. Cette mesure aurait coûté $1,500,000 au pays pour donner de l'ouvrage à 150 ouvriers, soit plus de $10,000 chacun. Heureusement pour le pays, cette fabrique ne reprit pas ses activités et la compagnie intéressée se borna à doubler le prix du verre importé. Cette action donna lieu à de si vives protestations que le ministre, ayant recours à son pouvoir autocratique, révoqua la taxe d'importation et le prix du verre revint à ce qu'il était auparavant. Les admirateurs politiques du gouvernement Bennett saisirent cette occasion de le féliciter pour avoir appliqué la sanction à la compagnie favorisée, qui n'avait pas voulu rouvrir sa fabrique. On ne doit cependant pas oublier que ce même Gouvernement était disposé à arracher $1,500,000 au pays chaque année pour assurer le fonctionnement de cette fabrique et donner de l'ouvrage à 150 ouvriers.

Comme je le disais, la première action du Gouvernement a consisté à récompenser ses bienfaiteurs, ou ceux qui l'avaient porté au pouvoir. Ce fut l'œuvre de la session spéciale, alors que l'on releva le tarif sur 170 articles du tarif canadien, qui comporte un total de 1,188 articles. On fit ensuite un effort pour augmenter le commerce impérial au moyen de conventions accordant des préférences aux autres membres de l'Empire. C'est ce que l'on a tenté à la conférence impériale de Londres, alors que le premier ministre posa ses conditions, ou son ultimatum. Ses paroles revenaient à ceci: Le moment est arrivé,—et il ne saurait y avoir de délai,—où la Grande-Bretagne doit choisir entre se sacrifier pour ses dominions ou les perdre. Telle était la signification du discours que le premier ministre fit à la conférence; en ceci, d'après le rapport, il n'eut que l'appui partiel des représentants des autres dominions et, au Canada, il était soutenu par la majorité écrasante obtenue aux élections. Mais cette question n'avait été soumise ni au Parlement, ni au peuple canadien avant les élections. Elle prit naissance et se développa dans le cerveau du premier ministre, dont c'est bien là la manière d'agir, tandis qu'elle aurait dû être soumise au peuple avant les élections et ensuite approuvée par le Parlement. Le premier ministre avait sans doute jugé que c'était là une formalité inutile, quand il se considerait comme le Canada même.

Mais comme l'on demandait par là à la Grande-Bretagne de taxer ses aliments, de paralyser son commerce et de renoncer à la politique qui a été à la base de sa renommée et de sa prospérité depuis un siècle, elle répondit, par la bouche de M. Thomas, aux représentants des dominions, qu'elle se croyait encore une partie de l'Empire et qu'on devait également lui reconnaître le droit de dire "la Grande-Bretagne avant tout", tout comme notre premier ministre avait prétendu que ses propositions étaient inspirées par le principe du "Canada avant tout", ou plus justement de "quelques Canadiens avant tout". Je vous assure, monsieur l'Orateur, que ces "quelques" ne comprennent pas les cultivateurs pour lesquels il prétend cependant que son cœur saigne. Sa politique consiste en une protection élevée pour les manufacturiers, en particulier pour les fabricants de tissus, mais les cultivateurs se trouvent à souffrir des droits élevés qu'il leur faut payer sur tout ce qu'ils doivent acheter et ils n'ont aucune assurance d'obtenir des prix plus élevés pour leur blé en Grande-Bretagne à la suite des démarches du premier ministre, car la préférence qu'il propose se borne à une augmentation de 10 p. 100 des droits. Ce projet n'offre que très peu des avantages du libre-échange dans l'empire.

Aussitôt que la Grande-Bretagne accorde aux dominions une préférence un peu substantielle, elle met en danger ses moyens d'alimentation et augmente le prix de revient des matières premières de ses industries. Mais un point encore plus important, c'est que l'adoption du projet du premier ministre serait une cause de jalousies et de froissements dans l'empire, en même temps qu'un provocation à l'hostilité des pays n'en faisant pas partie. En outre, c'est

là l'idée d'un seul homme, qui n'a reçu l'approbation ni du Parlement, ni du peuple canadien. C'est pourquoi tous les défenseurs de l'empire, sous quelque nom qu'on puisse les désigner, doivent s'opposer à ce projet de toutes leurs forces au Parlement et dans le public, en toute occasion; ils réussiront ainsi à maintenir l'union et la concorde dans l'empire, ainsi qu'à conserver l'amitié des autres nations. Que tous les projets égoïstes comme celui-là soient voués à l'insuccès ou repoussés dès leur conception! Pour employer la propre expression du premier ministre: Je ferai avorter ou rater ce projet, ou je périrai à la tâche. Plusieurs fois au cours de la dernière campagne électorale, il a fait des déclarations de cette nature ou des promesses, mais jusqu'à présent il ne les a pas tenues et n'a même pas péri. Cependant, comme il est un homme d'action et de beaucoup de paroles, l'on doit se demander s'il ne voulait par là que corrompre et tromper. Qu'il réponde!

M. J. DESROCHERS (Portneuf) (Texte): Monsieur le président, tout ce que j'avais pensé a été dit, semble-t-il, dans ce débat sur l'Adresse. Il me reste donc la tâche facile de commenter ce que d'autres ont imaginé. Que je me place au point de vue de la forme ou du fond, tout a été pris, et je crois que même au point de vue musical la gamme est épuisée!

Après les beaux discours de nos vieux parlementaires, je ne voulais pas perdre cette occasion peut-être unique de me ranger parmi les jeunes!

J'unis ma voix à celles qui ont loué votre remarquable impartialité, monsieur le président, et je rends témoignage à cette bonté unie à la fermeté qui sont bien chez vous en raison directe de votre apparence physique.

Devrais-je féliciter le très honorable premier ministre (M. Bennett) d'avoir changé son attitude si énergique et si triomphante des premiers jours — alors qu'il était si sûr de solutionner les problèmes économiques qui l'avaient amené au pouvoir—en un stoïcisme qui lui permet à peine de paraître dans cette Chambre et déclarer aujourd'hui qu'il est convaincu d'avoir fait son devoir en excellent serviteur de son pays.

Il devait vaincre ou périr à la tâche. Je le félicite tout simplement d'avoir survécu!

Je rends grâce à mon chef de la maîtrise avec laquelle il a promené le fer rouge, en profondeur et en surface, sur les plaies apportées par le nouveau régime, et d'avoir signalé l'impuissance de ce nouveau régime à guérir une seule de celles qui existaient déjà: chômage et dépression économique, les fruits, disait-on, d'une mauvaise administration libérale.

[M. Hall.]

Nos bons amis du comté de Portneuf qui, lors des élections, ont appuyé de leurs votes notre programme politique sont toujours et plus que jamais fiers d'être libéraux.

En leur nom et au nom de tout le comté de Portneuf je dépose devant vous le tribut des 49 années consécutives d'appui fidèle au grand parti dont vous êtes le chef si distingué.

En passant, monsieur le président, permettez-moi, à titre de nouveau député, de vous exprimer mon étonnement et de protester vivement contre les tactiques employées par nos adversaires lors de la dernière campagne électorale, tactiques renouvelées contre notre chef sous la coupole dorée de cette Chambre. Ces manœuvres — cris, interruptions — sont si contraires à votre dignité et au "fair play" britannique qu'il est à espérer qu'elles ne seront plus employées.

Que dirais-je maintenant du chômage, du tarif, de la Conférence impériale, si ce n'est que toutes les mesures destinées à améliorer notre sort ont été plutôt néfastes au pays et que nous ne tarderons pas à en trouver la preuve concluante dans l'énoncé du budget.

Le chômage, fantôme si bon à exploiter lors de la dernière campagne électorale, s'est fait réalité à force d'en parler et nos amis de la droite semblent avoir perdu joliment d'enthousiasme à son égard. Nous le disions mondial, vous le vouliez local. Nous le disions hors le contrôle des lois économiques ordinaires et vous l'affirmiez dû surtout à l'inanité des méthodes gouvernementales. Le Gouvernement a changé et on est forcé d'admettre maintenant qu'il est général, que tous les pays en souffrent un peu plus que le nôtre, et que le temps seul saura y remédier.

La session spéciale et les remèdes apportés ont-ils eu d'autres effets que de lui donner définitivement droit de cité parmi nous? C'est ce qu'il nous est permis de redouter. Des chômeurs sont payés à raison de 30 cents de l'heure, alors que dans notre région les vrais chômeurs s'offraient à 20 cents et auraient préféré travailler plus longtemps et compléter des travaux inachevés. N'est-ce pas là encourager le chômage?

N'est-ce pas gaspiller les deniers publics et privés que de forcer nos municipalités à entreprendre tels travaux, — bien strictement spécifiés par les règlements du chômage, — creuser la terre gelée ou casser la glace pour asseoir des quais et des ponts qui, en certains endroits, menacent déjà de tomber, travaux qui ont coûté le double à cause du climat et de la saison.

M. DORION: A quel endroit les ponts tombent-ils?

M. DESROCHERS: Il y a chez nous, à plusieurs endroits, des quais qui commencent déjà à crouler. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin que Saint-Raymond.

N'était-ce pas, dans une certaine mesure, attenter à notre autonomie provinciale et municipale que de faire voter des règlements d'exception pour participer à ce mince octroi fédéral? Je conclus, avec un journal sympathique à nos amis de la droite, *L'Evénement* de Québec, du 20 février 1931:

Si nous en jugeons par le succès très relatif à Québec de l'aide au chômage, il serait sage que le premier ministre promette de ne plus recourir à cette méthode de secours.

Elle aura coûté plus cher qu'elle n'a rapporté et il vaudrait mieux n'y pas revenir.

Sur ce point l'opposition rendrait un service public en obtenant la publication de tous les faits et méfaits de l'aide au chômage et en invitant le premier ministre à déclarer que l'inefficacité relative de cette politique est admise officiellement.

Je ne saurais mieux dire que ce journal.

La politique préconisée par mon chef pendant la campagne n'eut-elle pas été plus juste et plus opportune: Accorder dans une certaine mesure les demandes d'aide, provinciales ou municipales, sans restrictions onéreuses?

Monsieur le président, permettez-moi d'exprimer toutes nos sympathies aux cultivateurs de l'Ouest et surtout à ceux qui se sont spécialisés dans la culture du blé. Laissez-moi leur dire que nous souffrons avec eux et pour eux et comme eux. Nos banques, avec les 68 ou 70 millions qu'elles ont immobilisés à leur intention, sont devenues de banales caisses d'épargne. Nos cultivateurs ne jouissent d'aucun crédit. Nos industriels et nos marchands ne peuvent compter sur aucune marge de crédit. Ils sont paralysés par cet état de choses.

Je ne veux pas entrer dans des détails et des chiffres sur la question du tarif, car notre leader l'a traitée en homme averti et non en utopiste ou en partisan d'une classe ou d'une catégorie. Je me permettrai simplement de vous citer à ce sujet les paroles de S. A. R. le prince de Galles qui, tout aimable qu'il soit, n'est pas sans exprimer les vues de la Couronne et du gouvernement britannique lorsqu'il voyage à l'étranger comme représentant de son pays. Je cite une dépêche de la Presse Associée transmise lors de l'ouverture de l'exposition de Buenos-Ayres...

M. LAVERGNE: C'est plus respectable que *L'Evénement*.

M. DESROCHERS: Sans doute. Les deux parlent bien et ne suivent pas votre exemple.

Le prince émet l'opinion que l'échange mutuel commercial a fait le succès de ce pays et que la dépression qui règne partout est due en grande partie sinon entièrement au fait qu'on ne fait pas l'échange amical des produits.

En deux mots, la crise économique est le fruit d'une guerre économique. N'est-ce pas là une fatale conséquence de la haute protection, programme si cher à nos amis de la droite, programme qui nous renferme dans une forteresse où rien n'entre et d'où rien non plus ne peut sortir?

Sur le sommet de cette forteresse le premier ministre a planté un drapeau: "Canada First!"

Le Canada d'abord! Monsieur le président, ce sentiment ou ce cri nous l'avons de naissance dans notre cœur, depuis au delà de trois siècles, et il se développe en notre esprit avec les années. Mais faut-il partir en triomphateur et aller le lancer à pleins poumons devant la mère patrie: Le Canada d'abord! avec l'excuse qu'on a des acolytes—l'Australie, la Nouvelle-Zélande. "C'est à prendre ou à laisser et le moment n'est plus aux discussions." Ce sont les paroles de M. Bennett.

La réponse à un extrémiste dans le malheur et qui ne s'occupe pas du malheur des autres n'a pas été lente à venir: "Nous ne pouvons pas!"

Bien des fois déjà nous avions vu nos représentants traverser les mers, aller aux conférences impériales et toujours en revenir avec des concessions substantielles, proportionnées au développement et à l'évolution de notre pays. Jamais dans notre histoire nous n'avions reçu une telle rebuffade!

Monsieur le président, jamais la doctrine et les principes libéraux n'ont été à de telles extrémités, et nous sommes déterminés à lutter tant que nous aurons voix en cette Chambre, conscients que nous travaillons dans le meilleur intérêt de notre pays et de nos concitoyens.

La doctrine libérale, Dieu merci, peut s'adapter à toutes les circonstances,—au malheur comme à la prospérité,—à toutes les provinces, à toutes les nationalités et à toutes les croyances. Elle sait se respecter et respecter les autres. C'est sa manière de crier: "Le Canada d'abord!"

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, permettez-moi d'offrir des félicitations spéciales à mon vieil ami et compagnon d'université, l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), à l'occasion de son retour à la santé, et de lui exprimer le plaisir que nous avons de le retrouver aussi frais et dispos que nous l'avons toujours connu. Par son éloquence, il commande l'admiration des deux côtés de cette Chambre.

Permettez-moi aussi d'offrir des sympathies à mon ami le député de Berthier (M. Barrette). Il s'est plaint de ses collègues de la droite et de la gauche. Il n'a pas su obtenir justice. On a élevé des monuments au soldat

inconnu. Il serait peut-être temps de décerner une médaille à ce monsieur qui est un méconnu. Je le répète, je tiens à lui offrir toutes mes sympathies.

Maintenant, quant à mon honorable ami de Montmagny (M. LaVergne), après le débat dont il a été l'objet en cette Chambre et le grand effort oratoire dont je n'ai pas à le féliciter, puisqu'il a attaqué notre grand chef libéral. . .

M. LAVERGNE: C'est bien épouvantable!

M. DESROCHERS: C'est pas mal terrible. Son discours m'a rappelé un souvenir de mes vieux classiques. On dit quelque part dans les auteurs grecs: "Un jour, le bel Alcibiade, en quête de réclame, fit couper la queue de son chien. Ce fut un grand émoi dans Athènes." L'embargo contre la Russie a fourni à mon honorable ami l'occasion de se redonner de l'éclat et d'offrir une nouvelle accolade au parti conservateur. Nous l'avons retrouvé avec les extrémistes, où nous sommes accoutumés à le placer. Je crois que par l'éclat de son intelligence et la subtilité de son esprit mon honorable ami était vraiment né poète—*nascuntur poetae*—et qu'il n'aurait jamais dû devenir Orateur.

M. J.-A. VERVILLE (Lotbinière) (Texte): Monsieur le président, je regrette de n'avoir pas été ici, hier après-midi, lorsque l'honorable solliciteur général (M. Dupré) a prononcé son discours. J'ai l'honneur d'être un de ses amis personnels...

M. DORION: Très bien!

M. VERVILLE: Je lisais ce matin, dans les journaux, le compte rendu de son discours. J'ai été très impressionné du fait qu'il a parlé, qu'il a exprimé des idées, des pensées, quoique je ne les partage pas. Enfin, un ministre de la Couronne a eu le courage de parler en Chambre! C'est une qualité qui s'ajoute à celles qu'il possédait déjà. Un ministre qui ose parler quand il est sous la férule du très honorable premier ministre (M. Bennett)!

Monsieur le président, le comté de Lotbinière, que j'ai l'honneur de représenter ici, est un comté rural où les conditions de vie ne sont probablement pas pires que dans les autres parties du pays, mais où il existe quand même un malaise assez sérieux. La population de ce comté est laborieuse, la main-d'œuvre nombreuse et les relations entre les classes excellentes. Naturellement, les citoyens se ressentent des effets de la crise que nous traversons et, pour la très grande majorité, ils redoublent d'efforts et de sacrifices afin de tenter, par leur travail et leur économie, de faire face à la situation et de s'en tirer le mieux possible.

Comme à tous les autres contribuables du Canada, les élections du mois de juillet dernier leur ont apporté des quantités de promesses, toutes plus alléchantes et plus belles les unes que les autres; et si la grande majorité des électeurs du comté ne s'est pas laissée leurrer par ces promesses, je vous prie de croire que c'est plutôt parce que sa vertu politique était assez forte pour résister à l'appât des tentations bleues.

Permettez-moi d'ajouter cependant, monsieur le président, que depuis le 28 juillet dernier mes électeurs ont vu leur situation s'aggraver du fait que nos amis de la droite, après avoir pris le pouvoir, leur ont causé une désillusion malheureuse, pour ne pas dire déconcertante. Vous savez, monsieur le président, que Voltaire était un réformateur orgueilleux. Vous savez aussi qu'il disait à ses adeptes: "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose." Loin de moi l'idée de vouloir faire un rapprochement entre l'honorable premier ministre actuel et Voltaire, mais je prendrai la liberté de dire que je n'ai pas été loin de penser, au cours de la dernière campagne électorale, que le mot d'ordre de Voltaire avait été donné par M. Bennett à ses partisans. Il savait qu'à force de dire la même chose, toujours de la même manière, le public finit par croire que cette chose peut être réalisable quand même elle n'est pas vraie.

Durant la dernière campagne électorale, les promesses succédaient aux promesses; nous entendions continuellement le langage suivant sortir des lèvres mielleuses de nos adversaires: "La crise n'existe qu'au Canada, elle n'est pas mondiale et elle a pour auteur le gouvernement King. Chassez ce gouvernement du pouvoir, mettez-nous à sa place et soyez certains que dès le lendemain des élections votre sort s'améliorera." Et l'on ajoutait: "Cultivateurs, votre sort est devenu odieux, vous êtes taxés de tous côtés..."

M. DORION: Comme par M. Taschereau.

M. VERVILLE: ..."vos produits ne se vendent plus excepté à des prix de famine. La politique du gouvernement libéral vous a placés dans une situation défavorable et difficile. Les amis de ce gouvernement libéral vous disent bien que, lors de la dernière session, l'honorable M. Dunning a présenté un beau budget, conforme aux exigences créées par les conditions actuelles, mais ne vous y fiez pas, pas plus que vous ne devez vous fier aux autres mesures passées et adoptées par le Gouvernement depuis neuf ans."

Ce budget, monsieur le président, accordait une protection raisonnable qui tenait compte des besoins de l'industrie dans le pays, et qui

tenait compte aussi des besoins des autres classes; il nous gardait le marché américain par ses clauses flexibles, et conservait le marché européen pour nos produits naturels. Par contre, qu'est-ce que le Gouvernement actuel a fait en l'occurrence et qu'est-ce que M. Bennett est allé faire à Londres quand il a demandé au peuple anglais de taxer sa subsistance pour acheter notre blé? D'un côté, le tarif Dunning: protection pour le pays et tous les citoyens qui y vivent; de l'autre côté, M. Bennett: protection pour un groupe privilégié au détriment de la population du Canada.

Et nos adversaires ajoutaient: "Ah! c'est bien vrai que l'administration libérale a réussi à créer des surplus presque chaque année; c'est bien vrai également qu'elle a payé les dettes du pays dans une proportion considérable; c'est bien vrai, enfin, qu'elle a abaissé considérablement les impôts qui pesaient sur les épaules du contribuable canadien, mais enfin que vaut cela puisque votre beurre ne se vend pas plus cher?"

M. MERCIER (Saint-Henri): Les patates ne sont pas grosses.

M. VERVILLE: J'entendais même un orateur déclarer, devant une assemblée composée de plusieurs centaines de personnes: "Si c'est bien vrai que le Gouvernement a des surplus, pourquoi ne les prend-il pas et ne les distribue-t-il pas à la population au lieu de payer les dettes du pays?" Pénible énoncé dans la bouche d'un homme dont la mission naturelle était certainement d'apaiser la population au lieu de soulever chez elle les sentiments les moins dignes, ressemblant à ceux que nous combattons chez la Russie révolutionnaire. Il serait trop long d'énumérer, même en l'effleurant, ce qui a été dit et ce qui a été fait par nos adversaires dans le but d'éveiller chez notre peuple les pires instincts et les plus graves préjugés.

Une partie de la population s'est malheureusement laissée prendre à ces arguments fallacieux, et cette partie comme celle qui ne s'est pas laissée tromper attendent encore la réalisation, je ne dis pas de toutes, mais du moins d'une partie des promesses qu'on leur a faites. Mais, comme sœur Anne,—j'emprunte l'expression dont se servait l'autre jour mon ami de St-Hyacinthe-Rouville (M. Fontaine),—elles ont beau regarder, scruter l'horizon, elles ne voient rien venir.

C'est pour cela que je disais tout à l'heure que la situation de nos agriculteurs s'est aggravée au lieu de s'améliorer et que leur mal est aujourd'hui d'autant plus sérieux qu'il s'est augmenté d'une désillusion considérable, d'une déception pénible. Ceux de nos agriculteurs qui ont cru à ces promesses ont été profondément désillusionnés. Voyez d'ici la figure de ceux qui étaient convaincus, parce qu'on le leur avait promis à satiété, qu'après le 28 juillet, s'il y avait un changement de gouvernement, le beurre se vendrait 40, 50, et même 75 cents la livre...

M. LAVERGNE: L'assiette au beurre a changé.

M. MERCIER (Saint-Henri): C'est pour cela qu'il n'y a rien dedans.

M. VERVILLE: ...que les œufs se vendraient 50, 60 et 75 cents dans le mois de février...

M. LAVERGNE: Vous avez le contrôle des poules.

M. MERCIER (Saint-Henri): Si on a besoin de coqs on n'ira pas de ce côté-là.

M. VERVILLE: ...et ainsi de suite pour tous les autres produits. Monsieur le président, je vous demande, et je demande à nos amis de la droite...

M. DORION: Demandez, vous allez recevoir.

M. VERVILLE: C'est parfait, je vais poser mes questions. Est-ce la faute de King et de son gouvernement...

M. DORION: Oui.

M. VERVILLE: Attendez, ne répondez pas avant que je pose la question. Est-ce la faute de King et de son gouvernement si le beurre se vend actuellement 32 sous, au détail, dans la campagne...

M. DORION: Oui.

M. VERVILLE: Oui? Attendez.

...cependant que l'an dernier, à pareille date, le beurre se vendait 35 et 36 sous, au détail, dans les campagnes? Cela fait 5 sous de moins.

Est-ce la faute de King et de son gouvernement...

Quelques MEMBRES: Oui.

M. VERVILLE: Attendez... si les œufs se vendent actuellement 15 sous alors que l'an dernier, à pareille date, ils se vendaient 45 et même 50 sous, à la campagne...

M. DORION: Les œufs chinois n'étaient pas encore arrivés.

M. VERVILLE: On n'en parle pas, de ceux-là; parlons des œufs canadiens, des œufs pondus par des poules canadiennes. Je ne parle pas des œufs chinois; nous autres, nous restons au pays; vous, vous allez chercher vos arguments à l'étranger.

Est-ce la faute de King et de son gouvernement...

Quelques MEMBRES: Oui.

M. VERVILLE: Attendez donc; vous répondez avant que je vous pose la question; c'est parce que vous êtes prêts à répondre toujours le même chose. Mais, interrompez-moi tant que vous voudrez, dans quatre ans vous ne serez plus là pour m'interrompre.

Est-ce la faute de King et de son gouvernement...

Quelques MEMBRES: Oui.

M. VERVILLE: Votre réponse est tellement amusante qu'elle me fait plaisir. Tâchez de la répéter durant toute la session.

...si nos cultivateurs sont obligés, après huit mois d'une administration qui devait les enrichir tous,—chose que vous avez promise,—de se contenter pour leurs produits des prix les plus bas jamais obtenus depuis avant 1914?

Monsieur le président, en autant qu'ils sont concernés, les cultivateurs ne peuvent être satisfaits de l'administration actuelle, parce que cette administration leur promettait un remède et qu'au lieu de guérir le mal elle l'a aggravé d'une désillusion profonde.

M. LAVERGNE: Ils ne sont pas choqués, ils sont allés à la guerre.

M. VERVILLE: Qu'est-ce que vous dites? Voulez-vous répéter votre question?

M. LAVERGNE: Les cultivateurs ne sont pas choqués, ils sont allés à la guerre.

M. VERVILLE: Ils sont tous choqués, les cultivateurs, choqués contre vous qui leur avez promis toutes sortes de choses que vous n'êtes pas capables de leur donner.

M. DORION: Ça doit être les cultivateurs de Lotbinière qui sont choqués d'avoir réélu l'honorable député.

M. VERVILLE: Non, ils sont trop gentils pour cela, les cultivateurs de Lotbinière; ils sont moins fâchés que les cultivateurs de Montmorency qui vont vous mettre à votre place à la prochaine élection.

D'autres orateurs ont exposé les conditions qui ont prévalu durant la dernière campagne électorale. Je tenais à souligner un peu ce qui s'est passé chez nous, pour confirmer que le plan d'ensemble de nos adversaires a été exécuté de la même manière dans toutes les parties du pays, mais plus spécialement dans la province de Québec. Vous avez fait des gains avec la question du chômage dans les villes et la question du beurre dans les campagnes.

En autant que mes électeurs sont concernés, je dois à la vérité de dire que la question du chômage était plutôt secondaire chez nous. C'était la question du beurre qui était le grand cheval de bataille. Dieu! monsieur le président, que nous en avons fait du beurre durant les quelques semaines qui ont précédé l'élection! C'est extraordinaire la quantité de beurre que nous avons faite!

M. LAVERGNE: Ça n'a pas pris goût de tinette.

M. VERVILLE: Il y en avait plusieurs.

M. DORION: Et vous êtes resté beurré.

M. VERVILLE: Vous autres, vous êtes restés beurrés et vous l'êtes encore.

L'opinion publique avait été préparée de longue main, pour ne pas dire empoisonnée, depuis des mois et des mois par toutes sortes de circulaires, bien faites,—je vous en rends le témoignage,—bien faites mais mensongères, et bien distribuées. C'est là où j'admire votre organisation.

Un DEPUTE: Elle est l'œuvre d'un homme de Lotbinière, de Moraud.

M. VERVILLE: C'est un bon diable, il a été récompensé.

M. MERCIER (Saint-Henri): Qu'est-ce qu'il a eu?

M. VERVILLE: N'est-il pas à la commission des chemins de fer? Vous étiez contre cela, vous.

Nous avons le droit, monsieur le président, de nous demander si un gouvernement qui a obtenu son mandat en spéculant sur la misère du peuple et les conditions défavorables que traverse un pays alors que ces conditions sont mondiales, nous avons le droit de nous demander si un tel gouvernement mérite notre confiance. Je me demande si un tel gouvernement mérite la confiance qu'il a obtenue du peuple sous de fausses représentations, et lorsqu'il l'a obtenue à la suite de promesses qu'il n'est pas capable de remplir.

Je pose la question, et pour ma part j'affirme que nous n'avons pas le droit de lui accorder cette confiance. Je ne veux être injuste ni pour le premier ministre actuel, ni pour nos adversaires, parmi lesquels je compte de nombreux et bons amis; je veux bien leur donner le mérite qu'ils peuvent avoir; j'irai plus loin, je veux leur accorder tout le mérite qu'ils s'attribuent. Tout d'abord, je suis prêt à passer du côté du Gouvernement et à dire que la question du chômage est réglée.

Quelques DEPUTES: Ah! ah!

M. VERVILLE: Vous riez? Mais oui, la question du chômage est réglée.

M. MERCIER (Saint-Henri): Comment?

M. VERVILLE: L'automne dernier, au mois de septembre, les représentants du peuple ont été convoqués et l'honorable premier ministre a déclaré: "Votez vingt millions et je

règle la question du chômage. Je l'ai promis durant les élections, je la règle, cette question-là, votez-moi vingt millions." On les a votés, on a consenti à les voter. Donc, la question est réglée!

Est-ce que M. Bennett s'occupe sérieusement du peuple, monsieur le président? M. Bennett s'occupe de gouverner en tyran; comme Mussolini en Italie, il s'occupe de régner sur tous ses sujets et il traite ses ministres en vassaux. Le question du chômage est réglée! Elle est réglée puisqu'on a eu une session spéciale pour la régler. C'est définitif, cela! Si cela va au Gouvernement d'affirmer que la question du chômage est réglée, j'en suis.

La preuve que la question du chômage est réglée, c'est que, tout dernièrement, dans cette Chambre, quelqu'un a soulevé un débat en demandant s'il n'y avait pas moyen d'ajourner la Chambre d'urgence pour régler encore une fois la question du chômage. C'était la deuxième fois, mais c'était plus urgent, parce qu'on est au printemps, qu'on a compté sur l'argent du chômage tout l'hiver et qu'on n'en a plus ce printemps. Oui! je suis prêt à admettre que la question du chômage est réglée.

Le Gouvernement avait promis une session spéciale. On l'a eue. Le Gouvernement a tenu sa promesse, la session spéciale a eu lieu. Le Gouvernement a fait voter $20,000,000 et, par le fait même, la question du chômage s'est trouvée réglée. Quelle farce, monsieur le président, quelle triste farce!

Prendre $20,000,000 dans le Trésor fédéral, obliger les législatures provinciales et les municipalités à dépenser trois et quatre fois ce montant pour des travaux qui, dans la plupart des cas, auraient pu être retardés, augmenter la dette du pays, épuiser le pouvoir d'emprunt des municipalités, est-ce régler la question du chômage? Non, monsieur le président. Qu'on fasse des farces si l'on veut, personnellement je n'y ai pas d'objection; mais, lorsque l'on gaspille l'argent du pays, je dis que c'est une triste farce.

Cette question n'est pas close et je me demande, après le débat qui a eu lieu ici récemment, si nous ne serons pas obligés, cette année encore, de voter d'autres millions pour la régler. Si c'est l'intention du Gouvernement de solutionner toutes les questions à coup de millions, je lui demanderai s'il a l'intention de faire voter plusieurs millions pour l'agriculture? Dans le discours du trône, je vois seulement trois mots au sujet de la classe agricole. En trois mots on expédie cette classe de la société. Pourtant, les cultivateurs, c'est du monde et il faut s'en occuper. Dans le discours du trône, on dit simplement: "aide à l'agriculture". Je représente un comté agricole; et c'est pour cela que je demande au Gouvernement quelle aide il veut donner à l'agriculture et si cette aide consistera en plusieurs millions de dollars. Je demanderai au député du comté de Montmagny (M. LaVergne) de me dire s'il y aura plusieurs millions. Tout en respectant les justes droits et les besoins des ouvriers des villes et même des campagnes—car nous avons des ouvriers à la campagne—un gouvernement soucieux de son devoir et de ses responsabilités doit, il me semble, s'occuper activement et sérieusement des cultivateurs qui forment une partie considérable de la société, dont le pays a absolument besoin et qui constitue sa principale richesse.

Durant la dernière campagne électorale, nos adversaires feignaient d'ignorer les différentes mesures du gouvernement King en faveur de l'agriculture et ils promettaient de faire beaucoup mieux. Le discours du trône n'est pas rassurant à ce sujet et ses énoncés sont plutôt maigres.

Je ne voudrais pas porter de jugement avant de voir le Gouvernement à l'œuvre et je me contenterai de faire certaines suggestions qui me sont inspirées par les conditions qui prévalent dans le district de Québec et plus spécialement chez mes électeurs. Le Gouvernement a à sa disposition bien des moyens d'aider la classe agricole. Il en avait tant durant le temps des élections, il doit lui en rester. Je lui demande de piger dans sa boîte et d'en sortir. Il l'a promis. J'attends la réalisation de sa promesse. Espérons qu'il travaillera à améliorer le sort de cette partie considérable et si intéressante de notre population, car elle est intéressante la population rurale. Elle peut être d'un grand service pour qui veut rester au pouvoir. Durant la dernière campagne électorale, nos adversaires ont voulu mêler la politique provinciale et la politique fédérale, et comme il y a à Québec un gouvernement libéral—n'est-ce pas?—depuis trente-trois ans, d'après certains journaux. . .

M. DORION: Pour la dernière année, par exemple.

M. MERCIER (Saint-Henri): Ce n'est pas sûr.

M. VERVILLE: Ils commencement seulement. Comme il y avait à Ottawa, dans ce temps-là, un gouvernement libéral,—malheureusement cela a changé, la population a été punie,—on a prétendu que si le peuple souffrait, c'est qu'il avait été trop taxé par ces deux gouvernements. Pourtant, depuis plusieurs années le gouvernement de Québec s'est efforcé, par tous les moyens possibles, de faire bénéficier notre population de réductions de taxes considérables. Cela, c'est au su et au vu de tout le monde et même des députés bleus de cette Chambre. Admettez-le, ne l'admettez pas,

la population le constate; c'est suffisant. Le gouvernement de Québec vient encore—dans un beau geste—de faire bénéficier les contribuables de la province, la population rurale surtout, de $16,000,000 de taxes qui avaient été imposées pour rencontrer les obligations du gouvernement et des municipalités, lors de la confection des chemins. Je vois l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) à son siège; c'est une chose qu'il avait demandée, le gouvernement l'a accordée, j'espère qu'il s'en est réjoui. De son côté, le gouvernement fédéral a, depuis neuf ans, réduit considérablement les impôts qui pesaient sur les épaules du contribuable canadien. Nos adversaires mêmes l'ont admis au cours de la dernière campagne électorale. Je demande donc au gouvernement actuel de poursuivre la même politique, et, à ce sujet, je me permettrai de signaler à l'attention du Gouvernement,—pas à l'attention des ministres qui sortent,—je me permettrai de signaler à l'attention du Gouvernement, s'il veut améliorer, d'une manière ou d'une autre, le sort de nos agriculteurs, qu'il peut le faire en diminuant ou en abolissant complètement certaines taxes, notamment la contribution des municipalités dans l'organisation des unités sanitaires. Ce système d'unités sanitaires fonctionne très bien dans la province de Québec depuis plusieurs années; il fonctionne si bien qu'il a attiré l'attention des autorités de la province d'Ontario et même des autorités américaines.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé pendant quarante minutes.

M. H.-E. PARENT (Terrebonne) (Traduction): Parlant dans cette Chambre pour la première fois, je suis heureux de féliciter Votre Honneur de l'habileté, du jugement et de l'impartialité dont vous faites preuve dans l'exercice de vos hautes fonctions. Il me fait aussi plaisir à titre de Canadien de langue française de féliciter Votre Honneur sur les progrès que vous avez faits dans l'étude de cette langue depuis que vous occupez le siège présidentiel. Me sera-t-il permis d'exprimer l'espoir que ce bel exemple sera suivi par vos compatriotes de langue anglaise des deux côtés de la Chambre; ce serait là une nouvelle impulsion donnée à l'esprit de coopération et de bonne entente entre les deux grandes races qui composent la grande majorité de notre population. Je désire féliciter également les honorables députés qui ont proposé et appuyé la motion relative à l'adresse en réponse au discours du trône de l'habileté dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur tâche qui était certainement rude. Bien entendu, je n'approuve pas tout ce qu'ils ont dit.

Par respect pour ma province et mes commettants, ainsi que pour mes ancêtres qui, pendant un demi-siècle, ont pris une part importante dans tous les débats pour la défense des droits des Canadiens français, je vais maintenant poursuivre mon discours dans ma langue maternelle.

(Texte) Monsieur l'Orateur, le comté de Terrebonne que j'ai l'honneur de représenter possède son histoire politique à cause des hommes ui l'ont représenté et dont quelques-uns ont laissé leur nom dans l'histoire de notre pays. Sans retenir trop longuement l'attention de cette Chambre, je désire en mentionner quelques-uns:

En 1830, bien avant l'Union, le comté de Terrebonne a élu un de nos grands Canadiens: Sir Louis-Hippolyte Lafontaine, qui fut un ardent défenseur des droits de sa race; Louis-Michel Viger et Augustin-Norbert Morin furent aussi les défenseurs des droits de nos compatriotes; Gédéon Melassippe Prévost, qui fut un pionnier de la colonisation du nord de la province de Québec; Sir J.-Adolphe Chapleau, qui a consacré 25 années de sa vie au service de son pays; Sir Louis-François Rodrigue Masson, qui fut lieutenant-gouverneur. Mais un homme qui a joué un rôle important dans la vie publique, et dont je suis particulièrement heureux de mentionner le nom, c'est l'honorable Raymond Préfontaine, ancien ministre de la Marine dans le cabinet Laurier, qui, en 1900, soutenu par la phalange de la jeunesse libérale de l'époque, fit capituler la forteresse conservatrice qu'avait été jusque-là le comté de Terrebonne. Depuis, le drapeau libéral flotte sur les collines des Laurentides, dans le comté de Terrebonne.

Tous ces hommes ont fait beaucoup pour leur province et leur pays, et méritent que leurs noms soient rappelés à la mémoire des membres de cette Chambre et du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, m'inspirant des mots latins *Ex Alto Lumen,* de la conduite dans la vie publique de certains de ces hommes disparus il peut être puisé des exemples de patriotisme qui me guideront dans l'accomplissement de mes devoirs et mes fonctions d'homme public, comme membre de cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, l'expérience m'a appris que pour réussir dans les affaires il faut posséder la confiance de ses compatriotes. Et cette confiance s'acquiert par la probité, l'honorabilité dans les engagements pris et le respect dans les relations extérieures. Ce qui

s'applique à l'individu s'applique au groupe, ce qui s'applique à l'homme d'affaires s'applique aussi à un parti politique et à tous les gouvernements.

Quelle confiance ou quelle mesure de confiance peut avoir gardé le peuple canadien envers le Gouvernement actuel, après lui avoir confié l'administration le 28 juillet? Si le peuple se rend compte de la contradiction qu'il y a entre les paroles prononcées avant et après les élections, par les membres de ce Gouvernement et notamment par le très honorable premier ministre (M. Bennett), s'il fait une analyse des promesses remplies ou violées, des actes accomplis, quel spectacle décevant s'offre au peuple canadien depuis le 28 juillet. Le peuple ne s'attendait certainement pas à un gouvernement composé d'un aussi grand nombre d'hommes muets refusant de parler à leur tour, comme le veut la coutume, sur les graves problèmes que le Gouvernement doit résoudre. Le peuple ne s'attendait certainement pas à un gouvernement composé d'un seul homme, donnant l'impression qu'un grand nombre de députés conservateurs et de ministres sont traités comme des enfants terribles de la grande famille de la droite qui ne doivent pas parler, de crainte de compromettre ou d'embarrasser leur chef.

J'ai entendu, au cours de la journée d'hier, les paroles du député du Lac-Saint-Jean (M. Duguay) qui confirment bien ce que je viens de dire, lorsqu'il déclarait qu'il attendait depuis le commencement de cette session des déclarations de la part du ministre de l'Agriculture afin de pouvoir renseigner les électeurs de son comté. Oui, monsieur l'Orateur, nous attendons, et nous avons hâte de savoir jusqu'à quand il va nous falloir attendre les déclarations que le Gouvernement devrait nous faire sur les problèmes et les questions épineuses et importantes qui sont devant cette Chambre. C'est là le tableau qu'a présenté au peuple canadien le gouvernement conservateur depuis qu'il est au pouvoir, au cours de la session de septembre dernier et pendant la présente session.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de contradiction dans les paroles. Aux premières lignes du discours du trône, Son Excellence dit:

> Je suis heureux de vous accueillir dans l'exercice de vos fonctions au moment où les nations du monde subissent une crise économique intense. Le Canada n'a pas été épargné.

Ces paroles adressées au peuple canadien constituent un démenti catégorique et formel aux paroles qui furent dites lors de la dernière campagne électorale par les candidats conservateurs sous la direction de leur chef, le très honorable premier ministre (M. Bennett), alors qu'ils ont prôné sur les tribunes électorales, par tout le pays, que le régime libéral était responsable de la crise que subissait le Canada.

Je continue la lecture du discours du trône:

> Dans la prospérité il était uni. Dans l'adversité, l'union s'est trouvée affermie par l'esprit de coopération et par cette bonne entente qui est la sauvegarde la plus sûre du succès et du bonheur d'une nation.

Je répète: "Dans la prospérité le peuple canadien était uni." Oui, rien de plus exact que ces paroles adressées au peuple canadien par Son Excellence. Cette union avait pris sa source et s'était affermie sous le régime sage, pondéré, éclairé de l'administration libérale.

Mais cette union paraît être ébranlée et compromise dans certains milieux où l'on entend gronder des mécontentements, depuis l'avènement du nouveau régime conservateur.

(A onze heures, la séance est levée d'office conformément au règlement.)

MERCREDI, 15 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

RELEVES RELATIFS A L'IMMIGRATION

L'hon. W. A. GORDON (Ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau une liste des étrangers admis au Canada en vertu des décrets du conseil numéros 183 et 534, adoptés sous le régime de la loi de l'immigration; aussi une liste des personnes admises au Canada conformément à la résolution du comité permanent de cette Chambre, en date du 6 juin 1928.

LOI DE FINANCES PROVISOIRE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme nous en sommes aux motions, je suppose que c'est le moment de proposer, appuyé par M. Guthrie:

> Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Avec l'assentiment de la Chambre, naturellement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Cette motion ne devrait-elle pas être présentée au moment où l'ordre du jour sera atteint?

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas un objet spécial.

M. l'ORATEUR: La Chambre désire-t-elle adopter cette motion?

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, si je prends la parole, ce n'est pas pour retarder les délibérations de la Chambre, mais pour faire comprendre bien clairement que, si nous votons une loi de finances provisoires, les membres se réservent le droit de discuter amplement chacun des crédits qui nous sont présentés en ce moment lorsqu'ils reviendront devant la Chambre, et que l'adoption d'aucune de ces allocations ne nous engage pas en principe. Je ferai observer de plus à mon très honorable ami qu'il doit être bien entendu, au sujet des sommes d'argent qui vont être votées, qu'excepté celles qui concernent les appointements et autres fins immédiates, ces allocations ne deviennent pas disponibles pour l'objet visé par les crédits avant que le plein montant n'ait été voté par le Parlement de la manière régulière.

Le très hon. M. BENNETT: En présentant ma motion, je me proposais de dire exactement ce que vient de faire remarquer le très honorable chef de l'opposition, mais j'ai cru que cela lui convenait mieux qu'à moi. C'est la réserve ordinaire qui est faite par le chef de l'opposition en ces circonstances.

Je conviens parfaitement de la condition qu'il a imposée pour que le personnel et les autres services de l'Etat soient pourvus de l'argent nécessaire. Quant à la dernière observation du très honorable député, qu'il soit certain que nous allons suivre la coutume établie. Je comprends qu'il est assez difficile de faire une distinction touchant plusieurs sujets qui s'offriront à lui. Je m'informerai, et j'agirai comme on l'a fait dans le passé. J'en reparlerai à la Chambre plus tard.

GARE DE RIVIERE-DU-LOUP

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, avant que vous quittiez le fauteuil, je désire porter à l'attention de la Chambre une récente décision des commissaires des chemins de fer au sujet de l'emplacement projeté de la nouvelle gare des Chemins de fer nationaux canadiens à la Rivière-du-Loup.

Monsieur l'Orateur, les documents dont je parle on trait à la décision rendue récemment par la Commission des chemins de fer du Canada touchant l'emplacement projeté de la nouvelle gare des Chemins de fer nationaux canadiens à Rivière-du-Loup. L'ordonnance de la Commission, n° 46476, est ainsi conçue:

Ordonnance n° 46476

Le vendredi 27 mars 1931.

Commissaires des chemins de fer du Canada

S. J. McLean,
Assistant du commissaire en chef.

[Le très hon. M. Bennett.]

Hon. T. C. Norris,
Commissaire.
J. A. Stoneman,
Commissaire.

Au sujet de l'ordonnance de la commission, n° 45205, en date du 9 août 1930, approuvant l'emplacement projeté et les détails de la nouvelle gare des Chemins de fer nationaux canadiens à Rivière-du-Loup, dans la province de Québec, comme nous les voyons sur les plans P-1-12 179-2, 17105-1, 17105-2, et 17105-3;

Et au sujet de la demande de ladite compagnie de chemin de fer, sollicitant l'approbation du plan n° 17321-1 daté de Moncton en mars 1931, indiquant le renouvellement projeté de la station actuelle, à Rivière-du-Loup, lequel fait partie du dossier n° 36455 présenté à la Commission:

Ayant pris connaissance des observations déposées au nom de la compagnie de chemin de fer, de la chambre de commerce de Rivière-du-Loup, du service sanitaire provincial et de la ville de Rivière-du-Loup; et conformément au rapport et aux conclusions de l'ingénieur en chef du service d'exploitation de la Commission—

Il est ordonné que ledit plan indiquant le renouvellement projeté de la station des Chemins de fer nationaux canadiens, à Rivière-du-Loup, dans la province de Québec, faisant partie du dossier 36455 présenté à la Commission, soit par les présentes approuvé, et de fait il l'est; et que l'ordonnance n° 45205 portant la date du 9 août 1930, soit et demeure par les présentes révoquée.

S. J. McLean,
Assistant du commissaire en chef.
Commission des chemins de fer du Canada.

Maintenant l'ordonnance n° 45205, laquelle est ainsi conçue:

Ordonnance n° 45205

Samedi, le 9e jour d'août, A.S., 1930.

Commission des chemins de fer du Canada.

L'hon. H. A. McKeown, c.r.,
Commissaire en chef.
C. Lawrence, commissaire.

Au sujet de la demande des Chemins de fer nationaux canadiens, ci-après appelés les "requérants", relevant de l'article 188 de la loi des chemins de fer, et sollicitant l'approbation du projet d'une nouvelle station à Rivière-du-Loup, dans Québec, suivant le plan numéro P-1-12-179-2 17105-1, 17105-2 et 17105-3 portant respectivement les dates du 31 janvier 1930, du 15 juillet 1930, et du 12 juin 1930, et faisant partie du dossier n° 36455 déposé devant la Commission;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef d'exploitation de la Commission et l'absence d'opposition de la part de la ville de Rivière-du-Loup, laquelle a été cependant prévenue—

La Commission ordonne que le site et les détails proposés par les requérants pour la nouvelle station à Rivière-du-Loup, dans Québec, tels qu'indiqués auxdits plans communiqués à la Commission dans le dossier n° 36455 soient par les présentes approuvés et, de fait, les approuve.

H. A. McKeown,
Commissaire en chef.
Commission des chemins de fer du Canada.

L'ordonnance n° 46476 mentionne les observations présentées par la cité et la chambre de commerce de Rivière-du-Loup. Je vais donner lecture de la résolution votée par la chambre de commerce:

(Texte.) A une réunion du conseil de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup tenue le vendredi 19 avril 1929, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Attendu que la question de l'insalubrité et de l'exiguïté de la gare des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup a été soumise à plusieurs reprises à la chambre de commerce;

Attendu que la gare actuelle ne correspond plus aux besoins du public voyageur et du trafic touristique qui ne fait qu'augmenter;

Attendu que la chambre de commerce a étudié les moyens d'intensifier le tourisme local par chemin de fer;

Attendu que la Rivière-du-Loup, par elle-même et par ses alentours, est un centre important de commerce et de villégiature;

Attendu que le seul moyen de remédier à l'état actuel est la reconstruction d'une nouvelle gare;

Attendu que cet édifice a été condamné, il y a quelques mois, par le Bureau d'hygiène de la province de Québec, qui a fait un rapport en conséquence à la Commission des chemins de fer, à Ottawa;

Il est résolu unanimement par le conseil de cette chambre de commerce que demande soit faite aux officiers supérieurs des Chemins de fer nationaux du Canada de reconstruire et remplacer l'édifice actuel à Rivière-du-Loup par une gare plus moderne et plus appropriée aux besoins du trafic;

et que copie de la présente résolution soit transmise à sir Henry Thornton, K.B.E., président des Chemins de fer nationaux; à M. W. U. Appleton, gérant général des Chemins de fer nationaux pour la division de l'Atlantique; au secrétaire de la Commission des chemins de fer du Canada; à M. Jean-François Pouliot, c.r., député de Témiscouata, et au conseil de ville de Rivière-du-Loup.

(Signé L.-P. Lizotte,
Président,
(Signé) Louis-S. Pommet,
Secrétaire.

Il y a aussi les résolutions qui ont été adoptées par la cité de Rivière-du-Loup au même effet. Il y en a une qui a été adoptée le 19 avril 1929, le même jour que celle de la chambre de commerce. Elle se lit comme suit:

A une séance du conseil de la cité de Rivière-du-Loup, tenue à l'hôtel-de-ville, lundi le 22 avril 1929.

Etaient présents:
Son Honneur le Maire Chs.-E. Dubé.
MM. les échevins J. G. Parent, promaire.
Ad. Marquis,
J.-H. Mailloux.
E. Laforest,
V. Dionne,
L.-P. Lizotte,

formant le quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Attendu qu'une résolution du conseil de la chambre de commerce de Rivière-du-Loup, en date du 19 avril 1929, au sujet de la gare des Chemins de fer canadiens nationaux à Rivière-du-Loup, a été soumise à ce conseil;

Attendu que la gare de Rivière-du-Loup est devenue trop petite pour les besoins du public voyageur, que les conditions hygiéniques y sont mauvaises et que les contribuables de la cité se plaignent avec raison de l'état de choses actuel;

Il est résolu unanimement que ce conseil approuve la demande faite par la chambre de commerce de Rivière-du-Loup demandant de reconstruire la gare actuelle des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup et de la remplacer par un édifice moderne plus conforme aux besoins de notre cité;

et que copie de la présente résolution soit transmise à sir Henry Thornton, K.B.E., président des Chemins de fer nationaux, à M. W. U. Appleton, gérant général des Chemins de fer nationaux pour la division de l'Atlantique; au secrétaire de la Commission des chemins de fer du Canada, et à M. Jean-François Pouliot, c.r., député de Témiscouata.

(Signé) J. Lebel,
Sec.-trésorier.
(Signé) Chs.-E. Dubé,
Maire.

Le conseil de ville de la cité de Rivière-du-Loup a adopté une autre résolution au même effet que j'ai justement en main ici. Ce sont là des documents publics que je suis heureux de produire dans cette Chambre. Cette dernière résolution a été adoptée le 3 novembre dernier.

Attendu que le 22 avril dernier le conseil de la cité de Rivière-du-Loup a adopté la résolution suivante:

Attendu qu'une résolution du conseil de la chambre de commerce de Rivière-du-Loup, en date du 19 avril 1929, au sujet de la gare des Chemins de fer nationaux canadiens à Rivière-du-Loup, a été soumise à ce conseil;

Attendu que la gare de Rivière-du-Loup est devenue trop petite pour les besoins du public voyageur, que les conditions hygiéniques y sont mauvaises et que les contribuables de la cité se plaignent avec raison de l'état de chose actuel;

Il est résolu unanimement que ce conseil approuve la demande faite par la chambre de commerce de Rivière-du-Loup demandant de reconstruire la gare actuelle des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup et de la remplacer par un édifice moderne plus conforme aux besoins de notre cité;

Attendu que le 21 décembre 1928 le directeur du Service provincial d'hygiène a transmis à la Commission des chemins de fer le rapport d'une inspection sanitaire de la gare de Rivière-du-Loup, qui se terminait comme suit: Sans être taxés d'exagération, nous devons dire que seule une construction nouvelle serait de mise, si les autorités des Chemins de fer nationaux ont à cœur d'améliorer cette gare à la satisfaction du public voyageur;

Attendu que la lettre du directeur du Service provincial d'hygiène, transmettant ce rapport à la Commission des chemins de fer, contenait le paragraphe suivant: "La lecture de ce rapport vous mettra au courant de l'état lamentable dans lequel est tenue la gare de Rivière-du-Loup, au point de vue sanitaire. Ce centre ferroviaire est le plus important qui soit entre Lévis et Moncton et j'ai peine à comprendre pourquoi l'endroit public en question est à ce point négligé";

Attendu qu'à la suite des représentations du Bureau provincial d'hygiène et de la Commission des chemins de fer, les Chemins de fer na-

tionaux ont intercalé dans leur budget de l'année courante un montant suffisant pour construire à Rivière-du-Loup une nouvelle gare qui offrirait toutes les garanties voulues d'hygiène et de confort pour le public voyageur;

Attendu que le Parlement a approuvé le budget des Chemins de fer nationaux...

Quelques MEMBRES: Plus fort.

M. POULIOT (Traduction): J'entends chuchoter l'honorable représentant de Huron-Nord (M. Spotton):

M. l'ORATEUR: Je dirai à l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot) que s'il désire insérer au compte rendu le document qu'il est en train de lire, il devra lire plus fort, car le règlement ne permet pas de publier dans le hansard, en bloc, des documents qui n'ont pas été lus de façon à ce que l'on puisse entendre. Il est absolument impossible que le sténographe écrive ce que lit l'honorable député. Je parle ainsi pour l'avantage de l'honorable député lui-même; s'il désire que ce document paraisse dans le compte rendu, il doit le lire assez fort pour être entendu.

M. POULIOT: Je désire établir un fait, monsieur l'Orateur, mais je dois d'abord établir mes prémisses. C'est pourquoi je lis ces documents que je veux placer au compte rendu, car il me serait probablement impossible de les y faire publier sans le consentement unanime de la Chambre.

M. l'ORATEUR: Ces documents ne peuvent être publiés dans le hansard à moins que le sténographe n'en entende la lecture.

M. POULIOT: Lorsque mon honorable ami le Huron-Nord a parlé à voix basse, je voulais lui dire que c'était la première fois dans ma vie que je voyais une montagne en travail enfanter une souris.

M. SPOTTON: Où est la souris?

M. POULIOT: Il parle plus fort maintenant; ce n'est plus une souris, c'est un rat.

Quelques MEMBRES: Plus fort.

M. POULIOT: Les honorables députés ne savent pas jusqu'à quel point je suis entêté. Plus ils crieront, plus longtemps je parlerai.

(Texte) Attendu que la Parlement a approuvé le budget des Chemins de fer nationaux pour l'année courante;

Attendu que les Chemins de fer nationaux ont demandé des soumissions pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup;

Attendu que l'honorable ministre des Chemins de fer a refusé d'approuver ladite construction en en alléguant le coût;

Attendu d'autre part, que les Chemins de fer nationaux ont été autorisés à entreprendre cette année des travaux qui coûteront plusieurs millions de dollars et qui ne sont ni plus urgents ni plus nécessaires que la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup;

[M. Pouliot.]

Attendu que le pays traverse actuellement une crise de chômage à laquelle la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup contribuerait à remédier dans ce district:

Il y a une autre allégation, monsieur le président, à l'effet que le Gouvernement aurait dû prendre un certain montant dans le fonds du chômage pour couvrir la différence entre le montant voté et la plus basse soumission.

Il est proposé par M. Lizotte et secondé par M. Marquis et il est résolu que ce conseil prie le Bureau provincial d'hygiène de faire de nouvelles représentations à la Commission des chemins de fer et à l'honorable ministre des Chemins de fer, afin que celui-ci reconsidère immédiatement sa décision et approuve la construction d'une nouvelle gare à la Rivière-du-Loup de manière à ce que les travaux soient commencés sans délai et que copies de cette résolution soient envoyées à M. le Dr Alphonse Lessard, directeur du Bureau provincial d'hygiène, au secrétaire de la Commission des chemins de fer et à l'honorable ministre des Chemins de fer.

J'ai déposé des documents officiels, des résolutions adoptées par la chambre de commerce et le conseil municipal de Rivière-du-Loup au nom de la population de cette région demandant la construction d'une nouvelle gare de chemin de fer à cet endroit. La dernière ordonnance de la Commission des chemins de fer dit que les observations avaient été déposées pour le compte de la chambre de commerce et du conseil municipal de Rivière-du-Loup et les voici. La même ordonnance parle d'observations présentées par le service provincial d'hygiène. L'autre jour, j'ai lu une lettre du Dr A. Lessard, surintendant du Conseil d'hygiène de la province de Québec, de même qu'un rapport envoyé à la Commission des chemins de fer en date du 15 décembre 1928 et portant la signature du Dr Alphonse Barabé, médecin du conseil d'hygiène de la ville de Rivière-du-Loup. Ce rapport est assez long. On y trouve également une lettre du Dr Lessard à M. Vien en date du 21 décembre 1928, mais je ne la lirai pas aujourd'hui parce qu'elle a déjà été consignée au hansard. Voici de plus une réponse déposée par la compagnie du chemin de fer en date du 11 février 1929, et un deuxième rapport du Dr Barabé en date du 13 mars 1929. Si la Chambre le veut bien, je vais déposer ces documents pour qu'ils soient inscrits au hansard, mais puisque l'on ne semble pas vouloir acquiescer à ma demande, je vais les lire. Il s'agit d'abord d'une lettre en date du 15 décembre 1928.

(Texte) 15 décembre 1928.

Monsieur le Dr Alphonse Lessard,
Directeur du Service Provincial D'Hygiène,
Hôtel du gouvernement,
Québec.

Monsieur le directeur,

J'ai bien l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'inspection sanitaire de la gare des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup. J'ai fait cette inspection, le trois du mois courant, assisté du Dr Ch.-H. Dumais, inspecteur régional du district et du Dr E. C. Labelle, m.v., inspecteur sanitaire de cette unité.

Veuillez me croire,
Monsieur le directeur,
Votre tout dévoué,
Alf. Barabé, m.d.

L'édifice de la gare est orienté nord et sud dans sa plus grande dimension. La voie ferrée longe le côté est. La longueur totale est 128 pieds et la largeur moyenne est de 27.5 pieds. Tout le rez-de-chaussée est entouré d'une véranda de 8 pieds de large. La construction est faite de briques peintes en rouge.

A commencer par l'extrémité nord, on trouve la salle d'attente des dames, salle A du croquis. Cette salle mesure 23 pieds et 6 pouces par 23 pieds et 10 pouces et 11 pieds et 10 pouces de hauteur. L'éclairage est fourni par sept grandes fenêtres et une petite au-dessus de la porte du quai de la gare. En tout seize vitres de 18.5 pouces par 36 pouces, deux vitres de 24.5 pouces par 17.5 pouces et six vitres de 30 pouces par 36 pouces. La superficie de la salle A est de 560.08 pieds carrés et le cubage de 6,627 pieds cubes. La surface éclairante est de 124.96 pieds carrés et le rapport de l'éclairage est de 0.22.

Le système de chauffage comprend trois radiateurs de huit sections chacune. Au milieu de la salle, une table ronde, à dessous ouvert, encercle une colonne centrale. Le plancher est malpropre et il est impossible qu'il en soit autrement; toutes les planches sont disjointes et cèdent sous les pieds. Les angles avec les murs sont pour la plupart arrondis de saletés et en arrière des radiateurs l'espace est rempli de déchets de toutes sortes. Les murs en planches peintes sont aussi disjoints.

W.C. 1: attenant à la salle A se trouve la chambre de toilette des dames. Cette salle a les dimensions suivantes: 13.3 pieds par 6 pieds sur une hauteur de...

Une VOIX: Traduisez.

M. POULIOT (Texte): L'honorable député me demande de traduire ce document parce qu'il ne comprend pas le français. S'il avait assez de talent pour comprendre ce que je dis, il trouverait cela très intéressant. Du reste, je parle d'un endroit où il devrait se trouver dans le moment,—et il le remplirait bien.

Texte) "La superficie est de 80 pieds carrés, le cubage donne 946.67 pieds cubes, sa surface éclairante est de 7.5 pieds carrés et le rapport 0.09. Les cabinets d'aisance au nombre de trois sont séparés par des cloisons à mi-hauteur; leur dimension, la même pour tous, est de 3 pieds par 3½ pieds. La cloison est de 7 pieds de haut. Les lavabos, au nombre de trois, sont de forme ronde encavés dans une table en marbre avec un seul robinet pour l'eau froide. Les bols des cabinets sont du type Richelieu "Wash Out". Le radiateur est de trois sections. Il y a un petit ventilateur de 6 pouces de diamètre, pas très efficace après épreuve. Le plancher est dans un très mauvais état, les angles des murs sont remplis de saletés avec un trou percé par les rats en-dessous des lavabos. Il n'y a pas de serviettes, pas de savon, pas d'eau chaude, seulement des tasses individuelles sans réceptacle pour recevoir celles qui ont déjà servi; celles-ci sont dispersées dans presque tout l'appartement. L'éclairage de nuit est fourni par une seule lumière suspendue au-dessus du cabinet du centre. La fenêtre, située au-dessus de la porte et communiquant avec la salle A., mesure 35 pouces par 25 pieds et 5 pouces.

Salle B: Cette salle, quoique sans séparation, contient la salle d'attente commune et le fumoir. La division d'ailleurs entre la salle des femmes et la salle B. est constituée par une grande porte constamment ouverte. A cause de sa forme tout à fait irrégulière et pour en faciliter le calcul, nous avons divisé la salle B en cinq rectangles. Nous donnerons successivement les dimensions de chacun des rectangles. R-1. 16 pieds de longueur, 10 pieds et 9 pouces de largeur, 11 pieds et 10 pouces de haut. R-2. 24 pieds et 9 pouces de longueur, 18 pieds de largeur, 11 pieds et 10 pouces de haut. R-3. 11 pieds et 10 pouces de longueur, 13 pieds de largeur, 11 pieds et 10 pouces de haut. R-4. 24 pieds et 10 pouces de longueur, 20 pieds et 8 pouces de largeur et 11 pieds et 10 pouces de haut. R-5. 10 pieds et 8 pouces de longueur, 5 pieds et 2 pouces de largeur et 11 pieds et 10 pouces de haut. La superficie totale de la salle B est 1,549 pieds carrés et le cubage définitif est de 18325.85 pieds cubes. L'éclairage y est fourni par 15 fenêtres ayant en tout trente vitres de 30 pouces par 25 pouces, six vitres de 14 pouces par 13 pouces et deux vitres de 20 pouces par 30 pouces, y compris les fenêtres au-dessus des portes. La somme totale des surfaces éclairantes est de 247.47 pieds, donnant un rapport de 0.15. Ici encore le plancher est encore plus mauvais et plus malpropre. A l'endroit des portes, le plancher disjoint de toute l'épaisseur du bouvetage est fortement déprimé par l'usure et cède sous les pieds. Les angles des murs sont remplis de saletés et l'espace en arrière des radiateurs regorge de déchets de toutes sortes. L'entrée générale de la rue est placée vis-à-vis le guichet des billets. Le garde-fou qui le protège est à 8 pieds et 8 pouces de la porte. Dans la partie nord de la salle B l'éclairage de nuit est fourni par trois lampes. La partie sud, appelée fumoir, est particulièrement malpropre, le plancher ici est encore plus mauvais; il est raboteux et noir. Les planches des murs sont particulièrement disjointes au point d'excéder le bouvetage en certains endroits. Le bas des murs est garni de bancs offrant en tout cinquante-neuf sièges pour toute la salle B. L'éclairage de nuit du fumoir est fourni par deux lampes. On remarque aussi dans le fumoir quatre petits crachoirs. Dans l'extrémité sud de la salle B on voit au plafond l'entrée d'un ventilateur mesurant 14 pouces de diamètre et complètement obstruée par un couvercle en tôle. Il n'y a donc aucune ventilation dans cette salle. Dans le mois de décembre 1927 on a vendu dans cette salle 3,753 billets. On vend en moyenne pour une valeur de $11,000 de billets par mois.

W.C. 2: C'est la chambre de toilette de la salle commune. Cette chambre mesure 13 pieds et 3 pouces de longueur par 9 pieds et 3 pouces de largeur, 11 pieds et 10 pouces de haut. L'éclairage est fourni par une vitre de 30 pouces par 26 pouces. La superficie est 123.33 pieds carrés, le cubage est 1453.07 pieds cubes. La surface éclairante est de 12.08 pouces et le rapport est 0.09. Les cabinets, au nombre de trois, mesurent 3 pieds de largeur par 3 pieds et 10 pouces de longueur, séparés par des cloisons de

7 pieds de haut. A gauche de la porte d'entrée se trouve un grand urinoir dont le réservoir n'a pas fonctionné depuis longtemps. En face de l'urinoir se trouvent les lavabos. La table en marbre qui les contient avait été faite pour deux; l'un étant parti on a "bouché" le trou avec une planche en bois, l'autre fonctionne avec un robinet pour l'eau froide seulement. Les bols des cabinets sont du type Richelieu "Wash Out"...

Un MEMBRE: Comme le Gouvernement.

M. POULIOT:

"Le banc des trois cabinets est souillé. A part les tasses individuelles, il n'y a ni savon, ni eau chaude, ni serviettes et pas de réceptacle pour les tasses usagées. Les angles des murs sont arrondis de saletés. Le système de ventilation est constitué par un ventilateur de 6 pouces de diamètre placé au milieu du plafond et une prise d'air au ras du sol et du plancher, de 12 pouces par 6 pouces. Cette chambre de toilette a une odeur très mauvaise d'ammoniaque et de malpropreté. L'éclairage de nuit est fourni par une lampe suspendue au plafond. Le bol de l'un des cabinets est cassé à sa partie supérieure. Les murs et le plancher sont fortement disjoints.

W.C. 3: C'est la salle de toilette du fumoir. Cette chambre mesure 13 pieds et 2 pouces de lnogueur par 9 pieds de largeur. La hauteur totale étant diminuée par la cage de l'escalier il reste une hauteur moyenne d'à peu près 9 pieds. L'éclairage est fourni par deux vitres de 17 pouces par 36 pouces. La superficie de la chambre est donc de 118.5 pieds carrés et le cubage de 1,066.5 pieds cubes. La surface éclairante est de 8.5 pieds carrés, le rapport est de 0.06. Le système de ventilation est constitué par un ventilateur de 14 pouces de diamètre vertical jusqu'au toit de l'édifice et placé dans le coin sud-ouest de la salle. Un autre ventilateur de 6 pouces de diamètre a son ouverture au milieu du plafond. La prise d'air est une grille communiquant directement avec l'extérieur au niveau du plancher et du sol extérieur. La grille mesure 12 pouces de longueur par 6 pouces de haut. Cette salle contient deux cabinets, un urinoir et un lavabo. Les cabinets sont du type Richelieu "Wash Out". Chaque cabinet mesure 34 pouces de largeur par 46 pouces de profondeur. Le réservoir de rinçage pour l'urinoir est complètement à sec et n'a pas servi depuis longtemps. C'est dire que l'urinoir est particulièrement malpropre. Le plancher est noirci et parfaitement irrégulier. Ici, comme dans les autres salles, les angles sont remplis de même que les fentes du plancher. On remarque une tasse commune partiellement dépouillée de son granit et attachée au mur par une chaîne. L'évier est de granit et logé dans une boîte en bois. Un seul robinet pour l'eau froide; il n'y a ni serviettes, ni savon, ni réceptacle pour les déchets.

Salle C: Au centre de la salle B du côté est se trouve la salle des billets. Cette salle mesure 15 pieds et 6 pouces en profondeur par 12 pieds de largeur et 11 pieds et 10 pouces de hauteur. Elle contient un coffre-fort, un bureau et deux cabinets et un grand coffre. La superficie utilisable de cette salle est 151 pieds carrés. le cubage définitif est 2,064 pieds cubes. L'éclairage est fourni par cinq fenêtres ayant 4 vitres de 15 pouces par 36 pouces et 6 vitres de 30 pouces par 36 pouces donnant une surface éclairante de 60 pieds carrés. Le rapport est de 0.32. Ici le plancher est propre de même

[M. Pouliot.]

que les murs, les planches de ces derniers, comme partout ailleurs, sont fortement disjointes. Le radiateur a six sections, il n'y a aucun système de ventilation. Quatre lampes fournissent l'éclairage de nuit.

Salle D: La salle D est un passage donnant accès aux escaliers de l'étage supérieur et de la cave. C'est un appartement de 8 pieds de large et 5 pieds en profondeur par 11 pieds et 10 pouces de haut. Il est éclairé par quatre vitres de 19 pouces par 35.5 pouces et quatre vitres de 13 pouces par 13 pouces. La superficie est de 40 pieds carrés et le cubage de 446 pieds cubes; la surface éclairante est de 192 pieds carrés. Le rapport est 0.2. Cet appartement est dans un état de malpropreté particulière. Les poussières et les odeurs des fournaises y ont accès par la porte et la cloison de la cave. Le plancher est mauvais et disjoint de même que les murs.

Salle E: Bureau de l'opérateur. Cette salle mesure 16 pieds de longueur par 11 pieds de largeur et 11 pieds et 10 pouces de hauteur. La superficie est de 176 pieds carrés, le cubage est de 2,009.33 pieds cubes. L'éclairage est fourni par quatre vitres de 17 pouces par 36 pouces donnant une surface éclairante de 17 pieds carrés. Le rapport est de 0.09. Le radiateur a sept sections. L'éclairage est fourni par trois lampes qui doivent être constamment allumées. Le plancher et les murs sont dans les mêmes conditions que dans les autres appartements. Pas de ventilation.

Salle F: Salle des conducteurs. Les salles E et F sont séparées par une cloison en verre. La salle F mesure 7 pieds et quatre pouces de large par 16 pieds de long et 11 pieds et 10 pouces de haut. L'éclairage est fourni par deux vitres de 17 pouces par 36 pouces. La surface éclairante est de 26.2 pieds carrés. La superficie est de 62.67 pieds carrés et le cubage est de 1,248.44 pieds cubes. Le rapport 0.4. Murs en mauvais ordre, plancher très malpropre et en mauvais état. Pas de ventilation.

Salle G: Yard Office. Cette salle mesure 18 pieds et 10 pouces de long, 10 pieds et quatre pouces de large et 11 pieds et 10 pouces de haut. L'éclairage est fourni par deux fenêtres de huit vitres de 36 pouces par 17 pouces et quatre vitres de 12 pouces par 18 pouces. La surface éclairante est de 40 pieds carrés. La superficie est de 173.75 pieds carrés...

M. IRVINE: L'honorable député récite-t-il ses prières? Que lit-il?

Quelques VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. POULIOT (Traduction): Je ne récite pas mes prières, mais peut-être devrais-je prier pour l'honorable député qui ne comprend pas le français.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas saisi les paroles de l'honorable député de Westaskiwin (M. Irvine).

L'hon. M. MACKENZIE: Ça ne valait pas la peine d'être écouté.

M. IRVINE: Je demandais un renseignement. Je me suis informé si l'honorable député récitait ses prières ou ce qu'il lisait. Je n'ai pu saisir ses paroles.

M. POULIOT: Les deux langues sont officielles à la Chambre. Je n'ai pas la préten-

tion de bien parler l'anglais, mais les députés canadiens-français font preuve de courtoisie envers leurs collègues de langue anglaise en s'efforçant de parler dans la langue que ceux-ci comprennent.

M. l'ORATEUR: L'honorable député ne devrait pas prendre la chose à mal; la remarque de l'honorable député de Wetaskiwin est plutôt un compliment.

M. IRVINE: Je ne savais pas que l'honorable député parlait en français. Il marmottait et il m'était impossible de le comprendre.

M. POULIOT: Quand j'aurai terminé la lecture de ce rapport, je serai heureux d'enseigner les rudiments du français à mon honorable ami. L'honorable député de Wetaskiwin pourra lire, lundi prochain, la traduction de mes commentaires qui paraîtra dans les *Débats*. S'il prend la peine de lire ce rapport, qui est fort intéressant, je lui en saurai gré.

Si le très honorable premier ministre ou l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux veulent m'assurer que le prochain budget du National-Canadien contiendra un crédit pour la construction par le plus bas soumissionnaire d'une station à Rivière-du-Loup. Je quitte ce sujet. Comme je ne reçois pas de réponse, je poursuis ma lecture:

(Texte) La superficie est de 173.75 pieds carrés. Le cubage est de 2063.75 pieds cubes. Le rapport 0.2. Cette salle contient constamment six employés. Les radiateurs ont en tout dix sections. Pas de système de ventilation. Plancher malpropre et défectueux. L'éclairage est fourni par quatre lampes. Les lampes de bureaux sont allumées toute la journée.

Sous-sol. Le sous-sol contient, au centre de l'édifice les fournaises et la soute au charbon, aussi la chambre des piles humides. Le tout occupe un espace d'à peu près quarante pieds de long sur la largeur de tout l'édifice. Le reste de la cave n'est pas creusé. La distance moyenne du plancher au sol est d'à peu près 2 pieds.

(Traduction) Le sous-sol ne représente qu'un quart de la superficie utilisable et il y a un espace de deux pieds entre le sol et le rez-de-chaussée. On a constaté que l'égout offre un grand danger d'infection.

L'hon. M. MANION: Dans quel état était la cave durant les cinq années du régime libéral, alors que mon honorable ami avait son siège derrière les ministres? Pourquoi mon honorable ami n'a-t-il pas alors fait remédier à la chose?

M. POULIOT: Je suis heureux de l'occasion qui s'offre de renseigner mon honorable ami. S'il est assez bon pour attendre que j'aie terminé la lecture de ce rapport, je lui fournirai des explications complètes. J'ai demandé à l'ancien ministre des Chemins de fer et des Canaux, M. Dunning, de modifier la loi pour placer les chemins de fer de l'Etat, surtout l'Intercolonial, sous le même régime que les embranchements du National-Canarien, c'est-à-dire sous l'autorité de la Commission des chemins de fer. Ces chemins de fer dépendaient auparavant du ministre, et je voulais les mettre sous l'autorité de la commission. Quand j'aurai fini de lire ce rapport, je démontrerai que mon honorable ami s'est ingéré non seulement dans l'administration générale des Chemins de fer nationaux, mais aussi dans les affaires de la Commission des chemins de fer.

L'hon. M. MANION: Je demande un rappel au règlement; l'honorable député dit des choses qui sont inexactes. Je ne me suis pas ingéré dans l'administration des Chemins de fer nationaux.

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, j'accepte la dénégation de mon honorable ami.

Premier étage. L'escalier du premier étage...

Tout en lisant cet intéressant rapport, monsieur l'Orateur, je reviens à l'interruption du ministre des Chemins de fer, qui prétend ne pas s'être ingéré dans l'administration des Chemins de fer nationaux. En réalité, ce n'est pas lui qui a refusé d'approuver la construction de la gare et je reconnais qu'il était absent d'Ottawa ce jour-là. L'autre jour, je lui ai demandé: L'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) a-t-il été nommé ministre suppléant des Chemins de fer et des Canaux? Je suis heureux de revoir l'honorable député ici et en bonne santé, après avoir affronté l'océan Atlantique. Le ministre intérimaire des Chemins de fer, l'honorable député d'Argenteuil, a refusé d'approuver la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup; c'est lui qui porte la responsabilité de cette décision et je suis étonné que le ministre des Chemins de fer ne l'ait pas blâmé pour cela, car l'autre jour il a dit que l'honorable député d'Argenteuil n'avait certainement pas été nommé ministre suppléant pour refuser d'approuver la construction de la gare de Rivière-du-Loup. Ceci étant dit, je continue.

Des VOIX: Votre temps est expiré.

M. POULIOT: Il n'y a pas de limite dans ce cas.

L'hon. M. GUTHRIE: Je demande l'application du règlement. L'honorable député a parlé plus de quarante minutes et n'a proposé aucune motion.

M. l'ORATEUR: D'après le règlement de la Chambre, l'honorable député qui parle immédiatement à la suite d'un ministre propo-

sant une motion du Gouvernement n'est sujet à aucune limite de temps.

L'hon. M. GUTHRIE: L'honorable député n'a pas pris la parole immédiatement après le ministre. C'est le chef de l'opposition qui a pris ensuite la parole.

M. l'ORATEUR: Dans ce cas, l'honorable député ne doit pas dépasser quarante minutes.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Le chef de l'opposition a simplement demandé un renseignement et n'a pas fait de discours.

L'hon. M. GUTHRIE: Dès qu'il prend la parole, c'est un discours.

M. l'ORATEUR: Bien que le chef de l'opposition ait pu poser une question au cours de ses remarques, il adressait la parole à la Chambre. Etant le chef de l'opposition, il eût pu continuer à parler sans limites, en vertu du règlement. Mais, comme il a pris la parole, l'honorable député de Témiscouata se trouve à ne pas suivre immédiatement le ministre et, comme il a dépassé ses quarante minutes, je décide que le règlement ne lui permet pas de continuer.

L'HONORABLE HOWARD FERGUSON ET LE CHARBON RUSSE

M. THOMAS REID (New-Westminster): J'appelle l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur certaines paroles prononcées à Londres par le haut commissaire, l'honorable G. Howard Ferguson, qui méritent d'être relevées. Comme tous les honorables députés l'admettent, le chômage sévit depuis plusieurs mois et aujourd'hui, nous avons été les témoins d'une démonstration en face du Parlement. Je voudrais savoir si la déclaration faite à Londres par l'honorable G. Howard Ferguson, à l'effet qu'il n'y a pas d'indigence au Canada, était fondée sur des renseignements provenant du Gouvernement actuel.

Je veux également appeler l'attention de la Chambre sur un autre point. Au début de la session, l'on nous a appris que l'on avait interdit les importations de la Russie, parce que sa politique est opposée aux intérêts sociaux et économiques de notre pays. M. G. Howard Ferguson, parlant à Londres, a raconté une différente histoire, à mon point de vue.

M. BELL (Hamilton-Ouest): Sur quoi s'appuie mon honorable ami?

M. REID: Sur un article de la revue *Canada*, de Londres, livraison du 21 mars.

Un MEMBRE: Lisez-le.

M. REID: A propos de l'interdiction décrétée contre les importations de la Russie, et plus particulièrement des effets de cette interdiction sur le commerce de la houille, il a noté que nous avons importé 3,250,000 tonnes d'anthracite du pays de Galles, en 1930. Ces chiffres sont inexacts: le Canada n'a importé que 900,000 tonnes de houille l'an dernier. Je conseille au ministre du Commerce de lui envoyer un exemplaire de son rapport. Voici ce qu'a dit le haut commissaire au sujet de l'interdiction dont on a frappé les importations de la Russie:

> A son sens, les Russes envahissaient le marché canadien; c'est pourquoi le Canada n'a pas hésité à interdire l'importation de la houille russe. Il voit dans cette décision un geste efficace et inspiré par un sens de la solidarité impériale, lequel est à l'avantage exclusif de la Grande-Bretagne, et il demande aux habitants de la métropole de le considérer comme un exemple de l'attitude de la nation canadienne envers eux.

Une VOIX: Qu'y a-t-il à redire à cela?

M. REID: On nous avait dit qu'on avait interdit les importations de la Russie dans l'intérêt du Canada et non de la Grande-Bretagne.

(La motion est adoptée.)

LOI DE FINANCES PROVISOIRE

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. LaVergne.

Le très hon. M. BENNETT propose:

> Qu'une somme n'excédant pas $40,199,447.43 représentant un sixième de chacun des crédits qui n'ont pas encore été adoptés, et inscrits dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1932, déposé sur le bureau de la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

Sir EUGENE FISET: Cette loi de finances provisoire porte-t-elle sur une partie quelconque du budget du National-Canadien déposé avant-hier?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai le grand plaisir d'annoncer à l'honorable représentant de Rimouski qu'il sera tout de suite proposé une seconde motion relative à ce budget.

M. POULIOT: Il n'est donc pas inclus dans celle-ci?

Le très hon. M. BENNETT: Non.

L'hon. M. HEENAN: Je ne vois rien dans le budget qui se rapporte au chômage. Le premier ministre pourrait-il nous dire, dès maintenant, ce qu'il a l'intention de faire à cet égard, puisque, si je ne fais erreur, les 20 millions accordés à la session d'urgence sont épuisés et que le chômage est plus accentué maintenant qu'à l'époque où le Gouvernement a pris les rênes du pouvoir? Selon la

statistique du Gouvernement lui-même, l'indice de l'emploi de la main-d'œuvre, qui était de 118 quand les conservateurs sont arrivés aux affaires en août dernier, était de 100 au 1er mars, comme on le voit dans le dernier rapport du Gouvernement, soit une diminution de 18 p. 100.

Sans tenir compte des lettres que je reçois de tous les coins du pays, je constate que, dans ma circonscription, 400 hommes se sont rendus à Fort-Frances, la semaine dernière, pour demander des secours. Ils pensaient alors que tous les travaux entrepris en vertu des mesures adoptées pour remédier au chômage seraient terminés en quelques semaines. Le maire de Kenora a écrit une lettre au ministre des Chemins de fer et des Canaux, m'en envoyant une copie, pour lui faire savoir qu'en toute probabilité il y aura 500 sans-travail l'année durant, à Kenora. Je vois, dans le budget, que le ministre des Chemins de fer et des Canaux a obtenu un édifice pour Fort-William. Je l'en félicite, car cet édifice est nécessaire. Sa construction procurera du travail aux gens des environs des lacs. J'assure mon honorable ami que j'approuverai ce crédit et il me fera plaisir d'approuver tout crédit tendant à la construction d'édifices ou à l'exécution d'autres travaux dans le nord de l'Ontario, s'il peut les obtenir. Il pourrait se servir de son influence pour faire dépenser quelques milliers de dollars à Fort-Frances, où, depuis un certain nombre d'années, les gens demandent l'établissement d'une jetée pour protéger certaines propriétés.

L'hon. M. MANION: Il y a quelque temps, j'ai reçu une lettre de Fort-Frances. J'ai étudié la question, et je crois savoir qu'il sera exécuté certains travaux à cet endroit, dans peu de temps, grâce à la collaboration du Dominion et de la province.

L'hon. M. HEENAN: Parfait. Puisqu'on a songé à Fort-Frances, le ministre des Chemins de fer pourrait nous donner de bonnes nouvelles au sujet de Kenora. En outre, qu'on nous dise ce qu'on projette pour les chômeurs de toutes les autres parties du pays. Selon la statistique du Gouvernement même, le chômage est plus accentué dans les villes industrielles qu'à l'époque où les conservateurs sont arrivés aux affaires. Vu que les crédits n'indiquent d'aucune façon ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour remédier au chômage, le premier ministre pourrait très bien, je crois, nous dire quels sont ses projets à cet égard.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable ex-ministre du Travail n'ignore pas, j'imagine, que le crédit de 20 millions n'a pas été épuisé, et que les chiffres-indices auxquels il fait allusion et dont on a parlé dans cette Chambre à maintes reprises n'ont trait qu'à ces entreprises qui font des rapports et non à une situation momentanée de la main-d'œuvre, selon le cas. Les chiffres-indices et les chiffres dans leur ensemble ne peuvent pas se comparer. Vous pourriez établir une comparaison entre des chiffres-indices et d'autres chiffres de même nature, mais vous ne pouvez pas comparer des chiffres-indices à des chiffres concernant l'emploi accidentel. L'honorable ministre compare des choses qui ne peuvent pas se comparer.

L'honorable député fait remarquer avec raison que les crédits ne visent pas la question à laquelle il fait allusion. Je suppose, monsieur le président, que pour cette raison l'on ne devrait pas la discuter en ce moment. L'honorable député a également signalé que ses observations n'étaient pas au point, et je suppose que c'est pour cette raison qu'elles ne l'étaient pas. Mais comme nous étudions un bill de finances, tout honorable député peut poser les questions qu'il juge à propos de poser. Je me contenterai de lui répondre, comme je l'ai fait au commencement de mes remarques, qu'il serait prématuré de faire une enquête tant que les 20 millions ne seront pas épuisés. Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires selon que les circonstances l'exigeront. C'est tout ce que je peux dire d'utile en ce moment.

L'hon. M. HEENAN: La réponse du premier ministre justifie très bien ma question. Il est vrai que les chiffres fournis par les sept mille firmes qui font rapport au Gouvernement depuis plusieurs années accusent un fléchissement dans l'emploi par rapport à ceux qui avaient cours lors de l'entrée en fonction du Gouvernement actuel, mais les remarques du premier ministre au sujet de l'emploi accidentel sont exactes. Il n'y a rien qui puisse nous donner une idée juste de la situation, mais il est facile de se rendre compte qu'il y a plus de chômage aujourd'hui même chez les journaliers qu'il n'y en avait lorsque le Gouvernement prit le pouvoir. C'est une question qu'il est très à propos de soulever au moment où l'on discute le budget du travail et qu'il conviendrait même de poser si ce budget n'était pas devant nous, car c'est une question nationale. Le premier ministre lui-même en fait une question nationale. En conséquence, il me semble très juste de demander au Gouvernement ce qu'il a l'intention de faire au sujet de milliers de citoyens canadiens qui sont sans travail? Il n'y a pas de doute que les 20 millions ont donné de l'emploi à une certaine quantité de chômeurs. Mais après tout, nous pouvons difficilement dire que c'est du travail, car le rapport du ministère du

Travail indique qu'environ 228,000 hommes ont accompli plus de trois millions de jours de travail depuis l'entrée en vigueur de la loi pour le soulagement du chômage. Cela fait une moyenne d'environ seize jours de travail au cours de l'hiver depuis la mise en vigueur de cette loi. Me dira-t-on que c'est du travail convenable pour des citoyens canadiens, dont plusieurs ne touchaient que 30c. l'heure, travaillaient huit heures par jour, et trois jours par semaine. Ils recevaient ainsi un maximum de $7.20 par semaine; il fallait en prendre six pour payer le loyer, et il ne restait que $1.20 par semaine à l'ouvrier pour se nourrir avec sa femme et quatre enfants. Je ne pense pas que l'on puisse appeler cela réellement du travail. Si l'un de ces ouvriers avait le malheur de se fracturer une jambe, et d'être envoyé à l'hôpital, il touchait un minimum de $12.50 par semaine en vertu de la loi des accidents du travail de l'Ontario. Nous dépensons plus pour faire vivre les prisonniers que nous le faisons pour le soulagement des chômeurs en vertu de cette loi. Je crois donc, monsieur le président, que cette question est très à propos, et il me semble que le premier ministre ne se fait pas justice à lui-même ou à son Gouvernement en ne lui accordant pas plus d'attention.

M. WOODSWORTH: Puisqu'on a soulevé cette question, et je suis content qu'on l'ait fait, j'espère que le premier ministre n'essaiera pas d'en empêcher la discussion, sous le prétexte que les crédits n'en font pas mention. Il me semble que nous avons fort bien le droit de discuter cette question en ce moment, lorsqu'on nous demande de voter des crédits pour des choses beaucoup moins importantes. S'il importe de payer les salaires des fonctionnaires, et nous sommes tous d'accord à ce sujet, il importe aussi que les hommes et les femmes qui ne sont pas au service de l'Etat, qui sont actuellement sans moyen de subsistance, puissent vivre. Je crois que le premier ministre ne se fait pas la moindre idée de la situation terrible dans laquelle se trouvent des milliers de nos concitoyens.

Il vient de nous dire qu'il reste encore une petite partie des 20 millions qui n'est pas dépensée. Si je comprends bien la situation, il reste encore une certaine somme qui sera affectée à des travaux déjà commencés. Cela pourra donner du travail à un nombre relativement petit d'ouvriers.

Si j'ai bien compris la situation à la lumière des renseignements que j'ai obtenus du ministère, il reste peut-être une couple de millions de dollars spécialement affectés à parer aux effets du chômage. Cette somme est déboursée en vertu d'un accord tripartite entre le Gouvernement fédéral et les autorités provinciales et municipales. A l'heure actuelle, cependant, nous constatons qu'un grand nombre de municipalités sont pour ainsi dire insolvables. Elles n'ont absolument rien à offrir aux sans-travail. En théorie donc, bien qu'il y ait peut-être encore un fonds de $1,500,000 à 2 millions de disponible pour secourir les chômeurs, il est impossible d'utiliser cette somme sous le régime des accords existant entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités. En attendant, des milliers et des milliers de sans-travail arpentent les rues des grandes villes et ils ne savent que faire. Mon honorable ami d'Acadia (M. Gardiner) arrive de l'Ouest et il corrobore les renseignements que j'ai obtenus par correspondance à cet égard. Dans certaines petites villes, a-t-il dit, il a constaté que le chef de police entassait les chômeurs dans des fourgons de chemin de fer pour les expédiés ailleurs. Un peu plus loin, au cours du trajet, les policiers de la compagnie de chemin de fer les font descendre du train sous prétexte qu'ils ne peuvent voyager de cette façon-là. Au cours de l'été dernier, j'ai vu aux environs de Le Pas des centaines d'hommes qui cherchaient à obtenir du travail à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. On leur permettait de faire le trajet gratuitement sur le toit ou à l'intérieur des wagons, pour la bonne raison que les fonctionnaires de la compagnie n'osaient pas les faire descendre du train. Les employés de la compagnie auraient été houspillés et peut-être tués s'ils avaient voulu le faire. Ces faits se passaient l'été dernier, mais ils se répètent à l'heure actuelle.

Dans un certain nombre de municipalités, on a formellement averti les sans-travail,—et voilà pourquoi nous avons soulevé la question l'autre jour,—que les secours seraient arrêtés à partir du 15 mars. Il s'est écoulé deux semaines depuis cette date et toute la députation le sait fort bien, en ce qui concerne l'Ouest, il n'y a aucune perspective que les garçons de ferme et les bûcherons puissent obtenir du travail cette année. En conséquence, tous ces malheureux sont sans gîtes et je n'ai pas exagéré l'autre jour en disant que des émeutes allaient éclater. . .

L'hon. M. MANION: A l'ordre!

M. WOODSWORTH: Permettez.

L'hon. M. MANION: Je ne le pense pas. Monsieur le président, voici pour quelle raison. J'ai soulevé la question de règlement: J'estime qu'un député qui prédit des émeutes à brève échéance, ainsi que l'a fait mon honorable ami, à plusieurs reprises, provoque sciemment ou inconsciemment l'émeute.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président. . .

M. le PRESIDENT: Je ne crois pas que l'honorable député viole le règlement en affirmant que des émeutes peuvent se produire. Il assume toute la responsabilité de l'assertion qu'il a faite. Cependant, il a parfaitement le droit d'exprimer son opinion.

M. WOODSWORTH: Je formule mon opinion, monsieur le président,—et elle est fondée sur les éléments essentiels de la présente situation. Pour moi, le ministre des Chemins de fer adopte une attitude absurde lorsqu'il me rappelle à l'ordre parce que j'ai fait une assertion de cette nature.

L'hon. M. MANION: Nombre de gens partagent mon avis.

M. WOODSWORTH: S'il y a du danger qu'une explosion se produise et qu'il y ait une chance quelconque d'extraire la vapeur sans qu'elle cause de dommage, j'estime qu'on devrait prendre des mesures à cet effet; dans les circonstances, celui qui refuse d'ouvrir la soupape de sûreté courtise le danger. Le ministre des Chemins de fer et ceux qui adoptent son attitude, savoir que j'ai tort de signaler le danger des émeutes, seront responsables de la situation, s'il s'en produit.

Un MEMBRE: Comme la grève de Winnipeg.

M. WOODSWORTH: La grève de Winnipeg! Nous avons fait beaucoup de chemin depuis ce temps-là.

Un MEMBRE: Mais, vous n'êtes pas allé très loin.

M. WOODSWORTH: Se trouve-t-il ici quelqu'un qui désire revenir sur ces incidents? Il ferait mieux de se taire.

Un MEMBRE: Allez-y.

M. WOODSWORTH: Je ne crois pas qu'il y ait lieu de discuter cette question pour l'instant. La grève de Winnipeg a grandement contribué à la défaite d'un gouvernement et s'il est nécessaire de recourir encore au même moyen, la chose peut se répéter. Je le déclare sans hésiter, aucun représentant du Manitoba ou des autres provinces de l'Ouest n'osera ramener cette question sur le tapis, s'il tient à se faire réélire dans l'une des divisions de Winnipeg. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre davantage sur ce sujet. Je plaide la cause des sans-travail qui attendent en dehors des édifices parlementaires. Et permettez-moi d'ajouter ceci, monsieur le président: Il est assez étrange, semble-t-il, que des honorables députés puissent venir représenter ici d'autres classes que celle des ouvriers; ils ont le droit d'exposer la manière de voir des banques et de l'Association des manufacturiers; ils peuvent même prédire que le pays s'en ira à la ruine et se faire l'écho des assertions les plus pessimistes, en vue d'obtenir le relèvement du tarif douanier, et personne ne trouve à redire. Cependant, lorsque nous, qui avons été élus pour représenter tout particulièrement ici les intérêts de la classe ouvrière, tentons d'exposer la manière de voir et les besoins de ces classes, certains collègues s'emportent et essaient de nous baillonner.

Monsieur le président, je signale simplement ce qui devrait être connu de tout le pays, et la chose devrait préoccuper non pas simplement les travailleurs eux-mêmes, mais tous les citoyens du Dominion soucieux de leur dignité. J'imagine que bon nombre de députés ne reçoivent pas de communications du genre de celles qui me parviennent.

Un MEMBRE: Très bien, très bien!

M. WOODSWORTH: Oui, dites-vous "très bien, très bien". J'ai des centaines de lettres de pauvres gens qui sont sur le point de crever de faim.

Un MEMBRE: En avez-vous de la Russie?

M. WOODSWORTH: Non, je n'en ai pas de la Russie. Comme il en est qui se plaisent à faire intervenir la question russe! Mais il n'y a pas de chômage en Russie, ainsi que me le rappelle l'honorable député de Bow River (M. Garland). D'après les journaux, deux cents hommes quittent Toronto pour aller travailler en Russie. Ceux qui ne tiennent pas à voir ici la situation qui existe en Russie ne sauraient mieux faire que de prendre, à ce moment-ci, des mesures d'ordre pratique pour empêcher que le chômage ne sévisse sur une plus grande échelle. C'est l'incurie, l'opiniâtreté et l'insouciance de la haute classe en Russie qui ont provoqué la révolution dans ce pays-là. C'est ainsi que dans le passé les révolutions se sont produites. Je suis de ceux, et je crois que les honorables députés qui font partie de cette Chambre depuis une dizaine d'années en conviendront, qui comptent que la grande transformation économique absolument indispensable dans ce pays-ci, s'effectuera sans les désordres que nous avons vus en Russie et ailleurs. J'ai toujours réclamé,—et c'est là ma raison d'être dans cette Chambre,—que nous puissions avoir recours aux meilleurs moyens à notre disposition, tels que l'action parlementaire, la publicité, des campagnes d'éducation, pour en arriver à ces changements qui s'imposent à l'heure actuelle. Et cependant lorsque, après avoir fait partie de cette Chambre depuis dix années, je signale un état de choses d'une gravité exceptionnelle qui existe par tout le pays, du Cap-Breton à Victoria, on en voit

qui citent la Russie et veulent faire croire que je veux provoquer des émeutes.

Mlle MACPHAIL: C'est tout ce qu'ils peuvent dire.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, je prétends que tous les citoyens de ce pays-ci ont droit, au moins, à une existence convenable, et peuvent très bien exiger du Gouvernement au pouvoir, quel qu'il soit, qu'il administre les affaires publiques de façon que chacun ait un emploi qui lui permettra de vivre. Je ne suis pas de ceux qui préconisent de gros salaires ou traitements sans travail en retour. Ce que nous réclamons aujourd'hui, c'est qu'il soit donné à tout le monde d'obtenir de l'emploi. Si un gouvernement ne peut faire cela,—je prends sur moi de le dire,—ce gouvernement-là n'a plus le droit de compter sur la fidélité et la soumission du peuple. Voilà qui est une affirmation plus grave, de beaucoup plus grave que l'autre. Non, dirai-je, l'homme a droit à l'existence; il a droit à sa part de travail; et cependant nous comptons aujourd'hui, par tout le Dominion, des milliers de citoyens honnêtes et respectables qui ne peuvent obtenir le travail nécessaire à leur subsistance.

Je n'avais pas l'intention de faire au Gouvernement un reproche de la situation qui existe; je ne crois pas qu'il y ait lieu de le blâmer pour la peine. Sous certains rapports, je diffère d'avis avec nos amis qui sont à ma droite, car, selon moi, le tarif n'a pas l'importance qu'on lui attribue parfois; mais j'estime que nous envisageons aujourd'hui une situation mondiale, et une situation des plus grave. Le régime capitaliste, tel que nous l'entendons, le régime qui permet la concurrence ouverte entre des individus et des groupes rivaux est en ce moment bel et bien en jugement, comme en conviennent tous les gens réfléchis. Ce régime peut survivre quelques années; on y apportera peut-être quelques modifications qui se maintiendront indéfiniment; je n'en vois guère la probabilité moi-même, mais cela peut arriver. Je dis que le régime en question est en jugement. Et ce régime, produisant plus qu'aucun autre système les articles nécessaires à la vie, s'il échoue sur tout ce continent et par toute l'Europe, non seulement, dirai-je, est en jugement, mais ne pourra survivre bien longtemps. Je ne parle pas de ce régime aujourd'hui. Je veux plutôt parler du régime parlementaire qui, lui aussi, est en jugement.

Aujourd'hui même, nous avons, en face de cet édifice, un rassemblement de gens. Je n'avais pas l'intention d'en parler. Je ne suis pour rien dans leur présence ici; à vrai dire c'est à un groupe important de communistes qu'une bonne partie d'entre eux doivent d'être ici, dois-je croire, et les communistes n'ont guère d'estime pour moi-même et mes collègues. A maintes reprises, ils nous ont combattus aux élections; ils nous ont appliqué toutes les éphithètes imaginables, mais peu m'importe qui se fait le champion des pauvres gens; je les admire sincèrement puisqu'ils cherchent à leur procurer ce dont ils ont besoin. Quels que soient les chefs de ces hommes, ceux-ci représentent une situation que nous trouvons dans Ottawa, parce que la plupart sont des citoyens de cette ville. Ils représentent une situation que nous constatons non seulement à Ottawa mais à Montréal, à Toronto, dans les aciéries du Cap-Breton, à Winnipeg, à Sudbury et dans chaque ville jusqu'au littoral. Comme la Chambre des communes ne représente pas qu'une seule partie de la société, mais toutes les classes—théoriquement du moins—nous ne pouvons pas nous justifier de fermer les yeux sur des plus graves problèmes qui se soient présentés au pays.

Les conservateurs reconnaîtront que, lorsque mon collègue et moi avons saisi la Chambre de cette question l'an dernier, nous nous sommes exprimés aussi énergiquement que possible, bien que les libéraux en aient été fort mécontents. Je suis porté à croire que cela n'a pas été étranger aux difficultés éprouvées par le parti libéral aux dernières élections. Les libéraux n'avaient pas de programme et les députés travaillistes ont jugé de leur devoir d'exposer la situation aux chômeurs devant le pays. J'ai dit à l'ancien ministère qu'il ne se rendait pas compte de la situation, et c'était vrai. Les conservateurs ont profité des circonstances, et ont promis de remédier au chômage. Ils ont rempli leurs engagements dans une certaine mesure en faisant ce que l'on n'avait jamais vu dans les annales du Canada, je veux dire en convoquant une session spéciale pour discuter la question du chômage. Je leur concède ce mérite. Qu'ils aient agi ou non selon les méthodes que je favorisais, ce n'en était pas moins un grand pas de fait en avant, parce que le Gouvernement assumait la responsabilité de s'occuper de ce problème social.

Cependant, que voyons-nous maintenant? Des mois plus tard, nous apprenons que, bien que le montant préliminaire de 20 millions pour secours immédiat ait été presque épuisé, dans des conditions qui n'ont pas permis aux sans-travail d'en jouir directement, nulle décision n'est prise pour faire face aux besoins immédiats de l'année actuelle. L'été dernier, durant la campagne électorale, près de trois mille nécessiteux étaient nourris par la ville de Winnipeg. Est-ce qu'un gouvernement pouvait résister à une telle situation? J'ignore

combien nous aurons de chômeurs à nourrir cet été. Si j'osais dire que nous en aurons encore trois mille, il est probable que le ministre des Chemins de fer et des Canaux dirait que j'exagère, mais je prédis que nous aurons cet été beaucoup plus de sans-travail que l'été dernier, et qu'ils seront en plus grand nombre l'hiver prochain que maintenant ou l'hiver passé.

Il nous incombe de faire face à cette situation, et, à mon sens, il nous faudra plus de 20 millions jusqu'à l'automne prochain pour éviter les difficultés dont je parle si nous devons nourrir les chômeurs, pour ne rien dire des cultivateurs qui sont dans une impasse. J'espère qu'avant longtemps ceux-ci auront l'occasion de nous montrer la gravité de leur situation, de la misère qui les menace. Pour le moment, je parle des ouvriers industriels.

Nous avons accordé aux indigents un secours immédiat, une indemnité de chômage, mais que dites-vous de l'avenir? Au début de cette session, le premier ministre devrait faire quelque déclaration au sujet d'une assurance de chômage ou quelque chose d'équivalent.

L'assurance contre le chômage est reconnue comme essentielle en Grande-Bretagne, et tous les partis en ce pays s'accordent à dire que, bien que l'on ait abusé du régime des allocations de chômage, une assurance quelconque pour les sans-travail est de nécessité absolue à l'heure actuelle. Qu'avons-nous ici? Nous nous contentons de vaines paroles. J'ai dit, il y a quelques jours, que le Gouvernement ne présenterait aucun projet sérieux en faveur des chômeurs, parce que les éléments qui y contribueraient sont impossibles dans le moment. Le peuple ne peut rien mettre en réserve; il n'a pas l'argent voulu. Nous serons donc obligés de nous en tenir à quelque projet temporaire, et je veux que nous nous mettions à l'œuvre. Je ne prétends pas que l'assurance contre le chômage soit un remède pour le manque de travail; il faut que le peuple ait de l'emploi pour se subvenir à lui-même.

Je ne toucherai pas à la situation économique dans le moment; je me contenterai de dire que nous avons besoin non pas tant de travail que d'une distribution plus égale des produits actuels. En tout cas, ce qui saute aux yeux aujourd'hui est qu'une grande partie de notre population est dans une situation déplorable.

Je n'ai pas voulu m'étendre longuement aujourd'hui, mais j'insiste pour que le Gouvernement nous indique un peu ce qu'il se propose de faire en face de l'urgence qui va se présenter d'ici quelques mois, et nous dire ce qu'il va faire pour le chômage d'ici un an. J'en appelle de toutes mes forces en faveur de ceux qui sont actuellement dans le besoin. Je sais bien que si tous les honorables membres de cette Chambre comprenaient parfaitement la situation le sentiment serait unanime sur ce sujet, mais malheureusement l'on ne s'en fait pas une idée exacte.

M. GOTT: Rien à suggérer.

M. WOODSWORTH: Rien à suggérer? Un mot seulement. Le Gouvernement qui a promis de régler cela, est là, en face; c'est à lui de proposer.

M. BOURASSA: Monsieur le président, je veux seulement insister davantage si possible sur un aspect de la situation signalé par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Je me propose de le faire avec tout le calme dont je suis capable, en m'inspirant de l'expérience acquise au cours de l'hiver dernier, de compagnie avec un certain nombre d'amis, à visiter au cœur de Montréal des familles dont les chefs et les enfants avaient à peine de quoi se soutenir et qui, actuellement encore, ont juste de quoi manger. Je dirai au ministre des Chemins de fer et des Canaux que j'estime beaucoup personnellement, il le sait, que si l'observation qu'il a faite tout à l'heure rend vraiment sa pensée il ne se rend pas compte de la situation véritable, non seulement à Montréal mais dans tous les grands centres canadiens, actuellement, ni de ce que l'hiver prochain apportera.

L'hon. M. MANION: A titre d'explication sur un fait personnel, monsieur le président, et pour éviter que l'on dénature ma pensée dans cette Chambre, voici ce que j'ai souligné. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a déclaré non seulement aujourd'hui mais l'autre jour, que si nous ne secourions pas tous ces chômeurs,—situation à laquelle nous nous intéressons autant que lui,—des émeutes se produiront en Canada. Il a dit cela non pas une fois mais à différentes reprises, et j'ai fait observer,—ce dont je suis encore convaincu,—que parler ainsi était inciter à l'émeute. Quant à mes sentiments pour ceux qui sont sans ouvrage ou qui ne mangent pas à leur faim, ils ne le cèdent en rien à ceux de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) ou de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Et je puis en dire autant pour tous les membres de la droite.

M. BOURASSA: J'éviterai le ton et le genre de raisonnement adoptés par l'honorable ministre; je veux m'en tenir aux faits.

L'hon. M. MANION: Ce sera du nouveau.

M. BOURASSA: Non. Que l'honorable membre se calme,—le souvenir du passé lui cuit peut-être,—et il saisira mieux ce que j'ai

à dire. Je l'assure toutefois que cela ne change rien à mes sentiments pour lui. L'âge m'a immunisé contre ces petites éruptions, et dans vingt ans mon honorable ami le sera de même.

Voici ma première pensée. Tous les Canadiens, de quelque origine qu'ils soient, française ou autre, sont de la même nature que tous les autres membres de la famille humaine et l'histoire de l'humanité nous enseigne que les émeutes et les révolutions résultent généralement de deux causes: d'abord de l'égoïsme et des privilèges de classes soit dans le domaine politique, soit dans le domaine économique, que ces privilèges soient l'apanage de la royauté, de l'aristocratie ou de la ploutocratie; et deuxièmement, de l'aveuglément, voulu ou inconscient des gouvernements trop indolents ou trop peu intelligents pour voir les choses telles qu'elles sont.

Dieu sait que je ne souhaite pas l'émeute, ni à Montréal ni ailleurs, mais l'hiver dernier des gens que l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) connaît aussi bien que moi,—je m'adresse à lui, parce que c'est le ministre qui se trouve mon plus proche voisin, —de bons Canadiens-français, pères de familles, population aussi paisible que l'on puisse imaginer, tourmentés par les privations de leurs femmes et de leurs enfants affamés, menaçaient et commençaient presque de se soulever devant de nouveaux venus au pays qui trouvaient de l'emploi, alors qu'ils étaient réduits à battre le pavé. C'est ainsi qu'ils se raisonnaient la situation: "Nous sommes du pays, nous", se disaient-ils, "et ce sont ces "Polacks", ces Ecossais, ces Allemands qui prennent nos places pendant que nos femmes et nos enfants crèvent de faim." Sentiment injuste, oui, sans doute, mais sentiment naturel.

Quelle est la situation actuellement? Je le répète, l'expérience de l'hiver dernier nous a appris quelque chose. Indifférent au sort des partis, peu soucieux de la destinée conservatrice ou libérale, le modeste journal que j'ai l'honneur de diriger a voulu non seulement enquêter, mais aider les institutions établies dans la ville de Montréal pour le secours des pauvres. Nous avons d'abord organisé un service pour venir en aide aux étrangers, car nous savions que chez le Canadien français de Montréal, la réaction instinctive, je pourais dire animale, contre l'étranger allait être telle qu'il fallait s'occuper de cette situation. Pendant plusieurs années, nous nous sommes efforcés de développer la fierté nationale parmi nos compatriotes; en conséquence, nous avons cru devoir les empêcher de dépasser la limite. Nous avons tout fait pour venir en aide à quelques familles venues de Pologne, d'Allemagne, de Hongrie et de quelques autres pays, qui mouraient de faim à Montréal, qui n'avaient encore aucune organisation charitable ou paroissiale comme en ont nos gens et les Irlandais catholiques ou les protestants de Montréal. Nous avons fait un peu de bien et le peu que nous avons accompli nous a permis de constater l'étendue du mal. Sans ce travail spécial que nous avons fait, je ne serais pas en mesure de parler comme je le fais en ce moment. Je serais peut-être incapable, comme l'est le ministre des Chemins de fer, de comprendre l'attitude de mon honorable ami de gauche, et je conclurais qu'il tente simplement de soulever la fureur populaire.

[M. Bourassa.]

Quiconque est au courant de la situation doit dire la vérité et s'efforcer d'ouvrir les yeux de ceux qui sont chargés de responsabilité. Durant la courte session de l'an dernier, je n'ai guère pris part à la discussion et l'on ne peut, je pense, m'accuser d'avoir embarrassé le Gouvernement. Même, mon honorable voisin dans cette Chambre (M. Woodsworth) m'a reproché, d'une façon amicale, de sembler désarmer en face d'un Gouvernement victorieux, tout comme le parti libéral en Angleterre a désarmé en face du gouvernement travailliste ou du parti conservateur. Il n'en était pas ainsi; je croyais simplement, qu'on devrait accorder au Gouvernement élu, toute la liberté nécessaire pour lui permettre d'agir. Tout le monde, j'espère, me croira si je dis que je n'ai pas l'intention d'introduire dans ce débat imprévu une idée quelconque de succès ou l'avantage politique. Ce Gouvernement ne peut, pas plus que ne l'aurait pu son prédécesseur, régler le problème immédiatement. Le grand tort des membres de la droite, c'est d'avoir fait naître dans l'esprit des gens, durant la campagne électorale, des espoirs irréalisables. Naturellement, nous savons tous cela. Il vaudrait beaucoup mieux pour eux admettre leur impuissance, et pour le parti libéral de coopérer avec le Gouvernement dans le but de trouver une solution à ce problème, que pour le parti au pouvoir de maintenir son attitude étroite et ridicule en prétendant pouvoir résoudre en six mois un problème qui déconcerte le génie des hommes d'Etat de tous les pays les plus civilisés de la terre et les théories et l'expérience des plus grands économistes et des hommes d'affaires les mieux avertis. Il vaudrait beaucoup mieux pour les députés de l'opposition de ne pas tenter de tirer une vengeance mesquine et étroite de ceux qui les ont battus aux dernières élections. Que les hommes les plus capables de tous les partis s'efforcent plutôt de démontrer au pays qu'avant de chercher le succès de tel ou tel parti nous nous occupons tous d'abord des masses souffrantes de la nation.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous assurer qu'il n'y a aucun esprit de vantardise dans ce que je vais dire; mon seul désir est de démontrer que je fais pour le mieux. Depuis que je connais la condition des pauvres dans ma propre ville, j'ai dit à mes enfants que nous devons épargner pour venir en aide aux autres. Je ne voyage plus en pullman; je voyage dans les wagons ordinaires du réseau national et du Pacifique-Canadien. Lorsque les gens des classes populaires parlent, j'écoute ce qu'ils ont à dire et quelquefois j'entends des choses extraordinaires; ils ne savent pas cependant qu'un bourgeois assez à l'aise les écoute. Et c'est alors que je comprends la vérité de ce que mon voisin a dit il y a un instant, à savoir que des ferments de haine naissent dans le cœur et l'esprit de Canadiens de toutes origines.

Je ne me demanderai pas si ce sont les cultivateurs ou les ouvriers qui souffrent le plus. Dieu sait que j'aime la campagne. Mon honorable ami le ministre des Postes (M. Sauvé) le sait également. Bien que j'aie été élevé et aie vécu à la ville la plus grande partie de ma vie, j'ai toujours représenté une circonscription rurale, car j'ai toujours cru que le Canada rural compte le plus dans notre vie politique et dans notre organisation sociale. Malgré cela, lorsque je visitai mes commettants ruraux l'été dernier, je leur ai dit que malgré leurs souffrances probables, je n'avais pas l'intention de demander au gouvernement, libéral ou conservateur, de laisser mourir les gens de faim dans les villes, afin de venir en aide aux cultivateurs en leur offrant des prix plus élevés pour leur beurre ou leur viande. Je leur ai dit qu'ils avaient au moins un coin de terre dont ils pouvaient se dire propriétaires, qu'ils avaient une chaumière ou une maison pour les abriter et qu'ils pouvaient retirer de leurs fermes ce qu'il leur fallait pour vivre, mais des centaines de milliers d'ouvriers et leurs familles dans les villes se trouvaient dans une situation telle qu'ils ne savaient pas de jour en jour s'ils avaient un foyer ou s'ils n'en avaient pas, ou s'ils auraient quelque chose à manger et à boire.

Je me rappelle avoir lu, il y a une quarantaine d'années, le rapport de la commission qui a fait connaître à la population de l'Angleterre l'état lamentable des pauvres quartiers (*slums*) de la grande ville de Londres. Fort de ma propre expérience et de celle de mes collègues au cours du dernier hiver, je puis affirmer dans cette Chambre que la situation de l'habitant des taudis de Londres il y a soixante ans n'était pas plus lamentable que celle de milliers de familles aujourd'hui même dans la ville de Montréal. Par suite de l'imprévoyance et de la négligence de nos autorités municipales, des milliers de maisons ont été construites lesquelles ne sont pas propres à être habitées par des familles chrétiennes et civilisées. On y trouve une pièce sur le devant que l'on appelle salon, une autre en arrière que l'on appelle cuisine, et deux autres chambres entre ces deux pièces où il n'y a aucune ouverture pour laisser entrer l'air et le soleil si ce n'est les portes de devant et de derrière. Jusqu'à cette année, une seule famille occupait les appartements à quatre pièces de ce genre, mais aujourd'hui des milliers de ces taudis inhabitables abritent jusqu'à quatre familles à la fois. Dans chacune des paroisses de la ville de Montréal, toutes les institutions de bienfaisance, les couvents, les écoles pour les garçons et pour les filles ont distribué des centaines de repas au cours de l'hiver. L'autre jour, je passais sur la rue Bleury que l'on pourrait appeler le quartier des bourgeois et des élégants de la ville de Montréal lorsqu'en face du collège Sainte-Marie,—je crois que c'est dans cette maison que l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) a fait son cours d'études, et deux de mes enfants s'y trouvent actuellement,—je vis deux ou trois cents ouvriers qui attendaient à la porte un peu de soupe qu'on leur donne gratuitement. M'étant renseigné, j'ai appris que les bons Pères de ce collège donnaient ainsi de la soupe deux fois par jour. Il en est de même dans soixante ou quatre-vingts institutions de la ville. Cela permet tout juste de vivre à ceux-là qui se rendent aux portes de ces maisons, mais les femmes enceintes, les femmes qui nourrissent, les hommes perclus de rhumatisme ne peuvent pas s'y rendre. Il leur faut compter sur la bonté des personnes charitables, religieux ou laïques, qui veulent bien aller de maison en maison porter des vivres à ceux qui souffrent et sont incapables d'aller chercher eux-mêmes leur ration quotidienne de soupe.

Je puis affirmer à l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux que le ressentiment se fait de plus en plus vif dans le cœur et dans l'esprit de ces hommes et de ces femmes comme j'ai pu le constater par ce que j'ai entendu l'autre jour dans le train qui nous transporte de Montréal à Ottawa. Trois bons Canadiens français conversaient et voici ce qu'ils disaient: "Très bien, nous avons réussi à passer l'hiver, nous avons pu faire vivre nos femmes et nos enfants, mais l'hiver prochain, si la situation ne s'améliore pas, nous verrons à obtenir quelque chose de plus". Le fait de dire ces choses est peut-être une provocation, mais il vaut mieux, je crois, les connaître que de les ignorer. Il est préférable de se préparer que de continuer à dire à l'aveugle: "Ma foi, la situation s'amé-

liorera d'elle-même grâce à l'application du tarif et autres mesures". Aucun tarif ou aucun régime douanier ne saurait améliorer cet état de choses.

Je voudrais faire une suggestion et c'est que le Gouvernement adopte une mesure semblable à celle qu'a adoptée le gouvernement de la colonie de Kenya. Constatant bien que la situation des habitants des villes était plus lamentable que celle des habitants des districts ruraux, ce Gouvernement a envoyé des agents demander aux cultivateurs s'ils pourraient nourrir et abriter une ou deux personnes de la ville. On leur a dit que, s'ils pouvaient le faire, le Gouvernement emploirait ses deniers à payer une petite rémunération à ces personnes. Je ne prétends pas que ce soit là le meilleur remède possible, mais j'affirme ceci: si l'on ne prend pas au cours de l'été qui vient des moyens urgents et pratiques pour empêcher ces personnes, je ne dirai pas de mourir de faim, mais les personnes qui se trouvent dans une impasse dans les petites villes et les villages où le travail est désorganisé et arrêté, d'aller encombrer les grandes villes et les cités, je dis que les résultats seront désastreux. Plus nous ferons de la réclame autour de nos institutions de charité et des moyens que nous prenons pour soulager la misère des habitants de nos grandes villes, plus nous verrons augmenter le nombre des habitants des petites villes qui s'en vont encombrer des villes comme Montréal, Toronto et Winnipeg. Ces gens croient que, grâce à ces organisations des grandes villes, ils y trouveront une chance de vivre.

Alors que je voyageais dans un wagon-fumoir de deuxième classe, il y a une quinzaine de jours, un homme qui me connaissait de vue s'approcha de moi. Il avait quelques rapports avec la circonscription électorale que je représente dans cette Chambre et il m'exposa la situation qui existait dans la ville d'Hawkesbury, à peu de distance d'ici. Cette ville, comme plusieurs autres villes des provinces de Québec et d'Ontario, a été construite et entretenue par une seule industrie. Or cette industrie est maintenant inactive et personne n'y peut trouver de l'emploi. Mon honorable ami de Prescott (M. Bertrand) pourra me reprendre si je fais erreur. Cet homme me dit que la moitié des maisons qui avaient été construites par les petits marchands, les professionnels et même aussi par quelques ouvriers étaient maintenant vides et que ces petits capitalistes étaient eux-mêmes aujourd'hui de pauvres gens parce qu'ils n'avaient plus de revenus. Cette ville a une dette de $750,000 qu'elle ne peut pas payer. Les ouvriers quittent la place, mais où vont-ils? Dans une autre ville d'égale importance? Non. Ils vont à Montréal ou à Toronto.

Je voyageais ces jours derniers avec un professeur du collège Macdonald, homme fort instruit, qui m'a parlé de ce qui se passe à Granby, où il était allé quelques jours auparavant. Il m'a rapporté un incident qui s'est produit dans une manufacture de cette ville. Dans cette manufacture, qui ne fonctionne que par intermittence, une jeune ouvrière s'est évanouie un certain avant-midi, vers dix heures. Ses compagnes l'entourèrent et lui demandèrent si elle était malade, mais elle répondit: "Non, mais c'est mon jour de jeûne". Puis elle expliqua que, dans sa famille, qui compte huit enfants, il y en avait quatre qui jeûnaient alternativement tous les deux jours de façon à permettre aux quatre autres de prendre une tasse de thé et un morceau de pain. Tous les membres de cette famille n'étaient pas employés, et le salaire de deux ou trois d'entre eux ne suffisait pas pour procurer une croûte de pain à tous les enfants. Voici des choses qui sont absolument étrangères à la politique et aux théories, mais ce sont des faits bien tristes. Il me semble que le devoir du Parlement, je l'ai dit l'automne dernier, est de voir d'abord à procurer un peu de travail à toutes ces personnes des petites villes ou des régions forestières, afin de les retenir dans la localité où elles habitent, et, si la chose est nécessaire, de faire en sorte que les compagnies de chemin de fer ne transportent pas ces gens dans les grands centres l'hiver prochain. En effet, si le danger signalé par mon honorable ami siégeant à ma gauche se présente, ce sera dû à la rivalité qui s'élèverait entre ces gens et les vieux citadins, nés et élevés dans les villes et qui verraient d'un mauvais œil les chômeurs des endroits environnants venir leur faire concurrence pour le peu d'emploi qu'il pourra y avoir ou pour recueillir les aumônes qu'on pourra distribuer et qui seront insuffisantes pour soulager toutes les misères.

Je crois avoir exposé la chose sans aucune intention d'embarrasser le Gouvernement ou personne autre. Je parle ainsi à titre de père d'une nombreuse famille et parce que je connais la situation des nombreuses familles non seulement à Montréal, mais même dans la bonne vieille ville de Québec.

Passant l'autre jour dans un endroit qui est à cinq minutes de marche de ce grand, je dirai même de ce monstrueux et scandaleux palais de la richesse et de l'opulence qu'est le Château-Frontenac, j'ai vu cent cinquante ouvriers venus de Saint-Malo et de Saint-Sauveur et faisant queue à la porte du refuge de l'Armée du salut, rue Saint-Louis, pour attendre une croûte de pain, tandis que des millionnaires américains, anglais et français fes-

toyaient au Château-Frontenac, à cinq minutes de là. Je demande à tous ceux qui ont de la richesse ou qui connaissent des gens fortunés de s'appliquer d'abord à créer dans leurs propres esprits puis à faire pénétrer dans l'esprit des autres un sentiment de véritable charité chrétienne. S'ils ne peuvent pas éprouver ce sentiment humain, qu'ils aient au moins la décence de cacher leur débauche de richesse et de luxe.

J'ai parlé de deux causes qui ont produit les révolutions et les émeutes dans les pays, soit teutoniques, soit latins; j'ajouterai qu'une troisième cause est ce cynisme du riche qui, non content de jeter les piastres par les fenêtres, est porté à afficher sa richesse et, au moyen du radio et des autres véhicules de la publicité, à faire connaître aux millions de gens qui crèvent de faim les extravagances du mondain et de l'égoïste.

L'hiver dernier, je passais quelques jours de repos dans le sud de la France, l'un des plus beaux coins de terre que Dieu ait donnés à l'humanité, où la plupart des gens mènent une vie modeste mais heureuse. Conversant un soir au foyer d'une modeste auberge de province avec un bon Méridional français aussi éloigné des idées bolchévistes ou communistes que le ministre des Chemins de fer et des Canaux peut l'être ou que je puis l'être moi-même, je le vis devenir soudain rouge de colère. Avec la brusquerie propre au Méridional français, il lança son journal à terre en s'écriant: "Ne pensez-vous pas, monsieur, que c'est assez pour rendre révolutionnaires les plus honnêtes gens?" Je lui demandai ce dont il s'agissait. Le journal contenait une dépêche de New-York disant qu'un certain gros bonnet de là-bas, possédant des millions qu'il avait gagnés ou volés je ne sais comment, venait de marier sa fille et qu'il avait donné un déjeûner de noces coûtant $200,000 et à la suite duquel chaque invité avait reçu une automobile en cadeau. Je donne cet avis aux gens riches et aux institutions riches du Canada: Si vous ne voulez pas vous résoudre à partager vos biens avec les pauvres, ayez au moins la décence de cacher votre richesse et le mauvais usage que vous en faites.

M. MULLINS: Je dois dire que je représente une circonscription rurale du Manitoba. Je viens de la parcourir et j'ai constaté que la situation dont l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a parlé n'existe pas là-bas. J'éprouve la plus haute estime pour lui, il a été mon pasteur autrefois dans la province du Manitoba, mais je ne puis comprendre pourquoi il applique aux régions rurales du Manitoba les remarques qu'il a faites à la Chambre. Ses remarques ne s'appliquent pas à la campagne.

M. WOODSWORTH: Je demande pardon à mon honorable ami, je parlais des centres industriels.

M. MULLINS: L'honorable député a mentionné les cultivateurs.

M. WOODSWORTH: J'ai affirmé que plusieurs agriculteurs sont dans le même état. C'est ce qui existe dans une grande partie de la Saskatchewan.

M. MULLINS: Pourquoi mentionner le Manitoba? Pourquoi mon honorable ami fait-il ces déclarations de nature à déprécier la valeur des terres? Nos cultivateurs ont la volonté de se reprendre et de faire face à la situation. Je viens de les rencontrer et je leur ai dit: Qu'est-ce qui ne va pas? Voici quelle a été leur réponse: "C'est ma faute. Je me reconnais responsable. J'ai acheté trois voitures Buick quand j'aurais dû acheter des fords." Un autre a dit: "J'ai mal choisi mon intermédiaire pour la vente de mon grain et me terre se trouve hypothéquée de ce fait. Si je pouvais me tirer de ce faux pas, tout irait bien." Nos cultivateurs sont prêts à faire face à la situation. Des assertions comme celles-là font du tort à l'Ouest canadien. Je prie les honorables députés de se rétracter ou de faire des réserves. Ils nuisent au Canada, ils font plus de mal que de bien avec de pareils propos.

M. HOWARD: Mes commentaires ne seront pas préjudiciables au Canada, mais j'estime que certains projets de loi adoptés au cours de la brève session de septembre ont empiré la situation. J'attire votre attention sur un certain cas. Il m'a été signalé par un télégramme que j'ai reçu voici une vingtaine de minutes, et par un message téléphonique de l'un de mes électeurs auquel je viens de répondre tout à l'heure. Voici ce télégramme:

Les arbres souffrent depuis quinze jours. A moins d'avoir un permis d'en prendre livraison immédiatement nous aurons à subir un désastre.
S. O. S.

Louis Gervais.

Pendant la brève session du Parlement, la députation a adopté un projet de loi inouï au Canada. Il autorise le ministre du Revenu national à fixer la valeur de certains articles pour les fins du fisc. L'opposition actuelle a combattu la proposition, mais la majorité ministérielle l'a adoptée. J'avouerai franchement que tout en comparant, à cette époque, la gravité du projet de loi, je ne saisissais pas alors aussi fortement que depuis une quinzaine de jours l'injustice qui peut en résulter, non seulement pour mon comté, mais pour le pays entier. J'en ai aujourd'hui la preuve et j'en ferai l'exposé pour le consigner. L'Assemblée et le peuple connaîtront ainsi les injustices commises.

Depuis quarante ans, M. Gervais fait le commerce des arbres fruitiers dans ma région. L'an dernier, de mai à décembre, il est allé de maison en maison dans mon comté et a vendu ses plants d'arbres fruitiers qu'il devait livrer au printemps. Ces plants venant des Etats-Unis étaient frappés d'un droit de 3c. la pièce. C'est le droit en vigueur depuis quarante-deux ans. On n'a pas modifié le tarif douanier quant à ces arbres, il n'en a pas été question à la Chambre. Le commun des mortels ignorait donc la modification. Mais par un décret du conseil, en décembre dernier, le Gouvernement a élevé la valeur imposable de 3c. à 30c. par plant, je le répète de 3c. à 30c. Deux wagons de plants commandés par cet homme sont arrivés à Sherbrooke et ils sont dans les hangars du Pacifique-Canadien dans cette ville. Il a payé $1,179.06 pour ces deux chargements. Je suis allé voir le ministre du Revenu national (M. Ryckman), l'autre jour. L'importateur de ces plants est venu à Ottawa et a eu des entrevues avec tous les hauts fonctionnaires qu'il a pu rencontrer, pour obtenir justice, simplement, et obtenir une mesure dans l'intérêt général. Mais on ne lui a rien accordé. Il est allé acquitter ses droits à la douane à Sherbrooke. L'an dernier, ils se montaient à $644.28. Le douanier a exigé, cette année, un droit de $3,472.18. Le droit a augmenté de $644.28 à $3,472.18, chose inouïe. Je mène une enquête sur cette affaire depuis la semaine dernière. Ce marchand ne s'est pas toujours approvisionné à l'étranger. Il a acheté ses plants en différents endroits. Je ne mentionnerai pas de nom pour ne point faire de tort à personne, mais, l'an dernier, il a commandé à une maison canadienne des plants à 12c. pièce, livraison faite à Sherbrooke. Cet arrêté en conseil fut ensuite adopté en décembre dernier et les pépiniéristes canadiens lui demandent cette année 23c. par arbre; c'est le prix demandé par trois différentes pépinières canadiennes dont j'ai les noms. J'irai plus loin; l'un des membres d'une de ces compagnies est actuellement dans les galeries de la Chambre. Ces arbres seront perdus, si l'on ne les livre pas. Bien plus, un de nos Canadiens honnêtes, qui n'a pas beaucoup d'économies, va se trouver ruiné sans qu'il y ait de sa faute, mais à cause de cette loi, si l'on ne fait pas quelque chose pour lui venir en aide. Je blâme le Gouvernement pour cela et je veux que les gens le sachent.

M. Gervais est venu me voir la semaine dernière et a fait la proposition suivante. Il m'a dit: "Monsieur Howard, si le ministre du Revenu national veut prendre tout mon argent, j'ai environ deux mille dollars à la banque, et consent à me livrer les arbres, je vais faire ma distribution et payer ensuite la balance des $3,472.18 que l'on me demande". Mais le ministre a refusé cette proposition.

Monsieur le président, nous avons le devoir de faire autre chose que de rester assis bien tranquilles sur nos fauteuils. Nous devons rendre des services réels à nos gens et si la situation est telle que l'honorable député de Labelle l'a décrite et j'en sais quelque chose personnellement, le Gouvernement doit essayer d'améliorer les conditions. Voici un cas où le Gouvernement peut intervenir. Il n'y a aucune raison au monde pour que le ministre ait refusé les propositions de cet homme qui, je le regrette, est malade aujourd'hui. Nos pépiniéristes canadiens ont commis un véritable crime en relevant leurs prix de 70 p. 100 pendant l'année, principalement quand les prix baissent en général et quand les salaires sont si bas qu'il est difficile à une famille de subsister. A cause de cette loi inique adoptée à la session spéciale l'automne dernier, cet homme de ma circonscription va se trouver ruiné et on va lui enlever jusqu'au dernier dollar qu'il a économisé depuis quarante-deux ans. J'en attribue la responsabilité au Gouvernement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désirerais poser une question au premier ministre. Si j'agis ainsi, c'est que je suis désireux de coopérer avec lui dans le règlement de l'importante question que l'on a discutée aujourd'hui.

L'an dernier, quand il a fait son appel au peuple, parlant de la question du chômage, mon très honorable ami a répété partout la promesse suivante: "M. King vous promet d'étudier la question. Moi, je vous promets de mettre fin au chômage". Je demande au premier ministre de dire à la Chambre et au pays exactement ce qu'il entendait par ces paroles. Que voulait-il dire par ces mots: "Je vais mettre fin au chômage". Il a aussi répété dans plusieurs de ses discours qu'il n'y avait aucune raison pour que des gens se trouvent sans travail dans un pays comme le Canada, que s'il était élu il y aurait du travail pour tout le monde; non pas des secours aux chômeurs, mais du travail, et que son Gouvernement et lui-même allaient trouver du travail pour tous ou périr à la tâche. Je voudrais que le premier ministre nous dise ce qu'il entendait par du travail pour tout le monde.

Je pensais qu'en présentant les crédits au Parlement et en donnant l'état des dépenses proposées pour cette année, on nous donnerait quelque indication d'un programme de travail, mais j'ai examiné tous les crédits et je n'y trouve rien de différent des crédits des années passées en ce qui a trait à la question du chômage. Mon très honorable ami conviendra

je l'espère que, vu la gravité de ses paroles, je lui ai donné toute la latitude voulue afin qu'il puisse tenir les promesses de sa campagne électorale. Je ne l'ai embarrassé d'aucune manière. J'ai fait mon possible pendant la session spéciale pour lui aider à faire adopter sans délai les mesures qu'il proposait. J'ai coopéré de toutes façons, dans la mesure permise par le poste que j'occupe, avec le Gouvernement pour lui aider à soulager les chômeurs et je suis encore disposé à coopérer dans toute la mesure de mes moyens. Mais pour aider à obtenir ce résultat, je voudrais que mon très honorable ami dise à la Chambre et au pays ce qu'il entendait dire quand il promettait de mettre fin au chômage s'il était élu.

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Je dois rappeler au comité que nous avons devant nous une loi de finances provisoire. On ne peut l'accorder que du consentement unanime de la Chambre et ce n'est ni le moment, ni le lieu de discuter les questions de politique générale. Je rappellerai également au comité que le règlement de la Chambre ne permet pas d'autre discussion de politique générale tant que l'adresse en réponse au discours du trône n'est pas adoptée. Quand la Chambre aura adopté l'adresse, le Gouvernement fera connaître son programme. Qu'on n'en doute pas. Quiconque connaît bien les institutions parlementaires soit que, tant que l'adresse n'a pas été adoptée, dans aucun Parlement d'un pays où règnent les institutions britanniques, on ne tente d'obtenir un exposé de la politique du Gouvernement pendant un débat sur l'adresse. Je l'ai laissé entendre, l'autre soir. Aujourd'hui, le Gouvernement veut obtenir, par le consentement unanime de la Chambre, les crédits que seule la Chambre peut mettre à sa disposition pour qu'il ait l'argent nécessaire à la marche des services de l'Etat. Pendant trois sessions, alors que j'étais chef de l'opposition, j'ai vu la loi de finances provisoire adoptée en trente minutes, à compter du moment où était proposée la motion invitant la Chambre à se former en comité des crédits jusqu'à la troisième lecture du bill. Voilà ce qui se passait chaque fois, du moins quand j'étais chef de l'opposition.

Une VOIX: Les circonstances étaient bien différentes.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement, et les gens réfléchis se préparaient à traiter les maux prévus, tandis que les autres n'en faisaient rien. Nous qui siégions alors à la gauche de l'Orateur notions ces faits, sans attirer beaucoup l'attention du gouvernement de l'époque. Vous en verrez des indications précises dans le hansard. Nous, qui étions alors à la gauche, indiquions ce qui devait se produire, à notre sens, si le parti au pouvoir ne changeait pas de ligne de conduite. Ce que nous prévoyions s'est produit. Il n'est pas opportun de discuter les questions de principe. C'est ce que j'ai dit, l'autre soir, et je n'ai pas l'intention d'oublier complètement les règles qui gouvernent nos institutions parlementaires. Mais je puis dire au moins qu'on ne rend pas service au pays par des exagérations comme celles qu'ont proférées certains orateurs, cet après-midi. En disant cela, j'ai conscience de mes responsabilités.

M. BEAUBIEN: Mais que disiez-vous en juillet dernier?

Le très hon. M. BENNETT: Je consens volontiers à discuter ce point, et je vais le faire avant de reprendre mon siège. L'honorable représentant de Marquette (M. Mullins), ayant procédé à un examen minutieux de son comté, vient de nous dire ce qu'il a constaté. J'ai reçu des renseignements semblables d'autres députés. Je connais des cas de misère. On croirait, monsieur le président, à entendre l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), que les malheureux n'ont reçu de sympathie que de notre collègue, alors que, l'été dernier, il est allé dépenser son argent pour s'amuser dans le midi de la France, au lieu de rester au pays. Il a blâmé les Canadiens de dépenser leur argent, alors que tous les économistes affirment que les riches doivent dépenser, pour mettre leur argent en circulation. L'honorable représentant de Labelle dit que les riches gaspillent leur argent, ce dont le peuple profite, et qu'ils ne devraient pas agir de la sorte. Voilà une façon de penser. Il en est une autre, en vertu de laquelle on prétend qu'on doit économiser son argent et le déposer à la banque, où il sera en sûreté; mais personne n'en profitera. Cette opposition marque bien la divergence d'opinion qui existe à cet égard.

Je ne veux pas répondre à nos vis-à-vis, pour l'heure, sauf sur un point. Je n'ai jamais pensé que je pouvais élaborer des mesures qui, en un jour, redresseraient les torts causés au pays pendant dix ans. Personne ne pensait que ce serait possible. Mais nous affirmons que, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons tenu nos promesses électorales plus qu'aucun autre gouvernement ne l'a jamais fait. Je ne m'arrêterai pas au cas cité par l'honorable représentant de Sherbrooke (M. Howard). Le ministre qui s'en est occupé est retenu loin de la Chambre par la maladie. Mais nous avons toujours soutenu que la vente au rabais de produits, au dé-

triment du producteur canadien, qu'il soit pépiniériste ou manufacturier, procure aux ouvriers étrangers du travail que pourraient exécuter les ouvriers du pays. Notre intention était d'agir de telle sorte que les Canadiens obtiennent ce travail. Nous n'avons pas à nous faire pardonner d'avoir fait cela.

M. HOWARD: N'avez-vous pas ajouté que les prix ne seraient pas relevés?

Le très hon. M. BENNETT: Certainement. L'honorable député ne parle pas d'un article du tarif douanier. D'après ses propres paroles, il ne s'agissait pas d'une modification du droit de douane. (*Exclamations.*) Il a dit qu'on n'avait pas modifié le droit, mais fixé à 30 c. la valeur imposable, qui était auparavant de 3 c. C'est ce qu'il a déclaré. Je ne saurais dire si les chiffres mentionnés ont quelque relations avec le dumping de marchandises de nature semblable sur ce marché parce que je n'ai pas les données en main; je ne savais pas qu'on soulèverait cette question. Si je l'avais su, j'aurais demandé qu'on attire mon attention au dossier.

Monsieur le président, je ferai remarquer qu'il serait tout à fait contraire à la coutume parlementaire de faire connaître notre politique avant l'adoption de l'adresse. Présentement le Gouvernement n'agit pas en qualité de gouvernement, il est simplement l'instrument qui permet au service public de fonctionner. Les gouvernements qui nous ont précédés ont fait voter des douzièmes provisoires, et on n'a jamais profité de l'occasion pour demander au gouvernement en fonction de définir sa politique, pour la bonne raison qu'il ne peut en faire l'exposé à ce moment, et ne doit pas le faire. Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, le Gouvernement irait à l'encontre de la tradition parlementaire s'il énonçait sa politique avant l'adoption de l'adresse. La meilleure indication de ce que le Gouvernement fera se trouve dans ce qu'il a déjà fait.

Les honorables membres de l'opposition hochent la tête. Ils sont opposés, je suppose, aux 20 millions votés pour soulager le chômage. Qu'ils se rappellent que ces 20 millions comportent une dépense de plus de 75 millions d'ici quelques mois sur des entreprises qui, dès que les conditions le permettront, seront menées à bonne fin. Vous ne peuvez pas vous attendre à ce que l'on paye les salaires exigés sans obtenir des résultats satisfaisants. Ce matin une délégation est venu me demander d'empêcher toutes les organisations volontaires qui rendent des services à l'humanité, le clergé, les associations de bienfaisance et de charité de continuer leur travail, en adoptant une loi à cet effet. C'est le désir exprimé par cette délégation. Leur mot d'ordre était: "Tout le monde sur la rue le 15 avril." Ils sont venus ce matin prier le Gouvernement d'établir l'assurance contre le chômage sans retenue sur les salaires. Je leur ai dit qu'ils ne l'obtiendraient jamais d'un gouvernement dont je ferais partie; c'est ce que je leur ai répondu; j'ai été tout à fait franc à ce sujet. Quels que soient les défauts de ce Gouvernement par ailleurs, on ne pourra certainement pas lui reprocher de manquer de décision.

En temps et lieu je répondrai aux questions posées par le chef de l'opposition, pas aujourd'hui mais au commencement de la session spéciale. Il peut se faire qu'il soit animé de l'esprit de coopération. Eh bien! s'il veut coopérer en patientant quelque peu nous arriverons peut-être à quelque chose; un petit peu de coopération de sa part pour l'adoption de l'adresse serait un effort méritoire et nous permettrait d'attaquer le programme de la session. Voyez ce qui s'est passé cet après-midi sur une simple motion *pro forma* demandant de voter un sixième des crédits pour assurer le fonctionnement du service public. Qu'avons-nous entendu de la part de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot)? Il est un des principaux membres du parti libéral actuellement, un de ceux qui siègent aux premiers rangs de l'opposition, un des lieutenants en qui on a le plus confiance, un de ceux à qui ses collègues accordent les applaudissements les plus prolongés et les rires les plus sonores; on lui donne l'encouragement qui pousse toujours à aller plus loin dans la voie qu'il a adoptée. Ce membre influent du parti libéral a passé l'après-midi à nous lire un texte, pour insertion au hansard, sur un ton trop bas pour être entendu des sténographes, et il leur a ensuite remis des liasses de documents qui seront insérés au hansard aux frais du public, en se basant sur le principe, je suppose, que l'on doit faire gagner de l'argent à ceux qui préparent cette publication, car cela ne peut certainement pas servir d'autre fin.

Mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) connaît bien les institutions parlementaires, et il sait parfaitement que nous ne pouvons pas traiter en ce moment la question qu'il a soulevée. Ces messieurs ne sont pas des ignorants. Si on ne peut pas adopter cette motion de pure forme concernant les crédits provisoires, cet après-midi, les fonctionnaires ne seront pas payés demain, et ils sauront à qui s'en prendre. Ils ne pourront certainement pas blâmer le Gouvernement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, le premier ministre vient

de faire une déclaration qui est tout à fait exacte; il a dit que d'après la coutume parlementaire on ne doit pas aborder les autres affaires de la Chambre tant que l'adresse n'est pas adoptée, et qu'on ne peut le faire qu'avec l'assentiment de la Chambre. Me permettra-t-on de faire remarquer à mon très honorable ami que si, à l'occasion, il a fallu s'écarter de cette règle, la faute ne doit retomber que sur lui et les membres de son cabinet. Ils n'on convoqué le Parlement que très tard cette année, et on ne peut certainement pas blâmer l'opposition à ce sujet. La session s'est ouverte à la fin de l'année financière, et tout naturellement le service public était exposé à souffrir parce qu'on ne pouvait pas voter les crédits de la façon régulière.

Mon très honorable ami désirait obtenir les crédits nécessaires au fonctionnement du service public avant le congé de Pâques. Nous avons montré notre bon vouloir à lui accorder des subsides provisoires. Pour quelle raison, mon très honorable ami n'a-t-il pas déposé les prévisions budgétaires avant le congé de Pâques, au lieu d'attendre à aujourd'hui, le 15 avril? L'année financière commence au premier et non pas au 15 avril; or, le budget n'a été déposé sur le bureau qu'hier ou avant-hier. L'opposition n'est pas en faute; la présente situation n'est pas du tout due à un manque de coopération ou à un manque d'égards de la part de la gauche. C'est entièrement de la faute de mon très honorable ami et de ses collègues si la session a été convoquée aussi tard et si le programme parlementaire n'était pas prêt à l'ouverture de la session.

De plus j'ajouterai ceci: Lorsque mon très honorable ami a demandé l'adoption des crédits supplémentaires pour la dernière année financière et, un peu plus tard, le vote de subsides provisoires pour l'année courante, il fallait le consentement unanime de la Chambre afin de suspendre la procédure régulière et permettre d'aborder l'examen des crédits. Mais l'opposition a accédé avec empressement à cette demande. Cependant, lorsque mon très honorable ami, grâce à la courtoisie de la gauche et, de fait de toute la députation, a proposé en conséquence du consentement ainsi obtenu que la Chambre se forme en comité des subsides. Cette motion confère à n'importe quel honorable député le droit de soulever toute question comportant le redressement d'un grief et surtout le droit de discuter le problème le plus important de l'heure.

De plus, est-ce que le débat sur l'adresse se poursuit depuis passablement de temps et avons-nous entendu le très honorable premier ministre ou aucun de ses collègues du cabinet discuter les divers aspects du problème du chômage? Or, si nous consultons le hansard de la première à la dernière page, l'on constate que le ministère a gardé le silence sur cette question de première importance au point qu'elle a nécessité la convocation d'une session spéciale du Parlement afin de la régler. Dans les circonstances, non seulement l'opposition a le droit mais le devoir lui incombe de mettre le Gouvernement du jour en demeure, à chaque occasion propice, d'énoncer son programme touchant la solution de ce problème de toute première importance; en agissant ainsi à l'heure actuelle, nous accomplissons simplement la première fonction qui est dévolue à la gauche: c'est-à-dire amener le Gouvernement à énoncer le programme qu'il entend suivre.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question pour l'instant. J'estime que cela serait de nature à mieux faire comprendre l'attitude du Gouvernement par tout le pays, si le premier ministre consentait à communiquer à la Chambre, séance tenante, le programme qu'il entend mettre à exécution pour donner une solution au problème du chômage qui est si grave au Canada, à l'heure actuelle. Et le meilleur moyen de s'en tirer pour mon très honorable ami, ce serait de dire franchement à la Chambre et au pays quelle signification il faut attribuer à sa promesse de mettre un terme au chômage. Il est bien bel et bon de la part de mon très honorable ami de prétendre aujourd'hui qu'il n'a pas voulu dire qu'il mettrait fin en une journée à des maux qui datent de dix années. Loin de moi l'idée de soulever une controverse à ce sujet ni sur la question de savoir quelles sont les causes de la situation existante; cela entraînerait un long débat. Mon très honorable ami a discuté la situation réelle des affaires du pays, l'été dernier, c'est-à-dire le problème du chômage. Or, il a rejeté sur les épaules du Gouvernement de l'époque toute la responsabilité quant à cette situation. Pour notre part, nous avons été assez francs pour dire que cet état de choses était partiellement le fait de la situation mondiale. (*Exclamations.*) Est-ce que cette assertion n'était pas exacte?

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami niait l'existence du chômage.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout; nous n'avons jamais rien dit de tel. A maintes reprises, j'ai déclaré publiquement que la crise dont souffrait le Canada était mondiale. J'ai exposé à mon point de vue les causes du chômage et j'ai insisté avec vigueur pour l'adoption du programme, lequel suivant moi, devait contribuer plus que tout autre chose à l'accroissement du volume de notre commerce. J'ai affirmé que l'accroisse-

ment du volume de nos échanges procurerait plus de travail à notre population et c'était là le moyen de mettre un terme au chômage. Voilà le principal argument que j'ai fait valoir au cours de la dernière campagne électorale. D'autre part, mon très honorable ami a discuté le problème du chômage sans tenir compte des causes et il s'écriait: "Donnez-moi les rênes du pouvoir et je mettrai un terme au chômage". Et maintenant je pose de nouveau la question: Qu'a-t-il voulu dire lorsqu'il s'écriait: "Je mettrai un terme au chômage". A l'heure qu'il est, sa réponse, à savoir qu'il ne peut défaire en un jour le mal résultant de plusieurs années de mauvaise administration, n'est pas valable aux yeux ni des sans-travail ni de l'opinion publique. Il y aura bientôt neuf mois que le Gouvernement est à la direction des affaires et le budget en discussion est destiné à acquitter les dépenses publiques, au cours des prochains douze mois. Cependant, il ne renferme rien qui soit de nature à nous mettre au fait du programme qu'il a l'intention de poursuivre. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, mais je demanderai à mon très honorable ami, lorsque nous reprendrons l'examen des crédits, ce qu'il a voulu dire par les paroles que je viens de citer, et je compte que, d'ici là, il sera prêt à donner une réponse satisfaisante au public.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, l'attitude de mon très honorable ami, telle qu'il l'expose dans sa dernière phrase, est tout à fait juste, et je m'efforcerai de m'y conformer. J'estime que ce sera le temps et l'endroit propices pour formuler des observations et y répondre. J'ai simplement voulu dire que jusqu'ici il n'est jamais survenu un débat de cette nature au moment où le Gouvernement demandait, par simple formalité, des subsides en vue de maintenir le service public. C'est ce à quoi visaient mes observations et je donne à mon honorable ami l'assurance que nous tâcherons de nous conformer à ses propositions, et ce, j'espère, avant que nous soyons de nouveau appelés à examiner une demande analogue à celle-ci.

L'hon. M. VENIOT: Vu le grand nombre de questions et d'avis de motions pour production de documents qui figurent au *Feuilleton*, le premier ministre peut-il nous dire si nous pouvons compter que les documents demandés seront déposés avant l'examen du budget principal?

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami peut être certain que, même si un certain nombre de ces documents sont de longue étendue, tous ceux qui, à notre avis, devraient être déposés sur le bureau de la Chambre sont en voie de préparation, et dès que l'adresse aura été adoptée nous pourrons répondre aux questions sans plus tarder.

L'hon. M. VENIOT: J'ai une autre observation à faire qui se rattache à la question soulevée par l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard). Il s'agit du dumping. Au cours de la discussion à ce sujet le premier ministre a dit que le droit n'avait pas été augmenté, mais que ces marchandises étaient déversées en Canada et que, par conséquent, le droit contre le dumping s'appliquait. Si l'on examine l'affaire à fond on constatera que, au moment même où, au cours de la session spéciale, le Parlement autorisait le ministre du Revenu national à appliquer le *dump*, pourrais-je dire, le prix des marchandises ainsi atteintes augmentait en Canada.

M. GOTT: Non pas de toutes.

L'hon. M. VENIOT: Mais l'honorable député reconnaîtra que le prix de certains articles a augmenté.

M. GOTT: Non.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député est toujours prêt à interrompre, mais il ne sait pas ce dont il parle.

M. GOTT: Oui, je le sais.

L'hon. M. VENIOT: Que l'honorable député patiente quelques instants. Tout ce qu'il peut faire ici c'est d'interrompre. La dernière session, l'honorable député n'a pas fait autre chose que.—je ne me servirai pas de l'expression antiparlementaire "faire obstruction", mais c'est tout de même ce que je veux dire. Il a accaparé les instants de la Chambre à faire des objections, des objections très graves, à certaines façons dont se poursuivait l'administration de quelques services. Aujourd'hui, il fait perdre du temps à la Chambre en interrompant les orateurs de ce côté-ci. Je lui dirai que de ce côté-ci de la Chambre nous ne comptons pas sur ses conseils quant à la manière dont nous devrions agir au sujet d'affaires de cette nature.

Un MEMBRE: Ce n'est pas vous qui administrez le pays.

L'hon. M. VENIOT: Non, ce n'est pas nous; et ce n'est pas non plus le Gouvernement qui dirige ce côté-ci de la Chambre. Nous le dirigeons comme nous l'entendons. L'honorable député qui parle de dominer le Gouvernement est quelque peu offusqué lui-même, un peu aigri de ne pas avoir été appelé à en faire partie. Il y a peut-être quelque raison à cela si les bruits qui courent ont le moindre fondement. Je reviens maintenant à la question du dumping. Dans le cas

dont il s'agit, au moment même où le ministre était spécialement autorisé à appliquer le droit antidumping, le prix des plants de pépinière en Canada augmentait, et c'est sur l'augmentation de prix que le ministère du Revenu national arrêta le chiffre auquel la clause contre le dumping devrait s'appliquer.

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. VENIOT: En quoi ai-je enfreint le règlement?

M. le PRESIDENT: Venez-en au crédit en discussion.

L'hon. M. VENIOT: C'est ce que je fais. Le premier ministre a parlé à ce sujet.

M. le PRESIDENT: Depuis le commencement de la séance, tout le monde s'est écarté de la question.

L'hon. M. VENIOT: S'il en est ainsi, on ne me rappellera pas à l'ordre, assurément. Vous n'entendez pas faire un exemple de moi lorsque vous avez permis à tous les autres de discuter la chose. Je puis revendiquer ce que j'estime être mon droit, avec tous les égards dus au président de comités. J'allais dire que, bien que le droit sur les plants de pépinières n'ait pas été haussé à la session spéciale, cependant, étant donné que le ministre avait le droit d'appliquer la loi du dumping, le producteur canadien a eu l'idée d'augmenter de près de 80 p. 100 le prix des plants comparativement à ce qu'il était en août 1930. Voici comment a surgi l'injustice dont a parlé mon collègue de Sherbrooke.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): J'espère que l'on ne trouvera pas déplacées les observations que je vais formuler, car elles visent le service civil. Depuis deux ou trois jours j'ai parlé du sort des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, qui doivent nécessairement être placés dans d'autres ministères ou destitués tout à fait. Je désire aussi corriger une impression qu'ont quelques honorables députés, savoir que le Gouvernement antérieur n'a rien fait pour faciliter autant que possible la permutation de ces employés. Je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre; je comprends le désir du premier ministre de faire adopter ces crédits provisoires. Cependant, ces quelque cent cinquante fonctionnaires ont droit de savoir s'ils sont définitivement à la porte, ou si le Gouvernement va prendre quelque mesure pour les placer dans d'autres départements, lorsqu'il y aura des vacances. Je veux m'expliquer clairement. Je ne demande pas que le ministère paie des appointements à ces fonctionnaires lorsqu'ils ne sont pas réellement employés, mais que leurs noms soient inscrits sur une liste et qu'ils aient la préférence en cas de vacances, qu'il s'agisse d'avancements ou de nouvelles nominations.

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député suggère-t-il que lorsqu'il y a une vacance dans un ministère, tous les employés qui ont attendu de l'avancement depuis quinze ou vingt ans, et qui ont l'expérience nécessaire cèdent leur place à quelque fonctionnaire d'un autre ministère, tel que celui de l'Intérieur?

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Oui, c'est ce que je propose. Si mon honorable ami consulte la loi du service civil, il verra que souvent, lorsqu'il y a des examens d'avancement, ceux-ci ne sont pas limités aux fonctionnaires d'un ministère en particulier; d'autres employés qui ont les mêmes titres ont droit de concourir. Je comprends parfaitement les difficultés qui surgissent à cet égard, mais c'est une situation exceptionnelle, et qui ne se répétera probablement jamais dans les annales du service civil. Je ne sais pas quel mal il peut y avoir à faire attendre quelqu'un pendant un an pour avoir de l'avancement ou, surtout, pour entrer dans le service.

L'hon. M. CAHAN: Je puis citer des cas où l'on a attendu cinq ou dix ans.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je le sais, mais mon honorable ami conviendra que ceux qui ont quinze ou vingt ans de bons services à leur crédit ont droit à la même chance qu'un fonctionnaire dans un département. Et, en réalité, à mon sens, dans les circonstances...

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député a suggéré la préférence, non la même chance.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Oui, la préférence.

L'hon. M. CAHAN: Je veux simplement comprendre l'honorable député.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Telle est mon attitude; je ne veux pas qu'on s'y méprenne. Et je désire qu'il soit bien clair qu'en prévision de cette difficulté les jeunes membres du personnel ont été permutés autant que possible. Je ne tiens pas à censurer, mais à aider. Je n'ai pas fais entendre un mot de blâme. Je comprends les sérieuses difficultés que présente la permutation d'un fonctionnaire d'un ministère à un autre. Tout de même, c'est une situation exceptionnelle, qui ne se représentera probablement pas d'ici à plusieurs années.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne prendrais pas le temps du comité si l'honorable préopinant n'avait pas soulevé une question de grande importance pour le public, et encore

plus pour les intéressés. Au mois de mars 1926, et peut-être avant, la Chambre a appris que les ressources des provinces de l'Ouest leur seraient remises, ce qui, naturellement, entraînerait aussitôt une réduction du personnel du ministère de l'Intérieur. Afin que le comité comprenne bien la situation, j'ai fait préparer un état montrant le nombre des fonctionnaires permanents et temporaires au bureau-chef à Ottawa, en mars 1926, et durant le même mois de chaque année subséquente, aussi bien qu'en février 1931, la dernière année dont nous ayons les statistiques. Cet état montre le nombre des employés permanents et temporaires au bureau-chef et ailleurs.

Au mois de mars 1926, après que la Chambre eût été informée de l'accord avec l'Alberta,—le discours du trône nous apprenait en effet que les ressources naturelles allaient être transférées aux provinces de l'Ouest,—le personnel permanent de l'administration centrale, ici, comprenait 1,194 employés. Le tableau ci-dessous donne les chiffres pour cette année-là et les années subséquentes:

1926	1,194
1927	1,184
1928	1,215
1929	1,230
1930	1,251

Mon honorable ami l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Stewart) réussit dans une branche du service. Le directeur prit la chose en main, opéra des transferts en assez grand nombre, de sorte qu'au mois de février cette année le nombre d'employés en comprenait 1,177. Voici maintenant le relevé comparatif des employés en dehors de la capitale:

1926	667
1927	673
1928	700
1929	696
1930	717

Cette année il y en a 670, soit trois de plus qu'au mois de mars 1926, alors qu'on nous annonçait le transfert prochain des ressources naturelles. Quant aux employés temporaires dans le département, à Ottawa, voici le relevé:

1926	67
1927	122
1928	126
1929	194
1930	212

Cette année, qu'on nous en loue ou non, le nombre est diminué à 145. Les employés temporaires à l'extérieur étaient au nombre de 140 au mois de mars 1926. Des temporaires, en quête de sinécures, des favoris du pouvoir. De 1926 à ce jour le mouvement des temporaires extérieurs se traduit ainsi:

[Le très hon. M. Bennett.]

1926	140
1927	153
1928	188
1929	203
1930	235
1931	139

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon honorable ami tient-il compte des journaliers employés de temps à autre?

Le très hon. M. BENNETT: Non; seulement des employés temporaires. Si la main-d'œuvre provisoire était comprise, le total serait bien plus considérable. Le personnel complet du département de l'Intérieur, au mois de mars 1926, au moment où l'on annonçait le transfert des ressources naturelles, et au cours des années suivantes est indiqué ci-dessous:

1926	2,068
1927	2,132
1928	2,229
1929	2,323
1930	2,415
1931	2,131

On remarquera qu'il se trouve 63 employés de plus en 1931 qu'en 1926. Il faut tenir compte de l'accroissement de la besogne, et autre chose semblable, mais je n'ai pas le moindre doute que si l'on s'était alors intéressé aux permutations d'emplois autant qu'aujourd'hui la difficulté ne fût bien moindre maintenant.

Le feuille de paye correspond au nombre d'employés:

1926	$301,330 00
1927	308,947 43
1928	337,301 93
1929	351,135 16
1930	364,759 16
1931	337,093 65

C'est-à-dire que le transfert des ressources naturelles ayant été effectué au mois d'octobre dernier, le Gouvernement actuel s'est trouvé en présence de cette malheureuse et regrettable situation d'un personnel non pourvu et représentant, par rapport à mars 1926, une charge additionnelle de $36,000 comme traitements.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Vous parlez de cette année?

Le très hon. M. BENNETT: Au mois de février de cette année, dernière période qui comprend la liste des employés du service extérieur. L'honorable membre comprendra que toute personne chargée du devoir qui nous incombe actuellement ne saurait y songer sans émotion, je dirai même sans appréhension. Mais je le demande au comité: pouvons-nous garder des centaines de personnes à qui nous n'avons rien à donner à faire? Voilà la première question.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je veux croire que mon honorable ami ne s'imagine pas que je lui demande cela.

Le très hon. M. BENNETT: Deuxième question: est-il possible de transférer ces gens dans d'autres départements? En qualité de ministre des Finances, j'ai écrit à chacun de mes collègues il y a plusieurs semaines déjà: Le dernier relevé que j'ai sous les yeux démontre que vous avez un certain nombre d'employés temporaires. Voulez-vous avoir l'obligeance de me faire connaître la raison de cet état de choses. Dans chaque cas, on m'a remis un mémoire sur la possibilité, plus tard, de s'occuper de ceux qui détenaient des positions, dirai-je permanentes, dans le ministère de l'Intérieur. En fin de compte, le ministre de l'Intérieur (M. Murphy) a réussi à placer un certain nombre des membres de son personnel, et je dirai aux membres de ce comité et à tous les intéressés que nous avons le sincère désir de régler la situation de la façon la plus satisfaisante possible; d'un autre côté, nous ne pouvons pas et n'osons pas maintenir en fonction des gens qui n'ont rien à faire. A mon sens, personne ne devrait songer à nous demander cela.

Je sais que l'ancien ministre ne s'opposera pas à ce que je revienne sur la suggestion qu'il faisait l'autre soir. Il a dit que, dans certains cas, il serait peut-être possible pour le Parlement de prolonger la période de service, afin d'augmenter les émoluments que ces employés civils recevraient d'après la loi de mise à la retraite. On me dit qu'une telle mesure exigerait une étude approfondie de toute la question du taux de contribution, mais je dirai à mon honorable ami que nous n'avons pas oublié entièrement sa suggestion.

L'honorable ministre de l'Intérieur, qui peut compter sur les sympathies de tous ceux qui le connaissent intimement, s'est tracassé,—j'emploie le mot à dessein,—davantage à ce sujet qu'au sujet de toute autre question publique qui intéresse son département. Cette question touche des employés et on n'a pas besoin de nous signaler l'inquiétude nerveuse qui poursuit ceux qui ne sont pas trop sûrs de garder leur situation, de ceux qui songent au lendemain, de ceux qui ont des obligations et désirent les exécuter; nous songeons tous à cela.

On a répandu des nouvelles fausses à ce sujet et sans blâmer qui que ce soit, j'attire l'attention du comité sur les résultats d'une pression politique ou autre. Ce comité doit comprendre les difficultés auxquelles nous avons à faire face, et je dirai que nous sommes prêts à accepter avec reconnaissance toute suggestion que l'on pourrait faire. Le Gouvernement a un désir sincère de traiter les intéressés de la façon la plus convenable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, mon très honorable ami a employé une expression qui a dû lui échapper, s'il ne l'a pas employée par suite de l'ignorance des faits. Il a dit que les employés temporaires sont des favoris politiques qui cherchent un emploi. Mon honorable ami approuve d'un signe de tête. Puis-je lui dire que cette déclaration est des plus injustes. Si ma mémoire est fidèle, je dirai qu'à l'époque où l'ancien gouvernement libéral est arrivé au pouvoir, nous avons trouvé des centaines, je pourrais probablement dire des milliers d'employés classés comme temporaires. Le règlement du cas de ces employés a constitué une grosse proportion du travail concernant le service civil et, si je me rappelle bien, durant le régime libéral, un grand nombre de ces employés ont été absorbés,—pour me servir d'une expression technique,—dans le service; c'est-à-dire, ils ont été nommés à titre permanent.

Le très hon. M. BENNETT: En vertu d'un décret du conseil.

Le très hon. MACKENZIE KING: Par l'entremise de la Commission du service civil. Il se fait que plusieurs employés, appelés temporaires, comptent beaucoup plus d'années de service que d'autres que l'on appelle permanents. J'ai l'impression que le cas de ces employés temporaires a été réglé sans que l'on s'occupât de leurs opinions politiques. On les a nommés à titre permanent, parce qu'ils comptaient plusieurs années de service. Je suis convaincu qu'en ce moment il se trouve encore un grand nombre d'employés dits "temporaires" qui comptent dix, peut-être quinze ou vingt ans de service. A mon sens, on a grandement tort de prétendre que ce sont des favoris politiques en quête d'un emploi. Ce sont des employés de l'Etat qui ont servi leur pays fidèlement et à cause de certaines circonstances qui constituent, à mon sens, une injustice, on a retenu leurs services d'année en année comme employés temporaires quand ils auraient dû obtenir leur permanence depuis longtemps.

L'hon. M. BENNETT: Le très honorable leader de l'opposition a raison et a tort. Quand il dit que ce sont des employés qui comptent plusieurs années de service comme temporaires, il a absolument raison. Un grand nombre d'employés du ministère de l'Intérieur...

Le très hon. MACKENZIE KING: Et d'autres ministères également...

Le très hon. M. BENNETT: ...sont classés comme temporaires, bien qu'ils comptent comme l'a dit mon très honorable ami, plusieurs années de service. Ceux qui n'ont que six mois de service sont dans une classe tout à fait différente, mais ils sont également classés comme temporaires et ce sont eux qui pour le moment peuvent exercer l'influence nécessaire pour obtenir le résultat désiré.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Ce sont des ouvriers d'occasion?

Le très hon. M. BENNETT: Non. Les employés temporaires dans les bureaux de l'administration centrale étaient au nombre de soixante-sept au mois de mars 1926. Lorsque nous avons pris les rênes du pouvoir, le nombre en était de 212 et il est maintenant de 145. Il y a deux divisions d'employés temporaires.

Je serais porté à admettre jusqu'à un certain point les observations de mon honorable ami. C'est au Conseil de la trésorerie que j'ai d'abord entendu parler de la question sur laquelle il a appelé mon attention. Je me rappelle le cas d'une personne qui avait plus de treize années de service et qui était encore classée comme employé temporaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il y en a qui ont vingt années de service.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne me rappelle pas un service plus long que celui du cas auquel je fais présentement allusion. C'est un exemple des cas de cette classe dans la liste des employés temporaires.

Sir EUGENE FISET: Le premier ministre voudra-t-il avoir la bonté d'éclaircir un point? Tous ces hommes qui sont mis à la retraite ou à qui on accorde une pension à l'heure actuelle sont-ils traités de la même manière? Leur donne-t-on un congé conformément aux dispositions de la loi du service civil, ou les avertit-on tout simplement une journée d'avance qu'il leur faut s'en aller?

Le très hon. M. BENNETT: Autant que je sache, ils sont tous traités de la même manière, excepté ceux qui ont obtenu un congé. Je ne saurais dans le moment donner une réponse catégorique à ce sujet. Si je m'en souviens bien, on a averti les employés d'une certaine classe que leurs positions avaient été abolies; c'est-à-dire qu'il n'y a plus de travail pour eux.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Tous les employés du service des terres seraient dans cette classe?

Le très hon. M. BENNETT: Surtout dans cette division.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Sir EUGENE FISET: Le premier ministre me permettra-t-il de citer un cas?

Le très hon. M. BENNETT: Certainement.

Sir EUGENE FISET: Il y a le cas du bibliothécaire du secrétariat d'Etat, M. Henri Roy, qui est âgé de plus de soixante-dix ans, a quarante années de service et, qui, d'après la loi du service civil, a droit à un congé d'au moins six mois. Or, si je comprends bien, il a été renvoyé du service sans un seul jour de congé, bien que le ministère ait recommandé au cabinet de lui donner au moins six mois de congé.

L'hon. M. CAHAN: Si je ne me trompe, ce bibliothécaire n'a demandé un congé qu'après avoir atteint l'âge de soixante-dix ans ou plus, alors qu'il devait prendre sa retraite. Aux termes de la loi, il devait prendre sa retraite, à moins que je ne puisse déclarer qu'il possédait certaines aptitudes spéciales exigeant qu'on le garde en fonction pendant une autre année. Je ne désire pas discuter ici ce qui a trait au personnel de mon département, mais je ne pouvais pas donner le certificat nécessaire dans ce cas. Le bibliothécaire a reçu tous les avantages que nous pouvions lui donner aux termes de la loi.

Le très hon. M. BENNETT: Puisque mon honorable ami de Rimouski a soulevé la question, que l'on me permette de faire remarquer ici que l'article de la loi du service civil déclare,—et je n'en suis pas plus responsable que les autres membres de cette Chambre,—que les employés civils peuvent être mis à la retraite à l'âge de soixante-cinq ans, mais qu'à l'âge de soixante-dix ans ils doivent être mis à la retraite, à moins que les autorités compétentes ne certifient que, par suite d'aptitudes spéciales, ils doivent être maintenus en fonction. J'ai signé un certificat de ce genre l'autre jour, mais voici ce que je dis au comité: voici un employé âgé de soixante-treize ans et qui a obtenu un certificat il y a trois ans. Ce certificat a été de nouveau accordé comme pure formalité, attestant que, par suite de ses aptitudes spéciales il devait être maintenu en fonction. Quelle était sa position, croyez-vous? Il était préposé à l'ascenseur. Je cite cet exemple pour montrer les difficultés que rencontre le Gouvernement dans les questions de ce genre. Nous n'avons pas soulevé la question, mais, lorsque quelqu'un le fait, nous devons l'étudier et la seule manière de sortir de l'impasse est de faire un certificat de cette nature. Le secrétaire d'Etat explique le cas auquel fait allusion l'honorable député de Rimouski. Mon honorable ami de Rimouski admettra qu'il ne voudrait pas demander au

secrétaire d'Etat de signer un certificat de ce genre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cet employé était-il dans le bureau du premier ministre?

Le très hon. M. BENNETT: Non.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. BENNETT: Voici la deuxième résolution: Je propose:

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas $1,887,664.67 représentant un sixième de chaque crédit des différentes allocations qui n'ont pas été votées pour le Canadian National Steamships and Maritime Freight Rates Act, et inscrites dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

M. POULIOT: Le premier ministre sait fort bien que je l'estime.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'en est pas flatté.

M. POULIOT: Lorsqu'il emploie le sarcasme à l'endroit de mon humble personne j'avoue que je me sens bien petit mais lorsque je me compare à ses ministres, exception faite du ministre de la Justice qui siège à sa droite, je me réassure. Je désire continuer la lecture de ce rapport.

M. le PRESIDENT: La résolution ne vise pas les chemins de fer; elle se rapporte simplement aux navires. L'intervention de notre honorable ami sort donc de la question.

M. POULIOT: N'y est-il pas question des chemins de fer nationaux?

M. le PRESIDENT: Il s'agit uniquement des navires de l'Etat.

M. POULIOT: Une telle confusion règne dans les chemins de fer que je ne sais plus que faire à cet égard.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait sur les résolutions.

M. POULIOT: J'aimerais à adresser une question au premier ministre.

M. l'ORATEUR: La Chambre n'est saisie d'aucune motion à ce moment-ci.

M. POULIOT: Nous en sommes à la lecture de la résolution.

M. l'ORATEUR: Aucun débat n'est permis lorsqu'il est fait rapport sur la résolution.

M. POULIOT: Je demande la parole pour une question de privilège. Lorsque la première résolution fut déposée, je demandai au premier ministre si elle avait trait aux chemins de fer nationaux, et il me répondit qu'il devait en présenter une autre qui s'y rattacherait. Le président vient de m'informer que la deuxième résolution ne comportait rien au sujet des Chemins de fer nationaux. Je ne saurais dire si le premier ministre s'est trompé, et je voudrais être renseigné à ce sujet.

(Les résolutions sont lues la 2e fois et adoptées.)

LOI DE FINANCES PROVISOIRE

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. LaVergne.

Le très hon. M. BENNETT propose:

Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1932, la somme de $42,087,112.10 soit octroyée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

M. POULIOT: Cette motion comporte-elle quelque chose au sujet des Chemins de fer nationaux?

Le très hon. M. BENNETT: Non, à mon grand regret.

M. POULIOT: N'en soyez pas peiné.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait sur la résolution qui est lue la 2e fois et adoptée.

Le très hon. M. BENNETT demande à déposer un projet de loi (bill n° 25) accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

Cette motion est adoptée; le projet de loi est lu les 1re et 2e fois, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. LaVergne, pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er (titre abrégé).

M. POULIOT: S'agit-il d'une partie des crédits qui sont compris dans le cahier des crédits pour l'année financière?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

M. POULIOT: Le numéro 161 est ainsi libellé:

Chemins de fer de l'Etat: Aménagement supplémentaire pour service des bacs transbordeurs entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard, $1,057,310.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Centre, que le montant soit réduit à un dollar, et je parlerai sur la motion.

M. le PRESIDENT: Nous sommes à délibérer l'article 1er. L'honorable membre peut proposer un amendement sur cet article et demander que le titre soit modifié.

M. POULIOT: S'il y a un amendement qui autorise une explication au sujet de toute l'affaire, je l'accepterai volontiers. Je me rendrai à toute proposition du président à cet égard.

(L'article 1*er* est adopté.)

Rapport est fait sur le projet de loi qui est lu la 3*e* fois et adopté.

A six heures la séance est levée sans autre formalité, conformément au règlement.

JEUDI, 16 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

BUREAU DE LA TRADUCTION DES DEBATS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que la recommandation soumise par la Commission du service civil, en vertu des articles 12 et 61 de la loi du service civil, relative au classement de la fonction de sous-chef dans la division de la traduction des Débats et déposé sur le bureau de la Chambre le 23 mars 1931 soit approuvée.

Ceux qui sont au courant des délibérations de la Chambre ont remarqué le rapport de la Commission du service civil mentionné dans le procès-verbal de la séance du 23 mars, lequel date de deux ans approximativement. La Commission du service civil, monsieur l'Orateur, et ceux qui ont charge du personnel de la Chambre sont d'avis que le bon fonctionnement de ce service exige qu'il soit donné effet à cette classification. Cela comporte une augmentation annuelle de dépense de $260.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Qui sera choisi?

Le très hon. M. BENNETT: C'est la Commission du service civil qui le nommera: cette résolution n'est qu'une autorisation.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je présume que le premier ministre ne sait pas qui sera probablement nommé.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis obligé de dire que ce Gouvernement-ci n'a jamais pu prévoir les actes de la Commission.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'allais dire à mon très honorable ami que je présume qu'un libéral sera nommé.

Le très hon. M. BENNETT: Si la pratique se maintient personne autre certainement n'a de chance.

(La motion est adoptée.)

[M. le Président.]

1*re* LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Bill n° 26, déposé par M. Hanson, relatif à la Restigouche Log Driving and Boom Company.

Bill n° 27, déposé par M. Chevrier, relatif au Subsidiary High Court of the Ancient Order of Foresters in the Dominion of Canada.

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Ottawa, 16 avril 1931.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Newcombe, à titre de représentant de S. Exc. le Gouverneur général, se rendra au Sénat, le 16 avril, à trois heures quarante-cinq pour donner la sanction royale à certains bills.

James F. Crowdy,
Assistant-secrétaire.

UNE LOI DE LA SASKATCHEWAN

QUESTION CONCERNANT LA RÉVOCATION D'UNE LOI PAR DÉCRET DU CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. OSCAR-L. BOULANGER (Bellechasse): Avant qu'on passe à l'ordre du jour, je désire poser une question à l'honorable leader du Gouvernement. Cette question est inspirée par certaines déclarations faites par des membres du ministère relativement à certaines lois adoptées récemment par la législature de la Saskatchewan. Dans ces déclarations, on condamnait ces lois et on exprimait l'espoir qu'elles seront révoquées. En conséquence, je pose la question suivante: Vu ces déclarations, le Gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour rapporter ces lois, soit au moyen d'un décret du conseil, par application de l'article 90 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, soit par une loi fédérale conformément à l'article 93, alinéa 4, de cet acte.

Le très hon. R. B BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai laissé entendre, il y a quelques jours, que j'étais absolument de l'avis du chef de l'honorable député qui a dit il y a quelques années que les questions concernant la politique ou les projets du Gouvernement ne devraient pas être posées avant le passage à l'ordre du jour. Toutefois, je puis assurer l'honorable député que nous tiendrons compte de ses observations. Si je saisis bien sa pensée, il veut que le Gouvernement use de son droit de veto, auquel on n'a pas eu recours depuis un demi-siècle. Je le prie de consulter l'histoire, et il jugera ainsi de la procédure qu'il conviendrait de suivre dans le cas qu'il a mentionné.

AIDE AUX VETERANS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P. J. VENIOT (Gloucester): Je désire soumettre au Gouvernement le cas d'un vétéran qui a servi durant toute la guerre, qui a fait partie de l'armée d'occupation en Allemagne et qui est revenu chez lui invalide, mais n'a jamais demandé une pension. Récemment, sous le régime de la nouvelle loi, il a sollicité une pension, sa cause a été entendue et une décision défavorable a été rendue. La cause est maintenant en appel. L'hiver dernier, son état de santé ne lui permettait pas de pourvoir aux besoins de sa famille de quatre ou cinq enfants et des amis et parents ont dû venir à son secours. Il désire maintenant faire un peu de culture, mais ses finances ne lui permettent pas d'acheter la semence nécessaire. Ne pourrait-on pas lui venir en aide, soit par l'entremise du ministère des Pensions et de la Santé, soit en vertu des règlements qui permettent de distribuer des graines de semence aux cultivateurs pauvres de l'Ouest?

Je ne compte pas obtenir une réponse immédiate à cette question, mais je demanderai au ministre des Pensions et de la Santé nationale, ou peut-être au premier ministre, qui est en même temps ministre des Finances, d'étudier la question et de me laisser savoir s'il est possible de faire quelque chose dans un cas de ce genre. Je n'aime pas à divulguer le nom de l'individu; ce serait l'humilier; cependant, je le communiquerai au ministre des Pensions. Je puis l'assurer que je suis au courant des faits et que le cas mérite considération.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! La question que soulève mon honorable ami devrait faire le sujet d'une correspondance et ne devrait pas être discutée avant l'ordre du jour.

L'hon. M. VENIOT: Tout ce que je demande, monsieur l'Orateur, c'est de savoir si l'on s'occupera de ce cas.

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Si l'honorable député veut bien me donner le nom privément, j'étudierai le cas et lui fournirai tous les renseignements possibles.

SERVICE AEROPOSTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je désire poser au premier ministre une question que j'avais l'intention de poser hier, si nous avions atteint l'ordre du jour. Dans le *Citizen* du 15 avril, hier, dans l'édition du matin, je vois une déclaration du ministre des Postes (M. Sauvé) au sujet de laquelle je désire des renseignements. Voici l'article:

Le premier ministre fera une déclaration à la Chambre des communes aujourd'hui ou jeudi sur l'attitude que prendra le Gouvernement relativement au service aéropostal, a dit l'honorable Arthur Sauvé, directeur général des Postes, lorsqu'on lui a demandé si la réduction des crédits affectés à ce service pour l'année financière courante signifiait que ce service serait totalement ou en partie aboli. M. Sauvé lui-même n'a pas voulu dire ce que l'on se proposait de faire.

Citant encore le directeur général des Postes, ce journal lui fait dire ce qui suit:

"Il entre dans les fonctions du premier ministre, en sa qualité de ministre des Finances, de faire une déclaration à ce sujet. Je n'ai rien à dire", a ajouté M. Sauvé.

Je veux demander à mon très honorable ami, en premier lieu, s'il a l'intention de faire une déclaration à la Chambre relativement à cette question; ensuite si les remarques du directeur général des Postes, d'après le rapport qu'en fait ce journal, représentent bien l'idée que se font le premier ministre et ses collègues de la responsabilité ministérielle. Doit-on comprendre que lorsqu'il s'agit de questions propres à un ministère tout comme de questions de politique générale, tous les renseignements sont communiqués au Parlement par le premier ministre plutôt que par le ministre qui dirige le département dont il est question? Pour me bien faire comprendre, je reconnais volontiers que le premier ministre, en sa qualité de ministre des Finances, pourra faire une déclaration relativement à la politique général du Gouvernement sur des questions de finances ou autres. Mais lorsqu'il s'agit de questions propres à un ministère, l'usage établi ici tout comme, je crois, l'usage établi en Angleterre, veut que le ministre qui dirige ce département soit le ministre responsable de la couronne et que ce soit ce ministre-là qui communique au Parlement et au pays les questions qui relèvent de son département.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes): Si mon honorable ami le chef de l'opposition veut bien me laisser voir la déclaration qu'il vient de lire, je lui répondrai en temps et lieu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre des Postes est bien aimable. Voudrait-il me dire quand viendra ce temps opportun? Peut-il me répondre sur-le-champ sans d'abord conférer avec le premier ministre?

L'hon. M. SAUVE: Je puis dire au chef de l'opposition que je lui donnerai le renseignement nécessaire au temps opportun, quand nous étudierons les crédits.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand nous étudierons les crédits? Il se peut que

cela n'ait lieu que dans plusieurs mois d'ici. Cette question est urgente dans le moment.

Quelques VOIX: A l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: L'entrefilet que je viens de lire à la Chambre a trait à une déclaration qui, de l'aveu du ministre des Postes lui-même, serait faite à la Chambre aujourd'hui ou demain. Est-ce exact ou inexact? Il s'agit, pour une partie, de citations.

L'hon. M. SAUVE: C'est ma réponse aujourd'hui.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question autre que celle de l'honorable chef de l'opposition relativement à cette question du service aéropostal. L'autre jour j'ai posé une question au ministre des Postes mais on m'a dit que je violais le règlement. Je suppose que l'on a rendu cette décision parce que ma question demandait une réponse qui touchait de trop près à un exposé de la politique du Gouvernement. Je ne veux pas demander une interprétation de ma question. Je me demandais tout simplement si le ministre des Postes avait des renseignements définitifs relativement à ce service aéropostal dans l'Ouest et s'il pourrait nous dire approximativement quand il pourra faire une déclaration à ce sujet à la Chambre et au pays.

M. ERNST: Monsieur l'Orateur, je désire. . .

M. McINTOSH: Nous devrions obtenir quelques renseignements définitifs à ce sujet.

M. CASGRAIN: Est-ce bien le nouveau ministre des Postes qui est à son siège?

M. l'ORATEUR: Aucune question n'a été adressée directement à un ministre de la couronne.

M. McINTOSH: Monsieur l'Orateur, ma question. . .

Quelques VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. McINTOSH: . . . s'adressait au ministre des Postes et c'est un ministre de la couronne.

M. l'ORATEUR: J'ai entendu l'honorable député dire qu'il se demandait quelque chose; cela ne demande aucune réponse.

M. McINTOSH: Une autre excuse.

CONFERENCE IMPERIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Je désire demander au premier ministre si la nouvelle qui a paru dans un des journaux d'Ottawa, mardi dernier, est fondée. On y disait que la conférence impériale serait ajournée, parce que l'Angleterre avait décidé d'imposer un pourcentage de blé indigène dans la mouture.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Cette nouvelle n'est aucunement fondée, à ce qu'en sait le Gouvernement.

CONFERENCE DU DOMINION AVEC LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Le premier ministre veut-il nous dire quand il compte présenter le rapport de la conférence qui a eu lieu récemment entre le Dominion et les provinces?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): J'ignore si l'on va préparer un pareil rapport avant de soumettre la résolution à l'approbation de la Chambre. Je puis dire à l'honorable député que la conférence a été convoquée dans le but de discuter l'article 7 du Statut de Westminster. Cet article n'a pas été préparé en Angleterre. On nous a laissé le soin de le préparer et l'on a convoqué une réunion des représentants des provinces et du Dominion pour formuler cet article. C'est ce qui a été fait. Le premier ministre de l'une des provinces, tout en approuvant cet article, désirait le soumettre à ses collègues, disant qu'il comptait faire connaître leur décision le 22 avril. Aussitôt que les travaux de la Chambre le permettront, la résolution comportant l'approbation du statut ainsi formulé sera soumise à la Chambre.

L'hon. M. LAPOINTE: N'a-t-on pas pris des notes sténographiques des délibérations?

Le très hon. M. BENNETT: On s'est contenté de nommer un secrétaire chargé d'écrire les procès-verbaux des séances, le texte de la rédaction projetée de l'article, la motion nommant un comité et la conclusion de la conférence. C'est tout.

L'hon. M. LAPOINTE: Va-t-on déposer cela sur le bureau de la Chambre?

Le très hon. M. BENNETT: Le secrétaire n'a pas préparé de rapport, parce qu'on n'a fait que discuter cet article unique. On communiquera le résultat à la Chambre.

DRAGAGE A TRACADIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P. J. VENIOT (Gloucester): Je désire signaler à l'attention du ministre des Travaux publics (M. Stewart) plusieurs résolutions que j'ai reçues aujourd'hui de la chambre de commerce de Tracadie, comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, au sujet de travaux de dragage qui se font là-bas. Je ne les lirai pas, mais je vais les communiquer

au ministre s'il le désire. Je veux cependant lire le premier paragraphe:

Ayant été informée que le département des Travaux publics a ordonné la cessation des travaux de dragage exécutés par la drague n° 12, la chambre de commerce proteste énergiquement...

Il y a une série de considérants. Si le ministre veut bien prendre connaissance de ces résolutions, il pourra me laisser savoir plus tard quelles sont les intentions du département.

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Je suis heureux de prendre connaissance de ces résolutions. Je vais m'en occuper.

DEBOUCHE DE LA RIVIERE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. OLOF HANSON (Skeena): Je désire demander au ministre des Chemins de fer (M. Manion) s'il a reçu le rapport des ingénieurs chargés de préparer le tracé du chemin de fer de la rivière de la Paix. Je lui ai posé la même question avant le congé de Pâques. Il m'a alors répondu qu'il était en communication avec le premier ministre Tolmie, de la Colombie Anglaise, et qu'il comptait apprendre de ce dernier comment allaient les choses. S'il n'a pas encore reçu ce rapport, je désire savoir s'il le déposera quand il l'aura reçu.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Avant que l'honorable membre posât sa question, j'ai écrit au premier ministre Tolmie et j'ai appris que le rapport a été envoyé au Gouvernement. C'est un rapport très volumineux qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier. Il n'a pas été déposé sur le bureau de la Chambre provinciale et je ne puis en ce moment en déposer de copie. Je le ferai dès que je le pourrai.

M. HANSON (Skeena): Va-t-il être présenté?

L'hon. M. MANION: Quand je l'aurai. Je ne l'ai pas encore reçu.

SOCIETE DE CREDIT AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): A titre de ministre des Finances, le premier ministre veut-il me dire si la société de crédit agricole formée l'hiver dernier a commencé à fonctionner et si nous pouvons avoir des détails à ce sujet?

Le très hon. R. B. BENNETT (ministre des Finances): La compagnie financière dont l'honorable député veut parler, j'imagine, est une compagnie de crédit fondée par des particuliers et non par l'initiative de l'Etat. D'après les dernières nouvelles que j'ai reçues à son sujet, et c'était de vive voix, elle a réussi à prélever pour environ 3 millions de dollars de souscriptions et commencera ses opérations à brève échéance.

M. BEAUBIEN: Elle n'a pas encore commencé à faire affaires?

Le très hon. M. BENNETT: Pas à ma connaissance.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Etant donné que le ministre a traité ce sujet dans son discours à Régina, peut-il me dire s'il se tient toujours en communication avec cette compagnie financière?

Le très hon. M. BENNETT: Assurément, non.

ANNUAIRES DU TELEPHONE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Travaux publics (M. Stewart) si la députation recevra prochainement de nouveaux annuaires du téléphone pour la Chambre des communes?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question de mon honorable ami et j'espère que je pourrai me rendre à son désir.

DOMMAGES CAUSES PAR DES CHALUTIERS FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. ERNST (Queen-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'attire l'attention du ministre des Pêcheries (M. Rhodes) sur les dépêches parues dans les journaux d'Halifax et suivant lesquelles les chalutiers français à vapeur qui font la pêche au large du littoral néo-écossais causent délibérément de graves dommages aux filets et aux autres engins de pêche des chalutiers de Lunenburg. J'ai pris la peine de télégraphier pour m'assurer de l'exactitude de ces nouvelles et on m'informe que de tels dommages sont causés et délibérément, semble-t-il. Je comprends que c'est une affaire internationale, mais je demanderai au ministre s'il songe à intervenir.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir reçu ou que mon ministère ait reçu de communication du capitaine Parks. J'ai noté ce que les journaux ont publié à ce sujet. En outre, j'ai reçu de M. Mosher, de Sydney-Nord, un télégramme par lequel il me signale la situation. Nous avons adressé des dépêches à M. Mosher et au capitaine Parks pour leur demander des détails complets: noms des vaisseaux, noms des chalutiers et, si c'est passible, l'endroit où les dé-

gâts ont été commis et leur étendue. Dès que j'aurai reçu ces renseignements, je ferai les représentations nécessaires dans les formes voulues.

M. DUFF: A titre d'actionnaire de la compagnie qui possède l'un des navires en question, je suis très heureux d'entendre cette réponse.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

M. L.-E. PARENT (Terrebonne) (Texte): Monsieur l'Orateur, je continuerai mes remarques sur l'Adresse, interrompues par l'ajournement de mardi soir, en signalant de nouveau à votre attention ce que le discours du trône dit au sujet de l'union et de la coopération existant au Canada. Je répète:

Dans l'adversité, l'union s'est trouvée affermie par l'esprit de coopération et par cette bonne entente qui est la sauvegarde la plus sûre du succès et du bonheur d'une nation.

Le très honorable premier ministre (M. Bennett) qui est l'auteur du discours du trône, et qui a mis dans la bouche de Son Excellence ces belles expressions, n'a pas, dans le passé, pratiqué ce qu'il prêche. Le très honorable premier ministre et les conservateurs ont-ils prêché l'union, la coopération et la bonne entente pour sauvegarder le succès et le bonheur de la nation canadienne, durant la dernière campagne électorale? Non. Sur toutes les tribunes électorales, avant les élections, nos adversaires ont excellé dans l'emploi du langage démagogique, dépassant les limites du bon sens, dans leur détermination de détruire la confiance que le peuple avait dans l'administration des dix dernières années. Ils ont dénaturé les faits aux électeurs; ils ont exploité les préjugés; ils ont fait appel aux passions populaires au point de créer une orientation malsaine dans le public. Est-ce là un moyen de sauvegarder le bonheur de la nation canadienne?

Je déclare avec conviction que cette union et cet esprit de confiance sont le fruit d'une saine administration durant les dix dernières prospères années du régime libéral.

Dans le discours du trône, il est dit plus loin:

Ces attributs du canadianisme sont des richesses nationales de réelle valeur, que je vous félicite sincèrement de posséder.

Ce paragraphe du discours du trône met dans la bouche de Son Excellence un hom-

[L'hon. M. Rhodes.]

mage bien mérité au parti libéral, qui a doté le peuple canadien de cette richesse nationale: le canadianisme.

Monsieur l'Orateur, ces "attributs du canadianisme" sont dans une large mesure le résultat de la politique de paix et d'harmonie de l'administration libérale qui a toujours su reconnaître et respecter les droits à la langue maternelle, à l'instruction, à la croyance et à la profession religieuse des groupes ethniques minoritaires au Canada.

Le canadianisme est un mot d'une grande portée comme le patriotisme, comme le "Canada First", le Canada d'abord, mais qui s'affirme par des gestes et des actes et non par la parole seulement, ce qui n'est que néant et, parfois, tromperie.

Monsieur l'Orateur, le sentiment du canadianisme n'existe véritablement que chez le citoyen qui comprend et sait mettre en pratique les prérogatives qui nous furent accordées par le drapeau britannique, lequel tout sujet canadien est fier d'arborer à côté de notre drapeau national.

Où trouve-t-on du canadianisme chez nos bons amis les conservateurs? Jugeons-en par exemple par ces paroles de dénigrement, s'inspirant de la haine et de la colère, prononcées par le très honorable premier ministre, le 10 juin, à Calgary, rapportées par le *Leader Post*, et dont je vais donner la traduction française. Parlant des libéraux, il disait:

Ils jouent avec la vie des gens, pourquoi? Se rendent-ils compte qu'ils jouent avec des vies, la nourriture pour les femmes et les enfants, la faim? Neuf ans d'efforts gaspillés avant la grande trahison. Cela n'a pas pris tant de temps à Judas.

Est-ce là, monsieur l'Orateur, prêcher l'union, la coopération et la bonne entente au pays?

Ou encore, au début de cette même campagne électorale, parlant du groupe libéral:

Ce groupe de mercenaires qui se maintient au pouvoir par la feinte et les subterfuges, considérez-les comme traîtres à votre cause.

Est-ce par un tel langage, qui s'écarte de la dignité, qu'un chef politique raffermit l'esprit de coopération et de bonne entente chez ses concitoyens? Est-ce par ce langage démagogique que l'on va sauvegarder le succès et le bonheur d'une nation et y soutenir le respect dû à l'autorité? Pour en excuser l'auteur, il faut croire qu'il n'avait pas le contrôle de lui-même lorsqu'il prononça ces déplorables paroles.

Pourquoi avoir déversé tant de colère et de haine dans le seul but de gagner des votes dans une élection? A tout événement, ces malheureuses paroles sont de nature à soulever les passions populaires et à détruire le respect envers l'autorité; et le jour où le peuple aura

perdu le respect envers l'autorité, la porte sera toute grande ouverte au communisme et au bolchévisme. Jamais encore à ma connaissance un tel langage n'a été entendu de la bouche d'un politicien désireux d'être respecté; il nécessite réparation. Je demande à l'auteur présumé de ces paroles, le très honorable premier ministre, de spécifier lesquels parmi le groupe libéral méritent ce qualificatif de Judas. Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de Judas parmi les libéraux.

Je déplore cet excès de langage que je considère être une insulte à un grand nombre de citoyens canadiens, et je répète que cette insulte demanderait rétractation. J'espère que l'auteur retirera cette épithète de Judas. Je suggérerais au très honorable premier ministre de chercher là où se trouvent les Judas politiques, et pour cela de s'associer son collègue, le député de Montmagny (M. LaVergne), qui doit bien s'y connaître dans ce domaine.

Tour à tour, les candidats conservateurs et le très honorable premier ministre ont tous affirmé durant la campagne électorale, par tout le pays, que les libéraux avaient conduit le pays à la ruine, par leur incurie; que les libéraux étaient responsables de la crise, que les libéraux étaient responsables du chômage, que les industries périclitaient dans le pays, que le commerce était dans le marasme, qu'il fallait des marchés étrangers pour la vente et l'écoulement de nos produits agricoles, pour la vente de notre blé de l'Ouest, et ils ajoutaient: "Que s'ils prenaient le pouvoir, ils auraient tôt fait de remédier à tout cela ou périraient dans l'entreprise". Monsieur l'Orateur, ces paroles étaient dites avant les élections, pour gagner des votes. Mais toutes ces affirmations ont été contredites par les honorables ministres de la Couronne eux-mêmes aussitôt après les élections. A l'appui de mon affirmation, je citerai à la Chambre une page d'un journal publié non au Canada mais au Japon. C'est très loin pour aller proclamer la vérité, après les élections.

(Traduction) Je vais maintenant continuer en anglais.

J'ai à la main la première page d'un journal publié au Japon sous le nom de *Japan Times and Mail*. Voici ce qu'il écrivait le lundi, 27 octobre 1930:

Le commerce d'exportation du Canada est établi sur de solides fondements.

Chaque année, il augmente de volume, et aussi d'importance pour chaque partie du Dominion.

Chaque année, le volume de ces échanges augmente. De 740 millions de dollars qu'il atteignait en 1922, il était rendu à $1,363,700,000 en 1929. Pendant les dix premiers mois de 1929, les exportations de produits ouvrés ou mi-ouvrés ont augmenté de 46 millions et demi de dollars, tandis que les exportations de matières premières tombaient de $70,700,000.

A l'étranger, la demande de nos produits augmente sans cesse.

Je n'en citerai pas plus long, car j'y devrais consacrer tout le temps mis à ma disposition. Mais il serait intéressant de reproduire l'article dans les journaux canadiens, afin que chaque habitant du pays en prenne connaissance.

(Texte) Monsieur l'Orateur, ceci se passait quelques jours après les élections. Et je vous ferai remarquer que cette annonce a été publiée par le département du Commerce, sous la signature de l'honorable ministre actuel du Commerce dans le cabinet Bennett (M. Stevens) et de son sous-ministre, de sorte que cette déclaration est authentique et contredit formellement les affirmations que tous les conservateurs et les membres du Gouvernement faisaient sur les tribunes électorales pour gagner les dernières élections en trompant le peuple. Messieurs les conservateurs découvrent, après les élections, que le pays est prospère par son commerce avec l'étranger.

Si cette page de journal japonais avait été montrée aux électeurs dans les divers comtés de la province de Québec et du pays, à Kootenay-Est, Chambly-Verchères, Deux-Montagnes, Montmagny et autres, je me demande si les honorables membres du cabinet occuperaient leurs sièges? Mais, ce n'est pas tout. Je vais faire parler un autre honorable ministre, pas en Chambre, parce qu'il y a eu abstention jusqu'ici, de la part de plusieurs ministres, comme si le parquet de la Chambre des communes était une retraite fermée pour eux. Je vais faire parler l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) dans des clubs et des banquets. En novembre 1930, à l'hôtel Mont-Royal, à un banquet donné par les membres du club Sauvé, après avoir fait l'exposé des richesses du Canada, il s'exprimait ainsi:

Le Canada est à la tête de tous les pays du monde pour ses produits agricoles. Il est le deuxième parmi les pays manufacturiers de l'Empire. Le premier pour ses exportations de blé, de papier à journal, de nickel, d'amiante; le premier pour sa richesse nationale per capita.

En voilà une belle mise au point, monsieur l'Orateur, mais aussi une contradiction avec les déclarations de son chef et de tous les candidats conservateurs lors de la dernière campagne électorale. Si l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) avait ainsi rapporté l'exactitude des faits à ses électeurs de Chambly-Verchères, je me demande s'il porterait le titre "d'honorable".

Je reviens au discours du trône. Un peu plus loin, il y est dit:

Le fait que, dans cette période de détresse universelle, le Canada n'a pas eu à passer par cette acuité de souffrance qui a pesé sur d'autres nations, ne vous empêchera pas de vous rendre

compte qu'il y a, entre la situation de notre pays telle qu'elle existe et telle qu'elle devrait exister, un vide à combler par le labeur et le zèle de tous ceux qui ont mission de veiller au bien-être de la nation.

La situation est changée, dit Son Excellence dans le discours du trône. Oui, monsieur l'Orateur, il y a changement depuis l'avènement au pouvoir de messieurs les conservateurs! Voyons quelques chiffres éloquents à l'appui de cette assertion. Je veux parler du changement défavorable dans l'exportation de nos produits domestiques. Nos exportations, en janvier 1930, sous le régime libéral, se chiffraient à $73,000,000; en janvier 1931, à $44,000,000, sous le régime conservateur: diminution de 30 p. 100. En février 1930, sous le régime libéral, $66,000,000; et sous le régime conservateur, au mois de février 1931, $43,000,000: diminution de 20 p. 100. Les finances nationales, nous prédit-on, accuseront un déficit de $100,000,000 à comparer aux surplus de l'administration libérale. Des emprunts sont prévus pour combler les déficits, à comparer aux remboursements sur la dette sous le régime libéral. Une augmentation des taxes est attendue, à comparer aux diminutions des taxes du régime libéral. Diminution considérable des prix de rendement des produits agricoles, contrairement aux promesses et prophéties faites par les conservateurs avant les élections, pour gagner des votes. Perte de presque tous les marchés étrangers pour l'écoulement et la vente des produits canadiens, surtout agricoles, par l'établissement d'une barrière tarifaire exagérée. Perte, pour le Canada, d'un rang comme nation pour son commerce extérieur.

En un mot, le changement est un bilan qui inspire la crainte et qui est cause de beaucoup plus de malaise que n'en inspirait la crise à l'époque des élections.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône il est fait appel au labeur et au zèle pour combler un vide, et il est dit que des facteurs d'une nature domestique ont déterminé la dépression économique dont souffre actuellement notre pays. Je demande aux honorables députés de la droite de nous signaler quels sont ces facteurs domestiques, s'ils en connaissent, qui sont la cause de la dépression économique qui existe dans notre pays? On tentera de faire croire que l'administration libérale est responsable de cette situation anormale causée par la perte des marchés étrangers pour l'écoulement et la vente des produits canadiens. Je répondrai à cela que les libéraux avaient ouvert et obtenu ces marchés étrangers, qui ont été perdus depuis que la nouvelle administration conservatrice a pris les rênes du pouvoir. Et à l'appui de mon affirmation, je citerai les paroles d'une personnalité dont on ne contestera pas l'autorité et les connaissances en la matière. Le gérant général de la banque de la Nouvelle-Ecosse, à Montréal, à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 janvier 1931, s'exprimait ainsi:

Qu'en dix ans la proportion des produits canadiens vendus à l'étranger avait augmenté de 25 à 30 p. 100.

Ceci se passait sous le régime libéral, depuis 1921. Il faut que ces messieurs-là en conviennent, quels changements aujourd'hui! La lettre mensuelle de la banque de Montréal publiée récemment signalait qu'il y a 36 p. 100 de diminution dans le commerce extérieur du Canada.

Monsieur l'Orateur, là où l'on doit chercher la cause du mal qui a aggravé la situation au pays, c'est dans l'action du Gouvernement actuel, en élevant une barrière tarifaire tellement haute que les acheteurs étrangers refusent d'acheter nos produits parce que nous cessons d'acheter les leurs. Nous nous isolons, voilà la position, et nous avons un surplus de produits tant agricoles que manufacturés que nous ne pouvons vendre à l'étranger à cause de la diminution des relations commerciales à l'extérieur. Et les prix de nos produits baissent, la main-d'œuvre est congédiée des usines, le chômage augmente. Voilà le résultat de la politique de protection à outrance.

Les membres de la droite, réalisant le côté sérieux résultant de leur politique désastreuse, et la situation désavantageuse dans laquelle ils ont plongé le pays, songent à recourir aux clairvoyants.

Je citerai les paroles de l'honorable ministre de la Marine, encore au banquet des membres du club Sauvé à Montréal, le 27 novembre, d'après le compte rendu de la *Presse*. L'orateur, après avoir parlé des misères du peuple dans un pays riche comme le Canada, s'exprime dans ces termes:

Il fallait un esprit clairvoyant, un homme d'action qui sût donner une forme, une expression à la pensée populaire.

Et il mentionna le nom de M. Bennett.

SANCTION ROYALE

Le message suivant est apporté par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, le député de S. Exc. l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent en conséquence au Sénat.

Etant de retour, M. l'Orateur informe la Chambre que le député de S. Exc. l'Adminis-

trateur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Ex. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

M. PARENT (Texte): Je demande à l'honorable ministre de la Marine de nous dire, quand il parlera dans cette Chambre, — et nous avons hâte de l'entendre parler dans cette enceinte,—de nous signaler quelles actions fécondes en résultats pratiques et à l'avantage du Canada le Gouvernement actuel a à son crédit depuis qu'il a pris les rênes du pouvoir? Il nous répondra peut-être: la protection. Oui, la politique de protection, je dirai plutôt une politique qui restreint le commerce avec l'étranger, une politique qui a empêché la vente de nos produits manufacturés au détriment de la masse des consommateurs—en particulier des cultivateurs qui ont à payer des prix élevés pour les articles qu'ils doivent acheter, tandis que les produits agricoles baissent chaque jour sur notre marché; c'est la chandelle allumée par les deux bouts, pour les cultivateurs.

Je déclare, monsieur l'Orateur, que l'agriculture, comme industrie basique, aurait dû recevoir une attention particulière de la part du Gouvernement, avant tout autre groupe.

Je crois que si le "clairvoyant" de l'honorable ministre de la Marine avait prophétisé les conditions présentes de la classe agricole dans les comtés de Chambly-Verchères et Deux-Montagnes, et autres comtés de la province de Québec, les rangs des conservateurs seraient plus clairs dans cette Chambre.

Si l'honorable ministre de la Marine me répond "l'aide aux chômeurs", je citerai les paroles du très honorable premier ministre à Victoria le 16 juin ("Colonist", traduction française).

Y a-t-il une excuse pour qu'il existe des temps durs au Canada, si le Gouvernement s'acquitte de ses devoirs.

Et à Sarnia, le 16 juillet (*Mail and Empire*, traduction française).

Le chômage est attribuable à quelqu'un, non pas aux individus mais au Gouvernement. A cause de leurs majorités au parlement, ce sont les gouvernements qui doivent répondre de toute législation adoptée.

Le Gouvernement a passé une loi de chômage, oui. Mais quelle est-elle? Je déclare et affirme que le Gouvernement n'a pas rempli sa promesse de faire cesser le chômage, il n'a pas assumé la part promise de responsabilité par cette loi du chômage.

Le Gouvernement a rejeté tout le lourd fardeau de cette loi de l'aide au chômage sur les municipalités. Les municipalités, pour la plupart, n'avaient pas le moyen de faire des emprunts et de couvrir la somme que les gouvernements fédéral et provincial fournissaient pour leur part. Ce n'est pas ce qui avait été promis aux élections.

Une VOIX: Vous étiez libres de les accepter ou de les refuser.

M. PARENT: Mais il y a plus: Qu'a fourni, en somme, cette loi de l'aide au chômage? D'après les statistiques, elle aurait fourni une moyenne de 18 jours de travail à 228,351 hommes, soit une moyenne de seulement $50 à $60 pour vivre six mois. Est-ce la promesse faite lors des élections?

Une VOIX: C'est mieux que rien.

M. PARENT: Ces faits se passent de commentaires. Ce sont là les faits réels, si les statistiques ne mentent pas. Monsieur l'Orateur, mon temps achève. Je n'ai que quelques minutes encore. Je veux parler d'une déclaration d'un autre ministre, le ministre du Commerce (M. Stevens), qui, lui, a recours à des économistes:

La principale cause de la dépression actuelle du commerce n'est pas une surproduction mais une méthode défectueuse de distribution.

Il a ajouté:

Plusieurs parties de l'univers, entre autres la Chine, les Indes, le Mexique, et certains pays de l'Amérique du Sud, ont besoin de choses que d'autres pays possèdent en abondance. La grande difficulté est d'atteindre ces marchés. Le problème de rectifier cette situation devrait attirer l'attention des économistes.

Monsieur l'Orateur, c'est le même honorable ministre qui faisait publier une page complète de réclame dans un journal du Japon, sous sa signature, réclame que j'ai signalée tout à l'heure, où il était dit que les marchés du monde étaient ouverts au Canada pour ses exportations de surplus de production. Durant la dernière campagne électorale, les conservateurs ont fait une distribution généreuse de promesses. Ils ont fait des insinuations malveillantes sans nombre contre les libéraux, mais ils n'ont pu porter aucune accusation de malhonnêteté contre l'administration libérale; après avoir fait toutes les recherches, ils n'ont rien pu trouver pour baser une accusation.

Les conservateurs ont représenté de manière inexacte les faits et les conditions au Canada. Ils ont fait des déclarations qu'ils ont contredites eux-mêmes après les élections, après avoir pris le pouvoir. Mais le peuple canadien s'est ressaisi depuis et constate maintenant la différence entre les deux administrations: entre celle des libéraux de 1921 à 1930, et le résultat désastreux obtenu après seulement six mois d'administration du régime du Gouvernement actuel, lequel a perdu la confiance de l'électorat canadien.

Monsieur l'Orateur, conscient du devoir et des responsabilités que j'ai assumés, je suis disposé à prêter tout mon concours au Gouvernement et à coopérer avec les honorables membres de la droite sur toutes les questions et les mesures d'intérêt public qu'ils soumettront à cette Chambre, parce que, comme Canadien, j'ai le ferme désir et l'ambition de contribuer au retour de la prospérité dont a joui notre pays, et de le voir parvenir aux destinées que tous nous lui souhaitons d'atteindre.

M. EMILE FORTIN (Lévis) (Texte): Monsieur le président, de mon siège en cette Chambre, je tiens à rendre hommage à mes électeurs de Lévis; je veux les remercier de l'honneur qu'ils m'ont fait en me choisissant comme leur représentant, et leur dire qu'ils peuvent compter sur mon entier dévouement en toute occasion.

En me levant pour la première fois dans cette enceinte afin d'y adresser la parole, je ressens une émotion profonde en songeant que je suis le seul député conservateur élu dans le comté de Lévis depuis 1882. Mon émotion s'explique encore quand je pense que je suis le successeur de l'honorable docteur Blanchet, le grand-père de l'honorable Solliciteur général (M. Dupré), qui est le ministre de mon district. En évoquant le souvenir de mon illustre prédécesseur, qui a occupé avec tant de distinction le fauteuil que vous occupez en ce moment, monsieur le président, il me fait plaisir de vous féliciter de votre nomination à ce poste.

Je félicite mes compatriotes qui nous ont donné le bon exemple en parlant notre langue, et, si j'avais un reproche à faire, il serait adressé à l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), et même à l'honorable vice-président de cette Chambre (M. LaVergne), qui auraient pu prononcer au moins une partie de leurs discours en français. Après avoir mûrement réfléchi, j'ai pensé qu'ils s'étaient servi de la langue anglaise pour être mieux compris des députés anglais, afin de mieux nous défendre. Je profite de l'occasion pour souhaiter un prompt et complet retour à la santé à notre estimé vice-président. Je tiens

à lui dire que nous aurons encore besoin de lui dans nos luttes nationales. Norris a été l'idole des libéraux, même des libéraux canadiens-français, mais nous, nous resterons debout devant Anderson. J'espère que l'honorable premier ministre de la Saskatchewan se souviendra qu'il y a à Rideau Hall une châtelaine d'origine française.

J'ai été mal impressionné, si je puis m'exprimer ainsi, lorsque plusieurs députés, libéraux et conservateurs, de l'Ontario et d'autres provinces, m'ont demandé où était situé le comté de Lévis et quel était le comté de Lévis? En très peu de temps, je vais vous faire faire une promenade à travers mon comté. Le comté de Lévis est séparé de Québec par le fleuve Saint-Laurent. Il existe deux voies de communication: le pont de Québec d'abord, et les traversiers. Si nous arrivons à Lévis par les traversiers, nous y voyons un édifice assez important, la gare centrale du National-Canadien; les édifices modernes des douanes et des postes; à gauche l'endroit où se fait la distribution du charbon pour toute la province de Québec. Si nous voulons aller un peu plus loin, nous pouvons prendre un tramway de la Levis Tramways et nous rendre à Lauzon, où sont situées les fameuses cales sèches Lorne et Champlain. Vous savez, ou vous ne savez pas, que les cales sèches Lorne et Champlain sont les plus modernes du monde entier; là aussi il y a des chantiers maritimes où des ouvriers experts sont actuellement à construire, pour le C. N. R., un transbordeur d'au moins 500 pieds de longueur. C'est en faveur de ces chantiers maritimes que, lors du premier caucus que nous avons eu à la session spéciale, j'ai attiré l'attention du premier ministre et du ministre de mon district (M. Dupré) sur l'avantage qu'il y aurait d'imposer un droit de 25 p. 100 sur toute construction maritime faite à l'étranger. J'ai vu tout dernièrement, dans un journal, qu'un industriel mieux avisé que moi a suggéré de suivre l'exemple des Etats-Unis et d'imposer un droit de 50 p. 100. On m'a promis lors du caucus—et les conservateurs ont l'habitude de tenir leurs promesses—que la chose se ferait, et il en a été question lors de la conférence interprovinciale, tout dernièrement.

Nous quitterons les cales sèches Lorne et Champlain pour aller au camp militaire de Lauzon, où les différents régiments de tout le district de Québec font leurs exercices. C'est un camp qui est installé depuis un grand nombre d'années et nous le voyons entouré d'anciens forts qui sont devenus des monuments historiques, et qui devraient être un peu mieux entretenus par l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Sutherland). J'au-

rais un peu honte aujourd'hui d'amener des touristes visiter ces forts.

De là nous nous rendons au Manège militaire, où se tiennent les quartiers généraux des régiments de Québec et de Lévis. Nous nous rendons ensuite à la Quarantaine des animaux, où sont transportés les animaux de race des pays étrangers. Plus loin, nous voyons les moulins de Breakeyville et les moulins de la Gravel Lumber, et nous arrivons aux grandes usines du C.N.R., vastes si vous voulez, mais malheureusement non utilisées. Si l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion) était ici...

Quelques DEPUTES: Il est ici.

M. FORTIN: ...je lui ferais remarquer qu'il devrait prendre quelque peu des sommes extraordinaires dépensées en dehors du comté de Lévis par les Chemins de fer nationaux, parce qu'il y a des incompétents dans notre division qui, au lieu de faire faire les réparations requises à Charny, dans mon comté, transportent les wagons et les locomotives à Montréal, à Joliette ou ailleurs. J'espère que l'honorable ministre des Chemins de fer s'occupera de cette question et que nous aurons satisfaction.

Nous voici presque aux extrémités de mon comté; nous sommes rendus au beau phare-lumière du ministère de la Marine, à St-Nicolas. C'est de là, après avoir fait la tournée de mon comté, que nous retournons, par le fameux pont de Québec. J'espère qu'en m'entendant mentionner le fameux pont de Québec on pensera au comté de Lévis et que je ne rencontrerai plus de gens qui me demanderont: Où est le comté de Lévis? Qu'est-ce que le comté de Lévis?

Le comté de Lévis a fourni aussi des personnages très distingués et plusieurs d'entre eux sont passés par le collège de Lévis, qui est l'Alma mater de l'honorable Solliciteur général et de mon ami l'honorable député de l'Islet (M. Fafard). Nous pouvons compter parmi ces personnages sir Lomer Gouin, qui a été premier ministre de sa province, ministre de la Justice dans le cabinet fédéral et lieutenant-gouverneur de la province de Québec; sir François Lemieux, juge en chef de la Cour supérieure de la province de Québec; l'honorable Adélard Turgeon, qui a été longtemps président du Conseil législatif; les juges Belleau, Bernier et Gelly, et nous avons aussi le deuxième cardinal canadien, le cardinal Bégin, qui est né dans une petite paroisse de mon comté. Je ne dois pas oublier de mentionner notre poète national, Louis Fréchette, qui est né à Lévis.

En parlant de notre Alma mater, je tiens à signaler le fait que le collège de Lévis a acquis une réputation très enviable dans les concours intercollégiaux qui ont lieu depuis un certain nombre d'années. Douze des élèves de notre Alma mater ont remporté le prix du prince de Galles.

Le grand malheur du comté de Lévis, c'est de se trouver trop près de Québec, et, surtout, de se trouver dans les limites du port de Québec. Quand on veut obtenir une construction ou une amélioration quelconque, c'est alors qu'on se trouve mal pris. Tout dernièrement, on m'a fait remarquer que nous devrions avoir un quai à eau profonde —la chose m'ayant été demandée par les électeurs de Lévis. Avant de me rendre à l'endroit où je croyais obtenir une réponse plus ou moins favorable, j'ai dû visiter plusieurs bureaux. On m'a fait passer d'abord par le ministère de mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Stewart) qui, au bout de trois ou quatre semaines, m'a dit qu'il ne pouvait s'intéresser à cette question parce que Lévis est compris dans les limites du port de Québec et que le ministère des Travaux publics ne peut y faire faire de travaux. Un peu plus tard, je me suis rendu au ministère de la Marine et, là, l'honorable ministre (M. Duranleau) m'a dit, comme l'honorable ministre des Travaux publics: "Allez voir les membres de la Commission du havre et arrangez-vous avec le président et le gérant de cette Commission." C'est-à-dire qu'il me conseillait d'aller demander au président et au gérant de la Commission du port une faveur qu'ils veulent garder pour Québec. Je vous ferai remarquer, monsieur le président, que depuis vingt-cinq ans nous demandons des quais à eau profonde à Lévis, et que la chose est d'une très grande importance, puisque c'est la clef qui doit aider notre industrie et notre commerce.

Je rencontrais dernièrement l'honorable sénateur Lemieux qui me disait: "Lévis est un beau comté, Lévis est une belle ville, mais quand on arrive à la partie basse de la ville et qu'on aperçoit ces quais en ruines, c'est disgracieux." J'ai fait des démarches dans le but de remédier à cet état de choses, lui ai-je répondu. Je ne devrais peut-être pas faire trop d'allusions à un refus probable, quoique je n'aie rien vu dans les crédits, parce que peut-être m'exposerais-je à perdre la sympathie du ministre de mon district; cependant, j'ai encore un peu d'espérance, parce que l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) me disait l'autre jour: "Il y a encore les crédits supplémentaires."

Les quais à eau profonde ne coûteraient qu'une bagatelle, comparée aux $20,000,000 qui ont été dépensés dans le port de Québec. Vu que cette construction est demandée non seulement par Lévis mais par la rive sud, par les comtés de Bellechasse, Dorchester, Lotbinière et Beauce, il me semble, malgré la

dépression des affaires, que le Gouvernement devrait acquiescer à ma demande.

Monsieur le président, mes prédécesseurs n'ont pas manqué à leur devoir. Je sais qu'ils ont fait des instances auprès du Gouvernement pour obtenir ce que je réclame aujourd'hui, mais toujours sans succès. S'il faut que les demandes du député de Lévis soient toujours refusées, je vous avoue que ce n'est pas mon intention de servir de piédestal à ceux qui ont des ambitions politiques.

Je désire maintenant dire quelques mots au sujet de la durée des discours prononcés en cette Chambre. Je trouve qu'ils sont généralement trop longs. Je vais commencer par le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) qui, hier, après les discours communistes, les discours révolutionnaires que nous avons entendus, s'est empressé de se lever pour déclarer que la cause du mal réside dans le fait que le très honorable premier ministre (M. Bennett) a convoqué les Chambres beaucoup trop tard.

Quelques DEPUTES: Hear! hear!

M. FORTIN: Oui, cela est vrai, mais si l'opposition ne faisait pas d'obstruction, depuis quatre semaines...

Un DEPUTE: C'est son devoir.

M. FORTIN: Nous sommes rendus à la cinquième semaine de la session et nous n'avons pratiquement rien fait! Il me semble qu'on doit attribuer le mal autant à la gauche qu'à la droite.

Qu'a fait le très honorable chef de l'opposition? Il a prononcé un discours charmant, éloquent, rempli d'intérêt, mais qui était une causerie sur la conférence impériale et sur le discours du très honorable R.-B. Bennett pendant la campagne électorale, et cela pendant deux heures ou deux heures et quart. Le très honorable chef de l'opposition, pendant trois quarts d'heure au moins, nous a fait une dissertation sur le mot "humbug". Il a fait une collection, dit-il, de tout ce qu'il y a de dictionnaires dans l'Empire pour nous donner la définition du mot "humbug". Ne croyez-vous pas, monsieur le président, que cela soit une perte de temps?

Je m'adresse maintenant à l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), que je suis toujours porté à qualifier de ministre de la Justice, parce que, en vérité, un homme comme M. Lapointe ne peut pas être amoindri. Qu'a dit l'honorable député de Québec-Est? Il a dit: "Voilà nos prophètes." Eh bien, oui, j'espère que nous sommes des prophètes, et lorsque nous aurons réussi à rendre le Canada prospère, nous pourrons à notre tour nous tourner vers la gauche et dire: "Vous êtes les faux prophètes!"

[M. Fortin.]

L'honorable M. Lapointe a le cerveau tout rempli de la conférence impériale; depuis un an, au moins, il ne pense qu'à la conférence impériale. Il s'était figuré que personne au Canada, outre le très honorable chef de l'opposition et lui-même, ne pouvait se rendre à la conférence impériale. Monsieur le président, le peuple a parlé et il me semble que M. Lapointe devrait se consoler. Si c'est une indigestion qu'il a, il devrait prendre un petit laxatif pour faire "passer" sa conférence. L'honorable député de Québec-Est a fait perdre à la Chambre un temps précieux en faisant l'éloge de sir Wilfrid Laurier. On la connaît l'histoire de sir Wilfrid Laurier, on en a entendu parler, on sait qu'il fut un grand homme, un homme d'Etat extraordinaire. Mais s'il fallait que nous, de la droite, commencions à faire des discours vantant tous nos grands hommes d'Etat, je crois que la session se continuerait d'une année à l'autre.

De l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) je ne devrais pas parler; mais puisqu'il faut s'occuper même de ceux qui font du vaudeville dans cette Chambre, il me semble qu'il devrait ménager un peu le temps que nous devons consacrer aux affaires du pays plutôt que de passer quarante minutes à nous parler de la gare de Rivière-du-Loup. Pendant les neuf années d'administration libérale, il a eu amplement le temps de la faire construire.

Je vais dire un mot de l'honorable député de Hull (M. Fournier) qui a surpassé tous les autres quand il a dit: au lieu de faire du bien dans mon comté, les $20,000,000 nous ont fait du mal.

Monsieur le président, un chômeur vous aborde, vous lui donnez $100 et il retourne vous voir, deux jours après, pour vous dire que vous lui avez fait du tort. Des discours comme ceux-là sont plutôt nuisibles qu'utiles. Vous avez entendu les discours—ou les lectures—des honorables députés de St-Denis (M. Denis), de Portneuf (M. Desrochers) et aussi—j'étais absent mais j'en ai entendu parler—de l'honorable député de Lotbinière (M. Verville). Il paraît qu'il a été très intéressant et qu'il a travaillé sérieusement dans l'intérêt de son parti. Je vous cite ces cas, monsieur le président, et c'est un peu à dessein, parce que je suis à me demander s'il n'y aurait pas possibilité d'établir une entente, un règlement ou une loi qui limiterait les sessions à trois mois, au lieu de nous lancer dans une session sans savoir combien de temps elle va durer. Je serais heureux d'avoir une réponse à cette suggestion de la part du ministre de la Justice (M. Guthrie), ou d'un avocat, afin de savoir s'il y aurait possibilité de faire pour la session ce que nos prédécesseurs ont fait pour la durée des discours.

Ce qui m'encourage un peu, c'est de constater que le très honorable chef de l'opposition me paraît bien disposé, puisqu'à la fin de son discours il disait au très honorable premier ministre: "Nous avons confiance en vous, nous savons que vous êtes sincère, nous savons que vous êtes rempli de toutes sortes de bonnes intentions, mais votre programme est faux."

Le programme du très honorable premier ministre a été accepté et approuvé par le peuple, et j'espère que le très honorable chef de l'opposition s'y conformera jusqu'à nouvel ordre.

M. FOURNIER: Est-ce que l'honorable député veut me permettre de lui poser une question? Est-ce que vous avez lu, dans mon discours, la phrase suivante...

Le PRESIDENT SUPPLEANT: La question doit être posée directement.

M. FOURNIER: Avec votre permission, monsieur le président, et avec la permission de l'honorable député, je désire signaler que dans mon discours, hansard du 24 mars 1931, page 291, j'ai prononcé la phrase suivante:

On dit que la crise du chômage a été améliorée par l'octroi des 20 millions. Je le crois. Tout le monde va admettre que cela a fait du bien.

L'honorable député devrait retirer cette partie de son discours où il dit que j'ai prétendu que l'octroi avait fait du tort.

M. FORTIN: L'honorable député de Hull a lu une ligne seulement du hansard, et je ne suis pas prêt à retirer mes paroles parce que j'ai entendu son discours.

M. FOURNIER: Je demande que l'honorable député retire cette partie de son discours.

M. FORTIN: Et je sais qu'il a laissé sous-entendre...

Des VOIX: Retirez! retirez!

M. FORTIN: J'espère, comme je le disais tout à l'heure, que le très honorable M. Mackenzie King...

Des VOIX: Retirez. A l'ordre.

Le PRESIDENT SUPPLEANT: L'honorable député de Hull ayant déclaré que l'honorable député de Lévis ne l'avait pas bien compris, l'honorable député de Lévis n'a pas le droit de donner une autre interprétation à ses paroles. Il doit accepter la déclaration de l'honorable député de Hull.

Des VOIX: Retirez! retirez!

M. FORTIN: Alors, j'accepte la déclaration de l'honorable député.

M. DORION: Très bien!

M. FORTIN: Je disais que le très honorable M. Mackenzie King était bien disposé envers le Gouvernement et qu'il désirait travailler dans l'intérêt général. Je suis heureux de l'apprendre. Je suis heureux aussi des compliments qu'il a décernés au très honorable premier ministre. J'espère qu'il aura une preuve que le parti libéral s'en va en déroute, tout prochainement, quand nous aurons des élections provinciales et que nous verrons l'honorable M. Taschereau battu et remplacé par M. Camillien Houde.

Des VOIX: Jamais.

M. BOUCHARD: Comptez là-dessus comme sur votre quai; cela va être aussi vrai que votre quai.

M. FORTIN: Pour donner un bon exemple à la Chambre, je ne veux pas prendre plus de temps, mais je désire offrir mes hommages et mes remerciements à l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) qui a eu l'amabilité de dire des paroles flatteuses à l'égard des Canadiens français. Notre honorable amie nous a dit qu'elle admirait la disposition des Canadiens-français à parler l'anglais—et aussi, je l'espère, à parler français. J'invite mon honorable amie à donner l'exemple aux députés anglais en apprenant notre langue, en faisant des études spéciales, de façon à pouvoir faire elle-même un discours en français à la prochaine session.

M. E.-C. ST-PERE (Hochelaga) (Texte): Monsieur le président, en cette circonstance le député d'Hochelaga est heureux de s'associer au concert de félicitations qui ont salué votre nomination au poste si honorable et si honoré de président de la Chambre des communes.

Si je vous offre des hommages dans ma langue maternelle, moi qui suis bilingue, mon attitude est due à la constatation que vous avez non seulement fait preuve de largeur de vue, d'esprit, en l'étudiant, mais aussi l'intérêt que vous portez au débat, l'attention avec laquelle vous écoutez les discours prononcés en français démontrent que vous en constatez de plus en plus les beautés. Vous avez donné à tout le pays une leçon superbe de bonne entente. Vous avez démontré, en plus, que l'idiome qui vous est cher et le verbe français travailleront au Canada, comme ils le font à la Ligue des nations, pour la paix, la concorde et la fraternité des différents groupes ethniques composant la nation canadienne.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours de l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier). Son exposé de la politique conservatrice a été plus qu'une profession de foi en une doctrine qu'il préconise; il a affirmé, à la face de tout le

pays, que le collège de Memramcook, dont il est l'un des plus brillants gradués, travaillait, à l'instar de toutes nos institutions d'éducation française du Canada, à donner à ses élèves une éducation bilingue. Sa présence dans cette Chambre démontre en outre la survivance de ce groupement français qui, malgré le grand dérangement, n'a cessé, des plaines de l'Acadie aux bayous les plus reculés de l'état de la Louisiane, de grandir en nombre et en influence.

Le secondeur de l'adresse appartient lui aussi à cette génération nouvelle d'hommes politiques qui refusent de croire à l'immuabilité de la coutume parlementaire. Le proposeur désigné a cédé son droit à l'honorable député de Restigouche. Ce geste, véritablement canadien, est un signe des temps. Il n'est plus question de race supérieure au Canada et je serais heureux qu'à l'avenir ce système de rotation devienne la coutume à la Chambre des communes.

Le débat, monsieur le président, a été paisible, surtout entre nous Canadiens français de la province de Québec, représentant les deux groupements politiques de cette province. Si quelques épigrammes ont été lancées de part et d'autre, si quelques taquineries ont été faites, elles l'ont été avec cette politesse de bon aloi qui nous faisait qualifier un jour par un gouverneur anglais de "race de gentilshommes".

Des débats, monsieur le président, il en faut. D'ailleurs, n'est-ce pas le fabuliste Lafontaine qui a écrit: "La dispute est d'un grand secours; sans elle, on dormirait toujours".

Avant d'entrer dans les mérites ou les démérites respectifs du discours du trône, passons d'abord au programme conservateur qui a déclenché les discours de la dernière campagne électorale. Lors de la première session de 1930 les deux articles au grand programme du parti conservateur furent discutés dans cette Chambre. L'on refusait de reconnaître que le chômage était un problème international et l'on prétendait que la question du beurre—Dieu sait si l'on a inondé la province de Québec de beurre lors de la dernière campagne électorale—était due à l'incurie de l'administration de William Lyon Mackenzie King. Je dois avouer franchement que nos amis les conservateurs étaient bien préparés. Il est de bonne politique d'inonder le pays de littérature quelque peu mensongère, mais je crois que nos adversaires étaient particulièrement bien préparés, et les circonstances ont voulu, eux qui désiraient depuis si longtemps le pouvoir, qu'ils arrivent à l'ultime but de leur ambition.

L'honorable premier ministre actuel du pays m'a fait l'honneur de commencer sa campagne

dans le district de Montréal, dans le comté voisin du mien. Je l'ai écouté avec attention, au radio, de mon humble demeure. Il a fait appel aux chômeurs; il croyait certainement faire d'une pierre deux coups en parlant dans le comté de Maisonneuve, qui est contigu au comté d'Hochelaga, mais encore une fois la réponse de la population de travailleurs de ces deux grandes divisions a été négative au parti conservateur, et votre humble serviteur et l'honorable député de Maisonneuve (M. Robitaille) ont obtenu une fois de plus l'appui des électeurs à la cause de l'honorable William Lyon Mackenzie King, à la cause du parti libéral qui, de tous les partis politiques, a été celui qui le plus souvent s'est penché vers les humbles et leur a tendu une main généreuse.

Le mentor de cette soirée était l'honorable député de Maisonneuve à la législature provinciale. Il a posé maintes questions au chef du parti conservateur. Il lui a demandé, notamment, s'il s'engageait à faire construire au Canada les navires dont le Canada aurait besoin. L'honorable M. Bennett a répondu qu'il n'avait pas d'objections à cela. Mais je suis encore à me demander où sont ces navires, vu que la plupart des ouvriers employés autrefois aux usines Vickers sont encore sans travail.

On a promis mer et monde aux employés de nos grandes filatures, on leur a dit que grâce à la protection leurs salaires augmenteraient, bref que les eaux du Pactole remplaceraient les eaux du Saint-Laurent qui coulent en arrière des filatures de Sainte-Anne et d'Hochelaga. Je dois l'avouer, devant ces offres si généreuses, quelques-uns de mes amis m'ont délaissé pour un moment mais ils se promettent de prendre une revanche exemplaire lors des prochaines élections fédérales.

La protection fut promulguée comme un remède complet à la situation. L'honorable député de Compton (M. Gobeil), je crois, nous faisait récemment cet avancé que toute la province de Québec était protectionniste, de fait.

M. DORION: C'est vrai.

M. ST-PERE: L'honorable député de Québec-Montmorency dit: "C'est vrai"; mais je n'ai pas à me déjuger, monsieur le président. En pleine Chambre, dans plusieurs de mes discours, j'ai dit que la différence entre le parti libéral et le parti conservateur, au point de vue tarifaire—et je l'ai déclaré aussi au cours de la dernière campagne électorale—se résumait à ceci: que le parti conservateur était un parti de haute protection et que le parti libéral était un parti de protection modérée qui se tenait dans un juste milieu.

Aux arguments de nos amis conservateurs, les libéraux répondirent comme suit: Que l'administration du très honorable William Lyon Mackenzie King avait réduit la dette du pays, que l'administration du Gouvernement libéral depuis 1922 avait rapporté au pays des surplus considérables, que les rapports de nos banques, *etc.*, indiquaient une prospérité considérable et que la position du Canada dans le commerce international était enviée par tous les pays du monde.

Mais le Gouvernement King, malgré toutes ces œuvres si avantageuses pour le Canada, fut défait. Monsieur le président, c'est grâce à leur sensibilité qu'on émeut les foules et c'est grâce à leur mobilité qu'on les retourne si facilement. Le héros porté au Capitole sera précipité avec le même enthousiasme du haut de la roche Tarpéienne. Les organisateurs du parti conservateur—il est inutile de les blâmer puisque c'était leur tactique—surent bien mettre en pratique ces vers de Charles Delavigne:

Employez ces grands mots, ces phrases, ces formules,
Dont la solennité trompe les moins crédules.

M. DORION: Les libéraux en savent quelque chose; ils les ont employés si longtemps, ces mots-là.

M. ST-PERE: L'honorable député de Québec-Montmorency aura sûrement l'occasion de se prononcer de nouveau à ce sujet sur le budget, et s'il veut bien conserver son siège pendant quelques minutes, je vais lui communiquer certaines statistiques qui ne manqueront pas de l'édifier.

Un MEMBRE: La Dominion Textile.

M. ST-PERE: Quelques jours après la victoire, l'honorable M. Bennett procéda à l'alignement de ses généraux de corps d'armée. Il en manque un cependant, celui qui devait prendre la direction de l'armée des travailleurs. Le parti libéral avait conservé, au cours de la dernière lutte, l'appui des travailleurs des grandes cités. Pas un ouvrier adhérant à la politique conservatrice ne fut élu sur le programme de l'honorable chef actuel du Gouvernement. Mais on n'est jamais dépourvu de moyens, paraît-il, dans le parti conservateur. Le général en chef fit appel aux vieux cadres, aux retraités, et l'ancien ministre du Travail du temps de la Grande Guerre, l'honorable Gideon Robertson, reprit du service. Un sénateur irresponsable au peuple! Les ouvriers du Canada méritent plus de considération que cela d'un gouvernement qui se proclame véritablement démocratique.

Je me rappelle très bien les protestations de nos amis d'en face, les protestations continuelles qui s'élevaient dans la province de Québec lorsque l'honorable M. Perron siégeait comme ministre dans le cabinet provincial alors qu'il était conseiller législatif. Il a cédé à la pression populaire et il n'a pas craint d'aller chercher un mandat dans le comté de Montcalm. Que nos amis d'en face soient donc aussi conséquents avec eux-mêmes que le parti libéral de Québec l'a été avec M. Perron et les travailleurs du Canada seront représentés dans cette Chambre par autre chose qu'une lumière sous le boisseau.

M. LAVERGNE: En 1919, vous deviez réformer le Sénat.

M. ST-PERE: Il y a bien des réformes préconisées qui ne s'accomplissent jamais.

Le Gouvernement s'empressa, après cette élection de convoquer le Conseil d'emploi national. A titre de représentant d'une grande circonscription ouvrière, j'assistais à cette réunion. Sur les recommandations de ce conseil, le Gouvernement s'est empressé d'adopter les mesures de secours aux chômeurs que M. Hoover et ses comités de secours, aux Etats-Unis, avaient déjà adoptées. L'acceptation de pareilles recommandations était une preuve évidente que le Gouvernement actuel, qui niait au cours de la campagne électorale que le chômage était un problème international, reconnaissait que le chômage était vraiment un problème international.

La petite session ne produisit rien de bien extraordinaire. Convoquée sous le prétexte d'aider les chômeurs, elle n'était ni plus ni moins qu'un camouflage, une réponse aux exigences de ceux qui s'étaient rangés derrière le parti conservateur au cours de la dernière campagne. Il fallait augmenter le tarif à tout prix, il fallait leur payer rançon, et Dieu sait que le pays constate ce qu'il lui en coûte d'avoir cédé devant les objurgations de certains capitalistes qui aujourd'hui sont pour ainsi dire l'épine dorsale du parti conservateur.

Loin de moi l'idée de nier que les $20,000,000 pour le chômage aient été inutiles; mais de là à croire et à tenter de faire croire au public que c'est la solution ultime du problème du chômage au Canada ou ailleurs, il y a loin. La Conférence impériale? Journaliste que je suis, je laisse à messieurs les avocats la besogne d'entrer dans les détails du droit constitutionnel. Je m'arrêterai simplement à une considération politique pour démontrer que l'honorable premier ministre du pays, en quittant les rives canadiennes pour se diriger vers Londres, s'en allait à un échec certain. Le *non possumus* de l'honorable M. Macdonald a fait comprendre à l'honorable M. Bennett et à tous ses amis que l'Angleterre n'entend rien changer à sa politique douanière—une politique suivie par tous les gouvernements qui se

sont succédés au Parlement anglais, tant conservateurs que libéraux et ouvriers, depuis l'abolition des *corn-laws* en Angleterre.

Le *humbug* de M. Thomas. Je crois sincèrement qu'il existe une petite pointe d'ironie dans la mention si souvent répétée du *humbug* de M. Thomas. On a bien parlé de cette boutade du secrétaire d'Etat pour les colonies en réponse aux propositions tarifaires de l'honorable premier ministre du Canada. Celui-ci ne doit pas ignorer que l'honorable M. Thomas, cet ancien mécanicien au Great Western Railway, est, d'après l'un de ses biographes, "d'allure quelque peu rude mais d'âme très fine", et qu'il a pleinement adhéré au programme du "Labour Party", tel que publié dans le manifeste rose, et que l'électeur anglais a pu lire comme suit:

La vision ouvrière d'un monde ordonné s'étend aux nations actuellement déchirées par inimitiés et querelles. En conséquence, le parti ouvrier réclame une politique de coopération internationale.

Ces deux derniers mots expliquent l'échec subi par le premier ministre du Canada. Le parti ouvrier anglais préfère la coopération internationale, quoique l'on dise, à la coopération impériale. Il faut bien se rendre à l'évidence, John Bull ne limite pas l'établissement de ses comptoirs à une zone spéciale. C'est avec le monde entier qu'il entend commercer. Ce sont là les traditions, les méthodes et l'œuvre de pacification internationale qu'incarnait, appliquait et réalisait jadis le parti de Gladstone.

"Cet idéalisme pratique"—ces mots figurent dans le manifeste rose—a toujours exercé un vif attrait sur l'opinion britannique. Le soucis de ses intérêts et les exigences de sa sentimentalité ont toujours marché de pair chez le peuple anglais.

Attendons la prochaine conférence économique, le seul espoir qui reste encore au parti conservateur de pouvoir activer la vente du blé au Royaume-Uni.

L'honorable M. Bennett déclarait au cours de sa campagne électorale que personne ne devrait chômer au Canada. sous un gouvernement soucieux de son devoir. Le chômage, M. le député de Québec-Montmorency (M. Dorion), a-t-il disparu? Les manufactures se ferment partout. Représentant de la plus grande division manufacturière de Montréal, coudoyant tous les jours ouvriers et contremaîtres, j'en sais quelque chose: Aujourd'hui, mouleurs, charpentiers, ébénistes, mécaniciens, chôment. Le Pactole ne coule pas. Nos importations et nos exportations diminuent, créant un vide dans l'échiquier du Canada. Notre tarif élevé ferme notre marché aux étrangers et des procédés de représailles empêchent nos produits de trouver des débouchés extérieurs.

[M. St-Père.]

Résultat: chômage s'accentuant toujours et diminution du pouvoir d'achat des consommateurs locaux qui n'ont même plus le pouvoir d'acheter des produits fabriqués au Canada.

Passons maintenant à l'industrie des textiles. Cette industrie a toujours été l'enfant gâté du parti conservateur. Le *Star*, journal conservateur de la grande métropole, les a pris spécialement sous sa haute protection. La publication du pamphlet McLeod, adressé à tous les députés, a été, je pourrais dire, une insulte à la conscience populaire et au bon sens des ouvriers de ma division électorale. Ce journal mentionnait que la moyenne des salaires dans les manufactures de coton était de $20 par semaine. Je nie absolument cet avancé et, comme les preuves sont toujours le meilleur argument, je dépose ici sur mon bureau des enveloppes de paie de la grande filature de coton d'Hochelaga. Les employés travaillent de 10 à 12 heures par jour dans cette manufacture où l'on met en pratique la suggestion que William Pitt faisait un jour aux fabricants de textiles anglais qui se plaignaient des salaires extravagants qu'ils payaient aux femmes et aux hommes d'âge mûr: "Prenez des enfants". La Dominion Textile a toujours recouru au travail des enfants. Pas une de ces enveloppes ne mentionne un salaire excédant $37.70 pour 15 jours de travail.

Des VOIX: Honte! honte!

M. ST-PERE: Voici qui est intéressant. Nous lisons au verso de cette enveloppe une recommandation aux employés: "Achetez avec vos salaires des produits fabriqués au Canada". Belle recommandation! Honteuse recommandation, dis-je, lorsque l'on conseille à des ouvriers dont le budget hebdomadaire—et c'est la *Gazette du travail* qui nous le dit—devrait représenter un minimum de $20 à $21, d'acheter des produits étrangers avec un salaire qui ne pourvoit pas à leur propre subsistance. L'honorable député de Québec-Montmorency...

M. DORION: L'honorable député me permettrait-il une question: Qu'a fait le ministre du Travail de la province de Québec?

M. ST-PERE: Je n'ai pas à régler les questions provinciales. Je n'ai pas à défendre l'administration de l'honorable M. Taschereau, pas plus qu'à accuser l'administration de la ville de Montréal. Je n'ai qu'une chose à dire: mon devoir est de désavouer les avancés de l'administration actuelle sur le parquet de la Chambre des communes.

M. DORION: Defendez Taschereau et son gouvernement.

M. ST-PERE: L'honorable député de Québec-Montmorency...

M. LAVERGNE: L'honorable député voudrait-il montrer ces enveloppes?

M. ST-PERE: Ces enveloppes sont ma propriété privée.

M. LAVERGNE (Traduction): Je fais appel au règlement. L'honorable député a cité un document qu'il devrait produire.

M. ST-PERRE (traduction): J'ai simplement dit qu'aucune de ces enveloppes ne contenait plus de $35, ce qui était le salaire de deux semaines.

M. LAVERGNE (Traduction): Je me désiste de mon rappel au règlement. L'honorable député ne veut pas déposer ce document.

M. ST-PERRE: (traduction): Je sais que si je montrais ces enveloppes, qui révèlent les salaires payés, ces gens seraient congédiés demain.

M. LAVERGNE (Texte): L'honorable député n'est pas juste quand il dit cela.

M. ST-PERE (Texte): L'honorable député de Québec-Montmorency nous déclarait l'autre jour que le nombre des employés dans la filature de Saint-Grégoire avait doublé.

M. DORION: Ah! non. Je vous demande pardon, je n'ai jamais dit cela.

M. ST-PERE: Vous avez dit quoi? Augmenté?

M. DORION: Augmenté.

M. ST-PERE: Très bien, je retire le mot doublé. Voici les statistiques comparées de 1930 et 1931 telles que fournies par le ministère du Travail de Québec. Quel était le nombre de personnes employées à la Dominion Textile, à Montmorency, à la fin de juillet 1930? Réponse: 1,347. Quel était le nombre des employés à la fin de février 1931? Réponse: 1,349. Deux employés de plus, sous la haute protection tarifaire promulguée par l'honorable M. Bennett.

M. DORION: C'est le ministère du Travail de Québec qui fait ses assertions-là?

M. ST-PERE: J'ai tout lieu de croire que l'honorable ministre du Travail de Québec est aussi honnête que le député de Montmorency lorsqu'il nous soumet un document.

Le député de Stormont (M. Shaver) a également déclaré que la prospérité régnait dans la partie est de la ville de Cornwall. Malheureusement pour lui, mes activités sportives d'autrefois m'ont transporté souvent dans la ville de Cornwall et je connais ce qui se passe là-bas, comme ce qui se passe chez nous. Trois bons amis de Cornwall m'ont déclaré cette semaine que cette fameuse moyenne de salaires de $30 par semaine était une fausseté et que seuls le mécanicien réparateur de métiers à la grande filature de coton de Cornwall et quelques autres mécaniciens gagnaient un salaire de $30 par semaine. La Dominion Textile, malgré la haute protection qui la couvre, n'est jamais prodigue d'augmentations de salaires.

M. DORION: C'est comme les usines de papier de la province de Québec.

M. ST-PERE: Les usines de papier, gardez-les pour vous.

Sir EUGENE FISET: Surtout Price Bros.

M. LAVERGNE: C'est un de vos amis.

Sir EUGENE FISET: C'est un de vos amis aussi.

M. ST-PERE: Maintenant, à entendre nos amis les conservateurs, l'on croirait que, soumis à la génération spontanée, les $20,000,000 qu'ils ont votés lors de la session spéciale, se dédoublent aux coups de la baguette magique de l'honorable premier ministre (M. Bennett). Que faites-vous alors du dévouement de nos sociétés Saint-Vincent-de-Paul? Que faites-vous de l'aide apportée par toutes les grandes organisations sociales de la ville de Montréal et d'ailleurs? Que faites-vous des sacrifices que les propriétaires de la ville de Montréal font actuellement? Il me fait plaisir de mentionner en l'occurrence le dévouement de certains propriétaires ouvriers de ma propre circonscription électorale qui, depuis que le chômage existe au Canada, logent gratuitement ceux qui parmi eux souffrent de cette crise internationale.

L'on nous parle de statistiques de chômage. Avez-vous lu, mes amis de l'autre côté, les articles publiés par certains grands économistes prétendant qu'il est impossible de se procurer des statistiques complètes du chômage?

J'aimerais bien à dire quelques mots de l'embargo russe. Je réserve mes remarques à ce sujet...

M. LAVERGNE (Traduction): Un jour, quelque part!

M. ST-PERE: ...à mon discours sur le budget. Comme le président suppléant de la Chambre des communes et l'honorable solliciteur général (M. Dupré) semblent vouloir connaître l'opinion des députés libéraux de la province de Québec à ce sujet, qu'ils veuillent bien attendre patiemment jusqu'au budget.

M. DORION: Les violons ne sont pas d'accord.

M. ST-PERE: On parle beaucoup de l'unité nationale. Existe-t-elle véritablement? Je regrette d'avoir à en parler et je demande à mes amis anglais de tout le pays qui me connaissent de remarquer que si j'en parle présentement, c'est que l'on me force de le faire. L'honorable solliciteur général a parlé d'appels aux préjugés. L'on a mentionné l'article paru dans la *Presse* au sujet de la conscription. Qui le premier a parlé de conscripiton lors des dernières élections fédérales, sinon l'honorable député de Toronto-Ouest (M. MacNicol) qui déclarait, lors de son choix comme candidat conservateur dans Ontario, ce qui suit:

La prochaine fois que la guerre éclatera, la conscription sera appliquée sur-le-champ (*right off the bat*) et ce sera la conscriptions du capital aussi bien que celle des hommes.

Personne chez nous ne parlait de guerre et de conscription. C'est à Toronto que l'on en parlait. Pourquoi faut-il maintenant que ce soit un Canadien français de la province de Québec qui vienne prétendre que les libéraux ont fait appel aux préjugés?

M. DORION: Quel est le nom du député qui a fait cette déclaration?

M. ST-PERE: M. MacNicol. L'honorable député de Dorchester (M. Gagnon), dans un discours bien pensé, un discours au style lapidaire, nous rappelait la déclaration que l'honorable sénateur de Boucherville faisait le 17 février 1879, sur la nécessité pour le parti conservateur de remplir les promesses qu'il avait faites aux électeurs. Tout comme en 1878 et 1879, cette obligation incombe aujourd'hui au très honorable M. Bennett et à ses amis. Nous, libéraux, du parti de l'opposition mais non de la négation, attendons patiemment l'apparition d'un soleil de minuit qui dissiperait ces prétendues ténèbres répandues par tout le Canada par le régime King. Qu'elle apparaisse donc une bonne fois cette colonne de feu qui nous conduira à la terre promise par le très honorable M. Bennett pendant les dernières élections.

Nous, libéraux, sommes prêts à vous aider; mais nous n'oublions pas que l'initiative vous appartient, et puisque vous prétendez ne pas être le gouvernement d'un seul homme, je vous laisse à méditer ce passage du poète Virgile:

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

"Ce n'est pas à nous qu'il appartient de régler entre vous d'aussi grands procès."

Je constate que le très honorable premier ministre est actuellement dans une position très difficile. Son mutisme, je me l'explique. Il n'y a pas à s'étonner s'il est parfois muet,

[M. St-Père.]

car dans les circonstances actuelles il pourrait s'appliquer ces vers de Racine:

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois,
Qu'ils m'ôtent la parole et m'enlèvent la voix.

Travaillez donc; c'est à vous, conservateurs de Québec qui vous réclamez d'avoir détruit le bloc si solide qui représentait notre province à Ottawa depuis 1922, c'est à vous qu'il appartient d'apporter non seulement un correctif mais une solution complète au problème du chômage que vous avez prétendu pouvoir régler, trois jours après votre arrivée à Ottawa. C'est à vous de convaincre vos grandes industries si protégées, si elles veulent donner satisfaction aux éléments ouvriers, qu'elles continuent à acquérir de la fortune, mais qu'elles veillent à ne pas en devenir possédées. C'est dire qu'elles devraient payer de meilleurs salaires à leurs employés. Travaillez donc, le peuple vous attend, le peuple vous jugera, et si vous omettez de régler ces grandes questions que vous avez tant prêchées, dans quatre ans le pays vous punira, vous serez défaits non pas pour ce que vous n'aurez pas fait,—car une foule de vos promesses sont irréalisables, —mais bien pour ce que vous aurez promis de faire.

M. W. G. WEIR (Macdonald): Comme je viens de l'un des plus anciens comtés ruraux de l'Ouest canadien, je désire faire quelques observations.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat jusqu'à présent, et tout particulièrement le discours de l'honorable député de Marquette (M. Mullins). Sans vouloir d'aucune façon faire des réflexions injurieuses à l'adresse de l'honorable député ou du comté qu'il représente, je me permettrai de lui dire que la circonscription de Macdonald est tout à fait aussi bonne que celle de Marquette, et meilleure sous plusieurs aspects. Les électeurs sont tout aussi intelligents, et il y a très peu de fermes, s'il y en a, où vous ne trouverez pas vaches, porcs et poules.

J'indiquerai brièvement à cette Chambre les efforts marqués que font les fermiers de Macdonald pour stabiliser l'agriculture, et on peut en dire autant du reste du Manitoba, je crois.

On ne sait peut-être pas que la première zone purgée de tuberculose bovine établie dans l'empire britannique, l'a été dans le comté de Macdonald il y a quelques années. Cette zone a servi de centre d'où ont rayonné plusieurs initiatives agricoles de grande importance. On a graduellement étendu ces avantages aux régions environnantes et à d'autres parties du Canada également. Depuis un certain temps on reconnaît ce comté comme un centre de reproducteurs de haute qualité, et lorsque le gouvernement provincial

inaugura son système de représentants il fut un des premiers à en profiter. On y a établi des clubs de reproducteurs de diverses sortes depuis plusieurs années, et en coopérant ainsi on se procure les meilleurs reproducteurs possibles.

La récente exposition tenue à Brandon nous donne une preuve manifeste des efforts tentés par les fermiers de mon comté. Si nous examinons la liste des vainqueurs pour les exhibits de céréales et d'herbes, nous constatons que les agriculteurs de Macdonald ont remporté 25 p. 100 des prix; y compris le championnat de l'orge, gagné par M. John Weiner, de Miami,—un membre de la Coopérative des producteurs d'orge de Miami. M. George Knox du même endroit remporta un honneur semblable à l'Exposition de Toronto l'automne dernier. Depuis plusieurs années les fermiers du district de Miami s'occupent tout particulièrement de la production d'une orge de haute qualité pour servir au maltage et comme grain de semence, et en ont de 40 à 60 mille boisseaux à vendre tous les ans.

Si nous jetons nos regards plus loin, nous constaterons que les cultivateurs du Manitoba se sont fait une réputation très enviable en gagnant plus que leur part des prix offerts par les grandes foires canadiennes et américaines. Les fabricants de beurre du Manitoba jouissent d'une réputation enviable aux principales foires agricoles du Canada; les beurreries de la circonscription de Macdonald aussi bien que les laiteries coopératives du Manitoba sont assez souvent à l'honneur. D'autre part, les agriculteurs de ma province ont réussi à assurer au miel du Manitoba une réputation de premier ordre sur les marchés. Pour ce qui est des porcs élevés au Manitoba, la qualité de cette viande est excellente. Des chargements par wagon de porcs à bacon, choisis parmi les produits des clubs de jeunes éleveurs des deux sexes aussi bien que des exposants individuels, ont constamment été primés à l'Exposition de Toronto. Or, je l'affirme sans la moindre hésitation, la circonscription de Macdonald, de toutes les régions de l'Ouest canadien, est celle qui expédie sur les marchés le plus fort pourcentage de porcs à bacon.

Je ne veux pas laisser entendre que les cultivateurs du Manitoba ou de la circonscription de Macdonald ont atteint la perfection en ce qui regarde la qualité de leurs produits; mais je soutiens qu'ils font leur part et qu'ils sont en aussi bonne posture que les agriculteurs de n'importe quelle autre partie de l'Ouest canadien pour faire face à la crise existante.

J'expose ces faits afin d'établir que la classe agricole de ma circonscription fait au moins sa part. Ses produits sont d'excellente qualité et trouvent facilement à s'écouler sur les marchés mondiaux. Les cultivateurs de ma province ont parfaitement le droit de dire aux gouvernements tant fédéral que provincial: "Nous faisons ce qui dépend de nous. Qu'allez-vous faire pour nous aider?" Cependant, nous avons même dans la circonscription de Macdonald des régions qui ne conviennent en rien à l'industrie de l'élevage; l'une de ces régions en particulier offre un sérieux problème à cause du drainage. Il y a trois ans passés, les cultivateurs étaient dans l'impossibilité d'ensemencer leurs terres par suite des inondations. L'année suivante, ils firent les semailles, mais ne purent récolter leur grain, car, les champs baignaient dans l'eau. Nombre de cultivateurs ont été obligés d'établer leurs animaux dès le mois d'août et de les nourrir en attendant que l'eau se retire. Pour vous donner une idée des dommages causés par ces inondations, je ferai observer que l'élévateur de la coopérative de Sperling entreposa environ 400,000 boisseaux de grain, en 1927, tandis que ce chiffre fut réduit à environ 100,000 boisseaux pour les deux années suivantes; la plus grande partie de ce grain fut revendue dans la région pour la semence et la provende. Cette région a été assainie par le drainage; cependant, ces travaux ont augmenté les taxes à un tel point que les cultivateurs ne peuvent faire face à leurs obligations, dans les présentes circonstances.

Il faut que l'on trouve une solution à ce problème prochainement; sinon, il sera nécessaire d'abandonner l'exploitation de l'une des meilleures régions productives de blé de l'Ouest canadien.

Quelque étrange qu'apparaisse la situation, en ce qui regarde l'élevage, cette région n'a pas d'approvisionnement d'eau permanent en dépit des inondations périodiques qui se produisent.

Il n'existe ni puits, ni ruisseaux, ni rivières là-bas; les éleveurs doivent compter entièrement sur les rigoles pour s'approvisionner d'eau. Or, l'on admettra sans doute que c'est là un moyen d'approvisionnement très précaire pour faire de la culture mixte. La classe agricole en général a passé un assez bon hiver, d'après moi. Je ne crois pas qu'il y ait un grand nombre de cultivateurs qui aient souffert de la faim ou du froid; de fait, l'hiver a été très doux. Un marchand de charbon m'a avoué que son chiffre d'affaires à diminué de moitié, l'hiver dernier. Pour ce qui est des cultivateurs de mon comté, ils ont très peu dépensé pour l'achat de vêtements ou des autres articles qui n'étaient pas strictement nécessaires. Dans la majorité des cas,

les sommes qui auraient dû servir à l'acquittement des taxes et des intérêts sur les dettes hypothécaires ont été utilisées pour faire vivre la famille.

Au cours des six ou huit derniers mois, j'ai rencontré nombre de cultivateurs qui ont fait œuvre de pionniers dans l'Ouest; ces gens ont fondé de confortables foyers; ils ont fait instruire leurs enfants et contribué grandement au progrès tant de la région où ils habitent qu'au pays en général. Or, j'éprouve un sincère regret à le constater, ces gens, qui, d'ordinaire, étaient censés avoir réussi et établi leur exploitation sur une base solide, sont fort inquiets à l'heure actuelle. Ils m'assurent qu'ils ne sont pas en mesure d'acquitter ni les taxes ni les intérêts et les banques hésitent à leur avancer les fonds nécessaires à cette fin. Ces cultivateurs se demandent si cela vaut la peine d'ensemencer leurs terres; ils sont encore en mesure de le faire, disent-ils, mais il leur serait impossible d'assumer encore une fois les pertes qu'ils ont subies depuis une couple d'années. La plus grande inquiétude qui les ronge, monsieur l'Orateur, c'est qu'ils n'ont pas de garantie qu'ils pourront sauver leurs fermes du naufrage. Ces bâtiments de ferme qui représentent l'œuvre de leur vie sont hypothéqués à un tel point qu'ils redoutent d'en être dépossédés. Voilà le sérieux problème qui tracasse l'esprit du cultivateur de l'Ouest à l'heure qu'il est. Y a-t-il à s'étonner, après cela, que les cultivateurs posent la question: Qu'est-ce que le Gouvernement va faire pour nous venir en aide? La classe agricole constate que le tarif douanier est relevé au bénéfice des manufacturiers et que les deniers publics sont déboursés pour parer aux effets du chômage; il est donc tout naturel que les cultivateurs désirent savoir qu'est-ce que le Gouvernement entend faire pour l'industrie agricole. Avant Noël, je leur disais d'attendre jusqu'au 30 décembre, mais depuis je suis obligé de leur dire que j'ignore ce que sera la politique du Gouvernement. Ceux-là ne veulent pas ensemencer dans certaines conditions et ils attendent toujours après le ministre de l'Agriculture (M. Weir) ou quelque autre membre du Gouvernement pour savoir ce que ce dernier entend faire pour l'agriculture.

La situation de l'agriculteur dans l'Ouest est telle que le Gouvernement ne saurait trop s'y intéresser et qu'il lui faut faire quelque chose pour ranimer la confiance, et la ranimer immédiatement. Pour cela, je suis d'avis que le Dominion et les provinces l'assure dans la protection de son foyer et de son bien. A cette fin le moratoire peut devenir nécessaire. Bien entendu, ce n'est là que retarder l'échéance, mais cela peut avoir son utilité en attendant autre chose ou le relèvement de la situation mondiale. Cela rendrait confiance et courage à l'agriculteur et l'induirait à continuer. Comme deuxième moyen d'aider, j'endosse les remarques de ceux qui réclament la diminution du taux d'intérêt. C'est l'accumulation des dettes qui écrase l'agriculteur de l'Ouest; l'intérêt ajouté au capital, dont l'intérêt se trouve ainsi grossi et s'ajoute encore au capital. Le cultivateur ne peut partager avec d'autres l'effet de la crise, il est seul à en porter le poids. La diminution du taux de l'intérêt l'aiderait considérablement et, à la longue, ceux qui lui ont prêté ne s'en trouveraient que mieux.

[M. Weir (Macdonald).]

Je me joins également à ceux qui préconisent comme autre remède la diminution du taux-marchandises sur le fret intérieur, de l'ouest à l'est, et des Prairies à la Colombie-Anglaise, interprovincialement aussi et en plus une campagne de publicité générale dirigée par le Gouvernement pour répandre l'usage dans l'Est de l'orge de l'Ouest pour la nourriture du bétail. Permettez-moi ici une digression pour féliciter l'honorable député de Souris (M. Willis) d'avoir si bien montré, l'autre jour, la valeur de notre orge comparée au maïs pour l'alimentation animale. Nos collèges agriocles s'appliquent à expérimenter sur la valeur nutritive de nos grains, et des renseignements comme ceux que nous a fournis, l'autre soir, l'honorable député de Souris ne sauraient faire que du bien. Nous avons été obligés d'utiliser le grain de cette manière dans l'Ouest, et l'on ne peut en contester les bons résultats.

M. Beatty, du Pacifique-Canadien, a proposé l'ouverture de crédits échelonnée en vue d'aider à propager la culture mixte et l'achat de bétail. La diminution du tarif-marchandises sur le grain fourrager, à l'intérieur du Canada, eût été bien plus acceptable. Mes commettants à qui j'en ai parlé ne sont pas tous enthousiasmés de ce crédit échelonné. Le côté dette les frappe surtout et pour l'heure l'endettement est leur obsession. L'agriculteur de l'Ouest souhaite surtout une diminution du taux d'intérêt, du taux de transport, du tarif douanier, le moyen de se libérer de ses dettes et de vivre sur un pied raisonnable.

Je prierais aussi le Gouvernement de recueillir plus de statistiques mondiales sur l'industrie du bétail, l'industrie laitière et l'aviculture. On nous fournit la statistique sur le blé et le grain en général, mais quant aux autres produits, ce que nous avons ne suffit pas. La statistique mondiale sur ces sujets devrait être plus soignée.

Le ministre de l'Agriculture devrait se préparer à encourager la vente du porc. Le cultivateur de l'Ouest a entrepris l'élevage du porc sur une grande échelle cette année et la production à l'automne sera considérable. On a pris ce moyen d'utiliser le grain de qualité

inférieure, et en cela on a été encouragé par les banques, les sociétés hypothécaires, les chemins de fer et les gouvernements. Il importe, je crois, que le département fédéral de l'Agriculture trouve quelque moyen de faciliter l'écoulement de ce surplus dont il faudra se débarrasser à l'automne. Si le ministre peut proposer quelque chose dans ce sens, qu'il compte sur moi à ce sujet.

L'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) a fait, au sujet de la politique agricole, des remarques que je désire appuyer, celle-ci particulièrement:

Tous les collèges d'agriculture et les fermes expérimentales devraient maintenant enseigner la vente coopérative des produits aussi énergiquement qu'ils ont enseigné et enseignent encore l'accroissement de la production. Comme idée maîtresse de leurs programmes, ils devraient avoir un marché coopératif des produits agricoles, et le Gouvernement devrait donner tout son appui moral aux efforts tentés dans ce sens.

C'est exactement ce que je pense. Je ne crois pas qu'il puisse exister d'heureuse politique agricole, si l'on ignore les véritables producteurs de la ferme, et si l'on ne leur rend pas la plus grande partie possible du prix payé par les consommateurs.

Les agriculteurs du Manitoba espèrent que le Gouvernement favorisera Fort-Churchill, surtout en ce qui concerne les tarifs du chemin de fer qui dessert cette localité, de même que les tarifs de l'assurance maritimes. De plus, pour activer le commerce à Churchill on devrait étudier l'avantage qu'il peut y avoir à en faire un port libre.

Si je comprends bien, les droits varient de $100 à $1,200 dans quelques-uns de nos grands ports maritimes. Si l'on en demande d'aussi élevés à Churchill, ce sera un lourd fardeau pour les vaisseaux qui mouilleront dans ce port. Si, d'un autre côté, ce doit être un port de l'Etat, le Gouvernement pourrait renoncer à ses droits, du moins dans la première période de développement du port. Cela aiderait beaucoup à l'expansion du commerce à Churchill, et aurait peut-être un effet favorable sur ses tarifs maritimes.

En terminant, laissez-moi répéter ce que j'ai dit au début: les cultivateurs de ma circonscription, l'une des plus anciennes de la province, font leur part honnêtement et consciencieusement,—je sais que cela est vrai pour les agriculteurs de tout le Manitoba et de l'Ouest,—mais ils ne pourront aller bien loin dans les circonstances. En réalité, quelques-uns ont déjà été forcés d'abandonner leur exploitation. Le ministère a secouru les manufacturiers et les chômeurs. Les fermiers méritent certainement autant d'attention et d'encouragement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. T. SIMPSON (Simcoe-Nord): Je désire tout d'abord, monsieur l'Orateur, féliciter l'honorable député qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône (M. Cormier) et celui qui l'a appuyée (M. Porteous). On a répété maintes fois, au cours de ce débat, que les membres de langue française qui possèdent les deux langues officielles ont un avantage marqué sur leurs collègues anglais. Cet avantage a été clairement démontré par le motionnaire de l'adresse, qui parle très couramment les deux langues. Je lui offre mes félicitations, ainsi qu'à son collègue qui l'a appuyé, et qui a repris aux libéraux la circonscription qu'il représente, voisine de la mienne. L'honorable député de Grey-Nord (M. Porteous) est jeune et capable, très populaire dans son comté, et je lui prédis une longue et utile carrière au Parlement.

Nous avons entendu de nombreux discours, dont quelques-uns remarquables. Est-ce parce que je suis nouvellement arrivé en cette enceinte, mais les opinions de plusieurs des membres m'ont semblé revêtir un caractère local et provincial. Il ne faut pas s'en étonner puisque chacun de nous est plus intéressé à ses propres commettants. Mais tous les représentants du peuple sont groupés ici pour le bien commun du Canada, et je puis assurer au premier ministre que ce côté-ci de la Chambre du moins lui donnera un appui loyal.

Les honorables députés de la gauche se sont amèrement plaints de la manière dont ils ont été traités par leurs adversaires durant la campagne électorale. J'aurais moi-même mes griefs à présenter à cet égard, mais je ne crois pas qu'ils soient d'un intérêt particulier pour les membres de cette Chambre. Il me semble que plusieurs des plaintes qui ont été formulées viennent de ceux qui ont essayé de jouer leurs adversaires, mais sans succès. Ils en ont été punis par les électeurs, et ils en souffrent encore.

On a vertement censuré le ministère actuel, et son leader en particulier. L'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) a profité de son discours pour remercier avec effusion le premier ministre d'avoir nommé l'honorable G. Howard Ferguson représentant du Canada en Angleterre, ou comme l'honorable membre a jugé à propos de l'appeler, ministre plénipotentiaire à la cour de Saint-James. D'après elle, c'est un grand soulagement pour la province d'Ontario, mais c'est très dur pour la cour de Saint-James.

Je ne suis pas chargé de défendre l'honorable G. Howard Ferguson, pas plus que l'honorable député de Grey-Sud-Est ou ceux qui ont appuyé ses remarques ne sont chargés de parler pour les électeurs de la province

d'Ontario. L'honorable G. Howard Ferguson a été ministre des terres et forêts de la province d'Ontario dans le gouvernement de sir William Hearst, de 1914 à 1919. Aux élections de 1919, le gouvernement de M. Hearst fut battu et les Fermiers-Unis de l'Ontario prirent le pouvoir. Non seulement le ministère Hearst fut renversé dans cette élection, mais sir William Hearst lui-même et une demi-douzaine de ses ministres perdirent leurs sièges. Les Fermiers-Unis de l'Ontario formant la majorité furent priés de constituer le ministère; ils chargèrent M. Drury de cette mission. Peut-être la renommée de ce ministère est-elle parvenue jusqu'à Ottawa? Il est possible que certains députés actuels en aient entendu parler. En tout cas, M. Drury forma un gouvernement qui demeura en fonctions pendant quatre ans.

Après les élections de 1919, les conservateurs n'avaient que 21 p. 100 des sièges; c'était le groupe le moins nombreux. Les Fermiers-Unis avaient le plus grand nombre de membres, puis venaient les libéraux qui constituaient donc l'opposition officielle. M. Ferguson, après ces élections, fut prié de prendre provisoirement la direction du parti conservateur. Il le fit à contre-cœur, et demeura à ce poste pendant quatre ans. Durant ce laps de temps le gouvernement fit tout son possible pour noircir M. Ferguson et sa vie politique devant les électeurs de l'Ontario. On nomma des commissions et l'on fit des enquêtes sur son administration du département des terres et forêts sous le gouvernement de sir William Hearst, mais dans toutes ces enquêtes et dans tous les rapports des diverses commissions, on ne réussit à prouver aucune accusation contre M. Ferguson.

En 1923, le gouvernement des Fermiers-Unis sollicitèrent des électeurs de la province un nouveau mandat; mais il arriva qu'au lieu d'obtenir 21 p. 100 des sièges, les conservateurs en eurent 50 p. 100. Le lieutenant-gouverneur pria M. Ferguson de constituer un ministère, ce qu'il fit. Ce gouvernement administra les affaires de la province pendant trois ans, puis se présenta devant le corps électoral, qui non seulement renouvela le mandat de M. Ferguson, mais lui donna 70 p. 100 des sièges au lieu de 50 p. 100. M. Ferguson continua d'administrer la province pendant trois ans, et, de nouveau, fit appel aux électeurs. Cette fois-là, 85 p. 100 des députés élus étaient des partisans de l'honorable M. Ferguson. Durant tout ce temps-là sa politique avait totalement différé de celle de l'honorable député de Grey-Sud-Est et de ses partisans. Pas un député, ici ni ailleurs, n'a autant à son actif, et c'est pourquoi il ne sied guère de parler de l'honorable G. Howard Ferguson comme l'ont fait certains de nos collègues dans cette enceinte. Je suis un de ceux qui l'admirent et qui l'appuient et j'estime que les affaires du Canada en Grande Bretagne sont en sécurité entre ses mains. Le premier ministre mérite des félicitations pour son choix.

Plusieurs fois dans ce débat on a parlé de la dépression économique qui se fait sentir au Canada. On a laissé entendre que c'est la faute du Gouvernement actuel. L'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson), après avoir dit à la Chambre qu'il représentait une circonscription rurale, que les cultivateurs de sa région étaient réputés pour leur esprit d'économie, et le sol pour sa fertilité, a prétendu que ces cultivateurs en veulent beaucoup au Gouvernement à cause de la modicité des prix qu'on leur paie pour leurs produits. D'après lui, si des élections avaient lieu en ce moment, le résultat serait différent. Pour moi, lui et ses collègues devraient se mettre à genoux et remercier le Créateur d'avoir permis que les élections aient eu lieu en 1930 au lieu de 1931. Si les élections avaient eu lieu en 1931, il ne serait pas resté assez de libéraux pour former une escouade. Ils auraient été relégués dans les profondeurs de l'opposition où ils seraient restés très longtemps.

M. SPENCE: Et où ils resteront.

M. SIMPSON (Simcoe-Nord): L'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) a établi une comparaison entre la dépression actuelle et celle qui existait de 1921 à 1924.

En établissant cette comparaison, elle a dit qu'au cours des périodes précédentes de dépression les prix élevés que les agriculteurs avaient reçus pour leurs produits leur avaient fourni un excédent de recettes qui leur avait permis de traverser cette crise sans en éprouver trop d'ennuis. Elle a dit qu'à l'heure actuelle, cependant, ces cultivateurs n'avaient pas d'excédent de sorte qu'ils se trouvaient réellement dans une grave situation. D'un autre côté, le très honorable chef de l'opposition a parlé longuement dans cette Chambre de la prospérité du Canada, alors qu'il dirigeait le Gouvernement et a donné des statistiques à l'appui de ce qu'il disait. Il a donné des statistiques portant sur la quantité des marchandises exportées du Canada au cours de l'année 1922, la première année de son administration. Mon très honorable collègue a dit à la Chambre qu'au cours de cette année nous avions exporté des marchandises pour une valeur de 740 millions de dollars. En 1923, la valeur de nos exportations a été de 931 millions; en 1924, de 1,045 millions; en 1925, de 1,069 millions; en 1926, de 1,315 millions; en 1927, de 1,252 millions; en 1928, de 1,228

millions; en 1929, de 1,364 millions et en 1930, de 1,120 millions. En d'autres termes, lorsque le chef actuel de l'opposition a pris les rênes du pouvoir les exportations du Canada atteignaient le chiffre de 2 millions par jour, et au cours de la dernière année de son administration, le chiffre en était de 3 millions par jour. Il a dit de plus que lorsque les mesures de son ministère ont commencé à produire des effets, il y avait eu un excédent d'année en année. C'est en 1924 qu'il a accusé son premier excédent, soit 36 millions de dollars. A partir de cette année-là il a toujours obtenu un excédent chaque année jusqu'en 1930, alors que le chiffre a été de $47,740,000.

D'après ce tableau, les honorables députés seraient portés à croire qu'au point de vue financier le Canada se trouvait dans une excellente posture, mais le très honorable chef de l'opposition n'a pas fait à la Chambre un exposé complet des faits. Il aurait dû faire connaître à la Chambre la quantité des marchandises importées en Canada pendant la même période. La valeur des exportations a été de 740 millions et celle des importations de 748 millions. Le chiffre des importations a augmenté d'année en année jusqu'en 1930, alors que les marchandises importées dans notre dominion ont atteint le chiffre de 1,248 millions. En d'autres termes, lorsque le chef actuel de l'opposition est arrivé au pouvoir la valeur des importations était d'environ deux millions de dollars par jour et au cours de la dernière année de son administration d'environ trois millions et demi. Tels sont les résultats de la politique du dernier régime. C'est à l'application de cette politique qu'il faut attribuer une bonne partie des conditions qui existent dans le Canada aujourd'hui. Nous avons passé notre temps à acheter dans les autres pays ce que nous aurions pu produire et fabriquer chez nous. Le dernier ministère a prétendu qu'il avait réduit les impôts d'année en année et qu'il avait quand même un excédent. Personne, gouvernement, institution ou individu ne tient à terminer une année financière avec un déficit. Quel avantage vont retirer les horticulteurs de la Colombie-Anglaise, du centre du Canada ou des Provinces maritimes d'un excédent à la fin de l'année si on leur enlève leur marché? Lorsque les horticulteurs sont prêts à mettre leurs produits sur le marché, ils constatent que le marché domestique est encombré par les fruits importés des autres pays. Grâce à leur situation géographique favorable, ces pays jouissent d'un climat sous lequel les fruits mûrissent plus tôt qu'au Canada et on permet l'importation de ces fruits dans notre pays avant que nos propres produits soient prêts à être placés sur le marché. Sous le dernier Gouvernement l'importation de ces fruits n'était sujette qu'à de faibles droits de douane. On peut en dire autant des manufacturiers. Quel avantage peut retirer le manufacturier d'un excédent si, lorsqu'il est prêt à vendre ses produits, le marché domestique lui est fermé? On en pourrait dire autant des maraîchers et des ouvriers. On a pu importer des marchandises en Canada dans le but d'accumuler un excédent, mais il se peut que ces marchandises importées aient été la cause de ce que l'ouvrier n'a plus maintenant l'emploi qu'il avait dans la fabrique où il travaillait. Voici le résultat: lorsque vous achetez un article dans un pays étranger, vous avez l'article, et le pays étranger a votre argent. Si vous achetez le même article dans votre pays, vous avez toujours votre article et votre argent reste en circulation dans votre pays. Dans son discours, l'autre jour, l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) a laissé entendre que le dominion du Canada pourrait suffire à ses propres besoins et vivre pratiquement de lui-même. Je crois que nous pourrions y réussir dans une large mesure, et ce fait a été remarquablement mis en lumière par le représentant de Souris (M. Willis). Il a dit à la Chambre que de grandes quantités d'orge étaient en vente dans l'ouest du Canada, et il a établi des comparaisons prouvant que les essais de l'orge du Canada et du maïs importé demontraient que l'orge était pratiquement aussi bonne que le maïs pour la nourriture des animaux. Je voudrais recommander fortement cette constatation aux éleveurs du Canada. Nous pourrions utiliser notre propre orge pratiquement chaque fois que nous utilisons le maïs à l'heure actuelle, et, en ce faisant, nous garderions en circulation dans notre propre pays l'argent que nous payons pour la nourriture de nos animaux. L'honorable député de Macdonald (M. Weir) a également signalé que nous pourrions utiliser une plus forte quantité de notre grain pour la nourriture des animaux dans notre pays.

Les bienfaits du relèvement du tarif ont été clairement démontrés par l'honorable député de Lanark (M. Thompson), par l'honorable député de Stormont (M. Shaver) et par d'autres députés qui ont pris part au débat. Ils ont cité les cas de plusieurs manufactures qui ont été ouvertes et qui ont fourni du travail raisonnablement rémunéré, grâce au relèvement du tarif effectué au cours de la session spéciale de septembre dernier. J'ai ici un article d'un journal de l'Ontario, intitulé:

Un journal des Etats-Unis discute le tarif Bennett.

Voici cet article:

Les gens des Etats-Unis voient avec intérêt ce que le tarif Bennett fait pour le Canada. Ils se rendent compte que ce tarif a vraiment gardé

le marché canadien au bénéfice des ouvriers canadiens et cela sans augmenter les prix exigés des consommateurs. Ils savent que cela a pour résultat de transférer plusieurs industries d'un côté à l'autre de la frontière internationale.

C'est-à-dire des Etats-Unis au Canada. Je continue:

En bon voisin, le *Times Press* dit qu'il ne saurait regretter la bonne fortune du Canada et il lui souhaite tout le progrès et la prospérité possible.

Cet article du journal américain dit que chacune de ces nouvelles compagnies établies en Canada enlève du travail aux ouvriers américains qui n'en ont déjà pas trop et contribue à améliorer la situation en Canada. Vient ensuite un appel aux lecteurs, dont plusieurs sont ouvriers:

On va dorénavant fabriquer en Canada deux marques d'automobile des Etats-Unis dont les pneus se fabriquaient jusqu'ici à Akron. Ce sont des Canadiens qui vont désormais fabriquer ces pneus, et non pas des Américains. Les hommes qui gagneront de l'argent à fabriquer ces pneus vont le dépenser dans les magasins canadiens, non pas dans les magasins des Etats-Unis. Ils vont s'adresser aux agents canadiens pour assurer leur vie et aux marchands canadiens pour acheter leurs meubles.

C'est là un des résultats du relèvement du tarif. Je désire aussi lire un article publié dans un journal canadien durant le congé de Pâques. Ce journal disait:

Le gouvernement King a été renversé parce qu'il manquait de force constructive, de vigueur et de largeur de vues. Des gens ont prétendu que M. King ferait œuvre bien plus utile dans l'opposition qu'au pouvoir. Ces gens-là ont encore été trompés. Son discours marathon de vingt-sept mille mots ne contenait pas une seule idée capable d'aider le Gouvernement Bennett à résoudre les problèmes de l'heure. Il a passé près de cinq heures à lancer des critiques acerbes sans émettre une seule idée utile.

Ce discours a évidemment donné le ton aux autres membres du parti. Les députés libéraux ont rempli le hansard de leurs discours durant deux semaines sans offrir rien de plus sérieux. Ils ont déploré la pénible situation qui règne en ce moment et qu'ils étaient trop aveugles pour admettre l'an dernier, mais ils n'ont pas proposé de remède.

On commence à constater que M. King, dans l'opposition comme au pouvoir, n'a rien à offrir comme politique constructive.

L'honorable député de Macdonald a dit cet après-midi que, dans sa circonscription, on engraisse un certain nombre de porcs au moyen de grains de qualité inférieure du Manitoba, et il s'est demandé ce qui arrivera l'automne prochain quand ces porcs seront prêts pour le marché. Je vais lui répondre ceci: la Grande-Bretagne offre un marché pour tout le bacon que le Canada peut produire d'ici à quelques années. Il va nous falloir, si nous voulons suffire à la demande de ce marché, engraisser bien plus de porcs que nous n'en engraissons aujourd'hui. La Grande-Bretagne importe chaque année 900 millions de livres de bacon; le Danemark lui en fournit les deux tiers. Lors de l'arrivée au pouvoir de l'ancien gouvernement, le Canada fournissait chaque année 200 millions de livres de bacon au marché anglais, mais ces exportations ont presque totalement cessé depuis un an.

Nous devrions avoir un grand avantage sur le cultivateur danois pour la production du bacon, car le Danemark importe au moins 80 p. 100 du grain avec lequel il engraisse ses porcs, et une grande partie de ce grain vient de l'Amérique du Nord, des Etats-Unis et du Canada. Quand on songe à l'immense trajet que ce grain doit faire en chemin de fer, il est facile de voir que nous pourrions produire le bacon à meilleur compte que les Danois, mais il faudrait pour cela nous plier aux exigences du marché anglais. Un porc à bacon doit avoir une certaine épaisseur, certaines dimensions; il ne doit pas être trop gras ni trop maigre. Les cultivateurs danois, pour produire ce genre de porc, ont pris la peine de se renseigner longuement sur les désirs du consommateur anglais et sur l'art de nourrir les porcs, chose aussi importante que la sélection de la race. L'éleveur est obligé d'avoir certaines connaissances en fait d'engraissement des porcs avant de se livrer à la production du bacon.

La Grande-Bretagne offre un grand avenir à l'industrie canadienne du bacon. Rien ne nous empêche de fournir au moins la moitié des 900 millions de livres de bacon dont le marché anglais a besoin chaque année. Cela est peut-être du ressort du département de l'Agriculture, mais pas exclusivement. Les éleveurs de porcs canadiens doivent produire l'article exigé par le consommateur anglais. A cet égard, des établissements coopératifs de salaison comme il en existe au Danemark, auraient un bel avenir.

L'honorable député de Macdonald a dit qu'il faut fournir aux consommateurs des produits de choix. Cette affirmation s'applique rigoureusement à la production du bacon. Il faut fournir un article de bonne qualité.

Au cours de son discours, l'autre soir, l'honorable député de Queen (M. Myers) a mentionné la production des pommes de terre dans sa province. Ses commentaires s'appliquent aussi bien aux producteurs de pommes de terre de l'Ontario. Dans mon comté, une grande étendue de terrain est propice à cette culture. Ce ne sont pas toutes les terres qui produisent une bonne pomme de terre. Il faut au sol certaines propriétés. Quand je faisais de la culture pour mon propre compte, nous ne cultivions pas la pomme de terre pour le commerce. Le sol ne s'y prêtait pas. Mais nous en cultivions assez pour notre usage et s'il nous arrivait de les produire à perte, nous ne

roulions pas auto sur les routes, gaspillant l'essence, usant les pneus. Nous restions chez nous, peut-être pour notre bien.

Je n'ai pas l'intention de parler de la culture de la pomme de terre. La question de l'écoulement m'intéresse davantage. A ce propos, j'exhorte le ministère de l'Agriculture à insister pour qu'on applique la loi concernant le classement. Je décréterais que toute personne commet un délit en transportant en camion sur les grandes routes des pommes de terre au marché, quand chaque sac ne porte pas une étiquette indiquant la qualité du produit et le nom du cultivateur. Un expéditeur sans scrupules dans une région peut causer un tort sérieux à toute la région. Dans mon comté, il y a des cultivateurs tellement soigneux que la qualité de leurs pommes de terre est supérieure plutôt qu'inférieure au classement. Aussi, quand ils offrent des pommes de terre ils n'ont pas de peine à les placer. Les marchands de gros acceptent leurs produits sans barguiner. Ils savent qu'ils peuvent se fier aux producteurs et que la clientèle sera satisfaite. Pour cette raison, le marché est permanent. Je le répète, le département de l'Agriculture et le ministre devraient faire appliquer rigoureusement le règlement à cet égard.

Plusieurs collègues ont parlé des pensions de vieillesse pendant la session. Peu nous chaut de savoir si la loi des pensions de vieillesse est une bonne loi et s'il était judicieux de l'insérer dans les statuts. Elle existe. Nous ne discutons pas ce soir les raisons de son adoption. En lisant les *Débats* de 1930, j'ai remarqué que, d'après le chef de l'opposition, c'est un mauvais système. Je n'ai pu comprendre au juste ce qu'il entend par là. Je ne sais s'il prétend que c'est un mauvais système pour l'Etat de pensionner les vieillards, ou de contribuer aux pensions de vieillesse ou de laisser les provinces appliquer la loi. Quoi qu'il en soit, la loi existe et elle est en vigueur dans toutes les provinces, sauf dans Québec et les Provinces maritimes. Ces provinces payent leur quote-part de la somme fournie par le gouvernement fédéral à l'Ontario et aux provinces de l'Ouest et, pour rendre l'application du principe générale, a dit le premier ministre au cours de sa campagne, il faudrait que le dominion payât le montant entier de la pension. Dans son discours, le chef de l'opposition a soutenu que tous les vieillards avaient reçu la promesse de la pension intégrale. La présente loi n'a pas une portée aussi étendue et le premier ministre n'a pas affirmé cela que je sache. Il n'a parlé que d'étendre le principe de façon à le rendre applicable à tout le pays.

Je me suis occupé de l'application de la loi dans mon comté et il y a lieu de l'améliorer à plusieurs égards. La loi des pensions aux vieillards est avantageuse pour plusieurs. Nombre d'entre eux ont été des pionniers. Ils ont fondé un foyer, élevé une famille, parfois une famille nombreuse, et il arrive qu'ils n'ont pu acquérir de propriété. Maintenant, incapables de gagner encore leur vie ils se trouvent sans ressources. J'ai constaté dans mon comté que la loi a aidé beaucoup de vieux qui ont peut-être plus contribué à développer le pays que plusieurs des gens qui se promènent aujourd'hui dans des autos chers. Ces dispositions adoucissent les derniers moments de ces personnes et leur enlèvent le souci du pain quotidien. Je puis mentionner un vieillard du village de Barrie. Un des vieux pensionnaires touchait $20 par mois. Il n'avait pas de famille. Sa femme était morte. Il n'y avait personne pour s'occuper de lui. Il reçoit la pension, se loue une chambre et se nourrit lui-même. Il paie environ $10 par mois pour une chambre chauffée en hiver, puis il prépare et cuit lui-même ses aliments de sorte que, me dit-il, il économise $2 par mois, après avoir pourvu à sa subsistance. Il paie son blanchissage. Il a l'air propre et bien vêtu et il a réussi à vivre comme je viens de le dire. C'est un homme comme celui-là qui devrait être ministre des Finances. Mais il y a des choses dans la loi des pensions de vieillesse qu'il y aurait lieu de modifier et je me propose de discuter certains articles de la loi quand le projet sera déposé.

On dit que nous passons par une période de dépression et, bien que l'ancien gouvernement n'ait pas administré les affaires du pays dans le meilleur intérêt de la population, nous ne devrions cependant pas en sentir autant les effets. Chaque personne devrait avoir une même ligne de conduite; l'on devrait comprendre que l'on doit vivre selon ses moyens et pas au delà. Comme peuple, c'est ce que nous n'avons pas pratiqué, nous n'avons pas vécu selon nos moyens. C'est pourquoi nous en ressentons durement les conséquences aujourd'hui.

On a répété que le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir à un moment défavorable. A mon avis, c'est le contraire; je suis convaincu qu'en appliquant sa politique, en s'attaquant aux problèmes du Canada avec vigueur et en faisant preuve du sens des affaires, il fera de nous un peuple prospère, heureux et content.

M. W. A. FRASER (Northumberland): Nouveau député qui prend la parole pour la première fois dans cette enceinte, je demande respectueusement l'indulgence de cette honorable Assemblée. Monsieur l'Orateur, vous me permettrez d'exprimer mon appréciation pour la dignité et l'équité avec laquelle vous vous acquittez des devoirs de votre charge qui doit parfois être embarrassante. Avant

d'aborder mon sujet, l'on me permettra aussi d'exprimer mon estime pour mes collègues canadiens-français au Parlement. Par leur éloquence, ils apportent beaucoup de charme aux débats.

J'ai l'honneur de représenter, de ce côté-ci de la Chambre pour la première fois depuis plus de quarante ans, l'une des plus importantes circonscriptions agricoles, fruitières et industrielles de la province d'Ontario, le comté de Northumberland. Cobourg, qui en est le chef-lieu, est le port en eau profonde le plus important entre Kingston et Toronto; il dessert tout le centre de l'Ontario et fournit une base permanente aux transbordeurs biquotidiens du National-Canadien entre le Canada et les Etats-Unis. La population de Cobourg a un intérêt vital au développement de la voie d'eau profonde du Saint-Laurent et j'attends avec anxiété une déclaration du très honorable premier ministre relativement à cette grande et nécessaire entreprise.

Ceux qui m'ont élu s'attendaient sans doute à ce que je prenne la parole dans cette Chambre, tant dans l'intérêt de mon comté que du pays tout entier, non pas à l'étroit point de vue politique, mais comme un citoyen canadien sincère essayant dans une modeste mesure de servir son pays de son mieux. C'est ce que je me propose de faire à ma manière.

J'ai suivi avec intérêt les discussions de cette Chambre et le développement de la politique du Gouvernement, ici et à Londres. Je me suis efforcé en même temps de rester en contact avec les gens de ma circonscription et je puis dire catégoriquement à la Chambre qu'ils attendent que le premier ministre tienne ses promesses nombreuses d'avant les élections. Il constate maintenant avec chagrin qu'il lui est impossible de les remplir. A mon titre de représentant du peuple, il est de mon devoir d'aider dans la mesure du possible à l'amélioration des conditions au Canada et, dans ce but, je vais faire connaître à la Chambre mes vues pour l'avenir. Nous devrions avoir des propositions concrètes à soumettre au Gouvernement et il faut que la sagesse préside à nos délibérations.

Je ne prétends pas avoir des qualités spéciales d'homme d'Etat, mais je suis au fait des affaires et des questions publiques et je ne vois pas pourquoi les affaires de l'Etat ne seraient pas aussi bien gérées que celles des entreprises privées.

En premier lieu, monsieur l'Orateur, les plus grandes chances de développement de notre commerce sont du côté de la Grande-Bretagne et pour nous, il est plus sûr, plus prudent et plus logique de concentrer nos efforts, en temps de paix comme en temps de guerre dans l'empire. Notre politique ne devrait pas se

borner uniquement au Canada, mais notre pays devrait être en tête des nations qui forment la communauté britannique dont la prospérité et la sécurité sont essentielles à notre bien-être; c'est là que le Canada devrait être au premier rang. Un de nos concitoyens les plus illustres, parlant à un banquet du Canadian Club à Londres, disait que le Canada est la pierre angulaire sur laquelle repose le grand édifice de l'empire. Je suis entièrement de cet avis. Soyons à la hauteur de ces paroles et faisons de cet édifice le plus grand du monde. C'est de cette manière seulement que nous pourrons avancer nos intérêts commerciaux et assurer l'avenir du Canada. De cette façon, nous trouverons des débouchés parmi une population de 450 millions de personnes pour l'excédent de nos produits agricoles et manufacturés. L'Angleterre protégera nos transports maritimes et nous ferons des échanges autant que possible avec les peuples dont dépendra à l'avenir l'existence de notre civilisation. Le Canada doit frayer la voie, parce qu'il a une situation géographique unique, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, placé dans la voie que parcourt l'empire vers le progrès, et parce qu'il possède des réseaux de voies ferrées excellents, d'abondantes matières premières, des villes industrielles, une agriculture bien établie et une population énergique.

Comme j'ai toujours gagné ma vie dans les affaires, je ne pense pas qu'on puisse faire le commerce par des moyens violents. Je n'ai jamais obtenu une seule commande par la violence, en vingt ans; je ne l'ai jamais tenté. La violence n'amène que les représailles. Je crois fermement que les affaires doivent s'effectuer au profit des deux intéressés. Il est bien plus facile de faire des affaires avec des amis qu'avec des étrangers. A l'ordinaire, on fait tout en son pouvoir, par les relations amicales et la qualité des marchandises, pour augmenter son chiffre d'affaires avec ses meilleurs clients, surtout quand on leur vend le double de ce qu'on leur achète. Le commerce doit comporter des concessions réciproques. Les nations sont autant de collectivités individuelles. Parfois il faut donner plus, sur l'heure, afin de recevoir davantage plus tard. Il est de mauvaise politique de froisser ses meilleurs clients, et rarement, sinon jamais, on ne peut obtenir tous les avantages. En somme, les avantages doivent être à peu près également répartis.

Les sociétés commerciales ou les particuliers ne peuvent maintenir leurs relations commerciales pendant des années, sauf par des ententes amicales auxquelles s'ajoute le bénéfice mutuel. Qu'on me permette de citer, avec des éloges, les paroles du premier minis-

tre intérimaire du Japon, qui, parlant aux délégués commerciaux du Canada au dîner d'adieu qu'on leur offrait à Tokio, il y a quelques mois, a dit:

L'amitié prime le commerce. Sans elle, les ressorts du commerce n'agiront plus. Le commerce ne peut prospérer que dans une atmosphère agréable de contentement mutuel, et l'amitié se fonde sur la connaissance.

Le premier ministre est un avocat habile qui brasse de grosses affaires, mais je doute qu'il ait jamais eu à s'occuper de vente proprement dite.

Voyons ce qui se passe en Angleterre, chez le client qui nous a acheté pour $281,838,000 de produits l'an dernier et qui nous en a vendu pour $189,180,000. De 1914 à 1919, l'Angleterre a porté le fardeau de la guerre, dont elle a souffert plus que bien d'autres pays. Elle a sacrifié la crème de sa population; elle a perdu la plus grande partie de ses débouchés à l'étranger; elle a perdu une partie de son commerce maritime; elle a fourni des fonds à ses alliés et elle paie ses dettes de guerre. D'autres pays, pour procurer à leurs citoyens les objets dont ils ont besoin et qu'ils achetaient auparavant en Angleterre, ont créé des industries, dont plusieurs n'étaient pas adaptées à ces pays en temps normal, et ils ont tenté depuis de les protéger au moyen de droits de douane. Les Etats-Unis, qui ont tiré un bénéfice pécuniaire de la guerre, qui possèdent près de 40 p. 100 de tout l'or du monde et qui sont industrialisés à l'excès, profitant de l'état où se trouvait l'Angleterre, ont fait tout en leur pouvoir pour accroître leur commerce extérieur avant que l'Angleterre ne se remette de la guerre.

Où en est la Grande-Bretagne? L'an dernier, son commerce extérieur a atteint un chiffre de neuf milliards de dollars, ce qui est plus que le commerce de tout autre pays, à l'exception des Etats-Unis, et dépasse le commerce de ceux-ci en matière de produits ouvrés. Elle a construit 35 p. 100 de tous les navires du monde et elle a transporté près de 50 p. 100 des marchandises expédiées par mer. Elle a augmenté de plus d'un milliard de dollars ses placements à l'étranger et elle a créé chez elle le régime industriel le plus efficace du monde. Le chômage, en proportion de la population, y est moins grave que dans ce pays de haute protection: les Etats-Unis. La balance commerciale lui est favorable, dans une proportion de 195 millions de dollars. Loin d'être en décadence, comme l'apprendra l'honorable G. Howard Ferguson, elle reprend rapidement ses positions d'avant-guerre.

Quand l'Angleterre prospère, le Canada prospère. L'Angleterre est une nation commerçante et, tout comme nous avons besoin d'elle à titre de client, elle nous est encore nécessaire pour nous servir de courtier dans la vente de notre excédent de produits ouvrés ou autres. Elle est en quelque sorte une chambre de compensations pour nos produits sur les marchés du monde, et elle l'est maintenant plus encore que dans le passé.

L'état économique du monde change. La Russie devient un concurrent beaucoup plus sérieux. Comme l'a si bien dit Son Altesse royale le prince de Galles à l'ouverture de l'exposition industrielle de Buenos-Ayres, il faut reviser le régime économique du monde et abaisser les obstacles artificiels élevés contre les échanges entre nations et qui mettent en danger la vie commerciale. Entendons-nous avec l'Angleterre avant qu'elle soit forcée de conclure de nouveaux pactes commerciaux avec des pays européens ou d'autres par notre folle politique du "Canada seulement", et ses méthodes de violence qui ont rendu plus difficile à l'Angleterre de commercer avec nous. Joignons-nous aux autres dominions, pour étudier les moyens d'augmenter nos échanges au sein de l'Empire, afin qu'on puisse réglementer ces échanges à l'avantage de tous, même s'il y a des ennuis en quelques domaines.

Je demande au Gouvernement de soumettre à la prochaine conférence économique la proposition qui suit: Que l'on constitue un Conseil impérial de commerce non-politique, composé des membres suivants de la Grande-Bretagne et de chacun des dominions: un représentant du gouvernement, un industriel de marque, une autorité financière, un agriculteur important, un économiste distingué, un homme versé dans les questions de transport un représentant ouvrier haut coté, chargés d'étudier le commerce étranger de leurs pays respectifs et les possibilités de développer davantage l'échange des denrées avec les autres parties de l'empire. Ce conseil devrait se réunir à Londres d'ici douze mois pour préparer des conclusions qui seraient étudiées par les différents gouvernements. Ces conclusions porteraient sur les rajustements tarifaires, les traités commerciaux, et toutes autres mesures de nature à développer le commerce impérial.

Le commerce annuel au sein de l'empire se chiffre à environ 14 milliards de dollars. La Grande-Bretagne a les mêmes droits que le Canada en ce qui concerne la détermination de sa politique. Le premier ministre sait que nous ne pouvons pas lui dicter sa ligne de conduite; elle connaît ses affaires mieux que nous, mais elle est prête à accueillir favorablement toute proposition commerciale sensée, comme le feront les autres dominions. La Grande-Bretagne protège actuellement nos routes com-

merciales océaniques, et l'empire porte une lourde responsabilité mondiale en ce moment.

Je demande au Gouvernement de faire une enquête approfondie et de prendre tous les moyens possibles pour diriger une plus forte partie de notre commerce d'outre-mer vers les ports canadiens. L'an dernier $205,163,170, ou 34 p. 100 de nos exportations outre-mer et $9,849,889 de nos importations, sont passés par des ports des Etats-Unis. Le Canada possède d'excellentes facilités dans ses ports tant sur l'Atlantique que sur le Pacifique; ce qui représente une immobilisation de plusieurs millions de dollars. On devrait modifier les taux ferroviaires de manière à diriger le trafic vers nos ports plutôt que vers les ports américains. Si on faisait cela, on aiderait ainsi à soulager le chômage. Nos chemins de fer congédient des hommes. Ils ont besoin de ce trafic, ce travail est essentiel à nos préposés de têtes de ligne, et plus tôt on fera transporter la marchandise canadienne par des canadiens au Canada, plus vite nos ouvriers trouveront de l'emploi. Les chemins de fer canadiens devraient exiger une proportion plus adéquate du tarif d'entiers parcours perçu par les chemins de fer des Etats-Unis. Je ferai remarquer au ministre des Chemins de fer et des Canaux que c'est un des aspects les plus importants du problème du transport au Canada. Il est absolument nécessaire que nous trouvions des marchés pour nos produits et que nous augmentions notre commerce avec l'étranger si nous voulons faire disparaître le chômage. La meilleure manière d'en arriver à cela au sein de l'empire, c'est de coopérer avec la Grande-Bretagne. Il faut considérer l'influence et les avantages du commerce dans toutes ses ramifications, et non seulement au point de vue du manufacturier. La manutention des importations et des exportations donne du travail et développe les affaires, et dans bien des cas la manutention des importations transportées du port de mer au consommateur comporte beaucoup plus de travail que la fabrication de ces mêmes denrées au Canada. L'utilisation de matière première canadienne et la quantité de main-d'œuvre employée doivent être la mesure de la protection tarifaire.

Je tiens à mettre l'Assemblée sur ses gardes au sujet de la protection. Si les manufacturiers canadiens demandent et obtiennent une augmentation de protection du Gouvernement, il devra alors,—et ceci s'applique à tout gouvernement en fonction,—obtenir l'assurance des manufacturiers canadiens protégés qu'ils achèteront au Canada les matériaux dont ils ont besoin pour la fabrication de leurs produits. Les manufacturiers canadiens qui jouissent d'une protection tarifaire devraient se rendre compte qu'ils sont tenus de

faire profiter la main-d'œuvre canadienne de cette protection. Par ceci je n'entends pas simplement la main-d'œuvre employée pour fabriquer leurs propres produits, mais toute la main-d'œuvre canadienne utilisée ou qu'il est possible d'utiliser à la production de tout ce qui sert dans leurs industries. Je prétends que plusieurs fabricants canadiens sont libre-échangistes lorsqu'ils achètent les matériaux qui entrent dans les produits de leurs usines, et protectionnistes lorsqu'ils vendent ces produits au public canadien. Je suis en mesure de prouver ces déclarations et j'affirme catégoriquement que bon nombre de ces manufacturiers sont étroits et égoïstes. Ils suivent une ligne de conduite anti-canadienne et tout à fait opposée à la politique qu'ils préconisent eux-mêmes. Ils donneront du travail s'ils peuvent employer la main-d'œuvre avantageusement dans leur industrie, mais ils ne se préoccupent pas du nombre de canadiens qui trouveraient de l'emploi s'ils achetaient, à prix égaux, le plus possible de matériaux canadiens d'autres manufacturiers et producteurs canadiens.

Je suis de l'avis du premier ministre, le temps d'agir est arrivé; c'est le temps d'adopter une ligne de conduite saine, logique et pratique. L'attitude de la république située au sud de notre pays rend de plus en plus difficile l'entrée de nos produits agricoles en ce pays, cependant les manufacturiers canadiens continuent de faire le jeu des industriels américains. Comme le premier ministre, je pense que le temps est venu de dire franchement et clairement ce que nous pensons de la politique économique de ce pays et de ses effets, particulièrement en ce qui concerne la Grande-Bretagne et l'empire auquel nous somme fiers d'appartenir. Et d'abord, commençons par régler nos propres difficultés; après cela, raffermissons l'empire de manière que, à notre titre de partie intégrante de la Grande-Bretagne, nous puissions formuler un programme de nature à promouvoir les intérêts du Commonwealth contre le reste de l'univers, s'il y a nécessité de le faire.

Permettez-moi d'ajouter en terminant, monsieur l'Orateur, que le jour où le volume de nos échanges augmentera c'en sera fait du chômage. J'ai préconisé trois moyens bien définis d'augmenter l'emploi de la main-d'œuvre au Canada. Dans les limites de l'empire nous produisons tout ce qu'il faut pour alimenter les échanges entre les différentes nations du Commonwealth. De par sa nature, le Royaume-Uni est un pays essentiellement commercial et industriel. D'autre part, le Canada possède de vastes ressources, mais il a grandi trop vite; il lui faudra encore plusieurs années avant d'atteindre son plein développement. Nous devrons attendre que la

population soit assez nombreuse pour qu'elle puisse consommer une plus forte proportion du rendement de nos industries; il faudra aussi qu'elle soit répartie de façon à diminuer la distance entre les grands centres. On devra élaborer lentement le programme à appliquer. Personne n'a plus foi que votre humble serviteur en l'avenir du Canada, mais nous ne sommes pas tout à fait en mesure de dicter sa ligne de conduite à la Grande-Bretagne; nous devrions certes nous abstenir de le tenter aussi longtemps que nous compterons sur la marine anglaise pour protéger notre commerce outre-mer. A mon avis, le Canada est très important pour l'empire au point de vue de la force et des services. Notre population se compose des descendants des deux plus grands peuples au monde, les Anglais et les Français, et nous sommes en mesure de tracer la voie aux autres pays du Commonwealth. L'union des Etats-Unis d'une part et les progrès accomplis par la Russie sous le régime soviétique d'autre part, forcent les pays européens à conclure une alliance économique. Or, la diminution des restrictions commerciales entre les divers pays d'Europe se traduira par une diminution encore plus accentuée des échanges canadiens avec ces différentes nations. A mon titre de Canadien et de représentant du peuple, j'affirme avec toute l'énergie dont je suis capable que le devoir essentiel incombe au Gouvernement du jour de se préparer à soumettre à la prochaine conférence économique, convoquée ici, à Ottawa, dans le cours de l'été prochain, des propositions précises acceptables à la Grande-Bretagne et aux autres parties de l'empire en vue d'accroître le volume des échanges entre les pays de l'empire.

Le premier ministre devra, si je ne me trompe, modifier l'attitude qu'il a prise à la conférence de Londres pour adopter la manière de voir de l'honorable Charles Dunning qu'il a exposée ainsi qu'il suit:

> Nous n'avons pas l'intention de rencontrer les autres pays du Commonwealth des nations britanniques dans un esprit de marchandage mesquin, mais plutôt avec largeur d'esprit et la bonne volonté d'être de plus en plus de bons clients pour les pays qui nous traiteront pareillement. Voilà l'esprit dans lequel nous désirons rencontrer toutes les nations; cependant, nous estimons que c'est dans les limites du Commonwealth des nations britanniques que résident les meilleures opportunités pour le vévelopement de notre commerce étant donné notre héritage commun d'institutions connexes et d'un commun patriotisme.

Celui qui tient compte uniquement de son propre intérêt réussit rarement; il finit toujours par échouer, et il en va de même pour ce qui est des nations.

Avec toute l'énergie dont je suis capable, le devoir sacré du Gouvernement, je le répète, consiste à prendre des mesures afin qu'au cours de la prochaine conférence économique qui sera tenue à Ottawa, l'été prochain, l'on trouvera des voies et moyens de resserrer les liens de l'empire britannique tant au point de vue commercial que sentimental.

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, si je prends part au présent débat, c'est que je crois à la nécessité pour tous les représentants du peuple de porter à la connaissance du Gouvernement la situation qui prévaut dans leurs circonscriptions respectives afin qu'il puisse se rendre compte ainsi de l'état de choses qui règne par tout le pays. Nous traversons une époque difficile et tout le monde s'en rend compte. Personne ne blâme un parti en particulier quant à cela. Il peut se faire que les partis soient responsables jusqu'à un certain point de la crise existante; cependant, il faut aussi tenir compte qu'il s'agit d'une situation mondiale, de sorte qu'aucun des deux partis politiques n'est en mesure d'apporter en quelques jours une solution aux difficultés de l'heure.

Au cours des dernières élections générales, nombre de gens par tout le pays ont appuyé les candidats conservateurs parce qu'ils ont ajouté foi aux promesses faites par les chefs du parti. Le peuple se rendait fort bien compte que tous les pays de l'univers étaient en butte aux mêmes difficultés qu'ici en Canada; cependant, il a cru que les promesses faites par les chefs du parti conservateur seraient remplies.

Quoi qu'il en soit, au lieu de revenir sur les promesses qui ont été faites à mes commettants, je tiens plutôt à résumer en quelques phrases les appels qui furent faits aux électeurs de Swift-Current par le candidat conservateur.

Voici les titres d'une annonce qui fut publiée dans les journaux: "Bennett sera vainqueur le 28 juillet. Pour quelle raison? Il vendra la récolte de blé du Canada. Il donnera une solution au problème du chômage. Il construira une artère transcontinentale. Il gardera le commerce canadien pour le Canada et créera des emplois pour vos fils et vos filles." Quelle influence cette publicité a-t-elle exercée au juste sur mes commettants? Je n'en sais rien, mais je crois qu'elle fut considérable. En tout cas, le peuple avait parfaitement le droit de prendre au mot les auteurs de cette publicité et de s'attendre que toutes ces promesses seraient tenues. Je désire revenir pour un instant sur certaines de ces promesses afin de nous rendre compte de ce que le Gouvernement a fait pour les remplir.

Nous qui, dans l'Ouest, comptons sur la vente du blé pour notre existence, n'avons pas constaté que le Gouvernement ait cherché à nous aider à écouler notre récolte. Nous

l'avons encore sur les bras. Le discours laisse peut-être entendre que quelque secours nous sera donné. En voici un paragraphe:

Mon gouvernement a retracé les origines de nos difficultés et il croit fermement que plusieurs de nos problèmes ne sont pas la conséquence de la crise universelle mais qu'ils l'ont précédée et que des facteurs d'une nature domestique ont déterminé la dépression économique dont souffre actuellement notre pays.

Cela signifie peut-être que le Gouvernement croit avoir trouvé une solution à quelques-unes de nos difficultés. Le discours du trône ajoute:

Mes ministres ont examiné anxieusement les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser. Ils n'ignorent pas que les variations des marchés mondiaux sont de nature à nécessiter une nouvelle intervention de la part de mon gouvernement qui est toujours prêt à accorder l'aide complémentaire exigé par l'intérêt national.

Je le répète, le Gouvernement laisse soupçonner qu'il fera quelque chose pour faciliter la vente du blé du Canada, mais nous n'avons encore rien vu dans cette direction. Le prix du blé est aujourd'hui presque à son plus bas. Je lis dans la revue mensuelle de la situation du blé publiée par le ministère du Commerce les lignes suivantes:

Le prix le moins élevé de 54 c. ½ le boisseau pour le blé n° 1 du Nord du mois de décembre établi le 18 novembre a baissé à maintes reprises dans le dernier mois de l'année, et un nouveau minimum de 50 c. a été fixé le matin du 27 décembre. Les fermetures de décembre ont été constamment et notablement plus basses que les cotes quotidiennes les moins élevées de novembre après les premiers dix jours du mois.

Je vois par les journaux de Toronto d'aujourd'hui que le blé n° 1 Nord est coté à la bourse de Winnipeg à 59c. ¾ le boisseau. Le tarif des marchandises pour ma circonscription est de 17c. le boisseau, ce qui donnerait à ce blé une valeur actuelle de 42c. ¾. Maintenant, il n'y a qu'un faible pourcentage du Nord n° 1 qui est mis sur le marché. La plupart des cultivateurs doivent compter sur le blé n° 2 ou n° 3, et ces qualités obtiennent des prix plus bas. Mon collègue de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) nous a donné l'autre jour un état du coût de production du blé dans l'Ouest, soit environ un dollar le boisseau. Il est impossible au cultivateur, quand même il n'aurait que du blé n° 1 Nord, de vivre, lorsqu'il n'en reçoit que 42c. ¾ le boisseau. Jusqu'à présent, le Gouvernement n'a pas essayé d'obtenir un prix plus élevé pour le producteur.

L'un des meilleurs agriculteurs de ma circonscription de Swift Current, qui tient note de ses opérations annuelles, m'a donné un

état de celles de 1930. Cet homme a une ferme de 1,120 acres, dont 885 sont en culture. Il avait 250 acres en jachère, et la balance en moisson, soit 635 acres environ. La terre lui a coûté $24,005, c'est-à-dire les dépenses d'établissement. Il a payé son outillage $8,982. Son exploitation de l'an dernier lui a rapporté un peu plus de 8,000 boisseaux de blé, qu'il a vendus au prix de $3,324.62. Il a donc réellement perdu, sans mentionner l'intérêt sur son placement et la dépréciation de son matériel, au montant de $1,047.67. Il a payé $490 pour de l'aide; $1,320 pour les dépenses de la maison, épiceries, combustible; $954.30 pour l'huile et l'essence; $687.99 pour les taxes et les assurances, et $920 pour le fourrage et les semences. Sa perte nette s'est chiffrée à $1,047.67. Si l'on calcule l'intérêt sur son placement à 5 p. 100, et 15 p. 100 pour la dépréciation du matériel, il a éprouvé l'an dernier une perte de $3,594.97. L'agriculture est impossible dans ces conditions. Je dis que rien n'a été fait pour aider le Canada à vendre son blé ou permettre au cultivateur de se livrer à une autre occupation. Et cependant, on nous a assuré dans tout le pays, dans l'Ouest surtout, que des mesures seraient prises immédiatement pour la vente des récoltes de blé. Nous pensions que quelque décision aurait été prise dans ce sens à la conférence impériale. L'ancien ministère, en déposant son budget au mois de mai dernier, a tenté de vendre le blé canadien. Il comprenait que le seul débouché pour notre blé était en Angleterre, et il a essayé avec son budget de se procurer un marché dans ce pays. Chacun a cru que lorsque le premier ministre est allé en Angleterre il s'efforcerait de traiter avec les Anglais de façon à les amener à acheter notre blé. Mais qu'est-il arrivé? On a cité au cours du débat plusieurs extraits de journaux touchant l'attitude du premier ministre; extraits de journaux d'Angleterre. Il y en a d'autres encore, le *Manchester Guardian* par exemple qui ont traité des propositions du très honorable premier ministre. Voici l'avis du *Manchester Guardian*:

Les remarques cavalières de Philip Snowden ou de Thomas ne nuiront jamais autant aux relations bienveillantes interimpériales que ne l'eût fait l'acceptation du marchandage basé sur la proposition Bennett.

"L'on dit que ce n'était là qu'une amorce et que si le principe eût été reconnu il eût été possible de conclure en définitive, un marché avec lui, comme dans le cas de l'achat ou de la vente d'un cheval" continue le *Guardian*. "Mais M. Bennett a commencé par déclarer qu'il n'entretiendrait aucune proposition tendant au dégrèvement du tarif canadien au profit de l'industrie britannique".

Dit le *London Daily News*:

Le premier ministre canadien s'est longuement indigné du qualificatif *humbug* appliqué par un ministre britannique à son offre de préférence. La Presse canadienne l'a qualifiée bien plus durement en lui appliquant le mot fraude. Même Stanley Baldwin, le saint patron de M. Bennett, n'en a plus soufflé mot dès qu'il en eût constaté le vide. M. Bennett doit être bien naïf. S'imagine-t-il qu'un Anglais intelligent va se laisser prendre à une proposition de taxer notre nourriture en échange de cette générosité du Canada qui consiste à relever d'un cran encore son tarif contre les produits étrangers pour le maintenir au même niveau contre les produits britanniques; et si ce n'est pas une fumisterie, cela, qu'est-ce donc? Les premiers ministres des dominions aiment leur franc parler et réclament le droit d'en user. Ils devraient se montrer plus crânes quand il arrive une fois à un homme d'Etat anglais de leur parler franchement.

Et le *Daily Herald*:

M. Bennett n'a pas raison de tant en vouloir à M. Thomas. Il a manqué de sagesse au point de faire sérieusement à la Grande-Bretagne une offre tout à fait sans valeur dans la pratique, et de lui demander un lourd sacrifice. *Humbug* a répondu brusquement Thomas. Le mot est dur mais l'appréciation est juste. Le premier ministre canadien lui-même a parfois le mot rude et il ne devrait pas pour une fois s'offusquer d'un réciproque. Au fait, il eût peut-être mieux fait d'être plus clair en cette circonstance.

Et le journal ajoute:

Si ces propositions sont dédaigneusement repoussées le Canada cherchera ailleurs les moyens de fortifier sa position économique dans le monde. Cela a l'air d'une menace. Franchement, la menace n'est pas le moyen particulièrement propre à promouvoir l'unité impériale mais si c'est là l'intention qu'on le dise ouvertement. Ne laissons pas M. Bennett arpenter le terrain d'un air menaçant marmottant que si nous n'agissons pas à son gré il fera quelque chose de nature à déplaire à l'Angleterre. Non seulement le peuple anglais mais le peuple canadien a le droit de savoir ce que signifie ce langage tonitruant.

Plusieurs honorables membres ont discuté l'attitude de M. Bennett avant la conférence. Ce que nous savons c'est que quelle que soit la manière dont le premier ministre s'y est pris, apparemment il n'a pas réussi; qu'il n'a pas trouvé de débouché pour notre blé; que le blé est encore là et que nous n'avons pas plus de chance de le placer que nous n'en avions le 30 juillet dernier.

J'ai donné lecture à la Chambre de l'opinion des journaux d'Angleterre. Rapprochons-nous du Canada. Depuis quelques mois on a remarqué qu'une de nos publications canadiennes a publié régulièrement la biographie des ministres actuels. Le même auteur publiait ce qui suit dans le *Commonweal* de New-York, édition du 21 janvier...

M. l'ORATEUR: Je prie les honorables députés, et principalement ceux qui siègent à ma droite actuellement, de s'abstenir de conversations à haute voix quand un honorable membre adresse la parole. Cela incommode tout le monde.

M. BOTHWELL: Je cite:

A son départ pour l'Angleterre, M. Bennett se disait confiant dans sa mission et jusqu'à la dernière minute, même lorsque l'échec de la conférence devint évident pour tous, le sentiment existait qu'il réussirait de quelque manière à faire acheter par l'Angleterre le gros du blé canadien. M. Bennett a évidemment fait de son mieux dans les limites restreintes de sa formule "Canada first". Il était sincère en offrant aux Anglais une préférence sur le marché canadien, en fonction d'un relèvement de 10 p. 100 des droits sur les produits étrangers. Le point faible de la proposition, c'est que tout en comportant une garantie de la part de l'Angleterre d'acheter le blé canadien, elle ne garantissait pas que le peuple canadien achèterait les produits anglais. Au contraire, en tenant compte du relèvement des droits voté au cours de la session spéciale du parlement canadien, le tarif sur les produits britanniques se trouvait plus élevé qu'auparavant.

Dans ces circonstances, le peuple canadien ne blâme guère l'Angleterre d'avoir repoussé la proposition Bennett.

Et plus bas dans le même article se trouve ceci:

Voilà donc M. Bennett de retour au Canada qui reste avec ses 250 millions de boisseaux de blé, son problème aigü du chômage, et dont le revenu à la baisse prépare un déficit énorme pour la fin de l'année financière. Son malheur est, comme à M. Hoover aux Etats-Unis, d'être arrivé aux affaires sur un programme de prospérité. M. Bennett, au cours de la campagne électorale, a dit au peuple canadien que c'était dû à la politique du ministère King si l'on n'avait pas pu vendre notre blé et si le chômage existait. Après quatre mois, et après avoir voté 20 millions pour venir en aide aux chômeurs, le blé de l'Ouest n'est pas encore vendu et le chômage existe toujours.

Même après cette conférence, nous autres de l'Ouest espérions encore que l'on ferait quelque chose. Vers la fin de l'année, les journaux du Canada, ceux de l'Ouest surtout, attendaient beaucoup de la visite du premier ministre à Régina. D'après la presse, il devait annoncer au public une politique qui soulagerait tous les maux. Tout le monde attendait avec impatience cette assemblée du 30 décembre dans la ville de Régina. Si je ne me trompe, on attendait cette visite du premier ministre partout dans l'Ouest comme on l'attendait dans mon propre district. Les gens qui ne pouvaient se rendre à Régina, pour entendre ce discours, faisaient plusieurs milles en voiture pour l'entendre au radio. Nous attendions des déclarations importantes. J'ai eu l'occasion d'entendre ce discours et, bien qu'il ne m'annonçât rien de nouveau, parce qu'il était trop vague quant à la politique ou au plan qu'on allait suivre, j'avais encore l'espoir que le

premier ministre songeait à quelque chose qu'il ne pouvait publier ouvertement à ce moment.

Le 2 janvier, je recevais d'un de mes commettants qui a une grande admiration pour le premier ministre une lettre dans laquelle il disait:

Beaver Flats, 31 décembre 1930.
M. C. E. Bothwell, c.r.,
Député au fédéral de Swift Current.
Cher monsieur,

Nous avons écouté attentivement M. R. B. Bennett hier soir à Régina et nous désirons être les premiers à tirer avantage de son plan de culture mixte. Comme vous aurez sans doute les détails du projet, veuillez nous adresser les formules et les renseignements nécessaires.

Veuillez aussi nous parler de la commission de prêts aux cultivateurs ou de cette commission quel que soit son nom.

Y a-t-il possibilité d'obtenir de l'emploi pour le travail du recensement de 1931?

Nous devrions avoir une bonne année. Nous l'espérons.

En réponse, je déclarai que j'ignorais, comme lui, le plan que M. Bennett avait exposé à Régina le 30 décembre. Tout ce que j'en savais était ce que j'avais pu saisir au radio; toutefois, je lui répondis quelque chose au sujet de la Commission de prêts aux cultivateurs et lui dit que j'allais écrire au ministre de l'Agriculture pour obtenir des détails. J'adressai la lettre suivante à l'honorable M. Weir...

L'hon. M. CAHAN: Monsieur l'Orateur, nous devrions, je crois, nous conformer au règlement. Il n'est pas permis de s'adresser à un membre de cette Chambre en le nommant personnellement; on doit nommer la circonscription qu'il représente.

M. BOTHWELL: Je vous demande pardon, monsieur l'Orateur; j'aurais dû dire l'honorable ministre de l'Agriculture. Cependant, la lettre parle de l'honorable M. Weir. La voici:

Swift Current, Sask., 2 janvier 1931.
A l'hon. Robert Weir,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.
Cher monsieur,

Le très honorable R. B. Bennett, dans son discours prononcé à Régina le 30 décembre, a déclaré que l'on avait formulé un plan dans le but de permettre aux cultivateurs de l'Ouest de s'occuper de culture mixte avec l'aide du gouvernement.

C'est ce que j'avais conclu du discours du premier ministre.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un de mes commettants, Walter Smith, de Beaver Flats, en Saskatchewan, dans laquelle il me dit qu'il a écouté le discours de M. Bennett au radio et il désire être un des premiers à tirer avantage du plan projeté. Dans sa lettre, il me dit que sans doute j'aurai les détails de ce plan et demande que je les lui communique en même temps que les formules nécessaires.

[M. Bothwell.]

Je désire obtenir de vous les renseignements afin que je puisse les communiquer à M. Smith.

Cette lettre est en date du 2 janvier. Le 14 janvier, je recevais la lettre suivante du ministre de l'Agriculture:

Je comprends qu'on a l'intention de venir en aide aux cultivateurs en leur fournissant des graines de semence, etc., par l'entremise du gouvernement provincial parce que ce dernier est plus à même d'étudier le problème et peut éviter des dépenses au gouvernement fédéral qui serait forcé d'organiser un service similaire.

J'espère que les honorables députés ont écouté attentivement la lecture de ma lettre et de celle du ministre de l'Agriculture. Pas un mot de cette lettre envoyée en réponse ne traite des questions que j'exposais. Cependant, le ministre déclarait avoir compris qu'on allait accorder de l'aide en distribuant des graines de semence par l'entremise du gouvernement provincial. Je voulus alors savoir ce que le gouvernement provincial connaissait du plan du premier ministre; j'écrivis donc à Régina. La législature provinciale était alors en session et une question fut portée au *Feuilleton* afin de connaître la situation. Voici la question:

Le ministère fédéral a-t-il conclu une entente avec le gouvernement provincial dans le but de donner suite à la promesse faite par l'honorable R. B. Bennett, à Régina, le 30 décembre 1930, d'aider les cultivateurs à obtenir du grain de semence, etc.?

Voici la réponse:

La question du grain de semence a été discutée par des membres du ministère fédéral et du gouvernement provincial et nous demandons actuellement des renseignements concernant les municipalités rurales afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires.

Je n'étais donc pas plus renseigné. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, on a demandé au premier ministre de nous dire où en était cette compagnie financière, ou autre selon le nom qu'on lui donne, mais il semble bien jusqu'ici qu'elle ne fonctionne pas encore et nous ne savons pas si jamais elle y réussira. Quoi qu'il en soit, si j'ai bien compris la réponse qui a été donnée dans cette Chambre aujourd'hui, on n'a encore accordé aucune aide au cultivateur du Canada aux termes du projet annoncé par le premier ministre au mois de décembre dernier. De fait, je crois que ce discours a été fait par mon très honorable ami à la suite d'un discours prononcé par M. Beatty, à London, en Ontario, le 5 décembre au cours duquel il a dit:

Pour moi, qui suis un observateur sans préjugé, sans mission officielle mais non désintéressé, il semble bien évident que le gouvernement fédéral ne devrait pas hésiter à offrir son aide à titre de mesure d'utilité nationale. Comme je l'ai démontré, au cours des récentes années on a aidé d'une manière ou d'une autre à aplanir les

difficultés qui entravaient le travail des manufacturiers, de l'industrie laitière et des agriculteurs dans l'Est, dans la Colombie-Anglaise et dans les Provinces maritimes. Plus récemment encore l'on a accordé une aide financière et directe aux chômeurs. Les autres groupes du pays devraient reconnaître comme simple mesure de justice l'aide spéciale que l'on pourrait accorder aux cultivateurs de l'Ouest qui souffrent de difficultés qu'ils ne pouvaient prévoir ni éviter.

Cependant, monsieur l'Orateur, bien que les conservateurs nous aient fait la promesse qu'ils vendraient notre blé canadien, ils s'en sont allés à la conférence et n'y ont pas réussi. On nous avait annoncé à Régina le 30 décembre de l'année dernière que l'on viendrait en aide à l'Ouest immédiatement, mais, si l'on excepte une certaine quantité de grain de semence et de gazoline obtenue par l'entremise des municipalités, aucune aide n'a été accordée à l'Ouest, à ma connaissance, autre que ce que l'on a pu obtenir là-bas aux termes de la loi affectant 20 millions au soulagement du chômage. Il me semble que les municipalités de l'Ouest vont se trouver dans l'impossibilité absolue de donner suite à de nouveaux programmes de ce genre pour soulager le chômage. Tous ceux qui ont tenu compte des travaux publics qui ont été exécutés, l'hiver dernier, en vertu de ce programme, ont dû en venir à la conclusion que les municipalités auraient pu faire faire ces travaux d'une manière aussi satisfaisante pour la somme d'argent qu'elles ont elles-mêmes dépensé, sans la subvention que leur accordait le ministère fédéral ou le gouvernement provincial. Cette aide supplémentaire n'a été utilisée par les ouvriers, si je puis dire ainsi, que pour tuer le temps. Les travaux n'ont pas été accomplis aussi rapidement qu'ils auraient dû l'être. Je crois qu'il en aurait coûté moins cher au Canada de venir directement en aide à ces chômeurs plutôt que de le faire par le moyen de cette loi pour le soulagement du chômage.

Je ne me suis pas opposé et je ne m'oppose pas maintenant à ce crédit de 20 millions de dollars. Je crois qu'il est du devoir du Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation du chômage au Canada. Si ce résultat ne peut pas être atteint par des mesures du ministère lui-même, il sera alors nécessaire de le faire sous forme de crédits, parce que nous ne pouvons pas permettre que la population du Canada souffre de la faim lorsque nous avons des vivres de toutes sortes dans notre pays. Tenant compte, toutefois, de la situation difficile dans laquelle l'Ouest se trouve placé, au moment où les premiers ministres des provinces de l'Ouest venaient à Ottawa, au moment où les organisations d'agriculteurs du pays tout entier envoyaient des résolutions et où des députations de cultivateurs venaient à Ottawa demander au Gouvernement de fixer les prix du blé, pourquoi n'a-t-on pas fait quelque chose? L'on n'a pas hésité en 1917 et en 1918 à fixer le prix du blé. On n'a pas hésité alors, quand il était peut-être avantageux à des étrangers de mettre la main sur notre blé. Nous ne savons pas encore si ce sont les alliés qui ont bénéficié de la réduction des prix ou si c'est le Gouvernement lui-même. Les questions inscrites au *Feuilleton* sont toutes restées sans réponse. Depuis que je fais partie de cette Chambre j'ai constaté que c'était l'habitude de répondre presque à toutes les questions inscrites au *Feuilleton*, dans l'expédition régulière des affaires. Aujourd'hui, si vous demandez la plus simple petite question à un ministre, il vous dit: "Inscrivez votre question au *Feuilleton*"; et c'est ainsi que nous n'avons pu réussir à obtenir des réponses à des questions importantes dans cette Chambre, pas plus que j'ai pu réussir moi-même à obtenir une réponse aux questions que j'ai posées le 2 janvier. Il est temps que les honorables membres de cette Chambre appellent énergiquement l'attention du ministère sur la situation dans laquelle se trouve actuellement le Canada et lui demandent d'agir. Nous croyons qu'il est du devoir du Gouvernement de fixer le prix du blé s'il ne peut pas faire autre chose. N'est-il pas en mesure de nous permettre de vendre notre blé à des prix raisonnables après être venu en aide aux manufacturiers du pays tout entier depuis l'établissement de ses mesures tarifaires? On ne peut certes pas s'attendre à nous voir accepter la défaite et abandonner le pays, simplement parce que, durant une année ou deux de détresse, le Gouvernement ne vient pas à notre secours en stabilisant le prix du blé.

L'hiver dernier, diverses organisations de l'Ouest canadien ont tenu des assemblées ici et là. Je connais moi-même ce qui s'est passé à quarante-trois de ces assemblées tenues dans la circonscription de Swift Current. Des résolutions y furent adoptées. Je n'ai assisté à aucune de ces assemblées, si ce n'est à celle de la chambre de commerce de Swift Current. Je sais cependant que ces réunions furent toutes suivies de résolutions qui furent adressées au Gouvernement. J'ai reçu des copies de ces résolutions adoptées par des chambres de commerce, par des conseils de village et de paroisse, par des organisations agricoles et autres. J'en veux citer une adoptée à Pennant, en Saskatchewan, le 17 décembre 1930, comportant certaines demandes:

1. Que le gouvernement fédéral garantisse pour le blé de la récolte de cette année un prix minimum d'un dollar ($1) le boisseau rendu à Fort-William.

2. Que l'on crée un bureau de stabilisation avec mission de faire concorder dans de justes proportions les prix exigés du cultivateur pour

ses instruments de production et qu'il reçoit pour les denrées qu'il a à vendre.

3. Que l'on demande la nationalisation du numéraire et du crédit.

4. Que l'on exige un moratorium jusqu'à ce que l'ordre des choses soit rétabli convenablement.

5. Que le taux d'intérêt de 7 p. 100 établi par la loi des banques soit mis en vigueur et que l'on ne permette à personne d'exiger un taux d'intérêt plus élevé que le taux légal.

6. Que le gouvernement fédéral établisse, de concert avec ceux des provinces, un système d'assurance contre les mauvaises récoltes.

7. Que nous demandions la nationalisation du chemin de fer Pacifique-Canadien et une nouvelle évaluation des Chemins de fer nationaux.

8. Que nous poursuivions nos efforts pour obtenir que les producteurs de grain soient les maitres absolus de la mise sur le marché de leurs produits, en exigeant d'abord une loi sur la mise en vente et ensuite une loi sur les produits fondamentaux du pays.

Voilà à peu près la substance des résolutions qui furent adoptées à chacune de ces quarante-trois réunions, sauf quelques différences de forme. Je ne crois pas qu'aucun membre du Gouvernement ait répondu à l'une quelconque de ces résolutions envoyées au Gouvernement depuis décembre dernier. Je ne saurais dire à qui elles ont été adressées, mais j'en ai des copies. Elles ont été signalées à l'attention du Gouvernement et elles n'ont pas reçu de réponse.

Nous voici rendus au printemps et les cultivateurs attendent en vain des nouvelles du Gouvernement. Ils voudraient savoir ce que le Gouvernement entend faire. La température n'est pas favorable et les cultivateurs se hasardent fort en semant ce printemps. Ils devraient avoir au moins un mot d'encouragement de la part du Gouvernement en présence des circonstances malheureuses d'aujourd'hui. On ne leur dit rien. Je le répète, monsieur l'Orateur, les questions qui paraissent au *Feuilleton* de la Chambre devraient recevoir des réponses avant la publication régulière des rapports officiels. Ce sont des questions qui intéressent les cultivateurs de l'Ouest, et l'on devrait y répondre ici même sans tarder. Plusieurs d'entre nous aimeraient à renseigner leurs mandataires, mais il semble impossible d'obtenir des renseignements, soit sur le parquet de la Chambre, soit dans les départements.

Voici une lettre datée du 2 avril. Je voudrais bien voir à son siège l'honorable député de Marquette (M. Mullins). Je ne voudrais pas que mes honorables collègues se représentent la situation de l'Ouest comme nous l'a dépeinte l'honorable député de Marquette. Voici cette lettre écrite le 2 avril à Swift Current, en Saskatchewan:

L'hon. R. J. Manion,
Ministre des Chemins de fer, Ottawa.
[M. Bothwell.]

L'hon. J. A. Merkley,
Ministre des Chemins de fer, Régina.
M. C. E. Bothwell, c.r., m.p., Ottawa.
L'hon. W. W. Smith, m.a.l., en ville.

Sujet: South Saskatchewan Railway and Traffic Bridge and Southwestern Saskatchewan Development;

Honorables messieurs,

Nous signalons à votre attention les résolutions dont il est question dans le mémoire ci-contre. Etant donné qu'on va discuter bientôt le budget à Ottawa et vu la dépression existant toujours dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, il importe d'entreprendre quelques travaux dans cette ville et dans les environs pour atténuer le chômage, faire circuler l'argent davantage, réaliser certains progrès nécessaires, maintenir un esprit de confiance et donner quelque encouragement à notre population dont une grande partie est dans le besoin. Notre association demande de nouvelles mesures de secours, attendu que celles qu'on a appliquées jusqu'ici sont épuisées et qu'il faut des entreprises plus considérables pour permettre aux gens de gagner leur vie et pour assurer en même temps à notre ville et à notre région des œuvres qui seront utiles aux générations futures.

Dans le reste de la lettre, il est question des travaux de construction de chemins de fer à entreprendre, tels les travaux indiqués dans les vœux transmis et dans la correspondance mentionnée. Je signale la chose au Gouvernement pour qu'il comprenne, s'il ne l'a fait déjà, la gravité de la situation dans l'Ouest et l'utilité de faire quelque chose pour encourager les gens dans cette partie du pays, surtout à cette époque de l'année, quand ils se rendent compte que, pour avoir de quoi vivre, cet hiver, ils ont besoin d'une récolte. Ils ont droit au renseignement nécessaire pour retirer de la récolte de quoi faire leurs frais.

M. C. B. HOWARD (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, en discutant le discours du trône et l'amendement proposé par le chef de l'opposition, je n'oublie pas que le Canada traverse une des crises universelles les plus graves, bien que, durant la dernière campagne électorale, les candidats conservateurs dans les Cantons de l'Est de Québec aient imputé entièrement le marasme à l'ancien gouvernement. Je ne veux pas passer un seul instant pour un pessimiste. Je ne suis pas le moins du monde un pessimiste. Je sais que de tous les pays le Canada est peut-être encore le moins atteint, malgré ses difficultés. Grâce à nos ressources naturelles inexploitées, à notre population laborieuse, économe, et qui a bon cœur, à notre production d'or toujours croissante et à nos gisements miniers énormes, sans parler de nos régions agricoles qui n'ont pas de supérieures, nous nous tirerons de cette crise comme nous nous sommes tirés de situations semblables dans le passé, et je suis tout à fait convaincu qu'une fois cette crise générale finie, le Canada sera plus prospère que jamais.

Quant à ma région, je crois, malgré le marasme, qui se fait sentir surtout à Sherbrooke, que nous sommes peut-être moins éprouvés que les autres parties du pays. Ce que je tiens surtout à souligner dans mes remarques, c'est que le parti conservateur n'a pas tenu les promesses faites pendant la dernière campagne électorale et que sa façon d'administrer les affaires publiques retarde le retour à la situation normale. Le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) et d'autres collègues ont montré où nous mène la politique ministérielle dans nos relations avec l'Empire, mais je veux démontrer la répercussion de la politique ministérielle dans ma circonscription.

Je ne suis pas un libéral protectionniste, comme disent la plupart des gens, pas plus qu'un libéral libre-échangiste, comme d'autres le pensent, mais je crois que le libre-échange est aussi néfaste pour le pays que le régime actuel de protection élevée. La seule politique avantageuse pour le pays, en fin de compte, ou même à présent, c'est celle du juste milieu, comme l'était l'ancienne politique libérale.

L'hon. M. DUPRE: C'est ce que nous pratiquons.

Une VOIX: Du tout.

M. HOWARD: Il faut reconnaître la sincérité du premier ministre. Il croit agir dans l'intérêt du Canada. Mais à mon avis, et je chercherai à le prouver dans le peu de temps qui m'est alloué, son programme est préjudiciable et à ma région et au pays en général. Le Gouvernement actuel est au pouvoir pour deux raisons: d'abord, à cause de l'état extraordinaire de chômage qui existait et ensuite à cause de la baisse des prix des produits agricoles, à l'époque des élections. Je ne mentionnerai pas beaucoup des promesses faites par le premier ministre, mais je relèverai certaines remarques qu'il a faites à une assemblée tenue dans la ville que j'habite. J'emprunte la citation suivante à un journal qui appuyait le Gouvernement actuel aux dernières élections, le *Daily Record* de Sherbrooke, et j'attire particulièrement votre attention sur ce passage:

A quoi bon annoncer dans le journal de la ville que John Smith est malade, si vous n'envoyez pas quérir le médecin? Appelez le médecin. C'est le parti conservateur.

A la même réunion, le premier ministre a aussi déclaré:

Les Canadiens revendiquent le droit au travail et, quand un gouvernement ne réussit pas à remédier aux causes de chômage qui relèvent de lui, on peut à juste titre l'accuser de négligence.

L'autre journal de Sherbrooke, *La Tribune*, qui appuyait le parti libéral, a publié ceci dans son compte rendu de la même assemblée:

(Texte) "Nous voulons convoquer une session spéciale pour mettre fin à cet état de choses, car le peuple veut du travail et non de la charité."

M. Bennett: Exactement. Ce que vous voulez, c'est du travail et non une conférence. Je ne vous fais pas de promesses à la légère. Si je ne les tiens pas, je demande aux députés que vous élirez de me renverser du pouvoir.

(Traduction) On dit que 12,000 personnes assistaient à cette réunion. Elle a eu lieu à la caserne du 54e régiment, située dans le centre de la région industrielle de Sherbrooke. Le premier ministre s'enhardit ensuite, et, s'avançant sur le bord de la tribune, il tendit le bras dans la direction de l'un de ces établissements industriels en disant: "Je sais que je parle à une courte distance de l'une des plus belles industries du Canada; je sais que les employés de cette industrie ne sont pas occupés régulièrement, et, si je suis élu le 28 juillet, je promets que trente jours après tous les ouvriers pourront retourner aux ateliers et y trouver du travail." Monsieur l'Orateur, il y a deux cent soixante-deux jours de cela et la situation est pire qu'elle ne l'était alors.

Dans la ville de Sherbrooke, il y a quarante-deux établissements industriels. Sans citer de noms en particulier, je vais donner à la Chambre quelques renseignements sur douze des principales industries de la ville de Sherbrooke.

En 1930, l'une de nos aciéries spécialistes employait 125 ouvriers; le 15 février 1931, elle n'en occupait plus que 100.

Notre aciérie la plus considérable employait 488 personnes, en juillet 1930; en février dernier, elle n'en avait plus que 400 sur ses bordereaux de paye.

L'une de nos fabriques de cotonnades employait 363 personnes en juillet 1930; aujourd'hui elle en emploie 323.

Une autre fabrique d'acier spécial employait alors 150 personnes comparativement à 125 aujourd'hui.

Le personnel d'une autre compagnie a diminué de 70 à 58.

Une autre importante aciérie employait 119 personnes, quinze jours avant les élections; le 15 février dernier, elle n'avait plus que 27 employés; songez-y, de 119 à 27.

Une fabrique d'articles en caoutchouc a diminué son personnel de 80 à 65 et une fabrique de machines-outils de 30 à 10.

Une fabrique de soieries employait 490 personnes en juillet de l'année dernière et avait encore en février le même nombre d'employés;

cependant, on avait diminué les heures de travail. La même chose s'applique aux autres compagnies.

Depuis la date des élections, le nombre des personnes employées a diminué de 321. Ce qui est plus important, ces mêmes industries qui autrefois fonctionnaient pendant 149,174 heures de travail par semaine, en sont maintenant rendues à 106,904 heures, soit une diminution de 42,270 heures par semaine. En calculant ces heures de travail au taux ordinaire des salaires, la somme payée chaque semaine par ces 12 industries sur 42 a diminué de $12,000 et davantage. En d'autres termes, on paie aujourd'hui au delà de $12,000 par semaine de moins en salaires, à Sherbrooke, qu'au moment où le premier ministre actuel promettait de mettre un terme au chômage.

Dans une autre région peu éloignée de Sherbrooke, où l'on produit l'un des articles dont le Canada se vante de posséder la plus grande part au monde, les candidats ont répété sur les tribunes que M. Bennett étant étroitement allié avec les hommes d'affaires importants du Canada, il fournirait avec ses amis les capitaux nécessaires pour faire revivre l'activité de ces mines comme jamais auparavant. Je ne discuterai pas cette question, car l'honorable député de Mégantic (M. Roberge) va sans doute le faire, mais à Thetford Mines on produit aujourd'hui moins d'amiante que jamais depuis le dernier régime conservateur. En outre, à Black Lake, il n'y a pas une seule mine en exploitation et l'industrie de l'amiante y est pour ainsi dire ruinée.

Si le premier ministre était à son siège, j'appellerais son attention sur certaines paroles qu'il a prononcées hier dans la Chambre. Il a dit qu'il ne consentirait jamais à l'institution d'assurance contre le chômage; mais, si les manufacturiers canadiens en viennent prochainement à être obligés d'assumer les frais de cette assurance, on pourra en attribuer la cause à l'attitude du Gouvernement actuel lorsqu'il s'agit des besoins du pays.

J'ai beaucoup de respect pour l'honorable ministre du Travail (le sénateur Robertson); il est un de mes amis personnels, mais je prétends que le ministre du Travail du Gouvernement canadien ne devrait pas occuper un siège ailleurs que dans cette Chambre. Vu les circonstances actuelles, il devrait nous faire connaître ses intentions.

Une autre cause de notre défaite aux dernières élections a été la diminution des prix des produits agricoles, et, à ce sujet, je vais faire quelques comparaisons. Le bétail est le principal article que le cultivateur des Cantons de l'Est produit et vend. Je vais vous donner la liste des prix en vigueur le 15 juillet 1930 et le 1er mars de cette année, à Lennoxville, le centre de commerce le plus rapproché de Sherbrooke dans les Cantons de l'Est:

Bétail sur pied	Prix 15 juillet 1930 cents par livre	Prix 1er mars 1931 cents par livre	Diminution par livre en cents
Bœufs gras	6 à 8	4 à 5½	2 à 2½
Vaches grasses	4 à 6	2 à 3½	2 à 2½
Génisses grasses	5 à 7	3 à 4½	2 à 2½
Animaux pour conserves de viande	2½ à 3	1 à 1½	1½
Veaux de boucherie	8 à 10	5 à 7	3
Veaux de lait	4 à 5	2 à 3	2
Porcs	9 à 10	5 à 6	4
Truies	7½ à 8	4 à 5	3½
Agneaux	7 à 9	4½ à 6½	2½
Moutons	4½ à 5½	2 à 3	2½

Qu'on se rappelle que cette année, en mars, nous aurions dû toucher un assez bon prix de ces produits. Je compare ces prix, avec raison me semble-t-il, avec ceux de l'été.

Une VOIX: Où touche-t-on ces prix?

M. HOWARD: A Lennoxville. J'ai aussi, sous les yeux, les prix de Montréal, mais nous demeurons dans les Cantons de l'Est, dont la ville principale est Sherbrooke.

Le cultivateur doit vendre ensuite son beurre. Cette fameuse denrée a fourni l'un des arguments principaux de la dernière campagne électorale. On nous disait que le prix du beurre était tombé à ce qu'il était le 15 juillet dernier parce que le pays ne grevait pas le beurre d'un droit d'importation et que le beurre de la Nouvelle-Zélande comme de l'Australie se vendait dans les Cantons de l'Est. Les cultivateurs l'ont cru, mais ils ont changé d'avis. Ils lisent les journaux, et puis, ils savent ce qu'ils reçoivent actuellement. Voici quels prix les cultivateurs ont touchés pour le beurre:

[M. Howard.]

Par livre Février 1930	Par livre Février 1931
37 c.	28 à 30 c.

Soit une diminution de neuf cents par livre. De nouveau, il faut noter que le beurre se vend plus cher, l'hiver. Je vais donc établir la comparaison avec les prix de juillet dernier, à l'époque des élections, alors que le beurre se vendait 27 c. la livre. La Sherbrooke Pure Milk Company vend, au moment actuel, du beurre pasteurisé de la meilleure qualité à 30 c. la livre. Le journal de ce soir m'apprend

que le prix est tombé d'un sou la livre. J'hésite à prédire ce qu'il sera l'été prochain. Et nous avons un droit d'entrée de 8 c. sur le beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, et de 12 c. sur celui des Etats-Unis. Il semble que plus les droits sont élevés, plus le prix du beurre tombe dans les Cantons de l'Est. Si ce n'était de l'aide accordée aux cultivateurs par le gouvernement Taschereau, dans ma région de la province de Québec, nos agriculteurs seraient acculés à la ruine. Vu ces circonstances, le ministre de l'Agriculture devrait nous dire ce qu'il a l'intention d'accomplir, soit immédiatement soit au cours de la session, en vue de remédier à cet état de choses extraordinaire.

Passons aux œufs, cette denrée de moindre importance qui permet de boucler le budget familial. Voici les prix versés aux cultivateurs des Cantons de l'Est pour les œufs:

Février 1929	Février 1930	Février 1931
35 à 37 c.	35 à 40 c.	15 à 16 c.

En février 1931, le Gouvernement ayant été aux affaires depuis six mois, le prix des œufs est tombé à 15 c. la douzaine, soit au prix le plus bas auquel ils se soient vendus depuis trente ans. Je ne tenterai pas d'indiquer ce que sera ce prix l'été prochain. De date récente, me trouvant à Knowlton, dans le comté de l'honorable représentant de Brome-Missisquoi (M. Pickel), j'ai rencontré quarante-cinq cultivateurs des diverses parties de la région. Ils ne savaient que dire de ce prix de 15 c. la douzaine d'œufs, alors qu'à la même époque, dans notre partie du pays, les œufs devraient se vendre 75 c. Qu'on me permette de lire cette coupure de journal.

Brockville (Ont.), 27 mars.—Œufs frais à 1 c. pièce. C'est ce qu'un habitant de notre ville a payé pour cinq douzaines d'œufs à Lansdowne, près d'ici, d'après ce qu'il raconte. Le détaillant qui les lui a vendus a affirmé les avoir payés 10 c. la douzaine à un cultivateur.

Un mot au sujet de la mévente des blés. Je ne prétends pas connaître tout ce qui se rapporte à ce sujet; je ne sais que ce que m'apprennent les cours du marché publiés dans les journaux. L'*Ottawa Journal* d'aujourd'hui, 16 avril, indique que le blé nº 1 se vend 66⅛ c. le boisseau, à Chicago, et 62½, à Winnipeg. Qu'est-ce que cela signifie? Le Canada produit le plus beau blé dur nº 1 qui soit au monde, et jamais le blé ne s'est vendu à Winnipeg meilleur marché que dans aucune partie du monde, jusqu'à ce que, sous le régime actuel, il se vende à meilleur compte qu'aux Etats-Unis.

Pour sauter à un autre sujet, j'ai sous les yeux les enveloppes de paye d'un manufacturier de Sherbrooke. Avant de révéler ce que ces enveloppes démontrent, je tiens à dire que, l'autre jour, un manufacturier est venu me voir pour me dire ce que je vais répéter. C'est un industriel parfaitement loyal et je rends hommage aux hommes de cette sorte. "Charlie", m'a-t-il dit, "nous n'avons pas encore réduit les salaires; mais si notre situation continue à empirer, la dernière chose que nous ferons, celle qui nous répugne le plus mais à laquelle nous serons contraints, sera de les réduire." J'ai sous les yeux 22 enveloppes de paye, indiquant toutes le nombre d'heures de travail par semaine dans une des usines de Sherbrooke. Pour une semaine de travail, les enveloppes de paye portent les indications suivantes:

$4.70; $5; $7.65; $12.35; $11.35; $13.10; $7.70; $9.45; $8.10; $9.20; $13.40; $10.85; $11.60; $9.85; $5.65; $11.50; $8.25; $6.90; $6.90; $10.90; $10; $1.

Le total se chiffre à $195.40, et si nous le divisons par vingt-deux, le nombre d'enveloppes de paye, la moyenne du salaire hebdomadaire s'établit à $8.88. Cela vous donne une idée de la gravité de la situation. Je n'aime pas faire comme ceux qui disent: Je vous l'avais dit; mais au cours de la fameuse petite session où l'on devait faire des merveilles, voici ce que j'ai dit:

Quelle assurance le Gouvernement a-t-il que les fabricants vont employer un plus grand nombre d'ouvriers? Quelles promesses a-t-on faites au Gouvernement pour garantir que les ouvriers employés dans les industries profitant de ces relèvements du tarif recevront des salaires convenables et que les fabricants ne profiteront pas de l'abondance de la main-d'œuvre pour diminuer les salaires actuels?

En terminant, j'ai ajouté:

Je suis désolé de ne rien trouver dans ces propositions douanières qui soit de quelque avantage pour l'ouvrier canadien ou qui contribue à résoudre le problème du chômage.

Telle est la situation. Je demanderai aux honorables membres de la droite comment dans la ville de Sherbrooke une famille comprenant le mari, la femme et cinq enfants, peut vivre avec un salaire réduit à $8.88 par semaine et faire face à ses obligations. La situation est terrible. S'il y a lieu de diminuer les salaires, je ne crois pas qu'il soit bien d'augmenter le tarif de 50, 75 ou 100 p. 100 et de permettre en même temps au manufacturier de baisser les salaires comme il l'a fait. Je proteste fortement contre une telle manière d'administrer les affaires.

J'en arrive à mon dernier point, je veux parler de la diminution du pouvoir d'achat. L'autre jour étant à bord d'un train, je me rendis dans le fumoir où six hommes discutaient cette question des plus populaires, la situation présente. Ils parlaient de ce que ce Gouvernement faisait, de ce que l'autre Gouvernement n'avait pas fait, et ainsi de suite. L'un d'eux dit: "Comment se fait-il, alors que

les œufs se vendent 15 cents la douzaine et que tous les autres produits de la ferme commandent les prix les plus bas de ces dernières années, que le peuple ne peut pas acheter ces produits et vivre raisonnablement?" Je vous laisse calculer le nombre d'œufs et la quantité d'agneau ou de porc ou de tout autre aliment qu'un ouvrier, dont la famille comprend la femme et cinq enfants, peut acheter avec un salaire de $8.88 par semaine. Savez-vous ce qu'ils font, monsieur l'Orateur? Je me ferai un plaisir de vous le dire: ils achètent un gros morceau de viande, avec un os au centre, un morceau de très bonne qualité au prix le plus bas. De cette viande ils font une nourriture des plus substantielles, une bonne soupe. Ils achètent également du pain qu'ils mangent sans beurre, soupirant après le retour au pouvoir du parti libéral qui leur assurera au moins un salaire suffisant. De crainte que certains honorables députés ne pensent que ce tableau est surchargé, je leur dirai qu'il ne s'agit pas ici d'ouvriers qui ont commencé à travailler il y a quelques semaines seulement. L'un de ceux-ci s'est présenté à mon bureau récemment, il était à l'emploi d'une compagnie depuis seize ans. C'était un ouvrier sobre, travailleur, industrieux qui pendant seize ans—pratiquement la meilleure partie de sa vie—avait travaillé pour la même firme. Il travaillait 55 heures par semaine et touchait un salaire hebdomadaire de $15, après seize années de services fidèles. Avant les dernières élections, ce même ouvrier, faisant le même travail pour le compte de cette même compagnie, touchait un salaire minimum de $23 à $25 par semaine. Ainsi son salaire a diminué de $10 par semaine depuis que ce Gouvernement est au pouvoir. Lorsque le parti libéral dirigeait les affaires, cet ouvrier surveillait le fonctionnement de deux bancs à broches dans une filature de coton; aujourd'hui il doit voir à quatre bancs à broches tout en recevant $10 de moins par semaine. Je me demande, monsieur l'Orateur, où cela nous conduira.

L'honorable député de Brome-Missisquoi, parlant ici l'autre soir, s'attribua une grande part du crédit découlant de l'établissement de nouvelles industries dans la ville de Farnham. Nous nous réjouissons tous lorsque de nouvelles industries s'implantent dans nos villes, particulièrement dans les Cantons de l'Est; mais voyons quels sont réellement les faits. On a établi une fabrique de peluche dans la ville de Farnham, en 1929, alors que le Gouvernement de mon très honorable chef, qui siège maintenant du côté gauche de la Chambre, était au pouvoir. Une autre compagnie y a établi en 1930 une fabrique de linoléum, avant que le Gouvernement actuel eût obtenu les suffrages populaires, avant même qu'on crût la chose possible. On a également établi une soierie dans cette ville, qui est assez prospère. Mais l'honorable membre ne nous a pas dit qu'on a accordé une protection plus élevée à cette industrie, qui de son côté a diminué les salaires de 25 p. 100. Les ouvriers se sont mis en grève, et ils ont dû retourner au travail, il y a eu deux semaines lundi, au tarif réduit. L'industrie de l'émail, la seule autre qui existe dans cette partie du pays, a été établie en 1922 alors que mon très honorable chef dirigeait la barque de l'Etat. Mon honorable ami a fait sa campagne électorale d'une manière toute spéciale. Je suppose que nous sommes libres de conduire la campagne électorale comme bon nous semble, mais voici comment l'honorable membre parla à Knowlton: "Au diable la dette nationale, faisons quelque chose pour les cultivateurs." Je demande maintenant ce que le Gouvernement a fait pour les fermiers de son comté.

Mon honorable ami a proclamé dans toutes les assemblées publiques, à Mansonville, Brome, Knowlton et autres endroits, que le gouvernement King ne remboursait que 60 p. 100 des pertes subies par les cultivateurs par suite de l'abatage des animaux atteints de tuberculose bovine. Or, il s'arrogea le droit de déclarer au nom du très honorable R. B. Bennett que, s'il était porté au pouvoir, le nouveau Gouvernement rembourserait le reliquat de 40 p. 100 aux cultivateurs pour toutes leurs vaches abattues. Les cultivateurs, c'est tout naturel, ont donné leur appui à mon honorable ami. Je voudrais bien savoir de l'honorable député si le Gouvernement a payé de ces arrérages?

M. PICKEL: Monsieur l'Orateur, je nie entièrement cette allégation et je demande à l'honorable député de la retirer.

M. HOWARD: Parlant à Sherbrooke, comme le rapporte le *Daily Record*...

L'hon. M. GUTHRIE: On a soulevé une objection, monsieur l'Orateur, et nous réclamons une décision de votre part.

M. HOWARD: Je me rétracte, afin d'épargner du temps, monsieur l'Orateur. (*Exclamations.*) Le *Sherbrooke Daily Record,* qui a appuyé mon honorable ami et qui comptait au nombre de ses amis les plus dévoués, a donné le compte rendu des remarques de l'honorable député et je demande aux représentants de l'Ouest, des deux côtés de la Chambre, de prêter une attention particulière au passage qui suit:

Ce journal rapporte ainsi ce qu'il aurait déclaré à une réunion de l'Association des chambres de commerce, à Sherbrooke.

Les cultivateurs de l'Ouest furent également l'objet de nombreuses critiques. Ils furent dési-

gnés comme la plus grande menace à laquelle l'Est devait faire face pour l'instant et le docteur Pickel exprima l'avis qu'ils ne seraient jamais satisfaits bien que l'on eut tout fait pour leur venir en aide.

Des MEMBRES: Niez-vous cela?

M. MOORE (Châteauguay): Puis-je poser une question?

M. HOWARD: Je n'avais pas l'intention de relever cet incident, mais puisque mon honorable ami de Châteauguay-Huntingdon (M. Moore) a pris la parole, je vais le faire. L'autre soir, l'honorable député a comparé les fonctions que remplissent respectivement à cette heure l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, et le très honorable premier ministre du Canada; il a prétendu que la situation était exactement la même dans les deux cas. Cependant, voici en quoi elle diffère: M. Taschereau accomplit double tâche; il occupe les fonctions de premier ministre et de trésorier provincial parce que le comté dans lequel il désirait faire élire le nouveau trésorier n'a pas élu son candidat. Quoi qu'il en soit, au cours des prochaines élections provinciales, M. Gordon Scott sera de nouveau candidat et il sera élu comme trésorier provincial. M. Taschereau, la chose est tout à son honneur, détient les deux portefeuilles, afin de conserver une vieille tradition qui veut que le représentant de la minorité anglaise et protestante dans la province de Québec remplisse les fonctions de trésorier provincial.

M. MOORE (Châteauguay): Puis-je poser une question à mon honorable ami?

M. HOWARD: Et si je consulte maintenant les statistiques commerciales du Canada, je constate que nos importations accusent une diminution de 290 millions de dollars et nos exportations, de 296 millions depuis l'avènement du nouveau régime. Voici les chiffres pour les derniers six mois et je tiens à les souligner, étant donné l'énorme publicité dont le Gouvernement a bénéficié par tout le pays. Pour les six mois écoulés, les importations canadiennes sont estimées à 465 millions de dollars et nos exportations, à 449 millions seulement. Voilà le court et le long de toute l'affaire, monsieur l'Orateur.

En terminant, permettez-moi de faire observer que la soi-disant politique du "Canada avant tout" du très honorable premier ministre a eu pour effet d'augmenter le nombre des sans-travail au pays, depuis les dernières élections. L'inauguration de ce même programme a contribué à abaisser les prix des produits de la ferme au grave préjudice des cultivateurs. Cette soi-disant politique du "Canada avant tout" a eu pour effet d'abaisser le prix du blé canadien à un niveau inférieur à celui des Etats-Unis. La mise à exécution de ce programme a fait tomber le volume de notre commerce mondial, abaissé le mode d'existence de notre population et fait perdre au Canada quelques-uns de ses meilleurs débouchés. On a fait grand état du crédit de 20 millions de dollars que le Gouvernement a fait voter afin de parer aux effets du chômage. Je ne veux point me livrer à des critiques inconsidérées. Je suis mieux disposé que cela. Je promets mon concours le plus entier au Gouvernement en ce qui regarde l'adoption de tout projet qu'il proposera afin de remédier à la situation que je prévois d'ici au printemps prochain. Des sommes qui ont été distribuées à cette fin à venir jusqu'aujourd'hui, la ville de Sherbrooke devait recevoir $87,500, plus $14,000 pour porter directement secours aux sans-travail. Les autorités municipales ont emprunté ces fonds et pourvu aux besoins des chômeurs; cependant, la municipalité n'a pas encore touché un seul sou de l'échiquier fédéral.

M. McINTOSH: Et que dites-vous des cultivateurs?

M. HOWARD: Et maintenant, j'ai une observation à faire à mon honorable ami le solliciteur général (M. Dupré). Je dois d'abord le féliciter des magnifiques sentiments qu'il a exprimés en cette enceinte l'autre jour. Voici ses propres paroles:

> Je crois qu'il est de mon devoir de dire à cette Chambre combien je regrette l'attitude prise depuis dix-huit mois et particulièrement au cours des derniers temps par le gouvernement de coalition de l'une des provinces de l'Ouest.

M. McINTOSH: Il l'a appelé un Gouvernement de coopération.

M. HOWARD: La citation continue:

> Les lois mises en vigueur en Saskatchewan contre la langue française, l'une des deux langues officielles du pays, sont une insulte aux vrais Canadiens établis ici depuis quatorze ou quinze générations, à ceux qui ont découvert et civilisé le Canada. C'est au nom de Dieu, mais en français, que la première croix fut consacrée sur le sol canadien. Contre ces lois, je suis forcé de protester.

En sa qualité de Canadien français, le solliciteur général exprimait des sentiments vrais et honorables. A titre de Canadien anglais protestant, je dis ce soir que ce sont exactement les miens. Mais le solliciteur général a ajouté:

> Et j'espère qu'elles seront abrogées.

Qu'il n'oublie pas qu'il siège parmi les puissants. S'il est sincère, il est en son pouvoir de réaliser ses désirs et de faire révoquer ces lois. Je dirai en outre que si son Gouverne-

ment dirige le pays cela est dû en partie à l'aide qu'il a reçue de la Saskatchewan, de celui-là même qui a inscrit cette loi dans les Statuts de cette province. J'irai plus loin. Les habitants de la Saskatchewan qui luttent, non pas pour les Canadiens français mais pour la liberté au Canada, sont les libéraux de cette province. J'espère aussi que mes amis de langue anglaise de la Saskatchewan, ou de toute autre province, accorderont à nos amis canadiens-français le même traitement équitable dont la vieille province française de Québec a favorisé chez elle la minorité anglaise.

M. JOHN T. HACKETT (Stanstead): Monsieur l'Orateur, depuis le 12 mars j'ai entendu environ quatre-vingt-dix discours. J'hésite quelque peu à prendre la parole, non pas uniquement par timidité, ni par l'impression qu'il n'y a plus rien d'utile à dire. Je crois plus intéressant d'écouter. Je ne me proposais pas de participer à ce débat, mais mes bonnes intentions ont disparu devant la provocation—ou l'inspiration—qui sont tombées des lèvres de mon collègue de Sherbrooke (M. Howard). Nous avons tous deux l'avantage de représenter une partie du pays qui, pour nous comme pour tous ceux qui l'ont visitée, est la plus belle de tout le dominion. Elle est intéressante pour d'autres motifs que celui de sa topographie. C'est tout un Canada en miniature. A l'exception peut-être de la pêche en eau profonde, on trouve dans cette demi-douzaine de comtés toute la gamme des genres d'activité du peuple canadien. Dans ce territoire l'exploitation des forêts et des mines, l'agriculture, la meunerie, les manufactures, le commerce, la finance et le transport occupent l'attention d'un peuple actif et énergique. De plus, la diversité des origines et des aspirations de la population facilitent les rapports les plus heureux entre les citoyens.

Mon honorable ami de Sherbrooke a parlé du Canada en miniature; il nous a donné sa version de la situation qui y existe. Mon amitié pour l'honorable député ne date pas d'hier; il sait que mes sentiments à son égard sont profonds et sincères, mais, s'il croit tout ce qu'il a exprimé ce soir, et qu'il n'y ait pas autre chose à ajouter au sujet des cantons de l'Est, je ressens pour lui beaucoup de pitié. Monsieur l'Orateur, pourquoi mon collègue voile-t-il ses observations? Pourquoi fait-il allusion à des industries et à des particuliers dans des termes vagues et obscurs? Pour l'édification de la Chambre et dans l'intérêt de la vérité, je vais m'efforcer de mentionner les noms des compagnies et des particuliers qui sont aujourd'hui en bien meilleure posture, et dont les centaines d'employés sont plus à l'aise grâce à la politique du ministère actuel.

[M. Howard.]

Mon honorable ami dit qu'il y a à Sherbrooke une fabrique d'outils qui est passablement inactive. C'est vrai. La Rand Drill Company se spécialise dans les instruments de mines, et, malheureusement, vu la surproduction, l'industrie minière n'est pas aussi prospère que dans le passé. Comme il n'existe pas de demande pour ces instruments, il n'y a pas de travail pour la Rand Drill Company. Faut-il s'en prendre au Gouvernement? Mon honorable ami a ajouté qu'une filature de coton de Sherbrooke n'est pas très occupée. Il fait sans doute allusion à la Sherbrooke Cotton Mills dont la production globale consiste en tissus à l'usage de la fabrication de pneus d'automobiles. Parce qu'il y a peu d'activité dans les centres manufacturiers d'automobiles...

Des VOIX: Pourquoi?

M. HOWARD: L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. HACKETT: Volontiers.

M. HOWARD: N'est-il pas vrai que depuis deux ans cette usine n'a pas fabriqué de tissus de pneus, mais qu'elle vend un nouveau produit?

M. HACKETT: Non pas. Actuellement les fabriques d'Oshawa et de Windsor ne sont pas bien actives, et celle-ci se spécialisant dans un article qui n'est pas en grande demande présentement, le travail de ses employés se trouve réduit. Sherbrooke compte un autre établissement, la Fairbanks Scale Company, qui fabrique principalement des balances en usage dans les élévateurs à grains. Malheureusement le commerce du grain n'est pas aussi actif que par le passé, la construction d'élévateurs est arrêtée, et la demande pour les balances a tombé. Est-ce la faute du Gouvernement si les gens de l'Ouest ne construisent pas d'élévateurs?

M. YOUNG: Ils ne peuvent pas vendre leur grain.

M. HACKETT: Ils ne peuvent pas vendre leur grain? Pour la même raison que les fabricants de papier à journal, de l'Est, ne peuvent pas vendre leur produit; les uns et les autres produisent pour un marché encombré, pour une clientèle qui n'achète plus. Mais mon honorable ami a pris soin d'arrêter là sa nomenclature et de ne pas mentionner la lainerie Paton, la plus ancienne industrie de Sherbrooke, l'une des rares fabriques de lainages qui ont survécu au régime qui prit la direction des affaires en 1896. Mon honorable ami sait bien que cet établissement, réduit à n'employer que 40 p. 100 de sa main-d'œuvre fondée sur la semaine de 55 heures, opère actuellement à 110 p. 100. Deux cent

cinquante gagne-pain, dans la circonscription qu'il représente, bénissent Dieu tous les soirs pour cette loi qui fait marcher les métiers de l'usine et assure aux petits l'aliment dont les privait la législation antérieure à l'avènement du Gouvernement actuel.

Il y a encore, monsieur l'Orateur, la plus grande fabrique de Sherbrooke, la compagnie Kayser Limited, qui emploie 800 personnes, celle que la crise avait le moins touchée, à part l'industrie dans laquelle mon honorable ami est si fortement intéressé. Le relèvement de 5 p. 100 dont elle disait avoir besoin et qu'elle obtint à la session de septembre l'a mis en état de produire à pleine capacité. Je ne reproche pas à mon honorable ami d'être actionnaire dans la Canadian Silks Products Company dont il a tant contribué à assurer le succès grâce à cette même protection. Mon honorable ami dit qu'il n'est ni libéral protectionniste, ni protectionniste libéral. C'est un de ces libéraux qui demandent et obtiennent la protection des industries où leur argent est placé. Quand il adresse la parole à Sherbrooke, il trouve préférable d'exprimer les sentiments qui ont marqué la fin de son discours, sentiments qu'il entretient je le sais, et, sincèrement, je le crois, plutôt que de traiter des questions économiques et fiscales.

Que mon honorable ami se transporte dans le comté de Stanstead qu'il connaît aussi bien que moi, le pays de ses ancêtres. Je sais trop bien que mon honorable ami n'osera pas nier que la législation de la session de septembre dernier a procuré de l'ouvrage en abondance à une forte proportion de la population de cette circonscription. Il sait qu'à Magog, la Dominion Textiles Limited qui employait moins que 1,000 personnes en emploie maintenant 1,600, et, plusieurs fois la semaine, même le soir. Il sait qu'à Coaticooke, la Belding Corticelli Company fait plus d'affaires que depuis de nombreuses années, et il en sait la raison. Il sait que dans la même ville la Niedner Company qui fabrique des boyaux de pompes d'incendie procure maintenant de l'emploi à des gens qu'elle ne pouvait pas employer avant, et il sait pourquoi. Il sait que dans d'autres centres des Cantons de l'Est y compris les villes mentionnées par l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Pickel), Drummondville, Actonvale, Granby et Saint-Hyacinthe, cette crise qui s'est fait sentir dans le monde entier comme il l'a dit a causé moins de souffrances qu'ailleurs.

Je n'avais pas l'intention, et je ne me propose pas encore, monsieur l'Orateur, de faire un discours en cette circonstance. J'ai suivi ceux qui ont été prononcés à gauche, et ils m'ont tous grandement intéressé. J'ai constaté que d'aucuns était tellement arrosé d'esprit de parti qu'ils transportaient leurs auteurs sinon la Chambre. J'ai prêté l'oreille à des critiques, sincères, consciencieuses, couvrant tous les sujets, sans oublier les pauvres notes dont s'était servi le proposant de l'adresse, et je puis dire au très honorable critique que j'envie beaucoup celui qui s'en est servi et que je voudrais bien être à sa place. On a sauté de cette critique visant l'emploi de notes par un novice à ce qui s'est passé outremer et au maniérisme d'un des délégués à la conférence impériale. On a même critiqué nos ministres accrédités auprès des gouvernements étrangers. Les remarques faites dans cette Chambre contre notre ministre à Washington, ou contre notre haut commissaire à Londres n'ont pas contribué à relever la réputation du Canada dans ces pays. A ceux qui sont plus au courant des questions de ce genre, un tel langage peut sembler raisonnable; mais aux yeux d'un néophyte, d'un nouveau venu qui a encore du respect pour tous ceux qui représentent son pays dans un pays étranger, tout cela semble maladroit et peut-être excessif.

J'ai écouté ces critiques; j'ai écouté les observations des autres; j'ai cru qu'ils désiraient faire quelque chose pour alléger les souffrances humaines qui, pour les fins d'un débat peut-être, ont été exagérées. Il se peut même que l'erreur ait été commise des deux côtés de la Chambre. Avant de savoir au juste ce qu'il faut faire pour venir en aide aux chômeurs, il nous faudra étudier le problème avec soin. A mon sens, monsieur l'Orateur, le chômage doit en tout ou en partie être à la charge de l'industrie. Tant que les municipalités, les gouvernements, les institutions de bienfaisance et le peuple en général seront tenus de porter ce fardeau, le chômage, je le crains, existera.

Il nous faut, je crois, régler l'industrie, trouver un programme s'étendant sur plusieurs années afin d'occuper les gens d'une façon régulière, créer de l'emploi là où autrement il n'y en aurait pas et éviter de trop longues heures de travail durant les périodes de grande activité. Les longues heures de travail et le travail de nuit ne sont pas une chose naturelle; c'est inhumain. A mon sens, on devrait abolir l'un et l'autre. Notre pays a donné l'exemple dans bien d'autres domaines; il a mis fin aux différends industriels qui nuisaient également à l'ouvrier et au patron; il a amélioré sa forme de gouvernement; c'est lui qui a obtenu, avant tous les autres dominions, et même avant la métropole, l'autonomie dans l'empire. Conséquemment, à mon sens, il devrait trouver le moyen de parer aux difficultés actuelles et voir à ce qu'elles ne se présentent plus.

Je tiens à aborder un autre sujet avant de terminer. Mon inexpérience est peut-être cause que je m'étonne qu'on n'en ait pas encore parlé. Nous avons entendu dire beaucoup de choses sur le blé; on nous a parlé beaucoup des difficultés qui se présentent dans l'Ouest, et je tiens à assurer mes honorables collègues de l'Ouest qu'ils ont toute ma sympathie. J'envie même leur façon de savoir se faire entendre lorsqu'ils se plaignent; nous pouvons souffrir autant dans l'Est sans le crier si fort. Je désire, monsieur l'Orateur, traiter un aspect de notre vie nationale qui me semble digne de toute notre attention. Je veux parler de notre grand réseau national de chemins de fer. On a déposé récemment sur le bureau de la Chambre le rapport annuel des Chemins de fer nationaux du Canada. L'une des causes qui ont le plus contribué à susciter les difficultés financières du pays, peut-être plus que la guerre elle-même, c'est la rivalité qui a existé dans la construction et l'exploitation des chemins de fer. Cette rivalité, qui a régné sous le regard bienveillant et même sous la protection du Gouvernement, a suscité un état de choses tellement alarmant que le Gouvernement a dû se charger lui-même des chemins de fer. Quoi que puissent en penser mes honorables collègues, je suis de ceux qui croient que le principal devoir d'un gouvernement est d'édicter des lois sages et de les exécuter sagement. Un Gouvernement ne devrait pas se lancer dans les affaires commerciales, soit alcool, énergie électrique, transport, ou l'une quelconque des douze genres d'affaires auxquelles se livrent les gouvernements provinciaux de ce temps-ci. Qu'on dise ce que l'on voudra, il est temps, à cette époque de dépression, au moment où nous cherchons à faire sortir le Canada de l'ornière, où nous devons réduire notre budget jusqu'à la limite extrême, il est temps, dis-je, de faire un inventaire de cette entreprise qui tarit nos ressources d'une façon si extraordinaire.

Je constate, monsieur l'Orateur, que le passif total du chemin de fer canadien du Pacifique s'élève à 950 millions, je constate que le passif total du Dominion du Canada, sans parler de la dette nette, est de $2,544,000,000, je constate que le passif total du réseau des chemins de fer nationaux est de $2,870,000,000; je constate que la dette fondée de ce chemin de fer, dette sur laquelle est dû un intérêt au public, dépasse quelque peu $1,200,000,000, je constate que l'intérêt dû au peuple et qui doit être payé annuellement est de $51,000,000; je constate que l'intérêt sur la dette des chemins de fer nationaux dépasse $80,000,000 par année, c'est-à-dire à plus de dix millions de plus que la recette totale de l'impôt sur le revenu durant la meilleure année que nous ayons jamais eue.

D'après le dernier rapport du ministère je constate que la dette augmente constamment.

Que l'on me permette de regretter ici que ces rapports soient si difficiles à comprendre. Il existe une année financière pour le Gouvernement fédéral, qui se termine le 31 mars, et une autre pour les chemins de fer, qui se termine le 31 décembre. Entre ces deux dates du 31 décembre et du 31 mars il y a une confusion que personne ne peut débrouiller ou comprendre. Je recommande que l'on adopte une forme de rapport plus simple et plus propre à nous montrer plutôt qu'à nous cacher les faits de l'année sur laquelle porte le rapport.

Dans le rapport que l'on vient de présenter à la Chambre, celui du 31 mars 1930, je constate que la dette à long terme des chemins de fer dont le Gouvernement est responsable a été augmentée dans le cours de cette année d'environ 163 millions de dollars. Je constate qu'en 1914 la dette totale du Canada était de 335 millions de dollars. Je constate encore que dans une période de sept années les obligations du dominion du Canada ont été augmentées de près du double de ce montant par suite des dépenses désordonnées et extravagantes des Chemins de fer nationaux.

Je constate que la loi de 1929 a autorisé la construction d'une gare terminus pour les voyageurs à Montréal et je m'aperçois même aujourd'hui que la concurrence néfaste qui a déjà tant exigé de notre système douanier et de notre système financier est sur le point de mettre la main sur un autre 100 millions de dollars pour une fin dont l'utilité peut être contestée. Nous constatons que l'on va construire à Montréal une gare pour les voyageurs et une gare terminus pour les Chemins de fer nationaux à quelques pas de la gare pour les voyageurs d'un autre chemin de fer. L'expérience du passé nous a appris que lorsque l'on se lance dans des entreprises de ce genre il en coûte parfois le double de la somme prévue et, bien que la loi comporte une dépense de 50 millions de dollars seulement, ceux qui s'y connaissent nous affirment que cette entreprise ne saurait être menée à bonne fin à moins de 100 millions. Lorsque l'on aura fait cette dépense, l'on n'aura pas augmenté la capacité de transport des chemins de fer, l'on n'aura pas trouvé un seul voyageur de plus pour les wagons et l'on n'aura pas ajouté un seul sou dans la caisse des compagnies. Nous avons fait cesser l'immigration; nous savons que le transport des voyageurs diminue; nous savons que le trafic par l'automobile et par l'avion nuit au système de transport jusqu'ici prédominant de la traction par locomotive à

vapeur. En voici toute la signification: c'est que quelques voyageurs seront peut-être attirés par ce brillant monument et laisseront le chemin de fer rival de l'autre côté de la rue pour passer de ce côté-ci et le chemin de fer rival, naturellement, devra à son tour construire un édifice extravagant pour se protéger lui-même contre les charmes séducteurs de cet enfant de notre loi. Est-ce nécessaire?

Pour ma part, je crois que cette question devrait faire l'objet d'une étude minutieuse. Il y a quelques années, les députés des deux côtés de la Chambre nous ont dit que le comité des chemins de fer ne possédait pas tous les renseignements d'ordre technique ou la connaissance nécessaire pour décider des questions de génie qui étaient essentielles à la bonne administration du chemin de fer. C'est la raison que l'on a invoquée lors de la création de la Commission des chemins de fer et, cependant, l'on s'est lancé dans cette entreprise, la plus importante de l'est du Canada, sans même consulter cette organisation composée de techniciens.

On nous dit maintenant qu'un projet destiné à entourer l'île de Montréal au moyen d'une autre ligne de chemin de fer absolument inutile,—on dira peut-être que je n'ai pas la compétence voulue pour exprimer ici mon opinion, mais ma compétence vaut certainement celle des honorables députés qui ont adopté cette loi,—doit être présenté à la Commission des chemins de fer le vingt-sept de ce mois. Si je ne fais erreur, le nouveau président de cette commission n'est pas encore arrivé dans notre ville et les cadres de la Commission n'ont pas été remplis par la nomination d'un commissaire représentant la province de Québec. Dans cette courte période de dix jours, personne n'a le temps de préparer un plan d'opposition à ce projet de ligne de ceinture ou en faveur d'une gare commune. Pour ma part, je proteste contre cette hâte inconvenante. Je demande ceci à la Chambre: pourquoi devrions-nous être forcés de nous lancer dans ces déboursés de dix, cinquante ou cent millions de dollars lorsque l'on ne peut pas trouver d'argent pour d'autres fins bien plus urgentes? Je veux savoir quelle fin utile on pourra atteindre en construisant cette gare terminus et cette deuxième ligne de ceinture. Est-ce que cela va faire baisser le taux de transport du blé de l'Ouest? Est-ce que cela va donner du travail à la population de Toronto, de Winnipeg ou de Vancouver?

Une VOIX: Et Montréal?

M. HACKETT: Il se peut que ces travaux fournissent un peu de travail à Montréal, mais mon honorable ami doit ne pas oublier, et je suis certain qu'il ne l'oublie pas, le fléau de ce trafic d'influence politique tient notre pays dans son étreinte depuis soixante ans. Montréal doit avoir un terminus parce que Toronto en a un et c'est le pays qui doit payer la note. Je proteste contre cette conduite. Je ne dis pas que la gare n'est pas nécessaire, mais je veux que sa nécessité soit affirmée par ceux qui sont renseignés et désintéressés, et non pas par ceux qui ont intérêt à fournir les matériaux de sa construction, par des personnes qui se glorifieront d'avoir collaboré à une entreprise colossale. Il ne faut pas se hâter sans raison dans une discussion de cette nature et un temps où l'argent est si rare et où l'on fait l'inventaire de nos péchés d'omission et de commission. Avant que l'on aille plus loin, je veux que les experts, qui ont eu le loisir d'étudier ce projet, nous assurent qu'il est nécessaire et qu'une gare commune est impossible. Je ne désire pas que le National-Canadien soit soumis au Pacifique-Canadien; je ne tiens pas à ce que celui-ci soit sous la férule du National-Canadien, ni que le Canada dépende de l'un ou de l'autre. Si c'est indispensable, créons une compagnie de terminus, une troisième compagnie indépendante qui donnerait justice égale à tous ceux qui s'intéressent au National-Canadien, au Pacifique-Canadien, à Montréal et au Canada.

M. NICHOLSON propose le renvoi de la suite du débat.

Adopté.

La séance est levée à onze heures moins dix minutes.

VENDREDI, 17 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

MODIFICATION DE LA LOI DES FAILLITES

M. JOHN T. HACKETT (Stanstead) demande à déposer un projet de loi (bill n° 28) tendant à modifier la loi des faillites (ordre des créances):

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

M. HACKETT: Il y a actuellement dans la loi des faillites une disposition qui empêche de payer ceux à qui il est dû de l'argent pour des commissions gagnées plus de trois mois avant la date de l'ordre de liquidation. Il existe des gens qui vendent la marchandise à commission. Suivant les conditions de leur engagement, cette commission ne peut leur être versée avant que la marchandise ait été livrée et parfois non pas avant qu'elle ait été acquittée, ce qui arrive souvent six ou neuf mois après la vente. Si l'employeur

fait faillite avant le versement de la commission, le commis vendeur n'a pour ses services, qu'une créance ordinaire et non privilégiée. Cet amendement permettrait à ces vendeurs de se faire payer, comme créances privilégiées, les commissions qu'ils auraient gagnées plus de trois mois avant la date de l'ordre de liquidation et qui n'étaient payables qu'à une date ultérieure pourvu que cette date fût dans l'espace de trois mois de l'ordre de liquidation. Autrement dit, ils seraient sur le même pied que les gens qui ont travaillé pour la compagnie dans les limites de ces trois mois et ils auraient la même préférence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1*re* fois.)

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA POLICE A CHEVAL

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) demande à déposer un projet de loi (bill n° 29) tendant à modifier la loi sur la police à cheval.

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

L'hon. M. GUTHRIE: Cette disposition nouvelle ne s'applique qu'à la province de Saskatchewan. La Chambre se rappelle l'accord de 1928, suivant lequel la gendarmerie à cheval se chargea du service de police de cette province. Le bill a pour objet d'étendre les dispositions de la loi actuelle à certains membres de la police de Saskatchewan qui ont été incorporés dans la gendarmerie à cheval. C'est au sujet des pensions.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1*re* fois.)

LA CONDITION DU CHOMAGE

PROPOSITION D'UNE CONFÉRENCE ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES AU SUJET DE L'ASSURANCE CONTRE LE CHÔMAGE.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Avant que la Chambre aborde l'ordre du jour, je voudrais, monsieur l'Orateur, signaler au Gouvernement un article paru dans le *Mail and Empire* du 16 avril, au sujet d'une émeute qui a eu lieu dans les rues de Winnipeg, à laquelle participèrent 6,000 chômeurs, et d'autres troubles qui ont éclaté sur divers points du Canada. On avait demandé à la législature d'adopter une loi d'assurance contre le chômage et le premier ministre Bracken avait répondu ceci:

Une résolution, déjà adoptée, favoriserait la convocation d'une conférence du Dominion avec les provinces pour étudier un projet d'assurance contre le chômage.

Vu la gravité de la situation, je me suis demandé si, oui ou non, le premier ministre voudrait assurer à la nation qu'il a bien l'intention de convoquer cette conférence pour adopter à brève échéance un système d'assurance contre le chômage.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Puisque neuf ans se sont écoulés sans que cette conférence ait eu lieu, l'honorable député peut se demander si l'on doit attendre du Gouvernement qu'il la convoque pendant que le Parlement est en session vu surtout qu'il n'est au pouvoir que depuis quelques mois.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur l'Orateur, je ne désire pas proposer l'ajournement de la Chambre, comme j'aurais le droit de le faire à la suite de la réponse que le premier ministre vient de me donner. Que l'on me permette de faire remarquer, toutefois, que pendant toute la durée de mes fonctions de ministre du Travail, il n'y a pas eu d'émeute ni de sang répandu en temps de chômage.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. HEENAN: Et je crois encore. . .

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député ne désire point poser une question au Gouvernement ou à un ministre, je dois lui dire qu'il sort du règlement.

L'hon. M. HEENAN: Dans ce cas, je vais proposer l'ajournement.

M. l'ORATEUR: Pour la raison que j'ai donnée dans cette Chambre tout récemment, je déclare que cette proposition est irrégulière, vu que la question dont il s'agit a déjà été discutée dans cette Chambre et le sera encore, sans doute, au cours du débat.

L'hon. M. LAPOINTE: Votre Honneur voudrait-elle lire la motion?

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas une motion.

M. l'ORATEUR: L'honorable député désire proposer l'ajournement pour discuter une affaire à titre de question urgente d'intérêt public, à savoir: le compte rendu d'une émeute à Winnipeg.

L'hon. M. HEENAN: Avant que vous donniez votre décision, monsieur l'Orateur, je tiens à vous rappeler que l'on n'a pas encore discuté au cours de la présente session la question des émeutes dans le pays. Je prétends, monsieur, qu'il s'agit d'une question entièrement nouvelle. . .

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas eu d'émeute, d'abord.

L'hon. M. HEENAN . . . et c'est pourquoi je crois avoir non seulement le droit mais le devoir de soulever cette question.

M. l'ORATEUR: Mon honorable ami ne peut pas commencer un discours dans le moment. Je décide que la demande est contraire au règlement, vu que la question dont il s'agit n'est pas urgente ni d'intérêt public.

L'hon. M. HEENAN: Votre Honneur ne me permettra-t-elle pas. . .

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami n'a qu'une chose à faire, c'est d'en appeler de la décision de l'Orateur.

L'hon. M. HEENAN: Ne nous permettrez-vous pas de discuter un point de règlement?

M. l'ORATEUR: L'honorable député peut en appeler de la décision de l'Orateur; je ne connais aucun autre moyen à sa disposition.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur l'Orateur. . .

Des VOIX Asseyez-vous!

M. l'ORATEUR: L'Orateur ayant décidé que la proposition de monsieur Heenan, tendant à l'ajournement pour discuter une question urgente d'intérêt public, à savoir: des émeutes de chômeurs à Winnipeg et autres endroits du Canada, est contraire au règlement, parce que cette question n'est pas explicitement urgente ni d'intérêt public, M. Heenan en appelle de cette décision.

(La question de savoir si la décision de l'Orateur sera maintenue est mise aux voix et la décision approuvée.)

ONT VOTE POUR:

MM.

Anderson (Toronto-High Park),
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowman,
Burns,
Bury
Cahan,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Long Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Ganong,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Jones,
LaVergne,
Loucks,
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGregor
McLure,
Maloney,
Morand,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Lethbridge),
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (London),
Willis,
Wright.—82.

ONT VOTE CONTRE:

Mlle Macphail.

MM.

Blair,
Bothwell,
Bourassa,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Campbell,
Cardin,
Cayley,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Gardiner,
Garland (Bow River),
Gershaw,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howard,
Hurtubise,
Irvine,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
King,
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Marcil,
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Reid,
Roberge,
Sanderson.
Speakman,
Spencer,
Taylor,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young.—56.

ONT PAIRE:

(La liste des députés qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.

Anderson (Halton),
Arsenault,
Baker,
Bell (Hamilton),
Bell (St-Antoine),
Black (Halifax),
Boyes,
Bowen,
Cowan (Port-Arthur-Thunder Bay),
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Gagnon,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gott,
Harris,
Factor,
Thauvette,
Bertrand,
Mercier (St-Henri),
Raymond,
Dubuc,
Deslauriers,
McKenzie (Assiniboïa),
Ilsley,
Ferland,
Rinfret,
Elliott,
Boulanger,
Goulet,
Mercier (Laurier-Outremont),
Rhéaume,
Rutherford,
Jacobs,

Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	McIntosh,
Laflèche,	Girouard,
Laurin,	Fontaine,
Lawson,	Gray,
Lennox,	Pouliot,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),	Urquhart,
Macdonald (King),	Ahearn,
McDade,	Dupuis,
McGibbon,	Power,
Manion,	Euler,
Matthews,	Moore (Ontario),
Moore (Châteauguay-Huntingdon),	Robitaille,
Mullins,	Howden,
Murphy,	Stewart (Edmonton),
Peck,	Beaubien,
Pettit,	Bouchard,
Rhodes,	Ralston,
Rowe,	Lacroix,
Ryckman,	Chevrier,
Sauvé,	Séguin,
Simpson (Simcoe-Nord),	Fraser, (Northumberland),
Simpson (Algoma),	Casgrain,
Stevens,	Malcolm,
Stewart (Leeds),	Hepburn,
Stinson,	Hall.
Stirling,	Henbury,
Tétrault,	Dumaine,
Tummon,	St-Père,
Wilson,	Vallance,
Weese,	Buckley,
White (Mont-Royal),	Fournier.

M. POWER: J'ai pairé avec l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon). Sans cela j'aurais voté contre.

M. HOWDEN: J'ai pairé avec l'honorable député de Marquette (M. Mullins). Autrement, j'aurais voté contre.

M. ROWE: J'ai pairé avec l'honorable député de Beauce. Autrement, j'aurais voté pour.

M. EDWARDS: J'ai pairé avec l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott). J'aurais voté pour.

M. MURPHY: J'ai pairé avec l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart). Sans cela, j'aurais voté pour.

M. ST-PERE: J'ai pairé avec l'honorable député d'Hastings-Sud (M. Tummon). Sans cela, j'aurais voté contre.

M. BUCKLEY: J'ai pairé avec l'honorable député de Prince-Edward-Lennox (M. Weese). J'aurais voté pour.

M. MOORE (Ontario): J'ai pairé avec l'honorable député de Toronto-Centre-Est (M. Matthews). Sans cela, j'aurais voté contre.

M. BOUCHARD: J'ai pairé avec l'honorable député de Welland (M. Pettit). J'aurais voté contre.

[M. l'Orateur.]

M. BELL (Hamilton-Ouest): J'ai pairé avec l'honorable député de Saint-Henri (M. Mercier). Autrement, j'aurais voté pour.

M. GOWAN (Port-Arthur): J'ai pairé avec l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley). Autrement, j'aurais voté pour.

M. McKENZIE (Assiniboïa): J'ai pairé avec l'honorable député de Durham (M. Bowen), sinon j'aurais voté contre.

M. VALLANCE: J'ai pairé avec l'honorable député de Wentworth (M. Wilson). Autrement j'aurais voté contre.

M. GOULET: J'ai pairé avec l'honorable député de Carleton (M. Garland). Autrement, j'aurais voté contre.

M. HALL: J'ai pairé avec l'honorable député de Victoria (M. Stinson). Autrement, j'aurais voté contre.

M. McINTOSH: J'ai pairé avec l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Kennedy). Sans cela, j'aurais voté contre.

M. BERTRAND: J'ai pairé avec l'honorable député de Toronto-Nord-Est (M. Baker). Sans cela, j'aurais voté contre.

M. FONTAINE: J'ai pairé avec l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin). Autrement, j'aurais voté contre.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): J'ai pairé avec l'honorable député de Colchester (M. Urquhart). Autrement, j'aurais voté pour.

M. SIMPSON (Simcoe-Nord): J'ai pairé avec l'honorable député de Northumberland (M. Fraser). Autrement, j'aurais voté pour.

L'hon. M. SAUVE (Texte): J'ai pairé avec l'honorable député de l'Assomption-Montcalm (M. Séguin). Sans cela, j'aurais voté pour.

EMPLOI D'OUVRIERS AMERICAINS AU CANADA. — MENACE D'EXPULSION CONTRE LES CANADIENS HABITANT LES ETATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-E. PARENT (Terrebonne): Je tiens à attirer l'attention du ministre du Travail ou du ministre intérimaire du Travail sur une dépêche parue ce matin dans la *Gazette* de Montréal et ainsi conçue:

> On tolère l'entrée d'ouvriers américains
> Protestations des chômeurs de Rockport
> Brockville, Ont., 16 avril.—L'indignation est grande dans la région de Rockport, aux Milles Iles, parce que les agents d'immigration laissent pénétrer au pays des menuisiers, peintres et artisans américains pour la restauration de villas que des Américains possèdent dans le voisinage, tandis que les Canadiens de la localité chôment.

Je signale aussi une autre dépêche publiée par la *Gazette* de Montréal, hier, le 16, et sui-

vant laquelle le gouvernement américain, pour protéger les intérêts de ses nationaux, se dispose à expulser 30,000 Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre.

Voici la question que j'ai à poser: Quand l'occasion se présentera, comme il le semble à Brockville, le ministre du Travail ou le ministre suppléant usera-t-il de représailles en expulsant les peintres, menuisiers et autres artisans américains qui semblent accomplir une besogne que pourraient exécuter des Canadiens?

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration): On a soulevé maintes fois cette question d'échange de main-d'œuvre et le département de l'Immigration coopère harmonieusement avec le ministre du Travail. Une enquête suit immédiatement toute plainte faite et l'expulsion a lieu quand les témoignages suffisent à l'autoriser. Je suis heureux de dire que même aujourd'hui il règne des relations amicales à la frontière, et les ministères du Travail et de l'Immigration veillent avec soin à la protection des intérêts des ouvriers canadiens.

L'hon. P. J. VENIOT (Gloucester): L'honorable député de Terrebonne (M. Parent) a signalé au ministre de l'Immigration la situation à la frontière et dans l'Ontario, je pense. Je lui signale au Nouveau-Brunswick un état de choses semblable qui n'est pas récent, mais qui remonte à quelques années. Je prie le ministre, étant donné la question signalée par l'honorable député de Terrebonne, d'étudier aussi la situation à St-Stephen et à Milltown, au Nouveau-Brunswick.

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration): Le ministère du Travail est toujours disposé à donner toute son attention aux incidents de frontière qui sont de nature à léser les intérêts des ouvriers du Canada.

L'hon. M. VENIOT: Cela veut sans doute dire que l'on va s'occuper de la question. Merci.

LE MAITRE DE POSTE A BRODHAGEN (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Je désire poser une question au ministre des Postes. J'ai à la main une coupure du *Toronto Globe*, en date du 15 avril, contenant une entrevue donnée par le ministre des Postes à William Marchington, un reporter de ce journal. Je ne le lirai pas en entier. Il s'agit des lettres et des formules de déclarations sous serment adressées par le ministère aux maîtres de poste accusés d'ingérence politique aux dernières élections. J'appelle l'attention du ministère sur le passage suivant:

> Cette lettre n'est adressée qu'aux maîtres de poste contre qui on a porté des accusations sous la foi du serment.

Je veux maintenant poser une question au ministre des Postes au sujet d'un maître de poste de ma circonscription dont j'ai déjà parlé à la Chambre le 31 mars: il s'agit du maître de poste de Brodhagen dans la circonscription de Perth-Sud. Le ministre voudrait-il me dire si la lettre et la formule de serment lui ont été envoyées avant qu'on ait porté des accusations sous serment au sujet de sa conduite aux élections de l'été dernier. Je voudrais également savoir s'il y a eu des plaintes faites sous serment contre lui. Je ne m'attends pas à ce qu'il réponde sur-le-champ, à moins qu'il ne soit prêt à le faire, mais je voudrais savoir...

M. l'ORATEUR: L'honorable député dit qu'il ne s'attend pas d'avoir une réponse sur-le-champ. Pourquoi alors n'inscrit-il pas sa question au *Feuilleton*?

M. SANDERSON: Le ministre des Postes ne ferait-il pas mieux de nous dire s'il peut répondre à cette question?

M. l'ORATEUR: Il y a des sténographes à la disposition des députés, et il ne serait pas difficile d'écrire au ministre à ce sujet.

M. SANDERSON: J'ai posé ma question au ministre et j'attends sa réponse.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes): Je ne ferai pas de discours en réponse à mon honorable ami. Je suis heureux de dire que la nouvelle du *Globe* est exacte.

M. SANDERSON: Est exacte?

L'hon. M. SAUVE: Oui, et je suis prêt à déposer la lettre sur le bureau de la Chambre, comme à l'ordinaire.

M. SANDERSON: Le ministre des Postes voudrait-il...

Des VOIX: A l'ordre!

M. SANDERSON: Je veux poser une autre question, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Je pense que l'honorable député a pris assez de temps de la Chambre pour le moment. Si chacun des députés présents se met dans la tête de poser une demi-douzaine de questions sur des sujets qui ne sont pas très urgents, nous ne ferons jamais rien. Je dois rappeler l'honorable député à l'ordre.

M. SANDERSON: Monsieur l'Orateur, décidez-vous que je n'ai pas le droit de poser une autre question?

M. l'ORATEUR: Ma décision est que l'honorable député a posé une question et a

eu une réponse. Je lui demanderais donc de ne plus poser de nouvelles questions sur le même sujet pour le moment?

M. SANDERSON: On n'a répondu qu'à une partie seulement de ma question.

M. l'ORATEUR: Même s'il en est ainsi, le ministre n'est pas obligé de répondre du tout. Il a jugé à propos de donner une certaine réponse et l'honorable député doit s'en contenter.

M. SANDERSON: Si c'est là l'attitude du ministre des Postes, très bien.

Des VOIX: A l'ordre!

LES ORIENTAUX ILLEGALEMENT DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Vu que l'on va procéder au recensement dans tout le Canada, le ministre intérimaire du Commerce (M. Manion) voudrait-il nous dire s'il consentirait à donner des instructions aux recenseurs pour que ceux-ci établissent le nombre des Orientaux entrés illégalement dans la Colombie-Anglaise, car ils gagnent toujours du terrain dans cette province.

L'hon. R. J. MANION (ministre intérimaire du Commerce): La question de l'illégalité du séjour de ces Orientaux en Colombie-Anglaise relève du ministère de l'Immigration plutôt que du service de recensement.

POSTE AERIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Je désire poser une question au ministre des Postes.

Quelques VOIX: Règlement!

M. McINTOSH: Ne vous impatientez pas, la question s'en vient. Elle renferme un élément de surprise. Au point de vue psychologique, il n'y aurait pas de question, s'il ne s'y trouvait un élément d'étonnement.

Quelques MEMBRES: Posez votre question.

M. McINTOSH: Je vais la poser si vous m'en donnez le loisir. Elle n'a pas trait à la politique future du Gouvernement. Je veux simplement savoir si le service de l'aéroposte dont on profite actuellement entre les villes de Winnipeg, Régina, Saskatoon et North Battleford, va être abandonné ou non. Etre ou ne pas être, voilà la question.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes): La question est à l'étude.

M. McINTOSH: Je remercie le ministre de cette réponse.

[M. l'Orateur.]

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je regrette fort d'avoir à signaler à la Chambre ce qui me paraît être une violation de ses privilèges. L'honorable représentant de Sherbrooke (M. Howard), dans son discours d'hier soir, a dit, comme on le voit à la page 740 (v.a.) du hansard d'aujourd'hui:

Si le premier ministre était présent, je relèverais les paroles qu'il a prononcées dans cette enceinte, hier. Il a dit qu'il n'approuvera jamais l'assurance-chômage. J'affirme que si les industriels du pays sont un jour forcés de s'assurer eux-mêmes contre le chômage, ils pourront en attribuer la cause à la façon dont le Gouvernement s'occupe de répondre aux besoins du pays.

Je n'ai jamais dit une telle chose. La veille, comme le démontre la page 694 (v.a.) du hansard, j'avais prononcé ces paroles:

Ils sont venus ce matin demander au Gouvernement de créer un régime d'assurance-chômage sans participation des intéressés. Je leur ai dit qu'ils n'obtiendraient jamais un tel régime d'un gouvernement dont je ferais partie. Voilà ce que je leur ai dit. J'ai été très franc avec eux.

Délibérément ou non, le député de Sherbrooke a omis de citer les mots "sans participation des intéressés". Il a entendu ce que j'ai dit, ou il ne l'a pas entendu. Dans ce dernier cas, il a dû lire le compte rendu de mes paroles dans le hansard. Par conséquent, il a exposé une inexactitude, délibérément ou non.

M. YOUNG: Par inadvertance.

Le très hon. M. BENNETT: A mon sens, la seule preuve que cela n'a pas été par inadvertance vient de ce que l'honorable représentant de Weyburn (M. Young) parle de la possibilité d'une inadvertance. Je ne peux concevoir une violation plus grave des privilèges de la Chambre que la citation volontairement inexacte des paroles d'un député faite par un de ces collègues.

EMBARGO SUR LES POMMES DE TERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. MacLEAN (Prince): La question n° 19, relative à l'interdiction dont le gouvernement anglais a frappé les pommes de terre canadiennes, est inscrite au *Feuilleton* depuis un certain temps. Je voudrais savoir si l'on a des renseignements sur la levée possible de cette interdiction.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je fais remarquer que la question est déjà inscrite au *Feuilleton*.

M. VALLANCE: Monsieur l'Orateur, plusieurs questions sont dans le même cas et on ne s'en est pas encore occupé.

Une VOIX: Asseyez-vous et réglons l'affaire.

M. VALLANCE: Les membres de notre groupe veulent la régler.

M. l'ORATEUR: Bien qu'on en puisse subir des inconvénients, je dois dire qu'un député ne peut tenter, en la posant verbalement, d'obtenir une réponse anticipée à une question inscrite au *Feuilleton*.

M. MacLEAN: L'affaire est urgente.

M. McINTOSH: L'honorable ministre consentait à y répondre.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max.-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

M. G. B. NICHOLSON (Algoma-Est): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part à ce débat qui dure depuis plus de trois semaines, je suis naturellement porté à croire que tout ce qui pouvait être dit avec profit l'a été. Cependant le Canada est un vaste pays et ses problèmes sont multiples. Comme la situation présente est la plus grave au point de vue économique et social qui ait existé au pays durant les derniers cinquante ans, je crois qu'il est de notre devoir d'en étudier sérieusement tous les aspects afin d'en connaître les causes et, si possible, de trouver une solution.

Avant de procéder davantage, monsieur l'Orateur, vous me permettrez de vous féliciter d'avoir recouvré la santé, et de vous dire que tous les honorables membres de cette Chambre souhaitent de cœur et d'esprit que la Providence vous conserve longtemps à la présidence de cette Assemblée. Je désire aussi féliciter les honorables membres qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône de leur si brillant exposé de la question qui nous occupe présentement. Je féliciterai également le Gouvernement sur la portée et la nature du discours du trône dont nous pourrons étudier les détails à mesure que la session progressera. Je veux le féliciter tout particulièrement de la prévoyance et du courage dont il a fait preuve au cours de la session spéciale du Parlement convoquée pour faire face à la situation que lui avaient léguée ses prédécesseurs,—situation telle qu'aucun Gouvernement du Canada n'en a jamais rencontrée de semblable. Il faut aussi le féliciter du succès des mesures prises pendant cette session pour faire face à cette situation urgente.

Je veux en ce moment parler spécialement des mesures prises pour soulager le chômage. Il ne sert à rien d'essayer d'éviter une telle question; il y a eu et il y a encore beaucoup de chômage au pays. Cependant, j'affirme sans crainte qu'il n'y a jamais eu en ce pays de coopération aussi complète et aussi heureuse entre les autorités fédérales, provinciales et municipales, les patrons, et les institutions de bienfaisance pour faire face à une situation critique. Comme conséquence de la législation adoptée à la session spéciale du Parlement et des initiatives prises par le ministère du Travail en vertu de cette législation on a donné du travail à environ 230,000 hommes. Il est vrai que dans bien des cas ce travail n'était pas semblable à celui que ces personnes faisaient d'ordinaire. On a occupé des machinistes et des employés de chemin de fer à la construction de routes, de chemins de fer et dans les mines. Néanmoins ils ont obtenu du travail. Connaissant la situation de bon nombre de ces hommes et ayant été constamment en relations avec eux je puis affirmer qu'ils n'ont que de la reconnaissance envers ceux qui ont pris les moyens de leur venir en aide.

Depuis le commencement de la session l'opposition n'a pas cessé de critiquer le Gouvernement. Le très honorable chef de l'opposition a ouvert l'attaque par un discours de quatre heures et demie où il traita surtout de trois points. D'abord il parla de la faillite du Gouvernement au sujet du chômage; ensuite, de la faillite de la conférence économique de Londres, et en dernier lieu de la faillite de la vente du blé canadien. Je n'ai pas l'intention de discuter davantage la question du chômage. Je me contenterai de dire qu'au cours de l'histoire du pays on n'a jamais pris de mesures aussi compréhensives et aussi efficaces pour remédier à des conditions de chômage grave, que celles que le Gouvernement actuel a prises au cours de la session spéciale pour remédier à cette situation urgente.

Si vous me le permettez je comparerai cette attitude à celle du gouvernement antérieur. Au cours de la présente session du Parlement j'ai entendu les discours de l'honorable membre de Kenora-Rainy-River (M. Heenan), j'ai aussi lu les nombreux discours qu'il a prononcés ailleurs et les interviews qu'il a données aux journaux et dans lesquels il déplore constamment le manque d'action de la part du Gouvernement. Je me demande quel est ce monsieur. Je suggérerais, monsieur l'Orateur, que quelqu'un ait la bonté de le présenter à l'honorable membre qui a été ministre du Travail de 1926 à 1930 (M. Heenan). Il serait bon de réunir ces deux messieurs et de leur faire discuter l'attitude prise par l'honorable ministre en cette Chambre, il y a environ un

an, lorsqu'il parla pendant plus de trois heures et demie contre une résolution présentée par l'honorable membre de Winnipeg-Nord (M. Heaps), qui demandait simplement à la Chambre le privilège de discuter la question du chômage au Canada.

Si le très honorable chef de l'opposition était à son siège, je lui poserais cette question: Est-il le même monsieur, qui, à son titre de premier ministre du Canada, il y a un peu plus d'un an, se leva ici et aux applaudissements de ses partisans,—surtout du ministre du Travail de l'époque (M. Heenan),—déclara formellement et définitivement que le pouvoir fédéral ne permettrait pas qu'un six sous fût déboursé pour remédier au chômage dans cinq provinces de la Confédération, y compris l'Ontario où se trouve la grande région du nord à laquelle l'honorable député de Kenora (M. Heenan) fait constamment allusion. Or, il y a du chômage dans le nord de la province d'Ontario, et, avant de terminer, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'exposerai certaines des causes de cet état de choses, ainsi que les efforts qui ont été tentés pour y remédier.

En ce qui regarde le soi-disant insuccès de la conférence économique impériale, le succès ou l'insuccès dépend de l'attitude que l'on adoptera à la reprise de la conférence ici à Ottawa, dans le cours de l'été prochain. Pour ma part, j'ai la certitude que le succès couronnera les efforts de la conférence. Tous ceux qui ont à cœur les intérêts du Canada et de l'empire britannique espèrent sincèrement qu'elle réussira. Je suis également convaincu que le très honorable chef de l'opposition et ses amis d'ici et du dehors, qui, constamment et d'une manière déterminée, ont dénaturé l'attitude prise par le très honorable premier ministre et ses collègues à l'ouverture de la conférence à Londres, désirent que la conférence économique aboutisse à un insuccès. Or, s'il en était ainsi,—ce qu'à Dieu ne plaise, je le dis en toute sincérité et humilité,—l'empire britannique dans son ensemble, aussi bien que toutes ses parties intégrantes, se trouveront en face de la plus terrible crise économique qui se soit jamais vue de mémoire d'homme; cependant, c'est encore le Royaume-Uni qui se trouverait en plus mauvaise posture. Avant de reprendre mon siège, je tenterai d'exposer quelques-unes des raisons qui me dictent cette attitude.

Et maintenant, j'en arrive à la question de l'écoulement de notre blé sur le marché mondial. Loin de moi l'idée de prétendre que je suis très au fait du problème; cependant, je pose cette question: A quelle date l'écoulement libre de notre blé sur le marché mondial a-t-il commencé à se ralentir? Est-ce au mois d'août 1930 ou à quelque autre date subséquente ou antérieure? Quiconque a étudié la question et suivi la marche des événements en ce qui regarde l'écoulement de notre blé, s'est rendu compte du fait suivant: Pendant quatre années à partir de 1925, le surplus de notre récolte de blé a sans cesse augmenté jusqu'en 1929, alors que se produisit l'engorgement du marché, et graduellement les difficultés ont surgi de sorte que l'écoulement de notre blé sur les marchés mondiaux s'est ralenti. Dans l'intervalle, quelles mesures le gouvernement dirigé par mon très honorable ami, le présent chef de l'opposition, a-t-il prises afin de parer à cette situation et assurer des débouchés plus étendus au blé du Canada? On l'a répété à maintes reprises, en cette enceinte, le ministre du Commerce de l'époque (M. Malcolm) exprima l'avis qu'il n'appartenait pas au Gouvernement de trouver des débouchés pour notre blé. De fait, le gouvernement de l'époque s'est employé à décourager les efforts de l'industrie et de l'agriculture en général, en insistant pour que le cultivateur produise exclusivement du blé; il en est résulté une situation qui ne pouvait se perpétuer indéfiniment. Afin de bien faire comprendre la portée de cette attitude de l'ancien régime, puis-je donner les grandes lignes du programme économique tracé, ici, en 1920, par un ex-ministre des Chemins de fer, autrefois l'une des têtes dirigeantes des producteurs de grain de l'Ouest, ex-chef du groupe progressiste au Canada? De plus, il est intéressant de prendre note que cette déclaration de principe de l'ancien chef du groupe progressiste fut applaudie et reçut l'appui du chef de l'opposition de l'époque et de ses partisans. Voici les grandes lignes de ce programme. Le Gouvernement devrait faire en sorte que les gens des grandes villes et des villages s'établissent sur des terres afin de produire de plus grandes quantités de blé. Et si vous me permettez de faire intervenir la note personnelle, monsieur l'Orateur, je fis valoir l'objection suivante, en l'occurrence: Si, dis-je, la destinée de l'Ouest canadien se résume à produire du blé pour l'exportation sur les marchés mondiaux, le but visé est atteint depuis 1915, car, depuis cette année-là, nous produisions tout le blé que les marchés étrangers étaient en mesure d'absorber. J'oserais dire que 90 p. 100 des difficultés économiques du Canada sont dus à la situation mal équilibrée de l'industrie canadienne, et c'est là le résultat en grande partie du manque de programme pratique de la part du Gouvernement entre 1922 et 1930.

J'ai posé la question tantôt: Quelles mesures le gouvernement de l'époque a-t-il prises au cours des années où le surplus de notre ré-

colte de blé s'accumulait constamment dans l'Ouest canadien? Si le ministère du Commerce de l'époque avait fait son devoir, il aurait pu au moins mettre les producteurs de blé et les associations coopératives de l'Ouest au fait de la situation mondiale; il aurait pu mettre les producteurs et les coopératives au fait des malentendus et de l'hostilité qu'avait soulevés dans les pays importateurs de blé les méthodes de placement inaugurées par ces associations. Je ne discuterai pas la question de savoir si ces désaccords ou ces opinions hostiles étaient motivés ou non, car je ne suis pas en mesure de le dire. Cependant, je sais, comme le savent aussi tous les honorables députés de cette Chambre, que ces malentendus et opinions hostiles existaient, et de façon plus marquée, parmi les importateurs et les distributeurs de blé de Liverpool que sur d'autres places de l'univers. On n'a rien fait pour dissiper ces malentendus ou concilier ces opinions défavorables. Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement de cette époque-là était trop occupé à opposer une section du pays à l'autre en vue de se maintenir au pouvoir pour songer le moindrement à l'intérêt général du public, soit des industriels, des agriculteurs ou des producteurs de blé.

Je vais maintenant dire quelques mots de la situation économique que nous envisageons en ce moment. Ainsi que je le disais au sujet du chômage, il est difficile, parfois même impossible, de trouver le moyen de sortir d'embarras. Tout de même, on peut faire des suggestions, et j'en ferai une couple. Mais demandons-nous, d'abord, quelle est la véritable situation? Je ne saurais, je le répète, traiter cette question du blé avec autant de compétence que peuvent le faire ceux qui font de ce commerce leur principale occupation et y sont intéressés personnellement. Je puis dire, toutefois, qu'en entendant tous les discours prononcés à ce sujet au cours du présent débat, discours de gens qui font eux-mêmes le commerce du blé, et qui sont censés être parfaitement renseignés au double point de vue de la production et de la vente, j'ai été désenchanté, car ils n'ont fait aucune proposition quant au remède à appliquer dans les circonstances ou au moyen susceptible d'assurer la vente ininterrompue du blé canadien à un prix qui permettra au cultivateur de l'Ouest de cultiver le blé et de vivre comme un citoyen canadien devrait vivre. On aura peut-être une meilleure idée de la situation si je disais ce qui en est dans un commerce que je suis censé connaître quelque peu. En Canada, la majeure partie de nos exportations provient de deux principales industries, savoir: celles du blé et des produits de la forêt. Proportionnément à son importance, l'industrie des produits de la forêt se trouve dans une situation tout aussi embarrassante, sinon plus embarrassante dans certains cas, que celle du blé. Aujourd'hui, à cause des circonstances de l'heure actuelle, la situation est on ne peut plus difficile pour ce qui est d'une partie des produits de la forêt. L'industrie forestière comprend, en premier lieu, la fabrication de la pâte de bois et du papier, et deuxièmement ce que l'on désigne sous l'expression générale d'exploitation forestière. L'activité reprendra plus vite dans la fabrication de la pâte de bois et du papier que dans la culture du blé ou l'exploitation forestière en général, pourvu que, du fait de conditions économiques dont je parlerai dans un instant, cette industrie ne soit pas exposée à une concurrence éventuelle.

Tel qu'elle existe à l'heure actuelle, l'industrie de la pâte de bois et du papier compte surtout sur les Etats-Unis et le Canada pour l'écoulement de la grande partie de sa production, et à mesure que la situation économique s'améliorera, il en sera de même de la vente du papier à journal. Dans l'intervalle, on propose maints remèdes. Parlant de mémoire, je crois avoir entendu dire dans cette Chambre, ou du moins les journaux ont dit que les gouvernements de Québec et de l'Ontario ont reçu des députations qui leur ont demandé l'imposition de sanctions contre les compagnies de papier, parce que leurs usines ne fonctionnaient pas à plein rendement. On a proposé d'annuler les concessions forestières qui alimentent ces industries, parce que les concessionnaires ne peuvent maintenir leurs usines en exploitation. Il serait tout aussi logique de demander que les terres sur lesquelles les cultivateurs de l'Ouest cultivent du blé, comptent consacrer à l'emblavage ou à d'autre genre de culture, leurs soient enlevées, parce qu'ils ne peuvent trouver de marché avantageux pour l'écoulement de leur produit. Les fabricants de papier à journal tiennent autant à vendre leur papier et à exploiter leurs usines que le cultivateur lui-même tient à cultiver son blé et à le vendre à un prix rémunérateur; ils voudraient voir leurs usines en exploitation, tout comme le souhaitent ceux qui, aujourd'hui, sont forcés de chômer lorsque ces usines cessent de fonctionner.

Un mot maintenant de l'exploitation forestière en général. Les difficultés dans cette industrie ont débuté en 1922 et se sont accentuées en 1923 et 1924 et jusqu'en 1929 et 1930 alors que survint une stagnation presque complète attribuable à deux causes principales. Premièrement, l'industrie se tarit et s'immobilisa complètement du fait du programme économique appliqué, ou plutôt en l'absence de tout programme économique à appliquer entre 1922 et 1930, ce qui anéantit le marché domes-

tique pour la vente des produits de la forêt. Mais la raison principale de cet état de choses, c'est,—et je puis dire que cela s'applique également à la vente du blé,—c'est, dis-je, que l'on nous a fait perdre le marché anglais. L'Angleterre, qui achetait du Canada toutes sortes de bois a commencé à nous délaisser pour d'autres pays bien avant qu'elle ait cessé d'importer d'autres produits du Canada, parce que le pays qui approvisionnait et approvisionne le marché anglais était en mesure d'y déverser son bois plus rapidement que toute autre chose. Comme résultat, avant 1922 l'industrie forestière vendait surtout à la Grande-Bretagne, mais en 1930 ce pays a acheté de nous, et même des autres parties de l'empire britannique, moins de 4 p. 100 de son approvisionnement, alors que la Russie soviétique, à la suite de sa politique de dumping, a exporté aux Anglais 94 p. 100 du bois mou dont ils avaient besoin. L'industrie forestière, l'exploitation du blé, nulle entreprise au Canada ni dans aucun pays civilisé ne peuvent permettre aux citoyens de vivre décemment en présence d'une concurrence de 150,000,000 ou 160,000,000 d'esclaves. Cette situation a bouleversé l'industrie du blé en 1929 et 1930, comme elle a nui à celle des forêts de 1922 à 1930. Je félicite le ministère d'avoir courageusement prohibé l'importation des produits russes. J'espère même que le Gouvernement fera en sorte que l'empire britannique, les Etats-Unis et les contrées européennes suivent l'exemple du Canada et s'entendent pour isoler la Russie et l'empêcher de les inonder de ses produits.

En 1929-1930 la Grande-Bretagne a acheté de la Russie des produits au montant de 40 millions de plus que l'année antérieure, et le même montant de moins du Canada que l'année précédente. En 1929 elle a importé de la Russie pour environ 170 millions de dollars de marchandises et lui a vendu pour une valeur de 30 millions, soit une balance de 140 millions en faveur du gouvernement communiste de la Russie. Il est vrai que nous ne sommes pas responsables de ce qui se passe en Angleterre, mais, à titre de citoyen de l'empire britannique, je me permettrai une observation à cet égard. Si l'on suggérait à Manchester, à Leeds, ou dans quelque centre manufacturier de la Grande-Bretagne, de faire venir des Russes pour travailler aux mêmes salaires—si on peut les appeler des salaires—qu'en Russie, il y aurait une révolution. Mais que font les Anglais? Ils nous privent de notre commerce en achetant de la Russie qu'ils mettent en concurrence non seulement avec le reste de l'empire mais avec eux-mêmes, et ils sont responsables dans une grande mesure de la situation qui règne chez eux.

[M. Nicholson.]

A l'appui de la décision prise par le Gouvernement d'interdire l'importation des produits russes, et avec l'espoir qu'il se fera le champion de cette politique, je vais lire un extrait du *Philadelphia Evening Public Ledger*. Voici ce que dit ce journal au sujet d'un décret du Gouvernement canadien:

> Ce décret reconnaît franchement que la Russie soviétique cherche à diviser le monde et détruire la base économique de la civilisation occidentale. Avec cette conviction et non pas sans songer aux détails du commerce international, les Canadiens ont porté le coup le plus puissant qu'ait jamais souffert la Russie en cherchant à rendre l'univers communiste.
>
> Les nations, dont les vies sont ordonnées sur la base de la dignité humaine et du droit de l'individu d'être maître de sa propre destinée, ne peuvent être blâmées d'envisager cette campagne avec haine et méfiance.

Je citerai de plus une déclaration du Bureau permanent de l'entente internationale, à Genève. Après avoir exposé la situation de l'Europe en général et l'attitude prise par les nations européennes dans ses relations commerciales avec la Russie, la déclaration continue:

> L'offensive du gouvernement soviétique et de son *alter ego* le comintern est dirigée contre la civilisation contemporaine:
>
> 1. Par la destruction et la désagrégation des valeurs morales et religieuses.
> 2. Par la continuation de l'agitation politico-sociale.
> 3. Par une action subversive en Asie.
> 4. Par l'effensive contre l'industrie et le commerce au moyen du dumping.
> 5. Par les manœuvres de plus en plus considérables de l'armée rouge.

Voici comment s'exprime Oscar Berl, économiste en vue de Vienne:

> La Russie est éveillée et tout l'univers sommeille. Les produits soviétiques sont vendus sans souci de leur prix de revient et sont une cause importante du chômage. A moins que le monde ne s'unisse pour sa propre défense, une crise universelle sera inévitable.

Le commandant Carlyon Bellairs, membre du parlement anglais, discutant l'enquête de la situation de l'industrie forestière en Russie, poursuivie sans interruption de juillet 1929 à juillet 1930, dit que les exilés travaillent dans les camps de Solovki. Il écrit:

> Le travail dure de cinq heures du matin à huit heures du soir. Les prisonniers mangent deux fois par jour. La nourriture est répugnante.

Dans un deuxième affidavit, le commandant Bellairs dit:

> On affirme au chantier de Solobetsk que sur 29,000 prisonniers, plus de 19,000 sont morts du typhus.

Il ajoute:

> Plus on lit ce qui se publie sur la Russie, plus on en apprend sur son œuvre et ses des-

seins, et mieux s'établit la preuve que la république soviétique n'est qu'une organisation ignoble et barbare.

Un correspondant parisien du *London Daily Mail,* traitant du même sujet, écrit:

Plus de 570,000 hommes, 74,000 femmes et 18,000 enfants sont soumis au régime du travail forcé dans les chantiers de coupe de bois de l'Union soviétique, et l'année dernière plus de 73,000 sont morts d'épuisement.

Voici un extrait d'un entretien avec le commandant d'un navire amenant en Angleterre une cargaison de bois venant de la Russie:

Je viens de terminer un deuxième voyage dans le nord de la Russie, ramenant une énorme cargaison d'étais de mine. J'ai quitté Archangel il y a un mois environ, et à ce moment il y avait dans le port 110 navires en chargement. Là où nous avons pris notre cargaison il y avait place pour neuf navires, et 40,000 prisonniers assignés à cette seule section. Chaque équipe travaillait douze heures et on arrivait et retournait par groupes de 200 à 300 comme des soldats, dénués de tout. Ce ne sont pas des prisonniers au sens connu dans le monde civilisé, ni des types de criminels. Ce sont des esclaves tout simplement, et comme c'est le cas pour les esclaves, 95 p. 100 d'entre eux ne savent pas pourquoi ils sont là. A les voir regarder nos hommes mangeant leur soupe chaude, leur rôti de bœuf, leur plat de légumes et leur pouding, cela nous fend le cœur. Nous nous demandions parfois, nous marins, comment notre gouvernement pouvait permettre que l'on spécule sur une misère aussi abjecte, et pour quoi nos soi-disant chefs travaillistes permettaient à de respectables ouvriers de manutentionner des produits de pareille provenance. Si vous pouviez voir une fois un de ces affamés dévorer un hareng salé cru avec une miche de pain noir et malpropre vous ne voudriez plus jamais toucher à rien de ce qui vient de la Russie. Pareil commerce est honteux et devrait être interdit sans pitié, comme le fut jadis le commerce des esclaves.

Voici maintenant, l'opinion d'un M. H. R. Knickerbocker, commentant un entretien avec Ivan Jakovlevitch, président du cartel du bois. Ce commentaire a été publié dans le *Toronto Daily Star,* le 3 décembre, 1930:

Après avoir raconté comment la production s'est accrue, le président ajoute: "Quant aux ouvriers dans les scieries on les paye deux roubles par jour".

Si le rouble valait quelque chose en Canada ou ailleurs dans le monde civilisé, cela équivaudrait à un dollar, mais en fait le rouble vaut six cents. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a fait allusion à cet écrit, sauf erreur, et dans ce cas il peut me reprendre. Il y est dit en outre que le travail des paysans dans le voisinage des scieries n'est pas permis, parce que l'on redoute trop le sabotage. On ne les emploie que pour la coupe et le transport du bois. M. Knikerbocker attribue au procureur général Krylenko les paroles ci-dessous:

500,000 agriculteurs ont été dépossédés comme punition et envoyés dans les forêts. Avant le mois de mars 1930, il y avait 14,000,000 de paysans dans le territoire.

M. Knickerbocker fait remarquer ensuite que Krylenko voulait dire 500,000 familles comprenant femmes et enfants et non pas 500,000 individus.

Ici je voudrais placer l'extrait d'un discours adressé il n'y a bien longtemps aux étudiants de l'université de Toronto par un homme public canadien de premier rang:

Des agriculteurs qui ne demandaient qu'à cultiver leur bien et à vendre leurs produits sur les marchés du monde furent classés contre-révolutionnaires et brutalement exilés ou mis à mort. Et la tragédie ne s'arrête pas au despotisme ni au sang. Lenine et les siens ont entrepris de transformer la nation russe entière en rasant toutes les institutions traditionnelles et et lui inculquant des mœurs nouvelles. Tout ce que l'humanité a chéri dans tous les temps et dans tous les pays a été graduellement détruit de fond en comble.

La civilisation occidentale ne peut pas plus résister à la concurrence de ce régime avilissant que l'agriculture de l'Ouest ne peut vivre convenablement à vendre son blé 55 c. le boisseau à Fort-William.

On a dit au dehors et dans cette Chambre que d'aucuns sont d'avis que la situation en Russie est bonne. C'est à la base même de la civilisation que la Russie communiste s'attaque. A preuve, je vous citerai les observations de M. H. G. Bartholomew, ingénieur de la ville de Toronto, qui séjourna durant dix-huit mois à titre d'ingénieur industriel du Vato Board, à Moscou, branche du conseil suprême, et préposé à la surveillance de la fabrication des tracteurs et des instruments aratoires. Vu qu'on a cité ici une déclaration d'un des ingénieurs à la tête de ce soi-disant programme de cinq ans, on trouvera peut-être cet article de M. Bartholomew très intéressant. L'entrevue est intitulée: Brillant exposé du programme de cinq ans des Soviets. On voit donc que je ne cite pas un témoin prévenu contre les conditions sociales de la Russie. Je dois dire qu'après avoir signalé le succès du programme au point de vue mécanique, indépendamment de la vie de ceux qui participent à son exécution, M. Bartolomew s'exprime de la façon suivante:

Un homme n'est même pas maître de son âme en Russie, mais les gens paraissent heureux. Les paysans sont en grande majorité, mais les ouvriers qui appuient les communistes sont les vrais maîtres du pays. L'ouvrier agricole reçoit à peu près 50 roubles, soit $25 par mois. Des maisons communes...

Et voici ce que je veux souligner:

Des maisons communes ont été établies, logeant chacun deux cents ouvriers des deux sexes. Tous prennent leurs repas dans une salle à manger commune, se lavent dans la même

salle de toilette et sont censés se réunir chaque soir pour se récréer. Les célibataires ont une seule chambre, les gens mariés, deux; mais ces chambres ne doivent être occupées que durant les heures de sommeil. Toute la cuisson est faite dans une cuisine commune. Les aliments cuits sont transportés dans le réfectoire commun, où le meilleur esprit devrait régner. Après le repas, tout le monde est appelé à se récréer ou à assister aux représentations du théâtre de la communauté.

Et il y a ceci:

Les enfants sont placés dans des jardins de l'enfance ou des institutions de l'Etat.

Cela concorde-t-il avec l'idée que les Canadiens se font de la vie familiale au pays? Quand vous détruisez le foyer et l'inviolabilité de la femme; quand vous séparez l'enfant de ses parents qui l'ont mis au monde, vous détruisez le fondement même de la civilisation, et je répète que le monde civilisé ne peut pas se permettre une pareille chose.

Je citerai juste un autre avis: celui de M. William Z. Foster, chef du parti communiste aux Etats-Unis et, à une époque, candidat communiste à la présidence des Etats-Unis. Voici la question que lui avait posée le président du comité parlementaire d'enquête sur l'activité et la propagande communistes aux Etats-Unis:

Les membres du parti communiste en Russie peuvent-il se marier à l'église et garder leurs croyances religieuses?

Voici la réponse:

Un membre du parti communiste de l'Union des soviets qui se serait marié religieusement ne serait d'aucune utilité pour son parti.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Le temps de l'honorable député est expiré.

M. A. E. MacLEAN (Prince): Je désire féliciter l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) qui vient de parler. Je considère qu'il est un des citoyens originaires de l'île du Prince-Edouard qui ont le mieux réussi en dehors de sa province, et nous sommes très heureux de le voir de retour dans cette Assemblée, aussi fort et aussi bien portant qu'auparavant. Il a parlé de la situation en Russie, qui, sans aucun doute, préoccupe le monde entier. Pour moi, le plus grave danger dont le Canada soit menacé n'est pas autant l'importation des marchandises russes que l'adoption en Canada de la doctrine communiste. Pour moi, c'est bien plus dangereux que l'importation de quelques milliers de dollars de marchandises de Russie.

L'honorable député a dit que, pendant la courte session, on a adopté, pour remédier au chômage, les meilleures lois que le Parlement ait jamais édictées. En ce qui concerne l'île du Prince-Edouard, les secours qu'on a accordés n'ont pas servi à grand'chose. C'est venu très tard dans l'automne, et l'on n'a fait aucun travail important. En outre, beaucoup de municipalités et plusieurs gouvernements provinciaux ont dû contribuer une proportion égale, alors que sans le vote des 20 millions, ils n'auraient pas eu ce surcroît d'obligations. Ces secours peuvent avoir eu un bon résultat dans quelques grandes villes, mais pour ce qui est de l'île du Prince-Edouard, ils n'ont guère été utiles. Toutefois, cette année, il y a de l'argent à dépenser qui pourra procurer de l'emploi, mais il n'y a guère de chômage durant l'été.

J'aurais dû commencer par féliciter nos honorables collègues qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse, étant donné surtout que le proposeur (M. Cormier) vient des Provinces maritimes et qu'on a considéré son choix pour proposer l'adresse comme un honneur fait aux Acadiens français. S'il en est ainsi, je tiens à prendre ma part de cet honneur, car je représente une circonscription qui compte un grand nombre d'Acadiens de langue française. Je tiens à leur rendre ce témoignage qu'ils comptent au nombre de nos meilleurs citoyens. Grâce à leur merveilleuse persévérance, à leur labeur patient, leur économie et leur activité, ils ont construit les plus beaux foyers de cette province et ont contribué grandement à la prospérité des Provinces maritimes et de tout le Canada en général. De plus, ils ont fourni un apport magnifique au développement littéraire de notre pays.

Quelques-unes des difficultés que l'on dit exister dans l'Ouest du Canada existent également dans l'Est. Il se peut fort bien que nous ne jouissions pas d'une aussi large publicité dans les journaux et dans la Chambre, mais nous avons quand même nos difficultés là-bas et j'en parlerai au cours de mes remarques.

L'autre jour, l'honorable député de Queen (M. Myers),—je vois son sourire de l'autre côté de la Chambre,—a prononcé un très beau discours. Certains passages de son discours auraient fort bien pu être énoncées de ce côté-ci, si bien que je me demandais si mon honorable ami n'aurait pas modifié son opinion depuis son arrivée à Ottawa et s'il n'était pas sur le point de devenir un véritable et sincère libéral. Je dois toutefois relever sa contradiction de l'honorable député de Gloucester (M. Veniot) relativement à certaines circulaires dont celui-ci a parlé et qui, d'après le député de Queen, n'auraient jamais été distribuées dans la province de l'île du Prince-Edouard. Mon honorable ami a affirmé qu'il connaissait très bien la province d'un bout à l'autre et qu'il était en mesure d'en parler. Il ressemble à Pat qui allait battre toutes les personnes de

la maison; après cela il voulait battre toute la population du village, et après encore toute la population de la région. Mais il rencontra quelqu'un qui lui infligea une bonne correction et Pat de dire: "Ma seule erreur a été de prendre un peu trop de territoire." Mon honorable ami peut fort bien parler pour son propre comté, mais lorsqu'il s'agit des deux autres comtés et de ce qui s'y est réellement passé pendant la campagne électorale, peut-être n'est-il pas si bien en mesure de parler avec autant d'autorité et dans ce cas, comme Pat, il dépasse les bornes. Un grand nombre de ces circulaires, non seulement des circulaires imprimées ordinaires, mais aussi des circulaires dactylographiées, ont été apportées à mon bureau après les élections. Je crois donc que lorsqu'il a parlé de ces circulaires l'autre soir, l'ex-ministre des Postes disait exactement la vérité. J'irai plus loin cependant et je dirai que nous ne voulons pas de tactiques de ce genre. Les libéraux comme les conservateurs ne veulent pas que l'on ait recours à de pareilles méthodes dans les élections. Quand nous avons réussi à remonter à la source, nous avons constaté que cette propagande avait été faite par une personne qui n'était pas de la province.

Mon bon ami (M. Myers) a ensuite parlé de la dépression actuelle. Il a dit que si le reste du monde était prospère et si le Canada seul souffrait de ce malaise la faute en devait être au Gouvernement du Canada ou à sa population. Nos adversaires, si je me rappelle bien, n'ont pas fait preuve d'une aussi grande générosité pendant la dernière campagne électorale. Ils ont parcouru le pays en disant que cette dépression était entièrement due à la politique du ministère King et que partout ailleurs les conditions étaient favorables. Ils ont mis en relief l'étonnante prospérité des Etats-Unis en ajoutant que le Canada souffrait de la dépression et du chômage parce que le ministère King se trouvait au pouvoir.

Mon honorable ami a ensuite parlé des causes de ce fléchissement des affaires. Il s'est écrié: Nous restons sans réponse, si ce n'est celle que le pays a été pris de la folie de la spéculation. Pendant la dernière campagne électorale on a été jusqu'à reprocher au ministère King le krach de la bourse. On n'a pas dit que cette débâcle financière s'était produite parce que nos gens étaient pris de la folie de spéculer, mais parce que le ministère King avait établi des mesures stupides qui menaient le peuple à la ruine.

Mon honorable ami a ensuite parlé de la culture de la pomme de terre et a fait allusion aux droits élevés qui frappent nos pommes de terre à leur entrée aux Etats-Unis. Nous admettons tous que ces droits sont trop élevés et nous voudrions qu'ils soient diminués. Il a également parlé des droits compensateurs établis par le budget Dunning l'an dernier et il avoué les approuver. Si je m'en souviens bien, nos amis n'ont pas été aussi généreux à ce sujet aux cours des dernières élections. Ici encore ils ont parcouru le pays en disant au peuple que les droits compensateurs étaient "une mesure préparée à Washington" qui permettrait aux Etats-Unis d'avoir la haute main sur la situation. Ils posaient la question: Si ces droits compensateurs sont maintenus en vigueur qu'arrivera-t-il? Ils disaient que les Etats-Unis organiseraient eux-mêmes notre tarif aussi bien que le leur et que, pendant la saison de juin à octobre où nos pommes de terre ne sont pas en vente, les Etats-Unis feraient disparaître le mur tarifaire entraînant automatiquement la disparition du nôtre et alors, pendant cette période, le marché canadien serait encombré par les pommes de terre des Etats-Unis. Puis, lorsque nos pommes de terre seraient mises sur le marché, les Etats-Unis relèveraient leur tarif et feraient en sorte que nos pommes de terre ne se vendissent plus au Canada ni aux Etats-Unis. Voilà qui était de nature à alarmer les cultivateurs de l'île du Prince-Edouard. On l'a crié dans tous les discours de la campagne électorale. On a fait croire aux cultivateurs que les droits compensateurs étaient une chose très dangereuse.

Non seulement mon honorable ami approuve les droits compensateurs, mais le premier ministre lui-même, lors de la brève session de septembre dernier, loin d'imposer un droit contre les pommes de terre des Etats-Unis, comme il l'avait dit dans sa campagne électorale, a proposé le maintien des droits compensateurs du budget Dunning quant aux pommes de terre. Nos adversaires manquent donc de logique.

Une autre question soulevée au cours de cette campagne est celle des marchés. On a voulu nous faire croire que l'âge d'or allait renaître au retour des conservateurs au pouvoir et qu'on nous procurerait sans délai des marchés, des débouchés merveilleux pour tous nos produits. La situation n'est cependant pas changée dans l'île du Prince-Edouard quant aux marchés. Nos pommes de terre et autres produits se vendent bien moins cher qu'ils ne se vendaient il y a quelques années.

Quelques VOIX: Non!

M. MacLEAN: Nous avons toutes les peines du monde à vendre nos pommes de terre en ce moment. Pour ma part, je ne vois pas le marché qu'on devait créer.

Mon honorable ami de Queen a aussi parlé des machines agricoles qui, dit-il, se vendent trop cher. Je suis de son avis. C'est parler en bon libéral, comme nous le ferions de ce côté-ci de la Chambre. Le parti libéral a

fait tout ce qu'il a pu pour remédier à cette situation. Chaque année il a réduit les droits sur tous les instruments de production employés par les cultivateurs et les pêcheurs. Dès leur arrivée au pouvoir, les conservateurs se sont empressés, au cours de la session de septembre, d'augmenter les droits sur les machines aratoires et d'en faire monter les prix d'autant, et l'un des premiers actes de nos adversaires, et de mon honorable ami en particulier, a été de voter pour cette augmentation. Tout le monde sait que la compagnie John Deere nous expédie ses produits et que nos cutivateurs les achètent. Inutile de dire à nos cultivateurs que l'augmentation des droits n'augmentera pas les prix des marchandises quand le nouveau tarif les oblige à payer de 10 à 15 p. 100 de plus pour les marchandises étrangères qu'ils achètent.

L'hon. M. MORAND: Nous les fabriquons maintenant dans notre pays.

M. ROWE: Le gouvernement libéral a-t-il fait baisser les prix des instruments aratoires?

M. MacLEAN: Mes honorables amis ont beau dire, tout le monde sait que les prix des matières premières baissent en ce moment. Je puis citer maints cas pour prouver que l'écart entre les prix des matières premières et ceux des produits ouvrés est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'était sous le régime libéral. Il est insensé de dire aux gens que les prix sont restés les mêmes ou qu'ils n'ont pas augmenté, car on sait fort bien que ce n'est pas exact. Tout le monde sait que les prix des matières premières ont diminué et que les prix des produits ouvrés devraient faire de même.

M. COTNAM: L'honorable député voudra-t-il dire qu'avant la diminution du coût des matières premières, les prix des instruments aratoires ont baissé dans notre pays par suite de la réduction des droits sous le régime libéral?

M. MacLEAN: Je sais qu'on a importé un jour des instruments agricoles l'hiver dernier en payant un droit de 10 p. 100, et qu'un commerçant, grand ami du Gouvernement, est venu me dire: "Comment allons-nous arriver en ayant à payer ce droit? Pouvons-nous éluder le droit en faisant venir les instruments pièce par pièce? Pouvez-vous m'indiquer un moyen de nous procurer ces machines sans payer le droit? Nos cultivateurs n'ont pas les moyens de supporter cette augmentation de prix." Il m'a déclaré qu'il avait fait venir un wagon chargé de classeurs de pommes de terre. Il aurait pu en vendre un wagon de plus à l'ancien prix, mais il était inutile pour lui de lutter contre l'augmentation de droits de 10 à 12 p. 100, parce que les cultivateurs ne voulaient pas payer plus cher.

[M. MacLean.]

M. COTNAM: Je crois, monsieur l'Orateur, que mon honorable collègue a éludé ma question.

Quelques VOIX: Vous parlerez à votre tour.

M. BEAUBIEN: Nous pouvons vous démontrer que le prix des machines a augmenté. J'en ai la preuve dans ma poche.

M. MacLEAN: L'honorable député de Queen a ausi traité de l'amélioration des moyens de transport entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. Il a dit qu'en 1911 sir Robert Borden avait promis à la population de l'île du Prince-Edouard un service ininterrompu avec la terre ferme. Les conservateurs ont tenu cet engagement, dit-il, et on affecté un nouveau transbordeur. Le parti conservateur a perfectionné nos moyens de transport, je le reconnais, mais les gouvernements qui se sont succédé ont cherché à améliorer le service et à nous fournir un meilleur vapeur. Le parti libéral nous a donné l'*Earl Grey* qui a amélioré la situation. Ensuite, nous avons eu le transbordeur. Notre ami n'a pas eu cependant l'équité de dire à la députation et aux électeurs que, dans le cours des deux dernières années et demie, le parti libéral a pourvu, au moyen des crédits déposés, à l'inauguration d'un autre transbordeur, un vaisseau meilleur, plus grand, chauffant à l'essence et muni de trois voies ferrées, ce qui représente avec l'amélioration des jetées, quand il sera terminé, un déboursé peut-être aussi grand que les frais de construction du nouveau transbordeur et des nouvelles jetées en 1911. Pour se montrer équitable, mon honorable ami aurait dû dire que c'est l'œuvre du parti libéral. Si, comme il l'a dit, la promesse de son chef était une fameuse promesse, alors, l'autre était encore plus fameuse, et c'est le parti libéral qui l'a réalisée. Jusqu'ici les conservateurs n'ont pas fait voter un seul dollar pour l'exécution du projet. Peut-être déposeront-ils un crédit au cours de la session.

A en croire mon honorable ami, le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) serait mort, politiquement parlant, mais permettez-moi de lui dire que, depuis nombre d'années, jamais le parti libéral n'a été aussi vivant. Mon parti s'est montré vivant pour ce qui est de tenir les promesses faites aux Provinces maritimes. A cet égard, nous avons des œuvres dont nous pouvons nous enorgueillir. L'une des premières choses accomplies par le parti libéral en 1922, quand il est arrivé au pouvoir, nos honorables vis-à-vis le savent, a été de faire voter des fonds pour élargir les voies ferrées dans l'île du Prince-Edouard. Toutes les voies ont été élargies et,

dans cette province, nous possédons l'outillage réglementaire et un aménagement comme nous n'en avons jamais eu pour le déchargement. En outre, mes honorables amis savent que nous n'avons jamais été aussi bien outillés pour l'expédition de nos produits. Ils savent que des entrepôts pour les pommes de terre ont été construits à tous les points d'expédition importants. Ils savent que le dragage du port est tellement avancé que les plus grands vaisseaux peuvent y pénétrer et y prendre une cargaison pour tous les ports du monde. Ils savent que le parti libéral a accordé à la province une subvention de $125,000 par année. Tout cela tend à prouver que le parti peut être fier de ses œuvres. Je le dis aux honorables députés d'en face et je leur souhaite d'obtenir de leur parti pour la province autant d'améliorations que nous en avons obtenu pendant les dernières années du régime libéral. S'ils y parviennent, j'irai les féliciter à leurs banquettes.

Nous n'avons pas à défendre la politique du parti libéral. Ç'a été une politique de dégrèvements, dis-je. Elle a consisté à accroître nos marchés et à développer la prospérité nationale. Je l'appuie et je laisse les électeurs à même de juger comment elle soutiendra la comparaison avec celle du parti au pouvoir.

Inutile d'exposer la situation financière. Il est notoire qu'aucun parti ne pourra égaler dans l'avenir l'administration financière du dernier gouvernement; nous ne verrons pas son égale du vivant des députés actuels. Il y a eu une succession d'excédents de diminutions de la dette et du service des intérêts comme nous n'en verrons jamais. Dans les cinq dernières années de son régime, le parti conservateur précédent avait accumulé un déficit de $1,542,949,000. En regard, s'inscrivent les réductions effectuées par le parti libéral au cours de sept surplus se montant à $272,819,000. Il n'y a pas à rougir d'un pareil dossier et nous ne "sommes pas morts à la tâche", mais avons fait adopter victorieusement nos projets de loi.

Permettez-moi de mentionner un autre bon point pour le gouvernement antérieur. La politique du gouvernement libéral, dis-je, a été une politique de dégrèvements. Nous avons réduit le droit sur les automobiles, sur les instruments de production, ainsi que sur l'outillage des pêcheurs et des cultivateurs. Nous avons abaissé l'impôt sur le revenu, nous avons réduit l'impôt de consommation et avons supprimé le droit dans 216 numéros du tarif. Bien que l'année dernière eût passé pour une mauvaise année, M. Dunning a pu annoncer un excédent de 44 millions dans son exposé budgétaire. En outre, il put diminuer la taxe sur les ventes d'un pour cent et dire au peuple canadien que si le gouvernement libéral restait au pouvoir encore une année, cette taxe disparaîtrait complètement. Nous entendons dire qu'on va augmenter cette taxe sur les ventes; nous entendons parler d'un impôt sur le chiffre d'affaires; les rumeurs abondent, comme les déficits et les impôts. Vu la diminution du commerce, je ne pense pas que nos amis puissent balancer le budget sans avoir recours à quelques chose de ce genre. Si nos adversaires continuent dans le même voie et donnent aux manufacturiers, pour tous les articles, la protection qu'ils leur ont déjà accordée à la session spéciale,—il n'y a aucun doute qu'ils ne veuillent continuer l'application de ce principe,—et s'ils obligent les consommateurs à payer des prix élevés, alors ce sont ces manufacturiers protégés qui devraient porter toute augmentation des impôts. Que va-t-il arriver? La taxe de vente va être perçue sur les articles produits par les manufacturiers et au lieu de l'absorber eux-mêmes, comme ils devraient le faire puisqu'ils sont protégés, ce sera le consommateur qui sera exploité. Il sera appelé à payer l'augmentation des droits et l'augmentation de la taxe sur les ventes, ou de tout autre impôt. Est-ce juste?

L'honorable député qui a appuyé le proposeur de l'adresse a dit que la politique de sir John A. Macdonald n'avait jamais été réellement mise à l'essai avant l'avènement du Gouvernement actuel. Que nous avait-on prêché au sujet de cette politique? L'on m'avait toujours dit que le tarif ne serait imposé qu'afin de permettre à certaines industries de s'implanter et seulement jusqu'à ce qu'elles soient en état de subvenir à leurs besoins. J'avais compris qu'on devait abolir le tarif dès que ces industries seraient en marche et pourraient fonctionner avec succès. Que constatons-nous aujourd'hui? Après cinquante ans de protection, l'honorable député vient nous dire que nous avons maintenant le premier gouvernement qui ait appliqué entièrement la politique de sir John A. Macdonald S'il en est ainsi, à quoi devons-nous nous attendre? Il est inutile d'essayer d'aider ces industries avec le tarif car elles vont nous revenir chaque année pour nous demander d'autres augmentations, tandis que le cultivateur doit vendre ses produits sur les marchés de l'univers. Sous le régime libéral, nous n'avons pas eu un grand nombre de demandes de relèvement du tarif de la part des fabricants. La compagnie Massey-Harris et autres acceptent un dégrèvement du tarif et continuèrent à vendre leurs machines; leurs affaires n'en furent que meilleures. Mes honorables amis d'en

face ne sont pas justes à l'égard du public quand ils augmentent le tarif sur des articles fabriqués employés par les consommateurs, les cultivateurs et les pêcheurs, à moins qu'il n'y ait une raison très puissante en faveur de ces relèvements et que les manufacturiers ne puissent soutenir avec raison qu'ils ne peuvent subsister sans cette protection. On nous avait représenté que les droits imposés sur le beurre et les œufs en ferait monter le prix à l'avantage des producteurs dont la situation se trouverait immédiatement améliorée et dont les ennuis seraient dissipés. Aucune augmentation du prix de ces articles ne s'est produite; en réalité le prix des produits de la ferme est plus bas que jamais auparavant.

L'an dernier, pendant la campagne électorale, on a fait tant de promesses merveilleuses qu'il serait bon d'en inscrire quelques-unes au compte rendu des débats. Ce sera une véritable révélation pour la Chambre que de lui faire connaître les promesses faites à nos bons amis de l'île du Prince-Edouard pour les inciter à donner leurs votes au parti conservateur. Je ne m'occuperais pas tant de faire inscrire ces promesses, si nos amis du parti conservateur n'avaient pas été aussi prodigues de promesses non seulement dans les journaux, mais aussi sur les tribunes publiques. On a fait toutes les promesses imaginables à la population de l'île du Prince-Edouard pour obtenir son suffrage en faveur du parti conservateur. J'ai à la main un journal publié dans ma propre ville, le *Summerside Journal*, et ce numéro porte la date du 25 juillet 1930. J'y relève les passages suivants:

En votant pour Arnett vous votez pour Bennett.

M. Arnett était le candidat conservateur. Je continue:

Pourquoi devez-vous voter pour Bennett? Bennett va protéger les marchés des cultivateurs; il va abroger les droits compensateurs et sauver l'industrie de la pomme de terre.

J'ai déjà expliqué comment l'on a aboli les droits compensateurs sur les pommes de terre. Mon honorable ami approuve ces droits; le premier ministre a dit qu'il les approuvait et a proposé qu'ils restent en vigueur tout comme ils avaient été créés par le budget Dunning. Je continue ma citation:

Bennett va donner du travail à tous ceux qui veulent travailler.

Bennett va permettre à nos manufacturiers de payer des salaires plus élevés.

Bennett va garder les Canadiens pour le Canada.

Bennett va établir un courant bienfaisant d'argent dans tout le pays.

[M. MacLean.]

Bennett va construire dans tout le Canada un réseau de routes nationales et par là donnera du travail aux chômeurs.

Bennett va rétablir la subvention fédérale accordée à l'île du Prince-Eduoard pour la construction de ses routes et que les libéraux avaient supprimée.

Bennett rendra à l'île du Prince-Edouard la subvention relative à l'enseignement technique que nous a enlevée le parti libéral.

Bennett rendra à l'île du Prince-Edouard la subvention relative à l'agriculture que les libéraux nous avaient enlevée.

Bennett versera entièrement les sommes mentionnées dans le rapport Duncan, ce qui enrichira notre province d'environ $700,000 par année.

J'espère que mes vis-à-vis tiendront ces promesses.

Bennett établira un service de convois de marchandises rapides à wagons frigorifiques pour l'expédition de notre poisson.

J'espère que mon excellent ami, le ministre des Pêcheries (M. Rhodes), aura cette chose à cœur, car, à l'heure actuelle, il nous arrive des vœux adoptés dans toutes les parties de la province demandant qu'un service maritime subventionné ou une autre forme de secours soit accordé aux pêcheurs, pour leur permettre de vendre leur poisson, particulièrement le homard vif. Le dernier paragraphe que j'ai emprunté au *Summerside Journal* renferme la promesse catégorique d'accorder à ces gens un service rapide de wagons frigorifiques. Nous espérons que le ministre des Pêcheries ne manquera pas à cette parole.

Bennett nous obtiendra une position de faveur sur le marché anglais.

Nous savons tous comment on a réalisé cette promesse, puisqu'il en a été souvent question au cours du présent débat. Il me semble insensé d'aller en Angleterre avec l'espoir d'amener, en quinze jours, les Anglais à taxer les denrées alimentaires et les matières premières, c'est-à-dire à modifier une politique douanière qu'ils suivent depuis un siècle. N'oublions jamais que le régime libre-échangiste de l'Angleterre lui a permis d'établir les industries manufacturières les plus merveilleuses du monde. Ses navires transportent ses produits ouvrés dans toutes les parties du monde et en rapportent des matières premières. Il est inutile de penser qu'elle changera en quelques jours cette politique douanière, comme le demandait le premier ministre au congrès impérial de septembre dernier. Il a sans doute vu, dans les journaux de ce matin, que le gouvernement de Ramsay MacDonald a obtenu une majorité de 52 voix. Il est significatif de remarquer que le scrutin se rapportait à l'imposition de droits sur les denrées alimentaires. M. Lloyd George, avec un geste de la main dans la direction des conservateurs, a dit: "Voulez-vous taxer les denrées alimentaires ou non?" Par une majorité de 52, les

Communes se sont prononcées contre la taxation des denrées alimentaires. Je poursuis ma citation:

Bennett protégera le marché des cultivateurs au moyen d'une barrière douanière.

Bennett fera en sorte que le Canada (et non les Etats-Unis) détermine son propre régime douanier.

Voici une perle:

Bennett protégera le cultivateur...

De l'île du Prince-Edouard.

...qui exporte 1,000 boisseaux de pommes de terre contre la nécessité de verser un impôt de $450 à Washington pour avoir l'avantage de vendre aux Etats-Unis les pommes de terre dont ce pays ne peut se passer.

Voilà une promesse catégorique aux producteurs de pommes de terre. Si ces gens pouvaient espérer d'épargner $450 pour chaque millier de boisseaux de pommes de terre, ou pour chaque montant de $1,000, qu'ils vendent, je suis sûr qu'ils accepteraient l'offre avec empressement et qu'ils voteraient volontiers pour le parti qui leur accorderait cela. Mais, si l'on en juge par le résultat des élections, les cultivateurs n'ont pas pris ces promesses au sérieux.

Bennett empêchera que 125 millions de tonnes de houille extraite par les bolchévistes ennemis de la religion chrétienne n'envahissent le marché canadien.

Il n'y a qu'une petite erreur de cent millions de tonnes, mais cela n'est rien pour nos excellents amis de la droite. Quand il s'agit de faire des promesses électorales, ils ne songent qu'à la victoire à tout prix.

Bennett fera revivre notre industrie laitière.

Bennett fera revivre l'industrie avicole.

Bennett fera revivre l'industrie du porc et du bacon.

Bennett fera revivre notre industrie de l'élevage du bétail.

Bennett fera revivre nos pêcheries.

Bennett fera revivre nos industries manufacturières.

Bennett fera en sorte que les matières premières du Canada soient ouvrées au Canada.

Nous savons que les libéraux ont tenté pendant neuf ans d'atteindre ces buts, mais qu'ils y ont échoué.

Bennett vous relèvera de l'obligation de payer pour les pensions de vieillesse versées dans l'Ouest mais dont vous ne pouvez bénéficier dans l'île du Prince-Eduoard, à cause du régime injuste établi par Mackenzie King.

Bennett fera en sorte que tout vieillard dans la misère reçoive une pension d'Ottawa, sans aucune réserve et sans qu'il en coûte un sou aux provinces.

Voilà une autre promesse catégorique. Nous nous apercevons maintenant que nos amis de la droite ne sont pas si empressés de faire les mêmes promesses dans cette enceinte. Ils disent qu'ils accompliront tout cela plus tard. J'espère qu'ils ne chercheront aucune échappatoire quand le moment d'agir viendra. En juillet dernier, ils ne disaient pas qu'ils rempliraient leurs promesses par degrés; ils ne parlaient pas de la pénurie du trésor; ils ne disaient mot de l'état économique du pays. Mais il en est maintenant question dans le discours du trône. Pendant la campagne électorale, ils prenaient des engagements non équivoques, sans réserves et bien définis. Nous verrons bien s'ils rempliront la promesse qu'ils ont faite à l'égard des pensions de vieillesse. Les habitants de l'île du Prince-Edouard s'intéressent beaucoup à cette question, et j'espère sincèrement que le Gouvernement tiendra sa promesse. Personnellement, il me semble que le premier ministre n'aurait puas dû faire les promesses précises qu'il a faites d'un bout à l'autre du Canada concernant l'établissement des pensions de vieillesse entièrement à la charge du trésor fédéral. Les cinq gouvernements provinciaux semblaient satisfaits de contribuer 50 p. 100 du coût de ces pensions là où ils étaient en mesure de le faire. Mais le très honorable premier ministre s'avance pour dire: "Je soulagerai les provinces du paiement de ces millions de dollars en en rejetant la charge sur le trésor national." A mon humble avis le plan préconisé par le très honorable chef de l'opposition, lorsqu'il était au pouvoir,—qui comportait le paiement de 50 p. 100 du coût de ces pensions par le trésor fédéral,—était de beaucoup le meilleur.

Il avait l'intention de venir en aide aux Provinces maritimes en augmentant leurs subventions comme le recommandait la commission Duncan. On avait confié l'étude de cette question au bureau de vérification, et ces augmentations auraient permis aux Provinces maritimes de contribuer leur part du coût des pensions de vieillesse. Le plan du Gouvernement Mackenzie King aurait épargné au moins 25 millions par année au Dominion pour toujours, et tout le monde aurait pu quand même profiter des pensions de vieillesse.

Je passe maintenant à la question des marchés. La grande difficulté dans l'île du Prince-Edouard, comme nos amis d'en face l'ont déclaré, c'est la question des marchés. Si nous pouvions écouler nos produits, nous augmenterions notre rendement actuel considérablement. Mais nos marchés sont restreints, et aujourd'hui même Cuba menace de nous fermer ses portes. Récemment le Gouvernement a envoyé un délégué à Cuba pour négocier avec le gouvernement cubain, mais on ne nous a pas encore fait connaître le résultat de cette visite. Il nous faut prendre nos renseignements à ce sujet dans les journaux. Voici un extrait du journal cubain *Mundo*:

Au cours d'une conférence entre le ministre canadien Macdonald, l'attaché commercial canadien Marmack, les fonctionnaires des dépar-

tements d'Etat, d'Agriculture, du Commerce et du Travail et les membres de la Commission du tarif. on a discuté des relations commerciales futures entre Cuba et le Canada après l'expiration du *modus vivendi*, en décembre prochain. Le département d'Etat a laissé entendre, dit-on, que Cuba ne changerait pas sa politique tarifaire, mais sera prêt à faire certaines concessions au Canada, à la condition que ce pays en fasse autant pour le sucre, le rhum et le tabac cubains, et les représentants du Canada ont consenti à étudier la question.

M. SMITH (Victoria-Carleton): L'honorable membre me permettra-t-il une question? Peut-il me dire ce qui empêche le Gouvernement du Canada de conclure une entente commerciale réciproque avec le gouvernement de Cuba, et ainsi d'accepter son sucre?

M. MacLEAN: Si mon honorable ami désire faire des suggestions à la Chambre je serai heureux de lui en fournir l'occasion. Les autorités cubaines disent qu'elles sont prêtes à entamer des négociations avec nous.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Mais pourquoi ne le faisons-nous pas?

M. MacLEAN: Rien ne nous en empêche, je crois. Nous savons que les Etats-Unis jouissent d'une préférence de 20 p. 100 sur le marché cubain. D'après les journaux de ce pays, ces gens me semblent prêts à discuter ces questions commerciales avec nous. Pourquoi le Gouvernement a-t-il envoyé M. Macdonald à Cuba s'il savait que les négociations échoueraient?

M. SMITH (Victoria-Carleton): Il est allé...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. MacLEAN: Mon honorable ami doit en connaître la raison. Il sait qu'au cours de la session de septembre le parti conservateur a augmenté le tarif sur le sucre cubain entrant au Canada, et en conséquence notre représentant a pu constater dès son arrivée que les producteurs de sucre se trouvaient dans une très mauvaise situation. Ainsi ils ont imposé des droits sur les pommes de terre canadiennes pour venir en aide à leurs propres cultivateurs, en leur permettant de se livrer à la culture mixte et à la culture des pommes de terre. C'était en quelque sorte dire au Gouvernement canadien: "Vous avez imposé des droits sur notre sucre, pourquoi n'en imposerions-nous pas sur les pommes de terre de chez vous qui sont expédiées sur notre marché?" C'est bien ce qui est arrivé, et mon honorable ami qui s'occupe du commerce des pommes de terre le sait fort bien. Nous espérons que la délégation aura été heureuse, mais si le Gouvernement n'est pas prêt à faire des concessions, je ne crois pas qu'il puisse s'attendre à un gros succès; parce qu'après tout Cuba, comme tout autre pays, surveille ses intérêts. Les Cubains sont prêts, je crois, à considérer des propositions réciproques, mais je ne pense pas qu'ils consentent à laisser entrer nos produits en franchise, car ils ont déclaré catégoriquement qu'ils n'avaient pas l'intention de faire disparaître les droits protecteurs. Cependant ils consentiront à étudier tout projet qui comportera une entente réciproque.

Un MEMBRE: L'honorable député ne sait-il pas que nous avons les mains liées par ce traité?

M. MacLEAN: Mon honorable ami fait erreur.

M. MALONEY: A titre de renseignement, puis-je poser une question à l'honorable membre? A quel endroit produit-on du sucre au Canada?

Un MEMBRE: Les érablières en produisent.

M. MacLEAN: A quel endroit produit-on du sucre?

M. MALONEY: Parfaitement,—exception faite du sucre d'érable, est-ce qu'on produit du sucre en Canada?

M. MacLEAN: La betterave sucrière sert à la production du sucre; il y a une usine considérable à Winnipeg et il y en a d'autres ailleurs. Cependant, pour quelle raison mon honorable ami a-t-il voté le relèvement des droits? Nous sommes parfaitement désireux d'admettre le sucre en franchise.

M. MALONEY: Je désire savoir de notre collègue à quel endroit du Canada nous produisons du sucre, excepté du sucre d'érable?

M. MacLEAN: La question de mon honorable ami n'est pas pertinente, car je ne préconise nullement l'imposition de droits afin de protéger quelque industrie sucrière canadienne. Pour moi, l'industrie sucrière était en bonne posture et le parti libéral sous le régime du budget Robb avait réduit les droits sur les importations de sucre brut. Cependant, le parti conservateur s'est empressé de relever les droits, portant ainsi préjudice à l'île de Cuba avec les résultats que nous savons.

Voilà une question qui est à l'ordre du jour dans ma province, étant donné que nous avons de grandes quantités de pommes de terre à écouler. Depuis le 16 mars dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question afin de savoir si le Gouvernement a tenté des efforts auprès des autorités britanniques pour

faire lever l'interdiction qui frappe les pommes de terre canadiennes; aujourd'hui encore, j'ai essayé d'obtenir une réponse de la part du ministre de l'Agriculture (M. Weir). Je suis en correspondance avec des marchands du Royaume-Uni et je sais que les approvisionnements de pommes de terre ne sont pas suffisants à l'heure actuelle. L'on est parfaitement disposé, en Angleterre, à acheter les pommes de terre du Canada de préférence à celles d'Espagne dont s'approvisionne le marché anglais. La seule raison de cet embargo qui frappe nos pommes de terre sur le marché anglais, c'est que le doryphore exerce ses ravages dans certaines régions du Canada. La seule question à décider pour l'Angleterre, c'est de savoir si l'on importera les pommes de terre d'Espagne où le même insecte exerce ses ravages, ou bien si l'on donnera la préférence au Canada?

J'ai essayé tantôt d'obtenir une réponse du ministre de l'Agriculture et il a eu l'obligeance de me transmettre une lettre; il m'a fait savoir qu'il est en possession de certains renseignements, qu'il me communiquera. Voilà une importante question d'urgence. Avec nos pommes de terre, nous ne sommes pas dans la même situation que les cultivateurs de l'Ouest avec leur blé, qui peut être gardé en entrepôt pendant des années; il faut que nous disposions de notre récolte d'ici à quelques mois, sans quoi nous allons tout perdre. Au moment où le ministre se levait pour répondre à mes questions, le premier ministre l'a fait se rasseoir. Mas honorables amis de la droite n'ont cure des difficultés en face desquelles se trouvent les cultivateurs de l'île du Prince-Edouard. Pour notre part, nous désirons leur procurer les renseignements nécessaires au plus tôt. Les honorables membres, surtout les représentants des Provinces maritimes auraient dû obtenir ces renseignements aujourd'hui quand bien même la procédure suivie n'était pas strictement en conformité du règlement.

M. J. F. BUCKLEY (Athabaska): Je n'avais pas l'intention de participer au présent débat étant donné que je suis un nouveau venu ici et que le devoir d'un nouveau député, m'a-t-on dit, à maintes reprises, consiste à écouter et à se taire. Cependant, m'est avis qu'il est de mon devoir, en vertu des fonctions que m'ont assignées mes commettants, d'exposer ici leur manière de voir et de consigner au hansard la situation exacte dans laquelle se trouve la population de la circonscription d'Athabaska que j'ai l'honneur de représenter ici. Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je désire offrir mes félicitations aux deux honorables députés qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, pour la très grande éloquence avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche.

La circonscription électorale d'Athabaska est l'une des plus étendues du Dominion puisqu'elle comprend en chiffres ronds une superficie de 600 milles de longueur par 200 milles de largeur. La partie sud de cette région est consacrée à l'agriculture tandis que la partie nord, soit une étendue d'environ 400 milles, constitue une région accidentée et remplie de muskegs; cependant, les ressources naturelles y abondent; je reviendrai sur ce sujet tout à l'heure.

Pour l'instant, je désire m'en tenir exclusivement à exposer les souffrances qu'endure la classe agricole. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours des orateurs qui m'ont précédé et je suis obligé de partager leur avis en général, savoir que la situation est tellement mauvaise qu'il y a lieu de douter qu'elle puisse empirer. J'ai été surpris d'entendre mon honorable ami de Régina (M. Turnbull) affirmer que la situation n'est pas si mauvaise que cela dans la partie de la Saskatchewan d'où il vient; qu'elle pourrait être pire—de fait qu'elle est sur le point de s'améliorer.

Je me suis demandé s'il s'est donné la peine de visiter les régions agricoles de la Saskatchewan et je suis persuadé que non. Si mon honorable ami avait visité les campagnes aux environs de Régina, il aurait tiré les mêmes conclusions que l'honorable député de Battle-River (M. Spencer). Mon honorable ami a exposé la situation sous son vrai jour en Saskatchewan, à l'instar des autres représentants de cette province qui ont participé au présent débat. De fait, je ne saurais mieux faire que de renvoyer les honorables membres à un article de Grant Dexter, paru dans les colonnes du *MacLean's Magazine* du premier avril, intitulé: "Les banques refusent-elles de consentir des prêts aux cultivateurs?" Je n'ai pas l'intention de citer des extraits de l'article en question, mais je tiens à faire observer que les deux côtés de la question sont très bien exposés et je le recommande à l'attention de tous.

Monsieur l'Orateur, je dirai que la situation laisse autant à désirer dans l'Alberta que dans la Saskatchewan, et, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, elle est peut-être pire à cause d'un certain état de choses concernant les chemins de fer et dont je dirai un mot dans l'instant.

Je vais citer les prix que les cultivateurs obtenaient pour leurs grains à Saint-Paul (Alberta), le 20 du mois dernier:

Blé	Cents
N° 1	34
N° 2	33
N° 3	27
N° 4	23
N° 5	21
N° 6	21
Avoine	
N° 2 C.W. (Canada Western)	12
N° 3 C.W.	9
Provende	
Extra n° 1	9
N° 1	7
N° 2	5
Orge	
N° 2 C.W.	11
N° 3 C.W.	8

Or, monsieur l'Orateur, le battage du blé coûte de 8 à 10c. par boisseau, et dans le cas de l'avoine et de l'orge, le prix du battage est de 7 à 9c. On voit donc facilement qu'aujourd'hui le prix de l'avoine à l'élévateur ne rapporte même pas les frais de battage. Il y a aussi d'autres frais que le cultivateur doit faire. Si à cela on ajoute les frais de battage, de semence, d'ensemencement, de moissonnage, d'engerbage, de mise en quintaux et de transport, on conviendra avec moi que non seulement tous les cultivateurs ont perdu de l'argent l'année dernière en ensemençant leurs terres, mais qu'ils ne sont pas en mesure d'acquitter même une partie de leurs dettes ou de leurs impôts aujourd'hui. A titre d'exemple, j'ajouterai que, moi-même, j'ai expédié à la Coopérative de blé d'Alberta un wagon de blé d'une contenance de 1,563 boisseaux pour lequel je n'ia touché que $252. Les impôts—taxes scolaires, municipales et du revenu supplémentaire—qui grèvent la terre sur laquelle ce blé a été cultivé se montent à $170, ce qui me laisse à peine $82 sur le montant que j'ai reçu. Je n'ai rien payé pour le battage, et cela, même à 8c. le boisseau, se serait éleyé à $125.

Je ne saurais dire ce que coûte la semence ni le prix qu'il faudrait fixer pour l'inclure ou l'exclure, mais les chiffres que j'ai cités font voir que, abstraction faite de ces frais, il y a déjà un gros déficit dans la culture du blé, et l'on peut se faire une idée de la perte encore plus lourde dans le cas des céréales secondaires. A la vérité, monsieur l'Orateur, on ne peut, à l'heure actuelle, vendre les grains secondaires à un prix qui rapporte même les frais de transport.

Monsieur l'Orateur, je soutiens énergiquement que, à mon sens, l'agriculture ne saurait être dans une situation plus déplorable qu'à l'heure actuelle, et il n'est pas d'homme d'affaires ou de profession dans l'Ouest qui ne ressente les effets de cette crise. Le cultivateur est tout simplement dans l'impossibilité d'acquitter ses dettes. Depuis nombre d'années il était d'usage chez les marchands des centres ruraux d'avancer aux cultivateurs des provisions pour la saison, et à l'automne le cultivateur venait régler son compte. Aujourd'hui, il ne peut le faire, et, à son tour, le marchand ne peut payer ses dettes; il s'ensuit que ses créanciers peuvent le mettre hors d'affaires, et nombreux sont les marchands sur le point d'être mis en faillite. L'honorable député de Last Mountain (M. Butcher) a dit que bon nombre de ses commettants sont insolvables. J'irai plus loin et j'affirmerai que l'on pourrait en dire autant de la plupart des habitants de l'Ouest canadien, si l'on s'en tient à la définition que l'article 3 de la loi de faillite donne à ce sujet. Cette définition, la voici: "Un débiteur commet un acte de faillite dans chacun des cas suivants." Suit, par ordre alphabétique, une liste de ces cas dont le dernier est comme suit:

j) quand il cesse de faire honneur à ses engagements en général à leur échéance.

Tout le monde verra que d'après cette définition un fort grand nombre de citoyens des provinces des Prairies pourraient être mis en faillite. J'ai une proposition d'ordre pratique à faire au Gouvernement et je l'invite à l'accueillir favorablement, même si elle a été formulée de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agirait de modifier la loi de faillite en abrogeant l'alinéa *j* ou bien d'en suspendre l'application pendant la crise actuelle. Plusieurs marchands locaux se voient menacés par leurs créanciers d'être mis en faillite, s'ils ne font eux-mêmes cession volontaire de leurs biens. Quoique, selon la lettre de la loi, ces gens puissent être mis en faillite, ils ne sont pas insolvables. J'en connais plusieurs qui, même s'ils ne peuvent faire face à leurs engagements à l'échéance, possèdent un excédent d'actif important à opposer à leur passif. S'ils faisaient une cession volontaire ou étaient mis en faillite, tout cet excédent serait supprimé. Leurs biens seraient vendus à environ 40 ou 50c. le dollar et, une fois les frais des syndics prélevés, le créancier ne toucherait que peu de chose et le débiteur n'aurait plus le sou.

La situation anormale actuelle exige des remèdes anormaux. C'est un moyen par lequel le Gouvernement peut atténuer la crise. La législature de l'Alberta a déjà pris des dispositions à cet égard en adoptant la loi du règlement des dettes, et je proposerais au ministère de suivre son exemple en acceptant cet amendement.

A mon avis, mon amendement aiderait aux marchands locaux, mais il faut songer aux cultivateurs. Je ne saurais faire mieux dans le moment que d'insérer dans les *Débats* le vœu émis par la succursale des Fermiers-Unis de l'Alberta à Waskatenau:

Considérant qu'un prix minimum de 70 c. le boisseau pour le blé n° 1 du Nord, rendu à Fort-William, augmenterait notablement le pouvoir d'achat du cultivateur, stimulerait les affaires, et atténuerait le chômage;

Considérant que le gouvernement canadien a dépensé des millions pour subventionner les chemins de fer, les houillères, les industries du fer et de l'acier, le cultivateur aidant à payer ces subventions;

Il est résolu que l'union locale n° 101 des Fermiers-Unis de l'Alberta à Waskatenau prie le Gouvernement de fixer un prix minimum de 70 c. le boisseau pour le blé n° 1 du Nord rendu à Fort-William pour la récolte de 1930 jusqu'à ce que les produits agricoles aient été mis sur le même pied que les articles des manufactures, et que les cultivateurs qui ont vendu leur récolte en tout ou en partie au-dessous de ce prix soient indemnisés d'autant.

Francis Lunn,
Président.

Une résolution adoptée à la dernière session de l'assemblée législative de l'Alberta est ainsi libellée:

Qu'en attendant une révision générale des droits en faveur de tarifs bien moins élevés cette assemblée propose au gouvernement fédéral que l'industrie agricole de l'Ouest du Canada soit mise sur le même pied que les autres industries, soit en stabilisant les prix ou en étudiant soigneusement les droits, afin que les intérêts économiques des cultivateurs de l'Ouest soient justement et efficacement sauvegardés.

Il existe dans le nord-est de ma circonscription un état de choses particulier à cette partie du pays. Cette région est desservie par un embranchement du National-Canadien connu sous le nom de la ligne d'Edmonton à Battleford-Nord. Actuellement, cette voie ferrée ne donne un service qu'entre Edmonton et Heinsburg, et entre Battleford-Nord et la Butte-aux-Français, laissant un vide de quelque 38 milles. Bien que l'achèvement de cette ligne ait été promis, il n'y aura pas cette année, si je comprends bien, de raccordement entre ces deux endroits. Mes commettants en souffrent, parce que le tarif actuel pour la partie occidentale de cette ligne jusqu'à Fort-William est de 29c. par 100 livres. Tout le blé expédié en quantité inférieure à une wagonnée est acheté sur la base du tarif-marchandises de Fort-William.

Il en est de même d'un autre embranchement du National-Canadien connu sous le nom de Bonnyville. La construction de ce chemin de fer a été autorisée par le Parlement, mais elle est encore à terminer. En conséquence, les cultivateurs de mon comté sont obligés de payer un tarif-marchandises de 5 ou 6c. le boisseau pour ce détour inutile. Cela ne concerne pas que le grain mais tous les autres produits. Ce détour de 250 milles coûte aux cultivateurs plus de $100,000 par année, ce qui est une dépense inutile pour eux. Les habitants dont je parle sont surtout ceux qui ont droit à être les mieux traités.

La construction de cette ligne a été commencée en 1911, et l'on a promis de l'achever sans retard. En 1920, lorsque je suis allé à Saint-Paul pour la première fois, la voie ferrée en était éloignée d'une vingtaine de milles. Les administrateurs de la ligne nous ont dit qu'ils ne pourraient la terminer, parce qu'ils ne pouvaient se procurer la main-d'œuvre nécessaire. Notre chambre de commerce a offert de poser les rails, et le chemin de fer a accepté. C'était quelque chose de remarquable de voir des marchands, des gérants de banques, des médecins et des avocats, tous gens en vue, participer à ce travail. Grâce à leurs efforts, les rails ont été posés jusqu'à Saint-Paul, cet automne-là même. Pour empêcher la ruine des cultivateurs de cette partie de ma circonscription, il est essentiel d'achever ces deux lignes. La situation du chômage est des plus sérieuses, et j'exhorte le Gouvernement à compléter ces travaux cette année. A ce sujet, j'ai reçu des dépêches des sources suivantes:

J.-M. Déchêne, député à la législature.
Chambre de commerce de Bonnyville, Alberta.
Secrétaire de la chambre de commerce de Cold-Lake.
Docteur S. Sabourin, maire de Bonnyville.
Association conservatrice de Saint-Paul.
Secrétaire de la chambre de commerce de Saint-Paul.
J.-H. Bédard, maire de Saint-Paul.
Municipalité de Champlain.
Municipalité de Lincoln.
Municipalité de Laurier.

Des résolutions m'ont été adressées par toutes les municipalités situées le long de ces deux chemins de fer. Je ne saurais trop insister auprès du ministère sur l'urgente nécessité de ces travaux. Autrement, les habitants de ce vaste territoire en souffriront beaucoup.

J'ai dit au début de mes remarques que j'aurais à parler de la partie septentrionale de ma circonscription. Il s'agit d'une chose de première importance, étant donné que le Gouvernement va très probablement proposer une mesure, soit pour autoriser la construction d'une grande route nationale, soit pour subventionner la province à cette intention. L'asphalte ou sable bitumineux se trouve dans le comté d'Athabaska. Le mélange de ce sable avec le gravier ou la pierre cassée forme une surface sans pareille. On en a fait l'essai à Jasper, en 1924, et à Banff, et l'on a été très satisfait. Voici ce qu'en disait sir Henry Thornton, en 1925:

A notre avis, l'expérience a démontré que ce sable fait un bon pavage. La chaussée conduisant à Jasper, en usage durant deux hivers et un été, était en parfait état ce printemps.

Le National-Canadien a utilisé ce produit pour la construction de quais de gares à Sarnia,

Guelph, et ailleurs, et le Pacifique-Canadien de même en bien des endroits. On s'en est servi pour la place du parlement à Edmonton, et quelque part sur la place du parlement à Ottawa aussi. Je demande que l'on stipule l'emploi de ces matières pour la surface de la route transcanadienne lorsqu'elle sera construite. Ce sable bitumineux ne se trouve nulle part ailleurs que dans ma circonscription, en Canada.

Nous avons aussi à Fort-McMurray une saline qui a dû cesser ses opérations à cause des frais excessifs de transport. L'aide de l'Etat en ferait une entreprise lucrative et j'aimerais qu'il soit fait quelque chose dans ce sens.

Pour terminer, je désire appuyer vivement les sentiments exprimés par l'honorable député de Dauphin (M. Bowman) au sujet des nouveaux Canadiens. J'habite une circonscription où les Franco-Canadiens et les nouveaux Canadiens forment une bonne majorité. Je rends hommage à la largeur de vues des Canadiens français. Nombre d'entre eux, je le sais, approuveront comme moi les sentiments exprimés avec éloquence par l'honorable solliciteur général dans sa critique de l'action de la législature de la Saskatchewan.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi ce débat avec grand intérêt, espérant et comptant toujours qu'un membre du Gouvernement énoncerait la politique ministérielle relativement à l'agriculture. J'attends encore. Deux membres du Gouvernement ont pris la parole, mais rien. Au lendemain des élections les gens de l'Ouest s'attendaient à quelque plan pour faciliter la vente de leur récolte. On le leur avait dit au cours de la campagne électorale, et naturellement ils espéraient. Après des mois de vaine attente, ils commencèrent à se demander ce que ce pourrait bien être. Puis l'hiver approchant et la situation empirant toujours, la même question les préoccupa davantage; et maintenant ils insistent de plus en plus pour connaître la politique agricole du Gouvernement. Qu'est-ce que le Gouvernement entend faire pour les producteurs de grain de l'Ouest? Jusqu'à présent nous n'avons pas eu de réponse à cette question et ce soir, de ma place, dans cette Chambre, je la pose de nouveau au Gouvernement et au ministre de l'Agriculture (M. Weir). Quel est votre programme et que vous proposez-vous de faire pour les agriculteurs de l'Ouest? Huit mois ont passé, la situation s'est continuellement aggravée, et cependant le Gouvernement n'a rien à dire, rien de rien, de nature à réconforter l'agriculteur.

L'honorable député de Régina (M. Turnbull) a dit que la situation dans l'Ouest était mauvaise, mais qu'elle pourrait être pire. Pire, comment pourrait-elle l'être? Je connais ma circonscription et je ne sais comment la situation pourrait y être plus grave. J'ai vu des gens qui étaient de bons cultivateurs se présenter un à un, ou par couples, ou par groupes de quatre à douze, à l'hôtel municipal pour demander "de la nourriture pour leurs familles affamées." D'autres sont venus me demander "des vêtements pour leurs enfants afin de les envoyer à l'école." Il ne s'agit pas de chômage, il s'agit de famine. Qu'est-ce que vous pouvez imaginer de pire? Certains honorables députés disent: Nous vous croyons, mais c'est là un cas exceptionnel résultant de la sécheresse chez vous. A cela je répondrai que j'ai de la terre dans d'autres parties de la Saskatchewan; j'en ai où nous avons eu des récoltes les deux dernières années. J'en ai aussi dans les régions où le rendement est de vingt boisseaux à l'acre, et sur ces terres que j'avais louées je n'ai pas reçu assez ces deux dernières années pour payer les impôts. Et ce n'est pas exceptionnel. Il en est de même d'un grand nombre de cultivateurs de l'Ouest. Leurs récoltes ne leur rapportent pas assez. Nous sommes au moment où les cultivateurs de l'Ouest devraient commencer à semer et, à bien des endroits, on se demande s'il est bon de le faire. Ils attendent de savoir si la pluie va venir et décider s'ils vont semer ou épargner le grain de semence. Dans quatre-vingt dix-neuf cas sur cent, s'ils sèment, ils seront encore plus mal pris l'automne prochain qu'ils ne le sont maintenant. A l'automne, ils ne recevront pas assez pour se dédommager de leur travail et de leur peine, sans compter le paiement des impositions. D'après les perspectives actuelles, la situation au Canada sera pire à l'automne qu'à présent. Quatre-vingt-dix pour cent de nos cultivateurs de l'Ouest n'ont pas payé leurs impôts, ni les intérêts sur leurs emprunts. Ils vivent de l'argent qu'ils auraient dû verser en impôts et en intérêts d'emprunts, et, l'automne prochain, ils auront à payer encore des intérêts et des contributions, de sorte qu'ils seront encore plus embarrassés.

En face de cette situation, le Gouvernement reste muet quand on lui demande ce qu'il compte faire pour les cultivateurs de l'Ouest canadien. Assurément le ministre de l'Agriculture qui vient de l'Ouest sait ce qui se passe là-bas. Après avoir étudié le problème durant huit mois, il devrait pouvoir nous dire ce qu'il va faire. Allons-nous attendre que le peuple se révolte? Allons-nous attendre de voir ce que nous avons vu à Winnipeg l'autre

jour, c'est-à-dire une autre émeute, avant que le Gouvernement prenne une décision?

Voyons d'autre part ce qu'a fait le Gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Pendant les dernières élections, qu'a fait le parti conservateur? Le premier ministre actuel est allé dans l'Ouest, il a visité différentes parties du pays, et il a dit aux gens ce qu'il allait faire pour l'agriculture. Voici ce qu'il a dit à Winnipeg:

Ecoutez, agriculteurs de l'Ouest et de toutes les autres parties du Canada. On vous a enseigné à vous moquer du tarif et à favoriser le libre-échange. Dites-moi, quand le libre-échange a-t-il combattu en votre faveur? Vous dites que les tarifs ne sont que pour les manufacturiers. Je vais leur faire servir vos intérêts aussi. Je vais m'en servir pour vous faire une place coûte que coûte sur les marchés qu'on vous a fermés.

Les tarifs n'ont pas jusqu'ici fait grand'chose pour les cultivateurs de l'Ouest canadien; ils ont tué le temps. S'ils ont lutté, ils ont été sérieusement battus, car je ne vois pas les avantages qu'ils ont conférés aux cultivateurs de l'Ouest.

Le 19 juin dernier, le premier ministre, en visite à Calgary, a dit:

Puis vient le problème le plus important, celui de trouver un marché et de vendre le blé. Il y a là, à mon sens, un champ fertile qui s'offre à l'initiative d'un gouvernement. La France, l'Allemagne et l'Italie ont élevé leurs tarifs contre le blé canadien. Nous allons regarder du haut de la colline par delà l'horizon pour trouver des marchés au cultivateur canadien. Voilà une question qu'il va falloir résoudre. J'ai dit à mon auditoire de Winnipeg et je vous dis ici que je ne laisserai pas durer cette situation dans le pays.

Puis il est allé à Vancouver le 18 juin et il a dit ceci:

Si M. Mackenzie King croit que je n'édifierai pas la vie agricole et industrielle de manière que sa force impose nos produits sur les marchés du monde, il se trompe. Car je vais le faire. S'il croit que je n'établirai pas de nouveaux marchés pour ces produits, que je ne m'efforcerai pas de tout mon cœur à les garder, que je ne pousserai pas nos produits de toute ma force vers les nouveaux marchés, vers les anciens marchés, vers les marchés réfractaires, il se trompe. Car je vais le faire.

Voilà les paroles du premier ministre relativement à ce qu'il allait faire pour l'agriculture et pour les cultivateurs. Naturellement, les cultivateurs de l'Ouest canadien s'attendaient à le voir agir. Et ils espèrent encore. Et qu'ont dit ceux qui l'appuient? Qu'ont-ils dit au cours de la dernière campagne électorale? Dans mon comté, du moins, ils sont allés dire un peu partout: Voyez le prix du beurre! Voyez le prix des œufs! Si nous arrivons au pouvoir, nous allons faire monter le prix du beurre. Il sera à 75 c. la livre. Nous allons vous le monter. Nous allons hausser le prix des œufs.

Les résultats nous ont désappointés. A cette époque, au milieu de l'été, le prix du beurre de fabrique était de 45 c. la livre, et les gens qui le vendaient alors à ce prix l'ont vendu cet hiver à 30 c. la livre. A cette époque, au milieu de l'été, notre beurre de fabrique se vendait 25 c. la livre. Que constatons-nous à présent? Nous constatons que nos cultivateurs vendent du beurre de ferme aux marchands du village à 12 et 15c. la livre. Pensez-y bien! Il faut vendre deux livres de beurre pour acheter une livre de graisse de roue. Et quel est le prix des œufs? Vers le milieu de l'été les œufs se vendaient 25 c. la douzaine. Au cours de l'hiver dernier nous avons obtenu 8 et 10 c. la douzaine pour nos œufs. Il faut une pleine caisse d'œufs pour acheter une paire de chaussures. Pourquoi nos amis de l'autre côté de la Chambre ne présentent-ils pas une résolution maintenant et n'abordent-ils pas la question du traité avec l'Australie, eux qui en ont tant parlé ici pendant deux sessions?

Ils ont parcouru le pays en disant: "Voyez le prix de vente de votre blé. Il n'est que de 80c. le boisseau. Où est Dunning maintenant?" Maintenant que nous obtenons de 30 à 40c. le boisseau, pouvez-vous blâmer les libéraux, monsieur l'Orateur, de demander: Où est maintenant le ministère Bennett et que fait-il pour faire augmenter le prix du blé? Les ministres qui sont ici ne veulent pas vous dire ce que le Gouvernement va faire à ce sujet.

M. BRADETTE: On ne leur permet pas de parler.

M. DONNELLY: Non, on ne le leur permet pas. Nous avons entendu même dans cette Chambre des échos de ce qui s'est dit au cours des dernières élections. Nous avons entendu l'honorable député de Rosetown (M. Loucks) dire de son siège dans cette Chambre: "Pourquoi n'avez-vous pas vendu votre blé à $1.47 le boisseau, comme l'offrait M. Thomas?" Avez-vous jamais entendu dire chose plus ridicule, monsieur l'Orateur? Le Gouvernement a-t-il du blé à vendre à un endroit quelconque? Il n'en a jamais eu, pas plus qu'il n'a eu à vendre des bottines, des souliers, des vêtements ou autres articles quelconque. Naturellement, le Gouvernement ne pourrait pas vendre de blé et, bien plus, M. Thomas n'a jamais fait une offre. Il est singulièrement facile de regarder en arrière et de dire que nous aurions dû profiter d'une offre de ce genre. Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que les agriculteurs de l'Ouest du Canada achetaient eux-mêmes alors du blé à $1.55 et $1.65 le boisseau, parce qu'ils croyaient que le prix allait monter. On nous dit maintenant que nous aurions dû le

vendre à $1.47 le boisseau. Si nous avions pu seulement prévoir toutes ces choses,—oh! tout l'argent que nous aurions pu faire! Si nous avions donc des hommes de la trempe de l'honorable député de Rosetown pour nous dire ce qui va se produire! Si nous pouvions prévoir avec autant de facilité que nous regardons en arrière, que nous serions donc heureux!

Voyons une peu ce que M. Thomas a fait en réalité. Si les honorables députés veulent bien consulter le rapport officiel des débats parlementaires à la Chambre des communes à Westminster, à la page 1085 du hansard anglais du 15 juillet 1930, ils verront que M. Lambert a posé une question à M. Thomas qui a fait la réponse suivante:

Au contraire, j'ai été d'avis que lorsque le blé était à $1.40, le prix était trop élevé.

Et l'on dit ensuite qu'il a offert $1.47 le boisseau. Comme il a dû se montrer généreux! Ce n'est pas tout, car l'ex-premier ministre et des membres de son cabinet m'ont dit distinctement que cette offre n'avait jamais été faite. Les directeurs du syndicat m'ont également dit la même chose, et cependant nos collègues de l'autre côté de la Chambre ont l'audace de répéter que nous aurions dû vendre notre blé à M. Thomas. Vraiment, c'est ridicule.

Quelques députés de l'autre côté de la Chambre ont dit: Ce n'est pas le Gouvernement qui établit le prix du blé dans le monde. Non et je l'admets fort bien, mais c'est le Gouvernement qui détermine le prix que nous recevons pour notre blé en regard du prix obtenu dans les autres pays du monde. Cela ne fait aucun doute. Dans la circonscription que je représente, au cours de l'automne de 1929, nous recevions 19 et 20c. de plus pour un boisseau de blé que le prix obtenu dans le Montana, tout juste de l'autre côté de la frontière. Or, les Américains transportaient leur blé au Canada, payaient les droits de douane et le vendaient à 19 et 20c. de plus le boisseau que le prix qu'ils en pouvaient obtenir chez eux. C'était parce que notre blé recevait ce à quoi il avait droit, parce qu'il était vendu à sa juste valeur et parce qu'il avait été maintenu à ce niveau par les modifications apportées à la loi des grains par le ministère précédent. Que constatons-nous cette année? Nous voyons que dans le même territoire les Américains reçoivent 20 et 30c. le boisseau de plus que ce que nous obtenons nous-mêmes. C'est le Gouvernement qui a fait cela. Oui, c'est le Gouvernement et personne autre, parce que les Américains ont fixé le prix de leur blé à 81c. et un certain nombre de nos amis des Etats-Unis s'en viennent acheter notre grain, le font entrer en contrebande chez eux et encaissent un beau profit. C'est au Gouvernement des Etats-Unis qu'il faut attribuer le prix élevé de leur blé, mais nos ministres restent là assis sur les banquettes de l'autre côté de la Chambre et ne font rien pour les agriculteurs de l'Ouest du Canada.

Nos producteurs de blé du Canada, comme je l'ai déjà dit dans cette Chambre, reçoivent moins pour leur blé que tout autre cultivateur dans le monde. Je viens de parler de ce qui se passe aux Etats-Unis. Les agriculteurs de l'Allemagne, de la France et de l'Italie reçoivent environ $1.50 pour leur blé, parce qu'ils en consomment plus qu'ils n'en produisent et qu'ils ont imposé un droit sur le blé. Ces pays protègent leurs producteurs de blé. Plus que cela, nous constatons que les cultivateurs de l'Australie, de l'Argentine et de la Russie peuvent placer leur blé sur le marché pour 12 ou 15c. par boisseau, tandis qu'il en coûte 35c. aux cultivateurs de l'Ouest canadien, d'après ce qu'ont dit les commissaires du grain l'autre jour. J'ai donc raison de dire que nos cultivateurs de l'Ouest canadien retirent moins de la vente de leur blé que les autres producteurs.

Après les élections de juillet dernier, nous avons eu une session spéciale où l'on a adopté des mesures de protection pour nos manufacturiers, mais où l'on n'a rien fait pour les producteurs de blé. Les cultivateurs espéraient qu'on ferait quelque chose, qu'ils pouvaient attendre quelque résultat de la conférence impériale. Le premier ministre y était allé pour nous procurer un débouché pour notre blé. C'était le but avoué de son voyage. Il allait là pour révolutionner les choses et nous trouver à tout prix un marché pour notre blé, et nous l'avions cru. Mais je me servirai du langage d'un certain cultivateur en disant que, chaque fois que le premier ministre a voulu dynamiter pour élargir nos débouchés, il a créé des digues, suscitant dix milles jurons (*ten thousands damns*) dans l'Ouest canadien. J'ai entendu ici ce qu'on a dit sur ce qui s'est passé en Angleterre et sur le succès qu'y a remporté le premier ministre. On nous a lu dans divers journaux ce que les Anglais, les Irlandais et les Canadiens pensent de la conduite du premier ministre à la conférence impériale. Les Anglais sont assez gentils pour ne pas dire autre chose que des amabilités au sujet de notre premier ministre. Voyons cependant ce qu'en disent certains journaux étrangers, voire des Etats-Unis. Voici ce que publiait un journal américain:

Le côté faible de la proposition, pour les Anglais, c'est que, tout en exigeant que l'Angleterre achète le blé canadien, on ne garantissait pas que le Canada achèterait des marchandises anglaises. Au contraire, le relèvement du tarif

effectué lors de la session spéciale du Parlement canadien avait encore raffermi davantage les barrières élevées contre les marchandises anglaises.

C'est ce qui explique que l'opinion publique en Canada n'a guère blâmé la Grande-Bretagne pour avoir repoussé le projet Bennett.

La conférence aurait pu se terminer amicalement et laisser la porte ouverte à des négociations pour la reprise des négociations à Ottawa l'année suivante si M. J. H. Thomas, membre important du cabinet MacDonald, n'avait pas prononcé sa phrase malheureuse. Au cours d'un débat à la Chambre des communes en Angleterre, M. Thomas, répondant à une attaque et pris à l'improviste, traita de *humbug* le projet de M. Bennett. C'était l'un de ces lapsus qui ont souvent une portée énorme sur la politique, et il suscita une tempête de critiques et de récriminations dans les deux pays. Le plus clair résultat de la conférence pour le Canada, c'est que M. Bennett, qui était allé en Angleterre avec le rêve ambitieux de promouvoir l'unité impériale au moyen des tarifs, a quitté Londres en proférant en quelque sorte des menaces de séparatisme économique.

Ce n'est pas tout. M. G. Howard Ferguson, premier ministre de l'Ontario, récemment nommé au poste de haut commissaire canadien à Londres, s'est laissé aller à commettre une indiscrétion extraordinaire en attaquant la politique socialiste du gouvernement travailliste auprès duquel il était accrédité. Ceci a naturellement contribué à rendre encore plus tendues les relations entre Ottawa et Downing Street et à rendre encore plus difficile sinon impossible la coopération entre les deux gouvernements. M. Philip Snowden, le mordant chancelier socialiste de l'échiquer, a une bonne mémoire.

M. Bennett est donc retourné au Canada qui a encore à vendre environ 250 millions de boisseaux de blé, qui souffre fort du chômage et dont les recettes diminuent au point de faire craindre un déficit énorme à la fin de l'année financière. Comme dans le cas de M. Hoover aux Etats-Unis, son malheur a été de prendre le pouvoir en promettant la prospérité. Au cours de la dernière campagne électorale, il a dit au peuple canadien que la mévente du blé de l'Ouest et le chômage étaient les résultats de la politique libérale de M. King.

Il y a quatre mois qu'il est au pouvoir, et bien qu'il ait fait voter des millions pour soulager le chômage, le nombre des chômeurs est encore énorme et le blé de l'Ouest n'est pas encore vendu.

Cet article est du *Commonweal*, de New-York.

M. McMILLAN: Quel en est l'auteur?

M. DONNELLY: L'auteur de cet article est celui qui écrit les biographies des divers membres du Gouvernement pour le magazine *MacLean*. J'ignore ce que lui paient les ministres pour cela, mais je sais que l'auteur de cet article est l'auteur des biographies. C'est M. Gratton O'Leary, porte-parole tory dans notre ville. Je dois ajouter que cet article exprime une opinion tory, non pas une opinion libérale. Je n'entends aucun applaudissement de l'autre côté de la Chambre. Faut-il s'en étonner? Les cultivateurs de l'Ouest étaient découragés des résultats de la conférence impériale. Le premier ministre est alors venu dans l'Ouest en promettant de laisser à Régina un message d'espoir. Nous avons été assez sots de croire qu'il nous apporterait quelque bonne nouvelle. Nous sommes allés l'entendre à Régina. Qu'est-il arrivé? L'auditoire attendait avec angoisse. Le président, M. Reilly, a fait quelques remarques en ouvrant la réunion. Le premier ministre de la Saskatchewan a ajouté quelques commentaires et l'honorable député de Régina (M. Thurnbull) a dit que le premier ministre avait une grande nouvelle à annoncer à l'Ouest canadien. Ces messieurs ne connaissaient pas la nature de ce message, mais ils affirmaient qu'il était merveilleux. Les cultivateurs tendaient l'oreille pour ne pas perdre un mot. La réunion terminée, l'un d'eux a dit à son voisin: "A-t-il terminé son discours?" "Oui". "Eh bien, il n'a rien dit; il a parlé durant une heure mais sans nous révéler ce qu'il allait faire." Dès cette époque, les agriculteurs de l'Ouest comprirent qu'ils avaient reçu une brique, au mois de juillet dernier. Ce sentiment a grandi et grandit encore dans l'Ouest. Il n'y a pas beaucoup de tories dans l'Ouest par le temps qui court, permettez-moi de le dire, et à moins que la situation ne s'améliore il en restera très peu.

M. ROWE: Mon honorable ami nous a dit ça, l'an dernier.

M. DONNELLY: Et je le répète. Quelles étaient les propositions du premier ministre? Elles étaient au nombre de trois. Il a d'abord affirmé: "Nous allons ouvrir des débouchés en Chine". Nous nous sommes éveillés le lendemain en constatant que ce n'était qu'un songe. Je ne puis m'attarder aux détails, le temps presse. Il a promis ensuite que nous vendrions 9 millions de boisseaux de blé à la France. Les cultivateurs se sont mis à compulser les dossiers, pour voir ce que valait cette promesse. Ils ont constaté qu'en 1926 nous avons vendu 12 millions de boisseaux de blé à la France; en 1927, 13 millions de boisseaux; en 1928, 18 millions; en 1929, 19 millions et en 1930, 10,250,000. A la vue de cette statistique, ils se sont exclamés: "La vente de 7 ou 9 millions de boisseaux ne nous aidera guère; c'est moins que nous ne vendions ordinairement à la France". Le premier ministre avait pris d'assaut le marché français, semblait-il. Les gens de l'Ouest ont cru cependant que la France attendait des avantages en retour. Le mois suivant, en janvier, quand nous aurions dû exporter en France environ un million de boisseaux de blé, nous n'en avons exporté qu'environ 440,000. Froissés par le fait qu'ils n'obtenaient pas de tarif

de faveur au Canada, les Français ne se sont pas montrés disposés à faire des échanges avec nous. Telle est l'histoire de nos relations avec la France.

Le premier ministre a ensuite suggéré à l'Ouest d'adopter la culture mixte. Oh! oui, la culture mixte était le salut. "Nous vous aiderons, si vous vous adonnez à la culture mixte". J'aimerais à traiter la question à fonds, mais je crains que ce seul sujet n'épuise mes quarante minutes. Néanmoins, quant à la culture mixte, je puis dire qu'il n'existe pas de cultivateurs meilleurs, plus intelligents et plus de leur temps que ceux de l'Ouest canadien. Ils n'ont à céder le pas à personne. Ils s'offusquent de voir un homme dans son bureau d'affaires ou un membre du Parlement, comme mon honorable ami qui vient de m'interrompre, enseigner la culture aux gens de l'Ouest. Je me demande si la députation sait qu'un homme de l'Est doit vivre un an dans l'Ouest avant de connaître la culture convenablement. C'est un fait. Mais ce n'est pas tout. Il n'est pas deux endroits dans la Prairie, même dans la zone aride, où l'agriculture soit la même. Différentes régions, différentes méthodes. Je voudrais traiter davantage ce sujet, mais mon temps est limité et je veux consacrer une couple de minutes à une autre question.

L'un de mes honorables amis d'en face, le député de Régina, je crois, a déclaré qu'il a écouté les discours de ce long débat sans entendre une proposition de la part des libéraux Un de mes amis m'a interrompu il y a quelques minutes et m'a posé la même question. Permettez-moi de dire à mes honorables amis que, s'ils n'ont pas entendu mon parti donner des avis, ils sont sourds. S'ils ont prêté l'oreille, ils ont dû entendre l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) exprimer des propositions pratiques. L'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) a aussi suggéré une proposition, celle de stabiliser le prix du blé. L'honorable député de Melville (M. Motherwell) a aussi préconisé une enquête sur la façon de traiter les viandes. Le gouvernement libéral avait affecté $25,000 à cette fin, a-t-il dit, mais le gouvernement conservateur n'a pas employé la somme. Si les honorables députés s'étaient référés au Feuilleton, ils auraient vu que je propose de rendre uniformes les prix de transport du grain et de dérivés du grain, pour le marché domestique et l'exportation. Ultérieurement, je traiterai ce sujet plus à loisir.

L'hon. M. CHAPLIN: Pourquoi n'avez-vous pas vendu la récolte de 1929?

M. DONNELLY: Le parti conservateur a été élu pour trouver un marché. Vous avez promis d'en trouver un et de vendre notre blé. Pourquoi ne le faites-vous pas? Nous n'avons eu que des promesses—promesses aussi nombreuses que les hypocrites déclarations des mielleux philanthropes qui voudraient divorcer le verbe de sa compagne l'exécution.

Une VOIX: J'aimerais à poser une question à mon honorable ami.

M. DONNELLY: Asseyez-vous, je veux finir mon discours.

M. ROWE: Pourquoi n'avez-vous pas vendu la récolte de 1928?

Une VOIX: Pourquoi n'avez-vous pas vendu celle de 1927?

M. DONNELLY: Je n'ai plus que quelques moments et je prierais les honorables députés de me laisser achever. Puisque le Gouvernement a rejeté la proposition des trois premiers ministres des Prairies qui lui demandaient de fixer le prix du blé, pourquoi n'a-t-il pas essayé le système Patterson que le gouvernement australien a appliqué à la vente du beurre? Voyons comment on pourrait l'appliquer à notre blé. Supposons que nous fixions un prix de $1.50 à Fort-William, pour notre blé du nord n° 1, converti en farine pour la consommation domestique et que nous payions à nos cultivateurs un premier versement de 70 c. par boisseau. Une commission pourrait régler ces détails.

Une VOIX: Combien de blé employons-nous au Canada?

M. DONNELLY: Nous en consommons à peu près 50,000,000 de boisseaux. La commission ferait un profit d'environ 80 c. sur chaque boisseau, soit 40 millions de dollars sur ces 50,000,000 de boisseaux.

M. MACDOUGALL: Un profit de 100 p. 100.

Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas fait quelque chose ? Pourquoi n'a-t-il pas fixé le prix du blé? C'est sa politique générale. Il a fixé le prix des articles fabriqués. Si le gouvernement libéral avait été au pouvoir, cette mesure n'aurait pas été nécessaire. La politique du parti libéral tend à une plus grande liberté du commerce et des marchés. Notre politique a visé à l'expansion du commerce avec les autres pays. Les gens de l'Ouest du Canada pensent que si le budget Dunning avait été appliqué, ils pourraient vendre leur blé plus facilement. L'Angleterre nous serait plus favorable; cela ne fait aucun doute. Nous aurions pu conclure des traités de commerce avantageux avec l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les autres pays européens. Nous aurions peut-être pu obtenir d'eux une préférence pour notre blé et nous

aurions pu leur accorder en retour une préférence pour un certain nombre de leurs produits fabriqués. Quelques-uns diront: Mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait quand vous étiez au pouvoir?

Des VOIX: Oui, pourquoi?

M. DONNELLY: Oui. Très bien. Pourquoi pas? Parce que ni mon honorable ami d'en face, ni aucun membre de cette Chambre ne pensait il y a quinze ans, ou même il y a un an qu'il nous faudrait un jour chercher un marché pour notre blé. Nous pensions qu'il se vendrait toujours bien. Cette situation ne s'est produite que tout récemment. (*Exclamations.*)

Mes honorables amis d'en face semblent croire qu'il y a deux ou trois ans l'on prévoyait déjà la perte de notre marché. Qu'ils aillent dans l'Ouest et essaient de faire croire cela aux gens.

M. ROWE: Vous saviez l'an dernier qu'il était perdu.

M. DONNELLY: Je devrais être plus au courant de cette question qu'un cultivateur de l'Ontario qui ne cultive que 160 ou 200 acres de terre. L'honorable député doit savoir que son chef nous a promis de vendre notre blé. Il y a plus de blé au Canada aujourd'hui qu'il y a un an. J'ai en main les chiffres du Service de la statistique. Ils viennent du ministère du Commerce et ont été publiés avec l'autorisation du ministre actuel. Ils démontrent qu'aujourd'hui il y a 277,180,987 boisseaux de blé au Canada, tandis qu'à la même date l'an dernier, c'est-à-dire en comparant 1931 avec 1930, il n'y en avait que 228,646,367 boisseaux, soit une augmentation d'environ 50,000,000 de boisseaux cette année. Vous êtes au pouvoir pour vendre cette récolte et vous avez essayé de le faire.

M. ROWE: Il nous a fallu également vendre la récolte de 1929

M. DONNELLY: Vous n'avez pas encore vendu celle de l'an dernier.

M. DONNELLY: Ce n'est rien en regard du profit que certains de nos amis conservateurs réalisent. Depuis cinq ans, nous avons exporté en moyenne de 250,000,000 à 300,000,000 de boisseaux de blé. Le prix a varié l'an dernier de 50 c. à $1. Supposons que le prix moyen pour l'exportation ait été de 60 c. à Fort-William. Sur les 40 millions de dollars, la commission aurait pu verser aux cultivateurs 10 c. par boisseau sur les 250 ou 300 millions de boisseaux, et garder de 10 à 15 millions de dollars pour un versement final, ce qui aurait donné aux cultivateurs un prix net de 70 ou 75 c. par boisseau. Cela n'aurait pas coûté un sou au trésor national Mais, même s'il avait fallu y puiser quelque chose, nous ne croyons pas devoir demander cela à genoux au Gouvernement, car en 1917 et 1918, le gouvernement conservateur a fixé le prix du blé pour l'empêcher de monter à un niveau trop élevé. C'est d'ailleurs la seule denrée dont il ait fixé le prix. Il a tiré de l'opération entre 70 et 100 millions de dollars. On n'a jamais remis cet argent aux cultivateurs. C'est pourquoi, même si ces secours avaient coûté quelque chose à l'Etat, ils étaient dus aux cultivateurs de l'Ouest. Ils n'ont pas à les mendier, puisqu'il s'agit de leur argent, qu'on devrait leur remettre. Seuls les consommateurs auraient à payer un prix plus élevé. C'est ce que veut le parti conservateur. Fixer le prix du blé? Oui. Pourquoi pas? Le Gouvernement a fixé le prix des articles ouvrés, en établissant des droits de douane tels que le prix de ces objets ne peut baisser comme il l'aurait fait sans cela. Pourquoi ne pas protéger le producteur de blé de l'Ouest de la seule façon possible? Stabilisons le prix du blé.

L'hon. M. CAHAN: Avez-vous convaincu vos collègues de l'opportunité de ce projet?

M. DONNELLY: Je vous ai dit ce qu'est la politique libérale.

Quelques VOIX: Les libéraux n'en ont jamais eu.

M. VALLANCE: Vous n'aimez pas la pilule, dans votre coin, mais vous faites mieux de l'avaler.

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député me permet-il de lui poser une question courtoise? A-t-il préparé ses collègues à approuver un projet de fixation des prix?

M. DUFF: Le premier ministre vous a-t-il autorisé à poser cette question?

M. DONNELLY: J'ai indiqué à la Chambre ce qu'est la politique libérale. Les libéraux veulent une plus grande liberté du commerce et des marchés libres. Je vais répéter ce programme, de peur que mon honorable collègue ne l'ait pas entendu. Nous entrerions en relations avec l'Allemagne, la France et d'autres pays européens, pour échanger notre blé contre leurs produits. Mais le Gouvernement actuel veut élever un mur douanier autour du Canada et nous forcer à consommer notre blé. Par conséquent, le seul moyen de protéger le cultivateur est de fixer un prix pour ses produits tout comme le Gouvernement a fixé le prix des articles manufacturés. Je fais cette remarque afin que le Gouvernement agisse avec logique.

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député est-il disposé à appuyer une telle mesure?

M. DONNELLY: Je préférerais des marchés libres, une plus grande liberté du commerce.

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député ne sait-il pas que, durant la dernière partie du

régime libéral, tous les pays du continent européen ont relevé les droits qu'ils imposent sur le blé canadien?

M. DUFF: Envoyez chercher le premier ministre.

M. VALLANCE: L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) connaît la réponse à sa question.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

Une VOIX: Vous aussi.

M. VALLANCE: Voulez-vous que je vous l'indique?

M. DONNELLY: Voilà un des avis que j'ai à présenter. Je le répète, j'ai attendu, depuis trois semaines, un exposé des projets du parti conservateur, mais il ne s'en est pas produit.

Une VOIX: Vous avez attendu pendant neuf ans.

M. DONNELLY: Je ne sais pas si les conservateurs vont accepter mon avis. Je ne sais pas quelle est leur idée de derrière la tête.

L'hon. M. VENIOT: Ils n'ont rien.

M. DONNELLY: Ils ne nous disent pas ce qu'ils feront. Mais, le temps à ma disposition est expiré.

M. WILFRID HANBURY (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que les premiers mots de mon premier discours en cette enceinte soient pour vous féliciter d'avoir été élu au poste éminent que vous remplissez avec tant d'habileté et de remercier les membres de la Chambre de vous y avoir élu, surtout parce que vous demeurez comme moi, à Vancouver. Je regrette l'absence du ministre du Commerce (M. Stevens), mais j'ai appris récemment avec grand plaisir qu'il reprendrait probablement son siège d'ici à quelques jours. En faisant allusion à ces deux honorables membres je ferai remarquer que non seulement Vancouver est heureuse d'être représentée par trois bons libéraux, mais que nous de la ville de Vancouver nous nous enorgueillissons aussi d'être représentés par l'Orateur de cette Chambre et le ministre du Commerce. Vous admettrez tous avec moi, je crois, que l'importance de Vancouver justifie cette représentation.

Quelques honorables membres se rappelleront sans doute qu'il y a eu des élections en juillet dernier, et les députés de la gauche ont écouté avec beaucoup de patience, j'en suis certain, certains honorable membres d'en face leur dire bien franchement qu'ils avaient été battus aux dernières élections. Vous me pardonnerez donc, si au nom des citoyens de Vancouver aussi bien que des députés de ce côté de la Chambre, je me réjouis pendant quelques instants du résultat des élections dans le grand Vancouver. Comme vous le savez, il y a eu un changement dans la partie continentale inférieure de la Colombie-Anglaise? Vous y habitez, monsieur l'Orateur, et pour cette raison vous vous rendrez compte, je crois, que ce changement est attribuable à la politique de développement commercial du parti libéral. Il est basé sur le développement du commerce étranger, sur l'acquisition de nouveaux marchés à l'étranger. Vancouver est un port de mer et la question des marchés étrangers est vitale pour elle; et c'est cet intérêt dans le développement du commerce et des marchés étrangers qui, après une dure lutte, l'a engagée à se ranger du côté des libéraux, où nous sommes certains qu'elle restera longtemps.

Je féliciterai les honorables membres qui ont proposé (M. Cormier) et appuyé (M. Porteous) l'adresse non pas de l'habileté avec laquelle ils l'ont fait, mais plutôt de ce qu'ils faisaient alors leurs premiers discours dans cette enceinte, comme moi, en ce moment. J'en profiterai aussi pour féliciter le très honorable chef de l'opposition, mon leader. C'est son programme qui m'a fait changer d'allégeance politique, de la même manière que l'honorable ministre de la Justice (M. Guthrie) et, comme un autre honorable membre me le fait remarquer, de la même manière aussi que l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion). C'est la politique de développement du commerce étranger qui est responsable du changement dans mon cas. Je me suis rangé avec le parti libéral, parce que c'est sa politique qui a fait passer le Canada du rang de colonie à celui de nation; c'est également elle qui a porté le Canada au cinquième rang des nations du monde pour le volume du commerce.

Je me permettrai aussi de féliciter le premier ministre du Canada du beau témoignage de confiance qu'il a reçu du plus grand peuple de la terre, le peuple canadien. Je le félicite en mon nom et au nom de tous les membres de ce côté-ci de la Chambre. Nous le considérons comme le chef d'un parti politique opposé; mais aussi comme le premier ministre du pays, et je veux l'assurer qu'en cette qualité il peut compter sur mon entière coopération lorsqu'il prendra des dispositions pour sortir le Canada de la crise actuelle.

On a beaucoup parlé de la situation non seulement au Canada, mais dans tout le monde. Il est évident que nous nous intéressons surtout aux conditions qui existent au Canada. Actuellement les conditions ne sont pas favorables; elles sont tout le contraire, elles sont mauvaises. Si nous devions croire certains de nos amis des provinces des Prairies elles sont même pires que cela. En tout cas, tout le monde admet que la situation n'est pas rose. Quant aux causes, j'imagine qu'il y a autant

de théories pour expliquer cette dépression qu'il y a de personnes à la recherche de ces causes. Surproduction ou consommation insuffisante, vous avez là une raison manifeste. On parle aussi de la rareté de l'or; je ne suis pas de cet avis; je crois qu'il existe assez d'or pour répondre aux besoins de l'univers. Mais il y a une cause qui s'applique tout particulièrement au Canada, et je crois que c'est la propagande faite par le syndicat du blé ou qu'il a autorisée au cours de ces dernières années. Par cette propagande, et par ce système de forcer la vente au consommateur ultime, il a également encouragé la production du blé dans d'autres pays. En affirmant que le blé se vendrait $2 le boisseau à une date déterminée, je pense qu'il a fait beaucoup de tort au producteur canadien.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de discuter comment nous sommes arrivés là, mais bien de savoir où nous en sommes. Il faudra ensuite décider où nous voulons aller et quel moyen nous allons prendre pour nous rendre à destination. Pour indiquer notre position comme nation aujourd'hui, il me suffit de dire que nous sommes une des nations occidentales du monde; et pour établir mon point, je me représente le monde comme un grenier d'abondance. Il y a une plus grande variété et un plus fort volume de denrées dans le monde actuellement qu'à toute autre période de son histoire.

Cette forteresse d'abondance est entourée d'un mur magique qui est constitué par les machines de toutes sortes, la science, les moyens de transport et de communication. Or, cette enceinte se resserre de jour en jour et d'année en année, et par le fait même, les nations du monde sont forcément mises en contact plus intime les unes avec les autres et la concurrence s'accentue constamment. A mon avis, c'est ce resserrement qui a produit le dernier conflit mondial. Et le tassement s'est encore accentué au cours des quinze dernières années par suite de la limitation des échanges des articles de première nécessité si bien, qu'à l'heure actuelle, tous les pays souffrent d'une crise économique qui s'accompagne toujours d'un avilissement du mode d'existence. Voilà où nous en sommes à cette heure. Nous avons atteint la situation où cette contraction nous met en butte à la concurrence des autres nations du monde de sorte que le Canada est forcé d'accepter le mode d'existence qui prévaut dans les pays rivaux.

Où allons-nous? Dans l'enceinte de cette forteresse, les groupes nationaux commencent à se rendre compte que le seul remède à la maladie dont nous souffrons tous, c'est de franchir le mur d'enceinte afin d'avancer vers cette terre promise de la coopération internationale comportant des heures de travail plus courtes et un mode plus relevé d'existence. Tel est pour moi l'objectif que nous visons. Mais, il faudra des années avant que le remède produise son effet, étant donné que chaque pays tente vainement d'atteindre le but en élevant un mur tarifaire afin de se protéger contre ses concurrents.

Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation au Canada? Le moyen que je préconise, bien qu'il puisse paraître assez singulier à la lumière des discussions que nous avons entendues ici, c'est d'augmenter le volume de notre production et d'encourager la concurrence à outrance; le plan que je propose, j'ai tout lieu de le croire, est conforme au programme du parti conservateur. De fait, si nous voulons coopérer avec le Gouvernement, nos propositions doivent cadrer avec le programme du parti au pouvoir. Le plan que je propose procurera du travail aux Canadiens; il cadre bien avec le programme conservateur puisqu'il permettrait au Canada de prendre d'assaut les marchés mondiaux.

Au point de vue économique, il faut faire du Canada la Russie des nations capitalistes du monde entier. Il nous faut conquérir notre place au soleil. Il est nécessaire de faire des sacrifices en tant que pays, mais il faut aussi que tous les citoyens du Canada fassent leur part. Comment nous y prendrons-nous pour arriver à ce résultat? Mon honorable ami de Macleod (M. Coote), au cours de l'éloquent discours prononcé ces jours derniers, a préconisé l'avilissement de notre numéraire. Pour ma part, je ne puis accepter ce plan, car, nous pouvons atteindre le but par d'autres moyens qui nous permettent de maintenir le mode d'existence en vigueur. Nous voulons être mis au rang des principaux pays du monde et nous sommes orgueilleux du fait que partout notre dollar est au pair.

De quelle façon nous y prendrons-nous pour atteindre le but? En premier lieu, il faut augmenter la puissance d'achat par la mise en circulation de plus de numéraire et l'abaissement des taux d'intérêt; en second lieu, il faut diminuer les salaires; en troisième lieu, nous devons diminuer les frais de transport; quatrièmement enfin, et comme conséquence naturelle des trois premières réforme suggérées,—nous devrons diminuer les impôts. Voilà les seuls moyens que nous avons à cette heure d'abaisser le coût de l'existence et de diminuer en même temps les frais de production; cela nous permettrait de conquérir d'emblée les marchés mondiaux, grâce à cet abaissement des prix.

Du moment que les prix de revient seraient moindres, le tarif douanier cesserait d'être à l'ordre du jour. Nous pourrions fabriquer au pays les vêtements et les machines à bien meilleur marché que nous ne pourrions les importer de l'étranger. L'abaissement des frais de production nous permettrait de convertir en produits ouvrés la plus grande partie des ressources naturelles que nous exportons sous forme de matières premières ou de produits semi-ouvrés, à l'heure actuelle. Un autre résultat important de la mise en vigueur d'un pareil programme serait de ramener à leur juste valeur par rapport à l'objet produit certains frais obligatoires, comme l'intérêt, les frais de transport et les impôts. La Russie exceptée, le Canada serait alors le seul pays au monde où tout le monde travaillerait et nous l'emporterions sur les autres nations qui sont obligées de pourvoir aux besoins des chômeurs; tout homme désireux de travailler pourrait gagner sa vie au Canada.

La première réforme que je préconise, c'est-à-dire la création d'un système de réserve fédérale, aurait pour effet immédiat d'accroître sensiblement les fonds disponibles comme placements. Ce système mettrait les banques en mesure de consentir des prêts aux particuliers et aux entreprises industrielles,—chose qu'elles ne peuvent faire actuellement étant donné les sommes immobilisées sous forme de prêts aux agriculteurs et aux industriels, mais dont il est impossible d'obtenir la rentrée pour l'instant. Grâce à l'augmentation du montant global du crédit disponible, le taux de l'intérêt baisserait sans diminuer en rien le chiffre des recettes nettes des banques. Le relèvement du crédit serait accompagné d'un accroissement des capitaux disponibles pour le développement de nos industries. Plus de numéraire à des taux d'intérêt réduits aurait pour effet d'accroître la puissance d'achat de la population canadienne. La seconde réforme que je préconise, c'est que les salaires devraient être diminués ainsi que nombre d'entreprises industrielles l'ont déjà fait. Par suite de la diminution du coût de l'existence, à l'heure actuelle, ceux qui touchent un revenu fixe sont en bien meilleure posture qu'ils ne l'étaient en pleine ère de prospérité. Je proposerais une réduction de 20 p. 100 dans les salaires, mais en même temps il faudrait une réduction correspondante dans le coût de la vie.

M. HEAPS: Comment le pouvoir d'achat s'accroîtrait-il si l'on diminue les salaires?

M. HANBURY: Le coût de la vie est proportionné aux salaires; le pouvoir d'achat que représente une journée de travail ne sera pas inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Ce pouvoir d'achat d'une journée de travail s'accroîtrait le jour où le travailleur, dont le salaire contribue aujourd'hui au soutien des chômeurs,—et c'est là une chose que je souligne à l'intention des honorables députés de cette angle de la Chambre, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle ce sont les salariés en activité d'emploi qui payent les chômeurs,—n'aura plus à porter le fardeau que lui impose une plus forte demande de matériel humain. La diminution des salaires offre toujours des difficultés, mais je crois que nous pouvons faire voir aux travailleurs que leur collaboration dans cette crise nationale permettrait à des milliers d'entre eux de reprendre des emplois mieux rétribués que ceux qu'ils ont perdus. Je songe en ce moment à des milliers d'employés de chemins de fer,—et je parle de ces derniers parce qu'ils constituent un groupe des mieux organisés et qu'il est tout naturel de compter qu'ils ne verraient pas la chose d'un bon œil,—qui ont vu leur statut amoindri et leurs salaires diminués à la suite du fléchissement survenu dans le trafic ferroviaire; je songe à des milliers d'autres qui sont maintenant sur la liste d'attente et ne gagnent rien du tout. Je connais, en Colombie-Anglaise, des mécaniciens que l'on a, comme on le dit, fait dégringoler à des emplois de chauffeur et il en est même qui ont été réduits à travailler dans les rotondes à locomotives. Des chauffeurs ont été congédiés tout à fait ainsi que des ouvriers d'ateliers. Grâce à une plus forte production et à un plus grand trafic ces gens pourraient accepter une diminution de salaires et réintégrer leur emploi antérieur. Je puis compter sur la collaboration des travailleurs pourvu que ceux-ci aient à leur tour lieu de compter sur le concours que leur prêteront et l'industrie et l'Etat.

Je proposerais ensuite que l'on diminue de 20 p. 100 le prix du transport des marchandises, ce qui pourrait se faire en diminuant les frais de production, au moyen d'un outillage des plus parfaits, ainsi que par l'augmentation des recettes que déterminerait l'accroissement du trafic. De l'abaissement des salaires et de toutes autres charges, avec l'accroissement du commerce étranger et l'expansion générale des affaires, et en sus de cela, une diminution de 20 p. 100 dans les traitements des fonctionnaires publics, ne peut résulter autre chose que la réduction des impôts. De l'argent en plus grande abondance et à des taux plus faciles, des salaires moins élevés, de plus bas prix de transport des marchandises, des impôts moins lourds, constituent autant d'éléments propres à faire baisser les frais de production sans que cependant, il soit besoin de diminuer sensiblement le prix de vente exigé de nos cultivateurs, de nos pêcheurs, de nos mineurs dont les produits sont vendus sur les marchés du monde.

Il ne doit pas s'agir pour nous de manifester un mépris absolu des intérêts de tous les autres

nationaux ni d'une simple exploitation sans merci, mais de procurer du travail à tous les Canadiens. Il ne nous faut jamais perdre de vue l'amélioration du niveau de l'existence en Canada, ce qui sera tâche facile grâce à nos ressources, à notre éducation et à notre degré de civilisation. Pour améliorer notre genre de vie il faut que nous soyons prospères, et la prospérité ne règne pas au Canada aujourd'hui. Le premier rang dans le commerce mondial, la meilleure place au soleil, ira à la nation qui saura la première et le mieux comprendre les exigences de la situation économique mondiale à l'heure actuelle.

Je préconise l'adoption immédiate d'un programme que, sans cela, nous serons obligés d'adopter dans un avenir bien rapproché, et si nous attendons jusque-là, il est permis d'appréhender que nous ne soyons pas en mesure d'adapter nos institutions actuelles à l'application de ce programme. La science, le machinisme, les moyens de transport et de communications sont choses qui forcent le monde à avancer à une allure sans cesse grandissante. L'avenir immédiat ne laisse entrevoir qu'une guerre économique; la civilisation exige une trêve qui permettrait de réglementer la production en diminuant les heures de travail. Dans ce nouveau continent, éloigné des dissensions séculaires qui agitent l'ancien monde, la civilisation réclame une paix mondiale dans le domaine économique. Que toutes les nations se concertent et s'emploient au bien-être de l'humanité. Au premier ministre je dirai que nulle part au monde pourrait-on trouver à l'heure actuelle d'endroit plus propice que le Canada pour l'examen de cette question de coopération économique internationale. Jusqu'au jour où sera proclamé cette paix économique mondiale nous les Canadiens devrions nous appliquer courageusement à faire du Canada le baromètre du commerce universel.

M. T. M. CAYLEY (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, je sollicite l'indulgence de la Chambre pour les quelques observations que je compte faire. Depuis huit heures nous avons eu le plaisir d'entendre deux excellents discours. Cela me rappelle les paroles du premier ministre actuel (M. Bennett) lorsque, au cours de la campagne électorale, il est allé par tout l'Ouest à la recherche de pécheurs repentants. Il me semble que ces deux discours admirables sont aussi des invitations au repentir.

J'aimerais à dire publiquement avec quel plaisir j'ai accueilli l'entrée au cabinet d'un ancien compagnon de classe et d'un ami de toute la vie, le ministre de la Défense nationale (M. Sutherland); cette nomination fait vraiment honneur à ce bon vieux comté d'Oxford dont nous représentons chacun la moitié. Mon collègue d'Ontario (M. Moore) applaudit; il est également natif de ce bon vieux comté. Quant au reproche fait aux honorables députés occupant les banquettes ministérielles de s'absenter trop souvent, je ferai observer que mon excellent ami d'Oxford-Nord, le ministre de la Défense nationale, n'est pas du nombre. Il témoigne un vif intérêt aux délibérations de cette Chambre.

Je désire aussi manifester mon estime pour un autre de mes amis de longue date, avec qui j'ai eu le privilège d'aller à l'école. J'ai nommé le ministre de l'Agriculture (M. Weir). Il a dit qu'il a une lourde tâche sur les bras, et je n'en doute pas. Que tous deux soient assurés de ma coopération, parce que j'aime le Canada autant qu'eux.

A en juger par les discours des membres qui nous ont adressé la parole, et qui sont au courant de la situation dans leurs circonscriptions respectives, nous devons avouer que le monde vit des heures difficiles. Bien que certains collègues aient tenté de tenir le régime King responsable de la situation actuelle au Canada, on est d'avis en général qu'elle est due aux conditions économiques de l'univers. Si le ministère Bennett perd le pouvoir—et l'on prédit que cela ne tardera pas—espérons qu'il ne laissera pas un pire héritage que le précédent. Le gouvernement King a mieux réussi à sauver le pays d'une mauvaise impasse que ne l'eût fait le ministère actuel s'il eût dirigé le pays.

Dans un récent article du *New York Times*, Raymond B. Fosdick, avocat et auteur distingué, décrit ainsi la situation de l'heure présente:

> Dans un monde qui regorge de marchandises et a une capacité de production illimitée, nous sommes hantés par le spectre d'une oisiveté forcée dont les doigts osseux saisissent à la gorge notre vie industrielle. Apparemment, l'âge des machines n'est pas tant un problème de production de marchandises que d'acheteurs. Les chômeurs attendent des salaires pour se procurer ce dont ils ont besoin. Les manufactures dont les portes sont fermées attendent que les consommateurs aient assez d'argent pour reprendre leurs travaux. Malgré nous, nous sommes tombés dans un cercle vicieux.

Le progrès de la science et des inventions a plongé le monde dans cette crise. Il faut qu'il nous ramène des jours meilleurs. Certains prétendent qu'il importe d'abandonner les machines et de revenir de plus en plus au travail manuel. Les découvertes des temps modernes doivent nous pousser de l'avant. Il n'y a pas à songer à retourner en arrière, mais nous ne pouvons que nous conformer aux nouvelles forces et aux conditions qui ne cessent d'évoluer.

Le très honorable J. H. Thomas, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, s'est exprimé ainsi à la conférence impériale de 1930:

> Je ferais donc cette proposition à la conférence. Nous devons nous demander comment cette conférence, représentant l'empire, peut

contribuer sérieusement à la solution de nos difficultés et de nos problèmes. Il nous faut un projet et des remèdes de caractère pratique, parce que nous sommes en présence de circonstances dans lesquelles des remèdes de charlatan et du simple verbiage ne vaudront rien.

Le charlatan, selon le dictionnaire, est celui qui prétend posséder des capacités médicales ou autres. Il a d'habitude une panacée pour tous les maux. Il en était de même du sorcier avec ses incantations. Son traitement peut calmer la douleur momentanément, mais amène rarement la guérison. Le succès industriel du jour est dû à la disparition du charlatanisme, mais dans le monde des politiques et des hommes d'Etat, les sorciers et les enchanteurs existent encore. A ce sujet, je rappellerai le cas du sorcier malade à qui on demandait pourquoi il ne battait pas le tambour pour lui-même et ne prenait pas sa propre médecine. Il répondit: "Quelquefois le tambour va bien, la médecine agit bien, mais je suis malade". Le Canada est malade, mais le Gouvernement n'en continue pas moins ses incantations et prodigue ses remèdes de charlatan.

On a fort besoin d'une reconstruction sur une grande échelle. M. Thomas a dit que l'univers avait été assailli par une tempête économique, et il a imploré tous les représentants d'oublier l'esprit de parti, les promesses électorales en présence de l'urgence des temps, et de suggérer quelque remède sérieux. On comprend maintenant jusqu'à quel point cette opinion censure la politique de protection du Canada adoptée à la session spéciale de l'automne dernier, et les propositions hardies et téméraires du premier ministre lorsqu'il a parlé du "Canada avant tout".

En dépit des voix discordantes ici et là, on sent tout de même que les nations commencent à se rendre compte que nos conceptions politiques ne suivent pas le courant de notre organisation industrielle, et que nous croyons encore que nous pouvons maintenir un isolement politique dans un monde où l'isolement économique a disparu depuis longtemps. C'est notre défi.

Nous avons la Société des nations, conseil universel de justice, de grandes conférences mondiales sur les questions économiques et religieuses, et nos conférences impériales: tout cela contribuant à étendre l'action politique de manière à mieux répondre aux intérêts des nations constituantes.

Le relèvement continuel des tarifs douaniers au préjudice de tel ou tel pays n'est qu'un remède empirique. Il semble s'être développé autour de nous une faim dévorante de hauts tarifs, au point de nous laisser pour seul plaisir la préoccupation de nous faire payer réciproquement le plus cher possible.

[M. Cailey.]

On peut appliquer des tarifs sagement, mais pour cela il faut que les gouvernements possèdent toutes les données que peut procurer une enquête à fond. Car le droit de douane peut avoir des effets très défavorables, comme l'a constaté, à son grand effroi, le Gouvernement actuel dans le cas du verre à vitre. Tout gouvernement a besoin d'un conseil du tarif, composé d'experts et libre de toute préoccupation de parti, et il fait plaisir d'apprendre que le Gouvernement se propose de rétablir ce qu'il a si impitoyablement détruit à son avènement aux affaires.

Nous devrions nous inspirer du passé. Le Canada a eu ses périodes de grande prospérité et de progrès extraordinaires durant lesquelles son industrie s'est établie et développée, amenant l'aménagement de ses ports et l'extension de ses moyens de transport. Puis vint la période d'établissement agricole et la mise en valeur de ses millions d'acres de terre fertile. Ensuite, les produits canadiens transportés sur toutes les mers du globe, et le commerce étranger recherchant de plus en plus le Canada. Le pays progressait, parce que son commerce extérieur était florissant. Si merveilleuse que fut la prospérité du Canada sous le régime Laurier, c'est sous le ministère King qu'elle a atteint l'apogée. Je pourrais supplier le Gouvernement d'oublier ses promesses électorales, mais cela n'est point nécessaire, comme l'ont fait observer maints honorables membres. Je le supplie instamment toutefois d'adapter sa politique aux principes qui ont tant réussi au Canada sous l'administration de ces deux grands hommes d'Etat, et de se préparer à la prochaine conférence impériale dans l'esprit du budget Dunning. Le Parlement ferait bien aussi d'étudier les causes de la crise actuelle avec l'idée qu'il appartient aux représentants pondérés d'un grand peuple d'en prévenir le retour au lieu de tout abandonner à l'action providentielle. Je n'ai pas le moindre doute que le monde moderne n'arrive à trouver la solution du problème, lequel découle de l'introduction de la machine, non seulement dans l'usine, mais dans le foyer aussi. Le grand fait de la situation actuelle, c'est l'impuissance de l'homme devant la machine et devant l'insuffisance des directives politiques. La solution se trouve dans le rajustement rationnel des conditions tant nationales qu'internationales. Ni le libre-échange, ni le haut tarif ne remédieront à la situation dont la solution se trouve seulement dans une politique bien balancée de libre-échange et de protection modérée et d'avantages mutuels.

Le commerce extérieur ne consiste pas à batailler, mais à échanger. Quand l'ambassadeur du Canada à Tokio veut vendre du blé canadien au Japon, on lui demande ce que le Canada achètera en retour. La Chine en fait

autant lorsqu'il y va. Quand l'honorable député de King (M. Macdonald) voudra vendre des pommes de terre à Cuba, on lui demandera la même chose. Quand le premier ministre cherche à vendre du blé en Angleterre, on lui fait observer que la métropole achète déjà du Canada bien plus qu'elle ne lui vend, et on lui demande si le Canada achètera davantage. Qu'est-ce que le Canada achètera de l'Angleterre?

Pour le moment, il semble que la formule "Le Canada d'abord" doive restreindre considérablement le commerce extérieur canadien. Quelle qu'en soit la cause, en tout cas, la diminution de notre commerce extérieur est un fait actuel. Nos exportations diminuent, nos industries languissent et le problème du chômage s'aggrave. Notre jeunesse n'émigre pas beaucoup aux Etats-Unis, parce que la situation du voisin est encore pire, mais nombre d'artisans et de techniciens prennent le chemin de la Russie. Stephen Leacock, professeur d'économie politique à l'université McGill, adressant la parole sous les auspices du Junior Board of Trade de Montréal, à l'hôtel Windsor, disait, l'autre jour:

La Russie ne réussira pas; la Russie échouera. Le mécanisme démocratique tel que nous le connaissons ici n'existe pas en Russie. Là, c'est un immense troupeau qu'on mène et qui compte à peine. Mais on a consolidé la Russie.

Le professeur admet que l'on agit en Russie et que la situation deviendra plus difficile ailleurs où les choses languissent.

Leur rouage politique est calqué sur celui des partis aux Etats-Unis; leur système économique est basé sur celui des trusts américains.

Plus loin, M. Leacock dit:

Qu'allons-nous faire? Le virus du communisme s'infiltre dans l'âme de la jeunesse canadienne parce que nous ne faisons pas assez pour le pays, et le peuple le sait; nous mourons de faim dans un pays d'abondance et le peuple le sait. Nous devons édifier ici quelque chose qui servira de rempart contre les dangers du communisme.

Il ajoute:

Il s'agit de savoir si la Russie va échouer ou si nous allons échouer nous-mêmes. Au Cananada il va falloir nous mettre à l'œuvre. Nous avons des ressources pour faire vivre plus de dix millions d'habitants, si nous le voulons. Si la Russie peut construire des barrages, accumuler la production, nous pouvons en faire autant. Mais nous produisons trop. Jusqu'ici, nous considérions la chose comme un paradoxe intéressant. C'est un problème qu'il faut résoudre. Il nous faut une politique permettant à tous d'avoir du pain et de l'ouvrage. Il ne s'agit pas de l'aumône anglaise qui consiste à donner du pain sans travail. Ce système ne vaut rien.

Le plus grand problème, celui qui embrasse et comprend tous les autres, c'est l'amélioration de l'agriculture au pays. L'avenir du Canada dépend de la prospérité, du bonheur et de la satisfaction de l'élément rural. L'agriculture est l'industrie fondamentale de notre pays. Vu le besoin urgent où se trouve le cultivateur canadien, par suite de la gravité de la situation, le Parlement ferait bien de passer une plus grande partie de son temps en comité, au cours de la présente session, pour chercher une solution à ces difficultés. Je ne dépeindrai pas la sitution qui existe dans mon comté. Elle n'est peut-être pas aussi mauvaise que dans d'autres, mais je rencontre les cultivateurs chaque jour. Je les connais intimement, et je puis dire que nombre d'entre eux ont pris des engagements et se demandent comment ils vont s'en tirer. Ce sont de braves gens. Ils appartiennent au noble groupe des colonisateurs du pays et ils ne sont pas faciles à décourager. Je vais puiser à l'une des sources de renseignements les plus dignes de confiance concernant la situation actuelle de l'agriculture au Canada. J'ai ici un manifeste relatif aux conditions de l'agriculture, publié par le Conseil d'agriculture canadien. Les renseignements qui s'y trouvent n'ont pas été puisés dans une région quelconque du Canada, mais dans tout le pays. Le Conseil sait de quoi il parle. Il affirme ceci:

La situation actuelle de la population agricole dans le Dominion menace toute l'armature sociale et économique du pays. Les exhortations à l'optimisme et les déclarations niant l'étendue des souffrances et de l'appauvrissement de nos gens de la campagne ne changent rien aux faits, même lorsqu'elles sont faites par des hommes éminents. Les cultivateurs sont réduits à la pauvreté; leurs familles n'ont pas ce qu'il faut en fait de nourriture, de vêtements, ni d'instruction; ils ne peuvent acquitter leurs impôts, rembourser leurs hypothèques, continuer leurs paiements d'intérêts, payer leurs dettes sur leurs instruments aratoires, leur essence, leur huile et leurs autres achats nécessaires. Plusieurs n'ont pas de grain pour les semailles du printemps et seront forcés de s'endetter davantage pour en acheter. Même le petit nombre de ceux qui jusqu'ici ont été dans l'aisance ont subi une régression et risquent d'être engloutis.

Depuis plusieurs années, le Conseil d'agriculture canadien, parlant au nom des organisations provinciales de cultivateurs, proteste contre les désavantages imposés à l'industrie agricole par les exactions tarifaires, les frais de transport élevés, les facilités de crédit insuffisantes et coûteuses l'injustice des modes d'imposition pour n'indiquer que leurs principaux griefs. Ses protestations ont été sans effet. Aussi lorsqu'est survenue la dépression universelle résultant des frais et des ravages de la guerre, aggravée par les jalousies nationales et les rivalités économiques qui se sont fait jour, le cultivateur canadien a été totalement incapable de résoudre les difficultés et de faire les sacrifices nécessaires. Le maintien des conditions actuelles pendant une autre année de récolte compromettra gravement la situation des institutions finan-

cières et industrielles du Dominion. Les banques, les sociétés d'administration, de crédit foncier et autres institutions de crédit vont se trouver en possession des terres et des biens meubles qui constituent la garantie de leurs prêts, mais ne trouveront pas d'acheteurs pour les en débarrasser. Leurs garanties vont se trouver dépréciées au point de nécessiter l'effacement de très fortes sommes qui se trouveront perdues. Les manufactures et la grande armée des agences de distribution vont tomber dans le marasme faute d'acheteurs. Les cultivateurs vont être dépossédés ou obligés de passer de longues années à se débattre pour liquider les dettes de principal et d'intérêts accumulés. Beaucoup deviendront fermiers à bail ou valets de ferme et vivront beaucoup moins bien qu'auparavant.

J'ai entendu les opinions exprimées des deux côtés de la Chambre quant aux causes de la malheureuse situation où se trouvent les cultivateurs. Certaines gens accusent les cultivateurs de paresse; d'autres parlent de mauvaise administration; d'autres disent qu'ils achètent trop et d'autres qu'ils n'achètent pas assez. S'il y a au pays une catégorie de gens qui reçoit plus de conseils gratuits que les autres de la part des philosophes à col blanc assis dans leur fauteuil, c'est celle des pauvres cultivateurs. Dans l'embarras actuel, ils ont besoin de quelqu'un pour leur montrer comment vaincre les difficultés auxquelles ils ont à faire face. Que doit-on leur indiquer? Comment faire tout l'ouvrage qui se présente sur une terre de 100 acres sans aide, comment cultiver, récolter et vendre les récoltes, construire les bâtiments et les entretenir, être mécaniciens, agriculteurs, payer les intérêts sur les hypothèques, payer les impôts, nourrir et vêtir leur famille, soutenir l'église et les institutions locales et pourvoir aux cent autres besoins que je n'ai pas le temps d'énumérer.

L'agriculteur se trouve avec de grosses obligations financières au moment où le prix de ses produits est à la baisse. Il lui faut supporter les charges d'une ferme, d'instruments achetés à prix fort, et cela avec un revenu à peine suffisant pour faire vivre sa famille. Je le répète, l'amélioration de la situation du cultivateur comprend dans une large mesure la solution des autres grands problèmes de rénovation industrielle et du chômage. Le premier ministre a promis nettement qu'il apporterait remède à la situation et l'agriculteur attend en conséquence avec un vif intérêt l'avènement du grand jour qui verra cet accomplissement.

Nos banques ont passé au crible de la critique de bon nombre d'honorables députés. Elles pourraient peut-être se montrer un peu plus larges sous forme d'avances, mais quand on pense au nombre de banques américaines qui ont sombré, on peut être fier de notre

[M. Cailey.]

système bancaire et avoir confiance dans ces institutions.

Ce qui importe davantage c'est l'adaptation de nos institutions aux conditions et aux besoins modernes envisagés du point de vue mondial. L'interdépendance internationale est évidente; nous ne pouvons nous suffire; il nous faut des clients; l'échange des produits est indispensable. Voici l'heure de l'empire, son heure choisie, l'occasion de se consolider, de résoudre les problèmes économiques et sociaux de manière à assurer la paix et la liberté à une population de 450 millions. Nous avons un besoin urgent d'une commission impériale en activité constante, et non pas intermittente, une commission d'experts et non de politiciens. Je le répète, il nous faut des marchés nouveaux et de plus en plus nombreux. Où les trouver? Des économistes et des hommes d'état affirment qu'il y a de par le monde une population d'un milliard susceptible de devenir des clients pour notre excédent de production, et qu'une politique appropriée,—comprenant évidemment une politique libérale de commerce,—en ferait vraiment des consommateurs. Tous les grands problèmes que nous avons actuellement à résoudre en Canada, aide à l'agriculture, surproduction, renaissance industrielle, emploi de la main-d'œuvre, maintien du genre de vie, continuité dans le progrès, bienveillance internationale et conséquemment la paix internationale; tout cela me semble dépendre de l'expansion de notre commerce extérieur.

Si nous ne voulons pas renoncer à notre genre d'existence; si nous ne voulons pas voir nos industries oisives et le chômage qui s'ensuit; si nous ne voulons pas que l'agriculteur abandonne la terre pour devenir un concurrent additionnel de la main-d'œuvre dans les villes; si nous voulons éviter une période de régression avec toutes ses conséquences faciles à prévoir, il me semble qu'il faut rejeter toute politique étroite et mesquine et lui substituer une politique financière commerciale et économique d'envergure internationale. Mais semblable politique ne peut jamais entrer dans la conception conservatrirce vouée à la protection excessive et à l'isolement économique. Elle ne saurait venir qu'avec l'ascendant du parti libéral dont la politique douanière large et généreuse s'applique au monde entier. Et c'est là, à mon avis, la politique canadienne par excellence, la politique du Canada avant tout; car elle comprend tout.

Out of the wreck of ages
We grasped that truth divine,
It fires us still,
And, by God's will,
It shall to the end of time.

It shall lead and lift us upward
To a truer strength of soul;
It shall banish fear.
And bring us near
The freeman's destined goal.

M. Gardiner propose le renvoi de la suite du débat.

Adopté.

La séance est levée à neuf heures et quarante minutes.

LUNDI, 20 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

PREMIERE LECTURE

PROJETS DE LOI D'INTERET PRIVE

Bill n° 30, déposé par M. Rowe, concernant la St-Lawrence River Bridge Company.

Bill n° 31, déposé par M. Munn, concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.

SERVICE CIVIL

DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR RELATIVEMENT À LA MISE À LA RETRAITE DES EMPLOYÉS DE CE DÉPARTEMENT.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Intérieur voudra-t-il faire connaître à la Chambre pendant combien de temps encore doive se continuer le renvoi d'employés dans ce département et, s'il y a lieu d'en parler, ce que l'on a fait jusqu'ici pour reprendre dans le service ceux qui en ont été congédiés?

L'hon. THOMAS G. MURPHY (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, il me serait évidemment impossible de répondre à la première partie de cette question, mais quant à la deuxième partie, c'est-à-dire, ce que le ministère a fait pour venir en aide à ces employés, je pourrais dire que la réponse a déjà été plus ou moins donnée.

Il serait peut-être de bon aloi de dire ici quelques mots relativement à cette question. L'ancien ministre de l'Intérieur a posé certaines questions dans cette Chambre et a manifesté beaucoup de sollicitude pour ces employés. Il est d'avis que le Gouvernement devrait prendre des mesures pour adoucir le sort de ces fonctionnaires qui ont été mis à la retraite ou qui ont été congédiés. Je vous avoue que la situation qui m'est faite à l'heure actuelle n'est pas des plus agréable. Parce qu'on a remis aux Provinces des prairies leurs ressources naturelles, un certain nombre d'employés ont constaté depuis huit ou neuf mois que leurs positions avaient été abolies. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas ici d'un état de choses dont il me faille accepter l'entière responsabilité, car ces ressources ont été remises aux provinces avant l'arrivée au pouvoir du présent Gouvernement ou avant que j'eusse l'honneur de diriger les opérations de ce département. Il est quelque peu étonnant d'entendre l'ex-ministre s'apitoyer avec tant de sollicitude par suite du fait que l'on n'a pris aucune mesure pour venir en aide à ces employés dans les conventions avec les provinces de l'Ouest ou dans la loi qui a confirmé ces stipulations de ces conventions. On aurait fort bien pu ne pas se contenter de discuter; au aurait pu prendre des mesures de nature à assurer l'avenir de ces employés. Du reste, on ne trouve rien dans les conventions ou dans la loi assurant quoi que ce soit à ces employés.

On a aboli les positions d'environ 591 employés qui faisaient partie de ce que l'on pourrait appeler le service extérieur. Les provinces ont pris à leur emploi un certain nombre d'entre eux, mais rien ne nous fait voir que l'ancien ministère ait pris quelques mesures pour venir en aide à ces employés. Tout ce que j'ai pu trouver, c'est une lettre écrite par l'ancien ministre qui formulait l'espoir que l'on ferait quelque chose.

Les ressources naturelles ayant été remises à ces provinces, il s'ensuit qu'il n'y a plus de travail pour ceux qui jusque-là étaient employés dans plusieurs des services de ce département. Parlant précisément de cette question le 1*er* mai 1930, l'honorable chef de l'opposition a dit ce qui suit:

Puis-je donner à mon honorable ami les raisons qui ont décidé le Gouvernement à ne pas attendre la décision des tribunaux avant de transférer les ressources naturelles aux provinces de l'Ouest? Il était parfaitement évident que les conventions conclues avec le Manitoba et l'Alberta seraient sanctionnées et que cela signifierait qu'en ce qui regarde le ministère de l'Intérieur ce département cesserait plus ou moins d'exister.

L'hon. M. Bennett: *Functus officio.*

Le très hon. Mackenzie King: Parfaitement; ce département du service public était destiné à disparaître pour ainsi dire en tout cas les deux tiers, de sorte que nous aurions continué à maintenir ce département du service public à la seule fin d'attendre la décision des tribunaux. Voilà une des raisons de notre attitude.

Le 2 mai 1930, en réponse à une question de l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley), voici ce qu'a dit l'honorable chef de l'opposition:

Je crois pouvoir promettre à mon honorable ami que le nombre n'en sera pas augmenté.

Comme il le sait, la Chambre a adopté aujourd'hui une loi pour la rétrocession aux trois province de l'Ouest de leurs ressources naturelles et aussi de certains terrains à la Colombie-Anglaise. Quand ce transport aura été effectué, on pourra se dispenser complètement du département de l'Intérieur. Il y aura une réorganisation des départements de l'Immigration et des Affaires indiennes, de même que du service forestier et d'autres services auxiliaires.

Ces remarques démontrent que le gouvernement de l'époque avait l'intention de restreindre considérablement le champ d'action de ce département. Comme je l'ai déjà dit, il n'a, malgré cette intention, pris aucune disposition pour assurer l'avenir de ces employés.

Quand le Gouvernement actuel a pris le pouvoir, c'est la première chose qui m'a été signalée. Sachant que beaucoup de ces employés se trouveraient sans emploi quand s'effectuerait la réorganisation, j'ai adressé à chacun de mes collègues une lettre, leur demandant, à eux et à leur département, d'engager le plus grand nombre possible de ces employés du département de l'Intérieur qui étaient susceptibles d'être mis à la retraite. Cette lettre datée du 2 octobre 1930, est ainsi conçue:

Mon cher collègue,

A la suite du transport des ressources naturelles aux provinces de l'Ouest, mon département va avoir un excédent de fonctionnaires bien exercés et possédant une longue expérience.

Tous ces employés s'attendaient à rester à l'emploi de l'Etat jusqu'au moment prévu pour leur retraite et ils ont arrangé leurs affaires personnelles en conséquence. Si l'on ne peut pas leur trouver une place dans le service administratif, le Gouvernement devra leur accorder une pension ou toute autre considération à laquelle la loi leur donne droit en vertu de leur contribution. Les employés visés ont déjà demandé qu'on leur accorde plus que ne prescrit la loi de retraite.

Vous pouvez voir qu'il serait de bonne politique de donner la préférence à ces employés, là où l'on a besoin d'augmenter le personnel. Certains services entreprennent de nouveaux travaux et dans certains cas le budget n'a pas prévu de positions permanentes où des employés déjà nommés à titre permanent seraient susceptibles de permuter. Pour surmonter cette difficulté, je suis prêt à autoriser de prêter les employés permanents que le département de l'Intérieur a en trop jusqu'à la fin de l'année financière, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1931,—leurs appointements ayant été votés jusqu'à cette date —pourvu que vous vous engagiez à créer des positions pour les garder après cela. La Commission du service civil est au courant de la chose et est disposée à faciliter ces permutations.

Si votre département a besoin d'aide, je vous conseille de désigner un de vos chefs de service qui s'abouchera avec un représentant de notre département, afin de bien analyser la situation en vue de la permutation des employés du ministère de l'Intérieur qui possèdent les aptitudes voulues.

[L'hon. M. Murphy.]

Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans le service administratif, mais je m'aperçois qu'il n'est pas facile de faire permuter un employé d'un département dans un autre. Beaucoup de choses s'y opposent. D'abord, il y a l'ambition naturelle des employés qui désirent de l'avancement quand l'occasion se présente. Cela s'applique à tous les échelons de la hiérarchie administrative, si bien que le seul emploi qui peut rester libre est le plus bas; or, un employé du département de l'Intérieur qui a un certain chiffre d'appointements ne tient guère à accepter une réduction aussi sensible. Je ne dis pas que chaque fois qu'une place devient libre elle doive être remplie par un employé ayant perdu sa position dans un autre département, mais il est du moins juste qu'il ait la même occasion que les autres de la briguer. Tous les employés seraient ainsi sur le même pied, mais les bureaux,—et l'on ne peut blâmer le Gouvernement pour cela,— sont des institutions exclusives dont la porte est fermée à ceux de l'extérieur. En outre, très souvent, un employé d'un département comme celui de l'Intérieur, sachant qu'il y a une place vacante dans un autre service, préfère rester là où il est et attendre son tour, plutôt que de permuter.

Cette situation n'est pas nouvelle. Dans le département de l'Intérieur l'on savait depuis quatre ans que cette réorganisation devait se produire, et il en a été question plus que jamais cette année. Je ne suppose pas qu'un seul employé de ce département n'ait pas été parfaitement au courant de la chose depuis un an ou, au moins, dix mois.

J'ai fait part à la Chambre de ce qui s'était passé jusqu'ici. Nous avons maintenant commencé une autre année financière et le budget indique que les crédits sont bien diminués. On a critiqué le département, en disant qu'il avait été très cruel envers ces employés. Certes, ils ont été congédiés. Comment aurait-on pu effectuer ces destitutions autrement qu'en donnant avis aux intéressés? La loi du service civil statue que, lorsque la position d'un fonctionnaire est abolie ou que l'on n'a plus besoin de ses services, il lui sera accordé une certaine période de congé. Pour ce qui concerne le ministère de l'Intérieur dont il est question actuellement, cette période de congé variera de deux à six mois. Ces employés ne sont pas renvoyés à une heure d'avis; en pratique, c'est plutôt un avis de deux à six mois qu'ils reçoivent, période durant laquelle leur plein traitement sera payé. Les instructions suivantes ont été données aux divers chefs de division du ministère lorsqu'il fut question de la réorganisation projetée:

En vue d'effectuer les réductions de personnel afin d'amener la liste d'émargement dans les

limites des chiffres établis par la trésorerie, le ministère agira de concert avec la Commission du service civil.

Pour ce qui concerne ceux des membres du personnel qui devront être maintenus en service, la préférence sera accordée selon l'ordre suivant, pourvu que nul fonctionnaire ne soit retenu à moins d'avoir les capacités nécessaires pour remplir les fonctions de l'emploi...

C'est-à-dire que les capacités constituent la première condition requise.

1. Ceux qui se sont enrôlés au Canada et ont fait du service actif sur un théâtre quelconque de la guerre et qui ont des responsabilités domestiques.
2. Les autres employés ayant charge de famille.
3. Ceux qui se sont enrôlés au Canada et ont été en service actif sur un théâtre quelconque de la guerre et qui n'ont personne à leurs charges.
4. Les autres qui n'ont pas de famille.

D'une façon générale il sera impossible de retenir les fonctionnaires âgés de soixante-cinq ans ou qui ont trente-cinq ans de service, à moins que le maintien de cet employé en fonctions soit absolument nécessaire au besoin du ministère.

A la suite de ce qui précède, des conférences ont eu lieu avec les chefs des diverses divisions et la chose leur a été expliquée parfaitement. De plus, les noms des employés mis à la retraite ou qui ont reçu avis de leur renvoi sont inscrits à la Commission du service civil pour nomination dans toute autre division de l'administration lorsqu'il surviendra de nouvelles vacances. La loi est ainsi bien observée telle que je le comprends et selon la loi du service civil, chapitre 22, article 54, qui se lit comme suit:

Un employé exerçant un emploi permanent qui doit être aboli ou dont la nécessité a cessé, doit être mis en disponibilité et son traitement discontinué, mais son nom doit être placé, dans l'ordre établi par les règlements de la Commission, sur la liste des personnes éligibles à la classe d'emplois dont il a été démis temporairement ou à tout autre emploi pour lequel il peut avoir été reconnu apte.

C'est ce qui a été fait dans le cas de chacun des employés qui ont perdu leur position. Je ne crois pas devoir en dire davantage à cette heure, mais, si la question devait être soulevée de nouveau, je suis bien prêt à expliquer ma position aussi clairement que possible à la Chambre.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Est-ce que le ministre me permettrait de lui poser une question à ce sujet?

Je suis heureux d'être arrêté à ce moment par l'entrée de l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) avec qui j'ai eu l'honneur de siéger pendant plusieurs années. Je suis heureux de le voir revenu à la santé.

J'allais demander au ministre s'il est vrai que dans certaines divisions de son ministère qui sont maintenues sous la direction fédérale, un certain nombre de fonctionnaires ont été renvoyés.

L'hon. M. MURPHY: Je ne saisis pas parfaitement la question.

L'hon. M. MARCIL: Un journal du matin annonce que dans certaines divisions du ministère de l'Intérieur qui demeurent sous la direction du gouvernement fédéral, un certain nombre de fonctionnaires ont été destitués. Je veux parler du service hydrographique, du service géodésique et de la division des parcs.

L'hon. M. MURPHY: Le service hydrographique ne relève pas du ministère de l'Intérieur, mais bien du ministère de la Marine Les autres services, tels que le service géodésique, les levés topographiques, le service des frontières internationales, sont encore sous la direction du ministère, mais toutes les divisions du ministère de l'Intérieur sont plus ou moins affectées dans cette nouvelle organisation.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable ministre de l'Intérieur au cours de ses remarques, parce que, comme les autres membres de la Chambre, je pensais que c'était un privilège d'avoir l'occasion de l'écouter et d'entendre ce qu'il avait à dire au sujet de cette question importante.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Que le très honorable député me pardonne si j'interviens, mais, lorsque en début de séance une question est posée et que réponse est faite à cette question, l'incident est clos.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est précisément à quoi je veux en venir. Je n'ai pas interrompu mon honorable ami pendant qu'il parlait, bien que j'eusse pu le faire en soulevant une question de privilège. Au cours de ses remarques,—qu'il l'ait fait sciemment ou inconsciemment,—le ministre ne s'est pas restreint à répondre à la question posée, mais a poursuivi la discussion en réponse à une question inscrite au *Feuilleton*. Le procédé était tout à fait irrégulier et je vais vous demander la permission, monsieur l'Orateur, d'avoir la même latitude en répondant à un argument posé par le ministre. Votre Honneur peut l'interpréter comme question de privilège si elle le veut—qui mérite une réponse immédiate, je pense. Je n'ai pas cru devoir interrompre le ministre, mais je savais tout de même qu'il s'écartait de la question, et j'espère que la Chambre ne désapprouvera pas ce que je vais dire quand elle m'aura entendu.

Le leader suppléant du Gouvernement ne me blâmera sans doute pas si je saisis cette

occasion pour offrir nos vœux à l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) de retour à la Chambre et le féliciter d'être maintenant aussi bien portant et aussi fort. Nous espérons tous qu'il est complètement rétabli de sa récente grave maladie.

Voici où je veux en venir, monsieur l'Orateur: mon honorable ami le ministre de l'Intérieur a essayé, intentionnellement ou non, je ne le sais pas, de faire croire, que la situation dans laquelle se trouvent actuellement les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur est le fait d'une négligence du Gouvernement précédent.

Des VOIX: A l'ordre!

Le très hon. MACKENZIE KING: Si c'était là l'intention du ministre, je veux discuter ce point comme question de privilège et j'ai le droit de prendre la parole. Je le répète, je ne prétends pas que l'insinuation du ministre ait été intentionnelle. Je désire relater les faits correctement, si l'on me le permet. Voici ce que je désire signaler à l'attention du ministre et des autres membres de l'Assemblée. La loi concernant la cession des ressources des provinces n'a reçu la sanction royale que le jour de la dissolution du Parlement et la date du transfert était encore plus reculée. Dans ces circonstances, on ne pouvait rien faire à ce moment-là et l'on n'avait rien pu faire auparavant pour effectuer la permutation des fonctionnaires, car leur travail était encore nécessaire pour quelque temps. En réalité, les ressources ne furent pas transférées définitivement avant le mois d'octobre, au moins en ce qui concerne les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, et il était indispensable de conserver les services des employés jusqu'à la date même du transfert.

Pour ce qui est des mesures qu'on aurait pu prendre à l'avance, je me souviens que déjà en 1926 le Gouvernement pensait avoir conclu un arrangement avec la province de l'Alberta, mais nous découvrîmes ensuite que le gouvernement de cette province, pour quelque raison, ne désirait pas que la cession eût lieu à ce moment-là et elle n'eut enfin lieu que quatre ans plus tard. A la dernière session du dernier Parlement, nous avions toutes les raisons de penser que les négociations allaient se terminer d'une manière satisfaisante, mais nous n'en avions encore aucune garantie au moment de la dissolution du Parlement. C'est pourquoi le Gouvernement d'alors se trouvait très gêné dans ses tentatives de s'occuper du sort des fonctionnaires qui allaient se trouver dans l'embarras après la cession des ressources. Je tiens à expliquer clairement que le transfert eut lieu au cours du mois d'octobre, au moins quant à ces deux provinces.

On devrait également tenir compte d'un autre fait. Dans l'intervalle, il y eut des élections générales. Dans l'ordre des choses, il était difficile, sinon impossible, au Gouvernement d'anticiper le résultat des élections et de statuer sur la situation dans laquelle les employés pouvaient se trouver après les élections. Je pense que cela est bien clair. Si, par exemple, le Gouvernement d'alors s'était occupé de ces fonctionnaires avant les élections, on eût prétendu immédiatement que ces dispositions étaient prises en vue des élections et les honorables députés qui nous blâment maintenant de ne pas avoir pris de précautions nous eussent aussi vigoureusement attaqués si nous avions pris des dispositions à l'avance. Nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions alors, nous proposant de continuer si nous étions revenus au pouvoir, ou d'en laisser la responsabilité à nos adversaires, si au contraire c'était eux qui prenaient la direction des affaires.

Nous ne contestons pas que plusieurs de ces fonctionnaires ne peuvent être gardés dans leurs anciennes situations, mais nous critiquons la façon sommaire dont un grand nombre ont été congédiés et la brièveté du délai accordé sans parler des autres inconvénients résultant pour eux de la perte de leur postes.

M. l'ORATEUR: Les mêmes raisons qui ont porté le très honorable chef de l'opposition à ne pas interrompre le ministre de l'Intérieur ont également empêché l'Orateur d'enlever la parole à ce dernier. Comme on accorde une grande latitude à un ministre ou au chef de l'opposition parlant avant l'ordre du jour, je ne saurais mieux faire que de signaler à la Chambre l'article du règlement relatif à ce sujet et qu'on a violé, jusqu'à un certain point, depuis le début de la session. Je vais lire le résumé qu'a fait Beauchesne des lignes écrites par Bourinot à ce propos:

Au moment où l'Orateur passe aux affaires à l'ordre du jour, et avant que le greffier adjoint en donne lecture, une coutume consacrée par l'usage à défaut d'une règle précise, permet aux membres d'offrir à la Chambre des explications sur une question d'intérêt personnel ou d'interroger le ministère au sujet d'un compte rendu inexact de leurs discours, paru dans les documents officiels ou dans les journaux; ou de nier certaines accusations faites à leur adresse dans les journaux; ou touchant une interprétation erronée de leurs observations à une occasion antérieure et qu'auparavant ils n'avaient pas eu l'occasion de rectifier; ou touchant le retard apporté à la production de documents demandés ou l'insuffisance de la documentation déposée sur le Bureau en vertu d'un ordre de la Chambre, ou touchant la situation dans le domaine de l'administration publique ou d'autres questions d'intérêt public. Toutefois, ces ob-

servations doivent être concises; en effet, elles ne sont que tolérées, puisque, à ce moment, il n'y a rien en délibération devant la Chambre et aucune discussion ne doit être admise après qu'un ministre a répondu à une question, pas plus qu'à la suite des explications d'un député sur un fait personnel. Le député qui pose une question ne doit pas blâmer la conduite du ministère. Si un député désire donner à la Chambre des explications d'un caractère personnel touchant les observations d'un autre député, il faudra que ce dernier soit à son siège.

Je signale aussi l'article 45 du règlement, également explicite:

Il faut donner un préavis de 48 heures. . . pour inscrire une question au *Feuilleton*...

On conviendra que les questions posées avant le passage à l'ordre du jour doivent différer absolument de celles qu'on peut inscrire au *Feuilleton*. Je prie donc la Chambre de m'aider, dorénavant, à faire respecter aussi bien la règle que la coutume.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi, 17 avril, sur la motion de M. Max-D. Cormier tendant à l'adoption d'une adresse à S. Exc. l'Administrateur en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement présenté par le très honorable M. Mackenzie King.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de saisir l'occasion d'exprimer la satisfaction que j'éprouve à revoir le ministre du Commerce (M. Stevens) à son siège. La Chambre a beaucoup regretté son absence, depuis le début de la session. Nous espérons tous qu'il ne sentira plus les effets de sa maladie. C'est un plaisir véritable que de le revoir parmi nous.

Avant de passer au sujet de mon discours, je tiens à remercier l'honorable représentant de Régina (M. Turnbull) des bonnes paroles qu'il m'a adressées, dans son discours. Je l'assure que je les ai appréciées à leur juste valeur et je le prie d'accepter mes sincères remerciements.

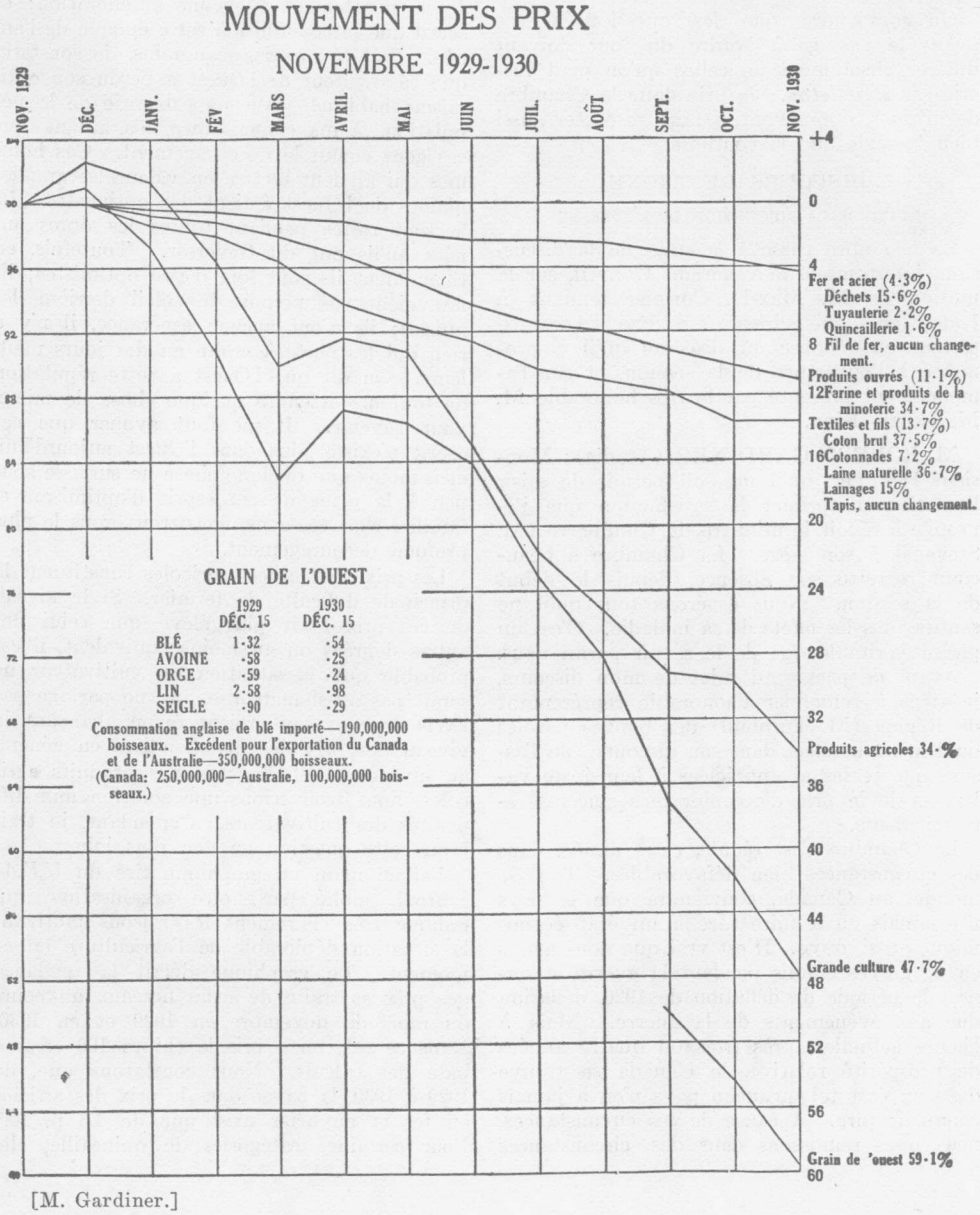
La Chambre s'est réunie, cette année, dans des circonstances bien défavorables. Tout le monde, au Canada, conviendra que le pays n'a jamais eu à faire face à un état économique aussi grave. Il est vrai que nous avons eu de graves ennuis pendant la guerre et durant la période de déflation de 1920, déflation due aux événements de la guerre. Mais, à l'heure actuelle, après trois ou quatre années de prospérité relative, le Canada se trouve dans un état tel qu'aucun pays n'en a jamais connu de pire. A cause de ces circonstances, nous nous réunissons dans des circonstances assez fâcheuses. Chaque membre de la Chambre a donc le devoir d'accorder la plus grande attention aux problèmes qui se posent à nous. Quant à moi, je représente une circonscription purement agricole, comme on ne l'ignore pas. A l'exception de l'exploitation peu importante de houillères, il n'existe aucune industrie en dehors de l'agriculture, dans la circonscription d'Acadia. A cause de ce fait, je représente d'abord, dans cette enceinte, l'agriculture.

Durant le congé de Pâques, je sui allé dans l'Ouest. Je m'y rendais pour examiner l'état de choses qui s'y remarque à l'heure actuelle. Je ne m'attendais à aucune amélioration; ce serait une impossibilité à cette époque de l'année. J'ai été surpris, néanmoins, de constater que l'agriculteur de l'Ouest a perdu son optimisme habituel. Aucune catégorie de la population, à ma connaissance, n'a autant que ces gens connu le découragement. Ces hommes qui allaient mettre en valeur les grandes plaines de l'Ouest étaient des optimistes. Ils le sont restés pendant toutes les dures années qu'ils ont dû traverser. Toutefois, en ce moment ils sont loin d'être optimistes; ils ne voient pas poindre le soleil derrière les nuages; ils n'ont aucune espérance, il n'y a rien qui les porte à croire en des jours meilleurs. On dit que l'Ouest a cette réputation de toujours attendre quelque chose de mieux pour l'avenir. Il me faut avouer que cet esprit n'existe plus dans l'Ouest aujourd'hui, et à moins que quelque chose ne surgisse sous peu à la place de cet esprit d'optimisme si familier chez ces gens, nous trouverons le plus profond découragement.

Les prix des denrées agricoles constituent la principale difficulté du fermier. Si le niveau de ces prix était plus élevé que celui des autres denrées ou au moins équivalent, il est probable que la situation du cultivateur ne serait pas aussi mauvaise. Je ne partage pas l'avis de ceux qui croient qu'en abaissant le niveau des prix des marchandises en général au niveau actuel des prix des produits agricoles, nous trouverions une solution aux difficultés des cultivateurs. Cependant, je traiterai cette question un peu plus loin.

J'ai en main un graphique tiré du *U.F.A.*, journal publié par notre organisation, qui indique très clairement les raisons motivant la situation déplorable de l'agriculture en ce moment. Le graphique décrit la tendance des prix et traite de leurs niveaux au cours du mois de novembre en 1929 et en 1930. Dans ce cas, on a pris le chiffre 100 comme base des calculs. Nous constatons que, de 1929 à 1930, la baisse dans le prix des articles en fer et en acier n'est que de 4.3 p. 100. Pour certaines catégories de quincaille, elle

est de 1.6 p. 100. Il n'y a pas de changement dans le prix du fil de fer. Les produits manufacturés accusent une baisse du 11.1 p. 100. Cependant dans le cas de la farine et des produits de la mouture, les prix ont fléchi de 34.7 p. 100. Je ferai remarquer aux honorables membres que le plus fort de la baisse dans le prix des denrées s'est fait sentir sur ces produits dont la matière première est fournie par les cultivateurs. Passons ensuite aux textiles et aux fibres. Ici il y a un fléchissement de 13.7 p. 100. Cependant, le prix du coton brut est descendu d'environ 37.5 p. 100. Me permettrez-vous d'interposer ici une question? Comment se fait-il que le prix des cotonnades ne soit pas baissé d'avantage? Est-ce à cause de la législation d'urgence adoptée à la dernière session que le prix de la matière brute accuse une baisse de 37.5 p. 100 et que le produit fini n'est baissé que 13.7 p. 100? Descendons la liste jusqu'aux produits de la ferme. Ces produits ont fléchi en général de 34 p. 100, et les céréales de 47. p. 100. Nous arrivons ensuite à la difficulté réelle qui embarrasse l'agriculteur de l'Ouest. Je veux faire allusion aux prix du grain de l'Ouest qui, d'après ce graphique, accusent un fléchissement de 59.1 p. 100.



[M. Gardiner.]

De l'autre côté du graphique je trouve un tableau où il est question du grain de l'Ouest. Vous y trouvez le niveau des prix au 15 décembre 1929 et à la même date en 1930. En 1929 le blé se vendait $1.32 le boisseau, tandis qu'en décembre de l'an dernier il ne se vendait que 54 cents le boisseau. Monsieur l'Orateur, je demande la permission à la Chambre d'insérer ce graphique au hansard parce qu'il illustre parfaitement la situation agricole actuelle.

J'ai par devers moi un autre tableau qui nous fait toucher du doigt la situation sous un angle absolument différent. Ce tableau fut préparé par le bureau de notre association et il fut présenté au ministre du Revenu national au cours de la tournée qu'il fit dans l'Ouest l'automne dernier. Je me bornerai à citer les chiffres afin d'établir la valeur d'échange d'un boisseau de blé à l'heure actuelle comparativement à ce qu'elle était il y a quelques années.

Puis-je faire observer, monsieur l'Orateur, que les prix en question sont de dates correspondantes pour les années qui suivent. Le 22 octobre 1906, le prix d'achat au comptant d'une lieuse, à Calgary, était de $175. Le 21 octobre de la même année, le blé nord n° 1 entreposé à Fort-William se vendait de 74 c. ½ le boisseau. Les frais de manutention et les bénéfices de l'élévateur représentaient 5 c. par boisseau. Le prix de transport d'un boisseau de blé de Calgary à Fort-William s'élevait à 14.4c. L'expéditeur touchait donc 54.85 c. par boisseau. A cette époque il fallait 319 boisseaux de blé pour l'achat d'une lieuse de huit pieds au complet. En 1913, le prix d'une lieuse était monté à $190; à la même date, cette année-là, il fallait 318 boisseaux de blé pour payer le prix d'une lieuse. En 1914, le prix de la lieuse est resté à $190, mais, le prix du blé ayant augmenté, il ne fallait que 194 boisseaux pour acheter une lieuse de huit pieds. En 1926, la lieuse se vendait, non pas $190, mais $295. Le prix du blé accusa encore une légère augmentation et, cette année-là, malgré l'augmentation du prix de la lieuse, il ne fallait que 231.5 boisseaux de blé pour acheter cette machine. Nous en sommes maintenant à la dernière année, 1930. Cette année-là, le prix de la lieuse a fléchi à $287, et le blé ne s'est vendu que 72 c. ⅝. Si l'on tient compte de 5 cents pour les frais de manutention et le bénéfice des élévateurs et de 15 c. 6 pour les frais de transport, le cultivateur n'obtenait que 52c. .025 le boisseau. Il fallait alors 551 boisseaux .5 de blé pour acheter une lieuse de huit pieds. A mon sens, ces chiffres font voir sous son véritable jour la situation dans l'Ouest canadien.

J'ai par devers moi d'autres tableaux visant d'autres machines aratoires. On me permettra d'ajouter que les comparaisons qu'on y fait sont fondées sur le prix du blé n° 1 du nord en entrepôt à Fort-William. Le n° 1 n'est pas la qualité moyenne du blé, car règle générale c'est du n° 3 et du n° 4 que les cultivateurs délivrent. C'est-à-dire que si vous prenez toutes les qualités, à partir de la première en descendant, la qualité moyenne de l'ensemble tiendra le milieu entre le n° 3 et le n° 4 du nord. Cela veut dire qu'il faut plus de boisseaux de blé pour acheter les instruments dont je parlais que la quantité que l'on m'a indiquée. Je donne cette explication parce que je la crois nécessaire.

Or, ainsi que je le disais, le cultivateur de l'Ouest ne se trouve guère dans une situation agréable. Ses dettes s'accumulent rapidement On pourrait attribuer cet état de choses à maintes raisons, mais tout se résume en fin de compte au niveau des prix des produits agricoles. Si l'on songe, par exemple, que l'intérêt à acquitter par le cultivateur, surtout l'intérêt sur les comptes en souffrance, ses charges enfin sont des plus onéreuses, je ne saurais entrevoir d'amélioration à moins d'un remaniement des dettes du cultivateur. Sans cela, je ne saurais compter que le cultivateur pourra, dans un avenir rapproché, diminuer sensiblement le chiffre de ses obligations. Un des désavantages de notre système monétaire, ou de notre instrument d'échange, consiste en ce que tous les gouvernements semblent vouloir stabiliser cet instrument à un certain niveau. Pour quelle raison les gouvernements feraient-ils tout en leur pouvoir, et de fait, pourquoi ont-ils recours à toutes les ressources de l'Etat pour obtenir ce résultat? Je ne sais pas de raison qui autorise l'Etat à se servir de tout le crédit de la nation pour garantir notre dollar en vue de cette stabilisation; de même je ne saurais dire en quoi il est fondé à utiliser tout ce crédit pour stabiliser le prix des objets fabriqués ou des produits de la ferme, selon le cas. Prenons par exemple le cas d'un cultivateur qui, de bonne foi, achète des machines aratoires ou qui contracte une dette quelconque à un moment où le prix des produits agricoles est à la hausse, et celui des autres denrées à un niveau proportionné, et cherchons ensuite à nous rendre compte de la situation faite à ce débiteur lorsque survient une période de déflation du genre de celle que nous traversons à l'heure actuelle. Cela veut dire que les dettes de ce cultivateur se trouvent augmentées du fait qu'à cause du fléchissement des prix il lui faut donner une plus grande quantité de ses produits pour faire face à ses obligations. Cela, pourrait-on dire, provient de ce que nous ne permettons pas que le dollar ait ses variations tout comme nous permettons qu'il y ait fluctuation dans les cours de marchandises et de tous services. Et

ce serait simple justice pour les débiteurs qu'il y eût une fluctuation correspondante du dollar. Mon honorable ami de Macleod (M. Coote) a fait à la Chambre une proposition qui, à mon avis, s'impose à l'attention des honorables députés, car cette proposition me paraît être la plus importante que l'on ait faite jusqu'ici pour remédier à la situation que nous envisageons en ce moment. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de nous préoccuper à ce point des intérêts des créanciers. Ces derniers semblent, dans ce pays-ci comme ailleurs, jouir de tous les privilèges. Ici, les débiteurs n'ont jamais obtenu le moindre privilège. Par conséquent, c'est en toute sincérité que je prétends que les créanciers devraient être mis précisément sur le même pied que les débiteurs et ils ne devraient pas jouir d'avantages que lui valent l'application de la richesse naturelle du pays à la stabilisation du dollar, que celui-ci vaille la peine d'être stabilisé ou non. Pour moi, c'est là le plus grand problème que nous ayons à l'heure actuelle et tant que l'on ne fera pas quelque chose de la sorte, on ne peut compter même sur le retour du peu de prospérité dont nous avons joui au cours des quelques dernières années.

A cette époque de tension et de difficultés, il est en ce pays un groupe de la population à qui l'on prodigue toutes sortes de conseils; je veux parler de la classe agricole. On nous dit dans le discours du trône qu'il faut que nous réduisions nos frais de production. D'accord, dirais-je au Gouvernement, et je lui lancerai ce défi. S'il est de bonne foi en disant qu'à cause de la situation universelle il importe souverainement que le cultivateur diminue ses frais de productions, qu'il nous dise comment nous y prendre. Comment pouvons-nous le faire? J'affirme qu'aujourd'hui le cultivateur de l'Ouest ordonne aussi utilement sa production que le fait n'importe lequel des autres groupes d'agriculteurs de tout l'univers. Les cultivateurs canadiens ont les machines les plus modernes et profitent des recherches scientifiques de nos fermes expérimentales. A moins de prendre quelque décision énergique, il est inutile de leur dire de réduire leurs frais de production s'ils veulent réussir. Mais je vois où le cultivateur peut être capable de diminué les frais en question. Si, pour cette fin, le Gouvernement veut que le cultivateur de l'Ouest vive moins confortablement, moins il tardera à l'avouer, et mieux ce sera pour les deux. Je ne conçois pas d'autre moyen. Et, si le mode d'existence des agriculteurs de l'Ouest est plus précaire, les honorables députés comprendront quelle en sera la conséquence pour les industriels de l'Est, parce que les cultivateurs des Prairies sont de bons acheteurs lorsqu'ils ont de l'argent.

[M. Gardiner.]

Les agriculteurs de l'Ouest produisent-ils à un prix qui peut se comparer avec celui d'un autre pays? J'en ai la preuve devant moi. Je veux parler du rapport du 4 mars 1924 présenté au président par la commission du tarif des Etats-Unis. Mes collègues feront peut-être observer que c'est un ancien rapport et que les conditions actuelles ne sont plus les mêmes. Mais, s'il y a eu changement, il est peu notable. Ceux qui se rappellent le niveau des prix de vente de 1924 savent que les articles manufacturés se vendaient à peu près aux même prix qu'aujourd'hui, un peu moins cher peut-être, mais pas beaucoup. Ce rapport est le résultat d'une enquête de la commission du tarif des Etats-Unis, pour déterminer le droit à imposer sur les importations du blé. Cette commission a compris que le concurrent le plus sérieux des Américains sur le marché du blé était le Canada, parce que, dans le Minnesota, au Dakota-Nord et Sud, dans le Montana, la qualité du blé est presque aussi bonne que dans l'Ouest canadien. La commission a constaté que le coût actuel de production en trente-six endroits de ces quatre états, après avoir calculé les frais de la terre, de l'intérêt et autres, revenait à $1.44 le boisseau. Afin de se renseigner sur les conditions du Canada, la commission a fait une enquête dans quarante-trois localités de la prairie, en se renseignant auprès de dix-huit ou vingt cultivateurs en chaque place. Et elle a trouvé que le prix de revient moyen était de 93c. le boisseau en regard de $1.44 aux Etats-Unis. Voilà pourquoi le droit élevé de 42c. a été imposé sur le grain importé par les Américains pour la protection de ces derniers. Cela prouve assez bien que l'on a abusé de cet épouvantail du coût de la production. Il est oiseux pour le Gouvernement, les cultivateurs indépendants, les donneurs de conseils, de prétendre que le seul salut des cultivateurs de l'Ouest réside dans l'abaissement du prix de revient. A mon sens, il est presque impossible de réduire les frais dans les circonstances actuelles.

Discutons maintenant un autre aspect de la situation, celui du niveau des prix des diverses marchandises. J'étudie ce problème depuis quelque temps, et j'en suis venu à la conclusion que le coût le plus important, où l'élément le plus important du prix de revient, est celui de la durée du travail. C'est ce qui compte le plus dans la production, qu'il s'agisse des produits de la terre ou des produits ouvrés. Je suis aussi bien renseigné que personne sur la valeur de la durée de la main-d'œuvre du cultivateur en comparaison de celle de tous les autres producteurs. Le fermier est essentiel au bien-être du peuple parce qu'il nous donne la nourriture sans la-

quelle nous ne pourrions vivre. Que voyons-nous aujourd'hui? Si vous analysez le niveau des prix, vous vous apercevrez que le cultivateur consacre trois heures ou plus à la production d'une marchandise alors que l'article manufacturé échangé contre celle-ci n'aura demandé qu'une heure de travail. Ce problème est de mieux en mieux compris par l'agriculteur de l'Ouest. Le temps approche où il ne consentira à échanger que ses produits qui auront exigé les mêmes heures de travail. Lorsque l'agriculteur se sera parfaitement rendu compte de ce principe, lorsqu'il aura appris que c'est en grande partie l'explication de l'écart des prix, nul gouvernement, nulle classe de la société, ne pourront l'empêcher d'exiger que le même prix soit donné à la durée de son travail que pour celle de tout autre producteur.

Je m'aperçois, monsieur l'Orateur, que j'ai bien plus de notes que je n'en pourrai utiliser cet après-midi. Je m'arrêterai un instant à la politique des banques dans l'Ouest, et à ce sujet je veux féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture pour avoir avec raison suggéré aux banques, il y a quelque temps, de faire des avances raisonnables aux agriculteurs pour leurs travaux du printemps. Les banques prétendent qu'elles accordent tout le crédit auquel l'agriculture a légitimement droit. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, les banques considèrent l'Ouest canadien insolvable; du moins c'est à quoi revient leur attitude. Cela ne fait point de doute. J'ai profité du congé de Pâques pour consulter les gens de ma circonscription, m'adressant, au cours d'une randonnée de deux jours, à ceux qui étaient en état de me renseigner de façon certaine. Naturellement, on ne s'attend pas à des avances aussi considérables que durant les périodes de prospérité, mais dans mes deux jours de course je n'ai pas rencontré un seul homme qui eût réussi à obtenir des banques quelque chose pour ses opérations du printemps. Et les banques affirment qu'elles font toutes les avances utiles. Que n'ont-elles le courage de parler net et de dire qu'à leur avis l'agriculture dans l'Ouest est ruinée; nous saurions à quoi nous en tenir. Je ne demande pas que les banques avancent des fonds là où elles n'ont aucun espoir de remboursement; cela n'est pas désirable, ni pour les banques, ni pour l'agriculteur, ni pour le bien général. Mais je ne veux pas que ces institutions primées par l'Etat nous affirment le contraire précisément de ce que comportent leurs actes.

Je félicite de nouveau le ministre pour son attitude à ce sujet. J'ajoute, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis et en dépit de ce qu'a dit à l'encontre mon honorable ami de Marquette (M. Mullins) 80 p. 100 des cultivateurs de l'Ouest se trouveraient insolvables s'ils étaient forcés de liquider actuellement.

M. MULLINS: Les remarques de mon honorable ami s'appliquent-elles à la Saskatchewan ou à tout l'Ouest canadien?

M. GARDINER: Je dis que 80 p. 100 des cultivateurs de l'Ouest se trouveraient insolvables s'ils étaient obligés de liquider. Advenant le relèvement des prix, ils pourront peut-être s'en tirer, mais si l'état de choses actuel se prolonge encore douze mois, je leur conseillerai la faillite. Ce que je dis là est grave, mais je le dis sérieusement et parfaitement conscient du poste que j'occupe. Le seul espoir qui reste à l'agriculteur dans l'Ouest, c'est que les choses s'améliorent d'ici un an. Pour lui la seule solution se trouve dans la libération de ses dettes et son seul moyen d'y arriver sera d'imiter l'homme d'affaires qui se trouve dans une situation semblable. faire cession de ses biens. Banqueroute n'est pas un mot agréable à l'oreille et pour ma part je trouve qu'il sonne mal, mais il désigne un acte parfois nécessaire. Le mot en usage aujourd'hui est du reste moins dur à l'oreille. On avait l'habitude de dire "en rupture avec la banque" au lieu de banqueroute, et c'est bien le mot qui convient aux relations actuelles de la population avec les banques.

Je soumettrai une idée qui a peut-être du bon. Certains de mes honorables collègues en ont émis d'autres, et si bien, que je n'y reviendrai pas. L'Ouest possède une coopérative qui opère la vente maintenant de la plus forte partie de sa production. La vente des produits, blé, avoine, grain en général, et parfois le bétail, se fait en concurrence ouverte avec le monde entier. On nous reproche à nous fermiers de demander compensation pour la hausse des prix occasionnée par les droits de douane sur les articles que nous devons acheter. Le tarif ne protège pas l'agriculture et nous le constatons bien depuis la session spéciale: malgré le relèvement des droits, le prix des produits agricoles n'a cessé de baisser. Je crois donc justifiable de demander que l'on permette à ces coopératives d'acheter franc de droit de douane, proportionnellement à leur débit à l'étranger en marché ouvert à la concurrence du monde entier. L'agriculteur pourrait donc acheter dans les mêmes conditions qu'il vend, mais seulement en proportion de ce qu'il vend. Cette suggestion, à mon avis, mérite l'attention du Gouvernement.

Le temps qui m'est alloué expirera bientôt, mais je désire discuter une autre question. Nous sommes actuellement à discuter l'amendement à l'adresse proposé par le très honorable leader de l'opposition. Ce n'est pas à moi de critiquer ses actes, mais je dirai ceci:

son amendement est d'un caractère absolument négatif et ne sert à rien. Durant la guerre, nous avons dû former un gouvernement unioniste dans le but de réunir toutes les forces de la nation. Je ne demande pas la constitution d'un tel gouvernement aujourd'hui, mais il me semble que les partis devraient oublier la politique et étudier la situation réellement grave où nous nous trouvons. Plusieurs fois nous avons eu un comité des pensions et ce comité a toujours fait son travail sans esprit de parti. Je demanderai à la Chambre de former un autre comité qui étudiera sans esprit de parti la situation économique du pays et fera de temps à autre rapport à cette Chambre sur les mesures qu'il jugera bon de prendre.

Nous avons au Canada un bureau de recherches qui s'occupe de la production. Nous devrions avoir, je crois, un autre bureau qui s'occupe des conditions économiques. Ce bureau devrait être permanent et devrait comprendre un certain nombre d'hommes capables de juger la situation économique du pays pour faire ensuite rapport au gouvernement sur les meilleures mesures à prendre. On nous dit que nous aurons une nouvelle Commission du tarif. Je ne m'y oppose pas, mais je crois qu'un bureau de recherches sur la situation économique serait mille fois plus utile au pays.

Le chômage sévit encore au Canada. Pendant mon séjour dans l'Ouest, j'ai vu une chose asez curieuse à Calgary. La ville de Vancouver avait cessé de venir en aide aux célibataires. On leur prépara un joli panier de victuailles et on leur dit de déguerpir. On me dit qu'on s'occupa même de leur trouver des wagons vides dans lesquels ils pourraient voyager assez confortablement. Ces gens se rendirent dans l'Alberta, et, arrivés dans les cours de chemins de fer comme celle de Calgary, les hommes de police du chemin de fer les chassaient du wagon. Heureusement pour ces gens, la police provinciale les faisait remonter en wagon presque immédiatement. C'est là un état de choses regrettable dans un pays aussi riche que le Canada. Partout, de Calgary à Ottawa, on pouvait voir des gens dans les divers centres. On dit qu'à Fort-William, ils ont dû demander à manger. C'est regrettable que des chômeurs soient forcés d'en agir ainsi.

Monsieur l'Orateur, comme il est temps de coopérer ensemble pour trouver une solution à ces problèmes, et que l'amendement que nous discutons en ce moment est d'un caractère purement négatif, je propose, appuyé par M. Heaps, le sous-amendement suivant:

Que tous les mots après "Que", dans ledit amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

[M. Gardiner.]

"La Chambre constate pleinement qu'il existe au Canada une situation économique qui constitue une crise nationale qui ne peut être réglée que par des mesures extraordinaires;

"La Chambre est d'avis que la situation actuelle exige la plus grande mesure de coopération possible de la part de tous ses membres, et à cette fin et pour que cette coopération s'effectue de la manière la plus pratique et la plus efficace, les conseillers de Votre Excellence devraient aviser à la nomination d'un comité spécial du Parlement, lequel comité aurait pour fonctions de tenir une enquête sur les causes et l'étendue de la dépression actuelle, en vue de proposer toute solution convenable qui pourrait le mieux remédier à la situation présente, et soulager la misère présente, et qui pourrait aussi rendre moins probable la répétition de tels désastres dans l'avenir;

"La Chambre est d'avis que le besoin est grand et immédiat, et que ce comité devrait être nommé sans délai, qu'on devrait lui donner tous les pouvoirs et toute l'autorité requise, et qu'on devrait lui donner instruction de procéder avec toute diligence, et de faire un rapport à la Chambre durant la présente session du Parlement;

"Bien que la solution proposée plus haut aiderait à régler définitivement ces grands problèmes nationaux, la Chambre constate qu'il y a dans ce pays un état de choses qui requiert une attention plus immédiate, et, à cette fin, la Chambre est d'avis:—

"*a*) Que nos Banques étant incapables de fournir les prêts qui sont essentiels à nos cultivateurs pour leurs travaux du printemps, ou impuissantes à le faire, il faudrait absolument étudier l'établissement d'un système quelconque d'assistance fédérale, soit directe soit par garantie bancaire ou autrement;

b) Que la situation grave qui prévaut encore en matière de chômage exige que cette Chambre étudie quelque mesure immédiate qui donnerait plus de travail et un autre projet de loi tendant à l'assistance directe là où la chose est jugée nécessaire."

M. F. R. MacMILLAN (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je désire m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élévation à la présidence de la Chambre et pour féliciter le proposeur de l'adresse (M. Cormier) et de celui qui l'a appuyée (M. Porteous). J'ai constaté que dans tous les discours prononcés par mes honorables amis de la gauche, notamment ceux qui représentent des circonscriptions de la Saskatchewan, la note dominante était le pessimisme. De fait, on serait presque porté à croire que nous en sommes à l'article de la mort. Je ne suis pas surpris de cette attitude des honorables députés de l'autre côté de la Chambre,—ils sont du parti des droits divins,—et parce qu'ils se trouvent maintenant dans les régions obscures de l'opposition, ils peignent tout en noir. Je voudrais rappeler à nos adversaires que, jusqu'au premier août dernier, le parti libéral avait constitué le gouvernement du Canada pendant neuf ans et si, comme ils l'ont proclamé, la ruine menace notre pays et la pro-

vince de la Saskatchewan, ils doivent prendre leur part de responsabilités de cet état de choses. Le Gouvernement du chef de l'opposition a orienté la politique de notre pays pendant les neuf dernières années et si, au dire de nos adversaires, nous sommes maintenant acculés à la ruine, à qui donc en est la faute? Posons-nous cette question? La réponse ne peut être autre que la suivante: C'est de leur propre aveu qu'ils condamnent la politique que le régime libéral a suivie au cours des neuf dernières années. Ils vont plus loin encore et condamnent le chef de l'ancien ministère, en condamnant le programme qu'a exécuté l'ancien Gouvernement.

Puis, monsieur l'Orateur, l'ancien Gouvernement a reçu l'appui, depuis vingt-cinq ans, d'un régime libéral dans la province de la Saskatchewan toujours prêt à répondre immédiatement à l'appel et aux ordres de mon très honorable ami. Nous, qui de ce côté-ci de la Chambre représentons des circonscriptions de la Saskatchewan, connaissons parfaitement bien les ramifications de l'organisation libérale dans cette province, tant dans le domaine provincial que dans le domaine fédéral. Nous connaissons les ramifications de l'affaire Jacques Bureau et Bronfman; nous connaissons les résultats des conclusions de trois juges éminents, la police provinciale et la gendarmerie à cheval ont été employées par le parti libéral comme agents politiques pour faire mousser les affaires du parti libéral dans la Saskatchewan. Voici que maintenant nos honorables amis de l'opposition se lèvent dans cette Chambre, tout juste huit mois après que le ministère conservateur a pris les rênes du pouvoir, et disent au pays que le Gouvernement d'aujourd'hui est responsable de l'état de choses actuel. A-t-on jamais énoncé plus ridicule affirmation? Les honorables membres de l'opposition ne trompent qu'eux-mêmes.

On a beaucoup parlé des promesses électorales. Permettez-moi de citer ici un article de fond qui a paru dans le *Winnipeg Free Press* du samedi 27 septembre 1930. Voici ce qu'on y lit:

En dépit de tout ce que l'on pourra dire du mérite intrinsèque de la politique douanière de M. Bennett, on devra admettre d'une manière générale la vigueur qu'il a déployée depuis qu'il a pris les rênes du pouvoir, de même que la rapidité et le soin qu'il a mis à appliquer effectivement ses idées au régime douanier du Canada. En six semaines, M. Bennett a choisi ses ministres, a formé son cabinet, a révolutionné les droits de douane, a relevé énergiquement les mesures de la loi du dumping, a créé un fonds de 20 millions de dollars et des moyens de soulager le chômage. En deux semaines également, il a fait adopter par la Chambre, avec l'approbation forcée des groupes oppositionnistes, tout une série de mesures énergiques et contentieuses comme il n'en avait jamais été proposé au Parlement du Canada. Il y a de l'héroïsme dans ce succès et M. Bennett a droit à tout le mérite que comporte un exploit politique de cette envergure.

S'il était sincère lorsqu'il a promis au pays des actes de la part du Parlement, on peut constater maintenant qu'il est aussi profondément sincère dans l'exposé de son programme. Lorsque M. Bennett proclamait son programme tarifaire pendant la campagne électorale, on pouvait naturellement admettre un peu d'exagération dans ses déclarations et supposer que lorsqu'il y donnerait suite, on y constaterait quelques modifications inévitables. Tout cela n'était qu'une fausse supposition. . . L'intrépidité dont il a fait preuve dans la manière extraordinaire de présenter ses projets commande le respect, nonobstant tout ce que l'on en peut penser par ailleurs. Quels que soient ses succès dans l'avenir, on ne pourra jamais dire de lui qu'il a fait preuve de faiblesse ou d'incertitude lorsqu'il est devenu premier ministre.

Voilà ce que dit du premier ministre le plus grand journal libéral de l'Ouest du Canada. C'est la réponse concluante au chef de l'opposition qui parle de promesses non tenues. Je voudrais féliciter le ministère actuel d'avoir convoqué la Chambre en session extraordinaire au mois de septembre dernier. Les mesures adoptées alors pour soulager le chômage ont aidé des milliers de personnes au cours de l'hiver et ont allégé la misère et la souffrance. Je tiens à citer quelques chiffres statistiques relativement au travail fait dans ce sens dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Je les prends dans une lettre du chef du service de génie de la ville de Saskatoon en date du 6 mars 1931. Il y est dit que par suite des mesures pour soulager le chômage adoptées à la Chambre des communes au cours de la session extraordinaire, la ville de Saskatoon a pu donner 287,576 heures de travail. Elle a dépensé $136,895 en salaires avant le 6 mars et a fourni du travail à 1,826 hommes mariés.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter le premier ministre pour la part qu'il a prise aux travaux de la conférence économique impériale tenue à Londres, l'automne dernier. Comme résultat de ces délibérations il a réussi à obtenir que la conférence économique continue son travail à Ottawa au cours de l'été qui vient, et je compte beaucoup sur les résultats avantageux de ces délibérations.

On a longuement parlé des effets des modifications apportées au tarif douanier durant la courte session. Nos collègues d'en face ont tenté de démontrer que ces modifications ont fait monter les prix des marchandises. Je citerai à ce sujet un article publié dans le *Saskatoon Star-Phoenix* le 11 décembre 1930. Personne ne dira que c'est un journal conservateur, car il fait partie du syndicat Sifton. Le personnage qui a donné cet interview à la presse est un ardent libéral; par conséquent, ses remarques à cet égard devraient compter

pour ses collègues de l'autre côté de la Chambre. Voici l'article en question:

Les réductions de prix, qui atteignent, dans certains cas, 35 p. 100, contribueront beaucoup à activer la vente de détail à Saskatoon et ailleurs dans la province pour Noël. Telle est l'opinion exprimée par W. L. McQuarrie, secrétaire provincial de l'Association des marchands de détail.

D'après M. McQuarrie, les prix baissent constamment depuis plusieurs mois dans presque toutes les branches du commerce de détail. L'épicerie et d'autres denrées sont vendues depuis quelques temps avec une très petite marge de profit et, actuellement plusieurs variétés de conserves se vendent au prix coûtant. M. McQuarrie déclare que tous les prix ont baissé dans l'épicerie, sauf peut-être celui de la confiture. Les réductions varient entre 10 et 15 p. 100; le sucre se vend presque au prix de gros.

On remarque aussi une diminution de 20 à 25 p. 100 dans les prix des vêtements pour hommes et femmes; de 15 à 25 p. 100 dans les meubles, de 10 p. 100 dans la quincaillerie, et même de 30 p. 100 pour quelques articles; de 20 à 30 p. 100 dans les viandes; de 10 à 15 p. 100 dans la bijouterie, particulièrement dans la vaisselle d'argent et la porcelaine anglaise. Quoique ces réductions visent particulièrement le commerce du détail à Saskatoon, l'on croit que les prix ont baissé autant dans les autres villes de la Saskatchewan.

Un examen des prix a révélé que les prix des vêtements, tels que pardessus, chaussures, robes de soie et de laine, confections pour dames, lingerie, ont baissé de 20 à 25 p. 100 depuis quatre mois. Les fourrures pour dames se vendent de 20 à 30 p. 100 moins cher; quand aux bas...

Comme l'a montré l'honorable député de Weyburn (M. Young) l'autre jour, les prix, suivant la déclaration du secrétaire de l'Association des marchands de détail, ont diminué de 15 à 20 p. 100.

Un MEMBRE: De quand date cette déclaration?

M. MacMILLAN (Saskatoon): Je cite en ce moment le *Saskatoon Star-Phoenix* du 11 décembre 1930.

Dans l'Ouest nous avons à lutter contre des conditions extraordinaires et nos honorables collègues d'en face, en persistant dans leurs lamentations et leur pessimisme, ne contribuent nullement à résoudre le problème. Ce verbiage n'a pas sa place en ce moment. Certains ont prétendu que le Gouvernement actuel est responsable de la baisse du prix du blé. Or je vais citer un article d'un journal anglais, et il y en a beaucoup d'autres du même genre. Celui-ci a été reproduit dans le *Saskatoon Star-Phoenix* du 5 mai 1930. Le voici:

Ceux qui nient toute hostilité contre la Coopérative du blé en Grande-Bretagne auraient de la difficulté à expliquer un article publié récemment dans la première page du journal *The People*, très populaire en Angleterre. Il est intitulé: "Vaste machination pour hausser les

[M. MacMillan (Saskatoon).]

prix à nos dépens. Comment la Coopérative canadienne emmagasine son grain pour nous extorquer de l'argent". Ces titres sont imprimés en gros caractères. Suit un article de deux colonnes d'un correspondant spécial. En voici quelques passages typiques.

Le Canada étant le plus grand producteur de blé du monde, la Coopérative a uniquement tenté de faire de l'accaparement; maintenant il paraît être battu par la provision visible, comme l'ont toujours été dans le passé les spéculateurs sur le blé.

En effet, il est impossible d'accaparer réellement le blé. Aussi considérables que soient les récoltes du Canada, le blé se cultive ailleurs dans l'univers. L'an dernier, l'Argentine nous a vendu assez de grain pour contrebalancer ce que le Canada retenait.

A ce sujet, je suis renversé de lire l'impudent plaidoyer de la presse favorable au cartel. J'en citerai cet extrait:

"Les cultivateurs canadiens", par la bouche de leur syndicat, ont dit: "Nous demandons un prix raisonnable conforme à notre genre d'existence au Canada".

Or je poserai cette question: Le Gouvernement s'est-il mêlé de cette propagande? Ces articles ont paru pendant le régime libéral. Je me demande, monsieur l'Orateur, s'il y a parmi les députés qui sont à votre gauche un seul agriculteur de Saskatchewan, membre du syndicat, qui ait fait des démarches à la suite des articles comme celui que je viens de citer. S'il y en a, on n'en a jamais entendu parler. Ce que le pays veut, ce sont des critiques d'ordre pratique et non des fantaisies de théoriciens. Je ne parle ni pour ni contre la Coopérative du blé, mais c'est perdre son temps que de vouloir tenir le Gouvernement actuel responsable de la baisse du prix du blé.

Quel étrange tableau, monsieur l'Orateur? Nous avons ici des libéraux disant que les mêmes articles coûtent plus cher à la suite du relèvement du tarif douanier, tandis que leurs partisans de l'extérieur, qui sont chargés de se tenir au courant des faits, déclarent le contraire. Logique, tu es un bijou!

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que la nomination d'une commission royale pour s'enquérir des effets des transactions à terme à la Bourse des grains de Winnipeg sur le prix ultime que le cultivateur reçoit de son blé est un bon commencement. Je suis d'avis que la commission pourra décider la question d'une façon satisfaisante.

J'aimerais aussi, malgré les remarques de quelques-uns de mes honorables amis d'en face, exprimer mes remerciements au président du Pacifique-Canadien, M. E. W. Beatty, et à ceux qui lui sont associés parce qu'il a eu le courage en cette circonstance de soumettre un plan pratique destiné à la diversification graduelle de la culture dans les districts des provinces des Prairies où la culture mixte peut

se faire avec succès. Quelques députés vis-à-vis qui viennent de la province de Saskatchewan ont voulu déprécier le plan Beatty qui a pour objet de faire des prêts aux cultivateurs de l'Ouest à des taux d'intérêt peu élevés, afin d'aider à la solution de certains aspects de notre situation économique. Ces propositions ne veulent pas dire que les cultivateurs de la Saskatchewan doivent tous diversifier leur exploitation. Loin de là, mais mes honorables vis-à-vis savent fort bien qu'il y a de grandes étendues de terrain en Saskatchewan où une plus grande diversification serait désirable. Est-ce que mes honorables amis d'en face seraient prêts à retourner en Saskatchewan pour dire à leurs commettants qu'ils ne veulent pas d'argent à bon marché? Pourquoi confondre les tarifs de transport avec les propositions Beatty? Peut-être que l'on pourrait faire quelque chose en vue d'abaisser les tarifs de transport. La chose est certainement désirable si elle est possible. Mais cela n'a rien à faire du tout avec ce projet de crédits agricoles.

M. DONNELLY: Quand pourrons-nous avoir cet argent?

M. MacMILLAN (Saskatoon): Après que vous aurez cessé de crier aussi fort.

Je désire citer quelques chiffres relativement au progrès de l'industrie animale dans la Saskatchewan et à la situation agricole en général. Ces chiffres sont tirés d'un rapport de la Saskatchewan Royal Commission on Immigration and Settlement, lequel rapport a été remis au gouvernement de la Saskatchewan le 10 septembre 1930 et, par conséquent, c'est l'autorité la plus récente à notre disposition. A la page 95 du rapport, je constate que la valeur totale au compte du capital pour chaque ferme de la Saskatchewan est donnée pour les années 1901 à 1926. Je ne lirai pas tous ces chiffres, mais je constate que la valeur moyenne des terres dans la Saskatchewan en 1916 était de $10,603 et en 1921, lorsque l'ancien gouvernement vint au pouvoir, de $13,814. En 1926, la valeur était tombée à $11,405 et encore aujourd'hui elle est moins élevée. Je vais vous citer maintenant les chiffres de la valeur des terres telle qu'elle est donnée dans le rapport en question. En 1921, la valeur d'une ferme, était de $8,878 et en 1926 de $6,951.

Etudions ces chiffres maintenant pour ce qui concerne les bâtiments. La valeur des bâtiments par ferme en 1916 était de $975; en 1921, de $1,812 et en 1926 de $1,825. Les instruments, les machines agricoles avaient une valeur par ferme, en 1916, de $855; en 1921 de $1,479 et en 1926 de $1,439.

Voyons maintenant l'industrie animale. Le capital engagé dans cette industrie, par ferme, dans la Saskatchewan, était comme suit:

Année	Capital engagé dans l'industrie animale par ferme
1901	$ 931
1911	1,218
1916	1,851
1921	1,645
1926	1,190

Il sera facile de voir, d'après les chiffres que je viens de soumettre, que le capital engagé dans les bâtiments, les instruments et machines agricoles, a presque doublé depuis 1916, tandis que la capital engagé dans l'industrie animale a diminué de $700, soit près de 40 p. 100 entre 1916 et 1926; et si nous pouvions avoir les chiffres pour l'année 1930, je suis convaincu que le capital engagé quant à l'industrie animale serait exactement la moitié de ce qu'il était en 1916 et atteindrait le chiffre du capital engagé dans cette même industrie pendant l'année 1901, soit $931 par terre. Le ministère de l'Agriculture du gouvernement précédent doit certainement avoir sa part de responsabilité sous ce rapport. Le ministère pouvait facilement obtenir ces chiffres en tout temps.

Le capital engagé dans ce que nous pourrions appeler l'actif immobilisé a doublé et le capital engagé pour les fins productrices de l'industrie, pour ce qui concerne l'élevage, est tombé à ce qu'il était il y a trente ans. En présence de ces chiffres, il est surprenant de voir que certains députés d'en face n'accordent pas toute l'importance voulue au plans soumis en vue de remédier à cette situation.

Je crois que le Gouvernement devrait étudier sérieusement la question d'établir une salaison dans l'Ouest. Je suis d'avis qu'il devrait y avoir eu depuis longtemps une coopération plus intime entre le ministère du Commerce et celui de l'Agriculture. L'exploitation d'une salaison par le Gouvernement comme moyen de propagande en faveur de l'industrie animale, dans le but d'obtenir un débouché sur le marché britannique et de travailler en vue d'une coopération intime avec le ministère de l'Agriculture et celui du Commerce, aurait pour effet d'ouvrir des débouchés pour nos bestiaux, et plus particulièrement pour les produits du porc.

D'aucuns prétendront qu'un établissement de ce genre ne donnerait pas de bénéfices. Cela se peut. Le but de cette innovation serait de nous permettre de pénétrer sur le marché anglais. Avec l'aide théorique et pratique du ministère fédéral et des ministères provinciaux de l'agriculture, je pense que nos cultivateurs seraient bientôt en mesure de

fournir régulièrement les produits uniformes de la qualité requise pour l'exportation. Un tel établissement rendrait service également aux maisons de salaisons et aux cultivateurs; il n'est nullement question de supplanter les autres établissements de salaisons. La création de nouveaux débouchés est une chose onéreuse et, vu la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre industrie avec sa capitalisation outrée, je n'ai pas grande espérance de ce côté.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): L'auteur du sous-amendement a parlé cet après-midi de la situation agricole. Dans l'espace de temps qui m'est accordé, je vais traiter la situation industrielle au Canada. Avant d'aborder ce sujet, cependant, je me permettrai de commenter brièvement le discours que nous venons d'entendre. L'honorable député de Saskatoon (M. MacMillan) a cité une copieuse statistique afin de démontrer la prospérité des cultivateurs de la Saskatchewan. Cette même statistique pourrait également servir à prouver que le citoyen ordinaire du Canada se trouve dans une situation privilégiée. D'après les chiffres que j'ai lus récemment, la richesse moyenne par tête au Canada est de $2,995. Ce calcul indiquerait que mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), qui est le père de six enfants, a une fortune d'environ $24,000. Plus la richesse individuelle est grande dans une province, plus la population de cette province est endettée. La richesse par tête de la population agricole de la Saskatchewan est représentée par des hypothèques détenues par les riches financiers de l'est du Canada. Plus la dette est élevée et la richesse moyenne considérable, et plus il sera difficile de faire face aux obligations. C'est tout ce que j'ai à dire sur le discours de celui qui m'a précédé.

En appuyant la proposition du sous-amendement aujourd'hui, je voulais, si c'est possible, faire constater au Gouvernement la gravité de la situation industrielle dans ses effets sur la population ouvrière du Canada. Depuis le début de la session, l'attitude du Gouvernement a été assez désappointante. Nous n'avons eu aucune occasion d'obtenir du Gouvernement un exposé de sa politique relativement au chômage. A la session spéciale de septembre dernier, il y eut beaucoup de précipitation pour terminer les travaux afin de permettre aux représentants du Gouvernement d'aller en Angleterre à la conférence économique impériale. Quelques mois après cette session spéciale, nous nous sommes réunis de nouveau pour la session régulière. Nous avons eu la même difficulté quand, avant les vacances de Pâques, nous

avons tenté de discuter la question du chômage. Il nous fallut cette fois adopter à la hâte un budget supplémentaire. Il y a quelques jours nous avons essayé encore une fois de soulever la question du chômage, mais quelque obstacle empêchait le Parlement d'aborder la discussion de ce sujet, le plus important peut-être de tous ceux que nous avons à étudier.

Les honorables députés de l'autre côté de la Chambre ont très peu parlé du chômage. Les quelques honorables députés qui ont touché les problèmes ouvriers en ont parfois profité pour attaquer le petit groupe travailliste dans cette Chambre. Si nos collègues conservateurs veulent nous attaquer, je n'y vois aucune objection. Cependant, il serait bon de connaître exactement leur attitude sur cette question du chômage. On nous a dit que le parti au pouvoir avait un mandat de faire certaines choses. C'est parfaitement vrai. Les électeurs leur ont donné le mandat, premièrement, de venir en aide à l'agriculture dans tout le pays et, deuxièmement, de s'occuper du chômage si considérable, l'an dernier. Le parti au pouvoir n'a pas gagné les élections à cause de ses vertus. En règle générale, aucun parti ne décroche le pouvoir à cause de ses vertus particulières. Les partis politiques sont généralement les artisans de leur propre défaite. Avant les dernières élections, le parti libéral a réussi à assurer sa défaite par son inaction et son aveuglement en ce qui regarde certaines questions qui agitaient alors le peuple. En juillet dernier, quand le parti libéral fit appel au peuple, il a été battu parce qu'il ne s'était pas occupé des questions importantes dont le peuple attendait le règlement. Le parti conservateur étant son seul successeur possible, il fut naturellement porté au pouvoir. Il y arriva avec un programme bien défini. Comme on l'a dit sur un grand nombre de tribunes publiques, il prit le pouvoir afin de faire cesser le chômage. Dans la ville de Winnipeg, on pouvait lire sur un grand nombre de bannières: "Votez pour le parti conservateur et bannissez le spectre du chômage". Ces promesses produisirent un effet marqué sur la population de Winnipeg. Les ouvriers de toutes les parties du pays ont eu la même impression que ceux de Winnipeg. Les électeurs ont rejeté le parti libéral pour porter les conservateurs aux affaires. Rappelons-nous que ce sont des êtres humains qui nous ont élus. Mais, après les élections, mes honorables vis-à-vis ont pensé sans doute que les êtres humains ne comptaient aucunement et que seul le capital compte pour quelque chose. Ils ont totalement oublié l'élément humain. Le Parlement devrait servir à redresser les torts du peuple.

S'il ne le fait pas, il perdra son empire sur le peuple. Les habitants du pays comptent sur le Parlement pour trouver un remède à leurs maux. Les chômeurs et les agriculteurs attendent des secours du Parlement; ils comptent que nous réglerons les problèmes qui se posent à eux. Le Parlement a-t-il agi de la sorte? Aucun de mes collègues peut-il prétendre que le Parlement depuis le début de la session, ou le Gouvernement dans les huit mois qu'il a été aux affaires, ont fait en sorte de mettre fin aux ennuis dont souffrent des centaines de mille Canadiens? Personne n'oserait l'affirmer. Mes honorables vis-à-vis ont, à plusieurs reprises, déclaré que le Gouvernement a rempli ses promesses électorales. Mais, à mon sens, rien de tel ne s'est encore produit. Le Gouvernement a fait une tentative en vue de régler ces questions. Il a convoqué une session d'urgence, au cours de laquelle il a présenté certaines mesures; mais ces mesures n'ont aucunement réussi à régler les problèmes en question. Comme plusieurs de nos vis-à-vis l'ont dit, le Gouvernement est composé d'hommes d'action. Mais cela n'a pas une importance extrême. L'important est que l'action soit de la nature voulue, sinon mieux vaudrait n'en pas avoir. Je suis porté à penser que certains des remèdes proposés par le Gouvernement n'ont aucune efficacité. A cause de ce fait, et parce que le Parlement ne tente pas de régler ces questions fondamentales, le Parlement perd son empire sur le peuple. Je désire vivement que le Parlement remplisse le rôle qui lui revient dans les affaires de la nation. Mais nous siégeons depuis le 12 mars, sans avoir rien accompli. Notre régime parlementaire doit avoir quelque défectuosité, puisque nous ne pouvons aborder l'examen des questions fondamentales, des problèmes que nous sommes censés traiter.

M. COTNAM: L'honorable député parle trop; voilà la raison.

M. HEAPS: Que l'honorable député qui a dit cela veuille bien se lever.

M. COTNAM: Je dis que mon honorable collègue parle trop. Il retarde les travaux de la Chambre et ne permet pas au Parlement de remplir ses fonctions.

M. HEAPS: Voilà donc pourquoi le Parlement n'a pas rempli sa fonction. Nous nous sommes réunis le 12 mars, alors qu'on nous a dit, dans le discours du trône, que nous devions faire face à un état de choses grave. Nous aurions dû nous réunir deux mois plus tôt, mais on nous dit maintenant que nous parlons trop. Si nos honorables vis-à-vis désiraient sincèrement que le Parlement fît quelque chose pour remédier au chômage, ils auraient convoqué le Parlement en janvier et non au milieu de mars. Qu'avons-nous fait, depuis le début de la session? Pour ma part, j'ai essayé de faire agir le Gouvernement. Chaque fois que je lui ai demandé d'agir, il m'a opposé un refus net. On nous dit pourtant que le Gouvernement est composé d'hommes d'action.

J'ai parlé pendant quelques minutes de la nécessité de redresser les torts de ceux qui sont dans la misère: des chômeurs et des agriculteurs dont la situation est désespérée. Que fait le Gouvernement pour redresser les torts des riches? Quand les industriels et les financiers viennent à Ottawa pour demander quelque chose, on leur accorde tout ce qu'ils veulent. Dans certains cas, comme on nous l'a appris durant la session d'urgence, on leur donne davantage. Mais que fait le Gouvernement quand on lui demande de redresser les torts de la masse? On nous répond que nous parlons trop, que nous faisons perdre du temps à la Chambre. L'inaction où nous sommes restés a contribué à discréditer le mot de "politique". Quand vous annoncez au citoyen moyen que vous vous occupez de politique, vous vous apercevez qu'une sorte de stigmate s'attache à ce terme, qui devrait au contraire être honorable. Ce changement de vues du peuple à l'égard de la politique vient de ce que nous siégeons pendant des mois sans tenter d'aller au fond des problèmes urgents qui se posent au pays. Lorsque l'homme riche vient en cette ville demander un redressement de grief, nous nous mettons presque à ses genoux; mais lorsque le pauvre vient nous demander la même chose nous le dédaignons et nous lui disons de se présenter ailleurs. L'autre jour à une délégation qui était venue le voir, le très honorable premier ministre a répondu qu'il était opposé à la distribution d'indemnités de chômage aux ouvriers canadiens. Nous sommes certainement tous opposés à donner quelque chose aux ouvriers et aux ouvrières pour ne rien recevoir en retour. Mais aujourd'hui la classe riche reçoit des allocations du Gouvernement et il ne semble pas y avoir de limite à son désir d'obtenir un traitement de plus en plus favorable. Lorsqu'on déposera le budget nous constaterons probablement qu'on a distribué quelques autres allocations aux industriels. Aujourd'hui quantité de nos gens sont sans emploi et souffrent de la plus grande pauvreté, et à côté de cette misère sans nom, nous voyons une accumulation de fortunes énormes. Il doit y avoir quelque chose de défectueux dans un système économique qui force des centaines de milliers des nôtres à demander l'aumône d'un morceau de pain ou d'un bol de soupe en face de toute cette richesse.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il faut se demander dans les circonstances si nous ne

pouvons rien faire? Jusqu'à présent le discours du trône ne laisse rien entrevoir des intentions du Gouvernement pour faire face à cette situation urgente, et les honorables ministres n'en ont pas dit davantage à ce sujet. La crise économique actuelle, tant chez les cultivateurs que chez les ouvriers en ville, constitue un défi au Parlement, et, si nous ne sommes pas prêts à le relever, je crains les conséquences. Je reçois tous les jours des lettres que je ne voudrais pas lire aux honorables ministres. Des personnes que nous ne connaissons pas, que nous n'avons jamais vues, adressent des appels pathétiques au suprême degré, des appels d'une telle nature qu'il est presque impossible d'en donner lecture à la Chambre. Cependant que faisons-nous dans les circonstances? Très peu de chose. En réalité lorsque mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) se lève pour traiter des problèmes économiques et essai d'exposer le point de vue de son parti, on ne cesse de l'interrompre en lui criant, "Russie, Russie." Certains honorables ministres semblent avoir une frayeur mortelle de ce pays. La Russie ne me cause pas la moitié de l'anxiété qu'elle semble causer à mes honorables amis d'en face. Je n'ai jamais entendu ces honorables ministres crier, "Italie, Italie," lorsque notre collègue discute les questions économiques. S'ils sont opposés à une dictature,—et je le suis certainement moi-même,—il serait en conséquence tout aussi logique de leur part, je crois, d'être opposés à la dictature qui existe présentement en Italie. Cependant personne n'a suggéré ici des représailles tarifaires contre l'Italie à cause de sa situation politique actuelle. Il n'est pas nécessaire d'aller en Russie ou en Italie pour trouver une dictature, car je crois que nous en avons une forme modérée en ce pays. Au cours des derniers mois on a gouverné par décrets du conseil et des particuliers ont réellement usurpé les prérogatives du Parlement. On gouverne beaucoup trop par décrets du conseil. Lorsque le Gouvernement a recours à des décrets du conseil pour régler les questions concernant le tarif, tant au point de vue des importations que des exportations, et, ce qui est beaucoup plus important, celles qui ont trait à nos relations avec les autres pays, je dis que nous sommes réellement soumis à une forme modérée de dictature. Lorsque le Danemark expédia récemment en ce pays une quantité limitée de bacon, les autorités lui signifièrent de l'enlever, il ne lui était pas permis de le laisser ici. L'attitude prise par le premier ministre à la conférence impériale de Londres en septembre dernier, lorsqu'il fit son offre au gouvernement anglais peut se résumer ainsi: "c'est à prendre ou à laisser." Nous disons à la Russie que nous n'accepterons pas sa marchandise, et qu'elle ne peut pas en laisser au pays. Je me permettrai de rappeler à la Chambre que tout ceci se fait par décret rendu en conseil.

Me permettrez-vous de dire quelques mots sur la situation russe? Douze jours avant que le Parlement s'assemblât, le Gouvernement promulgua un décret fermant les portes de ce pays à certains produits de la Russie. Je ne parlerai pas de l'opportunité de cette mesure en ce moment. Pour ma part, j'y suis opposé, mais le temps à ma disposition ne me permet pas de la discuter longuement. Cependant, monsieur l'Orateur, j'affirmerai qu'un cabinet ne devrait pas prendre des mesures qui ont une telle répercussion sur nos relations avec une autre nation, par décret du conseil, mais les soumettre au Parlement.

Puis, on nous a dit au sujet du dumping par les autres nations, et particulièrement par la Russie, que ces mesures s'imposaient surtout parce que la Russie pratiquait le dumping de ses marchandises en ce pays aussi bien que dans d'autres pays du monde. Mais avant de condamner la Russie, nous ferions bien de faire un examen de conscience. Comparativement, il n'existe probablement pas de pays qui pratique le dumping plus que le Canada. Je crois que nous nous sommes déjà rendu compte de ce fait. Chaque boisseau de grain que nous exportons est vendu sur les marchés du monde à un prix de beaucoup inférieur au coût de production.

Bref, nous écoulons notre blé à sacrifice. Et le gouvernement canadien prend-il des mesures pour empêcher le dumping des produits canadiens sur les marchés étrangers? Pas du tout; le Gouvernement se contente de dire: "Nous ne permettrons pas aux autres pays de pratiquer le dumping sur notre marché". L'attitude du Gouvernement du jour à l'égard de la Russie m'intéresse passablement. Lorsque le régime actuel a énoncé le programme pas de commerce avec la Russie soviétique, nombre de nos honorables amis de la droite ont cru que le Gouvernement avait accompli un geste de haute politique et ils ont applaudi et appuyé de leurs discours et d'autre manière aussi l'attitude du Gouvernement. On a exagéré les félicitations à l'adresse du Gouvernement parce qu'il a décrété que le Canada n'aurait plus rien à faire avec la république des Soviets. Je me demande ce que nos collègues de la droite ont pensé,—car, ils n'ont guère plus ouvert la bouche sur le sujet depuis cette date,—lorsqu'une couple de semaines après l'adoption du décret que nous savons, le Gouvernement a invité les représentants du régime soviétique russe à être nos hôtes à Ottawa. Un gouvernement ne doit-il pas être conséquent? A un moment donné, nos gouvernants énoncent

le programme: "Pas de commerce avec la Russie" et, quelques semaines plus tard, le représentant du Canada à la conférence de Rome fait l'invitation suivante aux représentants de la république soviétique: "Venez à Ottawa afin de discuter les relations commerciales à nouer entre les deux pays". Les dépêches publiées par les journaux de ce matin nous donnent la réponse de la Russie à nos avancés: le régime soviétique a décidé de fermer les marchés de la Russie aux produits canadiens.

Si le Gouvernement a décidé d'inaugurer une politique de représailles, il lui faut tenir compte du fait que les autres pays peuvent en user aussi; c'est une arme à deux tranchants. Feu M. Asquith a jadis décrit une semblable situation par l'expression pittoresque: se couper le nez pour faire dépit à son visage. C'est l'attitude adoptée par le Gouvernement; il a eu recours à une mesure qui se retourne contre lui-même; cela n'est pas du tout de nature à améliorer la situation économique du Canada. Nous refusons, disons-nous, d'expédier des instruments aratoires en Russie parce que les agriculteurs russes seraient par la suite en mesure d'entrer en concurrence avec notre classe agricole. Or, si nous refusons d'expédier nos machines agricoles en Russie, n'est-il pas vrai que nous en expédions dans la république Argentine dont le blé fait une sérieuse concurrence au nôtre? De plus, si le Canada refuse de fournir des machines à la Russie, n'y a-t-il pas une douzaine d'autres pays parfaitement disposés à le faire? Mon honorable ami de Comox-Alberni (M. Neill) déclare que la Grande-Bretagne elle-même est au nombre de cette douzaine de pays. Or, quel sera le perdant en dernier ressort? Le Canada; car, nous verrons diminuer le volume de nos importations et de nos exportations.

Mais l'incident le plus intéressant peut-être et le plus amusant de toute cette affaire, ce fut l'intervention d'un gros capitaliste de Montréal qui a approuvé d'emblée l'attitude prise par le Gouvernement. Ce capitaliste est enchanté de ce geste. Suivant lui, le Gouvernement a fait ce qu'il devait faire; il voit d'un mauvais œil l'emploi de la main-d'œuvre à bon marché; il est opposé au régime de l'esclavage et il est d'avis que l'attitude du Gouvernement mérite des félicitations. Je fais allusion en ce moment, à sir Herbert Holt, l'un de nos grands financiers; il peut être un grand philanthrope et il a appuyé sans réserve la conduite du Gouvernement. Il est d'avis, cela va de soi, que nous aurions tort de permettre que la main-d'œuvre à bon marché de la Russie soviétique fasse concurrence aux ouvriers de la province de Québec qui touchent des salaires si généreux; il est évidemment au courant de la situation. Ces jours derniers, toutefois, mon honorable ami de Sherbrooke (M. Howard) ainsi que l'un des représentants de l'une des divisions électorales de Montréal ont esquissé la situation dans laquelle se trouvent les ouvriers au service d'une couple d'entreprises industrielles et il ressort de cet exposé que la main-d'œuvre dans la province de Québec n'est pas aussi généreusement rémunérée qu'on pourrait le supposer. Cependant, étant donné l'attitude qu'a prise le vice-président de la Chambre (M. LaVergne) et les nombreuses dénonciations que nous avons entendues ici touchant les conditions d'esclavage qui existent en Russie, j'ai l'intention de m'en tenir exclusivement à la situation dans laquelle se trouvent la classe ouvrière au Canada. Je le répète, l'état de choses existant au Canada m'intéresse bien plus que les événements qui se déroulent en Russie soviétique et, s'il y a lieu d'améliorer la situation quelque part, c'est au Canada que je pense tout d'abord. J'ai par devers moi une petite brochure, qui m'a été adressée par un député conservateur à l'Assemblée législative de la province de Québec, un loyal ami du premier ministre et du vice-président de la Chambre des communes. Ce député a prononcé un discours à l'Assemblée législative et il l'a jugé suffisamment important pour le faire imprimer et l'adresser à tous ceux qui s'intéressent aux questions ouvrières. Le discours en question fut prononcé le 2 avril 1930 et l'un des chapitres est intitulé: "l'esclavage économique dans la province de Québec". L'auteur de cette brochure est M. Aimé Guertin, qui représente la ville de Hull à l'Assemblée législative de la province de Québec. Or, à mon humble avis, avant de montrer du doigt avec mépris d'autres pays qui sont accusés de retenir les classes laborieuses dans les liens de l'esclavage, nous devrions commencer par nous rendre compte de ce qui se passe au Canada et régler nos propres difficultés. Voici un passage que je relève dans la brochure de M. Guertin:

> Lorsque je parle de l'esclavage économique qui existe dans notre propre province, je suis en mesure de prouver qu'il existe. . . Je ferai observer en passant que l'on a beaucoup vanté l'industrialisation de la ville de Drummondville; cependant, si mes renseignements sont exacts, la moyenne des salaires est de 20 c. de l'heure à Rivière-du-Loup et de 25 c. au lac Saint-Jean, y compris les campements forestiers. Ici même dans la ville de Québec, j'ai fait une enquête personnelle et j'ai interrogé les hommes employés dans les travaux de pavage. A mon grand étonnement j'ai appris que le salaire courant était de 25 cents de l'heure; dans la ville de Hull où, profitant du chômage qui sévissait cet hiver, l'International Paper Company a abaissé le salaire à 20 cents de l'heure, les Syndicats nationaux catholiques ont cru devoir, le 6 mars

protester contre le taux courant des salaires, soit 25 et 30 cents de l'heure. Cet hiver, à Montréal certaines compagnies payent même 15 cents de l'heure, ce qui fait que les malheureux travailleurs, poussés par la faim et les privations se soumettent à ce traitement s'ils veulent subvenir aux besoins de leurs familles.

Il dit encore:

Que dire des salaires que paie notre propre gouvernement; le département des grandes routes, les ministères de la Colonisation et des Travaux publics? La moyenne du salaire est de 15 20, 25 et 30 cents pour les journaliers qui travaillent à la confection des routes et des ponts, de même qu'à la construction de palais de justice à Québec.

Il fait ensuite voir ce qui se passe à Sorel, aux chantiers maritimes:

J'ai encore un mot à dire, car je me rappelle un cas typique, au sujet de la ville de Sorel où fleurit le régime d'esclavage le plus honteux qui soit, oui, à Sorel, foyer de la misère et paradis des spéculateurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de dire. Savez-vous que dans une ville de cette importance, les manœuvriers touchent $1.50 et les charpentiers $1.75 pour une journée de dix heures?

Je pourrais continuer ainsi, monsieur l'Orateur, et vous dire ce qui se passe dans l'industrie textile à Hamilton. J'ai en main des lettres émanant de gens qui y sont employés, de gens qui peuvent parler en connaissance de cause, et voici ce qu'ils disent: Depuis l'entrée en vigueur du nouveau tarif les salaires versés dans ces établissements ont subi une forte réduction. Nous, de ce groupe de la Chambre, qui constituons le parti travailliste, nous ne sommes certainement pas satisfaits de la situation qui existe actuellement en Canada. Jusqu'ici nous ne sommes pas satisfaits de ce qu'a fait le Gouvernement. Il a débuté en se proclamant un gouvernement d'action; pius il s'est transformé en gouvernement de réaction pour devenir ensuite un gouvernement d'inaction. Nous cherchons aujourd'hui à forcer le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances actuelles.

J'aurais pu, monsieur l'Orateur parler plus longuement des conditions de l'heure actuelle. J'aurais aimé à faire voir comment la ligne de conduite du Gouvernement, au lieu d'atténuer le chômage, l'a en réalité aggravé. Il peut se faire que certaines industries aient bénéficié des changements apportés au tarif, mais pour une à laquelle ces remaniements ont été avantageux il s'en trouve probablement deux ou trois auxquels ils ont été nuisibles.

M. McGIBBON: Pourquoi ne les nommeriez-vous pas?

M. HEAPS: C'est ce que ferais volontiers, si j'en avais le temps.

[M. Heaps.]

M. McGIBBON: L'honorable député devrait prendre une partie du temps à sa disposition.

M. HEAPS: Je suis obligé d'écourter sensiblement mes observations à cause du délai qui nous est imposé par la règle dite des quarante minutes.

M. McGIBBON: Cette partie des observations de l'honorable député aurait peut-être été d'un plus grand intérêt pour la Chambre.

M. HEAPS: Certains honorables députés d'en face m'ont reproché de parler trop longuement et d'abuser des instants de la Chambre, mais aujourd'hui l'honorable député voudrait que je prolonge la durée de mon discours. Je ne sais que faire, car j'aurais bien voulu plaire aux deux côtés.

Nous constatons aujourd'hui un changement appréciable parmi le public. Par tout le pays, dans tous les domaines, les gens commencent à réfléchir sérieusement à la situation économique de l'heure actuelle. Nombreux sont ceux qui sont d'avis que l'heure est venue d'effectuer un changement. Je ne veux pas parler d'un changement de gouvernement, bien qu'à mon avis bon nombre de ceux qui, l'année dernière, ont voté comme ils l'ont fait soient d'opinion que ce changement s'impose. C'est ce que je constate dans ma circonscription et j'imagine que le même indice est manifeste dans d'autres circonscriptions.

M. McGIBBON: Veulent-ils que l'honorable député passe de ce côté-ci de la Chambre?

M. HEAPS: Oui, ils veulent que notre parti soit au pouvoir.

Nombreux sont ceux qui pensent que quelque chose ne va pas dans tout notre régime économique; ils croient qu'il est mal équilibré et ne saurait bien fonctionner. A leur sens, la population de ce pays n'obtient pas ce qui lui revient. Tandis que les travailleurs du sol et les ouvriers des villes ne cessent d'ajouter à la richesse, ils se voient de plus en plus près de l'indigence. Cette indigence dont souffre la population à l'heure actuelle ne provient pas de la rareté des denrées; elle existe parce que nous avons de tout en trop grande abondance. Le problème que nous envisageons aujourd'hui consiste dans le remaniement de notre régime économique de façon à assurer à tous les citoyens ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire le vêtement, le logement et les moyens d'existence. Aujourd'hui, on n'a ni vêtement ni abri, ni la sécurité de la vie. Le chômage est bien plus sérieux qu'il y a un an, et Dieu sait ce qu'il était alors. Ceux qui trouvent ordinairement du travail en avril ou en mai

n'ont pas encore pu s'en procurer. Les gens qui avaient l'habitude de s'occuper sur la terre à cette saison de l'année sont encore inactifs. Les cultivateurs viendront grossir les rangs des sans-travail dans les centres industriels.

Personne ne contestera que nous possédons une si grande richesse que tous devraient en jouir. Si nous souffrons d'une surabondance de biens, est-il impossible au Parlement de résoudre la situation économique actuelle?

C'est ce que nous demandons, et c'est là-dessus que le Gouvernement sera éprouvé. Le simple fait d'avoir apporté quelques changements au tarif ou d'empêcher le dumping de quelques marchandises ne compte guère pour l'ouvrier. On juge les dirigeants à la lumière des conditions dans lesquelles vit le peuple, de son bien-être, de son bonheur. Aujourd'hui, la grande masse est dans une situation plus malheureuse qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Nous demandons que les hommes, les femmes et les enfants aient l'avantage de mener une vie heureuse, décente et honorable. Que le Parlement laisse de côté certaines mesquines considérations de partis politiques et cherche à améliorer la situation de façon à nous faire croire qu'il n'est pas sourd aux plaintes des pauvres gens. Lorsque nous retournerons dans nos foyers après la session, j'espère que nous aurons remédié dans une certaine mesure à la situation économique du pays.

M. J. EARL LAWSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai été surpris de la confession de l'honorable préopinant. Il nous a appris qu'un grand nombre de ses commettants ont changé d'opinion depuis les dernières élections, et qu'ils voteraient aujourd'hui dans un sens opposé. J'ai suivi ses observations attentivement, mais comme pour celles de la plupart des membres de son groupe, je n'en vois aucune qui soit de nature à nous suggérer quelque mesure sérieuse tendant à soulager les maux de la population.

Mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a dit: "Nous n'avons pas eu l'occasion de connaître la politique du ministère au sujet du chômage". Si par "nous" il entend les honorables députés qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, il eût fait une assertion plus juste en disant: "Nous n'avons pas permis au Gouvernement à cette session d'esquisser ou de déterminer quelque politique afférente au chômage." Je ne reproche pas aux oppositionnistes d'avoir pris la parole; c'est bien l'endroit et le temps pour eux d'exprimer leurs vues sur les problèmes de leurs circonscriptions et du pays en général. Mais il ne leur appartient pas d'accuser le Gouvernement d'avoir négligé de déposer les projets de loi qu'ils prétendent désirer. Depuis le début de la session, leurs orateurs ont été quatre ou cinq fois plus nombreux que ceux de la droite. J'ai été surpris d'entendre dire que les conservateurs n'ont pas discuté le problème du chômage, mais ont attaqué le groupe travailliste de la Chambre. J'ai écouté la plupart des discours, et j'ai lu ceux qui j'e n'ai pas entendus, mais je n'ai trouvé nulle part une attaque contre l'honorable député de Winnipeg-Nord ou ses collègues. Les honorable députés ne peuvent espérer, parce qu'ils représentent quelque classe en particulier, semoncer le ministère en toute impunité.

M. HEAPS: Je renverrai l'honorable député au discours de l'Orateur suppléant.

M. LAWSON: Si j'en avais le temps, je serais heureux de discuter avec mon honorable ami l'excellent discours de l'Orateur suppléant, mais dans le moment, vu surtout les commentaires que vient de présenter l'honorable député de Winnipeg-Nord, je ferai quelques remarques au sujet du travail et des ouvriers du Canada.

Qu'on me permette toutefois de commencer par féliciter mon ancien condisciple, l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Factor) pour son discours de début, où s'est revélée une forte intelligence servie par une élocution facile. J'ai été surpris de l'entendre qualifier le discours du très honorable chef de l'opposition officielle d'effort "inspirant," "d'œuvre de maître", alors qu'il ne trouvait dans celui du très honorable premier ministre qu'une preuve "d'activité" et de "talent". J'ai dû en conclure qu'il avait perdu ce sens de l'humour qui le distinguait en cet heureux temps du collège. J'espère toutefois que l'habitude de certains discours de ses collègues lui rendra la faculté de discerner au moins l'incongru et l'absurde.

Ainsi, le discours de l'honorable député d'Yorkton (M. McPhee). L'honorable député a tenu à faire une digression pour se livrer à une comparaison odieuse entre la marmotte, petit animal de l'Ouest et ce qu'il appelle un bon tory:

> Or pour renseigner les honorables députés de l'Est qui ne connaissent peut-être pas bien ce petit animal, je dirai que, sous maints rapports, une marmotte ressemble beaucoup à un tory. La marmotte est un petit animal très doux qui mange le grain des fermiers. Quand il a bien mangé, il lui pousse une panse, et j'ose dire que marmottisme et torysme sont à peu près synonymes. Ils se ressemblent en ce sens que tous deux sont des fléaux et des *humbugs*.

En écoutant l'honorable député, ces vers de Bobby Burns dans "Ode to a Louse", me revenaient à la mémoire:

A wad some Power the giftie gie us
To see oursels as ithers see us!
It wad frae mony a blunder free us
And foolish notion.

L'honorable député de Vancouver-Sud (M. MacInnins) s'est empressé de signaler sa présence en Chambre par une critique de la procédure en usage. Il a reproché au chef de l'opposition comme au premier ministre de s'attarder à leurs divergences de vues sur le remède à la situation, actuelle en Canada. Puis il a pris quarante minutes pour nous dire qu'il ne s'accordait ni avec l'un ni avec l'autre, ce qui n'avance guère les choses. Je me permettrai de rappeler à l'honorable député, nouveau venu parmi nous, que les règles et les règlements de la Chambre sont l'œuvre collective d'hommes d'Etat et le fruit de l'expérience des siècles en vue d'assurer, dans la limite du raisonnable la liberté d'expression à toutes les opinions politiques.

A la suite de certains de ses collègues, l'honorable député de Winnipeg-Nord a répété cet après-midi que la parti conservateur voyait maintenant le chômage d'un angle différent de celui qui le guidait dans l'opposition, avant 1930. Je crois qu'en appuyant l'amendement mon honorable ami confond la question telle qu'elle se posait alors avec celle qui se pose aujourd'hui. Reportons-nous un instant à la session de 1930. Alors, le chômage augmentait et prenait, depuis un certain temps, des proportions inquiétantes. Tout le monde en cette Chambre le constatait, sauf le gouvernement au pouvoir, qui ne pouvait ou ne voulait pas se rendre à l'évidence. L'urgence s'imposait à nous de l'opposition, alors, et l'honorable député de Winnipeg-Nord désirant provoquer une action quelconque à ce moment-là proposa:

de l'avis de la Chambre, le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour résoudre la question du chômage.

Tous les députés conservateurs approuvèrent ce vœu, de leur vote. Et que se passa-t-il? Les uns à la suite des autres, les députés libéraux ministériels, alors, s'efforcèrent d'atténuer les choses et de mitiger la situation. L'ex-ministre du Travail (M. Heenan) prit la parole à cette occasion, mais il se garda bien de proposer une seule mesure de soulagement. Il nous dit que le gouvernement faisait exécuter des travaux publics et encourageait les entreprises de chemins de fer à faire de même. Le gouvernement libéral a toujours aimé à encourager les autres à agir. Je me souviens bien du discours du chef actuel de l'opposition officielle. Il s'appliqua à nous dire combien le gouvernement désirait engager les provinces et les municipalités à faire face à l'urgence, non pas en les subventionnant, oh non, mais en participant aux délibérations qu'elles pourraient proposer à ce sujet. Je relisais l'autre jour le discours prononcé à cette occasion par le chef de l'opposition officielle, dans l'espoir d'y trouver une déclaration définie sur ce problème, ce qui ne m'a pas été facile, je vous l'avoue, monsieur l'Orateur. Le très honorable député est bien rarement catégorique. La circonstance dans laquelle il a été le plus catégorique, à ma connaissance, c'est son affirmation que jamais il ne donnerait "une pièce de cinq sous à aucun gouvernement tory", phrase qui est devenue l'inscription funéraire du tombeau du gouvernement libéral. J'ai cependant lu les paroles suivantes du très honorable député:

Je ne saurais cependant reconnaître ce problème...

Le problème du chômage.

...comme un problème national obligeant le gouvernement fédéral, eu égard à notre constitution et à la division des pouvoirs, à percevoir des impôts de la population en général pour remédier à une situation qui ne regarde qu'un certain groupe de gens dans quelques municipalités de notre pays, mais qui n'atteint pas le pays en général.

Il est manifeste, monsieur l'Orateur, que dans ce temps-là le gouvernement fédéral ne reconnaissait pas qu'il y eût un problème national d'une importance urgente, et il est également manifeste que ce Gouvernement n'avait pas l'intention d'appliquer quelque remède utile à ce problème urgent. C'est à cause de cela que nous, du parti conservateur, avons appuyé la proposition Heaps.

Voyons un peu ce qu'est la situation en 1931. Six semaines après son arrivée au pouvoir, le Gouvernement actuel a convoqué une session spéciale. Nous avons voté 20 millions qui, avec les contributions provinciales et municipales, ont eu pour résultat de faire dépenser 60 millions dans notre pays. Nous avons apporté au tarif quelques modifications pour lesquelles on nous a blâmés, mais va-t-on essayer de prouver que ces modifications n'ont pas procuré plus d'emploi dans les industries textiles et autres que je pourrais mentionner? Etant donné cette célérité d'action, étant donné que nous apprenons par le discours du trône que le Gouvernement va faire davantage, les honorables députés travaillistes qui nous ont accusés de changer d'attitude, s'attendent-ils à voir les députés conservateurs voter contre le Gouvernement qui a tant fait pour résoudre le problème qui se présentait dans le pays?

L'honorable député de Vancouver, à l'instar de l'honorable député de Winnipeg-Nord, nous a dit en parlant du chômage, qu'il allait d'abord parler de la gravité de la situation, des remèdes qu'on devrait appliquer, de l'opportunité qu'il y a pour le Gouvernement fédéral de faire une enquête sur les causes de ce mal, et enfin des mesures de caractère permanent

qu'il importe de prendre pour parer à cette situation et pour empêcher le retour de pareilles périodes de dépression. J'ai relu son discours pour essayer d'y trouver quelques idées pratiques pour la solution du problème. Il s'est appliqué longuement à nous exposer la gravité de la situation et l'étendue du mal, choses que nous tous, de la droite, connaissions parfaitement, mais je n'ai trouvé dans son discours aucune proposition pratique. Son discours était rempli de généralités insignifiantes. Il est très facile dans un temps comme celui-ci de prêcher la croisade et d'enfourcher le cheval fougueux du socialisme, de se lancer dans des généralités brillantes, mais je constate que son discours ne contient qu'une idée réelle: il a dit que le chômage vient de ce qu'on laisse les moyens de production entre les mains de l'initiative privée. Pour le prouver, il nous a demandé de nous représenter la présence de l'univers entiers réuni dans notre salle de délibérations, endroit qu'il a d'ailleurs jugé bien triste, et l'accumulation de toutes les richesses du monde dans notre enceinte. Puis il nous a demandé si une seule de ces personnes pourrait alors souffrir du froid et de la faim.

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord nous a parlé aujourd'hui de la Russie. Je conseille à mon honrable ami de Vancouver-Sud de ne pas avoir recours à des hypothèses, car cela ne prouve jamais grand'chose. Il peut voir dans la Russie, qu'il a si souvent comparée au Canada, l'exemple d'un pays où l'on protique précisément cette doctrine. Tous les moyens de production y sont entre les mains de l'Etat. La Russie constitue la corporation la plus immense, le monopole le plus gigantesque du monde. L'individu peut y être propriétaire de ses bottes et de ses sous-vêtements s'il est assez heureux de s'en procurer, mais tous les moyens de production sont entre les mains de l'Etat. Et je me permets de rappeler à mon honorable ami qu'en ce moment les ouvriers et les cultivateurs russes souffrent du froid et de la faim. Si l'ouvrier n'y meurt pas de faim, c'est qu'il mange du pain noir assaisonné de marinades sures, nourriture dont l'ouvrier canadien ne voudrait pas tolérer.

Je m'amuse souvent et je m'impatiente parfois de ce que quelques honorables députés qui représentent ici une certaine classe de la population semblent croire qu'aucun de nous, du parti conservateur, simplement parce que nous avons été élus pour représenter les citoyens en général, n'a à cœur les intérêts des ouvriers du pays. Plusieurs d'entre nous se sont livrés à diverses sortes de travaux dans leur vie. Pour moi, je sors de la classe ouvrière. Mon père était un fondeur qui a déjà été président de l'union des fondeurs de la ville d'Ottawa. Tout petit garçon, j'ai connu ce que c'était pour une famille que de tâcher de subsister à l'aide de la paye d'un gréviste de sept dollars par semaine. J'ai pilé du sable dans une fonderie. J'ai battu de l'acier à la masse dans les mines de mica de la vallée de la Gatineau. J'ai travaillé à bien des sortes d'ouvrage et je crois connaître quelque chose des problèmes du travail et des ouvriers dans ce pays. Je tiens à dire à mes honorables amis, qui viennent représenter la main-d'œuvre dans cette Chambre, que s'ils veulent se contenter de proposer ici des mesures d'ordre pratique, des mesures qui ne dépassent pas les limites de notre pouvoir législatif, ils recevront un appui considérable des membres du parti conservateur. Mais s'ils persistent simplement, comme ils le font parfois, à prononcer des discours incendiaires sans suggestions pratiques, ils ne serviront aucunement la cause qu'ils veulent défendre.

Dans son discours l'honorable député de Vancouver-Sud (M. MacInnis), qui prétend représenter la classe ouvrière, a posé une question aux ouvriers de notre pays. Dans son discours également, le représentant de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a déclaré que nous passions notre temps à parler de la Russie. Je voudrais rappeler à ce dernier que c'est en parlant de la Russie et en la comparant au Canada que l'honorable député de Vancouver-Sud (M. MacInnis), après avoir fait une peinture détaillée des conditions extraordinaires qui existent dans notre pays à l'heure actuelle, a posé une question aux ouvriers de notre pays. Je ne puis citer les propres termes de la question, mais en voici la teneur: "Les ouvriers du Canada ne préféreraient-ils pas le travail forcé de la Russie à l'oisiveté forcée de notre pays?"

M. MacINNIS: Puis-je soulever ici un point de règlement? Mon honorable ami a porté une grande attention à ce que j'ai dit, mais je lui demanderais de citer exactement mes paroles, s'il lui faut absolument citer quelque chose.

M. LAWSON: Mon honorable ami nie-t-il que dans son discours il a posé cette question: Les ouvriers du Canada ne préféreraient-ils pas le travail forcé de la Russie à l'oisiveté forcée de notre pays?

M. MacINNIS: Il est évident que l'honorable député ne sait pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'en Russie existait le travail forcé et qu'au Canada nous avions l'oisiveté forcée. Mon honorable ami nie-t-il cela?

M. LAWSON: Non, monsieur l'Orateur, je ne veux pas nier cela, parce que j'ai parlé un peu à la hâte. Il me faudra consulter le

hansard à ce sujet, mais il me semble bien que mon honorable ami de Vancouver-Sud a posé cette question aux ouvriers du Canada. Je prétends que la question posée de cette manière par l'honorable député n'était pas juste à l'adresse des ouvriers de notre pays et que de plus ceux-ci ne sauraient en donner la réponse. Le fait de poser cette question n'est d'aucun avantage pour la cause dont mon honorable ami se fait le champion. Il aurait été bien plus juste de demander à la classe ouvrière de notre pays si elle préférerait le travail forcé de la Russie au salaire moyen de $31 par mois pour la main-d'œuvre inexpérimentée et de $41 pour les hommes d'expérience ou bien l'avantage des contrats collectifs qu'elle a au Canada. Il aurait été plus juste de demander aux ouvriers s'ils préféreraient le niveau de vie de notre pays, avec son régime varié, au pain noir et aux conserves aigres de la Russie. Pour ma part, je préférerais même le régime varié du fourneau public dans les périodes de crises aux conditions faites à l'ouvrier dans le pays auquel mon honorable ami a fait allusion. Enfin, je demanderais à la classe ouvrière si elle préférerait les logements dont la superficie est limitée à seize pieds carrés et dont le loyer est triplé pour chaque pied carré supplémentaire, en Russie, aux conditions favorables à la fondation d'un foyer et au respect des liens de famille que l'on trouve au Canada. Pour ma part, monsieur l'Orateur, dans l'intérêt de nos ouvriers, je veux que l'on maintienne dans notre pays le système des contrats collectifs, la vie familiale et notre genre d'existence raisonnable. Je veux que ces ouvriers aient l'avantage d'inculquer à leurs enfants la foi en un Créateur et en l'immortalité de l'âme. Je veux qu'ils puissent jouir gratuitement des cliniques, des hôpitaux et des refuges pour les infirmes, même s'il me faut les voir à la merci de ce système capitaliste tant décrié. Je veux pour la classe ouvrière de notre pays que l'on maintienne en vigueur les lois progressives et pratiques qui donneront aux ouvriers une plus large part des profits que rapporte la production dont mon honorable ami parle si souvent.

En terminant, je voudrais dire à mes collègues qu'étant né de parents ouvriers et me considérant encore ouvrier moi-même, je n'aime pas du tout que les honorables députés de l'opposition prétendent que si nous n'adoptons pas immédiatement les mesures nécessaires, avant même de suivre le cours ordinaire de la routine parlementaire, les ouvriers ou ceux d'entre eux qui sont sans emploi auront recours à l'émeute et au soulèvement contre l'autorité établie. J'ai une grande foi dans le bon sens des Anglo-Saxons et des plus patients des hommes, les ouvriers canadiens-français. Je ne crois pas qu'ils soient en faveur des émeutes dans notre pays à moins qu'ils n'y soient portés, sous le coup d'une émotion passagère, par les discours de quelques chefs démagogues bien plus occupés à exprimer leurs propres opinions qu'à proposer des mesures avantageuses pour la classe ouvrière. Si l'on voulait patienter un peu et donner au Gouvernement conservateur l'avantage d'examiner nos problèmes, comme notre brillant et honoré chef en a manifesté l'intention avant les dernières élections, le Canada, ainsi que le demande l'honorable député de Winnipeg-Nord, serait un pays où il ferait bon de vivre.

Je crois que les ouvriers du Canada exprimeront leur volonté et leur opinion, comme il l'ont fait dans le passé, non pas par des insurrections et des émeutes, mais bien par leur suffrage. S'il leur arrive un jour de décider par leur vote, que le Gouvernement conservateur n'a plus son utilité, nous nous plierons de bonne grâce à leur volonté, mais nous continuerons, en unissant nos efforts, soit au pouvoir, soit dans l'opposition, à légiférer non pour l'avantage exclusif d'une classe en particulier, mais dans l'intérêt de tous nos concitoyens.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A. M. CARMICHAEL (Kindersley): Monsieur l'Orateur, le député d'Acadia (M. Gardiner) a, dans son discours, cet après-midi, si bien exposé la situation de l'Ouest qu'il ne m'est guère nécessaire d'insister sur ce point. Certes, il aurait pu aller plus loin sans exagérer. Il aurait pu décrire les terribles tempêtes de poussière que cette région a essuyées ce printemps; il aurait pu dire quels sont actuellement les effets de la température là-bas et rendre sa description un peu plus dramatique. J'ai eu aussi l'avantage d'être chez moi durant le congé de Pâques. Pendant deux jours sur neuf, j'ai été témoin de la pire tempête de poussière que j'aie jamais vue dans l'Ouest; pourtant je demeure là depuis vingt-six ans. Qu'on se représente les maisons dans l'obscurité en plein après-midi, les automobilistes obligés d'allumer leurs phares et malgré cela ne pouvant pas voir leur route, les piétons dans l'impossibilité de voir d'immenses édifices à plus de 150 pieds d'eux, on aura là une idée de ce temps extraordinaire.

Dans ma région, nous avons eu, l'an dernier, une bonne récolte, au point de vue du rendement; pourtant, les cultivateurs, après

avoir payé leurs frais de battage et leur main-d'œuvre, n'avaient plus d'argent pour acquitter leurs comptes de fournisseurs, ni pour rembourser les banques et leurs créanciers hypothécaires, ni pour payer leurs impôts. Dans ma propre municipalité, l'an dernier, 38 p. 100 seulement des impôts ont été acquittés. Et avec quoi les cultivateurs ont-ils vécu et ont-ils payé leurs frais d'exploitation durant l'hiver? Il ne leur restait rien, même là où la récolte avait été comparativement bonne. D'après ce que je viens de dire, on se fera une idée de ce qui peut exister ailleurs où la récolte a été mauvaise.

L'automne dernier, les cultivateurs qui, là-bas, étaient dans la misère, se tournèrent vers Ottawa pour les aider. Ils demandèrent presque tous qu'on fixât le prix du blé. Municipalités, syndicats de vente, sociétés agricoles, conventions de cultivateurs, tous s'accordèrent pour réclamer d'Ottawa qu'on fît quelque chose pour aider les agriculteurs qui se débattaient. Leur idée était de fixer le prix minimum du blé à 70 cents le boisseau. Ottawa, dans sa sagesse, n'a pas trouvé bon de se rendre à leur désir. D'autres pensaient qu'on devrait fixer à au moins $1 le boisseau le prix du blé consommé en Canada. Cela paraissait être bien raisonnable; étant maîtres du blé employé dans le pays, nous pouvions bien en fixer le prix minimum. Mais on ne l'a pas fait. Quelques gens réfléchis de ma région pensaient qu'il serait raisonnable de faire verser par l'Etat une gratification basée sur le nombre d'acres ensemencés en 1930; ils estimaient que ce serait plus juste que de fixer un prix sur le blé destiné à la consommation domestique, car cela dédommagerait l'homme qui n'avait rien récolté. Mais on ne donna pas suite à cette proposition. La plus récente demande que j'aie reçue de ma région est celle d'une gratification sur tout le grain exporté; tant par boisseau de blé, d'orge et d'avoine. Mais jusqu'ici rien n'a été fait non plus dans ce sens.

Il nous faut donc chercher dans le discours du trône quelles sont les dispositions qu'on entend prendre pour remédier à la situation. On y trouve un court passage qui peut ou peut ne pas nous donner beaucoup d'espoir. Le voici:

> Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation, de trouver de nouveaux moyens qui faciliteront la marche de notre peuple vers la réalisation d'une prospérité encore inconnue et de lui procurer pour l'avenir toutes les garanties possibles contre le retour de l'actuelle subordination à des forces mondiales.

Cela pourrait vouloir dire que le Gouvernement a l'intention de faire quelque chose en vue de remédier aux conditions dont j'ai parlé. Nous l'espérons. Mais comme je vous l'ai déjà fait pressentir, ces déclarations peuvent en rester là.

L'amendement proposé au discours du trône, on l'a déclaré au cours du présent débat, ne vaut guère plus qu'une déclaration négative. De fait, si l'on pouvait condenser l'amendement à peu près dans les termes suivants: "Nous regrettons de n'être pas assis où vous l'êtes", je crois que cela représenterait toute la somme et substance de l'amendement.

Dans le sous-amendement,—auquel je m'intéresse particulièrement et au sujet duquel je désire appliquer la plus grande partie de mes remarques,—nous avons soumis à la Chambre trois demandes importantes. Premièrement, la constitution d'un comité de cette Chambre qui serait chargé de s'enquérir des conditions et en faire rapport; deuxièmement, une étude plus étendue des questions relatives au soulagement de la classe agricole; troisièmement, de nouvelles mesures en vue de remédier au chômage. J'aborderai d'abord le dernier point, ensuite le second pour terminer avec le premier.

Il est vrai que, lors de la session spéciale de l'automne dernier, nous avons adopté des mesures en vue de remédier au chômage en vertu de la loi des secours au chômage. Il est impossible de dire que le fait de mettre en circulation des millions de dollars pour la construction de travaux publics ne doit pas aider les sans-travail. Oui, dans une certaine mesure. Ensuite, en vue d'aider de nouveau les chômeurs, la date d'expiration des paiements du trésor fédéral a été prorogée du 31 mars au 30 juin, je crois. Cela aide aussi. Mais, monsieur l'Orateur, les parties de notre pays qui se trouvent à bénéficier principalement de ces mesures sont les grands centres de population, les municipalités urbaines, du moins dans l'Ouest du Canada. Pendant les vacances de Pâques, j'ai constaté que ma propre petite ville, dont la population dépasse à peine un millier d'âmes, pouvait difficilement,—à cause de sa situation financière,—profiter des mesures de secours prévues dans cette loi, pour la simple raison que les municipalités sont obligées de contribuer 25 p. 100 du coût de la main-d'œuvre pour les travaux publics d'amélioration; et de plus, si l'on entreprend la construction d'un aqueduc ou d'un système d'égout comportant une grande longueur de tuyaux, la municipalité locale doit payer au moins 70 p. 100 du coût de cette canalisation ou des matériaux et il ne peut être imputé plus de 30 p. 100 de cette dépense au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial. Cela veut simplement dire qu'une petite ville ou un petit village ou une municipalité rurale est virtuellement dans l'impossibilité de bénéficier des mesures de secours adoptées lors

de la session spéciale. Elles ne peuvent pas contribuer ce 25 p. 100 de la main-d'œuvre plus ces 70 p. 100 ou plus du coût des matériaux.

Je suggérerais, monsieur l'Orateur, comme autre moyen d'aider les chômeurs, de continuer la construction des travaux publics fédéraux sous forme d'édifices publics fédéraux. Nous avons besoin d'édifices publics dans l'Ouest. Les provinces de l'Est en ont peut-être suffisamment, mais je sais que tel n'est pas le cas pour l'Ouest. Nous avons besoin de bureaux de poste dans nos grandes villes et l'entreprise d'édifices ou de travaux publics par le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, maintiendrait encore de l'argent en circulation et donnerait du travail à ceux qui n'en ont pas. Ensuite, à titre de nouvelle suggestion, je rappellerais aux honorables députés que le parti conservateur du Canada s'est engagé à construire une route transcanadienne tant par un vote en cette Chambre que par ses promesses publiques formulées l'été dernier. Il y est définitivement engagé; pourquoi donc ne pas l'entreprendre immédiatement? Je sais que le trésor est à sec; je sais qu'il est difficile de boucler le budget fédéral; mais je sais aussi d'autres choses au sujet de la situation dans le pays. Je sais que si une guerre se déclarait, nous trouverions de l'argent pour cela. Par conséquent, pourquoi n'en trouverions-nous pas pour remédier aux conditions qui existent dans le pays et pour lesquelles il faut faire absolument quelque chose? Dans la Saskatchewan, il y a lieu de dépenser de fortes sommes des fonds publics pour la construction d'une route transcanadienne si elle traverse le milieu de la province. Cela serait une grande assistance pour les agriculteurs qui en ont fort besoin dans le moment.

Je vais laisser ce point maintenant pour passer à la question des secours à l'agriculture. Voilà encore quelque chose que le gouvernement fédéral a promis d'entreprendre. Dans la Saskatchewan, certaines mesures ont été entreprises à cette fin. Je ne suis pas certain que ce soit là tout ce qui doit être fait, mais au moins quelque chose a été accompli. Le gouvernement provincial a adopté ce qu'on appelle la "Rural Municipality Relief Act of Saskatchewan." Sous le régime de cette loi les municipalités sont autorisées à emprunter des banques, à un taux d'intérêt n'excédant pas 7 p. 100, des fonds suffisants pour venir en aide à leurs contribuables sous forme de farine, charbon, bois, fourrage, essence et huile à moteur. Le gouvernement provincial peut garantir les emprunts et rembourser la municipalité, et le fait d'emprunter pour ces fins ne doit pas diminuer le pouvoir d'emprunt d'une municipalité pour toutes autres fins.

[M. Carmichael.]

Cela paraît bien; mais il semble, cependant, que le fardeau est placé sur les municipalités, et si elles agissent, les secours ne se feront pas longtemps attendre. Quand je suis allé chez moi, j'ai appris que certaines municipalités avaient pris les mesures voulues et profitaient de ces secours, mais d'autres n'ont rien fait. Leurs conseils, après avoir étudié le système, jugèrent qu'ils ne pouvaient l'appliquer pour le moment et le repoussèrent.

Si nous connaissions toutes les conditions imposées aux municipalités qui désirent adopter un règlement pour profiter de ces secours, nous ne discuterions peut-être pas la sagesse des conseils qui les ont refusés. Premièrement, la municipalité doit adopter un règlement; deuxièmement, ce règlement doit être approuvé par le gouvernement provincial; troisièmement, la municipalité doit donner au gouvernement provincial un billet à ordre pour la somme totale du prix du grain, payable à l'automne de 1931; quatrièmement, la municipalité doit acheter le grain; cinquièmement, le grain doit être inspecté par l'inspecteur de l'Etat qui vient quand il lui plaît et doit faire son inspection avant que le grain puisse être acheté et employé. Sixièmement, le prix doit être celui de Fort-William, moins le coût du transport, plus 5 c. par boisseau pour le nettoyage; septièmement, le vendeur doit attendre le paiement du gouvernement provincial; huitièmement, on enregistre une interdiction de vente de la terre du cultivateur et on lui fait signer un billet à l'ordre de la municipalité; neuvièmement, la municipalité doit percevoir les paiements et subir 25 p. 100 de toute perte éventuelle. Avec toutes ces conditions imposées aux municipalités, alors que le temps des semailles est déjà arrivé, il n'est pas surprenant qu'un certain nombre aient refusé de se prévaloir de ce système, surtout si l'on tient compte du fait que la plupart ont un passif de plusieurs milliers de dollars, sous forme de taxes impayées ou d'autres comptes. Les écoles dépendent des municipalités, de même que les compagnies de téléphone et d'autres organisations. Il est donc difficile de blâmer les conseils municipaux qui ont refusé de participer à ce plan. La chose est cependant regrettable pour les pauvres cultivateurs qui habitent ces municipalités; ils n'ont plus aucun espoir; ils sont à sec financièrement. J'ai à la main une lettre du secrétaire du conseil des Fermiers-Unis de ma circonscription, dont voici un passage:

Les cultivateurs de cette partie de la Saskatchewan sont dans une pénible situation, ce printemps. Notre conseil municipal a décidé de ne pas donner de secours pour l'achat de l'essence et des autres articles, et je connais deux cultivateurs, à 5 milles de chez moi, qui ne pour-

ront certainement pas faire leurs semailles. L'un d'eux a un tracteur et quatre chevaux seulement alors qu'il a 600 acres de terre à ensemencer en blé; l'autre a une section de terrain et ne possède qu'un tracteur et deux vieux chevaux. Ni l'un ni l'autre n'ont d'argent et ils ne peuvent acheter d'essence pour leurs tracteurs. Ces deux hommes ont des familles nombreuses et il est évident que si les conditions ne changent pas bientôt, le pays sera appelé à nourrir ces familles.

C'est là un exemple de ce qui se passe aux endroits où les municipalités ont refusé ou n'ont pu accorder de secours.

A titre également de mesure pour venir en aide à l'agriculture, je propose que l'on fasse diminuer le prix de l'essence dans l'Ouest. Je mentionnerai tout à l'heure ce que l'on a déjà fait à ce sujet, mais ce n'a pas été à l'avantage des malheureux cultivateurs. D'abord, j'ai une lettre de mon conseil municipal protestant contre le prix de l'essence et les tarifs actuels de transport. En voici un passage:

En examinant les connaissements des wagons d'essence venant ici nous voyons que le prix du transport est calculé sur la base de 8 livres au gallon, tandis qu'il ne pèse que sept livres. Le wagon-citerne ordinaire contient jusqu'à 6,000 gallons, de sorte que le consommateur paie le transport de trois tonnes d'essence que le chemin de fer ne transporte pas et que le détaillant ne reçoit pas, soit environ $50 par wagon.

Plus loin dans cette lettre:

Vu l'état actuel de marasme de l'agriculture, nous demandons au gouvernement de la province et au gouvernement fédéral de nous venir en aide en réduisant de moitié les tarifs de transport.

Je suggère cette idée au Gouvernement. Voici maintenant une autre proposition qui m'est adressée par le secrétaire d'une coopérative:

Nous vous prions de protester au Parlement contre l'écart des prix de l'essence entre l'Oklahoma où elle se vend 1 c. ¾ par gallon. Vu la situation générale, les prix de l'essence ici devraient être bien moins élevés.

J'ai à la main une dépêche de la Presse canadienne, publiée dans un journal, le 26 mars dernier, et qui donne un aperçu d'une mesure décrétée par le ministre du Revenu national (M. Ryckman). Je voudrais qu'il fût ici pour entendre ce que je vais dire. Voici un extrait de cette dépêche:

L'honorable E. B. Ryckman, ministre du Revenu national, vient de fixer le prix de l'essence raffinée importée au Canada des Etats-Unis, pour les fins de la douane. Dans un bulletin adressé aujourd'hui aux percepteurs de la douane et de l'accise, on a fixé la valeur imposable de l'essence, pour diverses zones de raffinage de la république américaine. Le nouveau règlement entre en vigueur immédiatement.

Le paragraphe suivant indique les valeurs fixées par le ministre. Puis vient cet alinéa:

En vertu du décret, si l'essence est importée à un prix inférieur à la valeur fixée de la sorte, le droit d'antidumping s'applique automatiquement. Le ministre du Revenu national a été porté à agir ainsi pour protéger les raffineurs canadiens contre la concurrence déloyale à cause des réductions de prix qu'on effectue dans certaines parties des Etats-Unis et auxquelles on a donné le nom de "guerre de l'essence".

C'était bien malheureux pour les raffineurs canadiens. Ils ne pourraient verser des dividendes aussi considérables, si l'essence était importée des Etats-Unis où l'on se livre à une concurrence active. Mais que pense-t-on des agriculteurs qui n'ont pas d'argent pour acheter de l'essence? Que pense-t-on de ceux dont on parlait cet après-midi et dont 80 p. 100 sont acculés à la banqueroute? Je voudrais que le ministre de l'Agriculture adoptât pour une couple de jours le point de vue de l'agriculteur. Il a gardé celui du manufacturier si longtemps qu'il a perdu celui du cultivateur. Je suis sûr que le Gouvernement ne désire pas la continuation de cet état de choses. L'agriculture a plus d'importance pour le Canada que quelques raffineurs qui s'efforcent de réaliser le plus possible de bénéfices. Qu'ils le fassent, mais ils n'ont pas le droit de le faire aux dépens des agriculteurs, par le moyen de la protection que leur accorde le Gouvernement. Si l'on coupe les prix aux Etats-Unis, nous devrions en profiter.

Autre avis au sujet des secours à accorder à l'agriculture, lequel ressort d'un vœu adopté à une réunion des cultivateurs de ma circonscription. Le secrétaire me prévient que cent cinquante contribuables y assistaient. Voici le texte du vœu:

Considérant que les gouvernements provincial et fédéral ont conseillé de se livrer davantage à l'élevage dans l'Ouest, ce qui a eu pour résultat le relèvement du nombre des porcs en Saskatchewan à deux ou trois fois ce qu'il était l'an dernier, d'après des calculs modérés, nombre qu'on pourrait encore augmenter;

Considérant que le coût élevé de la salaison et du transport nous empêchent de concurrencer le porc danois en Angleterre,

Nous demandons au gouvernement fédéral d'étudier la possibilité d'adopter immédiatement les mesures suivantes:

1. L'établissement de deux salaisons ou plus dans l'Ouest.

2. La création d'un débouché pour les produits de choix du porc en Angleterre.

3. Le classement sévère du produit fini, sous la surveillance de l'Etat, afin de pouvoir garder les débouchés qui auront été découverts.

4. L'abaissement des tarifs de transport aujourd'hui trop élevé.

On a longuement discuté la question du prix de l'argent; je n'ai pas à m'y étendre. L'expérience que j'ai acquise dans les affaires m'a démontré que les banques consentent volon-

tiers à prêter de l'argent quand elles voient la possibilité de se faire rembourser. Le directeur d'une succursale de banque m'a dit qu'il ne voyait pas comment les cultivateurs pouvaient espérer de rembourser même la plus petite partie de leurs emprunts sur le produit de leur récolte de 1931. Voilà pourquoi les banques ne prêtent pas d'argent aux agriculteurs. Mais elles ne sont pas seules responsables du loyer de l'argent dans l'Ouest. Durant le congé de Pâques, j'ai causé avec le directeur d'une société de prêts hypothécaires de Saskatoon, au sujet d'une hypothèque dont est grevée une ferme de ma région. Le montant de l'hyopthèque est de $1,500 et elle existe depuis huit ou dix ans. Je demandais au directeurs de réduire le taux de l'intérêt, qui était de 8½ p. 100. Le directeur a seulement consenti à conseiller aux membres du conseil d'administration d'abaisser ce taux à 8 p. 100, si les intérêts de l'année dernière étaient versés et si l'emprunteur consentait à payer $7.50 pour obtenir une nouvelle hypothèque. Cette hypothèque grève la ferme d'une veuve, mère de quatre jeunes enfants. Il lui est à peu près impossible de joindre les deux bouts. Malgré tout, on la force à verser un intérêt de 8½ p. 100. Je pourrais parler longuement des hypothèques dont sont grevées les fermes et du loyer de l'argent. Plusieurs cultivateurs ne peuvent faire le service des intérêts. Parfois, quand ils demandent une réduction du taux de l'intérêt, on leur permet de garder l'argent sans payer l'intérêt pendant deux ou trois ans. J'espère qu'on remédiera à cet état de choses.

Le sous-amendement mentionne ensuite la création d'un comité chargé d'examiner l'état économique du pays. Il y a quelques années, on se plaignait de l'entrée des immigrants au pays. Quand la Chambre a été saisie de la question, le gouvernement de l'époque la renvoya au comité de l'Agriculture et de la Colonisation. On avait donné des pouvoirs très étendus à ce comité, comme de convoquer des témoins, avant d'arriver à des conclusions et de les soumettre à la Chambre. Le sous-amendement demande la formation d'un tel comité pour l'examen du sujet en question. Il devrait avoir le pouvoir d'appeler des témoins, et d'étudier et de discuter cette question sous tous ses aspects. Le comité devrait avoir recours à des experts en science économique afin de profiter de leurs connaissances.

Le génie de l'homme est grand. Il peut naviguer sur l'eau et sous l'eau; il peut circuler sur terre très rapidement par chemin de fer ou en automobile, et sous terre dans des convois souterrains. Il peut voyager dans les airs à une vitesse énorme. Sa voix encercle maintenant le globe au moyen du radiophone. Il peut téléphoner à des milliers de milles de distance et entendre la voix de la personne à laquelle il parle. Les dons de Dieu lui ont permis d'accomplir des choses merveilleuses, mais lorsqu'il se trouve en face d'une situation où il y a abondance d'aliments d'une part,—nos greniers dans bien des cas débordent,—et une population affamée d'autre part, il semble que l'homme est incapable de trouver une solution à ce problème. Nous voyons des personnes qui voyagent de ville en ville à bord de trains de marchandises, en quête de nourriture et d'un emploi. Nous avons des produits alimentaires en abondance, et une multitude de gens à la recherche du travail, et cependant nous ne pouvons pas rapprocher ces deux éléments. Que faisons-nous? Est-ce que les cerveaux ne fonctionnent pas bien dans cette Chambre des communes? Nous venons de tous les coins du Dominion et nous nous efforçons d'aider ceux qui sont dans le besoin, et nous pouvons certainement faire quelque chose en ce moment où les gens meurent de faim. J'ai vu des hommes descendre des trains de marchandises dans ma ville et quêter un repas de porte en porte. La grande majorité de ces personnes consentiraient à travailler, je crois, si on leur offrait du travail. Les fermiers ne peuvent pas en employer un grand nombre; s'ils le faisaient, ils ne seraient pas en mesure de les payer parce qu'ils ne pourraient pas tirer suffisamment du sol en retour.

En revenant à Ottawa j'ai constaté que chaque train de marchandises avait son complément de cette sorte de voyageurs. Lorsque ces derniers sont affamés, ils quittent le train et mendient un repas. Combien longtemps cette situation durera-t-elle? Cette Chambre devrait certainement nommer un comité pour faire enquête sur cette question. S'il existe un remède, nous devrions le connaître. Cet état de choses n'est ni plus ni moins qu'un mal national. Nous ne devons pas nous contenter de rester ici trois ou quatre mois pour voter les crédits et modifier quelques lois, puis de retourner chez nous en fermant les yeux pour ne pas voir ce qui se passe. Il doit certainement y avoir une solution à ce problème. Je suis d'avis qu'un comité serait l'organisme le plus apte à étudier cette question, et j'espère que le Gouvernement voudra bien accepter cette suggestion.

Les autres propositions faites pour venir en aide à l'agriculture et soulager le chômage sont importantes, mais elles ne le sont pas autant que la nomination d'un comité de cette Chambre qui s'efforcerait de résoudre le problème en question. Un tel comité pourrait nous suggérer un remède et le Parlement prendrait ensuite les mesures qui s'imposeraient. Divers honorables membres ont fait

des recommandations en cette Chambre. L'un a prétendu que la déflation monétaire serait un remède; un autre a suggéré de diminuer le salaire et le coût de la vie et de rogner les dépenses nationales. On a fait plusieurs bonnes suggestions. J'espère que l'on tiendra compte de certaines d'entre elles, et que l'on prendra les mesures voulues pour leur donner effet. Je prie donc fortement le Gouvernement de nommer un comité pour faire enquête et rapport au cours de la présente session. Un tel comité pourrait s'enquérir du coût de production des instruments aratoires, du prix de vente de ces produits, et de l'écart entre les deux. Je constate d'après les rapports, et le Bureau de la statistique m'apprend que la baisse dans le niveau des prix des produits agricoles est beaucoup plus considérable que celle des produits manufacturés. J'ai en main un état démontrant qu'au cours du mois de mars 1931, comparativement au mois de mars 1930, les prix des produits manufacturés accusaient une baisse de 14 p. 100, tandis que la baisse des produits agricoles s'établissait à 35 p. 100. Comment expliquez-vous cela? Est-ce qu'on va forcer les agriculteurs à payer plus qu'ils ne le devraient? Un comité pourrait s'enquérir des faits et faire la lumière à ce sujet. Quantité d'autres choses pourraient intéresser le comité et être mentionnées dans son rapport.

Avant de terminer je lirai à la Chambre une citation tirée d'une déclaration faite par un homme que l'on considère comme une grande autorité en finances, et je lui demanderai de la méditer. Elle est bien conforme à mes idées, mais si je la donnais comme telle on ne l'accepterait pas aussi facilement. Roger Babson, du Babson Institute, est l'auteur de cette déclaration; il fait autorité sur les questions de finances. Voici ce qu'il dit au sujet des conditions économiques actuelles:

> Apparemment les gens aujourd'hui ne sont pas simplement fatigués physiquement, mais ils sont découragés. Ils ont perdu la foi qui est essentielle au progrès personnel et national. Ajoutez à ce manque de foi un manque de respect envers la loi, l'ordre, et l'expérience. La foi ne sera efficace que si elle est soutenue par la droiture. La foi ne peut s'acheter ni être obtenue à la hâte lorsque nous sommes dans l'embarras,—à l'instar d'un remède. Il faut acquérir la foi graduellement et avant d'en avoir besoin,—de même que l'instruction. La foi est le résultat d'une patiente dévotion, d'une vie intègre et des services rendus à autrui.
>
> Une foule de salariés, d'administrateurs et de jeunes hommes d'affaires traversent pour la première fois de leur vie une sérieuse crise économique. Depuis le jour où l'Allemagne déclara laguerre en 1914,—sauf la courte période de restauration qui a suivi la conclusion de la paix, —la main-d'œuvre fut constamment fort demandée.
>
> En face de l'abondance constante du travail et des bénéfices facilement réalisés. . . cette nouvelle génération a cru qu'elle pouvait se suffire à elle-même. L'assistance à l'école du dimanche et à l'église ont été négligées; on a abandonné la récitation des prières en famille et l'on a fait du dimanche un jour de fête ordinaire. D'où il suit, au contraire des générations antérieures, qu'un très fort pourcentage de chômeurs et d'hommes d'affaires en mauvaise posture au point de vue financier n'ont plus l'appui de la foi. A l'époque où ces gens travaillaient et gagnaient de l'argent, ils n'ont rien fait pour emmagasiner des réserves spirituelles de sorte qu'ils n'ont plus de point d'appui, maintenant que tout va de mal en pis. En conséquence, une foule de gens sont en proie au découragement et ne savent de quel côté se tourner. La richesse matérielle sur laquelle ils comptaient uniquement s'est évanouie. Il n'ont plus de réserve spirituelles sur lesquelles ils pourraient tirer et ils sont absolument épuisés au point de vue physique. Et ce qui est vrai des individus l'est également des nations.

Et il ajoute:

> Plus de religion et moins de mesures législatives constituent le grand besoin de l'heure.

Je suis absolument de l'avis de Roger Babson. Il est possible de guérir certains des maux dont nous souffrons par la mise en vigueur de certaines mesures législatives; cependant, ainsi que l'a fait observer cet économiste, nous pouvons nous-mêmes aider à la guérison de nombre de maux dont nous souffrons tant au point de vue individuel que national.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, je désire profiter de l'occasion qui m'est offerte de faire certaines observations avant la clôture du présent débat. En premier lieu, je tiens à souligner combien je suis heureux de constater que le premier ministre (M. Bennett) est revenu sain et sauf et en bonne santé de la conférence économique impériale; à l'heure qu'il est, il s'occupe de la gestion des affaires publiques d'une façon qui lui fait au moins plaisir à lui-même. Il est très difficile parfois de satisfaire certaines gens. Je me rappelle que le présent premier ministre, à l'époque où il dirigeait l'opposition, préconisait l'abrogation du traité de commerce avec la Nouvelle-Zélande, le relèvement du tarif douanier contre les Etats-Unis et l'octroi d'une plus grande somme de préférence en faveur de produits de la Grande-Bretagne. Or, le jour où le gouvernement King décida d'inaugurer ces trois réformes, mon très honorable ami accusa le régime libéral de faire fi des intérêts du Canada. On voit par là combien il est difficile de satisfaire un homme de ce calibre.

Avant de revenir au pays, le premier ministre a pris le temps de visiter l'Irlande. Je savais qu'il serait cordialement reçu aussi bien dans le sud que dans le nord de l'île d'émeraude, car le peuple irlandais a toujours témoigné le plus profond respect à l'égard des hommes publics du Canada. J'es-

père donc que lorsque mon très honorable ami s'est rencontré avec le président de l'Etat libre d'Irlande, il lui a donné l'assurance que l'honorable G. Howard Ferguson, l'ex-premier ministre de l'Ontario, ne représentait par la manière de voir de la majorité de la population canadienne quand il a fait allusion en termes méprisants à l'honorable M. Cosgrave, au cours de la dernière campagne électorale. J'ose espérer de plus que le premier ministre a assuré la nation irlandaise que ce n'est pas à cause de ces allusions blessantes que M. Ferguson a été appelé un peu plus tard à occuper les hautes fonctions de représentant du Canada à Londres. Je mentionne le fait parce qu'à l'époque où j'ai lu cette déclaration dans les journaux, j'ai cru que c'était là une attitude singulière à adopter de la part d'un monsieur qui aspirait à aller travailler à Londres à "unir", tous les pays qui composent le Commonwealth britannique de nations, et suivant sa propre expression à "cimenter leur union", advenant un changement de régime.

Au cours de la dernière campagne électorale, cependant, M. Ferguson a fait nombre de déclarations qui n'étaient pas conformes aux faits. Pour ne citer qu'un exemple, les honorables membres ont sans doute lu la prédiction de l'ex-premier ministre, savoir: que trois des ministres du cabinet King dans l'Ontario seraient défaits aux urnes électorales. Or, c'est un fait notoire qu'ils ont été réélus tous les trois. A maintes et maintes reprises, il a répété que l'ex-ministre du Travail serait sûrement battu dans son comté et mes honorables amis savent maintenant que cette prédiction était fausse.

D'autre part, M. Ferguson a aussi affirmé qu'il avait vu, de ses yeux vu, des trains entiers d'immigrants européens arrivés au pays aux frais du public; de plus, il ajoutait qu'il avait protesté contre un pareil état de choses auprès des autorités fédérales. Et lorsque devant la tribune publique il fut mis au défi de prouver ses assertions, M. Ferguson avoua qu'il tenait le renseignement d'un agent de gare et qu'il avait adressé ses protestations à sir Wm. Clark, le représentant de la Grande-Bretagne au Canada.

Cependant, coïncidence assez singulière, justement à l'époque où M. Ferguson se plaignait du trop grand nombre d'immigrants admis au pays, quelqu'un me fit parvenir une copie d'un journal anglais établissant le fait que le gouvernement de l'Ontario faisait de la publicité afin d'obtenir plus d'immigrants encore et ce qui est encore mieux garantissant aux nouveaux venus qu'ils seraient transportés gratis jusque dans l'Ontario. Mes honorables amis, j'en suis convaincu, n'ont pas encore oublié les critiques que M. Ferguson dirigea contre le département de l'Immigration, à son retour d'Europe en 1928. Aussi longtemps que le ministère de l'Immigration, disait-il, fera des chinoiseries administratives et interdira l'entrée du pays aux gens ayant des oreilles en choux-fleurs, les jambes arquées ou les yeux louches, le Canada n'obtiendra jamais le flot d'immigration auquel il a droit. Je dis cela afin de faire voir que M. Ferguson est porté à dénaturer les faits, et ceux qui le connaissent bien ne prennent pas tout ce qu'il dit au sérieux.

Le temps me manque, monsieur l'Orateur, pour discuter le discours du trône dans son ensemble; quarante minutes ne suffiraient pas. Toutefois, je puis me déclarer sans réserve d'accord avec la première phrase de ce discours, laquelle est ainsi conçue:

> Je suis heureux de vous accueillir dans l'exercice de vos fonctions, au moment où les nations du monde subissent une crise économique intense.

Les honorables membres du Gouvernement pourraient-ils m'expliquer comment il se fait que la situation économique ait changé si rapidement et que ce changement soit devenu mondial, car avant comme après les dernières élections, les conservateurs proclamaient pas tout le pays que, de toutes les nations, le Canada était le seul à traverser une ère de fléchissement, et cela, ils l'attribuaient à la politique douanière de l'ancien ministère? J'en suis sûr, la population canadienne verra là l'aveu d'un faux exposé de la situation et saura se comporter en conséquence en temps opportun.

Plusieurs des honorables préopinants ont démontré de façon fort concluante que le Gouvernement n'avait pas tenu ses promesses électorales, notamment en ce qu'il s'agit du chômage, et cependant nous attendons encore une réponse des banquettes ministérielles. Je crois avoir lieu de dire, monsieur l'Orateur, que jusqu'ici on a accueilli les vues des membres de l'opposition avec une indifférence sans précédent dans les annales du Parlement, depuis l'inauguration du gouvernement constitutionnel.

J'ai écouté avec un vif intérêt le discours prononcé cet après-midi par l'honorable député d'York-Ouest (M. Lawson) et j'ai admiré le talent avec lequel ce jeune homme a exposé son point de vue à la Chambre. Cependant, j'étais peiné de le voir s'attarder si longuement à faire des reproches aux trois membres travaillistes de cette Chambre. En l'entendant, il m'a paru laisser l'impression que les trois députés en question n'avait fait aucune proposition pratique concernant le chômage. Je lui rappellerai que le Gouvernement qu'il appuie a été élu pour mettre fin au chômage sans le moindre avis de la part

d'autres membres de cette Chambre. De même, lui rappellerai-je, lorsque les membres de ce côté-ci de la Chambre ont demandé au Gouvernement quel était son programme en vue de mettre fin au chômage ou de l'atténuer, ils n'ont obtenu aucune réponse précise. L'honorable député d'York-Ouest a donné à entendre que les trois députés travaillistes s'étaient à peu près limités à faire des discours incendiaires. Or, monsieur l'Orateur, j'ai entendu parler ces trois députés qui représentent la classe ouvrière tant dans cette Chambre qu'en dehors et je ne crains pas d'affirmer qu'en fait de violence et de tendance révolutionnaire leurs discours ne sont rien à côté de ceux que certains membres influents du parti conservateur ont prononcés au cours de la dernière campagne électorale.

Dans son discours de cet après-midi, l'honorable député d'York-Ouest (M. Lawson) ne me paraît pas avoir exposé fidèlement l'attitude de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. MacInnis). Ce dernier, à en juger par ce que je lui ai entendu dire l'autre jour, répondait simplement aux arguments avancés par l'Orateur suppléant (M. LaVergne) au sujet de la situation en Russie. Il a fait observer qu'on avait dit que le régime du travail forcé était appliqué en Russie, et il démontra ensuite que si la Russie avait le travail forcé, le Canada avait le chômage forcé, et c'est chose, me semble-t-il, dont tous les honorables députés conviendront. Quiconque lira, page 208 du hansard, le compte rendu du discours de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. MacInnis) verra de suite que l'attitude de ce dernier n'a pas été fidèlement exposée par l'honorable député d'York-Ouest qui en conviendra lui-même, s'il lit ce discours.

L'honorable député d'York-Ouest a aussi reproché aux députés travaillistes de cette Chambre de n'avoir fait aucune proposition d'ordre pratique. On me permettra de lui rappeler que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a fait dans cette Chambre plusieurs propositions qui étaient d'ordre pratique. Les honorables députés n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur leur exemplaire du *Feuilleton* pour y voir une proposition de cette nature inscrite en son nom. A la dernière session régulière de 1930, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a fait une proposition pratique qui reçut l'appui du parti conservateur en général. Mais je dois avouer que l'honorable député d'York-Ouest m'a un peu consolé cet après-midi en disant que si, de ce côté-ci de la Chambre, on formulait une proposition d'ordre pratique, elle serait favorablement accueillie par les conservateurs. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je compte que, lorsque la Chambre sera consultée sur l'amendement et le sous-amendement, qui comportent plusieurs propositions d'ordre pratique, nombre de députés de l'autre côté de la Chambre en voteront l'adoption.

Il y a, dans le discours du trône, un passage dont je vais dire quelques mots; il s'agit du paragraphe où il est question des pensions de vieillesse. Ce paragraphe est ainsi conçu:

> On a déjà fait connaître les grandes lignes du projet d'ordre général de développement national entrepris par mon gouvernement et qui comprend des dispositions au sujet des pensions de vieillesse, de l'assistance à l'agriculture, à l'instruction technique et à la construction de routes. Mes ministres sont persuadés que l'on ne pourrait apporter à ce programme général aucune modification avantageuse. On a donc accordé un soin particulier aux phases successives qui doivent marquer son exécution, et vous serez appelés à étudier des mesures tendant à sanctionner toute ligne de conduite qui pourrait justifier la situation économique actuelle et être suivie sans trop obérer le trésor national.

A ce sujet, je dirai que lorsque mes honorables amis de la droite ont fait des promesses précises au cours de la dernière campagne électorale, il n'y a eu aucune réserve touchant la situation économique ou le trésor national, mais ils ont assuré que leurs promesses seraient tenues immédiatement après leur arrivée au pouvoir. Les libéraux savaient que la crise était universelle. Ils n'ignoraient pas quel en serait l'effet sur le trésor de l'Etat, et ils ont parlé aux électeurs en toute honnêteté et franchise. Le peuple a eu des promesses positives, et la loyale opposition de Sa Majesté demande qu'elles soient réalisées. Mais quelles que soient les mesures prises par le ministère conservateur au sujet des pensions de vieillesse, les Canadiens n'oublieront pas que c'est un gouvernement libéral qui est l'auteur de cette loi. Grâce à ce dernier, environ soixante mille vieillards touchent des pensions, en dépit de l'opposition des conservateurs.

Bien que la question du chômage ait été l'une des principales au cours des dernières élections, et que le premier ministre et ses amis aient promis sans ambiguïté de mettre fin au chômage, rien dans le discours du trône n'indique que ce mal ait disparu ou que le Gouvernement se propose d'y remédier.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de me retrouver ici en votre compagnie, ayant été réélu dans la circonscription de Kenora-Rainy-River. Il est généralement connu que mes amis de cette région ont subi de rudes coups durant la dernière campagne. La plupart savent que toutes les ressources et l'influence du gouvernement de l'Ontario ont été employées contre moi. Vous noterez que je dis mes amis, parce que ce sont eux qui ont

remporté la victoire, non pas moi. Je me suis trouvé dans d'autres parties du pays durant la plus grande partie des élections. Cependant, mes électeurs étaient prêts. Ils savaient que tous les moyens seraient mis à profit par quelques prétendus politiciens. Ils savaient qu'il n'y avait rien de trop bas pour quelques-uns, très rares, il est vrai, qui appuyaient le candidat conservateur. Quelles ont été leurs tactiques? Elles avaient été bien étudiées depuis 1923. Après les élections provinciales de cette année-là, alors qu'un ministère conservateur a été porté au pouvoir, les travaux des grandes routes ont été pour ainsi dire suspendus. On s'est mis à persécuter les colons. Cela a duré jusqu'en 1926, date d'autres élections dans la province, et alors, le principal conseiller du Gouvernement a été favorisé du sort. Il a été élu en promettant des routes nationales et des chemins vicinaux. Cependant, trois ans plus tard, aux élections générales suivantes, il fut défait pour avoir négligé sa circonscription et n'avoir pas rempli ses promesses faites durant la campagne de 1926. Comme les élections fédérales approchaient, le journal local a publié en première page, avec grosses manchettes, des articles sur le chômage, en tentant de faire croire que c'était le ministre du Travail de cette époque qui était responsable de la situation. Toutefois, bien que la situation soit bien pire aujourd'hui, le même organe en parle rarement, montrant à l'évidence que ce n'est pas le malheureux chômeur qui l'intéressait, mais le désir de retirer de cette question un avantage politique.

Nous sommes certains que c'est ce qui a inspiré le leader de l'opposition d'alors, à la fin de la dernière session régulière, lorsqu'il s'est opposé à ce que le droit de suffrage fût donné à cinq ou six cents citoyens de la région de Patricia dans le nord de Kenora, pour la raison, à en juger par ses propres paroles, que ces habitants n'avaient pas bien voté aux dernières élections provinciales. A la page 2772 (v.f.) des *Débats*, lors de la discussion du bill tendant à l'octroi du droit de suffrage dans la région de Patricia, nous lisons les paroles suivantes de M. Bennett:

> L'objet de ce bill est de transposer dans une circonscription un petit groupe d'électeurs pour l'avantage du ministre du Travail, tout simplement parce que à la dernière élection provinciale quelques-uns de ces électeurs ont voté pour le candidat que le ministre appuyait.

Ce n'est qu'un autre exemple de persécution de la part de quelques politiciens de ce territoire contre ceux qui ne se prononcent pas en faveur du candidat conservateur.

Quant à l'industrie du papier à journal, les ministres provinciaux savaient fort bien que la population de notre région de l'Ontario-Nord comptait que l'autorité provinciale exigerait des compagnies qu'elles respectent leurs conventions avec la couronne et qu'elles exploitent leurs usines conformément à ces conventions. Inutile de vous dire que les usines de papier ne fonctionnent pas selon l'esprit de ces conventions. D'une façon générale, celles-ci stipulent que, à défaut d'exploitation et de l'emploi d'un certain nombre de personnes, la couronne peut révoquer la patente du concessionnaire, laquelle comporte le droit ou le permis de coupe, ladite révocation entraînant la déchéance de tous les droits du concessionnaire et la confiscation de tout argent par lui versé, soit à titre de dépôt ou de prime. Les membres du gouvernement de l'Ontario savaient que la population de l'Ontario-Nord était assez au courant de ces conditions et qu'elle leur demanderait au cours des élections pourquoi on ne forçait pas les compagnies à les respecter. Et les autorités de la province ne bougèrent point, pendant que la grève aux usines de Fort-Frances, Fort-William et Kenora prenait une tournure sérieuse.

Conformément à une ancienne convention, les employés avaient droit à une augmentation de salaire à cause de l'introduction de machines plus puissantes et d'un plus fort rendement. On le leur refusa et la grève fut votée. D'où l'idée que la grève pourrait avoir deux conséquences: servir d'excuse à l'administration des usines pour fermer celles-ci et au gouvernement de l'Ontario pour dire que la situation était imputable aux employés, et d'autre part fournir une occasion de briser les unions ouvrières. Mais les choses tournèrent autrement; les employés acceptèrent moins qu'ils ne devaient avoir. N'empêche que les usines ont pour ainsi dire cessé leurs opérations depuis. Le gouvernement de l'Ontario n'a pas réussi à obliger les compagnies de se conformer aux conventions, et la situation actuelle lui est bien imputable, puisque l'on ne peut la rejeter sur la grève.

Le ministre des terres et forêts de la province d'Ontario a été serré de près lorsqu'il est venu dans la circonscription d'Algoma-Est. D'après les comptes rendus de journaux, il aurait dit que l'inactivité des usines était due à la politique du gouvernement King, lequel laissait s'exporter le bois à pâte pour être ouvré aux Etats-Unis, au détriment de la main-d'œuvre canadienne. Raisonnement absurde, tout le monde le sait. Mais supposons que l'argument vaudrait, qu'est-ce que ce Gouvernement a fait depuis son avènement pour rendre l'activité aux usines de papier et de pâte de bois dans l'Ontario-Nord? Qu'a-t-il fait relativement à l'exportation du bois à pâte?

Un autre truc a été exploité dans ma circonscription aux élections fédérales. On sait que bien des gens se trouvaient sans emploi alors. Les agents conservateurs amenèrent chez nous des chômeurs du dehors dont quelques-uns étaient des ouvriers spécialisés envoyés par le ministère du travail en Angleterre. On les logea dans un hôtel à Kenora et leur rôle était de montrer aux ouvriers de la circonscription les lettres du ministère du travail en Angleterre et de leur faire croire que ces lettres provenaient du ministre canadien du Travail, lequel leur avait promis de l'emploi, s'ils venaient en Canada. On pourrait, j'en suis certain, retrouver quelque trace de ce que je vous dis là dans les archives du ministère de l'Immigration, car je fis enquêter sur l'affaire par un fonctionnaire de ce département. En tout cas, une fois le truc éventé, on envoya ces gens travailler à la grande route que le gouvernement de l'Ontario faisait construire, au nez de nos colons qui ne pouvaient obtenir d'ouvrage. Remarquez bien que cela s'est fait au nom du parti conservateur. Je ne m'étonne pas que certains conservateurs honnêtes aient exprimé leur dégoût pour de pareilles manœuvres et qu'ils aient, j'en suis sûr, voté en conséquence.

Je pourrais continuer l'énumération de manœuvres semblables, mais je me limiterai à celle-ci. Dans certaines parties de ma circonscription, l'on fit circuler une petite feuille portant sur une certaine société de bienfaisance. Le texte en était si bas, si vil, si malhonnête que je n'abuserai ni du temps ni de l'intelligence des membres de la Chambre à le relever présentement. Les bons citoyens du comté la qualifièrent proprement de mensonge infâme.

Pareille propagande ne saurait réussir dans un pays comme le Canada peuplé de gens à l'esprit large, de gens sensés, intelligents et tolérants. Ça n'a pas réussi dans mon comté où l'on me connaît depuis vingt-neuf ans. Les hommes d'affaires savaient qu'en dépit de tous les obstacles j'avais combattu pour les droits de la région relativement à son développement industriel. Les cultivateurs n'ont pas oublié que, pendant que je les représentais à la législature, je leur ai obtenu plusieurs milles de routes, de l'argent pour leurs écoles et leurs salles publiques, et c'est pourquoi ils ont accepté cette propagande comme toujours avec un grain de sel. Les ouvriers me connaissent, car je les ai représentés pendant plusieurs années dans la vie industrielle avant d'entrer dans la vie publique, et ils n'ont pas oublié que j'ai travaillé en faveur de l'adoption de certaines mesures qui leur étaient favorables.

Vendredi dernier, l'honorable représentant d'Algoma-Est (M. Nicholson), parlant du député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan), déclarait que ce serait une bonne action de le présenter à celui qui fut ministre du Travail de 1926 à 1930. Cela revenait à dire que je n'étais pas conséquent dans mon attitude envers certaines réformes. Je suis prêt à rencontrer mon ami, car les ouvriers savent que (1) j'ai aidé à obtenir des salaires plus élevés pour les colons et les ouvriers employés par le gouvernement provincial dans ma circonscription; (2) j'ai travaillé en faveur de l'adoption de plusieurs amendements importants à la loi des accidents du travail; (3) j'ai obtenu l'adoption de la loi concernant les allocations aux mères; (4) l'adoption de la loi concernant les salaires minima accordés aux femmes et aux filles; (5) j'ai obtenu des chemins de fer la promesse d'accorder des positions aux hommes qu'ils ont blessés et qui sont incapables de poursuivre leur ancienne carrière; (6) j'ai fait adopter le 14 avril 1924, dans la législature provinciale, une résolution statuant le salaire normal dans les industries exploitant les ressources naturelles de la province; j'ai travaillé, dans la législature provinciale, en faveur de l'établissement d'un système d'assurance contre le chômage; le 14 avril 1924, je présentais à la législature provinciale une motion en faveur de la journée de huit heures dans toutes les entreprises industrielles publiques et privées.

Les ouvriers se sont aussi souvenus qu'après le changement de gouvernement en 1923, le gouvernement conservateur présentait une mesure qui devait détruire l'effet de la loi des accidents du travail; j'ai combattu cette proposition, si bien que le bill n'a pas été lu une seconde fois. J'ai ici un numéro du *Toronto Evening Telegram* du 22 juillet 1924, dans lequel on parle de cet incident. Voici ce qui est dit:

> Le bill fut retiré, bien que le gouvernement fût, même au moment du retrait de ce projet, intrigué à la vue de cette manifestation soudaine d'opposition. Puis on apprit que Peter Heenan, membre du syndicat des employés de chemin de fer, avait envoyé des télégrammes aux cercles qu'il avait pu atteindre, leur demandant de s'opposer à l'adoption du bill.

Le *Toronto Telegram* ajoutait:

> Il est bien probable que le gouvernement provincial présentera à la prochaine session son bill concernant la réorganisation de la commission chargés d'appliquer la loi des accidents de travail en nommant un conseil de révision.

Bien que le *Toronto Telegram,* qui a l'oreille du gouvernement provincial, eût annoncé que la mesure législative serait présentée à la prochaine session, rien n'a encore été fait et ne sera probablement fait.

Passant maintenant aux affaires fédérales, je désire présenter le député de Kenora-Rainy-

River (M. Heenan) au ministre du Travail de 1926 à 1930 pour l'avantage du député d'Algoma-Est. On verra que durant cette période on a adopté en faveur des ouvriers les projets de loi suivants: loi des marques de travail; application de la politique du salaire normal aux industries qui exploitent nos ressources naturelles et sont du ressort du gouvernement fédéral; décret défendant d'amener au Canada des ouvriers sous contrat d'embauchage; établissement de la journée de huit heures sans réduction de salaire pour les employés du gouvernement; organisation d'un conseil national pour les fonctionnaires publics; l'adoption d'une loi accordant une certaine mesure de justice aux postiers de l'Ouest canadien; adoption d'une loi accordant une pension à tous les employés du réseau national; adoption d'une loi accordant la journée de huit heures et des salaires raisonnables dans les travaux publics et toutes les adjudications publiques; adoption d'une loi que je considère la plus humanitaire de toutes, celle des pensions de vieillesse; bien que les conservateurs aient prétendu que cette loi était d'application impossible, environ 60,000 personnes âgées reçoivent la pension aujourd'hui.

Les ouvriers savent également que le gouvernement King a soumis la question de l'assurance contre le chômage aux provinces et que quelques-unes se sont déclarées en faveur du projet.

Les ouvriers savent également que durant les quatre années que j'ai été ministre du Travail, j'ai fait tout en mon pouvoir pour les traiter avec justice et c'est tout ce qu'ils demandent. Ils savent aussi que durant cette période, le salaire des ouvriers a augmenté en moyenne de 15 p. 100 et, en passant, bien que les conservateurs, au cours des élections, aient promis des salaires plus élevés, les salaires des ouvriers canadiens sont réduits à l'heure actuelle. Oui, monsieur l'Orateur, je veux dire à l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) que j'ai toujours réclamé des moyens permanents pour soulager le chômage, avant de faire partie du cabinet, et aussi pendant que j'en ai fait partie, et que j'ai l'intention de continuer à demander l'adoption d'un projet de ce genre.

Les ministres du gouvernement de l'Ontario qui m'ont fait la lutte, au cours de la dernière campagne électorale, ainsi que leurs valets savaient que les ouvriers de ma circonscription n'oublieraient pas ces choses, c'est pourquoi ils ont essayé de présenter sous un faux jour mon attitude sur la construction d'une grande route nationale. Afin que la Chambre puisse bien comprendre toute cette question, je vais vous faire brièvement l'historique de ce projet. Je me suis d'abord occupé de cette question lors de la formation, à Dryden, en Ontario, au mois de novembre 1919, d'une organisation connue sous le nom de Central Canada Colonization and Highway Association. Je tiens à dire ici que lors de la formation de cette société, en présence de représentants du Manitoba et de la région située à l'est du lac Supérieur, il n'a pas été question de demander au gouvernement fédéral de contribuer à la construction de cette route. Au mois de mars 1920, les directeurs de cette société, ayant à leur tête comme président un conservateur très en vue, présentèrent un mémoire au gouvernement de l'Ontario demandant la construction de la grande route, et ici encore il n'a pas été une seule fois question de la contribution d'un seul sou par le gouvernement fédéral. Je représentais la région de Kenora à la législature ontarienne. J'ai demandé au gouvernement d'envoyer des inspecteurs, ce qu'il a fait, et, en 1921, on passa des marchés pour le défrichement de la partie comprise entre Kenora et la frontière du Manitoba. On y a également fait quelques travaux de nivellement jusqu'en 1923.

[L'hon. M. Heenan.]

En 1923, vint un nouveau gouvernement et les travaux ont été pratiquement suspendus J'ai demandé au nouveau gouvernement de continuer les travaux que l'on avait commencés. En 1921, l'honorable James Lyons, alors ministre des terres et forêts, a fait, à une assemblée publique tenue dans la région du lac Supérieur, une déclaration que l'on peut trouver dans le *Fort William Times Journal* du 31 mai 1924. Il a nettement promis que la route jusqu'à la frontière du Manitoba serait terminée en moins de trois ans et que le chemin allant vers l'est jusqu'au Sault serait entrepris immédiatement et terminé au cours des sept années suivantes. Ici encore, il n'est pas question d'une contribution du gouvernement fédéral pour aider à payer le coût de ces travaux. Les travaux n'ont pas été commencés, si ce n'est dans une bien petite mesure, en dépit du fait que cette promesse a été répétée plusieurs fois dans la suite. Pendant les élections provinciales de 1926, le gouvernement de l'Ontario a encore promis la construction de la route nationale, mais après les élections notre population a été de nouveau désappointée.

En 1926, j'ai eu l'honneur de faire partie du cabinet fédéral et c'est après cela que quelques politiciens ont cru qu'il serait avantageux pour des fins politiques de demander à grands cris une contribution du gouvernement fédéral. Ils ont cru pouvoir ainsi atteindre un double but: celui d'embarrasser le ministère King et en même temps faire oublier aux citoyens de cette partie du pays les promesses explicites faites plusieurs fois, ce qui

pourrait excuser la réalisation de ces promesses. Nous constatons dans le *Kenora Miner and News* du 4 juin 1930 que le ministre des terres et forêts aurait dit au Sault-Ste-Marie, le 3 juin 1930, que la continuation des travaux dépendait dans une large mesure de l'attitude du gouvernement fédéral. Il a déclaré que le gouvernement fédéral n'avait pas encore accepté l'offre de la province d'entreprendre les travaux en en divisant le coût en deux parties égales. Les citoyens de ma région ont été trompés, frustrés et désappointés par ces hommes politiques, mais j'ai été réélu en dépit de tout cela.

Je veux maintenant forcer ces messieurs à rétracter leurs déclarations erronées. J'ai ici le document parlementaire n° 96 qui a été déposé à la suite de ma motion demandant la correspondance échangée entre les deux gouvernements relativement à cette grande route. J'ai ici les réponses de tous les départements établissant que, dans toute cette correspondance des départements, aucune ligne, aucun mot n'a trait à l'offre dont a parlé M. Finlayson, ni même une demande d'aider à l'exécution de ces travaux. Je suis heureux, cependant, que l'on ait soulevé la question parce qu'il est évident que le gouvernement de l'Ontario n'a jamais eu l'intention de faire beaucoup plus que des promesses électorales relativement à cette grande route. Nous avons maintenant une promesse bien catégorique faite par le premier ministre actuel au cours des dernières élections, à l'effet que le gouvernement fédéral construirait une grande route nationale et je suis fier d'avoir été élu pour venir ici rappeler cette promesse au Gouvernement.

La population du nord de l'Ontario veut de l'action, monsieur l'Orateur. Nous voulons qu'une grande route soit construite. Nous ne voulons plus de ces fourberies politiques et je tiens à dire ici que, quelle que soit la somme demandée pour la construction de cette route, je voterai dans ce sens. Pour considérable que soit la somme que dépensera un gouvernement conservateur pour la construction de cette route, cela ne dédommagera pas la population du nord de l'Ontario des nombreuses années pendant lesquelles elle en a été privée par suite des manœuvres politiques de quelques politiciens.

M. I. D. MACDOUGALL (Inverness): Monsieur l'Orateur, le débat s'est déjà trop prolongé, et je n'y aurais pas pris part, n'eût-ce été de certaines promesses spécifiques que j'ai faites à quelques-uns de mes électeurs dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Dans une occasion comme celle-ci l'habitude veut qu'on adresse des félicitations aux députés qui proposent l'adresse. On me permettra d'ajouter mes compliments à ceux qui ont déjà été adressés de toutes parts à nos honorables collègues pour l'excellence de leurs premiers discours. Ceux qui parmi nous ont du sang français dans les veines ont été très heureux de voir que le premier ministre (M. Bennett) avait choisi, pour proposer l'adresse, un député de langue française. Il a ainsi démontré sa haute considération pour la langue de cette race cultivée et sa ferme intention de veiller à ce que cette langue ait toujours dans le Parlement du Canada la place qui lui revient. Ceux d'entre nous qui viennent des Provinces maritimes ont été particulièrement heureux de voir dans la personne du proposeur de l'adresse un Acadien français. Les hauts faits et les sacrifices de cette splendide race occupent une large place dans les pages de l'histoire de nos Provinces maritimes. Les Acadiens français constituent aujourd'hui une très grande proportion de notre population et ils contribuent remarquablement à tout ce qu'il y a de plus élevé dans la vie écnomique, sociale et intellectuelle des Provinces maritimes. Venant d'une circonscription qui compte 35 p. 100 d'Acadiens de langue française, je tiens à remercier publiquement le premier ministre de l'insigne honneur qu'il a fait à cette grande race, en choisissant pour la première fois un Acadien français comme proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône.

En écoutant le discours-marathon du leader de l'opposition (M. Mackenzie King), j'ai compris mieux que jamais la signification de cette vieille, mais vigoureuse expression: La montagne en travail qui accouche d'une souris. Pour excuser ses quatre heures et demie de discours, mon très honorable ami a dit qu'il était resté stoïquement silencieux pendant des mois, qu'il s'était enfermé dans les forteresses de Kingsmere, afin de ne pas embarrasser le Gouvernement. Monsieur l'Orateur, mon très honorable ami suppose-t-il qu'en temps de nécessité économique comme à présent, un chef d'opposition ait pour seule mission d'embarrasser un Gouvernement qui cherche à administrer le pays? Je ne le pense pas. Quant à son stoïque silence, mon très honorable ami me permettra de lui dire qu'il est le chef d'une certaine portion de l'opinion publique dans ce pays, qu'il est le chef de ce qui fut autrefois un grand parti politique et que le peuple du Canada avait le droit d'attendre de lui une contribution utile. S'il avait quelque conseil pratique à donner pour résoudre les problèmes auxquels nous devons faire face, j'estime qu'il a eu tort de garder le silence pendant tout ce temps-là.

Mon très honorable ami a d'abord parlé de son administration. Monsieur l'Orateur, il

est inutile d'occuper le temps de la Chambre à discuter ce point. Il l'a été dans toutes les circonscriptions du Canada, de Cap-Breton à Vancouver, et c'est sur ce bilan que mon très honorable ami et son gouvernement ont été jugés par le peuple. La grande majorité des Canadiens a jugé, à la suite de ce bilan, que mon très honorable ami serait mieux là où il siège qu'ici. Donc, il n'est pas nécessaire de suivre mon très honorable ami sur la question des legs. J'ai remarqué toutefois qu'en parlant des legs de son gouvernement, il a oublié de mentionner que sous son ministère la dette consolidée des Chemins de fer nationaux s'est augmentée de 500 millions. Voilà l'un des legs de son gouvernement aux contribuables du Canada, mais il ne l'a pas mentionné. En somme, comme je l'ai dit, mon très honorable ami a été jugé d'après le bilan qu'il a exposé dans son discours de quatre heures et demie, et c'est sur ce bilan qu'il a été condamné. Donc, pourquoi déterrer un cadavre politique? Pourquoi chercherions-nous à ressusciter un mort?

J'aborderai maintenant quelques autres points du discours de mon très honorable ami. Il a procédé,—je le dis bien franchement,—d'une façon indigne de sa culture et de sa haute intelligence, indigne aussi du poste important qu'il occupe dans la vie publique du Canada. Il a essayé, par des moyens détournés, de faire croire au pays que le très honorable chef du Gouvernement est un tsar, un dictateur, chez qui le "moi" est exagéré. A mon sens, c'est tout à fait indigne de mon très honorable ami. Il n'y a dans cela rien de constructif pour le pays, ni pour le Parlement. Le chef d'un grand parti politique ne devrait pas, dans cette enceinte, s'abaisser à employer ce qu'on ne peut qualifier autrement que de mesquin langage de démagogue.

Continuant à parler de l'emploi du pronom personnel, il attribua des tendances autocratiques à mon très honorable chef, mais puis-je dire que si un honorable député de cette Chambre veut bien prendre la peine de lire le discours prononcé par mon très honorable ami, il constatera que le pronom personnel "je" est employé dans des expressions comme "à telle et telle date j'ai dit ceci" ou "à telle et telle date j'ai prétendu que" exactement 797 fois. Lorsque mon très honorable ami accuse le premier ministre d'égoïsme, je lui conseille d'enlever la poutre de ses propres yeux.

Mon très honorable ami avait quelque chose à dire au sujet de l'embargo sur les importations de la Russie, oubliant, avec ce manque de logique qui a toujours été la caractéristique de sa vie publique, qu'il avait fait exactement la même chose en 1927. L'une des raisons du bouleversement des conditions économiques universelles repose dans les tactiques adoptées par la Russie. Quelle est la philosophie derrière le plan quinquennal de la Russie? Quelques honorables députés n'aimeront peut être pas que je le dise, mais la philosophie à la base de ce plan est de diminuer les salaires en Russie à un tel point que la production pourra se faire à un prix de revient le plus bas possible et qu'elle pourra inonder avec ses produits les marchés des autres pays afin que ces derniers à leur tour voient le prix de la main-d'œuvre diminuer, entraînant par là un malaise industriel et des différends conduisant à la révolution dans d'autres parties du monde. Permettez-moi de lire une déclaration de mon très honorable ami lorsqu'il était tout à fait éloigné des passions et des préjugés de la politique. Je cite un passage de *Industry and Humanity* où il dit:

> Lorsque les consommateurs accordent leur patronage à des concurrents sans scrupules, ceux qui ont pour mission de préserver la paix dans l'industrie et de veiller au bien-être des classes ouvrières sont immédiatement placés dans une situation désavantageuse.

Voilà ce qui a été le motif de la conduite du très honorable premier ministre. Il cherchait à maintenir la paix industrielle au Canada et dans les autres pays du monde lorsqu'il décréta l'embargo sur les importations de la Russie. Il y a cependant un autre aspect à cette question russe et je crois que la Chambre et le pays doivent remercier l'honorable vice-président de la Chambre (M. LaVergne) pour l'avoir soulevée. Quelques gens n'aiment peut-être pas à en parler, mais il y a une philosophie à la base du bolchévisme. Les églises russes qui avaient été construites pour rendre hommage à un Dieu éternel ont été transformées en places d'amusement. Le contrat de mariage n'est plus reconnu. On a détruit le caractère sacré de ce qui a été la véritable forteresse de la civilisation moderne. Quelle est la situation de la femme aujourd'hui en Russie? Elle sert simplement d'instruments pour assouvir les passions bestiales de l'homme. Ce régime qui s'efforce de chasser du cœur humain l'amour et le culte d'un Dieu infini ne sera pas en honneur au Canada, a déclaré R. B. Bennett quoique puisse en dire le chef de tout autre parti en cette Chambre.

Je remarque que mon très honorable ami a consacré peu de temps à la discussion du chômage. C'est une question très délicate pour lui. Il a voulu critiquer mon très honorable chef qui avait mis à la disposition des chômeurs de ce pays la somme de $20,000,000,

comportant à son tour une dépense de quelque quatre-vingt millions de dollars par les différentes provinces et les municipalités. Quel est le dossier de mon très honorable ami sur cette question du chômage? et quel est le dossier de l'honorable député qui vient justement de prendre son siège (M. Heenan)? Je me rappelle que je me suis levé de mon siège ici avant la dissolution du Parlement pour demander à l'honorable député qui était alors ministre du Travail combien il y avait de chômeurs au Canada. En posant cette question, je savais que dans le temps il y avait 200,000 Canadiens sans travail. Mon honorable ami ne voulait pas répondre à cette question parce que, disait-il, ce n'était pas une question de gentilhomme à poser ici. Voilà comment il a contribué à la solution du problème du chômage. Ensuite nous avons le fameux discours de mon très honorable ami qui va passer dans les annales politiques du pays et y restera peut-être comme l'un des discours publics les plus disgracieux qui aient jamais été prononcés par un homme public de son importance dans l'enceinte du Parlement du Canada. Mon très honorable ami a parlé ensuite longuement de la conférence économique impériale. Comme je l'ai déjà dit, mon très honorable ami n'a pas la meilleure réputation pour sa logique et lorsque quelqu'un prononce un discours de cette longueur, il est bien difficile d'être logique. On dit que le diable s'introduit toujours au cours d'une longue prière; il en est certainement de même pour un long discours. Comme exemple du manque de logique de mon très honorable ami je mentionnerai ses critiques à l'adresse du premier ministre pour n'avoir pas révélé lors de la session spéciale ce qu'il allait dire à la conférence impériale. On trouvera les paroles de mon très honorable ami au bas de la page 37 des débats:

Mon très honorable ami n'a pas agi loyalement envers nous sur le sujet de l'attitude qu'il entendait adopter à la conférence impériale. Fort poliment, je lui ai demandé au début de la petite session de nous dire ce qu'il entendait faire à Londres, de nous indiquer quel était son programme. L'honorable représentant de Bow River (M. Garland), sauf erreur, lui a posé une semblable question. A deux ou trois reprises, il a parlé du congrès impérial, mais il n'a jamais communiqué à la Chambre quelles étaient ses intentions. J'affirme qu'en cela on a manqué de loyauté envers le Parlement et envers le pays.

A la page 39, je relève ceci:

Il devrait nous donner des précisions sur la ligne de conduite qu'il entend suivre, et nous informer de son attitude sur les questions qui viendront sur le tapis à la conférence impériale.

La séance fut alors suspendue pour le dîner et mon très honorable ami reprit ensuite la question de la conférence impériale. Il mentionne l'atmosphère qu'il convient de créer, les méthodes qu'il y a lieu d'adopter et il ajouta le passage suivant que je trouve à la page 41:

Retenons bien que les conférences sont précisément ce que le mot comporte,—des réunions pour discuter. Ce ne sont ni des séances de cabinets pour arrêter des directives impériales, ni des parlements réunis pour discuter d'affaires publiques d'intérêt mutuel. Aucun gouvernement ne consentirait à une conférence d'où seraient exclues certaines formalités préliminaires et une certaine discrétion au début. Si mon très honorable ami est d'avis que tous les sujets en discussion dont les conférences sont susceptibles d'être saisies doivent être connus et publiés d'avance et que ce doit être là chose convenue et arrêtée, je lui dirai qu'il ne trouvera pas de gouvernements disposés à participer. Il faut, dans une certaine mesure du moins, que chacun d'entre eux puisse prendre position en toute liberté avant que de s'exposer à la critique publique.

Cependant, il passa une demi-heure à critiquer mon très honorable chef pour n'avoir pas annoncé lors de la session spéciale de la Chambre des communes ce qu'il allait dire à la conférence impériale.

En certains milieux, on semble croire que le premier ministre du Canana eût dû se rendre à la conférence impériale tenant d'une main un rameau d'olivier et de l'autre offrant des aumônes au peuple anglais. Pourquoi un premier ministre canadien devrait-il aller tendre un rameau d'olivier à l'Angleterre? En 1914, 500,000 Canadiens ont traversé les mers portant le rameau d'olivier en signe de dévouement à l'empire; 50,000 y ont laissé leur vie. Pourquoi y aurait-il de l'animosité entre le Canada et la Grande-Bretagne? Il est ridicule de parler d'animosité et de relations tendues. Quel que soit le gouvernement au pouvoir, qu'il soit libéral ou conservateur, le cœur du Canada est britannique jusque dans ses fibres les plus profondes et les relations ne seront jamais tendues entre le Canada et la mère patrie. Quant à aller offrir des aumônes, comme mon très honorable ami se le proposait par le budget Dunning, je dois dire que l'honneur, la gloire et la réputation du peuple anglais, l'esprit britannique lui-même, n'ont jamais compté sur les privilèges spéciaux et les aumônes. Le peuple anglais ne veut rien de ce genre.

Je crains un motif ultérieur à toutes ces paroles au sujet des relations tendues avec la mère patrie. A la conférence impériale, le premier ministre a eu un triomphe personnel comme les autres premiers ministres du Canada n'en avaient jamais eu, au dire des meilleurs journaux anglais. Une autre chose qui ne s'était encore jamais produite à une conférence impériale, c'est que le premier mi-

nistre a donné la directive à tous les autres dominions britanniques et a été suivi jusqu'au bout par les premiers ministres de ces pays. Mais à part tout cela, il ne faut pas oublier que la conférence impériale n'est pas finie. Personne dans cette Chambre ou ailleurs ne peut prétendre que la conférence impériale a fait fiasco. Pourquoi mes honorables amis d'en face parlent-ils tant des relations tendues avec l'Angleterre? Parce que, sachant que la conférence impériale se réunira au mois d'août pour la première fois à Ottawa, capitale de notre pays, ils essaient de créer une atmosphère de préventions craignant non pas un fiasco, mais le succès de cette conférence. Je dis aux représentants de ce qui a été autrefois un grand parti libéral que si c'est là leur attitude,—et on ne saurait expliquer autrement leur conduite...

M. FRASER (Northumberland): Nous voulons prévenir d'autres erreurs.

M. MACDOUGALL: L'honorable député devrait répéter cela aux gens de sa circonscription. Ils se chargeront de prévenir d'autres erreurs.

Telle est la situation en ce qui a trait à la conférence impériale et je dis au chef de ce qui fut et peut redevenir un grand parti au Canada, le parti libéral, qu'en essayant de susciter des préventions avant que la conférence se réunisse à Ottawa, il ne favorise pas sa cause, ni celle du grand parti qu'il dirige dans notre grand pays.

Je vais toucher à quelques questions d'une nature provinciale. Il y a quelque temps—et c'est la raison pour laquelle j'ai pris part à ce débat—j'ai promis aux représentants de 13,000 mineurs de houille de la Nouvelle-Ecosse d'essayer d'obtenir que le budget renferme quelque mesure favorable aux industries de l'acier et du charbon dans cette province. Mon très honorable chef (M. Bennett) n'est pas présent, mais je veux lui assurer immédiatement, en dépit de cela, que les habitants de la Nouvelle-Ecosse désirent vivement le règlement de cette question. Les raisons qui militent en faveur de l'adoption d'une politique d'intérêt national en matière de combustible ont été exposées aux ministres par l'homme public le plus habile qu'on ait vu en Nouvelle-Ecosse depuis les jours de sir John S. D. Thompson. Je veux parler du premier ministre actuel de cette province, l'honorable Gordon S. Harrington. On ne saurait rien ajouter à son argumentation. Le cabinet est donc parfaitement au courant du sujet. J'affirme, sincèrement et sans crainte, à mon chef et aux ministres, que si le prochain exposé budgétaire ne renferme rien pour les industries de l'acier et de la houille, je ne pourrai l'approuver, à cause des promesses que j'ai faites aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

Une autre question de grande importance pour la Nouvelle-Ecosse, laquelle a été longuement discutée par les habitants de la province qui sont unanimes sur ce point, c'est que le Pacifique-Canadien devrait prolonger ses lignes dans cette province. Les gens de cette région sont d'avis que, seuls de tout le pays, ils ne devraient pas être privés des services de cette grande entreprise. Je ne veux déprécier en rien les services précieux que le National-Canadien rend à la Nouvelle-Ecosse aussi bien qu'au reste du pays. Mais nous pensons que la Nouvelle-Ecosse retirerait un grand avantage économique de l'extension des lignes du Pacifique-Canadien dans son territoire. La Nouvelle-Ecosse a besoin de ce chemin de fer et le port d'Halifax a besoin de ses navires. Le ministre des Chemins de fer (M. Manion) pourrait songer à réunir sir Henry Thornton, président du National-Canadien; M. E. W. Beatty, président du Pacifique-Canadien, les députés de la Nouvelle-Ecosse, libéraux aussi bien que conservateurs, et des délégués de la ville d'Halifax, pour étudier la possibilité de s'entendre sur l'entrée du Pacifique-Canadien en Nouvelle-Ecosse.

Cette province s'intéresse aussi à la question traitée par l'ex-ministre du Travail (M. Heenan), c'est-à-dire celle des pensions de vieillesse. On a fait des promesses précises à ce sujet, et les gens de la Nouvelle-Ecosse, incapables de bénéficier de ces pensions parce que la loi aurait coûté deux millions de dollars, ce qui était trop pour leur trésor, espèrent que le Gouvernement relèvera de beaucoup la participation du Dominion. Je connais nos difficultés financières, mais j'espère qu'on accordera aux habitants de la Nouvelle-Ecosse un régime de pensions de vieillesse dont le Dominion assumerait la plus grande partie des frais, car l'état financier de la province ne lui permet pas de bénéficier de la loi actuelle. Voilà les questions qui, pour l'heure, intéressent particulièrement ma province.

Le Canada connaît une période de marasme. Nous subissons le contrecoup de la crise universelle. Certaines parties de notre population peuvent avoir une tendance au pessimisme; elles peuvent être portées à douter de l'avenir du pays et à croire que nous ne pouvons sortir des difficultés où nous nous trouvons. Mais le pessimisme n'est pas de saison; ce n'est pas le temps de répandre les idées noires. L'heure réclame du courage et de la prévoyance, ainsi que des qualités d'homme d'Etat semblables à celles dont fait preuve mon très honorable chef. Les groupes politiques doivent travailler de concert. Si nous

unissons nos efforts; si nous avons confiance en nous-mêmes et en notre pays, dans nos richesses naturelles et dans les perspectives illimitées de notre patrie, le Canada sortira triomphant de la crise, et beaucoup plus tôt qu'aucun autre pays. Ceux qui doutent de l'avenir devraient songer au mot du poète Lowell, qu'on peut appliquer au Canada: "Son miroir est tourné vers l'avant pour refléter l'avenir, et non le passé."

M. E. J. GARLAND (Bow River): Je ne tenterai pas d'analyser les paroles du préopinant; j'ai trop peu de temps à ma disposition. Je le félicite de son éloquence et de l'habileté dialectique extraordinaire dont il a fait preuve, même s'il s'en est servi uniquement pour des fins politiques. Je souligne, toutefois, ses dernières phrases, où il indiquait la nécessité de chasser le pessimisme. Je partage son avis. Mais, pour remplacer le réalisme, il offre ce galimatias usé et inutile, cette baliverne qui consiste à faire croire que, dans un avenir plus ou moins rapproché, et pour une raison imprécise, à cause de nos ressources naturelles, nous pourrons sortir du marasme. On nous répète la même chanson à chaque période de marasme, mais cela n'en empêche pas le retour. Une chose qui devrait intéresser la Chambre et tous ses membres, même mon honorable ami, c'est plutôt la solution permanente d'une situation comme celle à laquelle nous devons faire face pour la cinquième ou sixième fois dans l'histoire de ce pays.

Avant de passer aux faits que je veux discuter ce soir, je me permettrai de féliciter Son Honneur l'Orateur d'avoir été élevé à son poste actuel, et aussi tous ceux qui ont sérieusement et sincèrement pris part à ce débat.

Je désire également souhaiter la plus cordiale bienvenue au ministre du Commerce, qui nous est revenu après avoir recouvré la santé. Je me suis assis du même côté de la Chambre que lui pendant quelque temps et j'ai toujours trouvé qu'il était très juste, tout en étant un orateur politique très vigoureux.

On a beaucoup parlé de la situation agricole et du marasme dont souffre l'agriculture. J'ai l'intention d'en dire un mot plus loin, mais je crois qu'il est de mon devoir d'aborder en premier lieu un autre problème qui intéresse également mon comté. Il s'y trouve des milliers de mineurs qui tirent leur subsistance de l'industrie de la houille. La situation dans ces districts est tout à fait déplorable cette année. Si je le voulais je pourrais déchirer le cœur de toute personne en cette enseinte, en lui racontant les misères et les souffrances que ces gens ont endurées comme conséquence des conditions découlant du chômage. Je pourrais leur parler d'enfants qui se sont évanouis à l'école faute de nourriture, d'hommes qui sont tombés dans la rue parce qu'ils avaient donné tout ce qu'ils avaient à leurs familles. Je pourrais citer des cas où des ouvriers se sont trouvés des mois et des mois sans avoir une journée de travail, sans aucune source de revenu. Je pourrais aussi mentionner les noms de municipalités tellement appauvries par suite de cette longue crise industrielle qu'elles ne sont pas même en mesure de coopérer avec les gouvernements provinciaux et fédéral pour assurer les secours directs nécessaires aux chômeurs. J'ai en main une lettre qui vient d'une de ces régions, celle de Rosedale, où les gens ont eu un emploi temporaire, cette année. On m'apprend que cette lettre a été écrite à la suite d'une réunion de l'association locale de Rosedale des United Mine Workers of America, à laquelle assistaient ses 310 membres au complet. Ils me font savoir en termes respectueux qu'ils n'ont travaillé que 26 jours pendant trois mois. Seulement 26 jours de travail pendant trois mois, et seulement une partie de la population avait du travail La lettre se continue ainsi:

> Nous avons grandement besoin d'un travail qui nous permettra de vivre. Un secours partiel ajouté à quelques journées de travail dans les mines nous conservera la vie. Naturellement ceci ne comprend pas la mine Star, où environ 150 mineurs se trouvent dans la même situation.

Je pourrais vous citer quantité de lettres semblables, faisant remarquer que même dans la ville de Drumheller où l'on a essayé de faire face à la situation, on n'accordait que $3.25 par famille de cinq personnes, le 17 mars dernier. Je vous demande au nom de l'humanité et de la décence, comment pouvons-nous croire qu'une famille de cinq personnes puisse simplement se nourrir avec cette somme de $3.25 par semaine? Heureusement cela n'a pas duré longtemps. Je constate à la lecture d'une lettre subséquente qu'on a porté l'allocation de secours de l'homme marié à $6.40 par semaine. On ne fait rien pour les célibataires; apparemment la municipalité n'est pas en mesure de les secourir. En attirant l'attention de la Chambre sur ces faits, je demanderai au Gouvernement de tenter un effort réel pour résoudre le problème des houilleurs de ma province. Cette solution est d'autant plus difficile à atteindre que cette industrie souffre d'une capitalisation et d'un développement excessifs.

Ce Gouvernement n'est pas directement responsable de cette difficulté. Les gouvernements antérieurs ont favorisé cet état de choses. Je me rappelle que mon honorable ami de Macleod (M. Coote) et d'autres de ce groupe ont maintes fois rendu visite à l'ex-ministre de l'Intérieur (M. Stewart) et lui ont suggéré d'annuler tous les baux qui étaient

en souffrance, de ne pas en accorder de nouveaux à qui que ce soit, et de restreindre cette industrie aux mines alors en exploitation. Nos demandes apparemment ont été faites en vain. Le transfert des ressources naturelles est maintenant une chose accomplie, et il sera peut-être nécessaire à présent d'obtenir la coopération des deux gouvernements. Des points de loi surgiront sans doute qui compliqueront la situation. Mais en dépit de tout cela, je prie le ministère instamment de faire quelqu'effort pour résoudre le problème des milliers de mineurs dans ma province qui sont sans avenir.

Nous avons beaucoup entendu parler d'une politique du combustible au cours des dernières élections. J'ai attendu patiemment une déclaration du Gouvernement à ce sujet, soit après la session spéciale de septembre ou pendant la présente session. Rien n'est venu. Je ne sais ce que le Gouvernement a l'intention de faire au sujet de l'industrie houillère au Canada, mais je doute fort qu'il fasse quelque chose, parce que le premier ministre, à son retour d'Angleterre, donna une entrevue aux journaux qui est rapportée par le *Morning Albertan* du 23 janvier dernier, dans les termes suivants:

> L'élaboration d'un programme du combustible au point de vue national est plus facile en théorie que dans la pratique. A son avis le problème du combustible sera probablement résolu par les chimistes et les savants.

Quel triste écroulement en comparaison des bravades lancées au cours de la dernière campagne électorale! A l'époque des dernières élections, il n'y avait qu'à remettre les rênes du pouvoir entre les mains de mon très honorable ami et de son parti, et aussitôt surgirait un mystérieux et magique programme du combustible qui rétablirait l'industrie sur des bases solides, assurerait un travail constant aux mineurs et développerait graduellement nos charbonnages. Au lendemain de ces mirobolantes promesses, mon honorable ami le ministre des Mines (M. Gordon) prononça à Toronto une discours intelligent mais qui était loin d'être encourageant. Dans ce discours prononcé le 16 février dernier, le ministre donna à entendre,—du moins par déduction,—que les frais énormes du transport du combustible de l'Ouest sur les marchés des provinces du centre, soit 53 millions de dollars par année, faisaient toucher du doigt les difficultés qu'il faudrait surmonter. Je suis absolument de l'avis du ministre; cependant, cela n'absout pas le Gouvernement de la responsabilité qu'il a assumée en ce qui regarde l'exploitation de toutes ces houillères, surtout après avoir toléré la surcapitalisation de ces entreprises et leur développement à outrance sans s'occuper de découvrir des débouchés pour l'écoulement de notre houille. Voilà l'un des problèmes qui ont été légués au Gouvernement. Je lui souhaite beaucoup de succès et je suis prêt à lui donner mon loyal concours afin d'y trouver une solution.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai d'autres observations à faire en ce qui regarde la situation ici, à Ottawa. Mes honorables amis de la droite jugent parfois exagérées les descriptions que les membres de notre groupe font de la situation actuelle. J'ai noté tout particulièrement les interjections et les quolibets qui ont accueilli certaines assertions faites par les représentants du groupe travailliste dans cette Chambre. On va jusqu'à prétendre que votre humble serviteur lui-même exagère parfois.

Quelques MEMBRES: Du tout.

M. GARLAND (Bow-River): Je ne vois pas de quelle façon quelqu'un pourrait exagérer les choses en ce qui regarde la situation existante. Le vocabulaire de la langue anglaise ne nous fournit pas de mots à cette fin. Je suggère aux honorables membres d'aller visiter le refuge de l'Union Mission quelque soir qu'ils n'auront rien de mieux à faire; ils verront là des sans-travail étendus un peu partout sur le parquet, se communiquant leur vermine les uns aux autres. Mes honorables amis pourront alors se rendre compte des conditions sous le régime desquelles ces malheureux subsistent; et ce ne sont pas tous des gens qui refusent de travailler; loin de là. Un bon nombre de ces chômeurs sont de très honnêtes Canadiens. Ou encore, les honorables membres préféreront peut-être visiter le refuge des vétérans de la Grande Guerre. Parfaitement, monsieur l'Orateur, le refuge des vétérans,—pensez donc!

Le Gouvernement du jour s'est installé à la direction des affaires grâce aux promesses qu'il a faites de donner une solution au problème du chômage; cependant, ici même à Ottawa, la situation est telle que les membres de la Légion canadienne ont dû intervenir. Après avoir constaté que nombre d'anciens soldats battaient le pavé de nos rues ou couchaient sur le parquet au refuge de l'Union Mission, les officiers de la Légion, de leur propre mouvement, ont fondé, rue Wellington, une petite institution à laquelle de nombreux vétérans doivent la vie. Ce sont surtout les contributions volontaires versées par les légionnaires qui permettent à cette institution de subsister. Un article, paru ces jours derniers dans les colonnes d'un journal, a esquissé la tâche accomplie par le refuge au cours de l'hiver dernier. Voici les chiffres: Le refuge a fourni un abri à 450 vétérans qui

chômaient; de plus, il a donné 35,000 repas et 10,000 couchers. Songez-y bien! Quatre cent cinquante anciens soldats de la ville d'Ottawa sont réduits à vivre de la charité de leurs anciens camarades sous le régime d'un Gouvernement qui a pris l'engagement d'apporter remède ou de mettre un terme au chômage. Parfaitement, monsieur l'Orateur, voilà en face de quelle situation nous nous trouvons. C'est plus que malheureux de constater que nos vétérans d'outre-mer ne peuvent se procurer du travail; ils sont forcés de battre le pavé de nos rues ou de chercher un abri dans les refuges des sociétés de bienfaisance. J'ai visité le refuge de la Légion et je tiens à rendre un hommage mérité à l'œuvre magnifique qu'accomplit la direction de cet établissement.

Et je n'ai pas la moindre hésitation à faire consigner au hansard les noms de ces hommes dévoués. Ce sont le lieutenant-colonel Girouard, le capitaine Wayling et P. R. Crombery. Et non seulement ces philanthropes prodiguent généreusement leurs services désintéressés, mais, de temps à autre, ils perçoivent des fonds parmi leurs amis afin de maintenir l'institution. Ils ont également réussi à obtenir quelques secours du conseil de ville. Les chômeurs qui sont hébergés dans ce refuge ne sont ni des épaves, ni des nomades ni des paresseux; se sont d'honnêtes Canadiens, soucieux de leur dignité, qui ont servi dans les rangs de l'armée canadienne d'outre-mer. N'est-ce pas honteux que, dans un pays comme le nôtre, où toutes choses sont en abondance, nos vétérans de la Grande Guerre soient forcés de battre le pavé des rues ou de dépendre de la charité de leurs camarades d'armes? N'est-ce pas suffisant pour nous faire croire que les lignes suivantes, qui furent griffonnées par une sentinelle de faction sur le rocher de Gibraltar, il y a un siècle passé, cadrent assez bien avec la vérité. Voici:

God and the soldier all men adore
When danger threatens in time of war;
But when war is over and peace is plighted
God is forgotten and the old soldier slighted.

Dans l'industrie et par tout le pays, à l'heure actuelle, nous avons une situation qui est le châtiment d'un régime capitaliste, de lucre et de concurrence fondé sur les bénéfices et l'intérêt plutôt que sur les besoins et les exigences de l'humanité.

L'honorable préopinant peut proclamer à l'envie qu'il désapprouve les méthodes russes. Je conviens d'une bonne partie de ce qu'il en a dit. Je lui poserai cependant cette question: Faites-nous voir en quoi le régime capitaliste a autorisé son optimisme. Monsieur l'Orateur, aussi vrai que vous êtes à votre fauteuil, ce régime qui nous a fait tant souffrir subit en ce moment une transformation radicale et rapide. Cette transformation est peut-être inaperçue d'un bon nombre d'entre vous, mais elle s'effectue et n'en est pas moins inévitable. Rien ne sert aux rêveurs qui siègent soit à ma droite ou à ma gauche de chercher des consolations dans cette drogue agréable qu'est un vain optimisme, car, j'en ai la certitude, l'ordre se rétablira avec le temps. Cependant, avec la degré d'intelligence et d'éducation dont les gens jouissent aujourd'hui, cette amélioration ne deviendra un fait accompli que le jour où ils obtiendront une plus grande part de justice que dans le passé. Je pourrais apporter des preuves de nature à faire voir la situation actuelle. Prenons, par exemple, le président du chemin de fer Baltimore & Ohio. Dans un discours prononcé lors d'une réunion tenue à Philadelphie, le président de cette importante institution capitaliste n'hésitait pas à dire, en pleine assemblée, qu'il volerait plutôt que de crever de faim. Lorsqu'un homme de son rang se permet de tels propos, que pouvons-nous attendre de la part des malheureux qui n'ont pas de quoi subsister eux-mêmes ou faire vivre leur famille, de malheureux qui rentrant au foyer y sont accueillis par des enfants en pleurs ou par une épouse épuisée faute de nourriture suffisante? L'honorable préopinant n'aime peut-être pas qu'on lui parle de ces choses-là, mais elles sont inévitables. Il faut que le Gouvernement prenne les mesures voulues pour collaborer à ce changement, et, dans la mesure où nous le pouvons à titre de nation, éviter les lacunes et les ruptures qui ne peuvent manquer de se produire. J'ai lieu de croire que l'on pourrait ajouter foi au témoignage d'un ministre presbytérien, n'est-ce pas? Voici ce que dit le révérend Jesse H. Baird, ministre presbytérien:

> Il n'y a pas un mois de cela, je recevais dans mon cabinet un pauvre homme découragé qui, les larmes aux yeux, disait de lui-même: "Je suis de ceux dont le monde n'a que faire. Il a décrété qu'un grand nombre d'entre nous devront mendier, voler ou périr de faim".
>
> Ce n'est pas sans raison que les radicaux reprochent à notre civilisation d'être organisée pour la protection de la propriété plutôt que pour sauvegarder la vie humaine.
>
> Qu'un groupe d'individus affamés de notre ville s'attaquent à notre propriété et cherchent à s'en emparer pour se procurer ce qu'il leur faut, vous comme moi, nous y dépêcherions des agents de police pour les assommer, au besoin, plutôt que de les laisser s'emparer de ces biens.
>
> Mais si, un de ces matins d'hiver, une famille incapable de se procurer de quoi payer son loyer était chassée de chez elle et se trouvait sans abri, sans nourriture, on ne verrait pas intervenir d'agent de police qui, en votre nom ou au mien, mettrait fin à la chose pour des raisons humanitaires.

De fait, ce serait plutôt notre agent de la paix qui chasserait ainsi ces gens de leur foyer pour sauvegarder les droits du propriétaire.

Oui, jetez-les sur le pavé. Voilà qui condamne on ne peut plus le régime auquel nous sommes soumis. Le jour n'est plus où les questions d'intérêt, de dividendes et de propriété devraient l'emporter sur les droits de l'humanité. Tous les citoyens de ce pays sans exception ont droit à l'existence et ils peuvent exiger qu'il leur soit donné de travailler à un salaire qui non seulement leur procurera les choses nécessaires à leur propre subsistance mais leur assurera aussi une part de l'instruction qu'ils souhaiteraient posséder.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aborde le problème le plus important de l'heure actuelle en Canada, la question du blé. Ce que je vais dire, je devrais peut-être l'appliquer à toutes les branches d'agriculture vu que toutes sont plus ou moins atteintes. Nous avons cette grande industrie qui est la source première de la richesse du Canada, qui constitue la principale occupation de notre population dont le tiers y est employé ou en tire sa subsistance directement, industrie qui, en temps normal, fournit 51 p. 100 de nos exportations et contribue de 38 p. 100 à la production annuelle du pays. A quelle impasse elle est rendue! Vous avez entendu, cet après-midi, le discours de l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner); vous avez entendu d'autres discours prononcés par des honorables députés de ce coin-ci de la Chambre, de même que par d'autres siégeant à ma droite; vous avez même entendu parler des honorables députés d'en face, des conservateurs de l'Ouest, qui nous ont fait un tableau sombre et lugubre, mais fidèle, de la situation qui existe dans l'Ouest, et personne n'a exagéré ce qui se passe en réalité. Et encore, nous voyons M. Beatty, le président du Pacifique-Canadien, qui dit: "Il est évident que le Canada ne peut prospérer tant que la situation dans l'Ouest n'aura pas été améliorée". C'est la vérité. Passons maintenant à ce mémoire que les cultivateurs syndiqués d'Ontario soumettaient au ministre de l'Agriculture et dans lequel ils disent:

On peut dire que, du point de vue économique, la situation faite à l'agriculture dans Ontario est pitoyable.

Nous, de l'Ouest, ne sommes pas les seuls à souffrir.

Il va sans dire, parmi nos amis des villes il en est qui ne sont pas encore convaincus qu'il en est ainsi. Pour eux, le cultivateur est environné de tout ce qui est nécessaire à l'existence; ils ne peuvent imaginer un cultivateur à l'assaut des fourneaux économiques avec les sans-travail et les sans-le-sou. Cependant si l'on exigeait du cultivateur qu'il liquidât sur-le-champ ses prêts, ses hypothèques et autres obligations, il ne subsisterait plus rien de ce qui l'empêche aujourd'hui de recourir à l'assistance publique.

[M. Garland (Bow-River).]

Telle est l'opinion des fermiers officiellement organisés de l'Ontario. Je pourrais présenter d'autres citations montrant l'importance de cette industrie, mais je me contenterai des paroles prononcées à la Chambre par le leader du Gouvernement lui-même. Nous lisons, à la date du 16 septembre, dans les *Débats* revisés (v.f.) page 237:

Toute la Chambre sait que l'industrie agricole est la plus grande industrie du Canada, surtout en ce qui regarde la production et la vente du blé, dont le rendement annuel constitue une de nos plus fortes sources de richesse nationale. Notre pouvoir d'achat dépend dans une si large mesure de l'industrie du grain, parce que l'écoulement des récoltes constitue une des méthodes les plus promptes à garnir le trésor chaque année; voilà pourquoi le Canada dans le passé,—et j'espère qu'il en sera de même pour bien des années à venir,—a considéré l'industrie du grain comme étant la principale source de son pouvoir d'achat. Pas un honorable député n'ignore les difficultés qui ont assailli les producteurs de grain depuis une année.

Ces difficultés n'ont pas diminué depuis septembre dernier.

L'an dernier, j'étais d'avis, et je le suis encore, que le gouvernement fédéral aurait bien pu venir au secours des producteurs de grain, lors de la crise de l'automne passé...

L'automne de 1919.

...par le gouvernement national en facilitant le commerce du grain et aidant ainsi les producteurs de grain de ce pays.

Le très honorable député n'a pas précisé davantage, et j'ignore encore ce qu'il a voulu dire. Il continue:

Ceux qui avaient la responsabilité d'appliquer la loi des grains et de sauvegarder les intérêts du commerce n'ont pas jugé bon d'intervenir; il me semble que leur décision a entraîné des conséquences plus ou moins fâcheuses.

Les élections ont eu lieu, des promesses ont été faites et acceptées facilement, et la Chambre s'est réunie en septembre. Laissez-moi rappeler ce que le chef du Gouvernement a dit alors en cette enceinte. Il connaissait la situation; elle avait été exposée par les membres de mon groupe dans des termes non voilés; il était au courant de la pauvreté et de la misère de la moyenne des cultivateurs de l'Ouest. Et comment a-t-il répondu en cette urgence? Ecoutez:

J'ajoute que l'écoulement de notre blé, qui est actuellement un problème des plus urgents, reçoit l'attention particulière de l'Etat; nous travaillons ferme pour résoudre les difficultés qui pèsent sur cette grande industrie des grains.

Maintenant, quel a été le résultat? Le ministère prêtait son attention au problème. Nous n'avons pas entendu un seul mot de ce résultat; nous ignorons ce qu'il a fait; rien ne nous laisse croire qu'il ait pris la moindre décision. Je continue la citation:

Je ne divulguerai pas pour le moment les détails de nos démarches...

Ces détails n'ont pas encore été divulgués.

...mais j'ai confiance qu'elles aideront aux producteurs de blé.

Dirai-je au très honorable député que nous n'en avons pas encore senti les bénéfices?

Nous sommes à analyser les causes de la crise actuelle...

Une analyse a lieu.

...et nous sommes résolus à faire tout en notre pouvoir pour assurer la prospérité de cette grande industrie, une des plus grandes sources de notre progrès national.

Je le demande à tous les membres du cabinet, qu'ont-ils fait? Ils n'ont pas desserré les lèvres, soit en public, soit en particulier. En réalité, ils se sentent impuissants; apparemment, ils ne peuvent rien faire, ou du moins ils ne le veulent pas. D'un autre côté, quelle est la situation de presque tous les autres pays producteurs de blé? Il ne s'en trouve guère un seul qui n'ait pris des mesures directes pour soulager les agriculteurs et favoriser le commerce du blé. Quelques exemples en passant. Le marché du grain en Allemagne est soumis à des règlements ministériels. La France réglemente les exportations et les importations du grain. Le gouvernement de la Suisse exerce pour ainsi dire un monopole du grain. En Norvège, le gouvernement a la haute main sur le commerce du grain depuis 1929, et une commission de sept membres contrôle l'importation et l'exportation du grain. Son budget annuel se chiffre à 32 millions de dollars par année. Notez bien, monsieur l'Orateur, c'est un petit pays dont l'industrie du grain est insignifiante en regard de la nôtre, et qui n'est pas aussi essentielle à sa vie économique. Cependant, il crée un monopole de l'Etat et un fonds de 32 millions par année pour faire face aux besoins des producteurs de grain. La Pologne distribue des primes sur le grain d'exportation, par l'intermédiaire d'un monopole appelé la compagnie des exportateurs de grain. Le gouvernement de la Lettonie achète le blé et le seigle de ses producteurs à un prix passablement plus élevé que le prix courant, le revend aux meuniers et aux consommateurs domestiques, et impute le découvert à la caisse générale de l'Etat. En Esthonie le monopole du grain existe depuis le 19 juillet 1930, et en Lithuanie également. L'Autriche a étudié la proposition et elle est probablement passée à l'état de fait actuellement. Dans l'Afrique-Sud, une loi a été présentée pour autoriser une coopérative obligatoire du blé aussitôt que 75 p. 100 des producteurs signifieront leur désir à cet effet. Le contrôle national et international est probable en Hongrie, en Yougoslavie, en Roumanie et en Bulgarie. C'est en Bulgarie que l'on a fait l'expérience la plus intéressante, expérience que l'on étudie sérieusement dans l'Ouest canadien. A la suite d'une crise du blé survenue vers la fin de 1930, crise provenant de la baisse des prix et de l'impossibilité de vendre avec profit à l'extérieur, le gouvernement bulgare entreprit d'acheter le grain à un prix quelque peu supérieur au prix courant payant au moyen d'une monnaie spéciale acceptée en acquit de taxes sur les terres agricoles; système équivalant véritablement à une remise d'impôts aux producteurs de grain. L'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) signalait très clairement à la Chambre, l'autre jour, le désavantage qui résultait pour l'agriculture du régime protectionniste, et il ajoutait que si les deux partis voués à ce principe devaient, comme cela semblait évident, se partager la tâche du gouvernement d'ici quelque temps encore, il appartenait au Gouvernement actuel, tout à fait lié et sans équivoque à cette politique, de trouver une compensation quelconque pour l'agriculture obérée par les privilèges spéciaux accordés à l'industrie manufacturière. Or on ne saurait trouver de meilleur plan que celui qui a été adopté en Bulgarie et, sous une forme modifiée, en Hongrie également. Donc, contrôle relatif en Hongrie, en Roumanie, et en Yougoslavie, et contrôle absolu en Russie. L'Argentine exceptée, je ne connais parmi les pays grands producteurs de blé que le Canada où n'existe pas à un certain degré l'étatisation ou un régime quelconque pour le bien de l'agriculture. Même aux Etats-Unis, la commission fédérale de vente, tant décriée et abolie depuis, a réussi l'année dernière à maintenir le prix du blé à un chiffre qui représentait de quinze à vingt cents de plus le boisseau pour le producteur américain. Ce fut d'un très grand avantage pour l'agriculteur en l'aidant à traverser une situation quasi désespérée. Tandis qu'ici, malgré les promesses du premier ministre et sa connaissance de la situation, puisqu'il est de Calgary, en Alberta, le Gouvernement a été absolument nul à ce sujet. Il n'a rien fait. Que se propose-t-il de faire? Il n'en soufflle mot; il nous laisse à la merci des banques impitoyables et d'un marché désorienté.

L'autre point maintenant. Qu'ai-je à proposer? Tout récemment, monsieur l'Orateur, le télégraphe nous apprenait que l'honorable Howard Ferguson avait proposé que la conférence internationale du blé siégeant alors à Rome se réunisse de nouveau à Londres et que, cette fois, elle ne comprenne que les représentants des pays exportateurs. Je suis de l'avis de ceux qui regrettent cette distinction entre les pays exportateurs et les pays importateurs de blé. Il est possible que cette

séparation fût inévitable, mais elle devrait apprendre à quiconque refléchit la difficulté du problème. Je crois que l'on s'en rend compte; que la réunion de Genève et celle de Rome ont démontré l'immense difficulté que comporte la tâche d'amener une certaine concordance d'avis entre les pays exportateurs et les pays importateurs. Cependant tous ceux qui font autorité sur le sujet s'accordent à dire que la stabilisation du marché du blé dépend d'une certaine mesure de réglementation internationale. La question est celle-ci: M. Ferguson demande que cette conférence s'ajourne pour se réunir de nouveau à Londres. Le très honorable premier ministre a confirmé la chose en cette Chambre. Voici comment il s'est exprimé:

Qu'il est à propos que les pays exportateurs de blé: savoir, l'Argentine, l'Australie, la Bulgarie, le Canada, la Hongrie, l'Inde, la Pologne, l'Union des républiques soviétiques...

Par parenthèse, l'honorable membre, qui vient de prendre son siège, pourrait faire adresser son discours à M. Ferguson.

...la Roumanie, la Yougoslavie, se réunisse le plus tôt possible pour régler.

Régler quoi?

Régler la disposition internationale de la récolte de 1931-1932.

Tout cela est bel et bien, mais comment le Gouvernement actuel peut-il, par l'entremise du haut commissaire à Londres, l'honorable M. Ferguson, ou par l'entremise du premier ministre, renvoyer à plus tard une réunion de ce genre, qui aurait pour but de discuter l'organisation internationale de l'exportation de la récolte de blé de 1931-1932, sans prendre sur eux la responsabilité d'exercer un contrôle national sur la récolte de blé de ce pays? Comment pourrait-on exercer un contrôle international sans avoir le contrôle national? J'accepte l'idée; à mon avis, il est essentiel de décider, et je demande au ministre du Commerce et à tous ceux de la droite qui s'intéressent à la question, de faire tout en leur pouvoir pour décider le premier ministre à instituer une commission du blé au Canada, pour s'occuper d'une récolte qui n'a presque aucune valeur en ce moment pour le producteur. Elle vaut moins que rien puisque le cultivateur y a perdu sur chaque boisseau de grain et sur chaque acre de terre. Ces gens n'ont rien aujourd'hui; leurs machines se rouillent et la terre n'est pas ensemencée; il leur faut courir un nouveau risque. Ils vont de l'avant tant bien que mal et attendent que le Gouvernement les conseille ou leur donne quelque espoir.

Quel espoir avons-nous? Où trouverons-nous des marchés, l'automne prochain? Y a-t-il possibilité de voir les prix se relever? Cela semble impossible en ce moment. Je demande à quiconque parlera après moi de me citer un seul fait économique qui puisse encourager le cultivateur ou une industrie. Consultez toutes les autorités depuis la Chase National City Bank de New-York jusqu'à la banque de la Nouvelle-Ecosse. Consultez la banque de Montréal, l'*Investor's Review* de Londres. Toutes ces autorités ont maintes fois affirmé que l'avenir pour l'industrie et l'agriculture est compromis, à moins que l'on ne fasse précisément ce qui ne se fera pas, c'est-à-dire, qu'on organise le contrôle international du système monétaire.

On pourrait discuter longtemps ces questions, monsieur l'Orateur, mais je veux que les ministres comprennent bien que les cultivateurs de l'Ouest ensemencent leurs champs. Ils ont peu d'argent; le seul qu'ils possèdent aurait dû être donné pour payer des dettes. Ceux qui ont fait preuve de sagesse ont deviné ce que serait la situation et n'ont pas rencontré leurs obligations, l'automne dernier. Ils n'ont pas payé leurs taxes; les sommes dues aux municipalités et aux individus sont fabuleuses. Les cultivateurs de l'Alberta seuls doivent 43 millions ou plus aux magasins ruraux, et, tout ce que l'on nous donne en ce moment, comme le disait l'honorable député d'Acadia, ce sont des conseils. Beaucoup de gens nous ont donné des conseils. M. Beatty nous a donné des conseils au sujet des bestiaux. Il devait trouver un fonds de 5 millions de dollars pour lancer l'Ouest dans l'industrie de l'élevage. Comme plan couvrant plusieurs années ce ne serait pas mal, mais comme aide immédiate, ce n'est pas riche. De plus, il est intéressant de constater, d'après les nouvelles que j'en ai, que tout le projet est à l'eau, faute d'appui financier. Les capitalistes sont trop fins; ils connaissent aussi bien que les banques la situation agricole qui existe, et ils ne sont pas prêts à prêter de l'argent lorsqu'ils savent la valeur d'une ferme dans l'Ouest canadien. Vous ne pouvez obtenir d'argent. Pourquoi ce fonds de 5 millions dont parlait si éloquemment le premier ministre dans son discours de Régina n'a-t-il pas été créé? Nous ne pouvons pas même obtenir de bestiaux du ministère de l'Agriculture en vertu du système établi l'automne dernier; apparemment, on n'a pu s'en procurer de bonne race. Quelle qu'en soit la raison, c'est là la situation.

Puis on a offert une autre solution aux cultivateurs de l'Ouest; on leur a dit de trouver un marché en Chine. Le total des importations de Chine au Canada en 1928 s'élevait à $2,572,000 et le total de nos exportations dans ce pays, à $5,040,000. En échange pour

notre blé, nous avons importé surtout des noix; nous en avons importé pour une valeur de $900,000. C'est peut-être pourquoi on nous donne tant de conseils.

Puis on nous demande de nous occuper de culture mixte. Les cultivateurs de l'Ontario nous ont dit que cela nuirait grandement au marché de l'Est. La seule chose payante dans ma province, l'automne dernier, c'est l'élevage du porc. Quel en a été le résultat final? Avant de recevoir des conseils des abattoirs et des maisons de salaisons, les cultivateurs s'étaient occupés de l'élevage du porc sur une échelle tellement vaste que le ministre de l'Agriculture a déclaré à la législature, avec des larmes dans les yeux et d'une voix émue que l'excédent de production allait peut-être atteindre 300 p. 100. Où trouverons-nous un marché pour notre porc? On les vendra dans l'Ontario, naturellement, même s'il faut faire tomber les prix qu'obtiennent les producteurs de cette province. La culture mixte a-t-elle enrichi les cultivateurs de l'Ontario? Lisez leur manifeste au Gouvernement pour apprendre la vérité.

Nous ne pouvons présenter l'état de choses existant sous un jour plus favorable qu'il ne l'est en réalité. En deux ans, les recettes que le blé procurait au Canada ont diminué de 350 millions de dollars. En 1928, nous avons récolté 550 millions de boisseaux, en chiffres ronds, pour lesquels nous avons touché un prix fort raisonnable. L'année suivante, nous récoltions seulement 309 millions de boisseaux, qui se vendaient à des prix plus bas. Puis, en 1930, la récolte a atteint 340 ou 350 millions de boisseaux, et les prix étaient beaucoup plus bas qu'en 1928. La baisse de la récolte et du prix a réduit le revenu de la nation de 350 millions de dollars en deux ans. Les habitants du pays ne peuvent perdre une telle somme, sans que le bien-être du pays s'en ressente vivement. Prenons la grande culture seulement: les céréales ont rapporté, cette année, 318 millions de moins que l'an dernier. Cependant le prix des denrées que nous devons acheter est stabilisé ou fixé, par des méthodes artificielles consistant en privilèges spéciaux, à un chiffre à peine inférieur au maximum qu'il avait atteint. Ce n'est rien moins que scandaleux: c'est frauder et voler le cultivateur, de sang froid. On nous donne ce conseil hypocrite: abaissez vos prix de revient. Mais on maintient le plus haut possible le prix de tout ce que nous devons acheter.

Je voudrais avoir le temps d'examiner l'aspect international de cette question. J'espère que le Gouvernement établira une commission fédérale du blé, seul espoir de ceux qui ensemencent actuellement leurs champs. C'est la seule chose qui puisse expliquer le délai fixé par M. Ferguson pour la convocation du congrès du blé. C'est de cette seule manière que le Canada pourra aider les producteurs de l'Ouest à traverser la crise et à atteindre les beaux jours dont on nous parle tant.

Dans le monde entier, on prétend que la crise actuelle est attribuable aux défectuosités du système monétaire. C'est ce que dit M. Neill, de la banque Royale. Sir Herbert Holt avoue qu'il y a quelque vérité dans cette affirmation. Les grands banquiers reconnaissent le crime que constitue le régime financier non contrôlé, non régularisé et stupide auquel nous sommes assujettis. Ils affirment qu'il en sera ainsi tant que les diverses nations n'auront pas conclu une entente. Puis arrive un personnage qui exprime l'opinion qu'il faut commencer par annuler les dettes de guerre. M. Beatty l'a dit à Toronto et sir Herbert Holt l'a répété; MM. Wiggins et Warburg, des Etats-Unis, leur ont fait écho. Je n'oublierai jamais cette journée de 1923, où l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) proposait, pour indiquer ce que devraient faire toutes les nations en vue d'arriver à la stabilité économique, que le Canada renonce aux réparations que lui devait l'Allemagne. J'ai eu l'honneur de l'appuyer, tout comme l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine). Mais comment la Chambre a-t-elle reçu cette motion. Le ministre du Commerce et le ministre du Travail d'alors (M. Murdock) ont combattu le projet en se servant du langage le plus véhément et le plus insultant que j'aie jamais entendu. Ils rejetèrent la proposition sans réserve et avec horreur. Qu'arrive-t-il, huit ans plus tard? Sir Herbert Holt conseille de l'adopter; M. Beatty aussi, de même que d'autres financiers et économistes de tous pays. Il faudra y venir. Vous retardez de huit ans, comme la plupart des gouvernements. L'une des premières décisions à prendre pour arriver à la solution du problème actuel est d'annuler les dettes internationales et de convoquer une conférence internationale qui étudierait la question du régime monétaire du monde. On a proposé de répartir l'or équitablement entre les diverses nations, de créer un nouvel étalon monétaire. Si on prend cette décision, il nous faudra beaucoup de numéraire. Même M. Neill avoue qu'il en faut un bon approvisionnement. Voici ce qu'il dit:

> Il semble que si l'on maintient un approvisionnement suffisant d'argent dans le rapport voulu avec la production des denrées, le phénomène de la baisse de la moyenne du niveau des prix ne se produira pas.

Il a parfaitement raison. Je regrette de n'avoir pas le temps de poursuivre sur ce sujet, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

M. SIMPSON (Algoma-Ouest) propose le renvoi de la suite du débat.

La motion est adoptée.

La séance est levée à dix heures et vingt-cinq minutes.

MARDI, 21 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

PROJET DE LOI D'INTERET PRIVE

Bill n° 32, concernant la Montreal Central Terminal Company.—M. Bell (Saint-Antoine).

MODIFICATION DE LA LOI DES COMPAGNIES

M. JOHN T. HACKETT (Stanstead) demande à déposer un projet de loi (bill n° 33) tendant à modifier la loi des compagnies.

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

M. HACKETT: D'après une disposition adoptée l'an dernier, les vérificateurs de compagnies ne peuvent être ni devenir directeurs de compagnies dont ils vérifient les comptes. Cet amendement-ci ferait une exception à cet égard pour les petites sociétés privées au capital desquelles le public n'est pas invité à souscrire.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1*re* fois.)

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. G. R. GEARY (Toronto-Sud) demande à déposer un projet de loi (bill n° 34) tendant à modifier le Code criminel, relativement aux marques de fabrique.

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

M. GEARY: Les modifications projetées sont destinées à corriger certaines omissions et à réaliser le but dans lequel ces dispositions avaient été primitivement inscrites dans le Code criminel. C'est un sujet qu'il sera plus facile d'expliquer en comité, mais c'est là l'objet général du projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1*re* fois.)

[M. Garland (Bow-River).]

NAVIGATION DU SAINT-LAURENT

PROTESTATION DU BUREAU DE CONTRÔLE DE TORONTO CONTRE TOUTE CONCESSION ULTÉRIEURE DE PRISE DE COURANT.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. SAMUEL FACTOR (Toronto-Centre-Ouest): On me permettra d'adresser au premier ministre une question d'intérêt public. A la suite de votre décision d'hier, monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que possible. Ma question est inspirée par la lettre suivante que j'ai reçue du Bureau de contrôle de la ville de Toronto:

Le Bureau de contrôle m'a chargé de vous informer officiellement, en votre qualité de représentant de la cité de Toronto, que cette dernière, ayant engagé de très gros capitaux pour l'aménagement du port et des forces hydrauliques proteste vigoureusement contre l'adoption par le gouvernement fédéral du Canada de toute loi susceptible de gêner plus tard l'approfondissement du Saint-Laurent et son emploi comme voie maritime.

La cité de Toronto s'oppose énergiquement à toute nouvelle concession de prise de courant à des sociétés particulières, car elle est d'avis que ces grands cours d'eau sont l'héritage naturel des citoyens du Canada et devraient être conservés indéfiniment dans l'intérêt de l'ensemble de la nation.

Le Bureau vous prie de vouloir bien lui laisser savoir où en est rendue la question du creusage du Saint-Laurent et de lui faire part immédiatement de toutes les lois projetées à cet égard, ainsi que des demandes provenant de sociétés privées pour des concessions hydrauliques.

M. l'ORATEUR: Vu ce qui a été dit à la séance d'hier, l'honorable député doit comprendre que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Ce n'est pas une affaire urgente. C'est un sujet que la Chambre est susceptible d'aborder plus tard, mais il n'en est pas question pour le moment. Je prierai l'honorable député de faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. FACTOR: On voudra bien m'excuser comme nouveau député. Je n'ai pas encore posé ma question. Puis-je la formuler?

M. l'ORATEUR: L'honorable député vient de signaler sur quoi il basait sa question; cela suffit pour indiquer que sa place est au *Feuilleton*.

M. MERCIER (Saint-Henri): L'honorable député n'a-t-il pas le droit de poser une question sans dire sur quoi il la base?

M. l'ORATEUR: Cela dépend tout à fait de la nature de la question.

M. FACTOR: Voici la question: Est-ce que le Gouvernement a reçu une demande quelconque provenant d'institutions privées en vue d'obtenir de nouvelles prises de courant dans le fleuve Saint-Laurent?

M. l'ORATEUR: Mon avis est que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Je désirerais adresser une question au premier ministre. Ayant lu une dépêche de la presse de ce matin disant que la conférence économique impériale sera tenue à Ottawa en août prochain, je désire demander au premier ministre si c'est l'intention du Gouvernement d'indiquer avant la prorogation ce que doivent être ses propositions commerciales?

M. l'ORATEUR: Il me semble que nous avons là une question de principe qui s'expliquera par l'attitude que prendra le Gouvernement.

M. DONNELLY: Je demande tout simplement si le premier ministre nous révélera avant la prorogation la nature des propositions relatives aux échanges qu'il désire soumettre à la conférence.

M. l'ORATEUR: C'est encore là une question de principe que le premier ministre est libre d'indiquer ou non.

VENTE DE GAZOLINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Puis-je poser une question au premier ministre? J'ai en main deux lettres dont je désire lire quelques extraits afin de rendre ma question parfaitement claire. La première est datée de Sedley, en Saskatchewan, le 6 avril 1931 et se lit ainsi:

> Nous avons eu une réunion intéressante samedi soir à Riceton où de nombreux fermiers venus surtout de la municipalité de Lajord formèrent une association dont le but principal est d'acheter de l'essence.
>
> Cette question est très importante. Il y a maintenant un écart de 7 cents entre le prix de gros et le prix de détail dans le district et nous pourrons probablement recouvrer 5 cents lors de la distribution des dividendes.

C'est la première lettre. C'est dire que les fermiers à cette assemblée ont formé une coopérative.

M. l'ORATEUR: Est-ce que l'honorable député pose une question au Gouvernement ou à un membre du Gouvernement?

M. YOUNG: Je m'adresse au premier ministre.

M. l'ORATEUR: Alors, faites-le. Il ne faut pas prendre le temps de cette Chambre pour lire de longues lettres ou de longs extraits. Si l'honorable député désire adresser une question au Gouvernement sur une question d'intérêt public ou de nécessité, très bien. Il connaît le règlement aussi bien que tout autre honorable député.

M. YOUNG: J'accepte votre décision, monsieur l'Orateur. Voici la question: J'ai ici la preuve que l'Imperial Oil Company à Régina. . .

Quelques MEMBRES: Règlement.

Un MEMBRE: Posez votre question.

M. YOUNG: . . . refuse de vendre l'essence aux associations coopératives autorisées à faire l'achat d'essence pour leur propre usage. Etant donné ce refus, je demande au premier ministre: Enlèvera-t-il les droits sur l'essence et permettra-t-il aux cultivateurs de l'importer des Etats-Unis?

Un MEMBRE: Qui dit que c'est un fait?

Le très hon. M. BENNETT: Inscrivez la question au *Feuilleton.*

M. l'ORATEUR: Le premier ministre n'est nullement tenu de répondre.

M. YOUNG: Il se peut que le premier ministre ne soit pas obligé de répondre, mais. . .

M. l'ORATEUR: L'honorable député peut inscrire la question au *Feuilleton*; le premier ministre n'a pas répondu.

M. YOUNG: Le premier ministre peut fort bien refuser de répondre si ça lui plaît, mais le pays tirera ses propres conclusions.

CHEMIN DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

PASSE-DROIT AU PRÉJUDICE DE LA MAIN-D'ŒUVRE LOCALE SUR L'EMBRANCHEMENT VANGUARD-MEYRONNE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Je désire poser une question au ministre intérimaire du Travail. Le Pacifique-Canadien construit un embranchement de Vanguard à Meyronne, en Saskatchewan, dans mon comté, et la compagnie bénéficie des $20,000,000 votés par le Gouvernement. Je suis fondé à croire que les ouvriers de la localité sont laissés de côté et que l'on fait venir des hommes du dehors et même des Américains qui sont engagés pour travailler à cette voie ferrée à un salaire variant de 50 c. à un dollar par jour. Je demanderais au ministre du Travail d'ordonner une enquête à ce sujet, et de voir à ce que les chefs de famille recevant actuellement des secours directs des municipalités, soient les premiers employés et reçoivent des salaires raisonnables.

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration): Dans certains cas, il y a eu des plaintes relativement aux salaires payés, alors que le gouvernement fédéral contribue au

coût de l'entreprise en vertu de la loi des secours aux chômeurs. Chaque fois, le ministère envoie immédiatement un investigateur et s'il découvre que l'on ne paie pas des salaires convenables, le Gouvernement cesse de payer des avances jusqu'à ce que la question soit réglée. On procédera de la même manière dans ce cas, si la situation décrite par l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) existe véritablement. Toutes les fois que le ministère reçoit d'une source digne de foi des plaintes de cette nature, il fait promptement une enquête.

M. DONNELLY: Le ministre veut-il promettre à la Chambre de faire une enquête sur cette affaire?

VACANCE A LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) serait-il assez bon de nous dire quand le Gouvernement se propose de remplir la vacance existant à la Commission des chemins de fer?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): La question est à l'étude et la nomination se fera aussitôt que possible.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Max-D. Cormier tendant à voter une adresse à S. Exc. l'Administrateur, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur l'amendement de M. Mackenzie King et sur le sous-amendement de M. Gardiner.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Depuis le commencement de ce débat, il y a près d'un mois, il s'est produit de grands changements tant à la Chambre que dans le pays en général. Je profite de cette occasion, monsieur l'Orateur, pour dire quelques mots sur le sous-amendement proposé par l'un des membres siégeant dans cet angle-ci de la Chambre. Ce sous-amendement est une espèce de compromis entre les opinions des divers groupes de l'extrême-gauche. Nous en sommes venus à la conclusion que les groupes ouvriers et agricoles peuvent coopérer étroitement sur bien des points. Cependant, à certains points de vue, le parti travailliste ferait de sa cause un exposé quelque peu différent de celui du parti agraire, car il se peut que les besoins des ouvriers agricoles diffèrent quelque peu de ceux des ouvriers industriels. Si le groupe ouvrier avait proposé lui-même un amendement, nous nous serions exprimés à peu près dans les termes suivants:

Nous sommes d'avis que la gravité de la situation économique au Canada présente un danger national demandant l'application de mesures extraordinaires.

Nous constatons avec regret dans le discours du trône l'absence de toute proposition tendant à subvenir aux besoins pressants de centaines de mille ouvriers industriels et producteurs agricoles.

Nous pensons que l'état de choses actuel demande la mobilisation de nos ressources naturelles, de notre outillage technique et de notre organisation financière, afin de permettre à la population du Canada de jouir d'un niveau de vie convenable. A notre avis, il faudrait pour cela abandonner notre système ruineux et inefficace de la concurrence et adopter les principes de la coopération dans nos relations domestiques et internationales.

Dans le préambule de ce projet de résolution, nous admettons l'existence au Canada d'un danger national. Les membres du groupe ouvrier aimeraient même à aller plus loin et à ajouter qu'une telle situation demande la mobilisation de l'ensemble des ressources du pays. Lors de la guerre, il fut jugé nécessaire de demander à certaines industries de contribuer. On adopta la conscription. On trouvait le péril tellement imminent que l'on voulut mobiliser l'ensemble des ressources du pays. La finance fit sa part dans le très grand effort que les nations durent déployer en cette occasion. Bien que nous ne soyons pas encore prêts à admettre que la situation actuelle est aussi grave que celle de 1914, nous soutenons qu'il y a urgence à mobiliser toutes les ressources du pays.

Je voudrais rappeler à la Chambre que les banquiers doivent leur position avantageuse en grande partie aux privilèges spéciaux que la Chambre leur a accordés. Je rappellerai également à la Chambre que les directeurs des chemins de fer ont obtenu leurs concessions du parlement du Canada et ainsi de suite. C'est pourquoi il semble qu'au moment où des centaines de mille personnes en sont presque réduites à la faim, les ressources financières et industrielles du pays devraient être consacrées entièrement à leur venir en aide.

Naturellement, dans la déclaration que je viens de lire, nous allons un peu plus loin et nous exposons que le régime actuel de la concurrence est totalement inefficace. Nous exprimons l'avis que la seule solution réside dans l'adoption de méthodes coopératives, plutôt que dans le maintien du régime actuel. Je sais parfaitement que la plupart des membres de la Chambre ne pourraient accepter cette doctrine, mais j'affirme qu'elle constitue le but ultime de notre petit groupe et des personnes que nous représentons dans cette enceinte.

Le sous-amendement préparé par les différents groupes de l'extrême-gauche est d'ordre éminemment pratique et sensé. Nous signalons, en premier lieu, l'existence d'un état d'urgence nationale exigeant des mesures extraordinaires. Après les discours qui ont été prononcés dans cette enceinte depuis quelques semaines, on ne saurait le nier. Cet état de choses n'est pas dû au Gouvernement. Il tient à des circonstances existant dans le monde entier. Je ne saurais donc en blâmer uniquement le Gouvernement. Je ne pense pas que les ministres, s'ils sont sages, tenteront de remédier aux grands maux sociaux dont nous souffrons. Ils devraient fournir à tous les groupes de la Chambre l'occasion de travailler de concert à la recherche d'une solution véritable. Je n'expose pas là un simple moyen de sortir le Gouvernement d'un mauvais pas. Le parti conservateur a fait des promesses qu'il devrait tenter de remplir, mais qu'à mon sens il ne peut réaliser. Cependant, à cause des difficultés de l'heure, les membres de la gauche, qu'ils soient de l'opposition officielle ou des groupes indépendants,—ceux-ci devraient siéger sur des banquettes transversales plutôt que carrément à gauche,—devraient consentir à faire tout en leur pouvoir pour résoudre le problème. On ne devrait pas se servir des embarras des cultivateurs et des ouvriers des villes pour se livrer aux machinations politiques auxquelles la Chambre est habituée. Pour un temps au moins, nous devrions nous élever au-dessus de cela. Comme mes collègues de l'extrême-gauche, je pense que, cette session-ci, ce que la Chambre a de mieux à faire est de nommer une commission aux pouvoirs étendus, où seraient représentés tous les groupes comme dans tout comité. En feraient partie les députés les plus habiles, qui examineraient sérieusement l'état économique en général du pays. La question n'est pas intéressante seulement pour les quelques semaines à venir ou les prochains mois. Nous devrions étudier tout le problème économique qui se pose au Canada et qui est un des éléments de la crise économique du monde entier. A moins de vouloir laisser empirer cet état de choses, et si nous voulons nous servir de nos facultés intellectuelles, il faut agir d'une façon quelconque. Le peuple compte que nous étudierons la question et que nous lui indiquerons les meilleurs moyens à prendre pour sortir de l'impasse. Ceux qui font partie de la Chambre depuis un certain nombre d'années connaissent bien le danger des comités, qui ont tendance à se débarrasser des affaires à l'étude. Le Gouvernement pourrait prétexter le renvoi au comité pour retarder l'examen d'une question. Pour obvier à ce danger, nous conseillons l'adoption immédiate de deux mesures d'ordre pratique, dont voici la première:

Nos banques étant incapables de fournir les prêts qui sont essentiels à nos cultivateurs pour leurs travaux du printemps, ou impuissantes à le faire, il faut absolument mettre à l'étude un régime quelconque d'assistance fédérale, soit directement, soit par des garanties données par les banques, soit autrement.

Il n'appartient pas à de simples députés d'indiquer quelle forme devront prendre ces secours. Nous avons le devoir de souligner les besoins du peuple et, certains d'entre nous, les desiderata des habitants de l'Ouest en particulier. Même après la longue discussion qui se poursuit encore, je ne pense pas que les gens de l'Est comprennent les difficultés particulières qu'a à surmonter l'agriculteur de l'Ouest. Ceux d'entre nous qui viennent de l'Est connaissent mieux l'état de l'agriculture dans cette partie du pays. Il y a des années, si on n'avait pas de bois de chauffage à l'extrémité de sa terre, on allait couper sur la ferme du voisin l'approvisionnement nécessaire pour l'hiver. On pouvait toujours compter sur l'aide de ses voisins. Il n'en est pas du tout ainsi, dans l'Ouest. Les grands réseaux transcontinentaux ont été établis avant que la colonisation eût lieu. Puis, quand on se livra à l'exploitation agricole, on employa les machines les plus récentes. La vie s'y est organisée en fonction de l'emploi des instruments aratoires les plus perfectionnés et capables de produire de grandes quantités de grains pour le commerce d'exportation. A présent que notre commerce d'exportation est réduit à presque rien, nous ne savons que faire. Il y a, par exemple, le pétrole; à mainte reprise la Chambre a discuté cette question. Certaines gens de l'Est, je le sais, prétendent que, si les cultivateurs ne peuvent pas acheter le pétrole nécessaire à leurs machines, ils devraient utiliser les chevaux. En apparence la proposition est plutôt raisonnable; seulement il faut se rappeler que voilà belle lurette que les fermiers ont vendu tous leurs chevaux. Croyant que les instruments mécaniques étaient les plus sûrs et les plus efficaces, ils se sont débarrassés de leurs chevaux et leur ont substitué des tracteurs et d'autres machines modernes. Le pétrole est indispensable au fonctionnement de ces machines. Aujourd'hui les agriculteurs ne peuvent pas s'adresser aux banques et en obtenir $40 ou $50 pour acheter de l'essence. Que vont-ils faire? Ils ne peuvent recommencer, à si bref délai, à se servir de chevaux; et ils ne peuvent pas les obtenir de leurs voisins. Il faudrait aussi plusieurs années pour l'élevage des chevaux nécessaires à ces travaux. Ces fermiers se trouvent en présence d'obstacles presque insurmontables; mes correspondants, ceux de la Saskatchewan surtout, m'as-

surent que nombre de cultivateurs ne pourront pas faire leurs semailles dans la quinzaine à venir, sans aide de l'extérieur. Si, pour des raisons qu'elles seules connaissent, les banques refusent de venir en aide aux cultivateurs, il me semble que nous sommes bien en droit de faire au Gouvernement la proposition, éminemment raisonnable, d'intervenir à ce moment pour tirer les fermiers de leurs difficultés actuelles.

Je signale aussi une autre suggestion:

La gravité de la crise du chômage exige que les autorités fassent des démarches immédiates pour augmenter le volume du travail et qu'elles viennent en aide directement aux sans-travail, lorsque pareille assistance paraît nécessaire.

Il y a quelques jours, l'honorable représentant de Kenora-Rainy River (M. Heenan) a voulu saisir la Chambre des émeutes survenues à Winnipeg et ailleurs; on l'en a empêché, sous prétexte que ce n'était pas là une question urgente d'intérêt public. On est naturellement porté à se demander qu'est-ce qui peut bien constituer une question urgente d'importance publique. Si une émeute dans la ville de Winnipeg, à laquelle ont pris part, selon certains journaux, environ 6,000 sans-travail, et au cours de laquelle plusieurs personnes blessées ont dû être transportées dans les hôpitaux, n'a pas suffisamment d'importance publique, quelles proportions une émeute devra-t-elle assumer pour qu'on la considère d'une importance susceptible de justifier une discussion? Je reconnais, monsieur l'Orateur, que ceux qui ont dirigé ces manifestations appartenaient au parti communiste. Afin de faire bien comprendre la situation aux honorables membres, et pour que je puisse discuter la question avec plus de liberté, permettez-moi d'affirmer encore une fois que je ne fais pas partie du groupe communiste. Les communistes ont dirigé leurs activités contre le groupe ouvrier plus que contre les autres partis politiques de cette Chambre. L'organe officiel du parti communiste au Canada, le *Worker*, qui se trouve à la salle de lecture, où parfois je vais le feuilleter, publiait ce qui suit le 21 mars 1931:

Les partis travaillistes traîtres dirigés par Woodsworth, Heaps et cie.

Et encore:

A Winnipeg, comme ailleurs, les farceurs du parti ouvrier indépendant sont les agents de confiance de l'administration fasciste de la police.

Le 7 mars le même organe officiel a publié ceci:

Les Abramovich, les MacDonald, les Blum et les Crespien de l'Europe ont leurs pareils au Canada en la personne des Woodsworth, des Heaps, des Moore et des Mosher.

[M. Woodsworth.]

Parlant d'un discours que j'avais prononcé devant un cercle à Brantford, le journal a dit ce qui suit:

Les bourgeois du club Kiwanis qui détestent les travaillistes ont eu le plaisir, à un de leurs festins, d'entendre une causerie faite par un fasciste social.

Voici ce que j'y trouve à mon propre sujet:

Ce pacifiste bêlant a débité nombre de lieux communs (mais dangereux) d'un caractère général, mais lorsqu'il en est venu aux faits, il n'a pas tardé à montrer ses véritables intentions. C'est (Woodsworth) un imbécile ou un menteur. . . un hypocrite.

M. GEARY: C'est vilain de leur part.

M. WOODSWORTH: Voilà quelle est l'attitude du parti communiste à l'adresse de moi-même et de ceux auxquels je suis associé. Après le pèlerinage, l'autre jour, du groupe de sans-travail dirigé par des communistes, je trouve ceci:

Les démonstrations du 25 février et du 15 avril n'ont été que des répétitions générales en vue des démonstrations à venir. La démonstration du 1er mai, fête internationale du travail, en sera une continuation et les surpassera toutes.

Cet article a paru dans le *Worker* du 18 avril. Je fais observer, monsieur l'Orateur, que la situation est trop grave pour qu'on en élude la discussion sous le prétexte que quiconque cherche à la discuter ne fait qu'encourager les émeutes. Si la situation est tellement sérieuse que les journaux se permettent de déclarer que des démonstrations de cette nature auront lieu à l'avenir, il est grandement temps, je crois, que le Parlement discute cette question. Je vous ferai remarquer en outre que comparativement parlant il y a très peu de communistes au pays. Mais s'il y a du mécontentement et de la misère, vous verrez surgir un groupe qui se fera le champion des nécessiteux et qui tirera parti des émotions du peuple souffrant.

Si je passe des journaux de Winnipeg à ceux de l'Est, je trouve le paragraphe suivant dans le *Montreal Herald* au sujet d'émeutes qui ont eu lieu à Montréal, mercredi dernier:

Les agents, particulièrement ceux qui étaient vêtus en civil, ont été plutôt rudes. Hier après-midi c'était chose ordinaire de voir un piéton au regard doux, à l'expression moutonnière, conduit de l'autre côté de la rue au bout du pied d'un policeman. On a maintes fois entendu résonner des coups de poing à la figure.

Je dis que c'est une manière brutale de traiter les gens, que ces traitements soient ou ne soient pas infligés par une autorité constituée. Je crois qu'on ne résoudra pas le problème du chômage en augmentant le nombre

des gendarmes et en les encourageant à la brutalité, mais plutôt en essayant d'en déterminer les causes économiques fondamentales.

Laissez-moi vous dire que l'attitude des communistes eux-mêmes a été jusqu'à présent tout à fait correcte. Ils se sont contentés de conduire les parades de chômeurs aux hôtels de ville et de plaider leur cause. De plus ils se sont rendus auprès des gouvernements provinciaux,—du moins ils l'ont fait à Winnipeg mercredi dernier,—et les ont suppliés de venir en aide aux sans-travail. Depuis l'été dernier on les a toujours renvoyés à plus tard avec des promesses vagues. Lors des élections de juillet dernier, les autorités municipales de Winnipeg donnaient à manger à environ 3,000 personnes. On nous disait que l'été apporterait une solution à ce problème. L'été est venu mais la situation ne s'est pas améliorée sensiblement et tous ces gens sont restés sur la liste des sans-travail de jour en jour, de semaine en semaine, et de mois en mois. Au cours de l'hiver on leur a dit que tous pourraient trouver du travail dès l'arrivée du printemps. Il y a quelques jours seulement je recevais une lettre contenant quatre ou cinq feuilles bien remplies de noms de suédois sans-travail de ma propre ville, me demandant d'essayer de leur trouver du travail sur le nouveau chemin de fer de la baie d'Hudson ou à Churchill. Nous savons tous que ces Suédois comptent parmi nos meilleurs immigrants. On les a amenés au pays en leur laissant entendre qu'ils auraient de l'emploi. Ils ont fait de l'excellent travail dans le passé. Des centaines de ces gens, habitant ma ville, —je n'exagère aucunement,—ont d'abord été nourris par leurs propres églises au cours de l'hiver, et plus tard par les autorités municipales; maintenant qu'un autre été s'approche, ils ne savent que faire. Laissez-moi vous dire de nouveau que récemment, à une réunion de ce groupe suédois, un communiste essaya d'intervenir et d'interrompre l'assemblée, mais on le mit à la porte. Cependant, cela ne résout pas le problème de ces centaines de chômeurs suédois, qui sont au nombre de nos meilleurs citoyens. Qu'allons-nous faire à ce sujet? Nous constatons cette situation par tout le pays.

Hier le député d'York-Ouest (M. Lawson) a fait une ou deux affirmations, dans son discours, que je n'admets pas. Cependant il mérite des félicitations, car il a fait un excellent discours, et je crois que tous ont été émerveillé de l'habileté parlementaire dont a fait preuve l'honorable député. Il a laissé entendre que nous, qui siégeons dans cette partie de la Chambre, représentons un groupe particulier de citoyens, tandis que lui représentait tous les citoyens de son comté. Je n'aime pas une telle attitude, du moins en ce qui me concerne. Comme j'ai été élu par une très forte majorité, il me semble que je puis prétendre représenter tous les citoyens de mon comté tout aussi bien qu'il prétend représenter tous les habitants d'York-Ouest. Aux dernières élections, ni les libéraux ni les conservateurs ne m'ont fait d'opposition, et en conséquence ils doivent accepter la responsabilité de mon retour au Parlement. Nous, les travaillistes, représentons un groupe particulier qui jusqu'à ces dernières années n'avait pas eu l'occasion de se faire entendre en cette Chambre. Et je crois qu'il est extrêmement difficile pour tout autre qu'un avocat de bien représenter tous les citoyens de sa circonscription. Par exemple, la halle des blés se trouve dans mon comté, mais je ne crois pas que mes amis les cultivateurs de l'Ouest puissent m'accuser de représenter cet organisme tout en plaidant la cause des fermiers des Prairies. Un grand nombre de banquiers habitent également mon comté, du moins les bureaux de plusieurs banques s'y trouvent, mais les banquiers eux-mêmes ne diraient pas, je crois, que je les représente lorsque je me fais le champion des besoins du peuple de ce pays. Je n'ai pas à me plaindre des banquiers individuellement; en somme, ce sont des personnes respectables, mais j'affirme que je ne représente pas la politique des banques lorsque je viens plaider ici la cause du peuple de l'Ouest. Ainsi il me semble que la déclaration du député d'York-Ouest est de nature à induire les gens en erreur.

Je soutiens que nous ne sommes pas ici pour représenter tels ou tels intérêts dans nos circonscriptions respectives; nous représentons un certain groupe de la population dont personne pour ainsi dire ne s'est fait le champion à venir jusqu'aujourd'hui. Nous nous prononçons carrément sur ce point. Et un peu plus loin l'honorable député d'York-Ouest, donne à entendre que "nous sommes censés" représenter la classe ouvrière. Eh! bien, étant donné que les ouvriers ont constamment réélu certains d'entre nous depuis une dizaine d'années, l'expression, à mon humble avis, n'est guère de bon goût. Assurément nous représentons la classe ouvrière, et les ouvriers ont tout autant le droit que les cultivateurs, les libéraux ou les conservateurs de constituer un parti politique. De plus, au dire de mon honorable ami, nous persistons à prononcer des discours incendiaires absolument dénués de toutes propositions d'ordre pratique. Je le répète, c'est encore là une assertion gratuite de sa part. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'accuser les représentants travaillistes de faire des discours incendiaires; nous nous bornons à exposer les faits. Plus que cela, nous avons proposé l'adoption de certaines réformes. Il

n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le *Feuilleton,* monsieur l'Orateur, et l'on se rendra compte des nombreuses motions inscrites au nom des membres de notre groupe; il en a toujours été ainsi du reste depuis que j'occupe un siège ici, c'est-à-dire depuis dix ans. Ce sont surtout les membres du groupe travailliste qui ont mis sur le tapis des propositions d'ordre pratique. Nous avons réitéré ces propositions au cours du présent débat et je serais heureux de les préconiser encore à cette heure si j'en avais le temps. A notre avis, nous avons proposé des réformes d'ordre pratique. Il va de soi qu'elles sont rejetées par mes honorables amis de la droite sous prétexte qu'elles sont impraticables. Or, puisqu'il en est ainsi, je prétends que c'est le rôle essentiel du Gouvernement du jour d'en proposer. De fait, nous sommes tous suffisamment au fait de la procédure parlementaire et des traditions britanniques pour reconnaître qu'en principe c'est le Gouvernement qui doit assumer la responsabilité en ce qui regarde l'administration des affaires publiques. Notre devoir consiste à exposer la nécessité qu'il y a d'adopter certaines mesures législatives, mais c'est au Gouvernement qu'il appartient d'élaborer la politique qu'il faut suivre. D'autre part, si le Gouvernement désire des propositions d'ordre pratique, il en trouvera quelques-unes énumérées dans le texte de notre sous-amendement. C'est au ministère de dire, séance tenante, s'il est prêt à les accepter dans le même esprit qu'elles sont proposées ou s'il les écartera avec arrogance en disant qu'il veut donner sa propre solution aux problèmes de l'heure.

Au dire de l'honorable député d'York-Ouest, (M. Lawson), tout ce qu'il réclame pour les classes ouvrières du Dominion, c'est le maintien du système du contrat collectif. Or, je lui ferai observer qu'à l'heure actuelle les groupements ouvriers auxquels on permet de conclure des accords collectifs sont assez rares. L'énorme majorité des travailleurs ne font plus partie des unions ouvrières; d'autre part, s'ils sont membres de syndicats travaillistes, ils sont obligés d'ordinaire de faire la grève afin de maintenir le principe du contrat collectif.

L'honorable député d'York-Ouest déclare de plus qu'il ne désire rien de plus que le maintien de la vie familiale et un mode d'existence suffisamment relevé. Nous sommes absolument de son avis, mais ce niveau de mode d'existence n'existe plus à l'heure actuelle. Vous n'avez qu'à consulter la statistique officielle du ministère du Travail, pour vous rendre compte que cette assertion est amplement corroborée; si cela ne vous suffit pas, lisez le compte rendu des dépositions faites devant le comité parlementaire des relations industrielles et internationales. Enfin, si vous voulez constater combien le niveau d'existence de notre population a baissé depuis quelque temps, consultez le compte rendu du hansard au cours des dernières semaines. De pareils discours tendent simplement à détourner l'attention publique de la principale question en jeu.

J'ai remarqué que l'honorable député d'York-Ouest (M. Lawson) a posé,—non, je n'emploirai pas ce mot et je le retire,—et je dirai ceci: Le nom de mon honorable ami figure à l'entête des lettres de la Canadian Workers Association, à titre de conseiller juridique. Or, j'ai par devers moi une communication du secrétaire de cette association m'informant que ses membres ont pris l'initiative de convoquer trois grandes réunions populaires à l'appui du projet de l'assurance contre le chômage. La première réunion aura lieu prochainement et l'un des membres de notre groupe a été invité à y assister.

Voilà une question, la création d'un système d'assurance contre le chômage, que nous ramenons sur le tapis d'année en année; cette année encore, mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a fait inscrire au *Feuilleton* une motion à cet effet. Or, si mon honorable ami d'York-Ouest a véritablement à cœur les intérêts de la classe ouvrière, je le supplie d'user de son influence auprès du premier ministre afin qu'une mesure législative à cet effet soit proposée et adoptée au cours de la présente session. Par malheur, l'honorable député d'York-Ouest, lorsqu'il se démène au bénéfice de la classe ouvrière, suit plus ou moins l'exemple du premier ministre, qui a déclaré ce qui suit l'autre jour:

> Les exagérations qui émaillent certains discours prononcés cet après-midi ne sont pas dans l'intérêt bien compris du pays.

Je conteste au premier ministre le droit de faire une pareille assertion. Mon très honorable ami a-t-il voulu faire allusion à votre humble serviteur, à mon collègue de Winnipeg-Nord ou à certains honorables membres du groupe progressiste qui ont pris la parole? Je n'en sais rien. Si quelqu'un a exagéré la gravité de la situation ou dénaturé les faits, m'est avis que le premier ministre devrait dénoncer le coupable nommément et nous serions alors en mesure de lui répondre. Le premier ministre a ensuite discuté la question purement théorique de savoir si un homme riche devrait déposer son argent dans les banques ou le dépenser avec prodigalité. Il était plutôt d'avis, en ai-je conclu, qu'il serait préférable que cet argent soit dépensé avec libéralité plutôt que de l'immobiliser dans les banques. J'ai toujours pensé que le premier ministre, vu la haute estime qu'il professe pour les banques, aurait cru que le meilleur moyen

de faire servir cet argent à l'expansion de l'industrie serait de le déposer dans ces institutions.

Le premier ministre est d'avis que le riche devrait dépenser largement. Nous prétendons ici qu'il s'agit en ce moment de tout autre chose. En réalité, peu nous importe que le riche économise ou gaspille. Ce que nous cherchons à faire ressortir, c'est qu'aujourd'hui, dans les circonstances, aucun individu ne devrait posséder des millions ni aucune grande compagnie jouir du prestige que confère la possession de millions. Pour nous, il ne s'agit pas de savoir ce que celui-ci ou celui-là doit faire de sa richesse; l'important, c'est que de nos jours la richesse s'accumule grâce aux privilèges d'ordre social que confèrent les gouvernements et s'il en est à qui la richesse vient pour ainsi dire sans effort tandis que d'autres sont si peu favorisés sous ce rapport, nous prétendons qu'il devrait y avoir un remaniement de notre réglementation, de nos régimes administratifs, de nos lois elles-mêmes. Ce remaniement assurerait une répartition plus équitable de la richesse qui, comme en conviendra tout homme bien pensant, n'est pas le fruit des efforts d'un individu ni d'un groupe d'individus en particulier, mais plutôt de milliers et de dizaines de mille qui, comme nous le faisons, travaillent collectivement de nos jours.

C'est ainsi que j'entends la situation et c'est ce que je voudrais signaler tout spécialement à la Chambre. L'autre jour, mon excellent ami l'honorable député de Marquette (M. Mullins) a cru devoir mettre en doute quelques-unes de mes déclarations. Il a eu la bienveillance de dire qu'à son avis je n'entendais pas induire la Chambre en erreur, vu, a-t-il ajouté, que j'avais été pasteur de l'église qu'il avait fréquentée. Je lui sais infiniment gré de la bienveillance sur laquelle il étayait son affirmation, bienveillance qui ne s'est pas démentie depuis une trentaine d'années, mais lorsqu'il tient de pareils propos je crois devoir protester. Parlant de moi, il a demandé:

Pourquoi mon honorable ami fait-il des déclarations de nature à déprécier la valeur des terres?

C'est là, monsieur l'Orateur, une déclaration de la nature de celles contre lesquelles il convient de protester. Je me souviens que lorsque j'étais ministre du culte, il y a vingt-cinq ans, un individu me demanda de ne pas parler de certaines choses parce que je déprécierais la valeur de la propriété foncière. A cette époque-là j'habitais dans la partie nord de Winnipeg au milieu d'un groupe de citoyens d'origine étrangère et, au cours de l'été en question, une épidémie de maladie infantile sévissait par tout le pays. En moins de quinze jours près de deux cents enfants de mon district en moururent. Dans Winnipeg-Nord, les enfants mouraient trois fois plus vite que dans les autres quartiers de la ville mieux organisés pour le soin des enfants. Lorsque je fis un graphique à ce sujet dans l'intention de le montrer à une exposition de santé publique qui se tenait alors dans ma ville,—et il y a de cela vingt-cinq ans,—un des membres de la chambre de commerce immobilière s'y opposa, disant: "Mais vous n'allez pas exposer ce graphique; cela déprécierait la valeur des terrains."

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, un de mes propres enfants était atteint par la maladie. Nous avions un excellent médecin et de bonnes infirmières; l'enfant reçut de bons soins et nous pûmes le ramener à la santé. Cependant, les enfants de mes voisins mouraient par vingtaines et je me rappelle avoir été invité un jour à célébrer un service funèbre sur la dépouille d'un des enfants. Nous nous rendîmes au cimetière, et là nous vîmes jusqu'à vingt fosses alignées qui venaient d'être creusées. Il y avait celle où nous devions descendre le corps de l'enfant, et en arrière, on en voyait une demi-douzaine d'autres à moitié creusées. Les enfants n'étaient pas encore morts, mais les fossoyeurs prenaient de l'avance. J'étais censé lire les oraisons funèbres que plusieurs d'entre nous connaissent si bien: "Vu que dans sa divine sagesse, il a plu au Tout-Puissant de rappeler à lui l'âme du défunt." Je me disais dans mon for intérieur: "C'est faux." Je savais à quoi attribuer la mort de ces enfants. Leur mort avait été causée par le mauvais lait, le mauvais logement, et un régime social défectueux, et je n'entendais pas en rendre responsable la divinité.

Ce fut là, monsieur l'Orateur, un des gros événements de mon existence, et lorsqu'on me reprochait mes efforts en vue d'obtenir de meilleures conditions hygiéniques et lorsqu'on me disait que cela déprécierait la valeur de l'immeuble, voici comment j'entendais la situation: s'il était de mon devoir de lire les dernières prières sur la tombe d'un enfant qui venait de mourir, à plus forte raison je devais sauver les enfants encore vivants. Je voudrais convaincre la Chambre que le bien-être des hommes, femmes et enfants de ce pays importe beaucoup plus que la valeur des terres dans la circonscription de Marquette. Je sais que mon honorable ami est aussi de cet avis, à n'en pas douter, mais il n'a pas songé à ce que l'on pouvait sous-entendre.

Je n'oserai pas dire qu'il avait le cœur dur; les honorables députés ne manquent pas de pitié mais ils ne se rendent pas compte de la situation dans plusieurs parties du pays.

Lorsque les chômeurs ont eu une entrevue avec le premier ministre du Manitoba à Winnipeg, l'autre jour, il leur a fait observer que cette province avait adopté une résolution, il y a environ un an, demandant au Gouvernement du Dominion de convoquer une conférence fédérale-provinciale à laquelle toutes les provinces délégueraient des représentants pour étudier la question de modifier la loi constitutionnelle permettant au Gouvernement du Dominion de décréter une loi d'assurance-chômage pour tout le pays. Je vois que des demandes de cette nature commencent à arriver d'autres parties du Canada, voire même de l'Est. J'ai trouvé aujourd'hui dans mon courrier un vœu du canton d'York-Est. Voici:

...comprenant que le chômage a créé une situation alarmante dans le canton d'York-Est et tout le pays, et que le problème ne peut être résolu par les municipalités,

Nous demandons que le gouvernement fédéral adopte aussitôt que possible une loi d'assurance contre le chômage, selon le même principe qu'en Angleterre.

Je ne crois pas que les contribuables d'York-Est soient des communistes, bien qu'ils emploient les mots "nous demandons". Des lettres m'ont été adressées de nombreux endroits du Canada. Elles me sont envoyées à moi parce que je représente un groupe travailliste distinct de cette Chambre, et que j'ai pris la parole sur le chômage. Comme tous mes collègues le savent, lorsqu'un membre traite un sujet d'intérêt général, nombre de personnes lui adressent des lettres et des vœux. Voici un message que j'ai reçu de Calgary. Je choisis celui-ci, parce qu'il vient de la circonscription du premier ministre:

Hier, le bureau de placement de Calgary a inscrit 2,848 hommes sans emploi. Ce nombre sera bientôt augmenté par la fermeture des camps de secours. Les maîtresses de maisons rapportent que le nombre des nécessiteux qui frappent à leurs portes est de plus en plus grand. Les particuliers ne cessent de donner aux sans travail des bons de repas et d'abri, ainsi que de l'argent. Les petits épiciers et les logeurs sont ennuyés par le crédit considérable qu'ils font aux sans-travail ou à ceux qui ne sont occupés que de temps à autre. Il serait plus juste pour eux-mêmes et pour les citoyens si les nécessiteux étaient soulagés par un fonds de chômage constitué par les contributions de tous les contribuables.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre en citant d'autres vœux, mais ceux-là sont des exemples typiques. Voici une dépêche en date du 9 avril adressée par Sudbury au *Star* de Toronto:

Il y a aujourd'hui à Sudbury 3,438 sans-travail, dont 450 pères de familles. Les fourneaux publics servent en moyenne 450 repas par jour. La ville distribue du pain, des vêtements et du combustible à 170 familles.

[M. Woodsworth.]

Les journaux sont remplis de ces nouvelles. Voici ce que j'ai lu, hier, en venant de Sturgeon-Falls:

Une scène pathétique s'est passée hier dans cette ville du nord où plusieurs infortunés en haillons souffrent de la faim. Dans la modeste salle municipale, des hommes et des femmes ont demandé la permission d'envoyer leurs enfants pieds nus à l'école.

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable député est expiré.

M. G. G. COOTE (Macleod): Je consacrerai quelques minutes à un sujet que j'aurais présenté au ministère avant le passage à l'ordre du jour, si j'avais pu obtenir satisfaction à ce moment. Je veux parler de ce qui se passe dans la région minière du Nid-de-Corbeau. Je ne saurais mieux faire que de lire une lettre que j'ai reçue du secrétaire de l'Union des mineurs. Cette lettre, qui vient de Bellevue et est datée du 8 avril, est ainsi conçue:

On m'a prié de vous écrire pour vous apprendre quelle est la situation à Bellevue. La mine de Bellevue n'est active qu'un ou deux jours par semaine, et depuis trois mois elle n'a été ouverte que vingt-deux jours.

Une quarantaine d'hommes sont maintenant sans emploi, et s'il faut en croire le gérant à Bellevue, 180 hommes seront renvoyés vers le 15 avril. Blairmore sera sans doute dans la même situation qu'ici.

A notre dernière assemblée régulière, dimanche, nous avons adopté un vœu demandant que chaque homme ait sa part des travaux et que personne ne soit renvoyé. Cette motion a été adoptée unanimement par les 120 mineurs présents.

J'appelle l'attention de la Chambre sur les passages suivants:

Les membres présents ont tous été d'avis que si nous devons mourir de faim, nous subissions tous le même sort.

Notre comité verra le gérant général, vendredi, et s'il ne se rend pas à notre demande relative à un partage équitable du travail, je vous écrirai immédiatement.

J'ai une autre lettre de la même source, en date du 16 avril. La voici:

Il y a environ une semaine, je vous ai écrit au sujet des conditions terribles à la houillère de Bellevue. Comme je l'ai dit dans ma dernière lettre, je devais vous écrire aussitôt que nous aurions eu une entrevue avec M. Vissac.

A notre dernière réunion, fort considérable, nous avons, à l'unanimité, adopté un vœu à l'effet d'obtenir notre juste part de l'ouvrage, sans mettre personne à pied.

Notre comité approcha M. Vissac dans la matinée du 14 avril et l'administrateur général de la West Canadian Collieries nous déclara que cent hommes seraient congédiés avant longtemps et quelques autres encore après, si les affaires ne reprenaient pas. A Blairmore, le même nombre d'hommes seraient renvoyés.

M. Vissac repoussa notre proposition, laquelle, vous en conviendrez vous même, était

raisonnable, et nous croyons que son attitude est loin d'être juste.

Vous devez comprendre que si l'on renvoie ces hommes-là, la situation deviendra bien difficile dans Le Pas, car d'autres compagnies suivront évidemment l'exemple de M. Vissac.

Il semble que le bien des ouvriers et celui du pays soient ignorés dans l'exploitation des mines ici, et nous vous prions instamment d'intervenir en notre faveur et d'employer votre influence pour obtenir que la proposition raisonnable que nous avons faite à l'administrateur général Vissac soit approuvée. Il semble de bien mauvaise politique d'ajouter quelques centaines d'hommes à l'armée déjà trop nombreuse des chômeurs.

Cette lettre porte la signature du secrétaire de la Bellevue Miners' Union.

Le ministre du Travail ne faisant pas parti de cette Assemblée, je m'adresse au ministre des Mines (M. Gordon), et je le prie de faire en sorte que cela se règle d'une manière satisfaisante. Que la députation retienne bien ces paroles: "Tous les membres présents furent d'avis de partager le même lot et de mourir ensemble s'il le fallait". Je ne crois pas que cette formule exagère le véritable état de choses. Ces hommes n'ont travaillé que 126 jours l'année dernière. Quelques-uns de ceux dont la tâche se trouve à l'extérieur ne touchaient que $4.40 par jour. Les honorables députés habiles au calcul mental voient tout de suite ce que cela représente pour entretenir une famille dans l'état que l'honorable député d'York-Ouest, (M. Lawson) souhaitait hier. Ces familles-là sont dans le besoin absolu. Je connais le cas de celui-là qui avait un dépôt de $3,000 à la Home Bank lorsque celle-ci faillit et qui attend encore après les $1,500 qui devraient lui revenir. Il est obligé de se mettre sur la liste des gens dans le besoin pour empêcher sa famille, composée d'une femme et de six enfants, de mourir de faim. C'était un homme bien économe qui a fait de son mieux, mais qui s'est vu obligé de demander du secours à la ville de Blairmore.

A Bellevue, la situation est singulièrement grave. C'est une municipalité peu importante où le secours direct ou indirect par la ville est impossible, j'en suis sûr, parce que celle-ci ne serait pas en état de fournir sa part. Rien d'étonnant donc que le secrétaire de l'Union des mineurs prévoie des désordres si les hommes sont renvoyés. Cette région compte cinq exploitations minières considérables et si celles-ci suivent l'exemple de Bellevue il y aura un millier d'hommes sans emploi avant longtemps. Que feront-ils? La région est montagneuse, il ne s'y fait point de culture, on n'y trouve pas à s'employer à autre chose et l'on n'a pas de quoi déménager ailleurs. J'ai examiné les enveloppes de paie de quelques-uns de ces houilleurs et j'ai constaté qu'un individu, à l'ouvrage tous les jours d'activité à la mine, n'avait touché qu'une moyenne de $26.65 durant les mois de janvier et de février, comme salaire net. Il a tâché de vivre, lui, sa femme et ses quatre enfants, avec cela. Maintenant la compagnie propose de renvoyer un certain nombre d'hommes et de répartir l'ouvrage entre ceux qu'elle gardera. Je demande de nouveau que le département du Travail délègue là un représentant pour tâcher de trouver une solution, un terrain d'entente entre la compagnie et ses employés. Si le renvoi est inévitable, il faudrait, avant d'y recourir, trouver quelque moyen pour voir à ces familles dont le crédit chez le fournisseur tombera aussitôt que l'on va cesser de gagner. De quoi vivront-elles alors? La municipalité n'est pas en état de les secourir directement, et ce serait un crime de les abandonner à leur malheureux sort.

Je suis bien aise que l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) ait proposé son sous-amendement. Je ne pouvois pas en conscience voter pour la motion principale. J'ai relu celle-ci, ce matin, et je l'ai trouvée un peu forte en effusion. L'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Cormier) a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à S. Exc. l'Administrateur du Canada, pour remercier son Excellence du gracieux discours qu'elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, à l'ouverture de cette session.

Formule de reconnaissance humblement exprimée. Je me suis demandé si le discours du trône justifiait autant de gratitude. Je l'ai relu et j'ai trouvé bien peu de choses de nature à m'engager à la reconnaissance. Sans doute, dans ce cas Son Excellence est le premier ministre et il ne semble pas possible que le discours du trône ait été écrit par le même homme qui prononçait des discours si éloquents durant la campagne électorale. Si le discours du trône avait, par exemple, quelque analogie avec le discours prononcé à Winnipeg à l'ouverture de la campagne, nous pourrions en remercier Son Excellence. J'ai ici une citation tirée d'une revue américaine. La voici:

Le contraste entre les déclarations du parti républicain durant la campagne électorale et la réalité actuelle apparaît clairement.

En changeant un mot dans cette phrase, nous avons une description de la situation dans ce pays. Elle se lirait alors comme suit:

Le contraste entre les déclarations du parti conservateur durant la campagne électorale et la réalité actuelle apparaît clairement.

Je ne vois aucune raison d'appuyer la motion en faveur de l'adoption de l'adresse. L'amendement de l'honorable chef de l'opposition ne me satisfait guère; il est d'un caractère trop négatif et en un moment aussi grave nous avons besoin de quelque chose de pratique. Je suis content que l'on ait soumis un sous-amendement dans lequel on propose quelque chose de pratique. Il contient trois propositions très claires: la nomination d'un comité qui étudierait les causes et l'étendue de la dépression actuelle et suggérerait des moyens de soulager la misère qui existe, de remédier à la situation et de voir à ce qu'elle ne se présente plus. C'est là une proposition très pratique. Durant le présent débat, on a fait plusieurs suggestions que pourrait étudier ce comité. La chose est si raisonnable que vraiment le Gouvernement devrait l'accepter.

Nous demandons ensuite que le Gouvernement fédéral prenne des mesures pour accorder un crédit suffisant aux cultivateurs de l'Ouest afin qu'ils puissent ensemencer leurs terres. Le Gouvernement devrait comprendre la nécessité d'une telle mesure. Plusieurs des membres de la droite ont parlé en faveur de cette idée.

Je désire donner lecture d'un paragraphe d'une lettre que j'ai ici; je ne lirai pas le reste afin d'épargner le temps de la Chambre. J'ai reçu cette lettre ce matin; elle vient d'un citoyen très honorable de ma circonscription. Il dit:

On nous a habitués au crédit et ce n'est pas le temps de le refuser. Les banques ont à peu près cessé de faire crédit, et les cultivateurs qui emploient des tracteurs se voient dans l'impossibilité de payer les frais d'ensemencement.

Je dois lire le dernier paragraphe de cette lettre, qui traite de la question du chômage; nous mentionnons cette question dans notre sous-amendement.

La situation semble s'aggraver; le chômage augmente, les salaires baissent et il n'y a rien en vue pour ceux qui viennent de terminer leurs études et qui sont à la recherche de positions. La situation est, je pense, plus grave pour ces derniers que pour les autres. Un grand nombre de jeunes gens sont prêts à prendre une carrière et ne peuvent trouver de l'emploi. Un grand nombre d'autres sont congédiés chaque jour. Le Pacifique-Canadien a renvoyé la plupart de ses employés ici; ce sont des gens qui comptent plusieurs années d'expérience et de service. On peut parler du communisme et du socialisme, car la situation ne peut être pire qu'elle ne l'est dans les pays où règne le capitalisme.

Je ne puis faire mieux que de conclure avec cette citation. Vraiment, en face de la situation que l'on a exposée dans cette Chambre, le Gouvernement devrait accepter le sous-amendement présenté par les membres de l'extrême-gauche.

[M. Coote.]

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Le premier ministre et le Gouvernement prennent une attitude regrettable sur les questions qui sont à l'ordre du jour. Lorsqu'on demande des renseignements, surtout dans un moment comme celui-ci, il est dans l'intérêt du Gouvernement de les fournir dans la mesure du possible. Bien que je ne puisse approuver le programme du premier ministre, j'ai une certaine admiration pour lui, et je n'aime pas à lui voir prendre dans cette Chambre une attitude qui détruira graduellement la confiance que le peuple met en sa sincérité et son intégrité.

Cet après-midi, j'ai posé une question et j'ai tenté d'expliquer les faits afin qu'il pût répondre intelligemment, mais on m'a refusé cette faculté; c'est pourquoi je profite de l'occasion pour expliquer à la Chambre exactement ce qu'était cette question. Dans une partie de ma circonscription se trouve une étendue considérable de ce que nous appelons de la terre forte. Cette terre est très fertile, d'égal niveau, de qualité uniforme, et elle convient à la culture au moyen de tracteurs. La plupart des cultivateurs de cette région emploient des tracteurs et plusieurs d'entre eux n'ont plus de chevaux. Les conditions économiques des derniers temps ont forcé ces cultivateurs à compter leurs sous. Ils sont tenus de réduire les frais de production; ils savent que le prix de détail de la gazoline est de 7c. plus élevé que le prix du gros. Le 6 avril de cette année, les cultivateurs d'un de ces districts ont tenu une assemblée dans le village de Riceton et formé une coopérative pour acheter leur gazoline. Ils ont cru qu'en ce faisant ils pourraient économiser 5c. sur les 7c. d'écart entre le prix du gros et le prix de détail. Je n'avais pas l'intention de lire de cette lettre une aussi longue partie que celle dont je vais donner lecture maintenant, mais comme j'en ai le temps je vais en citer un peu plus long afin de permettre à la Chambre de bien peser exactement ce que pensaient ces agriculteurs.

Nous avons eu une réunion intéressante samedi soir à Riceton où de nombreux cultivateurs venus surtout de la municipalité de Lajord formèrent une association dont le but principal est d'acheter de l'essence.

C'est une question importante. Il y a actuellement une marge de 7 cents entre le prix de gros et le prix de détail dans notre région. Nous pourrons probablement recouvrer 5 cents lors de la distribution des dividendes. Au cours de la session, j'ai passé mon temps à aiguillonner nos amis de la législature de la Saskatchewan, mais on a fait bien peu de chose. M. Stewart a donné avis qu'il présenterait un projet de loi, mais il l'a ensuite retiré. Si je comprends bien, d'après le Dr Urich, on a allégué qu'une entente avait été conclue avec le gouvernement fédéral. Samedi soir j'ai demandé des rensei-

gnements à ce sujet à M. Patterson (Milestone) et il a presque admis que les compagnies pétrolières avaient réussi à intimider le Gouvernement pour s'en débarrasser et que celui-ci avait appris que le prix augmenterait au lieu de baisser si on entreprenait de faire une enquête sur les prix de la gazoline.

Ces cultivateurs ont formé une organisation coopérative pour acheter leur propre gazoline. Ils habitaient le village de Riceton où se trouvaient trois entrepôts de gazoline appartenant à trois compagnies privées. Ces cultivateurs ont dit à l'une de ces compagnies: "Nous allons acheter votre installation si vous voulez bien nous la vendre, et, si vous ne voulez pas, nous en achèterons une autre". La compagnie a donc décidé de vendre son installation à ces cultivateurs et la lettre dont je vais vous lire un extrait est la conséquence de cette transaction. Elle porte la signature de M. W. S. Kirkpatrick, directeur gérant de la Puritan Oil Company, Limited, la compagnie même qui a vendu son installation à ces cultivateurs. Elle est datée de Régina, 14 avril 1931, et se lit en partie comme suit:

Le 10 avril, nous avons vendu l'un de nos entrepôts situé à Riceton, en Saskatchewan, à la Riceton Co-operative Association, composée de cultivateurs de toute cette région. Outre notre entrepôt, il y avait également à Riceton les entrepôts de l'Imperial Oil et de la British American Oil. Samedi matin j'ai consulté le gérant de l'Imperial Oil Company relativement à l'expédition d'un wagon de gazoline à cette association de Riceton. Le gérant de cette compagnie m'a paru fort contrarié d'apprendre qu'une association de ce genre s'était formée à cet endroit. Je pourrais ajouter ici que, si nous ne lui avions pas vendu notre installation, cette association avait l'intention d'installer un quatrième groupe de réservoirs et il n'y avait pas place pour quatre installations de ce genre dans cette région, car le commerce n'y est même pas suffisant pour trois.

Lorsque j'ai commandé ce wagon de gazoline, le gérant m'a dit qu'il lui serait impossible de l'expédier en grande vitesse, car sa compagnie avait plus de quarante wagons à expédier. En moins de cinq minutes, sans demande de plus amples renseignements de ma part, il porta à cinquante le nombre des wagons dont l'expédition était en souffrance. Quelques minutes plus tard il téléphona au surintendant de la raffinerie et, bien qu'il n'ait pas répété les chiffres qui lui furent donnés par le gérant, il augmenta encore le chiffre des commandes en souffrance en le portant à soixante-quinze wagons. Il ajouta même qu'il ne savait pas quand il pourrait expédier le wagon demandé, bien qu'il désirât beaucoup augmenter son commerce. Je lui ai téléphoné ce matin pour lui demander si cette expédition avait été faite, mais il me dit que rien n'avait été fait et qu'il ne savait pas quand il pourrait le faire par suite du manque de wagons et des commandes en souffrance.

Ce matin je me suis rendu en automobile à l'usine de cette compagnie pour constater moi-même le nombre des wagons disponibles, car nous sommes bel et bien convaincus que tout cela était une affaire montée pour empêcher ces gens de recevoir de la gazoline. J'ai bien compté sur les voies de garage à l'ouest de la raffinerie 38 wagons-citernes vides. De ce nombre, seize étaient des wagons rouges et verts de l'Imperial Marvelube et les autres de la T.C.L.X. Je pourrais dire qu'un bon nombre de ces wagons T.C.L.X. sont utilisés pour les expéditions de l'Imperial Oil et de la British American Oil. Je me suis ensuite rendu en arrière de la raffinerie où sont placés les appareils de chargement et j'y ai compté encore 22 wagons. Je puis ajouter qu'il m'était impossible de voir tous les wagons qui s'y trouvaient à cause des réservoirs, mais je serais porté à croire qu'il y avait là encore six ou huit wagons que je ne voyais pas.

Je pourrais ajouter aussi que, parce que son entrepôt principal et son entrepôt dans ce district sont remplis, la raffinerie de Régina renvoie continuellement des employés et n'emploie plus qu'un bien petit nombre d'hommes dans le but de réduire son approvisionnement avant de reprendre ses travaux à plein rendement.

Nous sommes parfaitement convaincus que toute cette histoire a été inventée pour empêcher cette association coopérative d'obtenir son approvisionnement de gazoline et nous croyons que dans le moment ce renseignement pourrait être utile à votre organisation.

Il y a un *post scriptum* ainsi conçu:

P.S.—Ce matin nous avons offert à l'Imperial Oil de lui fournir un wagon-citerne vide si elle n'en avait pas de disponible et le gérant d'ici a refusé d'accepter notre offre.

Voilà la situation, monsieur l'Orateur. L'Impérial Oil Company de Régina, qui possède la seule raffinerie d'huile dans la Saskatchewan, a délibérément fait en sorte de priver la population de cette région du droit d'acheter son huile ou sa gazoline d'une organisation autre qu'elle-même et à ses propres prix. Lorsque les cultivateurs ont entrepris de former une association coopérative pour l'achat de leur huile ou gazoline, cette compagnie a refusé de leur vendre de la gazoline en prétextant qu'elle n'avait pas de wagons, alors qu'environ 80 wagons vides se trouvaient sur ses voies de chargement. J'ai demandé tout à l'heure au ministre s'il voulait abolir les droits sur la gazoline afin de permettre à ces cultivateurs de l'importer en franchise des Etats-Unis. S'il ne le veut pas, alors je demanderai au Gouvernement de faire une enquête à ce sujet et de veiller à ce que l'on prenne des mesures efficaces pour obliger les raffineries canadiennes à fournir de l'essence à quiconque désire en acheter et a les moyens de la payer. C'est le moins que le Gouvernement puisse faire, vu tout ce qui a été tenté pour hausser le prix de l'essence et d'autres articles nécessaires aux cultivateurs.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Puisque notre honorable collègue de Weyburn (M. Young) a introduit la question de la taxe sur l'essence, je désire signaler une chose qui se passe dans l'Ouest. Durant la session de

septembre dernier, on a grevé d'un droit de 2c. ½ l'essence qui auparavant entrait en franchise. J'ai protesté à l'époque et j'ai conseillé au Gouvernement d'accorder la même exemption que la province. Celle-ci impose une taxe de 5c. par gallon, mais exempte les cultivateurs et les pêcheurs de cette taxe lorsque l'essence sert à leur exploitation, et la loi prévoit une réduction. Mais, en septembre dernier, le Gouvernement fédéral a imposé une taxe de 2c ½ qui s'applique à l'essence employée par les pêcheurs. Il a aussi modifié le tarif et la loi des douanes, et c'est probablement à cause de l'application de cette dernière que les difficultés dont je veux parler sont survenues. Les pêcheurs de la côte occidentale qui pêchent à la traîne ont à soutenir la concurrence des pêcheurs américains au delà de la limite des trois milles, car l'océan est libre pour les uns comme pour les autres; mais le marché pour le genre de poisson que nos pêcheurs canadiens prennent sur la côte occidentale à cette saison de l'année se trouve presque exclusivement aux Etats-Unis, et ceux-ci grèvent d'un droit de 2c. le poisson expédié par les Canadiens. Cela seul donne au pêcheur américain un gros avantage sur son concurrent canadien. Si en plus on taxe l'essence—le pêcheur canadien doit payer 24c. le gallon pour l'essence dont il se sert à bord de son petit bateau de pêche, comparativement à 8c. que paie le pêcheur américain à Seattle—le gallon américain dans les deux cas—on peut voir quel désavantage ce doit être pour le pêcheur canadien. Je me suis laissé dire par ceux qui sont supposés être au courant que l'essence représente 30 à 35 p. 100 des frais d'exploitation; on comprendra donc que nos pêcheurs sont très désavantagés.

Il n'est pas question de faire entrer de l'essence américaine qui se vend à vil prix. Cette essence se vend au Canada au même prix qu'aux Etats-Unis, mais les autorités de la douane là-bas cherchent maintenant à imposer le droit de dumping et cela par un moyen détourné. Au sens strict de la loi, le droit de dumping s'applique à un article qui se vend au Canada à meilleur marché que dans le pays d'origine. Mais les douaniers l'imposent au moyen d'une condition fictive qu'ils créent eux-mêmes en invoquant le paragraphe 2, je crois, de l'article 36 de la loi des douanes, qui veut, prétendent-ils,—je parle de mémoire,—que la valeur imposable ne soit jamais inférieure au coût de production dans le pays d'origine, plus un profit raisonnable et les frais de transport. De cette façon, ils peuvent fixer une valeur permettant d'imposer le droit de dumping et de porter le prix de cette essence américaine de 8 à 24 cents le gallon. Je demanderai ceci au ministre que cette question regarde: Quand il cherche à garantir aux manufacturiers américains le coût de production, plus un profit raisonnable—quoi qu'on entende par cela—et les frais de transport, ne vaudrait-il pas mieux donner les mêmes garanties d'abord aux pêcheurs canadiens? Ceux-ci vont être dans une position intenable et je demande que, dans l'occurrence, on abandonne ou, au moins, qu'on ignore les dispositions de l'article 36, paragraphe 2.

M. l'ORATEUR. La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le vote est sur le sous-amendement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (leader de l'opposition): Avant de mettre cet amendement aux voix, monsieur l'Orateur, je voudrais en signaler la nature et le comparer à celui que j'ai moi-même proposé.

L'amendement de l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) qui, a-t-il dit cet après-midi, représente le point de vue collectif du groupe indépendant de la Chambre, amplifie celui que j'ai présenté. Il ne le contredit point; en réalité, il corrobore les griefs formulés dans le nôtre. Le sous-amendement est plus général, et il serait plus acceptable comme une addition à l'amendement que j'ai proposé que comme un texte à lui substituer. Si j'avais proposé mon amendement à cette phase de la discussion, je l'aurais rendu plus compréhensif. J'aurais préféré voir le sous-amendement commencer avec ces paroles "en ajoutant à", de sorte que l'on aurait pu suppléer par les mots ajoutés à l'amendement que j'ai proposé. J'aurais préféré une telle addition à la proposition demandant que les mots après le mot "que" soient rayés et remplacés par d'autres. Tel quel, il est vrai, le sous-amendement présente une alternative à l'amendement que j'ai proposé. Je suis bien prêt à admettre qu'à ce titre il y a plusieurs points qui peuvent la recommander. Je crois que les honorables députés de l'extrême-gauche croient également que mon amendement contient aussi beaucoup de choses qui sont acceptables.

Lorsque j'ai proposé mon amendement, la Chambre était à étudier le discours du trône. Ce discours laissait entrevoir qu'au cours de la session le Gouvernement ferait la faveur à cette Chambre de lui soumettre quelques preuves concrètes de ses intentions pour ce qui est de remédier à la situation extraordinaire et grave, selon les termes du discours du trône lui-même. Par exemple, le discours du trône contient le passage suivant:

> Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation...

Et aussi plus loin:

Mes ministres n'ignorent pas que les variations des marchés mondiaux sont de nature à nécessiter une nouvelle intervention de la part de mon gouvernement qui est toujours prêt à accorder l'aide complémentaire exigée par l'intérêt national.

Ces déclarations dans le discours du trône semblent indiquer que, pour remédier à la situation, le Gouvernement se proposait d'adopter de nouvelles mesures.

Monsieur l'Orateur, au cours d'un débat qui traîne en longueur et au cours duquel on interpelle le cabinet sur son programme législatif, c'est l'habitude de voir un membre du ministère se lever au nom du Gouvernement pour communiquer au Parlement au moins une idée de ce que l'on doit attendre de sa part en fait de mesures législatives. Bien que la discussion dure depuis plus de cinq semaines, nous n'avons pas eu durant tout ce temps-là le moindre mot des intentions du Gouvernement au sujet des mesures qu'il entend soumettre pour faire face à une situation reconnue comme étant d'un caractère très sérieux. Les deux points sur lesquels tous les honorables députés qui ont parlé de ce côté-ci de la Chambre, abstraction faite du groupe ou du parti auxquels ils peuvent appartenir, ont été premièrement, la gravité de la crise agricole et deuxièmement l'étendue et la gravité du chômage dans les centres urbains. Relativement à ces questions de toute première importance, les honorables membres vis-à-vis sont demeurés muets comme des carpes. Le ministère n'a pas donné le moindre avis de ce qu'il entend faire pour surmonter les difficultés de l'heure présente.

Puis-je mentionner un autre point? Nous ne sommes pas dans la même situation par rapport à la discussion sur le discours du trône que par rapport à d'autres discussions qui ont eu lieu au Parlement. Vu la convocation tardive de la session, il y a eu, en deux ou trois occasions, des motions en vue de suspendre l'application du règlement de la Chambre, afin de permettre au ministère d'avancer d'un pas les affaires nécessaires. Cette conduite s'imposait afin de permettre de voter le traitement des fonctionaires publics. Les prévisions budgétaires de la présente année financière ont été déposées sur le bureau de la Chambre et sont maintenant devant nous. A l'ordinaire, les honorables députés ne peuvent les consulter qu'après la fin du débat sur le discours du trône. Cependant, elles sont maintenant en notre possession et nous avons eu l'occasion de les étudier. J'oserai dire qu'il n'y a pas un seul honorable député de la Chambre qui, après avoir parcouru le budget, ne pourra nous signaler une seule dépense proposée qui soit en aucune façon destinée à remédier, soit à la crise agricole intense, soit à la situation malheureuse de l'heure présente relativement au chômage. Cela modifie très sensiblement la situation telle qu'elle était lorsque j'ai proposé l'amendement inscrit en mon nom. Les honorables députés de l'extrémité de la Chambre ont bénéficié de la discussion qui dure depuis plus de cinq semaines sur les besoins immédiats du pays. Ils ont connaissance de deux faits très importants, l'un d'une nature positive, et l'autre, d'une nature négative, chose que je ne connaissais pas dans le temps que j'ai proposé mon amendement. Le premier de ces faits est la preuve positive, telle qu'elle est démontrée par le budget, qu'il n'y existe aucune disposition spéciale en vue de remédier au marasme de l'agriculture dans les régions rurales ou au chômage prononcé dans les villages et villes. La preuve de ce même fait,—peut-être d'une nature négative,—existe dans le silence complet du ministère, malgré les pressantes représentations formulées de temps à autre au cours de la présente discussion. Pour ces motifs les honorables députés de l'extrémité de la Chambre ont parfaitement raison à cette phase du débat de proposer le sous-amendement qui demande au Gouvernement des mesures immédiates relativement à ces deux tout importants aspects de notre vie économique.

J'ajouterai une autre remarque à l'adresse de mon très honorable ami le premier ministre. Vu la gravité de la situation dans le pays, il devait aux représentants du peuple au Parlement de se tenir dans la Chambre et d'écouter les discours prononcés pendant le débat. Je sais qu'il a des devoirs onéreux et qui prennent nécessairement une grande partie de son temps. A son titre de premier ministre du Canada et de leader de la Chambre des communes, sa place est dans la Chambre quand le Parlement est en session. S'il s'était absenté occasionnellement de la Chambre pendant l'après-midi ou tout un après-midi, ou une soirée, je n'élèverais pas la voix à ce sujet, mais à l'exception de la politesse qu'il m'a témoignée en écoutant jusqu'au bout mon très long discours, il n'a pas fait preuve de la même courtoisie envers un seul autre membre de ce côté-ci de la Chambre. Il a en vérité écouté un ou deux de ses députés, mais ce fut là chose rare. Le très honorable premier ministre quittait invariablement la Chambre dès que le débat reprenait et pendant ces cinq semaines il n'a été que peu de temps dans la Chambre. S'il était resté ici, il n'eût pas manqué d'être fortement impressionné par les discours des honorables députés de ce côté (*la gauche*) et convaincu de l'urgence de la situation et de la nécessité d'en rechercher soigneusement les causes profondes

Non seulement le premier ministre n'a porté aucune attention au débat, mais ses ministres n'ont aucunement contribué à exprimer les vues du Gouvernement et à indiquer son attitude. Il est vrai que la Chambre a pu entendre des discours du ministre des Postes (M. Sauvé) et du solliciteur général (M. Dupré), mais ils n'ont pas prononcé une seule parole relativement à la politique du Gouvernement. Bien que les banquettes ministérielles soient occupées par plusieurs ministres ayant une longue expérience parlementaire, nous n'avons pas eu l'avantage d'entendre un seul mot de leur bouche pendant toute la durée du débat. Monsieur l'Orateur, cette attitude indique que le Gouvernement ne dirige pas les affaires du pays suivant le véritable système parlementaire. Il ne remplit pas ses fonctions quand, dans un débat aussi important que celui-ci, aucun de ses membres ne consent ou ne peut contribuer à la discussion de sujets aussi sérieux. Je dois en conclure que le ministère se sent peu solide; il doit se rendre compte du fait que ses projets ont été insuffisamment mûris. Il semble bien qu'il y ait lieu de rechercher des avis et des conseils dans une enquête plus approfondie. C'est pourquoi je ne puis me défendre d'une réelle sympathie pour la proposition principale du sous-amendement qui dit:

Les conseillers de Votre Excellence devraient prendre en considération la nomination d'un comité spécial du Parlement, lequel comité aurait pour fonction de tenir une enquête sur les causes et l'étendue de la dépression actuelle.

Cette proposition est rédigée dans des termes très modérés et très bien choisis. Elle n'impose aucune obligation au Gouvernement. On lui suggère simplement de créer un comité parlementaire. Je partage l'avis d'un honorable député qui, cet après-midi, a parlé des limitations d'un comité de ce genre et du peu qu'il peut accomplir dans le temps qu'il a à sa disposition. Cependant, vu la situation actuelle, je pense certainement qu'un comité, composé de membres de tous les groupes de la Chambre et qui aurait le droit d'entendre des hommes importants de toutes les parties du pays, pourrait contribuer beaucoup à assurer cet esprit de coopération si désirable entre les partis de la Chambre, surtout dans un temps comme celui que nous traversons et dans une grande crise nationale comme celle que nous pouvons constater dans plus d'une phase de la dépression économique. Je suis absolument en faveur de cette partie du sous-amendement.

Le sous-amendement énumère ensuite ce qu'il serait désirable de faire dans l'intervalle, entre la création du comité et son rapport, et il comporte deux propositions concrètes. Dans l'une d'elles, on demande au Gouvernement de venir en aide aux cultivateurs pour leurs travaux du printemps. Quand j'ai entendu discuter cette proposition, j'ai d'abord pensé que l'on voulait en quelque sorte reprocher aux banques d'avoir failli à leur tâche. Après l'avoir étudiée plus à fond, je vois cependant que ce n'est ni l'intention ni la signification qu'on a voulu lui donner. En réalité, cette proposition énonce clairement que, dans la situation actuelle, les banques ne feraient pas leur devoir si elles consentaient certains prêts. Il me semble au moins que cette clause peut être interprétée ainsi. En voici le texte:

Nos banques étant incapables de fournir les prêts qui sont essentiels à nos cultivateurs pour leurs travaux du printemps, ou impuissantes à le faire, il faudrait absolument mettre à l'étude un régime quelconque d'assistance fédérale, soit directement soit par garantie aux banques ou autrement.

Sauf erreur, il me semble que ce texte signifie que, de l'avis des banques, la situation des régions agricoles de l'Ouest est telle qu'elles ne peuvent consentir de prêts gagés sur les biens qu'elles pourraient obtenir en garantie. Dans ces circonstances, et comme les travaux du printemps sont retardés par le manque d'argent, le sous-amendement émet l'avis que le Dominion devrait fournir des secours à ces gens. A diverses reprises, l'Etat a accordé des secours substantiels aux cultivateurs pour les aider dans leurs semailles ou leurs autres opérations. Si jamais ces secours ont été nécessaires, c'est bien à l'heure actuelle.

L'autre alinéa du sous-amendement se lit ainsi:

La situation grave qui prévaut encore en matière de chômage exige que cette Chambre mette à l'étude quelque mesure immédiate qui donnerait plus d'emploi, et une autre mesure tendant à accorder les secours directs, là où la chose est jugée nécessaire.

Tous mes collègues doivent comprendre la nécessité d'une telle mesure. La nécessité d'accorder de nouveaux secours aux chômeurs est plus évidente que jamais. Si le cabinet se rend à cette requête, il exécutera simplement ce qu'il a déclaré être un article de son programme.

Dans ces circonstances, je me propose d'appuyer le sous-amendement. S'il est adopté, on créera une commission parlementaire qui examinera tous les aspects du marasme actuel. Cette commission ne tardera pas à découvrir le bien-fondé de ce que j'avance dans mon projet d'amendement. Cet amendement, que j'ai proposé il y a environ cinq semaines, exprime l'avis que, si certaines propositions...

...de même que certaines autres idées du gouvernement sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du Gouverne-

ment ainsi qu'il est indiqué dans le discours du trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées.

Je ne crois pas me tromper en notant que presque tous les membres de la gauche, quel que soit leur groupe, qui ont pris part à la présente discussion, ont exprimé l'avis que les relèvements de droits effectués à la session de septembre ont contribué à empirer l'état du pays. Si l'on persiste à vouloir relever les droits, on peut s'attendre à une accentuation des difficultés qu'éprouve actuellement le pays.

En terminant, je note que certains préopinants ont dit que mon projet d'amendement est surtout d'ordre négatif, puisqu'il n'y est pas question de mesures bien définies comme dans le sous-amendement. Mais, à mon sens, les propositions d'ordre préventif peuvent avoir un caractère plus positif que celles d'application immédiate. Les mesures proposées par l'extrême-gauche possèdent avant tout cette dernière caractéristique. Si on avait adopté des mesures d'ordre préventif dès le début, il ne serait peut-être pas nécessaire de recourir aux mesures d'application immédiate que l'extrême-gauche propose. Nous savons parfaitement que les lois adoptées à la session d'urgence ont causé un tort réel à l'agriculture et aux autres domaines de l'activité nationale. Dans mon projet d'amendement, j'affirme que, si le Gouvernement persiste dans sa politique, comme le fait prévoir le discours du trône, il aggravera la crise. Je prétends donc que je travaille de façon positive et non négative à l'amélioration de l'état de choses existant quand je demande de conseiller au Gouvernement d'abandonner un programme qui a déjà nui à l'intérêt du pays. Si le sous-amendement est adopté, nous aurons l'occasion de discuter plus à fond les questions en jeu. Sinon, j'espère que mon projet d'amendement, qui forme l'alternative avec le sous-amendement, recevra un appui considérable, et que les deux propositions nous feront obtenir des mesures précises du Gouvernement.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à plus d'une reprise, la plupart d'entre nous ont été témoins des vacillations du très honorable chef de l'opposition, mais il n'a jamais été autant qu'aujourd'hui à la hauteur de sa réputation. Jamais auparavant il n'a démontré aussi clairement à la nation qu'il n'a aucune opinion définie, si ce n'est d'obtenir quelques voix à l'appui de tout projet d'amendement opposé au Gouvernement.

Contemplez le spectacle. Le 16 mars 1931, le très honorable chef de l'opposition propose en amendement à l'adresse en réponse au discours du trône un texte ainsi conçu:

Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que cette Chambre, tout en reconnaissant les conditions économiques graves qui sévissent dans le monde entier, regrette que le programme du Gouvernement de Sa Majesté, a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable des intérêts agricoles, causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant sensiblement les recettes nationales.

La Chambre croit que les propositions soumises à la Conférence économique impériale, et la manière dont elles furent soumises et discutées par le premier ministre du Canada, furent responsables de l'impossibilité où la Conférence s'est trouvée d'accomplir sa fin à Londres, et que l'heureux développement des relations commerciales du Canada avec la Grande-Bretagne a ainsi été affecté d'une manière défavorable.

La Chambre est encore d'avis que si ces propositions, de même que certaines autres idées du gouvernement sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du Gouvernement ainsi qu'il est indiqué dans le discours du trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées.

Hier soir un sous-amendement, émanant du groupe de l'extrême-gauche, a proposé en modification de l'amendement précédent que tous les mots à la suite du mot "que" fussent rayés et qu'il y fût substitué la demande de la création d'une commission. Autrement dit, mon très honorable ami abandonne du coup son attitude critique des cinq dernières semaines: il ne dénonce plus ce que le Gouvernement a fait à la conférence impériale; il ne condamne plus la politique ministérielle. Il dit maintenant: "Je suis content d'accepter un petit amendement qui nous vient du groupe dans l'angle de la Chambre. Peut-être voterons-nous en bloc contre le ministère; tout ce que nous voulons c'est une commission."

Voilà le spectacle offert au public canadien. Que ce public comprenne bien maintenant: le parti libéral, parti oppositionniste au Parlement, n'a pas de programme propre, et n'en a jamais eu: sa seul politique a toujours été celle de la destruction. Lorsque ces messieurs découvrent quelque chose d'un peu moins violent que la destruction qu'ils ont voulu accomplir, sans succès, ils l'acceptent dans l'espoir qu'ainsi tous les votes des mécontents seront enregistrés contre le Gouvernement. Faut-il s'étonner alors si bon nombre des membres de ce parti ont baissé la tête lorsqu'ils ont entendu leur chef dire: "J'accepte ce sous-amendement".

M. BOURASSA: Ha! ha!

Le très hon. M. BENNETT: Faut-il s'étonner si l'honorable représentant de Labelle

(M. Bourassa) ne peut s'empêcher de rire? Imaginez le spectacle: Une opposition dans cette Chambre qui, tous les jours, depuis des semaines, n'a cessé de tonner, de frapper les pupitres, en dénonçant le ministère, son attitude à la conférence impériale, sa politique, tout ce qu'il a fait, se contente maintenant de dire: "Nous retirons tout cela; nous voulons que tous ces mots-là soient biffés. A présent nous ne voulons qu'une petite commission pour étudier la situation."

Serait-il possible de trouver une attitude moins sincère? Pourrait-il y avoir spectacle plus absurde et plus de nature à faire comprendre au public canadien que le 28 juillet dernier il a bien su mesurer à sa juste valeur le parti qui était alors au pouvoir et qui aujourd'hui occupe les bancs de l'opposition?

Mon très honorable ami a laissé entendre que j'aurais dû rester un peu plus à mon siège pendant ce débat.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

Le très hon. M. BENNETT: Mais, on vient de nous prouver que j'aurais dû m'absenter tout à fait. On vient de nous prouver que je n'aurais dû assister au débat qu'hier soir, parce que mon très honorable ami a désavoué tout ce qui s'était dit avant. Voilà où nous en sommes.

Je voudrais ajouter ceci. Mon très honorable ami sait qu'à un certain moment il a été chef du ministère; il savait alors à quel point ses minutes étaient comptées et comme il n'a pu passer un temps bien considérable à la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a assisté aux séances.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y a pas assisté. Il n'y a pas bien longtemps, je me suis trouvé à Londres; et je sais que pendant tout ce temps le chef du Gouvernement n'était pas à son siège. Il laissait la Chambre entre des mains compétentes, et il en a été ainsi de notre Gouvernement chaque fois que j'étais absent de la Chambre ici. Je me suis toujours tenu à proximité de la Chambre; je n'étais qu'à quelques pieds de l'enceinte, m'occupant de devoirs autrement importants que celui d'écouter les observations des honorables membres d'en face. Mes amis savent très bien que l'année précédente, lorsque l'opposition a protesté parce que le ministre des Finances était absent lors du débat, ils nous ont répondu que le ministre était à recevoir des délégations et qu'il était tenu d'accorder une audience à ceux qui venaient le consulter sur des questions d'ordre public. Je puis assurer les honorable membres que je n'ai aucunement négligé mes devoirs en n'étant pas à la Chambre, et maintenant je ne vois pas de quelle utilité aurait été ma présence ici, en dépit des doutes que j'ai pu avoir à ce sujet, puisque mon très honorable ami prétend que l'on peut qualifier toute cette discussion de balivernes et de temps perdu, qu'il n'y a qu'une chose réellement importante à faire, c'est de nommer un comité, et qu'il ne faut plus perdre de temps à dénoncer la politique des adversaires, les conférences économiques et le reste.

Je tiens aujourd'hui à dire que je regrette, autant qu'un député puisse le faire, les déclarations exagérées qui ont été faites au sujet de la situation dans l'Ouest et répandues par tout le pays. Je me permettrai également de dire quels regrets me cause l'attitude des honorables ministres en se ralliant à une politique à laquelle, par le passé, ils ont déclaré qu'ils n'auraient jamais recours. Qui ne se rappelle les observations qu'ils firent lorsque nous osions critiquer le Gouvernement en 1927, 1928 et 1929; ils prétendirent alors que nous faisions tort au pays, que nous étions des pessimistes, que nous nuisions au progrès du Canada? Maintenant, on a répandu par tout le pays et à l'étranger des déclarations que l'on ne peut prouver d'aucune façon. Il est vrai que des cas isolés de misère peuvent se rencontrer; cela est possible. Il n'en a jamais été autrement, mais les habitants de l'Ouest du Canada sont les mêmes aujourd'hui qu'il y a quelques années? C'est le même pays; le peuple est animé du même courage et du même esprit de détermination, sauf dans la mesure où la baisse des prix par les conditions mondiales, à laquelle je ferai allusion dans un instant, peut les avoir rendus moins optimistes au sujet de l'avenir immédiat, qu'ils l'ont été par le passé.

Les honorables membres qui ont eu connaissance de cas isolés de misère ici et là, ont tort de tirer de ces faits une conclusion générale concernant la situation de l'Ouest canadien. Je peux affirmer que dans l'Ouest il y a des dizaines de milliers de fermiers qui ont des dépôts en banque. Il est vrai que bon nombre de cultivateurs ont eu beaucoup à souffrir, et cela pour deux raisons. D'abord, à cause du manque de récolte, et, en deuxième lieu, par suite des prix peu élevés qu'ils reçurent pour cette récolte. L'honorable membre d'Acadia (M. Gardiner) a lui-même perdu sa moisson pendant deux années consécutives sans qu'il y eût faute de sa part, mais par suite de l'inclémence des éléments, par la sécheresse ou la grêle et, l'an dernier, lorsque la moisson était plus considérable, le prix,—pour des raisons que je donnerai séance tenante,—a été tel qu'il n'est resté aucun profit

en retour du travail et de l'argent dépensé.

Mais parce que vous vous trouvez dans l'opposition, est-ce une raison de vous mettre immédiatement à décrier votre pays? Est-ce une bonne raison pour prétendre que les gens qui vous appuyaient il y a quelques années sont des gens qui ont maintenant perdu tout courage, toute initiative et toute faculté de progresser? Est-ce là l'attitude qu'il faut prendre? Est-il bien de dire que tout est perdu parce que vous avez été battus? Est-il bien de prendre une attitude de pessimisme parce que les électeurs ont été optimistes et vous ont chassés du pouvoir? Sont-ce là les raisons qui doivent déterminer la conduite des hommes qui s'occupent des affaires sérieuses du pays? Ils viennent nous parler de coopération, après avoir dénoncé le pays de toute façon imaginable, et essayé d'embarrasser le Gouvernement.

Si les honorables députés de l'opposition veulent savoir pour quelle raison le Gouvernement n'a pas fait un exposé de sa politique au cours du débat, ils n'ont qu'à consulter les règlements qui gouvernent la pratique et la procédure parlementaires. Ils constateront qu'en Grande-Bretagne le discours du trône n'a pas priorité sur toutes les autres affaires de la Chambre. Les affaires de la Chambre marchent; on présente des bills, on les adopte en deuxième lecture; la discussion se poursuit, et les affaires ordinaires avancent, mais ici nous jugeons à propos, pour des raisons que seuls nous connaissons, d'accorder la priorité à l'adresse en réponse au discours du trône sur toute autre chose, et ainsi cela nous empêche de déposer des projets de loi ou de faire connaître la politique du Gouvernement. Tout membre de cette Chambre qui est au courant de la procédure parlementaire sait qu'il en est ainsi, et du temps de Macdonald ou de Laurier il suffisait d'une journée ou deux pour statuer sur l'adresse.

M. BOURASSA: Pas toujours.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable membre a raison; il n'en était pas toujours ainsi, mais cela arrivait fréquemment. Pendant assez longtemps, il a suffi d'une journée pour terminer le débat, puis de deux jours, et quelquefois d'une semaine. Actuellement nous discutons le discours du trône depuis cinq semaines, et pendant tout ce temps les honorables membres d'en face ont attendu une déclaration de la part d'un ministre, disent-ils, ou un exposé de politique de la part du premier ministre.

Dans l'un ou l'autre cas, toutefois, le ministre ou le premier ministre ferait mal; cela ne cadrerait nullement avec les obligations qu'il a assumées envers cette Chambre.

Voyons donc un peu si l'Ouest est en aussi mauvaise posture que certains honorables membres ont tenté de le faire croire.

J'ai pris la peine d'obtenir du bureau fédéral de la Statistique certains renseignements en ce qui regarde la situation qui prévaut dans l'Ouest canadien. Je me suis procuré des renseignements de première main. Or, ces chiffres révèlent, qu'au cours des années 1928, 1929 et 1930, les recettes brutes provenant de l'industrie agricole,—nous avons une estimation partielle pour cette année,—dans les trois provinces de la prairie se sont élevées à l'énorme somme de $1,900,000,000. Il s'agit de nouvelles richesses produites au Manitoba, en Saskatchewan et dans l'Alberta et provenant de la grande culture, de la vente des animaux, de la laine, des produits laitiers, des fruits, des légumes, de la volaille, des œufs, de l'élevage des animaux à fourrure, du trèfle et du mil ainsi que du miel. Durant la même période, l'exploitation des mines a aussi contribué à accroître le chiffre de la richesse nationale. Il ne faut pas perdre de vue que cette nouvelle richesse est le fruit des efforts du capital et du travail en vue de développer nos ressources naturelles. Les grandes régions minières dans les trois provinces de l'Ouest ont donné un rendement de plus de 100 millions de dollars, au cours des trois dernières années. Nous voici donc en face d'un gigantesque total de plus de 2 billions de dollars représentant la valeur des nouvelles richesses produites en moins de trois ans par une population d'un peu moins de 2 millions, dans les trois provinces de l'Ouest du Canada. Voilà un résultat dont n'importe quel pays aurait droit de s'enorgueillir de sorte qu'il ne sied guère aux représentants de ces provinces de répandre par tout l'univers que le Canada est épuisé et acculé à la faillite.

Et non seulement l'Ouest a produit cette nouvelle richesse dont la valeur est estimée à plus de 2 billions de dollars, mais il faudrait encore ajouter à cette somme énorme la valeur des produits ouvrés qui augmente encore ce total. D'autre part, il est inutile de prétendre que toutes ces richesses nouvelles se sont évanouies et que les gens de l'Ouest ont les goussets vides; ils sont loin d'être en faillite et insolvables ainsi qu'on l'a prétendu.

Les bilans des banques font voir que des milliers et des milliers de cultivateurs de l'Ouest canadien ont des fonds en dépôt. Si mes honorables amis veulent bien se donner la peine d'aller aux renseignements, ils constateront que tous ceux qui ont tenu compte des lois économiques et se sont abstenus de spéculer ou de caresser le rêve de s'enrichir du jour au lendemain, sont heureux et contents de leur sort; ils sont en mesure de pourvoir largement aux besoins de leurs familles.

Cependant, il y a encore un autre aspect du problème dont il faut tenir compte. Je me suis procuré aujourd'hui un rapport concernant le nombre des automobiles inscrites dans les trois provinces des Prairies, en 1930. Or, mes honorables amis se font-ils une idée de la valeur que représentent ces autos? Quelles sommes l'achat et l'entretien de ces voitures représentent-ils eu égard du chiffre de la population de l'Ouest canadien, laquelle n'atteint pas 2 millions? Cela leur coûte à peu près 300 millions de dollars. Le nombre des véhicules à moteurs enregistrés au Canada pour l'année 1930, est de 1,239,889, soit une augmentation de 44,295 ou 3.7 p. 100, par rapport aux chiffres de l'année 1929. En 1929, le nombre des automobiles accuse une augmentation de 118,775 ou 11 p. 100, et de 131,147 ou 13.9 p. 100, en 1928. Le nombre des voitures d'agrément enregistrées dans les provinces de l'Ouest était ainsi qu'il suit:

Manitoba	68,500
Saskatchewan	108,161
Alberta	85,067

Le nombre total des véhicules à moteurs de toutes formes enregistrés était le suivant:

Manitoba	79,308
Saskatchewan	129,861
Alberta	102,651

Le rapport du nombre des autos à celui des propriétaires est le suivant:

Manitoba	1 à 8·5
Saskatchewan	1 à 6·8
Alberta	1 à 6·4

En ce qui regarde les autres provinces, les indications correspondantes sont les suivantes:

Ile du Prince-Edouard	1 à 11·6
Nouvelle-Ecosse	1 à 12·9
Nouveau-Brunswick	1 à 12·2
Québec	1 à 15·3
Ontario	1 à 5·9

Ces chiffres présentent la situation sous son vrai jour en regard du nombre d'automobiles enregistrées dans les différentes provinces, et le coût, ai-je dit, est près de 300 millions de dollars. La Chambre se rend-elle compte des sommes qui ont été perçues l'année dernière dans les trois provinces des Prairies pour l'achat d'essence et la délivrance des permis?

Voici les chiffres:

Manitoba	$2,179,672
Saskatchewan	3,493,105
Alberta	3,953,975
Total	$9,626,752

Et voici les recettes provenant de la taxe de 5 c. par gallon sur l'essence:

Alberta	$1,939,048
Saskatchewan	1,538,556
Manitoba	1,099,778

[Le très hon. M. Bennett.]

Les honorables représentants des provinces de l'Ouest ont déploré à maintes reprises l'insolvabilité des cultivateurs qui sont acculés à la faillite, à leur dire. Est-il raisonnable de faire pareille assertion lorsqu'une population peut se payer le luxe de consacrer à l'achat et à l'entretien des automobiles les sommes ci-dessus énumérées?

A quelle cause faut-il attribuer la crise sérieuse que traverse l'Ouest canadien? Or, mes honorables amis le savent fort bien, la principale cause de la présente situation, c'est la fièvre de la spéculation. Et je ne parle pas en ce moment des achats de blé à prime ni des actions émises par les entreprises minières ou pétrolières; j'emploie le mot "spéculation" dans le sens le plus large que nous puissions lui attribuer. Un des personnages les plus autorisés du continent américain a attribué la cause de cette crise à la spéculation,—non pas à la spéculation en petit dont parlent certains honorables députés, mais à la spéculation dans la plus grande acception du mot. C'est ce qui a provoqué la catastrophe. Bien que nous n'ayons pas de statistiques exactes à ce sujet, on sait que l'année dernière les Canadiens qui ont fait de la spéculation ont perdu plus de 400 millions de dollars à la bourse de Wall Street. Cette spéculation ne s'est pas limitée aux bourses de New-York, Chicago, Montréal et Toronto, mais s'est étendue à tout le pays et par tout le continent. Songez donc à ce que l'on a risqué en achetant à tempérament, au jeu ou en comptant pouvoir effectuer des versements à l'aide d'un salaire susceptible de manquer d'un moment à l'autre. Qu'en est-il résulté? Les marchandises ainsi achetées sont reprises par les vendeurs, ce qui empêche la vente d'autres marchandises et occasionne la surproduction avec tous les ennuis qui en découlent.

En 1928, j'ai osé faire observer ce qui arriverait en Canada à la suite de cette fièvre de spéculation qui s'était emparée de la population. Voici ce que je disais, comme on peut le voir à la page 3993 du hansard du 9 juin 1928, en réponse au ministre des Finances:

> Qu'il consulte les chefs de la finance aux Etats-Unis. Il est vrai que nous avons un vaste patrimoine intact et que nous pouvons en tirer une nouvelle richesse plus rapidement que de la partie de notre patrimoine cultivée et mise en valeur. Mais il est vrai aussi que, là où nous cultivons, il nous faut vendre, et si les échanges commerciaux entre nations diminuent, notre capacité de disposer de nos produits diminue en conséquence. Le ministre sait cela. Les chefs de grandes institutions financières l'ont fréquemment averti d'être prudent, de prévoir. Tout homme d'affaires prévoyant agit ainsi; tout le monde rentre les voiles, sauf le spéculateur. Vous rendez-vous compte, monsieur le président, que cette ère extraordinaire de prospérité par laquelle nous passons sur le continent américain peut être suivie du plus grand

désastre qu'ait connu notre pays? Les prêts aux courtiers en bourse, à New-York, la semaine dernière, s'élevaient à plus de 5 milliards de dollars, chiffre inouï. Les gens spéculent d'une façon effrénée. Il y en a qui s'imaginent que le commerce du papier où sont gravés des mots et des chiffres constitue une nouvelle richesse. Il n'en est rien. On crée une nouvelle richesse dans le pays en appliquant le capital et le travail aux ressources naturelles, et ce commerce de certificats d'actions, cette ère de spéculation en notre pays et sur tout le continent est un grave danger pour le Canada, parce que nous n'avons pas comme les Etats-Unis une immense accumulation de richesses nous permettant de faire face au nouvel état de choses qui approche.

Examinez le mouvement des valeurs, de l'or; voyez tout ce que la spéculation en notre pays indique. Je connais de grandes maisons de courtage du Canada qui ont refusé d'ouvrir de nouveaux comptes depuis plus de douze mois, parce qu'elles craignent pour l'avenir. Cependant, aucun membre de Gouvernement ne semble craindre, et si nous leur faisons remarquer ces choses, nous sommes accusés de pessimisme, de décrier notre pays, par les honorables députés ministériels, à la face du pays. Mais je me rappelle qu'un homme d'Etat britannique, reconnu plus tard comme l'un des plus grands hommes politiques, avait fait remarquer à ses collègues que maintenant que leur orgie était finie, qu'ils s'étaient enfin remis de leur débauche et calmés, ils pourraient peut-être se rappeler les avertissements d'hommes plus prévoyants, guidés par des signes économiques évidents. A votre tour, vous remonterez vers le passé et vous vous rappellerez peut-être, en toute justice, les avertissements que nous vous avons faits au sujet du désastre national qui nous attend si nous continuons cette orgie de folles dépenses.

Voilà ce que je disais en juin 1928. Je ne prétends pas avoir eu des renseignements particuliers; je n'en savais pas plus long que la plupart des honorables députés en savaient. A moins d'être aveugle et ne pas apercevoir les présages du temps, quiconque connaissait le moindrement la situation économique ne pouvait manquer de prévoir ce qui en résulterait. Je conçois à quel point il est difficile d'amener les gens à se rendre compte de ce qui est sur le point d'arriver. La semaine dernière encore, en parcourant les délibérations des tribunaux, j'y voyais qu'en une seule journée, une maison de courtage avait un découvert de 15 millions de dollars. Les honorables députés se font-ils idée de ce que cela veut dire? Ont-ils vu ce que révèlent les tribunaux d'Alberta quant au nombre de cultivateurs qui avaient des comptes de blé avec des établissements cités en justice? Leur est-il arrivé ce qui m'arrivait l'autre jour, quand un vieillard de soixante-dix ans, citoyen d'une ville du fond de l'Ontario, se présentait à mon bureau. Cet homme avait autrefois possédé du bien, mais il était entré en relations avec un petit bureau de courtage de la ville en question, et aujourd'hui il se trouve sans le sou. C'est là de la spéculation, et c'est précisément ce à quoi il faut attribuer bon nombre des difficultés auxquelles nous sommes en butte. Lorsque je dis "spéculation", je me sers de ce mot dans l'acception la plus vaste qu'il faudrait lui appliquer.

D'aucuns cherchent à faire croire que l'Ouest est une région acculée à la banqueroute. Je le dis de nouveau, ces gens se trompent du tout au tout. L'Ouest canadien est ce qu'il a toujours été et la population de cette région n'a pas changé du tout. Si, pour une raison qu'il n'est que juste de mentionner, la chute soudaine des prix, a peut-être refroidi momentanément de son ardeur, cela ne retardera pas son progrès. Cet ennui temporaire ne fera que fortifier le courage de ses habitants. Mais les honorables députés ne les encouragent pas en décriant leur pays, en voulant faire croire à l'étranger que leurs récriminations sont justes. L'autre jour, quelqu'un m'a écrit en me demandant si nous ne pouvions empêcher un tel ou un tel de tenir ces propos au sujet de leur pays. Nous cherchons à vendre aux pays de l'extérieur mais ils nous disent que nos propositions n'inspirent pas confiance parce que les membres du Parlement déclarent que le Canada est en faillite. On donne parfois à des membres du Parlement une importance qu'ils ne méritent pas. Tout de même, telle est la situation lorsque ces observations parties de la capitale du Canada atteignent l'étranger.

Je ne me rappelle que trop les anciennes réprimandes du leader de l'opposition qui me reprochait de faire preuve de pessimisme et de manquer de confiance et de courage en ce qui concernait notre pays, qui m'accusait de trahison presque. Que les honorables députés de la gauche qui, depuis les cinq dernières semaines, ont parlé comme ils l'ont fait lisent les commentaires de leur chef et se demandent ce qu'ils pensent d'eux-mêmes.

Il est vrai que le prix du grain a baissé beaucoup. Quelle en est la cause? Certains honorables députés de la gauche nous font grise mine lorsque nous parlons de la Russie. Tous savent que la débâcle du blé en 1929-1930 n'est pas difficile à expliquer maintenant, mais qu'elle n'était pas facile à prévoir alors, bien que plusieurs la redoutassent. On savait ce qu'était la récolte de 1929 dans tout l'univers. Quelques-uns n'ont pas prêté la moindre attention à la récolte de la Russie. On n'ignorait pas ce qu'était la récolte de 1930. Le prix a dépassé un dollar; il a monté jusqu'à $1.25 et plus, et l'on a dit aux cultivateurs de l'Ouest qu'il irait beaucoup plus haut. On leur conseillait d'attendre et d'être sur le qui-vive. Je me rappelle que des cultivateurs ne voulaient pas vendre à moins de $2 le boisseau, croyant sincèrement qu'ils obtiendraient ce prix. Le radio et la presse leur disaient que

la hausse continuerait. Qu'est-il, arrivé? Les pays importateurs, tout d'abord, augmentaient leur production jusqu'au maximum; en second lieu, la récolte de la Russie atteignait environ un billion de boisseaux. En d'autres termes, il fallait compter avec l'exportation du blé de ce pays.

J'avais un ami qui faisait le commerce du grain et qui, l'automne dernier, est allé de Londres à Liverpool pour se renseigner sur le blé russe. Il en a vu de la même qualité que le nôtre vendu à 60 c. à Liverpool, et ce prix a encore baissé. Comme il y avait surproduction, un producteur l'offrait à n'importe quel prix qu'il pouvait toucher, inférieur à celui de son concurrent. Le blé canadien devait également s'offrir à un prix réduit. Presque la moitié du grain était entre les mains des coopératives de l'Ouest, et à moins que quelque chose ne fût fait pour remédier à la situation financière de ces coopératives, c'était la ruine. Nous leur avons dit que le Gouvernement aiderait à la vente régulière de la récolte de l'Ouest. Cet appui a eu, naturellement, le même effet sur le blé qui n'était pas en possession des coopératives. Nous n'avons pas fixé le prix du blé; jamais un ministère dont je serai le chef ne le fera. Je sais que des prix artificiels ont été placés sur des marchandises, et qu'il s'agisse de blé ou autres produits, je connais le résultat inévitable. Il n'y a pas de succès possible. L'avantage ne peut être que temporaire. Voyez la situation aux Etats-Unis. M. Legge, avec toute sa grande expérience, avec les centaines de millions qu'il avait à sa disposition, a déclaré que le principe de la détermination d'un prix artificiel était dangereux, et il y a renoncé. Comme nous ne l'avons pas accepté, nous n'avons pas été forcés de l'abandonner, mais nous avons accordé l'aide dont j'ai parlé.

Quelques honorables députés ont dit que l'attitude du Canada à la conférence impériale a eu pour résultat de diminuer la vente du grain en Grande-Bretagne. Ils ont cru qu'ils pourraient tromper le peuple avec cette assertion. Nous avons gardé le silence, mais le moment est arrivé de parler. Voici les faits. Les exportations globales de blé dans le Royaume-Uni durant le mois de mars 1930 ont été de quelque 4,000,000 de boisseaux, et en mars 1931, de 5,000,000 de boisseaux. Les exportations totales en Grande-Bretagne pour les huit mois de l'année culturale depuis août se sont chiffrées à 69,398,672 boisseaux en 1930, et à 96,170,518 boisseaux en 1931. Pendant que l'ex-ministre du Commerce disait que rien ne pouvait se faire pour stimuler ou aider la vente du blé canadien, le Gouvernement actuel épuisait tous les moyens à sa disposition pour faciliter l'écoulement du grain, non seulement en Angleterre mais en d'autres pays d'Europe, et voilà le résultat dans le Royaume-Uni. Ah! si mes honorables amis de la gauche pouvaient en montrer autant, que ne diraient-ils pas? Nous avons gardé le silence, comptant que la population préférait l'action,—et nous avons agi,—aux paroles que l'opposition ne lui a pas ménagées depuis cinq semaines.

Nous aurions pu en rester là, mais nous sommes allés en France ou l'on n'achetait guère notre blé; nous avons mis les autorités au courant de la situation et nous leur avons représenté que, si elles voulaient continuer de jouir des avantages découlant de nos traités de commerce, elles devraient faire meilleure part à notre blé. Eh bien, remarquez les chiffres. En janvier, février et mars 1930, avec la gauche aux affaires, et du temps que l'on n'y pouvait rien, disait-on, la France achetait 1,213,789 boisseaux de blé, tandis que en janvier, février et mars 1931, après que l'on eut agi, la France achetait un total de 7,538,860 boisseaux. Nous avons obtenu ces chiffres du gouvernement français par l'intermédiaire de l'honorable Philippe Roy, parce qu'il arrive souvent que des cargaisons consignées à un port français sont acheminées ailleurs ensuite.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami peut-il indiquer la valeur en argent?

Le très hon. M. BENNETT: Non, et pourquoi? J'ai déjà dit au très honorable chef de l'opposition que le prix avait baissé et j'en ai indiqué la raison. M. Tardieu, premier ministre de France, m'expliqua qu'aucun gouvernement ne pourrait se maintenir qui négligerait d'aider l'agriculture; que ce devait être la première préoccupation de tout ministère. Au sujet du blé, la France, dit-il, en cultive partout où elle trouve un pouce à ensemencer, et, pour stimuler la production, elle frappait d'un droit s'élevant jusqu'à $1.50 le boisseau le produit étranger. Mais après les grandes inondations qui détruisirent ses récoltes dans le sud, elle nous donna la préférence que j'ai indiquée, et elle a pleinement tenu parole par la suite. On nous avait promis d'acheter davantage le blé canadien et on l'a fait. C'est un résultat dont nous pouvons nous glorifier, croyons-nous, mais nous ne l'avons pas crié sur les toits. Nos honorables amis de la gauche prétendent que notre attitude a compromis la clientèle extérieure pour notre blé. Eh bien, si cette attitude a pu accroître ainsi les proportions, de douze à soixante-douze, et de soixante-neuf à quatre-vingt-quinze, continuons de même.

J'ajouterai un mot au sujet du syndicat du crédit agricole, que nous ne contrôlons pas mais auquel nous nous intéressons vivement. Le président du Pacifique-Canadien a fait au-

jourd'hui une déclaration que tout le monde a pu lire et qui montre le peu de créance qu'il faut accorder aux affirmations superficielles que l'on fait ici par ignorance ou par désir conscient d'induire en erreur; car il eût été facile de s'assurer du fait, si l'on avait pris la peine de se renseigner. Mais pourquoi s'assurer du fait? Une assertion inexacte sonne si bien et cela peut stimuler le mécontentement, aggraver la méfiance et accentuer le malaise: cela suffit.

Le très honorable chef de l'opposition s'est arrêté quelque peu à la proposition énoncée dans le sous-amendement tendant à assurer l'ensemencement ce printemps. Je le répète, pendant que l'on mettait en œuvre le texte de l'amendement, nous faisions de la besogne et nous nous entendions avec les gouvernements des provinces des Prairies. Le ministre de l'Agriculture (M. Weir) se rendait à Winnipeg examiner la situation, et il concluait avec les représentants des trois provinces de la Prairie un arrangement satisfaisant pour eux relativement à l'ensemencement de 1931. Sait-on que de 1876 à 1926, le Dominion a toujours fait des avances d'argent pour les semences, sauf en 1892, 1916, 1923 et 1924? Cela n'est pas généralement connu.

M. VALLANCE: Pour l'ensemencement des terres de la couronne sous culture.

Le très hon. M. BENNETT: Précisément, et si l'observation veut dire quelque chose, la couronne n'ayant plus de terre sous culture, elle devrait se désintéresser. Mais ce raisonnement ne nous a pas détourné de notre devoir envers le pays. Qu'avons-nous fait?

M. VALLANCE: Puis-je poser une question? Je sais que l'honorable député veut se montrer juste. Il sait, comme le ministre de l'Agriculture, que des centaines de cultivateurs...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Avant de poser une question, il faut en obtenir la permission de celui qui a la parole.

M. VALLANCE: Puis-je poser une question?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député peut poser une question mais ne peut faire une déclaration.

M. VALLANCE: Je désire expliquer d'abord le sujet qui fait l'objet de la question. Le très honorable député a dit que l'an dernier l'industrie agricole de l'Ouest avait créé une richesse de deux billions de dollars. Voici ce que je désire savoir: N'en n'a-t-il pas coûté davantage aux cultivateurs de l'Ouest pour créer cette richesse? Combien leur reste-t-il aujourd'hui de cette richesse?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a posé une question à laquelle il a déjà répondu lui-même. Il sait très bien que cette richesse de deux billions créée l'an dernier n'a pas été absorbée par les dépenses faites pour la créer. Nous savons tous cela. Des milliers de cultivateurs ont de l'argent en banque aujourd'hui.

M. VALLANCE: J'ignore où ils sont.

Le très hon. M. BENNETT: Je le sais et je vais vous les montrer si vous voulez venir avec moi.

M. VALLANCE: Vous ne les avez pas rencontrés à Régina.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député est en train de devenir encombrant, soit dit sans désir de blesser. S'il veut prendre patience et oublier ce mouvement arrogant de la tête qui semble lui donner une importance qu'il n'a pas, ce sera beaucoup mieux pour lui.

Maintenant, j'irai plus loin. Je demanderai à cette Chambre quelle importance on peut attacher à une opposition qui prend l'attitude des membres de la gauche vis-à-vis du sous-amendement qui demande la nomination d'un comité. Peut-on croire que cette opposition peut voir en aucun temps ce qui concerne la prospérité du pays? Les membres de la gauche ont-ils lu le discours du trône de la session de 1930? Rappelez-vous ce que je prédisais dans cette Chambre en 1928. Je répétais la même chose en termes un peu différents en 1929. Le 20 février 1930, le très honorable chef de l'opposition remettait au représentant de Sa Majesté un discours du trône dans lequel il parlait de la grande prospérité du Canada. Le très honorable membre ne pouvait voir venir les événements. Il n'a pu voir les signes du désastre qui s'annonçait. Il ne songeait qu'au budget qui pouvait lui gagner quelques votes, qu'aux dépenses qui pouvaient embarrasser le Gouvernement qui lui succéderait. C'est là le discours du trône dans lequel l'honorable député parlait de grande prospérité. Voyons ce qu'il dit au sujet du blé.

Un MEMBRE: Le blé n'a pas été vendu.

Le très hon. M. BENNETT: Ecoutez le langage que tenait l'honorable député en février 1930.

Un MEMBRE: C'est merveilleux.

Le très hon. M. BENNETT: Voici les paroles de l'honorable chef de l'opposition:

> Le Canada se relève déjà de la dépression saisonnière qui régnait à la fin de l'an dernier et il ne faut pas oublier que la plus grande partie du blé récolté en 1929 reste encore dans les entrepôts canadiens, attendant le moment favorable à son écoulement sur les marchés.

C'est ainsi que le premier ministre d'alors voyait l'avenir du pays. Si les honorables membres de la gauche parlaient assez fort pour être entendus, je leur serais bien obligé, mais leurs chuchotements me rappellent une tempête de l'été. Il y a beaucoup de tonnerre mais pas de foudre; personne n'est frappé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les coups de foudre viennent tous de la droite.

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Etudions maintenant une des grandes causes de la situation actuelle du pays. Combien de gens, croyez-vous, sont venus de l'Europe continentale au Canada en 1929 et durant les sept premiers mois de 1930, avant notre arrivée au pouvoir?

Un MEMBRE: Probablement 300,000.

Le très hon. M. BENNETT: Les honorables membres de la gauche se croient bien habiles. Peut-être qu'après réflexion ils constateront leur erreur. Je leur demande si le Gouvernement d'alors comprenait bien la situation en 1930 lorsque le premier ministre plaçait en février, entre les mains de Son Excellence, le discours du trône dont j'ai parlé. Ils déclarèrent alors qu'il y avait eu un léger fléchissement à la fin de 1929, mais que tout allait bien maintenant. Ils dirent que la récolte de 1929 était en entrepôt et que les conditions s'amélioreraient. Confieriez-vous vos affaires à un gérant général de cette trempe? Le feriez-vous?

Une VOIX: Non, ils ont tout pris.

Le très hon. M. BENNETT: Quelqu'un le ferait-il?

Une VOIX: Quelques-uns l'ont fait.

Le très hon. M. BENNETT: Et mes honorables amis d'en face disent: "Nous les aurons pour de bon; ils vont abandonner tout ce qu'ils avaient jusqu'ici. Nous allons demander la nomination d'un petit comité et tout marchera bien." Voilà toute l'affaire. Je veux faire connaître à la Chambre un relevé appuyé par des statistiques que j'ai en ma possession. Les honorables députés se rendent-ils compte que pendant cette période 104,556 personnes ont émigré de l'Europe centrale dans notre pays? Ces gens sont venus chez nous et ils sont aujourd'hui en grande partie à la charge des Canadiens. (*Exclamations.*) La plupart,—je ne dis pas tous,—sont à la charge du pays, à l'aide de nos taxes. Les hurlements que l'on entend dans certains milieux relativement aux mesures d'assistance directe proviennent de ce que le Gouvernement de 1929 et de la première partie de 1930 n'a pu prévoir ce qui arriverait. On a fait

venir ces gens, en nombre de plus en plus considérable, et il nous faut les nourrir. (*Exclamations.*) Et maintenant ils ont l'audace de se plaindre et de dire que nous ne les secourons pas assez rapidement ou que nous ne leur donnons pas suffisamment à manger.

Mlle MACPHAIL: N'ont-ils pas eu la coopération de l'opposition officielle d'alors?

Le très hon. M. BENNETT: Cela n'est pas absolument exact. Si l'honorable députée de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) veut bien prendre la peine de se renseigner, elle verra qu'elle fait erreur.

Mlle MACPHAIL: J'ai entendu ce qui s'est dit au cours de la discussion.

Le très hon. M. BENNETT: Mais l'honorable représentante n'a pas entendu cette déclaration de la part de l'opposition officielle; c'est tout ce que j'en puis dire.

Mlle MACPHAIL: Le très honorable ministre ne se rappelle-t-il pas le discours du général McRae?

Le très hon. M. BENNETT: Certainement, mais il ne s'agissait pas de l'opposition officielle. (*Protestations.*) Ne sait-on pas exactement qui est le chef de l'opposition officielle dans cette Chambre? J'admettrai que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) dispute ce titre à mon très honorable ami, mais dans le moment le chef officiel de l'opposition est le très honorable député de Prince-Albert (M. Mackenzie King) et non le député de Témiscouata.

J'irai plus loin. On s'est plaint de ce qu'a fait le Gouvernement actuel. Qu'a fait le Gouvernement? Je pose cette question à la Chambre et au pays tout entier. Si le Gouvernement actuel avait été moins résolu et moins ferme dans ce qu'il a fait, dans quelle situation se trouverait aujourd'hui le Canada? Le crédit de 20 millions de dollars a-t-il été voté pour rien? A-t-il été sagement dépensé? S'est-il trouvé un seul député pour laisser entendre qu'un seul dollar avait été dépensé pour des fins autres que les fins voulues? Quelqu'un a-t-il dit que cette somme n'avait pas été convenablement dépensée? Quel a été le résultat de ce crédit? Cette somme a permis à 248,000 personnes de trouver de l'emploi et de travailler pendant 4,857,000 journées de travail. D'aucuns partagent l'opinion de mes honorables amis d'en face et croient qu'en donnant de l'emploi et de l'assistance aux ouvriers nous devrions aussi leur fournir des gants de peau et des automobiles pour se rendre à leur travail. Tout ce que je puis dire, c'est que notre pays a le devoir de trouver un emploi pour ceux qui peuvent

travailler, mais ce devoir n'est pas ce que quelques députés voudraient faire croire à d'autres. Nous ne pouvons pas faire les deux à la fois et la population de notre pays doit en payer le coût. Nous devons imposer des taxes. Ces taxes doivent être payées et c'est la population du Canada qui les paiera. Puisque c'est le peuple qui doit payer les impôts pour ces fins, il est important que nous observions les règles de la plus stricte économie et des convenances dans l'administration. C'est ce qu'a fait le Gouvernement.

Relativement à une partie du sous-amendement de mon honorable ami d'Acadia (M. Gardiner) le très honorable chef de l'opposition a essayé de fendre les cheveux en quatre et de se disculper en disant que l'honorable député d'Acadia n'avait pas l'intention de critiquer les banques. Non, il a dit qu'il blâmait le Gouvernement. Examinons les termes du sous-amendement. Ecoutez bien ceci, monsieur l'Orateur:

a) Que nos banques négligeant ou étant incapables de fournir les prêts qui sont essentiels à nos fermiers pour leurs travaux du printemps, il faudrait absolument mettre à l'étude un système quelconque d'assistance fédérale, soit directement, soit par garantie donnée par les banques ou autrement;

Qu'on veuille bien noter l'expression: que nos banques négligeant ou étant incapables de fournir les prêts. Mon très honorable ami a dit que cette expression n'a pas le sens qu'elle paraît indiquer. Il peut probablement interpréter le langage de l'honorable député d'Acadia mieux que celui-ci ne peut interpréter le sien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, j'ai dit qu'elle avait exactement le sens qu'elle indique.

Le très hon. M. BENNETT: Il y est dit que les banques négligent de fournir du crédit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et aussi qu'elles en sont incapables.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, aussi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pourquoi mon très honorable ami ne l'a-t-il pas mentionné?

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai dit. J'ai cité les deux: "négligeant ou incapables". L'honorable député d'Acadia ne cherchait pas à ce moment-là, je pense, à obtenir du chef de l'opposition officielle l'interprétation de ses paroles très claires. Toutefois, s'il le voulait, nous avons maintenant une idée plus précise de la situation. Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons conclu avec les gouvernements provinciaux, il y a quelques semaines, un accord bien défini, clair et juste. Nous n'avons pas entendu jusqu'au moment de la récolte; non, pas du tout. Le ministre de l'Agriculture s'est rendu à Winnipeg où il a rencontré les premiers ministres des provinces. Un accord a été conclu que les premiers ministres ont jugé à propos de ne pas rendre public. Tout le monde comprendra pourquoi. Des secours sont accordés comme il convient, c'est-à-dire par ceux qui savent le mieux comment ils doivent être donnés et comment la distribution de la semence doit s'effectuer.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit tout ce que j'avais à dire à ce sujet. Bientôt la Chambre formera ses comités. Ces comités ont des pouvoirs en matière de commerce, d'agriculture, de relations industrielles, en vue de déterminer tout ce qu'il appartient de connaître pour pouvoir résoudre les problèmes qui se présentent à nous. Le Gouvernement ne cherche nullement à se soustraire à ses responsabilités. Il ne sollicite aucune indulgence, en ce qui concerne la critique de ses actes. Il comprend qu'il est arrivé au pouvoir à une époque très grave. Il s'acquittera de sa mission, au meilleur des connaissances des ministres, comme il sied à des Canadiens chargés d'administrer le bien de tous leurs concitoyens. Les insultes ne le feront pas dévier de sa route; ni le dénigrement, ni les faux exposés, d'où qu'ils viennent, ne l'effraieront; il continuera à s'acquitter de la mission que le peuple lui a confiée. S'il faut vérifier des faits, les comités permanents de la Chambre pourront toujours le faire. Mais le Gouvernement ne jouera jamais avec ses principes pour conserver le pouvoir. Non, si jamais la majorité de la Chambre juge à propos un jour de le renvoyer, il partira; mais il n'hésitera pas, il ne jouera pas avec les opinions des autres pour avoir leur appui et se maintenir au pouvoir.

M. JEAN-FRANCOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles s'adressent à l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) que je suis heureux de revoir parmi nous. Il a toujours fait preuve de brillantes qualités de tribun et j'espère qu'il aidera le Gouvernement à formuler un programme répondant aux pressants besoins de la nation. J'aime le très honorable premier ministre (M. Bennett) en tant qu'homme, je l'admire comme orateur, mais je regrette de ne pouvoir approuver sa politique. Comme tous les députés à votre gauche, monsieur l'Orateur, j'espérais une déclaration de principe de la part du chef du Gouvernement. Mais que nous a-t-il servi? Il nous a fait la leçon sur le jeu et la spéculation; c'est tout. Le très honorable premier ministre nous a traités comme des écoliers. Je lui rappelle que nous avons atteint l'âge adulte. Parfois le très honorable premier ministre plaisante sur

l'ignorance et le manque d'idées des jeunes députés. Il devrait reconnaître que notre groupe a plusieurs fois formulé des idées pratiques. Pour ma part, j'ai formulé une idée constructive quand j'ai parlé de la gare de Rivière-du-Loup; j'en ai présenté d'autres à trois ou quatre reprises différentes depuis le début de la session. Apparemment l'honorable député de Lévis (M. Fortin) ne les a pas comprises; le contraire m'eût étonné.

Je suis en faveur du sous-amendement proposé par le chef du groupe progressiste (M. Gardiner) pour le motif qu'il contient des propositions pratiques. Je suis toujours en faveur des mesures de ce genre. Je ne suis pas toujours d'accord avec mes honorables amis de cette extrémité de la Chambre, mais lorsqu'ils présentent des mesures d'un caractère aussi pratique que celles qu'expose le sous-amendement je suis heureux de les appuyer.

L'amendement proposé par mon très honorable chef contient le passage suivant:

La Chambre, tout en reconnaissant les conditions économiques graves qui sévissent dans le monde entier, regrette que le programme du gouvernement de Sa Majesté, a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse des agriculteurs, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable des intérêts agricoles, augmentant en conséquence le chômage et diminuant substantiellement les recettes nationales.

Cela est parfaitement vrai, monsieur l'Orateur. Au cours de la session spéciale de septembre dernier, un mois ou deux après que mon très honorable ami fut appelé au pouvoir, le nombre des chômeurs au Canada était, en chiffres ronds, de 100,000; l'autre jour, le ministre du Travail (M. Robertson) déclarait que ce nombre était actuellement de 260,000. En d'autres termes sous la courte et merveilleuse administration de mon très honorable ami, le nombre des chômeurs a augmenté de 160,000. Je regrette de dire que cela signifie une misère sérieuse pour un grand nombre de nos familles canadiennes. L'amendement continue:

La Chambre croit que les propositions soumises à la Conférence économique impériale, et la manière dont elles furent soumises et discutées par le premier ministre du Canada, furent responsables de l'impossibilité où la Conférence s'est trouvée d'accomplir sa fin à Londres, et que l'heureux développement des relations commerciales du Canada avec la Grande-Bretagne a subi un préjudice de ce fait.

Relativement à cet alinéa, j'entends qu'une très forte partie de notre excédent de blé n'est pas encore vendue. Récemment, le premier ministre répondant à un député qui avait critiqué une dépense de $25 remarqua que ce député n'était pas très intelligent. Apparemment, l'intelligence d'un député doit se mesurer à l'importance des chiffres qu'il discute et je suppose que la mention de milliards et de milliards de dollars doit passer pour une preuve irrécusable d'intelligence. Il pourrait être très intéressant de citer des statistiques considérables relativement aux dépenses pour gazoline et pour d'autres denrées, mais il ne faut pas oublier que l'essence fournit l'énergie motrice pour les tracteurs, et si le peuple a le moyen de s'acheter de l'essence, il n'a guère lieu de se plaindre du chômage. Je ne vis pas dans l'Ouest, mais cependant, malgré ce que la population de cette région peut souffrir, je sais que les gens de ma région, surtout ceux qui vivent de l'industrie du bois, traversent dans le moment une période difficile. La construction de gratte-ciel dans les villes fournit sans doute de l'ouvrage, mais elle aide bien peu au commerce du bois. Ces édifices sont pour la plupart construits de ciment, de fer, d'acier, de pierre et de briques. Mais dans les petites paroisses de campagne le bois constitue une dépense très importante dans le coût des améliorations aux magasins et aux maisons ou de la construction des granges. Mais, pendant plusieurs années du régime libéral, le peuple eut à écouter les doléances des honorables députés d'en face sur la ruine nationale. Dans ce temps-là la situation était de beaucoup meilleure qu'elle n'est présentement; était-ce dans le but d'obtenir le pouvoir que mes honorables amis manifestaient un tel pessimisme concernant l'avenir du pays? A cause de ce pessimisme exprimé par les honorables députés de la droite, beaucoup de gens vivant à la campagne n'ont pas voulu dépenser leur argent pour acheter du bois et se construire des maisons. Ils se disaient: "Le chef du parti conservateur est un grand financier et un homme d'affaires important et il doit s'y connaître au point de vue de l'avenir de ce pays. Nous ferons mieux d'épargner notre argent".

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il est très difficile à un honorable député de porter la parole pendant des murmures continuels comme nous en entendons maintenant des deux côtés de la Chambre. Je prie les honorables députés d'observer le règlement sous ce rapport.

M. POULIOT: Voilà pourquoi on n'a pas acheté de bois. Il en résulte que les cours de bois sont restées remplies et que le bois y est resté pendant plus d'une année. Les honorables membres de la droite en portent la responsabilité et ils le savent. Les conséquences sont sérieuses. Le bois invendu reste dans les cours; les chantiers chôment pendant l'hiver et les charpentiers et les ouvriers des petites paroisses s'en vont dans les villes, parce qu'ils ne peuvent pas trouver de l'ouvrage

dans les petits villages. C'est ce qui est arrivé et les honorables membres de la droite en sont responsables.

J'ai entendu le premier ministre déclarer: "Je n'ai jamais rien dit pour nuire à l'avenir de ce pays", et il fit la lecture de ce qu'il avait dit l'année dernière, en réponse au ministre des Finances de l'époque. C'est bel et bien de dire que la situation dans tout le pays est excellente, mais, l'autre jour, dans un journal tory, la *Montreal Gazette,* on signalait qu'au cours des derniers mois le chiffre des affaires au pays était tombé à quelque 600 millions.

J'aimerais à dire un mot au sujet des banques. Notre système bancaire est excellent, mais très souvent les commis et les employés des banques sont insuffisamment rémunérés. C'est une honte; quelques-uns de ces jeunes gens sont appelés à manipuler des milliers de dollars chaque jour et ne reçoivent pas un traitement proportionné à leurs services. Le ministre des Finances devrait voir les chefs de l'association des banquiers et essayer d'obtenir d'eux un relèvement des salaires de leurs employés.

Pendant la dernière campagne électorale, le Gouvernement a dit au peuple, au moins dans mon comté, que le gouvernement Mackenzie King avait trop fait pour l'Ouest. Cette assertion a été répétée à maintes reprises dans mon comté par les orateurs conservateurs; ils affirmaient que le gouvernement libéral était lié aux intérêts politiques de l'Ouest et que l'Est en souffrait.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dois ajouter que les députés de ce côté (*la gauche*) se sentent fiers d'appuyer leur chef. Nous sommes également disposés à donner notre appui aux mesures acceptables du Gouvernement, si le premier ministre essaie de faire autre chose que la leçon aux honorables députés de la Chambre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le sous-amendement de M. Gardiner, mis aux voix, n'est pas adopté.

ONT VOTE POUR:

Mlle Macphail.

MM.	MM.
Beaubien,	Buckley,
Bertrand,	Butcher,
Blair,	Campbell,
Bothwell,	Cardin,
Bouchard,	Carmichael,
Boucher,	Casgrain,
Bourassa,	Cayley,
Bradette,	Chevrier,
Brasset,	Coote,
Brown,	Denis,
Desrochers,	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Donnelly,	MacLean,
Dubois,	McIntosh,
Duff,	McKenzie, (Assiniboïa),
Dupuis,	McMillan (Huron-Sud),
Euler,	McPhee,
Factor,	Marcil,
Fafard,	Mercier (Laurier-Outremont),
Ferland,	Mercier (St-Henri),
Fiset (sir Eugène),	Motherwell,
Fournier,	Munn,
Gardiner,	Neill,
Garland (Bow River),	Parent,
Gershaw,	Perras,
Girouard,	Reid,
Gray,	Rhéaume,
Hanbury,	Robitaille,
Hanson (Skeena),	St-Père,
Heaps,	Séguin,
Heenan,	Speakman,
Howard,	Spencer,
Howden,	Taylor,
Hurtubise,	Thauvette,
Ilsley,	Totzke,
Irvine,	Vallance,
Jacobs,	Veniot,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),	Verville,
King,	Weir (Macdonald),
Lacroix,	Woodsworth.—82.
Lucas,	
Luchkovich,	
MacInnis,	

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Anderson (Toronto-High Park),	Geary,
Anderson (Halton),	Gobeil,
Arsenault,	Gordon,
Arthurs,	Hackett,
Baker,	Hanson (York-Sunbury),
Barber,	Harris,
Baribeau,	Hay,
Barrette,	Johnstone,
Beaubier,	Jones,
Belec,	Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Bell (Hamilton-Ouest),	Laflèche,
Bell (St-Jean-Albert),	Larue,
Bennett,	LaVergne,
Beynon,	Lawson,
Bowen,	Loucks,
Bowman,	Macdonald (King),
Burns,	Macdougall,
Bury,	MacLaren,
Cantley,	MacMillan (Saskatoon),
Casselman,	MacNicol,
Chaplin,	McDade,
Charters,	McGillis,
Cormier,	McGregor,
Cotnam,	McLure,
Cowan (Port-Arthur-Thunder Bay),	Manion,
Cowan (Long Lake),	Matthews,
Dickie,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Dorion,	Morand,
Duguay,	Mullins,
Dupré,	Myers,
Duranleau,	Nicholson,
Embury,	Peck,
Ernst,	Perley (Qu'Appelle),
Esling,	Perley (sir George),
Fortin,	Pettit,
Fraser (Caribou),	
Ganong,	

Pickel,	Sproule,
Plunkett,	Stanley,
Porteous,	Stewart (Leeds),
Price,	Stewart (Lethbridge),
Quinn,	Stirling,
Robinson,	Stitt (Nelson),
Rogers,	Stitt (Selkirk),
Rowe,	Sullivan,
Ryckman,	Sutherland,
Ryerson,	Swanton,
Sauvé,	Thompson (Simcoe-Est),
Shaver,	Thompson (Lanark),
Short,	Tummon,
Simpson (Algoma-Ouest),	Turnbull,
Smith (Victoria-Carleton),	Weese,
Smith (Cumberland),	Weir (Melfort),
Smoke,	White (London),
Spankie,	White (Mont-Royal),
Spence,	Willis,
Spotton,	Wilson,
	Wright.—113.

ONT PAIRE:

(La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Bell (St-Antoine),	Raymond,
Black (Halifax),	Dubuc,
Boyes,	Deslauriers,
Cahan,	Rinfret,
Gagnon,	Boulanger,
Edwards,	Elliott,
Garland (Carleton),	Goulet,
Gott,	Rutherford,
Guthrie,	Lapointe,
Laurin,	Fontaine,
Lennox,	Pouliot,
Macdonald (Cap-Breton-Sud),	Urquhart,
McGibbon,	Power,
Maloney,	Young,
Murphy,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Rhodes,	Ralston,
Ross,	Roberge,
Senn,	Sanderson,
Simpson (Simcoe-Nord),	Fraser (Northumberland),
Stevens,	Malcolm,
Stinson,	Hall,
Tétreault,	Dumaine.

M. BOYES: J'avais pairé avec l'honorable représentant de Sainte-Marie (M. Deslauriers). Autrement, j'aurais voté contre.

M. FONTAINE: J'avais pairé avec l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin). Sans cela, j'aurais voté pour.

M. BELL (Saint-Antoine): J'avais pairé avec l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond). Autrement, j'aurais voté contre.

M. LENNOX: J'avais pairé avec l'honorable représentant de Témiscouta (M. Pouliot). Autrement, j'aurais voté contre.

M. SANDERSON: J'avais pairé avec l'honorable représentant de Haldimnad (M. Senn). Autrement, j'aurais voté pour.

[M. Pouliot.]

M. MALONEY: J'avais pairé avec l'honorable député de Weyburn (M. Young). Sans cela, j'aurais voté contre.

M. MURPHY: J'avais pairé avec l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Charles Stewart). Autrement, j'aurais voté contre.

M. EDWARDS: J'avais pairé avec l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott). Autrement, j'aurais voté contre.

M. McGIBBON: J'avais pairé avec l'honorable député de Québec-Sud (Mr. Power). Autrement, j'aurais voté contre.

M. GOTT: J'avais pairé avec l'honorable représentant de Kent (Ont.) (M. Rutherford). Autrement, j'aurais voté contre.

M. HALL: J'avais pairé avec l'honorable représentant de Victoria (Ont.) (M. Stinson). Autrement, j'aurais voté pour.

M. TETRAULT: J'avais pairé avec l'honorable représentant de Bagot (M. Dumaine). Sans cela, j'aurais voté contre.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): J'avais pairé avec l'honorable député de Colchester (M. Urquhart). Sans cela, j'aurais voté contre.

L'hon. M. CAHAN: J'avais pairé avec l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret). Autrement, j'aurais voté contre.

M. SIMPSON (Simcoe-Nord): J'avais pairé avec l'honorable député de Northumberland (M. Fraser). Autrement, j'aurais voté contre.

M. GOULET: J'avais pairé avec l'honorable député de Carleton (M. Garland). Autrement, j'aurais voté pour.

M. l'ORATEUR: Je consulte maintenant la Chambre sur l'amendement.

M. CASGRAIN: Je vous prie, monsieur l'Orateur, de faire appeler les députés, car quelques-uns d'entre eux étaient peut-être absents au début du scrutin qui vient d'avoir lieu.

M. l'ORATEUR: Appelez les députés.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne faudrait pas poser de précédent à cet égard. Quand les portes de la Chambre sont fermées, elles le restent pendant tout le temps qu'on recueille les voix.

M. CASGRAIN: Il s'agit d'un autre vote. Quand les portes ont été fermées à huit heures et quart, les députés étaient ici pour le vote qu'on venait d'annoncer. Il est probable que certains sont arrivés au Parlement depuis, et ils ont le droit de participer au second vote.

Le très hon. M. BENNETT: La Chambre a été consultée sur les deux amendements. Il a été fait lecture du texte des amendements. On s'est prononcé sur le sous-amendement; il s'agit maintenant d'enregistrer notre décision sur l'amendement.

M. CASGRAIN: M. l'Orateur a décidé d'appeler les membres.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne le savais pas.

M. DUFF: Le règlement est clair en ce qui concerne la mise aux voix. Après le scrutin sur le sous-amendement, Votre Honneur est censé mettre aux voix l'amendement. Ensuite, Votre Honneur demande à ceux qui sont pour et contre de faire connaître leur attitude; si un nombre suffisant d'honorables députés se lèvent, vous devez sonner pour convoquer les députés au scrutin. Chaque scrutin est distinct; et Votre Honneur doit faire sonner pour rallier les membres.

M. LAVERGNE: Puis-je faire observer que personne ne s'est levé de l'autre côté de la Chambre?

M. l'ORATEUR: Il se peut que certains membres qui n'ont pas voulu voter sur le sous-amendement voudront le faire sur l'amendement et sur la motion principale. Je crois qu'en l'occurrence le plus juste sera de traiter chaque vote séparément.

L'amendement de M. Mackenzie King, mis aux voix, n'est pas adopté.

ONT VOTE POUR:

MM.

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Buckley,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Euler,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fournier,
Gershaw,
Girouard,
Gray,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Jacobs,
King,
Lacroix,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McIntosh,
McKenzie, (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Power,
Reid,
Rhéaume,
Robitaille,
St-Père,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young.—73.

ONT VOTE CONTRE:

MM.

Anderson (Toronto-High Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Bakers,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Bowman,
Burns,
Bury,
Cantley,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder Bay),
Cowan (Long Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Johnstone,
Jones,
Kenney (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
Lawson,
Loucks,
Lucas,
Macdonald (King),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Shaver,
Short,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke
Spankie,
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright.—116.

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant qu'on annonce le résultat du vote je désire attirer votre attention sur ce fait qu'il y a des membres en cette Chambre qui n'ont pas voté.

M. CASGRAIN: Nommez-les.

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): L'honorable député de Labelle (M. Bourassa), l'hon. député d'Acadia (M. Gardiner), l'hon. député de Comox-Alberni (M. Neill)...

M. l'ORATEUR: D'après le règlement, les honorables membres peuvent s'abstenir de voter s'ils le jugent à propos.

M. CASGRAIN: J'attirerai l'attention de Votre Honneur sur l'article 68, qui se lit ainsi:

Lorsqu'un membre des Communes qui a entendu mettre la question aux voix ne vote pas et que le fait est signalé à l'Orateur, ce dernier le met en demeure de dire comment il aurait voté et sa voix est inscrite conformément à sa déclaration.

Cela se trouve à la page 25 de *Beauchesne's Parlimentary Rules and Forms.*

M. l'ORATEUR: S'il décide ne ne pas voter, qu'arrive-t-il alors?

M. CASGRAIN: Nous devrions commencer par lui demander de voter, nous verrons ensuite.

M. GARDINER: Je soulève une question de règlement, monsieur l'Orateur, et je me permettrai d'attirer votre attention sur une décision de votre prédécesseur. Il a maintes fois décidé qu'un membre, même s'il a entendu la mise aux voix, n'est pas obligé de voter. A ma connaissance il n'y a pas de règle qui puisse forcer un membre à voter.

M. CASGRAIN: Je vous demande de rendre votre décision, monsieur l'Orateur. Il doit y avoir une raison qui motive l'existence de l'article 68 des Règles et formules à la page 25. Même si un autre Orateur a décidé différemment une fois ou deux, il n'y a pas lieu de toujours ignorer cette disposition. Je le répète, cet article a sa raison d'être; il fait partie des règles et usages qui gouvernent la Chambre. L'article 68, que j'ai cité, existe afin de permettre à la Chambre de savoir comment les membres individuellement ont voté sur une question. Je vous prie de nous faire connaître votre décision sur ce point, monsieur l'Orateur.

M. BOURASSA: Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, comme il est question des privilèges des membres de cette Chambre, et comme l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) a jugé à propos d'en faire une question d'interprétation de règlement, je vous rappellerai respectueusement que les règlements ont été interprétés par les Orateurs de la Chambre des communes, tant en Angleterre qu'ici, et que ces décisions sont consacrées par l'usage. Par exemple, le fait de pairer n'est pas reconnu par les règlements de la Chambre des communes pas plus en Angleterre qu'ici. Plusieurs fois, à ma connaissance, des membres se sont prévalus de leur droit et de leur privilège de ne pas voter du tout, lorsqu'ils ne voulaient pas voter pour ou contre une question mise aux voix, et cela me semble plus courageux que d'aller se cacher derrière un rideau. Je ne voterai pas, et il faudra avoir recours à une escouade de gendarmes pour me faire voter contre ma volonté et ma liberté.

[M. l'Orateur.]

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois que la différence entre le cas présent et ceux qui ont été mentionnés par mes honorables amis se trouve dans le fait qu'aujourd'hui on a attiré l'attention de l'Orateur avant que le résultat du vote fût annoncé. Les autres fois il en avait été question après l'annonce du résultat.

M. CASGRAIN: J'ai oublié de vous citer un autre paragraphe du *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*, également à la page 25, l'article 69 qui se lit ainsi:

Autrefois, on considérait le refus de voter comme un délit parlementaire grave, mais la Chambre anglaise modifia cette coutume en 1906 par l'adoption d'un règlement portant qu'un membre n'est pas tenu de voter. Ce règlement ne s'applique pas à la Chambre des communes du Canada. On n'a pas changé la pratique au pays, où tous les membres qui ont entendu la mise aux voix sont tenus de voter.

M. l'ORATEUR: L'article 68 se lit ainsi:

Lorsqu'un membre des Communes qui a entendu mettre la question aux voix ne vote pas et que ce fait est signalé à l'Orateur, ce dernier le met en demeure de dire comment il aurait voté et sa voix est inscrite conformément à sa déclaration.

Jusqu'à présent on n'a pas signalé à l'Orateur le fait qu'un membre n'avait pas voté.

Quelques MEMBRES: Oui.

M. l'ORATEUR: J'ai compris qu'il s'agissait plutôt d'une déclaration générale.

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): J'ai mentionné l'hon. député de Labelle, l'hon. député d'Acadia, l'hon. député de Comox-Alberni.

M. l'ORATEUR: Conformément au règlement de notre Chambre des communes canadienne, on a signalé spécifiquement le fait à l'Orateur que des honorables députés qui avaient entendu la mise aux voix n'ont pas voté, je leur demande maintenant de dire respectivement comment ils auraient voté.

Quelques MEMBRES: Respectez la décision de l'Orateur.

M. l'ORATEUR: On me fait remarquer que l'honorable député d'Acadia, après que la question eût été mise aux voix, n'a pas voté. Je l'invite à dire dans quel sens il aurait voté.

M. GARDINER: J'ai pairé avec l'honorable député de Battle River (M. Spencer).

L'hon. M. VENIOT: J'appelle l'attention de Votre Honneur sur le fait que les honorables membres dont les noms suivent se sont abstenus de voter bien qu'ils fussent présents, lorsque vous avez mis la question aux voix: l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine), l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), l'honorable député de Bow River (M. Garland), l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy), l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), l'honorable député de Macleod (M. Coote) et l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich). Je soumets respectueusement, monsieur l'Orateur, qu'ils devraient tous être invités à dire dans quel sens ils auraient voté.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Gloucester (M. Veniot) a appelé mon attention sur le fait que le représentant de Kindersley n'a pas voté, bien qu'il fût présent lorsque j'ai mis la question aux voix. J'invite l'honorable membre à se prononcer.

M. CARMICHAEL: J'ai pairé avec l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell).

M. CASGRAIN: De quel côté auriez-vous voté?

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Gloucester a signalé à mon attention le fait que les honorables représentants de Wetaskiwin, de Vègreville, de Macleod, de Bow River, de Rivière-de-la-Paix et de Grey-Sud-Est n'ont pas voté, bien qu'ils fussent présents, lorsque j'ai mis la question aux voix. J'invite les honorables membres ci-dessus nommés et qui n'ont pas pairé à se prononcer pour ou contre. Je commencerai par l'honorable représentant de Wetaskiwin (M. Irvine). J'inviterai ensuite l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich) à dire dans quel sens il aurait voté.

M. LUCHKOVICH: J'ai pairé avec l'honorable représentant de Wetaskiwin (M. Irvine).

M. IRVINE: Je n'ai pas pairé et je refuse de me prononcer.

M. l'ORATEUR: J'invite l'honorable député de Rivière-de-la-Paix, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est et l'honorable député de Macleod, qui étaient ici, lorsque la question fut mise aux voix et n'ont pas pairé, de dire comment ils auraient voté.

M. CAMPBELL: L'honorable député de Kindersley a déclaré que j'avais pairé avec lui; c'est exact.

M. DUFF: Si deux honorables députés sont à leurs sièges, ils ne peuvent pairer.

M. MALONEY: Ce vote est le couronnement d'un débat qui s'est prolongé durant quarante jours.

M. DUFF: Et quarante nuits.

M. MALONEY: Si certains honorables députés qui ont employé une bonne partie du temps de la Chambre jugent à propos de s'abstenir de voter et agissent comme si c'était une farce, ainsi qu'un bon nombre de représentants de ce côté-ci l'ont fait depuis le commencement du présent débat, j'estime que nous devrions fermer les yeux.

M. MERCIER (Saint-Henri): L'article de l'ouvrage de Beauchesne cité par mon honorable ami de Charlevoix-Saguenay est inscrit au règlement. Si nous ne respectons pas notre propre règlement, comment pouvons-nous espérer que le peuple Canadien respectera les lois que nous adoptons?

M. l'ORATEUR: L'Orateur a maintenant accompli son devoir à cet égard.

Le très hon. M. BENNETT: Jamais peut-être depuis que j'occupe un siège ici, on n'a soulevé un incident aussi grave. Des représentants du peuple ont ouvertement défié l'autorité du président de la Chambre Le cas échéant, la Chambre doit s'en tenir au règlement. Vous nommerez donc, monsieur l'Orateur, les députés qui font fi de votre autorité. Le sergent d'armes touchera chacun d'eux à l'épaule et ils devront sortir de la salle des délibérations. Au cours de la dernière Conférence impériale, le premier ministre du Royaume-Uni a dû s'absenter des séances et se rendre à la Chambre des communes afin de proposer la suspension d'un député appartenant à son propre parti; de fait, certaines questions sont au-dessus des partis et l'observance du règlement constitue l'une de ces questions. Il n'y a pas possibilité d'avoir une Chambre des communes digne de ce nom ni de maintenir ses traditions, si nous tenons compte d'autres considérations que du bien-être de la Chambre et de l'autorité conférée au règlement afin de régler notre conduite en l'occurrence. J'en appelle à la loyauté de la députation. Ils savaient très bien que deux députés qui sont à leurs sièges ne peuvent pairer. L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) est un vieux parlementaire que nous estimons et au fait de la procédure comme peu de députés le sont.

Au nom des nobles traditions de la Chambre des communes et de sa bonne renommée j'invite les honorables députés intéressés à ne pas ignorer de cette façon flagrante les règles et la procédure reconnue de la Chambre des communes.

M. BOURASSA: Cette demande de la part du premier ministre m'autorise, à titre de privilège, à expliquer froidement mais avec fermeté la raison de mon attitude.

Quelques MEMBRES: Non, non.

M. BOURASSA: Oui, il s'agit d'une question de privilège.

Quelques MEMBRES: Non.

M. BOURASSA: Il peut arriver à n'importe quel député à la Chambre de se trouver dans une situation analogue, un de ces jours. Je rappellerai à mes honorables amis l'ancien adage qui dit qu'en attentant à la liberté d'un seul on attente à celle de tout le monde.

Un MEMBRE: Retirez-vous!

M. BOURASSA: Monsieur l'Orateur, depuis que je fais partie de la Chambre, j'ai été moi-même témoin de deux circonstances au moins où des députés ont refusé de voter. . .

Quelques MEMBRES: Non.

M. BOURASSA: Oui. La chose a été signalée à M. l'Orateur qui a déclaré que, malgré l'existence du règlement, aucune sanction n'avait été imposée et que partant, on ne saurait en exiger l'application. J'en viens donc à la conclusion que les honorables députés estiment que c'est là un des articles du règlement que l'on n'observe pas rigoureusement. Si je n'avais pas été témoin de l'incident, j'aurais agi dans le cas présent comme je l'ai fait dans d'autres circonstances; je me serais retiré dans le couloir. Je ne l'aurais pas fait, cependant, pour éviter le vote, car lorsque j'ai pris la parole après que le chef de l'opposition eut proposé son amendement, j'ai donné les raisons pour lesquelles je ne pouvais appuyer ou combattre un amendement de cette nature. J'ai exposé mes raisons avec précision et en agissant comme je l'ai fait ce soir, j'ai fait ce que j'ai vu faire dans cette enceinte au cours de la session de 1926. Je ne nommerai personne, mais il y a ici ce soir des honorables députés qui, en cette circonstance, ont fait précisément ce que nous faisons dans le moment. On fit observer à votre prédécesseur, monsieur l'Orateur, que certains députés s'étaient abstenus de voter et il fit la déclaration dont je viens de parler. D'aucuns parmi les honorables députés peuvent ne pas l'avoir entendue, mais je suis certain de l'avoir entendue moi-même. J'ai été étonné de sa décision et c'est pour cette raison que le lendemain, je suis allé le voir à son bureau pour discuter la chose avec lui. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. BOURASSA: Il me dit qu'il s'agissait d'un de ces articles du règlement que l'on n'appliquait pas rigoureusement. Sans cela, je n'aurais pas pris l'attitude que j'ai prise ce soir. Je crois que, règle générale, je me suis toujours conformé à tous les articles du règlement que l'on a appliqués.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. BOURASSA: S'il vous plaît, monsieur l'Orateur, j'ai le droit de m'adresser à vous. Si M. l'Orateur nous dit qu'il ne juge pas. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Je prierais l'honorable député de Labelle de ne pas insister. Si des honorables députés mettent l'Orateur dans l'obligation de les rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal, je suis tenu de le faire, quelque désagréable que ce soit pour moi. D'après le règlement, lorsqu'un député est nommé, il lui est loisible de s'expliquer. J'aime à croire que les honorables députés qui se sont abstenus de voter consentiront à dire maintenant à l'Orateur de quel côté ils votent plutôt que d'obliger la Chambre à agir conformément au règlement. Si les honorables députés persistent à s'abstenir de voter et à ne pas annoncer dans quel sens ils voteraient, force me sera de conclure que ces honorables membres violent le règlement. S'ils persistent dans cette attitude, il ne me reste qu'à les nommer, avec les conséquences que comporte le règlement de la Chambre.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, je demande la parole sur la question de règlement. Je suis un de ceux. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. WOODSWORTH: La question de règlement se pose.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Wodsworth) dit qu'il prend la parole sur une question de règlement. Il lui sera donné de faire valoir son objection.

M. WOODSWORTH: Dans le cas présent je me suis prononcé, mais je crois qu'en des circonstances antérieures l'Orateur a décidé. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. WOODSWORTH: Je crois qu'en des circonstances antérieures l'Orateur a statué dans le sens indiqué par l'honorable député de Labelle. Dans le passé, il est arrivé que certains honorables députés ont profité de sa décision pour s'abstenir de voter. Cela étant, je suis d'avis que M. l'Orateur devrait tenir

compte du précédent créé par son prédécesseur avant de sévir contre les honorables députés et de les rappeler formellement à l'ordre. Il arrive souvent que certaines de nos lois ne sont plus appliquées, et cela semble vrai dans ce cas-ci.

Des VOIX: A l'ordre!

M. WOODSWORTH: C'est une question de règlement.

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'a pas soulevé de question de règlement, si je comprends bien.

M. WOODSWORTH: Je prétends, monsieur l'Orateur, que votre décision relativement à la règle qui a été portée à votre attention relève du règlement. Je crois que l'interprétation que lui ont donnée les anciens Orateurs devrait avoir quelque poids aussi bien que la lettre de la loi. Il faut en prendre note.

M. GARDINER: Monsieur l'Orateur, je me lève à propos d'une question de privilège. Sous le règne de votre prédécesseur, je me rappelle que, en deux occasions, comme l'a dit l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), les membres présents se sont abstenus de voter, et Son Honneur a décidé qu'ils n'étaient pas obligés de se prononcer, s'ils ne le voulaient pas. Et c'est alors que les membres de mon groupe ont refusé de voter sur l'amendement dont la Chambre était saisie. Ce soir, se basant sur cette décision, comme l'amendement n'intéressait pas ces membres, ils n'ont voté ni pour ni contre. Monsieur l'Orateur, avant que vous eussiez mis l'amendement aux voix, nous aurions pu le retirer si nous n'avions pas voulu nous prononcer, mais, forts de la décision que j'ai mentionnée, nous sommes restés ici en nous abstenant de voter. Nous ne désirons pas violer le règlement, loin de là, mais vu le malentendu qui a résulté de la décision de l'ancien Orateur, je crois que notre refus de voter en cette circonstance pourrait être fort bien ignoré. Et, si vous rendez pour l'avenir une décision en sens contraire, nous saurons comment agir.

M. l'ORATEUR: On ne m'a encore montré la décision dont on a parlé. Je me rappelle que l'on m'a fait observer, à la dernière session, qu'un membre n'avait pas voté, mais c'était après que le scrutin eût été pris. C'est la première fois, à ma connaissance, que le règlement ait été invoqué au moment voulu.

M. NEILL: Monsieur l'Orateur, je me rappelle cette occasion qu'a mentionnée l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner). (*Exclamations.*) Un moment, s'il vous plaît. Me permettra-t-on de faire une suggestion qui dénouerait la situation et nous empêcherait, peut-être de paraître ridicules? Suivons la coutume de la législature de la Colombie-Anglaise. A cette assemblée législative, si un représentant ne vote pas, il est censé s'être prononcé affirmativement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme tous le savent, Son Honneur l'Orateur, a, en plus de tous ses autres devoirs, celui d'appliquer le règlement de cette Chambre, et il compte sur l'appui de tous les membres. Je désire en cette circonstance approuver très fortement Votre Honneur au sujet de toute décision tendant à appliquer le règlement imprimé de la Chambre. Cependant, qu'il me soit permis de faire observer que quelques membres ont une fausse impression touchant le règlement, à cause de la coutume suivie, selon eux, au cours de législatures antérieures. Nous sommes au début d'une nouvelle législature, et, pour cette raison, en dépit de tout ce qui s'est fait dans le passé, nous devrions adopter une juste ligne de conduite. Il est donc de la plus haute importance que la décision de Son Honneur l'Orateur, si elle est motivée, soit maintenue aujourd'hui. Si les honorables députés sont prêts à dire qu'en toute conscience ils se croyaient autorisés à ne pas se prononcer en cette occasion, je veux bien, quant à moi, que nous respections leur volonté, mais c'est tout différent pour l'avenir. Ce serait erreur de nous laisser régir par des exceptions que certains représentants, malheureusement, ont tendance à imposer plus souvent que le règlement. C'est un avantage pour la Chambre et le pays de connaître l'opinion des membres lorsqu'une question est mise aux voix, et les votes devraient être enregistrés. Si un membre refuse de se prononcer, c'est son privilège de s'absenter et d'en subir les conséquences. Cependant, si un député est présent, il doit voter. Je veux que vous appliquiez cet article du règlement, monsieur l'Orateur, mais si les honorables députés déclarent qu'ils ne se seraient pas trouvés à la Chambre s'ils avaient su que leur présence entraînait l'obligation de voter, j'espère que Votre Honneur passera outre, pour cette fois, et que vous ne vous croirez pas obligé de les nommer.

Le très hon. M. BENNETT: Je comptais bien que le très honorable chef de l'opposition prendrait l'attitude qu'il vient de définir et qui concorde parfaitement avec la direction que lui et moi devons au Parlement. L'article 286 du règlement indique la conséquence du rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal qui implique le devoir très désagréable pour le leader de la Chambre, quel qu'il soit, de proposer la suspension dudit député. Depuis le commencement de cet incident je cherche la solution juste pour tous.

Je n'approuve pas entièrement tout ce qu'a dit le très honorable chef de l'opposition mais je crois que nous devrions accepter une partie de sa suggestion. Comme l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) et d'autres ont déclaré que sans une décision antérieure, ils se seraient absentés pour le vote, la Chambre devrait à l'unanimité consentir à ce que Votre Honneur leur permette de se retirer. Nous nous rendrions dans une certaine mesure à l'avis exprimé par le très honorable chef de l'opposition.

M. DUFF: Quelques-uns d'entre eux ont dit qu'ils avaient pairé.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, mais, on l'a fait remarquer, deux députés présents ne peuvent pairer.

M. DUFF: Assurément.

Le très hon. M. BENNETT: Cela a pu se faire dans l'excitation du moment.

M. CASGRAIN: Ils voulaient se protéger.

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que la Chambre devrait, à l'unanimité, permettre à ces honorables députés de quitter la salle. Mon très honorable ami est aussi attaché que moi et tous les autres honorables députés, à l'observance du règlement, et s'il croit que ma proposition assure suffisamment le respect des droits et des privilèges de la Chambre, je crois que ce serait une solution.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

Le très hon. M. BENNETT: Alors, monsieur l'Orateur, je propose que, avec l'assentiment unanime de la Chambre, il soit permis aux honorables députés qui se sont abstenus de voter, de sortir de la salle avant la proclamation du vote.

M. POWER: Pourvu que cela ne soit pas considéré comme un précédent.

Le très hon. M. BENNETT: Je remercie l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) pour sa précision. Je dis, avec le très honorable chef de l'opposition, que à l'avenir il faut prendre le règlement tel qu'il est, et l'observer tel qu'il doit l'être. Je crois, d'autre part, que l'un des cas invoqués présentait cette différence, à savoir, que l'abstention n'avait été signalée à l'Orateur qu'après la proclamation du vote.

M. BOURASSA: Pas le premier cas.

M. l'ORATEUR: Bien que les honorables députés se soient abstenus après que la question eût été mise aux voix j'ai hésité à leur signaler leur infraction et à les rappeler à l'ordre personnellement à cause des conséquences sérieuses qui s'ensuivent. Quelques-uns de ces honorables députés ont expliqué qu'une décision antérieure les a induits à croire qu'en s'abstenant, tout en étant présents, ils n'enfreignaient pas le règlement, sans quoi ils se fussent absentés durant le vote. Le très honorable chef de l'opposition et le très honorable premier ministre s'accordent pour proposer que l'occasion leur soit maintenant donnée de se retirer s'ils ne veulent pas voter et je crois que l'avis est bon.

Et les députés en question s'étant retirés.

M. l'ORATEUR: Je déclare que l'amendement n'est pas adopté. Ont voté pour: 76; ont voté contre: 116.

ONT PAIRE:

(La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Bell (St-Antoine),	Raymond,
Black (Halifax),	Dubuc,
Boyes,	Deslauriers,
Cahan,	Rinfret,
Edwards,	Elliott,
Gagnon,	Boulanger,
Garland (Carleton),	Goulet,
Gott,	Rutherford,
Guthrie,	Lapointe,
Hackett,	Perras,
Laurin,	Fontaine,
Lennox,	Pouliot,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),	Urquhart,
Rhodes,	Ralston,
Ross,	Roberge,
Senn,	Sanderson,
Simpson (Simcoe-Nord),	Fraser (Northumberland),
Spotton,	Hepburn,
Stevens,	Malcolm,
Stinson,	Hall,
Tétreault,	Dumaine.

M. SIMPSON (Simcoe-Ouest): J'avais pairé avec l'honorable député de Northumberland (M. Fraser). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): J'avais pairé avec l'honorable député de Colchester (M. Urquhart). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. BELL (Saint-Antoine): J'avais pairé avec l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. GOULET: J'avais pairé avec l'honorable député de Carleton (M. Garland). Sans quoi, j'aurais voté pour.

M. GOTT: J'avais pairé avec l'honorable député de Kent, Ont., (M. Rutherford). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. BOYES: J'avais pairé avec l'honorable député de Sainte-Marie (M. Deslauriers). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. HALL: J'avais pairé avec l'honorable député de Victoria (M. Stinson). Sans quoi, j'aurais voté pour.

M. SANDERSON: J'avais pairé avec l'honorable député d'Haldimand (M. Senn). Sans quoi, j'aurais voté pour.

M. PERRAS: J'avais pairé avec l'honorable député de Stanstead (M. Hackett). Sans quoi, j'aurais voté pour.

M. l'ORATEUR: Je mets maintenant aux voix la motion principale.

M. ALFRED SPEAKMAN (Red Deer): Monsieur l'Orateur, avant de prendre le vote, contrairement à mon habitude et à mon désir, je veux parler pour la seconde fois sur la question à l'étude. Vu certaines déclarations qui ont été faites, et vu l'attitude du premier ministre, je crois de mon devoir de faire quelques commentaires et une brève déclaration. Le vote sur l'amendement ayant été pris, je rappellerai à la Chambre que le règlement me permet de discuter la motion principale.

J'ai raison de dire, je pense, que certaines des déclarations du premier ministre, concernant l'extrême-gauche, sont plutôt injustifiables et que son attitude vis-à-vis de nous est délibérément insultante pour le moins. Je ne critiquerai pas les déclarations du premier ministre concernant le chef de l'opposition. Je ne m'occupe aucunement et ne m'occuperai pas des animosités politiques. Toutefois, je rappellerai à la Chambre que durant ce débat tous les membres de notre groupe se sont abstenus de faire des reproches. Ils se sont montrés indépendants. Ils ont exposé la situation telle qu'elle existe à leur point de vue; ils ont offert des suggestions tendant à améliorer la situation et, aujourd'hui,—je regrette de le dire,—quand enfin le premier ministre prend part à la discussion, il nous rejette à la figure notre offre de coopérer avec lui. Il refuse l'aide que nous devons lui donner pour mettre fin à la situation actuelle, et il prétend que nous exagérons, que nous faussons les faits, que nous mettons en danger plutôt que d'améliorer l'avenir du pays. Il critique nos déclarations sur les conditions qui existent et que nous connaissons très bien, et nous accuse non seulement d'exagérer mais de créer une mauvaise impression dans le pays et dans le monde entier, à cause de la position que nous occupons et non à cause du sens commun, de la véracité et de l'exactitude de nos paroles.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je me demande quel adoucissement on a pu apporter aux gens de ce pays qui attendent l'aide de notre Parlement, quoi qu'en dise le premier ministre. Ces gens souffrent et je me demande ce qu'ils vont penser d'entendre dire aujourd'hui que, sauf dans les endroits où la récolte a manqué, tous les cultivateurs qui ne sont pas présentement heureux et prospères sont ceux qui se sont livrés à une spéculation éhontée.

Le très hon. M. BENNETT: Si l'honorable député parle de ce que j'ai dit cet après-midi, je prétends qu'il me cite à tort.

M. SPEAKMAN: J'ai parlé d'après mon souvenir, et j'accepte la rectification avec plaisir, mais c'est là ce que j'ai conclu des remarques du premier ministre. Si l'interprétation est fausse, je retire la remarque avec grand plaisir. Je vais m'exprimer avec tout le soin possible. Mon honorable ami sait qu'il ne m'arrive pas souvent de faire des déclarations non fondées. J'ai bien entendu le premier ministre dire que, si on laisse de côté les résultats de la spéculation, en donnant à ce mot son sens le plus large, les cultivateurs qui n'ont pas eu à souffrir plusieurs fois de la faillite de la récolte, sont aujourd'hui, comme classe, prospères et dans une situation heureuse. Je crois ne faire aucune injustice au premier ministre en citant à peu près ses propres paroles.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne parlerai d'aucun autre cas particulier. Je suis de l'avis du premier ministre et je crois que l'on peut toujours exposer un cas particulier qui constitue une exception à la règle générale et que l'on peut interpréter à son gré. On peut signaler des cas de grande misère pendant une période de prospérité générale. On peut encore trouver certains cas d'abondance relative dans des temps de disette générale, et tout cela ne prouverait rien. Je tiens à dire, cependant, en invoquant ma profonde connaissance de la partie de l'Alberta où j'ai demeuré pendant quarante ans, que d'une manière générale la grande majorité des citoyens ne s'y trouvent pas actuellement dans les conditions de confort, de bonheur ou d'abondance et que le nombre n'est pas considérable de ceux qui se sont adonnés à la spéculation, même dans le sens le plus large de ce mot. Ce sont des hommes qui ont travaillé et qui peinent encore aujourd'hui, des hommes qui ont fait de leur mieux, mais qui, par suite de conditions que nous connaissons, par suite des bas prix qui n'ont pas rapporté même le coût de production l'an dernier ou au cours des dernières années, ne disposent pas actuellement des fonds nécessaires pour continuer les travaux sur leurs fermes.

Qu'il me soit permis d'ajouter, monsieur l'Orateur, que lorsque j'ai entendu le premier ministre parler de la prodigieuse prospérité que l'on avait connue dans ces provinces au cours des trois dernières années, je me suis demandé s'il s'agissait bien des mêmes trois

provinces dont j'avais entendu dire, il y a quelques mois à peine, qu'elles se trouvaient dans une grande misère par suite de la mauvaise administration des dix années précédentes. Les conditions n'ont pas changé, si ce n'est qu'elles ont empiré, non par suite d'une erreur du Gouvernement, mais par suite de l'action des forces de la nature et de la baisse continuelle des prix.

J'ai exposé à maintes reprises des faits que je sais être exacts. J'ai manifesté le désappointement,—je ne dirai pas le regret,—que j'ai connu lorsque l'on a refusé l'offre faite de bonne foi par des membres de cette Chambre qui voulaient coopérer et aider plutôt que proférer des menaces de partisans. Nous le regrettons parce que nous avions l'intention de nous conduire pendant la présente session de manière à démontrer que nous mettions la prospérité de notre pays au-dessus des luttes de partis et nous espérions que cette attitude serait générale, du moins pendant la présente session. Si l'on ne prend pas cette attitude, il me semble qu'il ne reste pas grand'chose à espérer. Si l'on nous dit que personne n'est dans le besoin, dans ce cas, de l'avis du Gouvernement, aucune mesure n'est nécessaire pour alléger la souffrance, et, s'il en est ainsi, comment dois-je interpréter le discours du trône? Il mérite aujourd'hui le qualificatif que je n'ai pas voulu lui donner il y a cinq semaines: un réceptacle d'affirmations creuses et sans consistance. J'ai voté contre l'amendement parce que j'ai cru qu'il n'était d'aucune utilité pour la population de ma région ou du Canada, et je dois rester à mon poste et voter contre la motion demandant une adresse en réponse au discours du trône parce que je n'éprouve aucun sentiment de gratitude ou que je n'ai aucun espoir quand je lis le discours lui-même ou quand j'écoute les discours que l'on fait à ce sujet.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler de nouveau sur la question que l'on discute actuellement, mais je sens qu'il est de mon devoir de le faire à la suite des déclarations qu'a faites cet après-midi le très honorable premier ministre. Il suffit de nous reporter à environ douze mois en arrière, alors que le premier ministre actuel était chef de l'opposition et que ceux qui adhèrent aujourd'hui à son programme s'opposaient aux mesures du gouvernement libéral d'alors, pour nous rappeler les discussions qui se sont faites autour de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides dans le but de faire connaître au gouvernement d'alors la misère qui sévissait dans plusieurs endroits du Canada. Il est étonnant de constater que les conditions qui existaient lorsqu'un parti était dans l'opposition changent soudainement et sans raison justifiée, dès que ce parti arrive au pouvoir et assume la responsabilité de gouverner le pays.

Lorsqu'il a parlé cet après-midi, le premier ministre a adressé quelques-unes de ses remarques à cette partie-ci de la Chambre. Voici ce qu'il a dit: "La peinture exagérée que l'on a faite des conditions qui existent dans l'Ouest n'est vraie d'aucune manière et dans aucun sens". Je ne sais pas à quelle source le premier ministre puise ses renseignements, à moins que ce ne soit du secrétaire de l'Association des banques. S'il croit que ces renseignements sont exacts, je comprends alors l'attitude qu'il a prise cet après-midi. J'affirme, sans craindre que l'on puisse me contredire, que ceux qui ont eu l'avantage de parcourir l'Ouest et de rencontrer ses cultivateurs doivent connaître ce qui s'y passe mieux que ceux qui n'ont pas eu le même avantage. Il est regrettable que d'importants ou soi-disant importants personnages de l'Est semblent puiser leurs renseignements sur l'Ouest dans des endroits comme le vestibule de l'hôtel Palliser, à Calgary. Il semble qu'on ne leur donne pas l'occasion de se mêler aux habitants de la région et de se rendre compte au juste de leur situation. C'est pour cela que peut-être on peut excuser quelques-unes de leurs déclarations irréfléchies; ils se croient probablement bien renseignés.

J'ai fait une déclaration, hier, que je tiens à discuter pendant quelques instants. J'ai dit ceci:

> Monsieur l'Orateur, je dirai aussi qu'à mon sens, si les cultivateurs de l'Ouest étaient forcés de liquider leur actif, 80 p. 100 d'entre eux seraient insolvables, malgré tout ce qu'a dit mon bon ami de Marquette (M. Mullins).

Je crois que c'est la vérité, mais j'ai fait ensuite cette réserve:

> Si les prix se relèvent, peut-être pourront-ils s'en sauver, mais s'ils restent ce qu'ils sont pendant encore douze mois, alors je dirai au cultivateur de l'Ouest qu'il ne lui reste plus qu'à se déclarer en faillite.

Cette déclaration est très sincère et je n'apprécie guère la façon dont le premier ministre en doute.

Le premier ministre a signalé à la Chambre, cet après-midi, la richesse énorme produite par le cultivateur de l'Ouest. Il a dit que depuis trois ans ce surcroît de richesse a atteint $1,900,000, sans compter la production minérale qui a augmenté de 100 millions, ce qui fait un total de deux milliards. "Où cette richesse est-elle allée?" demande-t-il. Cette richesse, dans le cas du cultivateur qui l'a réellement créée, n'a point servi à acheter d'automobiles de luxe. Pour moi, personne ne mérite mieux une automobile que le cultivateur, lui qui se trouve à dix, vingt, trente ou quarante milles

de la ville. Je sais ce que vaut une automobile pour le fermier et je dis que s'il me fallait faire de la culture loin de la ville et ne pas pouvoir me payer seulement une vieille "Lizzie", je n'y resterais pas longtemps. L'automobile est devenue une nécessité à la campagne. Le cultivateur en apprécie la commodité, et puisque c'est lui qui crée cette nouvelle richesse, il ne sied guère au premier ministre de lui reprocher de gaspiller son argent en automobiles.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai jamais dit qu'il gaspillait ses richesses, pas plus que je ne l'ai laissé entendre. J'ai simplement dit que des gens qui possèdent 300 millions de dollars d'automobiles ne sont pas pauvres.

M. GARDINER: J'accepte la mise au point et je retire avec plaisir ce que j'ai dit à cet égard.

Le premier ministre a dit aussi, je crois, pas cet après-midi mais au début de la session, qu'il se demandait pourquoi le cultivateur de l'Ouest, après avoir créé autant de richesse, n'a pas économisé. Si le premier ministre avait l'occasion d'aller entreprendre la culture sur un homestead dans l'Ouest et de passer à travers toutes les tribulations et les difficultés que cela entraîne, je suis certain qu'il ne poserait pas une question aussi ridicule. La mise en valeur de l'Ouest ne date que d'environ vingt-cinq ans. Avant cela il n'y avait de colonisée qu'une petite lisière de terrain le long de la voie principale du chemin de fer Pacifique-Canadien, aussi le long de la ligne de Régina à Prince-Albert et de celle de Calgary à Edmonton, de sorte que c'est pour ainsi dire une région nouvelle. En réalité, elle se développe de jour en jour.

Quelle est la position de l'homme qui va s'établir sur les nouvelles terres de l'Ouest canadien? Il espère s'y créer un foyer pour lui et sa famille. Certes nous avons eu quelques spéculateurs, mais le but essentiel de celui qui va s'établir sur un homestead ou qui va là-bas défricher une nouvelle terre est de se créer un foyer. Durant les premières années, les gens ne dépensent guère. Je sais quel genre d'existence certains d'entre eux ont mené pour mettre leur propriété en valeur. Je connais leurs aspirations et je sais qu'aussitôt gagné l'argent servait à développer l'entreprise, soit à défricher, soit à enlever les broussailles, soit à clôturer ou encore à agrandir les bâtiments. Pourquoi? Parce que le seul argent qu'ils avaient pour développer leur entreprise était celui qu'ils retiraient. Voilà l'esprit de l'Ouest. Nous ne sommes pas encore assez vieux là-bas pour avoir accumuler des richesses. Aussi quand les cultivateurs ont une bonne année, si, après avoir soldé en tout ou en partie leurs comptes, il leur reste un peu d'argent, cet argent est engagé de nouveau dans l'entreprise pour la développer. S'il en eût été autrement, l'Ouest canadien n'aurait pas atteint la moitié du progrès auquel il est parvenu et la demande dans l'Ouest pour les produits fabriqués dans l'Est ne serait pas plus de 50 p. 100 de ce qu'elle a été dans le passé.

Voyons où cette grande richesse est allée. Je suis prêt à reconnaître que nous pouvons traverser l'Ouest canadien et trouver, c'est possible, quelques cultivateurs qui ont un dépôt en banque. Le premier ministre a déclaré, cet après-midi, qu'il y en avait des milliers et des milliers dans cette catégorie. Dans l'Alberta, nous avons environ 90,000 cultivateurs; nous en avons davantage dans la Saskatchewan, mais pas tout à fait autant au Manitoba; mais si nous supposons que 25 p. 100 de ces cultivateurs ont de l'argent en banque, cela ne veut pas dire que la situation est ce qu'elle devrait être. Toutefois, je ne suis pas trop certain que 25 p. 100 de ces gens aient un compte de banque. Où est donc rendue cette grande richesse? Je vais m'efforcer de l'apprendre à la Chambre. Cette richesse a été appliquée au maintien d'un système d'endettement. Nous avons aujourd'hui ce que nous pourrions appeler un système d'endettement. Quand j'aurai plus de temps, plus tard, je me propose de discuter cette question; mais pour le moment je ne désire qu'en faire une simple mention. Ce système est celui qui comporte, que nous le voulions ou non, la création de dettes que nous ne pouvons pas prévenir. La grosse proportion des produits des fermes de l'Ouest a été appliquée au maintien de ce système d'endettement au lieu d'être appliquée au soutien des fermiers et de leurs familles. Une autre bonne partie a été absorbée par les taux élevés d'intérêt. Lorsque vous demandez aux cultivateurs de payer 8, 9 ou 10 p. 100 pour des prêts à long terme, et comme les profits sur la ferme ne sont jamais considérables, vous devez comprendre que même si l'année a été bonne, cela veut dire bien peu de chose aux yeux du cultivateur qui est passablement endetté. Une autre bonne partie est aussi appliquée au paiement des intérêts de banque, non au taux légal établi par la loi des banques, mais au taux de 8, 9 ou 10 p. 100 et même quelquefois davantage. Puis-je signaler à l'attention du premier ministre le fait que les banquiers du Canada sont ceux qui violent le plus les lois du Canada? Ils violent la loi plus souvent et avec plus d'impunité que les hommes de toute autre classe. Si le premier ministre désire faire quelque chose qui en vaille la peine pour le Canada, je lui conseillerais d'in-

sérer dans la loi des banques une disposition imposant des sanctions pénales à l'article concernant le taux de l'intérêt. Jusqu'ici les banquiers sont ceux qui violent le plus la loi; ils la violent avec impunité délibérément, mais cela ne les excuse pas. Lorsqu'un cultivateur se présente à la banque et désire obtenir des avances pour les travaux du printemps, monsieur le banquier lui passe un billet portant intérêt à 8, 9 ou 10 p. 100 et quelquefois plus. C'est là où va une proportion sensible de cette grande richesse nouvelle créée par le cultivateur.

Venons-en aux villes par exemple,—cette charmante ville où demeure le premier ministre, l'une des plus belles dans l'Ouest canadien. Voyez ces palais, ces maisons magnifiques qui se trouvent un peu partout dans la ville de Calgary, quand on a l'occasion de faire une petite promenade par la ville. On peut dire la même chose d'Edmonton, de Saskatoon et de toutes les villes de l'Ouest. Comment le premier ministre s'imagine-t-il que ces magnifiques édifices ont été construits? D'où vient l'argent pour édifier ces belles villes? D'où vient l'argent pour maintenir les institutions et les administrations municipales de ces grandes villes? Il provient de la richesse créée par le peuple de ces provinces de l'Ouest, et non pas d'ailleurs. Il est vrai que d'abord il a fallu emprunter pour la construction de ces édifices, mais tous les frais d'intérêt, toutes les taxes, toutes les améliorations et tout ce qui s'y rapporte est payé par la véritable richesse produite dans l'Ouest du Canada. Voilà où va la plus forte partie de cette richesse qui est le fruit du travail des cultivateurs. Puisqu'il en est ainsi, le premier ministre doit commencer à se rendre compte que quelques-unes de ses remarques cet après-midi, ont été pour le moins mal inspirées. J'espère qu'il le comprendra. Mais je ne dis ceci qu'en passant.

Le premier ministre nous dit aussi qu'une des grandes difficultés dans l'Ouest doit être imputée à la spéculation. Je ne suis pas du tout en faveur de la spéculation; à la vérité, j'y suis fortement opposé parce que les manipulations financières ne produisent aucune richesse nouvelle. Mais le premier ministre insinue que les cultivateurs de l'Ouest canadien sont coupables de s'être livrés à la spéculation. Il n'y a aucun doute que la chose ne soit vraie pour quelques-uns, mais leur nombre est bien restreint parce que d'après ce que je sais depuis que je demeure dans l'Ouest,—et j'y cultive le sol depuis vingt-neuf ans,—il y a bien peu de cultivateurs qui ont eu assez d'argent, même pour acheter sur marge.

[M. Gardiner.]

J'en arrive à un autre point à propos de spéculation. Depuis quelques années, il s'est développé dans l'Ouest du Canada une méthode nouvelle qui diffère de l'ancienne pour ce qui concerne la manutention du blé. Pendant les premières années de mon séjour dans l'Ouest, nous avions quelquefois l'habitude d'emmagasiner notre blé dans les élévateurs termini à la tête des Grands Lacs et de payer l'entreposage, dans l'espérance que le prix serait plus élevé au printemps. De fait, c'était la coutume dans ce temps-là Mais après quelque temps, la Bourse des Grains de Winnipeg nous enseigna une meilleure méthode de faire les choses. On nous apprit à vendre notre blé à l'automne, à accepter à ce moment une petite avance sur le produit de la vente et à acheter à terme suffisamment long pour couvrir la quantité du blé que nous avions vendue, de sorte qu'advenant une hausse du prix du blé au printemps, nous pouvions en profiter sans avoir à payer les frais d'entreposage et d'assurance. Si le premier ministre appelle cela de la spéculation, j'admets que nous en avons fait sur une assez grande échelle dans l'Ouest du Canada depuis plusieurs années. Mais s'il n'aime pas cette forme de spéculation, il n'a qu'à faire cesser les opérations à terme le plus tôt possible. En ce qui me concerne s'il adopte ce point de vue, je serai le premier à le féliciter et à l'aider.

Cet après-midi, le premier ministre a parlé de l'attitude de l'ancien régime sur la question de l'immigration.

Le très hon. M. BENNETT: Non, non. L'honorable député doit certainement savoir que ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai parlé des remarques du général McRae. Son nom a été prononcé. L'honorable député devrait être assez bon pour se le rappeler.

M. GARDINER: J'ai compris cet après-midi que le premier ministre appelait l'attention sur le nombre considérable d'immigrants venus de l'Europe centrale et il mentionna le chiffre de 130,000, je pense.

Le très hon. M. BENNETT: Non, 104,000.

M. GARDINER: Merci. Il a dit ensuite que la plupart de ces gens sont aujourd'hui nourris par les associations charitables. Je trouve que notre politique d'immigration a été déplorable depuis plusieurs années. J'emploie cette expression parce que l'immigration est venue imposer à notre pays un fardeau additionnel. Mais je ne pense pas que le premir ministre doive essayer de dégager sa responsabilité, car plusieurs des membres de son parti n'ont cessé de demander une plus forte immigration.

Le seul autre point que je désire toucher, c'est celui de l'aide que le Gouvernement a donnée à l'Ouest du Canada. Il est vrai que le Gouvernement actuel a adopté une mesure, pour laquelle je le félicite, afin d'aider aux cultivateurs à acheter leur grain de semence, les aliments, *etc.* Le Gouvernement a bien agi en cela. Mais je vais faire voir au premier ministre une grande faiblesse de ce système. Afin d'obtenir des grains de semence, des aliments, *etc.*; l'intéressé doit s'adresser au conseil municipal. Or je sais qu'un grand nombre de conseils municipaux trouvent qu'à cause de la somme des impôts qu'ils ne peuvent percevoir et des autres obligations dont ils sont chargés, ils ne peuvent assumer le risque d'avoir à payer 25 p. 100 des pertes éventuelles. A cause de cela, je pense que bon nombre de cultivateurs de l'Ouest ne pourront obtenir les grains de semence et les aliments dont ils ont besoin; mais ce n'est peut-être pas la faute du Gouvernement.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami doit savoir que pour le moment les municipalités ne sont appelées à faire aucun paiement.

M. GARDINER: J'ai dit 25 p. 100 des pertes éventuelles. Le plus grand problème de l'heure actuelle n'est cependant pas celui des grains de semence et des aliments. C'est celui des crédits des banques. Les cultivateurs ont aujourd'hui un besoin plus grand de crédit que d'autre chose. Je le sais personnellement. Si vous n'êtes pas l'un des heureux qui ont des économies, il vous faut aller à la banque et contracter un emprunt. C'est le problème le plus pressant de l'Ouest canadien aujourd'hui et voici ce que j'ai à dire à ce sujet. Si le peuple canadien juge que la récolte de l'Ouest a une grande valeur pour le pays, il va falloir que le Gouvernement prenne des mesures pour accorder des crédits raisonnables à ceux qui veulent ensemencer leurs terres. Cela est très important et il faut agir immédiatement, autrement ce serait inutile.

Cet après-midi, le premier ministre, censurant le très honorable chef de l'opposition au sujet de la vente du blé, a mentionné avec suffisance que le Canada a exporté plus de blé au cours des huit derniers mois que durant les huit mois précédents. Il a attribué au Gouvernement le mérite d'avoir aidé les commerçants de grain et les agences de vente à disposer de ce blé. Mais la Chambre se rend-t-elle compte que chaque boisseau de blé exporté représente une perte nette de 30 c. à 40c.? Cependant, le premier ministre se vante de ce que le Gouvernement ait aidé l'exportation du blé, avec une telle perte. Il est toujours plus facile de vendre du blé à bon marché, surtout au-dessous du prix de revient, que de le vendre pour le prix de revient ou avec profit.

L'hon. M. CHAPLIN: Quel profit réalise-t-on en le gardant?

M. GARDINER: Je voudrais bien le savoir. Si mon honorable ami pouvait me l'apprendre, lui et moi pourrions peut-être nous faire un peu d'argent de poche.

En terminant, je veux simplement indiquer que je désapprouve certaines des paroles prononcées par le premier ministre, cet après-midi. A mon sens, elles ne se fondaient pas sur ce qui se passe en réalité dans l'Ouest.

Mlle AGNES MACPHAIL (Grey-Sud-Est): J'ai suivi avec surprise le discours du premier ministre. Je me demandais s'il est possible que le débat sur le chômage se soit produit il y a un an seulement, discussion au cours de laquelle le gouvernement de l'époque a montré une ignorance complète de l'état du pays. Le premier ministre actuel était alors chef de l'opposition. Comme ses collègues, il a exposé à plusieurs reprises, et parfois fort bien, les circonstances où se trouvait le pays. Puis, ont eu lieu les élections de juillet. Nous avons entendu les lamentations de l'opposition de l'époque, d'un océan à l'autre. Le pays était dans une situation terrible, si bien que seul l'oint du Seigneur pouvait sauver le pays. Le premier ministre a mauvaise grâce à essayer de faire la leçon, comme aujourd'hui par exemple, à la Chambre et particulièrement à notre groupe. Le temps démontrera au premier ministre que son discours de cet après-midi était fort peu sage, et qu'il le regrettera amèrement. (*Exclamations.*) Il ne le regrettera peut-être pas, mais il devrait le regretter. L'état du pays ne s'est pas amélioré depuis le débat de l'an dernier sur le chômage, ni depuis les élections. Au contraire, il a empiré. Si le premier ministre l'avait avoué, aujourd'hui, et s'il avait affirmé que cet état de choses réclame l'attention la plus grande de tous les membres de la Chambre, il aurait gagné le cœur des députés, car même la Chambre a un cœur. Mais il ne l'a pas fait. Il ne veut pas avouer que la crise est grave, comme le savent bien les travailleurs. Le premier ministre aurait avantage à aller se mettre au courant des faits. Il est malheureux et ridicule que le premier ministre ne veuille pas reconnaître l'état dans lequel se trouve le pays. Je suppose qu'au cours des deux ou trois prochaines semaines, les articles de fond des journaux rendront la gaffe évidente, même aux yeux des ministres qui ornent actuellement les banquettes ministérielles.

Je suis allée dans l'Ouest durant le congé de Pâques. J'ai pu causer avec un échevin de Régina, qui m'a dit qu'à une réunion du conseil municipal et à une autre du comité de secours, qui a fonctionné tout l'hiver, on a parlé de cesser la distribution de secours; mais il y a encore 2,300 hommes mariés sans travail et sans ressources. Le malheur, ajouta-t-il, vient de ce que ces gens sont décidés à ne pas travailler pour $10 ou $15 par mois, bien que les agriculteurs des environs de Régina ne puissent donner davantage. Cet homme pouvait voir les deux côtés de la question, aussi bien le point de vue du chômeur que celui du cultivateur. A cause du marasme, dit-il, ce dernier ne peut payer des salaires aussi élevés que par le passé. Au printemps, on s'attend à une diminution du chômage. Les chômeurs sont embauchés pour les travaux du printemps sur les fermes. Je n'ai pas été surprise de lire le compte rendu des émeutes de Winnipeg. Dans cette ville, parcourant l'avenue du Portage et la rue Main, j'ai vu des hommes pauvrement vêtus, n'ayant rien à faire et arpentant sans fin le trottoir. Ils ne se rendaient nulle part; ils ne se hâtaient pas: ils ne songeaient qu'à tuer le temps. Ils allaient et venaient. La loi les oblige à être toujours en mouvement et c'est de la sorte qu'ils observaient cette loi.

Je ne rends pas le premier ministre responsable du chômage et de la misère, mais je lui reproche de ne pas convenir de l'état de choses existant. Pourquoi n'en convient-il pas? Il est vrai que les agriculteurs ne sont pas sans travail: ils ne sont pas payés. Ils ont beaucoup de travail à faire. On a parlé de la richesse créée dans l'Ouest. Où a-t-elle passé? Elle a servi à augmenter les profits des gens qui bénéficient du tarif douanier. Elle a servi à procurer de bons dividendes aux banquiers. Mes collègues rient! Cela peut paraître amusant, mais ce n'est pas une question qu'on doive traiter avec légèreté. La richesse de la Prairie a servi à procurer de larges dividendes aux banquiers, à élever de beaux édifices de bureaux, comme on en voit à Toronto, à Montréal, Régina ou Calgary. Elle a servi à relever le régime de vie des autres classes de la population canadienne. Lorsque le cultivateur avait soldé tous ces bénéfices, il ne lui restait rien pour lui-même.

Un mot sur l'immigration. Cet après-midi, j'ai adressé une question au premier ministre, lorsqu'il laissait entendre,—j'espère que ma citation est exacte,—. . .

Un MEMBRE: Faites bien attention.

Mlle MACPHAIL: . . . laissait entendre que l'immigration excessive au Canada était imputable au gouvernement libéral. Puis-je

lui signifier que les libéraux doivent déjà répondre d'assez de choses sans qu'on leur impute, à eux seuls, cette responsabilité? Je me rappelle, comme du reste tous les vétérans de la Chambre, que les honorables représentants assis de ce côté (*l'extrême gauche*) n'ont cessé de répéter,—ils l'ont souligné surtout en 1922,—qu'on avait grandement tort d'attirer constamment de nombreux immigrants au pays. Laissez-moi citer un passage d'un discours prononcé sur le parquet de la Chambre des communes par le premier ministre actuel, le 11 février 1929. Il commentait le discours du trône et se plaignait que le gouvernement ne dépensait pas assez d'argent pour encourager l'immigration. Ecoutez plutôt:

> Nous possédons une des plus grandes étendues de terres non défrichées du monde entier; il nous faut de toute nécessité augmenter notre population. Ne nous faisons pas d'illusion à cet égard, bien qu'on ait souvent prétendu le contraire. L'augmentation de la population par le moyen de l'immigration non seulement diminuera le chômage des habitants actuels du pays, mais créera de nouveaux débouchés à la main-d'œuvre.

Le passage est bien plus long encore; mais ce que j'en ai cité suffit.

Un MEMBRE: Faites-en lecture encore une fois: c'est très bien, cela.

Mlle MACPHAIL: Cherchez-le; j'ai donné la date. C'est assurément intéressant. Cela se trouve à la séance du 11 février 1929; à la page 21 du hansard.

M. BEAUBIEN: Le jour de ma fête.

Mlle MACPHAIL: Au cours du même débat, l'honorable député de Fort-William (M. Manion) a dit ceci à la page 2708:

> Je ne me plains pas tant du petit nombre des immigrants britanniques que du petit nombre des immigrants en général. . . Nous pouvons recevoir plusieurs fois le nombre d'immigrants de tous métiers que nous recevons aujourd'hui.

S'il faut en croire les apparences, le Gouvernement est mieux renseigné à l'heure qu'il est. Sa politique actuelle en matière d'immigration est excellente, puisqu'il n'en a aucune. Il est regrettable que nos amis d'en face n'aient pas adopté la même attitude voilà dix ans, et le gouvernement libéral aussi. Lorsque le premier ministre vient affirmer, comme il l'a fait aujourd'hui, que son parti ne porte pas de responsabilité en ce qui concerne l'immigration, il montre tout simplement qu'il ne croit pas à l'intelligence des membres de la députation. Tout étrange que la chose puisse lui paraître, les membres de la Chambre des communes ont de l'intelligence. J'ai eu l'air d'adresser toutes mes remarques au premier ministre; me sera-t-il permis d'ajouter ceci:

il peut être vrai que l'on attribue parfois aux observations des députés un poids et une importance que ces observations ne méritent pas d'elles-mêmes. On en peut dire autant des premiers ministres.

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question?

(La motion principale (M. Cormier) est mise aux voix et adoptée.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto-High Park),	McDade,
Anderson (Halton),	McGibbon,
Arsenault,	McGillis,
Arthurs,	McGregor,
Baker,	McLure,
Barber,	Manion,
Baribeau,	Matthews,
Barrette,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Beaubier,	Morand,
Belec,	Mullins,
Bell (St-Jean-Albert),	Murphy,
Bennett,	Myers,
Beynon,	Neill,
Bowen,	Nicholson,
Bowman,	Peck,
Burns,	Perley (Qu'Appelle),
Bury,	Perley (sir George),
Cantley,	Pettit,
Casselman,	Pickel,
Chaplin,	Plunkett,
Charters,	Porteous,
Cormier,	Price,
Cotnam,	Quinn,
Cowan (Port-Arthur-Thunder Bay),	Robinson,
Cowan (Long Lake),	Rogers,
Dickie,	Rowe,
Dorion,	Ryckman,
Duguay,	Ryerson,
Dupré,	Shaver,
Duranleau,	Short,
Embury,	Simpson (Algoma-Ouest),
Ernst,	Smith (Victoria-Carleton),
Esling,	Smith (Cumberland),
Fortin,	Smoke,
Fraser (Caribou),	Spankie,
Ganong,	Spence,
Geary,	Sproule,
Gobeil,	Stanley,
Gordon,	Stewart (Leeds),
Hanson (York-Sunbury),	Stewart (Lethbridge),
Harris,	Stirling,
Hay,	Stitt (Nelson),
Johnstone,	Stitt (Selkirk),
Jones,	Sutherland,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	Swanston,
Laflèche,	Thompson (Simcoe-Est),
Larue,	Thompson (Lanark),
Laurin,	Tummon,
LaVergne,	Turnbull,
Loucks,	Weese,
Macdonald (King),	Weir (Melfort),
Macdougall,	White (London),
MacLaren,	White (Mont-Royal),
MacMillan (Saskatoon),	Willis,
MacNicol,	Wilson,
	Wright.—111.

ONT VOTE CONTRE:

Mlle Macphail.

MM.	MM.
Ahearn,	Irvine,
Beaubien,	Jacobs,
Bertrand,	Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
Blair,	King, Mackenzie,
Bothwell,	Lacroix,
Bouchard,	Lucas,
Boucher,	Luchkovich,
Bradette,	MacInnis,
Brown,	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Buckley,	MacLean,
Butcher,	McIntosh,
Cardin,	McKenzie (Assiniboïa),
Casgrain,	McMillan (Huron-Sud),
Cayley,	McPhee,
Chevrier,	Mercier (Laurier-Outremont),
Coote,	Moore (Ontario),
Denis,	Motherwell,
Desrochers,	Munn,
Donnelly,	Parent,
Dubois,	Power,
Duff,	Reid,
Dupuis,	Rhéaume,
Euler,	Robitaille,
Factor,	St-Père,
Fafard,	Speakman,
Ferland,	Spencer,
Fiset (sir Eugène),	Stewart (Edmonton-Ouest),
Fontaine,	Taylor,
Fournier,	Thauvette,
Gardiner,	Totzke,
Garland (Bow River),	Vallance,
Gershaw,	Veniot,
Girouard,	Verville,
Hanbury,	Weir (Macdonald),
Hanson (Skeena),	Woodsworth.—77.
Heaps,	
Heenan,	
Howard,	
Howden,	
Hurtubise,	
Ilsley,	

ONT PAIRE:

(La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Bell (Hamilton-Ouest),	Mercier (St-Henri),
Bell (St-Antoine),	Raymond,
Black (Halifax),	Dubuc,
Boyes,	Deslauriers,
Cahan,	Rinfret,
Edwards,	Elliott,
Gagnon,	Boulanger,
Garland (Carleton),	Goulet,
Gott,	Rutherford,
Guthrie,	Lapointe,
Hackett,	Perras,
Lawson,	Gray,
Lennox,	Pouliot,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),	Urquhart,
Maloney,	Young,
Rhodes,	Ralston,
Ross,	Roberge,
Senn,	Sanderson,
Sauvé,	Séguin,
Simpson (Simcoe-Nord),	Fraser (Northumberland),
Spotton,	Hepburn,
Stevens,	Malcolm,

Stinson,	Hall,
Sullivan,	Brassett,
Tétreault,	Dumaine.

M. GOTT: J'ai pairé avec l'honorable membre de Kent (M. Rutherford). Si j'avais voté, j'aurais voté pour la motion.

M. SPENCER: Je me lève sur une question de règlement, monsieur l'Orateur.

M. SANDERSON: J'ai pairé avec l'honorable membre d'Haldimand (M. Senn). Sans quoi, j'aurais voté contre la motion.

M. SPENCER: Je me lève sur une question de règlement, monsieur l'Orateur.

M. HALL: J'ai pairé avec l'honorable membre de Victoria (M. Stinson). Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

M. SPENCER: Monsieur l'Orateur, à diverses reprises l'ancien Orateur a déclaré en cette Chambre que le fait de pairer n'était pas reconnu. S'il en est ainsi, je me demande pourquoi les honorables membres font perdre le temps de la Chambre en déclarant avec qui ils ont pairé?

M. l'ORATEUR: L'honorable membre trouvera un règlement de la Chambre qui règle ce point.

M. PERRAS: J'ai pairé avec l'honorable membre de Stanstead (M. Hackett). Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

M. SIMPSON (Simcoe-Nord): J'ai pairé avec l'honorable membre de Northumberland (M. Fraser). Si j'avais voté, j'aurais voté pour la motion.

M. EDWARDS: J'ai pairé avec l'honorable membre de Middlesex-Ouest (M. Elliott). Si j'avais voté, j'aurais voté pour la motion.

M. MACDONALD (Cap-Breton-Sud): J'ai pairé avec l'honorable membre de Colchester (M. Urquhart). Si j'avais voté, j'aurais voté pour la motion.

M. MALONEY: Afin d'éviter tout ennui à Votre Honneur à l'avenir, je lui ferai remarquer que je suis pairé avec l'honorable membre de Weyburn (M. Young) pour tous les votes. Quand il est absent, je m'abstiens de voter et *vice versa*. Il va de soi que j'aurais voté pour la motion.

M. TETRAULT: J'ai pairé avec l'honorable député de Bagot (M. Dumaine). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

M. BOYER: J'ai pairé avec l'honorable député de Sainte-Marie (M. Deslauriers). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

M. MERCIER (St-Henri): J'ai pairé avec l'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Bell). Sans cela, j'aurais voté contre la motion.

M. GOULET: J'ai pairé avec l'honorable député de Carleton (M. Garland). Autrement, j'aurais voté contre la motion.

M. BRASSET: J'ai pairé avec l'honorable député de Ste-Anne (M. Sullivan). Sans cela, j'aurais voté contre la motion.

M. BELL (St-Antoine): J'ai pairé avec l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

L'hon. M. CAHAN: J'ai pairé avec l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret). Sans cela, j'aurais voté pour la motion.

M. BLACK (Halifax): J'ai pairé avec l'honorable député de Chicoutimi (M. Dubuc). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

M. LENNOX: J'ai pairé avec l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Autrement, j'aurais voté pour la motion.

L'hon. M. SAUVE (Texte.): J'ai pairé avec l'honorable député de L'Assomption-Montcalm (M. Séguin). Sans cela, j'aurais voté pour la motion.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose une motion ainsi conçue:

Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence l'Administrateur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La motion est adoptée.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES EMBRANCHEMENTS DE SPIRIT RIVER ET DE GRIMSHAW

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose que la Chambre se forme en comité général demain et passe à l'examen d'un projet de résolution ainsi conçu:

Qu'il y a lieu de prolonger le délai pour commencer à construire et compléter les lignes de chemin de fer que la Northern Alberta Railways Company a été autorisée à construire par la clause 11 de la cédule B de la Loi des chemins de fer du Nord de l'Alberta, 1929, à savoir un prolongement de la ligne principale de la Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company, à partir de Spirit River, et une voie annexe du Central Canada Railway, à partir de ou près de ou à Grimshaw.

L'hon. R. J. MANION: Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, l'a recommandée à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN FAVEUR DES EMPLOYES DE L'ETAT

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose: Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'indemnisation des fonctionnaires de l'Etat pour donner le bénéfice de la loi à tous les fonctionnaires qui sont au service de Sa Majesté, à l'exception de ceux pour qui on a déclaré dans d'autres statuts, et pour élargir l'interprétation du mot indemnité afin d'inclure toutes indemnités, dépenses ou allocations qui sont accordées en vertu des lois provinciales sur les accidents du travail.

Monsieur l'Orateur, S. Exc. l'Administrateur, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, l'a recommandée à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

MODIFICATION DE LA LOI DES TRAITEMENTS

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose: Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Il y a lieu de modifier la Loi des traitements pour déclarer que le traitement du solliciteur général sera porté de sept mille dollars pas année à dix mille dollars par année, à partir du 7 août 1930.

Monsieur l'Orateur, S. Exc. l'administrateur, dit-il, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, l'a recommandée à la Chambre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remarque que les ministres se réfèrent constamment à S. Exc. l'Administrateur. Mes honorables amis ne devraient-ils pas plutôt se référer à S. Exc. le Gouverneur général.

L'hon. M. GUTHRIE: A l'époque où le texte de ces résolutions fut préparé, elles furent soumises à l'assentiment de l'Administrateur. Son Excellence n'avait pas encore prêté le serment d'office à cette date.

(La motion est adoptée.)

DE LA LOI DES DOUANES

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national) propose que la Chambre se forme en comité, demain, pour l'examen d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi des douanes relativement aux remises ou déductions qui seront permises en estimant la valeur imposable; pour autoriser l'interrogatoire de témoins sous serment et le paiement de dépenses de voyage raisonnables; et pour imposer des sanctions et empêcher la contrebande.

Monsieur l'Orateur, S. Exc. l'Administrateur, ayant été mis au courant de l'objet de cette résolution, invite la Chambre à y faire un accueil favorable.

Le très hon. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire des objections simplement pour la forme, mais je prétends qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas d'administrateur; S. Exc. le Gouverneur général est en fonctions. Ces résolutions devraient être approuvées et recommandées à la Chambre par S. Exc. le Gouverneur général, vu qu'il n'y a pas d'administrateur à l'heure actuelle.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Ces résolutions ont été approuvées par l'Administrateur aux dates qu'elles portent; c'est donc lui qui en conseille l'examen à la Chambre et elles sont libellées en conséquence. Les résolutions qui figurent au nom du ministre de l'Immigration et de la Colonisation ont été approuvées par S. Exc. le Gouverneur général. Les résolutions rédigées antérieurement au 4 avril ont été soumises à l'Administrateur qui les a approuvées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les ministres ont dit que S. Exc. l'Administrateur a approuvé les résolutions. Il n'y a pas d'administrateur à l'heure actuelle. S. Exc. le Gouverneur général a assumé toutes les obligations qui incombaient à l'administrateur, et il me semblerait que, ceci étant le premier acte officiel de S. Exc., on devrait reconnaître le fait.

Le très hon. M. BENNETT: Le très hon. député ne me semble pas avoir bien saisi ce qui en est. S. Exc. l'Administrateur a approuvé et recommandé les résolutions à la date de leur inscription au *Feuilleton*. A ce moment-là, le Gouverneur général n'avait pas encore prêté le serment d'office. Le Gouverneur général ne peut revenir sur le passé et les résolutions ont été approuvées. Si nous avions terminé le débat sur l'adresse avant le 4 avril, il en aurait été ainsi de ces résolutions. Le fait que nous n'avions pas encore terminé le débat sur l'adresse ne modifie en rien cette autre circonstance que ces résolutions ont été approuvées par celui qui à ce moment-là représentait le souverain. C'est le Gouverneur général qui a approuvé la dernière résolution inscrite au *Feuilleton*.

(La motion est adoptée.)

MODIFICATION DE LA LOI D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation) propose que la Chambre se forme en comité général, demain, pour l'examen d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi d'établissement des soldats pour abolir la Commission d'établissement de soldats et pour décréter le transfert de ses pouvoirs, fonctions et privilèges à un fonctionnaire qui sera appelé le Directeur de l'établissement de soldats à qui sera versé tel traitement annuel que le Gouverneur en conseil fixera et autorisera.

Monsieur l'Orateur, S. Exc. le Gouverneur général, ayant été mise au courant de l'objet de cette résolution invite la Chambre à l'accueillir favorablement.

(La motion est adoptée.)

DISCUSSION DES CREDITS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je propose que vous quittiez le fauteuil maintenant et que la Chambre se forme en comité des subsides, c'est afin de la mettre en mesure de procéder à ses travaux, jeudi ou vendredi. Lorsque j'étais chef de l'opposition, j'ai proposé à maintes reprises que nous abordions le plus tôt possible l'examen des crédits afin d'en faciliter la discussion. C'est à cette fin que nous examinerons d'abord les crédits des Travaux publics, et si la Chambre se forme maintenant en comité des subsides et met un numéro en délibération, nous pourrons alors passer à l'étude des crédits des Travaux publics, jeudi ou vendredi. Je propose donc que la Chambre se déclare maintenant en comité des subsides.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. LaVergne.)

Travaux publics.—Traitements, $698,925; dépenses casuelles, $90,000.

Rapport est fait sur l'état de la question.

(Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à onze heures moins cinq minutes.)

MERCREDI, 22 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

BIENS ALLEMANDS SOUS SEQUESTRE

CONVENTION AUTORISANT LA MAINLEVÉE OU RÉTROCESSION À LEURS PROPRIÉTAIRES PRIMITIFS

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre l'accord qui a été conclu à la Haye le 14 janvier 1930, sous le régime de l'ancien Gouvernement, comportant la mainlevée du séquestre et au besoin la rétrocession à leurs propriétaires primitifs ou leurs ayants droit des biens, titres et intérêts qui leur appartenaient antérieurement et qui étaient alors assujétis aux impositions créées sous le régime du traité de Versailles lorsque ces biens, titres et intérêts n'avaient pas été déjà liquidés, mis en disponibilité ou définitivement cédés à la date du 7 juin 1929. Il m'a été impossible de m'assurer si cet accord conclu à la Haye n'a pas déjà été déposé sur le bureau de la Chambre par mon prédécesseur.

Je désire aussi déposer sur le bureau une copie du protocole de l'accord de la Haye entre le gouvernement du Canada et le Reich allemand en date du 16 octobre 1930 concernant le retour des propriétés allemandes non liquidées et sous séquestre auxquelles je viens de faire allusion.

REGLEMENT DE LA CHAMBRE

AMENDEMENT PROPOSÉ À L'EFFET DE DISPENSER LES MEMBRES DE L'OBLIGATION DE VOTER

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Je désire donner avis à la Chambre que mardi prochain je proposerai que le règlement permanent de la Chambre soit modifié en insérant un paragraphe sous la lettre *a* à l'article 9 ainsi conçu:

Lors de toute mise aux voix, un député n'est pas obligé de voter.

J'ai remis au greffier une copie de l'avis.

RECTIFICATION

M. T. E. SIMPSON (Algoma-Ouest): Je remarque que dans le hansard d'hier on rapporte que j'ai mentionné le nom de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), comme l'un de ceux qui se sont abstenus de voter sur l'amendement. Ceci est une erreur. L'honorable membre a voté et il n'est que juste que je fasse cette rectification.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Lors des opérations du vote, hier soir, il est survenu ce que nous pourrions appeler un incident malheureux et l'on a voulu jeter du discrédit sur les députés de ce côté (*l'extrême-gauche*) pendant le vote. J'ai déclaré hier soir que les députés de notre groupe qui restaient assis pendant que l'on prenait le vote sur l'amendement agissaient ainsi à cause des décisions de l'ancien Orateur, l'honorable M. Lemieux. Je vais profiter de l'occasion cet après-midi pour faire insérer au hansard les décisions sur lesquelles nous avons basé notre conduite hier soir.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député d'Acadia désire offrir une explication au sujet de son vote ou de toute chose qui a pu lui être imputée, cela constituerait à proprement parler une question de privilège, mais le fait de citer en ce moment le précédent concernant la justice ou l'injustice d'une décision de

l'Orateur est en dehors du domaine des questions de privilège.

M. GARDINER: Je ne récuse pas votre décision, monsieur l'Orateur, je l'accepte et avec plaisir. Je donne simplement les motifs de ma conduite d'hier soir et à cette fin je désire faire insérer au hansard les décisions de l'ancien Orateur.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis bien chagrin, monsieur l'Orateur, mais l'honorable député ne se conforme pas au règlement. Votre Honneur a fort distinctement et très généreusement offert à ces messieurs hier soir l'occasion de faire toutes les déclarations qui pouvaient leur plaire. Vu également l'avis de motion donné il y a quelques instants par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), il est évident que l'honorable membre aura amplement l'occasion de dire ce qu'il pense à ce sujet.

M. l'ORATEUR: L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) voudrait maintenant citer des auteurs faisant autorité pour expliquer son attitude d'hier soir. Si c'est bien cela qu'il désire, il n'y a là aucune question de privilège et je dois le rappeler au règlement.

M. GARDINER: Alors, puis-je appeler l'attention de Votre Honneur sur l'article offensant publié par un journal contre certains membres de ce groupe à cause de ce qui a eu lieu hier soir? Est-ce là un motif suffisant pour en faire une question de privilège?

M. l'ORATEUR: L'attitude des honorables députés faisant partie du groupe de l'extrême-gauche de la Chambre a été bien expliquée hier soir. L'honorable député de Labelle a dit que les décisions rendues dans le passé par les Orateurs renfermaient nombre de précédents permettant ce que l'on avait fait. Tout ce que l'honorable député d'Acadia voudrait maintenant, c'est répéter la même chose et citer les décisions ou dire où l'on pourrait les relever dans le compte rendu des Débats. Ce n'est pas là une question de privilège.

M. GARDINER: Je m'incline devant votre décision, monsieur l'Orateur, mais je vous assure qu'à la première occasion je ferai inscrire aux *Débats* la décision de l'ancien Orateur.

M. l'ORATEUR: Je serais heureux de voir l'honorable député profiter de la première occasion pour le faire.

QUESTION DE PRIVILEGE

Mlle AGNES MACPHAIL (Grey-Sud-Est): L'*Ottawa Citizen* de ce matin publiait un article de M. Charles Bishop, que l'on pourrait avec raison appeler le tsar de la Galerie de la presse. (*Exclamations.*) J'aurais peut-être dû dire le premier ministre de la Galerie de la presse. Dans cet article, en discutant le vote d'hier soir et en parlant de notre groupe, il a dit:

> Ces députés invoquèrent un précédent créé autrefois par un Orateur très indulgent qui avait permis à certains députés de ne pas voter.

Au cas où M. Bishop ne connaîtrait pas le nom de cet ancien Orateur, c'est l'honorable Rodolphe Lemieux. Il continue son article en disant qu'il n'est pas une autorité sur les questions de règlement que je vais lire dans un instant. Il ajoute que:

> ...ces députés sortirent au milieu d'une bruyante démonstration. Le public des galeries ne pouvait se rendre compte exactement si c'était des applaudissements ou des huées. Ils revinrent après l'annonce du résultat du vote.

Il conclut un article d'un ton aussi élevé par le paragraphe suivant:

> A la fin de la séance, les députés sortirent dans les couloirs en discutant les épisodes amusants de la journée—le discours du premier ministre et les ripostes, mais peut-être davantage l'incident causé par ceux qui s'étaient abstenus de voter.
>
> Cela paraît d'autant plus remarquable qu'il s'agit de gens réputés pour leur détermination et ordinairement entêtés dans la défense de leurs propres opinions, sinon parfois enclins à dédaigner l'opinion des autres.

S'il s'agit de l'opinion de M. Bishop, je m'avoue coupable. Il continue:

> Bien que l'on ait excusé leur conduite dans un esprit de tolérance et peut-être à cause d'un précédent que ne justifie cependant aucune autorité en procédure parlementaire, les spectateurs, tant sur le parquet de la Chambre que dans les galeries, ont cru déceler les symptômes d'une faiblesse de l'échine, ou peut-être des intestins.

Je voudrais bien savoir si M. Bishop est un juge de l'intégrité, ou s'il a des connaissances spéciales pour dire que ces parties de l'anatomie ont quelque rapport avec l'intégrité. Le fait qu'il écrit en même temps pour des journaux libéraux, conservateurs et indépendants demande-t-il une marque particulière d'intégrité?

Une VOIX: Vous devriez le savoir; vous faites la même chose.

Mlle MACPHAIL: Le rapport publié dans ce journal ce matin est évidemment partial. Il ne fallait pas de courage pour voter en faveur de l'amendement. Celui-ci se trouvait annulé par notre propre amendement qui prenait la place du premier, et nous nous sommes abstenus de voter parce que c'était la seule attitude logique. La question de courage n'était pas du tout en jeu, excepté qu'il en fallait plus pour ne pas voter que pour voter. Un honorable député qui pense le contraire n'a qu'à essayer la chose pour se convaincre. Je vous dis, monsieur l'Orateur, et par votre

entremise, je le dis au premier ministre et au chef de l'opposition, qui se sont montés hier au sujet de la dignité de la Chambre. . .

Des VOIX: A l'ordre!

Mlle MACPHAIL: C'est la vérité et je maintiens mes paroles.

M. BOURASSA: Il faut être femme pour avoir du courage.

Mlle MACPHAIL: En l'occurrence, un membre de la tribune des journalistes, qui jouit des privilèges de la Chambre, a offensé la dignité du Parlement. Si les journalistes veulent posséder certains privilèges, ils doivent accepter les responsabilités qu'ils comportent. Ils doivent se servir d'un langage décent et se montrer justes, ou s'efforcer d'être justes, envers les députés. Comme j'ai passé dix ans à la Chambre des communes, je me préoccupe peu de ce que les journaux peuvent écrire, mais ce compte rendu de M. Bishop me semble aller trop loin. J'en ai été très froissée, et j'ai pris la parole pour le dire.

Notre groupe ne manque pas de courage. On peu dire que les membres des deux vieux partis en manquent beaucoup plus que nous. (*Exclamations*). En tout cas, on ne saurait l'affirmer de nous. On peut dire que nous sommes fous et que nous ne défendons pas la cause voulue, mais nous avons du courage.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. B. HOWARD (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. On m'a signalé une parole du premier ministre, dont le compte rendu paraît à la page 756 (v.a.) du hansard, où il dit que j'ai cité inexactement ses paroles. Je l'assure que je n'ai jamais volontairement cité de ses phrases avec inexactitudes. Je parlais de l'assurance-chômage, sans indiquer si je voulais dire le régime qui comporte la participation des bénéficiaires ou non. Je m'empresse d'ajouter les mots "ne comportant pas la participation". Je regrette que mon très honorable ami m'ait attribué les motifs qu'indique le compte rendu de son discours.

L'honorable représentant de Standstead (M. Hackett) a dit à mon propos, comme on le voit à la page 745 (v.a.) du hansard:

Il est de ces libéraux qui jouissent de la protection et l'ont obtenue pour les industries où est placé leur argent.

Je le nie, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais demandé aucune sorte de protection et jamais personne ne me l'a accordée.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je suis fort reconnaissant à l'honorable représentant de Sherbrooke (M. Howard) de sa mise au point si franche et que j'accepte dans le même esprit qu'il l'a faite.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérique).

LOI DE COLONISATION DU NATIONAL-CANADIEN

M. LAVERGNE demande:

1. Y a-t-il une loi ou un traité passé par le gouvernement fédéral avec la compagnie des Chemins de fer nationaux, intitulé "Canadian National Railways Settlement Act"?
2. Quelles sont les conditions dudit marché, le cas échéant?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Non.
2. Répondu sous le n° 1.

LOI DE COLONISATION DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

M. LAVERGNE demande:

1. Est-ce que le "British Empire Settlement Act" est encore en vigueur?
2. Dans ce cas, depuis quand?
3. Quels sont les avantages accordés aux immigrants en vertu de cette loi?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1 et 2. La loi de colonisation de l'empire britannique, connue officiellement sous le nom de "loi de colonisation de l'Empire, de 1922", est une loi du parlement anglais entrée en vigueur le 31 mai 1922 et toujours en vigueur.

3. Cette loi donne au gouvernement anglais le droit de s'entendre avec les dominions en vue d'acquitter la moitié de la subvention accordée à des personnes acceptables du Royaume-Uni qui désirent s'établir dans une partie quelconque des possessions d'outre-mer de Sa Majesté.

LE MÉCANICIEN GAGNON

M. LAVERGNE demande:

1. Est-il à la connaissance du ministère des Chemins de fer que dans la nuit du 7 au 8 novembre 1921, un nommé Gagnon, mécanicien de locomotive, a volontairement risqué sa vie pour sauver le train Ocean Limited allant vers l'est?
2. Le ministère sait-il que, par son acte héroïque, les voyageurs ont été sauvés d'une mort affreuse?
3. Le département sait-il que cet employé, père de famille, est depuis impotent et incapable de gagner sa vie?
4. Quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour venir en aide à ce héros?
5. Si rien n'a été fait, le Gouvernement ou la compagnie de chemin de fer feront-ils une enquête pour savoir ce qu'il faut faire dans ce cas?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Ni le National-Canadien, ni le ministère des Chemins de fer ne

semblent posséder de dossier d'un accident qui se serait produit sur l'Ocean Limited vers l'est dans la nuit du 7 au 8 novembre 1921, et au cours duquel un mécanicien du nom de Gagnon aurait risqué sa vie pour sauver le convoi.

INGÉNIEURS DE DISTRICT DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. LAVERGNE demande:

1. Depuis vingt-cinq ans, combien d'ingénieurs de district pour le département des Travaux publics ont été mis à leur retraite?

2. Quel est la somme de la pension payée à chacun d'eux?

3. Après combien d'années de service ont-ils été mis à leur retraite?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Trois.

2 et 3.

Nom	Total de la pension versée à chacun	Durée du service antérieur à la retraite
J. C. Taché	$21,826.75, au 28 février 1931	49 ans
L. G. Papineau (décédé)	$13,537.50, au 31 déc. 1930	38 ans
G. A. Bernasconi (décédé)	$13,507.31, au 12 janvier 1931	34 ans

DEMANDE DE PENSION

M. FACTOR demande:

1. Combien de demandes de pension les Commissaires des pensions du Canada ont-ils accordées depuis le 1er octobre 1930?

2. Combien de demandes de pension les Commissaires des pensions du Canada ont-ils référées à l'avocat en chef des pensions et au solliciteur en chef de la commission depuis le 1er octobre 1930?

3. Dans combien de cas de demandes de pensions les Commissaires des pensions du Canada ont-ils exercé le bénéfice du doute en faveur du demandeur tel que prescrit par la clause 75 de la loi des pensions qui forme le chapitre 35 des Statuts de 1930?

L'hon. M. MacLAREN (ministre des Pensions):

1. Entre le 1er octobre 1930 et le 31 mars 1931, inclusivement, 3,913 requêtes ont été agrées.

2. Entre le 1er octobre 1930 et le 31 mars 1931, 14,496 requêtes ont été soumises à l'avocat en chef des pensions et au conseil en chef de la commission.

3. Le requérant a toujours eu le bénéfice du doute.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON: LE PAS À CHURCHILL

M. DUFF demande:

1. Quelle est la somme totale d'argent dépensée pour la construction et le matériel d'exploitation du chemin de fer qui va de Le Pas à Churchill?

2. Quelle est la somme totale dépensée pour outiller partiellement ou complètement les ports de Nelson et de Churchill, y compris les intérêts du coût des remorqueurs, des vapeurs, des barges, des dragues aussi bien que les salaires, les gages, les réparations, etc., et pour le nolisement de navires en rapport avec cette entreprise?

3. Quelle somme d'argent le ministère de la Marine a-t-il dépensé pour ériger des stations sur terre sur les bords de la baie ou des détroits d'Hudson, y compris tous les argents déboursés pour noliser des navires, et aussi le coût approximatif d'opérer les navires dudit département lorsqu'ils étaient engagés dans ce travail?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Coût total du chemin de fer de la baie d'Hudson, jusqu'au 28 février 1931		$30,997,136.44
2. Coût total des travaux du terminus à Port-Nelson, jusqu'au 28 février 1931		$6,240,200.86
Coût total des travaux du terminus à Churchill, jusqu'au 28 février 1931		$7,256,846.51
3. Expédition du détroit d'Hudson	$1,323,809.51	
Postes d'orientation, T.S.F.	349,678.23	$1,673,487.74

NOMINATIONS AU SERVICE DE SURVEILLANCE

M. DUFF demande:

1. Le ministère du Revenu national a-t-il nommé, dans le comté de Queen-Lunenburg, quelques personnes au service de surveillance dudit ministère?

2. Quels sont leurs noms, âge et adresse?

3. La Commission du service civil a-t-elle fait ces nominations après des annonces et des examens réguliers?

4. Quels salaires reçoivent chacune de ces personnes?

5. Quelques-unes de ces personnes sont-elles des soldats de retour?

6. Quel était leur état avant leur nomination au service préventif?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Oui.

2. Nom, âge, traitement: W. F. Adam, Lunenburg, 42 ans, $1,700 par année. Congédié. S. S. Kempton, Bridgewater, 33 ans, $1,500 par année. E. H. Himmelman, La Have, 35 ans, $1,500 par année. R. D. Silver, Lunenburg, 28 ans, $1,500 par année.

3. Non. Nommés sous le régime de la loi du Revenu national, modifiée en 1928.

4. Répondu sous le n° 2.

5. Oui. S. S. Kempton.

6. W. F. Adams, agent de police; S. S. Kempton, agent de police; E. H. Himmelman, inspecteur, loi de tempérance de Nouvelle-Ecosse; R. D. Silver, machiniste.

GARDIEN DE PHARE À LA POINTE DE LA BATTERIE

M. DUFF demande:

1. Qui a été nommé à la position de gardien de phare à la pointe de la Batterie, comté de Lunenberg, Nouvelle-Ecosse?

2. Quand l'ordre en conseil ratifiant cette nomination a-t-il été adopté?

3. Qui a recommandé que la nomination soit faite?

4. La personne nommée est-elle un ancien combattant?

5. La nomination a-t-elle été faite par la Commission du service civil?

6. Sinon, la Commission du service civil fera-t-elle cette nomination et quand ordonnera-t-elle un concours?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1. On n'a pas encore fait de nomination. On a confié le poste à Daniel McIsaac temporairement, en attendant que la Commission du service civil fasse une nomination.

2, 3, 4 et 5. Répondu sous le n° 1.

6. Oui. On a demandé à la Commission du service civil, le 6 mars, de faire une nomination.

GARDIEN DU BUREAU DE POSTE À VICTORIAVILLE, P.Q.

M. LAFLECHE demande:

1. L.-A. Tourigny est-il à l'emploi du ministère des Travaux publics comme gardien de bureau de poste de Victoriaville?

2. Est-il à la connaissance du Gouvernement que ce monsieur est physiquement incapable de remplir lui-même ses fonctions?

3. Est-il à la connaissance du Gouvernement qu'une enquête contre ledit L.-A. Tourigny a été tenue par le commissaire des incendies de la province de Québec à la suite d'une plainte des plus sérieuses?

4. Des plaintes ont-elles été reçues par le département des Travaux publics contre ledit L.-A. Tourigny?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. Non.

3. Non.

4. Oui. On a fait enquête sur ces plaintes, mais le département a jugé qu'il n'était pas nécessaire de prendre d'autres mesures.

EDIFICE PUBLIC À BLACK-LAKE, P.Q.

M. ROBERGE demande:

1. Quelle somme d'argent a-t-on votée, l'an passée pour la construction d'un édifice public à Lac-Noir, Québec?

2. Si l'on a demandé des soumissions, quel était le montant de chacune?

3. A-t-on accepté l'une de ces soumissions?

4. Sinon, pourquoi?

[L'hon. M. Cahan.]

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. $26,000 (1930-31).

2. *a* Oui. On a reçu cinq soumissions.

b $18,420; $20,975; $21,435; $21,895; $23,283.

3. Non.

4. On a jugé inopportun de faire cette dépense présentement.

GARDIEN DE PHARE AU BUDGET, N.-É.

M. DUFF demande:

1. Qui est gardien du phare de Budget, situé près de Sonora, comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse?

2. Quel est le salaire annuel attaché à cette position?

3. Le titulaire actuel est-il un ancien combattant?

4. Si le titulaire actuel de cette position n'est nommé que pour un temps limité, demandera-t-on à la Commission du service civil de nommer un titulaire permanent?

M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1. Stanley E. Burns.

2. Minimum de $150 par année. Maximum, $180.

3. Non.

4. Le salaire étant inférieur à $200, la position ne relève pas de la Commission du service civil.

ORIENTAUX NATURALISÉS

M. REID demande:

1. Combien de Japonais ont obtenu leur certificat de naturalisation au Canada?

2. Combien de Japonaises sont naturalisées au Canada?

3. Combien de Chinois sont naturalisés au Canada?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1 et 2. Le nombre de Japonais des deux sexes qui, au 31 décembre 1930, ont reçu des certificats de naturalisation se chiffre à 8,433. Dans la compilation faite par le département au sujet de la naturalisation, on ne tient pas les sexes séparés.

3. Cinq mille trois cent trente-quatre Chinois ont été naturalisés au Canada, au 31 décembre 1930.

ALEXANDRA TOLSTOÏ

M. WOODSWORTH demande:

1. A-t-on défendu à Alexandra Tolstoï, fille du comte Tolstoï, de faire une courte visite au Canada?

2. Dans l'affirmative, pour quels motifs?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration):

1. Oui.

2. Alexandra Tolstoï a d'abord demandé à être admise au Canada pour vivre chez les doukhobors qui, déclara-t-elle, lui donnerait certainement un foyer et du travail pour gagner sa vie. Comme Mlle Tolstoï ne pou-

vait pas être admise à titre d'immigrant en vertu des règlements, le département l'avisa qu'il ne pouvait pas approuver son entrée au Canada. Elle demanda alors la permission de visiter des doukhobors au Canada pendant un séjour de six mois. Le ministère n'est pas convaincu que Mlle Tolstoï désire tout simplement faire un séjour provisoire au Canada; de plus, étant donné qu'elle est une fugitive et n'est pas munie d'un passe-port en règle, nous n'avons nullement l'assurance qu'elle pourrait obtenir accès ailleurs à son départ du Canada. En conséquence, sa demande n'a pas été favorablement accueillie.

L'IMPORTATION DES POMMES DE TERRE

M. MACLEAN demande:

1. Le gouvernement anglais a-t-il donné quelque avis indirect au gouvernement canadien qu'il aurait l'intention de lever l'embargo sur les pommes de terre canadiennes?
2. Dans l'affirmative, à quelle date cette levée viendrait-elle en vigueur?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): 1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

LE QUAI YOUNG À CARAQUET (N.-B.)

L'hon. M. VENIOT demande:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la construction d'une annexe au quai Young, à Caraquet, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick?
2. Dans l'affirmative, quels furent les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?
3. A-t-on passé un contrat; sinon, pourquoi?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2.	A prix d'unité (Approximatifs)
Ashley A. Colter	$32,665
Charles L. Comeau	33,570

3. *a* Non. *b*. Nous n'avons pas jugé à propos de commencer l'exécution de cet ouvrage pour l'instant.

LE BRISE-LAMES À NORTH-HEAD, COMTÉ DE CHARLOTTE (N.-B.)

L'hon. M. VENIOT demande

1. A-t-on passé un contrat pour la construction d'une allonge brise-lames de North-Head, à Grand-Manan, comté de Charlotte?
2. Dans l'affirmative, qui est l'entrepreneur, et quel est le prix mentionné au contrat?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. *a* Thomas P. Carleson; *b* environ $111,-600 (à prix par unité).

COOPÉRATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS QUANT AUX IMMIGRANTS

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Quels sont les arrangements en vertu desquels s'est établie, en matière d'immigration, la coopération du gouvernement fédéral et du gouvernement du Nouveau-Brunswick: *a* quand aux immigrants de la Grande-Bretagne; *b* quand aux immigrants du Danemark, de la Norvège et de la Suède?
2. Si le gouvernement fédéral a payé quelque argent en vertu de tout arrangement de cette sorte, entre le 1*er* août 1930, et le premier février 1931, combien en a-t-il payé, et quels sont les détails du paiement ?
3. Combien d'argent le gouvernement fédéral a-t-il payé à la province du Nouveau-Brunswick, pour aider au rapatriement, chaque année, depuis 1927?
4. La province du Nouveau-Brunswick a-t-elle fait au gouvernement fédéral quelques représentations d'après lesquelles les efforts dirigés vers le rapatriement ne pouvaient pas ou ne pourraient pas être couronnés de succès?
5. Dans l'affirmative, quelles furent ces représentations?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): 1. *a* La coopération concerne surtout deux catégories d'immigrants britanniques:

1. Les familles d'agriculteurs qui viennent s'établir au Nouveau-Brunswick sous le régime du plan d'établissement sur des terres inauguré par le gouvernement provincial.
2. Un mouvement d'immigration assez limité de jeunes garçons originaires des Iles-Britanniques et âgés de quatorze à dix-huit ans.

Le plan d'établissement agricole inauguré par le Nouveau-Brunswick vise à établir 500 familles anglaises sur les fermes dans l'espace de cinq ans. Le plan est en vigueur depuis quatre ans. Il fonctionne sous le régime d'un accord tripartite en vertu duquel le gouvernement provincial procure des fermes. Le gouvernement anglais avance à chaque famille une somme maximum de $1,500 pour l'achat du bétail et de l'outillage.

C'est la division de l'établissement sur des terres du ministère de l'Immigration et de la Colonisation qui s'occupe du recrutement et du choix des familles en Europe et surveille leur installation sur des terres au Canada, y compris la perception des sommes avancées à ces immigrants.

L'immigration des jeunes garçons comporte une contribution de $500 par année pour l'entretien de l'institution que maintient le gouvernement provincial pour la réception et la répartition de ces jeunes immigrants.

b. Aucun autre accord spécial n'a été conclu avec la province du Nouveau-Brunswick en ce qui regarde les immigrants provenant du Danemark, de la Suède et de la Norvège.

2. Néant.

3. Une somme de $2,102.67 a été déboursée au cours de la présente année financière.

4. Oui.

5. La province nous a informé, qu'après des investigations s'étendant sur une période de quinze mois, elle se trouve dans l'impossibilité de fournir l'aide requise par la situation financière de ceux qui s'intéressent à cette campagne de rapatriement, sous le régime de la loi en vigueur.

LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. M. VENIOT demande:

1. En vertu de l'aide fédéral pour remédier au chômage, combien d'argent le gouvernement provincial a-t-il dépensé en coopération avec le gouvernement fédéral dans les divers comtés du Nouveau-Brunswick, jusqu'au 1er février 1931, donnant le montant fourni par chaque gouvernement?

2. Quelle fut la nature des travaux exécutés? Si ce fut en vertu d'un contrat, quels furent les noms des entrepreneurs et le montant de chaque contrat? S'ils furent exécutés par journées de travail, quels furent les salaires, par jour, des contremaîtres et des ouvriers, et combien d'heures constituaient une journée de travail?

3. Dans quels comtés ces travaux ont-ils été exécutés, et combien a-t-on dépensé pour ces travaux dans chaque comté?

4. Combien d'argent fut dépensé dans chaque cité, ville ou municipalité du Nouveau-Brunswick pour remédier au chômage, en vertu de la coopération commune des diverses cités, villes ou municipalités avec les gouvernements provincial ou fédéral?

5. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il recommandé au Gouvernement fédéral de faire des déboursés pour des travaux municipaux, afin de remédier au chômage?

6. Dans l'affirmative, quand?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Montant total payé pour ouvrages exécutés antérieurement au 1er février 1931, $427,365.42; gouvernement fédéral, $173,584.71; province, $253,780.71.

2. Les ouvrages visés par les dépenses ci-haut mentionnées consistaient en confections et réparations de routes et de ponts exécutées en régie, la journée de travail étant de huit heures. Les journaliers ont reçu de 27 c. ½ à 35 c. l'heure, mais la question ayant surgi de savoir si le taux de 27 c. ½ l'heure était un salaire raisonnable pour une journée de huit heures, les autorités provinciales se sont engagées à payer le minimum de 30 c. l'heure, à compter du 1er février, et c'est ce que l'on a fait depuis cette date. Nous n'avons pas de renseignements au sujet du salaire des conducteurs de travaux.

3. Comté:

Albert	12,193 62
Charlotte	32,314 12
Gloucester	40,024 52
Kent	20,310 15
Northumberland	65,619 66
Queen	9,257 91
Restigouche	45,403 59
Sunbury	34,477 32
Carleton	33,458 07
King	22,641 80
Madawaska	21,521 29
York	34,986 66
Saint-Jean	16,572 61
Victoria	15,956 79
Westmorland	22,627 31

4. Le Gouvernement fédéral n'a pas encore fait de déboursés pour le compte de cités, villes ou municipalités, vu que les comptes ne sont pas encore rentrés.

5. Oui.

6. 23 janvier 1931.

LE QUAI DE LITTLE-SHIPPEGAN

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Pourquoi n'a-t-on pas adjugé l'entreprise de la construction d'un quai à Little-Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, après qu'on eût fait une demande régulière de soumissions?

2. Le Gouvernement a-t-il l'intention de pourvoir à la construction de ce quai, dans les crédits des travaux publics à être soumis durant la présente session?

3. Le Gouvernement a-t-il reçu quelques représentations indiquant que le chômage était aigu dans le district où l'on se proposait de construire ce quai et que cette construction contribuerait à atténuer sensiblement le chômage?

4. Dans l'affirmative, de qui?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. On n'a pas jugé à propos de faire la dépense voulue à ce moment-là.

2. Ce renseignement sera communiqué lorsque le budget sera déposé sur le bureau de la Chambre.

3. Oui.

4. L'abbé Arthur Gallien, Miscou-Centre (N.-B.; Albany-M. Robichaud, avocat, Caraquet (N.-B.); Geo. M. McDade, député, Chatham (N.-B.).

W.-J. PICARD, SURVEILLANT DES DOUANES

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Quand W.-J. Picard, agent du service de surveillance des douanes, à Edmundston, Nouveau-Brunswick, a-t-il été destitué?

2. Quel a été le motif de sa destitution?

3. Si c'est pour des activités politiques, qui a porté l'accusation contre lui?

4. Une enquête a-t-elle été tenue, et a-t-il demandé une enquête?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. 31 décembre 1930.

2. Pour incompétence et manque d'instruction.

3 et 4. Répondu sous le n° 2.

LA PISCIFACTURE DE FLORENCEVILLE

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Qui a demandé la destitution de Raymond McCain, assistant du surintendant de la pis-

cifacture de Florenceville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick?

2. Ledit McCain a-t-il demandé une enquête dans son cas, et l'enquête a-t-elle été accordée?

3. Sinon, pourquoi?

Le très hon. sir GEORGE PERLEY:

1. M. McCain a été destitué par décret du conseil adopté à la demande du ministre des Pêcheries.

2. *a* Oui.

b Non.

3. Parce que, suivant l'usage reconnu, on a accepté la déclaration écrite du député représentant la circonscription de Carleton-Victoria, portant qu'à sa connaissance personnelle M. McCain s'était immiscé dans la politique.

SECOURS AUX CHÔMEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. M. RALSTON demande:

Quels sont les ouvrages, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour lesquels a été fourni de l'argent provenant du fonds de 20 millions pour remédier au chômage?

2. Quelles sont les sommes payées pour chaque entreprise?

3. Dans le cas d'entreprises provinciales, qui ont trait aux grands chemins et aux ponts, mentionner en particulier les endroits où se termine le tronçon de grande route pour lequel la dépense a été faite ou autorisée?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration, de la Colonisation et des Mines):

1. Répondu sous le n° 2.

2. Amherst—édifice des expositions d'hiver des Provinces maritimes, $1,700; agrandissement des égouts, $750; Glace-Bay—aqueduc et égouts, $34,028; New-Waterford—construction d'égouts, de rues et de trottoirs, $1,909.08; Sydney-Nord—agrandissement de l'aqueduc et mur pour protéger la rue contre l'érosion de la mer, $826.60; Sydney Mines—réparations de rues, trottoirs, puisards et ponts, $3,137.80.

Ce sont les seuls paiements faits jusqu'à ce jour concernant les projets ci-dessus jusqu'au 24 mars 1931.

3. Nul renseignement.

DÉPENSES FÉDÉRALES

L'hon. M. RALSTON demande:

1. Le fédéral a-t-il fourni de l'argent pour les projets de travaux suivants, et dans l'affirmative, combien dans chaque cas: *a* projet de travaux aux égouts de la ville de Pictou; *b* projet de travaux pour construire ou entretenir un chemin dans la ville de Westville, comté de Pictou; *c* projet de construction d'un pont dans la ville de New-Glasgow; *d* construction ou entretien d'une grande route dans le voisinage de Woods-Harbour, comté de Shelburne; *e* dépense projetée relativement au pont Alma-Sylvester, comté de Pictou; *f* détournement d'un chemin, Marshy-Hope, comté de Pictou?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration, de la Colonisation et des Mines):

a La construction d'égouts à Pictou va coûter $14,058.44, et la contribution du Dominion se chiffre à $1,000. Nul paiement n'a encore été fait.

b L'abord de Stellarton, qui s'étend de la limite de Westville-Stellarton à Bear-Brook, distance de 1 m. .6 à la jonction de la rue Main au coin McQuarrie, reliant dans la ville la route nationale menant à New-Glasgow, coûtera $6,900, et le Dominion contribuera $2,300. Nul paiement effectué à ce jour.

c La construction d'un pont de grande route sur la rivière de l'Est, de Pictou à New-Glasgow, ce pont étant sur la route nationale d'Halifax à Sydney, et fera partie de la route transcanadienne, est évaluée à $150,000, et le Dominion contribuera $50,000. On n'a encore rien payé.

d Les travaux de nouvelle surface de la route principale entre Woods-Harbour et Upper-Woods-Harbour à Barrington, comté de Shelburne, ont été évalués à $5,000. Le Dominion contribuera $2,000. Nul paiement n'a encore été fait.

e Nulle convention au sujet du pont d'Alma-Sylvester.

f Nous n'avons aucune note des places mentionnées dans la question mais on calcule que la construction de routes locales et de comté dans le comté de Pictou coûtera $23,500. Le Dominion contribuera $9,400. Nul paiement jusqu'à date.

DOUANIER D'ARICHAT

M. URQUHART demande:

1. La position d'agent des douanes à Arichat est-elle vacante dans le moment?

2. Dans l'affirmative, depuis quelle date cette vacance existe-t-elle?

3. Comment cette vacance s'est-elle produite?

4. Quel est le motif du délai à nommer quelqu'un à cette position?

5. A-t-on pris les mesures ordinaires en vertu de la Loi du service civil afin de nommer quelqu'un, et, dans l'affirmative, à quelle date a-t-on demandé à la Commission du service civil de recommander un candidat?

6. Le Gouvernement a-t-il l'intention de fermer ce bureau?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Oui.

2. 1*er* décembre 1930.

3. A la suite de la mise à la retraite du percepteur, M. A.-F. Boudrot.

4. La question du classement du port est à l'étude.

5 et 6. Répondu sous le n° 4.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES DOUANES ET DE L'ACCISE

M. ILSLEY demande:

1. Les personnes suivantes sont-elles des officiers supérieurs du service de surveillance des douanes et de l'accise: Carl Alden, de Grand-

Bras-d'Or; John H. MacKenzie, de Grand-Bras-d'Or; Rod MacLean, de New Campbellton?

2. Dans l'affirmative, quelle a été la date de nomination de chacun?

3. Occupent-ils leur position en vertu d'un ordre en conseil ou ont-ils été nommés par le ministre?

4. Leur nomination est-elle temporaire ou permanente?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Oui.

2 et 3. Carl Frederick Alden, nommé par le ministre, du 4 août 1925 au 31 août 1926; nommé par la Commission du service civil, 1er septembre 1926; John Hector MacKenzie, nommé par la Commission du service civil, 2 septembre 1926; Roderick Charles MacLean, nommé par la Commission du service civil, 2 septembre 1926.

4. Carl Frederick Alden, temporaire; John Hector MacKenzie, temporaire; Roderick Charles MacLean, permanent.

LE VIDAGE DU SAUMON DE LA RIVIÈRE PHILIP

M. URQUHART demande:

1. Quels sont les noms des personnes nommées pour vider le saumon dans la rivière Philip, dans le comté de Cumberland, durant l'automne de 1930?

2. Qui a recommandé, dans chaque cas, que la nomination soit faite?

3. Quelques-uns d'entre eux étaient-ils des anciens combattants, dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

4. A-t-on fait une enquête pour s'assurer si les personnes ainsi nommées étaient des vétérans de la Grande Guerre?

Sir GEORGE PERLEY:

1. Willard Marshall, Elmer King, Geo. Week, Noble Dobson, L. Stewart, B. Thompson, Isaac Peel, Chas. King, Allan Black.

2. Ils ont été employés, soit à la demande du ministre, soit des surintendants des établissements piscicoles.

3. Oui. M. Allan Black, M. Noble Dobson et M. George Week.

4. Oui.

LE NAVIRE DU GOUVERNEMENT LE *Montcalm*

M. LACROIX demande:

1. Est-ce que le navire le *Montcalm* ou tout autre brise-glace de l'Etat travaille actuellement à ouvrir un chenal dans la glace, à la baie des Chaleurs, jusqu'à Dalhousie?

2. Dans l'affirmative, qui a demandé que cet ouvrage soit entrepris et à qui bénéficiera-t-il?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1 et 2. Non. Le navire brise-glace *N. B. Mclean* fait des observations sur le mouvement des glaces, dans le golfe Saint-Laurent, et dans l'intérêt de la navigation il aide, autant que possible et que la situation s'y prête, à ouvrir les ports fermés par la glace durant l'hiver.

[M. Ilsley.]

COMMISSAIRES DU RECENSEMENT FÉDÉRAL

M. BROWN demande:

1. A-t-on nommé les commissaires du recensement?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ceux qui ont été nommés pour le Manitoba?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Oui.

2. Manitoba.—

173. Brandon, J. S. Kelly, 362 sixième rue, Brandon, Man.

174. Dauphin, William R. McCormick, Dauphin, Man.

175. Lisgar, W. S. Goode, Morden, Man.

176. MacDonald, J. E. Woods, Somerset, Man.

177. Marquette, W. G. Ferguson, avocat, Minnedosa, Man.

178. Neepawa, E. S. Everall, B.A., L.L.B., McCreary, Man.

179. Nelson, Jas. Fulton, Swan River, Man.

180. Portage-la-Prairie, W. Scott Garrioch, Portage-la-Prairie, Man.

181. Provencher, Ed. Comeault, Letellier, Man.

182. Selkirk, Edward Robert Mills, 704, édifice Toronto General Trust, Winnipeg, Man.

183. Souris, le Lt.-Col. J. Arthur Ross, Melita, Man.

184. Springfield, R. M. J. Bate, 1111 McArthur, édifice Winnipeg, Man.

185. St-Boniface, J.-N.-Arthur LeClair, St-Norbert, Man.

186. Winnipeg-Nord, Charles F. Mount, 1404 rue Main., Winnipeg, Man.

187. Winnipeg-Centre-Nord, Hugh R. Ross, 609 rue Agnes, Winnipeg, Man.

188. Winnipeg-Sud, T. G. Kidd, 810 avenue Garwood, Winnipeg, Man.

189. Winnipeg Centre-Sud, Capt. Charles V. Lindsay, 504 McIntyre Block, Winnipeg, Man.

LA TOURBIÈRE D'ALFRED, ONTARIO

M. BERTRAND demande:

1. Le Gouvernement entend-il continuer le développement de l'industrie de la tourbe à Alfred, Ontario?

2. Dans l'affirmative, quels arrangements ont été faits et commencera-t-on bientôt?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration, de la Colonisation et des Mines):

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

LES DROITS DES PROVINCES EN MATIÈRE HYDRO-ÉLECTRIQUE

M. BERTRAND demande:

1. Le Gouvernement fédéral en est-il venu à une entente avec les provinces relativement à

leurs droits respectifs sur les ressources hydro-électriques des rivières navigables entre les provinces et dans l'affirmative, quand?

2. Sinon, le Gouvernement entend-il s'attaquer à cette affaire bientôt, afin de faciliter l'érection d'une centrale hydroélectrique à Carillon?

M. l'ORATEUR: Je suis d'avis que la deuxième partie de la question n° 40 n'est pas opportune.

(La question est réservée.)

LES IMPORTATIONS DE BEURRE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. BERTRAND demande:

1. En vertu du décret n° 2560 (Revenu national), adopté le 1*er* novembre 1930, a-t-on fixé une valeur quelconque au beurre de la Nouvelle-Zélande importé par l'intermédiaire de l'Australie?

2. Dans l'affirmative, quand, et quel a été le prix fixé pour la juste valeur marchande?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu National):

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

PIERRE-ALBERT PICARD

M. DESROCHERS demande:

1. Pierre-Albert Picard, agent des Indiens, classe 2, de Lorette, Québec, a-t-il été destitué de son emploi de fonctionnaire durant le mois de février 1931? Dans l'affirmative: *a* pour quel motif; *b* en vertu de quelle autorité; *c* à la demande de qui?

2. A-t-on fait une enquête ou une investigation sur la destitution de M. Picard? Dans l'affirmative, quelle a été la nature de ladite enquête ou investigation?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1. Oui. *a* Ingérence politique. *b* En vertu d'un décret du Gouverneur en conseil. *c* M. C.-N. Dorion, M.P.

2. Non.

BOISSEVAIN, MAN., EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE

M. BROWN demande:

1. Quel prix le Gouvernement a-t-il payé pour le lot 1, Block 10, dans la ville de Boissevain, pour y ériger un bureau de poste?

2. De qui a-t-il acheté ledit lot?

3. A qui a été vendu l'édifice situé sur ledit lot, et quel prix a-t-on reçu pour l'édifice?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. $4,750 pour la partie nord du lot 1, bloc 10. Cette partie mesure 90 pieds.

2. Partie A—60 pieds par 26, achetée de J. T. Black au prix de $3,000. Partie B—30 pieds par 26, achetée de Colin Y. MacKenzie au prix de $1,750.

3. Vente après avis public à J. Loosemore pour $1, le 24 juillet 1920, l'acheteur devant enlever l'édifice.

COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS.—ACHAT DE TERRE

M. BROWN demande:

Quel prix a-t-on payé pour les terres suivantes, et de qui les a-t-on achetées; ¼ N.E. Sec. 3, Tp. 4, R. 20 O; ¼ S.O. Sec. 2, Tp. 4, R. 20 O; ¼ S.E. Sec. 9, Tp. 4, R. 20 O; ¼ S.O. Sec. 9, Tp. 4, R. 20 O?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

La commission n'a acheté aucune de ces propriétés.

BOISSEVAIN, MAN., BUREAU DE LA DOUANE

M. BROWN demande:

1. Quel est le montant du loyer payé mensuellement ou annuellement pour la douane de Boissevain durant toutes les années où elle a été ouverte?

2. Quelles ont été les recettes annuelles de ladite douane?

3. Quelles ont été les dépenses totales, y compris les salaires, en relation avec ledit bureau?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Du 1*er* juillet 1912 au 30 novembre 1920 à $15 par mois	$1,515 00
Du 1*er* décembre 1920 au 30 juin 1929 à $20 par mois	2,060 00
Du 21 juillet au 30 novembre 1930 à $10 par mois	43 55
Loyer total payé	$4,618 55

2. 1912-1913	$1,336 59
1913-1914	3,265 71
1914-1915	2,139 00
1915-1916	2,661 17
1916-1917	3,046 74
1917-1918	3,117 78
1918-1919	7,611 82
1919-1920	5,504 75
1920-1921	3,928 82
1921-1922	3,557 70
1922-1923	1,041 77
1923-1924	2,006 00
1924-1925	3,988 83
1925-1926	4,852 97
1926-1927	3,120 76
1927-1928	3,265 59
1928-1929	3,207 37
1929-1930	104 16
1930-1931	19 49

3. $24,667.56.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS—BUREAU DE DIRECTION

M. BLAIR demande:

1. Les directeurs des chemins de fer nationaux du Canada ont-ils été nommés?

2. Dans l'affirmative, quels sont ces directeurs?

3. Quel est l'état de chacun?

4. L'industrie agricole est-elle représentée par quelque personne dans la commission?
5. Dans l'affirmative, par qui?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui.

2 et 3. Sir Henry Thorton, président, Montréal; Gérard Ruel, c.r., vice-président et légiste, réseau national, Montréal; V. I. Smart, sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa; Tom Moore, président du Conseil des métiers et du travail, Ottawa; James T. Cumming, président, J. W. Cumming Manufacturing Company, Limited, New-Glasgow; John D. Palmer, président, Harrt Boot and Shoe Company, Fredericton, N.-B.; l'honorable M. Kennedy, marchand, Breadalbane, île du Prince-Edouard; Lucien Moraud, lld., c.r., président du bureau d'avocats Moraud, Alleyn et Grenier, Québec; George Henderson, président et gérant général de la compagnie Brandam-Henderson, Limited, Montréal; J.-Edouard Labelle, c.r., avocat-conseil et administrateur, Corporation du séminaire de Saint-Sulpice, Montréal; F. K. Morrow, directeur de la banque de Toronto et autres organisations industrielles et financières importantes, Toronto; Gordon Perry, président de la National Iron Company, président du bureau de direction de la English Electric Company, Toronto; W. A. Boys, c.r., Barrie, Ontario, membre du conseil de la Law Society of Upper Canada; S. E. Richards, c.r., premier avocat du bureau d'avocats Richards, Sweatman, Filmore, Riley & Watson, Winnipeg; J. Fyfe Smith, président de la J. Fyfe Smith Company, Vancouver.

4 et 5. Un projet de loi a été déposé pour permettre d'augmenter le nombre des directeurs. A ce propos on tiendra compte des demandes de certaines provinces qui s'occupent surtout d'agriculture et qui ne sont pas encore représentées dans le bureau des directeurs.

BAIE D'HUDSON—CHALUTIES À VERGUE

M. DUFF demande:

1. Quel a été la somme totale que le ministère des Pêcheries a dépensée pour équiper et envoyer un chalutier à vergue à la baie d'Hudson, durant l'année 1930, afin de faire une enquête sur les pêcheries dans lesdites eaux?
2. A quelle date ledit vapeur a-t-il quitté Halifax, Nouvelle-Ecosse, et quand est-il revenu?
3. Quelle a été la valeur totale du poisson pris par l'équipage et avec les instruments dudit vapeur?

Sir GEORGE PERLEY (au nom du ministre des Pêcheries):

1. $21,760.91.
2. Le chalutier a quitté Halifax le 26 juillet 1930 et est revenu le 20 septembre 1930.
3. Aucune.

[M. Blair.]

PERCEPTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 533 DU TARIF

M. DUFF demande:

1. Quelle a été la somme totale que le ministère du Revenu national a recuillie durant l'année civile 1930, en vertu de l'article 533 du tarif: "Voiles pour navires ou bateaux"?
2. Quels sont les noms des douanes où l'on a fait les inscriptions en vertu dudit article, et le montant recueilli à chaque douane d'entrée?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. $1,246.25.
2. Baddeck, N.-E.; Halifax, N.-E.; Lunenburg, N.-E.; Shelburne, N.-E.; Montréal, P. Q.; Hamilton, Ont.; Peterborough, Ont.; Toronto, Ont.; Edmonton, Alta; Vancouver, C.-A.; Victoria, C.-A.

D'ordinaire ces renseignements ne sont pas donnés pour chacun des ports de douane parce que cela ferait connaître le chiffre d'affaires des personnes intéressées.

COMMISSAIRE DU RECENSEMENT DANS QUEENS-LUNENBURG

M. DUFF demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement dans le comté de Queen-Lunenburg?
2. Est-il un ancien combattant?
3. Etait-il sans emploi au temps de sa nomination?
4. Ladite personne a-t-elle été nommée par la Commission du service civil?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. M. M. Gardiner.
2. Aucun renseignement.
3. Aucun renseignement.
4. La nomination des commissaires du recensement n'est pas soumise à la Commission du service civil.

COMMISSAIRE DU RECENSEMENT DANS ANTIGONISH-GUYSBOROUGH

M. DUFF demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement pour le comté d'Antigonish-Guysborough?
2. Est-il un ancien combattant?
3. Ladite personne a-t-elle été nommée par la Commission du service civil?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Chas. S. Pyle.
2. Aucun renseignement.
3. La nomination des commissaires du recensement n'est pas soumise à la Commission du service civil.

IMPORTATIONS DE LA RUSSIE

M. GIROUARD demande:

1. Quelle était la valeur totale des produits importés au Canada de Russie, en 1930?
2. En quoi consistaient-ils?

3. Quelle était la valeur totale de chacun des produits importés?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

Les importations de la Russie au Canada pendant l'année terminée le 31 décembre 1930 ont atteint une valeur totale de $1,964,059.

2 et 3. Les importations de la Russie au Canada pendant l'année terminée le 31 décembre 1930 ont été les suivantes:

Denrées	$
Charbon, anthracite	1,901,975
Minerais de métaux, n.d.	28,893
Fourrures, non préparées	13,760
Fourrures, préparées	12,868
Effets de colons	4,200
Autres articles provenant des pêcheries, n.d.	1,186
Tabac, non manufacturé	394
Semences	348
Grains, haricots	126
Vêtements et autres effets et articles de ménage, n'étant pas des marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédés à l'étranger, mais domiciliés au Canada, livres, tableaux, argenteries ou meubles, effets personnels et objets provenant de legs	100
Produits agricoles et légumes divers	80
Volaille et gibier	75
Produits de fer et d'acier	32
Articles plaqués	10
Contenants (enveloppe habituelle)	7
Livres	5

INTERDICTION DES PRODUITS DE RUSSIE

M. GIROUARD demande:

1. Avant de mettre l'embargo sur l'importation des produits venant de la Russie, le Gouvernement canadien est-il entré en pourparlers avec les gouvernements étrangers?

2. Le Gouvernement canadien s'est-il efforcé d'induire d'autres gouvernements étrangers à imiter le Canada?

3. Le Gouvernement canadien a-t-il reçu des gouvernements étrangers l'assurance que sa politique d'embargo serait suivie par aucun d'eux?

4. Est-ce l'intention du Gouvernement canadien, maintenant qu'il a mis l'embargo sur les produits russes, d'ordonner aux citoyens canadiens qui travaillent en Russie au développement industriel, commercial et agricole de ce pays, de revenir au Canada?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

1. Non.
2. Non.
3. Non.
4. Non.

EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES

M. GIROUARD demande:

1. Quelle était la valeur des produits agricoles exportés dans chacun des mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1929?

2. Quelle était la valeur des produits agricoles exportés dans chacun des mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1930?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. La valeur totale des produits de ferme qui, dans leur état naturel, sont produits dans les fermes canadiennes et qui ont été exportés par le Canada durant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1929, a été la suivante:

a Matières brutes:

Produits de ferme	Produits des champs	Animaux
Août, 1929	16,040,429	4,656,958
Septembre, 1929	12,551,148	4,472,835
Octobre, 1929	33,880,282	4,827,240
Novembre, 1929	35,139,748	3,833,043
Décembre, 1929	24,312,605	2,270,367
b Partiellement ouvrés:		
Août, 1929	6,596	664,380
Septembre, 1929	1,923	623,751
Octobre, 1929	1,803	673,767
Novembre, 1929	1,435	507,204
Décembre, 1929	9,252	422,710
c Entièrement ouvrés:		
Août, 1929	7,804,549	3,462,360
Septembre, 1929	6,605,991	4,593,967
Octobre, 1920	8,359,141	4,754,114
Novembre, 1929	7,863,882	3,989,262
Décembre, 1929	7,139,304	2,198,175

2. La valeur totale des produits qui dans leur état naturel ont été produits dans les fermes canadiennes et qui ont été exportés durant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1930, a été la suivante:

a Matières premières:

Produits de ferme	Produits des champs	Animaux
Août, 1930	17,662,772	1,054,001
Septembre, 1930	25,949,814	1,154,313
Octobre, 1930	27,879,425	1,063,978
Novembre, 1930	27,052,817	1,119,507
Décembre, 1930	17,823,627	923,128
b Partiellement ouvrés:		
Août, 1930	6,239	273,969
Septembre, 1930	7,486	197,083
Octobre, 1930	1,178	238,319
Novembre, 1930	22,755	233,392
Décembre, 1930	34,796	300,454
c Entièrement ouvré:		
Août, 1920	5,963,886	2,865,347
Septembre, 1930	5,979,267	3,089,045
Octobre, 1930	7,434,395	3,476,580
Novembre, 1930	5,944,365	2,894,940
Décembre, 1930	5,111,563	1,239,646

CRÉDIT POUR VACHES LAITIÈRES

M. TAYLOR demande:

1. Quels règlements le Gouvernement a-t-il élaborés relativement aux subventions pour le transport vers l'Ouest du Canada de bétail à lait de sang pur ou classifié?

2. Le Gouvernement a-t-il pris l'initiative de quelque programme relativement à l'assistance qu'il veut accorder au fermier de l'Ouest pour acheter des troupeaux laitiers à crédit?

3. Dans l'affirmative, quel est ce programme?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. Voici les règlements:

En vue d'aider les cultivateurs de l'Ouest à élever des bestiaux et pour encourager l'établissement de centres d'élevage d'animaux de race pure approuvés ou certifiés soit pour la boucherie, soit pour l'industrie laitière, le ministre de l'Agriculture, a autorisé le service fédéral des bestiaux à payer les frais de transport d'un certain nombre de wagons de bestiaux achetés d'éleveurs et d'agriculteurs du Dominion et expédiés de la façon suivante: A partir de tout centre de chargement au Canada y compris les centres des Provinces maritimes, à destination d'une station quelconque sur une ligne de chemins de fer dans les provinces des prairies et surbordonnément aux conditions suivantes:

1) Une expédition peut comprendre un ou plusieurs chargements de wagons d'animaux achetés au cours d'une même transaction, mais pas plus d'une seule expédition pourra être faite par le même acheteur au cours d'une année civile.

2) Chaque chargement de wagon devra comprendre au moins douze femelles à maturité ou une pesanteur équivalente dans le cas d'animaux plus jeunes. Ne seront compris que les animaux au-dessus de huit mois et pas plus de six ans.

3) Tous les animaux devront se conformer aux exigences de santé suivantes:

a Ils doivent provenir de troupeaux qui ont été soumis au moins deux fois de suite à la tuberculinisation sous la surveillance de la division de l'hygiène des animaux du ministère de l'Agriculture.

b Ils doivent avoir été achetés sujets à l'épreuve sanguine pour l'avortement infectieux (maladie de Bangs) s'ils n'ont pas été préalablement soumis à cette épreuve dans le troupeau du propriétaire et déclarés avoir donné une réaction négative.

4) Toutes les sélections doivent être approuvées par un fonctionnaire ou un représentant du ministère de l'Agriculture relativement au type et à la qualité.

5) Chaque animal élevé pour les fins de l'industrie laitière ou pour la viande compris dans un chargement doit avoir des qualités au point de vue du rendement appréciables sous le rapport d'au moins une des exigences suivantes:

a Etats de services satisfaisants.

b Issue d'une mère ayant des états de services satisfaisants.

c Saillie par un taureau inscrit dans un registre avancé, dans un registre de sélection ou au dossier des états de services.

d Saillie par un taureau né d'une vache ayant des états de services satisfaisants.

6) Un achat peut être effectué par un fermier-acheteur de bonne foi des provinces des Prairies pour son propre bénéfice ou au bénéfice de lui-même et d'autres fermiers de sa propre région, soit directement de cultivateurs ou d'éleveurs qui sont proporiétaires de bestiaux ou indirectement avec ou par l'assistance des services de campagne ou d'extension convenablement accrédités des différentes associations d'élevage dans la province où l'achat est effectué.

7) Pour chacun des animaux achetés l'acheteur ou son représentant expédiera à la division de l'industrie animale à Ottawa, sur des formules fournies à cette fin, une déclaration couvrant les points suivants:

a La race, date de la naissance, nom enregistré et nombre des animaux.

b Le prix d'achat de l'animal.

c Le nom et l'adresse de l'acheteur au nom duquel le transfert de la propriété est effectué.

8) La division de l'industrie animale du Dominion n'assumera aucune obligation financière autre que celles qui ont trait aux frais de transport et aux déboursés connexes (voir clause 9) et dans tous les cas où il sera exigé un règlement ou des arrangements convenus à ce sujet entre l'acheteur et le vendeur avant de pouvoir faire l'expédition.

9) Outre les frais de transport, la division de l'industrie animale sera responsable des autres dépenses connexes effectuées en vue d'obtenir les expéditions opérées sous le régime des présents règlements, comme suit:

a Lorsque l'acheteur choisit personnellement un chargement de wagon ou plus d'animaux et surveille le transport de ses animaux jusqu'à leur destination, il lui sera alloué, pour défrayer ses dépenses, une somme égale au coût d'un billet simple sur le chemin de fer, du lieu de chargement au lieu de destination.

b Lorsque les achats sont effectués par d'autres intermédiaires que ceux que prévoit la clause 6 et qu'un garde est obligé d'accompagner et de surveiller les animaux jusqu'à leur destination, la division de l'industrie animale fournira ce surveillant au besoin, pourvu que l'acheteur s'engage à payer à ce surveillant un salaire de $4 par jour pour le voyage aller et retour et à lui fournir le prix

d'un voyage simple sur le chemin de fer pour retourner au dernier lieu de chargement et le prix du billet sera remboursé à l'acheteur sur présentation du reçu obtenu de l'agent du chemin de fer pour l'achat du billet en question.

10) Comme les expéditions ne doivent s'appliquer que dans le cas d'animaux de race pure l'acheteur doit obtenir du vendeur, relativement à chaque animal, un bulletin d'expédition tel qu on peut le détacher du certificat d'enregistrement de cet animal. Ces bulletins, convenablement remplis et présentés à l'agent du chemin de fer à l'époque et à l'endroit de l'expédition, autoriseront l'expédition au prix de transport réduit applicable aux animaux de race pure. Les tarifs réduits, tels qu'ils sont appliqués aux chargements de wagon réguliers pour le bétail sur pied, ou dans des wagons fermés réguliers, seront applicables à tous les chargements effectués sous le régime du présent règlement.

11) Pour obtenir le remboursement des frais de transport ou du prix du billet de chemin de fer, en conformité du présent règlement, et selon l'exposé donné, le consignataire ou les consignataires doivent expédier au chef, division des animaux, service de l'industrie animale, ministère de l'Agriculture, à Ottawa, les documents suivants:

a Lettre de voiture acquittée (Voir clause 10).

b Reçu pour l'achat du billet de chemin de fer lorsque les services d'un garde sont requis (Voir clause 9*b*).

c Une déclaration signée et couvrant toute l'expédition (Voir le paragraphe 7).

Ceux qui ont l'intention d'acheter du bétail en vertu de ce système sont priés de se familiariser avec les conditions mentionnées. De plus amples renseignements au sujet de ce système et des formules mentionnées au paragraphe 11 peuvent être obtenus en s'adressant au chef de la division du bétail, division de l'industrie animale, ministère de l'Agriculture, Ottawa.

2. Non.

3. Répondu sous le n° 2.

LA FABRIQUE DE FUSILS ROSS, QUÉBEC

M. BOULANGER demande:

1. Depuis le mois de septembre 1930, a-t-on demandé des soumissions pour la démolition d'une partie de la fabrique du fusil Ross, à Québec, que l'on appelle l'aile Deakin?
2. Dans l'affirmative, quels furent les noms des soumissionnaires et les prix soumis?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée et à quel prix?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale):

1. Oui, pour l'achat et la démolition de l'aile Deakin.

2.

Aimé Pageau & Cie, Québec	$ 110
Amédée Demers, Québec	500
Arthur Audet, Enrg., Québec	500
Baker Bros., Ottawa	560
E.-A. Tremblay, Québec	1,000
Elzéar Turcotte, Québec	1,500
Jos. Nolin, Québec	3,200
Quebec Construction Co., Québec	3,630
T. Babin, Québec	3,900

3. L'entreprise a été adjugée à T. Babin, de Québec, au prix indiqué dans sa soumission.

M. BOULANGER demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de demander des soumissions pour la démolition de la partie principale de la fabrique du fusil Ross, à Québec?
2. Dans l'affirmative, quand?
3. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale):

1. Les soumissions ont déjà été demandées.

2. Le 23 février 1931.

3. Répondu sous le n° 1.

M. BOULANGER demande:

1. Depuis le mois de septembre 1930, a-t-on demandé des soumissions pour l'enlèvement de matériel, de munitions et de machines de la fabrique du fusil Ross, à Québec?
2. Dans l'affirmative, quels furent les noms des soumissionnaires et les prix soumis?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée et à quel prix?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale):

1. Oui. *a* de l'édifice Deakin; *b* de la fabrique du fusil Ross.

2. Les noms des soumissionnaires et le chiffre des soumissions sont indiqués à la liste ci-annexée.

3. Les deux marchés ont été passés avec M. Amédée Demers, de Québec, le plus bas soumissionnaire.

Camionage des machines et des véhicules de l'édifice Deakin, à Québec, au camp de Valcartier

Liste des soumissions

*Elzéar Turcotte, Québec	$ 3,800
Amédée Demers, Québec	4,950
Jos. Nolin, Québec	5,825

*Soumission retirée.

Enlèvement des magasins de la fabrique du fusil Ross, à Québec

Liste des soumissions

	*A. G. McDermott, 65, rue St-Patrice, Québec.	Amédée Demers, 2, côte Samson, Québec.	T. Babin, 942, rue St-Valier, Québec.	Joseph Nolin, 18, rue Bayard, Québec.
Deux chevaux, voiture et conducteur:				
Par jour entier, suivant le par. 10.. ..	$ 9 60	$ 8 00	$ 8 40	$ 8 50
Par heure..	1 20	1 25	1 30	1 30
Un cheval, voiture et conducteur:				
Par jour entier, suivant le par. 10.. ..	5 60	6 00	6 25	6 50
Par heure..	70	85	80	90
Camions automobiles (1 tonne):				
Par jour entier, suivant le par. 10.. ..	16 00	15 00	18 00	20 00
Par heure..	2 00	2 00	2 20	2 50
Camions automobiles (2 tonnes):				
Par jour entier, suivant le par. 10.. ..	18 00	20 00	22 00	25 00
Par heure..	2 25	3 00	3 50	3 75

*Soumssion retirée.

M. ÉDOUARD VALLIÈRE, FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DE LA MARINE

M. BRASSET demande:

1. Edouard Vallière est-il à l'emploi du ministère de la Marine, à son bureau de Québec? Dans l'affirmative, en quelle qualité, à quel traitement et depuis quelle date?
2. A-t-il été nommé par le Commission du service civil ou par son intermédiaire? Sinon, en vertu de quelle disposition lui verse-t-on un traitement?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1 et 2. Edouard Vallière a été employé au bureau de Québec du ministère de la Marine, en vertu de l'article 39 de la loi du service civil, du 10 décembre 1930 au 31 décembre 1930, et a été rémunéré sur la base d'un traitement de $1,920 par année.

PERSONNEL DU SERVICE DE RÉPRESSION DE RICHMOND, N.-É.

M. DUFF demande:

1. Le Gouvernement projette-t-il une ou des augmentations du personnel du service de surveillance des douanes et de l'accise dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse?
2. A-t-on fait quelques nominations pour ce service depuis le 1er septembre 1930?
3. Dans ce cas, quels sont les noms, adresses, positions et traitements des personnes nommées?
4. Quelques-unes des personnes nommées avaient-elles servi outre-mer comme on le demandait dans les avis annonçant des positions du service civil?
5. Si tel est le cas, quelles sont-elles?
6. A-t-on reçu de gens du comté de Richmond des demandes de position du service de surveillance des douanes et de l'accise?
7. Si tel est le cas, quels sont les noms des candidats et les positions qu'ils ont demandées?
8. Quelques-uns de ces candidats ont-ils fait du service outre-mer?
9. Si tel est le cas, quels candidats?

[L'hon. M. Sutherland.]

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Non.
2. Non.
3, 4 et 5. Répondu sous le n° 2.
6. Oui.
7. E.-S. Faugère, agent du service de surveillance des douanes et de l'accise.
8. Non.
9. Répondu sous le n° 8.

BUREAU DE POSTE DE SAINT-RAYMOND, P.Q.

M. DESROCHERS demande:

1. Dans les crédits de l'année 1930, a-t-on inclus une somme de $15,000 en vue de construire un bureau de poste à Saint-Raymond, comté de Portneuf?
2. Dans l'affirmative, cette somme a-t-elle été dépensée et à quelle fin?
3. Sinon, le Gouvernement entend-il commencer immédiatement la construction de ce bureau de poste?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui (1930-1931).
2. Déboursés, à ce jour:

Achat d'un emplacement.. ..	$4,500 00
Frais juridiques et autres à propos du terrain..	164 21
Total..	$4,664 21

3. Non.

GARE DE SAINT-RAYMOND, P.Q.

M. DESROCHERS demande:

1. A-t-on demandé au ministre des Chemins de fer et des Canaux, et à la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, la construction d'une nouvelle gare à Saint-Raymond, comté de Portneuf?

2. Dans l'affirmative, quelle mesure a-t-on prise pour faire suite à ces requêtes, et quand se propose-t-on d'exécuter ladite entreprise?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. On a présenté des requêtes au National-Canadien et à la Commission des chemins de fer.

2. Le 18 novembre 1930, la Commission des chemins de fer, siégeant à Québec, a examiné la requête des citoyens de Saint-Raymond, dans laquelle ils demandaient la construction d'un nouvelle gare. Le 19 mars 1931, la commission a émis une ordonnance, dans laquelle elle exposait que le réseau s'est engagé à réparer, remodeler, outiller et agrandir la gare de la façon indiquée dans un plan déposé aux archives, et à déménager et agrandir l'entrepôt des marchandises. De l'avis de la commission, "ces travaux suffiront à donner satisfaction aux citoyens".

L'ordonnance de la commission ajoute:

"La réparation de la gare fera économiser au National-Canadien environ $12,000, économie dont on doit tenir compte vu l'état financier de l'heure actuelle".

VOYAGE DE M. W. D. HERRIDGE À LONDRES

M. DUBOIS demande:

1. M. W. D. Herridge, que l'on décrit dans le rapport de la Conférence impériale, 1re partie, page 11, comme "attaché personnel du premier ministre", est-il le même que celui qui a été récemment nommé ministre du Canada à Washington?

2. La position d'attaché personnel du premier ministre" est-elle permanente, et M. Herridge sera-t-il remplacé?

3. La position est-elle de la compétence de la Commission du service civil?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

1. Oui.

2. Non.

3. Non. M. Herridge n'a pas été rénuméré pour ses services.

IMMIGRANTS ORIENTAUX

M. REID demande:

1. Combien de Japonais des deux sexes sont venus au pays de pays autres que le Japon durant les années 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930?

2. Combien de Chinois des deux sexes sont venus au pays durant ces mêmes années de pays autres que la Chine?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Les données statistiques recueillies par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation ne fournissent pas de renseignement exact sur le point; mais l'on croit que peu d'immigrants japonais, s'il y en a eu, ont pénétré au Canada pendant ce temps, autrement qu'en venant directement de leur pays.

2. Pendant ce temps, aucun immigrant chinois n'a été admis au Canada, sauf ceux qui arrivaient directement de leur pays.

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE.—DISTRIBUTION DE SECOURS

M. DENIS demande:

1. Sur le montant de 20 millions voté pour venir en aide aux chômeurs, quel montant fut alloué à chaque province de la Confédération, pour secours directs et secours indirects?

2. Quel fut le montant alloué à la ville de Montréal pour secours directs et secours indirects?

3. Quels furent les travaux recommandés dans la ville de Montréal?

4. Quelles sont les travaux commencés, et à quelle date l'ont-ils été?

5. A qui les contrats ont-ils été adjugés et pour quel montant?

6. Ces contrats ont-ils été adjugés après demande de soumissions?

7. Ces contrats contiennent-ils des clauses relativement aux salaires équitables et à la journée de huit heures?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Ile du Prince-Edouard, $90,000; Nouvelle-Ecosse, $700 000; Nouveau-Brunswick, $500,000; Québec, $2,850,000; Ontario, $3,850,000; Manitoba, $900,000; Saskatchewan, $1,000,000; Saskatchewan, (zone atteinte par la sécheresse), $500,000; Alberta, $900,000; Colombie-Anglaise, $1,100 000; Yukon, $20,000.

Les chiffres ci-dessus concernent des travaux publics et des entreprises visant à l'atténuation du chômage: il y a eu, en outre, des contributions municipales et provinciales. Il n'y a pas d'allocation d'assistance directe; les déboursés sont soldés ainsi: un tiers par la municipalité, un tiers par la province, et un tiers par le gouvernement fédéral.

2. $875,000.

3. Tunnel rue Saint-Hubert, entre les rues De Fleurimont et Des Carrières, sous la voie du Pacifique-Canadien.. .. ..$ 325,000

Tunnel; rue Girouard, à la croisée de la voie du Pacifique-Canadien.. 300,000

Tunnel, Boulevard Décarie, quartier Mont-Royal, où le boulevard croise la voie du Pacifique-Canadien.. 230,000

Viaduc, boulevard Saint-Joseph, à la croisée de la voie du Pacifique-Canadien..	250,000
Tunnels pour les piétons sous l'avenue du Parc, au parc Jeanne-Mance; sous la rue Sherbrooke au parc Trenholme et au parc La Fontaine; sous le boulevard Saint-Laurent au parc Jarry..	130,000
Construction d'un incinérateur dans la partie ouest de la ville	400,000
Construction d'un bain public dans le quartier Saint-Eusèbe.. ..	90,000
Travaux d'amélioration au parc Mont-Royal..	200,000
Chalets d'aisance sur les places publiques..	250,000
Conduits souterrains pour l'éclairage des parcs..	150,000
Quatre postes de police et cinq postes de pompiers..	600,000
Marché Saint-Antoine..	300,000
Marché Saint-Jacques..	275,000
	$ 3,500,000

4. Aucun renseignement.
5. Aucun renseignement.
6. Aucun renseignement.
7. L'accord tripartite conclue avec la cité de Montréal contenait une condition portant que les heures de travail ne devaient dépasser huit par jour et que les salaires devaient être conformes au cours reconnu de la région pour des ouvriers compétents et que de toute façon les salaires devaient être toujours justes et raisonnables.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS: FRANÇOIS ROGER

M. VERVILLE demande:

1. François Roger est-il à l'emploi du ministère des Travaux publics à Québec?
2. Dans l'affirmative, dans quelle classe, à quel salaire, et à quelle date a-t-il été nommé?
3. A-t-il été nommé par la Commission du service civil?
4. Sinon, en vertu de quelle autorité lui paie-t-on un salaire?
5. Quel est son âge?
6. Est-ce le même M. Roger qui est président de l'Association conservatrice de Limoilou?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui; nommé temporairement gardien de l'entrepôt des douanes en attendant la nomination d'un gardien permanent par la Commission du service civil.
2. *a* Manœuvre temporaire: *b* $2.50 par jour; *c* le 5 novembre 1930.
3. Non.
4. L'autorité du département.
5. Aucun renseignement.
6. Aucun renseignement.

[L'hon. M. Gordon.]

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA.—ÉTUDES DANS NICOLET-LOTBINIÈRE

M. VERVILLE demande:

Le ministre des Chemins de fer et des Canaux peut-il dire si des travaux d'études ont été faits l'hiver dernier dans les comtés de Nicolet et Lotbinière pour faire un ou des tracés en vue de la prolongation du chemin de fer de Québec à Montréal et à la rive Sud, devenu la propriété des Chemins de fer nationaux?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'administration des chemins de fer nationaux déclare qu'aucunes études n'ont été faites.

M. LAURENT-A. TANGUAY

M. BOUCHARD demande:

1. Est-ce que M. Laurent-A. Tanguay occupe un bureau de l'Etat dans l'édifice du bureau de poste à Québec?
2. Ledit M. Tanguay est-il à l'emploi du Gouvernement?
3. Dans l'affirmative, quel salaire retire-t-il et par quel département est-il payé?
4. Sinon, le maître général des postes et le ministre des Travaux publics vont-ils donner l'ordre de l'empêcher d'occuper un tel bureau de l'Etat?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice):

1. Oui.
2. Non.
3. Répondu sous le 2.
4. Non.

APPOINTEMENTS ET ALLOCATIONS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. GARLAND (Bow River) demande:

1. Quel est le traitement accordé au Gouverneur général et payé par la Puissance du Canada?
2. Quelles sont les allocations additionnelles que reçoit le Gouverneur général?
3. Quel a été le coût total de l'entretien annuel de Rideau Hall de 1928 à 1930?
4. Quelle a été la somme totale des dépenses de voyage du Gouverneur général pour les années 1928, 1929 et 1930?
5. Quelles sont les autres dépenses afférentes à ce poste et que la Puissance du Canada doit payer?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. $48,666.66 par année.
2.

	Par année
Allocations de voyage	$ 50,000
Aides-de-Camp..	10,000
Allocations de combustible et d'éclairage..	19,000
Total..	$ 79,000

3.

Année financière 1927-1928 (combustible et éclairage non compris)	$ 61,655 65
Année financière 1928-1929 (combustible et éclairage non compris)	62,203 04
Année financière 1929-1930 (combustible et éclairage non compris	62,064 32
Total	$ 185,923 01

4.

	1928	1929	1930
Allocations de voyage	$50,000 00	$50,000 00	$50,000 00
Service et réparations, etc., des wagons de chemins de fer	2,905 11	2,399 60	2,464 92
Total	$52,905 11	$52,399 60	$52,464 92

5.

Bureau du secrétaire du Gouverneur général. Dépenses de l'année financière 1930-1931:	
Appointements des employés	$ 24,500 00
Dépenses casuelles	22,500 00
Entretien des quartiers du Gouverneur général dans la Citadelle à Québec, moyenne annuelle des trois dernières années	7,450 16
Solde et allocations d'un officier des troupes permanentes remplissant les fonctions de A.D.C. canadien à Son Excellence le Gouverneur général, et un serviteur, par année	5,340 56
Total	$ 59,790 72

RAIL AND RIVER COAL COMPANY

M. SMITH (Cumberland) demande:

1. Les Chemins de fer nationaux du Canada possèdent-ils et administrent-ils entre la Rail and River Coal Company, de Cleveland, Ohio?

2. Le cas échéant, quel est le nombre d'hommes que ladite compagnie a embauchés en 1930 et celui qu'elle a à son emploi dans le moment présent?

3. Ladite compagnie emploie-t-elle à ses mines des ouvriers syndiqués ou non?

4. Quelle a été, pour 1930, la production totale de houille des mines de la Rail and River Company?

5. Quelle a été pour 1930, la proportion de la production houillère de ladite compagnie que les Chemins de fer nationaux du Canada ont absorbée?

6. Existe-t-il un contrat en vertu duquel la Rail and River Coal Company fournit de la houille aux Chemins de fer nationaux du Canada?

7. Dans l'affirmative, quels sont les termes dudit contrat, et s'il est établi sur le coût de production, quel est le coût par tonne?

8. Quel montant les Chemins de fer nationaux paient-ils annuellement pour intérêts sur obligations, charges d'entretien ou autres relatives de quelque façon à la Rail and River Coal Company?

9. A-t-on cessé, pendant certaines périodes des années 1929 et 1930, d'extraire de la houille des mines de la Rail and River Coal Company, le cas échéant, quelles dates durant chacune des années?

10. Quel a été le coût d'entretien mensuel desdites mines durant les périodes de chômage que les Chemins de fer nationaux ont payé en 1929 et 1930?

11. Quelle somme les Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils payée durant les années 1929 et 1930 pour tenir la Rail and River Coal Company en activité, en donnant les détails?

12. Quel est le programme des Chemins de fer nationaux du Canada relativement à ses terrains houillers aux Etats-Unis?

13. Combien a coûté aux Chemins de fer nationaux du Canada, par wagon, à Pitmouth, la quantité de houille extraite par la Rail and River Coal Company durant l'année civile 1930?

14. En évaluant le coût de la houille ainsi extraite, quel montant, à part la main-d'œuvre dans les mines, a été inclus dans ledit coût sous forme d'intérêt sur le capital placé dans les mines, de dépréciation, d'épuisement du minerai, de taxes, de surveillance et de frais généraux, etc.?

15. Quel a été le coût par tonne du transport par chemin de fer de ladite houille à partir des mines américaines des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'aux points divisionnaires en Canada où les Chemins de fer nationaux du Canada ont utilisé cette houille?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Les Chemins de fer nationaux du Canada sont propriétaires, mais ils ne l'exploitent pas.

2. La compagnie avait une moyenne de 1,526 employés à son service, en 1930, et elle compte encore le même nombre d'employés, à l'heure actuelle.

3. A ce que sait l'administration, les mineurs sont presque tous membres de l'union et ils ont leurs propres succursales à chaque mine.

4. 1,856,911 tonnes.

5. (1) Par le réseau national,—lignes canadiennes,—1,252,751 tonnes; par le réseau national,—lignes américaines,—444,954 tonnes, soit un grand total de 1,697,705 tonnes.

(2) Prix payé à la sortie des puits, $1.2646 par tonne.

6. Non.

7. Répondu sous le n° 6.

8. Néant.

9. Non.

10. Néant.

11. Néant.

12. D'utiliser ses propores charbonnages dans le meilleur intérêt du réseau.

13. Répondu sous le n° 5.

14. 36c. pour l'année 1930.

15. Pour le transport de la houille aux voies du National-Canadien via Suspension Bridge, N.-Y., $2.24; via Black Rock, N.-Y., $2.24; via Port-Huron, Mich., $1.67; via Windsor, Ont., $1.73; via Port-Colborne, Ont., $1.76; via Niagara Falls, $2.24.

DESTITUTION DE PAUL CALDWELL, INSPECTEUR DE POMMES DE TERRE

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Qui a demandé la destitution de Paul Caldwell, inspecteur de patates?

2. Quels ont été les motifs allégués pour cette destitution?

3. A-t-il demandé une enquête?

4. Le ministre de l'Agriculture sait-il que Paul Caldwell est un ancien soldat et qu'il a été nommé par la Commission du service civil?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. M. Paul Caldwell n'a pas été destitué.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Oui.

4. Oui.

LA SOUTH STEAM COAL AND DOCK COMPANY

M. LAVERGNE demande:

1. La South Steam Coal and Dock Company a-t-elle eu des entreprises de fournitures au Gouvernement durant les années 1921 à 1930?

2. Quels sont les directeurs de cette compagnie?

3. A-t-elle eu ces entreprises par soumission?

4. Le prix demandé était-il le plus bas?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Non.

2. Nous l'ignorons.

3 et 4. Répondu sous le n° 1.

LE COMMISSAIRE DE RECENSEMENT DU COMTÉ DE PRESCOTT

M. BERTRAND demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement du comté de Prescott?

2. Le commissaire du recensement nomme-t-il les recenseurs de son comté?

[L'hon. M. Gordon.]

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. M. Edouard A. Mooney.

2. Les recenseurs sont nommés de la même manière que lors des recensements antérieurs. Le commissaire recommande les aspirants et le ministère confirme les nominations.

LA STATION DES RECHERCHES SUR LES PÂTURAGES, À MANYBERRIES, ALBERTA

M. GERSHAW demande:

1. Quand a été établie la station des recherches sur les pâturages de Manyberries, Alberta?

2. Qui étaient les fonctionnaires chargés du service?

3. Quels problèmes de pâturages ou d'herbe a-t-on étudiés et quels résultats a-t-on obtenus?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture): Vu que le renseignement demandé par cette question se trouve en détail dans plusieurs revues et bulletins agricoles, je demande qu'elle soit convertie en ordre de dépôt de correspondance.

L'ÉDIFICE PUBLIC DE RED DEER

M. SPEAKMAN demande:

1. L'intérieur de l'édifice public de l'Etat (bureau de poste et de Douane), de la ville de Red Deer, dans la province d'Alberta, a-t-il été peint et décoré de nouveau durant les derniers six mois?

2. En ce cas, a-t-on demandé des soumissions pour l'exécution de ce travail?

3. Combien de soumissions a-t-on reçues, et de qui?

4. Quelle soumission a-t-on acceptée et quel en était le chiffre?

5. Des soumissions ont-elles été offertes que l'on n'a pas reçues ni prises en considération?

6. Dans l'affirmative, de qui, pourquoi ne les a-t-on pas acceptées, et quelle raison a-t-on donnée à ceux dont on n'a pas admis les soumissions?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. Oui.

3. *a* Deux.

b H. E. Haste, $498, et C. H. Stone, $625.

4. Soumission de H. E. Haste à $498.

5. Le ministère n'a pas reçu d'autres soumissions.

6. Répondu sous le n° 5.

LE TERRAIN D'AVIATION DE RED DEER

M. SPEAKMAN demande:

1. Un phare à feux tournants et des lumières sur le terrain ont-ils été installés récemment au champ d'aviation situé près de Red-Deer, Alberta?

2. Ce travail a-t-il été exécuté en vertu d'une soumission ou à la journée?

3. Si c'est par soumission, combien en a-t-on reçues et de qui?

4. De qui provenait la soumission acceptée, et quel en était le montant?

5. Quelles furent les autres dépenses occasionnées et quel fut le coût total de l'installation?

6. Quel personnel sera nécessaire pour faire marcher ces lumières, et quel sera la dépense totale annuelle en salaires?

7. Quelle sera la dépense totale annuelle pour l'entretien et la mise en fonctionnement de ces lumières?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale):

1. Oui.

2. Par adjudication.

3. Sept: Aeronautical Corporation of Canada, Ltd., Winnipeg; Canadian General Electric Company, Ltd., Ottawa; Electrical Engineers, Limited, Calgary; Schumacher-MacKenzie, Limited, Winnipeg; Highway Lighthouse Company, Ltd., Toronto; Holden Company, Limited, Montréal; Goold Shapley and Muir Co., Limited, Brantford.

4. La Highway Lighthouse Company, Ltd. Cette compagnie a, comme toutes les autres, soumis un prix d'ensemble pour la fourniture et l'installation de feux électriques tournants et l'éclairage des limites du terrain à quatorze aérodromes intermédiaires sur la route postale aérienne entre Medicine Hat, Lethbridge, Calgary, Moose Jaw et Saskatoon; d'un phare à feux tournants à Dauntless, Alberta; d'un phare à Cabot, Manitoba et d'un phare de rechange à feux tournants. Le prix demandé pour tout ce qui précède par l'Highway Lighthouse Company, Limited, était de $94,584.44. Comme aucun des soumissionnaires n'avait donné des prix en détail, on ne saurait dire, même à quelque chose près, ce que coûte en réalité l'installation de ces feux à Red Deer, Alberta.

5. Prix de location du terrain, $1 par année.

6. Gardien des feux, $180 par année.

7. $1,171.60.

M. SPEAKMAN demande:

1. Un phare à rayons pour diriger les aéroplanes a-t-il été installé récemment dans le voisinage de Red Deer, Alberta?

2. Ce travail a-t-il été exécuté en vertu d'une soumission ou à la journée?

3. Si c'est en vertu d'une soumission, combien de soumissions a-t-on reçues et de qui?

4. Quelle soumission a-t-on acceptée et pour quel montant?

5. Quel a été le coût total de cette installation?

6. A-t-on construit des édifices en relation avec ce phare à rayons, autres que la tour du phare elle-même?

7. Le cas échéant, combien et à quelles fins?

8. A-t-on demandé des soumissions pour ce travail?

9. Si oui, combien en a-t-on reçues et de qui?

10. Quelle soumission a-t-on acceptée et pour quel montant?

11. Quelles ont été les autres dépenses occasionnées par l'érection et l'installation de ce phare à rayons, des autres édifices annexes, y compris les meubles?

12. Quelle a été la dépense totale occasionnée par cet ouvrage?

13. De quel personnel aura-t-on besoin pour ce phare, et quelle sera la dépense totale annuelle en salaires?

14. Quelle sera la dépense totale annuelle d'entretien et de fonctionnement de ce phare à rayons?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale): 1. On est à installer à Red Deer, Alberta, un phare à rayons pour diriger les aéroplanes du service postal aérien entre Winnipeg et Edmonton.

2, 3, 4 et 5. L'installation se fait par le personnel du corps royal canadien des signaleurs (troupe permanente).

6. Oui.

7. Quatre. Un poste de phare à rayons pour loger les instruments et la machinerie qui actionne le phare; logement pour le personnel préposé au phare; deux petits entrepôts pour matériel divers.

8. Oui.

9. Neuf: Connell & Packer, Red Deer, Alberta; J. A. Peters, Edmonton, Alberta; Buchan Construction Co., Calgary, Alberta; S. Pamely, Red Deer, Alberta; Hugh Clark & W. G. Houston, Red Deer, Alberta; Bird Woodall & Simpson, Ltd., Lethbridge, Alberta; McTavish McKay & Co., Calgary, Alberta; McDonald Bros., Calgary, Alberta; J. L. Collins, Calgary, Alberta.

10. Connell & Packer, Red Deer, Alberta, $14,500.

11 et 12. L'installation n'étant pas terminée, il n'y a pas de renseignement à ce sujet.

13. Un officier et quatre (4) sous-officiers et soldats, $6,780.

14. $13,545.

USINES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX À LIMOILOU

L'hon. M. LAPOINTE demande:

1. Le Gouvernement se propose-t-il de faire reconstruire immédiatement les usines des Chemins de fer nationaux du Canada à Limoilou, Québec, qui ont été détruites par le feu il y a quelques jours?

2. A-t-il pris quelque mesure à cet effet?

3. Quand le travail de reconstruction commencera-t-il?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): C'est l'administration des chemins de fer et non le Gouvernement qui s'occupe de ces questions, et voici ce que dit sir Henry Thornton: "J'ai l'honneur de vous apprendre que ce sujet est à l'étude et que nous ne pouvons donner une réponse immédiate. Ceux qui étaient employés à Limoilou ont eu de l'emploi ailleurs dans Québec et, conséquemment, ne souffrent pas. On ne

croit pas que les travaux exécutés aux usines de Limoilou soient transportés en dehors de la région de Québec".

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

M. REID demande:

1. Les conventions que les diverses municipalités de la Colombie-Anglaise ont soumises au gouvernement provincial relativement à leurs demandes faites en vertu de la loi du secours aux chômeurs de 1930 ont-elles été soumises au gouvernement fédéral?

2. Le cas échéant, quels sont les noms des diverses municipalités et quelles furent les sommes totales demandées jusqu'au 31 janvier 1931?

3. Quelles sont les sommes dues conjointement par la province de la Colombie-Anglaise et le gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il payé quelques sommes au gouvernement de la Colombie-Anglaise, jusqu'au 31 janvier inclusivement, en vertu de la loi des secours aux chômeurs?

5. Dans l'affirmative, quel est le montant d'argent déjà versé au gouvernement de la Colombie-Anglaise et la date de ce versement?

6. Quel est le nombre total des personnes à qui l'on a donné de l'emploi en vertu de la loi des secours aux chômeurs, 1930, en Colombie-Anglaise et jusqu'au 31 janvier?

7. Quel est le nombre total des journées de travail ainsi permises en vertu de la loi des secours aux chômeurs?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Oui.

2. Municipalité—	Somme totale	Part du Dominion	Part de la province
Alberni	$ 3,180 00	$ 795 00	$ 795 00
Armstrong	2,500 00	625 00	625 00
District de Burnaby	158,000 00	39,500 00	39,500 00
Village de Burns-Lake	1,600 00	400 00	400 00
Chilliwack	2,800 00	700 00	700 00
District de Coquitlam	20,000 00	4,750 00	4,750 00
Cranbrook	14,000 00	3,500 00	3,500 00
Courtenay	3,200 00	800 00	800 00
Cumberland	1,614 75	403 50	403 50
Municipalité de Delta	4,450 00	1,000 00	1,000 00
Duncan	7,000 00	1,750 00	1,750 00
Fernie	22,000 00	5,500 00	5,500 00
Village de Gibson's Landing	1,200 00	250 00	250 00
Municipalité de Glenmore	2,055 00	250 00	250 00
Grand-Forks	12,000 00	2,500 00	2,500 00
Kamloops	26,000 00	6,500 00	6,500 00
Kaslo	11,700 00	2,500 00	2,500 00
Kelowna	22,000 00	5,500 00	5,500 00
District de Kent	11,000 00	2,750 00	2,750 00
Ladysmith	3,000 00	750 00	750 00
Canton de Langley	17,000 00	4,250 00	4,250 00
Canton de Maple Ridge	28,000 00	7,000 00	7,000 00
District de Masqui	8,000 00	2,000 00	2,000 00
Cité de Merritt	22,600 00	3,750 00	3,750 00
District de Mission	10,000 00	2,500 00	2,500 00
Village de Mission	4,000 00	1,000 00	1,000 00
Nanaïmo	45,015 00	11,250 00	11,250 00
Nelson	16,632 00	4,158 00	4,158 00
Village de New Denver	1,800 00	450 00	450 00
New Westminster	90,000 00	22,500 00	22,500 00
District de Cowichan-Nord	7,500 00	1,875 00	1,875 00
Cité de Vancouver-Nord	54,000 00	13,500 00	13,500 00
District de Vancouver-Nord	22,000,00	5,500 00	5,500 00
District de Oak-Bay	6,800 00	1,700 00	1,700 00
District de Peachland	1,400 00	300 00	300 00
District de Penticton	4,500 00	1,125 00	1,125 00
District de Pitt-Meadows	3,000 00	750 00	750 00
Cité de Port-Alberni	11,040 00	2,750 00	2,750 00
Cité de Port-Coquitlam	4,000 00	1,000 00	1,000 00
Cité de Port-Moody	7,500 00	1,875 00	1,875 00
Cité de Prince-George	20,000 00	5,000 00	5,000 00
Cité de Prince-Rupert	35,000 00	8,125 00	8,125 00

2. Municipalité—Suite	Somme totale	Part du Dominion	Part de la province
Village de Quesnel	3,400 00	850 00	850 00
Cité de Revelstoke	24,500 00	5,500 00	5,500 00
Township, de Richmond	34,400 00	8,600 00	8,600 00
District de Saanich	30,000 00	7,500 00	7,500 00
Cité de Salmon-Arm	15,000 00	3,750 00	3,750 00
District de Salmon-Arm	7,500 00	1,875 00	1,875 00
Village de Silverton	200 00	50 00	50 00
Village de Smithers	2,000 00	500 00	500 00
District de Spallumcheen	4,250 00	1,062 50	1,062 50
District de Sumas	4,000 00	1,000 00	1,000 00
District de Surrey	20,000 00	5,000 00	5,000 00
Village de Terrace	2,300 00	500 00	500 00
District de Summerland	10,000 00	2,500 00	2,500 00
Village de Vanderhoof	1,500 00	375 00	375 00
Cité de Vernon	20,393 00	2,000 00	2,000 00
Cité de Victoria	84,000 00	21,000 00	21,000 00
District de Vancouver-Ouest	13,001 75	3,250 00	3,250 00
Village de Williams-Lake	3,000 00	750 00	750 00
Cité de Vancouver	880,400 00	220,100 00	220,100 00
Cité de Slocan	2,000 00	500 00	500 00

3. Répondu sous le n° 2.

4. Oui.

5. Payé le 7 janvier, Travaux publics, $2,367.84; payé le 13 février, Travaux publics et fonds de secours directs, $43,398.87; payé le 24 février, Travaux publics, $71,325.04; payé le 5 mars, Travaux publics et fonds de secours directs, $141,949.07.

6. Nombre d'individus employés jusqu'au 31 janvier, 22,206.

7. Nombre de jours d'ouvrage fournis jusqu'au 31 janvier, 321,802.

LA COMPAGNIE DES CAMIONS-CHENILLES

M. URQUHART demande:

1. Le ministère de l'Intérieur, département des parcs, a-t-il acheté des camions-chenilles de la Carterpillar Tractor Company, Peoria, Illinois, durant les deux dernières années?

2. Si oui, combien?

3. Quelle a été la date de l'achat, le type du camion, et le prix payé pour chacun?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Répondu sous le n° 1.

LE BRISE-LAMES DE GABARUS

M. URQUHART demande:

1. James J. Bagnell est-il l'un de ceux qui ont touché quelque chose de l'argent dépensé pour le brise-lames de Gabarus, durant l'automne 1930?

2. Dans l'affirmative, quelles sommes ont été versées à M. Bagnell et à quelles dates?

3. Quels sont, en détail, les motifs pour lesquels ces paiements ont été faits?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.

2. *a* $5.60 (deux jours à $2.80.)
b 5 et 6 novembre, 1930.

3. A titre de journalier travaillant aux réparations du brise-lames.

AMÉRICAINS À L'EMPLOI DU NATIONAL-CANADIEN

M. LAFLECHE demande:

1. Des citoyens américains sont-ils à l'emploi des Chemins de fer nationaux du Canada, à Richmond, Québec?

2. Le cas échéant, quels sont leurs noms, le montant de leur salaire et qui les a recommandés?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui.

2. J. L. Burns, surintendant adjoint; T. J. Silke, surveillant de cour; J.-A. Caron, surveillant des signaux; R. S. O'Connor, surveillant de district du service des wagons; C. H. Fay, expert estimateur; R. E. Chesney, commis en chef, salaire, $215; J. F. Curran, commis, $150; A. G. Manning, commis, salaire, $140.

On ne croit pas dans l'intérêt du réseau national de publier les appointements des hauts fonctionnaires.

Outre ceux qui sont nommés plus haut, les employés de train suivants demeurent à Richmond et sont des citoyens américains. Ces hommes sont dans le service international.

G.-H. Roy, salaire, $2,954.54; R. W. Christie, salaire, $1,588.98; J. Bridge, salaire, $1,028.02; E.-J. Saucier, salaire, $2,464.76; W. J. Murphy, salaire, $1,922.09.

Ces employés furent envoyés de Portland à Richmond en 1923 en vertu de leur droit d'ancienneté, les deux endroits faisant partie de la division canadienne du réseau national

3. Pas de renseignement.

4. La compagnie prétend que les employés ne doivent pas se mêler de politique au point d'embarrasser le bureau de direction.

LE DOCTEUR L.-N. LECLERC

M. DESROCHERS demande:

1. Le département des Affaires indiennes a-t-il eu à son emploi le Dr L.-N. Leclerc, en qualité de médecin pour les Indiens à l'Ancienne-Lorette, Québec, et ce médecin a-t-il été destitué?

2. Le cas échéant, à la demande de qui, et quelle personne l'a remplacé?

3. Des plaintes ont-elles été portées au sujet des connaissances professionnelles du Dr Leclerc, ou de la manière dont il aurait accompli les fonctions de sa charge?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.

2. Le 1er novembre 1930. A la demande de M. C.-N. Dorion, m.p. Il a été remplacé par le docteur J.-E. Verret.

3. Au sujet des connaissances professionnelles, non; de la manière dont il aurait rempli ses fonctions, oui; ingérence politique.

M. W. M. FLANNERY

M. HURTUBISE demande:

1. L'Etat s'est-il dispensé des services de M. Wm Flannery, avocat de North-Bay, Ontario, et procureur pour le ministère de la Justice dans une pétition de droit de la ville de North-Bay contre le Roi, cause actuellement pendante?

2. Dans l'affirmative, quand, et pour quels motifs?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice):

1. Oui.

2. Le 27 août 1930. On a cru sage de s'assurer des services d'un avocat expérimenté à Ottawa.

ÉDIFICE PUBLIC À COPPER-CLIFF, ONTARIO

M. HURTUBISE demande:

1. A-t-on demandé des soumissions pour l'ameublement d'un édifice public à Cooper Cliff, Ontario?

2. Dans l'affirmative, un contrat a-t-il été passé, à qui et pour quel montant?

3. Quels sont les noms des compagnies qui ont soumissionné et quels sont les montants soumis par chacune?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. *a* Oui.

b Canadian Office and School Furniture, Ltd.

c $1,310.

3.

	Mérisier	Pin	C.-A.
Canadian Office & School Furniture, Ltd., Preston, Ont.	$1,310		
The Interior Hardwood Co., Ltd., Kitchener, Ont.	1,425		$1,425
The Office Specialty Mfg. Co., Ltd., Ottawa, Ont.	1,937		2,132
Laberge Lumber Co., Ltd., Sudbury, Ont.	2,323		2,075
Fred Levesque, Sudbury, Ont.	2,450		2,200
Gustina & Zettler, Sudbury, Ont.	2,850		2,450
H.-E. Bourassa Ltée, Montréal, Qué.	2,872		2,686

NOUVEAU TRACÉ DU NATIONAL-CANADIEN À SUDBURY

M. HURTUBISE demande:

1. A-t-on décidé de prolonger ou de faire dévier la voie des Chemins de fer nationaux, qui passe à Sudbury?

2. Dans l'affirmative, quel tracé a-t-on adopté?

3. Des évaluations ont-elles été faites?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Aucune évaluation finale.

JUGEMENT RELATIF À LA PÊCHE AUX PHOQUES

M. NEILL demande:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des pétitions ou des requêtes lui demandant de prendre de nouveau en considération le jugement relatif à la pêche aux phoques sur la côte du Pacifique?

2. En ce cas, accordera-t-il à ces pétitions une bienveillante attention?

Sir GEORGE PERLEY (au nom du ministre des Pêcheries):

1. Oui.

2. La question est à l'étude.

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE—COMTÉ DE FRONTENAC, QUÉBEC

M. GOBEIL demande:

1. La municipalité de Marston-Sud, dans le comté de Fontenac, Québec, a-t-elle fait exécuter les travaux en vertu de la loi pour le soulagement du chômage?

2. Si oui, l'allocation du gouvernement fédéral a-t-elle été payée?

3. Sinon, pour quels motifs ces paiements n'ont-ils pas été faits?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Oui.

2. Non.

3. Le premier compte a été retourné, parce que le borderau de paye n'était pas conforme au programme des justes salaires du Gouvernement canadien, comme l'établit le décret en Conseil privé n° 1206, du 7 juin 1922. Un état modifié a été reçu le 24 mars 1931 pour la somme de $295.67 payable par le Dominion, somme qui sera payée promptement.

RÉCLAMATIONS DES PROVINCES MARITIMES—BUREAU DE VÉRIFICATION

M. MacLEAN demande:

1. Le rapport du Bureau de vérification relativement aux réclamations ou ajustements de subsides pour les trois Provinces maritimes a-t-il été soumis au Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement déposera-t-il le rapport complet donnant les détails du montant du subside additionnel que l'on a recommandé de verser à chaque province?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

1. Le bureau a présenté un rapport préliminaire daté du 8 octobre 1930. Dans la suite, deux membres du bureau, y compris le président, ont démissionné.

2. Le rapport mentionné dans la première question a été déposé sur le bureau de la Chambre le 13 mars 1931.

FOURNITURES D'HÔPITAL—TAXES DE VENTE

M. HURTUBISE demande:

Quelles sont les intentions du Gouvernement relativement à l'imposition d'une augmentation de la taxe de vente sur les fournitures d'hôpital?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Cette question n'est pas réglementaire.

M. l'ORATEUR: La question n° 111, n'étant pas une question réglementaire, sera retirée.

(La question est retirée.)

ÉDIFICE PUBLIC À RIMOUSKI

Sir EUGENE FISET demande:

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il loué, il y a quelques semaines, un certain édifice dans la ville de Rimouski, pour loger le personnel de la brigade des ingénieurs de district?

2. L'édifice a-t-il 31 pieds de front par 25 de profondeur?

3. Est-ce un édifice en pans de bois recouvert de lattes épaisses à l'extérieur et de planche bouvetée et languettée à l'intérieur?

4. A part les premier et second planchers, quelles sont les dimensions de l'espace occupé par les ingénieurs au rez-de-chaussée?

5. Quel est, au rez-de-chaussée, l'espace non encore occupé?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. Dimensions de l'édifice. 37 pieds 5 par 25 pieds 7.

3. Oui.

4. Rez-de-chaussée, 325 pieds 9.

5. 532 pieds 1.

Sir EUGENE FISET:

1. Quel est le loyer annuel et mensuel que le ministère des Travaux publics verse pour l'édifice loué dans la ville de Rimouski pour loger le personnel des ingénieurs de district?

2. Quels sont les termes de ce bail?

3. Pour quelle période?

4. A-t-il été accordé par décret ministériel?

5. Le loyer mensuel comprend-il le chauffage, l'éclairage, le service des femmes de journée et du gardien?

6. Sinon, quel est le montant mensuellement versé pour ce service?

7. Qui a recommandé de louer cet édifice?

8. Qui a fixé le montant du loyer à être payé?

9. Est-il exact que le ministère des Travaux publics a cédé à la banque Canadienne Nationale, succursale de Rimouski, le paiement annuel de ce loyer?

10. En ce cas, quel est le montant annuel ainsi cédé, et pour quelle période?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. $150 par mois ou $1,800 par année.

2. Loué pour cinq ans à partir du 1er décembre 1930. Le locateur voit à toutes les réparations pendant la durée du bail, paye les taxes, les taxes d'eau et fournit le chauffage, l'éclairage, voit au nettoyage de l'édifice et à l'entretien des salles de toilette.

3. Répondu sous le n° 2.

4. Oui.

5. Oui.

6. Répondu sous le n° 5.

7. Ingénieur de district.

8. Le propriétaire a demandé le même montant que celui que l'on payait pour l'ancien édifice et on l'a trouvé raisonnable parce que l'espace disponible était plus étendu.

9. Le propriétaire a donné une procuration autorisant le département à payer le loyer à la banque Canadienne Nationale succursale de Rimouski.

10. $150 par mois au gré du propriétaire.

M. JOSUÉ LEPAGE

Sir EUGENE FISET demande:

1. M. Josué Lepage, maître de poste à Rimouski, a-t-il été destitué du service?

2. Dans l'affirmative, à quelle date?

3. Sur recommandation de qui?

4. Une enquête a-t-elle été tenue, et dans l'affirmative, par qui?

5. Qui a fourni à l'honorable ministre des Postes ou à ses officiers supérieurs le renseignement à l'effet que M. Josué Lepage était continuellement absent de son bureau?

6. Quelles explications de son absence le maître de poste a-t-il données?

7. Madame Josué Lepage agissait-elle en qualité d'assistante du maître de poste?

8. Pendant combien d'années M. Josué Lepage avait-il été maître de poste à Rimouski lorsqu'il a été destitué?

9. Etant donné les longs et fidèles services de M. Josué Lepage en qualité de maître de poste, le ministère entend-il accorder une gratification comme indemnité à ce fidèle employé pour ses longs services?

10. A-t-on reçu des protestations des citoyens de Rimouski contre cette destitution?

11. Si oui, de qui?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Le 24 novembre 1930.

3. Suivant la décision du ministre des Postes.

4. Une enquête a été faite par le surintendant régional des postes, de Québec, et l'inspecteur en chef du service postal, d'Ottawa.

5. M. H. Boulay.

6. Le maître de poste s'est déclaré malade et Mme Lepage, son épouse, a dit qu'il ne serait jamais assez bien pour travailler, même pas pour surveiller les employés.

7. Oui.

8. Vingt-cinq ans.

9. Il n'y a aucune loi ni aucun règlement qui permette de payer une allocation de retraite aux maîtres de poste qui sont payés suivant le chiffre des recettes.

10. Non.

11. Répondu sous le numéro 10.

M. H. G. BOULAY

Sir EUGENE FISET demande:

1. M. H.-G. Boulay, candidat malheureux, a-t-il été nommé temporairement maître de poste à Rimouski?

2. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été nommé?

3. Combien de jours a-t-il agi en cette qualité?

4. Quels ont été les motifs de sa destitution?

5. Quels sont les citoyens de Rimouski qui ont protesté contre la nomination de M. Boulay, et quelle était la nature des protestations?

6. Le ministre des Postes déposera-t-il sur le bureau de la Chambre tous les documents, lettres, télégrammes, et pétitions qu'il a reçus au sujet de la nomination temporaire de M. Boulay et de sa destitution?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Le 24 novembre 1930.

3. Trois jours.

4. M. Boulay ne demeurait pas de façon permanente à Rimouski.

5. Une délégation est venue à Ottawa et s'est plainte de la nomination de M. Boulay, parce que celui-ci ne demeurait pas dans la localité. On n'a pas tenu note des noms des délégués.

6. Oui, aussitôt que possible après que l'ordre nécessaire aura été adopté par la Chambre.

LE MAÎTRE DE POSTE DE RIMOUSKI

Sir EUGENE FISET demande:

1. La position de maître de poste à Rimouski a-t-elle été classée?

2. Si oui, quel salaire est maintenant attaché à la position?

3. A-t-on annoncé la position; en ce cas, quand?

4. Le ministère des Postes et la Commission du service civil ont-ils reçu des demandes de la part d'anciens combattants résidant à Rimouski

5. Dans l'affirmative, la Commission du service civil donnera-t-elle une préférence aux anciens combattants, en conformité de ses règlements?

6. Le département entend-il nommer un assistant-maître de poste à Rimouski?

7. Dans l'affirmative, la Commission du service civil a-t-elle classé la possition?

[L'hon. M. Sauvé.]

8. Quand la vacance sera-t-elle annoncée?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. On a l'intention de donner des appointements fixes au maître de poste à dater de sa nomination. Les appointements du maître de poste et du personnel seront fixés et payés par le département sur les recettes du bureau.

2. Le traitement du maître de poste sera de $2,040 avec augmentations annuelles de $120, jusqu'au maximum de $2,280.

3. Oui du 4 au 16 février dernier.

4. Oui.

5. La loi du service civil donne la préférence aux anciens combattants qui ont les aptitudes voulues.

6. Non.

7. Répondu sous le n° 6.

8. Répondu sous le n° 6.

M. CHARLES GARON

Sir EUGENE FISET demande:

1. M. Charles Garon a-t-il été temporairement placé en charge du bureau de poste de Rimouski?

2. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-il été nommé?

3. Qui l'a recommandé?

4. Le personnel adjoint qu'il emploie présentement est-il exactement le même que celui de M. Josué Lepage, alors qu'il était maître de poste?

5. Quelles étaient les aptitudes spéciales de M. Charles Garon pour un tel poste?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Le 27 novembre 1930.

3. Nomination provisoire faite par le ministre des Postes.

4. Aucun renseignement. Le maître de poste intérimaire a autorité sur son personnel.

5. Sa compétence et son aptitude pour accomplir les devoirs de sa charge.

LE CAPITAINE ALPHONSE GARON

Sir EUGENE FISET demande:

1. Le capitaine Alphonse Garon, du régiment des fusiliers du Saint-Laurent, a-t-il été transféré à la réserve du régiment?

2. Si oui, à quelle date?

3. Pour quel motif?

4. Sur la recommandation de qui?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale):

1. Le lieutenant Alphonse Garon, du régiment des fusiliers du Saint-Laurent, a été transféré du 1*er* bataillon de la milice active au 2*me* bataillon de réserve.

2. Le 4 décembre 1930.

3. Aucune raison spéciale ne motive ce transfert, sauf que la formule de recommandation contenait la déclaration suivante: "Je suis disposé à accepter ce transfert", accompagnée de la signature "Alphonse Garon, lieutenant".

4. La recommandation est signée par le commandant de la compagnie "B" (le capitaine J.-B. Desjardins), le commandant du régiment (le lieutenant-colonel J. Pinault) et aussi par le commandant du district militaire n° 5.

Sir EUGENE FISET demande:

1. Le capitaine Alphonse Garon, candidat malheureux dans le comté de Rimouski, a-t-il été nommé commissaire pour faire une enquête sur les accusations d'ingérence politique portées contre certains fonctionnaires?
2. Dans l'affirmative, à quelle date?
3. Pour quel district?
4. Quels sont ses émoluments, y compris ses dépenses de voyage et autres?
5. Reçoit-il un salaire annuel?
6. En ce cas, combien?
7. Quels émoluments a-t-il reçus jusqu'à ce jour?
8. Le Gouvernement croit-il qu'un ancien candidat qui prend encore une part active à la politique est apte à se prononcer sans préjugés sur ces accusations?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Oui.
2. Le 2 décembre 1930.
3. Pour la province de Québec.
4. Vingt dollars par jour de présence ou de travail pour la commission, plus les dépenses raisonnables de voyage et de pension lorsqu'il voyage pour l'exécution de ses fonctions.
5. Non.
6. Répondu sur le n° 5.
7. $948.95.
8. Question non conforme au règlement de la Chambre.

Sir EUGENE FISET demande:

1. Le capitaine Alphonse Garon, ancien candidat malheureux dans le comté de Rimouski, a-t-il été nommé commissaire du recensement?
2. Dans l'affirmative, à quelle date?
3. Pour quel district?
4. A quels salaires ou émoluments, y compris les frais de voyage et autres?

L'honorable M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Oui.
2. Le 28 février 1931.
3. Rimouski.
4. Les commissaires reçoivent une allocation de $400 pour couvrir les frais d'organisation du recensement dans ce district électoral. Il n'y a pas de somme déterminée à l'avance pour les frais de déplacement ou de subsistance. Voici les fonctions des commissaires: *a* nommer des personnes compétentes pour agir en qualité de recenseurs dans les divers sous-districts en lesquels le district sera divisé pour les fins du recensement; *b* instruire les recenseurs de ce qu'ils ont à faire; *c* la distribution de la papeterie et des fournitures; *d* la révision des bulletins soumis par les recenseurs et l'expédition de ces bulletins à ce bureau; *e* la vérification des comptes des recenseurs et *f* la surveillance générale du recensement tenu dans le district pour que ce travail s'exécute rapidement et avec exactitude, et l'échelle des émoluments sera la suivante: 1 cent pour chaque nom inscrit sous la rubrique "population"; 3 cents pour chaque rubrique "agriculture"; 1 cent pour chaque inscription sous la rubrique "animaux et produits de l'industrie animale non sur la ferme"; 1 cent pour l'inscription de chaque personne aveugle ou sourde; 1 cent pour chaque entrée d'établissements de vente ou de service.

M. GÉRARD SIMARD

Sir EUGENE FISET demande:

1. M. Gérard Simard, ancien candidat battu dans le comté de Rimouski, a-t-il été nommé commissaire pour faire des enquêtes sur l'ingérence politique des fonctionnaires?
2. Pour quel district a-t-il été nommé?
3. A quelle date?
4. Quel traitement reçoit-il?
5. Quels émoluments, y compris les frais de voyage et autres, a-t-il reçus jusqu'à ce jour?
6. Le Gouvernement croit-il qu'un ancien candidat, et qui prend encore une part active à la politique, est apte à se prononcer sans préjugé sur de telles accusations?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Oui.
2. Pour la province de Québec.
3. Le 19 janvier 1931.
4. Vingt dollars par jour de présence ou de travail dans l'exécution des fonctions de la commission, plus des frais raisonnables de déplacement et de pension lorsqu'il voyage en qualité de commissaire.
5. $125.35.
6. Cette question n'est pas dans la forme voulue par les règles parlementaires.

J.-H.-A. BOULAY

Sir EUGENE FISET demande:

1. Quel est le nom de baptême du fils de M. H.-G. Boulay, ancien candidat malheureux dans le comté de Rimouski, qui a été nommé récemment ouvrier graisseur dans l'équipage du vapeur *Jalobert*?
2. Quelles sont ses aptitudes?
3. A-t-il déjà servi en mer dans un tel poste?
4. Qui a-t-il remplacé?
5. Combien d'années de service avait l'individu que M. Boulay remplace?
6. Et quel était son nom?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1. Un M. Joseph-Herménégilde-Antonin Boulay a été nommé graisseur sur le *Jalobert*.
2. On dit qu'il a été graisseur sur les navires du Pacifique-Canadien sur la côte de la Colombie-Anglaise et qu'il a aussi été chauffeur sur une locomotive de chemin de fer chauffée au mazout.
3. Répondu sous le n° 2.
4, 5 et 6. Les graisseurs du *Jalobert* sont nommés chaque année pour la saison de navi-

gation seulement. Ils sont congédiés chaque année, quand le navire est mis en hivernage.

DEMANDES DE PENSIONS

M. SPEAKMAN demande:

1. Depuis la mise en vigueur des derniers amendements à la loi des pensions, le 1*er* octobre 1930, combien de demandes de pension ou de revision les commissaires des pensions ont-ils reçues?

2. Combien de ces demandes les commissaires des pensions ont-ils reçues et combien ont été transmises au tribunal des pensions?

3. Combien de ces demandes ont été plaidées devant le tribunal des pensions?

4. Combien de demandes entendues par le tribunal des pensions ont été *a* accordées, *b* refusées, *c* sont actuellement pendantes, en attendant une décision?

5. Combien de causes attendent encore d'être plaidées devant le tribunal des pensions?

6. De combien de décisions rendues par le tribunal des pensions devant la Cour fédérale d'appel des pensions par *a* le demandeur, *b* les Commissaires des pensions en ont-ils appelé?

7. Combien de ces appels ont été plaidés devant la Cour fédérale d'appel des pensions, et combien restent-ils à plaider devant le même corps?

8. Dans combien de causes entendues par la Cour fédérale d'appel des pensions les décisions du tribunal des pensions ont-elles été renversées dans le cas d'appels *a* de la part des demandeurs, *b* de la part des Commissaires des pensions?

9. Quel est le nombre moyen de demandes que reçoivent maintenant chaque semaine *a* les Commissaires des pensions *b* le tribunal des pensions *c* la Cour fédérale d'appel des pensions.

10. Quel est le nombre moyen de décisions finales rendues chaque semaine par *a* les Commissaires des pensions, *b* le tribunal des pensions, *c* la Cour fédérale d'appel des pensions?

L'hon. M. MacLAREN (ministre des Pensions):

1. Nouvelles demandes de pensions, 18,409. Demandes de renouvellements, d'augmentations, d'appareils de prothèse (allocations pour vêtements), d'allocations d'impotence en vertu de divers articles de la loi des pensions concernant les pensionnaires invalides, 1,625. Demandes de pensions pour les veuves, les mères, les pères, les orphelins, les sœurs, les frères, les parents adoptifs, 4,745.

2. Nombre de nouvelles demandes de pensions accordées, 3,913. Nombre de demandes renvoyées à l'avocat en chef des pensions et au conseil en chef de la commission pour être déférées au tribunal des pensions: déjà soumises, 3,518; non encore soumises, 10,978, total, 14,496. Nombre de demandes accordées de renouvellements, d'augmentations, d'appareils de prothèse (allocations pour vêtements), d'allocations pour impotence, 942. Nombre de demandes en suspens en attendant que la cour d'appel des pensions ait décidé si le tribunal des pensions a la compétence voulue pour les recevoir, 683. Nombre de demandes accordées relativement aux veuves, aux mères, aux pères, aux orphelins, aux sœurs, aux frères et aux parents adoptifs, environ 4,500. Nombre de demandes en suspens en attendant que la cour d'appel des pensions ait décidé si le tribunal des pensions a la compétence voulue pour les recevoir, 245.

[L'hon. M. Duranleau.]

3. 1,452, ce qui comprend un certain nombre de cas non réglés définitivement par la commission d'appel fédérale.

4. *a* 578, *b* 675, *c* 199.

5. 2,066.

6. *a* 250, *b* 365.

7. *a* 241, *b* 374.

8. *a* 13, *b* 79.

9. *a* 725, *b* 100, *c* 50.

10. *a* Aucune, *b* aucune, *c* 35.

En outre, la Commission des pensions a reçu environ 15,000 demandes de revision de pensions accordées pour maladies et dans chaque cas, la pension a été continuée, augmentée, diminuée ou rendue permanente sans donner lieu à aucune plainte.

(Les chiffres donnés comprennent la situation jusqu'au 31 mars 1931.)

LES DETTES, LES SALAIRES ET LES DÉPENSES DU NATIONAL-CANADIEN

M. BUCKLEY demande:

1. Les ingénieurs des Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils fait des levés l'hiver passé pour *a* compléter la voie entre la Butte-des-Français et Hernsburg, sur l'embranchement Edmonton-North-Battleford des Chemins de fer nationaux du Canada; *b* entre Saint-Paul, Alberta, et Brosseau sur le même embranchement?

2. Combien de tracés antérieurs ont été faits et en quelles années?

3. Les ingénieurs des Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils conseillé la construction de l'une des voies ou des deux voies projetées?

4. Le cas échéant, entend-on présenter le projet de loi requis tout de suite à cette session?

5. Sinon, le ministre des Chemins de fer et des Canaux recommandera-t-il aux autorités compétentes que, vu l'inachèvement de ce travail, les tarifs de transport vers l'est et à partir de l'est du Canada soient réduits à ce qu'ils seraient si ce travail avait été exécuté, éliminant ainsi le transport supplémentaire que les gens desservis par ces chemins de fer doivent payer à l'heure actuelle?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. *a* Oui.
   b Oui.

2. Le National-Canadien a fait exécuter des reconnaissances du terrain en 1925 et des études de tracé en 1926.

3. Oui, les deux.

4. On étudiera ce projet en même temps que le programme général de construction et de prolongements de voies du réseau.

5. Répondu sous le n° 4.

COMMISSAIRE DU RECENSEMENT DU COMTÉ DE NORTHUMBERLAND, ONT.

M. SANDERSON demande:

1. Quel est le commissaire du recensement nommé pour faire le prochain recensement dans le comté de Northumberland, Ontario?
2. A la demande de qui la nomination du commissaire du recensement a-t-elle été faite?
3. Est-il ancien combattant et combien d'anciens combattants ont demandé ce poste?
4. Sinon, pourquoi n'a-t-on pas nommé un ancien combattant?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Milton A. Mabee.
2. La nomination a été faite par l'honorable ministre du Commerce.
3. Aucun renseignement. Aucun ancien combattant n'a demandé le poste.
4. Répondu sous le n° 3.

PERSONNEL SAISONNIER DU CANAL DE LA TRENT

M. SANDERSON demande:

1. Combien d'employés saisonniers du canal de la Trent ont été mis à leur retraite cette saison et remplacés par d'autres?
2. Pourquoi a-t-on remplacé des employés saisonniers?
3. Qui a demandé ces changements?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Aucun.
2. Répondu sous le n° 1.
3. Répondu sous le n° 1.

ANCIENS COMBATTANTS EMPLOYÉS AU CANAL DE LA TRENT

M. SANDERSON demande:

1. Combien d'anciens combattants ont été employés au canal de la Trent depuis le 1er octobre 1930?
2. Quels sont leurs noms?
3. Combien d'autres ont été employés, qui ne sont pas d'anciens combattants?
4. Quels sont leurs noms?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. 73.

2. Hales, W. N.; Coughlin, A. J.; Simpson, Lewis; Remnant, Wilfred; Robinson, Wm.; Cunningham, Thos.; Ireland, John; Reed, Oscar; Carr, George; Johnston, John A.; Mitts, W. J.; Dobson, Herbert; Shepherd, James, Sadler, E. A.; Jones, L. H.; Clark, Andrew; Wannamaker, H.; Long, C. W.; Morgan, A. G.; Lowe, Walter; Smith, Harry; Blewett, Sherman; Maynard, Philip; Hicks, W. J.; Nichols, Alfred; Ellery, John; Morrison, Duncan; McRae, A. M.; Gillespie, Max; Bronson, Harrison; Taylor, F. H.; Waldon, Charles; Jones, C. L.; Hoggarth, George; Clapham, Harry; Church, Oliver; Barr, Murray; Madill, Reg.; Calvert, Bert; Graham, A.; Beteau, Ed.; Brooks, Ward; Jewell, H. W.; Emery, C.; Cross, A. D.; Cockburn, R. J.; Brotherstone, Robt.; Murduff, Reg.; Morrow, Sherman; Jarrett, C. F.; Loucks, John; Pritchard, A.; Lockington, George; Aspin, Giles; Miller, John; McNeal, Lyall; Nugent, Ernest; Murray, F. L.; Orr, E.; Gordon, Alex.; Miller, Herb.; Piper, William; Dewey, James, père. (Section de l'est.)

Bowers, Fred; Casquinette, W.; Commandant; Dunlop, F.; McDonald, D.; McAulay, K.; Page, Ron.; Woods, W.; Wilkie, W. N. (Section de l'Ouest.)

3. 157.

4. Windover, Geo. A.; Quinn, Archie; Bolton, Arthur; Bolton, Walter; Montgomery, D.; Bolton, Samuel; Lewis, Russell; Rivers, Thomas; Harrison, S. T.; McKelvey, Norman; McKelvey, Bert; Hie, Milton; Hewitt, Edwin; Snell, Ernest; Junkin, Wm.; Cameron, John A.; English, Richard; McIlmoyle, Nathan; McGilvary, Archie; Craggs, Anthony; Schriber, Garnet; Craggs Frank; McEachern, J. D.; Murchison, John; Silverthorne, C. M.; McGregor, Wilfred; Bruce, George; Miller, Milford; Simpson, George; King, Thomas; Thompson, Harry; Bruce, William; Farrell, Ed.; Morgan, Jay; West, Dobson; Reid, Hector; Zealand, W.; Tough, C.; Dunbar, Roy; Suggitt, Richard; Freelan, John; Peake, Fred; Hinds, James; Stone, Melville; Johnston, Joseph; Lyle, William; Spencley, Jesse; Mace, James; Humphries, Geo.; Millett, George; Preston, James; Earnshaw, Alfred; Bradley, John; White, Albert; Emery, H.; Johnston, Isaac; Weaver, Hector; Dever, William; McCliggott, James; Wilson, Albert; Foster, William; Fraser, George; Bolton, Ernest; Fulton, Archie; Pammett, William; Heard, Ben; Johnston, Leonard; Ranson, Andy; Jackett, Fred; Jackett, George; Jackett, Wilfred; Jackett, Archie; York, Henry; Ainsworth, Russell; Ellery, Gordon; Burley, George; Jones, John; Perdue, George; West, Thomas; McRae, William; Ryckman, Albert; Ryckman, Norman M.; Greer, Laurie; Brodimore, John; Peel, Charles; McKelvery, Herb; Wilson, Arthur; Powell, Victor; Weaver, Ernest; Johnston, James A.; Simpson, James; Morin, Frank; McMahon, T. B.; Richardson, S.; Kimball, Raymond; Donaldson, Ed.; Purdy, Andy; Jewell, David; Silverthorne, James; Flynn, Madeleine; McCarthy, Armene M.; Head, William; West, William; Gordon, David; Robson, Clyde; Collinson, Frank; English, Albert; Young, A.; Simpson, George; Fraser, Gerald; Courtney, H.; Lytle, Wilson; Hewitt, Ernest; Welch, Fred; Harrison, Clifford; Hewitt, John; Bolton, John; Hewitt, Alex.; Coulter, Bert; Rogers, Delbert; Sears,

Harold; Dewey, James, fils; Pollard, William; Madill, Joseph; McGuire, Leslie; Roberts, William; Roberts, Wm. J.; McEachern; Donald; Deverill, Archie; Montcrief, Arthur. (Division d'Est.)

Bresette, P.; Baron, M.; Bailey, Clifford; Bailey, Lorne; Brusseau, P.; Commandant, D.; Dupré, J.; Doolittle, H.; Ellis, A.; Ferguson, H.; Hatch, A.; Justin, B. F.; King, Eli; King, Fred; Laforce, S.; Manson, K.; Manson, T.; Manson, A.; McNab, J.; Nickerson, H.; Neilson, H.; Peacock, W.; Smith, C.; Sahanatien, I.; Whitesides, G.; White, Arthur; Zufelt, R. (Division d'Ouest.)

M. SANDERSON demande:

1. Etait-ce la coutume, au canal de la Trent, de donner aux employés saisonniers le travail qui se présentait de temps à autre durant les mois d'hiver au canal de la Trent?
2. A-t-on donné la préférence aux employés saisonniers pour travail d'occasion durant les mois d'hiver?
3. A-t-on maintenant changé cette coutume, et a-t-on donné de l'ouvrage à des personnes autres que les employés saisonniers?
4. Dans l'affirmative, pourquoi avoir changé cette coutume?
5. Qui a recommandé de faire ce changement?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui.
2. Oui.
3. Là où la situation locale le justifie, cet emploi intermittent d'hiver peut être donné à d'autres puisque les employés saisonniers ont eu au moins huit mois de travail pendant la saison de navigation.
4. Dans l'intérêt d'une répartition plus générale des emplois.
5. Sur l'avis du ministre des Chemins de fer et des Canaux.

M. OLIVIER MORIN

M. SEGUIN demande:

1. A quelle date M. Olivier Morin a-t-il été informé de sa nomination officielle comme gardien du bureau de poste de L'Assomption par M. Shearson Gregory, architecte du ministère des Travaux publics?
2. Des accusations d'activités politiques ont-elles été portées contre M. Morin et par qui?
3. Qui a demandé la destitution de M. Morin?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Le 30 juillet 1930, nomination rétroactive au 16 juin 1930.
2. *a* Oui.

b J.-E. Faribault, c.r., L'Assomption, P.Q. C.-E. Jeanotte, Mascouche, P.Q. Les plaintes ont fait l'objet d'une enquête et l'employé a été trouvé coupable.

3. J.-E. Faribault, c.r., et C.-E. Jeannotte.

[L'hon. M. Manion.]

CONSEIL DE BIOLOGIE MARINE

M FRASER (Caribou) demande:

1. Combien ont coûté les opérations du Conseil de biologie marine du Canada durant les années financières 1928, 1929 et 1930?
2. Quel a été, du 1*er* avril 1930 au 31 décembre 1931, la somme des dépenses du Conseil de biologie marine du Canada?

Le très hon. sir GEORGE PERLEY:

1. 1927-1928, $137,335.83; 1928-1929, $189,-756.54; 1929-1930, $282,544.71.
2. La somme n'est pas connue encore, car tous les comptes ne seront reçus que plus tard.

CONSEIL DE BIOLOGIE MARINE—RÉSIDENCE À NANAÏMO

M. FRASER (Caribou) demande:

1. Quel a été le coût total de la construction, par Turley frères, de Parksville, d'une résidence pour le conseil de biologie marine du Canada?
2. Quel a été le coût total de la construction d'une maison de campagne à Nanaïmo pour le Conseil de biologie marine du Canada.
3. A quelles fins a-t-on construit ces édifices et par qui sont-ils habités?

Le très hon. sir GEORGE PERLEY:

1. $21,695.33.
2. $5,771.
3. Cette résidence a été construite pour loger les investigateurs de la station qui est à quatre milles de Nanaïmo.

Le bungalow sert de demeure permanente au directeur et à sa famille.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES GRAINS

L'hon. M. MOTHERWELL demande:

1. Quel est le but, l'objectif et le dessein de la Commission d'enquête sur les grains dont sir Joseph Stamp est président, d'après les déclarations officielles?
2. Le public sera-t-il admis aux séances, comme c'est l'habitude?
3. Qui a demandé ladite commission?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Une déclaration a été faite à la Chambre le 1*er* avril qui contient les renseignements demandés dans cette question.

M. OLIVIER MORIN

M. SEGUIN demande:

1. Qui a agi comme commissaire enquêteur au sujet des plaintes d'activités politiques portées contre M. Olivier Morin, gardien du bureau de poste de L'Assomption?
2. Quel est son état et son adresse?
3. Quel a été le montant total payé pour ladite enquête, y compris les honoraires du Commissaire et tous les autres frais?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Léopold Nantel, c.r.
2. *a* Avocat.
b Saint-Jérome, P.Q.
3. $38.85.

RAPATRIEMENTS EN 1930

M. SPENCER demande:

1. Combien de personnes furent renvoyées du Canada durant l'année 1930?
2. A quels pays appartiennent-elles et en quel nombre pour chaque pays furent-elles rapatriées?
3. Quels furent les motifs de leur rapatriement?
4. Et quelle a été la dépense totale pour le gouvernement fédéral?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration):

1. 4,025.

2. Autriche, 9; Belgique, 8; Bulgarie, 2; Chine, 69; Tchécoslovaquie, 41; Iles-Britanniques, 2,864; Antilles anglaises, 16; Terre-Neuve, 12; Nouvelle-Zélande, 1; Australie, 3; Hollande, 33; Indes orientales, 2; Esthonie, 3; Finlande, 85; France, 10; Allemagne, 112; Grèce, 10; Hongrie, 31; Italie, 12; Japon, 9; Yougoslavie, 32; Lithuanie, 12; Malte, 1; Pologne, 156; Roumanie, 50; Russie, 5; Danemark, 79; Islande, 1; Norvège, 50; Suède, 42; Suisse, 25; Portugal, 1; Lettonie, 1; Syrie, 1; Etats-Unis d'Amérique, 237.

3. A la charge publique, 1,806; par suite de condamnation, pour délits criminels et séjours antérieurs dans les prisons, 701; par suite de condamnation en vertu de la loi de l'opium et des drogues narcotiques, 71; habitants de maisons de santé y compris les aliénés, les faibles d'esprit, les épileptiques, les déséquilibrés, 445; défauts physiques, 320; entrées au pays par fausses déclarations et fraudes, 97; ayant été rapatriées antérieurement, 5; diverses causes, 70; membres à charge accompagnant les personnes rapatriées, 510.

4. $138,220.32.

IMPÔT SUR LE REVENU

M. WOODSWORTH demande:

1. Quel montant total de revenu net et personnel a été taxé pour impôt sur le revenu, avant les exemptions, de 1919 à 1929?

2. Quel est le nombre de revenus personnels taxés, et la valeur totale de cette cote avant les exemptions, pour les revenus nets de $50,000 à $60,000, de $60,000 à $70,000, de $70,000 à $80,000 et ainsi de suite, de 1918 à 1929?

3. Quel est la valeur des revenus nets, avant les déductions, taxés pour impôts sur le revenu dans chacun des groupes sur lesquels on a publié des renseignements dans l'*Annuaire statistique du Canada*?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. 1918-1919, 1919-1920, 1920-1921: Pas de statistiques pour ces années qui permettent de compiler les renseignements demandés.

1921-1922	$1,058,577,617 27
1922-1923	838,127,023 69
1923-1924	802,617,497 37
1924-1925	701,892,820 56
1925-1926	697,016,973 44
1926-1927	465,689,900 17
1927-1928	604,736,115 93
1928-1929	668,687,536 38
1929-1930	781,174,030 14
Total	$6,618,519,514 95

2 et 3. Impossible d'y répondre avec les statistiques que nous avons.

DESTITUTIONS DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI

Sir EUGENE FISET demande:

1. Combien de destitutions, ou de demandes de destitution pour cause d'activités politiques les anciens candidats suivants: M. H.-G. Boulay, M. Gérard Simard, M. Alphonse Garon, ont-ils demandées contre des maîtres de poste, des membres de l'équipage du vapeur *Jalobert* et du vapeur *Abraham-Martin*, des gardiens de phare, si tel est le cas?
2. Quels sont les noms des fonctionnaires plus haut nommés?
3. Contre qui les anciens candidats mentionnés plus haut ont-ils logé des accusations?
4. Où résident-ils?
5. Combien de cas ont été réglés?
6. A quels ministres du cabinet ces requêtes ont-elles été adressées, l'honorable solliciteur général compris?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. M. H. Boulay a porté des accusations d'activités politiques contre deux maîtres de poste.

2, 3 et 4 *a* Jean Thibault, Sainte-Angèle-de-Rimouski; *b* Omer Charette, Saint-Gabriel-de-Rimouski.

5. *a* Jean Thibault, enquête terminée; *b* Omer Charette, enquête commencée.

6. Ministre des Postes.

RECETTES DU PORT DE RIMOUSKI

Sir EUGENE FISET demande:

Quelle somme d'argent le gardien de quai du port de Rimouski a-t-il perçue, pour chaque ministère intéressé, durant les années financières 1928-1929-1930 et 1931?

L'hon. M. CAHAN (Secrétaire d'Etat):

$262 00	1928-1929
625 82	1929-1930
494 10	1930-1931

DEMANDES DE REVISION DE PENSIONS

M. SPEAKMAN demande:

1. Combien de demandes de pension, ou de révision de pensions l'avocat en chef des pensions a-t-il reçues: *a* des Commissaires des pension, *b* d'autres sources?

2. Combien de ces demandes a-t-il transférées: *a* au tribunal des pensions, *b* à la Cour d'appel des pensions?

3. Combien de demandes a-t-il encore en main mais qu'il n'a pas eu le temps d'étudier?

L'hon. M. MacLAREN (ministre des Pensions): 1. *a* 14,496; *b* 1,629.

2. *a* 3,518; *b* 250.

3. 12,357 (préparées en partie, mais dont le tribunal n'a pas encore été saisi).

(Les chiffres ci-dessus représentent la situation existant au 31 mars 1931.)

LES PRIX DU BEURRE EN 1930-1931

M. VERVILLE demande:

Quel était, par livre, le prix du beurre à Montréal et à Québec, aux dates suivantes: *a* 1*er* avril 1930, *b* 1*er* septembre 1930, *c* 1*er* octobre 1930, *d* 1*er* novembre 1930, *e* 1*er* décembre 1930, *f* 2 janvier 1931, *g* 1*er* février 1931, *h* 1*er* mars 1931?

	Beurre de fabrique, prix au détail par livre	
	$	$
1*er* avril 1930	.430	.440
2 septembre 1930	.315	.346
1*er* octobre 1930	.327	.350
1*er* novembre 1930	.363	.378
1*er* décembre 1930	.346	.370
2 janvier 1931	.335	.368
2 février 1931	.335	.367
2 mars 1931	.346	.369

	Beurre de ferme, prix au détail par livre	
	$	$
1*er* avril 1930	.394	.412
2 septembre 1930	.302	.329
1*er* octobre 1930	.302	.335
1*er* novembre 1930	.336	.356
1*er* décembre 1930	.322	.347
2 janvier 1931	.302	.351
2 février 1931	.310	.342
2 mars 1931	.315	.349

LE PRIX DES ŒUFS EN 1930-1931

M. VERVILLE demande:

Quel était le prix des œufs, à la douzaine, à Montréal et à Québec, aux dates suivants: *a* 1*er* août 1930, *b* 1*er* septembre 1930, *c* 1*er* octobre 1930, *d* 2 novembre 1930, *e* 1*er* décembre 1930, *f* 2 janvier 1931, *g* 1*er* février 1931, *h* 1*er* mars 1931?

[L'hon. M. Cahan.]

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

	Œufs, frais, spéciaux et extras, prix du détail par douzaine	
	Québec	Montréal
1*er* août 1930	.363	.438
1*er* septembre 1930	.378	.439
1*er* octobre 1930	.401	.460
2 novembre 1930	.412	.521
1*er* décembre 1930	.525	.603
2 janvier 1931	.598	.683
1*er* février 1931	.567	.593
1*er* mars 1931	.383	.416

LE COMMISSAIRE DU RECENSEMENT DU COMTÉ DE LOTBINIÈRE

M. VERVILLE demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement pour le comté de Lotbinière?
2. Qui l'a recommandé?
3. Quel est son traitement?
4. Quelles personnes ont été nommées énumérateurs dans chaque paroisse dudit comté?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. J.-Amable Garneau.
2. Par l'honorable ministre du Commerce.
3. D'abord, allocation de $275 pour acquitter les frais d'organisation et l'examen du bulletin remplis; la vérification desdits bulletins et leur envoi à Ottawa; la vérification des comptes des énumérateurs et la surveillance générale du recensement dans la région où il remplit les fonctions de commissaire. Voici la rémunération à laquelle il a droit: 1 c. pour chaque nom inscrit sous la rubrique "population"; 3 c. pour chaque inscrit sous la rubrique "agriculture"; 1 c. pour chaque inscription sous la rubrique "animaux et produits de l'industrie animale non compris sous la rubrique "ferme"; 1 c. par nom pour l'enregistrement des sourds et muets; 1 c. par nom pour l'enregistrement des établissements de commerce et de service public.
4. Les recenseurs n'ont pas encore été nommés.

LES ÉDIFICES PUBLICS ET LA LOI POUR LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

M. REID demande:

Le troisième tableau du rapport en vertu de la loi de 1930 pour le soulagement du chômage donne un total de $156,550 dépensé pour des édifices publics, etc.; pourrait-on donner en détail les localités où cet argent a été dépensé, y compris tous les édifices?

L'hon. M. GORDON (au nom du ministre du Travail): Le tableau n° 3 en question fait voir ce qu'ont coûté en réalité les ouvrages entrepris aux frais communs du gouvernement fédéral (fonds de secours au chômage),

de la province et de la municipalité intéressées.

En Colombie-Anglaise, la dépense pour les édifices publics, etc., se répartit comme suit:

Ville de Cranbrook:	
Egouts de sûreté et égouts latéraux	$ 3,000
Ville de Fernie:	
Aéroport	5,000
Ville de Grand-Forks:	
Récupération de matériaux pour édifice municipal	1,000
Travail à cet édifice	8,000
Quesnel:	
Construction d'un poste d'incendie, avec salle d'entrepôt, de bibliothèque et de réunion, etc.	1,500
Salmon-Arm:	
Amélioration au poste d'incendie—construction de tour à boyaux	300
Spallumcheen:	
Amélioration au système de drainage de l'hôpital et nouveau terrain d'exposition	1,050
Cité de Vancouver:	
Nouvel aéroport	17,700
Projets de terrains scolaires	44,000
Terrains d'exposition	20,000
Richmond-Pt.-Grey:	
Déblaiement des terrains de dotation de l'université et creusage pour canalisation	55,000
	$ 156,550

M. REID demande:

1. Quelques-unes des dragues de l'Etat ont-elles opéré sur le fleuve Fraser, à l'est du nouveau pont New-Westminster, en quelque temps, durant l'année civile 1930?

2. Dans l'affirmative: *a* quel était le nom de la drague ou des dragues; *b* pendant combien de temps ont-elles opéré en 1930; et *c* dans quelles localités ont-elles été en opération, et pendant combien de temps ont-elles opéré à chaque endroit?

3. Les opérations des dragues ont-elles servi à faire quelque travail de remplissage à la propriété que possède la B. C. Wood Preserving Company, Limited, et décrite légalement comme lot de district 16, groupe 1, New-Westminster, carte de district 4724, Pâté A, Lot de district 16, Groupe 1, N.W.O.?

4. La B. C. Woods Preserving Company, Limited, ou quelques-uns de ses agents, ont-ils passé quelque contrat avec l'Etat en vertu duquel ladite compagnie a consenti à payer le Gouvernement pour le remplissage de leur propriété avec du sable extrait du fleuve par dragues de l'Etat.

5. Le cas échéant, quelle somme a été fixée?

6. Ladite compagnie a-t-elle payé quelqu'argent pour cette entreprise?

7. Dans l'affirmative, quel montant a été payé jusqu'à date?

8. Qui a autorisé ce travail?

9. Le chemin de fer Pacifique-Canadien est-il intéressé dans cette propriété?

10. Quelle est la profondeur du chenal vis-à-vis cette propriété, à marée basse, à l'heure actuelle?

11. Quelle en était la profondeur avant que le dragage fut fait et avant septembre 1929?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. *a* Ministère des Travaux publics, n° 303 (autrefois *Fruhling*). Ministère des Travaux publics, n° 305 (autrefois *King Edward*).

b et *c*.

	Période d'emploi. (Année civile 1930).	Endroit	Temps (journées de travail possibles)
Drague n° 303—			
	Du 1*er* au 4 janvier,	Chenal de Port-Mann (dépôt des matériaux à la propriété de la British Columbia Wood Preserving Company).	62½
	Du 5 février au 4 mars,		
	Du 28 avril au 24 mai,		
	Du 25 juin au 5 juillet.		
Drague n° 305—			
	Du 1*er* au 6 janvier,	Chenal Sapperton (dépôt des matériaux sur la propriété de la British Columbia Wood Preserving Company).	5
	Du 17 février au 17 avril,	Chenal Sapperton (dépôt des matériaux sur la barre Middle Ground).	134
	Du 22 avril au 24 mai,		
	Du 2 au 7 août,		
	Du 1*er* septembre au 25 octobre.		

3. Oui

4. Oui.

5. Le tiers du coût des matériaux enlevés dans les limites du chenal; coût intégral des matériaux enlevés en dehors des limites du chenal.

6. Oui.

7. $15.000.

8. Ministère des Travaux publics.
9. Aucun renseignement.
10. 26 pieds ½ (profondeur minima).
11. 23 pieds (profondeur minima).

ENLÈVEMENT DES ROCHES À PRESCOTT

M. BERTRAND demande:

1. Le ministère des Travaux publics, ou tout autre ministère a-t-il autorisé une ou des personnes à enlever une grande quantité de pierre située en aval de Prescott, ladite pierre ayant été transportée hors du chenal pendant que le chenal était creusé?
2. Dans l'affirmative, à qui a-t-on donné l'autorisation d'exécuter ce travail?
3. Etait-ce après demandes publiques de soumissions?
4. Dans l'affirmative, quels étaient les soumissionnaires, et quel prix chacun a-t-il soumis?
5. Sinon, quel a été le prix reçu de la personne qui exécute ce travail et qui a obtenu possession de cette pierre?

L'hon. M. CAHAN (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Le ministère des Chemins de fer et des Canaux est le département intéressé. Il n'a autorisé personne à enlever ces roches ou ces pierres excepté pour les fins du département.
2, 3, 4 et 5. Répondu sous le n° 1.

PERSONNEL BILINGUE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

M. DUGUAY demande:

Pourquoi la Commission du service civil exige-t-elle que les employés du ministère de l'Agriculture, notamment les sténographes, soient bilingues dans Québec, tandis que la chose n'est pas exigée dans les autres provinces?

L'hon. M. CAHAN (au nom du ministre de l'Agriculture): On ne demande pas à la Commission du service civil de nommer des fonctionnaires bilingues à moins que l'employé ne soit obligé d'accomplir un travail exigeant la connaissance des deux langues. La plus grande partie de la correspondance échangée avec le bureau-chef à Ottawa doit être en anglais, bien que, naturellement, il faille souvent correspondre en français avec des citoyens de Québec et autres provinces. Les sténographes sont donc censés posséder une connaissance suffisante des deux langues officielles lorsque c'est nécessaire afin que leurs services soient le plus utile possible au département qui les emploie.

MAÎTRE DE POSTE À LA GARE DE SAYABEC

M. BRASSET demande:

1. La Commission du service civil a-t-elle invité les demandes pour nommer quelqu'un à la position de maître de poste à la gare de Sayabec, comté de Matane, vacance causée par la mort du défunt M. Bouchard?
2. Le cas échéant, quelle était la date annoncée comme le dernier jour où l'on recevrait les demandes?

[L'hon. M. Stewart (Leeds).]

3. Combien de demandes a-t-on reçues ce jour-là, d'où, et quelques-unes venaient-elles de soldats démobilisés?
4. Quelqu'un a-t-il été nommé, temporairement ou définitivement, à la position de maître de poste à Sayabec?
5. Le cas échéant, quel est son nom, qui l'a recommandé, et est-il un soldat démobilisé?
6. Si le titulaire actuel n'est nommé que temporairement, pendant combien de temps peut-il garder sa position sans que la Commission du service civil ait confirmé la nomination?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. 12 août 1930.
3. Joseph-Ernest Bellavance, Mme E.-H. Bouchard, Edmond Fortin, Joseph-Lauréat Gallant, vétéran, Joseph-R. Gunner, Joseph-H.-E. Michaud, vétéran, Charles Perry, Louis Quimper, Mme Lucie St-Pierre Raymond.
4. Oui, temporairement.
5. Joseph-Ernest Bellavance, recommandé par M.-H. LaRue, m.p., n'est pas un vétéran.
6. Il y a au dossier un certificat de la Commission du service civil concernant l'emploi temporaire de J.-E. Bellavance.

GARDIEN DU BUREAU DE POSTE DE BEAUHARNOIS

M. RAYMOND demande:

1. Qui a été nommé gardien du bureau de poste à Beauharnois et quand?
2. A-t-il été nommé par la Commission du service civil?
3. A-t-il été nommé après examen?
4. Quelle a été la nature de l'examen?
5. Le gardien nommé est-il un démobilisé?
6. Quels sont les noms et prénoms de ceux qui avaient demandé la position?
7. Quels étaient leurs âges respectifs?
8. Quels sont les noms et prénoms des soldats démobilisés qui ont demandé cette position?
9. Par qui chacun a-t-il été recommandé?
10. Les avis annonçant la position fixaient-ils une limite d'âge, ou contenaient-ils une mention d'âge des candidats, et laquelle?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. *a* M. Emery Trudel, de Beauharnois, P.Q.
   b 1*er* février 1931.
2. Oui.
3. Il n'y a pas eu d'examen écrit. Les candidats ont été classés selon les déclarations contenues dans leurs formules de demande, et ont été examinés oralement par le commis des travaux, division de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, qui a présenté son rapport à la Commission du service civil.
4. Répondu sous le n° 3.
5. Non.
6. Ci-dessous la liste des postulants:

Nom	Age	Vétéran
Beffre, Thomas..	46	Non
Dickner, J.-Alphonse.. ..	33	Oui
Leduc, Urbain..	50	Non
Limoges, Eucher..	40	Oui

Miller, Edouard	32	Non
Robineault, Félix	50	Non
Trudel, Emery	50	Non
Vaudry, Dalmer	36	Non

7. Répondu sous le n° 6.

8. Répondu sous le n° 6.

9. Les nominations faites par la commission ne dépendent pas des recommandations reçues de l'extérieur, lesquelles se rapportent seulement au caractère et aux habitudes.

10. L'affiche annonçant la position spécifiait qu'on donnerait la préférence aux postulants âgés de dix-huit à trente-cinq ans, sauf pour le cas des vétérans.

IMPORTATIONS DE GRAINES DE SOYA ENTRE 1926 ET 1930

M. GOTT demande:

1. Combien de boisseaux de graines de soya a-t-on importés au Canada durant les années 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930?

2. Combien de livres d'huile de graines de soya a-t-on importées au Canada durant les mêmes années?

3. Des raffineries d'huile ont-elles la permission d'importer leur approvisionnement en franchise sous le prétexte qu'elles fabriquent de la provende?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Relevé des importations de graines de soya et d'huile de graines de soya, pour la fabrication des fourrages alimentaires et des fertilisants, opérées par les fabricants desdits fourrages et fertilisants durant les années civiles 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930:

Année	Quintaux	$
1926	3,996	8,263
1927	13,509	24,980
1928	11,223	22,853
1929	31,252	65,430
1930	23,873	43,579

Note.—C'est là toute l'information que l'on possède sur l'importation en Canada de la graine de soya.

2. *a* Relevé des importations de noix de coco, d'huile de palme et de noix de palmiers, non comestible, d'huile d'arachide et de soya, pour la fabrication du savon, durant les années civiles 1926, 1927 et 1928:

Année	Gal.	$
1926	3,380,975	2,855,018
1927	3,194,547	2,378,867
1928	3,466,203	2,573,316

b Relevé des importations d'huile d'arachide et de soya, pour la fabrication du savon, et d'huile d'arachide pour les conserves de poisson, durant les années civiles 1929 et 1930:

Année	Gal.	$
1929	1,346,877	871,411
1930	772,625	561,451

c) Importations en Canada d'huile d'arachide et de soya n.d. durant les années 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930:

Année	Gal.	$
1926	122,332	124,745
1927	78,606	81,689
1928	119,511	116,254
1929	134,551	123,763
1930	183,023	123,055

Note.—C'est là toute l'information qu'on possède sur les importations en Canada de l'huile de soya.

3. Non. Le tarif actuel ne permet pas aux raffineries d'huile d'invoquer le fait qu'ils fabriquent des substances fourragères pour importer franc de droit la graine de soya sous le régime du tarif général ou du tarif intermédiaire.

M. GOTT demande:

1. Combien de maïs a-t-on importé au Canada, chaque année, depuis 1920?

2. Quelle a été la production canadienne de maïs durant les mêmes années?

3. Quelle a été l'étendue ensemencée en maïs au Canada durant les mêmes années?

4. Des droits ont-ils déjà été imposés sur le maïs importé? Le cas échéant, quand, et quel droit fut mis en force?

L'hon. M. CAHAN:

1. Importations en Canada de maïs durant les années civiles de 1920 à 1930 inclusivement.

a) Maïs destiné à la distillation:

Année	Boisseaux	$
1921	321,193	224,418
1922	229,698	145,518
1923	242,099	226,133
1924	784,710	785,219
1925	657,669	725,898
1926	1,005,357	837,465
1927	1,832,776	1,530,961
1928	1,448,263	1,455,571
1929	2,017,214	1,926,677
1930	840,689	688,205

b) Maïs destiné à un autre usage.

Année	Boisseaux	$
1921	12,000,695	8,567,152
1922	12,985,988	8,392,819
1923	8,694,251	7,352,303
1924	8,608,552	7,959,077
Années	Boisseaux	$
1925	6,540,051	7,041,018
1926	11,710,546	9,254,332
1927	14,372,005	11,852,274
1928	12,520,063	12,065,910
1929	13,494,374	12,954,028
1930	10,591,869	8,394,128

2 et 3. Superficie ensemencée et production de maïs à décortiquer au Canada de 1921 à 1930:

Années	Superficie	Production (boisseaux)
1921	296,866	14,904,000
1922	318,397	13,798,000
1923	317,729	13,608,000
1924	295,015	11,998,000
1925	238,767	10,564,300
1926	209,725	7,813,000
1927	131,626	4,262,000
1928	139,192	5,241,000
1929	152,055	5,183,000
1930	161,400	5,826,000

4. Sous le régime du tarif douanier de 1886-1887, 1890 et 1894, le maïs était frappé d'un droit de 7 c. ½ par boisseau.

Sous le régime du tarif de 1897 et du tarif actuel, le maïs importé pour les fins de distillation est, jusqu'à date, frappé d'un droit de 7 c. ½ par boisseau.

Sous le régime du tarif de 1897 et du tarif actuel, le maïs qui ne sert pas à la distillation est importé, jusqu'à date, sans acquitter les droits ordinaires.

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ AU MOYEN DE FILMS SONORES

M. VALLANCE demande:

1. S'est-on servi de films sonores pour la campagne de propagande "Achetez en Canada", conduite par le ministère de l'Industrie et du Commerce durant l'automne 1930?

2. Le cas échéant, combien de films de cette sorte a-t-on fabriqués et distribués, quels titres portaient-ils et quel fut le coût de chacun?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Oui.

2. Un. La compagnie Canadian Movietone News a préparé un film sonore dans lequel le premier ministre, le très honorable M. Bennett prend la parole en faveur de cette campagne de propagande dite "Achetez en Canada."

Le ministère du Commerce n'a cependant pas acheté ni distribué ce film; c'était une entreprise privée.

NOMBRE D'EXPULSIONS EN 1930

M. WOODSWORTH demande:

1. Quel a été, pour chaque mois, le nombre d'expulsions durant l'année passée?

2. Quel a été le nombre des expulsions classifiées de la manière suivante: *a* destination de la personne expulsée; *b* nationalité; *c* cause de l'expulsion; *d* l'agence qui a amené ces personnes au Canada.

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration):

1. Janvier, 488; février, 348; mars, 326; avril, 254; mai, 323; juin, 186; juillet, 307; août, 293; septembre, 254; octobre, 493; novembre, 448; décembre, 305.

2. *a* Autriche, 9; Belgique, 8; Bulgarie, 2; Chine, 69; Tchécoslovaquie, 41; Iles-Britanniques, 2,864; Antilles anglaises, 16; Terre-Neuve, 12; Nouvelle-Zélande, 1; Australie, 3; Hollande, 33; Indes orientales, 2; Esthonie, 3; Finlande, 85; Italie, 12; Japon, 9; Jugoslavie, 32; Lithuanie, 12; Malte, 1; Pologne, 186; Roumanie, 50; Russie, 5; Danemark, 79; Islande, 1; Norvège, 50; Suède, 42; Suisse, 25; Portugal, 1; France, 10; Allemagne, 112; Grèce, 10; Hongrie, 31; Lettonie, 1; Syrie, 1; Etats-Unis, 237.

b Autrichiens, 9; Belges, 8; Bulgares, 2; Chinois, 69; Tchécoslovaques, 41; Anglais, 1,584; Irlandais (du Nord) 291; Irlandais (Etat libre), 80; Ecossais, 664; Gallois, 245; habitants des Antilles anglaises, 16; Terre-Neuviens, 12; Néo-Zélandais, 1; Australiens, 3; Hollandais, 33; habitants des Indes orientales, 2; Esthoniens, 3; Finlandais, 85; Français, 10; Allemands, 112; Grecs, 10; Hongrois, 31; Italiens, 12; Japonais, 9; Yougoslaves, 32; Lithuaniens, 12; Maltais, 1; Polonais, 156; Roumains, 50; Russes, 5; Danois, 79; Islandais, 1; Norvégiens, 50; Suédois, 42; Suisses, 25; Portugais, 1; Lettonien, 1; Syrien, 1; Américains, 237.

c Parce qu'ils étaient à la charge publique, 1,806; criminels envoyés au pénitencier ou en prison, 701; violation de la loi concernant l'opium et les drogues, 71; venant des institutions pour les maladies mentales, y compris des fous, des faibles d'esprit, des épileptiques, etc., 445; défectuosités physiques, 320; entrés au pays sous de fausses représentations ou à la dérobée, 97; ayant déjà été déportés, 5; causes diverses, 70; personnes à la charge de déportés, 510.

d Renseignements non fournis.

EXPORTATION DU SUCRE D'ÉRABLE

M. ROBERGE demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de trouver des marchés européens pour le sucre d'érable canadien?

2. Le Gouvernement a-t-il fait des recherches sur les moyens qui permettraient de transporter le sucre en Europe sans que celui-ci perde un peu de sa valeur au cours du voyage?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Les commissaires du commerce canadiens en Europe s'occupent continuellement à aider les exportateurs de produits canadiens de toutes sortes, y compris les exportateurs de sucre d'érable, à trouver des marchés appropriés en Europe.

2. Non.

BUREAU DE POSTE À SAINT-JOSEPH-D'ALMA

L'hon. M. LAPOINTE demande:

1. Le Gouvernement a-t-il fait des démarches pour la construction d'un édifice public affecté au service de la poste à St-Joseph-d'Alma, comté du lac St-Jean, pour lequel un subside a été inclus dans les crédits de l'année dernière?

2. Sinon, quel est le motif du délai?
3. Le Gouvernement a-t-il reçu des observations disant que cet édifice ne devrait pas être construit?
4. En ce cas, quelles personnes ont fait ces observations?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Non.
2. On étudie encore la question de l'emplacement.
3. Non.
4. Répondu sous le n° 3.

COMMISSAIRES DE RECENSEMENT DANS LE COMTÉ DE L'ISLET

M. FAFARD demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement pour le comté de l'Islet?
2. Par qui a-t-il été recommandé?
3. Quel est le nom des autres personnes qui ont demandé la position dans le comté de l'Islet?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Charles-Eugène Pelletier, de Saint-Jean-Port-Joli.
2. La nomination a été faite par l'honorable ministre du Commerce.
3. Aucun renseignement.

SHINGWAUK HOME

M. BRADETTE demande:

1. A-t-on placé dans les prévisions budgétaires de 1930, sous le titre d'"Education des enfants indiens", une appropriation d'argent pour la construction d'une maison nommée Shingwauk Home, près de Sault-Ste-Marie, Ontario?
2. A-t-on demandé des soumissions pour la construction de cet édifice?
3. Le contrat a-t-il été accordé à quelqu'un? Sinon, pourquoi?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.
2. Oui.
3. Non. On a trouvé les soumissions trop élevées.

LE CAPITAINE JOHN GALLAWAY

M. BRADETTE demande:

1. Le capitaine John Gallaway, a-t-il, pendant les dernières sept années, été en charge du phare Gros-Cap?
2. A-t-il été destitué de cette position?
3. Dans l'affirmative, par qui a-t-il été destitué, et pour quel motif?
4. S'est-on plaint de quelque façon des services du capitaine Gallaway, et, en ce cas, qui a porté la plainte?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui, pendant les saisons de la navigation.
2 et 3. On n'a pas retenu ses services pour la présente saison.
4. Non.

M. H. H. ROWATT

M. CHEVRIER demande:

1. Est-il exact que M. H. H. Rowatt a été nommé sous-ministre au ministère de l'Intérieur?
2. En ce cas, quel était son âge le jour de sa nomination?
3. Quel sera son traitement annuel en qualité de sous-ministre de l'Intérieur?
4. Quel était son traitement annuel à la position ou aux positions qu'il occupait au moment de sa nomination en qualité de sous-ministre?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.
2. 69.
3. $8,000.
4. $4,620.

POSITION DE CAPITAINE DU NAVIRE *Jalobert* DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. FAFARD demande:

1. La position de capitaine du navire *Jalobert*, du gouvernement canadien est-elle vacante?
2. Dans l'affirmative, pour quel motif?
3. Quels sont les noms et adresse de ceux qui ont demandé la position et qui les a recommandés?
4. Combien d'années d'expérience chacun de ces candidats avait-il?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Non.
2. Répondu sous le n° 1.
3. Le capitaine Emile Fortin, Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny, a demandé lui-même la position et a été recommandé par l'honorable député de Montmagny.
4. Aucun renseignement.

TRANSPORT DU COURRIER À QUÉBEC

M. BOUCHARD demande:

1. A-t-on demandé des soumissions pour le transport du courrier à partir du bureau de poste central, à Québec, jusqu'aux gares de chemins de fer et aux navires?
2. Dans l'affirmative, quels étaient les soumissionnaires, et quels prix chacun a-t-il soumis?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée et à quel prix?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Raymond Ruelland, $9,550 par année; Georges-P. Robert, $9,600 par année; Lorenzo Lortie, $9,800 par année; Eugène Trudel, fils, $10,200 par année; Eugène Trudel, père, $11,100 par année; Joseph-Albert Auclair, $11,250 par année; Adélard Giguère et Frères, $11,800 par année; Elzéar Turcotte, $11,950 par année; Jules Paradis, $11,980 par année; Joseph Tremblay, $12,000 par année; Adjutor Brulotte, $12,895 par année; Wilfrid Thivierge,

$15,975 par année; Alonzo Blouin, $18,800 par année.

3. Raymond Ruelland à $9,550 par année.

CONFÉRENCE INTERPROVINCIALE—BILINGUISME

M. SEGUIN demande:

Durant la conférence interprovinciale qui commencera le 7 avril prochain, à Ottawa, le gouvernement fédéral se propose-t-il de soumettre aux délégués, au nombre des différentes questions constitutionnelles, celle du maintien, sur un pied d'égalité, des deux langues officielles du pays dans toutes les écoles de la Puissance fréquentées par des enfants de l'une et de l'autre race; et aussi celle de la conservation de la langue maternelle des enfants d'une même race qui seraient les seuls à fréquenter la même école?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Cette question est irrégulière.

M. l'ORATEUR: La question n° 168 est indubitablement irrégulière. Elle sera effacée.

SECOURS AUX CHÔMEURS—DEMANDES DU COMTÉ DE RIMOUSKI

Sir EUGENE FISET demande:

1. Quels sont les noms des villes et municipalités du comté de Rimouski qui ont demandé des octrois en vertu de la loi allouant des secours pour remédier au chômage?

2. Quelles allocations chacune a-t-elle reçues?

3. Quelle a été la proportion de la première contribution fédérale?

4. Quelle a été la contribution provinciale?

5. Dans quelle proportion chaque ville et municipalité a-t-elle été priée de souscrire?

6. Quels montants ont été dépensés jusqu'à date pour chaque ville et muinicipalité?

7. Quelle sorte de travaux ces municipalités ont-elles entrepris?

8. Si ces municipalités n'ont entrepris aucun ouvrage au moyen des fonds qui leur ont été accordés, cet argent leur sera-t-il retiré à la fin de l'année financière, c'est-à-dire au 1er avril?

9. Le Gouvernement entend-il voter ces argents une seconde fois et permette aux municipalités, si elles le désirent, d'exécuter les travaux autorisés durant la saison propice?

10. Quels montants, le cas échéant, ont été accordés à ces municipalités sur la caisse spéciale et pour des fins charitables exclusivement?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Intérieur):

1.

Nom	Projet	Coût total	Sommes payables		
			Par le Dominion	Par la province	Par la municipalité
		$	$	$	$
Bic, village	Routes et trottoirs	2,000	500	500	1,000
Mont Joli, village	Aqueduc et égouts	15,000	3,750	3,570	7,500
Notre-Dame du Sacré-Cœur, paroisse.	Bâtiments municipaux	2,500	625	625	1,250
Pointe aux Pères	Pas de détails	2,000	500	500	1,000
Rimouski, ville	Aqueduc	25,000	6,250	6,250	12,500
St-Anaclet de Lessard	Pas de détails	6,000	1,800	1,800	2,400
Ste-Blandine	Gravelage	6,000	2,100	2,100	1,800
Ste-Cécile du Bic, paroisse	Pas de détails	2,000	500	500	1,000
St-Donat	Pas de détails	5,000	1,500	1,500	2,000
St-Eugène de Ladrière	Pas de détails	1,500	375	375	750
St-Fabien	Pas de détails	4,000	1,000	1,000	2,000
Ste-Flavie de Lepage, paroisse.	Pont et trottoirs en ciment	3,000	1,050	1,050	900
St-François-Xavier des Hauteurs.	Ponts et routes	4,000	1,600	1,600	800
St-Gabriel de Rimouski	Réparation du pont; routes	6,000	2,100	2,100	1,800
St-Germain de Rimouski	Construction et gravelage de routes municipales	9,000	2,250	2,250	4,500
St-Joseph de Lepage	Salle municipale	1,500	375	375	750
Ste-Luce	Pas de détails	4,000	1,000	1,000	2,000
St-Marcelin, paroisse	Transport de pierre; réparation de routes, ponts, ligne téléphonique municipale	2,000	800	800	400
St-Mathieu de Rioux, paroisse.	Construction de trottoirs; transport de pierre	3,000	1,050	1,050	900
St-Médard (district)	Amélioration de routes et de ponts	1,500	600	900	
St-Narcisse	Pas de détails	1,000	400	400	200
St-Siméon de la Baie Ha-Ha.	Ponts, rivières, trottoirs	3,000	900	900	1,200
St-Valérien, paroisse	Construction d'un barrage; route aboutissant au moulin	5,000	1,750	1,750	1,500

2. Voir réponse sous le n° 1.
3. Voir réponse sous le n° 1.
4. Voir réponse sous le n° 1.
5. Voir réponse sous le n° 1.
6. Les comptes payés à ces fins sont les suivants: Village du Bic $249.85; Rimouskiville, $6,250; Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, $1,397.91, paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, $1,866.98; Saint-Germain de Rimouski, $214.80; paroisse de Saint-Mathieu de Rioux, $187.57; Saint-Siméon de la Baie de Ha-Ha, $494.51.
7. Voir réponse sous le n° 1.
8. Non.
9. Réponse sous le n° 8.
10. Pas de répartitions dans le cas de secours directs. Les règlements et l'entente comportent que dans le cas de secours directs les déboursés effectués dans les municipalités seront payables comme suit: un tiers par le Dominion, un tiers par la province, un tiers par la municipalité; et dans les districts non organisés, le Dominion, la moitié, et la province, l'autre moitié.

FERME DE DÉMONSTRATION DE SWIFT-CURRENT

M. BOTHWELL demande:

1. Quel succès a-t-on obtenu en semant des graminées ou du trèfle d'odeur dans les terres pleines de mauvaises herbes de la ferme d'expérimentation de Swift Current, *a* avec plantes-abri à sans plantes-abri?
2. Quelle variété de graminées et quelle variété de trèfle d'odeur semblent le mieux croître et supporter l'hiver à la ferme d'expérimentation, prenant en considération la qualité du fourrage obtenu de cette façon?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. Les semences de graminées ou de trèfle d'odeur dans les terres pleines de mauvaises herbes de la ferme de démonstration de Swift-Current avec plantes abri n'ont pas réussi.

Nous n'avons pas fait d'essais de semence sans plantes-abri sur les terres remplies de mauvaises herbes, mais ces semences ont été faites à la ferme de démonstration. Le rendement du trèfle d'odeur pour la période des trois dernières années a été en moyenne de .51 de tonne par acre, lorsqu'il est semé avec du blé et de .91 de tonne par acre semé tout seul. Pendant une période de huit années le trèfle d'odeur semé avec des plantes-abris a rendu une récolte moyenne de .89 de tonne par acre. Pour la même période, le rendement du brome et du ray-grass a atteint une moyenne de .97 de tonne par acre. Vu la sécheresse, le rendement du brome et du ray-grass de l'Ouest n'a pas donné grande satisfaction à Swift-Current.

2. Le brome et le ray-grass supportent l'hiver et le temps sec mieux que les autres plantes fourragères dans la région. Le brome cependant est une plante malaisée à régler. Le trèfle d'odeur arctique semble le plus résistant et le plus satisfaisant.

ROUTES D'AÉROPOSTE

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Quelle quantité de matières postales a été transportée par les divers circuits postaux aériens du 1*er* avril 1930 au 31 mars 1931?
2. Quel a été le coût du service pour chaque circuit, spécifiant si c'est en vertu d'un contrat après demande de soumissions, ou non, et donnant les noms des entrepreneurs pour chaque circuit?
3. Quelles recettes a-t-on perçues pour transport par service postal aérien et par les divers circuits, des colis du service des colis postaux, en spécifiant par quels circuits ces colis du service des colis postaux ont été transportés?
4. Sur quels circuits le taux de cinq sous est-il imposé?
5. Sur quels circuits les matières postales de première classe seulement sont-elles transportées, et sur quels circuits les matières premières postales de première, deuxième classes et autres?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Nous n'avons pas de données sur la période entière de l'année financière 1930-1931. Par conséquent, les renseignements ci-dessous s'appliquent à l'année civile 1930.

La quantité de matières postales transportées par les divers circuits postaux aériens et au cours d'envolées spéciales pour livraison d'urgence a atteint pendant l'année civile le chiffre de 527,212 livres.

2, 3, 4 et 5. Vu que les données sont d'un caractère si étendu, je dépose le document sur le bureau.

(Tableau des services).

Ligne	Coût pour l'année civile 1930	Nature du marché	Comment conclu	Nom de l'adjudicataire
	$			
Montréal-Détroit	261,432 90	Contrat	Par négociation	Canadian Airways, Limited.
Montréal-Moncton	170,390 70	Service d'expérimentation faite en vertu d'un arrangement temporaire.	Par négociation	Canadian Airways, Limited.
Montréal-Québec	60,803 10	Service d'expérimentation fait en vertu d'un arrangement temporaire.	Par négociation	Canadian Airways, Limited.
Winnipeg-Calgary Régina-Edmonton	546,808 00	Contrat	Par négociation	Western Canada Airways, Limited.
Montréal-Albany	73,241 25	Contrat	Par négociation	Canadian Colonial Airways, Limited.
Toronto-Buffalo	27,114 00	Contrat	Par négociation	Canadian Flying Service, Limited.
Montréal-Rimouski	30,171 26	Contrat	Par soumission	Canadian Transcontinental Airways, Limited.
Montréal-Ottawa	7,012 00	Contrat	Par soumission	Canadian Transcontinental Airways, Limited.
Oskelaneo-Chibougamau	685 30	Contrat	Par soumission	(1) Compagnie aérienne franco-canadienne.
Remplacée en sept. 1930 par Amos-Chibougamau	300 00	Contrat	Par négociation	(2) General Airways, Limited.
Amos-Siscoe	367 20	Contrat	Par soumission	General Airways, Limited.
Bissett-Lac du Bonnet	5,936 91	Arrangement temporaire	Par négociation	Western Canada Airways, Limited.
Fort McMurray-Aklavik	53,491 03	Contrat	Par soumission	Commercial Airways Limited.
Leamington-Ile Pelée	2,503 00	Contrat	Par soumission	London Air Transport.
	512 00	Contrat (La London Air Transport ayant demandé d'être dégagée de ses obligations après la saison d'hiver 1929-1930, on accéda à sa demande et un contrat fut adjugé à la National Air Transport, commençant avec l'hiver 1930-1931, aux mêmes termes et conditions).	Par négociation	National Air Transport, Limited.
Narrow Lake-Sioux Lookout	14,392 18	Arrangement temporaire—le service est continué temporairement suivant les termes de l'ancien contrat.	Par soumission	Western Canada Airways, Limited.
Québec-Sept Iles	19,411 80	Contrat	Par négociation	Canadian Transcontinental Airways, Limited.
Sept Iles-Anticosti	1,250 00			
Moncton-Iles de la Madeleine	3,529 40			
Rivière-de-la-Paix-Vermilion-nord	2,133 36	Contrat	Par soumission	Commercial Airways Limited.
Winnipeg-Pembina	(Etabli après la fin de l'année civile 1930.—Cette ligne est desservie par la Western Canada Airways Limited en vertu d'un contrat (par négociation) conclu le 2 février 1931)—Coût approximatif au 31 mars 1931—$5,412.			

Ligne	Coût pour l'année civile 1930	Nature du marché	Nom de l'adjudicataire
Envolées spéciales ou d'urgence—	$		
Moncton-Charlottetown	8,246 88	Entente d'urgence	Canadian Airways Limited.
Aklavik-Baillie Is	Nul	" "	Commercial Airways, Limited.
Rimouski-Sept-îles, etc	3,266 90	" "	Canadian Transcontinental Airways, Limited.
Lac St-Agnès-Anticosti	2,470 00	" "	Canadian Transcontinental Airways, Limited.
Fort Resolution-Rae	65 00	" "	Commercial Airways, Limited.
Norway House-Oxford Lake, etc.	Nul	" "	Royal Canadian Air Force.
Mirror Landing-McLennan	130 00	" "	Commercial Airways, Limited.
Edmonton-Mirror Landing	Nul	" "	Commercial Airways, Limited.
Vancouver-Nanaïmo-Victoria	Nul	" "	Alaska-Washington Airways of British Columbia, Limited.
Fort McMurray-Edmonton	Nul	" "	Commercial Airways, Limited.
Aklavik-Herschel	Nul	" "	Commercial Airways, Limited.
Québec-Bradore	3,516 25	" "	Canadian Transcontinental Airways, Limited.

	Recettes approximatives
Fort McMurray-Aklavik	$12,030 50
Narrow Lake-Sioux Lookout	3,165 50
Chibougamau-Oskelaneo	135 25
Amos-Chibougamau	14 25
Amos-Siscoe	318 00

Sur les autres routes ou l'on applique le tarif de la poste aérienne, les colis doivent être affranchis au même tarif que les lettres . (Voir la réponse au n° 5).

4. Sur les lignes aériennes suivantes, le tarif est de cinq sous pour la première once et dix sous pour chaque once, ou fraction d'once supplémentaire.

Montréal-Détroit
Montréal-Moncton
{Winnipeg-Calgary
{Regina-Edmonton
Montréal-Québec. (Service abandonné après le 31 janvier 1931).
Toronto-Buffalo*
Montréal-Albany*
Montréal-Ottawa. (Tarif spécial pour les courriers domestiques seulement).
Winnipeg-Pembina

*Sur ces lignes, on transporte aussi les courriers de première classe affranchis au tarif ordinaire quand l'espace le permet.

5. Quand le tarif aéropostal s'applique (voir la réponse au n° 4), toute matière transportée doit acquitter le tarif des dépêches de première classe.

COMMISSAIRE DU RECENSEMENT DE LAURIER-OUTREMONT

M. MERCIER (Laurier-Outremont) demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement pour la circonscription Laurier-Outremont?
2. A-t-il été nommé à la demande du député de la circonscription?
3. Sinon, qui l'a recommandé, verbalement ou par écrit?
4. Quel est son traitement, son âge, l'adresse de son domicile, et son état actuel?
5. Quels sont les noms, adresse et états des personnes qui ont été nommées énumérateurs pour ladite circonscription?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Jean Bumbray, 254, avenue Beaconsfield, Montréal.

2. Nommé par l'honorable ministre du Commerce.

3. Répondu sous le nº 2.

4. Une allocation de $175 pour les frais d'organisation et pour viser les feuilles des recenseurs, les vérifier et les expédier à Ottawa; pour la vérification des factures des recenseurs et pour la surveillance en général du recensement dans le territoire où il est commissaire. Le tarif suivant s'applique: 1 c. pour chaque nom de la liste de la "population"; 3 c. pour chaque nom de la liste "agricole"; 1 c. pour chaque inscription sur la liste des "animaux et des produits animaux, en dehors d'une ferme"; 1 c. pour l'inscription d'une personne aveugle ou sourde; 1 c. pour l'inscription de chaque établissement commercial; (*b*) aucun renseignement; (*c*) répondu sous le nº 1; (*d*) avocat.

5. On n'a pas encore nommé les énumérateurs.

MISE À LA RETRAITE DU DOCTEUR A. E. MACINTYRE

M. URQUHART demande:

1. Est-il exact que l'on a mis à la retraite le docteur A. E. MacIntyre, chimiste, du ministère des Mines?

2. Est-il exact que l'on a gardé un autre fonctionnaire du même bureau, le colonel G. O'Gilvie?

3. Le Gouvernement sait-il que le colonel Ogilvie reçoit une pension du gouvernement impérial?

4. Quelle a été la longueur des services: *a* du docteur McIntyre; *b* du colonel Ogilvie?

L'hon. M. GORDON (ministre de la Colonisation et de l'Immigration):

1. Les services du docteur MacIntyre ont cessé le 31 mars 1931, et l'on a fait les démarches qu'il faut pour le mettre à la retraite à l'expiration de son congé.

2. Oui.

3. Aucun renseignement au département des Mines.

4. A la date du 1er avril 1931: (*a*) Le docteur Macintyre avait 27 ans, 10 mois et 21 jours de service, dont 11 ans et 11 mois au département des Mines; (*b*) le colonel Ogilvie avait 12 ans de service, tous au département des Mines.

RÉPARATIONS AU QUAI, STRATFORD-CENTRE, P.Q.

M. ROBERGE demande:

1. M. Alcide Couture, de Stratford-Centre, a-t-il été employé comme conducteur des travaux durant les mois d'août, septembre et octobre de l'année passée, des réparations au quai de Stratford-Centre, comté de Wolfe?

2. Quelle a été la somme d'argent dépensée pour ledit quai pendant qu'il était en charge?

3. Combien d'hommes étaient employés, quels étaient les noms de ces hommes, et quel était leur salaire par jour?

4. De combien de couples de chevaux se servait-on et combien payait-on pour ces chevaux par jour?

5. Quelle somme a-t-on dépensée pour matériaux pendant qu'il était en charge?

6. Quel était le nom de la personne fournissant lesdits matériaux, et quel est le prix que l'on a payé pour ces matériaux; *a* quel a été le prix du bois par 1,000 pieds; *b* de qui l'a-t-on acheté, et quels sont les noms des personnes qui l'ont fourni; *c* quels sont les noms des personnes employées à ces travaux; *d* quel était le salaire dudit Couture, et avait-il des assistants, le cas échéant, quels étaient leurs noms et les salaires qu'on leur versait?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. $2,556.69.

3. Du 8 au 31 août:

Quatre charpentiers employés à divers moments pour divers temps, à $4 par jour, comme suit:

[L'hon. M. Stevens.]

Louis Boisvert, Henri Couture, Arthur Couture, Amédée Hébert.

Cinquante-sept manœuvres, employés à divers moments pour divers temps, à $2.50 par jour, comme suit:

Calixte Héon, Elzéar Picard, Arthur Delisle, Adjutor Létourneau, Ernest Proteau, Girard Proteau, Gelase Couture, Ludger Dolbec, Arsida Boisvert, Philippe Boisvert, Gédéon Boisvert, Jean-Baptiste Picard, Eddy Bourque, Hyacinthe Hébert, Dominique Leclerc, Antonio Héon, Noël Bourque, Girard Lapointe, Conrad Gagné, Josephat Picard, Ernest Goulet, Girard Grenier, Philippe Grenier, Henri Picard, Gabriel Bernier, Rosario Hebert, Adolphe Gagnon, Patrick Boisvert, Henri-L. Héon, Rolland Gagné, David Delongchamps, Henri-L. Hebert, Alphonse Boucher, Roméo Gaudet, Eusèbe Picard, Hormidas Couture, Willy Blais, David Hebert, Joseph Lapointe, Xavier Picard, fils, Alphonse Picard, Arsène Grenier, Adolphe Couture, Israël Bourque, Elzéar Gagné, Lucien Bourque, Agénard Biron, Joseph Picard, Azarie Gauthier, Louis Gagnon, Herménégilde Goulet, Athanase Gagnon, Charles Chapoux, Henri Gagnon, Philippe Delisle, Willy Goulet, Edmond Hebert.

Du 1er au 13 septembre:

Quatre charpentiers employés à divers moments pour divers temps, à 50c. de l'heure; mêmes noms qu'au mois d'août. Neuf manœuvres employés à divers moments pour divers temps, à 35c. de l'heure, comme suit: Adolphe Couture, Philippe Boisvert, Dollard Boisvert, Hyacinthe Hebert, Henri-L. Heon, Arsène Grenier, Joseph Giguère, Alfred Blais Calixte Heon.

Du 27 au 30 octobre: Un ouvrier peintre, employé à divers moments, pour divers temps, à 50c. de l'heure. Xavier Coulombe; trois manœuvres employés à divers moments pour divers temps, à 35c. de l'heure, comme suit: Omer Turgeon, Antonio Couture, Calixte Héon.

4. Du 8 au 31 août: 32 attelages employés à divers moments pour divers temps à $5 par jour; 6 charrettes simples, employées à divers moments pour divers temps, à $3.75 par jour.

Du 1er au 13 septembre: neuf attelages, employés à divers moments pour divers temps, à 55c. de l'heure; deux charrettes simples, employées à divers moments pour divers temps, à 45c. de l'heure.

5. $286.14.

6. (*a*) (*b*) Fournisseurs de bois d'œuvre: Antonio Couture, bois à $30 du mille pieds, $122.16; Albert Poulin, bardeaux à $4 du mille, $12; Joseph Giguère, bois à $30 du mille pieds, $15.

Fournisseurs de quincaillerie et de peinture:

Thomas Nicol, boulons à 50c., $16.50; rabotage, $4.20.	$20 70
Stanislas Hupe, gros clous. . . .	13 00
France S-Pierre, gros clous à 50c.	10 00
Alcide Couture, gros clous, etc. .	15 70
E.-M. Jacques, quincaillerie et peinture.	14 88
A.-E. Dionne, peinture.	12 00
France S-Pierre, gros clous, à 50c.	37 50
Fournisseurs de sable:	
Dame Vve Honoré Hébert, sable à 10c. la charge.	8 20
Transport de quincaillerie depuis la gare de Garthby—Henri Vachon.	5 00
	$286 14

(*c*) Répondu sous le n° 3.

(*d*) $5 par jour. Il n'avait d'autres aides que ceux énumérés au n° 3.

ENTREPÔT FRIGORIFIQUE DE CHICOUTIMI

M. DUGUAY demande:

1. A-t-on voté un crédit spécial pour la construction d'un entrepôt frigorifique à Chicoutimi?
2. Dans l'affirmative, quel est le chiffre?
3. Au nom ou en faveur de qui ce crédit a-t-il été voté?
4. Si c'est une compagnie, quel est son nom, quand a-t-elle été constituée, quels en sont les promoteurs et les directeurs, et quel est le montant de son capital?
5. Ladite compagnie s'est-elle conformée aux conditions auxquelles la somme votée lui aurait été accordée?
6. Si le crédit a déjà été voté, mais que le bénéficiaire ne s'est pas conformé aux conditions stipulées, faut-il qu'il soit de nouveau voté par le Parlement?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. Oui.
2. Montant de la subvention autorisée, 3,600; montant voté à ce jour, $3,600.
3. Eloi Côté, Chicoutimi, P.Q.
4, 5 et 6. Ne s'applique pas à ce qui précède.

COMMISSAIRE DU RECENSEMENT DE SAINT-HENRI

M. MERCIER (Saint-Henri) demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement pour la circonscription électorale de Saint-Henri?
2. Quel est son âge, son état, l'adresse de son domicile?
3. A-t-il été recommandé par le député du comté?
4. Sinon, par qui a-t-il été recommandé?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. J.-E. Lemire, 324 Parc Sir-G.-E.-Cartier, Montréal, P.Q.
2. Pas de renseignement; (*b*) notaire; (*c*) donnée dans la réponse n° 1.
3. Nommé par l'honorable ministre du Commerce.
4. Répondu sous le n° 3.

COURRIER D'ENTREPRISE DE ROBERVAL, P.Q.

M. POULIOT demande:

1. Des soumissions ont-elles été demandées pour le transport du courrier le long de la ligne rurale n° 2, à Roberval?
2. Dans l'affirmative, à quelle date?
3. Quel était le nom de chaque soumissionnaire, le montant originaire de chaque soumission?
4. A qui l'entreprise a-t-elle été accordée?
5. La soumission acceptée a-t-elle été réduite avant d'être acceptée?
6. Pourquoi ladite soumission a-t-elle été acceptée de préférence aux autres?
7. Par l'entremise et sur la recommandation de qui?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. 30 octobre 1930.
3. Louis Boily, $700 par année; Alfred Girard, $700 par année; Herménégilde Guénard, $700; Robert Guay, $775 par année; Jos.-E. Levesque, $900 par année.
4. Herménégilde Guénard.
5. Non.

6 et 7. Sur la recommandation du Dr L. Duguay, m.p.

LE MAÎTRE DE POSTE À WALLACE, N.-É.

M. URQUHART demande:

1. Qui est maître de poste à Wallace, Nouvelle-Ecosse?
2. Quand a-t-il été nommé?
3. A-t-il été recommandé par la Commission du service civil en conformité des dispositions de la loi du service civil?
4. Quels furent les autres candidats?
5. Quels examens passèrent le titulaire et les autres candidats?
6. Quel fut le classement des divers candidats?
7. Quelques-uns d'entre eux avaient-ils droit à la priorité des anciens combattants?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. A. S. Dewar est maître de poste intérimaire.
2. 31 mars 1931.
3. Non, nomination temporaire seulement.
4. N. M. Betts.
5. Vu personnellement par un inspecteur des postes.
6. Classement de l'inspecteur: Dewar, 85 p. 100; Betts, 80 p. 100; mais le classement final des candidats sera fait par la Commission du service civil.
7. Non.

DIVISION OUEST, N.-É.—INSPECTION DES PÊCHERIES

L'hon. M. RALSTON demande:

1. Qui est actuellement inspecteur, ou agit comme inspecteur des pêcheries, pour la division ouest de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse?
2. Harry Marshall a-t-il été réintégré comme inspecteur?
3. Le cas échéant, quand a-t-il été nommé et sur la recommandation de qui?
4. Depuis la démission de M. H. C. Lewis, le ministère a-t-il demandé à la Commission du service civil de nommer quelqu'un?
5. La Commission du service civil a-t-elle annoncé la position?
6. Dans l'affirmative, quels sont les noms des candidats, en désignant ceux qui sont des anciens combattants?
7. La Commission du service civil a-t-elle tenu des examens pour cette position? Le cas échéant, quand, et quel a été le classement de chaque candidat?
8. Si la Commission du service civil n'a pas fait la nomination, de quelle autorité la nomination, ou la nomination temporaire ou intérimaire a-t-elle été faite?
9. Si le titulaire est intérimaire ou temporaire, quand la nomination permanente sera-t-elle demandée?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. La Commission du service civil a délivré un certificat temporaire en faveur de Harry H. Marshall qui remplit la position en attendant la tenue d'un concours local.

2. Répondu sous le nº 1.

3. Le certificat fut délivré à la demande du ministère, à partir du premier décembre 1930.

4. Oui.

5. Oui.

6. Bailey, C. M.; Crowell, C. W. (ancien soldat); D'Entremont, J.-G.; D'Eon, J.-O.; Gross, W. H.; Hayden, G. B.; Lacey, J. M.; Marshall, H. H.; Merkel, J. W. (ancien soldat); Mood, L. N.; Naas, W. J.; Watson, F.

7. *a*) En conformité des annonces, l'examen a eu lieu sous forme d'une appréciation de l'instruction et de l'expérience des divers candidats d'après les déclarations sous serment à l'appui des documents et autres preuves soumises par les aspirants en même temps que leurs formules de demande.

b) Le 5 mars 1931.

c) De l'avis du bureau des examinateurs, aucun des candidats, sauf M. Marshall, ne possédait toutes les aptitudes requises ni l'expérience nécessaire pour remplir ces fonctions. Dans chaque cas, on a spécifié la lacune relevée par les examinateurs, mais on n'a pas donné d'appréciation définie concernant chaque candidat.

8. La nomination d'urgence de M. Marshall fut faite par le ministère sous le régime de l'article 39 de la loi du service civil. Vu l'expérience antérieurement acquise par M. Marshall concernant ce travail, la commission du service civil a délivré un certificat pour qu'il remplisse provisoirement ces fonctions en attendant qu'elle soit en mesure de faire une nomination permanente.

9. A l'heure actuelle, la commission du service civil doit délivrer un certificat touchant la nomination permanente de M. Marshall à cet emploi, et elle datera du 12 mars 1931.

LES AGENCES D'IMMIGRATION

M. LAFLECHE demande:

1. Quel est le nombre des agences d'immigration actuellement en opération dans tous les pays étrangers?
2. Quelles agences d'immigration ont été fermées depuis le 15 avril 1930, à quelles dates ont-elles été fermées, et quel était le coût annuel de chacune?
3. Quel est le montant annuel alloué par le Gouvernement du Canada à chacune des provinces pour fins de repatriement et de colonisation?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): 1. Onze. Six de ces agences étaient situées aux Etats-Unis. Les cinq autres sont simplement des bureaux d'inspection dont quatre sont maintenus sur le continent européen et l'autre à Hong-Kong.

2. Nom du bureau et date de sa fermeture:

	Somme payée par le département d'Immigration	Somme payée par le ministère du Commerce	Coût total 1929-1930
Woonsocket, 30 septembre 1930	$ 6,713 00	$2,046 74	$ 8,759 74
Manchester, 30 septembre 1930	6,398 68	578 50	6,977 18
Boston, 21 mars 1931	7,509 45	1,914 72	9,424 17
Buffalo, 21 mars 1931	11,953 61	1,159 29	13,112 90
Chicago, 21 mars 1931	10,447 45	2,519 72	12,967 17
Fargo, 21 mars 1931	11,546 13	3,848 49	15,394 62
Great Falls, 21 mars 1931	7,880 60	424 76	8,305 36
Omaha, 21 mars 1931	15,529 49	5,939 66	21,469 15
San Francisco, 21 mars 1931	14,002 84		14,002 84
Danzig, 19 janvier 1931	11,115 48		11,115 48

3. Une somme maximum de $50,000 à la province de Québec, à condition qu'elle débourse la même somme et $2,102.67 au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire la moitié des dépenses faites de ce chef, au cours de la dernière année financière.

M. HENRI MAILHOT

M. DUBOIS demande:

1. Est-il à la connaissance du ministre des Postes que M. Henri Mailhot, maître de poste du village de Sainte-Gertrude, comté de Nicolet, a été destitué de ses fonctionsæ
2. Dans l'affirmative, qui a demandé sa destitution?
3. Une enquête a-t-elle été tenue, dans l'affirmative, par qui et où?
4. Quels sont les motifs de cette destitution?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Le comité conservateur de Sainte-Gertrude.
3. Oui; par le commissaire J.-O. Courchesne, à Sainte-Gertrude.
4. Pour ingérence politique des plus active.

LA POSTE RURALE À SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND, QUÉBEC

M. DUBOIS demande:

1. Depuis janvier 1931, des soumissions ont-elles été demandées pour le transport du courrier de l'itinéraire rural n° 1, dans la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand, comté de Nicolet?
2. Le cas échéant, quel fut le montant de la plus basse soumission?
3. A qui le contrat a-t-il été adjugé et à quel prix?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. $372 par année.
3. Achille Bourque, à $372 par année.

SOUTH SHORE COAL AND DOCK COMPANY

M. LAVERGNE demande:

1. La South Shore Coal and Dock Company a-t-elle eu des contrats du Gouvernement durant les années 1921 à 1930?
2. Quels sont les directeurs de cette compagnie?
3. A-t-elle eu ces contrats par soumission?
4. Etait-elle la plus basse soumissionnaire?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Aucun contrat n'a été conclu entre le ministère de la Marine et la South Shore Coal and Dock Company, au cours des années écoulées depuis 1921 jusqu'à 1930. Cette compagnie a reçu un certain nombre de commandes pour du charbon en 1927, et elle en a reçu une seule en 1928.
2. Pas de renseignement.
3. Non.
4. On a payé les prix courants à l'époque de la livraison.

LE NAVIRE "O'CONNELL"

M. POWER demande:

1. Le ministère des Douanes et de l'Accise a-t-il saisi un navire pratiquant la contrebande des liqueurs et connu sous le nom de *l'O'Connell*, ou *N° 4*, avant le 15 juillet 1930?
2. Ledit navire a-t-il été mouillé, sous bonne garde, à Saint-Laurent, Ile d'Orléans, sous la surveillance d'un nommé Filion?
3. A-t-on disposé dudit navire après le 1*er* août 1930 par contrat privé et sans demande publique de soumissions?
4. Les agents de la Commission des liqueurs de Québec ont-ils saisi dans la suite le même navire alors qu'il transportait des liqueurs de contrebande?
5. Qui a été l'acheteur dudit navire?
6. A qui a-t-il été remis et de qui a-t-on obtenu un reçu pour le dit navire?
7. Quel a été le prix payé, quelle était sa valeur réelle?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Non. Le rapide *N° 4* saisi le 21 août 1930.
2. Oui.
3. Oui, au plein montant de la valeur estimée.
4. Aucun renseignement, sauf le rapport de l'agent du service de répression, annonçant la saisie en question.
5. Le docteur P. Gilbert, Charny (P.Q.).
6. Frédéric Dorion, Québec.
7. Prix payé, $800. Estimation, $800.

LE NAVIRE "N° 3"

M. POWER demande:

1. Le ministère des Douanes et de l'Accise a-t-il saisi le navire pratiquant la contrebande des liqueurs, connu sous le nom de *N° 3*, avant le 15 juillet 1930?
2. Ledit navire a-t-il été mouillé sous bonne garde à St-Laurent, Ile d'Orléans, sous la surveillance d'un nommé Filion?
3. A-t-on disposé dudit navire après le 1er août 1930 par contrat privé et sans demande publique de soumissions?
4. Les agents de la Commission des liqueurs de Québec ont-ils saisi dans la suite le même navire alors qu'il transportait des liqueurs de contrebande?
5. Qui a été l'acheteur dudit navire?
6. A qui a-t-il été remis et de qui a-t-on obtenu un reçu pour ledit navire?
7. Quel a été le prix payé, quelle était sa valeur réelle?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Oui.
2. Oui.
3. Non; vendu par adjudication.
4. Aucun renseigneemnt.
5 et 6. Armand Dupuis.
7. Prix payé, $450. Estimation, $800.

LES PARCS NATIONAUX DE L'ÎLE DE VANCOUVER

M. NEILL demande:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu de l'ingénieur en chef, M. J. M. Wardle, le rapport de l'inspection qu'il a faite, l'été passé, des sites projetés de parcs nationaux sur l'île de Vancouver, Colombie-Anglaise?
2. Le ministre le déposera-t-il sur la table?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1. L'ingénieur en chef Wardle n'a pas encore terminé son rapport sur son inspection.
2. Lorsque le rapport sera terminé, nous examinerons l'opportunité de le déposer sur le bureau de la Chambre des communes.

BUVARDS KOH-I-NOOR

M. PERRAS demande:

1. Depuis le 1er août 1930, le Gouvernement a-t-il acheté des buvards Koh-i-Noor?
2. Dans l'affirmative, combien en a-t-il acheté et à quel prix?
3. Où ces buvards Koh-i-Noor sont-ils fabriqués?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Non.
2. Répondu sous le nº 1.
3. Pas de renseignement.

CONCESSIONS DE TERRES AU PACIFIQUE-CANADIEN

M. LUCAS demande:

1. Le Gouvernement fédéral a-t-il fait une ou des concessions de terres à la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien en vue d'aider ladite compagnie à exécuter son programme de construction?
2. Le cas échéant, et si l'on a fait plus d'une concession, *a* en quelles années ces dons ont-ils été accordés, *b* quelle étendue comprenait séparément chaque concession, *c* et quelle a été l'étendue totale ainsi accordée?
3. A quelle valeur par acre chacune de ces concessions était-elle évaluée et quelle était l'évaluation totale de tout le territoire ainsi cédé au temps où ces concessions ont été faites?
4. Quelques-unes de ces concessions ou toutes étaient-elles conditionnelles ou non et si elles étaient conditionnelles, quelles restrictions, le cas échéant, furent imposées quant *a* à la personne ou aux personnes à qui la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien pourrait vendre ces terres, soit à des colons sérieux ou autres, *b* quant à un prix maximum que la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien imposerait, soit en vendant à des colons sérieux ou à d'autres?
5. Si un tel prix maximum a été imposé, ce prix maximum s'appliquait-il à quelque partie ou à tout le territoire dont la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien disposerait, et, sinon, sous quelles conditions ce prix maximum a-t-il été fixé?
6. Quelles autres conditions, le cas échéant, furent imposées quant à la vente de ces terres par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien et dans quelles circonstances?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.
2. Trois concessions (*a*) (1) 44 Vic. chap. 1, 1881, ligne principale de 25,000,000 acres réduite par 49 Vic. chap. 9, à 18,206,985 acres; (2) 53 Vic. chap. 4, 1890, embranchement de Souris, 6,400 acres du mille; (3) 53 Vic. chap. 4, 1890, prolongement à Pipestone de l'embranchement de Souris, 6,400 acres du mille; (*b*) (1) 18,206,982 acres, voir réponse nº 2 (*a*) (1); (2) 1,408,704 acres; (3) 200,320 acres; (*c*) 19,816,006 acres.

[L'hon. M. Murphy.]

4. Pas de conditions.
5. Répondu sous le nº 1.
6. Pas de conditions.

DEMANDES DE PENSIONS ET APPELS

L'hon. M. MACKENZIE demande:

1. Combien de cas les tribunaux des pensions ont-ils entendus jusqu'au 31 mars 1931?
2. Combien de demandeurs ont obtenu leur allocation d'après toutes les conditions imposées?
4. Dans combien de cas avis d'appel a-t-il été donné d'un tribunal des pensions à la cour d'appel lorsque le jugement du tribunal était en faveur du demandeur?
5. Dans combien de cas avis d'appel a-t-il été donné d'un tribunal des pensions à la Cour d'appel lorsque le jugement du tribunal était contre le demandeur?
6. Combien d'appels la cour des appels a-t-elle entendus?
7. Dans combien de ces appels la décision du tribunal des pensions a-t-elle été renversée, *a* quand ce jugement était en faveur du demandeur, *b* quand ce jugement était contre le demandeur?
8. Combien d'appels ont été entendus contre des jugements des tribunaux des pensions quand ces décisions étaient favorables à des demandes faites par des veuves?
9. Combien de ces appels la cour d'appel a-t-elle permis, et combien a-t-elle rejetés?
10. Combien d'appels ont été entendus contre des jugements du tribunal des pensions quand ces décisions étaient favorables à des orphelins ou à d'autres ayants droit.
11. Combien de ces appels la cour d'appel a-t-elle permis, et combien a-t-elle rejetés?

L'hon. M. MACLAREN (ministre des Pensions):

1. 1,452.
2. 408.
3. 169.
4. 365.
5. 250.
6. 241.
7. (*a*) 79; (*b*) 13.
8. 17.
9. Permis: 14; rejetés: 3.
10. 3.
11. Permis: 3; rejeté: aucun.

COMMISSION CANADIENNE DE PRÊTS AGRICOLES

M. BUCKLEY demande:

1. Le bureau chef de la Commission canadienne du prêt agricole a-t-il émis des instructions à ses bureaux provinciaux d'arrêter le versement des emprunts sur hypothèque qui ont déjà été approuvés?
2. Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Le Gouvernement sait-il que certains fermiers sont sérieusement embarrassés par le fait que l'on a arrêté le versement des prêts sur hypothèque?
4. Le Gouvernement donnera-t-il des instructions à l'effet que tout prêt sur hypothèque dûment approuvé devra être immédiatement versé?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

1, 2, 3 et 4. La Commission canadienne de prêts agricoles a appris au Gouvernement que des prêts approuvés se font à mesure que la garantie convenue pour chaque avance est fournie et qu'il en est fait rapport par l'avocat de la Commission pour paiement.

SAMUEL G. BARTER

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Qui a recommandé la destitution de Samuel G. Barter, vétéran, qui était maître de poste à Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick?
2. Quels ont été les motifs que l'on a donnés pour cette destitution?
3. Le ministre des Postes savait-il que Barter était un démobilisé et qu'il avait une famille de six enfants?
4. Une enquête a-t-elle été tenue sur son cas, sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. B. F. Smith, m.p.
2. Mauvais emplacement pour un bureau de poste.
3. Les archives font voir que le maître de poste est un démobilisé.
4. Oui.

RÉPARATIONS AU QUAI DE STRATFORD

M. LAFLECHE demande:

1. Qui était contremaître des réparations au quai de Stratford, comté de Wolfe, Québec, aux mois de juin et juillet derniers?
2. Quel a été le montant total d'argent dépensé pour ledit quai avant la nomination de M. Alcide Couture?
3. Combien d'hommes étaient employés, quels étaient leurs noms et leurs gages par jour?
4. De combien d'attelages doubles se servait-on, et combien payait-on pour les chevaux par jour?
5. Quelle somme a-t-on dépensée pour cette entreprise?
6. Quel était le nom de la personne qui a fourni les matériaux, et quel a été le prix payé pour les matériaux?
7. Quel a été *a* le prix pour le bois par 1,000 pieds cubes, *b* de qui a-t-il été acheté et quels sont les noms des personnes qui l'ont fourni, *c* et quels sont les noms des personnes qui ont été employées à ce travail?
8. Quel était *a* le salaire du contremaître, *b* avait-il quelques assistants, *c* et le cas échéant, quels étaient leurs noms?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Ferdinand Dolbec (ouvrage commencé le 9 juillet).
2. $4,552.41.
3. Ci-suit une liste d'employés à différents intervalles et durant un certain temps entre le 9 juillet et le 6 août 1930: 1 menuisier, Edouard Bourque, $4 par jour; 74 journaliers, à $2.50 par jour, dont voici les noms:

Alex. Chenard, Abraham Thibault, Adolphe Bergeron, Daniel Gauthier, Louis Plante, Emile Lecours, Louis Boisvert, Philippe Bergeron, Ernest Méthivier, Adolphe Gagnon, Georges Boisvert, Joseph Thibault, Télesphore Bergeron, Willy Blais, Onida Gauthier, Henri Gagnon, Agenor Biron, Hormisdas Bourque, Louis-M. Côté, Louis Hébert, Georges Gauthier, Emile Dravigne, Hormisdas Boisvert, Arthur Gauthier, Josephat Picard, Antoine Dolbec, Jean-Baptiste Picard, Luc Boisvert, Edouard Gagnon, Alfred Blais, Alderic Côté, Alphonse Boucher, Alcide Couture, Eugène Gagnon, Arsène Grenier, Paul Bergeron, Henri Rivard, Joseph Bergeron, Hervé Beliveau, Euclide Bergeron, Edmond Hébert, Philippe Méthivier, Etienne Côté, Ludger Dolbec, Arthur Chenard, Ulric Hébert, Athanase Gagnon, Donatien Grenier, Girard Grenier, Valmore Rivard, Louis Grenier, Arthur Couture, Emilien Rivard, Eugène Couture, Michel Cormier, Pierre Hébert, Onésime Dolbec, Napoléon Gauthier, Joseph Méthivier, Pierre Picard, Aimé Rivard, Ernest Grondin, Louis Gauthier, Henri Bergeron, Adolphe Heon, René Bouffard, Arthur Delisle, Gédéon Boisvert, Théodule Plante, Albini Plante, Adioda Thibault, Adelard Gagnon, Ferdinand Boisvert, Leo Bergeron.

4. 46 attelages doubles, en différents temps, entre le 9 juillet et le 6 août 1930, payés $5 par jour, propriétés de: Henri Bergeron, Ferdinand Dolbec, fils, Paul Bergeron, Conrad Bergeron, Joseph Plante, Henri Bourque, Gérard Chenard, Arthur Plante, Louis Bergeron, Josephat Thibault, Félix Bourque, Alphonse Picard, Berchman Dolbec, Arsida Boisvert, Emery Hébert, Télesphore Picard, Willy Boucher, Alex. Boulanger, Roméo Rivard, Joseph Lapointe, Archille Proteau, Calixte Heon, Adolphe Bourque, Adolphe Thibault, Irenée Dolbec, Gédéon Bergeron, Raoul Plante, Aimé Beliveau, Xavier Coulombe, Joseph Couture, Paul Goulet, Aurore Gauthier, Georges Thibault, Xavier Picard, Alyre Bourque, Gerard Gauthier, Philomon Roy, fils, Louis Lecours, Léon Gagnon, Léon Gaudet, Majorique Rivard, Camille Rivard, Joseph Lecours, Joseph Boisvert, Wilfrid Bolduc, Grégoire Bourque; 3 voitures simples à $3.75 par jour, comme suit: Edmond Bergeron, Odilon Hébert, Dominique Leclerc.

5. $7,109.10.

6. Bois: Alcide Couture, à $30 le M., $441.66; Félix Bourque, à $30 le M., $210; Hormidas Bourque, à $30 le M., $174.51; Alex. Chenard, à $30 le M., $167.82; Georges Thibault, à $30 le M., $105; Berchmans Dolbec, à $30 le M., $96.54; Henri Bourque, à $30 le M., $90; Wilfrid Bolduc, à $30 le M., $75; Aimé Rivard, à $30 le M., $60; Louis Bergeron, à $30 le M., $60; Alyre Bourque, à $30 le M., $60; Majorique Rivard, à $30 le M., $58.20; Théodule Plante, à $30 le M., $51.96; Berchmans Dolbec, à $30 le M., $45.54; Daniel Gauthier, à $30 le M., $45.24; Paul Goulet, à $30 le M., $40.32.

Quincaillerie: A.-E. Dionne, fer, transport compris, $155.16; Omer Turgeon, crampons, $50.85; Thomas Nicol, crampons, etc., $78.65.

7. Répondu sous le n° 6; (*b*) Répondu sous le n° 6; (*c*) Répondu sous le n° 3.

8. $5 par jour. Pas d'autres assistants que ceux mentionnés en réponse à la question n° 3.

LA RECEVEUSE DE LA POSTE À GREENFIELD, N.-É.

M. DUFF demande:

1. Madame Livinia Freeman, de Greenfield, comté de Queen, Nouvelle-Ecosse, a-t-elle été congédiée comme receveuse de poste de Greenfield?

2. Le cas échéant, pour quel motif a-t-elle été ainsi destituée?

3. Qui a conseillé ce congédiement?

4. Qui a été nommé à sa place?

5. Le nouveau titulaire est-il un démobilisé?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Active ingérence politique.

3. W. G. Ernst, m.p.

4. Mme Alma Hunt Freeman.

5. Non.

DEMANDES D'EMPRUNTS DE MEDICINE-HAT

M. GERSHAW demande:

1. Combien de demandes à la Commission canadienne du prêt agricole sont venues du comté fédéral de Medicine Hat?

2. Sur combien de ces demandes l'estimateur de la commission a-t-il tenu une enquête?

3. Combien d'emprunts ont été accordés dans ce comté et dans quels districts?

Le très hon. M. BENNETT: Les statistiques de la commission ne tiennent pas compte des circonstances.

LA CAPITAINE DU BATEAU-PHARE N° 30

M. FAFARD demande:

1. Qui occupait la position de capitaine sur le bateau-phare *N° 20*, Lower Traverse, Saint-Roch, Québec, en 1929 et 1930?

2. A-t-il été remercié de ses services et pour quel motif?

3. Par qui a-t-il été remplacé, et sur la recommandation de qui?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1. Le capitaine Albert Chouinard.

2. Non, son contrat expirait le 31 mars 1931.

3. Le capitaine Luc-Aimé Fournier, sur l'ordre du ministre de la Marine.

LE CONCIERGE DU BUREAU DE POSTE DE VICTORIAVILLE, QUÉ.

M. GIROUARD demande:

1. M. L.-A. Tourigny, concierge au bureau de poste de Victoriaville, a-t-il été destitué ou cette position a-t-elle été abolie?

2. Le cas échéant, pour quel motif?

3. Quelqu'un a-t-il porté une accusation contre ledit L.-A. Tourigny, et, dans l'affirmative, qui?

4. Une enquête a-t-elle été tenue et dans l'affirmative, à la demande de qui?

[L'hon. M. Stewart.]

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1 et 2. La position actuelle de concierge au bureau de poste, qui n'est que pour une partie du temps, et qu'occupe M. L.-A. Tourigny, sera abolie lorsque le service de la poste sera installé dans le nouvel édifice public là où on devra avoir un gardien régulier; il sera nommé par la commission du service civil.

3. (*a*) Oui; (*b*) J.-A. Beauchesne.

4. (*a*) Oui; (*b*) Agélinas Kirouac et J.-A. Beauchesne; (*c*) G.-S. Gingras, commis au ministère des Travaux publics.

DIRECTRICE DE LA POSTE À LINIÈRE, QUÉ.

M. LACROIX demande:

1. Madame N.-G. Cantin, de Saint-Côme, comté de Beauce, Québec, a-t-elle été nommée à la position de receveuse de la poste à Linière, Québec, au mois d'août 1930?

2. Ladite Madame Cantin a-t-elle été destituée de sa position en mars ou avril 1931?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. La commission du service civil a décerné le certificat le 26 août 1930 en faveur de Mme N.-G. Cantin.

2. On a refusé le certificat parce que l'édifice dans lequel Mme Cantin voulait installer le bureau de poste ne convenait pas.

LE GARDIEN DU PHARE DE NEW LONDON, Î. P.-É.

M. MacLEAN demande:

1. Le gardien des feux d'alignement du fort de New London, île du Prince-Édouard, M. John R. MacKenzie, a-t-il été congédié?

2. Dans l'affirmative, qui a conseillé cette destitution?

3. Quelles accusations, le cas échéant, ont été portées contre lui?

4. Le Gouvernement est-il au courant que ledit John R. MacKenzie est un démobilisé et qu'il a été blessé gravement outre-mer?

5. Ledit John R. MacKenzie a-t-il demandé au Gouvernement de tenir une enquête ou un examen?

6. Dans l'affirmative, le Gouvernement en a-t-il tenu une?

7. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1. Oui.

2. Le ministre de la Marine.

3. Négligence dans l'accomplissement de son devoir.

4. Le département sait qu'il est un ancien combattant.

5. Oui.

6. Oui.

7. Répondu au numéro 6.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINTE-ROSE DE WATFORD, QUÉ.

M. BOULANGER demande:

1. M. Z.-R. Dallaire, maître de poste de Sainte-Rose de Watford, a-t-il été destitué du service?

2. Le cas échéant, de quelle autorité et pour quel motif?

3. Qui a recommandé cette destitution?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. En vertu d'un décret du conseil, à cause de certaine ingérence politique.

3. Le ministre des Postes.

BEURRE ET LAIT

M. CAYLEY demande:

1. Combien de livres de beurre par mois ont été importées au Canada durant les derniers quinze mois, *a* de la Nouvelle-Zélande, *b* de l'Australie, *c* d'autres pays?

2. Quel a été le prix moyen de la livre de beurre au Canada durant chacun des mois mentionnés plus haut?

3. Quelle quantité de beurre a été produite au Canada durant chacun desdits mois?

4. Quel a été le chiffre des exportations canadiennes, *a* à la Nouvelle-Zélande, *b* à l'Australie durant chacun des mois mentionnés plus haut?

5. Combien de fermiers canadiens ont des troupeaux en excellente condition et combien y a-t-il de têtes de bétail dans ces troupeaux?

6. Combien de troupeaux en très bon état y a-t-il dans le comté d'Oxford, Ontario, et combien de bestiaux composent ces troupeaux?

7. Combien de livres de lait furent produites au Canada dans chacune des années écoulées de 1921 à 1930 inclusivement?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. Les quantités de beurre que le Canada a importées mensuellement pendant les quinze derniers mois (*a*)de la Nouvelle-Zélande, (*b*) de l'Australie et (*c*)des autres pays sont les suivantes:

Mois 1930	(*a*) Nouvelle-Zélande Livres	(*b*) Australie Livres	(*c*) Autres pays Livres
Janvier	7,357,396	149,912	29,884
Février	8,509,598	119,000	8,408
Mars	7,631,662	392,000	5,773
Avril	2,455,061	168,000	75,209
Mai	2,838,575	112,000	1,792
Juin	2,852,529	—	2,886
Juillet	434,034	—	4,525
Août	1,805,233	—	1,239
Septembre	876,752	—	1,546
Octobre	2,167,254	56,000	19,942
Novembre	64	117,600	7,279
Décembre	84,242	308,000	12,660
1931			
Janvier	1,796	432,768	13,883
Février	132,338	330,568	5,945
Mars	147,002	862,904	171,175

2. Prix de gros du beurre dans quelques villes du Canada pour chacun des quinze derniers mois:

Mois 1930	Montréal	N° 1 beurre de beurrerie Toronto	Winnipeg	Calgary
		Cents par livre		
Janvier	41.0	42.0	43.0	43.0
Février	39.0	40.0	43.0	41.0
Mars	37.3	38.5	40.0	39.0
Avril	34.9	35.6	36.0	37.0
Mai	33.1	33.7	34.0	34.0
Juin	30.1	31.7	32.0	33.0
Juillet	30.5	30.9	30.0	31.0
Août	31.4	32.0	30.0	31.0
Septembre	33.4	33.8	32.0	32.0
Octobre	33.2	35.1	34.0	34.0
Novembre	33.0	34.1	34.0	34.0
Décembre	33.2	32.9	34.0	34.0
1931				
Janvier	34.0	33.9	33.0	34.0
Février	34.9	34.4	33.0	34.0
Mars	34.3	34.0	34.0	34.0

3. Il n'y a aucune statistique disponible établissant la production mensuelle de beurre au Canada. Au cours de l'année civile 1930, le chiffre estimatif de la production a été de 271,500,000 livres.

4. Exportations totales du beurre du Canada (*a*) en Nouvelle-Zélande, (*b*)en Australie pour chacun des mois précités ont été les suivantes:

Mois 1930	(*a*) Nouvelle-Zélande	(*b*) Australie
Janvier	1,208,017	999,176
Février	1,324,317	971,515
Mars	1,402,007	1,435,382
Avril	949,837	540,289
Mai	997,009	590,600
Juin	1,695,082	1,038,019
Juillet	1,610,115	785,783
Août	1,459,713	577,357
Septembre	1,364,118	604,805
Octobre	1,340,998	577,239
Novembre	846,728	654,091
Décembre	811,044	399,552
1931		
Janvier	662,704	352,810
Février	472,351	172,763
Mars	478,776	496,305

5. 5,117 troupeaux entièrement certifiés. 153,510 bestiaux.

6. 193 troupeaux entièrement certifiés. 5,782 bestiaux.

7. Voici les seules statistiques qu'on possède au sujet de la production du lait au Canada.

Années	Livres
1921	—
1922	—
1923	—
1924	—
1925	14,386,103,567
1926	14,591,873,188
1927	14,825,821,086
1928	14,512,897,961
1929	14,349,023,000
1930	—

LE MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-JACQUES, QUÉ.

M. SEGUIN demande:

1. Qui a agi comme commissaire enquêteur sur la plainte d'ingérence politique portée contre M. Jos. Lévesque, maître de poste de Saint-Jacques, comté de Montcalm, et quels sont les noms, profession et adresse du commissaire enquêteur?

2. Quelle rémunération a reçu ce commissaire enquêteur pour honoraires et frais divers relativement à cette enquête tenue à Saint-Jacques, le 20 février 1931?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Gaston Allard, avocat, Berthierville, Qué.

2. $25.40.

[L'hon. M. Cahan.]

LE TÉLÉGRAPHISTE À FORT-VERMILION

M. BUCKLEY demande:

1. Qui, le cas échéant, a été nommé télégraphiste de l'Etat à Fort-Vermilion, et qui l'a recommandé?

2. Un nommé Arthur Bowtell qui a été au service du département durant les 24 dernières années, a-t-il été candidat pour cette position?

3. Pendant combien de temps le nouveau titulaire avait-il servi dans ce département?

4. Le nouveau titulaire est-il un fonctionnaire permanent?

5. Quelles sont les nominations de télégraphistes qui ont été faites dans la ville d'Edmonton et depuis combien de temps les nouveaux titulaires étaient-ils au service du département?

6. Ces nouveaux titulaires sont-ils maintenant des fonctionnaires permanents?

7. Le ministre des Travaux publics sait-il que ledit Arthur Bowtell a été à l'emploi du département durant les vingt-quatre dernières années et qu'il est encore classifié comme employé temporaire?

8. Le ministre présentera-t-il le projet de loi requis pour que des employés qui ont des services aussi étendus soient classifiés comme employés permanents?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Reginald Lee a été nommé provisoirement en attendant la nomination d'un télégraphiste permanent, et cela d'après le certificat provisoire de la Commission du service civil. On a l'intention d'annoncer la position comme poste permanent, en juin prochain, à tous les employés de la section.

2. Non.

3. Il n'avait pas servi avant d'être nommé.

4. Non.

5. Voici les derniers nommés à la suite du concours ouvert au public: (*a*) Lawrence John Bolton, nommé le 20 septembre 1929; Alphonse Vaillancourt, nommé le 1er juillet 1930; (*b*) Pas de service continu. Employés à diverses reprises comme remplacants.

6. Oui.

7. Oui.

8. Aucun renseignement.

LE RECEVEUR DES POSTES À SAINTE-CLOTHILDE, QUÉ.

M. GIROUARD demande:

1. M. L.-P. Rousseau, maître de poste à Sainte-Clothilde de Horton, comté d'Arthabaska, a-t-il été destitué?

2. Le cas échéant, quel a été le motif de sa destitution?

3. Si ledit Rousseau a été destitué pour ingérence politique, qui a porté l'accusation contre lui?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Pour s'être mêlé activement de politique.

3. A. Kirouac, Warwick, Qué.

LE BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC,—ADALBERT GUAY

M. BOULANGER demande:

1. M. Adalbert Guay, de Saint-Anselme, comté de Dorchester, Québec, est-il à l'emploi du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, *a* quand a-t-il été nommé; *b* pour combien de temps; *c* quel est son salaire; *d* quelles sont ses fonctions et où les exerce-t-il; *e* quelles sont ses heures de travail; *f* a-t-il été nommé par la Commission du service civil après avoir posé sa candidature et passé des examens?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. (*a*) Le 27 octobre 1930; (*b*) 30 jours (services retenus); (*c*) $1,020 par an; (*d*) triage préliminaire des lettres au bureau de poste de Québec; (*e*) de midi à 4 heures, de 6 heures à 10 heures; (*f*) non.

CONSTRUCTION D'UN EMBRANCHEMENT DU PACIFIQUE-CANADIEN

M. SWANSTON demande:

L'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux a-t-il des renseignements sur l'époque où le Pacifique-Canadien entend commencer la construction de la voie ferrée entre Val-Marie et Mankota, Saskatchewan, afin de compléter la voie, et quand cette concession expire-t-elle?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Cette question concerne le chemin de fer Pacifique-Canadien. Nous n'avons pas de renseignements. Si l'honorable député désire que j'en obtienne, je m'informerai auprès de la compagnie, mais je ne connais rien des plans de la compagnie du Pacifique-Canadien à ce sujet. La même réponse s'applique aux deux autres questions.

M. l'ORATEUR: Cette question concernant le programme du chemin de fer du Pacifique-Canadien n'est pas une question à poser au ministre des Chemins de fer et des Canaux. Elle sera rayée. La même décision s'applique aux deux autres questions suivantes.

(La question est rayée.)

M. SWANSTON demande:

L'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux a-t-il des renseignements sur l'époque où le Pacifique-Canadien entend commencer le prolongement de la voie ferrée de Golden Prairie, Saskatchewan, vers l'est, jusqu'au lac Big Stick, et quand cette concession expire-t-elle?

La question est rayée.

M. SWANSTON demande:

L'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux a-t-il des renseignements sur l'époque où le Pacifique-Canadien entend commencer les travaux du prolongement de la voie du Verlo, Saskatchewan, dans une direction sud-ouest, et quand cette concession expire-t-elle?

La question est rayée.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SAINTE-MONIQUE, QUÉ.

M. DUBOIS demande:

1. Est-il à la connaissance du ministre des Postes que monsieur Nestor Provencher, maître de poste du village de Ste-Monique, comté de Nicolet, a été destitué de ses fonctions?

2. Dans l'affirmative, qui a demandé sa destitution?

3. Une enquête a-t-elle été tenue?

4. Le cas échéant, par qui et où?

5. Quels sont les motifs de cette destitution?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Des accusations d'ingérence politique ont été formulées par MM. Pierre Laplante, Gilbert Laplante, Rodolphe Bourgeois et Raoul Marcel.

3. Oui.

4. Par J.-O. Courchesne, de Sainte-Monique.

5. Ingérence politique.

INSPECTEUR D'ŒUFS DE PRINCE-ALBERT

L'hon. M. MOTHERWELL demande:

1. Qui occupe maintenant la position d'inspecteur des œufs à Prince-Albert, Saskatchewan?

2. Quelle était sa position antérieure?

3. Quelles étaient ses aptitudes pour cette position?

4. A-t-il été placé sur la liste des éligibles de la Commission du service civil?

5. Sinon, qui a conseillé sa nomination?

6. Pourquoi n'a-t-on pas gardé son prédécesseur, M. Dent?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. M. L. M. Watson.

2. Le commerce de la banque et les assurances.

3. Sa connaissance de la situation locale, une personnalité agréable et l'aptitude apparente à se mettre au fait du travail du service d'inspection des œufs.

4. Il n'y a pas de liste d'éligibles pour les inspecteurs d'œufs dans le district de Prince-Albert. La Commission du service civil va tenir bientôt un examen dans le but d'établir une liste d'éligibles.

5. Il était le seul candidat.

6. M. Dent remplissait auparavant cette position comme titulaire choisi par l'autorité locale. Il n'a pas subi l'examen de la Commission du service civil au mois d'août dernier et son certificat d'emploi temporaire n'a pas été renouvelé.

COÛT DE LA DÉLÉGATION QUI A SOUHAITÉ LA BIENVENUE AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. WOODSWORTH demande:

Quels furent les principales dépenses et le coût de la délégation officielle envoyée à Halifax pour souhaiter la bienvenue au Gouverneur général?

M. CAHAN (secrétaire d'Etat): Tous les comptes n'ont pas été reçus et, par conséquent, le Gouvernement n'est pas en mesure de répondre.

PERMIS DE FABRICATION DE SPIRITUEUX, BERWICK, N.-É.

M. DUFF demande:

1. Le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse a-t-il demandé au gouvernement fédéral d'émettre ou d'approuver l'émission d'un permis pour la fabrication de liqueurs enivrantes à Berwick, Nouvelle-Ecosse?
2. Quand ladite demande a-t-elle été faite, et qui l'a faite?
3. Ladite demande a-t-elle été approuvée ou le permis a-t-il été émis?
4. Au nom de qui l'approbation a-t-elle été demandée ou le permis a-t-il été émis?
5. Si la demande n'a pas été approuvée encore ou si le permis n'a pas été délivré, quand l'affaire sera-t-elle réglée?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Non.

2, 3, 4 et 5. Réponse au nº 1.

ÉDIFICE PUBLIC À SAINT-JOSEPH D'ALMA, QUÉ.

M. POULIOT demande:

1. Y a-t-il eu un montant de voté dans les crédits de 1930-1931 pour la construction d'un bureau de poste à Alma, province de Québec?
2. Dans l'affirmative, quel montant?
3. Ce bureau de poste a-t-il été construit?
4. Dans la négative, sera-t-il construit cette année?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui (pour un bureau de poste à Saint-Joseph d'Alma).
2. $28,000.
3. Non.
4. La question de l'emplacement n'est pas encore réglée.

LE MAÎTRE DE POSTE À SAINT-SULPICE, QUÉ.

M. SEGUIN demande:

1. Le maître de poste de Saint-Sulpice, comté de L'Assomption, a-t-il été destitué de ses fonctions?
2. Quels sont les motifs de sa destitution?
3. Depuis combien de temps ce maître de poste était-il en fonctions?
4. Qui a demandé sa destitution?
5. Des plaintes ont-elles été portées contre lui, et par qui?
6. Qui a été nommé pour le remplacer, et sur quelles recommandations?

[L'hon. M. Weir.]

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Il était incapable de donner assez d'attention à son bureau et son assistant n'était pas sûr.
3. Trente-trois ans.
4. Les fonctionnaires du ministère.
5. Non. Cette mesure fut prise à la suite d'une enquête faite par le surintendant des postes de Montréal.
6. Joseph-Edouard Robitaille, à la demande de M. C.-E. Jeannotte.

LE CONCIERGE DE L'ÉDIFICE PUBLIC DE L'ASSOMPTION, QUÉ.

M. SEGUIN demande:

1. M. Arthur Lafortune, de L'Assomption, a-t-il été nommé gardien temporaire de l'Edifice public de L'Assomption?
2. Par qui cette nomination a-t-elle été conseillée?
3. Des représentations ont-elles été faites contre cette nomination et qui les a faites?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.
2. Par l'architecte attaché à la région.
3. Non.

DÉPENSES DU SERVICE AÉROPOSTAL

L'hon. M. VENIOT demande:

1. De la somme de $1,912,000 votée durant la session de 1930 pour le service postal aérien, quelle était la somme dépensée à la fin de l'année terminée le 31 mars 1931?
2. Quelle partie de la somme plus haut mentionnée de $1,912,000 devait-on dépenser ou avait-on l'intention de dépenser pour le service projeté entre Sudbury et Winnipeg, et quelle partie de cette somme a-t-on dépensée à cette fin?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. $1,422,752.
2. Aucune somme spéciale n'avait été réservée à cette fin et on n'a rien dépensé pour la ligne proposée entre Sudbury et Winnipeg.

DÉPENSES POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET LES INDIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Quelles sommes a-t-on dépensées pour les travaux publics suivants du Nouveau-Brunswick auxquels étaient affectés des crédits de l'année se terminant le 31 mars 1931: Le brise-lames d'Anderson's Hollow; le port de Beaver; le brise-lames de Beresford; le brise-lames du cap Caissie; le quai du bas de Dalhousie; le quai de Fairhaven; havres et rivières en général; le quai de Kouchibouguac; dragage à Lameque; dragage à St-Louis en bas; prolongement du brise-lames de North Head; le brise-lames de Cap Richibuctou; le brise-lames et les fronteaux du havre de Tracadie; le quai de Waterboro; le brise-lames de White Head (Gull Cove); le prolongement du brise-lames de Woodswards Cove; le quai de Little Shippegan; l'annexe au quai de Young; le brise-la-

mes de Shippegan Gulley; l'édifice public de Dalhousie; la station de quarantaine de St-Jean, le nouveau conduit, etc.; le prolongement du brise-lames de Seal Cove; dragage à Miramichi Sud?

2. Quelle somme a-t-on dépensée pour les Indiens, en général, dans la province du Nouveau-Brunswick, durant l'année finissant le 31 mars 1931, sur les fonds votés dans les crédits de la session de 1930?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Anderson's Hollow, brise-lames, $6,535.36; le port de Beaver, $13,311.84; Beresford, brise-lames, $8,591.04; Caissie Cape, brise-lames. $73,241.39; Dalhousie, quai du bateau passeur, $4,425.41; Fairhaven, quai, $9,214.95; ports et rivières en général, $58,871.79; Kouchibougouac, quai, $8,080.85; Lamèque, dragage, $121.35; Lower St. Louis, dragage, $6,395.82; North Head, prolongement du brise-lames $18,628.25; Cap Richibouctou, brise-lames, $6,995.46; Tracadie, ouvrages de protection du port et brise-lames, $2,205.74; Waterboro, quai, $5,199.25; White Head (brise-lames de Gull Cove), $12,211.34; Woodwards Cove, prolongement du brise-lames, $29,867.85; Little Shippegan, quai, $491.84; Young, prolongement du quai, $301.86; Shippegan Gully, brise-lames, $5,271.45; Dalhousie, édifice public, rien; Saint-Jean, station de quarantaine, nouvelle conduite, etc., $30,018.39; Seal Cove, prolongement du brise-lames, $14,494.66; Miramichi Sud-ouest, dragage, $16,208.26.

2. $109,553.84.

MAÎTRE DE POSTE À LINIÈRE, QUÉ.

M. GAGNON demande:

1. M. Rhéaume, maître de poste à Linière, comté de Beauce, Québec, a-t-il perdu sa position avant le 28 juillet 1930; le cas échéant, pour quel motif?

2. M. Lacroix, député de Beauce, a-t-il recommandé quelqu'un pour le remplacer?

3. Dans l'affirmative, quelles raisons a-t-il fait valoir en faveur de son candidat?

4. Qui M. Lacroix a-t-il recommandé?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. En mai 1930, on a demandé au maître de poste de se démettre, parce qu'il n'administrait pas le bureau de façon satisfaisante.

2. Oui.

3 et 4. Mme Gédéon Boulanger, parce qu'elle loge à l'endroit le plus commode de l'endroit et qu'elle représentait le choix à peu près unanime des habitants.

LE MAÎTRE DE POSTE DE POINTE-AU-PIC (P.Q.)

M. GAGNON demande:

1. M. Adjutor Lapointe, de la Pointe-au-Pic, comté de Charlevoix, a-t-il été nommé maître de poste de la Pointe-au-Pic, par la commission du service civil, en 1928 ou 1929?

2. Dans l'affirmative, quelle action le ministère des Postes a-t-il prise à la suite de cette nomination?

3. Si aucune action n'a été prise, pour quelle raison?

4. Qui a porté des plaintes contre lui?

5. Une enquête a-t-elle été tenue à ce sujet?

6. Sinon, pourquoi?

7. M. Lapointe a-t-il eu la faculté de produire sa défense?

8. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Nommé en 1926.

2 et 3. Le bureau a été confié à M. Lapointe, le 22 juin 1926.

4. M. Pierre Casgrain, m.p.

5. Non.

6. Le congédiement a été autorisé sur la foi de la parole du député.

7. Non.

8. Voir la réponse au n° 6.

QUAI DE LA POINTE-AU-PIC

M. CASGRAIN demande:

1. Quelle somme a été votée l'an passé pour des travaux d'agrandissement et de réparations au quai de la Pointe-au-Pic (Murray Bay) dans le comté de Charlevoix?

2. Quelle était la nature de ces travaux?

3. Quel était le coût approximatif de ces travaux?

4. Par qui avaient-ils été demandés?

5. Des plans, devis et estimations du coût ont-ils été préparés au sujet de ces travaux projetés?

6. Des soumissions ont-elles été demandées pour que l'on commence à exécuter ces travaux au moyen des sommes votées à la session régulière de 1930?

7. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. $25,000.

2 et 3. $6,440, solde dû aux entrepreneurs pour les réparations, y compris l'inspection; $315, pour les réparations au débarcadère, au quai et à l'entrepôt; $156,000, coût estimatif du projet de prolongement de la tête de quai de 48 pieds vers l'extérieur et de 200 pieds pour la façade d'accostage, y compris un nouvel entrepôt de marchandises, des poteaux d'amarrage, des échelles, un débarcadère et des grues.

4. La *Canada Steamship Lines Ltd,* le chemin de fer National-Canadien et M. Pierre Casgrain, m.p., ont demandé le prolongement de la tête de quai.

5. Oui.

6. Non.

7. Insuffisance du crédit.

COURRIER RURAL DE L'ISLE-VERTE (P.Q.)

M. POULIOT demande:

1. Le ministère des Postes a-t-il décidé d'établir une route postale pour la livraison du courrier dans la paroisse de l'Isle-Verte?

2. Le cas échéant, quel nombre de boîtes le ministère a-t-il exigé que les résidents achètent au moment de l'établissement de la route postale?

3. Quel nombre de boîtes ont été effectivement achetées?
4. Des soumissions ont-elles été demandées pour le transport du courrier?
5. Quel est le nom du soumissionnaire dont le contrat a été accepté, à quelle date le contrat a-t-il été signé, et quel en était le montant?
6. Ce service est-il actuellement en opération?
7. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui, si l'on remplit les conditions voulues.
2. On n'a pas établi de route rurale.
3. 40.
4. Oui
5. Philippe Saint-Pierre, le 18 décembre 1930, $575.
6. Non.
7. On n'a pas rempli les conditions imposées par le ministère.

QUESTIONS TRANFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

AUTOMOBILES DE L'ÉTAT

Par M. REID:

1. Quel était le nombre total de toutes les autos de l'Etat mises à la disposition des membres du cabinet, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931?
2. Quel était le nombre total de toutes les autos de l'Etat mises à la disposition des sous-ministres, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931?
3. Quelle a été la dépense totale de toutes les autos de l'Etat dont les membres du cabinet se sont servis, y compris, l'essence, l'huile, les réparations, les parties, et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931?
4. Quelle a été la dépense totale de toutes les autos de l'Etat dont les sous-ministres se sont servis, y compris l'essence, l'huile, les réparations, les parties, et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931?
5. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les membres du cabinet?
6. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les sous-ministres?
7. Quel est, à l'heure actuelle, le nombre total des chauffeurs qui sont à l'emploi du gouvernement?
8. Combien d'automobiles ont été vendues depuis le 1er janvier 1931?
9. Combien d'automobiles ont été achetées depuis le 1er septembre 1930, quel est le nom de l'auto achetée et le coût de chaque auto?

SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DE NAVIGATION

M. WOODSWORTH demande:

1. Quelles subventions sont accordées aux compagnies de navigation?
2. A quelles conditions, en ce qui concerne l'installation et les salaires?

L'hon. M. STEVENS: Je dépose l'état.

[M. Pouliot.]

NOMINATIONS PAR LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Par M. LaVERGNE:

1. Combien de nominations au service du gouvernement la Commission du service civil a-t-elle faites depuis le 28 juillet dernier?
2. Quels sont les noms et prénoms de ceux ou celles qui ont été nommés et dans quel département?
3. Quel est leur âge respectif?
4. Par qui ont-ils été recommandés à la Commission?
5. Quelle période de temps s'est-il écoulé entre la nomination temporaire et la nomination permanente de chacun ou chacune?

COMMISSAIRES ENQUÊTEURS SUR L'INGÉRENCE POLITIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Par M. FAFARD:

1. Quels sont les noms et adresses des personnes nommées pour tenir des enquêtes sur les activités politiques des fonctionnaires dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930 jusqu'à date?
2. Quel montant a été payé à chacune en traitement, dépenses de voyage et d'hôtel, et quel a été le nombre de jours où chacun d'eux a été à l'emploi du présent gouvernement?

Par M. ARTHURS:

Par quels hauts fonctionnaires, dans chaque département de l'Etat, les recommandations ont-elles été faites, ou les candidats examinés par la Commission du service civil ou en son nom, dans le cas où des vacances se sont produites dans le service extérieur, durant les années écoulées de 1921 à 1930 inclusivement (les noms ne sont pas demandés, mais les titres officiels)?

DEMANDES DE DOCUMENTS ADOPTEES SANS DEBAT

BUREAU DE POSTE DU LAC-NOIR, COMTÉ DE MÉGANTIC

Par M. ROBERGE:

Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports, requêtes, documents, mémoires que tout ministère fédéral a en sa possession au sujet de la construction d'un bureau de poste au Lac-Noir, comté de Mégantic, P.Q., depuis le 1er août 1930.

USAGE DE LA POSTE INTERDIT À L'ARMY AND NAVY VETERAN'S ASSOCIATION

Par M. POWER:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, et documents de toutes sortes échangés entre les officiers en loi de la province de Québec et d'Ontario, et de toute autre province, et de ceux du gouvernement fédéral relativement à l'ordre de défense, que le ministère des Postes a émis, empêchant que l'Association des vétérans de l'armée et de la marine se serve du service postal, et interceptant toutes les lettres adressées à ladite Association.

FÉDÉRATION DES PÊCHEURS DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Par M. RALSTON:

Copie de tous les ordres, instructions, mémoires, et autres documents et de tous les télégrammes, lettres et autres communications qui ont trait à l'importation, par la douane de Yarmouth, pour la Fédération des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, d'une certaine quantité de corde à pêche, et à la défense qu'a faite le ministexte qu'un droit additionnel de 5½ pour cent par texte qu'un droit additionnl d 5½ pour cnt par livre ou d'un impôt devait être payé.

DESTITUTION DE WILFRID-S. BOUDREAU, ARICHAT, N.-É.

Par M. DUFF:

Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes ou tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Wilfrid-E. Boudreau de sa position d'agent pour appliquer la loi des douanes et de l'accise, à Arichat, Nouvelle-Ecosse.

POSE DES BOUÉES ENTRE LENNOX PASSAGE ET DESCOUSSE

Par M. DUFF:

Copie de tous les avis demandant des soumissions, rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres communications échangés avec le Gouvernement ou tout haut fonctionnaire, depuis le 1er septembre 1930, pour la pose de la bouée de Lennox Passage-Descousse.

COMMISSAIRES DU PORT DE QUÉBEC

Par M. POWER:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, communications et recommandations échangés entre toute et toutes personnes et le premier ministre ou le premier ministre intérimaire, le solliciteur général ou le ministre de la Marine relativement à la nomination du lieutenant-colonel J. S. O'Meara, de Pierre Bertrand et du Dr J. Leblond aux postes respectifs de président et de membres de la Commission du port de Québec, et aussi tous autres télégrammes, communications, lettres, etc., contenant des protestations contre ces nominations, ou favorables à des personnes autres que les personnes plus haut nommées à ces postes.

LA RADIODIFFUSION

Par M. DENIS:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou des fonctionnaires de son ministère, à Ottawa, et l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, au sujet de l'étatisation de la radio-diffusion au Canada et des droits de la province de Québec sous ce rapport.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—NOMINATION DE M. LUCIEN MORAUD AU POSTE DE DIRECTEUR

Par M. VERVILLE:

Copie de toute correspondance, télégrammes, communications et recommandations échangés entre toute et toutes personnes et le premier ministre ou ses représentants, le solliciteur général, et le ministre des Chemins de fer et des Canaux, au sujet de la nomination de Lucien Moraud à la position de directeur des Chemins de fer nationaux, et aussi une copie de toutes communications, lettres, télégrammes, protestant contre cette nomination.

MME LILLY B. HEISLER

Par M. DUFF:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes et mémoires, etc., échangés entre le ministère de la Marine et tout fonctionnaire dudit ministère à Ottawa et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet des plaintes portées contre Mme Lily B. Heisler, veuve sans enfants, ou relativement à sa destitution du poste de gardien de phare de la Pointe de la Batterie, Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.

PONT DE LA CHAUDIÈRE

Par M. FOURNIER:

Copie de tous les écrits, lettres et autres documents de toute sorte que le ministère des Travaux publics a en sa possession relativement aux travaux qui doivent être exécutés au pont de la Chaudière et aux abords, le tout situé entre les villes d'Ottawa et de Hull.

COMMERCE AVEC LA RUSSIE

Par M. HEAPS:

Copie des rapports des enquêtes que le gouvernement du Dominion a faites sur les conditions qui règnent dans l'industrie de l'extraction de la houille en Russie soviétique.

Aussi copie de tous les documents, lettres et correspondance qui ont trait à l'embargo mis sur certains produits fabriqués en Russie soviétique, y compris un rapport de tout arrangement ou entente intervenu entre le gouvernement de la puissance et tout autre gouvernement relativement à l'importation de certaines marchandises de la Russie soviétique.

QUAI YOUNG À CARAQUET, N.-B.

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de toute la correspondance et des autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession et relatifs à la construction d'une allonge au quai Young, Caraquet, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

QUAI DE LITTLE-SHIPPEGAN, N.-B.

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les documents, de la correspondance et des autres écrits qui tout ministère fédéral peut avoir en sa possession, relativement à la construction d'un quai à Little Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

CAMPBELLTON, N.-B., AGENT DU SERVICE DE RÉPRESSION

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession et qui ont trait à la nomination d'un agent au service de répression à Campbellton, Nouveau-Brunswick.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-GEORGE, N.-B.

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des postes a en sa possession relativement à la nomination d'un maître de poste à Saint-George, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

PRIMES DE PÊCHE

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les documents et de la correspondance que tout ministère fédéral a en sa possession relatifs au paiement de primes aux pêcheurs du comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1930.

DESTITUTION DE RAYMOND MACCAIN

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de toute la correspondance échangée avec le ministère des Pêcheries relativement à la destitution de Raymond MacCain, employé à la piscifacture de Florenceville, en qualité d'assistant du surintendant.

ASSEMBLÉE AGRICOLE À SAINT-ISIDORE, N.-B.

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de toute la correspondance que tout ministère des Postes a en sa possession relativement à l'assemblée agricole tenue à Saint-Isidore, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, dans l'automne 1930, et à laquelle ont assisté des représentants du ministère fédéral de l'agriculture.

SERVICE DU COURRIER DE SONIER À TRACADIE

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de toute la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement à l'annulation d'un contrat pour le transport du courrier entre le bureau de Sonier et Tracadie, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

SERVICE DU COURRIER D'AMHERST À LEICESTER

Par M. DUFF (au nom de l'hon. M. Ralston):

Copie de tous les télégrammes, demandes de soumissions, soumissions, correspondance et autres communications échangées depuis le 8 août 1930, et que le gouvernement a en sa possession, relativement au service du courrier entre Amherst et Leicester pour lequel un nommé Wilfrid Webb, vétéran, aurait envoyé une soumission.

[L'hon. M. Veniot.]

LE PERSONNEL DU MINISTÈRE DES PENSIONS À HALIFAX

Par M. DUFF (au nom de M. Ralston):

Copie de tous les décrets ministériels et des autres ordres ou instructions, rapports, mémoires et documents échangés depuis le 8 août 1930, et tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications échangés depuis ladite date entre le ministère des Pensions et de la Santé nationale, et tous les autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'Etat, et tout membre du Parlement, ou toute, ou toutes personnes, relativement à la compétence, aux services, ou autrement, ou ayant trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Directeur de l'administration, ou de tout officier de santé détenant respectivement des positions au ministère des Pensions et de la Santé nationale, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

LE POSTE DE GARDIEN DU PHARE À L'ÎLE JERSEYMAN

Par M. ILSLEY:

Copie de tous les rapports, lettres, feuilles de notes, décisions, mémoires, télégrammes ou autres communications, et tous autres documents et mémoires que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre département fédéral, relativement à la vacance au poste de gardien du phare de l'île Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

LE PRÉPOSÉ AUX FEUX DE L'ÎLE JERSEYMAN

Par M. ILSLEY:

Copie de tous les rapports, feuilles de notes, décisions, lettres, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un préposé aux feux du phare de l'île Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

LE SERVICE DE RÉPRESSION DES FRAUDES À CAMPBELLTON, N.-B.

Par M. ILSLEY:

Copie de tous les décrets ministériels, ou autres ordres, ou instructions, mémoires, autres documents, télégrammes et autres correspondances et communications qui ont trait à la destitution de Carl Alden et John H. MacKenzie, de Grand-Bras-d'Or, et de Rod. MacLean, de New-Campbellton, du service de répression des fraudes.

LE CROISEUR AUXILIAIRE *Whirl*

Par M. URQUHART:

Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres, ou instructions, mémoires, documents, télégrammes, rapports, pétitions et autres communications échangés entre le ministre du Revenu national, le chef du service de prévention, et tout autre ministère, hauts fonctionnaires, ou toutes autres personnes, depuis le 8 août 1930, relativement à des plaintes con-

tre la destitution, ou à la destitution d'Albert Ranson, mécanicien sur le croiseur auxiliaire *Whirl*, commandé par le capitaine Maybee.

LE PARC DE RIDING MOUNTAIN

Par M. BROWN:

Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et tout fonctionnaire du ministère, et toute la correspondance échangée entre le ministre et tout haut fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes relativement au déménagement des bureaux et du personnel en charge du parc de Riding Mountain, de la ville de Dauphin à la ville de Neepawa.

LA PUBLICITÉ DU MINISTÈRE DU COMMERCE

Par M. VALLANCE:

Relevé indiquant: 1. Les noms et endroits de publications de tous les journaux et revues qui ont publié l'annonce du ministère du Commerce, signée par le ministre, demandant au peuple canadien d'acheter des produits manufacturés au Canada, et qui paraît depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

2. Le nombre de fois où ces journaux et revues ont publié ces annonces.

3. Le montant total payé à chacun de ces journaux et de ces revues pour ce service.

LA DIRECTRICE DE LA POSTE À LA BAIE-VERMILION, ONT.

Par l'hon. M. HEENAN:

Copie de tous les autres documents et de la correspondance que le ministre des Postes a en sa possession relativement à l'enquête sur les accusations de soi-disant activités politiques de la maîtresse de poste à la Baie-Vermilion, Ontario.

LE BRISE-LAMES DE GABARUS, N.-É.

Par M. ILSLEY:

Copie des feuilles où sont inscrites les heures de travail, des bordereaux de salaire, de tous les chèques, documents et mémoires indiquant tous les détails des dépenses faites pour le brise-lames de Gabarus, dans l'automne de 1930, y compris les paiements aux contremaîtres, ouvriers et autres employés.

LE SERVICE DU COURRIER À BARRINGTON PASSAGE

Par l'hon. M. RALSTON:

Copie de tous les rapports, demandes de soumissions, soumissions, correspondance, contrats échangés entre le ministère des Postes et tout haut fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes, ou entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et tout fonctionnaire de ce gouvernement, et, en général, et, sans que les documents plus hauts cités soient les seuls demandés, tous les documents, mémoires et écrits de toute sorte et de tout genre, relatifs au transport du courrier entre Barrington-Passage et le quai Orion, Barrington-Passage et North East Point, Barrington-Passage et Clark's Harbour ou entre tous points sur l'île de Cap Sable durant les trois dernières années.

M. P.-A. PICARD

Par M. DESROCHERS:

Copie de tous les mémoires, ordres, instructions et autres documents, y compris tous les télégrammes, lettres et autres communications échangés entre toute ou toutes personnes, ou tout ministre ou tout ministère, relativement à la destitution de M. P.-A. Picard, de la position d'agent des Indiens, à Lorette, Québec, et à la nomination de toute personne à sa place. Et aussi copie de tous les mémoires, correspondance, demandes et recommandations adressées à la Commission du service civil par des personnes qui désiraient obtenir la position d'agent des Indiens, laissée vacante par le congédiement de M. P.-A. Picard.

BUREAU DE POSTE DU VILLAGE HURON, P.Q.

Par M. DESROCHERS:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires relatifs à la construction d'un nouveau bureau de poste au village Huron, Québec, et à la nomination d'un maître de poste à cet endroit. Et copie aussi des rapports que le surintendant du service postal à Québec, ou tout autre fonctionnaire du ministère, a fait depuis 1922, relativement à la construction projetée d'un bureau de poste audit endroit.

MAÎTRE DE POSTE DE MARGAREE-NORD-EST (N.-É.)

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les rapports et de la correspondance relatifs à la position de maître de poste à Margaree Nord-Est, Nouvelle-Ecosse, et échangés entre l'année 1927 et le 15 mars 1931.

DESTITUTION DE FRANCIS FULFORD FYLES

Par M. PICKEL:

Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, mémoires, accusations ou plaintes et tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Francis Fulford Fyles, de sa position de percepteur des douanes et de l'accise, à la douane d'Abercorn, dans le mois de janvier 1927.

DESTITUTION DE J. A. DELANEY

Par M. BRASSET:

Copie de tous les rapports, lettres, mémoires, dépêches, déclarations assermentées, etc., échangés entre le ministère des Pêcheries et tout fonctionnaire dudit ministère, et toute personne demeurant aux îles de la Madeleine dans le comté de Gaspé, ou ailleurs, au sujet de la position de J. A. Delaney, de Pointe-Basse, îles de la Madeleine, et au sujet de sa destitution.

DESTITUTION DE CAÏUS LACROIX

Par M. BOULANGER:

Copie de tous les documents, y compris dénonciations, plainte, correspondance, dépositions, preuve, rapport, décision et jugement, concernant une enquête sur les prétendues activités politiques de Caïus Lacroix, de Saint-Michel de Bellechasse, propagandiste en industrie laitière, pour le ministère fédéral de l'Agriculture, et concernant la destitution dudit Lacroix.

BUREAU DE POSTE DE SAINTE-LOUISE, P.Q.

Par M. FAFARD:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés avec le ministère des Postes et toute autre personne ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de Sainte-Louise, comté de l'Islet, Québec.

BUREAU DE POSTE DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI, P.Q.

Par M. FAFARD:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés entre le ministère des Postes et toute autre personne, depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de Saint-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet, Québec.

RÉPARATIONS À LA TRAVERSE DE SAINT-ROCH

Par M. FAFARD:

Copie de tous comptes, correspondance que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession concernant les réparations faites à la Traverse d'en bas, à Saint-Roch, durant l'année 1930.

MARGARET GOUGEON

Par M. LAWSON:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, et autres documents et extraits de procès-verbaux de réunions, et les minutes de telles assemblées rédigées par tout Commissaire de la Commission du service civil, ou de toute firme, compagnie, corporation ou département, ou haut fonctionnaire, avec telle Commission, ou aucun d'entre eux, relativement à Margaret Gougeon, autrefois employée par le maître de poste à New-Toronto, Ontario, et nommée subséquemment par ladite Commission, à titre provisoire, dans le ministère des Postes, district postal de Toronto.

COMMISSION DE BIOLOGIE MARINE

Par M. FRASER (Caribou):

Relevé indiquant les détails spéciaux des achats de la Commission de biologie marine du Canada tels qu'indiqués dans la partie O—76 du Rapport de l'auditeur général au 31 mars 1930:

1. Ameublements de maison et de bureau et fournitures:

T. Eaton & Company, Toronto.	$1,432 35
David Spencer, Ltd.	3,310 63
Comptes de moins de $1,000	2,009 61
Divers	17,373 67
Provisions, Burns & Co., Nanaïmo	1,245 31
Kelly, Douglas & Co., Vancouver.	1,024 23
Comptes de moins de $1,000	5,165 57

MAÎTRE DE POSTE D'ACTON-VALE, P.Q.

Par M. DUMAINE:

Copie de tous les rapports et de la correspondance que le gouvernement a en sa possession relativement à la position de maître de poste à Acton-Vale, province de Québec, depuis le 28 juillet 1930, jusqu'au 24 mars 1931.

[M. Boulanger.]

GARDIEN DU PHARE À WHITE-HEAD (N.-É.)

Par M. DUFF:

Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout haut fonctionnaire dudit ministère, ou toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement à des plaintes portées contre James H. Duncan, gardien d'un phare et d'un sifflet de brume, à White-Head, Nouvelle-Ecosse; et aussi copie des accusations que le ministère de la Marine a reçues, ou le ministre, ou tout haut fonctionnaire, et demandant la destitution dudit gardien de phare.

GARDIEN DU BUREAU DE POSTE DE L'ASSOMPTION

Par M. SEGUIN:

Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes, rapports d'enquête ou autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à M. Olivier Morin, gardien du bureau de poste de la ville de L'Assomption.

FRED G. MCNABB

Par M. ILSLEY:

Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon au renvoi ou à la destitution projetée de Fred G. McNabb, fonctionnaire du service de surveillance des douanes et de l'accise à Pictou, Nouvelle-Ecosse.

DESTITUTION DU DOCTEUR YOUNG

Par M. ILSLEY:

Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Dr Young, officier de santé au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

L'O'Connell, NAVIRE CONTREBANDIER

Par M. POWER:

Copie de tous les documents, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire contrebandier connu sous le nom d'*Oconnell*, ou *N° 4*, durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement donnés par toute personne lorsque le navire a été livré, et aussi toutes recommandations de membres du Parlement ou d'autres personnes au sujet de la vente dudit navire.

LE NAVIRE CONTREBANDIER *N° 3*

Par M. POWER:

Copie de tous les documents, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire de contrebande en liqueurs connu sous le nom de *N° 3* durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement que toute personne a donnés lors de la livrai-

son du navire, et aussi les recommandations des députés ou autres concernant la vente dudit navire.

INSTRUCTIONS AUX AVOCATS DE LA COMMISSION

Par l'hon M. MACKENZIE:

Copie de toutes les instructions et de la correspondance que l'avocat en chef de la Commission a envoyées aux avocats de la Commission, dans les diverses provinces, relativement à l'accomplissement de leurs fonctions d'après les amendements à la loi des pensions de 1930.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINTE-ROSE DE WATFORD

Par M. BOULANGER:

Copie de tous les documents, y compris la correspondance, les lettres, télégrammes, mémoires et décrets ministériels qui ont trait à la destitution de M. Z.-R. Dallaire, maître de poste de Sainte-Rose de Watford, Québec, et à la nomination de M. Aurèle Turcotte à sa place.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINTE-CLOTHILDE D'HORTON

Par M. GIROUARD:

Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des Postes a en sa possession relativement à la destitution de L.-P. Rousseau, maître de poste de Sainte-Clothilde d'Horton, comté d'Arthabaska, province de Québec.

BUREAU DE POSTE DE VICTORIAVILLE

Par M. GIROUARD:

Copie de tous les documents, rapports, lettres, télégrammes, échangés entre le ministre des Travaux publics ou aucun fonctionnaire de son département, y compris spécialement la correspondance échangée ou reçue par P.-S. Gregory et J.-A. Gingras, employés du département, relativement à la destitution de L.-A. Tourigny, concierge du bureau de poste de Victoriaville, comté d'Arthabaska, ou à l'abolition de ladite position, ainsi que la production de tous ordres en conseil abolissant ladite position et la créant de nouveau.

EMBARGO SUR LES MARCHANDISES RUSSES

Par l'hon. M. CARDIN (au nom de M. Motherwell):

Copie de tous les rapports, documents, lettres, télégrammes, mémoires et tous autres écrits officiels que le ministre du Revenu national, ou n'importe lequel de ses collègues peut avoir en sa possession ou dans ses dossiers, et d'après lesquels le gouvernement canadien a décidé de décréter l'embargo sur certains produits russes, tels qu'ils sont définis par le décret ministériel No 463, imprimé dans la *Gazette* du 28 février 1931.

BUREAU DE POSTE D'ALMA

Par M. POULIOT:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, plans et autres documents, se rapportant à la construction d'un bureau de poste à Alma, province de Québec, et à l'achat d'un terrain à cette fin.

MAÎTRE DE POSTE DE BRODHAGEN

Par M. SANDERSON:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées et autres documents que le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère a reçus relativement aux activités politiques du maître de poste de Brodhagen, Ontario.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER À SAINT-FABIEN

Par M. DUGUAY:

Copie du rapport de l'enquête et de toute la correspondance concernant l'accident arrivé à Saint-Fabien, comté de Rimouski, le 5 avril 1926, dans lequel Ernest Dastous, cultivateur, fut sérieusement blessé, par un train des chemins de fer nationaux du Canada, en traversant sa ferme.

PRÉPARATION ET MISE EN CAQUE DU HARENG

Par M. NEILL:

Copie des règlements applicables au séchage et à la mise en caque des harengs secs et salés, et copie du certificat d'inspection donné à chaque expéditeur.

RENVOI DE M. CHARLES WEEKS DU BUREAU DE POSTE DE GLACE-BAY

Par M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud):

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à la destitution de Charles Weeks, du service des postes à Glace-Bay.

GARDES-PÊCHE DANS VANCOUVER-NORD ET COMOX-ALBERNI

Par M. NEILL:

Relevé indiquant les gardes-pêche qui ont servi durant l'année 1930 dans les districts de Comox-Alberni et de Vancouver-Nord, avec les renseignements suivants au sujet de chaque individu: Nom; adresse; le territoire où il était gardien; la date où il a commencé son travail en 1930; la date où il l'a terminé; son âge; s'il était ancien soldat; s'il était garde-pêche en 1929 ou durant les années antérieures, et le nombre d'années pendant lequel il a occupé cet emploi.

SAINTE-GERMAINE D'ETCHEMIN ET LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

Par M. LACROIX:

Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le directeur du chômage, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la construction, sur le fonds fourni par la loi allouant des secours pour remédier au chômage, d'une salle paroissiale ou municipale à Sainte-Germaine d'Etchemin, comté de Dorchester, Québec.

SPALDING ET LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

Par M. LACROIX:

Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le directeur du chômage, à

Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la dépense d'argent en vertu de la loi allouant des secours pour remédier au chômage, à Spalding, comté de Frontenac, Québec.

SAINT-LOUIS DE MATANE ET LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

Par M. POULIOT:

Copie de tous les documents, de la correspondance, des mémoires et lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le directeur du chômage, à Ottawa, relativement à la dépense de fonds, en vertu de la loi allouant des secours pour remédier au chômage, à Saint-Louis de Matane, comté de Matane, Québec.

RIVIÈRE-DU-LOUP ET LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

Par M. POULIOT:

Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le directeur du chômage, à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et le directeur du chômage à Québec, et le conseil municipal de la ville de la Rivière-du-Loup, ou le maire, ou tout officier dudit conseil, relativement à des dépenses en vertu de la loi allouant des secours pour remédier au chômage, dans la cité de Rivière-du-Loup.

HEURES DE TRAVAIL ET SALAIRES RELEVANT DU FONDS DE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

Par M. ST-PERE:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et entre le directeur du chômage à Ottawa et le directeur du chômage à Québec, relativement aux heures de travail et aux salaires équitables pour les travaux accomplis en vertu de la loi allouant des secours aux chômeurs.

SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ ET LE SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

Par M. CASGRAIN:

Copie de tous les documents, écrits, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, ou le directeur du chômage à Ottawa, relativement à une demande que les Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré auraient faite d'une somme à imputer sur les fonds rendus disponibles par la loi allouant des secours pour remédier au chômage.

LE QUAI DE NORTH GUT, N.-É.

Par M. JOHNSTONE:

Copie de toute la correspondance, y compris les comptes et écrits, relative aux réparations du quai de la North Gut, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, aux mois d'octobre et de novembre 1930.

LE SERVICE PRÉVENTIF AU HAVRE ISAAC

Par M. DUFF:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, plaintes et rapports, échangés entre le ministère du Revenu national et tout fonctionnaire supérieur de ce ministère, ou toutes autres personnes, relativement à la destitution de George MacMillan, ancien agent du service de répression à Isaac's Harbour, Nouvelle-Ecosse.

LA POSTE RURALE À HATFIELD

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les rapports, soumissions, correspondance qui ont trait au contrat concernant la distribution du courrier pour le circuit rural No 1 de Pointe-Hatfield, dans la division électorale de Royal, Nouveau-Brunswick.

NOUVELLE POTENCE D'EMBARCATION À BLACK-POINT

Par M. JOHNSTONE:

Copie de toute la correspondance, y compris les feuilles où sont inscrites les heures de travail, les bordereaux de salaires et les comptes, qui ont trait à la construction de la glissoire dans le bois à Black Point, comté de Victoria, Cap-Breton, dans l'automne 1930.

MADAME N.-G. CANTIN

Par M. LACROIX:

Copie de tous les documents, lettres et recommandations qui ont trait à la destitution de madame N.-G. Cantin de sa position de receveuse de la poste, à Linière, Québec.

LE DOCTEUR J. B. CHAMPION

Par M. POWER (au nom de M. MacLean):

Copie de tous les mémoires, correspondance, déclarations sous serment, télégrammes, rapports et autres documents envoyés par le département des Pensions et de la Santé nationale, ou échangés entre ce ministère et toute ou toutes personnes avant l'enquête, et aussi les rapports complets de la preuve soumise à l'enquête lors du congédiement du docteur J.-B. Champion, médecin des soldats, à O'Leary, île du Prince-Edouard.

IMPORTATION SUR LE REGIME DE LA LOI SUR LE TARIF DOUANIER

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest) demande:

Relevé indiquant: —

1. Quelles sont les marchandises dont l'entrée a été prohibée en vertu de la clause 17, de la loi sur le tarif des douanes, et de quels pays elles provenaient;

2. Quels ordres, règlements, bulletins et instructions réglementant les importations au Canada ont été émis en vertu des articles 1, 2, 3 et 4, respectivement, de la clause 35 de la loi des douanes;

3. En vertu de la clause 36, article 2 de la loi des douanes: —

1) Le nombre de produits auxquels cet article a été appliqué;
2) Le prix, indiqué à la facture, des marchandises auxquelles on l'appliquait dans chaque cas;
2) La valeur imposable fixée par le ministre;
4) De quelle façon on a fixé cette valeur imposable.

4. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions émis en vertu de la clause 37 de la loi des douanes;

5. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 41 de la loi des douanes;

6. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 43 de la loi des douanes;

7. Les importations sous l'empire de la préférence britannique, des tarifs intermédiaires et généraux, et les droits payés durant chacun des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1928, 1929 et 1930, et durant chacun des mois de janvier et février 1929, 1930 et 1931.

L'hon. M. RYCKMAN: Il faudra adopter cette motion avec certaines réserves. On peut répondre à la première question sans difficulté: la Russie seule est visée dans ce cas. Les questions 2, 3 et 5 demandent la production des ordonnances, règlements, bulletins et instructions publiés ou adoptés en vertu des articles 35, 36 et 41 de la loi des douanes; il est impossible, et l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) le sait, de fournir le renseignement désiré puisque les transactions avec le département se font avec des particuliers et, d'après la coutume établie, on ne fournit aucun renseignement sur les affaires privées des gens ou des compagnies. Tout renseignement que nos agents obtiennent des exportateurs est confidentiel et n'est divulgué qu'à cette condition. Aucune décision n'a été rendue par le ministre en vertu de ces articles.

Pour ce qui est de la question nº 4, d'après les termes du nouvel article 37, adopté le 22 septembre 1930, on a fixé un taux d'escompte sur le prix des automobiles en vertu d'un décret du conseil, C.P. 297, en date du 19 février 1931.

Quant au numéro 6, je dirai que depuis que le nouvel article 43 a été adopté, la valeur imposable de certains produits, importés sous le régime du tarif général ou intermédiaire, a été déterminée en vertu de décrets du conseil.

Avec ces renseignements, et d'autres que l'on peut communiquer sans déroger à la coutume suivie, nous ferons tout en notre pouvoir pour satisfaire notre honorable ami.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je ne demande pas les noms des individus; je demande simplement les règlements et les ordonnances du département à ce sujet. Je sais très bien que ce n'est pas la coutume de fournir des renseignements sur les individus. Si on ne donne ce que j'ai demandé, je serai satisfait.

(La motion est accordée.)

BRISE-GLACE DU GOUVERNEMENT

M. LACROIX demande:

Copie de tous les rapports, correspondance, documents, lettres, télégrammes échangés entre l'International Paper Company, ou le général J. B. White, ou tout employé de ladite compagnie, et le député de Restigouche-Madawaska, ou le ministre de la Marine relativement au travail exécuté par le navire *Montcalm*, et tout autre brise-glace de l'Etat, en ouvrant un chenal à travers la glace dans la baie des Chaleurs jusqu'à Dalhousie.

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat): Aucun département n'exerce un contrôle sur la correspondance échangée entre un membre privé de cette Chambre et quelqu'un du dehors qui n'occupe aucune position officielle et n'est pas au service de l'Etat. Je m'oppose à la motion.

M. POWER: Puis-je faire remarquer que l'on mentionne le nom du ministre de la Marine?

M. l'ORATEUR: Est-ce le désir de la Chambre d'adopter la motion pour autant qu'elle est régulière et qu'on peut fournir les renseignements?

(La motion est adoptée.)

EXAMINATEUR MEDICAL DES PILOTES

M. POWER demande:

Copie de tous les rapports, correspondance, documents, demandes et mémoires échangés entre le ministre de la Marine et l'Association des pilotes, et toutes autres personnes, relativement à la destitution de M. Joseph Vaillancourt de la position de médecin examinateur des pilotes, et au sujet de la nomination du docteur L.-A. Dussault, à sa place.

L'hon. M. DURANLEAU: Cette motion contient une affirmation que nous ne pouvons admettre. Il y est question de la destitution du docteur Joseph Vaillancourt de la position de médecin examinateur des pilotes et de la nomination du docteur L.-A. Dussault à sa place. On a retenu ses services l'an dernier pour l'examen médical des pilotes et on ne les a pas retenus cette année.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est une belle manière de s'en tirer.

Une VOIX: Comment le ministre appelle-t-il cela?

L'hon. M. DURANLEAU: Je n'appelle pas cela une destitution dans ce cas. Je n'ai aucune objection à déposer sur le bureau de la Chambre toute la correspondance ayant trait au fait que l'on a retenu les services du docteur Dussault cette année, mais je tiens à corriger l'allégation faite dans la motion.

L'hon. M. POWER: Si la Chambre le veut bien, je vais changer le mot "destitution".

M. l'ORATEUR: La résolution, dans les termes présents, est conforme au Règlement. Il peut exister de la correspondance ayant trait à la destitution, mais il se peut qu'il n'y ait jamais eu de destitution dans ce cas. A la suite de l'explication donnée par le ministre, je déclare la résolution adoptée.

(La résolution est adoptée.)

DESTITUTION A LA COMMISSION DU PORT DE QUEBEC

M. POWER demande:

Copie de tous les rapports, documents, correspondance et mémoires échangés entre la Commission du port de Québec, le premier ministre, ou le premier ministre intérimaire, le solliciteur général et le ministre de la Marine relativement à la destitution, durant les mois de septembre et octobre, de plus de 1,000 employés, effectuée par lesdits commissaires, pour des soi-disant motifs d'ingérence politique.

L'hon. M. DURANLEAU: Ici encore je tiens à déclarer que nous ne pouvons pas admettre que plus de mille employés ont été destitués au cours des mois de septembre et octobre. Je n'ai aucune objection à déposer sur le bureau toute la correspondance relative aux destitutions faites pendant les mois de septembre et octobre, mais je ne puis accepter cette allégation.

Le très hon. M. BENNETT: Les mots "plus de mille" devraient être supprimés de la motion.

M. l'ORATEUR: Si les auteurs de la motion consentent à supprimer les mots "plus de mille", la motion dira alors "destitution d'employés".

M. POWER: Oui.

(La motion ainsi modifiée est adoptée.)

HAUT COMMISSAIRE DU CANADA EN GRANDE-BRETAGNE

M. FACTOR demande:

Copie de tous les décrets ministériels, ou autres ordres ou instructions et documents formulant et définissant les devoirs et les responsabilités du haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne.

Le très hon. M. BENNETT: Il faut remarquer que dans sa forme actuelle cette motion a une trop grande portée. On n'y trouve aucune limite de temps. Le Canada envoie un haut commissaire en Grande-Bretagne depuis de nombreuses années. Je suggère à mon honorable ami de réserver sa motion et de la modifier de manière à indiquer les années pour lesquelles il désire obtenir ces renseignements.

M. FACTOR: Avec le consentement de la Chambre et pour me rendre au désir du premier ministre je vais ajouter après les mots "en Grande-Bretagne" les mots "nommé récemment".

Le très hon. M. BENNETT: Le haut commissaire actuel?

M. FACTOR: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Ainsi modifiée la motion est très bien.

(La motion ainsi modifiée est adoptée.)

[M. l'Orateur.]

LA COMMISSION CANADIENNE DU PRET AGRICOLE

M. ESLING demande:

1. Quels sont les membres de la commission du prêt agricole canadien nommés en conformité de la loi du prêt agricole canadien, de 1927.

2. Le traitement du commissaire et de chaque membre, quand et pour quel espace de temps le commissaire et chaque membre ont été nommés.

3. La dépense totale du bureau d'Ottawa jusqu'au 31 décembre 1930.

4. Les membres de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise. (*a*) Pour quelle période chaque membre de la commission provinciale a été nommé, quel est son salaire et qui l'a recommandé. (*b*) Qui est le directeur général, son salaire et qui l'a recommandé.

5. Les évaluateurs, les inspecteurs, les commis et les autres fonctionnaires de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise, et quels salaires ou rémunérations ils reçoivent.

6. L'avocat de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise. (*a*) S'il reçoit un traitement ou des honoraires. (*b*) Le montant de ce traitement ou des honoraires depuis la date de son engagement jusqu'à aujourd'hui.

7. Le coût total, y compris les salaires et toutes les autres dépenses, de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise depuis qu'elle existe.

8. Le nombre total des demandes de prêts reçues de toutes les parties de la Puissance depuis que la loi du prêt agricole est en vigueur. Et combien de demandes ont été accordées.

9. Le nombre total de demandes de prêts faites à la commission provinciale de la Colombie-Anglaise, et combien d'entre elles ont été accordées.

10. Le nom de la compagnie de cautionnement pour les agents, les officiers et les employés de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise.

11. Le montant que le trésorier de la Colombie-Anglaise a contribué au capital de la Commission des prêts agricoles.

12. Etant donné que le taux d'intérêt chargé aux emprunteurs est le taux d'intérêt obtenu sur les obligations émises par le prêt agricole, plus les dépenses d'administration et une réserve pour les pertes, quel est le taux d'intérêt imposé aux emprunteurs de la Colombie-Anglaise.

Le très hon. M. BENNETT: Avant que cette motion soit adoptée, je crois qu'il est bon de faire observer à la Chambre qu'il s'agit de renseignements concernant les détails du fonctionnement de la caisse de crédit agricole qui n'est pas un service du gouvernement fédéral, mais bien une organisation distincte dont les actionnaires sont les gouvernements provinciaux qui y participent et le gouvernement fédéral. Certes, la majeure partie du capital pour le moment est fournie par le trésor fédéral. D'après la loi, les gouvernements provinciaux et les emprunteurs ne sont pas porteurs de titres de capital et le projet prévoit la vente d'obligations au public. La motion, telle qu'elle est rédigée, demande au Gouvernement de fournir des détails sur l'ad-

ministration d'un organisme dont il n'a pas le contrôle et qui existe en vertu de la loi. Nous estimons qu'on ne devrait pas nous demander ces détails, du moins avant que nous ayons pu consulter les gouvernements provinciaux qui y sont aussi intéressés que nous. La loi, on se le rappelle, prescrit la vérification des opérations de la commission par l'auditeur général. Dans ces conditions, je crois que l'on ne devrait pas adopter la motion. On peut la réserver, si l'honorable député veut l'examiner de nouveau. Je ne trouve pas juste d'entrer dans les détails des affaires d'une organisation créée en vertu d'une loi—nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes—et dont, pour son bon fonctionnement, nous sommes actionnaires.

M. ESLING: Réservé.

(La motion est réservée.)

L'ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE

L'hon. M. HEENAN demande:

Copie de tous les documents et de la correspondance échangés entre gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la question de l'assurance contre le chômage.

Le très hon. M. BENNETT: Je suggère de fixer un délai dans la motion, plutôt que de la laisser dans des termes aussi vagues.

L'hon. M. HEENAN: Je serai heureux d'avoir la correspondance depuis 1928 et je propose de modifier la motion en conséquence.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

L'hon. M. HEENAN demande:

Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux relativement à l'établissement d'un système de pensions pour les vieillards.

Le très hon. M. BENNETT: A moins qu'on ne désire pas les renseignements cette année, la motion devrait fixer un laps de temps. En effet, telle qu'elle est rédigée, il faudrait repasser les dossiers depuis un temps indéfini. Je suggère de fixer un délai dans cette motion-ci et dans la suivante.

L'hon. M. HEENAN: Je propose d'ajouter les mots: depuis 1926.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

LA LOI DES PENSIONS DES VIEILLARDS

L'hon. M. HEENAN demande:

Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux demandant des modifications de la loi des pensions du vieil âge.

Monsieur l'Orateur, je propose de modifier cette motion, en ajoutant les mots: depuis 1926.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

CORRESPONDANCE AVEC ROBERT WHITESIDE

M. VALLANCE demande:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, etc., échangés entre le premier ministre et Robert Whiteside, Birsay, Saskatchewan.

Le très hon. M. BENNETT: Je suppose que la motion vise le premier ministre actuel?

M. VALLANCE: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Sur tous les sujets?

M. VALLANCE: Il n'y en a qu'un.

Le très hon. M. BENNETT: Alors l'honorable député semble posséder déjà le renseignement.

(La motion est adoptée.)

CORRESPONDANCE DE ROBERT WHITESIDE

M. VALLANCE demande:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, etc., échangés entre l'honorable sir George Foster, alors qu'il était ministre du Commerce et de l'Industrie et Robert Whiteside, de Birsay, dans la province de la Saskatchewan.

L'hon. M. STEVENS: Je dirai à l'honorable député que sir George Foster a été ministre entre 1911 et 1921, ce qui voudrait dire, suivant la teneur de la motion, qu'il faudrait aller fouiller tous les dossiers qui reposent Dieu sait où et dont un certain nombre ont été détruits depuis. Ne pourrait-on pas restreindre la motion à une certaine date ou relativement à un certain incident déterminé?

M. VALLANCE: Le renseignement que je désire obtenir concerne ce que je veux savoir du premier ministre. Il s'agit d'une lettre de sir George Foster concernant la vente de la récolte de blé de 1917-1918.

Le très hon. M. BENNETT: Si l'honorable député veut rédiger sa motion en ce sens, il n'y aura aucune difficulté. Il peut la modifier en disant "relativement à la vente de la récolte de blé de 1917-1918".

M. VALLANCE: Je fais la motion en conséquence, monsieur l'Orateur.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

CHEMIN DE FER TEMISCOUATA—REDUCTION DE SALAIRES

M. POULIOT:

Copie de toute la correspondance entre les employés du chemin de fer de Témiscouata ou leurs représentants et le ministère du Travail, relativement à la réduction des salaires des employés de ce chemin de fer.

Le très hon. M. BENNETT: Peut-être que l'honorable député voudra bien spécifier à quelle période s'applique l'enquête qu'il demande.

M. POULIOT: J'aimerais à amender cette motion, monsieur l'Orateur, en incluant les fonctionnaires du chemin de fer de Témiscouata et rendre la motion applicable à la présente année 1930-1931. Je propose la motion en conséquence.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

PUBLICITE DU MINSTERE DU COMMERCE

L'hon. M. MACKENZIE demande:

Relevé indiquant toutes les annonces que le ministère du Commerce a payées depuis le 7 août 1930, et copie de tous les communiqués du ministre du Commerce destinés à encourager la campagne "en faveur des marchandises canadiennes".

L'hon. M. CAHAN: Ce point est prévu par une question précédente.

L'hon. M. STEVENS: Puis-je porter à l'attention de l'honorable député le fait que je ne suis pas opposé à me rendre au désir exprimé dans la motion, mais toute la correspondance relative à cette question est énorme et je suis bien certain qu'il serait tout à fait inutile de la déposer entièrement. Je crois qu'il y a cinquante mille lettres qui se rapportent à cette campagne.

L'hon. M. CAHAN: Et elle est déjà visée par le n° 21 dans cette liste?

L'hon. M. STEVENS: Non, pas tout à fait; il y a une légère différence.

L'hon. MACKENZIE: Le n° 21 a déjà été adopté.

L'hon. M. STEVENS: Cette demande est différente sous certains rapports. Je ne refuse pas de soumettre les documents demandés, mais je crois que si l'honorable député voulait bien me consulter concernant les limites à respecter quant à la correspondance désirée, nous pourrons traiter la question de façon satisfaisante.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. l'ORATEUR: Cette motion semble prévue dans le n° 21.

Le très hon. M. BENNETT: Pas entièrement, monsieur l'Orateur.

[M. Vallance.]

L'hon. M. STEVENS: Je ne m'oppose pas à fournir les renseignements demandés, mais il y a certaines limites auxquelles mon honorable ami consentira, j'en suis certain.

(La motion est adoptée.)

DESTITUTION DE JOSUE LEPAGE

Sir EUGENE FISET demande:

Dossier contenant un rapport sur l'enquête tenue à Rimouski sur les services du maître de poste, M. Josué Lepage, et aussi une copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports, et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère, et M. H.-G. Boulay, ancien candidat battu, M. Gérard Simard, vice-président du comité local du patronage, et toute autre personne, au sujet de la destitution de M. Josué Lepage, comme maître de poste à Rimouski.

Le très hon. M. BENNETT: Avant l'adoption de cette motion, puis-je suggérer à l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset) de consentir à biffer les mots "vice-président du comité local de patronage".

Sir EUGENE FISET: Je n'y vois pas la moindre objection, pourvu que le nom reste dans la motion.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement. C'est ce que je dis.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

DETAILS DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

M. FRASER (Caribou) demande:

Relevé indiquant les détails des dépenses suivantes enregistrées dans le rapport de l'auditeur général, Ve partie—137; jauger et cuber des rivières et divers indicateurs à jauge—$765; Partie V—139, Vote 310, détails des dépenses puor annonces, $997.16.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer qu'on ne dit pas pour quelle année l'on veut des détails du rapport de l'auditeur général.

M. FRASER (Caribou): Il s'agit du rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1930; c'est-à-dire du plus récent.

(La motion ainsi modifiée est adoptée.)

SECOURS AUX CHOMEURS A BRANTFORD

M. WOODSWORTH demande:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires échangés entre le maire ou tout autre fonctionnaire de la ville de Brantford et le ministre du Travail, au sujet de l'administration des secours.

Le très hon. M. BENNETT: On devrait dire de quelle année il s'agit.

M. WOODSWORTH: Je veux parler de l'année dernière.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

REVENUS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Sir EUGENE FISET demande:

Relevé indiquant les recettes perçues par les chemins de fer nationaux du Canada pour les années financières 1929-1930, 1930-1931, pour les services suivants à chacune des gares mentionnées plus bas:

1. Service de trains de voyageurs, sortant.
2. Service de trains à marchandises, arrivant et sortant.
3. Messageries, arrivant et sortant.
4. Service télégraphique, vers l'extérieur.

Pour Rivière-du-Loup, Cacouna. Saint-Arsène, Isle-Verte, Saint-Eloi, Tobin, Trois-Pistoles, Saint-Simon, Saint-Fabien, Bic, Sacré-Cœur, Rimouski, Saint-Anaclet, Luceville, Mont-Joli, Priceville, Saint-Octave, Petit-Métis, Padoue, Dufaultville, Saint-Moïse, Saucier, Sayabec, Val-Brillant, Saint-Lawrence Lumber Company, Amqui, Lac-au-Saumon, Causapscal, Heppel, Sainte-Florence, Routhierville, Milnikek, Glen Emana, Millstream, Dawson, Saint-Alexis, Champion, Matapédia.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, cette question soulève un point que l'on a déjà discuté à l'avant-dernière session, c'est-à-dire la distinction à établir entre les renseignements concernant les opérations du réseau des chemins de fer nationaux et celles concernant leur administration. Il est évident qu'un concurrent pourrait avoir avantage à connaître les chiffres demandés. D'autre part, à des séances publiques, la Commission des chemins de fer exige certains renseignements des chemins de fer. Que l'honorable député permette l'adoption de cette motion avec l'entente que si la direction des chemins de fer considère qu'il lui serait nuisible de fournir ces renseignements, elle ne sera pas obligée de les donner. Mais il doit être bien compris que le Gouvernement ne peut demander aux chemins de fer nationaux de fournir des renseignements que les administrateurs du réseau jugeraient de nature à les embarrasser.

Sir EUGENE FISET: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a presque raison, mais je pense qu'il veut surtout parler des endroits où il y a concurrence entre les chemins de fer nationaux et d'autres chemins de fer. Dans le cas présent, il ne saurait être question de concurrence. Cependant, si le premier ministre veut me promettre que je pourrai obtenir ces renseignements aux séances du comité des chemins de fer et de la marine marchande, je serai satisfait d'obtenir un mémoire privé.

Le très hon. M. BENNETT: Il me serait difficile de faire cette promesse, mais je puis dire à mon honorable ami que le Gouvernement ne désire aucunement l'empêcher d'obtenir certains renseignements. Le réseau national étant une organisation indépendante, nous devons laisser à sa direction le soin de déterminer ce qu'il y a lieu de faire dans l'intérêt public.

M. l'ORATEUR: La motion est adoptée, avec la réserve indiquée par le premier ministre.

(La motion est adoptée.)

L'ELEVATEUR DU FLEUVE FRASER

M. REID demande:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, communications, contrats et autres documents que le Gouvernement a en sa possession, relativement à la construction, l'érection, la réparation ou le parachèvement de l'élévateur du fleuve Fraser.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a dit l'autre jour qu'il est nouveau ici et il ne se rend peut-être pas compte de la somme de travail que nécessitera la recherche de ces documents dans les dossiers. Je suppose qu'il veut parler de l'élévateur de New-Westminster.

M. REID: Je viens de communiquer avec l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) et il m'a autorisé à examiner les documents.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

LA BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY LIMITED

M. GARDINER demande:

Copie de tous les rapports adressés au gouvernement à la suite de la demande que la Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited, a faite en vue d'obtenir l'autorisation d'aménager de l'énergie à Beauharnois.

Le très hon. M. BENNETT: A mon sens, monsieur l'Orateur, cette motion n'a pas une portée suffisante pour comprendre tout ce que désire l'honorable député, car le Dominion n'a pas à autoriser la compagnie de Beauharnois à produire de l'énergie électrique. Il ne peut qu'autoriser l'exécution de certains travaux en vertu de la loi de la protection des cours d'eau navigables. Il n'a absolument rien à faire d'autre, à ce propos. Si l'on adoptait le texte proposé, on pourrait croire que le gouvernement fédéral a approuvé l'aménagement de l'énergie.

M. GARDINER: La motion a trait à l'approbation des plans des travaux exécutés à Beauharnois.

Le très hon. M. BENNETT: En vertu de la loi de la protection des cours d'eau navigables?

M. GARDINER: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Est-ce bien ce que mon honorable collègue a dans l'esprit?

M. GARDINER: Oui.

M. l'ORATEUR: La motion sera adoptée après modification.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

LEVEE DU COURRIER DEPOSE DANS LES BOITES POSTALES DES RUES DE QUEBEC.

M. BOUCHARD demande:

Copie de toutes les demandes de soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes ou tout employé supérieur de ce ministère, et toute ou toutes personnes, et généralement et sans être limité par l'énumération antérieure, tous les documents, mémoires et écrits de toute sorte et de tout genre, qui ont trait à la levée du courrier dans les boîtes des rues de la ville de Québec.

Le très hon. M. BENNETT: Ce texte n'est pas exact, car, à mon sens, la levée du courrier dans les boîtes des rues se fait en vertu d'un marché depuis de nombeuses années. Mon honorable ami de Québec-Sud (M. Power) peut sans doute indiquer exactement ce qu'on désire.

M. POWER: Il est question de l'année 1930-1931.

M. l'ORATEUR: La question sera modifiée en conséquence.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

BUREAU DE POSTE DE QUEBEC—TRANSPORT DU COURRIER

Copie de tous les avis invitant les soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère, et toute ou toutes personnes et généralement, et sans que les documents plus haut mentionnés soient les seuls demandés, tous documents, mémoires, et écrits de toute sorte et de tout genre qui ont trait au transport du courrier à partir du Bureau de poste central, à Québec, jusqu'aux gares de chemin de fer et aux navires.

Sous la même réserve.

M. l'ORATEUR: Pour 1930-1931.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

ENQUETE SUR LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

M. GARLAND demande:

Copie de tous les documents, notes de la commission, rapports, mémoires, lettres et télégrammes, relatifs à l'enquête qui a eu lieu à la commission du service civil, dans l'année 1927, et qui aurait été entreprise d'après les ordres des commissaires Tremblay et MacTavish, et au cours de laquelle deux commis du grade junior, MM. Kemmis et Simmons, auraient eu l'autorisation d'examiner la façon avec laquelle le docteur Roche et d'autres têtes dirigeantes administraient la commission.

Le très hon. M. BENNETT: Je pense qu'il va falloir biffer les mots après "1927", car il est évident que l'on ne peut anticiper sur le contenu de documents en indiquant ce qu'on croit qu'il s'y trouve.

M. GARLAND (Bow-River): J'accepte cette modification, monsieur l'Orateur.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

EXAMEN DE CANDIDATS A QUEBEC, EN MARS 1931

M. POWER demande:

Copie de tous les documents, correspondance, certificats, rapports d'examen, notes de classement que chaque candidat a obtenues, interventions en faveur de tout candidat de la part de députés ou d'autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste d'admissibilité aurait été dressée et promulguée dans la *Gazette* du Canada du 21 mars 1931, pour la position de mécanicien de machine fixe, classe 1, ministère des Travaux publics.

Le très hon. M. BENNETT: A propos de cette motion et des précédentes, j'avais l'intention, monsieur l'Orateur, après que vous en auriez proclamé l'adoption, d'ajouter quelques observations. On doit se demander jusqu'à quel point la commission du service civil doit être forcée ou priée de fournir des renseignements d'ordre confidentiel à la Chambre à la suite d'une telle demande de documents. Quant à moi, je n'ai pas d'idée arrêtée sur le sujet, mais je me suis renseigné. Certains sont tout à fait d'avis qu'il n'est pas conforme à l'intérêt général de divulguer des communications d'ordre plus ou moins confidentiel. D'autres croient qu'on devrait garder secrète aucune communication relative à une question d'intérêt général. La Chambre devra examiner la question en temps opportun. Mais il nous faut accepter ou rejeter telle quelle une motion du genre de celle-ci: elle n'est pas sujette à discussion. Il appartiendra à la commission du service civil de décider.

Sous réserve des restrictions que j'ai notées, nous pourrions accepter la motion; seulement, cela ne devrait nullement engager ceux qui sont actuellement responsables du gouvernement, en ce qui concerne le devoir de la commission du service civil relatif à des documents pareils, ni en ce qui concerne la question de savoir jusqu'à quel point il est dans l'intérêt public que des documents de cette nature fassent partie d'un relevé public. La Chambre pourra discuter la question plus tard lorsque l'occasion s'en présentera. Apparemment, le présent moment ne se prête pas à pareille discussion.

M. POWER: Je sais que le moment n'est pas propice; seulement, je voudrais faire observer au premier ministre qu'à ma connaissance personnelle la Chambre a déjà adopté des ordres de ce genre. J'en ai moi-même fait

insérer au Feuilleton l'an dernier, et l'année précédente.

Le très hon. M. BENNETT: J'en conviens; mais il y a eu des objections à ce moment-là, mon honorable ami doit s'en souvenir. Il y a eu une discussion sur le point de savoir si nous devions insister, et à quel degré, sur la production de ces documents. On se souviendra qu'un dossier a été examiné, mais que tous les documents n'ont pas été reproduits au relevé déposé.

Je l'ai déjà dit, je ne suis pas arrivé moi-même à une conclusion définitive sur cette question; et je trouve que la Chambre pourrait très bien régler cette difficulté plus tard.

M. POWER: Je crois que le règlement bien compris adopté par la Chambre porte que doivent être produits seulement les documents officiels dont s'inspire un ministre ou un haut fonctionnaire pour arriver à une décision. Il me semble que telle a été la coutume.

Le très hon. M. BENNETT: Je me demande si vous trouveriez que j'empiète trop sur le temps de la Chambre en disant que selon mon avis nombre de départements publics ont adopté le règlement établi par la Chambre des lords dans l'affaire Jones, touchant l'affidavit de production, règlement assez bien connu des avocats de la Chambre. Nul document, dont la publication pourrait nuire de quelque manière à l'intérêt public ne doit être publié. Je crois que je donne là l'esprit du règlement, sans entrer dans les détails.

L'hon. M. RALSTON: Il s'agit de la production devant les tribunaux.

Le très hon. M. BENNETT: Oui; c'est le même règlement.

L'hon. M. RALSTON: Cela est à la discrétion du ministre. Le ministre atteste qu'à son avis la production du document est contraire à l'intérêt public.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'avais pas l'intention d'amplifier ce qu'a fait observer mon honorable ami; mais il a raison. Le ministre responsable d'un département de l'Etat certifie que la production d'un document devant le tribunal, avant qu'il ait pu invoquer l'immunité pour ce document, serait au détriment de l'intérêt public. Voilà, dans les grandes lignes, quelle est à peu près la teneur de la règle. Je ne trouve pas le moment opportun d'examiner la question à fond; mais j'en ai parlé parce qu'un jour la Chambre devra arriver à une décision là-dessus.

L'hon. M. LAPOINTE: Et en attendant que ferons-nous?

Le très hon. M. BENNETT: En attendant nous pourrions agréer le projet de résolution; et nous saurons trouver une occasion propice pour déterminer jusqu'où nous devrions aller en pareille matière.

(La motion est adoptée.)

DECISIONS DU TRIBUNAL D'APPEL DES PENSIONS

L'hon. M. MACKENZIE demande:

Copie de tous jugements, ordonnances ou décisions du tribunal d'appel établi en conformité des modifications apportées à la loi des pensions, 1930.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable représentant reconnaîtra, je crois, que la présente question touche un principe politique d'une très grande portée. Le tribunal établi ne relève d'aucun département administratif et, dans l'intention du législateur, la loi qui l'a créé devait en garantir son indépendance absolue de tout département. Le Gouvernement ne peut que demander aux membres du tribunal copie de leurs décisions, tout comme il prierait les juges de la cour suprême d'Alberta ou de Saskatchewan, de transmettre copie de leurs jugements. Comme l'honorable député se trouve dans une position à peu près analogue à celle du Gouvernement, j'ai cru qu'il consentirait sans doute à écrire lui-même pour demander ces jugements, plutôt que d'en faire l'objet d'un ordre de la Chambre, qui obligerait le ministre ou ses fonctionnaires à communiquer avec la commission et en obtenir ces renseignements.

L'hon M. MACKENZIE: Je suis disposé à coopérer avec le ministre pour obtenir ces renseignements.

M. l'ORATEUR: La motion est retirée?

Le très hon. M. BENNETT: Retirée à cette condition.

(La motion est retirée.)

LE CHOMAGE A OTTAWA

M. POWER (au nom de M. St-Père) demande:

Copie de tous les mémoires, formules et règlements que le ministre du Travail ou le Directeur du chômage à Ottawa ont publiés relativement aux dépenses en vertu de la loi accordant des secours aux chômeurs.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas l'intention de restreindre la réponse d'aucune façon, mais on a déjà déposé sur la table tous les renseignements demandés conformément aux dispositions du statut. Si l'honorable ministre croit qu'on doit les fournir de nouveau, nous ne pouvons pas l'en empêcher, c'est son droit.

M. l'ORATEUR: En l'absence de l'auteur (M. St-Père), on pourrait peut-être réserver la motion.

(La motion est réservée.)

GARDIEN DU BUREAU DE POSTE DE BEAUHARNOIS

M. POWER (au nom de M. Raymond) demande:

Copie de tous avis, rapports, lettres, feuilles de notes, décisions, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Travaux publics, ou le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien du bureau de poste à Beauharnois.

L'hon. M. SAUVE: Je crois que l'on devrait modifier cette motion de manière à donner les dates et les années. En l'absence de son auteur, je demanderais qu'elle soit réservée.

(La motion est réservée.)

COMMISSION DU PORT DE QUEBEC— NOUVEAU HANGAR

M. POWER demande:

Copie de toute la correspondance, y compris lettres, télégrammes, mémoires, échangés entre le ministre de la Marine, le solliciteur général, ou tout autre membre du cabinet, relativement à une modification des devis de la construction, par la Commission du port de Québec, d'un nouveau hangar, par laquelle on aurait remplacé un doublage d'amiante ondulé, produit manufacturé au Canada, par un doublage d'amiante fabriqué par la Compagnie Phillip Carey, d'Ohio, dans les Etats-Unis d'Amérique, avec des copies de toutes résolutions, minutes, mémoires, de ladite Commission du port de Québec, ordonnant, approuvant, ou confirmant lesdites modifications ou les changements des plans originaux.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami désire peut-être modifier sa motion. Elle est défectueuse en tant qu'elle donne comme un fait ce que la correspondance est censée contenir. Je suggère que les affirmations quant à l'endroit de fabrication du doublage ondulé dans un cas, et du doublage d'amiante dans l'autre, soient éliminées de la résolution.

M. POWER: Je n'ai pas d'objection. Je propose qu'on biffe les mots:

Produit manufacturé au Canada, aurait été remplacé par un doublage d'amiante fabriqué par la Compagnie Philip Carey, d'Ohio, dans les Etats-Unis d'Amérique.

M. l'ORATEUR: La résolution, ainsi modifiée, est-elle adoptée?

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

[Le très hon. M. Bennett.]

FONCTIONNAIRES PERMANENTS DE LA COMMISSION DU PORT DE QUEBEC

M. POWER (au nom de M. Dorion) demande:

Relevé indiquant, à date, les noms, prénoms et adresses, par comté, de tous les employés permanents de la Commission du port de Québec, y compris les commissaires, avec la date de leur entrée en fonction, et le salaire mensuel payé à chacun.

Le très hon. M. BENNETT: C'est un peu vague. A quelle année en particulier fait-on allusion?

M. POWER: Je fais cette motion au nom de l'honorable député de Québec-Montmorency, qui siège de l'autre côté de la Chambre. j'aimerais obtenir tous les renseignements que l'on pourra fournir. Cependant, je crois que notre collègue sera satisfait si nous disons depuis 1921, lorsque l'ancien Gouvernement vint au pouvoir.

Le très hon. M. BENNETT: Je crois qu'il devrait l'être.

M. l'ORATEUR: Adopterons-nous la motion en y ajoutant les mots, "depuis 1921"?

Le très hon. M. BENNETT: Il serait peut-être préférable de la réserver vu l'absence de l'auteur. L'ami de ce dernier ne voudrait peut-être pas jeter de blâme sur un ancien Gouvernement.

M. POWER: Il est parfaitement clair, je crois, que l'honorable député avait l'intention de demander la liste des fonctionnaires permanents actuels de la Commission du port de Québec.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne vois pas pourquoi on n'adopterait pas la motion sous cette forme, sauf que les archives ne font pas mention des comtés, je crois.

M. POWER: Je suis certain qu'on les y trouvera.

Le très hon. M. BENNETT: Personne ne devrait le savoir mieux que vous. Il se peut que l'ancienne coutume ne soit pas suivie.

(La motion est adoptée.)

CANAL MARITIME WELLAND

M. BOULANGER demande:

Relevé indiquant le nombre de fonctionnaires nommés pour des travaux relatifs au canal maritime Welland, depuis octobre 1930; leurs notes de classification et leurs aptitudes; combien de ces personnes étaient des Canadiens nés au Canada; combien étaient des personnes ayant obtenu leur certificat de naturalisation canadienne et combien étaient d'origine étrangère.

Le très hon. M. BENNETT: Il y a une distinction nette à établir entre les fonctionnaires de l'Etat et les employés.

Sous sa forme actuelle, la motion désigne les fonctionnaires publics et la commission est parfaitement en mesure de se renseigner sur leur nationalité; cependant il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit des gens employés à l'exécution des travaux publics. Je suppose que la motion de l'honorable député vise uniquement les fonctionnaires de l'Etat, si je m'en tiens au texte; je signale la chose en passant simplement.

M. l'ORATEUR: Je crois que c'est là le sens à attribuer au texte.

M. BOULANGER: Parfaitement.

(La motion est adoptée.)

FIXATION DU PRIX DU BLE

L'hon. M. MOTHERWELL demande:

Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, recommandations, lettres ou résumés de représentations verbales adressés ou communiqués au premier ministre, au ministre de l'Agriculture, ou à tout autre ministre, conseillant la fixation d'un prix pour le blé, ou des prix des grains, et envoyés par des sociétés de cultivateurs, des agences de ventes ou de section du cartel, des municipalités, des chambres de commerce, des individus, ou le premier ministre de chacune des trois provinces des Prairies, depuis le 1er août dernier, et chacune des réponses.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami, j'en suis convaincu, ne désire nullement nous faire gaspiller notre temps à préparer un dossier de cette nature. Nous avons reçu des milliers de communications réclamant la fixation d'un prix pour le blé et ce serait là une rude tâche que d'entreprendre de recopier toute cette énorme correspondance. Si je m'en souviens bien, toutes ces communications étaient couchées en termes identiques, de sorte que nous avons donné des réponses à peu près uniformes.

Je dois également appeler l'attention de mon honorable ami sur un autre aspect de la question, à savoir qu'il désire aussi avoir des résumés des représentations qui ont été faites de vive voix. Cela marquerait une innovation en ce qui regarde les demandes de dépôt de documents et ce passage de la motion devrait être biffé; de fait, si le ministère devait se conformer à une ordonnance du Parlement ainsi libellée, il serait très difficile de remplir les obligations qu'impose la charge de conseiller privé et l'honorable député en sait quelque chose puisqu'il est un ancien ministre. Qu'il ait l'obligeance de rayer ces mots du texte de la motion. Nonobstant ces observations, nous serons heureux, s'il le désire, de lui faire voir les dossiers qui renferment un nombre énorme de documents; en attendant, nous pouvons réserver la motion. Mon honorable ami (sir George Perley) s'est fort occupé de toute cette correspondance, et, sans exagérer, je crois qu'elle comprend plusieurs milliers de documents.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je savais bien que cette demande de dépôt de documents comporterait un dossier volumineux en proportion du nombre de pétitions que le Gouvernement a reçues. Il va de soi, cependant, que plus on a reçu de requêtes à ce sujet, plus on se rend compte de l'importance de la question. Après plus ample examen, je crois être en mesure de modifier sensiblement ma motion pourvu que mon très honorable ami consente à ce qu'elle reste en suspens. Pour ce qui est du résumé des représentations faites de vive voix, je me préoccupe surtout des entrevues qui ont eu lieu entre mon très honorable ami et les premiers ministres des trois provinces de la Prairie. Il n'y a pas eu de notes prises; cependant, l'on a fait des représentations de vive voix et je voudrais bien en avoir une idée.

Le très hon. M. BENNETT: Si je m'en souviens bien, on n'a pris aucune note sténographique et les dossiers ne renferment aucun résumé des propos échangés au cours de ces pourparlers. Ceux d'entre nous qui savent par expérience jusqu'à quel point l'on peut se fier à sa mémoire se rendent compte de la difficulté qu'il y aurait de résumer les conversations tenues en l'occurrence. L'expérience a été tentée par un psychologue éminent et il obtint cinq versions différentes de cinq personnes qui avaient assisté à la même entrevue.

L'hon. M. MOTHERWELL: En ce qui regarde ce passage de ma motion, je suis prêt à le rayer du moment que mon très honorable ami admettra que les représentants de l'Ouest étaient favorables à l'idée de fixer le prix du blé.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne peux pas admettre cela.

(La motion est réservée.)

SOULAGEMENT DU CHOMAGE

MOTION TENDANT À DIMINUER LES PRIX DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER AU BÉNÉFICE DES COLONS.

M. OSCAR-L. BOULANGER (Bellechasse) propose une motion ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que, pour remédier au chômage dans les villes en encourageant un mouvement de retour à la terre, le gouvernement du Canada devrait inviter les chemins de fer à rétablir des billets à prix réduits à l'usa-

ge des colons, et devrait aider, par des subventions publiques les chemins de fer à rétablir ces tarifs, s'il est nécessaire.

Monsieur l'Orateur, je ne vois pas la nécessité de prendre inutilement le temps de la Chambre pour expliquer le texte de la résolution que Votre Honneur vient de lire. Le but que je vise saute aux yeux; ma proposition se passe de commentaires. Je consacrerai plutôt quelques minutes à exposer les raisons qui m'ont décidé à soumettre une proposition de cette nature à l'assentiment de la Chambre.

Le seul but que je vise en mettant ce sujet sur le tapis, c'est d'offrir en toute humilité un moyen d'apporter quelque soulagement aux chômeurs des villes et d'obtenir une meilleure répartition de la population canadienne; en d'autres termes, je désire établir un meilleur équilibre entre la population de la campagne et celle des centres urbains.

Représentant une circonscription tout à fait rurale et dont la colonisation, pour une bonne partie, remonte à près de trois cents ans, et habitant non loin de la ville de Québec, il m'a été donné de constater, à maintes reprises, que lorsqu'il s'agit du chômage dans les centres urbains, l'aspect le plus difficile du problème consiste à venir en aide et à procurer du travail à l'excédent de population rurale qu'attirent les villes. Dans une circonscription comme celle que j'ai l'honneur de représenter, dans un comté où tous les emplacements disponibles sont pris et où la subdivision des terres a été poussée à l'excès, il ne saurait manquer d'exister un fort surcroît de population tous les ans, vu que les nombreuses familles sont la règle générale. Tous les ans, deux ou trois cents jeunes cultivateurs qui ne peuvent s'établir dans leurs paroisses natales sont obligés de quitter le comté pour chercher ailleurs un moyen de subsistance. Où vont-ils? Quelques-uns, les mieux avisés, fidèles aux traditions de leur race et convaincus que, à cause de leur formation première, la culture du sol leur offre les meilleures chances de réussite, vont s'établir dans les régions nouvelles de la province de Québec ou dans une autre province du Canada. Mais la majorité se déverse dans les villes, à Québec, qui n'est qu'à faible distance de leurs foyers, à Montréal, la métropole, ou encore dans les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre. Quelle chance ont ces fils de cultivateurs de gagner leur vie convenablement et de trouver un emploi qui leur soit approprié dans ces villes? Ils n'ont pas de métier et ils ne peuvent que travailler irrégulièrement comme journaliers; ils ne sont pas habitués aux usages des villes ni au genre d'existence dans les milieux industriels. Lorsque le travail se fait rare, ce sont les premiers à en souffrir; ce sont les premières recrues dans l'armée des chômeurs et les premiers secourus par la charité publique ou par les administrations fédérale, provinciale ou municipale. Voilà qui, à mon sens, expose fidèlement la situation faite à ceux de la campagne qui émigrent vers les centres urbains, et j'ose dire que la majorité des chômeurs que l'on voit aujourd'hui dans les villes du Canada est constituée par des gens de la campagne qui ont quitté leurs foyers au cours des cinq dernières années.

Quels remèdes peut-on apporter à un tel état de choses? Il doit y en avoir quelques-uns. Pour l'instant, je me bornerai à en soumettre un respectueusement au Gouvernement. Il s'agirait d'inaugurer une campagne en faveur du retour à la terre, en priant les chemins de fer du Canada de rétablir les excursions à prix réduit à l'intention de ceux qui cherchent à s'établir et les tarifs de colonisation en vigueur il y a quelques années, et en collaborant à cette fin avec les chemins de fer au moyen de subventions de la part du Gouvernement, au besoin.

En faisant cette proposition, je ne perds pas de vue l'état de l'agriculture à l'heure actuelle. Je n'oublie pas qu'à cause de l'insouciance absolue du Gouvernement actuel pour la classe agricole, les prix des produits de la ferme sont aujourd'hui plus bas qu'ils n'ont jamais été depuis un quart de siècle, alors que les prix des articles que l'on achète en retour se sont ou raffermis ou maintenus au même niveau, au lieu de fléchir à la suite des remaniements tarifaires effectués dernièrement. Je sais que dans certaines sections du pays les cultivateurs ne tiennent pas à voir grossir les rangs de leurs concurrents par l'avènement de nouveaux fermiers; je sais que dans certains domaines de l'agriculture il y a surproduction et que la vente de nos produits agricoles sur les marchés étrangers est compromise par l'attitude étrange du Gouvernement au sujet du commerce international. Malgré ces inconvénients, je n'en persiste pas moins à croire qu'il serait avantageux pour le Canada de favoriser le retour à la terre de gens autrefois de la campagne qui aujourd'hui grossissent le nombre des travailleurs dans les villes. Même si ces gens ne faisaient pas fortune à cultiver le sol et à vendre le fruit de leur labeur aux prix de l'heure actuelle, ils parviendraient au moins à gagner leur propre subsistance et celle de leurs familles. Ils pourraient au moins être certains de ne pas manquer de beurre, de lait, d'œufs, de viande, de chauffage et ainsi de suite, au lieu de crever de faim dans les

villes où il leur faut payer tout ce dont ils ont besoin, y compris l'eau qu'ils boivent.

Le Gouvernement, s'il voulait s'intéresser à cette classe de Canadiens nécessiteux dont je plaide la cause pourrait, afin d'ajouter à cette campagne du retour à la terre, verser des primes de défrichement ou de premier labour aux cultivateurs de certaines sections désignées du pays où les fermes ne seraient pas dans un état d'exploitation assez avancé pour faire vivre leurs proporiétaires, et cela pourrait se faire avec le concours des autorités provinciales, comme je l'ai déjà indiqué lors de mon humble participation au débat sur l'adresse. Le Gouvernement pourrait même étudier un plan de décentralisation industrielle qui permettrait à ceux qui travaillent à la pièce, ou d'après quelque arrangement analogue, de s'établir dans des villages, à peu de distance de l'usine, où ils pourraient posséder leurs propres habitations et un lopin de terre pour y cultiver leurs légumes, garder une vache et peut-être une couple de porcs, des volailles et y vivre à meilleur marché et avec plus de contentement qu'ils ne pourraient le faire dans les quartiers miséreux de la grande ville de Montréal dont l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) nous a fait une description si impressionnante, l'autre jour. A mon sens, c'est à la fois une anomalie et une chose déplorable que le dixième de la population du Canada soit entassé dans une seule ville et que le tiers du reste soit réparti parmi les autres villes du Canada. L'adoption du projet que je soumets à l'approbation de la Chambre tendrait, selon moi, à remédier à la situation.

Mais on objectera certainement que l'état actuel des finances des chemins de fer canadiens ne permettrait peut-être pas la restauration des tarifs peu élevés pour le transport des colons et de leurs effets. Si c'est vrai, j'espère que le Gouvernement viendra à leur aide en les indemnisant de la perte qu'ils subiraient ainsi. Je suis sûr que le ministère n'invoquera pas le besoin d'économiser, parce que l'argent affecté au retour à la terre des cultivateurs aujourd'hui sans emploi dans les villes serait bien dépensé. Probablement que les dirigeants ne seraient pas obligés de faire voter 20 millions de plus à l'automne pour le soulagement de l'armée des journaliers sans travail dans les centres. A l'appui de ma proposition; savoir, que le Gouvernement devrait aider les chemins de fer en inaugurant une campagne de retour à la terre, je rappellerai l'aide à l'immigration accordée jusqu'à ces derniers temps. Le Gouvernement canadien n'a pas refusé d'accorder des subventions en argent aux compagnies de navigation et de chemins de fer pour leur permettre de transporter des Européens au Canada. Il a dépensé des sommes considérables chaque année pour prendre soin d'eux après leur arrivée au pays, et leur faciliter leurs premiers efforts parmi nous.

Ce que le Gouvernement a fait pour des étrangers, j'espère qu'il le fera volontiers pour les Canadiens. Si l'aide à l'immigration était sage durant les années de prospérité, et si l'opposition a blâmé les gouvernants d'alors de ne pas mieux encourager l'immigration, le secours apporté à la colonisation est également recommandable. Un avantage indiscutable de cette politique serait d'améliorer le sort d'une foule de Canadiens qui meurent de faim dans les villes, de diminuer le nombre des chômeurs, d'obvier à la nécessité de voter encore 20 millions pour le soulagement des sans-travail, et d'accroître le développement du pays, qui, même dans les temps difficiles, ne doit pas être arrêté. C'est donc avec un vif espoir que je soumets à l'approbation de mes collègues cette résolution qui a été inspirée par les considérations que je viens de présenter et qui tend à leur réalisation.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, je désire prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour discuter cette proposition. Le premier objet de cette motion est de répartir plus également la population, et d'établir les gens sur la terre. La première objection qui m'est venue à l'esprit, en écoutant les arguments de l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger), est que si l'agriculture était prospère au pays, il serait inutile de réduire les tarifs pour le transport des cultivateurs sur leurs fermes. A mon sens, la situation actuelle de l'agriculture ne justifie pas l'emploi d'un seul dollar par cette Chambre ou aucun autre corps public pour établir un seul homme de plus sur la terre.

Des années durant, je me suis opposé à notre politique d'immigration. J'ai souvent dit en cette enceinte qu'il vaudrait bien mieux pour le Canada d'abolir cette politique et de donner à nos propres compatriotes l'occasion, s'ils le désiraient, d'aller travailler la terre. Si j'avais quelque influence actuellement auprès des législatures de l'Ouest, je leur conseillerais de ne plus concéder de terres aux colons. Il y a dans cette partie du pays des milliers d'habitants qui depuis vingt ou trente ans ont vécu à des distances de 20 à 60 milles des voies ferrées. Nos chemins de fer ne sont pas en état de faire face aux besoins de ces gens ni de leur accorder des moyens de transport raisonnables. Pourquoi alors favoriserions-nous une politique qui empirerait une situation déjà assez mauvaise? J'ai tou-

jours condamné l'aide à l'immigration, comme n'étant pas dans l'intérêt du Canada. Je me suis même opposé au projet concernant les trois mille immigrants britanniques, en vertu duquel le gouvernement impérial donnait de l'argent à ces derniers pour leur transport, et une somme additionnelle pour leur permettre d'acheter des animaux et des machines au Canada. A ma connaissance, le Dominion a souvent procuré des terres à des prix raisonnables à des colons qui n'ont pas réussi, à quelques rares exceptions près. J'ai toujours été d'avis de nous occuper du sort de nos propres compatriotes plutôt que de dépenser de l'argent pour encourager les étrangers à venir s'établir sur nos terres.

Etant donné l'état actuel de l'agriculture et le prix auquel se vendent les produits de l'agriculture, nous ferions preuve de sagesse en laissant de côté toute politique de colonisation jusqu'à ce que la consommation soit au niveau de la production. Attendons pour cela que l'agriculture rapporte des bénéfices à son homme. Voilà surtout pourquoi je m'oppose à cette proposition, et j'espère que le Gouvernement ne demandera pas aux compagnies de chemins de fer de diminuer leur taux.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Après les discours des deux honorables préopinants, je crois que la Chambre connaît les deux aspects différents de la question. L'un demande des taux spéciaux pour encourager ceux qui le désirent à revenir à la terre, et l'autre soutient que cela ne serait pas sage dans les circonstances actuelles. Sans vouloir en aucune manière trancher la question, je ferai observer que les chemins de fer se trouveraient certainement embarrassés, si on leur demandait actuellement d'accorder des taux de faveur aux voyageurs et pour le transport des marchandises. Des demandes semblables leur viennent constamment pour ce double trafic.

En ce qui concerne le tarif-voyageurs, il est à propos de tenir compte de certains faits touchant le National-Canadien; pour le Pacifique-Canadien je n'ai pas de données. La recette du transport des voyageurs est à la baisse depuis quelques années. Lorsque j'ai demandé il y a quelque temps aux fonctionnaires du National-Canadien le mouvement de la recette provenant du transport des voyageurs depuis cinq ans, je m'attendais bien à une diminution, mais jamais à ce que l'on m'a appris; savoir, que de 1926 à 1930 le déficit de ce service s'est accru de façon renversante. Bon nombre de gens avaient cru que le perfectionnement de ce service sur les deux réseaux provoquerait une augmentation dans la recette; mais, c'est le contraire

qui est vrai, et dans une telle proportion que je ne crois pas qu'il serait juste de leur demander d'examiner la proposition de l'honorable député, à moins de leur assurer par ailleurs une compensation pour les pertes qui pourraient en résulter. A mon avis, et je le dis tout de suite, nous ne saurions exiger du National-Canadien, et de même du Pacifique-Canadien,—que l'on ne peut séparer pour les fins de cette discussion,—nous ne saurions, dis-je, exiger qu'ils se conforment à ces demandes continuelles de réductions dans l'une ou l'autre catégorie et soient seules à en subir le contre-coup dans leurs recettes. Je dis cela parce que, à titre de ministre des Chemins de fer, je reçois constamment de toutes les parties du pays des demandes de diminution des taux, et, par ailleurs, de construction d'embranchement, etc., lesquelles représentent des débours tout à fait surprenants. Durant les neuf mois que j'ai présidé à l'administration du département, j'ai reçu,—il est bon que la Chambre soit mise au courant,—j'ai reçu des demandes d'embranchements, d'hôtels, de stations, et d'entrepôts dont l'ensemble exigerait un débours total de tout près de 200 millions de dollars. J'en ai fait faire un relevé il y a peu de temps, afin de me rendre compte de ce que l'on demandait, et c'est le total auquel on est arrivé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Combien de ce total représente les promesses faites par le ministre?

L'hon. M. MANION: Mon très honorable ami s'est montré prodigue de promesses, en différents temps, et il serait probablement en état de répondre pour une partie; pour l'autre, je demanderai à mon chef le premier ministre de répondre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas fait de promesses.

L'hon. M. MANION: Depuis que mon très honorable ami est à la direction de son parti, je crois qu'il a fait plus de promesses et qu'il en a moins tenu que tout autre chef politique canadien. Mais je ne veux pas verser dans l'esprit de parti. Je fais observer que les chemins de fer nationaux ne peuvent dans les circonstances actuelles, quand leur revenu et celui du pays sont à la baisse, entreprendre tout ce qu'on leur demande.

Ce n'est pas chose facile pour les deux compagnies de chemin de fer, et particulièrement pour le National-Canadien, de couper les dépenses improductives, et rien ne le prouve comme le projet de réduire les services voyageurs ou marchandises insuffisamment rémunérateurs. Voyant leurs revenus diminuer, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien

ont décidé depuis un mois de discontinuer certains services locaux, tant pour le transport des marchandises que pour les voyageurs, services qui entraînaient de lourdes pertes et ils ont récemment laissé voir leur intention à ce sujet. Ainsi sur un embranchement reliant A à B l'on a décidé, vu le peu de trafic, de remplacer un service quotidien, voyageurs et marchandises, par un service semi-quotidien. On m'a fourni les chiffres afin que je sois en mesure de répondre aux critiques contre cette démarche ou d'autres du genre; ces chiffres, dans le cas actuel,—et dans maints autres cas, —indiquent que les recettes n'étaient que de 30 c. par mille pour chaque train et que les frais d'exploitation étaient de $1.50. Je ne puis songer à un seul cas où une réduction n'ait pas soulevé des protestations par lettres. Sur un embranchement, la direction a calculé qu'on allait épargner $30,000 par année en établissant un service de trois trains par semaine au lieu de sept. En dépit de cela, j'ai reçu des protestations indignées et répétées de la part des gens de la région desservie; ils prétendaient qu'elle allait être ruinée par la réduction de ce service.

M. McINTOSH: Les protestations venaient-elles de l'Est ou de l'Ouest du Canada?

L'hon. M. MANION: Je les ai rçues des deux, surtout de l'Est et de l'Ouest. Je dirai à mon honorable ami que ce n'est pas ici un coq-à-l'âne irlandais. En d'autres termes, les deux extrémités semblent protester plus vigoureusement que le milieu. Je dis cela sans vouloir blesser ces parties du pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les amputations sont douloureuses.

L'hon. M. MANION: Sans doute, à moins de recourir à un anestésique; et il est bien difficile de le faire dans ces cas.

M. REID: L'honorable ministre mentionne une réduction dans le service des trains de voyageurs. Peut-il me dire si le volume du trafic des marchandises allant à la côte du Pacifique a augmenté cette année?

L'hon. M. MANION: Je ne saurais fournir une réponse éclairante de mémoire. Mais je dirai qu'à mon sens le devoir du Gouvernement est de ne pas intervenir auprès du réseau national lorsqu'il s'efforce de réduire, autant que possible, les dépenses inutiles; à mon avis, c'est notre devoir d'accorder à nos deux réseaux une chance raisonnable d'équilibrer leur budget quand une réduction dans le service peut signifier une économie importante. Les gens des régions intéressées protesteront sûrement et, naturellement, il me faut faire part des protestations aux chemins de fer. Mais il faut permettre à la direction de nos deux réseaux de réduire leurs frais d'exploitation dans la mesure que le Gouvernement, et même le Parlement, sont disposés à approuver.

Le très hon. MACKENZIE KING: La Commission des chemins de fer n'a-t-elle pas autorité sur les chemins de fer?

L'hon. M. MANION: Tout à fait. Je ne veux pas dire que le Gouvernement possède cette autorité. Mon honorable ami a raison, la Commission des chemins de fer possède cette autorité et si les autorités locales intéressées protestent auprès de la commission et prouvent que les réductions projetées sont injustifiables, la commission entendra sans doute leurs protestations. Mais ce n'est pas l'affaire du Gouvernement ou du Parlement, pour des raisons politiques ou autres, de renverser les décisions des compagnies de chemins de fer dans des questions comme celle-ci, surtout si l'on songe que, d'après le rapport du réseau national que l'on a déposé il y a quelque temps, il aura un déficit de près de 30 millions avant de payer l'intérêt sur sa dette publique, pour ne rien dire de l'intérêt dû à l'Etat pour les centaines de millions placés dans le réseau; et il est incapable de payer le coût des embranchements et améliorations de divers genres que l'on projette. Puisque le réseau est incapable de faire face à ses obligations, c'est, je crois, le devoir du Gouvernement, du Parlement et du peuple de coopérer dans la mesure du possible et d'accepter ces réductions dans les frais d'exploitation. Non seulement faut-il encourager la direction de notre réseau national, mais aussi celle du Pacifique-Canadien, lorsqu'elles s'efforcent de boucler leur budget. Je mentionne cette dernière question parce que j'ai cru que c'était le moment de la soumettre au public en général afin que le peuple comprenne, comme l'a dit le chef de l'opposition, que cette question relève de la Commission des chemins de fer et qu'elle interviendra si une localité est traitée injustement.

Après avoir exposé ces faits, après avoir démontré la nécessité d'aider les chemins de fer à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, je dirai à mon honorable ami le motionnaire (M. Boulanger) que je verrai à ce qu'elle soit communiquée à la direction des deux réseaux, afin qu'elle l'étudie à son gré. Je le ferai avec plaisir pour lui. Après avoir obtenu cette déclaration et avoir présenté sa motion à la Chambre, mon honorable ami jugera peut-être qu'il a atteint son but en appelant sur cette question l'attention du Gouvernement et des compagnies de che-

mins de fer. Peut-être croira-t-il cette conclusion satisfaisante et retirera-t-il sa motion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant de terminer, puis-je demander au ministre s'il est vrai qu'au cours de la dernière ou des dernières semaines, les compagnies de chemins de fer ont établi des taux réduits pour les voyageurs?

L'hon. M. MANION: Oui, mon très honorable ami a parfaitement raison. Au cours de la dernière ou des deux dernières semaines, les chemins de fer ont réduit passablement les taux de fin de semaine. Je suppose qu'ils ont agi ainsi dans le but d'obtenir un trafic de voyageurs plus considérables que celui qu'ils ont actuellement, par suite de la concurrence des autobus et des automobiles particulières. D'après les rapports non seulement de notre propre chemin de fer, mais aussi du Pacifique-Canadien et des lignes américaines, je sais que la diminution des recettes des chemins de fer de ce fait est tellement forte que les chemins de fer du monde entier se trouvent réellement dans une grave situation. Ces taux réduits auxquels mon très honorable ami a fait allusion, s'appliquent aux voyages en fin de semaine dans tout le Canada et ont pour but de faire recouvrer aux chemins de fer une partie de la clientèle perdue. Je ne connais aucune autre réduction de taux.

L'hon. M. EULER: Le ministre croit-il possible, dans l'intérêt de notre pays et aussi des recettes des chemins de fer, de suggérer aux directeurs des deux chemins de fer de s'entendre dans le but d'empêcher le doublement des mêmes services?

L'hon. M. MANION: Je puis répondre à cette question en disant que nous avons déjà donné un avis de ce genre aux chemins de fer. Comme mon honorable ami le sait fort bien, cette proposition a été faite plusieurs fois dans les journaux. Je suppose qu'elle a même été faite par l'ancien ministère, bien que je n'en sache absolument rien, et le Gouvernement actuel a recommandé aux chemins de fer de mettre fin à ce chevauchement.

Je puis ajouter à ce sujet que j'ai discuté cette question avec les autorités des deux chemins de fer et il semble qu'il leur est bien difficile d'en venir à une décision. Naturellement le chemin de fer, que ce soit l'un ou l'autre, qui transporte le plus grand nombre de voyageurs d'un endroit à un autre ne tient pas à se défaire de ce trafic. Dans un autre endroit, c'est peut-être l'autre chemin de fer qui a l'avantage et il ne tient pas plus que l'autre à s'en départir. A la suite de mes conversations avec les autorités des chemins de fer, il semble qu'il soit bien difficile d'en venir à une entente à ce sujet, bien que M. Beatty et sir Henry Thornton aient fait connaître publiquement et, à moi-même, privément, qu'ils désiraient empêcher le doublement non nécessaire des mêmes services. Je pourrais dire à mon honorable ami que la diminution des recettes va forcer les chemins de fer à prendre une décision à ce sujet avant bien longtemps.

L'hon. M. EULER: Je serais porté à croire que le spirituel ministre lui-même qui a le don de rapprocher les gens, pourrait obtenir un immense succès, s'il mettait plus d'ardeur à faire accepter cet avis.

L'hon. M. MANION: Je crois avoir dit que la suggestion a été faite par le Gouvernement depuis son entrée en fonctions. Je l'ai faite moi-même de vive voix et je sais qu'elle a été faite également plus d'une fois par mon très honorable chef.

L'hon. M. RINFRET: Le ministre a laissé entendre qu'il consentait volontiers à soumettre cette motion aux compagnies de chemins de fer. Je présume qu'il faisait allusion à la première partie de la motion; il ne voulait pas laisser entendre que le Gouvernement avait l'intention de combler la différence qui pourrait se produire à l'aide des deniers publics. Je crois l'avoir bien compris, d'après les remarques du ministre.

L'hon. M. MANION: J'ai voulu dire, naturellement, que je soumettrais la première partie de la motion aux compagnies de chemins de fer. Quant à l'aide du gouvernement, malheureusement, cela se fait assez largement à l'heure actuelle sous forme des lourdes charges imposées à l'Etat par suite des déficits et des avances de capitaux nécessaires au maintien de notre chemin de fer national. Malheureusement, comme je l'ai dit, les chemins de fer nationaux n'ont pas suffisamment de recettes pour rembourser les avances obtenues, de sorte qu'indirectement, je suppose, c'est l'Etat qui paie une large part des frais d'entretien d'un trafic du genre de celui qui se fait actuellement. La question de savoir si nous devons faire davantage dans ce sens toucherait à une question de principe que je ne désire pas discuter à propos d'une motion de ce genre. Je puis ajouter que nous étudierons la question. C'est l'expression consacrée, je suppose.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre et le pays admettront la déclaration que vient de faire le ministre des Chemins de fer en l'envisageant au point de vue des compagnies de transport. Dans ma propre circonscription,

il y a des lignes d'embranchement depuis quinze ou seize ans. Les compagnies de chemins de fer ont commencé avec un service quotidien, puis, au bout de quinze ans, bien que la région se soit développée, elles proposent de nous donner un service trihebdomadaire. J'ai adressé des demandes dans l'intérêt de ces gens-là, pour voir s'il ne serait pas possible de continuer le service quotidien. Les habitants de la région ne voient pas pourquoi l'on a besoin de restreindre le service. S'il était nécessaire il y a quinze ans d'avoir un service quotidien, pourquoi ne faudrait-il qu'un service trihebdomadaire aujourd'hui qu'il y a bien plus de marchandises à transporter?

Je parle en ce moment au point de vue des marchandises, mais il y a d'autres considérations. Il y a la question du service des voyageurs en hiver et du transport du courrier. Les gens de l'Ouest vont dans les grandes villes pour se faire soigner. Cela leur sera difficile si on restreint le service des trains, et l'on aura de la peine à leur faire admettre la nécessité de cette réduction.

L'hon. M. MANION: Je sais que j'enfreins le règlement en continuant la discussion, mais elle était déjà irrégulière. Quels que soient ses sentiments à cet égard le Gouvernement ne peut pas s'interposer. Cela regarde la Commission des chemins de fer. Naturellement quiconque a vécu dans les régions de colonisation, comme je l'ai fait dans ma jeunesse, comprend l'embarras de ceux qui se trouvent isolés par un service aussi peu fréquent, mais on ne peut s'empêcher de donner raison aux compagnies de chemins de fer qui tâchent de réduire leurs frais inutiles.

Bien que je ne l'aie pas apporté à dessein, j'ai ici un rapport visant une certaine région. Je ne dirai pas laquelle. Ce rapport indique les réductions que le chemin de fer national est en train de faire. Par exemple, la compagnie indique que sur une ligne ses recettes sont de 11 cents par train-mille, tandis que ses frais s'élèvent à 97 c. ½. Nous ne pouvons la blâmer si elle tâche de réduire cette perte plus ou moins inévitable. Un autre cas: Les recettes sont de 37 c. par train-mille et les frais de 97 c. ½; dans un autre encore: les recettes sont de 15 c. et les frais de 98 c. ½. Je trouve plus loin dans le rapport qu'à un certain endroit les recettes sont de 11 c. et les frais de 74 c. Un dernier exemple, et le pire: les recettes sont de 13 c. et les frais de 126 c. 2. Autrement dit, les frais sont dix fois supérieurs aux recettes. Pourtant, pas plus tard qu'hier, j'ai eu la visite de délégués de cette même région. Ils m'ont fait valoir que cet embranchement desservait 32,000 habitants et que la réduction des trains pourrait ruiner leur commerce, bien que les frais du chemin de fer soient, je le répète, dix fois plus élevés aux recettes. Personne ne peut blâmer le chemin de fer s'il cherche à réduire ses pertes, pas plus qu'on ne peut faire des reproches aux gens de la région. Dans un cas pareil, comme dans celui qu'a signalé mon honorable collègue, si les gens considèrent qu'on est injuste à leur égard, la seule autorité qui puisse intervenir est la Commission des chemins de fer. C'est, je le crains, la seule façon de procéder: s'adresser à la Commission des chemins de fer qui, j'en suis sûr, empêchera la compagnie de chemin de fer de cesser son service, si cette cessation n'est pas motivée. La Commission est faite pour cela.

M. VALLANCE: Pour faire suite à ce que le ministre vient de dire, je poserai la question suivante: Supposons que la compagnie établisse un service trihebdomadaire au lieu d'un service quotidien; nous savons tous qu'il est plus facile de perdre quelque chose que de le retrouver. Si nous perdions ce service, sera-t-il entendu entre la Commission des chemins de fer et la compagnie que nous pourrions le faire rétablir aussi facilement lorsque le volume des affaires le justifierait? Peut-être ne devrais-je pas poser cette question au ministre?

L'hon. M. MANION: Il n'y a pas de doute que si le trafic sur cette ligne augmentait, la compagnie ne rétablît le service. La suspension n'est que temporaire, motivée probablement par la baisse des recettes à l'heure actuelle. Je suis certain que si l'on peut démontrer à l'un ou à l'autre des chemins de fer que les intérêts de la clientèle souffrent de quelque manière et s'ils peuvent à peu près faire face à leurs dépenses, ils ne seront que trop heureux de restaurer le service.

M. GERSHAW: Le ministre me permettra-t-il une autre question? Je serais très heureux s'il voulait m'indiquer d'une façon générale le programme des compagnies de transport relativement à l'établissement d'un service d'autobus ou de camionnage. D'après les paroles du ministre, il semblerait que les autobus ou les camions ont l'avantage quand il s'agit de courtes distances et que les compagnies de chemins de fer doivent concentrer leurs efforts sur le transport par longue distance pour constituer leur revenu. Lorsque les chemins sont beaux, il arrive quelquefois que ce service peut s'opérer au moyen des autobus et des camions; mais lorsque les chemins sont mauvais ce service ne peut naturellement pas être maintenu et les marchands éprouvent de grandes difficultés à obtenir leurs marchandises pendant que les voyageurs sont dans l'impossibilité d'atteindre leur des-

tination. J'ai pensé que si on pouvait en arriver à quelque forme d'un service combiné ou à une certaine coopération entre les compagnies de chemins de fer et les autobus, le service en serait probablement amélioré. Est-ce que les compagnies de transport étudient les autres moyens de résoudre ce problème?

L'hon. M. MANION: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: La Chambre ne siégeant pas en comité, chaque député ne peut prendre la parole qu'une fois. Je crois que nous ferions mieux d'observer le règlement.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Il me semble que la discussion s'est éloignée de la résolution qui, comme je le comprends, est une contribution vers le soulagement du chômage. L'honorable motionnaire a bien argumenté. L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) s'est opposé à cette politique pour le motif qu'il y aurait trop de gens à la campagne à l'époque actuelle. Cependant le ministre des Chemins de fer a plaidé le contraire en faveur des compagnies; elles ne sont pas censées devoir se contenter d'une rémunération inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Je ne vois rien dans la proposition qui soit de nature en aucune façon à réduire la source de revenus des compagnies de chemins de fer; la résolution prévoit l'emploi de deniers publics pour combler tout déficit des chemins de fer. J'avais compris que les conservateurs, à leur convention de Winnipeg, en 1927, indiquaient dans leur programme qu'ils accorderaient une attention particulière et des avantages spéciaux à toute personne qui désirerait se faire cultivateur. Si l'ai bien compris le ministre des Chemins de fer, ce qu'il a préconisé entraînera plus de chômage au lieu de le diminuer, d'autant que,—si je l'ai bien compris,—il a discuté avec les compagnies la question de l'élimination de quelques autres convois ou la suppression de la dualité de service sur les voies ferrées. Chaque convoi de chemin de fer éliminé ajoute cinq personnes de plus au nombre des chômeurs et chaque fois que vous réduisez un service de train, vous augmentez également le chômage. Par conséquent, il y a probablement beaucoup de choses à dire en faveur de la résolution.

Si nous devons encourager les gens à se consacrer à l'agriculture, si nous devons encourager les citoyens d'autres parties du pays à s'acheter une terre et si en même temps nous ne voulons pas diminuer les recettes des chemins de fer, alors nous devrions être prêts à agir conformément au programme tracé par les conservateurs à leur convention de Winnipeg,—et rembourser les compagnies de chemins de fer sur les fonds publics.

[M. Gershaw.]

M. BOULANGER: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: Les remarques de l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger) clôtureront le débat. Si un membre désire parler, il doit le faire maintenant.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Rien qu'un mot ou deux. Bien que je n'aie reçu aucune plainte de mes commettant au sujet de la réduction ou de la suppression de certains trains, j'oserais dire que puisque cette question est, à proprement parler, tout à fait d'un caractère national à l'heure présente, il y a un point sur lequel on doit insister auprès du ministre des Chemins de fer. C'est celui-ci: quelquefois, lorsque certains trains sont éliminés ou certains services réduits, le sentiment règne chez les intéressés que cette suppression ou cette réduction est effectuée non pas en fonction des recettes, mais à cause du fait que certaines autres lignes ne sont pas rémunératrices. J'exhorte le ministre, toutes les fois qu'un service est ou supprimé ou réduit, à faire tout son possible pour que cette suppression ou réduction soit fondée entièrement sur les besoins de la ligne en question, mais non sur la situation d'autres lignes.

L'hon. M. MANION: Permettez-moi de signaler à l'honorable député et à la Chambre en général que le ministre des Chemins de fer n'a aucun pouvoir en la matière. C'est une question qui concerne exclusivement les compagnies de chemins de fer et qui, après elles, relève de la Commission des chemins de fer.

M. McINTOSH: Je sais cela, mais j'espère que le ministre voudra bien employer son influence dans le sens que j'ai suggéré.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je suis heureux d'appuyer cette résolution. Le chômage dans les villes est dû à l'affluence des gens qui viennent du dehors où ils ne peuvent gagner leur vie. Voilà pourquoi il y a tant de sans-travail dans les grandes villes, et il me semble qu'on devrait faire en sorte d'encourager leur retour à la terre. Ceux qui s'occupent d'œuvres de charité sont peinés de les voir vivre dans des logements sordides où ils sont privés d'air, et leurs enfants de place pour jouer. Quand les gens peuvent vivre à la campagne au grand air, ils sont bien mieux, et les gouvernements ont bien moins à dépenser que lorsqu'ils souffrent de la faim dans des taudis. Aussi je crois que l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger) a rendu un service signalé en attirant l'attention du Gouvernement sur cette très importante question.

Le ministre des Chemins de fer (M. Manion) a dit qu'il étudierait la question, mais ne ferait-

il pas bien d'accéder à la demande du député de Bellechasse, c'est-à-dire non seulement de soumettre la chose aux chemins de fer, mais aussi de dire à leurs directeurs un bon mot à cet effet. Si on le faisait nous reviendrions aux conditions normales. Parmi ceux qui ont quitté la campagne pour la ville, beaucoup n'avaient pas de situation en vue. Si on avait demandé à certains d'entre eux, pourquoi ils s'en allaient à la ville ils auraient répondu: Je vais chercher du travail, sans pouvoir indiquer quelle sorte de travail? En allant à la ville, ils grossissent le nombre des chômeurs et imposent une charge au pays. C'est parce que la chose se répète de temps à autre que le Gouvernement et la nation ont à faire face à un chômage aussi grave. Comme l'a si bien dit le premier ministre à Calgary...

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

JEUDI, 23 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

COMPOSITION DES COMITES PERMANENTS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre), (au nom du ministre des Pêcheries (M. Rhodes) présente le rapport du comité spécial chargé de préparer la liste des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre.

N° 1

PRIVILEGES ET ELECTIONS

MM.
Anderson (Toronto-Hingh Park),
Beaubien,
Burns,
Casgrain,
Casselman,
Duff,
Dupré,
Elliott,
Esling,
Gagnon,
Gardiner,
Gray,
Hanson (York-Sunbury),
Jacobs,
Lapointe,
Lawson,
Lennox,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
MacNicol,
Marcil,
McPhee,
Mercier (St-Henri),
Morand,
Ralston,
Spencer,
Stinson,
Sullivan,
Thompson (Simcoe-Est),
Turnbull.—29.

(Quorum 10)

N° 2

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES

MM.
Anderson (Toronto-High Park),
Beaubien,
Bell (Hamilton-Ouest),
Beynon,
Bothwell,
Bradette,
Bury,
Butcher,
Cantley,
Casgrain,
Casselman,
Chevrier,
Dorion,
Dubuc,
Dupré,
Edwards,
Esling,
Fiset (sir Eugène),
Fraser (Caribou),
Gardiner,
Geary,
Gershaw,
Hackett,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Harris,
Heaps,
Jones,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
Lacroix,
Laurin,
MacDonald (King),
MacMillan (Saskatoon),
Manion,
McGibbon,
McIntosh,
McLure,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Ontario),
Nicholson,
Pouliot,
Price,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Shaver,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Cumberland),
Speakman,
Stewart, (Edmonton-Ouest),
Stitt (Nelson),
Totzke,
Turnbull,
Urquhart,
Vallance,
White (London),
White (Mont-Royal.—60.

(Quorum 20)

N° 3

BILLS PRIVES

MM.
Ahearn,
Anderson (Halton),
Arsenault,
Barber,
Barrette,
Bell (St-Antoine),
Boucher,
Bowen,
Bowman,
Brown,
Chaplin,
Chevrier,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Denis,
Deslauriers,
Duff,
Dumaine,
Dupré,
Edwards,
Ernst,
Fournier,
Gobeil,
Gott,
Hall,
Irvine,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Larue,
Lawson,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
Maloney,
McDade,
McGregor,
McMillan, (Huron-Sud),
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Ontario),
Myers,
Peck,
Pettit,
Robitaille,
Sanderson,
Séguin,
Spence,
Sullivan,
Tummon,
Verville,
Wilson.—50.

(Quorum 15)

N° 4

REGLEMENT DE LA CHAMBRE

MM.
Anderson (Halton),
Arthurs,
Baker,
Bell
Bell (Hamilton-Ouest), (St-Antoine),

Blair,
Cahan,
Deslauriers,
Fontaine,
Fraser (Northumberland),
Hay,
LaVergne,
Luchkovich,
McKenzie (Assiniboine),
Mercier (St-Henri),
Munn,
Plunkett,
Rowe,
Thompson (Lanark),
Woodsworth.--20.

N° 5

IMPRESSIONS

MM.

Anderson (Halton),
Baribeau,
Belec,
Boulanger,
Brasset,
Buckley,
Campbell,
Charters,
Desrochers,
Dubois,
Edwards,
Embury,
Esling,
Factor,
Fortin,
Girouard,
Gott,
Gray,
Hay,
Heaps,
Howden,
Lucas,
MacLean,
Maloney,
Marcil,
Matthews,
McKenzie (Assiniboine),
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Munn,
Murphy,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perras,
Pickel,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Spankie,
Spencer,
Spotton,
Stewart (Lethbridge),
Taylor,
Tétrault,
Verville,
Wilson,
Wright.—54.

N° 6

COMPTES PUBLICS

MM.

Anderson (Halton),
Arthurs,
Baribeau,
Beaubien,
Beaubier,
Bell (Hamilton-Ouest),
Beynon,
Bothwell,
Cahan,
Coote,
Cowan (Long-Lake),
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Duguay,
Dumaine,
Duranleau,
Fournier,
Fraser (Caribou),
Fraser (Northumberland),
Garland (Carleton),
Geary,
Girouard,
Hanson (York-Sunbury),
Ilsley,
Jacobs,
Lennox,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
Macphail (Mlle),
Perras,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Robinson,
Ross,
Rutherford,
Senn,
Smith (Cumberland),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Speakman,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Swanston,
Taylor,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis.—50.

(Quorum 15)

[Le très hon. M. Bennett.]

N° 7

BANQUE ET COMMERCE

MM.

Baker,
Black (Halifax),
Bothwell,
Bowman,
Casgrain,
Chaplin,
Donnelly,
Dorion,
Embury,
Ernst,
Euler,
Fafard,
Gagnon,
Ganong,
Geary,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hepburn,
Howard,
Hurtubise,
Irvine,
Jacobs,
Laurin,
Lawson,
Loucks,
MacMillan (Saskatoon),
Matthews,
McGibbon,
McPhee,
Mercier (St-Henri),
Mullins,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Power,
Raymond,
Rinfret,
Robinson,
Robitaille,
Rogers,
Rutherford,
Ryckman,
Sanderson,
Smoke,
Spencer,
Stevens,
Sullivan,
Vallance,
White (Mont-Royal),
Woodsworth.—50.

(Quorum 15)

N° 8

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.

Barber,
Bertrand,
Blair,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bowen,
Boyes,
Brown,
Burns,
Campbell,
Carmichael,
Cayley,
Coote,
Donnelly,
Dubuc,
Duguay,
Dupuis,
Garland (Bow-River),
Gobeil,
Gott,
Goulet,
Hay,
Jones,
Loucks,
Lucas,
McGillis,
McKenzie (Assiniboine),
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Motherwell,
Mullins,
Myers,
Perley (Qu'Appelle),
Pickel,
Porteous,
Rowe,
Sauvé,
Séguin,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Smith (Victoria-Carleton),
Spotton,
Sproule,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Swanston,
Taylor,
Thompson (Lanark),
Totzke,
Tummon,

Vallance,
Weese,
Weir (Melfort),
Weir (Macdonald),
Willis,
Young.—60.

(Quorum 20)

N° 9

MARINE ET PECHERIES

MM.
Baribeau,
Barrette,
Beaubien,
Brassett,
Cantley,
Cardin,
Dickie,
Duff,
Dupuis,
Duranleau,
Ernst,
Ganong,
Hanson (Skeena),
Ilsley,
Johnstone,
Larue,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (King),
MacInnis,
MacLean,
McDade,
McLure,
Pouliot,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Reid,
Rhodes,
Ross,
Short,
Speakman,
Stitt (Selkirk),
Thauvette,
Urquhart,
Veniot.—35.

(Quorum 10)

N° 10

MINES, FORETS ET COURS D'EAU

MM.
Beaubien,
Belec,
Bell (St-Jean-Albert),
Beynon,
Boucher,
Bradette,
Buckley,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Desrochers,
Dickie,
Duguay,
Esling,
Fraser (Northumberland),
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Gordon,
Hurtubise,
Ilsley,
Johnstone,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
Macdougall,
Nicholson,
Parent,
Plunkett,
Roberge,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Cumberland),
Stanley,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stitt (Nelson),
Tétrault,
Weir (Macdonald.—35.

(Quorum 10)

N° 11

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

MM.
Arsenault,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Halifax),
Bourassa,
Bury,
Ferland,
Gordon,
Hackett,
Hall,
Heenan,
Howard,
Johnstone,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Lacroix,
Macdougall,
MacNicol,
Macphail (Mlle),
Matthews,
McGibbon,
McIntosh,
McMillan (Huron-Sud),
Morand,
Neill,
Nicholson,
Parent,
Perley (sir George)
Reid,
St-Père,
Stanley,
Stitt (Selkirk),
Veniot,
White (London),
Woodsworth,
Wright.—35.

(Quorum 10)

N° 12

DEBATS

MM.
Arthurs,
Bouchard,
Coote,
Cormier,
Harris,
Laflèche,
Macdougall,
Marcil,
Rinfret,
Stirling,
Sutherland,
Young.—12.

(Quorum 7)

N° 13

BIBLIOTHEQUE

M. l'Orateur et messieurs (membres des Communes)

MM.
Barber,
Bertrand,
Bourassa,
Boyes,
Butcher,
Carmichael,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Dubois,
Factor,
Ferland,
Fontaine,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Gagnon,
Girouard,
Guthrie,
Hepburn,
Irvine,
Jones,
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
Marcil,
McGillis,
McGregor,
McIntosh,
MacMillan (Saskatoon),
Peck,
Perley (sir Georgt),
Pouliot,
Quinn,
Rhéaume,
Short,
Rinfret,
Smoke,
Stirling,
Thauvette,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
White (London),
Wright.—44.

N° 14

RESTAURANT

M. l'Orateur et messieurs (membres des Communes)

MM.
Ahearn,
Barrette,
Black (Halifax),
Bourassa,
Carmichael,
Cayley,
Garland (Carleton),
Hanbury,
Howard,
Howden,
Laflèche,
Macphail (Mlle),
Neill,
Ryerson,
Senn,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Wilson.—20.

Le très hon. M. BENNETT propose que le rapport soit approuvé.

Cette motion est adoptée

POUVOIRS DES COMITES

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de papiers et documents.

Cette motion est adoptée.

MINISTRE DE LA COURONNE

PROJET DE LOI POUR DISPENSER LES MINISTRES DE LA RÉÉLECTION

M. S. W. JACOBS (Cartier) demande a déposer un projet de loi (bill n° 35) tendant à dispenser de la réélection les membres de la Chambre des communes appelés à faire partie du ministère.

Quelques MEMBRES: Expliquez-vous.

M. JACOBS: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de modifier la loi du Sénat et de la Chambre des communes de manière à ce que les membres du Parlement ne soient plus obligés de se présenter devant leurs électeurs pour se faire réélire, lorsqu'ils sont appelés à se charger d'un portefeuille. La Chambre a discuté ce sujet à diverses reprises, mais il n'est jamais allé plus loin que la deuxième lecture. J'ajouterai que cette loi est en vigueur en Grande-Bretagne depuis 1926. La Nouvelle-Zélande et un certain nombre d'états de l'Australie en ont adopté de semblables. Je le recommande à l'attention bienveillante de la Chambre.

L'hon. M. STEVENS: Vous le recommandez aux prières de la Chambre.

M. l'ORATEUR: L'honorable membre voudra-t-il fournir une copie de ce bill à la Chambre, car nous ne l'avons pas encore vu.

L'hon. M. RINFRET: Je me permettrai d'ajouter que cette loi existe également dans la province de Québec.

M. JACOBS: Il se peut que cette loi soit en vigueur dans Québec, sans que cela l'empêche d'être une bonne loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LIGNE AÉROPOSTALE DE SUDBURY-WINNIPEG

L'hon. M. VENIOT demande:

1. A-t-on reçu des soumissions quant à l'établissement d'un service postal aérien entre Sudbury, Ontario, et Winnipeg, Manitoba?
2. Dans l'affirmative, quels furent les soumissionnaires et le prix, par mille, de chaque soumission?

[Le très hon. M. Bennett.]

3. Quelle est l'estimation des milles à être survolés entre Sudbury et Winnipeg?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1 et 2. Le département a reçu les soumissions suivantes en mai 1930, relativement à un service postal aérien entre Pembroke, Sudbury et Winnipeg; Dominion Air Transport, Ltd., Toronto, $1.05 le mille; Western Canada Airways, Ltd., Winnipeg, $1.08 le mille.

3. 877.

DESTITUTIONS DE MAÎTRES DE POSTE

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués entre le 1er septembre 1930 et le 1er mars 1931?
2. Quels furent les motifs donnés pour chaque destitution, indiquant le nom de chaque maître de poste destitué, et l'endroit où le bureau de poste est situé?
3. Combien de destitutions furent-elles exécutées après que des enquêtes eurent été faites sur accusation d'ingérence politique?
4. Quels sont les noms des maîtres de poste destitués après enquête sur l'accusation d'ingérence politique?
5. Quels maîtres de poste furent destitués sur la recommandation du député actuel du comté sur l'accusation d'ingérence politique?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes): Vu que la préparation de la réponse à cette question prendra du temps, je demande qu'elle soit réservée comme motion portant demande de documents.

INGÉRENCE POLITIQUE DE MAÎTRES DE POSTE

L'hon. M. VENIOT demande:

1. A-t-on envoyé des questionnaires aux maîtres de poste au sujet de leurs activités politique?
2. Dans l'affirmative, quelles questions posait-on dans ces questionnaires?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1 et 2. Lorsque nous recevons des accusations d'ingérence politique contre des maîtres de poste, nous communiquons avec les personnes accusées et nous leur fournissons l'occasion de se disculper en faisant une déclaration solennelle sur une formule prescrite.

LIGNE AÉROPOSTALE TORONTO-WINNIPEG

L'hon. M. VENIOT demande:

1. A-t-on établi un service postal aérien entre Toronto et Winnipeg?
2. Quel est l'itinéraire suivi?
3. A-t-on demandé des soumissions pour ce service, quels sont les noms des personnes qui ont soumissionné, quel était le montant de chaque soumission et à qui fut adjugé l'entreprise?
4. Cette ligne est-elle entièrement en territoire canadien ou au-dessus? Sinon, combien de milles sont en territoire canadien ou au-dessus et combien en territoire américain ou au-dessus?

1. Quelle est la distance totale à survoler par cette nouvelle ligne?

6. En vertu de quel contrat le courrier du Canada qui est destiné à divers points du Canada est-il transporté par les airs à travers le territoire des Etats-Unis, quant *a* à la sûreté de ce courrier, *b* à l'assurance pour distribution à destination en Canada?

7. Ces courriers canadiens sont-ils en charge d'officiers canadiens pendant qu'ils traversent le territoire américain?

8. Dans le cas où un accident surviendrait à l'aéroplace transportant tels courriers, et qui empêcherait la continuation de l'envolée, quels arrangements existent pour le transport de ces courriers à leur destination au Canada?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Non.

2 à 8. Répondu sous le n° 1.

LES DÉPENSES FÉDÉRALES

L'hon. M. RALSTON demande:

1. Le fédéral a-t-il fourni de l'argent pour les projets de travaux suivants, et dans l'affirmative, combien dans chaque cas: *a* projet de travaux aux égouts de la ville de Pictou; *b* projet de travaux pour construire ou entretenir un chemin dans la ville de Westville, comté de Pictou; *c* projet de construction d'un pont dans la ville de New-Glasgow; *d* construction ou entretien d'une grande route dans le voisinage de Woods-Harbour, comté de Shelburne; *e* dépense projetée relativement au pont Alma-Sylvester, comté de Pictou; *f* détournement d'un chemin, Marshy-Hope, comté de Pictou?

M. l'ORATEUR: Quant à cette question, je ferai observer qu'on l'a réservée lorsqu'elle a été posée, hier. Malgré cela, le compte rendu du hansard d'aujourd'hui donne la réponse; cela est sans doute dû à ce que la réponse a été transmise directement au hansard sans avoir été adoptée par la Chambre. Or cette procédure est irrégulière; il faut que les réponses aux questions soient formellement données dans la Chambre.

LE CRÉDIT AGRICOLE

M. MACLEAN demande:

1. A-t-on formé une société afin d'aider l'agriculture au Canada, société qui aurait un montant d'argent disponible pour assistance aux fermes?

2. Dans l'affirmative, quelle somme est disponible pour ce fonds?

3. Qui a prêté l'argent pour cette caisse?

4. Cet argent est-il disponible pour tous les districts et provinces du Canada?

5. Sinon, pourquoi?

6. Quelle somme donnera-t-on à chaque emprunteur?

7. Comment le fonds sera-t-il administré, et quelles sont les qualités requises d'un emprunteur de bonne foi?

8. La société fonctionne-t-elle au moment présent?

Le très hon. M. BENNETT: Voilà une question à laquelle il est impossible de répondre autrement que par ouï-dire. Elle est d'une nature trop vague pour que la réponse soit claire. Il faudrait poser une question explicite pour permettre au ministre de répondre.

M. l'ORATEUR: Le n° 9 est réservé.

LE RÉSEAU NATIONAL ET LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. LaVERGNE demande:

1. Est-il à la connaissance du Gouvernement que les Chemins de fer nationaux construisent et fabriquent leurs wagons, boulons, pentures, radios, clefs, etc., et maints objets employés dans leur réseau, aux Etats-Unis?

2. Est-il à la connaissance du Gouvernement que nombre de ces objets présentent la marque de commerce, "Made in U.S."?

3. Le Gouvernement a-t-il l'intention de remédier à cet état de choses en forçant le C.N.R. à fabriquer ces objets au Canada?

L'hon. M. MANION: Les chemins de fer nationaux du Canada ne fabriquent pas aux Etats-Unis les wagons, boulons, pentures, radios, clefs et autres articles utilisés par le réseau. Le matériel nécessaire à l'exploitation des lignes américaines est acheté des constructeurs de locomotives et de wagons aux Etats-Unis. Les radios en service sur les trains du National-Canadien sont fabriqués au Canada, c'est-à-dire à Toronto et à Montréal.

Le Gouvernement a décidé et ordonné que le réseau national s'approvisionne autant que faire se peut à des sources canadiennes. L'administration du National-Canadien affirme qu'elle a établi comme règle d'acheter au Canada tout le matériel et tous les articles qui peuvent être fabriqués au pays. Tous les contrats touchant la construction des locomotives, l'ameublement des wagons, des édifices, etc., stipulent que des matériaux canadiens seront utilisés; de plus, les administrateurs du réseau affirment que plus de 90 p. 100 du total des achats vont aux manufacturiers et marchands de gros du Canada.

LES FAILLITES AU CANADA

M. GIROUARD demande:

1. Combien y a-t-il eu de faillites au Canada dans chacun des mois suivants: septembre, octobre, novembre et décembre 1930?

2. Quel était le total du passif desdites faillites pour lesdits mois?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Janvier	261
Février	205
Mars	201
Avril	194
Mai	166
Juin	178
Juillet	169
Août	159

Septembre	192
Octobre	216
Novembre	222
Décembre	239
2. Janvier	$8,661,000
Février	4,210,506
Mars	4,310,085
Avril	5,025,102
Mai	2,600,755
Juin	2,405,794
Juillet	2,540,478
Août	5,518,164
Septembre	2,081,447
Octobre	4,017,101
Novembre	3,295,951
Décembre	4,202,599

IMPORTATIONS DE VERRE À CARREAUX

M. REID demande:

1. Quel est, au Canada, le nombre de compagnies importatrices de vitre?
2. Quels sont leurs noms?
3. Un nommé "Hobs" possède-t-il ou dispose-t-il des brevets pour des machines à fabriquer de la vitre?
4. Combien de fabriques manufacturant de la vitre étaient-elles en activité jusqu'au mois de septembre 1930?
5. Combien de fabriques manufacturant de la vitre sont en activité à l'heure actuelle?

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que la question n° 17 a été transformée en ordre de dépôt de documents. Elle devra l'être, d'ailleurs.

TRANSPORT DES DÉPÊCHES À SAINT-FLAVIEN, P.Q.

M. VERVILLE demande:

1. Est-il à la connaissance du ministre des Postes que l'on a demandé des soumissions pour le renouvellement de l'entreprise du courrier sur la ligne rurale N° 1, Saint-Flavien, comté de Lotbinière?
2. Dans l'affirmative, qui a conseillé au ministère de demander des soumissions?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Wilfrid Laliberté.

LES ENTREPRISES DU COURRIER

M. VERVILLE demande:

1. Les entreprises du courrier sont-elles toujours accordées au plus bas soumissionnaire?
2. Se présente-t-il des cas où des soumissionnaires recommandés par des amis du Gouvernement ont l'avantage de voir les soumissions et de modifier les leurs de manière à obtenir l'entreprise de préférence à des adversaires politiques?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui, si on le juge compétent et s'il offre les garanties voulues.
2. Non.

[L'hon. M. Stevens.]

DESTITUTIONS DE MAÎTRES DE POSTES DANS LOTBINIÈRE

M. VERVILLE demande:

1. Est-il à la connaissance du ministre des Postes que dans le conté de Lotbinière des maîtres de poste ont été menacés de destitution?
2. Des enquêtes ont-elles été tenues dans chaque cas?
3. Quel a été le résultat de ces enquêtes?
4. Par qui, dans chaque cas, la demande de destitution a-t-elle été faite?
5. Quel est le nom, dans chaque cas, du commissaire enquêteur?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Des accusations d'ingérence politique ont été portées contre six maîtres de poste du comté de Lotbinière et chacun d'eux a été prévenu en conséquence, afin qu'il puisse se défendre de l'accusation. On leur a également signalé que la loi du service civil exige le renvoi d'employés de l'Etat qui font de la politique active.

2. Il y a eu enquête dans trois de ces cas. Les enquêtes au sujet des trois autres ne sont pas encore terminées.

3. On a constaté le bien fondé des accusations.

4. Wilfrid Barrette, c.r., Victoriaville, P.Q.

5. Alfred Powell, notaire, Saint-Ferdinand, P.Q.

M. MCWORTH, DU MINISTÈRE DES POSTES

M. GARLAND (Bow River) demande:

1. Le ministère des Postes a-t-il eu à son emploi M. McWorth, agent d'assurance pendant six mois dans la ville de Montréal?
2. Dans l'affirmative, quels appointements M. McWorth a-t-il touchés par mois?
3. Quel a été le motif de son engagement?
4. A qui était-il directement responsable?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. M. McWorth a été à l'emploi du ministère des Postes sept mois, à partir du 17 janvier 1927.

2. $350 par mois.

3. Etat général du service postal à Montréal relativement à la protection des dépêches.

4. Au surintendant général du service postal.

INTERPROVINCIAL EQUIPMENT COMPANY

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Quelle est la valeur de tout le matériel que le ministère des Postes a acheté de l'Interprovincial Equipment Company, chaque année, depuis 1914 jusqu'à aujourd'hui inclusivement?
2. Quel est le montant des frais de déplacement payés à Robert Hill, préposé à l'outillage mécanique, du ministère des Postes, pour chacune des années 1928, 1929 et 1930?
3. Quel est le montant que le ministère des Postes a payé pour cadenas de sacs des dépêches, chaque année, de 1914 jusqu'aujourd'hui inclusivement?
4. De qui les a-t-on achetés?
5. A l'usage, ont-ils été satisfaisants et utiles?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Avant 1924-1925—Néant.

1924-1925	$ 12,428 64
1925-1926	115,876 09
1926-1927	92,246 70
1927-1928	102,374 26
1928-1929	83,823 84
1929-1930	115,213 89
1930-1931 à date	55,430 01

2. Année civile 1928 $767 32
Année civile 1929 565 80
Année civile 1930 903 78

3. Avant 1924-1925—Néant.

1924-1925	$ 12,428 64
1925-1926	52,113 27
1926-1927	87,539 76
1927-1928	86,023 07
1928-1929	68,263 25
1929-1930	84,150 00
1930-1931 à date	53,439 10

4. Interprovincial Equipment Co., Ottawa,

5. Oui.

ROBERT CÔTÉ

M. BOULANGER demande:

1. M. Robert Côté, avocat de Québec, a-t-il été nommé commissaire pour faire enquête sur les accusations d'activités politiques portées contre les maîtres de poste?

2. Dans l'affirmative, quelle rémunération reçoit-il?

3. Quand et où, dans le comté de Bellechasse, M. Côté a-t-il tenu des enquêtes?

4. Ledit Robert Côté a-t-il été candidat conservateur dans le comté de Bellechasse à l'élection provinciale de mai 1927?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Vingt dollars par jour entier d'occupation relativement au travail de la commission, plus des frais raisonnables de route et de subsistance pour les fins de la commission.

3. 22 janvier 1931, La Durantaye; 2 février 1931, Faucher; 9 février 1931, Saint-Damien de Buckland; 11 février 1931, station de Saint-Nérée; 27 février 1931, Saint-Philémon.

4. Pas de renseignement officiel au ministère des Postes.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-RAPHAËL DE BELLECHASSE

M. BOULANGER demande:

1. Adélard Dallaire a-t-il été destitué de sa position de maître de poste à Saint-Raphaël de Bellechasse, pour soi-disant activités politiques?

2. A-t-il été remplacé par F.-Antoine Labrecque?

3. Ledit Labrecque a-t-il été nommé par la Commission du service civil après avoir fait sa demande, passé un examen, etc.?

4. Y avait-il d'autres candidats à ce poste, et qui étaient-ils?

L'hon. M. SAUVE: (ministre des Postes):

1. Le maître de poste de Saint-Raphaël de Bellechasse a été destitué pour ingérence politique.

2. Le F.-Antoine Labrecque a été nommé temporairement en attendant une nomination par la Commission du service civil.

3. Non. La vacance sera annoncée sous peu et la commission sera priée de faire une nomination permanente.

4. La liste complète des candidats n'a pas été reçue, mais les personnes suivantes ont adressé leur demande: MM. Abraham Godbout, Geo. Tanguay, Honoré Roy.

SERVICE DE LA DISTRIBUTION RURALE À HONFLEUR

M. BOULANGER demande:

1. A-t-on décidé l'établissement d'une ligne de distribution rurale à partir du bureau de poste d'Honfleur, dans le comté de Bellechasse?

2. Quelle a été la date de ladite décision?

3. A-t-on demandé des soumissions pour ce service?

4. A quelle date les soumissions ont été ouvertes?

5. Qui a été le plus bas soumissionnaire?

6. L'entreprise a-t-elle été adjugée au plus bas soumissionnaire?

7. Sinon, pourquoi?

8. Ce service existe-t-il maintenant?

9. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE: (ministre des Postes):

1 et 2. Non.

3. Oui.

4. 1*er* août 1930.

5. Philippe Marceau.

6. Non.

7, 8 et 9. Le ministère n'a pas encore définitivement décidé de créer ce service.

LETTRE CIRCULAIRE RELATIVEMENT À L'INGÉRENCE POLITIQUE DES MAÎTRES DE POSTE

M. BOULANGER demande:

1. Le Gouvernement sait-il que deux jours avant le 20 octobre 1930, date de la votation pour l'élection partielle provinciale qui a eu lieu dans le comté de Bellechasse, tous les maîtres de poste de ce comté ont reçu du ministère des Postes une lettre les accusant d'activités politiques aux élections fédérales et provinciales, sans donner le nom de l'accusateur ni aucun détail au sujet de l'accusation, et leur demandant de prouver leur innocence sous peine d'être destitués sommairement sans autre forme de procès?

2. Le fonctionnaire du ministère qui a envoyé ces lettres a-t-il agi sur les instructions du ministre?

L'hon. M. SAUVE: (ministre des Postes):

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

LE MAÎTRE DE POSTE À PHIPPEN, SASKATCHEWAN

M. MACMILLAN (Saskatoon) demande:

1. Qui a recommandé la nomination de M. W. L. Olson comme maître de poste à Phippen?
2. Quand a-t-il commencé à remplir ses fonctions de maître de poste?
3. Quelles sont les conditions dans lesquelles il a trouvé l'administration dudit bureau de poste (à inclure aussi dans la réponse le rapport de l'inspecteur)?
4. Est-il relevé de ses fonctions?
5. Dans l'affirmative, pour quel motif?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Nommé par la Commission du service civil.
2. Le 20 septembre 1920.
3. Le bureau de poste fut inspecté le 3 décembre dernier et un découvert considérable fut constaté dans les comptes du maître de poste. Des indices d'autres irrégularités financières furent aussi découvertes (le rapport de l'inspecteur est communiqué à M. MacMillan).
4. Oui.
5. Déficit et autres irrégularités financières.

LE BUREAU DE POSTE DU VILLAGE DES HURONS, QUÉBEC

M. DESROCHERS demande:

1. Un nouveau bureau de poste a-t-il été installé au village des Hurons, Lorette, Québec?
2. En ce cas, qui a été nommé à la position de maître de poste et sur la recommandation de quelle personne?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Ovide Sioui. A la demande de M. C. Dorion, m.p.

LES PROMESSES ÉLECTORALES DE H.-G. BOULAY

Sir EUGENE FISET demande:

1. Le Gouvernement entend-il remplir les promesses publiques suivantes que son candidat battu, M. H.-G. Boulay, a faites dans le comté de Rimouski, pour l'éventualité où son chef reviendrait au pouvoir: savoir, *a* diminuer à $15,000 par année le traitement de sir Henry Thornton; *b* réduire de 50 p. 100 le traitement de tous les vice-présidents et de tous les hauts fonctionnaires des Chemins de fer nationaux du Canada, y compris celui des gérants de division; *c* n'embaucher que des employés qui parlent couramment le français et l'anglais dans les wagons-restaurants et buffets, les pullmans, les wagons-salons, dans les wagons de 1*re* et 2*e* classe, qui circulent entre Ottawa et Montréal, et Montréal et Halifax?
2. Le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou sir Henry Thornton, ou tout haut fonctionnaire des Chemins de fer nationaux du Canada, ont-ils reçu quelque requête de M. Boulay pour demander qu'une grande partie du personnel, sinon tout le personnel de réserve et les employés de chemins de fer employés dans des trains circulant entre Ottawa et Montréal, Montréal et Halifax, soient obligés de savoir le français aussi bien que l'anglais?
3. Dans l'affirmative, quelle mesure l'honorable ministre ou l'exécutif des Chemins de fer nationaux du Canada se proposent-ils de prendre?
4. La Commission des chemins de fer a-t-elle juridiction quant au choix du personnel des trains et des employés des Chemins de fer nationaux?
5. La commission a-t-elle le pouvoir d'obliger le chemin de fer à n'embaucher que des employés qui parlent les deux langues?

[L'hon. M. Sauvé.]

Le très hon. M. BENNETT: Je ne crois pas que cette question soit opportune.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il ne convient pas de faire des promesses.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement. Je crois que la question devrait être rayée.

L'hon. M. LAPOINTE: Qu'on la réserve.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

M. W. W. CORY

M. CHEVRIER demande:

1. Est-il exact que M. W. W. Cory, C.M.G., sous-ministre au ministère de l'Intérieur pendant plus de vingt-cinq ans, a été congédié par le Gouvernement le 31 janvier 1931?
2. Dans ce cas, est-il exact qu'on ne lui a donné que deux mois de son traitement lorsqu'il a été ensuite mis à sa retraite?
3. Quel était l'âge de M. Cory à la date de cette mise à la retraite?
4. Quel en a été le motif?
5. Quel avis a-t-il eu des intentions du Gouvernement de le mettre à sa retraite?
6. Le Gouvernement entend-il reconnaître ses longs et loyaux services à l'emploi du gouvernement fédéral depuis plus de vingt-cinq ans, et lui accorder le même traitement qu'à feu sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat, lorsqu'il a été mis à sa retraite?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur):

1 à 5. Le décret en Conseil privé 19/161, en date du 22 janvier 1931, donnant les renseignements demandés, a été déposé sur le bureau de la Chambre.

C'est la réponse aux questions 1 à 5. Quant à la question n° 6, elle est inopportune.

M. l'ORATEUR: Répondu, sauf la question n° 6.

EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT NÉS À L'ÉTRANGER

M. LAFLECHE demande:

1. Combien de fonctionnaires nés à l'étranger sont à l'emploi du gouvernement fédéral du Canada?
2. Quels sont leurs noms, fonctions et salaire?

L'hon. M. CAHAN: Cette question devrait être transformée en demande de dépôt de documents, car elle comporte de longues recherches, et la réponse formera un dosier con-

sidérable. Je prierai l'honorable député de dire ce qu'il entend par "nés à l'étranger". Entend-il par là ceux qui sont nés hors du Canada ou hors de l'empire. Est-ce que nés à l'étranger veut dire en dehors du Canada ou en dehors de l'empire? Si l'honorable député ne modifier pas sa question et n'explique pas clairement ce qu'il veut dire exactement, il sera impossible d'obtenir un rapport de cette nature.

M. l'ORATEUR: Transformée en demande de dépôt de documents.

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député modifiera-t-il sa question?

M. POWER: Regardez dans l'autre direction.

L'hon. M. LAPOINTE: La question est posée par un membre de la droite.

M. LAVERGNE: L'honorable député j'imagine, veut dire par "nés à l'étranger", les gens qui sont nés en dehors du Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Il est alors absolument clair que l'on ne saurait répondre à la question; nous ne sommes pas documentés à cet égard.

LOUIS FRANCOEUR

M. YOUNG demande:

1. Quand Louis Francœur, indiqué dans le sommaire de la Conférence impériale, Partie I, page 13, comme assistant du secrétaire particulier du solliciteur général, a-t-il été nommé à cette position, et à quels appointements?
2. A-t-il agi en cette qualité avant la conférence impériale?
3. A-t-il agi en cette qualité depuis la fin de la conférence?
4. Fait-il encore partie du personnel du solliciteur général?
5. A-t-il été nommé seulement pour assister à la conférence impériale avec le solliciteur général?
6. Quel montant a-t-il reçu comme traitement et frais de voyage?
7. Est-il le monsieur Louis Francoeur qui est rédacteur en chef d'un journal hebdomadaire de la ville de Québec, nommé le *Journal*?

L'hon. M. DUPRE (solliciteur général):

1. M. Fancoeur avait accepté la charge d'assistant du secrétaire particulier du solliciteur général en septembre 1930. Il ne recevait pas d'appointements.
2. Répondu sous le n° 1.
3. On se dispensa de ses services après le retour des représentants du Canada à la conférence impériale.
4. Non.
5. Oui.
6. Il ne recevait pas de rémunération. Ses frais de voyage ont été compris dans ceux du solliciteur général.
7. Oui.

COMMENT SE FONT LES NOMINATIONS TEMPORAIRES

L'hon. M. VENIOT demande:

A propos des nominations temporaires à des positions du service civil en attendant une nomination permanente en vertu du certificat de la Commission du service civil, quelle est la procédure adoptée par les divers départements de l'Etat?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat): Une pratique uniforme est autorisée dans les divers départements; voici comment on procède: quand une vacance se produit, le département prie le commission de remplir la vacance. Si la commission possède une liste de candidats admissibles dans cette catégorie d'emplois, on fait immédiatement la nomination. Si une telle liste n'existe pas, la commission annonce un concours afin d'obtenir une liste de candidats admissibles; en attendant, le département est libre de retenir les services de quelqu'un de la localité à titre d'employé temporaire, en attendant que la vacance soit remplie permanemment à la suite de l'examen. La commission délivre alors un certificat temporaire en faveur du titulaire.

Dans le passé, il y a eu des abus dans certains départements relativement à ces nominations temporaires. La Commission du service civil en a fait rapport de temps à autre dans ses rapports annuels; dans celui de l'année 1928, à la page 8, on dit ce qui suit:

"Nominations temporaires:

"Dans leur dernier rapport, les commissaires ont attiré l'attention sur la coutume qui existe assez fréquemment de nommer des gens à des positions vacantes et de les maintenir en fonctions pendant de longues périodes de temps avant de demander à la commission de remplir la vacance par promotion ou par nomination. Quand l'examen est enfin tenu, l'employé temporaire a un avantage injuste sur les autres concurrents. La commission demande en conséquence que les départements s'adressent à elle dans le plus court délai possible, lorsqu'une vacance doit être remplie par promotion ou à la suite d'un examen. On évitera ainsi de retenir les services d'un employé temporaire et le nouvel employé permanent entrera en fonctions plus tôt."

Dans leur rapport annuel de 1929, les commissaires disent ce qui suit à la page 10:

"Certificats nécessaires pour les nominations à titre intérimaire:

"Dans des rapports précédents, les commissaires ont eu l'occasion d'attirer l'attention sur le retard qu'apportent des ministères à l'installation des personnes nommées, et sur la pratique de retenir au travail des personnes pour l'emploi duquel il n'existe aucune auto-

risation légale. Cette difficulté est maintenant surmontée dans une large mesure, dans un ministère du moins, les légistes de la Couronne ayant exprimé l'opinion qu'un certificat temporaire de la commission est nécessaire dans le cas de toutes les personnes placées à la tête de bureaux de poste percevant une recette, en attendant une nomination à titre permanent. D'après la façon de procéder actuelle, le ministère, comme dans le passé, installe un titulaire à titre temporaire dès qu'une position de maître de poste devient vacante, mais demande est faite immédiatement à la Commission du service civil d'un certificat à titre temporaire pour la personne placée en charge, et la position est immédiatement annoncée. Il s'ensuit qu'il y a beaucoup moins de délais dans les nominations à titre permanent et l'installation d'un titulaire dûment nommé après l'émission d'un certificat à titre permanent."

Dans le but de faciliter le travail, lorsqu'il s'agit de remplir une position vacante de maître de poste ou de gardien de phare, ou autre, la Commission a fait un arrangement permettant aux départements d'annoncer la position dès que la vacance se produit et de faire connaître à la commission ce qui a été fait en lui faisant tenir une copie de l'annonce. On ne le fait pas toujours immédiatement.

Lorsque l'on est sur le point d'établir une position permanente, ou lorsque le titulaire de la position qui sera vacante obtient un congé de mise à la retraite, le département en donne avis à la commission qui nomme à titre temporaire le candidat dont le nom occupe la place suivante sur la liste des candidats admissibles et qui sera d'office nommé à titre permanent lorsque la position permanente sera établie, ou lorsque la position deviendra officiellement vacante par suite de l'expiration du congé de l'ancien titulaire.

Lorsque la commission fait une nomination dans un département, il est entendu, d'après l'article 24 de la loi du service civil, que le candidat fera un stage d'épreuve et que pendant cette période le sous-ministre du département pourra demander la prolongation du délai ou renvoyer définitivement le candidat ainsi assigné à ce département. En ce cas le candidat qui le suit sur la liste est assigné à sa place. S'il n'y a aucun candidat reconnu admissible, on fait un nouveau concours.

L'hon. M. CAHAN: Monsieur l'Orateur, je donne ici la réponse que me fournit la Commission du service civil en me servant des termes mêmes employés par cette commission, mais je n'en prends aucunement la responsabilité.

L'hon. M. VENIOT: Il ne s'agit pas d'une question à laquelle doit répondre la Commis-

[L'hon. M. Cahan.]

sion du service civil. Ce que je veux savoir, c'est ce qui se fait en pratique dans chacun des départements.

M. l'ORATEUR: J'ai compris que l'on avait répondu à la question 45.

L'hon. M. VENIOT: Oui, monsieur l'Orateur, mais l'honorable secrétaire d'Etat dit qu'il donne la réponse que lui fournit la Commission du service civil sans en prendre la responsabilité. Je ne demande pas une réponse de la part de la Commission du service civil. Ce que je veux savoir, c'est la coutume établie dans chacun des départements lorsqu'il s'agit de remplir temporairement une vacance.

L'hon. M. CAHAN: Si l'honorable député trouve que cette réponse ne lui donne pas satisfaction, il peut de nouveau poser la question.

L'hon. M. VENIOT: Je ne veux pas prendre le temps de la Chambre, mais je crois que nous devrions savoir. . .

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Gloucester (M. Veniot) n'a pas encore eu l'avantage d'examiner la réponse. Quand il l'aura fait, il se peut qu'il la trouve satisfaisante. Sinon, l'honorable secrétaire d'Etat lui dit de répéter sa question.

L'hon. M. VENIOT: Ce que je veux, c'est une réponse du département d'où elle devrait venir, non pas de la Commission du service civil.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député obtient la réponse qu'il désire connaître, peu importe la source de provenance.

L'hon. M. VENIOT: Non, monsieur l'Orateur, il y a un principe en jeu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'agit même d'une question plus importante encore, monsieur l'Orateur, s'il m'est permis d'interrompre un moment l'honorable député. Il s'agit de la responsabilité du ministère pour chacune des réponses données. Un ministre de la couronne ne peut pas éluder les responsabilités de ses fonctions en disant que la réponse qu'il donne est celle d'une commission. Il se peut qu'il ne soit pas lui-même satisfait de la réponse, mais il doit en prendre la responsalibité.

L'hon. M. CAHAN: Monsieur l'Orateur, j'accepte la responsabilité de donner cette réponse à la Chambre; mais je ne suis certainement pas responsable de tous les gestes ni de toutes les mesures de la Commission du service civil.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je l'espère bien.

M. l'ORATEUR: Je voudrais rappeler aux honorables députés que s'il leur plaît de discuter la manière d'agir du Gouvernement en répondant aux questions, ils peuvent le faire avant l'ordre du jour ou en une autre circonstance appropriée, mais ils ne peuvent certainement pas interrompre ainsi les réponses données aux questions.

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas l'intention de discuter l'action du Gouvernement monsieur l'Orateur. Si je me lève, c'est pour expliquer les raisons pour lesquelles la réponse devrait être faite par le ministre.

M. l'ORATEUR: C'est sortir de la question.

LA COMMISSION DU PORT DE VANCOUVER.—ACHAT D'UN TRANSBORDEUR.

L'hon. M. MACKENZIE demande:

1. La Commission du port de Vancouver a-t-elle acheté récemment un bac transbordeur?
2. En ce cas, ce bac transbordeur a-t-il été acheté aux Etats-Unis?
3. Qui a négocié cet achat?
4. Quelles sont les dimensions de ce bac transbordeur?
5. Quand ce bac transbordeur a-t-il été tout d'abord construit?
6. Quel a été le prix d'achat?
7. Combien a-t-on dépensé pour remorquer ce bac à Vancouver?
8. Combien a coûté l'assurance sur ledit bac?
9. De qui ledit bas transbordeur a-t-il été acheté?
10. Ce bac a-t-il été acheté d'une compagnie américaine ou par l'intermédiaire d'une agence?
11. Au nom de qui ledit bac transbordeur a-t-il été passé aux douanes américaines?
12. A qui l'assurance sur le bac a-t-elle été payée?

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, la question n° 6 soulève une question assez importante au sujet de laquelle le Gouvernement précédent avait pris ce que beaucoup ont cru être la bonne attitude. La Commission du port de Vancouver est un organisme indépendant et hors de la compétence du Gouvernement, sauf en ce qui concerne la vérification des comptes. Le ministre chargé des affaires des ports avait expliqué, à l'époque, que le comité des comptes publics pouvait, s'il le désirait, examiner les comptes de toutes les commissions des ports. Cette question-ci nous obligerait à puiser des renseignements à une autre source pour les communiquer ensuite à la Chambre sous notre propre responsabilité, comme l'a dit le très honorable leader de l'opposition. Le gouvernement précédent avait déclaré, du moins pour une commission de port, qu'il ne pouvait pas répondre à des questions lorsqu'il ignorait ce que d'autres n'étaient pas obligés de dévoiler. Si la question reste telle qu'elle est rédigée, le Gouvernement répondra qu'il n'a pas de renseignement. C'est tout ce qu'il peut dire. Je répète que c'est l'attitude que prit le Gouvernement précédent au sujet des affaires de la Commission du port de Québec, si je ne me trompe. Hier, je l'ai mentionné par hasard.

L'hon. M. CARDIN: Monsieur l'Orateur, on me permettra de faire une observation au sujet de ce que le premier ministre vient de dire. Je me rappelle que plusieurs questions furent posées au Gouvernement précédent à propos des commissions de ports. Nous avions l'habitude de nous mettre en rapport avec les commissions visées et ensuite nous déposions sur le bureau de la Chambre les réponses qu'elles nous avaient envoyées.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami, l'ex-ministre de la Marine (M. Cardin) se rappelle qu'une fois—je ne peux fixer la date—on essaya d'obtenir certains renseignements au sujet de la Commission du port de Québec. Le ministre répondit—très justement, à mon sens—que les comptes publiés par les commissions des ports de Montréal, Québec, Vancouver et, je crois, Trois-Rivières, seraient vérifiés par l'auditeur général et que le comité des comptes publics pourrait, s'il le désirait, les examiner. Je pourrais retracer les paroles de mon honorable ami dans le hansard. Cela nous donnait un pouvoir d'enquête et de contrôle que l'on n'exerçait pas antérieurement. Relativement à cette question-ci, le ministre, comme je l'ai dit, peut fort bien écrire à la Commission du port de Vancouver pour lui demander le renseignement, mais la commission n'est pas obligée de le donner. Tout ce que je pourrais répondre actuellement, c'est que le Gouvernement n'a pas de renseignement; pas autre chose.

M. DUFF: La commission peut donner le renseignement de bon gré.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

L'hon. M. LAPOINTE: Pourquoi ne pas réserver la question jusqu'à ce qu'on reçoive une réponse?

Le très hon. M. BENNETT: En effet.

M. l'ORATEUR: Répondu.

L'hon. M. LAPOINTE: Non, réservé.

M. l'ORATEUR: Je croyais que le premier ministre avait répondu.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que c'était la seule réponse que je pouvais donner

en ce moment. Je suis tout disposé à réserver la question pour plus amples renseignements.

M. l'ORATEUR: N° 46 est réservé.

LA COMMISSION DU PORT DE VANCOUVER.—L'EMPLACEMENT DE L'USINE HASTINGS

M. REID demande:

1. Les commissaires du port de Vancouver se sont-ils mis d'accord avec un ou plusieurs ingénieurs relativement au coût du nouveau quai sur une partie de la propriété connue sous le nom de terrain de l'usine Hastings?
2. Le cas échéant, quels sont les noms des ingénieurs qui ont été consultés?
3. Un contrat a-t-il été conclu quant au versement, par pourcentages, du coût approximatif?
4. Quel a été le coût total approximatif des principaux plans que lesdits ingénieurs concernés ont soumis?
5. Quelques sommes d'argent ont-elles été payées à ces ingénieurs, de ce chef, jusqu'au 31 mars 1931?
6. Les commissaires du port de Vancouver ont-ils entrepris de mettre fin à ce contrat?
7. Les commissaires du port de Vancouver ont-ils fait des efforts pour régler cette affaire hors de cour?
8. Quelle est la base, et quel est le montant du règlement proposé?
9. La Commission du port de Vancouver verse-t-elle des paiements à quelques-uns de ces ingénieurs pour d'autres services?
10. Le cas échéant, donner les noms, les fonctions et les montants payés jusqu'au 31 mars 1931?

Le très hon. M. BENNETT: Cette question appartient à la même catégorie que le n° 46, seulement il y a cette différence que la question a été déjà discutée à une session antérieure lorsque les crédits de la commission du port de Vancouver prescrit dans la loi étaient à l'étude. On pourrait répondre partiellement à la question.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—ACHATS DE CAMIONS

M. LUCAS demande:

1. Combien de camions le ministère de la Défense nationale a-t-il achetés pour rendre les batteries mécaniques?
2. Combien chacun a-t-il coûté?
3. Où ces camions ont-ils été achetés?
4. Combien a-t-on dépensé pour réparer ces camions durant l'année où ils ont servi?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale):

1. 14 châssis Leyland à six roues; 14 caisses pour ces châssis; 9 châssis à six roues Crossley, modèle ministère de guerre, avec caisses techniques.

2. 4 châssis Leyland à $7,926 chacun; 10 châssis Leyland à $7,368 chacun; 1 caisse à $1,517.60 chacune; 3 caisses à $650 chacune; 10 caisses à $612 chacune; 9 châssis Crossley à six roues, modèle ministère de guerre, à $4,797.27 chacun; f.a.b. Ottawa.

3. Les châssis Leyland ont été achetés de la Leyland Motors Limited, Toronto. Une caisse a été achetée de la Ottawa Car Company, Ltd., Ottawa; trois caisses ont été achetées de la Robert Elder Carriage Works Limited, Toronto; dix caisses ont été achetées de MM. Coady Bros., Toronto, les modèles Crossley à six roues ont été achetés par l'intermédiaire du haut commissaire du Canada à Londres des Crossley Motors Limited, Gordon, Manchester, Angleterre.

4. $2,829.99 pendant l'année financière fin mars 1931, soit une moyenne de $123.04 par voiture.

CHARLES-EUGÈNE LEVESQUE

M. GAGNON demande:

1. M. Charles-Eugène Lévesque, de Saint-Pacôme, comté de Kamouraska, vétéran de la Grande Guerre, a-t-il été nommé comme maître de poste de Saint-Pacôme, par la Commission du service civil, en 1929?
2. Le ministère des Postes a-t-il approuvé la nomination ainsi faite par la Commission du service civil?
3. Sinon, pour quel motif?
4. Un rapport favorable à M. Lévesque a-t-il été fait au ministère des Postes par un inspecteur du ministère?
5. Est-il exact que le ministère des Postes n'a pas accepté la recommandation de l'inspecteur en faveur de M. Lévesque, et pour quel motif?
6. Quelqu'un a-t-il porté une plainte contre M. Lévesque, et, dans l'arffimative, qui?
7. Une enquête a-t-elle été tenue sur la demande que M. Lévesque a faite au ministère de donner suite à la nomination de la Commission du service civil, et, sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui, le 12 décembre 1928.
2. Non.
3. Refusé par le ministre des Postes comme incompétent.
4. Le rapport de l'inspecteur contenait de bonnes notes au sujet de M. Lévesque.
5. Répondu sous le n° 3.
6. Il n'y a pas eu de plainte formulée.
7. Non. Il pourrait être question de nommer M. Lévesque de nouveau au cas d'une vacance seulement.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

IMPORTATIONS DE VITRES

Par M. REID:

1. Quel est, au Canada, le nombre de compagnies importatrices de vitre?
2. Quels sont leurs noms?
3. Un nommé "Hobbs" possède-t-il ou contrôle-t-il des patentes sur les machines à fabriquer de la vitre?

4. Combien de fabriques manufacturant de la vitre étaient-elles en exploitation jusqu'au mois de septembre 1930?
5. Combien de fabriques manufacturant de la vitre sont en exploitation au moment présent?

REPUBLIQUE ESPAGNOLE

RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE PAR LES GOUVERNEMENTS DE SA MAJESTÉ DU ROYAUME-UNI ET DES DOMINIONS.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Avant que nous passions à l'ordre du jour, il convient peut-être que j'informe officiellement la Chambre que le gouvernement de Sa Majesté au Canada a reconnu le gouvernement provisoire de l'Espagne. Les honorables députés n'ignorent pas que les premières démarches vers le retour à un gouvernement constitutionnel ont été les élections municipales qui ont eu lieu le 12 avril dans toute l'Espagne, c'est la première fois que des élections ont lieu en Espagne depuis l'établissement de la dictature en 1922. Elles résultèrent en une victoire écrasante pour les républicains, dans tous les grands centres. Le république fut proclamée à Madrid et dans d'autres centres provinciaux, avec senor Alcala Zamora comme président provisoire. Les monarchistes n'opposèrent aucune résistance et le roi d'Espagne quitta son pays sans avoir formellement abdiqué. Le nouveau gouvernement semble avoir réussi à faire reconnaître son autorité sans difficultés. Après consultation entre les gouvernements de Sa Majesté, l'ambassadeur britannique à Madrid reconnut officiellement le gouvernement provisoire de la république d'Espagne, le 22 avril, au nom des gouvernements de Sa Majesté pour le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande l'Union sud-africaine et l'Etat libre irlandaise. Dix-sept autres pays ont également reconnu le nouveau gouvernement, dont la France et les Etats-Unis.

LE DEBOUCHE DE LA RIVIERE-DE-LA-PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouevr-Centre): Le premier ministre voudrait-il me dire maintenant s'il va tenir la promesse qu'il m'a faite au cours de la session spéciale et annoncer le programme du Gouvernement, relativement à la construction du débouché de la rivière de la Paix?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Bien que cette question relève du ministère des Chemins de fer et des Canaux, je n'ignore pas les discussions qui ont eu lieu à la Chambre depuis le début de la session sur ce sujet. Le rapport sur lequel sera pris une décision n'est pas encore entre les mains du Gouvernement, on ne peut donc déterminer ce qu'il y aura lieu de faire.

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. WILLIAM DUFF (Antigonish-Guysborough): Je suis très heureux de revoir l'honorable député de King, île du Prince-Edouard (M. Macdonald) à son siège après son retour de Cuba, où le Gouvernement l'avait envoyé discuter avec les autorités locales les droits sur les pommes de terre et le poisson. Je comprends que le premier ministre ne soit pas encore prêt à faire connaître à la Chambre ou au pays le résultat des négociations entre son Gouvernement et celui de Cuba, mais comme une très grande partie de la population des Provinces maritimes est fortement intéressée par cette question des droits sur le poisson et les pommes de terre, je demanderais au premier ministre s'il profitera de la première occasion pour donner au pays tous les renseignements qu'il possède à ce sujet.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Nous allons donner suite à la très raisonnable demande de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff). L'honorable député de King (M. Macdonald) est à préparer un rapport contenant tous les renseignements qu'il est possible de donner au public relativement aux conditions que l'honorable député a mentionnées. Ce rapport sera bientôt déposé sur le bureau de la Chambre ou fait verbalement.

LE CHANGEMENT DU TERMINUS DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER DE GASPE, DE MATAPEDIA A CAMPBELLTON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Je voudrais que le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) nous dise s'il est vrai que les Chemins de fer nationaux ont l'intention de déplacer le terminus de la ligne de Gaspé, de Matapédia à Campbellton?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je pense que les Chemins de fer nationaux ont l'intention de faire ce changement. C'est l'une des mesures qu'ils désirent prendre afin de diminuer les dépenses. J'ai reçu bon nombre de protestations à ce sujet et j'en ai fait part à la direction du chemin de fer, cependant, à ma connaissance, c'est là son intention.

M. J. F. POULIOT (Témiscouata): Puis-je demander à ce sujet si les employés du

chemin de fer à Rivière-du-Loup vont se trouver dérnagés à cause de ce changement?

L'hon. M. MANION: Je regrette de n'avoir aucun renseignement à ce sujet.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre pourrait-il me dire quand l'on se propose de faire ce changement? La date en a-t-elle été fixée?

L'hon. M. MANION: Parlant de mémoire, je pense que ce sera le 26 courant, c'est-à-dire dans trois jours, mais je n'en suis pas certain. Il me semble que tous les changements s'effectueront ce jour-là. Mais, aujourd'hui, j'ai reçu un télégramme dans lequel certaines gens me demandent de leur accorder un délai de dix jours, requête que j'ai transmise au président du réseau. On me représentait que la ville de Matapédia désire discuter la question devant la Commission des chemins de fer, et que, si on démontrait la nécessité du changement, la ville l'accepterait. Pour cette raison, le changement peut être différé.

ETABLISSEMENT D'UN QUAI A LA POINTE DU MOULIN-A-VENT DANS LE PORT DE MONTREAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (Richelieu): Je prie le premier ministre de me dire si le Gouvernement a l'intention d'autoriser la Commission du port de Montréal à réaliser son projet de construction d'un quai à la pointe du Moulin-à-Vent dans le port de Montréal. Pour aider le premier ministre à se rappeler de quoi il s'agit, j'indique que la construction de ce quai faisait partie d'un programme rendu public il y a plusieurs mois, lequel comportait l'établissement d'un quai dans la partie supérieure du port de Montréal aussi bien qu'un autre à la pointe du Moulin-à-Vent, dans la partie inférieure du port. Comme on a exécuté la première partie de ce programme, c'est-à-dire comme on a adjugé un marché à la Canadian Foundation Company pour la construction du quai de la partie supérieure, je prie le premier ministre de me dire s'il permettra à la Commission du port de Montréal d'exécuter la seconde partie de son programme, laquelle comporte l'établissement d'un quai à la pointe du Moulin-à-Vent.

Le très hon R. B. BENNETT (premier ministre): Je ne sais ce que veut dire l'honorable représentant de Richelieu en demandant au premier ministre s'il permettra de faire telle ou telle chose.

L'hon. M. CARDIN: Je puis m'expliquer, si le très honorable député le désire.

[M. Pouliot.]

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable collègue est peut-être très fort pour expliquer des on-dit, mais il ne serait pas mauvais de nous en tenir aux faits. La Commission du port de Montréal est un organisme possédant la personnalité civile qui reçoit, parfois, l'autorisation d'emprunter des sommes que lui procure le gouvernement fédéral et mettant en jeu le crédit du pays. A l'heure actuelle, à cause de la construction récente d'un pont, au sujet de laquelle la commission a engagé son crédit, il s'est produit un état de choses dont on a un écho dans le budget des dépenses de l'année. Mon honorable collègue doit comprendre qu'il en est résulté, au sujet de la Commission du port de Montréal, un état financier qui ne s'était jamais vu auparavant. Il faut, en conséquence, étudier de nouveau tout le programme de ce port, car, si le Dominion est appelé à combler un déficit résultant de la construction du pont, les relations du Parlement avec la Commission changent complètement d'aspect.

Inutile d'ajouter que le Gouvernement étudie avec grand soin cette question, comme le ferait tout cabinet forcé de régler un état de choses qu'il n'aurait pas créé, et qui l'oblige à verser un million de dollars par année pour combler un déficit qu'il n'est pas en son pouvoir d'éviter. Tant qu'on ne saura pas exactement à quoi s'en tenir et tant qu'on n'aura pas trouvé une solution qui permettra au Gouvernement de régler cette affaire, je ne puis répondre à mon honorable collègue que ceci: le premier ministre n'accorde pas de permission; le premier ministre, en sa qualité de ministre des Finances, s'inquiète fort d'un état de choses dont il a hérité, qu'il est appelé à régler et au sujet duquel l'honorable député devrait être le dernier en cette Chambre à poser des questions.

L'hon. M. CARDIN: Vu les remarques du très honorable premier ministre, je crois devoir ajouter un mot. Toutes les raisons alléguées par le premier ministre existaient quand le marché a été adjugé en vue des travaux à exécuter dans la partie supérieure du port de Montréal. Si ces raisons permettaient de retarder les travaux dans la partie inférieure, elles auraient dû retarder ceux de l'autre section du port de Montréal.

Le très hon. M. BENNETT: Je regrette d'avoir à mettre en doute les affirmations de mon honorable ami, mais je l'assure que le Gouvernement n'a pas connu la situation exacte avant ces dernières semaines, alors qu'il a reçu des rapports de vérificateurs à ce propos. J'ajoute, puisque mon honorable ami a soulevé la question, que la ville de Montréal réclame, au sujet des abords du pont, des

arriérés de taxes s'élevant à $283,000. Elle propose de défalquer cette somme de celle qu'elle devait fournir pour le service des intérêts des obligations gagées sur le pont. Je puis ajouter, et l'honorable représentant le sait très bien, que ni les commissaires du port, ni le pont, ni la couronne ne sont encore en possession des titres de ces propriétés; chose que nous n'avons découverte qu'en conséquence de l'examen vérificateur qui se poursuit actuellement, mais qui n'est pas encore fini.

L'hon. M. CARDIN: Ce ne peut être pour cette raison que l'on a cessé les travaux à l'extrémité inférieure du port; cela s'est fait voilà trois mois.

Le très hon. M. BENNETT: On a fait cesser les travaux dès que l'on a jugé opportun de faire dresser un rapport, par un ingénieur éminent, sur tous les ports du Canada. Il me souvient aussi qu'à certain moment mon honorable ami lui-même avait conclu à l'opportunité d'un pareil rapport. Etant donné cette opinion, qui était certainement la mienne à cette époque, le Gouvernement, aujourd'hui qu'il est en mesure de le faire, a engagé, pour réaliser ce dessein, les services d'une des plus célèbres compagnies d'ingénieurs à Londres, dont certains représentants se trouvent déjà sur les lieux. Nous mettrons tout en œuvre pour adapter le mieux possible la conformation des ports aux besoins du commerce canadien. Nous avons arrêté ces travaux pendant l'hiver parce qu'il était nécessaire d'être fixé nettement sur la situation avant de les continuer. Mais ce que nous avons découvert depuis, grâce à l'examen des vérificateurs, nous met en présence d'une question autrement grave; en effet, un million par année est une grosse somme dans le budget de toute commission de port.

L'hon. M. CARDIN: La dernière raison vaut bien plus que la première.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis heureux que mon honorable ami reconnaisse la valeur de l'une ou de l'autre.

REGLEMENTATION DE LA PECHE DU SAUMON

PLAINTES AU SUJET DES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): En l'absence du ministre des Pêcheries (M. Rhodes) je demande au premier ministre (M. Bennett) s'il lui serait possible,—vu l'attitude du ministre des Pêcheries,—de nous faire part, le plus tôt possible, des intentions du Gouvernement en ce qui concerne les modifications projetées aux règlements relatifs aux pêcheries de saumon dans la baie des Chaleurs. Il m'est parvenu de nombreuses protestations, des deux côtés de la baie, contre tout changement immédiat qui nuirait aux intérêts des pêcheurs de cette région.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je regrette que la maladie empêche le ministre d'être à son siège aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il m'a fait part de son intention, vu l'ouverture prématurée de la saison, d'étudier toute cette question des permis pour la pêche du saumon dans les eaux dont parle l'honorable député Je suis persuadé que, dès que son état de santé le lui permettra, l'honorable ministre ne manquera pas d'exposer à la Chambre les changements qu'il compte effectuer, s'il y en a, et qu'il déposera les règlements sur le bureau de la Chambre.

MODIFICATION DU TARIF DOUANIER

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): A la session spéciale du Parlement, le premier ministre nous a promis qu'à la session actuelle nous aurions l'occasion d'étudier et de discuter à fond les changements apportés alors au tarif des douanes. Mon très honorable ami pourrait-il indiquer à la Chambre quand nous aurons cette occasion? Je pose cette question maintenant car, selon moi, cette discussion ne devrait pas être différée jusqu'à un moment trop avancé de la session.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'occasion dont parle mon très honorable ami se présentera lors du débat sur le budget.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. DENIS (Saint-Denis) (Texte): Monsieur le président, avant de passer à l'ordre du jour me serait-il permis de demander à l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan) si le rapport publié par l'*Illustration* de Montréal, le 21 courant, est véridique; si l'intention du Gouvernement est de porter à cinq le nombre des membres de la Commission du service civil et s'il a été question du renvoi de MM. Tremblay et McTavish. Je permets au secrétaire d'Etat de répondre en anglais.

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Je pris l'honorable député de faire inscrire sa question au *Feuilleton;* je lui fournirai la réponse.

ETUDE DES PORTS NATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): En l'absence regrettée du ministre de la Marine (M. Duranleau), puis-je faire une demande au premier ministre? La question se pose ainsi: De quels ports sera-t-il question dans l'examen préliminaire que l'on fera au sujet de la situation des ports nationaux?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Des cinq ports suivants: Halifax, Saint-Jean, Montréal, Québec et Vancouver.

M. DUFF: Vous ne comprenez pas Churchill?

Le très hon. M. BENNETT: Non, pas pour le moment, ce port...

M. DUFF: Est en entrepôt frigorifique.

Le très hon. M. BENNETT: ...est en construction d'après des plans préparés récemment par un ingénieur.

M. McINTOSH: C'est là où je voulais en venir. Ainsi, cet examen ne comprendra pas à présent Churchill, le port maritime de l'Ouest canadien.

Le très hon. M. BENNETT: Je regrette que l'honorable député ait fait cette observation dans le sens qu'il entend. Nous n'avons pas compris Churchill dans la liste que ces ingénieurs doivent examiner maintenant, parce qu'on y fait actuellement des travaux selon des plans préparés par un bureau d'ingénieurs de Londres, Angleterre. Nous n'avons pas voulu demander à ces ingénieurs-conseils, qui sont également de Londres, de se prononcer sur les plans de leurs confrères.

RECENSEMENT FEDERAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT McKENZIE (Assiniboïa): Je désire poser une question au ministre du Commerce (M. Stevens). Dans le choix des recenseurs, donne-t-on la préférence aux anciens combattants qui sont sans emploi et capables de faire ce travail? Je désirerais aussi poser une deuxième question quelque peu semblable au ministre. Elle est basée sur une lettre que j'ai reçue. On y dit qu'un ancien combattant de ma région qui doit faire vivre une femme et quatre enfants, et qui a gagné environ un dollar par semaine depuis le mois de septembre dernier, s'est vu refuser le poste de recenseur après en avoir fait la demande, parce qu'il n'appartenait pas au bon parti politique. Je voudrais savoir si la candidature de ce vétéran obtiendra une juste attention, si je donne son nom au ministre.

[L'hon. M. Cahan.]

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): D'abord cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*, afin que je puisse consulter les fonctionnaires du département qui s'occupent de ces choses. J'ajouterai qu'en faisant les nominations nous tenons compte des vétérans. Cela ne veut pas dire qu'on les nommera dans tous les cas. Si l'honorable député veut bien inscrire sa question au *Feuilleton*, je m'efforcerai de lui obtenir une réponse satisfaisante.

M. POWER: Me permettra-t-on une question sur le même sujet? Accorde-t-on la préférence aux anciens combattants dans le choix des recenseurs? Je parle en ce moment des énumérateurs.

L'hon. M. STEVENS: Si mon honorable ami veut bien prendre patience je répondrai à sa question en même temps qu'à celle posée par l'honorable député d'Assiniboïa (M. McKenzie).

M. McKENZIE (Assiniboïa): Cette question est urgente.

L'hon. M. STEVENS: Ces nominations ne se feront pas avant quelque temps, et ainsi mon honorable ami n'a pas lieu de s'inquiéter à ce sujet.

M. BROWN: Lorsque le ministre nous donnera ces renseignements il pourrait peut-être nous dire combien de candidats battus...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. BROWN: ...ont été nommés commissaires du recensement .

M. l'ORATEUR: L'honorable député pourrait inscrire cette question au *Feuilleton*.

INSPECTION DE L'IMMIGRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. GOTT (Essex-Sud): Je désire discuter brièvement une question qui intéresse vivement un grand nombre de citoyens tant des Etats-Unis que du Canada. C'est un sujet que j'hésite à discuter sur le parquet de la Chambre.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. GOTT: Si le règlement ne me permet pas de la discuter maintenant, j'en ferai une question de privilège. De plus, si j'enfreins le règlement, l'Orateur pourra me le dire et, s'il décide qu'il en est ainsi, je reprendrai mon siège.

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. GOTT: Personne n'a demandé à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) de s'asseoir. La question que je désire soulever, si j'en ai le droit, a trait au système d'exa-

men en vigueur touchant des gens qui entrent au Canada; cet examen, suivant moi, frise l'insanité. Je tiens à faire consigner au hansard, si je puis. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. GOTT: Je ne veux pas proposer l'ajournement de la Chambre afin de faire consigner cet incident au hansard. Nous sommes orgueilleux de notre port de Windsor.

M. l'ORATEUR: C'est bien possible, mais cette affaire ne constitue ni une question de privilège ni un sujet qu'on puisse discuter, à l'appel de l'ordre du jour.

M. GOTT: Puis-je lire le texte d'une plainte que j'ai reçue!

M. l'ORATEUR: Probablement que non.

M. GOTT: Dans ce cas, j'attendrai un moment plus propice et je discuterai peut-être l'affaire plus au long.

MODIFICATION DE LA LOI DE NATURALISATION

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 3) tendant à modifier la loi de naturalisation.

Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai présenté ce bill, ces jours derniers, j'ai laissé entendre qu'il s'agissait d'un projet qui ne saurait soulever aucune discussion fondée sur l'esprit de parti; au contraire, le bill est de nature à intéresser les honorables membres des deux côtés de la Chambre et le Gouvernement tient à obtenir les meilleurs avis possibles après mûre délibération. Lorsque j'ai déposé la mesure, j'ai appelé l'attention sur le fait que l'article 13 de la loi de naturalisation, chapitre 138 des Statuts revisés du Canada de 1927, décrète ce qui suit:

L'épouse d'un sujet britannique est réputée être sujet britannique, et l'épouse d'un aubain est censée être un aubain.

En l'occurrence, j'ai fait observer qu'il est évidemment impraticable de considérer qu'une femme a la nationalité de son mari étranger si, d'après la loi de son pays, elle est censée être un aubain dans son pays.

Ailleurs nous avons formulé certaines exceptions dans l'article 13 de la loi de naturalisation en vigueur. Le paragraphe 2 est ainsi conçu :

Lorsqu'un homme cesse, durant la continuation de son mariage, d'être un sujet britannique, sa femme peut légitimement faire une déclaration portant qu'elle désire garder sa nationalité britannique, et alors elle sera censée rester sujet britannique.

Nous avons maintenu cette exception dans le paragraphe 3 du présent bill. Le paragraphe 3 de l'article 13 en vigueur est incorporé dans le paragraphe 5 du projet de loi en discussion; cependant, nous avons apporté une légère modification au texte afin qu'il cadre avec les termes de l'amendement proposé.

Cette modification de la loi en vigueur au Canada s'impose d'autant plus si l'on considère les changements qu'a subis dernièrement la loi des Etats-Unis d'Amérique. Jusqu'à tout récemment la loi des Etats-Unis était identique à la nôtre. L'article 1994 de la loi adoptée par le Congrès des Etats-Unis, le 10 février 1855, est ainsi conçu:

Une femme, qui est actuellement l'épouse ou peut par la suite devenir l'épouse d'un citoyen des Etats-Unis ou encore pourrait se faire légitimement naturaliser, est censée être citoyenne des Etats-Unis.

C'est le même principe sur lequel était fondée la loi anglaise et que nous avons incorporé dans la loi de naturalisation en vigueur au Canada.

D'autre part, l'article 3 de la loi adoptée par le Congrès des Etats-Unis, le 2 mars 1907, décrète ce qui suit:

Une femme américaine qui épouse un étranger acquiert la nationalité de son mari.

Cette disposition est encore conforme à la loi en vigueur tant en Angleterre qu'au Canada. Ces deux dispositions étaient donc strictement conformes à la loi primitivement en vigueur au Canada. Cependant, ces deux articles ont été abrogés par les articles 6 et 7 de la loi Cable, qui fut adoptée par le Congrès des Etats-Unis le 22 septembre 1922. L'article 2 de la loi Cable est ainsi conçu:

Une femme qui épouse un citoyen des Etats-Unis après l'adoption de cette loi, ou encore dont le mari est naturalisé après l'adoption de ladite loi, ne deviendra pas citoyenne des Etats-Unis, du seul fait de ce mariage ou des formalités de la naturalisation; cependant, si elle a droit à la qualité de citoyenne, elle pourra se faire naturaliser après s'être intégralement conformée à toutes les prescriptions des lois de naturalisation.

Cette loi renferme certaines exceptions tendant à simplifier les formalités de la naturalisation, grâce à certaines modifications qui furent adoptées par le Congrès des Etats-Unis, le 3 juillet 1930. La loi Cable de 1922 décrétait également ce qui suit:

Une femme, citoyenne des Etats-Unis, ne cesse pas de l'être par suite de son mariage, sauf si elle renonce formellement à sa qualité de citoyenne devant un tribunal ayant juridiction en ce qui regarde la naturalisation des aubains.

Une femme qui était citoyenne des Etats-Unis lors de son mariage avec un sujet britannique a acquis *ipso facto* une double nationalité. Pour l'instant, je ne m'intéresse pas à cet aspect de la question. D'autre part, une femme qui était sujette britannique, à l'époque de son mariage avec un citoyen des Etats-Unis, se trouve *ipso facto* sans nationa-

lité. En vertu de la loi en vigueur, elle a perdu sa qualité de sujet britannique, en se mariant, sans obtenir la qualité de citoyenne des Etats-Unis. Les relations sociales entre le Canada et les Etats-Unis sont tellement étroites et les mariages de femmes canadiennes avec des citoyens américains tellement nombreux que, à la suite de l'adoption de la loi Cable par le Congrès des Etats-Unis, un grand nombre de femmes canadiennes se trouvent sans nationalité. Une femme de nationalité canadienne qui épouse un citoyen des Etats-Unis n'acquiert pas de ce fait la nationalité américaine, bien que ce mariage lui fasse perdre sa qualité de sujette britannique.

C'est par centaines qu'on compte à l'heure actuelle les femmes nées en Canada qui ont perdu leur nationalité canadienne et ont cessé d'être sujettes britanniques à cause de leur mariage avec des citoyens des Etats-Unis, mariage qui cependant ne leur confère pas la nationalité américaine. Il devient alors impossible à ces femmes de sortir de ce pays-ci, et plusieurs centaines de femmes canadiennes se trouvent dans cette impasse, car si l'on consulte les statistiques du mariage pour les quelques dernières années, on constatera qu'un bon nombre des citoyens américains, venus ici pour diriger d'importants établissements industriels, ont épousé des Canadiennes. Ces femmes ne peuvent obtenir de passeport des autorités américaines vu qu'elles ne sont pas sujettes des Etats-Unis; elles ne peuvent pas non plus en obtenir du département des Affaires extérieures pour aller à l'étranger, parce qu'elles ont cessé d'être sujettes britanniques.

La question a été étudiée par un comité spécial du parlement du Royaume-Uni nommé en 1923 pour délibérer sur la nationalité de femmes mariées qui, avant leur mariage, étaient sujettes britanniques. Le représentant du ministère des Affaires étrangères britannique se présenta devant ce comité et désapprouva une modification de la loi sous le régime de laquelle les membres d'une même famille seraient de nationalités différentes, le mari et la femme sujets de pays différents, de même que les enfants car, d'après la loi anglaise, ceux-ci sont de la nationalité du père et non de la mère. Le représentant du ministère des Affaires étrangères britannique devant ce comité déclara redouter qu'une modification de cette nature provoquerait en plus grand nombre les demandes de changement de nationalité au sujet des enfants qui, règle générale, prenent aujourd'hui la nationalité du père. Le ministère britannique des Affaires étrangères fit également ressortir l'opportunité de conférer et de s'entendre à cet égard avec les dominions autonomes, et qu'on ne devrait apporter aucune modification

importante à la loi anglaise sans les avoir consultés, et alors seulement dans le cas où les représentants des dominions approuveraient une modification de cette nature.

Afin de mettre la Chambre au courant des divers arguments avancés en cette circonstance je vais citer quelques passages du rapport du comité en question, qui par un vote majoritaire approuva cette partie du rapport dont il s'agit, bien qu'il y eût divergence d'opinion quant à l'ensemble du rapport.

L'hon. M. LAPOINTE: De quel comité mon honorable ami parle-t-il?

L'hon. M. CAHAN: Il s'agit du comité spécial du parlement du Royaume-Uni nommé en 1923 pour examiner les conséquences de la loi Cable sur la nationalité de femmes qui, antérieurement à leur mariage avec des Américains, étaient sujettes britanniques. Je cite des passages de ce rapport simplement pour que la Chambre comprenne les arguments avancés pour et contre la mesure, car à mon sens, la question de parti ne saurait se poser dans cette affaire. Je suis d'avis que toutes les mesures de cette nature devraient être accueillie par la Chambre dans son ensemble. Au paragraphe 11 du rapport nous lisons:

A la suite de cette enquête, le comité en est venu à la conclusion qu'il n'a pas été établi qu'il y avait lieu de modifier radicalement le principe qui régit la loi existante. Le comité convient des instances de plus en plus pressantes de la part d'un grand nombre de femmes et d'organisations féminines qui demandent à être mises sur un pied d'égalité absolu avec les hommes, mais il ne saurait ignorer qu'en contractant mariage la femme devient partie du tout que constitue la famille, et qu'aujourd'hui, c'est le mari qui est le chef de la famille, à qui incombe toutes les obligations légales, telles le soutien de son épouse, de ses enfants et de son foyer. De plus, c'est de la nature de son emploi que dépend le choix de l'endroit où il doit établir ce foyer et c'est aussi le mari qui, entre autres choses, donne sa propre nationalité aux enfants. Le comité est donc d'avis que, dans ce domaine important de la famille, la nationalité du mari, devrait être l'élément décisif et déterminer la nationalité de l'épouse. Lorsque deux personnes montent à cheval, l'une doit précéder l'autre.

Le comité examine ensuite une circonstance particulière, et voici ce qu'il en dit dans son rapport:

Cependant, il y a un cas spécial où, de l'avis du comité, il faut modifier la loi. Il arrive parfois qu'à cause de divergences qui existent dans les lois de certains pays une femme qui a contracté mariage se voit dépouillée de la nationalité de son pays d'origine et n'acquiert pas celle du pays dont elle a épousé un ressortissant. Par exemple, une femme de nationalité britannique qui épouse un citoyen des Etats-Unis cesse d'être sujette britannique d'après la loi anglaise, mais, à cause de l'application de la loi Cable, elle n'acquiert pas la nationalité améri-

caine. Il est inadmissible qu'une personne soit sans nationalité et c'est un état de choses auquel il faudrait remédier en modifiant la loi de façon que la femme ne perde pas sa nationalité d'origine lorsque la loi du pays de son époux ne lui permet pas d'en acquérir la nationalité.

En fin de compte, le comité spécial du parlement du Royaume-Uni était également partagé quant au texte d'ensemble du rapport dont j'ai cité deux paragraphes, lesquels donnent une assez juste idée de ce que pensait la majorité de ceux qui en faisaient partie.

Cette question a été soumise à la conférence impériale de 1926, et celle-ci a attendu le rapport du comité des experts sur les relations interimpériales avant d'examiner définitivement le sujet de la nationalité des femmes mariées. Ce comité s'est réuni au mois d'octobre 1929, et le Canada était représenté par l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe). Après étude, le comité n'a pris aucune décision arrêtée. On m'a appris que c'est parce que le gouvernement du Royaume-Uni a proposé le renvoi de cette question à une conférence internationale en disant qu'elle dépendait d'une entente internationale. Subséquemment, à la conférence de la Haye de 1930, à laquelle le Canada était représenté, tous les gouvernements du commonwealth britannique ont signé la convention relative à la nationalité, discutée à cette conférence, et qui contient les articles suivants:

Article 9.

Si la loi du pays de l'épouse détermine qu'elle perd sa nationalité par son mariage avec un étranger, cette conséquence dépendra du fait qu'elle acquiert la nationalité de son mari.

Article 9.

Si la loi du pays de l'épouse détermine qu'elle perd sa nationalité par un changement de la nationalité de son mari se produisant pendant la durée du mariage, cette conséquence dépendra du fait qu'elle acquiert la nationalité nouvelle de son mari.

Article 10.

La naturalisation du mari durant le mariage n'impliquera pas un changement de la nationalité de l'épouse, sauf si elle y consent.

Ces articles de la convention internationale de la Haye, qui s'est réunie au début de 1930, ont été examinés à la dernière conférence impériale. Les honorables députés l'ont appris d'après les rapports de cette conférence qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre. Le rapport de la conférence impériale de 1930 contient les lignes suivantes sous le titre de: "Nationalité des femmes mariées":

La question de la nationalité des femmes mariées a été étudiée de façon sérieuse. Tous les membres de la communauté représentés à la conférence de la Haye, de 1930, ont signé la convention relative à la nationalité qui y fut conclue et proposeront, ou le suppose, le projet de loi nécessaire pour donner effet aux articles 8-10 de cette Convention. La Conférence, toutefois, se convainquit que l'accord unanime ne pourrait se faire sur aucune proposition de modification du principe de la loi existante. Il s'ensuivit que la Conférence ne put formuler aucun vœu de modification essentielle de cette loi, excepté dans la mesure indiquée ci-dessus.

L'objet de ce bill est de modifier l'article 13 de la loi de naturalisation, afin d'y inclure les exceptions approuvées par la conférence impériale, et de se conformer à ces trois articles de la convention de la Haye de 1930.

L'hon. M. LAPOINTE: Des mesures législatives semblables seront-elles présentées dans les divers parlements?

L'hon. M. CAHAN: Les gouvernements des dominions ont été priés de déposer des projets de loi tendant à la mise en vigueur de ces dispositions.

L'hon. M. LAPOINTE: A peu près les mêmes que celles-ci?

L'hon. M. CAHAN: Si je comprends bien, chaque gouvernement a été invité à présenter un bill pour l'adoption de ces dispositions.

L'hon. M. LAPOINTE: A peu près les mêmes que celles-ci?

L'hon. M. CAHAN: Je dirai à l'honorable député que le projet soumis à cette Chambre a été étudié par les jurisconsultes du Dominions Office en Angleterre. Depuis son dépôt à la Chambre, il y a eu quelques changements de rédaction que je porterai à l'attention de la Chambre plus tard. Cependant, en Angleterre, depuis que ce bill a été présenté, on n'a suggéré aucun amendement notable. Comme il existe une convention ou une entente internationale en vertu de laquelle les amendements à la loi de naturalisation définissant le statut d'un sujet britannique ne peuvent être faits que du consentement commun des dominions, les dispositions de ce bill, je le répète, se limitent à appliquer les modifications décidées par les divers dominions. Je parle de celles qui ont été approuvées en principe par les représentants des gouvernements des dominions, aussi bien que par le gouvernement britannique lui-même. J'espère que mon prédécesseur reconnaîtra que lorsque j'ai assumé la direction du secrétariat d'Etat, il y avait dans ce ministère une foule de propositions et de demandes de diverses associations de femmes dans tout le Canada en faveur de cette loi. Nous avons cru bon avant d'agir d'attendre une convention internationale et une entente interimpériale au sujet des amendements projetés. Ce bill, depuis qu'il a été présenté et distribué, a été discuté au long par plusieurs journaux du pays. Différentes associations féminines m'ont écrit pour demander l'application

de ce principe, si ce mot convient. Elles ne discutent pas, dans ces lettres ou vœux, les termes mêmes du projet de loi, mais l'ensemble des opinions, particulièrement chez les femmes qui suivent de près les affaires publiques, semble indiquer le désir que les modifications portent sur la loi canadienne de naturalisation. Je le répète, je me borne à proposer le bill à l'examen sérieux de la Chambre. Je crois qu'au comité le texte pourrait être amélioré. Pour le moment, je m'en tiens au principe que nous avons voulu poser en rédigeant le projet que nous présentons.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): L'honorable ministre me permettra-t-il de lui poser une ou deux questions. J'aimerais qu'il éclaircisse un ou deux points. Le paragraphe 2 est ainsi conçu:

Une femme, ayant été sujet britannique, n'est pas réputée avoir cessé d'être sujet britannique par suite de son mariage avec un aubain, sauf que si, en raison de ce mariage, elle acquiert la nationalité de son mari.

Comment l'honorable ministre traiterait-il le cas d'une femme se trouvant, par lettre de naturalisation, de la nationalité de son mari en pays étranger? Je parle d'une femme d'origine britannique.

L'hon. M. CAHAN: A cette question, je réponds que d'après notre loi tout sujet britannique obtenant un certificat de naturalisation sous le régime d'une loi étrangère ressortit aussitôt de ce pays et cesse d'être sujet britannique.

M. BOURASSA: L'effet de l'article 2 ne serait-il pas précisément de restreindre le droit de la femme de changer d'allégeance au moyen de lettres de naturalisation? Il est dit qu'à certaines conditions:

sauf que si, en raison de ce mariage, elle acquiert la nationalité de son mari.

demeure sujet britannique. A prendre cet article au pied de la lettre, sa naturalisation à l'étranger ne serait pas reconnue.

L'hon. M. CAHAN: Je crois que cela se discuterait mieux au comité.

M. BOURASSA: Parfaitement.

L'hon. M. CAHAN: En outre, bien que j'aie rédigé ce projet de loi en collaboration avec les principaux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, je me propose de présenter une légère modification à l'article 1. Mon honorable ami comprend que la réflexion suggère à l'esprit des éventualités susceptibles de prêter à contestation. Mais je préfère attendre l'examen en comité pour discuter ces détails.

M. BOURASSA: Parfaitement. Voici l'autre point: A-t-on prévu, en rédigeant le projet de loi, les conséquences pour les enfants?

[L'hon. M. Cahan.]

L'hon. M. CAHAN: Sous le régime de notre loi, il ne fait pas le moindre doute que la nationalité du père détermine celle des enfants. Nous ne changeons rien quant à cela.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Je ne me propose pas de m'étendre longuement sur le sujet à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi. J'approuve entièrement le principe qu'il consacre. Mais, comme remarque générale, et non pas pour ce cas-ci en particulier, qu'on me permette d'exprimer bien poliment mon regret que la pratique suivie dans le passé pour les bills soumis à la Chambre ait été abandonnée. On avait coutume de mettre en regard du texte proposé des notes explicatives où l'on résumait les motifs du changement, et le texte même de l'article ancien lorsque la révocation en était demandée; et lorsqu'il s'agissait d'une mesure nouvelle, on soulignait l'intercalation pour la distinguer du texte transposé ou conservé de l'ancienne loi. Et je crois que cela facilitait la discussion dans le cas des projets d'un caractère complexe. Quant à moi, je suis documenté sur le sujet, et ce n'est pas l'intérêt personnel qui m'inspire cette remarque; mais je crois que les ministres eux-mêmes conviendront, lorsque le projet de loi sera examiné au comité, qu'avec les explications imprimées comme je le disais, la discussion se ferait bien plus à point et éviterait bien des questions étrangères aux modifications projetées.

Dans ce cas-ci, je reconnais que l'ancien article disparaît pour ainsi dire; de fait qu'il est complètement changé et que ce qu'on en conserve n'importe guère. Je le répète, mes observations ne visent pas seulement ce projet de loi, mais tous les projets du Gouvernement où manquent les explications et les intercalations soulignées, comme c'était la pratique sous le gouvernement antérieur. Excellente pratique, de l'avis de toute la Chambre je crois, et qu'on n'aurait pas dû abandonner.

Quant au projet de loi, le secrétaire d'Etat a expliqué, et de façon exacte, je crois, toute la raison du changement. Alors que j'avais charge du secrétariat d'Etat, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) souleva la question dans cette Chambre; à la session de 1927, elle présenta une motion demandant à la Chambre de décider qu'une femme de nationalité britannique demeurant au Canada ne perdra pas ou ne sera pas réputée perdre sa nationalité du simple fait qu'elle épouse un étranger, mais qu'elle sera libre de déclarer quelle nationalité elle adopte. Parlant au nom du Gouvernement, je déclarai alors que nous approuvions l'idée, mais j'expliquai ce que mon successeur vient de répéter, que la cause du délai se trouve dans le fait que l'indigénat britannique reconnu dans la loi de naturalisation n'est pas

restreint au Canada seulement, mais s'applique à tout l'empire et, conséquemment, il doit y avoir un certain degré d'uniformité dans l'empire, afin que la naturalisation britannique soit reconnue internationalement. Les conditions auxquelles ce droit est obtenu ont été fixées par les gouvernements des divers dominions et le gouvernement britannique. Ces conditions concernent le nombre d'années de résidence, le caractère du candidat, la connaissance des langues officielles dans les différentes parties de l'empire où le droit de naturalisation est demandé, le désir de demeurer permanemment dans telle ou telle partie; d'autres questions, comme celle concernant le statut d'une femme britannique qui épouse un étranger, ne furent pas définitivement réglées à l'époque. Toute une série de conférences n'ont apporté aucun résultat précis. En 1926, il fut décidé, comme l'a dit l'honorable secrétaire d'Etat, de laisser la question de côté pour en faire le sujet d'une conférence internationale; on devait ensuite en venir à une attente entre les diverses parties de l'empire à la conférence de 1930. D'après ce que l'on a dit cet après-midi, je conclus que l'on en est enfin venu à une entente et que le bill actuel donnera suite aux principales conditions de cette entente. Je me réjouis de la solution de cette question. Je prétends être un féministe dans ma propre province; nous défendons la cause du féminisme et nous espérons que le succès couronnera finalement nos efforts. Cette mesure est, à mon sens, une autre victoire pour les droits de la femme; elle fait disparaître un état de choses regretable, puisque la femme britannique qui épouse un étranger perd sa nationalité sans qu'elle puisse acquérir celle de son mari.

Avant de terminer, je désire appeler l'attention du secrétaire d'Etat sur une autre partie de la loi de naturalisation que l'on pourrait peut-être modifier maintenant. Dans l'article des définitions de la loi on explique la signification du mot "incapacité", et la définition est bien mal rédigée. La loi actuelle exigeait peut-être une telle rédaction, mais nous pouvons la changer si ce bill est adopté. Le paragraphe *f* dit:

> "Incapacité" veut dire la condition d'une femme mariée, d'un mineur, d'un aliéné ou d'un idiot.

On voulait évidemment grouper ensemble, quelle qu'en soit la disparité, les différents causes d'incapacité. Nous devrions, je crois, faire disparaître cette définition. Elle blesse mon sens de galanterie et avec l'adoption de ce bill elle n'aura plus sa raison d'être.

L'hon. M. LAPOINTE: On pourrait au moins la diviser en deux.

L'hon. M. RINFRET: Je n'ai pas lu suffisamment le bill pour voir s'il reste encore une cause d'incapacité pour les femmes mariées, mais si le bill fait disparaître toute incapacité pour les femmes, nous devrions modifier la définition.

Le bill sera étudié en comité, amis j'approuve de tout cœur l'idée de changer notre loi de naturalisation, cette année, afin de donner suite à l'entente de 1930, et l'ancien gouvernement a toujours eut pour politique de s'efforcer d'obtenir ces résultats.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder la Chambre. J'approuve le principe consacré par le bill surtout en ce qui concerne les femmes canadiennes qui épousent des Américains et qui perdent aujourd'hui leur nationalité britannique sans acquérir celle de leur mari. Je puis appuyer sur ce point car la chose s'est produite dans ma propre famille; mais naturellement cela ne change pas la question. Je désire simplement obtenir des renseignements. Je vois que d'après le bill, une femme britannique qui épouse un citoyen d'un pays qui n'accordre pas la naturalisation, ne perd pas sa nationalité britannique. Si elle épouse un citoyen d'un pays dans lequel elle acquiert la nationalité de son mari, en vertu de ce bill, pourrait-elle retenir, si elle le désire, sa nationalité?

M. GEARY: Lisez le paragraphe 3.

L'hon. M. EULER: Je ne crois pas que cela réponde à ma question. Je comprends très bien qu'une femme de nationalité britannique qui épouse un étranger ne cesse pas d'être sujette britannique si elle n'acquiert pas la nationalité de son mari; mais si elle acquiert de fait la nationalité de son mari, peut-elle de sa propre initiative rester sujette britannique?

L'hon. M. LAPOINTE: Dans tous les cas, il me semble qu'il ne s'agit que du troisième alinéa, c'est-à-dire, lorsque le mari cesse d'être sujet britannique pendant la durée du mariage, et non au moment où le mariage a lieu.

M. l'ORATEUR: Puis-je rappeler aux honorables députés que la Chambre ne s'est pas encore formée en comité?

L'hon. M. RINFRET: Je présume que mon honorable ami tiendra compte de la proposition que j'ai faite relativement à la définition?

L'hon. M. CAHAN: Certainement. Je puis ajouter que de savants avocats ont exprimé plusieurs avis relativement à cette question, et je serai heureux de saisir l'occasion de les étudier. La Chambre peut être certaine que je les soumettrai à son étude, lors de la discussion en comité.

L'hon. M. LAPOINTE: Puis-je appeler l'attention de mon honorable ami sur le fait qu'il n'y a aucune note explicative, comme le demande le règlement, relativement à ce projet de loi. Je constate qu'il en est de même pour la plupart des projets de loi que j'ai dans ma liasse. Ces notes explicatives sont exigées par le règlement, si je comprends bien, et elles sont très utiles dans l'étude des projets de loi.

L'hon. M. CAHAN: L'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) a déjà fait cette objection, mais je ne crois pas qu'il existe une clause de ce genre dans le règlement. Nous établissons dans ce projet de loi un article tout à fait nouveau. J'avais l'impression que les rédacteurs des lois étaient tenus de préparer les notes explicatives; mais je faisais peut-être erreur. Il se peut qu'il soit de mon devoir de le faire, mais je vais étudier de nouveau cette question, bien qu'il ne s'agisse ici que d'insérer un nouvel article.

M. BEAUBIEN: Puis-je faire une suggestion? Nous ne sommes pas tous des avocats et plusieurs d'entre nous, qui n'avons pas étudié la loi, trouvent ces notes explicatives très utiles. Je ne connais rien en matière juridique et la présence d'une petite note explicative facilite le travail.

M. JACOBS: Il n'est que juste, je crois, pour mon honorable ami le secrétaire d'Etat de dire que le discours qu'il a fait cet après-midi sur ce projet de loi constitue la meilleure note explicative que nous ayons eue depuis assez longtemps. Il faut le reconnaître à sa louange.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois.)

MODIFICATION DE LA LOI DU DROIT D'AUTEUR

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 4) tendant à modifier la loi du droit d'auteur. Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter bien longuement ce projet de loi en 2e lecture. Je veux simplement donner quelques explications. Tous les membres de la Chambre savent fort bien qu'en 1886 une union internationale a été formée dans le but de protéger les œuvres littéraires et artistiques. Cette année-là une convention a été signée à Berne. Cette convention a été revisée à Paris en 1896 et de nouveau à Berlin, en 1908, où les nations de l'Europe particulièrement étaient représentées.

Puis vint le protocole signé à Berne en 1914, revisant certaines parties des conventions antérieures. La convention de Berne du 9 septembre 1896 a été signée par la Grande-Bretagne au nom du Canada et des autres Dominions. Ce ne fut que le 1er janvier 1924 que le protocole de Berne a été accepté par le Canada, par l'initiative du gouvernement, qui nous a précédés. La convention revisée du 13 novembre 1908, cependant, a été signée par le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande pour son propre compte seulement. Le Canada était alors représenté et la convention a été ratifiée au nom du Canada, le 10 avril 1928. Cette convention a été de nouveau revisée à Rome, le 2 juin 1928. Le Canada y était représenté par l'honorable Philippe Roy et M. Jean Désy, également attaché au bureau du Gouvernement canadien à Paris, qui ont tous deux signé la convention de Rome au nom du Canada.

L'un des buts du présent projet de loi est de donner au gouvernement du Canada l'autorisation d'assurer la ratification de cette convention, au nom du gouvernement canadien. Le délai fixé pour le dépôt des ratifications à Rome expire le 1er juillet 1931. Pour que le Canada puisse adhérer définitivement à la convention de Rome, il est nécessaire de modifier quelques définitions de notre propre loi, afin de donner suite aux clauses de la convention de Rome dans la rédaction des principaux articles de notre propre loi.

Ce projet de loi porte aussi sur un autre point. Mon honorable ami de Saint-Jacques (M. Rinfret), mon prédécesseur, se rappellera que, pendant son passage au ministère, il a reçu de nombreuses protestations de la part des divers gouvernements de l'Europe, des représentants des sociétés d'auteurs dans le monde entier et même du Dominions Office à Londres, laissant entendre que l'article 40 de notre loi prescrivant l'enregistrement des concessions d'intérêt dans un droit d'auteur ne peut pas être appliqué. Cet article exige que les cessions d'intérêts dans un droit d'auteur soient enregistrées en produisant deux exemplaires de l'original. En réalité, beaucoup de ces transferts ont été faits en un seul exemplaire; les cédants sont morts depuis longtemps et il a été impossible de prouver le titre par cette inscription. L'article 40 a fait l'objet d'une décision dans un procès d'Ontario, celui de la Canadian Performing Rights Society contre la Famous Players Canadian Corporation. Cette cause alla jusqu'au conseil privé et le jugement final fut rendu en 1927.

Quand j'étais à Londres en octobre et novembre, plusieurs délégations sont venues me trouver pour me dire qu'on ne pouvait pas se corformer à l'article 40 de notre loi, sous peine de se ruiner et que l'article n'était pas strictement conforme aux dispositions de la

convention de Berne. Par exemple, certains députés ne savent peut-être pas que nous avons la Canadian Performing Rights Society, organisée sous l'empire de la loi des compagnies et qui a son siège social à Toronto. Cette compagnie possède les droits de représentation sur deux millions ou deux millions et demi d'œuvres. Si cette compagnie effectuait l'inscription prescrite par l'article 40 de la loi, elle aurait à payer $1 pour chaque œuvre, c'est-à-dire un total de $2,000,000 ou de $2,500,000 au bureau des droits d'auteurs, somme que nous serions, je dois l'avouer, très heureux de recevoir. Mais il y a deux ans, mon prédécesseur avait proposé une modification de l'article 40; bien que généralement approuvée elle ne fut pas adoptée, faute de temps. Je propose d'abroger l'article 40 et d'abolir l'inscription obligatoire des droits d'auteurs au Canada. Mais à cet égard, il y a certaines conditions qui se présentent à mon esprit et que nous devrions examiner. Par exemple, on sait fort bien que les auteurs canadiens trouvent avantageux de céder leurs droits aux éditeurs américains. Ces transferts visent parfois non seulement le territoire des Etats-Unis, mais aussi le Canada. On insère pour cela certaines dispositions dans le texte imprimé. J'ai eu l'occasion de voir quelques-uns de ces transferts, d'après lesquels les droits d'auteurs sont cédés pour tout le territoire s'étendant du golfe du Mexique au pôle Nord.

Mais nos auteurs ne sont pas toujours des hommes de loi, ni de très bons hommes d'affaires. Dans certains cas qui m'ont été signalés, l'auteur, après avoir cédé ses droits à l'éditeur américain pour tout le continent, a fait une cession subséquente à un éditeur canadien pour le Canada. Voilà deux transferts qui viennent en contradiction l'un avec l'autre. Pour moi, celui qui désire s'assurer de la propriété du droit d'auteur devrait pouvoir s'adresser au service des droits d'auteur du secrétariat d'Etat, qui lui indiquerait avec qui il doit faire affaire. C'est pourquoi j'ai gardé dans le bill la disposition disant que, lorsqu'un auteur cède ses droits et que ce transfert est enregistré volontairement au bureau des droits d'auteur, il aura, tant que l'inscription existera, la priorité sur toute cession non enregistrée que l'auteur aura pu faire. Si un autre cessionnaire considère qu'il a la priorité, il devra s'adresser alors aux tribunaux pour faire effacer l'inscription. Nous devons protéger le public canadien dans ce sens que, s'il y a des droits divergents et inconciliables, celui qui aura le premier fait enregistrer son droit, sera, aux yeux du public, le propriétaire du titre.

Il y a quelques autres modifications moins importantes pour rendre la loi plus conforme aux inscriptions de la convention de Berne. La convention de Rome a décrété aussi que lorsque le droit appartient en commun à plusieurs auteurs, il s'étendra sur cinquante années après le décès du dernier des auteurs en question. Par inadvertance probablement, nous avions prescrit dans notre loi que le droit d'auteur subsisterait pendant cinquante ans après la mort du premier auteur décédé. Plusieurs gouvernements et auteurs étrangers se sont plaints de cette disposition. Nous tâchons aujourd'hui de faire concorder notre loi avec l'accord de la convention auquel nous avons souscrit.

Il y a un autre point important qu'on trouvera dans le dernier article. Cette nouvelle disposition est insérée en vue de réglementer l'exercice du monopole détenu par les compagnies ou les associations qui, au Canada, font le commerce d'acheter, de céder et de louer les droits de représentation pour les œuvres soumises aux droits d'auteurs. J'ai rédigé cet article en termes assez amples pour permettre à un comité spécial de la Chambre de l'examiner et aux intéressés de faire valoir aisément leurs points de vue. Je suis débordé de pétitions et de plaintes de tous les coins du pays au sujet de la réglementation de ces sociétés de droits de représentation. On se plaint en somme qu'un auteur, en sa qualité d'auteur, devrait posséder le monopole complet concernant ses œuvres; c'est-à-dire un monopole déterminé par la loi. Mais lorsqu'un millier d'auteurs, ou les auteurs d'un million d'ouvrages forment une société et cèdent à cette société les titres de tous leurs ouvrages, alors ce monopole, qui ne peut exister que de par la loi, devrait être régularisé sous le rapport des honoraires et des droits exactement comme s'il s'agissait d'une compagnie de téléphone.

Je donne simplement le sens des plaintes. Je ne dis pas que la Canadian Performing Rights Society exige des honoraires et impose des prix exorbitants. Mais leurs contrats doivent être signés par les compagnies d'hôtels, parce qu'ils ne peuvent pas reproduire une œuvre musicale dans un hôtel quelconque, de l'Atlantique au Pacifique, à moins d'avoir une licence obtenue de la Performing Rights Society. Et l'on allègue que le contrat ainsi soumis à leur attention est un contrat non pour l'exécution autorisée d'une œuvre unique, individuelle, mais un contrat autorisant l'exécution de tous ces deux ou deux millions et demi d'œuvres qui sont sous le contrôle de cette société.

J'ai reçu des protestations des représentants du Pacifique-Canadien concernant leurs concerts au radio ainsi que des protestations des Chemins de fer nationaux. J'ai aussi reçu des protestations de presque toutes les organisa-

tions d'irradiation au Canada. Il faut avoir une discussion générale de la question à une séance de ce comité spécial afin de prendre des mesures particulières dans le but de prévenir l'établissement d'un monopole de ce genre qui exploiterait indûment le public.

M. POULIOT: Je viens justement de recevoir une protestation d'un curé de paroisse au sujet des représentations dans un but de charité. Serait-il possible de modifier la loi de façon qu'il ne soit nullement requis d'honoraires dans le cas de représentations données dans un but de charité.

L'hon. M. CAHAN: Il y a une clause qui traite effectivement de cette question.

M. POULIOT: Merci.

L'hon. M. CAHAN: Je ne fais aucune accusation, ni ne formule aucune plainte contre la Canadian Performing Rights Society. Mais on m'a représenté que dans plusieurs districts du Canada qui sont plus ou moins isolés—par exemple dans le nord de l'Ontario et dans certaines parties de Québec—les salles de réunion sont fondées ordinairement autour de l'église paroissiale ou près du local de la fanfare ou de la chorale de l'endroit, et pendant l'hiver on y donne trois ou quatre concerts pour se procurer des fonds destinés à la construction d'une salle commune, peut-être, ou à l'entretien de quelque autre entreprise d'intérêt commun. Le prix d'entrée est de 15 ou 20 ou 25 c. pour les enfants et même quelque fois de 50 c. pour les adultes, et la caisse ainsi formée est utilisée pour des fins communes. Il arrive très rarement que, au cours de ces séances qui se donnent par l'entremise du chœur de chant ou de la fanfare du village, il ne soit pas reproduit deux ou trois ou plus de ces œuvres musicales dont le droit d'auteurs n'a pas été cédé à une société ou association de droit d'auteur canadienne ou étrangère. Je ne connais rien du bien-fondé de cette accusation, mais on m'a dit que, lors de ces séances populaires, les personnes qui sont ou sont censées être les agents de ces sociétés laissent entendre au chœur de chant ou aux membres de la fanfare du village qu'à moins de payer les droits de reproduction à cette société, ils seront traduits devant un tribunal ou trainés en cour et obligés à payer. Ayant cela en vue, j'ai introduit un article qui peut être d'une portée trop large mais qui est l'article dont mon honorable ami vient justement de parler. C'est l'article 11 qui se lit comme suit:

Aucune disposition de la loi du droit d'auteur ou de la présente loi ne doit être interprétée comme interdisant aux églises, collèges, écoles, ou aux organisations philanthropiques, charitables ou fraternelles l'exécution d'une œuvre musicale protégée, pourvu que l'exécution soit donnée pour des fins de religion, d'éducation, de bienfaisance ou de charité.

La portée peut en être trop large. Quelqu'un qui s'intéresse aux droits de reproduction m'a suggéré que je devrais insérer dans cet article les mots "pourvu toutefois que la séance ou reproduction soit donnée gratuitement," mais ce sont-là des questions que le comité spécial devra régler après l'audition des témoignages. Par conséquent, je soumets le bill à la considération favorable de la Chambre, et, s'il subit la deuxième lecture, je vais proposer qu'il soit renvoyé à un comité spécial dont les membres auront été agréés par les whips des divers partis.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Vu que ce bill doit être étudié par le comité spécial, je n'entamerai pas la discussion aujourd'hui à ce sujet. Cependant, je désire vous signaler que la deuxième lecture d'un bill implique toujours l'adoption d'un principe. Il y a deux opinions au sujet des droits d'auteur et c'est de cette dualité que provient la difficulté d'en arriver à une distinction convenable. Une école, qui est l'école européenne, veut que le droit d'auteur constitue un droit en lui-même; que, lorsqu'un écrivain a composé ou un peintre ou quiconque a créé une œuvre, il possède la pleine propriété de cette œuvre en utilisant ce droit d'auteur. C'est la conception que se font de ce sujet tous les pays européens qui ont participé à la convention de Berne, confirmée plus tard à Rome et par laquelle il est reconnu dans tous les pays formant partie de cette union que le simple fait d'avoir écrit un livre donne à son auteur tous les droits de reproduction qui peuvent y être attachés.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est ce que réclament les auteurs.

L'hon. M. RINFRET: Oui. L'autre école, que j'appellerai l'école des Etats-Unis, prétend que les droits de reproduction sont un privilège qui doit être enregistré si l'on veut en jouir. Dans les Etats-Unis, on ne reconnaît pas les droits d'auteur s'ils ne sont pas enregistrés. De cette double manière de voir résulte toute la difficulté à laquelle le secrétaire d'Etat a fait allusion. Il nous est toujours arrivé des protestations, soit du nord, soit du sud, quand nous avons voulu déposer une loi à ce sujet.

En écoutant mon honorable ami, j'ai pensé un moment qu'il voulait faire ma propre biographie. Il est vrai que, comme simple député et ensuite comme ministre, j'ai essayé de faire adopter une loi et j'ai déposé un bill, la dernière fois en 1930, pour abroger l'article 40. Mon honorable ami a raison en disant que tout un groupe d'institutions et de sociétés ont été fort satisfaites à un certain moment d'apprendre que le Gouvernement avait décidé de pré-

senter un bill de cette nature, mais quand il a ajouté que ce fut à cause du surcroît de travail que le bill fut abandonné, il ne raconte pas toute l'histoire. Il y eut un grand nombre de protestations de sociétés, d'associations religieuses, d'institutions charitables et aussi de producteurs de pièces de théâtre et de maisons d'édition qui prétendaient que nous allions trop loin et qu'il n'était pas juste de conférer les droits d'auteur sans aucune forme d'enregistrement.

Le point que je tiens à signaler, c'est que nous devrons faire notre choix. Nous devons avoir une loi sur le droit d'auteur qui ne soit pas ambiguë. Ou nous devons adhérer à la convention de Rome et abolir l'enregistrement, ou bien nous devons nous retirer de cette convention et avoir notre propre enregistrement. Nous avons hésité et je suis prêt à accepter ma part de responsabilité pour cela si le Parlement le désire; nous sommes allés d'un point à l'autre et nous avons écouté les protestations d'un côté d'abord pour prêter ensuite l'oreille à celles de l'autre côté. Après un examen de ce bill qui, tout en étant plus complet que le bill présenté par moi à la dernière session, en suit les grandes lignes, j'en viens à la conclusion que le Gouvernement se propose de rendre notre loi conforme aux décisions arrêtées à Rome. C'est avec cette entente que je consens à la deuxième lecture de ce bill aujourd'hui, mais je sais que le comité va recevoir des représentations de tous les côtés et que les intéressés vont faire tous les efforts pour empêcher le bill de revenir du comité ou d'être l'objet d'une proposition finale de la part de celui-ci. J'espère que le Gouvernement a l'intention d'aller jusqu'au bout. Il est difficile également de prévoir ce que le Sénat en fera.

J'insiste sur ce point qui a toujours été le nœud de la difficulté dans le passé. Nous devons nous former une opinion et décider si nous allons considérer le droit d'auteur comme les pays européens et abolir l'enregistrement, c'est-à-dire adhérer strictement à la convention, sans aucune réserve. Si nous prenons cette décision, je pense qu'il faudra biffer du bill certains articles afin de rendre la loi conforme aux décisions de Rome.

L'hon. M. CAHAN: Nous ne reconnaissons pas les décisions de Rome.

L'hon. M. RINFRET: Si nous ne le faisons pas, nous devrons nous retirer de la convention et avoir notre propre enregistrement; nous ferons là fausse route, il me semble. J'ai fait des efforts chaque année pour atteindre le but que mon honorable ami se propose aujourd'hui. Il peut compter sur mon appui le plus complet, mais je sais qu'il y a des deux côtés de la Chambre des honorables députés qui ne partagent pas notre opinion et nous ferions aussi bien de nous décider, car, le 1er juillet, nous devrons adhérer à la convention ou nous en retirer.

L'hon. M. CAHAN: Je suis très heureux d'avoir la coopération de mon honorable ami.

L'hon. M. RINFRET: Dans ce cas, il vaut mieux nous mettre à l'œuvre immédiatement. Le comité devrait commencer ses séances sans délai et essayer d'accomplir cette année ce que nous n'avons pu faire autrefois.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Mes remarques seront brèves, mais elles seront à la louange du ministre qui a saisi la première occasion pour aborder ce sujet. Je suis d'accord avec l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), mais j'aimerais à obtenir du ministre l'assurance que nous allons adhérer sans réserve à la convention revisée en 1928.

C'est à prendre ou à laisser. Les termes de la convention sont bien clairs, il ne saurait y avoir de réserves; l'enregistrement doit disparaître La loi, si on l'adopte, sera la plus claire qu'il soit possible. Je doute fort qu'on ait l'intention d'adhérer sans réserve à la convention. Prenons le seul article 5 du projet de loi, l'un des articles fondamentaux. Ceux qui ont suivi les discussions des années précédentes savent qu'il y a un *copyright* qui représente la traduction des mots *droits patrimoniaux*, et un autre droit d'auteur qui est un droit moral.

L'hon. M. CAHAN: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami, mais je tiens à indiquer immédiatement que certaines sociétés européennes se sont plaintes de l'emploi du mot "publication". Je crois qu'elles donnent à "publication" un sens différent de celui que j'avais en vue. Comme le chef de l'opposition a demandé de nommer mon honorable ami membre du comité spécial, je lui conseille de laisser ces détails au comité.

M. CHEVRIER: J'en suis bien reconnaissant. Je ne m'attendais pas à un tel honneur. A cause de cela, je suis heureux de renvoyer à plus tard mes observations et d'approuver la deuxième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2*e* fois.)

L'hon. M. CAHAN propose:

Que le projet de loi (bill n° 4) tendant à modifier la loi du droit d'auteur soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Bury, Cahan, Chevrier, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Ernst, Irvine et Rinfret, lequel aura le pouvoir d'assigner des témoins, d'ordonner la production de documents et dossiers et de faire rapport.

Cette motion est adoptée.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la deuxième lecture du projet de loi (bill n° 5) ayant pour objet de modifier la loi des chemins de fer nationaux du Canada. Monsieur l'Orateur, il est peut-être mieux de donner quelques explications, bien que le bill soit fort clair. L'article 1*er* tend à relever de quinze à dix-sept le nombre des membres du conseil d'administration du National-Canadien. L'article 2 n'a pour effet que de corriger une erreur dans la loi des Chemins de fer nationaux. Par suite de cette erreur, le texte imprimé dans les Statuts revisés de 1927 renvoie à l'article 61 de la loi des chemins de fer, quand il aurait fallu mettre "article 70". L'article important du projet de loi est celui qui a trait à l'augmentation du nombre des administrateurs.

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle est la nécessité de cette augmentation?

L'hon. M. MANION: Deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, ne sont pas représentées au conseil d'administration. Le bill a réellement pour objet de remédier à cela, de façon que les neuf provinces aient des représentants au conseil d'administration, bien qu'en nombre inégal.

L'hon. M. MACKENZIE: Les administrateurs touchent-ils un traitement?

L'hon. M. MANION: Oui, $2,000 par année et certains frais de déplacement.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2*e* fois. La Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles, sous la présidence de M. Cotnam.)

Sur l'article 1*er* (nomination de directeurs).

Sir EUGENE FISET: Le ministre veut-il expliquer au comité, non seulement pourquoi on nomme deux nouveaux administrateurs, mais comment se fait la nomination de ces fonctionnaires? Est-ce par le moyen d'un décret du conseil? Leur traitement est-il payé par le ministère des Chemins de fer et des Canaux ou provient-il des fonds du National-Canadien? Certains membres du comité aimeraient à obtenir des renseignements sur ces points.

Je désire poser d'autres questions au ministre. Quelles sont les attributions de chacun de ces administrateurs? Sont-ils choisis en tenant compte d'une division territoriale, d'une division provinciale ou des divisions administratives du réseau? Quelle est l'étendue de leurs pouvoirs? Je donne un exemple concret pour indiquer ce que j'ai en vue. Prenons la nomination de M. Lucien Moraud, qui représente la région de Québec. Comme le ministre le sait, la région de Québec fait partie de la division centrale, laquelle se termine à la Rivière-du-Loup. La parti inférieure, de la Rivière-du-Loup à la péninsule de Gaspé inclusivement, fait partie de la division de l'Est. Il y a quelques années, des employés canadiens-français de cette division désiraient exposer leurs récriminations aux autorités du National-Canadien, récriminations qui comprenaient la question dont a parlé le ministre aujourd'hui en réponse à une interpellation de l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil), c'est-à-dire la question du déplacement des têtes de lignes de cette section de la division de l'est que nous appelons le *no man's land,* parce qu'elle n'appartient à personne et qui comprend une région entièrement canadienne-française s'étendant de près de 400 milles de voie ferrée, y compris celle de la péninsule de Gaspé. Nous pensions que nous pourrions au moins obtenir que soit fixé à Mont-Joli le surintendant canadien-français nommé récemment pour diriger l'administration de cette division. En septembre dernier une délégation nombreuse, comprenant les membres des chambres de commerce de Gaspé, de Mont-Joli et de Rimouski, à interviewé sir Henry Thornton. Nous lui avons présenté une pétition signée de trente mille citoyens. Nous lui avons expliqué que la section canadienne-française du réseau national relevait des dirigeants de la division de l'Est, établis à Campbellton. Comme à l'ordinaire, on nous a fait l'accueil le plus flatteur, et l'on nous a promis d'étudier la proposition. J'assure le ministre des Chemins de fer et des Canaux que la population, le long de la rive sud du fleuve, sera amèrement déçue lorsqu'elle lira demain dans les journaux le projet qui vient d'être énoncé ici.

Au dire du ministre, le Gouvernement ne saurait s'ingérer dans la direction du réseau national. Voilà pourquoi, précisément, monsieur l'Orateur, je pose cette question aujourd'hui: Les directeurs du National-Canadien sont-ils responsables envers le Gouvernement? Sont-ils nommés en vertu d'un décret du conseil? Leurs appointements sont-ils payés par le ministère des Chemins de fer et des Canaux, ou bien par le National-Canadien, sur les revenus? L'honorable ministre se rend bien compte que, si ces directeurs sont nommés par décret et s'ils tirent leurs appointements du département des Chemins de fer et des Canaux, ils sont, par ce fait, fonctionnaires de l'Etat. Il leur est interdit de se mêler de politique. Dernièrement certains rapports nous inclinent à croire que l'un

des nouveaux directeurs a pris une part active aux travaux de l'organisation conservatrice centrale de Québec. Voilà un précédent dangereux à introduire dans l'administration des chemins de fer nationaux.

Je tiens à formuler une autre objection, bien que certains de mes collègues libéraux ne voient pas la chose du même œil que moi. Depuis plusieurs années je fais partie du comité spécial des chemins de fer et de la navigation. Comme nombre de mes collègues du comité, je suis arrivé à la conclusion qu'une des plus grandes erreurs commises dans l'organisation du National-Canadien fut de confier la présidence du bureau de direction au président du réseau. Il me semble que le poste de président du conseil des directeurs devrait être entièrement distinct de l'administration de la voie ferrée. Il va de soi que j'exprime là seulement mon opinion personnelle. Chaque année la Chambre est saisie du budget des dépenses sur le compte du capital. Nous autorisons le réseau national à lancer des émissions qui vont jusqu'à 81 millions, 71 millions, 60 millions et, comme cette année, 70 millions de dollars. Nous autorisons pour cela, soit au Canada soit à l'étranger, des gens qui ne sont pas responsables au public. Ces emprunts devraient être contractés par l'Etat, et le National-Canadien, en ce qui concerne les dépenses, devrait être régi comme un département administratif fédéral. En ce moment je ne veux pas discuter la question davantage; mais je dois dire que la nomination de deux nouveaux directeurs ne me paraît nullement légitimée à l'heure qu'il est. Nous ne devrions pas ajouter aux frais du réseau surtout cette année, où nous sommes en présence d'un déficit de près de 39 millions de dollars sur le compte de l'exploitation.

L'hon. M. MANION: L'honorable député a posé tant de questions qu'il me pardonnera, j'en suis sûr, si je ne réponds pas à toutes. J'essayerai toutefois de répondre à toutes celles dont je me souviens.

Tout d'abord il a voulu savoir de quelle manière les directeurs sont nommés. Puis-je lui dire qu'ils sont, et qu'ils ont toujours été nommés en vertu d'un décret du conseil. En deuxième lieu il a voulu savoir s'ils sont rémunérés par le chemin de fer ou par l'Etat A cela, je puis répondre qu'en théorie, du moins, ils sont rétribués par le réseau.

La question suivante demande s'ils sont des représentants géographiques. Je suppose que l'honorable député veut savoir si les directeurs représentent au conseil une région déterminée du Canada ou le public canadien en général. J'affirme qu'ils ne représentent pas assurément, et qu'ils ne devraient pas représenter une région déterminée du pays; chacun des directeurs doit être le représentant de toute la population canadienne. En même temps il est naturel qu'un directeur, citoyen de la province de Québec, s'intéresse spécialement à cette province.

Sir EUGENE FISET: Je crains que l'honorable ministre ne fasse erreur. En ce qui concerne leurs fonctions, ces directeurs ont chacun un district spécial. Dans Québec, il y a deux directeurs, l'un pour la région de Québec et le second pour Montréal.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami s'abuse: l'on n'assigne nullement de district spécial aux directeurs. Je conviens qu'on a nommé un citoyen de Québec et un autre de la région de Montréal; mais cette coutume a été suivie dans le passé. En cela nous ne faisons qu'observer un usage établi. Quoi qu'il en soit, je dois affirmer que les hommes qui représentent ces régions, qui demeurent dans ces régions, ne doivent pas surveiller uniquement les intérêts de ces régions; ils sont censés représenter le Canada tout entier. Par exemple, M. Lucien Moraud, de la province de Québec, est censé représenter également la Colombie-Anglaise ou toute autre province; de même M. J. Fyfe Smith, bien qu'il soit de la Colombie-Anglaise, représente aussi le reste du Dominion. Ils constituent un bureau de direction exactement comme les directeurs de toute autre compagnie.

Mon honorable ami a ensuite fait allusion au chemin de fer de Gaspé; c'est une grosse question. Cependant, je peux y répondre provisoirement, du moins en ce qui me concerne. La compagnie de chemin de fer, qui après tout doit émettre un avis favorable avant qu'on puisse entreprendre certains travaux, n'a pas fait de recommandation en ce sens. Elle s'est même prononcée contre la construction du chemin de fer de Gaspé.

Sir EUGENE FISET: Je crains que l'honorable ministre ne m'ait pas compris du tout. J'ai dit que le chemin de fer de Gaspé était compris dans cette section de la division Est des Chemins de fer nationaux qui s'étend de la Rivière-du-Loup à Matapédia, et de Matapédia autour de la péninsule de Gaspé. Dans cette section il y a 400 milles de chemin de fer qui traversent une région peuplée de Canadiens français. On a eu recours aux services d'employés canadiens-français, et à la suite de nombreuses demandes adressées à sir Henry Thorton et à d'autres fonctionnaires du chemin de fer, on a nommé un surintendant canadien-français qui pourra traiter d'affaires avec les employés canadiens-français dans leur propre langue. Cependant, au lieu de poster ce surintendant dans la section du pays où l'on a

besoin de lui en ce moment, on l'a établi à Campbellton où l'on a l'intention de transférer les bureaux principaux de cette section de la division Est.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de la chambre de commerce de Mont-Joli disant qu'on avait donné l'instruction de transférer à Campbellton le personnel des employés habitant Mont-Joli, soit environ 2,200 personnes de la population locale. Ces dernières seront obligées d'abandonner leurs foyers à Mont-Joli, à moins de sacrifier presque le quart de leurs salaires. On m'a de plus appris qu'on avait renvoyé de quinze à vingt employés des ateliers à Mont-Joli, et que l'on transportait le terminus de Mont-Joli à Campbellton. Ce qui touche Mont-Joli touche également Matapédia. En dépit de la déclaration du ministre, qui soutient que les membres du bureau de direction représentent tout le Canada, il n'en est pas moins vrai qu'on les nomme pour représenter certaines régions ou qu'on leur désigne certaines juridictions.

Sir GEORGE PERLEY: Non, il n'y a pas de juridiction spéciale.

Sir EUGENE FISET: Mon honorable ami peut très bien faire cette déclaration, mais je maintiens qu'il en était ainsi dans le passé. Il y avait un représentant pour cette section du chemin de fer qui s'étend de Montréal à la Rivière-du-Loup, mais il n'y en avait pas pour la division centrale de la Rivière-du-Loup à Matapédia.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami prétend que l'on attribue certaines sections du pays aux directeurs. Il peut se faire qu'il en soit ainsi par suite d'une entente entre les administrateurs. Je ne fais qu'expliquer nos relations avec ces messieurs.

Sir EUGENE FISET: Je ne blâme aucunement le ministre.

L'hon. M. MANION: Nous les nommons à titre de représentants de tout le Canada, mais il faut nécessairement qu'ils viennent de certaines parties du pays.

Sir EUGENE FISET: Autrement vous ne nous demanderiez pas de nommer de nouveaux directeurs pour représenter deux des provinces.

L'hon. M. MANION: Je demanderais à mon honorable ami de me laisser continuer. Il s'est également plaint du fait que le surintendant d'origine française avait été posté à Mont-Joli ou à Campbellton ou à quelque autre endroit. Il doit se rendre compte que c'est une question d'administration pure et simple. Je ne savais pas avant ce moment où était posté le surintendant de langue française. Je le répète, c'est entièrement une question d'administration, et je n'y peux absolument rien.

L'honorable député a également déclaré que j'avais fait un exposé de la politique du Gouvernement aujourd'hui ou hier.

Sir EUGENE FISET: Aujourd'hui.

L'hon. M. MANION: Cette expression n'est pas appropriée.

Sir EUGENE FISET: Je dis la politique du chemin de fer.

L'hon. M. MANION: L'honorable député a voulu dire cela, mais ne l'a pas dit. J'affirme que c'est la politique du réseau et non la politique du Gouvernement. Si nous nous ingérons dans l'administration du réseau, nous y introduisons la politique, comme mon honorable ami le sait très bien, puisqu'il a fait partie d'un comité spécial des chemins de fer chargé d'étudier les affaires des chemins de fer nationaux. Mon honorable ami a également signalé le fait que l'un des directeurs fait partie du conseil de direction de l'association conservatrice centrale de la province de Québec. J'ai moi-même entendu dire quelque chose dans ce sens. Cependant, je le déclare en toute franchise, je crois qu'un membre du conseil d'administration du réseau national ne devrait pas se mettre en pareille posture. Or, avec tout le respect que je professe à l'égard de mon honorable ami, je doute fort que le directeur auquel il fait allusion ait agi de cette façon-là.

L'hon. M. LAPOINTE: Il le fait encore.

M. POWER: Il est encore le politicien le plus actif que nous ayons dans la province de Québec.

L'hon. M. MANION: Mes honorables amis admettront, sans doute, qu'à son titre de citoyen le directeur en question a le droit de s'occuper quelque peu de politique. Je ne crois pas que le fait de faire partie du conseil d'administration du réseau national lui enlève toute liberté à cet égard. Après m'être renseigné, l'on m'informe que le directeur visé ne fait pas partie du conseil de direction d'aucune association conservatrice. Dans le cas contraire, je ferai tout ce qui dépend de moi pour qu'il abandonne ce poste.

L'hon. M. MACKENZIE: Cette promesse s'applique-t-elle aussi à la Colombie-Anglaise?

L'hon. M. MANION: Parfaitement. Le cabinet et votre humble serviteur sont d'avis qu'un membre du conseil d'administration du réseau national ne doit faire partie d'aucune association politique, peu importe qu'elle soit

conservatrice ou libérale. Si je constate qu'un directeur fait partie du conseil exécutif d'une association libérale, je tâcherai de faire en sorte qu'il s'en abstienne.

Mon honorable ami a également formulé l'opinion que le président du réseau national ne devrait pas occuper les fonctions de président du conseil d'administration.

Sir EUGENE FISET: Je formule mon opinion personnelle, cela va de soi.

L'hon. M. MANION: C'est entendu. En réalité, c'est l'ancien régime appuyé par mon honorable ami qui a conclu tous les arrangements avec sir Henry Thornton. Lorsqu'il s'est agi de nommer le nouveau conseil d'administration, j'ai examiné le contrat et j'ai constaté qu'il stipule que sir Henry Thornton sera non seulement président du réseau, mais aussi président du conseil d'administration. Mon honorable ami, je le crains fort, devra diriger ses attaques contre l'ancien régime.

Sir EUGENE FISET: Je l'ai dit.

M. HANSON (Skeena): En ce qui regarde la réorganisation du conseil d'administration du National-Canadien, est-ce l'intention du ministre d'appeler un représentant du travail organisé à faire partie du conseil?

L'hon. M. MANION: Le conseil compte un représentant des associations ouvrières dans la personne de M. Tom Moore.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur le président, le ministre explique cette augmentation des membres du conseil d'administration de quinze à dix-sept, en disant que toutes les provinces doivent être représentées. Mais le Canada ne comprend pas dix-sept provinces.

L'hon. M. MANION: C'est parfaitement exact.

L'hon. M. LAPOINTE: Puis-je savoir du ministre le nombre des directeurs qui représentent la province d'Ontario?

L'hon. M. MANION: Je suis heureux d'être en mesure de fournir ce renseignement à mon honorable ami.

M. SPENCER: Le ministre est-il en mesure de citer les noms?

L'hon. M. MANION: Je crois pouvoir le faire. A l'heure qu'il est, le conseil se compose de quinze membres dont trois font partie du conseil *ex officio*. Sir Henry Thornton en est un et c'est tout naturel; M. Gérard Ruel, c.r., le chef du contentieux, fait également partie du conseil d'administration depuis sa création, ainsi que le sous-ministre des Chemins de fer, M. Smart. M. Tom Moore a toujours fait partie du conseil à titre de représentant du travail organisé. Les autres directeurs sont: M. Murdock Kennedy, de l'île du Prince-Edouard; M. James T. Cumming, de la Nouvelle-Ecosse et M. John D. Palmer, du Nouveau-Brunswick. Les représentants de la province de Québec sont: M. Lucien Moraud, de Québec, et MM. J.-Edouard Labelle et Geo. Henderson, de Montréal.

M. FACTOR: Cinq de la province de Québec et cinq de la province d'Ontario?

L'hon. M. MANION: La province de Québec compte trois représentants, non compris le président et les autres directeurs *ex officio* dont j'ai cité les noms tout à l'heure. Les représentants de l'Ontario sont: M. W. A. Boys, de Barrie; M. F. K. Morrow, de Toronto, ainsi que M. Gordon Perry, également de Toronto. Le Manitoba et la Colombie-Anglaise sont respectivement représentés par S. E. Richards, de Winnipeg, et M. J. Fyfe Smith de Vancouver. Quant aux autres provinces, ce n'était pas la coutume qu'elles fussent représentées par le passé. Cependant, nous estimons que le pays en général est si essentiellement intéressé à la bonne gestion du réseau national que le fait pour chaque province d'avoir son représentant dans le conseil d'administration fera naître un meilleur sentiment de satisfaction et de contentement. Par conséquent, nous avons jugé à propos de porter le nombre des membres du conseil d'administration à dix-sept.

Mon honorable ami de Québec-Est (M. Lapointe) a demandé comment il se faisait qu'avec quinze directeurs, toutes les provinces n'étaient pas représentées. Voilà une question fort logique, mais il n'en reste pas moins que, le comité exécutif devant se réunir toutes les semaines, il fallait absolument qu'un directeur fût en mesure de se rendre du jour au lendemain à Montréal, siège social du réseau. Nous avons sérieusement réfléchi à la chose et nous avons cherché comment, sans ajouter au personnel du conseil, nous pourrions accorder un représentant à chacune des provinces de l'Ouest, mais nous n'avons pu le faire et en même temps avoir des directeurs qui auraient pu se rendre à Montréal du jour au lendemain; le seul moyen était de recruter le personnel dans l'Ontario et Québec.

Mon honorable ami de Rimouski s'est opposé à l'augmentation du personnel à cause du surcroît de dépenses que cela entraînerait. A vrai dire, les directeurs touchent chacun $2,000 et la dépense supplémentaire se monterait en réalité à peu de chose.

Sir EUGENE FISET: Depuis quatre années je cherche en vain à savoir en quoi consistent les attributions de ce fameux conseil exécutif et de ce conseil d'administration. Je comprends parfaitement ce que le ministre dit, c'est-à-dire que ces directeurs ont été choisis dans Québec et l'Ontario afin qu'ils puissent se réunir, mais le ministre a-t-il jamais vu un ordre du jour des questions dont est couramment saisi l'exécutif du conseil d'administration? Sait-il que, pour la plus grande partie, les questions d'ordre administratif sont ordinairement soumises à l'exécutif et rarement à une réunion complète du conseil? Je ne puis dire au juste en quoi consistent les attributions de ces directeurs. Sont-ils des administrateurs? Administrent-ils, ou se prononcent-ils simplement sur la ligne de conduite que doit suivre l'administration?

L'hon. M. MANION: Je ne veux rien dire de blessant à l'adresse de l'ancien conseil d'administration, mais je dis qu'à mon sens ils ne prenaient pas une part bien active aux affaires du réseau. Les membres du conseil qui a été nommé ont été en bonne partie recrutés parmi des hommes d'affaires en vue. D'aucuns peuvent contester cette affirmation, mais je crois les quinze hommes choisis au moins de valeur égale,—je ne dirai pas supérieurs,—a ceux qui composaient les conseils d'administration antérieurs du National-Canadien. Personnellement, je crois qu'ils leur sont supérieurs, mais c'est là chose que je ne discuterai pas. Ce sont tous des hommes d'affaires de réputation établie. Ils ont pour mission de statuer sur les affaires de la compagnie, tout comme doivent faire les directeurs d'autres sociétés. S'il arrive que les directeurs sont inefficaces; s'ils ne demandent ou n'exigent aucun renseignement et s'ils manifestent aucune autorité ou fermeté dans l'administration du réseau, nous n'y pouvons rien. Je me permettrai même de dire à mon honorable ami que je serais désappointé s'il en était ainsi parmi les membres de ce nouveau groupe. J'ai déjà eu des entretiens particuliers avec les directeurs et je leur ait fait observer qu'il entrait dans leurs attributions d'obtenir des hauts fonctionnaires du réseau tous les renseignements qu'ils désireraient. Je leur ai dit: "Vous êtes directeurs et vous devez exiger tous les renseignements que vous désirez".

Sir EUGENE FISET: On me permettra peut-être une question précise.

L'hon. M. MANION: Laissez-moi finir. Mon honorable ami m'a demandé si j'avais déjà vu l'ordre du jour d'une de ces réunions; il se trouve que j'en ai précisement un sur

mon pupitre. Le comité exécutif se réunit une fois par semaine. Il est vrai que l'on peut y expédier la besogne rapidement, comme cela se voit parfois au Parlement les derniers jours de la session, mais on procède de façon régulière. Ce matin j'ai consacré au moins une demi-heure à parcourir l'ordre du jour de la dernière réunion du comité exécutif, et je dois dire qu'il était bien fait et que rien n'y manquait. Je ne saurais dire si le conseil a bien fait les choses, mais il y a lieu de le croire, à en juger par le document que l'on m'a communiqué.

Pour ce qui est du conseil d'administration dans l'ensemble, les directeurs agissent au point de vue affaires. Je ne crois pas qu'ils doivent intervenir dans les détails d'administration des lignes, c'est-à-dire au sujet des employés ou des autres fonctionnaires du réseau. D'une façon générale, je ne crois pas qu'ils devraient le faire, mais ils doivent, tout comme les directeurs d'autres compagnies importantes, s'occuper de l'organisa- et de la gestion des affaires du réseau et sauvegarder, s'il y a lieu, les intérêts de la population canadienne.

Sir EUGENE FISET: Voici la question précise à laquelle je voudrais une réponse du ministre: Par exemple, ces directeurs statuent-ils sur les traitements du personnel supérieur des Chemins de fer nationaux?

L'hon. M. MANION: Oui, assurément.

Sir EUGENE FISET: L'ont-il fait dans le passé, à la connaissance du ministre?

L'hon. M. MANION: Non, pas à ma connaissance.

Sir EUGENE FISET: Alors, laissez-moi poser une autre question. Le ministre sait que depuis quatre ans le comité spécial des chemins de fer et de la navigation a essayé d'obtenir des administrateurs du National-Canadien une liste des salaires. Je ne parle pas des salaires de l'union payé aux employés; je veux dire les appointements des fonctionnaires et des membres du personnel. Nous avons demandé ce renseignement afin de connaître les frais généraux de l'administration du réseau. Nous n'avons pas encore réussi à obtenir cette information, pas même à huis clos. Le ministre va-t-il modifier sa politique, et, s'il nomme un comité cette année, celui-ci examinera-t-il ces questions? Naturellement, cela est peut-être dû à un changement de ministère, mais quelques-uns parmi nous reçoivent des demandes de renseignements assez étranges de toutes les parties du pays. Il m'en est même venu de Vancouver au sujet de ce côté de l'organisation des Chemins de fer nationaux canadiens. Le ministre

peut-il nous laisser espérer que nous aurons droit de nous enquérir si nous le désirons?

L'hon. M. MANION: L'ancien ministère avait décidé de ne pas divulguer les appointements des hauts fonctionnaires, parce que ce n'était pas dans l'intérêt du public.

Sir EUGENE FISET: Le ministre se méprend, je le crains; ce n'était pas là l'attitude du Gouvernement, mais bien celle des administrateurs du National-Canadien, avec l'appui du ministre.

L'hon. M. MANION: Je sais, mais lorsque des questions étaient inscrites au *Feuilleton*, le ministère répondait que le renseignement n'était pas dans l'intérêt public. Il y a actuellement au *Feuilleton* une question en ce sens posée par un collègue. Ne parlant qu'en mon propre nom, je dirai franchement que je ne vois pas quel mal il peut y avoir pour le bien du pays de mentionner le salaire de qui que ce soit. J'ignore quelle en était la raison dans le passé; je n'ai jamais étudié la question, mais je dirai maintenant à mon honorable ami, j'ai eu plus de succès comme ministre que tout le comité depuis quelques années, parce j'ai dans mon autre bureau une liste des fonctionnaires et de leurs appointements.

Sir EUGENE FISET: J'espère que le ministre nous donnera cette information confidentiellement.

L'hon. M. MANION: Non, je n'ai pas l'intention de la donner dans le moment. Je dis simplement que je l'ai, et je crois que le Gouvernement se propose de nommer de nouveau un comité spécial qui aura le même droit que dans le passé de s'enquérir de toutes les questions. Je n'ai pas discuté le sujet, de sorte que je ne puis parler positivement, mais je n'imagine pas que le Gouvernement veuille révoquer la décision de l'administration touchant les appointements en question. Cependant, comme mon honorable ami a été quelque temps président du comité, et qu'il en fera probablement partie cette année, il aura l'occasion de discuter autant qu'il vaudra certains des sujets qu'il mentionne.

Sir EUGENE FISET: Mais, depuis quelques années, le comité est devenu une société d'admiration mutuelle.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami en a été le président.

Sir EUGENE FISET: C'est peut-être à cause de cela.

M. SANDERSON: Dans le cas où deux nouveaux directeurs seraient nommés, le ministre et ses collègues songeront-ils à en choisir au moins un pour représenter les intérêts et les régions agricoles?

L'hon. M. MANION: Oui, nous y pensons certainement depuis quelque temps. J'espère, —et je ne puis en dire plus, parce que nous n'avons pas fait le choix des deux directeurs, —que l'un pourra être le représentant des intérêts agricoles.

M. HANBURY: J'ai ici le rapport de 1930 sur les Chemins de fer nationaux canadiens, et je vois que les membres du conseil de direction jusqu'au 24 décembre 1930 étaient sir Henry Thornton, M. Ruel, M. Henry, M. Décary, M. Gardiner, M. Raeside et M. Smart. Le ministre peut-il me dire lesquels parmi ces messieurs sont administrateurs des chemins de fer et consacrent tout leur temps à l'emploi de la compagnie?

L'hon. M. MANION: Sir Henry Thornton et M. Ruel. M. Smart est mon sous-ministre. Je crois que ce sont les seuls. M. Ruel est vice-président et chargé du contentieux. M. Smart représente le ministre dans le conseil de direction.

L'hon. M. EULER: M. Henry fait-il partie du conseil?

L'hon. M. MANION: Non, pas dans le moment.

M. HANBURY: A-t-il toujours été au service du National-Canadien?

L'hon. M. MANION: Il était à ce moment-là sous-ministre.

M. HANBURY: Quelle fonction remplissait M. Smart? D'après ce rapport, ils faisaient tous deux partie de l'exécutif en même temps.

L'hon. M. MANION: M. Henry a pris sa retraite comme sous-ministre pour accepter une fonction de la compagnie de Beauharnois. On le laissa dans le conseil de l'administration jusqu'à ce que M. Smart devenu sous-ministre des chemins de fer lui fût substitué, de sorte que les deux n'ont pas siégé longtemps ensemble.

M. SPENCER: Quelle fonction le sous-ministre actuel remplissait-il avant d'arriver au poste qu'il occupe présentement?

L'hon. M. MANION: Je ne le sais pas au juste. Il était l'un des fonctionnaires de la compagnie, s'était toujours occupé de chemins de fer, et je crois qu'il avait été professeur de technique de chemin de fer à l'université McGill.

M. VALLANCE: Le sous-ministre touche-t-il un traitement de $2,000 à titre de membre du conseil d'administration?

L'hon. M. MANION: Oui.

M. HANBURY: J'ai compris que jusqu'à présent le Gouvernement avait pour principe de réduire au minimum l'ingérence politique d'un parti ou de l'autre dans l'exploitation des chemins de fer nationaux canadiens et qu'on avait pour cela établi un conseil d'administration contrôlé pratiquement par les représentants du réseau.

L'hon. M. MANION: Le conseil n'en comptait que deux sur sept membres.

M. HANBURY: Trois sur sept.

L'hon. M. MANION: Le sous-ministre n'est pas un fonctionnaire du chemin de fer, mais du département des chemins de fer. D'aucune façon il n'est fonctionnaire de la compagnie. Le sous-ministre relève, au sens le plus large du mot, ministre des Chemins de fer.

Sir EUGENE FISET: En plus de son traitement comme fonctionnaire civil, le sous-ministre des Chemins de fer ne touche-t-il pas quelque chose à titre de membre du conseil exécutif du National-Canadien?

L'hon. M. MANION: Il touche les honoraires attachés à la fonction d'administrateur.

Sir EUGENE FISET: Dans ce sens, il est donc administrateur au même titre que ses collègues du conseil d'administration.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas dit qu'il n'était pas l'un des administrateurs; j'ai dit qu'il n'était pas fonctionnaire de la compagnie. Mon honorable ami de Vancouver-Burrard disait qu'il était employé de la compagnie. Non, il en est l'un des administrateurs. Il ne fait pas partie du personnel des chemins de fer nationaux, comme sir Henry Thornton ou M. Hungerford.

M. POWER: Je n'ai jamais bien saisi le rôle des administrateurs délégués. Je me figurais, à tort peut-être, que leur rôle était de servir de trait d'union entre les hauts fonctionnaires de l'entreprise et le public. Ai-je raison de présumer qu'ils servent d'intermédiaires entre les chefs de l'entreprise et le public de la région qu'ils représentent.

L'hon. M. MANION: Je crois que ce rôle échoit plutôt au ministre des Chemins de fer. Je ne dis pas cela pour avoir l'air de disposer sommairement du point. La fonction du conseil exécutif de l'entreprise est la même que dans toute autre exploitation. Le Pacifique-Canadien a le sien. Le conseil exécutif doit se réunir toutes les semaines et il serait impossible à M. Fyfe Smith, de la Colombie-Anglaise,—le nom de l'ancien représentant de cette province m'échappe,—d'être présent à chaque réunion; pour cela, il lui faudrait demeurer auprès en permanence. On a donc constitué le conseil délégué, lequel se composait de sept antérieurement, et se compose maintenant de huit membres pour disposer chaque semaine des affaires qui lui sont soumises. Le conseil général d'administration se réunit tous les mois.

M. POWER: Quel est l'avantage particulier d'une province d'être représentée dans le conseil d'administration?

L'hon. M. MANION: D'avantage régional particulier, il ne devrait pas y en avoir, étant donné que tout administrateur est présumé représenter le pays en général et ne pas s'inspirer du point de vue de sa province seulement. Mais mon honorable ami en sait assez long sur le tempéramment de notre peuple pour se rendre compte que non seulement en matière de chemin de fer, mais en matière de gouvernement comme en tout le reste, il est régionaliste et veut être en tout et partout représenté selon les divisions géographiques du pays. C'est plutôt un désavantage pour le pays, mais c'est là un fait. Et je puis déclarer à mon honorable ami que lors du choix des membres actuels du conseil d'administration, les quinze actuellement nommés,—les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, sans représentants jusqu'alors, n'en ont pas moins vigoureusement protesté contre leur exclusion. Cela vient à l'apui de ce que j'ai dit. Les directeurs ne doivent pas tenter de tirer quelque avantage pour la partie du pays qu'ils représentent respectivement; il se peut, cependant, que l'on obtienne une plus grande mesure de satisfaction dans les diverses parties du pays, si les gens savent qu'ils sont représentés par un homme capable de voir à ce qu'aucune injustice ne soit commise contre eux.

M. POWER: Je ne parle pas des directeurs, je parle de l'exécutif. Une province peut-elle avoir un avantage particulier à compter un représentant dans l'exécutif?

L'hon. M. MANION: Pour ce qui est de l'exécutif, la géographie n'a compté pour rien. Les directeurs eux-mêmes ont choisi l'exécutif pour deux raisons; premièrement, je suppose, les hommes choisis étaient compétents et, deuxièmement, ils étaient accessibles; ils pouvaient se rendre facilement à Montréal pour une assemblée de l'exécutif.

L'hon. M. LAPOINTE: La deuxième raison est réellement la plus importante. Les hommes que l'on a choisis pourront atteindre Montréal facilement, et c'est pourquoi on les a choisis.

L'hon. M. MANION: Naturellement, s'ils ne pouvaient se rendre à Montréal, ils ne pourraient faire partie de l'exécutif.

L'hon. M. LAPOINTE: Si je dis cela, c'est que des journaux de ma propre ville ont parlé de l'importance de l'homme qui nous représente à la direction puisqu'il faisait de plus partie de l'exécutif. Si ce n'est que parce

qu'il est à même de prendre un train de nuit pour se rendre à Montréal...

L'hon. M. MANION: Je regrette d'entendre mon honorable ami dire qu'il a peu d'admiration pour ce monsieur. J'ai entendu dire que le représentant de la ville de Québec est un citoyen éminent.

L'hon. M. LAPOINTE: Il avait assez de valeur pour être en charge de la caisse électorale tory durant les dernières élections.

L'hon. M. MANION: Apparemment, il a bien administé l'affaire. J'espère qu'il aura autant de succès avec le National-Canadien.

M. BEAUBIEN: Les directeurs qui ne font plus partie de la direction ont-ils démissionné ou ont-ils été renvoyés parce qu'ils ne remplissaient pas leurs devoirs d'une façon satisfaisante? Est-il nécessaire de changer les directeurs après chaque campagne électorale? Ces messieurs ne faisaient-ils pas leur devoir? S'ils le faisaient, pourquoi ont-ils été renvoyés?

L'hon. M. MANION: Du moins, la politique n'y a été pour rien. (*Exclamations.*)

M. CASGRAIN: Chansons que tout cela, à d'autres.

L'hon. M. MANION: Mon très honorable ami l'ex-premier ministre et présent leader de l'opposition n'admettra pas, je pense, que des considérations politiques aient motivé la composition de l'exécutif qu'il a nommé.

M. HANBURY: Le ministre des Chemins de fer, à n'en pas douter, sait accepter une plaisanterie.

L'hon. M. MANION: J'en suis bien fier; c'est important de pouvoir le faire. Comme réponse à la question de mon honorable ami, je dirai que les directeurs sont nommés,—voici je pense les mots mêmes,—"d'une assemblée annuelle à une autre, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés". Dans le cas du dernier bureau de direction, l'assemblée annuelle avait eu lieu et nous avons nommé leurs successeurs. Leur mandat était expiré.

Sir EUGENE FISET: Le ministre ne croit-il pas...

L'hon. M. MANION: Pas plus d'un à la fois, s'il vous plaît.

M. BEAUBIEN: Le ministre dit-il que ces directeurs sont nommés à chaque assemblée annuelle?

L'hon. M. MANION: Non, d'une assemblée à une autre ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

M. BEAUBIEN: Par qui? Par le gouvernement?

L'hon. M. MANION: Par le gouvernement.

M. BEAUBIEN: Les directeurs n'avaient manqué en rien à leurs devoirs?

L'hon. M. MANION: Je ne le prétendrai pas. Je ne suis au courant d'aucune faute commise mais nous avons nommé un meilleur bureau, je crois.

M. BEAUBIEN: Avez-vous reçu des plaintes du public, de ceux qui favorisent le réseau national au sujet de la façon dont ces directeurs remplissaient leurs devoirs?

L'hon. M. MANION: Ce n'est pas le temps de s'occuper des questions de ce genre. Je ne suis au courant d'aucun acte criminel qu'auraient pu commettre ces directeurs. On les a remplacés, voilà tout. Même si j'avais reçu des plaintes, quel bon motif y aurait-il de les divulguer à la Chambre? Il n'en sortirait rien de bon, je pense.

M. BEAUBIEN: Si j'ai posé la question, c'est que j'ai reçu des lettres de plusieurs de mes commettants qui utilisent les services des Chemins de fer nationaux du Canada et s'en déclarent satisfaits, mais qui se demandent si ces directeurs ont été renvoyés pour des raisons politiques. Ils se demandent si ces messieurs n'ont pas rempli leurs devoirs d'une manière satisfaisante et, s'ils les ont bien remplis, pourquoi ils ont été renvoyés?

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami peut rassurer ses amis en leur disant que les questions politiques n'y ont été pour rien.

M. McINTOSH: Lorsqu'il a fait les nominations dont on nous a parlé cet après-midi, le ministère avait-il obtenu l'approbation des administrateurs de la compagnie, s'il est vrai que la politique n'y a été pour rien?

L'hon. M. MANION: Je crois que nous n'en sommes pas encore rendus au point où le Gouvernement laisse à la direction du National-Canadien le soin de faire les nominations. Nous faisons nos propres nominations et, après les avoir faites, nous les faisons accepter par le National-Canadien.

M. McINTOSH: Le ministre ne tient compte d'aucune suggestion de la part de la compagnie à ce sujet?

L'hon. M. MANION: Pas le moins du monde, bien que, pour être franc, je puisse dire à mon honorable ami que j'ai de fait demandé à sir Henry Thornton s'il désirait me donner quelques avis et j'en ai tenu compte.

M. McINTOSH: C'est ce que je voulais savoir.

M. BEAUBIEN: Le ministre peut-il nous dire combien de libéraux, de libéraux-progres-

sistes et de progressistes font partie du bureau de direction?

L'hon. M. MANION: Il se peut fort bien qu'ils soient tous des libéraux, à ce que j'en sais. Je n'ai pas la moindre connaissance des couleurs politiques d'aucun d'entre eux. J'ai appris cet après-midi de l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset) que l'un de ces directeurs fait partie du comité conservateur, mais si cette allégation est fondée, je vais essayer de faire cesser cet état de choses.

M. BEAUBIEN: Le ministre des Chemins de fer a montré cet après-midi qu'il était l'un des hommes les plus bienveillants que je connaisse, s'il a nommé quelques-uns de ses anciens amis du temps qu'il était libéral.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas bien compris.

M. BEAUBIEN: Le ministre a dit qu'ils pourraient fort bien être tous des libéraux. Il a probablement nommé quelques-uns de ses anciens amis du temps qu'il était lui-même libéral.

L'hon. M. MANION: Je l'espère bien.

M. HANBURY: Pour la gouverne du ministre, je tiens à lui dire que le représentant de la Colombie-Anglaise dans le bureau de direction, M. J. Fyfe Smith, homme d'une grande amabilité et d'une haute compétence, est un conservateur. Si je fais erreur, le ministre du Commerce pourra probablement me reprendre, mais je crois que M. Smith a été trésorier de l'organisation du parti conservateur dans la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. MANION: Il ne l'est pas à l'heure actuelle.

L'hon. M. STEVENS: Je ne crois pas qu'il l'ait jamais été.

M. HANBURY: Je ne sais pas. Il y a plusieurs trésoriers, mais je sais qu'on lui a confié de l'argent.

L'hon. M. MANION: Ne sachant même pas à quel parti politique ils appartenaient, je suis heureux d'apprendre que quelques-uns sont des conservateurs, parce que depuis que nous avons pris les rênes du pouvoir, nous entendons dire que nous ne nommons que des libéraux.

M. JACOBS: De ce côté-ci de la Chambre, je tiens à féliciter le ministre pour les nominations qu'ils a faites. Durant le temps que les libéraux ont été au pouvoir tous ceux qui ont été nommés directeurs du National-Canadien étaient des libéraux nommés par un gouvernement libéral, et je crois qu'il n'est que juste, maintenant que nous ne sommes plus les maîtres, que ces directeurs soient remplacés par des hommes pris dans les rangs du parti conservateur, à titre de conservateurs, par des conservateurs et pour des conservateurs. Cela n'est que logique et, en temps et lieu, lorsque le présent ministère donnera sa place à un autre,—et j'espère que je serai encore de ce monde,—ces hommes seront à leur tour remplacés par des libéraux. Cela est inhérent au système. Je me rappelle qu'en 1922, après la défaite du gouvernement conservateur, je me trouvais à Winnipeg peu de jours avant la nomination des nouveaux directeurs du National-Canadien. J'ai prédit au cours d'une assemblée publique que tous ceux qui seraient nommés membres du bureau de direction seraient des libéraux, sans parler de leur compétence, de leur position ou de leur importance. J'ai été heureux de constater que j'avais été bon prophète, comme prétendent l'être les gens de ma race. Pourquoi dissimuler la vérité? Je suis surpris de constater que le ministre des Chemins de fer et des Canaux essaye d'éluder la question.

Ces hommes ont sans doute été nommés parce que ce sont des hommes compétents. Après tout, nous ne prétendons pas que notre parti puisse s'attribuer le monopole de la compétence. Il y a quelques hommes de talent de l'autre côté; certains d'entre eux sont au premier rang; d'autres, peut-être plus capables, sont relégués aux sièges de l'arrière. C'est une erreur de notre part de chercher à décrier la nomination de ces directeurs sous prétexte qu'ils sont conservateurs. Je connais ici comme ailleurs des gens très estimables et très respectables qui sont des conservateurs. C'est la fortune de la guerre, et tant que le Gouvernement exploitera une entreprise de la sorte, ce système du partage des dépouilles existera. Je félicite le ministre des Chemins de fer et le Gouvernement de leurs nominations. Chacun des titulaires a, si je comprends bien, rendu des services à son parti. Que voulez-vous de plus? Nous sommes satisfaits. Nous avons fait appel aux électeurs; nous avons été battus. Nous le savons; chaque jour nous en apporte la preuve.

Siégeant dans les froides régions de l'opposition, je suis un peu comme Marius, le conquérant d'Annibal, qui, une fois banni de son pays et ostracisé, s'en alla à Carthage, pays qu'il avait conquis. Là, trouvant un ami, il lui dit: "Retourne à Rome et dis que tu as vu Marius pleurant sur les murs de Carthage." C'est ce que je ressens tous les jours. C'est pourquoi je ne tiens pas à venir dans cette salle. Je pense aux gloires passées du parti libéral. Et maintenant, où sommes-nous rendus? Pourtant je songe parfois qu'il y aura encore de beaux jours pour le parti libéral;

je souhaite qu'ils ne se fassent pas trop longtemps attendre. Nous devrions, dans les conditions actuelles, être heureux d'être de ce côté-ci de la Chambre, sans aucune responsabilité, tandis que nos honorables amis d'en face font ces nominations et tâchent de convaincre le public qu'on n'a jamais été aussi bien que maintenant.

M. POULIOT: C'est très bien de dire qu'on ne fera pas de politique dans les chemins de fer nationaux; c'est toujours ce qu'on dit, mais je ne peux pas comprendre pourquoi l'on fait tant de mystère à propos des chemins de fer. Quand on demande au ministre des informations au sujet du réseau national, on ne les obtient pas toujours. Non pas que le ministre actuel soit le seul à blâmer, car j'ai déjà eu l'occasion, sous un autre gouvernement de formuler la même plainte, il y a plusieurs années. C'est une situation assez embarrassante, vu les crédits élevés qu'on nous demande d'accorder au chemin de fer. Ce dernier vient demander au Parlement de grosses sommes d'argent et quand nous demandons au ministre des renseignements, tantôt il nous les donne et tantôt il ne nous les donne pas, sous prétexte que ce n'est pas dans l'intérêt public ou de la compagnie. Supposez qu'un homme aille trouver un de ses amis et lui demande de lui endosser un billet de $500 ou de $1,000. Cet ami n'aurait-il pas raison de le questionner sur sa situation financière, sur l'état de son avoir, etc.? Comment peut-on refuser des renseignements aux députés qui sont appelés à voter d'aussi grosses sommes d'argent, surtout cette année où le déficit des chemins de fer nationaux va être très élevé, comme l'a annoncé le premier ministre et comme le sait très bien le ministre des Chemins de fer? Les Chemins de fer nationaux devront s'adresser au Parlement cette année comme dans le passé et nous demanderont probablement de voter de l'argent à l'aveuglette. C'est loin d'être satisfaisant. Quand un député demande au ministre des Chemins de fer des renseignements au sujet du réseau, il est possible que le ministre ne les ait pas en mains, mais je ne peux pas concevoir comment la direction du chemin de fer peut refuser de renseigner les membres de la Chambre. Je suis convaincu que le ministre lui-même peut avoir toutes les informations qu'il désire. Pourquoi ne les communiquerait-il pas à la Chambre? Il peut certainement confier aux députés des renseignements même confidentiels. Il est possible parfois que le chemin de fer ne veuille pas voir la presse s'emparer de certains détails quelque peu privés. C'est très plausible, mais on pourrait les communiquer aux députés comme on les communique au ministre. Si la direction du réseau a confiance au ministre, pourquoi ne se fierait-elle pas aux députés? J'ai fait la même observation il y a quatre ou cinq ans, mais je n'ai pas reçu de réponse favorable.

J'adresse aujourd'hui la même plainte au ministre actuel. Je ne sais quelle sera sa réponse, mais j'estime que ma demande est bien raisonnable. Comment pouvons-nous dire à nos électeurs que nous sommes satisfaits de la direction du réseau si on refuse de nous renseigner? Pour vous donner une idée, monsieur l'Orateur, de ce qui se passe dans les grandes compagnies, je citerai, comme exemple, le cas d'une compagnie de bois qui montre une certaine étendue de forêts comme garantie à ses obligations, alors qu'en réalité elle ne loue qu'environ cent milles carrés de forêt brûlée.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. POULIOT: Monsieur le président, avant la suspension de la séance, je disais que parfois le ministre des Chemins de fer et des Canaux refusait de communiquer certains renseignements à un député relativement aux chemins de fer nationaux. On nous donne pour raison que cela n'est pas dans l'intérêt du pays ou du réseau national de donner ces renseignements. Je vais demander au ministre de bien vouloir avoir confiance dans la députation. Je ne devrais probablement pas dire qu'il ne veut pas avoir confiance en nous, mais il est certain que le National-Canadien ne veut pas toujours se fier aux membres de la députation, et je lui demanderais de consulter à ce sujet les hauts fonctionnaires et les administrateurs qu'il a récemment nommés. J'ai devant les yeux un exemplaire de la *Revue des chemins de fer nationaux du Canada*, édition du mois de février 1931, dans laquelle nous voyons le compte rendu d'un certain dîner auquel le ministre assistait comme invité d'honneur. Etaient aussi présents à cette mémorable réunion les administrateurs, représentants, les employés et les invités des autorités du réseau national canadien. Les discours ont été rapportés et si l'on en juge par l'article en question, c'était bien là un événement mondain. Mais on n'y voit pas un mot pour expliquer les devoirs spéciaux des administrateurs du Nantional-Canadien. On a déclaré que le ministre, par l'entremise de son sous-ministre, représente le public au conseil d'administration du National-Canadien. Mon honorable ami peut me corriger si je fais erreur, mais la chose est dite en toutes lettres dans la revue publiée par le National-Canadien. Parfois nous sommes placés dans une situation difficile à cause de ces mystères mais, je le répète, le ministre peut se fier aux membres

de ce côté (*la gauche*) tout aussi bien qu'à ceux de l'autre. S'il désire nous communiquer des renseignements d'une nature confidentielle il peut être certain que le secret sera bien gardé. D'autre part, nos collègues auront la satisfaction de savoir qu'on ne leur demande pas de voter à l'aveugle.

Je ne désire pas retenir trop longuement l'attention de la Chambre ni lire des rapports étendus concernant le programme des travaux projetés du National-Canadien. J'aimerais cependant répondre à la question que le ministre m'a posée l'autre jour. Je crois que cela touche de quelque façon à la mesure législative proposée devant le comité. Sous ce rapport, les administrateurs de la compagnie de chemin de fer pourraient avoir quelque chose à dire; cependant, mon honorable ami a exprimé le désir d'être renseigné sur ce point et je vais m'efforcer de me rendre à sa demande. Si j'ai bonne mémoire, il m'a demandé pourquoi la gare de la Rivière-du-Loup n'a pas été construite pendant que les libéraux étaient au pouvoir. Monsieur le président, la raison est bien évidente. La première année que j'ai été élu, j'ai envoyé un mémoire à sir Henry Thornton, président et chef du conseil d'administration du National-Canadien, demandant la construction d'une gare à cet endroit. A cette époque, on m'a répondu qu'il fallait réduire les dépenses. C'était la raison donnée; cependant nos collègues peuvent voir au hansard de lundi dernier la traduction du rapport du conseil d'hygiène. Dans le temps, certaines parties du réseau national, surtout l'ancien chemin de fer du gouvernement et le chemin de fer Intercolonial n'étaient pas sur le même pied que d'autres parties du réseau au sujet de la juridiction de la Commission des chemins de fer. Si les honorables députés veulent bien s'en rapporter au hansard du 12 avril 1928, ils liront ce qui suit:

L'hon. M. Dunning: En vertu de l'ancien article, dont on trouvera le texte dans la note explicative, les chemins de fer de l'Etat étaient soumis à l'autorité de la commission des chemins de fer pour ce qui avait trait à leur exploitation, mais non par rapport à la construction et à l'entretien des voies. L'objet de la modification est de placer le réseau sous l'autorité de la commission pour ce qui est de ces aspects de la question, comme cela se fait pour toutes les autres voies ferrées. On ne juge plus à propos de maintenir cette sorte de privilège particulier au bénéfice des chemins de fer de l'Etat et, quand je parle des chemins de fer de l'Etat, j'établis une distinction avec le réseau national en général. Il est entendu que ce dernier réseau est déjà soumis à l'autorité de la commission. L'article à l'étude a trait aux anciennes voies de l'Etat, à l'Intercolonial et au National-Transcontinental. Son objet est de soumettre ces voies plus complètement que maintenant à l'autorité de la commission.

L'hon. M. Bennett: Qu'est-ce qui rend cette mesure nécessaire?

[M. Pouliot.]

L'hon. M. Dunning: Les demandes d'améliorations de toutes sortes présentées par les gens demeurant à proximité des lignes en question et qui, s'il s'agissait d'autres chemins de fer, pourraient s'adresser à la commission. Dans le cas actuel, on doit s'adresser au ministre, tout comme si le ministre était encore chargé de l'administration effective de l'Intercolonial et du Transcontinental-National.

L'hon. M. Bennett: Cet article ne se rapporte pas à l'Intercolonial?

L'hon. M. Dunning: Oui.

M. Cantley: Le ministre veut-il se protéger contre les habitants des Provinces maritimes?

L'hon. M. Dunning: Non, je ne demande de protection contre les habitants d'aucune partie du pays, mais je veux donner à tous les Canadiens le droit de présenter leurs demandes à la commission des chemins de fer pour tout ce qui tombe sous le coup de la loi des chemins de fer. Le projet à l'étude n'a réellement pour but que d'uniformiser la manière de procéder relativement à toutes les voies ferrées du Canada, et la Chambre conviendra qu'il est désirable que notre réseau en entier soit administré d'une manière uniforme.

L'article 16 de la loi des Chemins de fer nationaux du Canada, au chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, de 1927, se lit ainsi:

Nonobstant toute disposition de la loi des chemins de fer de l'Etat, ou toute autre loi, les dispositions de la loi des chemins de fer concernant l'exploitation d'un chemin de fer—distinction étant faite des dispositions de cette loi concernant la construction et l'entretien d'un chemin de fer—s'appliquent aux chemins de fer du gouvernement canadien qui, n'eût été la promulgation de la présente loi, seraient assujétis à la loi des chemins de fer de l'Etat, durant le temps que l'exploitation et l'administration du susdit sont confiées à la compagnie, sous le régime des dispositions de la présente loi.

Les dispositions de la loi des chemins de fer, concernant l'entretien d'un chemin de fer, s'appliquent également auxdits chemins de fer durant la période ci-dessus mentionnée en tant que cet entretien a trait à la sûreté et à la protection des employés de chemin de fer et des voyageurs sur le chemin de fer.

Vient ensuite l'amendement proposé par le ministre des Chemins de fer et des Canaux d'alors et paraissant au chapitre 13, 18-19 George V:

Est abrogé l'article 16 de la loi des Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 172 des statuts revisés du Canada, de 1927, et remplacé par le suivant.

16. (1) Nonobstant toute disposition de la loi des chemins de fer de l'Etat, ou de toute autre loi, les dispositions de la loi des chemins de fer concernant la construction, l'entretien et l'exploitation d'un chemin de fer (sauf celles qui se rapportent à l'emplacement des lignes de chemin de fer, la préparation et le dépôt des plans et profils, autres que les plans de grandes routes et de passages à niveau et la prise de possession et l'occupation des terrains et les procédures d'expropriation) s'appliquent à tout chemin de fer du gouvernement canadien qui n'eût été l'adoption de la présente loi, serait assujéti à la loi des chemins de fer de l'Etat, mais seulement pour la période durant laquelle la gestion et

l'exploitation de ce chemin de fer sont confiées à la compagnie en vertu des dispositions de la présente loi.

(2) Toutes les dispositions de la loi des expropriations et toutes les procédures judiciaires relativement aux questions qui relèvent de la loi des expropriations s'appliquent, au cours de ladite période, à ce chemin de fer de l'Etat, de la même manière que si la présente loi n'eût pas été adoptée.

Par cet amendement, on voulait mettre la construction et l'entretien sur le même pied que l'exploitation. Plus tard la chambre de commerce et le conseil de ville communiquèrent avec la direction du chemin de fer et le bureau d'hygiène fit un rapport sur la gare de Rivière-du-Loup. En 1928, la question fut discutée avec le gérant de la région de l'Atlantique et, en janvier 1929, je rencontrai à Moncton, M. Appleton et je l'informai de mon intention de signaler ces résolutions et ce rapport à l'attention de la Chambre. Je renvoie les honorables députés au hansard de lundi où ils trouveront ces documents qui ne manqueront pas de les intéresser. M. Appleton me dit que les prévisions de 1929 devaient être réduites de $5,000,000 à $1,700,000, et que cette dépense ne pouvait être incluse dans le budget de 1929, mais qu'elle le serait dans celui de 1930. Puis-je porter à l'attention des honorables députés une résolution adoptée le 13 avril 1931 par le conseil municipal de Rivière-du-Loup. Comme elle est très brève, je vais en donner lecture:

A une séance du conseil de la cité de Rivière-du-Loup, tenue à l'hôtel de ville, lundi le 13 avril 1931,

Etaient présents:

Son Honneur le maire Chs.-Eug. Dubé,

MM. les Echevins E. Laforest, pro-maire,
L.-P. Lizotte,
A. Dumais,
J.-H. Mailloux,
A. Marquis,
J.-G. Parent,

formant le quorum dudit conseil sous la présidence de M. le maire.

Il est proposé par l'échevin L.-P. Lizotte, appuyé par l'échevin J.-H. Mailloux,

Que ce conseil désire protester contre la décision de la Commission des chemins de fer du Canada de réparer la gare actuelle au lieu d'en construire une nouvelle et lui demande de revenir sur sa décision.

Que copie de cette résolution soit transmise à M. A. D. Cartwright, secrétaire de la Commission des chemins de fer, pour que celui-ci puisse la transmettre aux autorités compétentes. Adopté unanimement.

(Signé) Chs.-Eug. Dubé,
Maire.

(Signé) J. Lebel,
Sec.-trésorier.

Copie certifiée
J. Lebel,
Secrétaire-trésorier.

Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre mon très honorable ami le premier ministre se plaindre l'autre jour de ce que j'eusse lu les rapports du bureau d'hygiène. Je lui dirai qu'il ne devrait pas regarder mon attitude comme une plaisanterie. Je prends très sérieusement mes devoirs de membre du Parlement et j'ai soumis ce cas à la Chambre, comme question de principe. Nous voulons des renseignements précis sur les intentions des Chemins de fer nationaux. La direction s'arrange assez bien dans les circonstances actuelles. Mais le Parlement prend à sa charge toutes les obligations du National-Canadien et il lui accorde souvent des fonds pour lui permettre de poursuivre ses opérations. Nous voulons savoir ce qui va arriver. Nous savons ce qui s'est produit dans le cas qui nous intéresse, c'est-à-dire qu'une somme du budget du National-Canadien devait être consacrée à une fin bien définie. Comme l'a dit avec raison mon très honorable ami le premier ministre, quand une somme est accordée pour une fin bien déterminée et qu'elle n'est pas déboursée, le crédit devient caduc. En réalité l'argent en question a été consacré à une autre fin, je ne sais laquelle. On n'a pas réalisé d'économie en agissant de la sorte.

Un MEMBRE: Quel était le montant du crédit?

M. POULIOT: $77,136, dont $50,000 ou $60,000 devaient servir aux frais d'établissement. Mais, comme il y avait déficit dans la division de l'Atlantique, on a dû payer au moyen de ce crédit des frais courants en plus des frais d'établissement.

Monsieur le président, en votre qualité de bâtonnier du barreau de Québec, vous connaissez les décisions des tribunaux de Québec sur des questions municipales, et vous vous rappelez sans doute la cause de Rioux contre Martin, laquelle a été soumise à la Cour suprême du Canada. Le plus haut tribunal du pays a rendu une décision en 1925. La Cour suprême soutenait que, lorsqu'un conseil municipal a consacré une somme à une certaine fin, et qu'elle est ensuite dépensée pour un autre objet, le maire et tout le conseil municipal deviennent personnellement responsables de la somme détournée de ses fins. Je ne demande pas au premier ministre et à ses collègues de rembourser de leur poche le crédit de $77,136, bien que certains de mes amis de la droite m'aient dit être prêts à former une "corvée" pour venir construire la gare de la Rivière-du-Loup.

M. SPOTTON: Bravo!

M. POULIOT: Je suis heureux d'entendre mon honorable ami de Huron-Nord (M. Spotton) applaudir cette parole. Je lui ai dit l'autre jour que je lui demanderai d'être

la pierre angulaire de la station. Il ferait une merveilleuse pierre angulaire, car la cérémonie de la pose serait exécutée par sir Henry Thornton et ils formeraient un couple parfait. Soit dit le plus amicalement du monde. Bien que, monsieur le président, je ne sois pas disposé à appeler le détournement du crédit un détournement frauduleux de fonds de la part du Gouvernement, car je suis sûr qu'aucun ministre ne s'est personnellement approprié l'argent, il n'en reste pas moins que la somme a été dépensée pour une fin autre que celle qu'on avait exposée au comité des chemins de fer, à la dernière session.

L'hon. M. MANION: Comment mon honorable ami sait-il que le crédit a servi à une autre fin? Où a-t-il pris ce renseignement?

M. POULIOT: Je l'ai obtenu du très honorable premier ministre, l'autre jour.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

L'hon. M. MANION: Non, le premier ministre n'a pas donné un tel renseignement.

M. POULIOT: Si mon honorable ami me le permet, je vais répondre à sa question. Tout député qui était alors présent se rappellera que j'ai demandé au premier ministre si, en vertu de la loi de la vérification, tout crédit non dépensé au cours de l'année devient caduc et il a répondu oui. Après quoi, j'ai parlé du crédit 323 de la dernière session, lequel comprenait particulièrement une somme de $77,136 pour la construction de la gare de la Rivière-du-Loup, d'après une lettre signée par le sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux et qu'on peut lire dans le hansard. J'ai demandé au très honorable député si tout cet argent a été dépensé et il m'a répondu qu'il l'a été. L'argent a été dépensé, mais aucune station n'a été construite. Dans ce cas, l'argent a dû servir à une autre fin, sinon personne n'y comprend rien. La gare n'a pas été construite, mais l'argent a été dépensé. Où est-il allé?

Il s'agit d'une question de principe. Aujourd'hui, on nous demande de voter de l'argent pour telle et telle chose. Qui nous assure que cet argent ne sera pas dépensé dans une autre partie du pays et pour une fin tout autre que celle qu'on avait en vue? L'argent est allé quelque part, mais je pense que le ministre même ne sait pas où: il n'en sait pas plus long que moi. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il s'est évanoui. Si je pose une question à l'appel de l'ordre du jour, le Gouvernement sera si embarrassé qu'il répondra probablement qu'il n'est pas dans l'intérêt général ou dans l'intérêt du réseau de fournir le renseignement. Je veux être juste, mais je veux aussi qu'on me traite avec justice. Ma demande n'a rien de déraisonnable.

[M. Pouliot.]

Le très hon. M. BENNETT: Quelle est cette demande?

M. POULIOT: Voilà un bon commencement, en tout cas. Si le premier ministre avait été ici; s'il avait dirigé le ministère, il n'aurait pas toléré une telle chose. Je connais assez le premier ministre pour être sûr qu'il n'aurait pas agi de la sorte; il n'aurait pas refusé de sanctionner la construction de la gare. Je suis sûr aussi que le ministre des Chemins de fer même n'aurait pas fait une telle chose; elle s'est accompli pendant leur absence à tous deux. C'est un médecin des plus habiles; et je profite de cette occasion pour l'assurer que je ne dirai rien de désobligeant à son égard ce soir. S'il s'est senti blessé, un jour, parce qu'il n'entendait pas le badinage, je le regrette.

L'hon. M. BENNETT: Si c'est un médecin habile, je craindrais son diagnostic, à la place de l'honorable député.

M. POULIOT: Je ne voudrais jamais offenser mon honorable ami le ministre des Chemins de fer en sa qualité de médecin, car c'est un très fort médecin; et j'espère que si je me sens malade il viendra à mon secours.

L'hon. M. MANION: Je crains d'avoir à envoyer mon honorable ami à l'hôpital.

M. POULIOT: Mon honorable ami aimerait me voir à l'hôpital, sans doute, lorsque nous discuterons les crédits du département des Chemins de fer; mais je suis ici et, Dieu merci, je me porte bien. Si mon honorable ami, le ministre, était l'avocat le plus habile du Canada, aussi habile comme avocat qu'il l'est comme médecin, je ne manquerais pas de lui signifier quand même qu'il a une très mauvaise cause. Pourquoi a-t-il accepté une cause pareille? Il perd son temps lorsqu'il tente de la défendre. Personne ne peut l'expliquer; et c'est parce qu'on n'a pas eu une explication satisfaisante que je persiste à vouloir obtenir une réponse.

L'hon. M. BENNETT: Que demandait l'honorable député?

Un MEMBRE: Il veut une gare.

M. POULIOT: La situation est assurément familière au très honorable premier ministre. Il est très vif; il comprend bien les choses, et sans doute sait-il parfaitement à quoi s'en tenir sur ce que je demande.

L'hon. M. BENNETT: J'ai cru que c'était une épitaphe.

M. POULIOT: Non, ce n'est pas une épitaphe; mais si l'on ne construit pas une nouvelle gare la vieille sera l'épitaphe du parti conservateur dans mon comté. Et elle ne sera pas bien belle, car ce mausolée est rongé par les rats. Il se trouve dans un état affreux; mes amis de langue anglaise s'en rendront bien compte s'ils veulent consulter la traduction parue dans le hansard de lundi dernier. Pour l'honneur du Gouvernement, et afin de prouver que le ministère met en pratique le programme du très honorable premier ministre, ne serait-il pas convenable qu'il signifiât au National-Canadien d'inscrire dans son budget de cette année la même allocation que l'an dernier, allocation employée à des fins restées inconnues. N'est-ce pas que la proposition est juste?

J'adresse une autre question à mon honorable ami le ministre des Chemins de fer. Comme on n'a pas construit la gare l'année dernière, consentirait-il à communiquer à la Chambre les chiffres des offres soumises pour la construction de cette gare? Je n'entends pas de réponse. Je vais donc inscrire ma demande au *Feuilleton*; peut-être le ministre me répondra-t-il alors. Serait-il contre les intérêts du chemin de fer ou du pays de communiquer ce renseignement au public? Je ne voudrais pas que les prix fussent changés; je veux avoir les chiffres qui figuraient aux soumissions; cela prouvera que j'ai raison de prétendre que la décision du ministre intérimaire des Chemins de fer (sir George Perley) a été inspirée par le candidat conservateur battu dans Témiscouata.

Je vois ici ce soir mes amis le ministre des Postes et le ministre des Travaux publics. Je leur demande s'ils ont été pour quelque chose, directement ou indirectement, dans la décision du ministre intérimaire des Chemins de fer, au sujet de cette gare. Ont-ils été pour quelque chose dans la décision de ne pas construire cette gare? Je me demande si le ministre des Postes ou le ministre des Travaux publics me diront ce qu'a prétendu le candidat conservateur battu, que le moment n'était pas opportun pour la construction de cette gare.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami sait bien à quoi s'en tenir; il n'ignore pas que le serment que prête tout membre du conseil privé lui interdit de divulguer un renseignement comme celui que réclame l'honorable député.

M. POULIOT: J'ai assez confiance en l'honorable ministre pour le croire même lorsqu'il ne parle pas sous serment. Il s'est passé quelque chose de mystérieux; on a commis une injustice. Le National-Canadien voulait construire cette gare; mais le ministre intérimaire l'en a empêché. Au dire de mon ami, le ministre des Chemins de fer, c'était une question d'économie; seulement cette somme faisait partie d'un crédit de $51,600,000, qui fut déboursé; dans la suite le National-Canadien a dépensé 11 millions; on n'a pas fait de difficulté pour dépenser 2 millions de dollars pour le canal Welland; et l'on a pris $1,500,000 à la caisse du chômage pour solder les intérêts sur d'autres décaissements effectués pour le compte des voies ferrées. Tout cet argent a été dépensé; mais on n'a pu trouver $7,000 pour combler la différence entre le chiffre d'une soumission et le crédit voté par les Chambres.

Je demande justice, monsieur le président, et en le faisant je représente les vues de mes électeurs. Ils m'ont envoyé ici pour défendre leurs droits, et c'est ce que je fais. L'hiver dernier plusieurs personnes ont souffert de la faim parce qu'elles ne pouvaient trouver de travail, et on aurait pu empêcher ces souffrances si on avait construit cette gare en temps opportun. En toute justice je demande au premier ministre et au ministre des Chemins de fer et des Canaux de bien vouloir s'intéresser à cette question, afin qu'on ne puisse pas leur reprocher leur manière d'envisager les questions qui ont trait aux Chemins de fer nationaux. C'est une bonne chose de dépenser de fortes sommes dans les grandes villes, mais il faut traiter équitablement les petits centres; car autrement les ouvriers de ces centres ne peuvent trouver de travail sur place, s'en vont dans les villes grossir le nombre des chômeurs. Vous avez là une des causes du chômage en ce pays, et je puis assurer le chef du Gouvernement et ses collègues que c'est une question grave. Si la même chose était arrivée ailleurs, j'aurais pris la même attitude, car il faut être juste pour tout le monde, pour les petits centres comme pour les grands. On ne devrait pas dépenser tout l'argent dans les grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver. Je ne dis pas cela dans un esprit de critique; je veux simplement plaider ma cause. Les habitants de la campagne qui ne peuvent pas se procurer du travail chez eux s'en vont dans les grandes villes, où ils augmentent le nombre des chômeurs, et rendent plus lourd le fardeau qui pèse maintenant sur les épaules du peuple. Pour toutes ces raisons, comme nous disons dans les procédures judiciaires, je termine, avec l'espérance que dans un avenir rapproché le premier ministre mettra en vigueur la politique qu'il a exposée à Brandon et avertira les Chemins de fer nationaux qu'ils sont libres d'agir selon leur jugement. Ils reprendront alors leur programme et cons-

truiront cette gare qui, j'en suis certain sera une acquisition pour la localité.

L'hon. M. VENIOT: Je désire attirer l'attention du ministre des Chemins de fer sur une situation que je lui ai signalée il y a environ dix jours. Il m'avait alors promis de s'occuper de la question et de me donner une réponse. Je n'ai pas encore eu cette réponse. Je sais que le ministre est fort occupé, et je ne le blâme aucunement du retard.

L'hon. M. MANION: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. VENIOT: D'une résolution de la chambre de commerce de Tracadie, concernant la réduction du service ferroviaire dans le comté de Gloucester. J'en parlerai ce soir, espérant jeter un peu de lumière sur cette question et mettre le ministre plus en mesure qu'il ne le serait présentement de discuter cette question avec le bureau principal à Montréal.

Les Chemins de fer nationaux ont absorbé le chemin de fer de Caraquet il y a quelques années. Celui-ci est devenu un des embranchements les plus rémunérateurs de la division Est du réseau des Chemins de fer nationaux, sinon le plus profitable. Jusqu'à cette année nous avons eu en été un service quotidien de trains mixtes de voyageurs et de marchandises. Au cours des deux ou trois dernières années, nous avons eu en hiver un service quotidien de trains de marchandises et de trains rapides de voyageurs. La partie inférieure de Gloucester, que traverse la ligne, compte une population d'environ 35,000 personnes. En 1928 ces gens demandèrent au chemin de fer de leur accorder un service de trains rapides de voyageurs en été. Sachant que ce service ne serait pas rémunérateur, je n'ai pas approuvé cette demande. J'ai consulté les intéressés dans divers centres et je les ai amenés à restreindre leur demande à un service rapide d'hiver, qui ferait recette. C'est ce qu'ils ont fait et le chemin de fer leur a accordé un service quotidien de trains rapides en hiver. Ce service est maintenant en vigueur et cessera vers le 26 du mois. Nous ne nous plaignons pas de la cessation de ce service en été, parce qu'il n'est pas alors, rémunérateur, à cause des services d'autobus et de taxis dans cette région du pays. Mais lorsque le chemin de fer, pour des raisons d'économie, veut priver cette population de 35,000 personnes de son service quotidien de trains mixtes de marchandises et de voyageurs, il est temps que je me lève pour protester.

La région du comté de Gloucester que traverse le chemin de fer, comme je l'ai dit, compte une population de 35,000. Quelques-uns des plus grands établissements de pêche des Provinces maritimes sont établis le long du réseau de ce chemin de fer, et si on ne nous donne qu'un service de trois fois par semaine, l'industrie de la pêche sera à peu près détruite, car on ne pourra pas expédier le poisson frais au marché de Montréal et ailleurs. L'industrie de la pêche au saumon, qui est maintenant gênée par les nouveaux règlements, le sera davantage par le manque de communications par voies ferrées. L'industrie de la pêche à la morue, qui atteint des proportions considérables dans cette partie du pays, en souffrira beaucoup. La partie inférieure de ce comté est une des meilleures régions au Nouveau-Brunswick pour la production de la pâte de bois. Nous avons aussi l'industrie de la pêche aux huîtres que le Gouvernement s'efforce d'encourager par tous les moyens possibles; cette industrie souffrira également. Nous avons enfin de fortes consignations de maquereau frais à expédier sur les marchés. Il faudra abandonner la pêche au maquereau, si ce système est mis en vigueur. De plus, dans les sections du bas de mon comté, des exploitations forestières seront atteintes par le nouveau régime. Le National-Canadien et le Pacifique-Canadien se procurent dans cette région de fortes quantités de traverses de chemin de fer; voilà encore une autre industrie qui souffrira. La partie inférieure de mon comté sera placée dans une situation sérieusement désavantageuse et, je le ferai observer au ministre, l'on fait sous prétexte d'économiser dans la région Atlantique du réseau national, des suppressions de service qui ne devraient pas être effectuées. De fait, c'est dans cette partie du pays que le réseau du National-Canadien a obtenu le plus grand nombre de chargements de wagon, au cours de l'année dernière. Ces économies n'auront qu'un effet, à savoir: faire perdre au réseau national le terrain gagné et convertir en un déficit considérable les recettes réalisées jusqu'aujourd'hui dans cette section des chemins de fer Nationaux.

On me retorquera, je le sais fort bien, que l'on a également effectué des économies dans d'autres parties de la province du Nouveau-Brunswick. Parfaitement; l'on a diminué le service sur le chemin de fer de la Vallée entre Saint-Jean, Frédéricton et Centreville. Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que la population de cette région a d'autres moyens de communication grâce aux trois ou quatre trains du Pacifique-Canadien qui circulent tous les jours de la semaine. Voilà pourquoi la diminution du service du National-Canadien n'atteint pas aussi sérieusement cette région que la partie du Nouveau-Brunswick d'où je viens; de fait, nous ne pouvons compter que sur une seule voie ferrée.

Et tandis que j'en suis sur le chapitre des suppressions de convois, si l'administration de

Moncton est si désireuse de pratiquer l'économie, pour quelle raison a-t-elle maintenu en service tous les jours, durant tout l'hiver dernier, un train de marchandises, alors que le trafic faisait absolument défaut? C'était alors l'époque propice aux économies plutôt qu'à cette heure où l'activité des affaires reprend; il sera temps bientôt d'expédier de grosses consignations de poisson et l'intérêt de la région exige un bien meilleur service à cette saison-ci que durant l'hiver.

Si l'administration du réseau national avait pratiqué ces épargnes durant les mois d'hiver, elle aurait pu économiser de fortes sommes sans nuire sérieusement aux industries de cette partie du Canada.

A l'heure actuelle, nous avons 250 wagons chargés de pommes de terre qui attendent d'être expédiés de cette partie du comté de Gloucester. Or, au moment même où nous obtenons des débouchés pour l'écoulement de nos produits, on nous prive des moyens de transport dont nous avons absolument besoin.

J'irai plus loin et je signalerai la partialité que les autorités du chemin de fer ont montré touchant le transport des pommes de terre de cette partie du Nouveau-Brunswick. En amont du fleuve Saint-Jean, les marchands de pommes de terre ont eu la permission d'expédier leurs produits en vrac dans des wagons frigorifiques tandis que leurs concurrents des comtés de Northumberland et de Gloucester se sont vu refuser le même privilège; on les a avertis qu'ils devraient mettre leurs pommes de terre en sacs avant de les charger dans les wagons frigorifiques. L'affaire a été discutée et il a fallu plus d'une semaine pour la régler. Après de nombreux pourparlers, nous avons obtenu d'être traités de la même manière que les expéditeurs des autres parties de la province. Je me garderai bien de donner à entendre que l'administration du réseau national mêle la politique à cette affaire; je ne crois pas que les administrateurs des chemins de fer nationaux se prêtent à ce jeu; cependant, l'on dirait que le seul comté du Nouveau-Brunswick qui ait élu un libéral aux dernières élections n'est pas traité sur le même pied que les autres.

Et j'irai encore plus loin. En ce qui regarde la diminution du nombre des trains, la petite ville de Bathurst, d'où je viens et dont la population est d'environ 6,000 âmes,—j'attendrai que le ministre des Chemins de fer et des Canaux ait fini de converser avec son collègue pour continuer mes remarques.

L'hon. M. MANION: J'ai entendu toutes les observations qu'a faites l'honorable député et je suis prêt à y répondre dès qu'il aura fini.

L'hon. M. VENIOT: Le ministre n'est pas du tout en mesure de suivre la discussion et de converser en même temps ainsi qu'il le fait depuis les dernières cinq minutes.

L'hon. M. MANION: Oui, je le puis.

Un MEMBRE: L'honorable député ne dit pas grand'chose.

M. HANSON (York-Sunbury): Le ministre n'est pas de ceux qui ne peuvent faire deux choses en même temps.

L'hon. M. VENIOT: Je ferai observer à l'honorable député qui vient de m'interrompre que je tente d'exposer de mon mieux au ministre des Chemins de fer la situation dans laquelle se trouvent mes commettants. Les arguments que je fais valoir ne sont peut-être pas de force à convaincre mes honorables amis de la droite de l'excellence de ma cause; cependant, je poursuivrai mon discours et je ferai de mon mieux.

Dans la petite ville de Bathurst, qui est le point de raccordement du chemin de fer de Caraquet avec la ligne principale du National-Canadien, on m'informe, d'une source digne de foi, qu'au cours des deux derniers mois pas moins de douze hommes ont été congédiés. On a supprimé deux équipes, l'une affectée à l'aiguillage des wagons et une autre au service régulier de marchandises. Cela représente en salaires d'une année la somme de $22,000 que perd cette ville qui déjà souffre beaucoup du chômage, étant donné, par exemple, que la fabrique de pâte à bois et de papier n'a, durant l'hiver, fonctionné que deux ou trois jours par semaine et a été immobilisée plusieurs semaines. L'administration des chemins de fer devrait au moins assurer aux 35,000 habitants du district que cette ligne traverse un service quotidien de voyageurs et de marchandises. Si nous pouvions obtenir ce service, il en résulterait une amélioration sensible de notre commerce; nos gens auraient du travail et nous les garderions, sans compter qu'on ne nuirait pas aux nombreux établissements industriels de cette partie de la province. Le ministre aura-t-il la bienveillance de mettre la question à l'étude, et s'il a une réponse à la question que je lui ai adressée il y a une dizaine de jours, me la donnera-t-il ce soir? Sinon, soumettra-t-il la chose à l'administration des chemins de fer afin de voir si l'on ne pourrait pas au moins établir un service mixte quotidien de voyageurs et de marchandises sur la ligne de Caraquet?

L'hon. M. MANION: L'honorable député a avancé des arguments propres à convaincre un homme plus endurci que je ne le suis, mais, malheureusement, ce n'est pas moi qu'il faut convaincre à cet égard. C'est l'administration des chemins de fer.

L'hon. M. VENIOT: Nous lui avons soumis notre demande, mais sans en obtenir satisfaction.

L'hon. M. MANION: Sans doute, mon honorable ami serait le dernier de la Chambre à croire que la politique doit intervenir dans une affaire où il ne saurait en être question.

L'hon. M. VENIOT: Assurément.

L'hon. M. MANION: Je dois les excuses à mon honorable ami pour ne pas lui avoir communiqué il y a quelques jours le résultat de mon enquête, mais ce résultat est tellement mauvais que je n'aimais guère à lui en faire part. J'ai ici une liste des changements que l'administration du National-Canadien a apportés à la circulation des trains, entre autres celui dont il parle dans le cas de l'embranchement de Bathurst à Tracadie. Le parcours de cette ligne secondaire est d'un peu plus de soixante-dix milles. D'après le relevé que me communiquent les Chemins de fer nationaux, le revenu de cette ligne serait de 13 c. et la dépense ou les frais d'exploitation, de $126 c. .2 par train-mille. En d'autres termes les frais l'emportent près de dix fois sur le revenu.

L'hon. M. VENIOT: S'agit-il de toute une année?

L'hon. M. MANION: On ne le dit pas, mais je suppose qu'il s'agit de l'année. Même si les recettes de l'été étaient un peu plus fortes que celles de l'hiver, mon honorable ami conviendra que même pour la saison d'été, les résultats ne sont guère brillants. Ils font valoir qu'en supprimant le service quotidien et établissant un service de trois trains par semaines. . .

L'hon. M. VENIOT: Je ne veux pas interrompre, mais quel service quotidien suppriment-ils? Il y en a deux à cet endroit.

L'hon. M. MANION: Ils disent que le service actuel est de deux trains par jour, six jours par semaine. Pour le service projeté, ils donnent aussi le nombre de trains par jour, six jours par semaines, soit deux, mais ils font circuler un train mixte trois jours par semaine. C'est là le retranchement que l'on fait.

L'hon. M. VENIOT: Dans le moment, nous avons un service quotidien de messageries et un service quotidien de marchandises. A vrai dire, le service quotidien de messageries est retranché tous les printemps et, au lieu de nous laisser le service mixte de voyageurs et marchandises sur le pied d'un train six jours de la semaine, on ne nous donnera que le service mixte de voyageurs et de marchandises trois fois la semaine.

[L'hon. M. Manion.]

L'hon. M. MANION: Quel que soit le retranchement projeté, je ne discuterai pas ce qu'ils doivent donner à cette section du pays que représente l'honorable député. Ils donnent le service de trains mixtes trois fois par semaine. Mon honorable ami dit qu'il retranche le service de messageries. Je ne vois pas qu'il en soit ainsi à en juger par cette note, mais j'accepte sa déclaration. L'administration prétend qu'elle économisera $30,479 en modifiant le service. Dans les circonstances et même si l'honorable député a plaidé la cause de sa section du pays avec une éloquence propre à me convaincre, je pourrai à mon tour difficilement convaincre l'administration du réseau. De fait, pourrais-je lui dire,—et ce, sans autre objet que de préciser davantage,—d'après des données que j'ai ici, le service dont il s'agit est de tous les services du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse celui qui occasionne le plus gros déficit et en en retranchant une partie, l'administration évite une perte d'un peu plus de $30,000 par année.

L'hon. M. VENIOT: On me permettra peut-être un mot de plus, car c'est un sujet très sérieux. La comparaison n'est pas juste. Elle n'est pas faite dans le sens d'un service mixte des voyageurs et des marchandises. Le rapide des voyageurs actuel a d'abord été établi en 1928, le 1*er* octobre, et il a fait perdre au chemin de fer $10,000 par mois en octobre, novembre et les premiers quinze jours de décembre. L'année suivante, vu ces pertes, j'ai conseillé aux autorités du chemin de fer à Moncton de ne pas donner ce service avant le 1*er* ou le 15 décembre. Elles ont examiné ma proposition et l'ont acceptée. Elles étaient en concurrence avec les autobus et les taxis, et c'est ce qui a été cause de leurs pertes en ce qui concernait les voyageurs.

Il est possible de réaliser une économie annuelle de 30,000 dollars par la disparition de ce service, mais le rapide ne circule que quatre ou cinq mois de l'année, de sorte que, comme je l'ai dit, la comparaison n'est pas juste. On dit que les chiffres ne peuvent mentir, mais ils peuvent être présentés de façon à dénaturer les faits, et, quand il s'agit d'un rapprochement de cette nature, il ne convient pas à l'administration de Moncton de faire une comparaison de cette manière afin de convaincre le ministre que le service ne devrait pas être augmenté.

Ce n'est pas tout. S'il n'y avait que trois trains par semaine, le courrier en souffrirait non seulement dans le comté de Gloucester, mais dans toutes les parties du pays qui sont en relations d'affaires avec lui. Le courrier est distribué aujourd'hui par le service rural sur une distance de 28 milles, et par le chemoin de fer sur une distance de 68 milles. Il

n'y aura pas de service quotidien des dépêches par chemin de fer, et le ministère des Postes devra signer de nouveaux contrats, annuler les anciens pour le service qui est relié à celui du chemin de fer et inaugurer un service des dépêches par autobus ou taxis qui coûtera bien plus cher au pays que le National-Canadien ne peut épargner par cette réduction. C'est tout simplement dépouiller Paul pour couvrir Pierre, (*Exclamations*) ou voler Pierre pour payer Paul. Je n'ai pas employé cette expression dans un sens purement personnel, parce que je m'appelle Pierre.

Le ministre a raison de dire que cette question devrait être soumise aux administrateurs de la ligne à Moncton. Elle l'a d'abord été, puis elle a été confiée à l'administration à Montréal. Du moins, c'est ce que j'ai appris. Aujourd'hui, un représentant des intéressés du sud de la province à une entrevue avec sir Henry Thornton dans l'espérance de régler cette question. Je dis donc que nous nous sommes adressés aux autorités voulues, sans en obtenir de satisfaction. Maintenant, j'en appelle à la justice infaillible de la couronne afin que les droits du peuple soient protégés. Une fois de plus, je demande au ministre de discuter cette affaire avec les administrateurs à Montréal afin de voir si cette nombreuse population ne peut obtenir le service dont elle a besoin. Pensez donc! monsieur le président, trente-cinq mille habitants qui n'ont que trois convois par semaine. Et même ce déficit de $30,000 n'est pas pire que ceux que nous constatons dans tout le pays à d'autres endroits de la voie du National-Canadien. Pourquoi faire exception pour les Provinces maritimes? Pourquoi nous dire qu'il y a une perte de $30,000 par année sur un parcours de 68 milles, et que c'est à nous d'en subir les conséquences par la disparition de notre service. Il n'est pas raisonnable d'envisager la question au simple point de vue des profits ou des déficits. S'ils ne sont pas desservis convenablement, les habitants et les industries en souffriront, le chômage augmentera, et le Gouvernement faillira à sa promesse d'aider à soulager les sans-travail.

L'hon. M. MANION: Je ne saurais laisser passer inaperçue l'assertion de l'honorable député disant que l'administration des chemins de fer a fait exception pour les Provinces maritimes. J'ai sous la main un état des économies que le National-Canadien se propose de faire dans les diverses parties du Dominion. Cet état montre que si le National-Canadien compte sauver environ $198,000 dans les Provinces maritimes, il espère économiser près de $500,000 dans le territoire central, comprenant l'est de l'Ontario et Québec, et $250,000 dans l'Ouest. Les réductions sont donc assez générales. J'apprécie le plaidoyer de l'honorable député, d'autant plus que j'ai reçu, hier, une députation au sujet de cette ligne même. La députation fut présentée par quelqu'un de l'endroit de franche et belle apparence, dont le nom revient peut-être à l'esprit de mon ami,— M. Robichaud.

L'hon. M. VENIOT: Oui, mon adversaire.

L'hon. M. MANION: Il représenta les choses à peu près dans le même sens que mon honorable ami.

L'hon. M. VENIOT: Il m'avait consulté avant.

M. POWER: Le ministre est-il au courant de la politique de ce monsieur?

M. POULIOT: Les tories de par là sont mieux que ceux de mon comté.

L'hon. M. MANION: La députation présenta le même plaidoyer en somme, que celui de mon honorable ami de Gloucester. J'ai déjà exposé la chose à la compagnie, lui rapportant les raisons invoquées par l'honorable député et ses amis, et les amis de M. Robichaud, et j'y appellerai de nouveau l'attention de l'administration. Naturellement, mon honorable ami est bien libre de se présenter lui-même à la compagnie et d'y plaider sa cause, et, en dernier ressort, de s'adresser à la Commission des chemins de fer. L'honorable député de Gloucester a très bien exposé sa cause et je puis lui donner l'assurance qu'on le traitera loyalement.

L'hon. M. VENIOT: Voici mon dernier mot au sujet de la comparaison que le ministre a faite devant la Chambre. L'abandon de certains services représentera une économie de $198,000 dans l'Est, et de $500,000 dans le Canada central, dit-il. Le ministre des Chemins de fer ne connaît probablement pas suffisamment les Provinces maritimes, en tout cas, c'est l'impression que laisse sa comparaison. L'ancien Intercolonial est le seul grand réseau qui traverse les Provinces maritimes entre Lévis et Halifax, et Truro et Sydney, et cesser là des services dont l'abandon représente une économie de $198,000 veut dire bien autre chose qu'une économie de $500,000 réalisée dans le Canada central desservi par le National-Canadien, le Pacifique-Canadien, et le Témiscamingue-Ontario-Nord. La comparaison n'est ni juste ni équitable, et elle ne devrait pas servir au détriment des Provinces maritimes.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Sans approuver tout ce qu'a dit l'ex-ministre des Postes (M. Véniot), je dois reconnaître l'exacti-

tude de plusieurs de ses assertions sur ce sujet, et les corroborer sans réserve. En premier lieu, rappelons-nous pourquoi l'Intercolonial a été construit. On ne l'a pas construit avec l'idée d'en tirer des revenus, mais parce que les pères de la Confédération le jugèrent nécessaire pour relier les provinces d'en bas aux provinces d'en haut, et faire du Canada un grand pays. Il semble que le côté économique de l'entreprise tende à prédominer aujourd'hui, et nous ne devrions pas oublier l'accord de Londres, tenu secret pendant tant d'années, et qui a servi de base à la loi de l'Amérique septentrionale. Il arrive parfois aux Provinces maritimes de se demander si on les traite aussi bien que les autres parties du pays au point de vue des taux de transport par chemins de fer. Les honorables députés devraient tenir compte des distances dans l'Ouest et les comparer avec les parcours dans les Provinces maritimes. Les représentants de l'Ouest et du Canada central nous disent souvent que les distances sont bien moindres et cependant les taux sont bien moins élevés. D'autre part, les honorables députés oublient que l'idée primitive de la construction de l'Intercolonial dans l'esprit du peuple canadien était de rapprocher les diverses parties de la Confédération.

J'ajouterai quelques remarques au sujet de la suppression de certains services. On a réduit le service dans le comté que je représente. Je ne veux pas dire que cela n'était pas justifié parce que je ne suis pas d'avis que les entreprises canadiennes de chemins de fer doivent négliger le côté économique de leur exploitation et compromettre ainsi le bien général. Mais je prétends que l'ex-ministre des Postes n'a pas été heureux dans sa comparaison entre la situation faite à la région du fleuve Saint-Jean et celle dont le comté de Gloucester se plaint. L'honorable député doit savoir que les deux régions ont été traitées également, savoir, que les restrictions appliquées à l'exportation en sac de pommes de terre de Gloucester ont été appliquées pareillement dans la région du fleuve Saint-Jean. Ce sont les deux réseaux qui nous ont imposé cette restriction. Elle s'appliquait aux deux compagnies en même temps. Si mon honorable ami avait voulu se montrer juste, il aurait dit que les cultivateurs qui expédient par le chemin de fer du golfe et de Caraquet n'ont pas expédié leurs pommes de terre en vrac l'automne dernier comme ils auraient pu et dû le faire, tout comme nous. Ils ont attendu à ce printemps, croyant que les prix seraient plus élevés. Cependant, quant ces restrictions prirent effet, elles leur ont fait plus de tort qu'à d'autres de la province du Nouveau-Brunswick. Ce sont des faits que mon honorable ami ne peut nier; ils en connaît le véracité. Il n'y a eu aucune injustice. Les chemins de fer, je dois le dire, ont appliqué au district de Saint-Jean les mêmes règles qu'ils ont appliquées à la partie du comté de Gloucester qu'habite mon honorable ami. Toujours je m'efforcerai de parler en faveur des gens des Provinces maritimes, non seulement ne faveur de ma circonscription mais aussi de la circonscription de mon honorable ami, l'ancien ministre des Postes. Je serais heureux de parler en faveur de l'île du Prince-Edouard ou de la Nouvelle-Ecosse ou de toute autre partie maritime du Canada. Mais, monsieur le président, je ne puis m'empêcher de nier les déclarations de l'ex-ministre des Postes lorsqu'il prétend que l'on a favorisé les cultivateurs de la rivière Saint-Jean et commis une injustice contre ses commettants du comté de Gloucester.

[M. Smith (Victoria-Carleton).]

L'hon. M. VENIOT: Ne vous a-t-on pas permis d'expédier vos pommes de terre en vrac dans des wagons réfrigérants?

M. SMITH (Victoria-Carleton): Oui, et vous pouviez faire la même chose à la même époque.

L'hon. M. VENIOT: Je vous demande pardon.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Je vous demande pardon, vous le pouviez.

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. VENIOT: Monsieur le président...

M. SMITH (Victoria-Carleton): Il n'y a eu aucune différence de traitement.

L'hon. M. VENIOT: On nous en a refusé le droit. Il nous a fallu envoyer une délégation à Moncton pour obtenir un bateau convenable.

M. SMITH (Victoria-Carleton): Quand vous en a-t-on refusé le droit?

M. le PRESIDENT: A l'ordre! Les honorables membres doivent s'adresser au président.

M. SMITH (Victoria-Carleton): On nous en a refusé le droit à la même époque.

M. HANSON (York-Sunbury): Je désirerais prendre une minute ou deux du temps de ce comité pour discuter la question de la réduction du service des trains dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. GARDINER: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Voulez-vous être assez bon de me dire sur quel article de ce bill la discussion actuelle se fait?

M. le PRESIDENT: Sur l'article 2—pardon, sur l'article premier.

M. HANSON (York-Sunbury): Je veux dire...

M. GARDINER: Cette discussion est-elle régulière?

M. le PRESIDENT: Jusqu'à présent on n'a pas demandé de rappel au règlement.

M. GARDINER: La question de règlement est que nous sommes à étudier l'article 2.

M. HANSON (York-Sunbury): Restons-y encore quelques minutes.

M. GARDINER: L'article prévoit la nomination d'un commissaire pour représenter le ministère des Chemins de fer et des Canaux dans une enquête sur plusieurs questions concernant le réseau national. A mon sens, la réduction du service des trains n'a rien à voir avec l'article à l'étude.

M. HANSON (York-Sunbury): La question des directeurs du réseau national entraîne une question de politique.

M. GARDINER: Nous sommes à étudier l'article 2, je crois.

M. HANSON (York-Sunbury): Je suis d'avis que nous sommes à l'article premier.

M. le PRESIDENT: L'article premier.

M. GARDINER: Nous n'en sommes pas...

M. le PRESIDENT: On devrait, je crois, s'en tenir à l'article à l'étude qui, cependant, peut comprendre une question de politique du Gouvernement.

M. HANSON (York-Sunbury): Je désire adresser quelques remarques en réponse à l'honorable député de Gloucester (M. Veniot) qui a plaidé très éloquemment la cause de ses commettants. Je veux expliquer d'une façon générale la situation dans la province du Nouveau-Brunswick. Aucune injustice n'a été commise contre le comté que l'honorable député représente. Tous ceux d'entre nous qui ont à se servir du réseau national dans cette province souffrent beaucoup de la réduction apportée dans le service des trains. Je crois que nos gens sont eux-mêmes à blâmer dans une certaine mesure, parce qu'ils n'utilisent pas suffisamment les services des chemins de fer, mais utilisent plutôt les moyens de transport à meilleur marché, comme les autobus et les automobiles, qui font une concurrence directe au trafic par voie ferrée. Cette tendance est générale sur tout le continent américain et son importance est telle que nous ne pouvons pas l'ignorer.

Je veux en même temps parler quelque peu de l'administration des chemins de fer. Je ne veux pas me mêler de ce qui ne me regarde pas ni dicter leur ligne de conduite aux administrateurs des chemins de fer, mais je crois réellement que dans leur nouveau zèle pour l'économie,—et j'emploie ces mots de propos délibéré à la suite de ce que nous avons constaté dans l'administration des deux chemins de fer, par le passé,—en prenant des mesures aussi radicales, ils vont un peu trop loin. Je ne connais pas bien le chemin de fer qui traverse la région comprise entre Bathurst et Tracadie. Autrefois j'ai eu le désavantage de voyager sur cette ligne avant qu'elle fît partie de notre réseau national. La région que ce chemin de fer traverse contient une forte population et je ne vois pas comment elle peut être desservie par un service de trois trains par semaine.

Il me semble que l'on devrait s'en tenir à un juste milieu et, s'il m'est permis de dire quelque chose de nature à encourager la compagnie à agir ainsi, c'est tout de suite que je vais le dire. Au lieu de maintenir un service de grande vitesse et un service de petite vitesse sur ce parcours de 77 milles, comme on le fait depuis quelques mois, la compagnie devrait maintenir un service mixte quotidien, aller et retour, dans toute cette région. En ce faisant, elle économiserait une somme assez rondelette. Dans certaines autres régions de la province du Nouveau-Brunswick que dessert le National-Canadien, l'on n'a pas eu recours à des mesures aussi radicales que celles que l'on a appliquées à d'autres régions, mais le service y a quand même été réduit trop radicalement dans les circonstances. Je crois que c'est ce que penseront les députés qui représentent dans cette Chambre les comtés intéressés de cette province. Je voudrais suggérer à mon honorable ami le ministre des Chemins de fer que, dans tout le déploiement de ce zèle pour l'économie, l'on n'aille pas exagérer, car, si on le fait, j'ai bien peur que l'on ne s'éloigne du but que l'on voulait atteindre.

Il faut de plus tenir compte du service de la poste. J'ai reçu aujourd'hui même des observations de la circonscription que je représente relativement à cette question en particulier. Il s'agit de la région comprise entre Frédéricton et la ville de Woodstock, ce qui représente une distance de 65 milles, peut-être la plus vieille partie de la région colonisée de la province du Nouveau-Brunswick. A ma connaissance cette région jouit depuis trente ans du service quotidien de la poste. Ce service va être réduit à un service de trois courriers par semaine. Je proteste. J'ai suggéré au département de se servir d'automobiles pendant les trois jours où les trains ne circulent pas. Cela a trait au service réduit et ce moyen coûterait fort cher. Je suggérerais plutôt qu'au

lieu d'avoir recours à des mesures aussi radicales que celles que l'on a adoptées pour les lignes d'embranchement du Nouveau-Brunswick, l'on essaye de trouver un juste milieu. On pourrait y arriver, je crois, et économiser encore une somme assez considérable sans nuire au service, comme on se propose de le faire.

M. HANBURY: Le ministre dit-il que les directeurs sont seuls responsables de la direction et de l'exploitation du National-Canadien?

L'hon. M. MANION: Les directeurs, de concert avec les administrateurs du chemin de fer, oui.

M. HANBURY: Les directeurs ont la haute main sur l'administration et ils auraient le pouvoir, s'ils le désiraient, d'effectuer des changements dans l'administration?

L'hon. M. MANION: Non, je ne voudrais pas dire cela. Ils n'ont pas la haute main sur l'administration; ils s'acquittent de leurs devoirs en union avec le bureau d'administration. Je présume que, si l'un des membres de l'exécutif faisait quelque chose d'irrégulier ou de nature à justifier son renvoi, les directeurs auraient beaucoup à dire à ce sujet, mais ils n'ont pas l'autorisation de dicter leurs opinions aux chefs de notre réseau.

M. HANBURY: Le ministre laisse alors entendre que le bureau d'administration n'est pas en réalité soumis au Gouvernement?

L'honorable M. MANION: Parfaitement. Quand il s'agit de l'administration du réseau, le Gouvernement n'a absolument rien à voir à l'administration. A propos des questions que l'on discute depuis environ une heure, le ministère n'y a absolument rien à faire; la réduction des services des trains a été décidée par le bureau d'administration. Puis-je dire ici que la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien a également décidé de diminuer le service des trains sur plusieurs de ses lignes. J'ai reçu des protestations relativement à cette compagnie également, mais elles sont moins nombreuses naturellement, car l'on croit que nous exerçons une plus grande influence sur notre réseau national. La réduction des services des trains relève entièrement du programme d'administration du National-Canadien dans le but de ramener le chiffre des dépenses à celui des recettes. A mon honorable ami (M. Hanson) qui, dans un excellent discours, il y a un instant, a discuté le sujet d'une façon générale, au nom de la province du Nouveau-Brunswick, je ferai remarquer que bien que la réduction des trains puisse gêner le service postal, il n'est guère juste de demander au Chemin de fer national, étant donné son déficit,

de transporter le courrier à perte. Les frais additionnels de ce service, disons $10,000, devraient être payés par le département des Postes, ou si vous le voulez, par l'ensemble du pays.

M. HANBURY: Si les membres du conseil d'administration de la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien voulaient faire des changements dans la direction ou la présidence, ils le pourraient. Le conseil d'administration des chemins de fer nationaux a-t-il le même pouvoir?

L'hon. M. MANION: Le président actuel a été nommé par le gouvernement précédent pour une période de cinq ans à dater de 1928, avec un traitement déterminé, de sorte que les membres du conseil d'administration, à moins d'avoir de très bons motifs, ne seraient pas en mesure, je suppose, de le remplacer. Bien entendu, le président a la haute main sur ses subalternes.

L'hon. M. EULER: N'est-il pas vrai que le Gouvernement n'exerce qu'une seule autorité en ce qui concerne les chemins de fer nationaux: la nomination des membres du conseil d'administration et du président; disons aussi qu'il a le contrôle des dépenses de capital. N'est-ce pas?

L'hon. M. MANION: C'est absolument exact.

L'hon. M. EULER: L'exploitation proprement dite du chemin de fer est entièrement entre les mains de la direction.

L'hon. M. MANION: Oui. Il faut se rappeler que, en ma qualité de ministre des Chemins de fer, j'entends des griefs comme ceux qu'on a entendus ce soir et mon devoir est de les communiquer à la direction du réseau. Je suppose que j'envoie chaque jour à sir Henry Thornton cinq ou dix plaintes d'une sorte ou d'une autre que je considère comme étant de son ressort. Je n'ai rien à voir dans la gestion du réseau.

L'hon. M. EULER: La même chose peut vous arriver aussi à l'égard du chemin de fer du Pacifique-Canadien.

L'hon. M. MANION: Cela m'arrive. Ainsi, ce matin, j'ai reçu une lettre de M. Grant Hall, au sujet de plaintes que je lui avais communiquées relativement à une réduction du service en Colombie-Anglaise.

M. SANDERSON: Beaucoup de députés reçoivent des pétitions et des vœux de conseils de comtés et de cantons et aussi de cercles agricoles au sujet des prix de transport des produits de la ferme. J'en ai reçu moi-même plusieurs. On m'a demandé de les com-

muniquer au ministre des Chemins de fer et, dans un cas, au premier ministre. C'est ce que j'ai fait. Il m'en a accusé réception et m'a conseillé d'en envoyer une copie à la Commission des chemins de fer. Le ministre des Chemins de fer m'a également accusé réception de ce que je lui avais envoyé. Je lui ai adressé trois pétitions aujourd'hui; il ne les aura que demain matin. Lui aussi m'a conseillé de m'adresser à la Commission des chemins de fer. Monsieur le président, il y a une de ces pétitions dont je tiens à donner lecture; elle provient du conseil d'un des cantons de ma circonscription. La voici:

Nous, membres du conseil municipal, considérant la cherté des frais de transport des marchandises comme étant l'une des charges les plus onéreuses que l'agriculture ait à supporter, désirons vous communiquer le vœu suivant que nous vous prions de bien vouloir étudier:

Considérant que les prix des produits de la ferme sont aujourd'hui bien inférieurs à ceux d'avant-guerre;

Considérant que les cultivateurs d'Ontario trouvent qu'il leur est pour ainsi dire impossible de vivre raisonnablement sur leurs fermes;

Considérant que les prix pour le transport des produits de la ferme aux marchés sont les mêmes que lorsque les prix de ces produits étaient à leur maximum, et que ces frais de transport sont parfois bien supérieurs à ce que le cultivateur d'Ontario reçoit aujourd'hui pour son produit;

Considérant que le meilleur moyen de combattre la concurrence active faite par les compagnies de voiturages aux chemins de fer serait de modifier les tarifs de transport et d'augmenter le volume des affaires,

Il est en conséquence résolu d'insister auprès du Gouvernement, par l'entremise de votre département, sur la nécessité d'une réduction des tarifs de transport pour les produits de la ferme, afin qu'avec les prix peu élevés de l'époque nous puissions mener une existence à peu près comparable à celle des autres classes qui ne rendent pas plus de services que nous.

Je sais très bien que le Gouvernement a raison de dire que la question des tarifs-marchandises relève de la Commission des chemins de fer, mais je demanderai au Gouvernement et surtout au ministre des chemins de fer d'examiner très sérieusement ces vœux et pétitions, car ils représentent les griefs des cultivateurs de l'Ontario et de toutes les provinces du Canada. Si le ministre des Chemins de fer voulait employer sa bonne volonté et les pouvoirs de persuasion dont il a fait preuve quelquefois en cette Chambre, et en venir à une discussion sérieuse de la question avec les compagnies de chemins de fer et, au besoin, avec la Commission des chemins de fer, parce qu'il y va de l'intérêt public et que c'est une question vitale, on pourrait en arriver à un résultat. La question des tarifs de transport, surtout en ce qui concerne la classe agricole, est d'importance réelle, et j'insiste auprès du ministre des Chemins de fer pour qu'il s'engage ce soir au moins à examiner sérieusement ces vœux et ces pétitions et à faire quelque effort en vue de remédier à la situation et de réparer les injustices dont souffre actuellement les agriculteurs. Est-ce que le ministre aura l'amabilité d'étudier la question?

L'hon. M. MANION: Je suppose que des centaines de résolutions semblables m'ont été envoyées de tous les coins du pays, mais je désire signaler un point que mon honorable ami a lui-même relevé au début de ses remarques, c'est-à-dire que les tarifs de transport ne sont pas sous mon contrôle de quelque façon que ce soit. Les tarifs de transport, et également à ce point de vue, les tarifs de voyageurs sur nos lignes de chemins de fer, son entièrement aux mains premièrement des compagnies de chemins de fer elles-mêmes et puis ensuite de la Commission des chemins de fer sur lesquelles je n'exerce pas plus d'autorité que mon honorable ami.

On me demande d'étudier sérieusement cette question. Je dois dire que j'estime que c'est là une question fort sérieuse vraiment; mais il y a un autre aspect très sérieux que nous ne devons pas oublier. C'est que les recettes des chemins de fer nationaux—et aussi du chemin de fer Pacifique-Canadien, parce que, au point de vue des tarifs, ce qui affecte l'une de ces lignes affecte l'autre—décroissent sensiblement aujourd'hui, comparativement aux chiffres de l'année dernière, et que les recettes de l'année passée étaient de beaucoup inférieures à celles de l'année précédente. Par exemple, en 1930, les recettes brutes du National-Canadien furent de 46 millions inférieures à celles de 1929, et, au taux que les recettes vont cette année, il y aura une réduction d'environ 46 millions sur l'année dernière. Telles sont les prévisions actuelles. En effet, selon les communications qui ont été publiées dans la presse et que mon honorable ami a pu consulter comme moi, bien qu'elles me fussent adressées à moi personnellement, la diminution des recettes du National-Canadien pendant les trois premiers mois de 1931, par rapport à celles de la même période de 1930, était de plus de 12 millions, et, l'année dernière, elles étaient inférieures aux recettes de l'année précédente d'environ 12 millions.

Lorsque vous songez à cela, monsieur le président, et lorsque vous tenez compte aussi de ce que l'année dernière le réseau du National-Canadien était court de près de trente millions pour le paiement des intérêts dus au public, sans compter les 32 millions d'intérêts dus sur l'argent prêté par le trésor ou payé par le Gouvernement en différentes circonstancse aux chemins de fer nationaux, à leurs filiales ou à leurs parties constituantes originales, on se

rend compte de la gravité de la situation. En examinant ces choses, on ne peut réellement prétendre que le National-Canadien et le Pacifique-Canadien puissent être en mesure de réduire les tarifs de transport, si ces compagnies veulent se maintenir. Je dois donc avouer que je ne saurais insister bien fortement auprès des compagnies de chemins de fer pour les amener à consentir à une réduction de leurs tarifs de transport.

Puis-je dire à mon honorable ami et au comité en général que de tous les coins du pays on nous demande non seulement des travaux entraînant des dépenses de premier établissement dont j'ai parlé hier, mais aussi des réductions des tarifs de transport. Il m'arrive presque tous les jours des requêtes d'une partie ou de l'autre du pays en vue d'obtenir le transport de marchandises d'une sorte ou d'une autre tout à fait gratuitement, non pas simplement une réduction de tarif mais le transport tout à fait gratuit. Par exemple, l'autre jour un député assez bien connu de cette Chambre demandait que certains chargements de wagons de grains de semence fussent remorqués sur une distance d'environ 1,500 milles pour rien. Je crois qu'il me serait impossible de nommer une seule denrée qu'il ne m'a pas été demandé de faire transporter pour rien ou presque pour rien sur l'une ou l'autre de nos deux lignes de chemins de fer. Dans plusieurs cas, on demandait que ce transport fût entrepris absolument pour rien. J'estime que si l'on doit demander aux chemins de fer de consentir à de telles réductions pour le bien du public, alors le pays dans son ensemble doit en payer la façon et non les chemins de fer. Il n'est pas juste de demander soit au National-Canadien, soit au Pacifique-Canadien de transporter des marchandises pour rien. S'il est dans l'intérêt du pays que certaines marchandises soient transportées pour rien, alors il incombe au pays d'en payer les frais.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon honorable ami ne pense-t-il pas que la nation paye déjà assez?

L'hon. M. MANION: Je crois que la nation paye trop.

M. SANDERSON: Est-ce que le public ne paye pas maintenant les déficits du National-Canadien?

L'hon. M. MANION: Oui, le public les paye.

M. SANDERSON: Cette petite diminution supplémentaire des tarifs de transport ne représenterait que bien peu de chose pour le public, lorsqu'elle serait répartie sur le Canada tout entier. Cette question est d'une grande importance.

[L'hon. M. Manion.]

M. McDADE: Elle est du ressort de la Commission des chemins de fer, n'est-ce pas?

M. SANDERSON: Oui. Mais le Parlement a sûrement son mot à dire sur une question comme celle-là qui intéresse les cultivateurs de tout le pays.

L'hon. M. MANION: Et le Parlement a également son mot à dire au sujet de la situation financière du pays. Nous ne pouvons ajouter 110 millions chaque année à notre dette publique, à cause des chemins de fer, sans ébranler notre structure financière. C'est ma manière de voir et je ne pense pas que nous ayons le droit d'augmenter les dépenses des chemins de fer nationaux, qui sont déjà très lourdes, tandis que nous diminuons ses revenus. Le Pacifique-Canadien, comme tous les autres chemins de fer de notre continent, a souffert autant que le National-Canadien, et je ne pense pas que le Parlement, le ministre des Chemins de fer ou le Gouvernement aient le droit de demander aux chemins de fer de subir une perte encore plus considérable. En toute justice, il faut dire que les chemins de fer du Canada ont des tarifs-marchandises moins élevés pour des distances égales que les chemins de fer américains, cela a été prouvé à maintes reprises. Les chemins de fer le soutiennent et je pense que c'est vrai. Les choses étant ainsi, il semble juste que ce soit les expéditeurs de marchandises qui en paient le transport, plutôt que la population en général, laquelle n'expédie rien. Je ne pense pas qu'il soit raisonnable de demander aux chemins de fer de diminuer encore leurs tarifs de transport d'une manière générale, comme il est demandé dans la résolution dont mon honorable ami a donné lecture.

M. SANDERSON: Puis-je faire remarquer au ministre que dans ce cas en particulier le produit expédié par les cultivateurs ne rapporte pas un prix de vente suffisant pour payer les frais de production. Il faut y ajouter le prix du transport et je propose au ministre de soumettre la question aux chemins de fer en leur représentant qu'une diminution de leurs tarifs leur procurerait peut-être un plus fort volume d'affaires. Une grande partie des produits de la ferme sont maintenant expédiés par des auto-camions. Une diminution des prix de transport résulterait peut-être en une augmentation des affaires des deux réseaux, et par conséquent de leurs recettes. C'est là une question qu'il ne faut pas traiter à la légère et le ministre conviendra avec moi de sa grande importance; il devrait au moins l'examiner sérieusement.

Si la Commission des chemins de fer a la juridiction exclusive dans un cas comme celui-là, le ministre des Chemins de fer et le Gouvernement devraient le lui soumettre. Je

demande au ministre de s'en occuper et au moins de se mettre en communications avec la commission. La plupart des honorables députés qui ont reçu des pétitions de ce genre en ont envoyé des copies au secrétaire de la commission. Je le répète, le ministre devrait s'occuper sérieusement de cette affaire.

M. MERCIER (Saint-Henri): Cette question a-t-elle été soumise dernièrement à la commission?

L'hon. M. MANION: Oui, ces pétitions ont été envoyées à la commission et l'honorable député a le même droit que moi de se faire entendre par elle. La Commission des chemins de fer est un tribunal qui statue sur les modifications des tarifs des chemins de fer et tout citoyen peut s'adresser à elle.

M. SANDERSON: Le ministre n'aurait-il pas plus d'influence auprès de la commission?

L'hon. M. MANION: Non, c'est un corps judiciaire et je n'y ai pas plus d'influence que qui que ce soit. Quant à mettre la chose à l'étude, c'est déjà fait; la commission est saisie de la question.

M. MERCIER (Saint-Henri): Est-ce une question qui concerne tout le Canada ou une région seulement?

L'hon. M. MANION: On ne saurait diminuer le tarif d'un chemin de fer sans que l'autre s'en ressente.

M. MERCIER (Saint-Henri): Cela s'appliquerait à tout le Canada?

L'hon. M. MANION: C'est ce que la pétition demande.

L'hon. M. EULER: Bien que j'aie beaucoup de sympathie pour les demandes des honorables députés des deux côtés de la Chambre, parlant au nom de leurs circonscriptions, je dois ajouter que je partage les vues du ministre en ce qui a trait aux tarifs. Presque tous les plaidoyers que nous avons entendus ce soir visent à obtenir une réduction des tarifs des chemins de fer nationaux. En d'autres termes, les membres de la Chambre semblent penser que le National-Canadien devrait consentir des sacrifices qu'à l'ordinaire on ne demanderait ni au Pacifique-Canadien, ni à aucune entreprise particulière. Nous devons bien nous entendre sur les fonctions du National-Canadien et décider si nous voulons nous servir du réseau simplement à l'avantage du pays, quel que soit le tarif. Dans ce cas, autant vaut le nationaliser complètement et donner ses services gratuitement, comme dans le cas des canaux, ce dont je me suis déjà demandé si c'était sage, le peuple payant les frais d'exploitation du chemin de fer et permettant à tout le monde de voyager ou d'expédier ses marchandises pour rien.

L'hon. M. MANION: Et acculant le Pacifique-Canadien à la banqueroute.

L'hon. M. EULER: J'ai toujours prétendu, puisque je favorise l'étatisation, que nous devons procurer au National-Canadien l'occasion d'administrer ses affaires en s'inspirant des principes du commerce, tout comme le Pacifique-Canadien. Bien qu'au premier abord on soit porté à sympathiser avec les demandes qui ont été exposées, parce qu'elles ne tendent à favoriser que certaines catégories de la population et que les députés veulent plaire à leurs commettants, le ministre doit être très ferme, quel que soit le groupe qui présente les demandes en question, et laisser carte blanche au réseau dans l'administration de ses affaires, ne tenant compte que du fond de chaque question, tout comme une entreprise particulière. On a demandé au ministre de se servir de son influence, de ses manières agréables, pour amener le réseau à consentir des réductions de tarif. Je pense qu'il n'aurait pas beaucoup de succès. Le réseau connaît bien son affaire, et je m'opposerais sûrement à ce que le ministre tente d'influencer la Commission des chemins de fer. Cela n'est pas du tout dans ses attributions. Là encore, il n'aurait pas beaucoup de succès, et il ne faudrait pas qu'il en eût.

L'hon. M. CHAPLIN: J'ai écouté avec intérêt les arguments avancés par certains honorables membres au sujet des prix de transport dans leur région, où le National-Canadien a tenté d'épargner de l'argent en réduisant le nombre de ses convois. Qu'on me permette de citer un exemple. Le ministre m'a écrit, il y a quelques mois, au sujet d'une ligne de 12 milles de longueur qui se trouve dans ma circonscription, m'avertissant que le National-Canadien croit utile aux intérêts du réseau de renoncer à cette exploitation, parce qu'elle n'est pas rémunératrice. J'ai examiné l'affaire et lui ai conseillé d'abandonner le service. Pourquoi la compagnie ne fait-elle pas de bénéfice sur cette ligne? Simplement parce que les gens qui demeurent à proximité ne s'en servent pas. Ils emploient un autre moyen de transport. Mais ces gens y sont quand même. Ils ont des denrées à expédier, et ils emploient un moyen de transport moins coûteux. Si tel est le cas, les fait-on souffrir en abandonnant la ligne ou en diminuant le nombre des convois? Pas du tout. Si les gens ne se servent pas de la voie, il faut supprimer les trains. C'est ce que j'ai conseillé au ministre. Si la voie ne fait pas de recettes, on n'a pas le droit de maintenir le service. Le pays doit débourser une somme considérable pour

tenir en exploitation une voie de 12 milles. Si l'on ne se sert pas des tronçons de voie semblables dans diverses parties du pays, pourquoi les laisser ouverts? S'il existe d'autres moyens de transport, pourquoi persister à faire circuler des trains?

Les habitants de ces régions eux-mêmes doivent décider s'ils veulent ou non ces trains. A proximité du chemin de fer, dans mon comté, il existe d'excellentes routes, ce qui porte les gens à se servir d'autocamions plutôt que du chemin de fer pour transporter leurs produits à la ville. Bien plus, ils ne voyagent pas eux-mêmes par le chemin de fer. Nous avons le droit d'appuyer les administrateurs, surtout quand ils veulent réduire les frais d'exploitation du réseau. En diminuant les frais des tronçons dont on ne se sert pas, il peut être possible d'abaisser le prix de transport sur d'autres lignes dont les gens se servent. On ne saurait agir autrement.

M. POULIOT: A quel chiffre est fixé le quorum actuel du conseil d'administration et que sera-t-il après l'adoption du projet de loi?

L'hon. M. MANION: Je crains de ne pouvoir répondre à cette question sans aller aux renseignements, mais je crois que la majorité constitue un quorum.

M. POULIOT: Mon honorable ami voudra-t-il me fournir ce renseignement quand il l'aura obtenu?

L'hon. M. MANION: Oui.

M. MERCIER (Saint-Henri): Le ministre considère-t-il le conseil d'administration comme un bureau consultatif?

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): L'article à l'étude a sans doute une portée assez étendue pour autoriser la discussion qui vient de se produire. C'est pourquoi je veux joindre, au nom d'une région de la Nouvelle-Ecosse, mes protestations à celles qu'on a faites dans l'intérêt du Nouveau-Brunswick. Je veux parler d'un tronçon de voie allant de Point Tupper à Saint Peters. Le National-Canadien l'exploite depuis quatorze ou quinze ans. On l'a acheté, vers ce temps-là, d'une compagnie américaine; et depuis lors il fournit un service quotidien, une service excellent. Il circule maintenant une rumeur que ce service va être réduit à trois trains par semaine. La population de cette région a droit à un service meilleur. A vrai dire, le National-Canadien devrait augmenter le service au lieu de le diminuer. Si l'exploitation de ce parcours ne rapporte pas de bénéfices, peut-être en trouvera-t-on la raison précisément dans le fait que le service reste en deçà des besoins de l'endroit. Là où il y a 30 milles de voie, il en faudrait parfois soixante. Si le chemin de fer prolonge cette ligne jusqu'à la ville de Louisbourg, cet embranchement se révélera, sans doute, rémunérateur. Mais la réduction du service à trois trains par semaine causera un très vif mécontentement dans la région, et provoquera de la confusion dans les services de transport. Les hommes seront déplacés à Sydney et à tout prendre, il s'ensuivra une situation des plus fâcheuses. Il est question de supprimer le service des dépêches quotidien; je prie le ministre des Chemins de fer de voir à ce que ledit service, au moins, soit conservé. Je compte que, si les finances du réseau ne permettent pas l'extension, cette année, l'an prochain ou l'année d'après la ligne de Saint Peters sera prolongée jusqu'à Louisbourg.

L'hon. M. MANION: L'honorable député de Saint-Henri m'a demandé si le conseil des directeurs est un corps consultatif. Il est plus que cela; si je ne m'abuse, il est en tous points identique au conseil de direction du Pacifique-Canadien. Le conseil pourrait, à sa discrétion, opposer son véto, à ce que proposerait l'administration. Le conseil des directeurs dirige réellement, ou devrait diriger s'il accomplit son devoir; et je suis convaincu que le conseil de direction récemment nommé fera précisément cela. A ce propos, puis-je bien signaler que pour notre part, le conseil des directeurs régit le chemin de fer? Nous ne nous immisçons nullement dans le programme des chemins de fer. Je crois que cela répond à la question de mon honorable ami.

Quant à la ligne qui a fait l'objet des observations de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald), je dois dire exactement ce que j'ai dit au sujet des autres lignes: je vois sa cause d'un bon œil et je saisirai l'administration des arguments qu'il a fait valoir. Mais l'administration a conclu à la réduction du service sur bon nombre de ces lignes en diverses régions du pays. Je suis persuadé qu'advenant un nouvel essor des affaires, on sera heureux de rétablir le service quotidien; mais, à l'heure qu'il est, on a décidé la diminution du service sur plusieurs lignes, ce qui appert du rapport que l'on m'a soumis, et je le regrette, mais je crains que l'embranchement entre Saint Peters et Point Tupper ne soit du nombre. Il y est question de deux lignes; mais j'ai lieu de croire qu'après plus ample étude on a changé d'avis au sujet de l'une d'entre elles. Je ne saurais dire au juste si c'est la ligne en question ou une autre, voisine. En tout état de cause, la chose relève de l'administration et je ne puis faire plus que de promettre de saisir l'administra-

tion des arguments avancés par l'honorable député.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Et le service postal?

L'hon. M. MANION: Quant à cela, il n'est pas juste, si le chemin de fer perd de $10,000 à $20,000 sur un embranchement, de lui en imposer l'exploitation afin de conserver le service postal. Le transport des courriers peut se faire par d'autres méthodes, et à meilleur compte, que sur les convois à voyageurs. S'il n'est question que de service postal le chemin de fer, à moins d'y être contraint aux termes d'un contrat, ne consentira pas à souffrir la grosse perte qui résulterait du maintien du service, simplement pour le transport des courriers.

M. MERCIER (Saint-Henri): Je remercie le ministre de la réponse qu'il m'a donnée. Si je comprends bien, les directeurs qui viennent d'être nommés portent l'entière responsabilité de l'administration de la voie ferrée.

L'hon. M. MANION: Oui.

M. MERCIER (Saint-Henri): Je remercie le ministre.

M. DUFF: Si j'ai bien saisi ce qu'a dit le ministre au sujet de la réduction du service, il ne s'agissait que d'embranchements. Si ces embranchements ne rapportent pas, et l'on conclut à la diminution du service en conséquence, pourquoi le même raisonnement ne s'applique-t-il pas à la voie principale?

L'hon. M. MANION: Je crois qu'il s'y applique, en effet.

M. DUFF: Je ne trouve pas juste, par exemple, que des gens, vivant à la campagne et qui jouissent d'un service quotidien depuis des années, soient restreints maintenant à un service de seulement trois fois par semaine; alors que les gens établis le long de la voie principale ne souffrent aucun inconvénient de la sorte, bien que l'exploitation de la grande voie entraîne plus de pertes que celle des embranchements. Lorsque l'honorable député de Gloucester et l'honorable député de Victoria-Carleton parlaient, et le ministre a laissé entendre que la ligne Tracadie-Bathurst avait perdu quelque $30,000 l'an passé, j'ai pris mon crayon et j'ai fait une petit calcul. La longueur de cet embranchement est d'environ 70 milles. Si le réseau entier des Chemins de fer nationaux, les embranchements comme les lignes principales, comprend 22,000 milles de voies ferrées par tout le Canada et, si le déficit de l'an dernier s'établit à 33 millions de dollars, comme on l'a dit, la perte est de $1,500 par mille. L'embranchement de Tracadie-Bathurst, dont on doit réduire le service à trois jours par semaine, ne cause pas un déficit de $1,500 le mille, parce qu'à ce taux nous aurions un déficit de $105,000 pour 70 milles. Les personnes qui habitent le long de la ligne de Tracadie à Bathurst, ou de Point Tupper à Saint Peters, ou le long de tout autre embranchement au pays, ne devraient pas être traitées autrement que celles qui habitent le long des voies principales.

L'hon. M. MANION: Elles ne le seront pas, je crois. C'est l'intention des deux grands réseaux de diminuer même les trains transcontinentaux. Cette déclaration s'applique à ce que mon honorable ministre vient de dire. Par exemple, dans les Provinces maritimes il y a deux trains, l'Océan limitée et l'Acadien; on doit en faire disparaître un cette année, je ne me rappelle pas au juste lequel. Si je me trompe on voudra bien me reprendre, mais je pense qu'il en est ainsi. Quant au service transcontinental, on le modifie dans une certaine mesure sur les deux réseaux. Par exemple, en ce qui concerne les transcontinentaux rapides mis en circulation pendant l'été, on en commencera le service plus tard et on le fera cesser plus tôt que par le passé. Ainsi on traite de la même manière les habitants de toutes les parties du pays. Les deux chemins de fer ont choisi, je crois, les lignes où elles subissent les plus fortes pertes, proportion gardée, et elles suppriment ou diminuent le service dans une certaine mesure. Je saisis bien l'argument de mon honorable ami, mais il y a tant de choses à considérer, dans la question des recettes sur les placements tant des Chemins de fer nationaux que du Pacifique-Canadien, qu'il serait assez difficile de calculer la chose comme l'a fait mon honorable ami à raison d'une perte de tant le mille. Le capital engagé dans les Chemins de fer nationaux est si considérable aujourd'hui que l'intérêt seul représente une très forte somme. Il faut considérer la question du service transcontinental au point de vue de la nécessité absolue. Il y a actuellement des régions au Canada où l'on ne pourrait pas abandonner le service transcontinental, parce qu'il n'y a pas moyen de les desservir autrement. Il y a des parties du pays où il serait impossible d'établir des services d'automobiles.

M. LUCAS: Je voudrais poser une question au ministre au sujet du service des courriers. Si les chemins de fer diminuent un service de courriers de six jours par semaine à un service de trois par semaine, auront-ils droit au même paiement pour le transport du courrier ou y aura-t-il une diminution?

L'hon. M. MANION: Il y aura évidemment une diminution. Tout dépend du con-

trat. Si les chemins de fer se sont engagés à transporter le courrier six jours par semaine et diminuent ce service à trois jours par semaine, ils ne recevront pas autant que pour le service de six jours.

M. LUCAS: Tout en étant de l'avis du ministre que les chemins de fer ne peuvent pas maintenir un service à perte, il n'est pas juste de priver le peuple de son courrier. S'il doit y avoir diminution du service, le Gouvernement épargnera une certaine somme sur le transport du courrier par suite de cette diminution, et en conséquence il ne serait que juste que le Gouvernement, par l'entremise du département des Postes, trouve d'autres moyens de maintenir un service de courrier quotidien. Je sais que cette question ne relève pas du département des Chemins de fer, mais j'espère que l'honorable ministre voudra bien la porter à la connaissance de son collègue, le ministre des Postes, afin qu'il s'occupe de la chose.

L'hon. M. MANION: Je ne doute pas que les intéressés ne sachent bien porter cette question à l'attention du département des Postes. Si on oublie de le faire, ce sera la seule chose qu'on aura oublié cette année.

M. POULIOT: J'ai entendu l'honorable député de Lincoln parler en termes plutôt violents, et l'honorable député de Waterloo-Nord qui s'est fait une réputation d'extrémiste ce soir. C'est la première fois que j'entends quelqu'un se servir du raisonnement dit *reductio ad absurdum*. L'honorable député de Waterloo-Nord déclare que le chemin de fer devra transporter les voyageurs ou la marchandise gratis. Je ferai remarquer que le ministre des Chemins de fer a reçu tant de demandes en faveur d'une diminution des taux de transport, c'est parce que nous souffrons d'une crise commerciale. Il nous a dit que le déficit d'exportation des Chemins de fer nationaux se monte à environ 4 millions de dollars par mois pour les trois premiers mois de l'année courante.

L'hon. M. MANION: Je vous demande pardon, il s'agit de diminution de recettes cette année, comparativement à l'an dernier. Un déficit n'est pas la même chose.

M. POULIOT: Je ne veux pas mal rapporter les paroles de mon honorable ami. Cependant j'ai compris que les affaires des chemins de fer n'étaient pas aussi florissantes cette année que l'an dernier. Cette crise ne durera pas toujours. Les affaires s'amélioreront en temps et lieu; il ne faut pas l'oublier, nous verrons encore de beaux jours. Aussitôt que la situation s'améliorera et que les gens seront en mesure de vendre leurs produits à des prix

[L'hon. M. Manion.]

plus élevés, ils n'auront plus aussi grandement besoin d'obtenir une réduction des tarifs de transport. Je suggère donc au ministre de conseiller aux administrateurs du réseau national de s'abstenir de trop réduire les dépenses pour l'instant. Sir Henry Thornton et M. Hungerford, vice-président du National-Canadien l'ont affirmé, les relations cordiales existant entre la direction et les employés du réseau national constitue le secret de l'efficacité. En temps de crise surtout l'administration devrait tenir suffisamment compte du bien-être des employés pour les garder à son service aussi longtemps que possible. Ce serait imposer un fardeau supplémentaire à la population canadienne que de réduire le personnel des Chemins de fer nationaux. Je prie donc le ministre d'avoir l'obligeance de voir à ce que l'on ne diminue pas trop les dépenses du réseau national. J'ai eu un léger accès de jalousie, je l'avoue en toute franchise, lorsque le ministre a admis que le plaidoyer de mon honorable ami de Gloucester l'a convaincu. J'obtiendrai le même succès, je l'espère, pour ce qui est de la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.

L'hon. M. MANION: Puis-je faire comprendre à mon honorable ami qu'il aura une meilleure chance de nous convaincre s'il ne discute pas tant.

M. POULIOT: Nous avons si bien commencé que mon honorable ami me permettra peut-être de glisser plus tard un mot touchant la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup. En attendant, je le remercie.

M. PICKEL: Je désire appeler l'attention du comité sur deux voies ferrées dans mon comté où cette diminution du service donnera lieu à de sérieux inconvénients et portera préjudice à la population à un point de vue qui n'a pas encore été exposé ici, ce soir. Il s'agit de deux routes par lesquelles le lait de la région est transporté sur les marchés; je parle de l'embranchement du National-Canadien entre Saint-Jean et Noyan et l'embranchement du Pacifique-Canadien qui va jusqu'à la Montagne d'Oxford. Les cultivateurs de la région n'ont pas d'autres moyens de transport que la voie ferrée pour expédier leur lait et leur crème sur les marchés.

M. MERCIER (Saint-Henri): Cela importe-t-il beaucoup, étant donné le prix auquel se vend le beurre à l'heure actuelle?

M. PICKEL: Je ne parle pas du beurre. Les cultivateurs expédient leur lait et leur crème dans les villes; la diminution du service des chemins de fer sera donc au détriment des citadins aussi bien que des cultivateurs, si ces

derniers sont dans l'impossibilité de faire parvenir leurs produits sur le marché. Le lait et la crème sont des produits périssables, de sorte qu'un service de trois trains par semaine ne répondra guère aux besoins de la région. J'en ai déjà touché un mot au ministre et il m'a promis de faire valoir son influence. Je me suis également mis en communication avec les autorités du Pacifique-Canadien, mais je n'ai pas encore reçu de réponse.

M. BERTRAND: J'ai remarqué que l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin), lorsqu'il a parlé d'une voie ferrée de 12 milles de parcours dans sa circonscription, a déclaré qu'il a reçu une lettre du ministre des Chemins de fer. Je me demande si le ministre a adopté l'habitude d'écrire une lettre aux divers représentants du peuple par tout le pays, avant que ne s'effectue cette réduction de service de la part des compagnies de chemin de fer.

L'hon. M. MANION: J'ai écrit à mon honorable ami de Lincoln parce que les administrateurs de ce chemin de fer m'ont appris par hasard qu'ils avaient décidé de discontinuer ce service. Ils m'ont fait part de leur intention et j'ai fait savoir la chose à l'honorable représentant de Lincoln. Pour ce qui est des autres honorables députés, mon honorable ami peut se rendre compte, en face des protestations qui s'élèvent, surtout dans les rangs de la députation ministérielle, que ces restrictions les atteignent bien plus que les honorables membres de la gauche; à ce point de vue, ce sont plus particulièrement les représentants des Provinces maritimes qui souffrent de cet état de choses. Je le déclare franchement, je n'ai pas communiqué avec mes honorables amis. Ce n'est pas la coutume; si je l'ai fait pour mon honorable ami de Lincoln, c'est parce que j'ai su par hasard les intentions des administrateurs de ce chemin de fer et je l'ai averti; cependant, l'honorable représentant de Lincoln (M. Chaplin) a adopté une attitude pratique en admettant qu'il fallait supprimer le service si le chemin de fer était exploité à perte.

M. BERTRAND: Les explications du ministre sont claires; cependant, les déclarations de l'honorable député de Lincoln m'ont donné à entendre que le ministre des Chemins de fer avait essayé d'obtenir son assentiment pour la suppression de ce service et que l'honorable député l'avait accordé.

L'hon. M. CHAPLIN: C'est là une simple conjecture de votre part.

M. McINTOSH: Lorsque nous avons discuté cette question, hier soir, j'ai fait observer au ministre que suivant moi, les gens, s'abstiendraient de récriminer contre cette diminution de service de la part des compagnies de chemin de fer, si on faisait connaître les faits et les chiffres, c'est-à-dire un véritable exposé de la situation financière dans laquelle se trouvent ces voies ferrées. Je ne crois pas que le public exige un service qui ne soit pas rémunérateur. Il est tout naturel que, la situation étant ce qu'elle est actuellement, les cultivateurs réclament l'abaissement des prix de transport de la marchandise. A mon sens, si les cultivateurs demandent cette réduction c'est à cause du prix qu'ils obtiennent aujourd'hui de leur blé et de leurs grains secondaires; et je crois qu'ils ne cesseront de la réclamer tant que les prix du blé et des autres grains ne se seront pas raffermis par tout le Dominion.

Mais, monsieur le président, en prenant la parole, je voulais surtout parler des administrateurs du National-Canadien. Avant la suspension de la séance, à six heures, le comité était à discuter la composition du conseil d'administration des chemins de fer nationaux du Canada et, d'après ce que j'ai compris, le ministre a dit qu'il n'y aurait pas ce que l'on peut appeler une représentation d'ordre géographique ou d'ordre régionaliste. Cela veut dire simplement que les sections populeuses et plus développées du Canada n'auront pas de représentation plus forte que d'autres de population moins nombreuse ou moins industrialisée. Cela m'amène à la question que je désire adresser au ministre. J'entends qu'il y a quinze directeurs et que l'on doit en nommer deux autres, soit dix-sept en tout. A l'heure actuelle, deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, sont sans représentation au conseil d'administration. Lorsque le conseil sera au complet, est-ce que les provinces d'Alberta et de Saskatchewan, qui constituent la majeure partie de l'Ouest canadien, seront représentées à titre de provinces au conseil?

L'hon. M. MANION: Oui.

M. McINTOSH: Merci.

M. MERCIER (Saint-Henri): Quelles sont les professions des directeurs nommés par le Gouvernement?

L'hon. M. MANION: Elles sont variées. Le représentant de l'île du Prince-Edouard est cultivateur marchand; peut-être vaut-il mieux le dire commerçant. L'honorable député d'Algoma-Ouest me fait observer qu'au hansard d'hier se trouve la réponse à une question concernant les professions des membres du conseil.

M. MERCIER (Saint-Henri): Avaient-ils quelques notions sur l'administration de chemins de fer avant leur nomination?

L'hon. M. MANION: Quelques-uns. Ils en sauraient autant que certains directeurs d'autres compagnies en savent au sujet des sociétés dont ils font partie.

Un MEMBRE: Ou aussi peu.

M. HANBURY: A propos des taux de chemins de fer, j'aimerais à signaler au ministre un endroit où une diminution contribuerait sensiblement à l'expansion des affaires. A l'heure actuelle, deux compagnies possèdent toutes les voies et le matériel voulus pour le transport du bois entre la Colombie-Anglaise et un port quelconque du Canada. D'autre part, je crois savoir que la compagnie de paquebots du National-Canadien maintient à perte un service de vapeurs qui rivalise avec la voie ferrée. On a transporté au même prix du bois de diverses sortes; ainsi les produits d'un fini supérieur, tel le bois à plancher et à plafonds, bénéficient du même taux que le bois de sciage brut qui sert aux ouvrages grossiers. Il n'y a aucune distinction dans le taux exigé. On a, dans une circonstance antérieure, proposé à la compagnie de chemin de fer de réserver à la voie ferrée le transport d'environ 50 à 60 millions de pieds de bois que l'on expédie tous les ans par la voie du Saint-Laurent, en accordant une réduction sur le bois de sciage non dégrossi, mais non sur le produit d'un fini plus avancé ou sur l'objet fabriqué. Selon que j'entends la chose à l'heure actuelle, la compagnie de vapeurs du National-Canadien exploite une ligne maritime qui concurrence le réseau ferré et je crois savoir que son service de vapeurs est exploité à perte. Aujourd'hui on nous informe que le service des voies ferrées accuse un déficit. C'est là une simple idée dont je fais part au ministre.

L'hon. M. MANION: Que feriez-vous?

M. HANBURY: Je conseillerais de diminuer le prix de transport du bois de sciage brut le prix de la Colombie-Anglaise à des ports du Saint-Laurent.

L'hon. M. MANION: Par voie ferrée?

M. HANBURY: Oui, par voie ferrée, mais non pas sur le produit de fabrication avancée. Hier après-midi, le ministre a bien voulu nous donner l'assurance qu'il ne savait rien des affiliations des messieurs qui ont été nommés directeurs des Chemins de fer nationaux du Canada. J'en suis sûr, il compte que nous verrons également dans cette déclaration l'assurance que la politique n'interviendra pas dans l'administration du réseau et que l'on ne s'en servira d'aucune façon pour faire du favoritisme politique. Je suppose qu'il réassure la Chambre à cet égard. Supposons, cependant, que par hasard le favoritisme politique s'y pratique,—et je ne puis concevoir, avouerai-je, que cela puisse se faire avec l'administration actuelle,—le public pourrait-il exiger du conseil d'administration qu'il réprime les abus ou le Gouvernement en prendrait-il la responsabilité? Le ministre nous a dit que toute la responsabilité incombe au conseil d'administration. Il incombe au Gouvernement de voir à ce que l'administration du National-Canadien soit libre de tout favoritisme politique, et je prie le ministre d'en donner l'assurance au comité.

[M. Mercier (Saint-Henri).]

L'hon. M. MANION: A ma connaissance, ce favoritisme n'existe pas. Quant à l'avenir, j'ai assez d'ennuis dans le moment que mon honorable ami voudra bien attendre que les événements se présentent avant que je m'en occupe.

M. MACKENZIE: Les difficultés de mon honorable ami ne font que commencer.

L'hon. M. MANION: Je ne crois pas que l'on soit témoin de favoritisme. Je crois que le National-Canadien est en état de poursuivre son exploitation en laissant de côté les faveurs politiques. Si le cas se présente, j'interviendrai Je suis certain que mon honorable ami a confiance en moi à cet égard.

M. MERCIER (Saint-Henri): Je suppose que, s'il y a plus de deux directeurs nommés, il n'y aura pas de favoritisme.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2:

Enquête et rapport concernant la Compagnie ou l'exploitation des chemins de fer de l'Etat.

M. GARDINER: Le ministre veut-il s'expliquer?

L'hon. M. MANION: C'est une simple correction technique; j'en ai expliqué la nature cet après-midi. L'article contenait auparavant le chiffre soixante et un, le chiffre exact étant soixante-dix.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi, qui est lu une 3e fois et adopté

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ALBERTA, — EMBRANCHEMENTS DE SPIRIT-RIVER ET DE GRIMSHAW

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose que la Chambre se forme en comité pour la discussion de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de prolonger le délai pour commencer à construire et achever les lignes de chemin de fer que la Northern Alberta Railways Company a été autorisée à construire par l'article 11 de l'annexe B de la loi des chemins de fer du Nord de l'Alberta,

de 1929, à savoir: un prolongement de la ligne principale de l'Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company, à partir de Spirit-River, et un embranchement du Central Canada Railway, à partir de ou près Grimshaw.

Cette motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. Maloney.

L'hon. M. MANION: Il s'agit d'une résolution relativement à la compagnie des chemins de fer du Nord de l'Alberta, lignes fusionnées du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, pour prolonger le délai de construction d'une couple d'embranchements autorisés il y a deux ans. Comme le savent les membres du comité, en vertu de la loi des chemins de fer, ces travaux doivent être entrepris en moins de deux ans et terminés en cinq. Des embranchements alors autorisés, on a exécuté assez de travail sur six pour se conformer à la loi, mais les deux lignes mentionnées dans cette résolution n'ont pas encore été commencées. Des demandes de délai étaient bien plus communes dans le passé que maintenant. Dans les circonstances, je crois que cette demande est très raisonnable.

Si cette résolution est adoptée, un projet de loi s'y rapportant sera présenté, et alors les membres auront tout le loisir voulu de discuter le projet, soit ici, soit au comité des chemins de fer.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): L'embranchement de Grimshaw est très important, n'est-ce pas?

L'hon. M. MANION: Je ne connais pas beaucoup ces lignes.

(Il est fait rapport de la résolution, qui est lu pour la seconde fois et adoptée.)

L'hon. M. MANION demande à déposer un projet de loi (bill nº 36) concernant la Compagnie des chemins de fer du nord de l'Alberta.

Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

INDEMNISATION DES EMPLOYES DE L'ETAT VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

APPLICATION DES LOIS PROVINCIALES À TOUS LES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT CANADIEN

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose que la Chambre se forme en comité pour la discussion du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi pour l'indemnisation des employés de l'Etat victimes d'accidents du travail pour étendre le bénéfice de la loi à tous les fonctionnaires qui sont au service de Sa Majesté, à l'exception de ceux dont le cas est prévu dans d'autres statuts, et pour élargir l'interprétation du mot "indemnité" afin de comprendre toutes indemnités, dépenses ou allocations accordées en vertu des lois provinciales sur cette matière.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. Maloney.

L'hon. M. MANION: Cette résolution, monsieur le président, a pour objet de modifier la loi pour l'indemnisation des employés de l'Etat, victimes d'accidents du travail, de manière à ce que les lois provinciales sur cette matière s'appliquent à tous les employés du Gouvernement. Actuellement, les lois provinciales sur ce sujet varient. Ainsi, les employés de la poste n'en bénéficient que dans Québec, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Anglaise; les employés de la douane, dans l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Anglaise seulement; les gardiens de phares, les employés sur les navires ravitaillant les phares ou surveillant les auxiliaires de la navigation, dans la Nouvelle-Ecosse seulement. Certaines lois provinciales sur les accidents de travail ne s'appliquent pas aux employés dans les différents départements. Elles peuvent s'appliquer à ceux qui sont employés dans certaines industries, mais les tribunaux ont décidé que le service de l'Etat n'est pas une industrie.

L'objet du bill qui sera fondé sur cette résolution est de mettre tous les employés de l'Etat fédéral sous le régime de ces lois provinciales. Nous présumons que cette loi occasionnera au trésor une dépense additionnelle de $70,000.

L'hou. M. STEWART (Edmonton-Ouest): En fait, monsieur le président, tous les employés du Gouvernement relèveront des lois provinciales sur les accidents du travail en vertu d'un statut au lieu d'un décret du conseil, comme auparavant.

L'hon. M. MANION: Non, je crois que mon honorable ami fait erreur. Je crois que la loi les assujettit actuellement aux différentes commissions des accidents. L'objet du projet de loi qui suivra cette résolution est de mettre tous les employés du Gouvernement sur le même pied.

L'année dernière, un projet de loi semblable fut présenté par le Gouvernement dont mon honorable ami faisait partie, mais la dissolution intervenant, il resta à l'état de projet. En deux mots, il s'agit de traiter également les employés publics dans les différentes provinces.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): D'après la pratique suivie jusqu'à présent, le gouvernement fédéral versait l'indemnité, mais la faisait déterminer selon les lois provinciales. Je suis bien en faveur de ce projet de loi. Je

crois qu'il est fort à propos de soumettre tous les services d'Etat au régime des lois provinciales en matière d'indemnité pour les accidents du travail.

Un MEMBRE: Le projet s'applique-t-il aux chemins de fer?

L'hon. M. MANION: Non, les chemins de fer ne sont pas compris dans cette mesure législative.

L'hon. M. HEENAN: Je suis bien aise que mon honorable ami propose cette résolution. Ainsi qu'il l'a dit, avis en avait été donné l'année dernière, mais la dissolution nous obligea de la renvoyer après les élections. Le ministre a-t-il une idée approximative de ce que le gouvernement fédéral paye aux provinces à ce sujet?

L'hon. M. MANION: J'ai les chiffres à la main. L'année dernière, nous avons payé en chiffres ronds: $91,000 au Nouveau-Brunswick; $106,000 à l'Ontario; $94.000 au Manitoba; $7,000 à l'Alberta; $14,000 à la Colombie-Anglaise; près de $4,000 à l'île du Prince-Edouard; $79,000 à Québec. Nous avons payé en outre pour soins médicaux $2,600 à l'Ontario et $380 à l'Alberta. Soit en tout $452,000 que le Dominion a versés aux provinces, l'année dernière. Cette mesure ajoutera $70,000 aux obligations du Dominion.

Il n'est peut-être pas mauvais que j'explique le fonctionnement de ce service. La commission des accidents du travail de la province où se produit l'accident s'occupe de l'employé du gouvernement, tout comme si c'était un employé de chemin de fer ou d'une autre industrie. Elle lui fait donner les soins du médecin et lui accorde 60 p. 100 ou une autre proportion de son salaire, suivant le cas. Elle verse ce qu'il y a à payer, nous adresse le compte, et de temps à autre le gouvernement la rembourse en ajoutant un léger supplément pour les frais d'administration.

L'hon. M. HEENAN: Je remercie le ministre pour ces renseignements, et je me demande s'il ne songerait pas à faire davantage. Je n'ai pas suffisamment creusé le point pour savoir s'il en résulterait une économie, mais il me semble qu'il serait préférable de confier la chose à un département du gouvernement fédéral, et sans qu'il en coûte beaucoup plus. Actuellement les employés fédéraux sont traités différemment selon la province où ils se trouvent. L'indemnité diffère suivant la province. Elle est de 55 p. 100 dans certains provinces et de 66⅔ p. 100 dans d'autres. Le maximum varie également. Certaines provinces accordent 66⅔ p. 100 de $1,200, tandis que d'autres accordent un maximum allant de

$1,500 et $2,000. Il y a une différence encore dans la pension attribuée aux veuves des employés qui perdent la vie. Cette pension sera de $40 par mois dans une province et $30 ou $35 dans une autre. Différence encore dans l'attente, qui peut être de trois jours dans une province et de sept jours dans l'autre.

Ces différences se répètent sur tout le parcours du réseau; tous les employés du gouvernement, qui forment une seule institution, devraient être traités de la même façon. Par exemple, un facteur blessé dans l'Ontario reçoit 66⅔ p. 100 de son salaire avec maximum de $2,000, tandis qu'au Nouveau-Brunswick. à moins que la loi n'ait été modifiée récemment, un facteur ne reçoit que 55 p. 100 de son salaire, avec maximum fixé à $1,200 ou $1,500. Cette considération, jointe à cette autre, fait que l'administration ne coûterait guère plus cher si elle était confiée au ministre des Chemins de fer, semble indiquer qu'il y aurait lieu d'apporter cette réforme. Le ministre, je n'en doute pas, se ferait un plaisir de travailler une heure ou deux de plus, afin d'assurer un traitement égal à tous les employés du pays.

L'hon. M. MANION: Je n'avais pas étudié cette question auparavant, mais je crains qu'il y ait chevauchement des services si nous acceptons l'avis de mon honorable ami. Je dirai de plus que les provinces s'efforcent, comme mon honorable ami le sait, de créer l'uniformité. De fait, avant de songer à présenter ce bill, le ministre du Travail et moi-même, représentant le gouvernement fédéral, avons rencontré dans mon bureau les représentants de l'Ontario et de Québec qui représentaient toutes les provinces du Canada et nous avons discuté toute la question. C'est là réellement ce qu'ils ont proposé. Toutefois, s'il existe encore des inégalités, comme le prétend mon honorable ami, nous faisons là un pas dans la bonne voie et un peu plus tard nous ferons peut-être les modifications nécessaires pour les faire disparaître.

M. MERCIER (Saint-Henri): Le ministre pourrait-il m'indiquer le nombre exact des employés intéressés?

L'hon. M. MANION: Il s'agit de tous les employés de l'Etat dans les différents ministères. J'ignore le nombre d'employés que compte le service extérieur, mais les deux services, extérieur et intérieur, sont compris.

M. POWER: Il y en a quarante mille au moins.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Environ ce nombre.

L'hon. M. MANION: Tous les employés du gouvernement tombent sous le régime de la loi.

M. MERCIER (Saint-Henri): Combien a-t-on compté de blessés, l'an dernier?

L'hon. M. MANION: Nous avons eu 3,960 réclamations.

M. HEAPS: Combien l'Etat a-t-il déboursé?

L'hon. M. MANION: Nous avons payé $452,000.

M. HEAPS: Dans quelle période de temps?

L'hon. M. MANION: Durant l'année.

M. HEAPS: L'Etat a-t-il payé toute cette somme à des employés blessés?

L'hon. M. MANION: Cela inclut environ 5 p. 100, soit quelque $2,000 pour les frais d'administration. Le reste a été pratiquement versé à des travailleurs.

M. HANBURY: Le ministre peut-il nous dire si toutes les provinces possèdent des commissions d'indemnisation relativement aux accidents de travail et si les employés contribuent au paiement des frais?

L'hon. M. MANION: Toutes les provinces, je pense, possèdent des commissions. Je vois que l'on a fait des paiements dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Anglaise, l'île du Prince-Edouard, Québec et la Saskatchewan.

L'hon. M. VENIOT: L'île du Prince-Edouard n'a pas, je pense, de commission.

L'hon. M. MANION: Je remarque que nous avons payé environ $4,000 à cette province. Il s'agissait peut-être d'employés de chemins de fer. Je regrette de ne pouvoir fournir le renseignement précis.

M. REID: Quel pourcentage l'employé contribue-t-il?

L'hon. M. MANION: Chaque province a une loi différente, mais je ne crois pas que les employés contribuent. L'argent vient des industries et des gouvernements.

M. NEILL: En Colombie-Anglaise les ouvriers payent 1c. par jour pour les soins médicaux.

L'hon. M. MANION: Je suis au courant du système de la province d'Ontario et les employés ne contribuent rien, je crois.

L'hon. M. VENIOT: Ils ne contribuent rien dans le Nouveau-Brunswick.

M. NEILL: J'attirerai l'attention du ministre sur une question dont j'ai causé privément avec le ministre de la Marine et le ministre profitera, j'espère, de l'occasion, pour remédier à un grief qui existe dans la Colombie-Anglaise entre son département et les autorités provinciales relativement à l'interprétation du mot "employé". Un changement bien simple apporté à l'interprétation remédierait à la situation.

Voici la difficulté: le département de la Marine rémunère, cela va de soi, les gardiens de phare, et il est entendu que ces derniers emploient des aides. Le département est trop économe ou trop mesquin pour payer le salaire du deuxième homme, de sorte que l'on s'est entendu pour permettre au gardien du phare de retenir les services d'un aide et, pour cette raison, on lui accorde quelques centaines de dollars de supplément. Le département ne lui accorde pas un salaire suffisant à assurer la subsistance d'un homme, mais seulement la moitié de ce salaire, et il approuve la coutume souvent suivie par les gardiens qui emploient leur femme ou leurs enfants pour faire ce travail qui, en réalité, ne représente pas le plein travail d'un homme. Dnas certains cas, lorsqu'il y a deux ou trois aides, le département paie parfois le plein salaire d'un aide, mais voici ce qui arrive: la commission relative aux accidents du travail prétend que cet aide est un employé de l'Etat, parce qu'il est payé indirectement par l'Etat. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet, car on constate, d'après les salaires payés aux gardiens de phare, que lorsque le gardien a besoin d'un aide, le salaire payé est bien plus élevé. La commission relative aux accidents du travail dans la Colombie-Anglaise a toujours maintenu dans ce cas que l'aide était un employé du gouvernement, mais le ministère de la Marine a soutenu de son côté qu'il était à l'emploi du gardien du phare. Il s'ensuit que lorsqu'il se produit un accident de ce genre, le gardien du phare est naturellement incapable de payer la réclamation qu'on lui fait et le gouvernement est sévèrement critiqué. On prétend que le gouvernement prend ce moyen peu coûteux de se soustraire à une obligation pour le moins morale en ne payant pas cette somme à l'employé blessé à son service.

Il est facile d'éliminer la difficulté en modifiant la définition du mot "employé" de manière à l'appliquer à des cas de ce genre. Je veux encore faire allusion à un autre cas semblable. Dans certains cas, le département des Travaux publics fait faire des travaux à la journée et emploie des chevaux. Ces attelages et leurs conducteurs viennent parfois d'une ferme voisine où ils ne sont pas occupés pour le moment. La commission des accidents du travail de la Colombie-Anglaise ne s'applique pas aux cultivateurs et le département d'Ottawa,—probablement le ministère de la Justice,—a décidé qu'en ce cas l'ouvrier employé à la journée comme conducteur d'attelage pour des travaux de défri-

chement ou peut-être la construction d'une route pour le compte d'un département du gouvernement fédéral, n'est pas un employé du gouvernement, mais un cultivateur ou un employé d'un cultivateur, bien qu'à ce moment-là il ne travaille pas comme cultivateur, mais bien comme conducteur d'attelage pour le compte du gouvernement. Sous ce cas encore l'Etat allègue bien maigre argument pour ne pas payer à celui qui a été blessé l'indemnité d'usage. Si je comprends bien, la loi qui s'applique dans ces cas contient sa propre définition du mot employé, de sorte que si on modifiait la définition dans le sens que je suggère, on ferait disparaître le conflit qui existe entre cette définition et celle que contient une autre loi, telle celle du service civil. On pourrait définir le mot "employé" de manière à l'appliquer aux deux classes dont je viens de parler. J'ai confianec que le ministre étudiera cette question avant de déposer le projet de loi, parce que cette mesure ferait disparaître une véritable injustice.

Je ne crois pas que le ministère de la Marine aimerait à entendre dire qu'il a commis une injustice de propos délibéré. Je sais qu'en une circonstance un homme a exposé sa vie et a été blessé grièvement pour sauver les biens du gardien du phare, mais parce qu'il n'était qu'un aide dans le sens particulier que l'on donne à ce mot, on lui a dit de s'adresser au gardien du phare qui était son employeur immédiat pour obtenir une indemnité. Naturellement, le gardien du phare n'avait pas l'argent nécessaire pour donner quoi que ce soit à son aide. La modification proposée rendrait justice à une classe de gens, particulièrement aux gardiens de phare, qui ne reçoit pas actuellement de salaire bien considérable.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami m'a déjà parlé du cas de ces aides des gardiens de phare, mais, malheureusement, l'homme dont il s'agit dans le cas dont il a parlé, n'est pas un employé de l'Etat.

M. NEILL: C'est un employé de l'Etat, indirectement.

L'hon. M. MANION: C'est un employé du gardien du phare qui a retenu ses services. Il y a ici un principe en jeu: la loi ne peut s'appliquer à une personne qui n'est pas au service du gouvernement, lorsque vous adoptez des lois qui de fait s'appliquent à ces employés.

M. NEILL: Mais c'est l'Etat qui le paie indirectement.

L'hon. M. MANION: C'est le gardien du phare qui retient ses services.

Une VOIX: Ne pourriez-vous pas payer cet aide directement?

[M. Neill.]

L'hon. M. MANION: Je suppose que le ministère de la Marine pourrait établir un moyen de payer directement cet aide, mais je suis porté à croire que l'on a adopté la méthode actuelle, parce que, dans un grand nombre de cas, le gardien ayant une famille et ne retirant qu'un faible salaire peut retenir les services d'un des membres de sa famille, tandis qu'autrement il lui faudrait peut-être engager un étranger à qui il paierait un salaire plus élevé. On peut me reprendre si je fais erreur, mais je suppose que c'est la raison principale.

Je n'ai jamais entendu parler d'ouvriers conduisant des attelages pour le compte de l'Etat, mais je suppose que dans le présent cas, la loi sur les accidents du travail de la Colombie-Anglaise ne s'applique pas à cette catégorie d'employés. Il me semble qu'elle devrait, si c'est possible, s'appliquer, car avec cette loi-ci nous allons avoir recours à la commission provinciale.

M. NEILL: La loi provinciale ne vise pas les cultivateurs. Mais voici ce que je veux souligner: Un cultivateur à qui vous faites quitter sa ferme pour réparer la route cesse d'être un cultivateur pendant qu'il exécute ce travail. Tout ce que nous demandons, c'est que le département décide qu'un homme n'est plus cultivateur quand il est occupé à niveler une route pour le compte de l'Etat.

M. HEAPS: Un charretier travaillerait probablement à l'entreprise et ne serait pas visé par la loi.

M. POWER: Si je comprends bien, cette loi a pour objet de permettre aux commissions des diverses provinces de juger les demandes d'indemnité. Si l'employé de l'Etat demeurant dans la province n'appartient pas à l'une des catégories d'employés visées par la loi provinciale, cette loi-ci ne s'appliquera pas à lui.

L'hon. M. MANION: C'est exact.

M. POWER: Autrement dit, un homme employé dans une ferme de démonstration, disons, comme ouvrier agricole, ne serait pas visé par cette loi-ci, parce que, dans la plupart des provinces, les ouvriers agricoles ne relèvent pas des commissions des accidents de travail. Que fera-t-on de la réclamation d'un employé qui ne peut pas se faire accorder une indemnité par la commission provinciale? Dois-je comprendre qu'il existe un moyen, par exemple, un arrêté du conseil, pour lui payer la somme généralement allouée aux ouvriers de son métier?

L'hon. M. MANION: L'honorable député avait raison au début en disant que cette loi-

ci vise les employés décrits par la loi provinciale. Mais notre but est de réunir sous les dispositions de la loi tous les employés de l'Etat, sauf ceux des services militaire, naval et aéronautique, qui ont déjà leur propre système d'assurance, et les employés de chemins de fer, qui profitent déjà des lois provinciales. Cette loi-ci va donc viser tous les employés de l'Etat, à quelques exceptions près, comme celles qu'a signalées l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). Toutefois, je n'ai pas entendu parler du cas d'un ouvrier travaillant dans une ferme de démonstration. Si nous trouvons ici ou là des cas exceptionnels, il faudra y pourvoir, mais je n'en connais pas, si ce n'est ceux que le député de Comox-Alberni a signalés.

M. POWER: Les lois d'indemnisation pour les accidents du travail dans les diverses provinces spécifient les catégories d'employés auxquels la loi s'applique. D'autres ouvriers ne peuvent pas invoquer la loi, soit parce que leurs salaires dépassent un certain chiffre, soit à cause de la nature de leur travail. J'ai mentionné le premier exemple qui m'est venu à l'esprit: celui d'un ouvrier agricole. Je peux me tromper, mais j'ai l'impression que, dans notre province, et je suis sûr, dans l'Ontario, les ouvriers agricoles ne sont pas visés par les dispositions de la loi d'indemnisation pour accidents de travail.

M. CHAPLIN: C'est exact pour l'Ontario.

M. POWER: Et Québec a récemment calqué sa loi sur celle d'Ontario. Or, que fera-t-on de la réclamation d'un employé de l'Etat qui n'appartient pas à l'une des catégories visées par la législation provinciale?

L'hon. M. GUTHRIE: Il sera dans la même situation qu'aujourd'hui, et nous pourrons l'indemniser par arrêté du conseil. Mais nous ne pouvons pas introduire dans les lois provinciales des catégories qu'elles ne visent pas.

L'hon. M. VENIOT: Vous chargez la commission provinciale d'évaluer le dommage en votre nom.

L'hon. M. MANION: Pas nécessairement. Le conseil de la trésorerie est continuellement saisi de cas qui ne sont pas prévus et qu'on va maintenant régler. Les cas mentionnés par le député de Québec-Sud pourraient entrer dans cette catégorie, c'est-à-dire faire l'objet d'un arrêté du conseil, et les employés seraient indemnisés de cette façon comme à présent.

M. REID: Pour confirmer ce que l'honorable député de Comox-Alberni a dit au sujet des employés du département des travaux publics, je ferai observer que, en Colombie-Anglaise, un homme peut être pêcheur ou agriculteur aujourd'hui, et être employé demain par le gouvernement provincial ou la municipalité; il tombe immédiatement sous les dispositions de la loi provinciale sur les accidents du travail. Nous avons eu dans notre municipalité le cas d'un homme travaillant en vertu des dispositions de la loi de secours aux chômeurs et qui s'est blessé après une heure d'ouvrage; personne n'a pu déterminer l'indemnité qu'il méritait pour une heure de travail. La loi en Colombie-Anglaise est assez large pour s'appliquer à un homme employé par le gouvernement provincial ou par la municipalité. La proposition de l'honorable député mérite une étude sérieuse.

L'hon. M. MANION: Nous l'étudierons ainsi.

L'hon. M. HEENAN: La raison pour laquelle j'ai amorcé cette discussion sur la présente résolution, c'est que je m'étais intéressé à cette question avant qu'elle fut soulevée à la Chambre pendant la dernière session. J'ai expliqué au ministre les inégalités qui existent présentement dans le traitement des employés fédéraux en état d'incapacité. Comme le ministre l'a dit, cette question peut être étudiée plus tard; mais vu que certaines provinces sont passablement arriérées au sujet des lois des accidents du travail, est-ce que le ministre ne pourrait pas, d'ici à la date où le projet de loi sera probablement soumis au comité, prendre la chose en considération? Ce serait déjà un bon pas de fait pour remédier aux griefs. Le ministre pourrait fort bien insérer dans son bill un article déclarant que l'ouvrier accidenté recevra la plus haute indemnité payée dans une province quelconque. Je n'ai pas envisagé comment il se proposerait d'y arriver, mais m'est avis que nous pourrions décréter dans le projet de loi que, si un homme, par exemple, du Nouveau-Brunswick, était blessé, au lieu de recevoir 55 p. 100 de son salaire, ou s'il était tué, au lieu d'une mensualité de $30 payée à sa veuve sa vie durant, le montant payé serait le même que celui qui se paye dans l'Ontario et qui sera maintenant payé dans Québec, c'est-à-dire, dans le cas de blessures 66⅔ p. 100 du salaire, et au cas de décès, service d'une mensualité de $40 à la veuve, sa vie durant. La même commission rendrait une décision et le gouvernement fédéral paierait la dépense.

L'hon. M. MANION: Bien que la proposition de l'honorable député ait du bon, je dois dire que nous faisons actuellement un pas important dans la bonne voie, et si on découvre certaines injustices, la loi peut être modifiée plus tard. La mesure législative proposée va coûter $70,000 et vu l'état actuel de nos finances nationales, je n'aimerais pas à promettre

davantage. Je crois que l'honorable député comprendra que nous ne faisons pas trop mal dans les circonstances.

M. NEILL: Est-ce l'intention du Gouvernement d'accorder les mêmes taux d'indemnité que ceux qui existent dans les lois provinciales?

L'hon. M. MANION: Oui.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue une deuxième fois et approuvée.)

M. MANION demande l'autorisation de présenter le projet de loi (bill nº 37) tendant à modifier la loi des accidents du travail des employés de l'Etat.

La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.

MODIFICATION DE LA LOI DES TRAITEMENTS

PROJET TENDANT À AUGMENTER LE TRAITETENT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Je propose que la Chambre se constitue en comité pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi des traitements pour porter le traitement du solliciteur général de sept mille à dix mille dollars par année, à compter du 7 août 1930.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général, sous la présidence de M. LaVergne.

L'hon. M. GUTHRIE: L'article 5 de la loi des traitements, chapitre 182 des Statuts revisés du Canada, dispose que le traitement du solliciteur général du Canada sera de $7,000 par année. Cette loi n'a jamais été modifiée, mais en 1927, le traitement du solliciteur-général a été porté de $7,000 à $10,000 et a été maintenu à ce dernier chiffre depuis lors. Mais le crédit en vertu duquel l'augmentation a été accordée est libellé d'une manière particulière. C'est le n° 445 des procès-verbaux de 1927 et il se lit comme suit:

Pour pourvoir à une augmentation de $3,000 par année à l'honorable Lucien Cannon qui lui sera payée sur le revenu du fonds consolidé pendant tout le temps qu'il remplira les fonctions de solliciteur général sans que l'acceptation dudit traitement ne rende vacant son siège au Parlement.

Cela a été maintenu comme un crédit statutaire au cours des années 1928-1929-1930. Le 28 juillet dernier, le gouvernement d'alors démissionna et M. Lucien Cannon n'était plus solliciteur général. Il y aura dans tous les cas nécessité de modifier de quelque façon la rédaction du crédit et nous considérons que la façon régulière de procéder est de modifier l'article 5 de la loi des traitements en substituant $10,000 à 7,000.

[L'hon. M. Manion.]

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Je ne me lève pas pour m'opposer au changement dans le sens que mon honorable ami a indiqué. Je suppose que le Gouvernement a l'intention de faire du solliciteur général un membre du cabinet et vise à accorder à chaque membre du cabinet le même traitement.

L'hon. M. GUTHRIE: Il est déjà membre du cabinet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme mon honorable ami vient de l'indiquer, c'est l'opinion que partageait l'ancien Gouvernement; pendant que le solliciteur général était membre du cabinet, on lui payait la différence du traitement, de la manière que le ministre de la Justice vient de décrire. Le point que je désire toucher cependant, et je voudrais que le premier ministre fût ici, car j'aimerais à lui adresser personnellement mes remarques, c'est que le temps me semble propice pour diminuer le nombre des portefeuilles plutôt que de l'augmenter d'une manière permanente comme on le fait, en relevant le traitement du ministre. Le Gouvernement a entrepris de diminuer le nombre des fonctionnaires; il veut abolir certaines commissions et divisions de quelques ministères et il semblerait que, si le même esprit d'économie était appliqué au cabinet lui-même, il serait possible de diminuer le nombre des portefeuilles et de réaliser ainsi une économie importante.

Le moment me semble très propice pour cette mesure. Je suis heureux de voir le premier ministre qui entre en ce moment, car mes remarques s'adressent plutôt à lui, qui est le chef du Gouvernement. Je dirai à mon très honorable ami que je le félicitais en son absence de l'habileté qu'il a déployée en essayant de réduire le personnel de certains services et de faire des économies en abolissant des divisions et des commissions du service public. Je voulais lui demander s'il ne pensait pas le moment opportun de réduire de la même manière le personnel de son cabinet. Il conviendra qu'un ministère moins nombreux, principalement lorsqu'il en est la tête, serait tout aussi efficace. Mon très honorable ami a assez bien réussi dans la Chambre à se passer de ses ministres et, d'après ce que l'on me rapporte, il a également obtenu de bons résultats dans l'administration de quelques ministères ne dépendant pas de lui-même. L'autre soir, il nous a dit qu'il avait eu l'occasion de donner un certificat personnel à un membre du service âgé de plus de soixante-dix ans afin de lui permettre de rester en fonctions. Il nous demanda même de deviner de quel fonctionnaire il s'agissait. Je pensai d'abord que c'était d'un sous-ministre, mais il nous apprit que c'était un préposé d'ascenseur.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas donné ce certificat; je l'ai refusé.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai peut-être mal compris. J'ai pensé qu'outre ses multiples devoirs, mon très honorable ami s'occupait des préposés d'ascenseurs et d'après sa réponse, c'est bien cela. Cependant, pour parler sérieusement, la diminution du nombre des portefeuilles est une question qui mérite d'être étudiée. Mon très honorable ami y songe peut-être. Il a essayé de faire des économies en se chargeant lui-même de trois ou quatre ministères. Il pourrait peut-être songer sérieusement à réunir les fonctions de deux ou trois ministres entre les mains d'un seul, et le projet de résolution en discussion offre une excellente occasion de lui faire cette suggestion.

Le très hon. M. BENNETT: Les remarques du très honorable député méritent certainement une étude sérieuse. Le Gouvernement a étudié la question. Il dira peut-être que nous l'avons examinée quand il s'est agi de constituer le Gouvernement, mais je me hâte d'ajouter que nous n'avons aucunement l'intention d'imposer le ministère des Finances, ou d'autres ministères, au premier ministre afin de diminuer par là le nombre des portefeuilles, bien que cet arrangement ait permis de réaliser une économie sensible jusqu'à présent. La question est à l'étude. Vu le changement produit par la rétrocession des ressources naturelles aux provinces, il y aurait peut-être lieu de réunir certains ministères. Le très honorable chef de l'opposition, a eu dix années d'expérience; je me souviens très bien des efforts qu'il a faits pour diminuer le nombre des ministères, mais, en définitive, il se vit obligé de l'augmenter. Les conclusions du rapport Duncan relativement aux pêcheries ont été la principale cause de la création d'un nouveau ministère; c'est ce que le Gouvernement devait faire, s'il voulait donner suite au rapport.

Depuis quelque temps, je pense que le pays devrait avoir un ministère des communications. J'ai beaucoup songé. Il y a l'aviation, la radio, la T.S.F., les communications par câbles...

Une VOIX: Les postes et les chemins de fer.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, les bureaux de poste, les chemins de fer et autres formes de communications. J'y ai consacré un peu d'attention mais évidemment, pour les raisons que le très honorable député comprendra et que la Chambre appréciera, je n'ai été au Canada que quelques mois depuis que j'ai entrepris cette tâche. Je n'ai pas eu pour l'étude de cette question autant de temps que je l'eusse désiré. Mais je serai très heureux d'accepter les avis dans le même esprit que le très honorable député les a donnés ce soir, lorsqu'il a loué les efforts que nous faisons en vue d'améliorer le service public, et si nous pouvons obtenir plus facilement les résultats visés par les méthodes suggérées, nous n'hésiterons pas à en faire l'application

J'espère pouvoir, d'ici à quelques jours, présenter un projet de loi mentionné dans le discours du trône, dont je peux dire en anticipation qu'il aura pour effet d'assurer un contrôle plus efficace sous le rapport de nos recettes et dépenses. J'ai découvert moi-même que mon très honorable ami s'est beaucoup intéressé à cette question. Je suis heureux que le comité ait adopté ce point de vue au cours de la discussion qui se poursuit actuellement parce que, après tout, au commencement du siècle présent, le revenu du Canada n'était que de $50,000,000. Lorsque sir John A. Macdonald mourut, les recettes n'étaient que de $37,000,000. Lorsque sir Wilfrid Laurier perdit le pouvoir en 1911, si j'ai bonne mémoire, les recettes totales en ce pays peu de temps avant 1911 dépassaient le niveau de $100,000,000. Maintenant, elles sont d'environ au moins $1,000,000 par jour, mais à quel point la fusion de certains ministères pourrait améliorer le service public, c'est une question que je ne suis pas prêt à discuter en ce moment, parce que je ne suis pas arrivé à une conclusion définitive. Dans un pays aussi vaste que le Canada, il est bien difficile de dire, lorsque vos recettes atteignent approximativement le chiffre de $1,000,000 par jour si vous obtiendrez une plus grande efficacité en imposant trop de détails à l'administrateur. Lorsque le haut fonctionnaire en chef d'une administration est incapable de saisir dans un coup d'œil l'efficacité du service dans les ministères, le régime est défectueux; et si vous avez imposé une trop grande responsabilité à un seul homme, les données lui arrivent sous une forme trop condensée pour rendre possible le fonctionnement efficace du rouage administratif. L'effort que mes collègues et moi-même tentons à l'heure présente, tend à utiliser l'expérience du passé à la lumière des connaissances d'aujourd'hui et à accomplir précisément l'objet visé par mon très honorable ami, l'efficacité du service dans l'administration publique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désire simplement rectifier une impression créée auprès du comité par mon très honorable ami. Il est vrai que pour la raison mentionnée, l'ancien gouvernement a augmenté au cours de la dernière année de son régime le nombre des portefeuilles par suite de la séparation des ministères des Pêcheries et de

la Marine. Mais il est vrai aussi que lorsque nous avons obtenu le pouvoir, nous avons effectué une ou deux fusions très importantes. Par exemple, il y avait le ministère du revenu de l'Intérieur, le ministère des Douanes, chacun dirigé séparément par un ministre attitré, et il y avait une division séparée du service public dont relevait l'impôt sur le revenu. Ces trois ministères furent réunis en un seul sous le nom du ministère du Revenu national. Egalement, à notre arrivée aux affaires, il y avait le département de la Milice et de la Défense, le ministère du Service naval et une commission séparée de l'air. Ces trois unités furent groupées ensemble en un seul ministère, celui de la Défense nationale.

Le très hon. M. BENNETT: Mais il n'y avait qu'un seul ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il y avait un ministre séparé de la Milice et de la Défense, et le Service naval était sous l'autorité du ministre de la Marine.

Le très hon. M. BENNETT: Il y avait deux sous-ministres, un pour la Milice et la Défense, et l'autre, pour le Service naval.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette fusion a été effectuée de manière à grouper les trois sous un même ministère. D'après mon expérience, le premier ministre s'apercevra qu'il est bien plus facile d'effectuer ces fusions, la première année que plus tard, à supposer qu'il reste au pouvoir assez longtemps. S'il n'espère pas rester au pouvoir assez longtemps, il trouvera que c'est bien plus simple de n'opérer aucune fusion.

Le très hon. M. BENNETT: C'est justement pourquoi il ne se presse pas.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue une deuxième fois et adoptée.)

L'hon. M. GUTHRIE demande à déposer un projet de loi (bill n° 38) portant modification de la loi des traitements.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.

A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.

VENDREDI, 24 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les comités permanents ayant été organisés, il m'est possible de proposer, appuyé par l'hon. M. Guthrie:

[Le très hon. Mackenzie King.]

Que le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1930 et les comptes publics pour l'année écoulée le 31 mars 1930 soient renvoyés au comité des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et MM. Barber, Bertrand, Bourassa, Boyes, Butcher, Carmichael, Charters, Chevrier, Cotnam, Dubois, Factor, Ferland, Fontaine, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Girouard, Guthrie, Hepburn, Irvine, Jones, Laflèche, Larue, LaVergne, Marcil, McGillis, McGregor, McIntosh, McMillan, Peck, Perley (sir George), Pouliot, Quinn, Rhéaume, Short, Rinfret, Smoke, Sterling, Thauvette, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), White (London) et Wright membres du comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, dans la mesure où la Chambre des communes est intéressée et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

La motion est adoptée.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des impressions du Parlement, et que les membres du comité des impressions, savoir: MM. Anderson (Halton), Baribeau, Belec, Boulanger, Brasset, Buckley, Campbell, Charters, Desrochers, Dubois, Edwards, Embury, Esling, Factor, Fortin, Girouard, Gott, Gray, Hay, Heaps, Howden Lucas, MacLean, Maloney, Marcil, Matthews, McKenzie (Assiniboïa), Moore (Châteauguay-Huntingdon), Munn, Murphy, Peck, Perley (Qu'Appelle), Perras, Pickle, Porteous, Price, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Rowe, Ryerson, St-Père, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spencer, Spotton, Stewart (Lethbridge), Taylor, Tétrault, Verville, Wilson et Wright, agiront de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

La motion est adoptée.

RESTAURANT DU PARLEMENT

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur, Mlle Macphail et MM. Ahearn, Barrette, Black (Halifax), Bourassa, Carmichael, Cayley, Garland (Carleton), Hanbury, Howard, Howden, Laflèche, Neill, Ryerson, Senn, Spankie, Spence, Sproule et Wilson, membre du comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, dans la mesure où la Chambre des communes est intéressée, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres relatif au restaurant.

La motion est adoptée.

LE HAUT COMMISSAIRE CANADIEN

COMPTE RENDU D'UN DISCOURS DEVANT L'ASSOCIATION DES CHAMBRES DE COMMERCE ANGLAISES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire demander au premier ministre si le Gouvernement a pris des mesures pour s'assurer de l'exactitude du compte rendu d'un discours prononcé, ou réputé avoir été prononcé, en Angleterre, hier soir, par l'honorable haut commissaire du Canada à Londres, et si ce discours a été approuvé au préalable par le premier ministre ou l'un de ses collègues du cabinet. La dépêche dont je parle paraît dans plusieurs journaux, aujourd'hui, et en particulier dans la *Gazette* de Montréal. Voici le texte de la *Gazette*.

Ferguson met les dirigeants anglais en garde

Les dominions prendront le pas sur la métropole s'il n'y a pas unité d'action, dit-il

(Dépêche de la *Presse canadienne*)

Londres, le 23 avril.—"Si vous ne prenez bien garde à la façon avec laquelle vous nous traitez, il ne faudra qu'une génération pour que nous prenions votre place à la tête de l'industrie et de la finance dans l'univers." C'est par ces paroles que l'honorable G. Howard Ferguson, haut commissaire du Canada à Londres, terminait un appel adressé à la Grande-Bretagne, l'invitant à "prendre les dominions par la main et négocier avec eux"'. M. Ferguson parlait au banquet annuel de l'Association des chambres de commerce d'Angleterre qui a eu lieu ici ce soir.

Il avait cru parfois, a-t-il affirmé, que la Grande-Bretagne, en raison de l'immense succès qui avait couronné ses efforts durant des siècles, alors que l'univers tout entier reconnaissait en elle son centre financier, et la maîtresse du commerce mondial, s'était convaincue de plus en plus dans le cours des siècles qu'elle se suffisait, plus ou moins, à elle-même. On ne s'était pas rendu compte que par suite de l'avènement de la guerre et de la destruction conséquente de l'organisation économique du monde, d'autres nations avaient crû rapidement en puissance et devenaient les rivales formidables de la Grande-Bretagne.

"Où chercherez-vous de l'appui, si vous ne vous tournez vers les membres de votre propre famille?" a-t-il demandé. "Ils vous pressent de leur permettre de prendre place à la table de famille et travailler à la solution des problèmes dont dépendent votre prospérité et votre bonheur. Si vous n'êtes pas très circonspects dans le traitement que vous nous accordez, d'ici une génération nous vous aurons remplacés comme les maîtres industriels et économiques de l'univers."

"Le Canada a le territoire, la richesse naturelle et la mentalité qu'il faut; mais aujourd'hui nous demandons à la Grande-Bretagne plus de capitaux et le secours d'une main amie. Cette crise économique durera moins longtemps si vous prenez les dominions par la main et négociez avec eux. La population de la Grande-Bretagne et la population du Canada veulent se lier plus étroitement et aucun gouvernement n'arrivera à les en empêcher", a dit M. Ferguson.

Le très honorable R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans les journaux le discours dont vient de donner lecture à la Chambre mon très honorable ami. Je n'ai pas cru nécessaire d'en demander la confirmation, ni une copie. Ces observations n'ont fait l'objet d'aucune discussion antérieure, et le ministère n'a d'ailleurs pas été saisi de la teneur des remarques qu'allait faire le haut commissaire. En temps et lieu le Gouvernement en recevra un compte rendu et, s'il juge opportun d'en faire part à la Chambre, il le fera.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. M. STITT (Nelson): Invoquant mon privilège de député, monsieur l'Orateur, je demande la parole, comme devraient faire, il me semble, tous les honorables membres, surtout ceux qui représentent l'Ouest, pour exprimer mon ressentiment contre l'imputation qui ressort d'un article de fond publié dans l'*Ottawa Journal* de ce matin. Je vais donner lecture de cet article qui est ainsi conçu:

Les Canadiens qui s'occupent ces jours-ci à griffonner des chiffres pour calculer ce qu'ils doivent au fisc pour l'impôt sur le revenu, et qui sont à se demander ce que les gouvernements peuvent bien faire de tout cet argent, trouveraient profit à étudier un relevé déposé sur le bureau des Communes mercredi. Il concernait le chemin de fer de la baie d'Hudson, et ce qu'il a coûté jusqu'ici.

Comme tout le monde le sait, la voie ferrée de la baie d'Hudson n'est pas encore parachevée; mais en voici, jusqu'à ce jour, l'histoire financière:

Coût de la voie jusqu'au 28 février 1931	$30,997,136 44
Coût des aménagements à Port-Nelson	6,240,200 86
Coût des aménagements à Churchill	7,256,846 51
Coût des postes d'orientation, T. S. F.	349,678 23
Coût total à ce jour	$46,167,671 55

Une dépense de quarante-six millions; et ce n'est pas encore la fin. Même cette année, alors que l'économie est devenue d'un ordre vital, que le Gouvernement a bien du mal à boucler son budget, les crédits portent six autres millions de dollars à l'intention de cette folie.

Nous avons deux grands réseaux transcontinentaux qui transportent le grain vers l'Est et vers l'Ouest. Nous avons consacré des centaines de millions au développement de nos canaux et de nos ports. Nous avons été prodigues de dépenses pour expédier le grain par voie de Saint-Jean et d'Halifax, de Montréal et de Québec, de Vancouver et de Prince-Rupert. Nous projetons la canalisation du Saint-Laurent. Et pendant que nous dépensons, que nous construisons, que nous parlons de la sorte, nous avons décaissé quand même 46 millions pour un chemin de fer dont la voie se termine dans les bancs de glace, au milieu des loups et des phoques. En

matière de folie, c'est un phénomène digne d'observation.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Nelson (M. Stitt) veut-il abréger, si possible?

M. STITT (Nelson): Je regrette, monsieur l'Orateur: j'arrivais justement au point que je tiens à signaler. L'article laisse entendre que ceux qui réclament ce projet ne savent pas différencier un bâtiment irrégulier d'une faucheuse mécanique. C'est ce qui ressort de l'alinéa suivant; et je m'en offense. Voici cet alinéa:

Ceux qui préconisent cette route, et dont la plupart ne sauraient distinguer un bâtiment irrégulier d'une faucheuse mécanique et qui croient sans doute que le terme de marine "port" (babord) signifie une boisson, prétendent aujourd'hui qu'avec ou sans navires, cette route remboursera ce qu'elle aura coûté. Regardez, nous disent-ils: voyez les merveilles de richesse minérale le long de la voie, et les forêts, et les immenses pêcheries de la baie d'Hudson.

Il y a ici un autre alinéa qui est erroné, mais dont je vais donner lecture avec la permission de Votre Honneur:

Jusqu'à présent, pas un minot de grain n'a été expédié par la voie de la baie d'Hudson. Pas un boisseau n'y passera cette année, ni l'an prochain.

Assurément, voilà qui n'est pas fondé, en présence de ce que l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) a communiqué aux journaux.

M. l'ORATEUR: Mais où est le grief de l'honorable député?

M. STITT (Nelson): J'en arrive au grief que je veux signaler. Je crois que ceci est un abus de privilège, une insulte, et je terminerai en disant que je considère cet article comme un affront et que je le réprouve du premier au dernier mot. J'espère que tous les membres de cette Chambre se lèveront pour faire connaître leur désapprobation de cet article.

TRANSPORT DU BETAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS McMILLAN (Huron-Sud): Avant le passage à l'ordre du jour, je désirerais poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Weir), elle est basée sur une communication que j'ai reçue de lui et dont je le remercie. Cette question a trait au transport du bétail de sang pur, et voici ce que dit le ministre:

Le ministre de l'Agriculture a autorisé la division fédérale du bétail à payer les frais de transport d'un nombre limité de chargements de bestiaux achetés d'éleveurs et de fermiers dans le Dominion et expédiés comme suit:

De tout endroit de chargement dans le Dominion, y compris les provinces de la prairie, à toutes stations de chemin de fer dans les provinces de la prairie.

Est-ce que les dispositions de ces règlements seront étendues aux éleveurs de bétail de l'Ontario et de Québec, et des autres provinces également?

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): Est-ce que l'honorable membre veut savoir si on permettra aux éleveurs de l'Ontario et de Québec de vendre du bétail pour ces fins, ou désire-t-il que l'on paie le transport dans ces provinces?

M. McMILLAN: La dernière partie de cette déclaration porte que l'on peut transporter ce bétail de tout endroit de chargement en Canada, y compris les provinces des Prairies, à toute station de chemin de fer dans ces mêmes provinces. Je voudrais savoir si les éleveurs de bétail de l'Ontario, de Québec et des autres provinces pourront bénéficier de cette disposition des règlements?

L'hon. M. WEIR: Je demanderais à l'honorable membre de poser sa question par écrit, et je me ferai un plaisir de lui donner tous les renseignements désirés.

CONFERENCE DU CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. GARLAND (Bow River): Je voudrais demander au premier ministre s'il est vrai que le Gouvernement à l'intention de convoquer une conférence fédérale sur le chômage. Le cas échéant, quand tiendra-t-on cette conférence?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'honorable membre sera informé de la chose en temps et lieu, si une telle conférence a lieu

M. GARLAND (Bow River): J'ai en main une dépêche de l'Alberta disant que le premier ministre de cette province avait récemment déclaré à Lethbridge qu'une conférence sur le chômage serait convoquée par le Dominion dans quelque temps au cours de la présente session du Parlement. Je regrette que le premier ministre n'ait pas jugé à propos de se prononcer sur l'exactitude de la déclaration de M. Brownlee.

M. W. A. WILSON

A l'appel de l'ordre du jour:

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si on a remercié de ses services M. W. A. Wilson, agent pour la vente des produits agricoles.

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): L'honorable membre voudrait-il inscrire sa question au *Feuilleton*?

ENQUETE SUR LES PORTS NATIONAUX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA NOMINATION DE SIR ALEXANDER GIBBS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (Richelieu): Je voudrais demander au premier ministre, à son titre de ministre des Finances, ou au ministre de la Marine, de déposer sur le bureau de la Chambre une copie des décrets du conseil nommant sir Alexander Gibbs pour faire enquête sur les ports dont l'administration relève des commissions.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Aucun décret n'a encore été rendu, je crois; on a simplement donné des instructions par correspondance. Je m'occuperai de la chose et déposerai la correspondance.

MODIFICATION DE LA LOI DES DROITS D'AUTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Je désire attirer l'attention du secrétaire d'Etat sur une déclaration qui se trouve à la page 985 de l'édition non revisée des *Débats* (v.a.). L'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), parlant de la loi des droits d'auteur, a dit:

> Je crois que le bill renferme certains articles qu'il faudra supprimer pour rendre notre législation absolument conforme aux décisions de Rome.
>
> L'hon. M. Cahan: Nous ne reconnaissons pas les décisions de Rome.

Le ministre veut-il nous dire ce qu'il entend par "décisions de Rome"? De fait il n'y a pas, que je sache, d'autorité à Rome dont le rôle consiste à rendre des décisions touchant les droits d'auteur, pas plus qu'à Berne du reste, qui est probablement l'endroit que le ministre avait dans l'idée. Aurait-il l'obligeance de dire en quoi consistent ces décisions?

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Je n'ai fait que répondre à l'honorable député. Si j'ai bien compris, un petit comité siégeait alternativement à Rome et à Berne. Or, ce comité dénué de toute autorité et juridiction publie de temps à autre des lettres-circulaires dans lesquelles il se mêle de donner des opinions juridiques tant sur les dispositions de la convention de Berne que sur celles de la convention de Rome. J'ai reçu ces opinions de temps à autre. Elles ne font pas autorité; il ne s'agit pas du tout de décisions rendues par des tribunaux judiciaires; somme toute, elles ne tranchent aucune question. Pour ma part, je refuse de considérer ces décisions autrement qu'à titre d'opinions de gens qui n'ont absolument aucune autorité en cette matière.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

ACCORD TOUCHANT L'USAGE EN COMMUN DE CERTAINES VOIES ET LOCAUX À RÉGINA

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la 2*e* lecture d'un projet de loi (bill n° 9) tendant à ratifier et confirmer des accords relatifs à l'usage en commun de certaines voies et de certains locaux de la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien à Régina par les Chemins de fer nationaux du Canada.

Monsieur l'Orateur, il est peut-être préférable que j'explique brièvement l'objet de ce bill. Un arrangement fut conclu en 1912 entre la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et la compagnie de chemin de fer du Nord-Canadien relativement à l'usage en commun de la gare de Régina, tant pour le trafic-voyageurs que pour le trafic-marchandises. Plus tard, je crois que c'est en 1926, l'accord devint applicable aux différentes lignes auxiliaires du réseau national. Cependant, en 1930, l'accord fut modifié et étendu relativement à l'espace pour les bureaux et divers autres détails de peu d'importance, qui changeaient la forme du contrat. Je présente le bill au nom du Pacifique-Canadien et les Chemins de fer nationaux pour faire ratifier cet accord dont la durée est portée à quatre-vingt-dix-neuf ans ainsi qu'il est stipulé dans le contrat primitif. C'est là le désir des deux compagnies. Je ne pense pas que la mesure prête à contestation.

(La motion est adoptée.) Le projet de loi est lu pour la 2*e* fois et délibéré, sommairement en comité. Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3*e* fois et adopté.)

INDEMNISATION DES EMPLOYES DE L'ETAT VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

APPLICATION DES LOIS PROVINCIALES À TOUS LES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la 2*e* lecture du projet de loi (bill n° 37) tendant à modifier la loi fédérale sur les accidents du travail en faveur des employés de l'Etat.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur l'Orateur. . .

L'hon. M. MANION: Je demanderai à mon honorable ami de permettre que l'examen du projet soit commencé en comité général où il sera plus facile de discuter le bill. Le principe est acceptable à toute la députation.

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité général, sous la présidence de M. LaVergne.)

Sur l'article 1*er* (définition).

L'hon. M. HEENAN: Le ministre a demandé,—et c'est très raisonnable,—que la Chambre siège immédiatement en comité général, étant donné que toute la députation approuve le principe sur lequel est fondée la mesure. Il est incontestable que nous serons plus à l'aise en comité général pour discuter le projet. Quand la résolution a été soumise à la Chambre, hier soir, nous n'avions pas l'avantage d'avoir le bill sous les yeux. Et maintenant que nous l'avons, je constate que les craintes que j'ai formulées hier soir sont réelles. Le projet de loi ne prévoit pas les points que j'ai soulevés. J'ose espérer que l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin) ne distrait pas trop le ministre.

L'hon. M. MANION: J'écoute les observations de mon honorable ami.

L'hon. M. HEENAN: Il est assez difficile de suivre le fil de mes remarques. J'espère que le Gouvernement tiendra compte des propositions que j'ai exposées, hier soir. La loi d'indemnisation qui régit les employés de l'Etat n'est ni juste ni équitable, je le répète. Tous les employés du gouvernement fédéral touchent les mêmes traitements et salaires par tout le pays, suivant les fonctions qu'ils occupent. Cependant, s'ils sont estropiés ou perdent la vie par suite d'un accident, ces employés ne sont pas tous l'objet du même traitement. Pour ne citer qu'une exemple, si un employé de l'Etat est blessé dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Manitoba, de la Colombie-Anglaise ou dans l'une des provinces de l'Ouest, il touche 66⅔ p. 100 de son salaire jusqu'à concurrence de $2,000, soit environ $111 par mois. D'autre part, si un employé fédéral, occupant les mêmes fonctions, est blessé au Nouveau-Brunswick,—et je crois que c'est la même chose à la Nouvelle-Ecosse,—il ne touche que 55 p. 100 de son salaire jusqu'à concurrence de $1,200.

L'hon. M. MANION: A simple titre de renseignement, n'est-ce pas 60 p. 100 dans la province d'Ontario?

L'hon. M. HEENAN: Non, 66⅔ p. 100, à partir de l'ouest de Québec. Lemployé blessé au Nouveau-Brunswick recevrait 55 p. 100 de $1,200, ou $55 d'indemnité au maximum. Je prétends que nos employés fédéraux ne sont pas traités sur un pied d'égalité. Si un de ces employés se faisait tuer dans une province quelconque, à l'ouest de Québec, sa veuve recevrait $40 par mois, alors que, dans le Nouveau-Brunswick, elle n'aurait que $30,—je mentionne le Nouveau-Brunswick parce que je sais ce qui se pratique dans cette province,—et je crois que, dans la Nouvelle-Ecosse, le montant de l'indemnité serait de $35 par mois.

[L'hon. M. Manion.]

La loi comporte d'autres inégalités que l'on pourrait signaler, mais je n'abuserai pas des instants du comité pour les discuter. J'approuve le principe dont s'inspire le bill et je sais gré au ministre d'en avoir saisi le comité. Je le dis encore une fois, cependant, les opinions étaient partagées au sujet de ce bill avant les dernières élections, et c'est pour cette raison qu'il ne fut pas présenté. Je suis encore du même avis qu'à cette époque-là, c'est-à-dire que ce bill ne traite pas sur un pied d'égalité les employés fédéraux ou leurs ayants droit lorsque les premiers sont ou blessés ou tués dans l'exécution de leur travail.

Rien n'est plus décourageant ni plus susceptible de provoquer du mécontentement que l'inégalité du traitement accordé à des employés d'un même patron, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, d'une province ou d'un établissement industriel. Il n'est pas équitable de ne payer que $30 par mois à la veuve d'un homme tué dans une partie du pays, tandis que la veuve d'une employé qui perd la vie accidentellement dans une autre partie du Dominion reçoit $40; il n'est pas juste non plus de payer $111 par mois à un employé qui a été blessé tandis qu'un autre ne touchera que $55 par mois dans les mêmes circonstances. A n'en pas douter, le Gouvernement et surtout le ministre des Chemins de fer, sont assez ingénieux pour concevoir un amendement qui ferait disparaître ces inégalités et qu'ils pourraient soumettre avant que le comité ait terminé l'examen du bill.

L'hon. M. MANION: Monsieur le président, je ne veux pas discuter avec l'honorable député au sujet de l'attitude qu'il prend à ce sujet; il a peut-être d'excellentes raisons pour protester, mais il n'en reste pas moins que ce bill est le même que celui que le gouvernement dont il faisait partie a présenté l'année dernière et qui n'a pas été mis en délibération. Il s'agit du même bill que les représentants des diverses provinces ont préparé. J'ai dit hier soir qu'avant que ce bill me fût soumis en vue d'en saisir la Chambre, une réunion avait eu lieu à mon bureau; à cette réunion étaient présents le ministre du Travail (M. Robertson), des représentants de l'Ontario et de Québec, certains fonctionnaires des divers ministères et moi-même. Les représentants d'Ontario et de Québec, parlant au nom de tout le Dominion du Canada, ont approuvé le bill sous sa forme actuelle.

Même s'il en est ainsi, il est également vrai que des disparités existent au sujet de ce dont parle l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan). L'adoption de ce bill ajoutera au moins $70,000,—et c'est là une

estimation approximative,—aux frais d'application de la loi, soit une augmentation de 15 ou 20 p. 100 et le Gouvernement estime que c'est un pas dans la bonne voie. L'honorable député en convient lui-même. A notre sens, le bill va assez loin, vu les circonstances actuelles, sans ajouter davantage à la dépense. Une fois que le bill aura été en vigueur un an ou deux, nous pourrons alors examiner l'opportunité de modifier la loi; cependant, parlant au nom du Gouvernement, je préférerais dans le moment ne pas soumettre d'amendement sauf sur une question de forme.

L'hon. M. RALSTON: Monsieur le président, l'honorable ministre pourrait-il dire au comité ce que veut dire la définition du mot "employé" à l'alinéa de la lettre *a*, article 2, soit:

dans l'accomplissement de leurs devoirs ou services du fait d'avoir été nommées, munies d'un certificat ou pouvues d'un permis par Sa Majesté ou par un ministre de la Couronne agissant autrement qu'au nom de Sa Majesté.

L'hon. M. MANION: Cette partie de l'article vise ceux qui ne sont pas à proprement dit rétribués par l'Etat. Par exemple, un pilote nommé par le gouvernement fédéral n'est pas rétribué par celui-ci, mais à l'aide de droits perçus des navires qu'il dirige. Il en est d'autres, comme les maîtres de port, qui touchent des droits. Cet aliéna s'applique à tous ceux qui, tout en étant nommés par le Dominion ne sont pas rétribués directement par le gouvernement fédéral.

Je conçois très bien qu'il est difficile de bien comprendre cet article à cause de sa rédaction un peu compliquée. La partie dont mon honorable ami a donné lecture se rattache à la partie précédente de l'article, ainsi libellée:

mais ne comprend pas les personnes qui sont membres permanents des forces militaires, navales ou aériennes du Canada,

...qui ont leur propre mode d'assurance. Il aurait peut-être fallu répéter les mots "il s'applique à" afin que le reste de l'article se lise comme suit:

il ne s'applique pas aux personnes qui sont blessées ou tuées accidentellement dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Mon honorable ami comprendra qu'il s'agit d'un paiement direct; autrement on ne peut bénéficier de la loi.

L'hon. M. RALSTON: J'ai lu la première partie de l'article, mais je voulais connaître exactement les classes mentionnées. Le ministre a eu la bienveillance de me citer certains exemples.

L'honorable député a dit quelque chose de plus en réponse aux observations de mon honorable ami de Kenora-Rainy-River. Si je ne me trompe, il a dit que les provinces sont d'accord. Je ne vois pas grande difficulté à cet égard. D'après mon interprétation l'indemnité est payée en réalité par le Dominion, et les provinces ne sont guère intéressées dans une telle convention. La question est de savoir si les fonctionnaires fédéraux dans les diverses provinces sont satisfaits. Mon honorable ami a prétendu que cette proposition est à peu près semblable, ou textuellement la même chose, peut-être,—je l'ignore,—qu'un amendement proposé l'an dernier. Cependant, ce qu'a dit mon honorable ami de Kenora-Rainy-River a beaucoup de force, comme l'honorable député l'a reconnu, en ce sens que tous ces employés sont des fonctionnaires de l'Etat, et que s'il y avait quelque inégalité, ce ne serait qu'à cause des différences d'âge ou d'appointements, parce que, comme je m'explique la chose, sous le régime des lois provinciales concernant les accidents de travail, l'indemnité est basée sur un pourcentage du salaire. Tandis que mon honorable ami s'occupe de ce sujet, ne serait-il pas opportun de déterminer un certain pourcentage de traitement pour tous les employés de l'Etat? Si les appointements sont les mêmes, il n'y a pas de raison pour qu'un employé dans la Nouvelle-Ecosse touche une certaine indemnité, et un employé dans l'Ontario, une autre. Le fait que les provinces sont tombées d'accord n'aide pas beaucoup; le fait que les représentants de Québec et de l'Ontario se sont entendus ne nous avance guère, parce que les autres provinces ont une échelle d'indemnité différente. De concert avec mon collègue de Kenora-Rainy-River, je prie le ministre d'examiner la possibilité de fixer l'échelle d'indemnité pour tous les fonctionnaires sur une base uniforme, étant donné que tous les employés ont un patron commun.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami a raison; je n'aurais pas dû déclarer, peut-être, que les provinces se sont mises d'accord vu qu'elles n'ont pas grand'chose à dire à cet égard, et que c'est nous qui payons. Mais, lorsqu'il dit que ce sont les fonctionnaires qui ne seront pas satisfaits, je crains, comme il le sait bien lui-même, ayant été longtemps ministre, qu'il ne nous soit difficile de contenter tous les employés de l'Etat. La proposition de mon honorable ami et de l'honorable député de Kenora-Rainy-River serait essez difficile à appliquer et créerait quelque inégalité. Elle serait d'une application difficile, parce que, par exemple, si nous payons au Nouveau-Brunswick, pour mentionner la province citée par l'honorable député de Kenora-Rainy-River, une autre échelle d'indemnité que celle de cette province, en vertu de sa loi, il nous faudrait quelque disposition fédérale à cet

effet, parce qu'autrement nous compliquerions la tâche du Nouveau-Brunswick. En deuxième lieu, bien qu'il soit vrai que, sous le régime de la loi actuelle, il puisse exister certaines inégalités dues aux différentes indemnités payées par les provinces, si nous accordons les mêmes compensations dans tout le Dominion, nous serons en présence d'inégalités quand même, parce que nous payerions à des employés de l'Etat dans le Nouveau-Brunswick et autres provinces une indemnité plus élevée que celle des employés des gouvernements provinciaux ou des industries. Par conséquent, dans les deux cas, il y aura des inégalités. Nous croyons donc agir avec justice. En réalité, nous suivons l'excellent exemple de nos prédécesseurs, qui, l'an dernier, ont présenté ce bill tel qu'il est aujourd'hui.

L'hon. M. HEENAN: Non.

L'hon. M. MANION: On m'a appris que c'est exactement la même mesure législative, sous la même forme, en ce qui concerne les conditions.

L'hon. M. HEENAN: Le bill n'a pas été présenté.

L'hon. M. MANION: Eh bien! la résolution, puisque mon honorable ami veut discuter à propos d'une subtilité. Comme c'est une tentative dans un bon sens, je pense que nous pouvons essayer la chose pour la durée d'un an, et, s'il se présente des inégalités qui seront cause de mécontentement, nous amenderons la loi. Nous ne devons pas à l'heure actuelle augmenter les obligations du Dominion, qui sont déjà assez lourdes. Rappelons-nous que, après tout, nous ajoutons aux avantages des employés mentionnés dans ce bill et qui ne jouissaient pas d'une indemnité auparavant. Ils n'ont rien à payer pour cela, pas un sou, et c'est une protection dont ils ne jouissaient pas dans le passé.

M. HANSON (York-Sunbury): Qui dispose de ce fonds, le gouvernement fédéral ou les commissions provinciales des accidents de travail?

L'hon. M. MANION: Ce sont les commissions.

M. HANSON (York-Sunbury): Alors il doit exister des conventions entre les provinces et le Dominion. J'approuve l'idée émise par l'honorable député de Kenora-Rainy-River et par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth. Mais je prévois une grosse difficulté. Ainsi dans le Nouveau-Brunswick une commission est actuellement à enquêter pour savoir si l'on devrait relever l'indemnité, qui est de 55 p. 100 depuis 1918. Le syndicat des métiers et du travail du Nouveau-Brunswick demande que l'indemnité soit portée non pas à 66⅔, mais à 75 p. 100. On n'ira peut-être pas jusque-là, mais je serais surpris si la proportion actuelle n'est pas quelque peu relevée. Advenant le cas où la commission conclurait à 75 p. 100, il s'ensuivrait un mouvement pour porter l'indemnité à ce chiffre partout dans le Dominion. Je ne crois pas que les patrons soient disposés à aller jusque-là, même s'il reconnaissent que 55 p. 100 n'est pas suffisant. Cette mesure est bien inspirée et il vaut mieux la laisser telle qu'elle est rédigée jusqu'à ce que les provinces en viennent à l'uniformité. Les employés fédéraux sont satisfaits de ce projet de loi. L'indemnité pour accidents de travail n'existait pas avant en dehors des employés de chemins de fer.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami fait erreur. L'indemnité existait pour les employés du gouvernement. Le ministre peut me reprendre si ce n'est pas exact. Ce projet de loi vise simplement le cas d'emplois par l'Etat qui ne correspondent pas à certaines occupations ordinaires.

M. HANSON (York-Sunbury): Je comprenais que l'indemnité ne s'appliquait qu'aux employés de chemin de fer. Je suis bien aise d'apprendre qu'elle s'applique plus généralement. Il n'en reste pas moins que certaines catégories d'employés fédéraux, étrangers à la loi, en relèveront dorénavant. Il reste aussi que la question d'inégalité compensatoire se présentera et subsistera tant que les différentes provinces n'auront pas établi l'uniformité.

M. DUFF: Ai-je raison de croire que l'indemnité n'est pas payée au bénéficiaire directement, mais que l'argent est versé aux différentes commissions provinciales, sur réception d'un état de compte.

L'hon. M. MANION: C'est cela, sauf dans le cas de l'île du Prince-Edouard. J'ai fait erreur tout à l'heure en disant à l'honorable député de Gloucester que l'île du Prince-Edouard avait une commission des accidents de travail; elle n'en a pas. Mais il en existe dans toutes les autres provinces. A l'île du Prince-Edouard nous avons un arbitre qui nous représente C'est lui qui nous transmet les comptes de médecins, d'hospitalisation et le chiffre de l'indemnité, et le département des Chemins de fer et des Canaux acquitte directement. Dans toutes les autres provinces, la commission relative aux accidents de travail verse ce qu'il faut, nous transmet son compte, majoré de 5 p. 100 pour frais d'administration, et nous la remboursons.

M. DUFF: L'argent est-il versé aux commissions des accidents de travail ou aux individus?

L'hon. M. MANION: Aux commissions.

M. DUFF: Dans ce cas, je suis certainement d'avis qu'il ne nous appartient pas d'arrêter le chiffre de l'indemnité. Nous devons accepter la proportion fixée par chaque province.

L'hon. M. MANION: C'est ce que nous faisons.

M. DUFF: Fixer l'indemnité ici, que ce soit à 65 ou 75 p. 100, serait occasionner des difficultés aux patrons et au Gouvernement dans chacune des provinces, où l'on voudra faire hausser l'indemnité en conséquence.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Je regrette de différer d'avis avec l'honorable député d'Antigonish-Guysborough. Mon opinion est que le salaire doit être le facteur déterminant; et le facteur déterminant, savoir le salaire de l'employé, est le même dans tout le pays. En vérité, pourquoi dans le cas de blessure ou de mort, l'indemnité serait-elle moindre dans les Provinces maritimes que dans la Colombie-Anglaise? Je puis assurer le ministre qu'il n'aura que des embarras jusqu'à ce que le gouvernement fédéral lui-même fixe le taux des indemnités et l'applique uniformément dans tout le Canada. La chose pourrait se faire facilement. Toutes les provinces ont leur tarif en ce moment. Le gouvernement fédéral pourrait très bien adopter un certain tarif et payé tous les employés du Dominion aux taux de ce tarif. Bien que j'approuve de placer tous les employés sous le régime de cette loi, je suis sûr que le Gouvernement n'aura que des ennuis tant que les taux ne seront pas uniformes pour tout le Canada.

M. DUFF: Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'instituer une commission fédérale des accidents du travail.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Non, je ne demande pas cela. La question peut se régler bien facilement. Les commissions existent, et tout ce qu'il y a à établir, c'est le tarif des indemnités du gouvernement fédéral. Il est inutile d'établir une commission fédérale.

M. DUFF: En d'autres termes, si un employé des Travaux publics à Ottawa se rend dans une ville de la Nouvelle-Ecosse et y travaille en compagnie d'un habitant de cette ville et que les deux sont blessés sur le chantier d'après le système qu'invoque l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest un des hommes recevrait plus que l'autre. Tant que nous n'aurons pas une commission fédérale qui paiera les indemnités directement d'Ottawa, nous devrons accepter l'échelle courante dans chaque province.

Dans la Nouvelle-Ecosse, par exemple, on a modifié la loi des accidents de travail de façon à placer les pêcheurs sous le régime de la loi; ils paient directement à l'Etat et ce dernier paye les réclamations. Il y a environ trois ans, le Gouvernement déclara n'être plus en mesure de les protéger aux taux que les pêcheurs pouvaient payer; ces derniers ont dû s'adresser à une compagnie d'assurance de Londres pour se protéger. Les assureurs de Londres s'engagèrent à payer une indemnité aux pêcheurs blessés ou tués par l'entremise de la commission des accidents du travail de la Nouvelle-Ecosse d'après les taux fixés par la loi concernant les accidents de travail. Les pêcheurs et la compagnie d'assurance acceptèrent cette entente, et le résultat est que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ne perçoit aucun argent directement des pêcheurs; ces derniers payent à la compagnie d'assurance et reçoivent les indemnités selon le tarif fixé par la commission des accidents. Dans le cas actuel, si le gouvernement fédéral paye simplement l'argent à la commission relative aux accidents, il serait injuste d'accorder aux employés de l'Etat un chiffre d'indemnité différent de celui que reçoivent les employés ordinaires de toute autre industrie ou compagnie de telle ou telle province.

L'hon. M. HEENAN: C'est là que mon honorable ami et moi-même ne nous accordons plus. Vraiment nous devrions nous efforcer de traiter tous les employés d'une industrie particulière d'une façon équitable, et comme le gouvernement fédéral emploie des ouvriers dans certains districts, je prétends qu'il doit traiter ses membres de la même façon dans tout le Dominion en ce qui regarde les indemnités aux victimes d'accidents de travail.

Mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough suggère au gouvernement fédéral d'accepter de souscrire un fonds aux provinces qui sont lentes à mettre une loi d'indemnisation en vigueur. En d'autres termes, il dit que les employés du gouvernement fédéral qui travaillent aux mêmes salaires dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse que des employés du gouvernement fédéral qui travaillent dans l'Ontario, Québec ou les provinces de l'Ouest, devraient être traités différemment en cas d'accident. Cette Chambre, je pense, n'admettra pas que les hommes doivent être traités différemment, que l'accident se produise dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse ou toute autre province du pays. Je n'aime pas à me répéter trop souvent, mais je dois répéter ceci: Si un courrier de chemin de fer est blessé en service à Québec ou dans toute province à l'ouest de Québec, il a droit à une indemnité de $111 par mois tant que dure son

incapacité physique, tandis que, s'il était blessé dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, il n'aurait droit qu'à environ $55 par mois.

Le ministre des Chemins de fer dit que l'Etat va dépenser une somme de $70,000 ou plus sous le régime de cette loi. Je dirai que cette somme ne sera dépensée que si des employées sont victimes d'accident. Il y a un meilleur moyen de ne pas dépenser cet argent, c'est de voir à ce que les employés ne soient pas blessés. Les ouvriers préfèrent demeurer sains et saufs que de percevoir une indemnité; mais dans le cas d'un accident, ils ont droit à autant de dédommagement dans une province que dans une autre; et, dans le cas de décès, la veuve et ceux qui sont à la charge du défunt doivent recevoir autant dans une province que dans l'autre. Je suis heureux du geste que fait le Gouvernement en présentant cette mesure législative préparée par le gouvernement qui l'a précédé. Nous n'avons pas donné suite à cette mesure pour des raisons que je ne désire pas faire connaître dans le moment. La résolution qui a été déposée au cours de la dernière session ne me satisfaisait pas plus que l'amendement que l'on propose maintenant, bien que j'accepte ce dernier parce que c'est un pas dans la bonne voie. Mais je ne vois pas l'utilité, pour me servir d'une phrase chère à mon honorable ami le ministre de la Justice, alors qu'il dirigeait l'opposition, je ne vois pas l'utilité de ne pas aller droit au but. Nous avons démontré qu'il y a bien des inégalités dans le service public, et je crois que nous devrions modifier cette mesure. Je ne veux pas proposer moi-même un amendement; je ne veux pas davantage en suggérer un, car je sais que le caractère ingénieux du ministre et de ses hauts fonctionnaires vaut bien le fait de proposer un amendement. Si je ne fais pas erreur, il n'existe pas de loi des accidents du travail dans la province de l'île du Prince-Edouard à l'heure actuelle, mais il existe une loi du parlement fédéral autorisant la nomination d'un arbitre dans la province de l'île du Prince-Edouard pour fixer l'indemnité à payer aux employés du gouvernement fédéral blessés dans un accident, d'après la base établie dans le Nouveau-Brunswick. Ce précédent existe donc déjà. Il me serait facile de trouver la rédaction d'un amendement portant que lorsque des employés sont blessés ou tués dans le Nouveau-Brunswick ou l'île du Prince-Edouard, ces employés ou leurs ayants droit recevront une indemnité basée sur le même chiffre que celle qu'ils auraient reçue, si l'accident s'était produit dans l'Ontario ou dans Québec. Si nous ne pouvons obtenir du Gouvernement qu'il modifie la loi dans ce sens, je suis entièrement prêt à appuyer la proposition

[L'hon. M. Heenan.]

que l'on fait maintenant, mais je prie tout de même encore le ministre de porter une attention particulière à ma proposition. Il pourra voir s'il ne serait pas possible de proposer un amendement accordant un traitement égal à tous les employés du gouvernement fédéral dans toutes les parties du Canada.

M. MacLEAN: Monsieur le président, je désire appuyer la proposition que vient de de faire l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) parce que je sais, pour l'avoir constaté moi-même, que ce dont il a parlé est la cause d'un grand mécontentement dans les Provinces maritimes à l'heure actuelle. L'an dernier, la législature de l'île du Prince-Edouard a adopté une loi des accidents de travail, mais je ne sais pas bien si elle est ou si elle n'est pas en vigueur dans le moment. Ce que je sais bien, c'est qu'il y a deux ans, l'indemnité accordée aux employés de chemins de fer était fondée sur les dispositions de la loi des accidents du Nouveau-Brunswick. Je me rappelle un cas où la veuve d'un employé de chemin de fer recevait une indemnité aux termes de cette loi. Après une couple d'années, cette indemnité fut réduite et on invoqua la raison que son cas relève maintenant de la loi de la Nouvelle-Ecosse. Je sais que cela a causé beaucoup de mécontentement dans ce temps-là.

M. HANSON (York-Sunbury): Si son cas relevait de la loi de la Nouvelle-Ecosse, on ne pouvait pas le faire passer sous le régime de la loi du Nouveau-Brunswick.

M. MacLEAN: Je sais qu'on a de fait réduit l'indemnité qu'on lui payait et que c'est cette raison que l'on a invoquée. C'est pour cette raison que dans l'île du Prince-Edouard on a demandé à la législature d'adopter une loi des accidents du travail. Il n'est que juste, ce me semble, que le même taux d'indemnité s'applique à tous les employés de l'Etat, sans tenir compte de la province dans laquelle ils se trouvent. Je ne puis pas partager l'avis de mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) qui déclare que la suggestion faite par l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) nuirait à l'application des lois sur les accidents du travail dans les diverses provinces.

M. DUFF: J'ai tout de même raison.

M. MacLEAN: Chaque province possède sa loi relative aux accidents du travail pour répondre à des besoins locaux, mais tous les employés du gouvernement fédéral devraient bénéficier de la loi fédérale. Puis-je demander au ministre si cette mesure s'applique aux hommes employés dans la marine commerciale de l'Etat?

L'hon. M. MANION: Je ne le crois pas.

M. HANSON (York-Sunbury): Ils sont à l'emploi d'une compagnie différente.

M. MacLEAN: Je connais le cas d'un jeune homme employé sur l'un des navires de la marine marchande du gouvernement canadien qui a perdu la vue alors qu'il était en service, mais qui ne reçoit aucune indemnité. Existe-t-il un moyen de faire en sorte que la loi s'applique à la marine commerciale de l'Etat? Je répète que j'appuie l'attitude de l'ancien ministre du Travail en demandant que l'indemnité soit basée sur les mêmes taux pour tous les employés au service de l'Etat.

M. NEILL: Monsieur le président, parlant à titre de citoyen de la Colombie-Anglaise, sinon au nom de cette province, je dois appuyer l'attitute de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff). Le représentant de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) dit qu'il ne veut pas nous exposer à nous trouver dans la situation où un employé de l'Etat dans une province recevrait une indemnité plus ou moins forte qu'un autre employé de l'Etat dans une autre province. A titre de représentant de la Colombie-Anglaise, c'est bien cet aspect de la question qui m'intéresse davantage,—je ne veux pas que les employés de l'Etat dans la Colombie-Anglaise reçoivent une indemnité plus forte, mais surtout moins forte, que les autres employés d'une autre province. La Colombie-Anglaise sera la victime, si l'on adopte le système que propose l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Si je m'en souviens bien, le taux de l'indemnité en Colombie-Anglaise est de 62½ p. 100; quelqu'un de l'autre côté a dit qu'il était de 55 p. 100 dans le Nouveau-Brunswick; il est encore plus bas ailleurs. Or si nous permettons au ministre de fixer un taux applicable à tout le Canada, il prendra forcément une moyenne, et cette moyenne sera naturellement inférieure au maximum actuel; par conséquent, la Colombie-Anglaise, qui a maintenant le taux le plus élevé, sera désavantagée. Aussi, j'approuve l'attitude prise par le ministre dans l'occurrence.

M. HANSON (York-Sunbury): Monsieur le président, la sollicitude que manifeste l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) pour les employés de l'Etat ne fait pas grande impression sur moi, vu qu'il a été ministre du Travail dans le gouvernement précédent, de 1926 jusqu'au mois d'août dernier. Je ne suis guère impressionné non plus en l'entendant répudier sa propre progéniture. Il s'agit maintenant de tenter une chose qu'il a négligé de faire quand il était ministre du Travail, et je lui conseille de laisser les choses comme elles sont.

On a faussement exposé, l'attitude de la commission relative aux accidents du travail du Nouveau-Brunswick, je devrais dire plutôt qu'on s'est mépris sur elle. Dans cette province, le taux de l'indemnité est de 55 p. 100, avec un maximum de $1,500 par an; ce n'est pas tout à fait ce que l'honorable député a déclaré. Je ne connais pas le taux de la Nouvelle-Ecosse, mais j'imagine qu'il est à peu près le même que dans le Nouveau-Brunswick. Si, dans cette loi-ci, on élève le taux d'indemnité à verser aux employés du chemin de fer national du Nouveau-Brunswick, cela aura immédiatement pour effet d'élever l'indemnité pour tous les autres employés de la province. Or les industries du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas supporter ce surcroît de charge, surtout les compagnies de pâte de bois et de papier qui ont de la difficulté à payer leurs ouvriers dans les conditions actuelles. J'ajouterai ceci: l'honorable député comprendra que le relèvement du taux d'indemnité doit inévitablement avoir une répercussion sur le taux des salaires. Je ne pense pas que ce soit juste, mais c'est ce qui se produit et les ouvriers le savent. L'honorable député ferait mieux de laisser les choses comme elles sont et de ne pas répudier sa propre création.

L'hon. M. HEENAN: Je n'avais pas l'intention de discuter la chose plus longuement, monsieur le président, mais les remarques de l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) exigent une réponse. Il est évident qu'il n'a pas écouté le ministre des Chemins de fer; autrement, il n'aurait pas dit que ce projet de loi est pour ainsi dire identique à celui qui fut présenté l'an dernier par le gouvernement King.

M. HANSON (York-Sunbury): Vous avez été ministre du Travail pendant six ans et vous ne l'avez pas fait adopter.

L'hon. M. HEENAN: Alors l'honorable député d'York-Sunbury admet que nous avons fait quelque chose.

M. HANSON (York-Sunbury): Vous avez fait le geste.

L'hon. M. HEENAN: Pour l'information de l'honorable député je dirai que si le projet n'a pas été adopté, c'est dû en partie aux inégalités que le ministre du Travail y avait découvertes.

M. HANSON (York-Sunbury): Vous venez seulement de vous en apercevoir.

L'hon. M. HEENAN: J'ajouterai que je fais bon accueil à ce projet-ci et que je l'appuierai.

M. HANSON (York-Sunbury): Moi aussi.

L'hon. M. HEENAN: Mais je répète que traiter les employés d'une même industrie de façon différente, suivant qu'ils sont dans telle ou telle province, n'est ni juste, ni équitable. Je ne veux pas discuter l'état des fabriques de pâte de bois et de papier de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick; mais je ne pense pas qu'il y ait une très grande différence entre les deux et j'en ai aidé quelques-unes à s'établir là-bas. Elles ont obtenu des provinces de précieuses concessions forestières et des forces hydrauliques, à condition qu'elles construisent des fabriques de pâte et de papier, qu'elles les exploitent pendant tant de mois chaque année et qu'elles emploient un certain nombre d'ouvriers. Nulle fabrique de pâte et de papier au Canada ne remplit cet engagement, de sorte que je n'ai guère de compassion, quand on me dit qu'elles ne peuvent pas augmenter les salaires de leurs employés. Le meilleur moyen d'économiser sur l'indemnisation des blessés du travail est d'éviter que les accidents soient trop nombreux.

M. HANSON (York-Sunbury): Je le reconnais.

L'hon. M. HEENAN: Je savais qu'il en serait ainsi. Il a un grand cœur, comme moi-même. On serait porté à croire qu'il vient d'Irlande au lieu du Nouveau-Brunswick.

M. HANSON (York-Sunbury): Je viens d'un meilleur endroit.

L'hon. M. HEENAN: Il n'y a pas de meilleur endroit au monde. Je le répète, les propriétaires de fabriques de pâte et de papier pourraient effectués des économies en ne faisant pas tant de veuves par leur ambition à pousser le travail de leurs employés. Les commissions des accidents du travail de l'Ontario et de Québec ont été consultées sur l'aspect juridique de cette question. Est-ce que l'honorable député ne consentirait pas à déférer la question à un comité afin de permettre aux employés du Dominion de formuler leurs représentations sous ce rapport?

L'hon. M. MANION: Je ne crois pas qu'il y ait rien à gagner à réserver la question. Le Gouvernement a proposé cette mesure; il avait l'avantage d'avoir été précédé par un gouvernement qui avait proposé les mêmes dispositions. J'ignore si les récriminations politiques peuvent donner quelque résultat, surtout lorsqu'on est au pouvoir, mais à l'époque où mon honorable ami était ministre du Travail, ces gens qui vont maintenant recevoir une indemnité, y compris les veuves dont il a parlé, ne recevaient absolument rien. Sous le régime de la présente mesure, ils vont être traités d'une façon assez équitable. Je ne veux pas dire qu'une assistance quelconque constitue une compensation pour la perte d'un

mari—du moins quelques maris—mais, du moins, c'est toujours un appui. Parlant au nom du Gouvernement, je dois dire que la proposition de mon honorable ami aura simplement l'effet de retarder le projet de loi et d'éloigner le jour où les solliciteurs d'indemnités pourront les obtenir, parce que pour ce qui regarde le Gouvernement, nous sommes prêts à faire adopter la loi, et à moins qu'elle ne soit bloquée tout à fait nous allons la faire adopter. Ces gens vont recevoir une indemnité dans tous les cas où elle sera méritée.

Je ne suis pas disposé à présent à modifier les dispositions de la loi parce que j'ai étudié cette question avec une très grande attention. Avant de soumettre le projet de loi, nous étions au courant des différences qui existent, mais il y a aussi les points soulevés par l'honorable député d'Antigonish-Guysboro (M. Duff), rable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) et par l'honorable député de York-Sunbury. Ces points ont leur importance. Je ne crois pas qu'il soit de notre devoir d'établir une disparité dans la province même, et c'est ce que nous ferions. si nous adoptions les avis de mon honorable ami. Avec tout le respect que je lui dois, je dirais que nous voudrions faire adopter ce projet de loi tel qu'il est rédigé. Ce sont nos propositions et je ne saurais consentir à une modification quelconque, à moins que l'on invoque des arguments beaucoup plus sérieux que les points soulevés jusqu'à présent. Je tiens beaucoup à ce que ce projet soit adopté pour le bénéfice des gens qui ont besoin d'être indemnisés.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Est-ce que le ministre a envisagé la possibilité d'un taux universel appliqué par les commissions des accidents de travail des diverses provinces, et fondé sur l'échelle de salaires des employés fédéraux?

L'hon. M. MANION: On m'apprend que si nous devions en agir ainsi, nous serions obligés de constituer un autre service ici pour en faire l'application nous-mêmes. C'est ce qu'on me dit et je crois que nous avons bien assez de départements à Ottawa à l'heure présente.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Vous avez raison.

L'hon. M. MANION: Je m'en réjouis Avec ces commissions des accidents de travail agissant déjà dans toutes les provinces, il me semble que nous devrions adopter ce projet à titre d'essai. Après tout, ces gens recevront cette année plus qu'ils n'ont jamais reçu auparavant et si certaines personnes ne sont pas satisfaites, nous pourrons modifier plus tard le projet de loi.

M. GERSHAW: Lorsque ce projet de loi sera adopté, les employés de l'Etat seront sous le régime des commissions des accidents de travail des diverses provinces. Si un employé est blessé et en état d'incapicité, sera-t-il tenu d'accepter la décision de la commission ou aura-t-il droit d'appel en vertu de la loi commune?

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami est médecin; il sait que dans l'Ontario au moins, et je suppose que c'est la même chose dans les autres provinces, un ouvrier accidenté n'a aucun recours devant la loi.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre a déclaré qu'il ne croit pas devoir accepter de modification à cette mesure à moins que certaines choses plus importantes ou d'un intérêt plus capital que la question soulevée ne soient signalées à son attention. Je désire simplement mentionner une ou deux questions discutées déjà. Pour l'examen particulier, de mon honorable ami, soit maintenant, soit plus tard —lorsqu'il en arrivera à découvrir si l'essai dont il parle a été heureux ou non—je lui ferai remarquer que les inégalités dont il se plaint aujourd'hui existent en raison du fait qu'il y a dans tout le Dominion des employés fédéraux qui reçoivent un traitement déterminé sans considération des conditions dans les provinces. C'est là une question fondamentale, vous avez un patron différent. Mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) prétend qu'un employé du gouvernement fédéral ne devrait pas recevoir un certain salaire tandis que l'employé d'un industriel en reçoit un autre. Cette condition existe aujourd'hui. Par exemple, presque tous les employés fédéraux ont droit à une pension de retraite, tandis que l'employé ordinaire n'a pas ce privilège. Presque tous les employés de l'Etat ont droit à une augmentation de salaire prévue par la loi, tandis que les employés ordinaires ne l'ont pas. De même, les fonctionnaires ont droit à des vacances régulières, ce qui ne s'applique pas non plus aux employés ordinaires. Ils travaillent dans les bureaux voisins, dans la même ville, mais cette inégalité existe parce qu'ils ont des patrons différents.

En outre, il y a des inégalités dans les indemnités d'accidents du travail payées aux ouvriers. Jusqu'à tout récemment, l'île du Prince-Edouard n'avait aucun système d'indemnisation pour les employés de l'industrie privée. Mais depuis déjà plusieurs années, la loi que nous sommes en train de modifier prévoyait des indemnités pour les employés du Gouvernement dans l'île du Prince-Edouard. Cette inégalité existe donc, et, vu que nous payons nos employés un salaire uniforme dans tout le Canada, je propose que les indemnités soient basées également sur une même échelle.

J'ai écouté attentivement tout ce que l'on a dit sur ce sujet et il me semble que les vues exprimées dépendent de l'endroit où habitent ceux qui ont pris la parole. Le simple fait que toutes ces personnes sont employées par le Gouvernement fédéral semblerait indiquer qu'il devrait y avoir uniformité et non pas inégalité quant aux indemnités. J'ajouterai que, tout en employant les commissions des accidents du travail pour la distribution des indemnités, chaque dollar accordé par l'entremise de ces commissions est payé par le ministre des Finances du Gouvernement fédéral; et mon honorable ami pilote en ce moment la discussion de ce bill parce que son ministère est en réalité chargé de l'application de cette loi et qu'il est le canal par lequel ces cas sont présentés aux diverses commissions. Les commissions provinciales sont simplement des tribunaux érigés pour l'application de la loi, et je soutiens qu'il est absolument indifférent que le travail soit fait par une commission locale relative aux accidents du travail, car elle est en réalité l'agent du Gouvernement fédéral.

J'ajouterai que nous ne nous rendons peut-être pas parfaitement compte qu'il ne s'agit pas là de choses entièrement nouvelles. Je conviens que c'est une amélioration de la situation d'autrefois, mais depuis plusieurs années, depuis l'adoption de la loi que nous modifions présentement, nous avons eu une loi des accidents du travail pour les employés du Gouvernement fédéral. Tout ce que nous faisons maintenant, c'est de dire qu'une certaine classe d'employés n'ayant auparavant aucun droit à des indemnités à cause de la restriction "dans des circonstances semblables", y auront droit à l'avenir. Il y a dans le service du Gouvernement des emplois qui n'ont pas d'équivalent dans l'industrie, et nous ne faison que placer ces cas sur le même pied que les autres. Mon honorable ami de Kenora-Rainy-River propose que nous allions un peu plus loin pendant que nous y sommes, et sans modifier la résolution déposée. Il voudrait que le Gouvernement ne s'en tienne pas seulement à ce que ses prédécesseurs ont fait, mais qu'il uniformise en même temps le taux des indemnités payées aux employés du Gouvernement fédéral dans tout le Canada.

J'offre ces observations à mon honorable ami malgré sa décision de ne pas accepter d'amendements. On nous répond qu'il s'agit d'une expérience; cela n'est pas très convaincant. Nous savons exactement ce dont il s'agit; nous ne saurons pas mieux dans deux ans qu'aujourd'hui ce qui arrivera. Il s'agit de décider si l'on doit payer des indemnités uniformes aux employés dans tout le Canada ou si les

taux seront différents dans les différentes provinces. Les raisons invoquées par l'honorable député (M. Heenan) sont convaincantes, et l'on devrait en tenir compte pour régler définitivement la situation. Le principe qu'il a posé devrait être adopté.

M. GEARY: Comment pourrait-on appliquer la mesure préconisée par mon honorable ami? Je ne pense pas que l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) songe à l'établissement d'un tribunal fédéral; il veut simplement que le Gouvernement fédéral continue comme autrefois à servir de canal pour le paiement de l'argent. Mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) veut-il que l'application de la loi soit laissée aux provinces? Dans ce cas il faudrait modifier les lois provinciales. Par exemple, dans l'Ontario, il est édicté par la loi que l'indemnité doit être de 66⅔ p. 100, tandis que, dans les autres provinces, c'est différent. La loi actuelle de l'Ontario ne permet pas d'élaborer un règlement en vue de modifier l'échelle des indemnités. Il en est de même, en Nouvelle-Ecosse. Par conséquent, sans tenir compte de tous les points discutés cet après-midi, nous aurons encore beaucoup de difficultés à vaincre pour établir l'uniformité des indemnités dans tout le pays, supposé que nous le voulions. En tout cas, nous avons réalisé un réel progrès; chacun en convient. Pourquoi ne pas nous laisser progresser graduellement de cette façon? Le ministre nous a assuré qu'il examinera les vues qui viennent d'être exposées avec force, et qu'il verra à apporter les modifications voulues, en temps opportun. Je ne pense pas qu'on puisse, pour l'heure, changer le régime de la façon que demandent certains députés.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Mon honorable ami pense-t-il qu'il se produirait un conflit si, le Dominion ayant fixé le tarif des indemnités, les commissions provinciales appliquaient la loi en conséquence?

M. GEARY: Je ne connais pas les vues des législatures et je ne sais pas quels tribunaux s'occupent de cette question. Le percentage de l'indemnité déterminé par la loi repose sur certaines conditions. Je ne suis pas sûr qu'une commission provinciale se croirait libre de rendre une décision, d'accorder une indemnité dans l'ignorance des dispositions relatives à la somme à verser, pour dire ensuite au Dominion: "Voilà l'indemnité que nous accordons; si vous pouvez verser un tel pourcentage, elle sera payée".

M. DUFF: A l'heure actuelle, en Nouvelle-Ecosse, on verse à toutes les catégories d'ouvriers le même taux d'indemnité. Il n'est établi aucune différence entre les catégories. Les mineurs reçoivent la même chose que les bûcherons, ou les autres ouvriers. Si, par la mesure à l'étude, nous fixions le taux de l'indemnité à 75 p. 100, le ministre du Travail ou le ministre des Finances aurait-il raison de dire aux commissions provinciales: "Nous avons fixé le taux à 75 p. 100 et nous nous servirons de vous comme d'instrument pour le versement des indemnités. Une catégorie d'ouvriers recevra 75 p. 100, tandis que les autres ne toucheront que 65 p. 100?" Si j'étais premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, je répondrais au Dominion: "Payez vous-même vos indemnités". L'honorable représentant de Kenora-Rainy-River a sans doute à cœur les intérêts des ouvriers. S'il désire l'uniformité des indemnités pour les employés fédéraux de toutes les parties du pays, pourquoi ne la veut-il pas pour tous les ouvriers du Canada? Il devrait s'efforcer d'amener tous les gouvernements provinciaux, à la première conférence où ils se réuniront, à s'entendre sur une échelle d'indemnités uniforme pour tous les travailleurs, y compris ceux du Dominion, que ce soit 50, 65, 70 ou 75 p. 100. Mais tant que le taux sera de 55 p. 100 en Nouvelle-Ecosse, de 66½ p. 100 en Colombie-Anglaise et de 40 p. 100 dans une autre province, le ministre ne peut que décider de se conformer à la loi provinciale et de verser aux ouvriers de l'Etat une indemnité conforme à celle que verse la province où ils se trouvent.

L'hon. M. HEENAN: Les remarques de mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) ont démontré le bien-fondé de mon argumentation beaucoup mieux que je ne l'aurais pu, puisque le gouvernement fédéral verse un salaire uniforme dans toutes les parties du Canada. Les douaniers sont tous rémunérés de la même façon, tout comme les postiers, les facteurs ou les agents du service de répression. La différence se produit quand ils sont blessés ou tués. Pour un commis de la poste de l'Ontario ou de Québec, le maximum de l'indemnité mensuelle est de $111, s'il est blessé tandis qu'au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, ce maximum n'est que d'environ $55. Je ne pense pas que ce soit juste et équitable.

M. HANSON (York-Sunbury): Le coût de la vie est moins élevé.

L'hon. M. HEENAN: Quand je demeurais en Nouvelle-Ecosse, la vie coûtait cher. Mais peut-être que je vivais trop bien.

M. HANSON (York-Sunbury): Le maximum est de $68.75 par mois.

L'hon. M. HEENAN: Une couple de dollars, dans un sens ou l'autre, ne change rien à

la chose; je n'argumenterai pas avec mon honorable ami pour quelques sous. D'ailleurs, le taux n'est peut-être pas aussi élevé qu'il vient de le dire.

M. HANSON (York-Sunbury): J'ai le texte de la loi sous les yeux.

L'hon. M. HEENAN: Et j'ai l'échelle des indemnités sous les yeux, de sorte que ce que déclare la loi et ce que le travailleur reçoit ne constituent pas une seule et même chose. En tout cas, je prétends que mes collègues qui parlent contre ma proposition encouragent les provinces qui versent une indemnité trop basse à persister dans cette façon d'agir. Ils ne contribuent pas à amener ces provinces à adopter l'échelle plus élevée d'autres parties du pays. Si le ministre des Chemins de fer n'accepte pas mon avis, il encouragera les Provinces maritimes à continuer à verser des indemnités inférieures à celles des autres provinces. Il a déjà été décidé que, vu l'absence, dans l'île du Prince-Edouard, d'une loi et d'une commission des indemnités, advenant qu'un employé fédéral soit blessé ou tué dans cette province, un arbitre doit être désigné pour accorder une indemnité tablée sur celle en cours dans le Nouveau-Brunswick. Il serait très facile de modifier le bill de façon à prescrire que les employés du gouvernement fédéral dans toutes les régions du Canada doivent recevoir une allocation conforme aux dispositions législatives en vigueur dans la province de Québec, ou de la Nouvelle-Ecosse ou de la Colombie-Anglaise. A l'intention de mon honorable ami de Comox-Alberni (M. Neill) j'ajoute que je ne suis pas certain que le chiffre de la Colombie-Anglaise soit le plus élevé. S'il affirme que la proportion est de 66⅔ là-bas, je lui rappelle que, dans la province de Québec, et dans l'Ontario aussi, ce chiffre est de 66⅔, un peu plus haut qu'en Colombie-Anglaise. Je crois encore que le ministre ferait une excellente chose pour le service public, et je suis persuadé qu'il se conformerait à la volonté populaire, s'il assurait aux employés de l'Etat un traitement égal, non seulement en matière d'appointements, mais aussi en ce qui concerne les indemnités payables en cas de blessures ou de mort accidentelles. Ceux qui sont à la charge des employés infortunés devraient être mis sur un pied d'égalité. J'avoue franchement au ministre que j'aimerais mieux voir différer le projet d'une année encore que de le voir adopter dans sa forme actuelle qui maintient ce principe d'inégalité.

M. le PRESIDENT: Je fais remarquer au comité qu'il discute l'article 2, alors que le comité a été saisi de l'article 1*er* seulement. L'article 1*er* est-il adopté?

toujours est-il que j'ai eu l'impression qu'il allait s'intéresser à ce que je proposais. Cette impression était plutôt justifiée, car je trouve que dans la discussion d'hier soir l'honorable représentant de New-Westminster (M. Reid) a dit ceci:

> Il me semble que l'on devrait apporter une attention sérieuse à la suggestion de l'honorable député.

L'hon. M. Manion: Elle l'aura.

L'hon. M. MANION: A l'avenir, j'entends.

M. NEILL: Il n'y a pas eu de correctif. Parlant en sa qualité de ministre de la couronne, mon honorable ami a dit: "Elle l'aura." Le ministre s'est donc engagé à étudier la proposition; mais que trouvons-nous? Le projet de loi n'a été déposé qu'hier soir; dès le début de ses observations, cet après-midi, le ministre nous signifie qu'il n'entend accepter aucune modification sauf celles qui sont d'un ordre technique. L'attention qu'on a promise a dû être des plus éphémères.

Je n'abuserai pas de l'indulgence du comité au point de répéter mon argumentation

M. NEILL: Monsieur le président, avant l'adoption du présent article, je voudrais proposer une modification. On se souvient que j'ai abordé hier soir la question de l'indemnité payable aux aides des gardiens de phare. J'ai pu m'abuser, vu le langage imagé de l'honorable ministre, et son allure cordiale; d'hier soir. Je dirai simplement ceci: L'on tente ici de mettre sous le régime de la loi les aides aux gardiens des phares. Existe-il une raison pour que ces hommes, dont la rémunération est la plus piteuse imaginable, ne tombent pas sous le coup des dispositions de la présente loi? Très souvent c'est la femme du gardien, ou un de ses enfants mineurs, qui sert d'aide; et le gardien lui-même touche un supplément en conséquence. La chose est indiscutable: on n'a qu'à consulter les bordereaux de paie pour voir que le gardien sans aide reçoit tant, alors que le gardien aidé touche quelques centaines de dollars de plus par année. Lorsque le gardien du phare est blessé au service de son pays, il est indemnisé aux termes de cette loi; mais advenant la blessure de l'aide qui peut être sa femme ou son enfant,—parfois on engage un vieillard,—il n'y a pas d'indemnité. Le Gouvernement se réfugie toujours derrière une distinction oiseuse en disant que ladite personne n'est pas employée par l'Etat, mais qu'elle a été engagée directement par le gardien du phare.

Il n'y aurait nul conflit avec d'autres mots du texte si dans le présent article on étendait le terme "employé" de manière à inclure ces aides. D'aucuns pourraient prétendre qu'il y aurait conflit avec la loi du service civil; mais

il n'en est rien, puisque le présent bill porte sa propre interprétation du terme "employé". J'ai donc l'honneur, monsieur le président, de proposer l'insertion du paragraphe *c*, ainsi conçu:

Au présent article, le mot "employé" doit comprendre les aides des gardiens de phare pour la rémunération desquels l'Etat ajoute un supplément au salaire du gardien de phare.

Cela n'inclurait pas un homme qui serait engagé temporairement pour fendre du bois, par exemple, ou pour quelque autre tâche de cet ordre; ce doit être un homme que le Gouvernement rémunère sous le manteau, pour ainsi dire, du salaire payé au gardien de phare. Je sais que l'honorable ministre s'opposera à cette modification. Cependant, que penserait-il du cas où un homme pourrait se faire tuer,—comme je l'ai déclaré hier soir, j'ai eu connaissance d'un cas où un homme a risqué sa vie et s'est fait blesser pour sauver la propriété du Gouvernement dans un incendie,—et qui ne recevrait aucune indemnité? On dit à ces personnes de se faire dédommager par le gardien du phare, ce qui est impossible. Je ne voudrais pas que par suite d'une technicité on prive ces hommes de l'indemnité à laquelle ont droit tous les employés du Gouvernement, de l'avis de l'honorable ministre.

L'hon M. MANION: Monsieur le président, quant aux commentaires de mon honorable ami sur les observations que j'ai faites hier soir, je répète que j'ai voulu dire exactement ce que j'ai dit, mais je n'ai pas voulu laisser entendre que l'on étudierait cette question entre hier soir et ce matin. On l'étudiera plus tard, et il en sera de même pour la question soulevée par l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan).

Mon honorable ami n'est pas sans savoir que l'on a étudié cette question à fond. Il s'est rendu auprès des fonctionnaires du département et a discuté cette question avec eux; on l'a étudiée sous tous ses aspects. Mais en outre, cette modification introduit dans le bill un principe que nous ne pouvons pas admettre. Ce bill a pour but d'accorder une indemnité aux employés du Gouvernement, et les hommes et les femmes auxquels l'honorable ministre fait allusion ne sont pas des employés du Gouvernement.

M. NEILL: Ce sont des sous-ordre.

L'hon. M. MANION: Non, pas même des sous-ordre. Ce sont des aides engagés par les gardiens de phare et ils ne sont pas payés directement par le Gouvernement.

L'honorable député sait que, pour trancher cette question équitablement, il faudrait demander au département de la Marine de nommer un aide qui relèverait automatiquement de la loi. Ce département devrait étudier cette question, et je ne doute pas qu'il le fera.

M. NEILL: Le ministre a-t-il jamais demandé au département de la Marine de s'occuper de cette question?

L'hon. M. MANION: L'honorable ministre fait allusion à l'ancien gouvernement; il n'y a pas très longtemps que nous sommes au pouvoir et il est possible qu'il soit plus heureux avec le Gouvernement actuel.

M. NEILL: C'est encore le même régime qui existe.

L'hon. M. MANION: Il y a une autre raison qui milite contre l'adoption de cette modification; elle n'est pas conforme aux règlements parce qu'elle comporte une augmentation des frais d'application de cette loi. L'honorable député sait que les règlements de la Chambre ne lui permettent pas de présenter une modification entraînant une dépense de deniers publics.

L'hon. M. GUTHRIE: Et qui constituerait un fardeau additionnel.

L'hon. M. MANION: Cette modification imposerait un fardeau additionnel en augmentant le nombre de personnes qui auraient droit de toucher cette indemnité. Je prétends donc que la modification n'est pas conforme aux règlements.

M. NEILL: L'honorable ministre démontre certainement qu'il est absolument dépourvu de logique lorsqu'il est obligé d'avoir recours à cet argument de l'augmentation du coût.

L'hon. M. STEVENS: C'est le fait brutal, c'est tout.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur le président...

M. le PRESIDENT: L'honorable député a-t-il l'intention de parler sur la question de règlement?

L'hon. M. MANION: J'ai soulevé la question de règlement.

M. le PRESIDENT: L'honorable député (M. Heenan) a-t-il l'intention de parler sur ce point de règlement?

L'hon. M. HEENAN: Non.

M. NEILL: Sur ce point de règlement, je ferai remarquer que cette question est insignifiante; cela n'entraînerait qu'une très faible dépense. On pourrait difficilement proposer une modification en cette Chambre qui ne comporterait pas une dépense quelconque, quand même il ne s'agirait que de la prépara-

tion de quelques lettres. La loi des indemnités aux ouvriers dans une province est en réalité administrée d'après le principe qui veut que l'indemnité soit versée non pas par le Gouvernement, mais par l'industrie. On classifie les industries et chacune paye une somme proportionnée au chiffre de son bordereau de salaires. L'employé lui-même verse une faible cotisation à titre d'honoraires de médecin. Ainsi, en Colombie-Anglaise, et probablement dans les autres provinces, l'indemnité accordée en cas d'accident ne l'est aucunement par le Gouvernement. Le même principe est en vigueur ici, mais le Gouvernement dans sa sagesse a jugé plus commode, au lieu de payer une somme proportionnée au chiffre de son bordereau de salaires, de payer une somme, quelle qu'elle soit, déterminée dans chaque cas. Je suppose que ceci est conforme au principe de la non assurance des édifices publics; ils préfèrent, au sens large du mot, s'assurer eux-mêmes. En ce sens, ce n'est pas le Gouvernement qui paye; c'est l'industrie, en quelque sorte; mais on ne le fait pas en versant un pourcentage du bordereau de paye,—ce qui donnerait raison au ministre d'invoquer le règlement,—mais on accorde une somme déterminée; la situation est donc bien différente de ce qu'elle serait si je demandais au trésor de débourser directement certaines sommes. Le système pourrait être en vigueur pendant des années sans comporter un seul sou de dépense.

Pendant que j'ai la parole, puis-je suggérer autre chose, bien que je m'écarte quelque peu de l'objection soulevée: Si le ministre est bien décidé à rejeter cet amendement, ne peut-il pas prendre l'engagement d'examiner avec bienveillance le cas de cette nature en ce qui regarde les allocations de commisération accordées à ces gens très pauvres?

L'hon. M. MANION: Je n'aime pas à voir les honorables membres prétendre que je m'appuie sur des motifs insignifiants pour soulever des objections. En somme, le règlement a été fait pour être observé; c'est parce que cette proposition est irrégulière à mon sens que j'ai appelé l'attention du président sur le sujet. Pour ce qui est des allocations de commisération, le Gouvernement prendra assurément en considération les cas de cette nature. Nous ne cessons d'approuver des comptes pour soins médicaux, frais d'hôpital et ainsi de suite, pour des employés qui ont été blessés et ne relèvent pas des dispositions de la loi d'indemnisation. Le Gouvernement tient toujours compte de ces circonstances pour des motifs de commisération; si l'honorable député porte jamais à mon attention un cas de cette nature, je serai heureux d'épouser la cause, du moment qu'il s'agira d'un acte de justice.

M. NEILL: Si le ministre s'engage à faire cela, je retirerai mon amendement.

L'hon. M. MANION: Je m'y engage.

L'hon. M. HEENAN: En dernier recours, je m'adresse à mon sympathique ami, le ministre de la Justice (M. Guthrie). Jusqu'ici, je n'ai guère réussi auprès du ministre des Chemins de fer, sauf, je dois l'admettre, qu'il est disposé à tenir compte des observations qui ont été faites. J'ai la certitude que, si l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) occupait le siège du ministre de la Justice à cette heure, il se rendrait à mon avis. En voyant le présent ministre de la Justice cligner des yeux, j'en conclus qu'il voit d'un œil fort favorable certaines de nos propositions. Je me demande si le ministre des Chemins de fer ne consentirait pas à laisser le bill en suspens. Cela permettrait au ministre de la Justice de présenter un amendement fondé sur le principe énoncé par le ministre des Chemins de fer et déclarant qu'advenant un cas d'inégalité ou de disparité de traitement, le gouvernement fédéral pourra puiser dans le fonds du revenu consolidé et verser à l'ouvrier blessé ou à ses ayants droit une somme suffisante pour compenser l'inégalité ou la disparité. Je ne suis pas avocat; cependant, je crois que je serais en mesure de libeller en termes concis un amendement à cet effet. C'est-à-dire qu'advenant un cas flagrant d'inégalité ou de disparité, le Gouverneur en son conseil aurait l'autorisation de puiser dans le fond du revenu consolidé une somme suffisante pour combler la différence.

L'hon. M. GUTHRIE: Il serait préférable, je crois, de faire adopter par le Parlement une loi à cet effet, au lieu de confier un pouvoir discrétionnaire au Gouverneur en conseil afin de régler les cas de cette nature. Les faits et les arguments qu'a fait valoir l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) méritent étude; cependant, l'accomplissement des réformes suggérées soulèverait de sérieuses difficultés.

En ce qui regarde non seulement l'indemnisation des ouvriers blessés mais aussi nombre d'autres questions relatives à l'application des lois canadiennes, l'uniformité serait très désirable, mais nous ne l'avons pas encore atteinte.

Des réunions ont lieu de temps à autre par tout le Canada en vue d'obtenir une plus grande uniformité touchant les questions d'intérêt public en général, mais on n'a guère réussi jusqu'aujourd'hui.

L'hon. M. MACKENZIE: L'on a fait quelque progrès.

L'hon. M. GUTHRIE: Pas pour la peine. Voici un autre cas où l'uniformité pourrait être désirable, mais il est très difficile de l'obtenir. La situation diffère dans les diverses provinces du Dominion. Le mode d'existence, aussi. Dans certaines parties du Canada, dans l'extrême-nord par exemple, il faut payer des salaires spéciaux parce que le coût de la vie est bien plus élevé qu'ailleurs. Il est impossible d'obtenir l'uniformité complète. Pour ce qui est de la mesure législative en délibération, le ministre des Chemins de fer s'efforce d'aller aussi loin qu'il le peut, dans les circonstances actuelles, au bénéfice d'une catégorie d'employés qui ont droit à quelque soulagement. La proposition est plus radicale que n'importe quel projet jamais soumis à la Chambre des communes. Elle n'est peut-être pas parfaite. A la lumière de l'expérience, nous nous rendrons vite compte de ses défectuosités. Mettons cette loi à l'essai pour une couple d'années. Nous admettons qu'elle constitue un grand pas dans la bonne voie. Si elle renferme des défectuosités nous y apporterons remède. Cependant, au lieu de remettre à plus tard notre intervention, donnons aux ouvriers qui sont sans aucune protection à cette heure une chance raisonnable de toucher une indemnité en cas d'accident.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (même indemnité qu'en vertu de la loi de la province où l'accident s"est produit).

M. REID: L'alinéa 2 dit:

Néanmoins, les avantages de la présente loi s'appliquent à un employé des chemins de fer du gouvernement...

A Port-Mann, Colombie-Anglaise, les employés de chemins de fer ont leur propre société qui leur verse une indemnité de décès et des allocations de maladie. Cet article nuirait-il à cette organisation ou y suppléerait-il?

L'hon M. MANION: Non. Les employés de chemins de fer sont maintenant assujettis aux lois d'indemnisation des différentes provinces. Cet article ne les vise pas du tout.

M. REID: Les employés de la Colombie-Anglaise ont leur propre société.

L'hon. M. MANION: Cet article ne change rien à cet égard.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi.

M. l'ORATEUR: Quand le bill sera-t-il lu la 3e fois?

L'hon. M. GUTHRIE: Séance tenante.

[L'hon. M. Guthrie.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Il y a beaucoup de raisons à faire valoir en faveur de l'adoption des bills aux diverses lectures, en des jours différents. Il arrive parfois que des honorables députés, qui étaient absents lors de la 2e lecture, désirent prendre la parole au sujet d'un bill. Je sais qu'un honorable député désireux de commenter cette mesure législative n'a pu assister à la séance du comité, aujourd'hui.

L'hon. M MANION: Prochaine séance de la Chambre.

CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ALBERTA

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la 2e lecture d'un projet de loi (bill n° 36) concernant la compagnie des chemins de fer du nord de l'Alberta.

Cette motion est adoptée; le projet de loi est lu une 2e fois, et délibéré sommairement en comité.

Rapport est fait du bill qui est lu la 3e fois et adopté.

LOI DE LA PREUVE

PREUVE QU'UN PERMIS PRESCRIT PAR LA LOI N'A PAS ÉTÉ OBTENU

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose la 2e lecture d'un projet de loi (bill n° 10) tendant à modifier la loi de la preuve.

La motion est adoptée, le projet de loi lu la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. LaVergne, pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er (preuve des écritures dans les livres du gouvernement fédéral).

L'hon. M. GUTHRIE: Ce bill a pour objet de modifier et d'étendre l'application de l'article 26 de la loi de la preuve en Canada. Cet article 26 porte aujourd'hui:

La copie de toute écriture passée dans un livre tenu par un bureau au ministère du gouvernement du Canada. . . est admissible comme preuve de cette écriture, et des affaires, opérations et comptes qui s'y trouvent consignés, s'il est prouvé par le serment ou l'affidavit d'un fonctionnaire de ce ministère...

. . . que l'écriture en question a été ainsi passée. Tout ce qu'il faut, c'est la déclaration sous serment de la personne compétente. Il s'agit de modifier cette disposition afin d'avoir une espèce de preuve négative qui permettra d'établir l'absence de l'écriture, comme on peut maintenant en établir l'existence. Voici comment s'est présentée la difficulté à ce sujet. Plusieurs services du Gouvernement délivrent des permis, et ces permis sont ré-

pandus par tout le pays. Il survient des cas où des gens poursuivent diverses occupations sans le permis réglementaire; c'est le chef d'accusation. Nous pouvons établir l'existence d'un permis au moyen d'un affidavit d'un fonctionnaire du ministère, fondé sur les livres du département, mais nous ne pouvons pas prouver que l'inculpé n'a pas de permis, sans produire les livres et citer le fonctionnaire comme témoin devant le tribunal. Un très grand nombre de poursuites sont intentées contre des gens qui ont des appareils radiotélégraphiques sans permis. Il est fort coûteux et très difficile de faire voyager les fonctionnaires publics d'un bout du Canada à l'autre pour produire les livres du ministère et établir que l'inculpé n'a pas de permis. Aujourd'hui, il s'agit de décréter, au moyen de cet article, que le fonctionnaire du ministère chargé des registres officiels pourra faire un affidavit portant que l'inculpé n'a pas de permis d'après les livres du ministère, et que cet affidavit ne sera admissible devant les tribunaux qu'à titre de présomption du fait incriminé; on peut le récuser, mais il constitue une présomption que l'inculpé n'a pas de permis. C'est tout ce à quoi vise cette modification. Aujourd'hui, nous pouvons prouver au moyen d'un affidavit que le permis a été délivré, et nous voulons établir, par un affidavit de même nature, l'absence d'un permis, ce qui épargnera beaucoup de frais au pays et beaucoup d'ennuis aux fonctionnaires.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne m'oppose pas au bill; je crois même qu'il est en progrès sur l'ancien état de choses, mais je ferai la même objection que je faisais hier au sujet d'un bill déposé par le secrétaire d'Etat, c'est-à-dire qu'il n'est pas accompagné de notes explicatives. Mon honorable ami le secrétaire d'Etat a dit hier, qu'il n'y avait pas de règle exigeant ces notes explicatives. Je prie l'honorable député de se reporter à la règle. Elle se trouve à la page 348 de *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*. Elle a été adoptée le 14 juin 1923. Non seulement faut-il une note explicative, mais tout l'article devrait être imprimé tel qu'il est modifié par le bill à l'étude, et les nouveaux mots insérés doivent être mis entre crochets. Cette règle est péremptoire, et elle aide beaucoup aux membres de la Chambre dans la discussion du bill.

L'hon. M. GUTHRIE: Je connaissais bien la règle, monsieur le président. J'ai remarqué l'omission, mais ce paragraphe 2 qui est proposé est absolument nouveau.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais je crois que l'impression de tout l'article aurait aidé aux membres à comprendre la modification.

L'hon. M. GUTHRIE: Je regrette cette omission, et je la porterai à l'attention du fonctionnaire intéressé.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi, qui est lu une 3e fois et adopté.

LOI SUR LA LIBERATION CONDITIONNELLE

EXÉCUTION PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL OU AUTRE MEMBRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 11) tendant à modifier la loi relative à la libération conditionnelle.

La motion est adoptée; le projet de loi est lu une 2e fois, et la Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er (exécution).

L'hon. M. GUTHRIE: Monsieur le président, je constate la même omission au sujet de ce bill; la note explicative a été omise pour une raison quelconque, et j'appellerai là-dessus l'attention du fonctionnaire intéressé.

C'est un amendement fort simple. En vertu de la loi sur la libération conditionnelle, article 2, il est décrété:

> Il est du devoir du ministre de la Justice d'aviser le Gouverneur général sur toute matière se rattachant à l'exécution de la présente loi.

Durant plusieurs années, en pratique, ce devoir a été accompli surtout par le solliciteur général. Durant la guerre, alors que la loi des mesures de guerre était en vigueur, et que j'étais solliciteur général, un décret du conseil a été adopté en vertu de cette loi, transmettant au solliciteur général l'application de la loi relative à la libération conditionnelle. En 1920, si je ne me trompe, la loi des mesures de guerre a pris fin. On a continué plus ou moins de permettre au solliciteur général de faire des recommandations relatives aux cas relevant de la loi sur la libération conditionnelle. L'objet de cette modification est simplement de rendre définitive et légale la coutume du passé. Voici la disposition du bill dont le comité est maintenant saisi:

> Il est du devoir du ministre de la Justice, ou de tout autre membre du Gouvernement que peut désigner le Gouverneur en conseil, d'aviser le Gouverneur sur toute matière se rattachant à l'exécution de la présente loi.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce but ne pourrait-il être atteint sous le régime de la loi autorisant les nouvelles dispositions et le transfert des attributions dans le service public? Il existe une loi qui autorise le Gou-

verneur en conseil de transmettre les pouvoirs d'un ministre de la couronne à un autre, et je sais que, pour ce qui concerne l'ancien solliciteur général, M. Cannon, cela a été fait par décret en vertu de cette loi, qui est le chapitre 165 des Statuts revisés du Canada. Mon honorable ami a-t-il examiné cela?

L'hon. M. GUTHRIE: Oui.

L'hon. M. LAPOINTE: Et il en est venu à la conclusion qu'il valait mieux procéder comme ceci?

L'hon. M. GUTHRIE: Oui. J'ajouterai que j'ai étudié la question avec les fonctionnaires du ministère de la Justice. La difficulté est que le solliciteur général n'est pas un ministre de la couronne, mais un fonctionnaire du ministère de la Justice.

L'hon. M. LAPOINTE: Parfaitement, et je comprends que, en sa qualité de solliciteur général, il ne pourrait pas le faire, mais M. Cannon était ministre de la couronne, de même que le titulaire actuel.

L'hon. M. GUTHRIE: Nous aurions pu agir de même pour le solliciteur général actuel, mais cette décision a été prise pour qu'il fût bien clair que les attributions pouvaient être transférées à tout ministre qui se trouvait être membre du Gouvernement. On propose maintenant que tout ministre puisse être désigné à cette fin. Le solliciteur général actuel est membre du Conseil privé; il n'est pas ce que l'on appelle ministre sans portefeuille, et l'on s'est demandé s'il peut être proprement connu sous le nom de ministre de la couronne, bien qu'il puisse être membre du conseil privé. Le conseil privé comprend naturellement bien des membres qui ne font pas partie du cabinet. Le solliciteur général fait partie du cabinet et c'est pour rendre la chose claire que l'amendement est proposé.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais l'amendement proposé éclaircit-il bien le point? Il y est dit:

...ou de tout autre membre du Gouvernement que peut désigner le Gouverneur en conseil.

Le solliciteur général est-il membre du gouvernement?

L'hon. M. GUTHRIE: Il est membre du gouvernement, mais il y a quelque doute sur le point de savoir s'il peut être désigné comme ministre de la couronne. En tout cas, les légistes du ministère y ont attiré mon attention, et j'ai cru qu'il suffirait d'un simple amendement pour prévenir toute ambiguïté à l'avenir.

(L'article est adopté.)

[L'hon. M. Lapointe.]

Il est fait rapport du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

MODIFICATION DE LA LOI DES TRAITEMENTS

DISPOSITION PORTANT RELÈVEMENT DU TRAITEMENT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 38) tendant à modifier la loi des traitements.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois, et la Chambre passe à la discussion des articles en comité général, sous la présidence de M. LaVergne.

Sur l'article 1er (traitement du solliciteur général).

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre de la Justice nous a dit hier soir que les gouvernements antérieurs avaient l'habitude d'ouvrir annuellement un crédit pour porter le traitement du solliciteur général au chiffre mentionné dans cet amendement. J'ai fait observer que le Gouvernement précédent avait cherché à diminuer le nombre de portefeuilles plutôt qu'à l'augmenter, et j'étais sur le point d'ajouter qu'entre autres raisons de ce recours aux crédits, se trouvait le désir d'éviter la création d'un portefeuille additionnel.

Nous songions à transférer le solliciteur général à un autre ministère et à fusionner le département du solliciteur général avec celui de la Justice. On était d'avis que tant que le solliciteur général faisait partie du Conseil privé il devait toucher le même traitement que tout autre membre du cabinet, mais nous n'avions pas l'intention de maintenir indéfiniment séparée la fonction de solliciteur général. Je fais cette remarque parce que l'occasion me paraît propice pour réduire le nombre des ministres. Je regretterais beaucoup que le solliciteur général eût à en souffrir, mais en continuant de le rémunérer suivant la méthode antérieure, le Gouvernement, au lieu de sembler tendre vers l'augmentation du nombre des portefeuilles indiquerait la possibilité, en temps et lieu, d'une diminution en la manière indiquée.

L'hon. M. GUTHRIE: Le raisonnement de mon très honorable ami ne manque pas de force, mais je me souviens parfaitement de ce qui se passa lorsque le traitement de l'ex-solliciteur général fut relevé, et lui-même doit s'en souvenir, s'il interroge sa mémoire. C'était durant la session de 1927. Je dirigeais alors l'opposition et il vint me représenter que le solliciteur général devait se charger de maintes causes devant la Cour suprême et le

Conseil privé, ce qui était une grosse tâche mais dont le pays profiterait sous forme d'une diminution importante de frais d'avocats. Je consentis, sans la moindre arrière-pensée; et je sais que l'ex-solliciteur général a plaidé pour l'Etat en maintes circonstances et qu'il a fait un travail énorme. Je présume que le solliciteur général actuel fera de même.

Ce fut la seule raison qu'on me donna dans le temps pour augmenter ce traitement. Je ne saurais rien ajouter à ce que le très honorable premier ministre a dit hier soir en réponse au très honorable chef de l'opposition, quant au nombre des ministres avec portefeuilles. Il y a beaucoup à dire dans le sens d'une diminution, mais l'opération n'est pas des plus faciles à faire, et je ne vois pas ce que je pourrais ajouter d'utile à la discussion. C'est un sujet qui relève du premier ministre, et ce que le très honorable chef de l'opposition en a dit sera porté à son attention.

L'hon. M. LAPOINTE: L'ancien solliciteur général fut admis dans le cabinet une couple d'années, je crois, après sa nomination, et ce n'est qu'à cette époque que son salaire fut porté à celui des autres ministres; à mon sens, la chose n'était que juste. La même chose s'applique au solliciteur général actuel qui a lui aussi fait partie du cabinet et, vraiment, je serais humilié si le ministre qui représente le district de Québec ne faisait pas réellement partie du ministère. Il est réellement membre du cabinet et puisqu'il doit assister à toutes les réunions du cabinet et agir dans la même capacité que les autres ministres, je suis porté à croire qu'il devrait recevoir le même salaire.

Je suis cependant d'avis que l'autre méthode était préférable. L'ancien solliciteur général recevait une augmentation sous la forme d'un crédit qui revenait chaque année et l'on devrait en agir ainsi tant que le solliciteur général fera partie du cabinet. Toutefois, en vertu de ce bill, le solliciteur général recevra à ce titre le même traitement que les autres ministres, bien qu'il puisse être absolument en dehors du cabinet, qu'il n'ait pas à assister aux séances de ce dernier ou à venir à Ottawa, à faire des dépenses et à perdre autant de temps que les autres ministres.

M. GARLAND (Bow River): Mas ne pourrait-il être beaucoup plus utile?

L'hon. M. LAPOINTE: C'est une question d'opinion; mon honorable ami a droit à son opinion personnelle à ce sujet. Mais après l'adoption de ce bill, le solliciteur général, bien que ne faisant pas partie du cabinet, recevra le même salaire que s'il était vraiment ministre. Je ne m'oppose pas réellement au bill, bien que ce ne soit pas une amélioration, à mon sens. Ou aurait pu lui payer le salaire au moyen d'un crédit spécial tant qu'il aurait fait partie du cabinet.

L'hon. M. GUTHRIE: L'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) sait que les devoirs du solliciteur général sont aujourd'hui très graves et il épargnera à l'avenir une énorme somme d'argent au pays si l'on tient compte des sommes payées autrefois dans les causes importantes à d'autres avocats à titre d'honoraires. A l'avenir, comme dans le passé, nous aurons peut-être à employer un certain nombre d'avocats en dehors du département, mais autant que possible nous utiliserons les services de ceux qui sont maintenant dans le département. En outre, la tâche que comporte aujourd'hui pour le solliciteur général la loi sur la libération conditionnelle devient très lourde. Il y a chaque année quatre mille demandes de recours à la clémence et toutes doivent être étudiées avec soin si l'on veut les traiter avec justice. Le solliciteur général, le ministre de la Justice et un personnel nombreux consacrent une grande partie de leur temps à l'étude de ces quatre mille requêtes annuelles. Le bureau n'est plus comme autrefois une sinécure, et le salaire de $10,000 n'est pas trop élevé pour tout homme possédant la compétence du solliciteur général du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre de la Justice a parlé des entrevues que nous avons eues tous les deux à l'époque où il fut décidé d'accorder la somme additionnelle de la façon adoptée. Je dirai que sa mémoire lui a été fidèle et je suis heureux qu'il ait rappelé la circonstance. Cela confirme également ce que j'ai dit il y a un instant, c'est-à-dire que l'on a cru préférable de voter la somme additionnelle accordée au solliciteur général de l'époque, personnellement, car il était admis qu'il possédait une grande compétence légale et des qualités exceptionnelles pour le travail spécial et professionnel dont vient de parler mon honorable ami, savoir, la défense des causes du Gouvernement devant la Cour suprême et devant le Conseil privé. Si l'on n'a pas alors procédé de la façon qu'on le fait aujourd'hui, c'est que l'on n'était pas du tout sûr d'avoir pour le poste de solliciteur général un député possédant la même compétence, et que pour telle ou telle raison il serait peut-être jugé bon de revenir à la coutume qui existait autrefois lorsque le solliciteur général n'était pas membre du cabinet. L'intention véritable était réellement de réunir les deux départements en un seul, celui de la Justice.

L'hon. M. LAPOINTE: A-t-on songé à présenter un bill tendant à faire du solliciteur gé-

néral un membre du cabinet? Dans le moment, nous semblons songer uniquement à la question du traitement. Le solliciteur général n'est pas membre du cabinet de par la loi. Nous lui accordons un traitement, et c'est déjà bien important. Mais son amour-propre s'en trouverait sans doute mieux si, avec le traitement, on ajoutait le titre de ministre à la position.

L'hon. M. GUTHRIE: Il fait maintenant partie du cabinet et il est membre du Conseil privé.

L'hon. M. LAPOINTE: En vertu d'un décret du conseil.

L'hon. M. GUTHRIE: Mais il n'est ministre d'aucun département.

L'hon. M. LAPOINTE: Il fait maintenant partie du Gouvernement parce qu'il existe un décret spécial du conseil à ce sujet, mais il n'en fait pas partie aux termes de la loi.

L'hon. M. GUTHRIE: Non, pas aux termes de la loi.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Rapport est fait sur le projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUBSIDES

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Maloney.

M. le PRESIDENT: Crédit n° 182, à la page 31 du Budget.

Edifice publics de la Nouvelle-Ecosse.—Quartiers de la marine, nouveaux édifices, $30,000.

M. DUFF: Avant de commencer l'étude de cet article, j'aimerais à discuter quelque peu la manière dont sont préparés les crédits. Vous constaterez, monsieur le président, que chaque année le Gouvernement dépose sur le bureau de la Chambre ce que l'on appelle le budget. Cette année, comme à l'ordinaire, il nous faut étudier un grand nombre d'articles contenus dans le Livre bleu intitulé "Budget des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1932." On trouve ces crédits de la page 6 à la page 108 de ce livre. Comme je l'ai dit, on appelle cela le budget principal. On trouve à la page 4 un sommaire donnant le chiffre de la dépense totale pour les divers services, au nombre de cinquante-deux. C'est dans cette page que l'on voit les augmentations ou les diminutions, selon le cas, dans les différents crédits. Je voudrais appeler l'attention du comité sur une erreur que l'on a commise, non seulement dans le présent budget, mais aussi dans les budgets des années passées. Je ne veux pas blâmer le présent ministère plus que le ministère libéral qui l'a précédé ou les autres qui ont dirigé notre pays avant l'année 1922. Je ne sais pas de quel département relève la préparation de ce budget, mais je crois avoir raison d'appeler l'attention du comité sur le fait que les colonnes ne sont pas arrangées convenablement.

Ainsi, à la page 4, on trouvera une colonne qui a pour titre "A voter 1931-1932". La deuxième colonne dans la même page a pour titre "Autorisé par la loi 1931-1932", et la troisième colonne est supposée nous faire connaître le total pour 1931-1932. Ces chiffres, cependant, ne sont pas ceux du budget total pour l'année, mais plutôt la somme totale du budget principal ainsi préparé et indiqué dans les divers articles de la page 6, à la fin du livre. Dans la colonne suivante, on trouve le total pour l'année 1930-1931, pour fins de comparaison.

Mais que trouvons-nous? Nous constatons, non seulement dans ce budget, mais aussi dans les budgets des années précédentes, que ces colonnes particulières ne représentent pas du tout les totaux du budget principal; elles représentent des totaux du budget de l'année courante et, par conséquent, lorsque les chiffres sont reportés dans l'autre colonne pour indiquer les augmentations ou les diminutions, selon le cas, nous n'avons pas les renseignements voulus. Lorsque le premier ministre a déposé le budget ces jours derniers, les journaux n'ont pas manqué de dire, le lendemain matin, qu'il y avait une différence de $37,327,754.72 entre le budget de l'an dernier et celui de l'année courante. Je comprends fort bien pourquoi les journaux ont commis cette erreur. C'est parce qu'"ils ont pris les chiffres indiqués dans le livre. Si les honorables députés veulent bien jeter un coup d'œil sur le livre publié l'an dernier et retenir le chiffre total du budget principal, ils constateront qu'il n'était pas de $423.722.163.35 comme on l'indique dans le livre de cette année, mais bien de $399,358,101.87. Je ne m'oppose pas à ce que le département chargé de la publication de ce budget indique le budget de la dépense totale y compris les sommes additionnelles pour l'année précédente et pour cette année, mais, si l'on veut que la comparaison soit juste et si l'on veut que le public connaisse la vérité, je dis qu'il n'est pas exact d'indiquer, comme on le voit dans ce livre, que le chiffre du budget est de 24 millions de dollars de plus que ce qu'il devrait être.

Voyons les faits. Au lieu de montrer une diminution de $37,327,754, on devrait indiquer que la véritable diminution dans le budget de 1932, comparé à celui de 1931, n'est que de $12,963,693.

Je suis heureux de constater que le premier ministre, qui est en même temps ministre des

Finances, se trouve à son siège, car je veux demander que la préparation du budget soit faite d'une manière plus exacte. Le public devrait connaître les chiffres exacts de tous les crédits.

M. HANSON (York-Sunbury): Monsieur le président, ne serait-il pas préférable de donner comme titre à cette colonne "Crédit total 1930-1931"?

M. DUFF: Non, cela ne serait tout à fait juste, car, je l'ai dit, l'augmentation ou la diminution, selon le cas, se trouve indiquée dans l'autre colonne et il n'est pas juste de montrer qu'il y a une diminution dans le budget principal de cette année en soustrayant le budget principal de cette année du budget total de l'année dernière. Ainsi, ces chiffres ne comprennent pas seulement le budget principal de 1931, mais encore les crédits supplémentaires adoptés par le gouvernement libéral avant la dissolution de la Chambre l'an dernier et aussi les 7 millions votés il y a environ trois semaines. Si on indiquait le budget total pour l'année précédente, y compris les crédits supplémentaires pour établir la comparaison avec le budget total de cette année, ce serait faire de la comptabilité bien ordonnée. Ce cahier-ci indique le budget total de l'année comparé au budget principal de l'année précédente ou le budget total de l'an dernier comparé au budget principal de cette année; conséquemment la comparaison n'est pas juste.

La chose devrait être portée à l'attention du service de la statistique ou de tel autre service chargé de la compilation de ces chiffres, afin qu'on en modifie la forme l'an prochain et les années suivantes. Comme je l'ai dit déjà, je ne critique pas le Gouvernement actuel, car la même chose se produit depuis vingt ans. Au lieu d'une réduction de 37 millions, comparativement à l'an dernier, ce devrait être en réalité $12,963,693.

M. GEARY: S'il n'y avait pas de budget supplémentaire, ce serait alors exact.

L'hon. H. A. STEWART: Comme mon honorable ami le sait, le budget est préparé et présenté par le ministre des Finances (M. Bennett) et l'on a procédé cette année comme dans le passé. Mon honorable ami suppose qu'il y aura un budget supplémentaire qui changera le total, mais jusqu'ici et d'après les renseignements que nous avons dans le cahier des crédits soumis à la Chambre, l'état de comptes est absolument exact.

M. DUFF: Non, je ne suis pas de cet avis.

Le très hon. M. BENNETT: Je dois dire que la forme des estimations budgétaires est en grande partie sinon entièrement fixée par un fonctionnaire du département des Finances, qu'on appelle commis des prévisions budgétaires. Ce fonctionnaire est dans le département depuis plusieurs années et il suit la coutume adoptée il y a longtemps. J'estime que ce cahier montre bien ce qu'il veut indiquer et les comptes publics révèlent clairement les dépenses exactes de chaque année. Le mot "à voter de nouveau" dans le budget indique que le crédit voté n'a pas été épuisé et que le reliquat de l'année précédente doit être voté de nouveau. Il n'y a pas de doute que les chiffres indiquant les dépenses de l'année passée ne comprennent les crédits supplémentaires, de même que les crédits principaux, et que la comparaison ne soit exacte lorsque sera déposé le budget supplémentaire. La réduction de 37 millions est juste quand on compare les chiffres actuels aux dépenses autorisées l'an dernier, c'est-à-dire l'année finissant le 31 mars 1931. Il est fort possible que cette somme soit modifiée par le budget supplémentaire et que la réduction soit alors moindre; mais on n'a pas changé la façon habituelle de procéder, et ce cahier expose fidèlement à la Chambre les faits actuels, sous réserve de variations éventuelles, si, par exemple, on demande un crédit supplémentaire pour un bureau de poste à Lisgar ou quelque autre crédit de ce genre.

M. BEAUBIEN: J'espère que le premier ministre n'oubliera pas Dominion-City. On a voté une certaine somme, l'an dernier, et je ne vois pas de renouvellement de crédit, cette année.

Le très hon. M. BENNETT: Je m'attendais à cette observation de l'honorable député.

M. HANSON (York-Sunbury): Le premier ministre voudrait-il me dire si le chiffre de $423,722,163.35, intitulé: total pour 1930-31, comprend les 7 millions de crédits supplémentaires votés au débat de la session?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

M. DUFF: Il y a deux semaines, nous avons voté 2 millions pour le canal de Welland. Sous la rubrique: XIV, Chemins de fer et Canaux, on voit un total de $18,279,500 pour l'an dernier, tandis que, si vous prenez le budget principal précédent, vous verrez que le crédit était de $16,279,500, de sorte que les 2 millions votés comme crédits supplémentaires, il y a quelques semaines, sont compris. C'est la même chose pour presque tous les item. Ce que je veux souligner, c'est ceci: Pour établir une juste comparaison, on devrait inscrire les crédits principaux de 1932 dans une colonne et, en regard, les crédits principaux de 1931. Puisqu'il s'agit en ce moment de crédits principaux pour 1931-32, la

deuxième colonne devrait indiquer les crédits principaux de 1930-1931. Ainsi nous ne pouvons établir exactement le total des crédits des deux années, car nous avons voté une somme additionnelle de 7 millions, il y a trois semaines, sous forme de crédits supplémentaires. Or ceux-ci ont été inclus dans les totaux de ce cahier-ci, afin d'indiquer une plus forte réduction et pour tâcher de fixer l'économie à 37 millions, alors qu'elle est en réalité de 12 millions, si l'on considère uniquement les crédits principaux. Je ne suis pas de l'avis du ministre des Travaux publics; ses chiffres ne sont pas exacts et je crois certainement qu'il est de l'intérêt du pays qu'un exposé exact soit soumis au public. Pour établir une comparaison convenable, il faut considérer les choses quant à leur fond. Il faut comparer le budget principal de la présente année avec le budget principal de l'année dernière. Lorsque le budget supplémentaire sera déposé, nous pourrons comparer le total à la fois du budget principal et du budget supplémentaire avec celui de l'année dernière. Je crois que le ministre des Travaux publics a déclaré que c'était le seul crédit à voter cette année, et alors la comparaison sera exacte.

L'hon. H. A. STEWART: Je n'ai pas dit cela.

M. DUFF: Bien que cet après-midi nous ayons adopté une loi qui, selon le ministre des Chemins de fer, comportera une dépense de $70,000. Comment allons-nous obtenir cet argent? Que ferons-nous des pensions de vieillesse? Je remarque selon le budget des dépenses qu'il n'y a qu'un crédit de $3,000,000 pour le canal Welland. L'année dernière, l'ancien Gouvernement avait fait voter $7,600,000. Voulez-vous bien me dire, étant donné le chômage qui existe dans le pays, si l'honorable député de Lincoln sera satisfait d'un vote de $3,000,000 pour le canal Welland? Il est ridicule et parfaitement oiseux de prétendre ici que nous avons devant nous dans le moment tous les crédits à voter. Nous aurons nécessairement un budget supplémentaire et les députés de la Nouvelle-Ecosse, tant conservateurs que libéraux, vont insister pour faire voter un plus grand nombre de travaux publics pour cette province.

L'hon. H. A. STEWART: L'honorable député me fait dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas déclaré qu'il n'y aurait pas de budget supplémentaire.

M. DUFF: Qu'est-ce que le ministre a donc dit?

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami doit présumer qu'il n'y en aura pas.

[M. Duff.]

M. DUFF: Le hansard va prouver ce que j'avance. Le ministre a virtuellement dit que ses prévisions budgétaires étaient exactes, parce que ces crédits étaient les seuls à être présentés, et qu'il n'y aurait pas de budget supplémentaire.

L'hon. H. A. STEWART: Les seules prévisions jusqu'à présent.

M. DUFF: A moins que le Gouvernement ne les modifie.

L'hon. H. A. STEWART: Quant au crédit de $30,000 touchant la construction d'un nouvel édifice du service naval à Halifax, ce crédit doit être appliqué à la construction d'une école de navigation, ainsi que le requiert le ministère de la Défense nationale. C'est un crédit à voter de nouveau.

L'hon. M. VENIOT: Si je comprends bien, cette somme a été votée l'année dernière et n'a pas été dépensée.

L'hon. H. A. STEWART: Parfaitement.

L'hon. M. VENIOT: Et maintenant le ministère se propose d'entreprendre les travaux.

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi l'argent n'a-t-il pas été dépensé, l'année dernière, lorsqu'il y avait tant de chômeurs à Halifax?

L'hon. H. A. STEWART: Nous avions sur les bras un programme de travaux très chargé l'année dernière, et les devis n'ont pas été terminés en temps voulu pour nous permettre d'entreprendre les travaux pendant cette période. Il a fallu aussi examiner de nouveau la question des travaux et engager un architecte du dehors pour préparer les devis. Il tomba malade et ne put les achever à temps pour pouvoir faire exécuter les travaux l'année dernière.

L'hon. M. VENIOT: On aurait pu obtenir les services d'un autre architecte du dehors.

M. DUFF: Le total des crédits au chapitre des édifices publics dans la Nouvelle-Ecosse est de $261,000 pour l'année courante. L'année dernière, sous l'ancien régime, une somme de $302,000 a été inscrite au budget principal. Quelle partie de cette somme, le ministère a-t-il dépensée, l'an dernier?

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami pourrait s'en assurer simplement en prenant le total des crédits à renouveler et en faisant la soustraction. Je n'ai pas fait ce calcul.

M. DUFF: Mon honorable ami voudrait-il le faire pour moi? S'il le désire, je vais lui

envoyer porter un crayon. C'est lui qui est ministre et je lui ai posé la question.

L'hon. H. A. STEWART: Je vais m'efforcer de lui obtenir le renseignement désiré.

M. DUFF: Si le ministre veut faire adopter ses crédits il devra répondre aux questions qui lui sont posées. Je me rappelle que, en 1921, nous avons tenu un ministre sur le gril à partir de neuf heures un certain soir jusqu'à deux heures de la nuit suivante, parce qu'il refusait de répondre à nos questions. Si le ministre désire une dose de cette médecine, nous sommes bien disposés à la lui donner.

L'hon. H. A. STEWART: Je désire assurer mon honorable ami dès le début que je suis disposé à répondre à toute question et à communiquer tous les renseignements dont je suis capable. Je ne voulais pas lui manquer d'égards. Depuis que la question a été posée, je me suis assuré que la somme est de $141,500.

M. DUFF: Non dépensée ou dépensée?

L'hon. H. A. STEWART: Dépensée.

(Le crédit est adopté.)

Halifax.—Station de quarantaine, améliorations, réparations, etc., $10,000.

L'hon. H. A. STEWART: Le ministère de la Santé nationale a besoin de cette somme de $10,000 pour des améliorations générales à la station de quarantaine d'Halifax.

(Le crédit est adopté.)

Middleton.—Edifice public construit à l'entreprise, $34,000.

M. DUFF: Quand ce contrat a-t-il été passé et qui est l'adjudicataire?

L'hon. H. A. STEWART: Cette somme servira à la construction d'un édifice public à l'angle des rues Main et School, à Middleton. L'entreprise a été confiée à la Gates Contracting Company, Limited, de Kentville, pour la somme de $31,166.

M. DUFF: Y eut-il d'autres soumissionnaires?

L'hon. H. A. STEWART: Oui, il y en eut quatre dont voici la liste:

Gates Contracting Company Limited, Kentville, $31,166.
James N. Kenney, Truro, $32,435.
Rhodes Curry Limited, Amherst, $36,500.
M. C. Denton, Digby, $41,349.

L'entreprise a été adjugée au plus bas soumissionnaire le 30 janvier 1931.

M. GARDINER: A quoi va servir cet édifice public?

L'hon. H. A. STEWART: A un bureau de poste.

(Le crédit est adopté.)

Shubenacadie.—Edifice public, $21,000.

M. DUFF: A-t-on fait l'adjudication pour cet édifice public?

L'hon. H. A. STEWART: Les travaux n'ont pas encore été accordés. Il y a eu dix soumissionnaires.

M. DUFF: Je suppose qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de dévoiler les noms des soumissionnaires avant l'adjudication de l'entreprise.

L'hon. H. A. STEWART: Je n'y vois pas d'objection, car je pense que le contrat a été expédié et n'a plus qu'à être signé. Voici la liste des soumissionnaires:

W. Rod. McDonald, $15,124.90.
James N. Kennedy, $18,800.
M. A. Condon & Son, $19,890.
Henry J. Phillips, $19,948.
J. K. Hunter, $19,992.
Rhodes Curry Limited, $21,392.
Gates Contracting Company Limited,$21,800.
The Miller Construction Co. Ltd., $21,800.
D. K. Macauly, $22,255.
Redden Bros., $24,700.

Je me souviens que le plus bas soumissionnaire a écrit pour demander d'être dégagé de son offre, et qu'on le lui a refusé. Finalement, il écrivit de nouveau, se disant prêt à accepter l'entreprise, et je pense qu'on la lui a accordée.

(Le crédit est adopté.)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

PROJETS DE LOI D'INTERET PRIVE

2e LECTURE

Bill n° 13, loi concernant la Grain Insurance and Guarantee Company.

Bill n° 27, loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Bill n° 12, loi concernant la Guaranty Trust Company of Canada.

Bill n° 14, loi concernant la Kettle Valley Railway Company.

Bill n° 15, loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill n° 21, loi concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal à l'Atlantique.

Blll n° 32, loi concernant The Montreal Central Terminal Company.

Bill n° 30, loi concernant The Saint-Lawrence River Bridge Company.

Bill n° 23, loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Terminal d'Essex.

Bill n° 22, loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga.

Bill n° 26, loi concernant The Restigouche Log Driving and Boom Company.

Bill n° 20, loi concernant un certain brevet de la A. R. Wilfley and Sons, Inc.

THE BURRARD INLET TUNNEL AND BRIDGE COMPANY

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord) propose la 2e lecture du bill n° 31 concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.

Monsieur l'Orateur, il serait sans doute opportun de donner quelques explications au sujet de ce bill. La loi spéciale de validation que j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre n'intéresse pas seulement la ville de Vancouver, mais aussi toutes les villes et les municipalités avoisinantes, et plus particulièrement la ville et le district de Vancouver-Nord. A mon titre de représentant de Vancouver-Nord, on a jugé que je devais demander la ratification de ce bill.

Le 4 mai 1910, le Parlement a adopté une loi pour accorder à la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company le pouvoir d'établir un pont au-dessus du second détroit de l'anse de Burrard, en Colombie-Anglaise. Subordonnément à cette loi, les plans du pont ont été approuvés par le conseil des ministres et la Commission des chemins de fer, sur la foi du rapport présenté par une commission royale composée d'ingénieurs de l'Etat qui avaient examiné la question.

Après quinze ans de travaux, le pont a été terminé en 1925, ayant coûté deux millions de dollars au public. Le Dominion avait versé $269,000; la Colombie-Anglaise, $120,000 et le solde venait des villes de l'agglomération de Vancouver et des environs.

Les titres de la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company appartiennent à la ville de Vancouver, à la ville de Vancouver-Nord, à la municipalité de Vancouver-Nord et à la municipalité de Vancouver-Ouest.

De novembre 1925 à septembre 1930, plus de dix millions et demi de personnes et un demi-million de véhicules sont passés sur le pont. En 1926, la circulation a triplé entre les rives droite et gauche du port, et elle augmente chaque année.

En septembre 1928, on a attaqué, devant la Cour d'amirauté, la légalité de la construction du pont du deuxième détroit. M. le juge Martin décida que le pont avait été construit régulièrement et légalement. On interjeta appel de ce jugement à la Cour d'échiquier en octobre 1929. Le président de ce dernier tribunal confirma la décision de la Cour d'amirauté. Nouvel appel au Conseil privé de Londres, où il a été jugé que la loi de 1910 n'accordait pas le pouvoir de construire un pont qui puisse nuire à la navigation. Le

[L'hon. H. A. Stewart.]

Conseil privé déclarait donc, en somme, qu'en accordant la permission d'établir un pont, le Parlement canadien n'avait jamais eu l'intention de laisser construire un pont!

C'est donc l'annulation du résultat de cinq ans de progrès. Le Parlement du Canada a le pouvoir de remettre les choses en l'état et d'approuver les décisions du conseil des ministres et de la Commission des chemins de fer, de même qu'l'opinion éclairée exprimée par les ingénieurs de l'Etat. C'est pourquoi, nous présentons un projet de loi tendant à valider la construction du pont.

Voici les motifs sur lesquels nous appuyons notre demande: En premier lieu, le pont a été construit de bonne foi, avec des fonds du public, par des citoyens canadiens; en deuxième lieu, on l'a établi après avoir obtenu l'autorisation de tous les corps publics du pays dont la loi exigeait l'assentiment; en troisième lieu, cette validation empêchera la perte d'une somme considérable des fonds publics et, enfin, elle empêchera de commettre une grande injustice envers l'Ouest résultant simplement de l'ambiguïté d'un texte d'une loi.

On a envoyé au ministre de la Marine, au ministre des Travaux publics et au premier ministre un historique complet de l'affaire et un exposé de tous les faits qui s'y rapportent. Je possède une copie de ces documents que mes collègues pourront consulter. J'ai également l'honneur de présenter à la Chambre cette pétition:

A l'honorable Chambre des communes du Dominion du Canada réunie en Parlement,

Les citoyens des municipalités en bordure de l'anse de Burrard dans la province de la Colombie-Anglaise et toutes les municipalités ainsi situées ont signé la pétition dans laquelle ils demandent humblement:

Qu'il plaise à votre honorable Chambre d'adopter une loi pour valider la construction de la voie ferrée et du pont public établis par la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company conformément aux plans approuvés par le Gouverneur en conseil et la Commission des chemins de fer.

Et vos requérants, comme ils le doivent, ne cesseront de prier.

Daté dans la ville de Vancouver, province de la Colombie-Anglaise, le 28 février 1931.

Un très grand nombre de citoyens de l'agglomération de Vancouver et de la région ont signé cette pétition. Par exemple, on note des signatures de quatre villes d'une population de 300,000 personnes; la signature de sociétés commerciales représentant 45,000 personnes; celle de syndicats ouvriers, d'associations et de sociétés représentant 22,715 personnes et des lettres d'approbation de groupes représentant 2,500 personnes. Récemment, la ville de Vancouver et les municipalités voisines ont fait connaître au Gouvernement leur approbation. Je n'en citerai qu'une, celle du conseil muni-

cipal de Vancouver-Ouest, datée du 1*er* avril et contenue dans un vœu qui se lit:

Le conseil municipal de Vancouver-Ouest demande avec instance qu'on fasse tout ce qu'il est possible pour hâter la solution du problème du pont de l'anse de Burrard. La perte du pont du second détroit coûte aux municipalités intéressées $200,000 par année et il en résulte des inconvénients pour cinq millions et demi de personnes qui se servent du pont et des bacs transbordeurs, ce qui entraîne des pertes pour les entreprises commerciales des deux rives.

J. B. Leyland,
Maire.

Pour appuyer ces affirmations de la municipalité de Vancouver-Ouest, qu'on me permette de lire cet extrait d'un article éditorial publié dans la *Vaucouver Province* du 6 avril 1931:

Appel à Ottawa

Le conseil municipal de Vancouver-Ouest a envoyé un télégramme d'urgence au gouvernement fédéral à propos du pont du second détroit. Le conseil veut que le Gouvernement hâte sa décision et nous fasse part de ses intentions le plus tôt possible. Il fait observer que l'abandon du pont a coûté $200,000 aux municipalités de la rive Nord et que tous les jours il incommode ceux qui traversent l'anse, cinq millions et demi de personnes par année. Nous nous empressons de nous rallier au conseil en cette affaire et nous sommes persuadés qu'en cela nous exprimons l'opinion publique de Vancouver agrandie.

Voilà déjà plus de six mois qu'un chaland a billes frappa et fit couler une des travées du pont, ce qui mit le tout hors de service. Depuis lors, le Conseil privé a décidé que le pont enfreignait la loi et constituait un danger pour la navigation dans l'étendue supérieure du port. Depuis lors, aussi, le département de la Marine a fait son enquête dans cette ville et soumis son rapport au Gouvernement. Nous ignorons le chiffre exact des pertes subies par les municipalités de la rive Nord, mais nous sommes portés à croire que l'estimation de $200,000 faite par le conseil de Vancouver-Ouest a été modeste au point de rester en deçà de la vérité. Quant à la situation fâcheuse qui résulte de la perte du pont l'on peut affirmer en toute vérité qu'elle ne peut être décrite en pareils termes. La population de Vancouver agrandie est plus qu'incommodée: pour les municipalités de la rive Nord la chose a été un véritable désastre.

Avec toute la vigueur dont nous sommes capables, nous insistons auprès du gouvernement fédéral pour qu'il prenne le plus tôt possible une décision quant au passage de cette anse, et qu'elle tienne bien compte des besoins de la situation. La responsabilité du Gouvernement n'est pas seulement la responsabilité légale découlant de son approbation de la construction du pont actuel; il y a aussi la responsabilité d'ordre pratique, à savoir qu'il est absolument impossible de remédier à cette situation intolérable sauf du consentement et avec l'aide du Gouvernement.

Le Gouvernement d'Ottawa n'est pas moins obligé à concourir à la reprise rapide des communications interrompues entre les côtés nord et sud du port de Vancouver, qu'il ne l'est de protéger la navigation dans le port. Il n'est pas exagéré d'affirmer que cette ville a plus souffert de la perte de ce pont sur le deuxième détroit, depuis les six derniers mois, qu'elle n'aurait pu souffrir de tout obstacle probable à la navigation dans l'anse d'amont. Nous n'entendons pas par là qu'il y ait lieu de négliger la navigation, mais bien que les communications sont encore plus importantes.

J'appelle l'attention de la Chambre sur l'une des nombreuses requêtes qui me sont parvenues de Vancouver agrandie. Elle est ainsi conçue:

Demandons votre attention et concours pour mesure parlementaire autorisant remise en bon état pont actuel sur deuxième détroit. Nombreuses industries rive Nord anse Burrard gravement atteintes. Plusieurs ont cessé fonctionner. Système actuel de bateaux traversiers lamentablement au-dessous besoins industrie représentant soixante-deux compagnies et capitaux de plusieurs millions, dont communications avec rive nord sérieusement entravée. Sollicitons votre influence pour obtenir redressement bientôt. Situation urgente. Population s'en va. Chômage sévit davantage.

Je puis dire aux honorables membres qu'une ligne de traversiers relie la ville de Vancouver à Vancouver-Nord, en traversant l'anse de Burrard, mais qu'elle est tout à fait insuffisante, bien qu'on ait dépensé $80,000 pour l'améliorer et qu'on ait eu recours à un service de nuit ininterrompu pour tâcher de faire face à la situation. Il serait peut-être intéressant de citer certains chiffres indiquant l'importance de ce pont. Entre 1926 et 1930 il a passé sur ce pont quelque 10,535,932 personnes, 4,305,857 véhicules, 2,515 trains et 33,141 wagons de chemins de fer. Jusqu'à 10,000 automobiles y ont déjà passé en une seule journée.

Le trafic ne peut être restauré, on ne peut non plus payer les réparations jusqu'à ce que la construction du pont ait été reconnu légale. Une ressource valant quelque deux millions de dollars gît là, sans servir; les industries sont entravées, plusieurs d'entre elles ont cessé toutes opérations; trois municipalités sont menacées de la faillite par suite des pertes de revenu et du paiement des garanties d'obligations. Même s'il faut plus tard améliorer la navigation, il est d'un intérêt primordial pour Vancouver-Nord, et très important pour Vancouver, que le trafic soit restauré le plus vite possible. Grâce à de nouveaux règlements actuellement rédigés pour la réglementation de la navigation, on peut éviter tout accident pareil. Si l'on n'autorise pas la réfection maintenant, la crise du chômage en sera accentuée, l'industrie essuiera des pertes immenses, et les municipalités de la rive seront peut-être acculées à la faillite. La situation m'est bien connue, monsieur l'Orateur, et bien qu'il soit survenu certains accidents dans la navigation, je puis

affirmer, sans crainte d'être contredit, que la navigation n'eût jamais été interrompue s'il y avait eu là des pilotes dûment attestés et régis par des règlements convenables. On a remonté l'anse avec des millions de pieds de billes, ce qui a coûté sans doute quelques sous de plus cher; mais je répète qu'avec de bons pilotes et de bons règlements, pareils accidents n'arriveraient point. Je crois qu'avec la coopération de la commission du port, si cette loi d'autorisation est adoptée, nous pourrons exécuter les travaux de réparations d'ici peu de temps et mettre le pont en état de servir jusqu'à ce qu'il soit remplacé par quelque chose de meilleur.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Il m'est parvenu certaines dépêches au sujet de la présente loi qui doit autoriser certains travaux. L'on me propose que cette autorisation soit sous réserve de toute réclamation existante, ce qui me paraît raisonnable en ce qui concerne un projet législatif de cette nature. J'espère que le comité auquel le projet de loi sera déféré ne fera pas de difficulté pour écouter les arguments que voudroit faire valoir les représentants des intéressés. On m'a simplement demandé de mentionner la chose lors de la deuxième lecture du bill, et c'est ce que je fais en ce moment.

M. MUNN: Nous n'avions aucunement l'intention de rendre cette mesure rétroactive.

M. BARBER: Je m'oppose au bill tel qu'il est rédigé et à la reconstruction du pont sur le même plan, vu qu'il existe plusieurs industries sur le bras nord de cette anse dans mon comté où on le considère comme une menace à la navigation. Je réserverai mes objections jusqu'à ce que ce bill soit étudié en comité. Un département du Gouvernement a fait enquête sur cette question et je me demandais s'il ne serait pas possible de remettre son rapport au comité des bills privés lorsqu'on étudiera cette question. Je crois qu'il est entre les mains du département de la Marine.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2*e* fois.)

M. l'ORATEUR: M. Munn propose, appuyé par M. Reid, que ce bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. MUNN: Appuyé par l'honorable M. Mackenzie, de Vancouver-Centre, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. STEVENS: Il n'est pas à son siège. La motion ne peut être appuyée par un membre qui n'est pas à son siège.

(La motion est adoptée et le bill est déféré au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.)

[M. Munn.]

BREVET WILFLEY

M. T. E. SIMPSON (Algoma-Ouest) au nom de M. Anderson (Toronto-High-Park) propose la 2*e* lecture d'un projet de loi (bill n° 20) concernant certain brevet de la A. R. Wilfley & Sons, Incorporated.

M. GARDINER: Expliquez-vous

Le très hon. MACKENZIE KING: En quoi consiste le brevet?

M. SIMPSON (Algoma-Ouest): S'il me faut donner des explications, monsieur l'Orateur, il faudra réserver cette question. Je ne peux pas donner d'explications.

M. l'ORATEUR: On a déjà déclaré la motion de 2*e* lecture adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2*e* fois.)

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

ORDRE DES PLAIDOIRIES DEVANT LES COURS SUPÉRIEURES SIÉGEANT AU CRIMINEL

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny) propose la 2*e* lecture d'un projet de loi (bill n° 7) tendant à modifier le Code criminel.

Monsieur l'Orateur, le but de ce bill, qui est très court, est de permettre à la défense, dans les causes entendues devant un jury, de s'adresser au jury après la couronne. La loi actuelle oblige la défense à s'adresser au jury la première, à moins qu'elle n'ait pas fait entendre des témoins. Ce bill a pour but, que la défense produise des témoins ou non, de lui permettre de parler après que le procureur de la couronne aura parlé au jury. Sans vouloir déroger aucunement à la coutume britannique suivie dans les causes criminelles telle qu'elle existe aujourd'hui, il n'est que juste, je crois, qu'un accusé sache parfaitement comment se défendre après avoir entendu l'accusation portée contre lui. J'ai reçu des lettres de toutes les parties du Canada approuvant ce bill. Je n'ai pas l'intention de faire des commentaires sur l'administration de la justice. Telle que la loi existe présentement, la défense s'adresse la première au jury, elle est suivie par le procureur de la couronne, et le résumé des débats par le juge vient ensuite. On verra ainsi que la défense ne peut pas réfuter l'accusation de l'avocat de la couronne et le résumé de la cause fait par le juge.

Voici le second point visé par ce bill. Je propose que le juge, dans son résumé des débats, ne soit autorisé à commenter que les points de droit et non les faits. Le jury est maître d'apprécier les faits, comme nous le savons tous, et une fois les témoignages entendus il n'y a pas de nécessité que le juge

commente ces faits. On verra bien la nécessité de cette modification si on se rend compte que, dans la province de Québec, au cours des dix dernières années, on a cassé environ quarante verdicts rendus dans des causes criminelles parce que le juge dans son résumé était allé, je ne dirai pas loin, mais beaucoup trop loin dans ses commentaires sur les faits. En théorie, si le juge commente les faits, il est censé exposer les deux côtés de la médaille. Cependant, il arrive malheureusement souvent que, du moment qu'un homme est amené au banc des accusés, au lieu de le présumer innocent, on le présume coupable parce qu'il est accusé d'un délit criminel, et il est obligé de prouver qu'il est innocent. Trop souvent le juge oublie de présenter au jury les faits favorables à la défense. Comme je l'ai dit, le but de ce bill est de laisser le jury, qui a entendu les témoignages, peser seul les faits. Il les connaît tout aussi bien que le juge, qui devrait s'en tenir à l'interprétation des points de droit.

Antérieurement à la Confédération, les juges de la Cour des sessions de la paix, dans la province de Québec, avaient le droit de présider aux procès par jury à la Cour d'assises, et le présent bill vise à rétablir ce régime. Les magistrats de nos cours civiles sont trop occupés et il n'est pas de leur ressort de présider à l'instruction des procès au criminel. Le droit civil est bien différent du droit criminel, et les juges des sessions de la paix se prononcent à tout instant sur des questions de droit dans les procès sans jury.

J'ai reçu de la part d'avocats tant des provinces de Québec et d'Ontario que de l'Ouest et des Provinces maritimes, nombre de lettres recommandant l'adoption du bill en discussion. La longue expérience que j'ai acquise dans les affaires criminelles me porte à croire que l'adoption de ce projet s'impose. Il y a peut-être lieu de faire observer que les seules objections à l'encontre du projet de loi ont été soulevées par des avocats de la province de Québec.

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, je tiens à déclarer que je suis absolument opposé à l'adoption du bill en discussion. Il n'est pas à propos que les juges des sessions de la paix de la province de Québec soient constitués en Cours supérieures ayant juridiction dans les affaires criminelles. Au point de vue criminel, ils exercent une certaine juridiction. Or, j'ai la ferme conviction qu'il n'est pas dans l'intérêt public, à l'heure actuelle, d'accroître la juridiction de ces magistrats.

L'article 2 du bill, constituerait un renversement complet de la procédure suivie depuis très longtemps devant les tribunaux criminels d'Angleterre et du Canada. Sous le régime de la procédure en vigueur, des injustices peuvent être commises; cependant, j'estime qu'elles seraient encore bien plus nombreuses si cette procédure était renversée. Il importe souverainement qu'un juge ait le droit de commenter les faits de la cause pour le bénéfice du jury. Il a suivi l'affaire et il est en mesure de présenter au jury dans un ordre clair, précis et logique les faits qui ressortent de la preuve. Dans les limites qui lui sont imposées par les règles de la procédure en vigueur, je suis d'avis que le juge devrait avoir le droit de commenter les faits afin d'aider le jury à bien apprécier les faits établis à l'enquête.

M. LAVERGNE: Mon honorable ami a une forte clientèle. Or, il sait fort bien qu'au cours des dix dernières années, dans la province de Québec, les verdicts dans une vingtaine d'affaires de meurtre ont été annulés à cause des commentaires des juges ayant présidé à ces procès.

L'hon. M. CAHAN: Je me rappelle tout particulièrement une cause dans laquelle je n'ai guère goûté l'apréciation des faits par le président du tribunal pour le bénéfice du jury. Pour moi, ce magistrat avait dépassé les bornes, et s'était servi des termes les plus outrés; j'ai cruellement ressenti l'affront et je ne l'ai pas encore oublié. Cependant, je suis d'avis quand même que la procédure en vigueur doit être maintenue. Il est bon de permettre à un juge impartial, qui connaît les règles de la preuve et peut aider au jury à déterminer la portée des témoignages, d'en faire un résumé logique. Cette procédure est d'une grande assistance pour le jury de même que pour l'application convenable des dispositions du droit criminel.

Il arrive parfois qu'un juge incompétent soit appelé à présider un tribunal. Au cours des dernières années, toutefois, dans la province de Québec, surtout en ce qui regarde la Cour du banc du roi à Montréal, la coutume s'est implantée de faire présider les assises de la Cour criminelle par des juges qui ont acquis beaucoup d'expérience dans l'application du droit criminel. Un juge compétent, en somme, constitue une sauvegarde assurée pour l'accusé. L'on devrait donc se garder de le dépouiller des prérogatives dont il jouit dans la conduite des délibérations ordinaires du tribunal. On devrait permettre au juge de faire un exposé sommaire des faits afin d'aider le jury à rendre un verdict juste. Je m'oppose carrément à l'adoption du présent bill.

M. VINCENT DUPUIS (Laprairie-Napierville): Monsieur l'Orateur, à mon titre d'avocat, je suis entièrement favorable à l'adoption du projet de loi en discussion. Ainsi que l'hono-

rable député de Montmagny (M. LaVergne) l'a expliqué, j'estime que la mesure mérite la considération de cette Chambre. L'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan) soulève des objections parce qu'il est d'avis qu'un juge devrait avoir le droit de résumer les faits de la cause pour le bénéfice du jury. Si j'ai bien compris, le présent bill ne vise nullement à empêcher le juge de résumer brièvement les faits mis en lumière par les témoignages; le juge aura toujours le droit de le faire; cependant, il n'aurait plus le droit d'apprécier les faits à sa manière. Les douze jurés sont là en qualité de juges et ils sont parfaitement en mesure d'arriver à une conclusion. Sinon, l'on devrait abolir le système des procès par jury. C'est une bonne idée à mon sens de modifier l'ordre dans lequel les faits de la cause sont présentés au jury par l'avocat. Il arrive assez souvent que le tribunal lève la séance aussitôt après que l'avocat de la défense a prononcé son plaidoyer. Le lendemain, l'avocat de la Couronne prononce son requisitoire qui est immédiatement suivi du résumé du juge. Les membres du jury qui après tout sont des êtres humains et n'ont pas habitude des procédures judiciaires, ne peuvent manquer d'avoir une fausse impression et ce au détriment de l'inculpé qui, comme l'a si bien dit l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) est innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable. J'approuve le bill sans réserve.

M. G. R. GEARY (Toronto-Sud): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'un changement aussi radical que celui dont il s'agit ne devrait pas être effectué sans l'appui d'un courant d'opinion publique assez fort pour mettre pour ainsi dire les honorables députés dans l'impossibilité absolue de voter contre son adoption. Depuis des siècles, pourrait-on dire, l'administration de la justice en matière criminelle par tout l'empire britannique,—non seulement en Angleterre, mais dans notre propre dominion,—s'est pratiquée dans un ordre d'idées que l'on cherche à modifier par les dispositions de ce bill. L'avocat de la poursuite ou le procureur de la couronne n'est pas un homme imbu de partialité et il ne vise pas uniquement à obtenir une déclaration de culpabilité. Il est bien entendu que le rôle d'un procureur de la couronne consiste à établir les faits avec tout le calme et avec toute la précision dont il est capable et ce d'une façon aussi équitable pour le prévenu que pour la couronne. Le système du jury peut avoir échoué dans certaines circonstances, mais la plupart du temps, c'est encore une excellente institution. Grâce à la façon dont on procède à l'heure actuelle, le prévenu a sa chance et ne saurait souhaiter mieux. Si l'on permet que la couronne puisse déterminer l'issue du procès en soulevant les passions et les préventions au dernier moment; si l'on expose le jury à l'influence de plaidoieries qui peuvent n'avoir rien de commun avec les questions de fait ou de droit dans l'affaire, l'administration de la justice dans les affaires criminelles est plus susceptible d'errer qu'il n'y a lieu de l'appréhender sous le régime actuel. Il pourrait arriver qu'un procureur de la couronne se fasse une fausse conception de son devoir, mais je le répète, règle générale l'application de la loi par la couronne dans la plupart des affaires criminelles est marquée au coin de l'impartialité.

Quant à l'autre aspect de la question, l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) a peut-être fait voir lui-même la faiblesse de son raisonnement. Il a interrompu le secrétaire d'Etat (M. Cahan) pour dire que dans une vingtaine de procès pour meurtre instruits dans la province de Québec, les condamnations avaient été annulées à la suite d'indications inexactes fournies par le juge. Un appel fondé sur ce motif constitue la sauvegarde qui existe partout, et c'est une excellente sauvegarde. Un juge doit apporter le plus grand soin aux indications qu'il donne au jury et éviter de l'induire en erreur. Appel peut être interjeté auprès des tribunaux où les recours sont examinés promptement et, au meilleur de ma connaissance,—même si je n'ai pas occupé souvent dans des affaires criminelles,—ces appels sont toujours examinés avec le plus grand souci des droits de l'accusé. Je ne saurais dire que dans ma province nous avons souffert d'erreurs judiciaires attribuables aux circonstances que l'on signale et que vise le projet.

Il me semble qu'en adoptant la disposition proposée on agirait à l'encontre des résultats obtenus depuis nombre d'années dans l'application du droit criminel dans l'empire; nous apporterions ce changement sans qu'il ait été démontré de façon suffisante qu'il y aurait lieu de modifier la loi, et pour ma part, je crois que dans les affaires criminelles comme dans les causes civiles, il doit être éminemment utile au jury d'avoir un juge tenu de savoir ce qui constitue la preuve et de savoir comment en faire l'objet, non pas d'un simple résumé, mais de commentaires appropriés et fondés sur les dépositions recueillies. De plus, si vous avez dans le Code criminel une clause du genre de celle qui figure dans le bill, je me demande comment on pourra établir la distinction entre un exposé des faits et un commentaire des faits, et lorsqu'un juge, dans ses indications au jury, aborde un point de droit, il lui faut invariablement aborder la question de fait. S'il lui est interdit de commenter les faits, je doute fort qu'il puisse donner au jury des indications que le tribunal d'appel jugera satisfaisantes, même s'il a cherché avec le plus grand soin à s'abstenir de tout ce qui pourrait s'appeler un commentaire. Je ne saurais dire ce

que mon honorable ami de Montmagny a pu constater lui-même, mais à en juger par ce que j'ai observé dans l'application du droit criminel dans les pays britanniques, le régime actuel ne fonctionne pas au détriment de l'accusé mais lui assure plutôt tous les avantages auxquels il a droit.

M. J. H. STITT (Selkirk): Il m'a été donné, au cours des huit dernières années de plaider dans les cours criminelles du Manitoba et m'appuyant sur la faible expérience que j'ai acquise je m'oppose tout à fait à ce projet de loi. En premier lieu, si le juge qui instruit l'affaire n'est plus autorisé à analyser les témoignages ou à commenter les faits nous enlevons un pouvoir à la personne la plus compétente qui puisse l'exercer. Si l'on adopte cette clause prescrivant que l'avocat de la défense devrait toujours adresser la parole au jury après l'avocat de la poursuite, la procédure sera tout en faveur de la défense. Ayant occupé la plupart du temps en qualité d'avocat de la défense, je n'ai pas à me plaindre de la loi ou de la procédure actuelles. Comme l'a fait observer l'honorable député de Toronto-Sud (M. Geary), si ce bill était adopté, nous perdrions probablement maints avantages dont nous jouissons aujourd'hui, parce que si le juge n'use pas de la plus grande prudence dans son analyse des dépositions et ses commentaires des faits, il y aura motif suffisant pour interjeter appel. Adopter une loi de cette nature serait défier toute l'histoire et la tendance de la jurisprudence anglaise, et je m'y oppose.

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny): Je ne suis pas sans quelque expérience en ce qui concerne les procès pour meurtre devant les tribunaux. Quant aux appels, l'honorable député de Toronto-Sud (M. Geary) dit qu'il y en aurait un si grand nombre que l'objet de mon bill ne serait pas atteint. Je rappellerai à mon collègue que les appels sont coûteux et que c'est l'accusé qui est obligé de payer les violons, s'il veut faire casser son jugement et faire reconnaître son innocence. Si la justice pouvait se débarrasser des appels, ce serait bien plus facile pour le procureur de la couronne et l'accusé. L'honorable député a parlé de l'accusé comme d'un criminel. Mais il n'est pas un criminel du fait même qu'il est accusé; au contraire, il est innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable.

Je vais citer un exemple montrant la nécessité de ce bill, mais je dirai tout d'abord que je crois qu'il vaut la peine de renvoyer le projet à un comité. Dans la province de Québec,—je ne mentionnerai pas le nom de la ville,—un homme avait été accusé d'avoir empoisonné sa femme. La défense, pour quelque raison, n'eut pas la permission de faire entendre ses témoins. L'avocat de l'accusé décida de ne pas adresser la parole au jury. Malgré cette abstention, l'avocat de la couronne résolut de le faire. Je lui fis observer que ce n'était pas l'habitude. Tout de même, l'avocat de la couronne parla durant une heure et demie et obtint un verdict de culpabilité. L'homme fut condamné à mort. La cause fut portée en appel, et le tribunal décida à l'unanimité que non seulement il n'était pas nécessaire d'accorder un nouveau procès, mais qu'il n'y avait aucune preuve contre l'accusé, et il le remit en liberté. Le tribunal donna comme motif de l'acquittement que l'avocat du ministère public doit être,—et en ceci je suis de l'avis de mon honorable ami,—absolument indépendant et non un demandeur, qu'il doit exposer les faits devant le jury avec calme et sans emportement. Mais par faiblesse humaine, ou étant inspiré par un procureur général adjoint, comme cela arrive parfois dans notre province, il ne jouit pas de cette liberté d'esprit qui règne en Angleterre. Naturellement, dans l'administration de la justice en Angleterre, quand l'avocat du ministère public est d'avis que l'accusation n'est pas prouvée, il se lève et dit qu'il n'y a pas de preuves, parce que dans ce pays, la présomption n'est pas une preuve. Le président du tribunal dit alors à l'avocat de la couronne que l'accusation n'est pas prouvée. Malheureusement, à en juger par les lettres que j'ai devant moi, venant de diverses provinces, il semble, au contraire, que cela arrive rarement ou jamais au Canada. En réalité, nous semblons en être rendus au point où la présomption est une preuve. En Angleterre, avant la reine Victoria, le juge n'avait pas le droit de commenter les faits. Sans contredit, les commentaires du tribunal enlèvent aux jurés la liberté d'exercer leur propre jugement, ce qui ne devrait pas leur être nié. L'appréciation des faits relèvent des jurés; cependant, j'ai entendu des présidents de tribunal, censés être indépendants, dire: "Messieurs du jury, nous sommes impartiaux dans cette cause", et se mettre à commenter les faits, non pas en exposant simplement la cause, mais plutôt de manière à s'enquérir des actes les plus naturels dans la vie de l'accusé que celui-ci peut avoir oubliés, et à l'en incriminer. Je crois qu'il est à peu près temps que nous revenions à la justice telle qu'elle était administrée il y a soixante-quinze ou quatre-vingts ans.

J'ai demandé à la Chambre de renvoyer ce bill à un comité, où je pourrais citer des lettres que j'ai reçues de divers criminalistes et avocats du ministère public, et où nous pourrions discuter les faits, les procès-verbaux et

les jugements dans les causes criminelles au Canada. Après tout, c'est la justice que nous voulons, et si, en vertu de ce projet de loi, quelque coupable était libéré dans l'avenir, je suis sûr que plusieurs innocents en bénéficieraient, parce qu'autrement, ils pourraient être condamnés du fait qu'un avocat du ministère public oublierait son devoir ou qu'un juge se laisserait dominer par la colère ou les préjugés.

(La motion, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTE POUR:

Mlle Macphail.

MM.	MM.
Beaubien,	MacInnis,
Blair,	McIntosh,
Bouchard,	McKenzie (Assiniboïa),
Boulanger,	McMillan (Huron-Sud),
Brown,	McPhee,
Butcher,	Pouliot,
Duff,	Reid,
Dupuis,	Sanderson,
Gardiner,	Spotton,
Garland (Bow River),	Totzke,
Hanson (Skeena),	Veniot,
Heaps,	Weir (Macdonald).—29.
Hurtubise,	
Lacroix,	
LaVergne,	
Macdougall,	

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Barber,	McGillis,
Beaubier,	McGregor,
Bennett,	McLure,
Bothwell,	Matthews,
Bowman,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Boyes,	Morand,
Burns,	Motherwell,
Bury,	Murphy,
Cahan,	Myers,
Chaplin,	Neill,
Cormier,	Perley (Qu'Appelle),
Dickie,	Perras,
Donnelly,	Plunkett,
Duranleau,	Porteous,
Embury,	Price,
Factor,	Ralston,
Fafard,	Rowe,
Fortin,	Ryerson,
Fraser (Caribou),	Shaver,
Gagnon,	Simpson (Simcoe-Nord),
Geary,	Smith (Victoria-Carleton),
Gershaw,	Smith (Cumberland),
Gordon,	Smoke,
Guthrie,	Spankie,
Hackett,	Spence,
Hanbury,	Sproule,
Hanson (York-Sunbury),	Stanley,
Hay,	Stevens,
Johnstone,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Loucks,	Stewart (Leeds),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),	Stewart (Lethbridge),
Macdonald (King),	Stitt (Nelson),
MacLaren,	Stitt (Selkirk),
MacNicol,	Sutherland,
	Swanston,
	Turnbull,
	Weese,
	White (Mont-Royal),
	Willis,
	Wright.—74.

[M. LaVergne.]

M. LAVERGNE: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Melville (M. Motherwell) a voté pour et contre.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Melville a rectifié son vote sur-le-champ.

SUBSIDES

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Edifice public à Sydney Mines.—Améliorations et réparations, $8,000.

M. le PRESIDENT: Page 31, crédit n° 182.

L'hon. M. RALSTON: Puisqu'il s'agit d'édifices publics dans la Nouvelle-Ecosse, j'en profite pour informer le ministre que j'ai reçu de la municipalité de Lockeport une communication sur la nécessité d'améliorer le local de la poste à cet endroit, et, surtout, d'y construire un édifice public. Je sais que le ministre n'est pas au courant de la situation, ni de l'esprit d'entreprise de la localité. La lettre qui porte la date du 12 mars 1931, est ainsi conçue:

> Je suis autorisé par le conseil municipal à vous communiquer la résolution ci-dessus adoptée à l'unanimité au cours de la séance du conseil tenue hier soir.
>
> Il est proposé par les conseillers McKay et Weddleton: Considérant que le service de la poste en cette ville est logé dans un petit local très incommode et sans souci de l'hygiène...
>
> Il est en conséquence résolu que ce conseil municipal requière, et par les présentes, requiert le gouvernement fédéral d'ériger dans la ville de Lockport un édifice public convenablement aménagé pour le service postal et le service de la douane.

On m'a demandé de m'occuper de la chose. L'honorable ministre se rappelle que je lui ai écrit en conséquence et qu'il m'a répondu que la demande serait examinée. Je regrette de voir qu'elle n'ait pas été bien accueillie, du moins à en juger par les prévisions budgétaires dont le comité est actuellement saisi. J'aurais bien des choses à dire au sujet de la ville de Lockeport; je me bornerai, pour cette fois, à mentionner un seul fait. N'en déplaise à mon honorable ami qui demeure à Lunenburg (M. Ernst), Lockeport est sans contredit le poste de pêche le plus important dans toutes les Provinces maritimes. C'est une ville organisée, qui compte des industries importantes et entreprenantes, et je prie de nouveau le ministre d'accueillir favorablement cette demande.

L'hon. H. A. STEWART: Je remercie l'honorable député de m'avoir signalé de nouveau cette demande. Elle a été bien

étudiée, mais comme les frais pour les édifices publics s'imputent sur le revenu, et que ceux-ci ne suffisent pas, il a fallu couper dans ces dépenses. Mon honorable ami,—si cela peut le consoler,—se trouve en grande compagnie des deux côtés de la Chambre. Je dois dire,—et c'est une compensation, —que les diminutions opérées du commencement à la fin du chapitre des édifices publics ont été généralement acceptées dans l'esprit même qui les a dictées. J'espère que nous serons avant longtemps en état d'exaucer les désirs de mon honorable ami relativement à la ville de Lockeport, lorsque les revenus auront suffisamment augmenté pour justifier ce déboursé.

(Le crédit est adopté.)

ÉDIFICES PUBLICS, NOUVEAU-BRUNSWICK

Edifice public à Atholville.—Entreprise adjugée, $2,200.

Des MEMBRES: Expliquez-vous.

L'hon. H. A. STEWART: Il s'agit de voter à nouveau une somme de $2,200 pour l'installation des garnitures et des casiers dans l'édifice public d'Atholville, construit en 1930.

M. DONNELLY: Pourquoi le ministère n'a-t-il pas dépensé l'argent, l'an dernier, puisqu'il était voté?

L'hon. H. A. STEWART: Il a dépensé une certaine somme, l'an dernier, mais l'édifice n'était pas terminé et les garnitures ne furent pas installées. Il nous faut donc voter de nouveau la balance requise.

L'hon. M. VENIOT: Qui a obtenu le marché pour les garnitures et quel en est le prix?

L'hon. H. A. STEWART: La Canadian Office and School Furniture Company, Limited, au prix de $1,172. Des trois soumissions, c'était la plus basse.

(Le crédit est adopté.)

Dalhousie.—Edifice public, $52,000.

L'hon. M. VENIOT: Je vois qu'une somme de $12,000 avait été votée, l'an dernier, mais n'a pas été dépensée. J'en comprends la raison. Le ministre peut-il me dire pourquoi l'ancien édifice et emplacement n'ont pas été vendus? On a reçu une offre à ce sujet, je crois.

L'hon. H. A. STEWART: On n'a pas vendu l'ancien emplacement et l'ancien édifice.

L'hon. M. VENIOT: L'ancien gouvernement avait demandé des soumissions pour l'achat de l'ancien édifice et l'International Paper Company a fait une offre de $11,000. Cette offre dépassait de $3,000 la valeur réelle qu'avaient fixée les experts du département. Ce dernier songe-t-il maintenant à accepter cette offre?

L'hon. H. A. STEWART: L'offre n'a pas été retirée. On a jugé bon de ne pas vendre l'ancien édifice avant d'avoir pourvu à la construction d'un nouvel édifice.

L'hon. M. VENIOT: Je comprends cela et le département n'avait pas, je pense, l'intention de vendre l'ancien édifice avant d'avoir construit le nouveau, mais a-t-on pris des mesures pour s'assurer que cette offre ne sera pas retirée avant que le nouvel édifice soit terminé? Vous n'aurez jamais une offre semblable pour cette propriété, sauf de l'International Paper, et il serait regrettable de manquer l'occasion.

L'hon. H. A. STEWART: Je remercie mon honorable ami du renseignement. L'offre n'a pas été retirée, que je sache, et c'est une bonne offre.

L'hon. M. VENIOT: Le nouvel emplacement a-t-il été acheté? Dans l'affirmative, où se trouve-t-il et combien a-t-il coûté?

L'hon. H. A. STEWART: Non, pas encore. On ne s'accorde pas, comme toujours, quant au choix de l'emplacement.

(Le crédit est adopté.)

Forest City.—Edifice pour les fins d'immigration, de douane et d'accise, $5,000.

L'hon. M. VENIOT: Pourquoi le ministère n'a-t-il pas dépensé la somme, l'an dernier? Cette somme est votée de nouveau.

L'hon. H. A. STEWART: Le contrat a été passé. Les travaux n'ont pas été commencés en 1930-1931 parce que l'on ne s'accordait pas sur le choix d'un emplacement.

M. GARDINER: Quelle proportion de l'édifice servira aux fins d'immigration?

L'hon. H. A. STEWART: Le tiers environ.

M. GARDINER: Quelle immigration se fait-il à cet endroit?

L'hon. H. A. STEWART: Il est situé tout près de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis et le trafic touristique et autre y est assez fort.

(Le crédit est adopté.)

Moncton.—Edifice public, $75,000.

L'hon. M. VENIOT: J'avais espéré voir l'honorable député de Westmorland (M. Price) à son siège, au moment de l'étude de ce crédit. Je suis heureux de constater qu'enfin il a atteint son but; cela va encourager l'honorable député de Témiscouata à insister sur la construction d'une gare à la Rivière-du-Loup. Je désirerais savoir quel emplacement

occupera le nouveau bureau de poste de Moncton.

L'hon. H. A. STEWART: L'emplacement déjà acheté.

L'hon. M. VENIOT: Comme Moncton est peut-être la ville qui grandit le plus rapidement dans tout le Nouveau-Brunswick, aujourd'hui, je demanderai si, dans la préparation des plans, on a songé à des agrandissements futurs. Peut-être le sous-ministre est-il en mesure de donner le renseignement immédiatement? Moncton sera bientôt le centre de distribution postale du Nouveau-Brunswick; a-t-on songé aux besoins futurs? Il est également sûr que Moncton sera le centre de distribution d'approvisionnements pour les bureaux de poste des Provinces maritimes, comme aussi des sacs à dépêches dans ces provinces. Je me demande si, lors de la préparation des devis, l'on a consulté le département des Postes pour connaître exactement les besoins actuels et les besoins pour l'avenir.

L'hon. H. A. STEWART: Je remercie mon honorable ami de faire cette suggestion relative aux édifices publics pour le service de la poste. L'expérience qu'il a acquise pendant qu'il était ministre des Postes le met en position de nous donner des avis utiles. Je suis certain que l'on a tenu compte, non seulement des besoins actuels, mais aussi des besoins futurs.

(Le crédit est adopté.)

Saint-Jean.—Poste de la quarantaine à l'île Partridge.—Améliorations, modifications, réparations, etc., $10,000.

L'hon. M. VENIOT: Je ne m'oppose pas à l'adoption de cet article, mais j'aimerais à savoir pourquoi le ministère n'a pas dépensé toute la somme votée l'an dernier.

L'hon. H. A. STEWART: La dépense n'a pas été faite l'an dernier, parce que l'on a fait une nouvelle étude des travaux nécessaires. On constatera que la somme est un peu plus considérable cette année que l'an dernier.

L'hon. M. VENIOT: Vous n'avez dépensé qu'environ $2,000 l'an dernier. Pourquoi n'avez-vous pas dépensé tout le crédit?

L'hon. H. A. STEWART: Parce que quelques-uns des travaux que l'on demandait auraient exigé une dépense plus forte que le crédit adopté, et, comme je viens de le dire, les plans ont été quelque peu modifiés.

L'hon. M. VENIOT: Mais la somme n'a pas été dépensée pour des travaux exécutés à l'entreprise, de sorte que l'on ne pouvait pas dépasser le chiffre du crédit.

[L'hon. M. Veniot.]

L'hon. H. A. STEWART: Je pourrais faire connaître à mon honorable ami les détails de la dépense de l'année 1930-1931:

Réparations	$ 191 51
Tuyaux de fumée, etc.	135 88
Raccords	429 17
Réparations au bâtiment	394 00
Calorifères à tuyaux	229 00
Radiateur (eau chaude)	29 58
Acier coulé, etc.	89 73
Huile	101 75
Annonces	61 10
Garde-feu de bronze	24 00
Grille de fournaise	65 90
Quincaillerie	107 54
Main-d'œuvre, peinture, etc.	94 89
	$1,954 05

L'hon. M. VENIOT: Le ministre a dit, si j'ai bien compris, que la balance n'avait pas été dépensée parce que la dépense aurait dépassé la somme votée. Comment les autorités sont-elles arrivées à cette conclusion? On a très bien commencé en dépensant cet argent pour des travaux à la journée et sans passer un marché, mais lorsqu'elles ont eu dépensé environ $2,000 elles ont fait cesser les travaux. Aviez-vous l'intention de passer un contrat pour ce qui restait à faire et que restait-il à faire?

L'hon. H. A. STEWART: Les petites sommes que j'ai indiquées ont été dépensées pour des travaux en régie. Le département a ensuite reçu des soumissions pour les divers travaux indiqués par le département des Pensions et de la Santé nationale, et ces soumissions contenaient le prix de chacun des articles. La soumission la plus basse, au chiffre de $10,500, dépassait la somme votée, qui n'était que de $8,000. Le département des Pensions et de la Santé nationale a suggéré de remettre à plus tard l'exécution de quelques travaux, ce qui a permis de réduire la plus basse soumission à $5,269. On a décidé de la réserver et de faire de nouvelles annonces.

L'hon. M. VENIOT: La plus basse soumission était de $5,269 et vous aviez encore $7,000. Pourquoi n'avez-vous pas fait les travaux?

L'hon. H. A. STEWART: Mais cela ne comprenait pas tous les travaux, mais seulement une partie.

L'hon. M. VENIOT: Voici un autre point: je n'ai pas l'intention de me plaindre, car je devrais peut-être féliciter le ministre, mais je constate que l'on a beaucoup parlé de suppression de dépenses, et cependant le déboursé pour les édifices publics dans le Nouveau-Brunswick accuse une augmentation de $96,000. Je n'y trouve pas à redire. Je fais simple-

ment remarquer au ministre qu'il s'est montré subitement bien généreux pour la province du Nouveau-Brunswick, plus que pour les autres provinces. Lorsque nous parlons de suppression, la somme de $95,000 ou $100,000, sous forme d'augmentation dans la dépense pour les édifices publics dans une petite province, paraît assez considérable.

M. HANSON (York-Sunbury): Je puis répondre à cette question...

L'hon. M. VENIOT: Je ne demande pas à mon honorable ami de me donner une explication. Je demande une réponse au ministre. C'est moi qui ai la parole, monsieur le président. Je ne reconnais qu'un seul ministre des Travaux publics dans notre pays et c'est l'honorable ministre qui présente actuellement les crédits de son ministère. Je ne me montrerai satisfait d'aucune réponse de la part de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson).

M. le PRESIDENT: C'est l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) que le président a vu le premier...

L'hon. M. VENIOT: Il allait me donner les raisons que je demandais au ministre des Travaux publics et il n'en avait pas le droit.

M. HANSON (York-Sunbury): Il est possible que l'honorable député ne veuille pas obtenir ces raisons de moi, mais il lui faut les prendre.

L'hon. M. VENIOT: J'ai une autre question à poser. Dans quel comté se trouve McAdam?

L'hon H. A. STEWART: Si mes renseignements sont exacts, c'est dans York-Sunbury.

L'hon. M. VENIOT: C'est simplement pour le faire consigner. L'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) ne manquait pas, l'an dernier, de demander où les dépenses s'effectuaient, surtout lorsqu'il s'agissait de mon propre comté. Maintenant, je vois qu'il a tant d'influence auprès du Gouvernement que je tiens à le faire consigner. Il réussit.

M. DUFF: Le ministre aurait-il la bonté de dire au comité combien la Chambre a voté, l'an dernier, pour les trauvaux publics dans le Nouveau-Brunswick et combien le ministère a dépensé. Je veux parler d'édifices publics.

L'hon. H. A. STEWART: Nous le chercherons.

M. DUFF: Peut-être le sous-ministre sera-t-il en mesure de le dire la prochaine fois que le comité se réunira? Je voudrais savoir combien nous avons voté l'an dernier pour les travaux publics dans chaque province, et combien il a été dépensé. Je serai satisfait si j'obtiens le renseignement plus tard.

L'hon. H. A. STEWART: Je me ferai un plaisir d'obtenir le renseignement et de le fournir à mon honorable ami.

M. BEAUBIEN: N'oubliez pas le Manitoba.

L'hon. H. A. STEWART: Nullement.

(Le crédit est adopté.)

Provinces maritimes en général.—Edifices fédéraux. — Améliorations et réparations, etc., $50,000.

M. DUFF: Le ministre voudra-t-il se renseigner aussi à ce sujet? Combien avions-nous voté et combien a-t-on dépensé?

L'hon. H. A. STEWART: L'an dernier, la Chambre a voté $55,000 pour les mêmes fins. L'honorable député remarquera qu'il y a, cette année, une diminution de $5,500.

M. DUFF: Combien a-t-on dépensé en tout?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne peux pas donner ce renseignement en ce moment; je l'obtiendrai plus tard.

Edifices publics dans la province de Québec. —Asbestos.—Edifice public, $30,000.

M POULIOT: J'ai essayé de savoir combien l'Etat a dépensé, l'an dernier, pour l'édifice public à Trois-Pistoles. Je ne vois rien dans le budget de cette année; on n'a rien construit. Le Gouvernement a-t-il l'intention de le faire bâtir? S'est-il produit quelque événement à Trois-Pistoles, l'an dernier? Le ministre voudra-t-il nous le dire?

L'hon. H. A. STEWART: Au lieu de construire un édifice public à Trois-Pistoles avec le crédit de l'an dernier, le département a conclu un arrangement avec la municipalité pour qu'elle agrandisse l'hôtel de ville, ce qui nous donnera la place voulue à des conditions plus avantageuses pour le gouvernement fédéral et en même temps satisfaisantes pour la municipalité.

M. POULIOT: Le ministre sait-il que ce même bâtiment a été condamné par le Bureau d'hygiène?

L'hon. H. A. STEWART: C'est la première fois que j'en entends parler.

M. POULIOT: Le ministre dit-il qu'aucune note dans les dossiers n'indique que cet édifice a été condamné par le Bureau d'hygiène?

L'hon. H. A. STEWART: On m'informe qu'on est en train de restaurer l'édifice, sans compter la construction d'une aile, et que tout est maintenant satisfaisant.

M. POULIOT: En faisant ses arrangements avec la ville de Trois-Pistoles, le mi-

nistre a-t-il mentionné la nécessité de restaurer ce bâtiment, afin de le rendre conforme aux exigences du bureau d'hygiène?

L'hon. H. A. STEWART: Comme je l'ai déjà laissé entendre, le département ignore si le bâtiment n'était pas ou n'est pas aujourd'hui conforme aux exigences du bureau d'hygiène.

M. POULIOT: Le ministre aura-t-il la bonté de dire au comité quels arrangements le département a conclus avec la municipalité?

L'hon. H. A. STEWART: On loue un local. C'est une partie du rez-de-chaussée d"un bâtiment de deux étages, annexe de l'hôtel de ville, mesurant 25 pieds par 38. Le bâtiment, est en bois et briques, avec toiture en fer galvanisé, et les fondations en pierre. Il est situé sur la route principale ou nationale, sur une partie du terrain n° 163 du cadastre de la paroisse de Trois-Pistoles. La superficie est de 900 pieds carrés et le loyer est de $1,000 par année, pour cinq ans à partir de la date de l'occupation, avec option de renouvellement pour une autre période de cinq ans aux mêmes conditions. Le locateur doit payer les taxes, l'eau, le chauffage, l'éclairage, le nettoyage, l'assurance, l'enlèvement de la neige et le coût des petites et grosses réparations.

M. POULIOT: Est-ce que l'honorable ministre a dit que le bail est pour cinq ans.

L'hon. H. A. STEWART: Oui, cinq ans.

M. POULIOT: Quel était le loyer auparavant?

L'hon. H. A. STEWART: Je regrette de ne pouvoir donner ce renseignement à mon honorable ami.

M. POULIOT: Est-ce que le loyer a été augmenté?

L'hon. H. A. STEWART: Oui, à cause de l'amélioration dans les aménagements.

M. POULIOT: Est-ce que le ministère a prescrit que les autorités de la ville devraient réduire les taxes parce que le Gouvernement payait un loyer plus élevé?

L'hon. H. A. STEWART: Le ministère n'est intervenu en aucune façon dans la question des taxes; le bail porte que le propriétaire devra payer toutes les taxes.

M. POULIOT: Je crois savoir que le loyer est plus élevé afin de permettre à la municipalité de faire des améliorations en vue d'offrir de plus grandes facilités pour les besoins de la poste dans cet édifice.

L'hon. H. A. STEWART: L'arrangement conclu était à notre avantage mutuel, et, chaque fois que nous aurons l'occasion de faire des arrangements comme celui-là, nous serons heureux de le faire.

[M. Pouliot.]

M. POULIOT: Est-ce que le ministre aura quelque objection à déposer toute la correspondance, les résolutions et le reste relativement à cette question.

L'hon. H. A. STEWART: Je puis répondre à mon honorable ami que le crédit était de $20,000 pour l'édifice; et un loyer de $1,000 par année y compris le chauffage et les autres services est certainement un marché avantageux pour le Dominion.

M. POULIOT: Je récuse les déclarations de l'honorable ministre à ce sujet. C'est à cause de nombreuses demandes de la part de citoyens de cette localité que l'argent a été voté l'année dernière. D'après les renseignements que je possède, cet édifice est dans une condition absolument inacceptable. Je n'en blâme pas le ministre, mais je blâme ceux qui l'ont renseigné faussement. Je regrette qu'on n'ait pas construit un nouvel édifice l'hiver dernier, vu que cela aurait donné de l'ouvrage à plusieurs personnes de l'endroit qui avaient besoin de travail. Je leur avais dit que si on construisait un édifice nouveau au cours de l'hiver, ils pourraient obtenir du travail en se présentant à celui qui avait le patronage de ce comté. On a mal renseigné le ministre à ce sujet et je puis en dire autant relativement à certaines autres questions que je relèverai lorsqu'elles viendront en discussion devant le comité. Je regrette la conduite de ces gens à l'esprit étroit, ces tories dégoûtants. Je ne veux pas dire cela d'une manière dérogatoire, parce qu'il y a des brebis galeuses dans toutes les familles, mais celles dont je veux parler sont les plus méprisables de toutes. Ces personnes ont empêché de pauvres ouvriers de cette municipalité d'obtenir de l'ouvrage l'hiver dernier; à cause de cette stupidité, ces gens ont eu à souffrir pendant les mois rigoureux de l'hiver. Ce qui est arrivé est une honte, mais la chose sera publiquement dénoncée dans la presse, et ceux qui ont donné ces faux renseignements pourront obtenir une vue différente de leur personne que celle qu'ils peuvent contempler dans leur propre miroir.

Un MEMBRE: Une mauvaise couleur.

M. POULIOT: Les chômeurs de ce district ne demandaient pas la charité. Ils demandaient de l'ouvrage. Au cours des dernières élections, le premier ministre disait: "Si le peuple veut travailler, je lui donnerai de l'ouvrage."

Un MEMBRE: Il n'a pas spécifié le temps.

M. POULIOT: Le pays ne se serait pas appauvri si cet édifice avait été construit selon les arrangements antérieurs, parce que l'Etat serait devenu propriétaire d'un bel édifice public et en même temps le peuple aurait obtenu de l'ouvrage. Chaque fois que le ministre reçoit des recommandations des fielleux

de mon comté, il devrait accepter ce qu'ils lui disent avec un grain de sel. Il devrait se mettre en contact avec les gens indépendants qui sont mieux renseignés et il recevrait ainsi des renseignements exacts. Je ne blâme pas le ministre, mais je l'avertis que, s'il continue à écouter les gens de ce calibre, je le mettrai dans la même catégorie.

Est-ce que le ministre aura des objections à déposer tout le dossier relativement à cette affaire à la suite d'une motion pour production de documents?

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas la moindre objection. Je suis bien prêt à déposer toute la correspondance relativement à cette question.

M. BOULANGER: Monsieur le président, le montant total voté l'année dernière pour édifices publics dans la province de Québec s'élève à $1,237,300 et je me demande si le ministre voudrait bien dire au comité—je sais qu'il le fera parce qu'il est la courtoisie même —si toute cette somme a été dépensée, et sinon quel est le reliquat de ce crédit non appliqué?

L'hon. H. A. STEWART: Je puis répondre à une partie de la question de l'honorable député; on n'a pas dépensé toute la somme, mais je ne puis lui donner les détails pour le moment. Je me procurerai ces renseignements, s'il les désire.

M. BOULANGER: Je vois, dans le budget que nous avons à l'étude, une colonne intitulée: "A voter de nouveau". Cela veut-il dire que l'on vote de nouveau cette année de l'argent qui n'a pas été dépensé l'an dernier?

L'hon. H. A. STEWART: Oui, c'est bien cela.

M. BOULANGER: Le total de cette colonne représente la partie de l'argent voté l'an dernier et qui n'a pas été dépensé?

L'hon. H. A. STEWART: Oui, qui n'a pas été dépensé pour quelque raison.

M. BOULANGER: Le montant total à voter de nouveau cette année est de $630,500; est-ce là l'argent voté l'an dernier et qui n'a pas été dépensé?

L'hon. H. A. STEWART: C'est exact.

M. LAVERGNE: Il y a une somme à voter de nouveau pour la quarantaine de la Grosse-Ile, $6,500; cette entreprise est-elle en marche?

L'hon. H. A. STEWART: Cette somme servira aux améliorations générales et aux réparations des édifices de la station de quarantaine de la Grosse-Ile, elle est demandée par le ministère de la Santé nationale.

M. LAVERGNE: Je veux simplement savoir si cette somme de $6,500 va suffir à terminer les travaux, ou si l'on se propose d'en entreprendre de nouveaux cet été?

L'hon. H. A. STEWART: Nous nous proposons de dépenser cette année le montant du crédit, ce qui suffira aux besoins actuels.

M. POWER: D'après la réponse du ministre à l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger) je vois que l'on n'a pas dépensé $630,000 des crédits accordés l'an dernier à la province de Québec. N'est-il pas vrai que plusieurs autres crédits n'ont pas été dépensés et n'apparaissent pas dans les sommes à voter de nouveau? Par exemple, dans le budget des dépenses de l'an dernier, il y avait un crédit de $30,000 pour un édifice public à Farnham. Je ne connais pas très bien cet endroit, mais l'argent a-t-il été dépensé?

L'hon. H. A. STEWART: Non, l'Etat n'a pas exécuté cette entreprise.

M. POWER: Puis-je savoir pourquoi?

L'hon. H. A. STEWART: Je n'ai pas ce renseignement, mais je suppose que c'est pour la même raison que l'on n'a pas fait un grand nombre d'autres travaux; les revenus diminuant, on a sans doute jugé à propos de ne pas commencer cette entreprise.

M. POWER: Je ne pensais pas que le ministre aurait ce renseignement, mais il devrait l'avoir. Je me demande si l'on a exécuté quelques travaux à Farnham en vertu de la loi des secours aux chômeurs.

L'hon. H. A. STEWART: J'ajouterai au sujet de Farnham que l'on s'est demandé s'il valait mieux reconstruire l'ancien édifice ou simplement l'agrandir. Quant aux dépenses faites en vertu de la loi des secours aux chômeurs, mon honorable ami sait qu'elles ne dépendaient pas du ministère des Travaux publics, mais du ministère du Travail, en collaboration avec les provinces et les municipalités, et je n'ai aucun renseignement à ce sujet.

M. POWER: Il serait assez important et intéressant de savoir si dans des cas comme celui-ci, on a fait d'autres travaux en tirant sur la caisse des secours aux chômeurs et en taxant les municipalités de 50 p. 100, pour ainsi dire, alors que le gouvernement fédéral disposait de l'argent voulu pour faire ce travail lui-même. Je ne connais rien de la situation en ce qui a trait à Farnham. C'est peut-être là un cas typique et peut-être que ce n'en est pas un. Je connais des cas où le Parlement avait accordé au ministère des Travaux publics des sommes qui n'ont pas été employées, alors que plus tard, en vertu de

la loi des secours aux chômeurs, on a obligé les municipalités de fournir 50 p. 100. Nous devrions avoir de plus amples renseignements sur ce point. Je ne veux pas retarder l'adoption des crédits du ministre, mais il devrait pourvoir fournir au comité les renseignements demandés.

L'hon. H. A. STEWART: Je suis disposé à donner tous les renseignements possibles, mais mon sous-ministre, qui est très au courant, m'assure que notre ministère n'a exécuté aucune entreprise au moyen des fonds destinés au soulagement du chômage.

M. POWER: Je suis persuadé que, dans le cours ordinaire des choses, il en serait ainsi; mais le Parlement a approuvé un crédit de 20 millions destiné à procurer de l'emploi dans toutes les parties du Dominion. Nous avons demandé aux municipalités de verser 25 p. 100 et aux provinces, la même proportion du coût des travaux ainsi entrepris. Si le gouvernement fédéral avait exécuté les travaux autorisés par le Parlement, dans plusieurs cas, les municipalités ni les provinces n'auraient été forcées d'entreprendre ces travaux. Le ministre ne partage-t-il pas mon avis? Peut-être en conviendra-t-il. Le comité a droit à des renseignements sur ce point. Le ministre aurait dû être préparé, en présentant son budget, à nous dire quelque chose là-dessus. Je ne veux pas critiquer indûment le ministre, qui occupe son poste depuis peu de temps, et à qui tous les députés souhaitent le succès. Il nous fera plaisir d'approuver son budget, mais, auparavant, il devrait tâcher d'obtenir les renseignements demandés, de son sous-ministre, de celui du Travail ou du directeur du service du chômage. Le voudra-t-il? Je le prie de me dire s'il le fera.

L'hon. H. A. STEWART: Je ne crois pas qu'en aucun cas, le ministre des Travaux publics ait créé du chômage en n'exécutant pas son programme. Ce n'est pas en vue de faire souffrir personne ou d'esquiver la responsabilité de l'exécution des travaux que l'on a abandonné certains projets.

L'hon. M. VENIOT: Je signale au ministre un cas, qu'il se rappellera sans doute, où l'emploi de la main-d'œuvre a souffert de l'inexécution du programme des travaux approuvés par le Parlement, l'an dernier. Je veux parler de ce qui s'est passé dans le comté de Gloucester, et dont j'ai parlé au ministre dans une lettre. D'après la réponse donnée à une question relative à la correspondance échangée au sujet d'une certaine entreprise intéressant le comté de Gloucester et dotée d'un crédit à la dernière session, je constate qu'on avait demandé et reçu des soumissions mais que le projet a été abandonné. Le chômage sévissait dans cette partie du pays. Il s'agit d'une région de pêcheurs, où la pêche n'a rien donné l'automne dernier. J'ai écrit au ministre des Travaux publics et au ministre du Travail à ce sujet, leur demandant de dépenser l'argent accordé par le Parlement. On m'a simplement répondu que la question était à l'étude. Le gouvernement provincial a apporté quelque secours, en déboursant de $500 à $600, dans cette région, en collaboration avec le Dominion. Sauf erreur, la province versait 60 p. 100 des frais et le Dominion, 40 p. 100. Dans la réponse que j'ai obtenue hier du ministre, je relève ne nom de trois correspondants du Gouvernement à ce sujet: celui du curé Arthur Gallien; celui de M. Albani-M. Robichaud, avocat, de Caraquet, candidat conservateur battu aux dernières élections, et celui de M. Geo. M. McDale, député actuel du comté de Northumberland, voisin de celui de Gloucester, et qui n'avait rien à faire avec ce dernier comté. Par inadvertance ou autrement, mon nom n'est pas mentionné.

Les dossiers du Parlement tendent donc à faire croire que je ne me suis pas occupé de l'affaire et que je n'ai jamais écrit au département ni au ministre à ce sujet. Je prie le ministre d'examiner son dossier et de faire la correction nécessaire, car il trouvera une lettre de moi en faveur des habitants de la région, lettre dans laquelle je signale la nécessité absolue d'exécuter les travaux projetés. On n'avait reçu qu'une soumission et, sauf erreur, le montant de cette soumission était au-dessous de l'estimation préparée par le ministère du coût de construction du quai des pêcheurs. Si je ne me trompe...

M. le PRESIDENT (M. Maloney): J'hésite à rappeler mon honorable ami au respect du règlement, mais je dois noter que le budget du Nouveau-Brunswick a été adopté.

L'hon. M. VENIOT: Je ne parle pas du budget du Nouveau-Brunswick, monsieur le président. Je ne le mentionne que pour appuyer l'argumentation de mon voisin de droite et la mienne.

M. le PRESIDENT (M. Maloney): Que dites-vous du budget de Québec?

L'hon. M. VENIOT: Québec est en bonne posture et le sera toujours, quoi qu'il arrive. Je signale au ministre cette entreprise du Nouveau-Brunswick. J'en parlerai de nouveau quand nous examinerons le chapitre des ports et rivières.

L'hon. H. A. STEWART: J'allais dire à mon honorable ami que c'est à cette phase qu'il faudra discuter la question. J'aurai alors les renseignements voulus. Pour être juste

envers mon honorable ami, je tiens à dire qu'il m'a certainement parlé à ce sujet,—j'oublie s'il y a eu de la correspondance,—pendant la petite session et qu'il m'a signalé le caractère urgent des travaux à ces deux endroits, Caraquet et Little-Shippegan. Lorsque nous aborderons les crédits destinés aux ports et cours d'eau du Nouveau-Brunswick, je me ferai un plaisir d'expliquer pourquoi nous n'avons pas exécuté ces travaux.

M. BOULANGER: Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer pour quelle raison l'on n'a pas déboursé les deniers votés l'an dernier à l'intention des édifices publics dans Québec? En jetant un coup d'œil sur le cahier des crédits, je note que nous votons souvent exactement la même somme que le Parlement a votée l'année dernière. Par exemple le Parlement a voté l'an dernier $3,500 pour un édifice public à Beauharnois; et cette année nous votons la même somme exactement. L'an dernier, le Parlement a voté $12,000 pour un édifice public à Beauport; le chiffre est identique cette année. L'an dernier, nous avons voté $4,000 pour un édifice public à Grand'Mère; et cette année on nous demande la même somme. L'an dernier, nous avons voté $6,500 pour l'amélioration de la station de quarantaine à la Grosse-Ile; cette année le chiffre est le même. L'an dernier, nous avons voté $8,000 pour l'agrandissement de l'édifice public à Jonquières; cette année nous votons le même montant. L'année dernière, nous avons voté $25,000 pour la construction d'un édifice public à Maisonneuve. Je sais qu'une dépense de $25,000 pour de pareils travaux dans un centre ouvrier comme Maisonneuve aurait sûrement atténué la crise du chômage dans cette ville l'hiver dernier; mais on n'en a pas dépensé un sou; et cette année on nous propose de voter la même somme exactement. L'an dernier, nous avons voté $500,000 pour l'érection d'un terminus postal à Montréal. Apparemment cet argent n'a pas été dépensé puisqu'on nous demande de voter le même montant cette année. Encore une fois, dans une grande cité comme Montréal, où le chômage sévit assez fortement, et où il sévissait plus encore l'hiver dernier, la dépense d'un demi-million eût été plus qu'avantageuse. L'an dernier, nous avons voté $39,500 pour un édifice public à Sainte-Anne-de-Bellevue. Apparemment on n'en a dépensé que $10,500 puisqu'on nous demande de voter de nouveau $29,000. L'an dernier, nous avons voté $17,000 pour un édifice public à Sainte-Martine; mais il n'en a été déboursé que $5,000. L'an dernier, nous avons voté des deniers pour un édifice public à Shawinigan; mais apparemment ils n'ont pas été dépensés. L'an dernier, nous avons voté un total d'un peu plus de $1,200,000 pour des édifices publics dans la province de Québec; mais sur ce total un peu plus de la moitié, soit $630,000, n'a pas été dépensé. Ces fonds avaient été votés et auraient pu servir à atténuer le chômage dans la province de Québec. J'établis le contraste entre la situation dans la province de Québec et celle de l'Ontario. L'an dernier, nous avons voté, à l'intention d'édifices publics dans l'Ontario, un peu plus de 2 millions de dollars, dont le chiffre de $179,000 seulement n'a pas été déboursé; tandis que, sur un total de $1,200,000 destiné à la province de Québec, on n'a pas dépensé plus de la moitié, ou $630,000. Le Gouvernement est très fier d'avoir voté 20 millions en septembre dernier pour venir en aide aux chômeurs. Il aurait plus de mérite, ce me semble, d'avoir dépensé dans la province de Québec les deniers votés à cette fin, mais qui n'ont pas été déboursés, et cela pour des raisons que nous ignorons. L'argent était là, à la main du ministère; tout était prêt; on n'avait qu'à exécuter ces travaux. Et voilà pourtant qu'on n'a pas dépensé plus de la moitié des deniers autorisés pour la province de Québec; le Gouvernement a gardé cet argent.

M. LAVERGNE: Je crains que les amis de l'honorable député n'aient pas demandé de soumissions.

M. BOULANGER: Je n'en sais rien; c'est pour cela que je cherche à me renseigner auprès du ministre. Je lui demande pourquoi on n'a pas déboursé ces $630,000 qui avaient été votés à l'intention de travaux publics dans la province de Québec et pourquoi l'on nous demande de voter les mêmes sommes cette année.

L'hon. H. A. STEWART: En réponse à mon honorable ami, je dois lui faire remarquer qu'il confond les chiffres dans certaines colonnes. L'an dernier nous avons déboursé $32,700,000, la plus forte dépense, en une seule année, que le département des Travaux publics ait jamais effectué depuis sa création. L'année précédente la dépense avait été seulement de $29,250,000.

M. BOULANGER: Mais le département n'a pas dépensé ce chiffre de 32 millions.

L'hon. H. A. STEWART: Oui. Je donne le chiffre de la dépense réelle; et je dis que le département a déboursé $32,700,000. Va sans dire que chaque année nombre de crédits ne sont pas déboursés; et il faut les voter de nouveau. Les honorables représentants se rappellent que l'an dernier les travaux ont été interrompus par les élections; ensuite, après notre avènement, il s'est produit un retard

dans l'achèvement des plans. A vrai dire, le programme des travaux projetés était si chargé que tous les plans ne sont pas complétés à l'heure qu'il est, parfois même nous avons dû recourir à des architectes de l'extérieur. Pour ces raisons et pour les autres que j'ai données, on n'a pas continué certains travaux, mais dans bien des cas nous avons prouvé notre bone foi en reprenant cette année les travaux retardés.

M. BOULANGER: Combien a-t-on voté?

L'hon. H. A. STEWART: Environ $38,000,000.

L'hon. M. VENIOT: Y compris les crédits supplémentaires?

L'hon. H. A. STEWART: Tout compris.

M. BOULANGER: Le Gouvernement actuel est entré en fonction le 7 août. Même si les élections ont quelque peu nui à l'administration des affaires nationales, il me semble que depuis cette date le Gouvernement a certainement eu le temps de demander des soumissions et d'accorder l'entreprise des travaux autorisés à la dernière session. Je me demande si les élections ont beaucoup dérangé le travail des fonctionnaires permanents du département des Travaux publics.

L'hon. H. A. STEWART: Pour répondre à mon honorable ami, je me reporterai à l'année précédente, lorsqu'on dépensa 20 millions seulement bien qu'on en eût voté quelque 30 millions; il en fut de même au cours de l'année antérieure à cette dernière, alors que mes honorables amis étaient au pouvoir; on vota 27 millions mais on n'en dépensa que 20 millions,—ce qui laisse un plus fort solde non dépensé que la somme dont il se plaint cette année.

M. POWER: On a dépensé 6 millions de moins en travaux publics que la somme votée à ces fins l'an dernier?

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

M. POWER: Ainsi nous aurions épargné de 18 à 20 millions aux municipalités et aux provinces, si nous avions dépensé cet argent.

Un MEMBRE: C'est de la haute finance.

M. POWER: C'est de la finance très rapide. Il s'agit simplement d'additionner deux et deux. De plus, on avait voté des crédits pour ces travaux publics ,et le département devait avoir en sa possession des plans de quelque sorte; les ingénieurs du département devaient savoir au moins de quoi il s'agissait. En conséquence on aurait pu commencer ces travaux dès l'arrivée au pouvoir de l'honorable ministre et de ses amis. En réalité il sauraient pu

[L'hon. H. A. Stewart.]

mettre fin au chômage en trois jours dans certaines localités, comme ils l'avaient promis; au lieu de faire cela, ils présentèrent leur projet de loi contre le chômage, auquel on ne pouvait pas donner suite avant l'hiver. Comme résultat, plusieurs municipalités ne purent profiter de ces fonds. Tandis que dans ce cas nous disposions des crédits nécessaires, les plans étaient prêts, et les ingénieurs et les architectes du département devaient savoir comment dépenser l'argent voté. Je ne blâme pas le ministre, mais pour une raison quelconque on n'a pas dépensé cet argent. Comme je l'ai déjà fait remarquer, nous n'avons pas l'intention de lui refuser ses crédits, mais il devrait certainement donner des explications à la Chambre et au pays pour motiver ce retard.

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami tire des conclusions trop générales, je crois. On a n'a pas poursuivi certains de ces travaux pour plusieurs raisons; par exemple, à cause de disputes quant à l'emplacement, par suite de requêtes demandant de modifier les plans, à la suite de rapports disant que les édifices n'étaient pas nécessaires ou désirables. Mon honorable ami n'est pas exact lorsqu'il dit que les plans étaient déjà prêts; dans bien des cas ils ne l'étaient pas.

M. POWER: Je ne veux pas douter de l'exactitude de la déclaration de mon honorable ami, mais on devait certainement avoir préparé des plans, car autrement on n'aurait pas inclus les travaux projetés dans les crédits.

L'hon. H. A. STEWART: Pas du tout. Vous pouvez voter des crédits pour des édifices publics avant d'avoir des plans, et vous dites à la Chambre que les plans ne sont pas prêts, que cet argent servira à commencer les travaux. On a fait cela dans certains cas, même avant d'avoir acheté l'emplacement. Mon honorable ami sait très bien que c'est la coutume.

M. POWER: Je n'en sais absolument rien.

L'hon. H. A. STEWART: Alors je me permettrai de lui apprendre que cette coutume existe depuis bien longtemps.

M. POWER: Si le ministre m'affirme que c'est la coutume d'insérer des crédits dans le Budget sans que les plans soient préparés, j'accepte sa déclaration; mais les travaux en question étaient mentionnés dans les crédits lorsque le budget des dépenses fut déposé en mars dernier, et le ministre, après avoir demandé de 20 à 30 millions pour la construction d'édifices publics, doit certainement avoir consulté les hauts fonctionnaires de son département. Lorsque nous avons voté des allocations pour le chômage à la session spéciale, ces

plans du moins devaient être plus avancés que tout plan de projet destiné à soulager le chômage, dont il n'a été question que tard en septembre. Le ministre l'admettra certainement.

L'hon M. VENIOT: N'est-il pas vrai que l'on fait faire une ébauche des plans afin de préparer les crédits qui seront soumis à l'assentiment du Parlement? Lorsqu'une demande arrive au département touchant la construction d'un édifice public ou d'un quai, l'ingénieur régional va examiner les lieux, puis fait rapport au département, approuvant ou rejetant la demande. Quant à la nécessité d'exécuter les travaux demandés on s'en rapporte au crédit dont jouissent ceux qui en font la demande et aux renseignements détaillés qui ont été reçus au ministère, à Ottawa. L'ingénieur se base sur l'ébauche qu'il a préparé pour lui-même afin d'estimer approximativement le coût de l'entreprise. S'il est à peu près certain que le crédit sera adopté, l'on inscrit une certaine somme au budget; les ingénieurs régionaux préparent les plans,—du moins c'est ce qui se fait à l'égard des quais et des brise-lames,—et ces plans sont envoyés à Ottawa pour approbation.

En ce qui regarde les édifices publics, la procédure est quelque peu différente. Il faut l'intervention d'autres architectes après que l'architecte régional a fait rapport. Règle générale, on a recours à l'architecte du département, à moins qu'il ne soit trop occupé à d'autres travaux; advenant ce cas, l'on retient les services d'architectes du dehors pour préparer le plan final. Quoiqu'il en soit, le département est suffisamment au fait des plans pour faire une estimation assez exacte du coût probable de l'entreprise. Si l'on avait suivi cette manière d'agir, il ne se serait produit aucun délai touchant le débours de ces crédits votés par le Parlement et qui auraient été si nécessaires pour parer aux effets du chômage.

Et je ferai observer de plus qu'entre la date de la signature de ce bill de subsides et le jour du scrutin il y a eu un intervalle d'environ six semaines; le bill fut sanctionné vers le 3 ou le 4 juin et les élections générales eurent lieu le 28 juillet. Moins d'une dizaine de jours après les élections, le Gouvernement était installé à la direction des affaires; c'était le 7 août, je crois. J'espère que mes honorables amis de la droite nous rendront au moins justice sur ce point là: c'est qu'au cours de la dernière campagne électorale nous n'avons pas tenté d'utiliser ni ces crédits ni ces travaux publics pour faire pencher le plateau de la balance en notre faveur puisque, du propre aveu du ministre les plans n'avaient pas même été préparés. Un intervalle de trois ou quatre mois s'est écoulé entre le 7 août et l'époque où les fortes gelées empêchent la construction des édifices publics dans la province de Québec. Cette période comprend les mois d'août, septembre, octobre, novembre et la première partie de décembre. Et cependant, l'on invoque le prétexte que le Gouvernement n'a pas eu le temps de faire préparer les plans même en retenant les services d'architectes du dehors afin de faire exécuter ces divers travaux publics dans la province de Québec; d'autre part, dans l'Ontario, l'on a trouvé le moyen de dépenser pour ainsi dire tous les crédits votés par cette Chambre, l'année dernière. Je ne puis comprendre cela et, à mon humble avis, nous avons besoin d'autres explications que celles que le ministre a données jusqu'ici.

L'hon. H. A. STEWART: Je nie l'assertion qu'a faite mon honorable ami; je nie que toutes les provinces n'aient pas été l'objet du même traitement en ce qui regarde l'attribution des deniers publics.

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai jamais fait pareille assertion; je me suis contenté d'énoncer les faits.

L'hon. H. A. STEWART: C'est le sens que j'ai attribué à ses paroles. Cependant, je tiens à le rappeler au souvenir de mon honorable ami, nous avons déboursé une forte somme dans la province de Québec et il sait parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard. Je fais allusion à la succursale des postes, à Montréal, qui figure au budget jusqu'à concurrence de $500,000. Et mon honorable ami le sait peut-être, ce n'est là que le commencement, car, il est probable que le coût de cet édifice atteindra le chiffre de deux millions de dollars et peut-être deux millions et demi.

L'hon. M. VENIOT: Le coût de construction sera d'environ $1,750,000.

L'hon. H. A. STEWART: Disons 2 millions de dollars en chiffres ronds et cela ne comprend pas l'emplacement; les procédures en expropriations suivent leur cours à cet égard; elles étaient en marche depuis une couple d'années sous l'ancien régime.

L'hon. M. VENIOT: Mon honorable ami fait erreur. C'est en 1929, si je me rappelle bien, que le premier crédit fut voté à cette fin; il s'agissait d'une somme de $650,000 et elle fut réduite à $500,000, en 1930. Des négociations relativement à l'achat de l'emplacement furent entamées à partir de l'époque où le premier crédit fut inscrit au budget, mais il n'y eu avait eu aucune avant cela.

L'hon. H. A. STEWART: Un crédit de $650,000 fut voté en 1929 et le Gouvernement de l'époque s'est abstenu de débourser un seul sou de ce montant.

L'hon. M. VENIOT: C'est parfaitement exact, car, nous nous étions rendu compte que les propriétaires du terrain étaient trop exigeants.

L'hon. H. A. STEWART: C'était une excellente raison et nous en avons d'aussi bonnes pour n'avoir rien fait cette année. Je le répète, l'année dernière, nous avons déboursé $32,758,000 en regard de $25,000,000 pour l'année précédente.

M. POWER: Mais, mon honorable ami n'a-t-il pas donné le chiffre de $29,000,000 tout à l'heure?

L'hon. H. A. STEWART: Il s'agissait d'une autre année que j'ai citée à titre de comparaison; elle occupe le second rang pour ce qui est du chapitre des dépenses.

M. LAVERGNE: Je désire appeler l'attention du ministre sur le crédit destiné aux réparations à effectuer à la citadelle de Québec. Les murs de cette citadelle tombent en ruines et si l'on ne fait rien dès maintenant, ce monument historique ne tardera pas à disparaître; il faudra le démolir car actuellement, les murs de la citadelle et ceux de Québec, qui appartiennent au gouvernement fédéral, sont dans un état de délabrement avancé. Je conçois que, cette année de retranchement, la réparation de ces murs entraînerait une grosse dépense, mais j'estime qu'à vrai dire ces murs constituent une part importante de notre richesse nationale. Je constate que le ministre qui représente le district de Québec est à son siège et je l'invite à m'appuyer pour obtenir du Gouvernement qu'il accueille ma demande. Tout ce que l'ancien Gouvernement a fait jusqu'ici se résume à la démolition de la vieille porte Saint-Jean, entreprise à la demande d'un barbare convaincu qui, à cette époque-là, était maire de Québec. On a démoli cette porte historique et on l'a remplacée par une horreur monumentale. Je ne saurais dire qui a permis cela. Je n'en fais pas un reproche à un ministère ou à un ministre en particulier; je blâmerais plutôt les autorités municipales de la ville de Québec. J'étais de ceux qui ont protesté, mais, dois-je croire, le mal n'est pas encore consommé. Sur la rue qui avoisine immédiatement la vieille porte Saint-Jean se trouvent d'anciennes poudrières qu'il est question de démolir pour élargir la rue qui est pour ainsi dire un cul-de-sac et où la circulation est à peu près nulle; c'est un des plus beaux coins de la vieille cité et on pourrait facilement le transformer en un

parc. Il en est de même de l'Esplanade où les murs s'effritent. A mon avis, cette partie de la ville devrait être mise sous la juridiction de la Commission des champs de bataille nationaux. Je n'ai rien à dire contre le président actuel de cette commission; c'est un bon ami des honorables députés d'en face...

L'hon. M. VENIOT: Il n'en est pas moins charmant homme pour cela.

M. LAVERGNE Assurément; il a orné les parcs de jolies fleurs sans épines, et c'est un bon exemple que je conseille à mes honorables amis d'en face de suivre en temps d'élections. Je demande sans hésiter, au nom de la cité de Québec ainsi qu'au nom de tout le Canada, que l'on s'occupe sans plus tarder de la vieille citadelle et des murailles de Québec car si on laisse les choses en l'état actuel, non pas plusieurs années, mais peut-être un an ou deux, il en coûtera des millions pour conserver ces murs et exécuter des travaux que l'on pourrait faire aujourd'hui à beaucoup moins de frais.

Je sollicite à ce sujet le concours du ministre important qui représente Québec, et j'en suis certain, il partagera les vues que j'expose en ce moment. On ne saurait trouver dans tout l'univers plus de cinq ou six villes où la beauté naturelle s'allie aux souvenirs historiques, et Québec est du nombre. J'espère que le ministre et le Gouvernement sauront tenir compte de la demande que je leur adresse non seulement au nom des citoyens de Québec mais au nom de tous ceux qui aiment le Canada et son histoire.

L'hon. M. DUPRE: Je conviens parfaitement de ce que vient de dire mon honorable ami sur l'opportunité de conserver les sites historiques du vieux Québec. On m'a prié d'appuyer certaines demandes qui auraient pu entraîner la disparition de ces souvenirs historiques, et pour ce qui est de ma manière de voir à ce sujet, je crois que mon honorable ami et moi-même, nous sommes du même avis.

M. LAVERGNE: Il me fait plaisir d'entendre l'honorable ministre parler de la sorte. On me permettra de citer un autre exemple avant que l'on n'adopte le crédit. Il y a déjà plusieurs années on construisit l'auditorium à Québec et on se servit d'une partie des murailles pour soutenir cet édifice. Je crois savoir qu'il est question maintenant d'utiliser une partie du mur qui se trouve de l'autre côté de la rue Saint-Jean pour un édifice public qui serait désigné sous le nom de Forum. Les travaux ont été interrompus cette année parce que la ville est à construire une espèce de salle publique à cet endroit, et j'espère que le Gouvernement fera cesser cette habitude que l'on avait sous l'ancien Gouverne-

ment de permettre des empiétements sur la propriété publique dans le simple dessein de plaire à un ami personnel ou à un partisan, sacrifiant ainsi ce que nous avons de plus précieux parmi les monuments historiques du pays. A n'en pas douter, il y a eu à ce sujet des abus vraiment criminels. Que faut-il penser, par exemple de la démolition par la dynamite, il y a à peine cinquante ans du vieux collège des Jésuites, propriété publique, dont il ne subsista, pendant vingt-cinq ans, qu'un terrain vague sur lequel on construisit plus tard cette horreur monumentale qui a nom hôtel de ville? L'ancien édifice était de belle architecture. C'est ce qui se pratiquait d'une année à l'autre; le Gouvernement permettait aux gens d'empiéter sur le domaine public et de saboter, en y portant la hache du démolisseur, les monuments les plus révérés qui soient en Canada. Je suis bien aise d'apprendre que le solliciteur général,—qui dirai-je en passant, doit être de bonne humeur puisque l'on a relevé son traitement,—examinera sérieusement ma demande.

M. POWER: Je suis fort aise de l'attitude que prend mon honorable ami de Montmagny (M. LaVergne). Le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) se souvient sans doute qu'il y a plusieurs années, en 1918 ou 1919 si je ne me trompe, et plusieurs années dans la suite, j'ai signalé cette même question à la Chambre. En 1928 le leader de l'opposition (M. King), alors premier ministre, a visité Québec et je lui ai fait voir tous les murs. C'était un après-midi de pluie, et nous sommes montés et descendus, montés et descendus, et, avant d'arriver au bout, il m'a demandé grâce en promettant les réparations nécessaires, parce qu'il avait été obligé de marcher sur un terrain glissant, et ainsi de suite. L'ancien premier ministre, qui s'est toujours intéressé aux sujets historiques du Canada, a promis aux citoyens de Québec,—je crois qu'il en a aussi donné l'assurance à la Chambre,—qu'il était prêt à faire voter une certaine somme annuelle pour les réparations et l'entretien des murs de Québec. Si je fais erreur, je prie l'ex-ministre de la Défense nationale de me corriger, mais je crois qu'une allocation de $50,000 fut votée en 1929-1930 et en 1930-1931. Je constate qu'il n'en est pas fait mention dans ces crédits, mais j'espère qu'après les éloquentes observations de mon collègue de Montmagny, et vu la bienveillante attention que le solliciteur général a promis de donner à ce sujet, ce dernier le discutera avec ses collègues au cabinet afin que nous puissions continuer le bon travail de réparation des murs. Et comme mon honorable ami de Montmagny je suis d'avis que les réparations à la porte Saint-Jean sont affreuses.

L'hon. M. DUPRE: C'est ce que nous pensons tous.

M. POWER: L'ex-ministre de la Défense nationale m'apprend que les plans ont été exécutés à la demande des autorités municipales de Québec. Je prétends pas me donner pour un maître dans l'art de l'architecture, mais je conviens parfaitement avec mon honorable collègue de Montmagny que si de l'argent est voté, il devrait d'abord être affecté à la restauration de la porte Saint-Jean dans son ancien état.

M. BOULANGER: A propos de ce que l'on a dit des fortifications de Québec, que mon honorable ami le solliciteur général et le ministre des Travaux publics me permettront de leur faire observer que les forts de Lévis sont dans la même situation. Ils tombent en ruines. Ils ne sont pas, naturellement, aussi importants que ceux de Québec; ils ne sont pas aussi attrayants ni aussi historiques. Cependant, ils n'en ont pas moins leur valeur, et nous, de la rive sud, serions heureux que le Gouvernement s'en occupât. Comme ils sont situés dans la ville natale du solliciteur général, je pense que notre cause est entre bonnes mains.

L'hon. M. DUPRE: Vous ne parlez certainement pas dans l'oreille d'un sourd.

Le très hon. MACKENZIE KING: Tous les honorables députés qui ont pris la parole au sujet des murs et des fortifications de Québec représentent tous la province de Québec même. Quelles que soient les régions du pays qu'ils habitent, je crois que tous les Canadiens sont d'avis qu'il n'existe pas de lieu historique plus important, plus précieux que celui de Québec, et que c'est un devoir national de maintenir les murs de cette vieille ville en bon état. Ce que l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) a dit tout à l'heure au sujet de la visite que j'ai faite en sa compagnie, il y a deux ans, est exact, à une exception près peut-être: elle n'était pas nécessaire pour me convaincre du besoin des travaux à faire. Depuis que je suis dans la vie publique, j'ai toujours approuvé tous les efforts tentés pour conserver nos endroits historiques, celui de Québec surtout. J'ai certainement compris l'urgence des travaux à faire alors, et je me suis servi de toute mon influence auprès de mes collègues et autres personnes pour qu'ils fussent entrepris sans retard. Je crois que le délai est provenu de la difficulté d'en arriver à quelque entente avec les autorités municipales, la commission des champs de bataille et les gouvernements du Dominion et de la province. Tous ont été appelés à contribuer au projet, et je crois que les pourparlers ont été cause de délais interminables. J'espère qu'ils seront évités à l'avenir, parce que le

besoin se fait grandement sentir. Si je ne me trompe, le leader intérimaire du Gouvernement, l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie), lorsque cette question a été discutée à la Chambre il y a une couple d'années, s'est prononcé aussi énergiquement sur la nécessité d'une dépense immédiate à cette fin. Si je mentionne le fait, c'est qu'il n'est que juste pour nos collègues de Québec qu'ils sachent que dans tout le pays on approuve leur désir de voir ces murs historiques tenus en bon état.

L'hon. M. DUPRE: Je remercie mon très honorable ami de ses paroles et le félicite de son attitude. Malgré bien d'autres occupations, le ministre des Travaux publics a passé quelques jours à Québec à examiner les travaux, les fortifications et les murs, et ses impressions sont passablement les mêmes que celle du très honorable chef de l'opposition dont nous approuvons tous les remarques.

M. LAVERGNE: Je conseillerais au Gouvernement de ne pas trop écouter les autorités municipales. Nous avons parfois des maires et des échevins qui sont d'avis que ces vieilles pierres devraient disparaître. C'est l'idée qui a prévalu, malheureusement, dans le cas de la porte Saint-Jean. Le département de la Défense nationale s'est rallié au point de vue du maire de Québec à ce moment-là, et comme celui-ci n'avait cure des vieilles pierres, nous nous trouvons avec cette énormité. Le tourisme apporte beaucoup d'argent à la ville de Québec, et si ce plan allait réussir, Québec deviendrait un petit New-York, avec des rues tirées au cordeau, et ne serait plus la vieille ville aux rues sinueuses si curieuses pour les touristes. Il est vrai que la Commission des liqueurs les attire tout autant que les vieux murs, mais on peut se désaltérer à Montréal également.

L'hon. M. GUTHRIE: Monsieur le président, je suis bien sûr qu'au dehors tout comme dans la Chambre, l'opinion est unanime à vouloir conserver les monuments historiques non seulement à Québec, mais partout où il s'en trouve dans le pays. C'est en 1927, je crois, que je promis le concours de l'opposition de ce temps-là pour l'exécution de tout projet raisonnable à ce sujet. Je me souviens aussi qu'en 1920 mon honorable ami de Québec,—qui a commis une erreur de date,—a vigoureusement exposé la question au Parlement. La question en est restée là longtemps, mais je constate avec plaisir que l'on va faire quelque chose pour conserver ces lieux historiques. Il faudra probablement faire des travaux d'entretien indéfiniment, mais cela ne devrait pas coûter très cher. A Québec et ailleurs aussi, il se trouve des monuments historiques d'un grand prix. Il y en a à Kingston, Ontario, qu'il faudrait entretenir et pour lesquels le Gouvernement n'a jamais dépensé d'argent. La droite est aussi favorable à une proposition de ce genre, que nos honorables amis de la gauche, et je suis certain que nous exprimons tous l'avis du Canada en général.

M. POWER: Le ministre de la Défense nationale a suivi très attentivement les remarques de l'honorable député de Montmagny, du solliciteur général et du ministre de la Justice. Je sais qu'il voit la chose d'un très bon œil et j'ai confiance qu'il nous donnera l'assurance qu'un crédit d'au moins $50,000 sera inscrit dans le budget supplémentaire. Si cela se fait, le crédit passera sans opposition de la part de la gauche, j'en suis certain, ce que je ne voudrais pas promettre pour le reste de ce chapitre.

Délaissant maintenant les champs de gloire et de bataille pour le domaine moins brillant mais parfois aussi disputé de la paix, je prierais le ministre des Travaux publics de m'expliquer pourquoi les crédits ouverts dans le budget 1930-1931 n'ont pas été utilisés. Le premier crédit que je trouve inemployé est celui de $11,000 pour Cowansville. Il y en a d'autres, si le ministre désire que je les énumère.

L'hon. H. A. STEWART: L'honorable député fait aussi bien d'épuiser sa liste, s'il en a une.

M. POWER: Le suivant concerne Farnham, et comme il s'agit d'un crédit renouvelé de l'année antérieure les plans doivent avoir été préparés. Le département a dû avoir tout le temps voulu pour préparer les plans et je ne crois pas que le ministre puisse dans ce cas-ci invoquer la même excuse.

L'hon. H. A. STEWART: On a repris les plans il y a quelque temps à la suite d'une proposition de changement, et l'affaire est encore à l'étude.

M. POWER: Changement dans quel sens?

L'hon. H. A. STEWART: Je l'ai déjà dit, il s'agissait de savoir s'il valait mieux reconstruire, ou agrandir l'édifice actuel. Des représentations nous sont venues dans les deux sens.

M. POWER: Le département a-t-il demandé des soumissions?

L'hon. H. A. STEWART: Oui, mais rien n'a été décidé, pour la raison que je viens de donner.

M. POWER: Quand a-t-on fait l'appel de soumission?

L'hon. H. A. STEWART: Les soumissions ont été reçues le 21 août, après avis public. On a reçu quatre soumissions que voici:

K. B. Jenckes, Sherbrooke, $31,957.
Stewart Construction Company, Limited, Sherbrooke, $37,642.
Newton Construction Company, Limited, Sherbrooke, $38,900.
Paquet & Godbout, St-Hyacinthe, $47,000.

M. POWER: A-t-il acheté l'emplacement de cet édifice?

L'hon. H. A. STEWART: On a exproprié l'emplacement.

M. POWER: Quand?

L'hon. H. A. STEWART: Par décret du conseil en date du 26 juillet.

L'hon. M. VENIOT: De quelle année?

L'hon. H. A. STEWART: 1930.

M. POWER: A-t-on payé le propriétaire?

L'hon. H. A. STEWART: Non, rien de plus n'a été fait.

M. POWER: Le ministre me dira-t-il...

L'hon. H. A. STEWART: Pardon; je vois que, le 14 novembre 1930, un avis d'abandonnement de l'expropriation a été servi.

M. POWER: Dans le cas de La Tuque, on a voté une somme de $39,000 dont $9,000 étaient à voter de nouveau. Le ministre me dira-t-il comment cet argent a été dépensé?

L'hon. H. A. STEWART: Cet édifice a été terminé et nous y installons maintenant les garnitures.

M. POWER: Relativement aux additions et réfections de l'édifice public de Montmagnay, je suppose que cet édifice a été également terminé.

L'hon. H. A. STEWART: La supposition de mon honorable ami est exacte.

M. POWER: Je passe maintenant au crédit "Québec, accommodation pour magasins militaires". Une somme de $100,000 avait été votée à cette fin. Le ministre des Travaux publics se rappellera sans doute que cette somme de $100,000 devait être plus ou moins un crédit annuel jusqu'à ce que l'on eût atteint un total de 3 millions, et qu'elle devait servir à la construction d'un nouvel arsenal à Petite-Rivière (Qué.). Au ministère des Travaux publics, se trouve un décret du conseil que je n'ai jamais lu mais que je sais être là, et dans lequel il est dit qu'avec la disparition de la fabrique d'armes Ross, de la fabrique de cartouches et de l'arsenal Dominion, on dépensera une somme de 3 millions pour remplacer ces constructions à Petite-Rivière. A l'origine, on avait l'intention de dépenser cet argent dans la proportion de $300,000 par année; mais d'autres gouvernements, comme celui-ci, voulurent faire des économies, et pendant un an ou deux les crédits des Travaux publics contenaient une somme de $100,000 qui devait servir à la construction de magasins militaires à Québec dans lesquels on placerait, je suppose, les approvisionnements placés pendant plusieurs années dans la fabrique Ross. Le solliciteur général sait très bien que le besoin s'en faisait sentir l'an dernier comme l'année précédente, et s'en fait sentir encore davantage aujourd'hui, car les constructions de la compagnie Ross ont été démolies. Une partie des baraques que l'on devait démolir ont été incendiées et offrent une vue aussi désagréable que jamais. L'arsenal est de plus en plus antique, plus dangereux pour ceux qui y sont employés, et la nécessité de construire un nouvel arsenal existe autant qu'elle existait il y a cinq ans. Mon honorable ami et ses collègues sont peut-être plus en mesure de justifier une dépense militaire que ne l'étaient les chefs de la Chambre lorsque j'appuyais le Gouvernement. Dans ces circonstances, avec un premier ministre militant et une majorité militante prête à appuyer le Gouvernement, le solliciteur général s'occupera peut-être soigneusement de la question de remplacer l'ancienne fabrique de fusils Ross.

La semaine dernière encore, je recevais une résolution du conseil de ville de Québec dont copie a sans doute été également adressée au solliciteur général et aux autres représentants de Québec et du district. Cette résolution appelle l'attention sur le fait qu'en novembre dernier le premier ministre suppléant, l'honorable représentant d'Argenteuil, avait, comme dit la résolution, promis qu'une somme d'argent serait votée immédiatement pour la construction d'un nouvel édifice pour remplacer la fabrique Ross. Naturellement, depuis le changement de gouvernement, et longtemps auparavant, ni le solliciteur général actuel, ni l'ancien ne m'ont jamais fait demander pour discuter la question avec les autorités de Québec, de sorte que j'ignore ce qui s'est passé entre le maire de Québec et le solliciteur général, ou plutôt, en son absence, son remplaçant, l'honorable député de Dorchester, ou l'honorable représentant d'Argenteuil, premier ministre suppléant. Mais apparemment, le conseil de ville de Québec a l'impression qu'une promesse précise a été faite. Il peut être à propos de faire des promesses aux électeurs et de ne pas les remplir, mais il est mal de faire des promesses au conseil municipal d'une grande ville ou autre corps constitué. Si cette

promesse a été faite, j'invite le solliciteur général à se joindre à moi pour demander au ministre d'insérer dans les crédits une somme assez considérable pour commencer les travaux de construction d'un arsenal à Québec. Je suis certain que le solliciteur général m'aidera à obtenir ce crédit.

L'hon. M. DUPRE: Tout ce que je puis dire à mon honorable ami, c'est que depuis trois mois j'ai entendu parler plus de la fabrique d'armes Ross que de toute autre question. J'ai, de fait, reçu une copie du vœu adopté par le conseil municipal de Québec. La question est non seulement encore à l'étude, mais on l'étudie depuis plusieurs mois. . .

M. POWER: Plusieurs années.

L'hon. M. DUPRE: ...et nous nous efforçons de prendre une décision.

M. POWER: Je n'accepterai certainement pas d'autres promesses, mais je prie le solliciteur général d'insister auprès de son collègue le ministre des Travaux publics pour qu'il mette à la disposition du département, pour l'arsenal de Québec, une somme au moins égale à celle que l'on a votée les années passées. Je comprends qu'à l'heure actuelle les magasins ont été installés dans l'édifice de l'immigration. Je suis certain que le département des Travaux publics n'a pas payé une somme de $100,000 au ministère de l'Immigration pour la location de cet édifice utilisé comme magasins militaires. Ce n'est pas ce que je dois comprendre, n'est-ce pas?

L'hon. H. A. STEWART: Non.

M. POWER: Une partie de cette somme a-t-elle été dépensée?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. VENIOT: Il est près de onze heures. Je voudrais discuter la question d'un bureau de poste central à Montréal. Le ministre consentira peut-être à m'entendre la prochaine fois que nous étudierons les crédits?

M. POWER: Si l'honorable ministre consent à ce que la Chambre discute cette question lors de l'étude d'un autre crédit, je crois que personne ne s'oppose à l'adoption du crédit pour les édifices publics de Québec.

L'hon. H. A. STEWART: Je serai très heureux de le faire.

L'hon. M. VENIOT: Fort bien.

(Le crédit est adopté.)

Il est fait rapport de l'état de la question.

(A onze heures la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

[M. Power.]

LUNDI, 27 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont précédées d'un astérisque.)

IMPORTATION D'ŒUFS ET DE BEURRE, DE PROVENANCE AUSTRALIENNE

M. REID demande:

1. Durant les derniers cinq mois, a-t-on importé des œufs d'Australie au Canada?
2. Dans l'affirmative, combien?
3. A-t-on reçu, en n'importe quel temps du beurre d'Australie au Canada durant les derniers cinq mois?
4. Dans l'affirmative quelle quantité?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1 et 2. Au cours des cinq derniers mois le Canada n'a pas importé d'œufs de l'Australie.

3 et 4. Suit un état des importations de beurre australien pendant les cinq derniers mois:

Beurre	Livres	$
Novembre, 1930..	117,600	39,676
Décembre 1930..	308,000	98,478
Janvier 1931..	432,768	129,940
Février 1931..	330,568	98,080
Mars 1931.	862,904	252,877

TRANSPORT DU COURRIER ENTRE SONIER ET TRACADIE

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Quand s'est terminé le contrat pour le transport du courrier entre le bureau de Sonier et celui de Tracadie?
2. L'entreprise a-t-elle pris fin avant la date où elle devait se terminer d'après le contrat?
3. Quand s'est terminé le contrat dont Frédéric Basque était bénéficiaire et sur l'avis de qui s'est-il terminé ainsi?
4. A-t-on demandé des soumissions pour le nouveau contrat? Sinon, sur l'avis de quelle personne l'entreprise a-t-elle été accordée à Grégoire Sonier?
5. Si l'entreprise a pris fin avant la date fixée au contrat, quel en a été le motif?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Le 31 décembre 1930.
2. Non.
3. Le 31 décembre 1930.
4. Non. A.-M. Robichaud.
5. Répondu sous le n° 2.

IMPORTATIONS DE BEURRE, 1930-1931

M. ROBERGE demande:

1. Quelle quantité de beurre a été importée au Canada du 1er août 1930 au 1er mars 1931?
2. Durant la même période, quels pays ont exporté du beurre au Canada?
3. Quelle quantité de chaque pays?
4. Quel droit a payé chaque pays par livre de beurre?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Entre le 1*er* août 1930 et le 1*er* mars 1931 le Canada a importé 6,375,109 livres de beurre. Du 1*er* août 1929 au 1*er* mars 1930 il avait été importé 28,176,634 livres de beurre.

2 et 3. Voici un relevé indiquant le volume de nos importations de beurre, et leur pays de provenance:

Du 1*er* août 1930 au 1*er* mars 1931

Pays	Livres
Royaume-Uni	47,600
Etats-Unis	47,849
Australie	1,244,936
Bermudes	45
Nouvelle-Zélande	5,067,679
Total	6,375,109

Du 1*er* août 1929 au 1*er* mars 1930

Pays	Livres
Royaume-Uni	5,600
Etats-Unis	55,596
Australie	408,912
Nouvelle-Zélande	27,704,664
Alaska	205
Terre-Neuve	828
Syrie	829
Total	28,176,634

4. Du 1*er* août 1930 au 1*er* mars 1931 et du 1*er* août 1929 au 1*er* mars 1930 il a été imposé sur le beurre provenant de chacun desdits pays le droit suivant:

Du 1*er* août 1930 au 1*er* mars 1931

Pays	Cents par livre
Royaume-Uni	7.77
Etats-Unis	14.00
Australie	1.00
Bermudes	4.00
Nouvelle-Zélande	1.36

1*er* août 1929 au 1*er* mars 1930

Pays	Cents la livre
Royaume-Uni	3.00
Etats-Unis	4.00
Australie	1.70
Nouvelle-Zélande	1.03
Alaska	4.00
Terre-Neuve	3.00
Syrie	4.00

CANAL MARITIME WELLAND.—DIMINUTION DE TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS

M. BOULANGER demande:

Les traitements d'une catégorie quelconque d'employés du canal Welland ont-ils été réduits depuis octobre 1930?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Non.

DESTITUTIONS DE MAÎTRES DE POSTE DU COMTÉ DE CHARLEVOIX-SAGUENAY

M. CASGRAIN demande:

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués de leurs fonctions dans le comté de Charlevoix-Saguenay depuis le 28 juillet 1930?

2. Quels sont leurs noms et où exerçaient-ils leurs fonctions?

3. Quels sont les noms et adresses des personnes qui ont porté plainte contre ces maîtres de poste?

4. Des enquêtes ont-elles eu lieu avant la destitution desdits maîtres de poste?

5. Le cas échéant, qui a tenu ces enquêtes?

6. Quels traitements ou honoraires ont été payés aux commissaires-enquêteurs dans chaque cas?

7. Pour quels motifs ces maîtres de poste ont-ils été destitués?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. 6.

2, 3, 4, 5, 6 et 7. Voir la liste ci-jointe.

22111—62
ÉDITION REVISÉE

LISTE DES MAÎTRES DE POSTE, DANS LE COMTÉ DE CHARLEVOIX-SAGUENAY, QUI ONT ÉTÉ DESTITUÉS DU 28 JUILLET 1930 AU 20 AVRIL 1931

Bureau de poste	Receveur de la poste	Plainte faite par	Enquête ou non. Par qui.	Honoraires et du commissaire	Motif de la destitution
Cap-à-la-Branche.....	Pierre Lapointe.....	A la suite d'un rapport du surintendant du district.	Enquête par le Surintendant du district de Québec.	.....	Déficit et autres irrégularités financières.
Les Eboulements.....	J.-H. Tremblay.....	Thos. Maher, Québec...	Enquête tenue par H. Fanning Gosselin, c.r., Québec.	$98 86	Ingérence politique.
Mille-Vaches.....	E. Boulianne.....	Thos. Maher, Québec...	Enquête par le surintendant du district de Québec.	.....	Service peu satisfaisant.
Ste-Anne-de-Beaupré....	Raoul Fortier.....	Thos. Maher, Québec...	Pas d'enquête. Le maître de poste a refusé de signer une déclaration niant qu'il se soit mêlé activement de politique.	.....	Ingérence politique.
St-Féréol.....	Cyrias Mercier.....	Thos. Maher, Québec...	Pas d'enquête.....	.....	Maître de poste incapable de lire.
St-Irénée-les-Bains.....	Jos. Girard.....	Thos. Maher, Québec...	Enquête tenue par H. Fanning Gosselin, c.r., Québec.	$99.80	Ingérence politique.

LES SECOURS AUX CHÔMEURS DANS CHARLEVOIX-SAGUENAY

M. CASGRAIN demande:

1. Quels sont les noms des diverses municipalités des comtés unis de Charlevoix-Saguenay qui ont demandé des octrois en vertu de la loi pour le soulagement du chômage?
2. Quelles allocations chacune a-t-elle reçues?
3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas?
4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas?
5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas?
6. Quels montants ont été dépensés et payés à jour par le gouvernement fédéral, dans chaque cas, à chaque municipalité?
7. Des montants ont-ils été accordés à ces diverses municipalités au moyen de la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la loi précitée?

L'hon. M. GORDON (au nom du ministre du Travail):

Municipalité	Montant	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution municipale	Montant versé par le Dominion	Secours direct payé par le Dominion
Comté de Saguenay	$	$	$	$	$	$
Aguanish (non-organisé)	800	320	480			
Bonne-Espérance (non-organisé)	900	360	540			
Bergeronnes, canton	3,500	1,225	1,225	1,050		
Bergeronnes, village	4,000	1,600	1,600	800		
Godbout (non-organisé)	1,000	400	600			
Baie des Ha! Ha! (non-organisé)	1,000	400	600			
Harrington (non-organisé)	1,400	560	840			
Havre-St-Pierre, village	5,000	2,000	2,000	1,000		
Ile de Mai et Shelter-Bay (non-organisé)	5,000	2,000	3,060	.....	246 96	
Ilets Caribou	1,000	400	600	.....	400 00	
Kegaska (non-organisé)	400	160	240			
La Tabatière	1,000	400	600			
Les Escoumains	8,000	2,400	2,400	3,200		
Longue-Pointe de Mingan (non-organisé)	2,500	1,000	1,500	.....	746 40	
Longue-Pointe de Blanc-Sablon et Lourdes de Blanc-Sablon (non-organisé)	1,100	440	660			
Magpie (non-organisé)	2,000	800	1,200	.....	375 36	
Mingan (non-organisé)	400	160	240			
Mutton Bay (non-organisé)	1,100	540	560			
Natashquam (non-organisé)	2,000	800	1,200			
Old-Fort (non-organisé)	700	280	420			
Baie de la Piastre (non-organisé)	1,200	480	720			
Pointe-des-Monts (non-organisé)	300	120	180			
Pointe-aux-Anglais (non-organisé)	1,500	600	900	.....	205 04	
Rivière-au-Tonnerre	5,000	2,000	2,000	1,000	220 20	500 00
Rivière-Pentecôte (non-organisé)	3,000	1,200	1,800			
Rivière-St-Jean (non-organisé)	2,000	800	1,200	.....	462 00	
Romaine (non-organisé)	300	120	180			
Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus	8,000	2,800	2,800	2,400		
Salomon-Bay (non-organisé)	1,000	400	600			
Sept-Iles—Canton Letellier	6,000	2,100	2,100	1,800	873 76	124 22
Sept-Cantons-Unis du Saguenay	12,000	4,800	4,800	2,400	2,068 30	
Ste-Anne de Portneuf, canton	3,500	1,400	1,400	700	358 76	
St-Augustin (non-organisé)	300	120	180			
St-Firmin	2,000	700	700	600	383 88	
Ste-Marguerite et Clark City (non-organisé)	3,500	1,400	2,100			
St-Paul de Mille-Vaches	5,000	1,750	1,750	1,500	529 92	
St-Paul de Mille-Vaches, canton	1,000	350	350	300		
Rivière-St-Paul (non-organisé)	1,000	400	600			
Tadoussac, village	2,500	625	625	1,250	85 72	
Whale Head (non-organisé)	1,000	400	600			

Municipalité	Montant	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution municipale	Montant versé par le Dominion	Secours direct payé par le Dominion
	$	$	$	$	$	$
Comté de Charlevoix						
Cap-à-l'Aigle	2,000	500	500	1,000		
Paroisse de St-Pierre et St-Paul de la Baie-St-Paul	8,000	2,000	2,000	4,000		
Baie St-Paul	8,000	2,000	2,000	4,000		
La Malbaie, village	8,000	2,000	2,000	4,000		
Les Eboulements	8,000	2,000	2,000	4,000		
Pointe-au-Pic	5,000	1,250	1,250	2,500		
Rivière du-Gouffre	5,000	1,250	1,250	2,500		
Paroisse Ste-Agnès de Murray-Bay	6,000	1,800	1,800	2,400	1,483 20	
St-Etienne de la Malbaie	8,000	2,000	2,000	4,000		
St-Fidèle	5,000	1,250	1,250	2,500		
Paroisse de St-François-Xavier de la Petite Rivière	4,000	1,000	1,000	2,000	1,000 00	
Paroisse de St-Louis de l'Ile aux-Coudres	4,000	1,000	1,000	2,000	1,000 00	
St-Placide (non-organisé)	3,000	1,200	1,800			
Village de St-Siméon	4,000	1,400	1,400	1,200	534 46	26 33
Paroisse de St-Siméon	3,000	1,050	1,050	900	757 27	
St-Urbain	3,000	750	750	1,500		

Note: (Inorganisé)—Territoire inorganisé.

2, 3, 4, 5, 6 et 7. Répondu sous le n° 1.

HOUILLE—CONSOMMATION, IMPORTATION ET DRAWBACKS

M. SMITH (Cumberland) demande:

1. Quelle a été la consommation totale de houille au Canada durant l'année financière 1930-1931 en spécifiant les variétés?

2. Quelle quantité de houille a été importée au Canada durant l'année financière 1930-1931, en donnant le pays d'origine, la quantité venant de chacun, en spécifiant les variétés, si c'est de la houille grasse, de l'anthracite, du coke, ou des criblures d'anthracite?

3. Quel montant a été payé à des particuliers et à des compagnies au Canada durant l'année financière 1930-1931, en vertu de l'article des drawbacks 1019, en donnant les noms et les adresses de ceux à qui ces remises ont été faites dans chaque cas?

4. Quel montant a été payé à des particuliers et à des compagnies au Canada durant l'année financière 1930-1931, en vertu de l'article des drawbacks 10499, en donnant les noms et les adresses de ceux à qui ces remises ont été faites dans chaque cas?

5. Quelle a été la somme totale d'argent payé en vertu de tous les articles de drawbacks, sur la houille, au Canada, durant l'année financière 1930-1931, en donnant les noms et les adresses de ceux à qui ces montants ont été versés dans chaque cas?

L'hon. M. CAHAN (au nom du ministre du Revenu national):

1. Houille disponible pour la consommation durant l'année financière 1930-1931:

	Petite tonne
Anthracite	3,946,987
Bitumineux	22,633,492
Lignite	3,122,467
Sous-bitumineux	544,145
Total	30,247,091

2.

Article	Unité	Pays	Quantité
Houille—anthracite, de foyer, tête de moineau, poêle, noix et pois	Tonne de 2,000 livres	Grande-Bretagne	908,952
		Indes orientales françaises	1,122
		Allemagne	11,480
		Russie	284,271
		Etats-Unis	2,421,699
		Total	3,627,524

[L'hon. M. Gordon.]

Houille—anthracite, en noisette, riz, barley et d'autres grosseurs semblables..	Tonne de 2,000 livres	Grande-Bretagne..	9,300
		Etats-Unis..	310,163
		Total..	319,463
Houille—grasse et anthracite, n.a.d...	Tonne de 2,000 livres	Grande-Bretagne..	145,375
		Terreneuve..	23
		Etats-Unis..	12,854,544
		Total..	12,999,942
Houille—lignite et poussière de lignite..	Tonne de 2,000 livres	Etats-Unis..	16,568
Houille — sortie d'entrepôts pour soutes au charbon ..	Tonne de 2,000 livres	Etats-Unis..	346,579
Coke..	Tonnes de 2,000 livres	Grande-Bretagne..	16,443
		Etats-Unis..	985,002
		Total..	1,001,445

3. $513,868.57. La coutume ne permet pas de fournir pareil renseignement, de nature à révéler les affaires d'entreprises individuelles.

4. $599,849.79. La coutume ne permet pas de fournir ce renseignement, de nature à révéler les affaires d'entreprises individuelles.

5. $1,157,679.43. La coutume ne permet pas de fournir ce renseignement, de nature à révéler les affaires d'entreprises individuelles.

LE MAÎTRE DE POSTE À WINDSOR-MILLS, P.Q.

L'hon. M. LAPOINTE demande:

1. M. Auguste Provencher, maître de poste à Windsor-Mills, Québec, a-t-il été révoqué de ses fonctions?

2. Dans l'affirmative, pour quel motif et à quelle date?

3. Une enquête a-t-elle été tenue avant sa destitution, et sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Le 9 avril 1931, à cause de son administration défectueuse.

3. Le bureau de poste a été inspecté souvent, et l'on a donné suite aux rapports présentés par le surintendant de district à Montréal.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Des surveillants ont-ils été nommés pour conduire les travaux que l'on exécute maintenant à Fleurant, Saint-Omer, Carleton et Saint-Charles-de-Caplan, dans le comté de Bonaventure?

2. En ce cas, quels sont leurs noms?

3. Sinon, quel est le motif du délai?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics):

1, 2 et 3. Le département des Travaux publics n'a pas à nommer de surveillants, les travaux s'exécutant à l'entreprise.

On a demandé à la Commission du service civil de nommer des inspecteurs dans tous ces cas.

LE FACTAGE DES COLIS POSTAUX À MONTRÉAL

L'hon. M. RINFRET demande:

1. Qui a charge actuellement de recueillir les colis postaux à Montréal?

2. A quelle date cette entreprise a-t-elle été accordée et à quelles conditions?

3. Quel est le nom des personnes qui en étaient chargées avant le 1er octobre 1930?

4. L'entreprise leur a-t-elle été enlevée et en ce cas, un avis de trois mois a-t-il été accordé?

5. Sinon, pourquoi leur a-t-elle été enlevée et pourquoi aucun avis n'a-t-il été donné?

6. Le marché ne stipulait-il pas qu'un tel avis était nécessaire?

7. Des soumissions ont-elles été demandées avant d'adjuger l'entreprise au concessionnaire actuel?

8. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. J.-E. Laurent.

2. Une entente provisoire a été autorisée le 20 octobre 1930, à raison de 70c. l'heure.

3. A. Gour et Georges Richer.

4. Oui et non.

5. Ils affermaient l'entreprise.

6. Oui, mais le ministre des Postes est autorisé à révoquer un marché sans avis, lorsqu'il y a une raison.

7. Non.

8. Le service se fait en vertu d'un arrangement provisoire.

LA COMMISSION ROYALE SUR LE SERVICE CIVIL

L'hon. M. RINFRET demande:

1. La commission Beatty nommée pour faire une enquête supplémentaire sur les salaires des employés du service civil est-elle encore en fonction?
2. Si oui, quand et où a-t-elle siégé la dernière fois?
3. Sinon, par quelle autorité a-t-elle suspendu son travail?
4. Quand aura-t-on un rapport de ses décisions?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

1. Oui.
2. L'enquête supplémentaire n'a donné lieu à aucune séance publique.
3. Répondu sous le n° 1.
4. On l'ignore.

DRAGAGE DANS LE PORT DE VICTORIA, C.-A.

M. PLUNKETT demande:

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait du dragage près de la propriété de la Dalziel Box Company, dans le port de Victoria, à Victoria, Colombie-Anglaise, durant l'année 1930?
2. Dans les prévisions budgétaires de 1930, une allocation existait-elle pour ce travail?
3. Quelles furent les conditions du contrat en vertu duquel ce travail aurait été achevé?
4. Quel a été le coût total de cet ouvrage?
5. A quelle date a été donné l'ordre d'exécuter ce travail, à quelles dates le dragage a-t-il été commencé et le travail terminé?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. Oui.
2. Oui.
3. Approximativement 4,000 verges cubes déversées sur place à raison de 43c. Approximativement 4,000 verges cubes enlevées et transportées au lieu de déversement, à raison de 73c.
4. $4,536.83.
5. *a* 29 mai 1930; *b* commencé le 10 juillet; terminé le 18 août, 1930.

OUTILLAGE DE CHARGEMENT DES GRAINS À CHURCUILL

M. WEIR (Macdonald) demande:

1. Le Gouvernement s'attend-il à être capable de faire une épreuve complète de l'outillage de chargement des grains à Churchill; le cas échéant, quand?
2. Le Gouvernement entend-il se servir à cette fin de navires de la Canadian National Steamships ou de la Marine commerciale du gouvernement canadien qui sont présentement mouillés à Halifax?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui, en septembre de cette année.
2. On est à s'occuper de la question des navires nécessaires.

[L'hon. M. Sauvé.]

SURINTENDANT DU CANAL CHAMBLY

M. GOULET demande:

1. Quel est le nom du surintendant du canal de Chambly?
2. Un monsieur Cantin est-il à l'emploi du Gouvernement sur le canal de Chambly?
3. Si oui, quelle position renplit-il et à quel salaire?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. M. J.-E. Robitaille.
2. Oui.
3. Il remplace M. Robitaille qui a obtenu un congé de maladie; salaire, $160 par mois.

LA COMPAGNIE BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER

M. GARDINER demande:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu un avis disant que la Beauharnois Light, Heat & Power Company, avait demandé au gouvernement de la province de Québec et obtenu le droit de détourner 30,000 pieds cubes d'eau additionnels par seconde, par le canal de Beauharnois?
2. Les plans déjà soumis par la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et approuvés par le Gouvernement, permettent-ils à la compagnie de détourner les 30,000 pieds cubes d'eau additionnels par seconde, pour son canal?
3. S'il est indispensable que le Gouvernement approuve les plans de la Beauharnois Light, Heat & Power Company pour permettre le détournement des 30,000 pieds cubes d'eau additionnels par seconde, le Gouvernement entend-il approuver ces plans sans donner à la Chambre l'occasion de prendre en considération ladite demande?
4. Le Gouvernement approuve-t-il le geste de la province de Québec accordant à la Beauharnois Light, Heat & Power Company le droit de détourner lesdits 30,000 pieds cubes additionnels d'eau par seconde par le canal Beauharnois?
5. A qui appartiennent légalement ces 30,000 pieds cubes d'eau?
6. Le Gouvernement est-il d'avis que le décret en Conseil privé n° 422, daté du 8 mars 1929, est légal et valide en ce qu'il tend à accorder les droits et privilèges y mentionnés à la Beauharnois Light, Heat & Power Company?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Avant de passer à un autre numéro, monsieur l'Orateur, je fais remarquer à la Chambre qu'un certain nombre de ces questions touchent à des points de droit et, conséquemment, on ne devrait pas s'attendre que le Gouvernement exprime ses vues. La quatrième demande, quelle est l'opinion du Gouvernement; ce dernier n'est pas tenu de la donner. La même remarque s'applique à la question n° 5; la troisième est dans la même catégorie. Donc, à l'exception de la première et de la deuxième, on ne devrait pas répondre à de telles questions.

M. GARDINER: La question est réservée.

M. l'ORATEUR: La question n° 9 est réservée.

LA COMMISSION DU PORT DE VANCOUVER ET L'ACHAT D'UN BAC TRANSBORDEUR

1. La Commission du port de Vancouver a-t-elle acheté récemment un bac transbordeur?
2. En ce cas, ce bac transbordeur a-t-il été acheté aux Etats-Unis?
3. Qui a négocié cet achat?
4. Quelles sont les dimensions de ce bac transbordeur?
5. Quand ce bac transbordeur a-t-il été tout d'abord construit?
6. Quel a été le prix d'achat?
7. Quel a été le coût du remorquage de ce bac à Vancouver?
8. Combien a coûté l'assurance sur ledit bac?
9. De qui ledit bac transbordeur a-t-il été acheté?
10. Ce bac a-t-il été acheté d'une compagnie américaine ou par l'intermédiaire d'une agence?
11. Au nom de qui ledit bac transbordeur a-t-il été passé à la douane américaine?
12. A qui l'assurance sur le bac a-t-elle été payée?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): L'honorable député de Vancouver-Centre qui a posé la question n° 26 n'est pas à sa place, mais je note que le Gouvernement serait heureux si la Chambre voulait bien décider elle-même des mesures à prendre au sujet de cette question, car tout ce que nous pouvons faire c'est d'écrire une lettre aux commissaires demandant les renseignements, pour les transmettre ensuite à la Chambre. Le Gouvernement n'est nullement responsable de ce qui a été fait ou de la façon dont ce bac transbordeur a été acheté, si on l'a acheté. Tout ce que j'en sais, c'est ce qu'en rapportent les journaux; je n'ai reçu aucun avis. Si mon honorable ami veut bien étudier ce sujet, nous pourrons en venir à une entente commune sur la façon de régler ces questions. Parce que le Gouvernement dépose le rapport de ces commissions de port sur le bureau, cela n'indique pas qu'il en garantisse la véracité; le Gouvernement n'est responsable que des renseignements qu'il reçoit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministère précédent avait accoutumé de s'en tenir pratiquement à la méthode que vient d'indiquer le premier ministre. Le ministre écrivait aux commissions des divers ports, attirait leur attention sur la question posée, leur demandait les renseignements nécessaires et ensuite faisait connaître ces renseignements à la Chambre, en disant qu'ils étaient fournis par les commissions elles-mêmes. L'on ne peut s'attendre à plus que cela, je crois.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

BUREAU DE L'IMMIGRATION DE LACOLLE

M. RHEAUME demande:

1. Quel est le directeur du bureau d'immigration à Lacolle, P.Q.?
2. A quelle date a-t-il été nommé à cette position?
3. A-t-il été nommé par la Commission du service civil?
4. Où demeurait-il avant de venir à Lacolle?
5. Est-il un militaire qui a pris part à la Grande Guerre?
6. En ce cas, quel est son numéro régimentaire?
7. Parle-t-il et écrit-il couramment les deux langues officielles du pays?
8. Quel est son traitement?
9. Quels sont les noms et le nombre des années de service de chacun des autres membres du personnel du bureau d'immigration à Lacolle?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Henry McMillan.
2. Le 2 avril 1931.
3. Oui.
4. On l'employait pour faire du service de surveillance intermittent et on l'envoyait, au besoin, aux postes frontières situés sur la frontière internationale entre les provinces de Québec et d'Ontario.
5. Non.
6. Répondu sous le n° 5.
7. Il écrit et parle très bien l'anglais.
8. $1,920 par année.
9.

Noms	Années de service
C. Commette	22
J.-A. L'Ecuyer	18
A. H. Clarkson	16
H.-E. Lagare	10
L.-H. Laporte	3
C.-F. Millard	2
L. Lemothe	1
P. Poulin	6 mois

SUBVENTIONS AUX PROVINCES

M. DUFF demande:

1. Quelle somme représentaient les subventions dues à chacune des provinces, régulièrement ou spécialement, pour l'année financière 1930-1931?
2. Quelle somme a-t-on payée à chacune des provinces au cours de cette période?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

Ontario	$ 2,642,611 68
Québec	2,256,419 88
Nouvelle-Ecosse	1,536,841 28*
Nouveau-Brunswick	1,266,765 76**

*Y compris une subvention spéciale de $875,000.

**Y compris une subvention spéciale de $600,000.

Manitoba	6,478,618 98†
Colombie-Anglaise	738,816 66
Ile du Prince-Edouard	506,931 88‡
Alberta	1,670,435 00
Saskatchewan	1,938,295 00

†Y compris le paiement spécial de la somme de $4,822,842.72, aux termes de l'accord relatif aux ressources naturelles.

‡Y compris la subvention spéciale de $125,000.

QUAI À BAIE-SAINTE-CATHERINE

M. CASGRAIN demande:

1. Quelle somme a été votée l'an passé pour la construction d'un quai à Baie-Sainte-Catherine, comté de Saguenay?
2. Quelle était la nature desdits travaux?
3. Quel était le coût total approximatif desdits travaux?
4. Qui les avait demandés?
5. Des plans, devis et estimations avaient-ils été préparés pour lesdits travaux projetés?
6. A-t-on demandé des soumissions afin que les travaux mentionnés plus haut soient commencés avec les crédits votés à la dernière session régulière de 1930?
7. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. $25,000.
2. Construction d'un quai.
3. $104,200.
4. La municipalité de Baie-Sainte-Catherine, la chambre de commerce de Chicoutimi, les Voyageurs de commerce de Québec, le rév. T. Simard, et P.-F. Casgrain, député.
5. On ne peut pas préparer les plans et les devis avant de s'entendre avec la compagnie Price Bros.
6. Non.
7. Répondu sous le n° 5.

CANAUX

M. SPEAKMAN demande:

1. Quelle est, en milles, la longueur totale des canaux navigables du Canada à l'heure actuelle?
2. Quelle a été, jusqu'à la fin de la dernière année financière, la dépense totale fédérale pour ces canaux, ou au temps de la dernière année financière, quant *a* à la construction, *b* à l'entretien, et *c* à l'exploitation?
3. Quelle rétribution ou autres charges le gouvernement fédéral impose-t-il pour l'usage de ces canaux?
4. Quelles ont été les recettes totales que le gouvernement fédéral a perçues de ces canaux, jusqu'à la fin de la dernière année financière, ou au dernier arrêt des comptes, et de quelles sources?

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1.

	En milles
Canaux principaux	75 92
Canaux auxiliaires	433 48
Total	509 40

2.

Dépenses de première installation jusqu'au 31 mars 1931	$225,909,707
Grosses réparations	16,036,444
Entretien	26,009,161
Exploitation	32,442,181
Total	$300,397,493

Les dépenses de première installation dont il est fait mention ci-dessus comprennent la somme de $20,593,866 dépensée par le gouvernement impérial avant la confédération.

3. Les péages ont été supprimés après la saison de navigation de 1903.

4. Les recettes totales jusqu'au 31 mars 1930 se sont élevées à $27,139,532.

Depuis l'abolition des péages, ces recettes consistent en droits d'élévateurs, location de forces hydrauliques et autres loyers, droits de quai, etc.

En 1904, c'est-à-dire l'année qui suivit l'abolition des péages, ces recettes s'étaient élevées à $79,536. En 1928, elles se montèrent à $1,355,677; en 1929, à $1,230,332; en 1930, à $1,043,647.

LE MAÎTRE DE POSTE À PONT-VIAU, P.Q.

M. MERCIER (Laurier-Outremont) demande:

1. M. J.-B.-Arthur Primeau, de Pont-Viau, comté de Laval, a-t-il été destitué de sa position de maître de poste?
2. Si oui, pour quel motif?
3. Qui a demandé ce renvoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Le bureau de poste était mal situé.
3. Le ministre des Postes.

EUGÈNE LEVESQUE

M. LAFLECHE demande:

1. Le ministère des Postes sait-il qu'un nommé Eugène Levesque a déjà été à l'emploi du ministère, à Montréal, dans le cours des années 1928, 1929 et 1930?
2. En ce cas, quand a-t-il été nommé?
3. Qui l'avait recommandé?
4. Sa nomination a-t-elle été approuvée par la Commission du service civil, et, dans l'affirmative, à quelle date?
5. A-t-il passé des examens conformément à la loi, et en ce cas, quand?
6. Le ministère sait-il que ledit Levesque est un récidiviste, et qu'il a fait de la prison dans divers pénitenciers du pays?

7. Est-il encore à l'emploi du département?
8. Sinon, a-t-il été révoqué ou a-t-il donné sa démission?
9. Dans l'un ou l'autre cas, quand a-t-il cessé d'être à l'emploi du ministère des Postes et pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):
1. Oui.
2. Le 26 janvier 1929.
3. Il a été choisi lorsque son tour est venu sur la liste des candidats admis par la commission.
4. Oui, le 25 février 1928.
5. Oui, en octobre 1928.
6. Quand on a engagé M. Levesque, on ignorait qu'il eût un casier judiciaire. Toutefois, la chose a été découverte peu de temps après et on lui assigna une place où il serait constamment surveillé et où il n'aurait pas l'occasion de dérober des dépêches.
7. Non.
8. Il a été renvoyé.
9. Il a été renvoyé le 17 février 1931, à cause de ses absences et de ses retards.

W. ADALBERT GUAY

M. BOULANGER demande:

1. M. Adalbert Guay qui a été nommé le 27 octobre 1930 comme préposé au triage préliminaire des lettres au bureau de poste, à Québec, est-il encore à l'emploi du Gouvernement?
2. La position de préposé au triage préliminaire des lettres est-elle une position qui tombe sous la loi du service civil, et qui doit être accordée par la Commission du service civil?
3. Dans l'affirmative, comment le ministère des Postes paie-t-il à M. Guay son salaire s'il n'a pas été nommé par la Commission du service civil?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):
1. Oui.
2. Oui.
3. C'était un cas d'urgence.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

Par M. WOODSWORTH:

Quels octrois et subsides a-t-on acordés au chemin de fer du Pacifique-Canadien et aux lignes de chemin de fer maintenant incorporées dans le chemin de fer Pacifique-Canadien?

LA CANADIAN CO-OPERATIVE WHEAT PRODUCERS, LIMITED.—PRÊTS DES BANQUES

Par M. MERCIER (Saint-Henri):

1. Est-il à la connaissance du Gouvernement que les banques canadiennes ont avancé, en prêts ou garanties, environ 68 millions de dollars à la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited?
2. Le Gouvernement a-t-il, à ce jour, garanti les banques intéressées pour ces emprunts en faveur des coopératives du blé pour ce montant de 68 millions de dollars, totalement ou partiellement?
3. Si c'est partiellement, pour quel montant?

ÉDIFICE PUBLIC À GLACE BAY

Par M. MacDONALD (Capt-Breton-Sud):

1. Quels montants ont été dépensés annuellement depuis 1925 pour l'édifice public de Glace Bay?
2. Si ce travail a été exécuté en vertu d'un contrat, quel était l'entrepreneur, et quel a été le montant payé?
3. Si le travail a été exécuté en régie, qui était contremaître, et quel fut le tarif des salaires payés?
4. Quelle somme a-t-on dépensée pour les appareils d'éclairage électrique et à qui?
5. Qui a exécuté la peinture et la décoration intérieures, et quel montant a été payé pour ce travail?
6. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour améliorations au port de Glace Bay?
7. Ce travail a-t-il été exécuté en vertu d'un contrat ou en régie?
8. Si c'est en vertu d'un contrat, pour quel montant était-il; si c'est en régie, quel était le tarif des salaires?
9. Combien de fonctionnaires de l'Etat ou autres sont en service actif dans la ville de Glace Bay?
10. Quels sont leurs noms, leurs traitements et la religion de chacun de ces employés?

FONCTIONNAIRES DE GOUVERNEMENT NÉS À L'ÉTRANGER

Par M. LAFLECHE:

1. Combien de fonctionnaires nés à l'étranger sont à l'emploi du gouvernement fédéral?
2. Quels sont leurs noms, fonctions et traitement?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat): Cette question est transformée en demande de documents avec l'entente naturellement, comme l'a expliqué l'honorable député, que l'expression "nés à l'étranger" signifie "nés en dehors du Canada".

TRAITÉ DE LA PÊCHE AUX PHOQUES

Par M. BUCKLEY:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu quelque partie des dommages de $473,151.26 accordés par jugement le, ou vers le 17 décembre 1897, pour la saisie de navires canadiens effectuée par les Etats-Unis d'Amérique, dans la mer de Behring?
2. Quelle partie de cet argent n'est pas encore distribuée?
3. Le Gouvernement entend-il distribuer cette somme aux réclamants et dans l'affirmative, quand?
4. Le gouvernement canadien a-t-il reçu de l'argent du gouvernement des Etats-Unis, directement ou par l'intermédiaire du gouvernement britannique, en vertu du traité de la pêche aux phoques conclu le 14 décembre 1911, entre les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Russie ou le Japon, et, dans l'affirmative, quels montants a-t-il reçus?
5. Le gouvernement canadien entend-il adopter en faveur des citoyens canadiens intéressés

une mesure semblable au chapitre 308 des lois du soixante-huitième congrès des Etats-Unis d'Amérique, adopté le 7 juin 1924, et conférant à la Cour américaine de district de la Californie, division du Nord, la compétence pour juger les réclamations des citoyens américains, afin de restreindre la pêche aux phoques, de 1886 à 1896, loi en vertu de laquelle on a accordé des dommages à des citoyens américains?

6. Le gouvernement canadien entend-il que tout montant de l'argent mentionné plus haut, relativement à la pêche aux phoques, soit distribué à des citoyens canadiens qui ont subi des pertes pour des causes mentionnées dans l'arbitrage, les conventions ou les traités cités plus haut?

7. Dans l'affirmative, quelles mesures prendra-t-on à cette fin?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): En tout cas, cette question devra être transformée en demande de dépôt de documents. La question de distribution mentionnée au 2e paragraphe implique une très longue histoire mais si l'on désire un simple sommaire on pourra le déposer.

M. l'ORATEUR: La question est transformée en ordre de dépôt de documents.

Par M. PLUNKETT:

1. Quelle somme a été reçue du gouvernement des Etats-Unis en vertu du traité de la pêche aux phoques, de 1911, durant chaque année civile, jusqu'au 31 décembre inclusivement?

2. Y a-t-il eu, entre 1911 et 1930, des années où ces paiements n'ont pas été versés, et, en ce cas, pour quels motifs ce fait s'est-il produit?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): La question n° 37, monsieur l'Orateur, devrait être transformée en demande de dépôt de documents. Si l'on exige tous les détails de 1911 à 1930 le document sera assez étendu.

M. l'ORATEUR: La question est transformée en demande de dépôt de documents.

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

SECOURS AUX CHÔMEURS D'OTTAWA

Par l'hon. M. LAPOINTE (au nom de M. St-Père):

Copie de tous les mémoires, formules et règlements que le ministre du Travail ou le directeur du chômage à Ottawa a émis relativement aux dépenses en vertu de la loi allouant des secours au chômeurs.

BUREAU DE POSTE DE BEAUHARNOIS

Par M. RAYMOND:

Copie de tous avis, rapports, lettres, listes de classement, décisions, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Travaux publics, ou le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien du bureau de poste à Beauharnois.

[M. Buckley.]

PONT DU PETIT BRAS-D'OR

Par M. JOHNSTONE:

Copie de tous les documents, lettres, soumissions qui ont trait à la construction d'un quai au pont de Petit Bras-d'Or durant l'année 1929, y compris un relevé du coût de construction, du nombre des hommes employés, du coût du bois, de la somme gagnée par Fred E. Reashore et de la somme gagnée par M. Fitzgerald, le constructeur en chef.

M. AUGUSTE PROVENCHER

Par l'hon. M. LAPOINTE:

Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de M. Auguste Provencher, maître de poste de Windsor-Mills, et la nomination de son successeur.

INGÉRENCE POLITIQUE DES FONCTIONNAIRES

Par M. POWER (au nom de l'hon. M. Marcil):

Copie de tous les rapports faits au ministère de la Marine par M. Sirois, de Gaspé, commissaire enquêteur, nommé pour s'enquérir des ingérences politiques de certains employés du ministère.

BUREAU DE POSTE DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Par M. FAFARD:

Copie de tous documents, correspondance, requêtes, etc., échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes concernant le bureau de poste de Saint-Roch-des-Aulnaies, à partir du 28 juillet dernier.

JOSEPH G. SMITH

Par M. REID:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, ordres et rapports échangés entre tout et tous hauts fonctionnaires et fonctionnaires du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, relativement à la conduite, aux services, recommandations et destitution de Joseph G. Smith, qui a été employé comme inspecteur temporaire de la grande route du Pacifique, en Colombie-Anglaise.

L'INSPECTION DES PÊCHERIES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Par l'hon. M. HEENAN (au nom de l'hon. M. Ralston):

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, reçus ou envoyés par le ministère des Pêcheries ou tout autre membre du Gouvernement, ou tout haut fonctionnaire fédéral, ou la Commission du service civil, ou tout membre ou haut fonctionnaire de cette commission, et toute personne, depuis le 8 août 1930, relativement aux capacités ou aux aptitudes des candidats à la position d'inspecteur des pêcheries pour l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, ou à la nomination faite pour cette position.

Et une copie de toutes les annonces et des projets, règles ou mémoires relatifs à la manière dont ces aptitudes seraient jugées.

Et une copie des déclarations venant à l'appui des documents, et de tout autre témoignage que la Commission du service civil ou la Com-

mission consultative des examens a pris en considération, et touts rapports, notes de classification ou notes d'examen, oral ou autre, qui a été tenu sur les aptitudes de toutes les personnes examinées pour cette position, et tous les décrets ministériels relatifs à la nomination faite pour cette position.

Et une copie de tous les dossiers d'enquête, lettres, correspondance et autres documents datés ou faits depuis août 1929, et relatifs à la mise à la retraite de Harry H. Marshall ou à sa destitution de la position d'inspecteur des pêcheries pour la division Ouest de la Nouvelle-Ecosse de l'ouest.

DR F. S. MESSENGER

Par M. DUFF:

Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le département des Affaires indiennes ou tout haut fonctionnaire de ce département, et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution ou à la révocation du Dr F. S. Messenger, de Middleton, Nouvelle-Ecosse, de son poste d'agent des Indiens.

L'HON. H. W. NEWLANDS

Par l'hon. M. LAPOINTE:

Copie de tous décrets ministériels, mémoires, correspondance, lettres, télégrammes, et autres documents relatifs à la retraite de l'honorable H. W. Newlands, comme Lieutenant-Gouverneur de la Saskatchewan, la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs en attendant la nomination d'un successeur à l'honorable M. Newlands, et la nomination d'un nouveau Lieutenant-Gouverneur pour remplacer l'honorable M. Newlands.

QUAIE DE LA BAIE-SAINTE-CATHERINE

Par M. CASGRAIN:

Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents échangés au cours des années 1928, 1929, 1930, 1931, entre le ministre des Travaux publics à Ottawa et aucun des officiers de son département, à Ottawa et à Québec, et le département de la Voirie, ou le ministre de la Voirie du gouvernement provincial de Québec, et les autorités de la compagnie Price Bros., à Québec, relativement à la construction d'un quai à la baie Sainte-Catherine, comté de Saguenay, Québec.

RECEVEUR DE LA FOSTE DE SAINTE-ANNE DE-BEAUPRÉ

Par M. CASGRAIN:

Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de Raoul Fortier, receveur de la poste à Sainte-Anne de Beaupré, comté de Montmorency, et la nomination de son successeur.

MAÎTRE DE POSTE DES ÉBOULEMENTS

Par M. CASGRAIN:

Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de J.-H. Tremblay, receveur de la poste aux Eboulements, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

MAÎTRE DE POSTE À SAINT-IRÉNÉE-LES-BAINS

Par M. CASGRAIN:

Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, et autres documents concernant la révocation de Joseph Girard, maître de poste à Saint-Irénée-les-Bains, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

DESTITUTION DE FONCTIONNAIRES PUBLICS

Par M. GARLAND (Bow River):

Relevé indiquant le nom, l'adresse, la position, la classe, le salaire, le département, la division, la longueur de service, de tout fonctionnaire destitué en 1931 comme conséquence de la remise aux provinces de l'Ouest de leurs ressources naturelles, s'il a reçu une pension ou une allocation de retraite ou les deux, s'il était fonctionnaire permanent ou temporaire; et quels étaient ses services outre-mer *a* dans l'armée expéditionnaire canadienne, dans celle de la Grande-Bretagne ou *b* d'autres Alliés. Le relevé indiquant les individus mentionnés plus haut qui ont été réintégrés dans le service après leur destitution, et à quel salaire.

LA COMMISSION DU PORT DE MONTRÉAL

Par l'hon. M. VENIOT (au nom de l'hon. M. Cardin):

Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, et autres documents (plans et devis exclus), échangés entre la Commission du port de Montréal et le ministère de la Marine, le ministre des Finances ou le ministre, depuis août 1930 jusqu'à date, au sujet de la construction d'un quai dans la partie d'aval du port de Montréal, à un point nommé la pointe au Moulin-à-Vent.

LE QUAI DE RIVIÈRE-À-LA-MARTRE

Par M. BRASSET:

Relevé indiquant le nom de chaque personne ayant travaillé au quai de Rivière-à-la-Martre, pendant la saison 1930, le salaire de chacun, le coût des matériaux et le coût total du travail.

FRANÇOIS TREMBLAY

Par M. BRASSET:

Copie de tous les documents, lettres, dépêches, déclarations sous serment, enquêtes, mémoires, etc., concernant la destitution de M. François Tremblay, gardien de la sirène d'alarme à Sainte-Félécité, comté de Matane, et la nomination de son successeur.

LE MAÎTRE DE POSTE À LAKEVILLE

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous rapports, correspondance, et autres documents que possède le Gouvernement relativement à la destitution de Samuel Barter, maître de poste à Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick.

LA CAUSE NORDIN-REX

Par M. WHITE (Mont-Royal):

Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents que le Gouvernement a en sa possession, relativement à la cause de Nordin contre le roi, une action en dommages provenant du naufrage du vapeur *Alette*.

M. D. W. MORRISON, DÉLÉGUÉ À GENÈVE

Par M. McGREGOR:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le ministère du Travail et tout haut fonctionnaire de ce département, ou le ministre de la Défense nationale et M. D. W. Morrison de Glace Bay, président des Mineurs unis, au sujet de la nomination dudit D. W. Morrison comme délégué à Genève, et aussi un relevé indiquant le montant d'argent payé audit D. W. Morrison pour ledit voyage comme traitement et dépenses.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DISTILLERIE À BERWICK, N.-É.

Par M. ILSLEY:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou tout membre de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes, et le gouvernement du Canada, ou tout ministre ou ministère fédéral, ou tous fonctionnaires de ce Gouvernement, au sujet de l'établissement d'une distillerie à Berwick, comté de King, Nouvelle-Ecosse; ou à l'octroi d'un permis ou patente quant à la fabrication de liqueurs enivrantes à Berwick, Nouvelle-Ecosse; ou au sujet d'un nommé Richard Steppanski, relativement à cette affaire ou à ces affaires.

À PROPOS D'UN EXAMEN TENU PAR LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Par M. POWER:

Copie de tous les documents, correspondance, certificats, rapports d'examen, notes de classification de chaque candidat, recommandations en faveur de tout candidat de la part de députés ou d'autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste de candidats reconnus admissibles aurait été dressée et promulguée dans la *Gazette du Canada* du 21 mars 1931, pour la position de mécanicien de machines fixes, classe 1, ministère des Travaux publics.

LES MAÎTRES DE POSTE DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

Par l'hon. M. VENIOT (au nom de l'hon. M. Marcil):

Copie des rapports faits au ministère des Postes par M. Simard, avocat de Rimouski, commissaire enquêteur sur la conduite de certains maîtres de poste du comté de Bonaventure, qui étaient accusés d'ingérence politique.

LA POSTE RURALE DE L'ISLE-VERTE

Par M. POULIOT:

Copie de toute correspondance et de tous rapports relativement à la ligne de la poste rurale de l'Isle-Verte, Québec.

DISTRICT ÉLECTORAL DE SASKATOON—TRAITEMENTS DES CONSTABLES

Par M. TOTZKE:

Copie de toute la correspondance échangée entre M. P. R. Kreutswieser, président de scrutin du bureau de vote n° 53, de la circonscription électorale de Saskatoon, et le directeur général des élections, et l'auditeur général ou tout fonctionnaire de chacun des départements en cause, relativement aux traitements payés pour services rendus, des constables nommés pour ledit bureau de vote n° 53 du district électoral de Saskatoon.

[M. White.]

RECEVEUR DE LA POSTE À PONTBRIAND (P.Q.)

Par M. POWER (pour M. Roberge):

Dossier contenant tous les rapports et documents relatifs à l'enquête tenue à Pontbriand, comté de Mégantic (P.Q.), sur les services d'Alphonse Dupuis, comme receveur de la poste; et aussi copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tous fonctionnaires de son ministère, avec J.-T. Beaudoin, ancien candidat battu; et copie du décret ministériel relatif à cette affaire.

COMMISSION DE PRET AGRICOLE CANADIEN

M. ESLING demande:

Relevé indiquant:

1. Quels sont les membres de la commission des prêts agricoles du Canada nommés en conformité de la loi de 1927 sur des prêts agricoles du Canada.

2. Le traitement du commissaire et de chaque membre, quand et pour quel espace de temps le commissaire et chaque membre ont été nommés.

3. La dépense totale du bureau d'Ottawa jusqu'au 31 décembre 1930.

4. Les membres de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise. *a* Pour quelle période chaque membre de la commission provinciale a été nommé, quel est son traitement et qui a demandé sa nomination. *b* Qui est le directeur général, son traitement et qui a demandé sa nomination.

5. Les évaluateurs, les inspecteurs, les commis et les autres fonctionnaires de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise, et quels traitements ou rémunérations ils reçoivent.

6. L'avocat et la commission provinciale de la Colombie-Anglaise. *a* S'il reçoit un traitement ou des honoraires. *b* Le montant de ce traitement ou des honoraires depuis la date de son engagement jusqu'à aujourd'hui.

7. Le coût total, y compris les traitements et toutes les autres dépenses, de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise depuis qu'elle existe.

8. Le nombre total des demandes de prêts reçues de toutes les parties du Dominion depuis que la loi du prêt agricole est en vigueur. Et combien de demandes ont été accordées.

9. Le nombre total de demandes de prêts faites à la commission provinciale de la Colombie-Anglaise, et combien d'entre elles ont été accordées.

10. Le nom de la compagnie de cautionnement pour les agents, les officiers et les employés de la commission provinciale de la Colombie-Anglaise.

11. Le montant que le trésorier de la Colombie-Anglaise a contribué au capital de la commission des prêts agricoles.

12. Etant donné le fait que le taux d'intérêt chargé aux emprunteurs est le taux d'intérêt obtenu sur les obligations émises par le prêt agricole, plus les dépenses d'administration et une réserve pour les pertes, quel est le taux

d'intérêt imposé aux emprunteurs de la Colombie-Anglaise.

Le très hon. M. BENNETT: Il faut réserver la présente motion; nous ne pouvons fournir certains des renseignements demandés.

FIXATION PROJETEE DES PRIX DU BLE

L'hon. M. MOTHERWELL demande:

Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, demandes, lettres ou résumés de représentations verbales adressés ou communiqués au premier ministre, au ministre de l'Agriculture, ou à tout autre ministre, conseillant la fixation d'un prix pour le blé, ou des prix des grains, et envoyés par des sociétés de cultivateurs, des agences de ventes ou des locaux des cartels, des municipalités, des chambres de commerce, des individus, ou le premier ministre de chacune des trois provinces des Prairies, depuis le 1*er* août dernier, et les réponses individuelles envoyées.

Monsieur l'Orateur, en présence des renseignements communiqués à la Chambre par le très honorable chef du Gouvernement au sujet de la présente motion, à savoir qu'il y a eu des milliers de pareilles requêtes et qu'il ne serait d'aucune utilité pratique de les reproduire toutes, je consens à la radiation immédiate de ma motion. Je me propose d'y substituer plus tard une autre de portée bien moins étendue.

Le très hon. M. BENNETT: Je remercie l'honorable député.

IMPORTATION DU PETROLE OU DE SES SOUS-PRODUITS

M. YOUNG demande:

Copie de toute la correspondance échangée entre quelques ou toutes les compagnies canadiennes qui raffinent le pétrole et tout ministère fédéral relativement à l'importation du pétrole et de ses produits.

Le très hon. M. BENNETT: Il va sans dire que depuis 1867 il a été échangé des correspondances très volumineuses à ce sujet. L'honorable député se contentera peut-être d'un relevé d'une année.

M. YOUNG: Depuis le budget du 1*er* mai dernier.

Le très hon. M. BENNETT: Depuis le 1*er* mai 1930.

M. YOUNG: Oui.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

FUSION DES BANQUES WEYBURN SECURITY ET IMPERIAL

M. COOTE demande:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le Gouvernement a en sa possession relativement à la fusion de la Weyburn Security Bank avec l'Imperial Bank of Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette motion, je ferai remarquer qu'aux termes des statuts certaine correspondance est de nature confidentielle, à savoir; la correspondance échangée entre l'inspecteur général et les banques. Les documents demandés seront déposés avec cette réserve.

M. l'ORATEUR: La motion est-elle adoptée avec la réserve faite par le très honorable premier ministre?

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DU PORT DE MONTREAL

L'hon. M. CARDIN demande:

Copie de tous les contrats, conventions ou accords intervenus entre la Commission du port de Montréal et le gouvernement provincial de la province de Québec et la ville de Montréal, fixant la contribution des deux derniers au coût du pont du port de Montréal.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, les copies des communications, règlements, résolutions et décrets du conseil indiquent la nature des accords. Il ne peut pas y avoir d'accord s'il n'existe pas de documents qui en font foi, et je crois que l'honorable membre devrait biffer les mots "ou accords". Comme il n'est pas à son siège, on pourrait réserver la motion.

M. l'ORATEUR: Comme l'honorable membre qui a fait cette motion n'est pas à son siège, la motion est réservée.

Le très hon. M. BENNETT: On peut dire la même chose quant aux renseignements à obtenir de la Commission du port de Montréal. Nous ne pouvons les obtenir que d'elle et on ne peut pas en exiger plus qu'elle nous en donne.

(La motion est réservée.)

SERVICE MEDICAL DE L'ETAT

M. J. P. HOWDEN (Saint-Boniface) propose une motion ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical de l'Etat serait avantageuse pour le peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, lorsque je commençai à pratiquer la médecine, il y a environ vingt-sept ans, ce fut dans un faubourg de l'autre côté de la rivière, en face de Winnipeg. Des cuvriers, qui n'étaient pas très riches, habitaient ce quartier. Il se peut que certains d'entre eux aient réussi à boucler le budget familial, mais j'imagine que la grande majorité devait avoir beaucoup de difficulté à se procurer les choses essentielles à la vie.

C'était à l'époque où la typhoïde sévissait du milieu de l'été jusqu'en hiver fort avancé.

Les médecins ne manquaient pas de travail alors, ils étaient fort occupés du commencement à la fin de ces épidémies, qui se succédaient presque sans interruption. Elles taxaient durement les ressources des centres où je pratiquais. La maladie dans une famille est toujours quelque chose de déplorable; elle doit envisager la nécessité éventuelle d'envoyer le patient à l'hôpital avec les dépenses que cela comporte, il y a le coût des médicaments et des accessoires nécessaires dans une chambre de malade, et il faut quelquefois recourir aux services d'une infirmière et se procurer une foule de choses. Si par hasard le malade est en même temps le gagne-pain, la famille doit faire face au double désavantage de ne pas avoir de revenu pendant la maladie. A plusieurs reprises des hommes m'ont dit, après avoir été malades de six à douze semaines, qu'ils n'étaient pas très anxieux de recouvrer la santé, ils ne voyaient pas pourquoi ils désireraient devenir mieux lorsque leurs affaires étaient si arriérées par suite de la maladie et qu'ils n'avaient aucune chance de prendre le dessus. Lorsque les finances du malade sont obérées et que son état de santé ne lui permet pas de reprendre la lutte de la vie, comment voulez-vous que le médecin exige ses honoraires si le malade ne peut même pas s'acheter du pain, du beurre et des pommes de terre. Pendant ces épidémies je me disais souvent,—le désir fait naître la pensée,—qu'un corps gouvernant quelconque, que ce fut la municipalité, le conseil de ville, la province ou tout ce que vous voudrez, devraient établir un système d'hygiène publique qui comprendrait les soins et la visite de ces gens, ainsi on assurerait et on garantirait un service médical efficace dans des cas tels que ceux que j'ai mentionnés, et on permettrait en même temps au médecin de toucher un salaire suffisant. Je ne m'imaginais pas alors qu'un jour je porterais cette question à l'attention de cette honorable assemblée. Cependant, avec les années la nécessité d'un service médical d'Etat ne semble plus aussi urgente, mais j'ai toujours cru que ce serait une excellente chose pour le peuple du Canada, que ce service relève du fédéral ou du provincial. Je me fais donc un plaisir de présenter cette résolution à la Chambre et de vous soumettre certains arguments pour l'appuyer.

Dans mon plaidoyer je m'efforcerai de serrer le texte de ma résolution d'aussi près que possible. J'espère qu'en faisant cela je n'enfreindrai pas les règlements de la Chambre. La résolution inscrite à mon nom se lit ainsi:

La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical d'Etat serait avantageuse pour le peuple canadien.

[M. Howden.]

En discutant une telle question, il faut nécessairement faire certaines suppositions qui, je l'espère, vous paraîtront plausibles. La richesse d'un Etat et surtout d'un pays comme le nôtre fut acquise à l'origine non pas par l'abondance de l'or et de l'argent, mais par le travail de sa population. Or, on ne saurait avoir une main-d'œuvre efficace sans un corps robuste et sain. La richesse du Canada doit donc, en conséquence, dépendre de la santé et de la robustesse de sa population, c'est-à-dire que la santé du peuple canadien constitue l'élément essentiel de notre richesse. J'ai assez voyagé pour avoir eu amplement l'occasion de me rendre compte de l'amour profond que je porte au pays de ma naissance qui est aussi celui de mes ancêtres. Cependant, en dépit de la vaste étendue de son domaine, de la fertilité de son sol, de la beauté de ses lacs, de la grandeur et de la majesté de ses montagnes et de l'abondance de ses ressources naturelles, c'est-à-dire nos pêcheries, nos richesses forestières, nos charbonnages et nos minéraux de toute sorte, le Canada n'a jamais été un paradis terrestre. Jamais personne n'a pu vivre honnêtement sur le sol canadien sans peiner.

Depuis le début de notre histoire jusqu'aujourd'hui, il n'y a que les hommes courageux, pleins de ressources et d'espoir, laborieux, robustes de corps et d'esprit, qui aient réussi à extraire du sol de ce pays d'avenir les trésors qu'il renferme. Le Canada n'a que faire des être débiles; il nous faut des hommes et des femmes de forte constitution; si nous voulons accomplir notre destinée, nous devons prendre des mesures pour que notre population soit fortement constituée à la fois dans l'ordre intellectuel, dans l'odre moral et dans l'ordre physique.

La mauvaise santé et les maladies ne sont nullement nécessaires, inévitables. De sa nature la cellule première n'est pas constitutionnellement sujette à la maladie. Je dis "de sa nature", car celle-ci s'efforce de nous donner à tous une chance égale. Le principe essentiel de la santé, qui nous a été transmis à travers les siècles, constitue une partie intégrale du protoplasme de chaque cellule vivante, lequel prévaudra assurément, si on lui donne une chance raisonnable. Or, la cellule vivante engendre des cellules de même nature et les propriétés inhérentes à la cellule mère sont transmises aux descendants. Dans la réalité, les traits caractéristiques des parents se reproduisent chez les enfants. Des parents intelligents engendrent des enfants intelligents; des musiciens engendrent des enfants doués pour le musique et la progéniture d'une race robuste et saine, dans une ambiance favorable, vient au monde douée d'une force vi-

tale identique. Cependant, l'enfant né d'un père maladif et d'une mère invalide après avoir été engendré dans une atmosphère de pauvreté et de détresse, ne débute pas dans la vie à chances égales, ainsi que l'on peut s'en rendre compte. Depuis le début de l'histoire jusqu'à ces dernières années, la survivance du plus apte était de règle. Les bébés chétifs survivaient assez rarement; les enfants délicats n'atteignaient presque jamais l'âge mûr; en général, ils mouraient bien avant le terme assigné à la vie humaine.

A venir jusque vers le milieu du siècle dernier, le choléra faisait périodiquement des centaines de victimes au Canada; la petite vérole décimait des populations et la diphtérie semait le deuil dans nombre de foyers. Chaque été voyait périr des centaines de bébés. En temps de guerre, la typhoïde était plus meurtrière que les attaques de l'ennemi et dans les cas graves de fièvre scarlatine, le médecin était impuissant; c'était la mort certaine à brève échéance. Il n'y avait que les plus robustes, les plus forts et les plus virils qui pouvaient survivre aux atteintes de ces maladies autrefois et même un bon nombre de ceux-là succombaient.

Mais, à l'heure actuelle, la situation s'est modifiée du tout au tout. La petite vérole est devenue une maladie bénigne; il est assez rare qu'elle fasse des victimes de nos jours. Et il en va de même pour ce qui est des autres maladies. Grâce à l'avancement et aux conquêtes de la science médicale, toutes ces maladies autrefois mortelles ont perdu leur importance terrible et tragique. Grâce à l'isolement, à la vaccination, à l'immunisation, à l'amélioration de la technique et du diagnostic; grâce aussi à une connaissance plus approfondie de la cause et de la nature de la maladie et du nombre de merveilleuses découvertes de moyens de guérison, la race humaine est fort bien protégée contre les atteintes de ces maladies; les êtres malingres, délicats et prédisposés à toutes les maladies se trouvent pour ainsi dire aussi bien prémunis que les plus robustes.

Le très hon. M. BENNETT: Contre toutes les maladies, sauf les vulgaires rhumes.

M. HOWDEN: Un jour viendra où l'on trouvera un moyen de prévenir aussi le rhume. Notre système social se trouve maintenant en face d'une double responsabilité du fait que nous avons pris des mesures pour assurer la survivance d'une catégorie de notre population qui était fatalement appelée à périr autrefois. Nous devons donc compléter notre tâche: celle de les transformer en des citoyens utiles et sains, capables de porter leur part de commune responsabilité au lieu de les abandonner à une étape où ils sont misérables et constituent un fardeau pour leurs familles ou l'Etat.

Pour la plupart d'entre nous, la question de vivre constitue en soi un problème assez ardu. La concurrence est tellement vive, il est si difficile d'arriver au succès ou même de se tirer simplement d'affaire, qu'un corps frêle ou une prédisposition à la neurasthénie sont de grands obstacles. Si la santé des citoyens représente le plus grand besoin de l'Etat, il devrait donc s'efforcer le plus possible de protéger la santé de la population. Si l'on a pris des mesures pour permettre à un élément défectueux de notre population d'atteindre l'âge mûr, de se marier et de se reproduire, le devoir incombe à l'Etat d'adopter des mesures qui assureront l'élimination de ces êtres tarés.

La chose est-elle possible? Oui, dirais-je, sans le moindre doute. On y parviendrait en adoptant un régime de santé nationale, d'assurance de la santé de la nation, d'un régime assez vaste pour s'appliquer à toute la population; et qui permettrait de surveiller et de sauvegarder la santé des citoyens du Canada. Aujourd'hui, l'Etat nous protège contre les blessures corporelles et les dommages à la propriété au moyen de services policiers appropriés. L'Etat prescrit et règlemente notre enseignement afin de faire de nous de bons citoyens et de nous mettre en état de vivre convenablement. Mais à quoi peut servir un service policier qui nous protégera de dommages matériels si nous sommes sans protection contre la maladie, cet ennemi encore plus astucieux et plus mortel? Que peut valoir une instruction avancée si nous n'avons pas la santé ni la force nécessaires pour assurer notre subsistance par une lutte de tous les jours?

Assurément, il serait dans l'intérêt bien entendu du Canada d'adopter une mesure qui assurerait la conservation de la santé de ces citoyens. L'idée d'un régime en vertu duquel les corps dirigeants se chargeraient du soin des malades et sauvegarderaient la santé de la population dans son ensemble n'a rien de neuf. De tout temps, depuis Moïse, on s'est préoccupé de sauvegarder, d'une façon ou de l'autre, la santé publique, mais aujourd'hui, notamment en Europe et dans l'Amérique du Nord on le fait selon des méthodes plus modernes qui ont pris naissance avec les progrès de la science. Nous en avons des exemples remarquables, entre tous, dans ces services de santé que l'on trouve aujourd'hui dans les villes et les municipalités rurales. Ces services ont été créés à la suite de l'adoption de règlements d'hygiène, l'épidémiologie, les statistiques d'état civil, et l'installation de laboratoires. Au Canada, nous avons à la tête de

ces services un directeur de la santé, un médecin aux aptitudes reconnues, dont les attributions sont surtout celles d'un inspecteur; mais lorsque, dans un centre de population, la maladie survient et les malades ne peuvent se procurer eux-mêmes les soins d'un médecin, c'est lui qui doit les leur prodiguer ou déléguer un autre à cette fin. Toutes les provinces du Canada ont un service de santé bien organisé, mais dont la sphère d'activité, il va sans dire, ne dépasse pas le territoire provincial. Cela s'applique spécialement aux districts isolés et peu avancés qui ne sont pas dotés d'un service municipal de santé régulièrement organisé. C'est à l'intention de ces districts que l'on a créé les unités sanitaires de comtés. Les municipalités de population peu nombreuse et disséminée qui ne pouvaient elles-mêmes maintenir les services de santés réguliers se sont groupées pour constituer l'une de ces unités sanitaires. Les frais en sont fournis par la province, par la Fondation Rockefeller, et par les municipalités qui font partie de l'unité. Les services rendus sont analogues à ceux que rendent les commissions ordinaires de santé municipales qui, en ces derniers temps, y ont ajouté des cliniques post-scolaires, la visite médicale des enfants d'écoles, des indications aux mères avant et après la naissance de leurs enfants, le diagnostic et le traitement de la tuberculose et une campagne d'éducation générale sur la santé, campagne conduite principalement par des infirmières des services de santé publics et de districts.

Le Dominion du Canada a un ministère de la Santé nationale. En même temps que ce ministère surveille la santé publique, il s'occupe également des soins médicaux à prodiguer aux vétérans et des pensions militaires. Pour ce qui est de la santé publique, les activités du ministère sont d'application fort générale, et comportent l'établissement et l'exécution de règlements efficaces de quarantaine, des recherches dans le domaine de la santé, la lutte contre la tuberculose et les maladies vénériennes, la réglementation de la vente et de la distribution des drogues narcotiques.

A part ce qui précède, nous avons au pays, et certains Etats américains ont également, plusieurs organismes d'assistance médicale et d'assurance contre la maladie. Ici, il y aurait lieu de dire un mot des indemnités de maladie versées par les sociétés de bienfaisance mutuelle qui assurent à leurs membres des soins médicaux gratuits et des secours en argent. Il y a aussi l'assurance populaire, les commissions d'indemnités pour les accidents du travail, les dispensaires, de même que maints services commerciaux d'assurance contre la maladie et les accidents dirigés par des compagnies d'assurance régulièrement établies à cette fin. On ne saurait passer sous silence l'œuvre excellente que poursuivent certains groupements tels que les Shriners, les Rotarians et d'autres qui viennent en aide à ceux qui souffrent en les hospitalisant ou par d'autres moyens, mais bien que ces organisations, sans en excepter une seule, aient rendu d'excellents services au public, elles ne sauraient, même prises collectivement, assurer la règlementation et l'aide voulues pour sauvegarder l'intérêt bien entendu de toute la population.

Depuis des années l'assurance nationale contre la maladie existe par toute l'Europe et plusieurs Etats américains et provinces canadiennes ont mis la question à l'étude. Ces régimes d'assurance diffèrent quelque peu dans les détails, mais ils ont entre eux plusieurs points de ressemblance. Ainsi: *a* les fonds sont prélevés au moyen de contributions tripartites; *b* les bénéfices se limitent aux classes salariées; *c* ils fournissent les soins médicaux et accordent des secours en argent. Je crois que ces assurances ont donné d'excellents résultats et c'est ce qu'une commission royale, nommée pour faire une enquête à ce sujet, disait d'une des plus anciennes sociétés d'assurance d'Angleterre. Mais, à mes yeux, ces systèmes laissent éminemment à désirer à deux points de vues. En premier lieu, ils ne s'appliquent qu'à une partie de la population, aux salariés. Deuxièmement, ils abordent le problème du mauvais angle. J'ajouterai qu'en troisième lieu, nous visons en réalité à assurer la santé plutôt qu'à assurer contre la maladie. Il me paraît bien que cette assurance de la santé relève du gouvernement du pays et entre dans ses attributions. Quant à l'assurance contre la maladie je ne saurais certes dire qu'il en est ainsi. Si l'Etat adoptait quelque mesure d'assurance contre le chômage, dont il est fort question dans le moment, il ne serait guère besoin d'assurance-santé. Le seul système satisfaisant d'étatisation du service médical serait une assurance-santé qui garantirait autant que possible la santé de nous tous. En matière de service médical on a beaucoup innové depuis quelques années. Il fut un temps où le médecin tâtait votre pouls, regardait votre langue, puis prescrivait son ordonnance. Heureusement, ce temps n'est plus. Depuis quelques dizaines d'années, on a trouvé des moyens merveilleux de diagnostic et de traitement des maladies. Plusieurs sont élaborés et coûteux.

Le très hon. M. BENNETT: C'est un fait.

M. HOWDEN: Oui, c'est un fait. Cependant, les riches comme les pauvres en sont venus à apprécier leur valeur et à demander leur application. Malheureusement, ils sont dispendieux, et le médecin n'en est pas res-

ponsable. En conséquence, ceux qui ont beaucoup d'argent ne sont pas ennuyés par le prix des services médicaux. Les pauvres, ceux qui sont traités gratuitement dans les salles publiques des hôpitaux, ne sont pas atteints non plus par le coût de ces services. Mais il est une classe nombreuse de citoyens, qui se trouvent placés entre les premiers et les derniers, qui ne peuvent acquitter les frais de ces soins médicaux, et préfèrent s'adresser à leurs propres médecins en payant leurs dépenses. Les honoraires des médecins ont tellement augmenté depuis quelques années qu'il est des plus difficile d'obtenir les services médicaux, et souvent ceux que je viens de mentionner sont pris dans des embarras d'argent, pour la vie peut-être. Ils font partie d'une classe qui est la force de la nation: nos modestes hommes d'affaires et commerçants, nos commis, nos employés de chemins de fer, nos cultivateurs et le reste. Ce sont eux qui contribuent au développement du pays. L'Etat ne peut certainement pas les négliger. Pour ces raisons, je serais en faveur d'un service médical de l'Etat afin que ces derniers puissent en bénéficier.

J'ai déjà dit que l'organisation du service médical sous sa forme actuelle n'attaquait pas le problème à son angle voulu. L'erreur, toutefois, est de caractère général. D'habitude, on n'appelle le médecin que lorsqu'on est malade, et souvent même très malade, lorsqu'il est trop tard. Des examens périodiques permettraient de découvrir les premiers symptômes de la maladie qui pourrait être suivie d'une guérison complète, de sorte que la personne atteinte serait sauvée d'une maladie longue et coûteuse, de la mort même, peut-être. Ces examens amèneraient la découverte de plusieurs maux légers chez les enfants, tels que les amygdalites, les végétations adénoïdes, le rachitisme et la vue défectueuse. L'élimination de ces maladies contribuerait grandement à assurer la santé de l'individu pour l'avenir. D'un autre côté, les maladies vénériennes ne pourraient plus se cacher derrière la honte ou une indifférence criminelle.

Une aide de cette nature remplacerait toutes les méthodes actuelles. Elle serait infiniment plus efficace et beaucoup moins dispendieuse. Elle tendrait plus à la prévention qu'à la guérison de la maladie. Son but serait de contrôler la santé de toute la nation, en étant d'une application générale. Pour cela il faudrait lui donner un caractère national. Il faudrait qu'elle fût contributive et obligatoire, exigeant au moins une fois par année une énumération exacte de tous les habitants qui seraient obligés par la loi de subir un examen périodique régulier. Telle est la première phase du projet. L'autre, naturellement, consiste dans le traitement des malades. Pour solder les dépenses d'administration, une taxe proportionnée serait perçue sur les salaires et les revenus de chacun. Cela donnerait droit au contribuant et à ceux qui sont à sa charge de profiter d'un système uniforme pour tous. Les soins médicaux pourraient être donnés d'après la méthode suivie par les commissions relatives aux accidents du travail. Ou bien, le Gouvernement pourrait fournir une liste des hommes et des femmes qui ont les qualités voulues pour les divers services. Ces personnes expérimentées agiraient de concert sous forme d'une clinique libre. Cette liste pourrait être fort variée, mais quiconque désirerait des soins particuliers non compris dans le système, pourrait se les procurer. Naturellement, ce serait à ses propres dépens. Le service pourrait être administré par un rouage ministériel ou par des commissions semblables aux commissions provinciales relatives aux accidents du travail. Les deux pourraient être fusionnées.

Voilà, monsieur l'Orateur, imparfaitement ébauché un projet d'assurance générale sur la santé. Je le crois bien sujet à de sérieuses critiques et plutôt indifférent aux yeux de bon nombre de mes collègues. Mais je n'en connais pas de meilleur, et le réaliser perfectionnerait certainement l'œuvre déjà excellente de la science médicale.

M. H. E. SPENCER (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'ai quelque chose à dire au sujet du vœu proposé. L'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) mérite d'être félicité pour en avoir saisi la Chambre. L'assurance contre la maladie me paraît aussi importante, sinon davantage, que l'assurance sur la vie. Des milliers d'agents cherchent actuellement à vendre l'assurance-vie dans toutes les régions du pays, mais le Parlement n'a pas encore traité la question sanitaire comme elle doit l'être. La santé en général, je veux dire la prévention et la guérison des maladies, dépend en grande partie d'un monopole privé. Certes nous devons reconnaissance à la profession médicale et nous la tenons en honneur, mais c'est mettre le médecin dans une situation difficile que d'attendre d'"être malade pour aller lui porter son argent en échange de son avis. N'est-ce pas procéder à l'inverse du bon sens? Un homme de la faculté disait il y a quelques années à la législature de l'Alberta: "Actuellement il vous faut payer le médecin pour vous remettre bien, au lieu de le payer pour vous conserver en santé. Quand vous procéderez en sens inverse, il y aura beaucoup moins de maladie." Avec le système actuel le médecin se trouve parfois sans malade, par conséquent sans honoraires, et il est bien naturel que l'apparition de la maladie ne lui déplaise pas trop. Comme l'a dit l'honorable préopinant, le médecin devrait être

payé pour prévenir la maladie et non pour la guérir. En Angleterre, la profession médicale s'est bien montée lorsque le système du médecin d'office a été établi, mais je suis bien aise de pouvoir dire que la plupart des médecins en sont très satisfaits.

A mon avis, monsieur l'Orateur, la santé importe autant et même davantage que l'instruction, car l'instruction devient chose secondaire quand la santé manque. De nos jours, l'entretien de la santé se mesure sur la bourse de chacun, et en temps de crise la majorité n'a pas les moyens de se faire traiter. Pauvreté, charité ne sont point choses qu'on aime, et cependant en ce temps de crise économique, le nombre grossit constamment de ceux qui, se trouvant malades, n'ont d'autres recours que la charité, sous une forme ou sous une autre; ce qu'ils cherchent à éviter aussi longtemps que possible, attendant parfois pour appeler le médecin qu'il soit trop tard. Sauf erreur, la maladie entraîne annuellement en Canada une dépense de 311 millions de dollars, dont 93 p. 100 à la charge de l'individu. Des médecins m'ont dit que la diphtérie, la typhoïde et la tuberculose se guérissent lorsqu'elles sont traitées à temps.

J'ai à la main des statistiques surprenantes touchant la gravité de la situation sanitaire du point de vue national. Des 465,984 sujets enrôlés volontairement sous le régime de la loi du service militaire, 45,000 furent déclarés impropres par les médecins. Et des 300,000 autres, le général sir Arthur Currie, adressant la parole le 12 septembre 1924, devant la convention Taxation and Civil Service, disait:

> Une centaine de mille soldats dont l'envoi outre-mer a coûté quelque chose comme 150 millions de dollars étaient physiquement impropres au service militaire.

Au sujet de la loi du service militaire, sur les 264,355 qui ont demandé à s'enrôler, 83,355 seulement furent acceptés, et 181,000, ou 68 p. 100, renvoyés. Je suis convaincu qu'un service sanitaire d'Etat convenablement vigilant eût prévenu pareil état de choses. Le Canadian Council of Child Welfare a publié il y a un an une brochure d'où j'extrais ce qui suit:

> L'an dernier 232,205 enfants sont venus au jour en Canada dont 7,091 morts-nés; 23,671 morts le jour même, et 30,973, morts avant le cinquième jour de leur naissance. 1,314 mères sont mortes en couches. On aurait pu prévenir le plus grand nombre de ces décès.

Je termine ces remarques, monsieur l'Orateur, en citant les paroles ci-dessous, que le premier ministre prononçait l'année dernière au cours de la discussion sur la nécessité d'unités sanitaires permanentes dans toutes les parties du Canada:

[M. Spencer.]

Il n'y a rien à dire touchant la nécessité d'établir des unités sanitaires; je crois la cause complète avant même qu'elle soit exposée.

C'est tout à fait mon avis, monsieur l'Orateur, et j'appuie bien cordialement le vœu proposé par l'honorable député de Saint-Boniface.

M. L. W. JOHNSTONE (Cap-Breton-Nord-Victoria): Je désire, monsieur l'Orateur, féliciter l'auteur de cette résolution car l'objet de cette dernière est d'une très grande importance et mérite d'être étudiée avec soin. Cette question est trop compliquée pour que l'on puisse y répondre immédiatement, mais l'établissement d'un service médical de l'Etat est à l'ordre du jour; le temps sera bientôt venu pour le gouvernement fédéral de faire quelque chose en ce sens pour le plus grand bien du peuple. Nous avons fait d'immenses progrès dans la médecine depuis quelques années, mais c'est le résultat surtout de l'emploi de sérums qui ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Je constate que nos hôpitaux coûtent beaucoup trop cher pour un grand nombre de nos gens. Plusieurs de nos gouvernements provinciaux étudient la question de la protection de la santé et, dans la Nouvelle-Ecosse, on a créé un ministère de la santé publique. Le ministre titulaire est à organiser dans chaque région des bureaux d'hygiène composés de médecins qui devront s'occuper des besoins de ceux qui n'ont pas les moyens de recourir au médecin. Comme je l'ai déjà dit, la question mérite sérieuse considération et je félicite de nouveau l'auteur de cette résolution.

L'hon. MURRAY MACLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Monsieur l'Orateur, l'auteur de cette résolution nous a exposé d'une façon remarquable la grande importance de la santé nationale. Son importance n'a pas été jugée assez sérieusement dans le passé, mais aujourd'hui il est presque généralement reconnu que la santé du peuple est une question primordiale et que la maladie est un désastre national. L'éducation du peuple sur les questions d'hygiène se fait graduellement et il ne faut pas oublier ce qui se fait sous ce rapport. Je ne prétends pas qu'il ne reste rien à entreprendre, loin de là, mais il n'en n'est pas moins vrai que l'on travaille constamment à prévenir la maladie Il ne faut pas oublier toutes les sociétés de secours qui s'occupent des malades, les sociétés de bienfaisance, les corporations, les compagnies, les gens qui s'occupent d'œuvre sociales, et plusieurs autres organisations qui procurent des secours médicaux aux malades surtout parmi les classes les plus pauvres de la société. Je ne dis pas que ce soit là une

vaste organisation complète. Elle existe, cependant. Elle est utile, et nous pouvons compter sur elle en ce moment.

L'auteur de la résolution prétend qu'il serait dans l'intérêt du pays d'établir un service médical d'Etat. Comme nous le savons, le service médical d'Etat a été créé et s'est développé dans les pays européens. Il y a quelques années, en 1911, je pense, un tel service était institué en Grande-Bretagne; ce système ne s'est encore guère implanté sur le continent américain. Il s'est développé dans les vieux pays à cause des grands centres où la maladie sévit plus qu'au Canada. On se fait de plus en plus à l'idée d'un tel système dans notre pays et nous aurons une administration ou un service médical quelconque d'Etat. Je ne dirai pas, comme le proposeur, que ce service inclura toute la nation. Je ne le crois pas. Mais ce n'est là qu'un aspect de la question. Il y a bien des propositions relativement à un service médical d'Etat, incluant ou excluant telles ou telles catégories de gens. Mais considérant la question d'une façon générale, je suis en faveur de l'idée d'un service médical d'Etat surtout pour ceux qui ont besoin d'un tel service. Je ne dis pas que c'est au Gouvernement du Dominion de s'en charger. J'admets que nous devrions avoir un service de ce genre pour les classes pauvres. Il s'agit de savoir si c'est au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux, ou aux deux de s'en occuper. Aujourd'hui, comme nous le savons, les hôpitaux sont sous l'autorité des provinces. Il en est de même pour ce qui concerne les gardes-malades, les connaissances exigées des candidats à la pratique de la médecine, les règlements concernant les bureaux d'hygiène, etc. L'auteur de la résolution n'a pas dit pourquoi ce service devrait être sous la direction du gouvernement fédéral. Nous devons respecter, si je puis dire le mot à voix basse, la loi de l'Amérique britannique du Nord, à laquelle on s'en rapporte toujours comme dernière ressource. Je ne crois pas que ce soit la dernière ressource. On doit pouvoir s'entendre quant à la responsabilité dans cette matière. En ce moment, je dirai, cette question relève surtout des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral est chargé de voir à certaines mesures qui concernent la santé nationale, mais la distribution ordinaire des soins médicaux est sous la juridiction des provinces. Il n'existe aucun doute à ce sujet, et c'est un point à étudier.

Il faut de plus considérer la question du coût d'un tel service. Même si ce dernier relevait du gouvernement fédéral, combien en coûterait-il? On n'a rien dit sur cette question, bien que mon honorable ami de droite ait parlé un peu de la perte. S'agissait-il de la perte économique ou du coût du service, je l'ignore.

J'appelle l'attention de la Chambre sur les délibérations portant sur cette question de deux sessions du comité spécial des relations industrielles et internationales, et je vous en recommande la lecture. Il s'agit du compte rendu des sessions de 1928 et 1929, que je viens de lire moi-même. On y trouve des renseignements très importants. A ces deux sessions du comité spécial, on a entendu des témoignages intéressants à plusieurs points de vue. Mais ce que je veux signaler ici, c'est le coût énorme, non seulement de la perte causée par la maladie, mais le fardeau qui pèsera sur notre pays si le gouvernement fédéral se lance dans une entreprise de ce genre. C'est là, naturellement, une question de principe de la plus haute importance pour le Gouvernement. A l'heure actuelle cette question ressortit aux gouvernements des provinces et je n'ai aucune intention de demander qu'il en soit autrement. Je crois réellement que nous pouvons beaucoup aider à assurer le traitement à ceux qui en ont besoin, mais cela ne comporte pas nécessairement l'adoption d'une loi fédérale. L'auteur de la motion a très bien exposé la question, mais je n'irai pas jusqu'à dire qu'il l'a fait complètement. Cette question est d'une portée si étendue qu'il serait impossible de l'exposer entièrement en cette occasion. Il n'en reste pas moins que le pays doit la bien connaître et je crois que l'honorable député atteindrait quand même son but si, après avoir appelé l'attention de la Chambre, il retirait sa motion.

L'hon. R.-D. MORAND (Essex-Est): Si l'on veut bien me permettre de dire quelques mots sur cette résolution, je serai certainement très heureux de féliciter un collègue médecin de l'autre côté de la Chambre de son exposé d'une question sur laquelle nous sommes d'accord. La question du service médical de l'Etat ne représente sans aucun doute qu'un des aspects d'une autre question bien plus étendue, celle de la sécurité sociale que le peuple demande aujourd'hui à l'Etat. La question du chômage et celle du service médical d'Etat se fondent assez bien en un seul problème de plus grande portée, c'est-à-dire la sécurité que le peuple attend de l'Etat par suite des modifications qui se sont produites dans les conditions industrielles de notre pays.

On parle probablement plus aujourd'hui du service médical d'Etat par suite du fait que les traitements médicaux coûtent beaucoup plus cher. Il ne faut pas s'en prendre au médecin de cette augmentation, mais plutôt d'accepter comme le contre-coup des progrès de la science. L'augmentation du coût a suivi les

progrès de la science. La discussion de cette question du service médical d'Etat ne peut tenir compte que de la nécessité de permettre à la population de notre pays de bénéficier pleinement des progrès de la médecine. Du reste, ces progrès coûtent de plus en plus cher. Le coût de l'outillage est maintenant beaucoup plus élevé. L'appareil de rayons X, l'outillage de laboratoires, l'application des résultats obtenus dans les laboratoires et le service des aides spéciaux pour faire le diagnostic coûtent maintenant tellement cher que le médecin de fortune moyenne doit presque y renoncer. En conséquence, le fait que la population se trouve dans l'imposibilité de jouir des découvertes de la science et que nous devons les mettre à sa disposition constitue l'argument principal qui milite en faveur de l'établissement du service médical d'Etat.

Un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre a dit que les particuliers pouvaient jouir des avantages de la médecine pour autant que leurs moyens le leur permettaient. Pour ceux qui ont fait de la médecine pratique aussi longtemps que j'en ai fait moi-même au sein de la classe ouvrière, chez ceux qui gagnent leur pain quotidien, cette remarque est plutôt étonnante. Je crois que les médecins praticiens ont fait de leur mieux pour donner tous les avantages de la médecine à notre population, sans se demander si on pouvait ou si on ne pouvait pas en payer le coût. Il est vraiment étrange que dans notre pays et presque dans toute l'Amérique, nous donnions plus de temps et plus de soin aux animaux, au blé, aux chemins de fer, aux routes, à toutes sortes de choses qu'à la santé. La raison en est que jusqu'ici, les médecins ont fait le travail seuls et ont réussi très bien à répondre aux besoins des particuliers. La question de la rémunération du médecin praticien, bien qu'elle doive comporter la nécessité d'assurer un revenu convenable aux médecins, ne doit pas être l'argument sur lequel on peut fonder la nécessité d'un service médical d'Etat. Si l'on tient compte du temps consacré à acquérir les connaissances nécessaires, de la somme d'argent nécessaire pour s'établir, du travail à la fois mental et physique que nécessite la pratique de cette profession, on peut dire que la profession médicale est aujourd'hui celle qui est la moins rémunérée. Quelques-uns de nos amis les avocats qui doivent parfois écouter les discours des médecins, apprendront sans doute avec intérêt que la ville de Toronto dépense exactement cinq fois autant pour ses affaires litigieuses que pour son service d'hygiène. Il faudra, naturellement, laisser à la population le soin de dire lequel de ces deux services est le plus important.

Cette résolution peut donner lieu à une très longue discussion que nous ne saurions terminer aujourd'hui. Les sociétés médicales et les médecins de tout le Canada parlent aujourd'hui de cette question. C'est le désir des médecins, en général, de faire bénéficier tous les gens des progrès de la science médicale et de tout ce que cette science et la médecine préventive peuvent mettre à leur disposition—cette dernière est la plus importante—mais cela devient, dans beaucoup de cas, si onéreux qu'il faudrait révolutionner complètement la médecine, au point de vue économique.

Dans la vie industrielle, aujourd'hui, les employés ne jouissent plus de la même sollicitude paternelle, ni des mêmes soins fraternels dont ils étaient l'objet autrefois, lorsque leurs patrons les connaissaient bien et qu'ils comprenaient leurs responsabilités; maintenant le patron est anonyme, ou bien il n'est pas directement en contact avec ses employés. Le peuple, sans aucun doute, attend de l'Etat une organisation convenable et l'élaboration d'un système quelconque qui réglemente et généralise l'application de tous les progrès de la science. A mon avis, il ne s'agit pas des frais. Dès qu'on admet en principe que tout le monde, riches, pauvres et ceux qui sont entre les deux, doivent bénéficier des avantages de la médecine, il n'y a plus qu'à en transporter les frais de l'individu à l'Etat. Peu importe le coût, il s'agit uniquement de le répartir et de le faire peser sur ceux qui sont capables de le supporter plutôt que sur ceux qui ne le sont pas.

La question vaut la peine d'être discutée dans cette Assemblée et je voudrais qu'on en confiât l'étude à un comité. Il ne faut pas retarder; on devrait bientôt être en mesure de faire bénéficier toute la population des progrès de la médecine.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): Monsieur l'Orateur, ayant appuyé la proposition de l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden), j'ai quelques observations à formuler.

L'hon. M. LAPOINTE: L'honorable député est-il médecin?

M. BEAUBIEN: La Chambre me pardonnera si je ne puis m'exprimer dans les termes qu'emploient ceux qui sont versés dans l'art médical. Je ne sais si j'ai bien compris l'honorable ministre de la Santé publique (M. MacLaren),—on me reprendre si je fais erreur,—mais j'ai été surpris de l'entendre demander le retrait de cette proposition, sous prétexte qu'une proposition semblable, quant au fond, avait été faite, l'an dernier, par l'honorable député de Battle River (M. Spencer), laquelle était ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'opportunité d'accorder aux

provinces des subventions suffisantes pour acquitter les frais d'établissement et de maintien d'unités sanitaires à service continu.

L'hon. M. MANION: Ce n'est pas la même chose.

M. BEAUBIEN: Il n'y a pas une grande différence, quant au fond, entre les deux résolutions. Si le gouvernement fédéral n'est pas disposé à réaliser entièrement l'objet de cette résolution-ci, il pourrait probablement trouver un mode quelconque d'encouragement aux provinces qui prennent cette initiative.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai été surpris d'entendre le ministre de la Santé nationale demander le retrait de cette proposition. En effet, je trouve dans le compte rendu des débats du 3 mars 1930 les remarques suivantes faites par le très honorable premier ministre actuel (M. Benettt). On discutait alors la motion que j'ai citée. Voici ce que le premieer ministre disait au sujet des subsides fédéraux aux différentes provinces.

Dans certains cas, ces subsides étaient basés sur des considérations arbitraires; dans d'autres, sur le chiffre de la population. Avec le temps les provinces ont touché des subventions de plus en plus élevées prélevées sur le trésor fédéral. Pourquoi? Parce que les provinces sont limitées à des impôts directs et que le Dominion peut prélever des taxes par tout autre mode. Par conséquent, il s'ensuit que les impôts peuvent être prélevés bien plus facilement par la fiscalité fédérale qui dispose de beaucoup de sources de revenu. L'an dernier les droits prélevés par les douanes se sont élevés à 200 millions de dollars. Ces droits de douane ont été payés par le public de tout le pays et le gouvernement du Dominion a le pouvoir d'approprier les sommes qu'il juge à propos pour ce qu'il croit être d'intérêt national.

Il disait plus loin:

Il est diverses sommes destinées à des buts divers et qui sont dépensées par les corps auxquels elles sont confiées sans tenir compte du fait que ces corps ne sauraient rien prélever, puisqu'ils n'ont pas de pouvoir d'imposition.

Voici encore un autre passage de son discours:

N'oubliez pas qu'il s'agit de santé nationale et non provinciale. Mettez-vous bien ceci dans l'idée; la province traite des affaires d'hygiène municipales en ce qui regarde la petite vérole et autres questions de cette nature. La province s'occupe des épidémies dans les municipalités et, dans certains cas, de l'hospitalisation. Cependant, il est un champ où la province ne saurait, il me semble, exercer son activité et c'est la création d'une richesse nationale en assurant la santé de toute la population canadienne.

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit là d'unités sanitaires, ce qui est tout à fait différent.

M. BEAUBIEN: Il s'agit du même principe.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

M. BEAUBIEN: Je savais bien que le premier ministre dirait non.

Le très hon. M. BENNETT: Du moins l'honorable député n'a pas été désappointé.

M. BEAUBIEN: Plus loin le très honorable premier ministre disait:

La possibilité assurée aux gens de travailler indemnes de toute maladie, les notions de prophylaxie acquises dans les cliniques et autres établissements aux frais desquels il est légitime que l'Etat contribue représentent un accroissement de richesse nationale. . . Quelle subvention fédérale peut égaler la moitié de l'argent que nous perdons chaque année par la maladie et le chômage forcé?....

Mais aucune province ne peut s'engager sans subvention du Parlement à prendre les mesures sanitaires qui intéressent la nation entière et la création de la plus grande richesse nationale au sens le plus vrai et le plus large que j'ai indiqué.

Plus loin, il ajoute:

Abordons ce problème non pas comme problème juridique et ne nous demandons pas si en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord il relève des provinces; examinons le problème à un point de vue national. Le Parlement a le pouvoir d'affecter toute partie du revenu national à n'importe quelle fin qui serait dans l'intérêt du Canada en général.

Je soumets ces quelques observations formulées à l'époque où le premier ministre occupait un siège de ce côté (*la gauche*) pendant la dernière législature. Il était toujours prêt à appuyer toute résolution de ce genre, —comme, par exemple, la question des grandes routes nationales,—et de toujours exposer ces raisons pour en agir ainsi et de ne jamais manquer de se dégager de tous les embarras que pourrait lui susciter l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. J'ai été surpris, je l'avoue en toute sincérité, d'entendre le ministre de la Santé nationale demander aujourd'hui de retirer la présente motion. Je suis heureux d'appuyer la proposition de mon honorable ami. J'estime que la Chambre devrait lui accorder toute l'attention que son importance mérite.

M. F. W. GERSHAW: (Medicine Hat): En bien, en peu de paroles, je désire apporter mon appui au principe dont s'inspire cette résolution bien que je sois d'opinion que l'on pourrait en atteindre la fin principale par une méthode tout à fait différente.

L'objet de la motion sera approuvé par les honorables députés de la Chambre et par le peuple du Canada. Il s'agit de mettre à la disposition de chaque habitant du pays ce qu'il y a de mieux en fait de science médicale. Je suis heureux d'apprendre que le ministre a vu d'un bon œil le projet en discussion. Comme il le dit, les médecins du Canada n'ont pas hésité à répandre les fruits

de leurs connaissances et ils l'ont fait pour des fins d'enseignement. Je ne répéterai pas les différentes choses qui ont été accomplies sous ce rapport parce qu'elles ont déjà été consignées au hansard. Puis-je mentionner cependant que la presse du pays a fait beaucoup pour prévenir le peuple du danger des maladies et pour donner une grande publicité aux récentes découvertes concernant les soins médicaux et les nouvelles méthodes thérapeutiques. Les diverses associations médicales du Canada ont aussi accompli beaucoup au point de vue enseignement pour porter à l'attention du public ces problèmes urgents concernant la santé générale et les moyens de guérison qui sont d'intérêt général. Non seulement les sociétés médicales ont-elles accordé gratuitement leurs services, mais elles se sont aussi occupées de propagande avec le désir sincère de combattre la maladie qui peut exister en ce pays comme ailleurs.

Au lieu d'avoir une nouvelle organisation considérable aux fins d'obtenir le résultat désiré je crois qu'on pourrait atteindre ce but par l'extension graduelle des services présents. Nous devrions débuter avec les institutions et les méthodes actuellement à notre disposition et qui ont subi l'épreuve du temps et graduellement en opérer l'extension jusqu'à la réalisation complète de notre objectif. Nous avons dans les diverses provinces des commissions relatives aux accidents du travail de qui relève la question des blessures ou lésions des ouvriers. Les fonctions de ces commissions pourraient être étendues de façon à comprendre aussi la santé de ces classes ouvrières. Nous avons quelques municipalités qui ont retenu les services de médecins à l'année. Cela pourrait s'étendre à d'autres municipalités. Nous avons, comme on l'a mentionné, divers contrats, tels que les contrats avec les compagnies de chemins de fer, accordant les soins médicaux aux employés tant dans les cas d'accidents que de maladie. Tout en croyant que la présente résolution mérite l'attention de la Chambre, je conseille au parrain cette méthode d'arriver à la fin désirée non pas par la création d'un nouvel organisme considérable mais bien plutôt par l'extension graduelle des services qui existent déjà.

M. I. D. COTNAM (Renfrew-Nord): C'est avec une très grande attention que j'ai écouté l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) lorsqu'il a proposé cette résolution. Il mérite la reconnaissance de la représentation tout entière pour avoir soumis cette importante question au Parlement. Ce qui m'a peut-être le plus frappé dans les remarques qu'il a faites, c'est le caractère purement académique de ses observations; il n'a pas soumis de propositions pouvant prendre une forme concrète dans l'esprit des membres de la Chambre. Nous autres, médecins, portons un grand intérêt aux problèmes sanitaires. Ceux que leur profession appelle constamment au chevet des personnes malades et souffrantes se rendent parfaitement compte des conséquences de la mauvaise santé.

Pour les fins de la discussion, je veux partager la nation en trois catégories: la classe des pauvres gens, la classe moyenne et celle des riches. Il me semble que, dans l'état de choses actuel, les classes pauvres reçoivent des soins médicaux tout aussi bons que les riches. Grâce à nos organismes municipaux, à nos bureaux de santé publique, à nos organismes provinciaux, à nos hôpitaux et aux services gratuits que donnent certains médecins, nos pauvres sont soignés peut-être à meilleur marché en Canada que partout ailleurs. Il n'est pas aujourd'hui dans notre pays une seule personne, homme ou femme, qui puisse manquer de recevoir les soins dont elle a besoin chez les médecins ou dans les hôpitaux, si elle le demande. Sans crainte d'être contredit ici, je soutiens que quarante p. 100 et peut-être cinquante p. 100 des soins médicaux fournis aujourd'hui dans nos hôpitaux par nos médecins le sont gratuitement; les médecins ne demandent aucune rémunération, bien qu'ils apportent à ces soins le meilleur d'eux-mêmes.

La classe de gens qui souffrent le plus de l'état de choses actuel sont les gens de situation moyenne et plutôt pauvres, de ces gens qui ne reçoivent pas de soins gratuits parce qu'ils ne le peuvent pas ou ne le veulent pas, parce qu'ils ne désirent pas être rangés dans la catégorie des indigents et des nécessiteux et qu'ils essaient ou veulent essayer de payer leur écot, d'une façon ou d'une autre. Voilà, selon moi, les gens pour qui l'on devrait établir une espèce de service médical national dans le genre de celui qu'on propose ou du moins un mode de secours quelque peu différent de celui qui existe. Pour moi, je voudrais voir étudier cette question avec grand soin, afin que ces gens puissent obtenir sans trop de frais tous les soins médicaux dont ils ont besoin quand ils souffrent. Les autorités fédérales me paraissent appelées de ce côté à assumer leur part de responsabilité.

La maladie ne tient malheureusement pas compte des frontières municipales, provinciales ou même nationales: elle frappe tout le monde. Si notre constitution actuelle ne permet pas aux autorités fédérales de s'occuper de cette question, il me semble que nous devrions trouver moyen de le faire en modifiant notre Constitution. On dirait que nous avons quelque peu manqué d'esprit de suite dans notre lutte contre la maladie et que les efforts des

autorités provinciales et fédérales n'ont pas été aussi coordonnés qu'ils eussent dû l'être.

Je tiens à rappeler à l'honorable représentant de Provencher (M. Beaubien), qui vient de parler, que, le 17 mars 1930, quand j'ai présenté ici un projet de résolution pour charger les autorités fédérales de fournir et de distribuer le radium destiné au traitement du cancer, l'ancien ministre de la Santé a éludé cette demande en prenant exactement la même attitude qu'on prend aujourd'hui et en disant que la question est du domaine provincial, et non du domaine fédéral. Il me semble que nous devrions faire en sorte que tout le peuple canadien pût être appelé à envisager ces grands problèmes et que le ministère fédéral de la Santé pût joindre ses efforts à ceux des autorités sanitaires provinciales et des autres organisations sanitaires du pays dans la lutte contre la maladie.

M. G. D. STANLEY (Calgary-Est): Comme cela paraît être aujourd'hui le jour des médecins, monsieur l'Orateur, je veux faire quelques commentaires sur le projet de résolution présenté par l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden).

La question des frais médicaux constitue sans aucun doute un gros problème qui intéresse une grande partie de notre population. Tous mes honorables collègues qui représentent ici le public en général et qui ont entendu parler l'auteur de cette proposition n'ont pu s'empêcher de reconnaître avec lui que la nation tout entière devrait s'occuper de ce problème qui intéresse à un si haut degré toute notre population.

Il ne s'agit pas pour moi de discuter les progrès accomplis par la science médicale ou la nature des soins donnés par les médecins. Le grand problème consiste dans les frais médicaux et dans leur distribution. Quand on songe qu'il y a continuellement dans notre pays environ 250,000 personnes alitées par la maladie et qu'il y en a en outre 400,000 que la maladie empêche de vaquer à leurs occupations, on peut voir que la maladie est un grave problème et que la question des frais médicaux mérite toute notre attention.

Le directeur médical de la Dotation Rosenwald a fait une enquête approfondie sur les frais du traitement des maladies aux Etats-Unis. Je résume son rapport. Selon lui, les honoraires des médecins représentent à peu près le quart de la dépense globale, les frais d'hôpitaux, 30 p. 100, les remèdes, les installations, etc., un autre quart et, quant aux mesures prophylactiques en usage aux Etats-Unis —le pourcentage est le même au Canada, je le suppose,—il en estime le coût à un treizième. Si ce chiffre s'applique à notre pays, les diverses mesures de prophylaxie prises par les gouvernements provinciaux, municipaux et fédéraux équivalent à un treizième de la note. On estime aussi qu'au moins le huitième de la population reçoit gratis des soins de médecins. Au point de vue financier l'Etat entreprendrait une lourde tâche en établissant un service médical national plus étendu que les mesures prophylactiques représentant aujourd'hui le treizième des frais globaux.

A considérer la pratique de la médecine en général, nous pouvons établir deux divisions du sujet: d'abord la médecine préventive, en second lieu, la médecine curative. Sous la rubrique de la médecine préventive, nous pouvons inscrire toutes les mesures prophylactiques prises par les autorités fédérales, provinciales et municipales. Examinons brièvement leur développement. Un retour de quelques années en arrière nous rappelle qu'à une certaine époque l'Etat faisait très peu de déboursés à ce sujet. Les services se sont progressivement développés au point qu'aujourd'hui les gouvernements provinciaux, municipaux et fédéral accomplissent beaucoup de choses. La quarantaine, les mesures prophylactiques, les cliniques, la diffusion des notions de médecine et les divers efforts énumérés par le motionnaire constituent les services inclus dans le treizième des frais globaux. Dans la division de la prophylaxie, nous voyons que l'Etat s'occupe des groupes. Pour la médecine curative, c'est exactement l'opposé: le médecin soigne les individus. Il faut maintenir le service médical de l'Etat et l'Etat doit contribuer de toutes ses forces à la prophylaxie et au soulagement des maladies. Je suis tout à fait convaincu que si l'Etat fait le meilleur usage des mesures préventives, accroît les services déjà établis et les développe dans le sens suivi et pourvoit aux besoins qui, de jour en jour, sont de plus en plus à la charge des autorités provinciales, municipales et fédérales, il fera œuvre très utile. Quant à savoir dans quel bref délai l'Etat ira plus loin au point d'appliquer la médecine curative et de faire soigner les gens par des médecins soumis à la surveillance et à la direction du Gouvernement, c'est tout à fait une autre affaire. Une œuvre très utile, ce sera l'adoption de projets de loi accroissant le rôle de l'Etat dans les mesures prophylactiques et assurant la création de ces services fort coûteux qu'un individu ne saurait acquérir et qu'un simple médecin ne peut établir. Durant la vie des honorables membres de la Chambre, une grande œuvre de ce genre occupera pleinement les autorités municipales, provinciales et fédérales. Dès que l'Etat pourra étendre ses services et que les impôts fourniront les fonds nécessaires à l'établissement des services coûteux requis dans le développement d'un ser-

vice médical national, le service médical de l'Etat pourra se développer.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (Texte): Monsieur le président, la résolution présentement étudiée se lit comme suit:

"La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical d'Etat serait avantageuse pour le peuple canadien."

Je dois féliciter le proposeur de cette résolution parce qu'il soulève en cette Chambre une question de première importance: la préservation de la santé du peuple canadien. Je me permettrai de dire tout d'abord que cette résolution, comme beaucoup d'autres, d'ailleurs, qui ont été discutées dans cette Chambre, n'est pas conforme aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Je crois que toute question médicale est plutôt du ressort provincial que du ressort fédéral. Cependant, vu les précédents établis dans cette Chambre,—et nous en avons été témoins au cours de la session d'urgence de septembre dernier, lorsqu'il s'est agi de faire voter certaines sommes non seulement pour venir en aide aux provinces mais pour l'exécution de travaux de voirie afin d'établir dans ce pays une voie nationale,—je crois que, vu ces précédents, le proposeur avait raison de soumettre la question à la Chambre afin de rappeler aux honorables députés et à tout le pays que s'il existe un service important au Canada, comme partout, d'ailleurs, c'est bien celui d'un service médical qui puisse contribuer à la conservation de ce facteur: la santé nationale.

Monsieur le président, nonobstant le fait que cette résolution est anticonstitutionnelle et n'est pas du ressort du Parlement canadien, je suis d'avis que le Gouvernement devrait aider les provinces à établir—ainsi que l'a fait l'honorable premier ministre de la province de Québec—des unités sanitaire, afin de procurer au peuple de chaque province l'aide nécessaire pour lui permettre de conserver la santé; je crois que le Gouvernement devrait contribuer à l'établissement d'unités sanitaires dans chaque comté de chaque province en coopérant avec les gouvernements provinciaux. Je partage entièrement l'opinion de l'honorable député de la droite qui a dit que le gouvernement fédéral devrait payer au moins le tiers de l'établissement de ces unités sanitaires.

L'inclination manifestée par toutes les classes de la société à réclamer l'aide de l'Etat pour la préservation de la santé, pour les pensions de gens qui n'en ont pas besoin, etc.—tel que les juges, qui reçoivent des appointements leur permettant de prévoir pour l'avenir,—et pour nombre de gens appartenant à d'autres classes qui pourraient économiser afin de ne pas avoir à recourir à l'Etat pour subvenir aux besoins de leurs familles lorsqu'ils disparaîtront ou qu'ils deviendront trop vieux, est tout à fait déplorable.

Je fais cette légère digression afin de rappeler aux membres de cette Chambre, ainsi qu'à tout le pays, qu'il est temps qu'on cesse de réclamer l'aide de l'Etat pour toutes sortes de choses qui ne sont pas du ressort du fédéral. Il est temps que le Parlement canadien cesse d'empiéter sur les droits des provinces.

Il faut d'abord enseigner aux gens à vivre selon les lois de l'hygiène et de l'économie, et, s'ils n'ont pas les moyens de se procurer des soins médicaux lorsque la maladie les frappe, c'est le devoir de l'Etat et surtout des provinces d'aider ces pauvres malheureux, de leur donner l'assistance voulue afin qu'ils puissent rendre à la société tous les services qu'elle attend d'eux.

M. THOMAS REID (New Westminster): Bien que le projet de résolution traite d'une mesure d'hygiène nationale, je remarque, monsieur l'Orateur, que la discussion tend à s'écarter de la question. Je crois que la proposition commande l'attention de toute la députation. J'hésite à contester l'opinion de messieurs les médecins; seulement je ne saurais laisser passer l'assertion faite par un honorable représentant de l'autre côté de la Chambre,—un médecin, je crois,—disant que l'on soigne la santé des pauvres de notre pays. Dans ma propre municipalité en Colombie-Anglaise,—et je suppose qu'en cela ma municipalité ressemble à toutes les autres de la province,—le médecin inspecteur visite les écoles une fois par an et examine tous les élèves. A tous ceux qui ont besoin des soins du médecin on donne un avis qu'ils doivent remettre à leurs parents. Je crois pouvoir affirmer sans crainte d'exagérer qu'au moins 70 p. 100 des enfants ont besoin d'intervention médicale, soit pour les dents soit pour les passages respiratoires; et pourtant pas 5 p. 100 de ces avis ne reçoivent l'attention active des parents pour la bonne raison que ces derniers ne sont pas en moyens de payer les services du médecin ou du dentiste.

La présente résolution est pour moi un cri du peuple qui commande l'attention favorable de toute la Chambre. Je m'y rallie d'emblée et je suis très heureux que la Chambre en ait été saisie.

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord): J'abonde entièrement dans le sens de l'honorable préopinant (M. Reid) et j'approuve en tous points la proposition présentée. Selon moi, les enfants dans nos écoles rurales ne jouissent pas des mêmes avantages que les élèves des écoles urbaines en ce qui concerne la sur-

veillance médicale. Je suis moi-même médecin inspecteur dans deux districts scolaires à la campagne. J'y fais une visite deux fois par année; je conseille certains traitements, mais je dois dire à regret que bien trop souvent les parents ne suivent pas mes conseils parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer les services d'un médecin. Je suis persuadé qu'une mesure d'hygiène nationale serait très avantageuse au Canada. Je ne prétends pas à l'obligation de solder les honoraires des médecins; mais une chose certaine c'est que si le médecin de campagne ne soignait pas gratuitement un quart, pour le moins, de ses malades, la santé de ces derniers serait négligée. Il ne faut pas perpétuer indéfiniment pareil état de choses. Nous prescrivons l'instruction des jeunes: les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école sont passibles de certaines peines. Je le dis à regret, mais j'ai vu négliger plus d'enfants au point de vue hygiène qu'au point de vue enseignement. L'honorable représentant de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) est parrain d'une motion au *Feuilleton* portant l'assurance médicale obligatoire; à mon avis nous pourrions très bien fusionner les deux propositions et les renvoyer à un comité spécial.

M. J. H. STITT (Selkirk): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant d'un comté du Manitoba, je tiens à contester, moi aussi, l'affirmation de l'honorable député de Renfrew-Nord (M. Cotnam), à savoir, qu'aucun malade au Canada n'est privé de l'attention médicale s'il la demande. Dans certaines parties de mon comté il y a des gens qui habitent si loin des centres qu'il leur est impossible de demander les secours du médecin, encore moins de les recevoir. Il y aurait grand besoin d'étendre le service médical dans les sections les plus nouvelles, tout particulièrement. Au commencement de la dernière campagne électorale on m'a appris que dans certaines régions de ma circonscription tous les enfants venaient au monde sans l'aide d'un médecin ou d'une sage-femme. Il en résulte une mortalité épouvantable chez les enfants et les mères. Je donnerai peut-être une meilleure idée de la situation à la Chambre, en lui citant un cas qui s'est produit dans le district de Fraser de mon comté. Il y a environ trois ans un colon fut atteint de pneumonie. L'unique infirmière de la Croix Rouge, fit un trajet de plus de 25 milles pour se rendre auprès du malade, elle le fit transporter à la gare du chemin de fer la plus proche, où on le plaça sur un wagon-plateforme qui le conduisit à l'hôpital le plus rapproché, soit à environ 50 milles de distance. Il faisait un froid de 36° sous zéro, et le pauvre malade mourût avant d'arriver à l'hôpital.

Un service médical d'Etat est une nécessité urgente dans mon comté, et je désire remercier l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) d'avoir présenté cette résolution.

Si le gouvernement fédéral pouvait de quelque façon favoriser un projet de nature à améliorer la santé de notre peuple, ce serait un grand progrès au point de vue social, et il s'assurerait la reconnaissance de tous ceux qui financièrement ne sont pas en mesure d'obtenir des soins médicaux appropriés. Il me semble que la Chambre pourrait fort bien accepter cette résolution et la renvoyer à l'étude d'un comité qui ferait rapport. Si nous ne ne pouvions pas adopter une projet fédéral nous pourrions peut-être trouver un moyen d'étendre les services de la Croix Rouge aux districts éloignés en l'aidant, afin que ceux qui ont besoin de secours médicaux et qui ne peuvent pas se les procurer présentement puissent obtenir ces secours.

M. G. G. COOTE (Macleod): Je désire parler brièvement sur cette résolution. Il me semble que la santé du peuple est la chose qui doit surtout intéresser le Gouvernement. Notre peuple est notre plus grande ressource nationale, et il n'y a pas de doute qu'il n'y ait actuellement des milliers de familles au Canada qui se passent des services de médecins et d'hôpitaux parce qu'elles savent que leurs moyens ne le leur permettent pas, et elles ne consulteront pas un médecin tant qu'elles pourront se rendre au travail. Cela est fort regrettable et les gouvernements du pays pourraient l'empêcher en prenant des mesures appropriées. Je me contenterai de dire en terminant que cette résolution, demandant l'établissement d'un service de médecine de l'Etat, serait toute à l'avantage du du peuple canadien et je l'approuve cordialement.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je me demande si on a attiré l'attention de la Chambre et des honorables membres, qui ont parlé sur cette question, sur le texte de la motion. Elle se lit ainsi:

La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical de l'Etat serait avantageuse pour le peuple canadien.

Combien d'honorables membres ont étudié la portée de cette résolution? Combien ont considéré ses effets sur les organisations provinciales existantes, médicales et autres. Combien se sont rendu compte qu'elle comporte la disparition de toutes les associations médicales de praticiens au pays, et leur remplacement par l'Etat qui deviendrait le patron de tous les médecins au Canada? Combien ont considéré ces aspects? Cependant la résolution ne veut pas dire autre chose.

Il ne vaut guère la peine, je crois, de faire allusion à la déclaration d'un député du Manitoba concernant ce que j'ai lit l'an dernier au sujet des unités sanitaires. J'ai fortement proposé de venir en aide aux provinces dans la lutte qu'elles livrent contre la maladie, et les honorables membres constateront dans les crédits de cette année qu'il y a un crédit que l'on n'a pas diminué—celui au département de la Santé pour combattre les maladies vénériennes; travail qui est accompli par les autorités fédérales et provinciales.

Après quelques minutes de débat cet après-midi, demander de modifier toute la théorie qui régit la conduite des affaires de la profession médicale en ce pays, c'est, il me semble, aller un peu loin. L'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) a exposé sa cause avec modération. Personne ne conteste que la santé nationale est synonyme de richesse nationale. J'ai démontré l'an dernier, comme je l'ai toujours prétendu d'ailleurs, qu'une des meilleures méthodes d'accroître la richesse de la nation était de diminuer la maladie chez le peuple. Il y a de fortes divergences d'opinions au Canada quant à l'opportunité de nationaliser les services médicaux du pays. L'honorable député de Medicine Hat (M. Gershaw) a fait remarquer que peu importe ce que l'on fait en ce pays il faut que le peuple se rende compte d'abord de ce qui est en jeu; et si on adoptait la résolution telle qu'elle est rédigée présentement, on donnerait instruction au gouvernement du Canada de procéder à la nationalisation des services médicaux du pays. Voilà ce qu'elle signifie. Mon honorable ami n'a fait valoir aucune raison qui milite en faveur d'une pareille mesure. La proposition se résume à ceci: Le gouvernement fédéral se constitue l'employeur de tous les médecins du pays; il exerce la haute main sur tous les services médicaux. Voilà le sens qu'il faut attribuer au texte de la résolution. Les honorables députés sont-ils prêts à l'approuver? Se trouve-t-il ici quelqu'un qui soit disposé à répondre par l'affirmative?

M. REID: Je suis disposé à le faire.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, l'honorable député est l'un de ceux qui ignorent tout de cette question.

M. REID: Merci beaucoup.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne faut pas attribuer à mes remarques un sens de blâme; de fait la question est tellement compliquée qu'il est impossible de se rendre compte de ce qu'une telle mesure comporte à moins d'avoir consacré des années à l'étudier. En Angleterre, la médecine n'est pas nationalisée. D'aucuns pensent qu'elle l'est, mais, voici ce qui arrive: En ce qui regarde certaines entre-

prises, certains groupes de la population ainsi que l'Etat versent une cotisation et l'on s'assure ainsi des soins d'un médecin d'office. Les individus ont droit aux soins du médecin en raison des cotisations qu'ils ont versées. Les médecins dont les services sont ainsi retenus sont rémunérés au moyen des fonds souscrits par les employés, les patrons et l'Etat. Au Canada, il arrive parfois que des ouvriers acquittent une cotisation mensuelle d'une couple de dollars ou encore de cinquante cents Nombre de médecins au Canada ont été au service des grandes sociétés industrielles et ils sont très au fait des obligations que comporte le système. Les honorables membres ont-ils songé à ce qui arriverait si le pouvoir fédéral assumait le rôle d'une grande compagnie et, à ce titre, retenait les services de tous les médecins du Canada? Mes honorables amis ont-ils envisagé cette éventualité? Voilà le but à quoi vise la proposition et j'ose espérer que mon honorable ami se rendra compte qu'il ne doit pas insister pour que la résolution soit mise aux voix. Je doute fort, certes! que le tenant les plus enthousiaste de cette théorie visant à la nationalisation du service médical au Canada soit prêt à approuver de son vote la présente résolution. Le résultat de la campagne d'éducation qui se poursuit à l'heure actuelle par les écoles, les universités et autres associations par tout le pays afin d'implanter dans l'esprit de notre population la valeur de la médecine préventive, aboutira à une conception claire et nette des divers aspects du problème.

La conférence la plus puissante et la plus convaincante que j'aie eu le plaisir de lire sur ce sujet a été prononcée par feu lord Moulton; il m'a également été donné de discuter le problème avec l'auteur de cette conférence en personne à l'université de Leeds. J'ai également entendu de mes oreilles le défunt président de l'université de Pensylvanie déclarer que c'était là l'exposé le plus énergique de la cause qui eût encore été fait en anglais. Le discours portait sur la médecine préventive et l'influence qu'exerce l'instruction. Les théories de la médecine se sont modifiées depuis l'époque où les hommes de ma génération ont commencé leurs carrières. L'explication de la théorie des germes; les effets et l'application des méthodes que comporte la médecine préventive dans ses différentes branches, ont modifié à un tel point la perspective des hommes en ce qui regarde la science médicale que les gouvernants se rendent compte qu'il leur incombe avant tout d'encourager les gens à s'intéresser à leur propre bien-être en leur faisant observer que la maladie est due à une cause qui produit toujours le même effet. Les médecins, ainsi qu'ils l'ont fait à maintes reprises, prétendent qu'il est parfois

assez difficile de mettre le doigt sur les causes; d'autre part, si le médecin n'est pas en mesure de se prononcer définitivement sur les causes d'une maladie, le diagnostic pourrait être fait aussi bien avant qu'après la déclaration de la maladie. Or, si le diagnostic précède la déclaration de la maladie, il vise à prévenir le mal de sorte que la maladie ne se déclare pas. Cependant, en dépit de toutes nos connaissances scientifiques et de tous les progrès accomplis au cours des années, nous n'avons pas encore été capables de découvrir ou d'isoler le germe du vulgaire rhume et de prescrire un remède efficace contre ses atteintes. L'Institut Carnegie, la Dotation Rockefeller, la Dotation Rosenwald et autres institutions de même nature ont déboursé de fortes sommes et, depuis des années, paient de forts traitements à des savants très patients qui consacrent leur vie à ces recherches de laboratoires; cependant, ces savants n'ont pu encore réussir ni à isoler le germe du rhume ordinaire ni à trouver remède d'un effet immédiat. En ce qui regarde la diphtérie, nous avons accompli des progrès marquants. A l'heure actuelle, si quelqu'un succombe aux atteintes de cette maladie, l'on en tient responsable le médecin sous les soins duquel était le patient. De plus, à l'instar de l'honorable député de Saint-Boniface, l'on assure que la vacination empêche la petite vérole. Cependant, dans plusieurs autres pays autre que le Canada, une campagne énergique se poursuit contre la vaccination. La pneumonie à cédé jusqu'à un certain point au traitement que les médecins ont découvert au cours de leurs recherches de laboratoire; ils sont parvenus à fabriquer un sérum qui donne d'excellents résultats. Quoi qu'il en soit, nos collègues qui sont médecins soutiendront qu'il n'est pas toujours possible de découvrir la cause d'une maladie en s'appuyant sur des symptômes censés infaillibles: il y a donc incertitude quant au diagnostic et il en résulte une mortalité considérable due à la plupart des maladies. Au lieu d'encourager la profession médicale à tenter un grand effort; au lieu de faire en sorte que les médecins rivalisent à qui mieux mieux afin d'atteindre le premier rang,—et je suppose que le projet comprendrait aussi la chirurgie, —l'on propose que l'Etat assume le rôle d'employeur de tous les médecins du pays. Ce serait faire du socialisme une expérience qu'un seul pays du monde ait encore tentée, et il n'y a pas de cela assez longtemps pour que le reste de l'univers sache quels résultats ce pays-là a obtenus. Pouvons-nous, cet après-midi et au Parlement, affirmer que le Canada est prêt à s'engager dans une expérience socialiste de cette nature?

J'imagine que l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) ne comptait pas que nous approuverions cette résolution aujourd'hui. Il s'est sincèrement acquitté de ce qu'il estimait être une devoir public; il a fait connaître à la Chambre son point de vue, c'est-à-dire qu'à cause de l'augmentation des frais de médecins et d'hospitalisation, le citoyen ordinaire ne peut plus obtenir les services qu'il devrait être en mesure d'exiger. Un de mes amis me faisait observer l'autre jour que les services d'infirmière seuls lui coûtaient aux alentours de $100 par semaine. L'homme moyen ne pourrait suffire à cette dépense. Mais on se préoccupe aujourd'hui de diminuer les frais de cette nature. Un des plus importants hôpitaux du continent américain fait des efforts sérieux en ce sens, pour la raison même invoquée cet après-midi par l'honorable député de Saint-Boniface. Dans d'autres hôpitaux, la coutume est d'exiger tout ce que l'on peut obtenir afin de faire payer par les malades riches les soins prodigués aux indigents également atteints par la maladie. Comme on le sait peut-être, la plupart des hôpitaux de la Grande-Bretagne subsistent de contributions facultatives. On ne cesse de solliciter des secours de la part de ceux qui ont les moyens de donner, et à en juger par le nombre et l'efficacité de ces institutions, il ressort que ceux qui donnent à cette fin ne se dissimulent point la gravité du problème.

Sans entamer une discussion prolongée de la question, sans parler des complications juridiques qui influent sur les attitudes respectives des provinces et des autorités fédérales, et en vue de préciser le rapport qui existe entre elles, je suis d'avis que nous ne devrions pas faire une déclaration aussi grosse de conséquences sans agir en pleine connaissance de cause et sans avoir obtenu à cet égard toute la documentation possible. C'est une question sur laquelle nous pouvons nous renseigner à fond, mais pour cela il faut examiner les expériences tentées dans ce domaine et apprendre ce qui s'est passé dans les pays qui ont appliqué des systèmes analogues mais de moindre envergure, dans certains centres de leur population.

J'espère que la Chambre se rendra à la manière de voir de l'honorable député de Medicine Hat (M. Gershaw). Il ne faut pas perdre de vue que nous avons deux autorités dont relève cette même question de la santé des citoyens du pays. Les municipalités ont leurs cliniques scolaires où l'on fait l'examen des dents et des amygdales afin de prévenir parmi la jeunesse canadienne l'empoisonnement et les conséquences désastreuses qui en résultent dans la suite. Nous avons ensuite les hôpitaux civiques maintenus à l'aide des impôts que versent les contribuables; nous

avons également les commissions d'hygiène provinciale que les tribunaux ont déclarées être admissibles dans les provinces et même de leur ressort exclusif. Nous avons un gouvernement fédéral autorisé à appliquer aux fins qu'il juge à propos les deniers qu'ils perçoit; ce gouvernement a consenti de généreuses subventions pour favoriser la propagande médicale dans la plus vaste acception du terme et pour collaborer à l'acquittement d'obligations fort onéreuses, ce qui diminue d'autant celles qui incombent aux municipalités et aux provinces.

Toutes ces choses-là ne sont pas exemptes de complications d'ordre juridique. Il y a à peine quelques heures, les tribunaux de la Saskatchewan ont statué qu'une loi qui avait été adoptée au sujet d'une coopérative obligatoire excédait les attributions législatives de l'Assemblée provinciale. L'adoption d'une loi fondée sur cette résolution ouvrirait la porte à des contestations judiciaires, parce que le public n'est pas en mesure, non plus que la profession médicale, de donner suite à pareille proposition, sans parler de tous les inconvénients qui s'ensuivraient. L'honorable député de Saint-Boniface, médecin lui-même, a exposé sa thèse avec une grande précision cet après-midi, et ainsi nous avons un médecin qui a la conviction que le seul remède à la difficulté dont il parle, serait ce que l'on appelle le service médical aux mains de l'Etat; mais il y a loin de là à conclure que le seul moyen d'atteindre le but auquel il vise réside dans l'adoption d'une mesure législative. Si la Chambre adoptait cette résolution aujourd'hui cela équivaudrait à dire au Gouvernement actuel: "Vous êtes tenus de décréter une loi de cette nature."

A l'heure actuelle, nous ne sommes pas prêts à discuter sous toutes ses faces l'objet de cette résolution, et comme la question deviendra de plus en plus à l'ordre du jour, j'espère que dans l'intervalle tous les honorables députés s'appliqueront à se bien renseigner sur tout ce qu'implique l'adoption d'une loi fondée sur une motion du genre de celle dont l'honorable député a saisi la Chambre.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord). Monsieur l'Orateur, je déplore que le premier ministre ait cherché à disposer d'une question de cette importance en discernant dans cette résolution ce que le simple profane ne saurait d'aucune manière y voir. La résolution est ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical d'Etat serait avantageuse pour le peuple canadien.

Je ne comprends pas comment le premier ministre puisse dire que cela amènerait la

[Le très hon. M. Bennett.]

disparition complète de toutes les associations médicales.

Le très hon. M. BENNETT: Comment pourrait-il en être autrement?

M. WOODSWORTH: Il me semble que cette résolution ne comporte rien de tel. Elle exprime seulement l'avis qu'il serait bon d'adopter quelque projet dans le sens d'une étatisation de la médecine, et je ferai observer que celle-ci existe dans plusieurs pays. La résolution ne signifie pas que nous ruinerions tous les praticiens particuliers; elle ne va pas jusqu'à proposer un service médical d'Etat complètement organisé; elle suggère seulement de tenter l'expérience.

On a laissé entendre que le parrain de la motion (M. Howden) est plus ou moins seul, parmi les médecins, de cet avis. Je connais des médecins dans ma propre ville de Winnipeg qui ont étudié toute la question et en sont venus à la conclusion que quelque chose en ce sens est fort à souhaiter. Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours sur ce sujet, mais je ferai observer que les honorables députés préopinants ont eu absolument raison de dire que, dans les conditions modernes, l'ouvrier ordinaire et le petit salarié ne sont pas en état de payer les frais d'hôpitaux ni d'obtenir les services médicaux convenables. C'est l'une des raisons pour lesquelles les médecins, dans tout le pays, commencent à comprendre qu'il faut agir. Les surintendants d'hôpitaux sont de cette opinion, et, comme j'ai été en contact intime avec les pauvres, je dirai que ces derniers redoutent la maladie de plus en plus parce qu'ils ne peuvent soigner les êtres qui leur sont chers lorsqu'elle fait son apparition.

Je sais que nombre de médecins soignent souvent gratuitement, et nous reconnaissons tout le mérite qui leur revient à cet égard, mais beaucoup de gens ne peuvent s'adresser au médecin même dans ces circonstances. On ne peut s'attendre à ce qu'un homme de science soigne indéfiniment sans la moindre rémunération.

M. GARLAND (Bow River): Ce ne serait pas raisonnable.

M. WOODSWORTH: Non, et il y a dans les provinces de l'Ouest de vastes régions dont une foule d'habitants ne peuvent obtenir de services médicaux. Il existe des hôpitaux bénévoles, dont quelques-uns sont à la charge de sociétés de missionnaires, qui seront peut-être obligés de fermer leurs portes, à cause de la crise. Cela veut dire que nombre de personnes manqueraient des soins nécessaires.

Cependant, il ne s'agit pas que d'aider le particulier à revenir à la santé. Une question plus importante est celle de la prévention de

la maladie, dont le premier ministre a parlé. Il y a quelques jours, j'ai trouvé dans mon courrier une brochure du Canadian Social Hygiene Council comme d'autres de mes collègues sans doute, contenant des déclarations sur la gravité de la situation. En voici quelques-unes:

La statistique canadienne montre que plus de la moitié des infirmités pourraient être évitées.

Et encore:

De la population du Canada, 30 p. 100 sont des hommes adultes; 30 p. 100 sont des femmes adultes.

On calcule ainsi que 54,000 hommes adultes sont constamment malades. Cela représente donc, rien que pour les hommes adultes malades, une perte annuelle de 16,200,000 jours de travail.

Les calculs indiquent que pour chaque vingt hommes avantageusement employés, six femmes le sont également. Cela signifierait que, de plus, les femmes perdent 4,800,000 jours de travail par année.

Perte totale par année: 21,000,000 jours de travail. La moitié au moins de cette perte pourrait être évitée.

Perte annuelle inutile: 10,500,000 jours de travail.

De plus:

Il importe de nous rappeler que ce qu'il en coûte ne doit pas être calculé seulement au point de vue de la perte de salaire pour les employés, mais aussi de la réduction de la production, la désorganisation de l'industrie et autres résultats économiques.

Voyons combien les maladies demandent d'argent:

La maladie et la mort prématurée nous coûtent $1,311,000,000 annuellement.

Je cite les chiffres de cette brochure. Ils sont étonnants, et nous leur devons une sérieuse attention. Le côté financier est ainsi résumé dans la brochure:

Immobilisation de capitaux etc., résultant de la maladie,	
Nombre total de lits:	
Dans les hôpitaux publics du Canada	36,523
Dans les hospices	26,862
Dans les sanatoria	5,655
Ministère des Pensions et de la Santé nationale	3,614
Ailleurs,—maternités, orthopédie, établissements privés, maisons d'isolement	4,391
Total des lits d'hôpitaux	77,045
Capitaux immobilisés:	
Hôpitaux, hospices, sanatoria	$ 241,202,000
Total des dépenses annuelles:	
Hôpitaux, hospices, sanotaria	51,406,000

Cela ne représente que les frais d'hospitalisation et ne comprend pas les frais de médecins, d'infirmières, et autres choses semblables; non plus que les innombrables institutions philantropiques, foyers, refuges, etc.

Etant donné les frais énormes de maladie de nos jours, et les déclarations des médecins à l'effet que le maintien des hôpitaux et le soin des malades deviennent de plus en plus difficiles, la Chambre devrait s'occuper de cette question. On nous dira, comme le premier ministre nous l'a dit déjà, que le sujet présente des complications constitutionnelles,—c'est le cas si souvent,—mais en pareille et si importante matière, il doit être possible de les résoudre.

Je suis de l'avis de l'un des honorables préopinants, lequel a proposé de mettre la question à l'étude cette année même. Je sais que le projet n'est pas réalisable cette année, mais nous pourrions faire notre part et commencer par nous renseigner sur ce qui se fait ailleurs dans ce sens, ce qu'il faudrait faire en Canada, et ce qu'il est possible d'entreprendre dans les circonstances. J'aurais préféré que le premier ministre, au lieu d'accueillir froidement la proposition, invite la Chambre à préparer un commencement afin de contribuer à éduquer l'opinion, ce que tout le monde juge nécessaire. Je tiens à féliciter les médecins qui font partie de cette Chambre, ont fait preuve de largeur d'esprit en se mettant au-dessus de l'intérêt professionnel pour demander que l'on se préoccupe davantage de la santé nationale.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Je n'ai que quelques observations à présenter sur la résolution proposée par l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden). Cette résolution est ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical de l'Etat serait avantageuse pour le peuple canadien.

D'après ce texte, je comprends que l'honorable député ne voudrait pas l'application immédiate du monopole médical général; qu'il trouve plus sage de procéder graduellement et d'arriver peu à peu à l'application partout du système qu'il préconise. Il y a trois manières de procéder à ce sujet. En premier lieu, nous pouvons nous assurer des possibilités qu'offrent nos unités sanitaires municipales alliées aux services hygiéniques municipaux ou provinciaux, et les utiliser pleinement, ce qui ne se fait pas, autant que je sache, actuellement. Je crois que les organisations municipales et provinciales de cette nature peuvent faire beaucoup plus qu'elles ne font actuellement pour la santé générale. Au fait, je me demande si une plus grande activité de ce côté n'eût pas prévenu dans une large mesure la proposition actuelle.

En deuxième lieu, nous pourrions voir à la coopération la plus suivie entre les organisations municipales et provinciales et le ministère fédéral de la Santé, et ce serait le système idéal.

Enfin, là où la coopération entre ces diverses organisations serait impossible, la seule alternative serait d'étatiser absolument le traitement des maladies et la santé. Le comité des relations industrielles et internationales a examiné la question en 1929, comme complément de l'assurance-chômage. La résolution portait sur l'assurance-chômage-maladie-invalidité. La question de l'assurance-maladie fut enquêtée passablement à fond et le rapport du comité en traite. Le comité entendit sur le sujet M. A. Grant Flemming, M.D., professeur d'hygiène publique et de médecine préventive à l'université McGill, Montréal, et aussi M. J. G. Fitzgerald, professeur d'hygiène et de médecine préventive à l'université de Toronto. Si j'ai bonne mémoire, ces deux médecins éminents étaient d'avis que le ministère fédéral de la Santé devrait donner un bel exemple aux provinces en instituant un service de prévention qui s'étendrait d'un bout à l'autre du Canada. Ils conseillaient de plus, de convoquer, dans un avenir rapproché, une conférence interprovinciale à laquelle on étudierait la question de l'établissement d'un nouvel organisme chargé de voir à la santé de la nation d'une façon peut-être impossible autrement.

L'hon. M. MacLAREN: Avec la permission de l'honorable député, je dirai que les représentants des services d'hygiène provinciaux se réunissent à Ottawa deux fois par année sous les auspices du département de la Santé nationale. Mon honorable ami doit être au courant de ces faits. Ces conférences ne sont que consultatives, comme le veut mon honorable ami.

M. McINTOSH: Je suis heureux d'entendre la déclaration de l'honorable ministre de la Santé nationale. Je savais qu'une telle conférence avait lieu de temps à autre, mais j'ignorais qu'elle fût tenue deux fois par année. Cela ne fait que souligner l'importance du point de vue que j'exposais, c'est-à-dire, qu'à la prochaine conférence, on discute à fond cette question afin d'obtenir la collaboration la plus étroite entre le ministère de la Santé fédéral et les services d'hygiène ou de santé des différentes provinces.

L'hon. M. MacLAREN: D'après des renseignements obtenus, le conseil d'hygiène du Dominion a discuté à plusieurs reprises cette question de l'organisation d'un service médical.

M. McINTOSH: Je suis heureux d'apprendre qu'il en est ainsi, mais les renseignements ne sont pas complets. Puis-je renvoyer les honorables députés à une partie du témoignage du docteur J. G. Fitzgerald, professeur d'hygiène et de médecine préventive à l'université de Toronto devant le comité d'enquête relatif aux relations industrielles et internationales. Parlant du Canada, il dit:

Quelle est la situation au Canada, monsieur le président et messieurs les membres du présent comité? Quelles sont les statistiques sur la maladie et l'invalidité dans ce pays, que l'on ait donné des soins ou non? Nous ne possédons pas les données ou renseignements voulus pour répondre à cette question.

C'est ce à quoi je pensais lorsque j'ai conseillé la convocation d'une conférence annuelle ou plus fréquente, afin d'obtenir les statistiques les plus complètes sur la maladie et l'invalidité au Canada. Le docteur Fitzgerald ajoute:

Il est vrai que l'on a établi des chiffres estimatifs, en se fondant sur l'expérience de l'Angleterre et du pays de Galles, ainsi que sur celle des Etats-Unis, quant à la statistique sur la maladie et l'invalidité et au coût. Mais je désire déclarer à nouveau que nous ne possédons pas de renseignements précis et définitifs en l'espèce, vu que l'on ne pourvoit pas au rassemblement des statistiques afférentes à la maladie. On ne fait pas rapport, la plupart du temps, de l'importance et du caractère de la maladie, dont le pays est atteint en tous temps.

En deuxième lieu, quels moyens avons-nous à notre disposition dans ce pays pour combattre la maladie et l'invalidité? Il est impossible de répondre d'une manière complète. Nous connaissons naturellement quelques-unes de nos ressources à l'heure actuelle, mais, pour ce qui concerne la médecine, nous avons de 575 à 600 hôpitaux, généraux et spéciaux, au Canada, avec un nombre de lits variant de 55,000 à 65,000. On croit qu'il y a environ 8,000 médecins se livrant effectivement à la pratique générale de la médecine, et il y en a peut-être mille autres s'occupant de recherches, d'enseignement, d'hygiène publique, d'administration hospitalière, ou chargés de la direction d'organismes médicaux ou profanes.

Il s'agit de savoir, en troisième lieu, quel est le coût des soins médicaux, y compris l'hospitalisation, le traitement dentaire, le service des garde-malades, et le reste. Ici encore nous ne pouvons avoir recours qu'à des conjectures pour nous former une idée quelconque du montant que cela représente.

Il y a aussi une quatrième question: comment pourvoit-on présentement à l'assurance libre contre la maladie et l'invalidité au Canada? Il est presque impossible de répondre à cette question d'une manière satisfaisante.

Ainsi donc, monsieur le président, j'estime qu'il conviendrait grandement d'étudier la nécessité qu'il y aurait au Canada d'établir une assurance contre la maladie et l'invalidité. D'après moi, la Canadian Medical Association pourrait s'occuper d'un aspect de cette étude, ainsi qu'une des sociétés de prévoyance sociale, le Conseil d'hygiène sociale du Canada, si le ministère des Pensions et de la Santé de ce pays en faisait la demande.

C'est là le témoignage que rendait le docteur Fitzgerald, il y a deux ans, devant le comité des relations industrielles et internationales. Les honorables députés remarqueront que l'un des points qu'il fait ressortir est celui qui concerne le manque de renseigne-

ments sur la maladie dans tout le Canada et sur les pertes que nous subissons de ce chef.

Il souligne ensuite l'importance de la médecine préventive. Il vaut mieux prévenir que guérir, et le docteur Fitzgerald expliqua clairement au comité à cette occasion que mainte et mainte fois lorsqu'un homme savait qu'il souffrait de quelque chose, de quelque chose de grave, peut-être, il n'allait pas voir un médecin parce qu'il n'avait pas d'argent; comme résultat, sa santé finissait par se ruiner avec des résultats fatals. La nation, à cause de cette maladie, perd la valeur économique de cet homme et ce genre de perte économique se produit continuellement dans tout le Canada.

En terminant, je voudrais bien faire comprendre au ministre de la Santé, au premier ministre et au Gouvernement, l'importance de faire procéder, le plus souvent possible, à une étude des plus minutieuses sur la santé de toute la population de notre pays, afin de maintenir notre peuple dans un état de santé normal et de lui permettre de rivaliser avec les autres nations du monde. Je présume que l'auteur de cette résolution n'avait d'autre but, en la présentant, que de faire connaître l'avantage qu'il y a à être toujours sur le qui-vive et à déployer toute la vigilance possible en vue d'assurer à tout le Canada un beau type de citoyen robuste, toujours en état de surmonter toutes les difficultés, pour ce qui a trait à la santé. Si c'est là notre but, je crois que la discussion à laquelle ont pris part cet après-midi les députés des deux côtés de la Chambre nous permettra de nous établir sur une base plus solide relativement à tout projet visant à l'amélioration des conditions hygiéniques. Le temps que nous avons consacré à l'étude de cette résolution n'aura pas été employé inutilement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. P. HOWDEN (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de la discussion qu'a fait naître la résolution présentée à la Chambre. La plupart des honorables députés qui ont parlé à propos de cette motion ont été entièrement d'accord. Quelques-uns des autres n'en ont pas été loin, se contentant de faire quelques réserves. Je crois que le ministre des Pensions et de la Santé a admis le bien-fondé de l'objet de la résolution, mais il a indiqué quelques obstacles empêchant le Canada d'adopter ce projet. Au cours de cette discussion, on a soulevé certains points sur lesquels je voudrais dire quelques mots.

L'honorable député de Battle River (M. Spencer) a dit que les médecins jouissaient d'un monopole dans ce pays. Je ne crois pas qu'il existe un groupe d'hommes dans notre pays, et même dans le monde entier, qui aient montré moins d'égoïsme, qui se soient plus généreusement mis à la disposition de leurs pays, qui se soient plus largement dépensés pour le bien et la prospérité de notre population, que les médecins. On me dit qu'un jour, Socrate ordonna à ses disciples de toujours faire part à leurs concitoyens et au monde entier de tout ce qu'ils pourraient apprendre offrant quelque avantage pour la race humaine. Je crois que c'est bien là l'esprit qui a animé tous les travaux du monde médicinal depuis le temps de Socrate.

L'honorable député de Battle River a dit également que les soins médicaux que reçoit l'homme moyen sont limités à la richesse de sa bourse. Malheureusement, cela est vrai dans quelques cas, mais il arrive bien plus souvent que c'est faux. J'ai constaté moi-même que lorsqu'un médecin apprend que le malade qu'il soigne ne peut pas payer le traitement dont il a besoin, il fait d'ordinaire en sorte que le traitement lui soit donné quand même. Plusieurs fois les médecins ont dû payer eux-mêmes le coût de ces traitements. A l'heure actuelle les divers bureaux d'hygiène de notre pays fournissent le sérum, le vaccin et les autres préparations qui coûtent cher et que l'on a mentionnées dans cette discussion. Je crois que, dans presque toutes les parties du Canada, le médecin qui découvre un malade atteint de diphtérie ou d'une autre maladie exigeant un traitement plus ou moins coûteux peut obtenir l'aide du bureau d'hygiène municipal. Lorsque le malade peut en payer le coût, c'est le bureau d'hygiène qui reçoit le paiement, sinon les frais seront à la charge de la municipalité ou de la province intéressée.

Deux grandes raisons m'ont porté à présenter cette résolution à la Chambre. D'abord, on peut empêcher par l'examen périodique une bonne partie des maladies dont est atteinte la population du Canada. Les compagnies d'assurance de notre pays et des autres pays du monde ont adopté un moyen grâce auquel les assurés subissent des examens, à titre de méthodes préventives. Si l'entreprise d'assurance retire un avantage d'une telle méthode, le Canada pourrait également en profiter.

En deuxième lieu, c'est que le traitement médical coûte souvent plus cher que ne peut payer ce que l'on appelle la classe moyenne. Comme on l'a dit cet après-midi, il est certain que pour un bon nombre de ces personnes, qui désirent payer elles-mêmes le coût du traitement qu'elles ont reçu, les difficultés

sont parfois assez considérables. Si l'on pouvait trouver le moyen de mettre en pratique un projet du genre de celui que j'ai exposé cet après-midi, on ferait disparaître toutes ces difficultés. Il arrive certainement que des personnes négligent en quelque sorte les soins qu'elles devraient se donner parce qu'elles n'ont pas l'argent suffisant pour en payer les frais. En Europe, le service médical de l'Etat est un fait. L'Allemagne l'a adopté au commencement de notre siècle. La France l'a adopté plus tard et, avant de pouvoir entrer en Suisse, on doit payer la capitation. Cet impôt comprend une prime sur la santé de la personne qui le paie, lui assurant les soins nécessaires dans le cas où elle serait malade dans ce pays. Je suis d'avis que l'assurance nationale contre la maladie est nécessaire pour établir un régime uniforme d'examens périodiques et assurer le traitement médical approprié lorsque la chose est nécessaire.

On a parlé d'œuvre excellente accomplie par les commissions des accidents du travail. On a obtenu aussi de splendides résultats avec l'assurance industrielle. Néanmoins, dans presque tous ces cas, ceux qui travaillent dans l'industrie sont seuls assurés et l'œuvre des commissions des accidents du travail ne vise que les accidents et les blessures?

Le très honorable premier ministre a combattu la proposition, sous prétexte qu'elle forcerait immédiatement le Canada à mettre l'idée en pratique. Je ne pense pas que la résolution oblige le Gouvernement à adopter immédiatement le projet; elle dit simplement que le Gouvernement fédéral ferait bien de l'étudier sérieusement—je dis bien sérieusement—en vue d'élaborer éventuellement un plan qui fournirait au peuple les soins médicaux auxquels il a droit.

Le très honorable premier ministre a prétendu que cette initiative ferait du tort aux médecins. Or je crois exprimer l'avis de la majorité d'entre eux, en disant qu'ils l'accueilleraient favorablement. Ils l'ont examinée de bon gré dans les différentes provinces et ils l'ont approuvée. Les seuls médecins qui s'y opposeraient et qui l'ont effectivement combattue sont les grands médecins, ceux qui pratiquent peu et qui perçoivent de gros honoraires. Je ne vois pas pourquoi l'adoption de ce système changerait tout le régime médical; je ne vois pas non plus pourquoi il nécessiterait la suppression de la surveillance et du contrôle des commissions fédérales et du contrôle des commissions provinciales. Il y a place pour des commissions fédérales et provinciales. Ces dernières seraient encore en mesure d'exercer leur seurveillance dans les limites de leurs provinces respectives, tandis que l'autorité fédérale porterait sur l'ensemble du pays.

[M. Howden.]

Le très honorable premier ministre a parlé du rhume ordinaire. C'est une maladie fréquente, surtout en hiver. Il a censuré l'impuissance de la science médicale à isoler le germe de cette maladie.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai rien censuré; j'ai simplement signalé le fait.

M. HOWDEN: J'accepte la mise au point. Je pourrai faire observer qu'on peut produire toutes les caractéristiques d'un rhume ordinaire par l'emploi de plusieurs médicaments et par l'application de n'importe quelle substance qui irrite la membrane muqueuse des fosses nasales. On a même mis en doute l'utilité de la vaccination pour la prévention de la petite vérole.

Le très hon. M. BENNETT: Pas moi. Réellement l'honorable député exagère. Je ne l'ai pas interrompu mais il devrait nommer ceux qu'il cite. J'ai dit qu'il se fait une propagande au Canada contre la vaccination; l'honorable député s'en rendra compte en lisant de temps en temps l'un des journaux du matin de la capitale.

M. HOWDEN: Très bien, mais j'avais cru, d'après la façon dont le très honorable premier ministre discutait la chose, qu'il avait lui-même des doutes sur l'utilité de la vaccination.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle absurdité!

M. HOWDEN: Je ne pense pas qu'on puisse douter de l'utilité de la vaccination. On a mille preuves de son efficacité. L'une des meilleures que je connaisse nous est fournie par l'Allemagne et l'Autriche.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, il faut être loyal dans le débat. Voici exactement ce que j'ai dit:

> De plus, à l'instar de l'honorable député de Saint-Boniface, l'on assure que la vaccination empêche la variole; cependant, dans plusieurs pays, outre le Canada, il se fait une campagne énergique contre la vaccination.

Puis j'ai parlé de la pneumonie. C'est tout ce que j'ai dit au sujet de la vaccination.

M. HOWDEN: Il est inutile de rappeler à la Chambre que l'utilité de la vaccination comme remède préventif de la variole n'est plus mise en doute. On trouve une preuve de son efficacité en Allemagne et en Autriche. En Allemagne, la vaccination est obligatoire; en Autriche, elle est facultative. Or, la variole est pour ainsi dire inconnue en Allemagne, tandis qu'elle abonde en Autriche.

J'estime que les autorités fédérales devraient surveiller la santé de leurs administrés. Ce n'est pas difficile. Quand on a institué l'impôt sur le revenu, le Gouvernement a très

facilement obtenu une déclaration de ceux qui tombaient sous le coup de la loi. Le premier ministre s'est aussi opposé au système de pensions pour les vieillards, parce que la collaboration des provinces demeurait facultative; autrement dit, il objectait que le système n'était pas national. Mais songeons, monsieur l'Orateur, que la chose sera parfaitement inutile à moins d'adopter un projet d'assurance-maladie d'un caractère fédéral. Si l'assurance-maladie devait être adoptée par une province et repoussée par la province voisine ce serait comme si vous aviez deux champs contigus dont l'un est propre et l'autre malpropre. Si vous avez une province où la santé du peuple est sous une surveillance convenable et que si dans la province voisine il n'y ait plus la même surveillance les mesures sanitaires en vigueur dans la première province seront de nul effet.

Loin de moi de vouloir suggérer qu'il s'agit ici d'une question politique. Et cependant je ne puis oublier, monsieur l'Orateur, que lorsque je siégeais à votre droite, à en juger par les discours de celui qui était dans le temps chef de l'opposition et qui est aujourd'hui premier ministre, j'aurais cru qu'il était en faveur de toutes les réformes et tous les projets d'activité sociale qui étaient soumis à l'attention de la Chambre. Maintenant, il semblerait qu'il a les mains liées.

Le très hon. M. BENNETT: Je dois protester de nouveau, monsieur l'Orateur. Pourquoi l'honorable député persiste-t-il dans ses assertions inexactes. Il n'y a aucune nécessité pour lui d'agir ainsi. Sa cause n'en est pas meilleure. Non seulement j'ai répété cet après-midi ce que j'ai dit l'année dernière au sujet des unités sanitaires mais j'ai aussi parlé du crédit spécial prévu au budget des dépenses du ministère de la Santé nationale. Ces allusions vulgaires à des choses qui n'ont point eu lieu dans l'espérance qu'elles passeront inaperçues devraient cesser. L'honorable député est en quelque sorte responsable à cette Chambre et il devrait s'acquitter honnêtement de cette responsabilité en ne faussant pas les paroles des autres membres qui ont pris part aux débats.

M. HOWDEN: Je parlais d'après mon souvenir.

Le très hon. M. BENNETT: Je le sais—étrange, n'est-ce pas?

M. HOWDEN: Ma mémoire ne fait pas tant défaut que cela. Si je m'en souviens bien, le premier ministre favorisait toutes ces réformes sociales et autres dans le temps qu'il était chef de l'opposition. Maintenant je crois que les honorables députés peuvent fort bien s'appliquer à la sérieuse considération de ce projet. Je saisis fort bien qu'on désire faire retirer la résolution. Eh! bien, si elle était retirée, ce serait la jeter au panier et elle serait oubliée. Si la résolution est soumise au vote, alors elle aura une fin honorable et, c'est le sort que je lui préfère.

(La motion de M. Howden, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Beaubien,	Luchkovich,
Blair,	MacInnis,
Boucher,	MacLean,
Brasset,	McKenzie (Assiniboïa),
Brown,	McMillan (Huron-Sud),
Campbell,	Motherwell,
Cardin,	Pouliot,
Casgrain,	Reid,
Chevrier,	Rhéaume,
Dubois,	Robitaille,
Euler,	St-Père,
Factor,	Sanderson,
Fafard,	Séguin,
Gardiner,	Speakman,
Girouard,	Spencer,
Hanbury,	Totzke,
Hanson (Skeena),	Veniot,
Heaps,	Weir (Macdonald),
Howden,	Woodsworth.—41.
Irvine,	
King,	
Lucas,	

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Anderson (Halton),	McLure,
Arsenault,	Manion,
Arthurs,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Barber,	Mullins,
Barrette,	Murphy,
Beaubier,	Myers,
Bell (St-Antoine),	Perley (Qu'Appelle),
Bell (St-Jean-Albert),	Porteous,
Bennett,	Price,
Bowen,	Quinn,
Bowman,	Ryerson,
Boyes,	Sauvé,
Bury,	Senn,
Cahan,	Shaver,
Cantley,	Simpson (Simcoe-Nord),
Cormier,	Simpson (Algoma-Ouest),
Cowan (Long Lake),	Smith (Victoria-Carleton),
Denis,	Spankie,
Dickie,	Spence,
Duguay,	Stanley,
Duranleau,	Stevens,
Fortin,	Stewart (Leeds),
Fraser (Caribou),	Stewart (Lethbridge),
Gershaw,	Stitt (Nelson),
Gobeil,	Sullivan,
Gordon,	Sutherland,
Hackett,	Swanston,
Hanson (York-Sunbury),	Thompson (Simcoe-Est),
Hay,	Thompson (Lanark),
Jones,	Turnbull,
Laurin,	Weese,
LaVergne,	White (Mont-Royal).—70.
Lawson.	
Loucks,	
Macdonald (King),	
MacLaren,	
MacNicol,	
McGillis,	

22111—64
ÉDITION REVISÉE

Quelques MEMBRES (se levant simultanément): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

Quelques VOIX: Pas d'abstentions!

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que les abstentions ne sont pas admises.

L'hon. M. MacLAREN: On nous a informés que les députés ne devaient pas se pairer pour ce scrutin-ci.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exact.

L'hon. M. MacLAREN: Si j'avais cru que nous pouvions nous pairer, je n'aurais pas voté, car j'ai une entente permanente avec l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset).

M. l'ORATEUR: Les abstentions ne sont pas reconnues pour cette division.

(En l'absence d'une liste officielle et vu l'impossibilité de rapporter plusieurs déclarations d'abstention déclarées simultanément, les abstentions ainsi déclarées ne sont pas indiquées.)

INHUMATION DES VETERANS

PROPOSITION DE FAIRE CESSER LA PRÉTENDUE COUTUME DE DEMANDER DES SOUMISSIONS

M. A. E. ROSS (Kingston) propose l'adoption du projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que la pratique des demandes de soumissions pour l'inhumation des vétérans décédés doit être arrêtée immédiatement, parce que cette pratique est une insulte aux vétérans et une tache sur la bonne renommée de notre pays.

M. ROSS: Monsieur l'Orateur, quelques mots me suffiront, je crois, pour obtenir l'assentiment de la Chambre et du Gouvernement à ce projet de résolution. Il est vrai que le système des soumissions existe pour la dépense des fonds publics, mais je crois que, dans ce cas-ci, on devra reconnaître qu'il est survenu un grand nombre d'abus et qu'il est temps de faire cesser cette pratique relative à l'inhumation des vétérans.

Je me permettrai de signaler en quelques mots ces abus. Quand on demande des soumissions aux entrepreneurs de pompes funèbres, il est toujours déclaré que l'entrepreneur peut être un ami du défunt, mais des difficultés se sont souvent présentées de ce côté. Je sais qu'on a affiché dans des hôpitaux des avis disant que le corps doit être remis à l'entrepreneur officiel des pompes funèbres. Il s'est en outre présenté un autre abus très grave qui constitue un outrage à l'égard du vétéran décédé et de sa famille.

[M. Howden.]

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, je désire beaucoup entendre mon honorable ami, mais les conversations qui se tiennent ici m'en empêche absolument.

M. l'ORATEUR: Je demande aux honorables députés de bien vouloir s'abstenir de converser dans la salle. S'ils désirent converser, rien ne les empêche de sortir.

M. ROSS: Un autre abus grave, c'est que, dans certains endroits, les directeurs de funérailles se font une guerre de prix. Dans la ville que j'habite ainsi que dans plusieurs autres, il en est résulté qu'on a accepté des soumissions au prix ridiculement bas de $40. Je demande à mes honorables collègues comment il est possible d'avoir des funérailles convenables pour $40, quand on songe que le directeur de funérailles est tenu de fournir:

Le cercueil doit être couvert de drap noir et doublé de soie et doit avoir une plaque gravée et six poignées; ou bien le cercueil doit être plaqué en chêne, avoir une plaque gravée et six poignées métalliques. (Aussi un crucifix, si on le demande.)

On doit fournir une boîte pour contenir le cercueil.

Le corps doit être embaumé.

L'entrepreneur doit fournir un suaire, quand c'est nécessaire.

L'entrepreneur doit fournir le corbillard.

Aucun directeur de funérailles ne peut se charger de funérailles convenables et fournir toutes ces choses pour $40.

Le système est absolument injuste. Dans un endroit, le prix est de $100; dans un autre il est de $40; il peut être de $50 ou de $60 ailleurs. C'est tout à fait injuste à l'égard des parents des vétérans; tous devraient être traités d'égale façon. Ce que l'on accorde aux parents d'un homme, on devrait l'accorder de même aux parents d'un autre homme. Je reconnais que, dans certaines villes importantes, on puisse faire des funérailles plus coûteuses, mais, à part une ou deux grandes villes, les prix devraient être les mêmes.

Voilà quelques-uns des abus qui se sont présentés. A quoi bon parler de l'honneur dû aux vétérans et de la justice qu'il faut leur rendre en présence de cette coutume révoltante d'essayer d'obtenir au meilleur marché possible l'inhumation convenable des anciens soldats dont la mort a probablement été hâtée par leur service au front. Je ne conçois pas comment la Chambre ou un gouvernement quelconque puisse refuser de reconnaître qu'il faut faire cesser cette coutume de demander des soumissions pour l'inhumation de nos vétérans.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Monsieur l'Orateur, il m'arrive bien rarement de

me trouver entièrement d'accord avec l'honorable député de Kingston (M. Ross), mais je tiens à dire que j'approuve absolument, du commencement à la fin, tout ce qu'il vient de dire.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis): (Texte): Monsieur le président, je tiens à déclarer que je suis entièrement opposé à cette résolution. Les entrepreneurs de pompes funèbres ne doivent pas avoir plus d'avantages que ceux qui transportent la malle dans les campagnes. Ces derniers sont astreints aux mêmes conditions et soumis aux mêmes contrats que ceux qui enterrent les anciens combattants pensionnaires de l'Etat. Pour ma part, je crois que si cette résolution est adoptée ce sera ouvrir une porte au patronage et au favoritisme. Pour les raisons que je viens de donner, je répète que je suis absolument opposé à cette résolution.

L'hon. M. MACKENZIE: Dans quelles provinces, agit-on ainsi? A ma connaissance, la chose ne se pratique pas en Colombie-Anglaise.

M. ROSS: Elle n'est pas universellement répandue, mais dans différentes régions on demande des soumissions et c'est la pratique que je veux enrayer.

M. MERCIER (Saint-Henri): L'honorable député peut-il nous donner une estimation de ce que coûtent les funérailles convenables d'un soldat?

M. l'ORATEUR: Le motionnaire terminera sans doute le débat et il pourra alors fournir d'autres éclaircissements.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Quand j'ai lu cette résolution au *Feuilleton,* je l'ai approuvée de tout cœur. L'usage de demander des soumissions me paraît injustifiable, mais j'aurais aimé, je dois l'avouer, que l'honorable député nous exposât quelle manière de procéder il faut lui substituer; nous pourrions ainsi la juger. C'est un simple avis que je donne, comme je n'ai pas beaucoup étudié la question, mais ce privilège—on peut l'appeler ainsi—conféré au directeur des funérailles peut fort bien devenir une affaire de faveurs politiques. C'est une des questions à examiner. Aussi avant que nous ayons à voter, je voudrais que l'honorable député de Kingston nous exposât comment il faut procéder, selon lui. La question n'est pas familière à certains d'entre nous et nous voudrions recevoir des renseignements à ce sujet.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Je tiens à exprimer combien j'approuve de tout cœur la façon avec laquelle l'honorable député a mis sa résolution en délibération. La question est d'importance. Je partage tout à fait les sentiments exprimés par le motionnaire et j'espère que la Chambre adoptera la résolution.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): J'espère que nous adopterons la résolution à l'unanimité sans la mettre aux voix. Cet usage me surprend et je souscris volontiers à tout ce qu'a dit le proposeur de la résolution. Je n'ai pas entendu l'honorable député proposer un autre procédé mais je sais que, sous le régime de la loi des accidents de travail, les ayants droit d'un ouvrier tué reçoivent de $100 à $150 pour les frais de sépulture. Si cette résolution est adoptée, je propose que l'Etat laisse aux parents du défunt le soin des funérailles, le Gouvernement devant payer les frais jusqu'à un certain point.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Je suis heureux que l'honorable député de Kingston (M. Ross) ait proposé cette résolution tendant à l'abolition des soumissions demandées relativement à la sépulture des anciens combattants décédés. C'est une insulte aux anciens combattants et un déshonneur pour notre pays.

Je ne dirai qu'une couple de mots à ce sujet. Je suis convaincu qu'en appuyant l'honorable motionnaire je prends une attitude conforme au sentiment des vétérans non seulement de la Saskatchewan et de l'Ouest, mais aussi de tout le Canada. J'aimerais que la Chambre adoptât la résolution à l'unanimité, sans la mettre aux voix, et aussi que le département des Pensions et de la Santé prît des dispositions pour faire cesser cette pratique désormais.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): A juger par les commentaires que nous venons d'entendre, surtout ceux d'un ancien ministre, on dirait que mon Gouvernement a innové relativement à la sépulture des anciens combattants.

Une VOIX: Non.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai écouté assez longtemps pour savoir exactement ce que l'on a voulu dire. Ne vous imaginez pas, monsieur l'Orateur, que je ne sois pas tout à fait au courant de la chose et il en va de même de la plus grande partie de la députation. J'affirme que la pratique suivie remonte à environ huit ans. Le ministre des Pensions et de la Santé (M. MacLaren) fera l'exposé des faits, indiquera ce qui a été fait et ce qui se fait aujourd'hui. En prenant la direction de son ministère, il a maintenu ce qui se pratiquait. Mais il n'y a jamais eu de soumissions dans le sens ordinaire du mot. Cet usage n'a existé sous aucun régime et je ne suppose pas qu'il existera jamais.

On demandait simplement aux entrepreneurs de pompes funèbres quel était le prix d'un enterrement; ensuite on choisissait parmi les noms d'entrepreneurs celui qui devait accomplir les derniers rites. Voilà. C'est à la Chambre à décider s'il y a là adjudication. A mon sens, cela n'est pas.

L'honorable représentant de Lisgar (M. Brown) a posé une question que je n'ai cessé de tourner et de retourner dans ma tête pendant que j'écoutais ici ce soir. Comment allez-vous faire? Allez-vous arrêter votre choix sur un entrepreneur de pompes funèbres et lui permettre d'exiger le prix qu'il voudra? Comment faire, autrement? Va sans dire qu'autant que possible il faut éviter la discussion de pareilles questions: celle-ci ne devrait pas être abordée sur le parquet de la Chambre. J'ai dit que le régime a été maintenu; ce qui me préoccupe en ce moment c'est de déterminer si vraiment cette méthode peut être jugée comme étant un appel de soumissions. A mes yeux il n'en est rien. S'il y a adjudication, elle doit cesser. Par contre si ce n'est qu'une invitation priant les intéressés d'indiquer le prix d'un enterrement, la situation est entièrement différente.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Franchement, monsieur l'Orateur, je suis peiné que le très honorable premier ministre,—sans le vouloir, j'en suis sûr,—ait jeté dans la présente discussion une note plutôt déplorable. Selon moi la proposition d'un des honorables collègues à ma droite est la seule qui donne satisfaction à l'honorable représentant de Kingston (M. Ross), à savoir: l'opportunité de fixer un tarif uniforme, qui soit conforme à la dignité requise pour ces tristes devoirs. Ce chiffre pourrait être déterminé par le ministère des Pensions: il ne devrait pas exister l'ombre de la rivalité entre les différents entrepreneurs. Je comprends très bien les mobiles qui ont inspiré l'honorable parrain de la motion (M. Ross): il tient à la suppression de tout marchandage en ce qui concerne cette dernière cérémonie solennelle où le Canada offre ses hommages aux vétérans décédés qui ont combattu pour la patrie outremer. Je suis persuadé que toute la Chambre est unanime sur ce point; et je regrette ce qui est échappé des lèvres du premier ministre. Voici quelle est la solution à mes yeux: Le ministère des Pensions et ceux qui dirigent si bien la caisse funèbre des militaires, dite Last Post Fund, devraient s'entendre, je ne dirai pas sur un prix fixe, mais sur la somme nécessaire pour assurer à cette dernière cérémonie toute la dignité voulue. Une fois ce prix déterminé, qui sauvegarde le respect dû aux morts comme aux vivants, trêve de marchandage, de rivalité.

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Le premier ministre a parlé de la méthode adoptée par le gouvernement précédent. Si je ne m'abuse, l'honorable motionnaire (M. Ross) a proposé un projet de résolution analogue à la dernière session du dernier Parlement, et lui répondant de la place où parle mon très honorable ami (M. Bennett) ce soir, j'ai dit que le gouvernement contribuait au Last Post Fund et que si, aux yeux de ceux qui dirigeaient cette caisse, la contribution de l'Etat n'était pas assez généreuse, le gouvernement ne manquerait pas d'y verser tout supplément nécessaire. Cette assurance, je crois, a donné satisfaction à tous les partis de la Chambre; sans doute mon honorable ami ne demande pas autre chose en ce moment. Assurément le respect des convenances s'impose en pareille matière.

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Je crois, monsieur l'Orateur, que l'on n'est pas suffisamment renseigné à ce sujet. Je vais dire à la Chambre quelles sont les coutumes adoptées en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux Etats-Unis, les seuls pays à propos desquels je sois documenté. Comme les cérémonies funèbres de ces pays sont très similaires aux nôtres, ces renseignements entrent bien dans la question.

J'évite les détails nombreux car m'est avis que la Chambre n'en voudrait pas. Qu'on me permettre de dire que dans la Grande-Bretagne les entrepreneurs de pompes funèbres sont invités à soumettre des offres pour les enterrements, lesquelles offres ne doivent pas dépasser 7 livres sterling et 10 shillings, soit à peu près $37. Dans la Nouvelle-Zélande une invitation analogue est adressée aux entrepreneurs, le prix ne devant pas dépasser 13 livres sterling, ou environ $64. Aux Etats-Unis les offres des entrepreneurs ne doivent pas dépasser $100. En Australie ce n'est pas la même chose: il y a là un tarif fixe de 15 livres sterling.

Mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) a conseillé d'établir un chiffre fixe et uniforme. Cela semble facile, mais supposons que les dépenses varient dans les différentes parties du pays.

L'hon M. MACKENZIE: Qui s'en soucie dans une question de cette sorte?

L'hon. M. MacLAREN: Les amis s'en soucient.

L'hon. M. MACKENZIE: Non.

L'hon. M. MacLAREN: Le coût dépendra également des circonstances du lieu. Je voudrais affirmer très clairement et très catégori-

quement que cette méthode n'est pas fondée sur des raisons d'économie. On ne les limite pas à une somme spéciale quelconque. J'ai mentionné trois pays où le montant maximum est déclaré, mais il n'y a pas de restriction au Canada quant au montant que l'on peut exiger. Je demande à la Chambre de se le rappeler. En ce qui concerne le montant, d'après les renseignements que m'a fournis le département, il semble que la somme la moins élevée est d'environ $71, tandis que la plus forte est de $195; ainsi, il y a un écart considérable.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Le ministre cite-t-il des chiffres tirés des archives du département, lorsqu'il nous donne le chiffre de $71?

L'hon. M. MacLAREN: Je cite des chiffres de mémoire qu'on m'a préparés au département.

L'hon. M. MACKENZIE: Je crains que ce chiffre ne soit pas exact.

L'hon. M. MacLAREN: Le maximum est de $195. Le coût des fosses varie considérablement dans les différents cimetières par tout le pays. Il y en a qui coûtent très cher, tandis que d'autres sont gratis. Les exigences au sujet des pierres tumulaires sont loin d'être les mêmes dans tous les cas; certains cimetières demandent qu'elles soient conformes aux règlements gouvernant ces cimetières en particulier.

Je voudrais faire ressortir que, dans aucun des pays que j'ai mentionnés, et à ma connaissance dans aucun pays au monde, on n'enterre les soldats d'une façon aussi convenable qu'on le fait au Canada. Je l'affirme pour défendre mon département, qui s'occupe de ces enterrements depuis huit ou dix ans, et les archives démontrent qu'il y a eu très peu de critiques et d'objections. Elles indiquent, au contraire, toute la satisfaction et la reconnaissance que l'on éprouve envers le département pour le respect dont il entoure l'enterrement de nos soldats. Le département ne se préoccupe pas de la manière dont la chose est faite pourvu qu'elle le soit avec dignité et respect. Telle est la politique du département et du Gouvernement.

Je m'oppose au mot "soumissions" à ce sujet. A ma connaissance ce n'est pas un point important de la question. Il n'y a pas de marchandage, pour me servir de l'expression de mon honorable ami, et je veux que la Chambre comprenne bien qu'il n'y a pas de limite concernant les dépenses. Il n'est pas nécessaire d'accepter l'offre la plus basse. La condition essentielle est que l'enterrement soit digne et convenable, et rien n'empêche qu'il en soit ainsi. Le Gouvernement ne lésine pas sur la somme. Nous ne demandons qu'une chose c'est que le prix soit raisonnable, ou qu'on indique de bon gré ce qu'un enterrement doit coûter. Le ministère est prêt à suivre la ligne de conduite qui, de l'avis de cette Chambre et du pays, témoignera le plus d'égards et de respect envers nos anciens combattants défunts et leurs parents. J'affirme, monsieur l'Orateur, et je le déclare catégoriquement, en toute confiance et sans hésitation, que la Chambre ne doit pas se faire l'idée que le ministère a fait preuve de parcimonie, ou n'a pas été à la hauteur de cette importante fonction. Il n'a pas failli à la tâche. J'ai examiné les dossiers et j'ai pris connaissance de rapports médicaux venant de toutes les parties du pays, de Sydney à Vancouver, et sauf quelques rares critiques inévitables de peu d'importance, je n'ai pas rencontré d'objections. Mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) avait l'impression qu'il n'avait jamais entendu d'objections.

L'hon. M. MACKENZIE: J'accepte la parole de l'honorable député de Kingston (M. Ross).

L'hon. M. MacLAREN: Personne ne fait d'objection, par écrit ou verbalement, personne. Cette résolution est le premier indice de mécontentement venu à ma connaissance. J'ai demandé au département si on lui avait adressé des objections, on m'a répondu qu'on n'en avait pas reçu. Au nom de mon prédécesseur immédiat, et du sien j'affirme que les archives ne renferment aucune plainte. J'avoue que le département consentira à changer sa méthode si on lui en indique une meilleure. Je fais cette remarque parce que je ne veux aucunement que les amis de nos soldats défunts considèrent que ces derniers ont été soumis à des indignités, ou que le pays n'a pas été à la hauteur de la position lorsqu'il s'est agi des funérailles des anciens combattants. Connaissant tout le soin qu'apportent les fonctionnaires du département au règlement de ces questions, je ne vois pas où de telles indignités ont pu se produire. Je fais cette déclaration catégoriquement et franchement. Il se peut qu'une explication de la méthode suivie ne donne pas une juste idée de ce que l'on fait en réalité. Je tiens à ajouter que le département et tous les fonctionnaires intéressés sont toujours prêts à discuter des questions de cette nature avec les honorables députés qui ont des idées à soumettre; par la même occasion, mes honorables amis se mettraient peut-être ainsi au fait de certaines difficultés ou objections que connaissent bien ceux qui s'occupent activement de l'administration des affaires du département.

En dernier lieu, je ferai observer que les fonctionnaires du ministère sont mieux en me-

sure que des particuliers, ou les amis des militaires décédés de faire des arrangements convenables pour ces funérailles. Les honorables membres n'ignorent sans doute pas que les amis du défunt préfèrent peut-être un entrepreneur de pompes funèbres à un autre. Or, il n'y a aucune règle dans le département qui favorise un entrepreneur plutôt que l'autre. La plus grande liberté existe quant au choix de l'entrepreneur; de fait, les amis du défunt ont le droit de désigner celui qu'ils désirent. Il y a une chose que nous pouvons signaler avec fierté et satisfaction. Les sépultures de tous les anciens soldats, qui sont décédés dans nos institutions d'Etat à la suite d'invalidités contractées outre-mer, sont pourvues d'une pierre tombale en granit ou en marbre. Puis-je faire observer de plus que le Canada est le seul pays au monde qui rend cet hommage si digne et si approprié à ses victimes de la dernière guerre.

M. SANDERSON: Puis-je poser une question au ministre? Ses remarques n'indiquent pas s'il est pour ou contre la proposition de l'honorable député de Kingston.

L'hon. M. MANION: Nous sommes tous unanimes sur ce point.

M. l'ORATEUR: Il n'est pas régulier de poser cette question au ministre tant qu'il n'aura pas terminé son discours.

M. SANDERSON: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: C'est au ministre qu'il appartient de décider s'il est pour ou contre la résolution. Il peut voter comme il l'entendra.

M. SANDERSON: Avec tout le respect que j'ai pour la décision de Votre Honneur, le ministre des Pensions et de la Santé nationale devrait au moins tracer la voie de quelque manière à la députation lorsqu'il s'agit de questions de cette nature.

M. ARTHURS: Je demande l'application du règlement.

M. l'ORATEUR: Le ministre a fait un exposé impartial de sa manière de voir sur cette question. L'honorable député est assurément en mesure de l'interpréter.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, par simple tolérance...

M. ARTHURS: Monsieur l'Orateur, je soumets que mes deux honorables amis violent le règlement, puisqu'ils ont déjà pris part au présent débat.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Vancouver-Centre a voulu poser une question au ministre tandis qu'il avait la parole.

[L'hon. M. MacLaren.]

L'hon. M. MacLAREN: Je crois que mon honorable ami avait l'intention de poser une question.

L'hon. M. MACKENZIE: Je me rends compte que je viole le règlement; cependant, je désirerais poser une question. J'approuve les remarques du ministre touchant les fonctionnaires du département; je crois qu'ils sont sincères et qu'ils font tout ce qui dépend d'eux à cet égard. Cependant, j'ai tout lieu de croire...

Un MEMBRE: Au vote!

M. l'ORATEUR: L'honorable député formulera-t-il la question qu'il a l'intention de poser au ministre?

L'hon. M. MACKENZIE: Le ministre a déclaré que c'est la coutume du département de demander des prix pour l'inhumation. Puis-je lui demander d'expliquer comment on s'y prend?

L'hon. M. MacLAREN: Je ne suis pas en mesure de fournir d'autres renseignements sur ce point-là. On demande aux entrepreneurs de fixer un prix; voilà tout ce que j'en sais. Je n'ai jamais vu rien qui fût de nature à être assimilé à des soumissions.

L'hon. M. MACKENZIE: Voilà le point que je tiens à élucider.

M. C. G. POWER (Québec-Sud): J'aurais participé au présent débat avec moins de répugnance, je l'avoue, n'étaient-ces les observations du très honorable premier ministre. Je crois que, dans les circonstances, les observations de mon très honorable ami étaient absolument déplacées. Cependant, il y a malentendu sur cette question. Si j'ai bien compris,—et l'on me corrigera si je fais erreur,—les pensionnaires qui décèdent ou leurs proches ont droit à une somme de $75 à $100. Je crois que la somme exacte est de $100.

L'hon. M. MacLAREN: Je ne comprends pas du tout l'honorable député. Il prétend qu'ils ont droit à une somme de tant.

M. POWER: Ils touchent à la discrétion de la commission des pensions une somme de $100 au décès du pensionnaire.

Le très hon. M. BENNETT: C'est là une tout autre question.

M. POWER: Pour les frais d'inhumation du pensionnaire.

L'hon. M. MacLAREN: Non.

M. POWER: Dans la nomenclature des différentes catégories de ceux dont le Gouvernement acquitte les frais d'inhumation, je cherche à faire une distinction parce que, comme je l'ai déjà dit, certains honorables députés sont

sous le coup d'un malentendu et ne saisissent pas bien ce qui en est. Les pensionnaires, ou plutôt les parents d'un pensionnaire décédé ont droit, aux termes de la loi des pensions du Canada, à $100 pour les frais d'inhumation du défunt. Voilà une chose. Il y a ensuite cette société connue sous le nom de Last Post Fund qui fait les frais d'inhumation de soldats qui meurent sans laisser de parents. Le Gouvernement lui verse tous les ans l'importante subvention d'environ $30,000 ou $35,000. Troisièmement, il y a ceux qui, je le suppose, sont visés par cette résolution...

Le très hon. M. BENNETT: Ceux qui meurent dans des institutions.

M. POWER: Oui, ceux qui meurent dans des institutions relevant du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile. L'honorable député de Kingston proteste contre cette coutume qu'il appelle "la mise en adjudication", c'est-à-dire du marchandage, lorsqu'il s'agit des frais d'inhumation de ces soldats. Je ne saurais établir cette distinction subtile que fait le premier ministre quant à la question de savoir si l'on peut dire dans le cas présent que c'est de la mise en adjudication. Je ne vois aucune différence entre le fait de demander des prix à cette fin ou la mise en adjudication pour d'autres fins. A mon avis, nous en sommes tous venus à employer cette expression "mise en adjudication" à cause de l'habitude courante d'inviter différentes personnes à soumettre un prix pour un service quelconque. Qu'on lui applique ce nom ou qu'on la désigne autrement, je suis d'avis que l'on s'en tienne au régime actuel, à moins que l'on me fasse voir clairement la supériorité de toute autre méthode qu'on lui substituerait. L'honorable député de Kingston (M. Ross) semble attacher une grande importance à ce que, par une circonstance remarquable à ses yeux, un entrepreneur était prêt à faire ces inhumations pour la somme de $40. Or, pourvu que l'entrepreneur fasse bien les choses, peu m'importe qu'il reçoive $40. Je n'ai pas la mission de défendre les entrepreneurs de pompes funèbres du Canada. Pris collectivement, il n'est pas à ma connaissance de groupe qui ait plus exploité le public que ne l'ont fait les entrepreneurs de pompes funèbres.

Le très hon. M. BENNETT: Pas le public.

M. POWERS: Oui, le public.

Le très hon. M. BENNETT: Les exécuteurs testamentaires.

M. POWER: Je n'ai aucune objection à ce que l'entrepreneur touche $40. Au cours des délibérations du comité des pensions on a fait observer à maintes reprises l'insuffisance de la somme accordée pour les frais de funérailles des pensionnaires. Il y a un important mouvement sur pied en vue d'en faire augmenter le montant de cinquante ou de cent dollars. A la suite d'une enquête, j'ai constaté que ce mouvement était inauguré en bonne partie par les entrepreneurs de pompes funèbres et non par les vétérans. Si le département voit à ce que l'on observe fidèlement ses règlements et ses devis,—si je me puis me servir de l'expression dans ce cas-ci,—que ce soit contre le paiement de $40, $50 ou $100, cela doit peu importer aux parents qui, après tout, sont les premiers intéressés, pourvu que les funérailles soient convenables, ainsi que le disait le ministre. A mon humble avis, si le ministère voit à ce que cela se passe ainsi, et je ne doute pas qu'il n'y voie, car je n'ai jamais entendu de plaintes à ce sujet depuis huit ans que la chose se pratique, si le ministère, dis-je, voit à ce que le défunt ait des funérailles convenables, je ne vois pas de meilleur moyen que de demander des soumissions aux entrepreneurs de pompes funèbres de l'endroit où le décès a lieu. On n'améliorerait en rien la situation en arrêtant un prix fixe. D'abord, il en résulterait une espèce de favoritisme politique,—bien que mon opinion soit faite à l'endroit de ceux qui chercheraient à titre un avantage politique dans une affaire de cette nature, mais la tentative serait toujours là. Sommes-nous bien certains que les choses ne se feraient pas plus convenablement par un entrepreneur de pompes funèbres qui n'aurait à subir aucune concurrence, mais à qui l'on verserait simplement une somme déterminée pour ses services? Avec le ministre, je conviens qu'aucune limite n'existe quant au montant. Nous ne disons pas, comme cela se voit dans d'autres pays, à l'entrepreneur qui rend ce dernier et pénible devoir à un homme qui a fait le sacrifice de sa vie pour sa patrie: "Vous ne pouvez exiger plus de 7 louis 10 shellings". Nous lui disons: "Vous allez lui faire des funérailles convenables." Les règles à suivre au sujet des funérailles sont établies et nous disons à l'entrepreneur: "Vous nous demanderez un prix équitable". Si, de concurrence avec un autre entrepreneur de pompes funèbres, celui qui fait les funérailles demande un peu moins que le prix exigé du public en général, nous n'y perdrons guère; je crois plutôt que nous en obtiendrons peut-être même un meilleur service.

L'hon. M. CAHAN: Pour mon édification, l'honorable député veut-il bien répondre à la question suivante? Les administrateurs du Last Post Fund voient-ils aux funérailles des soldats qui meurent dans les institutions de la ville de Montréal, par exemple?

M. POWER: Je puis me tromper, mais je ne le pense pas. Il y a une distinction à faire en ce qui concerne les institutions. Je parlais des institutions gouvernementales, c'est-à-dire celles qui relèvent du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Mon honorable ami songe, je pense, à des institutions comme l'hôpital Royal-Victoria.

L'hon. M. CAHAN: Et l'hôpital Général.

M. POWER: Dans ces circonstances, le département n'a rien à faire avec le soldat au moment de sa mort, et, par conséquent, ce sont les administrateurs du Last Post Fund qui s'occupent de ses funérailles.

L'hon. M. CAHAN: C'est très satisfaisant, n'est-ce pas?

M. POWER: A ma connaissance, oui. Mais la question à l'étude concerne ceux qui meurent dans les hôpitaux relevant du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

M. A. E. ROSS (Kingston): Monsieur l'Orateur, je suis de l'avis de mes collègues qui disent qu'il y a malentendu. Le Last Post Fund ne relève nullement de la question à l'étude. Ce fonds pourvoit aux frais des funérailles des anciens combattants qui meurent pauvres, et dont les corps seraient autrement remis aux écoles d'anatomie et autres institutions. Le montant ainsi fourni n'est que nominal. Ma résolution a trait aux vétérans atteints d'invalidité de guerre et qui rendent le dernier soupir après avoir été traités dans des institutions qui dépendent du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Quant à savoir s'il y a ici appel de soumissions ou non, je ne puis que renvoyer mes honorables amis à la formule régulière du département, qui est envoyée aux divers entrepreneurs du pays.

L'hon. M. MACKENZIE: Quel en est le numéro?

M. ROSS: P.R. 5210. Je n'ai pas présenté cette résolution dans un esprit de parti. Les anciens gouvernements, unioniste et libéral, ont eu pour habitude d'adresser ces formules, et le ministère actuel a suivi leur exemple. Voici ce que dit cette formule:

Soumission pour donner des funérailles aux anciens soldats et marins durant une période d'un an.

J'ai fait observer que cette formule créait une concurrence, avec le résultat qu'on fixait des tarifs tellement bas en certains endroits que les soins nécessaires ne pouvaient être apportés. En conséquence, on s'est plaint plusieurs fois à moi que dans une localité les parents d'anciens combattants recevaient $40 pour leur aider à payer les dépenses des funérailles, alors que, dans d'autres, des parents touchaient $80. Ce n'est pas raisonnable. J'en appelle à la sagesse et au jugement de tous mes collègues: c'est injuste. Nous suscitons de la concurrence. La soumission au montant de $65 de cet entrepreneur a été refusée, mais celle de $40 a été acceptée par le ministère, je le sais, et cela est dû à ce que j'appellerai de la concurrence locale.

Je ne veux pas introduire de favoritisme politique dans ce débat, mais je dis que si vous éliminez les soumissions et la concurrence, vous déterminez un prix raisonnable, et tout entrepreneur qui est ami des parents du défunt devrait avoir le privilège d'inhumer ce dernier, sans qu'il soit question d'ingérence politique. Je n'ignore pas que l'on s'est opposé à cette manière d'agir en certains endroits. C'est parce que l'on n'interprète pas bien les règlements, je pense. Il devrait y avoir un prix fixe. Quelqu'un a mentionné 100 dollars. Peu m'importe le prix, pourvu que le cercueil et les funérailles soient convenables. Mais, en dépit de tout ce que l'on a dit, je prétends qu'un vétéran ne peut être enterré d'une manière décente moyennant 40 dollars.

M. l'ORATEUR: L'honorable député veut-il que sa résolution soit mise aux voix?

M. ROSS: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: La résolution est-elle adoptée?

Des VOIX: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

PORT DE RIVIERE-DU-LOUP

TRAVAUX PROJETÉS POUR FACILITER LE TRANSPORT DE LA HOUILLE PAR EAU

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata) propose la motion suivante:

Considérant que la ville de Rivière-du-Loup est le centre le plus important dans la partie Est de la province de Québec;

Considérant que le port de ladite ville est libre de glace en hiver et que la navigation y est possible en tout temps de l'année;

Considérant que ladite ville est un point divisionnaire des Chemins de fer nationaux et le terminus du chemin de fer Témiscouata qui relie ladite ville à la province du Nouveau-Brunswick et à cette partie des Chemins de fer nationaux qui s'appelait jadis le Transcontinental;

Considérant que les Chemins de fer nationaux ont conservé la propriété du terrain de l'embranchement de la gare de la Rivière du Loup au quai de Rivière-du-Loup;

Considérant que le transport par eau du charbon de la Nouvelle-Ecosse à Rivière-du-Loup serait beaucoup plus économique et en permettrait la distribution à un coût moindre dans l'est de Québec, dans la partie nord de la province du Nouveau-Brunswick et de l'état du Maine,

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait nommer des experts pour étudier le sujet sur tous ses points de vue et faire un rapport au Gouvernement le plus tôt possible.

Il dit: Le premier ministre (M. Bennett) goûtera sans doute cette partie du discours qu'il prononçait à Inverness le 8 juillet 1930: Le très honorable premier ministre y disait:

Lors de la convention de Winnipeg, le parti conservateur a pris l'engagement d'adopter une politique du combustible et une politique de "tranport des produits canadiens par les ports canadiens". Ces deux promesses seront tenues, déclare-t-il.

Plus tard, la *Gazette* lui attribue ces paroles prononcées le 13 février:

Il semble ridicule qu'un pays ne comptant que dix millions d'âmes ne puisse s'approvisionner de combustible avec d'aussi riches gisements de houille que nous en avons entre l'île de Vancouver et le Cap-Breton, dit le premier ministre R. B. Bennett, en réponse à une nombreuse députation de la Nouvelle-Ecosse, dirigée par le premier ministre Harrington de cette province, laquelle a présenté au Gouvernement diverses demandes visant à améliorer la situation des industries de l'acier et de la houille dans les Provinces maritimes.

Et plus loin:

Le premier ministre Bennett, faisant allusion à la demande d'une nouvelle diminution des taux de transport pour la houille, a insisté sur le fait que la trésorerie fédérale se trouvait actuellement obérée d'obligations résultant des compensations en argent versées aux Chemins de fer nationanx pour le transport à un prix déficitaire des marchandises provenant de, ou consignées aux Provinces maritimes. Le Dr Manion a fait observer que l'application de la loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces maritimes avait coûté au Gouvernement $9,200,000 l'année dernière, et cela à cause de la disposition de ladite loi prescrivant le transport des marchandises à 20 p. 100 en bas du taux régulier. Le premier ministre a donné à entendre que l'échiquier et surtout les contribuables n'étaient pas d'humeur à accueillir d'autres obligations semblables.

Pour être juste à l'égard de l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion), je dois ajouter que le 18 février les journaux ont publié une lettre de lui à son collègue le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. MacLaren), laquelle expliquait que le déficit imputable à la diminution des taux était de $3,263,000 et que la différence provenait d'une autre cause. C'est là chose si importante que le 20 du courant l'honorable député d'Inverness (M. Macdougall) disait:

J'affirme, sincèrement et sans crainte, à mon chef et aux ministres, que si le prochain exposé budgétaire ne renferme rien pour les industries de l'acier et de la houille, je ne pourrai l'approuver, à cause des promesses que j'ai faites aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

Le 3 octobre 1930, la *Presse canadienne* publiait une dépêche télégraphique disant que le Gouvernement avait décidé de proroger jusqu'au 31 mars 1932 le taux de $3 la tonne en hiver et de $2.10 en été pour le transport de la houille de la Nouvelle-Ecosse dans Québec et Ontario.

La question a fait le sujet des délibérations de la Commissions des chemins de fer, qui l'examinait au mois d'octobre. Le taux du transport de la houille est assez élevé. De Sydney, Nouvelle-Ecosse, à Edmunston, Nouveau-Brunswick, il est de $2.50 la tonne nette; de Pictou, Nouvelle-Ecosse, à Edmunston, $3.10; de Sydney, Nouvelle-Ecosse, à Rivière-du-Loup, $2.90; de Pictou à Rivière-du-Loup, $3.60. Dans ce dernier cas, conformément aux décrets du conseil, C.P. 359 et C.P. 2256, le taux de transport sera de $3 la tonne jusqu'au 16 avril 1931. Cela ressort d'une lettre que j'ai reçue du secrétaire de la Commission des chemins de fer, et je comprends que la réduction a été continuée pour un certain temps. Le transport par eau est bien différent. Il se fait du Cap-Breton et de la Nouvelle-Ecosse pour 90c. la tonne, approximativement.

Le conseil du comté de Témiscouata appuie entièrement ce vœu. Il y a une vingtaine d'années, le département des Travaux publics a fait préparer des plans en vue d'aménager le port de Rivière-du-Loup. Situé à 120 mille en aval de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent, ce serait l'endroit idéal pour la distribution de la houille. Actuellement, c'est le point divisionnaire de la zone maritime et centrale des Chemins de fer nationaux, et aussi le terminus du chemin de fer qui relie Rivière-du-Loup à Edmunston et Connor, Nouveau-Brunswick, sur la frontière du Maine.

Le 12 janvier 1926, M. J. H. Mailloux, échevin de la Rivière-du-Loup, m'écrivait une lettre disant que le National-Canadien avait posé une affiche dans laquelle le chemin de fer se déclarait prêt à vendre l'emprise de l'embranchement qui va de la gare de la Rivière-du-Loup à la pointe du même nom. Il me demandait de discuter la question avec la compagnie du chemin de fer afin de décider cette dernière à ne pas se départir de cette ligne. Avec la permission de la Chambre, je consignerai cette lettre au compte rendu. La voici:

Monsieur J.-François Pouliot, m.p.,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur Pouliot,

Je viens de voir affiché, dans le bureau de poste ici, un avis du chemin de fer National-Canadien, annonçant en vente par soumission, par partie ou en bloc, du terrain utilisé autrefois par l'Intercolonial pour l'embranchement du chemin de fer conduisant à la Pointe de la Rivière-du-Loup. Avec le dit avis il y a un

plan bleu indiquant le parcours suivi par la voie ferrée, autrefois, avec le nom des propriétaires dont les terres sont entamées par le chemin de fer. Ce plan porte les indications suivantes, qui pourront peut-être vous mettre sur la piste, au département des Chemins de fer: Wuth Plan 8098 Cor. Fyle 3-2-347.

Il me semble qu'il y va de l'intérêt de notre ville et de la région en général que le Gouvernement ne devrait pas se départir de ce morceau de terrain, pour lequel il retirera peu de chose s'il se vend, car personne autre que les cultivateurs intéressés ne s'en occuperont. Je dis donc que le Gouvernement devrait garder ce terrain tel qu'il est, il devrait coûter peu pour l'entretien, si entretien il y a, et si notre ville se développe et que le port soit utilisé nous aurons besoin d'un chemin de fer pour le transport du bois, charbon, etc., qui passeront par le port. Si notre Gouvernement se dépossède de cette langue de terre il faudra plus tard tout recommencer pour rétablir ce moyen de communication avec le quai.

J'espère donc, M. Pouliot, que vous voudrez bien faire les démarches nécessaires pour que les choses restent telles qu'elles sont pour le moment, et comme je l'ai dit si le besoin se fait sentir de rétablir cet embranchement il en coûterait beaucoup moins, il n'y aurait que les dormants et les rails à poser pour bien dire.

Vous remerciant à l'avance, croyez-moi,

Votre bien dévoué,

J. H. Mailloux, gérant.
St. Lawrence Furniture Co.

J'ai reçu une autre lettre datée du même jour du maire de la Rivière-du-Loup au même sujet. Il incluait une copie de l'avis et, avec la permission de la Chambre, je consignerai cette lettre et l'avis au hansard:

Cher monsieur,

Je vous inclus copie d'affiches qui sont affichées dans nos bâtisses publiques ici de même que dans la ville de Québec. Il s'agit pour le Gouvernement ou la Commission des Chemins de fer nationaux, de vendre la lisière de terrain de la voie principale au quai de la Pointe de la Rivière-du-Loup sur laquelle existait autrefois l'embranchement de la Pointe.

Mon attention a été attirée sur ce fait par plusieurs de nos citoyens; nous sommes sous l'impression qu'il serait bien préférable que cette propriété reste dans les mains du Gouvernement, d'abord la vente rapportera peu, et au cas que plus tard, on ne sait jamais, il serait question du développement d'un port de mer ici, le Gouvernement aurait alors le terrain nécessaire pour reconstruire la voie ferrée, tandis que si les terrains sont vendus, ce sera encore une objection et peut-être un empêchement dans la réalisation de ce projet.

Je crois que vous envisagerez la chose de la même manière, et qu'il serait dans l'intérêt de la ville et du comté que vous vous occupiez de la chose, et si possible avec l'assistance de qui de droit, empêchiez la vente de ce terrain. Je crois que cette lettre représente l'opinion de toute la population ici, si elle peut vous aider servez-vous-en à votre gré, dans l'intérêt de notre localité.

Croyez-moi,

Votre dévoué,

C.-M.-E. Dubé,
Maire.

[M. Pouliot.]

Voici l'avis:

Des soumissions scellées seront reçues jusqu'à midi, heure de l'Atlantique, le jeudi, 28 janvier 1926, au bureau de l'ingénieur en chef, district de l'Atlantique, du réseau national à Moncton (N.-B.), pour l'achat en bloc de cette partie de l'emprise de l'ancien chemin de fer Intercolonial connue sous le nom d'embranchement du quai de Rivière-du-Loup.

Des soumissions seront également reçues à la même date audit bureau de l'ingénieur en chef du district de l'Atlantique des Chemins de fer nationaux à Moncton (N.-B.), pour chacune des parties de ladite emprise.

On peut consulter les plans de ladite emprise au bureau du préposé à la vente des billets à Rivière-du-Loup, au bureau de poste de Fraserville et au bureau de vente des billets du National-Canadien dans la ville de Québec.

Ni la plus haute ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Conditions: Comptant. Le transfert se fera sous forme de lettres patentes émanant de Sa Majesté le Roi.

(Signé) W. U. Appleton,
Gérant général,
District de l'Atlantique, N.-C.

Puis, le 23 janvier 1926, je recevais une lettre du président de la chambre de commerce de la Rivière-du-Loup au même sujet. On me demandait de discuter cette question avec le National-Canadien afin de décider ce dernier à conserver cet embranchement. Ci-inclus se trouvait une résolution et, avec la permission de la Chambre, je consigne au compte rendu la lettre et la résolution. Voici la lettre:

Cher monsieur,

Veuillez trouver ci-joint copie d'une résolution de la chambre de commerce de Rivière-du-Loup s'opposant à la vente du terrain de l'emplacement de la Pointe et demandant à l'administration du chemin de fer d'en garder la propriété.

Cette résolution a été transmise à sir Henry Thornton, et cette Chambre compte sur votre appui dans son opposition à ce projet, au sujet duquel vous avez dû déjà recevoir des protestations de la part du conseil.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

Le Président de la chambre de commerce de Rivière-du-Loup,

Horace Cimon.

Voici la résolution: :

Considérant que le port de mer de Rivière-du-Loup n'a jamais reçu du Gouvernement de la Puissance du Canada le développement que commanderait son importance ainsi que sa situation économique;

Considérant que cette chambre de commerce a fait de nombreuses instances auprès dudit Gouvernement pour en obtenir ce développement;

Considérant que les rapports des ingénieurs du département des Travaux publics ont justifié les demandes de cette chambre;

Considérant que pour faire suite à ces rapports des plans ont été préparés pour donner au port de Rivière-du-Loup le développement requis, et qu'en 1914 des soumissions étaient sur le point

d'être demandées pour l'exécution du développement projeté;

Considérant que le changement des conditions économiques occasionné par la guerre européenne ont ajourné à une date indéterminée l'exécution desdits travaux, mais que cette chambre entend renouveler ses démarches pour leur exécution dès que la situation sera suffisamment améliorée pour la justifier de nouveau;

Considérant que l'un des facteurs essentiels de ce développement était l'embranchement alors existant des chemins de fer de l'Etat et connu sous le nom de l'embranchement de la Pointe;

Considérant que l'administration des chemins de fer de l'Etat, bien qu'ayant fait enlever les rails dudit embranchement il y a quelques années, n'en était pas moins restée propriétaire du terrain dudit embranchement;

Considérant que ladite administration demande maintenant des soumissions pour l'achat de ladite lisière de terrain;

Considérant que la vente dudit terrain serait de nature à nuire au futur développement du port de Rivière-du-Loup, et serait par conséquent contraire à l'intérêt de la cité de Rivière-du-Loup et au développement économique de cette partie du pays;

Que cette chambre de commerce prie en conséquence l'administration des chemins de fer de l'Etat de ne pas donner suite à leurs demandes de soumissions, mais de conserver la propriété du terrain dudit embranchement de la Pointe, et ce tant dans l'intérêt de la cité de Rivière-du-Loup et des régions avoisinantes que dans l'intérêt économique général du Canada.

J'ai écrit au très honorable George P. Graham, alors ministre des Chemins de fer, et le 18 janvier 1926, j'ai reçu la lettre suivante:

Cher monsieur Pouliot,

J'ai en ma possession votre lettre d'il y a quelques jours établissant qu'un échevin de la Rivière-du-Loup vous a appris que des avis avaient été affichés dans le bureau de poste de cet endroit, offrant en vente, par le moyen de soumissions, l'emprise de l'embranchement des chemins de fer nationaux du Canada, à partir du quai de la Rivière-du-Loup jusqu'à la gare de la Rivière-du-Loup.

Pour ma part, je ne connais pas très bien cette question et je ne puis que faire tenir votre lettre au président du conseil d'administration à Montréal, qui connaît bien tous les faits et qui est bien mieux en état que moi de répondre à cette question. J'aurai probablement une lettre de lui avant bien longtemps.

Sincèrement à vous,

Geo. P. Graham.

Le 3 mars 1926, j'ai reçu la lettre suivante de sir Henry Thornton:

Cher monsieur Pouliot,

A propos de votre lettre du 22 janvier, je tiens à vous dire que l'emprise de la ligne d'embranchement à laquelle vous avez fait allusion ne sera pas vendue, mais restera en la possession de la compagnie. J'ai confiance que cela vous sera agréable.

Sincèrement à vous,

H. W. Thornton.

Un peu plus tard, la compagnie de navigation Québec et Saint-Laurent a inauguré un service entre la Rivière-du-Loup et les endroits situés au nord. C'est en 1927, je crois, que j'ai rencontré sir Henry Thornton et lui ai demandé si l'embranchement allait être reconstruit. J'ai reçu la réponse suivante en date du 23 avril 1927:

Cher monsieur Pouliot:

Après votre départ de mon bureau ce matin, l'idée me vint qu'il serait préférable que j'aie plus de détails sur le trafic qui accroîtra pour la Rivière-du-Loup par l'inauguration de la nouvelle barque, et plus particulièrement pour les endroits qu'elle desservira.

D'une façon générale, je sais ce qui est proposé, mais je voudrais des renseignements détaillés qui me donneront une idée du trafic probable.

Y a-t-il quelqu'un qui pourrait me donner les renseignements voulus, ou préféreriez-vous que notre agent à la Rivière-du-Loup s'adresse à vous pour les obtenir?

Sincèrement vôtre,

H. W. Thornton.

La compagnie de navigation Québec et Saint-Laurent transportait plus de voyageurs que de marchandises et ne faisait le service qu'en été. Tenant compte de ce fait, et aussi du fait que les voyageurs se rendaient au quai en automobiles ou en autobus, sir Henry Thornton ne s'est plus occupé de cette question pendant quelque temps.

On parle tellement de l'importance d'établir des tarifs de transport peu élevés pour l'expédition du charbon que je désire faire connaître à la Chambre quelques faits qui soulignent l'importance qu'offre la Rivière-du-Loup comme port ouvert toute l'année. La marée est très forte à cet endroit et la glace, emportée par un fort courant, ne s'y accumule pas au point de nuire à la navigation. Le vapeur *Mahone,* qui était subventionné par le département du Commerce, il y a quelques années, a prouvé que la navigation est possible durant toute l'année à Rivière-du-Loup. Ce port deviendra forcément très populaire en hiver, car d'autres vapeurs, tels que le *Gaspesia,* y ont aussi fait escale durant l'hiver.

M. LAVERGNE: Il y a des stations à la Rivière-du-Loup, n'est-ce pas?

M. POULIOT: Oui, mais les bateaux ne s'y arrêtent pas. Je parle en ce moment de la navigation, et je vois que mon honorable ami veut me monter un bateau. Mon honorable ami est plus profond que l'eau ne l'est à la station, mais, comme il le dit, nous sommes O.K. J'ai essayé d'expliquer le sujet assez clairement pour gagner l'appui de l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne).

L'état qui suit indique la quantité de marchandises qui pourrait être reçue par ce port:

50,000	tonnes de houille de Nouvelle-Ecosse pour la fabrique de pulpe Fraser à Edmundston, N.-B.
15,000	tonnes de houille de Nouvelle-Ecosse pour la papeterie Fraser de Madawaska, en passant par Edmundston, N.-B.
10,000	tonnes de houille de Nouvelle-Ecosse pour la compagnie de chemin de fer de

Témiscouata, à Rivière-du-Loup, Qué., et à Edmundston, N.-B.

5,000 tonnes de houille et de coke de Nouvelle-Ecosse, uniquement pour l'usage domestique à Rivière-du-Loup, Qué.

75,000 à 120,000 tonnes pour les chemins de fer nationaux du Canada à Rivière-du-Loup, Qué.

155,000 tonnes de houille de Nouvelle-Ecosse et 5,000 tonnes de soufre de Port-Sabine, Texas, pour Edmundston.

La Chambre voudra savoir combien cela coûterait pour transporter le charbon du quai à la gare. Ce ne serait pas plus de 25 c. par tonne et pour le transport du charbon de la Rivière-du-Loup à Edmundston par le chemin de fer de Témiscouata, un dollar par tonne serait un prix raisonnable. Cela fait une différence avec le tarif actuel que j'ai cité, il y a un instant. La Chambre remarquera aussi des choses inexplicables dans cette question des tarifs de transport des marchandises. Par exemple, de Sydney à Edmundston, le tarif est aujourd'hui de $2.50 par tonne et de Sydney à Rivière-du-Loup, $2.90, soit 40 c. de plus. De Pictou qui est plus près que Sydney, à Edmundston, le tarif est de $3.10, et à Rivière-du-Loup, $3.60. Il est vraiment extraordinaire de voir que le trajet le plus court est le plus cher. Mais si l'on admet que le transport de la houille par eau de Sydney ou de Pictou à Rivière-du-Loup coûtera environ 90 c. la tonne, plus 25 c. pour le transport du quai à la gare, cela voudra dire une économie de $1.15 dans le cas de Sydney et de $2.45 dans le cas de Pictou. Le transport de la houille de Pictou à Rivière-du-Loup par eau et ensuite par voie ferrée du quai à la gare coûterait environ un tiers de ce qu'il coûte aujourd'hui. Si ce tarif de $1 par tonne était accepté par le chemin de fer et la Commission des chemins de fer, cela représenterait une économie de 60 c. de Sydney à Edmundston et de $1.20 de Pictou à Edmundston. Cela diminuerait considérablement le prix du charbon, car les frais de transport sont inclus dans le prix de la marchandise. Ce serait une grosse économie pour les compagnies qui distribuent le charbon et aussi pour les chemins de fer nationaux du Canada. En effet les habiles avocats du réseau national qui ont plaidé devant la Commission des chemins de fer ont déclaré à maintes reprises que leur compagnie perdait toujours de l'argent avec le transport de son charbon. Finalement, ce serait une grosse économie pour le trésor fédéral, car si l'on pouvait transporter le charbon au prix indiqué, le gouvernement fédéral n'aurait plus à payer aux compagnies l'indemnité prévue par la loi des tarifs-marchandises des Provinces maritimes. Il y aurait donc économie pour les consommateurs, le chemin de fer et le gouvernement fédéral.

[M. Pouliot.]

Le sujet a été discuté plusieurs fois par la chambre de commerce de Rivière-du-Loup. Il est important, non seulement au point de vue du transport du charbon, mais pour le transport d'autres produits, comme l'atteste la lettre suivante que j'ai reçue de l'Imperial Oil Limited:

Le 6 mars 1931.

M. Jean-François Pouliot, c.r., m.p.,
Rivière-du-Loup, P.Q.

Cher monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 17 février, concernant la résolution que vous avez l'intention de proposer à la Chambre des communes au commencement de la prochaine session au sujet du développement du port de Rivière-du-Loup, je dois vous dire qu'en l'absence de M. McKean, nous avons soumis votre demande à notre service général des ventes, qui nous a répondu, nous disant que tout développement tendant à diminuer les frais de transport l'intéresserait certainement.

Certes, pour que cela ait quelque utilité pour nous, il faudrait que les Chemins de fer nationaux construisent et entretiennent, durant toute l'année, une ligne entre leur gare actuelle et le quai.

Dans l'espoir que vous réussirez à faire adopter votre proposition, et vous remerciant de nous en avoir fait part, nous demeurons,

Vos tout dévoués,

Imperial Oil Limited,
R. G. Plaw,
Directeur adjoint.

La Fraser Company Limited qui exploite des fabriques de papier en différents endroits du comté de Témiscouata et aussi d'autres à Edmunston, dans le Nouveau-Brunswick et à Madawaska, Maine, pourrait expédier à Chicago de 20,000 à 30,000 tonnes de papier par les navires des lacs à Rivière-du-Loup par le chemin de fer Témiscouata et par Edmunston pour les expéditions de Madawaska, Maine. Le papier se transporte actuellement par le chemin de fer Boston, Bangor and Aroostock qui est, comme chacun le sait, une ligne américaine.

En terminant puis-je appuyer sur le fait qu'il faut faire quelque chose pour les centres moins importants. J'approuve les dépenses encourues pour les grandes villes comme Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg et les autres, mais on ne doit pas oublier les petits centres parce que si on les néglige les gens s'en iront s'établir dans les grandes villes et la situation concernant le chômage n'en sera que plus mauvaise.

J'ai informé le ministre de la Marine (M. Duranleau) que je modifierais le texte de la résolution qui est maintenant devant la Chambre. En cette ère d'économie il serait difficile de demander au Gouvernement de construire immédiatement les installations voulues pour le déchargement du charbon au port de Rivière-du-Loup mais vu que les plans ont été exécutés il y a quelques années, j'aimerais à demander au Gouvernement de voir à nom-

ner des experts aux fins d'étudier toute la question et de faire rapport aussitôt que possible afin que nous puissions savoir si les intéressés devront profiter du projet, si la chose sera profitable au public et si le Canada y fera des économies tout en ne nuisant pas aux intérêts des autres. Par conséquent, je demanderais l'autorisation de modifier ma résolution comme suit:

Considérant que la ville de Rivière-du-Loup est le centre le plus important dans la partie est de la province de Québec;

Considérant que le port de ladite ville est libre de glace en hiver et que la navigation y est possible en tout temps de l'année, comme il a déjà été démontré avec succès;

Considérant que ladite ville est un point divisionnaire des Chemins de fer nationaux et le terminus du chemin de fer Témiscouata qui relie ladite ville à la province du Nouveau-Brunswick et à cette partie des Chemins de fer nationaux qui s'appelait jadis le Transcontinental;

Considérant que les Chemins de fer nationaux ont conservé la propriété du terrain de l'embranchement de la gare de la Rivière-du-Loup au quai de Rivière-du-Loup;

Considérant que le transport par eau du charbon de la Nouvelle-Ecosse à Rivière-du-Loup serait beaucoup plus économique et en permettrait la distribution à un coût moindre dans l'est de Québec, dans la partie nord de la province du Nouveau-Brunswick et de l'état du Maine,

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait nommer des experts aux fins d'étudier toute la question et de faire rapport aussitôt que possible.

Les mots qui ont été changés sont les derniers:

Le Gouvernement devrait nommer des experts aux fins d'étudier toute la question et de faire rapport aussitôt que possible.

Si le Gouvernement accepte cette résolution puis-je demander que les experts nommés soient des hommes de haute réputation, parfaitement indépendants du National-Canadien et de toutes les autres organisations de sorte que le Gouvernement soit parfaitement renseigné.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Est-ce que l'honorable député a le consentement de la Chambre en vue de modifier sa résolution? Le consentement doit être unanime. Il ne semble pas y avoir d'objection.

M. POULIOT: Merci.

L'hon. M. DURANLEAU: L'honorable député n'a pas dit à la Chambre la nature des installations qui existent actuellement au port de Rivière-du-Loup.

M. POULIOT: Je répondrai à cette question avec plaisir.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député a le droit de répondre en terminant le débat sur sa résolution mais il ne peut répondre aux questions. S'il en agissait ainsi ses remarques seraient interprétées comme une réponse et le débat serait clos.

L'hon. M. DURANLEAU: Je désirais soumettre la question à l'honorable député, monsieur l'Orateur, avant la conclusion de ses remarques.

M. POULIOT: Je répondrai avec plaisir si j'en ai la permission.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je ne crois pas que l'honorable député puisse parler deux fois sur la question. Son temps est épuisé et il a seulement le droit de répondre en terminant le débat.

M. POULIOT: Je soumettrais que je n'ai pas parlé durant quarante minutes, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Alors je faisais erreur sur ce point. Mais quand même l'honorable député ne peut parler deux fois. Après qu'il aura repris son siège il ne pourra se lever que pour répondre.

M. POULIOT: Je répondrai avec plaisir à mon honorable ami plus tard.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Je désire m'exprimer bien brièvement sur la résolution de mon honorable ami de Témiscouta (M. Pouliot). Premièrement, laissez-moi dire qu'il n'y a pas un gouvernement qui soit mieux disposé que le Gouvernement actuel en vue d'aider à la navigation et au développement de nos ports. Je sais que le port de la Rivière-du-Loup a un quai convenable depuis plusieurs années. Bien que mon honorable ami ait été membre de cette Chambre depuis assez longtemps, il n'a jamais réclamé d'améliorations à ce port, si mes renseignements sont exacts. Je ne veux pas mettre en doute sa sincérité, mais il est pour le moins surprenant que rien n'ait été fait de ce côté pendant que son parti était au pouvoir, car l'honorable député était et il est encore un membre influent de son parti. Je suis certain qu'il partage mon opinion là-dessus. Il est donc surprenant que, s'il a réclamé quelque chose pour le port de la Rivière-du-Loup, rien n'ait été fait; et il est aussi surprenant qu'aujourd'hui que nous sommes au pouvoir, il soit tellement pénétré de l'importance de cette question. Si les libéraux qui ont été au pouvoir durant la presque totalité des dix dernières années n'ont rien fait à la demande de mon honorable ami de Témiscouata, c'est probablement, monsieur l'Orateur, parce qu'ils ne croyaient pas le temps venu de le faire ou parce qu'ils ne voyaient pas l'urgence des travaux réclamés par l'honorable député.

Je le répète, le Gouvernement actuel est disposé à favoriser le progrès de tous nos

ports. Nous croyons que notre commerce maritime est intimement lié au développement et au progrès du Canada. Cependant la question de l'aménagement du port de la Rivière-du-Loup est une question plutôt difficile. Mon honorable ami lui-même ne semble pas très sûr de l'opportunité de certains travaux. Il a d'abord proposé, dans le projet de résolution qu'il a déposé, d'exécuter immédiatement certains travaux pour faciliter le déchargement du charbon. Puis il a modifié sa proposition en demandant la nomination d'un comité d'experts que l'on chargerait d'étudier cette question sous tous ses aspects. Il ne paraît donc pas bien fixé lui-même sur cette question.

Je pense, monsieur l'Orateur, que la question de l'outillage du port de la Rivière-du-Loup doit être étudiée, non pas par un comité d'experts, mais par le Gouvernement actuel. L'ancien gouvernement l'a certainement étudiée et il a sans doute conclu qu'il n'y avait pas lieu d'améliorer ce port. Maintenant que l'honorable député a porté cette question à l'attention de la Chambre et du Gouvernement, le devoir de ce dernier sera de l'étudier. Nous n'avons pas besoin de choisir des experts pour cela. C'est à nous que cela appartient. Si nous décidons ensuite que la chose est si importante que le Gouvernement n'est pas en état de régler le problème, nous verrons alors à trouver des experts. Pour le moment, je ne vois pas la nécessité de le faire, et j'espère que mon honorable ami, maintenant qu'il a attiré l'attention du Gouvernement sur cette question, va consentir à retirer sa motion.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Qu'il me soit tout d'abord permis de donner le renseignement demandé par l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau). A la Rivière-du-Loup, il y a un quai allant de l'est à l'ouest, entre l'embouchure de la rivière du Loup et le fleuve Saint-Laurent. C'est un quai assez long, d'un demi-mille à trois quarts de mille. A l'extrémité du quai, la profondeur de l'eau est de douze à quatorze pieds, à marée basse. Ce quai est bien suffisant pour les navires à passager, mais la profondeur de l'eau est absolument insuffisante pour les charbonniers irréguliers dont le tirant d'eau est plus considérable.

Le ministère des Travaux publics a étudié cette question il y a bien longtemps. J'ai sous la main des plans considérables préparés pour ces améliorations, et je serai heureux de les montrer au ministre même avant qu'il ne vienne à la Rivière-du-Loup, afin de lui donner une idée des améliorations qu'il faut y faire.

[L'hon. M. Duranleau.]

L'hon. M. DURANLEAU: Mon honorable ami veut-il dire à la Chambre depuis combien de temps le quai actuel a été construit?

M. POULIOT: Il a été construit il y a très longtemps par Baby Les Quais avant que mon honorable ami et moi-même fussions au monde. Je puis lui dire que ce quai tombait en ruine quand j'ai été élu. J'ai fait dépenser de l'argent tous les ans pour le maintenir en bon état. On a confié une fois les travaux de réparation à une maison d'entrepreneurs de la rive sud. Il y avait là un trou très dangereux qu'il fallait réparer avant l'hiver. Comme les entrepreneurs n'exécutaient pas les travaux, je suis allé expliquer toute la situation au ministre des Travaux public de l'époque. Ce dernier ordonna aux entrepreneurs d'exécuter les travaux, mais son ordre fut sans résultat. Je réussis à faire exécuter les travaux à la journée, et je puis dire à l'honorable ministre que ces travaux furent accomplis avec succès et à la satisfaction du département. Les gens qui avaient fait exécuter ces travaux à la journée ne dépensèrent pas toute la somme qui avait été votée et ils furent complimentés par le département. Cela est arrivé en 1926 ou en 1927. Chaque année, la Chambre a affecté une bonne somme à la construction d'un quai à la Rivière-du-Loup et le travail a été fait à la journée à la satisfaction du ministère des Travaux publics. Les hauts fonctionnaires du département ont été tellement satisfaits du travail exécuté par les hommes que je lui avais procurés que, l'an dernier, dans le crédit d'environ $22,000 voté au sujet de ce quai, il a été déclaré que le département confierait le travail aux hommes qui avaient rendu d'aussi bons services et ne le ferait pas exécuter à l'entreprise. Voilà pourquoi cet ouvrage qui implique une somme rondelette a été exécuté à la journée.

Mais qu'est-il arrivé? Dès son arrivée aux affaires, le Gouvernement a congédié ces hommes et leur a substitué un contremaître voleur. J'ai averti le ministre des Travaux publics et il m'a dit de prouver mes accusations contre le contremaître et qu'il le congédierait. J'ai félicité le ministre de sa promptitude à agir, mais je lui ai répondu: "Je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion". Je considère que c'est un point d'honneur de recommander des gens dignes de l'être. Mais ces hommes ont reçu leur congé. Je leur ai dit: "Libre à vous de déclarer que vous avez voté pour le candidat conservateur, afin de conserver vos places; peu m'importe". Ils étaient trop fiers pour agir ainsi, cependant. Ils ont préféré perdre leurs positions et ils ont été remplacés par des fainéants. Le ministère n'a pas employé le crédit entier et

cette année, il y a une somme à voter de nouveau. Je ne possède pas des renseignements complets, mais je sais que le contremaître a payé...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je suis obligé de prier l'honorable député de revenir à la discussion de la motion.

M. POULIOT: Assurément. Je donne simplement quelques éclaircissements sur les travaux exécutés à la Rivière-du-Loup. Mon honorable ami le ministre de la Marine a voulu savoir ce que les libéraux ont accompli quand ils étaient au pouvoir. Je me suis efforcé de lui indiquer ce qui s'est fait et ce qui se fait maintenant. Ces renseignements sont d'intérêt général. Je veux simplement renseigner la Chambre sur ce qui se passe. Quand il y a des travaux dignes d'être entrepris, le Gouvernement ne fait rien, et quand il accomplit quelque chose, il le fait mal. Voilà pourquoi je profite de l'occasion pour lui offrir quelques humbles avis, afin qu'il améliore la situation, s'il est possible de l'améliorer.

La Rivière-du-Loup est un havre naturel ouvert toute l'année. Le déchargement du charbon peut s'y faire à très bon marché. L'utilisation de ce port ferait économiser des frais au National-Canadien, aux grandes compagnies et à la trésorerie fédérale. Mon honorable ami le ministre de la Marine s'étonne que je n'aie pas réclamé cela quand le parti libéral était aux affaires. Ma réponse est bien simple. Les tories avaient tellement négligé les quais et les édifices publics, quand ils étaient au pouvoir, que j'ai consacré tout mon temps à les faire réparer, avant l'inauguration de nouveaux travaux. Comme tout député nouvellement élu, j'ai voulu d'abord procéder au ménage du printemps pour tout mettre en ordre dans mon comté. Ensuite, j'ai cherché à obtenir quelques améliorations, comme une gare à la Rivière-du-Loup et un nouveau bureau de poste à Trois-Pistoles. Ni l'un ni l'autre de ces deux projets ne marchent, néanmoins.

Je suis très fier de mon comté et je veux obtenir le remplacement de l'édifice condamné par le conseil d'hygiène et quelques améliorations. J'ai procuré au Gouvernement toutes les occasions d'agir. Je ne lui demande pas de s'engager à la hâte dans telle et telle entreprise; il est bon qu'il scrute ces questions. Je veux accorder au ministre de la Marine tout le temps pour y réfléchir et consulter des experts. S'il fallait discuter la question au point de vue constitutionnel, j'accepterais la décision du ministre, un expert dans ces questions. C'est un avocat fort distingué et j'espère sincèrement qu'il sera élu à l'unanimité bâtonnier du barreau de Québec. De notoriété publique, le ministre est un avocat très capable. Dans le cas présent, toutefois, l'expert doit être nécessairement un ingénieur et je prie l'honorable ministre d'avoir la bonté de charger un ingénieur de présenter un rapport impartial sur la construction d'un nouveau quai de 1,650 pieds, du sud au nord, dans le Saint-Laurent, et de faire exécuter des travaux de dragage pour que les charbonniers irréguliers puissent décharger la houille. Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de voir l'honorable ministre adopter ma proposition; malheureusement, je ne puis me rallier à son avis, je ne puis retirer ma résolution.

(La motion de M. Pouliot, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Bertrand,	King, Mackenzie,
Boucher,	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Brasset,	McMillan (Huron-Sud),
Butcher,	Neill,
Casgrain,	Parent,
Cayley,	Pouliot,
Chevrier,	Rhéaume,
Denis,	St-Père,
Desrochers,	Sanderson,
Dubois,	Spencer,
Dumaine,	Taylor,
Fafard,	Veniot.—27.
Hall,	
Hanson (Skeena),	
Howden,	

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Anderson (Halton),	Lawson,
Arsenault,	Loucks,
Arthurs,	Macdonald (King),
Barber,	MacMillan (Saskatoon),
Barrette,	MacNicol,
Beaubier,	McGillis,
Belec,	McLure,
Bell (St-Jean-Albert),	Manion,
Bennett,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Bowman,	Morand,
Boyes,	Mullins,
Bury,	Murphy,
Cahan,	Myers,
Campbell,	Perley (Qu'Appelle),
Cormier,	Plunkett,
Cowan (Long Lake),	Porteous,
Dickie,	Price,
Duguay,	Robinson,
Duranleau,	Rogers,
Fraser (Caribou),	Ryerson,
Gobeil,	Sauvé,
Gordon,	Senn,
Hackett,	Shaver,
Hay,	Simpson (Simcoe-Nord),
Irvine,	Simpson (Algoma-Ouest),
Jones,	Smith (Victoria-Carleton),
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),	
Laflèche,	
Larue,	
Laurin,	

Smoke,	Sutherland,
Spankie,	Swanston,
Spence,	Tétrault,
Stanley,	Thompson (Lanark),
Stewart (Leeds),	Tummon,
Stewart (Lethbridge),	Weese,
Stinson,	White (Mont-Royal),
Stitt (Nelson),	Willis.—72.

M. McINTOSH: J'avais pairé avec l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Kennedy). Autrement j'aurais voté contre.

L'hon. M. MacLAREN: J'avais pairé avec l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset). Autrement j'aurais voté contre.

M. BOULANGER: J'avais pairé avec l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon). Sans cela, j'aurais voté en faveur de la résolution.

M. MERCIER (Laurier-Outremont): J'avais pairé avec l'honorable député de Toronto-Sud (M. Geary). Sans cela, j'aurais voté pour.

(A cause de l'absence d'une liste officielle et de l'impossibilité d'enregistrer plusieurs abstentions faites simultanément, la liste des abstentions reste incomplète).

DEMANDE DE DEPOT DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P.-J. VENIOT (Gloucester): L'honorable ministre des Travaux publics veut-il avoir l'obligeance de nous dire si les documents demandés, il y a déjà quelque temps, vont être déposés avant que nous abordions l'examen des crédits destinés à l'amélioration des ports et cours d'eau dans la province du Nouveau-Brunswick?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Tout ce que je puis dire, c'est que tous les relevés demandés ont été préparés et qu'ils sont, je crois, entre les mains de secrétaire d'Etat. Ils seront sans doute déposés d'un jour à l'autre.

CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE A LA LIGNE DE CHARGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je veux poser deux questions au ministre de la Marine (M. Duranleau). D'abord, le Gouvernement a-t-il l'intention de saisir la Chambre, pendant la session actuelle, de quelque mesure donnant suite aux conclusions de la convenion internationale relative à la ligne de charge, tenue à Londres au mois de mai 1930? En second lieu, si le Gouvernement a cette intention, le ministre est-il disposé à peser les arguments que font valoir les compagnies de navigation de la Colombie-Anglaise touchant certaines exemptions dans les eaux protégées, le long du littoral de cette province?

[M. Pouliot.]

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): En ce moment, nous sommes à préparer un projet de loi destiné à donner suite aux conclusions de la convention internationale relative à la ligne de charge; et nous comptons en saisir la Chambre avant la fin de la session actuelle.

Quant à la seconde question, sans avoir scruté de près le rapport très volumineux qui a été soumis, et qui traite de bon nombre de questions d'ordre technique, je puis dire que je n'y vois rien au sujet d'exemptions dans les eaux protégées. Je ne sais si nous avons la compétence de modifier, dans notre bill, les conclusions de la convention. De toute façon, la question est actuellement à l'étude. S'il y a possibilité d'exempter les eaux protégées, il est probable que nous le ferons.

L'hon. M. MACKENZIE: Merci.

COMMISSION D'ENQUETE SUR LES GRAINS

IMPRESSION DU RAPPORT DE SIR JOSIAH STAMP

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Je crois que le rapport Stamp sera l'objet d'une très forte demande, lorsqu'il sera publié, et on voudra bien nous assurer qu'il y aura un nombre considérable d'exemplaires disponibles pour la distribution.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'honorable député sait que nous n'avons pas encore reçu le rapport...

M. BROWN: Je le sais.

Le très hon. M. BENNETT: ...mais je puis l'assurer que nous le présenterons le plus tôt possible dès que nous l'aurons. Je me rappellerai les paroles de mon honorable ami. La Chambre décidera du nombre d'exemplaires que nous ferons imprimer lorsqu'il sera déposé.

PERMIS DE RADIODIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. TAYLOR (Norfolk-Elgin): Je désirerais poser une question au ministre de la Marine. Est-il vrai que les personnes autorisées à délivrer des permis de radio, sous le contrôle de son département, doivent avoir une recommandation du député conservateur ou du candidat du Gouvernement?

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable membre devrait inscrire sa question au *Feuilleton*; sa nature l'exclut des questions que l'on peut poser à l'appel de l'ordre du jour. En ce moment on ne pose que des questions concernant des affaires d'urgence.

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA REPRESENTATION

REPRÉSENTATION DES ÉLECTEURS HABITANT LE DISTRICT DE PATRICIA

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River) propose que le projet de loi (bill n° 2) portant modification de la loi sur la représentation soit lu pour la 2*e* fois.

Monsieur l'Orateur, nous avons parcouru le *Feuilleton* si rapidement aujourd'hui, que je ne m'attendais guère à ceci. Le but de cette modification est clairement énoncé dans la note explicative, qui se lit ainsi:

> Le but de cette modification est d'accorder une représentation aux électeurs habitant le district de Patricia au nord de la circonscription électorale de Kenora-Rainy River.

Ce bill a été présenté au cours de la dernière session régulière de 1930, mais l'opposition d'alors s'y opposa pour la raison, je crois, qu'elle n'était pas suffisamment renseignée. Je dirai, pour la gouverne de la Chambre, qu'en 1925 et en 1926 on refusa le droit de vote aux électeurs habitant le district situé au nord de Kenora, et le bill présenté à la dernière session de 1930, immédiatement avant les élections fédérales, avait pour but de donner le droit de vote aux mineurs, journaliers et autres personnes habitant au nord de Kenora. Je demanderai à cette Chambre de bien se rendre compte de ce que le gouvernement d'Ontario a fait. Avant les élections provinciales de 1929, le gouvernement provincial modifia sa loi de la représentation afin d'embrasser ce territoire. Lors du dernier remaniement fédéral de la carte électorale on retrancha le territoire sur la rive sud de la rivière des Anglais, mais depuis on a commencé l'exploitation de mines dans le district du lac Rouge, le district de Woman River et à Pine Falls. Aux dernières élections on a privé du droit de vote de cinq à six cents personnes travaillant dans ces mines et au développement de forces hydrauliques. Malheureusement il me fallut m'absenter de la Chambre lorsqu'on présenta ce bill pour sa 2*e* lecture et je ne pus donner les renseignements demandés.

Je crois que le premier ministre prit alors une attitude hostile à ce bill parce qu'il était mal renseigné. On ne permit pas à ces personnes de voter aux dernières élections par suite d'une décision du directeur général des élections. Il est injuste de priver les citoyens de cette partie du pays du droit de voter,—et si on me permet de préciser,—je dirai particulièrement ces pionniers laborieux qui développent de nouvelles richesses dans le nord de l'Ontario ou dans d'autres parties du pays, et je propose que ce bill soit lu pour la 2*e* fois.

L'hon. M. CAHAN propose le renvoi du débat.

Cette motion est adoptée

LA LOI DU JOUR DE L'ARMISTICE

M. W. A. NEILL (Comox-Alberni) propose la 2*e* lecture du projet de loi (bill n° 8) tendant à modifier la loi relative au jour de l'Armistice.

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un projet de loi fort court et très simple. Il décrète l'abrogation de deux articles de la loi du jour de l'armistice, adoptée en 1921, pour les remplacer par les dispositions dont je propose la 2*e* lecture.

Le présent bill décrète que la célébration du jour de l'armistice aura lieu le 11 novembre de chaque année. La loi actuelle fixe cette célébration au lundi de la semaine du 11 novembre. Le bill ne parle aucunement du Jour d'action de grâces de sorte que la procédure à cet égard reviendra à ce qu'elle était antérieurement à 1921. Il appartiendra au Gouvernement de proclamer à quelle date sera célébré le jour d'Actions de grâces; on pourra fixer la célébration de cette fête en octobre aussi bien qu'en novembre.

L'ancienne loi a été en vigueur pendant dix ans et il y avait lieu de supposer que l'opposition qu'elle a soulevée au début se calmerait; cependant, au contraire, elle s'est accentuée d'année en année. La raison pour laquelle la question n'a pas été réglée plus tôt, suivant moi, c'est qu'un grand nombre d'anciens soldats n'étaient pas au fait de la loi. Nombre de vétérans célébraient quand même le jour de l'armistice le 11 novembre, sans s'occuper du jour fixé par la loi. Or, les soldats commencent à se rendre compte des dispositions de la loi et il existe un fort courant d'opinion par tout le pays que le jour de l'armistice devrait être célébré le 11 novembre et nul autre jour. Les seules personnes à s'opposer à cela, ce sont les voyageurs de commerce, qui désirent revenir à leurs foyers le vendredi ou le samedi soir et avoir congé le lundi. Il y a peut-être un autre groupe de gens qui désireraient visiter leurs familles et avoir congé le lundi; cependant, je tiens à le faire remarquer, on n'a jamais eu l'idée de faire de cette célébration un jour de congé public à l'instar des congés des banques et ainsi de suite. L'intention était d'en faire un jour de souvenir pour les soldats et ils ont droit d'avoir congé ce jour-là. Personne n'a jamais proposé de renvoyer au lundi de la semaine dans laquelle tombent ces fêtes la célébration du jour de Noël, du jour de l'An ou du premier juillet.

La question intéresse exclusivement les vétérans de la Grande Guère et le Gouvernement et les législatures devraient respecter

leurs désirs. Cette célébration n'a rien à faire avec les besoins des autres classes de la population et c'est aux anciens soldats qu'il appartient de décider la question.

Loin de moi le désir de prendre le temps de la Chambre; cependant, je dois faire observer que j'ai des monceaux de résolutions et de lettres venant de toutes les parties du pays à l'appui de la présente mesure. J'ai par devers moi une communication du conseil exécutif fédéral de la Légion canadienne et l'on fait également allusion à un vœu qui fut adopté à la convention tenue à Ottawa, au mois de novembre dernier. J'ai aussi reçu des résolutions adoptées par un grand nombre d'associations, dont l'une de Mme Barnard, qui représente 1,000 femmes de la section de la Colombie-Anglaise. J'ai aussi d'autres communications de diverses associations de l'Ouest et d'ailleurs; quelques-unes parlent au nom de 500 vétérans ou plus. Je n'ai pas reçu une seule objection de la part des anciens soldats et encore moins des associations militaires qui les représentent.

Je le répète, le présent bill n'a rien à faire et n'intervient en rien pour ce qui est de la célébration du jour d'action de grâces. On pourra célébrer cette fête le jour que le Gouvernement jugera à propos de fixer; mais, d'autre part, les vétérans demandent que la célébration du jour de l'armistice ait lieu le 11 novembre. Lorsque la célébration a lieu à une autre date, les anciens soldats éprouvent des difficultés à s'arracher à leurs occupations ou à leurs affaires pour la célébration du 11 novembre. Pour eux, il ne s'agit pas d'un congé, mais d'un jour consacré au souvenir des disparus.

Je ne crois pas que le projet soulève la moindre objection dans aucune des provinces de la Confédération et j'ose espérer qu'il recevra l'appui de la Chambre.

M. C. H. DICKIE (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'approuve entièrement les observations de l'auteur du présent bill, mais, sauf une légère exception dont je parlerai un peu plus tard. Je constate que ce changement est réclamé presque unanimement par les vétérans de la Colombie-Anglaise et leurs familles; j'imagine qu'il en est de même par tout le reste du Canada. Le jour d'Actions de grâces a toujours été associé aux fêtes de la moisson, dont l'origine remonte à l'époque, où, en 1641, nos ancêtres, les Pilgrim fathers rentrèrent leur première récolte. Les vétérans ont tout à fait raison de réclamer ce changement et avec l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), je suis d'avis qu'il y a lieu de nous rendre à leurs désirs.

J'ai reçu du quartier général de la Légion canadienne une lettre dont voici un passage:

Il est donc résolu qu'une demande soit adressée au Parlement canadien le sollicitant, et nous l'en prions humblement par les présentes, de décréter par un texte législatif qu'au lieu du jour d'Actions de grâces actuel, le 11 novembre, un jour de congé national soit réservé tous les ans et désigné sous le nom de jour du Souvenir.

Ceux d'entre nous qui s'assemblent chaque année devant les cénotaphes au Canada savent que nous oublions l'idée d'actions de grâces. Les tristes souvenirs associés au jour de l'Armistice éteignent la joie qui devrait régner un jour d'actions de grâces. Les associations de soldats désirent que ce jour soit connu comme le jour du Souvenir, et nous devrions déférer à leur avis.

Appuyé par l'honorable député de Fraser-Valley (M. Barber) je propose donc:

De rayer le mot "Armistice" dans la dernière ligne pour y substituer le mot "Souvenir".

M. NEILL : J'invoque l'application du règlement. Ce n'est pas la coutume de modifier les détails d'un bill lors de sa deuxième lecture. Je prie l'honorable député d'attendre que nous nous formions en comité. Je ne trouve pas à redire à la proposition.

M. l'ORATEUR: L'amendement proposé est irrégulier à cette période des délibérations. La motion tend à faire lire le bill en deuxième lecture. Il faut présenter un amendement comme celui-ci quand la Chambre étudie un bill en comité.

M. ARTHURS: Comme ce n'est pas une question politique, qu'elle excite beaucoup d'intérêt au Canada, que les avis diffèrent beaucoup sur la question, je propose le renvoi du débat.

M. NEILL: Une échappatoire! Au sujet de la proposition d'ajourner le débat, je ferai remarquer...

Le très hon. M. BENNETT: La motion n'est pas sujette à discussion.

(La motion de M. Arthurs est mise aux voix et adoptée.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Arthurs,	Dickie,
Barber,	Dorion,
Baribeau,	Duguay,
Barrette,	Duranleau,
Beaubier,	Fraser (Caribou),
Belec,	Geary,
Bell (St-Jean-Albert),	Gobeil,
Bennett,	Gordon,
Beynon,	Hackett,
Bowman,	Hay,
Boyes,	Larue,
Bury,	Laurin,
Cahan,	LaVergne,
Cantley,	Loucks,
Cormier,	Macdonald (King),
Cowan (Long Lake),	Macdougall,

MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGillis,
McLure,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis.—74.

ONT VOTE CONTRE:

MM.
Beaubien,
Bertrand,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Cardin.
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Dubois,
Dumaine,
Fontaine,
Gardiner,
Garland (Bow River),
Gershaw,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Howden,
Irvine,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
King, Mackenzie,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
McIntosh,
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Neill,
Parent,
Reid,
Rhéaume,
Rinfret.
Robitaille,
St-Père,
Sanderson,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Totzke,
Veniot,
Verville,
Woodsworth.—52.

(A onze heures, la séance est levée sans autre formalité, en conformité du règlement.)

MARDI, 28 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

PROPOSITION TENDANT A RECONNAITRE LE DROIT D'UN MEMBRE DE S'ABSTENIR DE VOTER

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Jeudi dernier, j'ai donné avis que je proposerais aujourd'hui une modification du règlement de la Chambre, en y insérant le texte qui suit:

9*a*. Lorsqu'il y a un vote, un député n'est pas obligé de voter.

En présentant cette modification je ne propose rien de neuf. Je désire simplement préciser la situation et permettre à la Chambre et à vous-même, monsieur l'Orateur, à titre de défenseur du règlement de cette Chambre, d'éviter la répétition du brouillamini de la semaine dernière. Cependant, je considère la chose comme une fait avéré, comme un incident seulement. Ce que je voudrais rendre clair, c'est qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y a pas présentement d'ordre permanent ou de règle arrêtée indiquant comment les membres doivent s'y prendre pour voter ou s'abstenir de voter. Ce que l'on a cité dans cette Chambre ou en dehors de la Chambre comme la règle 68 n'est pas et n'a jamais été dans le règlement; c'est une des notes de bas de page que M. Beauchesne a greffées à titre de commentaires de la règle même que j'ai l'intention de discuter aujourd'hui,—c'est-à-dire l'article 9. De plus, le renvoi n° 68 de M. Beauchesne, que mon bon ami de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) a pris pour une règle de la Chambre, n'est qu'une reproduction d'un paragraphe de la quatrième édition de Bourinot, à la page 381, et toute personne familière avec le livre de M. Beauchesne, ou avec le Règlement de la Chambre, peut facilement s'en rendre compte; parce qu'après le paragraphe 68 vous avez l'indication "B-381". En outre, ce paragraphe de la quatrième édition de Bourinot, de 1916, qui a été préparé par une prédécesseur de notre savant greffier, le docteur Flint, est également une reproduction à la lettre des mêmes mots employés par sir John Bourinot dans la première édition de son livre en 1884, à la page 389. Ce commentaire de sir John Bourinot, que l'on a reproduit de temps en temps, était absolument véridique et exact tel qu'il était appliqué aux coutumes des chambres anglaise et canadienne en 1884. Je n'aurai pas de difficulté, je crois, à démontrer qu'il ne s'applique plus au règlement de cette Chambre, revisé en 1927.

Je vous donnerai maintenant une court historique de notre Règlement. La première collection de règles ou d'ordres permanents de cette Chambre a été adoptée le 20 décembre 1867, comme on peut le voir dans les journaux de la Chambre des communes de l'année 1867-1868, pages 115-125. Ces règles, pas plus que toutes les autres adoptées par la suite, ou le règlement actuel, ne contiennent aucune disposition concernant le droit des membres de voter ou de ne pas voter. Mais il existait une clause directive générale, l'article 116, ainsi conçue:

Dans tous les cas non prévus on suivra les règles, usages et formules de la Chambre des com-

munes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

C'est ce que j'appellerai le règlement fondamental de tous nos ordres permanents, à partir de ce jour jusqu'à présent. Telle qu'elle existait en 1867, cette clause générale ne mentionnait aucune date concernant les usages suivis dans la Chambre des communes en Angleterre; ils devaient s'appliquer en temps opportun. On souleva cette question à la Chambre pour la première fois,—du moins la première fois à ma connaissance, et je crois que cela suffit,—en 1879, lorsque la Chambre vota, si je me rappelle bien la chose, sur la fameuse législation relative au chemin de fer Pacifique-Canadien. Un honorable membre ayant voté, l'honorable M. Caron, un des ministres de la couronne contesta son vote parce qu'il était pairé; mais le premier ministre, sir John Macdonald, leader de la Chambre, se leva et déclara, contrairement à ce qu'avait dit son propre collègue, que:

Tout membre présent à la séance doit voter, si on le lui demande, et même s'il se lève et déclare qu'il a pairé, la Chambre peut l'obliger de voter, parce que s'il a pairé il doit quitter la Chambre avant que l'on prenne le vote. Telle était la coutume anglaise.

Si le règlement était le même actuellement qu'à cette époque, cela voudrait dire que chaque fois que l'on prend un vote, les membres qui se lèvent et déclarent qu'ils n'ont pas voté parce qu'ils avaient pairé, enfreignent le même article du Règlement, ou plutôt ce que l'on a mentionné comme tel, mais qui en réalité n'est pas une règle mais une coutume seulement. Mais voyons un peu. Sur cette opinion de sir John Macdonald, implicitement adoptée par toute la Chambre, sir John Bourinot a fondé le commentaire que j'ai cité et que M. Beauchesne a reproduit dans le paragraphe 68 de son ouvrage, mais que l'on cite à faux comme un article du Règlement. L'unique règle, c'est la coutume définie par sir John Macdonald, en 1879, laquelle avait force de loi en Angleterre aussi bien qu'au Canada; de fait, il faut bien prendre note que sir John Macdonald l'a invoquée et a déclaré qu'elle s'appliquait à cette Chambre, vu que c'était la coutume anglaise.

En 1906, cependant, la Chambre des communes anglaise a revisé son Règlement et adopté un article ainsi conçu:

N° 29. Un député peut voter bien qu'il n'ait pas entendu mettre la question aux voix.

Et le paragraphe 2 se lit ainsi:

Un député n'est pas obligé de voter.

Ce sont là les mots exacts que j'ai employés dans la motion que je propose. Maintenant, est-ce que cette règle s'applique au Canada? Pas du tout. Et pourquoi pas? Parce qu'en 1906, la même année, dans le cours du mois de mars, la Chambre des communes canadienne avait revisé son Règlement et elle avait remplacé l'article 116 du Règlement de 1867 par une nouvelle disposition intitulée: "Règle générale n° 1".

Voilà à mon sens l'article le plus important du Règlement, car il régit toute la procédure parlementaire. Voici le texte de l'article en question:

Dans tous les cas non prévus par le présent règlement ni par des ordres de session ou autres, la Chambre suit, en tant qu'ils lui sont applicables, les usages et coutumes de la Chambre des communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en vigueur le premier jour de juillet 1867.

Ainsi que le Dr Flint le dit dans son édition postérieure de l'ouvrage de Bourinot, l'article en question a pour effet d'empêcher l'application à notre Chambre des communes du nouvel article adopté en Angleterre au mois de décembre 1906. Donc, en 1922, lorsque M. Beauchesne a publié la première édition de ses commentaires, il avait tout à fait raison d'insérer la note dont je citerai le texte tout à l'heure. Elle figurait alors au bas de l'article n° 69 et, à l'heure actuelle, au bas de l'article n° 68. Ce paragraphe dit qu'un honorable membre est obligé de voter. Je le répète, cette disposition fut copiée de l'ouvrage de sir John Bourinot. Le paragraphe n° 70-69 de la seconde édition, de 1927, est ainsi conçu:

Autrefois, on considérait le refus de voter comme un délit parlementaire grave, mais la Chambre anglaise modifia cette coutume en 1906 par l'adoption d'un règlement portant qu'un membre n'est pas tenu de voter. Ce règlement ne s'applique pas à la Chambre des communes du Canada. On n'a pas changé la pratique au pays, où tous les membres qui ont entendu la mise aux voix sont tenus de voter.

C'est là le second paragraphe que l'honorable député de Charlevoix (M. Casgrain) a cité comme étant un autre article du Règlement. Mon honorable ami, apparemment a commis l'erreur de croire que M. Beauchesne est le Parlement canadien et qu'il faut accepter ses commentaires comme des articles du Règlement. C'est tout comme si un avocat, en donnant une consultation à un client, confondait l'opinion d'un commentateur avec le texte d'un statut ou d'un jugement rendu par le tribunal. A son titre d'avocat, je ne crois pas que mon honorable ami ferait la même erreur.

M. CASGRAIN: Pas tout le temps.

M. BOURASSA: Mon honorable ami ne l'a pas fait de parti pris. La plupart des honorables membres, j'en suis convaincu, sont susceptibles de faire des erreurs de cette nature de temps à autre et, puis-je faire observer à l'intention de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) que plusieurs membres de la tribune des journalistes

ont commis la même méprise, semble-t-il. Ni sir John Bourinot, ni M. Beauchesne ne constituent le Parlement canadien; il ne faut pas non plus qu'une opinion particulière, fût-elle formulée par des juristes aussi éminents que sir John Bourinot ou M. Beauchesne, l'emporte sur la volonté manifeste du Parlement.

Je puis établir, je crois, que la Chambre des communes a modifié son attitude sur cette même question, en 1927, par l'adoption d'un nouvel article qui remet en honneur la coutume suivie pendant nombre d'années en Angleterre, même antérieurement à l'année 1906. En 1927, ainsi que mes honorables amis le savent, le Règlement de la Chambre des communes fut revisé.

Dieu sait,—et mon voisin de siège corroborera mon observation,—le Règlement ne fut pas remanié avec l'idée d'accorder plus de liberté aux députés indépendants de cette Chambre. Cependant, le comité qui s'occupe de cette tâche n'a pas cru nécessaire d'imposer aux députés l'obligation de voter si, en conscience, ils ne se sentent pas le goût de le faire. Or, qu'a-t-on fait? Le comité a inséré un nouvel article au Règlement.

En 1906, tandis que la Chambre des communes avait décidé que les pratiques, coutumes et usages de la Chambre des communes du Royaume-Uni ne s'appliqueraient ici que si elles dataient d'une période antérieure à 1867, en vertu des modifications apportées au Règlement, en 1927, nous sommes revenus au principe de 1867; de fait, nous avons éclairci la situation.

La règle générale n° 1 prévoit tous les cas de cette nature et elle est ainsi conçue:

Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, ni par des ordres de session ou autres, la Chambre suit, en tant qu'ils lui sont applicables, les usages et coutumes de la Chambre des communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

On a renoncé au principe en vertu duquel seuls les articles du règlement en vigueur en 1867 étaient appliqués. Par conséquent, à partir de 1927, notre Règlement précise en toutes lettres quelles lois doivent régir les délibérations de cette Chambre et que l'usage et la coutume observés aujourd'hui en Angleterre le sont également ici pour régir tous les cas non prévus par notre propre règlement. En vertu de cette nouvelle directive, qui, à tort ou à raison, constituait un changement radical, l'Orateur de l'époque, l'honorable M. Lemieux, statua à deux reprises au cours de la session de 1928, soit la première session qui suivit l'adoption de ces articles du Règlement, qu'un député, même s'il était présent dans la Chambre, n'était pas obligé de voter.

La première de ces circonstances se présenta le 27 mars 1928, comme on peut le voir à la page 1745 du hansard de cette année-là. Chose assez curieuse c'est l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) qui protesta et pour cette raison il n'avait aucune raison d'ignorer l'article dont on fit l'application ce jour-là. L'honorable député fit observer que le ministre de l'Immigration (M. Forke) n'avait pas voté, après quoi l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin) fit à son tour des observations très vives et à mon sens fort à propos. Il dit:

Le ministre n'est pas le seul qui n'ait pas compris ce sur quoi l'on votait.

Je crois que c'était là une des observations les plus judicieuses que l'on ait faites jusqu'ici sur le régime parlementaire. M. Lemieux, président de la Chambre, s'exprima comme suit:

Le règlement veut que les membres qui sont présents lors de la lecture d'une motion soient tenus de voter s'ils sont présents quand on prend le vote. Mais quand un honorable membre déclare qu'il ne sait pas ce que veut dire l'amendement, il est exempté de voter. Telle est la coutume à la Chambre des communes d'Angleterre.

Malheureusement, l'Orateur qui avait rendu sa décision à l'improviste, n'avait pas cité les auteurs. Toutefois, le 26 mai de la même année, il se présenta une autre circonstance où le ministre des Finances (M. Robb) reprocha à l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) de s'être abstenu de voter. La décision de l'Orateur, qui figure à la page 3382 (v.f.) du hansard de l'année en question, est ainsi conçue:

D'une façon générale, la coutume de cette Assemblée veut qu'un député qui a entendu lire la question soit tenu de voter. Je sais cependant que depuis quelques années depuis 1906, cette ancienne coutume n'est pas suivie au parlement anglais. J'ai vu une règle de pratique...

Celle dont j'ai donné lecture il y a un instant.

...disant qu'un député qui ne se sent pas justifié de voter n'est pas obligé de le faire. J'ai décidé cette question il y a quelques semaines lorsque le ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Forke) c'est trouvé dans la même position; ce dernier avait alors déclaré que pour certaines raisons dictées par sa conscience, il ne croyait pas sage de voter sur la question.

La cause de la confusion dont nous avons été témoins la semaine dernière se résume à ceci: lorsqu'il a publié son manuel en 1927, notre excellent greffier n'en a pas éliminé ces prétendues règles nos 68 et 69, qui à vrai dire n'étaient pas des règles, mais de simples opinions formulées antérieurement par sir John Bourinot et M. Beauchesne. A l'époque où ces commentaires étaient faits, ils étaient parfaitement justifiés mais ils avaient cessé de s'appliquer après le remaniement du règlement effectué en 1927. En toute justice pour notre greffier que j'estime être un des meilleurs auteurs parlementaires, non seulement du Canada mais de l'empire britannique, je dois dire

que cet ouvrage a été publié quelques semaines après la fin de la session. Il fait observer lui-même dans sa préface qu'à cause des changements effectués au cours de la session précédente, il avait ajouté quelque deux cents notes inframarginales et en avait retranché d'autres qui n'avaient plus leur raison d'être. Neuf sur dix, sinon quarante-neuf sur cinquante, auraient commis l'erreur qu'il a commise. Le greffier devait, et il l'a fait avec beaucoup de zèle et de sens juridique, s'en tenir au plein effet de cette nouvelle règle directive n° 1 applicable à l'ensemble du règlement et des usages de cette Chambre. Il aurait fallu plusieurs mois pour savoir au juste quelle serait la répercussion de la nouvelle directive sur les diverses pratiques et coutumes restées jusque-là indéterminées, soit dans le règlement de notre Chambre ou dans celui de la Chambre des communes d'Angleterre. Je le répète, et ce sera mon dernier mot, que je fais cette motion aujourd'hui en vue de dissiper un malentendu et de donner une forme tangible à ce qui, depuis 1927, a constitué une règle non écrite de la Chambre et confirmée par l'opinion juridique que formula à cet égard le président de la Chambre l'année qui suivit la révision du règlement.

Mais avant de reprendre mon siège, je désire aller un peu plus loin, et j'espère que la Chambre ne verra pas en cela un simple désir de satisfaire mon amour-propre. En terminant, je veux démontrer que cette règle, aujourd'hui une règle écrite et d'application en Angleterre, est en tous points conforme à l'évolution du gouvernement parlementaire qui s'est produite en Angleterre et ici pour ne rien dire d'autres pays. Je sais bien que, pendant les nombreuses années où la Chambre des communes se composait de deux partis bien disciplinés, les bergers de ces deux troupeaux, comme par exemple l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) et l'honorable député d'Algoma-Ouest (M. Simpson) se préoccupaient avant tout de ramener au bercail toutes les brebis égarées et de les faire voter conformément à l'ordre ou à la sommation du parti. Mais que cette situation leur plaise ou non, en Angleterre comme au Canada, le suffrage ayant été accordé non seulement aux hommes mais aux femmes, le régime des deux partis n'est plus satisfaisant pour un nombre de plus en plus grand de citoyens des deux sexes de la Grande-Bretagne et de notre propre pays. Je trouve fort légitime de la part des chefs des anciens partis, de leurs appuis et de leurs organes de décrier cet état de choses, mais il existe; et, tant qu'il y aura des fractions de la nation au Canada comme en Angleterre, qui délèguent au Parlement des représentants non soumis aux dictées des deux anciens partis, non seulement ces députés devront être libres d'exprimer leurs opinions sous forme de motions concrètes en contradiction de celles du Gouvernement ou de l'opposition officielle. De plus, il nous faut reconnaître à ceux qui sont choisis par les électeurs libres du Canada la même liberté de ne pas voter pour une motion proposée par un conservateur ou un libéral s'ils trouvent dans cette motion quelque chose qu'ils approuvent et quelque chose qu'ils condamnent. N'est-ce pas raisonnable?

L'hon. M. LAPOINTE: Si c'est la règle telle qu'elle existe maintenant, quelle est la nécessité d'adopter cette autre, comme le veut la motion de l'honorable député?

M. BOURASSA: C'est simplement pour mettre les choses au point. Tout d'abord, il était évident, la semaine dernière, que plusieurs honorables députés n'avaient pas compris la question. Je suis bien certain que tous étaient d'absolue bonne foi. Dans quelles circonstances la Chambre des communes anglaise décrète-t-elle des lois ou fait-elle des règlements? Dans des questions de cette nature, je m'appuie toujours sur les coutumes britanniques, parce que, après tout, les usages du gouvernement parlementaire sont essentiellement britanniques, et que nous approuvions ou non nombre de choses de la politique anglaise, nous devons convenir que le parlement britannique, en tant que parlement, demeure le modèle. Pourquoi a-t-on adopté cette règle en Angleterre? Parce que l'on en était rendu à un point où le parti irlandais, puis le parti travailliste, et enfin le parti travailliste indépendant, avaient surgi, et, très souvent n'avaient pas la liberté d'exprimer leurs vues autrement qu'en s'abstenant de voter. Ici comme en Angleterre, nous avons sagement maintenu la règle de ne pas présenter de nombreux amendements. Mais supposons même que nous la changions de manière à donner à mes amis les progressistes, aujourd'hui presque divisés en deux groupes, ou aux travaillistes, ou à moi-même, ou à mon bon voisin, le droit de manifester nos opinions au moyen de sous-amendements. Après nous être prononcés sur ces derniers, nous sommes obligés de voter soit pour ou contre l'amendement ou la motion, ou bien de nous abstenir de voter.

Je ne tiens pas à revenir sur un ancien débat, mais, comme exemple, je dirai que j'ai expliqué clairement que l'amendement du leader de l'opposition me convenait sous un rapport mais non sous un autre. En me prononçant contre cet amendement, j'aurais été forcé de nier quelque chose que j'approuvais et de sanctionner quelque chose que je condamnais. Il est évident que c'est la force de telles considérations qui a imposé ce chan-

gement en Angleterre, et je prie la Chambre d'apporter la même modification ici, simplement pour éclaircir la question.

Qu'il me soit permis de m'adresser au chef du Gouvernement et au leader de l'opposition pour qui j'ai le plus profond respect. Ils le savent, bien que nous puissions différer d'opinion en plusieurs occasions. J'en appelle tout spécialement au premier ministre dont les profondes connaissances de la loi et du régime parlementaire m'ont souvent rempli d'admiration. Il est, sans contredit, l'une des plus brillantes lumières juridiques du pays. Il tient beaucoup, j'en suis sûr, à conserver les meilleures traditions des institutions britanniques. Puis-je lui rappeler ceci? Lorsque le changement fut opéré en Angleterre, ce fut à la demande de sir Henry Campbell-Bannerman, qui n'était pas un agitateur, je crois, et fut l'un des hommes d'Etat anglais les plus respectés du siècle dernier. Autour de lui siégeaient comme ministres de la couronne des hommes tels que sir Edward Grey, James Bryce,—je les mentionne comme on les appelait alors, de simples "commoners" mais des hommes de grande valeur,—M. Haldane, devenu plus tard chancelier de l'Echiquier, et M. Asquith. D'un autre côté, l'opposition était conduite à la Chambre par M. Arthur Balfour, entouré d'hommes tels que le très honorable Joseph Chamberlain, son fils Austen, lord Robert Cecil, et ce vétéran, peut-être moins connu en dehors de l'Angleterre mais si estimé, sir Edward Clarke, mort il y a quelques jours seulement, l'une des lumières et l'un des membres les plus respectés du parlement anglais aussi bien que devant les tribunaux de la Grande-Bretagne. Tous siégeaient là, et bien que plusieurs propositions adoptées par un majorité eussent été discutées, la disposition, que je demande à la Chambre des communes du Canada de sanctionner, pour la même raison évidente qui a été reconnue en Angleterre, ne fut pas seulement adoptée à l'unanimité mais personne n'en contesta l'à-propos. Mes honorables collègues ne croient-ils pas que si ce changement avait été jugé contraire aux meilleures traditions de la Chambre des communes, et préjudiciable au bon fonctionnement des institutions parlementaires, il ne se serait pas trouvé parmi ceux que j'ai mentionnés, un seul homme pour protester? Mais loin de protester, on vota la proposition à l'unanimité.

Quant à l'autre partie de l'article, celle qui dispense les députés d'entendre la lecture de la proposition lorsqu'elle est mise aux voix, l'on soutint qu'elle devait être conservée, mais le raisonnement invoqué à l'appui ne manquait pas de comique, par instant. Le député conservateur qui prit l'affirmative et tint pour la nécessité d'entendre la lecture de la proposition lors de la mise aux voix démontra, au cours de son raisonnement, la désuétude de cette prescription en Angleterre, depuis assez longtemps, principalement depuis la pratique du vote au défilé. Maintes fois, dit-il, j'ai entendu des députés qui se précipitaient dans les couloirs, demander à leurs amis: "De quoi s'agit-il?" et ceux-ci de répondre: "Je n'en sais rien". Voilà donc deux membres de la Chambre enfilant les couloirs pour aller voter et rentrant dans la Chambre sans avoir de quoi il s'agit. A mon avis, cela prouve qu'il vaut mieux discerner, et c'est le moment de dire à mon honorable ami de Québec-Est, l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe), pourquoi je propose ce changement. S'il n'est pas modifié, tout l'article 29, de même que la pratique suivie au parlement d'Angleterre s'appliquera ici; c'est-à-dire que les députés pourront se dispenser d'écouter la lecture de la motion proposée au vote. Je ne suis pas de cet avis, d'abord pour la saison invoquée en Angleterre par M. Rutherford, mais surtout parce que notre mode de voter diffère de celui en vigueur au parlement d'Angleterre.

Je prétends rester dans l'esprit des institutions britanniques quand je pose, à la suite de sir John A. Macdonald qui l'a dit et redit souvent, que nous devons conserver tout ce qui dans le règlement et la pratique du parlement anglais peut s'appliquer au Canada, et éliminer tout ce qui n'est pas applicable en Canada. Je crois donc que nous devons retrancher la première partie de l'article 28, en vigueur au parlement anglais, parce que, n'ayant pas encore adopté la méthode du vote au défilé, il me semble tout simplement convenable, ne serait-ce qu'à titre d'exemple pour le public, d'être présent lorsque la question est mise aux voix. Voilà, ce me semble, une raison concluante pour adopter cette partie de la règle en vigueur à la Chambre des communes en Angleterre, qui laisse les députés libres de ne pas voter, mais non pas ce qui leur permet de voter sans connaissance de cause. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) la motion inscrite en mon nom et qui figure aux *procès-verbaux*.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je crois, monsieur l'Orateur, me faire l'interprète de tous les membres de cette Chambre en exprimant à l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) notre reconnaissance pour la tâche qu'il s'est imposée en refaisant la genèse de cet article du Règlement. Son récit, exempt de toute acrimonie, est exact, je crois.

Je me permets cependant de lui rappeler que notre droit de réglementer nos propres délibérations à notre gré, dans le cadre des

pouvoirs dont dispose la Chambre des communes d'Angleterre elle-même découle de l'article 18 de la loi constitutionnelle, tel qu'il a été primitivement voté, lequel article comprend le paragraphe ci-dessous:

Les privilèges, immunités et pouvoirs que possèderont et exerceront le Sénat, la Chambre des communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du Parlement du Canada; ils ne devront cependant jamais excéder ceux possédés et exercés lors de la passation du présent acte, par la Chambre des communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre.

A une heure décisive de notre histoire, cette disposition se trouva faire obstacle à l'exercice de certains pouvoirs, et le 19 juillet 1875, le parlement impérial modifia la loi de l'Amérique britannique du Nord, en substituant au paragraphe ci-dessus le texte qui suit:

Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat et la Chambre des communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par acte du Parlement du Canada; mais de manière à ce qu'aucun acte du Parlement du Canada, définissant tels privilèges, immunités et pouvoirs ne donnera aucuns privilèges, immunités ou pouvoirs excédant ceux qui, lors de la passation du présent acte, sont possédés et exercés par la Chambre des communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre.

L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) avait raison de dire que jusqu'à ces dernières années le règlement de la Chambre des communes en Angleterre obligeait les députés à voter. L'article en question fut abrogé en 1906 dans les circonstances mentionnées par l'honorable membre et dont je vais traiter présentement. A l'origine, cet article du règlement posait en principe que tout député présent lorsque l'Orateur mettait une question aux voix devait voter. Deux motifs induisirent la Chambre des communes à le modifier. L'honorable membre en a mentionné un, savoir: la confusion résultant du mode de voter. Comme on le sait très bien, en Angleterre, un membre enregistre son vote en se rendant dans les couloirs du Gouvernement ou dans ceux de l'opposition. Les scrutateurs sont nommés par l'Orateur qui préside au vote. Lorsque plusieurs partis autres que les deux anciens partis, comme l'honorable député l'a fait remarquer, commencèrent à exercer une certaine autorité, on prit d'abord des mesures, non en vertu d'un statut, mais d'une coutume, pour permettre aux députés de s'abstenir de voter; si on a modifié le Règlement, c'est parce que ce dernier n'était pas du tout observé. C'est la raison réelle du changement. En d'autres termes, comme il n'y avait que deux couloirs, la prise du vote présentait bien des difficultés et créait de la confusion; la situation devint telle, qu'il fallut modifier le Règlement dans le sens indiqué.

A mon avis, c'est là une question que tous les membres de la Chambre devraient considérer du point de vue des meilleurs intérêts du Parlement. D'après moi, tout membre de la Chambre présent devrait se déclarer pour ou contre toute question que l'Orateur met aux voix. Comme je songeais à cette question ce matin, les paroles de Burke me revinrent à la mémoire:

J'ai certes un faible pour le lieu de ma naissance, mais la sphère où je travaille est mon vrai pays.

Ceux d'entre vous qui se rappellent son célèbre discours aux électeurs de Bristol admettront qu'il a exposé aussi bien peut-être qu'on l'ait jamais fait la position d'un membre du Parlement. Les devoirs d'un membre du Parlement ne concernent pas sa circonscription seulement; ils comprennent chaque partie de ce vaste Dominion, de l'Atlantique au Pacifique. Autrefois, nous avions concédé le droit à tout membre de se retirer de la salle des délibérations; puis, probablement à cause de la nature même de notre procédure et de la méthode suivie dans l'enregistrement du vote, un député est tenu de voter s'il se trouve à sa place. Je dis cela pour deux raisons: D'abord, sa présence dans la salle des délibérations crée de la confusion s'il s'abstient de voter. Vous avez été témoin de cela vous-même ici dans cette Chambre, monsieur l'Orateur, et nous sommes tous au courant de ces faits. Puis, il me semble que tout membre qui croit utile d'être ici présent a le devoir d'exprimer devant le pays ses vues sur les questions qui lui sont soumises. Cela ne semble-t-il pas raisonnable? Dans un pays aussi vaste que le nôtre, qui ne compte que 245 députés, où des questions qui intéressent le bien-être de chaque classe de la société sont constamment soumises à notre considération, et ayant donné à un troisième groupe, par la modification de notre Règlement, le droit de soumettre un sous-amendement sur une motion tendant à passer à l'étude des crédits, laissant par là les honorables députés absolument libres d'exprimer leur opinion, n'est-il pas du devoir de chacun de nous, élus non seulement pour représenter telle ou telle circonscription mais pour étudier les problèmes qui touchent au bien-être du Canada tout entier, d'exprimer son opinion de la seule façon permise dans cette Chambre, c'est-à-dire, de voter pour ou contre la question mise aux voix? Bien que les abstentions ne soient pas reconnues d'après la procédure parlementaire, la coutume établie permet à un

député qui a pairé d'exprimer son opinion et de la consigner au procès-verbal de la Chambre. Je ne puis donc faire autrement que d'indiquer en quelques mots ce que je crois être le devoir impérieux de chaque honorable membre de la Chambre des communes du Canada.

Vu les problèmes nombreux et graves qu'il nous faut étudier, il est du devoir de chaque membre présent d'exprimer son opinion avec la meilleure volonté du monde. Si à l'occasion, quelqu'un croit, pour certaines raisons particulières, devoir s'abstenir d'exprimer son opinion, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas se retirer de la salle des délibérations. Je me rappelle très bien une occasion où j'en ai agi ainsi. J'ai cru que dans le moment mes vues ne s'accordaient pas avec celles de mes amis, et un autre honorable député et moi-même nous nous retirâmes plutôt que de prendre part au vote. J'occupais alors le siège qu'occupe aujourd'hui l'ancien ministre de la Marine (M. Cardin). En Angleterre, il suffit de sept ou huit minutes pour mettre une question aux voix, et la Chambre des communes anglaise compte environ six cents membres. Les députés qui surveillent l'horloge savent combien de temps il nous faut ici. La façon d'appeler les membres de cette Chambre diffère un peu de la coutume suivie en Angleterre. Ici, M. l'Orateur dit, "Appelez les députés", et durant l'intervalle qui sépare l'appel du timbre et le moment où l'Orateur met la question aux voix, les membres ont le temps de décider s'ils doivent prendre part au vote ou se retirer dans les couloirs. Cet intervalle, à mon avis, offre à tout député l'occasion de décider quelle attitude il va prendre; il n'en est pas tout à fait ainsi en Angleterre. Comme le disait Burke dans un de ses discours, l'Anglais ne croit pas que les coutumes qui violent la loi puissent survivre longtemps, et la loi est abrogée. C'est pourquoi la coutume qui violait la loi relative à la mise d'une question aux voix en Angleterre a eu pour résultat final l'abrogation de la loi qui obligeait les membres de voter. Notre pays est jeune, ses problèmes sont nouveaux et ses obligations très lourdes. Je ne crois pas qu'il se trouve dans cette Chambre un seul député qui désire se soustraire à ses obligations ou se dégager de ses responsabilités. C'est à son pays en somme qu'il doit rendre compte de ses actes et, pour s'acquitter de ses devoirs, pour remplir ses obligations il doit, lorsque le moment en est venu, pour le plus grand avantage du Canada, se lever et faire connaître son opinion sur toutes les questions débattues dans cette Chambre. S'il ne désire pas agir ainsi, il doit se retirer de la Chambre pour conserver ainsi sa liberté de penser et de choisir. C'est là ma conviction.

Animé de tels et de si forts sentiments je propose maintenant, avec l'appui de l'honorable M. Stevens, l'amendement suivant à la motion présentée par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa):

Que la motion soit modifiée par la substitution du mot "est" aux mots "n'est pas" avant "obligé".

—afin qu'à l'avenir disparaisse tout doute qui aurait pu exister jusqu'ici et que les députés dans la Chambre soient obligés de voter lorsque la question est mise aux voix.

M. l'ORATEUR: Le très hon. M. Bennett, avec l'appui de l'honorable M. Stevens, propose en amendement que la motion soit modifiée en enlevant les mots "n'est pas" et les remplaçant par le mot "est" avant le mot "obligé".

La motion principale se lit comme suit:

Que le Règlement de la Chambre soit modifié en insérant l'article suivant:

9*a*. Lorsqu'on recueille les voix, un député n'est pas obligé de voter.

Le but de l'amendement est de remplacer les mots "n'est pas" par le mot "est". La motion établira alors que le député est obligé de voter. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question?

M. WOODSWORTH: L'amendement ainsi rédigé est-il conforme au règlement? N'est-il pas la négation de la motion principale?

M. l'ORATEUR: Je décide que l'amendement est conforme au règlement. La motion principale vise à modifier le Règlement et l'amendement modifie également le Règlement mais d'une manière différente. Je décide donc que l'amendement est conforme au Règlement.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Je ne suis pas très satisfait de la façon dont le premier ministre a exposé la situation ni de son affirmation que chacun des députés qui se trouvent dans la Chambre doit voter. Ceux qui ont pairé ne peuvent pas voter.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai fait une réserve pour ceux-là.

L'hon. M. MARCIL: Il n'est pas tenu compte de ceux qui ont pairé, si ce n'est dans le hansard et le hansard n'est pas un document officiel. Ce n'est pas un compte rendu officiel des délibérations de la Chambre. Si donc l'on adopte ce nouvel article, chacun des députés qui auront pairé devra sortir de la Chambre parce qu'il a pairé et ne peut pas voter. Il ne peut pas voter parce qu'il a pairé. Le président ne tient pas compte de ceux qui ont pairé et les procès-verbaux de la Chambre n'en font aucune mention. Je voudrais savoir ce que veut dire le premier ministre.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Je ne doute pas que mon honorable

ami de Labelle (M. Bourassa) n'interprète justement la situation telle qu'elle existe. Cela est assez clair. D'après les paroles du premier ministre, il est évident que l'on a commis une erreur et c'est pour corriger cette erreur que l'on propose un nouvel article du règlement. Pour ma part, tout en croyant opportun que tous les députés votent sur chacune des questions qui leur sont soumises, je ne crois pas qu'il soit juste de remédier à l'état de choses actuel en proposant une règle de ce genre aujourd'hui. D'ordinaire, lorsque le Règlement de la Chambre est changé ou modifié, c'est par un comité spécial que ce travail est fait. Il existe un comité présidé par l'Orateur où toute la situation peut être exposée et étudiée. Il se peut fort bien que, faisant partie d'un tel comité, je partage l'opinion de mon très honorable ami le premier ministre. Je ne voterai certainement pas, cependant, en faveur de son amendement visant à corriger l'erreur où l'on est tombé l'autre jour.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): A la suite de la discussion que l'on vient d'entendre, je n'ai pas grand'chose à ajouter relativement à l'exposé que vient de faire l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Pour ce qui a trait à l'ancien règlement, il s'est exprimé bien clairement. Le premier ministre, cependant, a proposé un amendement qui offre quelque importance et qui aura des conséquences sérieuses pour les membres de la Chambre.

Je crois que l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) a eu raison de conseiller le renvoi de la question à un comité spécial. Je n'ai pas un bien grand espoir, cependant, que l'on en vienne à cette conclusion, parce que le premier ministre semble avoir décidé que c'est son opinion qui l'emportera.

Le très hon. M. BENNETT: Cela n'est pas bien juste, mais. . .

M. McINTOSH: Qu'y a-t-il à répondre à cela?

M. GARDINER: La motion et l'amendement sont venus à la suite de l'incident de mardi soir dernier, lors du vote sur l'amendement à la motion pour la réponse au discours du trône. A cette occasion certains députés, dans notre groupe, n'ont pas voté, ni pour ni contre l'amendement. Pour notre part, nous considérions que c'était notre droit, étant donné surtout les décisions d'un Orateur précédent.

Je ferai remarquer que cet amendement à l'adresse en réponse au discours du trône était une proposition purement de parti. C'est ainsi que je l'ai jugé. La Chambre passe son temps à faire de la politique de parti au lieu de vaquer aux affaires du pays. Et, suivant l'amendement proposé par le premier ministre, cette habitude va apparemment se maintenir. Je voudrais que le peuple pût venir ici de temps en temps...

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

M. GARDINER: ...pour écouter le débat et se rendre compte du temps qu'on perd, parce que les deux partis politiques visent leur seul avantage. Si le peuple savait ce qui se passe dans cette enceinte, je suis sûr qu'il y aurait vite un changement.

Le Règlement de la Chambre n'a pour ainsi dire servi jusqu'ici qu'à faciliter le jeu du vieux régime des deux partis. Pour notre part, nous nous y opposons. Personnellement, et je crois exprimer aussi l'avis de mes collègues, je peux dire que nous voterons toujours lorsqu'il s'agira d'une question digne de l'attention des membres de la Chambre. Quant aux propositions qui sont de simples tactiques de parti, nous les ignorerons et nous ne prendrons pas part au vote. Si cet amendement-ci est adopté et que nous soyons obligés de nous retirer pendant le vote, nous quitterons la salle en signe de protestation contre cette façon de procéder.

Un MEMBRE: Et vous resterez dehors.

M. GARDINER: Je ne crains pas de m'absenter pendant quelques minutes. Revenons à ce qui s'est produit mardi dernier. Je veux en parler à cause de l'amendement qu'a proposé le premier ministre. Le vote avait eu lieu et l'on comptait les voix. L'honorable député d'Algoma-Ouest (M. Simpson) s'est levé et a dit:

L'honorable député de Labelle (M. Bourassa), l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) et l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) n'ont pas voté.

M. NEILL: Ce qui n'était pas exact.

M. GARDINER: Votre Honneur a alors déclaré:

Si je comprends bien le règlement, les honorables députés peuvent s'abstenir de voter, s'ils le jugent à propos.

Telle fut votre décision, monsieur l'Orateur. Il n'est pas permis d'en douter, car elle est consignée dans le hansard. Pour moi, elle était certainement juste et conforme au précédent créé par l'Orateur précédent. En outre, l'explication donnée, cet après-midi, par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) au sujet du Règlement confirme la justesse de votre première décision, monsieur l'Orateur. Mais qu'est-il arrivé? On a protesté. Le whip en chef du parti conservateur (M. Simpson) et le whip en chef du parti libéral (M. Casgrain), probablement très préoccupés de la discipline de parti, et se croyant obligés de donner leur

opinion, ont signalé à Votre Honneur un soi-disant article du Règlement: l'article 68. Ces messieurs ne savaient évidemment pas que cela ne faisait pas du tout partie du Règlement. Actuellement nous n'avons que deux articles traitant du vote. Les voici:

8. Les débats cessent dès que les députés sont appelés en Chambre pour y faire enregistrer leur vote.

9. Les votes affirmatifs et négatifs ne sont consignés au procès-verbal qui si cinq députés en font la demande.

Je défie qui que ce soit de me montrer un autre article du Règlement concernant la manière de voter. Voilà, je le répète, les deux seuls articles traitant du vote. Mais mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) a très bien décrit comment, antérieurement à 1927, tout député déjà présent et ayant entendu la question, était tenu de voter sur la motion dont la Chambre était saisie, quelle qu'en fût la nature. Les whips de deux partis vous ont aussi signalé l'abstention de quelques-uns d'entre nous. Puis le premier ministre prenant part à la discussion, s'exprima dans ces termes:

Le très hon. M. Bennett: Jamais peut-être depuis que j'occupe un siège ici, on n'a soulevé un incident aussi grave. Des représentants du peuple ont ouvertement défié l'autorité du président de la Chambre. Le cas échéant, la Chambre doit s'en tenir au Règlement. Vous nommerez donc, monsieur l'Orateur, les députés qui font fi de votre autorité.

Imaginez le premier ministre du Canada faisant une pareille déclaration parce qu'il ne connaissait pas suffisamment bien le Règlement. J'ignore pourquoi Votre Honneur a changé d'idée. C'est probablement à cause de la pression exercée par le premier ministre et d'autres députés.

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. GARDINER: Je retire l'expression "pression" et je la remplacerai par le mot "suggestion". C'est probablement à cause de la suggestion du premier ministre et de plusieurs autres députés que vous avez changé votre décision. Mais, monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter du fait que vous aviez rendu une décision équitable en premier lieu. Si vous n'aviez fait que suivre votre première pensée en la matière vous vous seriez maintenu dans la bonne voie. Je vais m'opposer à l'amendement. J'estime qu'il est contraire aux meilleurs intérêts des membres de cette Chambre. Qu'on me permette de rappeler à la Chambre ce point important: un jour peut survenir où certains membres qui sont maintenant opposés à la position que nous avons assumée peuvent se trouver eux-mêmes dans la même situation où nous étions il y a quelques jours. Qu'ils pensent à l'avenir; et c'est très important pour eux d'y penser. Il n'y a aucune raison qui doive nous permettre de réduire davantage les privilèges des députés simplement pour des fins de parti. Au lieu de réduire ou de détruire les privilèges des membres particuliers, nous devrions voir à ce que ces privilèges soient plutôt élargis parce qu'aujourd'hui le député particulier est un zéro dans cette Chambre.

L'hon. M. MANION: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. GARDINER: Oui.

L'hon. M. MANION: Quel avantage de parti existera-t-il si nous sommes tous placés sur le même pied?

M. GARDINER: C'est dans le but d'imposer la discipline du parti aux députés. Maintenant, monsieur l'Orateur je suis opposé à l'amendement. Quant à la motion même je ne crois pas qu'elle soit réellement nécessaire, la règle me paraît évidente; mais si la motion est adoptée elle rendra le Règlement d'une portée si claire que tous les députés le comprendront mieux.

M. R. B. HANSON (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je n'avais aucune intention de participer au débat n'eussent été les observations de l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) qui est un membre très ancien et très expérimenté de cette Chambre, qui en a été président pendant un certain nombre d'années et pour le jugement et l'opinion duquel j'entretiens le plus grand respect. J'approuve de grand cœur le principe impliqué dans l'amendement proposé par le premier ministre. Et j'estime que tous les députés intelligents, s'ils veulent bien se détacher de certains incidents survenus la semaine dernière en cette Chambre, conviendront après mûre réflexion, que tout homme envoyé à la Chambre des communes, représentant non seulement ses commettants mais aussi le peuple du Canada en général, devrait avoir une opinion et être prêt à supporter cette opinion par son vote sur toute question vitale qui se présente devant la Chambre. Pour cette raison j'ai l'intention de voter en faveur de l'amendement mais j'espère que le premier ministre s'arrêtera un instant et acceptera la suggestion,—c'était simplement une suggestion comme je le comprends,—offerte par l'honorable député de Bonaventure. Nous avons un régime de "pairage" qui a été en vigueur depuis plusieurs années. Ce régime est d'une grande commodité pour tous les députés de cette Chambre. Quant à moi, je ne pourrais pas m'acquitter de mes devoirs parlementaires à moins d'avoir un "pair" permanent à chaque session. Les députés qui ont des intérêts en dehors de la Chambre sont souvent

appelés d'urgence à un moment d'avis afin de s'acquitter d'autres devoirs importants. Je suggère au premier ministre de prendre en considération la proposition de mon honorable ami de Bonaventure de sorte qu'un député qui a un "pair" inscrit peut demeurer quand même assis à son siège et ne pas voter et avoir son nom imprimé au hansard comme ayant été présent. D'après ce que j'ai lu je comprends qu'en Angleterre un membre du parlement est dans une grande mesure jugé par ses commettants non pas par le nombre des discours qu'il prononce à la Chambre des communes mais par le nombre de fois qu'il est présent et accorde son vote. Je signale ce détail à quelques-uns des députés qui parlent tant dans cette Chambre; qu'ils se rappellent que les actions parlent plus haut que les paroles. De nouveau je suggère au premier ministre de suivre le conseil de l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) afin de pouvoir trouver un moyen par lequel les députés qui ont "pairé" et qui sont présents ne soient pas obligés de sortir de la Chambre.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je me suis exprimé mardi soir d'une façon très claire et non équivoque en refusant de déclarer mon vote à votre demande et je suppose que plusieurs députés de cette Chambre croyaient que je foulais aux pieds les règles du parlement. Je veux simplement dire maintenant qu'à ce moment-là je savais ce qui est connu maintenant de la Chambre toute entière... (*Exclamations.*) Oui. Nous avons eu l'occasion d'étudier le Règlement et nous l'avons étudié; et nous savions parfaitement bien que le règlement a été mis de côté en Grande-Bretagne en 1906. Nous savions que nous suivions la coutume britannique relativement à cette règle et nous savions aussi qu'il y existait une décision d'un Orateur précédent sur ce point. Je savais donc, en agissant ainsi, que j'observais les règles de la Chambre et que j'étais le seul à le faire. Ceux que le sergent d'armes aurait dû toucher à l'épaule, ce sont le très honorable premier ministre (M. Bennett), le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et les deux whips, car l'Orateur avait rendu sa décision avant qu'ils parlassent et il n'en ont pas tenu compte, essayant de nous forcer à observer une règle ancienne et désuète, abandonnée en Angleterre et rejetée par un président de notre Chambre. Je suis heureux de saisir cette occasion qui m'est donnée d'expliquer ma situation et j'espère que les journalistes de la galerie, aussi peu au courant du Règlement que certains honorables députés, enregistreront mes paroles et verront à ce qu'on nous rende justice dans les journaux.

[M. Hanson (York-Sunbury).]

On a présenté un amendement par lequel on veut donner à la Chambre l'autorité qu'elle n'avait pas mardi soir. Telle est la signification de l'amendement et j'y vois donc une excellente justification de la conduite de notre groupe. Quand aux abstentions simultanées, j'espère que cette règle, si nous l'adoptons, les fera cesser. Dans ces conditions, les députés seront dans une situation plus désavantageuse qu'ils ne le sont sous le régime actuel qui les oblige à quitter la salle.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Il me semble que la Chambre attache plus d'importance qu'il ne faut à cette question, car, soit qu'on adopte la motion ou l'amendement, le résultat sera en somme le même. Si je convenais, comme mon très honorable ami le premier ministre, que le rejet de l'amendement peut mettre en péril les institutions britanniques et nos coutumes parlementaires, je serais disposé à voter pour sa proposition. Mais il n'est pas permis de le craindre, attendu qu'il est bien connu, on l'a dit ici, que les membres de la Chambre des communes d'Angleterre ne sont pas obligés de voter. Et personne n'y voit un péril pour les institutions parlementaires ou représentatives.

J'ai trois raisons principales de m'opposer à l'amendement proposé par le premier ministre. En premier lieu, je ne crois guère à la contrainte, sauf quand l'intérêt public la réclame. En second lieu, je pense qu'il se peut fort bien qu'un membre puisse, en conscience, s'abstenir de voter s'il ne s'est pas formé une opinion assez nette pour appuyer son vote dans un sens ou dans l'autre. Ma troisième raison, qui est aussi importante que les deux autres, sinon davantage, c'est que, si l'on adopte l'amendement et si l'on force les députés à voter quands ils sont à leur siège durant le vote, ils peuvent très facilement éluder la chose en quittant la salle. Pourquoi forcer un député à quitter la salle pour éviter d'être obligé de voter?

M. LAVERGNE: Puis-je demander un renseignement à l'honorable député? Supposons qu'un député ne quitte pas la salle; si l'on n'enregistre pas son vote, comment distinguerons-nous les absents de ceux qui n'ont pas voté, quoique présents, et parce qu'ils manquent de courage ou de conviction?

L'hon. M. EULER: On a soutenu qu'un député devrait être obligé de voter s'il reste dans la salle. Cependant, s'il quitte la salle, on ne peut pas connaître son opinion. Ses mandataires connaîtront l'attitude qu'il prend sur certaines questions; le seul fait de demeurer dans la salle et de s'abstenir de voter rend son attitude plus manifeste qu'elle ne pourrait l'être s'il avait quitté la salle.

M. LAVERGNE: Mais les règles de la Chambre ne permettraient pas d'enregistrer son vote.

L'hon. M. EULER: Quand la galerie des journalistes est remplie, quand ses amis l'écoutent et l'observent, un député qui s'est abstenu de voter peut certainement s'attendre à ce que ses mandataires ne tardent pas à l'apprendre, mon honorable ami le sait fort bien. Mon honorable ami a aussi prétendu qu'il est favorable à l'amendement parce que, si les membres restent à leurs sièges et ne votent pas, cela prêtera à confusion. Je ne le crois pas. La seule confusion possible serait pour le greffier adjoint qui proclame les noms des votants. La même difficulté existe cependant pour lui dans le cas des députés qui ont pairé. Nous ne reconnaissons pas les ententes d'abstention et je ne vois pas que l'abstention de certains députés puisse prêter à confusion dans l'enregistrement des votes.

M. LAVERGNE: Je ne veux pas interrompe mon honorable ami...

L'hon. M. EULER: Je vais terminer dans quelques instants et l'honorable député pourra faire son discours.

M. l'ORATEUR: Les interruptions ne sont pas permises, à moins que l'honorable député qui a la parole n'y consente.

M. LAVERGNE: Si mon honorable ami n'y consent pas, je vais me rasseoir.

L'hon. M. EULER: J'ai motivé mon attitude. Je suis opposé en principe à l'idée de forcer les députés à voter; ils doivent être libres. Je puis entendre la discussion, cependant. Je ne crois pas à la nécessité de régler la question sur-le-champ et je ne vois pas pourquoi nous n'adopterions pas la coutume suivie dans des cas semblables. Je vais proposer un sous-amendement et, s'il n'est pas adopté, je devrai certes m'opposer à l'amendement proposé par le premier ministre. Je propose le renvoi de la question à un comité qui fera rapport à la Chambre. Si la Chambre n'adopte pas ma proposition, je devrai voter contre l'amendement et pour la motion de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Voici ma motion:

Que tous les mots après "que" dans ledit amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—tous les mots après "Que" dans la motion principale seront retranchés et remplacés par les suivants:

"un comité de la Chambre soit nommé pour conférer avec M. l'Orateur dans le but d'étudier la question de modifier le Règlement de la Chambre par l'insertion de ce qui suit:—

"9*a*. Lorsqu'il y a un vote, un député n'est pas obligé de voter."

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Je voterai contre le sous-amendement. La question est bien tranchée et si la Chambre ne peut régler une question simple comme celle-ci, nous ferions mieux de regagner nos foyers. Tout en ayant appuyé la motion proposée par mon voisin (M. Bourassa), je n'entendais pas porter la parole avant qu'un amendement eût été proposé; mon honorable ami a traité le sujet tellement à fond qu'il est impossible de faire des commentaires sans répéter ses arguments. Mais puisqu'on a proposé un amendement, je dirai quelques mots.

L'amendement tend à établir le vote obligatoire à la Chambre et le premier ministre a exposé quelques arguments à l'appui de sa proposition. Il a établi une comparaison avec la Chambre des communes d'Angleterre où les députés votent en quittant la salle pour gagner les couloirs. A l'entendre, si j'ai bien saisi ses paroles, l'existence de plus de deux partis crée de l'embarras, parce que les membres du troisième ou du quatrième parti s'opposent à gagner tel ou tel couloir. Il en est de même ici. Nous n'allons pas dans les couloirs, mais on nous fait voter par "oui" ou par "non", ce qui équivaut au même. Je ne vois pas la force de l'argument. Il nous a rappelé aussi la modification du règlement, au cours des dernières années, en vertu de laquelle il est maintenant possible de proposer un amendement à la motion invitant la Chambre de se former en comité des subsides et un sous-amendement et à une couple d'autres motions, et cela, dit-il, donne pleinement aux groupes opposés l'occasion d'exprimer leurs vues.

Je ferai remarquer que la gauche comprend au moins cinq groupes, et le fait qu'il leur est loisible de proposer un sous-amendement, ne leur permet pas d'exprimer leur manière de voir. L'avis peut être singulier, mais enfin c'est l'avis du groupe, et il y a autant lieu de permettre à cinq groupes d'exprimer leur avis qu'à deux ou trois.

A propos de la question des pairs, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a donné lecture de cette partie du compte rendu de la Chambre où il est dit que sir John A. Macdonald, traitant ce même sujet, déclara que tout en ayant pairé, les honorables membres seraient obligés de voter. Selon sir John, d'après le règlement, l'honorable député qui a gagné son siège par distraction est obligé de manquer de parole envers le collègue avec qui il a pairé. Voici la situation présente. Un député de la gauche a pairé avec un collègue d'en face. Quand un vote a lieu, sous le régime actuel, il reste assis. Il ne vote pas, mais le vote terminé, il se lève et déclare: j'ai pairé avec l'honorable membre, un tel; si j'avais voté, j'aurais voté de telle manière, et l'explication est consignée. Cette coutume offre un double avantage, elle indique aux commettants que leur représentant était à la Chambre et remplissait son devoir, et

elle révèle ses intentions. Il se trouve ainsi protégé et cela lui permet d'obliger son adversaire.

L'adoption de cette prescription obligerait l'honorable député qui a pairé à s'absenter et le compte rendu n'indiquerait même pas qu'il fût à Ottawa le jour du vote. Dans l'effervescence des luttes politiques, j'ai vu des tactiques plus déloyales que la manœuvre d'un orateur disant: "Mais l'honorable député n'était même pas à la Chambre, quand le vote a eu lieu", abstraction faite de la circonstance que l'abstention fût un simple acte de courtoisie envers un adversaire. Ce serait la fin de la coutume de pairer et il en résulterait de l'embarras et des injustices.

J'ai toujours voté quand j'étais à la Chambre et j'ai la ferme intention de le faire toujours. Je me rappelle l'observation d'un grand homme, j'oublie son nom, qui a dit à son adversaire: "Je combats violemment vos opinions, mais je lutterai jusqu'à la mort pour vous assurer le droit de les exprimer." Voilà qui exprime bien mon attitude. Que j'approuve ou non l'abstention de voter, je suis prêt à combattre, dans une mesure raisonnable, pour les opinions de ceux qui veulent ou voter ou s'abtenir de voter. Ainsi que l'a fait observer l'autre soir l'honorable représentant de Labelle, les privilèges de l'un sont les privilèges de tous.

Depuis tout le temps que je siège ici, j'ai noté que cette Chambre est beaucoup trop portée à empiéter sur les privilèges et les droits du simple député. Aujourd'hui il se trouve dans la quasi impossibilité de faire adopter un bill qu'il propose: l'intrigue la plus simple fait avorter le bill.

Nous avons eu un exemple frappant de cette tendance à la Chambre, voilà quelques années, lorsque nous nous sommes entendus pour limiter à quarante minutes le temps alloué aux discours. Pendant le débat sur l'adresse, je n'ai pu m'empêcher de remarquer avec un plaisir douteux que presque tous les honorables collègues qui ont exprimé leur regret d'être limités à quarante minutes avaient voté l'adoption de cette règle, laquelle a suscité l'opposition de moi-même et de quelques autres membres.

Pourquoi ne pas nous permettre de suivre l'usage consacré à Westminster? Le premier ministre dit que l'autre coutume avait été en honneur durant trois cents ans avant d'être changée; et que nous sommes un jeune pays. Parce que nous sommes un jeune pays, ce n'est pas une raison pour que nous traînions trois cents ans en arrière de l'Angleterre. Pourquoi ne pas profiter de l'expérience de la Grande-Bretagne qui elle a modifié ses règlements après en avoir fait l'essai durant trois siècles? N'est-il pas vrai que cela prouve précisément la sagesse de cette décision et que nous serions bien avisés de suivre cet exemple? Pourquoi ne ferions-nous pas de même?

Donc, malgré mon intention de ne jamais m'abstenir de voter à la Chambre, j'appuyerai ceux qui voudront s'abstenir.

M. ARMAND LaVERGNE (Montmagny): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec un très vif intérêt les observations de l'honorable préopinant (M. Neill); mais, bien que nous attendions de l'autre côté une raison valable légitimant l'abstention de voter d'un honorable député présent à la Chambre, je dois dire qu'aucune raison de la sorte n'a été avancée. On nous accorde une motion, un amendement et très souvent un sous-amendement; il me semble que dans les circonstances les honorables collègues dont la conscience est plutôt délicate peuvent sans difficulté arrêter leur choix. Je conçois qu'à l'occasion un membre ne soit pas disposé à appuyer ni la motion, ni l'amendement ni le sous-amendement; c'est précisément pour cela que je pose la question: Pourquoi un membre qui reste à la Chambre s'abstiendrait-il de voter? Un autre honorable député peut être absent parce que les circonstances le mettent dans l'impossibilité d'assister à la séance. Advenant l'adoption de la motion mise aux voix, l'honorable député qui n'aura pas voté, soit pour des raisons de conscience, soit par manque de courage ou de conviction, sera mis dans les procès-verbaux sur le même pied que son honorable collègue, dont l'absence était inévitable. A moins de changer tout notre procès-verbal, l'honorable député qui est présent à la séance et qui s'abstient de voter parce qu'il ne veut pas se rallier à la motion mise aux voix se trouvera absolument sur un pied d'égalité avec l'honorable représentant qui a dû s'absenter mais qui, eût-il assisté au vote, aurait eu le courage d'enregistrer sa voix. J'ai bien cherché une raison qui me permît d'appuyer la proposition de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa); mais je n'en ai pu trouver. Lorsqu'un membre, présent dans la salle, ne veut pas voter, il n'a qu'une chose à faire: au lieu de rester à son siège, il devrait quitter l'enceinte.

L'hon. M. EULER: Pourquoi?

M. LaVERGNE: S'il reste à la Chambre, et n'est pas interpellé, il se trouve dans la même position que s'il s'était retiré.

L'hon. M. EULER: Mais alors, pourquoi sortir?

M. LaVERGNE: L'honorable député dont l'absence est forcée, mais qui aurait voté eût-il assisté à la séance, sera mis sur le même pied que le député qui n'a pas le courage de voter.

L'hon. M. EULER: Mais l'honorable député qui, ne voulant pas voter, quitte l'enceinte, ne se trouve-t-il pas dans la même position que le membre forcément absent, qui eût voté s'il avait été présent à la séance?

M. LaVERGNE: A moins d'une modification de notre Règlement, de notre procès-verbal surtout, cela ne signifiera rien lorsqu'un membre restera dans la salle et s'abstiendra de voter. Il nous faudra modifier les articles du Règlement de façon que le député qui, sans sortir de la salle s'abstient de voter, soit inscrit comme s'étant abstenu de voter pour des raisons de conscience, ou autres. Autrement cela ne signifiera rien du tout, car il serait sur le même pied que l'honorable représentant absent de sa place pour des raisons de force majeure.

L'hon. M. EULER: Mon honorable ami désire proposer un autre sous-amendement.

M. LaVERGNE: Non, je suis satisfait du présent article du Règlement, et je peux assurer mon honorable ami que si je suis en Chambre, j'aurai le courage d'enregistrer mon vote.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu ce que l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a dit, je suis plutôt surpris qu'il ait jugé nécessaire de présenter une motion. Il s'est expliqué clairement, et je crois qu'il a convaincu la Chambre du bien-fondé de l'attitude qu'il prend au sujet de son interprétation du Règlement actuel. Cependant il a fait une proposition; on y a proposé un amendement, et ensuite un sous-amendement. En ce qui concerne ces diverses motions, il faut soit se lever et indiquer clairement son attitude, ou se récuser en s'abstenant de voter, car apparemment la chose est maintenant permise, mais, dans cette dernière éventualité, personne ne saura ce que nous pensons sur cette importante question. Comme je suis d'avis que les membres doivent faire connaître leur attitude sur toutes les questions étudiées en Chambre, je n'ai pas l'intention de m'abstenir de voter sur aucune de ces motions, mais je désire déclarer ce que je pense du sous-amendement qui fait l'objet de la présente discussion et, s'il y a lieu, j'en ferai autant plus tard relativement à l'amendement et à la motion principale.

Je me demande si le moment ne serait pas bien choisi de considérer l'opportunité de s'en tenir entièrement à la coutume et à la pratique anglaises. Si je saisis bien la portée de la discussion de cet après-midi, il semble que l'embarras qui a surgi dans différents quartiers de la Chambre provient du fait que nous suivons la pratique anglaise sur un point tandis que nous ne la suivons pas sur un autre. D'après la coutume anglaise, les membres, pour enregistrer leur vote sortent de la Chambre en passant à droite ou à gauche de l'Orateur. Des scrutateurs enregistrent les votes. On n'inscrit que les suffrages qui se rapportent aux noms de ceux qui ont défilé à côté du fauteuil présidentiel. Si un honorable député désire ne pas voter, il peut rester en Chambre. C'est ce que mes honorables amis de l'extrême-gauche veulent faire, je crois, sur une foule de questions; ils veulent rester en Chambre et s'abstenir de voter. Je demande que l'amendement à l'amendement proposé par l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler), qui demande de renvoyer toute la question à un comité de la Chambre, soit approuvé par la Chambre, car il me semble que ce serait le bon moment d'étudier l'opportunité d'adopter la pratique anglaise relative à l'enregistrement des suffrages. Si on acceptait ce mode, on réglerait les difficultés de tous les groupes ou partis de cette Chambre, je crois. Ceux qui seront d'avis de faire connaître leur attitude au pays, si on suit la coutume anglaise, pourront le faire en passant à droite ou à gauche de l'Orateur. Ceux qui voudront s'abstenir de voter, et en même temps rester dans la salle, pourront s'abstenir et y demeurer.

Il y a une autre raison qui motive l'avis que je présente et elle a trait à la question soulevée par l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) au sujet de ceux qui pairent, et dont a parlé l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Si on désire attirer l'attention de Son Honneur l'Orateur sur le fait que des honorables membres n'ont pas voté, il faut le faire avant que l'on annonce le résultat du vote. Evidemment on ne peut pas lire dans l'esprit d'un honorable député et se rendre compte si ce dernier n'a pas voté, parce qu'il avait pairé ou parce qu'il ne veut pas voter. Si, à l'avenir, on tente de déterminer lequel des deux motifs a influencé des honorables membres qui se sont abstenus de voter, on se trouvera en face d'une confusion sans fin. Si on suit la pratique qui veut que les membres défilent à gauche ou à droite de l'Orateur, il suffira, au sujet de ceux qui pairent, que les whips remettent la liste aux scrutateurs et qu'on les inscrive subséquemment comme tels dans le compte rendu de la séance. Cela indiquerait comment auraient voté les membres qui étaient pairés ainsi que tous les autres qui ont voté. On se rendrait ainsi au désir de l'honorable député de York-Sunbury, en assurant qu'il est fait mention de ceux qui ont pairé tout en permettant aux honorables membres de s'abstenir de voter, dans certaines circonstances.

Je voudrais signaler à la Chambre que l'appel et l'enregistrement des noms demandent beaucoup de temps. On perd un temps considérable en enregistrant les suffrages par l'appel individuel des noms et en faisant lever les membres à leur siège, tandis qu'on inscrit les noms et qu'ensuite on fait le total. Je crois que la Chambre épargnerait beaucoup de temps, ce qui est fort à désirer, en adoptant cette méthode beaucoup plus rapide de simplement sortir dans l'antichambre, d'enregistrer ainsi le vote, et d'indiquer dans les journaux de la Chambre l'attitude prise par les différents membres. Voilà pourquoi j'insiste avec toute l'énergie dont je suis capable pour que les honorables membres appuient le sous-amendement. Si cette dernière proposition visait à une revision général du Règlement, je voterais contre. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour l'instant de remanier le Règlement d'une façon générale; cependant, la motion principale pourrait être renvoyée à un comité en termes assez généraux pour permettre qu'on examine cet aspect plus large de la question.

Avant de reprendre mon siège, puis-je faire observer que je suis très sensible à l'insinuation qu'a faite le chef du groupe de l'extrême-gauche, les soi-disant indépendants, savoir que les amendements que propose l'un ou l'autre des vieux partis le sont simplement pour des raisons de parti. Je rappelle à mon honorable ami que, bien longtemps avant qu'il y eût un troisième parti ou des groupes indépendants dans cette Chambre, la coutume parlementaire voulait que les membres d'un parti politique eussent le droit de formuler leur manière de voir sous forme de motion et d'amendements. C'était là et c'est encore la seule et unique méthode de faire consigner un vote au hansard. Il ne sied donc guère à mon honorable ami d'attribuer un motif de cette nature à un honorable membre ou à un parti politique. Puis-je faire observer de plus aux membres du groupe progressiste que le fait de nous attribuer un pareil motif me porte à conclure avec raison qu'ils ne sont pas tout à fait indemnes à cet égard. Si la question de parti a jamais joué un rôle dans la discussion des affaires publiques, on le constate à l'examen d'un bon nombre de sous-amendements proposés pour les soi-disant groupes indépendants.

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Cette question ne concerne pas seulement les droits des représentants du peuple, qui ne sont guère compromis, mais aussi les droits de nos commettants. Le peuple a le droit de connaître la manière de voir de ses représentants sur chaque question qui est soulevée ici. Tous ces subterfuges constituent autant de moyens qui permettent aux députés de se soustraire à leurs obligations. Contemplez cette phalange d'hommes de talent qui ornent la tribune des journalistes! Pour quelle raison sont-ils ici? Ces journalistes sont ici pour éclairer l'opinion publique touchant la manière de voir des députés sur les questions qui sont soulevées en cette Chambre. Pour ma part, je ne désire nullement éluder nos responsabilités. A tous les honorables membres incombe le devoir de voter sur chacune des questions soumises à l'assentiment du Parlement.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Je vois d'un très bon œil l'amendement proposé par le premier ministre (M. Bennett), sauf qu'il serait à propos de prévoir les abstentions par entente. Cependant, j'incline à croire parfois que nous oublions les grands exemples du passé ainsi que les graves responsabilités qui sont le partage du Parlement. Lorsque nous étudions les annales parlementaires, que s'en dégage-t-il? Si nous remontons à plusieurs sièces en arrière, pour quelles fins les parlementaires ont-ils lutté? En premier lieu, ils visèrent à obtenir le régime parlmentaire; en second lieu, pour établir la suprématie de la Chambre des communes et, en troisième lieu, pour faire consacrer le principe que la Chambre des communes doit représenter le peuple. Or, de quelle façon le peuple canadien, qui nous envoie ici, pourra-t-il se rendre compte si nous le représentons ou non, si l'on tolère que n'importe quel honorable député puisse se soustraire à l'obligation de se prononcer sur les questions discutées dans cette enceinte? A l'heure actuelle, un honorable député a le droit d'adopter trois attitudes: Il peut voter, pairer avec un collègue ou s'absenter au moment du vote. Or, c'est une fait notoire, qu'un représentant du peuple qui élude un vote doit s'expliquer devant ses commettants; l'on assimile cette abstention à un acte de lâcheté. Or, la proposition en discussion, ouvre tout simplement une autre porte qui permettrait aux députés pusillanimes de se soustraire à leurs obligations. Je soumets donc respectueusement, monsieur l'Orateur, que l'amendement du premier ministre devrait être adopté afin que tous les députés présents soient obligés de voter lors d'un vote.

M. G. G. COOTE (Macleod): Je n'avais nullement l'intention de prendre part au présent débat, cependant, mon honorable ami de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) a fait une assertion que nous ne pouvons laisser passer sans la contredire. A son dire, un député qui ne vote pas fait preuve de lâcheté. Or, je tiens à rafraîchir une peu la mémoire de l'honorable député. Le très honorable premier ministre l'a déclaré en toute franchise

tantôt, il est sorti de la salle des délibérations de propos délibéré, l'année dernière, afin d'éviter de prendre part au vote sur une certaine question. Si l'on pensait un peu plus avant d'ouvrier la bouche en cette Chambre...

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

M. COOTE: ...nous aurions moins de confusion; cette remarque s'applique à certaines déclarations qu'ont faites certains honorables membres de la droite, mardi soir.

Lorsqu'il a proposé son amendement, le premier ministre a fait une légère allusion à la confusion résultant du fait que certains députés s'abtiennent de voter. Or, lorsque cette confusion s'est produite, mardi soir, vous avez été prié, monsieur l'Orateur, de faire des remontrances à certains honorable membres à cause de leur conduite désordonnée. Ils faisaient tant de tapage que vous êtes intervenu et avez dit qu'après le vote, vous enverriez quelques-uns des pages dans le couloir pour y jouer aux billes avec ces députés. Vous parliez des députés qui avaient voté et non de ceux qui siègent dans cet angle de la Chambre.

M. l'ORATEUR: Je dois prier les honorables députés de se conformer au règlement et de garder le silence pendant qu'un membre adresse la parole.

M. COOTE: Il y a une autre chose dont je voudrais parler. J'avais l'impression, comme d'autres honorables membres, que l'année dernière, le premier ministre et le chef de l'opposition étaient plutôt en faveur de modifier notre mode de voter, et pour cette raison il me semble que le premier ministre devrait accepter le sous-amendement et permettre que la question soit soumise à un comité afin de voir si nous ne pourrions pas concevoir une meilleure manière de voter. Il peut se faire que le comité recommande la méthode en vigueur à la Chambre des communes d'Angleterre. Je ne saurais dire si cette méthode est ce qu'il y a de mieux ou non, mais je sais certainement que tous les membres de cette Chambre reconnaissent qu'un changement s'impose, et j'inviterais le premier ministre à faire entrer cela en ligne de compte avant qu'il ne décide d'insister sur son propre amendement.

Le très hon. M. BENNETT: Le sous-amendement, dois-je dire, est inspiré par une idée tout à fait erronée de la situation. Le très honorable chef de l'opposition a donné à entendre qu'il ne savait au juste pour quelle raison l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) avait fait sa motion. J'avoue que moi-même j'avais des doutes sur son à-propos, parce qu'elle saisissait subitement la Chambre de la question et il faut maintenant en venir à une décision. La question qu'il s'agit de trancher est celle-ci: les députés, lorsqu'ils se trouvent dans la salle, voteront-ils ou non?

Il existe, de la part d'un bon nombre de membres, un curieux malentendu sur ce qui constitue le devoir d'un député. Je me demande quel sens ils peuvent attribuer à l'article 5 du Règlement. Cet article est ainsi conçu:

> Tout député doit assiter aux séances de la Chambre, à moins qu'elle ne lui accorde un congé.

Voilà ce que dit le Règlement.

M. VALLANCE: Que dites-vous du premier ministre?

Le très hon. M. BENNETT: Précisément, il doit être à son siège à l'ouverture de la séance.

L'hon. M. LAPOINTE: Le Règlement ne dit rien de l'ouverture.

Le très hon. M. BENNETT: Laissez-moi lire le reste de l'article. Au paragraphe 53 des *Rules and Forms* de Beauchesne, nous lisons le commentaire suivant sur ce article:

> En 1715, un membre de la Chambre anglaise a été expulsé pour avoir refusé d'assister aux séances de la Chambre.

Et le paragraphe 54 dit:

> Dans le cas d'absence inévitable, l'usage suivi pendant de nombreuses années à la Chambre des communes du Canada fut d'en donner des explications à la Chambre et celle-ci autorisait le député à s'absenter.

C'est ce que veut le Règlement et cela, ai-je lieu de croire, explique pourquoi nous essayons la plupart du temps d'être ici à l'heure de la prière.

La Chambre ayant été saisie à l'improviste de cette question, on me permettra une autre observation au sujet de ce que disait l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner). Ma déclaration de l'autre soir, de même que celle du chef de l'opposition, avait été provoquée par le fait que certains députés avaient méprisé le Règlement. Je n'entendais pas parler de l'à-propos de cet article du Règlement. L'Orateur ayant rendu la décision que l'on sait, il sautait aux yeux que, d'après nos traditions, ce mépris du Règlement de la part de députés n'était guère une manière régulière de trancher la question. Si les honorables députés avaient voulu en appeler de cette décision, ils auraient pu le faire. Mais, chose certaine, cela ne pourrait se faire en ignorant le Règlement. J'ai dit alors et je crois encore qu'à mon avis rien n'était plus de nature à discréditer tout notre régime parlementaire que de tolérer de pareils propos dans la bouche d'honorables députés. Telle était mon objection et celle d'autres qui ont pris la parole après moi, et j'en ai la certitude, c'est ce

qui a engagé l'honorable député de Labelle à envisager l'ensemble de la question comme il l'a fait. Il a dit que c'était un simple incident; mais ce qui importe plus que l'incident c'est le principe en jeu.

Le sous-amendement ne fournit pas l'occasion de discuter la méthode du vote. Que l'honorable député de Macleod ne se méprenne pas à ce sujet. Le sous-amendement demande qu'un comité soit chargé d'examiner une question bien simple. Pour une fois je partage l'avis de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) lorsqu'il dit: "Je me crois en mesure de trancher la question sans demander qu'un comité le fasse pour moi". Toute la question se résume à ceci: Sommes-nous tenus de voter ou non? J'ai exposé longuement quelques-unes des raisons qui m'ont porté à conclure que nous y sommes tenus. Si les membres de la Chambre pensent que nous ne le devrions pas, on constatera, je crois, que renvoyer cette question à un comité serait simplement inviter quelques honorables députés à se rencontrer et discuter comment vous ou moi devons trancher une question qui nous est personnelle.

L'hon. M. EULER: Ne conviendrait-il pas de donner au sous-amendement assez d'ampleur pour que le comité puisse examiner d'autres manières de prendre le vote.

Le très hon. M. BENNETT: Il conviendrait sans doute de donner au sous-amendement assez de portée pour comprendre plusieurs choses qu'il n'embrasse pas. Au moins une demi-douzaine de membres ont étudié les diverses méthodes de voter. Je me rappelle une conversation que j'ai eue avec le très honorable leader de l'opposition, après avoir assisté à un vote de la Chambre des communes anglaise. Je puis dire que j'ai consacré beaucoup de temps, un après-midi que nous avions une entrevue avec un comité à Westminster, pour m'assurer comment votait la Chambre des communes anglaise. Comme nous le savons tous, l'enregistrement du vote est terminé en sept ou huit minutes. Nos couloirs me semblent assez bien adaptés à cette fin. Mais un comité ne peut rien faire à cet égard. On sait fort bien comment la question est mise aux voix en Angleterre. L'Orateur nomme les scrutateurs; ceux qui votent *pour* se rangent à droite, et ceux qui votent *contre,* à gauche, puis les scrutateurs présentent leur rapport. J'ai vu les changements qui ont été apportés au cours des dernières années à cause des difficultés du pointage. Tout s'est passé simplement et efficacement. J'ai pensé que nous pourrions tenter l'expérience ici, mais je suis convaincu que nous n'aurions pas de succès dans le moment. A mon sens, je ne pense pas qu'un comité puisse faire autre chose que ce qui a été répété maintes fois dans cette Chambre. Si la Chambre est d'avis que la manière d'enregistrer le vote devrait être modifié, je serais très heureux de donner aux membres l'occasion de décider si un changement est opportun ou non, mais, pour l'instant, il s'agit de savoir si un membre présent votera ou non, et c'est là-dessus que je me propose de me prononcer.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. LAPOINTE: Puis-je faire observer que durant les vingt-sept ans que j'ai été membre de cette Assemblée les règles n'ont jamais été changées ou modifiées excepté. . .

Le très hon. M. BENNETT: Par un comité.

L'hon. M. LAPOINTE: Oui, par un comité spécialement nommé à cette fin, exception faite de la règle de la clôture. Comme le sait mon très honorable ami, celle-ci était motivée par un cas d'urgence. Pourquoi ne pas procéder maintenant comme dans le passé? Rien ne presse. Nous pourrions très bien respecter la tradition qui veut que les règles de la Chambre ne soient modifiées qu'après étude de la part d'un comité. Mon savant et honorable ami doit comprendre que, dans le moment, il n'y a rien en jeu excepté une question particulière. S'il en était autrement, s'il s'agissait d'adopter une nouvelle règle, les circonstances seraient différentes. Cependant, puisque la question a été soulevée par l'un de nos collègues, nous sommes tenus de la discuter.

M. DONNELLY: Le premier ministre veut-il bien répondre à une question? En vertu de la règle proposée par le premier ministre, qu'adviendrait-il des pairs?

Le très hon. M. BENNETT: Je dois dire que je n'y ai pas songé mais je suppose que la situation sera la même. La méthode des pairs n'a pas d'existence officielle à la Chambre.

M. C. G. POWER (Québec-Sud): La réponse du très honorable premier ministre me donne au moins une excuse de parler sur ce sujet. Je suis porté à convenir avec lui que le sous-amendement de l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) est de nature trop restreinte. Etant donné la manière dont ce sous-amendement est rédigé, le comité projeté ne peut qu'approuver ou rejeter la motion principale de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Cependant, l'amendement de mon très honorable ami le leader de la Chambre semblerait exclure la coutume des abstentions simultanées. L'amendement, à mes yeux, est fort raisonnable en ce sens qu'il dit que tous les membres présents doivent voter. C'est un nouvel article du Règlement qui régit cette Chambre. C'est en vain que nous rappelons l'ancienne coutume du "pairage". M.

l'Orateur nous fera observer, et fort à propos, je crois, que nous avons adopté une nouvelle règle qui nous empêche de profiter de cet usage. Il y a la grande question de savoir si un membre présent à la Chambre est obligé de voter ou non. A ce sujet, je suis cordialement d'accord avec le premier ministre. Il me semble, toutefois, que s'il est une occasion où un membre peut librement s'absenter de la Chambre et ne pas se prononcer, c'est bien lorsqu'il se trouve en présence de trois différentes propositions comme celles dont nous sommes saisis aujourd'hui. Aucun ne me va, et je crois que bien des députés sont dans mon cas. Si le premier ministre voulait s'entendre avec l'honorable député de Waterloo-Nord, je crois qu'il leur serait possible de trouver une formule de sous-amendement qui renverrait la question de l'enregistrement du vote à un comité chargé d'examiner le Règlement.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

M. POWER: Le premier ministre dit: non. Eh! bien, je crois qu'il faudrait songer à une modification du Règlement qui, tout en rendant l'idée du premier ministre et de la grande majorité des honorables députés sur l'obligation de voter, conserverait cependant le privilège de "pairer".

Le très hon. M. BENNETT: Du consentement de la Chambre, j'ajouterai un mot. Que la Chambre permette à l'un de mes collègues de proposer le renvoi de la suite du débat, et au lieu de constituer un comité, nous pourrons en discuter entre nous et voir s'il y a moyen de formuler une disposition satisfaisante.

L'hon. M. STEVENS: Je propose que la suite du débat soit renvoyée.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Avant que le renvoi soit décidé, je veux dire un mot dans le même esprit que j'ai proposé la motion. Je tiens d'abord à remercier le premier ministre pour avoir démontré tout à fait le bienfondé de mon attitude. On ne saurait demander de meilleure preuve qu'en agissant comme ils l'ont fait l'autre jour, les honorables députés qui siègent à l'extrême-gauche étaient d'accord avec le Règlement tel qu'il est interprété par vous, monsieur l'Orateur, et votre précédesseur au fauteuil, que l'amendement proposé par le premier ministre, lequel décrète pour l'avenir ce qui ne l'était donc pas l'autre jour alors que l'on dénonçait l'abstention comme une violation du Règlement. La théorie de l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) et du chef de l'opposition (le très hon. M. Mackenzie King), à savoir que ma motion n'a pas sa raison d'être, trouve sa réponse dans l'acte du premier ministre. Si ma proposition interprète bien le Règlement tel qu'il existait et qu'il subsiste encore, il suit que les honorables députés qui siègent dans cette partie-ci de la Chambre avaient droit de refuser de voter, l'autre soir, et que l'Orateur était justifié de leur donner raison. Toutefois, je n'insiste pas sur ce point.

Je tiens plutôt à en relever un ou deux autres, avant que le débat soit clos, car il est bien évident qu'il en restera là pour cette année. J'ai présenté cette motion parce que c'était le seul moyen à ma disposition d'arriver à corriger la fausse impression répandue dans le public par les journaux de toutes couleurs, au sujet du groupe auquel on m'a mêlé et que l'on représentait en pleine révolte contre le Règlement de la Chambre et la décision de l'Orateur. En proposant à la Chambre de régler ce point, j'ai pris le seul moyen que j'avais de mettre la presse au courant, et j'espère qu'à son tour elle informera le public qu'en refusant de voter l'autre soir les honorables députés, y compris Mlle Macphail qui fait partie du groupe, ont agi en stricte conformité des décisions de deux présidents de la Chambre des communes. Tout membre de cette Chambre a droit de veiller à sa réputation et de la défendre, et quelles que soient les divergences de parti personne ici ne tient, je crois, à ce que ses collègues soient dénoncés au pays comme réfractaires au Règlement et dignes d'expulsion. Et pourquoi le seraient-ils? Pour avoir observé ce même Règlement.

La question des abstentions simultanées maintenant. Dans le cas où l'amendement proposé par le chef du Gouvernement serait adopté, il est absolument certain que tout député présent à sa place, pairé ou non, devrait voter ou s'absenter. Je ne suis pas,—qu'on le retienne,—entièrement opposé à la manière de voir du premier ministre; mais comment appliquera-t-on l'article qui, selon le leader de la Chambre obligera tous les députés présents à voter? L'appliquera-t-on aux députés qui, à tort ou à raison, mais en toute sincérité et conviction ne peuvent ou ne veulent point voter; et en dispensera-t-on ceux qui pour leur commodité personnelle ou pour raisons d'affaires ou professionnelles s'arrangent avec les whips des partis pour s'exempter d'un acte que le premier ministre regarde comme le devoir essentiel d'un député? Si les députés qui ne pratiquent pas l'abstention simultanée, pour suivre leurs affaires personnelles au lieu de s'acquitter de leurs devoirs publics, y sont assujettis, en exemptera-t-on ceux qui conviennent de s'absenter simultanément?

Je ne mentionnerai pas de noms, pour maintenir la sérénité de ce débat, mais plusieurs députés ont donné à entendre que s'abstenir de voter quand on est à son siège c'est manquer de courage. Cela peut être vrai, parfois. De plus, c'est manquer de courage que

de voter contre ses convictions pour suivre son parti. Nous sommes tous exposés à de ces faiblesses. Qu'aucun parti ou membre d'un parti de cette Chambre ne pose au pharisien. Nous sommes tous humains et sujets à erreur. J'admets que j'y suis sujet de toutes façons. Je demanderai, toutefois, au premier ministre et au chef de l'opposition de ne pas poser aux seuls gardiens des vertus du Parlement; ils commettent eux-mêmes des erreurs. Mes amis de l'extrême-gauche, à mon point de vue, errent quelquefois. Du point de vue de tous, je commets des erreurs, je le reconnais. Mais je le répète, quel que soit le parti auquel nous appartenions, nous sommes tous ici parce que nous avons été élus par le peuple canadien pour voter ou ne pas voter suivant notre conscience et nos convictions.

Le premier a répété le vieil argument bien connu que le droit de tout membre de proposer un sous-amendement lui offre toute la latitude voulue. Je dis que non. Je le répète, dès que l'on s'est prononcé sur le sous-amendement, on est tenu de voter pour ou contre ce qui est proposé, l'amendement et la motion principale. Si l'un ou l'autre contient des choses que vous approuvez et d'autres que vous désapprouvés, comment pouvez-vous justifier l'imposition de la règle inflexible que vous voulez adopter contre le droit indéniable de tout membre du Parlement de voter suivant sa conscience et ses convictions? Quant au droit des électeurs de voir si nous votons ou non, c'est une question à régler entre chaque membre du Parlement et ses électeurs lorsque vient le moment d'en appeler au jugement du peuple. Mais tant que nous sommes dans cette Chambre, jusqu'à ce que le peuple se prononce sur la conduite du gouvernement, de l'opposition, de la seconde opposition et des membres indépendants, tant que nous sommes ici, il devrait, à mon sens, n'y avoir qu'une seule règle ou n'y en avoir aucune. Pour ce qui est de moi, je préfère la règle qu'a proposée le premier ministre plutôt que de n'avoir aucune règle. S'il ne doit y avoir aucune règle, très bien, je suis prêt à accepter la situation. Je me prononcerais contre une telle proposition, mais si elle était adoptée, ce serait encore mieux que de se trouver dans la position absurde dans laquelle nous nous sommes trouvés lorsque l'on a menacé des membres d'expulsion parce qu'ils ont préféré exercer un droit que tous les partis reconnaissent aujourd'hui comme indéniable. L'incident ne devrait pas se répéter; conséquemment, j'accepterais l'amendement du premier ministre plutôt que de n'avoir aucune règle. Mais je ferai respectueusement remarquer au premier ministre qu'en proposant cet amendement, il s'appuie sur des connaissances personnelles qui ne reposent en rien sur son étude de la loi ou de la coutume anglaise, ni sur la tournure anglaise de son esprit; en cela comme en d'autres choses, il suit sa nature autocratique et sa préférence pour une règle inflexible au lieu d'accepter la généreuse interprétation qui prévaut dans la Chambre des communes anglaise depuis plus de trente ans et qui a prévalu dans cette Chambre de 1927 à 1931.

Encore un mot. Le premier ministre a cité l'article 5 du règlement qui fait un devoir à tous les membres d'assister à toutes les séances du Parlement. Il en est bien ainsi. C'est une vieille règle qui a toujours été en vigueur, même avant 1867. Tous ceux qui consultent les anciennes annales peuvent voir qu'aucun membre, à aucune session, ne pouvait s'absenter sans la permission de la Chambre et cette permission était consignée au procès-verbal. Le premier ministre et le chef de l'opposition sont-ils prêts, monsieur l'Orateur, à vous signaler chaque jour l'absence de leurs partisans, qu'ils aient pairé ou non? Cette règle ne reconnaît pas les abstentions par entente. Si cette règle prévaut, aucun membre n'a le droit d'aller à Montréal ou à Toronto pour y plaider une cause; pas plus qu'un membre qui a pairé avec le représentant de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) ou d'une autre circonscription ne peut rester silencieux à son siège et suspendre ses fonctions de député afin de permettre à un autre d'aller régler ses affaires privées à Montréal ou à Toronto. Si c'est la règle que l'on désire adopter, qu'on l'applique à tous; qu'on l'applique aux avocats qui ont des causes à régler, qu'on l'applique aux banquiers, aux marchands, aux membres des circonscriptions rapprochées qui visitent leurs foyers tandis que nos collègues de l'Ouest et des provinces de l'Est sont forcés de rester ici, même le dimanche. C'est là ma seule réponse; elle devrait suffire, je pense.

Je remercie la Chambre, monsieur l'Orateur, de l'accueil qu'elle a fait à mon humble proposition. Le temps consacré à ce débat n'a pas été perdu, je crois, car on a compris la nécessité de tirer au clair une situation qui, à l'avenir, comme la semaine dernière, pourrait donner lieu à des incidents désagréables. A ce sujet, je remercie de nouveau le leader du Gouvernement et le chef de l'opposition pour leurs sages avis. J'espère qu'elles produiront des résultats pratiques plus tôt que bien d'autres bonnes intentions souvent exprimées de faire faire une revision complète de la manière dont nous votons dans cette Chambre. Elles ont trait également à la question des abstentions simultanées, non pas au point de vue du député lui-même, mais au point de

vue du mandat et du bien public, comme l'a si éloquemment signalé cet après-midi le premier ministre.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je soulève un point de règlement. L'intervention du député de Labelle (M. Bourassa) dans la discussion de la motion pour le renvoi du débat n'est pas réglementaire. C'est dans des circonstances semblables que l'on m'a empêché de parler hier soir. J'espère qu'à l'avenir Votre Honneur m'accordera une latitude égale à celle qu'il vient d'accorder à mon honorable ami.

M. PAUL MERCIER (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, je demande l'application du règlement. L'honorable ministre du Commerce a proposé le renvoi de la discussion. Je suggère bien humblement que, parce qu'il a appuyé l'amendement du premier ministre, il ne peut pas maintenant proposer le renvoi de la discussion.

M. l'ORATEUR: La Chambre étudie maintenant le sous-amendement.

Quelques VOIX: Il y a une motion tendant au renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.

M. l'ORATEUR: Je n'ai entendu énoncer aucune motion pour renvoyer la discussion.

Quelques VOIX: Oui, oui.

L'hon. M. CAHAN: Puisqu'il n'existe pas de motion, je propose maintenant, monsieur l'Orateur, avec l'appui de l'honorable M. Black (Halifax) que la suite de la discussion soit renvoyée à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

ARMES ET MUNITIONS

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA SURVEILLANCE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un exemplaire de la convention internationale en vue de la surveillance du commerce international des armes et des munitions, de même qu'une déclaration, en date du 17 juin 1925, à Genève, relative au territoire d'Ifni.

LE CHOMAGE

SUR UNE DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DU TRAVAIL CONCERNANT LA SITUATION PROBABLE DU TRAVAIL L'HIVER PROCHAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à demander au ministre suppléant du Travail (M. Gordon) laquelle des deux informations de la presse canadienne publiées dans les journaux d'aujourd'hui dit la vérité, si toutefois vérité il y a. La première dépêche est partie d'Hamilton, Ontario, le 27 avril, et l'autre de Montréal le même jour. Je vous cite l'information telle que je la trouve dans le *Citizen* d'Ottawa:

> Le problème que pose le chômage diminue d'intensité, dit le sénateur Gideon Robertson à Hamilton
>
> Hamilton, Ont., 27 avril.—"Au Canada, le problème que pose le chômage diminue d'intensité" a déclaré le sénateur Gideon Robertson, ministre fédéral du Travail, dans un discours prononcé à l'assemblée annuelle de la chambre de commerce, d'Hamilton, ici aujourd'hui.
>
> "Nous avons passé l'hiver le plus menaçant que nous ayons connu depuis de nombreuses années, mais nous avons vu se lever le soleil de l'espérance à l'aurore d'une autre saison. Il nous est bien permis de dire qu'avant la venue d'un nouvel hiver nos inquiétudes auront été grandement dissipées", a-t-il déclaré.

Voici, dans le même journal, la dépêche de Montréal:

> Il croit que le Gouvernement aura encore recours, l'hiver prochain, à des mesures pour le soulagement du chômage
>
> Montréal, le 27 avril.—L'échevin W. H. Biggar, leader du conseil municipal, a déclaré aujourd'hui qu'à la suite d'une conversation avec le sénateur Gideon Robertson, ministre fédéral du Travail, il était porté à croire que les autorités fédérales auraient encore recours, l'hiver prochain, aux mesures adoptées pour le soulagement du chômage.
>
> Il voulait par là laisser entendre que le Gouvernement fédéral voterait encore une somme de 20 millions de dollars pour des travaux et que les provinces paieraient 20 millions et les municipalités 40 millions.

J'aimerais bien que mon honorable ami dise à la Chambre laquelle de ces deux nouvelles est exacte.

L'hon. W. A. GORDON (ministre suppléant du Travail): On comprendra sans peine que je ne sais pas si les paroles du ministre du Travail ont été ou n'ont pas été exactement comprises. Mais si je comprends bien la portée des efforts coordonnés que l'on fait actuellement dans tous les milieux tant de la part du ministère que de la part des industries, je suis certain que le ministre ne se trompait pas beaucoup en disant,—je ne rapporte que la substance des paroles qu'on lui attribue,—qu'il avait de bonnes raisons d'espérer voir disparaître, du moins dans une large mesure, les difficultés actuelles, et cela avant la venue du prochain hiver. Quant à la conversation réputée avoir eu lieu à Montréal, je n'en sais absolument rien. Mais si la situation ne s'améliore pas,—j'espère tout de même qu'elle s'améliorera,—je suis certain que le ministère prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que la population de notre pays n'ait pas trop à en souffrir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce que mon honorable ami vient de dire ne répond guère à ma question. Je le prie de demander au ministre du Travail s'il a fait une pareille déclaration à Hamilton ou à Montréal et d'en informer la Chambre, après qu'il aura eu l'occasion de s'aboucher avec son collègue.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): Avant d'aborder l'ordre du jour, on me permettra d'adresser au premier ministre une question qui a une très haute importance pour la province de Manitoba. Dans une dépêche publiée par le *Citizen*, le 28 avril, je trouve ce qui suit:

Le Gouvernement ne paiera probablement pas 95 p. 100 cette année.

Tel est le titre. Voici maintenant l'article:

Winnipeg (Man.), le 27 avril.—L'honorable D. L. McLeod, commissaire municipal pour le Manitoba, a déclaré, aujourd'hui, après avoir fait part d'un télégramme du premier ministre du Dominion, que le gouvernement fédéral n'entreprendrait probablement pas cette année de payer 95 p. 100 des pensions de vieillesse, comme l'avait promis le premier ministre Bennett durant la campagne électorale.

En réponse à une dépêche de M. Bracken, premier ministre du Manitoba, M. Bennett a conseillé au gouvernement de prendre des dispositions pour payer les pensions de vieillesse cette année sur la même base que dans le passé. Le télégramme laissait entendre que le gouvernement fédéral ferait peut-être adopter durant la présente session du Parlement la loi nécessaire pour le transport de la charge des pensions de vieillesse.

Voici ce que je voudrais savoir: Etant donné que la province de Manitoba n'a pas pourvu, dans son budget, au paiement de pensions de vieillesse, cette année, le premier ministre voudra-t-il nous dire s'il a l'intention de présenter un projet de loi à cet effet et de payer 95 p. 100 des pensions, comme il l'avait promis, si je ne me trompe, aux trois provinces de la Prairie, durant la conférence de l'automne dernier.

Le très hon R. B. BENNETT (premier ministre): Premièrement, nulle promesse de ce genre n'a été faite; deuxièmement, le gouvernement fédéral n'est pas responsable de l'administration des affaires du gouvernement du Manitoba.

M BEAUBIEN: Le télégramme a-t-il été envoyé. . .

Le très hon. M. BENNETT: C'est tout ce que j'ai l'intention de dire.

M. BEAUBIEN: Merci.

[L'hon. M. Gordon.]

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami veut-il dire qu'aucune promesse n'a été faite?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit: Nulle promesse de ce genre.

L'hon. M. LAPOINTE: Nulle promesse de ce genre n'a été faite?

Le très hon. M. BENNETT: Non, nulle promesse de ce genre n'a été faite.

DEMANDES DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P.-J. VENIOT (Gloucester): Je signale de nouveau au ministre des Travaux publics (M. Stewart) que les documents que j'ai demandés n'ont pas encore été déposés. Nous allons aborder les prévisions budgétaires et nous discuterons sans doute, aujourd'hui ou à la prochaine séance, les crédits destinés aux ports et rivières du Nouveau-Brunswick. Je ne voudrais pas retarder l'adoption des crédits, mais avant que nous abordions ce sujet, je tiens à avoir les documents que j'ai demandés et auxquels j'ai droit.

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Je puis assurer l'honorable député de Gloucester qu'il aura toutes les occasions voulues, quand nous aborderons les crédits du département des Travaux publics, de discuter tout ce qui se rapporte aux ports et rivières du Nouveau-Brunswick. Le dossier a été préparé et adressé au secrétaire d'Etat; il sera déposé avant qu'on aborde la discussion de ces crédits.

L'hon. M. VENIOT: Je désire déclarer que, bien que cela puisse être satisfaisant jusqu'à un certain point, je serai obligé d'insister pour l'avoir, s'il n'est pas déposé. Je ne dirai pas que je ferai de l'obstruction, mais je désire les renseignements avant d'aller plus loin.

L'hon. H. A. STEWART: J'assure mon honorable ami qu'il aura toute la latitude voulue et nous laisserons de côté un ou deux crédits s'il le faut afin de lui permettre de discuter toute question qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt de sa province.

LOI D'INDEMNISATION DES EMPLOYES DE L'ETAT

APPLICATION À TOUS DES LOIS PROVINCIALES

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la 3e lecture du projet de loi (bill n° 39) portant modification à la loi d'indemnisation des employés de l'Etat victimes d'accidents du travail.

La motion est adoptée, et le projet de loi est lu une 3e fois et adopté.)

MODIFICATION DE LA LOI DES DOUANES

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): En l'absence du ministre du Revenu national (M. Ryckman), et appuyé par le ministre du Commerce (M. Stevens), je propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi des douanes relativement aux remises ou déductions qui seront permises en estimant la valeur imposable; pour donner le pouvoir d'interroger les témoins sous serment et de leur rembourser des frais de voyage raisonnable; et pour imposer des sanctions et empêcher les opérations de contrebande.

Le projet de loi qui sera déposé à la suite de l'adoption de la présente résolution comprend des modifications départementales visant à l'application efficace des dispositions de la présente loi des douanes. Dans les deux premières lignes, la résolution semblerait vouloir impliquer une modification sérieuse relativement aux déductions à être allouées dans l'estimation de la valeur des droits imposés, mais de fait il ne s'agit simplement que d'une difficulté qui est survenue dans la préparation des factures soumises par les importateurs et préparées par les marchands et les négociants des pays étrangers. Une difficulté a surgi au ministère qui exige cette modification légère.

L'hon. M. EULER: Est-ce que l'honorable ministre voudra bien dire exactement quels sont les articles de la loi qui doivent être modifiés?

L'hon. M. CAHAN: L'article de la loi que l'on veut modifier est l'article 3 du chapitre II, Statuts de 1930, deuxième session. Cet article sera modifié par l'insertion des mots "et déduits" à un certain endroit de l'article, ce qui aura pour effet de rendre la chose plus claire et de rendre l'application de la loi plus facile. L'amendement ne touche à aucun principe ni à aucune directive, mais règle une difficulté administrative.

Les autres amendements projetés sont pour la plupart des amendements qui ont déjà été présentés du temps de l'ancien ministre du Revenu national (M. Euler). L'honorable député avait fait rédiger un projet de loi par le ministère touchant certaines difficultés qui étaient survenues, mais vu le peu de temps à sa disposition avant la prorogation du Parlement, les fonctionnaires du ministère m'ont informé qu'il leur avait été impossible de faire présenter ce projet de loi. Le ministre actuel a adopté ce projet presque mot pour mot avec l'addition d'un ou deux détails. L'un de ces détails est que certains affidavits peuvent être pris par les commissaires du commerce à l'étranger tout aussi bien que par les autres personnes autorisées à faire prêter serment pour les déclarations sous serment qui doivent être utilisées dans ce pays.

Un autre amendement préparé par mon honorable ami porte que le sous-commissaire des douanes peut exercer certains pouvoirs du ministre tout aussi bien que le commissaire des douanes. Vu l'augmentation considérable des activités du ministère au cours des récentes années, ce que peu de personnes savent mieux que mon honorable ami, on a jugé opportun que, pour certaines questions, le sous-commissaire des douanes remplace le commissaire des douanes lorsque ce dernier est occupé ailleurs.

Un autre traite des enquêtes à être conduites par les fonctionnaires du ministère. Cela est nouveau, mais je pense qu'on le trouvait dans le projet de loi de 1930.

Je suis sûr que je pourrai expliquer cette chose bien mieux lorsque le projet de loi sera déposé. Il n'y a aucune question de principe ou de politique en jeu, les amendements ne portant que sur des améliorations demandées par des fonctionnaires du ministère et qui avaient été elles-mêmes dans une grande mesure approuvées par l'ancien ministre du Revenu national. Ces amendements ont été acceptés presque mot pour mot par le ministre actuel au nom duquel j'agis à l'heure présente à cause de son absence temporaire de la Chambre pour cause de maladie.

L'hon. M. EULER: Est-ce que le projet de loi a été imprimé?

L'hon. M. CAHAN: Oui, il a été imprimé et il est prêt à être présenté. J'en ai une copie devant moi.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, avant l'adoption de la présente résolution, je voudrais bien signaler à la Chambre cette façon étrange de procéder que l'on veut nous imposer. J'ai exprimé, l'autre jour, de la manière la plus courtoise possible, mon regret de constater qu'un projet de loi déposé par le Gouvernement ne contînt pas les notes explicatives ordinaires permettant aux honorables membres de la gauche de comprendre la signification des modifications projetées.

L'hon. M. CAHAN: Je puis dire à mon honorable ami que j'ai profité de la leçon que m'a donnée l'autre jour l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) quand il m'a signalé une règle que je n'avais pas observée. Cette règle a été observée quant au présent projet de loi.

L'hon. M. RINFRET: Je suppose que c'est le résultat de nos observations. Il y a une autre question de procédure que je tiens à signaler. Je crois qu'il est absolument contraire aux usages qu'un ministre propose une résolu-

tion se rapportant à un département autre que le sien.

L'hon. M. CAHAN: Qu'il me soit permis de dire à l'honorable député que je suis aujourd'hui ministre suppléant du Revenu national et que je suis autorisé à présenter ce projet de loi.

L'hon. M. RINFRET: Je dois donc retirer cette partie de mes remarques. Je suis heureux de constater que l'on reconnaît la valeur du secrétaire d'Etat et qu'on l'emploie maintenant en dehors du domaine restreint de son département.

L'hon. M. CAHAN: Mon honorable ami peut être certain que j'ai trouvé suffisamment à faire dans le département du secrétaire d'Etat.

L'hon. M. RINFRET: Je reconnais que la chose ne s'applique pas à ce cas en particulier, mais je pense qu'aucun ministre autre que le titulaire officiel d'un département ou le ministre suppléant ne devrait pouvoir présenter à la Chambre une mesure concernant ce département, fût-ce pour faciliter la marche des choses.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant du Revenu national (M. Cahan) vient de parler de façon à nous laisser croire que la mesure qu'il a présentée est un bill qu'il a trouvé au département du Revenu national à l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel. Le public, peu au courant de ces choses, pourrait conclure des paroles du ministre que cette mesure avait été étudiée par le gouvernement qui a précédé celui-ci. Si cette mesure était dans le département, il y aurait là, je crois, une présomption que l'ancien gouvernement, l'ayant étudiée, l'avait rejetée.

Quand nous examinerons le bill lui-même, nous serons, de ce côté-ci de la Chambre, plus en état de dire si nous l'approuvons. Les hauts fonctionnaires des départements ont souvent préparé des projets de loi qui n'ont pas reçu dans la suite l'approbation du Gouvernement Nous ne pourrons savoir ce qui en est quant à ce bill qu'au moment de l'examen du bill lui-même.

Je veux qu'il soit bien entendu que l'honorable ministre ne devrait pas laisser croire que la mesure qu'il présente en est une qui a été examinée par l'ancien cabinet, et je ne pense pas qu'il voudrait le faire sciemment.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Ma mémoire n'est pas aussi fidèle qu'elle pourrait l'être ou que je le voudrais, et en l'absence du bill lui-même, je suis incapable de dire s'il est ce qu'a dit mon honorable ami. Je veux cependant accepter sa parole. Je me rappelle plus ou moins vaguement qu'on a préparé un bill auquel j'ai donné mon consentement ou mon approbation, mais qui n'a jamais été soumis à l'examen de l'ancien cabinet. Je reconnais aussi avec le ministre suppléant que le bill en question est plutôt inoffensif. Il s'agit de l'administration du département en général et il n'y a pas de principe bien nouveau. Il me faudra tout de même attendre le bill pour voir ce qu'il contient.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. LaVergne.)

Rapport est fait du projet de résolution qui est lu une 2*e* fois et approuvé.

L'hon. M. CAHAN demande à présenter un projet de loi (n° 39) tendant à modifier la loi des douanes.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1*re* fois.

DISCUSSION D'UNE INTERPELLATION AU SUJET DE LA SITUATION AGRICOLE

Le très hon. R. B. BENNETT (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Monsieur l'Orateur, avant que vous ne quittiez le fauteuil, je désire signaler à l'attention de la Chambre une question que nous croyons d'importance primordiale, c'est-à-dire la situation de l'agriculture dans notre pays. Je puis dire qu'avant de reprendre mon siège, je proposerai un amendement à la motion invitant la Chambre à passer à la discussion des crédits.

Si j'avais à chercher des excuses pour me disculper de saisir aujourd'hui la Chambre de cette question, j'en trouverais dans le discours prononcé, il y a quelques jours, par le premier ministre (M. Bennett). Mais je n'ai pas à m'excuser. Le discours dans lequel le premier ministre a cherché à créer l'impression qu'il n'y a pas de crise agricole nous impose l'obligation de traiter le sujet. Les députés au courant de la situation agricole non seulement dans l'Ouest mais dans le pays entier, les députés qui savent vraiment dans quel état se trouvent les cultivateurs ont été stupéfaits par la déclaration du premier ministre. Je crois vraiment que ce discours a soulevé non seulement de l'étonnement, mais encore de la consternation parmi les conservateurs de la Chambre et du dehors. Si j'ai bien saisi la réaction du peuple, ce n'est pas seulement de l'étonnement et de la consternation qu'a produits le discours, mais encore la plus grande indignation. Nous avions déjà entendu, il est vrai, l'honorable député de Régina (M. Turnbull), l'honorable député de Saskatoon (M. MacMillan), l'honorable dé-

puté de Long-Lake (M. Cowan) et les représentants d'autres régions de l'Ouest faire la même assertion, mais nous n'attachons pas grande importance aux propos de ces honorables députés. Mais quand le premier ministre du Canada, parlant de son siège à la Chambre, s'efforce de démontrer que l'état de l'agriculture n'est ni grave ni précaire et que le cultivateur est tout à fait l'artisan de son malheur par ses excès de spéculation, il est temps d'en prendre note.

L'examen des données sur lesquelles le premier ministre fonde ses déductions montre son impuissance totale à comprendre la véritable situation de l'agriculture. Le premier ministre a rappelé qu'au cours des années passées l'Ouest a produit d'immenses récoltes. C'est vrai et il est encore capable de produire d'immenses récoltes. Notre sol est fertile. Nous jouissons d'une température favorable, à quelques exceptions près, il est vrai. Notre population est laborieuse. Nous avons des hommes et des femmes qui, depuis cinquante ans, ont supporté le fardeau quotidien. Ils ont produit d'immenses récoltes; nous pouvons en produire encore. Si j'ai lu comme il faut le compte rendu d'une déclaration faite par le premier ministre, l'hiver dernier, il ne s'explique pas que, dans des circonstances aussi favorables, les cultivateurs ne se soient pas constitué des réserves. L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) a démontré clairement l'autre jour, je pense, la raison de l'inexistence d'économies. Nous avons produit une immense quantité de richesse, il est vrai, mais une trop petite proportion de cette richesse est allée aux cultivateurs. Toujours un trop grand pourcentage de la richesse a été intercepté dans sa distribution du producteur au consommateur. Cet état de choses est peut-être pire que jamais, mais ce n'est que l'accentuation d'une situation qui a toujours existé. Signaler la grande richesse produite sur la Prairie depuis quelques années, ce n'est donc pas faire du tout l'exposé de la situation.

Le premier ministre a aussi mentionné le placement de 300 millions de dollars en automobiles et tracteurs. S'il a voulu indiquer par là une autre preuve de la grande prospérité de l'Ouest, il oublie de faire entrer en ligne de compte le fait qu'une très grande partie de cette somme reste à verser et que les cultivateurs ont encore des versements à faire au sujet de ces véhicules. S'il entend prouver par là l'imprévoyance des cultivateurs, s'il veut signifier qu'ils ont fait des placements peu judicieux, qu'ils ont acheté des automobiles et des tracteurs quand ils n'auraient pas dû le faire, je répète encore une fois au premier ministre que les automobiles ne sont pas l'apanage des habitants des grandes villes. S'il est une catégorie de gens qui ont le droit d'avoir des automobiles, ce sont les cultivateurs de la Prairie. Je puis faire remarquer en plus que nos déboursés considérables au chapitre des automobiles indiquent que les agriculteurs savent acheter et dépenser. De leur pouvoir d'acheter et de dépenser dépendent l'industrie de l'automobile et la subsistance des ouvriers employés dans la fabrication des automobiles. Quant aux tracteurs, plusieurs se demandent, et la question n'est peut-être pas encore réglée, si leur emploi est praticable sur les fermes, économiquement parlant. Il peut certes l'être dans certaines conditions. Quand l'avoine se vendait 75 et 78c. le boisseau, il semblait possible d'utiliser le profit réalisé sur l'avoine pour acheter de l'essence. Mais lorsque l'avoine se vend 10 et 11c. et l'orge 15c. le boisseau, et que le prix de l'essence est toujours aussi élevé, et que le prix des tracteurs est élevé comme à présent et augmentera probablement encore, si les honorables députés d'en face appliquent leur programme, on peut à juste titre se poser la question.

Le premier ministre a signalé aussi le fait, si c'est un fait,—je suppose que c'en est un; je ne le conteste pas,— qu'un grand nombre de cultivateurs ont encore de l'argent en banque. Ce serait assurément une situation déplorable si, après tant d'années, il n'y avait pas de fermiers ayant quelque argent à la banque; seulement, laissez-moi dire que ces réserves diminuent rapidement. Une chose certaine, c'est que les cultivateurs n'ont rien déposé à la banque depuis un an ou deux. En somme, le fait qu'un certain nombre d'entre eux ont encore quelques fonds en banque ne signifie rien du tout. Même les fermiers qui ont un petit compte courant dans une banque ne sont pas nécessairement solvables. L'homme d'affaires bien averti se sert toujours d'une banque comme intermédiaire. Mais le fait d'avoir de l'argent à la banque est loin de prouver la solvabilité de l'agriculture.

Le premier ministre n'aurait-il pas saisi, par hasard, la portée de certains autres faits? Cela ne signifie-t-il rien à ses yeux que les banques aient cessé d'avancer des fonds aux cultivateurs? Je sais que ce que je dis là sera contesté, comme il l'a été par les banques; il n'en est pas moins absolument vrai que les banques refusent d'avancer de l'argent aux cultivateurs sur les récoltes en perspective. Je suis entré dans une banque, non pas chez moi mais dans une ville voisine, où je connaissais le gérant, et j'ai causé avec ce dernier pendant une demi-heure. Je lui ai dit: "Je ne demande pas un emprunt; mais je veux savoir si vous avancez de l'argent aux cultivateurs". "Eh! bien, m'a-t-il répondu, cela dépend des

circonstances: si le cultivateur donne d'excellentes garanties attestant qu'il pourra rembourser le prêt en peu de temps, nous étudierons la proposition; mais s'il veut emprunter sur la récolte de l'année prochaine, non". Voilà quelle est, je crois, monsieur l'Orateur, la situation par tout le Canada. Il n'est donc pas besoin pour nous de prendre bien au sérieux ce que disent les gérants de banque lorsqu'ils affirment qu'ils prêtent aux fermiers. Ils peuvent le dire, mais c'est avec l'arrière-pensée qu'ils prêteront au cultivateur seulement l'argent auquel il a droit. Il se peut fort bien que ni le premier ministre lui-même, ni vous, monsieur l'Orateur, ni personne ici ne voudrait avancer de l'argent à un homme qui, selon les apparences, ne pourrait pas le rembourser. C'est là sans doute une méthode éclairée en affaires; je ne dis pas le contraire. Mais voilà; le fait demeure: les banques ne prêtent pas aux cultivateurs. Cela prouve que l'agriculture est presque acculée à la faillite.

Est-ce que cela ne signifie rien aux yeux du premier ministre, qu'il existe actuellement dans chacune des trois provinces des Prairies un moratoire mitigé? Assurément cela doit signifier quelque chose. Est-ce que pour lui cela ne signifie rien, que la loi de règlement du Manitoba soit entrée en vigueur, voilà quelques jours seulement? Toutes ces choses indiquent que la situation n'est pas telle que l'a décrite le premier ministre: elle est bien plus grave que le premier ministre n'a l'air de croire. Les faits que j'ai cités ne prouvent-ils pas que l'agriculture est devenue quasi insolvable?

Il est absolument vrai, je crois, que la dépression actuelle a fait perdre à nombre de cultivateurs toute la valeur résiduelle (*equity*) de leurs biens-fonds. Ce n'est pas peu de chose, monsieur l'Orateur, qu'un cultivateur perde la valeur résiduelle de sa maison. Rappelons-nous bien qu'une terre, ce n'est pas seulement un endroit où l'on fait des affaires. Elle est bien plus que cela. C'est le foyer du cultivateur, autour de ce foyer sont groupés des souvenirs et les traditions de cinquante ans ou plus; et lorsqu'un cultivateur, par la force des circonstances, doit sacrifier son droit de réméré, cette expérience lui est bien plus pénible que ne l'est à l'homme d'affaires celle d'avoir à changer de bureau, voire de se déplacer d'une maison à l'autre dans la ville. Voilà quelle est la situation de l'agriculteur canadien aujourd'hui, une situation qu'on ne saurait masquer.

Nous ferions peut-être bien de consulter les opinions de ceux qui connaissent la situation à fond. Les journaux de l'Ouest n'ont, certes, pas manqué de noter ce qu'a dit le premier ministre. Je vais en citer certains passages:

W. J. Ward, de Dauphin, président des Fermiers-Unis du Manitoba, a parlé brièvement, mercredi, de la déclaration faite sur le parquet de la Chambre des communes, mardi, par le premier ministre Bennett, qui a affirmé que les provinces des Prairies n'étaient pas en proie à une crise aiguë.

Le très hon. M. BENNETT: M. Bennett n'a pas dit cela du tout. C'est le revers de la médaille.

M. BROWN: Il se peut que la citation ne soit pas tout à fait exacte.

Quelques MEMBRES: Non.

M. BROWN: Cela ne tire pas à conséquence, car le premier ministre a certainement créé, à la Chambre et dans le pays, l'impression qu'à son avis, l'agriculture n'était pas sous le coup d'une très forte crise.

Le très hon. M. BENNETT: Mais pas du tout.

M. BROWN: Peut-être ne comprenons-nous pas la langue anglaise. Peut-être notre interprétation de ce que disent les honorables représentants d'en face est-elle fautive; mais il est incontestable que cette impression a été donnée à la Chambre et au pays.

M. MATTHEWS: Par qui?

M. BROWN: Par le premier ministre.

M. MATTHEWS: Oh! non.

M. BROWN: M. Ward continue ainsi:

J'habite la province depuis plus d'un tiers de siècle, et j'ai été en relations très intimes tout particulièrement avec le Manitoba rural pendant toute cette période. Au cours des trois ou quatre derniers mois j'ai fait une tournée de la province; j'ai tenu des assemblées et j'ai discuté la présente situation avec les fermiers les plus importants, les marchands et autres, dans le but de me renseigner sur les conditions actuelles et les perspectives de l'avenir.

Je n'ai pas de renseignements de première main sur la Saskatchewan et l'Alberta, mais je puis dire en ce qui concerne le Manitoba que M. Bennett a parlé sans savoir, et ne se fait pas la moindre idée des conditions qui existent ici. Mardi j'ai visité une des régions rurales du Manitoba, pas une des pires, mais plutôt une que l'on classait parmi les meilleures autrefois.

Dans ce district les chefs, qui connaissent parfaitement les conditions locales, m'ont dit que dans une région de dix milles carrés il ne restait qu'un seul cultivateur solvable, et naturellement la position du marchand de campagne n'est pas meilleure que celle du fermier.

Je songe à télégraphier à M. Bennett aujourd'hui pour le féliciter, en ce qui concerne l'Ouest, d'avoir écrit lui-même l'avis de ses funérailles. Sa déclaration démontre qu'il ne se rend aucunement compte de la gravité d'une situation qui est de beaucoup pire que tout ce que l'on a vu dans l'Ouest, même aux jours difficiles des débuts.

Le très hon. M. BENNETT: J'espère que l'honorable membre connaît l'histoire agricole de M. Ward.

M. BROWN: Je ne doute pas que les honorables députés ne fassent des discours pour expliquer leurs discours antérieurs. Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet. Cependant les paroles du très honorable premier ministre se trouvent au hansard, et toute personne sensée leur donnera l'interprétation que je leur donne en ce moment.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable membre me permettra-t-il de lui poser une question? Considère-t-il que M. Ward fait autorité en matière d'agriculture?

M. VALLANCE: Il est président d'une association de fermiers.

M. BROWN: La question est posée dans le but de jeter du discrédit sur un ex-membre de cette Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai simplement demandé: En sa qualité d'agriculteur l'honorable membre considère-t-il que M. Ward fait autorité en matière d'agriculture?

M. BROWN: Je répondrai à ma manière, si vous me le permettez.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement.

M. BROWN: Nous ne discutons pas en ce moment les questions posées à l'appel de l'ordre du jour, et je répondrai à ma façon. La question posée par le très honorable premier ministre cherche à jeter du discrédit sur un monsieur qui fut un membre estimé du Parlement et mon compagnon de chambre pendant cinq ans. Je considère que M. Ward est parfaitement renseigné sur l'agriculture, et qu'il l'est beaucoup plus que plusieurs honorables députés qui me font face.

M. VALLANCE: Y compris le premier ministre.

M. BROWN: Oui, parce que M. Ward a commencé comme journalier. Ce n'est pas un déshonneur de dire qu'il est monté en habits de travail au poste qu'il occupe présentement.

L'hon. M. MANION: Et le premier ministre également.

M. BROWN: M. Ward est un fermier. Il est en contact direct avec les cultivateurs du Manitoba. Les devoirs du poste qu'il occupe l'ont obligé à parcourir la province du Manitoba, et je considère qu'il est aussi capable de se faire une idée exacte des conditions chez les fermiers du Manitoba que le pourrait tout membre siégeant du côté du Gouvernement. Je n'hésiterai aucunement à dire qu'il peut le faire mieux que les neuf-dixièmes des honorables membres de la droite, et lorsque je prends ce chiffre je leur accorde une forte marge?

J'ai en main un autre extrait d'une dépêche de la *Presse canadienne* émanant de Saskatoon. Il se lit ainsi:

Les Fermiers-Unis du Canada en réponse à la déclaration du premier ministre R. B. Bennett disant que l'Ouest ne souffre pas de dépression, déclarent qu'on a grandement besoin de vêtements sur des milliers de fermes dans la Saskatchewan.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit cela, non plus.

M. BROWN: Non, le très honorable premier ministre n'a pas dit qu'il n'en était pas ainsi; nous savons...

Le très hon. M. BENNETT: Non, il n'a pas dit que l'Ouest ne souffrait pas de dépression; au contraire il a dit qu'il en souffrait.

M. BROWN: Je ne dis pas que le très honorable premier ministre a prétendu que l'Ouest ne souffrait pas de dépression, mais nous affirmons qu'il a essayé de diminuer l'importance de cette dépression.

Un MEMBRE: Lisez les débats.

M. BROWN: Très bien!

Les membres...

Mais, nous n'avons pas le droit de citer des extraits d'un débat antérieur. S'il m'est permis toutefois, monsieur l'Orateur, d'enfreindre le Règlement, je m'exécuterai. J'ai déposé le volume sur mon pupitre parce que je savais qu'en lisant cet extrait, je violerais le Règlement.

Cependant, avec la permission de mes honorables amis de la droite, je citerai le passage suivant:

Les honorables membres qui ont eu connaissance de cas isolés de misère ici et là, ont tort de tirer de ces faits une conclusion générale concernant la situation de l'Ouest canadien. Je peux affirmer que dans l'Ouest il y a des dizaines de milliers de fermiers qui ont des dépôts en banque. Il est vrai que bon nombre de cultivateurs ont eu beaucoup à souffrir, et cela pour deux raisons. D'abord, à cause du manque de récolte, et, en deuxième lieu, par suite des prix peu élevés qu'ils reçurent pour cette récolte. L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) a lui-même perdu sa moisson.

Cet extrait n'est pas le bon...

L'hon. M. MANION: L'honorable député a choisi la mauvaise page.

Un MEMBRE: Surveillez-vous.

M. VALLANCE: Attention.

M. BROWN: Je n'entends pas que l'on me coupe la parole de cette façon. Je répète que si le premier ministre n'a pas nié l'existence de la crise dans l'Ouest, il l'a réduite au minimum.

Un MEMBRE: Il n'a jamais dit cela.

M. BROWN: Voici la suite de l'article de la *Presse Canadienne,* publié sous forme d'une dépêche de Saskatoon:

Au cours du dernier hiver, dit le rapport des Fermiers-Unis du Canada, la Croix Rouge a expédié des vêtements à 2,600 familles; les Fermiers-Unis du Canada à 670 familles et la Coopérative du blé à 350 familles.

Outre cela, les Fermiers-Unis, ont dans leurs dossiers des demandes de secours de plus de 100 familles. Et l'on fait observer que les journaux de la province ont aussi distribué des secours ainsi que l'Armée du salut, la Légion canadienne, les églises, les sociétés juives et d'autres associations.

Depuis l'automne dernier, environ 500 membres des Fermiers-Unis se sont adressés à l'avocat de l'association réclamant son aide pour faire face à leurs difficultés financières. Les magasins de détail et les sociétés commerciales, à Saskatoon, éprouvent les plus grandes difficultés à continuer les affaires et l'on a effectué des réductions radicales en ce qui regarde le personnel.

"Voilà les faits", ajoute le rapport; et les faits ne peuvent céder le pas aux déclarations optimistes même si elles sont faites par un premier ministre".

Quand à l'observation de M. Bennett, à savoir que des milliers de cultivateurs ont des fonds considérables en banque, l'ont fait remarquer que les cultivateurs vendent à perte chaque boisseau de blé qu'ils ont récolté et, dans les circonstances, il n'est guère probable que leurs fonds en banque durent bien longtemps. Une bonne partie de ces dépôts, dit-on, proviennent d'autres sources que l'agriculture.

"M. Bennett affirme, ajoute le rapport des Fermiers-Unis, que les automobiles et les tracteurs représentent un placement de 300 millions de dollars et que cela dénote la solvabilité et la prospérité des gens de l'Ouest au point de vue économique. Il faut bien que les cultivateurs eux-mêmes aient des moyens de transport et les instruments nécessaires à l'exploitation de leurs fermes", ajoute le rapport en question.

"M. Bennett a-t-il tenu compte du temps que perdraient les cultivateurs, l'été, s'ils devaient encore se contenter des anciennes voitures à traction animale? A-t-il songé au fait que, s'ils ne possédaient pas de tracteurs, ils seraient obligés d'entretenir au moins plusieurs attelages de chevaux afin d'accomplir le travail nécessaire? Et, nous le ferons observer en passant, les économistes ne sont pas encore en mesure de dire laquelle des deux méthodes est la plus économique. De plus, l'on pourrait poser cette question pertinente à M. Bennett: Pourquoi a-t-il omis de mentionner les millions de dollars que les cultivateurs doivent aux marchands d'automobiles et de tracteurs? Il peut se faire que, dans nombre de cas, les cultivateurs aient été imprudents de s'endetter pour l'achat de ces machines; cependant, il faut bien envisager la situation telle qu'elle existe".

Je crois qu'il eût été préférable. . .

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je ne tiens pas à interrompre le fil des remarques de l'honorable député, mais je dois lui faire observer que l'article 306 du Règlement prohibe la lecture d'extraits d'articles de journaux en réponse aux observations d'un autre honorable membre, au cours d'un débat.

M. BROWN: Voilà une interprétation du Règlement qui n'a jamais été suivie à mon sens.

[M. Brown.]

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'article est très clair.

M. BROWN: Il n'a jamais été observé ici.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il ne l'a jamais été à ma connaissance.

M. BROWN: Vous avez peut-être déjà décidé ce point, monsieur l'Orateur.

M. GARDINER: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de citer l'article?

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'article 306.

M. GARDINER: Mais, ce n'est pas là un article du Règlement.

L'hon. M. RINFRET: S'agit-il d'un article du Règlement ou d'un commentaire?

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: D'anciens Orateurs se sont prononcés sur ce point, l'honorable député le sait fort bien

L'hon. M. RINFRET: Si mon honorable ami de Lisgar (M. Brown) veut bien me permettre, je désire faire observer à monsieur l'Orateur. . .

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député souleve-t-il la question de Règlement?

L'hon. M. RINFRET: Oui. Le paragraphe 306 n'est pas un article du Règlement. Il s'agit d'un cas analogue à celui que l'on a cité cet après-midi; c'est un simple commentaire de M. Beauchesne sur un article du Règlement.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Mais l'honorable député devrait savoir que c'est sur ces commentaires que les Orateurs se sont appuyés dans le passé pour rendre leurs décisions et qu'ils ont le même effet que des articles du Règlement.

Quelques MEMBRES: Oh, non!

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: C'est ainsi que je décide.

Le très hon. M. BENNETT: Cette règle a été fréquemment appliquée.

L'hon. M. RINFRET: J'ai constaté tout le contraire. Les Orateurs précédents ont toujours permis de lire des extraits de journaux.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Mais le commentaire de Beauchesne est bien précis à ce sujet, et telle est ma décision. Si l'honorable député n'est pas satisfait, il peut en appeler à la Chambre.

M. BROWN: Or, j'ai lu l'extrait.

M. McMILLAN (Huron-Sud): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de Règlement. Depuis mon arrivée ici, en 1925, l'Orateur a

permis à des honorables députés la lecture d'extraits de journaux. Les membres des deux côtés de la Chambre ont joui de la même latitude à cet égard. De ceux qui ont occupé le fauteuil. . .

Quelques MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. McMILLAN (Huron-Sud): . . . vous être le seul qui avez jamais tiré parti de cet article du Règlement de la manière dont vous le faites dans le moment.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député connaît la règle et il devrait savoir qu'il en a été décidé ainsi dans le passé. Le motif de la décision est bien simple, c'est qu'aucune influence du dehors ne devrait être exercée sur les députés. Les députés sont ici pour faire connaître leurs propres vues. Je ne puis faire autrement que de renvoyer la Chambre à des décisions antérieures, et je le dis de nouveau, telle est ma décision.

L'hon. M. LAPOINTE: Assurément, monsieur l'Orateur, un membre a le droit, dans le cours de ses observations, de citer des journaux du pays à l'appui de son raisonnement. Je me souviens, monsieur l'Orateur, que vous avez rendu une décision dans le même sens la session dernière, mais que le premier ministre étant intervenu dans une autre circonstance ultérieure vous avez retiré votre décision.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Non, je ne suis pas revenu sur ma décision; j'ai permis la lecture de l'extrait du consentement unanime de la Chambre. Je ne voulais pas manquer de courtoisie à l'égard de l'honorable député et je lui ai permis de lire son extrait. Tous les honorables membres savent sur quoi j'appuie ma décision, c'est-à-dire que cette Chambre doit être à l'abri et indépendante de toute opinion du dehors. C'est ce que je décide; mais si la Chambre se prononce contre moi, je devrai me comporter en conséquence.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, sur la question de Règlement je dirai: L'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) a raison de faire observer qu'il m'est arrivé en une circonstance de croire que l'on attribuait une portée trop étroite à l'article du Règlement que Votre Honneur, en sa qualité d'Orateur suppléant, appliquait alors. Mais dans le cas dont il s'agit, Votre Honneur a fait observer que le représentant de Lisgar (M. Brown) lisait un article de journal commentant un discours prononcé dans cette Chambre au cours d'un débat antérieur et sur lequel la Chambre s'était déjà prononcée. C'est-à-dire que le vote a été pris sur l'adresse en réponse au discours du trône; que le discours a été prononcé au sujet de l'adresse et que la question avait été tranchée ainsi. Il existe un article du Règlement qui interdit la lecture d'extrait de journaux dans de pareilles circonstances. Si, chaque fois que la Chambre se prononce sur une question et que les journaux censurent l'attitude des divers députés, il fallait consigner ces critiques au compte rendu officiel, où cela nous menera-t-il? Le hansard n'en finirait plus de reproduire des extraits de journaux. A n'en pas douter il est arrivé souvent, au cours d'un débat, de citer des extraits de journaux à l'appui d'arguments, comme par exemple, lorsqu'il était question de statistiques ou autre chose de cette nature; mais une fois le débat clos, les commentaires de la presse reprochant aux députés leur attitude entraîneraient des discussions à n'en plus finir s'il fallait les citer et les pages du hansard en seraient remplies. C'est ainsi que j'entends le Règlement, abstraction faite de la pression que l'honorable député de Lisgar semblerait vouloir si vivement exercer sur moi.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA REPRESENTATION

REPRÉSENTATION DES ÉLECTEURS DU DISTRICT DE PATRICIA

La Chambre passe à la suite du débat, ajourné le 27 avril, sur la motion de l'honorable M. Heenan tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 2) portant modification de la loi sur la représentation.

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Avant que la question soit mise aux voix, je dirai qu'il arrive très rarement de présenter un bill concernant la députation au cours d'une législature. Le dénombrement de cette année sera suivi d'un remaniement de la carte électorale et nous n'aurions rien à y gagner, à moins qu'il n'y ait une élection complémentaire, et l'excellente santé de l'honorable député ne la rend pas probable. Je ne crois pas que le bill doive être accepté en ce moment, d'autant plus que le remaniement est fait par un comité et non par la Chambre. Les considérations qui portent l'honorable député à présenter ce projet de loi sont celles qui devraient l'engager à le retirer, parce qu'il troublerait, d'après ce qu'a dit l'honorable député le reste de la population relativement aux autres circonscriptions. Le ministère ne peut guère approuver cette mesure, et j'espère que l'honorable représentant va la retirer.

L'hon. M. VENIOT: Monsieur l'Orateur, je propose que la suite de ce débat soit renvoyée à plus tard.

M. l'ORATEUR: M. Veniot propose, appuyé par M. Brown, le renvoi de la suite de la discussion. La Chambre accepte-t-elle la motion?

(La motion est adoptée, et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LOI DU JOUR DE L'ARMISTICE

PROPOSITION TENDANT À LA CÉLÉBRATION DU JOUR DE L'ARMISTICE LE 11 NOVEMBRE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 27 avril, sur la motion de M. Neill tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 8) portant modification de la loi relative au jour de l'Armistice.

M. G. R. GEARY (Toronto-Sud): L'auteur de ce bill a bien voulu en causer avec moi en diverses occasions, et je crois que nous sommes généralement d'accord à approuver le principe qu'il consacre. Cependant, selon mon interprétation, cette mesure laisse la question du jour d'Actions de grâces passablement en son état, et fusionne cette fête avec le jour de l'Armistice. Mon objection au projet est que la célébration de ce dernier, s'il tombe un jour de congé public, perdra probablement toute sa signification.

M. NEILL: Je suis certain que mon collègue ne veut pas se montrer injuste. Le bill ne dit pas congé public, mais fête légale.

M. GEARY: Le projet de loi est ainsi conçu:

Est un jour de fête légale et doit être gardé et observé comme tel sous le nom de jour de l'Armistice.

Si cela ne veut pas dire un congé public, je ne suis pas sûr que j'en connaisse le sens, ou que je sache l'avantage de décréter ce jour de congé. Je conviens parfaitement avec mon collègue de Comox-Alberni (M. Neill) que le 11 novembre devrait être consacré tout d'abord ou exclusivement, en ce qui concerne la célébration, à la commémoration de ceux qui ont sacrifié leur vie durant la guerre. Le 11 novembre est un jour approprié à cette fin. Jusqu'à présent, dans tout le pays, nous avons célébré le jour de l'Armistice le 11 novembre. Je ne puis parler des autres régions du Canada, mais chez moi, à onze heures du matin, le 11 novembre, nous avons un service auquel assistent des milliers et des milliers de citoyens, apparemment tous pieux, tous se rappelant avec émotion ceux qui sont tombés au champ d'honneur, et, de plus, comme d'un commun accord, dans toute la ville, les usines, les magasins, les ateliers, les tribunaux, la rue, tout

[Le très hon. M. Bennett.]

mouvement cesse durant deux minutes. Ensuite, chacun vaque à ses affaires, mais avec un souvenir qui fait du bien au cœur. Si ce jour, du fait qu'il devient un congé, dégénère en quelque chose qui n'a pour objet presque exclusif la commémoration de ces morts, je pense que nous perdrons tout le charme et la beauté de cette circonstance.

M. NEILL: Mais ce jour n'a pas cessé d'être une fête légale depuis 1921.

M. GEARY: Je ne dis pas le contraire, et que mon honorable collègue n'aille pas penser que j'essaie de discuter avec lui. Mon honorable ami semble disposé à faire de ce sujet une question de conflit; ce n'est nullement le cas. Si l'honorable député croit que c'est la meilleure manière d'observer ce jour, fort bien; je ne m'y opposerai pas. Je désire seulement exposer mes vues. Je ne prétends pas avoir aucun droit en particulier de prendre part à cette discussion; je ne pense pas que ce soit celui d'aucun ancien combattant plus que d'un autre. Je sais cependant que ceux qui, parmi nous, ont servi sous les drapeaux ont des souvenirs qui leur sont propres et leur font espérer sincèrement que ce jour sera observé d'une manière convenable.

Nous aurons apparemment deux fêtes durant la même saison; le jour d'Actions de grâces existe encore.

Ma crainte, c'est que l'anniversaire de l'armistice, jour commémoratif comme on dit dans la Légion, finira par devenir aussi terne que l'est maintenant le jour d'Actions de grâces. Celui-ci a perdu son caractère primitif, et mon optimisme ne va pas jusqu'à croire que le temps conservera à l'anniversaire de l'armistice, ou à la commémoration, le caractère intéressant qu'il a encore actuellement. Maintenant que mon honorable ami a eu l'occasion de saisir de nouveau la Chambre du sujet, j'aimerais qu'il en reste là pour le moment, et qu'il laisse aux honorables députés le temps de réfléchir avant de décider ce qu'il y a de mieux à faire pour conserver l'intérêt de cette célébration. Au risque de me répéter, je dis de nouveau que faire de l'anniversaire de l'armistice un jour d'amusement risque de noyer dans le sens général l'idée principale de la commémoration. Voilà ce qu'à tout prix, je voudrais prévenir, et c'est l'idée contraire que nous aiderions en nous pressant de disposer de ce bill. Réservons la mesure pour un certain temps. L'automne est encore loin, et nous aurons l'occasion de reprendre le sujet au cours de la session.

Je suis certain que l'honorable député de Comox-Alberni, de même que l'honorable député de Medicine Hat (M. Gershaw) qui ont pris la chose tant à cœur l'année dernière sont

du même avis que moi quant à cela, avis que je crois également partagé par la majorité de la population canadienne. J'ai reçu de la Légion et d'autres sources des communications en sens différents. Le projet de loi en discussion ne correspond pas tout à fait aux vues de la Légion et je lui ai écrit pour avoir son avis réfléchi sur l'aspect que je viens d'exposer à la Chambre.

Loin de moi et, j'en suis sûr, des honorables députés l'idée de traiter cette mesure avec indifférence. Nous voulons avoir une célébration dans le vrai sens du mot, quelque chose qui arrache la foule de ses préoccupations quotidiennes et l'induise à donner un pieux souvenir à ceux qui sont morts.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Comme il s'agit ici de jours fériés, la question relève du secrétaire d'Etat, et à ce titre j'ai eu dans le passé l'occasion de recevoir de nombreuses communications sur le sujet. Le présent projet de loi comporte deux questions, tout comme les propositions semblables dont la Chambre a déjà été saisie. Premièrement, l'armistice doit-il être commémoré en même temps que le jour d'Actions de grâces, c'est-à-dire le 11 novembre, ou le lundi de la semaine où ce jour tombe; et deuxièmement, doit-on ne faire qu'une célébration de l'armistice et du jour d'Actions de grâces. Me fondant sur la correspondance que je viens de mentionner, je dois dire que d'après mon souvenir et mon expérience le public en général désire maintenir une distinction entre l'armistice et le jour d'Actions de grâces, et d'autre part, bien que je ne sois pas comme mon honorable ami de Toronto-Sud (M. Geary) autorisé à parler au nom des vétérans...

M. GEARY: Je n'ai d'autorisation officielle de personne.

L'hon. M. RINFRET: Alors, je dirai que mon honorable ami est en "relation" avec les vétérans, ou ce qui plaira à mon honorable ami. Je n'entendais pas malice en disant cela.

M. GEARY: Je le sais.

L'hon. M. RINFRET: A en juger par les lettres des vétérans, je crois qu'ils préféreraient commémorer l'armistice le 11 novembre, jour anniversaire même. Ce n'est pas la date même de l'événement qui a déterminé le choix du lundi de la semaine du 11 novembre, mais plutôt des circonstances se rattachant à la célébration du jour d'Actions de grâces. C'est le commerce et les institutions commerciales qui ont demandé que le lundi soit adopté comme jour d'Actions de grâces afin d'assurer trois jours de congé aux employés de commerce et autres.

A l'appui de ce bill, j'apporte non seulement mon concours de simple député mais ce que l'expérience sur le sujet m'a appris. Je crois que les deux objections tombent. Les honorables députés n'ont qu'à lire les notes explicatives pour se rendre compte que le bill révoque deux articles de la loi: celui qui prescrivait la commémoration de l'armistice le lundi invariablement, et cet autre obligeant le Gouvernement à réunir en une seule célébration le jour d'Actions de grâces et l'anniversaire de l'armistice. Le désir des vétérans et de ceux que la commémoration de l'armistice intéresse davantage se trouve donc réalisé. Je crois que le bill répond parfaitement à ce que l'on souhaite, et je prie bien vivement la Chambre de l'approuver. Si ce bill est adopté, le jour de l'Armistice sera célébré le 11 novembre et le Gouvernement pourra fixer, s'il le juge à propos, une autre date pour le jour d'Actions de grâces, peut-être en octobre afin de séparer un peu les deux congés.

L'honorable député qui m'a précédé a exprimé l'avis qu'il vaudrait mieux réserver le bill pour plus ample étude, mais les honorables députés savent qu'un bill public qui n'est pas étudié à son tour de rôle est bien exposé à tomber dans l'oubli jusqu'à la fin de la session. Il ne s'agit pas d'une question nouvelle; mon honorable ami l'a soumise il y a deux ou trois ans sous forme de motion et chaque membre de cette Chambre, je pense, sait ce dont il s'agit.

Pour nous conformer à l'opinion publique, exprimée dans tout un volume de correspondance, nous devrions, je le répète, adopter ce bill afin de permettre la célébration du jour de l'Armistice le 11 novembre; le jour d'Actions de grâce sera observé à toute autre date que le Gouvernement fixera.

M. F. W. GERSHAW (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, en deux occasions précédentes j'ai eu le plaisir d'exprimer mon opinion sur un bill similaire et je désire ajouter quelques mots seulement à ce que l'on a déjà dit. Les honorables députés qui ont pris la parole se sont en général déclarés en faveur d'une digne célébration du jour de l'Armistice; la seule divergence d'opinion ne touche qu'à la façon exacte de célébrer ce jour. Personne ne veut que cette célébration se résume en un simple congé dépourvu de tous ses tristes souvenirs. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il s'est écoulé douze années depuis que l'armistice a été signée et qu'il s'écoulera peu d'années avant que tous ceux qui ont pris part à la guerre aient disparu. On peut faire beaucoup pour enseigner aux enfants de nos écoles et à la jeune génération les graves leçons de la guerre, si on célèbre convenablement chaque année le 11 novembre, jour de l'Armistice, non dans le but de glorifier la guerre, mais plutôt de souligner l'aspect triste, grave et sacré de

la guerre. A mon avis, l'anniversaire de l'Armistice devrait être célébré à la onzième heure du onzième jour du onzième mois, car on lui donnerait par là la signification spéciale que nous désirons lui conserver.

M. J. L. BOWMAN (Dauphin): Puis-je dire quelques mots en faveur de l'adoption de ce bill? Les vues que je désire exprimer sont très bien exposées dans un mémoire que j'ai reçu il y a un jour ou deux de la Légion canadienne de la British Empire Service League. Ce mémoire qui m'est adressé personnellement, à titre de membre du Parlement, est daté du 24 avril 1931. Le voici:

Observance du jour de l'Armistice

A une récente réunion du conseil exécutif de la Légion canadienne de la British Empire Service League tenue à Ottawa, on m'a prié d'attirer votre bienveillante attention sur la résolution suivante qu'a adoptée unanimement la convention de la Légion canadienne tenue à Régina, Saskatchewan, en novembre 1929, et adoptée de nouveau à la réunion plus haut mentionnée:—

Considérant que le 11 novembre est l'anniversaire de la cessation des hostilités dans la Grande Guerre est une jour sacré pour tous les anciens de la guerre, hommes et femmes, et devrait être également sacré pour le peuple canadien;

Considérant que le jour choisi maintenant pour l'observance de cet anniversaire ne correspond généralement pas avec la date réelle;

Considérant qu'en raison de cette pratique l'observance de cet anniversaire perd beaucoup de sa signification, et de son caractère sacré,

Il est en conséquence résolu de prier respectueusement, et nous prions par la présente, le Parlement du Canada d'adopter une loi décrétant qu'au lieu du jour d'Actions de grâces actuel on fixe le onze novembre de chaque année comme congé national connu sous le nom de jour du Souvenir.

Je désire aussi appeler l'attention de la Chambre sur une résolution qu'ont adoptée les vétérans de Dauphin, Manitoba; elle est datée du 11 novembre 1929. Elle se lit comme suit:

Considérant que cette Assemblée de vétérans de Dauphin et du district est d'avis que le jour qui a marqué la fin des hostilités dans la Grande Guerre devrait être convenablement observé à perpétuité par tous les citoyens du Canada;

Considérant que nous sommes d'avis que l'observance du jour de l'Armistice est d'un intérêt national et a une valeur incalculable pour la diffusion des idées de paix parmi les nations;

Considérant qu'à notre avis l'identité du jour de l'Armistice comme étant le onzième jour de novembre est en danger d'être confondue avec la célébration du jour d'Actions de grâces, par suite de ce que ce dernier se confond avec le premier dans l'esprit du public,

En conséquence, cette assemblée d'anciens combattants, soldats, marins et aviateurs du district de Dauphin, réunis pour l'observance du jour de l'Armistice, exprime par la présente sa conviction qu'afin de conserver au jour de l'Armistice son sens patriotique, la journée du 11 novembre de chaque année devrait être observée comme jour de fête nationale et de congé publie et de plus, que le jour d'Actions de grâces ne devrait pas faire oublier les souvenirs et les sentiments que le jour de l'Armistice inspire aux Canadiens.

Conformément aux sentiments si bien et si clairement exposés dans ces deux résolutions, j'ai grand plaisir à appuyer le bill que l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Neill) a soumis à cette Chambre.

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Si ce projet de loi était adopté, il aurait pour résultat de fixer le jour de l'Armistice au 11 novembre de chaque année. Ce serait un jour férié, sans tenir compte de la célébration ou de la commémoration d'un autre événement. A mon avis, il n'est pas du tout nécessaire de nuire en quoi que ce soit à la célébration du jour d'Actions de grâces. Cette fête se trouvant dans le mois de novembre, il nous restera suffisamment de temps dans le mois d'octobre pour célébrer le jour d'Actions de grâces, si on le fixe dans ce mois-là. On fera ainsi disparaître les difficultés que peut causer la célébration de deux jours de fête publique dans un court espace de temps et surtout, ce que je trouverais fort malheureux, la célébration de deux fêtes le même jour. Il s'agit de commémorer deux événements bien distincts et il serait malheureux de persister plus longtemps à vouloir les réunir en un seul jour. Je suis donc en faveur de l'adoption de ce projet de loi.

Ce qui compte ce n'est pas seulement l'opinion que peut exprimer une seule personne, mais ce que pensera de cette mesure le pays tout entier. On ne peut s'en rendre compte que par l'observation personnelle, par le commerce du peuple et par les renseignements qui viennent d'un peu partout. Je crois que cette proposition conviendrait assez bien et qu'elle plairait à une bonne partie de notre population. Je crois que l'adoption de ce projet de loi sera la cause de beaucoup de joie et de bonheur pour les anciens combattants, leurs familles, ceux qui sont à leur charge et leurs descendants. J'appuie donc cette proposition et me prononce de tout cœur en faveur de son adoption.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je désire certainement féliciter le ministre des Pensions et de la Santé, qui parle sans doute au nom du ministère...

L'hon. M. MacLAREN: Non.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): ...en appuyant la demande que font depuis longtemps les organisations d'anciens combattants du Canada.

L'hon. M. MacLAREN: Je parlais pour moi-même.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): L'attitude de mon honorable ami n'en est pas moins des plus agréables. Je veux également féliciter l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) qui est sur le point de voir le glorieux couronnement de ses efforts persistants pour obtenir que l'on acquiesce à cette demande des organisations d'anciens combattants.

Je suis porté à croire qu'outre le principe même de la question que la Chambre étudie actuellement, nous avons au Canada un trop grand nombre de jours fériés et le ministère ferait peut-être bien d'étudier la question d'en retrancher quelques uns. A mon avis,—et je crois que c'est également l'opinion de la Chambre,—plus encore que l'anniversaire de naissance de notre bien-aimé souverain, Sa Majesté le Roi; plus encore que le 24 mai, jour de la fête de l'Empire, devrait-on célébrer la commémoration solennelle au Canada du 11 novembre, alors que toute la population de notre pays, alors que tous les habitants de l'empire britannique, tous les habitants des pays alliés gardent le silence à onze heures du matin pour honorer solennellement la mémoire de nos glorieux morts.

J'approuve de tout cœur les honorables députés qui ont déjà appuyé le projet de loi présenté par mon bon ami, le représentant de Comox-Alberni (M. Neill).

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire de nouveau que j'approuve cette résolution. Plusieurs fois, au cours des dix dernières années, j'ai exprimé l'opinion que le jour de l'Armistice et le jour d'Actions de grâces devraient être deux jours bien distincts parce qu'ils rappellent deux motifs différents. A mesure que les années s'en vont il me semble que notre pays est porté à oublier trop rapidement les sacrifices qu'ont faits ceux qui ont eu l'honneur et le privilège de faire du service militaire outre-mer pendant la Grande Guerre de 1914 à 1918. Les anciens combattants de notre pays n'invoqueraient-ils que cette raison pour désirer ardemment l'adoption de ce projet de loi que la Chambre devrait, ce me semble, se rendre à leur désir et l'adopter. Les grands événements qui se sont déroulés dans ces jours mémorables tombent trop vite dans l'oubli. Nous oublions parfois que l'Angleterre a pris la peine d'aller chercher sur les champs de bataille le corps d'un de ses soldats inconnus et l'a déposé dans le grand sépulcre de ses rois et de ses princes. De même, les Etats-Unis ont inhumé un de leurs soldats inconnus dans le cimetière national d'Arlington. L'Italie n'a pas tardé à faire la même chose. Elle est allée chercher dans les Alpes maritimes un de ses soldats inconnus et son corps repose maintenant tout à côté du grand héros et du libérateur de ce pays.

Il y a près de douze ans que la guerre est terminée et je crois qu'il est maintenant temps de régler cette question une fois pour toutes. Les actions d'éclat accomplies pendant ces jours d'épreuve valent bien que l'on consacre l'un des trois cents soixante-cinq jours de l'année à commémorer les exploits et les sacrifices non seulement de nos soldats mais aussi de tous les soldats des pays alliés. Nous ne pouvons pas moins faire et je demande instamment à la Chambre de régler cette question maintenant en se rendant aux désirs des anciens combattants, sans tenir compte des sentiments du reste de la population de notre pays.

M. J. E. LAWSON (York-Ouest): A mon avis, il est regrettable que la proposition de loi de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) tende à une double modification de la loi actuelle. Si j'interprète comme il faut l'objet de la loi, l'article 2 qu'on cherche à abroger décrétait que la fête de l'armistice serait célébrée le lundi de la semaine du 11 novembre et l'article 3 décrétait que le jour d'actions de grâce serait célébré en même temps que l'armistice. Cette proposition d'amendement non seulement sépare les deux célébrations, mais veut que le jour du souvenir soit célébré le 11 novembre même au lieu du lundi de la semaine du 11 novembre.

Comme beaucoup d'autres députés, j'ai reçu la circulaire contenant le vœu exprimé par la Légion canadienne. Cette association compte plusieurs succursales dans ma circonscription, et bien qu'on puisse dire que les vétérans sont unanimes à demander que la célébration de l'armistice soit distincte du jour d'actions de grâces, ils ne sont point tous d'accord sur le point de savoir si l'anniversaire de l'armistice doit être célébré le lundi de la semaine du 11 novembre ou le 11 novembre même. Je prierai donc l'honorable député de Comox-Alberni de réserver sa proposition jusqu'à ce qu'on ait eu l'occasion de savoir au juste ce que la majorité des anciens combattants désire.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Il n'y a pas de doute à ce sujet.

M. LAWSON: Mon honorable ami est sûr qu'il n'y a pas de doute à ce sujet. Je voudrais bien pouvoir en dire autant, mais, à juger d'après les lettres que j'ai reçues, j'avoue qu'un point reste très douteux: celui de savoir si la célébration doit avoir lieu le lundi de la

semaine du 11 novembre ou le 11 novembre même.

M. NEILL: Je défie l'honorable député de montrer une résolution ou un rapport quelconque d'un groupement officiel d'anciens combattants demandant de célébrer la fête du souvenir à une autre date que le 11 novembre.

M. LAWSON: Je me demande si mon honorable ami de Comox-Alberni a fini par saisir le sens de ce que j'ai voulu dire.

M. NEILL: Non, parce qu'il n'y a rien à y comprendre.

M. LAWSON: Il n'y a pas de doute que les anciens combattants sont unanimes à vouloir séparer les deux célébrations. Voilà qui est établi, mais je dis à mon honorable ami qu'il y a des vétérans, membres de la légion dans ma circonscription,—j'en fais moi-même partie, —qui préfèrent la date du lundi à celle du 11 novembre. Si je ne me trompe, l'armistice du 11 novembre 1918 tombait un lundi; c'est le côté sentimental. Beaucoup préfèrent le lundi. Si mon honorable ami veut bien lire la circulaire adressée aux députés par le comité exécutif national de la Légion canadienne, il verra que la résolution n'indique pas clairement si la légion désire célébrer la fête du souvenir le 11 novembre ou si la principale idée est de séparer les deux célébrations. C'est pourquoi je conseille au député de Comox-Alberni de réserver le projet de loi jusqu'à ce que l'occasion se présente de le discuter de nouveau.

M. W. D. COWAN (Long Lake): Je regrette de ne pouvoir m'accorder avec l'honorable préopinant (M. Lawson) quand il demande de remettre à plus tard l'étude de la proposition de loi de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). Mon expérience m'a appris que lorsque des questions de ce genre sont remises à plus tard, on n'en entend plus parler. Pour ma part, je me suis engagé envers mes camarades de Régina et de la province de Saskatchewan à appuyer toute proposition tendant à faire célébrer l'armistice le 11 novembre et à nulle autre date. Dans notre région, il n'a jamais été question de tel ou tel jour de la semaine. Dans nos sections locales, comme dans la section provinciale, nous avons toujours prétendu que le 11 est le 11 et qu'on ne peut pas convertir le 9 en 11. Dans ma localité les gens que la chose intéresse veulent que la célébration ait lieu le 11 et nulle autre date ne les satisfera.

J'aurai une ou deux déclarations à faire au sujet du vœu exprimé par la Légion canadienne à sa réunion de Régina. En ma qualité de président de la section locale, il m'incombait d'accueillir la Légion à Régina. C'était la plus grande réunion du genre au Canada. Nous avons adopté cette résolution en faveur du 11 et nous n'avons jamais pensé un seul moment à une autre date. Je ne sais pas comment la résolution est libellée parce que je ne l'ai pas lue, mais ce que je me rappelle c'est que le 11 novembre était la journée demandée par la commanderie du Dominion, une organisation qui représente entre 80,000 et 100,000 personnes au Canada. Je conseille de régler cette question maintenant, d'en finir une fois pour toutes et de nous occuper d'autres choses. Qu'il soit décidé que le 11 novembre sera le jour de l'Armistice. Les membres de la Légion ne seront jamais contents des arrangements actuels. Tous les ans on entend la question: "Pourquoi célébrer ce jour? Ce n'est pas notre jour". Le 11 novembre, le peuple visite le cénotaphe et une cérémonie a lieu. Peu importe ce qui arrive: le 11 est le jour de la cérémonie et c'est à cette date que nous continuerons de célébrer.

M. R. K. SMITH (Cumberland): Je désire exprimer mon approbation du principe dont s'inspire ce projet de loi. J'espère cependant que lorsque la question passera au comité, on n'oubliera pas l'avis de l'honorable député de Nanaïmo (M. Dickie), et la demande de l'exécutif de la Légion à l'effet de changer le nom du jour de l'Armistice en celui de jour du Souvenir. A mon humble avis, afin que ce jour soit observé d'une façon convenable, il devrait exister certaines dispositions statutaires à son endroit comme il en existe sous le régime de la loi du dimanche. Au cours des années récentes, ce congé a été non pas une journée de commémoration mais une journée de célébration et à mon avis nous devrions condamner la coutume qui a persisté sous ce rapport. Le jour de l'Armistice est celui qui de toute l'année devrait être le mieux observé et le mieux commémoré. J'espère que les remarques entendues au cours de la discussion de ce projet de loi ne seront pas oubliées de sorte que lorsque ce projet de loi passera au comité, on pourra faire en sorte que ce jour soit observé d'une façon convenable et que la loi décrète sa commémoration appropriée dans l'avenir.

M. B. M. STITT (Nelson): Je désire déclarer que j'approuve de tout cœur le projet de loi soumis. Je crois que cette loi devrait exister depuis longtemps. Je partage entièrement les sentiments exprimés par l'honorable député de Long Lake (M. Cowan). La commémoration du jour de l'Armistice devrait avoir lieu le 11 novembre, non pas le 9, le 12, le 13, le 14 ou tout autre jour. C'est le onze

que l'armistice a été signée et je suis convaincu en ma qualité d'ancien combattant et de membre de la légion que tous les vétérans du Canada désirent que le jour de commémoration soit fixé au 11 novembre, qu'on l'appelle le jour du Souvenir ou autrement. C'est ce jour-là qu'il faut célébrer; c'est-à-dire le jour que les soldats désirent célébrer et je suis heureux d'appuyer le projet de loi qui rappellera le souvenir de ce jour. Je félicite l'honorable député qui a présenté ce projet de loi.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, parce qu'il est plus important d'adopter le projet de loi que de faire des discours.

La Chambre a fait montre de sentiments généreux et je n'ai qu'une remarque à formuler. Un honorable député a conseillé de temporiser et de laisser la chose traîner encore.

Yet a little sleep, a little slumber, a little folding of the hands to sleep.

Cette question est discutée dans le pays et à la Chambre depuis des années et il n'y a pas lieu de retarder la chose plus longtemps. Depuis six semaines, la Chambre a été saisie de ce projet de loi et si les honorables députés ne peuvent pas saisir la portée d'un projet de loi de trois lignes seulement dans tout le temps qu'ils ont eu, ils devraient pouvoir le faire.

Le même honorable député déclara qu'il ne parlait pas pour les soldats. En toute bonne foi je puis le faire. Voici l'une de plusieurs communications que j'ai reçues:

Succursale Britannia de la Légion canadienne, Victoria, avec près de cinq cents membres, vivement appuie vos efforts pour faire observer le jour de l'Armistice le 11 novembre et non un autre jour. Vous souhaite tout le succès possible pour le triomphe de vos efforts en vue d'atteindre l'objectif visé depuis plusieurs années par la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le vote sera unanime et démontrera que, en dehors des questions de parti, de religion, et autres, ici, dans cette Chambre, nous sommes unis pour accorder aux soldats cette mesure de considération. Ils l'ont demandé et j'estime qu'ils y ont droit.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois; puis la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. LaVergne et passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1*er*.

M. DICKIE: Par déférence pour les désirs des dirigeants de la Légion canadienne, je désire proposer un amendement. Je crois qu'il a été bien entendu par la Chambre que le jour de l'Armistice devrait être distinct du jour d'Actions de grâces. Ce n'est pas pour moi un jour de réjouissance et d'allégresse, mais un jour de souvenir pieux pour des personnes auxquelles la guerre a ravi des parents ou des amis, aussi bien que pour des personnes qui n'ont pas subi de semblables épreuves. C'est un jour sacré, et j'approuve absolument la requête des anciens combattants qui veulent en changer le nom. Quand nous contemplons les monuments commémoratifs de la guerre dans tout le pays, nous sommes tous heureux de célébrer l'anniversaire de la cessation des hostilités, mais le sentiment qui domine est absolument étranger au jour de l'Armistice; c'est un sentiment de douleur que nous éprouvons au souvenir de ceux qui sont morts au champ d'honneur, et les chefs de la Légion canadienne me paraissent bien inspirés en demandant que ce jour soit appelé le jour du Souvenir. J'ai reçu de nombreuses lettres de légionnaires de l'Ouest qui me demandent la même chose. Je ne fais que me rendre au désir de cette importante société. S'il est un organisme capable de nous faire connaître les sentiments véritables des anciens combattants, c'est bien la Légion canadienne. Elle représente les soldats eux-mêmes; le bill que nous discutons a trait aux soldats. Pourquoi ne pas nous rendre au désir de cette vaste société et ne pas proclamer le jour du Souvenir? Ce mot sonne très bien et contient tout ce que nous désirons nous rappeler et perpétuer. Nous savons qu'il commémore la cessation des hostilités, mais le terme "armistice", je le répète, sera oublié et les tristes souvenirs se rattachant à ce jour subsisteront à jamais dans la mémoire de ceux qui se réuniront ce jour-là pour accorder une pensée pieuse aux héros qui ont fait le sacrifice suprême pour notre empire.

Je propose donc, monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Fraser Valley (M. Barber):

Que le mot "Armistice", dans la dernière ligne, soit rayé et remplacé par le mot "Souvenir".

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3*e* fois et adopté.)

LOI DE L'INDUSTRIE LAITIERE

DISPOSITION POUR AUGMENTER LES PEINES EN CAS D'INFRACTION

M. SAMUEL GOBEIL (Compton) propose la 2*e* lecture du projet de loi (bill n° 16) tendant à modifier la loi de l'industrie laitière.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

M. GOBEIL (Texte): Monsieur le président, comme les honorables députés ont pu s'en rendre compte, ce bill est à l'effet d'augmenter les pénalités contre les falsificateurs de beurre. Il

y a eu de tout temps, j'imagine, des gens qui ont fait métier de transgresser les lois adoptées par le Parlement de leur pays, et l'industrie laitière n'a pas fait exception à la règle. Pour la satisfaction des honorables membres de cette Chambre qui pourraient se demander pourquoi j'ai présenté ce bill, je dirai que cette falsification des produits laitiers, et plus spécialement du beurre, a pris une grande extension au cours des dernières années. Je conviens qu'elle s'est toujours plus ou moins pratiquée, mais depuis deux ans surtout la falsification se pratique sur une grande échelle. Je rencontrais, l'automne dernier, un commerçant de beurre et de fromage qui me disait que cette falsification avait fait un tort immense à l'industrie du beurre dans la province de Québec, et que même certaines firmes de nos grandes villes ont été trouvées coupables de falsification et ont payé l'amende; que des directeurs de ces firmes avaient déclaré qu'ils seraient disposés à payer une amende de $200 par semaine et continuer ce commerce. Cette falsification a été tellement évidente et pratiquée sur une si grande échelle. . .

M. MERCIER (Saint-Henri): Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député? En quoi consiste cette falsification dont on entend parler depuis deux ou trois minutes? J'aimerais bien à me rendre compte comment peut se faire la falsification du beurre.

M. GOBEIL: Pour répondre à l'honorable député de Saint-Henri, je me permettrai de lire la loi que je veux faire amender par ce bill. Comme je n'ai pas la version française du bill, je dois nécessairement la lire en anglais. Je regrette de ne pouvoir faire la lecture de cette clause en français.

La section n° 5 se lit comme suit:

(Traduction) Nul ne peut

a Fabriquer, importer au Canada, ou offrir, vendre ou avoir en sa possession pour la vente, de l'oléomargarine, de la margarine ou autres beurres artificiels ou succédanés du beurre, provenant en tout ou partie de matière grasse autre que celle du lait ou de la crème.

M. l'ORATEUR: L'heure consacrée aux bills d'intérêt privé et aux bills d'intérêt public étant expirée, la Chambre va passer à l'examen de mesures ministérielles.

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE

La Chambre reprend la discussion de la motion du très honorable M. Bennett invitant la Chambre à se former en comité pour l'examen des subsides.

[M. Gobeil.]

M. BROWN: Lors de la suspension de la séance, à six heures, monsieur l'Orateur, un collègue a demandé l'application du Règlement au sujet de la régularité de la lecture que je faisais de certaines citations de journaux. L'Orateur suppléant (M. LaVergne) a décidé que cette lecture n'est pas régulière. Sans vouloir en appeler présentement de cette décision,—je ne cherche pas à placer Votre Honneur dans la position que cette démarche entraînerait,—je crois le temps venu de trancher clairement ce qu'il est licite et illicite de lire dans des débats de ce genre. J'ai fait remarquer, et j'ai cité des extraits de journaux aux fins de ma démonstration, que le peuple en général a interprété comme je l'ai fait le discours du très honorable premier ministre. J'ai voulu montrer par là que le tableau que mon parti a fait de l'état de l'agriculture est un tableau fidèle, de l'avis des gens dont j'ai cité l'opinion. Je n'ai pas d'autres extraits de journaux à lire, mais je citerai une autre opinion à ce sujet. L'auteur d'une lettre que j'ai reçue il y a quelques semaines dit ceci:

Même dans cette région des plus favorisées...

Il parle de l'une des meilleures régions du Manitoba.

...plusieurs familles seraient mortes de faim, cet hiver, sans les voisins qui leur ont donné à manger. Durant un mois, une famille établie près du village s'est nourrie de pommes de terre seulement et...

Ajoute mon correspondant:

...l'homme a voté pour Bennett afin que celui-et se lançât à la conquête de marchés pour son grain.

Nos honorables vis-à-vis nous reprochent l'injustice d'imputer au Gouvernement l'entière responsabilité de la présente situation. Ils auraient certes meilleure grâce à le faire s'ils ne s'étaient pas acharnés, au cours de la dernière session du Parlement et de la campagne électorale, à blâmer entièrement l'ancien Gouvernement de la situation nationale. Je ne tiendrai pas le présent Gouvernement responsable de la crise entière. Il y a des bornes au pouvoir de mal faire, même quand il s'agit du présent Gouvernement. Je ne discuterai pas longuement les répercussions de la politique douanière du présent Gouvernement sur notre situation et celle de l'étranger, au point de vue des frais de production ou des conséquences pour notre marché d'exportation. Certains collègues le feront peut-être avant la fin du débat. Je dirai cependant que, sans être la cause de tous les maux dont nous souffrons, le Gouvernement a certes beaucoup contribué à aggraver la situation de l'automne dernier.

Je ferai une autre citation sur laquelle reposeront d'autres commentaires que j'aurai à

faire. Voici un extrait de la *Canadian Annual Review* 1929-1930, page 99. La lecture en sera parfaitement régulière, je pense.

A Woodstock, N.-B., il (M. Bennett) a contesté les dégrèvements dont M. King s'était targué et il a dit qu'ils n'ont fait qu'éliminer une partie de l'augmentation effectuée auparavant par le même gouvernement. Il s'est déclaré décidé de nouveau à protéger l'agriculture canadienne et a affirmé qu'élu il tiendrait pour un grand devoir "d'appuyer l'agriculture de toute la force et la puissance collectives du pays".

J'attire surtout votre attention sur la dernière assertion:

"d'appuyer l'agriculture de toute la force et la puissance collectives du pays".

C'est une promesse considérable et jusqu'ici nous n'avons pas vu d'indice de sa réalisation. Le ministre de l'Agriculture (M. Weir) a publié, il est vrai, ce qu'on peut appeler un nouveau programme d'agriculture. Il a paru dans le *MacLean's Magazine* et figure, je pense, dans l'imprimé que fournit la bibliothèque du département de l'Agriculture dans l'édifice de l'Ouest. A cet égard, le document fait donc autorité et il représente ce que signifie dans la citation "appuyer l'agriculture de toute la force et la puissance collectives du pays".

Examinons les articles du programme tels qu'ils se présentent. D'abord il est question d'une commission nationale de vente. Nous ne savons pas ce que cela signifie. Ensuite vient l'exposé de la diminution des frais de production par l'accroissement du rendement par acre. C'est excellent: c'est la vieille idée de faire pousser deux brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un. Programme aussi vieux que l'agriculture et qui ne tient aucun compte de la vente.

On nous a dit que le ministre de l'Agriculture est un très beau type d'homme. Ceux d'entre nous qui n'ont pas fait auparavant sa connaissance n'ont pu encore se former une idée personnelle à son sujet. Plus vite nous aurons cette occasion, le mieux ce sera. Permettez-moi de dire au ministre de l'Agriculture qu'il est bel et bon de faire pousser deux brins d'herbe au lieu d'un mais que cela ne suffit pas à réduire les frais de production. Nous devons faire davantage. Il nous faut non seulement abaisser les frais de production, grâce au relèvement de la production même; mais encore devons-nous réduire ce qu'il en coûte à l'agriculteur pour cultiver sa terre. Bien qu'au dire de certains il n'existe pas de différence entre les programmes des deux partis, j'affirme sans hésiter que ce qui m'a plu surtout chez le ministère précédent c'était qu'il s'efforçait sans cesse d'abaisser les droits de douane et partant le prix des instruments nécessaires à nos industries fondamentales. Cela, je le signale au ministre de l'Agriculture comme une mesure qui serait bien plus efficace pour diminuer le coût de la production que ne l'est celle qu'il propose.

En troisième lieu, on nous propose de semer ce qui s'adapte le mieux au sol en culture. Voilà qui est bien, cela va de soi; seulement, si quelqu'un peut y trouver quelque chose de nouveau je lui saurais gré de me le dire. Cela, encore, est aussi antique que l'agriculture même.

Ensuite, des recherches pour déterminer quel engrais s'adapte à différents sols. Très bien, en somme; mais cela ne suffit pas pour résoudre nos difficultés urgentes. Viennent après les études immédiates projetées relativement aux grains et légumes de semence et aux récoltes de provende. Très bien, cela aussi. Et l'établissement pour la race bovine de cercles de monte, la restauration d'un ancien programme qui ne suscite nulle objection chez nous. Aussi, l'amélioration immédiate dans la qualité des porcs. Personne ne s'opposerait à cela; mais nous ne songerions jamais à le proposer comme une innovation éclatante. Ensuite l'extirpation des maladies de la volaille,—très bien aussi;—et les travaux de recherche sur la nourriture des animaux. Mais c'est là exactement ce que nous faisons depuis longtemps sans interruption: les collèges d'agriculture et les fermes expérimentales poursuivent ces travaux et les continueront quel que soit le parti au pouvoir. Pour cette raison, donc, il n'en faut pas faire un objet de grande réclame. On parle ensuite de la destruction des parasites. L'on peut très bien, ce me semble, attirer l'attention de la Chambre sur l'observation de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). On nous propose aussi de transformer les fermes expérimentales en cercles locaux d'enseignement; ce qu'elles ont toujours été, naturellement. Après, on sollicite la coopération des gouvernements provinciaux pour la réalisation du programme. Je n'oppose pas d'objection sérieuse à aucun de ces projets; personne ne s'y opposerait; mais c'est ni plus ni moins qu'une farce que d'affirmer que toutes les ressources et toute la force du Dominion vont être mises en œuvre pour soutenir l'agriculture. Que penserait-on d'un médecin qui, pour soigner une jambe fracturée, ordonnerait l'application d'un cataplasme de pain et de lait? En passant je dirai un mot d'un ou deux projets que l'on peut juger plus fructueux.

Malheureusement il s'est répandu à la Chambre une certaine impression, non pas par ce qui s'est dit ici, mais par ce qui a été publié dans les journaux. La phrase suivante indique que certains députés de ce côté de la

Chambre ont étudié sérieusement tel aspect du problème:

On nous mande d'Ottawa la nouvelle que le poste de représentant agricole en Grande-Bretagne va être supprimé, ou plutôt que la dépense de ce chef va être réduite à $2,500, et que le représentant agricole, W. A. Wilson, B.S.A., va être mis à la retraite et touchera une petite allocation.

C'est l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), je crois, qui a posé, l'autre jour, une question à ce sujet. Nous nous attendions à une réponse; mais évidemment le premier ministre a signifié à l'honorable ministre de l'Agriculture de ne pas répondre. A cette heure nous ne sommes pas parfaitement renseignés touchant les intentions du département en cette affaire; nous ne pouvons que supposer que ce que le journal publie est exact. Je tiens à protester contre toute économie dans ce domaine. Ceux qui connaissent et savent priser ce qu'a fait M. Wilson outre-mer doivent reconnaître qu'il a fait du beau travail: il a accompli sa tâche d'excellente façon, et a fait estimer les produits canadiens par le public de la Grande-Bretagne, comme ils ne l'avaient jamais été auparavant, grâce à ses conseils éclairés sur le classement, et l'amélioration de la qualité de nos produits. Ses services ont été des plus précieux à l'agriculture; et selon moi ce n'est pas le moment de nous priver de pareils services. Franchement, si le ministre de l'Agriculture tient à la réalisation de son idéal, l'amélioration de la qualité de nos produits, on a plus que jamais besoin d'un homme du calibre de M. Wilson pour imposer ces questions à l'attention du public anglais.

Une autre question qui agite nos gens par le temps qui court c'est celle des tarifs-transport, à l'intérieur, pour les marchandises. Si l'on veut venir en aide à l'agriculture il me semble qu'on ne pourra pas différer bien longtemps l'étude de ce problème. Je sais que, règle générale, la Chambre ne veut pas déterminer définitivement des tarifs-transport pour les marchandises, malgré l'exception de l'accord du Nid-de-Corbeau. Je ne propose pas l'établissement de tarifs qui ne soient pas rémunérateurs pour les compagnies de chemin de fer; seulement je ne crois pas au bien-fondé des réclamations faites par les compagnies de chemin de fer, alors qu'à des occasions précédentes elles ont prétendu que les tarifs prescrits pour le mouvement d'exportation les forçait de déplacer le grain à perte. Je ne crois pas que l'on puisse prouver cette assertion, parce que les compagnies de chemin de fer ne transportent pas le grain à perte d'après le barème établi aux termes de la convention du Nid-de-Corbeau. On a démontré très clairement que la position peu satisfaisante des finances des chemins de fer en ce moment est surtout attribuable à la quantité moins considérable de grain transportée ces dernières années. En demandant une diminution des taux de transport intérieur nous ne demandons pas que l'on transporte le grain à perte. On a posé en principe, je crois, que l'on doit baser les barèmes sur ce que le trafic peut supporter. Je ne l'interpréterai pas en disant tout ce que le trafic peut supporter, mais je crois qu'il est admis en principe qu'on doit exiger ce que le trafic peut supporter. Cela veut dire que d'après leur nature même on doit transporter certaines catégories de marchandises à des taux peu élevés. Autrement on les laissera où elles sont et on devra s'en passer parce que les taux de transport exigés ne permettront pas leur déplacement. Actuellement nous faisons face à une situation qui ne permet pas le libre mouvement de certaines de nos denrées Je fais allusion particulièrement aux taux exigés pour le transport du grain au Pacifique et dans les Provinces maritimes. Voici quelle est la situation: les habitants de la Colombie-Anglaise qui veulent utiliser le grain des provinces des Prairies ne peuvent pas l'acheter à un prix qu'ils peuvent payer, à cause des taux de transport élevés; on peut dire la même chose des Provinces maritimes. On a beaucoup appuyé, et avec raison, sur l'importance d'employer le grain de l'Ouest dans l'Est du Canada. Cette question mérite d'être étudiée et il faudra faire une revision des taux si on veut rendre possible le transport de ce grain dans l'Est du Canada, afin que les éleveurs de cette partie du pays puissent l'utiliser. Non seulement les producteurs de l'Ouest canadien y trouveraient leur profit, mais les consommateurs de la Colombie-Anglaise et des Provinces maritimes en bénéficieraient également; et je crois que les compagnies de chemins de fer n'y perdraient rien.

Vu que je parle déjà depuis un certain temps je n'aborderai pas la question des marchés du blé. Je laisserai ce point à l'honorable député qui prendra la parole après moi.

Il y a un autre problème qui me semble d'importance capitale, et auquel le Gouvernement devrait s'arrêter; je veux parler de la question des viandes. On a maintes et maintes fois déclaré que l'Ouest canadien,—je ne parle en ce moment que de l'Ouest, mais il est probable que l'on pourrait en dire autant de l'Est,—était capable de produire d'immenses quantités de bœuf et de porc. Il n'y a pas de limite à la quantité de porc que l'on pourrait produire si les conditions de la vente étaient plus satisfaisantes. Je le dis à dessein; il n'y a pas de limite à la quantité de porc que l'on pourrait produire. Nous

possédons le terrain, nous avons un climat favorable, et nous ne manquons pas de grain; nous avons tout ce qu'il faut pour produire un bacon de la meilleure qualité en quantités illimitées. Mais qu'arrive-t-il? Du moment qu'une quantité plus considérable que l'approvisionnement régulier apparaît sur le marché, les prix tombent. J'ai eu un jour le privilège de visiter les abattoirs de la compagnie Harris à Toronto et j'ai vu le genre de travail qu'on y fait. Un des messieurs à la tête de cette institution m'a dit qu'elle possède à Winnipeg toute une installation semblable qui chômait alors, parce qu'on ne pouvait pas se procurer une quantité suffisante de porcs vivants. Je lui ai dit où se trouvait la difficulté, à savoir qu'on n'encourageait pas les cultivateurs à se livrer à la production des porcs, parce que, dès qu'on mettait une quantité de porc un peu plus considérable qu'à l'ordinaire sur le marché, les prix tombaient et les éleveurs étaient obligés de vendre même en bas du coût de production. Si vous voulez bien m'excuser je vous raconterai une expérience personnelle. Il y a quatre ou cinq ans je commençai l'élevage au printemps avec cinquante jeunes porcs. J'aurais été plus avancé, comme je m'en suis rendu compte à l'automne, si je les avais tous assommés au printemps. Cela est tout à fait vrai. Il faut naturellement tenir compte du fait que l'orge commandait alors un bon prix, et que nous ne voulons pas engraisser des porcs pour le simple plaisir de la chose; nous voulons qu'en faisant de l'élevage, quels que soient les prix relatifs du grain et du lard, nous recevions quelque chose pour notre travail.

Le très hon. M. BENNETT: Quand cela est-il arrivé?

M. BROWN: Je parle d'il y a quatre ou cinq ans; lorsque nous élevions souvent du bétail à perte. Une telle expérience n'encourage pas à recommencer l'année suivante. Je sais bien que si nous prenons les années les unes après les autres, que les cultivateurs devront certaines années se contenter de profits moins élevés que les autres, mais actuellement et dans les circonstances présentes nous portons tout le fardeau. Comme je l'ai dit dans un discours antérieur prononcé ici cette année, environ deux semaines avant notre arrivee à Ottawa, le prix des porcs sur le marché de Winnipeg est descendu à 5 c. ½ un jour, simplement parce que les fabricants de salaison restaient dans leurs bureaux et ne daignaient pas sortir pour acheter des porcs. Une couple de semaines plus tard, c'est vrai, le prix remonta à 7 c. la livre; cependant, la situation est de nature à décourager les cultivateurs de continuer à élever des porcs. Les gens qui visitent la métropole nous assurent que le marché anglais peut absorber des quantités énormes de porc à bacon. Je crois que c'est exact; cependant, je sais aussi qu'il faut subir la concurrence du bacon du Danemark.

Le très hon. M. BENNETT: Le bacon du Danemark s'est vendu sur notre marché, cette année.

M. BROWN: Pour moi, la situation géographique du Danemark est si avantageuse qu'il pourra toujours continuer à approvisionner le marché anglais.

Au cours d'une conversation que j'ai eue un jour avec l'ex-ministre de l'Immigration, le sénateur Forke, il m'informa qu'il avait été en communication avec l'administration d'une grande salaison danoise, qui lui avait déclaré que le Danemark ne redoutait nullement la concurrence du Canada sur les marchés d'Angleterre; d'après cet industriel, les Danois ont une méthode de préparer partiellement le bacon destiné au marché britannique et les Anglais le finissent ensuite à leur goût. Cela leur assure un avantage. Je l'avoue; néanmoins, je crois que nous sommes en mesure d'expédier sur les marchés d'Angleterre un bacon d'excellente qualité à un prix rémunérateur pour le producteur si nous pouvions seulement rectifier la situation qui existe à l'heure actuelle, semble-t-il, entre le producteur et le consommateur.

Le très hon. M. BENNETT: Notre bacon se vend à prime sur le marché anglais.

M. BROWN: Je n'en doute pas, car, notre bacon est de bonne qualité. Cependant, voilà la situation en face de laquelle nous sommes et elle est digne de l'attention du Gouvernement, quel qu'il soit. A une réunion d'éleveurs, qui fut tenue il y a un an passé sous les auspices du ministre de l'Agriculture de l'époque, si j'ai bonne mémoire, ce problème a été étudié et le plan suivant fut proposé: Le Gouvernement devrait faire construire des abattoirs, l'un dans l'Est et l'autre dans l'Ouest du pays; l'on a conseillé aussi de tenter des expériences relativement à cette industrie et d'examiner les mesures à prendre afin de remédier à la situation. On n'a rien fait en ce sens, cela va de soi. Une somme de $25,000 fut votée, si je me rappelle bien, afin de mener une enquête de cette nature. Le Gouvernement, à mon humble avis, pourrait consacrer quelque attention à cette question qui prime toutes les autres dans le domaine de l'élevage. Comment traverser cette zone de terre aride et rocheuse, si je puis employer cette métaphore, qui sépare le producteur canadien et le consommateur de la Grande-Bretagne?

Il ne me sierait guère d'occuper plus longtemps l'attention de la Chambre. J'ai exposé à mes collègues certaines considérations qui me tiennent fort à cœur. Pour en revenir toutefois à l'attitude que le premier ministre a prise sur cette question, il estime, semble-t-il, que nous ne l'avons pas représentée assez fidèlement. Je ne sais trop si l'on me permettra de citer le passage suivant du discours de mon très honorable ami:

Si mes honorables amis veulent bien se donner la peine d'aller aux renseignements, ils constateront que tous ceux qui ont tenu compte des lois économiques et se sont abstenus de spéculer ou de caresser le rêve de s'enrichir du jour au lendemain, sont heureux et contents de leur sort; ils sont en mesure de pourvoir largement aux besoins de leurs familles.

Suit un état des sommes déboursées pour achat d'automobiles dans les différentes provinces ainsi que les recettes provenant de la taxe imposée sur l'essence par les divers gouvernements provinciaux. De deux choses l'une: Ou le premier ministre avait un but en citant ces chiffres ou bien il n'en avait pas. Si mon très honorable ami ne visait aucun but eh bien! cela me dispense de tout commentaire. D'autre part, si mon très honorable ami visait un but, il a tenté d'établir que les déclarations faites par les membres de notre groupe touchant la situation agricole dans l'Ouest sont inexactes. Je tiens donc à souligner encore une fois l'assertion que j'ai faite, savoir que le discours du premier ministre, de propos délibéré ou non, constitue un exposé absolument inexact de la situation agricole dans l'Ouest canadien, à l'heure qu'il est.

Le très hon. M. BENNETT: Dans le discours que j'ai prononcé ces jours derniers, l'honorable député peut-il indiquer une seule assertion qui soit inexacte?

M. BROWN: Je n'en suis pas là-dessus. Le fait de dire que l'Ouest canadien a produit des richesses d'une valeur de tant de milliards de dollars, au cours d'un certain nombre d'années, ne constitue pas une assertion inexacte. Je n'en suis pas sur l'exactitude des chiffres, il est peut-être exact de dire que l'achat des automobiles dans l'Ouest représente une valeur de 300 millions de dollars. L'assertion qu'un certain nombre de cultivateurs ont des fonds en banque peut être parfaitement exacte. Je trouve à redire non pas aux assertions qu'il a faites, mais aux conclusions qu'il en tire.

M. YOUNG: Que dites-vous de ses paroles à l'effet que les seules gens à souffrir de la crise sont les cultivateurs qui ont spéculé ou acheté des articles à tempérament?

Le très hon. M. BENNETT: Cette parole n'a jamais été prononcée.

[M. Brown.]

M. BROWN: Je propose, appuyé par l'honorable député d'Assiniboïa (M. McKenzie):

Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

1. La Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas accompli ses promesses précises concernant l'agriculture et que jusqu'à l'heure actuelle il ait décliné d'annoncer à la Chambre aucune politique agricole.

2. Que la politique du ministère actuel tend à restreindre plutôt qu'à développer le commerce du Canada.

3. Que sans le développement du commerce international, l'agriculture au Canada sera de plus en plus paralysée.

Et de plus, de l'avis de la Chambre, toute politique concernant l'agriculture devrait comprendre des mesures d'urgence pour faire face à la crise actuelle de l'agriculture et renfermer des dispositions suffisantes pour le conditionnement des viandes et la vente du bétail, du blé et de tous les autres produits agricoles.

Le très hon. R. B. BENNETT (ministre des Finances): Afin de préparer la voie aux critiques, j'estime qu'une déclaration de la part du Gouvernement s'impose sans plus tarder. L'honorable député de Lisgar a proposé un amendement. Cet amendement porte sur tout ce qui a trait à l'agriculture à partir de la culture des céréales jusqu'à l'élevage des volailles; il y est également question de toutes les étapes par lesquelles passent ces produits de la ferme, depuis leur production jusqu'à leur consommation.

Dans cet amendement on déplore que, dans les quelques mois qu'il a été au pouvoir, le Gouvernement n'ait pas pris des mesures qui concordent avec la manière de voir du motionnaire. Si cet amendement traduit le sentiment des honorables membres d'en face, je leur ferai observer qu'il n'y a guère lieu de se réjouir du discours de l'honorable député de Lisgar, car, au début de ses observations, il disait que l'état de choses dont il se plaignait avait toujours existé. Il est vraiment curieux que, dans les quelques mois durant lesquels ce Gouvernement a été au pouvoir, il se sont aperçu d'une chose qu'il savait exister depuis neuf ans et dont il n'a soufflé mot durant cet espace de temps. S'il savait que cet état de choses avait toujours existé, pourquoi n'en a-t-il pas parlé à la Chambre avant ce jour? Pourquoi n'a-t-il rien dit à la Chambre des cinquante pores qu'il aurait dû abattre et qu'il n'a pas abattus? Cela se passait sous l'ancien régime. Pour quelle raison ne nous a-t-il pas fait part de sa découverte avant cela? Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à ce soir? Je suis étonné de l'entendre faire ces révélations ce soir, après tant d'années qu'il a laissé s'écouler sans se plaindre.

Ce que je disais à la Chambre l'autre jour et dont on m'a fait un reproche peut se résumer en un seul mot, celui dont l'honorable

député de Lisgar s'est servi au sujet de M. Ward. Celui-ci, si j'en crois l'honorable représentant, avait l'intention de me télégraphier qu'en parlant de la sorte j'annonçais mon propre trépas. Oui, monsieur l'Orateur, ces messieurs se préoccupent plus de cela que de la situation où se trouvent les cultivateurs. Ils se préoccupent beaucoup plus de l'exploitation que de l'avancement des agriculteurs et des remèdes qu'il faut apporter à l'état de choses actuel. Cela, je le leur dis sans crainte de contradiction. Pour vous en rendre compte, il vous suffira de lire le compte rendu. Je mets au défi les honorables députés d'en face de signaler une seule de mes déclarations de l'autre jour qui ne soit corroborée par les faits.

Pourquoi ai-je fait cette déclaration? Parce que, des semaines durant, ces honorables députés d'en face avaient cherché à représenter que l'Ouest canadien était une région où le découragement avait fait place au courage; parce qu'ils avaient porté la population de l'est du pays et d'autres parties de l'univers à croire que l'Ouest canadien était acculé à la banqueroute et insolvable, que les gens de cette région n'avaient plus le courage ni la persévérance d'autrefois. Ces prophètes de malheur avaient parcouru le pays en tous sens...

M. BEAUBIEN: En juillet dernier.

Le très hon. M. BENNETT: ...oubliant que le Canada et la population canadienne n'ont cessé d'être ce qu'ils ont toujours été depuis 1867 et avant cela, c'est-à-dire animés du même courage, possédant le même esprit d'initiative, les mêmes aspirations et la même résolution de faire du pays un endroit de séjour agréable.

Quels que soient ceux qui, à ce moment-ci, président au gouvernement du pays, quel que soit celui qui administre les finances nationales, ils ont une tâche gigantesque et des plus difficile; et ceux qui vont par tout le Canada proclamant que les cultivateurs ne peuvent obtenir de crédit ne devraient pas faire paraître que ces mêmes cultivateurs en sont indignes. C'est ce que l'on fait. D'aucuns vont de côté et d'autres clamant contre quoi? Contre le pays, contre la situation agricole. Ils disent que la région est en banqueroute et que les banques refusent toute avance aux cultivateurs. Quels sont ceux qui prétendent que les cultivateurs ne sauraient obtenir de crédit et que le pays en banqueroute est insolvable? Il ne se passe pas de jour, ni de semaine, où des honorables députés d'en face ne le proclament; ils se plaignent que le cultivateur ne peut obtenir de crédit, bien que depuis des semaines ils nous affirment que les cultivateurs sont insolvables. Je me demande quelle avance vous pourriez attendre d'un banquier si tous vos voisins allaient lui dire: "Cet homme est insolvable; il ne mérite pas qu'on lui avance des fonds; vous ne devriez pas lui accorder du crédit, car il est sans le sou." Et cependant, ces mêmes messieurs d'en face se plaignent de l'impossibilité dans laquelle se trouve le cultivateur d'obtenir du crédit sur ce qu'ils disent être des garanties inacceptables. Voilà ce qui en est.

L'honorable député de Lisgar nous a dit d'un banquier qu'il avait vu qu'il ne pouvait avancer des fonds. Pour quelle raison? Il ne pouvait avancer de fonds, a-t-il dit, parce que la récolte n'était pas à l'état de maturité. Et l'honorable député dit que, parce que les cultivateurs sont sans le sou, insolvables, en faillite, ils ne peuvent récolter. Puis il se plaint qu'ils ne peuvent obtenir de crédit à cause de cela. C'est ce qui est amusant.

Ce pays est habité, comme je l'ai dit l'autre jour, par les mêmes gens qui y vivaient auparavant...

M. BEAUBIEN: Juillet dernier.

Le très hon. M. BENNETT: ...l'apparition de cette crise universelle. La difficulté est que les membres de la gauche souffrent toujours de leur défaite. Pour eux nous sommes toujours en juillet. L'honorable député de Provencher (M. Beaubien) n'a qu'un mot sur les lèvres: juillet, juillet, juillet. L'honorable représentant de Lisgar (M. Brown) dit que la classe agricole est à peu près insolvable. Il ajoute que la dépression a enlevé toute valeur au titre de propriété du cultivateur.

M. VALLANCE: Vous le savez également.

Le très hon. M. BENNETT: Si j'avais les manières doctorales de l'honorable membre, je le saurais peut-être, mais rien ne l'indique dans le moment. L'honorable député de Lisgar, je le répète, a déclaré que le cultivateur a perdu tout intérêt dans la propriété de ses biens. C'est une assertion assez grave de la part d'un agriculteur de l'Ouest. Faut-il s'étonner que l'on ne compte pas sur le crédit des banques lorsqu'un représentant des cultivateurs dit que ceux-ci ne possèdent plus rien en propre.

M. VALLANCE: Lorsque les fermiers le disent on ne leur fait pas crédit.

Le très hon. M. BENNETT: Je sais qu'une des banques les plus importantes du Canada a augmenté les avances agricoles de 16 p. 100 depuis un an, et, ce qui est plus, les banques ont donné du crédit, depuis six mois, à tous les cultivateurs de l'Ouest, qui ont pu montrer qu'ils comptaient le moindrement sur

l'avenir. Mais, sans contredit, les banquiers ont refusé d'aider ceux qui se sont exprimés comme l'honorable député de Lisgar, cet après-midi. Je m'adresse à tous les honorables députés: demanderiez-vous à un banquier de prêter les économies du peuple sur une garantie comme celle qu'a mentionnée cet après-midi l'honorable député de Lisgar? Le feriez-vous en conscience? N'est-il pas à peu près temps...

M. BROWN: Nous ne les en blâmons pas. Nous les plaignons seulement de ce que le très honorable député ne tire pas les conclusions voulues de ce fait.

Le très hon. M. BENNETT: Le très honorable député n'a tiré aucune conclusion. Il cherchait à démontrer que, dans un moment de grande crise, il est de mauvaise politique d'exagérer les pertes et de saper le courage et l'énergie des habitants. Je dirai même que rien ne saurait plus nuire au Canada que de suivre la ligne de conduite adoptée à cet égard. Lorsque nous étions dans l'opposition, et que nous conseillions simplement d'étudier la situation, on nous accusait de pessimisme. Maintenant que la réalité se présente devant nous, dire qu'il faut y faire face courageusement est la vérité. C'est ce que disent les honorables députés.

Supposons un instant que la Chambre examine le problème avec justice. Je regrette que l'honorable député de Lisgar (M. Brown) n'ait pas soulevé cette question lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Weir) était ici.

M. BROWN: Nous ne savons jamais quand le ministre sera présent.

Le très hon. M. BENNETT: Il est retenu dans son lit par la maladie, et je regrette beaucoup qu'il ne puisse être ici. Cependant, il a des connaissances sérieuses en agriculture. A son retour de la guerre, il s'est établi sur la terre, et a réussi. Il n'avait pas plus d'argent que nombre de ceux dont a parlé l'honorable député de Lisgar cet après-midi. Comment se fait-il qu'il ait eu assez de succès?

M. FACTOR: C'est grâce aux neuf années de prospérité dues au régime du ministère précédent.

Le très hon. M. BENNETT: Eh! bien, à ce sujet, je dois, naturellement, accepter l'opinion de l'honorable député de Lisgar, qui se dit un cultivateur renseigné, plutôt que celle d'un avocat de Toronto. L'honorable représentant de Lisgar dit que la situation a été tellement déplorable depuis quelques années que le cultivateur n'a eu aucune chance. Il était forcé d'abandonner toute production.

Un exemple entre mille. L'autre jour, j'ai mentionné l'un des maux que je crois être l'une des principales causes de la crise actuelle. Peu de temps après ma déclaration, M. Pristly, vice-président des Fermiers-Unis de l'Alberta, interrogé par la commission Stamp, à Calgary, s'est exprimé ainsi:

Bien qu'il soit arrivé à des cultivateurs d'être portés au sommet de la prospérité par la vague du régime...

La spéculation.

...reconnurent que la pauvreté leur avait été plus dure que la prospérité ne leur avait été prodigue. Des fermiers embourbés sont d'avis que le prix du blé visible souffrait trop du "blé invisible". Traitant de l'aspect financier de la question, M. Priestly, se basant sur le résultat de ses observations, dit qu'on avait perdu au delà de cent millions de dollars.

Un MEMBRE: Qui?

Le très hon. M. BENNETT: Les agriculteurs. Je continue de citer le rapport du journal:

Individuellement les pertes, dit-il, s'échelonnent entre quelques centaines de dollars et $168,000.

Dans certains cas, dit M. Priestly, les cultivateurs ont tout perdu, ferme, récolte et roulant. Des banquiers locaux ont déclaré que dans bien des cas les pertes dépassaient $100,000. Une estimation des pertes dans une région voisine de l'une des villes les plus prospères de l'Alberta méridional dépasse un million et quart de dollars. Dans un district de chemin de fer de moins de 90 milles il s'est perdu, dans un établissement peu peuplé, $300,000.

Tout cela, la conséquence de la spéculation. Et c'est le vice-président des Fermiers-Unis de l'Alberta qui le déclare, qui le raconte. Oui ou non, cela corrobore-t-il ce que je disais l'autre jour?

Un MEMBRE: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Voilà la situation telle qu'elle est représentée ouvertement devant la commission Stamp dans la ville de Calgary samedi dernier, le 18 avril. Ce n'est pas moi qui le dit, mais je livre les faits à la méditation de la Chambre. Il n'est pas impossible que signaler ces excès soit fatal à celui qui le fait. Il vaudrait bien mieux, ce semble, que les honorables députés, au lieu de tourner le dos à l'évidence, en conviennent et s'appliquent vraiment à chercher le moyen d'y remédier.

Le ministre de l'Agriculture a des idées bien nettes sur l'agriculture.

Un MEMBRE: Il ne nous les a pas fait connaître encore.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'en a pas encore saisi la Chambre.

Un MEMBRE: Et la saison avance vite.

Le très hon. M. BENNETT: Il les fera connaître en temps et lieu. Les crédits qu'il demande indiquent certains de ces projets. L'honorable député de Lisgar s'est bien lamenté au sujet d'un quelqu'un en Angleterre qui va perdre ses fonctions, bien que les crédits pour l'agriculture soient bien plus élevés qu'avant pour le service qu'il a précisément mentionné. A-t-il examiné les crédits lui-même. A-t-il remarqué ce que l'on demande pour l'agriculture? A-t-il fait la comparaison avec l'année dernière et l'année antérieure? S'est-il aperçu que le ministre entend vraiment et sincèrement appliquer ce qu'il préconise?

L'honorable député récrimine au sujet du prix du bacon. Je me souviens d'avoir été directeur d'un grand établissement canadien de salaisons et je me souviens aussi que le bacon canadien faisait prime en Angleterre. Le bacon préparé à Calgary par P. Burns and Company se vendait avec une prime qui s'est élevée jusqu'à £5. J'ai vu des agriculteurs s'enrichir dans l'élevage du porc, puis les prix diminuèrent. Et alors au lieu de cet esprit de persévérance et de cette sage ténacité qui d'ordinaire prévaut, ce fut l'emballement de la spéculation dont l'atmosphère était saturée. Spéculation sur les lots de ville, l'immeuble, les gisements de pétrole, les terrains miniers, l'agriculture; sur tout. On n'entendait que cela. "Il faut amasser de l'argent plus vite", se dirent les cultivateurs. L'idée se propagea partout et nous en voyons maintenant les conséquences. Je pressentais sincèrement ce qui arriverait lorsque j'ai traité le sujet en Chambre en 1928, et maintenant j'ai la preuve que j'avais raison. L'honorable député propose-t-il un moyen de prévenir la variation du prix du porc d'une saison à l'autre? De grandes entreprises continuent d'opérer qui n'ont pas réalisé un pour cent sur des millions et des millions de dollars, depuis douze mois. Se rend-il compte que depuis quelques mois d'autres que les agriculteurs ne sont pas mieux partagés. Voyons le prix du papier à journal. Il y a quelques mois, c'était l'un de nos plus forts articles d'exportation; et aujourd'hui? Le tonnage est le même, mais le prix? D'éminents économistes aux Etats-Unis disent que le prix est de 50 p. 100 moins élevé que sa valeur économique. Et l'amiante, et la pâte de bois? Et toutes nos denrées? Voyez les grands établissements de commerce, nos chemins de fer. Lisez ce que publient les journaux sur les recettes de chemins de fer. Autant de sujets qui doivent inspirer aux Canadiens sérieux l'idée, non pas de rendre plus difficile la tâche de ceux qui peinent et qui paient l'impôt, mais de les aider à améliorer la situation. Mais qu'entendons-nous à gauche? Rien autre chose que des jérémiades sans fin. Aucune confiance en l'avenir; découragement et inaction.

Je ne parlerai plus d'agriculture; mais je passerai à une autre question. A Woodstock, Nouveau-Brunswick, je disais:

L'influence collective des ressources de ce pays sera utilisée en faveur de l'industrie agricole.

Je demande aux honorables députés de m'indiquer un seul gouvernement qui ait sauvé une situation par un effort délibéré comme l'a fait ce Gouvernement relativement à la situation dans laquelle se trouvait les marchés du blé. Quel aurait été le prix du blé dans ce pays si le Gouvernement n'avait pas pris les mesures nécessaires?

Un MEMBRE: Qu'a-t-il fait?

Le très hon. M. BENNETT: Demandez le renseignement à tout homme raisonnable.

Un MEMBRE: Dites-nous ce que vous avez fait.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai tenté d'expliquer l'autre jour qu'à mon avis, il vaut beaucoup mieux laisser ces choses parler par elles-mêmes. Nous avons mis le crédit collectif à la disposition du marché du blé.

M. VALLANCE: Vous avez apporté des garanties aux banques, pas à la coopérative du blé, ni au cultivateur. Vous êtes venus au secours des banques.

Un MEMBRE: Vous avez sauvé les banques.

Le très hon. M. BENNETT: Je laisse à vous, monsieur l'Orateur, et par votre entremise, au peuple canadien le soin de juger si l'on peut obtenir une meilleure idée des sentiments de quelques honorables députés qu'en écoutant les deux remarques que l'on vient de faire.

Un MEMBRE: Que Dieu protège le pauvre cultivateur!

Le très hon. M. BENNETT: Pourrait-on trouver quelque chose de mieux calculé pour semer, dirai-je, le désespoir parmi les cultivateurs qui luttent contre l'adversité que ce conseil que nous venons d'entendre? Les banques ont l'argent de leurs déposants; elles le doivent à ces derniers. Les banques n'ont pas le droit de prêter cet argent sur des garanties douteuses. Elles ont prêté l'argent aux cultivateurs, à la coopérative,—organisation créée volontairement par les cultivateurs et non par le pays. Les banques se sont trouvées dans un dilemme: appuyer ce marché en faisant de nouvelles avances de fonds, ou

cesser les prêts et laisser tomber le prix du blé à 40 c.

M. YOUNG: Le prix du blé serait-il tombé à 40 c. sans les mesures que vous avez prises?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne saurais dire. C'est là l'avis de ceux qui sont en mesure de savoir quelque chose sur cette question.

M. YOUNG: C'est 40 c. de plus que le prix auquel il est tombé.

Le très hon. M. BENNETT: Non, le prix serait tombé à 40 c. le boisseau.

M. VALLANCE: Le producteur a obtenu 41 c. au point d'expédition.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne parle pas de cela, je parle du prix du marché. Allons un peu plus loin. C'est la mesure que nous avons prise. La coopérative avait la haute main sur plus de 50 p. 100 de l'approvisionnement du blé de ce pays et l'aide accordée au blé de la coopérative a protégé le blé des autres producteurs. Tout le monde est au courant de ces faits. Un certain jour, à la bourse de Winnipeg,—c'est un fait connu de tous ceux qui se sont donné la peine de faire une enquête,—le prix du blé serait tombé à son minimum n'eût été l'intervention du Gouvernement.

Ce n'est pas la première fois que le prix du blé tombe à 50 c. au Canada. Quelqu'un a-t-il déjà lu la vie de sir William Van Horne? Vous rappelez-vous le temps où le blé se vendait à 50 c., comme le dit son biographe?

M. BROWN: Je me le rappelle.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami se rappelle alors ce que signifie le blé à 50 c. le boisseau.

M. BROWN: Les salopettes se vendaient à 75 c. alors; aujourd'hui, elles coûtent $3.

Le très hon. M. BENNETT: C'est vrai; tout le monde sait que les prix des denrées en général n'ont pas baissé aussi rapidement que ceux des produits agricoles. C'est la même chose dans tous les pays du monde. Allons plus loin. Quelques honorables députés disent que nous parlons de ce que nous avons fait pour les cultivateurs. Nous n'en avons pas parlé; nous avons simplement agi; voilà tout. Et que dire des grains de semence? J'ai été surpris l'autre jour des déclarations faites dans cette Chambre pendant que je recevais des lettres de remerciements à ce sujet.

M. DONNELLY: Est-ce que jamais un gouvernement a refusé de donner des grains de semence aux cultivateurs?

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député blâmerait un gouvernement qui refuserait d'en agir ainsi, je suppose, et je le blâmerais également s'il le faisait.

M. DONNELLY: Le Gouvernement actuel n'a rien fait de plus que tout autre gouvernement sous ce rapport.

Le très hon. M. BENNETT: Ce Gouvernement n'avait aucune obligation à ce sujet pour la simple raison qu'il n'avait aucune terre de la couronne à distribuer. Au mois de janvier, n'attendant pas que le moment soit venu de mettre la semence en terre, nous nous sommes mis à faire ce travail, mais, pour des raisons que tout le monde devra comprendre, le Gouvernement ne veut pas faire de réclame au Canada en criant sur tous les toits qu'il distribue des semences.

M. BEAUBIEN: Ce sont les provinces et les municipalités qui ont dû en prendre la responsabilité.

Le très hon. M. BENNETT: Mais notre pays ne gagne rien à faire connaître partout ce que nous faisons dans ce sens. C'est vous qui m'obligez de ce faire maintenant. Nous avons aidé le cultivateur en lui donnant du grain de semence et d'une façon dont cela ne s'était jamais vu depuis la Confédération.

M. DONNELLY: Vous avez pris un premier droit sur sa terre.

Le très hon. M. BENNETT: Mais pas du tout.

M. DONNELLY: Ce sont les municipalités qui le font.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'y puis rien. Nous n'avons rien à dire dans ce que font les municipalités. Nous avons pris ces mesures parce que nous avons cru qu'elles étaient dans l'intérêt public.

Que l'on me permette maintenant de dire un mot des tarifs de transport. Depuis mon premier voyage dans l'Ouest du Canada, il y a plus de trente-cinq ans, on a toujours parlé de cette question. Allez voir ce qui se passe sur les chemins de fer aujourd'hui, ou ce qui se passait l'an dernier ou l'année précédente Les prix de transport du Canada sont de 20 p 100 moins élevés que dans tous les autres pays du monde, pour un territoire du même genre. Dans la grande république située au sud de notre pays, les prix de transport sont en moyenne de 20 p. 100 plus élevés que les nôtres.

Une VOIX: A l'intérieur ou pour l'exportation?

Le très hon. M. BENNETT: Je parle de l'exportation.

Une VOIX: Nous parlons des transports à l'intérieur.

Le très hon. M. BENNETT: Je suppose que tous les députés comprennent bien cela. Les tarifs du Nid-de-Corbeau ont été établis par une entente et perpétués par une loi. Que l'on me permette de dire à mes amis de l'Ouest: Vous rendez-vous bien compte des difficultés que vous causez à l'Ouest par l'attitude que quelques-uns d'entre vous persistent à prendre? Vous rendez-vous compte, lorsque vous dénoncez ce que d'aucuns appellent "la rue Saint-Jacques", d'autres "les banques" et d'autres encore "les gros financiers", que c'est sur eux que nous devons largement compter pour nos taxes?

L'augmentation des revenus détermine l'augmentation des impôts sur le revenu et, plus sont fortes les recettes des compagnies, 8½ ou 10 p. 100, plus sera forte l'augmentation du revenu. Vous réclamez la dépense d'argent et vous vous plaignez ensuite que des gens le gagnent pour payer des taxes. N'est-il pas temps que vous réfléchissiez sur quelques-unes de ces choses? Quel bien peut accomplir, je vous le demande, un député qui fait ce que mon honorable ami a fait ce soir et ce que d'autres députés font ici, à savoir, pousser des cris et dénoncer sur tous les tons la richesse, l'argent et la fortune et demander ensuite, presque en même temps, qu'on impose des taxes à ceux qui en ont? J'ai reçu une députation, l'autre jour, comme vous le savez, laquelle voulait obtenir des fonds pour une assurance contre le chômage sans exiger une participation des intéressés, mais en se fondant sur un très sévère impôt sur le revenu. D'où vient donc le revenu? Là où il n'y a pas de revenu, il n'y a pas de taxe.

N'est-il pas temps, monsieur le président, qu'une Chambre des communes composée d'hommes aussi intelligents que ceux que je vois ici se mette à penser, non pas à nos misères, mais aux raisons que nous avons de nous réjouir; non pas à notre faiblesse, mais à notre force; non pas seulement au fait que nous traversons une période de fléchissement général dans le monde entier, mais au courage, à l'initiative et aux aptitudes que nous avons pour sortir de cette impasse? N'est-il pas temps de ce faire? Si je dis ces choses, c'est que j'ai foi dans le Canada, c'est que je porte,—comme vous le savez pour la plupart,—de très lourdes responsabilités relativement aux obligations financières de notre pays. Et je dis que celui-là n'est pas un véritable ami du Canada qui s'afforce de le décrier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pourquoi mon honorable ami n'a-t-il pas pensé à cela l'an dernier?

Le très hon. M. BENNETT: Il a dit exactement la même chose l'an dernier. (*Exclamations.*) Dans aucun des discours que j'ai prononcés au Canada l'an dernier je n'ai manqué de parler de la grandeur de mon pays et de la foi que j'ai dans ses destinées. Je défie les membres de cette Chambre de me montrer un seul discours où je n'ai pas parlé de l'avenir de notre pays en manifestant ma foi et mon espérance. Je crois, monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, que c'est en partie parce que nos amis de l'opposition n'ont pas pris les précautions élémentaires pour assurer l'avenir du Canada que nous nous trouvons aujourd'hui dans cette impasse. Je sais ce qu'ont alors fait d'autres hommes dans l'administration de leurs propres affaires. Je sais ce que j'ai fait moi-même, je sais les conseils que j'ai donnés. Je sais de plus que la prudence la plus élémentaire aurait dû les porter à scruter l'horizon.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Puis-je poser la question suivante à mon honorable ami: N'a-t-il pas dit dans tous ses discours que si on le portait au pouvoir il ferait disparaître immédiatement toutes ces difficultés?

Le très hon. M. BENNETT: Et je dis encore que je le ferai, si je peux conserver ma force et ma santé et aller jusqu'à la fin de mon mandat. En outre, je n'irai pas me plaindre de ce qu'un autre a fait contre mon pays, sous prétexte que quelqu'un aura pris ma place. Le temps est venu de parler franchement. De deux choses l'une: vous avez foi en votre pays ou vous n'y avez pas foi. Vous croyez à l'avenir du Canada, ou vous n'y croyez pas. Vous avez confiance que les mêmes gens qui ont fait des miracles dans le passé sont capables d'accomplir de belles choses à l'avenir ou vous ne l'avez pas. Vous croyez que votre pays a ce qu'il faut pour devenir riche ou vous ne le croyez pas. Si vous croyez en tout cela et que vous ayez assez de courage et de confiance, vous ne crierez pas au loup-garou, comme on disait dans l'ancien temps. Cela touche ma sensibilité. Et pourquoi en serait-il autrement? Comment un homme ne serait-il pas touché, en voyant ces efforts quotidiens pour noircir la réputation et avilir les ressources du pays qu'il aime et en qui il a foi, ce qui en rend l'administration et le développement plus difficiles. Quelqu'un revenant de Londres me disait, l'autre jour: "En tout cas, maintenez le bon crédit du Canada". Qu'est-ce que les honorables députés ont fait depuis cinq ans à cet égard? Qu'ont-ils fait ce soir?

Un MEMBRE: Nous avons dit la vérité, c'est tout.

Le très hon. M. BENNETT: Oh, ce serait tellement surprenant! Mais, monsieur l'Orateur. . .

M. BEAUBIEN: Cela peut sembler étrange, mais nous l'avons dite.

Le très hon. M. BENNETT: L'agriculture, monsieur l'Orateur, est l'industrie fondamentale du Canada et je l'ai déclaré sur toutes les tribunes publiques. Je l'ai dit dans l'Est et dans l'Ouest; je n'avais qu'une politique pour l'un et l'autre. Je n'avais pas une histoire pour l'Ouest que je pusse répéter à cette Chambre, comme en contèrent autrefois nos honorables amis d'en face. Nous avons tenu le même langage dans tout le pays. Et maintenant qu'on nous a confié la responsabilité, nous avons l'intention de nous appliquer à réaliser ce que nous avons promis. Tant que nous serons ici, nous ne battrons pas en retraite: nous marcherons toujours de l'avant. Quand la crise se sera dissipée, on s'apercevra que nous avons au moins fait notre devoir envers toutes les classes et tous les citoyens du Canada. Mais vous n'obtiendrez pas ce résultat en essayant de rapetisser la grandeur de votre pays, la richesse de ses ressources, de même que les qualités et la persistance de son peuple.

M. ROBERT McKENZIE (Assiniboïa): Après avoir écouté ce deuxième sermon du premier ministre (M. Bennett), nous, députés de l'Ouest, qui avons passé la plus grande partie de notre existence là-bas et qui connaissons de près l'agriculture, nous sommes plus que jamais convaincus que le très honorable premier ministre ne connaît que peu ou pas du tout la situation exacte des provinces de l'Ouest. Nous nous demandons pourquoi il n'a pas manifesté quelques-uns des sentiments élevés qu'il a exprimés, ce soir, au cours de son sermon. . .

Le très hon. M. BENNETT: Il l'a fait.

M. McKENZIE (Assiniboïa): Nous ne l'avons pas entendu.

Le très hon. M. BENNETT: Vous n'étiez pas là.

M. McKENZIE (Assiniboïa): J'ai lu quelques-uns des discours du très honorable premier ministre et je n'y ai rien vu de la sorte. Si l'état du pays est tel qu'il le dit, pourquoi le Gouvernement a-t-il besoin d'envoyer là-bas tant d'argent pour différents genres de garanties et de secours? Moi, qui suis au courant des faits,—j'étais dans l'Ouest il y a quelques semaines,—je dis que la situation empire au lieu de s'améliorer, et je le prouverai en citant des opinions autres que la mienne.

[Le très hon. M. Bennett.]

Le premier ministre a déclaré qu'un banque en particulier avait prêté plus d'argent cette année que l'an dernier. Sans doute, si les banques prêtent un peu d'argent ici et là aux cultivateurs,—elles prêtent peu,—elles peuvent bien prêter plus cette année que l'année précédente; en effet, j'oserai dire que dans beaucoup de cas il s'agit du renouvellement intégral d'un emprunt de l'an dernier, qui compte néanmoins comme nouveau prêt.

Le premier ministre nous a fait des reproches et s'est plaint que nous ruinions le crédit du pays. Monsieur l'Orateur, notre seul désir est de voir l'Ouest prospère. Nous avons tous des intérêts dans l'Ouest; pas autant, il est vrai, que le premier ministre, mais tout ce que nous possédons se trouve là-bas et il ne serait pas sage de notre part de décrier la région. Nous ne la décrions pas. Tout ce que nous cherchons, c'est de décider le premier ministre à modifier l'attitude qu'il a prise depuis son arrivée au pouvoir. Nous voulons qu'il abandonne quelques-uns de ses projets de relèvement de tarif, car la hausse du tarif dans un pays comme le nôtre ne peut avoir que le pire effet pour nos producteurs.

Ayant appuyé la résolution proposée par l'honorable député de Lisgar (M. Brown) je désire parler un peu des conditions qui existent actuellement dans la région que j'habite. Je suis allé chez moi pour les vacances de Pâques et je n'y ai trouvé qu'une situation déplorable. Les cultivateurs ne savent plus dans quel sens se tourner. Si les banques ne veulent pas prêter d'argent ce n'est pas à cause de ce que nous avons dit en cette Chambre. C'est parce que les banques savent, d'après les déclarations mêmes du cultivateur, si ce dernier mérite d'avoir crédit ou non. Et la masse de nos fermiers aujourd'hui ne sont pas dans la situation financière voulue, n'ont pas les possessions suffisantes pour justifier les banques de leur consentir des prêts. Je ne suis pas autorisé à parler pour les banques mais j'attirerais l'attention du premier ministre sur les remarques de son propre ministre de l'Agriculture (M. Weir) à Montréal, à Toronto, relativement aux banques et alors il saura si c'est bien nous qui déprécions la situation au pays.

Il y a à peine une semaine le premier ministre nous gratifia de sa première remontrance au cours de laquelle il fit certaines déclarations que je désire relever. Il déclara que les membres de ce côté-ci de la Chambre se permettaient des descriptions exagérées. Après avoir visité récemment la Saskatchewan je puis dire, et en toute vérité, qu'il serait bien difficile d'exagérer en parlant des conditions qui existent en certaines parties du pays et surtout dans la partie sud-ouest de notre pro-

vince. Pensez-y: les fermiers ne peuvent obtenir pour leur orge que 1 c. ou 2 c. de plus que le coût du battage. Comment voulez-vous alors autre chose que de la dépression chez eux? Le prix du blé est au plus bas de ce qu'il a été depuis des années et tout le reste s'ensuit. Le très honorable premier ministre a dit que nous de l'Ouest prenons par ci par là un cas isolé pour représenter la condition générale de l'Ouest. Cette déclaration nous prouve bien que le premier ministre ne connaît pas la situation réelle. S'il désire savoir ce qui en est qu'il écrive aux secrétaires de dix ou douze municipalités grandement séparées les unes des autres en différentes parties de la province pour leur demander leur opinion impartiale au sujet des conditions qui existent dans les municipalités en question. J'oserais dire que les réponses qu'il recevrait ne brilleraient pas par leur optimisme.

Le très honorable premier ministre a parlé de deux milliards de nouvelles richesses créées dans l'Ouest du Canada depuis les trois dernières années. Je ne récuse pas cet avancé. Mais je m'oppose comme je l'ai fait dans des occasions précédentes au fait qu'il en reste si peu au profit des producteurs primaires. Nous sommes opposés à la politique de ce Gouvernement qui a eu pour effet de mettre les cultivateurs dans une plus grande impossibilité de jouir sensiblement de cette nouvelle richesse qu'ils ont créée. Le prix de tout ce que les fermiers doivent acheter a été fixé et nous sommes menacés du refus du premier ministre de fixer le prix du blé ou de tout autre produit agricole. Il ne m'appartient pas de dire si c'est une bonne chose ou non de fixer le prix du blé; mais je déclare que si c'est une bonne chose de fixer le prix de tout ce que le cultivateur doit acheter ce serait certainement avantageux de fixer le prix des produits que le fermier peut vendre. Si la chose est bonne dans un cas elle doit être bonne dans l'autre, et, par conséquent, je suis en faveur de fixer le prix du blé dans les circonstances présentes.

Le premier ministre parla des milliers et des milliers de cultivateurs dans l'Ouest canadien qui ont des dépôts à la banque. La chose était vraie il y a un an et même il y a trois mois. Ces dépôts diminuent très rapidement et je doute que le nombre de ceux qui ont aujourd'hui des dépôts en banque soit même de près aussi élevé qu'il l'a laissé entendre. Il déclara qu'il y avait des gens qui voulaient faire passer l'Ouest canadien comme étant en banqueroute. Telle n'est pas notre idée; nous voulons soumettre les faits à la Chambre et à la nation et induire le Gouvernement à se rendre compte de la situation réelle et de modifier sa politique en conséquence. Il dit que nous ne devrions pas mentionner ces choses, que nous décrions notre pays et nuisons à son crédit. Il déclara qu'un de ses amis lui avait écrit pour lui demander d'empêcher les honorables députés de calomnier le pays parce que, à la vérité, cet ami du très honorable monsieur avait quelques contrats de vente dont il voulait disposer.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas un de mes amis, mais un ami de celui qui a écrit la lettre.

M. McKENZIE (Assiniboïa): Il désirait évidemment se débarrasser de ses contrats de vente.

Le très hon. M. BENNETT: Il s'était porté acquéreur de quelques-uns.

M. McKENZIE (Assiniboïa): Pourquoi nous inquiéterions-nous de ces institutions financières voulant disposer de leurs contrats de vente lorsque les cultivateurs sont dans l'impossibilité de vendre leur blé?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne puis pas permettre à l'honorable député de faire une déclaration fausse. J'ai dit qu'une personne avait écrit à une autre personne qui avait des contrats de vente. Il n'a pas été question d'institutions financières.

M. McKENZIE (Assiniboïa): J'avais compris que l'honorable monsieur parlait d'une lettre qu'il avait reçue.

Le très hon. M. BENNETT: C'est cela. Pourquoi tant manquer ici d'exactitude?

M. McKENZIE (Assiniboïa): Je désire citer des opinions de gens qui ne sont pas membres du Parlement et qui ont parlé de la situation qui existe dans l'Ouest canadien. Dans un discours prononcé à Winnipeg le 9 décembre, le premier ministre Bracken, du Manitoba, disait:

> Les temps sont plus durs en Canada qu'ils ne le seraient sans le caractère outré de la politique Bennett.

Parlant du tarif, il a dit:

> Tous les tarifs des gouvernements fédéraux, dans le passé, ont eu une tendance à restreindre le commerce international. De ce côté, la politique de M. Bennett est plus extrême qu'aucune politique douanière ne l'a jamais été dans le passé. Le relèvement des droits sur un article augmente le prix exigé du consommateur pour cet article, voilà un axiome. Il est également vrai qu'un tarif qui restreint le commerce est au détriment du cultivateur qui, c'est le cas dons l'Ouest canadien, a besoin de débouchés sur les marchés étrangers.

Voilà pour moi la véritable clef de toute la situation. Nous essayons de faire comprendre au Gouvernement que l'Ouest canadien a avant tout besoin de débouchés pour ses produits. Nous n'obtiendrons pas ces marchés au moyen de mesures propres à restreindre le

commerce ou du relèvement des droits de douane. Nous ne pouvons pas vendre aux pays étrangers si nous ne voulons pas acheter d'eux; c'est surtout cela que nous voulons faire comprendre au Gouvernement.

J'ai sous la main ce que je crois être un mémoire préparé en décembre dernier par les Fermiers-Unis du Canada, division de la Saskatchewan, et envoyé au très honorable premier ministre. Ce mémoire porte la signature de M. G. H. Williams, président des Fermiers-Unis du Canada, division de la Saskatchewan, qui dit que l'organisation qu'il dirige compte plus de 30,000 membres réguliers. Je ne veux que citer une couple de paragraphes pour faire connaître son opinion. Voici ce qu'il dit:

La situation des cultivateurs de l'Ouest est simplement déplorable, et à moins qu'on n'y remédie, il va en résulter une misère analogue d'abord chez les populations urbaines de la prairie, puis chez les populations urbaines de l'Est du Canada.

On a tort de penser que certaines parties de notre province sont dans une situation raisonnablement convenable à cause des bonnes récoltes des années dernières. C'est faux.

Et plus loin:

Telle est la situation. Vous et vos amis vous êtes engagés à fournir d'égales chances de succès à tout le peuple canadien. Or les cultivateurs constituent le peuple.

En vue de protéger les manufacturiers canadiens, vous avez relevé certains droits de douane. Ce relèvement, au lieu d'abaisser les prix des articles que le cultivateur est obligé d'acheter, a fait monter les prix dans certains cas. Le gouvernement du Canada est tenu de faire quelque chose pour l'agriculture, qui est l'industrie fondamentale du pays.

Certains honorables députés de l'autre côté de la Chambre, surtout les représentants des villes, ont essayé d'établir que les prix des instruments aratoires n'ont pas monté à la suite du relèvement du tarif. Je ne suis pas prêt à dire si c'est vrai ou non, car je n'ai pas examiné la chose dans ses détails. Cependant, quand j'étais chez moi durant le congé de Pâques, un marchand d'instruments aratoires m'a dit que le prix de ces instruments n'a pas augmenté, mais qu'il y a eu augmentation dans les prix des pièces de rechange. Cela est confirmé dans une lettre qui a été publiée dans le *Farmers' Sun*, de Toronto, le 23 avril. Cette lettre est signée par M. Harold Currie, de Strathroy, et elle semble démontrer que la même chose existe dans l'Ontario. Voici un extrait de cette lettre:

L'auteur de ces lignes a eu la semaine dernière une démonstration pratique du "humbug" de M. Bennett quand il est allé voir un vendeur de machines agricoles pour se procurer des pièces de rechange pour réparer une bineuse. Les dents, qui se vendaient 90 c. l'an dernier, se vendent maintenant un dollar, le crochet du bec d'une lieuse qui valait $1.50 l'an dernier, se vend cette année $1.65. L'augmentation des prix ne touche que les pièces de rechange qui sont en plus grande demande.

Au cours de la session spéciale, le très honorable premier ministre nous a dit qu'il avait obtenu des manufacturiers l'engagement de ne pas augmenter les prix qu'ont à payer les cultivateurs. Il importe très peu aux cultivateurs de l'Ouest que les prix des machines aratoires ne soient pas augmentés cette année, mais l'augmentation des pièces de rechange a beaucoup plus d'importance pour eux. Si les prix des pièces de rechange a augmenté de 10 p. 100, le cultivateur va s'en ressentir grandement; c'est de ces pièces qu'il a besoin, car il n'achètera pas de nouvelles machines cette année. Je désire savoir si le premier ministre va s'occuper de la chose et s'assurer s'il est vrai que les fabricants augmentent les prix des pièces de rechange dont les cultivateurs peuvent avoir besoin.

A propos de la situation dans l'Ouest, j'ai reçu l'autre jour, dès que les gens de mon comté eurent eu l'occasion de lire le discours que nous a fait le premier ministre il y a une semaine, un télégramme de l'inspecteur de l'un des villages les plus importants de ma circonscription. Voici ce qu'il me télégraphiait:

Moins de 20 p. 100 des cultivateurs de la région ont payé leurs dettes, l'an dernier, envers les banques ou les maisons de commerce. Crise aiguë dans tout votre comté. De toute évidence, le premier ministre Bennett ne connaît pas situation dans provinces Prairie.

Je possède un autre avis exprimé par le secrétaire du Home Missions Board de l'Eglise unie du Canada, dans un discours qu'il a prononcé à Toronto, en janvier dernier.

M. R. B. Cochrane, secrétaire général du Home Missions Board de l'Eglise Unie, qui a adressé la parole à une réunion de ministres et de fidèles, à l'église Metropolitan, aujourd'hui, a prétendu qu'en Saskatchewan seulement plus de 150,000 familles sont dans une grande misère; peu de provisions, pas de fourrage et pas de combustible.

M. Cochrane revient d'un voyage à Régina où il a assisté à une conférence tenue par les chefs de l'Ouest de l'église au sujet de cette question.

C'est l'avis d'un homme sans préjugés. Il ne parle pas ainsi, comme le premier ministre voudrait faire croire au peuple qu'il en va de nous, pour des fins politiques. Ce monsieur, le secrétaire du Home Missions Board de l'Eglise unie, ne recherche pas d'avantage politique. Il a raconté ce qu'il a vu dans l'Ouest et la situation ne s'y est pas améliorée depuis le mois de septembre dernier. A preuve de la véritable situation, prenons l'état suivant pour le mois de mars, publié par le ministère du Revenu national:

Résumé

	Mois de mars		
	1930	1931	Diminution
Marchandises entrées pour la consommation..	$112.991.460	$75.347.854	$37,643,606
Marchandises domestiques, exportées..	89,595,317	55,048,197	34,547,120

Ce n'est pas un indice de prospérité nationale, comme si des milliers et des milliers de nos cultivateurs de l'Ouest avaient des comptes de banque. S'ils avaient des comptes de banque, ils feraient des achats. Un diminution aussi sensible des importations indique que les gens n'ont pas les moyens d'acheter.

Le très hon. M. BENNETT: Peut-être la fabrication des produits a-t-elle lieu au pays.

M. McKENZIE (Assiniboïa): Le premier ministre et une couple d'autres de nos honorables vis-à-vis ont signalé le fait que, cette année, nous avons vendu plus de blé que l'an dernier. Voici la statistique de l'exportation du blé pour le mois de février de 1930 et de 1931:

	Boisseaux
1930..	6,732,826
1931..	10,296,608

En février de cette année, il est vrai, nous avons exporté environ 3,500,000 boisseaux de plus qu'il y a un an, mais, cette année, le blé se vend 58c. le boisseau, tandis qu'en 1929 il s'est vendu $1.29 le boisseau. Quand vendrons-nous du blé si nous ne pouvons pas le vendre au prix de 20c. le boisseau au-dessous des frais de production? Que les honorables députés me le disent. Nous le vendons à moins que les frais de production, et cependant, nos honorables amis d'en face tirent gloire du fait que nous avons vendu quelques boisseaux de plus cette année que l'an dernier, quand le blé se vendait le double.

L'an dernier, tout en ayant exporté 3,500,000 boisseaux de moins, nous avons touché $2,500,000 de plus que l'année précédente. Faut-il se taire? N'y a-t-il pas de rapport entre les chiffres que je viens de citer, indiquant qu'après avoir vendu 3,500,000 de boisseaux de plus nous avons touché $2,500.000 de moins, et la situation embarrassée de nos agriculteurs?

Inutile de le dissimuler, le Gouvernement ne s'évertue pas à remédier à la crise agricole. Le premier ministre ferait mieux de nous fournir quelque indice favorable d'amélioration, au lieu de nous faire la leçon quand nous cherchons à exposer la situation telle que nous la connaissons. J'appuie l'amendement avec grand plaisir.

M. H. A. MULLINS (Marquette): J'ai écouté fort attentivement l'honorable député de Lisgar (M. Brown) et l'honorable député d'Assiniboïa (M. McKenzie) et je ne les comprends pas. A une époque de crise, ils ont besoin d'un sang un peu plus riche. Leur mal, c'est qu'ils sont anémiques. Ils font plus de tort à l'Ouest canadien qu'il n'en a jamais subi depuis que je vis là-bas. Je ne puis les appeler que "des prophètes de malheur". Ils exploitent la faiblesse des gens qui sont dans la misère faute de méthodes de culture convenables dans l'Ouest et du fait de la mévente. Je lirai une citation pour montrer à l'honorable député d'Assiniboïa, qui vient de se rasseoir, que les choses ne vont pas très mal dans le comté de Marquette, l'un des principaux comtés agricoles du pays et qui n'est inférieur à aucun. Les choses n'y peuvent pas aller très mal. Ce que je vais citer est du *Minnedosa Tribune*, numéro du 2 mars:

> Qui dit que les temps sont difficiles et que l'argent est rare? Dans le petit village de Shoal-Lake...

Le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) sait où cela se trouve, car nous avons eu le plaisir, lui et moi, d'y adresser la parole à une assemblée.

> ...pas moins de $500 ont déjà été dépensés pour des permis d'auto de 1931, contre $40 à la même date, l'année dernière. La somme déboursée à Minnedosa jusqu'ici pour des permis d'auto de 1931, si vous le saviez, vous ferait rire de celui qui se lamente que les temps sont durs.

Voilà ce que dit le *Minnedosa Tribune*. Ecoutez maintenant le *Shoal Lake Star*, du 26 mars 1931:

> Les chèques payés pour la crème ont atteint une moyenne d'environ $2,500 par semaine; la grosse part de cet argent a été payée aux cultivateurs de cette région, le reste à d'autres endroits.

Si les honorables représentants continuent à clamer que les temps sont difficiles et que nous allons à la ruine, ils finiront par me faire croire que j'y vais avec eux. J'ai entendu parler d'un professeur d'Oxford qui a fait une expérience psychologique sur un certain individu: quelque quinze personnes devaient rencontrer ce dernier et lui dire comme il avait l'air malade. Cela s'est fait, tant et si bien qu'à la fin le bonhomme s'est imaginé qu'en effet il était malade. Mes honorables amis crieront tant à la ruine que je finirai par y croire moi-même. Je ne puis endurer cela plus longtemps. Leur objet est purement

d'ordre politique. Je fais partie de la même association que l'honorable député de Lisgar et l'honorable député d'Assiniboia: les Fermiers-Unis.

M. BROWN: Mais jamais un membre très actif.

M. MULLINS: J'étais un membre très actif. J'y ai siégé à vos côtés. Vous vous rappelez fort bien qu'à Calgary j'ai protesté contre certaines choses que vous faisiez dans ces associations. Vous avez eu recours à tous les expédients pour recueillir quelque avantage politique. Fini, ce jeu; vous ne pourrez plus y revenir. Vous n'exploiterez plus la faiblesse des gens de l'Ouest. Vous n'êtes que des agitateurs politiques.

M. l'ORATEUR ADJOINT: L'honorable représentant doit s'adresser à l'Orateur.

M. MULLINS: Je conviens, monsieur l'Orateur, que j'ai été fort ennuyé par tous ces propos pessimistes. Les honorables vis-à-vis ne cherchent qu'à prêter main-forte à leur associé, M. Ward, pour qu'il puisse faire ses tournées en prêchant la sécession, la petite révolution, etc. Je ne m'étonne pas que le premier ministre leur ait dit leur fait; ils l'ont bien mérité. Tout ce qu'il leur a dit était absolument vrai. L'honorable représentant d'Assiniboïa vit dans un district où les hommes achètent le lait en conserve, sans doute; où ils vont acheter leur beurre au magasin général. Ce ne sont pas des cultivateurs. Ce sont presque tous des voleurs du sol, monsieur l'Orateur; ils sont responsables de toutes nos difficultés dans l'Ouest canadien.

Je n'abuserai pas plus longtemps de l'indulgence de la Chambre. J'attendrai le débat sur le budget. Il est probable qu'à cette occasion j'aurai quelque chose à dire à ces honorables représentants sur les ressources de notre grand Ouest.

M. MARTIAL RHEAUME (Saint-Jean-Iberville) (Texte): Monsieur le président, comme je représente un comté en partie agricole, je désire profiter de cette occasion pour exprimer mon opinion. Depuis les élections de juillet dernier, chaque fois que les honorables députés de la droite et les ministres ont eu l'occasion de prononcer des discours dans des banquets politiques, ils ont toujours déclaré que le très honorable premier ministre (M. Bennett) n'avait pas failli à la tâche. La seule promesse tenue jusqu'à date par le Gouvernement est celle concernant la session d'urgence; cependant, les ministériels soutiennent qu'ils ont rempli toutes leurs promesses.

Le très honorable premier ministre, durant la campagne électorale de 1930, parcourait le pays en disant aux cultivateurs:

[M. Mullins.]

Agriculteurs, vous croyez au bas tarif, on vous a appris à croire à cette politique. Quand cette politique a-t-elle fait quelque chose pour vous? Moi, je ferai en sorte que la protection soit en votre faveur.

La protection a commencé au mois de septembre dernier. Je me demande en quoi les cultivateurs ont bénéficié de cette protection, avec une augmentation de 200 à 250 p. 100 des droits sur les machines agricoles. Cette augmentation a-t-elle aidé au ouvriers? Je dis non; elle n'a aidé qu'aux manufacturiers et aux capitalistes.

L'honorable ministre des Postes (M. Sauvé), dans son discours du 26 mars dernier, disait que le premier ministre avait fait des traités protégeant les cultivateurs. Cette déclaration m'a fort surpris,—et je ne suis pas le seul parmi les députés de la province de Québec. A la législature de Québec, l'honorable ministre des Postes s'est toujours proclamé le défenseur de la classe agricole, mais dans son discours de l'autre jour nous ne trouvons absolument rien à l'égard des cultivateurs; il n'a rien fait pour eux jusqu'à ce jour. Comme les autres députés de la province de Québec qui représentent des comtés agricoles, il a suivi la politique du premier ministre qui est de protéger le capitaliste et le manufacturier.

L'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance), le 19 mars dernier,—voilà bientôt quarante jours,—demandait à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) s'il avait une politique à annoncer. L'honorable ministre a répondu qu'il n'avait encore rien de définitif. Monsieur le président, la réponse du ministre de l'Agriculture n'était pas encourageante pour la classe agricole.

Lorsque l'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Duguay) a prononcé son discours, le 13 avril, il a déclaré qu'il était prêt à offrir des suggestions pour la classe agricole mais que les circonstances ne le lui permettaient pas parce qu'il attendait de l'honorable ministre de l'Agriculture des lois qui seraient d'un secours précieux pour les cultivateurs. Depuis, l'honorable ministre de l'Agriculture brille par son absence.

Aider les cultivateurs est un bon moyen de remédier au chômage, car beaucoup d'entre eux vont s'établir dans les villes lorsqu'ils ne peuvent pas vivre sur leurs terres. Après neuf mois d'administration conservatrice, le Gouvernement n'a encore annoncé aucun programme pour venir en aide à l'agriculture, malgré toutes les belles promesses des orateurs conservateurs qui, dans la province de Québec, prétendaient qu'ils aideraient surtout la classe agricole et les ouvriers des villes. L'ouvrier est prêt à payer un prix raisonnable pour les

produits de la campagne, car quand le cultivateur a de l'argent il peut acheter les produits des manufactures. L'ouvrier veut vivre et laisser vivre. Les candidats conservateurs se promenaient dans la province de Québec, surtout dans les cantons de l'Est, disant que si les conservateurs étaient portés au pouvoir l'importation du beurre serait prohibée. Je me demande comment les honorables députés de Brome-Missisquoi (M. Pickel), de Stanstead (M. Hackett) et de Compton (M. Gobeil) pourraient aujourd'hui faire face à leurs électeurs, après avoir promis d'interdire l'importation du beurre au pays? Sous l'administration libérale, l'Australie payait un droit de 1 c. 70 par livre. Depuis l'avènement des conservateurs on a diminué ce droit à 1 cent, et l'importation du beurre de l'Australie a été de 836,000 livres de plus qu'en 1930. Je me demande si c'est bien là tenir les promesses faites et les engagements pris envers leurs électeurs par les honorables députés de la droite.

D'après le rapport de l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens), je vois qu'il est entré au Canada au delà de 6,000,000 de livres de beurre du 1*er* août 1930 au 1*er* mars 1931.

Quant au beurre de la Nouvelle-Zélande avec lequel on a tant beurré les pauvres cultivateurs, surtout ceux de la province de Québec, on disait qu'il n'en entrerait pas une seule livre au pays après l'arrivée au pouvoir des conservateurs, et je vois qu'il en est entré au delà de 5,000,000 de livres depuis le 1*er* août 1930. En 1930, nous avions importé 408,000 livres de beurre de l'Australie; je vois qu'en 1931 il en est entré au pays 1,244,000 livres. En face de ces chiffres, je me demande si les honorables députés de la droite remplissent bien les engagements pris vis-à-vis de leurs électeurs. Il est bon que le cultivateur sache ce que le Gouvernement fait pour lui, et ce qu'il ne fait pas.

Dans une réponse de l'honorable ministre du Commerce à une question de l'honorable député de Mégantic (M. Roberge), je trouve les chiffres suivants: l'importation du beurre au Canada au mois de novembre 1930 a été de 117,600 livres, tandis qu'au mois de mars 1931 elle était de 862,904 livres, soit sept fois plus considérable qu'en novembre 1930. Eh bien, monsieur le président, en présence de ces faits, que doit-on penser des députés conservateurs de la province de Québec qui ont promis de défendre les intérêts des cultivateurs.

Je ne vois pas ce que le Gouvernement a fait pour les cultivateurs; je ne vois pas ce qu'il a fait pour l'ouvrier, mais je sais que les augmentations du tarif adoptées lors de la session d'urgence avaient pour but de protéger le manufacturier et le capitaliste plutôt que de remédier au chômage et d'aider l'ouvrier et le cultivateur.

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement. Je suis de ceux qui croient que tout le monde n'est pas en mesure de donner des conseils aux cultivateurs ou de leur faire la leçon.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'était pas aux cultivateurs, mais aux honorables membres.

L'hon. M. RALSTON: Je ne prétends pas avoir une connaissance intime des conditions agricoles, mais je me lève pour faire remarquer à cette Chambre et à mon très honorable ami (M. Bennett) que nous l'avons entendu ce soir prononcer des paroles bien différentes de celles qu'il prononçait il y a moins d'un an. A ma connaissance je n'ai jamais entendu les honorables membres se faire chapitrer plus sévèrement en cette Chambre qu'ils ne l'ont été ce soir par mon très honorable ami qui leur a reproché d'être des prophètes de malheur et de peindre en noir l'avenir du pays. Je veux simplement lui rappeler ainsi qu'au peuple certaines des déclarations qu'il a faites il y a moins d'un an sur le crédit du pays qu'il désire soutenir maintenant, et concernant les conditions d'alors telles qu'il les décrivait par tout le pays. Ces assertions que je citerai tout à l'heure furent faites à une époque où il ne lui répugnait nullement de proclamer l'épuissement du pays et de voir tout en noir. Lorsque mon très honorable ami, paraissait à la tribune publique, il était animé d'un seul désir, semblait-il; faire savoir au pays et au monde entier la triste situation dans laquelle se trouvait le Canada. Je citerai tantôt quelques-unes des expressions dont mon très honorables ami s'est servi, au cours de la dernière campagne électorale, pour décrire la situation existante. Nous verrons ensuite si c'est bien le même homme, qui, ce soir, a si violemment dénoncé les honorables députés qui ont tenté d'exposer sous son véritable jour l'état de choses existant au Canada, à l'heure actuelle. Adressant la parole à Toronto, mon très honorable ami a dit:

A l'heure actuelle, le chômage sévit à un degré inconnu jusqu'ici.

Et à Inverness, voici ce qu'il a dit:

Les ressources nationales du Canada sont pour ainsi dire épuisées.

Au cours d'un autre de ses discours à Toronto, je relève les paroles suivantes:

Les industries canadiennes sont à l'agonie.

Parlant du commerce en général, il déclara:

Ainsi le Canada devient de plus en plus dépendant et de moins en moins indépendant au point de vue économique.

Le très hon. M. BENNETT: C'est exact.

L'hon. M. RALSTON: L'*Ottawa Citizen* a publié une interview de mon très honorable ami où il affirmait que "l'industrie est languissante". Parlant à Régina, il déclara:

A l'heure actuelle, nous avons la crise du chômage; les gens battent le pavé de nos rues; hommes et femmes souffrent de la faim—tout cela dans un grand pays riche comme le nôtre.

Parlant du premier ministre de l'époque, mon très honorable ami déclarait:

Quelque aveugle qu'il soit pour ce qui est de votre avenir et quelque sourd qu'il soit à vos besoins actuels, assurément il ne saurait faire la sourde oreille,—content de lui-même et satisfait de son sort,—au cri de toute la nation; le cri des pauvres et de ceux qui ont faim, le cri des mères, des pères et des petits enfants qui nous supplient, comme Chrétiens et comme Canadiens, de mettre un terme à leurs misères.

Et il a parlé de "cette crise de détresse nationale".

Le très hon. M. BENNETT: Et nous avons voté un crédit de 20 millions de dollars.

L'hon. M. RALSTON: Voilà les déclarations que mon très honorable ami a faites à cette époque touchant la situation au Canada. Parlant de la situation dans l'Ouest, un journal de Winnipeg lui fait dire:

Après avoir insisté sur les misères économiques de l'Ouest canadien et montré que les Prairies ne pouvaient disposer de leur "blé, denrées alimentaires, bétail et produits laitiers".

Je le demande aux honorables membres: Pourrait-on trouver des assertions, plus propres à nuire au crédit de la classe agricole? Cependant, elles ont été faites sur les tribunes publiques par le très honorable premier ministre, qui, ce soir, dénonce si violemment les honorables membres parce qu'ils tentent de faire constater que le cultivateur est loin d'être prospère. Adressant la parole à Sydney, mon très honorable ami affirmait:

Pendant que mes compatriotes canadiens sont sans travail, que les enfants et leurs mères sont affamés, que les ouvriers veulent travailler mais ne peuvent trouver d'emploi...

Voilà des tableaux qui furent peints par mon très honorable ami, au mois de juillet dernier. A l'heure actuelle, bien qu'il soit peut-être de bonne politique pour mon très honorable ami de se lever de son siège et de faire la leçon à nos collègues qui ont osé exposer ici la situation sous son véritable jour, je doute fort que cela ajoute à l'importance du débat ou que le pays se méprenne sur son attitude.

[L'hon. M. Ralston.]

Il s'efforce de mettre un baume sur sa conscience, si je puis employer cette expression sans tomber dans l'irrévérence, en proclamant qu'il a foi en l'avenir du Canada. Or, je tiens à lui faire observer qu'il ne jouit pas d'un monopole en cette matière. Nous avons tous foi en l'avenir de notre pays; cependant, nous croyons que pour atteindre notre plus haut développement, il est préférable d'être au fait des divers aspects de la situation qui requièrent notre attention en aucun temps afin d'y apporter remède.

Je mets tout particulièrement en demeure mon très honorable ami, qui a été si prodigue de promesses, d'appliquer son remède et d'améliorer la situation. Au milieu des applaudissements et des bruyants vivats de ses partisans, ce soir, le premier ministre a promis de sortir le pays des présentes difficultés pourvu qu'il continue à avoir la santé, la force et le temps voulu à la direction des affaires. Je ferai observer à mon très honorable ami que le jour de l'échéance est inévitable; de fait, il a déjà épuisé un délai de neuf mois en ce qui regarde l'accomplissement de ses promesses. Or, si nous tenons compte de la situation qui a été exposée et qui existe par tout le pays, l'on inclinerait à croire que tous les efforts du premier ministre n'ont guère réussi jusqu'aujourd'hui; nous sommes donc parfaitement justifiables de formuler nos doutes quant aux résultats fructueux qu'il prévoit à brève échéance. Mon très honorable ami a droit à un délai raisonnable, c'est évident, pour apporter remède à la situation. Cependant, il ne faut pas qu'il oublie ses promesses; il s'est engagé à parer immédiatement aux effets du chômage; il n'a jamais laissé entendre qu'il faudrait donner le temps à la crise de passer pour rétablir notre situation économique. Le changement devait se produire du jour au lendemain et d'une manière absolument inconnue pour ceux qui n'étaient pas dans le secret; de fait, lorsqu'il dirigeait l'opposition, mon très honorable ami a toujours refusé de faire connaître son programme à la Chambre et au pays. Il dit: "Je ressemble aux grands hommes d'Etat d'Angleterre; le jour où je serai élu, je donnerai mon ordonnance". Il a été élu et il lui a été donné, depuis neuf mois, ample occasion de donner une ordonnance. Nous savons tous dans quel état se trouve le pays à l'heure actuelle et, jusqu'ici, il n'a guère lieu d'être fier du malade qu'il a soigné.

Ce soir, faisant allusion aux observations de mon honorable ami de Lisgar (M. Brown), le premier ministre a dit: "Quel bien peut-on en réalité attendre de propos de cette sorte?" Ces paroles, auraient peut-être été d'applica-

tion à l'époque où il parcourait le pays en tous sens. En particulier, il aurait vraisemblablement répondu: "Elles peuvent au moins servir à une chose; elle peuvent nous aider, moi et mon parti, à être portés au pouvoir." C'est ce à quoi elles ont servi et aujourd'hui il est au pouvoir. En même temps que l'occasion d'indiquer un remède, il en a l'obligation. Je lui assure que les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre et, si je ne me trompe, ceux d'en face, ne cesseront, malgré les remontrances, d'exposer la situation telle qu'elle existe dans les diverses circonscriptions du pays afin qu'il y apporte les remèdes qu'il prétend avoir. Il est à souhaiter qu'on ne continue pas de les accueillir avec des remontrances et qu'on ne donne pas à entendre que ceux qui signalent les difficultés de l'heure manquent d'attachement à l'endroit de leur pays. Nous sommes tous de loyaux sujets. Nous avons tous confiance dans notre pays et dans ses ressources. Cependant, nous ne saurions manifester cet attachement de façon pratique ni favoriser l'expansion du pays si nous n'avons pas sous les yeux l'exposé de l'état réel des choses. Pour parler au figuré, il ne sert à rien à mon très honorable ami de s'enfouir la tête sous le sable et de se refuser à voir la situation telle qu'elle existe en réalité. Il sait ce qui en est, aussi bien que tout autre, et il ferait bien de reconnaître sans tarder qu'on exigera de lui l'accomplissement de la promesse qu'il a faite de remédier à ces conditions afin que cette nouvelle ère de prospérité dont il a parlé et les choses qu'il a promises deviennent des faits accomplis.

Je le répète, je n'ai pas l'intention, ni ai-je la compétence, de parler longuement, au cours de ce débat, de la situation agricole. Mais, avec tous les égards dus à mon très honorable ami, je prétends que lui-même n'a guère contribué à la discussion de cet aspect particulier de la situation; il a plutôt cherché à faire dévier la discussion à cet égard en reprochant aux honorables députés de ce côté-ci de la Chambre de dire ce qui en était dans leurs circonscriptions respectives. J'ai pris la parole, monsieur l'Orateur, dans l'unique intention de rappeler à mon très honorable ami l'attitude qu'il avait prise, il n'y a pas bien longtemps, et de lui donner l'assurance que nous ne cesserons de faire voir la situation sous son vrai jour, qu'il approuve ou désapprouve cette manière d'agir de notre part.

M. L.-E. PARENT (Terrebonne) (Texte): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention cette discussion sur l'agriculture. J'ai remarqué que les discours ont surtout porté sur la situation qui existe dans l'ouest du pays, sur le prix de vente du blé et la situation financière d'un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest. Il n'y a pas que dans l'Ouest que les cultivateurs et l'agriculture souffrent de la situation qui existe actuellement au pays. J'ai l'honneur de représenter un comté où il y a un groupe très important de cultivateurs, où il y a aussi des industriels, des manufacturiers et des commerçants, et c'est en leur nom que je veux signaler à cette Chambre ce que pensent les cultivateurs du comté de Terrebonne de la situation actuelle de l'agriculture. Les cultivateurs de mon comté souffrent comme tous les cultivateurs du pays de la mévente de leurs produits et des prix très réduits qu'ils obtiennent sur les marchés. Dans ce domaine, en maintes et maintes occasions, les membres du Gouvernement actuel ont fait des promesses au cours de la dernière campagne électorale. Beaucoup de promesses, mais rien n'a encore été accompli. Je vais citer les promesses faites par le très honorable premier ministre (M. Bennett) et rapportées par l'*Ottawa Journal* du 2 juillet 1930:

J'affirme ici que si je suis élu le 28 juillet, mon premier devoir sera de veiller à ce que le Canada appuie de toutes ses forces l'agriculture. Je me croirais indigne de diriger les destinées du pays si je ne faisais pas cela.

Parlant à Québec, d'après le *Citizen* d'Ottawa du 14 juillet, il disait:

Je ne veux pas des places et du pouvoir au prix de promesses violées.

Je me demande ce qu'a fait le gouvernement conservateur pour l'agriculture? Je ne vois rien. Aucune mesure n'a été proposée en cette Chambre, ni à la session du mois de septembre dernier ni à la session actuelle, qui soit de nature à améliorer la situation de l'agriculture. Dans les déclarations faites par des membres du Gouvernement actuel, je ne trouve rien concernant l'agriculture. Qu'il me soit permis de citer certains passages d'un discours prononcé par l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) et rapporté dans le journal la *Presse* du 23 février. Dans ce discours, prononcé devant l'Association des dames conservatrices de Montréal, l'honorable ministre parla longuement des promesses faites par le très honorable M. Bennett lors de son avènement au pouvoir, de la manière dont il les avait tenues, puis il ajouta:

Le relèvement des droits sur environ 200 articles de marchandises envahissant notre marché local, au détriment du manufacturier et de l'agriculteur canadien, a été rempli à la lettre durant cette session d'urgence. Quel en a été le résultat? Les établissements manufacturiers de Québec, pour ne parler que de ceux-là, entreprennent des développements pour des millions

de dollars. On ouvre un marché de $32,000,000 aux fabricants de coton; de $42,600,000 pour les lainages et de $13,000,000 pour les soieries.

Monsieur le président, y a-t-il dans ces paroles un seul mot à l'adresse des cultivateurs? Non. Le premier acte du Gouvernement a été en faveur des manufacturiers et des industriels. Je ne suis pas opposé à ce que le Gouvernement accorde une certaine attention à ces groupes importants de l'industrie, mais je déclare que l'agriculture doit avoir priorité. Les deux groupes auraient pu recevoir simultanément l'attention du Gouvernement. Permettez-moi de citer également les paroles d'un autre ministre qui paraissent bien refléter la politique du Gouvernement actuel. Ces paroles étaient prononcées par l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) le 23 mars, à une assemblée de l'Association des dames conservatrices de la ville de Montréal...

A onze heures la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

MERCREDI, 29 avril 1931.

La séance est ouverte à trois heures.

REGLEMENT DE LA CHAMBRE

PROPOSITION TENDANT À PERMETTRE AUX DÉPUTÉS DE S'ABSTENIR DE VOTER

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion de M. Bourassa, de l'amendement de M. Bennett et du sous-amendement de M. Euler.

L'hon. C. H. CAHAN (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, en ce qui regarde la motion en discussion touchant le droit des députés de voter ou de s'abstenir sur les propositions dont la Chambre a été saisie, voici où nous en sommes: Une conférence entre les intéressés a été convoquée afin d'en arriver à un compromis. Je demande donc que la Chambre consente à l'unanimité à ce que la motion reste en suspens jusqu'à ce que cette conférence ait eu lieu.

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, au préalable, puis-je savoir du ministre (M. Cahan) la nature de cette conférence ainsi que les noms des honorables membres qui y participeront?

L'hon. M. CAHAN: L'idée de cette conférence fut suggérée vars la fin du débat sur la motion de l'honorable député de Labelle, de l'amendement et du sous-amendement proposés à ladite motion. Si j'ai bien compris, le

[M. Parent.]

très honorable premier ministre (M. Bennett), le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et le greffier de la Chambre prendront part à cette conférence, en vue de préparer un amendement transactionnel qui sera soumis à la Chambre.

M. GARLAND (Bow-River): Je doute fort qu'une conférence de cette nature fasse l'affaire; elle serait loin de faire justice, je le crains fort, aux membres de notre groupe. Ce débat a été soulevé en conséquence de l'attitude que nous avons prise l'autre jour, attitude qui était entièrement en conformité du Règlement, mais qui a été mal comprise par le premier ministre et le très honorable chef de l'opposition. Une motion a été présentée afin de modifier le Règlement, de réparer une erreur et d'empêcher qu'elle se répète à l'avenir; cependant, les honorables membres, qui ont soulevé le présent débat, ne sont pas invités à participer à cette conférence. Après mûre réflexion, j'en suis convaincu, le ministre se rendra compte qu'il y a lieu en toute justice de faire droit aux désirs de notre groupe, qui devrait au moins déléguer un représentant à cette conférence.

L'hon. M. CAHAN: La Chambre approuvera sans doute l'idée d'ajouter le nom de l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner), le chef du troisième parti.

Le très hon. M. BENNETT: Ainsi que l'auteur de la motion (M. Bourassa).

L'hon. M. CAHAN: Parfaitement; mes deux honorables amis peuvent très bien être appelés à faire partie de ce comité.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député d'Acadia m'informe que notre groupe sera entièrement satisfait de cet arrangement. Je remercie le premier ministre d'avoir aussi ajouté le nom de l'honorable député de Labelle.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, cela sera peut-être de nature à mettre plus à l'aise mes honorables amis du groupe progressiste, si je déclare que je ne savais rien moi-même de la conférence projetée à venir jusqu'à tout à l'heure. Il me fait plaisir d'être invité à participer à cette conférence et je suis heureux d'accepter l'invitation.

M. JACOBS: Puis-je suggérer que l'honorable député de Waterloo (M. Euler) soit invité lui aussi à prendre part à cette conférence? Je ne sais pas si le mot "Waterloo" signifie quelque chose aux yeux de mon honorable ami de Labelle; m'est avis, cependant, qu'il serait à propos que cette conférence eût un Waterloo.

L'hon. M. CAHAN: La conférence sera au complet, suivant moi, si nous ajoutons le nom de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa); de fait, il a une idée très arrêtée touchant la nature de l'amendement qui devrait être soumis à l'assentiment de la Chambre.

M. l'ORATEUR: Est-ce que la Chambre consent unanimement à ce que la motion soit réservée?

(La motion est réservée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

*EXPLOITATION HYDRAULIQUE DES EAUX NAVIGABLES

M. BERTRAND demande:

Le gouvernement fédéral en est-il venu à une entente avec les provinces relativement à leurs droits respectifs sur les ressources hydroélectriques des rivières navigables entre les provinces, dans l'affirmative, quand?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Si je puis répondre verbalement, je dirai: non.

AIDE À L'AGRICULTURE

M. MacLEAN demande:

1. A-t-on formé une société afin d'aider l'agriculture au Canada, société qui aurait un montant d'argent disponible pour assistance aux fermes?
2. Dans l'affirmative, quel montant d'argent est disponible pour ce fonds?
3. Qui a prêté l'argent pour cette caisse?
4. Cet argent est-il disponible pour tous les districts et provinces du Canada?
5. Sinon, pourquoi?
6. Quel montant donnera-t-on à chaque emprunteur?
7. Comment le fonds sera-t-il administré, et quelles sont les qualifications d'un emprunteur sérieux?
8. La Société fonctionne-t-elle actuellement?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): La question manque un peu de précision. L'honorable député nous dira peut-être ce qu'il veut dire, car plusieurs organisations viennent en aide à l'agriculture. Il est difficile de répondre à la question sous sa forme actuelle.

M. MacLEAN: Il s'agit de l'organisme qu'il serait question de créer pour venir en aide à l'agriculture dans l'Ouest canadien.

Le très hon. M. BENNETT: Il y a plusieurs organisations de cette nature.

M. MacLEAN: J'ai en vue celle dont parlait le premier ministre dans son discours de Régina.

(La question est réservée.)

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

M. GARDINER demande:

1. Le Gouvernement est-il informé que la Beauharnois Light, Heat & Power Company avait demandé au gouvernement de la province de Québec et obtenu le droit de détourner 30,000 pieds cubes d'eau additionnels par seconde, par le canal de Beauharnois?
2. Les plans déjà soumis par la Beauharnois Light, Heat & Power Company, et approuvés par le gouvernement, permettent-ils à la compagnie de détourner les 30,000 pieds cubes d'eau additionnels par seconde, par son canal?
3. S'il est indispensable que le Gouvernement approuve les plans de la Beauharnois Light, Heat & Power Company pour permettre le détournement des 30,000 pieds cubes d'eau additionnels par seconde, le Gouvernement entend-il approuver ces plans sans donner à la Chambre l'occasion de discuter ladite demande?
4. Le Gouvernement approuve-t-il et appuie-t-il le geste de la province de Québec accordant à la Beauharnois Light, Heat & Power Company, le droit de détourner lesdits 30,000 pieds cubes additionnels d'eau par seconde par le canal de Beauharnois?
5. A qui appartiennent légalement ces 30,000 pieds cubes d'eau?
6. Le Gouvernement est-il d'avis que le décret n° 422, daté le 8 mars 1929, est légal et valide en ce qu'il tend à accorder les droits et privilèges y mentionnés à la Beauharnois Light, Heat & Power Company?

Monsieur l'Orateur, lorsque cette question fut appelée la dernière fois, le premier ministre s'est opposé à quelques-unes des demandes vu qu'elles sont d'ordre juridique. Pour cette raison, il a dit que l'on ne pouvait y répondre. Je demanderai que l'on retranche les questions n^{os} 4, 5 et 6 et que les autres soient réservées.

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Les n^{os} 4, 5 et 6?

M. l'ORATEUR: Les paragraphes 4, 5 et 6 de la question sont rayés.

M. GARDINER: Oui, rayés.

M. l'ORATEUR: Le reste de la question est réservé.

Le très hon. M. BENNETT: Je dois dire que la demande n° 3 est la pire de toutes:

Le Gouvernement entend-il approuver ces plans sans donner à la Chambre l'occasion de discuter ladite demande?

C'est là une question dont l'objet relève de la loi et à laquelle il ne saurait être répondu. Les intentions ne peuvent donner lieu à une question.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

Le très hon. M. BENNETT: Non, monsieur l'Orateur. Je prétends que le paragraphe 3 doit être retranché.

M. GARDINER: Monsieur l'Orateur, si vous permettez que la question, telle que je

l'ai soumise, soit réservée, j'examinerai de nouveau le n° 3. Cependant, je ne vois pas le bien-fondé de l'objection du premier ministre pour le moment.

M. l'ORATEUR: Les paragraphes 4, 5 et 6 sont rayés; le reste de la question est réservée.

(La question, ainsi modifiée, est réservée.)

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE À SAINT-HUBERT DE SPALDING

M. GOBEIL demande:

1. La municipalité de Saint-Hubert de Spalding, dans le comté de Frontenac, Québec, a-t-elle fait exécuter des travaux en vertu de la loi du chômage?
2. Dans ce cas, l'allocation du gouvernement fédéral a-t-elle été payée?
3. Sinon, pour quels motifs ces versements n'ont-ils pas été faits?

Monsieur l'Orateur, il a été répondu à ces questions; elles sont retirées.

(La question est retirée.)

M. H.-G. BOULAY

Sir EUGENE FISET demande:

1. Le Gouvernement entend-il remplir les promesses publiques suivantes que son cnadidat malheureux, M. H.-C. Boulay, a faites dans le comté de Rimouski, pour l'éventualité où son chef reviendrait au pouvoir, à savoir: *a* diminuer à $15,000 par année le traitement de sir Henry Thornton; *b* réduire de 50 p. 100 le traitement de tous les vice-présidents et de tous les hauts fonctionnaires des Chemins de fer nationaux du Canada, y compris celui des gérants de division; *c* n'embaucher que des employés qui parlent couramment le français et l'anglais sur les wagons-restaurants ou buffets, les wagons-lits, les wagons-salons, sur les wagons de première et deuxième classes qui circulent entre Ottawa et Montréal, et Montréal et Halifax?
2. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux, ou sir Henry Thornton, ou tout haut fonctionnaire des Chemins de fer nationaux du Canada, ont-ils reçu quelque requête de M. Boulay pour demander qu'une grande partie, sinon tout le personnel de réserve et les employés de chemins de fer qui travaillent sur des trains circulant entre Ottawa et Montréal, Montréal et Halifax, soient obligés à parler le français aussi bien que l'anglais?
3. Dans l'affirmative, quelle mesure l'honorable ministre ou l'exécutif des Chemins de fer nationaux du Canada se proposent-ils de prendre?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Au sujet de la question n° 2, le premier ministre a fait observer il y a quelques jours ce que je crois exact, savoir, que ce n'est pas une question convenable pour le *Feuilleton;* et vous-même, monsieur l'Orateur, avez dit qu'elle devrait être retirée. Mais elle est encore au *Feuilleton.* Ce n'en est pas une à laquelle nous pouvons répondre, pas plus qu'il ne convient de l'insérer au *Feuilleton.*

[M. Gardiner.]

Sir EUGENE FISET: Si je comprends bien, le ministre a demandé, en mon absence, que la question fût retirée. Vu cette demande, et comme c'est à peu près la meilleure réponse que je puisse avoir, je ne m'oppose pas à ce que cette question soit retirée.

(La question est retirée.)

ACHAT D'UN BAC PAR LA COMMISSION DU PORT DE VANCOUVER

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver) demande:

1 La Commission du port de Vancouver a-t-elle acheté récemment un bac transbordeur?
2. Le cas échéant, ce bac a-t-il été acheté aux Etats-Unis?
3. Qui a négocié cet achat?
4. Quelles sont les dimensions de ce bac?
5. Quand le bac a-t-il été construit?
6. Quel a été le prix d'achat?
7. Quel a été le coût de remorquer ce bac à Vancouver?
8. Combien a coûté l'assurance sur ledit bac?
9. De qui ledit bac a-t-il été acheté?
10. Ce bac a-t-il été acheté d'une compagnie américaine ou par l'intermédiaire d'une agence?
11. Au nom de qui ledit bac a-t-il été passé aux douanes américaines?
12. A qui l'assurance sur le bac a-t-elle été payée?

Le très hon. M. BENNETT (au nom du ministre de la Marine): Comme je l'ai expliqué, il ne peut être répondu à ces questions que de la manière indiquée hier, en adressant une lettre à la Commission du port et en présentant sa réponse à la Chambre. Le Gouvernement n'a aucune autorité directe sur la commission, dans le sens que comportent ces questions. Si l'honorable député désire que nous écrivions une lettre en envoyant une copie des questions et en soumettant une réponse à la Chambre, nous le ferons.

M. POWER: Dans l'intervalle, si je puis le suggérer, pourquoi ne pas transformer ces questions en ordre de dépôt de documents?

Le très hon. M. BENNETT: Si on le veut, ces questions peuvent être réservées comme ordre de dépôt de documents

(La question est réservée comme ordre de dépôt de documents.)

COMPAGNIES DE RELEVAGE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

M. PLUNKETT demande:

1. Combien d'argent a été voté annuellement, de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise?
2. Combien d'argent a été voté annuellement de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de Québec?

3. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise, et le montant total du capital placé, les octrois du gouvernement fédéral non compris?

4. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de Québec, et le montant total du capital placé, les octrois du gouvernement fédéral non compris?

5. Quel est le montant total d'argent que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, de la province de la Colombie-Anglaise?

6. Quel est le montant total que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, dans la province de Québec?

Le très hon. M. BENNETT (au nom du ministre de la Marine): Ces questions doivent être réservées à titre d'ordres de dépôt de document, comme je l'ai dit l'autre jour, à cause du nombre des questions et des années qu'elles comprennent.

(La question est réservée comme ordre de dépôt de documents.)

DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE PAYÉS PAR LES COMMISSIONS PROVINCIALES DES LIQUEURS

M. DUFF demande:

1. Quel a été le montant total que chacune des diverses provinces du Canada a versé, en impôts de douanes et d'accise, par l'intermédiaire de leurs commissions des liqueurs?

2. Quel est le nombre de gallons sur lequels lesdits versements ont été faits?

3. Chaque province a-t-elle payé tout ce qu'elle devait?

Le très hon. M. BENNETT: Ça n'a pas été la coutume dans le passé de divulguer les relations d'affaires des provinces avec le Gouvernement en ce qui regarde le côté argent, et certainement pas sans leur consentement. Naturellement, on peut toujours obtenir des renseignements des provinces de temps à autre. Je ne vois pas pourquoi l'honorable député n'obtiendrait pas les renseignements qu'il désire, mais, je le répète, il y a longtemps que les relations d'affaires entre les provinces et les divers services administratifs ne sont pas divulguées.

M. DUFF: C'est la règle pour les individus, mais non pas pour les provinces. La province est un corps public, et l'on devrait répondre à la question.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député sait probablement que la province de la Colombie-Anglaise a plaidé à ce sujet et que la cause a été portée jusqu'au Conseil privé. Le commerce ne se fait pas par les provinces par des commissions qui se trouvent absolument dans le même cas qu'un individu. Si la Chambre est d'avis de rompre la coutume dans le cas des provinces ou des commissions, on tâchera d'obtenir les renseignements; je me contente d'indiquer la règle suivie dans le passé.

M. DUFF: Je retire la question.

Le très hon. M. BENNETT: Merci.

(La question est retirée.)

LE CONSEILLER DES SOLDATS À TORONTO

M. GRAY (demande):

1. M. A. Conroy, autrefois conseiller officiel des soldats, pour le district de Toronto, a-t-il été destitué de sa charge au ministère des Pensions et de la Santé nationale?

2. Le Gouvernement sait-il que les ministères du Rétablissement des soldats dans la vie civile, des Pensions et de la Santé nationale ont employé M. Conroy pendant plus de treize ans?

3. Le ministère sait-il que M. Conroy lui-même et deux de ses fils ont servi durant la dernière guerre?

4. Etant donné ses services de guerre et autres, le Gouvernement prendra-t-il des mesures pour réintégrer ce fonctionnaire?

L'hon. M. MACLAREN (ministre des Pensions et de la Santé): Les trois premiers paragraphes de la question sont conformes au règlement, mais le numéro 4 devrait être retranché: il n'est pas opportun.

M. l'ORATEUR: Le paragraphe 4 de la question est rayé.

(La question est réservée.)

LES COMMISSAIRES DU RECENSEMENT POUR LE COMTÉ DE CHARLEVOIX-SAGUENAY

M. CASGRAIN demande:

1. Qui a été nommé commissaire du recensement pour les comtés unis de Charlevoix-Saguenay?

2. Par qui a-t-il été recommandé?

3. Quel est son âge, état et domicile?

4. Quel est son traitement?

5. Quelles personnes ont été par lui nommées recenseurs dans chaque paroisse desdits comtés?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. M. L.-A. Bouliane, notaire de la Malbaie, Québec, a été nommé pour le comté de Charlevoix, et M. Alfred Larouche (Wenceslas) de Grandes-Bergeronnes, Québec, pour le comté de Saguenay.

2. Nommé par l'honorable ministre du Commerce.

3. M. Bouliane, commissaire pour le comté de Charlevoix est un notaire, âgé de soixante-huit ans, demeurant à la Malbaie, Québec. M. Larouche (Wenceslas), commissaire pour le Saguenay, est un entrepreneur, âgé de trente-trois ans environ, demeurant à Grandes-Bergeronnes, Québec

4. Chaque commissaire reçoit une allocation de $600 pour frais d'organisation, revoir les rapports des énumérateurs, les compulser et les faire parvenir à Ottawa; aussi pour la vérification des comptes présentés par les recenseurs, la surveillance générale du recensement dans le territoire qui leur est attribué. La rémunération ci-dessous indiquée est accordée:

Pour chaque nom porté au tableau de la population, 1 c.; pour chaque inscription au tableau de l'agriculture, 3c.; pour chaque inscription au tableau du bétail et des produits du bétail en dehors de la ferme, 1c.; pour l'inscription de tout aveugle ou sourd, 1c.; pour toute inscription d'établissement de commerce et d'utilité, 1c.

5. Les énumérateurs n'ont pas encore été nommés.

HOUILLE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

M. SMITH (Cumberland) demande:

1. Quelle quantité de houille les Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils brûlée durant l'année financière 1930-1931, en spécifiant le pays d'origine, la quantité par pays et aussi les variétés de houille?

2. Quelle quantité de houille les Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils brûlée sur leurs voies aux Etats-Unis durant l'année financière 1930-1931?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Année financière allant du 30 avril 1930 au 31 mars 1931:

Variétés de houille	Pays d'origine		
	Canada	Etats-Unis	Grande-Bretagne
	Tonnes nettes	Tonnes nettes	Tonnes nettes
Grasse	2,433,300	1,937,500	7,900
Anthracite	....	9,900	—
Sous-bitumineuse	50,400	....	—
Lignite	161,300	....	—

2. 719,600 tonnes nettes.

HÔTEL DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA À VANCOUVER

M. SWANSTON demande:

Quand la construction de l'hôtel des Chemins de fer nationaux du Canada, à Vancouver, a-t-elle été autorisée, et *a* quelle en est l'évaluation, et *b* combien a-t-on dépensé jusqu'à ce jour?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): 7 août 1926. *a* $8,791,912.71; *b* $3,730,224.13.

LE NAVIRE *bruid*

M. DUFF demande:

1. Le vapeur canadien *Druid* est-il actuellement en service et exécute-t-il du travail pour le ministère de la Marine?

2. Le ministère a-t-il obtenu pour ce navire les certificats ordinaires d'inspection de la coque et de la chaudière?

3. Sinon, pourquoi lui permet-on de rester encore en service?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1. Oui.

2. Non.

3. On a besoin du *Druid* pour la pose des bouées avant de faire subir à ses chaudières les réparations projetées. On a l'intention de retirer le navire du service sous peu afin de réparer ses chaudières. Dans l'intervalle, on a réduit sa pression de vapeur. On ne croit pas qu'il y ait danger.

[L'hon. M. Stevens.]

LA COMMISSION DES RÉPARATIONS DE GUERRE

L'hon. M. RINFRET demande:

1. Combien de cas le commissaire des réclamations de guerre doit-il encore entendre?

2. Quel est le montant qui a été payé collectivement, en l'année 1930, suivant le rapport Friel, et en 1931, suivant le rapport intérimaire McDougall, avec intérêts?

3. Quelle est la somme totale des réclamations encore à examiner?

4. Quand le commissaire McDougall compte-t-il présenter son rapport final?

5. Le Gouvernement se fera-t-il autoriser à payer immédiatement les sommes recommandées dans ce rapport final?

L'hon. M. CAHAN (secrétaire d'Etat):

1. On attend un rapport sur 457 causes dont 308 ont été entendues; il en reste donc encore 149 à étudier. Toutefois, si on admet la juridiction de la commission pour les réclamations faites à la suite des massacres des Arméniens en 1920-1921, il faudra faire rapport sur 271 causes additionnelles.

2. Les déboursés faits suivant le rapport Friel durant l'année 1930 forment, avec les intérêts, un total de $23,048.41. Les déboursés faits suivant le rapport intérimaire McDougall durant l'année 1931 forment, avec les intérêts, un total de $555,948.75.

3. La plupart des réclamations reçues ne mentionnent aucun montant et, conséquemment, il est répondu à cette question au n° 1.

4. On attend le rapport final avant l'expiration de l'année civile courante.

5. Tout dépendra de la décision du Gouverneur en conseil quant à l'approbation entière ou partielle de ce rapport.

DESTITUTIONS AU MINISTÈRE DE LA MARINE DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Quelles destitutions le ministère de la Marine a-t-il faites dans le comté de Bonaventure?
2. Quels sont les noms de ceux qui ont été congédiés, et le motif de leur destitution?
3. Le Gouvernement a-t-il l'intention de fournir à ceux qui ont été congédiés l'occasion de bénéficier de la caisse des pensions?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine):

1. Deux destitutions ont été faites depuis le 28 juillet 1930.

2. John W. Billingsley, gardien de phare au quai de New-Carlisle, destitué pour négligence de ses devoirs.

Louis Bujold, gardien de phare, destitué pour activités politiques.

3. Ils ne contribuaient pas à la caisse des pensions aux termes de la loi de pension du service civil et n'ont pas droit à la pension.

MÉDECINS DE PORT DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. DUFF demande:

1. Combien de médecins de port en Nouvelle-Ecosse ont été révoqués depuis le 1er août 1930?
2. Combien ont été nommés depuis ce temps et quels sont leurs noms et adresse?
3. Combien ont été placés sous le système d'indemnité de route au lieu de recevoir des honoraires et quels sont leurs noms et adresse?

L'hon. M. MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale):

1. Dix.
2. Onze.

Dr Dugald Stewart, Bridgewater, N.-E.
Dr T. R. Ford, Liverpool, N.-E.
Dr D. A. Morrison, Louisburg, N.-E.
Dr R. McK. Saunders, Lunenburg, N.-E.
Dr R. H. Sutherland, Pictou, N.-E.
Dr J. A. MacDonald, Saint-Peters, N.-E.
Dr S. W. Williamson, Yarmouth, N.-E.
Dr B.-A. LeBlanc, Arichat, N.-E.
Dr W. N. Cochran, Mahone-Bay, N.-E.
Dr H. E. Kelley, Middleton, N.-E.
Dr C. S. Cavanagh, Port-Mulgrave, N.-E.

3. Aucun ne reçoit une indemnité de route. Ceux dont les noms suivent, reçoivent des honoraire au lieu d'un salaire fixe.

Dr L. B. Braine, Annapolis-Royal, N.-E.
Dr G. W. Brown, Clark's-Harbour, N.-E.
Dr E. E. Bissett, Windsor, N.-E.
Dr L. P. Churchill, Shelburne, N.-E
Dr C. J. Fox, Pubnico, N.-E.
Dr F. L. Hill, Port-Greville, N.-E.
Dr F. E. Rice, Sandy Cove, N.-E.
Dr G. K. Smith, Hantsport, N.-E
Dr A. F. Weir, Freeport, N.-E

LE MAÎTRE DE POSTE À SAINT-JACQUES, P.Q.

M. SEGUIN demande:

1. M. Joseph Lévesque, maître de poste de Saint-Jacques, comté de Montcalm, a-t-il été destitué de ses fonctions?
2. Si oui, pour quel motif?
3. Qui a porté des plaintes contre M. Lévesque?
4. Qui a demandé sa destitution?
5. Le département a-t-il nommé un remplaçant temporaire à M. Lévesque?
6. Quel est le nom du maître de poste temporaire de Saint-Jacques, comté de Montcalm?
7. A la demande de qui cette nomination a-t-elle été faite?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. La révocation a été autorisée, mais il n'a pas encore été fait rapport sur le changement.
2. Activités politiques.
3. Le notaire J.-E.-E. Marion.
4. Le notaire J.-E.-E. Marion.
5. Oui.
6. Mlle E. Marion.
7. Sur les instructions du ministre des Postes.

ANCIENS COMBATTANTS DANS LE PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. POWER demande:

1. Quels sont les noms des anciens soldats qui font partie du personnel permanent de la Chambre des communes?
2. Quelles sont leurs fonctions actuelles?

L'hon. M. MacLAREN: (ministre des Pensions et de la Santé nationale):

1.

Coghill, H. J., sergent-d'armes.

Bissonnette, A.-E., commis, classe 3.

Chevassu, J.-P.-A., traducteur parlementaire.

Corkett, E. W., maître de poste adjoint.

De la Durantye, R., traducteur parlementaire.

Gabard, M., rédacteur des *Débats* français et chef de la division des sténographes français.

Girard, R., traducteur parlementaire.

Howe, J., sténographe adjoint du Parlement.

Jarvis, H. A., comptable de ministère, classe

Lamb, Chas. E., traducteur parlementaire.

McEvoy, T. L., greffier de comité.

Ollivier, P.-M., rédacteur conjoint des lois.

Vallières, H., traducteur parlementaire.

Porteous, R. W., commis

Fairnie, Andrew, messager de confiance.

Wheeler, Albert, portier du Parlement.

2. Répondu sous le n° 1.

RAPATRIEMENT D'IMMIGRÉS VENUS À LA FAVEUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE TROIS MILLE FAMILLES.

M. SPENCER demande:

Combien de personnes ont été rapatriées qui étaient venues au Canada en vertu du projet d'établissement de trois mille familles?

L'hon. M. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Cinq cent soixante-huit personnes en tout, hommes, femmes et enfants.

DESTITUTION DE MAÎTRES DE POSTE DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Combien de maîtres de poste ont été révoqués dans le comté de Bonaventure depuis le 28 juillet 1930?
2. Quels sont leurs noms et où résidaient-ils?
3. Quels sont les noms et adresse des personnes qui ont porté des plaintes contre lesdits maîtres de poste?
4. A-t-on tenu des enquêtes avant la révocation desdits maîtres de poste?
5. En ce cas qui a tenu les enquêtes?
6. Quels salaires ou honoraires a-t-on versés au commissaire enquêteur dans chaque cas?
7. Pourquoi ces maîtres de poste ont-ils été révoqués?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Une.
2. Albert Cleary, Saint-Jules de Maria.
3. Le R. P. J.-A. D'Auteuil, Mme B.-L. Lawliss et M. Edson Willett se sont plaints, disant que le bureau était mal situé.
4. Oui.
5. Le surintendant régional du service postal, à Québec.
6. Pas d'appointements ni honoraires spéciaux.
7. Parce que le bureau était mal situé.

DÉPENSES POUR TRAVAUX PUBLICS DANS GASPÉ

M. BRASSET demande:

1. Quels furent les crédits votés au département des Travaux publics au cours de la session de 1930 pour être dépensés dans chaque municipalité du comté de Gaspé, comprenant les îles de la Madeleine?
2. Quelles sommes a-t-on dépensées au moyen de ces octrois depuis la session de 1930, et dans quelles municipalités?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics):

1 et 2. Voici les allocations votées durant la session de 1930 pour le comté de Gaspé. (Les archives du département n'indiquent pas la municipalité):

	Crédits pour 1930-1931	1930-1931
Anse-à-Beaufils, réparation de digue	$ 2,500 00	$ 2,295 92
Anse-à-Louis, quai	32,011 45	32,012 45
Anse-à-Louise, approches du quai	5,000 00	4,443 00
Anse-au-Griffon, quai	38,000 00	37,999 60
Anse-à-Valleau, prolongement de la jetée	6,000 00	6,004 20
Anse-du-Cap, réparation du quai	2,500 00	2,503 89
Anse-Saint-Jean, réparation du quai	1,300 00	1,324 64
Barachois de Malbaie, parapet	2,000 00	2,005 64
Cap-aux-Os, prolongement du quai	4,500 00	4,479 49
Chloridormes, quai	15,000 00	277 41
Douglastown, prolongement du quai	2,500 00	2,544 85
Etang-du-Nord, digue, quai à achever	10,000 00	8,318 28
Grande-Anse, quai	34,780 00	34,779 80
Grande-Entrée, I.M., prolongement des pilotis	4,500 00	4,473 27
Grande-Rivière, réfection et prolongement du parapet	2,700 00	2,732 93
Grande-Vallée, jetée et parapet	4,600 00	4,591 20
Grosse-Ile (Keating Point), quai de débarquement	1,500 00	1,500 00
Jersey-Cove, réparation et amélioration de la cale embarcadère	2,500 00	2,502 89
Mont-Louis, prolongement du quai	10,000 00	277 98
Mont-Louis, réparation du quai et approches	1,500 00	1,457 47
Péninsula, prolongement du quai	5,000 00	4,936 67
Petit-Cap, digue	31,000 00	25,429 78
Petite-Rivière-Est, réparation de la digue	3,000 00	2,862 71
Pointe-Saint-Pierre, digue, remplacement du quai	5,000 00	4,695 56
Rivière-à-la-Marte, pour acheter et réparer un quai	6,000 00	6,000 46
Rivière-au-Renard, prolongement et réparation du quai	49,500 00	43,873 53
Sainte-Adelaïde de Pabos, réparation du quai	2,100 00	2,098 82
Sainte-Anne-des-Monts, réparation du quai	35,000 00	12,324 72
Sainte-Anne-des-Monts, réparation du quai de la rivière	3,500 00	3,509 35
Saint-Joachim-Tourelle, prolongement du quai	23,629 24	23,594 96
Iles de la Madeleine, service téléphonique, réparations et améliorations générales	5,000 00	5,146 68
	$352,120 69	$290,998 15

PAIEMENTS À LA DOMINION STEEL AND COAL CORPORATION

M. CHEVRIER demande:

1. Quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il versées en vertu du chapitre 6, 20-21 Georges V, loi ayant pour objet de mettre la houille canadienne, pour la fabrication de l'acier ou du fer, sur un pied d'égalité avec la houille importée?

2. A qui ces paiements ont-ils été faits et combien a-t-il reçu?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. En 1930-1931, $135,209.23.

2. La somme susdite a été payée en entier à la Dominion Steel and Coal Corporation Ltd., de Sydney (Nouvelle-Ecosse).

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-ISIDORE, P.Q.

M. GAGNON demande:

1. Mme Laura-D. Morency a-t-elle été nommée maîtresse de la poste à Saint-Isidore, comté de Dorchester, par la Commission du service civil, en 1921?

2. A-t-elle perdu sa charge et pourquoi?

3. Une ou plusieurs plaintes ont-elles été portées contre elle, et, si tel est le cas, qui les a portées?

4. Une enquête a-t-elle été tenue, et sinon, pourquoi?

5. Qui a recommandé la nomination de son successeur?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Oui. Au mois de mars 1927, pour ingérence politique.

3 et 4. Pas d'enquête. Cette décision fut prise parce qu'un membre du Parlement a déclaré qu'à sa connaissance personnelle, elle s'était activement mêlée de politique.

5. L'honorable Lucien Cannon.

SUBVENTION AU CONSEIL CANADIEN D'HYGIÈNE SOCIALE

M. SPENCER demande:

1. Quand la première subvention fédérale a-t-elle été accordée au Conseil canadien d'hygiène sociale?

2. En quelles années la subvention a-t-elle été accordée depuis cette date, et quel montant chaque année respectivement?

L'hon. M. MACLAREN (ministre des Pensions et de la Santé):

1. En l'année financière 1919-1920.

2. Années financières:

1919-1920	$ 5,000
1920-1921	10,000
1921-1922	10,000
1922-1923	15,000
1923-1924	15,000
1924-1925	12,000
1925-1926	15,000
1926-1927	15,000
1927-1928	10,000
1928-1929	20,000
1929-1930	20,000
1930-1931	20,000

UNITÉS SANITAIRES PERMANENTES

M. SPENCER demande:

Combien d'associations, nationales ou municipales, ont adopté des résolutions favorables à l'établissement des unités sanitaires en permanence, et donné avis au ministère de la Santé de leur décision sous ce rapport?

L'hon. M. MACLAREN (ministre des Pensions et de la Santé): Associations nationales, deux.

RÈGLEMENTS D'IMMIGRATION

M. SPENCER demande:

Relativement au décret en Conseil privé n° 695, article 1*er*, qui se lit comme suit: "Un sujet britannique, . . . qui a les moyens suffisants de se suffir jusqu'à ce qu'il ait de l'emploi":

1. Quelle somme d'argent est réputée suffisante?

Relativement à l'article 4 ainsi conçu: "Un agriculteur qui a les moyens de cultiver au Canada":

2. *a* Qui juge si les moyens sont suffisants ou non; *b* quelle est la somme requise pour cultiver au Canada?

Monsieur l'Orateur, la question retirée.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

LA COMMISSION DU PORT DE VANCOUVER—SITE DU MOULIN HASTINGS

Par M. REID:

1. Les commissaires du port de Vancouver en sont-ils venus à une entente avec un ou des ingénieurs relativement au coût du nouveau quai sur partie de la propriété connue sous le nom de site du moulin Hastings?

2. Si oui, quels sont les noms des ingénieurs qui ont été consultés?

3. Un contrat a-t-il été passé quant au versement, par pourcentages, du coût approximatif?

4. Quel a été le coût total approximatif des principaux plans que lesdits ingénieurs ont soumis?

5. Quelques sommes ont été payées à ces ingénieurs, de ce chef, jusqu'au 31 mars 1931?

6. Les commissaires du port de Vancouver ont-ils entrepris de mettre fin à ce contrat?

7. Les commissaires du port de Vancouver ont-ils fait des efforts pour régler cette affaire à l'amiable?

8. Quelle est la base, et quel est le montant du règlement proposé?

9. La Commission du port de Vancouver verse-t-elle des paiements à quelques-uns de ces ingénieurs pour d'autres services?

10. Dans ce cas, donner les noms, les fonctions et les montants payés jusqu'au 31 mars 1931?

COMPAGNIE DE RELEVAGE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

Par M. PLUNKETT:

1. Combien d'argent a été voté annuellement, de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de relevage de la province de la Colombie-Anglaise?

2. Combien d'argent a été voté annuellement de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de Québec?

3. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise, et le montant total du capital, les octrois du gouvernement fédéral non compris?

4. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de Québec, et le montant total du capital, les octrois du gouvernement fédéral non compris?

5. Quel est le montant total que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et dont s'est occupée la compagnie de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise qui reçoit un octroi?

6. Quel est le montant total que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et dont s'est occupée la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, dans la province de Québec?

DÉLÉGATION À HALIFAX POUR LA RÉCEPTION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Par M. WOODSWORTH:

Quels furent les principales dépenses et le coût de la délégation officielle envoyée à Halifax pour souhaiter la bienvenue au Gouverneur général?

VISITE DE LEURS ALTESSES IMPERIALES LE PRINCE ET LA PRINCESSE TAKAMATSU HOTES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Avant de passer aux avis de motions, monsieur l'Orateur, je crois opportun d'informer la Chambre que Leurs Altesses Impériales le prince et la princesse Takamatsu arriveront à Ottawa samedi prochain à midi. Ils seront, avec leur suite, les hôtes officiels du Canada. Le gouvernement qui a précédé le nôtre les ayant fort à propos invités à être les hôtes du Canada durant leur séjour dans notre pays. Ils font le tour du monde et sont en ce moment dans la province de Québec. Ils seront à Montréal ce soir et arriveront ici samedi, le 2 mai, à midi. Ils seront ici nos hôtes jusqu'à leur départ, mercredi après-midi.

Comme mes fonctions officielles me font un devoir de m'acquitter de mon mieux de l'obligation assumée avec raison par mes prédécesseurs, je me permets de demander à tous les membres de la Chambre qui pourront le faire de se rendre à la gare samedi prochain, à midi afin d'assurer une réception convenable au frère de l'empereur du Japon et à son épouse ainsi qu'à leur suite, car le Japon est une grande puissance avec laquelle notre pays entretient des relations très cordiales et dont le ministre réside parmi nous.

M. SPEAKMAN: Est-ce à midi de l'heure avancée ou de l'heure normale?

Le très hon. M. BENNETT: Heure ordinaire, heure avancée.

L'hon. M. EULER: Ce n'est pas l'heure normale.

Le très hon. M. BENNETT: Heure avancée.

M. JACOBS: Il y a une différence d'une heure.

Le très hon. M. BENNETT: C'est bien l'heure avancée.

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

LE PONT DU PORT DE MONTRÉAL

Par l'hon. M. CARDIN:

Copie de tous les contrats, accords ou conventions intervenus entre la commission du port de Montréal et le gouvernement de la province de Québec et la ville de Montréal, fixant la participation des deux derniers au coût du pont du port de Montréal.

L'AIDE FÉDÉRALE POUR LA VENTE DU BLÉ

Par M. GARLAND (Bow-River):

Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, communications et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et les banques canadiennes; entre le gouvernement fédéral et la Canadian Wheat Producers, Limited; entre le gouvernement fédéral et quelques-uns ou tous les cartels provinciaux du blé relativement à l'assistance, aux garanties, ou au secours que le gouvernement fédéral a accordés depuis le mois de septembre 1930.

DÉMISSION DU CORRESPONDANT DE LA *Gazette du travail* À KENORA

Par l'hon. M. HEENAN:

Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le Gouvernement a en sa possession, relativement à la démission du correspondant de la *Gazette du travail*, à Kenora.

LA LOI DU DROIT D'AUTEUR

Par M. CHEVRIER:

Copie de toutes les communications, des lettres, dépêches, et autres documents échangés depuis mars 1927 jusqu'à ce jour, entre les autorités britaniques et le gouvernement canadien relativement à la loi canadienne du droit d'auteur et à la Convention internationale de Berne pour la protection des travaux littéraires et artistiques.

FIXATION DU PRIX DES GRAINS

Par l'hon. M. MOTHERWELL:

Copie d'environ douze éditions-type, résolutions ou lettres adressées au premier ministre ou au ministre de l'Agriculture, recommandant la fixation du prix du blé ou des prix des grains, venant de toute société de cultivateurs, agence de vente ou local du cartel, municipalité, chambre de commerce, ou individu dans chacune des trois provinces des Prairies depuis le 1*er* août dernier, et les réponses envoyées.

LE BRISE-LAMES DE TRACADIE

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents que le Gouvernement a en sa possession relativement à l'adjudication des travaux de construction d'un ou plusieurs brise-lames à Tracadie (Nouveau-Brunswick). Et aussi une copie de toute la correspondance et des autres documents relatifs au dragage exécuté par la drague n° 12 du port de Tracadie.

LE PERSONNEL DU CANAL DE LA TRENT

Par M. BOUCHARD:

Copie de tous les télégrammes, lettres, recommandations, et communications relativement à la destitution ou à la révocation des membres du personnel du canal de la Trent, depuis le 31 octobre 1930, et de toute la correspondance, lettres et communications échangées entre le surintendant du canal de la Trent, à Perterborough, et le ministère des Chemins de fer et des Canaux, à Ottawa, ou aucun de ses fonctionnaires.

L'ÉDIFICE PUBLIC DE SAINT-JOSEPH D'ALMA

Par l'hon. M. LAPOINTE:

Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute municipalité ou d'autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, relativement à l'édifice de Saint-Joseph d'Alma, comté du lac Saint-Jean, Québec, pour la construction duquel des fonds ont été inscrits dans les crédits de 1930-1931, et aussi copie de toutes les soumissions reçues pour la construction dudit édifice, et de la correspondance sur le même sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics relatifs audit édifice et qui ont été envoyés au ministère des Travaux publics ou au ministère depuis le 1*er* janvier 1928.

L'hon. H. A. STEWART: Le 22 avril, à la suite de la motion de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), la Chambre a adopté l'ordre concernant le dépôt de ces mêmes documents. Vous le trouverez au procès-verbaux, page 104. Il n'est donc pas nécessaire de déposer les documents une seconde fois.

L'hon. M. LAPOINTE: Je retire ma motion, monsieur l'Orateur.

(La motion est rayée.)

ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE

PROJET D'ASSURANCE FÉDÉRALE CONTRE LE CHÔMAGE, LA MALADIE ET L'ANVALIDITÉ

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord) propose une motion dont la teneur suit:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait mettre à l'étude l'établissement immédiat d'un système fédéral d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

Monsieur l'Orateur, de tous les problèmes capitaux et importants sur lesquels la Chambre délibère, dit-il, nul ne dépasse celui du chômage. Au cours de quatre des six dernières sessions régulières du Parlement, j'ai proposé une motion ayant trait à l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité. En mainte autre circonstance, mon collègue de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et moi nous avons soulevé la même question. Il existe aujourd'hui à la Chambre, je pense, une majorité en faveur d'une forme quelconque d'assurance contre le chômage. Le sans-travail n'est pas du tout responsable de son état. Il est simplement une victime des circonstances. Mais je ne m'occupe pas à présent des causes du chômage. Je traite de ses effets et, en plus, du devoir de Parlement, comme autorité suprême du pays, de veiller, quand il existe une pauvreté, de la misère et des souffrances involontaires, à leur soulagement sinon à leur élimination. Les sentiments d'humanité de mes collègues de la Chambre, abstraction faite de leur parti, les prédisposent, j'en suis sûr, à soulager les souffrances humaines. C'est un instinct naturel qui nous caractérise tous. S'il était possible de rayer de notre système économique les souffrances humaines, le chômage et tout ce que le mot implique, la Chambre serait heureuse d'y contribuer, j'en suis persuadé.

Nous, du groupe travailliste, prétendons qu'on ne saurait éliminer le chômage du système capitaliste. Non que l'industriel désire le chômage, mais le chômage est inhérent au capitalisme. Aux cycles d'une prétendue prospérité succèdent toujours des périodes de crise et, au cours de ces périodes, le personnel de nos fabriques, de nos ateliers et de nos entrepôts est renvoyé en masse et un grand nombre d'hommes et de femmes perdent soudain leurs moyens de subsistance. Depuis quelques années, le problème du chômage s'est considérablement aggravé. Il ressort des statistiques que l'usage sans cesse croissant des machines et la célérité accrue de la production ont tendu à diminuer l'élément travail dans la production. De toute évidence, si l'élément productif dans l'industrie reçoit une rémunération moindre, le profit de l'élément improductif augmente. En d'autres termes, les profits s'accroissent dans l'industrie, tandis que

les salaires représentent un élément relativement en baisse. Je dois inclure la finance dans cette catégorie, car à notre époque la finance et l'industrie sont étroitement liées, les bénéfices de la première découlant naturellement de ceux de la seconde. Nombre de gens sont d'avis que la situation actuelle ne peut se prolonger indéfiniment. Notre structure économique penche tant d'un côté qu'elle est tout près de tomber. L'accumulation énorme de richesses entre les mains d'un petit groupe, par suite de l'état de choses mentionné plus haut, a créé un problème qui commande l'attention immédiate du Parlement. Après tout, la richesse n'a pas été créée par le petit nombre, mais bien par la masse. C'est au Parlement, c'est aux politiques, qu'il incombe d'empêcher que la richesse ne soit entassée dans les coffres d'un petit nombre, au détriment de la masse de notre population. A cause de cette accumulation certains jouissent d'une puissance qui dépasse tout ce qu'ils ont jamais pu rêver. Je crois le moment venu pour ceux qui possèdent ces richesses de se rendre compte qu'elles doivent être employées pour le bien commun. Souvent aujourd'hui, la richesse, loin d'être une bénédiction pour l'humanité, se révèle tout le contraire. Donc, si l'assurance contre le chômage, la maladie et l'infirmité impose quelque fardeau à ceux qui possèdent ou régissent les richesses, en réalité ils ne feront qu'en restituer une part minime à ceux qui ont produit ces richesses.

Nul régime d'assurances ne peut être considéré comme étant un remède contre le chômage; ce n'est qu'un palliatif. Selon moi, une méthode bien plus satisfaisante de combattre le chômage serait de réduire les heures de travail sans effectuer une diminution correspondante des salaires. Il va sans dire que la réalisation d'un pareil projet présente tant d'obstacles que la proposition ne peut être immédiatement pratique. Voilà quelques générations, lorsqu'on a d'abord parlé de la journée de huit heures, ceux qui la préconisaient étaient jugés comme des doctrinaires dangereux; aujourd'hui la même attitude se réflète dans les épithètes de "rouge", de "radical", de "bolchéviste", et le reste. Le Parlement devrait s'intéresser tout d'abord à ceux qui se trouvent sans emploi. A cette heure les sans-travail ont plus de mal que jamais à trouver un emploi. La recherche du travail qui n'est jamais là est une des aventures les plus pénibles de la vie. Les jours passent, et les semaines, et les mois; puis l'individu commence à se démoraliser. Devant lui il ne voit que la pauvreté; il n'a nul espoir immédiat de secours. Peut-être qu'en dernier lieu cet homme est forcé de recourir à l'assistance publique. J'ai connaissance de centaines de cas où des hommes, au dernier degré du désespoir et de l'agonie morale, après la recherche désespérée d'un emploi, ont dû s'adresser à l'assistance publique. Bien des gens ne comprennent pas à quel point pareille mésaventure est pénible pour ces hommes. L'homme ordinaire hésite lorsque, pour la première fois, il fait appel à la générosité publique: à ce moment-là il lui faut bien du courage. Le travailleur ordinaire déteste d'accepter quelque chose sans rien donner en échange. Prenant donc son courage à deux mains, honteux et tremblant, il accepte l'aide publique pour la première fois. La deuxième fois, c'est moins difficile; la troisième est plus facile encore; et ainsi de suite. S'il continue à recourir à l'assistance publique on pourrait dire qu'il vit de charité, ce qui mine la dignité de bon nombre de nos meilleurs citoyens qui, eux-mêmes, ne sont nullement responsables de leur situation malheureuse. Pendant l'hiver dernier nous sommes venus au secours des hommes et des femmes réduits à l'indigence parce qu'ils ne pouvaient trouver du travail. Nous n'avons que cette méthode, qui est loin de donner satisfaction, pour résoudre un problème qui se renouvelle sans cesse.

Je propose, monsieur l'Orateur, qu'à cette forme d'assistance soit substitué un régime d'assurance contre le chômage. Assurément cette méthode serait bien plus efficace que ne l'est celle que nous pratiquons maintenant. Règle générale, nos grands industriels prévoient dans leur budget les remplacements, la dépréciation et la réserve. Le fonds destiné aux remplacements et à la dépréciation est à l'intention des machines et de l'outillage. La réserve proprement dite doit maintenir l'industrie lorsqu'elle traverse une passe critique. Mais que fait-on de l'élément humain dans l'industrie? L'ouvrier est engagé et renvoyé à volonté, sans le moindre égard pour son bien-être. D'ordinaire il est engagé à un salaire qui lui permet à peine de vivre, qui sûrement n'est pas assez considérable pour lui permettre d'accumuler une réserve en prévision des dépenses inopinées que peuvent occasionner la maladie ou l'infirmité. Il est donc évident qu'aux yeux de l'industrie, à notre époque, les droits du capital priment ceux des travailleurs, hommes et femmes. Nous, du parti ouvrier, croyons que l'élément humain doit avoir la priorité dans l'industrie; que la situation privilégiée dont jouissent actuellement les financiers et les industriels doit faire place à un régime qui assure aux employés un confort raisonnable pendant leur vie et la vie de ceux qu'ils ont à leur charge.

Je vous ferai remarquer qu'une personne qui, par exemple, place son argent en obligations d'une compagnie industrielle est assurée d'une revenu annuel à un taux d'intérêt très

raisonnable. Supposons qu'elle place $15,000 en obligations industrielles à 7 p. 100; elle recevra en retour un revenu annuel de $1,050, ce qui est plus que le salaire moyen gagné par les ouvriers canadiens. Est-il déraisonnable de demander que l'homme ainsi occupé devrait être aussi bien protégé au point de vue du rendement annuel de son travail que l'est le rentier pour son capital? Si on voulait m'écouter, je tiendrais à ce que les industriels considèrent que leurs employés ont une valeur au moins aussi grande pour l'industrie que celle des rentiers qui y placent $15,000 en obligations, et qui, sans aucun effort de leur part, en retirent plus que l'ouvrier qui donne le meilleur de son être directement à l'industrie et indirectement à la nation. La ville de Sudbury me fournit un exemple. D'après mes renseignements, il y a actuellement des milliers de sans-travail à cet endroit. L'International Nickel Company y exploite la principale industrie; cette compagnie est très riche et a réalisé des profits énormes par le passé. Dès qu'il y a baisse dans la demande de leur produit, et par conséquent dans leurs profits, la direction diminue le personnel ouvrier et jette ces hommes dans la rue, au hasard, sans s'occuper de ce qu'ils deviendront. Ils sont obligés de courir les rues et de vivre en quelque sorte aux dépens des autorités municipales, tandis que d'autres retirent les profits de l'industrie qu'ils ont édifiée. Pendant toutes leurs années de travail ils n'ont touché qu'un mince salaire, qui ne leur permet pas de faire des économies pour les mauvais jours. La situation de Sudbury nous donne une idée de ce qui se passe dans les autres centres industriels du Dominion, et je prétends que la loi devrait forcer ces compagnies industrielles à faire leur part pour soutenir ceux qu'ils ont renvoyés, et sur qui ils devront compter lorsque la dépression aura pris fin.

Récemment le très honorable premier ministre (M. Bennett) en parlant à une délégation fit allusion aux maux qui découlent du régime des indemnités de chômage en Grande-Bretagne. J'ai pris la peine de lire ses remarques avec soin afin de ne pas leur donner une fausse signification. Il me semble qu'il a certainement été injuste envers les habitants de la métropole. En réalité les ouvriers d'Angleterre, qui bénéficient de divers régimes d'assurance sociale, ne reçoivent pas l'aumône; ils ont autant droit de toucher cet argent que ceux qui s'assurent contre le feu et touchent une indemnité en cas d'incendie. Les effets de l'assurance-chômage en Grande-Bretagne ne sont pas ce qu'en pensait le premier ministre lorsqu'il parla à cette délégation il y a environ deux semaines. L'Angleterre se porterait-elle mieux aujourd'hui si elle n'avait pas d'assurance-chômage du tout? Ce régime existe depuis environ vingt ans, et nous constatons que pendant cette période le crime a diminué si rapidement qu'aujourd'hui plusieurs de ses prisons sont vides et à vendre. Comparez cela à l'état actuel de notre pays, où nous laissons les chômeurs s'occuper d'eux-mêmes. Nos statistiques démontrent que le crime augmente, et cette année nous agrandirons nos institutions pénales pour recevoir ces délinquants qui, s'ils avaient bénéficié de l'assurance-chômage, ne seraient probablement pas aujourd'hui enfermés dans ces institutions.

Je rappelle à la Chambre qu'en plus de l'assurance-chômage, je veux lui parler également de l'assurance contre la maladie et l'invalidité. Vu les effets salutaires d'une telle législation sociale en Grande-Bretagne, je crois que nous ne nous tromperons pas si nous suivons le régime qui y est en vigueur depuis vingt ans. Je me rends compte probablement aussi bien que tout autre membre des difficultés constitutionnelles inhérentes à un projet d'assurance-chômage. Mais nous avons réussi à surmonter les difficultés résultant du conflit de pouvoirs entre le fédéral et les provinces au sujet de la pension des vieillards, et nous pourrons les surmonter également lorsque nous adopterons l'assurance sociale. Je crois que si le Gouvernement battait la marche nous pourrions obtenir la collaboration sympathique de presque toutes les provinces, parce que le chômage n'est pas une question du ressort provincial ou municipal, mais du domaine fédéral. Le chômage n'est pas le résultat des activités municipales ou provinciales, il est surtout attribuable au programme politique appliqué par ce Parlement. En conséquence je désire vivement que tout projet d'assurance-chômage, institué par nous, soit appliqué à tout le pays. Pour vous donner un exemple des difficultés qui résulteraient si on laissait cette question aux provinces, prenons le cas de la ville d'Ottawa. Supposons que l'assurance-chômage soit en vigueur dans la province de Québec et qu'elle ne le soit pas en cette province. Si un citoyen de Hull vient habiter la ville d'Ottawa, il perdra par ce fait les avantages dont il jouit dans Québec.

Il est donc évident qu'un régime d'assurance contre le chômage doit être inauguré par le pouvoir fédéral si l'on veut qu'il soit efficace. Je me rends compte aussi de la facilité qu'il y a pour les honorables membres de signaler les difficultés qui barrent la voie à n'importe quel projet d'assurance sociale. La critique est toujours facile; cependant, s'il se

trouve ici un honorable député qui voit d'un mauvais œil l'établissement d'un régime d'assurance sociale, j'espère qu'il pourra proposer autre chose. A maintes reprises, l'on a reproché à notre faible groupe travailliste de faire d'habitude des critiques subversives. Pour ma part, je l'admets jusqu'à un certain point; cependant, nous avons toujours eu par la même occasion des propositions à soumettre à l'attention de la Chambre. Mon seul regret, c'est que nous n'ayons pu encore réussir à convertir la majorité des honorables membres à nos idées.

A l'heure actuelle, nous préconisons l'inauguration d'un régime d'assurance sociale d'ordre pratique. Voici la thèse que nous soutenons: Etant donné la présente situation qui dure depuis nombre d'années, il serait temps que le Gouvernement prît des mesures afin d'y remédier. L'un des moyens d'améliorer partiellement l'état de choses existant serait d'adopter une méthode d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité. Il est fort possible que le Gouvernement réponde que nous traversons en ce moment une ère critique au point de vue financier et que tout ce qu'il peut faire c'est de boucler le budget. Je me rends parfaitement compte de la situation difficile dans laquelle se trouve le Gouvernement et il a toute ma sympathie.

Mais est-il juste et raisonnable que le Parlement exige des chômeurs, hommes, femmes et enfants, de porter entièrement le fardeau de la crise? Je ne le crois pas. Lorsque les temps sont durs, nos gouvernants se retranchent derrière l'excuse que nos moyens ne nous permettent pas d'adopter l'assurance sociale et du moment que la situation redevient normale, ils prétendent qu'il n'y a pas nécessité de le faire. Conséquemment, les classes ouvrières sont prises entre deux feux. Si le pays est prospère, il n'y a pas lieu d'établir l'assurance sociale; d'autre part, si la crise sévit, nos moyens ne nous permettent pas de le faire. Quoi qu'il en soit, si la Chambre approuvait le projet que je propose, elle assurerait aux travailleurs et à leurs familles la sécurité relative qui leur fait défaut. L'inauguration d'un pareil régime d'assurance libérerait les travailleurs de cette flétrissure qui s'attache à l'acceptation de secours en argent distribués aux chômeurs et dont ils ne peuvent se passer sans qu'il y ait de leur faute.

Le Parlement doit tenir compte de ce fait. A la session spéciale de septembre, nous avons soutiré du trésor fédéral—ou prélevé par voie d'emprunt je ne saurais dire de quelle manière—une somme de 20 millions de dollars afin de parer aux effets du chômage par tout le Canada. Voilà une méthode de régler le problème du chômage que je ne saurais approuver; elle n'a rien de systématique; il s'agit d'efforts spasmodiques et de bénéfices provisoires; je suis convaincu qu'il faudra recommencer l'hiver prochain. Il vaudrait beaucoup mieux nous attaquer de front au problème et lui donner la meilleure solution possible. Par tout le pays, de l'Atlantique au Pacifique, à l'heure actuelle, nous avons des sociétés de bienfaisance comprenant des membres des deux sexes, qui ont étudié sérieusement le problème du chômage et réclament l'adoption d'un régime d'assurance de cette nature par le pouvoir fédéral. Les ouvriers syndiqués de toutes les provinces de la Confédération demandent également l'assurance sociale. Et, fait digne de remarque, monsieur l'Orateur, de tous les pays qui ont adopté l'assurance sociale, il n'y en a pas un seul qui soit revenu à l'ancien état de choses; en maints cas, l'on a étendu la portée et les bénéfices de la mesure primitive. En Angleterre, il y a quelques années passées, sous le régime de M. Stanley Baldwin, la portée du régime d'assurance contre le chômage fut étendue à tel point que le nombre des assurés dans les Iles-Britanniques excède actuellement le chiffre de la population du Canada.

Je désire signaler la différence qui existe entre la présente motion et les autres propositions visant le même but que nous avons discutées ici par le passé. Autrefois, les motions de cette nature portaient que la question serait renvoyée à un comité afin de s'enquérir de la situation; à l'heure qu'il est, je ne réclame plus la nomination d'un comité. Je suis opposé à ce que l'on rouvre l'enquête touchant cette question; je veux des actes. Un comité antérieur, qui a examiné le problème, en 1928, se prononça en faveur de l'établissement d'un régime d'assurance contre le chômage moyennent une contribution de la part des intéressés; si je m'en souviens bien, la Chambre approuva ce rapport à l'unanimité. La motion que je propose, à l'heure actuelle, réclame l'adoption immédiate de l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité. Il y a une différence entre la présente proposition et celles que j'ai faites par le passé. Je le répète, s'il se trouve ici quelque adversaire du projet tel qu'il est, je suis désireux de savoir ce qu'il proposera pour remédier à la situation.

Les représentants du peuple ont assumé une grande part de responsabilité touchant cette question et nous ne pouvons l'éluder quand bien même nous voudrions le faire. Je sais que nous avons, en sus de celle-ci, plusieurs autres obligations. Je sais que si l'un de nous proposait la répudiation de notre dette publique ou des intérêts sur cette dette, nous

entendrions des protestations dans tous les coins de la salle. On verrait des députés prendre la parole pour rappeler que nous avons des obligations et un devoir à remplir et entre autres celui de défendre l'honneur du Dominion. A mon sens, il ne saurait nous être attribué de plus noble devoir ni de plus grande obligation que le soin des miséreux qui sont parmi nous et c'est ce que, selon moi, le Gouvernement devrait faire avant toute autre chose. Quoique le temps qu'il nous est permis de consacrer à cette question soit limité, j'espère que le Gouvernement actuel ne trompera pas l'attente des centaines de mille citoyens désireux de la voir mise à l'étude.

Dans des circonstances antérieures les deux partis se sont déclarés en faveur du principe de l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité. Dans un discours qu'il prononçait au cours de la session de 1928, le premier ministre s'est dit ouvertement en faveur d'un projet de cette nature, et le chef de l'opposition s'est déclaré dans le même sens. Puisque nous avons les chefs de deux partis en faveur d'un projet de ce genre qu'est-ce qui nous empêche à ce point de nous concerter et de rechercher le moyen de faire quelque chose cette session-ci pour ceux qui chôment à l'heure actuelle et ceux qui sont menacés du même sort. C'est par centaines de mille que l'on compte les sans-travail aujourd'hui et le nombre est encore plus grand de ceux qui ne travaillent qu'irrégulièrement. En ce moment de crise, la classe ouvrière compte sur le Parlement et espère qu'il fera au moins quelque chose dans le genre de ce qu'il faisait il y a quelques années, lorsqu'il adopta la loi des pensions à la vieillesse.

J'espère que le Gouvernement saura tenir les promesses qu'il a faites, les promesses dont il a fait son programme et les engagements pris par plusieurs de ses partisans envers leurs électeurs; j'espère qu'il s'en tiendra aussi aux déclarations que faisait le premier ministre au cours de la session de 1928, alors qu'il était chef de l'opposition.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas cet après-midi, de revenir sur tout le terrain parcouru par l'honorable préopinant (M. Heaps). Je désire simplement signaler deux ou trois problèmes dont la solution s'impose avant que nous puissions régler cette question.

En premier lieu, il y a la juridiction respective du Parlement fédéral et des législatures provinciales, juridiction qui, dans une certaine mesure, a été définie par les jurisconsultes de la couronne. Ainsi que l'ont fait observer les premiers ministres provinciaux, il n'y a pas lieu de douter qu'avec l'action concertée des provinces et du Dominion l'on n'en puisse venir à une solution du problème. On a proposé de convoquer une conférence entre les provinces et les autorités fédérales en vue de discuter la question et, si faire se peut, de la trancher. L'autre jour, l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) a dit que cette affaire aurait pu être examinée à la conférence fédérale-provinciale. Je dois dire qu'à une conférence de cette nature, un ou deux jours, ni même une semaine, n'auraient pu suffire à l'examen de cette question; il est des questions qui, pour ce qui est de l'organisme politique, sont on ne peut plus grosses de conséquences et de grande portée à tous les points de vue possible. Non seulement faut-il songer à l'organisme qu'il faudra créer mais il faut aussi tenir compte des mesures à prendre pour maintenir cet organisme.

A l'heure actuelle un grand nombre de compagnies, qui emploient des milliers d'ouvriers, assurent leur avenir après qu'ils ont atteint un certain âge. Dans certains cas, elles ont des caisses d'invalidité et d'autres versent à leurs employés une petite somme lorsqu'ils sont sans emploi et encore au service de la compagnie.

La résolution vise deux choses, sur lesquelles je vais appeler l'attention de la Chambre. Premièrement, on demande que le Gouvernement examine l'opportunité d'inaugurer immédiatement un système fédéral d'assurance. A mon avis, mon honorable ami ne devrait pas laisser le mot "immédiatement" dans sa motion et ce pour la raison manifeste que, comme doivent le savoir l'honorable député lui-même et tous les membres qui ont le moindrement lu des ouvrages sur la question ou ont réfléchi quelque peu aux problèmes en jeu, trois semaines, six semaines, un mois ou même plusieurs mois d'étude ne suffiraient pas. Quant à cet aspect de la question, je proposerais qu'il retranche le mot "immédiat" de sa résolution. Je proposerai également qu'à la suite du mot "fédéral" il insère les mots "par contributions", ce qui ferait "un système fédéral par contributions". De plus je proposerais qu'à la fin de la résolution, soient ajoutés les mots suivants: "après avoir conclu des arrangements satisfaisants avec les provinces".

Comme l'a si bien dit l'auteur de la motion, l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité ne saurait obtenir un plein succès si chaque province applique un régime différent ou si une province a un régime d'assurance et une autre n'en a pas.

De plus, des anciens premiers ministres ont dit que les provinces ne se sentent pas capa-

bles de s'acquitter de toutes leurs obligations imposées par la constitution; il faut donc que les provinces et le Dominion travaillent de concert pour résussir. Je ne crois pas violer un secret en disant que, au cours d'un entretien que j'ai eu avec un ex-ministre de la Grande-Bretagne qui avait été chargé de cette affaire, M. Neville Chamberlain, celui-ci m'a appris que, après avoir parcouru le Canada, il était d'avis qu'un projet, pour être couronné de succès, devait être appuyé et par le Dominion et par les provinces. Quelles que puissent être les opinions des autres, il était clairement de cet avis en raison des renseignements puisés au cours de son voyage à travers le pays, et provenant d'autres sources. Lorsque l'honorable député parle de la réalisation immédiate d'un projet d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité, je suis sûr qu'il ne se rend pas compte de la difficulté du problème. Autrement, il ne ferait pas cette proposition avec l'espoir sérieux que nous la mettions en vigueur.

Il doit comprendre la somme de travail que le projet comporte pour les actuaires. Nous commençons maintenant un nouveau dénombrement, et, lorsqu'il sera terminé, nous aurons en notre possession assez de renseignements pour connaître la mesure des obligations que nous devons assumer. Il nous faudra dépenser des millions et nous assurer du succès. Lorsqu'un membre emploie le mot "assurance" il se sert d'une expression dont le sens est bien défini. Tout contrat d'assurance comporte le versement d'une indemnité; c'est un contrat en vertu duquel, moyennant le paiement d'une somme de tant, l'assureur consent à donner à l'assuré certaines sommes spécifiées. Afin de déterminer le montant de la prime, il est nécessaire de comprendre la nature des risques. Aujourd'hui, l'Angleterre est considérée comme la plus grande autorité touchant les assurances maritimes, parce que, depuis des siècles, les compagnies d'assurances de ce pays ont pu grâce à l'expérience des Lloyds et autres, apprécier le caractère exact des risques. Chaque assurance est accompagnée de risques, et l'indemnité doit être fondée sur le risque assumé. Tel est le fond de tout contrat d'assurance.

Malheureusement, au sujet du chômage, une grande erreur a été commise en Angleterre dans le calcul des risques possibles, et je suppose que tous les honorables membres de cette Chambre savent que, dans le moment, la caisse de l'assurance-chômage doit au gouvernement anglais l'énorme somme de près de 100 millions de livres sterling.

M. HEAPS: Est-ce qu'en 1911, les conditions, en général, n'étaient pas différentes de celles de 1919?

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que je m'efforce de montrer, et je remercie mon honorable ami de le faire pour moi. Il faut comprendre clairement la nature du risque assumé. Quel assureur, par exemple, pourrait maintenir sa solvabilité s'il ne connaissait pas le caractère des risques auxquels il s'expose, ne pouvant, par conséquent, déterminer une prime suffisante selon les calculs des actuaires pour faire face aux risques assumés? Cette Chambre est une institution sérieuse qui étudie un problème d'une importance capitale, et la première question à considérer lorsque l'on emploie le mot "assurance" est celle du montant de la prime à payer.

Dans l'assurance-vie, la prime est déterminée par des normes connues: l'âge, la durée probable de la vie, la valeur de l'argent durant de nombreuses années. Lorsque vous assurez un jeune homme de vingt-cinq ans vous savez, d'après le chiffre de la prime que vous acceptez de lui, que vous serez en état, en vous fondant sur la durée probable de sa vie, de faire face au risque assumé et de vous acquitter de votre obligation.

Il y a toujours un excédent qui peut être perçu des compagnies d'assurance-vie, parce qu'elles majorent leurs primes, comme on dit en langage technique, afin de s'assurer que la somme provenant de la prime sera toujours égale au risque qu'elles acceptent. Prenez l'assurance-incendie. Plusieurs parmi nous, je suppose, qui ne se sont pas donné la peine d'examiner ce sujet soigneusement, croient que les tarifs de l'assurance-incendie sont fixés d'une manière arbitraire et que, pour me servir de l'expression de mon honorable ami de Lisgar (M. Brown), les compagnies exigent le plus possible. La plus vieille compagnie d'assurance de l'univers est établie en Angleterre. J'ai déjà eu le plaisir de visiter le siège social de cette compagnie, à Londres, et de voir certaines de ses archives, datant de plusieurs siècles. Cette compagnie peut, avec une précision et une certitude presque mathématiques, déterminer le montant de la prime lui permettant de faire face suffisamment au risque assumé. Cela me semble très étrange. Il existe toutes sortes de risques: risques de navigation, que je mentionnais tout à l'heure; risques d'incendie; assurance contre le vol avec effraction; resques acceptés par les Lloyds à peu près sur tout, par exemple, sur le résultat d'une élection, chose la plus difficile à prévoir. Les grandes compagnies d'assurances, ramifiées comme elles le sont et grâce à l'expérience acquise en sont venues à établir d'une façon générale le risque éventuel. Quant à l'assurance-chômage, je disais il y a un instant qu'en Angleterre on l'avait créée en 1911, et établi dans sa forme actuelle ensuite. La

Chambre doit se rappeler que sous M. Chamberlain on fit une refonte de ces lois et que tout le système fut modifié: la contribution hebdomadaire de l'employé comporte la contribution du patron et aussi celle du gouvernement.

Malheureusement, les périodes critiques auxquelles aucun pays n'échappe et que nous appelons les années de marasme furent ignorées, et les contributions versées devinrent tout à fait insuffisantes pour entretenir la caisse lorsque l'effet de la crise commença de se faire sentir. Et la conséquence? La conséquence, c'est que la caisse manquant de fonds il fallut l'alimenter non pas au moyen des contributions des employés ou des patrons, mais en tirant sur le troisième contribuant, à savoir l'Etat. En d'autres termes, la caisse manquant de fonds l'assurance cessait à moins de recourir à l'Etat, et celui-ci dut prêter. Au mois de décembre dernier, ces prêts représentaient l'énorme somme de 90 millions de livres sterling. Autant que je sache,—on me reprendra si je fais erreur,—la somme prêtée atteint aujourd'hui 100 millions de livres sterling, et la caisse constate un déficit hebdomadaire de 800,000 livres. Je ne suis pas tout à fait sûr des deux derniers chiffres mentionnés. Voilà pour le chômage.

Venons-en au calcul de la prime. Commençons par le commencement. Il y a bien des choses à considérer, entre autres celles-ci. Premièrement, les frais de fonctionnement, qui suscitent aussitôt d'autres questions. L'Etat se chargera-t-il directement de l'administration, ou la confiera-t-il à une commission? Ce sont là choses à décider. Ensuite, qu'elle prime exigera-t-on? Pour cela, il faut déterminer: (a) moyenne d'emploi des intéressés; (b) la contribution hebdomadaire nécessaire pour assurer le service de l'assurance-chômage.

Ces problèmes restent à résoudre. L'un relève des actuaires et comprend la réunion de données soigneusement préparées, leur examen et leur analyse à fond, comme seul un actuaire peut le faire. Ensuite, il s'agit de déterminer le fonds nécessaire pour assurer le service des versements hebdomadaires à la lumière de l'expérience et en tenant compte des périodes de chômage.

Ai-je besoin de rappeler à la Chambre que dans l'un des grands dominions de l'empire une élection se fit sur la question de savoir si l'allocation hebdomadaire serait augmentée. Voilà l'un des dangers à prévoir avec l'administration du système aux mains de l'Etat,—danger d'exploitation politique. Cela soit dit simplement pour renseigner sur la nature de régime à adopter. Tous les honorables députés se souviennent des paroles de Bismark en présentant le projet d'assurance maladie et chômage, et autres catégories d'assurance, sur les motifs de ce faire, et les conséquences qui en sont résultées.

Autre aspect à examiner: Qui assurera-t-on? La question devrait venir en second lieu, mais je lui donne la priorité. Entend-on que tout le monde, tout le monde de l'industrie, soit assuré, ou une partie seulement? Et l'agriculteur? Propose-t-on que l'agriculteur soit, lui aussi, assuré contre le chômage ou que cette assurance ne s'applique qu'aux employés dans l'industrie, à la main-d'œuvre industrielle; ou encore qu'à certaines catégories d'ouvriers industriels. Le genre d'emploi varie les risques. J'en pourrais citer plusieurs exemples, mais ce serait fatiguer la Chambre et je me bornerai à deux. L'emploi saisonnier qui concerne le charpentier, par exemple. Soutiendra-t-on que la même contribution doive s'appliquer dans le cas du charpentier d'un pays froid situé au nord du 49e degré de latitude et à l'employé de bureau travaillant toute l'année. Autant d'éléments dont il faut tenir compte.

Revenons maintenant à la prime. L'expérience et certaines normes bien connues des actuaires servent à la déterminer. Or l'une de ces données essentielles se dénomment plus ou moins proprement le rendement de l'argent; par quoi l'on entend l'intérêt certain que rapportera les fonds constitués par les contributions, ou encore l'accumulation de la caisse même. Quels seront les profits durant une certaine période d'années? Les compagnies d'assurance-vie avaient coutume d'établir leur réserve sur une base de 4 p. 100; plus tard, elles ont accepté 3½ p. 100 et, aujourd'hui, 3 p. 100. Et comme on le sait très bien dans cette Chambre, plusieurs d'entre elles se contentent de 2½ p. 100. Si l'on prend une longue période d'années, dans un avenir éloigné, vous ne pouvez compter sur la stabilité et la certitude dans une question comme celle de l'assurance à moins que vous n'établissiez votre réserve au taux le plus bas que l'argent puisse rapporter durant un long terme d'années. C'est pourquoi on a attaqué le système de rentes viagères de ce pays, à cause du pourcentage de 4 p. 100 adopté pour ces rentes. Puis-je faire remarquer ici qu'au moment où sir Richard Cartwright exposait la question des rentes viagères avec une adresse et une vigueur naturelles à un homme d'une aussi grande compétence en questions de finance et aussi versé dans tout ce qui touche à l'assurance, à l'assurance pure et simple ou aux rentes viagères, il avait en vue une rente viagère limitée. Pour des

raisons apparentes, nous avons porté le maximum à $5,000 et, comme résultat, naturellement, il a été assez difficile de maintenir le taux de 4 p. 100. D'après mon opinion personnelle, sans vouloir indiquer une intention ou un point de vue sur les mesures à prendre plus tard, une rente viagère limitée à $1,000 ou $1,200 répondrait mieux aux intentions de ceux qui ont organisé notre division des rentes viagères. On atteindrait mieux ainsi le but que devait remplir le système. Toutes ces questions doivent être pesées lorsque nous étudions l'assurance sociale.

Il y a encore un autre facteur qu'il ne faut jamais oublier lorsqu'il s'agit d'assurance contre le chômage. La mortalité entre immédiatement en jeu, car, si vous établissez une assurance contre le chômage, on demandera ensuite quelque chose pour la femme et les enfants, en cas de décès. Je ne fais qu'indiquer un résultat. La chose est inévitable, et nous sommes tenus de songer au problème qu'offrira le cas de décès.

Je passe maintenant à la question de la maladie. L'assurance contre la maladie a atteint sur le continent américain de très vastes proportions. Une grande compagnie, la plus forte du monde, émet une police contre le chômage, la maladie et l'invalidité. En considération d'une prime suffisante, on paye également une pension. C'est là un développement moderne de l'assurance. En Angleterre, naturellement, des compagnies privées souscrivent ce genre d'assurance depuis plusieurs années. C'est une question, cependant, qu'il faut étudier à la lumière de deux facteurs importants: (a) le résultat moyen quant à la santé de l'assuré; (b) l'assurance collective, comme on l'appelle quelquefois, dans l'industrie, et que l'on applique maintenant à la maladie. L'assurance collective est souscrite sans examen médical des assurés, l'examen étant impossible avec ce système; on exige plutôt le groupement d'au moins cinquante individus et on émet une police pour tout le groupe et on assume le risque qui en résulte. Je me demande si mon honorable ami a étudié les résultats qu'ont obtenus les compagnies, bien que la période de leurs opérations soit courte, avec cette assurance contre la maladie et diverses formes d'invalidité, c'est-à-dire, je suppose, d'invalidité résultant d'accidents survenus durant la période d'emploi et dont s'occupent jusqu'à un certain point les commissions de compensation; et, relativement à ces accidents, il reste à déterminer légalement la signification des mots "durant la période d'emploi". Heureusement, toutefois, dans la plupart des cas, les commissions instituées par les gouvernements provinciaux s'occupent maintenant de ces questions, et ces dernières, ces questions si techniques et si hautement légales, ne viennent plus entraver l'exécution d'une telle loi.

L'assurance contre la maladie exige le paiement d'une prime. Quel doit être le montant de cette prime? Combien l'assuré doit-il contribuer? Combien l'employeur et l'Etat doivent-ils contribuer? Mon honorable ami croit-il que cette Chambre possède en ce moment les renseignements qui lui permissent, avec le concours des hommes les plus compétents de ce Dominion, de préparer une mesure sur une base quelconque et de la faire approuver par les gens bien pensants de ce pays?

Je ne traiterai pas de la question de l'invalidité, mais nous avons la pension de vieillesse dans ce pays; ce système est étroitement associé à cette division de législation sociale. J'ai suffisamment indiqué, je pense, la pensée de tout membre de cette Chambre qui s'intéresse à cette question; il ne s'agit pas d'une chose que nous pouvons faire aujourd'hui et détruire demain; nous étudions un problème de la plus grande portée. Il faut savoir quels résultats les mesures à prendre pour régler ce problème auront au cours du prochain demi-siècle. Rappelons-nous que nous ne sommes que dix millions dans ce pays et que les taxes municipales, provinciales et fédérales sont payées par les mêmes gens. Parmi les choses qui contribuent à établir notre solvabilité il faut tenir compte du fait qu'une bonne partie de l'argent versé sous forme d'impôts retourne à ceux-là mêmes qui le versent. C'est là, je crois, un fait reconnu.

Qu'allons-nous faire maintenant à ce sujet? Mon honorable ami a parfaitement raison de dire que le moment d'agir est venu. Je puis lui dire avec franchise, qu'il est au moins un membre du Gouvernement qui a consacré beaucoup de son temps à l'étude de cette question et qu'il a obtenu une quantité considérable de renseignements des plus importants. Le ministère des Finances a été averti que, par suite de la situation actuelle, agir à l'aveugle ou avec exagération sans prévoir les résultats serait aller à un désastre, tout comme ce à quoi pense l'honorable député, et serait la cause de grandes difficultés plutôt que de réels avantages pour ceux qui sont les plus intéressés. Je crois que tout projet comportant l'adoption d'une loi devrait être fondé sur l'étude de plusieurs considérants. Il ne s'agit pas d'avantages politiques, car les honorables députés ont pu constater que je me suis efforcé de mettre de côté toute pensée politique dans la discussion de ce problème. Ces considérants ne pourront être établis que lorsque le prochain recensement aura été terminé, car c'est de la valeur juste et exacte que l'on donnera à tout cela que dépend le succès

et la solvabilité de la caisse. Cela ne saurait être mis en doute.

Maintenant se pose une autre question de portée plus grande encore, celle de la contribution que doit verser l'Etat en vue de combler les manques qui pourraient se produire dans le fonds. Je me demande combien des honorables députés ont étudié les statistiques qui ont trait à la pension aux vieillards dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par exemple, et la signification de ces chiffres. Je me demande également combien ont pris connaissance des relevés qui ont été faits dans plusieurs provinces relativement à ces questions. La plupart de ceux d'entre nous qui ont des responsabilités ministérielles comprennent que nous ne pouvons pas agir à l'aveugle, mais qu'il nous faut posséder des renseignements au moins suffisants pour justifier la présentation d'un projet de loi à la Chambre. Le grand problème que pose la somme que doit verser l'Etat ne peut pas être résolu au hasard. La question est autrement importante. Elle comporte, à mon avis, l'étude des statistiques du recensement que l'on fera prochainement et l'application à ces statistiques des connaissances spéciales des actuaires. Le service des actuaires de la division des assurances du Canada est l'un des meilleurs du monde entier. Je suis heureux de dire ici que les plus importantes compagnies qui emploient des actuaires ont laissé entendre maintes fois qu'un actuaire formé au Canada est l'un des plus compétents de cette profession.

Dans ces circonstances, lorsque l'on est sur le point de faire le recensement, lorsque nos actuaires consentent volontiers et sont prêts à aborder ce problème comme je l'ai dit, se trouve-t-il un seul député pour croire que nous rendrions justice à notre pays ou à nous-mêmes si nous adoptions maintenant une résolution demandant au Gouvernement de faire immédiatement ce qu'il n'est pas en mesure de faire parce qu'il n'a pas les renseignements voulus? J'ai bien l'intention, si l'on veut bien nous en donner le temps à titre de gouvernement et à titre de particuliers, de faire en sorte que les renseignements obtenus avant l'expiration de notre mandat, prennent la forme concrète d'un projet de loi que nous présenterons à la Chambre. Je ne me suis jamais fait illusion sur ce que cette question comporte; je ne m'en fais pas plus maintenant. Mon unique désir a toujours été de faire en sorte que les lois adoptées par le Parlement soient motivées par la connaissance des faits et non par une simple conjecture.

Je sais fort bien que notre pays ne serait pas en état de résister à toutes les demandes auxquelles la caisse anglaise a pu répondre par des emprunts du trésor national. Nous connaissons tous ces demandes. Je crois que cette Chambre est unanime à désirer travailler pour la cause que mon honorable ami a tant à cœur, mais il ne faut pas oublier qu'il y a un grand nombre de personnes dans notre pays qui, malheureusement, je le répète, par suite des conditions qui existent dans le monde, conditions dont il est difficile de trouver la cause mais dont les résultats sont évidents, contractent de plus en plus l'habitude de dire: Que le Gouvernement le fasse. Il n'existe qu'une classe dans notre pays qui, en général, n'a pas adopté cette attitude, et c'est la classe agricole, parce que le Gouvernement peut faire si peu pour elle par suite du fait que les agriculteurs doivent peiner sur la terre et recueillir le fruit du travail de leurs mains dans des conditions climatériques qui échappent au pouvoir de l'homme. L'homme peut dominer et a de fait maîtrisé l'industrie. Dans d'autres champs d'activité il n'a pas réussi à exercer le même pouvoir. Il m'est à peine besoin de mentionner l'assurance contre la grêle où il ne s'agit plus seulement de conjecture mais où le risque est tout juste assez bien compris, parce que deux ou trois compagnies ont vu la faillite de près au cours des deux dernières années pour ne pas être suffisamment capables de prédire l'avenir en se basant sur le passé.

L'honorable député atteindrait mieux son but, d'abord en supprimant le mot "immédiat" dans sa motion, puis en y ajoutant les mots "par contributions", et tous les autres mots nécessaires pour faire bien comprendre qu'il faut absolument obtenir la collaboration des provinces. C'est la réponse à la dernière question que j'ai posée au sujet de la contribution de l'Etat. Dans ce cas-ci l'Etat serait non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les gouvernements provinciaux, car, comme nous l'ont dit nos juristes, quelques-uns de ces sujets sont exclusivement du ressort des provinces. Je répète que nous avons le droit d'affecter notre argent à toutes les fins utiles que le Parlement peut déterminer. Le Parlement fédéral peut déterminer l'emploi des fonds versés par les contribuables. Je répète maintenant la déclaration que j'ai faite comme leader de l'opposition, poste bien moins difficile que celui que j'occupe aujourd'hui, mon très honorable ami en conviendra. Le Gouvernement est disposé et tient beaucoup à faciliter de toutes les manières possibles le développement de la législation sociale dans le sens qui a été indiqué. Je ne veux pas parler d'assurance sans contributions des ouvriers, ni de lois sociales unilatérales, mais bien d'une législation qui encouragera l'épargne et la prudence chez tous ceux qui seront appelés à en bénéficier. Bien qu'on m'ait critiqué, je dis encore une fois que notre pays ne produira pas les hommes qu'il a produits autrefois, tant que les

gens ne comprendront pas que la vie comporte des responsabilités, au nombre desquelles est celle de s'aider soi-même. C'est la seule méthode d'après laquelle on puisse avoir une législation sociale efficace; j'en suis convaincu. Quelle que soit la valeur de mes études et de mes recherches, j'ai acquis la certitude qu'il faut, dans tout ce que nous pourrons entreprendre à cet égard, reconnaître et admettre que l'assurance comporte des primes, lesquelles doivent être payées par l'assureur et l'assuré, avec l'aide de l'Etat.

Si l'honorable député veut bien accepter mes conseils, je lui dirai, au nom du Gouvernement, qu'aussitôt qu'on aura pu recueillir les renseignements essentiels pour établir un système d'assurance sociale digne de ce nom, nous emploierons ces informations pour préparer et présenter à la Chambre un projet de loi dans le sens que j'ai indiqué.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, pendant que l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) étudie les propositions du premier ministre, je formulerai quelques observations au sujet de cette motion. Le premier ministre a signalé les nombreux obstacles et les grandes difficultés à surmonter avant d'adopter un système d'assurance contre le chômage. Certes, il y a des difficultés, mais je crois qu'on peut les vaincre. Je pensais que le premier ministre serait très bref. Je croyais qu'il nous dirait qu'ayant été élu pour mettre fin au chômage, il n'y aurait plus besoin d'assurance contre ce mal.

Un MEMBRE: Faisons quelque chose pour l'ouvrier.

Une VOIX: C'est de la politique.

L'hon. M. HEENAN: Mes honorables amis n'aiment pas cela.

Une VOIX: C'est de la politique.

M. GOTT: C'est absurde.

L'hon. M. HEENAN: Je suis enclin à accepter le mot prononcé par l'honorable député qui vient de m'interrompre. Je ne connais en effet personne dans cette enceinte qui soit mieux en état que lui de définir l'absurde.

L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) mérite des félicitations pour avoir soulevé de nouveau cette question devant la Chambre. Ses collègues et lui n'ont pas cessé de préconiser l'adoption d'un système quelconque pour combattre le chômage. J'approuve entièrement la proposition dont la Chambre est saisie. En 1928, l'honorable député de Winnipeg-Nord avait proposé que le comité des relations industrielles et internationales étudie le problème, si bien qu'on s'était mis en communication avec les provinces pour avoir leur avis. Les documents officiels nous montrent qu'en 1929 l'honorable député de Winnipeg-Nord a demandé de nouveau de faire étudier la question par le comité des relations industrielles et internationales. Le sujet de l'assurance-chômage vint devant la Chambre qui l'adopta en principe. Cependant, la dernière fois, la Chambre a jugé que le Gouvernement devrait soulever la question à la première conférence avec les provinces. On sait que cette occasion ne s'est pas encore présentée.

La résolution soumise à la Chambre n'a pas tant pour objet d'obtenir de nouvelles données que d'adopter des mesures immédiates en vue d'établir un régime d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité. Comme je l'ai dit, après avoir étudié la question, le gouvernement de l'époque la renvoya aux provinces. Le résultat de cette décision, joint à la connaissance de l'état de dépression existant dans le monde entier, a été que quatre provinces ont déclaré formellement qu'elles consentiraient à accepter le principe de l'assurance contre le chômage et ont demandé au gouvernement fédéral de convoquer une conférence à cette fin.

Traitant la question à fond le premier ministre nous a parlé cet après-midi des charges qui pèsent sur les contribuables d'Angleterre. Cependant il a oublié de nous faire voir que l'assurance contre le chômage payait ses frais lorsqu'elle fut d'abord établie en Grande-Bretagne. Ce n'est qu'après la guerre, lorsqu'une masse de chômeurs bénéficièrent de ce régime d'assurance sans avoir contribué à la caisse que l'assurance devint ce que l'on désigna sous le nom de "dole". Sous ce rapport le Canada n'aurait rien à craindre.

Il serait de beaucoup préférable que nous pussions nous passer de l'assurance contre le chômage; les ouvriers du Canada partagent ce sentiment. Si tout homme au Canada qui est capable et qui veut travailler pouvait trouver de l'emploi, ce serait bien préférable à l'assurance contre le chômage. Je n'ai encore rencontré ni entendu personne qui puisse nier que nous n'aurons pas toujours en ce pays des périodes saisonnières de chômage. Nous aurons toujours des hommes qui ne travaillent que huit ou neuf mois par année et chôment tout le reste du temps. Plusieurs de ces hommes ne reçoivent pas un salaire élevé et je prétends qu'ils ont droit autant que tout autre classe du peuple à recevoir une certaine protection pendant la période de chômage. Il y a des gens qui disent que l'assurance contre le chômage a quelque chose de démoralisant dans ses effets. D'après ma propre expérience, je ne vois pas qu'il doive en être ainsi nécessairement; par exemple, nos

hommes d'affaires et de profession n'hésitent pas à s'assurer contre les risques menaçant la vie et la propriété et cependant, je n'ai pu encore comprendre de quelle manière ils sont devenus démoralisés du fait d'avoir obtenu des indemnités en vertu de leurs polices d'assurance. L'entretien et l'éducation des enfants de nos ouvriers dépendent du salaire et je ne vois pas pourquoi il serait impossible d'édifier un régime quelconque en vue de les protéger au cas où cet ouvrier serait exposé au chômage, à la maladie ou à l'invalidité

Je me souviens qu'il y a quelques années quelqu'un disait à l'Assemblée législative de l'Ontario:

Depuis un grand nombre d'années, monsieur l'Orateur, la société est stupéfiée devant le nombre des décès et des blessures causé par les accidents du travail; le public avait cherché à diminuer ces accidents en adoptant des lois destinées à sauvegarder le salarié contre la mort et les blessures pendant son travail. Bien que différentes sortes de dispositifs de sûreté aient été installés dans les usines il y a encore cependant plus de la moitié des accidents tous les ans pour lesquels ni le patron ni l'ouvrier ne sauraient être tenus responsables ou blâmés.

A l'appui de l'assurance contre le chômage il s'exprima en ces termes:

La grande majorité du peuple aujourd'hui, monsieur l'Orateur, est stupéfiée à la vue de milliers d'êtres humains vivant dans la misère et je suis convaincu que l'opinion publique insistera pour l'établissement de quelque régime permanent qui permettra d'assurer à tous les êtres humains l'aliment, l'abri et le vêtement convenables.

Je le répète, je crois qu'un régime quelconque peut et doit être élaboré pour venir en aide aux sans-travail. L'assurance contre le chômage a été approuvée en divers quartiers. Permettez-moi de citer le rapport de la commission royale sur les relations industrielles de 1919, dans lequel on trouvera, page 8, les remarques suivantes:

L'ouvrier peut chômer pour d'autres raisons que celle d'avoir perdu son emploi. Il peut être réduit à l'état d'incapacité par la maladie, l'invalidité ou la vieillesse. Bien peu d'ouvriers sont capables, sur leurs économies, de parer à ces éventualités. Nous conseillons à votre Gouvernement...

Je demande à la Chambre de remarquer qu'il s'agit ici d'une conclusion de la commission royale.

Nous conseillons à votre Gouvernement d'établir un régime quelconque d'assurance sociale de l'Etat à l'avantage de ceux qui, sans faute de leur part, sont incapables de travailler; que cette incapacité soit due au manque de travail, à la maladie, à l'invalidité où à la vieillesse. Cette assurance ferait disparaître le spectre de la crainte qui hante maintenant l'esprit du salarié et ferait de lui un citoyen meilleur et plus satisfait.

En 1915, le gouvernement de l'Ontario nomma une commission royale présidée par sir John Willison pour étudier cette question. Le rapport a été présenté en 1916 et, à la page 80, nous trouvons la conclusion suivante:

Pour faire face à l'état de choses en question, vos commissaires sont d'avis qu'une forme quelconque d'assurance contre le chômage est à désirer, tant dans l'intérêt de l'ouvrier lui-même que de la municipalité intéressée.

Ensuite, les quatre gouvernements provinciaux de la Colombie-Anglaise, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba se sont déjà déclarés en faveur de l'assurance contre le chômage et ils demandent la convocation d'une conférence avec le gouvernement fédéral en vue de mettre un tel régime en vigueur. Ensuite, une conférence a eu lieu à Winnipeg au mois de janvier 1930 à laquelle assistaient les représentants de toutes les provinces de l'Ouest et de quelques-unes des provinces de l'Est. Cette conférence s'est prononcée en faveur de l'établissement d'un mode d'assurance contre le chômage.

M. LAVERGNE: C'est une question qui relève exclusivement des provinces.

L'hon. M. HEENAN: Ces représentants veulent avoir une conférence avec les autorités fédérales. Le Congrès des métiers et du travail n'a cessé de prôner la chose depuis plusieurs années. Il en est ainsi de plusieurs syndicats ouvriers nationaux. Le gouvernement de Québec a nommé récemment une commission royale. Etant donné l'attitude de cette province sur la question de l'indemnisation des victimes des accidents du travail et le souci qu'elle prend de s'occuper des autres problèmes sociaux, je suis convaincu qu'avant longtemps Québec sera à la tête des provinces du Canada sous le rapport de la législation sociale.

M. LAVERGNE: Sa loi des accidents du travail n'est pas fameuse.

L'hon. M. HEENAN: Puis nous avons le sénateur Robertson lui-même, le ministre du Travail qui, parlant à Haileybury le 13 janvier 1930, a prôné l'assurance contre le chômage. D'autres personnages ont pris à peu près la même attitude. Je tiens à dire que, pour ma part, j'ai réclamé cette assurance. Je l'ai fait avant d'être ministre du Travail, je l'ai fait pendant que j'étais ministre du Travail et je le fais encore. L'assurance contre le chômage a aussi été demandée par les conseils municipaux de plusieurs villes du Canada.

Il existe aujourd'hui environ vingt-sept méthodes différentes d'assurance-chômage. Environ la moitié exigent une participation des

ouvriers et les autres varient selon les circonstances.

Les adversaires de l'assurance-chômage voient dans le régime anglais un avertissement et ils en représentent le fonctionnement sous un faux jour. Par exemple, ils signalent qu'il y a probablement deux millions de chômeurs qui reçoivent ce qu'on appelle là-bas le "dole". C'est fausser la vérité. J'ai eu l'occasion d'étudier la question et j'ai constaté que, bien qu'un million d'individus fussent inscrits comme chômeurs, tous ne recevaient pas l'indemnité de chômage; il s'en enregistrait 150,000 chaque semaine et l'on rayait 150,000 noms. En d'autres termes, il se faisait chaque semaine sur la liste 300,000 changements de noms, ce qui démontre que le fait de recevoir l'indemnité de chômage ne démoralise pas les ouvriers et ne les encourage pas à demeurer sans emploi. Un grand nombre de ces chômeurs ne reçoivent l'indemnité que durant deux ou trois semaines. Plusieurs autres qui s'inscrivent ne retirent aucune indemnité parce que leurs noms ne sont pas restés assez longtemps sur la liste des chômeurs. C'est donc représenter le mode anglais sous un faux jour que de parler du "dole" ou de l'aumône qu'on donne en Grande-Bretagne. Je suis sûr que nous pouvons établir au Canada un régime qui répondra mieux aux besoins du pays que tout ce que nous faisons présentement. L'honorable député de Winnipeg l'a dit, il est peu à désirer qu'on se contente d'accourir auprès du gouvernement pour obtenir des secours; il y a chevauchement et les sommes énormes que cela nous coûte ne donne pas les résultats désirables. Nous ferions bien mieux d'établir un mode d'assurance qui obligerait les individus et l'Etat à participer à la caisse de chômage; ainsi les ouvriers qui deviendraient sans emploi sauraient que l'indemnité versée serait une indemnité à laquelle ils ont participé.

Le problème du chômage au Canada a un autre aspect que je désire signaler à la Chambre. Je crois qu'un pays jeune comme le nôtre a plus de chance qu'un pays plus ancien d'adopter un mode d'assurance susceptible de produire des résultats avantageux. Le territoire du Canada est immense; notre population a des occupations variées, et mes honorables collègues savent qu'un grand nombre de Canadiens n'aiment pas à abandonner leur région pour une autre plus éloignée. Si nous pouvions avoir un mode d'assurance obligeant tout chômeur à s'inscrire une première fois puis à diverses périodes subséquentes tant que dure son chômage, nous pourrions trouver moyen de procurer de l'ouvrage à un bon nombre de ces ouvriers. Nous avons aujourd'hui dans tout le pays environ soixante-six bureaux de placement. Nous pourrions augmenter ce nombre et découvrir où l'on a besoin de tel ou tel ouvrier qui s'est inscrit comme chômeur; nous verrions à ce que cet ouvrier obtienne l'emploi, et cet homme saurait trouver de l'emploi à l'endroit où on l'envoie. Nous pourrions ainsi diminuer beaucoup les frais de l'assurance-chômage.

Je ne veux pas discuter bien longuement cette question, mais reconnaître avec l'honorable député de Winnipeg-Nord que le temps n'est plus aux études. Nous devrions agir maintenant et rapidement. Je ne veux pas dire que ce doit être aujourd'hui, mais je prétends que nous devons nous occuper immédiatement d'établir une méthode en vue d'aider aux chômeurs. Le premier ministre signale que nous sommes à recueillir des renseignements pour le recensement, et le ministre du Travail a dit la même chose. Le prochain recensement nous apportera des renseignements supplémentaires, il est vrai, mais j'ai examiné ces questions et je suis convaincu que les renseignements recueillis seront peut-être désuets dans un an. Les données de l'année prochaine ne concorderont peut-être pas avec celles de cette année, si grandes sont l'accélération de la production et la concurrence dans le monde entier. Conformément à la décision de la Chambre, le Gouvernement devrait convoquer sur-le-champ une conférence provinciale, afin d'établir dans le plus bref délai une assurance contre le chômage.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, je pensais que l'ancien premier ministre était passé maître dans l'art de démontrer l'impossibilité d'exécuter certaines choses, mais il doit s'incliner, j'en ai peur, devant le premier ministre actuel qui a certes montré dans quelle impossibilité le Gouvernement se trouve de faire quoi que ce soit dans la crise pressante d'aujourd'hui. Le premier ministre dit qu'il ne se fait pas d'illusions sur la portée de l'assurance contre le chômage. Evidemment, il pense aux charges financières considérables qu'elle entraîne, mais il se fait beaucoup d'illusions sur les conséquences de son refus de proposer la mesure législative préconisée, non seulement au point de vue politique, mais encore au point de vue des intérêts de la masse.

Je dois exprimer ma gratitude au premier ministre qui a fait certaines propositions, mais à notre point de vue, ces propositions émasculent notre résolution au point de lui enlever presque tout sens. Déjà le premier ministre et son parti et l'opposition ont adhéré au principe sur lequel repose l'assurance-chômage, déjà le Canada, comme signataire du pacte de la Société des nations, a adhéré au principe sur lequel repose l'assurance-chômage,

mais plusieurs années se sont écoulées depuis la signature du traité de Versailles et l'Etat n'a pour ainsi dire rien fait en ce sens. Nous voulons que les autorités commencent à agir. Nous ne proposons pas, et je ne pense pas que le premier ministre puisse s'imaginer que nous le proposions, l'inauguration immédiate d'un système d'assurance. En insérant le mot "immédiat", nous parlons d'un avenir prochain, nous voulons signifier que le Gouvernement doit exécuter ses promesses et non pas atermoyer indéfiniment. La conclusion à tirer des remarques du premier ministre, c'est qu'il ne proposera pas de mesure législative à ce sujet avant les prochaines élections.

M. LAVERGNE: Mon honorable ami m'autorise-t-il à lui poser une question? La question m'intéresse fort. N'est-il pas vrai que, selon le paragraphe 13 de l'article 92 de notre loi constitutionnelle, cette question est du ressort des provinces, parce que l'assurance est un contrat civil?

M. WOODSWORTH: Je traiterai cette question tantôt et je suis heureux que mon honorable ami l'ait soulevée. Mais pour revenir à mon sujet, la déclaration indique un atermoiement indéfini et l'affaire deviendra peut-être un ballon politique aux prochaines élections. Rien ne nous garantit que le Gouvernement prendra quelques mesures à bref délai.

Le premier ministre propose d'ajouter les mots "par contributions". Nous n'avons pas employé le mot, simplement pour ne pas rétrécir la portée de notre résolution. Nous n'avons pas voulu paraître prescrire la forme exacte du projet d'assurance sociale. Il y a quelques années, un comité de la Chambre a déposé un rapport sur cette question et il a dit en toutes lettres qu'un pareil système doit s'appliquer dans le pays entier. Le comité a déclaré que le système adopté doit reposer sur des contributions et il a reconnu que, au témoignage des juristes, cela n'est pas du ressort de l'autorité fédérale. C'est peut-être une réponse à la question posée par l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne). Le premier ministre préconise un arrangement satisfaisant avec les provinces, mais je ne vois pas d'obstacle insurmontable à l'établissement d'un système d'assurance dans le Canada entier. Sans les contributions, le projet est praticable. Mon honorable collègue qui vient de me poser une question le comprendra; en ce cas, il n'y aurait pas de contrat. Ce serait le même principe que celui sur lequel reposent les pensions de vieillesse constituées sans l'aide de contributions de la part des bénéficiaires.

La chose est praticable. Je ne veux pas discuter la question en ce moment, mais, de l'avis des plus hautes autorités juridiques, on peut déduire des articles de notre Constitution définissant les pouvoirs du gouvernement fédéral que l'assurance contre le chômage est subordonnée aux bureaux de placement et, à ce titre, est du ressort du gouvernement fédéral. Je ne suis pas avocat et je ne veux pas discuter aujourd'hui le point de droit; seulement je fais remarquer que dans notre motion, soucieux d'éviter ces difficultés d'ordre juridique, nous avons rejeté sur le Gouvernement la responsabilité d'inaugurer quelque régime fédéral qui remédie au chômage.

Nous rencontrons toujours notre vieille amie, la Constitution: on nous assure que nous ne pouvons faire ceci, ou cela, suivant les articles de notre Constitution. D'ici une semaine ou deux je compte saisir la Chambre d'un projet de résolution portant que nous avons la compétence de modifier la loi constitutionnelle, et suggérant peut-être l'opportunité d'une sorte de conférence qui pourrait être chargée d'élaborer les modifications qui s'imposent. J'espère que tous ceux qu'effraie cet aspect constitutionnel ne manqueront pas d'appuyer alors ma proposition dont l'intention sera de surmonter ces difficultés.

M. LAVERGNE: Jusque-là nous devons nous conformer à la loi telle qu'elle existe.

M. WOODSWORTH: Le premier ministre a dit que nombre de gens abordent le Gouvernement, lui demandant ceci, cela, et autre chose encore. Je lui fais observer que sous ce rapport les plus actifs ont été les manufacturiers canadiens. Lorsqu'ils ont constaté qu'ils ne pouvaient retirer des bénéfices de leurs opérations ils ont immédiatement prié le Gouvernement de leur venir en aide jusqu'à concurrence de 20, 30, 40, voire 50 p. 100. S'il est quelqu'un qui ait demandé des privilèges d'un ordre spécial, c'est bien le manufacturier. Je puis me dispenser, je crois, d'analyser l'aide avancée aux compagnies de transport. Au su de tout le monde, les chemins de fer canadiens n'auraient jamais pu être construits si l'Etat n'y avait contribué. Presque tous peuvent demander et recevoir l'aide du Gouvernement, sauf la classe ouvrière, et plus récemment, les cultivateurs qu'on a réduit à pareille situation.

Au dire du premier ministre, certaines industries ont déjà inauguré de leur propre initiative des arrangements pour subvenir aux besoins des sans-travail. Le nombre de ces industries est fort restreint; fussent-elles plus nombreuses que cela n'entraverait pas la création d'un régime national. Dans la Grande-Bretagne un grand nombre d'unions ouvrières et autres syndicats avaient adopté cette méthode avant l'inauguration du régime national.

Le très honorable chef du ministère a affirmé ensuite que nous n'étions pas assez fixés sur la manière dont fonctionnerait ce régime. Je fais remarquer que presque tous les pays civilisés du globe, à l'exception des Etats-Unis, ont adopté quelque méthode de ce genre. En nous adressant à la Grande-Bretagne, à la France, à l'Allemagne, ou à nombre d'autres pays de l'Europe, nous pourrions obtenir les renseignements les plus complets à ce propos. La Société des nations a publié plusieurs volumes exposant les conclusions des études les plus minutieuses sur cette question. Le Gouvernement pourrait sans difficulté nous esquisser un projet en ce sens avant bien longtemps.

Comme à son ordinaire, le premier ministre nous a fait une conférence ou une dissertation sur la question en discussion. La Chambre lui est bien obligée de l'exposé précieux qu'il nous a communiqué touchant l'assurance et tout ce qu'elle comporte; seulement je note que ses comparaisons ont peu de valeur lorsque nous abordons le domaine pratique. Il nous faut connaître les risques, a-t-il énoncé; et ensuite il nous a dit que l'Angleterre avait eu tort d'inaugurer un régime avant d'en avoir pu peser toutes les conséquences. Je réponds qu'il n'était pas possible à l'Angleterre de prévoir toutes les conséquences économiques de la guerre. Si elle avait attendu jusqu'au moment où elle savait que la guerre allait éclater, et que nombre de choses devaient survenir après la guerre, elle n'aurait pas encore son régime d'assurance contre le chômage. Il se peut que les actuaires soient en mesure de nous préciser, en ce qui concerne l'assurance-vie, la durée de vie à supputer et les risques comportés; mais je ne crois pas qu'il puisse en être ainsi dans le présent domaine. Les lois économiques sont loin d'être aussi constantes, ou du moins aussi bien connues, que le sont celles de la santé publique, car il faut tenir compte des grands mouvements, tant politiques qu'économiques, de notre époque. Je maintiens qu'il serait impossible à tout gouvernement de connaître tous les risques courus et d'édifier un système uniquement sur cette connaissance antérieure des risques. Pour moi, franchement, l'argument du premier ministre a tout l'air d'une *reductio ad absurdum*. Si nous suivions son raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, jamais nous n'aurions un régime de ce genre. Nos grandes entreprises n'auraient jamais été parachevées si nous avions attendu de prévoir tous les risques possibles. Jamais l'Ouest n'eût été peuplé si les pionniers, les chemins de fer et les colons avaient attendu de connaître d'avance tous les risques, et d'y parer. Ce n'est comme cela qu'on agit dans la vie ordinaire: dans nos affaires particulières nous ne pouvons attendre que tout soit prévu.

[M. Woodsworth.]

Le très honorable premier ministre nous a donné un avertissement au sujet des impôts. Je me rends très bien compte de la difficulté que comporte le prélèvement des impôts et je sais que ce serait un lourd fardeau, mais en même temps on nous dit que le Canada est assez prospère, que les banques n'ont pas fait si mal et que certaines entreprises se tirent fort bien d'affaire. On nous a également dit qu'il y avait au pays des sommes considérables à placer, et en réponse nous dirons simplement: S'il s'agit de choisir entre les besoins du peuple et les intérêts des gros capitalistes du pays, les besoins du peuple doivent passer en premier lieu. C'est l'attitude que nous devons adopter, je crois, en considérant un projet de cette nature.

M. YOUNG: Comme le cultivateur devra porter la plus forte partie de cette assurance, comment l'honorable député se propose-t-il de le dédommager pour ce fardeau additionnel qu'il lui met sur les épaules?

M. WOODSWORTH: Je n'admets pas que le cultivateur devra acquitter la plus forte partie de ces frais; je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

M. YOUNG: Une forte partie.

M. WOODSWORTH: Je ferai remarquer que le cultivateur ne paye pas d'impôt sur le revenu, et ainsi il n'a pas lieu de s'alarmer beaucoup. On pourrait obtenir l'argent nécessaire en grevant les revenus de ceux qui sont le plus capables de payer.

M. LAVERGNE: Qui versera la prime de l'assurance et qui sera l'assureur? Est-ce que l'Etat sera l'assureur, et est-ce que les ouvriers verseront les primes?

M. WOODSWORTH: Comme l'honorable député le sait très bien, nous n'entrons pas dans les détails du projet aujourd'hui. Si ce point en particulier peut vous intéresser, je dirai que le système que nous avons plus ou moins en vue est le système britannique. Je prendrai quelques instants pour vous en donner un aperçu.

Les hommes âgés de vingt et un à soixante-cinq ans sont tenues de s'assurer contre le chômage. Cependant on fait exception pour certaines catégories, et parmi celles-ci nous trouvons les garçons de ferme et les domestiques, qui peuvent s'assurer s'ils le désirent. Les personnes assurables sont divisées en diverses catégories, comme suit:

Les hommes âgés de vingt et un à soixante-cinq ans payent, en argent canadien, 14c. par semaine; les patrons versent 16c. par semaine et l'Etat 15c. par semaine.

Les hommes âgés de dix-huit à vingt et un ans payent 12c. par semaine, les patrons 14c. et l'Etat 13c.

Les garçons âgés de moins de dix-huit ans payent 7c. par semaine; les patrons 8c. et l'Etat 7c.

Les femmes âgées de vingt et un à soixante-cinq ans payent 12c. par semaine, les patrons 14c. et l'Etat 13c, et ainsi de suite pour les divers groupes.

M. LAVERGNE: C'est de l'assurance d'Etat?

M. WOODSWORTH: Le régime anglais porte en outre que lorsque la personne assurée est sans travail elle touche une indemnité hebdomadaire comme suit:

Les hommes âgés de vingt et un à soixante-cinq ans, $4.25 par semaine; les femmes âgées de vingt et un a soixante-cinq ans, $4.25 par semaine, et ainsi de suite pour les différentes catégories. En plus, toute personne assurée dont dépend une personne adulte touche un supplément de $2.25 par semaine. Les personnes mariées reçoivent une indemnité additionnelle de 50c. par semaine pour chaque enfant entièrement ou en grande partie à la charge des parents. D'après la méthode anglaise, pour bénéficier de l'assurance, l'assuré doit avoir versé au moins trente semaines de cotisations au cours des deux années qui précèdent immédiatement la date à laquelle il ou elle demande de bénéficier de l'assurance.

Nous ne sommes pas entrés dans ces détails ici parce que nous devrons inaugurer au Canada un régime qui s'adaptera aux exigences du pays. En outre, j'ajouterai franchement qu'à mon avis il serait tout à fait impossible d'établir un régime comportant la participation des intéressés en ce moment, parce qu'un grand nombre de chômeurs sont tout à fait incapables de payer quoi que ce soit, et cela empêcherait l'établissement d'une réserve. C'est une des raisons qui font que nous ne demandons pas un tel régime pour l'heure.

M. LAVERGNE: Sela s'applique également à l'avocat qui n'a pas de causes, ou au médecin qui n'a pas de malades.

M. WOODSWORTH: L'avocat fait assez d'argent lorsqu'il pratique qu'il doit avoir une réserve suffisante. Le salaire moyen de nos ouvriers est très bas. Il y a un autre aspect de la question que l'on devrait mentionner à ce sujet, je crois. Le premier ministre ne se rend pas assez compte de la gravité de la situation à laquelle l'ouvrier doit faire face aujourd'hui. D'après sa déclaration, il lui faudra attendre probablement quatre ans avant que le Gouvernement puisse faire quoi que ce soit pour lui, sauf lui faire la charité. C'est une éventualité trop grave à envisager. Je désire exposer la situation qui existe dans la ville que j'habite, car elle représente plus ou moins ce qui se passe ailleurs.

J'ai par devers moi le rapport d'une enquête sur la situation du chômage à Winnipeg et dans la banlieue. Ce document porte la signature de H. B. Shaw, président du comité du chômage, des citoyens de Winnipeg; de Ralph Maybank, président du comité mixte du chômage de la ville de Winnipeg; et de A. MacNamara, sous-ministre adjoint et administrateur du fonds de secours aux chômeurs du Manitoba. Le rapport en question est daté du 10 avril 1931. M. H. B. Shaw est un ancien banquier et il est président du comité du maire, pour lui donner son nom populaire, à Winnipeg. Ce mémoire donne le nombre de demandes de secours directs reçues dans les villes et villages ci-dessous énumérés: Winnipeg, Saint-Boniface, Brooklands, Fort Garry, Kildonan-Est, Kildonan-Nord, Saint-James, Transcona, Charleswood et Saint-Vital. Ces municipalités sont toutes essentiellement des centres urbains. Les célibataires sont en nombre de 8,307; les hommes mariés, 5,398 et les femmes célibataires, 458; cela forme un total de 14,163 personnes, qui s'élève à 35,968 si nous tenons compte des familles. Et le rapport ajoute:

Ces chiffres établissent le nombre des chômeurs qui ont demandé des secours directs. Pour diverses raisons, les secours ont été refusés à environ la moitié des requérants. Il n'y a aucun doute toutefois que ces gens, hommes et femmes, n'aient grandement besoin de travail.

Je me borne à citer les principaux chiffres, mais le mémoire expose les divers aspects de la situation au moyen de tableaux détaillés. Vient ensuite un état des personnes et des familles qui ont reçu des secours directs, au cours du mois de mars 1931, dans les mêmes municipalités. Voici: célibataires, 3,849; chefs da famille, 3,150; femmes célibataires, 115, soit un total de 7,114 personnes; le chiffre monte à 31,799. Si l'on tient compte des enfants. D'après ce rapport, le nombre total des chômeurs dans Winnipeg et la banlieue se décompose ainsi qu'il suit: Hommes, 16,394; femmes, 2,499, soit un grand total de 18,893 personnes. Et si l'on tient compte des familles, nous arrivons au chiffre de 56,682 personnes. De plus, le mémoire envisage les perspectives pour l'avenir et les emplois qui seront disponibles aussitôt que la température le permettra. Voici:

Les emplois en perspective sont fort peu nombreux et consistent surtout en travaux de l'Etat; nous en donnons un aperçu ci-dessous.

L'on enumère ensuite plusieurs des entreprises, qui ont été projetées par le gouvernement fédéral et approuvées par les provinces

et les municipalités. A Winnipeg et dans les municipalités ci-dessus énumérées, ces travaux procureront du travail à 950 personnes. Le rapport examine ensuite la situation générale dans la province et les chances qui s'offrent aux chômeurs d'obtenir du travail:

Le comité des citoyens de Winnipeg contre le chômage, sous la présidence de M. H. B. Shaw, a adressé une lettre-circulaire aux personnes en vue de leurs municipalités respectives afin de s'assurer des chances qu'il y a de faire absorber cet excédent de main-d'œuvre par la classe agricole.

Les réponses reçues sont très pessimistes; en règle générale, l'on répond que les cultivateurs n'engageront pas de main-d'œuvre supplémentaire, au cours de la prochaine saison, étant donné la terrible crise que traverse l'industrie agricole; les cultivateurs sont convaincus qu'ils n'auront pas les moyens de se faire aider et ils prennent des mesures pour limiter les semailles à la suprficie qu'ils pourront cultiver avec l'aide de leurs familles.

Ces réponses venant des campagnes sont corroborées par le fait que les offres d'emploi à la campagne dans les bureaux de placement sont diminuées de moitié en regard de l'année dernière, période correspondante, bien que tous les indices fassent prévoir un printemps bien plus hâtif.

Les chemins de fer

Les vice-présidents de deux grands réseaux de chemins de fer font savoir au comité qu'il n'y aura pas lieu d'augmenter le personnel durant l'été prochain et ils prévoient qu'ils seront obligés de le diminuer, dans le cours de l'hiver 1931-1932; ils expliquent la situation en déclarant que les travaux d'amélioration ont été poursuivis avec vigueur de sorte qu'il reste bien peu à faire.

Le travail des forestiers

Au cours d'un saison normale, les compagnies d'exploitations forestières du nord de l'Ontario, de l'est et du nord du Manitoba fournissent du travail à 8 ou 10,000 hommes qui battent le pavé des rues de Winnipeg aujourd'hui.

Or, l'année dernière, cette industrie a absorbé à peine 800 hommes dont une partie seulement fut embauchée à Winnipeg.

Le comité a écrit une lettre à toute les compagnie d'exploitation forestière du voisinage afin de s'assurer des perspectives pour l'hiver 1931-1932. Or, les réponses reçues jusqu'à ce jour indiquent que cette industrie fournira du travail à un nombre encore plus restreint de chômeurs, l'hiver prochain. En d'autre termes, au lieu d'absorber de 8 à 10,000 journaliers de Winnipeg, l'on peut s'attendre à ce que ces compagnies emploient à peine quelques centaines de bûcherons.

Nous avons donc l'assurance que 16,394 hommes chôment à l'heure actuelle et à la lumière des renseignements recueillis par ce comité, 1,700 à peine pourront se procurer du travail. Il reste donc un contingent de 14,700 sans-travail qui n'auront rien à faire ce printemps. Qu'allons-nous faire en face d'un chômage aussi général? Nous avons aidé des sans-travail en leur versant les secours dits de chômage. C'est-à-dire que certaines sommes ont été distribuées par l'entremise des associations de bienfaisance et autres sociétés autorisées à le faire; d'autre part le gouvernement a contribué au maintien de cette caisse du chômage par le versement d'allocation généreuses. Je prétends que c'est une façon des plus hasardeuses et démoralisantes d'accorder du secours et nous avons fait inscrire cette motion au *Feuilleton* dans l'espoir que le Gouvernement y substituera une meilleure méthode.

Je sais que l'on désapprouve le régime en vigueur dans les vieux pays, mais je dirai ceci: Il y a quelques années il m'était donné de voyager avec une députation de l'Empire Parliamentary Association en tournée au pays. Je m'intéressais de très près au mode d'assurance contre le chômage adopté par la Grande-Bretagne et je me renseignai personnellement à ce sujet auprès de ces visiteurs; la question fut même soulevée publiquement. Tous les membres de cette députation qui prirent la parole à ce sujet affirmèrent qu'aujourd'hui l'Angleterre ne pouvait se passer de l'assurance contre le chômage. Lord Peel, qui était à la tête de la députation, se déclara tout à fait en faveur du système, tandis que les membres libéraux et les membres travaillistes étaient du même avis. De fait, plusieurs des membres les plus importants de cette députation avouèrent que si, après la guerre, la Grande-Bretagne n'avait pas eu l'assurance contre le chômage, la révolution y aurait éclaté, et que si l'Angleterre avait échappé à la révolution qui a bouleversé le continent, elle le devait uniquement à son assurance contre le chômage. L'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) est d'avis que les membres de la députation qui tenaient de pareils propos auraient dû être accusés de provoquer l'émeute.

Hier nous avons eu dans cette Chambre une discussion importante sur le jour du Souvenir. Je n'ai pas pris part à ce débat, mais je ne pouvais m'empêcher de songer à une lettre que j'ai reçue ces jours derniers d'un vétéran. J'aimerais à faire part à la Chambre d'une partie de cette lettre car elle fait voir la situation lamentable dans laquelle se trouvent aujourd'hui un grand nombre de citoyens de ce pays. Je ne citerai que les passages d'application, où mon correspondant dit:

J'étais en France et en Belgique avec l'infanterie du Corps expéditionnaire du Canada. . . Né en Angleterre, en 1895. . . Venu en Canada en 1906. . . Agé de trente-sept ans. . .Marié . . . Je dors dans un wagon fermé pour économiser le prix d'un loyer...

Il raconte ce qu'il a vu au front:

L'horreur de l'acier flamboyant. . . les clameurs d'hommes pris de folie. . . les hurlements épouvantables de soldats cloués à la baïonnette. . . les visages hideux des mourants isolés de tout secours. . . la soif du meurtre et la rage de survivre. . . le silence de mort qui règne parmi les soldats après le massacre san-

glant. . . les allées et venues parmi les morts et les blessés. . . le séjour prolongé dans l'eau froide l'hiver. . . la vermine. . . la faim et la soif. . . voilà le souvenir que garde un de ceux qui répondirent à l'appel des armes en 1914.

Tout cela n'est rien si on le compare avec la lutte affreuse d'aujourd'hui contre la faim, le chômage, la crainte et la terreur qu'inspire la police. Les organisations sont dispersées sans merci par notre police. . . la presse empoisonne le public au point de le rendre cruel vis-à-vis de nos malheurs. . . les Eglises ignorent la corruption de la société capitaliste. . . des milliers d'anciens combattants se voient privés de leur pension par de simples formalités. . . ils errent à l'aventure. . . leurs lits sont des wagons à marchandises. . . ils vivent de mendicité. . . le travail, pour eux, n'existe qu'à l'état de rêve.

Il faut trouver un moyen de changer cet ancien ordre de choses, car le crime nous guette. Cependant il faut que nous subsistions, par le *crime ou autrement. . . Je ne puis gagner de quoi vivre convenablement et je crève de faim. . . Je suis prêt à prendre les armes même au risque de ma vie; pourvu que mon sacrifice procure à un autre ce pour quoi j'aurai fait le sacrifice de ma vie, je serai amplement récompensé.

Je vais me joindre aux militants. . . Je ne m'attends pas à la moindre bouchée sans lutter pour l'obtenir.

Je vois qu'une couple de députés sourient, mais je ne crois pas que pour la plupart de nos collègues, ce soit matière à plaisanterie. Ces paroles sont le cri du cœur d'un homme qui aujourd'hui désespère de tout.

M. MACDOUGALL: Pourquoi le nommeriez-vous pas?

M. WOODSWORTH: La Chambre conviendra que l'honorable député qui intervient avec cette question est tellement peu pénétré de l'esprit dans lequel je signale ce cas qu'elle ne s'arrêtera guère à ses interruptions.

M. LAVERGNE: Etes-vous en faveur d'une répartition égale de la santé comme de la richesse? Je serais avec vous pour cela.

M. WOODSWORTH: Je ne discute pas ce que peut faire cet individu. Il est au désespoir et il ne s'agit pas d'un cas isolé. Il en est ainsi de milliers d'hommes, d'anciens combattants de même que de gens qui sont restés au pays durant la guerre et qui ont travaillé régulièrement, d'hommes qui aujourd'hui constituent l'armature de la société. Je ne vois pas que nous puissions nous désintéresser de la détresse où ils se trouvent. Comme le disait mon collègue, on nous reproche parfois de ne pas faire de propositions pratiques. Cette idée d'un mode d'assurance-chômage est d'ordre éminemment pratique. Je ne dis pas que cela mettra fin au chômage. Je conviens que ce n'est qu'un palliatif. Je suis même à me demander si les choses ne sont pas rendues trop loin pour inaugurer utilement cette assurance contre le chômage, mais je signale quelques-unes des choses encore susceptibles de sauver la situation.

Je tiens à faire observer que le chômage n'est pas simplement un état de choses passager. Nous l'avons eu dans le passé, comme en convient le premier ministre, pendant les cycles de fléchissement économique. Je crois même qu'il est la conséquence inéluctable du système économique actuel. Le premier ministre n'est peut-être pas de cet avis, mais nous convenons tous que nous avons eu de ces périodes de chômage durant des années. Nous suggérons de trouver quelque méthode pour mieux répartir les misères et les dangers du chômage, afin que la classe pauvre, celle qui peine, n'ait pas à en supporter à elle seule tout le fardeau.

Les ouvriers eux-mêmes ne gagnent pas assez à l'heure actuelle pour vivre. Je n'ai pas le temps de le démontrer, mais cela a été amplement prouvé devant notre comité des relations industrielles et internationales lorsque cette question a été étudiée.

M. LAVERGNE: Ils ont gagné beaucoup d'argent durant la guerre.

M. WOODSWORTH: Eh! bien, un grand nombre d'autres en ont gagné bien plus, et, aujourd'hui, il faut presque la moitié des revenus du pays pour acquitter l'intérêt sur les obligations de guerre, dont quelques-unes ne sont pas imposables, et que certains citoyens ont été assez heureux ou malheureux d'acquérir.

Je ferai observer de plus que les ouvriers ne sont pas responsables de ces périodes de crise. Ils ne peuvent se trouver du travail eux-mêmes, lorsque tout rouage de l'Etat est incapable de leur en procurer. A mon sens, c'est l'industrie qui doit, en premier lieu, porter la responsabilité du chômage. Il se peut que l'Etat, en tant qu'Etat, soit obligé de contribuer. La contribution de quelques pays a peut-être été exagérée. La classe ouvrière pourrait peut-être également faire sa part dans une certaine mesure, mais la seule bonne raison pour cela serait de ne pas l'exclure de l'administration. Autrement, je ne vois aucun motif valable militant en faveur de sa contribution. Elle n'est pas responsable des périodes de marasme. C'est l'industrie qu'il faut blâmer, tout l'organisme chaotique du jour, la concurrence traîtresse qui conduit inévitablement aux crises, et, tant qu'existera cet ordre économique l'ouvrier sera, de temps à autre, jeté sur le pavé. Il me semble que l'Etat devrait intervenir, dans une certaine mesure du moins, afin de supprimer quelques-unes des injustices.

M. MACDOUGALL: Qu'est-ce que l'honorable député propose à la place?

M. WOODSWORTH: Ce n'est pas l'heure pour moi d'indiquer autre chose. J'ai déjà dit que nous avons aujourd'hui l'indemnité de chômage. J'ai sous la main une copie du *Canadian Forum,* qui vient de m'être adressée, et qui contient un article de Harry M. Cassidy sur l'assurance contre le chômage. Il dit qu'une étude attentive des chiffres du Bureau de la statistique nous montre que, probablement, de 350,000 à 450,000 Canadiens sont sans travail à l'heure actuelle. L'article continue:

Si ce calcul est raisonnablement exact, il s'ensuit que, en aucun temps depuis décembre 1929, il y a eu moins de 10 p. 100 des 2,500,000 salariés sans emploi, et, l'hiver dernier, ce pourcentage a atteint 20 p. 100. L'hiver dernier, la proportion des chômeurs au Canada était plus forte qu'en Grande-Bretagne, et elle est probablement aussi élevée cet hiver, bien qu'elle ait été beaucoup moindre l'été et l'automne derniers.

Plus loin, je lis ce qui suit:

Depuis dix ans notre moyenne annuelle de chômage dû à toutes sortes de causes, travail saisonnier, dépression des affaires, changement technologique, fléchissement du marché et le reste, a été probablement de 6 à 8 p. 100 de l'armée totale des ouvriers. En un mot, nous avons eu 150,000 ouvriers, nombre plus considérable que l'effectif du corps expéditionnaire canadien en France à aucune date, demeurant oisifs durant toute la période d'après-guerre.

Inutile de rien ajouter à ce qui a été dit. Il me semble que mon collègue a exposé sa cause d'une manière admirable et raisonnée. Nous avons clairement montré notre attitude au ministère. J'espère encore qu'il changera d'idée, qu'il fera réellement face à la situation et présentera quelque projet de loi définitif avant longtemps.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): La résolution soumise à la Chambre est ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'établissement immédiat d'un système fédéral d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

On voit que la résolution a d'abord trait au problème du chômage. Dans le passé, il est vrai, des résolutions de même nature ont été discutées en cette enceinte, mais je doute que jamais aucune ait été d'une urgence aussi évidente. Le Gouvernement actuel a reconnu l'obligation nationale suscitée par le chômage. Lorsque, à la session dernière, on nous a demandé de voter 20 millions pour le soulagement des sans-travail, nous sanctionnions une mesure par laquelle le gouvernement fédéral reconnaissait son devoir en ce qui concernait le soulagement du chômage. Hier, j'ai lu une déclaration que le ministre du Travail (M. Robertson) est censé avoir faite à Montréal il y a deux jours. D'après ce rapport, le ministre aurait dit qu'advenant la nécessité, le Gouvernement actuel serait prêt à voter à l'approche de l'hiver un nouveau 20 millions de dollars pour soulager le chômage.

L'hon. M. MANION: Puis-je faire remarquer que j'ai lu ce matin un article de journal où le ministre du Travail contredit cette déclaration.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit que le ministre a contredit cette déclaration, et nie que le Gouvernement soulagera le chômage.

L'hon. M. MANION: Il nie s'être exprimé ainsi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'insiste pas sur ce point naturellement. J'étais à dire que le premier ministre et le Gouvernement actuel avaient reconnu que le chômage entraînait une obligation nationale. C'est un fait, je crois, et c'est ce qui importe. On a reconnu cette obligation en demandant au Parlement de voter 20 millions à cette fin. Il semble, ai-je ajouté, que le cabinet se propose de faire de même l'hiver prochain, mais le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) m'affirme que le ministre du Travail répudie pareille déclaration. Cela toutefois ne change rien au fait que le Gouvernement et le Parlement ont admis l'obligation nationale résultant du chômage. L'important maintenant c'est de savoir si dans le cas où le retour périodique de ces crises serait inévitable, il n'est pas préférable d'anticiper l'établissement d'un système quelconque d'assurance-chômage. Voilà pour le moment le point en question.

En fait, la résolution dont la Chambre est saisie pose que le chômage étant d'occurrence périodique certaine en Canada et le gouvernement fédéral ayant reconnu le devoir qui lui incombait en conséquence, il est désirable qu'un système fédéral soit constitué immédiatement pour correspondre à cette situation économique. Tel est à mon avis le sens de la résolution.

Le très hon. M. BENNETT: Mais ce n'est pas ce qu'elle dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas ce qu'elle dit, remarque le premier ministre. Eh! bien, c'est ainsi que je la comprends, et je crois que c'est là tout ce qu'elle demande. Il y est dit que le Gouvernement devrait s'occuper immédiatement de l'établissement d'un système fédéral d'assurance-chômage-maladie-invalidité. Cela signifie certainement étudier immédiatement la question d'établir un système quelconque d'assurance-chômage. Franchement, à choisir entre soulager le chômage à coups de millions, de

temps à autre, et y remédier d'avance au moyen de l'assurance-chômage, je préfère de beaucoup cette dernière méthode.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien, très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Le chômage étant l'accessoire de l'industrie moderne, je suis d'avis qu'une méthode quelconque d'assurance-chômage est devenue nécessaire et qu'on devrait y pourvoir. Mon très honorable ami me permettra de lui dire que j'ai fort admiré l'habileté avec laquelle il a exposé la question à la Chambre. Je crois qu'aucun administrateur d'une société d'assurance, s'adressant à son conseil d'administration n'eût mieux présenté l'aspect financier du problème. Mais qu'il me permette aussi d'ajouter qu'il n'a pas, ce me semble, parlant à titre de premier ministre, suffisamment tenu compte du côté humanitaire du problème de l'assurance-chômage, ni du caractère de l'industrie, non plus que de certains problèmes qui en découlent de nos jours.

En entendant mon très honorable ami énumérer tous les facteurs à peser avant d'affecter les deniers publics à tout système d'assurance, je me demandais comment il avait trouvé si facile, au cours de la dernière campagne électorale, de s'engager à mettre les pensions de vieillesse entièrement à la charge de l'échiquier fédéral. C'était l'une de ses promesses d'action immédiate qui me surprenait. Le mot "immédiatement" ne l'embarrassait guère alors. Ses paroles laissaient l'impression que tout ce qu'il y avait à faire le serait immédiatement, et je crois que c'est encore l'impression qui persiste dans le pays. Pourtant, toutes les raisons invoquées cet après-midi, comme essentiellement préalables à l'institution d'un système d'assurance-chômage s'appliquent également aux pensions du vieil âge. Relativement aux pensions de vieillesse, il lui fallait savoir d'où viendrait l'argent, ce que cela représenterait en impôts, il lui fallait étudier la question de la constitutionnalité de l'intervention du gouvernement fédéral dans ce domaine. Il a aujourd'hui étudié l'aspect constitutionnel et financier de la question, mais au cours de ses remarques, l'an dernier, il n'éprouva aucune difficulté à promettre au peuple de ce pays que le Gouvernement actuel prendrait à sa charge tous les frais des pensions au vieil âge et toutes les obligations que ce régime comporte. S'il lui était possible d'en agir ainsi relativement aux pensions de vieillesse, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas, d'aussi grand cœur, faire la même chose à propos de l'assurance contre le chômage.

Puis-je dire à mon très honorable ami qu'à mon avis, le mot "immédiat" qu'il a employé cet après-midi ne laissera pas dans l'esprit des honorables députés l'idée qu'il a semblé vouloir exprimer. Si je croyais un seul instant que l'on demande au Gouvernement de présenter un bill à la Chambre sans avoir étudié les nombreuses questions qui se rattachent à ce problème, j'admettrais certes avec lui qu'une telle démarche serait peu sage de la part du Gouvernement. D'un autre côté, je crois comprendre ce que l'on a en vue; comme le chômage sévit en ce moment et sévira de nouveau de temps à autre, on demande au Gouvernement d'étudier dans quelles mesures l'assurance-chômage pourrait aider à changer la situation. Il aurait peut-être été mieux d'enlever le mot "immédiat" dans la résolution et de le remplacer par le mot "immédiatement" apès "devrait"; la résolution se lirait alors comme suit:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait immédiatement étudier la question de l'établissement d'un régime fédéral d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est là, je crois, ce que l'auteur de la résolution avait en vue.

Le très hon. M. BENNETT: Pas d'après son discours, si mon très honorable ami me permet l'observation.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je passe maintenant à la question de l'établissement immédiate de l'assurance. D'abord, je dirai que l'assurance contre le chômage n'est qu'une forme d'assurance sociale.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami admettra, je pense, que les rentes viagères constituent un genre d'assurance.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami l'admet. Nous avons actuellement un système fédéral de rentes viagères. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement n'étudierait pas la question de savoir s'il ne serait pas possible de tirer avantage du système de rentes viagères actuel en lui donnant assez d'empleur pour permettre le paiement de primes en temps d'emploi et le versement d'une assurance en temps de chômage à ceux qui auraient payé leurs cotisations. On pourrait étendre la portée de ce régime et en faire un mode d'assurance contre la maladie et l'invalidité. Il y a là une occasion de prendre des mesures immédiates pour établir, jusqu'à un certain point, un régime fédéral d'assurance-chômage. On ne pourrait

pas dans ce cas soulever la question de la constitutionnalité de la mesure. Le Gouvernement ferait bien, je pense, d'examiner s'il ne serait pas possible de donner assez d'ampleur au régime de rentes viagères de l'Etat, en vigueur depuis plusieurs années, de façon à couvrir d'autres risques que ceux qui relèvent de l'industrie.

Le très hon. M. BENNETT: Puis-je interrompre mon très honorable ami?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement.

Le très hon. M. BENNETT: Peut-être mon honorable ami ignore-t-il que la caisse des rentes viagrères ne forme pas un fonds spécial séparé que l'on peut placer comme les fonds d'une compagnie d'assurance. J'ai étudié la question ainsi que l'avis que vient de présenter mon très honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le fait que les fonds ne sont pas distincts et placés en titres mobiliers n'est qu'un aspect de la question que le Gouvernement devra étudier. Cela n'a rien à voir avec le principe fondamental qui permet au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates relativement à tout genre d'assurance comportant des versements par les intéressés.

Le très hon. M. BENNETT: C'est là l'embarras.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais cela n'empêche en rien d'organiser cette caisse de manière à réponder aux besoins.

Puis-je attirer l'attention sur ceci? On peut considérer l'industrie de deux façons différentes. Nous pouvons envisager l'industrie tout d'abord comme un moyen par lequel le placement rapporte des profits, en d'autre termes comme une entreprise qui rapporte des profits. On peut encore l'envisager dans le sens d'un service social. Lorsque l'on analyse la nature de l'industrie on constate qu'elle n'est rien autre que la transformation des ressources naturelles, par le moyen du travail de l'homme, en services ou denrées disponibles pour l'usage. En d'autres termes, c'est un grand service social auquel collaborent le capital, la main-d'œuvre, l'administration et le pays.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Ces quatre éléments sont essentiels à l'exploitation de l'industrie. Les progrès de l'industrie au cours des années ont eu pour résultat de faire naître un régime industriel dont la portée embrasse l'univers et dont les problèmes ont également une portée mondiale. Les propriétaires d'industries courent certains risques inévitables. Tout d'abord, par suite de son importance actuelle, l'industrie se subdivise en diverses activités, et dans ces diveres activités, il y a d'autres subdivisions du travail, de sorte que l'ouvrier se trouve en fin de compte presque réduit à un atome, un individu dont le temps et le travail se dépensent dans l'industrie à l'exécution d'un procédé particulier, ou d'une partie déterminée d'un procédé particulier de bien peu d'importance en elle-même. L'industrie ayant fait les progrès que l'on constate aujourd'hui, il arrive, sans qu'il y ait faute de la part de l'une quelconque des personnes intéressées dans cette industrie, qu'une division particulière de l'industrie cesse d'exister. Les conditions communes au monde peuvent fort bien être telles dans un pays que la main-d'œuvre reste oisive dans un autre. La faillite de la récolte de coton dans une partie du monde peut fort bien faire chômer des milliers d'employés occupés à la fabrication de cotonnades dans une autre partie. On pourrait citer des exemples à l'infini. C'est là une forme de chômage dont aucun employeur ne peut être tenu responsable. La cause se trouve tout simplement dans le fait que l'industrie a pris l'importance et le caractère que nous constatons aujourd'hui. Il peut se faire aussi que la main-d'œuvre soit remplacée par une invention quelconque. Toutes les industries restent le jouet des découvertes et des inventions et celles-ci, la plupart du temps, permettent à ceux qui ont la bonne fortune de posséder des capitaux de trouver le moyen d'en tirer des profits plus considérables. Pour la main-d'œuvre toutefois, les découvertes et les inventions produisent presque toujours l'effet contraire, celui de faire chômer un grand nombre d'ouvriers en substituant la machine à l'homme.

Si cet exposé représente bien l'industrie, nous devons admettre que partout, aujourd'hui et à l'avenir, dans un ordre normal, il y aura toujours un grand nombre d'hommes et de femmes qui, sans qu'il y ait de leur faute, mais par suite des nouvelles inventions ou découvertes, se trouveront sans emploi. Si j'ai réussi à faire une description exacte des problèmes que pose l'industrie envisagée dans son aspect universel, il est également vrai que nous connaîtrons encore des fléchissements où un grand nombre de personnes devront chômer pendant des périodes assez longues. Sachant que ces périodes de chômage aigu reviendront, il devient du devoir de l'Etat de parer à une situation de ce genre en faisant quelque chose pour les ouvriers. La seule manière d'y arriver est d'avoir recours, soit à des mesures pour soulager le chômage lorsqu'il se produit à un mo-

ment où rien n'a été prévu pour y remédier, soit à l'assurance par laquelle on prend d'avance les moyens de soulager le chômage inévitable. L'on admettra, je crois, que de ces deux modes laissés à l'Etat pour soulager le chômage, c'est le régime de l'assurance qui est préférable.

En ce cas, l'autre question a trait à la raison motivant l'établissement d'un régime fédéral d'assurance-chômage. D'après notre constitution, je n'hésite pas à dire que les obligations que font naître les relations entre l'employeur et l'employé ressortissent aux provinces. Les droits de propriété et les droits civils ont été assignés aux provinces et, de toute nécessité, les provinces doivent, dans les circonstances actuelles, s'occuper des questions qui en découlent. Mais il existe une loi qui s'applique aux relations industrielles tout comme à d'autres questions, en vertu de laquelle lorsque des types rivaux diffèrent, c'est le type inférieur qui, à la longue, chasse l'autre. C'est Gresham qui, le premier, a énoncé cette loi en l'appliquant aux métaux précieux. Gresham a signalé le fait que lorsque deux métaux sont en circulation, un alliage et un métal pur, c'est l'alliage qui tend à chasser le métal pur. La même loi, je crois, peut s'appliquer à deux types rivaux dans l'industrie. Lorsque vous avez un type d'industrie supérieur dans une province, et un type inférieur dans une autre, c'est le type inférieur qui, dans la concurrence avec le type supérieur, chassera le type supérieur et à la longue finira par ramener les types de l'industrie à son niveau.

Pour cette raison, il est nécessaire dans un pays comme le nôtre de trouver un moyen quelconque de ramener au même niveau la norme des industries des différentes provinces et de les y laisser. Je doute fort que cela soit possible de toute autre manière que par un régime où le Dominion prendra part ou exercera la direction. Mais le problème est beaucoup plus vaste que cela. Ce que j'ai dit au sujet des industries dans les diverses provinces s'applique aussi aux industries des différents pays. La Société des nations a reconnu que telle était la base du problème, et aujourd'hui elle s'efforce de ramener les industries des différents pays du monde à la même norme. Nous, à titre de nation, sommes engagés à réaliser autant que possible les décisions des conférences du travail de la Société des nations, et je soutiens qu'à ce sujet, il incombe au Parlement fédéral de créer une situation qui permettra, en premier lieu, de rétablir l'industrie dans les différentes provinces au même niveau.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

INDEX

SESSION 1931

Acme Insurance Co., 1990

Affaires extérieures:

Abonnements aux publications de la Société des nations, 4302
Achat du Labrador, 2396, 3519
British American Oil Co., 3577
Canalisation du Saint-Laurent, 287, 314, 526, 1662, 3465
Chef de l'opposition à Québec, prétendues déclarations, 3259, 3467
Commerce avec Cuba, 125, 883
Commerce avec la Russie, 849
Communications reçues du gouvernement de la Saskatchewan, 1297
Conférence impériale, 3, 638, 755, 1774; voyage de l'hon. Maurice Dupré, 2258; ajournement, 2348
Conférence interprovinciale, 638; chômage, 313, 1960; bilinguisme, 882, 934
Conférence mondiale du blé, 355, 455, 520, 525, 1243, 1857, 1911, 2178, 2181, 4343
Conférences internationales du travail, 573, 1567, 1803, 3261, 3308
Contribution du Canada à la commémoration du millénaire du parlement d'Islande, 4302
Convention internationale pour la surveillance du commerce, 1045
Conventions de commerce, 1291
Délégation à Halifax, Gouverneur général, 1086, 2357
Délégation canadienne à la Société des nations, 4302
Délégation canadienne en Amérique-Sud, 1481
Désarmement universel, 3506
Discours du haut commissaire, Londres, 933, Leeds, 1113, 1569, 3261
Egalité des provinces, 2579
Embargo sur les marchandises russes, 807, 853, 2008, 2183, 3362, 3409
Embargo sur les pommes de terre, 682, 801
Entrée au Canada d'ouvriers des Etats-Unis, 3464
Expéditions de grains, 1910
Exploitation hydraulique des eaux navigable, 1079
Exposition commerciale de l'Empire britannique, 6
Ferguson (L'hon. H.), et le charbon russe, 616

Affaires extérieures—*Fin*

Frais de représentation à Tokio, 4297
Frais de représentation à Washington, 4289
Gouverneur général, 4133, 4343
Gratification de retraite à Lucien Pacaud, 4302
Imperial Oil Co., vente d'essence au rabais, 2348
Importations de vêtements de Russie, 2587, 2629
Ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, 3465
Minorités en Pologne, 1838
Morrison (D. W.), 988
Navigation du Saint-Laurent, 754
Newlands (L'hon. H. W.), 987
Paix internationale, 1442, 1456
Princesse Royale, décès, 3
Rapport du ministre du Japon, 2586, 2836
Règlement pacifique des différends internationaux, 1612
République espagnole, 883
Saint-Pierre et Miquelon, 1114
Société des nations, crédits, 1413, 4476
Statut de Westminster, 3153, 3462, 3577
Suspension des dettes de guerre, 3046
Tarif douanier de la Nouvelle-Zélande, 2586
Terre-Neuve et la Confédération canadienne, 1921
Traité avec Cuba, 4229
Traité avec l'Australie, 525, 1562, 2989, 3101, 3577, 3666, 3682, 3684, 3707, 3728, 3783, 3991
Traité de la chasse du phoque, 985
Traitements, 1366
Traitements et dépenses, bureau du haut commissaire, Londres, 1632, 1642, 4288
Traitements et dépenses, Genève, 4302
Union douanière austro-allemande, 460
Vente d'essence, 1164
Visite de Leurs Altesses Impériales du Japon, 1086, 1510
Voyage de M. W. D. Herridge à Londres, 811
Voyageurs en zones limitrophes, correspondance avec les Etats-Unis, 1739

Agriculture:

Abatage d'animaux infectés, indemnité, 1692; Québec, 1229, 1296, 1440, 1533, 1803
Achats de vaporisateurs, 2579
Aide à l'agriculture, 1079

Agriculture—*Suite*
Budget des dépenses de l'Agriculture en 1930, 1437
Caldwell (Paul), 814
Cercles de monte, 1564
Classificateur de l'Etat, Peterborough, 1916
Crédit agricole, 875, 1682
Crédit pour vaches laitières, 808
Crédits, dépenses casuelles, 396
Destitution d'E.-C. Gaudet, 3733
Elevage des porcs, 1564
Entomologie, crédit, 4495
Entrepôt frigorifique, Chicoutimi, 837
Entrepôts frigorifiques, crédits, 4222
Epizooties, crédit, 405, 427; loi, 3463
Etablissement pour le nettoyage des semences, Moose-Jaw, 3517
Expédition de bestiaux d'engraissement, 1799
Expédition d'essai de bestiaux, 1799
Expédition de bestiaux en Grande-Bretagne, 1800, 3464
Exposition de Toronto, 2177, 2341
Ferme de, démonstration, Malbaie, 1669, 1768, 1991
Ferme de démonstration, New-Richmond, 2832
Ferme de démonstration, Swift-Current, 833
Ferme expérimentale, Brandon, 1768
Ferme expérimentale, Indian-Head, 3731
Fermes expérimentales, crédit, 4466
Fixation du prix du blé, 863, 989, 1087, 1441, 1671, 2578, 3047
Frais de transport des reproducteurs de race bovine, 355
Fret maritime sur le bétail, 1325, 1915
Fruits, crédit, 404, 4222
Industrie animale, crédit, 425
Industrie laitière, subvention, etc., 1977, 2027, 2072, crédits, 4203
Insectes et parasites nuisibles, crédit, 405, 428
Inspecteur d'œufs, Prince-Albert, 845
Inspecteurs de fruits et de légumes, 1769
Inspecteurs de fruits, Québec, 1562
Loi de l'industrie laitière, infraction, 313, 1059, 1218, 1505, 1996, 3170, 3327, 4109, 4203
Loi des racines potagères, 2534, 2783, 2940, 3901
Nominations, Agriculture, 2346
Pépinières d'Indian-Head et de Sutherland, 2178
Personnel bilingue de l'Agriculture, 828
Prêt d'animaux reproducteurs, 1803
Primes à la culture du blé, 2989
Prime à l'exportation de céréales, 459
Production du beurre, 2838

Agriculture—*Fin*
Production et consommation de produits laitiers, 2933
Propagandiste de l'industrie laitière, Picton, 1230
Publications, crédit, 412
Rapport de l'Agriculture, 4228
Renvoi d'inspecteurs de pommes de terre, 1222
Semences, 2441
Situation agricole, 1048, 1060, 1244, 1325, 4481
Station agricole, 1439; Battleford-Nord, 2346
Station de recherches sur les pâturages, Manyberries, 814
Surveillant régional du classement du bœuf, Calgary, 4343
Transport du bétail, 934
Troupeaux certifiés, 1803
Tuberculinisation des bestiaux, 1803, 2340
Tuberculose bovine, 1439, 2019
Vente des produits agricoles, 2019
Wilson (W. A.), 934
Zones purgées de tuberculose, Québec, 1562, 3731

Ahearn (T. Franklin), Ottawa:
Accidents mortels en aviation, 3632
Hospitalisation des vétérans, 3986
Recenseurs, Ottawa, 2579
Vacances annuelles des fonctionnaires, 3098, 3886

Allen (John M.), 1110

Arthurs (James), Parry Sound:
Code criminel, état de nudité, 4096
Crimes et criminels, 4162
Edifices publics, Ontario, 1136
Employés du service extérieur, 848
Jour de l'Armistice, 1026
Phares et service côtier, 1831

Auditeur général:
Crédits non prévus, 407
Rapport, 858, 932
Traitements, 4458

Baker (Richard Langton), Toronto-Nord-Est:
Budget, 2466

Barber (Harry James), Fraser Valley:
Burrard Inlet Tunnel and Bridge Co., 958
Tarif de transport sur les céréales, 1784

Baribeau (Jean-Louis), Champlain:
Aide aux chômeurs, Champlain, 3732; Maskinongé, 3732
Importations de beurre, 1223

Barter (Sam. G.), 840

Barrette (Joseph-Arthur), Berthier-Maskinongé:
Discours du trône, 582

Beaubien (Arthur-Lucien), Provencher:
Aide aux chômeurs, 524
Atelier des vétérans de Winnipeg, 288, 356
Budget, 2331
Bureau de poste de Provencher, 419
Canal de Welland, 1144
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1840
Chemin de fer de traverse Mafeking, 1848, 3989
Commission royale des grains, 2176
Commission du tarif, 1625, 1631
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 903
Crédits et dépenses du ministère de la Justice, 1298
Discours du trône, 225
Edifice public, Manitoba, 1137
Edifices et terrains publics, Ottawa, 451
Embargo sur les marchandises russes, 2187
Enseignement professionnel, 4061, 4069
Epizooties, crédit, 428
Industrie laitière, subventions, 2048, 2052, 2078
Insectes et parasites nuisibles, crédit, 405
Loi de naturalisation, 892
Loi d'établissement des soldats, 1908
Loi sur le revenu de guerre, 3188, 3231
Minorités en Pologne, 1407
Mises à la retraite, Intérieur, 3784
Pensions de vieillesse, 1046, 1566
Permutation d'employés, Intérieur, 1993
Question de privilège (M. Duranleau), 576; 1243
Résolutions tarifaires, 3649; épingles, 3750
Service extérieur, Postes, 3874
Service médical de l'Etat, 997
Société de crédit agricole, 639

Beaubier (David-Wilson), Brandon
Loi du droit d'auteur, 2384

Beauharnois Light, Heat and Power Co., 859, 982, 1079, 1219, 1220, 1561, 1662, 1714, 1746, 1765, 1798, 2440, rapports, 2607, 3101, 3656, rapport 4205, 4305, 4344, 4398; travaux d'intérêt public, 4441

Bélanger (J.-A.), 4230

Belec (Charles), Pontiac:
Hamel (J.-A.), 1563

Bell (Charles William), Hamilton-Ouest:
Loi du droit d'auteur, 2373, 2378, 2409
Question de privilège, 3092
Règlement, 101

Bell (Leslie Gordon), Saint-Antoine:
Beauharnois Light Heat and Power Co., 1750
Loi du droit d'auteur, 2408
Pétitions, renvoi au comité du règlement, 1479

Bennett (Le très hon. Richard Bedford), Calgary-Ouest:
Achat du Labrador, 2396, 3519
Achat d'un transbordeur, Vancouver, 881, 983, 1080
Acoustique de la Chambre, 193
Affaires d'initiative ministérielle, 3145
Aide à l'agriculture, 1079
Aide aux chômeurs, 192, 288, 617, 627, 2836; Montréal, 2932; 3145, 3101, 3200; Dorchester, 3519; Trois-Rivières-Saint-Maurice, 3519, 3521, 3523, 4230
Aide aux chômeurs et aux cultivateurs, 4133, 4231, 4287, 4366, 4384, 4395, 4402, 4422, 4432, 4438
Aide aux provinces de l'Ouest, 3785
Ajournement de Pâques, 311.
Améliorations, rivière du Gouffre, 2180, 2347
Annexes du tarif, 2182
Appel des députés, 780
Appointements, Finances, 4302
Appointements, Intérieur, 4460
Assistance de fonctionnaires à des réunions politiques, 1112
Associations des Boy Scouts, crédit, 3294
Assurance contre le chômage, 314, 678, 857, 1091
Assurance, crédit, 402
Assurance maritime, 1931
Banque centrale d'Etat, 1538, 1544
Banque internationale, 355
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 859, 928, 1079, 1219, 1220, 1562, 1663, 1720, 1723, 1766, 1798, 2440, 3450, 4205, 4398, 4399, 4441
Bill des subsides, 4510
Billets des banques en circulation, 3099, 3351, 3987, 4038
British American Oil Co., 3577
Budget, 2122, 2278
Budget (Dépôt du), date probable, 1912, 2003
Budget, obscurités, 953
Budget supplémentaire, 313, 354
Bureau de la traduction des débats, 636
Burrard Inlet Tunnel and Bridge Co., 958
Canada Power and Paper Co., 4230

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Suite*
Canadian Co-operative Wheat Producers, 1220, 1561
Canal de Welland, crédit, 413, 429, 862
Canalisation du Saint-Laurent, 287, 314, 526, 1662, 3465
Candidats recenseurs, 288
Chef de l'opposition à Québec, prétendues déclarations, 3260, 3467
Chemin de fer de la Gaspésie, 4474
Chemin de fer de Témiscouata, réduction de salaires, 858; 4132
Chemins de fer et la Marine commerciale de l'Etat, 2981, 3782, 3956
Chenal Burlington, 420
Coalition des papeteries, 355
Chômage, 171; Ottawa, 861; crédit, 498
Chômage dans l'Ouest, achat de blé, 3685
Comité de sélection, 3
Comités permanents de la Chambre, 1798
Commerce avec Cuba, 125, 883
Commentaires sur une décision de la Chambre, 2362
Commis aux dossiers, Chambre des communes, 1321
Commis de session, Chambre des communes, 1321
Commission d'enquête sur les grains, 287, 520, 824, 1024, 1242, 1567, 2176, 2782, 2940, 2992, 3044, 3102, 3200, 3201, 3206
Commission de régie interne, 3
Commission des chemins de fer, 2396
Commission d'établissement des soldats, 1323, 1382
Commission du port d'Halifax, 2025; prêt, 2894
Commission du port de Montréal, 989; prêt, 4458
Commission du port de Québec, destitution de fonctionnaires, 2347, 2682
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 3891
Commission du tarif, 1565, 1622, 3047, 3146, 3373, 3400, 3413, 3430, 3444, 3456, 3467, 3512, 3528
Commission du service civil, crédit, 397
Commission royale du service civil, 982, 3296
Communications reçues du gouvernement de la Saskatchewan, 1297
Concession des forces hydrauliques du Saint-Laurent, 1913
Compagnie de relevage, Colombie-Anglaise, 1081
Compagnie de téléphone Bell, 1214
Conférence avec les employés des chemins de fer, 4401
Conférence impériale, 3, 638, 1774, 2349
Conférence internationale du Travail, 3261, 3308

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Suite*
Conférence interprovinciale sur le chômage, 314; 638; bilinguisme, 832, 934
Conférence mondiale du blé, 355, 455, 520, 525, 1243, 1851, 1911, 2182, 4343
Consommation et production de spiritueux, Québec et Ontario, 3628
Consommation des boissons alcooliques, 3727
Contrats signés et annulés, 453
Contrôleur de la trésorerie, 2585
Conventions de commerce, 1291
Convocation (Dates de) des Chambres, 4475
Correspondance avec Robert Whiteside, 857, 1771, 4399, 4474
Crédit agricole, 875, 1219, 1685, 2534
Crédits et dépenses casuelles, Agriculture, 396
Crédits et dépenses, Commerce, 1297, 1365
Crédits non prévus, auditeur général, 407
Crédits supplémentaires, 4397
Croix-Rouge, Société, 3884, 4104
Débouché de la rivière de la Paix, 883, 3893
Décision du tribunal d'appel des pensions, 861
Décrets du Conseil, 6; 7 octobre 1930, 2833
Demandes de dossiers, 1243, 1569, 1622, 1999, 2444, 2451, 2682, 3684
Demande d'emprunts de Medicine Hat, 842
Dépense du fonds de chômage, Montréal, 2833
Dépôts dans les banques, 3205
Dépôt de rapports, 2491
Désarmement universel, 3505, 3510
Dette nationale, 1532, 1663, 3730
Discours du haut commissaire à Londres, 933, 3261, 3262; à Leeds, 1114, 1569
Discours du trône, 3, 15, 56; amendement, 769
Discussion des crédits, 796
Dominion Cartridge Co., et le tarif douanier, 1921
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2355
Dragage, rivière Pentecôte, 2444
Droits de douane et d'accise payés par les commissions provinciales des liqueurs, 1081
Droits de timbre sur les bons de laiterie, 2890
Droits des vétérans et l'observation des règlements, 286
Edifice public, Black Lake, 1533
Edifices et terrains publics, Ottawa, 450
Egalité des provinces, 2579
Elections complémentaires, 2450
Elévateur du fleuve Fraser, 859
Eloges de deux députés décédés, Rennie (G. S.) et Bettez (A.), 4
Embargo sur les marchandises russes, 807, 3362, 3409

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Suite*
Embargo sur les pommes de terre, 682, 801
Emplacement de l'usine Hastings, 882
Emploi de formules anglaises au lieu de formules françaises, Bonaventure, 3215
Employés de l'Intérieur, 631
Emprunt d'amortissement de $750,000,000, 2584, 2784, 2903
Emprunt de conversion, 1324; (1931), 1372, 1566, 1912, 2174
Emprunts imposables et emprunts exempts d'impôts, 1768
Energie hydraulique du Saint-Laurent, 3729
Enquête des douanes, Québec, 3729
Enquête sur la commission du service civil, 860
Enquête sur la chasse du phoque, 2845
Enseignement professionnel, 1688, 4060
Entrée au Canada d'ouvriers des Etats-Unis, 3464
Epizooties, crédit, 405, 427
Etat financier des provinces, 2731
Etude des ports nationaux, 886, 935, 1325
Examen de candidats du service civil, Québec, 860
Expéditions de grains, 1910
Exploitation hydraulique des eaux navigables, 1079
Exportation de blé en 1917 et 1918, 2932
Exportations et balance du commerce du Canada, 1919
Exposition commerciale de l'Empire britannique, 6
Fabrication de tourbe d'Alfred, 492
Fermes expérimentales, crédit, 4466
Fermeture des bureaux du gouvernement à quatre heures, 4282
Fête de la Confédération, séance, 3102
Fixation du prix du blé, 863, 2578, 3047
Fonctionnaires permanents du port de Québec, 862
Frais de gestion, Finances, 3292
Frais de représentation à Tokio, 4298
Frais de représentation à Washington, 4290
Fruits, crédit, Agriculture, 404
Fusion des banques Weyburn Security et Imperial, 989
Garanties des obligations, chemins de fer nationaux, 2182, 2451, 1931, 4134
Gare, Rivière-du-Loup, 1997, 2181, 2583, 3351, 3784
Gouverneur général, 4133, 4343
Grève des ouvriers en confections, 192
Hangar, port de Québec, 862
Haut commissaire du Canada à Londres, 856
Imperial Oil Co., ventes d'essence au rabais, 2349
Importation de beurre, 2340

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Suite*
Importations de pétrole ou de ses sous-produits, 989
Importations de vêtements de Russie, 2587, 2629
Impôt sur le revenu, 3362, 3409
Impression d'un état comparatif des droits douaniers, 2257
Incendie d'Hébertville, secours, 509
Industrie animale, crédit, 425, 426
Inhumation des vétérans, 1011
Insectes et parasites nuisibles, crédit, 405, 428
Intérêts sur les emprunts, 1670
Jugement relatif à la chasse du phoque, 1561
Législation, Chambre des communes, crédit, 403
Lemieux (L'hon. Rodolphe), 1664, 1913
Lepage (Josué), 858
Lettre marquée "personnelle", 2000
Levée du courrier, Québec, 860
Loi de finances, 518, 522; provisoire, 609, 616, 2352, 2364, 3737
Loi de la marine marchande, 1424
Loi des compagnies fiduciaires, 2534, 2784
Loi des compagnies, 3072
Loi des douanes, 795, 4077
Loi des enquêtes sur les coalitions, 497
Loi des grains, crédit, 3302
Loi des pensions, 3310
Loi des postes, 3285
Loi des racines potagères, 2783
Loi des rentes viagères, 492, 2884, 3382
Loi des revenus de guerre, 2884, 3185, 3216, 3263, 3267, 3286, 3410, 3814, 4180, 4462
Loi du droit d'auteur, 4488
Loi du marquage des métaux précieux, 4109
Loi du revenu consolidé et de la vérification des comptes, 2785, 2904, 2913, 3362
Loi électorale, droit d'appel, 1927
Loi sur la représentation, 1053
Maintien en fonctions de G. W. Dawson, Travaux publics, 4460
Manufacturiers, comté de Wolfe, 2254
Marine marchande, 2989
Mesure pour faire face aux dépenses et à la dette (1931) des chemins de fer nationaux, 2454
Ministre des Chemins de fer et Canaux, 2396
Ministre des Finances, 4476
Ministre du Travail, 125, 4475
Ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, 3465
Minorités en Pologne, 1390, 1409, 1412, 1416
Monnaie royale canadienne, 2585, 2785, 2915
Négociation de traités, crédit, 3294
Notes d'examen de Charles Moreau et d'autres, 3208, 3356
Notes d'examen, service civil, 3100
Opérations du service des assurances, 1909

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Suite*
Or retenu par les banques, 3887
Ouvrage de protection, Moisie, 2449, 2582, 2835
Paie des fonctionnaires publics, 3733, 3736
Paiements de réclamations pour pertes durant la guerre, 4303
Paquebot *Empress of Japan*, 2838
Participation de l'Orateur suppléant aux débats, 175
Pensions de vieillesse, 857, 1046, 1113, 1567, 2628, 3785, 3902, 4148, 4183
Pensions, crédit, 412
Permis de radiodiffusion, 1856
Personnel de la Chambre, 4397
Personnel des raffineries de pétrole, 1221, 1290
Plourde (Noël), 2177
Pont de Caughnawaga, 1739
Ponts et routes, 453
Population du Canada, 1670
Portraits des premiers ministres d'Angleterre, 4396
Prêt agricole, 840, 856, 989, 1323, 1375, 2176, 2253, 2347, 2931
Prêts aux cultivateurs, Montmorency, Charlevoix et Saguenay, 2180
Prime à la culture du blé, 2989
Prime à l'exportation du blé, 3892, 4104, 4136
Princesse Royale, décès, 3
Priorité des projets du Gouvernement, 1856
Prix de transport de la houille, 4476
Publications, Agriculture, crédit, 412
Publicité et réclame, Commerce, 3395
Publicité, Immigration, 1859
Quai, baie, Saut-au-Mouton, 2446
Quai, pointe du Moulin-à-Vent, Montréal, 884
Quai, Windsor (N.-E.), 1996
Question de privilège, 682; M. Howard, 798; inscription au Feuilleton de questions, 1772, 3735; M. Lemieux, 1857; M. King, 4509
Question de privilège de la Chambre, 1716
Rapport de la Marine, version française, 1667
Rapport de Little (W. R.), 3207
Rapport du ministre au Japon, 2586, 2836
Rapport Stamp, 3252
Recenseurs, New-Richmond, 3101
Recenseurs, Ottawa, 2581, 2731
Recenseurs, Prescott, 2488
Réclamations Coast Quarries Ltd, 452
Réclamations des Provinces maritimes, 819
Récoltes manquées dans l'Ouest, 3208, 3211
Réduction des trains et du personnel des chemins de fer nationaux, 2933
Règlement, motion, 455; motion et amendement, 460; abstention de voter, 783, 785,

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Suite*
Règlement—*Fin*
1031; question de privilège, 797; article 306, 1053; réponses aux questions, 1290; renseignements, 1534; article 60, 1565; critique de la magistrature, 1721; motion irrégulière, 1999; 2453; insinuation, 3357; 4491; allusion à un débat antérieur, 4496
Règlement de la Chambre, 1241, 1289
Règlement pacifique des différends internationaux, 1612
Réglementation de la pêche du saumon, 885
Remonétisation de l'argent, 1425
Renaud (Ephrem), 1293, 1320
République espagnole, 883
Réserve indienne de Pasqua, 3637
Résolutions tarifaires, 3538, maïs, 3572; produits laitiers, 3579; légumes préparés, 3639; primes à certaines industries, 3657; verre à vitre, 3659; pièces complètes pour les réparations, 3664; article IX, 3667; produits tissés, 3668; pianos et orgues. 3674; cuir de vachette tannée des Indes, 3675; cuir à ganteries, 3676; vêtements en cuir, 3677; article 711, 3680; sucre, 3681; porcs sur pied, 3685; cire d'abeilles, 3688; thé, 3691; lait en poudre, 3692; oranges, 3694; fruits préparés, 3699; arachides, 3700; préparations et produits chimiques non alcooliques, 3701; désinfection, 3704; horloges, etc., 3704; laine, 3713; plaques de fer et d'acier, 3715; automobiles pour passagers, 3719; épingles, 3750; pinces à linges, 3751; feuilles de placage en bois, 3751; tissus faits de chanvre, 3753; tissus de soie, 3754; tissus surtout de soie, ou de soie artificielle en combinaison, 3755; charbon, lignite, 3774; anthracite, 3787; malles, valises, boîtes à chapeaux, etc., 3813; journaux et hebdomadaires non reliés, 3836
Retraite des employés, 634
Revenus de certaines gares, chemins de fer nationaux, 2932, 2934
Revenus des chemins de fer nationaux, 859
Révocation d'une loi par décret du Conseil, 636
Ross Rifle Factory, 510
Route transcontinentale, 1324, 3199
Saint-Pierre et Miquelon, 1114
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 2995
Séance du Conseil privé, 3628
Secours aux pensionnaires, 510, 511
Semences, 2441
Service aéropostal, 2183, 3463, 4476
Service civil, préférence aux Canadiens, 419

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Suite*
Service postal extérieur, 503, 505
Service de répression, N.-E., 2443
Service médical de l'Etat, 1001
Situation agricole, 1050, 1064, 1328, 1329
Société de crédit agricole, 639
Société des nations, crédit, 1413, 4476
Statut de Westminster, 3153, 3168, 3177, 3185
Subventions aux provinces, 983
Subventions aux provinces pour unités sanitaires, 1680
Suspension des dettes de guerre, 2838, 3046
Tableaux comparatifs des droits de douane, 2884
Tarif de transport du blé, 2021
Tarif de transport des céréales, 1775
Tarif de transport du grain d'exportation à Halifax, 3199
Tarif douanier, 885; tableaux, 3215
Tarif douanier de la Nouvelle-Zélande, 2586
Tarif sur les publications, 2347, 3410
Taxe de vente sur les fournitures d'hôpital, 819
Terre-Neuve et la Confédération canadienne, 1921
Traduction des discours français, 2558
Traité avec l'Australie, 525, 1562, 2490, 2989, 3577, 3666, 3682, 3728, 3783, 3991, 4031
Traité relatif à la chasse du phoque, 986
Traitement du Solliciteur général, 931
Traitements, Affaires extérieures, 1366
Traitements, bureau du haut commissaire à Londres, 1632, 1642, 4288
Traitements et dépenses, Sénat, 403
Transfert des chômeurs des villes à la campage, 2934
Travaux de la Chambre, crédits supplémentaires, 356, 519; ajournement, 573; priorité des affaires du gouvernement, le mercredi, 1240, 1241, 1423; ordre des délibérations du jeudi, 7 mai, 1290; suspension de l'article 28 du règlement, 1370, 1378, 1569; dossiers en double, 1771; programme législatif, 1912, 2003, 2257, 2937; fête du roi, 2183, 2451; priorité du débat sur le budget, 2257, 2456, 2786, 3368, 3579, 3733; crédits supplémentaires, 4037; séance du samedi, 4229, 4395, 4468; séance de trois heures de l'après-midi, 4469
Tribunal des pensions, 1297
Usine de chauffage centrale et laboratoire du Conseil de recherches nationales, 419
Vacances de sièges, 1425
Vente d'essence, 1164
Vente du blé, 3991
Visite de Leurs Altesses Impériales du Japon, 1086, 1510

Bennett (Le très hon. R. B.)—*Fin*
Voyage de M. Herridge (W. D.) à Londres, 811
Voyageurs en zones limitrophes, 1739
Western Clock Co., 4230

Bernier (J.-Arthur), 1223, 1438, 2019, 2120, 2834

Berthiaume (Antonio), 2986

Bertrand (Elie-Oscar), Prescott:
Chemins et ponts, 2786, 2789
Commissaire du recensement dans Prescott, 814
Commission du tarif, 3460
Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux, 923
Discours du trône, 162
Droits des provinces en matière hydroélectrique, 804
Edifices publics, Ontario, 1135
Enlèvement de roches à Prescott, 828
Fabrication de tourbe à Alfred, 804
Exploitation hydraulique des eaux navigables, 1079
Importations de beurre de la Nouvelle-Zélande, 805
Industrie laitière, subventions, 2069, 4205
Ponts et routes, 453; pont de Hawkesbury, 1418
Recenseurs, Prescott, 2488, 2579
Situation agricole, 1259

Beynon (William Addison), Moose Jaw:
Discours du trône, 369

Bills:
Aaron (Gordon), divorce, 2072, 2223, 2805
Acme Assurance Co., 2098, 2418
Algoma Central and Hudson Bay Co., 1765, 2096
Almon (D. H. M. D.), divorce, 2020, 2098, 2326
Barder (A. B.), divorce, 2120, 3783, 4109
Barlow (W. B.), divorce, 2120, 2223, 2805
Berger (J. N.), divorce, 2020, 2099, 2326
Burrard Inlet Tunnel and Bridge Co., 711, 956, 1637
Burrows (M. E. M. M.), divorce, 2020, 2099, 2326
Bush (A. J. W.), divorce, 3783, 4109
Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio, 1909, 1966, 2326, 2809
Canadian Woodmen of the World, 2020, 2098, 3170
Checketts (R. M. A.), divorce, 2020, 2098, 2326
Cooper (M. K. Y.), divorce, 3628, 3859

Bills—*Suite*
Diamond (B. R.), divorce, 4109
Dyson (L. A. C.), divorce, 3628, 3859
Dumaresq (B. M.), divorce, 2805, 3070
Eastern Telephone and Telegraph Co., 2829, 3072, 3707
Essex Terminal Ry. Co., 519, 955, 1426
Winkelstein (Ray), divorce, 2120, 2223, 2805
Gauron, (R. A. B.), divorce, 3783, 4109
Graham (J. E.), divorce, 2020, 2099, 2326
Grain Insurance and Guarantee Co., 955, 1636, 2098
Guaranty Trust Co., 955
Guttman (L. F.), divorce, 2020, 2098, 3070
Johnston (A. T.), 3409, 3859
Kettle Valley Ry. Co., 955, 1891
Lawson (E. F.), 2020, 2099, 2326
Loggie (J. M.), divorce, 2020, 2099, 2326
Longmore (M. M.), divorce, 2072, 2223, 2805
MacCulloch (Hughes), divorce, 2578, 2805, 3070
MacNicol (H. B. B.), divorce, 2020, 2099, 2326
McNaught (A. S. B.), divorce, 2020, 2098, 2326
Mann (H. F.), divorce, 2020, 2099, 2326
Marshall (Florence), divorce, 2578, 2805, 3170
Martin (R. R.), 3409, 3859
Montreal and Atlantic Co., 519, 955, 1886
Montreal Central Terminal Co., 754, 955
Morris Finance Corporation, 2072
Ontario-Quebec Canal and Power Co., 3884
Ostiguy (A.-B.), divorce, 2020, 2098, 2326
Pont à Caughnawaga, 519, 955, 1739
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 1765, 2120, 2418, 2805, 3069
Rabinovitch (M. F.), divorce, 3783, 4109
Railway Employees, Casualty Insurance Co., 2394, 2653, 3170
Rees (Henry), divorce, 2578, 2805, 3070
Restigouche Log Driving and Boom Co. 636, 1636
Rosenburg (Ruth), divorce, 2020, 2326, 2805
Sarnia-Port-Huron Vehicular Tunnel Co., 2653
St. Lawrence River Bridge, 711, 955
Scott (N. K. N.), divorce, 3409, 3859
Service Loan and Finance Co., 3577, 3782, 3859, 3959, 4202
Soldiers' Aid Society, 3070
Subsidiary High Court of the Ancient, Order of Forester, 636, 955, 1637, 2098
Tait (Emma E.), divorce, 2829, 3072, 3327
Ventura (M. A.), divorce, 2805, 3070
Vohevinkel (Carl), divorce, 2020, 2098, 3070
Walker (T. M. B.), divorce, 3628, 3859
Wapiti Insurance Co., 3728, 3859
Whelan (Pearl), divorce, 4109

Bills—*Fin*
White (R. C. R.), divorce, 3409, 3859
Wilfley (A. R. & Sons), Inc., 519, 958, 1632
Wilson (H. G.), divorce, 3628, 3859
Wiseblatt (R. J.), divorce, 3783, 4109
Wolfe (E. S.), divorce, 2020, 2099, 2326

Binet (Georges), 3356

Black (L'hon. George), Yukon: (*Voir* Orateur)

Blair (John Knox), Wellington-Nord:
Chemins de fer nationaux, bureau de direction, 805
Cumming (R. D.), 1434
Discours du trône, 166
Employés de l'Immigration et des Mines, 1530
Marshall (Thomas), 1530
Morton (W. A.). 3629
Publicité et réclame, 3389
Réduction des trains et personnel, chemins de fer nationaux, 2933
Service de trains, National-Canadien et Pacifique-Canadien, 2177
Service médical de l'Etat, 1000

Bothwell (Charles Edward), Swift Current:
Budget, 2551
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1958
Commission du tarif, 3480
Discours du trône, 663
Droits sur l'essence, 3835
Exécution de la loi des grains, 1588
Ferme de démonstration à Swift-Current, 833
Fermes expérimentales, crédit, 4467
Grain Insurance and Guarantee Co., 1637
Imperial Oil Co., vente d'essence au rabais, 2348
Industrie laitière, subventions, 2084, 2116
Ingérence politique, 1439
Loi de faillite, 1639
Loi d'établissement des soldats, 1959
Résolutions tarifaires, 3590

Bouchard (Georges), Kamouraska:
Allen (John M.), 1110
Commission du port de Montréal, 1294, 1915
Commission du port de Québec, achats d'essence, 2172
Gare, Rivière-du-Loup, 2835
Hélices des brise-glace, 1992
Levée du courrier, Québec, 860, 1217
McCabe (Thomas), 2346
Pensions de vieillesse, Peterborough, 1991
Personnel du canal de la Trent, 1087, 1221, 1799, 1802, 1916

Bouchard (Georges)—*Fin*
Résolutions tarifaires, 3586; désinfectant Cooper, 3702; laine, 3705, 3712
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3831
Surintendant du canal de la Trent, 1918
Tanguay (Laurent), 1812
Transport du courrier, Québec, 831, 860
Vétérans employés au canal de la Trent, 1221
Western Clock Co., 4474

Boucher (Aimé), Yamaska:

Boudreau (Jean), 4229

Boudreau (Wilfrid-S.), 849, 1438

Boulais (J.-Rémus), 2581

Boulanger (Alfred-J.), 2830, 2834

Boulanger (Oscar-L.), Bellechasse:
Achat du Labrador, 2396
Abrogation des lois concernant l'enseignement du français, Sask., 1432
Bassin de radoub de Lauzon, 520
Beurre en entrepôt, 3730
Bureau de poste, Bellechasse, 3731
Bureau de poste, Québec, 1432
Canal de Welland, 862, traitement des employés, 977
Commissaire du recensement, Bellechasse, 1994
Côté (Robert), 877
Dette du Canada, 3730
Discours du trône, 271
Distribution rurale à Honfleur, 877
Edifice public, Québec, 967, 969
Employés de l'Intérieur, 1433
Etat financier des diverses provinces, 2731
Fabrique de fusils Ross, 809
Gardien de la halle, Saint-Nérée, 1997
Guay (Adalbert), 845, 985
Immigration en Canada, 3207
Industrie laitière, subventions, 2114
Lacroix (Caïus), 851
Lettre circulaire relativement à l'ingérence politique de maîtres de poste, 877
Législation, crédit de la Chambre des communes, 404
Loi de l'industrie laitière, 1506
Maître de poste de St-Raphaël de Bellechasse, 877
Maître de poste de Ste-Rose de Watford, 842, 853
Poste rurale de St-Camille, 3207
Poste rurale d'Honfleur, 3207
Poste rurale de Saint-Nérée, 4130
Président d'élection, 2114

Bouchard (Oscar-L.)—*Fin*
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 863
Révocation d'une loi par décret du Conseil, 636
St-Pierre et Miquelon, 1114
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 396, 401, 459, 1187, 2659, 2911
Service extérieur, Postes, 3875
Statistiques mensuelles de l'immigration, 4281
Transport du courrier, St-Luc et Ste-Germaine, 1532
Vallière (Philémon), 1993

Boulay (H.-J.), 820, 1080, 1217

Boulay (J.-H.-A.), 821

Bourassa (Henri), Labelle:
Aide aux chômeurs, 521, 621
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4271, 4411, 4437, 4438
Commission du port de Montréal, prêt, 4458
Commission du tarif, 3476, 3525
Discours du trône, 83
Frais de représentation à Washington, 4293
Interdiction des marchandises russes, 2008
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 3288
Loi de naturalisation, 890
Loi des postes, 3286
Loi des rentes viagères, 2887
Loi sur l'industrie laitière, 1509
Loi sur le revenu de guerre, 3263, 3270, 3278, 3818
Récolte manquée dans l'Ouest, aide, 3213
Réélection des ministres, 4043, 4048
Règle des quarante minutes, 2734
Règlement, abstention de voter, 782, 784, 796, 1027, 1043; 2e lecture d'un bill, 1509
Règlement pacifique des différends internationaux, 1619
Statut de Westminster, 3157, 3177

Bourget (Philias), 3633

Bowman (James Langstaff), Dauphin:
Budget, 2513
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3734
Discours du trône, 200
Dragage, Manitoba, 1176
Jour de l'Armistice, 1056
Loi sur le revenu de guerre, 3274
Parcs nationaux, crédit, 3336

Boyes (Frank), Middlesex:
Industrie laitière, 2064
Loi sur l'industrie laitière, 1507
Situation agricole, 4487

Bradette (Joseph-A.), Témiscamingue-Nord:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4279, 4282
Conservation et développement des pêcheries, 4187
Chemins de fer nationaux, imposition des propriétés de l'Ontario-Nord pour fins municipales, 1244
Commission du tarif, 1624
Discours du trône, 185
Etude de gisements de minerai, publications, etc., 2245
Gallaway (Capitaine John), 831
Loi sur la représentation, 1407
Paralysie infantile chez les Indiens, 4476
Question de privilège, 3361
Règlement, question d'une importance publique, 2350
Rivière Porcupine, Travaux publics, 2823
Route transcontinentale, 1324, 1879, 2208, 2232, 2349
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3868
Shingwauk Home, 831
Transfert des chômeurs des villes à la campagne, 2934

Brasset (Maurice), Gaspé:
Aide aux chômeurs, Cloridormes, 1530; Saint-Antoine-de-Gros-Morne, 2582
Bourget (Philias), 3633
Budget, 2412
Delaney (J.-A.), 851
Dépenses pour travaux publics, Gaspé, 1084
Discours du trône, 148
Gardien du phare, Cap-Chat, 1219
Ingérence politique, îles de la Madeleine 2442
Inspecteur des douanes Chandler, 3989
Inspecteur des pêcheries, 2346
Lignes téléphoniques, îles de la Madeleine, 2682
Loi de faillite, 1561, 2418
Maître de poste à la gare Sayabec, 828
Quai, Rivière-à-la-Martre, 987
Simard (Gérard), 2443
Tremblay (François), 987
Vallière (Edouard), 1810

Brown (John Livingstone), Lisgar:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4277
Assurance maritime, 1931
Budget, 2517
Bureau de la douane, Boissevain, 805
Canal de Welland, 1871
Chemin de fer de traverse Mafeking, 287, 1853
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1836

Brown (John Levingston)—*Fin*
Commissaire du recensement, York-Nord, 335
Commissaires du recensement, 7,804
Commission d'enquête sur les grains, 1024
Commission d'établissement des soldats, 805
Commission du tarif, 3417, 3499
Conservation du gibier, 3893
Demande de dossiers, 3683, 3989
Discours du trône, 135
Emplacement du bureau de poste, Boissevain, 805
Enquête sur le département de l'Immigration, 3463
Enseignement professionnel, 4063
Exécution de la loi des grains, 1576, 1577
Industrie laitière, subventions, 1977, 1984, 2043, 2048
Inhumation des vétérans, 1011
Loi de l'immigration, 3608
Loi des douanes, 3897
Loi des grains, 1494
Loi des racines potagères, 2783, 2941
Loi sur le revenu de guerre, 3230, 3252, 3266
Parc de la montagne du Dauphin, 851; dossier, 1424
Parcs nationaux, crédit, 3339
Prime à l'exportation du blé, 4106
Propagande de l'immigration, 1909
Quai de Summerside, 1205
Question de privilège, 3097
Rapport de W. R. Little, 3100, 3207, 3356
Réélection des ministres, 4044
Règlement, amendement, 1878
Résolutions tarifaires, 3582, 3589, foin, 3595; clôtures métalliques, 3662; écrémeuses, 3664; cuir à semelles, 3625; porcs sur pied, 3685; oranges, 3694; préparations chimiques non alcooliques (désinfectants), 3704; automobiles, 3722
Situation agricole, 1048, 1060
Soldiers Aid Society, 3070
Stations sylvicoles, Indian-Head et Sutherland, 2026
Traité avec l'Australie, 4023
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1704

Buckley (John Francis), Athabaska:
Agence des Indiens, lac Saddle, 1994
Agents du recensement, rivière de la Paix, 1564
Chemins de fer, divers appointements et dépenses, 1907
Commission du crédit agricole, 840
Crédits et dépenses du Travail, 1298
Dettes, salaires et dépenses des Chemins de fer nationaux, 822
Discours du trône, 695

Buckley (John Francis)—*Fin*
Ecoles industrielles de Saint-Paul, 1994; machines agricoles, 1994
Lignes téléphoniques et télégraphiques, Saskatchewan et Alberta, 2800, 2804, 2811
Loi de l'industrie laitière, 1218
Prêt d'animaux reproducteurs, 1803
Chemins de fer nationaux, 2835
Revenu de certaines stations, chemins de fer nationaux, 2934
Télégraphiste, Vermillon, 844
Traité relatif à la chasse du phoque, 985
Burns (William Herbert), Portage-la-Prairie:
Budget, 2618
Résolutions tarifaires, 3587
Bury (Ambrose Upton Gledstanes (Edmonton-Est):
Code criminel, état de nudité, 4092
Embranchement Saint-Walburg-Bonnyville, 286
Etablissement pour le nettoyage des semences, Moose-Jaw, 3517
Loi du droit d'auteur, 1612
Minorités en Pologne, 1409
Pont de l'île d'Orléans à Beaupré, 1856
Résolutions tarifaires, journaux et hebdomadaires non reliés, 3852
Surveillant régional du classement du bœuf, Calgary, 4343

Butcher (Harry), Last Mountain:
Budget, 2310
Commission du tarif, 3425
Discours du trône, 233
Minorités en Pologne, 1410
Situation de l'agriculture, 1325

Cahan (L'hon. Charles Hazlitt), Saint-Laurent-Saint-Georges):
Abolition des ports de douane, 1529
Accord de Montréal et les chemins de fer nationaux, 4036
Achat de propriétés à Ottawa, 1800
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1474
Agent de la douane et de l'accise, St-Zacharie, 1530
Agent de vente de produits canadiens, New-Westminster, 1219
Aide aux chômeurs, 3199
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4413, 4436, 4438
Appointements et allocations du Gouverneur général, 812
Appointements, Secrétariat d'Etat, 2924
Archives publiques, 2952
Beauharnois Light, Heat and Power Co., travaux d'intérêt public, 4441
Bernier (J.-Arthur), 1223

Cahan (L'hon. M.)—*Suite*
Beurre et lait, 843
Biens allemands sous séquestre, 855
Boulay (H.-G.), 1217
Brise-glace du gouvernement, 805
Buvards Koh-I-Noor, 840
Certificats de naturalisation, 1670, 1766
Chartes fédérales, 1666
Chef du service de répression, 1567
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 799
Code criminel, ordre des plaidoiries, 959
Commissaires enquêteurs, ingérence politique, 1529
Commission des réparations, 574, 1559, 1082, 3097, 4130
Commission du port d'Halifax, prêt, 2897
Commission du port de Montréal, 3785
Commission du recensement, 7
Commission du service civil, 85; crédit, 2957, 2966
Commission du tarif, 3064, 3458, 3469, 3494
Congés des fonctionnaires, 3886
Convention de Berne, 3990
Courrier, canton Viger, 1921
Coût de la délégation qui a souhaité la bienvenue au Gouverneur général, 1529, 2351, 2352
Dandurand (L'hon. sénateur), 1664
Demande de dossiers, 1480, 2306, 3215, 3990
Dépôts de documents, 4036
Dépôts de rapports, 1909
Destitutions dans Rimouski, 825
Discours du trône, 42
Division du recensement, 3730
Dominion Cartridge Co. et le tarif douanier, 1921
Droits de dumping sur les pommes de terre, 1242
Droits sur les allumettes, 1666
Employés de la Commission du port de Montréal, 3629
Employés du gouvernement nés à l'étranger, 878, 985
Enlèvement de roches à Prescott, 828
Enquête projetée relative à la Commission du service civil, 574
Expédition de bestiaux en Grande-Bretagne, 1800
Exportation de sucre d'érable, 830
Fonctionnaires de l'Etat mis à la retraite, 2489
Forsyth (M.), 1562
Gardien de phare, quai de l'île aux Coudres, 2252
Gardien du bureau de poste, Beauharnois, 828
Gare, Rivière-du-Loup, 1998
Garon (Capitaine Alphonse), 821
Hamel (J.-A.), 1563

Cahan (L'hon. M.)—*Suite*
Houille, consommation, importation et drawbacks, 980
Huskins (Malcolm), 1770
Importations de beurre, 1668, 1669
Importations de graines de Soya, 829
Importations de légumes, 1241
Importations de maïs, 829
Importations et exportations de tabac, 2120
Impression et reliure de publications, 2977
Imprimerie et papeterie, 2957
Imprimerie nationale, 1759, 4400
Ingérence politique, îles de la Madeleine, 2442
Inhumation des vétérans, 1015
Inspecteur de douane, Chandler, 3989
Inspecteur des pêcheries, division de l'Ouest, 838
Jocas (Vicomte de), 1223
Ligne postale rurale, Cacouna, 1920
Liste de votants, port McNicoll, 1990
Liste de candidats admissibles, service civil, 2172
Loi de l'industrie laitière, 3172
Loi de naturalisation, 55, 887, 2781, 2953, 3308
Loi d'établissement des soldats, 1959
Loi de tempérance, crédit, 2953
Loi des compagnies, 2809, 3310
Loi des douanes, 1047
Loi des racines potagères, 2946
Loi du droit d'auteur, 103, 892, 935, 1480, 1612, 2201, 2368, 2397, 4038
Loi sur les ressortissants du Canada, 573, 3683, 4179
Maître de poste, Wallace, 837
Nationalité canadienne, 2003
Newlands (L'hon. H. W.), 1218
Nomination d'un assistant au Musée, 2173
Nominations au service de surveillance de la douane, 799
Nominations temporaires, service civil, 879
Orientaux naturalisés, 800
Perceptions au port de Pointe-à-Pic, 1218
Percepteur de la douane et de l'accise, Paspébiac, 1665
Personnel bilingue de l'Agriculture, 828
Ponts de Québec et de Montréal, 3629
Quai de Maria, 2021
Rapports sur la vente des graines de mil et de trèfle, 2177
Recettes du port de Rimouski, 825
Réclamations illégales de guerre, 55
Règlement, abstention de voter, 1078
Réponses à des questions posées, 2988
Rhodes (L'hon. E. N.), 1766
Roy (Henri), 634
Service de répression, N.-E., 1223
Service postal, Eboulements, 2180

Cahan (L'hon. M.)—Fin
Simard (Gérard), 821
Sous-comités du Conseil privé, 1766
South Shore Coal and Dock Co., 814, 839
Statut de Westminster, 3165
Surveillant Soucy, 1228
Taxation des Indiens, 2340
Taxe fédérale sur les spiritueux, 3730
Tétreau (Maurice), 2172
Transbordement de la cargaison d'un chalutier, 3629
Transport du courrier, chemins de fer nationaux, 3520
Tuberculose bovine, 2021
Vapeur *Haugerland*, 3886
Vapeur *Hiawatha*, 3351
Voyage en Europe du Secrétaire d'Etat, 3354
Wood (B.C.) Preserving Co., 1218

Caldwell (Paul), 814

Campbell (Milton Neil), Mackenzie:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4278
Banque centrale d'Etat, 1549
Beauharnois Light Heat and Power Co., 1748
Bureau cinématographique, 3027
Commis aux dossiers, Chambre des communes 1321
Commis de session, Chambre des communes, 1321
Conseil national des recherches, 3028
Discours du trône, 296
Division du recensement, Commerce, 3730
Exécution de la loi des grains, 1576, 3306
Immigration, 3088
Loi des banques, 3073
Minorités en Pologne, 1408
Prime à l'exportation du blé, 4145
Parcs nationaux, crédit, 3343
Réélection des ministres, 4047
Résolutions tarifaires, marbres, 3659; clôture métallique, 3662; pièces pour réparations, 3664
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1192
Service de renseignements commerciaux, 1603
Service Loan & Finance Co., 3865
Situation de l'agriculture, 1329
Tarif de transport sur les céréales, 1794, 1805
Traité avec l'Australie, 3993
Traitements des hauts fonctionnaires, chemins de fer nationaux, 1563
Ventilation de la Chambre, 3260

Campbell (Robert), 1533

Canada Power and Paper Co., 4230

Canadien-Pacifique, 192

Cantin (Mme N.-G.), 854

Cantley (Thomas), Pictou:
Budget, 2604
Fours à coke, 1799
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 4462
Loi des pensions, 3858
Parcs nationaux, crédit, 3342
Résolutions tarifaires, charbon, anthracite, 3795

Cardin (L'hon. Pierre-J.-A.), Richelieu:
Achat d'un transbordeur, Vancouver, 881
Canal de Welland, crédit, 415
Commission du port d'Halifax, prêt, 2892, 3003
Commission du port de Montréal, 989, 1834
Embargo sur les marchandises russes, 853
Enquête sur les ports nationaux, 935
Entretien et réparation des quais, 1833
Loi de faillite, 2419
Pont du port de Montréal, 1086
Quai à la pointe du Moulin-à-Vent, Montréal, 884
Relevé hydrographique, 1824
Sauvegarde pour la vie humaine en mer, 2999
Service de radio, 1825
Service radiotélégraphique, 1825

Carmichael (Archibald-M.), Kindersley:
Dépôts dans les banques, 3205
Discours du trône, 732
Conservation des forêts, 3323
Exécution de la loi des grains, 1581
Industrie animale, 426
Loi du revenu de guerre, 3219, 3224, 3281
Prime à l'exportation des céréales, 459
Prime à l'exportation du blé, 4139

Casgrain (Pierre-François), Charlevoix-Saguenay:
Aide aux chômeurs, Ste-Anne-de-Beaupré, 852; Charlevoix-Saguenay, 979; Montmorency, 1435; province de Québec, 3732
Améliorations, rivière du Gouffre, 2180, 2347
Appointements, Pensions, 413
Archives publiques, 2952
Bateaux ou brise-glace, Québec, 2732
Boudreau (Jean), 4229
Brise-glace, Hunterstown, 1438
Canal de Welland, crédit, 438
Cire d'abeilles, 3687
Comités permanents de la Chambre, 1798
Commentaire sur une décision de la Chambre, 2362
Commissaires du recensement, Charlevoix-Saguenay, 1081
Commission du tarif, 3423
Conférence sur le blé, Londres, 2178, 2181

Casgrain (Pierre-François)—*Suite*
Destitutions de maîtres de poste, Charlevoix-Saguenay, 2256
Courrier rural, Saint-Canut, 1991; Battleford-Nord, 2936
Courrier rural, Saint-Eustache, 1991
Demandes de documents, 2444, 2681, 3683, 4036
Destitutions de maîtres de poste, Charlevoix-Saguenay, 977
Discours du trône, 193
Dominion Agricultural Credit Co., 1229
Dragage, Québec, Travaux publics, 2256
Dragage, rivière Pentecôte, 2444
Edifice public, Pointe-à-Pic, 2179
Equipages des dragues, Québec, 2256
Ferme de démonstration, Malbaie, 1669, 1768, 1991
Gardien de phare, Banc-Brûlé, 1668
Gardien de phare, cap Brûlé, 1667
Gardien de phare, jetée de l'île aux Coudres, 1667, 2178
Gardien de phare, quai de l'île aux Coudres, 2252
Gardiens de phares, Charlevoix, Montmorency et Saguenay, 2253
Importations de beurre, 1668
Industrie laitière, subventions, 1979, 2040
Ingérence politique, 1529
Institutions scientifiques, 2882
Ligne de distribution rurale n° 1, Pointe-à-Pic, 2179
Ligne de télégraphie à l'est de la chute aux Outardes, 2253
Loi de faillite, 2419
Loi sur le revenu de guerre, 3278
Maître de poste, Cap-à-la-Branche, 1430
Maître de poste, Eboulements, 987, 1430
Maître de poste, Mille-Vaches, 1430
Maître de poste, Saint-Canut, 1919
Maître de poste, Saint-Féréol, 1430
Maître de poste, Saint-Irenée-les-Bains, 987, 1430
Maître de poste, Sainte-Anne-de-Beaupré, 987, 1217
Ouvrage de protection, Moisie, 2449, 2582, 2835, 2933
Perceptions du port, Pointe-à-Pic, 1218
Pétition, 3198
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 2418
Prêts agricoles, 2176, 2253, 2347; Montmorency, Charlevoix, Saguenay, 2180
Publication de demandes de soumissions, Québec, 2174; transport du courrier, 2342
Quai, baie Sainte-Catherine, 984, 987, 2179
Quai, baie Saut-au-Mouton, 2446
Quai, Pointe-à-Pic, 847

Casgrain (Pierre-François)—*Fin*
Ratté (Adrien), 2832
Recenseurs, 2346, 2394
Règlement, appel des députés, 780; abstention de voter, 782
Relevé hydrographique, 1824
Renvois de télégraphistes et de préposés aux réparations de lignes, 2175
Réserves indiennes, Saguenay, 2178, 2252
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3825
Service de la marine, Godbout, 2580
Service postal, Eboulements, 2180
Subventions pour outillage de sauvetage, 1818
Surveillant des travaux, Pointe-à-Pic, 1529, 1667
Traducteurs de l'Intérieur, 2254
Traitements et dépenses, Chemins de fer et Canaux, 1526
Transport du courrier, Eboulements, 2178
Transport du courrier, St-Joachim-de-Montmorency, 2443
Transport du courrier, St-Siméon et St-Chrétien, 2178
Travaux d'érochage, rivière Grandes-Bergeronnes, 2178

Cayley (Thomas Merritt), Oxford-Sud:
Beurre et lait, 843
Chemins et ponts, 2792, 2796
Conseil national des recherches, 3034
Discours du trône, 707
Garantie des valeurs des chemins de fer nationaux, 4135
Loi sur le revenu de guerre, 3237, 3250, 3270, 3275, 3283
Loi sur l'industrie laitière, 1506, 1508
Navire poseur de câbles, 2798
Parcs nationaux, crédit, 3343
Pensions des vétérans, crédit, 4169
Prime à l'exportation du blé, 4141
Question de privilège, 1372
Résolutions tarifaires, 3662; journaux et hebdomadaires non reliés, 3852
Sauvegarde pour la vie humaine en mer, 2999
Service de renseignements commerciaux, 1610
Service extérieur, Postes, 3867
Soulagement du chômage, Pensions, 4170
Toronto Suburban Ry., 3892

Chambre des Communes:
Acoustique de la Chambre, 193
Ajournement de Pâques, 311
Appel d'une décision du président du comité général, 1860
Ascension (Fête de l'), 1557
Bureau de la traduction des débats, 636

Chambre des Communes—*Suite*
Commentaires sur une décision de la Chambre, 2362
Comité de sélection, 3
Comités permanents de la Chambre, 1798
Commis aux dossiers, 1321
Commis de session, 1321
Commission de régie interne, 3
Demandes de documents, 2450, 2452, 2681, 3683, 3735
Dépôts de rapports, 2491
Discussion des crédits, 796
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2354
Eloge de deux membres décédés, Rennie (G. S.) et Bettez (A.), 4
Fête de la Confédération, séance, 3102
Législation, crédit, 403
Lemieux (L'hon. Rodolphe), 1663, 1802, 1857, 1913
Longworth (L'hon. Nicholas), 523
Participation de l'Orateur suppléant aux débats, 171
Personnel de la Chambre, 4129, 4397
Pétition contre la vivisection, 396; renvoi au comité, 1479, 3198, 3517
Prestation du serment, 1
Princesse Royale, décès, 3
Question de privilège, M. Young, 100, 1479, 1534; M. Quinn, 102; M. Dorion, 356; M. LaVergne, 454, 1586, 4509; M. Power, 524; M. Duranleau, 576; M. Pouliot, 635, 2258, 2394; M. Bennett, 682, M. Gardiner, 796; Mlle Macphail, 797; M. Howard, 798; M. Stitt, 933; M. Reid, 1113; M. Beaubien, 1243; M. Gobeil, 1319; M. Cayley, 1372; M. King, 1857, 3984, 4508; M. Stewart (Edmonton), 3445; M. Bell (Hamilton-Ouest), 3092; M. Sanderson, 3095; M. Brown, 3097; M. Duff, 3144; M. Bradette, 3361; M. Mullins, 3409; M. Coote, 3476; M. Ferland, 3521; M. Dupuis, 3735; M. Neill, 3966; M. Veniot, 3987; M. Spotton, 4177; M. Woodsworth, 4400
Question de privilège de la Chambre, 1715
Rectification du Compte rendu, 796, 4281
Règle des quarante minutes, 2732, 2782
Règlement, 100, 101, 165, 174, 233, 291, 314, 356, 400, 404, 409, 455, 458, 460, 491, 525, 572, 612, 615, 647, 678, 714, 754, 755, 781, 782, 796, 845, 855, 875, 1010, 1026, 1248, 1279, 1290, 1344, 1401, 1403, 1424, 1509, 1557, 1565, 1640, 1698, 1721, 1722, 1855, 1878, 1923, 1998, 1999, 2003, 2006, 2083, 2096, 2229, 2252, 2256, 2305, 2349, 2359, 2435, 2438, 2440, 2584, 2802, 2808, 2821, 2934, 3069, 3095, 3101, 3334, 3357, 3388,

Chambre des Communes—*Fin*
Règlement—*Fin*
3425, 3442, 3445, 3451, 3472, 3474, 3522, 3533, 3627, 3866, 3883, 3889, 3988, 4478, 4500
Règlement de la Chambre, 1241, 1289
Requêtes, 1990
Sanction royale, 522, 523, 636, 642, 2488, 2502, 3749, 3753
Sergent d'armes adjoint, 3
Statut de Westminster, adresse, 3577
Traduction des discours français, 2558
Travaux de la Chambre, 356, 455, 519, 572, 1162, 1240, 1289, 1370, 1377, 1423, 1569, 1714, 1771, 1856, 1912, 2003, 2183, 2201, 2257, 2368, 2394, 2451, 2456, 2660, 2787, 2937, 3145, 3292, 3382, 3579, 3733, 3853, 4037, 4229, 4395, 4468
Vacances de sièges, 1, 1425

Champion (Docteur J.-B.), 854, 1431

Chaplin (L'hon. James Dew), Lincoln:
Banque centrale d'Etat, 1543
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 3780, 3882
Commission du service civil, crédit, 2966
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 919
Edifices publics, Manitoba, 1145
Loi sur le revenu de guerre, 3227
Ports et quais, Québec, 1181
Publicité et réclame, Commerce, 3391, 3394
Règlement, amendement, 3883
Résolutions tarifaires, 3679; oranges, 3694; fruits préparés, 3700; automobiles, 3725
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1490
Tarif postal pour les journaux, 1666
Thornton (Sir Henry), 3633
Traité avec l'Australie, 3101, 3998
Traitements, Immigration et Colonisation, 3621

Chemins de fer et Canaux:
Accord touchant l'usage en commun de voies et locaux, Régina, 935; contrats, 125
Acquisition des obligations du Grand-Tronc-Pacifique, 1801
Allen (**John M.**), **1110**
Anciens combattants employés au canal de la Trent, 823, 1221
Article de M. Fairweather, 1423
Assèchement du lac à la Poule d'eau, 4477
Canal de Chambly, améliorations, 1879
Canal de la Trent, améliorations, 1880

Chemins de fer et Canaux—*Suite*
Canal de Welland, crédit, 413, 429, 1143, 1868, 1880; traitements, 977
Canaux, 984; levés, inspections, appointements, etc., 1909
Canaux, personnel et réparations, 1909
Capitaux placés dans notre système de canaux, 4131
Chemin de fer de traverse de Mafeking, 287, 3989
Chemin de fer et gare maritime de la baie d'Hudson, 1836, 1861, 3734, 3785
Chemin de fer du nord de l'Alberta, 948
Chemins de fer et marine commerciale, 1372, 1534, 1765, 1797, 2019, 2183, 2305, 2982, 3328, 3780, 3882, 3937, 3967, 3985
Commission des chemins de fer, 1114, 2025, 2395
Commission des chemins de fer, entretien et exploitation, 1881
Comptes relatifs au canal de la Trent, 1771
Conférence avec les employés de chemins de fer, 4401
Construction d'une voie ferrée à l'intérieur de la Gaspésie, 4132
Contrats de la compagnie Crawley, 1221
Copie de la police de cautionnement de M. Jos. Collin, 3632
Crédit nº 323 (1930-1931), 2178
Débouché de la rivière de la Paix, 104, 170, 459, 639, 883, 1113, 1568, 2628, 3102, 3892
Ecluse de Saint-Ours, 1868
Eclusiers du canal Saint-Pierre, 3097
Embranchement, Pacifique-Canadien, 845
Embranchement, Vanguard-Meyronne, 755
Emploi prétendu à Churchill d'ouvriers de l'Est, 1661
Enlèvement de roches à Prescott, 828
Entreprise d'énergie hydroélectrique des chutes Cew, 2021
Etudes dans Nicolet-Lotbinière, 812
Expédition de grains via le Chemin de fer de la baie d'Hudson, 4037, 4177, 4475, 4491
Glaces dans le détroit de Northumberland, 313
Heures de travail sur le Chemin de fer de la baie d'Hudson, 2003
Imposition des propriétés de l'Ontario-Nord pour fins municipales, 1244
Le Pas à Churchill, chemin de fer de la baie d'Hudson, 799
Lignes téléphoniques, îles de la Madeleine 2682
Loi des juges, 1113, 1164, 1859, 2782
Loi sur la marine marchande, 1424
McCabe (Thomas), 2346
Ministre des Chemins de fer et Canaux, 2396
Ministre intérimaire, 2832, 3519

Chemins de fer et Canaux—*Fin*
Niveau de l'eau, canal de la Trent, 1771
Outillage de chargement des grains, Churchill, 982
Pacifique-Canadien, 955, 1886, 1913; subventions, 985, 1113, 1242
Perley (Le très hon. sir George), 2174
Personnel du canal de la Trent, 1087, 1221, 1799, 1802, 1916; saisonnier, 823
Pont de l'île d'Orléans, 1856
Pont de Smithfield, 1163, 1567
Pont et le barrage, rivière Renouf, 1437
Rail and River Coal Co., 813
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 863
Renvois dans le personnel de la Trent 1290
Rouyn Mines Ry. Co., 1533, 1665
Service de trains du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 2177
Services divers, appointements et dépenses, 1905
Surintendant du canal Chambly, 982
Surintendant du canal de la Trent, 1918
Tarif d'assurance maritime, baie d'Hudson, 1803
Tarif de transport des céréales, 1758, 1774, 1804
Tarif de transport du blé, 2021
Toronto Suburban Ry., 3892
Traitements et dépenses, 1521, 1835
Traversée Meguasha à Dalhousie, 1227
Vacance à la commission des chemins de fer, 756, 1941, 2026, 2736
Wagons privés à l'usage des ministres, 2249

Chemins de fer nationaux:
Accident à Saint-Fabien, 853
Accord de Montréal avec les chemins de fer nationaux, 4036
Achats aux Etats-Unis, 875
Achats de propriétés à Ottawa, 1996
Allocations, 1427
Améliorations, rivière du Gouffre, 2180, 2347
Américains à l'emploi des chemins de fer nationaux, 817
Approbation de plans et devis, 2832
Ateliers de Limoilou, 104
Billets gratuits, 1296
Boulay (H. G.), 1080, 1217
Budget annuel, 521, 2023
Bureau d'économies, 1431
Bureau de direction, 805
Bureaux à New-York, 1913
Chemin de fer de la Gaspésie, 142 4474
Chemin de fer de Témiscouata, 4152
Chemins de fer nationaux du Canada, 2023, 2024, 2025
Chemins de fer nationaux et le commerce du Canada, 1243

Chemins de fer nationaux—*Suite*
Comité chargé d'étudier les comptes et les crédits, 1559
Conseil d'administration, 896
Coût des gares, 2986
Crédits des chemins de fer nationaux, 2179
Demande de documents, 2444
Destitutions de fonctionnaires, New Carlisle, 1162
Dette des chemins de fer nationaux, 1214
Dette, salaires et dépenses, 822
Directeur du service des premiers secours, 2982
Directeurs, Québec, 2986
Divers, entretien et exploitation, 1892
Embranchement Guysborough-Sunnybrae, 2579, 3099, 3517
Embranchement Saint-Wallburg-Bonnyville, 192, 286
Embranchement Spirit River et Grimshaw, 794, 924
Employés à Campbellton, 3100
Employés des lignes de Gaspé, 1217, 1322, 1663
Employés de wagons-restaurants et wagons-lits, 1436
Emprunt (1931), 4134
Ex-conducteurs, 1917
Garanties d'obligations, 2201, 2182, 2451
Gardien de la halte, Saint-Nérée, 1997
Hôtel à Vancouver, 1082
Houille, 1082
Gagnon (le mécanicien), 798
Gare, Lévis, 2986, 2346
Gare, Rivière-du-Loup, 417, 476, 517, 610, 1568, 1997, 1999, 2022, 2179, 2181, 2257, 2306, 2583, 2735, 2832, 2833, 2835, 2986, 3098, 3100, 3351, 3205, 3354; instructions du premier ministre intérimaire, 3355; 3356, 3357, 3463, 3520, 3627, 3632, 3784, 4133
Gare, Saint-Jean, N.-B., 3986
Gare, Saint-Raymond, 811
Gares nouvelles des chemins de fer nationaux, 3097
Loi de colonisation des chemins de fer nationaux, 798
Marine commerciale des chemins de fer nationaux, 1798
Mesure pour faire face aux dépenses et à la dette, 2454
Moraud (Lucien), directeur, 849
Paiements de redevances, 3259
Paiements de terrains achetés, 1221
Plourde (Noël), 2176
Politique des chemins de fer nationaux; Gaspésie, 4134
Propriété à Halifax, 1995
Publicité, 1910

Chemins de fer nationaux—*Fin*
Réduction de salaires, chemin de fer Témiscouata, 858
Réduction des trains et du personnel, 2933
Renvois dans le personnel, 2731
Représentant de l'agriculture au conseil d'administration, 1324
Revenus de certaines gares, 2932, 2934
Recettes des chemins de fer nationaux, 859, 2835
Station à Limoilou, 287
Taxes municipales payées, 4036
Téléphone sur les trains, 2249
Terminus du chemin de fer de Gaspé, 883, 1563, 1913
Thornton (Sir Henry), 3633
Tracé nouveau des chemins de fer nationaux, 818
Traitements des hauts fonctionnaires, 1563
Transbordeur supplémentaire, île du Prince-Edouard, 1835
Usine à Limoilou, 815
Usine à New-Carlisle, 1321
Wagons-salons, 2982

Chevrier (Edgar-Rodolphe-Eugène), Ottawa:
Appointements, Intérieur, 4459
Code criminel, chèques sans provision, 3330
Conservation des forêts, 3318
Convention de Berne, 3355, 3989
Cory (W. W.), 878
Discours du trône, 208
Divisions du ministère de l'Intérieur, 1292
Employés de l'Intérieur, 711, 1292
Employés de l'Intérieur et d'autres ministères, 459
Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, crédit, 3325
Ferme expérimentale, Indian-Head, 3731
Fermeture des bureaux à quatre heures, service civil, 4282
Imprimerie nationale, 4400
Inhumation des vétérans, 1011
Institutions scientifiques, 2878, 3311
Levés topographiques, 3315
Loi du droit d'auteur, 895, 935, 1086, 2369, 2397, 4038, 4487
Mises à la retraite, Intérieur, 1428, 1433, 3354
Paie des fonctionnaires, 3733, 3736
Paiements à la Dominion Steel and Coal Co., 1085
Paiements de redevances, chemins de fer nationaux, 3259
Parcs nationaux, 3342
Recenseurs, Ottawa, 2256, 2344, 2489, 2581, 2731, 2932
Réintégration d'anciens fonctionnaires, Intérieur, 1110

Chevrier (Edgar-Rodolphe-Eugène)—*Fin*
Rowatt (H. H.), 831
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 4123
Vanderburg (Edna), 3630

Comités:
Agriculture, rapport, 2019, 2883, 4228
Banque et commerce, rapports, 2305, 2440, 2681, 3042, 3198, 3259, 3728, 3835, 3884, 4281
Bibliothèque du Parlement, 124, 932, 4177, 4343
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 1372, 1534, 1765, 1797, 2019, 2305, 2982, 3308, 3328, 3780, 3937, 3967, 3985
Comité des bills d'intérêt privé, 1479, 2201, 2394, 2440, 2534, 2628, 2883, 3259, 3728, 4035
Comité permanent du règlement, rapports, 1856, 2201, 2249, 2730, 3042, 3985, 4370
Composition des comités permanents, 871
Débats, 2730
Impressions du Parlement, 124, 932, 1241, 2534, 2829, 3577
Marine et Pêcheries, 3462
Mutations dans les comités, 2394
Ordres permanents, rapport, 3984
Pouvoirs des comités, 874
Privilèges et élections, rapports, 2730, 3780, 3835
Relations industrielles et internationales, 1797, 3627, 3936
Renvoi au comité de matières indiquées dans les documents parlementaires, Agriculture, 1941
Restaurant du Parlement, 124, 932, 1241

Commerce:
Beurre de ferme, prix du gros (1930-1931), 2250
Beurre en entrepôt, 3730
Beurre et lait, 843
Bureau cinématographique, 3027
Campagne de publicité au moyen de films sonores, 830
Commissaire du recensement, Antigonish-Guysborough, 806
Commissaire du recensement, Battleford-Nord, 2936
Commissaire du recensement, Bellechasse, 1994
Commissaire du recensement, Bonaventure, 1110, 1220
Commissaire du recensement, Charlevoix-Saguenay, 806, 1081
Commissaire du recensement Comox-Alberni, 2580
Commissaire du recensement, Laurier-Outremont, 835

Commerce—*Suite*
Commissaire du recensement, l'Islet, 831
Commissaire du recensement, Lotbinière, 826
Commissaire du recensement, Nipissing, 2681
Commissaire du recensement, Northumberland, 823
Commissaire du recensement, Prescott, 814
Commissaire du recensement, Québec-Sud, 2489
Commissaire du recensement, Queen-Lunenburg, 806
Commissaire du recensement, Rivière-de-la-Paix, 1564
Commissaire du recensement, Saint-Henri, 837
Commissaire du recensement, Saint-Jacques, 1109
Commissaire du recensement, Témiscouata, 1917
Commissaire du recensement, York-Nord, 3357
Commissaires du recensement, 7, 804
Commission du blé, 3735
Commission royale du blé, 287, 520, 824, 1024, 1242, 1480, 1567, 1997, 2176, 2249, 2781, 2940, 2992, 3044; impression des témoignages, 3044; correspondance, 3100; procès-verbal, 3100; 3102, 3200, 3201, 3206, 3361
Conseil national des recherches, 3027
Construction d'un élévateur, Lethbridge, 3306, 4304
Crédits et dépenses du ministère du Commerce, 1297, 1365
Demande de dossiers, 2991
Droits européens sur le blé, 3360
Emploi de formules anglaises au lieu de formules françaises, Bonaventure, 3215
Employés du recensement, Hochelaga, 2022
Evans (Sanford), rémunération, 3044
Exportation de lait, 1432
Exportation de produits agricoles, 807
Exportation du sucre d'érable, 830
Exportations de blé, 1917 et 1918, 2931
Exportations de beurre, 1917
Exportations et balances du commerce du Canada, 1919
Expositions et foires, crédit, 3306
Faillites au Canada, 875
Garon (Capitaine Alphonse), 821
Houille canadienne et houille importée, 1488
Importations de beurre, 1223, 2340; 1930-1931, 976
Importations de beurre australien, 2250
Importations de la Russie, 806
Importations de tabac, 1224
Importations de vitres, 876, 882
Importations d'œufs et de beurre d'Australie, 976

Commerce—*Suite*
Impression de documents parlementaires, etc., 3035
Industries nouvelles, Québec, 2681
Inspection de l'électricité et du gaz, 3026
Inspection des poids et mesures, 3035
Loi des exportations, 1688
Loi des grains, 1494, 1510, 1570, 3011, 3252 crédits, 3296
Loi des primes, extraction du cuivre, 1487; culture du chanvre, 1487
Loi sur la houille canadienne, 3385
McKenzie (B. C. G.), 2579
McMillan (H. M.) & Co., 3886
Manufacturiers, Wolfe, 2254
Mécanicien du bateau traversier, Méguasha-Dalhousie, 2442
O'Hara (F. C. T.), 2491
Paiements à la Dominion Steel and Coal Co., 1085
Personnel des raffineries de pétrole, 1221, 1290
Poinçonnage des métaux précieux, 2441, 4109
Population du Canada, 1670
Préférence accordée aux vétérans, recensement, 1110
Prime à l'exportation du blé, 3892, 4104, 4136
Prix de gros des denrées, 1428
Prix du beurre, 826
Prix des œufs, 826
Publicité et réclame, 851, 858, 3035, 3306, 3386
Rapport Stamp, 3011; appendice XII, 3044; 3215
Ratté (Adrien), 2832
Recensement à Rock Island, 3199, 3464
Recensement fédéral, 288, 886; vétérans, 1533, 1804; chômeurs, 2349
Recenseurs, 2346, 2394
Recenseurs, Kenora-Rainy-River, 3886
Recenseurs, Lambton-Ouest, 2681, 2991, 3044
Recenseurs, New-Richmond, 3101, 3207
Recenseurs, Nouvelle-Ecosse, 2681
Recenseurs, Northumberland, 3985
Recenseurs, Ottawa, 2256, 2344, 2489, 2579, 2581, 2731, 2932
Recenseurs, Prescott, 2488, 2579
Recenseurs, Skeena, 3463
Recherches économiques et sociales, 1230, 1298
Service de bac, Méguasha-Dalhousie, 2490
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1488
Service de renseignements commerciaux, 1593
Subventions aux compagnies de navigation, 848

Commerce—*Fin*
Subventions aux postes et aux services de navigation, 3399, 4304
Tonnage des navires maritimes et côtiers, 3732
Traité avec Cuba, 4229
Traité avec l'Australie, 1322, 1426, 3787, 3991
Traitements, 1366
Vapeur *Robert G. Cann*, 3206, 3354
Vente du blé, 1163; en 1917-1918, 2988; 3893, 3991

Coote (George Gibson), Macleod:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4432
Banque centrale d'Etat, 1534
Budget, 2314
Canada Power and Paper Co., 4230
Code criminel, état de nudité, 4092
Commission du service civil, crédit, 2971
Commission du tarif, 1631, 3531
Commission royale des grains, 287
Conservation des forêts, 3322
Crédit agricole, 1685
Discours du trône, 89, 762
Emprunt d'amortissement de $750,000,000, 2903
Etude de gisements de minerai, publications, etc., 2244
Fusion des banques Weyburn Security et Imperial, 989
Industrie laitière, subventions, 1984
Loi des grains, 1498
Loi des rentes viagères, 2888
Loi sur le revenu de guerre, 3227, 3272, 3274
Publicité et réclame, Commerce, 3386
Question de privilège, 3476
Règlement, abstention de voter, 1040; 2e lecture d'un bill, 1509
Résolutions tarifaires, 3649; oranges, 3696; automobiles, 3718, 3724; charbon anthracite, 3802
Service médical de l'Etat, 1001
Tarif de transport sur les céréales, 1795
Traité avec l'Australie, 3993
Ventilation de la Chambre, 3261

Cormier (Maxime-D.), Restigouche-Madawaska:
Discours du trône, 7

Cory (W. W.), 878

Côté (Robert), 877

Cotnam (Ira Delbert), Renfrew-Nord:
Industrie laitière, subvention, 2057
Promesses données et violées, 1877
Service médical de l'Etat, 998
Situation agricole, 1251

Cowan (Donald James), Port-Arthur-Thunder-Bay:
Discours du trône, 240
Etude de gisements de minerai, publications, etc., 2246
Loi de la marine marchande, 2330
Route transcontinentale, 2222

Cowan (Walter Davy), Long Lake:
Budget, 2558
Edifices publics, Saskatchewan, 1153
Enseignement professionnel, 4064
Gare de la Rivière-du-Loup, 1896
Jour de l'Armistice, 1058

Craig (W. F.), 2256

Cumming (R. D.), 1434

Cyr (Hector), 2985

Dandurand (L'hon. sénateur), 1664

Défense nationale:
Accidents mortels en aviation, 3632
Achats de camions, 882
Aéronautique, 3077
Aéronautique civile, 3079
Allocations générales, 3076
Administration, crédits, 2846
Approvisionnement de pain, caserne Saint-Jean, 2174
Cadets, crédit, 2847
Coût des promotions dans la troupe permanente, 1767
Crédits, dépenses casuelles, 403
Crédits et dépenses du ministère, 1298
Déclaration attribuée au général McNaughton, 288
Dummer (Alfred), 3083
Commission impériale des sépultures militaires, 3082
Emploi par le Dominion de militaires pensionnés, Colombie-Anglaise, 2834
Etablissement de fabrication, 2859
Fabrique de fusils Ross, 510, 809, 1228, 1295, 1433, 2992; magasins militaires, 1437; démolition, 1438; remises de terrain à la ville de Québec, 1438; magasins et machines, 1438
Garon (Capitaine Alphonse), 820
Histoire de la participation du Canada à la Grande Guerre, 2829, 3520
Lafleur (Major Jules), 2831, 3354
Levés topographiques, Défense nationale, 3076
Magasins généraux, 2859
Mât d'ancrage, Saint-Hubert, 1431, 2580
Milice active non permanente, 2859

Défense nationale—*Fin*
Mises à la retraite d'employés, 2173
Monuments de guerre, 3082
Personnel des bureaux de la Défense nationale, 1294
Réglementation de la navigation aérienne, 3083
Règlement des réclamations de guerre, 3083
Routes postales aériennes, 3080
Service de T.S.F., 3082
Service naval, 3076
Services et ouvrages de génie, 2859
Suetens (Désiré), 3083
Terrain d'aviation de Red Deer, 814, 815

Delaney (J. A.), 851

Denis (Joseph-Arthur), Saint-Denis:
Abatage d'animaux infectés, indemnité, 1696
Aide aux chômeurs, 811; Argenteuil, 1439
Bernier (J.-Arthur), 2019, 2834
Canal de Welland, crédit, 415
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1888
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 3942
Chômage, 481
Commission du service civil, 885
Douanier à St-Zacharie, 1439
Fonctionnaires du service civil, 3991
Houde (Donat), 1223
Inhumation des vétérans, 1011
Inspecteur de la douane et de l'accise, Montréal, 2682
Loi sur l'industrie laitière, 1508, 1996
Prime à l'exportation du blé, 4142, 4144
Radiodiffusion, 849
Service civil, préférence aux vétérans, 2911
Service médical de l'Etat, 1000

Deschamps (Isaïe), 1670

Desrochers (Jules), Portneuf:
Agent des Indiens, Lorette, 1439
Aide aux chômeurs, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 1293; Saint-Edwidge-de-Clifton, 2582; Disraëli, 2583
Bureau de poste de Saint-Raymond, 810
Bureau de poste du village Huron, 851
Destitution de Pierre Trudel, 1669
Discours du trône, 602
Dupuis (Rodolphe), 1563
Edifice public, Saint-Raymond, 1229
Gare de Saint-Raymond, 811
Leclerc (Docteur L.-N.), 818
Picard (P.-A.), 805, 851
Poste rurale, Portneuf, 1439
Trudel (Pierre), 1918

Dickie (Charles Herbert), Nanaïmo:
Budget, 2336
Jour de l'Armistice, 1026, 1059
Résolutions tarifaires, charbon, lignite, 3767

Discours du trône, 7, 56, 105, 125, 177, 193, 240, 288, 315, 357, 526, 576, 683, 715, 756

Donnelly (Thomas F.), Willow-Bunch:
Aide aux chômeurs, 3145, 3356; provinces de l'Ouest, 3785
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4382
Bureau de poste, Prairie-River, 4131
Canal de Welland, crédit, 414
Commission royale des grains, correspondance, 3100
Conférence impériale, 755
Crédit n° 117, 4479
Discours du trône, 698
Edifices publics, Ontario, 1135
Edifices publics, Saskatchewan, 1148
Embranchement Vanguard-Meyronne, main-d'œuvre, 755, 2348
Exécution de la loi des grains, 1583, 1586, 1588
Expédition de bestiaux d'engraissement, 1799
Expédition d'essai de bestiaux, 1799
Fermes expérimentales, crédit, 4467
Frais de transport de reproducteurs de race bovine, 355
Frets sur le bétail, 1915
Industrie animale, crédit, 427
Industrie laitière, subventions, 1983, 1986, 2066, 2094, 2116, 4003
Insectes et parasites nuisibles, crédit, 407
Législation, crédits de la Chambre des communes, 404
Levés topographiques, 3316
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 3290
Loi des grains, 1496, 1515, crédit, 3300, 3304, 3305
Loi des douanes, 3901
Loi sur l'industrie laitière, 3172
Négociation des traités, crédit, 3294
Permis d'abatage du bison, 458
Prime à l'exportation du blé, 4141, 4145
Rapport Stamp, 3022
Résolutions tarifaires, 3574; produits laitiers, 3579
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1491
Service extérieur, Postes, 4117
Situation de l'agriculture, 1341, 4481
Tarif de transport sur les céréales, 1791
Traitements, Immigration et Colonisation, 3612, 3625

Dorion (Charles-Napoléon), Québec-Montmorency:
Aide aux chômeurs, Québec-Montmorency, 3784
Commissaires enquêteurs, 1996
Discours du trône, 266
Drouin (Oscar), 1670, 3630
Enquête pour le ministère des Travaux publics, 4131
Immigrants au Canada de 1896 à 1911, 275, (1929-1930), 3732
Imprimerie nationale, 1768
Loi de faillite, 2422
Mât d'ancrage, St-Hubert, 1431, 2580
Pont entre l'île d'Orléans et la Côte de Beaupré, 1765, 2805
Ste-Marie (Wilfrid), 1670, 3630
Tétreau (Maurice), 2172

Drouin (Oscar), 1670, 3630

Dubois (Lucien), Nicolet:
Aide aux chômeurs, Saint-Samuel de Horton, 2583
Bureau de poste, Sainte-Gertrude, 2583
Discours du trône, 562
Mailhot (Henri), 839
Maître de poste, Sainte-Monique, 845
Poste rurale à Saint-Grégoire-le-Grand, 839
Voyage de W. D. Herridge à Londres, 811

Duff (William), Antigonish-Guysborough:
Accidents du travail, indemnisation, 938
Boudreau (Wilfrid S.), 849
Budget, formules décevantes, 952
Canal de Welland, crédit, 437
Chalutiers à vergue de la baie d'Hudson, 806
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 799
Commerce avec Cuba, 883.
Commissaire du recensement, Antigonish-Guysborough, 806
Commissaire du recensement, Queen-Lunenburg, 806
Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux, 921
Contrats signés et annulés, 453
Courrier d'Amherst à Leicester, 850
Dommages causés par les chalutiers français, 640
Droits de douanes et d'accise payés par les commissions provinciales des liqueurs, 1081.
Edifices et terrains publics, Ottawa, 451
Edifices publics, Ontario, 1125
Edifices publics, Québec et en général, 1115
Embranchement Sunnybrae-Guysborough, travaux, 2579, 3099, 3517

Duff (William)—*Fin*
Flynn (Patrick), 3207
Gardien de phare à Budget, 800
Gardien de phare, pointe de la Batterie, 800
Gardien de phare, St-Charles-de-Caplan, 3463
Gardien de phare, White-Head, 852
Grenier (Jacques), 3100
Heisler (L. B.), 849
Industrie laitière, subventions, 1509, 1979, 1987, 2081.
Loi des pensions, 2988
Loi du revenu de guerre, 3221, 3241, 3244
Maîtresse de poste, Greenfield, 842
Médecin du port de Hawkesbury, 1321
Médecins de port, N.-E., 1083
Messenger (Dr F. S.), 987
Navire *Druid*, 1082
Nominations au service de surveillance, de la douane, 799
Notes d'examen de Charles Moreau et d'autres, service civil, 3100
Perception du tarif, 806
Permis de fabrication de spiritueux, Berwick, 846.
Personnel des Pensions, Halifax, 850.
Personnel du service de répression, Richmond, 810
Ports et rivières, quai de Summerside, 1197, 1200, 1209
Pose des bouées entre Lennox-Passage et Descousse, 849
Président d'élection, 2115
Propriété à Halifax des chemins de fer nationaux, 1995
Quai "B" en gare maritime d'Halifax, 3199
Question de privilège, 3144.
Rapport de Gérald Simard, 3207
Recenseurs, New-Richmond, 3101
Règlement, appel des députés, 781
Saisie de sucre à la Have, 2178
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 2994
Secours aux pensionnaires, 515.
Service de renseignements commerciaux, 1611
Service de répression, havre Isaac, 854
Service de répression, N.-E., 1222
Statistiques des pensions, 2731
Subventions aux provinces, 983
Traitements, bureau du haut commissaire à Londres, 1654
Traitements et dépenses, Chemins de fer et Canaux, 1521
Traitements et dépenses, Pêcheries, 2188
Tribunal des pensions, 1440
Vapeur *Robert G. Cann*, 3206, 3354

Duguay (Joseph-Léonard), Lac Saint-Jean:
Accident de chemin de fer, Saint-Fabien, 853
Contrats de la compagnie Crawley, 1221
Discours du trône, 544.
Entrepôt frigorifique, Chicoutimi, 836
Forsyth (M.), 1562
Médecin de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue, 2173
Personnel bilingue de l'Agriculture, 828
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1192

Dumaine (Cyrille), Bagot:
Maître de poste, Acton-Vale, 852

Dummer (Alfred), 3083

Dupré (L'hon. Maurice), Québec-Ouest:
Abrogation des lois concernant l'enseignement du français, Sask., 1432
Aide aux chômeurs et à l'agrirculture, 4375
Beauharnois Light, Heat and Power Co., travaux d'intérêt public. 4451
Commission du port de Québec, prêt, 4466.
Conférence impériale, voyage, 2258
Discours du trône, 526
Edifices publics, Québec, 972
Francœur (Louis), 879
Gare de la Rivière-du-Loup, 248, 2306
Houde (Donat), 1223
Pensions de vieillesse, 3912
Statut de Westminster, 3182

Dupuis (Rodolphe), 1437, 1563

Dupuis (Vincent), Laprairie-Napierville:
Abatage d'animaux infectés, indemnité, 1693
Ascension (Fête de l'), 1557
Beurre de ferme, prix du gros, 1930-1931, 2250
Budget, 2774
Canal de Welland, crédit, 437
Chef de l'opposition à Québec, prétendues déclarations, 3259, 3467
Code criminel, ordre des plaidoiries, 959
Courrier, Sherrington, 2583
Importations de beurre australien, 2250
Importations de briques, 2250
Industrie laitière, subventions, 2038, 2039
Ligne postale n° 1 de Saint-Rémi, 2178
Loi de l'industrie laitière, 3174
Loi du revenu de guerre, 3217, 3218, 3224, 3250
Question de privilège, 3735
Règlement, 441

Duranleau (L'hon. Alfred), Chambly-Verchères:
Allège de M. Chevalier, 3986
Allocation à John Davidson, 1832
Bateaux ou brise-glaces, Québec, 2732
Boudreau (Jean), 4230
Bouées, port la Tour, 2342
Boulanger (J.-Alfred), 2830
Boulay (J.-H.-A.), 821
Budget, 2742
Capitaine du bateau-phare N° 30, 842
Changement dans l'enregistrement des navires, 3351
Commission du port de Chicoutimi, prêt 3987, 4135
Commission, port d'Halifax, 2586; prêt, 3000
Commission, port de Montréal, 1294; 1915, prêt, 1835; 3734
Commission, port de New-Westminster, prêt, 2836, 2916
Commission, port de North-Fraser, 4035, 4136
Commission, port de Québec, 856; salaires, 1323; droit d'emprunter, 1323; 2257; 2992
Commission, port de Saint-Jean, 2586, 3836, 3889, 4135
Commission, port de Trois-Rivières, 3520, 3893, 4136
Convention internationale relative à la ligne de charge, 1024
Cyr (Hector), 2985
Demande de dossiers, 2314
Destitution de G. R. Deveau, 3633
Destitution d'employés de la Marine, Bonaventure, 1083
Détroit de Seymour, 104
Droits de péage d'un pont, 2751
Employés de la commission, port de Vancouver, 2021
Enlèvement de Ripple Rock, 1168, 1480, 2026
Examinateur médical des pilotes, 855, 1671
Fonderie de Saint-Anselme, 3259, 3730
Fortin (Eugène), 1222
Gallaway (Capitaine John), 831
Gardien de phare, Banc-Brulé, 1668
Gardien de phare, Budget, 800
Gardien de phare, Cap-Brulé
Gardien de phare, Cap-Chat
Gardien de phare, Carleton, 1666
Gardien de phare, Gascons-Ouest, 2442
Gardien de phare, Fauvel, 1294
Gardien de phare, jetée de l'île aux Coudres, 1667
Gardien de phare, New-Carlisle, 1294
Gardien de phare, New London, 842
Gardien de phare, Pointe-à-la-Batterie, 800
Gardien de phare, Pointe-Bonaventure, 1916

Duranleau (L'hon. Alfred)—*Fin*
Gardien de poste des signaux, Bonaventure, 2442
Gardien de quai, Shelburne, 2985
Gardiens de phares, Charlevoix, Montmorency, Saguenay, 2253
Gardiens de quais et de phares, 1321
Gare (documents), Rivière-du-Loup, 2586, 2628, 2991, 3205
Feu au quai de Bonaventure, 2987
Hélices de brise-glace, 1992
Livraison de permis de radio, 1293
Loi de la marine marchande, 2331
Ministre intérimaire de la Marine, 3519
Morton (W. A.), 3629
Navire *Druid,* 1082
Navire *Montcalm,* 804
Pacific Salvage Co., 2340
Paskowitz (Charles) et Kirk (Allan), 2982
Phare du cap des Rosiers, 1993
Phares et service côtier, 1828
Police, port de Vancouver, 524
Pont du port d'Halifax, 4038
Pont de la 2e passe, Vancouver, 7, 193, 2096, 3736
Pose des bouées au lac de la Pluie, 3986
Position du capitaine du navire *Jalobert,* 831
Quai "B" en gare maritime d'Halifax, 3199
Quais, entretien et réparation, 1833
Question de privilège, 576; M. Pouliot, 2781
Rapport de la Marine (version française), 1324, 1382
Rectification du Compte rendu, 4281
Récoltes manquées dans l'Ouest, aide, 3213
Règlement, insinuation, 3358
Relevé hydrographique, réparations, etc., 1824
Renvois à la commission du port de Montréal, 2175
Sauvegarde pour la vie humaine en mer, 2628, 2993, 3853
Service de la marine, Godbout, 2580
Service de radio, 1826
Service de sauvetage, 1823
Service radiographique, 1825
Service divers relatifs à la navigation, 1817
Steamer du service hydrographique, 2839
Subventions pour outillage de sauvetage, 1818
Telford (Dr Lyle), 3633, 3786
Transport de la houille par eau, Rivière-du-Loup, 1021
Trudel (Pierre), 1669
Vallière (Edouard), 810
Vapeur *Mikula,* 2258

Edwards (Alexander McKay), Waterloo-Sud:
Résolutions tarifaires, laine, 3715

Elliott (L'hon. John Campbell), Middlesex-Ouest:
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 1753, 4357
Convention avec la ville d'Ottawa, 2205
Divers crédits, procédure, Travaux publics, 2820
Entrée au Canada d'ouvriers des Etats-Unis, 3464
Loi d'établissement des soldats, 1958
Loi d'interprétation, 3309
Loi du droit d'auteur, 2409
Loi du revenu consolidé et de la vérification des comptes, 3365
Loi du revenu de guerre, 3219, 3282
Navire poseur de câbles, 2797
Réparations et améliorations en Colombie-Anglaise, Travaux publics, 2817
Résolutions tarifaires, 3569; maïs, 3584; oranges, 3641; verre laminé, 3659; soie, 3673; oranges, 3696

Ernst (William Gordon), Queen-Lunenburg:
Code criminel, chèques sans provision, 3332
Commission du tarif, 3471
Dommages causés par des chalutiers français, 639
Histoire de la participation du Canada à la Grande Guerre, 2829
Loi de la marine marchande, 3604
Loi des douanes, 3899
Pêches des Provinces maritimes, 3738

Esling (William Kemble), Kootenay-Ouest:
Code criminel, état de nudité, 4087
Commission du prêt agricole, 856, 988

Euler (L'hon. William Daum), Waterloo-Nord:
Abolition des ports de douane, 1529
Aide aux chômeurs, 4230
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4236, 4410
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 1726, 1755, 4356; travaux d'un intérêt public, 4456
Bilan annuel des Chemins de fer nationaux, 521
Budget, 2459
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1844, 1852
Chemins de fer et marine commerciale, 3942
Chemins de fer nationaux et le commerce du Canada, 1243
Code criminel, état de nudité, 4092
Commission du tarif, 1624, 1626, 3416
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 916, 919
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2358

Euler (L'hon. William Daum)—*Fin*
Edifices publics, Ontario, 1128
Enseignement professionnel, 1955
Importation de légumes, 1241
Industrie laitière, subventions, 2034, 2043
Journaux et hebdomadaires non reliés, 3847
Loi de naturalisation, 891
Loi des douanes, 1048, 3897, 4084
Loi des rentes viagères, 2890
Loi sur le revenu de guerre, 3229, 3232, 3240, 3244, 3816, 4463
Réduction du prix des transports par chemins de fer, 868
Règlement, abstention de voter, 1036
Règlement de la Chambre, rapport, 3043
Résolutions tarifaires, 3550; horloges, etc., 3704; automobiles, 3722, 3724; feuilles de placage en bois, 3751; charbon lignite, 3762, 3791
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1489
Tarif de transport sur les céréales, 1779
Tarif douanier de la Nouvelle-Zélande, 2586
Traité avec l'Australie, 2990, 4000
Traitements, Immigration, 3753

Evans (Sanford), 3044

Factor (Samuel), Toronto-Ouest-Centre:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4388
Code criminel, réunions illégales, 1972; état de nudité, 4091
Commission du tarif, 3484
Concession des forces hydrauliques du Saint-Laurent, 1913
Demande de pension, 799
Discours du trône, 306
Edifices publics, Ontario, 1130, 1133
Empreintes digitales, enregistrement imposé aux Canadiens, 1941
Energie hydraulique du Saint-Laurent, 3729
Haut commissaire du Canada, Grande-Bretagne, 856
Loi du revenu de guerre, 3220
Navigation du Saint-Laurent, 754

Fafard (J.-Fernand), L'Islet:
Aide aux chômeurs, 1440
Bureau de poste, Saint-Eugène, 1671
Bureau de poste, Saint-Roch-des-Aulnaies, 986
Bureau de poste, Saint-Jean-Port-Joli, 852
Bureau de poste, Saint-Lazare-de-Bellevue, 1440
Bureau de poste, Sainte-Louise, 852
Bureau de poste, gare de l'Islet, 1671
Capitaine du bateau-phare *N° 30*, 842
Commissaire du recensement dans l'Islet, 831

Fafard (J.-Fernand)—*Fin*
Commissaires enquêteurs sur l'ingérence politique, Québec, 848
Conducteur des travaux, Grosse-Ile, 1112; Montmagny, 2932
Dupuis (Rodolphe), 1437
Fortin (Eugène), 1222
Maître de poste, Sainte-Louise, 2489
Mur de soutènement, Montmagny, 1111
Pont entre l'Ile d'Orléans et la Côte de Beaupré, 2806
Position du capitaine du navire *Jalobert*, 831
Poste rurale, Saint-Paul, 3784
Poste rurale, Saint-Pierre, 3097
Réparations à la traverse de St-Roch, 852
Résolutions tarifaires, 3585
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3830
Situation agricole, 1284
Vapeur *Haugerland*, 3886

Ferland (Charles-Edouard), Joliette:
Loi de faillite, 2423
Question de privilège, 3521
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3868

Finances:
Aide fédérale pour la vente du blé, 1086
Allocation de retraite, département des Impressions, 3294
Annexes du tarif, 2182, 2201
Appointements, Finances, 4302
Association des Boy Scouts, crédit, 3294
Assurance, crédit, 402
Assurance maritime, 1929
Avances aux banques, 1435
Banque centrale d'Etat, 1534
Banque internationale, 355
Bill des subsides, 4510
Billets de banques en circulation, 3099, 3351, 3987, 4038
Budget, 2122, 2258, 2306, 2331, 2412, 2456, 2587, 2682, 2736
Budget principal, (1931-1932), 572
Budget supplémentaire, 313, 353
Canadian Co-operative Wheat Producers, 985, 1220, 1561
Commission du tarif, 1565, 1622, 3047, 3102, 3146, 3373, 3523, 3400,3410
Commission royale sur le service civil, crédit, 3296
Contrôleur de la trésorerie, 2585
Correspondance relative à Robert Whiteside, 857, 1771, 3099, 4399, 4474
Crédits supplémentaires (1931-1932), 4165; 4397
Date probable du dépôt du budget, 1912, 2002, 2025

Finances—*Suite*
Demande d'emprunt de Medicine-Hat, 842
Dépenses imprévues, 4303
Dépôts dans les banques, 3205
Dette nationale, 1532, 1663, 3730
Dominion Agricultural Credit Co., 1229, 2784
Employés du dépt. des assurances, 1435
Emprunt d'amortissement de $750,000,000, 2584, 2784, 2903
Emprunt de conversion, 1324; (1931), 1372, 1566, 1912, 2174
Emprunts imposables et emprunts exempts d'impôts, 1767
Etat financier des provinces, 2731
Frais d'administration de la Monnaie royale du Canada, 4303
Frais de gestion, 3292
Frais de réception de visiteurs étrangers, 4303
Fusion des banques Weyburn Security et Imperial, 989
Garantie des obligations, Chemins de fer nationaux, 2182; 1931, 4134
Gratification aux héritiers de Mlle F. W. Bridgman, 4303
Impression d'un état comparatif des droits douaniers, 2257
Incendie d'Hébertville, secours, 509
Intérêts sur les emprunts, 1670
Loi de finances, 518, 522
Loi de finances provisoire, 609, 616, 635, 2352, 2364, 3737
Loi des revenus de guerre, 2884, 3185, 3216, 3263, 3286, 3362, 3409, 3410, 3814, 4180
Loi des banques, 1797, 3072, 3707
Loi des compagnies fiduciaires, 2534, 2784
Loi des rentes viagères, 2578, 2884, 3383
Loi du revenu consolidé et de la vérification des comptes, 2785, 2954, 2913, 3362
Ministre des Finances, 4476
Monnaie royale canadienne, 2585, 2785, 2915
Négociation des traités, crédit, 3294
Opérations du service de l'assurance, 1909
Or retenu par les banques, 3887
Paye des fonctionnaires, 3733, 3736
Paiements de réclamations pour pertes durant la guerre, 4303
Prêt agricole, 840, 856, 988, 1219, 1323, 1375, 2176, 2253, 2347, 2534, 2931
Prêts aux cultivateurs, Montmorency, Charlevoix et Saguenay, 2180
Pensions, 3293
Remonétisation de l'argent, 1425
Résolutions tarifaires, revues, 3409; 3533; maïs, 3572; graine et issues de mouture, 3579; produits laitiers, 3579; légumes préparés, 3639; primes à certaines industries, 3657; verre à vitre, 3659;

Finances—*Fin*
Résolutions—*Fin*
pièces complètes pour les réparations, 3664; article IX, 3667; tissus de soie, 3668; pianos, orgues, 3674; cuir de vachette tannée des Indes, 3675; cuir à ganteries, 3676; vêtements en cuir, 3677; article 711, 3680; sucre, 3681; porcs sur pied, 3685; viandes fraîches, 3686; volailles de race pure, 3686; cire d'abeilles, 3687; œufs en coquille, 3690; thés, 3691; houblon, 3691; lait en poudre, 3692; riz, 3692; semences, 3692; passiflore, 3693; pruneaux et prunes, abricots, 3693; oranges, 3694; pulpe de fruits, 3699; fruits préparés, 3699; arachides, 3700; maquereau, hareng, saumon, etc., 3700; préparations et produits chimiques non alcooliques, 3701; papier goudronné, 3701; cellulose régénérée, 3701; préparations brevetées, 3704; préparations chimiques non alcooliques (désinfectants), 3704; horloges, 3704; laine, 3713; plaques de fer ou d'acier, 3715; machines et appareils pour le forage des puits, 3717; automobiles, 3718; épingles, 3750; pinces à linge, 3751; feuilles de placage en bois, 3751; cannes à pêche, cannes de toute espèce, 3753; tissus faits de lin ou de chanvre, 3753; tissus surtout de soie, 3754; tissus de soie et de soie artificielle en combinaison, 3755; tapis, carpettes et nattes, 3756; charbon anthracite, lignite, 3756, 3787; malles, valises, boîtes à chapeaux, etc., 3813; nº 1034, 3814; journaux hebdomadaires non reliés, 3836
Société de crédit agricole, 639
Subventions aux provinces, 983
Tableaux comparatifs des droits de douane, 2884.
Tarif douanier, 885; tableaux, 3215; 4178
Tarif de transport du grain d'exportation à Halifax, 3198
Tarif sur les publications, 2347
Taxe de vente sur les fournitures d'hôpital, 819
Traitements et dépenses, Commission du tarif, 3296
Western Clock Co., 4132, 4230, 4474

Fiset (Tancrède), 1113

Fiset (Sir Eugène) Kt., Rimouski:
Administration du pilotage, 1832
Aéronautique, Défense nationale, 3077; civile, 3079
Aide aux chômeurs, Rimouski, 832

Fiset (Sir Eugène)—*Fin*
Appointements, Pensions, 413
Boulay (H.-G.), 820, 1080
Boulay (J.-H.-A.), 821
Bureau de poste, village Huron, 878
Cadets, crédit, 2847
Commissaires enquêteurs, ingérence politique, 1529
Commission du service civil, crédit, 2975
Comptes, canal de la Trent, 1771
Comptes de Rimouski, 1439
Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux, 896
Crédits non prévus, auditeur général, 410
Destitutions dans Rimouski, 825
Dummer (Alfred), 3083
Edifice public, Rimouski, 819
Edifices publics, Québec, 1116, 1121
Employés de l'Intérieur, 634
Gardien de phare, Bicquet, 1832
Gare, Rivière-du-Loup, 2181
Garon (Capitaine Alphonse), 820
Garon (Charles), 820
Grand-Tronc, 2548.
Lepage (Josué), 819, 858
Loi de finances provisoire, 616, 2364
Loi de revenu consolidé et de la vérification, 3364
Maître de poste, Rimouski, 820
Mesure pour faire face aux dépenses et à la dette (1931) des Chemins de fer nationaux, 2455
Milice active non permanente, 2875
Niveau de l'eau, canal de la Trent, 1771
Port, Rimouski, 1181
Questions figurant au *Feuilleton*, 2454
Recettes, port de Rimouski, 825
Règlement, 400
Revenus des Chemins de fer nationaux, 859
Routes postales aériennees, 3081
Roy (Henri), 634
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 4115, 4118
Secours aux pensionnaires, 514
Service de radio, 1826
Service de renseignements commerciaux, 1594
Service entre Rimouski et la rive Nord, 1834
Simard (Gérard), 821
Subventions aux provinces pour unités sanitaires, 1676, 1677
Subventions pour l'outillage de sauvetage, 1878
Traitements et dépenses des Chemins de fer et Canaux, 1526, 1527

Flannery (W. M.), 818

Flynn (Patrick), 3207

Fontaine (T.-Adélard), St-Hyacinthe-Rouville:
Boulais (J.-Rémus), 2581
Discours du trône, 389
Maître de poste, Saint-Hyacinthe-Rouville, 1228, 1996

Fortin (Emile), Lévis:
Discours du trône, 644

Fortin (Eugène), 1222

Forsyth (M.), 1562

Fournier (Alphonse), Hull:
Discours du trône, 260
Maître de poste, Val-des-Bois, 3887, 3888
Maîtres de poste, comté de Hull, 1993
Pont de la Chaudière, 849
Règlement, 647

Francœur (Louis), 879

Fraser (John Anderson), Caribou:
Commission de biologie marine, 852
Conseil de biologie marine, 824
Edifices publics, Colombie-Anglaise, 1159
Parcs nationaux, crédit, 3340
Prime à l'exportation du blé, 4137
Rapport (détails) auditeur général, 858

Fraser (William Alexander), Northumberland:
Agent des Indiens d'Alwick, 1800
Canal de Welland, crédit, 438
Discours du trône, 659
Pont de Smithfield, 1163, 1567
Recenseurs, Northumberland, 3985
Résolutions tarifaires, 3550

Fyles (Francis F.), 851

Gabert (Auguste), 1533

Gagnon (Onésime), Dorchester:
Aide aux chômeurs, Dorchester, 3519; Trois-Rivières-St-Maurice, 3519
Berthiaume (Antonio), 2986
Budget, 2629
Dépenses de voyage de la Commission du service civil, 2834
Levesque (Charles-Eugène), 882
Loi des Postes, 3885
Loi du droit d'auteur, 2412
Loi du service civil, 3884 4112
Maître de poste, Linière, 847
Maître de poste, Pointe-à-Pic, 847
Maître de poste, St-Isidore, 1085
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 3069
Service civil, crédit, 2959, 2963

Gallaway (Capitaine John), 831

Gardiner (Robert), Acadia:
Beauharnois Light Heat and Power Co., 859, 982, 1079, 1219, 1220, 1561, 1662, 1714, 1716, 1751, 1765, 1798, 4398, 4399; travaux d'intérêt public, 4454
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1908
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1864
Conférence mondiale du blé, 355, 1243
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 914
Discours du trône, 715, 789
Egalité des provinces, 2579
Eloge de deux membres (G. S. Rennie et A. Bettez) décédés, 5
Fête de la Confédération, séance, 3102
Loi des grains, 1520
Princesse Royale, 4
Réduction du prix de transport par chemins de fer, 865
Règlement, motion, 460; abstention de voter, 782, 785, 1034
Traitements et dépenses, Immigration, 3933
Travaux de la Chambre, ordre de délibération du jeudi 7 mai, 1290; suspension de l'article 28 du règlement, 1371

Garland (Edward Joseph), Bow-River:
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1469
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4251
Aide fédérale pour la vente du blé, 1086
Appointements et allocations du Gouverneur général, 812
Banque centrale d'Etat, 1553
Beauharnois Light Heat and Power Co., 1724
Budget, 2759
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 3959, 3967
Code criminel, réunions illégales, 1968
Commission du tarif, 3419, 3477, 3500
Commission royale du blé, 2992, 3044
Conférence sur le chômage, 934
Conseil national des recherches, 3027
Délégation canadienne en Amérique du Sud, 1486
Destitutions des fonctionnaires publics, 987
Discours du trône, 747
Elévateur à Lethbridge, 1166
Enquête projetée relative à la Commission du service civil, 574, 860
Entreprises d'énergie hydroélectrique des chutes de Cew, 2021
Etude de gisements de minerai, publications, etc., 2247

Garland (Edward Joseph), Bow-River—*Fin*
Houille de l'Alberta, 2003, 2026
Immigration, 3087
Impression et reliure de publications, 2977
Inspecteur des bâtiments, réserve des Indiens, Gleichen, 1112
Interprovincial Equipment Co., 876
Journaux transportés par la poste, 1667
Levés topographiques, 3076
Loi des grains, 1498, 1575, crédit, 3300
Loi des rentes viagères, 2886
Loi sur le revenu spécial de guerre, 3273
McWorth, 876
Recherches économiques et sociales, 1316
Réélection des ministres, 1398, 4041
Règlement, abstention de voter, 1078; parrain d'un bill, 1401; motion, 2585; renvoi de bills, 3334
Rapport Stamp, 3016, 3022, 3215
Renvois et mise à la retraite, Intérieur, 2395
Résolutions tarifaires, graines, 3601, clôture en toile métallique, 3662
Subventions aux provinces pour unités sanitaires, 1676
Taxe fédérale sur les spiritueux, 3730
Traitements, Immigration, 2979, 3752
Vente du blé, 1163
Ventilation de la Chambre, 3260

Garon (Charles), 820

Garon (Capitaine Alphonse), 820

Geary (George Reginald), Toronto-Sud:
Accidents du travail, indemnisation, 944
Banque centrale d'Etat, 1541, 1542
Budget, 2694
Code criminel, marque de fabrique, 754, 1502, 1640; ordre des plaidoiries, 960; réunions illégales, 1271, 1967
Jour de l'Armistice, 1054
Loi des compagnies, 1741

Gershaw (Frederick-William), Medicine-Hat:
Accidents du travail, indemnisation, 943
Budget, 2525
Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio, 2809
Demandes d'emprunts de Medicine-Hat, 842
Discours du trône, 351
Enseignement professionnel, 4070
Jour de l'Armistice, 1055
Lignes téléphoniques et télégraphiques, Saskatchewan et Alberta, 2800
Loi des douanes, 3901
Perception de la taxe de vente, 2306
Service civil, préférence aux vétérans, 2660
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 869

Gershaw (Frederick William)—*Fin*
Résolutions tarifaires, semences de luzerne, 3600, glucose, 3647, 3657
Salmon (Dr M. C.), 2249
Service de renseignements commerciaux, 1595
Service médical de l'Etat, 997
Station des recherches sur les pâturages, Manyberries, 814
Subventions aux provinces pour la création d'unités sanitaires, 1674
Synode Uni évangélique luthérien de l'Ohio, 2326

Girouard (Wilfrid), Drummond-Arthabaska:
Aide aux chômeurs, Drummond-Arthabaska, 1435
Code criminel, appels, 4098
Concierge du bureau de poste, Victoriaville, 842
Discours du trône, 342
Edifice public, Victoriaville, 2581
Edifices publics, Québec, et l'article 185, 1117, 1118
Entreprise de la distribution postale, St-Nérée, 3888
Exportation de produits agricoles, 807
Faillites au Canada, 875
Importations de la Russie, 806
Interdiction des produits de Russie, 807
Loi de l'industrie laitière, 3173, 4112
Maître de poste, Ste-Clothilde, 844, 853, 2581; courrier, 4131
Maître de poste, Victoriaville, 844, 853
Résolutions tarifaires, 3680

Gobeil (Samuel), Compton:
Aide aux chômeurs, Frontenac, 818; St-Hubert de Spalding, 1080
Budget, 2728
Commission du service civil, crédit, 2970
Destitutions de maîtres de poste, 1670
Discours du trône, 250
Indemnité pour le bétail abattu, crédit, 115, 4499
Industrie laitière, subventions, 2084
Loi de l'industrie laitière, infraction, 313, 1059, 1505, 1509, 3170, 4109
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 2418
Question de privilège, 1319
Renvoi de maîtres de poste, 2254
Service extérieur, Postes, 3870
Situation agricole, 1276
Tourigny (L-A.), 1437
Tuberculose bovine, 2021

Gordon (L'hon. Wesley Ashton):
Agences d'immigration, 838
Aide aux chômeurs, 239, 313, 521, 524, 802, 803, 811; Colombie-Anglaise, 816; Frontenac, 818; Rimouski, 832; Charlevoix-Saguenay, 979; Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 1293; Cloridormes, 1530; Beauharnois, 1767; Rivière-du-Loup, 1920; Ontario, 3351
Aide aux chômeurs, gouvernements provinciaux et fédéral, 1566
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 2607, 3656, 4205, 4305, 4326, 4444
Bureau d'immigration, Lacolle, 983
Campbell (Robert), 1533
Chômage, 2396; déclaration attribuée au ministre du Travail, 1045; Nanaïmo, 1909
Commission d'établissement des soldats, 805, 1165, 1382, 3934
Conférences internationales du travail, 573, 1567, 1803
Découverte de radium, 1323
Demande de dossiers, 3989
Dépenses fédérales, 803
Edifices publics et l'aide aux chômeurs, 826
Embranchement Vanguard-Meyronne, 755, 2348
Emploi d'ouvriers américains et menace d'expulsion contre les Canadiens aux Etats-Unis, 681
Emploi présumé d'immigrants allemands à Churchill, 1375
Employés de l'Immigration et des Mines, 1531
Etude des gisements de minerai, publications, etc., 2244
Expulsion en Allemagne, 1442
Fabrication de la tourbe à Alfred, 804
Fours à coke, 1799
Gisement de radium, 1434
Grève des ouvriers en confections, 238
Hôtel de ville de Sainte-Germaine, 3351
Houille de l'Alberta, 2026
Immigrants, 801; (1930-1931) 1285
Immigrants orientaux, 811
Immigration, 3084
Immigration japonaise, 4231
Japonais au Canada, 3732
Loi de colonisation de l'Empire britannique, 798
Loi de l'immigration, 2224, 3606, 3609
Loi d'enquête sur les coalitions, 3935
Loi d'établissement des soldats, 795, 1957, 2202
MacIntyre (Docteur A. E.), 836
Marshall (Thomas), 1530

Gordon (L'hon. Wesley Ashton)—*Fin*
Nombre d'ouvriers appartenant aux unions ouvrières, 3731
Nombre d'expulsions en 1930, 830
Propagande d'immigration, 1910
Rapport de W. R. Little, 3100, 3356
Relevés relatifs à l'immigration, 609
Rapatriement en 1930, 825
Rapatriement d'immigrés, 1084
Rapatriement d'Ukraniens, 171
Résolutions tarifaires, charbon, lignite. 3758, 3765
Route Kenora-Fort-Frances, 521.
Tolstoï (Alexandra), 7, 800
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1706
Traitements, Immigration et Colonisation, 2978, 3083, 3612, 3929
Statistiques mensuelles de l'immigration, 4281
Vallière (Philémon), 1993

Gott (Eccles James), Essex-Sud:
Fruits, crédit, 4225
Importations de graines de soya, 829
Importations de maïs, 829
Importations de tabac, 1224, 2026
Industrie laitière, subventions, 1979
Inspection de l'immigration, 886
Règlement, lecture d'un discours, 1248
Résolutions tarifaires, 3576; charbon, 3790
Service de la poste extérieur, 505
Taxe d'accise sur les cigarettes et le tabac, 1569
Valeur des melons pour fins de douane, 4087
Gougeon (Margaret), 852

Goulet (Alfred), Russell:
Aide aux chômeurs, Notre-Dame de Palmorol, 2583; La Sarre, 2682
Surintendant, canal Chambly, 982
Tuberculinisation des bestiaux, 2340

Gouvernement:
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1456
Abrogation des lois concernant l'enseignement du français, Sask., 1432
Automobiles de l'Etat, 848, 2488
Concession des forces hydrauliques du Saint-Laurent, 1913
Décrets du conseil, 6, 720, 1997, 2292; 7 octobre 1930, 2833
Drapeau canadien, 1933
Elections complémentaires, 2450
Jour de l'Armistice, 1025, 1054, 1405, 2099
Loi de la députation, 6, 1025, 2099

Gouvernement—*Fin*
Perley (Le très hon. sir George), 1994, 1997, 3463
Réclamations des Provinces maritimes, 819
Réélection des ministres, 874, 1398, 2305, 2441, 4039
Révocation d'une loi par décret du conseil, 636
Route transcontinentale, 1324, 2208, 2230, 2346, 2349, 2352, 2358, 3199, 3737
Séance du Conseil privé, 3628, 3729
Subventions aux provinces, 983
Vente de gazoline, 755

Grain Insurance and Guarantee Co., 192

Gray (Ross Wilfred), Lambton-Ouest:
Aéronautique, Défense nationale, 3077
Chemins de fer et marine marchande, 2183
Chômage, crédit, 498
Classification de l'Etat, Peterborough, 1916
Code criminel, demandes de cautionnement, 2654
Commission du tarif, 3421
Commission royale des grains, 3361
Conseillers des soldats, Toronto, 1081, 1109
Déclaration attribuée au général McNaughton, 288
Discours du trône, 592
Droits de dumping sur les pommes de terre, 1242
Epizooties, crédit, 928
Evans (Sanford), rémunération, 3044
Howey (H. S.), 1997
Industrie laitière, subventions, 2111
Loi des grains, commission Stamp, 3257
Milice active non permanente, 2859
Recenseurs, Lambton-Ouest, 2681, 2991
Route transcontinentale, 2358
Service des renseignements commerciaux, 1600
Service Loan and Finance Co., 3862

Grenier (Jacques), 3100

Guarantee Trust Co., 192

Guay (Adalbert), 845, 985

Guthrie (L'hon. Hugh), Wellington-Sud:
Achats de houille, Prince-Albert, 2252
Accidents du travail, indemnisation, 929, 947
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1462
Actionnaires de la Home Bank, 1431
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4392
Appel d'une décision du président du comité général, 1860
Appels au Conseil privé, 3199

Guthrie (L'hon. Hugh)—*Suite*
Code criminel, demandes de cautionnement, 2653, 2810; marques de fabrique, 2658, 2811; chèques sans provision, 3328, 3333; état de nudité, 3578, 3627, 4090; appels, 4096, article 236; paragraphe 3, 4099; amendements, 4282
Commission du tarif, 3423, 3525
Courtiers condamnés, 2395, 2461
Crimes et criminels, 4159
Désarmement universel, 3512
Détenus du pénitencier de Westminster, 1109
Droits de timbres, 1292, 2491
Edifices publics, Québec, 974
Employés de l'Intérieur, 713
Empreintes digitales, enregistrement imposé aux Canadiens, 1941
Enseignement professionnel, 1856, 1942, 1956, 4052, 4064
Entrée illégale de Japonais, 3409
Fixation du prix du blé, 1441
Flannery (W. M.), 818
Fonctionnaires accusés d'ingérence politique, 104
Gendarmerie royale, 678, 1114, 2341, 3684
Loi de faillite, 2020, 2205, 2420
Loi de la preuve, 170, 948
Loi de la représentation, 2101
Loi d'interprétation, 3309
Loi des compagnies, 1742
Loi des juges, commission des chemins de fer, 1113, 1164, 1859, 2782
Loi des pensions de vieillesse, 3902
Loi des racines potagères, 3901
Loi électorale du Dominion, droit d'appel, 1928
Loi sur la libération conditionnelle, 170, 949
Loi sur l'industrie laitière, 1508, 3171
Loi sur les prisons et les pénitenciers, 2020, 2205
Paix internationale, 1445
Pénitencier de sélection, Collin's Bay, 1162, 2830
Pénitencier de New Westminster, 3990
Personnel des légistes, Colombie-Anglaise, 1802
Président d'élection, 2115
Rapport du comité du règlement de la Chambre, 3043
Récolte marquée dans l'Ouest, 3212
Réélection des ministres, 2305, 2441, 4039
Règlement, motion, 457, 460; quarante minutes, 615, 2733; discussion avant l'ordre du jour, 3988; dépense de deniers publics, 1697; réponses aux questions posées, 2037; auteur d'une motion, 2224

Guthrie (L'hon. Hugh)—*Fin*
Résolutions tarifaires, évaluations de marchandises, 3561; graines, 3601; annexes du tarif, 2202
Salmon (Dr M. C.), 2249
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 3854
Statut de Westminster, 3166
Tanguay (Laurent-A.), 812
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1709
Traitement du Solliciteur général, 795, 930, 950
Travaux de la Chambre, fête du roi, 2201

Hackett (John Thomas), Stanstead:
Budget, 2321
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 3938
Commission du service civil, crédit, 2964
Discours du trône, 674
Industrie laitière, subventions, 2050, 2068
Loi des compagnies, 754, 1741, 1742, 2809, 3434
Loi de faillite, 677, 1637, 1741, 2421, 2811
Loi du droit d'auteur, 2411
Loi sur le revenu de guerre, 3274, 3291
Résolutions tarifaires, beurre, 3551; céréales secondaires, 3565, 3566; canards, 3510; charbon lignite, 3773
Situation agricole, 1283
Traité avec l'Australie, 4030

Hall (Walter Allan), Bruce-Sud:
Aide aux chômeurs, Sherbrooke, 1918
Discours du trône, 597

Hamel (J.-A.), 1563

Hanbury (Wilfred), Vancouver-Burrard:
Accidents du travail, indemnisation, 927
Aéronautique, Défense nationale, 3078
Budget et dépenses des postes en 1930, 1437
Burrard Inlet Tunnel and Bridge Co., 1637
Chemins de fer et marine commerciale, 3981
Chemins et ponts, 2793
Commission du tarif, 3374
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 901, 924
Discours du trône, 704
Dragage, Colombie-Anglaise, 1176
Edifices militaires, 1161
Edifices publics, Colombie-Anglaise, 1159; Vancouver, 1160, 1166
Enlèvement de Ripple Rock, 1163, 1166, 1168, 1480, 2025
Loi du revenu de guerre, 3225
Plage du parc Stanley, 1172
Publicité et réclame, Commerce, 3389

Hanbury (Wilfred)—*Fin*
Réparations et améliorations en Colombie-Anglaise, Travaux publics, 2817
Résolutions tarifaires, 3659; oranges, 3696
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1489
Service de renseignements commerciaux, 1593, 1603, 1605
Service postal D, Vancouver, 1160
Traité avec l'Australie, 4011
Traitements, Revenu national, 3384

Hanson (Olaf), Skeena:
Chemins de fer, entretien et exploitation, 1893
Commission des chemins de fer, 1114
Conservation et développement des pêcheries, 2194, 4189
Débouché de la rivière de la Paix, 639, 1568
Edifice public, Prince-Rupert, 1157
Edifices publics, Saskatchewan, 1155
Goélette Dorothy, 2173
Pêcheurs du Pacifique, 2919
Recenseurs, Skeena, 3463
Relevé hydrographique, 1824

Hanson (Richard B.), York-Sunbury:
Accidents du travail, indemnisation, 938, 941
Code criminel, réunion illégale, 1269; état de nudité, 4096; appels, 4096
Commission du port de Saint-Jean, 3890
Commission du tarif, 1631
Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux, 915
Débouché de la rivière de la Paix, 459
Grain Insurance and Guarantee Co., 1637
Industrie laitière, subventions, 1983
Loi de faillite, 2206
Loi des banques, 3075
Loi des droits d'auteur, 2201
Loi électorale du Dominion, droit d'appel, 1926
Pont sur la rivière Restigouche, 4163
Poste de la quarantaine, Saint-Jean, 965
Privilèges et élections (comité), 3780
Règlement, abstention de voter, 1035
Revenu d'un million, 2591
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1190
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1489

Harris (Joseph Henry), Toronto-Scarborough:
Cadets, crédit, 2853
Discours du trône, 557.

Hay (Thomas), Springfield:
Chemin de fer de traverse Mafeking, 1851
Discours du trône, 328
Route transcontinentale, 3737

Heaps (Abraham Albert), Winnipeg-Nord:
Accidents du travail, indemnisation, 927
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4429
Assurances contre le chômage, 1087
Budget, 2291
Chômage, 171, 455, 460
Code criminel, réunions illégales, 1970
Commerce avec la Russie, 849
Commission du tarif, 1628, 3426
Conférence interprovinciale, chômage, 1976
Discours du trône, 724
Edifices publics, Québec et en général, 1116, 1118
Edifices publics, Manitoba, 1144
Embargo sur les marchandises russes, 3362
Galerie nationale, Ottawa, 2824
Lignes téléphoniques et télégraphiques, Sask. et Alberta, 2802
Loi sur l'immigration, 2223
Milice active non permanente, 2872
Ministre du Travail, 125
Pensions de vieillesse, 3905
Règlement, motion, 456; 2853
Succursale postale n° 29, Winnipeg, 2583
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1711

Heenan (L'hon. Peter), Kenora-Rainy-River:
Aide aux chômeurs, 192, 239, 313, 314, 474, 616, 3101
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4287, 4376, 4419, 4428
Accidents du travail, indemnisation, 926, 936
Assurance contre le chômage, 678, 857, 1096
Canal de Welland, 1872
Canalisation du Saint-Laurent, 1662
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1863
Chemin de fer, divers, appointements et dépenses, 905
Chemin de fer, divers, entretien et exploration, 1892
Chemins et ponts, 2787, 2788, 2794
Code criminel, réunions illégales, 1273
Commissaire Fred Babe, 3731
Commission des chemins de fer, 1903
Commission du port de Trois-Rivières, 3894
Commission du tarif, 3423, 3470
Conférence interprovinciale, chômage, 1963
Déclaration du premier ministre, 1876
Découvertes de radium, 1923, gisements, 1434
Démission du correspondant de la *Gazette du Travail*, Kenora, 1086
Destitution de G. R. Deveau, 3633
Discours du trône, 737
Echelles de salaires des ouvriers, 1435
Edifices publics, Ontario, 1132
Enseignement professionnel, 4068

Heenan (L'hon. Peter)—*Fin*
Entrée d'ouvriers des Etats-Unis à Fort-Frances, 3632
Gare de la Rivière-du-Loup, 1896
Grève des ouvriers en confections, 192, 238
Inhumation des vétérans, 1011
Inspection des pêcheries, N.-E., 986
Loi de faillite, 2207
Loi de la députation, 6, 1025, 1405, 2099
Loi des douanes, 4086
Loi des enquêtes sur les coalitions, 497
Loi des rentes viagères, 2885
Maîtresse de poste, baie Vermillon, 851
Navigation sur le lac des Bois, 1835
Neilly (Major M. P.), 4230
Parcs nationaux, 3336
Pensions de vieillesse, 857, 1113, 2628, 3905, 3913, 4150, 4183
Personnel des raffineries de pétrole, 1221, 1290, 3578
Phares et service côtier, 1828
Pose des bouées au lac de la Pluie, 3986
Publicité des chemins de fer nationaux, 1910
Publicité pour l'immigration, 1859
Recenseurs, Kenora-Rainy-River, 3886
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 870
Règlement, motion, 457; 1879
Rapatriement d'Ukrainiens, 171
Résolutions tarifaires, article 17, 3557, 3560
Route, Kenora-Fort-Frances, 521, 2346
Route transcontinentale, 2218, 2352
Salaire normal, 2823
Service de la poste extérieur, 503, 4123
Services divers relatifs à la navigation, 1817
Tarif douanier, amendement, 4178
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1698
Traitements et dépenses, chemins de fer et Canaux, 1528
Traitements, Immigration et Colonisation, 3615
Transport du courrier, Dryden, 1434, 1670

Heisler (Mme L. B.), 849

Hepburn (Mitchell Frederick), Elgin-Ouest:
Canalisation du Saint-Laurent, 314
Expulsion en Allemagne, 1442
Gabert (Auguste), 1533

Houde (Donat), 1223

Howard (Charles B.), Sherbrooke:
Aide aux chômeurs, Compton, 1435; Stanstead, 1436; Sherbrooke, 1436; Shefford, 1436; Brome-Missisquoi, 1436; Richmond-Wolfe, 1436
Budget, 2479
Commerce des arbres fruitiers, 625

Howard (Charles B.)—*Fin*
Discours du trône, 668
Edifice public, Farnham, 1228
Exclusion de Robert Campbell, 1229
Question de privilège, 798
Recensement à Rock-Island, 3199, 3464
Situation agricole, 1284

Howden (John Power), Saint-Boniface:
Atelier de vétérans de Winnipeg, 239
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3786
Discours du trône, 283
Emploi présumé d'immigrants allemands à Churchill, 1374
Gardien de l'édifice public, Victoriaville, 2834
Loi du revenu de guerre, 3220.
Résolutions tarifaires, riz, 3592
Service médical de l'Etat, 989, 1007
Subventions aux provinces pour unités sanitaires, 1677
Traité avec l'Australie, 4029

Howey (H. S.), 1997

Hurtubise (Joseph-Raoul), Nipissing:
Binet (Georges), 3356
Boulanger (J.-Alfred), 2834
Commissaire du recensement, Nipissing, 2681
Crédits et déboursés du Revenu national, 1439
Discours du trône, 546
Edifice public à Copper-Cliff, 818
Flannery (W. M.), 818
Gardien de l'édifice public, Sturgeon-Falls, 3100
Quai, Stratford-Centre, 2583
Route transcontinentale, 2216
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3870
Taxe de vente sur les fournitures d'hôpital, 819
Thibault (C.-E.), 3356
Tracé nouveau du National-Canadien, 818
Wagons privés à l'usage de ministres, 2249

Huskins (Malcolm), 1770

Ilsley (James Lorimer), Hants-King:
Achats de vaporisateurs, 2579
Boudreau (Wilfrid), 1438
Brise-lames, Gabarus, 851
Budget, 2597
Bureau de poste, Judique-Sud, 1298
Bureau de poste, Shubenacadie, 1996
Chemins de fer et ponts, 2795
Chemins de fer nationaux, entretien et exploitation, 1901, 1905

Ilsley (James Larimer)—*Fin*
Commission du tarif, 3050, 3373, 3406, 3461, 3470, 3497, 3499
Demande de dossiers, 2395
Digout (Docteur), révocation, 1438
Discours du trône, 332
Distillerie à Berwick, 988
Entrepôts frigorifiques, 4322
Fruits, crédit, 4226
Importations en Nouvelle-Ecosse de substances à vaporiser et à saupoudrer, 2250; machines, 2250
Industrie laitière, subventions, 2051, 2064, 2076
Inspecteur des pêcheries, Digby-Ouest, 2443
Lignes télégraphiques et téléphoniques, Saskatchewan et Alberta, 2802
Loi de faillite, 1638
Loi des racines potagères, 2947
Loi sur le revenu de guerre, 3225, 3251
McNabb (Fred G.), 852
Ouvrage de protection, Moise, 2450
Pêches des Provinces maritimes, 3744
Piscifacture à Windsor, N.-E., 1996
Pont du port d'Halifax, 4038
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 2806
Poste de gardien de phare, l'île Jerseyman, 850
Préposé aux feux de l'île Jerseyman, 850
Quai, Windsor, N.-E., 1996
Résolutions tarifaires, maïs, 3567, 3586; produits chimiques non alcooliques, 3701
Service de renseignements commerciaux, 1610
Service de répression à Campbellton, 850
Service de répression, N.-E., 2443
Service de surveillance des douanes et de l'accise, 803
Tarif de transport du grain d'exportation à Halifax, 3198
Tarif de transport sur les céréales, 1779
Young (Docteur), 852

Immigration, Colonisation et Mines:
Agences d'immigration, 838
Association britannique d'immigration et de colonisation, 2933
Bureau d'immigration, Lacolle, 983
Chômage, 2396
Commission d'établissement des soldats, 795, 805, 1165, 1323, 1382, 3934
Découverte de radium, 1323; gisements, 1434
Demande de documents, 3989
Embranchement Vanguard-Meyronne, main-d'œuvre, 755
Emploi d'ouvriers américains et menaces d'expulsion contre les canadiens aux Etats-Unis, 680

Immigration, Colonisation et Mines—*Fin*
Employés de l'Immigration et des Mines, 1530
Enquête sur le ministère, 3463
Entrée d'ouvriers des Etats-Unis à Fort-Frances, 3632
Etude de gisements de minerais, publications, etc., 2244
Exclusion de Robert Campbell, 1229, 1533
Expulsion en Allemagne, 1442
Fabrication de tourbe à Alfred, 492, 804
Gabert (Auguste), 1533
Houille de l'Alberta, 2003, 2026
Immigrants, 801; (1930-1931), 1295
Immigrants orientaux, 811
Immigration au Canada, 3207; (1929-1930), 3732
Immigration chinoise, traitements et dépenses, 3934
Immigration japonaise, 4231
Inspection de l'immigration, 886
Loi de colonisation de l'Empire britannique, 798
Loi de l'immigration, 1423, 2223, 3605, 3711
Loi d'établissement des soldats, 195, 1165, 1957, 2202
MacIntyre (Dr A. E.), 836
Marshall (Thomas), 1530
Mines et relevés géologiques, 3611
Neilly (Major M. P.), 4230
Nombre d'expulsions en 1930, 830
Orientaux illégalement dans la Colombie-Anglaise, 682
Propagande d'immigration, 1910
Publicité pour l'immigration, 1859
Rapport de W. F. Little, 3207, 3356
Règlements d'immigration, 1085
Relevés relatifs à l'immigration, 609
Rapatriement d'Ukraniens, 171
Rapatriements en 1930, 825
Rapatriement d'immigrés, 1084
Smith (Joseph G.), 986
Statistiques mensuelles de l'immigration, 4281
Subvention à l'Institut impérial, Mines, 3611
Tolstoï (Alexandra), 6, 800
Traitements, 2978, 3083, 3612, 3752, 3828
Vallière (Philémon), 1993

Intérieur:
Affaires indiennes, crédit général, 4493
Affaires indiennes, Manitoba, Sask., Alb., et territoires du Nord-Ouest, 4490
Agence des Indiens, lac la Selle, 1994
Agent des Indiens d'Alwick, 1800
Agent des Indiens, Lorette, 1439
Appointements, 4459

Intérieur—*Suite*
Budget du ministère, 1438
Camions-Chenilles (Cie), 817
Club de chasse Antapa, 1229
Commission de contrôle du lac des Bois, crédit, 3326
Concessions de terres au Pacifique-Canadien, 840
Conservation des forêts, 3318
Conservation du gibier, 3893
Contributions imposées aux Indiens, 1661
Corey (W. W.), 878
Demandes de documents, 3893
Déplacement de bestiaux, 2883
Divisions du ministère de l'Intérieur, 1292
Droits des provinces en matière hydro-électrique, 804
Ecoles industrielles de Saint-Paul, 1994; machines agricoles, 1994
Employés de l'Intérieur, 459, 524, 575, 987, 1292, 1433
Energie hydraulique du Saint-Laurent, 3729
Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, crédits, 3325.
Gardien du Fort Lennox, 4130
Inscription de préemption, 4281
Inspecteur des bâtiments, réserve des Indiens, Gleichen, 1112
Institutions scientifiques, 2878, 3311
Leclerc (Dr L.-N.), 818
Messenger (Dr F. S.), 987
Mises à la retraite, Intérieur, 1428, 1433, 3354, 3784
Mont Robson, 4477
Paralysie infantile chez les Indiens, 4476
Parc de la montagne du Dauphin, 851; dossier, 1425
Parcs nationaux, crédit, 3326
Parcs nationaux, île de Vancouver, 839
Permis d'abatage du bison, 458
Permis de chasser sur la réserve indienne de Pasqua, 1222
Permutation d'employés, 1993
Picard (P.-A.), 805, 851
Prix de transport de la houille, 4476
Rapport de W. R. Little, 3100
Réintégration d'anciens fonctionnaires, 1110
Renvois et mise à la retraite, 2395
Réserve indienne de Pasqua, 1222
Réserves indiennes, Saguenay, 2178, 2252
Ressources naturelles de l'Alberta, 2488 2784
Ressources naturelles de la Saskatchewan, 2488, 2784
Semences pour les Indiens de Burnt-Church, 2829
Service géodésique, 3317
Shinewank Home, 831.

Intérieur—*Fin*
Stations sylvicoles d'Indian Head et de Sutherland, 2026
Subvention au conseil du Yukon, 3318.
Terres fédérales, semence, crédit, 3318
Territoire du Yukon, crédit, 3318
Territoires du Nord-Ouest, crédit, 3317
Traducteurs de l'Intérieur, 2254
Vacances annuelles des fonctionnaires, 3098
Ventes de terre, Alberta, 3520

Irvine (William), Wetaskiwin:
Aide aux chômeurs et à l'agrirculture, 4256
Budget, 2700
Canal Welland, crédit, 445
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 3978
Chômage, 473
Commission du tarif, 1631, 3414
Discours du trône, 587
Insectes destructeurs, crédit, 4502
Journaux et hebdomadaires non reliés, 3843
Loi du droit d'auteur, 2378, 2400
Loi sur le revenu de guerre, 3234
Pensions militaires en général, crédit, 4167
Prime à l'exportation du blé, 4144
Recherches économiques et sociales, 1304
Règlement, abstention de voter, 783, 1036
Service Loan and Finance Corporation, 3783, 3859, 3966
Situation de l'agriculture, 1359

Jacobs (Samuel William), Cartier:
Aide aux chômeurs, St-Pierre-et-St-Paul, 2583
Beauharnois, Light, Heat and Power Co., 1727, 4358
Code criminel, réunions illégales, 1974, état de nudité, 4091
Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux, 904
Discours du haut commissaire à Leeds, 1113, 1569
Gardien de phare, Saint-Pierre, 4132
Importations de vêtements de Russie, 2587, 2629
Loi de faillite, 2207
Loi de naturalisation, 892
Loi sur l'immigration, 2228
Réélection des ministres, 874, 2441, 4050
Règlement, abstention de voter, 1078
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1493
Service de renseignements commerciaux, 1594, 1601

Johnstone (Lewis Wilkieson), Cap-Breton-Nord-Victoria:
Budget, 2602

Johnstone (Lewis Wilkieson)—*Fin*
Pont, Petit Bras-d'Or, 986
Potence d'embarcation, Black Point, 854
Quai, North Gut, 854
Service médical de l'Etat, 994

Jour de l'Armistice: 103

Justice:
Actionnaires de la Home Bank, 1431
Allocations aux vétérans de la gendarmerie royale, 4303
Appels au Conseil privé, 3199
Code criminel, projet de loi, 103; réunions illégales, 396, 1192, 1266, 1966, 3434, 3708; marques de fabrique, 754, 1502, 1640, 2654, 2811; ordre des plaidoiries, 958; chèques sans provision, 1372, 1891, 2557, 3328; demandes de cautionnement, 1559, 2653, 2810; état de nudité, 3578, 3627, 4087; annonces de journaux, 4094, 4095; appels, 4096; article 236, paragraphe 3, 4099; amendement, 4282
Commissaires enquêteurs, ingérence politique, 1529
Cour suprême, crédit, 403
Courtiers condamnés, 2395, 2451
Crédits et dépenses du ministère, 1298
Crimes et criminels, 4155
Détenus du pénitencier de Westminster, 1109
Droits de timbre, 1291, 2490
Empreintes digitales, enregistrement imposé aux Canadiens, 1941
Entrée illégale de Japonais, 3409
Flannery (W. M.), 818
Frais de contentieux, 4303
Francœur (Louis), 879
Gendarmerie royale 407, 678, 1115, 3684; Prince-Albert, 2341
Houde (Donat), 1223
Loi de la preuve, 170, 948
Loi des compagnies, 754, 1741
Loi de faillite, 677, 1561, 1637, 1741, 2020, 2205, 2418, 2811, 3334
Loi des juges, commission des chemins de fer, 1113, 1164, 1859, 2782
Loi des prisons et pénitenciers, 2020, 2205
Loi d'interprétation, 3044, 3309
Loi sur la libération conditionnelle, 170, 949
Pénitencier de sélection, Collin's Bay, 1162, 2830
Pénitencier de New-Westminster, 3990
Personnel des légistes, Colombie-Anglaise, 1802
Renaud (Ephrem), 1293, 1319
Salmon (Dr. M. C.), 2249
Tanguay (Laurent-A.), 812
Traitement du solliciteur-général, 795, 930, 950
Traitements des criminels, 4164

Kennedy (Donald M.), Rivière-de-la-Paix:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4261
Allocation à John Davidson, 1832
Débouché de la rivière de la Paix, 101, 1113, 2628, 3892
Discours du trône, 379
Edifice du télégraphe, Rivière-de-la-Paix, 2347
Officiers électoraux, Rivière-de-la-Paix, 2347

Kennedy (William Walker), Winnipeg-Sud-Centre:
Budget, 2711
Milice active non permanente, 2864
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1743

Kettle Valley Ry. Co., 192

King (Le très hon. W. L. Mackenzie), Prince-Albert:
Accidents du travail, indemnisation, 948
Achat d'un bac transbordeur, Vancouver, 983
Aéronautique civile, 3079
Aide aux chômeurs, 626, 2836, 3523
Aide aux chômeurs et aux cultivateurs, 4133, 4238, 4366, 4392, 4403, 4415, 4425, 4432, 4437
Ajournement de Pâques, 311
Annexes du tarif, 2182, 2201
Appel d'une décision du président du comité général, 1860
Assurance contre le chômage, 1104
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 1729, 4310, 4398
Budget, 2148, 2635, 2661
Budget, date probable, 1912, 2002
Budget supplémentaire, 354
Bureau de la traduction des débats, 636
Canal de Welland, 414, 429, 1868
Canalisation du Saint-Laurent, 287, 526, 3465
Chemin de fer de traverse de Mafeking, 1847, 1850
Chemin de fer et gare maritime de la baie d'Hudson, 1838, 1861
Chemins de fer, service divers, appointements et dépenses, 1523, 1906
Chemins de fer et marine commerciale, 3782, 3957
Chemins et ponts, 2796
Chômage, crédit, 498,502
Chômage, déclaration attribuée au ministre du Travail, 1045
Chenal Burlington, 420
Commission du port de Chicoutimi, prêt, 4135
Commission du port de Saint-Jean, prêt, 4136
Commission du service civil, 2966, 2973

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Commission du tarif, 1622, 1626, 3067, 3102, 3140, 3375, 3402, 3423, 3429, 3443, 3454, 3468, 3470, 3476, 3502, 3512, 3523
Conférence impériale, 3, 2349
Conférence mondiale du blé, 2182
Conseil national des recherches, 3028
Convention avec la ville d'Ottawa, 2202, 2783
Convocation (Dates de) des Chambres, 4474
Crédits du ministère du Commerce, 1365
Crédits du National-Canadien, 2179
Crédits non prévus, auditeur général, 408
Débouché de la rivière de la Paix, 170
Décrets du Conseil, 6
Délégation en Amérique du Sud, 1485
Dépense du fonds de chômage, Montréal, 2833
Discours du haut commissaire à Londres, 933, 3261
Discours du trône, 13, 766
Discussion des crédits séparément, 451
Discussion des crédits supplémentaires, 406
Divers crédits, procédure, Travaux publics, 2818
Dominion Cartridge Co. et le tarif douanier, 1922
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2356
Edifices publics, Québec, 973
Elections complémentaires, 2450
Eloge de deux députés décédés, Rennie (G. S.) et Bettez (A.), 5
Embargo sur le bétail canadien, 153
Employés de l'Intérieur, 633, 713
Emprunt (1931), chemins de fer nationaux, 4134
Emprunt de conversion, 1325, 1374
Enseignement professionnel, 1943, 4051, 4071
Entente relative à certains crédits, 1835
Entrée au Canada d'ouvriers des Etats-Unis, 3464
Etude de gisements de minerai, publications, 2247
Frais de gestion, Finances, 3293
Frais de représentation à Tokio, 4297, 4300
Frais de représentation à Washington, 4289, 4292, 4295
Garantie des valeurs (1931) des chemins de fer nationaux, 4134
Gare, Rivière-du-Loup, 2181
Haut commissaire à Londres, traitements, dépenses, 1632, 1646, 4288
Impôt sur le revenu, 3362, 3409
Impression d'un état comparatif des droits douaniers, 2257
Inhumation des vétérans, 1012
Législation, crédits de la Chambre des communes, 403

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Lettre marquée "personnelle", 2000
Loi de finances, 518, 522; provisoire, 609, 2352, 2367
Loi des douanes, 795, 1048, 4077
Loi des grains, crédit, 3306
Loi des pensions, 3310
Loi des racines potagères, 2783
Loi des rentes viagères, 492, 2886
Loi d'établissement des soldats, 1960
Loi des revenus de guerre, 2884, 3190, 3198, 3228, 3238, 3243, 3250, 3266, 3279
Loi des traitements, 895
Loi du revenu consolidé et de la vérification des comptes, 2913, 3366
Loi électorale, droit d'appel, 1926
Loi sur la représentation, 1406
Ministre des Finances, 4476
Ministre du Travail, 4475
Ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, 3465
Négociation des traités, crédit, 3296
Nominations temporaires, 880
Ouvrage de soutènement, Moisie, 2835
Parcs nationaux, crédit, 3326, 3335
Participation de l'Orateur suppléant aux débats, 171, 175
Pensions, Finances, 3293
Pensions de vieillesse, 1567, 3902, 3922, 4148, 4194
Pont de Caughnawaga, 1739
Pont de Hawkesbury, 1420
Ports et rivières, quai de Summerside, 1212, 2828
Portraits des premiers ministres d'Angleterre, 4397
Prime à la culture du blé, 2989
Princesse Royale, décès, 4
Publicité et réclame, Commerce, 3036, 3041, 3306, 3395
Question de privilège, M. Young, 100, 101, 4508, 3984; inscription au Feuilleton de questions, 1772, 3735; M. Lemieux, 1857
Question de privilège de la Chambre, 1715
Rapport Stamp, 3019, 3045, 3254, 3258
Recherches économiques et sociales, 1302, 1308
Réélection des ministres, 1401, 2305, 2441, 4039
Récolte manquée dans l'Ouest, aide, 3208
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 868
Règlement, motion, 455; abstention de voter, 785, 1039, 1041, 1078; parrain d'un bill, 1401; article 60, 1565; article 41, 1722; discussion relative à certains crédits, 1855; motion irrégulière, 1999, 4491
Règlement de la Chambre, 1241

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Fin*
Résolutions tarifaires, 3533; journaux et hebdomadaires non reliés, 3838, 3846
Route postale aérienne, 3081
Route transcontinentale, 2234
Secours aux pensionnaires, 511
Service aéropostal, 637
Service de la poste extérieur, 503
Service de renseignements commerciaux, 1595, 1606
Service naval, 3076
Société des Nations, crédit, 1413, 4476
Subventions aux postes et aux services de navigation, 3399
Suspension des dettes de guerre, 3047
Tableaux comparatifs des droits de douane, 2884
Tarif douanier, 885; tableaux, 3215
Traité avec l'Australie, 2989, 3101, 3682, 3728, 3783, 3992
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1708
Traitement du Solliciteur général, 930, 950
Traitements, Affaires extérieures, 1366
Traitements, Commerce, 1366
Traitements et dépenses, Pêcheries, 2188
Travaux de la Chambre, crédits supplémentaires, 356, 454, 519; ajournement, 572, 1241; ordre des délibérations du jeudi, 7 mai, 1289; suspension de l'article 28 du règlement, 1370, 1377; priorité des affaires du Gouvernement le mercredi, 1423, 1569; programme législatif, 1912, 2257, 2937, 2003; priorité du débat sur le budget, 2257, 2368, 2451, 2456, 3579; projets de loi à déposer, 3733; crédits supplémentaires, 4037, 4396; séance de 3 heures de l'après-midi, 4468
Vacances de sièges, 1425

Lacroix (Edouard), Beauce:
Agent de la douane et de l'accise, St-Zacharie, 1530
Aide aux chômeurs, Ste-Germaine d'Etchemin, 853; Spalding, 853
Brise-glace du Gouvernement, 855
Brise-glace *N. B. McLean,* 1915
Budget, 2296
Cantin (Mme N.-G.), 854
Maîtresse de poste, Linière, 842
Navire *Montcalm,* 804

Lacroix (Caïus), 851

Laflèche (François-Joseph), Richmond-Wolfe:
Aide aux chômeurs, Richmond-Wolfe, 1436, 3732
Agence d'immigration, 838

Laflèche (François-Joseph)—*Fin*
Américains à l'emploi des chemins de fer nationaux, 817
Directeur du service des premiers secours, Chemins de fer nationaux, 2982
Dandurand (L'hon. sénateur), 1664
Employés de wagons-restaurants et de wagons-lits du National-Canadien, 1436
Employés du service des assurances, 1435
Employés du gouvernement nés à l'étranger, 878, 985
Enquête des douanes, Québec, 3729
Gardien du bureau de poste à Victoriaville, 800
Inspecteurs des fruits, Québec, 1562
Inspecteurs des fruits et des légumes, 1769
Lemieux (L'hon. Rodolphe), 1663, 1802, 1913
Lévesque (Eugène), 984
Manufacturiers, comté de Wolfe, 2254
Prêt agricole, 2931
Quai de Stratford, 841
Renvois dans le personnel des Chemins de fer nationaux, 2731
Saisie des boissons de contrebande, 2831
Traité australien, 1562

Lafleur (Major Jules), 2831, 3354

Landry (J.-E.), 1437

Lapointe (L'hon. Ernest), Québec-Est:
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1466
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4371
Aide aux chômeurs, Ottawa, 986
Appels au Conseil privé, 3199
Beauharnois Light Heat and Power Co., 1720; rapport, 2440, 4358; travaux d'intérêt public, 4441
Bureau cinématographique, 3027
Bureau de poste, Saint-Joseph-d'Alma, 830
Code criminel, défilés de doukhobors dans l'Ouest, 3578, 4090; appels, 4096
Commission du port d'Halifax, prêt, 2893, 3003
Commission du port de Québec, 1332; prêt, 4466
Commission du port de Trois-Rivières, 3894
Commission du tarif, 3060, 3412, 3479, 3499
Conférence impériale, 1774
Conférence internationale du travail, 1567, 1803, 3261
Conférence interprovinciale, 638
Conférence mondiale du blé, 1243, 1912
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 902
Désarmement universel, 3509
Discours du haut commissaire à Londres, 3261

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Suite*
Discours du trône, 318
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2355
Edifice public, Saint-Joseph d'Alma, 1087
Edifices publics, Québec, 1120
Emploi de formules anglaises au lieu de formules françaises, Bonaventure, 3215
Entrée au Canada d'ouvriers des Etats-Unis, 3464
Gendarmerie royale, 1115, 3684
Gouverneur général, 4133
Impôt sur le revenu et John Aird, fils, 4401
Lettre marquée "personnelle", 2000
Loi de la preuve, 949
Loi de faillite, 2811
Loi de l'industrie laitière, 3173
Loi de naturalisation, 889
Loi des juges, commission des chemins de fer, 1859
Loi du droit d'auteur, 1612
Loi du revenu consolidé et de la vérification, 2786, 3362
Loi sur la libération conditionnelle, 949
Loi sur le service civil, 3885
Maître de poste, Windsor Mills, 981
Minorités en Pologne, 1395
Monnaie royale canadienne, 2785
Nombre d'ouvriers appartenant aux unions ouvrières, 3731
Newlands (L'hon. H. W.), 987, 1218
Pensions de vieillesse, 3903, 3907
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 2808
Production du beurre, 2838
Provencher (Auguste), 986
Question de privilège, relative à l'honorable M. Lemieux, 1858
Rapport du ministère de la Marine (version française), 1382
Réélection des ministres, 1404, 4047
Règlement, abstention de voter, 1033, 1042; article 306; motion irrégulière, 1998, 1999; motion, 2585; communication du dehors critiquant des assertions, 3578
Récolte manquée dans l'Ouest, 3212
Règlement pacifique des différends internationaux, 1616
Renaud (Ephrem), 1320
Sauvegarde pour la vie humaine en mer, 2993, 2998
Statut de Westminster, 3162
Tarif de transport sur les céréales, 1778
Traitement du Solliciteur général, 951
Traitements, bureau du haut commissaire, Londres, 1652, 4288
Traitements, Immigration et Colonisation, 3613

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Fin*
Usines des chemins de fer nationaux à Limoilou, 815
Vacance, Commission des chemins de fer, 2736

Larue (Joseph-Ernest-Henri), Matane:
Aide aux chômeurs, Matane, 4230
Budget, 2722
Chemin de fer de la Gaspésie, 4474
Employés du National-Canadien, Campbellton, Qué., 3100
Gardien du bureau de poste, Matane, 1530
Landry (J.-E.), destitution, 1437
Maître de poste, Matane, 1437
Pelletier (François), destitution, 1437
Phare du cap des Rosiers, 1993
Surintendant de la ligne télégraphique, Québec à Blanc-Sablon, 1530

Laurin (Georges-P.), Jacques-Cartier:
Discours du trône, 347
Loi des épizooties, 3463
Station postale (construction) Rosemont, 1918

LaVergne (Armand Renaud), Montmagny:
voir Orateur-suppléant
Accord de Montréal, chemins de fer nationaux, 4036
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1476
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4374
Appel d'une décision du président du comité général, 1860
Assurance contre le chômage, 1099
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 1752, 1755; travaux d'un intérêt public, 4458
Citation inexacte, 217
Code criminel, projet de loi, 703; ordre des plaidoiries, 958; réunions illégales, 1969; chèques sans provision, 3330; appels, 4097; état de nudité, 4103
Commission du service civil, crédit, 2962, 2969
Compagnie de téléphone Bell, 1214
Discours du trône, 177
Drapeau canadien, 1939
Droits de timbre, 1291, 2490
Edifices publics, Québec, 967, 970, 972
Emplacement de la succursale des postes, rue St-Denis, Montréal, 2830
Franc-Parler (journal), 454
Gagnon (Le mécanicien), 798
Ingénieurs de district des Travaux publics, 2014, 2183
Interdiction des marchandises russes, 2014, 2183

La Vergne (Armand-Renaud)—*Fin*
Libéral indépendant en 1906
Loi de colonisation de l'Empire britannique, 798
Loi de colonisation du National-Canadien, 798
Loi de l'immigration, 3608
Milice active non permanente, 2875
Minorités en Pologne, 1398
Monnaie royale canadienne, 2785
Nominations de la commission du service civil, 848
Paix internationale, 1453
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 2805, 3069
Prétendue propagande bolchévique, 1913
Question de privilège, participation aux débats, 174; 4509
Réélection des ministres, 4042, 4049
Règlement, citation d'un document, 65; abstention de voter, 1036, 1038; parrain d'un bill, 3069; allusion à un débat antérieur, 4477
Réseau national et les achats aux Etats-Unis, 875
Service civil, préférence aux vétérans, 2911
Soldiers' Aid Society, 3071
South Shore Coal and Dock Co., 814, 839
Statut de Westminster, 3167
Traitements, Immigration et Colonisation, 3612, 3620, 3625
Travaux de la Chambre, séance de trois heures de l'après-midi, 4471

Lawson (James Earl), York-Ouest:
Banque centrale d'Etat, 1541
Commission du tarif, 3127
Discours du trône, 729
Gougeon (Margaret), 852
Jour de l'Armistice, 1057
Loi de faillite, 2418
Loi de la représentation, 2103
Loi des banques, 3073
Morris Finance Corporation, 2072
Service Loan and Finance Corporation, 3782, 3963

Leclerc (Docteur L.-N.), 818

Lemieux (L'hon. Rodolphe), 1663, 1802, 1913

Lepage (Josué), 819

Levesque (Eugène), 984

Longworth (L'hon. Nicholas), 523

Lovitt (Arthur G.), 3356

Loucks (William John), Rosetown:
Discours du trône, 229
Exécution de la loi des grains, 1574
Résolutions tarifaires, maïs, 3575
Tarif de transport sur les céréales, 1797

Lucas (William Thomas), Camrose:
Achats de camions, 882
Canal de la Trent, 1880
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1242
Commission du prêt agricole, 1323
Concessions de terres au Pacifique-Canadien, 840
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 922
Conseil national des recherches, 3034
Conservation des forêts, 3319, 3322
Crédit agricole, 1682
Discours du trône, 363
Edifice public, Drumheller, 1156
Etablissement des vétérans, Immigration et Colonisation, 3934
Traitements et dépenses, Immigration, 3929

Luchkovich (Michael), Vegreville:
Bureau de poste, Ranfurly, 1324
Discours du trône, 254
Enseignement professionnel, 1687, 4070
Exposition de Toronto, 2177, 2341
Fermeture des vestibules des bureaux de poste le dimanche, 1433
Immigrants, 1930-1931, 1295
Minorités en Pologne, 1383, 1413
Paix internationale, 1449
Parcs nationaux, crédit, 3339
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3870
Service Loan and Finance Co., 3959

MacCain (Raymond), 850

MacDonald (Finlay), Cap-Breton-Sud:
Code criminel, demandes de cautionnement, 1559, 2653
Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux, 920
Edifice public, Glace Bay, 985
Frais de représentation à Washington, 4294
Résolutions tarifaires, charbon, lignite, 3771, 3801
Service extérieur, Postes, 3879
Weeks (Charles), 853

Macdonald (L'hon. John A.), King:
Commission du tarif, 3451
Droit de douane sur les pommes de terre, 1426
Loi des racines potagères, 2941

Macdougall (Isaac Duncan), Inverness:
Budget, 2766
Commission du tarif, 3424
Conférence impériale, 290
Discours du trône, 743

MacInnis (Angus), Vancouver-Sud:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4420
Budget, 2568
Cadets, crédit, 2849, 2857
Chômage, 486
Code criminel, réunions illégales, 1966; chèques sans provision, 3328
Conférence interprovinciale, chômage, 1965, 1974
Discours du trône, 181
Expéditions de grains, 1910
Journaux et hebdomadaires non reliés, 3850
Loi de la marine marchande, 1424, 2327, 3707
McMillan (H. M.) & Co., 3886
Rapport Stamp, 3017
Recherches économiques et sociales, 1311
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 2997, 3855
Subventions pour l'outillage de sauvetage, 1819
Telford (Dr Lyle), 3633

MacIntyre (Docteur A. E.), 836

Mackenzie (L'hon. Ian Alastair), Vancouver-Centre:
Achat d'une locomotive, Vancouver, 1112
Achat d'un navire à incendie, Vancouver, 1112
Achat d'un transbordeur, Vancouver, 881, 1080
Aide aux chômeurs, 1770
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4380
Appointements, Secrétariat d'Etat, 2930
Brennan (Peter), 2443
Budget, 2688
Capitaux engagés dans notre système de canaux, 4131
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1854, 1861
Code criminel, chèques sans provision, 3329; réunions illégales, 3708; état de nudité, 4092
Commission des pensions, 1918, 2835, 2936
Commission des réparations, 574
Commission du port de Vancouver, 2346
Conférence interprovinciale sur le chômage, 313
Contributions imposées aux Indiens, 1661
Convention internationale relative à la ligne de charge, 1024, 2994
Conventions de commerce, 1291

Mackenzie (L'hon. Ian Alastair)—*Suite*
Débouché de la rivière de la Paix, 883, 3102
Décisions du tribunal d'appel des Pensions, 861
Demandes de pensions et appels, 840
Destitutions du corps de police, Vancouver, 1229
Détroit de Seymour, 104
Dette nationale, 1532
Discours du trône, 357
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2355
Droits des vétérans et l'observation des règlements, 286
Employés de la commission du port de Vancouver, 2021
Exportations et balances de commerce du Canada, 1919
Hôpital Shaughnessy, 1162
Immigration, 3084
Industrie laitière, subventions, 2037, 2072, 2076, 2113, 2117
Inhumation de vétérans, 1012
Instructions aux avocats des Pensions, 853
Jour de l'Armistice, 1056
Lignes téléphoniques et télégraphiques, Saskatchewan et Alberta, 2802
Loi de faillite, 2205
Loi de la marine marchande, 1424
Loi d'établissement des soldats, 1959
Loi des compagnies, 2810
Loi des grains, commission Stamp, 3255; crédit, 3299
Loi du revenu consolidé et de la vérification, 2786
Loi sur l'industrie laitière, 1508
Pacific Salvage Co., 2340
Pensions militaires, 3099, 3343, 3345, 4165
Police dans le port de Vancouver, 523
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 2806
Pont 2e passe à Vancouver, 523
Population du Canada, 1670
Prime à l'exportation du blé, 4137
Publicité du commerce, 858
Quai Lapointe, Vancouver, 1112
Quai Summerside, 1195
Rapport Stamp, 3014
Règlement, motion, 458; bill irrégulier, 4503; 2e lecture d'un bill, 1509; réponses aux questions posées, 2037; lecture d'un discours, 2436; renvoi de bills, 3334
Remonétisation de l'argent, 1425
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 2994
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1191, 2907
Tarif de transport sur les céréales, 1780
Taxation des Indiens, 2340

Mackenzie (L'hon. Ian Alastair)—*Fin*
Traité avec l'Australie, 1322, 1426, 2348, 2490
Traitements, Immigration, 3084
Traitements, dépenses, Chemins de fer et Canaux, 1523
Traitements, Revenu national, 3384
Travaux publics, Colombie-Anglaise, 1565
Tribunal de pensions, 1441; appels, 2177, 4172
Yukon Airways, 2681

MacLaren (L'hon. Murray), Saint-Jean-Albert:
Aide aux vétérans, 637
Allocations aux vétérans, 3259, 4172
Appels concernant les pensions, 2883
Anciens combattants, personnel de la Chambre des communes, 1083
Atelier de vétérans à Winnipeg, 239, 288, 1163
Champion (Dr. J. B.), 1431
Commission des pensions, 2936
Conseiller des soldats, Toronto, 1081, 1109
Cumming (R. D.), 1434
Demandes de pensions, 799, 822
Demandes de pensions et appels, 840
Demandes de revision de pensions, 826
Dupuis (Rodolphe), 1563
Examinateurs de pensions à Saskatoon, 193, 239, 460
Emplois protégés, Pensions, 4171
Hospitalisation des vétérans, 3986
Inhumation des vétérans, 1012
Loi des pensions, 2988, 3310, 3857
Médecin de l'hôpital de Ste-Anne-de-Bellevue, 2173
Médecin de Port-Hawkesbury, 1322
Médecins de port dans la Nouvelle-Ecosse, 1083
Pensions aux vétérans, 3783
Pensions, aviation civile, 2951
Pensions en général, crédit, 2951, 3343, 4165
Pensions et allocations, 1480, 1661, 2306
Réclamations pour pension, 3633
Soulagement aux chômeurs, Pensions, 4170
Service médical de l'Etat, 994
Statistiques des pensions, 2731
Subventions aux provinces pour unités sanitaires, 1675
Subvention au conseil d'hygiène sociale, 1085
Tribunal de pensions, 1440; d'appel, 4171
Unités sanitaires permanentes, 1085, 2442, 3462

MacLean (Alfred Edgar), Prince:
Accidents du travail, indemnisation, 940
Aide à l'agriculture, 1079
Commission du tarif, 3448
Contrats signés et annulés, 452
Crédit agricole, 875, 1219

MacLean (Alfred Edgar)—*Fin*
Demande d'un dossier, 3467
Destitution de E.-C. Gaudet, 3733
Discours du trône, 688
Dragage, île du Prince-Edouard, 1176
Droits de dumping sur les pommes de terre, 1242, 1426
Embargo sur les pommes de terre, 682, 801
Gardien de phare, New-London, 842
Havre de Skinner Pond, 1298
Impôt sur le poisson, 1435
Industrie laitière, subventions, 2086
Loi des racines potagères, 2949
Loi sur le revenu de guerre, 3228, 3239
Maître de poste, lot 16 S-O., 3733
Maîtresse de poste, St. Mary's Road, 2182
Pêches des Provinces maritimes, 3744
Pensions aux vétérans, 3783
Pensions de vieillesse, 391
Ports et rivières, quai de Summerside, 1184, 1195, 1208; 2825
Rapport sur l'ostréiculture, 2257, 2825
Réclamations des Provinces maritimes, 819
Réélection des ministres, 1403
Résolutions tarifaires, grains secondaires, 3580; riz, 3594; grillage métallique, 3663
Tarif sur les pommes de terre, 3888
Traité avec Cuba, 4229
Vapeur *Amla*, 2346

MacMillan (Frank Roland), Saskatoon:
Discours du trône, 720
Edifices publics, Saskatchewan, 1154
Exécution de la loi des grains, 1578
Exportation de grains via le chemin de fer de la baie d'Hudson, 4177
Industrie laitière, subventions, 2038, 2056
Maître de poste, Phippen, 878
Parcs nationaux, 3335
Ventilation de la Chambre, 3261

MacNicol (John Ritchie), Toronto-Nord-Ouest:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4385
Budget, 2415, 2425
Cadets, crédit, 2854
Code criminel, réunions illégales, 3434
Rosenburg (Ruth), divorce, 2020

Macphail (Agnes Campbell), Grey-Sud-Est:
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 1746, 4363
Budget, 2610
Cadets, crédit, 2847, 2855
Code criminel, réunions illégales, 1970
Commission du tarif, 3056
Désarmement universel, 3505
Discours du trône, 323, 791
Industrie laitière, 4204
Milice active non permanente, 2859, 2870

Macphail (Agnes Campbell)—*Fin*
Paix internationale, 1442, 1455
Pénitencier de sélection, Collin's Bay, 1162, 2830
Question de privilège, 797
Relations industrielles et internationales, 3936
Traitements des criminels, 4164

McCabe (Thomas), 2346

McDade (George Manning), Northumberland:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4266, 4269
Budget, 2456
Code criminel, réunions illégales, 1270
Situation agricole, 1270

McGibbon (Peter), Muskoka-Ontario:
Acoustique de la Chambre, 193
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1469
Bureaux des chemins de fer nationaux à New-York, 1913
Canal de Welland, crédit, 439
Commission du service civil, 2969
Conférence impériale, 638
Conseil national des recherches, 3029
Dette des chemins de fer nationaux, 1214
Doctrine des libéraux, 1830
Jour de l'Armistice, 1057
Loi sur le revenu de guerre, 3275
Milice active non permanente, 2870
Ports et rivières, Québec, 1182
Règlement, abstention de voter, 1040
Résolutions tarifaires, automobiles, 3724
Service civil, préférence aux vétérans, 3912
Situation agricole, 1251

McGregor (Robert Henry), York-Sud:
Morrison (D. W.), 988
Président d'élection et présidents de scrutin, Northumberland, 3888

McIntosh (Cameron Ross), Battleford-Nord:
Affaires indiennes, crédit général, 4495
Affaires indiennes, Man., Sask., Alb. et territoires du Nord-Ouest, 4492
Aide aux chômeurs, 288
Atelier de vétérans, Winnipeg, 1163
Budget de la Marine, 1439
Bureau de poste, Cleeves, 2179
Bureau de poste, Glaslyn, 2179
Campbell (Robert), 1533
Canal de Welland, crédit, 414
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1865
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1906

McIntosh (Cameron Ross)—*Fin*
Commission royale des grains, impression des témoignages, 3044, 3201
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 903, 923
Discours du trône, 576
Drapeau canadien, 1933
Edifices publics, Sask., 1149, 1154
Embranchement de Saint-Walburg-Bonnyville, 192
Emploi prétendu à Churchill d'ouvriers de l'Est, 1661
Entomologie, crédit, 4493
Etude des ports nationaux, 886
Examinateur de pensions, Saskatoon, 459
Exécution de la loi des grains, 1591
Fixation du prix du blé, 1441
Industrie animale, crédit, 427
Industrie laitière, subvention, 2117
Inhumation des vétérans, 1011
Loi des grains, 1501
Loi du droit d'auteur, 2382
Maître de poste, Red-Cross, 1439
Maître de poste, Spruce-Lake, 1439
Minorités en Pologne, 1411
Poste aérienne dans l'Ouest, 575, 682
Prime à l'exportation du blé, 4144
Quai de Summerside, 1205
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 870
Représentants de l'agriculture, conseil des chemins de fer nationaux, 1324
Service aéropostal, 638, 3463, 4476
Service postal extérieur, 506
Service médical de l'Etat, 1005
Situation de l'agriculture, 1334
Station agricole, Battleford-Nord, 1439, 2346

McKenzie (B. C. G.), 2579

McKenzie (Robert), Assiniboïa:
Affaires indiennes, Man., Sask., Alb. et territoires du Nord-Ouest, 4491
Bureau de poste, Carlyle, 2346
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1906
Déplacement de bestiaux, 2883
Discours du trône, 385
Edifices publics, Saskatchewan, 1151
Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, crédit, 3325
Industrie laitière, subventions, 2112
Loi sur le revenu de guerre, 3283
Parcs nationaux, 3337
Préférence accordée aux vétérans, recensement, 1110
Prix de transport de la houille, 4476
Recensement fédéral, 886

McKenzie (Robert)—*Fin*
Résolutions tarifaires, charbon, lignite, 3773; 3795
Santé des animaux, 4504
Situation agricole, 1070

McLennan (Charles W.), 1437

McLure (W. Chester S.), Queen:
Commission du tarif, 1630
Glaces dans le détroit de Northumberland, 313
Havre de Skinner's-Pond, 1227
Paiements de terrains achetés par les Chemins de fer nationaux, 1221
Salaires et pensions, pêcheries, 4175
Vapeur l'*Alma*, 2197

McMillan (Thomas), Huron-Sud:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4370
Budget, 2470
Cercles de monte, 1564
Chemins et ponts, 2793
Commission du tarif, 3134, 3422
Discours du trône, 95
Elevage des porcs, 1564
Emprunt de conversion, 1931, 1374
Expédition de bestiaux en Angleterre, 3464
Fruits, crédit, 4225
Industrie laitière, subventions, 1979, 1986, 2118
Loi des racines potagères, 2948
Loi sur le revenu de guerre, 3231
Prêt d'animaux reproducteurs, 1803
Prime à l'exportation du blé, 3892, 4105, 4137
Publicité et réclame, Commerce, 3307, 3393
Quai de Summerside, 1205
Rapport Stamp, 3023
Règlement, article 306, 2096
Résolutions tarifaires, 3540; maïs, 3537, 3576, 3580; riz, 3593; pommes de terre, 3603; sirop de maïs, 3648; verre à vitre, 3659
Service de renseignements commerciaux, 1609
Situation agricole, 1247
Traité avec l'Australie, 4032
Transport du bétail, 934

McNabb (Fred. G.), 852

McPhee (George W.), Yorkton:
Discours du trône, 114
Industrie laitière, subventions, 2049, 2112

McWorth, 876

Madden (Majella), 1228

Mailhot (Henri), 839

Malcolm (L'hon. James), Bruce-Nord:
Question de privilège (M. Stewart) (Edmonton), 3446

Maloney (Martin J.), Renfrew-Sud:
Conseil national des recherches, 3029
Frais de représentation à Tokio, 4301
Loi des banques, 3075
Règlement, abstention de voter, 783
Route transcontinentale, 2236
Service extérieur, Postes, 4119
Traitements, Immigration et Colonisation, 3623

Manion (L'hon. Robert James), Fort-William:
Accidents du travail, indemnisation, 795, 925, 935, 1046
Accord touchant l'usage en commun de voies et locaux, Regina, 935
Acquisition des obligations du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, 1801.
Aide aux chômeurs, 617, 620; Colombie-Anglaise, 1428
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 3480, 4429
Allen (John M.), 1110.
Américains à l'emploi des chemins de fer nationaux, 817
Anciens combattants employés au canal de la Trent, 823, 1222
Approbation de plans et devis des chemins de fer nationaux, 2832.
Article de M. Fairweather, 1423
Assèchement du lac à la Poule d'eau, 1531, 4477, 4480
Ateliers de Limoilou, 104
Billets gratuits, chemins de fer nationaux, 1296
Boulay (H. G.), 1080
Budget, 2682
Budget annuel des chemins de fer nationaux, 522, 2023
Bureau d'économie, chemins de fer nationaux, 1431
Bureaux des chemins de fer nationaux à New-York, 1914
Canal de la Trent, 1880.
Canal de Welland, 4413, 447; traitements des employés, 977; 1143, 1868; améliorations, 1880.
Canaux, 984; levés, inspections, appointements, 1909
Capitaux dans notre système de canaux, 4131
Chemin de fer et gare maritime de la baie d'Hudson, 1836, 1861, 3734, 3785
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1242, 1889

Manion (L'hon. Robert James)—*Suite*
Chemins de fer, entretien et exploitation, 1903
Chemins de fer nationaux et commerce du Canada, 1243
Chemins de fer et marine marchande, 2183, 3969, 3973
Chemins de fer nationaux, bureau de direction, 806
Chemins de fer nationaux, division de Gaspé, 1427
Chemins de fer nationaux, études dans Nicolet-Lotbinière, 812
Chemins de fer nationaux, imposition des propriétés de l'Ontario-Nord pour fins municipales, 1244
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1905
Comité chargé d'étudier les comptes et les crédits, 1559
Commission des chemins de fer, 1114, 1900
Commission du tarif, 3118
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 896
Construction projetée de la voie de traverse de Mafeking, 287
Contrat relatif à l'usage en commun de voies et locaux, Regina, 125
Contrats de la compagnie Crawley, 1221
Coût des gares des chemins de fer nationaux, 2986
Crédits des chemins de fer nationaux, 2179
Débouché de la rivière de la Paix, 104, 170, 459, 639, 1113, 1568, 2628, 3102, 3892
Destitutions de fonctionnaires, New-Carlisle, 1162
Dette des chemins de fer nationaux, 1215
Dettes, salaires et dépenses des Chemins de fer nationaux, 822
Directeur du service des premiers secours, chemins de fer nationaux, 2983
Directeurs des chemins de fer nationaux, 2986
Divers, entretien et exploitation des chemins de fer nationaux, 1892
Eclusiers du canal Saint-Pierre, 3097
Embranchement Guysborough-Sunnybrae, 2580, 3517
Embranchement Saint-Walburg-Bonnyville, 193, 287
Embranchement Spirit-River-Grenshaw, 794, 924
Embranchement du Pacifique-Canadien, 845
Emploi présumé d'immigrants allemands à Churchill, 1375
Emploi présumé d'ouvriers de l'Est à Churchill, 1561

Manion (L'hon. Robert James)—*Suite*
Employés de la ligne de Gaspé, 1217, 1322, 1663
Employés des chemins de fer nationaux, Campbellton, Qué., 3100
Emprunt (1931), chemins de fer nationaux, 4134
Entreprise d'énergie hydroélectrique des chutes de Cew, 2022
Ex-conducteurs des chemins de fer nationaux, 1917
Expéditions de grains par le chemin de fer de la baie d'Hudson, 4037, 4177, 4475, 4491
Gagnon (Le mécanicien), 798
Garantie des obligations, chemins de fer nationaux, 2201; (1931), 4134
Gare, Lévis, 2986
Gare, St-Jean, N.-B., 3886
Gare, St-Raymond, 811
Gare, Rivière-du-Loup, 247, 478, 480, 615, 1524, 1568, 1892, 1895, 2002, 2022, 2181, 2735, 2832, 2833, 2986, 3099, 3100, 3205, 3354, 3355, 3520, 4133
Gares nouvelles des chemins de fer nationaux, 3097
Glaces dans le détroit de Northumberland, 313
Heures de travail, chemin de fer de la baie d'Hudson, 2003
Hôtel des chemins de fer nationaux, Vancouver, 1082
Houille des chemins de fer nationaux, 1082
Institut Rockefeller, 2738
Lettre marquée "personnelle", 2000
Loi de colonisation des chemins de fer nationaux, 798
Loi de la députation, 2099
Loi des chemins de fer nationaux, 103
Marine commerciale des chemins de fer nationaux, 1798
Ministre intérimaire des chemins de fer, 2832, 3519
Orientaux illégalement dans la Colombie-Anglaise, 682
Outillage de chargement des grains, Churchill, 982
Paiements de redevances, chemins de fer nationaux, 3259
Paiements de terrains achetés par les chemins de fer nationaux, 1221
Pensions des vétérans, 3447
Perley (Le très hon. sir George), 2174
Personnel, canal de la Trente, 1221, 1799, 1802, 1916
Personnel saisonnier du canal de la Trent, 823
Plourde (Noël), 2177

Manion (L'hon. Robert James)—*Fin*
Politique des chemins de fer nationaux, Gaspésie, 4124
Pont de Smithfield, 1163, 1567
Poste de recenseurs, 288
Propriété à Halifax, 1995
Quai de Summerside, 1201, 1210
Question de privilège (M. Veniot), 3987
Question relative à une délégation, 3523
Rail River Coal Co., 813
Recettes des chemins de fer nationaux, 2836
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 866
Règlement, citation, 1343
Renvois dans le personnel de la Trent, 1290
Renvois dans le personnel des chemins de fer nationaux, 2731
Représentation de l'agriculture au conseil de l'administration des chemins de fer nationaux, 1324
Réseau national et les achats aux Etats-Unis, 875
Résolutions tarifaires, 3655; laine, 3714
Rouyn Mines Ry. Co., 1665
Route transcontinentale, 1879, 2230
Service civil, préférence aux canadiens, 2908
Service de trains des chemins de fer nationaux et du Pacifique-Canadien, 2177
Situation de l'agriculture, 1358
Station de Limoilou, 287
Surintendant, canal de Chambly, 982
Tarifs d'assurance maritime, baie d'Hudson, 1803
Taxes municipales payées par les chemins de fer nationaux, 4036
Téléphone sur les trains des chemins de fer nationaux, 2249
Terminus du chemin de fer de Gaspé, 883, 1563, 1913
Toronto Suburban Ry., 3893
Tracé nouveau des chemins de fer nationaux, 818
Traitements des hauts fonctionnaires des chemins de fer nationaux, 1563
Traitements et dépenses des chemins de fer et Canaux, 152
Transbordeur supplémentaire, île du Prince-Edouard, 1835
Traverse Meguasha-Dalhousie, 1227
Usine des chemins de fer nationaux, New-Carlisle, 1321
Usine des chemins de fer nationaux à Limoilou, 815
Vacance à la Commission des chemins de fer, 756, 1941, 2026, 2736
Ventilation de la Chambre, 2820
Voie de traverse de Mafeking, 3989
Wagons privés à l'usage des ministres, 2249
Wagons-salons des chemins de fer nationaux, 2982

Marcil (L'hon. Charles), Bonaventure:
Accord avec la ville d'Ottawa, 2782
Aide aux chômeurs, Bonaventure, 1435; Paspébiac, 2582; Hope, 2582; Escuminac, 2582
Aide aux chômeurs, Québec, 4236
Bélanger (J.-A.), 4230
Budget, 2508
Bureau de poste, Bonaventure, 1295
Bureau de poste, Kempt-Road-Hill, 2345, 2442
Bureau de poste, St-Benoît-de-Matapédia, 1665, 1918, 1991
Bureau de poste, St-Emile, 4132
Bureau de poste, St-Siméon-de-Bonaventure, 1665
Chemins et ponts, 2797
Chemins de fer nationaux, division de Gaspé, 1427
Code criminel, annonces de journaux, 4096
Commissaire du recensement, Bonaventure, 1110, 1220
Commission du tarif, 1631
Conducteurs de travaux, Bonaventure, 981
Conservation et développement des pêcheries, 4196
Construction d'une voie ferrée à l'intérieur de la Gaspésie, 4132
Cyr (Hector), 2985
Destitutions d'employés de la Marine, Bonaventure, 1083
Destitutions de fonctionnaires, New-Carlisle, 1162
Destitutions de maîtres de poste, Bonaventure, 1084
Employés de l'Intérieur, 713
Employés des lignes de Gaspé, 1217, 1322, 1663
Enseignement professionnel, 4063, 4067, 4070
Entreprise du courrier, Escuminac, 2252, 2345
Ferme de démonstration, New-Richmond, 2832
Feu au quai de Bonaventure, 2987
Frais de représentation à Tokio, 4301
Gardien de phare, Carleton, 1665
Gardien de phare, Gascons-Ouest, 2442
Gardien de phare, Fauvel, 1294
Gardien de phare, New-Carlisle, 1294
Gardien de phare, Pointe-Bonaventure, 1916
Gardien du poste de signaux, Bonaventure, 2442, 2443
Ingérence politique, Bonaventure, 2443
Loi du service civil, 4114, 4115
McKenzie, (B. C. G.), 2579
Maître de poste, Anse-aux-Gascons, Ouest, 1227, 1433
Maître de poste, Bonaventure, 1532, 1669
Maître de poste d'Escuminac, 2580

Marcil (L'hon. Charles)—*Fin*
Maître de poste, Petite-Cascapédia, 1532
Maître de poste, Shigawake, 2442
Maître de poste, St-Jacques, 1918
Maître de poste, Ste-Clotilde-de-Horton, 2834
Mécanicien du bateau traversier Meguasha-Dalhousie, 2442
Pêche du saumon au filet, 574
Pensions de vieillesse, 3909
Percepteur de la douane et de l'accise, Paspébiac, 1665
Politique des chemins de fer nationaux dans la Gaspésie, 4134
Pont interprovincial, Matapédia, 1532
Pont sur la rivière Restigouche, 1569, 3991, 4162
Quai, Carleton, 1665
Quai, Maria, 2021
Quai, Pointe-Fleurant, 1770
Recensement fédéral et les vétérans, 1804
Recenseurs, New-Richmond, 3207
Réélection des ministres, 4046
Règlement, abstention de voter, 1033
Règlementation de la pêche au saumon, 885
Service de bac, Meguasha-Dalhousie, 2490
Service de distribution postale rurale, 1322
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1491
Service extérieur, Postes, 4116, 4117
Subventions pour l'outillage de sauvetage, 1819
Surveillants des quais, Bonaventure, 1996, 2489
Terminus du chemin de fer Gaspé, Matapédia à Campbellton, 883, 1563, 1913
Travaux de la Chambre, dossiers en double, 1714, 1771
Traverse Meguasha-Dalhousie, 1227, 1767
Usine des chemins de fer nationaux, New-Carlisle, 1321
Vapeur *Hiawatha*, 3351
Western Clock Co., 4132, 4230

Marine:
Achat d'une locomotive, Vancouver, 1112
Achat d'un navire à incendie, Vancouver, 1112
Achat d'un transbordeur, Vancouver, 881, 983
Administration du pilotage, 1832
Allège de M. Chevalier, 3986
Allocation à John Davidson, 1832
Bateaux ou brise-glaces, Québec, 2732
Boudreau (Jean), 4229
Bouées, port la Tour, 2342
Boulanger (J.-Alfred), 2830, 2834
Boulay (J.-H.-A.), 821
Bourget (Philias), 3633
Brennan (Peter), 2443

Marine—*Suite*
Brise-glace du Gouvernement, 855
Brise-glace N. B. McLean, 1915
Budget du ministère, 1439
Capitaine du bateau-phare, 30, 842
Changement dans l'enregistrement des navires, 3351
Commissaires, port de Québec, 849; achat d'essence, 2172; destitution de fonctionnaires, 2347, 2686, 2991
Commission du port de Chicoutimi, prêt, 3987, 4135, 4180
Commission du port d'Halifax, 2025, 2586; prêt, 2892, 3006
Commission du port de Montréal, 891, 987, 1294, 1915, 3685, 3734, 3784; prêt, 4458
Commission du port de New-Westminster, prêt, 2836, 2916, 3011
Commission du port de North-Fraser, 4035, 4136
Commission du port de Québec, 856; salaires, 1322; droit d'emprunter, 1323; 2257; prêt, 4466
Commission du port de Saint-Jean, 4136, 2586, 3836, 3889
Commission du port de Trois-Rivières, 3520, 3893, 4136
Commission du port de Vancouver, 2346
Compagnie de relevage, Colombie-Anglaise, 1080, 1086
Construction, entretien, etc., des auxiliaires de la navigation, 1832
Convention internationale relative à ligne de charge, 1024, 2993
Critique des affaires de la Marine, 1807
Cyr (Hector), 2985
Demande de dossiers, 3214, 4036
Destitution de Pierre Trudel, 1669
Destitution de G. R. Deveau, 3633
Destitution, commission du port de Montréal, 2175
Destitutions d'employés, Bonaventure, 1083
Destitutions, corps de police, Vancouver, 1229
Détroit de Seymour, 104
Elévateur sur le fleuve Fraser, 859
Emplacement de l'usine Hastings, 882, 1085
Employés de la commission du port de Montréal, 3628
Employés de la commission du port de Vancouver, 2021
Enlèvement de Ripple Rock, 1163, 1166, 1168, 1480, 2025
Enquête sur les ports nationaux, 886, 935, 1325
Entretien et réparation des quais, 1832, 1835
Examinateur médical des pilotes, 855
Feu du quai de Bonaventure, 2987
Fiset (Tancrède), 1113

Marine—*Suite*
Fonctionnaires permanents de la commission du port de Québec, 862
Fonderie de Saint-Anselme, 3259, 3730
Gallaway (Capitaine John), 831
Gardien de phare à Budget, 800
Gardien de phare, Banc-Brûlé, 1668
Gardien de phare, cap Brûlé, 1667
Gardien de phare, cap Chat, 1219
Gardien de phare, Carleton, 1665
Gardien de phare, Gascons-Ouest, 2442
Gardien de phare, Fauvel, 1294
Gardien de phare, jetée de l'île aux Coudres, 1667, 2178
Gardien de phare, New Carlisle, 1294
Gardien de phare, New London, 842
Gardien de phare, Pointe-Bonaventure, 1916
Gardien de phare, Pointe de la Batterie, 800
Gardien de phare, quai de l'île aux Coudres, 2252
Gardien de phare, St-Charles-de-Caplan, 3463
Gardien de phare, St-Pierre, 4132
Gardien de phare, White-Head, 852
Gardien de poste des signaux, Bonaventure, 2442, 2443
Gardien de quai, Shelburne, 2985
Gardiens de phares, Charlevoix, Montmorency et Saguenay, 2253
Gardiens de quais et de phares, 1321
Gare (documents) Rivière-du-Loup, 2586, 2628, 2991
Grenier (Jacques), 3100
Hangar, port de Québec, 862
Havre de Skinner's Pond, 1298
Heisler (Mme L. B.), 849
Hélices de brise-glace, 1992
Ingérence politique, Bonaventure, 2443
Interview, Dubé et Bérubé, 3356
Livraison de permis de radio, 1293
Loi de la marine marchande, 1424, 2327, 2731, 2989, 3334, 3604, 3707
Madden (Majella), 1228
Médecin des marins, Arichat, 3733
Médecin examinateur de pilotes, 1671
Ministre intérimaire de la Marine, 3519
Morton (W. A.), 3629
Navire *Druid*, 1082
Navire *Montcalm*, 804
Pacifique Salvage Co., 2340
Paquebot *Empress of Japan*, 2838
Paskowitz (Charles) et Kirk (Allan), 2982
Permis de radiodiffusion, 1024, 1856
Phare du cap des Rosiers, 1993
Phares et service côtier, 1828
Police dans le port de Vancouver, 523
Pont de Québec et de Montréal, 3629
Pont du port d'Halifax, 4038
Pont du port de Montréal, 1086

Marine—*Fin*
Pont de la 2e passe, Vancouver, 7, 193, 2096, 3736
Porlier (Bernard), 3356
Pose des bouées entre Lennox Passage et Descousse, 849
Pose des bouées, lac de la Pluie, 3986
Position du capitaine du navire *Jalobert*, 831
Poste de gardien du phare de l'île Jerseyman, 850
Pouliot (Léopold), 1112
Quai à la pointe du Moulin-à-Vent, Montréal, 884
Quai "B" en gare maritime d'Halifax, 3199
Radiodiffusion, 849
Rapports, Marine marchande et Canadian National West Indies Steamship, 1661
Rapports, version française, 1324, 1667
Relevé hydrographique et réparations aux vapeurs, 1823
Sauvegarde pour la vie humaine en mer, 2628, 2993, 3853
Service de la marine, Godbout, 2580
Service de radio, 1825
Service radiotélégraphique, 1825
Service de sauvetage, 1823
Services divers relatifs à la navigation, 1817
Steamer du service hydrographique, 2839
Telford (Dr Lyle), 3633, 3786
Tonnage et droits dans les ports canadiens, 3629
Tonnage des navires de haute mer et côtiers, 3732
Traitements et dépenses, Marine, 1817
Transbordement de cargaison d'un chalutier, 3629
Transport de la houille par eau, Rivière-du-Loup, 1016
Tremblay (François), 987
Trudel (Pierre), 1669, 1918
Vallière (Edouard), 810
Vapeur *Mikula*, 2023, 2258

Marshall (Thomas), 1530

Matthews (Robert Charles), Toronto-Centre-Est:
Banque centrale d'Etat, 1543
Budget, 2498

Mercier (Joseph-Alexandre), Laurier-Outremont:
Achat du Labrador, 3519
Changement dans l'enregistrement des navires, 3351
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1886
Commissaire du recensement dans Laurier-Outremont, 835

Mercier (Joseph-Alexandre)—*Fin*
Maître de poste, Pont-Viau, 984, 1223
Quai, pointe du Moulin-à-Vent, Montréal, 3001

Mercier (Paul), Saint-Henri:
Accidents du travail, indemnisation, 926
Canadian Co-Operative Wheat Producers, 985, 1220, 1561
Canal de Welland, crédit, 437
Code criminel, demandes de cautionnement, 926
Chef du service de répression, 1567
Commission des chemins de fer, 2395
Commissaire du recensement dans Saint-Henri, 837
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 919
Discours du trône, 555
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2355
Drapeau canadien, 933
Edifices et terrains publics, Ottawa, 451
Industrie laitière, infraction, 1060
Loi de l'industrie laitière, 3170
Railway Employees Casualty Insurance Co., 2394
Règlement, abstention de voter, 783; renvoi d'un débat, 1045; dépense de deniers publics, 1697
Salaires, service extérieur, Postes, 3832
Semences, 2441
Situation agricole, 1282
Vente des automobiles du Gouvernement, 2488

Moore (John Clarke), Châteauguay-Huntingdon:
Discours du trône, 302

Messenger (Dr F. S.), 987

Morand (L'hon. Raymond-D.), Essex-Est:
Budget, 2300
Code criminel, état de nudité, 4093
Industrie laitière, subventions, 2076
Loi des banques, 3075
Résolutions tarifaires, oranges, 3694; plaques de fer ou d'acier, 3716; automobiles 3725
Service de radio, 1827
Service médical de l'Etat, 995

Moraud (Lucien), 849

Morin (Olivier), 824

Morrison (D. W.), 988

Morton (W. A.), 3629

Motherwell (L'hon. William R.), Melville:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 3493, 4421, 4433, 4439
Agriculture, rapport, 2883; crédits, 4493, 4505
Animaux reproducteurs, 4505
Assèchement du lac à la Poule d'eau, 1532, 4477
Budget, 2587
Chemins de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1842
Commission du tarif, 3417, 3433, 3444
Commission royale des grains, 824, 1997, 3102, 3200, 3206
Communications reçues du gouvernement de la Saskatchewan, 1297, 1437
Conseil national des recherches, 3035
Correspondance avec M. Whiteside, 1771, 3099, 4399, 4474
Demandes de dossiers, 2991
Discours du trône, 531
Edifice public, Melville, 147
Edifice public, Regina, 1131
Edifices publics en général, 1161
Edifices publics, Saskatchewan, 1148
Entomologie, crédit, 4493
Entrepôts frigorifiques, 4222
Epizooties, crédit, 427
Fermes expérimentales, crédit, 4466
Fixation du prix de blé, 863, 989, 1087, 1671, 3047
Fruits, crédit, 4226
Indemnité pour bétail abattu, 4501
Industrie laitière, subventions, 1980, 2030, 2039, 2054, 2071, 2082, 2088, 2119
Insectes et parasites nuisibles, crédit, 405, 428
Inspecteur d'œufs, Prince-Albert, 845
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 2580, 3287, 3292, 3814
Loi des grains, 1571, 1578, 1579, 1588, 3296, 3301, 3303
Loi des racines potagères, 2783, 2945
Loi du droit d'auteur, 2381
Prime à l'exportation du blé, 4105, 4139
Publicité et réclame, commerce, 3040
Rapport Stamp, 3011, 3014, 3021, 3445
Résolutions tarifaires, 3551, 3572, 3583, 3655; réparations et produits chimiques non alcoooliques, 3703; laine, 3713; charbon, anthracite, 3801
Service de renseignements commerciaux, 1603
Services divers relatifs à la navigation, 1817
Situation agricole, 1252
Stations sylvicoles d'Indian Head et de Sutherland, 2026
Traité avec l'Australie, 4023

Mullins (Henry Alfred), Marquette:
Aide aux chômeurs, 625
Budget, 2593
Code criminel, état de nudité, 4091
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1839, 1867
Chemin de fer de traverse de Mafeking, 1847
Discours du trône, 151
Industrie laitière et subventions, 2028, 2057, 2084
Parcs nationaux, 3338
Prix du fret sur le bétail, 1325
Question de privilège, 3409
Résolutions tarifaires, orge, maïs, 3574; machines agricoles, 3582
Service Loan and Finance Co., 3965
Situation agricole, 1073

Munn (Albert Edward), Vancouver-Nord:
Burrard Inlet Tunnel and Bridge Co., 956
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1908
Débouché de la rivière de la Paix, 3893
Enlèvement de Ripple Rock, 1169
Paquebot *Empress of Japan*, 2838
Pont de la 2e passe à Vancouver, 193, 3736
Quais, Colombie-Anglaise, 1170
Tarif de transport sur les céréales, 1795
Vacance, Commission des chemins de fer, 2026

Murphy (L'hon. Thomas Gerow), Neepawa:
Affaires indiennes, crédit général, 4493
Affaires indiennes, Man., Sask., Alta, et territoires du N.-O., 4490
Agence des Indiens, lac la Selle, 1994
Agent des Indiens d'Alwick, 1800
Camions-Chenilles (La compagnie), 816
Concessions de terres au Pacifique-Canadien, 840
Conservation des forêts, 3319
Cory (W. W.), 878
Contributions imposées aux Indiens, 1661
Demande de documents, 2682
Déplacement de bestiaux, 2884
Division du ministère de l'Intérieur, 1292
Drainage du lac à la Poule d'eau, 1532
Ecole industrielle de Saint-Paul, 1994; machines agricoles, 1994
Employés de l'Intérieur, 524, 575, 711, 1292, 1433
Employés de l'Intérieur et d'autres ministères, 459
Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, crédit, 3325
Gardien du Fort Lennox, 4130
Inscription de préemption, 4281

Murphy (L'hon. Thomas Gerow)—*Fin*
Inspecteur des bâtiments, réserve des Indiens, Gleichen, 1112
Institutions scientifiques, 2878, 3311
Leclerc (Docteur L.-N.), 818
Levés topographiques, 3314
Mât d'ancrage, St-Hubert, 1431
Mises à la retraite, Intérieur, 1428, 1433, 3354, 3784
Mont Robson, 4477
Paralysie infantile chez les Indiens, 4476
Parc de Riding Mountain, dossier, 1424
Parcs nationaux, crédit, 3327, 3335
Parcs nationaux, île de Vancouver, 839
Permis d'abatage du bison, 459
Permis de chasser sur la réserve indienne de Pasqua, 1222
Permutation d'employés, Intérieur, 1993
Picard (P.-A.), 805
Réintégration d'anciens fonctionnaires, Intérieur, 1110
Renvois et mises à la retraite, Intérieur, 2395
Réserve indienne de Pasqua, 3638
Réserves indiennes, Saguenay, 2252
Ressources naturelles de l'Alberta, 2488
Ressources naturelles de la Saskatchewan, 2488
Rowatt (H. H.), 831
Semences pour les Indiens de Burnt-Church, 2829
Service géodésique, 3317
Shingwauk Home, 831
Stations sylvicoles d'Indian Head et de Sutherland, 2026
Subventions au conseil du Yukon, 3318
Terres fédérales, semences, crédit, 3318
Territoire du Nord-Ouest, crédit, 3317
Territoire du Yukon, crédit, 3318
Traducteurs de l'Intérieur, 2254
Vacances annuelles des fonctionnaires, Intérieur, 3098
Ventes de terres, Alberta, 3520

Myers (John Howard), Queens:
Champion (Docteur J.-B.), 1431
Commission du tarif, 3453
Discours du trône, 338
Industrie laitière, subventions, 2076, 2084
Loi de l'industrie laitière, 3175
Loi des racines potagères, 2948
Ports et rivières, île du Prince-Edouard, 1199
Quai de Summerside, 1226

Neil (Alan Webster), Comox-Alberni
Accidents du travail, indemnisation, 927, 941, 945
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4430, 4435

Neil (Alan Webster)—*Suite*
Aide aux chômeurs, Pensions, 4170
Algoma Central and Hudson Bay Ry, 2098
Assurance maritime, 1931
Budget, 2491
Chômage, 471; Nanaïmo, 1909; 2358
Code criminel, chèques sans provision, 1372, 1891, 2557, 3332; marques de fabrique, 1640, 2654; état de nudité, 4091
Commentaires sur une décision de la Chambre, 2362
Commissaires du recensement, Comox-Alberni, 2582
Commission d'établissement des soldats, 1323, 1382, 3934
Commission du port de New-Westminster, 2918
Commission du tarif, 3412, 3459, 3480
Conférence interprovinciale, chômage, 1960
Conservation et développement des pêcheries, 4190
Critique des affaires de la Marine, 1807
Demandes de dossiers, 1569
Discours du trône, 538, 765
Emploi par le Dominion de militaires pensionnés, Colombie-Anglaise, 2834
Enlèvement de Ripple Rock, 1168
Enquête sur la chasse du phoque, 2839
Etude de gisements de minerai, publications, etc, 2245
Gardes-pêche, Vancouver-Nord et Comox-Alberni, 853
Hôpital Shaugnessy, 1161
Immigration, 3086
Industrie laitière, subventions, 2034
Jour de l'Armistice, 103, 1025, 1059, 2099
Jugement relatif à la chasse du phoque, 818, 1561
Kettle Valley Ry. Co., 1891
Loi de faillite, 1638
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 3220, 3267, 3291, 4463
Loi de la marine marchande, 1424
Loi des compagnies, 2809
Loi des racines potagères, 2783, 2940, 2943
Loi sur l'immigration, 2223
Loi sur l'industrie laitière, 1570, 3170, 3176
Maintien en fonctions de G. W. Dawson, Travaux publics, 4460
Navire poseur de câbles, 2799
Paiements de réclamations pour pertes durant la guerre, 4304
Parcs nationaux, île de Vancouver, 839
Pêcheurs du Pacifique, 2920
Pensions de vieillesse, 3905, 4185
Pensions en général, crédit, 4166

Neil (Alan Webster)—*Fin*
Personnel des bureaux de la Défense nationale, 1294
Phares et service côtier, 1831
Préparation et encaquement du hareng, 853
Quais, Colombie-Anglaise, 1170
Question au sujet d'un dossier, 1243
Question de privilège, 3966
Réclamations pour pensions, 3633
Règlement, amendement irrégulier, 1026; abstention de voter, 1037; renvoi d'un débat, 1045; parrain d'un bill, 1401, 1403; bill antiréglementaire, 1502, 1640
Relevé hydrographique et réparation des vapeurs, 1823
Réparations et améliorations en Colombie-Anglaise, Travaux publics, 2816
Résolutions tarifaires, aviculture, 3570; riz, 3591, 3594; maïs, 3596; poisson en boîte, 3644; œufs en coquille, 3690; oranges, 3694; fruits préparés, 3699; charbon lignite, 3756
Salaires et dépenses, Pêcheries, 4173
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 3856
Service postal extérieur, 506
Service de sauvetage, 1823
Service Loan and Finance Co., 3863
Service radiographique, 1825
Situation de l'agriculture, 1332
Soldiers' Aid Society, 3071
Steamer du service hydrographique, 2839
Subventions pour l'outillage de sauvetage, 1818, 1820
Tarif de transport sur le blé, 2021
Tarif de transport sur les céréales, 1781
Traité avec l'Australie, 525, 4003, 4032
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1704
Traitements et dépenses, Immigration, 3932

Neilly (Major M. P.), 4230

Nicholson (George Brecken), Algoma-Est:
Achats de propriétés à Ottawa par les Chemins de fer nationaux, 1996
Acquisition des obligations du chemin de fer Grand-Tronc du Pacifique, 1001
Affaires indiennes, crédit général, 4493
Allocations, chemins de fer nationaux, 1427
Budget, 2547
Bureau d'économies, Chemins de fer nationaux, 1431
Code criminel, réunions illégales, 3439
Commission du service civil, crédit, 2971
Conseil national des recherches, 3034
Discours du trône, 683
Loi des compagnies, 1742

Nicholson (George Brecken)—*Fin*
Marine commerciale du National-Canadien, 1798
Parcs nationaux, 3337
Publicité et réclame, Commerce, 3386
Routes transcontinentales, 2353
Rouyn Mines Ry. Co., 1533, 1665
Tarif de transport sur les céréales, 1793
Traité avec l'Australie, 4009

Newlands (L'hon. H. W.), 987, 1218

O'Hara (F. C. T.), 2491

Orateur (L'hon. George Black):
Appel d'une décision du président du comité général, 1860
Demande de renseignement, 3735
Inscriptions au *Feuilleton* de questions inutiles, 1774
Lecture du discours du trône, 1
Message du Sénat, 3462
Ordre du jour n° 14, 2781
Participation de l'Orateur suppléant aux débats, 177
Personnel de la Chambre, 4129
Pétition, renvoi au comité du règlement, 1479
Perley (Le très hon. sir George), 1995
Question de privilège relative à l'hon. M. Lemieux, 1857
Réélection des ministres, 2305
Règle des quarante minutes, 2735
Règlement, privilège d'un député, 100, 101; 165; 174; article 291, 223; questions, 314; débats, 400; 419; questions de privilège, 454; motion, 455, 458, 460, 491; questions de privilège, 525; 612; quarante minutes, 615; motion irrégulière, 678; ordre du jour, 714; question, 754; question de principe, 755; question, 755; appel des députés, 781; abstention de voter, 782; question de privilège, 796; questions rayées, 845; 855; procédure irrégulière, 875; abstention de voter, 1010; amendement irrégulier, 1026; lecture d'un discours, 1248; réponses aux questions, 1290; citation, 1344; parrain d'un bill, 1401, 1403; rédaction de bills, 1424; question de privilère, 1557; art. 60, 1565; bill irrégulier, 1640; résolution, comportant une dépense de deniers publics, 1698; critique de la magistrature, 1721; article 41, 1722; 2*e* lecture d'un bill, 1504; opposition à une motion, 1923; motion régulière, 1998; motion irrégulière, 1999; auteur d'une motion,

Orateur (L'hon. George Black)—*Fin*
Règlement—*Fin*
2229; question antiréglementaire, 2252; question irrégulière, 2256; lecture, de discours préparés, 2305; lecture d'un discours, 2435: 2438; article 111, 2440; article 45, 2440; l'article 60, motion portant affectation des deniers publics, 2584; question rayée, 2934; parrain d'un bill, 3069; question de privilège, 3095; commentaire, 3101; ordre du jour, 3213; insinuation, 3357; accusation, 3442; question de privilère, 3522; 3523; procédure irrégulière, 3627; insinuation, 3866; amendement, 3883; suspension de l'art. 60, 3889; discussion avant l'ordre du jour, 3988; allusion à un débat antérieur, 4478
Sergent d'armes adjoint, 5
Travaux de la Chambre, suspension de l'art. 28 du règlement, 1371; bill n° 43, 2660; séance de 3 heures de l'après-midi, 4473.
Vacances de sièges, 1
Ventilation de la Chambre, 3261.

Orateur suppléant (M. LaVergne):
Commentaires sur une décision de la Chambre, 2362
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2354
Règlement, 647; article, 306; interruption, 1279; discussion relative à certains crédits, 1855; rétractation, 1878; discussion d'un crédit particulier, 1878; questions lors de la 2*e* lecture d'un bill, 2003, 2006; fausses déclarations, 2083; 2096; question d'une importance publique, 2349; article 41, 2359, 2802, art. 113, 2808; article 58, 2821; renvoi de bills, 3334, 3388; amendement irrégulier, 3472; article 41, 3445; paragraphe 306, 3451; amendement irrégulier, 3471, 3472, 3474; discussion irrégulière, 4500.

Parent (Louis-Etienne), Terrebonne:
Aide aux chômeurs, Saint-Tite, 2583; Saint-Narcisse, 2583
Cire d'abeilles, 3689
Deschamps (Isaïe), 1670
Discours du trône, 608, 640
Emploi d'ouvriers américains et menace d'expulsion contre les Canadiens aux Etats-Unis, 680.
Enquêtes pour ingérence politique, 1666.
Fonderie de Saint-Anselme, 3353, 3730
Loi de l'industrie laitière, 3176
Situation agricole, 1077, 1244

Parlement:
Convocation (Dates de) des Chambres, 4474
Discours du Gouverneur général, 4512
Lecture du discours du trône, 1
Portraits des premiers ministre d'Angleterre, 4396
Prorogation, message du secrétaire du Gouverneur général, 4441, 4509; 4510
Ouverture de la 2e session, 17e législature, 1

Pêcheries:
Abrogation de la loi sur la commission biologique, 2201
Chalutier à vergue de la baie d'Hudson, 806
Commission de biologie marine, 852, 4108
Conseil de biologie marine, 824
Conservation et développement des pêcheries, 2188, 4186
Crédits et dépenses du ministère, 1298
Delaney (J.-A.), 851
Demandes de dossiers, 1569, 1622
Dommages causés par des chalutiers français, 639
Enquête sur la chasse du phoque, 2839
Fédération des pêcheurs (N.-E.), 849
Gardes-pêche, Vancouver-Nord et Comox-Alberni, 853
Goélette *Dorothy,* 2173
Inspecteur des pêcheries, îles de la Madeleine 2346
Inspecteur des pêcheries, Digby-Ouest, 2443
Inspection des pêcheries, N.-E., 986
Inspection du poisson, 103, 4108
Jugement relatif à la chasse du phoque, 818, 1561
MacCain (Raymond), 850
McLennan (Charles W.), 1437
Ostréiculture, 2936, 4197
Pêche au saumon sockeye, 2202
Pêche du saumon au filet, 574
Pêcheries de la baie de Fundy et le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, 4002
Pêches des Provinces maritimes, 3737
Pêcheurs du Pacifique, 2919
Piscifacture, Florenceville, 802
Piscifacture, Windsor, N.-E., 1996
Préparation et encaquement du hareng, 853
Question au sujet d'un dossier, 1243
Rapport sur l'ostréiculture, 2257
Réglementation de la pêche du saumon, 885
Traitements et dépenses, 2188, 4173
Travaux pour les pêcheries, Gloucester, 3733
Union des pêcheurs maritimes, 4201
Vapeur *Amla,* 2346
Vidage du saumon, rivière Philip, 804

Pelletier (François), 1437

Peck (Edward Armour), Peterborough-Ouest:
Transport du courrier, Chemins de fer nationaux, 3519

Pensions et santé nationale:
Aides aux vétérans, 637
Allocations aux vétérans, 3259, 4172
Appels concernant les pensions, 2883
Appointements, crédit, 412
Atelier de vétérans de Winnipeg, 239, 288, 356, 1163
Anciens combattants, personnel de la Chambre des communes, 1083
Champion (Docteur J.-B.), 854, 1431
Chômage, crédit, 498
Commission des pensions, 1918, 2835, 2936
Conseiller des soldats, Toronto, 1081, 1109
Crédits du ministère, 1297
Cumming (R. D.), 1434
Décision du tribunal d'appel des pensions, 861
Demandes de pensions, 799, 822, 3520
Demandes de pensions et d'appels, 840
Demandes de revision de pensions, 826
Dupuis (Rodolphe), 1437, 1563
Emploi protégé, 4171
Examinateur de pension à Saskatoon, 193, 239, 459
Hospitalisation des vétérans, 3986
Inhumation de vétérans, 1010
Instructions aux avocats de la Commission, 853
Loi des pensions, 2988, 3310
Médecin de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue, 2173
Médecin de Port-Hawkesbury, 1321
Médecins de port dans la Nouvelle-Ecosse, 1083
Pensions, aviation civile, 2951
Pensions en général, crédit, 2951, 4165
Pensions et allocations, 1480, 1661, 2306
Pensions militaires, 3099, 3343, 3783
Personnel à Halifax, 850
Réclamations pour pensions, 3633
Santé publique, 4173
Soin des malades et examen médical, 4169
Secours aux pensionnaires, 509, 510
Service médical de l'Etat, 989
Soulagement du chômage, 4170
Statistique des pensions, 2731
Subventions aux provinces pour unités sanitaires, 1672
Subventions au conseil d'hygiène sociale, 1085
Traitements, 4170
Tribunal des pensions, 1297, 1440, 4171; appels, 2177, 4171

Pensions et Santé nationale—*Fin*
Unités sanitaires permanentes, 1085, 2442, 3462
Young (Docteur), 852

Perley (Le très hon. sir George Halsey) K.C. M.G., Argenteuil:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4427, 4433
Beauharnois Light, Heat and Power Co., travaux d'intérêt public, 4450
Chalutiers à vergue de la baie d'Hudson, 806
Conseil de la biologie marine, 824
Convention avec la ville d'Ottawa, 2203
Délégation canadienne en Amérique du Sud, 1481
Discours du trône, 568
Edifice public, Black Lake, 1441
Fixation du prix du blé, 1441
Gare de Rivière-du-Loup, 3951
Indemnités pour animaux abattus, 1440
Jugement relatif à la chasse du phoque, 818
Loi de faillite, 2420
Piscifacture de Florenceville, 803
Réélection des ministres, 1404
Règlement de la Chambre, rapport, 3042
Résolutions tarifaires, 3663
Suppléant du premier ministre, 1994, 1997, 3463
Vidage du saumon, rivière Philip, 804

Perley (Ernest Edward), Qu'Appelle:
Résolutions tarifaires, 3583

Perras (F. William), Wright:
Ascension (Fête de l'), 1559
Bureau de poste, Low, 3631
Buvards Koh-I-Noor, 840
Liste de candidats admissibles, service civil, 2172
Maître de poste, Bouchette, 3631
Maître de poste, Gracefield, 3632
Maître de poste, Messines, 3631
Nomination d'un assistant au Musée, 2173
Publicité et réclame, Commerce, 3387
Règlement, discussion irrégulière, 4500

Pettit (George Hamilton), Welland:
Loi du droit d'auteur, 2382
Route transcontinentale, 2242

Picard (P.-A.), 805, 851

Picard (W.-J.), 802

Pickel (Follin Horace), Brome-Missisquoi:
Abatage d'animaux infectés, indemnité, 1696
Budget, 2523
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 922

Pickel (Follin Horace)—*Fin*
Discours du trône, 87
Fyles (Francis F.), 851
Industrie laitière, subventions, 1985, 2060, 2075
Inscription de préemption, 4281
Loi sur l'industrie laitière, 1508, 3174

Plourde (Noël), 2176

Plunket (D'Arcy Britton), Victoria:
Budget, 2485
Compagnie de relevage, Colombie-Anglaise, 1080, 1086
Dragage, port de Victoria, 982
Enlèvement de Ripple Rock, 1168
Enseignement professionnel, 4062
Subventions pour l'outillage de sauvetage, 1819
Tonnage et droits dans les ports canadiens, 3629
Tonnage des navires maritimes et côtiers, 3732
Traité de la chasse du phoque, 986

Porlier (Bernard), 3356

Porteous (Victor Clarence), Grey-Nord:
Discours du trône, 10
Industrie laitière, subventions, 2085-2111

Postes:
Aéroposte, Battleford-Nord, 3633
Assemblée agricole, Saint-Isidore, 850
Barber (Samuel G.), 841
Bélanger (J.-A.), 4230
Berthiaume (Antonio), 2986
Boulais (J.-Rémus), 2581
Boulay (H.-G.), 820
Budget des dépenses en 1930, 1437
Bureau de poste, Beauharnois, 986
Bureau de poste, Barré
Bureau de poste, Bellechasse, 3731
Bureau de poste, Bonaventure, 1295
Bureau de poste, Carlyle, 2346
Bureau de poste, Cleeves, 2179
Bureau de poste, gare de L'Islet, 1671
Bureau de poste, Glaslyn, 2179
Bureau de poste, Grandbois, 2345
Bureau de poste, Hatherleigh, 3633
Bureau de poste, Judique-Sud, 1298
Bureau de poste, Kemp-Road-Hill, 2345, 2442
Bureau de poste, Khedive, 2346
Bureau de poste, Low, 3631
Bureau de poste, Mayflower, 1230
Bureau de poste, Prairie-River, 4131
Bureau de poste, Québec, 1432
Bureau de poste, Ranfurly, 1324
Bureau de poste, Rivière-du-Loup, 1919

Postes—*Suite*

Bureau de poste, Rosemount, 1668
Bureau de poste, St-Benoît-de-Matapédia, 1665, 1918, 1991
Bureau de poste, St-Emile, 4132
Bureau de poste, St-Eugène, 1671
Bureau de poste, St-Jean-Port-Joli, 852
Bureau de poste, St-Lazare-de-Bellechasse, 1440
Bureau de poste, St-Roch-des-Aulnais, 986
Bureau de poste, St-Siméon-de-Bonaventure, 1665
Bureau de poste, Ste-Gertrude, 2583
Bureau de poste, Ste-Louise, 852
Bureau de poste terminus, Montréal, 2027
Bureau de poste, Trois-Pistoles, 1919
Bureau de poste, Viger, 1992
Bureau de poste, village Huron, 851, 878
Bureau de poste, Wilsonville, 2835
Cantin (N.-J.), 854
Commissaire Fred Babe, 3731
Contrats d'entreprises de la poste, Shelburne, 3630
Contrats postaux, Montmorency, Charlevoix et Saguenay, 2256
Côté (Robert), 877
Courrier d'Amherst à Leicester, 850
Courrier de Barrington-Passage, 851
Courrier de Canton Viger, 1921
Courriers d'entreprise, 876
Courrier d'entreprise d'Escuminac, 2252, 2345
Courrier d'entreprise de Roberval, 837
Courrier d'entreprise de St-Nérée, 3888
Courrier de l'Isle-Verte, 847
Courrier de Sonier à Tracadie, 850
Courrier de St-Arsène, 1992
Courrier de St-Canut, 1991
Courrier de St-Eustache, 1991
Courrier de Sherrigton, 2583
Demande de dossiers, 3467
Dépenses du service aéropostal, 846
Dépôt de documents, 2440
Deschamps (Isaïe), 1670
Destitutions de maîtres de poste, 874, 1670, 2254, 2586, 2932, 2982
Destitutions de maîtres de poste, Charlevoix-Saguenay, 977
Destitutions de maîtres de poste, Bonaventure, 1084
Destitutions de maîtres de poste, Lotbinière, 876
Distribution rurale, St-Cyrille-de-Wendover, 4131
Divers dossiers, 1568
Drouin (Oscar), 1670, 3630
Enquêtes par M. Pelletier, Québec, 2834
Enquêtes pour ingérence politique, 1529, 1666

Postes—*Suite*

Factage des colis postaux, Montréal, 981
Facteurs ruraux, 2580
Fermeture des vestibules des bureaux de poste le dimanche, 1433
Flynn (Patrick), 3207
Gardien du bureau de poste, Bellechasse, 862
Garon (Charles), 820
Guay (Adalbert), 845, 985
Ingérence politique de maîtres de poste, 874
Interprovincial Equipment, 876
Journaux transportés par la poste, 1667
Lepage (Josué), 819, 858
Lettre circulaire relative à l'ingérence politique de maîtres de poste, 877
Levée du courrier, Québec, 860, 1217
Levesque (Charles-Eugène), 882, 984
Ligne aéropostale, Sudbury-Winnipeg, 874
Ligne aéro postale, Toronto-Winnipeg, 374
Ligne de distribution rurale, n° 1, Pointe à Pic, 2179
Ligne postale rurale, Cacouna, 1920
Ligne postale rurale, Edam-Poplar,Dell, 3633
Ligne postale rurale, Hatfield, 854, 1990
Ligne postale rurale, St-Clément, 1920
Ligne postale rurale, St-Cyprien, 1920
Ligne postale rurale, St-Paul-de-la-Croix, 1920
Ligne postale rurale, n° 1, St-Rémi, 2178
Ligne postale rurale, Trois-Pistoles, 1921
Lignes postales, Vaudreuil, 2178
Loï des postes, 3284, 3885
McWorth (M.), 876
Mailhot (Henri), 839
Maître de poste, Acton-Vale, 852
Maître de poste, Anse-anx-Gascons-Ouest, 1227, 1433
Maître de poste, Bonaventure, 1532, 1669
Maître de poste, Broadhagen, 681, 853
Maître de poste, Bouchette, 3631
Maître de poste, Cap-à-la-Branche, 1430
Maître de poste, Eboulement, 987, 1430
Maître de poste, Escuminac, 2580
Maître de poste, gare Sayabec, 828
Maître de poste, Gracefield, 3632
Maître de poste, Lakeville, 987
Maître de poste, lot 16 Sud-Ouest, 3733
Maître de poste, Margaree-Nord-Est, 851
Maître de poste, Matane, 1437
Maître de poste, Messines, 3631
Maître de poste, Mille-Vaches, 1430
Maître de poste, Petit-Cascapédia, 1532, 1669
Maître de poste, Phippen, 878
Maître de poste, Pointe-à-Pic, 847
Maître de poste, Pontbriand, 988
Maître de poste, Pont-Viau, 984, 1223

Postes—*Suite*
Maître de poste, Rawdon, 1994
Maître de poste, Red Cross, 1439
Maître de poste, Rimouski, 820
Maître de poste, St-Canut, 1919
Maître de poste, St-Emile, 4130, 4474
Maître de poste, St-Féréol, 1430
Maître de poste, St-George, 450
Maîtres de poste, St-Hyacinthe-Rouville, 1228, 1996
Maître de poste, St-Jacques, 844, 1083, 1918
Maître de poste, St-Irénée-les-Bains, 987, 1430
Maître de poste, St-Isidore, 1085
Maître de poste, St-Raphaël-de-Bellechasse, 877
Maître de poste, St-Sulpice, 846
Maître de poste, Ste-Anne-de-Beaupré, 987, 1217
Maître de poste, Ste-Clothilde, 844, 853, 2581, 2834
Maître de poste, Ste-Justine, 2178
Maître de poste, Ste-Louise, 2489
Maître de poste, Ste-Monique, 845
Maître de poste, Ste-Rose de Watford, 842, 853
Maître de poste, Shigawake, 2442
Maître de poste, Spruce Lake, 1439
Maître de poste, Val-des-Bois, 3887, 3888
Maître de poste, Windsor Mills, 981
Maîtres de poste, Bonaventure, 988
Maîtres de poste, Hull, 1993
Maîtres de poste, Mégantic, 2581
Maîtres de poste, Témiscouata, 3355
Maîtres de poste, Vaudreuil-Soulanges, 2023
Maîtresse de poste, baie Vermillon, 851
Maîtresse de poste, Greenfield, 842
Maîtresse de poste, Linière, 842, 847
Maîtresse de poste, St. Mary's Road, 2182
Poste aérienne dans l'Ouest, 575, 682
Poste rurale, Honfleur, 877, 3207
Poste rurale, Isle-Verte, 988
Poste rurale, Portneuf, 1439
Poste rurale, St-Grégoire-le-Grand, 839
Poste rurale, St-Nérée, 4130
Poste rurale, St-Paul, 3097, 3784
Poste rurale, St-Tite-des-Caps, 1671
Poste rurale, St-Camille, 3207
Prétendue propagande bolchévique, 1913
Provencher (Auguste), 986
Publication de demandes de soumissions pour le transport du courrier, 2342
Rapport de M. Garon, 3632
Rapport de G. Simard, 3207
Recettes des postes, 1222; (1931), 2256
Recettes provenant de la vente des timbres-poste, 2256

Postes—*Fin*
Routes d'aéroposte, 833
Ste-Marie (Wilfrid), 1670, 3630
Salaires et allocations, service extérieur, 503, 3821, 3866, 4115
Service aéropostal, 637, 2183, 3463, 4476
Service de distribution rurale, 1322
Service postal, Eboulements, 2180
Station postale (construction), Rosemont, 1918
Succursale postale n° 29, Winnipeg, 2583
Tarif postal pour les journaux, 1666
Traitements, 3726
Transport des colis, Montréal, 1229
Transport du courrier, Dryden, 1433, 1670
Transport du courrier, Eboulements, 2178
Transport du courrier, Inverness, Qué., 1430
Transport du courrier, Laurierville, 1430
Transport du courrier, Québec, 831
Transport du courrier, St-Flavien, 876
Transport du courrier, St-Hermas, 1223, 1229
Transport du courrier, St-Joachim-de-Montmorency, 2443
Transport du courrier, St-Luc et Ste-Germaine, 1532
Transport du courrier, St-Siméon et St-Chrétien, 2178
Transport du courrier, Ste-Scholastique, 1666
Transport du courrier, Sonier à Tracadie, 976
Usage de la poste interdit à l'Army and Navy Veteran's Ass., 848
Vaillancourt (Donat), 3350
Weeks (Charles), 853

Pouliot (Jean-François), Témiscouata:
Agents du service des marchandises, Trois-Pistoles, 1437
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4286
Aide aux chômeurs, Nouveau-Brunswick, 1816; Rivière-du-Loup, 854, 1920, 1997; St-Louis de Matane, 854
Annuaires du téléphone, 639
Approbation de plans et devis des chemins de fer nationaux, 2832
Article de la *Montreal Gazette*, 529
Assurance maritime, 1933
Atelier de Limoilou, 104
Budget, 2541
Budget des chemins de fer nationaux, 2023
Bureau de poste, Alma, 853
Bureau de poste, Grandbois, 2345
Bureau de poste, véranda, Rivière-du-Loup, 1165, 1919
Bureau de poste, Trois-Pistoles, 1919
Bureau de poste, Viger, 1992

Pouliot (Jean-François)—*Suite*
Chemin de fer Témiscouata, réduction de salaires, 858; 4132
Chemins de fer nationaux, entretien et exploitation, 1902
Chemins de fer nationaux du Canada, 2023
Chômage, crédit, 503
Code criminel, chèques sans provision, 3329
Comité des chemins de fer et marine commerciale, 2305
Commissaire du recensement dans Témiscouata, 1917
Commission des chemins de fer, 2025
Commission du port de Trois-Rivières, 4136
Commission du service civil, crédit, 400
Commission du tarif, 3488
Conférence impériale, voyage de l'honorable Maurice Dupré, 2258
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 905, 920, 922
Copie de la police de cautionnement de M. Jos. Collin, 3632
Courrier, canton Viger, 1921
Courrier d'entreprise, Roberval, 837
Courrier rural, Isle-Verte, 847
Courrier, St-Arsène, 1992
Coût des gares, chemins de fer nationaux, 2986
Crédit nº 323 (1930-1931), 2178
Crédits des chemins de fer nationaux, 2179
Décrets en conseil, 7 octobre 1930, 2833
Demande de documents, 2450, 2452, 3214, 3215, 3735
Directeurs des chemins de fer nationaux, Québec, 2986
Discours du trône, 244, 777
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2354
Edifice public, St-Joseph d'Alma, 846
Edifices publics, Québec, 965, 1122, 1136
Enquête pour ingérence poltique, lac St-Jean, 1437
Ex-conducteurs des chemins de fer nationaux, 1917
Frais de représentation à Tokio, 4300
Frais de représentation à Washington, 4296
Gare, Lévis, 2986, 2346
Gare, Rivière-du-Loup, 417, 476, 517, 610, 1523, 1881, 1893, 1997, 1998, 1999, 2002, 2022, 2179, 2181, 2257, 2583, 2586, 2628, 2735, 2832, 2833, 2991, 2986, 3098, 3100, 3205, 3257, 3351, 3354, 3355, 3356, 3357, 3463, 3520, 3627, 3632, 3784, 3883, 3944, 4133
Gare, St-Jean (N.-B.), chemins de fer nationaux, 3886

Pouliot (Jean-François)—*Suite*
Gares nouvelles des chemins de fer nationaux, 3097
Importations de beurre, 2340
Industrie laitière, crédit, 4111, 4203, 4204
Industrie laitière, subventions, 1988, 2048, 2072, 2073
Interview avec MM. Dubé et Bérubé, 3356
Ligne postale rurale, Cacouna, 1920
Ligne postale rurale, St-Clément, 1920
Ligne postale rurale, St-Cyprien, 1920
Ligne postale rurale, St-Paul-de-la-Croix, 1920
Ligne postale rurale, Trois-Pistoles, 1921
Loi de finances provisoire, 635
Loi des grains, 1497
Loi du droit d'auteur, 894
Maître de poste, Isle-Verte, 988
Maître de poste, Témiscouata, 3355
Membre du Ku Klux Klan, 1877
Mesure pour faire face aux dépenses et à la dette (1931) des chemins de fer nationaux, 2455
Ministre des Chemins de fer et Canaux, 2396
Ministre intérimaire de la Marine, 3519
Ministre intérimaire des Chemins de fer et Canaux, 2832, 3519
Ouvriers employés au quai de Rivière-du-Loup, 3098
Paix internationale, 1452
Parcs nationaux, 3343
Paskowitz (Charles) et Kirk (Allen), 2982
Pensions de vieillesse, 4149
Perley (Le très hon. sir George), 1995, 1997, 2174
Plourde (Noël), 2176
Pont et barrage, rivière Renouf, 1437
Premier ministre intérimaire, 3207, 3463
Production et consommation annuelles de produits laitiers, 2933
Quai, Notre-Dame-du-Portage, 1919, 2581
Quai (construction), Pointe-à-la-Loupe, 1919
Quai, Rivière-du-Loup, 1177, 1182, 1916, 1919, 1921, 1991, 2175, 2176, 2345, 2933, 2936, 2987, 3259, 3354, 3629
Quai, Trois-Pistoles, 1919, 1992
Quais, Témiscouata, 3355
Question de privilège, 635, 2258, 2394
Questions posées et non inscrites aux Procès-Verbaux, 3684
Rapports de M. Garon, 3632
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 870
Règlement, insinuation, 3205, 3357
Réparations actuelles au quai de Rivière-du-Loup, 3098; (1930), 3098

Pouliot (Jean-François)—*Fin*
Revenus de certaines gares, chemins de fer nationaux, 2932
Résolutions tarifaires, 3654
Rhodes (L'hon. E. N.), 1766
Séance du Conseil privé, 3628, 3729
Service postal extérieur, 507, 4116
Tarif sur le beurre, 2177
Terminus du chemin de fer de Gaspé, 883
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1712
Traitements et dépenses, Chemins de fer et Canaux, 1527
Transport de la houille par eau, Rivière-du-Loup, 1016, 1021
Travaux publics, Québec, 2345
Vapeur *Mikula,* 2023, 2258
Voyage en Europe du Secrétaire d'Etat, 3354

Pouliot (Léopold), 1112

Power:
Accidents du travail, indemnisation, 928
Allocations aux vétérans, 3259
Anciens combattants et le personnel de la Chambre, 1083
Appel d'une décision du président du Comité général, 1860
Appointements, Secrétaire d'Etat, 2930
Bureau de poste, Mayflower, 1230
Campbell (Robert), 1533
Canal de Welland, crédit, 413, 436, 446
Champion (Docteur J. B.), 854
Chemin de fer de traverse de Mafeking, 1846
Chômage, crédit, 500
Chômage à Ottawa, 861
Commissaire du recensement dans Québec-Sud, 2489
Commission du port d'Halifax, 2894
Commission du port de Québec, 849, 856; droit d'emprunt, 1823, 2257; destitutions de fonctionnaires, 2347, 2682, 2991
Commission du service civil, 397, 2957, 2976
Commission du tarif, 1623
Conseils d'administration des Chemins de fer nationaux, 902
Crédits supplémentaires, 396
Déclaration du Premier ministre, 1875
Documents demandés, Marine, 1835
Edifices et terrains publics, Ottawa, 450
Edifices publics, Beauport, 1228
Edifices publics, Ontario, 1133
Edifices publics, Québec, 967, 970
Entretien et réparation des quais, brise-glace, 1833

Power—*Fin*
Essex Terminal Ry Co., 1426
Examen tenu par la Commission du service civil, 988
Examen tenu par la Commission du service civil, Québec, 860
Examinateur médical des pilotes, 855
Fabrique de fusils Ross, 510, 1228, 1295, 1433, 2992
Fiset (Tancrède), 1113
Fonctionnaires permanents de la Commission du port de Québec, 862
Gardien du bureau de poste, Beauharnois, 862
Hangar, port de Québec, 862
Incendie d'Hébertville, 509
Ingérence politique des fonctionnaires publics, 986
Inhumation des vétérans, 1014
Inspecteurs du chômage, 1229
Loi des juges, relative à la Commission des chemins de fer, 1859
Loi sur le revenu de guerre, 3187, 3192, 3237, 3240, 3244, 3250, 3279, 3283, 3818, 3820
Loi sur l'industrie laitière, 1507
Madden (Majella), 1228
Maître de poste, Pontbriand, 988
Médecin examinateur des pilotes, 1671
Navire N° 3, 839, 852
Navire *O'Connell,* 839, 852
Négociation de traités, crédit, 3294
Notes d'examen de Charles Moreau et d'autres, 3208
Ouvrage de protection à Moisie, 2450
Pensions et allocations, 1480, 1661, 2306
Poste rurale, St-Tite-des-Caps, 1671
Pouliot (Léopold), 1112
Question de privilège de la Chambre, 1716
Question de privilège, M. LaVergne, 454, 524
Récolte manquée dans l'Ouest, 3213
Règlement, abstention de voter, 1042; dépenses de deniers publics, 1698
Règlement de la Chambre, rapport, 3043
Renvois d'employés au canal de la Trent, 1290
Secours aux pensionnaires, 509
Service civil, préférence aux vétérans, 2907, 1745, 2659
Service postal extérieur, 507
Services divers relatifs à la navigation, 1818
Station à Limoilou, 287
Subventions pour outillage de sauvetage, 1818
Transbordeur supplémentaire, île du Prince-Edouard, 1835
Tribunal des pensions, 1297
Usage de la poste interdit à l'Army and Navy Veterans' Association, 848

Price (Otto Baird), Westmoreland:
Rapports de journaux, 3619

Provencher (Auguste), 986

Quinn (Felix Patrick), Halifax:
Commission du port d'Halifax, prêt, 3009
Lovitt (Arthur G.), 3356
Ministère du Revenu national à Halifax, 3354, 3356
Question de privilège, 102
Rapport sur les douanes d'Halifax, 3356
Résolutions tarifaires, charbon, anthracite, 3790
Service extérieur, Postes, 4124, 4128

Ralston (L'hon. James Layton), Shelburne-Yarmouth:
Accidents du travail, indemnisation, 937, 943
Adjudication d'entreprise pour le charbon, Travaux publics, 3888, 3986
Aide aux chômeurs, 803
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4390, 4433
Bouées, port la Tour, 2342
Budget, 2258
Bureau de poste, Lockport, 962
Canal Welland, 432, 439
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1908
Commission des chemins de fer, 1900
Commission du port d'Halifax, 2025; prêt, 3005, 3010
Commission du tarif, 3140, 3382, 3400, 3452, 3461, 3468, 3472, 3486, 3491, 3529
Conservation et développement des pêcheries, 4195
Contrats d'entreprises de la poste, Shelburne, 3630
Discours du trône, 288
Droits imposés sur le superphosphate de chaux, 1918
Edifice public, Shelburne, 4131
Emprunt de conversion 2174
Entreprises pour la construction de digues, 1666
Entretien et réparation des quais, 1832
Fédération des pêcheurs, (N.-E.), 849
Fonctionnaires accusés d'ingérence politique, 104, 1529
Garde-côtes, Revenu national, 3784
Gardien de quai Shelburne 2985
Hausse du tarif, 123
Huskins (Malcolm), 1770
Inspecteur des pêcheries, division Ouest, 838
Loi du revenu consolidé et de la vérification, 3369
Loi sur le revenu de guerre, 3187, 3218, 3225, 3239, 3246, 3271, 3277, 3281, 4460
Négociation de traités, crédit, 3296

Ralston (L'hon. James Layton)—*Fin*
McLennan (Charles W.), 1437
Milice active non permanente, 2862
Ostréiculture, 4199
Pensions militaires, 3344
Ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, 1212
Prêt à la compagnie des chemins de fer et navires nationaux, 515
Quai, île de Port-Hood, 1770
Quai, Summerside, 1206
Rapport de l'ingénieur sur le quai de Poulamond, 3986
Recenseurs, N.-E., 2681
Règlement, paragraphe 306, 3451
Résolutions tarifaires, maïs, 3559, 3564; poisson, 3569; charbon, 3797
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1189
Service postal extérieur, 504, 4129
Situation agricole, 1075
Statut de Westminster, 3161, 3167, 3177, 3184
Taxes municipales payées par les chemins de fer nationaux, 4036
Traitements, Revenu national, 3385
Transbordement de cargaison d'un chalutier, 3629
Travaux de la Chambre, législation projetée, 2940
Union des pêcheurs maritimes, 4201

Ratté (Adrien), 2832

Raymond (Maxime), Beauharnois.
Aide aux chômeurs, Beauharnois, 1767
Budget, 2614
Droits sur les allumettes, 1666
Emprunts imposables et emprunts exempts d'impôts, 1767
Gardien du bureau de poste de Beauharnois, 828, 986
Intérêts sur les emprunts, 1670
Rapport de la Marine, version française, 1324, 1667

Reid (Thomas), New-Westminster:
Accidents du travail, indemnisation, 929, 948
Adjudication de travaux, fleuve Fraser, 2834
Agent de vente des produits canadiens, Westminster, 1218
Aide aux chômeurs, Colombie-Anglaise, 816, 1428
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4431
Automobiles de l'Etat, 848
Bateau-phare, 1168
Budget, 2434
Budget de l'Intérieur, 1438
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1864

Reid (Thomas)—*Suite*
Code criminel, paragraphe 3, article 236, 4099
Commission des chemins de fer, 1901
Commission du port de New-Westminster, 2916
Désarmement universel, 3511
Détenus du pénitencier de New-Westminster, 1109
Différend concernant la jetée du sud, fleuve Fraser, 2834
Discours du trône, 141
Dragage, Colombie-Anglaise, 1174
Dragage, fleuve Fraser, 522
Edifices publics, Colombie-Anglaise, 1158
Edifices publics, New-Westminster, 522
Edifices publics en rapport avec l'aide aux chômeurs, Travaux publics, 826
Elevateurs, fleuve Fraser, 859
Enquête sur les ports du pays, 1325
Emplacement de l'usine Hastings, 882, 1085
Entrée illégale de Japonais, 3409
Ferguson (L'hon. H.), et le charbon russe, 616
Immigrants orientaux, 811
Immigration, 3084
Immigration japonaise, 4231
Inspecteur des ponts et quais, New-Westminster, 1995
Importation de verre à carreaux, 875, 882
Importation d'œufs et de beurre d'Australie 976
Japonais au Canada, 3732
Loi des enquêtes sur les coalitions, 497
Loi sur le revenu de guerre, 3220, 3277
Nationalité canadienne, 2007
Orientaux illégalement dans la Colombie-Anglaise, 682
Orientaux naturalisés, 800
Ostréiculture, 2936, 4197
Outillage, fleuve Fraser, 2832
Ouvrage de protection, fleuve Fraser, 2175
Pêche au saumon sockeye, 2202
Pénitencier de New-Westminster, 3990
Personnel des légistes, Colombie-Anglaise, 1802
Pont de Fort-Langley, 2831
Pont sur le fleuve Fraser, 4038
Publicité et réclame, Commerce, 3386
Quai d'aval, Steveston, 3463
Question de privilège, 1113
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 867
Résolutions tarifaires, maïs, 3565; dindons 3576; riz, 3590; fraises, 3682; œufs en coquille, 3690
Services d'avocats, Vancouver, 2443
Service de renseignements commerciaux, 1604

Reid (Thomas)—*Fin*
Service médical de l'Etat, 1000
Smith (Joseph G.), 986
Stanley Park, 1170
Tarif de transport des céréales, 1758, 1774, 1807
Traitements des ingénieurs, Travaux publics, 2821
Traitements, Immigration et Colonisation, et Mines, 2623, 2978
Travaux sur le fleuve Fraser, 2831, 2987
Wilson (W. A.), 934
Wood (B.C.) Preserving Co., 1218

Renaud (Ephrem), 1293, 1319

Revenu national:
Abolition des ports de douane, 1529
Agent de la douane et de l'accise, St-Zacharie, 1530
Agent du service de répression, Campbellton, 850
Bernier (J.-Arthur), 1223, 1438, 2019, 2120, 2834
Binet (Georges), 3356
Boudreau (Wilfrid-L.), 849, 1438
Bureau de la douane, Boissevain, 805
Chef du service de répression, 1567
Consommation et production de spiritueux, Québec et Ontario, 3628, 3729
Craig (W. F.), 2256
Crédits et déboursés du ministère, 1439
Croiseur auxiliaire *Whirl*, 850
Demande de dossiers, 2395
Douanier, Arichat, 803
Douanier, St-Zacharie, 1439
Droit de dumping sur les pommes de terre, 1242, 1426
Droit de timbre sur les bons de laiterie, 2490
Droits de douane et d'accise payés par les commissions provinciales des liqueurs, 1081
Droits sur la gazoline, 3786, 3835
Droits sur le superphosphate de chaux, 1918
Droits sur les allumettes, 1666
Enquête, Québec, 3729
Forsyth (M.), 1562
Fyles (Francis-F.), 851
Garde-côtes, 3784
Hamel (J.-A.), 1563
Houille, consommation, importation et drawbacks, 980
Importation de légumes, 1241
Importation du pétrole ou de ses sous-produits, 989
Importation sous le régime de la loi sur le tarif douanier, 854
Importations de beurre, 1668, 1669
Importation de beurre de la Nouvelle-Zélande, 805

Revenu national—*Fin*
Importations de briques, 2250
Importations de graines de soya, 829
Importations de maïs, 829
Importations de tabac, 2026, 2120
Importations en Nouvelle-Ecosse de substances à vaporiser et à saupoudrer, 2250; machines, 2250
Impôt sur le poisson, 1435
Impôt sur le revenu en rapport avec John Aird, fils, 4401
Inspecteur de la douane, Chandler, 3989
Inspecteur de la douane et de l'accise, Montréal, 2682
Landry (J.-E.), destitution, 1437
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 825, 2580, 4460
Loi des douanes, 795, 1047, 3894, 4077, 4179
Lovitt (Arthur-G.), 3356
McNabb (Fred G.), 852
Ministère du Revenu national, Halifax, 3354, 3356
Navire N° 3, 839, 852
Navire *O'Connell,* 839, 852
Nominations au service de surveillance, 799
Officier de douane, Castalia, 2346
Pelletier (François), destitution, 1437
Percepteur de la douane et de l'accise, Paspébiac, 1665
Perception de la taxe de vente, 2306, 2348
Perceptions en vertu de l'article 533 du tarif, 806
Permis de fabrication de spiritueux, Berwick, 846
Personnel du service de répression de Richmond, 810
Picard (W.-J.), 802
Question au sujet d'un dossier, 1480
Rapport sur les douanes d'Halifax, 3356
Saisie de sucre à la Have, 2178
Saisie des boissons de contrebande, 2831
Service de répression, Campbellton, 850
Service de répression, Havre Isaac, 854
Service de répression, N.-E., 1222, 2443
Service de surveillance des douanes et de l'accise, 803
Surveillant Soucy, 1228
Tarif sur le beurre, 2177
Tarif sur les pommes de terre, 3883
Taxe d'accise sur les cigarettes et le tabac, 1569
Taxe fédérale sur les spiritueux, 3730
Thibault (C.-E.), 3356
Traitements, 3382
Valeur des melons pour fins de douane, 4087
Yukon Airways, 2681

Rhéaume (Martial), Saint-Jean-Iberville:
Abatage d'animaux infectés, indemnité, 1692
Approvisionnement de pain, caserne Saint-Jean, 2174, 2489
Boulanger (J.-Alfred), 2830
Bureau de poste, Barré, 2346
Bureau d'immigration, Lacolle, 983
Chômage, 485
Enquêtes Pelletier, Québec, 2834
Fonderie de Saint-Anselme, 3259
Gardien du Fort Lennox, 4130
Hôtel de ville de Sainte-Germaine, 3350
Importations de beurre, 1669
Lafleur (Major Jules), 2831, 3354
Loi de l'indudstrie laitière, 3175
Milice active non permanente, 2866
Niveau de l'eau, quai de l'île aux Noix, 3888
Niveau de l'eau, quai de Sabrevois, 3888
Situation agricole, 1074

Rhodes (L'hon. Edgar Nelson), Richmond-Cap-Breton-Ouest:
Abrogation de la loi sur la commission biologique, 2201
Budget, 2534
Commission du tarif, 3498
Conservation et développement des pêcheries, 2104, 4187
Dommages causés par des chalutiers français, 639
Enseignement professionnel, 4067
Goélette *Dorothy,* 2174
Inspection du poisson, 103
Interprétation injuste d'une déclaration, 2267, 4149
Loi des douanes, 4078
Loi sur le revenu de guerre, 3193, 4180
Maître de poste de Saint-Emile, 4474
Ostréiculture, 4199
Pêche du saumon, 2192
Pêche du saumon au filet, 574
Pêcheries de la baie de Fundy et barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, 4202
Pêches des Provinces maritimes, 3746
Pensions de vieillesse. 3926
Rapport sur l'ostréiculture, 2257
Règlement, motion, 455; auteur d'une motion, 2229
Remarque relative aux pensions de vieillesse, 337
Résolutions tarifaires, 3600, 3661, 3663, 3668; cellulose régénérée, 3701; charbon, lignite, 3763, 3792
Salaires et dépenses, Pêcheries, 4174
Traitements et dépenses, 2188
Union des pêcheurs maritimes, 4201

Rinfret (L'hon. Fernand), Saint-Jacques:
Aide aux chômeurs, Montréal, 2932; 3199
Anderson (L'hon. M.), Saskatchewan, 267
Appointements, Secrétariat d'Etat, 2924, 2951
Archives publiques, 2952
Budget, 2747
Bureau de poste terminus, Montréal, 2027
Certificats de naturalisation, 1670, 1766
Chartes fédérales, 1666
Code criminel, réunions illégales, 1973
Commissaire du recensement, Saint-Jacques, 1109
Commission de réparations, 1082, 1560
Commission du port de Montréal, 3685, 3734
Commission du port d'Halifax, prêt, 3000
Commission royale du service civil, 982
Commission du service civil, crédit, 2961
Commission du tarif, 3408, 3410, 3422, 3458
Dépense du fonds de chômage, Montréal, 2833
Discours du trône, 105
Discussion relative à certains crédits, 1855
Dossiers (Dépôt de), ordonné par la Chambre, 2355
Factage des colis postaux, Montréal, 981, 1229
Impression et reliure de publications, 2977
Imprimerie et papeterie, 2957
Industrie laitière, subventions, 1985
Jour de l'Armistice, 1055
Loi de faillite, 2418
Loi de l'industrie laitière, 3174
Loi de naturalisation, 890, 2781; crédit, 2954, 2956
Loi des compagnies, 1741
Loi des douanes, 1047
Loi du droit d'auteur, 894, 1480, 2369, 2375, 2400, 2404
Loi sur le revenu de guerre, 3235, 3245
Loi sur les ressortissants du Canada, 3683
Nationalité canadienne, 2006
O'Hara (F. C. T.), 2491
Pétition, renvoi au comité, 1479
Publicité et réclame, commerce, 3386, 3399
Rapport du ministère de la Marine, version française, 1382
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 868
Réélection des ministres, 874, 4044
Règle des quarante minutes, 2732, 2782
Règlement, article 306 bill antiréglementaire, 1504; 3388
Renaud (Ephrem), 1293, 1319
Service civil, préférence aux vétérans, 2910
Service de renseignements commerciaux, 1604
Traitements, Revenu national 3384
Transport du courrier, Saint-Hermas, 1223, 1229

Rinfret (L'hon. Fernand)—*Fin*
Transport du courrier, Sainte-Scholastique, 1666
Vacance à la Commission des chemins de fer, 756, 1941

Roberge (Eusèbe), Mégantic:
Bureau de poste, Lac-Noir, 848
Crédits et dépenses du ministère du Commerce, 1297
Dette nette du Canada, 1663
Edifice public à Black Lake, 800, 1441, 1533, 1998
Exportation de lait, 1432
Exportation de sucre d'érable, 830
Importations de beurre, 1930-1931, 976
Maîtres de poste, Mégantic, 2581
Prix de gros des denrées, 1428
Quai, Stratford-Centre, 836
Transport des dépêches, Inverness, Qué., 1431
Transport des dépêches, Laurierville, 1431
Vaillancourt (Donat), 3350

Robinson (Sidney Cecil), Essex-Ouest:
Essex Terminal Ry. Co., 1426
Loi des exportations, 1688
Résolutions tarifaires, 3581
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1192
Service de radio, 1828
Service Loan and Finance Co., 3864

Robitaille (Clément), Maisonneuve:
Bureau de poste, Rosemont, 1668
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1889
Hôtel de ville, Maisonneuve, 1668
Pensions de vieillesse, 3925
Roger (François), 812

Rogers (L'hon. Robert), Winnipeg-Sud:
Loi des grains, 1516

Ross (Arthur Edward), Kingston (ville):
Aide aux chômeurs, 4170
Assurance maritime, 1929, 1932
Coût des promotions dans la troupe permanente, 1767
Crimes et criminels, 4161
Femmes à l'emploi de l'Etat, 1996
Inhumations de vétérans, 1010, 1016
Loi de la marine marchande, 2331
Loi du service civil, 4113
Loi sur le revenu de guerre, 3226
Milice active non permanente, 2863, 2867, 2874
Mise à la retraite d'employés, Défense nationale, 2173
Nominations, Agriculture, 2346

Ross (Arthur Edward)—*Fin*
Pensions des vétérans, 3344
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 2997
Service civil, préférence aux vétérans, 2911
Service de sauvetage, 1823
Service extérieur, Postes, 4122
Soins des malades et examen médical touchant les pensions, 4169
Subventions pour l'outillage de sauvetage, 1820

Rowatt (H. H.), 831

Rutherford (James Warren), Kent (Ont.):
Edifices publics, Ontario, 1136

Ryckman (L'hon. Edmond Baird), Toronto-Est:
Bernier (J.-Arthur), 2120
Bureau de la douane, Boissevain, 805
Code criminel, chèques sans provision, 3331
Commission du tarif, 3138, 3405, 3492, 3505
Craig (W. F.), 2256
Demande de dossiers, 2395
Douanier, Arichat, 803
Droits sur la gazoline, 3787, 3835
Gardes-côtes, Revenu national, 3784
Importation sous le régime de la loi sur le tarif douanier, 855
Importations de beurre de la Nouvelle-Zélande, 805
Importations de briques, 2251
Importations de tabac, 2027
Importations en Nouvelle-Ecosse de substances à vaporiser et à saupoudrer, 2250; machines, 2250
Impôt sur le revenu et John Aird, fils, 4401
Industrie laitière, subventions, 2041, 2082
Inspecteur de la douane et de l'accise, Montréal, 2682
Loi des douanes, 795, 3894, 4179
Loi sur le revenu de guerre, 825, 2580, 3284, 3816
Ministère du Revenu national, Halifax, 3354
Navire *N° 3*, 839
Navire *O'Connell*, 839
Perception de la taxe de vente, 2306, 2348
Perception du tarif, 806
Permis de fabrication de spiritueux, Berwick, 846
Personnel du service de répression, Richmond, 810
Picard (W.-J.), 802
Résolutions tarifaires, 3677
Service de surveillance des douanes et de l'accise, 804
Service de répression de la contrebande, 2831

Ryckman (L'hon. Edmond Baird)—*Fin*
Traitements, Revenu national, 3382
Valeur des melons pour fins de douane, 4087
Yukon Airways, 2681

St-Père (Edouard-Charles), Hochelaga:
Budget, 2623
Commission du port de Montréal, travaux, 3001
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1887
Conférence internationale du Travail, 2025
Discours du trône, 647
Embargo sur les marchandises russes, 2186
Employés du recensement, Hochelaga, 2022
Heures de travail, salaires et soulagement du chômage, 854
Renvois à la Commission du port de Montréal, 2175
Ste-Marie (Wilfrid), 1670, 3630

Sanderson (Frederick George), Perth-Sud:
Aide aux chômeurs, 3200; Ontario, 3206, 3351
Anciens combattants employés au canal de la Trent, 823
Campbell Soup Co., 2426
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1865
Commission des chemins de fer, 1902
Commissaire du recensement dans Northumberland, 822
Conseil d'administration des Chemins de fer nationaux, 916
Discours du trône, 374
Edifices publics, Ontario, 1130
Emprunt de conversion, 1931, 1374
Industrie laitière, subventions, 2095, 2103
Inhumation de vétérans, 1010
Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 3291
Loi des grains, 1495
Maître de poste à Brodhegen, 681, 853
Parcs nationaux, 3343
Personnel saisonnier du canal de la Trent, 823
Prime à l'exportation du blé, 4141
Quai de Summerside, 1204
Question de privilège, 3095
Résolutions tarifaires, riz, 3591, 3593; charbon, lignite, 3778, 3789
Service postal extérieur, 507
Service de radio, 1827
Service de renseignements commerciaux, 1594, 1596
Traitements et dépenses, Chemins de fer et Canaux, 1522, 1526
Traitements, Immigration, 3083

Salmon (Dr M. C.), 2249

Sauvé (L'hon. Arthur), Laval-Deux-Montagnes:
Abatage d'animaux infectés, indemnité, 1692, 1696
Barter (Sam. G.), 840
Boulais (J.-Rémus), 2581
Barclay (H.-G.), 820
Bureau de poste, Bellechasse, 3731
Bureau de poste, Bonaventure, 1295
Bureau de poste, Grandbois, 2345
Bureau de poste, Kempt-Road-Hill, 2345, 2442
Bureau de poste, Low, 3632
Bureau de poste, Mayflower, 1230
Bureau de poste, Prairie-River, 4132
Bureau de poste, Québec, 1433
Bureau de poste, Ranfurly, 1324
Bureau de poste, Rosemont, 1668
Bureau de poste, St-Benoit-de-Matapédia, 1665, 1991
Bureau de poste, St-Siméon-de-Bonaventure, 1665
Bureau de poste terminus, Montréal, 2027
Bureau de poste, Viger, 1992
Bureau de poste, village Huron, 878
Commissaire Fred Babe,
Contrats d'entreprise de la poste, Shelburne, 3630
Côté (Robert), 877
Courrier d'entreprise, Roberval, 837
Courrier, Isle-Verte, 848
Courrier, St-Arsène, 1992
Courrier, St-Canut, 1991
Courrier, St-Eustache, 1991
Demande de dossiers, 3467
Dépenses du service aéropostal, 846
Destitutions de maîtres de poste, 874, 876, 2254, 2586, 2982; Bonaventure, 1084; Charlevoix-Saguenay, 977
Discours du trône, 315
Distribution rurale, 1322; St-Cyrille-de-Wendover, 4131
Divers dossiers, 1568
Drouin (Oscar), 3630
Entreprise du courrier, 876; Escuminac, 2252, 2345
Factage des colis postaux, Montréal, 981
Facteurs ruraux, 2580
Fermeture des vestibules des bureaux de poste le dimanche, 1433
Fonctionnaires du service civil, 3991
Gardien du bureau de poste, Beauharnois, 862
Garon (Charles), 820
Guay (Adalbert), 845, 985
Ingérence politique de maîtres de poste, 874, 1529, 1667

Sauvé (L'hon. Arthur)—*Suite*
Interprovincial Equipment Co., 877
Journaux transportés par la poste, 1668
Lettre circulaire relative à l'ingérence politique de maîtres de poste, 877
Lepage (Josué), 819
Levée du courrier, Québec, 1217
Lévesque (Charles-Eugène), 882, 985
Ligne aéropostale, Sudbury-Winnipeg, 874
Ligne aéropostale, Toronto-Winnipeg, 875
Ligne postale rurale, Hatfield, 1991
McWorth (M.), 876
Mailhot (Henri), 839
Maître de poste, Anse-aux-Gascons, 1227, 1433
Maître de poste, Bonaventure, 1532, 1669
Maître de poste, Bouchette, 3631
Maître de poste, Brodhagen, 681
Maître de poste, Cap-à-la-Branche, 1430
Maître de poste, Eboulements, 1430
Maître de poste, Escuminac, 2580
Maître de poste, gare Sayabec, 828
Maître de poste, Gracefield, 3632
Maître de poste, Messines, 3631
Maître de poste, Mille-Vaches, 1430
Maître de poste, Petit-Cascapédia, 1532, 1669
Maître de poste, Phippen, 878
Maître de poste, Pointe-à-Pic, 847.
Maître de poste, Pont-Viau, 984, 1223
Maître de poste, Rawdon, 1994
Maître de poste, St-Emile, 4130
Maître de poste, St-Féréol, 1431
Maître de poste, St-Irénée-les-Bains, 1430
Maître de poste, St-Isidore, 1085
Maître de poste, St-Jacques, 844, 1083
Maître de poste, St-Raphaël-de-Bellechasse, 877
Maître de poste, St-Sulpice, 846
Maître de poste, Ste-Anne-de-Beaupré, 1217
Maître de poste, Ste-Clothilde, 844, 2581
Maître de poste, Ste-Louise, 2489
Maître de poste, Ste-Monique, 845
Maître de poste, Ste-Rose-de-Watford, 843
Maître de poste, Val-des-Bois, 3888
Maître de poste, Windsor, 981
Maîtres de poste, Hull, 1993
Maîtres de poste, Mégantic, 2581
Maîtres de poste, Témiscouata, 3355
Maîtres de poste, Vaudreuil-Soulanges, 2023
Maîtresse de poste, Greenfield, 842
Maîtresse de poste, Linière, 842, 847
Poste aérienne dans l'Ouest, 682
Poste rurale, St-Nérée, 4130
Poste rurale, St-Paul, 3784
Poste rurale, St-Pierre, 3098

Sauvé (L'hon. Arthur)—*Fin*
Publications de demandes de soumissions pour le transport du courrier, 2342
Recettes des postes, 1222, (1931), 2256
Recettes provenant de la vente des timbres poste, 2256
Règlement, 1245
Résolutions tarifaires, 3585
Routes d'aéroposte, 833
Ste-Marie (Wilfrid), 3631
Salaires et allocations, service extérieur de la poste, 3831, 3866, 4115
Service aéropostal, 637
Station postale, construction, Rosemont, 1918
Tarif postal sur les journaux, 1666
Traitements, Postes, 3726
Transport du courrier, Dryden, 1433
Transport du courrier, Inverness, Qué., 1430
Transport du courrier, Laurierville, 1430
Transport du courrier, Québec, 831
Transport du courrier, St-Flavien, 876
Transport du courrier, St-Hermas, 1223
Transport du courrier, St-Luc et Ste-Germaine, 1532
Transport du courrier, Sonier à Tracadie, 976
Vaillancourt (Donat), 3350

Secrétariat d'Etat:
Achat de propriété à Ottawa, 1800
Agent de vente de produits canadiens, New-Westminster, 1218
Appointements, crédit, 2924, 2951
Appointements et allocations du Gouverneur général, 812
Archives publiques, 2952
Biens allemands sous séquestre, 796
Buvards Koh-i-noor, 840
Canada Power and Paper Co., 4230
Cause Nordin-Rex, 987
Certificats de naturalisation, 1670, 1766
Chartes fédérales, 1666
Commissaire enquêteur sur l'ingérence politique, Québec, 848, 1996
Commission des réparations, 574, 1082, 1559, 3097, 4130
Comptes de Rimouski, 1439
Convention de Berne, 3355, 3989
Correspondance entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la Saskatchewan, 1437
Coût de la délégation de bienvenue au Gouverneur général, 846
Croix-Rouge, société, 3884, 4104
Dandurand (L'hon. sénateur), 1664
Demande de dossiers, 2306, 3215, 3990, 4036
Distillerie, Berwick, 988

Secrétariat d'Etat—*Fin*
Dominion Cartridge Co. et le tarif douanier, 1921
Employés du gouvernement nés à l'étranger, 878, 985
Enquêtes pour ingérence politique, lac St-Jean, 1437
Garon (Capitaine Alphonse), 821
Huskins (Malcolm), 1770
Imprimerie et papeterie, 2957
Imprimerie nationale, 1768, 4400
Impression et reliure de publications, 2976
Ingérence politique, 1439, 1442; îles de la Madeleine, 2442
Liste des votants, Port McNicoll, 1990, 2249
Loi de naturalisation, 55, 887, 2781; crédit, 2953, 3145, 3308
Loi de tempérance, crédit, 2953
Loi des compagnies, 754, 1741, 1742, 2809, 3072, 3259, 3310, 3334, 3434
Loi du droit d'auteur, 103, 892, 935, 1086, 1480, 1612, 2201, 2368, 2397, 4038, 4487
Loi électorale du Dominion, droit d'appel, 1923
Loi sur la représentation, 1025, 1053
Loi sur les ressortissants du Canada, 573, 3683, 4179
Nationalité canadienne, 2003
Newlands (L'hon. H. W.), 1218
Officiers électoraux, Rivière-de-la-Paix, 2347
Orientaux naturalisés, 800
Perceptions au port de Pointe-à-Pic, 1218
Président d'élection et présidents du scrutin, Northumberland, 3888
Quai de Maria, 2021
Rapports, 1909
Rapports sur la vente de graines de mil et de trèfle, 2177
Recettes du port de Rimouski, 825
Réclamations de guerre illégales, 55
Rhodes (L'hon. E. N.), 1766
Services d'avocats, Vancouver, 2443
Simard (Gérard), 821, 2443
South Shore Coal and Dock Co., 814, 839
Steamer *Haugerland,* 3886
Suspension de dettes de guerre, 2837
Taxation des Indiens, 2340
Tétreau (Maurice), 2172
Traitements des constables, district électoral de Saskatoon, 988
Transport du courrier, chemins de fer nationaux, 3519
Tuberculose bovine, 2021
Vapeur *Hiawatha,* 3351
Voyage en Europe du Secrétaire d'Etat, 3354
Wood (B. C.) Preserving Co., 1218

Séguin (Paul-Arthur), L'Assomption-Montcalm:
Allège de M. Chevalier, 3986
Assistance des fonctionnaires aux réunions politiques, 1112
Bernier (J.-Arthur), 1223, 1438
Brise-glace, St-Sulpice, 1294, 1671
Budget, 2724
Concierge, édifice public, L'Assomption, 846
Conférence interprovinciale, bilinguisme, 832
Destitution d'un employé, St-Sulpice, 1669
Gardien de l'édifice public, Saint-Jacques-de-l'Achigan, 3630
Gardien du bureau de poste, L'Assomption, 852
Maître de poste, Rawdon, 1994
Maître de poste, Saint-Emile, 4130, 4474
Maître de poste, Saint-Jacques, 844, 1083
Maître de poste, Saint-Sulpice, 846
Morin (Olivier), 824
Quai de Saint-Sulpice, 1916
Tuberculose bovine, 1439
Zone purgée de tuberculose, L'Assomption-Montcalm, 1562

Sénat:
Traitements, 403

Senn (Mark Cecil), Haldimand:
Agriculture, rapport, 4228
Résolutions tarifaires, 3673
Téléphone sur les trains des chemins de fer nationaux, 2249
Wagons-salons, chemins de fer nationaux, 2982

Service civil:
Assistance des fonctionnaires à des réunions politiques, 1112
Bernier (J.-Arthur), 1223
Commission du service civil, 885, crédit, 2957, 4302
Commission royale, 982
Congés des fonctionnaires, 3886
Crédits, dépenses casuelles, 397
Dépenses de voyage de la commission du service civil, 2834
Destitutions dans Rimouski, 825
Division du recensement, 3730
Droits des vétérans et l'observation des règlements, 286
Employés de l'Intérieur, 524, 711
Employés de l'Intérieur et d'autres ministères, 459
Employés du service extérieur, 848
Enquête projetée, 574, 860
Examen de candidats, Québec, 860
Examen tenu par la Commission, 988
Fermeture des bureaux à quatre heures, 4282

Service civil—*Fin*
Femmes à l'emploi de l'Etat, 1996
Fonctionnaires accusés d'ingérence politique, 104, 986
Fonctionnaires du service civil, 3991
Fonctionnaires de l'Etat mis à la retraite, 2489
Gardien du bureau de poste de Beauharnois, 828
Gougeon (Margaret), 852
Jocas (Vicomte de), 223
Inspecteur des pêcheries, division Ouest, 838
Lacroix (Caïus), 851
Loi du service civil, 396, 3334 3884
Listes de candidats admissibles, 2172
Maître de poste à Wallace, 837
Nomination d'un assistant au musée, 2173
Nominations au service de surveillance, 799
Nominations par la Commission, 848
Nominations temporaires, 879
Notes d'examen de Charles Moreau et d'autres, 3100, 3208, 3356
Préposé aux feux de l'île Jerseyman, 850
Service civil, préférence aux Canadiens, 401, 459, 1187; préférence aux vétérans canadiens, 1743, 2659, 2907
Vanderburg (Edna), 3630

Shaver (Frank Thomas), Stormont:
Discours du trône, 119
Industrie laitière, subventions, 1986
Loi du service civil, 4115

Short (Harry B.), Digby-Annapolis:
Pêches des Provinces maritimes, 3742
Résolutions tarifaires, charbon, 3790

Simard (Gérard), 821, 3207

Simpson (J. T.), Simcoe-Nord:
Discours du trône, 655

Simpson (Thomas Edward), Algoma-Ouest:
Algoma Central and Hudson Bay Ry. Co., 1765, 2097
Rectification, 796
Règlement, abstention de voter, 782
Route nationale transcanadienne, 190, 1879
Wilfley (R. R. & Sons), 958

Smith (Benjamin Franklin), Victoria-Carleton:
Aide aux chômeurs, Nouveau-Brunswick, 1815
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4268
Commission du port d'Halifax, prêt, 3008
Commission du tarif, 3450
Conseil d'administrtaion des chemins de fer nationaux, 913
Loi des racines potagènes, 2943

Smith (Joseph G.), 986

Smith (Robert Knowlton), Cumberland:
Budget, 2306
Houille, consommation, importation, drawbacks, 980
Houille des chemins de fer nationaux, 1082
Journaux et hebdomadaires non reliés, 3850
Jour de l'Armistice, 1058
Loi des pensions, 3857
Rail and River Coal Co., 813

Smoke (Franklin), Brant:
Loi de faillite, 1640
Loi des banques, 3074

Spankie (William), Frontenac-Addington:
Milice active non permanente, 2875

Speakman (Alfred), Red Deer:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4416
Appels concernant les pensions, 2883
Assurance maritime, 1930
Bureau cinématographique, 3027
Canaux, 984
Chemins de fer, divers, appointements et dépenses, 1906
Cire d'abeilles, 3689
Commission des chemins de fer, 1905
Commission du tarif, 1628, 3131, 3488
Conseil national des recherches, 3029
Crédit agricole, 1686
Demandes de pensions, 822
Demandes de revision de pensions, 826
Discours du trône, 203, 787
Edifice public, Red Deer, 814
Edifices publics, Alberta, 1155
Emplois protégés, Pensions, 4171
Etude de gisements de minerai, publication, etc., 2246
Grain Insurance Guarantee Co., 1637
Industrie laitière, subventions, 1984, 2059
Loi d'établissement des soldats, 1959, 3935
Loi des grains, crédit, 3305
Loi sur le revenu de guerre, 3234, 3282, 3819
Milice active non permanente, 2876
Négociation de traités, crédit, 3295
Parcs nationaux, 3340
Pensions des vétérans, crédit, 3344, 4167
Prime à l'exportation du blé, 4140
Rapport Stamp, 3026
Recherches économiques et sociales, 1230
Récolte manquée dans l'Ouest, 3210
Réélection des ministres, 4048
Résolutions tarifaires, 3678; viandes fraîches, 3687; oranges, 3697; préparations et produits chimiques non alcooliques, 3702; automobiles, 3723; charbon, lignite, 3772, 3796
Routes postales aériennes, 3081

Speakman (Alfred)—*Fin*
Secours aux pensionnés, 510
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3833
Service civil, préférence aux vétérans, 2909
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1490
Service de renseignements commerciaux, 1602
Service Loan and Finance Co., 3865
Subventions aux unités sanitaires, 1678
Terrain d'aviation de Red Deer, 814, 815
Traité avec l'Australie, 4027
Traitements et dépenses, Immigration, 3929
Travaux de la Chambre, séance de trois heures de l'après-midi, 4472
Tribunal des pensions, 4171; d'appel, 4172

Spence (David), Parkdale:
Cadets, crédit, 2858
Industrie laitière, subventions, 2044
Loi sur l'impôt sur le revenu de guerre, 3819

Spencer (Henry Elvins), Battle River:
Achat de propriétés à Ottawa, 1800
Actionnaires de la Home Bank, 1431
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4433
Avances aux banques, 1435
Banque centrale d'Etat, 1549
Billets de banques en circulation, 3099, 3351, 3987
Budget, 2504
Cadets, crédit, 2858
Chômage, 2396
Code criminel, état de nudité, 4092
Commission des chemins de fer, 1902
Conférence mondiale du blé, 1857
Conservation des forêts, 3322, 3324
Demandes de pensions, 3520
Discours du trône, 125
Etude de gisements de minerai, publication, etc., 2244
Essex Terminal Railway Co., 1426
Fonctionnaires de l'Etat mis à leur retraite, 2489
Histoire de la participation du Canada à la Grande Guerre, 3520
Lignes téléphonqiues et télégraphiques, Sask. et Alta., 2803
Loi des banques, 1797, 3072, 3707
Loi des grains, crédit, 3304
Loi sur le revenu de guerre, 3241, 3819
Milice active non permanente, 2877
Négociation de traités, crédit, 3295
Publicité et réclame, Commerce, 3035, 3035
Rapatriement d'immigrés, 1084
Rapatriements en 1930, 825
Règlements d'immigration, 1085

Spencer (Henry Elvins)—*Fin*
Service Loan and Finance Co., 3860
Service médical de l'Etat, 993
Sous-comités du Conseil privé, 1766
Subvention au conseil d'hygiène sociale, 1085
Subventions aux provinces pour la création d'unités sanitaires, 1672, 1682
Traitements et dépenses, Immigration, 3931
Unités sanitaires permanentes, 1085, 2442, 3462
Ventes de terres, Alberta, 3520
Ventilation de la Chambre, 3261

Spotton (George), Huron-Nord:
Industrie laitière, subventions, 2106
Question de privilège, 4177
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 4121

Stanley (George Douglas), Calgary-Est:
Budget, 2475
Minorités en Pologne, 1409
Résolutions tarifaires, charbon, anthracite, 3793
Service médical de l'Etat, 999
Subventions aux provinces pour des unités sanitaires, 1678

Stevens (L'hon. Henry Herbert), Kootenay-Est:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4407, 4408, 4409, 4420
Assertion fausse, 2567
Beurre de ferme, prix du gros, (1930-1931), 2250
Beurre en entrepôt, 3730
Budget, 2282
Bureau cinématographique, 3027
Campagne de publicité au moyen de films sonores, 830
Code criminel, chèques sans provision, 2558; état de nudité, 4101
Chômage, 2570
Commissaire du recensement, Antigonish-Guysborough, 806
Commissaire du recensement, Bellechasse, 1995
Commissaire du recensement, Bonaventure, 1110, 1221
Commissaire du recensement, Charlevoix-Saguenay, 1081
Commissaire du recensement, Laurier-Outremont, 835
Commissaire du recensement, L'Islet, 831
Commissaire du recensement, Lotbinière, 826
Commissaire du recensement, Nipissing, 2681

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Suite*
Commissaire du recensement, Northumberland, 822
Commissaire du recensement, Prescott, 814
Commissaire du recensement, Québec-Sud, 2489
Commissaire du recensement, Queen-Lunenburg, 806
Commissaire du recensement, Rivière-de-la-Paix, 1564
Commissaire du recensement, St-Henri, 837
Commissaire du recensement, St-Jacques, 1109
Commissaire du recensement, Témiscouata, 1917
Commissaires du recensement, 804
Commission royale des grains, 3044
Conseil national des recherches, 3027
Correspondance avec Robert Whiteside, 857
Demande de dossiers, 2991
Divers crédits, procédure, Travaux publics, 2819
Droits européens sur le blé, 3360
Employés de recensement, Hochelaga, 2022
Exécution de la loi des grains, 1570
Exportation de lait, 1432
Exportation de produits agricoles, 807
Expositions et foires, crédit, 3306
Faillites au Canada, Commerce, 875
Garon (Capitaine Alphonse), 1821
Houille canadienne et la houille importée, 1488
Importations de beurre, 1224, 1917, (1930-1931), 977
Importations de beurre australien, 2250
Importations de Russie, 807
Importations d'œufs et de beurre d'Australie, 976
Importations de tabac, 1224
Industrie laitière, commerce d'exportation, 2071, 2080
Industries nouvelles, Québec, 2681
Inspection de l'électricité et du gaz, 3026
Loi de la députation, 2100
Loi de la représentation, 1405
Loi des compagnies, 1741
Loi des grains, 1494, 1513, 1519; crédit, 3296
Loi des primes à l'extraction du cuivre, 1487; à la culture du chanvre, 1487
Loi des rentes viagères, 2886
McKenzie (B. C.), 2579
McMillan (H. M.) and Co., 3886
Mécanicien du bateau traversier, Dalhousie à Méguasha, 2442
O'Hara (F. C. T.), 2491
Paiements à la Dominion Steel and Coal Co., 1085
Pensions de vieillesse, 3914, 3919

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Fin*
Poinçonnage des métaux précieux, 2441
Prime à l'exportation du blé, 3892
Prix du gros des denrées, 1428
Prix des œufs, 826
Prix du beurre, 826
Publicité et réclame, Commerce, 858, 3035, 3307, 3386
Rapport Stamp, 3012, 3215, 3044
Ratté (Adrien), 2832
Recensement fédéral, 886
Recensement fédéral et les vétérans, 1110, 1804
Recensement, Rock-Island, 3199, 3464
Recenseurs, Lambton-Ouest, 2681, 2991, 3044
Recenseurs, Kenora-Rainy-River, 3887
Recenseurs, Northumberland, 3986
Recenseurs, Ottawa, 2344, 2579, 2932
Recenseurs, Prescott, 2579
Recenseurs, Skeena, 3463
Recherches économiques et sociales, 1298
Renvoi au comité de matières contenues dans les documents parlementaires, Agriculture, 1941
Résolutions tarifaires, 3700; œufs en coquille, 3690; oranges, 3696
Sauvegarde de la vie humaine en mer, 2997
Service de bac, Méguasha-Dalhousie, 1767, 2490
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1488
Service de renseignements commerciaux, 1593
Subventions aux compagnies de navigation, 848
Traité avec Cuba, 4229
Traité avec l'Australie, 1322, 1426, 2348, 3682, 3684, 3707, 3787, 4002, 4005, 4012, 4029
Traitements, Commerce, 1366
Travaux de la Chambre, séance à trois heures de l'après-midi, 4472
Vapeur *Robert G. Cann*, 3206, 3354
Vente du blé, 1163; (1917-1918), 2988

Stewart (L'hon. Charles), Edmonton-Ouest:
Accidents du travail, indemnisation, 925, 939
Aéronautique, 3078; civile, 3079
Affaires indiennes, crédit général, 4493
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4369, 4431, 4434
Assèchement du lac à la Poule d'eau, 4480
Assurance, crédit, 403
Beauharnois Light Heat and Power Co., 1726; travaux d'un intérêt public, 4456
Budget des crédits, 953
Budget supplémentaire, 354
Canal de Welland, crédit, 417, 429, 438

Stewart (L'hon. Charles)—*Suite*
Chemin de fer et gare maritime de la baie d'Hudson 1862
Chenal de Burlington, crédit, 421
Chômage dans l'Ouest, achat de blé, 3685
Code criminel, état de nudité, 4092
Commission des chemins de fer, 1904
Commission du service civil, crédit, 2963
Commission du tarif, 3050, 3125, 3420, 3457
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 909
Conseil national des recherches, 3033
Conservation des forêts, 3320, 3325
Convention avec la ville d'Ottawa, 2205
Crédits non prévus, auditeur général, 408
Discours du trône, 77
Dossiers (Dépôt de) ordonné par la Chambre, 2357
Edifices publics de Québec et l'art, 185, 1118
Employés de l'Intérieur, 524, 575, 631
Enquête sur les forces hydrauliques, crédit, 427
Etude de gisements de minerai, publication, etc., 2247
Immigration, 3087
Importation, loi du tarif douanier, 854
Industrie animale, crédit, 427
Industrie laitière, subventions, 2044
Institutions scientifiques, 3312
Journaux et hebdomadaires non reliés, 3852
Levés topographiques, 3076, 3314
Loi d'établissements des soldats, 1957, 1959
Loi des compagnies, 3310
Loi des juges, commission des chemins de fer, 1164
Loi du revenu consolidé et de la vérification, 3362, 3364
Loi du service civil, 4114
Loi sur le revenu spécial de guerre, 3190, 3216, 3227, 3236, 3271, 3280, 3286, 3816, 4181
Mont Robson, 4477
Nationalité canadienne, 2005
Parcs nationaux, 3337
Perception de la taxe de vente, 2348
Pensions de vieillesse, 3921, 4149
Pont de Caughnawaga, 1740
Ports et rivières, quai de Summerside, 1186, 1200
Prime à l'exportation du blé, 4108, 4137, 4142
Publicité et réclame, Commerce, 3036, 3389
Question de privilège, 3445; M. Bell (Hamilton-Ouest), 3094
Réserve indienne de Pasqua, 3638

Stewart (L'hon. Charles)—*Fin*
Résolutions tarifaires, maïs, 3576, 3588; graines de chanvre, 3598, 3600; glucose, 3646, 3652; tissus en tout ou en partie de soie, 3669; vêtements en cuir, 3677; oranges, 3695; fruits préparés en boîtes, 3699; automobiles, 3719; charbon, lignite, 3770
Sauvegarde pour la vie humaine en mer, 2998
Secours aux pensionnaires, 514
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1191
Service de nouvelles britanniques et étrangères, 1490
Service de renseignements commerciaux, 1593, 1599
Service géodésique, 3317
Traité avec l'Australie, 4020
Traitements et dépenses, Chemins de fer et Canaux, 1528
Traitements, Immigration, Colonisation et Mines, 2979

Stewart (L'hon. H. A.) ministre des Travaux publics:
Adjudication d'entreprise pour le charbon, Travaux publics, 3888, 3986
Annuaires de téléphone, 639
Bassin de radoub, Lauzon, 520
Brise-glace, St-Sulpice, 1294
Brise-lames, Gabarus, 817
Brise-lames, North-Head, 801
Budget des crédits, 953
Bureau de poste, Lockport, 962
Bureau de poste, St-Joseph d'Alma, 831
Bureau de poste, St-Raymond, 810
Chemins et ponts, 3786
Concierge du bureau de poste, Victoriaville, 842
Concierge, d'un édifice public, L'Assomption, 846
Conducteur de travaux, Bonaventure, 981
Conducteur de travaux, Grosse-Isle, 1112
Conducteur de travaux, Montmagny, 2932
Convention avec la ville d'Ottawa, 2025, 2202, 2204, 2782
Demande de documents, 1024, 1046, 1164, 1480
Dépenses pour travaux publics chez les Indiens, 847
Dépenses pour travaux publics, Gaspé, 1084
Dépôts de documents, 4036
Destitution d'un employé, St-Sulpice, 1669
Dragage, Colombie-Anglaise, 1175
Dragage en général, 1175
Dragage, fleuve Fraser, 522, 827
Dragage, port de Victoria, 982

Stewart (L'hon. H. A.)—*Suite*
Dragage, Québec, 2252
Dragage, Tracadie, 639
Edifice public, Black Lake, 800, 1998
Edifice public, Copper Cliff, 818
Edifice public, Dalhousie, 963
Edifice public, Drumheller, 1156
Edifice public, Middleton, 955
Edifice public, Moncton, 964
Edifice public, Red Deer, 814
Edifice public, Rimouski, 819
Edifice public, St-Joseph d'Alma, 846, 1087
Edifice public, Saskatoon, 1993
Edifice public, Shelburne, 4131
Edifice public, Shubenacadie, 955
Edifice public, Vancouver, 1160
Edifice public, Victoriaville, 2581
Edifices publics, Alberta, 1155
Edifices publics, Colombie-Anglaise, 1157
Edifices publics en général, 1161, 1165
Edifices publics, Manitoba, 1137
Edifices publics, Melville, 1147
Edifices publics, Nouveau-Brunswick, 963
Edifices publics, Nouvelle-Ecosse, 954
Edifices publics, New-Westminster, 522
Edifices publics, Ontario, 1127
Edifices publics, Québec, 965; en général, 1115
Edifices publics, Saskatchewan, 1147
Emplacement de la succursale des postes rue St-Denis, Montréal, 2830
Emplacement du bureau de poste, Boissevain, 805
Employés de l'édifice public, Saskatoon, 2830
Enlèvement de Ripple Rock, 1163, 1168
Enquête pour le compte du ministère des Travaux publics, 4131
Entreprises pour la construction de digues, 1666
Fonderie de St-Anselme, 3353
Gardien de l'édifice public, St-Jacques de l'Achigan, 3630
Gardien du bureau de poste, Matane, 1530
Gardien du bureau de poste, Victoriaville, 800
Gare, Rivière-du-Loup, 3207
Havre de Skinner's Pond, 1228
Hôtel de ville, Maisonneuve, 1668
Ingénieurs de district des Travaux publics, 799
Inspecteur des ponts et quais, New-Westminster, 1995
Ligne de télégraphe à l'est de la Chute-aux-Outardes, 2253
Lignes téléphoniques et télégraphiques, Saskatchewan et Alberta, 2800, 2811
Motions nos 9 à 42 et 44, 2347

Stewart (L'hon. H. A.)—*Fin*
Morin (Olivier), 824, 825
Mur de soutènement, Montmagny, 1111
Navire poseur de câbles, 2798
Niveau de l'eau, quai de l'île aux Noix, 3888
Niveau de l'eau, quai de Sabrevois, 3888
Outillage, fleuve Fraser, 2833
Ouvrage de protection, fleuve Fraser, 2175
Ouvrage de soutènement, Moisie, 2835
Ouvriers employés au quai de Rivière-du-Loup, 3098
Plage du parc Stanley, 1172
Pont de Fort-Langley, 2831
Pont de Hawkesbury, 1418
Pont interprovincial, Matapédia, 1532
Pont sur la rivière Restigouche, 1569, 1772, 3991, 4164
Pont sur le Fraser, 4036, 4038
Ports et rivières, île du Prince-Edouard, 1184
Ports et rivières, Nouveau-Brunswick, 1368
Ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, 1213
Ports et rivières, Québec, 1177
Poste de la quarantaine, St-Jean, 964
Publication de demandes de soumissions, Québec, 2175
Quai, baie Sainte-Catherine, 984
Quai, Carleton, 1665
Quai d'aval, Steveston, 3463
Quai, île de Port Hood, 1770
Quai, Pointe-à-Pic, 847
Quai, Pointe-Fleurant, 1770
Quai, Notre-Dame-du-Portage, 2581
Quai, Rivière-du-Loup, 1916, 1992, 2175, 2176, 2345, 2933, 2987, 3259, 3354, 3630
Quai, St-Sulpice, 1916
Quai, Stratford, 841
Quai, Stratford-Centre, 836
Quai, Summerside, 1195, 1226, 1240
Quai, Trois-Pistoles, 1992
Quai Young, Caraquet, 801
Quais, Témiscouata, 3355
Renvois de télégraphistes et de préposés aux réparations de lignes, 2176
Réparations et améliorations, Colombie-Anglaise, Travaux publics, 2817
Roger (François), 812
Station postale D, Vancouver, 1160
Surintendant télégraphique, Québec à Blanc-Sablon, 1530
Surveillant de construction de quais, 2489
Surveillant de construction, Pointe-à-Pic, 1529, 1667
Télégraphiste, Fort-Vermillon, 844
Travaux, fleuve Fraser, 2831, 2987
Travaux publics, Québec, 2345
Ventilation de la Chambre, 3260

Stinson (Thomas Hubert), Victoria (Ont.):
Travaux de la Chambre, suspension d'un article du règlement, 3145

Stirling (Grote), Yale:
Kettle Valley Ry. Co., 1891
Résolutions tarifaires, préparations et produits chimiques non alcooliques, 3703
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1192

Stitt (Bernard Monroe), Nelson:
Aide aux chômeurs, 520
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, chemin de traverse de Mafeking, 1844
Code criminel, ordre des plaidoiries, 961
Conservation et développement des pêcheries, 4186
Discours du trône, 277
Edifices publics, Manitoba, 1146
Heures de travail, chemin de fer de la baie d'Hudson, 2003
Jour de l'Armistice, 1058
Loi des banques, 3074
Salaires et allocations, service extérieur, Postes, 3832
Service médical de l'Etat, 1001
Tarifs d'assurance maritime, baie d'Hudson, 1803
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1700, 1713

Stitt (James Herbert), Selkirk:
Code criminel, chèques sans provision, 3331; appels, 4098
Discours du trône, 550
Dragage, Manitoba, 1175
Expédition de grains par le chemin de fer de la baie d'Hudson, 4037
Minorités en Pologne, 1410
Question de privilège, 933
Règlement, lecture d'un discours, 2435
Résolutions tarifaires, 3588
Service civil, préférence aux vétérans canadiens, 1191
Traitements, Immigration et Colonisation, 3622

Sullivan (John Alexander), Sainte-Anne:
Commission du port de Montréal, 3784
Employés de la commission du port de Montréal, 3628
Ponts de Québec et de Montréal, 3629
Quai, pointe du Moulin-à-Vent, Montréal, 3003

Sutherland (L'hon. Donald M.), Oxford-Nord:
Accidents mortels en aviation, 3632
Achats de camions, 882
Aéronautique, 3077
Administration, crédit, Défense nationale, 2846

Sutherland (L'hon Donald M.)—*Fin*
Approvisionnement de pain, caserne Saint-Jean, 2174, 2489
Cadets, crédit, 2847
Coût des promotions dans la troupe permanente, 1767
Déclaration attribuée au général McNaughton, 288
Dummer (Alfred), 2083
Fabrique de fusils Ross, 809, 1296, 1434, 2992
Garon (Capitaine Alphonse), 820
Histoire de la participation du Canada à la Grande Guerre, 2830, 3520
Lafleur (Major Jules), 1, 2831, 3354
Levés topographiques, 3076
Mât d'ancrage de Saint-Hubert, 2580
Milice active non permanente, 2859
Mises à la retraite d'employés, Défense nationale, 2173
Monuments de guerre, 3082
Personnel des bureaux de la Défense nationale, 1294
Réglementation de la navigation aérienne, 3083
Routes postales aériennes, 3080
Service naval, 3076
Règlement des réclamations de guerre, Défense nationale, 3083
Services et ouvrages de génie, Défense nationale, 2859
Terrain d'aviation de Red-Deer, 815

Swanston (James Beck), Maple Creek:
Budget, 2574
Embranchement du Pacifique-Canadien, 845
Expédition de bestiaux en Grande-Bretagne, 1800
Hôtel des chemins de fer nationaux, Vancouver, 1082
Questions rayées, 845

Tanguay (Laurent-A.), 812

Taylor (William Horace), Norfolk-Elgin:
Bureau de poste, Wilsonville, 2835
Crédit pour vaches laitières, 808
Livraison de permis de radio, 1293
Permis de radiodiffusion, 1024
Résolutions tarifaires, oranges, 3697

Telford (Dr Lyle), 3633, 3786

Tétrault (J.-Eugène), Shefford:
Facteurs ruraux, 2580
Indemnités pour animaux abattus, Québec, 1229, 1296, 1440, 1533, 1803

Tetreault (J.-Eugène)—*Fin*
Industries nouvelles, Québec, 2681
Troupeaux certifiés, 1803
Tuberculinisation des bestiaux

Tétreau (Maurice), 2172

Thauvette (Joseph), Vaudreuil-Soulanges:
Budget, 2528
Lignes postales, Vaudreuil, 2178
Maître de poste, Sainte-Justine, 2178
Maîtres de poste, Vaudreuil-Soulanges, 2023

Thibault (C.-E.), 3356

Thompson (Alfred Burke), Simcoe-Est:
Liste des votants de Port-McNicoll, 2249
Loi électorale du Dominion, droit d'appel, 1923

Thompson (Thomas Alfred), Lanark:
Discours du trône, 215
Industrie laitière, subventions, 2048

Tolstoï (Alexandra), 6, 800

Totzke (Albert Frederick), Humboldt:
Achats de houille, Prince-Albert, 2252
Budget des dépenses de l'Agriculture en 1930, 1437
Commission du tarif, 1623, 1630
Commission royale des grains, 2781
Critique du ministère de l'Agriculture, 2027
Discours du trône, 216
Edifice public Saskatoon, 1993
Employés à l'édifice public, Saskatoon, 2830
Exécution de la loi des grains, 1570, 1581, 3299
Exportations de blé en 1917 et 1918, 2931
Industrie laitière, subventions, 1982
Ingérence politique, 1439
Recensement fédéral, 1533
Résolutions tarifaires, 3650
Traitements des constables, district électoral de Saskatoon, 988
Vente du blé, 1917 et 1918, 2988

Tourigny (L.-A.), 1437

Travail:
Accidents du travail, 795
Aide aux chômeurs, 171, 192, 239, 288, 313, 314, 455, 460, 520, 524, 616, 802, 803, 811, 1440, 1770; Colombie-Anglaise, 816, 1428; Frontenac, 818; Rimouski, 832; Sainte-Germaine d'Etchemin, 853; Spalding, 853; Saint-Louis de Matane, 854; Rivière-du-Loup, 854, 1920, 1997; Sainte-Anne-de-Beaupré, 854; Brantford, 858; Ottawa, 861, 986; Charlevoix-Saguenay, 979; Saint-Hubert de Spalding, 1080;

Travail—*Suite*

Aide aux chômeurs—*Fin*

Ste-Geneviève-de-Batiscan, 1293; Bonaventure, 1435; Montmorency, 1435; Drummond-Arthabaska, 1435; Compton, 1435; Stanstead, 1436; Sherbrooke, 1436, 1918; Shefford, 1436; Mégantic, 1436; Brome-Missisquoi, 1436; Richmond-Wolfe, 1436, 3732; Argenteuil, 1439; Cloridormes, 1530; par les gouvernements provinciaux et le fédéral, 1566; Beauharnois, 1767; Nouveau-Brunswick, 1812; Paspébiac, 2582; Hope, 2582; Escuminac, 2582; St-Antoine-de-Gros-Morne, 2582; St-Edwidge-de-Clifton, 2582; Disraeli, 2583; Notre-Dame-de- Palmorol, 2583; St-Tite, 2583; St-Narcisse, 2583; St-Pierre et Saint-Paul, 2583; Saint-Samuel de Horton, 2583; La Sarre, 2682; 2836; Montréal, 2932; 3101, 3145, 3199, 3200; Dorchester, 3519; Trois-Rivières-St-Maurice, 3519, 3521; Champlain, 3732; Maskinongé, 3732; Matane, 4230; Ontario, 3206, 3351, 3208, 3356; Ouest, 3,785; Québec, 3732

Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4133, 4231, 4282, 4366, 4402

Assurance contre le chômage, 678, 857, 1087

Chômage dans l'Ouest, achat de blé, 3685

Chômage, déclaration attribuée au ministre, 1045

Chômage, Nanaïmo, 1909; 2358

Combinaison des papeteries, 355

Conférences internationales du travail, 573, 1567, 1803, 2025

Correspondant de la *Gazette du Travail,* Westville, 2834

Crédits et dépenses du ministère, 298

Démission du correspondant de la *Gazette du Travail,* Kenora, 1086

Dépense du fonds de chômage, Montréal, 2833

Dépenses fédérales, 803, 875

Echelle de salaires des ouvriers, 1435

Edifices publics et l'aide aux chômeurs, 826

Embranchement Vanguard-Meyronne,, 155 2348

Emploi présumé d'immigrants allemands, Churchill, 1374

Emploi prétendu d'ouvriers de l'Est, Churchill, 1661

Enseignement professionnel, 1687, 1856, 1942, 4051

Fours à coke, 1799

Grève des ouvriers de confections, 192, 238

Heures de travail, salaires et aide aux chômeurs, 854

Inspecteurs du chômage, 1229

Loi des enquêtes sur les coalitions, 497, 3935

Travail—*Fin*

Loi des rentes de l'Etat, 492

Ministre du Travail, 125, 4475

Monopole de la compagnie de téléphone Bell, 1214

Nombre d'ouvriers appartenant aux unions ouvrières, 3731

Pensions de vieillesse, 857, 1046, 1113, 1566, Peterborough, 1991; 2628; 3785; 3902, 4148, 4183

Récolte manquée dans l'Ouest, aide, 3208

Route Kenora-Fort-Frances, 521

Traité de Versailles, journée de huit heures, 1698

Transfert des chômeurs des villes à la campagne, 2934

Travaux publics:

Achats de houille, Prince-Albert, 2252

Adjudication d'entreprises pour le charbon, Travaux publics, 3888, 3986

Adjudication de travaux, fleuve Fraser, 2834

Annuaires du téléphone, 639

Bassin de radoub, Lauzon, 520

Brise-glace, Hunterstown, 1438

Brise-glace, St-Sulpice, 1294

Brise-lames, Gabarus, 817, 851

Brise-lames, North-Head, 801

Brise-lames, Tracadie, 1087

Bureau de poste, Alma, 853

Bureau de poste, Black-Lake, 848

Bureau de poste, St-Joseph d'Alma, 830, 846, 1087

Bureau de poste, Saint-Raymond, 810

Bureau de poste, Shubénacadie, 1996

Chemins et ponts, 2786

Chenal Burlington, crédit, 420

Concierge de l'édifice public, L'Assomption, 846

Concierge du bureau de poste, Victoriaville, 842

Conducteur de travaux, Bonaventure, 981

Conducteur de travaux, Grosse-Ile, 1112

Conducteur de travaux, Montmagny, 2932

Conducteur de travaux, St-Sulpice, 1671

Contrats signés et annulés, 452

Convention avec la ville d'Ottawa, 2025, 2202, 2782

Demande de documents, 1024, 1046, 1163

Dépenses pour travaux chez les Indiens, 846

Dépenses pour travaux, Gaspé, 1084

Dépôts de documents, 4036

Destitution d'un employé, St-Sulpice, 1669

Différend concernant la jetée du sud, fleuve Fraser, 522, 827

Dragage, port de Victoria, 982

Dragage, Provinces maritimes, 1173

Dragage, rivière Pentecôte, 2444

Dragage, Tracadie, 638

Travaux publics—*Suite*
Edifice de télégraphie, Rivière-de-la-Paix, 2347
Edifice public, Black Lake, 800, 1441, 1533, 1998
Edifice public, Dalhousie, 963
Edifice public, Copper Cliff, 818
Edifice public, Delia, 450
Edifice public, Drumheller, 1156
Edifice public, Farnham, 1228
Edifice public, Forest City, 963
Edifice public, Glace Bay, 985
Edifice public, Middleton, 955
Edifice public, Moncton, 963
Edifice public, Pointe-à-Pic, 2179
Edifice public, Red Deer, 814
Edifice public, Rimouski, 819
Edifice public, St-Raymond, 1229
Edifice public, Saskatoon, 1993
Edifice public, Shelburne, 4131
Edifice public, Shubenacadie, 955
Edifice public, Sturgeon-Falls, 450
Edifice public, Sydney Mines, 862
Edifice public, Vancouver, 1160
Edifice public, Victoriaville, 2581
Edifice public, Ville-Marie, 450
Edifices et terrains publics, Ottawa, 450
Edifices publics, Alberta, 1155
Edifices publics, Beauport, 1228
Edifices publics, Colombie-Anglaise, 1156
Edifices publics, Manitoba, 1137
Edifices publics, Melville, Sask., 1147
Edifices publics, Nouvelle-Ecosse, 952
Edifices publics, Ontario, 1117, 1125
Edifices publics, Provinces maritimes, 965
Edifices publics, Québec, 965, 1115
Edifices publics, Saskatchewan, 450
Edifices publics en général, 1161, 1165
Emplacement de la succursale des postes, rue St-Denis, Montréal, 2830
Emplacement du bureau de poste, Boisse-vain, 805
Emplacements et édifices publics, Ottawa, 1166
Employés de l'édifice public, Saskatoon, 2830
Enlèvement de Ripple Rock, 1163
Enquête pour le ministère, 4131
Entreprises pour la construction de digues, 1666
Equipages des dragues, Québec, 2256
Fonderie de St-Anselme, 3353
Gardien de l'édifice public, St-Jacques-de-l'Achigan, 3630
Gardien de l'édifice public, Sturgeon-Falls, 3100
Gardien de l'édifice public, Victoriaville, 2834

Travaux publics—*Suite*
Gardien du bureau de poste, L'Assomption, 852
Gardien du bureau de poste, Matane, 1530
Gardien du bureau de poste, Victoriaville, 800
Gare, Rivière-du-Loup, 3207
Havre, brise-lames, crédit, Ontario, 451
Havre, Skinner's Pond, 1227
Hôtel de ville, Maisonneuve, 1668
Hôtel de ville, Ste-Germaine, 3350
Ingénieurs de district des Travaux publics, 799
Inspecteur des ponts et quais, New-Westminster, 1995
Ligne de télégraphe à l'est de la chute aux Outardes, 2253
Lignes téléphoniques et télégraphiques, Saskatchewan et Alberta, 2800, 2811
Maintien en fonctions de G. W. Dawson, 4460
Morin (Olivier), 824
Mur de soutènement, Montmagny, 1111
Navire poseur de câbles, 2797
Niveau de l'eau, quai de l'île aux Noix, 3888
Niveau de l'eau, quai de Sabrevois, 3888
Outillage, fleuve Fraser, 2832
Ouvrage de protection, fleuve Fraser, 2175
Ouvrage de protection, Moisie, 2449, 2582, 2835, 2933
Ouvriers employés au quai, Rivière-du-Loup, 3098
Pont de Fort-Langley, 2831
Pont de la Chaudière, Ottawa, 849
Pont interprovincial, Matapédia, 1532
Pont Petit-Bras-d'Or, 986
Pont sur la rivière Restigouche, 1569, 1772, 3991, 4162
Pont sur le fleuve Fraser, 4036, 4038
Ponts et routes, 453
Port Sarnia, 1176
Ports et rivières, île du Prince-Edouard, 1184, 1194, 2825, 4490
Ports et rivières, Nouveau-Brunswick, 1183, 1366
Ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, 1212, 4488
Ports et rivières, Québec, 1177
Poste de la quarantaine, St-Jean, 964
Potence d'embarcation, Black Point, 854
Publication et demandes de soumissions, Québec, 2174
Quai, baie Ste-Catherine, 984, 987, 2179
Quai, baie Saut-au-Mouton, 2446
Quai, Carleton, 1665
Quai d'aval, Steveston, 3463
Quai, Fairhaven, 451
Quai, île de Port-Hood, 1770

Travaux publics—*Fin*
Quai, Lapointe, Vancouver, 1112
Quai, Little Shippegan, 802, 849
Quai, Maria, 2021
Quai, North-Gub, 854
Quai, Notre-Dame-du-Portage, 1919, 2581
Quai, Pointe-à-Pic, 847
Quai, Pointe-Fleurant 1770
Quai, (construction), Pointe-à-la-Loupe, 1919
Quai, Rivière-à-la-Martre, 987
Quai, Rivière-du-Loup, 1916, 1919, 1921, 1991, 2175, 2176, 2345, 2933, 2936, 2987, 3259, 3354, 3629
Quai, Royal, 2682
Quai, St-Sulpice, 1916
Quai, Stratford, 841
Quai, Stratford-Centre, 836, 2583
Quai, Summerside, 1226, 1240
Quai, Trois-Pistoles, 1919, 1992
Quai, Windsor, 1996
Quai Young, Caraquet, 801, 849
Quais, dragage, crédit, Québec, 451
Quais et divers travaux, Colombie-Anglaise, 1167
Quais, Témiscouata, 3355
Rapport de l'ingénieur sur le quai de Poulamond, 3986
Réclamations de Coast Quarries Ltd., 452
Renvois de télégraphistes et de préposés aux réparations des lignes, 2175
Réparations actuelles au quai de Rivière-du-Loup, 3098, (1930), 3098
Réparations à la traverse de St-Roch, 852
Réparations et améliorations, Colombie-Anglaise, 2816
Roger (François), 812
Routes et ponts, 1418
Station de quarantaine, Halifax, 955
Station postale D, Vancouver 1160
Surintendant de la ligne télégraphique, Québec à Blanc-Sablon, 1530
Surveillants de construction de quais, 2489
Surveillants de quais, Bonaventure, 1996
Surveillant des travaux, Pointe-à-Pic, 1529, 1667
Télégraphiste, Fort-Vermillon, 844
Tourigny (L.-A.), 1437
Travaux d'érochage, rivière Grandes-Bergeronnes, 2178
Travaux, fleuve Fraser, 2831, 2987
Travaux publics, Colombie-Anglaise, 1565
Travaux publics, Québec, 2345
Traverse Meguasha-Dalhousie, 1767
Usine centrale de chauffage et laboratoires du Conseil de recherches nationales, crédit, 419
Ventilation de la Chambre, 3260

Tremblay (François), 987

Trudel (Pierre), 1669, 198

Tummon (William Ernest), Hastings-Sud:
Industrie laitière, subventions, 1982, 2031, 2047

Turnbull (Franklin White), Regina:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4387
Budget, 2771
Code criminel, chèques sans provision, 3330
Discours du trône, 110
Relations industrielles et internationales, 3936
Service civil, préférence aux vétérans, 2913

Urquhart (Martin Luther), Colchester:
Brise-lames de Gabarus, 816
Camions-chenilles, compagnie, 817
Croiseur auxiliaire *Whirl*, 850
Douanier d'Arichat, 803
MacIntyre (Docteur A. E.), 836
Maître de poste à Wallace, 837
Propagandiste de l'industrie laitière, Pictou 1230
Vidage du saumon à la rivière Philip, 804

Vaillancourt (Donat), 3350

Vallance (John), Battleford-Sud:
Aéroposte, Battleford-Nord, 3633
Affaires indiennes, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et territoires du Nord-Ouest, 4490
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4429
Campagne de publicité au moyen de films sonores, 830
Chemin de fer et gare maritime, baie d'Hudson, 1866
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1890
Commission de blé, 3735
Loi de l'immigration, 3611
Commission d'enquête sur les grains, 1242, 1480, 1567, 2940, 2992, 3100
Conférence avec les employés des chemins de fer, 4401
Conférence mondiale du blé, 525
Correspondance avec Robert Whiteside, 857 1771
Correspondant de la *Gazette du Travail*, Westville, 2834
Crédits du ministère des Pensions et de la Santé nationale, 1297
Crédits non prévus, auditeur général, 411
Culture mixte, 241
Discours du trône, 156
Embargo sur les pommes de terre, 682
Examinateur de pensions, Saskatoon, 193, 239

Vallance (John)—*Fin*
Expédtions de grains via le chemin de fer de la baie d'Hudson, 4475
Fermes expérimentales, crédit, 4467
Fruits, crédit, Agriculture, 405, 4246
Gendarmerie royale, Prince-Albert, 2341
Industrie agricole de l'Ouest, 775
Industrie animale, 426
Industrie laitière, subventions, 1980, 2030, 2039, 2109
Ingérence politique, 1442
Institutions scientifiques, 2882
Ligne de poste rurale, Edam-Poplar-Dell, 3633
Loi de l'immigration, 3611
Loi des grains, 1494, 1499, 1510, 1519, 1571, 1582, 1584, 1590, 3252
Loi sur le revenu de guerre, 3250
Poste de recenseur, 288
Prévisions budgétaires de l'Agriculture, 4499
Prime à l'exportation du blé, 4106, 4140, 4146
Publicité du Commerce, 851, 3394
Question de privilège, 1479
Rapport Stamp, 3012, 3020, 3023
Réduction du prix de transport sur les chemins de fer, 868
Règlement, réponses aux questions posées, 2037, 2096
Résolutions tarifaires, instruments de production, 3653; pièces pour réparation de machines, 3664
Sécession, 178
Service de renseignements commerciaux, 1595, 1603
Service extérieur, Postes, 4123
Situation agricole, 1354, 4485
Société de crédit agricole, 639
Vente du blé, 3893, 3991

Vallière (Edouard), 810

Vallière (Philémon), 1993

Veniot (L'hon. Pierre-Jean), Gloucester:
Aéronautique, Défense nationale, 3077
Agent du service de répression, Campbellton, 850
Aide aux chômeurs, 802
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4263, 4409
Aide aux chômeurs, gouvernements provinciaux et gouvernement fédéral, 1566
Aide aux chômeurs, Nouveau-Brunswick, 1812
Aide aux vétérans, 637
Assemblée agricole, St-Isidore, 850
Barter (Sam G.), 840
Billets gratuits, chemins de fer nationaux, 1296

Veniot (L'hon. Pierre-Jean)—*Suite*
Brise-lames, North-Head, 801
Brise-lames, Tracadie, 1087
Budget, 2706
Bureau de poste Margaree-Nord-Est, 851
Caldwell (Paul), 814
Canal de Welland, crédit, 414, 429
Chemins et ponts, Travaux publics, 2787, 2795
Commission du port d'Halifax, 2893, 3004
Commission du port de Montréal, 987
Commission du port de St-Jean, prêt, 3889
Commission du tarif, 1626, 3448, 3450, 3469
Commission du service civil, crédit, 2964, 2972
Conseil d'administration des chemins de fer nationaux, 910
Construction, entretien, etc., des auxiliaires à la navigation, 1831
Courrier de Sonier à Tracadie, 850
Craig (W. F.), 2256
Crédits et dépenses des Pêcheries, 1298
Demande de documents, 630, 1024, 1046, 1163, 2306
Dépenses du service aéropostal, 846
Dépenses pour les travaux publics chez les Indiens, (N.-B.), 846
Destitutions de maîtres de poste, 874, 2586, 2932, 2982
Discours du trône, 130
Divers dossiers, 1568
Dragage, Provinces maritimes, 1173
Dragage, Tracadie, 638
Dumping, 630
Edifice public, Black Lake, 1441
Edifice public, Dalhousie, 963
Edifice public, Fredericton, 1166
Edifice public, Gloucester, 968
Edifice public, Moncton, 963
Edifices publics et terrains, Ottawa, 451
Edifices publics, Nouvelle-Ecosse, 954
Edifices publics, Québec, 971, 1115
Edifices publics relatifs au chômage, Ontario, 1135
Emploi d'ouvriers américains et menace d'expulsion contre les Canadiens aux Etats-Unis, 681
Enseignement professionnel, 4069
Entretien et réparations de quais, brise-glace, etc., 1833
Etablissement des soldats, 1165
Fabrique de fusils Ross, démolition, 1438; remise de terrain, à la ville de Québec, 1438; magasins et machines, 1438; magasins militaires, 1437
Gardiens de quai et de phare, 1321
Houille canadienne et importée, 1488
Immigration, 801

Veniot (L'hon. Pierre-Jean)—*Suite*
industrie laitière, subventions, 2040, 2062, 2115
Ingérence politique de maîtres de poste, 874
Institutions scientifiques, 2882
Lettre marquée "personnelle", 2000
Ligne aéropostale, Sudbury-Winnipeg, 874
Ligne aéropostale, Toronto-Winnipeg, 874
Ligne postale rurale, Hatfield, 1990
Lignes télégraphiques et téléphoniques, Sask. et Alb., 2803, 2813
Loi des enquêtes sur les coalitions, 3936
Loi des postes, 3285
Loi sur le revenu de guerre, 3187, 3191, 3219, 3228, 3241, 3273, 3279
MacCain (Raymond), 850
Maître de poste, Khedive, 2346
Maître de poste, Lakeville, 987
Maître de poste, Margaree-Nord-Est, 851
Maître de poste, St-Georges, 850
Maîtres de poste, Bonaventure, 988
Médecin des marins, Arichat, 3733
Nominations temporaires, service civil, 879
Notes d'examen de Charles Moreau et d'autres, 3356
Officier de douane, Castalia, 2346
Parcs nationaux, 3327, 3335
Pêche du saumon, 574, 2188
Pêcheries de la baie de Fundy et le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, 4202
Pensions des vétérans, 3349
Picard (W.-J.), 802
Piscifacture de Florenceville, 802
Pont de Hawkesbury, 1421
Porlier (Bernard), 3356
Ports et rivières, Nouveau-Brunswick, 1183, 1366
Poste de la quarantaine, St-Jean, 964
Poste rurale, Hatfield, 854
Primes de pêche, 850
Quai, Little Shippegan, 802, 849
Quai, Royal, 2682
Quai, Summerside, 1196, 1202, 1212, 2828
Quai Young, Caraquet, 801, 849
Question de privilège, 3987
Rapport sur la vente de graines de mil et de trèfle, 2177
Recettes postales, 1222, 2256
Recettes provenant de la vente de timbres-poste, 2256
Règlement, abstention de voter, 783; question rayée, 2934
Renvois d'inspecteurs de pommes de terre, 1222
Résolutions tarifaires, riz, 3592; foin et paille, 3595; conserves de pois, 3640; hareng fumé, 3642; soie, 3672; plaques de fer ou d'acier, 3715; charbon, anthracite, 3808

Veniot (L'hon. Pierre-Jean)—*Fin*
Routes d'aéroposte, 833, 3080
Salaires et allocations, service postal extérieur, 3821, 3833, 3866, 3873, 3876
Salaires et dépenses, Pêcheries, 4175
Semences pour les Indiens de Burnt-Church, 2829
Service aéropostal, 2183
Service postal extérieur, 504, 4116, 4118, 4120, 4124
Service des nouvelles britanniques et étrangères, 1491
Surveillant Soucy, 1228
Tarif de transport sur les céréales, 1786
Terre-Neuve et la Confédération canadienne, 1921
Traité avec l'Australie, 4010, 4022
Traitements et dépenses, Chemins de fer et Canaux, 1526
Traitements, Immigration et Colonisation, 3624
Traitements, Postes, 3728
Transport du courrier entre Sonier et Tracadie, 976
Travaux de la Chambre, législation projetée, 2939
Travaux pour les pêcheries, Gloucester, 3733

Verville (J.-Achille), Lotbinière:
Chemins de fer nationaux; études dans Nicolet-Lotbinière, 812
Commissaire du recensement dans Lotbinière, 826
Destitutions de maîtres de poste, Lotbinière, 876
Discours du trône, 604
Entreprises du courrier, 876
Moraud (Lucien), 849
Prix du beurre, 826
Prix des œufs, 826
Roger (François), 812
Situation agricole, 1264, 1274
Transport des dépêches à St-Flavien, 876

Weeks (Charles), 853

Weir (L'hon. Robert), Melfort:
Achat de vaporisateurs, 2579
Administration et personnel de l'Agriculture, 2027
Agriculture, crédit, 4497, 4502
Assèchement du lac à la Poule d'eau, 4479
Caldwell (Paul), 814
Conférence relative à l'agriculture, 159
Cercles de monte, 1564
Classificateur de l'Etat, Peterborough, 1916
Crédit pour vaches laitières, 808
Elevage des porcs, 1564
Entrepôt frigorifique, Chicoutimi, 837

Weir (L'hon. Robert)—*Fin*
Entrepôts frigorifiques, 4222
Etablissement pour le nettoyage des semences, Moose-Jaw, 3517
Expédition de bestiaux, 3464
Expédition de bestiaux d'engraissement, 1799
Expédition d'essai de bestiaux, 1799
Exposition de Toronto, 2177, 2341
Ferme de démonstration, Malbaie, 1669, 1991
Ferme de démonstration, New-Richmond, 2832
Ferme de démonstration, Swift-Current, 833
Ferme expérimentale, Brandon, 1768
Ferme expérimentale, Indian Head, 3731
Fermes expérimentales, crédit, 4467
Frais de transport des reproducteurs de race bovine, 355
Fret maritime sur le bétail, 1325, 1915
Fruits, y compris l'octroi au Conseil de l'horticulture, 4222
Indemnités pour animaux abattus, Québec, 1229, 1296
Industrie laitière, subventions, 1979, 2034, 2072, 2104, 4003
Inspecteur d'œufs, Prince-Albert, 845
Inspecteurs des fruits, Québec, 1562
Inspecteurs de fruits et de légumes, 1769
Loi de l'industrie laitière, 1218, 1509
Loi des épizooties, 3463
Loi des racines potagères, 2534, 2941
Prêt d'animaux reproducteurs, 1803
Production de beurre, 2839
Question de privilège (M. Mullins), 3409
Renvoi d'inspecteurs de pommes de terre, 1222
Situation agricole, 1347, 4482
Station des recherches sur les pâturages, Manyberries, 814
Tuberculinisation des bestiaux, 2340
Vente des produits agricoles, 2019
Wilson (W. A.), 934
Zones purgées de tuberculose, Québec, 1562, 3731

Weir (William Gilbert), Macdonald:
Crédits et dépenses de la Défense nationale, 1298
Discours du trône, 652
Loi des grains, 1500
Outillage de chargement des grains, Churchill, 982
Prime à l'exportation du blé, 4107
Tarif de transport sur les céréales, 1787

White (John Franklin), London:
Transport du bétail, 934

White (Robert Smeaton), Mont-Royal:
Cause Nordin-Rex, 987
Pétition contre la vivisection, 396

Whiteside (Robert), 857, 1771, 3099, 4399, 4474

Willis (Errick French), Souris:
Budget, 2753
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1890, 1913
Discours du trône, 221
Résolutions tarifaires, 3567
Service Loan and Finance Co., 3859, 3862
Tarifs de transport des céréales, 1804

Wilson (W. A.), 934

Wood (B. C.) **Preserving Co.**, 1218

Woodsworth (James Shaver), Winnipeg-Centre-Nord:
Aaron (Gordon), divorce, 2805
Abonnement aux publications de la Société des nations, 4302
Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1456, 1478
Aide aux chômeurs, 465, 521, 618; Brantford, 858; 3521
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4346, 4406, 4435
Association britannique d'immigration et de colonisation, 2933
Assurance contre le chômage, 1098
Assurance maritime, 1931
Banque internationale, 355
Beauharnois Light, Heat and Power Co., 1731, 1732, 4344
Budget, 2428, 2716
Burrard Inlet Tunnel and Bridge Co., 1631
Cadets, crédit, 2851, 2857
Chemin de fer Pacifique-Canadien, 1113
Chemins de fer et marine commerciale, rapport, 3952
Club de chasse Antapa, 1229
Code criminel, réunions illégales, 396, 1192, 1266, 3441, 3708; état de nudité, 4099
Commission du service civil, crédit, 2964
Commission du tarif, 3062, 3446
Conférence mondiale du blé, 455
Courtiers condamnés, 2395
Crimes et criminels, 4155
Délégation de bienvenue au Gouverneur général, 846, 1086, 2351
Discours du trône, 20, 756
Dominion Cartridge Co. et tarif douanier, 1922
Eclusiers du canal St-Pierre, 3097
Enseignement professionnel, 1951
Ferme expérimentale, Brandon, 1768
Guttman, divorce, 2098

Woodsworth (James Shaver)—*Suite*
Immigration, 3090
Impôt sur le revenu, 825
Imprimerie et papeterie, 2957
Journaux et hebdomadaires non reliés, 3842
Lignes téléphoniques et télégraphiques, Sask. et Alb., 2801
Loi de la marine marchande, 2329
Loi de l'immigration, 1423, 2230, 3605
Loi de naturalisation, crédit, 2954
Loi sur le revenu spécial de guerre, 3230, 3233
Milice active non permanente, 2861, 2867
Minorités en Pologne, 1392
Monument sur la place Connaught, 2821
Navire poseur de câbles, 2799
Nombre d'expulsions en 1930, 830
Parcs nationaux, crédit, 3327
Pensions de vieillesse, 4149, 4150
Permis de chasser sur la réserve indienne de Pacqua, 1224, 4495
Pont entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, 2807
Publicité et réclame, Commerce, 3037
Question de privilège, 4400
Rapport du ministre au Japon, 2586, 2836
Recherches économiques et sociales, 1235, 1302
Récolte manquée dans l'Ouest, 3210
Règlement, motion, 456, 491; abstention de voter, 784; amendement, 1355; règle des quarante minutes, 2734; accusation, 3442
Relations industrielles et internationales, 3937
Réserve indienne de Pasqua, 3633
Résolutions tarifaires, article 17, 3559
Sauvegarde pour la vie humaine en mer, 2998
Service Loan and Finance Co., 3865
Service médical de l'Etat, 1004
Statut de Westminster, 3163
Subventions aux compagnies de navigation, 848
Subventions, Pacifique-Canadien, 985
Subventions pour l'outillage de sauvetage, 1822
Suspension des dettes de guerre, 2837
Tarif douanier, 4179
Tolstoï (Alexandra), 6, 800
Traité de Versailles, journée de huit heures, 1702

Woodsworth (James Shaver)—*Fin*
Traitements, Immigration et Colonisation, 2978, 3625
Vohwinkel, divorce, 2098

Young (Edward James), Weyburn:
Aide aux chômeurs et à l'agriculture, 4394, 4427, 4435
Assurance maritime, 1930, 1931
Budget, 2562
Commission du tarif, 1629, 3057, 3401, 3427, 3457, 3484, 3496
Demande de renseignements, 3990
Discours du trône, 145, 764
Dominion Cartridge Co. et le tarif douanier, 1921, 1922
Exécution de la loi des grains, 1585, 3297
Francœur (Louis), 879
Fruits, y compris l'octroi au Conseil de l'horticulture, 4222, 4226
Importations du pétrole ou de ses sous-produits, 989
Industrie laitière, subventions, 1978, 2085
Journaux et hebdomadaires non reliés, 3844
Loi de la marine marchande, 2330
Loi des douanes, 3895, 3990, 4079
Loi des racines potagères, 2942
Loi sur le revenu de guerre, 3248
Pensions de vieillesse, 3904
Prime à l'exportation du blé, 4108, 4139, 4142
Publicité et réclame, Commerce, 3391
Question de privilège, 1534
Rapport Stamp, 3014
Recensement fédéral et les chômeurs, 2349
Résolutions tarifaires, 3546; riz, 3589; foin, 3597, n° 83, 3601; sucre, 3648; soie, 3669; pianos et orgues, 3674, 3678; viandes fraîches, 3686; oranges, 3697; automobiles, 3722, 3724; épingles, 3750; pinces à linge, 3751; tissus en tout ou en partie de soie, 3754; charbon, lignite, 3774
Tarif sur les publications, 2347, 3409
Traité avec l'Australie, 4032
Union douanière austro-allemande, 460
Vente de gazoline, 755, 1164

Young (Docteur), 852

Yukon Airways, 2681